CANADA

COMPTE RENDU OFFICIEL

DES

DÉBATS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

PREMIÈRE SESSION

(102e DE LA PÉRIODE 1867-1958)

DE LA VINGT-QUATRIÈME LÉGISLATURE

7 ELIZABETH II, 1958

•

VOLUME I, 1958

DU 12 MAI AU 10 JUIN 1958

•

L'INDEX PARAÎT DANS
UN VOLUME DISTINCT

Publications Gouvernementales
Bibliothèque Champlain
Université de Moncton

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1958

CANADA

Débats de la Chambre des communes

COMPTE RENDU OFFICIEL

Présidence de l'honorable Roland Michener, Orateur

OUVERTURE DE LA PREMIÈRE SESSION—VINGT-QUATRIÈME LÉGISLATURE

La 23e législature ayant été prorogée le 1er février 1958 et dissoute par proclamation le même jour, puis des brefs ayant été lancés et rapportés, les nouvelles Chambres ont été convoquées pour l'expédition des affaires le lundi 12 mai 1958 et, en conséquence, se sont réunies le jour dit.

Le lundi 12 mai 1958

Le Parlement ayant été convoqué pour aujourd'hui par proclamation de Son Excellence le Gouverneur général, pour l'expédition des affaires, et les députés étant réunis, M. Léon-J. Raymond, O.B.E., greffier de la Chambre, donne lecture d'une lettre du secrétaire du Gouverneur général, annonçant que le très honorable Patrick Kerwin, juge en chef du Canada, à titre de député du Gouverneur général, sera présent à la Chambre du Sénat, le lundi 12 mai, à onze heures, pour faire l'ouverture de la première session de la vingt-quatrième législature du Canada.

Le major C.-R. Lamoureux, gentilhomme huissier de la verge noire, apporte le message suivant:

Membres de la Chambre des communes,

Le très honorable député de Son Excellence le Gouverneur général désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle du Sénat.

En conséquence, la Chambre se transporte à la salle du Sénat, dont le président prononce les paroles suivantes:

Honorables membres du Sénat,
Honorables membres de la Chambre des communes,

Je suis chargé de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général ne juge pas à propos de faire connaître les motifs qui l'ont porté à convoquer le Parlement fédéral avant que la Chambre des communes ait choisi son président, conformément à la loi; mais aujourd'hui même, à trois heures, Son Excellence fera connaître les raisons de la convocation des Chambres.

Sur ce, MM. les députés rentrent dans leur salle de délibérations.

ÉLECTION DE L'ORATEUR

M. ROLAND MICHENER, DÉPUTÉ DE LA DIVISION ÉLECTORALE DE ST. PAUL'S

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur Raymond, à la lumière de ce qui vient de se passer, tous les députés se rendent compte que la tradition et la constitution exigent que, pour se constituer en assemblée officielle, la Chambre des communes se nomme un Orateur. Le choix de l'Orateur est une décision qui, plus que toute autre, tend à rendre nos délibérations régulières, à assurer le bon fonctionnement de l'Assemblée et, surtout, la sauvegarde et le maintien scrupuleux des prérogatives, droits et privilèges des membres de la Chambre des communes.

Celui qui sera élu au poste d'Orateur aura beaucoup à faire pour ce qui est de déterminer l'ordre des délibérations de la Chambre et en assurer la marche méthodique et efficace; c'est lui aussi, comme je viens de le dire, qui verra à la préservation des droits des minorités, sans quoi le Parlement, étant donné nos traditions, ne saurait s'acquitter de ses obligations.

Il y a certaines exigences qu'au cours des années on a qualifiées de nécessaires chez celui, parmi nous, qui est choisi pour devenir le *first commoner*. L'une de ces qualités, c'est qu'il doit être absolument impartial; c'est une condition fondamentale sans laquelle il ne saurait être à la hauteur de ses respon-

sabilités. Lorsqu'un gouvernement peut compter sur une forte majorité, il est plus important que jamais que celui qui est choisi puisse se dissocier, dans tous les cas, de son allégeance politique normale, afin qu'il puisse rendre des décisions d'une impartialité en quelque sorte juridique. Il ne doit être le serviteur d'aucun parti. Son rôle veut qu'il soit le serviteur de la Chambre entière. A cette fin, il lui faut du calme et le sens de la justice, et aussi, le passé nous l'enseigne, une patience à toute épreuve. Il doit être ferme. Sa présence doit se faire sentir et sa voix en imposer. Il doit aussi posséder ce qu'il nous faut à tous dans la vie publique: pouvoir montrer raisonnablement d'humour et posséder une connaissance suffisante des usages de la procédure et de la Chambre.

Celui dont je vais proposer le nom a prouvé qu'il possède cette connaissance, ainsi que l'expérience de député à la Chambre des communes et à l'assemblée législative de l'Ontario. Le choix d'un orateur n'est pas un droit ou une prérogative du gouvernement, bien que, depuis la confédération dans notre pays, la motion présentée invariablement pour la désignation de l'orateur l'ait toujours été par le premier ministre de l'époque.

Je crois que je dois dire quelques mots sur la question d'un orateur permanent, question qui revient de temps à autre sur le tapis. A Westminster, source de nos traditions et usages parlementaires, un coup choisi, l'orateur a l'honneur d'être réélu à la présidence au début de chaque nouvelle législature. Cependant, il existe une différence entre la façon de procéder à Westminster et la nôtre. Étant donné la dualité ethnique de notre population, nous avons en règle générale prévu pour la succession à la présidence l'alternance des deux races. Je n'ai rien à dire pour le moment sur la question d'un orateur permanent; c'est aux futures législatures qu'il appartiendra de la régler au gré des circonstances qui résulteront de l'évolution de l'histoire.

C'est la seconde fois que je propose l'élection d'un orateur, et ma motion vise de nouveau le candidat dont je vous avais soumis le nom l'an dernier.

Des voix: Bravo!

Le très hon. M. Diefenbaker: L'accueil réservé à cette idée montre, monsieur Raymond, que ce candidat jouira d'un appui généreux, par suite de l'impression qu'il a faite sur ceux d'entre nous qui siégeaient à la dernière législature alors qu'il détenait déjà ce poste. Certains pourront dire que nous nous écartons ainsi de l'usage établi, mais je vous rappellerai que trois législatures des années 20 ont eu pour orateur l'un des grands titulaires de cette fonction, l'honorable Rodolphe Lemieux. Il a d'abord été nommé à la suite des élections générales de 1921. C'est le premier ministre d'alors, M. King, qui l'a proposé. Il était de nouveau nommé à ce poste lors de la courte session qui suivit les élections de 1925, et enfin à l'occasion de la nouvelle session qui a débuté après les élections de 1926. Au cours de ces trois sessions, M. Lemieux a rempli les fonctions d'Orateur de la Chambre des communes. Au Sénat, l'honorable Hewitt Bostock a conservé les fonctions de président pendant la même période.

Nos droits, nos traditions, nos libertés et nos cérémonies que nous héritons du passé sont confiés à la garde de l'Orateur de la Chambre des communes; on lui confie aussi l'avenir du gouvernement parlementaire. Toutes ces choses s'incarnent dans la personne de l'Orateur. Je crois pouvoir en donner le résumé suivant: il est l'un de nous, il est au milieu de nous, mais il est distinct de nous. Je crois que, s'il est élu, l'honorable représentant de St. Paul's, M. Roland Michener, présidera aux délibérations de la Chambre dans la tradition des plus illustres de ses prédécesseurs qui ont occupé le poste le plus élevé que la Chambre des communes puisse assigner.

Je suis donc très heureux de faire la mise en canditature. J'en fais la proposition. Je me réjouis de ce que la motion aura l'appui de l'honorable chef de l'opposition (M. Pearson). Je propose:

Que M. Roland Michener, député de la circonscription électorale de St. Paul's, prenne le fauteuil de cette Chambre en qualité d'Orateur de cette 24e législature du Parlement du Canada.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur Raymond, j'espère que le premier ministre ne tirera pas de conclusions erronées quant à ma conduite ultérieure à la Chambre si je lui dis que mes premiers mots,—je parle non seulement en mon nom mais aussi au nom de l'opposition officielle,—doivent souscrire cordialement et complètement à ce qu'il vient de déclarer. Je suis vraiment heureux d'appuyer la mise en candidature de M. Michener, député de St. Paul's, pour qu'il soit notre Orateur.

L'Orateur est, non seulement le serviteur de la Chambre, mais son premier membre. Il est le protecteur de ses droits et de ses privilèges. Il est l'arbitre de nos problèmes parlementaires et le conciliateur de nos difficultés de procédure. On l'a souvent dit à la Chambre, il s'agit d'une fonction qui relève d'une belle et ancienne tradition dont nous avons hérité, comme de tant d'autres excellentes choses, du modèle des Parlements, celui

de Westminster, qui nous a légué par ailleurs un si grand nombre de belles institutions. Comme le premier ministre l'a relevé, c'est un poste qui demande du tact, de la fermeté, le sens des proportions et peut-être aussi le sens de l'humour. Par-dessus tout, ce poste exige l'esprit de justice. Le député de St. Paul's a déjà prouvé, M. Raymond, qu'il possède ces qualités à un degré exemplaire. Certains d'entre nous en ont déjà bénéficié lorsqu'il a présidé à nos délibérations de la brève législature.

Cette fonction est également importante, parce que l'Orateur de la Chambre des communes peut faire beaucoup pour développer, à un moment où c'est nécessaire, le respect du pays pour la Chambre des communes et les institutions parlementaires. Nous savons également que M. Michener a toute qualité pour s'acquitter de cette tâche plus générale.

Il existe une autre raison qui me rend heureux d'appuyer cette proposition, raison purement personnelle. Même si le représentant de St. Paul's n'avait pas les hautes qualités, la personnalité et l'expérience, requises pour son poste, je n'en serais pas moins heureux de le voir devenir notre Orateur, étant donné la vieille et étroite amitié qui nous lie et à laquelle je tiens beaucoup. Il y a une chose de lui que je n'ai jamais pu comprendre: c'est son affiliation politique, laquelle cependant, je suis sûr qu'il en conviendra, n'a jamais nui à l'estime et au respect que nous avons l'un pour l'autre. Comme Orateur, cette faiblesse, dont il a hérité peut-être, ne s'apercevra jamais, à cause de son impartialité, et, j'en suis sûr, la Chambre va maintenant l'élire.

Par conséquent, c'est avec le plus vif plaisir, monsieur Raymond, qu'au nom du parti que j'ai l'honneur de représenter à la Chambre et en mon nom propre, j'appuie la nomination du député de St. Paul's au poste d'Orateur.

M. Hazen Argue (Assiniboïa): Monsieur Raymond, en mon nom personnel et au nom du parti de la CCF, je dirai que mon parti et moi-même sommes heureux de faire nôtres les paroles qu'ont prononcées le premier ministre et le chef de l'opposition en proposant que M. Roland Michener, député de St. Paul's, soit choisi comme Orateur de la Chambre. La majorité des membres du Parlement connaissent relativement peu M. Michener. Mais un grand nombre d'entre nous le connaissent depuis un certain nombre d'années. Nous avons travaillé avec lui dans l'opposition. En considérant maintenant les banquettes ministérielles, je puis dire que c'est en se fréquentant dans l'opposition qu'on en vient à se mieux connaître les uns les autres. Nous avons pu connaître M. Michener lorsque nous siégions dans l'opposition. Nous avons pu admirer ses solides qualités. Durant la brève législature qui s'est terminée récemment, nous avons constaté que, comme Orateur, M. Michener a fait preuve, dans toutes ses décisions, d'impartialité, d'équité, de courtoisie, de fermeté et de droiture. Le gouvernement sait aussi bien que les membres de l'opposition que les décisions de M. l'Orateur n'ont pas toujours favorisé les rappels au Règlement soulevés par les députés siégeant du côté ministériel, pas plus qu'elles n'ont toujours favorisé les rappels au Règlement des membres de l'Opposition.

Le premier ministre a parlé des précédents selon lesquels un Orateur de langue anglaise a alterné avec un Orateur de langue française. Vu tous ces précédents et la courte durée de la dernière législature, je crois qu'il n'y avait pas d'autre nom à proposer aujourd'hui que celui de M. Michener. Cependant, j'estime qu'alterner entre un Orateur de langue anglaise, pour la durée d'une législature, et un Orateur de langue française, pour la durée de la législature suivante, constitue une façon de procéder qui est excellente. Cela n'infirme en rien, selon moi, les excellents arguments qu'on peut avancer en faveur de la nomination d'un Orateur permanent. Aussi longtemps que nous n'aurons pas d'Orateur permanent, je crois que dans le cours ordinaire des choses pareille alternance est une mesure sage. Mais dans le cas qui nous occupe, vu que la dernière législature a été de si courte durée, nous estimons qu'à tous égards le nom de M. Michener est celui qui aurait dû être proposé.

D'autres ont expliqué, beaucoup mieux que je ne saurais le faire, que l'une des fonctions importantes de l'Orateur est de trancher avec équité toute question relevant du Règlement, qu'elle soit soulevée par qui que ce soit. A la dernière législature, nous formions tous un groupe de minorités. Face à cet état de choses, M. Michener s'est acquitté de sa tâche de façon excellente. Au cours de la présente législature, je crois que ses qualités seront mises à plus rude épreuve que lors de la législature précédente. Au cours de cette dernière, nous songions tous, évidemment, à la possibilité d'élections imminentes. Mais au cours de la présente législature, nous aurons un gouvernement qui commande l'une des plus fortes majorités qu'aucun gouvernement de n'importe quel parti ait jamais commandée à la Chambre des communes du Canada. Je sais que l'Orateur s'acquittera de ses fonctions de manière à protéger les droits traditionnels des minorités à la Chambre. En exerçant ce rôle traditionnel il rendra un grand service au pays et au Parlement,

selon moi, en protégeant les droits de tous les députés, de quelque parti qu'ils soient.

C'est avec le plus vif plaisir que le groupe cécéfiste s'associe avec ceux qui ont proposé la motion tendant à ce que M. Michener soit nommé Orateur de la Chambre.

Le greffier de la Chambre déclare la motion adoptée, à l'unanimité, et M. Roland Michener, député de la circonscription électorale de St. Paul's, dûment élu président de la Chambre.

M. Michener est conduit au fauteuil présidentiel par le très honorable J. G. Diefenbaker et l'honorable L. B. Pearson.

M. l'Orateur: Honorables membres de la Chambre des communes, je prie humblement la Chambre des communes de bien vouloir accepter les remerciements que je lui fais pour le grand honneur qu'il lui a plu de me conférer en m'élisant son Orateur. Ces mots traditionnels que mes prédécesseurs ont prononcés ne sont pas une simple formalité. Ils expriment la profonde reconnaissance que suscite chez moi votre marque de confiance, étant donné surtout que j'en suis honoré une deuxième fois dans une courte période de sept mois.

Je remercie le très honorable premier ministre des paroles généreuses, voire embarrassantes, qu'il a eues à mon endroit en proposant mon nom, ainsi que l'honorable chef de l'opposition et le chef du parti CCF qui l'ont appuyé si gracieusement.

Notre Chambre des communes diffère beaucoup de la précédente; mais, bien qu'il se soit produit des changements plus marqués que d'habitude chez les honorables députés et dans les proportions des partis, les principes de la procédure parlementaire et les belles traditions de la Chambre demeurent inchangés. En tant que serviteur de la Chambre, j'aurai pour but et pour devoir de défendre, avec votre approbation, ces principes et traditions, assurant à chaque député le droit d'exprimer son opinion dans les limites que permet le maintien du décorum, protégeant les privilèges reconnus des membres du Parlement, des minorités et de la Chambre elle-même, facilitant l'expédition des affaires de l'État, d'une façon ordonnée, et avec la diligence voulue, et surtout cherchant à être juste et impartial dans toutes les tâches que vous me confierez.

Si ces objectifs sont également les vôtres, comme je le crois, je vous prierai de bien vouloir faire preuve de patience et de m'accorder votre collaboration à cet égard. En effet, le succès dépendra, dans une certaine mesure, de votre humeur,—et on l'a déjà vue changer du lundi au vendredi,—ainsi que de votre volonté, qui décide, en dernière instance, toutes les questions traitées à la Chambre des communes.

(*Texte*)

Chers collègues, permettez-moi de vous remercier de votre témoignage de confiance et d'ajouter que je serai toujours heureux d'entendre les députés s'exprimer dans la belle langue de Bossuet, de Racine et de Corneille, langue pour laquelle j'éprouve la plus vive admiration, même si cette admiration ne se traduit pas par une pratique parfaite.

Soyez assurés que vous pouvez en tout temps compter sur mon impartialité dans l'application du Règlement de la Chambre, lequel, dans ses dispositions essentielles, remonte, par la coutume et la tradition, jusqu'à la monarchie anglo-normande, dont nous sommes tous les fiers héritiers au Canada.

(*Traduction*)

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, sans formuler de motion officielle me serait-il permis de proposer que la séance soit suspendue jusqu'à trois heures cet après-midi?

(A 11 h. 50 du matin la séance est suspendue jusqu'à trois heures de l'après-midi.)

Reprise de la séance

La séance est reprise à trois heures.

OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur l'Orateur donne lecture d'une communication du secrétaire du Gouverneur général annonçant que Son Excellence le Gouverneur général sera présent à la salle des séances du Sénat, à trois heures, cet après-midi, pour procéder à l'ouverture officielle de la session du Parlement fédéral.

M. le major C.-R. Lamoureux, l'huissier de la verge noire, apporte le message suivant:

Monsieur l'Orateur: Son Excellence le Gouverneur général désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, monsieur l'Orateur, accompagné de la Chambre, se transporte à la salle du Sénat.

L'honorable Roland Michener, Orateur de la Chambre des communes, dit:

Qu'il plaise à Votre Excellence,

La Chambre des communes m'a élu son Orateur, bien que je sois peu capable de remplir les devoirs importants qui me sont par là assignés.

Si, dans l'exécution de ces devoirs, il m'arrive en aucun temps de faire erreur, je demande que la faute me soit imputée et non aux Communes, dont je suis le serviteur et qui, par ma voix, en vue de s'acquitter le mieux possible de leurs devoirs envers la Reine et le Pays, réclament humblement la reconnaissance de leurs droits et privilèges incontestables, notamment la liberté de parole dans leurs débats, ainsi que l'accès auprès de la personne de Votre Excellence en tout temps convenable, et demandent que Votre Excellence veuille bien interpréter de la manière la plus favorable leurs délibérations.

L'honorable président du Sénat, s'adressant à l'Orateur de la Chambre des communes, s'exprime alors en ces termes:

Monsieur l'Orateur, j'ai ordre de Son Excellence le Gouverneur général de vous déclarer qu'il a pleine confiance dans la loyauté et l'attachement de la Chambre des communes envers la personne et le gouvernement de Sa Majesté; et ne doutant nullement que ses délibérations seront marquées au coin de la sagesse, de la modération et de la prudence, il lui accorde, et, en toute occasion, saura reconnaître, ses privilèges constitutionnels.

J'ai également ordre de vous assurer que les Communes auront, en toute occasion convenable, libre accès auprès de Son Excellence et que leurs délibérations, ainsi que leurs paroles et leurs actes, seront toujours interprétés par lui de la manière la plus favorable.

Après quoi, il plaît à Son Excellence le Gouverneur général d'ouvrir le Parlement par un discours du trône.

Et les députés de retour à la Chambre des communes:

M. l'Orateur: J'ai l'honneur de faire rapport que les Communes, s'étant rendues au Sénat sur l'invitation de Son Excellence le Gouverneur général, j'ai informé Son Excellence que j'avais été choisi comme Orateur. En votre nom, j'ai réclamé les privilèges accordés d'ordinaire et que Son Excellence a bien voulu nous confirmer.

LES SERMENTS D'OFFICE

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre) demande à déposer le bill nº 1 concernant la prestation des serments d'office.

La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la 1re fois.

DISCOURS DU TRÔNE

M. l'Orateur: J'ai l'honneur de vous informer que, lorsque la Chambre s'est rendue auprès de Son Excellence, aujourd'hui, dans la salle du Sénat, il a plu à Son Excellence de prononcer un discours devant les deux Chambres. Afin d'éviter les erreurs, j'en ai obtenu le texte, qui est ainsi conçu:

Honorables membres du Sénat,
Membres de la Chambre des communes,

Je suis heureux de vous souhaiter la bienvenue à cette première session de la vingt-quatrième Législature du Canada. Nous conservons un agréable souvenir des jours historiques de l'automne dernier où Sa Gracieuse Majesté, accueillie et acclamée chaleureusement par ses sujets canadiens, inaugurait elle-même le Parlement. Nous envisageons avec plaisir la présence parmi nous, cet été, de Son Altesse Royale, la princesse Margaret, qui prendra part aux cérémonies du centenaire de la Colombie-Britannique et visitera d'autres régions du Canada.

La visite au Canada, cet été, tant du premier ministre du Royaume-Uni que du premier ministre de Ghana est un événement à la fois agréable et significatif. C'est une nouvelle preuve qu'on se rend compte de plus en plus de l'intérêt mutuel qui lie les pays du Commonwealth comme aussi de l'essor du Commonwealth lui-même.

Mes ministres ont constaté avec satisfaction le désir généralement répandu chez les populations de bien des pays de voir les nombreux progrès de la science servir à améliorer le sort de l'humanité plutôt qu'à favoriser l'art militaire et la fabrication d'engins de guerre. Mon Gouvernement persévérera dans ses efforts pour aider à la solution pacifique des problèmes internationaux et à la réalisation, grâce à de patientes négociations, d'un appréciable progrès dans la voie du désarmement. Entre-temps, mes conseillers vous demanderont d'appuyer le maintien, en collaboration avec nos alliés, de forces armées suffisantes pour décourager tout dessein d'agression.

Mon Gouvernement estime que la situation économique internationale exige des efforts puissants et concertés en vue de favoriser l'expansion du commerce. Il est donc très réconfortant de savoir que tous les pays du Commonwealth ont accepté la proposition du Canada en vue de la tenue d'une conférence commerciale et économique du Commonwealth à Montréal, en septembre cette année.

Nous attendons avec plaisir la visite au Canada cet été du Président des États-Unis et du Président de la république fédérale d'Allemagne de l'Ouest. Mes ministres seront heureux de cette occasion d'avoir avec eux des entretiens fructueux.

Mon Gouvernement regrette d'avoir à rapporter que les efforts qui ont été accomplis pour éviter une grève des chauffeurs du Pacifique-Canadien n'ont pas eu de succès. Il est toutefois encourageant de noter que les négociations qui ont eu lieu entre les parties, à l'instigation de mes ministres, ont réussi à diminuer l'écart quant aux questions en litige au point où de nouvelles discussions directes pourront en suggérer la solution. Mon Gouvernement continue de surveiller le déroulement des événements et se tient prêt à recommander telles mesures que l'intérêt national et les circonstances pourraient exiger.

Mon Gouvernement vous proposera l'adoption d'une Déclaration des Droits destinée à sauvegarder les droits de toute personne, au Canada, à l'égard de tout ce qui relève du Parlement.

Vous serez invités à approuver des mesures et des crédits permettant de poursuivre et d'amplifier le programme de mon Gouvernement en vue de maintenir l'emploi par l'accélération de travaux publics utiles et par l'encouragement de l'exploitation et de la transformation de nos ressources naturelles.

Vous serez invités immédiatement à modifier la Loi sur l'assurance-chômage en vue de prolonger de six autres semaines, cette année, la période où peuvent être versées des prestations saisonnières spéciales. Les modifications que cette loi a subies en novembre dernier, et celles qui ont été apportées à la Loi sur l'assistance-chômage, ont déjà démontré à quel point elles peuvent atténuer les difficultés qu'éprouvent les Canadiens temporairement sans emploi. D'autres modifications à la loi sur l'assurance-chômage seront proposées plus tard au cours de la session.

Mon Gouvernement continuera de favoriser la mise en œuvre d'un énergique programme de construction d'habitations, programme qui s'est déjà révélé un élément solide de notre économie et qui

constitue le meilleur moyen de créer de nouveaux emplois afin de répondre aux besoins de la population. Mes ministres sont prêts à collaborer pleinement, en vertu de la Loi nationale sur l'habitation, à toute nouvelle entreprise d'abolissement des taudis et de réaménagement urbain propre à améliorer les villes du Canada.

En vue d'assurer la poursuite de notre programme national de logement, il vous sera demandé sous peu d'approuver une augmentation des deniers publics rendus disponibles en vertu de la Loi nationale sur l'habitation.

Vous serez appelés à voter les fonds nécessaires à un vaste programme d'investissements publics, dont se chargeront les ministères du Gouvernement et les compagnies de la Couronne, et à voter des sommes afin d'aider les gouvernements provinciaux à réaliser certains genres convenus de projets. Vous aurez à vous prononcer en particulier sur une importante extension de l'aménagement et de l'équipement de notre réseau d'aéroports et de routes aériennes, ainsi que sur une intensification de nos travaux relatifs aux ports, aux cours d'eau et aux édifices publics.

En vue d'encourager notre expansion nationale vers les régions reculées du Nord canadien, il vous sera demandé d'autoriser la construction d'un chemin de fer à destination du Grand lac des Esclaves. Mes ministres considèrent cette entreprise comme une mesure importante en vue d'établir une industrie productive et rentable dans les Territoires du Nord-Ouest. Vous serez aussi invités à approuver les sommes nécessaires à la construction des routes importantes indispensables au développement dans le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et les provinces, avec la collaboration de leurs gouvernements. Vous serez appelés à approuver l'inauguration d'un programme de recherche visant à faciliter l'accès aux ressources minérales de nos îles arctiques.

Mes ministres ont fait des progrès quant aux mesures visant la construction de l'ouvrage prévu sur le bras sud de la rivière Saskatchewan. Vous serez saisis de propositions qui permettront de commencer dès cette année la construction du barrage principal destiné à créer, au cœur de la prairie, un grand réservoir afin de favoriser la pleine mise en valeur de cette région du Canada.

La détente qui s'est produite au cours des huit derniers mois sur les marchés de capitaux au Canada permet d'espérer avec confiance que de vastes programmes d'investissements publics pourront être financés avec succès non seulement par mon Gouvernement et ses organismes mais également par les gouvernements provinciaux et les municipalités. Mes ministres n'oublient pas combien il importe que leur vaste programme de dépenses soit financé dans les conditions les plus aptes à prévenir le retour des dangers de l'inflation. Ils désirent exhorter instamment tous les groupes de citoyens à se rendre compte des dangers et des iniquités qui accompagnent l'inflation et de la nécessité de restreindre les exigences qui provoqueraient la hausse des prix et des frais de production.

Les améliorations apportées par la dernière législature à nos relations financières avec les provinces profitent à notre économie en permettant aux gouvernements provinciaux et à leurs municipalités de s'engager avec un surcroît de confiance dans la réalisation de programmes plus vastes portant sur les services et travaux qui s'imposent.

Vous serez saisis d'une proposition tendant à constituer un nouveau bureau chargé de réglementer la radio et la télévision au Canada et à assurer que la Société Radio-Canada et les postes privés soient en mesure de collaborer efficacement à sa mise en œuvre d'un régime national grâce auquel les Canadiens qu'ils desservent pourront jouir à cet égard de services satisfaisants. Il sera proposé en outre des modifications pertinentes à la Loi sur la radiodiffusion.

[M. l'Orateur.]

En vue de favoriser et d'orienter comme il convient l'aménagement à long terme de la région de notre capitale nationale, selon un plan digne de notre pays, mon Gouvernement vous demandera de promulguer une nouvelle loi sur la capitale nationale, pour remplacer la loi actuelle sur la Commission du district fédéral.

Il sera proposé des modifications à la Loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques afin d'assurer que les provinces participantes qui auront satisfait aux exigences de cette mesure puissent toucher les versements prévus, pour toute période à compter du mois de juin prochain.

Vous serez priés d'autoriser la création d'une commission de havre qui groupera les ports florissants de Fort-William et de Port-Arthur et permettra à ce port de la tête des Lacs de s'occuper de l'accroissement de trafic qui résultera sûrement de la Voie maritime.

On s'efforce sans relâche d'écouler les produits de l'agriculture et des pêches canadiennes sur les marchés du monde et il y a eu accroissement considérable des exportations de blé et de bétail. Des prix de soutien ont maintenant été établis, sous le régime de la Loi sur la stabilisation des prix agricoles, à l'égard d'un bon nombre de produits, afin de donner suite pendant l'année en cours au désir du Parlement d'aider ainsi l'agriculture à obtenir un juste rendement de son travail et de son placement.

La loi destinée à assurer des avances en espèces pour les céréales entreposées dans les fermes s'est révélée avantageuse pour une foule de cultivateurs ainsi que pour l'économie tout entière. Il sera proposé d'apporter à cette loi des modifications s'inspirant de l'expérience acquise au cours de son application.

Des modifications seront également proposées à la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies et à la Loi sur le prêt agricole canadien.

Afin d'aider les petites entreprises, on établira un Office des petites entreprises, au sein des rouages administratifs de l'État. Cet organisme agira en qualité d'agent de liaison entre le gouvernement et les petites entreprises et sera chargé d'étudier les problèmes des petites enreprises et de recommander les mesures nécessaires à leur solution.

Vous serez invités à remplacer la loi actuelle sur les libérations conditionnelles par une nouvelle loi tendant à établir une Commission nationale de la libération conditionnelle. Vous serez appelés à étudier des modifications à la Loi sur la citoyenneté et à la Loi sur les Indiens en vue de supprimer certaines dispositions injustes que renferment ces lois.

Vous serez saisis de modifications à la Loi sur l'assurance des anciens combattants, la Loi de l'assurance des soldats de retour, la Loi sur l'aide aux enfants des morts de guerre (Éducation), la Loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or, la Loi sur les transports, la Loi sur les parcs nationaux et d'autres lois encore.

Membres de la Chambre des communes,

Vous serez invités à voter les fonds nécessaires pour assurer les services et versements approuvés par le Parlement.

Mes ministres vous soumettront, en conformité de la loi, les mandats spéciaux que j'ai émis, sur leur avis, en vue d'autoriser les dépenses d'impérieuse nécessité pour le bien public durant la période qui s'est écoulée depuis la dissolution de la vingt-troisième Législature. Vous serez invités à examiner et à approuver ces dépenses. Il sera proposé à la Loi sur l'administration financière une modification concernant l'emploi de mandats spéciaux.

D'autres mesures vous seront soumises en vue d'améliorer l'efficacité de nos méthodes parlementaires.

Le Gouvernement vous demandera d'approuver l'installation à la Chambre des communes d'un système de traduction simultanée.

Vous serez priés d'instituer un comité spécial de la radio-télévision, un comité permanent des prévisions budgétaires et un comité permanent des affaires des anciens combattants, tous autorisés à assigner des témoins et à ordonner la production de documents. Mes ministres proposeront qu'un membre de la Loyale Opposition de Sa Majesté soit élu président du comité des comptes publics.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Puisse la divine Providence vous bénir et vous guider dans l'accomplissement de la noble tâche qui vous a été confiée.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre) propose:

Que le discours de Son Excellence le Gouverneur général aux deux Chambres soit pris en considération plus tard aujourd'hui.

La motion est adoptée.

FEU M. ARZA CLAIR CASSELMAN

ÉLOGE DE FEU LE DÉPUTÉ DE GRENVILLE-DUNDAS

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, plus nous siégeons depuis longtemps à la Chambre, plus nous nous rendons compte que les rangs de ceux qui se rencontrent ici d'année en année s'éclaircissent rapidement au point de nous donner à tous une idée de la brièveté de la vie.

Dans le présent parlement, dans la présente Chambre des communes qui n'était pas encore constituée, un de ceux qui, au cours des années, sont devenus des membres estimés de la Chambre, est décédé hier soir. Eût-il occupé son siège à la Chambre aujourd'hui, il aurait eu la distinction d'avoir été élu député à onze législatures consécutives. Il avait été élu pour la première fois député de Grenville-Dundas en 1921, avait démissionné pour céder sa place au très honorable Arthur Meighen et avait par la suite été réélu à toutes les législatures subséquentes.

Avec les années, il était devenu le doyen de la Chambre. Pendant vingt ans, il avait exercé les fonctions de whip du parti conservateur mais, victime d'une longue maladie, il avait finalement cédé ce poste il y a deux ans et demi. Cependant, après une très longue absence, il revenait à ses fonctions parlementaires en octobre dernier et était élu président suppléant des comités de la Chambre.

M. l'Orateur, je songe en ce moment à M. Arza Clair Casselman, mieux connu sous le nom de "Cass" des députés qui ont fait partie des législatures antérieures. Né en 1891 et formé à Osgoode Hall, il s'était rendu outre-mer au début de la guerre en qualité d'artilleur, il avait combattu outre-mer et était revenu pour servir son pays en temps de paix comme en temps de guerre, presque sans interruption sauf durant les quatre ans de la législature où le très honorable M. Meighen a représenté la circonscription de Grenville-Dundas, après la démission de M. Casselman.

Nos sentiments sont difficiles à exprimer en pareille circonstance. S'il est une chose que les nouveaux députés apprendront avec le temps et apprécieront quand ils se rappelleront leurs souvenirs de députés, c'est la camaraderie et l'amitié qui existent à la Chambre et qui ne connaissent pas de frontière politique.

Je sais comment feu M. Casselman s'acquittait de ses devoirs, car j'appartenais au même parti que lui. Au moment de mon entrée à la Chambre en 1940, j'ai profité de l'aide, des avis et des conseils que M. Casselman assurait à tous les nouveaux députés. C'est pour moi un deuil personnel comme aussi, je le sais, pour tous ceux qui ont été associés à lui au cours de diverses législatures. Compétent et courtois, M. Casselman est du nombre des très rares Canadiens qui ont fait partie de près de la moitié des 24 législatures qui se sont succédé depuis la Confédération, celle-ci étant la vingt-quatrième. Je tiens à exprimer au nom de notre parti et, j'en suis sûr, au nom de tous les membres de la Chambre, nos sincères condoléances à sa famille. A M^me^ Casselman, à ses fils et à sa fille, nous exprimons nos vives sympathies.

Il est très rare,—c'est la première fois depuis que je siège ici,—qu'en même temps que j'exprime des condoléances à l'occasion du décès d'un collègue j'ai aussi à présenter des sympathies à un membre de la Chambre. Je veux parler de l'honorable député de Dufferin-Simcoe (M. Rowe). Le fait même de faire partie de cette Chambre doit être pour lui, et aussi pour les membres de sa famille, une source de réconfort. L'honorable député de Dufferin-Simcoe a perdu un gendre et le Canada a perdu en même temps un député compétent qui a rendu de précieux services et qui a contribué à l'amélioration de notre pays dans une mesure qu'il est donné à peu d'entre nous d'égaler.

M. Casselman était de ces hommes qui par leur dévouement à leur pays se sont mérité non seulement l'estime de leurs concitoyens mais aussi quelque chose de bien plus grand, c'est-à-dire le sentiment de camaraderie qui, à la Chambre, nous lie tous et qui s'exprime en des occasions comme celle-ci. La Chambre des communes, j'en suis sûr, voudra compatir à la douleur de la famille en deuil.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, le premier ministre a parlé au nom de tous les membres de la Chambre, j'en suis sûr, dans le témoignage de respect et de regret qu'il vient de rendre à feu notre collègue; mais, au nom de l'opposition et en mon propre nom, j'aimerais faire mien ce témoignage. Lorsque nous nous sommes réunis ce matin, beaucoup d'entre nous espéraient qu'à l'ouverture de la présente session il nous serait épargné le triste devoir d'avoir à rendre hommage à l'un de nos collègues disparu depuis notre dernière réunion; mais, lorsque nous sommes venus ici ce matin, nous avons appris qu'il ne devait pas en être ainsi.

Le premier ministre a exprimé en des termes qui, je crois, reflètent les sentiments de nous tous ce que pensaient de feu le député de Grenville-Dundas ceux d'entre nous qui étaient ses collègues à la Chambre. Ainsi qu'on l'a si bien dit, il était le doyen de la Chambre des communes, ayant été élu pour la première fois en 1921; mais, avant de commencer sa longue période de service envers son pays à la Chambre, il avait déjà servi valeureusement le Canada au cours de la première guerre mondiale. Durant sa carrière à la Chambre et en dehors de la Chambre, il s'est vivement intéressé au bien-être des anciens combattants.

Bien entendu, M. Casselman a été pendant de longues années whip en chef de son parti et, comme tel, il a été un dignitaire du Parlement qui s'est gagné le respect et l'affection des membres de tous les partis. C'est avec mélancolie que nous constatons que celui qui lui succède comme doyen de la Chambre lui était si étroitement uni non seulement par les liens de l'amitié mais aussi du fait que M. Casselman avait épousé sa fille. Je veux parler, comme le premier ministre l'a fait, de notre ami, l'honorable député de Dufferin-Simcoe (M. Rowe).

Permettez-moi de souscrire, en terminant, aux paroles prononcées par le premier ministre. Nous sympathisons avec lui et les membres de son parti à l'occasion de la perte d'un collègue estimé et nous offrons tout particulièrement, à l'occasion de ce deuil cruel, nos condoléances à Mme Casselman et aux membres de sa famille.

M. Hazen Argue (Assiniboïa): Monsieur l'Orateur, au nom du groupement de la CCF, je sais pouvoir dire que le premier ministre et le chef de l'opposition ont parlé pour nous aujourd'hui, comme d'ailleurs pour tous les députés, quand ils ont vivement déploré le décès d'un vieil ami, M. Clair Casselman. Je souscris aux condoléances qu'ils ont offertes à la famille, aux parents et aux amis.

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

Je connaissais M. Casselman depuis de longues années, soit depuis 1945, date de mon arrivée à la Chambre des communes. A titre de whip en chef du parti conservateur de 1935 à 1955, il a servi son parti avec fidélité et compétence sous divers chefs. La fonction du whip en chef est importante dans n'importe quel parti. Comportant beaucoup de responsabilités et de travail, elle exige une personne dévouée. Elle ne suscite pas autant d'apparitions en public et peut-être pas autant d'acclamations du public que d'autres postes, mais nous savons que c'est l'une des positions les plus importantes au sein de n'importe quel parti politique à la Chambre des communes.

Au cours des années où j'ai siégé près de M. Casselman, j'ai observé qu'il assistait fidèlement aux séances de la Chambre, qu'il s'acquittait de ses fonctions à l'égard de son parti et des députés avec loyauté et efficacité. La CCF se joint à tous les députés pour dire au premier ministre et aux députés conservateurs que nous partageons leur chagrin et pour offrir nos condoléances au député de Dufferin-Simcoe, à Mme Casselman, à ses trois fis et à sa fille.

COMITÉS PERMANENTS

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre) propose:

Qu'un comité spécial, composé de MM. Argue, Balcer, Cardiff, Green et Habel, soit chargé de dresser et de remettre, avec toute la diligence voulue, les listes des députés appelés à faire partie des comités permanents de la Chambre, sous le régime de l'article 65 du Règlement.

La motion est adoptée.

COMMISSION DE LA RÉGIE INTÉRIEURE

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre) dépose le message suivant de Son Excellence le Gouverneur général:

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes copie authentique d'un décret du conseil nommant l'honorable Donald Methuen Fleming, ministre des Finances, l'honorable Léon Balcer, solliciter général, l'honorable George Clyde Nowlan, ministre du Revenu national, et l'honorable Ellen Louks Fairclough, secrétaire d'État, pour agir avec l'Orateur de la Chambre des communes à titre de commissaires aux fins et en vertu des dispositions du chapitre 143 des Statuts revisés du Canada, 1952, intitulé: Loi sur la Chambre des communes.

CHAMBRE DES COMMUNES

CHOIX DU PRÉSIDENT DES COMITÉS PLÉNIERS

(*Texte*)

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je propose, appuyée par M. Green, que M. Pierre Sévigny, député de la circonscription électorale

de Longueuil, soit nommé président des comités pléniers.

(La motion est adoptée.)

(*Traduction*)

CHAMBRES DES COMMUNES

NOMINATION DU PRÉSIDENT SUPPLÉANT DES COMITÉS PLÉNIERS

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre) propose:

Que M. Charles Rea, député de la circonscription de Spadina, soit nommé président suppléant des comités pléniers.

La motion est adoptée.

LE CABINET

COMMUNICATION DE CHANGEMENTS ET DE NOMINATIONS

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, avec votre permission et celle de la Chambre, j'aimerais maintenant faire une courte déclaration à propos de certains changements dans le conseil des ministres.

Je regrette d'avoir à vous faire part que l'honorable sénateur John T. Haig a résigné ses fonctions de leader du gouvernement et s'est retiré en même temps du cabinet où il occupait le poste de ministre sans portefeuille. Je ne doute pas que tous les députés conviendront qu'il a servi son pays avec dévouement au cours des longues années qu'il a passées, non seulement dans l'autre Chambre mais aussi, antérieurement, dans d'autres secteurs politiques: conseils municipaux ou assemblées législatives. Il siégeait au Sénat depuis 1935 et y était leader conservateur depuis 1945. C'est pour se rendre aux instances de sa famille qu'il a offert sa démission. Sa famille croyait en effet que le temps était venu pour lui de renoncer aux responsabilités astreignantes qui étaient siennes là-bas. La place qu'il continuera d'y occuper n'en sera pas moins très honorable. Le parlement et la population de notre pays pourront toujours avoir recours à ses conseils.

Pour le remplacer, j'ai eu le plaisir d'annoncer ce matin la nomination de l'honorable sénateur Walter Aseltine au poste de leader du gouvernement au Sénat. L'expérience du sénateur Aseltine en cet endroit remonte à 1933. Il a rendu depuis cette date de tels services au Parlement du Canada et aux comités du Sénat que je suis très heureux qu'il ait accepté la responsabilité supplémentaire résultant de sa nomination.

Je tiens à annoncer en cette enceinte que l'honorable représentante d'Hamilton-Ouest (M^me^ Fairclough) a prêté aujourd'hui serment en qualité de ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Depuis sa nomination au cabinet elle a été chargée de la garde du Grand Sceau du Canada et, en des circonstances comme celle-ci, il faut informer la Chambre qu'elle a remis ce matin le Grand Sceau entre les mains de Son Excellence le Gouverneur général. Peu après, Son Excellence a bien voulu confier le Grand Sceau à l'honorable représentant de Labelle (M. Courtemanche), qui a prêté serment comme membre du conseil privé et titulaire du secrétariat d'État.

Je voudrais également annoncer que le portefeuille de la Production de défense, dont les responsabilités étaient assumées par le leader de la Chambre depuis juin dernier, aura maintenant un titulaire permanent et non plus un titulaire suppléant, en la personne de l'honorable représentant de Lotbinière (M. O'Hurley), qui a prêté serment en qualité de membre du conseil privé et de ministre de la Production de défense. L'honorable député a été élu pour la première fois en juin dernier et il a assumé la fonction d'adjoint parlementaire. Nous croyons qu'il s'est tellement bien acquitté de cette fonction qu'il a mérité la promotion qu'il a reçue.

Mais, monsieur l'Orateur, là ne se termine pas la liste des nominations. Une autre nomination sera faite sous peu qui tiendra compte de cette région de l'Est de la province de Québec qui n'est pas encore représentée au sein du cabinet. J'espère être très prochainement en mesure d'annoncer une autre nomination à ce propos.

LES SUBSIDES

FORMATION DU COMITÉ

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, avec le consentement de la Chambre, je propose, appuyé par le ministre des Finances (M. Fleming):

Que la Chambre se forme en comité, à sa prochaine séance, pour examiner les subsides à accorder à Sa Majesté.

(La motion est adoptée.)

VOIES ET MOYENS

FORMATION DU COMITÉ

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je propose, appuyé par le ministre des Finances (M. Fleming):

Que la Chambre se forme en comité, à sa prochaine séance, pour étudier les voies et moyens d'obtenir les subsides à accorder à Sa Majesté.

(La motion est adoptée.)

LE DISCOURS DU TRÔNE

ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL, PROPOSÉE PAR M. ROBERT LAFRENIÈRE ET APPUYÉE PAR M. ERIK NIELSEN

La Chambre passe à l'examen du discours prononcé par Son Excellence le Gouverneur général à l'ouverture de la session.

(*Texte*)

M. Robert Lafrenière (Québec-Montmorency): Monsieur l'Orateur, après l'aimable invitation qui m'a été faite par le très honorable premier ministre (M. Diefenbaker) de proposer l'Adresse en réponse au discours qu'a prononcé Son Excellence le Gouverneur général il y a quelques instants, j'ai longtemps cherché les mérites strictement personnels qui m'ont valu cet honneur redoutable. Je dois avouer humblement à la Chambre que je n'en ai pas trouvé.

Il m'a été plus facile de penser que ce témoignage d'appréciation et d'estime s'adresse à la population du comté de Québec-Montmorency qui a donné à celui qui vous parle une victoire qui restera historique. Dans l'espoir de n'être pas contredit sur ce point, au moins d'ici la fin de mon discours, permettez-moi, monsieur l'Orateur, de dire que le comté de Québec-Montmorency, où vit une population industrieuse d'environ 125,000 âmes, est parmi les comtés les plus populeux et les plus beaux du Canada. A cette population, j'adresse aujourd'hui mes meilleurs sentiments de reconnaissance et l'assurance de mon dévouement le plus complet.

De plus, monsieur l'Orateur, je note que celui qui appuie cette motion est aussi un jeune homme, le député du Yukon (M. Nielsen). L'honneur que nous partageons en ce jour mémorable s'adresse donc particulièrement à la jeunesse canadienne qui, partout au pays, a donné généreusement au très honorable premier ministre et à son gouvernement, l'appui et le concours de son ardeur et de son enthousiasme. Jamais un homme public n'a inspiré à la jeunesse autant de confiance en l'avenir de notre pays, et le résultat des dernières élections fédérales n'a pas de précédent dans l'histoire canadienne, pas plus que dans celle de la plupart des pays démocratiques du monde.

Au tout début de mes observations, permettez-moi, monsieur l'Orateur, de vous offrir, au nom de mes collègues et en mon nom personnel, les plus chaleureuses félicitations pour votre nomination au poste élevé auquel vous avez été appelé à cause de votre profond savoir et de votre personnalité distinguée. Les qualités que vous avez manifestées au cours de la dernière session, qualités qui ont été appréciées par les Canadiens de toutes les provinces, ont sans aucun doute guidé le très honorable premier ministre dans sa décision de vous confier à nouveau cette haute fonction.

Monsieur l'Orateur, personne ici ne sera surpris si je prends la liberté de souligner particulièrement cette journée mémorable du 31 mars 1958 qui restera à jamais gravée dans le cœur et l'esprit de tous les Canadiens.

Un tel événement historique n'a pu se produire, sans que nous trouvions à sa naissance l'action féconde et le caractère d'un grand homme d'État que tous les Canadiens, sans exception, y compris les adversaires politiques, ont appris à aimer, à admirer et à respecter, et j'ai nommé le magnanime successeur de sir John Macdonald et de sir Georges-Étienne Cartier (le sauveur au 20e siècle de la Confédération canadienne), le très honorable premier ministre du Canada.

Au nom de tous les membres du gouvernement, de tous mes collègues, des anciens et nouveaux députés, au nom du peuple canadien de la province de Québec et de Québec-Montmorency que je représente spécialement, qu'il me soit permis d'offrir au premier ministre le témoignage de notre appréciation pour la sagesse et la prévoyance dont il a fait preuve dans son administration depuis juin 1957, et surtout pour avoir servi d'une façon merveilleuse, par des actes positifs, la grande cause de l'unité nationale. Comme je l'ai déjà mentionné il y a quelques instants, jamais dans l'histoire du pays le peuple canadien n'a élu un aussi grand nombre de députés pour former un gouvernement. Nous trouvons les raisons de cet événement extraordinaire dans les réalisations nombreuses et efficaces accomplies par un gouvernement minoritaire lors du dernier Parlement.

Dans ma circonscription et, de fait, dans tout le pays, nous sommes conscients de ce qu'a accompli le gouvernement au cours de la dernière législature.

Il a porté la pension de vieillesse à $55 par mois, il a relevé les allocations des anciens combattants, il a affecté 300 millions de dollars à la construction de nouvelles maisons, il a prolongé la durée des prestations d'assurance-chômage et, d'après le discours de Son Excellence le Gouverneur général, je constate qu'elle doit être prolongée davantage. Il a établi à l'égard des produits agricoles un régime équitable de prix minimums fondé sur le coût de la production, il a organisé un vaste programme de travaux publics, il a intensifié les exportations de blé à l'étranger et il a prévu un versement anticipé à l'égard du blé entreposé sur les fermes. Il a établi et reconnu les besoins particuliers des provinces Maritimes, et ce qu'il a accompli là-bas est sans comparaison

avec ce qu'il fera pour placer sur un pied d'égalité toutes les régions du Canada. Discernant la responsabilité des hommes d'État canadiens, le premier ministre et les membres de son cabinet ont signalé qu'ils vont "développer" le Nord du pays.

Ce n'est là, monsieur l'Orateur, qu'une énumération bien incomplète des œuvres du gouvernement lors du dernier Parlement, et ces œuvres ont profité à des millions de Canadiens qui ont su prouver leur reconnaissance.

Quand je songe au présent gouvernement qui était en minorité avant les dernières élections, les mots que prononçait sir Winston Churchill au sujet de la *Royal Air Force* pendant la dernière Grande Guerre me reviennent à l'esprit:

(*Traduction*)

Jamais, dans l'histoire des conflits humains, tant de gens n'ont dû autant à si peu d'hommes.

(*Texte*)

Le peuple, ayant compris que le gouvernement actuel voulait s'approcher de lui pour mieux le servir, s'est approché du gouvernement pour mieux l'appuyer. J'en profite, monsieur l'Orateur, pour exprimer l'admiration que la population canadienne a éprouvée à l'endroit de tous les membres du cabinet qui ont su donner au pays tout entier un exemple continu de travail, de dignité et de compétence.

Avec tous les ministres et les députés de la Chambre, je me réjouis de constater que le discours de Son Excellence indique qu'un grand nombre de réalisations plus haut énumérées connaîtront d'autres améliorations.

Je tiens à mettre en lumière d'une façon très spéciale que le Gouvernement a exprimé, dès le début du discours du trône, son intention de prendre tous les moyens possibles pour consacrer, de concert avec les autres nations, les découvertes scientiques au bien-être de l'humanité plutôt qu'à l'invention d'engins de guerre destinés à la destruction. Et ceci me rappelle une phrase prononcée par le premier ministre devant les étudiants de l'Université St. Mary's d'Halifax, le 31 janvier 1958:

(*Traduction*)

La science et le savant sont plus recherchés que jamais. Le laboratoire doit devenir ou bien le berceau de l'âge d'or de l'humanité ou la fosse du genre humain.

(*Texte*)

Nous devons ajouter, monsieur l'Orateur, que nous sommes rassurés par l'attitude mentale du chef du gouvernement qui s'applique à placer, dans toutes "ses activités", les valeurs spirituelles au-dessus des valeurs matérielles. Il serait intéressant pour tout le monde de connaître cette pensée du premier ministre, que l'on trouve inscrite sur un des murs du pavillon canadien à Bruxelles, en Belgique:

(*Traduction*)

Je suis de ceux qui pensent que la liberté ne pourra survivre à l'avenir comme elle l'a fait par le passé que lorsque les hommes libres, tout en ne méconnaissant pas les exigences de la science et de la technologie, garderont inébranlable leur foi dans les valeurs morales et spirituelles.

(*Texte*)

Nous sommes reconnaissants au premier ministre pour ses efforts constructifs et courageux en vue d'assurer la continuation de la paix. Il est sans doute intéressant d'entendre de magnifiques discours sur la paix, mais les actions sont plus efficaces et je crois que les suggestions du premier ministre, comme représentant de notre pays, sont plus importantes que les notions théoriques à ce sujet.

Monsieur l'Orateur, le discours éloquemment prononcé tout à l'heure à la Chambre Haute par Son Excellence le Gouverneur général jette dans le cœur de tous les Canadiens une espérance illimitée en l'avenir immédiat et éloigné de notre pays. Notre économie nationale sera certainement de beaucoup améliorée par les conférences économiques du Commonwealth qui auront lieu prochainement et grâce auxquelles nos relations commerciales avec les autres pays seront diversifiées et "développées".

Tous les citoyens du pays seront heureux de constater que le gouvernement actuel a l'intention d'intensifier la mise en valeur de nos ressources naturelles en collaboration avec les provinces et de voir à ce que nos matières premières soient transformées au Canada, dans toute la mesure du possible, pour le plus grand bénéfice des nôtres. D'autres conférences seront tenues au sujet de nos relations commerciales.

Je me réjouis, monsieur l'Orateur, avec la majorité des jeunes du pays qui ont l'intention de fonder un foyer, de constater que le gouvernement actuel est déterminé à modifier la loi nationale sur l'habitation en mettant plus d'argent à la disposition des contribuables. Nous avions tous déploré les restrictions du crédit qui ont été en grande partie la cause de la crise du chômage, paralysant la construction à travers tout le pays, et c'est avec fierté qu'aujourd'hui nous pouvons espérer un essor grandissant pour l'entreprise privée grâce au relâchement du crédit. Ai-je besoin de mentionner combien le vaste programme de nouveaux travaux publics a été apprécié, particulièrement par les travailleurs manuels qui forment une partie si importante de la population du pays!

Monsieur l'Orateur, il est une question qui tient particulièrement au cœur de tous les Canadiens, de quelque origine qu'ils soient;

elle concerne les relations entre le gouvernement fédéral et les législatures provinciales. Depuis l'avènement au pouvoir du gouvernement actuel, un effort louable a été accompli pour favoriser l'entente et la bonne harmonie entre les autorités fédérales et provinciales. Au cours du dernier Parlement, une somme globale de 80 millions de dollars a été remise aux différentes provinces du pays. Au fait, la province de Québec, que je représente particulièrement, a bénéficié d'un montant de 19 millions de dollars, et cet argent a été mis à la disposition des mères nécessiteuses de ma province.

D'autres conférences seront tenues par ces autorités supérieures et les accords financiers qui en découleront profiteront aussi heureusement à toutes les municipalités du pays. Plusieurs députés ont déjà exercé leur activité dans les conseils municipaux et ils connaissent les problèmes auxquels doivent faire face les municipalités. Les gouvernements municipaux constituent la pierre angulaire de la démocratie. Ils détiennent leurs pouvoirs des législatures provinciales, et la situation financière de ces dernières étant améliorée, par voie de conséquence, le fardeau financier qui pèse trop lourdement sur les municipalités en sera d'autant allégé.

Me permettrez-vous, monsieur l'Orateur, de former le souhait ardent que le gouvernement actuel tourne son attention vers les problèmes qui intéressent actuellement les ouvriers canadiens de l'industrie textile. Ces ouvriers sont nombreux à travers le pays et leurs problèmes concernent aussi d'une façon particulière une bonne partie de la population du comté de Québec-Montmorency que je représente en cette enceinte. Il serait infiniment souhaitable que des mesures opportunes soient prises à ce sujet par le gouvernement actuel dans un avenir très prochain.

Le discours du trône mentionne également que la Chambre sera saisie de modifications à la loi sur les transports. A cause de l'immensité du territoire canadien et des richesses naturelles que l'on y trouve dans les coins les plus reculés, le gouvernement fait preuve d'une grande clairvoyance en facilitant les moyens de transport, afin que les frontières habitées de notre pays soient reculées le plus rapidement possible. Qu'il me soit permis de souligner ici l'esprit d'initiative et de travail qui anime le ministre qui a la charge de ce ministère. La loi sur les parcs nationaux recevra également une attention particulière de la part du gouvernement. Me serait-il permis de signaler à la Chambre que le gouvernement fédéral, grâce au premier ministre, a cédé à la cité de Québec le parc Jacques-Cartier qui sera bientôt érigé en site national.

Monsieur l'Orateur, je m'en voudrais de ne pas rappeler à la mémoire du peuple canadien l'insigne honneur qui lui a été gracieusement accordé l'an passé par Sa Majesté la Reine Élisabeth II, alors que pour la première fois elle inaugurait un Parlement canadien. Ce fait historique constitue un souvenir impérissable. Nous, de la province de Québec, avons été particulièrement touchés lorsque, dans son discours prononcé dans les deux langues, elle s'est dite fière de voir que les Canadiens français étaient demeurés fidèles à leur langue et à leur foi. Cette année encore le Canada sera honoré par la visite de Son Altesse Royale la princesse Margaret qui participera aux cérémonies du centenaire de la Colombie-Britannique. Cette sollicitude royale nous rappelle que le Canada est un des pays les plus anciens du Commonwealth.

Monsieur l'Orateur, malgré toute la bonne volonté de celui qui vous parle, on comprendra qu'il est impossible d'analyser le vaste programme que se propose d'accomplir le gouvernement au cours de la présente session. L'étude de toutes ces mesures législatives requerra un travail acharné et persévérant de la part de tous et de chacun des députés. Ils sont nombreux et un grand nombre d'entre eux sont encore très jeunes, à tel point que l'on pourrait dire que le Parlement actuel est le Parlement de la jeunesse et de l'avenir. Me permettrez-vous de les féliciter, quelle que soit leur allégeance politique, d'avoir été choisis comme représentants officiels par la population de leur comté respectif.

Monsieur l'Orateur, vous vous êtes acquis la réputation de tirer d'embarras, d'une façon spirituelle et pleine de tact, les députés qui s'aventurent dans certaines difficultés à la Chambre. Au nombre des nouveaux députés qui forment le Parlement, vous aurez certainement l'occasion d'exercer, à maintes reprises, votre talent et de faire preuve de votre impartialité coutumière.

Je désire féliciter le gouvernement de son intention d'étudier la possibilité d'installer à la Chambre un système amélioré de traduction simultanée. Étant donné qu'il ne fonctionne pas en ce jour, je suis assuré que les auditeurs de langue anglaise auront probablement trouvé que j'ai bien parlé.

Avant de terminer, monsieur l'Orateur, je tiens, à cause de circonstances très particulières, à exprimer quelques opinions concernant la population de notre pays.

Je crois que ma circonscription de Québec-Montmorency reflète, en petit, l'aspect général du Canada. Nous avons des Canadiens français, des Canadiens anglais, des Irlan-

dais, des Écossais, ainsi que des concitoyens d'autres ascendances qui pratiquent diverses religions. Nous constituons une collectivité heureuse où l'on travaille en harmonie et où il n'est jamais question qu'un groupe tente de commettre une injustice envers l'autre.

Monsieur l'Orateur, pendant de trop nombreuses années certains hommes publics ont tenté de semer le désarroi et la désunion chez le peuple canadien en exploitant des préjugés de race et de religion. Au nom de la province de Québec, que je représente particulièrement, je tiens à dire à la Chambre que nous sommes fiers de la coexistence et de la cohabitation des deux grandes races qui forment la population de notre pays. Nous du Québec, nous voulons ardemment l'unité nationale dans le respect des droits et des privilèges de tous et de chacun des citoyens, quelles que soient leur race, leur religion ou leur langue.

(*Traduction*)

Monsieur l'Orateur, je crois que je devrais répéter cette déclaration en anglais. En dépit de ce qu'on a pu dire, je veux qu'on sache que les gens du Québec tiennent à l'unité nationale dans le respect des droits et privilèges de chacun et dans la justice pour tous les citoyens canadiens. Les membres du Parlement devraient donner l'exemple au reste du pays et s'abstenir désormais de tout propos inspiré par le préjugé de race et de religion.

(*Texte*)

J'ai dit, monsieur l'Orateur, dans le respect des droits et des privilèges de chacun, et je tiens à ajouter que le mot respect, dans son sens profond, comprend l'estime, et l'estime amène le plus souvent l'amitié la plus cordiale.

Nos cultures française et anglaise sont différentes, mais elles ne sont pas incompatibles. L'addition de ces cultures et de nos différentes qualités raciales constituent pour notre pays un enrichissement et non pas un sujet de contradiction. Pour un citoyen canadien, qu'il le soit par sa naissance ou par naturalisation, il n'y a pas de barrière dans les avenues du succès s'il a du talent, de l'initiative et de l'esprit de travail.

Quant à nous, membres du Parlement, qui représentons les différentes races du pays, notre rôle peut se comparer à celui de l'éducateur et notre devoir est de donner au peuple canadien un exemple vivant d'unité nationale et d'entente cordiale entre les races qui doivent vivre sur le même territoire, par la volonté divine, pour bâtir un pays qui déjà joue dans le monde un rôle primordial.

Nous comprenons que le très honorable premier ministre qui préside aux destinées de notre pays est surtout animé d'un grand esprit de justice envers tous et chacun des citoyens canadiens, sans distinction de race ni de religion.

Au cours des dernières élections, nous avons réaffirmé le concept de la constitution et nous avons fait un pas de plus vers la transformation du concept de la Confédération en une plus grande unité nationale. Nos ancêtres, sous Macdonald et Cartier, ont mis l'Ouest en valeur; ils ont colonisé le pays d'un littoral à l'autre. La tâche qu'a maintenant entreprise notre premier ministre et son gouvernement est de mettre le Nord en valeur. Ces terres septentrionales renferment de vastes richesses inexploitées, des ressources hydro-électriques, divers minéraux et presque toutes les ressources nécessaires pour élargir sensiblement notre structure économique actuelle.

La province de Québec a choisi les deux tiers de ses représentants parmi les conservateurs. C'est un fait saisissant. Il y a eu, dans le passé, des divergences et des difficultés, mais pour moi les dernières élections ont le même sens pour tous ceux qui habitent la province de Québec. Cette province, la province d'Ontario et toutes les autres provinces, ainsi que les gens de toutes nationalités, sont déterminés à mener à bien la grande expérience de l'édification de notre pays.

Maintenant, ayant dit le plaisir que me procure la présente occasion, j'ai l'honneur de proposer, appuyé par l'honorable député du Yukon (M. Nielsen),

Que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le très honorable Vincent Massey, C.H., Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

Qu'il plaise à Votre Excellence:

Nous très fidèles et loyaux sujets des Communes du Canada, en Parlement assemblés, demandons qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles remerciements à Votre Excellence pour le gracieux discours que Votre Excellence a adressé aux deux Chambres du Parlement.

(*Traduction*)

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, on me permettra de dire tout d'abord combien je suis sensible à l'honneur qui m'est fait, à moi aujourd'hui, ainsi qu'à la population du Yukon et du Nord, par l'occasion qui m'est offerte d'appuyer l'Adresse en réponse au discours du trône et de vous dire un mot des espoirs et des aspirations du Yukon.

Je tiens d'abord à vous féliciter, monsieur l'Orateur, de votre élévation au poste que vous ocupez dans cette Chambre. Les gens du Yukon sont comme moi reconnaissants au premier ministre (M. Diefenbaker) de l'occasion qu'il nous donne de dissiper certaines des fausses idées que l'on se fait sur le compte du Nord, surtout de méprises qui se fondent peut-être sur des incidents comme celui qu'à créé aujourd'hui l'honorable député de Mackenzie-River (M. Hardie), malheureuse-

ment absent actuellement, lorsqu'il est venu dans cette auguste salle vêtu comme un aborigène.

Le moment ne saurait être mieux choisi puisque cette année le Yukon célèbre le jubilé de la ruée vers l'or. Il y a 60 ans en effet le Yukon était le lieu de la plus grande ruée vers l'or de toute l'histoire canadienne. Il y aura 62 ans le 17 août prochain, on découvrait de l'or près de la ville de Dawson. Je me sentirais honoré, comme le serait n'importe qui du Yukon, d'accueillir tous les honorables députés qui voudraient venir au Yukon cet été se rendre compte de certaines merveilles du nord.

L'histoire du Yukon, monsieur l'Orateur, et, à vrai dire, l'histoire de l'ensemble du Nord canadien, est celle de l'industrie minière dont l'avenir est dans l'exploitation du sous-sol. Depuis le début du siècle, notre économie nationale a fait de grands progrès dans tous les domaines. Notre industrie manufacturière a grandi grâce surtout à l'effort que la seconde guerre mondiale a exigé d'elle. Au début du siècle, cette industrie était évaluée à un demi-milliard de dollars, tandis qu'elle l'est aujourd'hui à 19 milliards et demi. En 1956, le rendement brut de l'agriculture était de 3 milliards et quart et l'an dernier, celui de nos industries qui utilisent les produits forestiers était de 2 milliards de dollars. Le rendement de l'industrie métallurgique était le même. Si l'on considère ce progrès dans le pays, en regard d'un produit national brut de 37 milliards de dollars, on a raison de croire que le vingtième siècle est réellement le siècle du Canada.

La mise en valeur du Canada a progressé depuis la première exploitation de l'argent à Cobalt jusqu'à la découverte et à l'exploitation industrielle de l'or et des mines métalliques du pays, en passant par l'industrie du cuivre et du nickel en Ontario et au Manitoba, du cuivre et du minerai de fer dans le Québec et au Labrador, des métaux communs en Colombie-Britannique et les nouvelles découvertes au Nouveau-Brunswick, celles d'argent au Yukon, d'uranium en Ontario, en Saskatchewan et dans les Territoires du Nord-Ouest, sans oublier la dernière venue, l'industrie pétrolière, qui se développe rapidement en Alberta, au Manitoba et en Saskatchewan, et même actuellement jusque dans le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. On fait des découvertes de plus en plus fréquentes dans les régions septentrionales des provinces et, ces dix dernières années, les Canadiens ont souvent eu l'occasion d'entendre des noms comme Ungava, Cassiar, Moak-Lake, Rankin, Inlet, Uranium-City, Beaver-Lodge, Calumet, Yukon, Yellowknife.

[M. Nielsen.]

Oui, l'industrie extractive du Canada fait des progrès prodigieux et je ne saurais trop souligner combien il est important que tous les Canadiens, et spécialement les chefs d'industrie et les chefs politiques, témoignent un intérêt profond et personnel au développement de cette industrie. De par sa nature même, l'industrie extractive comporte de nombreux problèmes et elle est extrêmement sensible à la situation politique et à la conjoncture mondiale. C'est une industrie à encourager sans cesse, parce que, avant bien longtemps, le Canada sera la première nation du monde dans le domaine de l'extraction minière.

A l'aurore de l'âge de l'espace, nous savons qu'on trouvera de nombreux usages nouveaux de métaux dont la demande mondiale s'accroît sans cesse, des métaux ayant une importance secondaire il y a quelque années et qui maintenant prennent la vedette, par exemple, le bore, l'uranium, le molybdène, le titane et le lithium. Voilà les minéraux que les prospecteurs recherchent davantage. Dans la lutte en vue de conquérir l'espace, il est évident que ce sont les pays possédant les plus grandes ressources minérales et l'aptitude scientifique nécessaire à leur utilisation qui prendront les devants.

Étant donné l'importance exceptionnelle que revêt l'industrie des métaux, pour ce qui est de la sauvegarde de notre mode de vie démocratique, nous avons le devoir, non seulement du point de vue national, mais aussi du point de vue international, de favoriser par tous les moyens possibles une saine expansion de notre industrie minière. Vu la demande mondiale de métaux de plus en plus grande, il faut que ces hommes aventureux travaillant de concert avec l'industrie minière fassent reculer de plus en plus nos frontières septentrionales. Il faut encourager et aider autant que possible le prospecteur. Le Canada septentrional, en particulier les régions qui, comme le Yukon, ont déjà révélé l'existence de ressources minérales, devraient certainement avoir un avenir brillant. Mais la richesse minérale est une richesse cachée et, pour que de nouvelles mines soient mises en exploitation, il faut beaucoup de temps et d'argent. Les risques sont grands et les déceptions nombreuses. Si l'on veut que cette industrie prospère,—et l'avenir du Canada l'exige,—il lui faudra un minimum de restrictions et un maximum d'encouragement, encouragement qui manque depuis si longtemps, surtout dans nos régions les plus au nord.

Il importe de rétablir la confiance parmi ceux qui ont pour tâche de découvrir et de mettre en valeur les ressources minérales du Canada. Il faut prendre immédiatement les

mesures voulues pour développer ces ressources du Nord, d'importance capitale pour l'avenir du pays.

Les ressources du Yukon ne cèdent la place à celle d'aucune autre région. Il y a là de l'or, du fer, de l'amiante, du cuivre, de l'argent, du nickel et tous les autres bas métaux et métaux précieux, ainsi que de vastes nappes inexploitées de pétrole. Nous avons en réserve l'énergie nécessaire pour traiter ces minéraux. De fait, le potentiel du fleuve Yukon et du réseau de lacs est le double de celui de l'entreprise de la voie maritime du Saint-Laurent.

Voilà les principales raisons pour lesquelles les gens du Yukon sont là; ils sont là parce qu'ils ont confiance, parce qu'ils savent ce qui en est, dans ce que le Yukon peut donner. Jusqu'à dernièrement cette confiance était partagée uniquement par ceux qui sont venus se tailler un avenir dans le Nord canadien, par des pionniers dans le sens le plus complet du terme. Mais ces gens voient maintenant la réalisation de leurs espoirs,—les espoirs de tous les Canadiens,—dans les plans dynamiques de mise en valeur qui forment l'essence du programme du gouvernement actuel.

Il a fallu beaucoup de temps, trop de temps peut-être, pour attirer l'attention du Canadien sur ces régions septentrionales, sur leurs richesses et leur population, et, pourrais-je ajouter, leur emplacement. J'ai été plutôt étonné d'apprendre combien de gens croient que le Yukon est une partie soit de l'Alaska soit des territoires du Nord-Ouest, ou se demandent encore si la Colombie-Britannique n'a pas pris en charge une partie du Yukon. Je me demande combien savent que la plus grande mine d'argent du monde, en tenant compte des réserves, se trouve au Yukon; je me demande combien savent que notre température se compare avec celle de l'Alberta et de la Saskatchewan, et que la route de l'Alaska,—donnant accès au Yukon depuis l'Alberta et la Colombie-Britannique et entretenue par l'armée canadienne selon des normes si élevées,—est la meilleure route de gravier du genre sur le continent.

Je ne pense pas qu'un seul député doute de l'avenir du Yukon, de ses richesses, de la qualité de sa population, mais la richesse et le dévouement ne suffisent pas sans les moyens de transport. J'ai parlé de la route de l'Alaska; j'ajouterai que le Yukon a déjà les premiers éléments d'un réseau routier et un chemin de fer reliant Whitehorse à Skagway (Alaska) sur l'océan. Des richesses minérales et pétrolières du Nord qui sont notre patrimoine nous séparent cependant des milles et des milles de brousse, de roches et de rivières qui restent à franchir. Il faut combler les vides; or, c'est là l'essence même de la politique du présent gouvernement. Nous devons aménager les routes, les chemins de fer, les voies de communication qui nous donneront accès aux richesses enfouies dans ces régions septentrionales. Nous devons aménager des entreprises hydro-électriques en fonction des richesses minérales, afin d'assurer l'industrialisation du Nord canadien. Inutile de rappeler ici le rôle que le transport a joué pour l'union politique et économique de notre pays de l'Est à l'Ouest. Aujourd'hui, une nouvelle forme d'entreprise et d'audace s'offre à ceux qui ont confiance dans l'avenir du Canada.

Le premier programme national de mise en valeur au Canada a été celui de notre premier grand premier ministre,—c'était un conservateur,—sir John A. Macdonald. A cette époque, l'aménagement d'un chemin de fer et d'autres moyens de communication était une question de clairvoyance, de confiance et de foi en l'avenir. Il y avait alors des hommes à courte vue qui disaient qu'un chemin de fer allant jusqu'au littoral de l'Ouest n'apporterait rien à l'économie de la nation; ils disaient que les vastes étendues des Prairies étaient destinées à rester vierges, que le Pacifique ne pourrait jamais être conservé à l'Amérique du Nord.

Toutefois, sir John A. Macdonald et son gouvernement n'étaient pas disposés à attendre qu'on découvre les puits de pétrole, ces puits qui, au cours de la seule année dernière, ont apporté près de 445 millions de dollars à l'économie nationale; ils n'étaient pas disposés à attendre la mise en valeur des forêts et des mines de la Colombie-Britannique; ils n'étaient pas disposés à attendre l'exploitation de l'uranium ni des ressources industrielles ou autres des provinces des Prairies. Sir John Macdonald et son gouvernement ont alors aménagé ces voies de communication. Qui, aujourd'hui, doutera de la sagesse de leur décision?

Aujourd'hui, tout comme alors, nous avons un autre grand premier ministre, et c'est encore un conservateur. Avec son gouvernement, il a formulé une politique nationale de mise en valeur à la fois neuve et dynamique qui prévoit l'aménagement d'un vaste réseau de routes et autres voies de communication dans le Nord canadien. C'est la première mesure de ce programme énergique de mise en valeur nationale que nous attendions depuis si longtemps; un programme qui s'appuie surtout sur le développement du Nord canadien. Les travaux sont déjà commencés dans certains cas, par exemple, l'arpentage de la route qui partira du nord de la région de Dawson, au Yukon, pour se diriger vers la région pétrolifère du plateau de Peel.

Je me permets ici une petite digression pour dire que, contrairement à ce que croient certains députés qui sont à votre gauche, le Yukon n'est pas une terre inhabitée. Je vous affirme aussi qu'il n'y a pas d'igloo au Yukon.

Le discours du trône réjouira tous les Canadiens, car ils noteront les mesures précises que prend le gouvernement actuel pour appliquer ses programmes. L'ensemble de notre plan de mise en valeur nationale ne peut porter fruit que si nous aménageons nos lignes de communication et de transport pour permettre de recueillir, de traiter et de distribuer nos matières premières.

Sous les gouvernements antérieurs, il fallait établir l'existence des ressources avant qu'on pût aménager des routes de mise en valeur. Nous voyons maintenant projeter des routes qui permettront aux Canadiens d'exécuter les tâches de mise en valeur qui doivent suivre l'exploration avant qu'on puisse établir l'existence des ressources et les acheminer vers les marchés.

J'ai parlé tantôt de la route projetée vers les champs de pétrole que recèle le Yukon septentrional. Je constate avec un vif plaisir que, depuis le discours par lequel le premier ministre a ouvert sa campagne à Winnipeg il y a trois mois aujourd'hui,—discours où il a esquissé le plan de mise en valeur nationale du gouvernement actuel,—presque 25 millions d'acres ont fait l'objet de permis de prospection de pétrole dans le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest.

Les sociétés pétrolières en cause se sont engagées à affecter 25 millions de dollars à des travaux d'exploration dans le Yukon seulement. C'est là, monsieur l'Orateur, un geste approprié au besoin.

Le chemin de fer aboutissant au grand lac des Esclaves mettra en production les vastes gisements minéraux de Pine-Point, sur la rive sud du lac. La décision de mettre cette mine en valeur témoigne de la confiance avec laquelle les capitalistes canadiens accueillent les mesures perspicaces du gouvernement. Ce chemin de fer ouvrira la porte de ces mines. Il reliera le réseau ferroviaire du Canada à la navigation sur le fleuve Mackenzie et écartera les entraves que constituent les bas-fonds du delta de l'Athabasca et le portage de Fort-Smith. Le chemin de fer permettra d'exploiter aussi les autres ressources situées le long de son parcours, le bois d'œuvre, les produits de la pêche et de l'agriculture, l'abondante richesse de pétrole que récèlent les sables bitumineux et les autres gisements minéraux.

Au nord, à partir du grand lac des Esclaves, nous devons voir l'aménagement d'une route allant jusqu'au grand lac des Ours et, finalement, jusqu'à la côte de l'Arctique, qui rejoindra la route traversant les prometteurs champs de pétrole du Yukon et aboutissant à Fort-McPherson.

Tout le monde se réjouit de ce qu'on propose d'aménager des routes dans les régions septentrionales des provinces, parce que ces routes sont absolument nécessaires à la mise en valeur du Nord et à la pleine réalisation du programme d'exploitation des ressources.

Voilà donc les premiers pas en vue d'unir le Nord et le Sud du Canada, tout comme il y a si longtemps on a entrepris d'unir l'Est et l'Ouest de notre pays. En tant qu'habitant du Yukon et des régions septentrionales, je suis très heureux de constater la façon dont tous les Canadiens ont envisagé sans réserve l'avenir d'un Canada nouveau et plus grand.

Je terminerai mes observations, à l'appui de l'Adresse en réponse au discours du trône, en disant comme je suis très heureux qu'en cette année du jubilé de la ruée vers l'or du Yukon, nous commencions à constater la mise en œuvre d'un véritable programme national de mise en valeur du Nord. En me disant heureux de saluer cette ère nouvelle, je crois bien ne pas parler seulement au nom des habitants du Yukon, mais de tous les Canadiens.

(Sur la motion de l'honorable M. Pearson, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

Sur la motion du très honorable M. Diefenbaker, la séance est levée à 5 heures 30.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 13 mai 1958

La séance est ouverte à deux heures et demie.

BUDGET DES DÉPENSES DE 1958-1959

L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances) présente un message par lequel Son Excellence le Gouverneur général transmet le budget des dépenses de l'année financière finissant le 31 mars 1959, lequel message est lu par M. l'Orateur puis renvoyé au comité des subsides.

LES FINANCES

EXPOSÉ DU MINISTRE CONCERNANT LES MANDATS SPÉCIAUX

L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, permettez-moi de faire à la Chambre un exposé des questions financières dont le gouvernement a eu à s'occuper depuis le 1er février et d'indiquer comment nous proposons de traiter ces questions, dorénavant, à la Chambre.

Depuis la dissolution des Chambres le 1er février, trois mandats spéciaux ont été émis en conformité de l'article 28 de la loi sur l'administration financière. L'un de ces mandats s'appliquait au reste de l'année financière 1957-1958. Daté du 7 février 1958, il porte le numéro 1958/222 et prévoit une somme de $544,290,332.32. Il a été publié à la page 558 de la *Gazette du Canada,* partie I, du 15 février 1958. Les deuxième et troisième mandats visaient l'année financière 1958-1959. Le deuxième, daté du 9 avril 1958, porte le n° C.P. 1958/492 et prévoit une somme de $203,368,605. Il a été publié dans la première partie de la *Gazette du Canada* du 19 avril, page 1416. Le troisième mandat, daté du 1er mai, porte le n° 1958/641; il prévoit la somme de $107,191,590 et il a été publié à la page 1705 de la *Gazette du Canada,* partie I, du 10 mai. Les annexes aux mandats publiés dans la *Gazette du Canada* révèlent les sommes afférentes à chaque poste des crédits pertinents.

Conformément à l'article n° 40 du Règlement de la Chambre, j'ai déposé aujourd'hui chez le greffier de la Chambre l'exposé qu'exige l'article 28 de la loi sur l'administration financière.

L'hon. M. Martin: A propos de la troisième catégorie, mon honorable ami a parlé du 1er mai. S'agit-il de la période allant du 1er mai jusqu'à l'heure présente?

L'hon. M. Fleming: J'aborderai ce point au cours de mes observations ultérieures. Je signale le plus nettement possible, monsieur l'Orateur, les conditions de ces mandats et les dispositions qui en découlent.

J'aimerais maintenant montrer comment le gouvernement a soigneusement évité d'aller même d'un iota au delà de ce qui était immédiatement nécessaire, pour faire face aux dépenses indispensables de l'État, de sorte que les crédits que visent ces mandats ont été prévus au plus juste pour faire face aux dépenses urgentes du gouvernement jusqu'à vendredi prochain seulement, le 16 mai, date à laquelle ils seront épuisés. Demain, la Chambre sera invitée à accorder des crédits provisoires suffisants jusqu'au 31 mai. Tôt en juin, le gouvernement demandera donc encore une fois à la Chambre de voter des crédits provisoires. Nous avons ainsi cherché, dans la mesure où les circonstances nous le permettaient, à assurer à la Chambre le plus entier contrôle sur les dépenses en cause.

Pour que la Chambre dispose de tous les renseignements lorsqu'elle étudiera les crédits et les autres problèmes dont j'ai parlé, j'aimerais expliquer d'abord brièvement à quoi ont servi les mandats émis durant la période en question, indiquer ensuite ce qu'on se propose de faire pour permettre au Parlement de discuter à fond l'utilisation des mandats à l'égard des années financières 1957-1958 et 1958-1959 et, enfin, rattacher les mandats de 1958-1959 au prochain bill de crédits provisoires.

Au sujet du mandat du 7 février 1958, voici ce que je voudrais dire. A la dissolution, le Parlement avait sanctionné les cinq sixièmes —en mois, les dix douzièmes—de toutes les prévisions budgétaires, à l'exception des derniers crédits supplémentaires, et en certains cas des sommes dépassant les dix douzièmes. On avait adopté une série de lois de finances provisoires qui affectaient les montants requis pour faire face à toutes les dépenses du gouvernement jusqu'au 31 janvier, et le mandat émis alors le 7 février visait les besoins en espèces, et ceux-là seulement, pour parachever le programme de l'année financière close le 31 mars 1958, y compris les éléments prévus dans les derniers crédits supplémentaires qui avaient été déposés en janvier.

En déterminant les besoins immédiats en espèces en conformité des dispositions de l'article 28 de la loi sur l'administration financière, le gouvernement devait considérer le maintien de l'embauche et la nécessité d'acquitter promptement à leur échéance la note des frais engagés par l'État. Nous avons réussi à réduire les montants des prévisions budgétaires qui avaient été élaborées et déposées par le gouvernement antérieur, grâce à des efforts déployés dans les divers ministères de l'État; cette réduction a atteint 73.6 millions. La loi sur l'administration financière prévoit l'affectation de deniers pour satisfaire aux besoins en espèces du gouvernement, mais sans pourvoir aux rubriques communément appelées postes législatifs, postes d'un dollar, ni aux postes qui visent à permettre de créditer des comptes au Fonds du revenu consolidé. Le gouvernement se propose de présenter à la Chambre, à un moment convenable au cours de la session, une mesure concernant les comptes relatifs à l'année 1957-1958 et visant explicitement ces postes. En cette circonstance, la Chambre aura toutes les occasions voulues, au comité des subsides, de discuter, d'obtenir des renseignements et de se prononcer au besoin sur les sommes affectées et les dépenses faites aux termes des mandats du gouverneur général.

Pour ce qui est de l'année financière qui a débuté le 1er avril et à laquelle il a été pourvu au moyen des deuxième et troisième mandats, j'aimerais souligner de nouveau que dans ces mandats nous n'avons affecté que les sommes dont nous avions besoin directement et de façon pressante pour acquitter des dépenses de l'État. Bien entendu, on n'a pas cherché à pourvoir aux crédits qui ont un caractère législatif ou qui comportent des transferts.

Si la Chambre avait siégé le 1er avril, par exemple, le gouvernement lui aurait demandé, dans les circonstances, de voter des crédits provisoires de deux mois fondés sur le budget des dépenses. Je désire faire remarquer que les montants affectés en vertu des deux mandats que j'ai mentionnés ne sont pas aussi élevés relativement à ces postes, sauf une ou deux exceptions que j'indiquerai, qu'ils l'auraient été si nous avions demandé au début de la présente année financière le vote de crédits provisoires de deux mois.

Les cas exceptionnels sont ceux qui comportaient des travaux de construction. Et vu que la saison a été favorable à l'avancement du programme de construction du gouvernement, on a dû procéder plus rapidement que ne le prévoyait ce programme établi par mois. Il n'y a là rien d'inusité; c'est ainsi que l'on a procédé d'habitude, ces dernières années, et le projet de loi qui sera présenté demain à la Chambre fera ressortir les postes dont il s'agit. Nous fournirons alors toute explication nécessaire à cet égard.

Je souligne donc aux députés que les dispositions qu'on leur demandera de prendre demain comprendront les montants affectés pour la période en cause, du 1er avril à la mi-mai, et que la mesure envisage de faire voter de façon régulière des crédits provisoires pour deux mois, moins les sommes déjà affectées et dépensées en vertu des deux mandats spéciaux.

Je puis assurer à la Chambre qu'on s'est efforcé de limiter autant que possible aux proportions habituelles les montants effectés par mandats. Lorsque ceux-ci ont été dépassés dans les cas exceptionnels que j'ai mentionnés, les crédits rentrent dans l'une ou l'autre de quatre catégories. La première est celle du programme de travaux dont j'ai parlé et des problèmes urgents qui s'y rattachent. Par exemple, le don de blé à l'Inde, qui doit s'effectuer en totalité au cours de l'année-récolte en cours. La deuxième comprend les travaux exécutés en raison de la température qui a été propice cet hiver. Dans la troisième catégorie, il y a lieu de placer les dispositions que nous avons prises pour régler rapidement nos comptes. Nous n'avons rien tenté pour retarder et reporter à plus tard le paiement des comptes; nous avons cru bon de les payer à échéance. Quatrième facteur, une diminution du roulement des effectifs et le relèvement de l'embauche du personnel au niveau requis par les divers services du gouvernement.

Je souligne que le budget des dépenses, que j'ai déposé aujourd'hui, prévoit tous les postes que visent ces mandats, sauf un. Celui-ci se rapporte au financement provisoire d'Air-Canada, financement provisoire qui est devenu nécessaire par suite de la livraison plus hâtive des aéronefs achetés, et qui était fort souhaitable. Les fonds qu'assure le mandat d'emprunt sont destinés à répondre aux besoins d'Air-Canada jusqu'au 30 juin prochain. Le bill habituel sur le financement et la garantie des chemins de fer Nationaux du Canada, qui sera proposé au cours de la présente session, couvrira le prêt consenti par mandat à Air-Canada. Ce prêt ne figure pas dans le budget des dépenses.

Je souligne encore une fois que les postes ne comprennent aucune subvention, sauf celles qu'on pourrait considérer comme des obligations, ni aucun poste de caractère législatif ou comptable.

Si les honorables députés veulent bien se reporter au discours du trône prononcé hier par Son Excellence, ils se souviendront que le gouvernement a l'intention de proposer, au cours de la présente session, un projet de loi

tendant à modifier la loi sur l'administration financière.

Par conséquent, je crois que la Chambre se rendra compte que nous avons fait de notre mieux dans les circonstances pour éviter de dépenser un cent de plus qu'il n'était strictement et absolument nécessaire pour faire face aux dépenses urgentes du gouvernement. Grâce aux manières de procéder qui ont été proposées, tous les honorables députés auront tout le loisir voulu d'obtenir les renseignements dont ils pourront avoir besoin en ce qui concerne n'importe quel poste des crédits assurés par mandats du Gouverneur général, ainsi que de juger les actes du gouvernement comme bon leur semblera.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, nous aurons une occasion plus appropriée de discuter la question demain, au moment de la présentation du bill des crédits provisoires. A la lumière de ce bill, l'opposition sera en mesure d'apprécier si les engagements dont l'honorable député a parlé ont réellement été exécutés. A cette fin, les renseignements qu'il nous a donnés nous seront utiles.

Je déduis de ses paroles que des dépenses de 850 à 900 millions de dollars ont été effectuées en vertu de mandats du Gouverneur général et qu'il donne à la Chambre l'assurance,—assurance que nous n'avons pu obtenir les derniers jours de la législature précédente, au moment où la question était en discussion,—que nous aurons tout le temps voulu pour étudier toutes ces dépenses effectuées en vertu de mandats du Gouverneur général soit pour les crédits de l'année financière en cours, soit pour ceux de l'année précédente.

M. Hazen Argue (Assiniboïa): Monsieur l'Orateur, la déclaration du ministre des Finances nous réjouit. Sauf erreur, il a assuré à la Chambre que le gouvernement permettra aux membres du Parlement de se prononcer sur les fortes sommes que le gouvernement s'est procurées en vertu de mandats du Gouverneur général.

Les députés savent sans doute que voter les subsides à Sa Majesté et en surveiller la dépense constituent l'une des principales prérogatives de la Chambre des communes, l'une des prérogatives qu'il faut sauvegarder à tout prix. Je trouve que le changement d'attitude du gouvernement par rapport à ce qui en était le dernier jour de la législature précédente est un changement dont la Chambre doit se réjouir; mais nous en aurons davantage à dire lorsque seront présentés les crédits et les projets de lois.

M. Winch: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question?

M. l'Orateur: Si je ne me trompe, la coutume veut qu'un porte-parole de chaque parti dise ce qu'il pense d'une déclaration ministérielle; nous nous en tiendrons à la coutume, si le député veut bien réserver sa question jusqu'à la période consacrée aux questions.

LE PACIFIQUE-CANADIEN

DEMANDE DE DÉCLARATION AU SUJET DE LA GRÈVE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, me serait-il permis de demander au premier ministre s'il a quelque déclaration à formuler au sujet de la grève des employés de chemins de fer?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je n'ai rien de plus à signaler à ce sujet que ce qui a déjà paru dans les journaux et notamment la déclaration du ministre du Travail d'après laquelle les deux parties en litige sont encore en pourparlers. On a considérablement réduit le champ du litige. Telle était la situation, m'a-t-il semblé, tard samedi soir dernier ainsi que dimanche matin et je crois que depuis il y a eu de nouveau progrès. Dès qu'il se produira d'autres développements, la Chambre en sera immédiatement saisie.

LES TRANSPORTS

CHEMIN DE FER DE KETTLE-VALLEY—PRÉSUMÉE RÉDUCTION DU SERVICE À L'ÉGARD DES VOYAGEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre des Transports. Étant donné qu'en réponse aux violentes protestations formulées par des représentants de plusieurs organismes de Kootenay-Ouest contre la diminution du service à l'égard des voyageurs sur le chemin de fer de Kettle-Valley, le principal atout politique du ministre a été de répondre qu'il consulterait MM. Crump et Rump à cet égard, le ministre pourrait-il dire à la Chambre si, à la suite des entretiens qu'il a eus avec ces messieurs, le service insuffisant actuel d'automotrices Budd sur le chemin de fer de Kettle-Valley s'épanouira bientôt en un service suffisant de train de voyageurs?

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je tiens à remercier l'honorable député qui, avec sa courtoisie habituelle, m'a donné préavis de son intention de me poser cette question. La Commission des Transports m'affirme que les automotrices Budd qui font la navette entre Lethbridge et Vancouver ont accéléré

le service entre ces deux endroits et assurent la correspondance avec les trains numéros 1 et 2 du Pacifique-Canadien, The Canadian, à Medicine-Hat, en direction de l'ouest et de l'est. Par cette importante liaison, la compagnie a indubitablement amélioré le service qu'elle assure aux régions de Nelson et de Trail, d'où lui vient la majorité des voyageurs de ce train.

La Commission a été saisie de plaintes sur la manutention de certains envois de messageries par le service Budd, mais elles ont été réglées de façon satisfaisante. La liaison est interrompue entre Nelson et Penticton à cause du problème des Doukhobors. Aussi longtemps que cette situation persistera, la Commission estime qu'on ne peut escompter une amélioration du service.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

NORAD—INTERPELLATION SUR L'ÉTAT DE L'ACCORD ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le ministre peut-il nous dire d'abord si l'accord conclu entre le Canada et les États-Unis dans le cadre de NORAD a maintenant pris la forme d'un document et, s'il en est ainsi, quand cet accord pourra être déposé à la Chambre?

L'hon. Sidney E. Smith (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de faire savoir à l'honorable député que les négociations sous forme d'échanges de notes ont maintenant pris fin et que je me propose de faire une déclaration à la Chambre vendredi après-midi au cours du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. La note en question sera alors déposée.

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LA "PREMIUM IRON ORES"—REPRÉSENTATIONS DU CANADA AU GOUVERNEMENT AMÉRICAIN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le ministre peut-il dire à la Chambre si l'ambassadeur du Canada aux États-Unis a, ces dernières semaines, formulé une déclaration publique ou fait quelque démarche officielle auprès du Département d'État relativement à l'attitude de son gouvernement à l'égard de la cause de la *Premium Iron Ores* en matière d'impôt?

[L'hon. M. Hees.]

L'hon. Sidney E. Smith (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je tiendrai pour avis la présente question. Je ne me souviens pas qu'on ait fait de telles démarches ces dernières semaines, mais j'irai aux renseignements.

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

DEMANDE DE DÉCLARATION SUR LE VERSEMENT DES PRESTATIONS SAISONNIÈRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. M. W. Martin (Timmins): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre du Travail. Je regrette que le brouhaha de l'ouverture de la session m'ait empêché de lui faire part assez tôt de mon intention de lui poser la question suivante qu'il pourra, s'il le désire, tenir pour préavis.

Étant donné la profonde confusion et l'incompréhension relatives à l'interprétation de la loi, le ministre pourrait-il indiquer à la Chambre le pourcentage exact des chômeurs qui touchent présentement des prestations saisonnières et nous dire si l'on peut s'attendre que cette proportion se maintienne ou s'améliore dans l'avenir?

L'hon. Michael Starr (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, vu que la question demande le pourcentage des bénéficiaires de prestations saisonnières, je considérerai la question comme un préavis pour fournir la réponse au député demain.

LA TÉLÉVISION

PRÉTENDUE LIMITATION DE SERVICE DANS LE NORD DE L'ONTARIO

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Revenu national en sa qualité de porte-parole ministériel de la Société Radio-Canada. Je me demande si le ministre a noté pour y donner suite le fait que la région du nord et du nord-ouest de l'Ontario, desservie de façon très limitée par la télévision, n'a pas réussi à capter un autre genre de vision le 31 mars?

L'hon. George C. Nowlan (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, je crois comprendre que l'honorable député rend hommage au travail éducatif accompli par Radio-Canada dans les grandes régions du Canada. Il m'appuiera, j'imagine, quand je veillerai à ce que le travail éducatif se poursuive à l'avenir pour que les lacunes dont il a parlé soient comblées aux prochaines élections.

LES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA

COCHRANE, ONT.—À PROPOS DU DÉMÉNAGEMENT DES ATELIERS DE RÉPARATION DE DIESELS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Transports. Sait-il que le National-Canadien a l'intention de déménager tout de suite les ateliers de réparation de diesels de Cochrane? Une telle initiative laisserait Cochrane dans une situation désespérée, car elle compte surtout des cheminots.

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je n'étais pas au courant de la situation, mais je signalerai les observations du député à la direction du National-Canadien. Dès qu'elle m'aura répondu, je communiquerai la réponse à la Chambre.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'ABATTAGE DES ANIMAUX—LES PUBLICATIONS OBSCÈNES—QUESTION AU SUJET DE MESURES LÉGISLATIVES EN PERSPECTIVE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. L. Houck (Niagara-Falls): J'aimerais poser une question au ministre de la Justice. Au cours de la dernière législature, il a parlé d'un projet de loi relatif à l'abattage sans cruauté des animaux et aux publications obscènes. A-t-il l'intention de présenter à cette session des bills visant ces questions?

L'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, à la dernière législature, nous nous sommes assez fermement engagés, je pense, à présenter au cours de la session actuelle un bill relatif à l'abattage sans cruauté des animaux et, si les exigences de la présente session nous le permettent, telle est encore notre intention.

Pour ce qui est des publications dites "obscènes" nous nous sommes contentés de dire que la question était à l'étude. Cette étude se poursuit, et progresse; toutefois, je ne saurais encore rien promettre en fait de mesure législative.

LE LOGEMENT

SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT—AFFECTATION DE CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Erhart Regier (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Travaux publics. Je ne pense pas qu'il ait besoin d'un préavis. Le ministre peut-il nous dire si les sommes accordées à la Société centrale d'hypothèques et de logement par le dernier Parlement sont épuisées? S'il n'y a plus d'argent, que fait-on en attendant que de nouvelles sommes soient votées pour assurer la continuation du programme de construction d'habitations?

L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, l'argent n'est pas encore tout dépensé. Il en reste encore un peu. Si l'honorable député veut bien se reporter aux *Procès-verbaux* pour aujourd'hui, il verra qu'une résolution portant octroi d'une autre somme de 350 millions est inscrite à l'ordre du jour pour demain. Nous espérons pouvoir faire adopter la mesure cette semaine.

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le lundi 12 mai, sur la motion de M. Robert Lafrenière, tendant à voter une Adresse à Son Excellence le gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais tout d'abord, et non pas seulement pour la forme, féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Lafrenière et Nielsen). Dans des circonstances qui, même les choses au mieux, mettent toujours les nerfs à l'épreuve, ils se sont acquittés de leur tâche d'une manière qui, j'en suis sûr, plaira à leurs commettants et qui, j'en suis également sûr, a suscité à la Chambre le désir de les entendre de nouveau. Qu'ils viennent de circonscriptions si éloignées l'une de l'autre et si différentes par leur caractère, leurs traditions et leur histoire, cela met en relief non seulement l'immensité de notre pays, mais la variété de sa culture et de ses progrès.

Québec-Montmorency est, au cœur même du Canada, le centre d'une bonne part de notre histoire et de nos traditions. Quoique évidemment habitée par une population vigoureuse et prévoyante dans son activité, la région représente aussi notre passé. Elle prouve la continuité de notre développement et reflète les forces qui ont donné de la stabilité à cette expansion. Le Yukon chevauche ce qui est, je suppose, notre dernière frontière physique. Il faut y faire face à de nouvelle difficultés et exploiter de nouvelles possibilités de progrès. "Conquérir le nord", voilà, de nos jours, l'appel de l'aventure et des réalisations, ce dont le second motionnaire de l'Adresse est l'exemple vivant.

Je me permettrai, en outre, monsieur l'Orateur, de vous exprimer mes félicitations. Je

ne veux pas troubler votre modestie en répétant ce que j'ai déjà essayé de dire hier à votre sujet, avant que vous ne soyez choisi pour ce poste, mais je n'ai pas changé d'avis pendant la nuit. Je tiens aussi à offrir mes félicitations et tous mes meilleurs vœux au premier ministre (M. Diefenbaker), à ses tenants à la Chambre et à son parti, à la suite de leur victoire décisive, bien que, de notre point de vue, quelque peu regrettable, du 31 mars dernier. Je crains que pour nous, à ce moment-là, il s'est agi moins des ides de mars que d'une marée qui nous a submergés.

Je sais que de nombreuses et lourdes tâches attendent le premier ministre et ses collègues du cabinet. Nous, de ce côté-ci,—et quand je dis "ce côté-ci", je ne parle pas au sens géographique mais au sens politique,—je ne voudrais pas mettre dans l'embarras mes amis qui, sans que nous y ayons été pour quelque chose, nous voisinent en ce moment, leur souhaitons la santé, la force et le succès dans tous les efforts aptes à favoriser l'intérêt et le bien de la nation. Quelques-uns d'entre nous, de ce côté-ci, avons appris par expérience à quel point sont nombreux, accablants et pressants les problèmes que doivent envisager les ministres chaque heure de chaque jour, à longueur d'année, et à quel point ils doivent sacrifier leurs loisirs et leur vie privée pour arriver à régler tous ces problèmes. Nous savons aussi, monsieur l'Orateur, qu'aucun gouvernement, aussi puissant qu'il soit, ne pourrait régler ces problèmes avec succès, sans le dévouement et l'efficacité de nos fonctionnaires, qui ne le cèdent en rien à ceux de tout autre pays.

Permettez-moi également, monsieur l'Orateur, de féliciter les nouveaux députés, qui forment la classe nombreuse sans précédent de 1958, d'avoir été admis avec succès à la faculté des sciences politiques pratiques. Nombre d'entre eux, je l'espère, obtiendront leur grade universitaire en 1962 ou 1963, et je suis sûr que ce sera *cum laude*. Ils entrent à la Chambre des communes alors que le gouvernement parlementaire, fondé sur des décisions prises à la suite de débats détaillés et sans entraves de la part de représentants du peuple choisis par élections libres, fait l'objet de critiques et d'attaques de plus en plus acerbes dans de si nombreuses régions du monde. Nous sommes parfois enclins à présumer que notre régime démocratique et parlementaire est non seulement accepté comme étant le plus apte à assurer le progrès et le bien-être de l'homme, mais qu'il est de plus enraciné si profondément et solidement dans l'histoire et l'expérience qu'il est inébranlable. La première de ces hypothèses a été rejetée par ceux qui régentent la destinée de plus de la moitié de la population du globe; et le seconde n'est pas conforme à ce qu'enseigne l'histoire. En effet, notre forme de gouvernement parlementaire et démocratique a pris corps à une époque relativement récente et elle est loin d'être assurée, même dans les pays où elle existe aujourd'hui.

Les institutions parlementaires sont aujourd'hui attaquées de quatre côtés: par ceux qui n'ont pas foi dans la liberté et préconisent quelque forme de totalitarisme ou d'autocratie; par ceux qui ont conclu que nos institutions parlementaires ne peuvent faire face et s'adapter de façon efficace aux nouveaux problèmes qui se posent en 1958; par l'indifférence des votants envers le Parlement et les questions politiques, surtout entre les élections, et enfin par l'indifférence dont certains parlementaires font parfois preuve à l'égard des meilleures traditions et des buts élevés dont s'inspirent ces institutions.

A cet égard, par conséquent, chacun de nous à la Chambre a une responsabilité spéciale, des obligations spéciales aussi bien que des privilèges spéciaux. La manière dont nous les assumerons ici influera non seulement sur l'administration de l'État, mais aussi sur la force de nos institutions parlementaires et démocratiques. En faisant connaître la voix de l'opposition, nous nous efforcerons d'agir de manière à prouver que nous comprenons et acceptons ces responsabilités. Nous nous efforcerons, dans nos travaux, de nous inspirer d'autre chose que de considérations purement partisanes. Tout en remplissant notre rôle d'opposition d'une manière énergique et alerte, nous nous efforcerons de le faire d'une manière constructive en collaborant avec le gouvernement dans tous ses efforts dont nous estimerons qu'ils servent l'intérêt national.

Tout comme nos vis-à-vis, nous-mêmes de ce côté sommes influencés, et peut-être quelquefois dominés par des préjugés et autres sentiments. Nous nous efforcerons d'empêcher que l'opposition ne dégénère en une simple attitude négative ou critique, ou en simple obstruction. Un célèbre parlementaire de Grande-Bretagne du début du XIX^{e} siècle, M. Tierney, prétendait,—et ses remarques ont été citées par plus d'un membre de la Chambre, y compris le premier ministre,—que le devoir de l'opposition c'est de ne rien proposer, de s'opposer à tout et de renverser le gouvernement.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je n'ai pas souscrit à tous les articles d'un tel programme.

L'hon. M. Pearson: Je conviens avec le premier ministre que, d'après les normes parlementaires plus éclairées que nous avons aujourd'hui au Canada, M. Tierney n'avait

raison que dans la proportion du tiers. Peut-être le premier ministre me permettra-t-il alors de citer une autorité plus compétente et plus expérimentée sur le rôle de l'opposition, je veux dire lui-même. Le 27 octobre 1949, il s'est exprimé à Toronto en des termes qui devraient nous guider et nous inspirer. Ses paroles ont d'autant plus de force qu'elles viennent de quelqu'un dont nous n'attendons pas normalement une orientation ou une inspiration politique. Je cite un extrait de son discours à Toronto:

Si le Parlement doit demeurer une institution vivante, il faut que la loyale opposition de Sa Majesté joue son rôle sans crainte. Si elle s'acquitte de ses fonctions comme il faut, la sauvegarde de notre liberté est assurée. L'histoire nous enseigne que toujours la liberté périt lorsque la critique cesse. Celle-ci défend et maintient les droits des minorités contre les majorités. Elle doit se montrer vigilante devant toute oppression et tout empiétement injuste du cabinet sur les droits du peuple. Elle doit surveiller toutes les dépenses et empêcher tout gaspillage en signalant à l'opinion publique toute dépense inutile, ou plus grave encore. Elle trouve à redire; elle propose des amendements; elle pose des questions et obtient des renseignements; elle éveille, informe et façonne l'opinion publique par la parole et le vote. Elle doit analyser toute initiative gouvernementale et prévient ainsi les empiétements sur la procédure démocratique que le gouvernement aime à faire.

L'absence d'une opposition forte signifie un État à parti unique. Un État à parti unique signifie un cabinet tout-puissant.

Ce sont là des paroles très sages que le premier ministre a prononcées il y a quelques années lorsqu'il était dans l'opposition. Monsieur l'Orateur, notre devoir au Parlement est de faire de l'opposition et cela entraînera, à l'occasion, des mises aux voix à la Chambre. Nous n'oublions pas que nous sommes unis dans un désir sincère de servir notre patrie et que les liens qui nous rapprochent sous le signe de cet idéal sont beaucoup plus forts que les influences qui nous divisent en différents partis politiques. De l'opposition, considérée dans ses aspects quantitatif et constitutionnel, je ne saurais mieux dépeindre la situation actuelle qu'en citant les propos légendaires que Shakespeare fait dire à Henri V à la veille de la bataille d'Azincourt:

Nous les peu nombreux, mais cependant heureux, unis comme des frères.

Je conviens tout de suite, monsieur l'Orateur, qu'étant donné les circonstances où ces paroles ont été prononcées, l'analogie n'est pas tout à fait parfaite. Le roi Henri parlait de sa vaillante troupe à la veille d'une victoire décisive surprenante tandis que je parle de mon groupe après une défaite de caractère étonnamment décisif. J'ajouterai que cette défaite a eu la violence d'une explosion nucléaire, dont la retombée ne serait pas entièrement dissipée, mais le parti libéral n'en a pas moins gardé environ deux millions et demi d'adhérents dans le pays.

Notre objectif sera donc d'ajouter à ce nombre chaque fois que l'occasion s'en présentera. Je reconnais qu'en ce moment d'autres l'emportent en nombre; à vrai dire, nous sommes presque encerclés. Le parti conservateur a pris du temps à obtenir l'importance numérique sans précédent qu'il a maintenant à la Chambre. Je dois pourtant avouer que, durant les longues années de disette, il n'a jamais perdu son courage, son espoir, son énergie. Sauf le premier ministre lui-même, à l'activité et aux réalisations électorales duquel je rends un hommage sincère mais plutôt mélancolique, personne, je crois, n'éprouverait plus de satisfaction et n'aurait droit à éprouver plus de satisfaction devant la situation actuelle de son parti que l'homme qui a mené ce parti avec tant de zèle patriotique, de détermination et de conviction sincère durant bien des années d'opposition. Je veux parler naturellement de l'actuel haut commissaire du Canada au Royaume-Uni, mon honorable ami M. George Drew.

Bon nombre de collègues de mon propre parti, monsieur l'Orateur, qui étaient membres des législatures précédentes, ne sont pas revenus. Ils sont tombés en bordure de la route électorale. Ils nous manqueront certainement. Ils ont rendu au Canada de longues années de service efficace et dévoué, comme l'ont fait les membres d'autres groupements de l'opposition qui ne sont pas avec nous aujourd'hui.

Peut-être pourrais-je faire une mention spéciale de celui dont à la Chambre, à titre de chef du parti libéral, j'ai l'honneur et la responsabilité de chercher à prendre la place, le très honorable Louis St-Laurent. Nous l'admirons et le respectons, nous le ferons toujours d'ailleurs, comme l'un de nos grands citoyens, comme un homme dont l'apport au bien-être de son pays, fourni avec modestie, sincérité et abnégation, a été vraiment magnifique. Je songe au sacrifice qu'il a fait en entrant dans la vie publique, tout d'abord pour s'acquitter d'une tâche de temps de guerre, et à ce qu'il a accompli pour aider et unifier l'effort de guerre de cette époque. Je songe à l'initiative qu'il a prise en affrontant et en aidant à résoudre tant de problèmes d'après-guerre et en aidant à guider le Canada vers et durant la plus grande période d'expansion nationale de notre histoire. Je songe à la sage direction qu'il a donnée à la participation du Canada aux affaires internationales. Dans cette participation, il a toujours été guidé, avec une tranquille détermination, uniquement par des considérations d'inspiration canadienne. Mais il n'a

jamais oublié que la plus grande considération d'inspiration canadienne est la paix et les bonnes relations entre les gens; aussi jamais n'a-t-il laissé ce fier et puissant canadianisme devenir un canadianisme strident et mesquin. La place qu'il occupe dans notre affection est aussi sûre qu'elle le sera dans l'histoire du Canada.

Après ces observations préliminaires qui ont peut-être été trop longues, monsieur l'Orateur, j'aborde le discours du trône proprement dit qui, à mes yeux, a été fort insuffisant peut-être par ses omissions et le vague de tant de ses passages. Mes collègues de l'opposition parleront en détail, au cours du débat, de ses insuffisances effectives et de ses péchés d'omission. Mes propres remarques à son sujet auront un caractère plus général. A lire le discours, monsieur l'Orateur, on n'a nullement l'impression que notre pays éprouve la moindre difficulté économique, même si plus d'un demi-million d'hommes sont sans travail. Le mot "régression" n'y est pas mentionné. C'est un mot désagréable, semble-t-il, qu'il ne faut pas employer. Les causes, la nature et l'étendue du problème du chômage n'ont pas été mentionnées. De fait, l'Adresse ne contient que très peu d'indications sur la situation actuelle de notre commerce extérieur. Elle ne fait même aucune allusion à la politique de détournement vers le Royaume-Uni de nos échanges avec les États-Unis, omission que j'espère réparer dans mon discours. Cette mission commerciale dont nous avons tant entendu parler hors de cette enceinte valait au moins qu'on lui consacre un mot. N'a-t-on pas donné au ministre du Commerce (M. Churchill) l'occasion de contribuer au brouillon du discours du Trône?

Il y a aussi la conférence fédérale-provinciale qui devait être convoquée à nouveau dès que possible, comme on nous l'a dit en novembre dernier, je crois. Il me semble qu'on avait donné l'impression de vouloir la convoquer en janvier dernier. A-t-elle disparu? Les problèmes qu'elle n'a pas traités en novembre n'ont pas disparu, ni les promesses formulées par le premier ministre et le gouvernement à cet égard.

On relève quelques lignes seulement sur les questions du ressort de mon ami, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Smith). On trouve au début du discours la mention habituelle des relations extérieures, mais elle ne pourrait guère être moins suffisante ni contenir moins de renseignements. En effet, quatre lignes de nature très générale y sont consacrées à nos rapports avec l'étranger, à la recherche de la paix, c'est-à-dire qu'on leur a réservé moins de place qu'à l'institution d'une commission portuaire à la tête des Lacs, si importante que puisse, évidemment, être cette mesure.

Dans le discours il n'est nullement question de l'ONU, de l'OTAN, qui vient de terminer une réunion importante de son conseil à Copenhague, de l'attitude du gouvernement à l'égard de l'abolition des expériences nucléaires, ni de la conférence au sommet. Il n'y a aucun indice du sentiment du gouvernement quant à savoir si les dangers qui menacent la paix dans le monde augmentent ou diminuent. Il va de soi que je ne saurais m'attendre à ce que le discours du trône traite ces questions dans le détail. Mais il est certain que nous étions en droit de nous attendre à ce qu'on indiquât que le gouvernement se rend compte de l'importance de ces questions, a quelques opinions à leur égard, dans un discours aussi long que celui qui est à l'étude.

Dans le même ordre d'idées, signalons une autre question des plus pressantes et importantes, à savoir la défense nationale. Le discours renferme trois lignes à l'effet que nous devrions maintenir, de concert avec nos alliés, des forces armées suffisantes pour décourager toute agression possible. Voilà tout ce que nous trouvons. Il n'y a aucun indice de la nécessité, devenue si évidente récemment, d'examiner de nouveau à fond notre programme de défense nationale à la lumière des progrès récents liés à la conquête de l'espace intersidéral, de la mise au point de projectiles téléguidés, et notamment de la possession, par un ennemi possible, d'un projectile balistique intercontinental qui rendra prochainement,—si ce n'est déjà fait,—nos dispositifs actuels de défense, sur ce continent, aussi désuets que la ligne Maginot, encore qu'ils aient pu, au moment de leur conception et leur adoption, suffire aux circonstances de l'époque. En outre, ce discours ne laisse entendre d'aucune façon que, vu les événements qui ont déjà eu un effet sur le déploiement et la nature des troupes des autres États membres de l'OTAN, il y ait lieu d'évaluer de nouveau la nature et la portée de notre contribution à l'OTAN.

Il faut espérer (et je crois bien que cet espoir se réalisera) que la Chambre aura très prochainement l'occasion de débattre les questions relatives aux affaires extérieures et à la défense nationale. Il sera alors possible de traiter ces questions par le menu, d'en montrer l'importance exceptionnelle, que ne laisse même pas supposer le discours du trône.

Mais la situation internationale demeure tendue et pleine de dangers. Personne ne saurait certes le nier. Elle n'est peut-être pas pire qu'elle n'était lorsque la Chambre des communes s'est réunie en octobre dernier;

mais il ne s'est certainement pas produit d'amélioration suffisante pour nous réconforter. D'autre part, les effets qu'entraîne l'incapacité de maintenir la paix sont même plus grands aujourd'hui qu'il y a six mois. Il est vrai que la coalition occidentale a mis au point un puissant préventif contre l'agression. Il est vrai que cela demeure essentiel. Il n'en reste pas moins cependant que la paix, même celle dont nous jouissons présentement, repose sur une force si terrible qu'aucun côté n'ose y recourir. Si nous ne trouvons bientôt une meilleure base à la paix, nous ne pouvons nous attendre à échapper indéfiniment à la destruction.

Entre-temps, les manœuvres diplomatiques continuent leur marche lente et tortueuse vers une conférence au sommet. Si cette conférence se réunit et essaye de traiter les problèmes concrets et compliqués dans l'atmosphère de guerre froide qui règne actuellement entre les deux blocs, sans discussions préliminaires satisfaisantes sur les plans politique et diplomatique, il est presque certain qu'une telle conférence fera plus de mal que de bien.

Il est évident toutefois que l'opinion publique exige actuellement une réunion au sommet. Cela étant, les puissances occidentales et notre gouvernement font bien, à mon avis, d'accélérer les préparatifs. Mon idée, quelle qu'en soit la valeur, est que la rencontre la plus efficace, à l'heure présente, serait une réunion courte et officieuse des chefs des deux plus puissantes nations, à savoir les États-Unis et l'URSS. Ils pourraient y échanger leurs vues sans avoir à s'en tenir à un ordre du jour et pourraient s'efforcer au moins d'éclaircir les malentendus et d'apaiser les craintes grâce à leur contact personnel. Je me borne à répéter ce que j'ai dit tout à l'heure: j'espère que nous aurons bientôt l'occasion de discuter plus en détail à la Chambre ces questions qui ont une importance aussi fondamentale.

Qu'il me soit maintenant permis de dire quelques mots d'un ou deux aspects de nos problèmes nationaux. Deux de ces problèmes nous préoccupent peut-être au plus haut point et ces deux problèmes sont plus étroitement apparentés, au Canada, que dans tout autre pays peut-être. Je parle du commerce et du chômage. Je n'ai ni le désir ni l'intention d'exagérer la gravité de la régression économique. Tous peuvent constater les faits et chacun de nous peut tirer ses propres conclusions de ces faits. Je sais parfaitement, comme le savent, je pense, la plupart des membres du gouvernement, que la confiance est un élément essentiel au bon fonctionnement de notre régime économique complexe et qu'une telle confiance peut être anéantie ou, à coup sûr, facilement affaiblie par des paroles irréfléchies; elle peut être encore plus gravement affaiblie par une attitude irréfléchie.

A mon sens, encore plus préjudiciable serait l'attitude de l'autruche: le refus de reconnaître les faits avec l'espoir qu'ils disparaîtront. Une attitude pratique et une acceptation pratique de la situation fondée sur les faits, tels qu'ils sont et non pas tels que nous aimerions qu'ils soient, sont essentielles comme point de départ de toute amélioration. Rien donc ne fonde à taxer de noir pessimisme ceux qui parlent des faits. Une telle discussion est un prélude essentiel à des mesures concernant les dures réalités de l'heure qui, à moins d'être modifiées, obscurciront pour chacun les perspectives de l'avenir national.

Une chose est claire: en dépit de certains des adjectifs optimistes dont on s'est servi durant la campagne électorale, la régression se poursuit. Les économistes et les hommes politiques peuvent se demander si elle s'atténue ou dans combien de temps elle disparaîtra; on nous dit que la régression s'est immobilisée ou, si je puis employer une expression nouvelle et plutôt décourageante, qu'elle a atteint son point le plus bas. Eh! bien, même si cet optimisme modéré était motivé, quelles mesures prend-t-on non pour maintenir le niveau des affaires mais pour améliorer la situation en remontant le courant? Il n'est guère réconfortant d'avancer en heurtant le fond, même si nous ne nous enfonçons pas davantage.

En outre, et c'est clair je pense, nos difficultés ont des répercussions au niveau international comme sur le plan national, et nous ne surmonterons certes pas ces difficultés sans un commerce extérieur en plein essor. Il vaudrait donc mieux ne pas oublier que les échanges avec notre voisin revêtent une importance particulière à cet égard, et voici les faits qu'il faut savoir envisager pour assurer notre relèvement actuel: l'importance du commerce avec les États-Unis en tant que facteur de redressement, n'est dépassée que par celle de la situation économique de ce pays, parce qu'elle influe beaucoup sur les échanges canado-américains. Quand on parle de se libérer de la domination économique d'un autre pays, de maîtrise nationale et d'indépendance,—point sur lequel il n'y a, d'ailleurs, aucune divergence d'idées à la Chambre ni même, d'après moi, dans le pays,—toute présomption que nous pourrions avoir est rabattue quand nous nous rendons compte que même si notre ligne de conduite ici était prudente, vigoureuse et prévoyante, il nous serait impossible de nous isoler des décisions et du destin économiques de notre voisin. Nous pouvons et nous devrions, naturellement, nous

protéger de toute façon des chocs en provenance du sud, mais on ne saurait nier l'existence de ces chocs qu'on perçoit sans grand appareil de détection.

Il faut, sans doute, protéger nos intérêts quand la politique des États-Unis leur est nuisible. Nous devons, par exemple, bien préciser que les États-Unis ne peuvent s'attendre à notre collaboration entière et absolue en ce qui concerne la défense du continent,—désirable en elle-même,—s'ils nous traitent injustement du point de vue douanier et commercial. Cependant, il nous faut faire notre possible, tout ce que nous pouvons faire honorablement, pour éviter un conflit économique avec les États-Unis, conflit qui nuirait aux deux pays et qui serait, certainement, désastreux pour nous.

Je lisais, il y a quelques jours, dans un journal local un éditorial intitulé: "Le Canada doit déterminer lui-même son avenir économique." Pareille manchette écarte tout simplement cette dure réalité qu'aucun pays de nos jours, et d'autant moins le Canada, ne peut à lui seul déterminer son avenir économique, et il faut envisager froidement cette réalité si l'on veut formuler sur le plan international une politique économique qui soit sage pour le Canada. D'une façon ou d'une autre, il importe de concilier cette nécessité avec le nationalisme vigoureux, vibrant et fier qui restera, je crois, la source fondamentale de l'essor de notre pays.

Compte tenu, par conséquent, de l'importance de ces questions de commerce extérieur, examinons maintenant la situation du commerce et de l'emploi. Plus d'une fois au cours de la campagne électorale, le premier ministre a parlé du commerce extérieur. On rapporte, par exemple, qu'il aurait déclaré à Cornwall, le 24 février, et de nouveau à London, le 7 mars, et je cite d'après les journaux:

Nos exportations...

Il parlait de nos exportations aux États-Unis.

...ont diminué et nos importations ont augmenté lorsque les libéraux étaient au pouvoir.

Voyons la réalité. En 1936, première année complète d'administration libérale, nos exportations aux États-Unis valaient 333.9 millions de dollars; en 1950, ce chiffre s'élevait à 2,050 millions et, en 1956, dernière année complète où le gouvernement libéral a été en fonction, la valeur des exportations s'élevait à 2,879 millions de dollars.

Le très hon. M. Diefenbaker: Le député citerait-il le texte qu'il a en mains? Ce qu'il dit est évidemment tiré d'un exposé général. Peut-être éluciderait-il ainsi la question.

[L'hon. M. Pearson.]

L'hon. M. Pearson: J'ai ici les comptes rendus de journaux.

Le très hon. M. Diefenbaker: Alors, voudriez-vous lire ce qu'on dit?

L'hon. M. Pearson: Ces comptes rendus rapportent ce qu'a dit le premier ministre ou mettent entre guillemets ce qui est attribué au premier ministre. Pour être parfaitement juste, je comprends que le premier ministre n'a pu songer au chiffre de 1936; mais je crois qu'il pouvait alors songer au chiffre de 1950 ou au chiffre de l'après-guerre. Je sais aussi que l'augmentation de nos importations américaines a été même plus élevée que l'augmentation de nos exportations vers ce pays; mais le premier ministre a dit également, d'après les journaux, ma seule source de renseignements dans le cas d'un grand nombre de ses discours électoraux et la seule qu'il possède sans doute aussi dans le cas d'un certain nombre de mes discours,...

Le très hon. M. Diefenbaker: En effet!

L'hon. M. Pearson: Le premier ministre se rappellera sans doute ce qui suit et qu'il a dit à Fredericton le 24 mars et répété ailleurs, savoir:

En 1957, notre commerce d'exportation a été plus important qu'à toute autre époque de notre histoire...

C'est exact.

...et cela continue en 1958.

En réalité, et on peut le vérifier sur des données officielles, nos exportations pour le premier trimestre de 1958 sont tombées à 1,092 millions de 1,118 millions qu'elles étaient pour le premier trimestre de 1957, soit une baisse de 26 millions. Nos importations sont tombées de 1,359 à 1,193 millions, soit une chute de 166 millions pour le premier trimestre de cette année. Nos exportations aux États-Unis ont aussi baissé de 5 millions, et nos importations en provenance de chez eux ont diminué de 165 millions. En ce qui concerne le Royaume-Uni, nos exportations ont baissé de 3.5 millions de dollars et nos importations ont augmenté de 2.5 millions au cours du premier trimestre de 1958.

Toutefois, il est vrai,—et le premier ministre a eu beaucoup de plaisir à l'annoncer, je ne l'en blâme pas,—que le déficit de notre balance commerciale avec les États-Unis durant le premier trimestre a diminué de plus de 150 millions. La satisfaction que nous pouvons en retirer est certes largement contrebalancée par le fait que cette diminution n'a pas été réalisée par l'accroissement ou même le détournement de nos exportations, car nos exportations vers les États-Unis ont décru. Cette diminution a été réalisée par

une bien plus forte réduction de nos importations, et toute réduction de nos importations en provenance des États-Unis, toute rectification du déficit de notre balance réalisée de cette manière, c'est-à-dire par une réduction des importations, bien plus importante même que la diminution de nos exportations, ne saurait apporter une grande satisfaction, d'autant plus que cette réduction des importations en provenance des États-Unis ne va pas du tout de pair avec un accroissement des importations en provenance du Commonwealth ou d'ailleurs. Au lieu d'être encourageant, ce fléchissement des importations des États-Unis est un des aspects déprimants de la situation commerciale, parce qu'il révèle clairement que notre expansion est ralentie, que nous n'avons plus besoin d'autant de biens de production que les années précédentes pour maintenir l'essor qui caractérisait notre pays au cours de la période de 1945 à 1957.

Un tel fléchissement des importations et des immobilisations des États-Unis peut réconforter ceux qui se préoccupent tellement de la pénétration américaine dans notre économie; toutefois, tant que des biens et des capitaux d'autres sources ne viendront pas contrebalancer ce fléchissement, ce qui ne sera pas facile, ceux qui souhaitent que notre économie reste active et prospère n'y trouveront guère de réconfort. Nous aimerions tous avoir la plus grande maîtrise possible sur notre expansion nationale; toutefois, nous ne voulons pas, du moins dans notre groupe, que ce soit au prix d'un ralentissement. C'est pourquoi la clef de voûte du programme commercial et économique de notre groupe a été,—et, certes, c'est une sage ligne de conduite pour tout gouvernement canadien,—l'expansion fondée sur la plus grande liberté possible du commerce plutôt que sur les restrictions ou la réorientation.

J'aimerais dire maintenant quelques mots à propos de restrictions et de réorientation. Je n'ai pas l'impression qu'il soit sage ni avantageux d'introduire dans notre politique économique le principe de la réorientation de notre commerce étranger, même s'il y a avantage à appliquer le principe de la diversité des échanges qui, lui, est en harmonie avec les théories et les usages expansionnistes. Dire, par exemple, à notre meilleur client que nous allons faire tout ce que nous pouvons pour lui retrancher pour 620 millions de dollars d'affaires, donnant ainsi des armes à ceux d'outre-frontière qui voudraient mettre d'autres obstacles à nos exportations chez eux, cela paraît incompréhensible, à nous du moins. Dire à la Grande-Bretagne que nous désirons l'aider à accroître son commerce avec le Canada,—et nous l'y avons aidée en effet depuis la seconde guerre mondiale,—voilà qui est raisonnable et de nature à rallier tous les suffrages. Dans cet ordre de choses, notre parti peut être fier de ce qu'il a fait de 1945 à 1957.

Aussi bien rappeler, vu certaines choses qui ont été dites, qu'après la seconde guerre mondiale, le parti libéral qui était alors au pouvoir a mis à la disposition du Royaume-Uni, sous forme de prêts, de crédits ou de dons, une somme de plus de deux milliards de dollars canadiens. Pour favoriser le commerce entre nos deux pays, nous avons établi un comité permanent du commerce et des affaires économiques; son travail était facilité par le conseil du commerce dollar-sterling, établi à cette fin. Si quelqu'un pense que la prochaine conférence économique du Commonwealth, qui se tiendra à Montréal, est une initiative unique de la diplomatie économique du Commonwealth, je signale que les réunions entre premiers ministres et entre ministres des pays du Commonwealth au cours de l'après-guerre, sous notre régime, ont été plus nombreuses que durant n'importe quelle période antérieure de l'histoire du Commonwealth.

Il y a eu notamment la conférence économique de 1952 et sept réunions des ministres des Finances des pays du Commonwealth. Les chiffres indiquent qu'en dépit des difficultés,—elles étaient considérables à l'époque,—on a obtenu des résultats qui ont fort concouru à édifier et à rétablir le commerce entre le Royaume-Uni et le Canada après les bouleversements et la destruction causés par la seconde Grande Guerre; la Grande-Bretagne avait alors bien du mal à obtenir des dollars, mais il lui était reativement facile de vendre des produits dans le bloc sterling, où se trouvaient d'énormes avoirs sterling.

Malgré ces difficultés, les importations en provenance du Royaume-Uni sont passées de 189 millions de dollars en 1947 à 486 millions en 1956 et nos exportations vers le Royaume-Uni, malgré les difficultés que j'ai mentionnées, y compris le faible prix que les producteurs agricoles touchaient sur le marché anglais, ont augmenté durant cette période. Et c'est là le marché que nous étions censés avoir complètement perdu.

Néanmoins, malgré notre succès dans cette voie, nous estimons que nous ne devrions pas avoir pour ligne de conduite de nous concentrer sur l'expansion d'un marché en particulier, mais de tous les marchés, et nous ne favoriserons pas cette ligne de conduite en cherchant uniquement à détourner le commerce d'un marché vers un autre. Voilà pourquoi l'automne dernier, de ce côté-ci de la Chambre, nous avons énergiquement critiqué la proposition visant à détourner vers le Royaume-Uni 15 p. 100 de nos importations

en provenance des États-Unis. Nous nous y sommes opposés particulièrement quand la réponse du gouvernement canadien à l'offre de libre-échange du Royaume-Uni,—la seule manière dont ce détournement pouvait se faire dans un délai raisonnable,—a été tout à fait négative.

L'hon. M. Green: Puis-je poser une question au chef de l'opposition? Le parti libéral est-il en faveur du libre-échange entre le Royaume-Uni et le Canada?

L'hon. M. Pearson: J'en parlerai dans un instant. J'ai déjà exposé notre opinion là-dessus, et je serais heureux de la réitérer. Toutefois, non seulement l'attitude du gouvernement actuel a-t-elle été complètement négative en ce qui concerne l'offre en question, mais elle a eu pour résultat ce que l'*Economist* de Londres a appelé, l'autre jour, "la faillite du libre-échange".

Neuf mois après sa première déclaration à ce sujet, dans une entrevue accordée à une revue américaine, le *News and World Report* des États-Unis, que j'ai l'habitude de lire toutes les semaines, le premier ministre a dit qu'"il n'y avait pas de politique de réorientation, que pareille proposition de déviation n'avait jamais été faite".

Le très hon. M. Diefenbaker: Donnez donc lecture de la question et de la réponse.

L'hon. M. Pearson: La question posée au premier ministre que publie la revue en cause était:

Croyez-vous que le Canada réorientera réellement 15 p. 100 de ses échanges avec les États-Unis au profit de la Grande-Bretagne?

Et voici la réponse:

Nous n'avons jamais dit que nous allions détourner 15 p. 100 de notre commerce. J'ai dit, à titre d'exemple, que, si l'on détournait 15 p. 100, il en résulterait un déficit raisonnable dans nos échanges avec les États-Unis, ce qui nous assurerait des débouchés pour ainsi dire inexistants aujourd'hui.

Eh bien, cette question et la réponse m'ont fait penser à deux ou trois questions et je suis sûr que les mêmes questions se sont posées à l'esprit de bien d'autres.

La première question à laquelle j'ai pensé est celle-ci: "Qu'a dit le premier ministre à cette époque?" La deuxième question est celle-ci: "Quelle impression sa déclaration a-t-elle créée au Canada, au Royaume-Uni et aux États-Unis?" Et voici la troisième question: "Quelles mesures, s'il en est, ont été prises durant les neuf derniers mois pour remédier à cette impression quant à la politique canadienne, si l'impression était fausse"?

Examinons donc la première question. D'après la *Presse canadienne*, voici ce que le premier ministre a déclaré à son retour du Royaume-Uni, le 7 juillet. Je cite le compte rendu de la *Presse canadienne:*

Il...

Le premier ministre...

...aimerait qu'environ 15 p. 100 des importations canadiennes de provenance américaine soient détournées vers la Grande-Bretagne.

Le 23 juillet, le *Journal* d'Ottawa, source incontestable, citait les paroles suivantes, que le premier ministre aurait prononcées dans une entrevue:

Je considère cet objectif...

Il s'agit, bien entendu, du détournement de 15 p. 100...

...comme raisonnable, juste et réalisable.

Le 22 novembre, la *Presse canadienne* prêtait les paroles qui suivent au premier ministre:

Il...

Le premier ministre...

...compte bien que la mission commerciale du Canada atteindra son objectif qui est de détourner vers la Grande-Bretagne 15 p. 100 des importations canadiennes de provenance américaine au Canada.

A cette occasion, le premier ministre a déclaré qu'il était sûr qu'on pouvait détourner vers le Royaume-Uni 15 p. 100 des importations canadiennes de provenance américaine.

On rapporte qu'il aurait répondu ce qui suit en réponse à la question d'un journaliste:

Je n'aurais jamais énoncé un tel principe en juillet dernier si je ne l'avais pas cru réalisable.

En outre, le 25 octobre dernier, un vendredi, ici même à la Chambre, ainsi qu'on peut le lire à la page 422 du hansard, l'honorable député d'Essex-Est a demandé au premier ministre s'il allait s'entretenir avec le premier ministre du Royaume-Uni de sa proposition,—le mot employé était bien "proposition",—de détourner des achats du Canada d'un pays ami vers un autre. Le premier ministre s'est-il élevé à cette occasion contre le mot "proposition"? pas du tout. Il a simplement répondu qu'il allait s'entretenir avec M. Macmillan de toutes les questions d'intérêt commun.

Au cours de la campagne électorale, le premier ministre a plus d'une fois rappelé,—avec une certaine satisfaction, je crois,—son projet de détourner vers le Royaume-Uni 15 p. 100 de nos importations provenant des États-Unis. D'après la déclaration même du premier ministre, il me semble parfaitement évident qu'on ne visait pas seulement à accroître les exportations britanniques vers le Canada, mais à détourner vers le Royaume-Uni des importations canadiennes de provenance américaine. Il s'agissait donc bien de détournement. On ne saurait en douter. La population

ne pouvait pas douter non plus que c'était un programme du présent gouvernement, un objectif à atteindre, un but visé par le gouvernement.

Ce n'est que neuf mois plus tard, après les élections, que le premier ministre décidait apparemment que sa déclaration n'avait vraiment rien d'un programme ou d'un but à atteindre, que le détournement de 15 p. 100 était simplement un événement qui pouvait se produire de quelque façon étrangère au programme du gouvernement et que, s'il se produisait, ce serait parfaitement satisfaisant. Cependant, telle n'a pas été l'impression créée dans le pays et j'ai sous les yeux bien des extraits de journaux qui établissent, sans l'ombre d'un doute, que l'impresion qu'en ont tirée les journaux de notre pays veut bien que ce soit un programme, une proposition, un objectif du gouvernement, consistant à détourner vers le Royaume-Uni 620 millions de dollars de notre commerce avec les États-Unis. Même M. James Duncan, qui a été très près du gouvernement et qui, j'en suis sûr, lui a beaucoup aidé dans ces missions commerciales, aurait parlé, d'après le *Globe and Mail* du 22 janvier, de la proposition du premier ministre relative au détournement de 15 p. 100 de nos échanges.

Qu'ont dit à ce sujet les collègues ministériels de mon honorable ami? Eh bien, le ministre des Finances (M. Fleming) a déclaré à la Chambre, le 23 octobre dernier, comme en fait foi la page 324 du hansard, que la politique du gouvernement était de "chercher à détourner le commerce". Plus tard durant la campagne électorale, le 19 mars, à Vancouver, d'après le *Sun* de cette ville, dans le numéro de cette date, l'honorable député est allé un peu plus loin et il a parlé de la "décision" du gouvernement. C'est le mot qu'on lui attribue. Il a parlé de la décision gouvernementale de distraire vers le Royaume-Uni 15 p. 100 du commerce canadien en provenance des États-Unis; il a même ajouté, et c'étaient des paroles fort étonnantes, que les Américains se réjouissaient de perdre ces 620 millions d'affaires et qu'ils discerneraient que c'était bon pour chacun.

L'hon. M. Fleming: Ce n'est pas un compte rendu exact de ce que j'ai dit.

L'hon. M. Pearson: J'enverrai l'article de journal à mon honorable ami. Ensuite, il est dit que le ministre du Commerce (M. Churchill), débarquant à Londres avec la mission commerciale du Canada, aurait déclaré que le but visé par cette mission était de réorienter vers le Royaume-Uni 620 millions des achats que nous faisions aux États-Unis. C'était là, selon lui, le but visé par le premier ministre, but qu'il qualifiait "d'éminemment pratique".

L'hon. M. Churchill: Où puisez-vous ces paroles?

L'hon. M. Pearson: Je cite les journaux. Je me ferai un plaisir de faire parvenir cette coupure à mon honorable ami. (*Exclamations*) Si mon honorable ami conteste l'exactitude de ces articles, il aurait pu le dire lorsqu'ils ont paru.

L'hon. M. Churchill: C'est la première fois que j'en entends parler.

L'hon. M. Pearson: Lorsque nous avons discuté cette question à la Chambre, l'automne dernier, mon honorable ami était présent, et il est intervenu. Pourquoi n'a-t-il pas dit alors que ce que nous affirmions de sa politique était inexact et injuste?

L'hon. M. Churchill: Je n'ai jamais manqué de le faire. Voilà des mois que je le fais et vous en savez les résultats.

L'hon. M. Pearson: Non, à l'époque pas un député d'en face n'a prétendu que nous avions tort de prétendre que cette déviation de 15 p. 100 était bien le but visé par le gouvernement, qu'il s'agissait là d'une proposition de l'État, d'un objectif de l'État. En vérité, les membres du gouvernement ont fait leur cette déclaration et ont cherché à en tirer tous les avantages qu'ils ont pu au cours de la campagne électorale.

Quelle impression cela a-t-il fait au Royaume-Uni? Qu'on me permette de citer seulement le *Times*, de Londres. Le 8 juillet le *Times* disait du premier ministre qu'il avait déclaré qu'une déviation de 15 p. 100 était "un objectif visé". Le 22 novembre il ajoutait qu'il s'agissait bien là d'un "projet" du premier ministre. Plus tard encore, le 21 avril 1958, il se plaignait que la déclaration faite par le premier ministre à l'*U.S. News and World Report* avait "provoqué ici une certaine perplexité". Et pas plus tard que le 28 avril de cette année sir David Eccles disait que cette idée de déviation était une "proposition", ce qui semble bien être ce qu'ont dans l'esprit les honorables députés qui siègent en face.

Aux États-Unis non plus le sens de ce qu'on avait dit ne faisait pas de doute. Nos voisins y ont vu une proposition gouvernementale, une politique gouvernementale, et un objectif gouvernemental. On a compris que notre gouvernement ferait ce qu'il pourrait pour détourner 15 p. 100 de nos importations des États-Unis vers la mère-patrie et que c'était à cette fin qu'on avait envoyé au Royaume-Uni une mission canadiene, aux frais du contribuable. En vérité, quelle autre conclusion pouvait-on tirer de tous ces témoignages? Seulement, on est bien en droit de se demander maintenant pourquoi on ne veut plus accepter cette interprétation des faits? Pourquoi cherche-t-on

maintenant à se défiler, à échapper aux conséquences de ses actes?

M. Garland: C'est que les élections sont finies.

L'hon. M. Pearson: C'est exact, les élections sont finies, ce qui est peut-être l'explication de ce qui se passe. Mais il se peut aussi que le gouvernement ait fini par apprendre certaines vérités au sujet d'une politique économique internationale.

Il est un autre aspect des relations commerciales entre le Canada et le Rayaume-Uni dont j'aimerais faire mention. Je songe ici à la proposition faite par le Chancelier de l'Échiquier au gouvernement, l'été dernier, proposition aux termes de laquelle aurait été conclu un accord prévoyant la liberté du commerce. Pour ce qui est de ce point, nous avons nous-mêmes déclaré quel était notre sentiment, plus d'une fois, tant avant que pendant les élections et plus tard. Le parti libéral a adopté une attitude bien définie à cet égard.

L'hon. M. Green: L'attitude que personne n'a pu déterminer. Quelle est-elle?

L'hon. M. Pearson: Voici: nous estimons que cette proposition aurait dû être accueillie immédiatement avec sympathie et examinée à fond par le gouvernement, c'est-à-dire par les plus hautes personnalités gouvernementales. Il est clair que c'est ce qui aurait dû se produire si on songe que le gouvernement venait d'exprimer son intention de détourner $620 millions d'achats des États-Unis vers le Royaume-Uni.

L'hon. M. Green: Êtes-vous pour ou contre?

L'hon. M. Churchill: Voyez l'honorable député passer à un autre sujet.

L'hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, je suis bien aise d'en parler. Nous avons déjà déclaré que, sitôt cette offre reçue, nous aurions répondu à la demande du Royaume-Uni qui tendait à organiser une réunion politique à l'échelon suprême pour que cette ligne de conduite fasse aussitôt l'objet d'une étude minutieuse et sympathique. Eh bien, qu'ont fait mes honorables amis?

L'hon. M. Fleming: Que dire de votre attitude?

L'hon. M. Pearson: Ils n'en ont même pas parlé. Il y a eu un silence embarrassé de la part d'un gouvernement qui, surtout récemment, n'a pourtant pas gardé le silence à propos de bien d'autres questions. Je n'ai pu trouver nulle part aucune observation d'un représentant du gouvernement à propos de cette offre. Il convient peut-être de rappeler que le président du Board of Trade a dit il y a quelques semaines à Montrèal, avant de partir pour le Venezuela, je crois, que cette offre serait renouvelée à la conférence du Commonwealth, prévue pour bientôt.

Je demande de nouveau au premier ministre de nous dire quelle sera l'attitude du gouvernement à l'égard de cette offre qui a été renouvelée ces dernières semaines. J'ai déjà dit que notre parti se préoccupe depuis de nombreuses années d'étendre notre commerce avec la Grande-Bretagne mais qu'il s'est préoccupé encore d'avantage d'étendre...

L'hon. M. Green: Le commerce avec les États-Unis.

L'hon. M. Pearson: ...le commerce international sur la base plurilatérale la plus large possible en vue d'encourager les échanges les plus libres possible de denrées et de services, de faire disparaître les contingents, les régies et les restrictions et de revenir à la convertibilité entre le dollar et la livre. C'est avec une certaine inquiétude que les Canadiens doivent se rendre compte maintenant que des tendances restrictives se sont manifestées de nouveau dans le domaine du commerce international. C'est vrai non seulement aux États-Unis mais aussi en Europe, en dépit du mouvement qui s'y dessine vers un marché commun et une zone de commerce libre. Les Canadiens ont certes raison de s'inquiéter.

Rien n'est plus important pour le Canada et pour la réalisation de sa grande destinée que la lutte contre ces tendances restrictives ici et à l'étranger en vue d'établir le régime de commerce et de paiements le plus étendu et le plus libre possible non seulement sur une base bilatérale mais sur une échelle beaucoup plus étendue, notamment sur une base atlantique. On dira peut-être que j'exagère, que ce sont là des perspectives irréalisables mais, à mon avis, la mise en œuvre de ce programme devient de plus en plus nécessaire pour des motifs tant politiques qu'économiques. La communauté atlantique, l'association atlantique devra réaliser une unité économique et politique plus étroite, sans quoi elle se démembrera en unités nationales distinctes et concurrentes ou peut-être même en deux groupes, ce qui ne pourrait que nuire au monde libre.

Le monde est trop petit et la situation trop précaire pour qu'on puisse se permettre ce recul, en face surtout d'une offensive soviétique montante qui est tout aussi économique que politique, si vraiment l'on fait une distinction entre les deux. Dans cette offensive, la Russie soviétique a l'avantage d'une direction centrale et d'une politique étrangère économique cohérente, agressive, unifiée, qui porte moins sur des considérations financières

que sur des considérations politiques tandis que les puissances de l'Atlantique recherchent sans trop de succès une unité d'un caractère encore largement militaire et ne se préoccupent pas encore pour ainsi dire du secteur économique.

Comme mes honorables vis-à-vis le savent, certains mouvements importants et encourageants se dessinent en sens contraire en Europe. Mais, en définitive, ces mouvements remplaceront-ils simplement des unités nationales rivales par deux groupes concurrents, de part et d'autre de l'Atlantique? Verra-t-on l'Europe occidentale rangée contre les États-Unis d'Amérique dans le domaine du commerce et de l'économique?

La Grande-Bretagne comprend l'importance de ces mouvements européens. Elle sait qu'elle ne peut s'en tenir à l'écart et elle prépare sa propre association avec le marché libre d'Europe. Cependant, si le Royaume-Uni prend certaines décisions, quelles en seront les répercussions pour le Canada et le reste du Commonwealth? Pouvons-nous, nous aussi, conclure des ententes satisfaisantes avec une zone européenne de libre-échange et aider à libérer le commerce dans toute la région de l'Atlantique, y compris les États-Unis? Sinon, quel autre parti nous reste-t-il à prendre? L'isolement, qui serait impossible, ou le continentalisme nord-américain, qui aurait de fâcheuses répercussions.

C'est sûrement un problème d'importance capitale pour le Canada, un problème qui exige une direction gouvernementale et des actes de notre part dans la recherche d'une solution. L'imprévoyance de la part du Canada, le manque d'énergie et d'esprit d'entreprise en faveur d'une zone économique plus vaste de l'Atlantique peuvent effectivement nous jeter dans cette dépendance économique complète vis-à-vis des États-Unis qui effraie, à juste titre d'ailleurs, les députés qui siègent de l'autre côté et de ce côté-ci. Une politique commerciale expansionniste et des ententes conclues avec les autres pays du Commonwealth, les États-Unis et l'Europe en vue d'une intégration plus étroite dans une organisation atlantique plus vaste sont assurément l'objectif essentiel auquel notre pays doit tendre dans sa politique économique sur le plan international. C'est sûrement le résultat que nous devons chercher à atteindre de notre mieux, autrement nous ne pourrons jamais réaliser le rêve qui nous touche de plus près, celui de la grandeur du Canada.

Je ne me fais aucune illusion sur les difficultés et les obstacles auxquels on se heurte, surtout chez nos voisins les États-Unis d'Amérique, alors que justement le ralentissement économique donne de nouvelles armes aux pressions et intérêts restrictifs, mais j'affirme que si nous ne réalisons aucun progrès en dépit de ces difficultés dans le domaine de la coopération atlantique, nous pourrions avoir à le regretter et tout le système atlantique pourrait fort bien s'affaiblir et s'effondrer. Nous nous heurterons à des difficultés grandissantes en période de récession économique, et pour se convaincre de cette régression il suffit de constater que le chômage persiste, et c'est sur cette question que je terminerai mes observations.

Je me contenterai d'effleurer la question du chômage. On nous a dit catégoriquement et avec insistance, en février et mars de cette année, pendant la campagne électorale, que le chômage avait atteint son maximum. C'était faux. On nous a dit également qu'il n'avait pas eu, de toute manière, proportionnellement parlant, des répercussions aussi graves qu'en 1955; ce n'était pas exact.

Le 21 avril, encore, le ministre des Finances (M. Fleming) a dit que "le chômage se résorbe à un rythme encourageant et qui s'accélère". Il avait certainement mal choisi le moment pour faire une telle déclaration, car les chiffres officiels, ces chiffres inférieurs émanant du Bureau de la statistique, et que mes honorables vis-à-vis ne voulaient jamais accepter lorsqu'ils se trouvaient dans l'opposition, ont été publiés tout juste après le discours de mon honorable ami, et ils permettaient de constater que, le 22 mars, 10 p. 100 de la main-d'œuvre de notre pays, soit 590,000 personnes, se trouvaient sans emploi, ce qui représentait une augmentation de 35,000 par rapport à février.

L'hon. M. Fleming: Rectifiez donc vos dates. J'ai fait état de la situation le jour d'avril où j'ai pris la parole. Mon honorable ami parle d'une autre date qui remonte à bien avant le mois d'avril.

L'hon. M. Pearson: Si mon honorable ami disposait alors de renseignements qui n'étaient pas à la disposition du reste d'entre nous, peut-être n'aurait-il pas dû s'en servir dans un discours public de cette nature.

L'hon. M. Fleming: Les renseignements dont je me suis servi sont à la portée de tout le monde; il s'agissait des chiffres portant sur le nombre d'inscriptions sur les listes de chômage, et c'est ce dont je parlais, comme l'honorable député pourra s'en rendre compte s'il relit le discours.

L'hon. M. Pearson: Mon honorable ami dit qu'il parlait des listes d'enregistrement des bureaux d'assurance-chômage. Je parle, quant à moi, des chiffres du bureau de la Statistique.

L'hon. M. Fleming: Pourquoi ne consultez-vous pas mon discours?

L'hon. M. Pearson: Si mon honorable ami s'est servi de ces chiffres, il faut croire qu'il s'est littéralement converti, car lorsqu'il se trouvait dans l'opposition et parlait du chômage il ne voulait pas entendre parler de ces chiffres, prétendant qu'ils représentaient un exposé très exagéré du problème du chômage.

L'hon. M. Fleming: Relisez mon discours et rectifiez vos impressions.

L'hon. M. Pearson: Quels que soient les chiffres dont mon honorable ami s'est servi, il a dit, en avril, que le chômage se résorbait à un rythme encourageant et qui s'accélérait, et il s'en est déclaré bien aise.

L'hon. M. Fleming: C'est vrai.

L'hon. M. Pearson: Ce serait bien surprenant, je dirais même bien décevant, qu'il n'y ait pas eu une baisse sensible du chômage depuis que ces chiffres ont été publiés, mais si on les compare aux chiffres de la même époque l'an dernier, mon honorable ami ne soutiendra certainement pas que le chômage n'est pas grave au Canada, ce qui ne saurait être le cas s'il y a plus d'un demi-million de chômeurs, à en croire les derniers calculs, traduits par les chiffres du Bureau fédéral de la statistique. Si cela ne constitue pas un état grave de chômage, je me demande bien ce qu'il faudrait d'autre?

A cet égard, on nous a dit au cours de la campagne électorale que la somme de 1,185 millions de dollars serait affectée à un programme de travaux publics pendant l'année civile en cours afin d'assurer de l'emploi par mesure d'urgence. On nous a dit également que, de cette somme, 280 millions de dollars seraient dépensés pendant le premier trimestre de l'année courante. Il n'y a pas de doute que la population a été alors portée à croire qu'il s'agissait là d'une mesure d'urgence, indépendante du programme normal de travaux publics.

L'hon. M. Fleming: Non.

L'hon. M. Pearson: Oui, c'est ce que la population a cru. Si mon honorable ami voulait bien se donner la peine de lire les déclarations faites pendant les élections, maintenant que l'ardeur du combat s'est refroidie, il aurait la même impression que la population a eue, à savoir qu'il s'agissait d'un programme d'urgence pour parer au chômage, et que la somme de 280 millions de dollars devait être dépensée au cours du premier trimestre de l'année, en guise de mesure d'urgence. Le trimestre étant écoulé, nous pourrons donc nous attendre, très bientôt, qu'on nous fournisse des détails à propos de ces dépenses spéciales, de la façon dont elles ont empêché le chômage d'augmenter encore plus qu'il ne l'a fait.

[L'hon. M. Fleming.]

L'hon. M. Fleming: Vous devriez obtenir des renseignements précis!

L'hon. M. Pearson: Il est bien difficile d'obtenir des renseignements précis quand il faut se fier aux déclarations que mon ami d'en face a faites aux journaux.

D'après la théorie classique en économie, un recul des affaires s'accompagnant d'un accroissement du chômage devrait signifier une diminution des coûts et des prix. En effet, des personnes, qui sont loin d'être des économistes selon la conception classique, ont prétendu qu'au premier signe de régression économique il importe de prendre des mesures monétaires en facilitant le crédit, afin de mettre un terme à la régression, parce que, dit-on, les pressions inflationnistes sont révolues ou sont en tout cas moins dangereuses. Mais les choses ne se passent pas ainsi au Canada et je suis convaincu que mon ami le ministre des Finances est au courant. Malgré la diminution de l'embauchage et un ralentissement de l'expansion économique, le coût de la vie au Canada est passé, selon l'indice des prix au consommateur, de 120.9, en avril 1957, à un nouveau sommet de 125.9 en avril dernier. En pleine régression, l'inflation demeure donc une menace. Voilà le dilemme qui se pose aujourd'hui au gouvernement. Il doit s'occuper en même temps de l'inflation et de la régression. Le premier ministre et le ministre des Finances nous diront prochainement sans doute comment ils entendent résoudre ce dilemme.

Le problème est d'autant plus compliqué que la rigidité grandissante de notre structure économique empêche, même en période de régression, le marché d'agir de manière à faire baisser les coûts et les prix. En fait, dans notre société, d'importants groupes organisés de nature différente ont acquis une force collective suffisante pour s'isoler, ne serait-ce que partiellement, des effets de certaines pressions économiques qui leur sont nuisibles. Ils ont du moins assez de force pour essayer d'y parvenir. Lorsqu'on implore cette force de façon équitable, comme on l'a fait et comme on peut le faire, elle peut supprimer des injustices. Si on en fait un usage injuste ou en tenant compte seulement d'intérêts particuliers, il s'ensuit des difficultés sur le plan national. Les ennuis qui résultent peut-être d'autres causes, telles que la diminution du commerce extérieur, deviennent encore plus graves.

Par conséquent, la situation impose aujourd'hui à chacun de nous à la Chambre et à chacun de nous au pays le devoir et la nécessité d'agir avec conscience, avec modération en se laissant toujours guider en premier lieu par l'intérêt général. Si au cours de nos travaux nous ne faisons pas

preuve de ces qualités et ne suivons pas ces principes, nous ne pourrons régler les problèmes qui se posent. La situation actuelle impose aussi au gouvernement des efforts résolus et efficaces en vue d'accroître et de maintenir le niveau de l'emploi au pays, non seulement par le moyen de saines politiques économiques et financières mais encore par des programmes de commerce extérieur visant à l'expansion et non à la réorientation. Il est vrai de dire que les peuples sans imagination sont appelés à périr. Mais pour le Canada dont le commerce diminue, l'imagination baisse. La politque du gouvernement, telle qu'énoncée dans le discours du trône, est loin d'accorder à cet élément toute l'importance qu'il mérite.

Appuyé par l'honorable député de Laurier (M. Chevrier) je propose donc:

Que les mots suivants soient ajoutés à l'Adresse: "Nous signalons respectueusement à Votre Excellence que le Canada ne peut atteindre un haut niveau d'emploi et de prospérité si le volume des échanges internationaux n'est élevé et sans cesse croissant, et que cet objet sera réalisé d'une façon plus efficace par des mesures vigoureuses pour l'expansion du commerce avec tous les pays que par des tentatives de le détourner d'une nation à une autre."

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas du tout l'intention de revenir sur la campagne électorale. Permettez-moi cependant de dire que les applaudissements des honorables vis-à-vis m'ont fait oublier un instant les événements qui se sont produits dernièrement. Je félicite mon honorable ami, le chef de l'opposition (M. Pearson), de la façon dont il a présenté sa thèse. Je parlerai des questions qui n'ont pas été abordées dernièrement, parce que je ne saurais être plus d'accord avec mon honorable ami que lorsqu'il dit que sans imagination un peuple est voué à périr. Cela s'applique également à nous tous, monsieur l'Orateur, aux partis politiques autant qu'aux nations.

Une des belles et immuables caractéristiques de notre système de gouvernement est précisément l'esprit dans lequel mon honorable ami s'est exprimé cet après-midi. Je le dis en toute sincérité, c'est cet esprit qui nous distingue de ceux qui ne comprennent pas notre système parlementaire de gouvernement. Le député a fait preuve d'une belle et généreuse attitude; il a manifesté, si je puis dire, une agréable teinte d'esprit sportif qui est caractéristique de notre système parlementaire et qui n'est pas étrangère à mon honorable ami.

Je n'entrerai pas aujourd'hui dans une discussion acrimonieuse. Je vais parler de ce que nous avons entrepris de faire. Je suis sûr que mon honorable ami me permettra de dire ceci. Je conviens que le discours du trône qui a été lu hier par le représentant de Sa Majesté est différent de ceux auxquels nous étions habitués à entendre lire. Dans son discours, Son Excellence n'a pas eu à parler de généralités. Son Excellence a demandé au Parlement de porter son attention sur les choses qui, à notre avis, sont nécessaires et ont une importance immédiate pour le bien de la population canadienne.

Je me joins à mon honorable ami pour féliciter les motionnaires (MM. Lafrenière et Nielsen) qui sont tous deux jeunes encore. Les deux ont révélé une habileté et une compétence inhabituelles; les deux sont jeunes et, bien que séparés par des milliers de milles, ce qui les unit, c'est leur patriotisme. Monsieur l'Orateur, la force du Parlement dépend de l'adjonction continuelle de députés capables et nouveaux, des deux sexes, représentant les deux races et les nombreuses origines ethniques de notre pays.

Je tiens également à vous féliciter, monsieur l'Orateur, et à féliciter encore davantage le Parlement de vous avoir choisi pour présider à nos travaux au cours des prochaines années. Je tiens également à dire un mot au sujet de l'Orateur suppléant, l'honorable député de Longueuil (M. Sévigny) dont le père a été un membre distingué de la Chambre il y a bien des années. Son père est aujourd'hui un des juges en chef de la province de Québec. En 1914, il était devenu Orateur suppléant de la Chambre et occupait le même poste que son fils occupe dans la présente législature. C'est un des sujets que mon honorable ami a abordés, cette continuité, cette attitude canadienne, quelle que soit la région qu'on habite, que ce soit le Yukon ou la province de Québec, comme c'est le cas des motionnaires de l'Adresse, ou que ce soit une autre région du Canada, tel est bien l'esprit d'unité et de dévouement à la cause commune qui doit nous animer et, puis-je ajouter, tel est le Canada que nous rêvons d'édifier dans cette enceinte par notre activité et nos décisions au cours des jours qui vont suivre.

Je ne veux pas parler longuement. Je vais revenir sur certains énoncés de mon honorable ami. Les titulaires des divers ministères dont il a été question auront amplement l'occasion d'aborder les problèmes qui les concernent. Vu les circonstances dont on a déjà parlé cet après-midi cependant, nous devons nous mettre immédiatement à l'œuvre. Je n'ai pas l'intention de traiter les sujets qui ressortissent proprement à tel ou tel ministre en particulier. La Chambre en sera saisie. Lorsque l'honorable député a parlé de certaines propositions relatives à l'amélioration de la fonction parlementaire, je me suis rappelé le discours en question. Je dois dire que ce qu'il a cité des idées que

j'ai alors exprimées constitue la meilleure partie de son discours.

Je le déclare en toute bienveillance, si ceux qui ont déjà occupé ces banquettes avaient lu ce discours en 1949 et l'avaient mis en pratique, certaines des modifications qui s'imposent pour que le Parlement soit efficace seraient maintenant sans objet. La suprématie du régime parlementaire sur tous les autres régimes ne se fonde-t-elle pas sur une discussion et une critique intelligentes? J'ai aimé l'attitude de mon honorable ami qui, cet après-midi, a tout de suite proposé une motion de défiance. Voilà qui est conforme aux responsabilités d'une opposition et de première importance pour le maintien de notre régime parlementaire. Pendant qu'il parlait, je me suis procuré ce discours, dont j'extrais un ou deux passages. J'ai dit, pour reprendre ses propres termes:

Si le Parlement doit demeurer une institution vivante, il faut que la loyale opposition de Sa Majesté joue son rôle sans crainte... Elle défend et maintient les droits des minorités contre les majorités. Elle doit se montrer vigilante devant toute oppression et tout empiétement injuste du cabinet sur les droits du peuple. Elle doit surveiller toutes les dépenses, empêcher tout gaspillage en signalant à l'opinion publique toute dépense inutile, ou plus grave encore... Elle pose des questions et obtient des renseignements... Elle doit scruter toutes les décisions du Gouvernement...

Le Parlement est un lieu où la liberté de pleine discussion est conservée; la thèse avancée d'un côté est examinée par l'autre et les décisions se forgent au creuset de la discussion publique.

Puis il a mentionné aussi à quoi aboutit l'absence d'une forte opposition. J'avais ajouté ces mots qu'il n'a pas cités:

Une opposition ne s'acquitte pas convenablement de ses fonctions à moins d'examiner toutes les dépenses d'un œil scrutateur en faisant des critiques sans peur; pourtant les membres de la Chambre des communes n'ont pas de bons moyens leur permettant d'examiner à fond les comptes publics et le budget des dépenses. Les débats sur les prévisions budgétaires sont futiles. Une dépense de millions de dollars qui est tout à fait dénuée de justification pourrait vraisemblablement être approuvée sans guère courir le risque d'être relevée... Je pense que le comité des comptes publics devrait se modeler sur celui qui existe en Grande-Bretagne.

Puis j'ai fourni les explications suivantes:

Sous notre régime qui existe depuis des décades, le comité des comptes publics est sous la présidence d'un soutien du gouvernement, comme le sont la majorité des membres de comité, et, par suite, on n'encourage pas un examen critique des dépenses qui constituent un gaspillage.

Pour que le Parlement soit, dans le monde moderne, un instrument aussi efficace qu'il devrait l'être, on devrait moderniser et mettre au point ses méthodes.

A la fin de mon discours j'ai dit:

Le Parlement doit continuer d'être le gardien de la liberté. A cette fin, il doit constamment modifier sa procédure pour répondre aux besoins changeants du monde moderne mais son concept et ses traditions doivent demeurer immuables. Le Parlement ne restera le gardien de la liberté et de nos libres institutions que dans la mesure où la loyale opposition de Sa Majesté sera pleinement responsable et efficace dans l'acomplissement de ses fonctions.

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

C'était, monsieur l'Orateur, en 1949, quand nous siégions du côté de l'opposition. Nous avons cette année, en 1958, une première occasion de donner suite à ces critiques passées et dans le premier discours du trône nous donnons l'assurance qu'il y aura cet examen complet sans lequel le Parlement ne saurait s'acquitter de ses obligations.

Je ne me laisserai pas entraîner aujourd'hui à des considérations de petite politique mais je tiens à dire ceci. L'expérience que j'ai pu acquérir au cours de bien des années me permet de dire qu'il y aurait lieu de procéder à certaines modifications. Nous les avons préconisées sans cesse lorsque ceux qui nous font face aujourd'hui siégeaient de ce côté-ci de la Chambre; nous avons proposé ces changements à chaque session, et la dernière fois en 1957, quand nous étions encore dans l'opposition. Nous avons saisi la Chambre de la question afin de conférer de l'efficacité aux commissions parlementaires et de donner aux simples députés l'occasion de s'acquitter de leur tâche, occasion qui, sans cela, leur serait peut-être refusée.

Je ne remonterai qu'à 1956. Le 28 février de cette année-là, mon honorable ami, qui est maintenant ministre de la Justice (M. Fulton), a proposé un sous-amendement à l'amendement du premier ministre d'alors, afin de faire instituer un comité spécial chargé d'étudier tout crédit qui lui serait renvoyé, et de faire de temps à autre rapport de ses conclusions et de ses vœux à la Chambre. L'attitude que nous avions adoptée alors était que cette mesure serait insuffisante. Le ministre actuel de la Justice avait donc présenté un amendement tendant à ajouter au texte les mots suivants:

"Et que ledit comité soit autorisé à assigner des témoins et à ordonner la présentation de papiers et documents."

Où étaient ceux qui, aujourd'hui, lisent le discours que j'ai prononcé en 1949? Il n'a été nullement tenu compte de cette question et une commission a été établie, sans pouvoir, pour convoquer des témoins et réclamer des documents,—commission émasculée qui ne pouvait s'acquitter des fonctions qui, normalement, lui auraient été dévolues. Le 26 février 1957, dernière occasion que je mentionnerai, le premier ministre du temps, le très honorable M. St-Laurent, proposait qu'une commission étudie les crédits et le reste; encore une fois, les membres de ce parti adoptaient la même attitude, le résultat

étant de nouveau semblable à celui des jours précédents.

L'un des grands problèmes que pose le gouvernement de traditions britanniques, selon ce que j'ai pu constater par expérience, est celui de fournir à chaque député les occasions d'apporter sa contribution personnelle aux travaux de la Chambre. Peu m'importe la sorte de Parlement, les députés arrivant à la Chambre pour la première fois avec des idées nouvelles constateront, à moins qu'on ait du travail à leur confier, qu'ils éprouveront en peu de temps un sentiment de déception, résultat fort nuisible et énervant de l'incapacité de faire quelque chose d'efficace.

Aux nouveaux députés, et ils sont nombreux à la Chambre, je dirai que l'une des principales choses nécessaires,—la principale, dirais-je,—pour bien s'acquitter de leurs obligations parlementaires consiste pour chacun à posséder plus qu'une connaissance rudimentaire du Règlement de la Chambre. La seconde chose nécessaire est d'avoir l'occasion de travailler. La Chambre des communes compte un grand nombre de nouveaux membres et nous avons toujours pensé qu'il fallait accorder à ceux qui sont nouveaux dans ce domaine d'activité l'occasion de fournir leur apport personnel. Voilà pourquoi nous voulons inviter la Chambre à former des comités afin qu'un travail plus efficace s'accomplisse. Il va de soi que ces comités ne traceront pas de programmes, parce qu'alors ils empiéteraient sur la fonction du gouvernement.

Par le passé, le rendement des comités a été réduit à rien parce que le gouvernement d'alors refusait toujours aux comités le pouvoir d'assigner des témoins et de faire produire des documents, ainsi que je le disais tantôt. Nous accueillerons volontiers la collaboration de l'opposition dans l'accomplissement de sa fonction au sein de ces comités, en ce sens que les choses répréhensibles, s'il s'en trouve, seront mises au grand jour.

Nous voulons instituer un comité des prévisions budgétaires. Si ce comité accomplit sa tâche, ceux qui en feront partie auront à y consacrer de longues heures et de longs jours d'un dur labeur.

Qu'en est-il du comité des comptes publics? Je siège à la Chambre depuis 1940, et chaque fois que ce comité s'est réuni, il n'a traité que les questions choisies par la majorité. Je demande maintenant que ce comité devienne efficace et je doute qu'on ait pensé qu'une mesure de ce genre serait prise si tôt à la première session de la législature actuelle. Je désire voir la formation d'un comité réel, pas seulement un organisme institué à titre décoratif. A ce sujet, nous avons l'intention de proposer qu'un membre de la loyale opposition de Sa Majesté soit nommé président du comité, afin d'en assurer l'efficacité. J'insiste pour que mon honorable ami se prononce à ce sujet.

Il y a naturellement d'autres comités. Par exemple, au cours des ans, les anciens combattants du pays ont demandé la constitution d'un comité des Affaires des anciens combattants. Il y a eu des comités spéciaux durant les sessions, mais nous avons l'intention de remédier à la situation en instituant un comité permanent des Affaires des anciens combattants afin que les mesures législatives à leur sujet, présentées au cours de la session, y soient étudiées à fond. Aujourd'hui, mon honorable ami le ministre des Finances a parlé des mandats du gouverneur général et il a été question d'un changement d'attitude de la part du gouvernement. Le dernier jour de la session, il a été dit qu'on refusait une discussion qui aurait permis d'élucider ce point. Ce jour-là, je ne suis entré à la Chambre qu'à 5 heures et 45 minutes, mais j'ai consulté le hansard.

M. McIlraith: Lorsque le premier ministre est alors entré, la Chambre était dissoute.

Le très hon. M. Diefenbaker: La réflexion de l'honorable député dénote qu'il n'a pas lu ce texte ou n'a pas saisi le sens de ce qu'il a lu.

Nous avons l'intention d'établir ce comité; nous voulons que les dépenses faites sous l'empire de mandats du gouverneur général fassent l'objet d'un examen.

Une voix: Voilà du neuf!

Le très hon. M. Diefenbaker: Il ne s'agit pas du montant en cause. On a déjà eu recours à des mandats du gouverneur général et rien dans les comptes rendus n'indique qu'on ait dans le passé adopté l'attitude que nous allons prendre en vue de permettre à une commission parlementaire d'examiner à fond les dépenses.

L'hon. M. Pickersgill: Les dépenses étaient soumises à l'examen de toute la Chambre.

Le très hon. M. Diefenbaker: Le comité des crédits a une tâche formidable à accomplir. Il a été question à ce sujet des dépenses relatives à la défense. Le comité des crédits qui sera constitué aura l'occasion d'examiner les dépenses qui lui seront soumises et pourra, grâce à un examen des plus méticuleux, juger de la nature générale et du bien-fondé de ces dépenses.

Si mes honorables amis veulent se renseigner sur la nature et le fonctionnement des comités dans le régime parlementaire britannique qui, somme toute, reste modèle, je les prie de parcourir les pages 210 et 211 du dernier ouvrage de Beauchesne, qui analysent en détail les comités établis par la

Chambre des communes, apprécient l'efficacité du régime du Royaume-Uni et le caractère des formalités à suivre dans ce domaine. Voici en quels termes cette motion se présente au Royaume-Uni: Qu'un comité spécial soit nommé pour examiner ceux des crédits présentés à la Chambre qu'il jugera bon d'étudier et pour proposer... Et ainsi de suite. Suivent le nombre des membres et d'autres détails; par exemple, il est stipulé que les comités devront faire rapport de temps à autre, qu'ils pourront charger leurs sous-comités d'obtenir des dépositions et le reste.

Le comité des comptes publics dont il est question à la page 212, tel que conçu au Royaume-Uni, doit assurer la régularité des finances. Il exerce une grande influence sur les ministères, même s'il n'a d'autre pouvoir que celui d'exiger des documents et d'appeler des témoins à comparaître. Ses pouvoirs sont indirects et reposent surtout dans les résultats possibles qu'a son rapport. A la vérité, son pouvoir vient de la publicité qu'il peut donner aux questions faisant l'objet d'une enquête et de l'effet moral sur les services auxquels il adresse des reproches.

L'hon. M. Pearson: Le premier ministre permet-il une question avant de passer à autre chose? Dans l'institution de ces comités, le premier ministre a-t-il l'intention de suivre la méthode anglaise pour ce qui est de la façon de procéder, des pouvoirs et des rapports?

Le très hon. M. Diefenbaker: On suivra la tradition anglaise dans l'institution de ces comités, en se fondant sur ce qui est énoncé dans le discours du trône.

En outre, je rappellerai au député que, à une occasion antérieure, lorsqu'on a voulu donner le pouvoir de faire produire des documents ou dossiers, il a été de ceux qui se sont prononcés à l'encontre de cette demande. Et j'affirme qu'à la lumière des constatations faites à l'époque où il était de ce côté-ci de la Chambre, il discerne maintenant quels avantages on eût retirés si le gouvernement du temps avait eu le genre d'examen que nous de l'opposition d'alors demandions. Nous comptons accroître au possible l'efficacité de la Chambre des communes, mettre ses méthodes au point, en fournissant à une foule de simples députés, qui ne l'auraient pas autrement, l'occasion de s'initier au fonctionnement des ministères pour pouvoir être en mesure, à la suite de l'examen de ces questions, d'émettre des avis et des opinions.

Un mot enfin d'une autre question que j'approfondirai en une autre occasion. Au cours de la dernière session, on a présenté une motion au sujet du bâillon. La question fera l'objet d'un examen complet au cours de la présente session pour que les changements éventuels accroissent l'efficacité du Parlement et rendent la Chambre des communes vraiment représentative de la population, et pour que, je le souligne, l'opposition ait amplement l'occasion d'aborder tous les aspects de la question sans se heurter aux désavantages qui découlent de l'exercice d'une autorité rigoureuse sur les débats à la Chambre des communes. En d'autres termes, ce que nous cherchons à accomplir, c'est de rétablir une partie de la suprématie du Parlement, de permettre à cette institution de s'acquitter dans la plus grande mesure possible des immenses tâches qui s'offrent à elle, des grandes tâches, comme l'a dit le chef de l'opposition (M. Pearson), qui ont d'énormes répercussions sur l'avenir de notre pays, ainsi qu'elles en ont sur l'époque de ceux à qui il incombe de s'en acquitter. Je crois que nous rendrons le Parlement plus efficace en agissant ainsi.

Je me suis toujours opposé à la radiodiffusion des délibérations du parlement, et je n'ai pas changé d'opinion sur ce point. Mais, à mon sens, la ligne de conduite suivie l'automne dernier à l'occasion de la visite de Sa Majesté, alors que les Canadiens ont vu évoluer la démocratie jusqu'au moment où le débat proprement dit a commencé, a été une des raisons pour lesquelles, au cours de la dernière campagne électorale, les Canadiens se sont si vivement intéressés à la discussion des affaires publiques et qu'ils étaient tellement au courant du fonctionnement du Parlement, de ses traditions et de ses droits. Je ne suis pas ici pour traiter plus particulièrement cette question; mais, hier soir, j'ai vu le reportage télévisé de l'ouverture du Parlement, et je me suis dit que c'était très bien fait. On pourrait peut-être apporter quelques changements dictés par l'expérience, mais, en donnant à l'ensemble des Canadiens cette occasion de se renseigner, la société Radio-Canada a fait du bon travail.

Ayant pris des dispositions pour rétablir le Parlement par les mesures que nous envisageons, nous nous proposons encore d'assurer la liberté dans les limites de la compétence législative du Parlement. Je compte, depuis de longues années, parmi ceux qui estiment que nous devrions, dans notre pays,—le seul doté d'un régime fédéral qui n'ait pas adopté un bill des droits de l'homme,—insérer dans les statuts une déclaration de nos libertés fondamentales dans le cadre de la compétence du Parlement fédéral. Nous sommes, en effet, un des rares pays qui n'ait rien fait pour mettre en application la déclaration des droits de l'homme adoptée par les Nations Unies.

Nous nous rendons compte de toutes les difficultés inhérentes à cette question, mais j'aimerais signaler que nous sommes l'une des rares nations ayant accepté ses responsabilités à l'égard de l'ONU et du monde et qui n'ait rien fait à la Chambre des communes et dans le cadre de la compétence du Parlement pour mettre en œuvre l'une des dispositions de cette déclaration internationale.

Dans les années passées, j'ai proposé des motions à ce sujet. Si je comprends bien, un bill définissant les droits de l'homme, une fois devenu loi, définira de nouveau les grandes libertés fondamentales; il établira sans équivoque que, lorsque le Canada a souscrit à la déclaration universelle sur les droits de l'homme, c'était le peuple canadien qui s'engageait. Et surtout, un tel bill fera en sorte que les Canadiens verront leurs droits clairement définis, en ce qui concerne le domaine national, et assurera que, dans le cadre des limites constitutionnelles de notre pays, aucune distinction injuste ne sera tolérée.

Je suis de ceux qui croient que, dans le domaine international actuel, l'une des grandes responsabilités du monde libre est d'assurer que chaque nation qui en fait partie agisse de telle sorte qu'aucune nation qui n'en fait pas partie ne puisse dire que les nations libres établissent des distinctions injustes. Nous espérons, en conformité des pouvoirs constitutionnels du gouvernement fédéral, présenter aussitôt que possible ce bill des droits et, de la sorte, faire franchir à notre pays le plus grand pas jamais accompli depuis des années en vue du maintien et de la sauvegarde de la liberté.

Mon honorable ami dit que la situation internationale est telle qu'il aurait dû en être longuement fait mention dans le discours du trône. Je diffère d'avis avec lui sur ce point. Le discours du trône est censé être le menu du Parlement, et de simples déclarations béates concernant des chimères, à moins qu'elles ne s'accompagnent de modifications effectives des lois, sont vides de sens dans ce contexte. Voilà pourquoi il n'a pas été fait mention de la situation internationale dans le discours du trône.

Je connais les opinions de mon honorable ami sur les affaires internationales et j'en parlerai un peu plus tard. Durant la campagne électorale, l'honorable député a fait sur le sujet diverses déclarations qui, je crois, pourront être abordées dans une discussion générale à une date convenable qui sera déterminée afin de convenir à la Chambre. Elle aura l'occasion de discuter des affaires internationales lorsque nous établirons un comité auquel pourront être déférés les crédits du ministère des Affaires extérieures. Il me tarde d'entendre cette discussion, car c'est par ce moyen que nous pouvons obtenir un degré raisonnable d'unanimité dans nos affaires internationales.

Je partage l'avis de mon honorable ami quand il dit que les dirigeants du monde libre n'ont pas le devoir d'être inflexibles, mais de faire preuve d'une certaine souplesse d'esprit, sans donner dans l'apaisement, pour obtenir tout ce qu'exige le maintien de la paix, car chacun d'entre nous sait fort bien que nous n'aurions, sans cela, d'autre choix que le suicide organisé.

Bien que mon honorable ami dise qu'aucun changement n'est intervenu ces derniers mois, je suis d'avis que la période d'incertitude qui a suivi le lancement du premier et du deuxième spoutnik, et mené à la réunion de l'OTAN en décembre, à Paris, a maintenant fait place à un sentiment de plus grande assurance de la part de l'Occident. Le monde libre a confirmé son point de vue selon lequel l'OTAN n'est pas de nature agressive et je crois qu'en ce qui concerne l'initiative, la situation s'est améliorée au cours des dernières semaines. Ce changement peut être attribué, dans une certaine mesure, à la conduite récente du gouvernement soviétique dont l'attitude à l'égard d'une conférence au sommet est beaucoup moins accommodante que nous pouvions le prévoir il y a quelques mois, mais il me faudrait un argument beaucoup plus frappant que la simple affirmation du chef de l'opposition pour déclarer, comme lui, qu'une conférence au sommet ne devrait avoir que deux puissances participantes. Nous estimons que le Royaume-Uni et le Commonwealth ont le droit d'être représentés lors d'un pareil entretien. Nous, c'est-à-dire le Canada en tant que membre du Commonwealth, avons le droit d'exprimer notre opinion nous-mêmes plutôt que par l'intermédiaire d'un représentant des États-Unis, et ce n'est là aucune critique à l'adresse de ceux-ci.

La position diplomatique de l'Occident a été renforcée du fait que les autorités soviétiques se sont abstenues de se joindre aux autres nations intéressées aux études techniques destinées à écarter la possibilité d'une attaque surprise au-dessus de l'Arctique. Au cours des quelques derniers jours, il y a eu aussi certains indices que l'URSS éprouve de nouvelles difficultés dans ses relations extérieures, notamment avec la Yougoslavie. Je crois que la coalition des puissances de l'Ouest, par suite de la réunion de décembre et, encore une fois, de ce qui s'est passé au cours des quelques derniers jours, à la réunion de Copenhague, a acquis un sens raffermi de l'orientation qu'elle doit prendre et des

buts qu'elle doit poursuivre, en des temps reconnus difficiles, et que l'examen de la politique occidentale qui a été suivie a resserré une unité considérablement affaiblie au cours de l'automne de 1956.

Depuis la création de l'OTAN, le Canada a eu pour objectif de faire de cet organisme plus qu'une simple coalition militaire. Bien qu'il soit de la plus élémentaire prudence de se préparer à faire face à une menace militaire possible, les dangers économiques et politiques qui menacent les institutions et le mode de vie de l'Occident sont tout aussi pressants et encore plus difficiles à repousser. Maintenant que nous nous rendons compte que la lutte entre les régimes soviétique et occidental se poursuit sur les plans politique et économique, nous nous réjouissons tous d'apprendre que les pays membres de l'OTAN aient manifesté, au cours de leurs récentes réunions, une plus grande volonté d'envisager la collaboration dans le domaine économique.

Mon honorable ami dit que c'est là ce que nous devrions faire. Je signale que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Smith) a maintes fois appuyé là-dessus, et le chef de l'opposition a fait de même quand il occupait le même poste; mais, par le passé, il n'existait pas cet esprit de collaboration permettant de comprendre que la collaboration économique doit être atteinte.

Un nouvel esprit de collaboration existe. Un fait qui est remarquable et qui indique dans quelle mesure existe la confiance entre les États membres, c'est que les représentants de trois États membres de l'OTAN, les États-Unis, le Royaume-Uni et la France, sont actuellement les porte-parole de l'alliance dans la conduite des pourparlers préparatoires avec le gouvernement soviétique. Pour ce qui est des perspectives d'une réunion au sommet, je ne pense pas qu'on puisse dire que la voie est plus libre ou la pente moins raide par suite des pourparlers préparatoires qui ont eu lieu. D'autre part, le progrès véritable dépend d'une préparation complète et soignée, étape vers laquelle nous nous dirigeons lentement en vue d'une décision éventuelle, j'espère.

Quant à l'Occident, je suis de l'avis de mon honorable ami: nous ne devons négliger aucune occasion de scruter les nouvelles ouvertures. Notre doctrine, ainsi qu'on l'a affirmé après la réunion de l'OTAN, à Copenhague, tient au principe de la négociation et au désir de mettre ce principe en pratique. Mais vous ne pouvez négocier ni mener à bien des entretiens s'il est impossible de découvrir quelque chose de mutuellement avantageux pour les parties et cela est très difficile étant donné les négociations qui ont eu lieu au cours des années.

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

Le 9 mai, au nom de notre pays, j'ai adressé à M. Khrouchtchev une lettre dans laquelle je lui ai dit que j'étais inquiet et désappointé, —je le répète ici à la Chambre,—de l'attitude adoptée par l'Union soviétique au cours des récents débats du conseil de sécurité et en particulier par le recours de l'Union soviétique au veto à l'égard de la proposition des États-Unis, ce qui indique nettement que les espoirs de l'humanité ne seront guère ravivés par l'attitude récente de l'URSS. Je crois que le Canada a adopté une attitude très éclairée à ce sujet. L'URSS prétend que les régions de l'Arctique sont utilisées à des fins agressives au détriment possible de l'Union soviétique.

Nous ne voulons pas agir d'une manière unilatérale, mais si l'URSS ne veut pas accepter la proposition raisonnable faite par les États-Unis et les autres nations libres, consistant à permettre l'inspection d'un vaste territoire délimité, nous Canadiens, qui sommes maîtres des vastes étendues de l'Arctique, avons été jusqu'à proposer que si l'URSS était disposée à la réciprocité, nous ouvririons à l'inspection au sol et à l'inspection aérienne les régions du Nord. Si l'URSS avait un motif quelconque de prétendre que les États-Unis agissaient d'une manière agressive dans le Nord, je crois qu'elle aurait accepté immédiatement toute offre d'une inspection semblable, surtout si dans ses propres régions ne s'exerce aucune activité de cette nature.

Nous pourrons discuter ces questions plus longuement dans un autre débat. Je veux toutefois parler d'une autre chose. Le ministre des Finances a déposé le budget des dépenses aujourd'hui. La page 63 comporte un poste repris en détail à la page 447 dont je veux parler maintenant. Il s'agit d'un poste de $150,000 pour travaux préparatoires dans le domaine des mesures urgentes de défense ne relevant d'aucun ministère en particulier. Mon honorable ami sait naturellement qu'à l'époque où il remplissait les fonctions de secrétaire d'État aux Affaires extérieures on se préoccupait de cette question. Il sait qu'on examinait quelles mesures il faudrait prendre pour poursuivre l'administration des affaires de notre pays en cas de guerre et pour veiller à la satisfaction des besoins spéciaux de la population ainsi qu'à la direction des forces armées. De telles dispositions sont le complément indispensable des travaux de nos services de défense qui nous permettent d'être constamment prêts afin de décourager tout dessein d'agression.

A l'époque où il occupait ce poste, les travaux préparatoires n'ont pas dépassé l'étape de certaines prévisions et de travaux de

rédaction. Il nous paraît maintenant nécessaire de prendre des dispositions supplémentaires. Si une guerre éclatait, notre continent serait probablement soumis à des attaques intenses. Cette intensité atteindra son maximum presque immédiatement et, tant dans le domaine civil que dans le domaine militaire, nous n'aurons plus le temps de faire nos préparatifs, et je tiens à insister sur ce point. Si le gouvernement antérieur a élaboré des plans, il faut maintenant que les divers ministères intéressés à cette question passent aux actes, non pas, et j'insiste, parce que le danger de guerre s'est accru, mais simplement parce qu'on nous demandera pourquoi il est nécessaire d'affecter une telle somme d'argent au poste en question.

J'affirme de nouveau que nous prenons ces dispositions, non pas parce que nous redoutons la guerre plus que ces dernières années, mais parce qu'il nous paraît qu'étant donné les circonstances, il est nécessaire d'étendre nos travaux de préparation des mesures de guerre dans le domaine civil. Mon hon. ami sait sans doute qu'une grande partie de ce travail s'est effectué dans les divers ministères et organismes de l'État dans le cadre de leurs fonctions courantes. Par le passé, et depuis que le gouvernement actuel a pris le pouvoir, le personnel du bureau du Conseil privé a eu la responsabilité de coordonner ces efforts et de veiller à ce que les ministères ne laissent pas ces questions sombrer dans l'oubli au profit d'affaires plus urgentes et plus importantes.

Je le répète, ces travaux ont maintenant pris une telle ampleur qu'il me paraît souhaitable d'en informer le Parlement et de lui demander d'approuver l'affectation mentionnée dans les crédits. Lors de l'examen des crédits, il sera possible de fournir de plus amples détails à ce sujet, dans la mesure toutefois où la sécurité le permettra.

Je veux qu'il soit bien compris que l'insertion d'un crédit à cette fin ne signifie nullement que la guerre soit plus probable qu'auparavant. Cependant, comme l'a dit mon hon. ami, à la suite des changements prodigieux qui se sont opérés sous forme de progrès techniques depuis un an, c'est-à-dire le lancement de spoutniks, d'engins balistiques intercontinentaux et le reste, il se peut que le vaste plan de lignes de radar mis en œuvre pendant que mon honorable ami était ministre ne soit pas aussi efficace que l'ont supposé ceux qui ont mis ce plan à exécution.

Comme nous occupons une situation d'extrême importance stratégique entre l'URSS et les États-Unis et puisque nous ne pouvons pas nous contenter d'attendre les événements, il nous faut prendre toutes les précautions nécessaires contre ces armes qui, nous l'espérons, ne seront jamais utilisées.

L'hon. M. Martin: Cela veut-il dire que les titulaires actuels seront dégagés de leurs responsabilités ministérielles?

Le très hon. M. Diefenbaker: Je n'en dirai pas plus long pour le moment. Mon honorable ami, qui possède une vaste expérience dans ce domaine, sait sans doute pourquoi.

Je passe maintenant à certaines questions dont a parlé mon honorable ami. Il a dit que le discours du trône est incomplet en ce qu'il ne touche pas à certains problèmes, y compris les affaires internationales et ce qu'il appelle la régression économique. Il est intéressant de noter que ni mon honorable ami ni ses collègues n'ont jamais employé cette expression lorsqu'ils siégeaient de ce côté-ci.

L'hon. M. Pickersgill: Il n'y en avait pas de régression.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je ne reviendrai pas sur le passé mais c'est un point sur lequel mes honorables amis sont passablement vulnérables. Comme je l'ai dit au début, je ne reviendrai pas sur la campagne électorale mais j'ai, moi aussi, un livre où sont consignés les discours de mon honorable ami. C'est un fort volume.

L'hon. M. Martin: Ce sont d'excellents discours!

Le très hon. M. Diefenbaker: Mon honorable ami n'y a pas participé. Il n'a parlé que rarement et on n'a pas toujours donné de compte rendu de ses discours. Le chef de l'opposition a parlé. Il a traité certaines questions aujourd'hui. Il a parlé du commerce et nous a dressé un grand tableau. De ses propos on pourrait presque conclure qu'un déficit commercial avec les États-Unis est avantageux pour notre pays. Selon lui, la solution du problème serait dans l'expansion du commerce plutôt que dans sa réorientation. Qu'il me permette de lui poser une question. Quand est-il arrivé à cette formule pour la première fois? En effet n'est-ce pas lorsque lui et son parti étaient au pouvoir que le déficit avec les États-Unis s'est sans cesse accru jusqu'à atteindre 1,300 millions?

Je ne veux pas me laisser entraîner aujourd'hui dans des considérations d'ordre politique. Mon honorable ami avait divers conseillers; du moins c'est ce que nous ont raconté les journaux. Ah, mon honorable ami n'avait pas de conseillers? Monsieur l'Orateur, cela sert à diminuer dans une notable proportion les lourdes responsabilités qui pèsent sur quelques personnes. L'un de ceux dont on a parlé à cet égard,—un grand Canadien, qui se trouvait ici, à Ottawa, au

mois de décembre,—est Bruce Hutchison, très savant journaliste de Victoria, et grand écrivain canadien. Dans un numéro récent du *Harper's*,—il s'agit d'un numéro très récent, en effet, car M. Hutchison commence son article par ces mots:

Le résultat des récentes élections canadiennes est, pour les Américains, beaucoup plus inquiétant que ne s'en rendent compte encore la plupart d'entre eux.

On voit par là comme est récent l'article en question. M. Hutchison passe ensuite à la question du commerce, déclarant:

Le Canada est pour les États-Unis le plus grand marché extérieur. Contrairement à certains autres marchés, il paie ses achats au comptant. Jamais il n'a emprunté 5c. du gouvernement américain. Un déficit canadien un peu prolongé serait insupportable,—équivalant à un déficit américain inimaginable de 10 millions, sur un seul marché.

Il ne s'agit certainement pas ici d'un témoin rempli de préjugés. Ce déficit selon lui serait inimaginable. Quant à mon honorable ami il prétend, au contraire, qu'il est louable, voire avantageux. Je m'interromps encore une fois, ne voulant pas me lancer dans des considérations politiques. Si je veux vous communiquer à cet égard certains chiffres c'est simplement pour que les faits restent bien exposés, et non pas pour nourrir une controverse. Le chef de l'opposition a dit quelque chose aujourd'hui qui, venant de lui, m'a paru fort singulier. En effet, à mesure que s'accumulaient ces déficits, les exportations canadiennes aux États-Unis diminuaient tandis que les importations augmentaient, de manière à provoquer un déficit de 1,300 millions comparativement au demi-milliard enregistré l'année précédente, sous l'ancienne administration. Si j'avais envie de me lancer dans une controverse, je pourrais demander: "Qu'est-ce qu'il avait l'intention de faire?"

Ils disaient que nous ne devons pas nous entêter parce que cela provoquerait des mécontentements. Aujourd'hui, mon honorable ami l'a eu vraiment belle. Il a dit qu'il ne fallait pas défendre nos droits au Canada parce que nous allions susciter l'hostilité de certains groupes américains. Mais, ne voulant rien abandonner, il a dit par ailleurs que nous devrions informer les États-Unis que nous ne pouvons pas maintenir nos arrangements de défense sous leur forme actuelle s'ils ne comprennent pas que des changements économiques s'imposent. Nous n'avons formulé aucune menace de ce genre, mais nous avons mentionné aux États-Unis que la situation nécessitait la prise de certaines mesures. Des membres du Congrès ont été envoyés ici, et je demande simplement à mes honorables amis de l'opposition de lire les recommandations qu'ils ont remises au Congrès. Presque tout ce qui s'est dit se trouvait dans le cadre de cet examen.

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

Mon honorable ami demande ce que nous avons fait à l'égard du chômage. Il a dit que le chômage dépendait du commerce; je vais donc aborder ces deux questions. Qu'avons-nous fait? Eh, bien, monsieur l'Orateur, nous avons agi. Le gouvernement antérieur connaissait la situation; il savait ce qui se passait, mais se contentait de nous dire que tout allait pour le mieux. Nous sommes venus au pouvoir, et nous avons agi. Je vais vous exposer un certain nombre de mesures que nous avons prises.

En somme, d'après le comité du développement économique des États-Unis, il y a quatre choses à faire pour combattre la régression qui a pris maintenant de vastes proportions aux États-Unis. Il y a quatre lignes de conduite à adopter. La première, c'est qu'il faut avoir confiance jusqu'à un certain point à la politique monétaire. Le comité signale que les entreprises d'affaires et les gouvernements ont tendance à dépenser davantage s'ils obtiennent plus facilement du crédit. Mon honorable ami, le ministre des Finances, s'est attaqué à cette question et, comme résultat, les restrictions au crédit et à la monnaie ont été relâchées. Et maintenant, si mon honorable ami dit que tel n'est pas le cas, je me permets de signaler ceci. Les chiffres publiés il y a deux semaines révèlent que le montant de numéraire en circulation accusait une augmentation de 7.5 p. 100 comparativement au montant de la semaine correspondante de l'an dernier, tandis que l'augmentation n'était que de .3 p. 100 aux États-Unis.

Mon honorable ami dit qu'il ne veut pas être rangé parmi les pessimistes mais rien dans ce qu'il a dit aujourd'hui ne me permet de croire à cette assertion. Au Canada, le nombre des faillites commerciales a diminué de 38.5 p. 100 par rapport à l'an dernier, tandis qu'aux États-Unis il a augmenté de 52.4 p. 100.

Nous avons agi en nous fondant sur la monnaie. La deuxième ligne de conduite, c'est qu'il faut prendre des mesures pour accroître les capitaux disponibles afin d'atténuer la diminution du revenu et susciter une plus grande demande à la consommation. Nous avons agi à cet égard en accroissant les prestations de sécurité sociale.

La troisième ligne de conduite préconisée veut qu'on encourage la construction de logements et les investissements publics. A ce propos, le ministre des Travaux publics (M. Green) a proposé au Parlement qu'on affecte la somme de 300 millions de dollars au logement. Cette décision a eu pour résultat que jamais dans le passé notre pays n'a connu égal essor de la construction de maisons à prix modique. On a tout juste commencé à

agir dans ce sens aux États-Unis. Le gouvernement des États-Unis vient tout juste de recommander la mise en disponibilité de 1,800 millions de dollars pour la construction de maisons d'habitation. Si les États-Unis affectaient une somme proportionnelle à celle que nous avons déjà prévue nous-mêmes, il leur faudrait cinq milliards de dollars.

En plus de ce que nous avons déjà prévu, nous avons l'intention de présenter le plus tôt possible, avec le consentement de l'opposition, une mesure tendant à assurer une autre somme pour la construction de logements. Ce ne sont là que quelques-unes des choses que nous avons accomplies. Comme résultat, le nombre des maisons d'habitation mises en chantier en février était de 129 p. 100 supérieur à celui du même mois de l'an dernier, tandis qu'aux États-Unis ce nombre a diminué de 1.2 p. 100.

Au mois de mars, le nombre de contrats de construction avait augmenté de 14 p. 100 par rapport à l'an dernier. Et pourtant vous prétendez que nous étions alors en pleine prospérité. En mars ces contrats ont augmenté chez nous de 14 p. 100 tandis qu'aux États-Unis, au contraire, ils ont baissé de 10 p. 100.

Mes honorables amis, qui ont brusquement commencé à s'intéresser aux diminutions d'impôts, ne s'étaient jamais intéressés à la question avant qu'eux et leur parti ne soient mis dans une situation telle qu'ils étaient bien empêchés d'agir. Je me demande pourquoi il n'y a pas eu, dans sa proposition d'amendement, quelque chose à ce sujet. Rien ne permet de dire, encore, ce qu'il y aura dans le budget, mais mon honorable ami aurait été bien inspiré d'agir en ce sens, s'ils croient à ce qu'ils prêchent.

Outre cela, on a proposé de soulager les difficultés immédiates en allongeant la période prévue en ce qui concerne les prestations saisonnières d'assurance-chômage. Mon honorable ami le ministre du Travail (M. Starr) a effectivement recommandé une prolongation en ce sens, prolongation qui a été acceptée. De plus, au cours de cette session-ci, et aussitôt que possible,—encore une fois du consentement de l'opposition,—nous entendons saisir la Chambre d'une mesure portant extension de la période de versement des prestations saisonnières d'assurance-chômage.

Voilà quelques-unes de nos réalisations. Voilà quelques-uns de nos actes. Mon honorable ami nous demande ce qui en est du chômage. A l'entendre, aucun Canadien ne saurait se réjouir de la situation. Puis il tient des propos tels qu'ils pourraient faire croire que lui, tout au moins, s'en réjouit, si on ne tient pas compte de ce qu'il avait dit auparavant. Au cours des semaines terminées les 10, 17 et 24 avril, on a constaté un soulagement encourageant du point de vue du chômage. Il s'agit d'ailleurs ici des chiffres les plus récents dont nous disposions. Au cours de la semaine terminée le 10 avril, les candidats au travail étaient de 14,500 moins nombreux qu'à la semaine précédente. Pour la semaine terminée le 17 avril, il y a eu, à cet égard, diminution de plus de 28,600. C'est plus que le chiffre correspondant de l'an dernier, qui dépassait légèrement les 17,000. Puis, encore une fois, en ce qui concerne la semaine suivante, c'est-à-dire la semaine terminée le 24 avril, il y a eu diminution de près de 36,000 au chapitre des requérants non placés, contre un chiffre correspondant de 26,000 l'année précédente. Je veux, à cet égard, me montrer parfaitement juste. Il est certain qu'il y a plus de chômeurs cette année que l'an dernier. Mais il y a eu un changement important. Depuis que le ministre du Travail a déclaré que le chômage était "acheté", pour utiliser l'expression même dont s'est servi mon honorable ami, il y a eu, comme je viens de le démontrer, amélioration constante.

Qu'entendons-nous faire encore? Nous entendons pousser activement les travaux publics dans le cadre d'un programme de mise en valeur dont je parlerai dans un instant. Nous avons déjà avancé des crédits importants au moyen de mandats du gouverneur général. J'ai eu l'impression qu'une observation formulée par mon honorable ami, lorsque le ministre des Finances en a parlé aujourd'hui, comportait un reproche tacite. Nous n'en avons pas moins agi en ce sens.

Depuis toujours, le Canada doit faire face au problème que constitue chez nous le chômage saisonnier. Je ne prétends pas que la situation actuelle, du point de vue du chômage, soit essentiellement due à ce phénomène. Toutefois, afin de résoudre ce problème, pour les années à venir, mon collègue du Travail entend réunir en conférence des chefs de l'industrie, du travail, du commerce et de l'administration qui seront chargés de formuler des vœux en ce qui concerne la solution à ce problème,—qui revient sans cesse à la surface,—du chômage saisonnier.

On entend aussi réorganiser, ou, si j'ose dire, revivifier le Service national de placement afin de multiplier les occasions de trouver du travail sûr. Puis il y a le point de vue monétaire, c'est-à-dire l'augmentation du montant d'argent mis à la disposition du particulier, de façon qu'il puisse acheter. Il y a encore une intervention immédiate du point de vue des prestations saisonnières. Voilà certaines de nos interventions. Outre cela, nous songeons encore à un programme d'em-

ploi qui concourra à la mise en valeur de notre pays.

Je me suis réjouis d'une chose. Maintes et maintes fois mon honorable ami a voulu tourner en ridicule l'idée d'une vision... N'est-ce pas lui qui a parlé d'igloos? Toutefois, il a parlé, aujourd'hui même, du fait que la mise en valeur de notre pays devrait désormais se faire vers le Nord. Mais voilà justement ce que nous, de notre parti, n'avons jamais manqué de prêcher. Nous avons toujours réclamé la mise en valeur de nos grandes ressources, la mise en valeur et l'expansion de notre territoire septentrional, la construction d'un chemin de fer, telle qu'elle a été prévue, dans la région du Grand lac des Esclaves, l'ouverture de chemins vers les ressources, la mise en valeur de régions comme celles dont parlait l'honorable représentant du Yukon (M. Nielsen), dont on connaît l'expérience. Autrement dit, il s'agit là de créer les fondements de cette expansion nationale qui, du point de vue de la mise en valeur de nos Territoires du Nord, a été si longtemps différée.

Le temps n'est pas venu de crier à la panique, de façon à accentuer des craintes qui, à la longue, ne sauraient que croître en s'ajoutant les unes aux autres. Le pessimisme engendre le pessimisme. Le moment est venu pour le gouvernement, les industriels et les ouvriers d'agir, de donner l'exemple, d'empêcher la hausse des prix et des frais de production. Il faut que tous les Canadiens se rendent compte que l'esprit de lucre, à l'époque où nous vivons, ne saurait qu'entraver la restauration économique. Aussi longtemps qu'il y aura du chômage, ce problème ne sera pas réglé.

C'est du reste un problème fort grave pour le monde libre, notamment pour les États-Unis où les chômeurs sont si nombreux. On a constaté aussi parmi les nations libres d'Europe le début d'un cycle de chômage. C'est ce qui, à en croire Lénine, marquerait la fin de notre régime d'entreprise libre. Le plus grand danger que présente actuellement l'URSS c'est dans son action économique qu'il faut le chercher. D'ici très peu d'années,—et quand je dis très peu d'années j'entends moins de dix ans,— le rythme de croissance de l'économie soviétique sera le double de celle des nations libres, à moins que le monde libre n'étende sa productivité.

Que faisons-nous? Mon honorable ami a parlé du commerce. Le commerce du Canada, depuis quelques mois, est marqué par une stabilité relative des exportations et par une certaine diminution des importations et une diminution matérielle du déficit commercial en général. Les exportations de marchandises du Canada pour le premier trimestre de 1958 ont atteint 1,092 millions contre 1,119 millions pour la période correspondante de l'an dernier, diminution de 2½ p. 100 seulement. Qu'on aille où on voudra dans le monde libre on constatera que la diminution ailleurs a été beaucoup plus considérable. Elle l'a été aux États-Unis. Un manque de fermeté des marchés mondiaux des marchandises a provoqué une diminution des ventes au titre d'un certain nombre de grandes denrées d'exportations y compris les bas métaux, le papier-journal, la pâte de bois, les graines oléagineuses et le pétrole.

D'autre part, le ministre du Commerce (M. Churchill) s'est attaqué à ce problème et je tiens à signaler que, parmi ses principales réalisations, nos exportations de blé cette année seront plus considérables que celles de l'an dernier. Les exportations de blé, de bovins, d'uranium, d'avions et de machines agricoles se sont accrues. Mon ami dit que nos importations ont diminué. C'est juste mais, comme résultat, le déficit de nos échanges de denrées avec tous les pays est passé pour cette période de 241 millions de dollars à 102 millions. Quel est l'effet de la réduction de ce déficit? C'est que la situation du dollar canadien permet aux Canadiens de faire face, mieux qu'il n'était possible l'an dernier, à la concurrence des autres pays.

Le chef de l'opposition s'est étendu longuement sur la question du commerce et les chiffres qu'il a cités étaient justes mais, eu égard à la situation générale aux États-Unis et maintenant aussi en Europe, nous affirmons que ces chiffres indiquent que le présent gouvernement s'est appliqué à résoudre le problème du commerce d'une façon qui n'était pas caractéristique de l'ancien gouvernement durant les deux ou trois dernières années.

On s'est occupé promptement et de façon continue de la question du blé. Une des premières tâches du ministre du Commerce a été d'accompagner les membres de la Commission canadienne du blé dans une mission au Royaume-Unis et dans l'Ouest de l'Europe. Cette mission avait pour but d'examiner les possibilités du marché pour la campagne agricole de 1957-1958 et d'étudier les problèmes de vente du blé avec les importateurs. Voici les chiffres: à la date du 31 mars, les exportations canadiennes de blé étaient de 18 millions de boisseaux supérieures à celles de la campagne agricole précédente, et cette augmentation sera encore plus considérable d'ici la fin de la présente campagne agricole. Voici ce que je demande à mes honorables amis: cette statistique ne témoigne-t-elle pas d'une certaine activité car, rappelons-le, l'accumulation d'excédents de blé rendait impossible tout ce qui pouvait stabiliser l'agriculture dans l'Ouest.

On se demande: "Quelle est la situation, durant ce temps, dans les autres pays exporteurs?" Aux États-Unis, durant la même année,—c'est-à-dire la campagne agricole terminée le 31 mars,—les exportations ont diminué de 100 millions de boisseaux. Les exportations d'Argentine ont diminué de 15 millons de boisseaux et celles de l'Australie, de quelque 50 millions de boisseaux, ce dernier chiffre témoignant, bien entendu, d'une récolte médiocre de blé cette année-là.

Mes honorables amis parlent d'affaires internationales et on se rappelle, bien entendu, que, pour atteindre ces résultats, la Commission canadienne du blé a dû faire belle figure sur tous les marchés mondiaux du blé. Nous savons aussi que certains pays du Commonwealth avaient grand besoin de vivres et n'avaient pas de quoi se payer les quantités qu'il leur fallait. A la demande des pays du Plan de Colombo, certains soldes des fonds du Plan de Colombo ont été affectés à l'achat de blé à expédier sans délai. Nous avons ensuite mis 35 millions de dollars à la disposition des pays du Plan de Colombo pour l'achat de blé en vertu de crédits à long terme portant intérêt à un taux nominal. Quand le chef de l'opposition dit que nous ne faisons rien, je lui demande pourquoi son parti n'a pas agi durant la période où le blé s'accumulait dans notre pays. Son parti vantait les mérites du Plan de Colombo, pourquoi alors n'a-t-il pas apporté à ce pays du Plan de Colombo cette aide précieuse sous la forme qui, comme je l'ai dit, est propre au présent gouvernement?

L'hon. M. Martin: Il y a eu effectivement de l'aide.

Le très hon. M. Diefenbaker: Mon honorable ami ferait bien de vérifier. Il constatera qu'il n'est pas fondé à dire qu'on a mis des crédits à la disposition des pays du Plan de Colombo pour l'achat de blé.

L'hon. M. Martin: Nous avons donné du blé à l'Inde.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je prie mon honorable ami de vérifier les faits.

L'hon. M. Martin: Je n'ai pas besoin de vérifier les faits. Ils existent toujours à preuve.

L'hon. M. Fleming: Vos dons n'avaient pas ces proportions.

Le très hon. M. Diefenbaker: Plaît-il?

L'hon. M. Chevrier: Il a dit que nous n'avons pas donné dans de telles proportions.

Le très hon. M. Diefenbaker: Ces proportions sont équitables et il n'y a rien eu de tel auparavant. Environ 15 millions de boisseaux de blé ont été expédiés à l'Inde ou le seront, et nous avons mis en disponibilité 15 millions de dollars pour faire don de blé et de farine aux pays du Plan de Colombo. Comme résultat, l'Inde, le Pakistan et Ceylan ont reçu d'autres livraisons de blé et de farine. Ces mesures ont servi une fin utile à notre programme d'écoulement du blé et, en même temps, ont permis au Canada de manifester de façon pratique l'intérêt qu'il porte aux problèmes de nos voisins du Commonwealth qui sont aux prises avec de grandes difficultés.

En plus de cela, afin de remédier à la situation des cultivateurs, nous avons entrepris, malgré les railleries de l'opposition, d'offrir des avances en espèces pour le blé emmagasiné dans les fermes. Mon honorable ami a dit que de telles avances ne seraient pas utilisées et qu'elles n'avaient réellement aucune utilité. Je constate que près de 50,000 producteurs de l'Ouest canadien ont profité de ce dispositif à l'époque où les contingents de livraison étaient relativement bas par suite de l'encombrement dans les élévateurs. Au cours de la présente session, pour résoudre certaines des anomalies que l'expérience a mises en relief, la Chambre aura la possibilité de modifier la loi, et nous serons heureux d'accueillir les idées des députés de tous les secteurs de la Chambre, comme nous l'avons fait lors de la promulgation de la loi, afin qu'il soit possible de la rendre efficace.

Voici comment je résumerais la question du commerce: les exportations du Canada ont atteint en 1957 le chiffre record de 4,936 millions de dollars par rapport aux 4,863 millions de dollars de 1956; nous avons augmenté sensiblement nos exportations vers les États-Unis, et j'ai déjà dit ce qu'il en était des importations. J'ai également signalé que la balance commerciale défavorable avait été réduite considérablement en 1957, puisqu'elle n'était plus que de 687 millions de dollars, au lieu de 842 millions de dollars en 1956. Voilà en peu de mots la réponse aux allégations de mon honorable ami à l'égard du commerce.

J'ai encore un mot à dire à propos des exportations de produits agricoles. Elles ont baissé en 1957 par rapport à 1956. Le montant des exportations de produits agricoles canadiens, pris dans leur ensemble, s'élevait à 909 millions de dollars en 1957, au lieu de 1,009 millions de dollars en 1956, mais il s'agissait d'une année exceptionnelle. Par rapport à 1955, les exportations de l'an dernier étaient très fortes car, en 1955, le total des exportations de produits agricoles s'était élevé à 801 millions de dollars. Je pourrais passer en revue les divers produits exportés et les augmentations importantes enregistrées

par suite des mesures prises immédiatement par le gouvernement actuel, mais je me contenterai de parler brièvement de notre plan général.

Tout d'abord nous nous attaquons au problème du chômage en éliminant de nouveau les difficultés résultant de l'extension des paiements. Deuxièmement, nous intensifions les échanges, et les chiffres prouveront que c'est bien ce qui s'est passé. Ensuite nous lançons notre plan d'expansion nationale qui permettra de fournir dans notre pays de nouvelles possibilités à tous les Canadiens grâce à l'ouverture de nos territoires septentrionaux. Nous éliminons certaines des inégalités dont souffraient les provinces Maritimes. Mon honorable ami a dit que nous n'avons rien fait pour ces provinces qu'elles n'auraient pas fait elles-mêmes, mais il n'en demeure pas moins que nous en avons eu des remerciements. Nous avons pris des mesures visant à égaliser les chances dans toutes les régions du Canada.

Nous prenons maintenant des dispositions, comme par exemple en Saskatchewan, pour réaliser le programme que notre parti préconise depuis des années tout particulièrement, par la voix de deux de ses membres, le ministre du Nord canadien (M. Hamilton), et l'honorable représentant de Saskatoon (M. Jones): égalisation des chances, création d'emplois au moyen d'un programme de travaux publics, le plus vaste jamais lancé dans notre pays, et, cela accompli, intensification de notre commerce par tous les moyens possibles, suscitant, à la suite de mesures monétaires, plus de possibilités pour l'expansion du commerce et, enfin, inauguration dans notre pays d'une nouvelle conception de mise en valeur.

Le chef de l'opposition a voulu ridiculiser ce programme, mais le peuple canadien entrevoit aujourd'hui ce qui pourrait se passer dans notre pays, aux ressources si vastes. Ils savent que le gouvernement au pouvoir comprend tout ce que cette richesse représente et qu'il est disposé, non pas à nationaliser notre mise en valeur en vertu d'un plan socialisant qui ne mènerait jamais à l'expansion nationale, mais à la faciliter, par la collaboration entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Cela pourrait aussi être réalisé au sein des provinces, lorsque les provinces le désirent, ainsi que dans les territoires que nous avons la responsabilité de mettre en valeur, la multiplication de nos ressources dans toute la mesure du possible.

Nous en avons eu une idée par le tableau que nous a tracé l'honorable représentant du Yukon, qui sait de quoi il parle. Il nous a dit ce qui s'y était passé et nous a fait comprendre le sens de l'impulsion donnée à la mise en valeur. Ce n'est qu'un commencement. Notre parti a pour mission de mener à bien au Canada une politique d'expansion qui amènera la prospérité et un essor rêvés par Macdonald sous forme d'une politique suivie par le parti de l'opposition chaque fois qu'il se trouvait au pouvoir, et visant à abandonner la direction est-ouest au profit de la direction nord.

Tel est notre dessein, telle est notre intention. Notre plan est de veiller à ce que la politique du Canada soit plus grande que jamais, offrant des chances égales, une politique positive et non pas négative, active et non pas passive. Notre programme créera dans notre pays une nouvelle unité, unité qui existe déjà aujourd'hui, de sorte que dans toutes les provinces la population de notre pays a vu ce qui pouvait se faire, grâce qui n'a pas été accordée à l'opposition.

M. Hazen Argue (Assiniboïa): Monsieur l'Orateur, mes premières paroles seront pour vous féliciter de votre élection au poste élevé d'Orateur. Je ne puis rien ajouter d'utile à ce que j'ai dit hier sauf pour vous assurer que vous pouvez compter sur la collaboration des membres du parti CCF et aussi, j'en suis sûr, sur la collaboration des membres de tous les autres groupes dans l'exercice de vos très importantes fonctions.

Je désire également féliciter l'honorable député de Longueuil (M. Sévigny) de son élection au poste d'Orateur suppléant ainsi que l'honorable député de Spadina (M. Rea), qui compte parmi nos amis à la Chambre depuis quelques années, de son élection au poste de président des comités. Je suis sûr qu'eux aussi seront à la hauteur de leurs tâches et qu'ils rendront des décisions équitables.

(*Texte*)

Je désire offrir mes félicitations les plus sincères à l'honorable député de Québec-Montmorency (M. Lafrenière) pour son excellent discours sur l'Adresse en réponse au discours du trône.

(*Applaudissements*).

(*Traduction*)

Le proposeur de l'Adresse en réponse au discours du trône (M. Lafrenière), bien que nouveau député, a prononcé un excellent discours comme aussi l'honorable représentant du Yukon (M. Nielsen); je sais que les membres de la Chambre s'attendent que les deux motionnaires les fassent profiter de leur apport au cours des débats futures.

Puisque, semble-t-il, c'est le moment tout désigné pour les félicitations, je tiens moi aussi à féliciter sincèrement le premier ministre (M. Diefenbaker) et les membres du parti

conservateur du succès retentissant qu'ils ont obtenu aux dernières élections. Aucun gouvernement, ces dernières années, n'a pu compter au Canada sur un appui aussi général, ni sur autant de bonne volonté et sur d'aussi bonnes dispositions de la part de la population. Cependant, parce que le gouvernement dispose d'une majorité écrasante et pour ainsi dire toute puissante, des milliers de Canadiens suivront de près ses décisions; de fait, cette surveillance s'exerce déjà et beaucoup se demandent s'ils ne sont pas allés trop loin en accordant au gouvernement une aussi forte majorité.

La grande victoire que le parti conservateur a remportée ne remonte pas en réalité au 31 mars, alors que ce parti a obtenu tant de sièges, mais au 10 juin dernier. Ce jour-là, le parti conservateur n'a pas obtenu de majorité absolue et, lorsqu'il s'est présenté devant le peuple en mars dernier, la population, avec cet esprit sportif qui caractérise tous les Canadiens, s'est demandé s'il n'y avait pas lieu d'accorder au gouvernement une majorité absolue. Beaucoup de Canadiens se sont demandé s'il n'y avait pas lieu de donner une chance au gouvernement, ou de donner une chance à John. Ce n'est pas plus compliqué que cela. Un grand nombre de Canadiens ont eu la même idée et c'est pourquoi ils ont voté du même côté. Beaucoup de gens se disent aujourd'hui qu'ils auraient pu songer à donner plus de chances à l'opposition. Le gouvernement doit donc être très prudent dans toute décision intéressant la population ou le Parlement, sans quoi la sympathie que lui a manifestée la population au cours des dernières élections ira peut-être la prochaine fois à l'opposition, de sorte que les résultats pourront être tout différents.

Nous avons été heureux d'apprendre dans le discours du trône, et de nouveau aujourd'hui, qu'on fournira à certains égards à l'opposition une meilleure occasion que par le passé de s'acquitter de ses devoirs en cette Chambre. C'est une excellente idée que de confier la présidence du comité des comptes publics à un membre de l'opposition; le gouvernement devrait se demander s'il n'y aurait pas lieu d'en faire autant pour d'autres comités de la Chambre des communes. Je songe en particulier au comité des crédits qui sera important puisqu'on lui soumet le budget des principaux ministères. Cette initiative serait très bien accueillie, je crois, par la population du pays.

Le parti cécéfiste n'a guère eu de succès aux dernières élections; évidemment, on peut en dire autant des autres partis d'opposition. Le nombre des sièges détenus par l'opposition a été réduit notablement. Pour ce qui est de notre groupe, nous avons perdu non seulement plusieurs membres mais aussi quelques députés très compétents. C'est avec le plus grand regret que nous avons appris, le soir des élections, que le chef national de notre parti, M. M. J. Coldwell, avait été défait dans sa circonscription de Rosetown-Biggar. Lorsque cette nouvelle a été annoncée à la télévision, le commentateur de Radio-Canada a déclaré, sauf erreur, que c'était un désastre national. Voilà donc un homme qui, pendant 23 ans, s'est élevé au Parlement et hors du Parlement contre l'injustice, l'intolérance et l'exploitation. C'est un ami du pauvre et le défenseur des citoyens mal partagés et incertains du lendemain. Son honnêteté, son intégrité et sa compétence étaient reconnues et acclamées par tous, amis ou adversaires politiques. Ceux parmi nous qui ont travaillé à ses côtés dans les rangs de la CCF au Parlement trouvaient en lui un ami sûr, un sage conseiller et, par-dessus tout, un démocrate convaincu. Avant de connaître M. Coldwell intimement, j'avais lu en 1943 une excellente déclaration écrite à son sujet par le professeur Frank Scott et M. David Lewis, qui étaient alors, respectivement, président et secrétaire nationaux de la CCF. On ne pouvait rendre plus grand hommage:

> Il connaît parfaitement les problèmes économiques et sociaux et comprend de même les buts que doit viser la société démocratique. Non seulement en principe, mais aussi dans sa conduite quotidienne comme chef du parti, démontre-t-il cette ferme foi en la collaboration démocratique. Il a toujours recherché et accepté les conseils de ses collègues au Parlement et au conseil exécutif national. Il tient bien compte des opinions et des désirs des membres de la CCF. Son refus d'avantages matériels afin de servir la cause à laquelle il croit est en lui-même un témoignage de son dévouement aux principes socialistes du mouvement qu'il dirige.

Aujourd'hui, M. Coldwell est revenu à la santé et poursuit d'autres façons au bénéfice du pays les longs services qu'il a rendus à la Chambre des communes pendant 23 ans. Je suis sûr que lorsqu'on écrira l'histoire de notre pays, M. M. J. Coldwell sera considéré comme l'un des grands Canadiens du vingtième siècle.

Nous avons également perdu au cours des dernières élections les services de M. Stanley Knowles qui, à la dernière législature, était le chef adjoint du group cécéfiste et qui représentait la circonscription de Winnipeg-Nord-Centre. De 1921 à 1943 cette circonscription avait été représentée par feu M. J. S. Woodsworth. Pendant la période où M. Woodsworth représentait cette circonscription, et depuis 1943, la voix de Winnipeg-Nord-Centre a résonné entre les murs du Parlement de notre pays pour prendre la défense du vieillard, du faible, de l'infirme,

bref de tous ceux qui ont du mérite et qui ont besoin d'un champion en cette enceinte. Le zèle de M. Stanley Knowles et la connaissance inégalée qu'il possède du Règlement de la Chambre des communes font souhaiter et garantissent son prompt retour.

Je pourrais poursuivre en nommant ceux des autres membres de notre groupe, au cours de la dernière législature, qui ont été battus le 31 mars. Toutefois, le temps ne me le permet pas. Je dois toutefois signaler qu'il n'est pas un d'entre eux qui n'ait contribué notablement aux débats, en cette enceinte, pendant les années qu'il y a passées. Je ne doute pas qu'à mesure qu'avancera la session et que nous serons saisis des mesures auxquelles ces messieurs s'intéressaient, leurs propos seront rappelés dans tous les coins de la Chambre.

Au cours des dernières élections les conservateurs ont augmenté leurs effectifs à la Chambre de 112 à 208. Les libéraux, par contre, ont perdu plus de la moitié de leurs députés, passant de 106 à 49. Les pertes de la CCF ont été importantes et douloureuses pour nous, passant de 25 à 8 du point du nombre des députés. Quant au groupe créditiste qui comptait 19 membres, il a été complètement liquidé.

Monsieur l'Orateur, est-ce que je puis dire qu'il est six heures?

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. Argue: Monsieur l'Orateur, je disais à six heures que, d'après le résultat des élections, certains pourraient croire que les petits partis ont cessé d'exister et que c'en est fait du mouvement cécéfiste dans notre pays. Toutefois, avant qu'on tire trop vite cette conclusion, j'aimerais citer quelques chiffres témoignant des votes obtenus aux élections. Le vote en faveur de la CCF aux dernières élections s'est bien maintenu par rapport à l'an dernier. En 1958, nous avons obtenu quelque 689,000 voix, soit une diminution de tout juste 18,000 voix par rapport au total de 707,000 obtenu l'an dernier. Par rapport à l'ensemble du scrutin au Canada, nous avons enregistré un recul de 1 p. 100, c'est-à-dire de 11 p. 100 à 10 p. 100.

D'autre part, en 1958, le parti libéral a subi une perte de 290,000 voix comparativement aux élections de l'an dernier. Le vote créditiste a accusé une diminution de 240,000 par rapport à 1957. En comparant le scrutin de 1958 à celui de 1953, on constate que le parti libéral a perdu 140,000 voix et le parti créditiste 125,000, tandis que le parti cécéfiste en a gagné 53,000.

D'un bout à l'autre du pays, nous avons appris que notre organisation a été relativement bonne et qu'elle a fait preuve de beaucoup d'enthousiasme, que nos partisans ont travaillé avec acharnement, qu'il y a eu une bonne assistance aux réunions et que les contributions de nature financière de la part de nos partisans ont été extrêmement généreuses. Nous ne sommes pas du tout découragés. Vu que nous avons pu survivre à la marée conservatrice en conservant à peu près le même nombre de votes que l'an dernier, en enregistrant une forte augmentation sur les votes obtenus en 1953 et en conservant le bon moral de nos partisans et de nos collaborateurs d'un bout à l'autre du pays, nous prévoyons le jour, malgré nos pertes, où le mouvement de la CCF au Canada se raffermira et nous croyons que ses membres occuperont éventuellement les banquettes ministérielles.

Notre mouvement compte 25 années d'existence. Il a pris naissance officiellement à Regina en 1933. A ce moment-là, nous avons préconisé bien des idées qui ont été défendues au cours des années et ont trouvé leur place dans les statuts de notre pays. Voici quels sont l'attitude de la CCF et ses objectifs, ainsi qu'ils sont exposés au deuxième alinéa de la déclaration faite à Regina en 1933:

> Nous voulons remplacer le système capitaliste actuel, y compris les injustices et l'inhumanité qu'il entraîne, par un ordre social où seront éliminées la domination et l'exploitation d'une classe par une autre, où l'économie dirigée supplantera l'entreprise privée et la concurrence déréglée, et où il sera possible d'avoir un véritable gouvernement démocratique fondé sur l'égalité économique.

Depuis cette époque un grand nombre de mesures progressistes ont été adoptées chez nous, à l'instigation de la CCF. On peut songer ici à la loi sur la Banque du Canada, à la loi sur l'assurance-chômage, à la loi nationale sur l'habitation, à la loi sur la Commission canadienne du blé, à la loi sur la sécurité de la vieillesse, pour ne parler que de celles-là. On a dit depuis des années que si le parti libéral est resté au pouvoir c'est en dérobant les articles du programme électoral de la CCF. C'est sans doute en volant ainsi, en nombre suffisant, des articles de notre programme qu'il a pu rester au pouvoir; mais malgré quelques progrès législatifs accomplis je persiste à croire que si le parti libéral est maintenant dans l'opposition c'est qu'il a été trop lent, trop hésitant à adopter des mesures progressistes.

Le parti conservateur est arrivé au pouvoir après avoir fait des promesses à la population. Le discours du trône nous annonce qu'une toute petite partie de ces promesses vont

être réalisées au cours de la présente session. C'est avec intérêt cet après-midi que nous avons entendu le premier ministre et le chef de l'opposition (M. Pearson). Ni l'un ni l'autre ne voulait souffler mot d'une récession mais l'un et l'autre ont fini par en parler. Le chef de l'opposition a voulu en tenir le gouvernement responsable, disant qu'il n'agissait pas. Le premier ministre affirmait par contre que cela tenait aux 22 années d'administration libérale; mais malgré les mesures que, selon lui, on est en train d'adopter, je constate que la plupart des difficultés économiques qui existaient au moment où son parti est arrivé au pouvoir ne sont pas encore réglées et qu'en vérité la plupart des grands problèmes qui se posaient à nous le 21 juin dernier, au moment où le gouvernement devenait conservateur, sont plus graves même qu'ils ne l'étaient à cette époque.

On nous a dit que nous traversons une période de récession, de chômage, de pause économique. On m'a toujours dit que chaque fois qu'il y avait récession, sous notre régime actuel, cela tenait à une surproduction et que, cela étant, il y avait une demande plus faible qui devait entraîner une baisse des prix. Mais malgré la surproduction les prix ne diminuent pas. Bien au contraire, ils augmentent.

L'indice du coût de la vie a manifesté, du mois de juin de l'an dernier au mois d'avril de cette année, une hausse beaucoup plus rapide que celle de toute période correspondante depuis le mois de juin 1951. En d'autres termes, en période de ralentissement, en période de chômage généralisé, nous assistons à la hausse du coût de la vie, à l'inflation et à l'affaiblissement du pouvoir d'achat du dollar. Nous admettons tous, je pense, que l'inflation coûte très cher à la nation, qu'elle impose un fardeau relativement plus lourd à ceux qui sont le moins en mesure de le porter, et que ceux qui ont accumulé des économies pendant des années constatent qu'elles ont perdu de leur valeur. Elle annule bon nombre des avantages que comporteraient autrement les prestations de sécurité sociale. Les personnes à revenus modiques trouvent que l'augmentation du coût de la vie est un réel fardeau. La CCF estime que le seul programme qui pourra empêcher l'inflation est une économie planifiée et un contrôle du niveau des prix.

On a consigné aujourd'hui au compte rendu bon nombre de chiffres relatifs au chômage, mais tous ces chiffres démontrent que le chômage augmente. Le premier ministre a énoncé le programme que le gouvernement adopte pour aider les chômeurs et leur redonner du travail. Le premier ministre a exposé le programme de son gouvernement mais, depuis qu'il a adopté ce programme, le chômage a augmenté.

Aujourd'hui, le chef de l'opposition (M. Pearson) a fait grand état de la proposition britannique concernant la liberté du commerce; il a dit que le gouvernement devrait agir. Bien que le gouvernement n'ait pas adopté d'attitude concrète à l'égard de cette proposition britannique lorsqu'elle a été formulée pour la première fois, je me rappelle que le parti libéral, et en particulier le chef actuel de l'opposition, n'avait aucun programme à cet égard. Dans un discours qu'il a prononcé à la Chambre le 23 octobre dernier, le chef de l'opposition, répondant à une question au sujet de son attitude à l'égard de l'offre du Royaume-Uni, a déclaré, ainsi qu'en fait foi la page 351 du hansard de ce jour-là:

> Notre ligne de conduite, ici, est d'obtenir que le gouvernement, qui assume la responsabilité, dise au peuple canadien en quoi consiste la sienne.

A mon avis, cette attitude adoptée après coup par un parti politique n'est guère satisfaisante puisque ce parti a fait en quelque sorte volte-face et nous expose maintenant sa politique longtemps après que l'offre a été formulée.

Le chef de l'opposition a proposé un amendement cet après-midi. Si l'on veut bien me le permettre, je voudrais maintenant, appuyé par l'honorable député de Kootenay-Ouest (M. Herridge), proposer un sous-amendement:

> Que tous les mots qui suivent l'expression "prospérité", dans l'amendement, soient retranchés et remplacés par les suivants:
>
> "s'il n'existe d'abord des principes d'économie planifiée en vue d'assurer un niveau de vie de plus en plus élevé pour le peuple canadien et, en second lieu, un volume croissant d'échanges internationaux que favoriseront des mesures vigoureuses pour développer et accroître le commerce avec tous les pays."

Nous entendons par cet amendement qu'il est nécessaire non seulement d'adopter une nouvelle politique commerciale dans le domaine international mais aussi d'adopter une nouvelle politique au sein de notre propre pays si nous voulons étendre nos marchés. Le programme que la CCF propose à cette fin a été exposé à la Chambre en de nombreuses occasions. Nous avons demandé qu'on accepte, au besoin, la livre sterling; nous avons dit que des ententes de troc étendraient notre commerce, que nous serions disposés à échanger nos denrées pour des denrées que nous pouvons utiliser et que d'autres pays veulent nous expédier. Nous avons dit, de plus, que nous serions disposés à faire don de certains de nos excédents aux pays nécessiteux si, après avoir tenté par tous les moyens d'accroître notre commerce, nous avons encore en main des excédents.

En ce qui concerne notre propre économie, nous avons le sentiment qu'il y a de grandes

possibilités d'augmenter notre marché intérieur. J'ai parlé du chômage au Canada. J'ai calculé, d'après le produit national brut, que le chômage nous a fait perdre l'an dernier plus de 1.6 milliards de dollars. Nous constatons donc que si ces hommes et ces femmes avaient travaillé, notre marché intérieur aurait fortement augmenté. A notre avis, le façon d'accroître notre marché intérieur est d'adopter une politique de plein emploi.

Il y aurait d'autres moyens d'augmenter notre marché intérieur. Il faudrait, à notre avis, un programme général de sécurité sociale garantissant une sécurité réelle aux personnes dans le besoin. Nous avons remarqué que bien qu'à la dernière session le gouvernement ait beaucoup parlé d'une étude en vue de la création au Canada d'un programme de sécurité sociale comparable au programme des États-Unis, il n'en est nullement question dans le discours du trône. Nous espérons que le gouvernement s'orientera dans ce sens et augmentera considérablement le revenu de nos vieillards pensionnés. Cela accroîtrait encore notre marché intérieur.

Nous estimons également qu'il y aurait lieu d'accroître les allocations familiales. Celles-ci devraient avoir aujourd'hui un pouvoir d'achat au moins aussi considérable que lors de leur établissement en 1944. Voilà quelques-unes des mesures que le gouvernement devrait, à notre avis, adopter dès maintenant comme partie d'un programme destiné à assurer le plein emploi, une production maximum, l'expansion du marché national et la sécurité pour les Canadiens.

Le problème de l'inflation n'est pas touché. Or, il est aujourd'hui plus grave que lorsque le gouvernement a pris le pouvoir. Le chômage est plus grave qu'en juin où le gouvernement a accédé au pouvoir. En dépit de tout ce qu'on a dit durant la campagne électorale et cet après-midi à la Chambre, j'estime que la situation de l'industrie agricole ne s'est pas améliorée. Au cours de la dernière législature nous avons bataillé longuement au sujet de la loi sur la stabilisation des produits agricoles. Le gouvernement disait que la mesure apporterait la parité et donnerait aux cultivateurs leur juste part du revenu national. Nous avons remarqué que les prix assujettis à la loi n'ont pas été annoncés avant les élections, mais le 7 avril. Nous avons compris alors pourquoi l'annonce en avait été retardée, parce que dans tous les cas ils étaient beaucoup plus bas que le prix du marché.

Les prix annoncés sous l'empire de la loi n'ont pas du tout aidé à l'industrie agricole. En réalité, si l'on compare le pouvoir d'achat du prix de soutien prévu dans cette loi au pouvoir d'achat du prix de soutien en vigueur sous l'ancienne loi présentée par le gouvernement libéral, on s'aperçoit que le pouvoir d'achat du prix de soutien prévu dans la présente loi est en général bien inférieur à l'autre. Autrement dit, il n'y a pas eu progrès, mais régression. Par rapport à ce qu'était la situation du cultivateur il y a quelques années, c'est un recul.

Les Canadiens ont à faire face à une autre crise, celle-ci dans le domaine de l'enseignement. Rien dans le discours du trône ne permet d'espérer que les jeunes Canadiens, aptes aux études universitaires mais sans les moyens financiers nécessaires, pourront fréquenter l'université. Il ne se passe pour ainsi dire pas de jour sans que l'on dise que d'ici un an les droits d'inscription dans les universités auront augmenté de 10 à 25 p. 100. Notre nation souffre d'une pénurie de diplômés universitaires. Le programme du gouvernement ne prévoit rien pour remédier à cette crise et pour assurer aux jeunes Canadiens les ressources qui leur permettraient de fréquenter l'université.

Voilà quelques-uns des problèmes auxquels le nouveau gouvernement ne s'est pas attaqué. Tels sont les problèmes essentiels, ceux qui sous-tendent notre économie, et qui restent irrésolus. A vrai dire, les principales difficultés auxquelles la nation doit faire face aujourd'hui sont aussi graves qu'elles l'étaient il y a un an. Le parti CCF croit avoir un programme qui soit apte à résoudre ces problèmes de base. Nous ne sommes pas les seuls à croire qu'il y aurait lieu de prendre des mesures à l'égard de ces questions. Je sais que le pays tout entier a manifesté un vif intérêt envers la résolution adoptée à Winnipeg récemment par le Congrès du travail du Canada, en ce qui concerne l'action politique. Cette résolution, adoptée presque à l'unanimité, demandait au conseil exécutif du Congrès du travail du Canada, qui comprend 1,300,000 membres, de se mettre en rapport avec des représentants du parti CCF, des organismes agricoles, des petites entreprises en général, ainsi qu'avec tous citoyens d'esprit libéral dans le but de discuter la création d'un parti politique s'inspirant des principes, des programmes et de la philosophie du mouvement cécéfiste, mais pouvant englober un plus grand nombre de membres que ce n'est le cas présentement, et cela en sollicitant un appui plus considérable de la part de ces divers organismes.

Je sais que les associations agricoles aujourd'hui ne penchent pas vers l'action politique, dans l'ensemble. Mais je sais aussi que de plus en plus de gens, membres de ces associations, éprouvent des déceptions quand, après avoir demandé avec déférence et à maintes reprises au gouvernement fédéral

un traitement équitable, ils retournent presque les mains vides. Le nombre augmente des cultivateurs, membres de ces associations canadiennes, qui croient le moment venu d'entrer dans un parti politique ayant une chance réelle de former un gouvernement; prenant part au gouvernement, ils pourraient s'attendre à obtenir le genre de législation qu'ils désirent. Ils savent que les associations agricoles du Royaume-Uni et des États-Unis, forcées d'exercer une activité d'ordre politique, ont pu grandement améliorer la position de l'agriculture. A mon avis, les petits hommes d'affaires à leur compte pourraient gagner beaucoup à un nouveau réalignement politique.

L'an dernier, dans un mémoire présenté au gouvernement, l'association des marchands détaillants a signalé que le régime soi-disant d'entreprise privée leur rendrait bientôt la situation intenable, à moins que l'économie ne soit réglementée par l'intervention du gouvernement, et que l'ensemble du commerce au détail en notre pays serait englouti par une poignée de grandes sociétés. Elle a demandé au gouvernement des mesures précises pour aider l'homme d'affaires à son compte ou indépendant qui travaille à maintenir le service très important qu'il rend à sa collectivité.

La résolution adoptée par le Congrès du travail du Canada à Winnipeg donne un nouvel espoir à la CCF. Les petites gens du pays en retirent un nouvel espoir que d'ici quelques courtes années se dessinera au Canada un mouvement politique comptant beaucoup d'adhérents, un mouvement qui obtiendra ses fonds des petites gens seulement, qui ne recevra pas de dons des grandes sociétés et qui, par conséquent, sera absolument libre de travailler dans l'intérêt des simples citoyens du pays. Le nombre de députés cécéfistes est restreint, cette année, à la Chambre, mais nous pensons quand même que notre programme est tout aussi valable qu'avant. Grâce aux signes encourageants apparaissant à l'horizon, nous regardons l'avenir avec confiance; nous espérons que dans un avenir pas trop éloigné les électeurs du pays placeront leur confiance dans le mouvement auquel nous appartenons.

M. John B. Hamilton (York-Ouest): J'avais pensé, monsieur l'Orateur, que c'était aujourd'hui ce qu'on appelle le jour réservé aux chefs à la Chambre, mais j'ai constaté que j'avais l'occasion de prendre la parole. Je me suis alors rendu compte qu'il devait y avoir erreur de nom. D'autre part, je crois que nous pourrions peut-être appeler ce jour le jour des félicitations. C'est évidemment pour nous la première occasion de vous adresser la parole, monsieur l'Orateur, et de vous féliciter de votre belle nomination à la présidence de la Chambre. En même temps, il y a lieu d'adresser des félicitations à votre nouveau suppléant, ainsi qu'au président suppléant des comités. Je pourrais ajouter un mot spécial en ce dernier cas en raison de ma longue amitié avec l'honorable représentant de Spadina (M. Rea). En outre, des félicitations reviennent aux deux nouveaux membres du cabinet. Nous leur souhaitons tous du succès dans leurs nouvelles fonctions. Nous devons aussi souligner la permutation au poste de ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration de l'honorable et charmante dame qui représente la circonscription d'Hamilton-Ouest (M^me^ Fairclough). A la suite d'une brève expérience, je puis lui dire qu'elle aura une lourde tâche à accomplir en assumant ce portefeuille, fort réconfortante par ailleurs car, bien entendu, les fonctions qu'elle assume portent dans une large mesure sur les problèmes des êtres humains, et il ne peut y avoir de plus grande satisfaction que celle qu'on trouve dans la solution des problèmes de ce genre.

Il y a quelques mois à peine, je me suis trouvé presque dans la même situation que ce soir. J'ai dit alors que je pourrais aussi féliciter tous ceux qui sont parvenus ici. Mais je dirai aussi qu'il y en aura parmi ceux qui siégeaient ici auparavant, qui nous manqueront. Bon nombre d'entre nous auront appris une grande leçon, soit que les débats acharnés à la Chambre des communes, ou à la tribune électorale, ne sauraient guère changer l'amitié que forgent les années. Je pensais m'être habitué à l'état de choses...

M. l'Orateur: Je me demande si le député me permettrait de l'interrompre pour réparer une omission que j'ai faite. J'aurais dû donner lecture de la motion de sous-amendement du député d'Assiniboïa (M. Argue). Je serais reconnaissant à la Chambre si elle m'autorisait à le faire maintenant, ou à la considérer comme lue.

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à considérer la motion comme ayant été lue, afin de ne pas interrompre le député?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Je pense que tous les honorables représentants ont entendu l'amendement.

M. Hamilton (York-Ouest): Je disais que j'avais l'impression de m'être accoutumé à parler de ce côté-ci de la Chambre, mais que tout me semble changé. Je me contenterai de dire à ceux qui continuent à siéger de ce côté-ci que, lorsque nous nous lançons à l'attaque, nous devons attendre de voir le

blanc des yeux de nos adversaires afin de ne pas nous tromper de parti.

On a évidemment beaucoup parlé du discours du trône; mais il me semble impossible d'en parler comme il convient à moins de retourner en arrière et d'inventorier les problèmes auxquels le gouvernement devait faire face quand il a d'abord pris le pouvoir l'an dernier et de calculer les progrès réalisés depuis lors et examiner ce qu'on propose maintenant pour régler certains de ces problèmes. Nous sommes dans une situation particulière aujourd'hui, parce que c'est la première fois, je pense, qu'il se produit un changement tellement rapide que soudainement tous les partis politiques paraissent d'accord au sujet des problèmes qui existaient.

Il existait peut-être des divergences d'opinions avant le 10 juin; mais, dès qu'a débuté la période postérieure au 10 juin, nous avons constaté que tous les partis étaient d'accord au sujet des problèmes qui se posaient. Je veux parler en particulier de questions comme l'état des affaires à la Chambre des communes, de la question de savoir comment la Chambre devrait accomplir sa tâche et comment les membres du groupe pourraient l'y aider. Il a aussi été question du sort des vieillards pensionnés, des malades, des anciens combattants et des autres et nous avons constaté, après le 10 juin, que tous les partis formulaient des recommandations, parce que les problèmes de ces gens étaient graves. En outre, les provinces étaient dans une impasse presque absolue dans leurs tentatives d'obtenir du gouvernement fédéral un traitement juste et équitable. Or, c'est une question que les membres de la nouvelle opposition ont soulevée après le 10 juin 1957. Nous avions aussi le problème des affaires extérieures et de la tenue d'enquêtes sur les raisons pour lesquelles nous semblions avoir perdu contact avec nos meilleurs amis d'outre-mer et, dans une certaine mesure, avec notre meilleur ami du continent. Il y avait aussi le problème du commerce où nous subissions chaque année un déficit commercial d'un milliard de dollars.

En outre, nous avions un état de choses où nos propres ressources passaient de plus en plus en des mains étrangères. En outre, les récoltes de blé de l'Ouest canadien s'accumulaient et, par suite de la crise commerciale, s'accentuait de plus en plus le problème du chômage. Enfin, on a dit beaucoup de choses sur le développement de notre pays. De tous côtés sont venues des déclaration sur ce qu'il fallait pour réaliser le genre de mise en valeur que nous souhaitons tous.

Qu'avons-nous fait et que sommes-nous prêts à faire pour donner suite au discours du trône, notamment en ce qui concerne le premier de nos problèmes, la Chambre des communes? Aujourd'hui, le premier ministre (M. Diefenbaker) s'est dit prêt à veiller à ce que tous les membres aient d'égales chances de participer pleinement aux délibérations et à l'établissement de comités spéciaux. N'a-t-il pas recommandé qu'un membre de l'opposition devienne président d'un comité?

C'est quelque chose de nouveau à la Chambre. J'y vois un indice que les affaires publiques ne seront plus laissées désormais aux décisions, ou, si vous voulez, à la volonté de la seule majorité. Voilà qui est répondre très fermement à bien des articles de fond et aux cris d'alarme jetés par la presse d'opposition le matin du 1er avril. Nous ne connaissions pas encore les derniers résultats des élections qu'on nous disait déjà tout ce qu'une majorité aussi massive pouvait comporter d'inquiétant.

Permettez-moi de le dire, je ne pense pas que ce soit une question de nombre qui détermine l'efficacité de la Chambre des communes; à mon sens, c'est le véritable esprit de cette Chambre qui, à la longue, déterminera si la population de notre pays connaîtra un bon ou un mauvais gouvernement.

Je le déclare ce soir, une grave responsabilité incombe aux députés qui siègent à votre droite, monsieur l'Orateur, et à l'autre groupement qui siège à votre extrême gauche, car, bien sûr, nous devrons nous assurer de ne pas retourner à la situation antérieure. Il nous incombera de traiter avec équité les propositions émises par l'opposition, de les écouter, de les étudier; comme le député de Peel (M. Pallett) l'a dit l'an dernier, si la critique qui devrait nous être adressée ne l'est pas, je pense qu'il nous incombera de voir à ce qu'elle le soit.

Une voix: Ne vous inquiétez pas, nous serons au travail.

M. Hamilton (York-Ouest): De fait, je me suis demandé un moment si mes honorables amis allaient être au travail, car à six heures le député d'Assiniboïa (M. Argue) a dit qu'ils avaient tous été balayés; par chance, il s'est repris à huit heures en expliquant qu'ils allaient rester au poste.

Quoi qu'il en soit, je trouve que la responsabilité est entre bonnes mains et, si l'on me permet de le faire observer, je pense que de 35 à 40 d'entre nous ont été membres de l'opposition. Nous savons ce que c'est que de faire partie d'un très petit groupe de l'opposition. Je ne pense pas que nous oubliions jamais ce que c'est. Il y a lieu de faire observer que, lors des élections du 10 juin, le côté ministériel comptait très peu de députés qui avaient fait partie de l'opposition avant 1935. Nous pouvons nous acquitter de notre

tâche et veiller à ce que cet endroit conserve son prestige, non seulement parmi ses membres, mais parmi le peuple.

Le deuxième point, ainsi que je l'ai mentionné, a trait aux vieillards pensionnés, aux malades, aux invalides et le reste. Je n'ai pas besoin de parler intégralement de tout ce qui a été accompli pour eux par le ministère précédent, car le vote de ces groupements indique clairement ce qui a été fait pour eux. Le député d'Assiniboïa a effleuré ce qu'on pourrait espérer pour ces gens sous un gouvernement qu'il pourrait diriger à un moment donné.

Je ne pense pas qu'il nous faille nous arrêter sur tous les éléments du discours du trône, mais on a dit à la Chambre qu'une étude était faite de la situation grave où se trouvent les personnes âgées par suite de l'inflation et l'on a également signalé qu'une étude était faite du programme appliqué aux États-Unis. Voilà un programme qui nous convient à tous; mais, à mon avis, nous pouvons espérer que le régime actuel fera disparaître de la catégorie des appâts politiques la question des versements accordés aux vieillards, aux infirmes et aux malades. J'espère qu'une des réalisations du gouvernement actuel sera de faire en sorte d'éviter, quand viennent les élections, que les partis cherchent à établir combien de votes pourrait leur valoir un appel particulier à certains groupes de votants.

Passons maintenant aux provinces. Même si l'on a dit qu'il n'en est pas fait mention dans le discours du trône, j'y trouve des mots indiquant que leur situation s'est améliorée par suite des réunions qui ont eu lieu ces derniers mois. D'ailleurs, on a déjà dit que d'autres réunions auraient lieu dans le même sens.

A propos de l'instruction, sujet qu'a traité le député d'Assiniboïa, il y a lieu de rappeler qu'aucune restriction n'est imposée sur la façon dont les provinces doivent dépenser les fonds qui leur sont donnés. Si le gouvernement est en mesure de mieux agir envers elles, je ne doute pas que les premiers ministres des provinces verront à ce que cet argent serve aux fins les plus pressantes. Le ministre du Commerce actuel (M. Churchill) a prononcé il n'y a pas très longtemps l'un des meilleurs discours que j'aie jamais entendus à la Chambre. Il a parlé de la conférence fédérale-provinciale qui était, selon lui, le douzième gouvernement de notre pays. Il a dit que seule cette réunion des provinces à Ottawa permettrait à une véritable opposition de s'élever contre les programmes de l'administration fédérale.

J'espère que cette façon de penser n'est plus nécessaire. Il me semble que tout en témoigne. Nous avons l'aide spéciale aux provinces Maritimes; nous avons vu qu'un premier ministre conservateur du Canada pouvait s'asseoir à la même table que le premier ministre cécéfiste d'une province pour élaborer une entente dotant celle-ci du barrage du bras sud de la Saskatchewan, projet dont l'ancien gouvernement avait, au cours des trente dernières années, sans cesse promis la réalisation, mais sans résultat.

Voilà qui indique qu'on n'aura plus besoin d'un "douzième parlement", qu'il sera possible de participer amicalement à une conférence pour y prendre les dispositions nécessaires en vue de régler de nombreuses questions dont le député d'Assiniboïa (M. Argue) a parlé.

Et les affaires extérieures? Il en est question dans le discours du trône, en particulier de la visite que doivent nous faire le premier ministre de Grande-Bretagne et le président des États-Unis. Que faut-il en déduire? Il me semble que nous pouvons nous attendre, sous le régime actuel, à une période de relations beaucoup plus étroites entre les gouvernements. J'espère même que les jours du culte de la personnalité dans l'administration de nos affaires extérieures sont révolus et que nous aurons maintenant les rapports directs entre gouvernements et chefs d'État. Tant que les négociations se poursuivront ainsi, je suis convaincu que nous pourrons envisager de meilleures relations dans le monde.

Le premier ministre a dit que, selon lui, nous devrions avoir l'occasion de dire ce que nous pensons d'une conférence au sommet. Il ne s'agit plus de laisser à un ou deux pays le soin de décider de façon bilatérale et parfois même, de façon unilatérale, qui doit participer à ces pourparlers.

Je passe maintenant aux échanges commerciaux. Le discours du trône indique qu'une conférence commerciale du Commonwealth sera convoquée, qu'un programme énergique de ventes sera lancé. Selon moi, voilà un moyen qui permettra de régler dans une large mesure les problèmes que pose le chômage.

On nous a accusés de ne rien dire au sujet du chômage. J'aimerais que les députés écoutent ce que le très honorable M. St-Laurent a dit le 10 janvier 1955, lorsque apparaissaient quelques signes d'une vraie récession. Voici ce qu'il a dit au moment où de nombreux discours traitaient du chômage:

> Il y a du chômage au Canada. Il y a eu du chômage au Canada tous les ans. Depuis trois ou quatre ans, à l'ouverture de chaque session du Parlement du Canada, on a manifesté beaucoup d'appréhension quant au caractère et à l'étendue du chômage au Canada. Néanmoins, grâce aux ressources matérielles et humaines dont l'honorable député a fait état, cette situation s'est améliorée au fur et à mesure que la saison a avancé

et il y a raison de s'attendre que cela se produise encore.

Voilà l'attitude qui a été exprimée au sujet du chômage. C'est d'ailleurs l'attitude qui a été maintenue à ce propos tout le printemps et l'été de 1957. Si nous devons faire face aux conditions qui existent aujourd'hui, c'est le résultat de cette attitude.

Où en est la mise en valeur? J'ai dit que nous devrions peut-être baptiser cette journée "le jour des félicitations". Nous devrions peut-être l'appeler le jour des visions. Je me demande quelle sorte de vision le peuple canadien attend de son gouvernement? Est-ce le genre de vision dont il entend parler après qu'un gouvernement est renversé? Est-ce le genre de vision dont parle un parti qui n'a aucune chance d'arriver au pouvoir? Est-ce le genre de projet que doit réaliser une planification socialiste de l'économie, ou est-ce le genre de projet que nous a esquissé aujourd'hui le premier ministre?

Il n'y a pas lieu de douter du genre de projet que préférera la population. De fait, elle a eu une chance très facile d'obtenir une vue rétrospective des réalisations récentes des deux principaux partis politiques. Comme je l'ai déjà dit en Chambre, l'histoire de l'essor de notre pays peut se diviser en deux périodes: de 1867 à la fin de la première Grande Guerre, soit environ 53 ans, dont 33 se sont écoulés sous un régime conservateur, et en second lieu, de la fin du premier conflit mondial à aujourd'hui, soit environ 38 ans, dont 31 sous des régimes libéraux. Au cours de la première période de l'évolution canadienne, les besoins d'expansion étaient extraordinaires. Il fallait aménager des chemins de fer, ouvrir de nouveaux territoires à la colonisation, encourager de nouvelles méthodes de production, trouver de nouveaux débouchés pour de nouveaux produits. Ce n'était pas le moment pour le gouvernement de prendre une attitude de laissez-faire. Il a incombé au gouvernement de l'époque d'appuyer, d'inspirer, de lancer des projets de mise en valeur à longue échéance, d'affermir les bases de l'expansion économique. Je vous dirais que les gouvernements de sir John A. Macdonald n'ont jamais manqué de susciter l'inspiration et l'atmosphère qui engendrent le progrès.

Dans la seconde période, qu'avions-nous?

Une voix: 1930 et 1931!

M. Hamilton (York-Ouest): Nous avions un gouvernement content de ne rien faire en matière d'assistance au développement économique ou en matière d'investissements, un gouvernement qui n'a jamais pris aucune initiative en faveur de l'industrie. Le résultat, c'est que nous avons graduellement rétrogradé alors que d'autres profitaient de la situation et possèdent maintenant, nous le savons, des milliards de dollars investis dans notre pays. Le premier ministre a déclaré, je crois, que les gouvernements ne devaient pas rester inactifs dans ces périodes d'essor économique. Je déplore seulement que ses collègues à la Chambre n'aient pas profité de ses conseils. Le programme de mise en valeur est bien détaillé dans le discours du trône: chemin de fer dans le Nord, aménagement des pistes et des aéroports nécessaires, construction du barrage sur le bras sud de la Saskatchewan. On a là encore une fois la preuve que le gouvernement affronte résolument cette nouvelle phase de la mise en valeur. Je suis sûr que le gouvernement saura faire ce qu'il doit.

Est-il important que nous ayons cette vue de l'avenir? Oui! Le Canada est le pays de l'avenir, le pays des cœurs jeunes et vaillants. L'âge n'y fait rien. C'est le pays de l'audace, le pays de tous ceux qui ne craignent pas la peine, car rien ne s'accomplit sans le travail. Je ne peux m'empêcher de repenser aux paroles du premier ministre disant que c'est le devoir de tous de veiller à ce que la production augmente et que les prix se stabilisent si l'on veut que notre pays puisse soutenir la concurrence sur les marchés internationaux. Si nous agissons dans ce sens, c'est que nous aurons compris. Nous en recueillerons le fruit sous forme de sécurité pour nous tous et de possibilités illimitées pour les générations futures.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Monsieur l'Orateur, . . .

M. R. J. McCleave (Halifax): Monsieur l'Orateur, . . .

M. l'Orateur: L'honorable député d'Halifax.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser la question de privilège, si vous me le permettez. Voici. Je voudrais réclamer maintenant le droit de prendre la parole car deux députés ministériels ont été entendus depuis que le chef de l'opposition (M. Pearson) a parlé cet après-midi. Cela est contraire, à mon avis du moins, à la pratique suivie en cette Chambre au cours des années et, pour cette raison, il me semble que c'est maintenant au tour d'un membre de l'opposition de participer de nouveau au débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône.

L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, à propos de cette question de privilège, je signale que, contrairement aux débats ordinaires à propos de projets de lois ou de résolutions, la discussion actuelle ne peut durer qu'un temps limité. Cette coutume de limiter le débat n'est entrée en vigueur que depuis quelques années, au moment, je crois, où l'honorable

député de Laurier (M. Chevrier) ne faisait pas partie de la Chambre et était attaché à l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent. Je ne sais pas exactement où veut en venir l'honorable député avec cette question de privilège, qui n'en est pas une en réalité, mais je tiens à lui assurer que le gouvernement veut être juste envers tous les membres de la Chambre et en particulier envers les membres de l'opposition et la CCF. Telle sera notre attitude pendant toute la session.

Je rappelle également à l'honorable député qu'au cours du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, les députés de toutes les circonscriptions du Canada ont le devoir de signaler à la Chambre et, par le fait même, aux journaux et à la population, les problèmes de leurs commettants. L'honorable député ne soutiendra certes pas qu'au sein d'une Chambre où les sièges sont répartis comme ils le sont ici, et au cours d'un débat dont la durée est limitée, les députés qui appuient le gouvernement doivent avoir deux fois moins d'occasions de soumettre leurs problèmes que les membres des autres partis. Nous sommes disposés à accorder aux libéraux et aux cécéfistes beaucoup plus de temps que ne le motive leur force numérique, au cours d'un débat comme celui-ci, mais il serait absolument injuste envers les députés qui appuient le gouvernement de les empêcher de prendre part à la discussion en accordant aux libéraux et aux cécéfistes beaucoup plus que le temps auquel ils ont droit. L'honorable député de Laurier et ses collègues constateront, je crois, qu'ils seront traités équitablement non seulement au cours du débat actuel mais en tout temps; cependant, à mon avis, tous les députés doivent avoir une chance à peu près égale d'exprimer leurs vues au cours du présent débat.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, permettez-moi de dire un mot sur la question de privilège qui vient d'être soulevée.

M. l'Orateur: En toute déférence pour tous les députés, puis-je leur demander de différer jusqu'à demain cette question de priorité au sujet du débat? On peut se demander si j'aurais dû donner la parole au député de Laurier lorsqu'il s'est levé, mais pour donner suite à des dispositions prises par les whips, j'ai donné la parole à l'honorable député d'Halifax. Je conviens qu'ils n'ont pas pu tomber parfaitement d'accord et j'ai pris la liberté de choisir. Si la Chambre n'approuve pas mon choix elle peut toujours, en conformité du Règlement, proposer que la parole soit maintenant donnée à tel député en particulier; j'espère cependant que cela n'arrivera pas. Les whips s'entendront, je l'espère, sur un système de roulement. Tous les membres de la Chambre ont également droit, il est vrai, de se faire entendre au cours du présent débat. Comme le débat est limité, je ferai mon possible pour maintenir l'équilibre et faire en sorte que chaque député ait son tour. Le député de Laurier sera le prochain à prendre la parole, de sorte qu'il pourra se faire entendre ce soir.

L'hon. M. Pearson: Avec tout le respect que je vous dois, monsieur l'Orateur, je n'ai demandé la parole qu'en raison de ce qu'a dit en toute bonne foi, j'en suis sûr, le leader de la Chambre sur la pratique suivie dans le passé. Ce qu'il a dit me paraît inexact et non conforme aux faits. L'honorable député a signalé qu'une coutume ait pu exister avant le changement intervenu à la Chambre en 1957, mais que l'opposition officielle qui comptait peu de députés a bénéficié dans une large mesure de son droit de parole; néanmoins, cette coutume a été modifiée en 1957 par suite d'un changement apporté au Règlement, selon lequel le temps de parole consacré au débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône et sur le budget est désormais limité. Il a dit que depuis lors, la coutume antérieure ne s'était pas appliquée. Je voulais simplement signaler qu'en réalité, au cours du débat sur l'Adresse en 1957, après la modification apportée au Règlement et après l'imposition d'une limite de dix jours au débat, le parti ministériel comptait 169 députés, dont 55 ont pris la parole, l'opposition officielle 51 députés dont 30, soit plus de la moitié, ont pris la parole, le parti CCF 22 députés dont 17 ont pris la parole et le parti créditiste 15 députés dont 10 ont eu l'autorisation de prendre la parole. Nous demandons que cette proportion qui, selon nous, est équitable, vu la coutume suivie depuis, soit adoptée maintenant.

M. l'Orateur: Je suis au courant de ces faits et je suis sûr qu'ils figurent au compte rendu. J'espérerais que la question ne soit pas débattue, car en réalité ce n'est pas une question débattable, et que les représentants des partis en arrivent à trouver une solution satisfaisante à ce problème difficile; si, en effet, je devais accorder le droit de parole en me conformant strictement à la proportion des partis, cela voudrait dire évidemment que les députés de l'Opposition parleraient très peu souvent. J'espère donc qu'un arrangement quelconque interviendra avant que la question se soulève de nouveau. D'ici là, je donne la parole à l'honorable député d'Halifax.

Des voix: Clôture!

M. R. J. McCleave (Halifax): Monsieur l'Orateur, mes premiers mots seront pour vous féliciter et, par votre entremise, féliciter vos adjoints qui présideront les travaux de la Chambre. C'est pour moi une grande satisfaction personnelle de voir que votre sens de l'équité, de la courtoisie et de l'humour ait été reconnu par la plupart des honorables députés.

J'aimerais également féliciter les deux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Lafrenière et Nielsen) pour leur attitude empreinte de modernisme et de jeunesse, l'honorable député de Québec-Montmorency pour avoir pourfendu les idées étroites et l'honorable député du Yukon pour son attitude ferme à l'égard de l'esprit pessimiste qu'on pourrait qualifier "d'iglooisme". J'ai remarqué que l'autre député du Grand Nord s'est amené ici, hier, vêtu de manière à faire croire que "l'iglooisme" était à l'ordre du jour. En fait, il est possible qu'un vent glacé souffle dans le secteur de la Chambre qu'il occupe, mais nous, conservateurs, envisageons l'avenir avec optimisme. Au premier ministre (M. Diefenbaker), je rappellerai les paroles que je prononçais pendant la campagne électorale à Halifax, et où je disais à propos de notre province: "Vous nous avez été fidèles. Nous vous serons fidèles le 31 mars."

Ma province n'a pas été la seule à apprécier le dévouement, l'intelligence, l'énergie, le courage et la vision que le chef du gouvernement a insufflée à la vie canadienne. Le chef de l'opposition (M. Pearson) peut trouver du réconfort à étudier l'un des grands personnages d'Anthony Trollope, son auteur favori. Il saura de qui je parle quand je lui dirai que ce personnage de la série Barset a fait de son mieux à la tête d'une institution qui, malheureusement, était désespérément désuète.

J'ai l'honneur d'être le premier représentant des provinces de l'Atlantique à prendre la parole. On aurait dit autrefois que j'étais des provinces Maritimes mais, maintenant, Terre-Neuve fait partie de la confédération et nous voulons inclure cette province dans le nom de notre région. L'expression "provinces de l'Atlantique", n'est pas très commode pour les journalistes de notre région; ils réclament un nom plus court. Il y a cinq ans, si l'on m'avait demandé mon avis, j'aurais songé au mot "Atlantide" qui nous vient de la mythologie; il est assez près du mot "Atlantique" et donne l'idée d'une terre submergée sous les eaux de l'indifférence libérale. Maintenant, cependant, un gouvernement actif est au pouvoir; nous ne nous sentons plus submergés et il nous faut choisir un autre nom pour les quatre provinces qui touchent à la mer. A mes amis journalistes, je propose le nom "Atlantica". Il fait très bien pour les manchettes d'une colonne. Mais s'ils n'aiment pas le terme "Atlantica", je pense alors que l'on pourrait revenir à la vieille expression "Maritimes" en sous-entendant qu'elle comprend Terre-Neuve.

Atlantica, ou les Maritimes, est heureuse de la décision du cabinet de suspendre la dernière augmentation des tarifs-marchandises. Les provinces Maritimes et l'Ouest canadien ont enfin trouvé un champion, qui redressera, croyons-nous, les injustices de bien des années. Il me paraît incontestable que lorsque les chemins de fer subissent la concurrence intense d'autres moyens de transport comme le camion ou le navire, ils devraient comprendre que l'augmentation des taux au niveau autorisé par la Commission des transports entraînerait une perte de clientèle. Il était donc d'usage de n'appliquer qu'une part, ou peut-être même aucune part de ces augmentations au Canada central. Cependant, dans les régions où cette concurrence est faible ou inexistante, la clientèle est prisonnière et supporte toute la charge.

Voici un exemple. Prenons une denrée de la classe 100, ou de la première classe, comme les articles de mercerie expédiés en quantité inférieure à un wagon de 10,000 livres, de Montréal à Toronto, soit une distance de 335 milles selon le parcours emprunté,—il y a probablement 335 milles de Toronto à Montréal et le parcours peut paraître plus long au retour,—et de Moncton à Sydney, soit une distance de 348 milles. Dans les deux cas, on suppose qu'il s'agit de taux porte-à-porte, car les chemins de fer prennent et livrent à domicile. Le 1er janvier 1948, avant l'entrée en vigueur de la première de la série d'augmentations des tarifs-marchandises depuis la guerre, le tarif Montréal-Toronto était de 60c. par 100 livres. Le 1er janvier 1958, sans tenir compte de l'augmentation en suspens, ce tarif est passé à 76c. les 100 livres, ce qui représente une augmentation de 26.7 p. 100. Par ailleurs, le tarif Moncton-Sydney, qui était de 70c. les 100 livres le 1er janvier 1948, a passé à $1.54 au 1er janvier de cette année, ce qui représente une augmentation de 120 p. 100. Pourquoi cette inégalité de l'augmentation relative en pourcentage? Seule la concurrence ou son absence peuvent expliquer une augmentation de 26.7 p. 100 dans un cas et de 120 p. 100 dans l'autre.

Prenons un autre exemple de denrées expédiées par wagons dans la catégorie 70, ou troisième classe, voyageant en quantité de 20,000 livres d'Oshawa à Montréal, soit une distance de 301 milles, et de Halifax à Sydney soit une distance de 294 milles. Le 1er janvier

1948, le tarif Oshawa-Montréal était de 63c. les 100 livres. Le 1er janvier de cette année il était passé à 75c., soit une augmentation de 12c. ou 19 p. 100. Par ailleurs, le tarif de Halifax à Sydney, qui de 48c. par 100 livres, le 1er janvier 1948, était passé à $1.05 le 1er janvier 1958, a accusé une augmentation de 118.8 p. 100 dans la même période ou presque 100 p. 100 de plus que dans l'autre cas.

L'explication de cet écart dans l'augmentation proportionnelle des deux taux réside ici encore dans le fait que la concurrence est forte pour les chemins de fer de l'Ontario et du Québec. Il n'est guère facile de trouver une solution à un tel problème. Il pourrait se résoudre de lui-même si la Voie maritime du Saint-Laurent provoquait un trafic côtier entre le centre du Canada et Atlantica. Personne, je crois, ne peut prédire que ce cabotage suscitera ou fournira une solution mais il permet d'espérer la venue de jours meilleurs.

Je me rends compte que ce point de vue s'oppose à l'opinion de bien des gens des provinces Maritimes qui appréhendent l'achèvement de la Voie maritime du Saint-Laurent. L'avenir confirmera ou dissipera leurs craintes. Mais pour le moment, nous, habitants de cette région, prions le ministre des Transports (M. Hees) de demander aux comités d'enquête chargés d'étudier les problèmes d'Atlantica d'étudier ces questions également.

Il y a quelques semaines, la nouvelle fédération des Antilles a été fondée. Halifax se considère comme la porte d'entrée de cette fédération, bien que Saint-Jean puisse également en revendiquer le titre. Un groupe canadien, qui comprenait plusieurs ministres, est allé au Sud assister à la naissance parlementaire de la nouvelle nation. Je suis convaincu que le Canada fera son possible pour aider ce nouveau pays.

Le comté d'Halifax est le plus beau du Canada et il l'est pour deux membres de la Chambre; mais, ces derniers mois, huit navires de la flotte des *Canadian National Steamships* frappés par la grève ont déparé notre horizon. C'est peut-être un à-côté bizarre de la campagne électorale, mais un candidat libéral a loué un doris pour se rendre aux navires de la flotte. J'ignore ce qu'il a dit, mais j'imagine qu'il n'a pas fait l'éloge du gouvernement. Ces huit navires formaient un bureau de scrutin,—le numéro 359 dans les documents électoraux,—et ceux qui y avaient droit de vote ont appuyé d'emblée le parti conservateur. J'espère que mon adversaire libéral a trouvé l'air vivifiant en allant à ces navires et en en revenant.

Mais ce n'est pas le seul paradoxe auquel a donné lieu la campagne électorale dans la circonscription d'Halifax. Il y a eu aussi le message de nos adversaires au sujet des échanges commerciaux. Quand les libéraux se sont présentés au bord de l'eau, bondissant sur les jetées et clamant que le programme des échanges appliqué par les conservateurs était ruineux, les travailleurs ont eu une réponse bien simple: des pamplemousses et des oranges gâtées et, pour qu'on ne manque pas de protéines, certains ont ajouté de la laitue flétrie. Un mot d'explications s'impose peut-être ici. Il y a deux ans, on a détourné des ports canadiens des exportations vers outre-mer ou des importations en provenance d'outre-mer pour une valeur de plus de 392 millions de dollars. Cette mesure découlait de la politique libérale et les habitants des villes portuaires s'inquiètent beaucoup de questions comme celle-là.

Il faut trouver une solution, sans qu'aucune pression soit exercée sur les affaires canadiennes, pour donner plus de travail à nos ports de l'Atlantique et du Pacifique.

Quant à la grève de la *Canadian National Steamships*, l'opinion générale dans notre circonscription est que, si regrettable que soit la grève, on ne devrait pas soumettre les parties à un arbitrage obligatoire. Quel que soit le sort de la flotte, j'espère que le Canada n'oubliera pas la croissance de cette nouvelle nation dans les Antilles.

Le premier ministre a parlé longuement des droits du Parlement et du renforcement de cette institution. J'aimerais rappeler que dans quelques mois se produira un anniversaire qui devrait intéresser la Chambre. Le 2 octobre, la Nouvelle-Écosse célébrera le 200e anniversaire de la première assemblée législative à se réunir dans ce qui compose actuellement le Canada. Dix-neuf hommes se sont réunis dans le vieux palais de justice d'Halifax le 2 octobre 1758. J'ai le sentiment qu'ils étaient des citoyens qui ne visaient qu'à rendre les plus grands services car, en consultant les archives, j'ai constaté que ces 19 députés ont décidé à l'unanimité qu'ils siégeraient à la première session sans indemnité. J'espère que cela ne sera pas considéré comme un précédent justifiant la réduction de notre indemnité.

J'aimerais signaler que bon nombre d'historiens ont écrit que l'assemblée législative de la Nouvelle-Écosse a été la première établie dans l'Empire britannique tel qu'il était constitué alors. Je dois dire cependant que les assemblées législatives des Bermudes et de la Barbade et peut-être même de la Jamaïque ont été créées avant celle de ma propre province. Mais la Nouvelle-Écosse n'en a pas moins été la première au Canada. Ce n'est qu'en 1773, soit 15 ans plus tard,

que l'Île-du-Prince-Édouard eut son assemblée législative, suivie du Nouveau-Brunswick en 1786. Le Haut et le Bas Canada eurent tous deux leur première assemblée législative en 1792. Ce 200e anniversaire sera commémoré par un timbre spécial émis plus tard cette année, initiative dont le mérite revient en grande partie, je crois, à mon ministre, le ministre du Revenu national (M. Nowlan).

En ma qualité de journaliste professionnel, qui a passé bien du temps dans la tribune des journalistes parlementaires, j'aimerais soumettre deux observations au gouvernement. D'abord il faudrait agrandir l'espace réservé aux journalistes. Quatre-vingts journalistes doivent maintenant s'entasser dans un espace qui conviendrait à tout au plus vingt-cinq ou trente. De temps en temps, en faisant un peu de rangement, un journaliste distrait pourrait fort bien jeter au panier non seulement ses propres notes périmées, mais aussi les notes fraîches d'un de ses collègues. Cela est arrivé. Il est très probable qu'un jour les postes de radio privés s'intéresseront à cette grande source de nouvelles qu'est la Chambre des communes et voudront installer des hommes et des femmes dans les locaux des journalistes pour suppléer à leurs services télégraphiques actuels. Il n'y a actuellement pas de place pour réaliser une telle expansion.

L'autre avis que j'aimerais offrir, c'est que le gouvernement songe à nommer un fonctionnaire d'un nouveau genre auprès des ministères importants. Il serait le porte-parole du ministre en matière de programme à suivre lorsque le ministre n'est pas libre. Les ministres sont occupés. Au moins un ministère britannique, le ministère des Affaires étrangères, a un tel porte-parole. Je n'ai guère besoin de citer des exemples de ce genre aux États-Unis. La personne qui remplirait ce poste pourrait être choisie parmi les agents d'information des ministères, avoir voix au chapitre au cours des réunions des ministères portant sur le programme à suivre et être autorisée à prendre des dispositions avec le ministre de manière que ce dernier exerce toujours son droit de regard. La ligne de démarcation entre le fonctionnaire des relations extérieures et l'agent d'information peut sembler ténue, mais je suis sûr qu'un fonctionnaire des relations extérieures serait précieux pour plus d'un ministre occupé.

La grande nouvelle dans la circonscription d'Halifax sera le réaménagement domiciliaire, dont les plans se dressent à très vive allure. Je puis mentionner aussi le nouvel aéroport international, l'excellent port, les magnifiques endroits de villégiature dans certaines parties de la région, une nouvelle machine servant à sécher la pâte de bois à Sheet-Harbour et qui attire des gens du monde entier. Notre histoire est celle de l'expansion dans la plus belle des régions. J'espère avoir communiqué à la Chambre une partie de l'enthousiasme que j'éprouve à l'égard de cette circonscription.

[M. McCleave.]

(*Texte*)

L'hon. M. Lionel Chevrier (Laurier): Monsieur l'Orateur, je vous remercie de m'avoir enfin reconnu.

Je suis heureux ce soir de prendre part à ce débat. C'est le débat traditionnel qui suit la lecture du discours du trône à la Chambre et permet aux députés de se prononcer sur les mesures que le Gouvernement a l'intention de présenter durant la session. Cette fois, le débat s'amorce dans des circonstances extraordinaires. Non seulement sommes-nous en présence d'un Parlement nouveau dont la majorité gouvernementale est sans précédent dans l'histoire politique de ce pays, mais l'opposition a été décimée par le vote populaire et les électeurs.

Je revois avec plaisir, en cette enceinte, bon nombre de figures amies avec qui j'ai eu le plaisir de siéger pendant au delà de vingt ans de vie publique. Par contre, je regrette qu'un grand nombre de figures soient disparues, fauchées, pour ainsi dire, par le destin politique.

Je félicite immédiatement le très honorable premier ministre (M. Diefenbaker) de l'éclatante victoire qu'il a remportée; c'est une victoire sans précédent. Pour nous, de l'opposition, il n'y a qu'une chose à faire, c'est de s'incliner devant le fait accompli, devant la volonté populaire manifestée d'une façon catégorique.

Bien des responsabilités incombent au gouvernement dans des circonstances semblables; d'abord, responsabilités vis-à-vis ses propres sympathisants, au sujet desquels je n'ai pas à faire de commentaires; responsabilités aussi à l'égard de l'opposition.

Nous aussi, de ce côté-ci de la Chambre, sommes arrivés au pouvoir dans des circonstances semblables en 1935 et en 1949. J'entends encore, monsieur l'Orateur, les gémissements des membres de l'opposition d'alors qui se plaignaient de la façon dont ils étaient traités par le gouvernement et manifestaient leur mécontentement en temps opportun.

Monsieur l'Orateur, aujourd'hui, les rôles sont renversés, et puisque les sympathisants du gouvernement ont connu cet état de choses pendant de longues années, je suis sûr que, se rappelant les circonstances d'alors, ils seront disposés à mettre en pratique les recommandations qu'ils faisaient à l'époque.

Je vous félicite, monsieur l'Orateur, du grand honneur qui vous incombe. Pour la deuxième fois en moins d'un an, vous avez été choisi pour présider aux délibérations de la Chambre. Pour la seconde fois aussi vous exercerez, j'en suis sûr, vos hautes responsabilités avec justice et équité, comme vous l'avez fait lors du dernier Parlement. J'espère, au fait j'en suis convaincu, que vous continuerez à remplir votre rôle avec dignité et efficacité.

Au risque de blesser votre modestie, je vais me permettre de rappeler un fait qui, pour les députés de la province de Québec, a une signification toute particulière. Dans votre ville de Toronto, où vivent actuellement plus de 40,000 citoyens canadiens-français, une grande campagne vient de s'amorcer en faveur d'une école secondaire bilingue et vous, monsieur l'Orateur, avez consenti à agir comme patron d'honneur de cette campagne de souscription. Je vous félicite de votre geste et je souhaite en même temps plein succès à cette campagne.

Je félicite les nouveaux ministres de la province de Québec et je dis en passant au très honorable premier ministre que nous avons attendu assez longtemps avant qu'ils soient nommés. Je félicite également son gouvernement de les avoir choisis, et même s'ils n'ont été assermentés qu'à la veille d'une session, sans avoir eu, par conséquent, trop de temps pour préparer le budget des dépenses de leur ministère, je suis convaincu que les conseillers avertis et intelligents de leur division sauront faire en sorte qu'en très peu de temps ces ministres pourront non seulement être familiers avec leur département, mais aussi maîtriser l'administration de ces divers ministères.

J'en profite aussi pour adresser au vice-président de la Chambre mes félicitations cordiales. Je suis heureux de le voir occuper ce poste. Oh! dans mon for intérieur, j'aurais bien voulu le voir en occuper un autre, mais tout de même, puisqu'il ne revient ni à l'opposition ni à moi de déterminer les postes que les députés de la Chambre doivent occuper, je me contente tout simplement de lui dire le plaisir que j'éprouve de le voir occuper le poste de vice-président de la Chambre et de lui offrir mes meilleurs vœux dans ses nouvelles fonctions.

Suivant la coutume parlementaire vieille de plusieurs années, je m'empresse aussi d'offrir mes félicitations aux honorables députés de Québec-Montmorency (M. Lafrenière) et du Yukon (M. Nielsen), qui ont proposé et appuyé l'Adresse en réponse au discours du trône. Je les félicite non seulement de l'honneur qui leur incombe, mais aussi pour la façon dont ils se sont comportés et la manière dont ils ont traité leurs sujets.

Monsieur l'Orateur, je saisis également l'occasion pour remercier les électeurs du comté de Laurier qui ont bien voulu, une seconde fois, m'accorder leur confiance. Je m'efforcerai toujours d'être leur fidèle représentant à la Chambre, afin de me montrer digne de la confiance qu'ils viennent de me renouveler.

J'ai déjà dit et je continue d'affirmer qu'il existe une profonde division sur le plan doctrinal entre les conservateurs de la province de Québec et ceux du reste du Canada. En effet, il y a présentement dans cette enceinte un grand nombre de députés conservateurs du Québec qui ont poursuivi leur carrière politique jusqu'à maintenant en prêchant la guerre contre le gouvernement fédéral, en dénonçant l'aide du Canada aux pays économiquement peu évolués et les relations commerciales avec les pays communistes, en s'opposant à notre programme national de sécurité sociale et aux subventions fédérales aux universités et en refusant de reconnaître que le gouvernement fédéral avait un droit concurrent avec les provinces en matière d'impôts directs.

Un des aspects les plus intéressants des dernières élections fédérales, c'est que dorénavant ces conservateurs, soi-disant nationalistes du Québec, devront partager les responsabilités du pouvoir avec les conservateurs des autres provinces et accepter la politique gouvernementale ou bien se dissocier de leur propre parti. Tel est le choix qui s'offre à eux. Nous surveillerons avec intérêt l'attitude et l'orientation qu'ils prendront.

Quant au parti conservateur lui-même, il a maintenant la chance, pour la première fois depuis la fin de l'alliance Macdonald-Cartier, de refaire son unité doctrinale et de prêcher une même doctrine d'un bout à l'autre du pays. Les libéraux et, j'en suis persuadé, l'ensemble des Canadiens espèrent que le parti conservateur ne manquera pas cette chance, car en unifiant sa doctrine, il rendrait du même coup un grand service à la cause de l'unité nationale dans notre pays.

C'est dans le domaine des relations financières fédérales-provinciales que le parti conservateur devrait commencer à refaire son unité doctrinale. Voilà, en effet, un problème très important qui a été remis en lumière par le premier ministre lui-même et dont la solution devra être trouvée le plus tôt possible, afin que les gouvernements provinciaux sachent à quoi s'attendre et puissent préparer leurs budgets.

Nous, les libéraux, croyons avoir trouvé en 1956 une formule générale d'accords finan-

ciers qui remplit de façon satisfaisante toutes les exigences, souvent presque contradictoires, du fédéralisme tel que nous le concevons au Canada. Même si les taux d'impôts que comportent ces ententes doivent être revisés selon les circonstances, la formule générale elle-même a une valeur permanente qui se compare avantageusement à tous les autres plans proposés jusqu'ici. Elle laisse les provinces absolument libres d'utiliser elles-mêmes leurs droits de taxation ou de les louer au gouvernement fédéral. Elle permet aux gouvernements provinciaux de retirer des revenus considérables des impôts directs, tout en évitant la double taxation. Elle prévoit des paiements de stabilisation aux provinces afin d'empêcher leurs revenus de diminuer au cours des périodes de ralentissement économique.

Cette formule comporte enfin et surtout des paiements de péréquation qui permettent de répartir la richesse nationale à travers le pays et de favoriser les provinces les plus pauvres.

Le principe de la péréquation inhérent aux accords financiers actuels constitue le fondement même de la doctrine libérale en matière de relations fédérales-provinciales. C'est un principe de justice et d'égalité qui devrait aussi être accepté par le gouvernement conservateur actuel.

Nous savons tous que le premier ministre de l'Ontario, M. Frost, est violemment opposé à ce principe de péréquation. C'est sans doute la raison pour laquelle le gouvernement a adopté jusqu'ici, dans ce domaine, une attitude vague et incertaine. Il faudra pourtant que cette attitude se précise lors de la prochaine conférence fédérale-provinciale, laquelle devrait être convoquée le plus tôt possible. Auparavant et même dès le présent débat, les députés conservateurs du Québec devront définir clairement leur propre attitude à la Chambre. Ils ont fréquemment traité ce problème financier au cours de la dernière campagne électorale. Ils doivent maintenant à leurs électeurs de répéter, en cette enceinte, à toute la nation ce qu'ils pensent de cette question et dire s'ils partagent les idées de M. Frost sur ce sujet.

(*Traduction*)

Monsieur l'Orateur, au moment où s'ouvre la première session de la 24e législature, nous sommes aux prises, selon moi, avec une grave situation économique. Lorsque le premier ministre (M. Diefenbaker) a ouvert sa campagne à Winnipeg, il y a environ trois mois, la situation du chômage était telle à ce moment-là que le pays comptait 520,000 sans travail. Aujourd'hui ce chiffre est passé à 590,000, soit une augmentation de 70,000 chômeurs. Lorsque je dis "aujourd'hui", je m'en rapporte évidemment aux chiffres que nous avons pour le mois de mars, lesquels nous viennent du Bureau fédéral de la statistique. Outre ce chiffre que je viens de mentionner, il y a quelque 38,000 personnes temporairement sans travail.

Ainsi, si l'on en croit le Bureau fédéral de la statistique, le nombre de ceux qui cherchaient un emploi au mois de mars s'établissait à 10 p. 100 de la main-d'œuvre du Canada, comparativement à 6 p. 100 en 1957, à 5.3 p. 100 en 1956 et à 7.4 p. 100 en 1955. Ces données comparatives révèlent que la situation économique actuelle, quoi qu'on en ait dit au cours du débat cet après-midi, n'est pas normale. Il va sans dire que les chiffres du mois de mars reflètent toujours le chômage saisonnier, de sorte que nous pouvons nous attendre à une diminution dans le nombre de chômeurs au cours de l'été. On ne saurait cependant interpréter pareille diminution comme une véritable amélioration de la situation économique ni comme un indice de la disparition de la régression économique.

Au contraire, si les tendances actuelles ne changent pas, le chômage s'accentuera à nouveau en automne et l'hiver prochain sera pire que le dernier, qui était déjà assez mauvais. Quand je m'exprime ainsi, je ne veux pas dire que l'économie canadienne se dirige vers une crise comme celle des années trente; j'exhorte simplement le gouvernement à envisager la situation économique actuelle d'une façon pratique et à prendre les mesures qui s'imposent pour la redresser. Nous qui siégeons de ce côté-ci de la Chambre voudrions convaincre le gouvernement qu'il devrait recourir aux remèdes les plus efficaces pour faire face à l'état de choses si peu souhaitable qui s'est fait jour, et je me permettrai de dire, avec tout le respect qui s'impose, que les propositions du discours du trône ne contiennent, à mon avis, rien qui puisse améliorer la situation comme je l'entends.

Au cours de la campagne électorale on nous a dit qu'on redresserait la situation au moyen d'un vaste programme de travaux publics à concurrence de 1,185 millions de dollars et qu'on l'entreprendrait pendant le premier trimestre de l'année, tandis que le reste serait entrepris dans les douze mois. Quiconque a prêté la moindre attention à ce programme soit fort bien que ce serait insuffisant même si tous les projets étaient nouveaux. Or ils ne le sont pas. Pas le moins du monde. Il comporte en majeure partie le programme annuel normal de travaux publics et d'entretien qui est régulièrement présenté à l'approbation du Parlement. Ces projets auraient été soumis de toute façon, même si nous avions eu le plein emploi. De fait, lorsque j'ai examiné le programme, je n'ai pu en venir qu'à une conclusion: ce n'est

qu'une goutte d'eau dans la mer. Tout ce que j'ai à faire pour étayer cette déclaration est de le comparer avec l'entreprise de la voie maritime du Saint-Laurent. Voilà une entreprise qui, malgré ce que le premier ministre a dit cet après-midi, est plus importante, en fait de montant, que cette proposition qu'il a formulée. Elle dépasse le milliard de dollars. Je ne serais pas du tout surpris qu'elle atteigne la forte somme d'un milliard deux cents millions. En dépit de cela, la Chambre ne sait peut-être pas que cette grande entreprise, en ce qui concerne l'énergie et la navigation, n'emploiera pas plus de 35,000 hommes sur les lieux, 25,000 au Canada et 10,000 aux États-Unis.

La manière la plus efficace de remédier au chômage est de réduire les impôts, non pas de faire des travaux publics. Je ne veux pas dire que les travaux publics ne sont pas de mise. De fait, ils le sont, surtout en vue d'assurer une expansion durable; mais ils ne sont pas efficaces pour remédier immédiatement à la situation présente, à moins d'avoir été préparés depuis quelque temps.

Nous du parti libéral avons toujours estimé, et nous croyons encore, que dans l'état actuel de l'économie la façon la plus efficace et la plus rapide de ramener les chômeurs au travail est de réduire les impôts, et nous ne sommes pas les seuls de cet avis. Cet après-midi le premier ministre s'est moqué de certaines des déclarations du chef de l'opposition (M. Pearson), notamment à l'égard de ce qui avait été dit au sujet de la réduction des impôts. Je lui dirais que nous ne sommes pas en mauvaise compagnie quand nous affirmons au gouvernement, comme nous l'avons affirmé durant la campagne, que la façon la meilleure, la plus rapide et la plus efficace de parer au chômage est de réduire les impôts, car ces derniers mois les syndicats ouvriers du Canada comme des États-Unis, la Chambre de commerce du Canada, le *Financial Post* et nos meilleurs économistes ont fait des propositions analogues pour rétablir la prospérité. Récemment la question a été signalée avec plus de force que jamais à l'attention du public par l'enquête sur la situation financière des États-Unis, qu'a menée le comité des finances en ce pays. Le comité était sous la présidence de nul autre que le sénateur Byrd qui a envoyé aux présidents de douze banques de réserves fédérales des États-Unis un questionnaire dont la dernière question se lit ainsi qu'il suit:

> Enumérez et commentez brièvement ce que vous considérez comme les causes du recul économique actuel et dites ce qu'il faudrait faire pour y mettre fin.

Voici la réponse unanime des douze banques:

> Si les dépenses de consommation sont lentes ce printemps, une réduction appréciable mais temporaire des impôts d'un caractère général serait la mesure la plus efficace et la plus opportune.

Les présidents des douze banques de réserve fédérales ont mentionné des réductions de l'impôt sur le revenu personnel, des taxes d'accise et de vente, et ont ajouté ce qui suit:

> Certaines formes de réduction de l'impôt sur les sociétés pourraient également stimuler les affaires et l'emploi.

Les directeurs de banques ont dit:

> Tout programme gouvernemental de travaux publics paraissant nécessaire devrait porter avant tout sur des entreprises amorcées ou prêtes à être mises en chantier. Le grand danger d'un programme de travaux publics, ont-ils dit, c'est qu'il n'atteint une allure appréciable qu'après que le plus grand besoin est déjà dépassé et qu'il peut alors accentuer les tendances inflationnistes.

Ces propos ne sont pas du député de Laurier ni du chef de l'opposition. Ils émanent d'un groupe de banquiers avertis et résultent d'une étude faite par un comité des États-Unis composé de plusieurs sénateurs.

Pressé par le temps, je n'ai rapporté que les déclarations des présidents de ces banques, mais je pourrais en extraire bien d'autres du rapport et, comme je le ferai dans un instant sur un autre sujet, citer des déclarations propres non seulement à étayer ma position mais directement opposées à ce que le premier ministre soutenait cet après-midi.

Intéressantes sont également les réponses à la première partie de la question dont j'ai déjà parlé. La voici: "Énumérez et commentez brièvement et ce que vous considérez comme les causes du recul économique actuel." Voici ce qu'un président de banque a déclaré au comité des finances (voir page 153, chapitre 1):

> Les causes de la récession de 1957-1958 se trouvent dans les excédents et les déséquilibres qui se sont produits au cours de la vague de prospérité des deux dernières années et demie.
>
> Ces manifestations comprennent l'incompétence croissante avec laquelle on a utilisé la main-d'œuvre et les ressources, l'estimation inexacte qu'on a faite du potentiel des ventes dans certaines industries importantes et en même temps le surcroît des sommes que les hommes d'affaires ont immobilisées dans le domaine de l'usine, de l'outillage et des stocks. En outre, le haut degré de liquidité atteint en 1954 et maintenu en 1955 a contribué au rapide mouvement d'expansion de cette période.

Cette déclaration et d'autres que les présidents de banque ont faites durant toute l'enquête et qui figurent au compte rendu des délibérations du comité, dont j'ai le texte en main, ressemblent beaucoup, à mon avis, au rapport du gouverneur de notre propre Banque du Canada. D'après son rapport, ce ne sont pas les restrictions au crédit qui ont provoqué la régression mais le fléchissement des immobilisations commerciales après l'avènement d'une productivité excessive dans

un certain nombre d'industries. Comme il est signalé dans les extraits du rapport du comité des finances des États-Unis et pour illustrer ce point, voici quelques extraits du rapport que le gouverneur de la Banque du Canada a présenté au ministre des Finances pour l'année 1957. En première page, je relève le passage suivant:

Le grand essor économique qui avait caractérisé l'année 1956 se prolongea tout au cours du premier semestre de 1957.

Et plus loin, à la même page;

Les investissements de cette nature avaient déjà augmenté de façon sensationnelle en 1956 et les projets d'investissements pour 1957 laissaient prévoir un total de dépenses de 8 p. 100 supérieur aux chiffres records de l'année précédente.

A la page 6, je trouve un autre passage que voici:

En dépit de ces quelques signes de ralentissement en certains secteurs, le total des projets d'investissements continuait de s'élever et, vers le milieu de l'année, un relevé des projets, publié en juillet par le ministère du Commerce, révéla que les entreprises avaient élargi leur programme d'investissements pour 1957 d'un autre 3 p. 100 durant les six mois précédents.

Le total des déboursés d'investissements (privés et publics) atteignit presque 30 p. 100 de la production totale au cours du deuxième trimestre de 1957. A en juger d'après les normes internationales, cette proportion, supérieure de 50 p. 100 à celle des États-Unis, était exceptionnellement élevée.

Cette proportion n'a en effet été surpassée par aucun autre pays au monde. Je poursuis:

L'emploi, nous l'avons mentionné, continua de s'accroître au même rythme qu'en 1956 jusqu'en octobre.

Et plus loin, à la page 7:

Ainsi, le relâchement des marchés mondiaux eut pour effet principal de précipiter le déclin des investissements dans les industries d'exploitation des ressources.

La situation économique actuelle exige une évaluation saine et réaliste de ces causes sous-jacentes et, par-dessus tout, des mesures rapides et audacieuses. Maintenant que le gouvernement a une majorité écrasante à la Chambre, le peuple canadien attend de lui qu'il consacre moins de temps à la politique et plus de temps à la solution de nos problèmes urgents. Il s'attend également à ce que le gouvernement travaille plus étroitement avec ses conseillers et recherche sincèrement les conseils de ses experts avant d'adopter définitivement son programme d'action.

La démission récente de hauts fonctionnaires et les attaques de certains ministres contre le gouverneur de la Banque du Canada nous ont inquiétés. On reconnaît généralement que notre service public est parmi les meilleurs au monde. Cependant, le gouvernement ne devrait pas oublier qu'il a fallu plus de vingt ans pour mettre sur pied ce service et que la méfiance et le ressentiment pourraient rapidement détruire l'utilité de cette institution si essentielle à un gouvernement efficace.

[L'hon. M. Chevrier.]

L'hon. M. Macdonnell: L'honorable député croit-il que le service civil a été établi en 1935?

L'hon M. Chevrier: Ce n'est pas ce que j'ai dit; si l'honorable député m'avait écouté, il aurait pu se dispenser de cette interruption. J'ai dit qu'il a fallu plus de vingt ans pour donner au service civil son efficacité actuelle et que les ministres de la Couronne ne devraient pas attaquer les fonctionnaires, comme certains l'ont fait il n'y a pas très longtemps.

Un mot maintenant à propos du commerce. Je regrette que le premier ministre ait quitté la Chambre. Lorsqu'il est revenu du Royaume-Uni en juillet dernier, il s'est rendu immédiatement à la salle des journalistes et il aurait dit, à une conférence de presse à Ottawa, qu'il entendait détourner vers le Royaume-Uni 15 p. 100 de nos achats aux États-Unis. Le 8 juillet, la *Presse canadienne* publiait la déclaration suivante au sujet du premier ministre:

Il voudrait qu'environ 15 p. 100 des importations canadiennes des États-Unis soient détournées vers la Grande-Bretagne afin de fournir à ce pays plus de dollars pour acheter des produits canadiens. Il est d'avis que cela ne nuirait pas au commerce entre le Canada et les États-Unis.

Ensuite, une mission commerciale a été envoyée au Royaume-Uni à cette fin et, le 22 novembre, l'*Ottawa Journal*, commentant une nouvelle de la *Presse canadienne* sur les souhaits exprimés par le premier ministre au départ de cette mission britannique pour la Grande-Bretagne, déclarait ceci:

Le but de la mission est de chercher à traduire en actes, dans la mesure du possible, la proposition faite par M. Diefenbaker au mois de juillet dernier aux termes de laquelle le Canada devrait réorienter vers la Grande-Bretagne 15 p. 100 des achats qu'il fait aux États-Unis.

La *Gazette* de Montréal, du même jour, rapporte en outre:

Le premier ministre Diefenbaker déclarait hier qu'il ne doute pas que la mission commerciale du Canada au Royaume-Uni atteindrait effectivement son objectif, qui est de réorienter vers la Grande-Bretagne 15 p. 100 des achats canadiens aux États-Unis, épargnant ainsi à notre pays un péril économique possible.

La mission est donc partie et quelques mois plus tard a présenté un rapport, qui traitait non pas du montant des achats qu'on était parvenu à réorienter, mais de diverses autres questions. Dans l'intervalle, le 4 février, le *Board of Trade* de Montréal organisait un forum où il convoquait sept des membres de cette mission pour leur demander de communiquer aux personnes assemblées les impressions de leur voyage au Royaume-Uni. Tous ont déclaré qu'ils avaient fait un voyage très réussi, qu'ils avaient été fort bien reçus et qu'ils avaient eu là-bas des prises de contact excellentes qui ne manqueraient pas d'apporter des avantages tant au Canada qu'au Royaume-Uni. Mais personne n'a pu

dire,—pas plus que le ministre du Commerce, d'ailleurs,—quel avait été le résultat de la mission commerciale, exprimé en dollars ou en livres sterling. A la fin de cet entretien M. H. S. Sutherland, président de la commission internationale de la Chambre de commerce, disait de M. Diefenbaker que celui-ci regretterait sûrement aujourd'hui d'avoir parlé de ce fameux 15 p. 100...

Même si le premier ministre a été bien bavard, à plusieurs titres cet après-midi, il est une question sur laquelle il n'a soufflé mot, et c'est du détournement du commerce, malgré les propos antérieurs du chef de l'opposition.

Revenant maintenant à cette question du forum, tenu à Montréal, je rappelle que M. Lush, président de l'Association des industriels du Canada, a déclaré que s'il était désirable d'augmenter le volume de nos échanges avec la Grande-Bretagne, il importait bien davantage de transformer et d'usiner complètement une aussi grande quantité possible de produits au Canada plutôt que de les importer de l'étranger, serait-ce de la Grande-Bretagne. Pour être plus précis, voici ce qu'il a dit:

Fabriquer au Canada autant que possible avant d'acheter ailleurs, même en Grande-Bretagne.

Et maintenant le premier ministre vient nous dire qu'il n'a jamais proposé de détourner vers le Royaume-Uni 15 p. 100 de notre commerce avec les États-Unis. D'après le compte rendu d'une entrevue qu'il a donnée au *News and World Report* aux États-Unis, voici ce qu'il aurait dit:

Jamais nous n'avons dit que nous avions l'intention de détourner 15 p. 100 du commerce.

Ainsi que mon chef l'a dit cet après-midi, s'il en est ainsi, pourquoi le premier ministre n'a-t-il pas fait cette déclaration avant, et au Parlement, plutôt que dans une publication? Durant la session d'automne et durant la campagne électorale, les libéraux ont parlé bien des fois de la proposition de détournement de 15 p. 100 du commerce. Si on avait vraiment mal cité les paroles du premier ministre sur une aussi importante question en juillet 1957, il aurait dû apporter les rectifications nécessaires sans délai ou, du moins, durant la session d'automne. Pourquoi a-t-il attendu après les élections de mars pour nier ces comptes rendus des journaux? La vérité, c'est que le premier ministre s'est rendu compte par la suite qu'un tel détournement du commerce était impossible et qu'il ne voulait pas admettre son erreur avant les élections.

Et maintenant que le premier ministre a rejeté sa propre proposition de détournement des échanges, nous nous trouvons en présence d'un gouvernement qui n'a pas de programme commercial. C'est une question qui préoccupe beaucoup la population du Canada parce que notre économie dépend plus que jamais du commerce extérieur pour se développer rapidement. Si le gouvernement n'a pas de politique commerciale à l'heure actuelle, nous avons une certaine idée de l'orientation qu'il pourrait prendre dans ce domaine. Voici ce que le premier ministre a dit à une réunion tenue à Cornwall, centre important du textile, et dont le compte rendu a paru dans le journal de cette ville le 25 février 1958. Je cite:

Le premier ministre John Diefenbaker a déclaré devant une foule évaluée à plus de 2,500 personnes qu'il ne voyait pas de raison pour que l'industrie textile ne soit pas protégée.

Cette déclaration est fort importante. Était-elle censée représenter la nouvelle politique commerciale du gouvernement? Si nous, de ce côté-ci de la Chambre, venant particulièrement des circonscriptions québecoises qui comptent de nombreuses fabriques de textiles, et des circonscriptions ontariennes qui en comptent également, nous nous rendons compte que l'industrie textile requiert une aide spéciale pour se réadapter, nous nous opposons à une politique commerciale basée sur une protection douanière plus grande.

Une telle ligne de conduite serait désastreuse pour le Canada. Elle aurait certes de mauvais effets sur nos industries d'exportation, notre niveau d'existence, le niveau de notre productivité nationale et le rythme de notre essor économique. Elle imposerait de nouveaux fardeaux à l'économie canadienne et lui créerait des entraves qui paralyseraient le jeu efficace de notre régime de marché libre.

Le danger de blocs économiques isolés pèse comme une menace sur le monde occidental. Cette orientation vers l'isolement économique et une plus forte protection tarifaire est certes possible aux États-Unis. Six pays du continent européen sont disposés à former une union douanière que doivent compléter des accords de commerce libre avec le Royaume-Uni et aussi probablement avec les pays scandinaves. Ceci terminé, il se peut fort bien que cette vaste région cherche à atteindre une plus grande autonomie économique.

L'apparition de ces blocs isolés constituerait une grave menace pour le monde occidental, compte tenu surtout de la nouvelle politique de l'URSS. Il semble de plus en plus évident maintenant que les dirigeants soviétiques n'entendent pas conquérir le monde par la guerre globale. Ils semblent vouloir s'engager dans une coexistence à base de concurrence économique avec l'Occident et chercher à étendre leur influence dans le monde grâce à une plus grande efficacité économique. Ce serait bien peu sage si, en de telles circonstances, les pays occidentaux décidaient de devenir plus indépendants l'un de l'autre dans le domaine économique, de pratiquer

l'isolationnisme économique et de créer des blocs économiques à part qui réduiraient sans doute l'ensemble de leur efficacité économique. Une politique de plus grande protection douanière serait donc fort peu désirable, non seulement pour le Canada et chacune des autres démocraties occidentales prises séparément, mais aussi pour l'ensemble du monde occidental, notamment en raison du défi lancé par les Soviets dans le domaine économique. Nous estimons que le Canada s'exposerait le plus à des pertes si ces blocs économiques émergeaient. Voilà pourquoi nous pensons que le gouvernement, au lieu de se lancer dans un programme prévoyant une plus grande protection, devrait recourir à tous les moyens dont il dispose pour empêcher que d'autres pays amis ne s'engagent dans cette voie et que notre mot d'ordre au Canada devrait être une collaboration de plus en plus grande en vue d'écarter les entraves au commerce international.

Si on me le permet, j'aimerais maintenant aborder une ou deux autres questions qu'on a mises sur le tapis au cours du débat, cet après-midi. Le premier ministre a mentionné particulièrement le passage suivant du discours du trône:

> Mes ministres proposeront qu'un membre de la loyale opposition de Sa Majesté soit élu président du comité des comptes publics.

Je n'ai aucune observation à faire au sujet de cette déclaration qui figure dans le discours du trône, sauf que, maintenant que le gouvernement est instauré et qu'il exerce le pouvoir exécutif, je me demande s'il n'a pas commencé, sous une forme ou une autre, à dicter à l'opposition la conduite qu'elle doit suivre.

L'hon. M. Green: Vous êtes vraiment trop méfiant.

L'hon. M. Pickersgill: Pas après ce soir.

L'hon. M. Chevrier: Connaissant mon ami le ministre des Travaux publics comme je le connais, et me rappelant la façon dont il se conduisait lorsqu'il siégeait de ce côté-ci de la Chambre, je sais trop bien à quel point il se méfiait de tout ce que nous faisions à l'époque.

L'hon. M. Green: Mais j'avais de bonnes raisons d'agir ainsi.

L'hon. M. Chevrier: Je suis donc sûr qu'il ne me blâmera pas si je me méfie quelque peu des motifs qui ont contribué à faire insérer cela dans le discours du trône. Il me semble que si telle était l'intention du gouvernement, ce n'était pas l'endroit de le faire.

L'hon. M. Monteith: Ne voulez-vous pas que le président soit choisi dans les rangs de l'opposition?

M. l'Orateur: A l'ordre! Je regrette d'interrompre le député de Laurier, en particulier parce qu'il a dû attendre pour commencer son discours, mais son temps de parole est expiré.

(*Texte*)

M. Maurice Allard (Sherbrooke): Monsieur l'Orateur, avant d'en venir au vif de la question, je m'empresse de vous offrir mes félicitations chaleureuses, et je crois qu'étant donnée l'heure tardive de la séance, il serait préférable d'ajourner le débat.

(*Traduction*)

(Sur la motion de M. Allard, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Chevrier: Monsieur l'Orateur, est-ce que je puis demander au ministre des Travaux publics,—qui se trouve être, une fois de plus, le sympathique leader de la Chambre,—ce qu'il nous propose comme programme pour demain?

L'hon. M. Green: Monsieur l'Orateur, nous entendons demander demain des crédits provisoires, après quoi, à la suite d'un accord intervenu entre les partis, nous aimerions passer au projet de résolution précédant une mesure portant prorogation provisoire des prestations saisonnières prévues par la loi sur l'assurance-chômage pendant une période de six semaines allant du 18 mai au 28 juin de cette année. Les honorables députés n'ignorent pas que les prestations actuelles prenant fin le 15, nous désirons lui faire franchir ses trois étapes en une journée puisqu'il faut encore qu'elle soit adoptée par l'autre Chambre.

Après cela, nous avons l'intention de présenter le projet de résolution précédant un bill destiné à modifier la loi nationale sur l'habitation, relativement à un seul article, —en fait, au premier paragraphe de l'article 22. C'est une mesure visant à porter de 400 millions à 750 millions la somme mise en disponibilité en vertu de cet article. Cette question aussi est urgente parce que, tant que nous ne disposerons pas de cette somme supplémentaire, nous ne pourrons pas continuer l'exécution de notre programme de prêts pour les logements à prix modique.

L'hon. M. Chevrier: Peut-on nous dire si on a l'intention d'interrompre le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône jusqu'à l'adoption de ces trois mesures?

L'hon. M. Green: Oui, c'est ce que nous nous proposons de faire, monsieur l'Orateur.

(A dix heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 14 mai 1958

La séance est ouverte à deux heures et demie.

LE PACIFIQUE-CANADIEN

ANNONCE, PAR LE MINISTRE, DU RÈGLEMENT DE LA GRÈVE

L'hon. Michael Starr (ministre du Travail): Avec votre permission, monsieur l'Orateur, et si la Chambre le veut bien, je dirai quelques mots de la grève récente de la Fraternité canadienne des chauffeurs et mécaniciens de locomotives du Pacifique-Canadien. Comme les honorables députés le savent sans doute, la grève est maintenant terminée. Une entente a été signée à Montréal hier soir à 11.59 par M. N. R. Crump, président, au nom du Pacifique-Canadien, et par M. John Graham, président de la section du Pacifique-Canadien de la Fraternité des chauffeurs de locomotives.

La signature de cette entente a mis fin à la grève qui en était à sa troisième journée; elle s'est faite à la suite de négociations qui ont duré jusqu'à la toute dernière minute avant la signature définitive de l'accord. C'est naturellement avec une extrême satisfaction que j'ai vu la situation aboutir car, en mettant les choses au mieux, elle était aussi inquiétante que contentieuse et, au pire, pouvait même comporter les éléments d'une impasse aux graves conséquences.

Les honorables députés savent sans aucun doute que le problème de l'éventuelle suppression des chauffeurs sur les locomotives diesel des chemins de fer du Pacifique-Canadien a retenu l'attention de la direction de la compagnie et des représentants du syndicat intéressé, et a fait l'objet des efforts les plus bienveillants de la part de la Commission royale et des gouvernements qui se sont succédé depuis plus de deux ans. En ma qualité de ministre du Travail, je suis heureux de pouvoir annoncer que le règlement qui a été conclu est de nature à causer le minimum de désorganisation parmi le personnel atteint.

Je pense également devoir féliciter les deux parties aux négociations d'avoir pu, même dans l'anxiété et dans la chaleur des discussions, demeurer conscientes du bien-être général tout aussi bien que de leurs intérêts particuliers, qui étaient, naturellement, très importants en l'occurrence. Je pense que ce règlement donne aux deux parties tout ce qu'elles pouvaient escompter, étant donné les circonstances. Je crois également que ce sera à l'avantage de tout le monde que cette grève ait pris fin et que la perspective de graves difficultés ait été dissipée.

J'ajoute qu'hier soir je me suis tenu en contact à peu près constant avec les deux parties et que c'est avec le plus grand plaisir que j'ai pu informer le premier ministre, peu après minuit, la nuit dernière, qu'on était parvenu à s'entendre.

M. Hazen Argue (Assiniboïa): Monsieur l'Orateur, nous sommes tous enchantés, j'en suis sûr, d'apprendre que la grève du Pacifique-Canadien a été réglée. Nous n'ignorons pas en effet que, dans un pays comme le nôtre, une grève des chemins de fer est toujours une chose grave. A mesure que les journaux nous tenaient au courant des événements, nous avons suivi depuis le début les négociations qui ont eu lieu. Nous fondant donc sur les renseignements pris dans les journaux, je crois pouvoir affirmer que ce règlement, s'il n'est pas tout à fait conforme à l'offre du C.T.C., de jeudi dernier, il s'en inspire tout de même dans une très large mesure. Il me semble que si, à ce moment-là, les autres parties à cette conférence tripartite avait manifesté un peu plus de bonne volonté, on aurait pu en arriver à un règlement qui aurait pu empêcher la grève. Comme je le disais, nous nous réjouissons de ce qu'elle ait été réglée et, quoique les journaux aient pu affirmer le contraire, nous estimons que cela démontre que le Canada possède un mouvement syndicaliste conscient de ses responsabilités.

LA LOI SUR LES PETITS PRÊTS

MODIFICATION TENDANT À FIXER UN MAXIMUM EN CE QUI CONCERNE LES TAUX D'INTÉRÊT

M. Hazen Argue (Assiniboïa) demande à présenter le bill n° C2, tendant à modifier la loi sur les petits prêts.

Des voix: Expliquez-vous.

M. Argue: Monsieur l'Orateur, le but de mon projet de loi est de fixer un maximum en ce qui concerne les taux d'intérêt exigibles par les sociétés de petits prêts, en l'espèce, un taux d'intérêt véritable de 12 p. 100 par année.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la première fois.)

LE CODE CRIMINEL

MODIFICATION LIMITANT LA PEINE CAPITALE À CERTAINS DÉLITS

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est) demande à proposer le bill nº C 3, tendant à modifier le code criminel (peine capitale).

Des voix: Explications!

M. Winch: L'objet de ce bill est l'abolition de la peine capitale au Canada, sauf dans les cas de délits comme la trahison et la piraterie en haute mer.

(La motion est adoptée, et le bill est lu pour la 1re fois.)

MODIFICATION TENDANT À L'ABOLITION DE LA PEINE CORPORELLE

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est) demande à proposer le bill nº C 5, tendant à modifier le code criminel (peine corporelle).

Des voix: Explications!

M. Winch: L'objet de ce bill, monsieur l'Orateur, est d'insérer dans la loi la recommandation du comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes, présentée il y a quelques années, suivant laquelle un juge ne pourra plus ordonner la peine corporelle comme sentence en rendant son jugement.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LA LOI SUR L'INTÉRÊT

MODIFICATION VISANT À ÉTABLIR UN MAXIMUM DES TAUX D'INTÉRÊT

M. Hazen Argue (Assiniboïa) demande à proposer le bill nº C 4, tendant à modifier la loi sur l'intérêt.

Des voix: Explications!

M. Argue: L'objet du présent bill est similaire à celui du premier bill que j'ai proposé, tout en ayant une portée plus étendue. Le bill prévoit la fixation d'un maximum de 12 p. 100 pour les intérêts et frais exigibles par les sociétés de petits prêts, sur les ventes à tempérament et sur toutes autres transactions commerciales.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

MODIFICATION VISANT À LA PROLONGATION DE LA DURÉE DES PÉRIODES DE PRESTATIONS SAISONNIÈRES

L'hon. Michael Starr (ministre du Travail) propose que la Chambre se forme en comité plus tard, ce jour, pour l'étude du projet de résolution suivant, qui a été recommandé à la Chambre par Son Excellence:

[M. Argue.]

Qu'il y a lieu de présenter une mesure législative en vue de prolonger temporairement la durée des périodes de prestation saisonnière prévues par la loi sur l'assurance-chômage pour une période de six semaines allant du 18 mai 1958 au 28 juin 1958.

La motion est adoptée.

LA LOI NATIONALE SUR L'HABITATION

MODIFICATION TENDANT À L'AUGMENTATION DU MONTANT GLOBAL DISPONIBLE

L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics) propose que la Chambre se forme en comité plénier plus tard, ce jour, pour l'étude du projet de résolution suivant, qui a été recommandé à la Chambre par Son Excellence:

Qu'il y a lieu de présenter une mesure législative visant à modifier la loi de 1954 sur l'habitation, en vue de porter de 400 millions à 750 millions de dollars le montant global qui peut être versé, sur le fonds du revenu consolidé, en vertu du paragraphe (1) de l'article 22 de la loi.

La motion est adoptée.

QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRISQUE

L'ASSURANCE CHÔMAGE—EXTENSION DE PRESTATIONS SAISONNIÈRES

Question nº 5—**L'hon. M. Martin:**

A-t-on fait des démarches en vue de prolonger au delà du 15 mai 1958 le versement des prestations saisonnières prévues par la loi sur l'assurance-chômage?

L'hon. Michael Starr (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, la réponse à la question est oui. Le gouvernement a donné avis de son intention de présenter une mesure législative en vue de modifier la loi sur l'assurance-chômage pour prolonger jusqu'au 28 juin 1958 la durée des périodes de prestations saisonnières.

DEMANDES DE DOCUMENTS

TRAVAUX SUR LE SAINT-LAURENT—SECTION DE LACHINE

Demande nº 1—**L'hon. M. Chevrier:**

Copie de tous télégrammes et lettres, plans et autres documents échangés depuis le 1er juillet 1954 entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de la province de Québec et (ou) l'Hydro-Québec, relativement à l'exécution de travaux, y compris la production d'énergie, dans la section de Lachine du fleuve Saint-Laurent.

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, une motion semblable avait été acceptée à la dernière session, mais, par suite de la dissolution, on n'avait pas pu s'en occuper. A ce moment-là, il avait été convenu, à la suite d'entretiens avec l'honorable député, que là où il est question de travaux dans la section de Lachine du fleuve Saint-Laurent, il s'agit de la section de Lachine de la voie maritime du

Saint-Laurent, y compris l'aménagement d'ouvrages hydro-électriques. A cette condition, rien ne s'oppose à la motion, sous la réserve habituelle du consentement de la province.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'accepter la motion, sous réserve des observations du ministre des Transports?

(La motion est adoptée.)

LA LOI SUR L'ASSURANCE-HOSPITALISATION

Demande n° 2—**L'hon. M. Martin:**

Copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents échangés depuis le 1er janvier 1957 entre le gouvernement fédéral et les provinces du Canada, relativement aux questions concernant la loi sur l'assurance-hospitalisation adoptée par le Parlement le 10 avril 1957.

L'hon. J. W. Monteith (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, nous ne voyons pas d'inconvénients à déposer cette correspondance sauf, bien entendu, la réserve habituelle que les provinces en accordent la permission. Je signale, toutefois, que le 4 février 1957 il a été déposé de la correspondance échangée avec la province d'Ontario et que, le 26 mars, il a été également déposé d'autre correspondance échangée jusqu'à cette date. J'imagine que l'honorable député ne souhaite pas que ces documents soient déposés de nouveau.

M. l'Orateur: Sauf la réserve apportée par le ministre, plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

(La motion est adoptée.)

LA DÉFENSE NATIONALE

BASE NAVALE DE CAP-BRETON—CONGÉDIEMENT DE FONCTIONNAIRES CIVILS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. L. Houck (Niagara-Falls): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Défense nationale. En son absence, le ministre suppléant y répondrait peut-être.

Considérant qu'environ 800 personnes sont actuellement congédiées à l'aciérie de Sydney, le ministre songerait-il à annuler une directive antérieure ordonnant le congédiement de quelque 112 fonctionnaires civils à la base navale de Point-Edward, au Cap-Breton? De 80 à 90 p. 100 des intéressés sont d'anciens combattants?

L'hon. George C. Nowlan (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, le ministre de la Défense nationale est absent pour assister à des funérailles, ainsi que la Chambre le sait; mais je lui signalerai cette question à son retour et je chercherai à obtenir bientôt une réponse à l'intention de l'honorable député.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

ÉTATS-UNIS—GESTES DU SOUS-COMITÉ DE SÉCURITÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

A-t-on signalé au ministre la nouvelle qui a paru ce matin en première page du *Globe and Mail* et où l'on annonce que le sous-comité du Sénat américain pour la sécurité interne remet sur le tapis l'affaire E. Herbert Norman comme prélude à une apologie en règle de son enquête sur nos diplomates canadiens, y compris M. Bryce.

Dans le cas de l'affirmative, son ministère songe-t-il à soumettre des observations au service idoine à Washington, et, advenant la tenue de l'enquête, l'attitude du Canada sera-t-elle exposée fort clairement sur ce point?

L'hon. Sidney E. Smith (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, en réponse à cette question, je dois déclarer d'abord que je n'ai pas lu le rapport qu'on a préparé en conformité des directives de ce comité du Sénat américain. Je dois m'en tenir aux nouvelles de journaux. Supposant qu'elles soient exactes, je dois dire que je me formalise d'une reprise de délibérations unilatérales qui laissent planer des insinuations malveillantes contre des citoyens canadiens.

Par exemple, je connais M. Bryce depuis longtemps et je l'estime beaucoup. Selon le journal de ce matin, il a déclaré qu'il n'a rien à cacher, et j'appuie cette déclaration au nom de M. Bryce.

Un aspect de cette question intéresse mon ministère. Les honorables députés se souviendront que le 10 avril de l'an dernier notre ambassadeur à Washington, agissant d'après les instructions du gouvernement canadien, présentait une note au gouvernement des États-Unis concernant les façons de procéder, auxquelles la sous-commission de la sécurité intérieure,—sous-commission sénatoriale américaine,—recourait à l'occasion, à savoir en publiant les noms des Canadiens mentionnés dans ses délibérations et notamment au cours de ses séances à huis clos. La Chambre me permettra de donner lecture d'un extrait de cette note:

Plus d'une fois le Gouvernement canadien s'est plaint des méthodes employées par cette Sous-commission en livrant à la publication les noms de Canadiens, et il a déclaré que, si des noms de fonctionnaires canadiens figuraient dans les dépositions faites devant des commissions d'enquête à Washington, ces noms devraient être communiqués confidentiellement au gouvernement canadien afin que

les allégations ainsi faites puissent être examinées et réglées au Canada.

A notre avis, il est essentiel que cette façon de procéder, qu'a demandée le gouvernement canadien, soit suivie et que le gouvernement canadien n'apprenne pas par la voie des journaux qu'il a été question de tel ou tel Canadien aux délibérations de la Sous-commission.

Ainsi que le sait le Gouvernement des États-Unis, le Gouvernement canadien juge que les façons de procéder qu'a adoptées la Sous-commission dans le cas de certains Canadiens sont difficiles à comprendre, injustes et, à vrai dire, intolérables. Le gouvernement canadien demande donc à nouveau que ces façons de procéder soient modifiées en ce qui concerne les Canadiens dans le sens précédemment indiqué.

En réponse à cette demande, le secrétaire d'État américain a déclaré, dans une note en date du 13 août 1957:

Le point de vue de votre gouvernement a été exposé aux membres compétents du Congrès des États-Unis; le département d'État a alors souligné la grande importance que les États-Unis attachent au maintien des rapports les plus cordiaux avec le gouvernement du Canada. Je tiens à vous assurer que c'est là le sentiment bien sincère du Congrès à cet égard.

Étant donné les sentiments d'amitié exprimés ainsi par le Congrès des États-Unis, le gouvernement du Canada a décidé d'en rester là, confiant que, si les noms de citoyens canadiens devaient paraître dans les témoignages déposés aux commissions d'enquête du Congrès, ces noms nous seraient, comme nous l'avions proposé, transmis à titre confidentiel, pour enquête au Canada, s'il y avait lieu.

Les événements dont l'honorable député a parlé ont montré que cette confiance était mal placée. Une fois de plus une commission d'enquête du Congrès des États-Unis a rendu public le nom d'un fonctionnaire canadien sans tenir aucun compte de l'opinion que le gouvernement canadien avait exprimée avec énergie au Congrès il y a à peine quelques mois sur la façon juste et raisonnable de traiter les questions de ce genre. Je suis sûr que tous les membres de la Chambre partagent le désappointement que la tournure des événements a causé au gouvernement canadien. Je charge donc notre ambassadeur à Washington de transmettre au gouvernement des États-Unis la teneur de la déclaration que je viens de faire.

M. Winch: Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une autre question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures mais auparavant je tiens à dire que tous les honorables députés, j'en suis certain, apprécient à leur valeur les renseignements qui leur ont été donnés par le ministre. Toutefois, compte tenu de ce qu'il a dit et de la reprise de l'affaire Norman qui met en cause un nouveau nom, puis-je savoir du ministre si son ministère compte bien protester encore une fois le plus énergiquement possible auprès de Washington et établir nettement la position canadienne en cette affaire, non seulement dans l'intérêt de la diplomatie mais pour défendre les deux hommes qui ont ainsi été mis en cause?

M. l'Orateur: A l'ordre! La Chambre reconnaîtra sans doute qu'il ne s'agit pas d'une question supplémentaire mais bien d'une répétition d'une question qui a déjà reçu une réponse.

M. Winch: On ne m'a pas dit si les observations qui s'imposent allaient être formulées.

M. l'Orateur: Il m'a bien semblé que c'est ce qu'a dit le ministre.

LE COMMERCE

LE CUIVRE—MESURES VISANT À PROTÉGER LES CANADIENS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Armand Dumas (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre du Commerce s'il peut dire à la Chambre quelle mesure on a prise pour donner suite aux recommandations que lui a adressées récemment la *Canadian Metal Mining Association* au sujet du rétablissement éventuel des droits de douane sur le cuivre canadien par les États-Unis?

L'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, je remercie l'honorable député de m'avoir averti de sa question; voici donc la réponse: Je me suis entretenu longuement avec une délégation de la *Canadian Metal Mining Association* au sujet du rétablissement éventuel par les États-Unis d'une taxe sur le cuivre. Le cuivre est normalement soumis à un droit d'importation américain de 2c. la livre, mais ces dernières années ce droit d'importation a été temporairement suspendu par décision du congrès. D'après cette mesure, la suspension prendra fin le 30 juin prochain. Le gouvernement des États-Unis n'a pas jugé opportun, pour l'instant, de demander un renouvellement de cette suspension qui a si manifestement servi les intérêts tant du Canada que des États-Unis. Aux termes de notre accord commercial, la taxe d'importation américaine sur notre cuivre sera, faute de nouvelle suspension, soit de 1.7c., soit de 2c. la livre, selon que le prix du marché aux États-Unis sera supérieur ou inférieur à 24c. la livre.

Les honorables députés peuvent avoir la certitude que le gouvernement canadien a exposé au gouvernement américain son point de vue sur la nécessité de veiller à ce qu'il n'y ait aucune augmentation des droits de douane ni aucune autre entrave aux exportations des bas métaux canadiens vers les États-Unis.

LA RADIODIFFUSION

DEMANDE D'EXTENSION DES SERVICES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question d'importance nationale à une personnalité d'envergure nationale, c'est-à-dire le ministre du Revenu national. Étant donné que des milliers de Canadiens sont encore privés d'une réception radiophonique satisfaisante, et surtout de la possibilité d'écouter les émissions de Radio-Canada, le ministre pourrait-il dire à la Chambre quelles mesures le gouvernement se propose de prendre pour remédier à cette injustice qui dure depuis longtemps?

L'hon. George C. Nowlan (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, la question, sans les fleurs, m'a été transmise après l'ouverture de la séance. L'établissement du programme de Radio-Canada relève exclusivement de cet organisme même. C'est au gouvernement qu'il incombe de fournir les fonds dont Radio-Canada a besoin et, comme l'honorable député s'en rendra compte en consultant les crédits, notre gouvernement a prévu cette année à l'intention de Radio-Canada plusieurs millions de dollars de plus que d'habitude. Je sais que la Société a l'intention d'étendre son service à diverses localités d'ici quelques mois.

LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT

INTERPELLATION RELATIVE À LA DÉCISION PORTANT SUR LES DROITS DE PASSAGE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. H. McMillan (Welland): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Transports. J'en ai fait tenir avis à son bureau. Quand en arrivera-t-on à une décision au sujet des droits de passage envisagés pour la voie maritime du Saint-Laurent et le canal de Welland? Ces projets de droits de passage seront-ils déposés à la Chambre et aurons-nous l'occasion de les examiner?

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je tiens à remercier l'honorable député de la courtoisie dont il a fait preuve en me donnant avis de son intention de poser cette question. Les commissions canado-américaines compétentes en ces matières n'ont pas terminé leurs travaux. Dès qu'une décision sera intervenue, il en sera fait part au public et des audiences seront tenues à Ottawa par l'Administration de la voie maritime et à Washington par la *St. Lawrence Seaway Development Corporation.*

Si les honorables députés désirent exprimer leur avis sur ces droits et dire ce qu'ils devraient être, selon eux, ils sont parfaitement libres de le faire à l'occasion du débat sur l'Adresse.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

WILLIAM HEIKKILA—PRÉSUMÉE DÉTENTION DANS LA PRISON DE VANCOUVER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Justice ou, en son absence, à son adjoint parlementaire, qui pourra peut-être la tenir pour un avis.

L'hon. M. Fleming: Il n'y a pas d'adjoint parlementaire.

M. Winch: L'attention du ministre de la Justice a-t-elle été attirée sur le cas de William Heikkila, de San-Francisco, qui a été écroué par les autorités de l'immigration américaine dans la prison de Vancouver, sous un faux nom, et gardé au secret pendant 39 heures, sans être cité devant un juge de paix ou un magistrat pour y entendre les accusations qui pesaient contre lui, contrairement à ce qu'exige la loi canadienne? Dans le cas de l'affirmative, le ministre de la Justice peut-il nous dire si une enquête est en cours à ce sujet et s'il existe entre le Canada et les États-Unis un accord ou un traité permettant à une puissance étrangère de détenir un citoyen non canadien dans une prison canadienne, contrairement à la loi canadienne?

L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics): Je porterai très volontiers ces questions à l'attention du ministre intéressé.

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

DÉCLARATION AU SUJET DU VERSEMENT DE PRESTATIONS SAISONNIÈRES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Michael Starr (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, hier, l'honorable député de Timmins m'a posé une question au sujet du pourcentage des chômeurs qui touchent en ce moment des prestations saisonnières. Voici la réponse:

Le 30 avril, les bénéficiaires de prestations saisonnières représentaient 30 p. 100 du nombre total des requérants actifs. En réponse à la deuxième partie de la question, je dois me contenter de dire que, le 31 mars, un mois plus tôt, la proportion était d'environ 27 p. 100. La raison de ce changement c'est que, durant cette période, le nombre des inscriptions a baissé, de sorte que la proportion

de ceux qui touchent des prestations saisonnières a augmenté.

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LA "PREMIUM IRON ORES"—REPRÉSENTATIONS DU CANADA AU GOUVERNEMENT AMÉRICAIN

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Sidney E. Smith (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, hier, l'honorable député de Port-Arthur m'a posé la question suivante:

Le ministre peut-il dire à la Chambre si l'ambassadeur du Canada aux États-Unis a, ces dernières semaines, formulé une déclaration publique ou fait quelque démarche officielle auprès du Département d'État relativement à l'attitude de son gouvernement à l'égard de la cause de la *Premium Iron Ores* en matière d'impôt?

L'ambassadeur du Canada aux États-Unis n'a pris aucune initiative pour ce qui est de l'exposé de nouvelles instances auprès du Département d'État. Cependant, monsieur l'Orateur, le 28 février, le Département d'État a demandé au gouvernement du Canada certains éclaircissements sur les observations formulées par mon collègue, le ministre du Revenu national, à la Chambre, le 1er février, en réponse à une question de l'honorable député de Kenora-Rainy-River. Le gouvernement du Canada, en donnant ces éclaircissements, en a profité pour exposer les considérations sur lesquelles se fonde son attitude à cet égard.

Voici les explications données à propos des remarques formulées par mon collègue, le ministre du Revenu national: dans la réponse qu'il a fournie à la Chambre le 1er février, le ministre a voulu donner à entendre que le gouvernement canadien voudrait, au moment opportun, étudier le jugement de la cour d'appel à propos des faits établis dans cette cause afin de déterminer si les termes de notre convention touchant la double imposition avaient été interprétés dans le sens que nous avions voulu leur donner au moment des négociations et, dans le cas de la négative, de déterminer s'il y aurait lieu de les reviser.

LE TRANSPORT MARITIME

INTERPELLATION TOUCHANT LE RAPPORT DE LA COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR LE CABOTAGE

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Monsieur l'Orateur, me serait-il permis de poser une question au premier ministre ou, étant donné son absence, au leader du gouvernement? L'un ou l'autre peut-il dire à la Chambre quand sera déposé le rapport de la Commission royale d'enquête sur le cabotage?

[L'hon. M. Starr.]

L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, je me renseignerai avec plaisir au sujet de ce rapport.

LES PORTS

LA TÊTE DES LACS—INTERPELLATION PORTANT SUR LA CRÉATION D'UNE COMMISSION DE HAVRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Hubert Badanai (Fort-William): J'aimerais poser une question au ministre des Transports. Peut-il nous dire à peu près à quel moment la Chambre sera saisie d'un projet de loi tendant à créer la commission du havre de la tête des lacs, eu égard au fait qu'avant les élections il reprochait aux municipalités d'empêcher la réalisation des améliorations portuaires envisagées?

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): L'honorable député, qui a bien écouté le discours du trône, n'ignore pas que le gouvernement entend présenter une mesure législative portant création, dès cette session-ci, d'une commission de havres à la tête des lacs. Cette mesure sera présentée à la Chambre dès que nos travaux le permettront.

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

TERRE-NEUVE—DEMANDE AU SUJET DU RAPPORT DE LA COMMISSION ROYALE SUR LES CHANGEMENTS À APPORTER AUX TERMES DE L'UNION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. C. W. Carter (Burin-Burgeo): J'aimerais poser une question au ministre des Finances. Peut-il nous dire si le gouvernement a reçu le rapport de la commission royale d'enquête sur les conditions de l'union avec Terre-Neuve? Sinon, quand le gouvernement s'attend-il de recevoir ce rapport?

L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances): Le gouvernement n'a pas reçu le rapport et je n'ai reçu aucune nouvelle de la commission royale quant à la date à laquelle elle s'attend de terminer son travail et de soumettre son rapport.

LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides sous la présidence de M. Sévigny.

CRÉDITS PROVISOIRES

L'hon. M. Fleming propose:

Qu'une somme n'excédant pas $626,292,380.09, représentant l'ensemble de

a) un sixième du montant total des crédits inscrits au budget principal des dépenses pour l'exer-

cice financier se terminant le 31 mars 1959, déposé devant la Chambre à la présente session du Parlement;

b) les trois quarts du montant total des crédits nos 439, 443 et 502 dudit budget des dépenses;

c) la moitié du montant total des crédits nos 111, 200, 362, 409 et 513 dudit budget des dépenses;

d) le quart du montant total des crédits nos 49, 148, 312 et 399 dudit budget des dépenses;

e) le sixième du montant total des crédits nos 37, 94, 162, 297, 311, 368, 432, 446 et 447 dudit budget des dépenses; et

f) le douzième du montant total des crédits nos 65, 74, 90, 98, 153, 163, 179, 224, 229, 234, 242, 246, 264, 333, 364, 391, 401, 402, 431, 479 et 485 dudit budget des dépenses, soit accordée à Sa Majesté et prélevée sur le Fonds consolidé de l'année financière se terminant le 31 mars 1959:

A condition que les montants dont on autorise ainsi le paiement et l'imputation sur ces crédits soient censés comprendre le montant autorisé pour ces crédits par des mandats spéciaux du Gouverneur général en vertu des décrets du conseil du 9 avril 1958 (C.P. 1958-492) et du 1er mai 1958 (C.P. 1958-641), et ne pas s'y ajouter.

—Monsieur le président, à titre de premier député à vous adresser la parole depuis que vous avez assumé vos fonctions d'Orateur suppléant de la Chambre et de président de ses comités, qu'il me soit permis de vous exprimer mes plus cordiales félicitations et mes plus chaleureux vœux de succès dans l'exécution de l'important rôle que vous avez assumé. C'est pour avoir reconnu vos grands mérites personnels que la Chambre a décidé de vous désigner à ce poste. Toutefois, monsieur le président, je sais que tous les députés se réjouissent beaucoup de ce que, par suite de votre élection à votre haut poste, un digne fils suive les traces de son distingué et très digne père. Tous les députés souhaitent, j'en suis sûr, que l'exercice de vos fonctions vous mérite la confiance et la gratitude que votre distingué père a obtenues en s'acquittant des mêmes charges, quarante ans auparavant.

Ainsi que je l'ai déclaré hier à la Chambre, monsieur le président, les députés sont priés aujourd'hui de voter une fraction des crédits qui ont été déposés hier pour l'année financière 1958-1959. Les dépenses du gouvernement ont déjà été prévues jusqu'au 16 mai, soit vendredi de la présente semaine; passé cette date, le gouvernement ne disposera d'aucun fonds. Le gouvernement a fait tout le nécessaire pour que, dans les circonstances présentes, la Chambre puisse contrôler à fond l'affectation des montants nécessaires.

Pour souligner l'urgence de la motion d'aujourd'hui, je rapellerai à la Chambre que, non seulement les fonds disponibles seront épuisés après le 16 mai, mais que le Trésor doit toujours disposer des fonds plusieurs jours avant la sortie des chèques représentant les traitements et soldes, étant donné que ces chèques sont envoyés dans tout le pays. Nous devons nous hâter pour que le présent bill soit adopté par le Sénat et obtienne la sanction royale.

La Chambre s'intéresse au montant des fonds prévu dans la présente mesure. Cette dernière fournira les fonds nécessaires au gouvernement jusqu'au 31 mai. C'est donc dire qu'une autre demande de crédits provisoires sera faite à la Chambre durant la première semaine de juin. Il va de soi que nous pourrions demander actuellement une plus forte tranche; mais nous avons pensé que, compte tenu de toutes les circonstances, il fallait s'en tenir à la méthode habituelle qui consiste à demander, dans la première motion visant les crédits provisoires, l'équivalent des sommes nécessaires pour deux mois.

Le cahier des crédits déposé hier contient quelques centaines de postes. Sauf dans 42 cas, le montant actuellement demandé constitue le sixième du montant global. Autrement dit, ce montant équivaut à deux mois des postes pouvant faire l'objet de déboursement ou qui se prêtent au déboursement selon une base proportionnelle tout au long de l'année. Quant aux 42 postes dont j'ai parlé, ils se rangent dans l'une ou l'autre des quatre catégories que j'ai mentionnées hier, c'est-à-dire les cas où les besoins envisagés en vertu des postes en question ne permettent pas des calculs ou des déboursements proportionnels mois par mois à répartir sur toute l'année.

Le montant global que la Chambre est invitée à voter en vue de satisfaire à ces besoins jusqu'au 31 mai est de $626,292,380.09. Ce montant est toutefois sujet à être réduit de la façon que je vais indiquer dans un instant. Je tiens à préciser que, même pour ce qui est des 42 postes que j'ai mentionnés, la Chambre n'est invitée dans aucun cas à voter aujourd'hui le montant total. Il est quelques-uns de ces crédits où l'exécution du programme est déjà assez avancée et où l'on demande même aujourd'hui de voter jusqu'aux onze douzièmes du crédit global. Mais il s'agit de postes de nature exceptionnelle. Je tiens à souligner qu'au moins une partie de ces crédits extraordinaires sera votée par la Chambre plus tard. Par conséquent, en ce qui concerne ces crédits, la Chambre conserve son plein droit de discuter, contester et considérer. Je donnerai bientôt à la Chambre l'assurance habituelle concernant les droits de tous les honorables députés à l'égard de chacun des crédits dont une partie est votée aujourd'hui.

J'ai mentionné hier l'émission de deux mandats spéciaux, aux termes de la loi sur l'administration financière, par Son Excellence le Gouverneur général, sur l'avis du conseil des ministres, afin que le gouvernement puisse pourvoir à ses besoins, du 1er avril au 16 mai. Ce sont là les deux mandats dont il est question dans la clause conditionnelle qui

constitue le dernier alinéa de la résolution présentement à l'étude. Les deux mandats dont j'ai donné les détails hier s'élèvent au montant de $303,560,195. Chaque poste qui figure dans le mandat du Gouverneur général se trouve dans le budget des dépenses qui a été déposé hier, à une exception près, une seule, que j'ai mentionnée hier. Il s'agit d'un crédit de 7 millions de dollars prévu par le mandat du Gouverneur général qui ne se trouve pas dans le budget des dépenses, vu qu'il s'agit d'un prêt destiné à Air-Canada; ce crédit sera donc compris dans le bill qui pourvoit normalement, en temps utile, aux besoins des chemins de fer Nationaux du Canada.

Le poste de 7 millions en cause, affecté par mandat du Gouverneur général, couvre les besoins d'Air-Canada jusqu'au 30 juin et nous estimons qu'à cette date, la Chambre aura pu adopter le projet de loi concernant le financement des Chemins de fer nationaux. Tous les autres crédits affectés par les mandats du Gouverneur général figurent donc, à cette exception près, au budget des dépenses, déposé hier, dont nous demandons aujourd'hui à la Chambre d'adopter une partie de chaque poste.

On pourrait demander quel est le rapport existant entre les affectations déjà réalisées par les deux mandats du Gouverneur général et celle que la Chambre est aujourd'hui invitée à approuver par l'adoption partielle des crédits figurant au budget des dépenses. Une situation analogue s'est présentée en 1940. Des élections générales avaient eu lieu au mois de mars de cette année-là. La Chambre devait se réunir en mai à une date un peu plus avancée que celle où s'est réuni le Parlement actuel. Tant durant les derniers jours de l'année financière qui s'est terminée le 31 mars 1940 que durant la période avril-mai 1940 qui a précédé le convocation du Parlement, on a émis un certain nombre de mandats du Gouverneur général. Leur nombre était même très considérable. En effet, quinze mandats ont été émis. Au cours de l'année financière commencée le 1er avril 1940 les mandats émis dans cette période avaient porté sur une somme globale d'environ 100 millions de dollars, et je suis sûr que le ministre des Finances de cette époque, le regretté M. Ralston, a dû répondre à une question du même ordre.

On constate que dans le premier bill de subsides qu'il a présenté dans les tout débuts de la session de 1940, la Chambre a été appelée à voter des sommes devant suffire à tous les subsides requis pour les deux premiers mois de l'année, mais le bill ne faisait aucune mention des mandats du gouverneur général qui avaient déjà été émis et qui, par leur nature même, avaient déjà affecté des sommes d'argent. Dans le premier bill de crédits ou subsides provisoires présenté au cours de cette session il n'était nullement question de mandats du gouverneur général. Nous avons jugé que la meilleure façon de procéder c'est de demander à la Chambre, dans ces premiers subsides prévus par une loi au cours de cette nouvelle session, de noter que deux mandats du gouverneur général ont été émis depuis le début de la présente année financière, le 1er avril.

M. Benidickson: Et la fois précédente?

L'hon. M. Fleming: Je crois qu'à cette occasion-là, on avait procédé comme auparavant et nous sommes d'avis, monsieur le président, que la façon que propose maintenant le gouvernement est celle qui sauvegarde plus directement le droit qu'a la Chambre de surveiller les affectations de deniers publics. En d'autres termes, je pourrais peut-être faire observer qu'en 1940, lors de la première motion de crédits provisoires, le sujet des mandats du gouverneur général n'a même pas été mentionné. Les crédits provisoires ont franchi tous les stades à la Chambre dans environ huit ou neuf minutes, et ce n'est que dans le dernier bill des subsides de l'année qu'il a été tenu compte des sommes qui avaient déjà été affectées en vertu d'un mandat du gouverneur général avant l'ouverture de la session.

La somme votée ensuite sous forme de crédits provisoires le 31 juillet 1940 ne remplit qu'une demi-colonne du hansard, ce qui indique que la motion a été adoptée à toutes les étapes en une minute ou une minute et demie; toutefois, dans la dernière loi de finances de l'année, il est question des mandats du gouverneur général. J'aimerais citer à la Chambre l'article en cause. Il s'agit du chapitre 47 des statuts de 1940. L'article 2 de la loi prévoit l'affectation de ladite somme et se termine par la réserve suivante:

> Toutefois, le montant que la présente loi autorise à payer et à appliquer à l'égard de chaque article énoncé dans ladite annexe A, est censé comprendre, sans s'y ajouter, le montant autorisé pour chaque semblable article par des mandats du gouverneur général émis pendant l'année financière 1940-1941 antérieurement au 16 mai 1940.

Nous proposons que la mesure que la Chambre est appelée à adopter aujourd'hui comprenne une clause en ces termes, afin qu'il soit bien entendu, et, en vérité, c'est expressément stipulé, tant dans la résolution à l'étude que dans le bill qui suivra, que la Chambre est appelée à affecter le plein montant de 626 millions de dollars en chiffre rond, qui est toute la somme requise pour défrayer les dépenses du gouvernement du 1er avril au 31 mai et il sera stipulé que ladite

somme est censée comprendre, sans s'y ajouter, les deux sommes déjà affectées par mandats du gouverneur général. En disant cela, j'invite les députés à ne pas oublier, évidemment, que...

M. Benidickson: Monsieur le président, puis-je demander au ministre des Finances si, à propos de cet article, il dirait que cela nous empêcherait de discuter plus tard en détail les questions visées par l'article?

L'hon. M. Fleming: Non, monsieur le président; je comptais en parler. Il n'y a pas lieu de poser de questions sur ce point.

Cependant, avant de laisser le sujet dont je traitais, je désire signaler la forme du crédit. Aux termes de la loi sur l'administration financière, article 28, un chapitre du budget ainsi prévu par les mandats du gouverneur général se traite comme une somme demandée au Parlement. Il ne conviendrait pas de demander à la Chambre de réaffecter des sommes déjà votées; néanmoins nous désirons vivement que le contrôle et l'autorité de la Chambre à l'égard des deniers et dépenses soient pleinement et clairement affirmés. Voilà pourquoi le projet de résolution et le bill prennent la forme dont j'ai parlé.

J'aimerais maintenant dire un mot ou deux des droits de la Chambre au sujet de la discussion et de l'approbation ou de la désapprobation des postes qui se rattachent à ces crédits plus tard au cours de la session. Tous ces postes du budget des dépenses feront l'objet d'un examen, naturellement, de la façon ordinaire, en comité des subsides, ministère par ministère. Qu'une portion de quelque crédit ait été affectée par mandat du gouverneur général, ou par un bill de crédit provisoire, cela n'infirmera en rien le droit qu'ont les honorables députés d'examiner le crédit en question lorsque son tour arrive lors de l'examen ordinaire au comité des subsides. Il n'y a aucune différence à cet égard entre les sommes affectées par mandat du gouverneur général et les sommes affectées par crédits provisoires. Le vote de crédit provisoire ou une affectation par mandat du gouverneur général n'a jamais interdit l'examen approfondi d'un crédit quelconque lorsque le comité des subsides y parvient dans l'ordre normal de ses travaux.

M. Benidickson: Et que dire du 1er février?

L'hon. M. Fleming: Monsieur le président, le 1er février il n'y a eu aucune tentative d'interdire ni de restreindre l'examen de cette question.

M. Benidickson: Vous faites erreur.

L'hon. M. Fleming: J'ai l'impression que l'honorable député se méprend complètement. A ce moment-là, semble-t-il, certains députés ont tenu à affirmer les droits de la Chambre sur l'emploi de sommes ayant fait l'objet de deux mandats émis au cours de l'été de 1957. En bonne justice, il convient de signaler, pour le bénéfice d'un ou de deux députés qui ont soulevé la question, qu'en ces deux occasions, ce qu'ils paraissent avoir oublié, toutes les formalités prescrites par la loi sur l'administration financière ont été scrupuleusement observées par le gouvernement quant au dépôt des mandats à la Chambre et de leur publication dans la *Gazette du Canada*. Le 1er février, il n'y a eu aucune velléité de limiter la discussion ou le débat. Je ne pense pas, d'autre part, que mon honorable ami veuille laisser entendre que ce 1er février a été un jour tout à fait comme un autre, si l'on songe aux questions qui ont été discutés ce jour-là et aux propos tenus dans le courant de cette même journée. Je ne me montrerai pas trop critique à l'endroit des allégations de certains députés qui ont cherché ce jour-là à monter en épingle une prétendue limitation des débats; il n'y a pas eu de restriction des débats. Mes honorables amis se rappelleront, je pense, que le débat s'est poursuivi avec chaleur et animation sur ce sujet toute la journée.

M. Benidickson: Mais il manquait la voix du maître. Voilà pourquoi ça a mal tourné.

L'hon. M. Fleming: Non, rien n'a mal tourné si ce n'est que ceux qui siégeaient du côté de la Chambre où se trouve actuellement mon honorable ami—ou du moins dans le secteur qu'il occupe...

M. Pallett: Voilà qui est plus précis.

L'hon. M. Fleming: ...se sont mépris sur la situation. Ils ont cru sentir venir les élections et ils se sont précipités dans la lutte. Disons, sans plus insister, qu'ils faisaient des discours électoraux.

Je tiens cependant à établir hors de tout doute que ni l'affectation d'une partie quelconque des crédits obtenus par mandat du gouverneur général ni celle d'une partie quelconque d'un crédit provisoire portent quelque atteinte aux droits et privilèges de la Chambre à cet égard. Je puis donner à la Chambre l'assurance habituelle que l'adoption de ce projet de loi ne portera aucunement préjudice aux droits et privilèges des honorables députés de critiquer tout poste des crédits lorsqu'il sera mis en délibération en comité des subsides, de même que la promesse traditionnelle que ces droits et privilèges seront respectés et qu'ils ne seront d'aucune façon diminués ni amoindris par l'adoption de la mesure à l'étude.

L'hon. M. Pearson: Puis-je poser une question au ministre? Quelles dispositions prendra-t-on pour nous assurer les mêmes

droits de discussion à l'égard des mandats de l'an dernier?

M. Benidickson: 544 millions de dollars.

L'hon. M. Fleming: L'honorable député doit se rappeler qu'une large part de ces prévisions avait déjà été approuvée.

M. Benidickson: Pas du tout.

L'hon. M. Fleming: Oh oui! Certains de ces crédits avaient déjà été approuvés et plus de la moitié du total avait déjà été votée en comité des subsides, même si le bill habituel de subsides où ces crédits sont énumérés n'avait pas été adopté. L'honorable député se souviendra qu'il y a eu, en tout, cinq lois de finances intéressant les crédits provisoires. La Chambre avait déjà voté au moins les dix douzièmes de chaque poste, voire les onze douzièmes de certains autres. En outre, on avait voté intégralement le budget du ministère des Postes. Ajoutons que le comité des subsides avait déjà approuvé une partie importante des autres postes.

M. Winch: Est-ce que toutes les dépenses approuvées par la dernière législature ont été également approuvées dans l'autre endroit?

L'hon. M. Fleming: L'honorable député comprend sans doute que les lois de finances ont été adoptées par les deux Chambres et ont été revêtues de la sanction royale. En d'autres mots, les cinq lois de finances provisoires dont j'ai parlé ont été régulièrement adoptées dans les formes constitutionnelles. Ajoutons à cela, évidemment, les postes statutaires qui n'exigent pas d'être votés.

M. Winch: Mais toutes les questions évoquées vers la fin de la dernière législature n'ont pas été approuvées par les deux Chambres et il n'y a pas eu d'approbation des dépenses pour février ni mars de la dernière année financière.

L'hon. M. Fleming: Je croyais avoir bien expliqué cela. En vertu de lois de finances provisoires adoptées par les deux Chambres du Parlement et qui ont reçu la sanction royale, un minimum de dix douzièmes de tous ces crédits et, dans certains cas, onze douzièmes a été voté régulièrement. Le budget du ministère des Postes avait été complètement adopté en avril 1957. Ensuite, relativement aux autres crédits que j'ai énumérés ici, le comité des subsides les avait approuvés, bien que la Chambre n'eût pas été appelée à approuver la loi de finances habituelle pour la partie des crédits qui avait été approuvée.

M. Benidickson: On ne lui en a pas donné l'occasion.

[L'hon. M. Pearson.]

L'hon. M. Fleming: Si les honorables députés qui siègent en face veulent revenir en arrière et soulever des questions que l'on avait réglées jusqu'à un certain point,—du moins, je le croyais,—nous pouvons nous en occuper, mais il me semble que j'ai clairement assuré à la Chambre hier que, dans les dispositions que le Gouverneur en conseil a prises en se conformant strictement à la loi sur l'administration financière pour subvenir aux besoins urgents du gouvernement et disposer des sommes absolument nécessaires dans l'intérêt public pour le reste de l'exercice financier se terminant le 31 mars, rien n'a été fait qui ne fût pas déjà prévu dans le budget. J'ai aussi donné l'assurance que des dispositions seraient prises à la présente session pour qu'en temps opportun les députés puissent apporter à toute somme affectée en vertu d'un mandat du Gouverneur général l'examen qu'ils jugeront à propos de faire. Ce n'est pas plus malin que ça! Les postes sur lesquels portaient les mandats du Gouverneur général ont été publiés en entier dans la *Gazette du Canada* et chacun pouvait les lire; nous n'avons même pas attendu, pour les divulguer, l'expiration du délai prévu dans la loi sur l'administration financière; mais nous y avons annoncé les mandats du Gouverneur général aussitôt que possible afin qu'ils paraissent, dans chaque cas, dans le numéro suivant de la *Gazette*.

Je rappellerai à la Chambre que le Parlement avait été convoqué le plus tôt possible après les élections, même deux jours trop tôt pour un député; que les crédits ont été déposés le plus tôt possible après l'ouverture du Parlement; que la date jusqu'à laquelle les besoins financiers étaient assurés par mandat était la date la plus rapprochée où le Parlement pouvait raisonnablement assumer sa tâche consistant à voter un bill portant sur les crédits provisoires et, avec le consentement de la Chambre, c'est aussi la date la plus rapprochée où le gouvernement pouvait demander aux députés d'approuver les fonds sous forme de crédits provisoires.

Et maintenant, on me permettra d'ajouter quelques mots qui, je l'espère, seront utiles aux nouveaux députés au sujet de la ligne de conduite que nous suivons aujourd'hui. La façon de procéder à l'égard des crédits provisoires peut être embrouillante et même déroutante pour ceux qui n'en ont jamais été témoins. Permettez-moi de dire quelques mots des étapes que la Chambre sera invitée à franchir pour adopter la mesure.

La Chambre est maintenant formée en comité des subsides et si le comité décide de faire rapport de la résolution, celle-ci sera déférée à la Chambre même où, après avior subi première et deuxième lectures, elle sera adoptée. Je proposerai alors que

la Chambre se forme en comité des voies et moyens et je présenterai audit comité une résolution semblable à celle dont est présentement saisi le comité des subsides. Une fois déférée à la Chambre, la résolution y subira deux lectures et sera adoptée. Je demanderai alors l'autorisation de présenter un bill, qui sera la première loi de finances de la présente session, en vue d'affecter effectivement les sommes dont il est présentement question. La Chambre sera appelée à lire la mesure pour la première et la deuxième fois. Elle sera alors déférée au comité plénier pour revenir ensuite à la Chambre pour la troisième lecture.

Je me suis attardé plus qu'il n'est d'usage sur ces motions de crédits provisoires afin d'élucider autant que je le pouvais les questions qu'elles avaient soulevées. Normalement, ces motions de crédits provisoires ne prennent pas plus de cinq ou dix minutes; c'est une sorte de tradition qui s'est établie avec les années, les honorables députés se rendant compte que leur droit de discuter toute question portant sur le budget des dépenses leur reste acquis et n'est que suspendu jusqu'au moment où la Chambre, étant formée en comité des subsides, l'examen normal des crédits pourra se faire au fur et à mesure que chaque crédit sera mis en délibération.

M. Benidickson: Monsieur le président, les députés de mon groupe s'unissent d'enthousiasme au ministre des Finances pour vous féliciter de vos premières armes comme président du comité plénier. Nous connaissons aussi la tradition parlementaire de votre famille. Nous avons toute confiance en vous pour exercer ces fonctions de façon impartiale et nous vous offrons nos plus vives félicitations.

Le ministre des Finances vient fort justement de nous faire un excellent exposé de la situation dans laquelle nous nous trouvons à l'égard de ces questions. Une question fort importante est de savoir si certains des postes relevant du mandat n° 1 du Gouverneur général, qui s'élevaient à 544 millions et qui se rattachent en somme à l'année financière précédente, sont des chapitres dont il sera question en particulier en une autre occasion. Mon honorable ami a déclaré que, dans les nouveaux mandats n^{os} 2 et 3 du Gouverneur général, à l'exception du poste visant Air-Canada, il n'y a rien que nous ne puissions trouver facilement dans le budget des dépenses déposé hier.

L'hon. M. Fleming: Monsieur le président, je puis préciser ce point tout de suite à mon honorable ami. De fait, je croyais en avoir parlé. Chaque poste inclus dans le mandat du Gouverneur général daté du 7 février 1958 se trouve dans le budget des dépenses ou dans le budget supplémentaire des dépenses de l'année financière 1957-1958.

M. Benidickson: Naturellement, nous n'avons pas eu l'occasion d'étudier en détail ces prévisions budgétaires, sauf peut-être les chapitres dont mon honorable ami a parlé, les crédits du ministère des Postes et, dans une certaine mesure, le ministère de la Défense nationale et un ou deux autres. Mon honorable ami signalerait-il au comité si l'on nous ménagerait un privilège analogue pour que nous examinions certaines de ces dépenses relatives au mandat n° 1 au comité des subsides quand nous avancerons dans notre étude?

L'hon. M. Fleming: J'ai signalé hier et je répète que les postes inclus dans le mandat sont tous indiqués en détail dans la *Gazette du Canada*. Hier j'ai donné à la Chambre l'assurance, et je répète aujourd'hui, que tout député désirant des renseignements ou désirant discuter l'un ou l'autre de ces postes aura l'occasion de le faire au comité des subsides. Cette question n'a pas la même urgence que l'autre à l'égard de 1958-1959; mais, ainsi que je l'ai signalé hier, cette occasion sera certainement fournie à tous les députés au comité des subsides.

M. Benidickson: Tous les députés, je crois, se réjouiront de cette déclaration du ministre des Finances et, par assentiment, nous pourrons, sans doute, lorsque nous examinerons en comité des subsides les postes des prévisides budgétaires de cette année, nous montrer tolérants dans nos débats à l'égard de certains postes qui, en raison de circonstances exceptionnelles, figuraient dans le budget des dépenses de l'an dernier et que la Chambre n'a pas adoptés de la manière normale. A ce propos, je me bornerai à dire que je ne suis pas tout à fait de l'avis du ministre des Finances lorsqu'il déclare avoir suivi la pratique traditionnelle de notre Parlement canadien, surtout en ce qui concerne les mandats du gouverneur général. Sauf le respect que je lui dois, j'affirme que ce n'est pas exact. Exception faite de quelques crédits supplémentaires en 1940, jamais auparavant nous n'avons eu de dissolution des Chambres sans que le Parlement ait eu l'ocasion d'examiner et d'adopter les principaux chefs de dépenses proposés dans un parlement démocratique.

Comme je l'ai fait observer, en février dernier, le gouvernement actuel a eu 544 millions de dollars par mandats du gouverneur général.

L'hon. M. Fleming: En février.

M. Benidickson: Oui, en février. Ce n'était encore jamais arrivé dans toute l'histoire parlementaire du Canada.

L'opposition officielle n'a pas aujourd'hui l'intention de retarder l'adoption du projet de résolution à l'étude, surtout étant donné l'engagement pris hier et aujourd'hui par le ministre des Finances. Sauf erreur, nous aurons toute occasion plus tard de repasser et de débattre en détail, non seulement les mandats du Gouverneur général relatifs à l'année financière commençant le 1er avril, mais, en toute tolérance et bonne entente, le mandat du Gouverneur général qui s'applique à la dernière session. Je signale simplement que les montants autorisés par ces mandats sont sans précédent. On n'a jamais laissé adopter rien d'équivalent dans un Parlement canadien.

En étudiant les crédits provisoires, nous pensons surtout à la présentation du budget des dépenses dans son ensemble, qui a été faite hier. Celles-là aussi sont sans précédent. Nous n'avons jamais entendu, en temps de paix ou n'importe quand, un gouvernement nous demander d'approuver des dépenses de l'envergure et de l'importance de celles que nous a présentées hier le ministre des Finances.

Nous, tant que nous sommes, n'aimons guère, je crois, qu'on appelle notre attention sur des observations que nous avons déjà faites dans le passé; mais je n'en estime pas moins de mon devoir de rappeler que le ministre des Finances faisait, à l'occasion, des observations énergiques, lorsqu'il siégeait de ce côté-ci de la Chambre . . .

L'hon. M. Churchill: Fort utiles, aussi.

M. Benidickson: . . . à propos de l'augmentation constante des dépenses des ministères. Je me souviens que lorsque le ministre était simple député d'Eglinton, il a, au cours d'une réunion de mise en nomination en faveur d'un de ses collègues qui est maintenant un membre important de la Chambre, le député d'York-Est, déclaré ce qui suit:

Un gouvernement conservateur progressiste couperait de 500 millions de dollars les recettes fiscales du pays en établissant un budget sensé et équilibré.

L'hon. M. Fleming: Quelle année?

M. Benidickson: 1953. Cette déclaration figure dans le *Toronto Telegram* du 30 juin 1953. Mon honorable ami a fait figurer dans ces crédits des dépenses d'une ampleur sans précédent; aussi, lui demanderais-je de bien vouloir se reporter à certaines idées qu'il a émises naguère.

A vrai dire, le critique financier officiel de son parti, l'honorable député de Greenwood, devrait également être mentionné pour la gouverne du ministre actuel des Finances, notamment en ce qui a trait à certaines des propositions qu'il a faites à la Chambre assez récemment. J'ai ici le texte de ce que disait l'honorable député de Greenwood:

Je ne vous ennuierai pas...

A-t-il dit, en s'adressant à la Chambre.

...avec une longue dissertation sur les dépenses du Gouvernement.

L'hon. M. Fleming: A quelle date était-ce?

M. Benidickson: Le 19 mars 1957, dans la présentation du budget. Il a continué:

Quiconque n'est pas idiot sait qu'elles pourraient être réduites.

Mon honorable ami propose au présent comité des dépenses bien plus considérables, bien que son chef ait déclaré des choses importantes à ce sujet.

L'hon. M. Fleming: N'oublions pas que nous avons aussi effectué certaines réductions.

M. Benidickson: Il n'en paraît rien dans le montant global.

L'hon. M. Churchill: Ne suivrez-vous pas l'exemple du député de Greenwood et ne ferez-vous pas en sorte de ne pas fatiguer la Chambre?

M. Benidickson: Le premier ministre a dit des choses intéressantes à ce propos. Je songe en particulier à la manchette que voici:

M. Diefenbaker s'engage à mettre fin à l'orgie de dépenses à Ottawa.

Voici un extrait de l'article que coiffe cette manchette:

Un gouvernement conservateur-progressiste réduirait certainement...

Ainsi s'est exprimé le ministre des Finances lui-même.

...les dépenses du gouvernement canadien de 500 millions de dollars.

L'hon. M. Fleming: La date?

L'hon. M. Churchill: En 1953?

M. Benidickson: Oui, en 1953.

L'hon. M. Churchill: Vous vivez dans le passé.

M. Benidickson: Si l'on veut savoir ce qui en est aujourd'hui, je puis parler de ce qu'a dit le premier ministre en 1957:

En 1957 M. John Diefenbaker a accusé le gouvernement libéral de puiser dans les goussets des contribuables canadiens bien au delà des besoins de l'État.

A cause de cela, la population a accordé un certain accueil favorable à nos amis d'en face; mais je pense qu'elle va regretter et déplorer que les principes énoncés à ce moment-là n'aient pas été appliqués le moment venu.

Toutefois, notre parti s'intéresse beaucoup aux propositions du gouvernement relatives aux dépenses propres à stimuler notre économie à l'heure actuelle. A cet égard, je

suis gravement déçu par le budget des dépenses que j'ai parcouru hativement ces dernières heures.

L'hon. M. Fleming: Cela signifie-t-il que l'honorable député aurait souhaité que des dépenses plus importantes fussent prévues au budget des dépenses?

M. Benidickson: Certainement, pour une brève période à l'égard des éléments qui stimuleraient l'économie de notre pays et dont nous avons tant entendu parler lors de la dernière campagne électorale.

L'hon. M. Fleming: Cela signifie-t-il que l'honorable député préconise une augmentation des dépenses prévues par les crédits?

M. Benidickson: J'aimerais que mon honorable ami jette un nouveau coup d'œil sur le tableau annexé au budget des dépenses, tableau qu'il a certainement approuvé. J'aimerais qu'il regarde tout particulièrement la colonne 13, qui a trait aux édifices et ouvrages, y compris le terrain, la construction ou l'acquisition de propriétés. Il y indique que l'augmentation des dépenses prévues dans cette catégorie, pour tenir compte de la situation économique de notre pays, n'est que de 6 millions de dollars. Cette somme est de 380 millions dans le nouveau budget des dépenses, contre 374 millions pour la dernière année financière. Je porte ce fait à l'attention du ministre et je lui demande comment il peut le concilier avec certaines déclarations grandiloquentes que nous avons entendues encore très récemment à propos d'un vaste programme de travaux publics pour soutenir notre économie.

Si mes calculs sont exacts, le programme de travaux publics que renferme le budget des dépenses s'établit à 685 millions. Ce calcul se fonde sur un examen rapide des chiffres qu'on nous a soumis hier. Il y a peut-être lieu d'y apporter certaines corrections, et je suis sûr que le ministre en informera le comité si ces chiffres ne sont pas exacts. Sauf erreur, le chiffre de 430 millions représente les prévisions budgétaires pour les immeubles et ouvrages, y compris l'achat de terrains: je me reporte ici de nouveau aux colonnes 13 et 14 du tableau soumis par le ministre. Deuxièmement, j'ai parlé de prêts et d'avances à certains ministères et à certaines sociétés de la Couronne, qui s'établissent à environ 200 millions; et, troisièmement, d'autres prévisions budgétaires de 55 millions pour la route transcanadienne et la caisse des passages à niveau. Si nous comparons ce programme à celui des années précédentes, nous constatons que la somme globale dépensée en 1956-1957 était d'environ 600 millions; en 1957-1958, elle était de 595 millions, comparativement au chiffre de 685 millions dans le budget des dépenses dont nous sommes maintenant saisis. L'augmentation pour la présente année ne représente que 85 millions de dollars, comparativement à 1956-1957.

Eu égard aux deux années écoulées et aux tendances inflationnistes qui se sont exercées durant ce temps-là, je signale au ministre que ce n'est pas le genre d'annonce qu'il a faite à la population durant la dernière campagne électorale. Voilà pourquoi je suis porté à croire que le programme spécial de travaux publics envisagé et présenté à la population de notre pays par le premier ministre durant la campagne électorale n'existe pas ou n'a pas été prévu dans le budget principal des dépenses que nous examinons présentement. Devons-nous prévoir que des crédits supplémentaires considérables seront présentés plus tard à la Chambre? Avant que nous soyons disposés à adopter un autre bill de ce genre,—le ministre donnait à entendre hier que nous serions appelés à le faire vers le 1er juin,—nous attendons du ministre des Finances une déclaration précise sur cette très importante question.

Nous aimerions aussi obtenir plus de renseignements sur le programme de travaux publics annoncé par le premier ministre dans un communiqué aux journaux qui porte la date du 18 février dernier et que j'ai sous les yeux en ce moment. Nous aimerions tous savoir, plus particulièrement, dans quelle mesure ce programme était nouveau ou était plus exactement destiné à prévenir le chômage, et dans quelle mesure il s'inscrivait normalement dans le cadre d'un programme qu'aurait réalisé n'importe quel gouvernement, sans égard à la conjoncture économique.

Je signale simplement à mon honorable ami que, s'il veut bien regarder le communiqué de presse du premier ministre, il trouvera quelque chose d'assez troublant, et qui ne manquera pas de le faire réfléchir comme il m'a fait réfléchir moi-même. C'est ainsi, par exemple, que le premier ministre a donné à entendre que, sur un total annuel destiné à la route transcanadienne fixé provisoirement à 46 millions, 23 millions seraient dépensés au cours du premier trimestre de cette année. Or, dans notre pays, nous ne consacrons normalement pas à la voirie des crédits dans cette proportion pour le premier trimestre d'une année civile. Dans le même communiqué de presse, le premier ministre annonçait aussi un programme d'investissements publics de 280 millions pour le dernier trimestre de l'année financière 1957-1958. Nous serions heureux,—en vérité même nous le

demandons,—d'entendre le ministre des Finances nous dire ce qui en est précisément à cet égard, avant que nous soyons saisis de la prochaine motion analogue, ce qui ne saurait tarder. Nous aimerions qu'il nous dise comment ce programme a été réalisé au cours du premier trimestre de 1958. Nous aimerions bien aussi qu'on nous dise quelles sont les nouvelles entreprises qui ont été mises en chantier au cours de cette période et qui n'avaient pas été primitivement incluses dans le budget établi par le régime précédent.

Je comprends parfaitement, comme la plupart des membres du comité sans doute, que nous ne sommes pas précisément en présence de fractions de dépenses. Je pense que l'explication du ministre a été très juste à cet égard. Nous constaterons, si nous parcourons le hansard, qu'il ne s'agit pas de voter une fraction précise du montant global des dépenses prévues au livre bleu des crédits. C'est vrai, je pense, des mandats du Gouverneur également.

L'hon. M. Fleming: Mon honorable ami veut-il préciser davantage? Je ne saisis pas très bien sa pensée.

M. Benidickson: Je me préoccupe un peu des mandats eux-mêmes et du rapport qu'il y a entre les montants qu'ils comportent et le montant global des crédits ou de la fraction de ces crédits qu'ils représentent. Le ministre veut-il préciser cela?

L'hon. M. Fleming: Oui. Je pensais l'avoir fait clairement hier. Le mandat du 9 avril visait à répondre aux besoins du mois d'avril. Celui du mois de mai était destiné à faire face aux dépenses des 16 premiers jour de ce mois.

M. Benidickson: J'estime que le ministre devrait nous indiquer clairement quelle différence il y a entre les sommes demandées et signalées dans la *Gazette du Canada* au titre de mandats du Gouverneur général et, si je puis dire, une fraction, soit un douzième ou encore deux douzièmes des sommes qui figurent dans le budget des dépenses dont la plupart des députés ont reçu un exemplaire.

L'hon. M. Fleming: Le député veut-il que je le fasse dès maintenant?

M. Benidickson: Non, car je suis sûr que le ministre le fera dans sa réponse.

L'hon. M. Fleming: Un instant me suffira. Le budget des dépenses comporte 520 postes. Dans le cas de tous ces postes, sauf les 42 dont j'ai parlé plus tôt cet après-midi, les déboursements se sont faits de la façon tout simplement normale, c'est-à-dire proportionnellement de mois en mois. A propos de ces 42 postes, il y avait ces quatre catégories spéciales dont j'ai parlé hier. Mes observations d'hier s'appliquent à la fois aux 42 articles expressément mentionnés dans le bill de crédits provisoires d'aujourd'hui et aux mêmes articles inscrits dans les mandats du Gouverneur général. Il s'agit dans les deux cas des mêmes articles. Pour le reste tout a été fait sur une base proportionnelle.

M. Benidickson: Je pense que le ministre devrait aussi renseigner le comité ou, diraije, lui faire part de ses prévisions sur un sujet qui ne figure pas dans les crédits et à propos duquel le ministre n'a pas fait depuis longtemps de déclaration très ferme qui ne fût dans les journaux. Je veux parler d'un déficit éventuel du National-Canadien. Je n'en vois pas la mention dans les chiffres astronomiques qui sont censés représenter la dépense globale proposée ou le coût de notre gouvernement.

Il voudra peut-être nous indiquer aussi à quoi il s'attend pour la prochaine année financière en ce qui concerne le déficit de la pension de vieillesse qui n'est pas expressément couvert par un impôt statutaire. Je trouve que cette présentation des dépenses omet encore quelque chose de très important: une estimation des dépenses fédérales d'assurance-hospitalisation pour la prochaine année financière. Je pense aussi que le ministre a probablement quelques crédits supplémentaires de prêts. Il conviendrait que nous en entendions parler.

En outre, nous savons tous que nous traversons des temps difficiles, plus difficiles que ceux que nous connaissions depuis un certain nombre d'années; il en résultera une baisse de recettes, surtout de celles qui sont fondées sur le revenu de chaque Canadien. A mon avis, cela exige du ministre une nouvelle estimation, en plus de celle qu'il nous fournissait en décembre dernier, à l'égard du revenu possible du présent gouvernement, non seulement pour l'an dernier mais aussi pour l'avenir immédiat. Nous entendons citer des chiffres de divers côtés; force nous est de nous en tenir à ces montants, parce que le ministre a gardé un silence extraordinaire depuis la présentation du budget miniature, pour ce qui est de révéler à la Chambre des communes le bilan de l'État canadien. D'aucuns prédisent un déficit très considérable. En réponse, le ministre devrait reviser certains des avis qu'il a émis à la Chambre des communes.

L'hon. M. Pearson: Mon ami le député de Kenora-Rainy-River a dit à peu près tout ce qui nous intéressait en cette matière. Je me contente de poser une question à laquelle le ministre se fera sans doute un plaisir de répondre. Voici ce qu'il a dit, le 30 janvier

dernier, ainsi qu'en fait foi la page 4217 des *Débats*:

...je crois que, le 31 mars, les opérations financières du gouvernement fédéral pour l'année,...

Il s'agit de l'an dernier.

...grâce à une prudente administration, accuseront un excédent respectable.

Je me demande si le ministre est encore de cet avis.

L'hon. M. Fleming: Je crois devoir m'en tenir à la méthode constitutionnelle et réserver la réponse à cette question jusqu'à ce que soit présenté le budget.

L'hon. M. Pearson: Il s'agit de l'an dernier.

L'hon. M. Fleming: La même réponse vaut encore.

M. Fisher: Il était particulièrement convenable que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures fasse aujourd'hui une déclaration sur l'affaire de la *Premium Iron Ores*. C'est le sujet que je me proposais d'aborder, et il arrive que cette déclaration est une autre des particularités se rattachant à cette étrange et intéressante affaire que j'ai l'intention d'examiner assez à fond. Je terminerai par quelques questions.

Les particularités, en ce qui me concerne, commencent par le fait que je me trouve à soutenir la même thèse que des institutions réactionnaires comme le *Globe and Mail*, de Toronto. En outre, cette affaire de la *Premium Iron Ores* présente beaucoup d'intérêt pour moi et la région où j'habite. Si le gouvernement des États-Unis gagne cette cause-type, cela pourrait avoir des répercussions sur un grand nombre de sociétés commerciales qui exercent leur activité dans ma circonscription. Il s'agit, au fond, d'une cause instruite au tribunal de l'impôt des États-Unis contre la *Premium Iron Ores*, l'agence de vente de la *Steep Rock Iron*, et deux citoyens américains, l'accusation étant que leur société et eux-mêmes étaient assujétis à l'impôt aux États-Unis, même si nous avons conclu une convention avec les États-Unis en vue d'éviter la double imposition et même si ces hommes et la société commerciale ont payé leurs impôts au Canada.

La mine de fer de Steep-Rock a une histoire fort intéressante, qui débute en 1939. Ce sont des gens de Port-Arthur qui l'ont vraiment mise en chantier. On a trouvé trois gisements de minerai de fer de haute qualité sous un grand lac. Afin de pouvoir procéder à son extraction, il fallait d'importants capitaux. Malheureusement il n'a pas été possible de se les procurer au Canada. En 1940, les intéressés se sont adressés à deux financiers de Cleveland, c'est-à-dire à MM. Cyrus Eaton et Frank Daley, pour savoir s'il leur serait possible d'obtenir des capitaux américains par l'intermédiaire de ce groupe. En juillet 1942, M. Eaton a entrepris de se procurer sept millions et demi de dollars pour un programme de relations publiques avec les gouvernements fédéral et provinciaux et l'établissement d'une organisation de vente pour le minerai de fer de Steep-Rock.

Le 11 septembre 1942, la division de l'impôt sur le revenu, au ministère du Revenu national, a formulé la décision suivante en ce qui concerne l'organisation générale et le financement de la mine de fer de Steep Rock et les minerais de fer *Premium:*

L'organisation du fiancement exposée dans le memorandum du 8 septembre 1942 est acceptable, et aucun impôt ne sera prélevé sur une entité quelconque en s'appuyant sur l'évaluation à un cent l'action des deux millions d'actions de la société figurant sur les livres de vente de celle-ci.

En ce qui concerne la situation de la société de ventes, aux termes de la loi sur la taxation des surplus de bénéfices, il était dit:

La société de ventes sera exonérée d'impôt pour la même période de temps que la société exploitante et autorisée à profiter du même taux d'épuisement à l'égard des bénéfices nets réalisés. En réalité, cela veut dire que le taux de taxation de la société de ventes est le même que celui de la société exploitante.

Autrement dit, la *Steep Rock* et la *Premium Iron Ores*, la société de ventes, sont toutes deux exonérées d'impôt pendant trois ans à compter du jour où l'exploitation a commencé.

Or, voilà un point qu'il convient de nous rappeler à ce propos. M. Eaton, en tant que dirigeant d'une société de placements et que citoyen américain des plus intéressés à ce que la *Steep Rock* entre en exploitation, a fait en sorte que le gouvernement canadien entreprenne la construction d'une voie d'évitement et d'un dock à Port-Arthur. La dépense totale du gouvernement s'élevait à 2.5 millions de dollars. Il s'est arrangé de manière à ce que la société hydro-électrique de l'Ontario s'engage à dépenser 1.5 million de dollars pour installer des lignes hydro-électriques. Ce même groupe a également obtenu qu'un organisme du gouvernement des États-Unis, la *Reconstruction Finance Corporation*,—il est plutôt ironique de constater que cette institution a été lancée par ce partisan de la libre entreprise qu'est l'ancien président Herbert Hoover, et que pourtant elle ait prise cette attitude plutôt socialisante,—prête 5 millions de dollars à cette société canadienne afin qu'elle puisse se lancer dans cette entreprise. Cette affaire a exigé la coopération du gouvernement des États-Unis, du gouvernement canadien et du gouvernement provincial. Ils se sont étroitement liés et la conclusion que nous pouvons en tirer c'est que le gouvernement américain et le gouvernement canadien à ce moment-là désiraient voir la mine en

exploitation. Naturellement, en se rappelant l'année 1942, on peut en comprendre la raison.

La convention fiscale en vue d'éviter la double imposition avait été mise à jour une année avant que les dispositions aient été prises pour commencer l'exploitation de la mine de fer de Steep-Rock au moyen du prêt de 5 millions de dollars consenti par la *Reconstruction Finance Corporation*. Au début, la mine a éprouvé beaucoup de difficultés provoquées surtout par des inondations et l'envasement, mais en 1944-1945 elle fonctionnait assez bien. A la fin de la guerre, l'entreprise était reconnue comme l'une des plus intéressantes. Elle venait au premier plan des exploitations de minerai de fer au Canada. L'entreprise a été acceptée comme société canadienne sous le nom de *Steep Rock Iron Mines*. Son organisme de ventes l'a été également, car il était soumis à l'impôt canadien. Les deux entreprises étaient soumises à l'impôt au Canada. Les choses se sont ainsi passées jusqu'en 1947, année où quelque chose s'est produit à cause d'une particularité du régime fiscal des États-Unis; c'est une particularité qui fait partie de leur loi et que nous devons respecter. Une disposition de leur régime fiscal prévoit que quiconque peut, à titre d'informateur, fournir aux autorités fiscales des détails qui aboutissent à une condamnation et à la perception d'impôts et d'amendes, est autorisé à toucher jusqu'au quart du montant de l'amende et de l'impôt perçus.

Dans ce cas en particulier, un informateur a soutenu, en 1947, devant les autorités fiscales des États-Unis, que la *Premium Iron Ores* n'ayant pas, sous le régime du fisc canadien, à payer d'impôts au Canada pour ces trois premières années, le gouvernement des États-Unis devrait imposer la société à l'égard de ces années, parce qu'elle avait à sa tête des hommes dont les bureaux étaient à Cleveland. La question n'a été tranchée qu'en 1953. En d'autres termes, de 1947 à 1953, l'affaire semble avoir fait l'objet d'une enquête. On reconnaîtra que c'est une période fort longue. Il n'est peut-être pas sans intérêt de savoir que la réclamation n'a pas été examinée avant qu'un nouveau gouvernement eût pris le pouvoir aux États-Unis au début de 1953. Quand la réclamation a été mise à l'étude, on s'est rendu compte, bien entendu, qu'elle intéressait le Canada. Les délibérations générales ont révélé que le gouvernement du Canada avait collaboré pleinement avec celui des États-Unis. Nous avons le témoignage d'une des personnes assignées à l'examen de l'affaire des impôts. Sur la période où l'enquête se poursuivait au Canada voici ce que cet agent a dit:

Autant que je sache, jamais auparavant un agent du revenu a obtenu l'aide d'un gouvernement étranger pour évaluer les impôts dus. Je me suis rencontré avec le directeur du service du revenu national et avec ses subalternes. Ils ont chargé un cotiseur canadien de travailler avec moi. Tout renseignement dont disposait le cotiseur m'était transmis. Nous nous sommes adressés à la Banque royale du Canada et le cotiseur canadien a prié le gérant de la banque de produire les dossiers relatifs à la *Premium Iron Ores Limited*. L'enquête poursuivie à Toronto a duré sept mois.

[M. Fisher.]

Fin de la citation extraite des dépositions faites devant le tribunal par cet agent des États-Unis. Nous avons appris que l'enquête a duré plus de sept mois et qu'elle s'est étendue à des endroits aussi éloignés l'un de l'autre que Winnipeg et la Nouvelle-Écosse. Durant toute la période qui a précédé la mise en accusation devant les tribunaux américains, avant qu'une plainte eut été établie, des fonctionnaires canadiens ont collaboré avec des fonctionnaires américains à l'égard d'une société qui à ce moment-là payait des impôts au Canada en tant que société canadienne. Nous n'arrivons pas très bien à nous expliquer cette collaboration. Le gouvernement canadien a été saisi, naturellement, d'observations, par exemple, celle qui émanait du syndicat des *United Steelworkers of America*, section de Steep Rock Lake, en Ontario. Elle a été envoyée à l'honorable Milton F. Gregg, à l'honorable Walter Harris et à l'honorable Lester B. Pearson. Cette résolution condamne le rôle joué par le Canada en collaborant avec les autorités américaines. En voici un passage:

Considérant que les autorités fiscales des États-Unis harcèlent la *Consolidated Premium Iron Ores Limited*, qui est une société canadienne, de réclamations d'impôts fondées sur des transactions que les autorités fiscales du Canada ont ou bien imposées ou bien expressément exemptées d'impôts, et

Attendu que nous ne croyons pas qu'il soit dans l'intérêt bien compris des employés de la *Steep Rock Iron Mines Limited*, ni de la localité ni de l'économie de l'Ontario et du Canada que le fisc américain harcèle une société canadienne en réclamant des impôts sur le revenu gagné au Canada et spécifiquement soustrait à l'impôt par le gouvernement du Canada.

L'inquiétude exprimée par de tels organismes, par des syndicats, par la société elle-même, a finalement amené le gouvernement, le 28 novembre 1956, à présenter un aide-mémoire de l'ambassadeur du Canada au secrétaire d'État. J'ai contrôlé la définition d'aide-mémoire et il semble qu'on l'emploie dans des situations où une expression d'opinion très ferme mais en même temps officieuse est donnée au pays étranger qui en est le destinataire. L'essentiel de cet aide-mémoire de l'ambassadeur du Canada au secrétaire d'État se trouve dans le dernier paragraphe:

Le gouvernement du Canada, par conséquent, estime que le gouvernement des États-Unis ne devrait pas conclure de l'aide obtenue des fonctionnaires canadiens que le Canada appuie cette prétention à exiger l'impôt de la société, car, au contraire, on juge que les faits démontrent que lorsque le gouvernement du Canada a consenti, à titre de mesure

de guerre tendant à accroître la production essentielle, à exempter cette société de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur les excédents de bénéfices pour une période de trois ans, il n'était pas prévu qu'un impôt américain pourrait frapper ces opérations de la société dont le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis cherchaient à accélérer l'activité dans l'intérêt commun des deux pays.

En d'autres termes, cet aide-mémoire envoyé à l'ambassadeur du Canada par notre premier ministre en 1956 soutient presque exactement la même thèse que celle qui est énoncée dans la résolution du syndicat dont j'ai donné lecture et qui a trait à la *Steep Rock Iron Mines*. L'effet particulier de cet aide-mémoire est le suivant. On serait porté à penser qu'il aurait fait une forte impression sur les autorités américaines et qu'il les aurait peut-être même portées à décider de ne pas aller plus loin. Mais nous lisons ce qui suit:

En date du 20 décembre 1956, le département d'État, à Washington, a déclaré par écrit au comité des affaires étrangères ce qui suit:

Les répercussions de la cause de la *Premium Iron Ores* sur nos relations internationales avec le Canada sont évidemment une question qui préoccupe le département d'État. La réponse officielle du Canada à ce geste vous intéresse donc peut-être.

Dans la préparation de la cause, aux États-Unis, nos fonctionnaires du revenu intérieur ont obtenu la collaboration des hauts fonctionnaires du Canada. Durant cette période de préparation et de collaboration, le gouvernement canadien n'a présenté aucune observation ni objection officielle.

Le 26 mai, peu de temps avant l'instruction de la cause, l'ambassadeur du Canada l'a discutée avec le secrétaire d'État suppléant. Au cours de son entrevue, l'ambassadeur a souligné qu'il n'avait pas reçu l'ordre de formuler des observations de quelque nature que ce soit.

Le 29 novembre 1956, l'ambassadeur du Canada...

Cet aide-mémoire a été présenté au département d'État américain à cette même date.

...soumit au département d'État un aide-mémoire sur le sujet.

Vu que le gouvernement canadien n'a pas cherché à faire d'observations sur la cause, ni avant ni après qu'elle eût été soumise au tribunal, le département d'État n'a pas eu de raison de prendre d'autres dispositions en l'espèce.

Autrement dit, quoi qu'on puisse penser de la vigueur de cet aide-mémoire soumis par l'ancien premier ministre, le département d'État a informé le comité américain des affaires étrangères qu'il ne fallait pas y voir, en réalité, des protestations.

La question a atteint une nouvelle étape lorsque le gouvernement a changé de mains. Évidemment, un nouveau gouvernement étant au pouvoir au Canada, on lui a soumis des observations pour lui demander de revenir là-dessus et de mettre fin à une tentative qui, si elle réussissait, pourrait aboutir à une double imposition. Le 23 décembre 1957, le chargé d'affaires du Canada a transmis au secrétaire d'État américain la déclaration suivante:

Le gouvernement canadien veut éviter tout malentendu au sujet de son attitude dans cette affaire. En conséquence, il veut que le gouvernement des États-Unis sache que le gouvernement actuel du Canada a nettement fait siennes les vues exprimées dans l'aide-mémoire présenté par l'ambassade canadienne le 28 novembre 1956 ainsi que dans la déclaration faite par l'ancien premier ministre à la Chambre des communes canadiennes le 9 avril 1957. A des fins de référence, on trouvera ci-joint les passages pertinents des débats de la Chambre des communes en date du 9 avril 1957.

Ce passage porte sur la question posée par l'honorable député de Kamloops au ministre du Revenu national de l'époque, l'honorable J. J. McCann, ainsi qu'au très honorable Louis St-Laurent, alors premier ministre; la substance de cette interpellation se trouve exposée dans la dernière observation de M. St-Laurent:

Monsieur l'Orateur, on a jugé qu'il y avait une question de fait dont le tribunal était alors saisi et que si, par suite des conclusions du tribunal sur la foi des éléments de preuve relatifs à cette question de fait, on jugeait que le but véritable du traité pour ce qui est d'éviter la double imposition n'était pas atteint, les conditions en seraient remises à l'étude.

Cela ressemble beaucoup à la déclaration que nous a lue aujourd'hui le secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Ce sont là les observations qu'a faites le gouvernement actuel le 23 décembre 1957. La date suivante qui nous intéresse c'est celle où le tribunal fiscal des États-Unis a rendu sa décision. Le juge a communiqué sa décision le 23 avril 1957 et les pétitionnaires, la *Premium Iron Ores Limited,* M. Eaton et M. Daley, ont eu gain de cause. Fait intéressant, le jugement tout entier repose sur ce postulat que les autorités fiscales américaines ne peuvent engager de poursuite contre cette société à cause de la convention fiscale et du protocole intervenus entre les États-Unis et le Canada. Autrement dit, un juge aux États-Unis, soutenant l'attitude du Canada en ce qui concerne ce traité et l'accord fiscal, a rendu une décision contre les autorités fiscales américaines. Ces autorités ont ensuite interjeté appel auprès du corps entier des juges du tribunal fiscal, qui a rendu une décision défavorable aux autorités fiscales américaines. Il semble maintenant que ces autorités veuillent soumettre le cas à une cour d'appel et l'on peut supposer que, si elles perdent encore, elles iront jusqu'à la Cour suprême.

Cette éventualité soulève une question intéressante. Si elles portent la cause devant la Cour suprême et obtiennent gain de cause, à en juger d'après ce que m'ont dit des Américains, la décision aurait force de loi et il

n'y aurait plus aucun recours. Il en résulterait également qu'il faudrait imposer l'amende à ces deux personnes et à la compagnie, et l'on peut alors se demander si dans ce cas nos autorités canadiennes rembourseront à cette compagnie et à ces deux personnes les droits payés au Canada à l'égard de ces opérations?

Il y a toutefois une question beaucoup plus intéressante, car le secrétaire d'État aux Affaires extérieures nous apprend aujourd'hui que le 28 février le département d'État des États-Unis a demandé au gouvernement canadien ce que le ministre du Revenu national avait voulu dire le 1er février dans la déclaration qu'il avait faite en cette enceinte à propos de la *Premium Iron Ores Limited.* En fait, il avait déclaré que le gouvernement actuel soutenait le point de vue exprimé dans l'aide-mémoire de M. St-Laurent. D'après la déclaration lue par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures il semble que, dans ses observations d'éclaircissement, le gouvernement canadien ait saisi l'occasion de passer en revue les considérations étayant sa décision à ce sujet. Dans sa réponse à une question le ministre a voulu dire que le gouvernement canadien aimerait étudier en temps utile le jugement de la cour d'appel à l'égard des faits relatifs à ce cas pour déterminer si les termes de notre accord relatif à la double imposition ont été interprétés dans le sens que nous avions prévu lors de leur élaboration, et sinon voir si ces termes exigeaient une révision.

Le ministre du Revenu national a déclaré avec une certaine énergie que le gouvernement canadien considère cette question comme très sérieuse et qu'il pourrait entreprendre une révision complète de la politique de double imposition. Le 27 mars 1958, c'est-à-dire un mois après que le gouvernement canadien eut formulé ces observations, nous constatons que le service du revenu intérieur des États-Unis déclare, dans une lettre adressée au comité du Sénat sur les relations extérieures, lettre qui émanait des hauts fonctionnaires du département américain du revenu, que J. G. McEntyre, sous-ministre canadien du Revenu national, avait accepté l'attitude prise par les États-Unis. Nous ne sommes pas tout à fait sûrs de ce qu'est la situation que M. McEntyre a approuvée. Cependant, nous nous trouvons en présence d'une situation particulière où, avant même qu'on fasse valoir une réclamation d'impôt, des agents du fisc américain, sur les conseils de nos agents du fisc, sont admis à examiner les livres, à s'adresser aux banques et à examiner les dossiers de bien des gens dans notre pays, des gens qui sont bel et bien des Canadiens. Bien entendu, c'est une question

[M. Fisher.]

que notre parti soulève depuis un certain nombre d'années, afin de rendre l'accès plus facile aux dossiers relatifs à l'impôt sur le revenu. Notre bill est toujours rejeté et on dit que ce serait une grave violation de la liberté personnelle des Canadiens. Et pourtant, les agents du fisc américain peuvent venir au Canada et poursuivre de longues enquêtes avec, semble-t-il, l'encouragement des agents du fisc canadien.

De plus, un mois après que notre présent gouvernement eut déclaré qu'il prend la questino très au sérieux, on vient nous dire que notre sous-ministre du Revenu national a approuvé l'attitude adoptée par les États-Unis.

Je dois admettre, en toute équité envers le sous-ministre, que nous ignorons le point de vue adopté par les États-Unis à cet égard, mais il me semble qu'ils pourraient fort bien penser que les sociétés en question, où des capitaux américains travaillent au Canada et qui sont, à l'heure actuelle, sujettes à l'impôt canadien, peuvent également, dans certains cas, être assujéties à l'impôt par le gouvernement des États-Unis. S'il en est ainsi, la situation est très grave, ainsi qu'en font foi, d'ailleurs, le très grand nombre d'éditoriaux publiés dans des journaux de tendances incontestablement réactionnaires, comme le *Financial Post,* la *Tribune,* de Winnipeg, et la *Gazette,* de Montréal.

Je proposerai donc aux ministres intéressés de nous fournir quelques renseignements sur le véritable point de vue de leur gouvernement visant la question à l'heure actuelle. N'estiment-ils pas qu'il s'agit là d'un empiétement sur la souveraineté du Canada? Ne jugent-ils pas curieux que le département d'État reçoive, par l'entremise du ministère des Affaires extérieures, un aide-mémoire contenant une déclaration très nette, tandis que nous constatons, d'autre part, une autre "fuite" au profit du Trésor des États-Unis, par l'intermédiaire de notre ministère du Revenu national, à la suite d'une opération qui semble absolument unilatérale? Il paraît y avoir, dans toute cette question, un manque de coordination entre le ministère des Affaires extérieures et celui du Revenu national.

Il y a une chose qu'à mon avis nous devons savoir: le gouvernement du Canada songera-t-il à rembourser à ces gens les impôts déjà déduits si la double imposition entre en vigueur par suite de l'attitude adoptée par la cour d'appel ou la cour suprême des États-Unis? Voilà qui est très important, à mon avis, parce que c'est, essentiellement, une cause-type. Je ne rougis pas du tout de soulever cette question parce que je crois qu'elle aura des effets très graves

sur le fonctionnement de sociétés particulières, dans mon coin du pays. A l'heure actuelle, la *Steep Rock Iron Mines* n'a pas la tâche facile. Nous perdons des mineurs de la localité d'Atikokan et on n'expédie pas autant de minerai qu'on pourrait. Une décision contraire pourrait porter un coup très dur à cette société et à ses organismes de vente et même amener la fermeture de la mine. A mon sens, il s'agit donc d'un cas où le ministre du Revenu national doit nous expliquer le rôle qu'ont joué les hauts fonctionnaires de son ministère dans les négociations.

M. Regier: Monsieur le président, je tiens à assurer le ministre des Finances que nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour accélérer l'adoption des crédits provisoires. Ce que je vais dire aujourd'hui ne sera que juste ce qu'il faut.

Nous, de notre groupe, nous sommes réjouis de l'assurance que le ministre a donnée hier. Il nous a dit en effet que nous aurions l'occasion plus tard de discuter complètement les crédits qui restent pour l'année financière 1957-1958, et plus particulièrement la question des mandats du Gouverneur général. Nous nous réjouissons de l'attitude nouvelle adoptée par le ministre des Finances depuis que cette question a été évoquée pour la première fois en cette enceinte le 1er février. Je puis lui assurer que nous aurons alors des idées fort sérieuses à exprimer.

Ce n'est pas sans un certain amusement que j'ai entendu le porte-parole du parti libéral dire un mot de l'importance des crédits de l'année 1958-1959. Nous, de notre groupe, nous rendons compte depuis longtemps que, la population du Canada et ses problèmes croissant sans cesse, il faut que les responsabilités gouvernementales croissent avec elles. Si on tient compte de l'évolution de la valeur de l'argent, on ne saurait être ni étonné ni scandalisé de constater l'accroissement global des dépenses nationales. Nous ne l'avons jamais été nous-mêmes. Toutefois je dois rappeler en ce moment que, même si les dépenses du gouvernement augmentent, il y a quelque lieu de croire que ses recettes brutes, elles, n'augmentent pas. Ce n'est pas une situation particulièrement grave en ce qui concerne le gouvernement fédéral car il a à sa disposition le moyen qu'il faut pour dépenser plus qu'il ne reçoit. Je songe ici au principe du financement déficitaire. On a déjà donné à entendre de plusieurs façons que c'est de cette manière que nous aurons peut-être à faire face à des dépenses extrêmement fortes.

J'aimerais maintenant parler de quelques-uns des gros postes des dépenses du ministre des Finances, dépenses qui sont consenties directement par son ministère, en l'espèce l'assistance fournie à l'administration sur un autre palier, c'est-à-dire aux municipalités. A l'heure qu'il est, nos propriétaires reçoivent actuellement leur avis d'évaluation de leur municipalité. Cela est vrai en tout cas dans ma province. C'est dire que ceux que nous représentons ne verront pas sans inquiétude augmenter les dépenses du gouvernement fédéral en même temps qu'augmentent celles des administrations municipales. Ils se rendent compte que si le gouvernement fédéral a à sa disposition des façons de résoudre ces problèmes à une époque de récession, il n'en va pas ainsi de leurs administrations municipales, qui n'ont pas le loisir d'appliquer des remèdes relativement simples. Le seul remède qui reste à la disposition des gouvernements municipaux consiste à alourdir le déjà lourd fardeau fiscal qui pèse sur les maisons, fermes et autres propriétés immobilières du Canada. La situation qui existe dans ma province est la même, je crois, que celle qui existe d'un bout à l'autre du pays. Cela, à vrai dire, est très grave, et à moins qu'on ne fasse quelque chose prochainement pour y remédier,—et je ne dis pas que le gouvernement fédéral soit seul responsable, car certains gouvernements provinciaux au moins devraient être en mesure de faire plus,—nous nous exposons à ce que, un de ces jours, nos représentants municipaux résignent leurs fonctions en bloc, d'un bout à l'autre du pays, et je suis sûr que nul d'entre nous ne voudrait que pareille chose arrive.

Je rappelle de nouveau, comme je l'ai déjà fait à la Chambre, ce que le ministre des Finances et ses collègues du gouvernement disaient à ce propos lorsqu'ils étaient dans l'opposition. Sans vouloir retarder davantage les délibérations du comité, je dois quand même donner lecture d'une phrase prononcée par le ministre des Finances, qui figure à la page 5072 du hansard du 17 mai 1954:

> Le gouvernement fédéral, qui dispose d'abondantes ressources, devrait s'efforcer de trouver des façons de venir en aide aux municipalités pour qu'elles puissent faire face aux demandes pressantes qu'on leur fait à l'égard de services coûteux qu'elles ne sont pas financièrement en mesure d'assurer.

Et voici ce que je lis à la page 5072:

> A mon avis, il faut ouvrir les yeux des autorités fédérales afin qu'elles comprennent la mesure dans laquelle elles accroissent les fardeaux et les difficultés des municipalités.

Le même jour, le ministre sans portefeuille, qui était alors député de Greenwood, a dit, ainsi qu'en fait foi la page 5069 des *Débats*:

> On ne peut répondre aux municipalités par un haussement d'épaules.

J'ai été enchanté d'apprendre que, le 7 février dernier, six jours après la dissolution

du Parlement, durant la campagne électorale par conséquent, les municipalités du Canada ont présenté un mémoire au cabinet fédéral. D'après les journaux, le cabinet a écouté ce mémoire durant une heure et demie. Plusieurs choses ont été annoncées par la suite. Je désire citer une déclaration qui est peut-être la plus importante, parue dans la *Gazette* de Montréal et datée d'Ottawa, 7 février. Il s'agit d'une dépêche de la *Presse canadienne.*

Le premier ministre Diefenbaker a déclaré aujourd'hui qu'il envisage de convoquer cette année, officieusement, une conférence fédérale-municipale en vue de discuter la situation financière fâcheuse des municipalités canadiennes.

Cela représente un léger renversement d'attitude. Quand, l'automne dernier, nous avons plaidé auprès du ministre des Finances pour qu'il admette les municipalités à une conférence fédérale-provinciale, nous avons obtenu tout au plus qu'il consente à ce que les municipalités y assistent en qualité d'observateurs. Plus tard au cours de la session, il a dit "nous respectons la constitution", ce qui donnait à entendre que quelque chose dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique interdit au gouvernement fédéral d'entrer sérieusement en pourparlers avec les gouvernements municipaux. Je suis très heureux que le premier ministre, comme on peut le voir dans le *Globe and Mail* du 8 février, ait annoncé en même temps qu'il envisage de proposer de nouvelles dispositions financières lors d'une conférence fédérale, provinciale et municipale, et je suis très heureux de dire qu'il a découvert maintenant, en vertu de l'Acte, la possibilité de convoquer, à moins qu'on ne l'ait mal cité, une conférence fédérale, provinciale et municipale. A tout événement, le premier ministre a dit qu'il entend tenir une conférence fédérale-municipale avant 1959. Les journaux de l'Ouest ont affirmé que le premier ministre avait promis de faire tenir une conférence officieuse de ce genre.

Si je soulève aujourd'hui la question, c'est parce que je constate que dans le discours du trône on ne fait mention que du fait que le gouvernment aurait aidé les municipalités, ce qui veut dire sans doute qu'il l'aurait fait en aidant les gouvernements provinciaux. Mais rien par contre dans le discours du trône n'indique que le ministre des Finances ou le gouvernement aient l'intention sérieuse de prendre bientôt des mesures tendant à augmenter l'aide qu'ils auraient l'intention de donner aux muncipalités. A la conférence qui a réuni des représentants des municipalités et du cabinet le 7 février, la question suivante a été soulevée ainsi qu'en fait rapport la *Gazette* du 8 février:

En attendant une solution définitive des problèmes des municipalités, le gouvernement fédéral devrait prendre des mesures provisoires pour aider les gouvernements municipaux.

Je sais bien que ce n'est pas facile. Le problème touche toute notre structure constitutionnelle. Cette question m'intéresse beaucoup et, depuis un certain nombre d'années, je signale à la Chambre les besoins des gouvernements municipaux. J'aimerais rappeler au ministre que nous existons en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique depuis environ 91 ans. A bien des égards, et surtout en ce qui a trait aux aspects financiers des ressources des municipalités, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique date beaucoup.

Dans neuf ans, nous célébrerons notre centenaire en tant que nation. Je prie le ministre d'user de son influence pour organiser une conférence constitutionnelle réunissant des représentants des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux, où seront examinées les possibilités d'accords entre les différentes régions, les différents intérêts et les divers échelons de gouvernement au Canada, afin qu'avant longtemps, surtout avant notre centenaire, nous puissions annoncer une nouvelle entente constitutionnelle qui puisse assurer les ressources suffisantes aux paliers de gouvernement qui doivent assumer le plus lourd du fardeau du gouvernement.

Ici, dans la haute sphère législative, il nous est très facile de prétendre que nous avons besoin de plus de 600 millions de dollars par année pour nous administrer. Nous pouvons trouver assez facilement les moyens de recueillir l'argent que nous avons l'intention de dépenser. Je n'ai pas encore trouvé de gouvernement qui soit d'avis que l'on puisse raisonnablement réduire n'importe laquelle de ses dépenses. Cependant, je prie le gouvernement de reconnaître qu'il est temps de dire à ceux de nos concitoyens qui s'occupent activement de la véritable entreprise de faire fonctionner la démocratie sur les premières lignes, ces citoyens éclairés et bien disposés qui font beaucoup plus de sacrifices pour le bien commun que nombre d'entre nous à titre de députés de la Chambre des communes, qu'on leur assurera du secours. N'attendons pas qu'une éventuelle conférence fédérale-provinciale en vienne à une solution qui ne sera toujours qu'une solution provisoire parce que la plupart de ces accords ne valent que pour cinq ans.

J'espère que le ministre fera briller sans trop tarder une lueur d'espoir pour les gouvernements municipaux et qu'il ne nous dira

pas: "Nous respectons la constitution". Depuis des années, nous signalons à la Chambre et des mémoires de la Fédération canadienne des maires et des municipalités ont signalé que le ministre des Finances pourrait de bien des façons alléger le fardeau financier de nos municipalités sans violer même l'esprit de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. J'invite le ministre à nous dire à quoi songe le gouvernement lorsqu'il parle d'une conférence fédérale-provinciale-municipale et aussi ce qu'il veut dire par une conférence officieuse fédérale-municipale.

L'hon. M. Fleming: Je n'ai qu'un mot à dire, monsieur le président. Je tiens d'abord à féliciter en mon propre nom l'honorable député de Kenora-Rainy-River d'avoir été choisi critique financier par l'opposition officielle. Je sais que l'expérience qu'il a acquise au ministère des Finances lui permettra, à ce titre, de rendre à la Chambre et à l'opposition officielle de très grands services. Je lui ai déjà dit indirectement que les services du ministère sont à sa disposition à l'égard de tout détail ou renseignement de fait dont il peut avoir besoin dans l'exercice de ses fonctions.

M. Benidickson: Permettez-moi de remercier le ministre de cette courtoisie qu'il avait déjà montrée plus tôt aujourd'hui.

L'hon. M. Fleming: Je ne m'arrêterai pas longuement aux diverses questions que les honorables députés ont abordées. Pour ce qui est de la plupart de leurs observations, qui étaient d'ordre financier, je crois qu'il vaudrait mieux y répondre en temps et lieu, soit au cours du débat sur le budget, soit lors de l'examen des crédits eux-mêmes au comité des subsides. Pour ce qui est de la conférence fédérale-provinciale, je crois que mon honorable ami de Burnaby-Coquitlam devrait poser sa question au premier ministre.

M. Herridge: Monsieur le président, je veux profiter de cette occasion pour signaler à la Chambre un problème qui préoccupe gravement les gens du sud-est de la Colombie-Britannique. Les honorables députés qui sont ici depuis des années savent que je ne soulève jamais de question qu'elle ne soit d'intérêt public et immédiat. Ajouterai-je que j'ai promis de le faire à la première occasion à une foule de gens et d'organismes du sud-est de la Colombie-Britannique, y compris des gens de Kootenay-Ouest, de Kootenay-Est et de la vallée d'Okanagan.

Il s'agit de la réduction du service des trains de voyageurs entre Vancouver et Medicine-Hat que le Pacifique-Canadien doit commencer à appliquer cette année. Les hommes d'affaires et la population de toute la région s'en inquiètent beaucoup. Ce service dessert une région riche et productive qui, l'an dernier, a produit pour 300 millions environ de biens. C'est le centre d'une importante industrie houillère, minière, forestière. Ce qu'il y a d'intéressant ici, c'est qu'il s'agit d'une des régions qui rapporte le plus de richesses au Pacifique-Canadien. En fait j'aimerais bien que le ministre des Transports soit ici. Je pourrais lui dire, pour sa gouverne, que dans ma région un grand nombre de personnes l'ont surnommé le ministre des Transports qui diminuent.

Cinquante et un pour cent des actions de la *Consolidated Mining and Smelting Company* sont détenues par le Pacifique-Canadien et cela dans la région même où la population se voit actuellement privée d'un service satisfaisant de transport de voyageurs, dont pourtant le chemin de fer tire une forte proportion de son bénéfice net. Pendant des années nous avons joui d'un service de voyageurs tout à fait satisfaisant entre Vancouver et Medicine-Hat: il s'agissait d'un convoi de première classe comportant des wagons-couchettes, des wagons-restaurant, des voitures de voyageurs, des fourgons à bagage, et à courrier etc. La population de la région tout entière voyait cela d'un bon œil et empruntait volontiers ce moyen de transport. Toutefois depuis le début de cette année le Pacifique-Canadien a inauguré un service dit par voiture "Budd" qui n'est en somme qu'un autorail conduit par un mécanicien unique. L'avantage en est qu'il assure une excellente correspondance avec les trains nº 2 et nº 3 à destination de Medicine-Hat, mais il présente une foule d'autres inconvénients. La demande qu'on fait ne me paraît pas déraisonnable. Voilà pourquoi je n'hésite pas à soumettre ces observations à la Chambre.

La question a été discutée aux réunions des chambres de commerce. Tous ces organismes du sud-est de la Colombie-Britannique se sont vivement opposés à cette réduction du service des voyageurs. Elle a été discutée par les associations agricoles, par les conseils municipaux et par tous les syndicats de la région. Je crois pouvoir dire franchement que non seulement toutes les associations mais aussi tous les gens du sud-est de la Colombie-Britannique s'opposent fermement au service par autorails Budd à l'heure actuelle. Il faut beaucoup de temps pour se rendre par train de Vancouver à Medicine-Hat ou même à Nelson. Le voyage prend un jour et une nuit, peu importe dans quelle direction vous allez, et les vieillards le trouvent bien pénible, car il n'y a pas de couchette. Il est bien pénible pour les gens qui ont une famille et pour les enfants. J'ai voyagé dans le train. Il est fort peu confortable en effet de rester assis toute la nuit et de subir cet inconvénient, surtout pour les vieilles

gens, ou quelqu'un qui est accompagné de jeunes enfants, ou qui est malade. De plus, le service des repas laisse fort à désirer. On doit s'adresser au vendeur de journaux pour obtenir un sandwich et une tasse de café. En maintes occasions, les vivres ont manqué avant que le train arrive à Vancouver. C'est un service fort insuffisant pour une région productrice de richesses comme le sud-est de la Colombie-Britannique.

En outre, il y a certains autres inconvénients. Notre région ne peut être desservie de façon satisfaisante par air tous les jours de l'hiver. En 1957, les avions qui étaient censés atterrir à Castlegar n'ont pu s'y déposer pendant plus de 80 jours. C'est un grave problème pour les gens qui doivent se rendre sur la côte, pour les malades et d'autres qui se trouvent dans une situation analogue. Je tiens à donner lecture d'une lettre du président du conseil d'administration de l'hôpital général de Kootenay-Lake. Ce monsieur était autrefois administrateur de la *Consolidated Mining and Smelting Company*. La lettre, adressée à la Commission des transports du Canada, à Ottawa, et datée du 28 avril 1958, se lit ainsi:

Messieurs,

A la dernière réunion du conseil d'administration de l'hôpital général de Kootenay-Lake, la question du service des trains de voyageurs dans notre localité a préoccupé les membres, qui ont adopté unanimement une résolution protestant contre l'insuffisance du service actuel des trains et demandant de prévenir la Commission des transports de cette protestation et de l'informer que le manque de service est un obstacle au bon traitement des malades.

Comme vous le savez, le service ferroviaire partant de Nelson et en direction de cette localité est actuellement limité, vers l'Ouest, à deux jours par semaine, avec arrêt à Penticton, et en ce qui concerne l'Est, à un service quotidien dans les deux sens. Ces deux services ne comportent que des wagons de jour de deuxième classe sans compartiments séparés ni privés d'aucune sorte.

Assez souvent il faut transporter des malades de l'hôpital en question dans d'autres institutions, généralement situées sur la côte. Ces malades sont parfois atteints de troubles mentaux; il s'agit, parfois, d'accidentés, ou encore, de malades contagieux. Dans presque tous les cas, l'isolement et le silence sont recommandés, dans l'intérêt de leur confort et de leur santé. Dans le cas des maladies contagieuses, l'isolement est évidemment nécessaire afin de protéger les autres voyageurs. Récemment encore, une personne atteinte d'une maladie contagieuse a dû être amenée à la côte en automobile, parce qu'il n'y avait aucun autre moyen de transport.

Le transport aérien est une autre possibilité pour les cas d'accidents quand le beau temps le permet, mais ni les malades mentaux, ni ceux qui souffrent de maladies contagieuses ne sont autorisés à voyager en avion.

Le train de nuit s'arrête à Penticton, ce qui demande le transfert de malades sur des brancards et entraîne un retard considérable avant que l'on puisse donner à ces gens les soins nécessaires sur la côte, ce qui est également grave.

[M. Herridge.]

Le Bureau de direction se rend parfaitement compte des difficultés que pose le maintien du service ferroviaire dans ce secteur, mais estime qu'il est de son devoir de signaler l'insuffisance grave du service actuel, rigoureusement réduit, lorsqu'il faut transporter des malades.

Vous êtes priés d'étudier cette question avec le plus grand soin et de faire tout en votre pouvoir pour hâter l'établisement d'un service ferroviaire pour voyageurs à Nelson.

Votre tout dévoué,

Le Président du Bureau de direction,
(signature) E. M. Stiles

Il s'agit là d'un service de voyageurs, monsieur le président, dépourvu de wagons-lits et de wagons-restaurants. Dans les circonstances actuelles, à cause de certains agissements de la part de personnes dont nous ignorons le nom pour l'instant, le service a été quelque peu réduit entre Vancouver et Nelson, quoique ce fut, sauf erreur, à la demande du procureur général de la Colombie-Britannique. Les cheminots qui sont de service sur cette ligne ne peuvent comprendre comment il se fait qu'il est possible d'assurer un service quotidien de wagons-marchandises et qu'il n'est pas possible d'assurer un service quotidien de voyageurs. Cependant, je n'entrerai pas dans le détail de cet aspect de la question, car elle est plutôt inusitée et anormale. Mais il reste que nous nous intéressons de près à l'établissement d'un service d'autorail Budd sur cette longue distance de voie ferrée qui traverse notre territoire.

Lorsque, durant la campagne électorale, le ministre des Transports est venu à Nelson et à d'autres endroits de ma circonscription, des représentants des conseils municipaux, des syndicats ouvriers, des chambres de commerce et d'autres organismes sont allés le rencontrer. Le ministre aurait admis que la loi ne lui confère aucun pouvoir d'obliger le Pacifique-Canadien à améliorer le service. Celui qui a été autrefois ministre des Transports me reprendra certainement si je me trompe dans ce cas-ci. La compagnie n'est pas tenue de demander à la Commission des transports la permission de réduire le service. A ce compte, il serait possible de le réduire à presque rien sans enfreindre la loi. Selon moi, il faudrait modifier la loi à cet égard. Lorsque seront passés les premiers jours enfiévrés de la session, je proposerai un bill d'initiative parlementaire en vue d'apporter une telle modification à la loi.

Le ministre a dit,—c'est l'atout politique dont il s'est servi à ce moment-là, ainsi que je le mentionnais hier,—qu'il consulterait MM. Crump et Rump. Il semble ne pas avoir eu grand succès. La réponse qu'il m'a faite hier indique plutôt que la question a été réglée de façon quelque peu satisfaisante. Je pense qu'il y a eu une certaine amélioration dans le cas du transport de certaines messageries, de bestiaux et autres choses du genre.

Le grief primitif subsiste, et c'est pourquoi je prends la parole aujourd'hui à la demande des personnes que j'ai mentionnées. Je ne crois pas que ces gens soient trop exigeants. Nous reconnaissons les difficultés. On ne saurait demander à une société de maintenir des trains sans clientèle. La clientèle diminue tous les jours à cause de la nature du service. J'engage le ministre à faire tout ce qu'il peut, à étudier la question avec les dirigeants compétents du Pacifique-Canadien afin de déterminer si ce train ne pourrait pas comprendre un wagon-lit et un wagon-restaurant ou un wagon-café. Si le train se composait d'un wagon-lit, d'un wagon-café et d'un wagon pour voyageurs, il répondrait davantage aux besoins de la région; les vieillards, les personnes qui ont avec elles des enfants, les malades mentaux, les invalides et la population en général pourraient voyager confortablement.

Je n'en dirai pas plus long pour le moment. Je le répète, j'ai formulé ces observations à la demande de plusieurs associations et à l'appui des opinions de la population entière du sud-est de la Colombie-Britannique.

M. McMillan: En présentant son bilan financier le 6 décembre, le ministre des Finances a dit qu'il accepterait les estimations de l'ancien ministre pour ce qui est des recettes et que, en dépit des nouvelles immobilisations projetées, il s'attendait à un excédent budgétaire de 106 millions. Le ministre peut-il dire au comité si ces chiffres sont encore valables? Sinon, quelle était la situation à la fin de l'année budgétaire 1957-1958?

J'imagine que les prédictions du ministre se révéleront à peu près exactes puisque, lorsqu'il les a faites, l'année financière était déjà aux deux tiers écoulée. Cependant, il est juste que nous obtenions certains renseignements sur l'année passée avant de voter des fonds pour cette année. Le 6 décembre, le ministre prévoyait des épargnes de 64 millions. J'ai cru qu'il avait cité hier le chiffre de 73.6 millions de dollars. J'aimerais lui demander en quoi consistaient ces économies.

J'ai entendu bien des fois le ministre parler du gaspillage et des folles dépenses des anciens gouvernements, alors que l'hon. M. Harris et l'hon. M. Abbott étaient ministres des Finances. Je pense que ces critiques provenaient plutôt du fait que les crédits augmentaient ces années-là. Cette année, si l'on examine les crédits déposés mardi, on constate une augmentation importante dans presque tous les ministères. Je sais que les crédits du ministère de la Défense nationale ont baissé de 6.8 millions de dollars. Il est vrai également que le budget du ministre prévoit une réduction des dépenses de 18 millions de dollars, mais son ministère récupère plus de 100 millions de dollars par suite des modifications de l'accord fédéral-provincial de partage des domaines fiscaux conclu avec la province d'Ontario. Si nous prenions tous ces accords fiscaux et faisions le total, je calcule que le budget de son ministère comporterait une augmentation de dépenses de 31 millions de dollars, au lieu d'une réduction de 18 millions de dollars.

Je me souviens avoir entendu le ministre citer le grand nombre de fonctionnaires comme exemple de gaspillage et de prodigalités. L'an dernier, l'ancien secrétaire d'État m'a avoué, au cours de l'examen de ses crédits, que le nombre des fonctionnaires surpassait celui de l'année précédente. J'aimerais demander au ministre s'il est parvenu à réduire cette année le nombre des fonctionnaires?

Les intérêts sur notre dette publique ont à eux seuls augmenté de plus de 6.5 millions de dollars. Les crédits actuels le démontrent. Cela représente une augmentation d'environ 40c. pour chaque homme, femme et enfant au Canada. Et j'ai l'impression que ce n'est que le commencement, que notre pauvre contribuable canadien a de dures années en perspective. En nous informant des charges sur la dette publique, le ministre des Finances ne nous renseigne pas sur la dette publique elle-même, et cela me paraît sans précédent. Je crois qu'il doit connaître le chiffre de la dette pour calculer les intérêts qu'elle porte et il devrait nous le faire connaître.

Quoi qu'il en soit, on devrait faire à la Chambre l'honneur d'une déclaration sur l'année budgétaire 1957-1958 avant de lui demander de voter des fonds pour l'année financière en cours. En notre qualité de représentants du peuple, il y a trop longtemps qu'on nous laisse dans l'inconnu. Si le gouvernement respecte vraiment les droits du Parlement et de la population, il devrait nous dire où nous en étions à la fin de la dernière année financière, avant de nous demander de voter des fonds pour l'année en cours. Il ne devrait pas nous obliger à faire des conjectures. Nous devrions être en mesure de nous faire une juste idée de ce que coûte l'administration des affaires du pays et le gouvernement devrait nous dire également dans quelle mesure la caisse d'assurance-chômage a été dégarnie depuis qu'il a pris le pouvoir en juin dernier.

M. Regier: Le ministre aurait-il l'obligeance de répéter sa réponse? Le système d'amplificateurs ne semble pas fonctionner convenablement; personne n'a entendu sa réponse à propos du projet d'une conférence fédérale-municipale.

L'hon. M. Fleming: Ce que j'ai dit à l'honorable député c'est que cette question devrait plutôt être adressée au premier ministre.

M. Fisher: Je remarque que le ministre des Mines est à son siège et je me demande s'il pourrait répondre à une question qui se rattache aux crédits de son ministère. L'Association des géologues du Canada a déclaré que son ministère devrait prendre des mesures d'urgence à l'égard de l'emploi des étudiants en géologie. Le ministre pourrait-il nous donner des renseignements là-dessus?

L'hon. M. Fleming: La question est à l'étude.

M. Benidickson: L'honorable député de Welland a posé une question très pertinente et il a droit à une réponse, à mon avis.

L'hon. M. Fleming: L'honorable député de Welland siège ici depuis quelque temps et il sait que les questions qu'il a soulevées se rapportent au budget et que nous pourrons y revenir à l'occasion du budget.

M. Benidickson: On devrait quand même fournir au comité des explications ainsi qu'une ventilation de la somme de 73.6 millions dont mon honorable ami a parlé hier.

L'hon. M. Fleming: Cette somme figure aux crédits de 1957-1958 et non dans le budget des dépenses de 1958-1959. Nous pourrons en parler sans inconvénient lorsque le bilan des dépenses et des recettes pour l'année 1957-1958 sera soumis à la Chambre à l'occasion du budget.

M. McMillan: Ne peut-on pas nous dire où nous en étions le 31 mars? Avons-nous un excédent ou un déficit?

L'hon. M. Fleming: J'ai répondu à cette question, monsieur le président.

(Rapport est fait de la résolution, qui est adoptée.)

VOIES ET MOYENS

CRÉDIT PROVISOIRE

La Chambre se forme en comité des voies et moyens sous la présidence de M. Sévigny.

L'hon. M. Fleming propose:

La Chambre décide que pour assurer les subsides accordés à Sa Majesté pour le service public durant l'année financière expirant le 31 mars 1959, la somme de $626,292,380.09 soit prélevée sur le fonds du revenu consolidé du Canada, en conformité de la résolution adoptée aujourd'hui au comité des subsides.

(Rapport est fait du projet de résolution, qui est adopté.)

[M. Regier.]

L'hon. M. Fleming demande à déposer le bill n° C-6, allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1959.

La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.

M. l'Orateur: Quand lirons-nous le bill pour la deuxième fois? Maintenant, avec le consentement de la Chambre?

Des voix: D'accord!

M. l'Orateur: Avec le consentement unanime.

L'hon. M. Fleming propose la 2e lecture du bill.

M. W. M. Benidickson (Kenora-Rainy River): Monsieur l'Orateur, je répète que, selon moi, le député de Welland (M. McMillan) devrait maintenant avoir une réponse du ministre des Finances (M. Fleming) aux deux des très importantes et très intéressantes questions qu'il a posées. L'une avait trait directement aux propres observations du ministre, qui a dit, hier après-midi, qu'on avait réduit de 73.6 millions de dollars le montant des crédits déposés à la Chambre. L'autre question est très intéressante et concerne les récentes dépenses relatives à l'assurance-chômage ou la diminution de cette caisse.

M. l'Orateur: La motion est-elle adoptée?

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2e fois, et la Chambre se forme en comité pour l'examen des articles, sous la présidence de M. Sévigny).

Sur l'article 1.

M. Benidickson: Le ministre pourrait certainement répondre à cette très simple question sur les postes touchés par les 73.6 millions de dollars dont il a parlé lui-même hier. Je suis sûr qu'il pourrait nous en donner le détail.

L'hon. M. Fleming: Je suppose que mon honorable ami n'aura pas entendu la réponse que j'ai fournie à cette question. Ces 73.6 millions n'ont absolument rien en commun avec le présent bill. Ils n'ont rien en commun avec les affectations de l'année financière 1958-1959. Ils ont trait aux crédits de l'année 1957-1958.

M. Benidickson: C'est entendu. Mais mon honorable ami conviendra également qu'hier, en signalant à la Chambre qu'il se proposait de lui soumettre cette mesure législative, il a formulé ces observations en laissant entendre qu'il avait réduit les dépenses de 73.6 millions de dollars. Il est possible qu'il ait fusionné ses remarques d'hier en nous avisant de son intention de nous soumettre cette

mesure aujourd'hui, et je pense qu'au nom de la courtoisie la plus élémentaire, nous avons droit à une réponse.

L'hon. M. Fleming: Je n'ai nullement parlé de cela à propos du bill. Ce que j'ai dit hier avait trait à des motions visant à exposer la procédure que le gouvernement propose à la Chambre à l'égard des années financières 1957-1958 et 1958-1959. Les délibérations d'aujourd'hui portent exclusivement sur l'année 1958-1959. Quant aux questions soulevées par l'honorable représentant de Welland, j'ai répondu que nous devrions suivre la procédure constitutionnelle et fournir les renseignements lors de la présentation du budget.

M. McIlraith: Pourquoi n'avez-vous pas agi constitutionnellement hier?

L'hon. M. Fleming: J'ai fourni hier à la Chambre les renseignements qui convenaient.

M. McMillan: Nous entamons une nouvelle année, monsieur le président, et je suis convaincu qu'avant de nous demander de voter des sommes d'argent pour une nouvelle année, le ministre devrait nous dire si nous avons eu un déficit ou un excédent. Il devrait nous dire si l'an dernier nous avons eu un déficit ou un excédent. Cela me paraît être la seule attitude raisonnable. Un homme d'affaires qui gérerait son entreprise de cette manière ferait vite faillite, et je suis convaincu que le ministre pourrait nous fournir ce renseignement.

M. Winch: Notre parti est convaincu de la nécessité de voter les fonds nécessaires à la gestion des affaires du Canada. Le présent bill règle certains aspects de cette question. Quelles que soient les nombreuses questions que nombre d'entre nous auraient aimé poser, nous voulons bien accepter en ce moment l'assurance formelle que vient de nous donner le ministre des Finances quant au droit qu'ont tous les députés de se renseigner sur les dépenses postérieures au 1er février. Vu donc cette assurance, que nous ne manquerons pas de lui rappeler dans les jours à venir, nous ne voulons nullement retarder l'adoption rapide des crédits actuellement indispensables. Si nous adoptons cette attitude, c'est dans une large mesure parce que nous désirons que la Chambre soit saisie des mesures législatives nécessaires à l'économie du Canada et qui, si nous avons bien compris, doivent être assez rapidement adoptées vu que l'autre Chambre pourrait ne pas siéger. C'est donc sur la foi de l'assurance du ministre des Finances, selon qui nous pourrons poser toutes les questions que nous voudrons sur n'importe quel crédit, que nous ne nous opposons nullement à l'adoption du projet de loi en ce moment.

(L'article est adopté.)

Les articles 2 à 6 inclusivement sont adoptés.

Les annexes A à E inclusivement sont adoptées.

L'exposé des motifs est adopté.

Le titre est adopté.

Rapport est fait du bill.

L'hon. M. Fleming propose la 3e lecture du bill.

M. l'Orateur: Quand le bill sera-t-il lu pour la troisième fois? Du consentement de la Chambre, en ce moment?

Des voix: En ce moment.

M. l'Orateur: Avant d'accepter la motion du ministre tendant à la troisième lecture, me sera-t-il permis de demander à la Chambre de joindre les deux motions? Nous avons pris l'habitude de proposer la troisième lecture après quoi on présente une autre motion tendant à faire adopter le bill et à lui donner le titre qui figure au *Feuilleton*. J'ai examiné cette façon de faire, tant au cours de la dernière session qu'au cours de celle-ci, et j'en ai parlé avec les fonctionnaires de la Chambre. Rien dans notre Règlement ne prévoit autre chose qu'une troisième lecture et, de ce point de vue, le bill est adopté dès qu'il a été lu pour la troisième fois. Cette seconde motion ou quatrième motion,—il y a une première, une seconde et une troisième lecture, plus une motion tendant à l'adoption du bill, avec le titre qui figure au *Feuilleton*,—en fait, autant que je puisse voir, une relique des temps passés, qui a été abandonnée dans d'autres parlements.

Si la Chambre le veut bien, je propose donc que la motion soit acceptée sous la forme suivante: Que ledit bill soit maintenant lu pour la troisième fois et adopté. S'il arrivait toutefois que nous ayons à ajouter une autre motion, pour une raison quelconque, nous pourrions revenir à l'ancienne façon de faire. De cette façon nous économiserions du temps.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Pour ce qui est de nous qui siégeons de ce côté-ci de la Chambre, monsieur l'Orateur, nous ne voyons aucun inconvénient à adopter cette idée.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Nous voulons bien accepter cette idée, monsieur l'Orateur, mais nous tenons à ce qu'il soit bien entendu que rien de ce que vous venez de dire ne saurait supprimer pour les députés le droit strict qu'ils ont de parler du principe à la base d'une mesure, au moment de la troisième lecture.

M. l'Orateur: Cela ne diminue en rien les droits dont la Chambre jouit à l'appel de la troisième lecture, pas le moins du monde. Il ne s'agit que de supprimer une motion qui paraît inutile. Est-il bien entendu que nous allons désormais adopter cette façon de faire?

Des voix: Soit.

(Rapport est fait du bill, qui est lu pour la troisième fois et adopté.)

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

AMENDEMENT TOUCHANT L'EXTENSION DES PRESTATIONS SAISONNIÈRES

L'hon. Michael Starr (ministre du Travail) propose que la Chambre se forme en comité en vue de l'examen du projet de résolution suivant:

Qu'il y a lieu de présenter une mesure législative en vue de prolonger temporairement la durée des périodes de prestations saisonnières prévues par la loi sur l'assurance-chômage pour une période de six semaines allant du 18 mai 1958 au 28 juin 1958.

La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Sévigny.

L'hon. M. Starr: Monsieur le président, l'objet de ce projet de loi est de prolonger de six semaines, c'est-à-dire du 17 mai au 28 juin, la période où des prestations saisonnières peuvent être versées. Nous nous proposons, dans cette mesure, de nous en tenir à six semaines parce qu'il s'agit de remédier à un état de choses qui, croyons-nous, ne se répétera pas.

Au cours de l'hiver dernier, les honorables députés le savent, le chômage a atteint son plus haut sommet depuis la guerre et même si, depuis quelques semaines, la situation s'est sensiblement améliorée il existe encore un problème spécial du fait qu'il reste des travailleurs qui ont besoin de protection en attendant une reprise plus ferme de l'activité économique. Nous croyons que cette reprise est imminente, et c'est pourquoi nous proposons aujourd'hui cette mesure à court terme qui, sans porter atteinte à la formule en vigueur, aura la souplesse dont nous avons besoin pour parer aux circonstances présentes.

La mesure aura pour effet d'accroître le pouvoir d'achat de ceux qui en ont le plus besoin. Nous estimons que 200,000 requérants environ bénéficieront de la mesure pour une somme d'environ 14 millions de dollars. Je tiens à signaler, en réponse à une question qui a déjà été posée à la Chambre, que durant les cinq mois écoulés depuis le 1er décembre 1957 près de 230 millions de dollars ont été versés en prestations d'assurance-chômage. En dépit de ces forts déboursés cependant, la caisse d'assurance-chômage était, à la fin de mars, dans une situation remarquablement forte, puisqu'elle renfermait plus de 740 millions de dollars. Nous croyons donc que la caisse est en assez bonne position pour fournir ce supplément de protection que nous jugeons nécessaire afin d'atteindre l'objectif prévu.

Pour expliquer ce bill davantage, j'aimerais insister sur ce qu'on propose de faire autant que sur ce qu'on ne propose pas de faire. Pour la gouverne de ceux qui ne sont pas bien au courant de notre loi sur le chômage, peut-être vaut-il mieux que je commence par expliquer ce que sont les prestations saisonnières et leur relation avec les prestations régulières.

Les prestations saisonnières ont pris naissance en 1950 après que dix ans d'application de la loi sur l'assurance-chômage eurent révélé deux faiblesses du régime des prestations régulières. Premièrement, un grand nombre d'ouvriers canadiens ne travaillaient pas assez longtemps chaque année dans un emploi assurable pour jamais être en mesure d'établir leurs titres aux prestations régulières. Deuxièmement, nombre de travailleurs épuisaient leurs prestations régulières durant l'hiver, à l'époque même où ils pouvaient le plus difficilement trouver un autre emploi. L'idée des prestations saisonnières consistait à atténuer les exigences normales d'admissibilité pour une période limitée et ainsi mieux permettre aux chômeurs de traverser l'intervalle entre deux emplois, intervalle qui a suscité bien des difficultés à de nombreux Canadiens pendant des années.

L'automne dernier, nous avons amélioré ce régime quand nous avons prolongé la période des prestations saisonnières en y ajoutant un mois au début et à la fin. Alors qu'auparavant elle durait du 1er janvier au 15 avril, nous l'avons étendue du 1er décembre au 15 mai et nous proposons maintenant une autre amélioration provisoire pour régler une situation exceptionnelle.

Qu'il soit bien entendu que le présent bill ne constitue pas une addition générale de six semaines de prestations pour ceux qui en touchent présentement et je dois signaler de façon particulière que le paiement des prestations doit aussi être basé sur des cotisations antérieures, mais cela veut dire que ceux qui n'auront pas épuisé tous leurs droits aux prestations le 17 mai pourront continuer à en toucher jusqu'à ce qu'ils les aient épuisés ou jusqu'au 28 juin. A défaut de cette mesure, toutes les prestations saisonnières prendraient fin le 17 mai, c'est-à-dire cette semaine.

Quelques exemples serviront peut-être à illustrer les catégories de chômeurs qui auront droit à une protection supplémentaire en vertu de la présente mesure. Prenons le cas de personnes qui ont cessé de travailler au début de février. Ces personnes avaient

versé 24 cotisations depuis le 31 mars précédent, c'est-à-dire le 31 mars 1957, et, si l'on compte cinq semaines de prestations pour six semaines de cotisations, ces personnes avaient droit à vingt semaines de prestations saisonnières à compter du 9 février. Aux termes de la loi actuelle, les versements à ces requérants cesseraient le 17 mai, même s'ils n'en avaient touché que pendant 14 de leurs 20 semaines possibles. Le bill que nous proposons leur permettra d'en toucher pendant les six autres semaines auxquelles ils ont droit. L'intéressé reçoit donc les prestations de 20 semaines auxquelles ses cotisations lui donnent droit.

Une autre catégorie admise à bénéficier de la mesure sera celle des sans-emploi qui ont demandé les prestations le ou vers le 17 mai mais qui ne pouvaient prétendre aux prestations régulières. La mesure les rendra admissibles aux prestations saisonnières pourvu que le requérant n'ait pas déjà épuisé les prestations saisonnières accordées depuis le 1er décembre 1957. Dans ce cas, la loi actuelle ne lui ouvrirait pas droit aux prestations saisonnières, à défaut des prestations régulières, parce que cette période de prestations est censée se terminer cette semaine, soit le 17 mai.

Troisième cas, celui d'un requérant qui a déjà touché des prestations saisonnières dans l'année mais qui a trouvé du travail avant de les avoir épuisées. Supposons qu'il retombe en chômage. La loi actuelle l'empêcherait de toucher les prestations qu'il lui reste encore à recevoir parce qu'elle fixe au 17 mai la fin des prestations saisonnières. Aux termes du présent bill, toutefois, il pourrait toucher des versements jusqu'à l'expiration de sa période d'admissibilité ou jusqu'au 28 juin. D'après cet exemple, il est clair, je pense, que les requérants non admis à d'autres versements par suite de cette mesure législative sont ceux qui ont déjà touché toutes les prestations saisonnières auxquelles ils ont droit. Le requérant qui a déjà établi son droit à 20 semaines de prestations saisonnières et les a reçues ne touchera pas d'autre versement et, comme je l'ai noté, la prestation se fonde sur les cotisations antérieures.

Il y a deux autres points secondaires que j'aimerais noter au sujet du présent bill. L'un est qu'il n'y aura pas de période d'attente à l'égard des autres semaines prévues par suite de cette extension. L'autre est que le projet de loi s'applique également aux ouvriers de l'industrie de la pêche qui ont été protégés cette année pour la première fois par des règlements spéciaux édictés aux termes de la loi.

En terminant, je répète qu'il s'agit d'une mesure provisoire, destinée à résoudre un problème temporaire. C'est, de fait, la réaffirmation d'un but que nous avons souvent énoncé, savoir: les ouvriers canadiens ne doivent pas endurer de la misère à cause du chômage qui survient sans que ce soit de leur faute.

L'hon. M. Martin: Monsieur le président, le ministre vient de dire que cette mesure vise à remédier à une situation qui,—pour employer ses propres termes,—ne se reproduira pas, pense-t-il. Tous les membres de la Chambre, j'en suis sûr, espèrent avec le ministre que la situation qui a nécessité la présentation de ce bill ne se reproduira pas. Cependant, lorsque le premier ministre a pris la parole hier, il a dit, à la fin de son discours, comme on peut le voir à la page 44 du hansard:

> Tout d'abord nous nous attaquons au problème du chômage en éliminant de nouveau les difficultés résultant de l'extension des paiements.

Il parlait de la mesure que vient de présenter le ministre. Eh bien, je suis sûr que le ministre lui-même sera le premier à reconnaître que cette mesure ne résout en aucune manière le problème du chômage. La modification proposée tend à venir en aide à ceux qui sont sans travail dans notre pays et qui ont besoin d'assistance financière pour subvenir aux besoins de leur famille et à leur propre entretien. Personne ne pourra jamais prétendre à juste titre, ainsi que le premier ministre l'a fait observer hier, qu'il s'agit d'une mesure destinée, pour me servir de ses propres paroles, à résoudre le problème du chômage. Le fait est que la présente mesure n'a aucun rapport avec le problème du chômage, sauf de la façon que j'ai mentionnée.

Nous sommes obligés de porter dès maintenant à l'attention du gouvernement, comme l'a fait hier le chef de mon parti, le fait que le principal problème intérieur du Canada, c'est en ce moment l'existence de 600,000 hommes et femmes sans travail. C'est une situation grave et le gouvernement, en assumant les responsabilités qui lui incombent, a également contracté l'obligation de prendre l'initiative à cet égard, de montrer un esprit d'initiative qui, s'il en fait preuve, sera chaleureusement appuyé, je n'en doute pas, par tous les députés qui partagent l'avis exprimé par le premier ministre pendant la campagne électorale, soit que le chômage est un désastre social.

La diminution de 131 millions de dollars constatée dans la Caisse d'assurance-chômage au cours de la dernière année financière, et, sauf erreur, de 40 autres millions de dollars en avril 1958, est en elle-même un signe de la gravité du chômage dans notre pays. Un examen de l'état des recettes

et des dépenses de la Caisse d'assurance-chômage au cours des deux derniers mois établit nettement l'étendue de ce problème au Canada. J'ai sous les yeux certaines dépenses présumées au titre de versement de prestations, de prestations supplémentaires et saisonnières, prévues aux termes de l'amendement adopté l'automne dernier. Je constate qu'au mois de décembre dernier, le total des prestations supplémentaires et saisonnières versées s'élevait à 2 millions de dollars. En janvier, ce total montait à 12 millions de dollars,—je parle en chiffres ronds,—en février à 15 millions de dollars et en mars à près de 20 millions de dollars. Voilà les chiffres concernant les prestations supplémentaires et saisonnières.

La situation est encore plus grave lorsqu'on l'examine à la lumière des prestations totales, y compris les prestations supplémentaires et saisonnières, de même que les versements ordinaires prévus aux termes de la loi sur l'assurance-chômage. Par exemple, en septembre dernier ils se montaient à 13 millions de dollars; en octobre à 16 millions; en novembre à 18 millions, près de 19 millions; en décembre à 31 millions, près de 32 millions; en janvier à 60 millions; en février à 63 millions, et en mars à 72 millions. C'est toujours en chiffres ronds.

L'hon. M. Starr: Monsieur le président, puis-je faire remarquer à l'honorable député qui est en train de citer ces chiffres qu'il prend la colonne ordinaire, disons pour le mois de décembre, comportant 29 millions et qu'il y ajoute le total pour faire 60 millions. En fait, il devrait prendre le chiffre ordinaire de 29 millions et y ajouter le chiffre supplémentaire de 2 millions, ce qui fait 31 millions.

L'hon. M. Martin: Ce que dit mon honorable ami peut être exact, mais il ne niera pas que le chiffre du... (*Exclamations*) Des députés s'exclament, mais je suis convaincu qu'ils n'ont pas pleinement saisi l'argument du ministre. Il n'en reste pas moins que le chiffre du mois de mars est de quelque 72 millions de dollars et mon honorable ami se rappellera qu'en février de l'an dernier, je lui ai dit que, d'après l'estimation que j'avais faite à ce moment-là en me fondant sur les chiffres alors présentés, je croyais que les dépenses globales pourraient atteindre environ 73 millions à la fin de mars de cette année. Nous voyons maintenant que c'est ce qui est arrivé.

En eux-mêmes, ces chiffres indiquent la gravité du problème qui existe au Canada. Cela ne signifie évidemment pas que les chiffres relatifs à ceux qui sont sans emploi se rattachent aux conséquences découlant de ces chiffres; mais cela indique tout de même que le problème du chômage continue à être très grave au Canada. A mon avis, il continue à être le premier et plus important problème qui se pose actuellement au pays, au gouvernement et au parlement sur le plan national.

Cette mesure ne détendra ni n'améliorera nullement la situation. Le gouvernement, tout comme les autres secteurs de l'économie canadienne et le peuple canadien, devra recourir à des mesures d'un autre ordre s'il veut pouvoir dire qu'il a restreint considérablement le chômage au Canada.

En 1955, alors que la situation n'était pas ce qu'elle est à l'heure actuelle mais que bien des gens se trouvaient sans travail, et alors que le ministre du Travail proposait des mesures de cette nature, les honorables députés d'en face ne se privaient pas de rappeler au gouvernement de l'heure qu'il avait des responsabilités très graves et directes à l'égard du chômage. Le ministre actuel des Transports, par exemple, disait en 1955, comme on le constate à la page 79 du hansard de cette année-là:

> Malgré ce témoignage, le gouvernement semble néanmoins persister (il ne "semble" pas persister, dailleurs, il persiste) à esquiver son devoir dans ce domaine, en ce qui concerne les citoyens de notre pays.

L'honorable député parlait du chômage, comme le contexte le prouve. J'affirme au gouvernement d'aujourd'hui que ces paroles du ministre des Transports sont beaucoup plus valables maintenant qu'elles l'étaient alors. On peut en dire autant de ce que déclarait notre distingué nouveau ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, ainsi qu'en fait foi la page 144 du hansard de 1955:

> Même si les prestations sont versées en totalité, elles ne leur permettent pas de vivre.

C'est des chômeurs qu'il s'agissait. Je ne veux pas commenter l'exactitude de cette généralisation mais je tiens à dire au ministre que si ces paroles étaient vraies à ce moment-là elles le sont certainement aujourd'hui. Même des prestations saisonnières intégrales ne sauraient assurer la subsistance des chômeurs et, assurément, ces prestations n'assurent pas de travail aux hommes et aux femmes qui se cherchent un emploi.

Dans ma propre ville de Windsor, comme le sait le ministre du Travail, il y a encore des milliers de chômeurs, hommes et femmes, comme partout ailleurs au pays. Dans la mesure où cette loi aidera certains d'entre eux, nous l'accueillons favorablement mais le fait est,—et la population doit le savoir,—que l'amendement proposé n'aidera pas, loin de là, la majorité des chômeurs du Canada.

Nous avons également la déclaration du ministre actuel des Transports qui, en 1955,

ainsi qu'en fait foi la page 150 du hansard, déclarait:

> Il est inutile que le ministre nous dise que le gouvernement fait tout son possible. Je dis qu'il ne fait pas tout ce qu'il peut. Il essaye de trouver des emplois à ces personnes, mais il n'en peut trouver. Les gens se trouvent sans prestation et sans emploi. Un chômeur a besoin de manger et sa famille de même. Qu'est-ce que le gouvernement va faire pour lui? C'est ce que je veux savoir.

Voilà aussi la question qui,—et je suis sûr que le ministre du Travail, pour qui j'ai le plus grand respect, me comprendra,—est actuellement présente à l'esprit de plusieurs milliers d'hommes et de femmes au Canada, comme elle est présente à l'esprit des députés au moment où nous inaugurons la discussion de cette question.

Ce que le gouvernement nous doit, c'est une déclaration précise dans laquelle il nous ferait part des mesures qu'il entend prendre, si tant est qu'il estime pouvoir en prendre, pour mettre bon ordre à cette situation. Nous ne sommes pas sans nous rendre compte des difficultés en cause, mais le premier ministre nous donnait hier l'impression que le gouvernement s'attaquait à ce problème et que le pire était passé. Mais la Chambre ne dispose d'aucune preuve véritable tendant à montrer que le chômage a déjà atteint au Canada son point culminant. Au contraire, il existe des preuves dans l'autre sens et nous avons de bonnes raisons de croire qu'à un moment où on pourrait normalement s'attendre à une diminution du chômage, nous risquons de voir celui-ci augmenter pendant les mois de juillet et d'août. On estime, je crois, qu'à ce moment-là il y aura peut-être 300,000 chômeurs.

Le présent gouvernement ne nous a pas encore présenté de programme laissant entrevoir la solution du problème. A ce point-ci, le gouvernement serait peut-être bien avisé d'examiner ce que le chef de l'opposition a dit sur cette question le 12 février, au cours de la campagne électorale:

> Afin de favoriser de façon spéciale l'exécution de travaux en hiver chaque fois que c'est possible, un gouvernement libéral donnerait l'exemple à l'entreprise privée ainsi qu'aux gouvernements provinciaux et municipaux, en reconnaissant que le chômage d'hiver est un véritable fardeau pour la collectivité et que, par conséquent, il est conforme à de sains principes d'économie de poursuivre certains genres de travaux, même s'ils coûtent plus cher en hiver. En conséquence, chaque fois que cela conviendrait, les contrats fédéraux comporteraient le paiement de frais supplémentaires suffisants pour des travaux exécutés en hiver et nous offririons des subventions d'appoint efficaces aux municipalités et aux autorités locales pour leur permettre d'agir de même.

C'est là un genre d'objectif que le gouvernement pourrait proposer à la Chambre comme moyen de résoudre ce problème. Que nous a-t-il dit à ce sujet? Le premier ministre nous a dit qu'un programme de travaux publics pouvait donner ce résultat. Personne ne nie qu'un programme de travaux publics bien conçu pourrait fournir du travail à un nombre considérable de Canadiens, hommes et femmes; toutefois, nous ne pouvons, certes, attendre ce résultat du programme que le premier ministre a énoncé à la veille des dernières élections générales et qui n'est pas du tout un programme de travaux publics. Cela s'est dit à maintes reprises, mais c'est ici le bon endroit pour examiner et démasquer cet énoncé d'un prétendu programme synthétique d'ouvrages publics.

Je demande au gouvernement de nous dire au cours du débat combien d'hommes et de femmes ont trouvé jusqu'ici du travail grâce à l'exécution de ce programme de travaux publics. Combien d'hommes et de femmes trouveront du travail à la faveur des 1,185 millions de dollars qui seront dépensés au cours de la présente année financière? Combien d'hommes ont trouvé du travail par suite de la dépense de cette somme d'environ 270 millions de dollars prévus pour trois mois de ce programme annoncé à grands renforts de publicité, grâce à la puissante réclame dont le gouvernement disposait à la veille des élections?

En examinant ce programme, nous constatons qu'il n'a rien d'un programme d'urgence. Le programme annoncé par le premier ministre représentait des postes qui, pour la plupart, étaient contenus dans les crédits du gouvernement précédent. Il comprenait la voie maritime du Saint-Laurent, représentant 106 millions; le National-Canadien, 140 millions; le ministère des Travaux publics, 145 millions: le Conseil des ports nationaux, 38 millions; le ministère des Transports, 244 millions; la Société centrale d'hypothèques et de logement, 308 millions, et certaines sociétés de la Couronne, 72 millions.

Tous ces articles constituent les prévisions ordinaires de dépenses des ministères ou des sociétés de la couronne que j'ai nommées. Ils ne sont pas sensiblement différents de ceux de 1957 qui avaient été établis par l'ancien gouvernement. En réalité, ils se situent étonnamment proche du même chiffre, si bien que nous pouvons affirmer de confiance que le programme de travaux publics en question, conçu pour alléger le chômage, ne saurait servir à cette fin. Si les honorables vis-à-vis ne sont pas d'accord là-dessus, je leur demande de nous dire combien de personnes, en dehors de celles qu'occupent normalement ces entreprises de la couronne, ont trouvé de l'emploi grâce à ce programme. Si la réponse ne

doit pas venir ou si elle doit être négative, quelles sont les mesures que le gouvernement se propose de prendre pour essayer de remédier au chômage?

Il y a bien des choses que le gouvernement peut faire et de certaines je dirai un mot dans quelques instants. Le ministre du Travail qui pilote cette mesure pour le gouvernement devrait, avec le conseil des ministres, étudier très attentivement la proposition du chef de l'opposition, proposition qui fait l'objet d'un examen sérieux aux États-Unis où le chômage n'a pourtant pas la même gravité que chez nous. Je signalerai au ministre du Travail une mesure qu'il pourrait adopter pour aider des gens de ma circonscription et qui aiderait, j'en suis sûr, des gens de la sienne; ce serait l'abolition complète, par exemple, de la taxe sur les automobiles. Cette mesure rendrait grand service. Il y a bien d'autres choses que le gouvernement pourrait faire. Je n'attribue pas cette responsabilité au ministre du Travail seul, car elle incombe à l'ensemble du gouvernement. Malgré ses vantardises, malgré le mandat que lui a confié notre population, le gouvernement actuel n'a donné aucun signe d'un programme destiné à résoudre le problème national du chômage au Canada à l'heure actuelle.

J'ai dit que la mesure à l'étude, tout louable qu'elle est en raison de son champ d'application, n'aide pas une proportion considérable des particuliers qui touchent actuellement l'assurance-chômage ou dont les prestations s'épuisent. J'ignore le chiffre exact des bénéficiaires d'assurance-chômage à l'heure actuelle, mais je déclare au ministre du Travail que la mesure à l'étude n'aidera pas au quart des hommes et des femmes qui touchent actuellement des prestations d'assurance-chômage. En outre, on sera vivement déçu de ce que l'extension envisagée dans cette mesure ne vise pas ceux dont les prestations s'épuisent avant le 17 mai. Si telle est la situation,—et, d'après ce que j'ai entendu dire au ministre du Travail, il en sera ainsi,—cette extension ne profitera qu'à ceux qui ont déjà des crédits le 17 mai, ou qui ont pu présenter une réclamation de prestations saisonnières après leur période régulière de prestations. Si telle est la situation—et je la crois telle—je suis sûr que le ministre reconnaîtra que la déception sera grande au pays.

Le ministre devrait nous renseigner nettement à ce sujet afin que nous ayons une idée claire de cet amendement qui, en tant qu'il aidera les personnes qu'il vise, sera bien accueilli par nous. Mais nous ne devons pas sous-estimer l'aide fournie, ni exagérer l'importance des avantages proposés. Je demanderais au ministre de nous dire, au cours de notre discussion, combien de personnes ont établi des réclamations de prestations saisonnières à l'égard de la période comprise entre le 1er décembre 1957 et le 15 mai 1958. J'aimerais aussi lui demander quel a été le montant global des prestations saisonnières versées à ces personnes. Nous pourrions nous faire quelque idée de la mesure en question si le ministre pouvait être en mesure de nous donner certaines réponses. Je sais qu'il nous en fournira cependant, —car je sais qu'il n'a l'intention d'induire en erreur ni le public ni les députés, ce n'est pas conforme à son caractère,—je l'inviterai à nous faire un exposé net et précis indiquant exactement ce que tout cela va nous coûter. S'agit-il de 9 millions, de 14 millions ou de 30 millions de dollars? D'après sa réponse, je serai en mesure de conclure du nombre probable de personne qui obtiendront, du moins dans une certaine mesure, quelque secours du fait de la modification que propose le projet de résolution dont la Chambre est saisie.

Je dirai au ministre qu'il s'agit là de considérations très importantes, si nous voulons nous acquitter de notre responsabilité à l'égard de ce problème. Comme l'a dit le ministre, la loi sur l'assurance-chômage,—présentée, soit dit en passant, par un autre gouvernement en 1940,—a été modifiée en 1950 de manière à assurer pour la première fois le versement de prestations supplémentaires, du 1er janvier au 31 mars. Comme l'a dit mon honorable ami, on s'est inspiré de l'expérience acquise dans l'application de la loi pour tenter de régler ce problème traditionnel, qui se répète tous les ans au Canada au milieu de l'hiver, bien qu'il soit anormalement plus aigu cette année.

Aux termes de la modification de 1950, on établissait quatre catégories de prestations saisonnières. Pour bien comprendre la mesure législative dont la Chambre est saisie, il faut savoir ce qu'étaient ces quatre catégories. Nous devrions aussi reconnaître l'importance de maintenir dans toute son intégrité la caisse d'assurance-chômage surtout alimentée par deux groupes de Canadiens, les employés et les employeurs, la population dans son ensemble y contribuant légèrement par l'entremise de l'État. Il s'agit d'une caisse à laquelle contribuent un nombre restreint de citoyens canadiens, et que nous

voulons maintenir. Le moment est venu d'examiner soigneusement la situation à la lumière de cet objectif important.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Chevrier: Puis-je demander quels seront les travaux de la Chambre pour demain?

L'hon. M. Green: Monsieur l'Orateur, demain nous poursuivrons l'étude de la présente mesure et passerons à la mesure tendant à modifier la loi nationale sur l'habitation. Ensuite nous reprendrons le débat sur le discours du trône.

(A six heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 15 mai 1958

La séance est ouverte à deux heures et demie.

LA LOI SUR LES INDIENS

MODIFICATION TENDANT À DONNER AUX INDIENS LE DROIT DE VOTER AUX ÉLECTIONS FÉDÉRALES

M. Frank Howard (Skeena) demande à déposer le bill n° C-7, tendant à modifier la loi sur les Indiens.

Des voix: Explications!

M. Howard: Ce bill tend à accorder aux Indiens nés au Canada le droit de voter lors des élections fédérales sans qu'aucune atteinte soit portée à leurs droits héréditaires ou aborigènes et il doit être étudié de concert avec le bill inscrit à mon nom dans le *Feuilleton*, immédiatement après celui-ci.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

MODIFICATION VISANT À PROTÉGER LE DROIT DE VOTE DES INDIENS

M. Frank Howard (Skeena) demande à déposer le bill n° C-8, tendant à modifier la loi électorale du Canada.

La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.

LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT

PRÉSUMÉE DÉCLARATION FAITE À WASHINGTON SUR LES DROITS DE PASSAGE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. H. McMillan (Welland): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Transports. Je lui ai posé hier une question au sujet des droits de passage exigés sur la voie maritime du Saint-Laurent et il m'a répondu ce qui figure à la page 67 du hansard.

En même temps que le ministre répondait à ma question, le président de la *St. Lawrence Seaway Development Corporation*, de Washington, déclarait qu'on s'était entendu sur les droits de passage, qui seront publiés le 1er juillet. Puis-je demander au ministre pourquoi il n'était pas au courant de cette décision et pourquoi des décisions de ce genre émanent toujours de Washington?

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, la décision au sujet des droits de passage a été prise conjointement par le Canada et les États-Unis. Elle a été étudiée en commun par les comités des droits de passage des deux pays. A ma connaissance, les discussions ne sont pas encore terminées, aucune décision ferme n'a été prise et ma déclaration d'hier est exacte.

L'ÉNERGIE

LE COLUMBIA—PRÉSUMÉE DÉCLARATION FAITE PAR LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales, et si je le fais c'est que je ne vois pas très bien à travers la verdure.

On rapporte, en effet, que le 29 avril le ministre des Travaux publics aurait déclaré lors de la 41e réunion annuelle de la division de la Colombie-Britannique de l'Association des manufacturiers canadiens, à Vancouver, ce qui suit:

> Ce ne sera pas long, j'espère, avant que nous mettions en marche sur le Columbia un projet d'un milliard de dollars, et mon espoir se fonde sur la tendance...

Le ministre pourrait-il informer la Chambre de ce qui en est de ces négociations qui donnent lieu d'espérer, et d'expliquer également à la Chambre ce que le ministre entendait par le mot "tendance" dans sa déclaration?

L'hon. Alvin Hamilton (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de Kootenay-Ouest de m'avoir prévenu de sa question. Je ne suis pas bien fixé sur les négociations auxquelles il songe, mais il veut probablement parler de négociations avec le gouvernement de la Colombie-Britannique ou le gouvernement des États-Unis ou encore par l'entremise de la Commission conjointe internationale.

Il serait bien, à mon sens, d'attendre quelques semaines pour faire une déclaration à ce propos, d'attendre que certaines démarches soient terminées. Je pourrais alors faire à

la Chambre une déclaration bien plus complète que je ne le pourrais en ce moment.

Pour ce qui est de "l'espoir", nous savons tous que le ministre des Travaux publics est optimiste et je suis très heureux de partager cet optimisme avec lui. J'espère beaucoup, moi aussi, qu'il y aura du progrès sur le fleuve Columbia. Quant à l'explication précise du mot "tendance", je ne suis pas sûr si mon honorable ami a voulu parler des tendances de l'essor national ou des tendances politiques.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

PRÉTENDU MÉMOIRE DES ÉTATS-UNIS CONCERNANT FEU E. HERBERT NORMAN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. A-t-on signalé au ministre la nouvelle parue ce matin dans le *Globe and Mail* et dans la *Gazette*, disant que l'agence centrale de renseignements des États-Unis prétend qu'elle a un mémoire d'après lequel feu E. Herbert Norman aurait dit qu'il craignait être convoqué devant une commission royale et serait obligé d'impliquer 60 ou 70 autres personnes? Dans le cas de l'affirmative, le ministre pourrait-il informer la Chambre si une telle proposition visant une commission royale a été étudiée par le gouvernement ou si la création d'une commission royale est à l'examen en vue d'élucider la situation du point de vue canadien?

L'hon. Sidney E. Smith (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je considérerai la question comme un préavis.

LES TRANSPORTS

LES PROVINCES ATLANTIQUES—PROGRÈS DE L'ÉTUDE DES PROBLÈMES DU TRANSPORT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H.-J. Robichaud (Gloucester): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre des Transports? Le ministre est-il en mesure de signaler si le bureau de l'économie des transports qui exerce son activité au sein de son ministère a maintenant terminé son étude, entreprise l'an dernier, au sujet des problèmes de transport dans la région de l'Atlantique, et, dans le cas de l'affirmative, quand pouvons-nous nous attendre à avoir un rapport sur ses conclusions?

[L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle).]

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): Non, monsieur l'Orateur, on n'a pas terminé cette étude.

LES FINANCES

DEMANDE D'UNE AIDE FÉDÉRALE ACCRUE AUX MUNICIPALITÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Erhart Regier (Burnaby-Coquitlam): M'inspirant du conseil du ministre des Finances, j'aimerais poser une question au premier ministre. Vu que les municipalités canadiennes sont en train de préparer leurs budgets et d'expédier aux contribuables les avis d'imposition, le premier ministre peut-il nous donner des précisions sur la promesse qu'il aurait faite de convoquer, en 1958, une conférence officieuse fédérale-municipale et nous dire également si les municipalités pourront compter sur une aide plus généreuse en 1958?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le gouvernement ne peut en ce moment répondre de façon catégorique ni à l'une ni à l'autre de ces questions.

QUESTIONS OUVRIÈRES

TERRE-NEUVE—AMÉNAGEMENT ET AMÉLIORATION DES TERRAINS DE PIQUE-NIQUES AFIN DE PROCURER DES EMPLOIS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): Monsieur l'Orateur, je me demande si je pourrais poser une question au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales en me fondant sur les assurances fort bien accueillies qu'il nous a données, lors de la dernière législature, lorsqu'il nous a dit que le gouvernement verrait s'il ne pourrait prolonger la période de temps prévue pour l'achèvement des travaux à effectuer sur les terrains de pique-niques de Terre-Neuve, travaux qui fournissent des emplois dont on a grand besoin et qui ont commencé fort tard à cause de l'état des routes. Je puis assurer au ministre que pareille mesure ferait notre bonheur.

L'hon. Alvin Hamilton (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Monsieur l'Orateur, je sais gré à l'honorable député de sa question. Je crois que la question est à l'étude; dès qu'une décision aura été arrêtée, j'en ferai part à la Chambre.

L'hon. M. Pickersgill: Je remercie le ministre.

LA LOI RELATIVE AUX ENQUÊTES SUR LES COALITIONS

LE BOIS À PÂTE—DEMANDE DE DONNER SUITE AU RAPPORT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Rodolphe Leduc (Gatineau): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Justice. Va-t-il intenter des poursuites aux 19 compagnies qui ont été trouvées coupables d'avoir fixé le prix du bois à pâte acheté des cultivateurs et colons de l'Est canadien, d'après l'enquête menée sous l'empire de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions? Le rapport de ladite enquête a été publié le 29 avril 1958.

(*Texte*)

L'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je remercie l'honorable député de m'avoir donné préavis de sa question. Étant donné que son avis était rédigé en français, peut-être me permettrait-il de lui répondre dans cette langue.

Le rapport a été reçu le 31 mars et publié le 29 avril. Le Ministère s'occupe présentement de choisir un conseiller juridique à qui la question sera soumise.

LES PONTS

INTERPELLATION À PROPOS DU NOM QUE L'ON DONNERA AU NOUVEAU PONT DE MONTRÉAL

A l'appel de l'ordre du jour.

(*Traduction*)

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Le ministre de la Justice ayant répondu en français à une question posée en anglais, je pourrais peut-être renverser les rôles.

(*Texte*)

Je désire poser une question à l'honorable ministre des Transports. L'honorable ministre a-t-il reçu des représentations de la Chambre de commerce de Montréal relativement au choix d'un nom pour le nouveau pont qui relie l'île de Montréal à l'île des Sœurs? L'honorable ministre voudrait-il aussi songer sérieusement à donner à ce pont un nom qui soit associé à l'histoire canadienne-française de la ville de Montréal?

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, j'étudierai la question avec grand plaisir.

(*Traduction*)

LES POSTES

DEMANDE DE LIVRAISON DU COURRIER À KITIMAT (C.-B.)

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Postes. A-t-il reçu un rapport quelconque à la suite de l'enquête menée récemment sur la possibilité d'établir un service de facteurs à Kitimat et, dans le cas de l'affirmative, quelles sont les recommandations que renferme le rapport et quelles mesures doit-on prendre pour établir un tel service?

M. l'Orateur: A l'ordre. Si nous demandons au ministre des Postes quelles sont les mesures projetées au sujet d'un service de facteurs dans chacune des circonscriptions, nous n'en finirons pas. C'est une question évidemment importante pour la circonscription de l'honorable député, mais il me semble qu'on pourrait y voir tout aussi bien si elle était inscrite au *Feuilleton;* je l'engage donc à l'y consigner.

LA DÉFENSE NATIONALE

BASE NAVALE DE CAP-BRETON—DÉCLARATION AU SUJET DU RENVOI DES FONCTIONNAIRES CIVILS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. G. R. Pearkes (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, le député de Niagara-Falls a posé hier, en mon absence, une question concernant l'embauchage de fonctionnaires civils à la base navale de Point-Edward, près de Sydney (N.-É.). On sait que cette base est, depuis plusieurs années, le port d'attache de la flotte de réserve de la Marine royale du Canada. Étant donné la ligne de conduite actuelle visant à ce qu'il y ait le plus grand nombre possible de navires en état de service, le nombre des navires en réserve a été réduit. Cette année, dix navires d'escorte du type Bangor ont été remis en état de service pour être transférés à la marine turque. Afin d'effectuer cette rénovation dans le délai prévu, il a fallu embaucher 113 employés surnuméraires. On s'attend que le dernier de ces navires soit livré à la marine turque avant la fin du présent mois. Les équipages turcs sont déjà arrivés à Sydney et, par conséquent, le travail diminuera à la base navale de l'endroit.

Nous reconnaissons qu'il est difficile aux ouvriers d'obtenir d'autres emplois là-bas et un comité a été créé en vue de leur en procurer. Le comité comprend des représentants du ministère de la Défense nationale, du Service national de placement et de la Commission du service civil. De plus, à la fin du mois, on va entreprendre à cette base un programme de rénovation et on se demande s'il y aurait moyen d'y établir des services plus réguliers de rénovation en réaffectant des services navals d'ailleurs. On fait tout ce qui est possible pour trouver de l'emploi aux ouvriers qui sont là actuellement. Il n'y a pas eu de congédiement et aucun ne sera fait avant la fin du mois.

L'ÉCONOMIE CANADIENNE

LA COMMISSION GORDON—DEMANDE D'UN EXEMPLAIRE DU RAPPORT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Maurice Bourget (Lévis): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances. Le ministre peut-il nous dire si un exemplaire du rapport et des études de la Commission Gordon sera mis à la disposition des honorables membres de la Chambre des communes?

L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, sauf erreur, chaque député peut en obtenir un exemplaire en s'adressant au bureau de distribution.

LE TRANSPORT MARITIME

INTERPELLATION AU SUJET DU RAPPORT DE LA COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Monsieur l'Orateur, je désire réitérer la question que j'ai adressée au premier ministre hier en son absence. Quand pouvons-nous nous attendre à recevoir le rapport de la commission d'enquête sur le cabotage?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je viens de me rendre compte, en lisant le compte rendu d'hier, que la question avait été posée. Je me renseignerai auprès du président de la commission sur la date probable où le rapport sera transmis au ministre compétent. Dès qu'il l'aura été, il sera déposé aux Communes.

[L'hon. M. Pearkes.]

L'AGRICULTURE

BOIS À PÂTE—DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUR LE MODE D'ÉTABLISSEMENT DU PRIX MINIMUM

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture. Peut-il nous dire si, lorsqu'il s'agira de fixer le prix minimum du bois à pâte, ce prix s'inspirera de considérations d'ordre régional ou national?

L'hon. D. S. Harkness (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je crois qu'il serait inopportun de ma part d'essayer de répondre quoi que ce soit à ce sujet sans attendre l'avis du comité consultatif ou l'avis de la commission de stabilisation.

LES ÉDIFICES PUBLICS

SUDBURY (ONT.)—INAUGURATION D'UN NOUVEL ÉDIFICE FÉDÉRAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. R. Mitchell (Sudbury): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre des Travaux publics? Pour quand pouvons-nous espérer l'inauguration officielle de l'édifice fédéral de Sudbury et sa mise en service par les Postes et autres ministères du gouvernement?

L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, je dois tout d'abord me renseigner à ce sujet, car je l'ignore.

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

MODIFICATION VISANT À LA PROLONGATION DES PRESTATIONS SAISONNIÈRES

La Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Sévigny, et passe à la suite de la discussion, suspendue le mercredi 14 mai, sur le projet de résolution de l'honorable M. Starr qui est ainsi conçu:

Qu'il y a lieu de présenter une mesure législative en vue de prolonger temporairement la durée des périodes de prestations saisonnières prévues par la loi sur l'assurance-chômage pour une période de six semaines allant du 18 mai 1958 au 28 juin 1958.

L'hon. M. Martin: Monsieur le président, je ne dispose que de quelques instants, suivant le Règlement. Toutefois, je me propose de présenter, sur ce très important sujet, d'autres observations plus tard, lorsque nous en serons à l'étape du projet de résolution ou lorsque nous discuterons le bill. Mais, profitant des quelques instants

qui me restent, j'aimerais insister, comme je l'ai fait hier, sur la gravité du chômage qui existe au Canada.

A ce propos, j'imagine que les députés s'intéresseront à la livraison d'avril de la *Revue statistique du Canada*, qui a paru aujourd'hui et qui contient des chiffres très intéressants. On y trouve la proportion des personnes sans emploi et se cherchant du travail au Canada. Par exemple, en janvier 1958, le chiffre proportionnel était 201; en février, il était de 202 et, en mars, de 213. L'indice de 100 est fondé sur l'année 1956, dernière année complète où le dernier régime libéral a été en fonctions.

Il est très intéressant de remarquer que les chiffres publiés plus tôt, avant la revision, étaient les suivants: janvier, 195; février, 196. Le chiffre de 213 que j'ai mentionné pour le mois de mars étant un chiffre provisoire, il est bien possible qu'il soit plus élevé que cela lorsque les chiffres revisés seront disponibles plus tard durant le présent mois. D'après cette revision, le gouvernement se trouve donc en face d'une situation très grave que n'amoindrit ni ne fait disparaître l'assurance que donne le premier ministre, savoir que tout va bien et que le pire est passé. Nous avons la preuve qu'il n'en est rien et le gouvernement doit maintenant s'acquitter du mandat que lui a confié la population du pays, parce qu'elle s'en est tenue aux assurances du chef du gouvernement lui disant que ce problème serait réglé avec courage.

Le gouvernement ne propose aucun programme compatible avec ces assurances. Avant-hier, le premier ministre a dit que la mesure dont nous sommes saisis résoudrait le problème du chômage. J'ai parlé de cette situation hier; mais je répète que cette mesure, si bien accueillie soit-elle pour ce qu'elle procure, ne résout nullement le problème du chômage, bien que le premier ministre ait soutenu le contraire.

Malgré ce qu'a dit le premier ministre à propos du coût, le projet d'amendement sera très loin de répondre aux besoins. Il n'aura guère d'autre résultat que de permettre à ceux qui réclament des prestations supplémentaires à compter du 17 mai de continuer d'en réclamer aussi longtemps que leur droit respectif le leur permettra. Nombre de réclamants auront épuisé leur période de prestations dans la semaine du 17 mai. D'autres pourront obtenir une semaine supplémentaire, comme le ministre l'a dit hier, et d'autres deux semaines et ainsi de suite. Mais il faudrait qu'il soit bien compris que les réclamants dont les périodes de prestations auront été terminées avant le 17 mai ne recevront plus rien même s'ils continuent de chômer.

Pareille situation est le résultat de cette mesure, et j'estime que la Chambre et le pays tout entier devraient savoir que la mesure présentement à l'étude ne va pas aussi loin que les généralisations contenues dans le discours du trône le laissaient supposer lundi dernier. Je concède au ministre que ce chiffre de 200,000 personnes qui, selon lui, bénéficieront en partie de cette mesure est probablement exact, s'il le dit, et je suis tout disposé à accepter ce qu'il dit sans discuter, mais je lui dirais qu'afin de donner plus de poids à sa déclaration il devrait nous expliquer ce qu'il entend par "en partie". Dans quelle proportion ces deux cent mille recevront-ils le montant entier pendant la période de six semaines? Il n'est peut-être pas très facile à mon bon ami de me l'indiquer, mais, en attendant sa réponse, le chiffre de 200,000 doit évidemment être accepté avec certaines réserves.

J'espère pouvoir signaler plus tard qu'à mon avis, le gouvernement a le devoir de faire plus dans la mesure en question. J'en aurai l'occasion, mais ma dernière observation au point où nous en sommes,—et je suis certain que le ministre du Travail sera le premier à l'admettre,—c'est qu'il ne s'agit pas là d'une mesure relative au chômage, mais d'un secours aux chômeurs. En tant qu'elle atteint ceux qui en ont besoin et qu'elle les aide, elle sera bien accueillie de tous les côtés de la Chambre, mais on ne peut aucunement, même en faisant un effort d'imagination, conclure que les dispositions à l'étude vont aussi loin que certaines indications antérieures permettaient de l'espérer.

M. Martin (Timmins): Monsieur le président, je dirai d'abord que la mesure, quoique limitée, a certainement mon approbation et celle de mes collègues auxquels j'ai l'honneur d'être associé. Dans notre histoire, semble-t-il, on a toujours constaté que nous avions du chômage saisonnier tous les hivers. C'est pour cette raison, sauf erreur, qu'on a établi la caisse d'assurance-chômage. Ces dernières années, de fait trois fois depuis la seconde guerre mondiale, nous avons eu des régressions très marquées. Malheureusement, la régression que nous avons en ce moment a toutes les caractéristiques de ce mot strictement interdit: "crise économique". De fait, je pense qu'en une seule année au cours des années 30, si tant est qu'il en a été ainsi, la situation a été aussi grave ou plus grave qu'aujourd'hui.

L'honorable député d'Essex-Est est assez difficile à suivre, car il a touché presque tous les points qu'on pourrait vouloir soulever; mais il vaut la peine de répéter que la mesure dont la Chambre est saisie ne résout certainement pas le problème du chômage. Selon toute probabilité, elle ne vise pas à ce but.

Ce serait dommage que le public, dans tout le pays, se méprenne sur la nature de cette mesure à cause de la façon dont elle a été présentée et peut-être de la publicité dont elle a alors fait l'objet. Peut-être pourrait-elle créer les mésententes qui ont surgi, hélas! quand on a présenté une mesure analogue dudant la dernière session. J'ai rencontré une foule de gens,—peut-être d'autres députés en ont rencontré aussi,—qui avaient l'impression d'être admissibles aux prestations en vertu de l'amendement qu'on a adopté durant la dernière session. Par malheur, en demandant ces prestations, ils ont eu le chagrin de constater qu'ils ne l'étaient pas.

Tout chaleureusement qu'on l'accueille, la mesure se borne à étendre les versements à l'égard de certaines catégories de chômeurs. Aucune disposition ne pourvoit aux chômeurs qui ne fournissent pas une contribution suffisante. Aucune disposition ne pourvoit à une foule de chômeurs dont les prestations sont déjà épuisées. J'aimerais savoir si le gouvernement espère soumettre avant trop longtemps une mesure visant à améliorer le sort des catégories dont j'ai parlé. C'est bien beau d'aider ceux que vise la mesure. Mais que dire de ceux qu'elle ne vise pas? J'espère qu'on présentera d'autres mesures plus tard pour régler le cas de ces personnes.

Le ministre du Travail a cité quelques chiffres hier. Il espérait, a-t-il dit, que cette mesure profiterait à environ 200,000 chômeurs pour une somme de 14 millions. Un simple calcul montre que cela fait une moyenne de $70 pour chacun de ces 200,000 chômeurs, ou bien encore $11.66 par semaine pendant six semaines. Les honorables députés verront qu'aux prix d'aujourd'hui, $11.66 par semaine, ce n'est pas riche.

Il y a un aspect de la mesure sur lequel j'aimerais être mieux renseigné. Je ne comprends pas encore très bien d'où vient ce supplément d'argent. On n'a pas expliqué clairement, du moins à mon sens, si cet argent viendrait de la caisse d'assurance-chômage ou du fonds du revenu consolidé. La caisse d'assurance-chômage n'est-elle pas constituée à parts égales par l'employé et l'employeur, le gouvernement fédéral versant 20 p. 100 de ce total? Je croyais aussi que c'était la formule retenue pour faire face aux besoins saisonniers normaux de chômage.

L'hon. M. Martin: C'est exact. Prenons le cas de Terre-Neuve.

M. Martin (Timmins): Je ne puis m'empêcher de me demander si l'on peut prélever sur la caisse d'assurance-chômage ces prestations supplémentaires ou prolongées, sans porter atteinte à l'équilibre de la caisse. Le ministre a signalé hier, je le sais, que la situation de la caisse est encore assez forte. Nous nous rendons compte cependant que cette situation ne peut être aussi forte qu'elle l'était il y a un an. Si, malgré nos espoirs, la crise de chômage ne s'atténue pas, nous pourrions nous trouver bien embarrassés dans quelques mois.

Je soutiens, monsieur le président, qu'il y a vraiment lieu de traiter la mesure comme un projet d'amendement d'urgence. Il ne s'agit pas d'une crise normale de chômage comme il y en a eu dans le passé. Il n'y a pas lieu de faire retomber sur une caisse normale le poids d'une mesure d'urgence. Il faudrait faire appel au Fonds du revenu consolidé, et non pas au nombre relativement petit des personnes assurées au Canada. C'est l'ensemble de la population qui devrait faire face à la crise.

Au cours de ses observations d'hier, mon honorable ami d'Essex-Est a parlé d'une autre mesure qui pourrait être fort utile en ce moment, c'est-à-dire abolir la taxe sur les automobiles. Je puis cependant rappeler à mon honorable ami et aux autres membres de la Chambre que la dernière législature a été saisie d'une mesure visant à réduire cette taxe sur les automobiles. Sauf erreur, la plupart de ses collègues ont voté contre la mesure. Je suis heureux de constater un tel changement d'attitude.

J'aimerais maintenant revenir, monsieur le président, sur la question des chômeurs qui ne bénéficieront pas de la mesure à l'étude. Dans l'état actuel des choses, ils sont forcés de s'en remettre aux ressources de leurs municipalités. J'ai peine à voir comment les municipalités pourraient présentement faire mieux que le gouvernement fédéral pour parer à cette situation. Les ressources dont elle disposent sont certes loin de se comparer à celles dont dispose le gouvernement fédéral. C'est là un point dont on devrait tenir compte. Pour ce qui est des municipalités, leur seul espoir n'est pas qu'elles obtiendront de l'aide mais que leur situation ne deviendra pas plus grave pour ce qui est de ceux qui bénéficieront de cette mesure pendant au moins encore six semaines.

J'espère que le gouvernement étudiera ces questions et prendra les dispositions nécessaires pour soulager la situation tant des chômeurs que des municipalités où ils résident.

M. Carter: La mesure à l'étude sera, en général, bien accueillie dans ma province, où le chômage a atteint des proportions sans précédent, et où, en raison de la diminution des opérations forestières et de la réduction des possibilités d'emploi aux bases américaines, les perspectives de trouver du travail

sont pires qu'elles n'ont jamais été depuis la confédération.

Quand le ministre exposait son projet de résolution, il a souligné que la formule actuelle sera appliquée en ce qui concerne le prolongement envisagé. Je voudrais lui poser une ou deux questions à ce sujet parce que je crois qu'elles se rattachent de près au montant des prestations qu'on peut recevoir aux termes de la mesure. Ainsi qu'en fait foi la page 88 du hansard, le ministre a lui-même cité certains exemples. Il a, entre autres, signalé tout particulièrement que les dispositions à l'étude permettraient à ceux qui en auraient obtenu le droit le 17 mai de recevoir des prestations. En s'en tenant à la formule actuelle, l'intéressé reçoit cinq semaines de prestations pour six semaines de timbres, et il lui faut avoir 15 timbres pour être habilité. Cela signifie que toute personne dans ce cas peut au moins toucher 12 ou 13 semaines de prestations. Cette prolongation lui permettra de toucher des prestations pendant six ou peut-être sept des semaines auxquelles il a droit. La première question que je veux poser au ministre est la suivante: qu'advient-il des autres semaines auxquelles il a droit; des six ou sept autres semaines durant lesquelles il ne peut recevoir de prestations en vertu de cette prolongation? Pourra-t-il reporter ce crédit à une autre période de prestations?

En second lieu, j'aimerais demander au ministre ce qu'il en est des gens dont les prestations régulières s'épuiseront au cours de ces six ou sept semaines, autrement dit, de ceux dont les prestations régulières vont s'étendre sur la période de prolongation? Continueront-ils de les toucher et bénéficieront-ils de cette prolongation jusqu'à la fin de juin?

M. Peters: Monsieur le président, je tiens à remercier le ministre d'avoir prolongé la période de prestations et je suis très heureux d'apprendre que 200,000 personnes pourront bénéficier d'un montant de 14 millions.

Ma région a beaucoup de chômage, chômage saisonnier plutôt. L'année dernière, la durée de l'emploi dans les scieries a été écourtée étant donné la mévente, et la plupart des ouvriers de ces scieries n'ont plus droit aux prestations régulières à cause de leur courte période de travail. Ils ont par conséquent touché quelque temps des prestations saisonnières. J'ai été peiné de constater qu'après la dernière prolongation des prestations saisonnières, au moment où la période a été prolongée d'un mois puis d'un autre mois, ces gens n'avaient plus droit à retirer les prestations saisonnières pendant la durée de la période de prestations.

Je reconnais que si 200,000 personnes ont droit aux prestations, nous avons accompli quelque chose, mais j'avais l'impression, comme du reste un grand nombre de mes commettants ainsi que beaucoup de personnes d'autres régions qui d'habitude touchaient des prestations saisonnières, que si nous étendions les prestations saisonnières, nous accorderions aux chômeurs saisonniers le bénéfice de ces prestations. Il a beaucoup été question un peu partout dans le pays d'une prestation saisonnière permanente destinée aux sans-travail qui sont dans ce cas-là.

Je crois que nous devrions sans doute songer à recourir de nouveau aux prestations supplémentaires et, au besoin, à modifier la base des cotisations de façon à tenir compte, au moyen de prestations supplémentaires, de ceux qui sont en chômage saisonnier durant toute la période où ils ont droit aux prestations.

Le ministre nous dit qu'il s'agit ici d'une mesure d'urgence. A mon avis, il faudrait ne pas oublier que nous pourrions puiser dans le Fonds du revenu consolidé un montant supplémentaire (14 millions de dollars et peut-être plus) pour verser des prestations supplémentaires aux chômeurs saisonniers. En agissant ainsi, nous laisserions intacte la caisse d'assurance-chômage durant les années à venir. Si je dis cela, c'est parce que, même si le ministre a affirmé qu'il s'agit d'une mesure provisoire, je suis convaincu que, dans une situation semblable, l'an prochain, on ferait de fortes pressions et l'on insisterait pour dire qu'il y a lieu de recourir à une telle mesure.

Je crois qu'il conviendrait également de songer à modifier les dispositions présentement en vigueur en ce qui concerne les modalités de contribution. Évidemment, je reconnais qu'il serait plus opportun de discuter cette question à diverses étapes de l'examen du bill, mais je persiste à croire qu'il conviendrait d'examiner le cas des industries comme celles du bois et de l'automobile où il y a eu des mises à pied saisonnières au cours des années, de sorte que les gens en sont arrivés à compter de plus en plus sur les prestations saisonnières. Or, à cause d'autres restrictions, leurs périodes d'emploi ont diminué, de sorte que ces gens ont de plus en plus besoin de prestations.

Aux termes de cette proposition d'amendement, quiconque touche des prestations saisonnières,—et dans ma région nombre de travailleurs de l'industrie du bois en ont touché dans la première semaine de décembre,—ne serait plus admissible. En fait, une telle personne n'est plus admissible aux prestations saisonnières depuis le début de mars. Je crois qu'un peu partout dans le pays les

gens en sont venus à croire que les changements qui auraient lieu seraient beaucoup plus généreux qu'ils ne le sont et qu'ils viseraient ceux qui ne sont plus admissibles aux prestations saisonnières de la façon normale. Or, si nous instituons maintenant une période supplémentaire, ceux qui étaient exclus des prestations saisonnières depuis plusieurs semaines ou plusieurs mois pourront toucher quelque chose.

Il y a, évidemment, une méthode qui pourrait leur assurer des prestations saisonnières à l'heure actuelle. Cette méthode est prévue par la loi sur l'assistance publique, qui englobe évidemment la question de l'assistance municipale. Je sais que bon nombre, ou du moins un certain nombre, de bureaux d'assurance-chômage ont des formules ayant trait à cette mesure, aident les requérants à remplir ces formules qu'ils envoient ensuite à l'hôtel de ville; les gouvernements fédéral, provincial et municipal examinent alors le cas du point de vue de l'assistance sociale.

Je compte parmi ceux qui ont versé des cotisations à la caisse d'assurance-chômage depuis ses débuts et je suis certain que beaucoup d'entre nous qui n'ont jamais eu et n'auront jamais l'occasion de toucher des prestations sont assez bienveillants pour souhaiter quelque modification en faveur des intéressés,—et surtout des municipalités qui sont en mauvaise posture pour assumer des dépenses d'assistance sociale même peu importantes,—afin qu'on puisse les aider en prélevant certains fonds sur la recette générale au profit de la Commission, ce qui lui permettrait de continuer à verser des prestations supplémentaires pour la période en cause, comme le veut le ministre. On pourrait maintenir les prestations supplémentaires, en plus de verser des prestations saisonnières à ceux qui ont maintenant épuisé ces prestations saisonnières.

M. Winch: Monsieur le président, la mesure, telle quelle, recevra évidemment l'appui de tous les honorables députés. Cependant, je dois dire sans ménagements que je suis fort déçu de ce que le ministre du Travail semble penser que c'est la mesure d'urgence qui s'impose en ce moment pour résoudre le problème du chômage au Canada, alors que les prestations saisonnières, comme on les appelle, s'épuisent.

Il y a quelques semaines seulement, je m'en souviens, le cœur des candidats conservateurs saignait à cause des chômeurs du Canada. Ils parlaient d'un ton pénétré des initiatives qu'ils prendraient, sitôt réunie la Chambre des communes, advenant leur élection. Aujourd'hui, en lisant la mesure d'urgence relativement à l'aide financière qu'elle apportera, je ne puis concilier cette bruyante compassion avec l'initiative qu'a prise le gouvernement conservateur après les élections.

Nous comprenons tous bien, je pense, que le chômage mesure nos malaises économiques. A n'en pas douter, le Canada se trouve devant une crise de chômage et, par suite, devant de grosses difficultés pour le pays en général et pour les chômeurs en particulier. Nos chômeurs se partagent en deux catégories. Un peu moins de 40 p. 100 de nos effectifs ouvriers ne sont visés par aucune disposition d'assurance-chômage; je ne puis m'empêcher de me demander si le gouvernement a considéré comment ces 40 p. 100 de nos effectifs ouvriers, dont une partie est en chômage, se tirent d'affaire aujourd'hui.

La résolution à l'étude ne tient pas compte de cette proportion de 40 p. 100 de notre main-d'œuvre qui n'est pas protégée par l'assurance-chômage. Elle ne vise, en partie, qu'un peu plus de 60 p. 100 qui tombent sous le coup de la loi; or, de ce groupe, des centaines de milliers sont aujourd'hui en chômage. Ces gens ont épuisé prestations régulières et prestations saisonnières ou sont sur le point d'y arriver.

S'efforçant de remédier de quelque façon à la situation, le ministre du Travail a présenté cette mesure, ce dont nous le félicitons. Tout en le félicitant du chemin qu'il a déjà parcouru, nous voudrions bien savoir pourquoi il n'a pas étudié ce problème critique sous tous ses aspects et profité de la résolution et du bill qui la suivra pour garantir au moins un semblant de ce qu'on appelle le niveau de vie à tous ceux qui relèvent de la loi, c'est-à-dire leur assurer les choses de première nécessité. Même à la faveur des dispositions qu'on vient de présenter, beaucoup ne pourront pas se tirer d'affaire s'ils ne peuvent trouver du travail.

J'ai du mal à comprendre l'attitude du gouvernement et du ministre à ce sujet. On nous dit d'abord qu'il s'agit de proroger provisoirement la période des prestations saisonnières. Celle-ci se terminera le 28 juin de cette année. Le ministre doit se rendre compte, c'est clair, que le 28 juin il y aura bien des gens en chômage qui ne toucheront pas de prestations. L'emploi du mot "provisoire" ne peut signifier qu'une chose, ou bien que le ministre se leurre lui-même ou bien qu'il essaie de berner la Chambre et le public en général. S'il nourrit l'idée fantastique que le 28 juin marquera le retour à l'état normal pour l'économie et l'embauche, il va au-devant d'une déconvenue.

Je souhaiterais qu'il eût raison. Je souhaiterais qu'il ne fût pas nécessaire d'accroître la période de prestations. Mais, si

nous voulons être sincères avec nous-mêmes et, à titre de représentants nouvellement élus nous devrions l'être, il nous faut reconnaître que la crise actuelle de chômage au Canada n'a rien de provisoire.

Il semble, par conséqquent, qu'en vertu des principes du projet de résolution, le ministre du Travail aurait dû avoir la décence et le courage de regarder la situation en face et de reconnaître qu'il est non seulement nécessaire présentement de modifier la loi sur l'assurance-chômage de façon à en prolonger les prestations jusqu'au 28 juin, mais que la chose à faire dans un pays civilisé ayant à sa tête un gouvernement consciencieux serait de prendre les mesures nécessaires pour porter secours aux chômeurs jusqu'au moment où ils trouveront du travail.

Faudra-t-il que, juste avant le 28 juin, nous apportions une autre modification à la loi? J'ai bien peur qu'il en sera ainsi à moins que le ministre du Travail ne décide que les chômeurs ne s'en passent.

Je m'oppose énergiquement à la politique du gouvernement. J'insiste pour que le gouvernement prenne conscience de la situation économique et du chômage sévissant dans le pays et prenne des mesures concrètes de nature à donner à la population l'assurance que des solutions satisfaisantes seront trouvées avant le 28 juin. Je tiens également à répéter ce que des députés ont déjà dit, à savoir que quelles que soient les bonnes dispositions des administrateurs des diverses provinces, ils n'en sont pas moins tenus d'appliquer le règlement établi à Ottawa, et que, étant donné la manière dont ce règlement est libellé, ils ne pourront fournir des secours, même en vertu de ces dispositions, à des milliers de chômeurs nécessiteux du pays.

De même que j'ai dit que l'emploi du mot "provisoire" ne me revenait pas, ainsi en est-il du mot "saisonnier". Les dispositions d'une loi de la Chambre des communes ou d'une modification qui y est apportée devraient être conçues de façon à venir en aide aux chômeurs, peu importe pendant combien de temps ils sont sans emploi. Un chômeur peut avoir faim le 29 juin aussi bien que le 28, durant l'automne aussi bien que durant l'hiver.

A mon avis, le gouvernement démontre aujourd'hui, comme pendant la dernière législature, qu'il ne comprend rien du tout aux questions économiques et aux besoins de la population. Les membres du gouvernement ne comprennent rien aux grands principes qu'il faut appliquer pour secourir, à n'importe quel moment de l'année, ceux qui sont infirmes, qui ont faim ou sont sans travail. Le plus tôt on reconnaîtra ces besoins, et je regrette que la présente mesure n'indique pas qu'il en soit ainsi, mieux ce sera pour le gouvernement et pour la population canadienne.

Voilà le principe général. Il y a aussi un certain principe qui ne s'applique peut-être pas à certaines provinces du pays, mais qui s'applique certainement à la Colombie-Britannique, province dont j'ai l'honneur de représenter ici l'une des circonscriptions. Le chômage saisonnier ne se produit pas à un moment que peut fixer le gouvernement conservateur. Le chômage saisonnier dépend de l'occupation à laquelle on se livre et il y a diverses saisons pour chacune des occupations.

Prenons l'industrie de la pêche ou des sciages, par exemple. Suivant le temps qu'il fait, on peut être chômeur saisonnier en hiver, mais on peut également être chômeur saisonnier en été. D'après le principe passé et, semble-t-il, d'après le principe actuel, le chômage saisonnier s'applique non pas suivant l'occupation, mais suivant la date que le gouvernement décide de fixer et à compter de laquelle la personne peut être en chômage et toucher des prestations saisonnières supplémentaires.

Si j'ai bien compris le discours du trône, ce n'est pas la dernière fois que la loi sur l'assurance-chômage pourra être mise à l'étude au cours de cette première session de la 24e législature du Canada. Je me borne à dire que notre parti se réjouit du progrès réalisé, mais nous déplorons amèrement que le gouvernement, soit par ignorance, soit par manque d'initiative, n'ait pas, en présentant cette mesure d'urgence, accordé les prestations de manière à répondre à toutes les circonstances critiques dans le domaine du travail pour ce qui est de l'assurance-chômage.

Je reconnais la sincérité du ministre du Travail. Je n'en doute pas le moindrement. Sa sincérité me porte à croire qu'il présentera aussitôt que possible une refonte de la loi qui comportera d'importantes modifications. J'espère alors qu'il relèvera le montant en cause. Je regrette qu'on ne pourvoie actuellement à nulle augmentation. J'ai confiance que la prompte approbation dont la présente modification fera l'object de la part de tous les partis à la Chambre des communes amènera le ministre à présenter le genre de modifications dont j'ai parlé.

Je me trouvais à Winnipeg quand le premier ministre a parlé devant la deuxième réunion générale du Congrès du travail du Canada. J'étais assis dans l'auditorium et je l'ai entendu se lancer—comme seul il peut se lancer, et je prends ce mot dans plus d'un sens—dans un flot d'éloquence pour inviter les Canadiens à dépenser. Je me le représente encore en train de dire aux gens de dépenser. Il y a quelques centaines de

milliers de Canadiens qui n'ont pas d'argent à dépenser, et il y a aussi quelques centaines de milliers de personnes qui vivent d'assurance-chômage. Ils aimeraient dépenser, mais le maximum qu'il peuvent toucher est $32 par semaine.

Monsieur le président, j'aimerais que vous tentiez d'acheter une maison ou de louer un appartement dans la ville de Vancouver par exemple et de savoir quelles seraient les mensualités. Dans bien des cas, vous devriez payer entre $85 et $140 par mois. Si vous êtes un chômeur admissible à l'assurance-chômage vous pouvez recevoir un maximum de $32 par semaine. Dans ma ville, des milliers de familles trouvent que ce montant suffit à peine à payer leur loyer, leur hypothèque, leurs comptes à la banque et leurs impôts. Il reste peu en somme pour la nourriture et le vêtement. Et le premier ministre vient inviter à la dépense.

Il nous est relativement facile, à nous qui gagnons de $10,000 à $37,000 par an, de nous tirer d'affaires mais l'ouvrier qui s'achète une maison et qui vient à manquer de travail sans qu'il y ait de sa faute a du mal à assurer la subsistance de sa famille avec ce qu'il reçoit de l'assurance-chômage. Que le premier ministre du Canada invite les gens à dépenser, dépenser encore et toujours en disant que c'est le moyen de nous sortir de nos difficultés actuelles, j'y vois le comble de la plus pure et de la plus odieuse hypocrisie.

Le gouvernement va maintenant se mettre à dépenser; tout cela est bel et bon, mais il devrait donner un peu plus d'argent aux nombreux chômeurs qui touchent des prestations d'assurance-chômage afin de les aider à rétablir l'équilibre économique, leur donner un peu plus qu'il ne faut pour payer le loyer et l'hypothèque.

Il est inutile, je suppose, de demander que les prestations d'assurance-chômage soient augmentées aujourd'hui même. J'espère cependant que le ministre étudiera la question et agira promptement. Je prends cette chose fort à cœur. Ayant vu des chômeurs presque tous les jours dans ma propre circonscription, je crois comprendre leurs problèmes. J'ai vu aussi des gens qui, en raison de formalités prévues dans les règlements d'application de la loi, n'étaient pas admissibles à l'assurance-chômage.

J'appuierai certes la présente mesure que j'accueille avec joie. Je remercie le ministre de s'engager aussi loin dans cette voie et j'espère qu'il saisira bientôt l'occasion de réparer l'erreur qu'il commet en ce moment en n'apportant pas à la loi des modifications importantes et en n'augmentant pas les prestations qui y sont prévues.

[M. Winch.]

M. Herridge: Monsieur le président, je saisis l'occasion qui se présente de féliciter le premier ministre de son élection à ce poste, élection qui me paraît être un grand succès personnel. Je suis sûr qu'un grand nombre de Canadiens ont été profondément impressionnés par son verbe à la Lincoln, son allure persuasive et quelque peu ecclésiastique et son sens shakespearien de l'effet théâtral, de la phonétique et du maquillage. Tous conviennent, j'en suis sûr, que le premier ministre prête une brillante façade politique aux déficiences économiques de la société capitaliste contemporaine.

C'est ainsi que notre groupe envisage les choses. Toutefois, je suis porté à penser que la grandeur du premier ministre est quelque peu rehaussée par la platitude de son entourage. Néanmoins, je pense qu'en dépit de son désir et de ses meilleures intentions,—dont je lui accorde tout le mérite,—il ne peut, étant donné le présent régime, éviter d'être dans une certaine mesure le chef de ralliement politique au service des magnats de la rue Saint-Jacques et de Bay Street. Je m'empresse de dire, toutefois, que nos vœux à tous l'accompagnent dans ses efforts pour nous offrir des palliatifs destinés à remédier partiellement aux maux de notre société capitaliste.

Notre groupe considère la présente mesure comme un palliatif propre à fournir actuellement un petit secours à une minorité de chômeurs canadiens. Je ne m'étendrai pas sur ce sujet car d'autres députés de notre groupe ont déjà fait connaître notre point de vue. Toutefois, avant d'entamer d'autres observations, je ne puis m'empêcher de parler d'un éditorial paru dans le *Daily Times* de Trail du 8 mars 1958, journal conservateur dont la famille du ministre des Travaux publics est propriétaire. Cet éditorial traite du chômage et des chômeurs.

L'hon. M. Green: Ce n'est pas moi qui en suis le propriétaire.

M. Herridge: Je devrais dire en toute justice que le propriétaire est un neveu du ministre, sauf erreur, ou en tout cas quelqu'un qui lui est apparenté. Cet éditorial contient quelques critiques à l'adresse des chômeurs et mentionne qu'au Canada un tiers environ de ceux-ci manque d'esprit d'initiative. L'article dit entre autres:

> Leur attitude est malheureusement celle qui se fait de plus en plus jour dans la population, c'est-à-dire que le Canada doit à ses fils une subsistance et une pension quand ils sont âgés.

Le Canada possédant de vastes ressources naturelles doit certainement permettre à tous ceux qui veulent travailler de gagner leur vie et il doit assurément verser une pension aux vieillards. Toutefois, après avoir critiqué les

chômeurs, le parti auquel j'appartiens et le représentant actuel de Kootenay-Ouest, l'auteur de cet article publie des fac-similés d'annonces offrant des occasions d'emplois au Canada. Il dit ensuite que, si les Canadiens consentaient seulement à acheter, il y aurait beaucoup de travail.

Les occasions d'emplois mentionnés dans cet article de fond ont suscité un vif intérêt dans ma région. Ces annonces demandaient des vendeurs de jarretières, de ceintures, de gaines, de soutiens-gorge, de produits Watkins et d'immeubles, des personnes offrant d'autres produits de porte en porte ou s'occupant de programmes de stimulation de la vente. Dans ce journal, on parle de milliers d'occasions d'emplois offertes aux chômeurs canadiens qui veulent tout simplement faire preuve d'initiative. Cela me rappelle l'attitude qu'avaient les torys il y a nombre d'années. Je vois bien que le ministre de la Défense nationale n'est pas de mon avis. Je suis sûr qu'un grand nombre de membres du parti conservateur n'en conviendront pas.

Je me souviens qu'une fois il m'a été donné de lire le compte rendu de la Chambre des lords. Celle-ci étudiait à l'époque un projet de loi relatif à la rééducation, destiné à assurer l'instruction gratuite à un plus grand nombre de citoyens en Grande-Bretagne. Un noble lord s'était levé à la Chambre des lords. Il s'agissait d'un tory très bien connu, qui avait rendu de grands services à l'empire et au Commonwealth. Voici ce qu'il avait dit: "Après avoir servi pendant 50 ans l'empire et le Commonwealth, et m'être intéressé pendant 50 ans à l'instruction publique, et après avoir constaté les vastes sommes d'argent qu'on a dépensées à cet égard, j'en suis arrivé à la conclusion, de même qu'un de mes collègues, que tout ce que nous avons réussi à faire a été de baisser de 12 pouces le niveau des inscriptions vulgaires sur les murs des salles de toilette."

Voilà à peu près l'attitude que prennent certaines gens à l'égard du chômage. Je reconnais que ceux qui présentent cette mesure sont sincères, mais nous, de ce groupe-ci, estimons que pareils remèdes sont tout à fait insuffisants. Ce sont des remèdes temporaires qui amélioreront les choses dans certains cas, mais en réalité nous n'envisageons pas la question d'une façon réaliste.

Le gouvernement propose un programme national de mise en valeur et de travaux publics. Nous avons appuyé ce programme, parce que nous avons besoin de mettre nos ressources en valeur et de réaliser des travaux publics afin de pouvoir assurer du travail au plus grand nombre possible de personnes. Pareil programme nous paraît limité, si l'on se place du point de vue d'une économie saine et si l'on tient à employer le plus grand nombre de personnes possible à ce moment-ci. Notre parti est d'avis que ce qui cause notre chômage, c'est simplement un excédent de production qu'on ne peut vendre ni sur le marché intérieur ni à l'étranger. Voilà la cause fondamentale du chômage qui existe à l'heure actuelle. Nous avons ici des excédents de blé, de bois, de métal, de poisson. A notre avis, le seul remède pratique se trouve dans un régime d'économie planifiée qui prévoirait une saine expansion de notre commerce avec les pays d'outre-mer. Je ne prétends, d'ailleurs, pas qu'on puisse y arriver d'un jour à l'autre, ou même que la chose soit simple. De l'autre côté du monde, en Asie, nous avons des populations presque innombrables qui souffrent de l'insuffisance de leur production industrielle et alimentaire et d'autres problèmes de ce genre.

Je dirai que, tout en appuyant chaque effort fait en vue d'étendre nos marchés en Grande-Bretagne et en Europe, ces marchés, anciens et déjà très travaillés, n'offrent que des possibilités restreintes à l'expansion de nos exportations de produits industriels et agricoles. Nous souhaitons bonne chance au Gouvernement pour ce qu'il fera dans ce sens, mais le domaine est fort limité. Nous prétendons que les marchés asiatiques nous offrent de grandes possibilités d'accomplir quelque chose dans un avenir assez rapproché, de remédier à notre chômage et d'accepter notre part de responsabilité à l'égard du bien-être international, du bien-être des autres pays.

Nous admettons évidemment les difficultés qui se présentent à cet égard. Ce n'est pas aussi facile de traiter avec ces gens qu'avec ceux dont la monnaie est forte. Nous n'avons pas même essayé. Nous savons qu'il y a moyen de leur vendre un peu contre des devises fortes, des dollars; mais ces ventes sont limitées. Je le répète, nous devrions tout d'abord reconnaître ces pays, car ils ont une certaine fierté, une fierté souveraine, et il n'y a pas moyen de traiter convenablement avec les gens à moins de les reconnaître. Il ne suffit pas d'envoyer des délégués commerciaux, qui passent par l'escalier de service, et de ne pas reconnaître ces envoyés officiellement s'ils éprouvent des ennuis. Nous devrions reconnaître la Chine, afin que nous y ayons un ambassadeur, des consuls et des délégués commerciaux.

Il y a environ cinq semaines, j'ai lu une déclaration dans laquelle M. McIvor, ex-président de la Commission canadienne du blé, a dit que si nous pouvions nous créer des débouchés sur le marché chinois, notre excédent de blé disparaîtrait presque du jour au lendemain. Il y a trois ou quatre possibilités là-bas. A notre avis, nous devrions reconnaître ces pays. Nous devrions faire tout

notre possible pour étendre nos débouchés en Asie, afin de remédier au chômage qui existe chez nous. Nous devrions accepter des devises locales et les affecter à des placements de mise en valeur dans ces régions, adopter un régime qui ressemble au Plan de Colombo et le reste.

Des gens prétendent que nous ne pouvons nous le permettre. Mieux vaut nous permettre cela que d'avoir 500,000 ou 600,000 chômeurs au Canada. Nous avons calculé que si tous ces gens travaillaient, si nos cultivateurs produisaient à plein rendement, si tous nos ouvriers avaient un emploi, ils acquitteraient de l'impôt sur le revenu. Le chômage actuel fait perdre aux Canadiens de 350 à 500 millions en impôt sur le revenu. Ne vaut-il pas mieux garder nos cultivateurs en état de production et en état d'acquitter l'impôt sur le revenu, garder nos ouvriers en état de production et en état d'acquitter l'impôt sur le revenu, quitte à utiliser l'excédent d'impôt sur le revenu de cette source pour étendre encore nos débouchés en Asie dans le sens dont j'ai parlé?

Notre parti estime qu'il n'y a pas d'autre façon d'organiser nos marchés. Sachons accepter nos responsabilités envers les gens d'Asie, envers les pays moins privilégiés et moins développés du monde. Vendons-leur nos excédents à crédit à long terme, acceptons leurs devises et réinvestissons-les afin de mettre en valeur l'industrie et l'agriculture de ces pays. Acceptons aussi nos responsabilités envers les cultivateurs et envers les chômeurs de notre pays. Selon nous, c'est le genre de programme qui est essentiel si nous voulons commencer à guérir cette maladie chronique du capitalisme, le chômage qui nous assaille.

Pour terminer, monsieur le président, je veux dire que nous appuyons la mesure à l'étude et aussi les autres. Je ne mets pas du tout en doute l'intégrité ni les intentions ni les meilleurs espoirs des honorables vis-à-vis, mais je veux signaler qu'ils ne se rendent pas compte que nous vivons dans un monde qui évolue rapidement. Si nous n'aceptons pas de nouveaux principes, principes d'économie mixte, et une nouvelle base de relations commerciales avec l'Asie, nous continuerons de souffrir du chômage et de ses conséquences qui influeront sur notre essor national. C'est tout ce que j'ai à dire, monsieur le président.

(*Texte*)

M. Leduc: Monsieur le président, j'ai l'intention de faire quelques brèves observations relativement au projet de résolution actuellement à l'étude.

Tout d'abord, je désire féliciter l'honorable ministre (M. Starr) d'avoir présenté cet amendement, comme je l'ai déjà fait lorsqu'il en proposait un en novembre dernier. L'amendement qui a été adopté au mois de novembre dernier a aidé bon nombre de chômeurs saisonniers et l'amendement que propose aujourd'hui l'honorable ministre va certainement apporter un soulagement à bon nombre de chômeurs saisonniers. Toutefois, cette mesure ne résoudra pas le problème du chômage, pas plus dans ma circonscription qu'ailleurs dans le pays.

Ce que nous votons présentement, c'est ni plus ni moins qu'un secours direct comme celui qu'on a connu sous le régime Bennett, avec la différence que, de 1930 à 1935, le secours direct était donné à tous les chômeurs nécessiteux, alors que sous l'empire du projet de résolution à l'étude, le secours sera accordé seulement à ceux qui auront droit aux bénéfices saisonniers, conformément aux règlements de la loi sur l'assurance-chômage. Alors, dans ma circonscription comme dans le reste du pays, il y a un certain nombre de personnes qui ne bénéficieront aucunement de la modification proposée.

L'autre jour, j'entendais le très honorable premier ministre (M. Diefenbaker) annoncer que l'on exécuterait dans le pays de vastes travaux publics afin d'enrayer le chômage. J'ai constaté que parmi les travaux énoncés, il y en avait très peu qui pourraient directement résoudre le problème du chômage dans ma circonscription.

Je voudrais signaler à la Chambre que, dans ma circonscription comme dans un grand nombre d'autres de la province de Québec, la plupart des chômeurs sont des employés de la forêt, de la ferme et de certaines industries. Le problème du chômage est plus grave dans la province de Québec que dans n'importe quelle autre province; il y a plus de chômeurs dans la province de Québec, proportionnellement à sa population, que dans les autres provinces du Canada, et cela est dû surtout au ralentissement de l'industrie du papier. Pas plus la mesure proposée par le gouvernement que le programme de travaux annoncé par le très honorable premier ministre ne résoudront le problème du chômage dans ma circonscription.

Ma circonscription est desservie par trois bureaux d'assurance-chômage; la partie sud relève du bureau d'assurance-chômage de Hull, la région de la rivière Lièvre, de celui de Buckingham, et la partie nord de la circonscription, qui s'étend de Gracefield au nord de Maniwaki, relève du bureau local de Maniwaki. Ce n'est que de ce bureau que je peux obtenir les chiffres exacts relativement au nombre de chômeurs, car ceux qui résident dans la partie sud de ma circonscription et dans la région de la rivière Lièvre, relèvent

des bureaux de Hull et de Buckingham, lesquels veillent aussi aux chômeurs d'autres circonscriptions.

Je voudrais appeler l'attention de l'honorable ministre sur le fait que, la semaine dernière encore, au delà de 2,000 chômeurs touchaient des prestations d'assurance-chômage au bureau de Maniwaki seulement. Il y a actuellement, dans ma circonscription, plus de 3,000 chômeurs qui touchent des prestations et je voudrais faire remarquer à l'honorable ministre...

L'hon. M. Martin: Combien?

M. Leduc: Au delà de 2,000 chômeurs relèvent du bureau de Maniwaki. Je voudrais faire remarquer à l'honorable ministre que, d'après les fonctionnaires du bureau d'assurance-chômage de Maniwaki, il y a dans la région nord de ma circonscription, soit de Gracefield en allant vers le nord, une force ouvrière ou une population ouvrière de 3,500 ou 3,600 ouvriers, et actuellement, au delà de 2,000 de ces derniers sont sans travail. C'est dire que plus de 60 p. 100 de la population ouvrière du nord de ma circonscription est sans travail, et je suis convaincu qu'au 28 juin prochain, il y aura encore au delà de 1,000 personnes, dans la partie nord de ma circonscription, qui seront sans travail, à moins que le gouvernement n'entreprenne certains travaux dans ma circonscription. Il est donc de mon devoir de suggérer au gouvernement certains travaux qui pourraient aider à résoudre le problème et donner du travail à ces chômeurs-là.

Si le gouvernement fédéral voulait s'entendre avec le gouvernement de la province de Québec ou avec les conseils municipaux, il serait très facile d'y exécuter des travaux de voirie ainsi que des travaux d'égout et d'aqueduc dans certaines municipalités. De plus, ma circonscription comprend le parc de la Gatineau, une entreprise fédérale. Le gouvernement n'aurait qu'à accorder quelques millions de dollars de plus à la Commission du district fédéral, laquelle pourrait entreprendre des travaux en vue de compléter l'aménagement de ce parc qui fait partie du plan de la capitale nationale. Il y a, à Aylmer, une plage qui a été donnée par la municipalité à la Commission du district fédéral, l'an dernier, à condition qu'on y aménage un parc et une plage publique. Eh bien, si la Commission du district fédéral avait les fonds nécessaires, elle pourrait immédiatement entreprendre ces travaux. On pourrait aussi entreprendre, dans ma circonscription, d'autres travaux qui seraient de nature à aider aux chômeurs, car n'allez pas croire, monsieur le président, que même si vous construisez des chemins au Yukon, un chemin de fer à destination du grand lac des Esclaves et si vous procédez à une importante extension de l'aménagement et de l'équipement de notre réseau d'aéroports, ainsi qu'à une intensification de nos travaux relatifs aux ports, vous allez résoudre le problème du chômage. Au contraire, vous n'atteindrez ainsi qu'une faible proportion des chômeurs de ma circonscription, et c'est le cas non seulement chez nous mais dans toutes les circonscriptions du Québec et des autres provinces.

Si le gouvernement a réellement l'intention de résoudre le problème du chômage, de donner du travail aux chômeurs, je lui suggère donc d'entreprendre des travaux utiles dans les différentes circonscriptions de la province et du pays.

Monsieur le président, j'aurais une suggestion à faire qui pourrait fort bien faire l'objet d'un amendement à la loi sur l'assurance-chômage. Dans ma circonscription comme ailleurs, il y a beaucoup de personnes qui ne peuvent toucher de prestations d'assurance-chômage; je veux parler des employés des cultivateurs. Actuellement, les employés de la ferme ne touchent pas de prestations et il me semble qu'il est temps de modifier la loi sur l'assurance-chômage de façon à y inclure les employés de la ferme, car, actuellement, un grand nombre de cultivateurs ne peuvent obtenir les services des chômeurs parce que ces derniers ne veulent pas aller travailler sur les fermes, sachant qu'il n'y aura pas de timbres d'apposés dans leur livret d'assurance-chômage.

Cette situation constitue également une injustice envers certains fils de cultivateurs qui, au lieu de travailler dans les industries, restent sur la terre pour aider leur père, car en ce faisant, ils ne sont pas admissibles aux prestations d'assurance-chômage. A mon avis, on devrait amender la loi afin d'y inclure les employés de la ferme.

Voilà les quelques observations que j'avais à faire. Je demande au Gouvernement de bien vouloir étudier sérieusement les quelques suggestions que j'ai faites. S'il veut réellement apporter un remède efficace au chômage dans les comtés ruraux, le gouvernement fédéral devra travailler de concert avec les gouvernements provinciaux afin d'instituer un programme de travaux publics suceptibles de venir en aide aux chômeurs.

(*Texte*)

M. Robichaud: Monsieur le président, je puis vous assurer, dès maintenant, que mes remarques sur le projet de résolution à l'étude seront très brèves.

Mes observations se rapportent à certaines paroles qu'a prononcées hier, en cette enceinte, l'honorable ministre du Travail (M. Starr) lorsqu'il a proposé la résolution actuellement

à l'étude, et que j'extrais de la page 88 du compte rendu officiel des débats du 14 mai. L'honorable ministre disait:

Je tiens à signaler, en réponse à une question qui a déjà été posée à la Chambre, que durant les cinq mois écoulés depuis le 1er décembre 1957 près de 230 millions de dollars ont été versés en prestations d'assurance-chômage. En dépit de ces forts déboursés cependant, la caisse d'assurance-chômage était, à la fin de mars, dans une situation remarquablement forte, puisqu'elle renfermait plus de 740 millions de dollars. Nous croyons donc que la caisse est en assez bonne position pour fournir ce supplément de protection que nous jugeons nécessaire afin d'atteindre l'objectif prévu.

Maintenant, monsieur le président, nous savons qu'au 31 mars 1957, la caisse d'assurance-chômage avait à son crédit un fonds de $884,800,000, et comme l'affirmait hier le ministre, ce fonds avait baissé à 740 millions au 31 mars 1958, soit après neuf mois à peine d'administration conservatrice. Or, s'il faut en juger par la situation présente de l'emploi au pays et le nombre de chômeurs qui touchent et qui vont continuer à recevoir des prestations d'assurance-chômage, nous pouvons estimer que la caisse d'assurance-chômage,—laquelle était si solide lorsque le gouvernement libéral a cédé la gouverne à l'administration actuelle le 21 juin dernier, —sera réduite à 675 millions au 30 avril de cette année et qu'avant le 31 mai,—soit le 31 de ce mois,—elle sera probablement rendue à moins de 600 millions de dollars. De plus, si nous considérons le nombre de chômeurs qui, comme je le disais, vont probablement continuer à toucher ces prestations, eh bien, au 31 mars 1959, la caisse d'assurance-chômage aura été réduite de 50 p. 100.

Je partage l'avis de l'honorable député qui m'a précédé et je dis que cette mesure de secours direct ne diffère de celle qu'a préconisée l'administration Bennett qu'en ce que, sous le régime Bennett, le secours direct était puisé à même les fonds généraux du pays, tandis qu'aujourd'hui, il l'est à même un fonds créé par les ouvriers du pays.

Je termine mes brèves remarques en citant les paroles que prononçait mardi dernier, à Montréal, M. R. J. Tallon, commissaire représentant les ouvriers auprès de la Commission de l'assurance-chômage. M. Tallon disait, comme en fait foi le journal *La Presse*, page 17, édition du 14 mai:

Il est injuste que les ouvriers et les dirigeants de l'industrie soient les seuls à défrayer le coût de l'aide aux citoyens dans le besoin. Ce devoir devrait incomber à toute la population.

C'est-à-dire au gouvernement du pays.

(*Traduction*)

L'hon. M. Pickersgill: J'aimerais poser au ministre une ou deux questions et lui soumettre une ou deux observations à propos de la proposition d'amendement. Comme les autres députés qui siègent de ce côté-ci de la Chambre, ou peut-être devrais-je dire dans ce quartci de la Chambre, c'est à mon corps défendant que j'appuie un amendement visant à prolonger l'hiver jusqu'au mois de juin. N'oublions pas que c'est bien à cela que revient cette proposition. Ces prestations saisonnières ont été créées pour répondre au chômage saisonnier auquel nous n'avons pu nous soustraire jusqu'à présent en raison de notre climat. Il me semble que si l'ancien gouvernement est contraint de prolonger la saison d'hiver jusqu'au mois de juin, il lui est bien difficile de soutenir que la situation économique actuelle de notre pays n'est pas très grave.

Si l'honorable représentant de St-Jean-Ouest, le ministre sans portefeuille, était à la Chambre, ou si l'honorable représentant de St-Jean-Est était à sa place, je suis sûr que l'un et l'autre confirmeraient que dans la province que nous représentons en cette enceinte la situation du chômage est très grave. Je pense que le ministre sait fort bien que, par la nature même des choses, le chômage saisonnier dans cette province, et peut-être dans une certaine mesure dans toutes les provinces de l'Atlantique, a passablement plus d'ampleur que dans bon nombre des autres régions du pays. Il en résulte que le nombre de personnes pouvant recevoir ces prestations saisonnières parce qu'il leur reste assez de timbres pour y avoir droit, et qui les reçoivent encore si tard dans la saison, doit être très faible.

Afin que ceux d'entre nous qui représentons cette région de notre pays se fassent une idée claire de ce que le ministre nous demande de faire, il me semble qu'en formulant sa réponse, ou au moment qui lui conviendra avant l'adoption de cette mesure, il devrait nous fournir ce renseignement. J'aimerais évidemment qu'il nous donne les renseignements pour toutes les provinces, mais je tiens tout particulièrement à prendre connaissance de ceux qui concerne la province de Terre-Neuve. J'aimerais savoir combien de personnes ont reçu des prestations saisonnières cette année depuis le 1er décembre 1957, combien sont parvenues au terme de prestations auxquelles elles avaient droit, et combien en reçoivent encore. Il se peut bien, comme le ministre l'a dit...

L'hon. M. Starr: A Terre-Neuve ou pour tout le Canada?

L'hon. M. Pickersgill: J'aimerais avoir les renseignements sur les deux. J'aimerais même les obtenir pour chaque province. Mais peut-être est-ce trop demander au ministre. En tout cas, j'y tiens pour Terre-Neuve. D'après la masse de courrier que je reçois moi-même, et je sais que d'autres députés de

Terre-Neuve en reçoivent autant, j'ai l'impression que le nombre de personnes dont les prestations ont expiré et qui émargent maintenant à l'assistance publique, augmente très rapidement, et cela depuis le début de mars. Certains d'entre nous ont eu la malice de soupçonner que l'une des raisons qui ont poussé le gouvernement à dissoudre la dernière législature et à décréter des élections si tôt, et à une saison si peu propice, c'est précisément qu'il savait que ces prestations saisonnières allaient expirer et qu'il y aurait beaucoup plus de mécontentement dans le pays en avril qu'il n'y en avait en mars.

L'hon. M. Starr: Si l'honorable député me le permet, j'aimerais lui faire savoir que les inscriptions dans nos bureaux à travers tout le Canada ont baissé le mois dernier, de 120,000 par exemple, donc beaucoup plus rapidement que l'an dernier à la même époque, même avec les prestations saisonnières.

L'hon. M. Pickersgill: J'ai bien pensé que c'est ce que le ministre me répondrait. Voudrait-il nous dire dans quelle mesure cette chute du nombre des inscrits au chômage est due aux pêcheurs qui reprennent évidemment leurs filets actuellement et qui, de toute façon, n'étaient admissibles qu'aux prestations saisonnières? Combien d'autres chômeurs des régions rurales n'estiment-ils pas, une fois leurs prestations épuisées, qu'il ne vaut pas la peine, en l'absence de perspectives raisonnables d'emploi, de maintenir leurs noms sur les listes?

L'hon. M. Starr: Si l'honorable député veut bien inscrire sa question au *Feuilleton*, je me ferai un plaisir de me procurer ces renseignements pour lui.

L'hon. M. Pickersgill: Le ministre, qui n'est pas un nouveau venu à la Chambre et qui nous demande d'adopter cette mesure plutôt extraordinaire...

L'hon M. Starr: Une mesure légitime.

L'hon. M. Pickersgill: ...en prolongeant les prestations saisonnières alors que, sous le régime précédent, elles n'étaient nécessaires qu'en hiver, ne devrait pas dire aux députés d'en face, à ce petit groupe qui constitue l'opposition, qu'ils peuvent attendre le *Feuilleton* pour obtenir des renseignements concernant directement la mesure qu'il est en train de présenter à la Chambre.

L'hon. M. Starr: Le gouvernement précédent avait laissé les gens sans moyens après le 15 avril.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur le président, l'honorable député a la parole et a le droit de parler.

Une voix: Ne soyez pas si susceptible!

L'hon. M. Chevrier: Je n'ai pas l'intention de rester inactif, quoique mon honorable ami, qu'on entend rarement à la Chambre, souhaite que je le sois. Je tiens à protester au sujet de l'attitude du ministre au cours du débat.

Le président: L'honorable député de Bonavista-Twillingate se rendra compte que s'il se rasseyait, le ministre pourrait répondre à sa question, sinon il ne sera pas obligé de le faire.

L'hon. M. Pickersgill: Je remercie le député de Laurier de venir à ma défense. Je dois avouer que je ne me serais pas formalisé de l'attitude du ministre, bien que ce soit la démonstration, et non pas la première que nous ayons eue au cours de cette très courte session, de l'étrange attitude d'une majorité écrasante. (*Exclamations*) D'abord, le jour même où le premier ministre, la main sur le coeur, parlait d'étendre les droits du Parlement, un effort était tenté pour empêcher l'opposition d'exercer son droit traditionnel, d'avoir sa juste part du débat. Je sais que vous allez me dire que j'enfreins le Règlement, monsieur le président, je le reconnais. Voici cependant que le ministre se livre à une manœuvre dont je ne puis vraiment pas me plaindre, parce que je crois y avoir eu recours moi-même à l'occasion; cela consiste à interrompre au milieu d'une phrase celui qui parle, afin de le déconcerter. Cependant, je ne suis pas du tout déconcerté. Ce qui me déconcerte toutefois, monsieur le président, c'est la difficulté qu'on semble éprouver à apprécier la portée réelle de la présente mesure. Même si je ne prétends pas être spécialiste en ce qui a trait à la loi sur l'assurance-chômage, j'ai bien de la difficulté à me convaincre qu'un grand nombre de personnes peuvent avoir suffisamment de timbres dans leur carnet pour toucher des prestations saisonnières et n'en avoir pas assez pour recevoir les prestations régulières.

Il se peut que, dans certains cas, quelqu'un ait travaillé durant l'hiver, qu'il ait perdu son emploi en avril ou à la fin de mars et n'ait pas encore touché toutes ses prestations saisonnières; mais, si je comprends bien, ce qu'on veut, c'est de permettre à ceux qui n'ont pas suffisamment de timbres pour toucher les prestations régulières de toucher des prestations saisonnières. Durant la dernière session, le gouvernement a déjà prolongé la période de huit ou neuf semaines. Je comprends donc difficilement comment il se fait que dans notre pays où, d'après le gouvernement, l'embauchage augmente rapidement, 200,000 personnes pourraient bénéficier de l'extension qu'on veut apporter à la loi.

Avant que se termine le débat, le gouvernement devrait donc nous renseigner davantage sur ce qu'il nous demande et nous dire

quelles conséquences aura cette mesure. A supposer que quelques personnes seulement en bénéficient, ce sera évidemment une bonne chose; mais je suis porté à croire que très peu de personnes bénéficieront de cette mesure.

Je sais de bonne source que dans la province de Terre-Neuve à l'heure actuelle,—et je le sais par les lettres que j'ai reçues de mes commettants depuis les élections,—il y a un nombre grandissant de personnes qui ont épuisé leurs prestations de chômage et qui doivent recourir à l'assistance sociale. Ce nombre augmente de semaine en semaine. Heureusement qu'à Terre-Neuve, nous disposons d'un système relativement bien organisé de secours à l'extérieur,—meilleur que ceux qui existent dans certaines autres provinces,—mais il reste qu'il est humiliant pour nombre de gens de devoir recourir à l'assistance sociale. C'est une nécessité regrettable qui paraît constituer un commentaire plutôt étrange sur le discours,—j'emploie ce mot au singulier, car il s'agit du même discours,—que le premier ministre a répété maintes et maintes fois très récemment. Avant de poursuivre plus avant le débat, je crois que je devrais rafraîchir la mémoire de certains honorables députés de l'autre côté à propos de ce que leur chef a dit pendant la campagne électorale, du genre d'appel et du genre de promesse qui ont été faits à la population du Canada en rapport avec cette question. J'ai ici la reproduction d'un article paru dans le *Daily Star* de Toronto, en date du 28 février dernier, et qui s'intitule: "Que nul ne souffre: tel est l'engagement de M. Diefenbaker envers les sans-travail."

Une voix: Qui en est l'auteur?

L'hon. M. Pickersgill: C'est un membre très distingué de la tribune des journalistes, Bruce Macdonald, qui a accompagné le premier ministre une bonne partie du temps de sa tournée, je crois. Le premier ministre admettra lui-même, je crois, que c'est un journaliste dont les comptes rendus sont exacts. Le premier ministre peut bien, s'il le veut, trouver à redire à ce qu'il a écrit; toutefois, l'objet de l'alinéa précédent, que je pourrai citer une autre fois, était le prix minimum du poisson. Ce n'est pas le temps de parler de cela. Voici un extrait de l'article:

A propos du chômage, on ne peut nier, dit-il, qu'il en existe dans certaines régions du Canada...

C'était là un aveu important de la part du premier ministre, car, d'après la statistique publiée par son propre gouvernement, 590,000 personnes étaient en chômage au pays.

...on ne peut nier qu'il en existe dans certaines régions du Canada, mais la faute en est aux libéraux...

[L'hon. M. Pickersgill.]

...bien que nous n'ayons pas détenu le pouvoir durant les neuf mois précédents. Voici ce qu'il a dit ensuite:

...en mars 1955, les chômeurs constituaient 9.5 p. 100 des effectifs ouvriers,...

On sait que ce chiffre est inexact, ainsi que l'a démontré hier le représentant d'Essex-Est en citant les chiffres du Bureau de la statistique. Il va de soi que nous savons tous que le premier ministre se soucie peu de l'exactitude. (*Exclamations*) Je poursuis la citation:

...proportion qui est plus élevée que maintenant.

Voilà évidemment une déclaration absolument fausse.

"Je vais faire une autre promesse", a dit le premier ministre.

Je sais ce que je dis par expérience et je sais quel est le lot du Canadien moyen.

La majorité des députés n'en savent évidemment rien; mais le premier ministre est au courant, lui.

...je sais quel est le lot du Canadien moyen.

M. Walker: Vous n'en savez pas tant.

L'hon. M. Pickersgill: Laissez le député s'expliquer lui-même!

M. Charlton: Il le fait!

L'hon. M. Pickersgill: Je continue:

J'ai passé par là, dit-il, en baissant la voix et prenant un ton solennel.

Une voix: Tout comme vous-même! (*Exclamations*)

M. McPhillips: Il est raisonnable, en tout cas.

L'hon. M. Pickersgill: Je continue:

"Je ne suis pas ici pour vous raconter mes expériences depuis les tout premiers jours jusqu'à ma vingtième année. Je sais, je sais..."

Une voix: Vous êtes drôle!

L'hon. M. Pickersgill: Encore une fois, je continue:

...Je sais, ...un homme qui chôme est un être humain, pas une statistique.

Tous ceux qui ont été élus par nos concitoyens le savent également.

"Je fais la promesse suivante. Nous avons agi..."

Je crois que le premier ministre n'a jamais prononcé de mots plus justes que quand il a dit "nous avons agi".

Nous avons agi. Je promets à chaque Canadien et Canadienne sans travail,...

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Pickersgill: Écoutez bien ceci maintenant:

...à tout homme et à toute femme de ce pays qui est en chômage... aussi longtemps que je serai premier ministre, nul en ce pays n'aura à souffrir.

Nul en ce pays n'aura à souffrir. On s'est demandé quelle était ma source de renseignements. J'ai cependant une autre citation, tirée cette fois du *Star* de Montréal. C'est une nouvelle de la *Presse canadienne,* qui relate le discours fait à Toronto par le premier ministre le 5 mars 1958. Je n'en lirai que le dernier alinéa.

Une voix: Lisez-le en entier.

L'hon. M. Pickersgill: Voici ce qu'on y lit:

Aussi longtemps que je serai premier ministre, mon gouvernement ne connaîtra pas de repos tant qu'un seul Canadien restera sans travail. On ne laissera souffrir personne.

Je ne sais pas, monsieur le président, quelle est la situation dans votre circonscription mais, dans la mienne, des centaines de chômeurs vivent actuellement de secours.

M. Bigg: Il leur faudrait un autre député.

L'hon. M. Pickersgill: Peut-être un nouveau gouvernement! Je sais que dans ma circonscription et dans celles des honorables députés de Saint-Jean, il y a des centaines de gens qui vivent de secours.

L'hon. M. Starr: En tout cas, il s'en occupe.

L'hon. M. Pickersgill: Je dois me borner à dire que ceux qui vivent de secours souffrent—peut-être pas de privations physiques, même si cela est vrai pour quelques-uns sans doute—faute de travailler alors qu'ils le voudraient. Le premier ministre a dit qu'on ne laisserait souffrir personne. Puis il a employé en Chambre l'autre jour ces paroles étonnantes: "Tout d'abord nous nous attaquons au problème du chômage en éliminant de nouveau les difficultés résultant de l'extension des paiements." Voilà sa façon de soulager la souffrance!

Je sais que le ministre ne va pas prétendre que par la présente mesure même une mince proportion des chômeurs actuels seront protégés d'ici le 28 juin. Le ministre est un homme probe, et je sais qu'il ne formulerait pas de prétentions aussi peu sincères. Mais je trouve qu'avant qu'on nous demande d'adopter la mesure, le ministre devrait nous communiquer d'autres renseignements.

Bien entendu, il ne peut deviner le nombre de ceux qui ne sont pas encore chômeurs et qui peuvent le devenir; mais le ministre n'aurait certainement pas recommandé cette mesure à la Chambre, si ses hauts fonctionnaires ne lui avaient pas dit combien de nos gens, en ce moment ou à la dernière date où il peut obtenir les renseignements, touchent des prestations saisonnières et, en moyenne, combien d'autres prestations ils ont droit de toucher, si ce sera pendant une ou deux semaines de plus. Ce ne serait pas davantage dans la plupart des cas. Tel est le genre de renseignement que le ministre devrait nous communiquer de façon très détaillée; autrement, il se créera vraisemblablement une fausse impression.

Ce matin, j'ai reçu d'un de mes commettants une lettre qui me porte à conclure que cette impression est déjà fort répandue. Je sais que les observations de cet homme sont fausses; néanmoins, c'est l'impression qu'on a créée. Il a dit que le gouvernement a prolongé les prestations du mois de mars au 15 mai, mais "qu'il ne lui en donnera pas davantage". Il n'avait évidemment pas droit à en avoir davantage parce qu'il n'avait pas les timbres nécessaires; mais bien des gens croient que, cette mesure étant prorogée pendant six autres semaines, tous les chômeurs du pays toucheront des prestations pendant six autres semaines.

Dans la mesure où la disposition est utile nous l'accueillons avec joie; toutefois, je ne crois pas qu'elle ait des effets appréciables dans aucune partie du pays. L'effet en sera moindre dans les régions où le chômage saisonnier est plus grave en moyenne qu'en d'autres régions. Elle se fera le plus sentir, évidemment, là où l'emploi est le plus régulier. C'est là où le chômage saisonnier sévit plus grièvement d'une année à l'autre, que la mesure tirera le moins à conséquence, car jusqu'ici les chômeurs de ces régions ont eu moins d'occasion d'accumuler des timbres et de devenir ainsi admissibles aux prestations.

Je ne veux pas trop insister là-dessus mais je rappelle au ministre encore une fois le point sur lequel j'aimerais me renseigner et qui intéresse sans doute d'autres représentants de Terre-Neuve. Quel est le nombre des personnes de cette province qui, à un moment ou à un autre, depuis le 1er décembre, ont touché des prestations saisonnières; quel est le nombre de celles qui touchent encore des prestations saisonnières et, si le renseignement peut être fourni, quel sont les chiffres correspondants pour l'ensemble du pays? Ce serait intéressant d'avoir ces chiffres. Le ministre devrait aussi nous dire combien de temps ces personnes continueront à recevoir ces prestations, d'après la présente mesure. Peut-il aussi nous donner une idée du nombre de personnes qui pourraient tomber en chômage et émarger à l'assurance-chômage car, je le répète, il n'a certes pas présenté cette mesure sans avoir fait auparavant établir des estimations.

Si la question ne se pose pas, si l'optimisme exprimé par le ministre quand il m'a interrompu est légitime, si personne ne risque de perdre son emploi, alors ces renseignements auront perdu leur valeur. Dans ce cas, j'aimerais que le ministre nous explique pourquoi

on a jugé nécessaire de prolonger la période de prestations saisonnières jusqu'au 28 juin, car il est presque inconcevable que, parmi les personnes qui touchent actuellement des prestations, il s'en trouve encore beaucoup qui y aient encore droit le 28 juin.

L'hon. M. Starr: Monsieur le président, je remercie les députés qui ont participé au débat à l'étape du projet de résolution, et ceux qui ont émis des avis.

Nous nous efforcerons sûrement de répondre à certaines des questions posées, c'est-à-dire celles au sujet desquelles nous pouvons nous procurer actuellement des renseignements sans trop de difficulté. Bien entendu, nous ne pouvons fournir de réponses s'il n'y a pas de statistique. Cela exigerait de la divination, et même si l'on me qualifie parfois de prophète, je puis assurer au député de Bonavista-Twillingate que telle n'est pas ma profession. Toutefois, je fais grand cas de l'attitude prise par les députés et j'apprends avec plaisir qu'ils appuieront la mesure, même si certains le feront peut-être à contre-cœur.

L'hon. M. Martin: Le ministre voudra sans doute être équitable. Un seul député a employé l'expression "à contre-cœur", et il ne l'a certes pas employée au sens où l'entend l'honorable député. Le député de Bonavista-Twillingate a parlé d'agir "à contre-cœur", mais non pas dans le sens que le ministre vient d'employer cette expression.

L'hon. M. Starr: Non, non! Je l'ai employée dans le même sens qu'elle a été énoncée à ce moment-là et je ne veux pas le faire d'une autre façon.

L'hon. M. Pickersgill: Le ministre me permettra peut-être d'exposer clairement mon attitude. J'appuie la mesure autant à contre-cœur que le ministre a agi à contre-cœur en la présentant, et pas plus que cela. Le ministre lui-même a dit que c'était fort à contre-cœur qu'il avait à la présenter.

L'hon. M. Starr: L'honorable député regarde maintenant dans une boule de cristal et scrute l'avenir. Ce n'est pas à contre-cœur que je présente cette mesure, car je sais qu'elle profitera à bien des Canadiens qui, par le passé, après le 15 avril, ont été laissés à eux-mêmes sans recevoir aucune aide du gouvernement précédent, dont l'honorable député était ministre.

Le gouvernement actuel n'a pas vu dans la mesure qu'il présentait des dispositions qui mettraient fin au chômage. Il l'a présentée pour remédier à une situation qui a été grave, ainsi que nous le reconnaissons. Cette mesure a été proposée afin d'aider ceux qui se trouvent dans cette situation à se maintenir durant cette période de temps, d'ici à ce que l'emploi atteigne son plus haut point. C'est à cette seule fin qu'elle a été proposée, et elle est de caractère temporaire, en ce qu'elle ne s'applique qu'à l'année 1958, et seulement du 18 mai au 28 juin. Le chômage est grave, et nous nous rendons compte qu'il est grave...

Une voix: Enfin!

L'hon. M. Starr: Je l'ai reconnu ici même. J'ai reconnu publiquement que le chômage pose un problème sérieux. Je dirai aux honorables députés que ce problème me préoccupe et qu'il préoccupe le gouvernement constamment, et c'est à cause de cette situation que la mesure est proposée au Parlement. Nous la proposons en toute bonne foi et de manière à montrer à la population que nous voulons sincèrement l'aider à traverser une situation difficile. Si nous étions du même sentiment que l'ancien gouvernement lors de la situation qui existait en 1955 et auparavant, nous n'aurions rien fait: nous nous serions croisé les bras comme l'ancien gouvernement le faisait.

On a exprimé des sentiments d'alarme et d'inquiétude à propos de la situation de la caisse d'assurance-chômage. Cependant, on s'alarme et on s'inquiète du sort de ceux qui ne toucheront pas de prestations sous l'empire de la mesure. Or, l'assurance-chômage est réellement une assurance et elle est établie comme telle sur une base de participation. La prorogation proposée, qui coûtera environ 14 millions de dollars, viendra en aide à 200,000 personnes. Les honorables vis-à-vis peuvent différer d'opinion avec moi à ce sujet, mais ce sont les chiffres que m'ont fournis les spécialistes du ministère qui travaillent continuellement sur ce problème et qui en ont toutes les données.

L'assurance-chômage est établie, je le répète, sur une base de participation. Certes, il ne pourrait en être autrement. La formule a été modifiée au sujet des prestations saisonnières. Pour six semaines de cotisations l'assuré bénéficie de cinq semaines de prestations et pour avoir droit aux prestations saisonnières l'assuré doit avoir au moins 15 cotisations inscrites dans son livret depuis le 31 mars 1957.

On a posé un certain nombre de questions. Je vais d'abord répondre à celle de l'honorable député d'Essex-Est. Je crois d'ailleurs que l'honorable député de Bonavista-Twillingate désire le même renseignement. Du 1er décembre 1957 au 30 avril 1958, dernière date à laquelle nous pouvons obtenir des renseignements, le nombre de périodes de prestations saisonnières établies était de 373,674.

L'hon. M. Martin: C'est-à-dire du 1er décembre au 15 mai?

L'hon. M. Starr: Au 30 avril 1958. On estime à $71,026,817 le montant des prestations saisonnières payées du 1er décembre 1957 au 30 avril 1958, date de la dernière statistique actuellement disponible.

L'hon. M. Martin: Dans ma question, j'ai demandé des renseignements pour la période allant du 1er décembre au 15 mai. Mon honorable ami les a-t-il?

L'hon. M. Starr: Nous n'avons pu obtenir les renseignements que pour la période que j'ai mentionnée.

M. Denis: Les cultivateurs n'y sont pas compris.

L'hon. M. Starr: Cette statistique comprend toutes les personnes qui ont établi leur droit à des prestations saisonnières.

M. Denis: Il y a eu beaucoup de sans-travail qui n'ont pas reçu de prestations.

L'hon. M. Starr: Les inscriptions aux bureaux nationaux de placement auraient considérablement baissé si nous avions supprimé les prestations saisonnières à compter du 15 avril comme cela se faisait autrefois, mais notre gouvernement voulait aider ces gens. Nous avons prolongé la période d'un mois d'abord, puis d'un autre mois ensuite et nous accordons actuellement une autre prolongation. Nous pourrions supprimer ces prestations et laisser les gens se débrouiller comme ils devaient le faire sous l'ancien gouvernement.

Une voix: Vous êtes un vrai tory.

M. Robichaud: Le ministre permettra-t-il une question? Même si 200,000 personnes toucheront des prestations saisonnières aux termes de la nouvelle mesure, le nombre des chômeurs ne touchant aucune prestation ne sera-t-il pas encore supérieur à celui de l'an dernier sous le régime libéral?

L'hon. M. Pickersgill: Oui, c'est manifeste.

L'hon. M. Starr: Je n'ai pas les chiffres sous la main, mais je crois que le député fait des conjectures et de la divination. Je rappellerai au député que ces gens touchent des prestations qu'ils ne recevaient pas à l'époque où le député appartenait au gouvernement siégeant de ce côté-ci de la Chambre.

L'hon. M. Pickersgill: Parce qu'ils avaient alors un emploi.

M. Denis: Et vous pensez que c'est censé corriger la situation.

L'hon. M. Starr: Soit dit en réponse au député de Burin-Burgeo, le reste des droits qu'un requérant peut avoir le 28 juin deviennent périmés à cette date. Toutefois, une partie ou la totalité des contributions qui ont établi ces droits peuvent compter pour les prestations régulières d'une période ultérieure ou pour les prestations saisonnières de l'an prochain. En réponse à sa deuxième question, les requérants dont les prestations régulières se terminent après le 17 mars auront automatiquement droit à cette extension saisonnière que nous proposons dans la mesure à l'étude.

M. Carter: Uniquement pour préciser ce que le ministre vient de dire, puis-je savoir si une personne qui a six semaines de prestations inutilisées avant qu'elle soit devenue admissible le 17 mai, peut utiliser ces six semaines pour être admissible l'an prochain ou doit-elle être admissible tout d'abord avant de pouvoir utiliser ces six semaines?

L'hon. M. Starr: Elles peuvent compter dans les deux cas.

M. Carter: Cette personne peut s'en servir pour compléter ses 15 semaines l'an prochain?

L'hon. M. Starr: Elles peuvent compter pour les prestations régulières ou saisonnières l'an prochain.

L'hon. M. Pickersgill: Ce n'était pas la question.

M. Carter: Voici où je veux en venir. L'an prochain, cette même personne, au lieu d'avoir besoin de 15 nouveaux timbres, pourrait être admissible avec neuf nouveaux timbres et six inutilisés à l'égard de cette période. Est-ce exact?

L'hon. M. Starr: Je n'en suis pas sûr, mais je pourrais obtenir ce renseignement pour l'honorable député.

M. Winch: Ne sommes-nous pas au stade du projet de résolution et non pas au stade de l'examen en comité?

L'hon. M. Pickersgill: Nous sommes en comité.

L'hon. M. Starr: Je répondrai à l'honorable représentant de Bonavista-Twillingate que j'ai une partie des renseignements demandés. Le nombre des périodes de prestations saisonnières établi du 1er décembre 1957 au 31 mars 1958 à Terre-Neuve était de 17,822, et le montant versé aux bénéficiaires sous forme de prestations saisonnières pendant ces périodes a été de $3,542,070.

L'hon. M. Pickersgill: Je crois que le ministre a peut-être oublié les deux autres questions que j'ai posées, tendant à savoir le nombre de ceux qui recevaient encore des

prestations à Terre-Neuve à la dernière date relevée et le nombre de ceux qui en touchent encore dans tout le Canada. Il me semble que ce dernier renseignement est le plus important de tous.

L'hon. M. Starr: Je me suis souvenu, depuis que l'honorable député a pris la parole, que les autorités compétentes du bureau d'assurance-chômage m'ont signalé qu'elles ne disposent pas encore de ces renseignements. Elles ne peuvent les fournir.

L'hon. M. Pickersgill: Pour le 30 avril, par exemple?

L'hon. M. Starr: C'est bien cela.

L'hon. M. Pickersgill: C'est ridicule!

M. Carter: Monsieur le président, le ministre voudrait-il bien essayer d'obtenir plus tard, aujourd'hui même, ces renseignements pour mettre au clair le point que j'ai soulevé?

L'hon. M. Starr: J'essaierai. Maintenant, je termine par ces observations.

L'hon. M. Martin: Avant que mon honorable ami termine son exposé, je lui signalerai qu'il a sans doute oublié ma question ou que peut-être il a l'intention d'y répondre plus tard. Je lui ai demandé de nous dire le nombre de ceux qui ont établi leur admissibilité à des prestations saisonnières à compter de décembre jusqu'au milieu de mai. Mon honorable ami dit qu'il ne peut nous fournir ce chiffre que jusqu'au 30 avril.

L'hon. M. Starr: Oui, le 30 avril.

L'hon. M. Martin: Dans la seconde partie de ma question j'ai demandé quel était le total des prestations saisonnières qui a été versé à ces gens pendant cette période et je modifie ma question de manière à m'en tenir à la fin d'avril seulement.

L'hon. M. Starr: J'ai déjà dit que ce total s'élevait à $71,026,817.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, me permettrait-on de dire un mot à propos de cet autre point. Le ministre dit qu'il ne lit pas dans les boules de cristal, qu'il a obtenu ce chiffre de 200,000 de ses chefs de service, ce chiffre étant le plus exact que ces personnes d'expérience pouvaient lui fournir. Je présume que ce total doit englober deux catégories de personnes. C'est-à-dire celles qui touchent des prestations actuellement et celles qui deviendront admissibles à en toucher d'ici au 28 juin. Il n'en peut être autrement et j'ai dit ce qui est évident. Ni le ministre ni personne d'autre ne connaissent évidemment le chiffre relatif au 15 mai et ce serait peu raisonnable de le demander; mais, lorsqu'il présente la mesure législative et nous dit que 200,000 personnes en tireront parti, il n'est certes pas déraisonnable de l'inviter à nous dire combien de personnes bénéficiaient de la loi la dernière fois que la Commission a additionné les chiffres. J'accepterais volontiers le 30 avril, si c'était la dernière date pour laquelle le ministre possède le renseignement. Selon moi, il s'agit d'un renseignement de la plus haute importance.

L'hon. M. Starr: J'ai donné le renseignement: 373,674.

L'hon. M. Pickersgill: Il s'agit de ceux qui touchaient des prestations le 30 avril?

L'hon. M. Starr: Oui, le nombre de ceux qui avaient établi leur droit à des périodes de prestations saisonnières.

L'hon. M. Pickersgill: Mais un grand nombre d'entre eux ne touchaient certainement plus de prestations?

L'hon. M. Starr: A cette date, environ les neuf dixièmes de ceux-là touchaient effectivement des prestations.

L'hon. M. Pickersgill: Le 30 avril?

L'hon. M. Starr: Oui.

L'hon. M. Pickersgill: Des prestations saisonnières?

L'hon. M. Starr: C'est bien cela.

(*Texte*)

M. Pigeon: Monsieur le président, je veux, au nom de la classe ouvrière de ma circonscription, féliciter l'honorable ministre du Travail (M. Starr) d'avoir présenté une mesure tendant à prolonger de six semaines la période durant laquelle les prestations d'assurance-chômage peuvent être accordées.

Je suis assuré, monsieur le président, que toutes les unions ouvrières de la nation canadienne sont heureuses de constater que l'honorable ministre du Travail prolonge de six semaines les prestations d'assurance-chômage.

La différence entre le gouvernement actuel et le gouvernement que dirigeaient nos honorables amis de l'opposition, c'est que l'honorable ministre du Travail du gouvernement actuel est plus souple lorsqu'il se présente une situation particulière ou lorsqu'il y a lieu d'amender la loi sur l'assurance-chômage.

Alors, au nom des ouvriers de ma circonscription, je profite de l'occasion pour féliciter et remercier l'honorable ministre du Travail.

(*Traduction*)

L'hon. M. Martin: Monsieur le président, j'ai dit tout à l'heure, que j'avais d'autres observations à formuler et que je ne pouvais le faire étant donné le manque de temps qui m'était alloué, suivant le Règlement. On pourrait les présenter lorsque nous discuterons

le premier article du bill mais vaut autant le faire maintenant.

Je comprends les difficultés qu'a le ministre en répondant aux questions, particulièrement à celles exigeant des renseignements précis sur le nombre des bénéficiaires éventuels. Le ministre devrait faire savoir à ses fonctionnaires que nous, de ce côté-ci de la Chambre, désirons ces renseignements qui pourraient peut-être nous être donnés d'une façon un peu plus précise et plus détaillée que jusqu'ici.

Le ministre dit que le nombre de bénéficiaires partiels est de 200,000 environ et que l'application de la modification dont nous sommes saisis représentera approximativement 14 millions de dollars. Je dirai que si 200,000 personnes en bénéficient, et que si certaines en bénéficient durant plus d'une semaine, il n'est pas possible qu'il n'en coûte que 14 millions.

J'ai fait quelques calculs hier soir et, à ma façon d'amateur, j'en ai conclu qu'on ne peut pas y parvenir à moins que les prestations d'au moins 75 p. 100 des particuliers ne soient payées pour moins d'une semaine et certainement pas pour plus d'une semaine. Avant d'en arriver à l'examen du bill, peut-être le ministre demandera-il à ses fonctionnaires s'il est possible de fournir plus de détails sur cet aspect particulier du problème.

Ce n'est pas pour la seule raison, évidente, que nous voulons être renseignés. Nous nous demandons si le fait d'avoir choisi la période de six semaines tient au désir d'aider un groupe de chômeurs qui a besoin d'assistance autant qu'à une déclaration qu'a faite le premier ministre. A mes yeux, la période de six semaines a quelque chose d'exceptionnel. Il se trouve que c'est le chiffre cité au hasard durant la campagne électorale dans un discours prononcé à Winnipeg, et je me suis posé cette question à ce moment-là. Sachant que le premier ministre tient beaucoup à donner l'impression d'avoir rempli toutes ses promesses, je ne serais pas du tout étonné,—en cela je n'en accuse pas le ministre,—si le chiffre de six semaines n'a pas été choisi par la commission elle-même, ni conseillé par le ministre, mais choisi arbitrairement par le premier ministre de Sa Majesté afin que plus tard il puisse dire: "Là encore j'ai rempli ma promesse". Je ne saurais affirmer qu'il en est ainsi mais c'est une conjecture que nous, de ce côté-ci de la Chambre,—le ministre le reconnaîtra,—avons le droit de nous permettre, surtout à cette étape-ci de la nouvelle législature.

J'ai déjà dit au ministre qu'on serait bien déçu si la prolongation de ces prestations ne s'appliquait pas à ceux dont les prestations se sont épuisées avant le 17 mai.

L'hon. M. Starr: C'est impossible.

L'hon. M. Martin: Le ministre a dit qu'elle ne s'appliquera pas à ceux-là. C'est dire qu'un très grand nombre de Canadiens qui auraient pu bénéficier des prestations seront bien déçus de cette nouvelle, c'est le moins qu'on puisse dire. Cela ne concorde certainement pas, ainsi que l'a signalé l'honorable député de Bonavista-Twillingate, avec les promesses électorales du premier ministre. J'ai ici un recueil non revisé de toutes les déclarations et toutes les promesses faites par le premier ministre, non pas durant la campagne de 1957, mais durant celle de 1958. Je trouve un extrait, non pas du *Star* de Toronto, mais d'un journal aussi sérieux, l'*Expositor* de Brantford, d'après lequel le premier ministre aurait dit le 17 février:

> Comme M. Pearson, le premier ministre a dit qu'il ne considère pas les chômeurs comme de simples données statistiques. Il savait de première main combien c'est triste d'être en chômage.
>
> "Les plus humbles de nos gens ne seront pas oubliés", a-t-il promis. "Les chômeurs ne se trouveront pas réduits à s'adresser à l'assistance publique."

J'aimerais que le ministre me dise si la mesure à l'étude est sa manière de tenir cette promesse. Nul ne recevra la charité, nul ne devra s'adresser à l'assistance publique. Je vais veiller à vous obtenir du travail. Voilà ce que disait le premier ministre. Puis, le lendemain, c'est-à-dire le 18 février, dans un message radiodiffusé, le premier ministre disait à la nation:

> Le nombre de chômeurs a atteint le chiffre sans précédent, depuis la guerre, de 520,000 à la mi-janvier.

C'était d'ailleurs un chiffre très optimiste.

> Tant que je serai premier ministre du Canada, tout ce qui peut se faire, sans souci des limites, sera entrepris pour que personne ne souffre.

Je suis sûr que le premier ministre était sincère; aucun être humain ne désire provoquer la souffrance des autres. Mais le ministre du Travail peut-il nous dire, alors qu'un très grand nombre des bénéficiaires des prestations prévues par la loi sur l'assurance-chômage, et dont les prestations expireront avant le 17 mai, ne seront pas compris dans la présente mesure, peut-il nous dire que cette proposition est conforme aux promesses ou aux assurances faites par le premier ministre au peuple canadien pendant la campagne électorale? Je pense que nul ne peut l'affirmer en toute sincérité.

Puis, le 27 février, comme on pouvait le lire dans le *Patriot* de Charlottetown, le premier ministre a dit:

> "Voici ma promesse: Nous avons agi, et je garantis à chaque Canadien et Canadienne en chômage que tant que je serai premier ministre personne ne souffrira dans notre pays."

Or je lui déclare que dans les provinces où il n'y a pas d'assistance publique, et dans les municipalités où aucun secours n'est prévu par la présente mesure, les gens n'auront aucun recours et souffriront. Je connais dans ma propre circonscription des gens qui n'auront pas droit aux avantages promis par l'amendement, et qui souffriront, et qui ne recevront pas l'assistance que la présente mesure cherche à accorder. J'affirme que dans ce cas particulier la promesse du premier ministre au peuple Canadien ne sera pas tenue par la présente résolution. Puis il a dit à Chatham, près de ma propre ville de Windsor, le 5 mars, ainsi que le rapporte le *News* de Chatham:

Mais je tiens à leur dire que le nombre des chômeurs est inférieur aujourd'hui à ce qu'il était en 1953, 1954 et 1955.

Évidemment, cela n'était pas exact.

Je connais les besoins des humbles et, tant que je serai au pouvoir, personne n'aura à souffrir de l'inaction du gouvernement.

Voilà quelques-unes des déclarations et il y en a beaucoup d'autres. Je tiens à dire au ministre en sa qualité de membre du gouvernement,—ce n'est pas à lui que j'adresse ces observations car les déclarations que j'ai citées ne sont pas de lui mais du premier ministre,—que cette mesure et que tout programme que le gouvernement a pu annoncer jusqu'ici à la Chambre ou à la population ne sauraient suffire à remplir les promesses que le premier ministre a faites à la population du Canada.

De plus, le nombre de ceux qui profiteront de ces avantages pour une période de plus de huit jours, loin de s'établir à 200,000 sera de moins de 40,000. Mon honorable ami pourra vérifier ces faits pendant l'heure du dîner avant que nous passions à l'examen du bill; il pourra vérifier si ce calcul n'est pas plus exact que le sien.

Je désire revenir sur certaines observations de l'honorable député de Timiskaming et de l'honorable représentant de Timmins. Leurs observations étaient pratiques et méritaient d'être formulées. Cette aide sera fournie à même la caisse d'assurance-chômage, laquelle s'établit actuellement à environ 742 millions, je crois; c'est une caisse où sont versées les cotisations de l'employé et de l'employeur et, à un moindre degré, celles des contribuables canadiens. Tous sont passablement fiers de la situation de la caisse du point de vue actuariel. On est fier de ce que les particuliers ont contribué à cette caisse et ont par conséquent le droit d'en profiter grâce à leurs propres cotisations et à leur travail.

Que faisons-nous? Nous tirons de la caisse des fonds qui profiteront non seulement à ceux qui ont versé des cotisations mais à beaucoup d'autres qui n'ont pas contribué à la caisse: l'argumentation exposée par les deux honorables députés que j'ai mentionnés porte que cette responsabilité devrait être assumée non pas par deux groupes en particulier mais par l'ensemble des contribuables.

L'hon. M. Starr: Je me demande si l'honorable député pourrait nous expliquer comment la caisse profitera à ceux qui n'y ont pas contribué, et comment les gens qui n'y ont pas contribué pourront toucher des prestations.

L'hon. M. Martin: Je remercie mon honorable ami de m'avoir repris. Il a parfaitement raison, mais parmi les gens qui toucheront des prestations, certains n'ont pas contribué équitablement à la caisse. C'est ce que je voulais dire, et c'est important.

M. Pallett: C'est aussi très différent.

L'hon. M. Martin: Ce n'est pas si différent que cela, comme je vais le prouver si l'honorable député veut bien patienter. Voici: c'est la troisième fois que nous recourons à cette façon extraordinaire de nous occuper de la caisse, en nous écartant des dispositions principales de la loi sur l'assurance-chômage. Il se peut qu'un chômage anormal se représente plusieurs années de suite et qu'à force de puiser dans la caisse il n'y reste plus que 200 millions de dollars par exemple.

Le ministre des Finances devra donc étudier le moyen de reconstituer la caisse, et je suis sûr qu'alors on augmentera les contributions des employeurs et des employés, ce qui serait, à mon avis, une injustice envers ces deux principaux groupes contribuants.

Le ministre peut bien dire que c'est le gouvernement libéral qui a inauguré le principe des prestations saisonnières. C'est exact, mais nous avons alors prévu des subsides prélevés sur le fonds du revenu consolidé; nous avons renfloué la caisse. Nous avons modifié la loi en 1950 pour assurer le paiement de prestations supplémentaires pendant la période allant du 1er janvier au 31 mars. Quatre classes étaient visées, comme je l'ai signalé hier, et deux de ces groupes devaient faire une contribution directe de 1 cent chacun pour fournir les sommes prévues par cet amendement.

Quant aux deux autres classes, je n'ai pas à en expliquer le caractère: le ministre des Finances était autorisé à transférer du Fonds du revenu consolidé une somme correspondante afin que la caisse de l'assurance-chômage ne soit nullement compromise. La même chose s'est faite quand, en 1955, le gouvernement de l'époque a proposé d'autres prestations supplémentaires. Quand Terre-Neuve est entrée dans la confédération, la

Commission d'assurance-chômage a appliqué un programme d'assistance-chômage financé par le Fonds du revenu consolidé. C'est ce qui s'est fait sous l'ancien gouvernement relativement à cette mesure et, comme résultat des dispositions prises, l'intégrité de la caisse a été conservée.

L'an dernier, la période des prestations saisonnières a été prolongée de façon à débuter le 1er décembre et à se terminer aujourd'hui même. Et maintenant, bien entendu, on propose de la prolonger jusqu'au 28 juin. De plus, mon honorable ami propose de modifier la formule de calcul de la durée des prestations. Auparavant, on calculait une semaine de prestation pour deux semaines de cotisations. La nouvelle formule veut que l'on verse cinq semaines de prestations pour six semaines de cotisations. La modification apportée à la loi en 1957 ne pourvoyait à aucun supplément de revenu à verser à la caisse pour contrebalancer les frais de la nouvelle formule et de la prolongation de la période.

Le ministre estime aujourd'hui que sa proposition va coûter 14 millions de dollars. J'ai dit qu'elle pourra fort bien atteindre 25 ou 35 millions, si un nombre considérable de chômeurs peuvent toucher des prestations pour une période de plus de 7 ou 8 jours. L'an dernier le montant de la dépense a été, je crois, de 31 millions. De toute façon, c'était une somme considérable. En tout cas, cette somme a été tirée de la caisse et le gouvernement n'a rien fait pour la reconstituer.

Il est clair qu'un jour ou l'autre ce gouvernement-ci, ou un autre gouvernement, advenant une diminution très sensible de la caisse, devra intervenir. Toutefois, ce que je signale en ce moment c'est qu'on aura tendance à imposer aux deux groupes principaux de cotisants une obligation supplémentaire. Or, si la situation est celle à laquelle je songe en ce moment, ce ne serait pas juste envers eux.

On trouvera actuellement, dans nos recueils de loi, une mesure justement destinée à parer à un danger comme celui-là. Il existe une loi sur l'assistance publique qu'a fait adopter le gouvernement précédent, en vue de répartir également les charges sur l'ensemble de la population et non pas seulement sur un petit nombre, eu égard au fait que la responsabilité de venir en aide à ceux qui en ont besoin n'incombe pas *per se* à la caisse d'assurance-chômage. Au contraire, elle incombe à chacun de nous. C'est le principe dont s'inspire la loi sur l'assistance publique.

Je sais que le ministre du Travail a une bonne réponse à faire en ce cas-là. A sa place, je répondrais comme il le ferait lui-même. Il dira en effet qu'aux termes de la loi, modifiée l'an dernier par le gouvernement précédent par la suppression du seuil, il appartient aux provinces de fixer le montant de l'assistance. A l'heure actuelle, aucune province ne verse de secours directs jusqu'à concurrence du niveau prévu par la loi sur l'assurance-chômage. Je partage donc à cet égard l'avis du ministre et je pense, comme lui, que s'il désire aider le plus possible à l'heure actuelle ceux qui en ont besoin, il a parfaitement le droit, eu égard à la crise, d'utiliser la caisse de l'assurance-chômage. Toutefois j'affirme qu'il faudra bien un jour, sinon aujourd'hui, qu'il songe à la remplir de nouveau.

J'ajoute que le ministre devrait profiter de l'occasion qui s'offre à lui et prendre des dispositions, au cours de ses entretiens avec les provinces, pour qu'elles assument leurs obligations à cet égard. Je sais pourquoi, par exemple, on n'a pas recours à la loi sur l'assistance publique en Ontario,—je suis pleinement d'accord avec le ministre. Je le sais car j'ai entendu le premier ministre de l'Ontario, au moment où nous discutions cette question même dans une autre salle ici, déclarer que son gouvernement ne voulait pas verser de paiements de secours établis au même niveau que les prestations d'assurance-chômage. L'objectif du ministre du Travail et du gouvernement actuel, dans leurs négociations avec des gouvernements si bien disposés envers eux, doit être d'assurer la majoration des paiements versés sous le régime de la loi sur l'assistance publique à un niveau qui permettra, plus tard, aux fins qui nous occupent, le recours à l'assistance publique plutôt qu'à la caisse de l'assurance-chômage.

Quoi qu'il en soit, maintenant que le ministre ne peut faire autrement que d'avoir recours à la mesure qui nous est soumise, je tiens à lui dire que le gouvernement devrait en même temps prendre des mesures pour renflouer la caisse de l'assurance-chômage dans la mesure où elle a été dégarnie l'an dernier et où elle le sera cette année. Le ministre suppose peut-être que les modifications à la loi sur l'assurance-chômage favoriseront dans une certaine mesure cet objectif; je n'en sais rien. Le ministre pourra peut-être nous dire, s'il le peut, à quelles modifications il songe s'il est vrai qu'il se propose d'apporter de nouvelles modifications à la loi sur l'assurance-chômage. Cependant, si le ministre ne croit pas que le fonds doive être maintenant renfloué et s'il ne veut pas suivre l'exemple de l'ancien gouvernement à cet égard, j'espère qu'il nous donnera au moins l'assurance, comme le lui avait demandé l'an dernier l'ancien député de Coast-Capilano, que le gouvernement et, en particulier le

ministre du Travail, se préoccupera sérieusement de la situation de la caisse, à la lumière du très grave problème actuel et compte tenu de l'état où se trouverait la caisse si la même chose se répétait.

Les observations qu'ont formulées les honorables députés de Timiskaming et de Timmins et d'autres membres de la Chambre, surtout en ce qui concerne la caisse, méritent notre appui. C'est pour cette raison que je me suis arrêté à cette question un peu plus longtemps peut-être que je l'aurais voulu. Avant de reprendre mon siège, je tiens à exposer notre attitude au ministre. Nous approuvons la mesure à l'étude pour ce qu'elle vaut. Il n'est pas juste, à notre avis, de donner l'impression qu'elle va plus loin que la déclaration générale qui figure dans le discours du trône. Mais avant tout, nous profitons de l'occasion pour rappeler au gouvernement les assurances qu'il a lui-même données à la population du Canada, les engagements qu'il a pris durant la dernière campagne électorale et qui lui ont fait obtenir la plus forte majorité jamais accordée à un parti politique dans notre Parlement. Le gouvernement a assumé une très lourde responsabilité. La seule façon pour lui de s'en acquitter de façon honorable, c'est de donner une direction et d'accomplir vraiment quelque chose pour assurer du travail, comme il l'a promis, à près de 600,000 hommes et femmes de notre pays qui sont présentement sans emploi. Voilà la responsabilité assumée par le gouvernement. Aucune majorité, aucune délibération ne peuvent le soustraire à la nécessité de s'acquitted de cette responsabilité, non pas à la prochaine session, mais à la présente.

L'hon. M. Pickersgill: Je désire simplement poser une couple d'autres questions au ministre sur la statistique qu'il a fournie. Pendant que mon ami, l'honorable député d'Essex-Est, parlait, j'ai fait quelques petits calculs. Je vais m'exprimer bien lentement parce que je ne veux pas donner une fausse impression de ce que le ministre a dit. Si je l'ai bien compris, il a dit qu'à certains moments jusqu'au 30 avril, environ 373,000 personnes avaient eu droit aux prestations saisonnières d'assurance-chômage. Il a dit qu'environ 90 p. 100 de ce nombre recevaient encore des prestations le 30 avril.

L'hon. M. Starr: Il y avait encore 226,000 bénéficiaires des prestations saisonnières au nombre de ceux qui les réclamaient le 30 avril.

L'hon. M. Pickersgill: Oh, 226,000 le 30 avril. Le chiffre dont je me suis servi pour calculer ces 90 p. 100 était de 336,000 et je ne pouvais pas croire que le ministre puisse penser que le nombre fût tombé de 336,000 à 200,000 du 30 avril au 15 mai; et je suis donc très heureux d'avoir eu cette explication. Autrement dit, le 30 avril, c'est-à-dire il y a deux semaines, 226,000 personnes recevaient des prestations saisonnières et le ministre dit qu'il prévoit que 200,000 en recevront en vertu de la mesure qu'il nous propose. Ce qui revient à dire qu'à son avis environ 26,000 personnes auront disparu de la liste pour une raison ou pour une autre et n'y figureront plus ce soir.

L'hon. M. Starr: Pour plus de clarté, je dirai qu'on prévoit que 25,000 de ces 226,000 personnes disparaîtront des listes avant le 18 mai, ce qui laissera 201,000 personnes. Le ministère prévoit de plus que la liste baissera au rythme de 32,000 par semaine et qu'il n'en restera que 41,000 après le 20 juin.

L'hon. M. Pickersgill: Quarante et un mille?

L'hon. M. Starr: Quarante et un mille, le taux moyen de prestations étant évalué à $20 par semaine.

L'hon. Pickersgill: Je remercie le ministre de ce renseignement, qui est justement celui que je désirais.

L'hon. M. Starr: Monsieur le président, je une autre question à poser, et le ministre pourrait peut-être nous en donner la réponse à la reprise de la séance, s'il ne peut le faire maintenant.

Il a mentionné que le nombre de chômeurs inscrits avait baissé de 120,000 au cours du mois dernier. Le ministre pourrait-il nous donner les dates exactes dont il parlait et, s'il l'a sous la main, le chiffre global des chômeurs publié par le Bureau fédéral de la statistique à des dates semblables?

L'hon. M. Starr: Monsieur le président, je n'ai pas sous la main les chiffres du Bureau fédéral de la statistique pour des dates analogues. Les chiffres que j'ai ici sont ceux de l'inscription nationale au 1er mai 1958; ils indiquent que le total pour tout le Canada s'élevait à 758,028. Du 13 mars, date de la crête saisonnière, au 1er mai, le total a baissé de 128,757, à rapprocher de la baisse de 123,136 qui s'était produite au cours de la période correspondante de l'an dernier. C'est à cela que je pensais en disant que le rythme de cette période avait été plus rapide qu'au cours de la même période de l'an passé.

L'hon. M. Pickersgill: Le ministre pourrait-il nous donner par hasard le pourcentage de la baisse dans les deux cas?

L'hon. M. Starr: Je n'ai pas ce renseignement.

(*Texte*)

M. Valade: Monsieur le président, ayant été élu représentant d'une circonscription où la majorité des électeurs sont des ouvriers, je crois de mon devoir,—devoir d'ailleurs très agréable,—de remercier le Gouvernement d'avoir proposé l'adoption d'une mesure législative dont bénéficieront certainement tous les travailleurs qui sont actuellement dans une situation déplorable, par suite de l'imprévoyance de nos prédécesseurs.

Monsieur le président, je représente une circonscription qui, malheureusement, n'a pas été gâtée par l'administration précédente, et si mes électeurs m'ont fait confiance, c'est qu'ils ont reconnu que le gouvernement actuel a su, à l'occasion, pourvoir aux besoins immédiats de la classe ouvrière.

Sans vouloir léser les droits de l'opposition, qu'il me soit permis de signaler que ce n'est pas en retardant l'adoption de mesures d'urgence pour venir en aide à la classe ouvrière que nous allons la soulager.

Durant la dernière campagne électorale, à laquelle nos amis ont fait allusion tout à l'heure, nous les avons entendus, à plusieurs reprises, se proclamer les amis des ouvriers. De plus, j'entendais tout à l'heure certains députés libéraux relever ces paroles du très honorable premier ministre (M. Diefenbaker): "I will see that you get jobs".

Nous sommes fiers de ces paroles du très honorable premier ministre, parce que ce n'est pas le parti conservateur,—dont je suis membre,—qui a laissé la classe ouvrière dans l'indigence. Au contraire, ce sont nos adversaires qui, par suite de leur imprévoyance, sont responsables de cette situation. Je suis assuré que l'amendement proposé par le gouvernement constituera vraiment une aide que l'ouvrier saura apprécier et qui sera toute à l'honneur du gouvernement qui s'est penché sur les problèmes de la classe ouvrière.

Monsieur le président, je vous prie d'excuser ma nervosité. J'espère pouvoir la surmonter avec le temps et je demande l'indulgence de mes collègues.

J'ai été élu représentant d'une classe ouvrière et j'entends défendre ses droits et appuyer les lois qui iront au plus pressé et apporteront un soulagement à ceux qui, malheureusement, ont été trop longtemps négligés par nos amis de l'administration précédente.

(*Traduction*)

(Rapport est fait du projet de résolution, qui est adopté.)

L'hon. M. Starr demande à déposer le bill n° C-9, loi prolongeant temporairement les périodes de prestations saisonnières prévues par la loi sur l'assurance-chômage pour une période de six semaines allant du 18 mai 1958 au 28 juin 1958.

La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.

L'hon. M. Starr propose la 2e lecture du bill.

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, je ne crois pas que le bill ait été distribué à tout le monde.

L'hon. M. Starr: J'ai fait parvenir des exemplaires du bill au chef de l'opposition (M. Pearson) et au chef du parti cécéfiste.

L'hon. M. Martin: Oui, mon honorable ami a eu la bonté d'en faire passer un.

L'hon. M. Starr: Mais il n'a pas été distribué à tout le monde.

L'hon. M. Chevrier: N'y a-t-il pas d'autres exemplaires?

M. l'Orateur: On m'informe qu'il n'y a pas assez d'exemplaires pour en distribuer à tout le monde. J'ai présenté la motion de deuxième lecture.

L'hon. M. Martin: Il serait vraiment inusité, monsieur l'Orateur, d'entreprendre l'examen du projet de loi avant que le texte en ait été distribué à tous les députés. J'ai eu l'occasion d'en prendre connaissance moi-même mais il y a beaucoup d'autres députés que la question intéresse. Pourquoi ce retard? Ne pourrait-on pas nous distribuer le bill en quelques minutes?

L'hon. M. Starr: Je le regrette beaucoup, monsieur l'Orateur; je supposais que le bill serait distribué.

L'hon. M. Martin: La faute n'en est pas à mon honorable ami.

L'hon. M. Starr: Hier ou avant-hier, j'en ai fait parvenir quelques exemplaires au chef de l'opposition officielle et au chef de la CCF. Si je puis m'en procurer quelques autres et si mes honorables amis estiment que des exemplaires devraient leur être distribués avant que nous passions à la deuxième lecture, je ferai certes de mon mieux pour me rendre à leur demande.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur l'Orateur, j'ai une proposition qui faciliterait peut-être les choses. Si le ministre et, aussi, évidemment, le leader de la Chambre sont d'accord, nous pourrions peut-être aborder maintenant la résolution sur le logement; le ministre pourrait ensuite faire distribuer le projet de loi sur les prestations de chômage et nous pourrions y revenir à huit heures.

L'hon. M. Green: Monsieur l'Orateur, nous le ferons bien volontiers. Mais il se pose une difficulté: les bills imprimés, dont des

exemplaires ont été distribués aux chefs des partis d'opposition, ne sont tirés qu'à peu d'exemplaires; on remarquera que la date de la première lecture a été laissée en blanc.

L'hon. M. Martin: On pourrait sans doute nous les procurer dans le cours de la soirée.

L'hon. M. Green: Il serait peut-être possible de les obtenir plus tard ce soir mais je doute qu'on en ait imprimé beaucoup d'exemplaires.

L'hon. M. Martin: Je suppose que l'Imprimerie pourrait en préparer des exemplaires avant huit heures si l'on donnait maintenant des instructions en conséquence.

L'hon. M. Green: Nous ferons de notre mieux.

M. l'Orateur: Je me demande si les honorables députés seraient disposés à adopter la motion de deuxième lecture. Il s'agit d'un débat sur le principe et je suppose que ce principe a été discuté; nous pourrions ne reprendre l'examen du bill en comité qu'après huit heures.

L'hon. M. Chevrier: Sans vouloir retarder les travaux de la Chambre, nous aimerions mieux, avec votre approbation, que le débat soit interrompu ou qu'on propose l'ajournement du débat afin de procéder plus tard à la deuxième lecture.

M. Winch: Je veux dire simplement, monsieur l'Orateur, que notre groupe approuve dans une certaine mesure ce qu'on a dit car, dans le passé, nous nous sommes quelque peu inquiétés de ce que, dans des occasions comme celle-ci, on ne distribue que de rares exemplaires des bills imprimés.

Je puis dire, cependant, sans crainte de me tromper, que notre groupe sait à quoi s'en tenir quant à la portée du projet de loi. Nous avons eu pleinement l'occasion d'exprimer nos opinions à l'étape de la résolution. En conséquence, nous estimons qu'il n'est pas nécessaire, dans les circonstances, de débattre la motion de deuxième lecture, même si nous n'avons pas encore pris connaissance du projet de loi.

Maintenant que nous avons exposé pleinement nos vues à l'étape de la résolution, nous tenons à ce que le projet de loi soit accepté aussi rapidement que possible afin qu'autant de gens que possible puissent en profiter sans retard, bien que le nombre de ceux qui en profiteront ne soit pas aussi élevé que nous l'aurions voulu.

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, j'approuve pleinement ce que vient de dire l'honorable député et, tout comme lui, je voudrais que le bill fût adopté sans retard.

[L'hon. M. Green.]

Cependant, je suis sûr que le ministre pensera, lui aussi, que, si nous attendons jusqu'à la reprise de la séance ce soir, rien ne sera perdu si le bill est alors adopté.

L'hon. M. Starr: Je ne sais pas.

L'hon. M. Martin: Le ministre peut-il s'expliquer?

L'hon. M. Starr: Je ne suis pas du même avis parce que je ne sais pas ce que seront les circonstances ou ce qui pourra arriver.

L'hon. M. Martin: Il me semble que le ministre pourrait être un peu plus précis. Si nous avons le texte du bill et que nous l'adoptions, mettons, à neuf heures, cette façon de procéder serait aussi avantageuse que si le bill était adopté à ce point-ci, n'est-ce-pas?

L'hon. M. Starr: Je n'ai pas très bien compris.

L'hon. M. Martin: Je disais que, vu ce que vient de dire l'honorable député, et aussi parce que nous sommes bien d'accord sur l'opportunité d'adopter cette mesure aussi rapidement que possible, malgré ses lacunes, et puisque nous avons demandé une copie du bill,—requête qui n'a rien de singulier,—nous estimons que rien ne s'oppose sérieusement à ce que nous ajournions nos délibérations à l'étape de la deuxième lecture, jusqu'à huit heures. N'est-ce pas juste?

L'hon. M. Starr: Je me demande, monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: Me sera-t-il permis d'interrompre pour dire que le greffier m'informe qu'on peut distribuer immédiatement de 20 à 25 exemplaires du projet de loi. Est-ce que cela résout la difficulté?

M. Winch: Me sera-t-il permis, par votre entremise, monsieur l'Orateur, de demander au leader de la Chambre, au ministre du Travail, voire à l'honorable député qui vient de prendre la parole, s'il y a un inconvénient quelconque à faire franchir au projet de loi l'étape de la deuxième lecture, vu la discussion fort complète qui vient d'avoir lieu à l'étape de la résolution, et ensuite de distribuer autant d'exemplaires que possible lorsque nous nous serons plus tard formés en comité?

L'hon. M. Starr: Je crois comprendre qu'il existe 25 exemplaires. En faut-il davantage?

L'hon. M. Martin: Qu'on distribue le bill, de façon que chaque honorable député puisse en prendre connaissance.

L'hon. M. Starr: Mais cela entraînerait l'impression de 265 exemplaires. J'ignore si la chose serait possible d'ici ce soir.

L'hon. M. Chevrier: Me sera-t-il permis de répéter la proposition que j'ai faite plus tôt, c'est-à-dire qu'en attendant que soient distribués les 25 exemplaires et que les honorables députés en aient pris connaissance, nous passions au projet de résolution intéressant l'habitation, de façon à ne pas perdre de temps?

L'hon. M. Green: Tout ceci est fort bien, monsieur l'Orateur, mais j'espère que je ne vais pas, en ce qui concerne mon projet de loi sur l'habitation, me heurter à la même difficulté. En effet, il n'y a guère que 25 exemplaires de ce projet de loi aussi.

L'hon. M. Martin: Si vous vous débrouillez aussi bien que le ministre du Travail, ce sera parfait.

M. Bourque: En ma qualité d'imprimeur, monsieur l'Orateur, me sera-t-il permis de dire que je ne comprends pas comment il se fait qu'on ne puisse pas tirer 265 exemplaires si on peut en tirer 25? Les presses peuvent tirer jusqu'à 5,000 exemplaires à l'heure et il ne faut guère que cinq minutes de plus pour imprimer les exemplaires supplémentaires qu'il faut.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle unanimement à revenir plus tard aujourd'hui à la deuxième lecture du projet de loi?

Des voix: Soit!

LA LOI NATIONALE SUR L'HABITATION

MODIFICATION TENDANT À AUGMENTER LE MONTANT GLOBAL DISPONIBLE

L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics) propose que la Chambre se forme en comité pour étudier le projet de résolution suivant:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure législative visant à modifier la loi de 1954 sur l'habitation, en vue de porter de 400 millions à 750 millions de dollars le montant global qui peut être versé, sur le Fonds du revenu consolidé, en vertu du paragraphe (1) de l'article 22 de la loi.

La motion est adoptée, et la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Sévigny.

L'hon. M. Green: Monsieur le président, ce projet de résolution reproduit à peu près textuellement le bill lui-même dont sera saisie la Chambre. Il n'intéresse qu'un unique article de la loi nationale sur l'habitation, en l'espèce l'article 22, où sont prévues les avances à imputer sur le Fonds du revenu consolidé au titre du versement de certains prêts.

Voici les buts auxquels on a consacré jusqu'ici cet argent. En premier lieu il a servi à consentir des prêts directs dans les petites localités du Canada, c'est-à-dire des prêts consentis directement par la Société centrale d'hypothèques et de logement. De plus, on y a eu recours pour ce qu'on appelait le programme à dividendes limités, c'est-à-dire pour aider au financement des entreprises de sociétés qui construisent des habitations à loyer modique pour les vieillards et pour les familles à faible revenu. Troisièmement, l'argent mis en disponibilité en vertu de cet article a servi au financement de la construction de logements destinés à des ouvriers des industries primaires, par exemple, l'industrie minière, l'industrie forestière et d'autres.

Aux termes de la loi adoptée en 1954, la somme de 250 millions était prévue en vertu de cet article. Quand nous avons assumé le gouvernement l'été dernier, on avait dépensé 100 millions à ces trois fins: les prêts directs dans les petites localités, le financement des sociétés à dividendes limités et les avances pour la construction de logements dans les industries primaires, de sorte qu'au titre de cet article de la loi il restait environ 150 millions de dollars. Telle était la situation à l'été de 1957: 150 millions de dollars disponibles pour la construction de logements en vertu de cet article.

Nous étions au pouvoir depuis très peu de temps quand nous avons observé un rapide ralentissement de la construction de logements d'un bout à l'autre du Canada. Les sociétés prêteuses répugnaient à avancer des capitaux à cause des restrictions au crédit qui étaient alors en vigueur et qui atteignaient l'industrie de la construction plus que toute autre industrie de notre pays. On pouvait assez facilement obtenir un prêt pour une maison luxueuse, mais très difficilement pour une maison à prix modique. En même temps, la demande était forte pour les modestes maisons destinées aux jeunes couples désireux d'acheter leur première maison et aux vieillards n'ayant qu'un revenu modique. Il nous a donc semblé, à ce moment-là, qu'il y avait grand besoin de maisons de ce genre. Nous commencions aussi à voir pointer à l'horizon les sombres nuages du chômage d'hiver.

Pour ces diverses raisons, le gouvernement a mis en œuvre ce que nous avons appelé un programme de prêts pour petites habitations. Nous avons décidé d'utiliser la somme de 150 millions prévue par la loi actuelle pour des prêts en vue de la construction de petites habitations. Nous avons établi une limite pour ce qui est des dimensions de ces maisons; par exemple, pour une habitation de trois chambres à coucher, le maximum est de 1,050 pieds carrés. Il n'est que juste, à notre avis, d'imposer des limites car la somme du prêt étant limitée, il aurait été impossible, dans certains centres canadiens,

de satisfaire aux exigences. Nous avons également limité à 25 le nombre des prêts qu'un entrepreneur peut obtenir, afin de répartir la construction entre les divers entrepreneurs partout au pays.

Nous avons conclu avec les institutions de prêt, y compris les banques, une entente portant qu'elles agiront à titre d'agents du gouvernement dans la répartition de ces prêts, moyennant une rétribution que nous avons jugée raisonnable. C'est ainsi que ce programme a pu être mis en œuvre sans retard. Comme ces institutions s'occupaient déjà de prêts, nous avons jugé que le moyen le plus rapide de stimuler la construction de petites habitations était de distribuer ces prêts par l'entremise de ces agences.

Lorsque nous avons adopté ce plan, nous ne savions pas s'il réussirait. N'oublions pas que nous en étions à nos premiers pas dans l'art de gouverner mais que, surtout, nous n'étions pas très sûrs d'avoir trouvé la bonne solution. Cependant, nous avons reçu d'excellents conseils des fonctionnaires de la Société centrale d'hypothèques et de logement ainsi que des organismes de prêts. Nous essayons d'étudier ces questions en toute franchise avec les personnalités des entreprises qui se chargent de fournir les fonds pour la construction des maisons, et c'est ainsi que nous avons toujours procédé.

Les résultats de cette ligne de conduite ont été très encourageants pour le gouvernement et, je pense, pour tous les députés. Dès novembre nous avons constaté que les 150 millions de dollars s'épuisaient rapidement. Je rappelle aux honorables députés qu'il a fallu employer cette somme également pour des prêts directs dans les petites localités et pour les sociétés à dividendes limités. Nous n'avons pas cherché à étendre des prêts aux entreprises de logement des industries primaires, ce qui ne représentait d'ailleurs qu'une très petite part des affaires.

En décembre dernier les membres du Parlement ont bien voulu adopter un bill portant à 400 millions de dollars le total disponible en vertu de cet article. Cela représentait un supplément de 150 millions de dollars. En demandant cette augmentation, nous avons également modifié les paiements initiaux dans l'espoir que les personnes à moindre revenu, qui n'avaient pas pu auparavant profiter des avantages du plan, pourraient cette fois en profiter. En plus de réduire la première mise, nous avons accru le pourcentage de son revenu qu'une personne pouvait consacrer à la construction du logement au moment de l'examen de la demande de prêt. Si je me rappelle bien, la proportion a été portée de 23½ p. 100 à 27 p. 100 du revenu. Bien entendu, la décision finale relativement à ce pourcentage ressortit en réalité aux sociétés prêteuses, dont certaines s'en tiennent encore, je crois, à 23½ p. 100. Une autre disposition prise prescrit que la mise en chantier doit se faire dans le délai d'un certain nombre de jours. Cette restriction a été imposée afin que les travaux puissent se poursuivre durant l'hiver.

Le programme a continué de bien fonctionner durant tout l'hiver. On a continué à accorder des prêts, de nouvelles maisons ont été mises en chantier et, enfin, la situation était telle au début de mars que nous avons dû cesser d'accorder des prêts pour la construction d'appartements de location. On avait utilisé environ 20 p. 100 de l'affectation pour le financement de la construction de petits appartements, bien que l'objet principal fût la construction de modestes maisons. Il y a environ un mois, il restait si peu d'argent dans la caisse que nous avons dû cesser aussi d'accorder des prêts pour les petites habitations. Les prêts destinés aux sociétés à dividendes limités, aussi bien que les prêts directs dans les petites localités, se sont aussi accrus durant cette période.

Lorsque nous avons suspendu le programme il y avait énormément de demandes déjà soumises à la Société centrale d'hypothèques et de logement. Les demandes ont afflué en avril. Je me demande parfois si certaines demandes faites aux termes de ce programme d'agence n'auraient pas dû être présentées normalement aux termes de la loi nationale sur l'habitation en ce qui concerne le prêt garanti. Quoi qu'il en soit, lorsque nous avons manqué d'argent, nous nous sommes adressés aux sociétés de prêts et aux banques pour leur exposer le problème. Nous leur avons expliqué qu'un grand nombre de personnes désiraient construire des petites habitations et nous leur avons demandé de faire droit à ces demandes de façon que personne ne soit lésé et qu'il n'y ait aucun retard dans la construction domiciliaire au pays. Ces institutions ont répondu très convenablement à notre requête et plus de 75 p. 100 des demandes dont nous n'avons pu nous occuper le mois dernier ont été acceptées par elles.

Peut-être les honorables députés aimeraient-ils que je leur communique certains chiffres de façon qu'ils sachent à quoi s'en tenir sur le sort qu'on a fait à la caisse de 400 millions. Les chiffres que j'ai sous les yeux vont jusqu'au 9 mai. Aux termes du programme de prêts par les agences,—il s'agit là de notre programme de prêts au titre des modestes maisons,—on avait prêté $256,485,766. Cette somme, intégralement, a été prêtée depuis le mois d'août dernier. Il m'arrive de penser, en entendant l'opposition critiquer

vertement le gouvernement de ce qu'il n'aurait rien fait pour fournir du travail pendant l'hiver, qu'elle oublie que pas un cent de ces quelque 256 millions n'aurait été dépensé sans ce programme visant à aider à la construction de petites habitations.

L'hon. M. Chevrier: Le ministre ne devrait pas anticiper sur ce qui va être dit.

L'hon. M. Green: Je n'anticipe pas. Je rappelle seulement ce qu'on a déjà dit.

L'hon. M. Chevrier: Pas au cours de ce débat-ci.

L'hon. M. Green: On a dit cet après-midi que nous n'agissions pas pour combattre le chômage, que nous ne fournissons pas de travail, nous contentant de rester bien tranquillement assis à nos places sans lever le petit doigt, etc., etc.

Au fait, j'aimerais bien entendre un député de l'opposition dire que ce programme de prêts à la construction de petites habitations n'a pas eu pour effet direct d'assurer des emplois au Canada durant l'hiver à au moins 100,000 ouvriers canadiens travaillant à la construction de maisons destinées à de jeunes Canadiens, raffermissant ainsi les fondements de la nation. Nous sommes assez fiers de ce que nous avons réalisé par ce programme de prêts à la construction de petites habitations et je suis sûr que l'honorable député de Laurier le comprendra. Ont été prêtés directement dans les petites localités $59,051,214 (je rappelle qu'une partie de cette somme avait été avancée avant l'automne et non pas seulement depuis août dernier); $70,193,114 ont été prêtés aux sociétés à dividendes limités, et $6,343,519 ont été prêtés pour des entreprises de logements et des industries primaires. Par conséquent, on a utilisé au total $392,073,613, laissant un peu moins de 8 millions dans la caisse.

L'hon. M. Chevrier: Le ministre pourrait-il répéter le montant prêté directement aux petites localités?

L'hon. M. Green: Le montant de $59,051,-214.

Le nombre des unités dont il s'agit dans ce programme de prêts à la construction de modestes maisons s'établit à 26,241. Le 30 avril, les mises en chantier,—c'est-à-dire les maisons en voie de construction en vertu de ce programme,—s'élevaient à 20,675 et on avait terminé la construction de 1,722 petites habitations et unités d'appartement.

La différence entre les groupes de gens que ce programme de prêts a aidés est intéressante à noter. J'ai ici un tableau que j'aimerais consigner au hansard. Le voici:

CARACTÉRISTIQUES DES PRÊTS FAITS PAR AGENCES OU SANS AGENCE SOUS L'EMPIRE DE LA LOI NATIONALE SUR L'HABITATION, 1957

Habitations unifamiliales seulement
Premier trimestre de 1957

	Sans agence	Avec agence	Différence en pourcentage
Coût estimatif moyen, habitations unifamiliales	$15,146	$13,192	13%
Superficie des planchers (pieds carrés)	1,199	1,048	13%
Coût moyen de construction (le pied carré) ...	10.38	10.23	1.5%
Versement comptant (approximativement)	$ 3,746	$ 2,692	28%

Habitations unifamiliales
(Toute l'année 1957)
Pourcentage des requérants

Revenu du requérant	Sans agence	Avec agence
Moins de 2,000.....	-	-
2,000-2,999	0.1	0.1
3,000-3,999	6.0	11.3
4,000-4,999	29.1	46.3
5,000-5,999	27.7	25.8
6,000-6,999	16.9	9.5
7,000-7,999	8.7	3.9
8,000-8,999	4.6	1.3
9,000-9,999	2.2	0.5
10,000 et plus	4.7	1.3
Total	100.0	100.0

Je rappelle à la Chambre qu'à part ce programme de prêts pour petites habitations il y a les prêts ordinaires que prévoit la loi nationale sur l'habitation pour la construction de maisons. Au quatrième trimestre de l'an dernier, la moyenne estimative du prix d'un logement unifamilial, sous le régime des prêts autres que ceux consentis par des agences,—c'est-à-dire en vertu du programme régulier de la loi nationale sur l'habitation,—était de $15,146. Sous le régime des prêts par les agences, la moyenne a été de $13,192, soit 13 p. 100 de moins.

Je passe maintenant à la question des premières mises. Sous le régime des prêts par les agences, elles ont été d'environ $2,692 et, sous le régime des autres prêts, de $3,746, soit une différence de 28 p. 100.

Passons maintenant aux chiffres relatifs au revenu des emprunteurs dont il s'agit. Ces chiffres aussi sont intéressants. Sous le régime des prêts autres que les prêts consentis par l'intermédiaire des agences, 0.1 p. 100 des emprunteurs gagnaient moins de $3,000 et, au fait, le pourcentage est le même sous le régime du programme de prêts pour

les petites habitations. Ceux dont le revenu était de moins de $4,000 ont représenté 6 p. 100 des emprunteurs, sous le régime des prêts autres que les prêts obtenus des agences et 11.3 p. 100 dans le cas des prêts par les agences; ceux qui gagnaient moins de $5,000 ont représenté 29.1 p. 100 sous le régime des prêts autres que les prêts des agences et 46.3 p. 100 dans le cas des prêts par des agences. Nous avons fait passer ces avantages à un groupe de citoyens dont les revenus sont plus modiques. Je ne prétends pas aujourd'hui que ce chiffre est aussi réduit que je voudrais, mais nous sommes néanmoins parvenus à étendre ces avantages à un groupe de citoyens aux revenus beaucoup plus modiques que ce n'était le cas aux termes de la loi nationale sur l'habitation.

J'en viens ainsi à la demande que nous présentons aujourd'hui. Nous demandons 350 millions de plus. Nous pourrons ainsi porter à 750 millions le montant total prévu à l'article 22. Cette somme devra servir à des prêts directs, dans des petites localités, chose qui revêt la plus haute importance. Nous ne voulons pas que les Canadiens habitant les centres plus petits soient négligés dans l'application du programme officiel d'habitation. Cette mesure devra aussi servir au financement des sociétés à dividendes limités. Nous avons déjà cherché à favoriser l'action de ces sociétés, et nous continuerons de le faire. Il s'agit ici, en effet, du programme aux termes duquel un club philantropique ou une église peut former une société dans le dessein de construire des maisons pour nos concitoyens plus âgés. Nous voyons dans ces entreprises un avantage sérieux pour la nation dans son ensemble et nous leur accorderons tous les secours qu'il sera en notre pouvoir de leur accorder.

Il faudra aussi prévoir la prorogation du programme de prêts au titre de la construction des petites habitations inauguré l'été dernier. Nous voulons ainsi aider les jeunes Canadiens à se construire des maisons, cherchant par là à faciliter l'accès du plus grand nombre à la propriété comme, aussi, à fournir du travail. Je doute qu'il y ait un moyen plus rapide de fournir du travail que la construction de maisons. On se trouve ainsi à assurer des emplois non seulement aux ouvriers du bâtiment, mais encore à ceux qui fabriquent les meubles et tout ce qui entre dans une maison, comme à ceux qui aménagent les terrains, etc. Ce secteur de notre activité économique intéresse un très grand nombre d'emplois.

Nous ne voulons toutefois pas devenir la grande source de fonds destinés à la construction de maisons. Le gouvernement estime que c'est le prêteur particulier qui doit fournir la meilleure partie de l'argent à cette fin. On espère cette année que 140,000 maisons seront mises en chantier chez nous. Ce sera un record. Je crois que le chiffre le plus considérable atteint jusqu'ici a été de 137,000. On a l'impression aujourd'hui que cet objectif sera atteint, malgré toutes les lamentations que nous entendons de ceux qui... Je ne dirai pas de qui il s'agit. Je ne veux pas m'attirer des ennuis en faisant adopter le bill par la Chambre.

L'hon. M. Pickersgill: Le ministre s'assagit.

L'hon. M. Green: Je me contente de rester poli.

L'hon. M. Chevrier: Il ne veut pas retarder l'adoption de son propre projet de résolution.

L'hon. M. Green: La mise en chantier de 140,000 maisons à une moyenne de prêt de $10,000, cela signifie qu'il faut trouver 1,400 millions de dollars pour la construction de ces maisons. J'avoue bien franchement que nous ne sommes pas en affaires à ce point-là et qu'à mon avis aucun gouvernement au Canada ne pourrait ni ne devrait y être. Je répète donc que, selon moi, ce sont les prêteurs particuliers qui doivent fournir le gros des capitaux pour la construction de maisons d'habitation. Notre intention est de faire agir la Société centrale d'hypothèques et de logement dans un rôle supplétif seulement, c'est-à-dire d'appliquer les dispositions de la loi nationale sur l'habitation à tous ceux qui ont établi leurs titres et qui ne peuvent pas obtenir de prêts des prêteurs approuvés.

Dans quelle mesure la Société utilisera-t-elle le supplément proposé de capitaux? Cela dépendra, bien entendu, de la participation des prêteurs particuliers. Ainsi que je le disais tantôt, je signale avec plaisir que, depuis quelques semaines, les prêteurs particuliers s'intéressent plus activement au marché. Au cours des dix-huit premières semaines de 1958, des prêteurs agréés ont consenti des prêts assurés (il s'agit des prêts ordinaires dans le cadre de la loi nationale sur l'habitation, indépendamment des prêts sur les petites habitations) pour presque le double de maisons qu'en 1957, les chiffres étant de 11,775, en regard de 6,054 l'an dernier.

M. Garland: Le ministre me permettrait-il de lui poser une question? Pourrait-il nous en donner la raison?

L'hon. M. Green: Je pense que l'été dernier l'industrie du bâtiment s'acheminait vers une véritable crise, mais que la mise en vigueur du plan de prêts sur les petites habitations et notre initiative visant à encourager la construction de maisons dans tout le Canada ont redonné confiance aux construc-

teurs du Canada et aux institutions de prêts, y compris les banques.

M. Garland: Je m'attendais à recevoir une réponse.

L'hon. M. Green: Il n'y avait plus le moindre enthousiasme nulle part avant le 10 juin de l'an dernier. Je ferais bien d'être prudent. Cependant, un véritable optimisme a repris naissance depuis dans l'industrie canadienne de la construction d'habitations. J'espère que cela continuera. Toutefois, si on s'apercevait que les gens ne sont plus disposés à acheter des petites habitations, nous adapterons évidemment notre politique en conséquence. Il est possible que nous devions encourager d'autres genres de construction, mais je suis sûr que l'honorable représentant de Nipissing reconnaîtra qu'un excellent esprit règne dans tout le pays dans le domaine de la construction d'habitations. C'est une de nos perspectives brillantes que nous tenons à maintenir, car elle nous paraît de la plus haute importance pour la charpente même de la nation.

Je demande à la Chambre d'approuver le projet de résolution. J'hésite à demander que le bill franchisse plus d'une étape en un seul jour. Je ne le fais que parce que nous avons épuisé nos moyens et que nous désirons que cet argent soit disponible avant qu'un ralentissement se manifeste. Le gouvernement avait songé à fournir ces fonds sans attendre l'approbation du Parlement, et nous aurions probablement pu le faire, mais nous tenons à préserver jusqu'au moindre des droits du Parlement, surtout lorsque les forces sont si inégales. Je suis sûr que les vis-à-vis nous sauront gré de bien tenir compte de cette situation. Nous avons décidé qu'il serait de beaucoup préférable de retarder la question de quelques semaines et de la soumettre franchement au Parlement pour obtenir l'approbation de la Chambre avant de dépenser de nouvelles sommes.

Les sénateurs, du moins un petit nombre d'entre eux, attendent avec beaucoup d'impatience, je pense, la mesure que nous avons étudié avant celle-ci et la modification à la loi nationale sur l'habitation, afin qu'elles puissent être adoptées cette semaine. J'espère que la mesure sera adoptée sans retard. On aura l'occasion prochainement, probablement au moment de l'examen des crédits, de débattre à fond notre programme du logement. Nous accueillerons volontiers les propositions qu'on voudra nous formuler. Nous ne prétendons pas avoir la clé de tous ces problèmes et nous fournirons à la Chambre l'occasion de les débattre.

M. Badanai: Puis-je demander au ministre si des fonds pour la construction d'habitations seront disponibles dans les villages et les autres petites collectivités? Jusqu'ici, il a été impossible à ceux qui habitent de petits villages d'obtenir un prêt. Il y a, dans ma circonscription, de petites collectivités où il a été impossible d'obtenir des prêts, malgré tous les efforts qu'on a faits.

L'hon. M. Green: Cela relève directement du service des prêts de la Société centrale d'hypothèques et de logement. Sauf erreur, cet argent est censé être à la disposition des petites collectivités.

Enfin, je répète l'offre que nous avons faite l'an dernier. Si les membres des deux partis d'opposition veulent entreprendre une étude du problème du logement, tous les services de la Société centrale d'hypothèques et de logement seront mis à leur disposition, tout comme ils sont à la disposition des députés ministériels. L'an dernier, un comité de députés ministériels a entrepris une étude du problème du logement; nous estimons qu'il serait très profitable qu'autant de députés que possible se renseignent à fond sur ce problème.

M. Crestohl: Puis-je poser une question au ministre? Peut-il nous dire d'après quelles normes on a établi que la somme supplémentaire de 350 millions serait suffisante?

L'hon. M. Green: Ma foi, je ne voudrais pas livrer de secrets professionels, mais nous espérons que cette somme sera suffisante, du moins jusqu'à la prochaine session.

M. Crestohl: S'agit-il d'une simple estimation ou a-t-on établi, d'après certaines normes, que cette somme sera suffisante?

L'hon. M. Green: Nous avons cherché à déterminer la somme nécessaire et c'est la conclusion à laquelle nous en sommes venus. Évidemment, nous n'en sommes pas sûrs, mais nous croyons que cette somme sera suffisante. Il nous faut également convaincre le ministère des Finances que nous ne demandons pas plus qu'il nous faut. C'est une autre considération dont il y a lieu de tenir compte, car cet argent pourrait être affecté à beaucoup d'autres fins.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

L'hon. M. Chevrier: Sauf erreur, monsieur le président, nous devions reprendre à 8 heures le débat sur l'extension des prestations d'assurance-chômage afin de pouvoir renvoyer la mesure à l'autre Chambre et la faire expédier ce soir. Cependant, je suis prêt à continuer s'il le faut.

M. le président: Nous allons attendre l'arrivée du leader de la Chambre.

L'hon. M. Green: Monsieur le président, je crois que les exemplaires du bill modifiant la loi sur l'assurance-chômage sont maintenant prêts à être distribués. Je proposerai donc que le comité suspende le débat en faisant rapport de l'état du projet de résolution sur l'habitation et en demandant l'autorisation de siéger à nouveau plus tard aujourd'hui.

M. le président: Les députés sont-ils d'accord?

Des voix: D'accord.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

MODIFICATION VISANT À L'EXTENSION DES PRESTATIONS SAISONNIÈRES

La Chambre reprend l'étude de la motion de l'honorable M. Starr en vue de la 2e lecture du bill n° C-9, visant à modifier la loi sur l'assurance-chômage.

M. l'Orateur: Du consentement unanime de la Chambre, l'honorable M. Starr, appuyé par l'honorable M. Green, propose que le bill intitulé: Loi prolongeant temporairement les périodes de prestations saisonnières prévues par la loi sur l'assurance-chômage, soit maintenant lu pour la deuxième fois. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2e fois et la Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Sévigny, passe à l'examen des articles.

(L'article 1 est adopté.)

Sur l'article 2—*La présente loi ne doit pas s'appliquer dans certains cas.*

L'hon. M. Martin: Pardon, monsieur le président, lorsque vous avez mis en délibération l'article 2, j'étais en train d'examiner le n° 50, tout en pensant au paragraphe 2. J'aimerais questionner le ministre à ce sujet, si vous me le permettez. Je présume que le paragraphe 2 de l'article 1 vise simplement à écarter la période d'attente d'une semaine.

L'hon. M. Starr: C'est exact.

[L'hon. M. Green.]

L'hon. M. Martin: A première vue, on pourrait croire non admissible la personne qui invoquerait des périodes de prestations le 15 mai ou après le 15 mai. Il s'agit tout simplement d'annulation?

L'hon. M. Starr: C'est exact. Autrement dit, lorsque la période de prestations saisonnières commence le 1er décembre, il y a une période d'attente d'une semaine. Dans ce cas-ci, en raison de la prorogation qui a été décidée, cette période d'attente est supprimée.

L'hon. M. Pickersgill: Il y a une question que j'aimerais poser au ministre. J'ai cru l'entendre dire à l'honorable député de Burin-Burgeo que cette prolongation de temps jouerait également dans le cas des pêcheurs. Je me demandais s'il existait d'autre restriction que ce qui est dans le bill. Doit-on comprendre que si les pêcheurs ne peuvent pêcher, même si c'est en période de pêche normale dans leur région, ils seront encore admissibles aux prestations?

L'hon. M. Starr: Les pêcheurs se trouvent alors dans la même catégorie qu'au 1er décembre. Si leurs cotisations suffisent à leur donner droit aux prestations saisonnières le 18 mai ou après le 18 mai, ils y auront droit.

L'hon. M. Pickersgill: Voici où je voulais en venir. Il semble que je ne me sois pas très bien exprimé. Quel est le critère du chômage? Est-ce le même qu'en hiver? Chacun sait que l'hiver, dans la plupart de ces régions, les pêcheurs ne peuvent exercer leur métier, tandis qu'en été il est normal de le faire. Je me demandais comment le régime fonctionnerait.

L'hon. M. Starr: J'ignore quand la saison de pêche débute sur la côte de Terre-Neuve ou à Vancuover. A coup sûr, la question sera réglée de la même façon. Une personne doit être disponible pour travailler afin de toucher des prestations d'assurance-chômage. La règle s'appliquera de la même façon aux pêcheurs.

M. Robichaud: En sommes-nous à l'article 2?

M. le président: Oui.

M. Robichaud: Si nous en sommes à l'article 2, puis-je signaler qu'il se lit ainsi:

La présente loi ne s'applique pas à une personne qui, le ou après le 1er décembre 1957, aux termes de la loi sur l'assurance-chômage en vigueur avant l'entrée en application de la présente loi, a établi une période de prestation saisonnière ayant pris fin au plus tard le 17 mai 1958 parce que cette personne a épuisé ses droits à prestation en l'espèce.

Le ministre peut-il nous dire quel est le nombre global des employés qui ont demandé des prestations d'assurance-chômage le 1er décembre 1957 ou après, et dont les prestations étaient épuisées avant le 17 mai?

L'hon. M. Starr: Je ne saurais dire, pour l'instant. Je pourrais fournir ce renseignement à l'honorable député après avoir communiqué à cette fin avec le ministère. Mais je n'ai pas ces chiffres actuellement par devers moi.

M. Robichaud: Ces chiffres sont très importants. Nous avons à tenir compte de la déclaration que le ministre a faite hier. Nous reconnaissons tous, je crois, qu'une très forte proportion,—peut-être la plupart,—de ceux qui ont adressé des demandes ou qui ont établi leur droit à des prestations saisonnières ont épuisé leurs prestations avant le 15 mai, parce qu'ils n'avaient plus de timbres d'assurance-chômage. En terminant ses remarques hier, lorsqu'il a présenté la résolution, le ministre s'est exprimé ainsi, comme on peut le voir à la page 89 du hansard:

C'est, de fait, la réaffirmation d'un but que nous avons souvent énoncé, savoir: les ouvriers canadiens ne doivent pas endurer de la misère à cause du chômage qui survient sans que ce soit de leur faute.

Je signale au ministre que tous ceux qui ont épuisé leur période de prestations saisonnières avant le 17 mai sont maintenant chômeurs sans que ce soit de leur faute. Ils ont autant le droit qu'on s'occupe d'eux que ceux qui profiteront du présent bill.

L'hon. M. Martin: Nous semblons examiner l'article 2, mais je suis encore un peu embrouillé par suite de l'énumération que renferme l'article. Je pensais aux conséquences du premier article figurant sur la dernière page, soit l'article 52 de la loi actuelle, avec la modification. Cette modification prévoit qu'il n'y aura qu'une période entre le 1er décembre 1957 et le 28 juin 1958. Cela me semble bien restreint, si l'on considère la fin que poursuit la mesure. Cette disposition découragera certainement quiconque a obtenu des prestations saisonnières et à qui on pourrait offrir du travail temporaire. On le découragera sans doute d'accepter ce genre de travail, quand il sait qu'une fois qu'il renonce aux prestations saisonnières avant le 28 juin, il n'est plus habilité à en recevoir à nouveau. C'est nettement l'un des résultats de l'article, qui limite le nombre de ceux qui pourraient bénéficier de la modification.

L'hon. M. Starr: Les conditions fondamentales qui permettent de toucher les prestations d'assurance-chômage prévoient qu'il faut être disponible pour un emploi. Celui qui n'est pas disponible ne peut recevoir de prestations saisonnières.

L'hon. M. Martin: Je suis évidemment d'accord sur ce point. Celui qui touche les prestations d'assurance-chômage doit être prêt à accepter du travail quand on lui en offre. Mais voici mon argument: en appliquant la loi sur l'assurance-chômage, les bureaux régionaux ne peuvent pas toujours, en dépit de tous leurs efforts, donner tout son effet à la directive que vient de mentionner mon honorable ami, quand il s'agit d'une occupation temporaire.

A tout événement, à supposer qu'un homme ait touché des prestations saisonnières et qu'un emploi temporaire lui soit offert, emploi qu'il doit accepter, le fait d'accepter cet emploi le prive alors du droit,—si besoin en est,—de toucher une allocation saisonnière entre le moment où cesse son emploi temporaire et le 28 juin. Je dis que, pour cette raison, cette disposition est très restrictive, même s'il reste encore des timbres à l'intéressé et si ses crédits ne sont pas épuisés. N'est-ce pas là la situation?

L'hon. M. Starr: Je n'en suis pas tout à fait sûr, mais je m'efforcerai d'obtenir la réponse.

L'hon. M. Martin: Je comprends fort bien que le ministre ne puisse donner une réponse à brûle-pourpoint, mais la difficulté est que, pour peu que mon argument soit valide, la rectification viendra trop tard, car, si je comprends bien, le gouvernement espère pouvoir renvoyer la mesure à l'autre endroit dès ce soir.

L'hon. M. Starr: Nous aurons la réponse avant que la Chambre adopte le bill.

L'hon. M. Pickersgill: Je me demande si depuis le moment où, formés en comité, nous avons étudié le projet de résolution, le ministre a eu l'occasion d'obtenir les chiffres que j'ai demandés cet après-midi et qu'il n'avait pas à ce moment-là. Autrement dit, le nombre de ceux qui, à Terre-Neuve, touchaient des prestations le 30 avril.

L'hon. M. Starr: Ces chiffres n'étant pas disponibles, je ne puis donc les fournir. Je suis allé aux renseignements et je crains d'avoir à donner la même réponse que j'ai donnée plus tôt aujourd'hui: notre bureau ne dispose pas présentement de ces chiffres.

L'hon. M. Pickersgill: Je ne veux aucunement retarder l'adoption de la mesure à cause de ces chiffres parce que, comme je le disais cet après-midi, même si un très petit nombre de personnes en bénéficiaient, nous ne voudrions pas nous y opposer; mais je me demande si le ministre s'engagerait à nous fournir ces chiffres aussitôt qu'ils seront disponibles ou qu'on les aura établis. Sauf erreur, il a dit que, le 30 avril, le chiffre pour tout le pays était de 226,000 et il calcule qu'aujourd'hui ce chiffre serait de 200,000 ou 201,000. Il calcule que le chiffre a diminué de 25,000. A mon avis, les députés aimeraient savoir la

répartition par province. C'est un renseignement facile à obtenir et tous seraient certainement heureux si le ministre pouvait nous le fournir.

M. Robichaud: Le ministre se dit incapable de fournir le nombre de ceux qui ont épuisé leur période de prestations jusqu'aujourd'hui ou jusqu'au 17 mai; mais pourrait-il nous dire combien de personnes touchant des prestations saisonnières ont vu leur période expirer le 30 avril, par exemple?

Ces chiffres doivent être disponibles, car il en a produit de toutes sortes s'arrêtant à cette date.

L'hon. M. Starr: Je puis obtenir ces chiffres, monsieur le président, mais je n'en dispose pas pour l'instant. Ils devraient être additionnés, ce qui exigerait du temps. Si j'avais su que le député réclamerait ce chiffre, je m'y serais préparé.

M. Robichaud: Le minitre doit se rendre compte, cependant, que ces chiffres sont très importants, étant en relation étroite avec la dernière remarque qu'il a formulée hier, suivant laquelle aucun chômeur canadien ne devrait souffrir à cause du chômage. Je suis sûr, je le répète, que peut-être plus de 100,000 ou même 150,000 travailleurs ne retireraient aucun bénéfice de cette mesure, ayant épuisé leurs prestations saisonnières avant que la modification soit apportée à la loi.

L'hon. M. Starr: En réponse à la question de l'honorable député d'Essex-Est, on me dit qu'un requérant autorisé à toucher 20 semaines de prestations et qui travaille après en avoir touché, disons, 10 semaines, aura le droit de bénéficier de nouveau des prestations en redevenant chômeur. C'est-à-dire qu'il est de nouveau admissible aux prestations.

L'hon. M. Martin: Il touche des prestations en vertu de la loi sur l'assurance-chômage, mais je pense bien qu'aux termes de cet amendement il ne peut toucher qu'une prestation saisonnière. S'il a touché des prestations, c'est aux termes de la loi déjà modifiée de façon à établir des prestations saisonnières. Alors, ayant touché ces prestations, il n'a droit qu'à une prestation saisonnière aux termes de cet article.

L'hon. M. Starr: L'ancien article prescrivait une période de prestations saisonnières,—du moins l'article adopté l'an dernier,—du 1er décembre au 15 mai, alors que le présent article ne fait que prolonger la période du 18 mai au 28 juin, mais le même principe que l'an dernier s'appliquera.

L'hon. M. Martin: Il est donc évident que ce que j'ai dit est juste. Il ne s'agit que d'une seule prestation saisonnière. Il se peut que le chômeur ait besoin d'une autre prestation saisonnière et il ne peut pas l'obtenir. A cause de cela, l'article est restrictif.

J'aimerais profiter de ce que je suis debout pour poser une autre question sur la dernière partie de l'article 2. Il saute aux yeux que cet article ne comprend pas ceux qui ont épuisé leurs prestations avant le 17 mai. C'est évident et c'est un des points auxquels songeait l'honorable député de Gloucester. L'article fait abstraction d'un très grand nombre de chômeurs. Avant le dîner, j'avais dit que le nombre pourrait être inférieur à ce que le ministre a donné à entendre relativement à ceux qui bénéficieront de cet amendement. Le ministre a parlé de 200,000. Sans doute a-t-il dit: "en partie". Mais j'ai dit que le nombre de ceux qui vont bénéficier au maximum de cette mesure ne dépassera pas 40,000. Je me demande même si ce chiffre n'est pas trop élevé et s'il ne serait pas préférable de dire,—vu le chiffre actuel des chômeurs et étant donné que tous ceux qui ont épuisé leurs droits aux prestations avant le 17 mai sont par conséquent exclus, et compte tenu aussi de la période de six semaines,—que le nombre de personnes destinées à bénéficier de l'amendement, en tout et pour tout, pour les six semaines en question, ne dépassera peut-être pas 20,000?

L'hon. M. Starr: Monsieur le président, le député, qui un peu plus tôt avait parlé de 70,000, puis de 40,000, a, en quelques minutes, ramené ce chiffre à 20,000. Les chiffres que j'ai obtenus en ce qui concerne le nombre des chômeurs qui toucheront des prestations pendant cette période de temps m'ont été fournis par des personnes qui sont fort au courant de ces questions et dont l'expérience est longue de plusieurs années. Je pense donc que je puis tenir leur estimation pour exacte.

L'hon. M. Martin: Je ne pense pas que le ministre et moi soyons vraiment en désaccord. Je ne prétends pas que les chiffres qu'il a obtenus de ses fonctionnaires sont inexacts. Je conviens avec lui qu'il faut les accepter, les fonctionnaires en question étant sûrs et compétents. Il reste que le ministre a dit que, se fondant sur les renseignements dont il disposait, 200,000 chômeurs toucheraient, en partie, des prestations. On a dit non pas que 200,000 en profiteraient mais que 200,000 en profiteraient partiellement. Avant la suspension de la séance, j'ai dit que, dans ces conditions, pour les raisons que j'ai déjà mentionnées, il se peut que pas plus de 40,000 chômeurs profitent de la pleine période de six semaines. Depuis ce temps, j'ai consulté les chiffres et, à mon avis, il serait plus raisonnable de conclure que 20,000 chômeurs seulement en profiteront pleinement.

Je serais très reconnaissant aux responsables de nous éclairer là-dessus, car il est

important que nous comprenions clairement, et que la population comprenne clairement, tout ce que comporte cette initiative. Elle comprendra que si cette mesure est destinée à faire un peu de bien elle n'apportera qu'une aide limitée à un nombre limité de chômeurs. Il est clair qu'elle ne s'applique pas à ceux dont les prestations ont été épuisées avant le 17 mai mais est-ce clair que les personnes qui ont pu soumettre une réclamation à l'égard de périodes saisonnières après l'expiration de la période régulière de prestations pourront les obtenir?

L'hon. M. Starr: Oui.

L'hon. M. Martin: Il n'y a aucun doute là-dessus?

L'hon. M. Starr: Pas le moindre doute. Je désire revenir sur l'estimation qu'a faite l'honorable député il y a un instant, portant qu'environ 20,000 personnes seulement profiteront de la pleine période de six semaines. Je ne contesterai pas ce point-là, car je crois qu'il ne fait que deviner, mais, en fait, dans la seule ville de Windsor, si j'en crois notre directeur local, si nous prolongions la loi de six autres semaines, quelque 6,000 personnes seraient rayées des listes. De sorte que cela va aider au moins 6,000 personnes dans cette ville seulement pendant les six prochaines semaines.

L'hon. M. Martin: Si cela profite à un tel nombre de gens à Windsor, nul n'en sera plus heureux que celui qui représente cette circonscription en cette enceinte depuis longtemps et qui s'intéresse toujours attentivement à ses commettants.

L'hon. M. Churchill: Vos commettants n'étaient pas si sûrs de vous cette fois-ci.

L'hon. M. Martin: Ils en étaient si sûrs qu'ils ont réélu le représentant d'Essex-Est pour la septième fois. Et j'aimerais dire, dans l'esprit de camaraderie dont est si manifestement animé le ministre du Commerce, que sans cette histoire de "vision" il ne siégerait pas ici ce soir.

Le ministre du Travail dit que 6,000 personnes en ont profité. Je relève dans le *Star* de Windsor de ce matin un article disant que le directeur du bureau de la Commission de l'assurance-chômage de Windsor aurait évalué à 3,000 le nombre de personnes qui profiteront de cette prolongation des prestations saisonnières dans cette région. L'honorable ministre dit 6,000. J'espère qu'il a raison, mais le *Star* de Windsor est un journal très sérieux et rapporte que le directeur du bureau de Windsor évalue à 3,000 le nombre des bénéficiaires.

L'hon. M. Starr: J'ai cité le chiffre de 6,000, parce que c'est à lui que je m'adressais. M'intéressant à la situation qui règne à Windsor, j'ai pris la peine de me renseigner sur la situation qui existe là-bas, et c'est le chiffre qu'on m'a fourni. Quoi qu'il en soit, j'espère que l'honorable député d'Essex-Est a raison et qu'il n'y aura pas plus de 20,000 personnes qui bénéficieront de la mesure. Nous espérons, en effet, que le nombre de ces personnes ne s'élèvera même pas à 20,000.

J'aimerais répondre maintenant à certaines questions que m'a posées l'honorable député de Bonavista-Twillingate. Les périodes de prestation saisonnière établies entre le 1er décembre 1957 et le 3 avril 1958 se chiffrent, pour l'ensemble du Canada, par 373,674 et, pour Terre-Neuve, par 21,395. Les prestations versées durant la même période s'élèvent, pour l'ensemble du Canada, à $71,033,226 et, pour Terre-Neuve, à $4,595,449. Les demandes de prestation saisonnière présentées aux bureaux locaux le 30 avril 1958 s'élevaient à 226,870 dans tout le Canada et à 15,178 à Terre-Neuve.

L'hon. M. Pickersgill: Je remercie beaucoup le ministre.

M. Bourque: Puis-je poser une question au ministre au sujet des chômeurs dont les prestations se terminent le 31 mai? Ces personnes recevront-elles des prestations saisonnières pendant quatre, six semaines ou jusqu'au 28 juin comme il est prévu dans le bill?

L'hon. M. Starr: L'honorable député voudrait savoir, je suppose, si une personne admise à des prestations régulières expirant le 31 mai resterait admissible pour le reste de la période jusqu'au 20 juin. La réponse est oui.

L'hon. M. Pickersgill: Le ministre a-t-il répondu à la question de l'honorable député de Burin-Burgeo? Il a dû quitter la Chambre il y a quelques instants mais auparavant il m'a demandé de revenir à cette question pour lui. Il s'agit des timbres restants pour lesquels aucune prestation n'aurait été reçue avant le 28 juin.

L'hon. M. Starr: Je pensais avoir donné cette réponse, mais je ne peux l'affirmer.

L'hon. M. Pickersgill: Le ministre a dit, il s'en souviendra, qu'il ne pouvait préciser si un certain nombre de timbres qui n'auraient pas été utilisés aux fins de prestations pourraient valoir pour une période subséquente.

L'hon. M. Starr: J'ai bien répondu que le reste des droits qu'un requérant pourrait avoir le 28 juin deviennent périmés à cette date. C'est à quoi songe le député, je crois.

Toutefois, une partie ou la totalité des contributions qui établissent ces droits peuvent compter soit pour les prestations régulières d'une période ultérieure, soit pour les prestations saisonnières de l'an prochain.

L'hon. M. Pickersgill: Le député de Burin-Burgeo a dit, si j'ai bonne mémoire: mettons qu'il y ait 6 timbres dont on ne s'est pas servi; le requérant devrait-il avoir 15 nouveaux timbres avant d'avoir des droits, ou seulement 9 timbres avant de pouvoir être admissible pour la prochaine saison?

L'hon. M. Starr: Non. Les droits deviennent périmés le 28 juin. Il devrait donc accumuler des timbres à compter du 31 mars, soit à l'égard d'une autre période de contributions.

L'hon. M. Pickersgill: Il perdrait l'avantage de ces six timbres en l'occurrence.

L'hon. M. Starr: Je ne voudrais pas me prononcer là-dessus. Je ne suis pas tout à fait certain.

L'hon. M. Pickersgill: J'admets que c'est là une question difficile, et je ne devrais pas m'attendre que le ministre puisse y répondre au pied levé.

L'hon. M. Starr: Je voudrais répondre à la question posée par l'honorable député de Gloucester qui voulait savoir combien de personnes avaient épuisé leurs prestations d'assurance-chômage le 30 avril. On me dit qu'il n'y aura de données relatives à ce nombre qu'en fin d'année.

(L'article 2 est adopté.)

Rapport est fait du projet de loi, qui est lu pour la 3e fois et adopté.

LA LOI NATIONALE SUR L'HABITATION

MODIFICATION TENDANT À ACCROÎTRE LE MONTANT GLOBAL DISPONIBLE

La Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Sévigny, reprend l'examen du projet de résolution suivant:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure législative visant à modifier la loi de 1954 sur l'habitation, en vue de porter de quatre cents millions à sept cent cinquante millions de dollars le montant global qui peut être versé, sur le Fonds du revenu consolidé, en vertu du paragraphe (1) de l'article 22 de la loi.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur le président, j'ai été chargé, de concert avec un certain nombre d'autres députés siégeant de ce côté-ci de la Chambre, d'exposer au comité le point de vue de l'opposition à ce sujet. J'avoue immédiatement que je ne suis pas spécialiste en logement; mais, par suite des circonstances où je me suis trouvé, j'ai dû beaucoup lire au cours des deux derniers jours sur le très intéressant sujet de l'habitation. A mon grand amusement, j'ai constaté que je n'avais pas à ma disposition les avis de spécialistes que j'ai déjà eus lorsque je siégeais de l'autre côté de la Chambre. Je me suis alors rappelé les paroles d'un ancien membre de la Chambre, maintenant dans un autre endroit, qui, un jour, a déclaré ici que c'était, pour ainsi dire, comme quitter un wagon particulier pour occuper une couchette supérieure. Néanmoins, je ne me plains pas à ce propos. J'en suis plutôt heureux en un sens, parce que je suis relevé de nombreuses responsabilités.

Je me rappelle certaines propositions de nos amis d'en face, lorsque nous siégions à la droite de Son Honneur, au sujet de l'aide de techniciens et de spécialistes. J'espère qu'ils n'oublieront pas bientôt les vœux qu'ils ont exprimés de temps à autre sur le sujet. Même si je ne suis pas une autorité en matière de logement, je suis tout de même convaincu que nous, qui siégeons de ce côté-ci de la Chambre, aimerions que tous les Canadiens possèdent une maison convenable et nous sommes disposés à collaborer avec le gouvernement, pour ce qui est du projet de loi à l'étude, dans la mesure où il permettra d'atteindre cet objectif en matière de logement.

L'an dernier, celui qui était alors député de Saint-Antoine-Westmount a félicité le ministre des Travaux publics de la façon dont il avait présenté le projet de résolution. Je me rappelle que le ministre avait brossé un tableau bien clair de la situation, et c'est ce qu'il a fait encore ce soir, un peu avant six heures. Même si je ne puis le féliciter à propos de tout ce qu'il a dit, je tiens cependant à le louer de l'exposé complet qu'il a fait en présentant le projet de résolution actuel au comité. En effet, je ne me rendrais pas justice à moi-même, ni à ceux qui siègent aux côtés de moi, si j'omettais de dire que le ministre a indiqué par son discours qu'il connaît à fond la question dont il a saisi le comité. Je remercie le ministre de nous proposer la collaboration des fonctionnaires du ministère. Il a fait, l'année dernière, la même proposition, qui a été acceptée, et nous avons, de ce côté de la Chambre, bénéficié de l'assistance de M. Bates, le président de la Société centrale d'hypothèques et de logement, et de quelques-uns de ses adjoints. Je puis assurer au ministre que ces renseignements nous ont beaucoup aidés. Si nous n'avions pas disposé de si peu de temps, nous aurions sans aucun doute fait usage de la même aide cette année.

Je voudrais dire au ministre de ne pas se montrer trop susceptible au sujet de ce qui s'est dit au cours d'un autre débat sur le chômage, car rien de semblable ne s'est encore dit dans le présent débat. Je ne puis garantir

que cela ne sera pas dit mais je suis certain que personne de ce côté-ci de la Chambre ne niera l'excellence, en principe, de cette mesure qui tendra à alléger le chômage. Ce qui s'est dit plus tôt,—et j'espère que je n'enfreins pas le Règlement en en parlant, monsieur le président,—n'était pas une critique à l'égard de cette mesure particulière mais constituait une discussion sur le chômage en général.

En décomposant en plusieurs catégories les montants qui ont été dépensés pour le logement, le ministre a dit, je crois, qu'environ 392 millions y avaient été affectés sur quelque 400 millions; il reste par conséquent environ 8 millions de disponibles. Au fait, en chiffres ronds, le gouvernement a dépensé quelque 400 millions au titre du logement depuis qu'il est entré en fonctions.

L'hon. M. Green: Pardon, le quart de cette somme avait déjà été dépensé quand nous avons assumé le pouvoir.

L'hon. M. Chevrier: En effet. Si j'ai bien compris, le ministre a dit que, lorsque le gouvernement est entré en fonctions, il restait environ 150 millions sur les 250 millions primitivement affectés par le gouvernement précédent. Voici ce à quoi je veux en venir: quelle qu'ait été la dépense dans l'intervalle écoulé à compter de février jusqu'à mars, le nombre des chômeurs s'était accru d'environ 70,000 au Canada. En fait, les chiffres cités par mon collègue, l'honorable député d'Essex-Est, révèlent qu'en mars, dernière période sur laquelle nous possédons des données, le nombre des chômeurs avait atteint 600,000. La présente mesure va se révéler utile, je n'en doute pas, mais, à notre avis, elle n'est pas suffisante. On doit proposer des mesures supplémentaires.

De façon plus précise, le projet de résolution qui nous occupe en ce moment vise à porter de 400 à 750 millions le montant global qui peut être payé sur le Fonds du revenu consolidé au titre du premier paragraphe de l'article 22 de la loi nationale sur l'habitation. On nous demande d'avancer ces fonds à la Société centrale d'hypothèques et de logement afin de consentir des prêts dont le ministre a donné tout à l'heure le détail, sous quatre rubriques, ainsi qu'il suit: prêts consentis par les agences, prêts directs aux petits centres, prêts aux sociétés à dividendes limités, prêts aux entreprises de construction et entreprises analogues. Cette mesure vise aussi à faire consentir des prêts aux termes de l'article 40 et du paragraphe 40 (a) de la loi, c'est-à-dire aux termes de l'article grâce auquel la Société centrale d'hypothèques et de logement a pu consentir un très grand nombre des prêts qu'on appelle généralement des prêts consentis par les agences.

Le ministre, au début de cette semaine, répondant à une question, déclarait que presque tous les fonds déjà votés par le parlement étaient déjà épuisés et qu'il ne restait qu'un solde minime, soit 8 millions. Je comprends bien la situation. Cela revient à dire qu'à moins que le parlement ne mette d'autre argent à la disposition de la Société centrale, celle-ci devra suspendre ses opérations de prêts. Nous de l'opposition officielle, jugeant ce résultat peu désirable, avons tout à fait l'intention d'appuyer ce projet de résolution et de faciliter son adoption par le comité, comme aussi de faciliter l'adoption du projet de loi correspondant. Cependant, si nous acceptons la résolution, il ne faut pas en conclure que nous n'avons rien à dire sur le problème du logement en général car nous savons que les fonds qui seront mis à la disposition de la Société centrale d'hypothèques et de logement seront utilisés pour diverses catégories de prêts et que la Société elle-même n'est qu'une des nombreuses institutions financières qui placent habituellement leurs fonds dans des hypothèques. Par conséquent, puisqu'on augmente les fonds mis à la disposition de la Société centrale d'hypothèques et de logement, l'occasion se prête à un examen de la situation du logement en général et c'est ce que je voudrais faire maintenant en m'arrêtant à certains points aussi brièvement que possible, en m'en tenant aux faits.

A ce sujet, je crois devoir donner un avertissement car il ressort clairement des déclarations qu'ont faites le premier ministre et d'autres membres éminents du parti conservateur durant la campagne électorale qu'à leur avis la mise en disponibilité de sommes appréciables pour le logement a été d'un très précieux secours à notre économie. Je ne nie pas que les prêts consentis par la Société centrale d'hypothèques et de logement aient eu des effets salutaires sur l'industrie de la construction mais, en consultant les chiffres des prêts hypothécaires au Canada l'an dernier, je me demande si l'intervention du gouvernement dans un domaine qui jusqu'ici était occupé presque exclusivement par des institutions particulières n'a pas eu simplement pour effet d'encourager ces institutions à rechercher d'autres formes d'investissements.

J'ai ici la statistique de l'habitation canadienne relative au quatrième trimestre de 1957, publiée par la Société centrale d'hypothèques et de logement. On y trouve un certain nombre de renseignements que j'aimerais soumettre à l'attention du comité. On y constate tout d'abord qu'en 1957 les

compagnies d'assurance-vie et les compagnies de fiducie, de prêts et autres institutions de prêts ont placé 239.3 millions de dollars, ce qui n'était guère inférieur aux 254.9 millions de dollars investis dans ces hypothèques en 1956. On peut trouver ces chiffres au tableau 1, concernant les prêts sur les biens fonciers. Deuxièmement, j'aimerais dire qu'en 1957 les banques à charte ont effectivement augmenté le montant de leurs prêts dans le cadre de la loi nationale sur l'habitation. Le montant de tels prêts approuvés cette année-là a été d'environ 15 millions de dollars de plus qu'en 1956. Comme on le constate au tableau 18, de 158.2 millions de dollars, ce chiffre est passé à 173.5 millions de dollars. Troisièmement, les prêts consentis en 1957 en vertu de la loi nationale sur l'habitation par les compagnies d'assurance-vie et les sociétés de fiducie, de prêts et autres, ont baissé considérablement. Alors qu'en 1956 ces prêteurs avaient placé 267.1 millions de dollars dans le cadre de la loi nationale sur l'habitation, ils n'ont placé en 1957 que 104.6 millions de dollars.

Les honorables députés reconnaîtront qu'il s'agit d'une réduction considérable, et l'on ne peut éviter de se demander pourquoi. La réponse semble découler de cette statistique. D'après ces relevés, en 1957 la Société centrale d'hypothèques et de logement a prêté 235.2 millions de dollars comparativement à 19.9 millions l'année précédente. Autrement dit, par l'intermédiaire de la Société centrale d'hypothèques et de logement, le gouvernement a non seulement compensé la réduction des prêts provenant des institutions privées mais il a, en outre, prêté plus de 100 millions de dollars.

Il est difficile, je comprends, d'établir nettement que c'est l'activité de la Société centrale d'hypothèques et de logement qui explique la réduction des sommes avancées par les institutions privées; je n'insisterai donc pas davantage là-dessus. Il me suffira de dire et de signaler au gouvernement le danger qu'il y a pour elle de jouer un rôle prépondérant ou prédominant dans ce domaine.

Il y a des avantages à encourager les institutions de prêt qui aiment ce genre de placement, et le moindre de ces avantages n'est pas celui qui découle du fait que ces prêteurs ne manquent pas de remarquer s'il semble y avoir trop de construction dans une localité donnée ou dans tel genre de logement en particulier.

J'aimerais aussi dire en passant que la construction de nouvelles habitations constitue une bonne source d'emplois. C'est pourquoi j'estime important non seulement que le gouvernement puisse faire des prêts, lorsque la chose est souhaitable, mais encore qu'il ne décourage pas les traditionnels prêteurs du domaine hypothécaire.

Durant toute sa campagne électorale et depuis, le gouvernement a souligné la valeur de son activité de prêteur comme moyen de procurer de l'emploi. Mais je suis fort étonné, vu le nombre des chômeurs, de voir que tout en proclamant les mérites de son programme de prêts considéré comme moyen de donner du travail il décourageait en même temps la construction d'habitations à loyer.

De bonne heure cette année, les entrepreneurs ont appris qu'on les encourageait à soumettre des plans et devis à ceux qui pouvaient accorder des prêts d'agences et ils avaient été amenés à croire que leurs demandes recevraient un accueil favorable. Bien des constructeurs s'étaient donné beaucoup de mal et avaient fait de grosses dépenses pour préparer ces plans et devis quand tout à coup on leur a fait savoir, sans les avoir d'abord avertis, que les prêts d'agences pour habitations locatives prenaient fin.

J'ai en main la directive ou l'avis donné à cet égard par le directeur exécutif de la société. C'est trop long pour que j'en donne lecture. Qu'il me suffise de dire que cette initiative visait à conserver des fonds pour la possession de maisons. Le ministre a abordé ce point plus tôt, mais c'est sûrement une façon plutôt arbitraire de procéder, surtout quand il semble souhaitable d'encourager la construction sous toutes ses formes pour accroître l'embauche, et vu que le besoin de logements à louer est très aigu dans bien des endroits, en certain cas plus prononcé que le besoin de maisons unifamiliales.

Si la mise de ces fonds à la disposition de la Société centrale d'hypothèques et de logement crée plus de travail et plus d'embauche dans un domaine, j'ai du mal à comprendre pourquoi on devrait faire des distinctions contre les logements à louer et en faveur des maisons unifamiliales, car ils créent autant d'emplois que ces maisons. De fait, on me dit qu'ils créent plus d'emplois que ces maisons.

Cela m'amène à signaler un autre point. Vu le niveau actuel de l'embauche, il est vraiment nécessaire d'étudier la question de l'abolissement des taudis et celle de la construction de logements à bas loyer. On me permettra de rappeler au comité qu'après le congrès du parti libéral qui s'est tenu à Ottawa en janvier, on a adopté maintes résolutions dont une en particulier avait trait au logement. Je ne veux pas insister sur ce point, mais j'aimerais signaler au comité l'exposé des motifs de la résolution et une

ou deux dispositions qui ont trait au logement:

Vu que la bonne habitation est importante pour notre mode de vie ainsi que pour la santé et le bonheur des Canadiens, le parti libéral a pour objectif de procurer une maison convenable à tous les Canadiens.

De ce côté-ci de la Chambre, nous sommes donc favorables à cette mesure et nous voulons aussi encourager la construction de logements à loyer moyen et à bas loyer en augmentant les prêts maximums. Nous préconisons la présentation d'une loi sur les subventions aux municipalités, aux termes de laquelle le gouvernement fédéral aiderait les municipalités à installer les services essentiels. Nous aimerions que le gouvernement fédéral participe davantage à la suppression des taudis et à des programmes de réaménagement urbain, en accroissant sa part relativement au coût d'acquisition et de déblaiement des quartiers vétustes ou délabrés et, dans des circonstances spéciales, en prêtant aux municipalités leur part du coût de ces entreprises. Nous voudrions augmenter la part du gouvernement fédéral en ce qui concerne le coût de construction de logements subventionnés et à bas loyer à l'intention des familles à faibles revenus.

J'espère donc que le gouvernement présentera, plus tard au cours de la session, d'autres modifications à la loi tendant à accroître l'aide fédérale et à rendre plus efficace la collaboration dans ces domaines.

J'en arrive maintenant à un autre point qui devrait, je crois, intéresser le comité et, naturellement, le ministre, c'est-à-dire le taux de l'intérêt sur les prêts consentis par la Société centrale d'hypothèques et de logement. Pendant la campagne électorale, le premier ministre a déclaré à diverses reprises qu'en conséquence de l'activité du Gouvernement depuis le mois de juin dernier, le taux de l'intérêt avait sensiblement baissé. Il l'a affirmé à Calgary le 14 mars; il a réitéré cette affirmation à Selkirk (Manitoba), le 17 mars et l'a mentionnée de nouveau à Halifax le 24 du même mois. Il a signalé que le taux de l'intérêt était passé d'un maximum de 4.3 p. 100 à 2.89 p. 100 au cours des semaines précédentes. Cependant, en dépit de toutes ces affirmations, l'intérêt que prend la Société centrale d'hypothèques et de logement reste fixé à 6 p. 100. J'espère que lorsqu'il prendra la parole plus tard, le ministre expliquera pourquoi le gouvernement maintient l'intérêt à 6 p. 100 et comment il peut concilier le maintien de ce taux avec les déclarations antérieures du premier ministre. Sans doute, le ministre, avec son habileté ordinaire,...

L'hon. M. Green: J'ai une bonne réponse à cet égard.

L'hon. M. Chevrier: ...expliquera ces points. Ma foi, s'il a une bonne réponse, il pourra probablement expliquer la déclaration que le solliciteur général a faite dans un discours, assez récemment, à propos des mesures législatives qui allaient être présentées à la Chambre. J'espère que le ministre en parlera.

M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): A propos des maisons d'habitation?

L'hon. M. Chevrier: Oui. J'aimerais me reporter à la déclaration qu'a faite le solliciteur général et j'espère que la Chambre fera preuve d'indulgence à mon égard si j'en donne lecture en français, car il s'agit d'une nouvelle parue dans *Le Devoir* du 9 novembre 1957. On me dit qu'il s'agit d'une reproduction très fidèle de ce que le solliciteur général a dit. En voici le texte:

(*Texte*)

L'hon. Balcer annonce des lois sur l'habitation et le crédit

Le solliciteur général du Canada, l'honorable Léon Balcer, a annoncé hier que le gouvernement conservateur prépare une législation sur l'habitation et sur des mesures tendant à faciliter les prêts et la circulation de l'argent au Canada. Il a laissé entendre également qu'il se pourrait que le gouvernement Diefenbaker fasse marche arrière et réduise le taux de l'intérêt haussé par le gouvernement libéral d'avant le 10 juin.

(*Traduction*)

Je ne saurais me retenir de traduire ce passage. On y dit:

...il se pourrait que le gouvernement Diefenbaker fasse marche arrière...

Je ne comprends pas pourquoi il a fait cette déclaration, mais, à tout événement, c'est ce que donne la traduction.

...et réduise le taux de l'intérêt haussé par le gouvernement libéral d'avant le 10 juin.

Puis il ajoute quelque chose d'encore plus révélateur à propos de son collègue, le ministre des Travaux publics.

(*Texte*)

Le ministre des Travaux publics doit bientôt présenter un bill qui favorisera, selon l'honorable Balcer, la construction d'habitations. Le ministre des Finances, pour sa part, aurait en tête un autre bill qui réglerait la question du taux d'intérêt et de la facilité à obtenir de l'argent.

(*Traduction*)

J'espère que le ministre des Travaux publics pourra nous expliquer la déclaration de son collègue, le Solliciteur général, qui a dit à un groupe de constructeurs de maisons de Montréal que le taux d'intérêt sur les prêts hypothécaires serait diminué. Il va de soi que je tiens à assurer au ministre que notre parti approuverait immédiatement un bill en ce sens.

Le ministre nous dirait-il aussi quelles conséquences aura sur le marché monétaire du Canada l'augmentation de 350 millions de dollars pour le logement? Le premier ministre a dit plusieurs fois aux Canadiens que le fait d'avoir mis 300 millions à la disposition des constructeurs de maisons avait atténué le resserrement du crédit. Je ne veux aucunement aborder les aspects politiques de cette question, puisque le ministre lui-même s'est plus d'une fois abstenu et gardé d'entamer une discussion d'ordre politique à propos de cette mesure. Je m'en garderai donc également; mais j'aimerais qu'il nous dise quelles conséquences ces 350 autres millions auront vraisemblablement sur le taux d'intérêt.

Je pourrais en dire davantage encore, mais je me vois forcé de parler d'une déclaration parue dans un journal local et émanant d'une personne que le ministre des Travaux publics, j'en suis sûr, aurait bien voulu voir à la Chambre, mais qui ne peut y être, grâce à mon collègue, le député d'Ottawa-Ouest. Je pourrais dire autre chose à mon honorable ami,...

L'hon. M. Pickersgill: Prenez garde!

L'hon. M. Chevrier: ...mais, comme cela concerne une dame, je ne crois pas devoir le faire, et même si je le faisais, ce serait "la langue dans la bouche". (*Exclamations*) J'ai déjà fait une fois cette erreur.

L'hon. M. Harkness: C'est l'endroit tout désigné pour la garder.

L'hon. M. Chevrier: J'ai déjà fait cette erreur une fois et j'espère que la Chambre pardonnera mon anglais imparfait. Toutefois, l'article paru dans le *Citizen* d'Ottawa critique vertement certains aspects de la situation du logement au Canada en général ainsi que certaines mesures que le ministre présente ce soir. Je me demande si on me permettra ...

L'hon. M. Green: Citez-vous l'auteur comme une autorité en la matière?

L'hon. M. Chevrier: Si mon honorable ami le voit ainsi, je n'y ai pas d'objection. Je ne dirai pas dans quel esprit je cite l'article. J'aimerais en donner lecture et, si le ministre veut bien y répondre, j'écouterai ses paroles avec le plus vif intérêt. Voici comment se lit partie de l'article qui a paru dans le *Citizen* du 9 mai:

> Il est bien temps, semble-t-il, de s'arrêter un instant et de songer sérieusement à adopter des mesures plus efficaces pour empêcher l'exploitation du crédit public destiné à la construction de logements en faisant monter en flèche le prix des terrains à six fois le pied carré les frais de construction... Les jeunes familles et les nouveaux venus ont besoin de logements à loyer modique... Il faut un plus grand nombre de maisons à multiples logements et à loyer modique pour les foyers sans enfant, dont le nombre s'accroît.

[L'hon. M. Chevrier.]

Il n'y a pas de doute que la valeur des terrains monte en flèche, pour employer l'expression de la dame qui a écrit cet article. Si le ministre veut bien examiner le tableau 56 de la Statistique sur le logement au Canada, tableau intitulé "Prix estimatifs des logements unifamiliaux construits sous le régime de la loi nationale sur l'habitation", il verra, à la colonne intitulée "Terrains", que la valeur des terrains a passé de $523 en 1947 à $2,293 en 1957. Au premier trimestre de 1957, le prix des terrains était de $2,153 et au dernier trimestre, de $2,443, soit une augmentation de près de $300. C'est une augmentation énorme et je ne crois pas me tromper en disant que le prix du terrain est peut-être le plus important de tous les éléments qui concourent à l'augmentation du prix de l'habitation.

La situation est si grave au sujet des terrains qu'à mon avis, elle influe sur l'ensemble de la question du logement. Cette très rapide augmentation de la valeur des terrains, non seulement est déplorable, mais elle fait penser qu'on exploite le crédit public pour faire monter la valeur des terrains. A mon avis, la situation est assez grave pour qu'on prie le président de la Société centrale d'hypothèques et de logement d'examiner la question. Je pense que c'est une question que le ministre voudra faire examiner soigneusement.

Je prierais aussi le ministre d'examiner la question des évaluations. Je ne peux m'empêcher de penser que les évaluations ne sont pas faites conformément à l'esprit de la loi nationale sur l'habitation. Les évaluations aussi sont une considération importante dans l'examen du projet de résolution aussi bien que dans l'ensemble de la question du logement. J'ai presque épuisé mon temps de parole, je crois. Je m'arrête ici parce que je sais que le gouvernement tient à présenter le bill aussi rapidement que possible, afin qu'il soit adopté. Il se peut que j'aie quelque chose à dire plus tard.

J'espère que le ministre trouvera le moyen de répondre à certaines des questions que j'ai soulevées. De fait, j'écouterai avec attention ce qu'il pourra nous dire sur la proposition, la promesse ou la déclaration de son collègue voulant que le gouvernement présente une mesure législative visant à réduire le taux d'intérêt sur les prêts.

M. Regier: Dès le début, monsieur le président, je tiens à assurer le ministre que le groupe qui siège dans ce coin-ci de la Chambre est tout à fait d'accord avec lui dans la recherche de l'objectif principal qu'il poursuit, c'est-à-dire le dégagement de crédits nouveaux au bénéfice de la Société centrale d'hypothèques et de logement. C'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai écouté le ministre cet après-midi. J'aimerais lui dire combien

nous lui sommes reconnaissants de l'offre aimable qu'il nous a faite, à nous députés de l'opposition, particulièrement intéressés à l'habitation, lorsqu'il nous a offert d'utiliser les services de la Société centrale d'hypothèques et de logement afin de nous renseigner davantage sur cette question, de façon que nous puissions parler en meilleure connaissance de cause lorsque nous aborderons la question.

C'est avec beaucoup d'intérêt aussi que j'ai écouté les observations du ministre. C'était en effet une demi-heure fort étonnante. Cela rappelait le chinook, que nous connaissons dans l'Ouest. En effet là-bas il arrive que la température passe en moins d'une heure de 30 degrés au-dessous de zéro à 30 degrés au-dessus de zéro pendant plusieurs minutes. Le ministre semblait à l'occasion l'un des plus ardents défenseurs du socialisme qu'il nous ait été donné d'entendre dans cette Chambre depuis de nombreuses années. Et pourtant, il a rappelé plus d'une fois qu'il était malgré tout un champion authentique de la libre entreprise; il a seulement exprimé le regret que, celle-ci ne satisfaisant pas aux besoins des Canadiens, du point de vue du logement, il était donc obligé par la force des circonstances de se montrer bon socialiste, en demandant à la Chambre de le suivre sur ce terrain.

Le ministre a parlé de la loi telle qu'elle existe depuis 1954 et l'utilisation qu'on a fait de l'argent avancé à la Société centrale d'hypothèques et de logement. Il a parlé des prêts directs dans les petites localités et du programme de prêts aux sociétés à dividendes limités au titre de la construction de maisons à loyer modique. En troisième lieu, il a signalé le fait qu'on avait consacré de l'argent à la construction de maisons à loyer modique destinées aux travailleurs des industries de base. Je crois cependant que le ministre a oublié une quatrième utilisation qu'on a faite de l'argent pendant bon nombre d'années, oubliant en effet qu'à une certaine époque l'argent versé par le Parlement a servi à fournir une partie des prêts normalement consentis par les prêteurs particuliers. Il s'agissait, je crois, de 25 p. 100 de l'ensemble des prêts consentis aux termes de la loi par les prêteurs particuliers, à une certaine époque.

L'hon. M. Green: C'était un programme déjà ancien, qui n'existait plus depuis les modifications de l'année 1954, je pense.

M. Regier: Je m'en rends parfaitement compte. Le ministre a raison. C'était avant 1954 qu'on utilisait l'argent d'une quatrième façon. C'est en 1954 qu'il a semblé que les prêteurs auraient assez d'argent à eux. En modifiant alors la loi, le gouvernement a renoncé à fournir une partie des fonds. Mais l'an dernier nous sommes revenus au principe selon lequel l'argent du contribuable a servi à fournir l'argent prêté aux fins de la construction domiciliaire, par l'entremise des institutions prêteuses. Je me souviens très bien que le ministre était optimiste et qu'il avait confiance, il y a un an, que les institutions régulières de prêts pourraient fournir le reste des fonds nécessaires. Je me rappelle surtout que l'honorable député de Regina l'avait interrogé et avait fait de son mieux pour le prévenir qu'avant qu'il soit possible au ministre d'obtenir des fonds à une nouvelle session d'une nouvelle législature, sa réserve serait épuisée. Je me reporte au hansard du 18 janvier 1958, page 3,624, à la réponse suivante que le ministre a fournie à l'honorable député de Regina:

> Si l'on a besoin de plus d'argent pour l'exécution de ces travaux, le gouvernement demandera au Parlement d'en voter.

Deux jours plus tard, le 20 janvier, ainsi qu'en fait foi la page 3679 du hansard, le ministre déclarait:

> J'ai déjà signalé à la Chambre samedi dernier que nous disposons encore d'un montant de 90 millions de dollars et que, si l'on avait besoin de fonds supplémentaires, le gouvernement n'hésiterait pas à demander au Parlement d'accorder les crédits nécessaires.

A ce moment-là, nous exhortions le ministre à demander au Parlement des fonds supplémentaires avant la dissolution. Nous savions tous que la session suivante n'aurait peut-être pas lieu avant plusieurs mois. Nos craintes ont été confirmées et le ministre a manqué de fonds. Il a reconnu cet après-midi qu'il a dû, il y a deux mois, ralentir l'exécution du programme de construction d'habitations au Canada et limiter les sommes disponibles pour la construction d'appartements. Il a reconnu qu'il y a quelques temps,—il y a un mois environ, si j'ai bonne mémoire,—il a dû ralentir ces petits prêts. Le ministre a avoué cet après-midi que vers le milieu de l'été dernier le chômage se dessinait à l'horizon. Cet aveu m'a beaucoup intéressé. Nous l'attendions depuis assez longtemps; nous voulions qu'on nous dise que même les conservateurs savaient, il y a un an, que le chômage était en perspective. A ce moment-là, cependant, ils ne voulaient pas l'avouer, monsieur le président. Les besoins de la population canadienne en matière de logement n'ont pas du tout diminué. Le ministre a parlé avec insistance, avec raison je crois, des excellents résultats que l'argent mis à la disposition avait permis d'obtenir. Cependant, cette somme, c'est-à-dire celle qu'il nous demande maintenant, soit 350 millions de dollars de plus, ne représente que 4⅜ p. 100 du capital

de placement disponible dans l'économie canadienne cette année. Je crois qu'en chiffres ronds on prévoit que 8,000 millions de dollars seront placés au Canada. En comparaison de ce chiffre, la somme de 350 millions de dollars pour l'habitation ne représente pas grand chose. Je sais que le ministre ne demande que ce qu'il faut pour assurer la construction de 35,000 maisons, ce qui représente environ 25 p. 100 du chiffre prévu de 140,000. Cependant, en admettant que les estimations du ministre soient exactes, et je suis sûr qu'elles le sont car jusqu'à présent elles ont toujours été très proches de la réalité, cela signifie que le gouvernement et l'initiative privée placeront dans l'habitation, au Canada, cette année, 17½p. 100 des fonds placés dans tous les domaines d'un bout à l'autre du pays. Ce n'est pas un pourcentage très considérable si l'on songe que notre population a encore besoin d'un million de maisons. Une année comme celle-ci, alors que nous avons des excédents de bois de construction et que sévit le chômage, je trouve que le programme de construction de maisons envisagé par le ministre est on ne peut plus modeste.

Notre groupe préconise depuis longtemps l'établissement d'un office national d'investissements grâce auquel on n'aurait pas à souffrir du manque de capitaux lorsqu'il s'agirait de satisfaire aux exigences sociales et aux besoins du public. Un office national d'investissements bien constitué réglementerait le mouvement des capitaux de placement au Canada, non pas nécessairement du point de vue de la propriété desdits capitaux, mais plutôt afin que la population canadienne ne manque pas des capitaux nécessaires au logement, aux hôpitaux, aux routes, ponts et chemins de fer, aux entreprises d'énergie publique, à l'expansion industrielle, ni des capitaux requis pour financer le maintien et le bon fonctionnement de l'économie canadienne.

Je vois que le bras droit du ministre a fait lire hier à Kitchener (Ontario) un discours qu'il ne pouvait aller prononcer en personne, et où il demande aux capitalistes canadiens de mettre assez d'argent à la disposition des constructeurs de maisons pour que d'ici 23 ans on construise 3 millions et demi de nouvelles maisons au Canada. Un bref calcul semble indiquer que cela représente 150,000 logements par année. L'expérience des dernières années démontre qu'un simple appel des membres du gouvernement ou des fonctionnaires à des réunions annuelles, ou autres circonstances du même genre, en faveur de la construction d'habitations, est absolument insuffisant. Les capitaux se dirigent naturellement là où les bénéfices sont les plus élevés. Comme le ministre le sait très bien, puisqu'il était à la Chambre toutes ces dernières années, lorsque les gains des sociétés canadiennes ont commencé à monter, notamment après la réduction de l'impôt sur leur revenu, accordée par l'ancien gouvernement, les gens qui avaient des capitaux à placer ont commencé à délaisser les domaines traditionnels et sûrs pour l'expansion industrielle, où le rendement était beaucoup plus élevé. Les placements visant les services d'utilité publique et privée ont été pour le moins aussi sûrs que dans le cas de l'habitation. A ces moments-là, le gouvernement précédent devenait excessivement nerveux et lançait un appel semblable à celui qui a été lancé en Ontario hier soir et ici cet après-midi par le ministre. On priait les administrateurs de capitaux de placement d'affecter à l'habitation une plus large part de leurs capitaux, mais ces appels tombaient dans l'oreille de sourds. En fin de compte, l'ancien gouvernement a dû trouver une nouvelle source de capitaux hypothécaires.

Les banques à charte du Canada ne s'étant jamais trop intéressées aux placements industriels à long terme, le gouvernement a pensé, vu notre expansion économique, qu'elles devaient avoir de l'argent. Les banques à charte ont alors été amenées dans le domaine du logement, ce qui y a enrayé le fléchissement pour un temps, mais pour un temps seulement. Dans un court délai, les banques eurent placé dans le logement ce qui leur paraissait être une part équitable et sûre de leurs éléments d'actif, et les recettes des sociétés commerciales continuèrent d'augmenter, et les particuliers avaient de moins en moins d'argent à disposer pour la construction de logements. En se bornant à des appels lors des réunions annuelles pour réaliser ces espoirs platoniques à l'égard des besoins sociaux du Canada, on n'amènera pas d'argent dans le domaine du logement, et il nous faut ces fonds.

C'est pour de telles raisons que nous avons toujours préconisé un office de placements nationaux par l'entremise duquel le gouvernement de notre pays assumerait une certaine responsabilité à l'égard de l'orientation du flot des capitaux de placement et veillerait à la répartition rationnelle des capitaux de placement disponibles en tout temps. Je sais que cela entraînerait des modifications à bien des lois. La loi sur les banques devrait probablement subir des modifications, de même que la loi sur les sociétés de prêts, la loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques, et d'autres lois. Par d'autres moyens, toutefois, le gouvernement pourrait exercer la pression nécessaire sur les gérants de capitaux de placement pour s'assurer qu'il ne se produira pas d'expansion imprudente de certains secteurs de notre industrie,—nous le

regretterions plus tard, en bien des cas, en constatant l'absence de débouchés où écouler la production accrue,—et pour s'assurer qu'on disposera de fonds suffisants là où le besoin en sera le plus urgent dans l'intérêt public.

M. Walker: Pourrais-je poser une question à mon honorable ami? Pour revenir au sujet du bill, pourrait-il dire à ceux qui siègent de ce côté-ci de la Chambre s'il est en faveur de la mesure dont nous sommes saisis car, jusqu'à présent, nul d'entre nous n'a pu le déterminer?

M. Regier: Monsieur le président, l'honorable député n'était peut-être pas à la Chambre lorsque j'ai commencé à parler. J'ai dit au début que nous appuyons de tout cœur la requête du ministre, qui demande 350 autres millions de dollars pour répondre aux besoins de logements des Canadiens par l'entremise de la Société centrale d'hypothèques et de logement.

Une voix: Il a toujours été ici.

M. Regier: Si l'honorable député a écouté, il a entendu ce que j'ai dit. Son microphone ne fonctionne peut-être pas mieux que le mien.

J'ai voulu signaler que ce montant n'est pas suffisant, à notre avis, et qu'un simple appel à l'initiative privée en vue de fournir, presque bénévolement, les trois autres quarts de fonds hypothécaires dont les Canadiens ont besoin pour se loger n'est pas nécessairement la solution. L'expérience a démontré qu'il en est ainsi, comme le ministre le sait parfaitement. En effet, l'entreprise privée au Canada a perdu, il y a environ un an, tout intérêt dans les placements relatifs à l'habitation, et le ministre a dû prendre des mesures énergiques,—ce dont je lui reconnais tout le mérite,—pour rendre disponibles des fonds supplémentaires. Cependant, s'il croit que l'affectation de 150 ou même 350 millions de dollars empêchera un fléchissement dans le domaine du logement, tout ce que je puis dire, c'est qu'il n'en sera pas nécessairement ainsi. Tout dépend de la provenance des autres 75 p. 100 de l'argent. Si l'on permet aux recettes des sociétés canadiennes de s'accroître à nouveau, comme on l'a déjà constaté, le ministre pourra d'ici six mois se trouver subitement avec ses seuls 25 p. 100, en constatant que les 75 autres p. 100, sur lesquels il comptait pour répondre aux besoins de notre population, auront disparu.

J'espère que nous aurons encore une autre occasion de débattre la mesure, mais je regrette vraiment que le ministre n'ait pas encore reconnu la nécessité de prévoir, en vertu de la loi, des polices d'assurances en faveur de l'acheteur autant que de la société de prêts. Il commence à se répandre dans notre pays la coutume que, chaque fois qu'on crée un nouveau quartier, deux ou trois jours après son emménagement, le nouveau propriétaire entend frapper l'agent,—souvent l'agent de l'assurance-vie qui s'est occupée de l'hypothèque,—qui réussit à persuader son client d'acheter une police d'assurance-vie qui amortira cette hypothèque lors de son décès.

J'estime que cela est regrettable, car, selon la loi, l'acheteur doit payer une prime afin d'assurer l'agent prêteur en cas de non remboursement,—c'est-à-dire contre la possibilité que l'acheteur ne puisse faire ses paiements mensuels. Cependant, la loi ne renferme aucune disposition visant à protéger complètement le droit de rachat de l'acheteur à l'égard de cette nouvelle maison et j'estime qu'avec seulement un léger taux additionnel ajouté à la prime, au besoin, le gouvernement pourrait assurer cette protection supplémentaire à l'égard de l'occupant de la nouvelle maison.

Je note encore une fois, comme je l'ai fait l'an dernier, à quel point le succès du programme du ministre est lié à une réduction des dimensions de ces nouvelles maisons, ce qui ne me rassure guère. Nombre de Canadiens m'ont signalé les dangers que comporte la construction de centaines et de centaines de maisons nouvelles dont la superficie est limitée par rapport au nombre de chambres, et l'on semble craindre que de telles maisons en arrivent éventuellement à constituer ce que nous appelons parfois des taudis. C'est peut-être là le prix que nous devons payer pour obtenir un programme accéléré de construction de maisons. Je n'en sais rien. Mais je trouve regrettable que nous devions faire ce sacrifice pour obtenir des habitations pour nos Canadiens.

Je n'ai pas encore examiné les prévisions budgétaires du ministre, mais j'espère qu'il va demander plus d'argent pour la division de la recherche de la Société centrale d'hypothèques et de logement. Nous avons réalisé d'immenses progrès techniques dans presque tous les domaines d'activité mais, quand il s'agit de construction d'habitations, nous en sommes encore aux procédés d'il y a quarante ou cinquante ans. J'ignore où le freinage se fait, mais j'espère qu'avant longtemps des progrès techniques seront appliqués à la construction de maisons canadiennes, car c'est le coût élevé des maisons qui est la principale cause d'un grand nombre de nos difficultés.

Je vais achever...

Des voix: Bravo.

M. Regier: Monsieur le président, les députés qui ont le sentiment que l'on a tort de parler d'habitations à la lumière de la grave situation qui sévit au Canada à l'heure

actuelle auront beaucoup à apprendre au cours de la présente session, et je puis leur garantir qu'ils m'entendront souvent, sur cette question et sur bien d'autres. Il m'est indifférent que des députés conservateurs soient heureux de me voir reprendre mon siège. Le jour où les députés conservateurs seront heureux de m'entendre parler, j'aurai l'impression de faillir à ma mission.

L'habitation a des répercussions sociales. On affirme que lorsque la pauvreté entre dans une maison l'amour en est chassé. Donc, tous ceux d'entre nous qui se préoccupent du bien-être social du peuple canadien seront heureux d'accueillir cette initiative visant à augmenter le nombre de foyers.

L'hon. M. Green: Monsieur le président, j'aimerais remercier l'honorable représentant de Laurier et l'honorable représentant de Burnaby-Coquitlam du ton modéré de leurs observations et des idées qu'ils ont soumises. Nous les examinerons très attentivement. Je crois que la Société centrale d'hypothèques et de logement déploie de louables efforts pour se tenir au courant de l'évolution de la construction d'habitations, et l'on recueille toujours des idées utiles dans un débat de cette nature.

J'ai été un peu surpris du manque de logique ou de bon sens d'une partie des observations de mon vieil ami l'honorable représentant de Laurier. Il a commencé par me reprocher vertement de faire consentir tous les prêts par le gouvernement. Il a dit que nous devrions laisser aux institutions privées l'initiative de faire les prêts, que nous allons trop loin, que nous engageons trop le gouvernement dans ce domaine. Puis, oubliant ce qu'il avait dit au début de son discours, il a déclaré que nous devrions baisser le taux d'intérêt, que nous exigeons trop, qu'il y a eu une baisse générale des taux d'intérêt et que nous devrions par conséquent baisser le taux d'intérêt sur l'habitation.

L'honorable député ne peut avoir raison dans les deux cas. S'il veut que les institutions de prêt affectent plus de fonds à la construction d'habitations, le meilleur moyen de ne pas y parvenir c'est d'abaisser le taux d'intérêt car, lorsque les institutions de prêt peuvent obtenir un intérêt plus élevé ailleurs, elles ont tendance à affecter leurs fonds à d'autres fins que la construction d'habitations. En y réfléchissant, l'honorable député le reconnaîtra, j'en suis sûr. Si nous annoncions ce soir l'abaissement du taux d'intérêt à l'égard des prêts relevant de la loi nationale sur l'habitation, il serait plus difficile d'obtenir des hypothèques des institutions de prêt. De fait, le taux actuel est loin d'atteindre le maximum prévu par la loi et ce serait rendre un mauvais service à la population que d'annoncer une diminution, comme le voudrait l'honorable député de Laurier.

L'honorable député a ensuite demandé quelles seraient, à mon avis, les répercussions de cette somme de 350 millions sur le marché monétaire. Ni lui ni moi ne sommes des spécialistes de la finance. Je ne prétends pas pouvoir prédire quelles en seront les répercussions sur le marché mais je suis sûr que cette somme facilitera aux jeunes Canadiens l'acquisition d'habitations. Nous n'avons plus aucun doute sur les résultats des restrictions au crédit mises en vigueur par l'ancien gouvernement. Nous savons quelles en ont été les répercussions sur l'habitation et sur la disponibilité de fonds en vue de la construction de maisons.

L'honorable député de Laurier est d'avis que nous devrions nous occuper de la suppression des taudis et du réaménagement. Je n'ai pas traité cette question car elle ne se rattache pas à l'article pertinent de la loi nationale sur l'habitation. Ces projets de réaménagement sont entrepris conjointement par les autorités fédérales, provinciales et municipales. Les sommes fournies ne se rattachent pas à l'article en cause, de sorte que l'étude de cette question est étrangère au débat de ce soir.

L'honorable député a donné lecture d'une partie du programme adopté par le malheureux congrès de janvier dernier. Le fait est que nous nous intéressons de près aux projets de réaménagement et que nous faisons de notre mieux pour prêter notre concours. Ainsi, l'un de ces projets est en cours à Halifax et, le mois dernier, j'ai signé l'accord au nom du gouvernement fédéral. Nous poursuivons également le projet Jeanne-Mance à Montréal. Des négociations sont aussi en cours à propos d'un plan de rajeunissement urbain dans la cité de Windsor.

L'hon. M. Martin: Tant mieux.

L'hon. M. Green: Je n'ai pas saisi. J'imagine que le député d'Essex-Est ne s'est pas plaint cette fois-ci. J'espère qu'un projet sera bientôt lancé à Vancouver. De fait, j'espère qu'on en lancera un petit à Trail, dans la circonscription de mon vieil ami le député de Kootenay-Ouest. Quand une ville prend l'initiative et manifeste l'intention de remettre un secteur en valeur, nous acquittons les trois quarts des frais de recherches en vue de la remise en valeur, la moitié du coût d'achat du terrain et les trois quarts de ce que coûteront les logements destinés aux habitants qui ont dû quitter le quartier des taudis. Ces programmes de remise en valeur nous intéressent beaucoup.

Le député de Burnaby-Coquitlam a exprimé la crainte que ces modestes maisons de-

viennent des taudis. Je suis convaincu qu'il n'en sera rien. Je serais bien inquiet de penser que le programme de prêts destinés à des petites habitations pût aboutir à un tel résultat. Le député sera sans doute intéressé de savoir tout le soin qu'apportent les architectes, dessinateurs et entrepreneurs en vue de construire d'excellentes petites habitations du dernier modèle. L'an dernier, un jeune constructeur-dessinateur, qui demeure l'autre côté du fleuve Fraser, en face de la circonscription du député, a gagné un prix dans un concours national pour le plus beau dessin d'une modeste maison. Les architectes et entrepreneurs se font un point d'orgueil d'ériger de belles petites maisons commodes. Ils se rendent compte autant que nous que si les maisons deviennent de plus en plus chères, la plupart des gens n'auront jamais la possibilité d'avoir leur propre maison. Il existe un vrai besoin de créer une maison modeste de première qualité et c'est justement cette sorte de maison qui intéresse le gouvernement actuel.

L'honorable député se rendra compte également que nous ne pouvons pas très bien nous occuper d'assurance-vie. Je crois qu'il a proposé que le gouvernement prenne des dispositions pour retenir une prime en vertu d'une police d'assurance-vie appartenant à tout acheteur d'une maison. Cette proposition implique de grandes conséquences et nous ne pouvons souscrire à un plan de ce genre.

L'honorable député sera peut-être content d'apprendre que, dans sa propre région, le plan de prêts pour petites habitations a eu plus de succès qu'ailleurs, en Colombie-Britannique. Dans la région relevant du bureau de New-Westminster de la Société centrale d'hypothèques et de logement, 1,283 unités de logement ont été construites, représentant une valeur de $12,750,781.35. Dans cette région-là, dont une grande partie est comprise dans la circonscription de l'honorable député, la construction de logements a été forte. Il admettra sans doute avec moi que ces maisons ne sont pas des taudis. Quoi qu'il en soit, nous nous souviendrons de toutes ces propositions et j'espère qu'avant longtemps il nous sera possible d'engager une discussion générale sur le logement. La mesure à l'étude ne porte que sur les fonds nécessaires à l'application d'un article de la loi nationale sur l'habitation. En conséquence, la discussion doit se limiter à l'activité relevant de cet article en particulier.

(*Texte*)

M. Bourget: Monsieur le président, avant de passer aux quelques observations que j'ai l'intention de faire sur la résolution actuellement à l'étude, je profite de cette première occasion qui m'est offerte pour vous transmettre mes sincères félicitations pour l'honneur que votre parti a bien voulu vous faire en vous choisissant comme vice-président de la Chambre.

Je sais par expérience que ces fonctions comportent beaucoup d'honneur, mais, par ailleurs, elles comportent aussi beaucoup de responsabilités. Toutefois, je suis certain que vous saurez vous acquitter de votre tâche avec jugement et avec impartialité, et je tiens à vous offrir personnellement mes meilleurs vœux dans l'exercice de vos fonctions.

(*Traduction*)

Monsieur le président, je n'ai pas l'intention de parler longuement ce soir sur la résolution dont le comité est saisi. Comme le ministre l'a signalé, nous aurons d'autres occasions de débattre le problème du logement. De plus, lors de la présentation d'une mesure analogue en décembre dernier, j'ai eu l'occasion de formuler certaines observations sur le même sujet. J'ai dit alors que même si l'on mettait 400 millions de dollars de plus à la disposition des emprunteurs éventuels, il ne s'ensuivrait pas qu'un plus grand nombre de gens à revenu modique seraient plus en mesure de bénéficier des dispositions de la loi. Ces paroles sont encore plus vraies aujourd'hui.

Tout en appuyant la résolution, je pense qu'elle ne va pas assez loin et ne permet pas à la loi d'atteindre son objet qui est d'assurer un foyer convenable à tous les Canadiens. Comment un emprunteur éventuel peut-il obtenir un prêt de $9,000, mettons, si son salaire hebdomadaire est de $65, ce qui est le salaire moyen dans la province de Québec. Les banques et les institutions de prêt lui diront qu'elles ne peuvent acquiescer à sa demande, parce que les mensualités à verser ne seront pas inférieures à $78 ou $80 pour amortir le capital et acquitter l'intérêt et les impôts; or, ce montant de $78 ou $80 ne tient pas compte des frais ordinaires d'entretien de la maison.

Il semble donc raisonnable de supposer qu'une personne désirant faire un tel emprunt devra gagner au moins $85 par semaine. De plus, s'il faut en croire les renseignements les plus récents que j'ai pu obtenir, le revenu moyen de ceux qui ont acheté des maisons sous le régime de la loi l'an dernier était de $5,857.

L'hon. M. Green: Cela ne s'applique pas aux demandes faites sous le régime du programme de prêts pour les petites habitations; cela a trait au régime ordinaire de la loi nationale sur l'habitation.

M. Bourget: Je reviendrai plus tard là-dessus pour expliquer clairement ma pensée. De ce que j'ai dit on peut conclure qu'il serait impossible à la vaste majorité des

salariés de faire face aux mensualités qu'entraînerait un prêt de $9,000, les exigences étant trop sévères.

Il est un autre point que je voudrais soulever en ce moment. Il s'agit des difficultés qu'éprouvent ceux qui habitent des petites localités lorsqu'ils cherchent à obtenir des fonds des institutions prêteuses. Même si l'on augmente les capitaux hypothécaires, cette mesure sera inutile pour les milliers de citoyens canadiens qui vivent dans les petites villes ou municipalités, à moins que le gouvernement ne voie immédiatement à ce que partie de cet argent serve à la construction de maisons dans toutes les régions. Je sais d'expérience qu'il est très difficile d'obtenir un prêt dans les petites villes de moins de 35,000 habitants. Les institutions de prêts semblent ne pas vouloir ou ne pas éprouver un intérêt assez grand pour consentir des prêts à la construction d'habitations dans ces régions. Bien des honorables députés qui viennent de petites villes le savent, j'en suis bien sûr. Je ne vois pas pourquoi des milliers de Canadiens qui vivent en dehors des grandes agglomérations métropolitaines, qui paient aussi des impôts, ne pourraient profiter aussi de l'argent fourni par notre propre gouvernement.

Si l'on se reporte, par exemple, au rapport du Bureau de la statistique intitulé: Nouvelles maisons, mars 1958, on constatera que plus des quatre cinquièmes au moins des habitations mises en chantier ou achevées entre le 1er janvier et le 31 mars 1958 se trouvent dans les régions métropolitaines. A la page 9 de cette brochure, le tableau nº 3 a trait à la construction d'unités de logement dans les centres urbains d'au moins 5,000 habitants. En Nouvelle-Écosse, par exemple, du 1er janvier au 31 mars de cette année, 31 sur 96 mises en chantier ont eu lieu à Halifax. Sur 272 logements parachevés, 183 l'ont été à Halifax également, seule région métropolitaine de cette province.

Dans la province de Québec, le nombre des mises en chantier a atteint 3,536, dont 2,997 à Montréal. On a achevé 6,347 maisons, dont 5,050 dans cette ville. En Ontario, la proportion est la même, car 80 ou 85 p. 100 des mises en chantier et des maisons parachevées concernent les régions métropolitaines de Hamilton, de London, d'Ottawa, et, naturellement, de Toronto surtout. Un des meilleurs exemples a trait au Manitoba. Sur 265 mises en chantier, 263 ont eu lieu à Winnipeg, et 545 maisons parachevées sur 612 l'ont été dans cette ville.

J'espère que le ministre des Travaux publics, qui, je le sais, s'intéresse beaucoup à la question, trouvera moyen, avec l'aide des fonctionnaires expérimentés de la Société centrale d'hypothèques et de logement, d'améliorer la situation à cet égard. Puis-je assurer au ministre que je n'agis pas ainsi pour critiquer; mais je cherche, comme il nous a demandé de le faire, à exposer des avis pratiques.

[M. Bourget.]

Il y a une autre raison pour laquelle bien des villes et des municipalités ne peuvent tirer partie de la loi: très souvent, elles ne peuvent financer l'installation ou l'extension des services essentiels. A mon sens, il incombe au gouvernement qui occupe l'échelon supérieur de veiller à ce que leur expansion et leur essor ne soient pas retardés parce qu'elles ne peuvent acquitter ces frais. La plupart des députés, j'en suis bien sûr, ont dans leur circonscription des villes, grandes ou petites, qui entrent dans cette catégorie. A coup sûr, particulièrement en cette période difficile où il y a des centaines de milliers de chômeurs dans tout le Canada, le gouvernement fédéral, en collaboration avec les provinces, serait plus que justifié d'accorder de l'aide financière aux municipalités.

Je crois qu'il est donc temps de présenter une loi ou de modifier la loi nationale sur l'habitation, afin d'aider les municipalités à installer des égouts collecteurs, des conduites principales d'eau et d'autres services essentiels ou, d'autre part, de faire bénéficier les municipalités de la loi sur l'aide aux améliorations municipales, que le gouvernement fédéral a adoptée en 1938. En vertu de cette loi, le ministre des Finances, évidemment avec l'approbation du gouverneur en conseil, et conformément à la mesure en question, pourrait consentir un prêt à long terme à une municipalité pour lui permettre de défrayer, en tout ou en partie, les frais de construction ou d'agrandissement d'entreprises rentables.

Le taux de l'intérêt était alors de 2 p. 100. Je ne veux pas dire qu'il devrait être de 2 p. 100 aujourd'hui, mais il me semble que le gouvernement devrait fournir plus de fonds aux municipalités pour leur permettre d'entreprendre des programmes de ce genre, comportant un taux d'intérêt raisonnable.

J'ai ici copie du rapport sur l'application de la loi pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 1957. Évidemment, les opérations de prêt en vertu de cette loi ont cessé il y a quelques années, mais il est intéressant de relever la diversité des travaux entrepris avec cette assistance. On a fait des demandes relatives à l'aménagement et à l'extension de conduites principales d'eau et d'égouts, d'usines de filtrage, de réservoirs, de pompes, de pavés et de maints autres ouvrages encore qui se rattachent les uns aux autres et dont a besoin toute ville ou municipalité qui souhaite mettre en valeur une zone pour la construction d'habitations.

Dans la province de Québec, on a approuvé, à l'époque, pour environ 2 millions de dollars de demandes. Cela prouve nettement que ce genre de mesure était très avantageux pour l'expansion et le développement de nos municipalités. J'espère que le ministre réfléchira bien à cette proposition.

(*Texte*)

Monsieur le président, un autre point qui, à mon sens, est primordial, dans le domaine de l'habitation, c'est le taux d'intérêt qui est exigé des emprunteurs.

Au mois de décembre dernier, alors que j'avais l'occasion,—comme je le disais au début de mes observations,—de participer au débat sur une mesure semblable, j'avais demandé au gouvernement de baisser ce taux d'intérêt au moins pour ceux qui gagnaient moins de $5,000 par année. Je voudrais de nouveau aujourd'hui, et avec plus d'insistance encore, renouveler ma demande à l'honorable ministre des Travaux publics (M. Green), afin que ce taux d'intérêt soit diminué de façon appréciable, surtout à une période où les taux d'intérêt sont à la baisse.

Il faudrait aussi, à mon sens,—je ne veux pas traiter cet aspect davantage parce que je l'ai fait au cours de mes observations au mois de décembre dernier,—prolonger la période de remboursement afin d'aider ceux dont le salaire est modeste à acquitter leurs paiements mensuels. Autrement, si le taux d'intérêt n'est pas diminué et si la période prévue pour éteindre la dette n'est pas prolongée, on empêche, à mon sens, la plupart des salariés de bénéficier des avantages de cette loi.

Tous ceux qui s'intéressent à cette question ne cessent de plaider la cause des personnes qui n'ont qu'un modeste revenu et qui, par conséquent, peuvent difficilement obtenir des emprunts.

Encore ce matin, je lisais dans le journal *Le Devoir,* en page éditoriale, les remarques suivantes:

> En 1957, la demande de crédits à long terme a été très forte, d'où une hausse du taux d'intérêt, qui a baissé ensuite vers la fin de l'année, ce qui a entraîné une diminution des fonds hypothécaires provenant des institutions prêteuses. Pour corriger cela, on a augmenté à 6% le taux d'intérêt autorisé sur les prêts en vertu de la loi nationale sur l'habitation.
>
> D'autre part, la mise de fonds initiale a été réduite au point que la loi permet de prêter jusqu'à 90% sur $12,000. Une pareille dette hypothécaire à 6%, même étendue sur 25 ans, est écrasante pour les trois quarts des salariés. Le revenu moyen des emprunteurs, en vertu de la loi nationale sur l'habitation, dépasse de plus en plus la moyenne des revenus au Canada. En 1950 le revenu moyen des emprunteurs était de $3,638; il est monté à $5,312 en 1956, et à $5,857 l'an dernier.

Il est donc évident que si l'on ne remédie pas à la situation et que le taux d'intérêt n'est pas diminué, cette loi deviendra de plus en plus inaccessible à ceux qui en ont vraiment besoin.

Dans la province de Québec, comme je le disais à l'honorable ministre au mois de décembre dernier, sa tâche serait simplifiée s'il pouvait, avec l'aide de ses collègues québécois, qui sont plus nombreux maintenant en cette enceinte, essayer de convaincre le premier ministre de notre province d'accorder aussi un rabais du taux d'intérêt à ceux qui, chez nous, désirent emprunter avec la garantie fédérale. Ces démarches seront plus faciles maintenant que ses amis de Québec ne considèrent plus le gouvernement fédéral comme un gouvernement étranger.

Monsieur le président, je suis certain que tous les députés comprennent la grande importance du problème de l'habitation, surtout à cause de ses répercussions au point de vue social. C'est pour cette raison que j'ai tenu à faire ces quelques observations aujourd'hui, souhaitant que le gouvernement apporte les améliorations qui s'imposent.

(Traduction)

M. Howard: Monsieur le président, en prenant la parole pour faire quelques observations sur la résolution à l'étude, je voudrais dire, avant d'entrer dans les détails de la résolution, ainsi que de nos idées et opinions quant au principe qui l'inspire, que j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le discours qu'a prononcé plus tôt aujourd'hui le ministre des Travaux publics, notamment lorsqu'il a retracé l'historique de certains des changements les plus récents qui ont été apportés à la loi nationale sur l'habitation. Il arrive souvent qu'on se serve de l'histoire pour couvrir ou masquer ce qui, dans l'avenir, pourrait se révéler insuffisant. Je ne prétends pas, évidemment, que le récit des changements apportés à la loi nationale sur l'habitation, au cours des quelques dernières années, ait eu pareil but, mais, à notre avis, la loi actuelle renferme nombre de lacunes, de même que son application et son administration. Nous n'avons pas l'intention d'entrer dans ces détails pour l'instant, mais nous espérons qu'un autre jour, au cours de la session, le ministre présentera un bill comportant des modifications plus importantes à la loi nationale sur l'habitation, que le bill à l'étude n'en contient, ce dernier ne visant qu'un article et qu'une phase de l'application de la loi.

C'est avec le plus vif intérêt que j'ai entendu le ministre parler d'une hausse de 23½ à 27 p. 100, je crois...

L'hon. M. Green: De 23 p. 100 à 27 p. 100.

M. Howard: Je regrette, mais je pensais que le ministre avait dit 23½ p. 100.

L'hon. M. Green: Je me suis trompé. Ce devrait être 23 p. 100.

M. Howard: Ce qu'il a dit au sujet de l'augmentation proportionnelle m'a fort intéressé.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Chevrier: Le leader de la Chambre nous dirait-il ce que nous ferons demain?

L'hon. M. Green: Demain, nous continuerons l'examen de cette mesure et j'espère que nous l'aurons terminé à une heure. Autrement, il serait impossible d'obtenir la sanction royale demain. Après ce débat, nous passerons au débat sur le discours du trône.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur l'Orateur, je ne voudrais pas faire croire au leader de la Chambre que nous finirons à une heure mais je peux l'assurer de l'entière collaboration de notre côté, de sorte que nous pourrons terminer dans le courant de la journée. Je sais que de nombreux députés de ce côté-ci désirent encore s'exprimer à ce sujet mais je ne puis l'assurer que nous aurons terminé à une heure.

(A dix heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 16 mai 1958

La séance est ouverte à onze heures.

LA SANCTION ROYALE

M. l'Orateur: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu la lettre suivante:

Ottawa, le 16 mai 1958

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable Patrick Kerwin, juge en chef du Canada, député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le 16 mai, à 5 heures quarante-cinq du soir, pour donner la sanction royale à certains bills.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre obéissant serviteur,
Le secrétaire du
Gouverneur général,
(Administration)
J.-F. Delaute.

LA CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE

À PROPOS D'UNE PRÉSUMÉE DÉCLARATION DU PREMIER MINISTRE DE L'ONTARIO

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Monsieur l'Orateur, le premier ministre pourrait-il confirmer à la Chambre la prévision faite par M. Frost, premier ministre de l'Ontario, rapportée dans le journal de ce matin et selon laquelle la conférence fédérale-provinciale sera reprise avant le 1er juillet?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je n'ai pris connaissance ni de la prévision, ni de la nouvelle. Je n'ai rien à dire en ce moment au sujet de la date où la conférence fédérale-provinciale sera convoquée de nouveau.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Puis-je poser une autre question, monsieur l'Orateur? La nouvelle dont parle mon honorable ami rapporte que le premier ministre de l'Ontario a déclaré qu'il s'attendait de recevoir les autres 78 millions du gouvernement fédéral. J'aimerais savoir si cette question sera discutée à la conférence fédérale-provinciale ou s'il s'agira d'un marché bilatéral avec la province d'Ontario.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, il n'y a jamais eu d'accord bilatéral de la part du gouvernement actuel, qui ne compte pas revenir sur sa détermination de n'en conclure aucun. Quant aux espoirs exprimés, je puis dire simplement qu'on n'a pas encore songé à réunir une conférence fédérale-provinciale; la question est du domaine de l'hypothèse.

L'hon. M. Chevrier: Pourrais-je pousser ma question plus loin, monsieur l'Orateur? Pourrais-je demander au premier ministre si, en admettant que la question soit étudiée, le principe de la péréquation sera observé et si la province de Québec sera traitée sur le même pied que la province d'Ontario.

Le très hon. M. Diefenbaker: Toutes les provinces seront traitées sur un pied d'égalité lorsqu'une conférence sera convoquée.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

FRANCE—PROPOSITION DE MESSAGE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Hazen Argue (Assiniboïa): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question soit au premier ministre, soit au secrétaire d'État aux Affaires extérieures à la suite de la grave crise politique qui a éclaté en France et en raison de la profonde inquiétude qui assaille l'ensemble du monde démocratique.

Le gouvernement canadien songerait-il à envoyer une communication à l'Assemblée nationale et au peuple français pour exprimer notre bonne volonté et notre sympathie en ces temps troublés, comme pour inviter sincèrement, au nom des Canadiens, notre grande alliée et amie à demeurer dans la collectivité des pays démocratiques?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, en ce qui concerne l'expression d'un tel espoir, je suis sûr que même sans notre aide la république française atteindra toujours cet objectif. Pour ce qui est de communiquer avec le président ou avec l'Assemblée nationale, je pense qu'une telle initiative serait fort inappropriée de la part du gouvernement du Canada.

DÉCLARATION PORTANT SUR LE MÉMOIRE DES ÉTATS-UNIS CONCERNANT FEU E. HERBERT NORMAN

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Sidney E. Smith (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, hier, le député de Vancouver-Est m'a posé la question suivante:

Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. A-t-on signalé au ministre la nouvelle parue ce matin dans le *Globe and Mail* et dans la *Gazette*, disant que l'agence centrale de renseignements des États-Unis prétend qu'elle a un mémoire d'après lequel feu E. Herbert Norman aurait dit qu'il allait être convoqué devant une commission royale et serait obligé d'impliquer 60 ou 70 autres personnes?

Vu que cette question s'adressait à moi, j'ai pris connaissance des nouvelles de journaux dont le député parlait. Il a ensuite demandé:

Dans le cas de l'affirmative, le ministre pourrait-il informer la Chambre si une telle proposition visant une commission royale a été étudiée par le gouvernement ou si la création d'une commission royale est à l'examen en vue d'élucider la situation du point de vue canadien?

Je répondrai à cette partie de la question en disant qu'aucun dossier n'indique que le gouvernement du jour a eu l'intention d'instituer une commission d'enquête avant la mort de M. Norman. Et j'ajoute, au sujet de la dernière partie de la question, que le gouvernement n'a pas l'intention d'instituer une commission royale en vue d'enquêter sur l'affaire Norman.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DE L'EXTENSION DES EAUX TERRITORIALES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Pêcheries, et j'espère que mon préavis lui est parvenu assez tôt. Le gouvernement a-t-il l'intention de prendre une décision unilatérale au sujet de l'extension de la limite des eaux territoriales, actuellement fixée à trois milles et qui serait portée à douze milles?

L'hon. J. A. MacLean (ministre des Pêcheries): Monsieur l'Orateur, je remercie tout d'abord le député de m'avoir fait connaître son intention de poser cette question. Il aurait peut-être dû l'adresser plutôt à mon collègue, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, mais je crois pouvoir dire dès maintenant que le gouvernement n'a pas l'intention de faire une telle déclaration. Par ailleurs, on espère que les discussions internationales en vue d'arriver à un accord dans ce domaine se poursuivront dans l'avenir.

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

M. Howard: Le ministre sait-il si la continuation des discussions a été fixée d'une manière précise, ou ne fait-il qu'espérer qu'elles se poursuivent et que nous y participions?

L'hon. M. MacLean: Monsieur l'Orateur, la question est encore à l'étude sur le plan international. Elle se complique d'un certain nombre d'éléments que je ne désire pas exposer pour le moment.

LE COMMERCE

NAFEL—PRÉSUMÉE DÉCLARATION DU MINISTRE DU COMMERCE DE LA JAMAÏQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. C. W. Carter (Burin-Burgeo): Monsieur l'Orateur, le ministre du Commerce nous dirait-il si l'on a appelé son attention sur une dépêche de la *Presse canadienne* qui paraît dans le *Globe and Mail* d'aujourd'hui et d'après laquelle M. Isaacs, ministre du Commerce de la Jamaïque, aurait dit hier, à Kingston (Jamaïque), parlant de la *Newfoundland Associated Fish Exporters Limited*, communément appelée la NAFEL, qu'il s'agit d'un cartel dictatorial qui rend un très mauvais service aux pêcheurs terreneuviens et que, si les pêcheurs de Terre-Neuve veulent continuer à vendre de la morue à la Jamaïque, le gouvernement du Canada devra dissoudre cet organisme?

M. l'Orateur: A l'ordre! Je pense que le député communique des renseignements à la Chambre au lieu d'en demander. Ne peut-il poser sa question sans énoncer tant de faits?

M. Carter: Puis-je demander au ministre si, vu cette déclaration, il dira à la Chambre quelles mesures l'on prend pour conserver le débouché jamaïquain à l'égard de la morue de Terre-Neuve?

L'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, le député de Burin-Burgeo a bien voulu me donner préavis de cette question. J'ai vu l'article. Je ne pense pas qu'un député emploierait les mots "cartel dictatorial" à l'égard de NAFEL ni que le gouvernement soit porté (soit dit en reprenant encore les mots de l'article) à "écraser" cet organisme. NAFEL, office de vente du poisson, avait été établi par le gouvernement de Terre-Neuve avant son entrée dans la confédération. On l'a d'abord maintenu pour une période de cinq ans, puis ensuite d'année en année, en laissant savoir que l'on pourrait éventuellement y mettre fin.

Nous nous sommes réunis plusieurs fois pour discuter ce problème. Le ministre des Pêcheries, son homologue de Terre-Neuve et moi-même avons souvent conféré sur ce

sujet avec les fonctionnaires compétents. Nous avons étudié le problème de la vente du poisson de Terre-Neuve, nous avons eu des entretiens avec les représentants de l'industrie là-bas et nous avons l'intention de conférer de nouveau avec eux prochainement.

Le marché jamaïquain et celui d'autres parties des Antilles a beaucoup d'importance pour le poisson de Terre-Neuve. Nous voulons ne rien négliger pour conserver ce débouché. Nous sommes prêts à discuter avec les importateurs tout changement qu'il serait peut-être souhaitable d'apporter à nos méthodes de traitement et d'emballage du poisson, et autres procédés du même ordre. On s'occupe activement du problème. Nous ferons notre possible pour conserver le marché de morue terre-neuvienne en Jamaïque.

M. Carter: Monsieur l'Orateur, j'aimerais encore demander au ministre si l'on a pris une décision quant au sort de la NAFEL, pour déterminer si cet organisme continuera à fonctionner ou s'il sera remplacé par un autre?

L'hon. M. Churchill: La question est à l'étude. Comme je l'ai déjà dit, il n'était pas question, lorsque Terre-Neuve est entrée dans la Confédération, que la NAFEL continue sur les mêmes bases que par le passé. A la fin de la période de transition de cinq ans, on a procédé à des renouvellements annuels, sous réserve que cette entente pourrait prendre fin au moment où cela conviendrait à tous les intéressés. La question est à l'étude, mais nous n'avons encore pris aucune décision.

LA HOUILLE

NOUVELLE-ÉCOSSE—L' "A. V. ROE COMPANY" SUSPENDRAIT TEMPORAIREMENT SON EXPLOITATION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. J. Robichaud (Gloucester): Monsieur l'Orateur, permettez-moi de poser une question au premier ministre ou au ministre du Revenu national qui est plus directement intéressé à la Nouvelle-Écosse. Le gouvernement a-t-il entamé des pourparlers avec les parties intéressées au sujet de l'exploitation des houillères de la Nouvelle-Écosse, que l'A. V. Roe se proposerait de suspendre pendant 25 jours afin d'atténuer le problème que pose la vente du charbon?

L'hon. George C. Nowlan (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, j'ignorais que l'A. V. Roe songeait à suspendre son exploitation houillère pendant 25 jours ou pour quelque autre période. Si l'on songe à prendre une telle décision, le gouvernement provincial de la Nouvelle-Écosse le saura, j'en suis sûr, et prendra les dispositions qu'il jugera à propos. Dans ce cas, il communiquera sans doute avec le gouvernement du Canada.

M. Robichaud: L'Office fédéral du charbon prend-il des mesures en vue d'écouler le charbon qui s'accumule présentement dans la région du Cap-Breton?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas au courant de la situation de dernière heure, mais je sais que l'Office fédéral du charbon étudie les moyens d'écouler le charbon disponible dont l'honorable député a parlé.

L'AGRICULTURE

DEMANDES D'ÉTABLISSEMENT DE PRIX MINIMUMS SUR CERTAINES DENRÉES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, sachant que le ministre de l'Agriculture se préoccupe beaucoup du bien-être de tous les cultivateurs canadiens ainsi que du niveau d'existence de ces cultivateurs, je désire lui poser une question. L'Office de stabilisation des prix agricoles a-t-il reçu une demande de l'Association des fructiculteurs de la Colombie-Britannique en faveur de l'établissement de prix minimums à l'égard des pommes? Dans le cas de l'affirmative, le ministre peut-il nous dire si l'on étudie cette demande avec bienveillance?

L'hon. D. S. Harkness (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je remercie l'honorable député de Kootenay-Ouest de m'avoir informé de son intention de poser cette question. L'Office de stabilisation des prix agricoles a reçu une demande de l'Association des fructiculteurs de la Colombie-Britannique qui sollicite son aide à l'égard de la récolte de pommes de 1957; l'Office a convenu d'étudier cette demande lorsqu'il sera en possession de données définitives. Il n'y a aucune demande officielle de prix de soutien pour la récolte de 1958, mais des prix de soutien pour plusieurs récoltes de fruits et de légumes, y compris les pommes, ont fait l'objet d'entretiens avec des représentants de la fructiculture de la Colombie-Britannique.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Peut-être le ministre de l'Agriculture pourra-t-il nous dire si l'on a étudié la demande de prix minimum faite par les producteurs de blé de l'Ontario ainsi que celle présentée par les producteurs de maïs et de fèves de soya dans l'ouest de la même province?

L'hon. M. Harkness: Monsieur l'Orateur, c'est oui qu'il faut répondre à toutes ces questions. Les représentants des producteurs, de l'Office de stabilisation et du comité consultatif ont eu plusieurs entretiens au sujet de ces trois produits.

LE TRANSPORT MARITIME

LE CABOTAGE—DÉCLARATION SUR LE RAPPORT DE LA COMMISSION ROYALE

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, hier, le député de Laurier a répété une question qu'il avait déjà posée la veille.

L'hon. M. Chevrier: Et l'année dernière aussi.

Le très hon. M. Diefenbaker: Voici la question:

Monsieur l'Orateur, je désire réitérer la question que j'ai adressée au premier ministre hier en son absence. Quand pouvons-nous nous attendre à recevoir le rapport de la commission d'enquête sur le cabotage?

Après avoir pris connaissance de cette question hier, j'ai donné des directives pour qu'on s'en occupe et j'espère qu'il nous sera possible de déposer ce rapport sur le bureau de la Chambre mardi ou mercredi prochain.

L'hon. M. Chevrier: Merci.

LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

DEMANDE D'UTILISATION DU TERMINUS DE FALSE-CREEK PENDANT LES FÊTES DU CENTENAIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. R. Taylor (Vancouver-Burrard): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Transports. Peut-il nous dire si des dispositions peuvent être prises pour que les propriétaires de bateaux de plaisance puissent utiliser provisoirement le terminus des pêcheurs, à False-Creek, durant les prochaines fêtes du centenaire de la Colombie-Britannique, à condition, bien entendu, que cela ne nuise pas aux pêcheurs?

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je remercie l'honorable député de m'avoir prévenu de son intention de poser cette question. Le ministère désire vivement prendre toute disposition pouvant aider la ville de Vancouver à célébrer dignement les fêtes du centenaire, à condition, toutefois, que les pêcheurs continuent d'avoir les premiers droits aux installations que l'on demande à utiliser. Je vais me renseigner sans délai et je verrai s'il n'y a pas

moyen d'autoriser l'utilisation des aménagements dont les pêcheurs ne se servent pas en ce moment.

LES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA

COCHRANE (ONT.)—À PROPOS DE DÉMÉNAGEMENT DES ATELIERS DE RÉPARATION DE LOCOMOTIVES DIESEL

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, j'aimerais répondre à une question posée mardi par le représentant de Timiskaming (M. Peters) qui a demandé ce qui en était du présumé déménagement des ateliers de réparation du National-Canadien à Cochrane.

La direction du chemin de fer m'apprend que l'atelier de Cochrane s'occupe des locomotives à vapeur et non des locomotives diesel et que, par conséquent, il ne convient pas aux travaux de réparation des locomotives de ce dernier genre. Si on considère, comme on le doit, le programme de remplacement des locomotives à vapeur par des locomotives diesel en tenant compte de l'activité sur l'ensemble du réseau, il est clair que Senneterre, se trouvant au centre géographique de la division ferroviaire de cette région, convient logiquement à l'installation d'un atelier de réparation de locomotives diesel.

Les employés compétents du réseau se sont entretenus de ces questions avec les responsables syndicaux, auxquels ils ont expliqué complètement les circonstances en leur signalant pourquoi il était nécessaire que le chemin de fer reste bien dans la ligne du progrès technique. A moins que le chemin de fer n'y parvienne, il est inévitable qu'il perdra du terrain en tant que mode de transport. Il est clair que cela diminuerait sérieusement les chances de travail pour les cheminots et irait à l'encontre, par conséquent, de leurs intérêts bien compris.

Le déménagement en cause intéresse dix-sept cheminots. Des discussions ont eu lieu, en conformité de l'accord sur le salaire. Lorsqu'elles seront terminées, les employés en cause auront le loisir de manifester leur préférence et d'opter pour les situations qui leur sont ouvertes.

LES TRANSPORTS

TERRE-NEUVE—UTILISATION DU HAVRE DE PORT-AUX-BASQUES PAR LE TRANSBORDEUR "WILLIAM CARSON"

A l'appel de l'ordre du jour.

M. C. W. Carter (Burin-Burgeo): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre des Transports s'il est vrai que le transbordeur

William Carson ira à Port-aux-Basques en juin de cette année?

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, nous avons l'intention de faire de Port-aux-Basques le terminus du transbordeur *William Carson* à Terre-Neuve; mais, pour l'instant, je ne suis pas en mesure de fixer la date à laquelle commencera ce service.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

PRÉSENTATION ÉVENTUELLE D'UNE MESURE LÉGISLATIVE SUR LES SUCCESSIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Hazen Argue (Assiniboïa): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances. Nous recevons de nombreuses demandes de particuliers et d'organismes intéressés qui veulent savoir si un bill relatif à l'imposition des biens transmis par décès sera présenté au cours de la présente session. Comme le ministre s'en souvient, au cours de la dernière session, le bill nº 248 a été lu pour la première fois et il avait été question de faire une étude du problème dans son ensemble afin de savoir s'il serait possible de présenter un bill au cours de la présente session. Le ministre pourrait-il nous faire part de ses observations à ce propos?

L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, le gouvernement n'a pas changé d'attitude à ce propos.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

WILLIAM HEIKKILA—DÉCLARATION PORTANT SUR LA DÉTENTION À LA PRISON DE VANCOUVER

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, mercredi, l'honorable député de Vancouver-Est m'a posé une question concernant le cas de William Heikkila, de San-Francisco, comme en fait foi la page 67 du hansard. A titre de préambule, je dois dire que la réponse serait normalement fournie par le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration; mais, vu que l'incident s'est produit alors que je détenais ce portefeuille en tant que ministre suppléant et vu que la question a été posée à moi, il convient peut-être que j'y réponde.

L'arrivée de M. Heikkila au Canada a été conforme à une entente officieuse conclue entre le Canada et les États-Unis et concernant l'entrée et le passage des personnes expulsées dans chacun de nos pays respectifs. Cette entente officieuse prévoit que la personne expulsée doit en tout temps et durant le passage être accompagnée d'une escorte fournie par le pays qui l'expulse. Elle prévoit aussi un préavis ainsi qu'une inscription appropriée à l'entrée et au départ. On me dit que toutes ces formalités ont été remplies dans ce cas.

L'entente prescrit, en outre, que le pays de passage n'a pas l'obligation de prendre des dispositions pour loger la personne expulsée au cours de son passage. Dans ce cas, nos fonctionnaires de l'immigration ont appris aux escortes du gouvernement américain que notre édifice de l'immigration n'était pas disponible pour la détention de M. Heikkila durant la période comprise entre son arrivée et le départ de l'avion à bord duquel on avait retenu sa place. Apparemment les fonctionnaires des États-Unis ont alors pris des dispositions pour le loger dans une partie de la prison municipale de Vancouver. On a pris directement de telles dispositions, aucun préposé à l'immigration ou autre fonctionnaire fédéral n'étant partie à cette initiative.

Cet incident me signale pour la première fois l'existence de l'entente officieuse; il nous a amenés à ordonner une étude sur l'ensemble de ses répercussions.

LA LOI NATIONALE SUR L'HABITATION

MODIFICATION TENDANT À AUGMENTER LE MONTANT GLOBAL DISPONIBLE

La Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Sévigny, reprend la suite de la discussion, interrompue le jeudi 15 mai, sur le projet de résolution de l'honorable M. Green, qui est ainsi conçu:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure législative visant à modifier la loi de 1954 sur l'habitation, en vue de porter de 400 millions à 750 millions de dollars le montant global qui peut être versé, sur le Fonds du revenu consolidé, en vertu du paragraphe (1) de l'article 22 de la loi.

M. Howard: Monsieur le président, hier à dix heures j'étais en train de relever certains des renseignements intéressants que le ministre nous avait fournis en présentant le projet de résolution. Comme j'ai pu obtenir, depuis, un exemplaire du hansard d'hier, je n'ai plus à me fier à mes notes qui manquaient peut-être d'exactitude. Il a fait une révélation très intéressante lorsqu'il a parlé du relèvement de 23 p. 100 à 27 p. 100. A la page 122 du hansard du 15 mai 1958, il s'exprime en ces termes:

Si je me rappelle bien, la proportion a été portée de 23 p. 100 à 27 p. 100 du revenu. Bien entendu, la décision finale relativement à ce pourcentage ressortit en réalité aux sociétés prêteuses, dont certaines s'en tiennent encore, je crois, à 23 p. 100.

Cela signifie, en somme, si je saisis bien la pensée du ministre, que ce sont les institutions privées de prêt qui décident de la manière dont se feront et à qui iront ces

prêts de fonds publics. En réalité, certaines de ces institutions, a dit le ministre, s'en tiennent encore à la proportion de 23 p. 100. J'approuve entièrement que la Chambre avance de l'argent en vue de la construction d'habitations, mais je trouve des plus regrettable que le soin de décider finalement quelles seront les catégories de gens à en profiter soit laissé à des intérêts financiers.

Avec sa sincérité et son sens humanitaire habituels, le ministre a pris une attitude exceptionnellement noble pour nous dire que le gouvernement allait mettre à la disposition des futurs propriétaires les moyens de financer l'achat de leurs propres maisons. J'ai pensé qu'il envisagerait ce problème sous un bel angle socialiste et que le gouvernement irait au plus vite pour assurer les fonds nécessaires et donner aux Canadiens les moyens de posséder leurs propres foyers. Cependant, il a changé d'idée assez vite dès qu'il a pensé à l'entreprise dite libre; n'a-t-il pas dit, en effet, que même si le gouvernement veut aider les jeunes Canadiens à devenir propriétaires de leurs maisons et même s'il est bien décidé à faire tout son possible en ce sens, il n'a cependant pas l'intention de devenir le principal fournisseur de prêts, pour la construction de maisons, dont le gros devra venir des prêteurs privés. Si je ne me trompe, il a parlé de 1,400 millions à trouver quelque part d'ici un an.

Nous ne pouvons que supposer que l'origine de cet argent sera la même que les années précédentes, c'est-à-dire qu'il viendra d'institutions privées de prêts, de sociétés financières et de banques. Le ministre doit savoir de par ce qui est arrivé au gouvernement libéral et à son propre gouvernement, et de par sa propre expérience dans l'administration de son ministère, que ces institutions ne prêtent des fonds à la construction de logements que lorsqu'elles peuvent réaliser un bénéfice. Si elles constatent, comme elles l'ont fait par le passé, qu'il est plus avantageux de placer leurs fonds dans d'autres domaines, elles le feront et négligeront la construction de logements.

La question à se poser est, par conséquent, de savoir comment faire pour que ce domaine leur soit avantageux. Je crois que c'est en janvier 1957, lorsque les libéraux étaient au pouvoir, que le ministre des Travaux publics d'alors, M. Winters, a découvert la manière d'assurer des bénéfices plus élevés aux institutions privées de prêts et aux banques qui placeraient leurs fonds dans la construction de logements. La solution consistait à hausser le taux d'intérêt, qu'il a, par conséquent, élevé à 6 p. 100. Il a expliqué qu'il s'attendait que les banques et autres institutions de prêts se sentent encouragées à prêter davantage, aux termes de la loi. Cela revient exactement à ce que le ministre a dit hier en d'autres mots. L'ex-ministre a dit qu'il n'était ni possible ni souhaitable de diminuer le taux d'intérêt des prêts destinés à la construction de maisons, dans le cas des particuliers désireux d'emprunter, parce que, a-t-il dit, si l'État et la Société centrale d'hypothèques et de logement abaissaient le taux d'intérêt, les institutions privées de prêt cesseraient d'avancer des fonds pour la construction de maisons; elles n'abaisseraient pas leur taux d'intérêt comme elles le devraient, parce qu'elles trouveraient plus avantageux de placer leur argent ailleurs.

Que faut-il déduire de cela, sinon que les institutions privées de prêt, les banques et les maisons de finance, ont la haute main sur le taux d'intérêt, et cela est vrai dans le cas des prêts destinés à la construction de maisons, qu'il s'agisse des fonds de l'État, comme le prévoit le projet de résolution à l'étude, ou de fonds provenant de source privée. Si le gouvernement doit être pendu aux basques des financiers et institutions de prêts pour la fixation du taux d'intérêt, la seule solution consiste donc, lorsque ces financiers et ces institutions décident de ne pas affecter plus de fonds à la construction ou lorsque le gouvernement fédéral décide qu'il ne peut en affecter davantage, à porter l'intérêt à plus de 6 p. 100, taux actuel, afin d'obtenir les fonds nécessaires. Qu'adviendra-t-il, dans ce cas-là? On verra la dette que portent les citoyens ordinaires qui s'achètent ou se construisent une maison devenir bien plus lourde à porter qu'elle ne l'est actuellement.

Le ministre a terminé sa déclaration hier par un coup d'œil étincelant sur la situation du logement, laquelle avait trait à une ou deux observations faites pendant les dernières élections. Je crois qu'il a dit que les banques et autres institutions de prêts avaient "entrevu l'idéal". Je suis sûr qu'elles ont entrevu l'idéal, et il ne s'agissait pas d'un point de vue nécessitant des doubles foyers, —il s'agissait de voir des taux d'intérêt élevés, la possibilité d'extraire encore plus d'argent des citoyens du pays, une fois que ces derniers seront en mesure d'acheter et de posséder une maison et d'assurer pour eux et leurs familles toutes les choses que nous voudrions qu'ils aient.

Avant d'aller plus loin,—j'anticipe peut-être en me fondant sur une observation faite hier par un honorable député du parti conservateur,—et pour calmer leur impatience, peut-être devrais-je préciser notre attitude à l'égard de cette résolution. Moi-même et mon groupe acceptons cette résolution, mais seulement en ce qui concerne le montant

d'argent, et non en ce qui concerne la façon dont cet argent sera mis entre les mains de ceux qui veulent bâtir ou acheter des maisons, non plus qu'en ce qui concerne le mécanisme financier qui joue entre le gouvernement, les institutions de prêts et les banques.

J'ai ici quelques chiffres intéressants au sujet de la signification de cet intérêt de 6 p. 100, mais, avant de les citer, je signalerai qu'abstraction faite de l'augmentation du montant disponible prévu dans cet article de la loi, le point de vue du gouvernement ne diffère guère de l'attitude adoptée par ceux qui siègent maintenant à ma gauche lorsqu'ils étaient au pouvoir. C'est exactement la même chose. Ils ont dit: "Nous ne tenons pas à faire concurrence à l'entreprise privée. Nous n'agirons en utilisant des fonds publics que lorsque l'entreprise privée, les institutions de prêts et les banques décideront qu'elles ne feront rien à cet égard. Nous les aiderons alors, en rectifiant le taux de l'intérêt pour que l'opération soit plus avantageuse pour elles." Même si, comme l'a dit le ministre, le gouvernement actuel a pour principe d'aider les jeunes Canadiens à devenir propriétaires de leur maison, je dirai que ce n'est là qu'un aspect secondaire de son attitude. Le point principal, c'est qu'on aidera les institutions de prêt privées, qu'on leur prêtera appui et qu'on viendra par là aussi en aide aux propriétaires lorsque ceux-ci rencontreront des difficultés.

En ce qui concerne les chiffres qui indiquent ce que représente cet intérêt de 6 p. 100, je crois comprendre,—et je veux bien qu'on rectifie mon affirmation si je me trompe,—que la majorité de ceux qui prennent des hypothèques, en vertu de la loi nationale sur l'habitation, choisissent celles de 25 ans. Certaines sont moindres, mais cet intérêt de 6 p. 100, calculé par la Société centrale d'hypothèques et de logement ou en vertu de la loi nationale sur l'habitation, signifie qu'au cours d'une période de 25 années, on paie en intérêts le montant de $919.42 pour chaque $1,000 de l'emprunt primitif. Pour le premier trimestre de 1953, le montant moyen des emprunts contractés en vertu de la loi nationale sur l'habitation a été de $10,835, et, si l'on se fonde sur cette moyenne en se servant du chiffre de $919.42 pour le taux additionnel d'intérêt par $1,000, on constatera que la personne qui a pris une hypothèque de 25 ans verse, outre le remboursement de l'emprunt primitif de quelque $10,800, un montant supplémentaire de $9,951.83 sous forme d'intérêts. Elle paie par conséquent presque le double du montant du prêt original en intérêts. C'est une saignée scandaleuse du pouvoir d'achat de la nation que cette façon d'obliger les gens à rembourser de l'argent à des taux usuraires pour s'acheter une maison.

Un moyen de combattre ce taux d'intérêt élevé serait que le gouvernement donne suite à son intention primitive, exprimée par le ministre lorsqu'il a dit qu'il voulait aider les jeunes Canadiens à devenir propriétaires de leurs maisons. Il devrait le faire plus audacieusement, plus directement, et cela devrait constituer une part principale de la politique gouvernementale et non pas une part secondaire de ce programme de construction de maisons, et la façon d'y parvenir serait d'utiliser les moyens dont l'État dispose à l'heure actuelle pour prêter aux Canadiens de l'argent qui leur appartient, à des taux d'intérêt voisins des frais d'administration et d'établissement de ces prêts.

Nous demandons simplement que le principe des coopératives de crédit soit appliqué au fonctionnement de notre programme de construction de maisons au Canada, et la transformation de la Société centrale d'hypothèques et de logement en une coopérative de crédit appartenant aux Canadiens et leur reprêtant leur propre argent à des taux qui ne soient pas aussi élevés ou usuraires que ceux qu'exigent les sociétés de financement et les banques.

Il y a également le problème soulevé par le nombre de gens qui ont besoin d'assistance avant même de pouvoir posséder ou louer un logement quelconque, des gens comme les vieillards pensionnés et ceux qui doivent se contenter de revenus fixes modiques. La seule façon de résoudre ce problème est, à mon avis, de subventionner l'acquisition de logements dans une mesure plus large qu'à l'heure actuelle.

Je ne tiens pas à rappeler plus qu'il ne faut de l'ancien gouvernement, mais je pense devoir le faire en l'occurrence, car l'ancien gouvernement a présidé à de grandes tâches réalisées en vertu de la loi nationale sur l'habitation, et un nombre considérable de maisons et d'appartements ont été construits pendant qu'il était au pouvoir. Les résultats de ce programme ont constitué, d'une façon générale, une grande honte, non seulement pour le gouvernement, non seulement pour les citoyens qui ne pouvaient pas se payer une maison, mais pour la nation tout entière. Je ne sais pas jusqu'à quel point les chiffres ont changé depuis le recensement de 1951 mais je désire mentionner une ou deux données statistiques les plus récentes afin de donner une idée de ce qu'était la situation alors. En 1951 estime-t-on, 450,000 habitations avaient besoin de réparations ou de rénovation et 175,000 de ces maisons étaient encombrées. Soit dit en passant, ce chiffre de 175,000 ne s'applique

qu'aux villes d'une population de 30,000 ou plus et ne tient aucun compte de ceux qui n'ont pas d'habitations dans des villes de 30,000 âmes et plus. Dans 25 p. 100 des habitations, il n'y avait pas d'eau courante; 35 p. 100 n'avaient pas de cabinet de toilette à l'intérieur et 43 p. 100 n'avaient ni bain ni douche. Certains honorables députés ont parlé d'aspirateurs électriques, de téléphones et ainsi de suite; ce sont des commodités supplémentaires.

Si le gouvernement persiste dans son attitude actuelle, s'en remettant aux institutions financières pour ce qui est de la somme d'argent qu'il doit affecter à l'habitation et s'il modifie le taux d'intérêt suivant les vœux et les caprices des banques et des autres institutions de prêts, son attitude à l'égard de ce problème n'est guère meilleure que celle du gouvernement qu'il a remplacé sauf, je le répète, que la somme d'argent a été augmentée. Mais l'attitude générale n'a pas changé.

Plusieurs endroits de ma propre circonscription de Skeena,—je viens juste de les visiter,—ne sont pas inclus dans les chiffres de 1951 parce qu'il s'agit de collectivités ayant moins de 30,000 de population. J'ajoute qu'aucun centre de Skeena n'a une population de 30,000 âmes; en conséquence, notre région n'est pas comprise dans ces chiffres du recensement de 1951. Je sais cependant que beaucoup d'habitations ont besoin de réparations dans Skeena. Les propriétaires manquent d'argent pour les faire réparer. Ils ne peuvent obtenir de prêts aux termes de la loi nationale sur l'habitation, même sous le régime des dispositions actuelles, sauf par l'entremise d'une banque à charte, car les sociétés de prêts hypothécaires, les sociétés de fiducie et autres institutions qui prêtent des fonds pour la construction d'habitations en Colombie-Britannique limitent leur activité à la ville de Vancouver et peut-être aussi à certains endroits de la partie continentale méridionale où elles ont pénétré. Ils ne s'établiront pas dans le nord de la Colombie-Britannique, parce qu'ils constatent qu'il ne vaut pas la peine de faire des immobilisations dans cette région de la province. Ils se rendent compte qu'il peuvent placer leur argent d'une façon plus profitable à Vancouver et dans d'autres grandes régions urbaines que dans d'autres parties de la province où, néanmoins, les besoins sont plus grands que dans les grandes régions urbaines en ce qui concerne la réparation des maisons, l'élimination du surpeuplement et d'autres problèmes de ce genre.

J'ai peut-être un peu critiqué, mais je pense que mes remarques ont été pratiques. Si j'ai critiqué, c'est parce que notre parti s'est toujours vivement intéressé au logement et parce que l'activité de la Société centrale d'hypothèques et de logement nous a déçus par le passé. Le ministre, j'en suis sûr, est bien au courant des critiques que les propriétaires de maisons ont fait entendre à Kitimat. Je crois comprendre que son ministère s'occupe de cette question en ce moment, si ce n'est pas déjà fait.

En outre, si j'ai semblé critiquer, c'est parce que nous désirons ardemment que les services et les fonds de l'État servent uniquement à aider les Canadiens, c'est parce que nous désirons ardemment mettre en œuvre ce que le ministre prétend être la ligne de conduite du gouvernement, soit assurer à nos citoyens les moyens de posséder leur propre maison.

Avant de terminer, j'aimerais signaler un point au ministre. Comme en fait foi la page 122 du hansard, il a déclaré:

> Nous avons conclu avec les institutions de prêt, y compris les banques, une entente portant qu'elles agiront à titre d'agents du gouvernement dans la répartition de ces prêts, moyennant une rétribution que nous avons jugée raisonnable.

Ce que le ministre entend par une rétribution raisonnable peut bien différer de ce que j'entends par là; j'aimerais donc être fixé sur ce point.

M. Garland: Monsieur le président, peut-être devrais-je d'abord vous féliciter de votre élection au poste important que vous occupez. Je suis sûr que vous vous acquitterez de vos responsabilités d'une façon qui convient aux traditions de la Chambre.

J'accueille avec plaisir, pour diverses raisons, l'occasion de parler de la mesure à l'étude. Depuis de longues années, je m'intéresse vivement à la question du logement et j'ai une conscience aiguë de son importance pour notre population. Les premières remarques que j'ai faites au Parlement, en 1949, portaient sur ce sujet.

Je ferai tout de suite l'éloge des splendides réalisations obtenues en ce domaine, notamment le travail accompli par l'État grâce à son organisme, la Société centrale d'hypothèques et de logement. Ceux d'entre nous qui s'intéressent à la question sont bien au courant des diverses modifications et améliorations qui ont été apportées à la loi nationale sur l'habitation, sous le régime libéral, depuis des années, pour tenir compte de l'évolution de la situation. Même si cette loi n'a pas toujours fait l'objet de l'entière approbation des députés, nous admettrons tous, je pense, qu'elle a concouru énormément à répondre à un besoin essentiel en notre pays. Pour preuve, je n'ai qu'à évoquer les centaines de milliers de maisons construites sous l'empire de cette loi nationale sur l'habitation.

Nous nous réjouissons de cette mesure non seulement parce qu'elle répond à un grand besoin, mais encore parce qu'elle dissipera la confusion qui sévit dans l'industrie du logement depuis des mois. Le gouvernement n'a pas de politique du logement bien définie, semble-t-il. En interrogeant le ministre hier, j'espérais obtenir quelques précisions sur la politique du gouvernement dans ce domaine. Au lieu de cela, on m'a servi un court exposé sur "l'idéal". J'ai l'impression que si l'on en vient vraiment à affecter plus d'argent au logement, ce ne sera pas parce qu'un gouvernement en aura ainsi décidé, mais uniquement parce que la demande de fonds pour des placements plus intéressants se ralentit. J'espérais donc obtenir quelques renseignements sur ce sujet hier, mais le ministre a préféré s'attacher à "l'idéal" ce qui est fort compréhensible, je suppose.

Il semble que le gouvernement ne reconnaisse qu'en passant que les habitations actuellement en construction sont hors de la portée des familles qui en auraient le plus besoin. Dans ses observations, le ministre s'est abstenu, je l'ai remarqué, de parler de l'augmentation du prix des terrains, ces dernières années, augmentation qui s'établit à plus de 300 p. 100 ainsi qu'en témoignent d'ailleurs les chiffres officiels.

Le ministre dit, d'une part, que le gouvernement n'a pas l'intention de fournir des fonds hypothécaires, que les institutions de prêts satisfont davantage à ce besoin alors que, d'autre part, par cette mesure, le gouvernement réclame plus de fonds publics que jamais. Il me semble que la population a droit de s'attendre à un exposé plus clair de la politique du gouvernement en matière de logement.

Une des premières conditions d'une économie prospère est la confiance dans le gouvernement. Or la politique du gouvernement actuel laisse beaucoup à désirer, je crois, dans le domaine du logement. Je ne veux pas critiquer plus qu'il ne faut, mais voyons les faits. Tout le monde sait que, depuis plusieurs mois, l'industrie du bâtiment a eu besoin d'une aide financière bien plus considérable que celle qu'elle a reçue du gouvernement. La façon dont l'industrie a absorbé l'argent disponible en est la preuve. Or, au milieu de tout cela, voilà que le ministre, s'adressant à un congrès de l'industrie du bâtiment, rappelle à ses auditeurs qu'ils ne doivent pas s'attendre que le gouvernement fédéral fournisse les fonds hypothécaires. Hier encore, il réitérait la même opinion. Et il fait cette déclaration au cours de la pire crise de chômage que le pays ait subie depuis les années 1930.

Ceux d'entre nous qui s'intéressent à la question du logement se demandaient quelle mesure le gouvernement se proposait de prendre. Si des fonds supplémentaires n'étaient pas libérés, que ferait-on? Que ferait-on pour encourager les institutions de prêts à fournir plus d'argent? Nous nous attendions à une mesure législative à la dernière session; aucune n'a été prise et le discours du trône n'en a pas annoncé non plus.

Puis, au début de mars, le premier ministre a exposé ses vues au sujet de prêts hypothécaires pour le logement. Il a fait sa déclaration en pleine campagne électorale, alors que les journalistes lui rappelaient que les fonds disponibles pour le logement étaient épuisés. Il a immédiatement répondu que des fonds supplémentaires seraient libérés; toutefois, la construction a perdu au moins deux mois, en période favorable à cette industrie. Nous avons là une preuve de plus du manque de cohésion dans les mesures gouvernementales nécessaires pour maintenir cet important secteur de notre économie au niveau où il se trouvait plusieurs semaines auparavant.

On m'a fait savoir que dans ma ville de North-Bay plusieurs constructions sont retardées à cause du manque de fonds publics pour la construction de logements. A mon avis, ce retard n'aurait pas dû se produire; c'est le résultat direct du manque de programmes définis et de prévoyance de la part du gouvernement ou peut-être, devrais-je ajouter, de son manque d'"imagination". Si le gouvernement croit vraiment que cette construction permettra d'alléger le chômage, pourquoi n'a-t-il pas libéré les fonds suffisants il y a plusieurs mois, afin d'épargner ces souffrances inutiles que cause le chômage?

Même si la construction de maisons a beaucoup de bon, ce n'est pas une panacée à tous les problèmes économiques de l'heure. Ces problèmes ne peuvent être réglés qu'en mettant plus d'argent à la disposition des Canadiens au moyen de réduction immédiates des impôts, ceux surtout qui grèvent les petits salaires.

Je passe maintenant à un autre aspect de la question. Ce sont toujours ceux qui gagnent un salaire moyen ou un petit salaire qui ont besoin d'aide pour se procurer un logement. Cela, tout le monde l'admet. Et les Canadiens ont assurément le droit de s'attendre que le gouvernement, qui possède une énorme majorité, interviendra. En somme, les conditions changent, et les besoins aussi. Le gouvernement ne peut se contenter de procéder comme à l'ordinaire, dans ces domaines où il a promis, s'il était élu, de prendre des mesures courageuses et énergiques.

La loi nationale sur l'habitation, que le régime libéral a présentée et améliorée avec les années, a rendu service au Canada; mais il faut la modifier pour répondre aux besoins de 1958. Selon moi, les exigences quant au revenu, aux termes de la loi, devraient être modifiées, de manière que les prêts hypothécaires prévus par le loi nationale sur l'habitation soient mis à la disposition d'un plus grand nombre de Canadiens. Pourrais-je proposer également que les méthodes d'évaluation appliquées relativement à la loi nationale sur l'habitation soient mises à jour, de manière à tenir compte de la valeur réelle des maisons en 1958? Ces mesures, ainsi que d'autres, devraient être prises afin de permettre à la population d'acquérir plus facilement des nouvelles maisons en versant un montant initial moins élevé.

Il n'y a pas de doute qu'il y aurait lieu de faire preuve d'imagination, d'étudier les divers besoins de notre population dans le domaine du logement. Les plans des maisons que l'on construit au pays portent à croire que toutes les familles comprennent le même nombre de personnes. Il semble que toutes les maisons soient construites de manière à loger le mari, la femme et deux ou trois enfants. Point n'est besoin de dire qu'on a gaspillé beaucoup d'espace, du fait d'avoir manqué de tenir compte de cet aspect des besoins de notre population. Songeons un instant aux logements nécessaires pour loger les couples sans familles. Songeons à ceux qui sont nécessaires pour les célibataires, aux maisons plus petites qu'il nous faut pour loger nos citoyens âgés. Pourtant, chaque maison qui est construite semble destinée à une famille normale de quatre ou cinq personnes, comme je le disais tantôt. J'aimerais entrer dans plus de détails, et peut-être me sera-t-il donné plus tard l'occasion de le faire; pour l'instant, je ne voudrais pas retarder indûment l'adoption de la mesure à l'étude.

Une autre question qui mérite l'attention du gouvernement est celle du taux d'intérêt exigé. J'estime qu'il est absolument injuste d'agir de manière que le petit salarié ait à disputer au directeur d'entreprise, à traitement élevé, les mêmes prêts au même taux d'intérêt. De plus, j'estime que le moment est venu de faire en sorte que les petits salariés n'aient plus à se trouver en concurrence avec l'industrie pour ce qui est des fonds hypothécaires. Il est certain que ce sont les petits et moyens salariés qui ont besoin de protection à cet égard, et j'estime que le temps est venu d'étudier l'à-propos de baisser le taux d'intérêt exigé des acheteurs dont le revenu annuel ne dépasse pas $4,000. Je suis d'avis qu'il est injuste que le gouvernement réalise un bénéfice en empruntant de la population de l'argent à un taux d'intérêt de 2¾ à 3¼ p. 100 tout en forçant nos petits salariés à payer 6 p. 100 sur l'argent qu'ils empruntent. Le temps est venu d'envisager cette question sous un angle nouveau.

Je crois aussi qu'il faudrait envisager la porlongation du délai d'amortissement ou de remboursement des prêts consentis à ceux dont le revenu est modique ou moyen. Ce sont précisément ces personnes que cette loi se propose de secourir. C'était l'esprit dont elle s'inspirait primitivement. Depuis cette époque, cependant, sont intervenues des augmentations des frais, etc. Je crois donc qu'il y aurait lieu d'étudier aussi complètement que possible cet aspect de la loi, dès qu'on le pourra.

L'examen de cette mesure me donne aussi l'occasion de rappeler au gouvernement une question que j'ai soulevée l'an dernier. Il s'agit d'un problème qui se pose à un grand nombre de localités de moins de 50,000 personnes dans notre pays. Nous constatons ici que les capitaux d'investissements, loin d'y être employés, sont drainés vers les grands centres métropolitains. Je n'entends pas examiner la question en détail pour l'instant, mais je crois que tous les honorables députés qui sont au courant de cette question sont sensibles à sa gravité et au préjudice qu'elle porte au progrès de nos petites localités. Je ne doute pas que tous les honorables députés connaissent l'attitude d'un grand nombre de nos institutions prêteuses, qui, même si elles font des affaires partout dans le pays refusent de consentir des prêts dans la grande majorité de ces localités. Il est raisonnable aussi de s'attendre que ces compagnies deviennent de plus en plus difficiles à cet égard à des époques de récession telles que celle que nous traversons actuellement.

Je reconnais les droits et la responsabilité de ces institutions. Elles doivent en effet placer les fonds de leurs clients dans les meilleures conditions possibles. Je ne prétends pas que le gouvernement doive intervenir ou exercer une contrainte quelconque. Toutefois il me semble que l'État et les institutions en cause pourraient s'entretenir de cette question en tenant compte du phénomène dont j'ai parlé et qui est bien propre, il me semble, à retarder la croissance et le progrès normal de grandes régions de notre pays. Trop souvent nous voyons des institutions de prêts de ce genre qui font beaucoup d'affaires à certains endroits et refusent cependant de prêter le moindre argent dans ces endroits.

Dans le domaine de l'habitation, cela a eu deux résultats. Il faut, soit que le gouvernement vienne à la rescousse pour satisfaire les besoins locaux, comme il le fait depuis

des années, ou alors que nos gens se jettent aux pieds d'usuriers qui leur extorquent des taux d'intérêt ou des primes exorbitantes. Ici aussi ce sont les personnes à revenus modestes ou moyens qui sont les plus durement atteintes.

Je crois de plus que le gouvernement devrait favoriser, avec la collaboration des provinces et des municipalités, l'aménagement des services pour un plus grand nombre de terrains. Il me semble qu'on ne pourrait mieux aider les gens à revenus moyens et modiques qu'en mettant à leur disposition aussitôt que possible pour la construction de logements des terrains à prix raisonnable et dotés des services suffisants.

J'aimerais signaler un autre aspect qui s'est fait jour dans la situation actuelle. Je songe à l'élément particulier qui a le plus contribué au prix excessif de nos maisons dites à prix modique, c'est-à-dire le prix du terrain, qui est vraiment la clé du problème. Trop souvent des fermes ordinaires sont transformées en entreprises de lotissement et entraînent du jour au lendemain des augmentations de plus de 1,000 p. 100 de la valeur des terrains. Je veux être bien compris. Je n'ai rien contre les bénéfices raisonnables, mais je m'élève contre l'utilisation des deniers publics en faveur de certaines de ces entreprises de morcellement des terres à des prix élevés, et où les méthodes de vente sont outrancières, comme cela s'est produit partout depuis quelque années. Le gouvernement devrait prendre les mesures nécessaires pour que les deniers publics ne soient plus utilisés à de telles fins. Les capitaux qui font l'objet de la discussion aujourd'hui devraient servir à la construction de logements et non pas à garnir les goussets d'entrepreneurs sans scrupules.

Tout en approuvant cette mesure, j'incite le gouvernement à s'occuper davantage des besoins réels de meilleurs logements pour les Canadiens. Je crois que le nouveau gouvernement a une magnifique occasion de faire preuve d'initiative dans cet important domaine.

(*Texte*)

M. Loiselle: Monsieur le président, je désire, au tout début de mes remarques, vous offrir mes plus sincères félicitations pour votre nomination au poste de vice-président de la Chambre. Nous savons que vous êtes capable de vous acquitter de cette tâche dignement, même si elle n'est pas toujours rose.

Monsieur le président, je veux tout d'abord remercier bien sincèrement les électeurs de la circonscription de Sainte-Anne qui ont bien voulu, pour une deuxième fois, faire de moi leur porte-parole en cette enceinte, tâche qui m'honore et que j'accomplirai avec plaisir en revendiquant leurs droits chaque fois que l'occasion s'en présentera.

Le problème du logement, la démolition des taudis et la construction d'habitations à prix modique est une question de la plus haute importance pour moi, car je représente une des plus vieilles circonscriptions de Montréal, où environ 70 p. 100 des habitations sont dépourvues de bain, de douche et de bien d'autres facilités nécessaires à la vie dans nos temps modernes.

Et c'est pourquoi je veux aujourd'hui faire entendre la voix des électeurs de Sainte-Anne lors du débat relatif à la loi nationale sur l'habitation, afin que les députés comprennent la nécessité d'améliorer l'accès à cette loi, en dénonçant l'ambiance néfaste des taudis et en suggérant les améliorations que l'on devrait apporter à la loi.

Dans presque chacune de nos rues, on peut voir des habitations dont l'entrée principale donne sur la cour; dans bien des cas, des gens demeurant au deuxième ou troisième étage de certaines habitations, n'ayant pas d'entrée principale sur la rue, ne peuvent atteindre leur logement qu'en escaladant des tourelles arrières qui n'offrent aucune issue à de braves ouvriers et pères de famille qui, souvent, n'ont pas assez de leurs dix doigts pour compter les membres de leur famille. Ces tourelles leur servent d'entrée et de sortie, et je me demande quelle protection ces honnêtes citoyens ont contre l'incendie et quelles facilités on peut trouver dans ces habitations? Quel encouragement inspirent-ils à notre jeunesse d'aujourd'hui? Comme je le disais lors de la dernière session, nous nous devons d'offrir le confort à ces fils de demain qui constituent notre plus grande richesse.

Un comité d'étude des taudis de Montréal, qui a analysé le problème, a bel et bien défini quatre zones de taudis dans ma circonscription. C'est pourquoi je lutte et je continuerai à réclamer que ces maisons vétustes disparaissent et fassent place à des logements à prix modique. A quoi servirait-il de voir à l'expansion du nord, de l'est et de l'ouest de la ville si on laisse se désagréger le sud? C'est la raison pour laquelle il faut absolument que la loi nationale sur l'habitation soit des plus accessible et acceptable à la ville.

Dans son exposé, hier soir, le ministre des Travaux publics (M. Green) nous a dit qu'il était du désir du Gouvernement de voir chaque Canadien propriétaire de sa maison.

J'appuie aussi sans réserve les observations que faisait l'honorable député de Laurier (M. Chevrier) lorsqu'il a dit, hier soir, au cours du débat que nous, de ce côté-ci de la Chambre, étions heureux de voir que la loi

nationale sur l'habitation prévoit maintenant une augmentation de 350 millions, pour atteindre un maximum de 750 millions de dollars.

Mais, il ne faudrait pas que le ministre s'imagine que la loi va être parfaite avec cette addition; il y manque encore beaucoup de finition; d'abord le taux de l'intérêt est beaucoup trop élevé et les paiements initiaux sont encore trop hauts et, de plus, il faudrait prolonger la durée de l'hypothèque.

Mais, pour le moment, monsieur le président, je me contenterai de discuter l'efficacité de la loi nationale sur l'habitation, sur le plan de l'élimination des taudis et de la construction de logis à prix modique.

Au cours de la dernière session, alors que le ministre des Travaux publics avait demandé à la Chambre de voter quelque $150 millions et quelques minimes adoucissements à la loi nationale sur l'habitation, j'avais alors fait quelques suggestions qui auraient, à mon humble avis, rendu cet acte plus attrayant pour les villes et municipalités qui ont à souffrir de la plaie des taudis.

Je ne suis pas surpris que l'honorable ministre n'ait pas accepté d'insérer dans la loi nationale sur l'habitation les propositions que j'avais mises de l'avant au cours de ce débat; néanmoins, je vais encore aujourd'hui, et tant que je serai député, me lever pour soumettre au Gouvernement les changements que je juge encore essentiels à cette loi.

J'ai dit, lors de la dernière session, précisément le 18 décembre 1957, alors que la Chambre était appelée à voter le bill 238, intitulé loi nationale sur l'habitation, qu'il n'y avait aucune raison pour que la contribution du gouvernement fédéral soit de 75 p. 100 du coût de construction des logements à loyer familial, tandis qu'elle n'était que de 50 p. 100 dans le cas de l'expropriation des taudis.

Il serait juste que la contribution du gouvernement fédéral à l'élimination des taudis soit portée à 75 p. 100. Cette mesure encouragerait nombre de municipalités à entreprendre l'élimination de leurs taudis et de leurs maisons vétustes.

J'avais aussi demandé qu'on augmente les facilités de crédit prescrites dans la partie 5 de la loi nationale sur l'habitation, en vue d'appliquer l'alinéa *h*) de l'article 33, prévoyant des études d'élimination de taudis en collaboration avec les provinces et les municipalités. Il n'y a pas de raison pour que le gouvernement fédéral ne défraie pas au moins 75 p. 100 du coût de ces études.

Dans la cité de Montréal, la métropole du Canada, il y a plusieurs zones de taudis qui sont appelées à disparaître. Actuellement, on a entrepris le déblaiement d'un secteur et l'on y construira, avec l'aide de la loi nationale sur l'habitation, des logements salubres à prix modique.

Au lieu de ces taudis vétustes, on pourra voir des édifices au style moderne qui seront habités par des familles heureuses. Les gens auront des logements avec fenêtres dans chaque pièce, pour y laisser entrer le soleil, et montés de tout ce qu'il faut pour en faire des logements confortables et hygiéniques, à un loyer modique et conforme au revenu minime des familles pauvres.

Je ne peux comprendre, monsieur le président, que le ministre des Travaux publics veuille faire augmenter de $350 millions les fonds disponibles sous l'empire de la loi nationale sur l'habitation, sans y apporter une amélioration ou un changement quelconque susceptible d'inciter les villes et municipalités à se prévaloir de cette loi pour améliorer les conditions de vie de certains de leurs citoyens qui trouvent refuge dans des taudis, chose que l'on ne devrait pas admettre dans un pays aussi riche et jeune que le Canada.

Et, pour donner plus de force à ce que je viens d'avancer, monsieur le président, j'ai découpé un article intitulé:

Rénovation nécessaire à Montréal

paru dans la *Presse* d'hier soir. Il s'agissait d'une conférence prononcée à Montréal par un des membres du gouvernement qui s'y connait en matière de taudis; je veux parler de l'honorable député de Saint-Jacques (M. Campeau), qui était anciennement directeur du Service d'Urbanisme de la cité de Montréal et qui a été à même d'étudier la question des taudis à Montréal.

Voici ce qu'il disait:

...à une assemblée tenue dans la salle paroissiale Saint-Nicolas d'Ahuntsic, à l'occasion de la campagne d'embellissement organisée par la Ligue des propriétaires de Montréal, M. Campeau a déclaré qu'il faut attaquer le taudis, ce véritable cancer urbain,...

Et, c'est réellement un cancer qui, dans les villes comme Montréal, tend à se généraliser. C'est la raison pour laquelle je demandais l'an dernier, je demande encore, et je continuerai à insister pour que certains articles soient insérés dans la loi nationale sur l'habitation, afin qu'elle soit plus accessible aux municipalités et que les villes n'aient pas à débourser des sommes incalculables.

Selon M. Campeau, au cours de la même conférence, il y aurait:

...environ 2,000 logements à Montréal qui ont été construits avant 1870.

Je n'ai pas les connaissances suffisantes pour vérifier cette assertion, mais je sais que M. Campeau, qui était directeur du Service d'Urbanisme de la cité de Montréal, connaît le sujet. C'est dire que ces 2,000 logements construits avant 1870 ne devraient pas exister de nos jours.

M. Campeau disait aussi:

Au moins 25,000 logements sont de qualité inférieure, et au moins 10,000 sont des taudis.

En plus des 2,000 logements construits avant 1870, il y en a 10,000, de l'avis de M. Campeau, qui sont des taudis.

On peut donc conclure qu'environ 25,000 logements peuvent être considérés comme devant être démolis.

Voilà pourquoi j'insiste, je le disais tout à l'heure, et je continuerai d'insister pour que cette loi soit améliorée.

Maintenant, j'aurais une question à poser à l'honorable ministre. Je vais d'abord la lui poser en français, et en anglais par la suite, afin qu'il la comprenne et me donne une réponse satisfaisante. L'honorable ministre est-il au courant que le ministère du Revenu national désire acquérir, pour la Société Radio-Canada les sites expropriés par la cité de Montréal en vue de réaliser, conjointement avec la Société centrale d'hypothèques et de logement, le projet d'habitation à loyer modique connu sous le nom de "Les habitations Jeanne-Mance"? Si tel est le cas, le ministère des Travaux publics a-t-il l'intention de résilier les contrats signés avec la cité de Montréal et la province de Québec au sujet desdites habitations?

(*Traduction*)

Je voudrais poser une question au ministre des Travaux publics. Je l'ai formulée en français, mais je vais la répéter en anglais, de façon que le ministre puisse comprendre ce que j'ai dit et que je puisse obtenir une réponse. Voici: le ministère des Travaux publics est-il au courant que le ministère du Revenu national désire acquérir, pour la Société Radio-Canada, les sites expropriés par la cité de Montréal en vue de réaliser conjointement avec la Société centrale d'hypothèques et de logement, le projet d'habitation à loyer modique connu sous le nom de "Les habitations Jeanne-Mance"? Si tel est le cas, le ministère des Travaux publics a-t-il l'intention de résilier les contrats signés avec la cité de Montréal et la province de Québec au sujet desdites habitations?

M. Winch: Monsieur le président, il va sans dire, je crois, que la ligne de conduite du gouvernement qui consiste à rendre disponibles des capitaux pour la construction ou l'agrandissement d'habitations et leur restauration constitue un des meilleurs apports possibles à l'existence confortable de notre population. A mon avis, la construction de maisons crée peut-être directement et indirectement davantage de nouveaux emplois que toute autre tentative faite par l'entremise d'une agence gouvernementale et par le financement public.

Parce que, j'en suis convaincu, nous soutenons tous que le gouvernement doit tenir et tient effectivement à aider à rendre possible la possesssion de bonnes habitations pour les Canadiens, je déplorerais que l'on mette en œuvre un programme qui limiterait tant soit peu le montant que l'État mettra à la disposition de ceux qui désirent l'obtenir et qui en ont besoin pour se construire, ou pour agrandir ou restaurer leur maison.

Il importe au plus haut point d'appliquer ce principe jusqu'au bout car, même si l'on n'en a pas eu l'intention par le passé, et si on ne l'a pas en ce moment, il reste que dans la plupart des cas les gens à faibles revenus ne peuvent combler leur désir, celui de devenir propriétaires. La majorité des gens éprouvent ce désir, car il y a une certaine satisfaction à pouvoir dire qu'on a pignon sur rue. Par le passé et encore actuellement, beaucoup trop de gens n'ont pu atteindre ce louable objectif, pour bien des raisons. A cause des règlements établis par le gouvernement, ils ne peuvent obtenir les fonds, ou ne peuvent satisfaire aux exigences; ou bien les fonds d'État se sont épuisés ou s'épuisent, ou les institutions de prêts ne veulent pas prêter dans des conditions auxquelles les gens puissent satisfaire, ou les gens habitent ailleurs que dans des régions où les prêts sont autorisés.

Malgré tout cela, les petits salariés persistent à vouloir posséder leur propre maison. Ils prendront donc des mesures pour essayer d'avoir une maison soit en l'achetant soit en la construisant. Comme ils ne peuvent obtenir des fonds de l'État ou des institutions de prêts, et comme ils veulent posséder leur propre maison tout comme les gros ou moyens salariés, ils s'adressent ailleurs pour se procurer l'argent. C'est honteux que ces bons citoyens se heurtent à de tels problèmes. En songeant aux problèmes qu'ils doivent résoudre et aux initiatives qu'ils doivent prendre pour obtenir des fonds, je dois me borner à dire que l'inhumanité de l'homme dépasse parfois tout entendement.

Je ne parle pas seulement des aspects généraux de la question. Je parle des problèmes qui se présentent à ces gens. Que se passe-t-il en notre pays et que doivent payer ces gens pour obtenir un emprunt? Je sais ce qui en est en Colombie-Britannique. J'ai ici une publication hebdomadaire de la *Mortgage Exchange Limited* de la Colombie-Britannique intitulée: Nouvelles offres pour cette semaine. C'est une liste des gens qui ne peuvent obtenir d'argent de la banque, qui ne peuvent l'obtenir sous l'empire des règlements parce que l'argent n'est pas disponible d'Ottawa.

Permettez-moi de vous exposer ce que ces gens doivent faire pour s'acheter une maison. Je le répète, la situation est déplorable. Cette publication émane donc de la Bourse des hypothèques. Toutes les offres ont trouvé preneur. Quelqu'un qui a besoin de $4,250 devra payer 7 p. 100; il devra verser une prime de $750. Autrement dit, il signera une hypothèque de $5,000 pour obtenir $4,250. Il n'a besoin de cet argent que pour trois ans et demi. Or, d'après ce bulletin, le rendement de l'hypothèque s'établit à 15½ p. 100 environ. Un autre a besoin de $3,200 pour finir sa maison. Pour les obtenir, il devra payer une prime de $1,100. Autrement dit, il pourra emprunter $3,200 en retour d'une hypothèque de $4,300. Dans ce cas-ci, l'intérêt se chiffre à 16½ p. 100.

Un autre encore qui voudra emprunter $3,000 devra verser un supplément de $1,000, c'est-à-dire signer une hypothèque de $4,000. Dans ce cas l'intérêt net s'établit a 15½ p. 100. Celui qui a besoin de $1,150 prend une hypothèque de $1,500, ce qui rapporte 18½ p. 100. Encore un petit exemple. Un homme qui a besoin de $600 pour terminer une petite maison, prend une hypothèque de $750, ce qui rapporte au prêteur 25 p. 100.

Ce n'est là, monsieur le président, qu'une feuille de détails statistiques qui révèlent les offres d'une semaine. Le dernier chiffre qui figure sur cette feuille pour la même semaine est $1,341. Tous conviendront, je crois, et le ministre sera le premier à le faire sans doute, qu'il n'est ni bon ni juste qu'on tolère au pays un état de choses où des individus peuvent ainsi exploiter le désir sincère des gens qui veulent devenir propriétaires. Certes, il y a quelque chose qui cloche chez un gouvernement qui se refuse à adopter des mesures en vue de mettre de l'argent à la disposition des catégories de gens à petit revenu. Ces hypothèques sont bien protégées, le ministre peut en être assuré. Cette feuille hebdomadaire révèle aussi la valeur des maisons; la protection est plus que suffisante. Presque toutes les maisons qui figurent ici sont neuves.

J'ai simplement voulu appuyer de mes dires les témoignages qui me paraissent probants rendus par certains de ceux qui m'ont précédé dans le débat. J'ai l'impression que le ministre et le gouvernement devraient non seulement réfléchir sérieusement à la possibilité de rendre les fonds nécessaires disponibles pour la construction d'habitations à des taux d'intérêt raisonnables, mais aussi veiller à ce que des capitaux soient mis à la disposition de tous citoyens méritants qui souhaitent avoir un foyer, et indépendamment de leur palier de revenu.

[M. Winch.]

J'ajouterai, même si cela ne se rattache pas immédiatement à la résolution, que le ministre devrait étudier la possibilité d'exercer une surveillance qui empêcherait la pratique de la prime, et ce genre d'affaires véreuses qui se font aux dépens d'un grand nombre de bons citoyens dans notre pays.

M. Aiken: Je suis tout à fait favorable au projet de résolution dont est saisi le comité. Je conviens que l'avance des fonds en question est propre à rapporter de très sérieux avantages à nos concitoyens. Je dois cependant exprimer un avis semblable à celui qu'ont déjà exprimé certains de ceux qui ont pris la parole avant moi. Je songe ici au fait que les institutions de prêts, comme la Société centrale d'hypothèques et de logement, hésitent à consentir des prêts dans les petites localités. Je songe ici non seulement aux petits villages, mais aux petites villes. Nous pouvons comprendre leur hésitation car, d'abord il n'existe pas dans ces régions les moyens matériels pour faciliter les opérations de prêts et pour contrôler la marche des travaux. D'autre part il est vrai qu'en avançant ces fonds on veut permettre à tous nos concitoyens de se construire.

Je sais d'expérience que, lorsqu'on consent un petit prêt dans une petite localité,—et c'est là sans doute une expérience partagée par un bon nombre d'entre nous,—l'étude du dossier est beaucoup plus lente et le niveau de vie de ces petites localités n'est pas le même que celui des grandes villes comme Vancouver, Toronto ou Ottawa. Il en résulte que les institutions de prêts ne veulent pas s'occuper de ces petits prêts.

C'est tout ce que j'ai à dire là-dessus, étant entièrement favorable au projet de résolution et à ces avances d'argent. Je prierais néanmoins le ministre de chercher à persuader les institutions prêteuses à consentir des prêts dans certaines petites localités, afin que tous nos concitoyens en retirent un bénéfice égal.

L'hon. M. Green: Monsieur l'Orateur, de nouveau, ce matin, j'aimerais remercier les députés qui ont exprimé ces avis. Je pourrais peut-être dès maintenant aborder certains des points qu'ils ont soulevés. Le député de Parry-Sound-Muskoka et celui de Nipissing ont dit que la Société centrale d'hypothèques et de logement doit s'intéresser davantage aux petits centres. J'ai parlé de cette situation hier soir. J'aimerais assurer à ces députés et aux autres membres de la Chambre que je tiens beaucoup à ce qu'on fasse tous les efforts possibles pour accorder des prêts dans les petits centres. Nous ferons un examen fort minutieux afin de voir ce nous pouvons faire afin d'améliorer cette situation.

Puis le député de Skeena a parlé de Kitimat. Il y a eu des difficultés là-bas au sujet de la qualité des maisons qu'on y construisait, la Société centrale d'hypothèques et de logement ayant fourni les fonds nécessaires à cette fin. Cette société de la Couronne n'assume aucune responsabilité directe pour ce qui est de la qualité des maisons. Cependant, nous en faisons l'inspection et c'est pourquoi les propriétaires ont sincèrement l'impression que la Société centrale d'hypothèques et de logement garantit la qualité du travail. La Société fait de son mieux pour s'assurer que les entrepreneurs construisent des maisons convenables mais, dans certains cas, Kitimat en est un bon exemple, certaines habitations n'ont pas été bien construites.

Lorsqu'on m'en a informé, je me trouvais, de fait, à Kitimat en tournée politique, tournée, soit dit en passant, qui n'a pas donné de trop bons résultats. J'ai promis que l'adjoint exécutif du président irait à Kitimat pour se rendre compte de la situation et tâcher de trouver une solution. Il y est allé et j'espère qu'à la suite de sa visite on pourra faire droit à certains des griefs des personnes lésées.

L'honorable député m'a aussi demandé quelle rétribution on verse aux institutions qui s'occupent de prêter des fonds sous le régime du plan touchant les petites habitations. Aux termes de l'entente conclue entre la Société centrale d'hypothèques et de logement et les prêteurs approuvés, ceux-ci touchent des honoraires de $100 pour chaque prêt consenti à d'autres qu'aux constructeurs, et $90 pour les prêts consentis à un entrepreneur.

A l'égard des maisons à logis multiples, on verse des sommes moins élevées. Pour l'administration du prêt, on verse au prêteur autorisé des honoraires d'un demi pour cent par an à l'égard du principal non remboursé pour les prêts aux propriétaires, et ¼ p. 100 à l'égard des prêts pour les maisons à loyer.

Le coût définitif habituel de chaque demande d'inscription d'un prêt ordinaire assuré, pour la Société centrale d'hypothèques et de logement, est d'un pour cent de la somme du prêt, déduction faite des honoraires payés par l'emprunteur. Les honoraires de l'agence comprennent environ 1 p. 100 de plus. D'après cette formule, le montant global engagé jusqu'ici par les agences, soit 260 millions de dollars, comporte pour la Société centrale d'hypothèques et de logement des frais généraux d'environ 2.6 millions et des honoraires aux prêteurs s'établissant également à 2.6 millions. Comme le principal des prêts est prélevé sur les fonds publics, les intérêts vont évidemment au gouvernement pour compenser ces frais.

L'honorable député de Nipissing est d'avis que l'industrie de la construction a perdu trop de temps ce printemps parce qu'on a manqué de fonds.

Cet énoncé manque d'exactitude, parce que certaines des maisons qui ont bénéficié de prêts en vertu du programme de prêts aux petites habitations n'étaient pas alors mises en chantier. Autrement dit, il y a eu un bon nombre de mises en chantier durant l'intervalle de quelques semaines où nous avons manqué d'argent et, comme je l'ai signalé hier soir, les institutions prêteuses et les banques ont absorbé les trois quarts environ des demandes qui avaient été soumises à la Société centrale d'hypothèques et de logement mais n'avaient pas encore été réglées. La statistique révèle qu'il n'y a eu aucun fléchissement dans la construction cette année; la construction se poursuit à un rythme très rapide, plus rapide que jamais dans toute l'histoire du Canada. Il va sans dire qu'un de nos objectifs est d'éviter tout ralentissement.

L'honorable député de Ste-Anne a mis le ministère des Travaux publics en cause au sujet de l'entreprise Jeanne-Mance, à Montréal. Le ministère des Travaux publics n'est pas chargé de diriger la Société centrale d'hypothèques et de logement. Cette société de la Couronne fait simplement rapport par l'intermédiaire du ministre des Travaux publics et son président a le rang de sous-ministre. Si le ministère des Travaux publics ou celui du Revenu national essayaient de faire échec à un programme de la Société centrale d'hypothèques et de logement, je suis sûr qu'ils n'auraient pas grand succès et nous ne permettrons pas au ministère du Revenu national de saboter l'entreprise Jeanne-Mance. Je crois qu'il existe actuellement des difficultés à cet égard parce que l'accord n'a pu se faire à l'échelon municipal, mais le gouvernement fédéral n'y est pour rien.

Puis l'honorable député de Vancouver-Est, un de mes amis de longue date, a parlé du taux d'intérêt exorbitant sur les secondes hypothèques.

M. Winch: Sur les premières aussi.

L'hon. M. Green: Je ne comprends pas qu'à Vancouver on exige un taux d'intérêt exorbitant pour une première hypothèque, s'il n'y a pas quelque chose qui cloche. Je comprends parfaitement qu'on exige ces taux pour les secondes hypothèques, ce qui se faisait beaucoup avant le programme de prêts aux petites habitations. Je suis cependant persuadé que le programme a beaucoup fait pour enrayer cette surenchère. A Vancouver, plus de 7 millions ont été prêtés en vertu du

programme pour 782 unités de logement. C'est pas mal de construction en huit mois.

Le gouvernement a cherché et cherchera à rendre ces avantages aussi accessibles qu'il pourra aux Canadiens à revenus modestes. Nous ne nous intéressons pas du tout aux gens qui peuvent financer leur propre maison. Qu'on le remarque bien, nous sommes contents qu'ils s'en construisent, mais nous visons à aider les Canadiens à faibles revenus. Nous chercherons toujours à accorder ces avantages de plus en plus aux petits salariées.

Une grande difficulté qui se pose à nous, c'est que l'habitation devient de plus en plus coûteuse. En outre, comme plusieurs députés l'ont dit, les terrains coûtent plus cher. J'admets volontiers que le prix en a monté considérablement. C'est un des problèmes fort difficiles qui nous assaillent, et la Société centrale d'hypothèques et de logement ne peut le résoudre à elle seule. Vu l'essor actuel des villes du Canada, nous devons peut-être nous attendre que le prix des terrains reste élevé. Mais, je le répète, c'est un problème fort grave, qui nous cause bien du tintouin.

Tous ces avis qu'on nous a formulés seront étudiés. Nous serons fort aise aussi d'accueillir des observations à n'importe quel moment, même si on ne les fait pas ici même. Nous nous efforçons d'aider les Canadiens à obtenir des maisons ou, s'ils ne veulent pas de maison, à obtenir des appartements à un prix raisonnable, et le programme de l'État s'élaborera toujours en vue de ces objectifs.

M. Carter: Monsieur le président, j'ai quelques brèves observations à formuler à propos de la présente résolution. Il est question de mettre 350 millions de dollars de plus, en subsides fédéraux, à la disposition de l'habitation. En décembre dernier, au cours de la dernière session, nous avons voté 150 millions de dollars en plus des 250 millions de dollars prévus par l'ancien gouvernement, avant les élections du 10 juin. Lorsque la présente mesure aura été adoptée, le montant total de subsides fédéraux mis à la disposition de l'habitation aura atteint le chiffre sans précédent de trois quarts de milliard de dollars.

L'hon. M. Green: C'est seulement en vertu de l'article à l'étude.

M. Carter: Oui, je le comprends. Comme d'autres députés siégeant dans l'opposition, j'appuie cette mesure législative car je me rends compte qu'elle fait partie d'un programme d'urgence visant à résorber le chômage et à tenter de contrecarrer le grave recul économique qui se produit au Canada à l'heure actuelle. Mais puisqu'il s'agit de subsides provenant de l'argent même du contribuable, puisqu'ils sont prélevés sur le fonds du revenu consolidé, et puisqu'ils sont fournis aux fins que je viens de citer, à plus forte raison doit-on veiller à ce qu'ils soient répartis de façon à comporter des avantages égaux pour toutes les provinces.

Le chômage et la situation économique à Terre-Neuve n'ont jamais été aussi graves depuis la disette des années 30, pires, probablement, que dans toute autre province du Canada; n'empêche que Terre-Neuve sera la province à bénéficier le moins de ces fonds. Le ministre nous a dit que les 400 millions de dollars fournis antérieurement sont pour ainsi dire épuisés. J'aimerais qu'il consigne au compte rendu le détail de la répartition de ces 400 millions de dollars entre les diverses provinces, s'il dispose de ces chiffres. Je suis sûr que les chiffres prouveront qu'une part proportionnellement trop grande est allée aux provinces riches comme l'Ontario et la Colombie-Britannique, tandis qu'une part proportionnellement trop petite est allée aux provinces Maritimes, qui sont plus pauvres. Terre-Neuve reçoit la plus petite de toutes les parts.

Il en sera toujours ainsi tant que ces fonds seront distribués selon le revenu moyen, car dans les provinces Maritimes en général, et tout particulièrement à Terre-Neuve, notre population est proportionnellement plus pauvre et, de la façon dont les règlements sont rédigés, le revenu moyen de la plupart des gens est trop bas pour leur permettre de bénéficier de cette loi. Il est peut-être très commode de se baser sur le revenu pour la répartition de ces deniers mais ce n'est pas tout à fait équitable parce que, dans la plupart des cas, les gens à revenu modique sont ceux qui ont les plus grosses familles et, par conséquent, ceux qui ont besoin de maisons plus grandes que les gens à revenu élevé. Étant donné la nécessité de multiplier les emplois et d'améliorer la situation économique qui se fait grandement sentir dans toutes les provinces, il faudrait trouver une base plus équitable de répartition afin de permettre à toutes les provinces de bénéficier à proportions égales des deniers qui sont mis en disponibilité par le Trésor fédéral.

Quand on songe à la demande sans cesse plus grande d'aide fédérale et à la somme considérable de 750 millions que la présente mesure va affecter, on ne peut s'empêcher de se demander si notre régime d'entreprise libre assume ses responsabilités dans la construction de logements pour notre population. Devant la dépendance de plus en plus grande de l'État fédéral sous laquelle se trouve l'industrie de la construction au chapitre du logement, on se demande aussi comment le

gouvernement fédéral pourra-t-il jamais se retrouver dans ce domaine. Il y a une chose certaine: la mise en disponibilité des deniers publics du gouvernement fédéral pour la construction de logements a beaucoup gonflé le prix des maisons et surtout la valeur des terrains. Ainsi, en réglant ou en tâchant de régler un problème, nous en avons créé un autre.

Afin d'atténuer ces désavantages, ces effets nuisibles, les deniers fédéraux devraient servir surtout à la construction de logements à prix modique pour les gens dont le revenu est inférieur à la moyenne nationale. Cela comprendrait les maisons à prix modique sans première mise et les maisons à loyer modique pour ceux qui ne peuvent pas se permettre d'en acheter. Je songe en particulier à des maisons à prix modique pour les pêcheurs qui n'ont pas besoin de maisons construites selon les prescriptions ordinaires et j'aimerais bien que le ministre s'assure quels sont les progrès réalisés à cet égard.

Une autre façon de contrecarrer les effets inflationnistes de la mise en disponibilité de deniers publics pour les logements consisterait à encourager la mise en marche de coopératives de logement. J'ai eu quelque expérience personnelle dans ce domaine, ayant aidé à organiser une coopérative d'anciens combattants après la seconde Grande Guerre. Les membres de cette coopérative ont réussi à construire leurs maisons pour un peu plus que la moitié du prix de l'entrepreneur. Je sais que, bien organisée, une coopérative de logement peut remporter beaucoup de succès et j'incite le gouvernement à encourager dans toute la mesure possible cette activité.

M. Fisher: Monsieur le président, trois députés, dont mon bon ami le représentant de Fort-William, ont évoqué les difficultés qu'éprouvent les petites villes à obtenir des fonds destinés au logement en recourant aux dispositions de la loi nationale sur l'habitation ou aux services de la Société centrale d'hypothèques et de logement. Le ministre nous a assuré qu'il fera quelque chose à ce propos. Je me demande cependant si, en lui donnant quelques exemples des difficultés éprouvées dans ma circonscription, je ne lui permettrais pas de constater qu'il faudra recourir à des mesures précises et concrètes pour régler cette question et qu'il ne suffit pas qu'il nous assure de façon générale que les fonctionnaires de la Société centrale d'hypothèques et de logement sont animés d'excellentes intentions. J'ai bien constaté que, dans la région de la tête des Lacs, ces fonctionnaires sont animés d'excellentes intentions et connaissent parfaitement la situation, mais même s'ils ne me l'ont pas dit, je crois qu'ils sont en butte à de véritables difficultés économiques.

La construction de logements comporte un nombre de facteurs déterminants, y compris le salaire en vigueur dans la région pour les charpentiers et les autres ouvriers du bâtiment. Ma circonscription, d'une superficie approximative de 600 sur 300 milles, compte un certain nombre de petites localités disséminées. Dans ces localités, les contrats syndicaux sont généralement appliqués de sorte que les charpentiers gagnent bien au-dessus de $2 l'heure. Par ailleurs, ces localités sont distantes de tout point central,—tel que Port-Arthur situé à l'extrémité sud-ouest,—qui pourrait procurer les matériaux et fournitures nécessaires à la construction de logements. Je pense aux accessoires de plomberie, aux blocs de ciment et autres fournitures de ce genre. En d'autres termes, le centre de distribution le plus important de notre région n'est pas bien situé pour l'expédition des fournitures de construction dans une localité où les salaires sont élevés, telle que Hornepayne par exemple, qui est à environ 340 milles de Port-Arthur. Pour le moment, pas une seule maison ne se construit à Hornepayne sous l'empire de la loi nationale sur l'habitation, bien que cette localité enregistre les salaires les plus élevés de ma circonscription car elle représente un centre divisionnaire ferroviaire très actif.

Cette situation est encore aggravée dans ma circonscription par le fait que cette région isolée compte un certain nombre de localités où les conditions d'habitation sont exceptionnellement bonnes. C'est ce que l'on peut appeler des localités patronales. Il y a par exemple d'excellentes habitations à Manitowadge dans le centre de ma circonscription, soutenues par la mine de Geco. Nous avons également Terrace-Bay et Marathon qui sont des localités vivant de la pâte de bois et du papier. Un patronat très éclairé et influencé par l'exemple des États-Unis a entrepris de fournir à ses employés un niveau d'habitation supérieur à celui de la ville de Port-Arthur. De la sorte, l'on trouve comme voisines des localités à très bas niveau d'habitation comme Geraldton, Beardmore et Longlac. J'ai même obtenu des chiffres qui prouvent qu'au cours des six premiers mois de l'an dernier quatre maisons seulement ont été construites en vertu de la loi nationale sur l'habitation en dehors de la cité de Port-Arthur.

Les hauts fonctionnaires de la Société centrale d'hypothèques et de logement font de grands efforts pour étendre les prêts directs aux localités se trouvant au-delà de la tête des lacs, mais pour l'instant ils n'ont pas obtenu beaucoup de résultats. Il semble bien que l'on ne puisse construire une maison de façon rentable dans ces localités lointaines, une maison que les gens peuvent payer, à

moins qu'existe une forme de subvention, et ne rougissons point de ce mot, qui permettra aux habitants de ces localités lointaines de se procurer des habitations satisfaisantes. De plus, j'estime qu'il importe d'apporter certains changements aux règlements touchant les exigences afin que, pour ce qui est du lotissement, une disposition permette de renoncer à certaines de ces exigences afin que ceux qui habitent les villes et municipalités éloignées où les services nécessaires ne sont pas installés ne soient pas exclus. Cela pourrait s'appliquer en particulier à des collectivités comme Hornepayne.

La situation s'aggravera sensiblement à Nakina cette année étant donné que la *Kimberley Clarke Pulp and Paper Company* doit aménager, à faible distance de la ville, une sorte de collectivité modèle. Je suis fermement d'avis que la Société centrale d'hypothèques et de logement devrait tenter d'améliorer la situation du logement à Nakina. A l'heure actuelle, l'entrepreneur qui construit aux conditions de la Société centrale d'hypothèques et de logement dans des collectivités éloignées des centres d'approvisionnement, comme c'est le cas de Nakina, a peu de chance de faire ses frais.

J'exagère peut-être mais les vues que j'ai exprimées résultent des entretiens que j'ai eus avec des dirigeants municipaux de ma circonscription et avec des représentants de la Société centrale d'hypothèques et de logement à Fort-William. Soit dit en passant, ces fonctionnaires m'ont paru très dévoués; l'intérêt qu'ils portent à leur travail m'a beaucoup impressionné.

Un autre point. Si on encourage d'une façon ou d'une autre la construction dans les localités plus petites ou plus éloignées, que ce soit au moyen de taux d'intérêt plus abordables, d'une libéralisation des règlements ou d'un encouragement quelconque donné aux municipalités, il reste qu'il est une autre chose qu'il faut faire, qu'il faut répandre de plus en plus. Je songe ici à la publicité à faire dans ces localités. Il n'y a pas de meilleure forme de publicité que celle qui consiste à faire visiter ces centres par un représentant de la Société centrale. Il faut cependant que ce représentant y reste assez longtemps pour faire connaître à la population ce à quoi lui donne droit la loi. Le ministre me permettra de lui dire que vu l'insuffisance du personnel actuel, il est impossible pour les fonctionnaires qui sont à Fort-William de voyager à l'est et à l'ouest et de s'acquitter vraiment d'une façon sérieuse de leurs fonctions dans ces localités, en ce sens qu'il leur est impossible de faire connaître à la population l'intérêt qu'il y a pour elle à profiter de la loi. Je lui demande d'envisager l'augmentation du personnel de façon qu'on puisse faire connaître aux habitants des petites localités les moyens mis à leur disposition pour se construire des petites maisons comme celles auxquelles songe le ministre. Celui-ci me permettra de lui rappeler que 17 p. 100 seulement des emprunts consentis l'an dernier aux termes de la loi l'ont été à des personnes habitant des villes de 5,000 habitants ou moins. Cela devrait aiguillonner et stimuler l'activité dans ce domaine.

Monsieur le président, comme j'aimerais parler d'une ou deux choses encore, puis-je déclarer qu'il est 1 heure?

(La séance, suspendue à 1 heure, est reprise à 2 h. 30 de l'après-midi.)

Reprise de la séance

M. Fisher: Monsieur le président, avant la suspension de la séance, j'ai épuisé la question que je désirais soumettre à l'attention du ministre à l'égard de certaines mesures que pourrait prendre la Société centrale d'hypothèques et de logement pour améliorer la situation des prêts dans les petites localités. J'aimerais également parler brièvement de l'utilisation des fonds prévus par la loi nationale sur l'habitation pour les dortoirs et résidences des universités. Cette question a été soulevée par M. Brown, représentant d'Essex-Ouest à la dernière législature, et, d'après les comptes rendus de la conférence des universités, j'ai pu constater que cette idée intéressait vivement notre Orateur actuel. J'espère simplement qu'en étudiant la loi d'une façon générale le ministre trouvera le temps de voir si l'on pourrait mettre en œuvre cet important moyen d'aider nos universités et collèges à construire des locaux d'habitation au moyen des fonds prévus par la loi nationale sur l'habitation. Je sais qu'à l'heure actuelle des fonds du Conseil des Arts du Canada sont consacrés à cette fin sous forme d'une sorte de subvention directe. Je pense que ce principe pourrait être établi dans tout le pays et que les fonds pourraient être utilisés sous forme d'une aide générale plutôt que sous forme d'une aide déterminée que certains collèges réussissent à obtenir du Conseil des Arts du Canada.

Le troisième sujet que je veux aborder est celui d'un moratoire à l'égard des saisies. Sauf erreur, le ministre a dit en novembre dernier, à Windsor, qu'il n'y aurait aucune saisie dans le cas des personnes en chômage incapables de faire leurs paiements; c'est du moins ce que j'ai cru comprendre. Nous avons actuellement dans notre région une collectivité qui, après la construction d'un

grand nombre d'habitations, a subi une régression économique.

L'hon. M. Green: Monsieur le président, je signale à l'honorable député que, dans le cas dont il a parlé, il s'agissait d'évictions.

M. Fisher: Merci. J'accepte la mise au point. Je rappelle qu'une déclaration officielle sur la façon dont un moratoire pourrait s'appliquer aux saisies réconforterait beaucoup certaines collectivités qui ont subi une régression économique. Je pense surtout à des collectivités minières comme celle d'Atikokan où les mineurs se sont imprégnés de l'esprit de la collectivité, se sont établis et ont acheté des maisons. Par la suite ils ont été mis à pied. Quand on a commencé à exploiter d'autres mines, dans les régions d'uranium par exemple, des représentants sont venus à Atikokan inciter les mineurs à les suivre dans ces régions. Certains de ces mineurs ont dû vendre à grand rabais. D'autres sont restés à Atikokan, espérant être repris au travail. Si ces gens se savaient protégés par quelque règlement édicté par le ministre agissant par voie de la loi nationale sur l'habitation, leur confiance en serait bien rassurée. Il arrive que leur chômage ne soit que provisoire; dans ces cas-là, il leur serait fort utile qu'on n'insiste pas sur les intérêts pendant un certain temps. Est-ce qu'on ne pourrait pas étudier tout spécialement une disposition en ce sens?

Voilà qui termine les observations que je voulais formuler au sujet du bill. Il me reste à féliciter le ministre de l'avoir proposé et de nous avoir donné l'occasion de goûter la grande bienveillance avec laquelle il présente ses bills à la Chambre.

M. Robichaud: Monsieur le président, si je prends la parole à cette étape préliminaire du bill, c'est que j'ai quelques mots à dire de la résolution, à laquelle, je le précise tout de suite, je n'ai pas l'intention de m'opposer. Je le comprends fort bien, il faut d'autres sources de fonds pour que la Société centrale d'hypothèques et de logement exécute son programme, mais, à titre de membres de l'opposition, nous avons le devoir d'émettre des propositions avisées qui pourraient aboutir à une application meilleure et plus pratique de la loi.

L'an dernier, quand un projet de loi analogue est venu sur le tapis à la Chambre, j'ai signalé que, même avec les modifications qu'il comportait, il n'atteindrait pas l'objectif visé en ce qui concerne les provinces de l'Atlantique. Quand le ministre des Travaux publics a présenté son bill, ou plutôt quand il a fait une déclaration à la presse avant de présenter le bill à la fin de novembre dernier, il a affirmé qu'une autre somme de 150 millions serait affectée aux hypothèques visant le logement à bon marché, et que les modifications de la loi et des règlements en cours de présentation visaient en particulier à aider les résidants des provinces Maritimes à tirer parti du programme. En parlant lors de la motion tendant à la deuxième lecture du bill, j'ai constaté avec plaisir qu'on allait ajouter à la caisse un autre montant qui serait rendu disponible aux termes de la loi et je me suis réjoui des dispositions visant la réduction des versements initiaux.

Je me souviens bien avoir déclaré à l'époque que les modifications en cause n'auraient guère d'effet dans les provinces de l'Atlantique. De fait, du 1er avril au 30 novembre de l'an dernier, la Société centrale d'hypothèques et de logement n'a approuvé que 240 prêts, représentant un total de moins de $2,225,000 dans les provinces de l'Atlantique. Je me rappelle fort bien aussi avoir dit alors que, durant la même période, elle a accordé des prêts représentant un montant semblable dans la seule ville de Windsor.

En outre, au cours du débat, j'ai signalé au ministre le mémoire que le Conseil national des détaillants de bois d'œuvre a soumis, en septembre dernier, au ministre, au gouvernement et à la Société centrale d'hypothèques et de logement. Le ministre m'a alors assuré que les hauts fonctionnaires de la Société centrale d'hypothèques et de logement étudiaient sérieusement les vœux du mémoire. J'ai toutefois l'impression que, même à cette heure tardive, très peu, s'il en est, des vœux du Conseil national des détaillants de bois d'œuvre ont été acceptés ou incorporés dans les normes et les exigences de la loi nationale sur l'habitation.

Avant l'adoption du projet de résolution, le ministre pourrait-il dire au comité combien de prêts on a approuvés, à l'égard des provinces de l'Atlantique, du 1er janvier de cette année au 31 mars, par exemple, ou même au 30 avril, si les chiffres sont connus et quel est le montant global de ces prêts?

Les provinces atlantiques ont-elles profité au maximum d'un programme qui, à en croire le ministre lui-même, a été plus activement poussé lorsque le gouvernement s'est rendu compte, l'automne dernier, que les nuées sombres du chômage apparaissaient au-dessus de l'horizon? Nous sommes disposés à admettre qu'il existait une nuée sombre de chômage, qui couvre d'ailleurs les provinces atlantiques depuis six ou sept mois au moins.

Je ne saurais convenir avec le ministre qu'il faut s'en prendre directement à la population des provinces atlantiques du fait que celle-ci n'a pas pu profiter au maximum des avances d'argent qui leur ont été consenties par la Société centrale d'hypothèques et de

logement au titre de la construction de nouvelles maisons. N'est-ce pas simplement parce qu'ils ne peuvent répondre aux normes élevées et aux exigences de la loi et qu'ils ne peuvent faire face à un coefficient du service de la dette brute qui s'élève jusqu'à 27 p. 100? Dans les provinces de l'Atlantique, un grand nombre de salariés ne touchent pas plus de $45 à $60 par semaine. Voilà ceux qui ont grandement besoin de nouvelles maisons et qui, si le règlement approprié était établi en vertu de la loi, devraient et pourraient bénéficier de cette loi.

On permettra à ceux dont le revenu se range dans les paliers inférieurs de se procurer une maison surtout en prolongeant la période d'amortissement des emprunts et en abaissant le taux d'intérêt. Il y a peut-être lieu de féliciter le gouvernement de faire un pas dans la bonne voie, lorsqu'il demande au Parlement de mettre plus de fonds à la disposition de la Société centrale d'hypothèques et de logement; mais le ministre admettra que cette mesure est insuffisante et n'est pas entièrement pratique. Les modifications apportées l'an dernier ont peut-être été utiles jusqu'à un certain point; mais il faut admettre que, si nous augmentons de 23 à 27 p. 100 le coefficient de la dette brute des petits salariés, nous ne rendons pas service à ces gens.

Par exemple, le versement mensuel, impôt compris, sur une maison évaluée à $12,000 et dont le remboursement hypothécaire est échelonné sur 30 ans, serait d'environ $80. Une personne gagnant $4,000 par année devrait consacrer à cette fin 27 p. 100 de son revenu, mais où prendra-t-elle l'argent nécessaire pour faire face à ses autres obligations si elle doit verser autant sur son hypothèque? Voilà la raison pour laquelle je prétends qu'il faudrait prolonger la période d'amortissement de la dette et, en tout cas, abaisser le taux de l'intérêt.

Si le ministre des Travaux publics n'est pas en mesure d'annoncer aujourd'hui quand il présentera un bill tendant à rajuster le taux d'intérêt exigé sur les prêts de la Société centrale d'hypothèques et de logement, le ministre des Finances devrait au moins nous expliquer maintenant la déclaration que le Soliciteur général a faite à ce sujet et dont a parlé hier le député de Laurier. Je proposerais que, pour être juste, la loi prévoie un taux d'intérêt plus bas spécialement pour les personnes gagnant, mettons, moins de $4,000 par année. On devrait faire en sorte que ces personnes aient la possibilité d'avoir leurs propres maisons. Par exemple, sur une maison de $12,000, un taux d'intérêt fixé même à 4¾ p. 100 abaisserait le remboursement hypothécaire mensuel à $64, au lieu des $80 que suppose actuellement le taux de 6 p. 100. Le ministre des Finances n'a jamais manqué de s'attribuer le mérite de la libération de fonds et de la diminution du taux d'intérêt opérées par la Banque du Canada. Maintenant que le taux d'escompte de la Banque du Canada a baissé à un niveau sans précédent, maintenant que, ainsi qu'on l'annonçait hier, la Banque du Canada a réduit son taux d'escompte de 1.88 p. 100 à 1.79 p. 100 en une semaine, le ministre des Finances n'a plus de raison de ne pas présenter immédiatement un bill réduisant proportionnellement le taux d'intérêt demandé par la Société centrale d'hypothèques et de logement. Alors seulement l'application de la loi sera-t-elle efficace dans les provinces de l'Atlantique. Ce n'est qu'en bénéficiant d'une période d'amortissement plus longue et d'un taux d'intérêt plus faible que nos salariés à revenu modique pourront bénéficier pleinement de la loi.

(Texte)

M. Lessard: Monsieur le président, au début de mes observations, je désire vous offrir mes félicitations les plus sincères à l'occasion de votre nomination au poste que vous occupez présentement.

L'habitation salubre est indispensable au progrès d'un peuple comme le nôtre. Nous ne sommes plus au temps où le peuple pouvait accepter de s'entasser dans des mansardes insalubres qui sont de véritables foyers de maladies et engendrent de graves problèmes sociaux.

Aussi, est-il inconcevable que le présent gouvernement ne participe pas davantage à faciliter la disparition des taudis. Je suis moi-même conseiller municipal de Montréal en plus de représenter, dans cette enceinte, une circonscription populeuse de la ville de Montréal, où le problème du logement est crucial. Toutefois, nos municipalités n'ont pas les moyens de démolir ces taudis sans se heurter à de graves difficultés de nature financière.

Le gouvernement actuel, par l'intermédiaire de ses candidats lors des dernières élections, promettait d'aider les municipalités dans la mesure du possible. N'est-il pas temps de réaliser ces promesses en aidant les municipalités à faire disparaître ces taudis? Et cette aide gouvernementale ne peut se traduire que par une aide financière.

Je regrette que le gouvernement ne se prévale pas du bill présentement à l'étude pour faire sa part de façon appréciable dans ce domaine. Le gouvernement central ne réglera pas le problème du logement en votant seulement 350 millions de dollars pour faciliter les nouveaux prêts. Dans une circonscription comme la mienne, où les familles sont attachées à leur paroisse, les citoyens ne sont pas prêts à changer de localité pour

aller s'établir dans une région qui ne leur convient pas. Il faut démolir pour reconstruire sur place, afin de ne pas exiler nos belles familles qui sont attachées à leur circonscription.

Je soumets respectueusement que le gouvernement central devrait fournir au moins 75 à 80 p. 100 des frais qu'encourent nos municipalités pour la démolition des taudis. En plus d'aider à améliorer la situation du logement, il aiderait du même coup à résoudre le problème du chômage dans chacune de nos localités, tout en permettant à nos ouvriers d'y travailler pour donner à notre région un aspect nouveau, et en leur conservant sa population.

C'est là, monsieur le président, un aspect important que je tiens à souligner et que je ne trouve pas dans le bill présentement à l'étude. Je voterai pour cette loi, mais je la trouve incomplète.

Monsieur le président, je demande à l'honorable ministre des Travaux publics (M. Green) de bien vouloir étudier sérieusement les quelques observations que je viens de faire et d'y donner suite en tant que ce soit possible.

M. Gour: Monsieur le président, je serai bref, car j'appuie le projet de résolution présentement à l'étude. Toutefois, je regrette que la somme d'argent mise à la disposition de la Société centrale d'hypothèques et de logement ne soit pas plus élevée. J'aurais préféré que nous votions 250 millions de dollars de plus à cet organisme.

Une autre lacune que je trouve dans le projet de résolution, c'est que le taux d'intérêt de 6 p. 100 est trop élevé. Le gouvernement fédéral devrait être en mesure de prêter de l'argent à de meilleures conditions que n'importe qui. Il devrait diminuer le taux d'intérêt de 6 p. 100 à 5 p. 100 pour une période de 20 à 25 ans; autrement, le pauvre individu à petit salaire va être obligé de payer cette bâtisse presque deux fois avant d'avoir réussi à l'acquitter complètement, et il sera alors obligé d'en avoir une autre, car la première sera à moitié ruinée.

De plus, je suis d'avis que l'on pourrait améliorer la loi nationale sur l'habitation en encourageant une meilleure coopération entre les municipalités, les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral relativement à l'acquisition des terrains. Ce qui constitue actuellement la plus grande injustice, c'est le prix fabuleux que les gens doivent payer pour un petit terrain de 50 pieds par 100 pieds ou de 50 pieds par 80 pieds, soit $2,000, $2,500 ou $3,000. Ces acheteurs sont à la merci de gens habiles qui ont acheté les terres à bas prix et qui réalisent des fortunes en les revendant, forçant ainsi le petit salarié à en subir les conséquences.

De plus, les ententes entre les municipalités, les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral devraient prévoir l'installation d'un système d'égout, d'aqueduc et la construction des trottoirs. Le coût de ces travaux devrait être réparti entre ces trois gouvernements. Une telle politique mettrait les propriétés plus à la portée de ceux qui veulent s'acheter des maisons d'habitation. A mon sens, c'est la seule manière d'encourager nos Canadiens à être plus canadiens, à être contents de vivre au Canada et, en même temps, d'empêcher ceux qui travaillent fort et touchent de petits salaires de payer des loyers de $100 et plus. En outre, cela les encouragerait à reconnaître les bienfaits de la démocratie.

En terminant, je demanderais à l'honorable ministre des Travaux publics (M. Green) de bien vouloir étudier les observations que je viens de faire. Je suis d'avis que le fait d'accorder à notre population une plus grande aide en ce qui concerne l'achat des terrains et d'installer les services municipaux sur ces terres, sans qu'il en coûte des petites fortunes aux citoyens qui veulent les acheter, serait très avantageux tant pour les municipalités que pour les gouvernements provinciaux et fédéral. Au fait, le prix des terrains et le coût de l'installation de services municipaux constituent au delà du tiers de la valeur de la propriété. Vous n'avez qu'à en faire le calcul pour vous en convaincre. Cela s'élève à environ $30 à $35 par mois, pendant 25 ans.

J'estime,—et je crois que tous les honorables députés sont de mon avis,—qu'il est préférable de sacrifier des millions pour construire des habitations qui vont être utiles à nos concitoyens que de donner de l'aide de la manière que l'on nous propose, car, de la façon où vont les choses, il ne s'agit plus d'assurance-chômage mais bien plutôt d'un genre de secours direct comme celui que l'on donnait aux gens durant les années 1930 à 1935.

Il vaudrait beaucoup mieux que cela coûte plus cher et que nos ouvriers, au lieu de recevoir des jetons valant de $20 à $30 par semaine à ne rien faire, aient du travail qui leur permette de vivre convenablement, ce qui serait avantageux pour tous les Canadiens et faciliterait ainsi l'expansion de notre pays.

J'appuie cette résolution, mais je le ferais avec plus d'empressement si elle était modifiée, car j'estime que 350 millions de dollars ne peuvent suffire pour construire les maisons actuellement nécessaires. Cela donnerait du travail à nos ouvriers, ce qui serait beaucoup

plus avantageux que de les forcer à se contenter de jetons d'assurance-chômage qui ne leur procurent pas l'argent nécessaire pour subvenir à leurs besoins ainsi qu'à ceux de leur famille.

J'espère donc que cette résolution sera adoptée le plus tôt possible pour le bien de tous les citoyens canadiens.

(Traduction)

M. Peters: Monsieur le président, tous les Canadiens sont heureux qu'on se préoccupe au Canada du problème du logement car nous convenons tous que le logement a beaucoup d'influence sur notre mode de vie. Les sociologues, je suppose, sont d'avis qu'une forte proportion des crimes est directement liée au milieu et, par conséquent, à des normes inférieures de logement. Nous sommes certes satisfaits que le gouvernement ait jugé bon, en quelques mois à peine, de prendre divers engagements en vue de l'amélioration de la situation du logement au Canada.

On a pu constater que, dans les pays où des logements sont à la disposition tant des petits salariés que de ceux qui sont mieux en mesure de se loger, cet état de choses a grandement influé sur le mode d'existence. Pour ma part, je ne sais trop quelles autres mesures on prendra dans le domaine de l'habitation à cette session-ci. Nous entretenons certains espoirs; on nous a donné à entendre que le gouvernement irait plus loin que la mesure dont la Chambre est maintenant saisie puisqu'il faut considérer le probième du logement sous divers autres aspects.

Nous comprenons également qu'en plus de libérer ces fonds, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et municipaux devront s'intéresser de plus en plus près à la situation de l'habitation dans notre pays. Nous avons constaté que les sources qui alimentaient antérieurement le financement de la construction ne sont plus disponibles et que le gouvernement doit se préoccuper de plus en plus de l'habitation. Indépendamment du fait qu'il faut mettre de l'argent à la disposition des éventuels propriétaires de maisons, n'oublions pas que par le passé nous avons relié la faculté d'obtenir un prêt au niveau de revenu du demandeur. Cette règle a fait subir bien des difficultés aux gens à revenu modique.

On a parlé de la difficulté que les gens éprouvent à acheter des maisons dans les petites localités comme des villes ou villages où le niveau de l'habitation est inférieur à celui de nos grandes villes. Les projets de logement d'un grand nombre de nos villes sont considérés par la Société centrale d'hypothèques et de logement comme inférieurs au niveau requis, mais sont en fait tout ce que les gens peuvent s'offrir. Ces gens ont déjà la plus grande difficulté à se procurer ce genre d'habitations. Ils doivent s'adresser à des prêteurs qui exigent des taux d'intérêt exorbitants, et même lorsqu'ils achètent sous les auspices de la loi nationale sur l'habitation, ils doivent emprunter la somme nécessaire au paiement initial auprès de sociétés de prêts. Ces gens, dont beaucoup ont un revenu modique ou moyen, se trouvent dans l'impossibilité de payer le loyer d'une maison convenant à leurs besoins, tout en mettant de côté suffisamment d'argent pour un paiement initial quelconque. Je pense que le gouvernement devrait envisager la possibilité d'acheter des maisons et de les louer dans des conditions permettant à une personne de décider d'acheter la maison à l'expiration d'une période de trois ans.

Un de nos plus grands problèmes est le cas des jeunes mariés. Un jeune couple qui a deux ou trois enfants se trouve probablement, du point de vue pécuniaire, dans la situation la plus difficile qu'il connaîtra de toute son existence. Au cours de la dernière campagne électorale, nous avons entendu bien des promesses, dont certaines visaient les jeunes mariés. Je pense que le domaine de l'habitation pourrait permettre de tenir ces promesses de façon très satisfaisante. Il est incontestable qu'un jeune homme d'affaires ou un jeune employé d'usine, surtout s'il est marié, n'en est qu'à l'aube de sa vie et continuera à apprendre à s'adapter aux situations meilleures que lui réserve l'avenir. Alors que son salaire est modique, et certainement bien inférieur à celui qu'il touchera plus tard, il peut avoir besoin d'une maison de deux, trois ou même quatre chambres à coucher. Plus tard, il n'aura plus le même besoin d'argent et sera en meilleure posture pour s'offrir une maison lui convenant.

A mon avis, il conviendrait d'étudier l'à-propos d'échelonner les versements un peu comme dans le cas des assurances commerciales où il est payé une faible prime au début qui augmente graduellement. Dans le cas d'une assurance, l'âge entre en jeu; dans le cas d'une maison, la capacité de gain du débiteur hypothécaire entrerait en jeu, car cette capacité augmenterait, naturellement. Je crois que de telles mesures permettraient à nos jeunes gens de procurer à leur famille un logement bien plus satisfaisant, spécialement dans le cas où la famille compte des garçons et des filles; on pourrait alors leur donner une chambre à coucher séparée ou tout au moins prendre des dispositions suivant les besoins familiaux particuliers. Cela d'autre part aiderait nos petites villes où l'on remarque un besoin d'améliorer les conditions en vue de l'éducation des enfants.

Je crois que, par ce moyen, on éviterait, bien des imperfections évidentes dans les entreprises de construction de nos banlieues.

Un autre problème se pose dans le domaine du logement. Il s'agit des hypothèques qui, aux termes de la loi nationale sur l'habitation, peuvent être actuellement de $9,000 à $10,000 et même de $16,000 par maison. J'admets qu'il s'agit de très jolies maisons qui, selon les économistes, conviendraient à des gens ayant un revenu annuel de $4,000 ou $5,000. Nous savons tous évidemment que, dans la moyenne de nos villes de salariés, le revenu familial n'est pas généralement aussi élevé que cela et il semble que la valeur de maisons, construites pour les besoins du temps de guerre, est maintenant passée de $5,000, le prix primitif, à $10,000 ou $12,000. Si nous voulions revenir à ce genre de maisons à bon marché, nous devrions accorder une aide sensible à bon nombre de collectivités actuellement incapables de tirer parti de la loi nationale sur l'habitation.

Un autre problème qui se pose aussi aux termes de la loi nationale sur l'habitation vient de ce que des jeunes mariés sont en mesure de se construire une maison, mais décident de le faire au moyen de leur revenu. Ils commencent avec $1,000. Ils construisent le sous-sol et, en empruntant de leurs amis et en sacrifiant tout pendant une année ou plus, ils réussissent enfin à élever les quatre murs. Ils constatent alors qu'avant de pouvoir obtenir la moindre hypothèque, ils doivent faire poser la planche de doublure et d'autres choses en même temps. Ils s'aperçoivent qu'ils doivent emprunter $1,000, $2,000 ou $3,000 avant de pouvoir terminer les travaux absolument indispensables de leur maison, de manière à pouvoir y emménager et épargner le loyer. Je connais bien des couples de ma région à qui on a demandé un intérêt de 11 à 12 p. 100 pour de petites hypothèques. Leur banque et leur avocat leur ont appris que la maison devait avoir une planche de doublure et qu'ils ne pourraient obtenir d'hypothèque à l'égard d'une maison recouverte d'un papier goudronné. Ils ont alors constaté qu'ils auraient mieux fait de prendre une hypothèque, d'avoir fait poser la planche de doublure et un bon toit, et d'avoir tout d'abord fait installer la plomberie et l'électricité. Ils n'auraient pas eu besoin d'emprunter à ces taux exorbitants.

Il y a des occasions où l'on pourrait avancer de très faibles montants aux termes du programme national d'habitation, afin d'aider les gens dans ces circonstances sans appliquer les prescriptions rigoureuses que la loi exige de remplir actuellement. De tels prêts représenteraient une bien mince proportion de la valeur de la maison et répondraient aux besoins des nombreux Canadiens qui se déclarent insatisfaits d'une situation où nous hypothéquons notre âme avant de pouvoir posséder quoi que ce soit. Ils croient qu'ils devraient payer au fur et à mesure, et l'on devrait certainement prendre des dispositions pour leur aider.

Une autre plainte relative au logement en général a trait à l'inspection. Une foule de maisons ont été construites sans qu'on applique les normes élémentaires en la matière. Nous avons vu employer du bois qui n'avait jamais séché, du bois pris du banc de scie pour être vendu à l'entrepreneur qui l'utilise dans une maison. Nous avons tous vu, par exemple, des armoires peintes avec goût au moment où le propriétaire a emménagé; avant peu de temps, on peut voir les tasses et les soucoupes sans même ouvrir les portes. Même si l'on ne se sert pas nécessairement de matériaux de qualité inférieure, leur traitement ne répondrait certes pas aux exigences de la bonne construction. Nous avons vu des jambages de porte avec de larges fissures. Nous avons vu bien d'autres choses qui ne satisfont pas le jeune propriétaire de maison qui n'a pas nécessairement les connaissances voulues pour savoir s'il en a pour son argent quand il achète une maison de $10,000 ou s'il touche seulement une valeur de $6,000 pour son argent. Nous devrions avoir grand soin de protéger nos gens contre les séductions que les entrepreneurs exercent actuellement sur un public non averti.

Une garantie suffisante contre les désastres présente un autre problème. Nous aimerions tous beaucoup que nos jeunes Canadiens puissent loger convenablement leurs familles, mais je pense que le gouvernement pourrait légitimement exiger que ces hypothèques, celles notamment de la Société centrale d'hypothèques et de logement, comportent la garantie que la famille ne perdra pas sa maison, parce qu'elle aura perdu son gagne-pain non plus que par suite de chômage lorsque ce chômage se produira dans une région qui pourrait être reconnue comme région sinistrée de chômage. Dans les cas de chômage, les versements pourraient être suspendus, empêchant ainsi la saisie et la famille de perdre sa mise.

Le ministre, j'en suis sûr, connaît bien ce problème et un autre que je veux lui signaler. Je veux parler de la troisième catégorie prévue par la loi sur l'habitation à l'endroit des collectivités minières et autres qui surgissent dans le pays, comme Blind River, Elliot Lake et Bancroft. Je suis sûr que nous sympathisons tous avec les mineurs qui vont s'établir dans ces localités, et nous voyons très bien les résultats qui se produisent lorsque l'industrie traverse des temps difficiles.

Je connais des villes qui ont été construites alors que l'industrie minière était à son âge d'or, des villes comme Kirkland Lake et d'autres des environs immédiats, alors qu'il fallait que chacun se construise une maison, comme la chose se fait présentement à Blind River et à Elliot Lake.

Il faut, je pense, songer à l'avenir des gens qui sont engagés dans une industrie que, dans bien des cas, je pense en particulier à celle de l'uranium, le gouvernement va réglementer de plus en plus. Si les contrats d'uranium étaient un jour accordés sur le marché libre, chacun sait que bon nombre de ces mines devraient être fermées et que les collectivités qui en dépendent cesseraient d'exister. En même temps que nous avançons de l'argent par l'intermédiaire de la Société centrale d'hypothèques et de logement en vue de la construction de maisons dans ces régions nous devrions garantir d'une certaine façon que les jeunes familles de mineurs qui placent leurs économies dans l'acquisition d'une maison auront, dans 20 ou 30 ans, une maison qui vaut vraiment quelque chose. Dans la petite ville de Matachewan nous avons des maisons qui, il y a dix ans, valaient de $8,000 à $10,000 et sont aujourd'hui en vente pour deux à trois mille dollars. Il faudrait, je le répète, avoir égard à la situation de ces gens.

J'aimerais également savoir quelles autres mesures législatives relatives à l'habitation le gouvernement envisage pour 1958. Si j'ai bien compris le discours du trône on peut s'attendre à d'autres mesures dans ce domaine, et nous espérons bien qu'il en sera ainsi. Il faudrait se préoccuper tout particulièrement de protéger les gens qui sont en chômage depuis huit ou neuf mois, il y en a beaucoup dans ma propre circonscription, et qui doivent maintenant aller trouver une banque ou quelqu'un d'autre pour obtenir à très court terme l'argent nécessaire à la protection de leur placement. Je doute qu'une troisième hypothèque soit disponible, ou qu'elle vaille le prix du papier sur lequel elle est inscrite, et je pense donc que le gouvernement devrait se soucier des difficultés de ces gens. Je crois à la bienveillance du ministre et j'espère qu'il n'oubliera pas ce détail si l'on doit prendre d'autres mesures dans le domaine de l'habitation cette année, car dans le nord de l'Ontario, tout particulièrement, on peut constater beaucoup de détresse parmi les gens qui achètent des maisons dans les nouvelles localités qui s'y créent. Ils ne sont même pas certains de récupérer l'argent qu'ils ont déjà consacré au paiement de leur maison.

Nous pensons aussi que le ministre ferait bien d'étudier la situation du logement dans son ensemble pour pénétrer en ce domaine en y offrant non seulement des hypothèques mais des logis à loyer modique. De la sorte les gens qui ont besoin de logis aujourd'hui, surtout des logis ayant plusieurs chambres à coucher, pourraient louer leur maison et en déménager lorsqu'ils n'en auraient plus besoin; ils la passeraient à d'autres qui en ont besoin, quitte à prendre en location un logis plus adapté à leurs nouveaux besoins.

M. Herridge: Je n'avais pas l'intention de commenter la résolution car j'avais l'impression qu'on voulait hâter un peu les choses étant donné la nécessité de soumettre le bill au Sénat. Je crois savoir, cependant, que l'autre Chambre s'est maintenant ajournée et que le ministre ne nous en voudra pas si nous débattons la question sans trop de hâte.

L'hon. M. Green: Oh non! Le Sénat doit se réunir aujourd'hui à quatre heures et j'espère qu'il sera possible d'avoir la sanction royale cet après-midi. Je crains que cela ne soit impossible si le bill ne parvient pas là-bas à temps.

M. Herridge: Je ferai donc de mon mieux pour limiter mes observations. Je suis sûr que la Chambre ne voudra pas se passer de mes sages conseils. Je puis vous signaler, monsieur le président, que le personnel du hansard semble avoir beaucoup de difficulté à nous entendre dans ce coin-ci de la Chambre; il serait très regrettable qu'on perdît un mot de ce que nous disons. Vous y verrez sans doute.

Je puis dire que le ministre des Travaux publics et votre serviteur ont déjà participé ensemble à la première et immense entreprise de construction domiciliaire sans intérêt dans laquelle se soit jamais lancée la population. Je songe ici à l'époque où, tous les deux, nous creusions des cagnas en face d'Ypres. C'est, je pense, la première tentative de construction de maisons sans intérêt dans notre pays.

C'est avec intérêt que j'ai écouté le ministre résumer la mesure législative et résumer en même temps l'évolution des événements depuis l'arrivée au pouvoir de son gouvernement. Je suis fort heureux qu'il nous ait donné cette explication qui était riche de renseignements en ce qui concerne les événements passés et récents comme en ce qui concerne les événements actuels. Nous sommes favorables à ce projet de résolution, ainsi que l'ont dit certains de mes collègues, quoique nous la croyions encore tout à fait insuffisante à satisfaire à tous les besoins de la population du point de vue du logement. Lorsque le ministre a commencé à parler j'ai eu vraiment l'impression qu'il était désormais converti à la cause du financement public du logement dans notre pays. En terminant ses

remarques il m'a au contraire donné l'impression d'une fiancée qui, ayant donné certaines espérances, avait fini par rompre ses fiançailles.

J'aimerais signaler une ou deux choses au ministre avant de passer au programme de la CCF en ce qui concerne le logement. Certains de mes amis s'intéressent à l'industrie du bois de construction et je tiens à signaler au ministre que bien des entreprises de bois de construction produisent depuis quelque temps en réalisant de très faibles bénéfices. En fait, certaines ont même produit à perte afin de maintenir leurs employés au travail, bien qu'en même temps les prix de détail du bois d'un bout à l'autre du Canada aient très peu diminué. Voilà, à mon avis, une question qui souffrirait d'être examinée, c'est-à-dire l'écart de plus en plus grand entre le prix de production du bois à la scierie et le prix d'achat payé par le consommateur. Cette question m'a été signalée par un certain nombre de gens de la Saskatchewan qui aimeraient construire mais qui sont renversés d'apprendre le bas prix demandé par les fabricants de bois de construction en Colombie-Britannique.

Le projet d'entreprise de logement à Trail m'intéresse beaucoup, et je suis bien content que le gouvernement ait consenti une subvention pour l'arpentage qui s'impose. J'espère qu'il en résultera une entente satisfaisante de collaboration entre les gouvernements fédéral, provincial et municipal afin que la situation actuelle s'améliore bientôt. Je tiens aussi à dire combien j'apprécie l'attention que le ministre porte au programme de construction d'habitations de Sunningdale pour ex-militaires. Je n'entrerai pas dans les détails, mais c'est un point que j'ai déjà porté à l'attention de l'ancien gouvernement à plusieurs reprises, et j'apprécie beaucoup la promptitude avec laquelle le ministre s'est attaqué à cette question assez épineuse, ainsi que la collaboration que lui ont prêtée ses chefs de services. Le président du comité représentant les anciens combattants intéressés m'a envoyé une lettre, il y a deux ou trois jours, pour me faire part de leur satisfaction de voir ce problème en voie de règlement.

Plusieurs députés ont parlé précédemment des difficultés éprouvées dans les petites villes et villages pour l'obtention de prêts. Je voudrais que le ministre et ses fonctionnaires étudient cette question. J'ai connu des cas semblables plusieurs fois. Il est plus difficile que le ministre ne le pense actuellement d'obtenir ces prêts dans de petites collectivités. J'insiste pour qu'il fasse enquête à ce sujet et étudie la question.

On a parlé d'inspection également; cette question aussi mérite d'être étudiée. On m'a mis, par le passé, au courant d'exemples assez déplorables d'inspecteurs incompétents. Le ministre n'a-t-il pas connaissance d'une maison qui a été approuvée par les inspecteurs de la Société centrale d'hypothèques et de logement et qui, à mon avis, est une véritable honte? Je l'entends dans un sens théologique restreint. Au bout de six mois, le ciment des murs du sous-sol commençait à s'effriter et le plâtre des chambres à coucher, de la salle à manger et des autres pièces commençait à tomber. C'était lamentable; j'estime qu'on devrait se préoccuper davantage de la question de l'inspection. Je ne dis pas que cela arrive souvent; mais, quand cela se produit, les personnes directement en cause se trouvent dans une situation grave.

Après avoir dit tout le bien que je puis dire actuellement, je m'arrêterai pendant quelques instants à l'insuffisance de la loi actuelle sur le logement pour ce qui est de satisfaire aux besoins de nombreux Canadiens. Le parti cécéfiste est d'avis qu'une des grandes fonctions de l'État est de permettre aux habitants de se loger. En somme, il s'agit, selon nous, d'un service d'utilité publique comme, par exemple, la production d'énergie, l'irrigation, la conservation des ressources et autres choses du genre. Dans ce cas-ci, il s'agit d'une loi destinée à sauvegarder la dignité humaine. Notre parti est parfois accusé de se soucier peu de la valeur de l'individu, de sa dignité; au contraire, nous envisageons toute la vie d'après l'idée de la grande valeur de l'individu et la nécessité de sauvegarder son intégrité et sa dignité. Il faut de bonnes habitations si nous voulons avoir de bons Canadiens. Il faut de bonnes habitations si nous voulons avoir de bons foyers. Il faut de bons foyers, si nous voulons avoir de bons citoyens canadiens. Malheureusement, nous avons aujourd'hui un grand nombre de foyers misérables au Canada. Il n'est pas nécessaire d'aller bien loin des édifices du parlement pour trouver certains logements qui sont des taudis dont l'existence est une honte pour notre époque. Nous ne disons pas que nous devrions faire quelque chose pour rien, mais nous estimons que l'État devrait recourir intégralement à ses bons offices, afin de s'assurer que chaque Canadien prêt et apte à travailler et à accepter ses responsabilités à l'égard de sa dette ait une maison moderne et convenable où élever sa famille. J'ai bien raison de dire, je pense, que la majorité des Canadiens n'ont pas cet avantage en ce moment.

Pour confirmer cette affirmation, je veux donner lecture de chiffres officiels provenant du Bureau fédéral de la statistique et de la statistique sur l'imposition. Le revenu moyen de ceux qui ont emprunté aux termes de la

loi nationale sur l'habitation était de $5,312 en 1956. Au troisième trimestre de 1957,—dernière période à l'égard de laquelle les chiffres étaient connus lorsqu'on a fait ces calculs,—le revenu moyen des emprunteurs était de près de $6,000, de $5,943 pour être exact. Il est intéressant d'observer que 91 p. 100 de ceux qui ont présenté des déclarations d'impôt sur le revenu en 1955,—dernière année à l'égard de laquelle la statistique sur l'imposition était connue lorsqu'on a fait ces calculs,—avaient des revenus annuels de moins de $5,000. C'est ce que révèle la statistique de l'imposition publiée en 1957 par le ministère du Revenu national. En 1956, sur un total de 47,593 personnes qui ont emprunté en vertu de la loi nationale sur l'habitation, 204 seulement,—soit 4/10 p. 100,—touchaient un revenu de $3,000 ou moins par année. Au troisième trimestre de 1957, les personnes gagnant $3,000 ou moins comprenaient seulement 1/10 p. 100 des emprunteurs. De même, 62 p. 100 de toutes les personnes qui ont déposé leur déclaration d'impôt sur le revenu en 1955 gagnaient moins de $3,000 par année.

A mon sens, ces chiffres attestent l'incapacité d'une foule de Canadiens d'obtenir des prêts en vertu de notre législation actuelle sur le logement. De plus, sous l'empire des règlements du logement, un prêteur approuvé est tenu, me dit-on, d'obtenir une approbation spéciale de la Société centrale d'hypothèques et de logement en consentant un prêt au requérant, si le service de sa dette dépasse 27 p. 100 du revenu du requérant. Cela veut dire qu'à l'heure actuelle, par exemple, un emprunteur doit avoir un revenu annuel de $3,450 pour obtenir un prêt de $9,000 à l'égard d'une maison. D'après les déclarations d'impôt présentées en 1955, 73.1 p. 100, soit environ trois salariés canadiens sur quatre, gagnaient moins de $3,500. Cela révèle clairement les lacunes de la législation actuelle sur le logement. Voyez par contre les montants énormes que nous dépensons au titre de la défense. Nous avons entendu dire récemment qu'on dépensera peut-être 200 millions à l'égard d'avions qui peuvent devenir désuets en fort peu de temps. Nous le savons tous, ce n'est la faute de personne si une grande partie de ces vastes dépenses de défense vise de l'équipement qui devient désuet en bien peu de temps en raison de la situation mondiale de l'heure, mais, d'après notre parti, si nous pouvons nous permettre des énormes dépenses de défense, nous devrions certes pouvoir nous permettre les dépenses requises pour fournir des logis qu'on construirait selon les normes appropriées et qui sont requis par les Canadiens désireux et capables de travailler, d'accepter leurs responsabilités. Je ne suis pas de ceux qui aiment donner quelque chose pour rien.

[M. Herridge.]

Je n'ai aucune estime pour les paresseux en santé, et je ne lèverais pas le petit doigt pour aider le paresseux en bonne santé et capable de se suffire à lui-même. Je crois ce sentiment assez général dans mon groupe. Il n'empêche que nous souhaitons tous vivement donner à tous les Canadiens les moyens de se procurer le logement dont ils ont besoin. Les cécéfistes ont un programme de logement qui aiderait beaucoup à résoudre ce problème, du moins dans les circonsctances actuelles. J'en donnerai lecture au comité, afin qu'il soit consigné au compte rendu. Le voici:

Pour remédier à cette déplorable situation, un gouvernement cécéfiste

a) Prêterait directement à l'emprunteur, par l'intermédiaire de la Société centrale d'hypothèques et de logement, et, à cette fin, il établirait un fonds spécial, automatiquement renouvelable (c'est-à-dire un fonds qui, avec le temps, complète le circuit prêts-remboursements);

b) Fixerait à 2 p. 100 l'intérêt sur ces prêts.

Cet intérêt suffirait à couvrir les frais d'administration et laisserait une réserve raisonnable pour les pertes et ainsi de suite. Cela veut tout simplement dire que les prêts seraient consentis au prix coûtant. Je poursuis:

c) Porterait le montant du prêt à 90 p. 100 de la valeur d'emprunt, jusqu'à concurrence de $12,000.

A la dernière session, le gouvernement conservateur a enfin adopté cet article du programme que la C.C.F. préconisait depuis quelques années en matière de logement. Je poursuis la citation:

d) Prolongerait la période d'amortissement à 30 ans, au lieu de 25;

e) Établirait une caisse de subventions en vue d'assurer des loyers à bas prix aux Canadiens des paliers à faible revenu qui n'ont pas les moyens d'acheter ou de bâtir des maisons, même dans les conditions les plus favorables;

f) Verserait aux provinces des subventions destinées aux municipalités en vue de la construction d'écoles et d'autres institutions publiques qui coûtent cher, souvent même trop cher, pour une municipalité qui a entrepris l'exécution d'un nouveau programme d'habitation. Les municipalités pourraient ainsi bénéficier des dispositions de la loi sur l'habitation.

Voilà quelles sont, dans les circonstances, nos propositions en matière d'habitation. Notre groupe tout entier s'intéresse vivement à la question; toutefois, je veux faire une proposition qui m'est propre. Il s'agit ici d'un problème extrêmement grave pour tous les gens à revenu modique.

Il s'agit, à mon sens, d'un problème qu'on devrait envisager après un examen approfondi de la question; il faudrait la collaboration des gouvernements fédéral et provinciaux, des municipalités de ceux qui fournissent le matériel, des constructeurs et de leurs groupes d'ouvriers. Tout le monde doit fournir son apport sur ce point pour élaborer un

programme permettant aux petits salariés, auxquels la loi actuelle refuse des maisons convenables, d'en acquérir. Tous ces gens devraient unir leurs efforts pour étudier le problème; ils collaboreraient à un vaste programme, un programme national, pour atteindre un objectif souhaitable.

(*Texte*)

M. Deschatelets: Monsieur le président, je veux faire quelques remarques sur la résolution qui nous est soumise. Comme tous les députés qui m'ont précédé, je me réjouis, évidemment, que des fonds additionnels soient mis à la portée du public désireux d'acquérir une propriété.

Cependant, vu que nous traversons une période de chômage et que nous serons appelés à connaître durant plusieurs années une période de chômage, sous un gouvernement conservateur, je regrette, comme nombre d'autres députés de ce côté-ci de la Chambre, que l'on ait manqué une occasion superbe, par la construction de maisons, non seulement de minimiser le chômage, mais de permettre l'accès de la propriété aux petits salariés, de façon à résoudre le problème de l'habitation. Nous ne devons pas perdre de vue, en effet, que le coût de la construction monte en flèche et que l'intérêt que l'on exige actuellement pour les prêts hypothécaires empêche les petits salariés de se prévaloir de la loi. Certains députés qui m'ont précédé ont cité des chiffres, et l'on constate aujourd'hui que la majorité de ceux qui bénéficient de la loi ont un revenu d'environ $5,600. Je ne crois pas que, dans les circonstances actuelles, on puisse dire que l'on a réussi à permettre au petit salarié l'accès à la propriété.

Si, encore une fois, je me réjouis que l'on présente cette mesure, sans doute susceptible d'aider dans les circonstances, je me dois de souligner le fait que ceux-là mêmes qui constituent actuellement le gouvernement nous reprochaient, lorsque nous étions à la barre, le taux d'intérêt actuellement en vigueur pour les prêts hypothécaires.

Le député qui vient de me précéder a soulevé un point que j'avais l'intention de signaler, lequel devrait être examiné à fond si l'on veut résoudre le problème de l'habitation à l'échelle nationale.

Nous avons dans le Québec une loi provinciale sur l'habitation. Il est vrai que, dans la province de Québec, l'intérêt sur les prêts hypothécaires est moins élevé que sous l'empire de la loi fédérale. Mais, par contre, elle ne donne pas de garantie comme le fait la loi fédérale, ce qui diminue, s'il n'enlève pas complètement l'intérêt du prêteur. A tout événement, il est une chose qu'il ne faut pas oublier, la ville de Montréal de même que les autres villes importantes du pays ont des taudis par milliers; il nous faut donc en venir à la conclusion que nous faisons face à un problème national que nous devons essayer de régler en trouvant une formule qui sera également partagée par les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux.

Vous allez me demander: qu'est-ce que les municipalités peuvent faire pour aider à résoudre le problème de l'habitation? L'honorable député de Laurier (M. Chevrier) en a parlé dans son discours. A quoi nous servirait-il de trouver des mesures facilitant l'obtention de prêts et abaissant l'intérêt, les frais d'amortissement et autres, si, d'un autre côté, la spéculation sur les terrains continue. Je crois qu'une formule qui pourrait être acceptable aux trois paliers serait peut-être la solution logique, puisque cela permettrait ce que tous nous désirons, soit l'accès à la propriété pour l'ouvrier et les petits salariés.

Je ne veux pas retarder l'adoption de cette résolution. Voilà les remarques générales que je tenais à faire, mais, de nouveau, je tiens à souligner que ceux-là même qui nous reprochaient, alors que nous étions au pouvoir, l'intérêt sur les prêts hypothécaires, n'ont pas trouvé le moyen, dans les circonstances actuelles, de le réduire.

A tout événement, nous aurons l'occasion, je le crois bien, de revenir sur cette question qui demeure une des plus importantes pour la grande majorité des électeurs du pays, les petits salariés.

En terminant, monsieur le président, je tiens à rappeler que plus d'un million d'habitations ont été construites alors que le parti libéral était au pouvoir, c'est-à-dire jusqu'au 21 juin 1957. Je crois que, tous ensemble, nous devrions essayer de trouver les moyens d'améliorer la loi existante, afin que la petite propriété devienne de plus en plus accessible aux petits salariés du pays.

(*Traduction*)

M. Martin (Timmins): Monsieur le président, mes observations seront extrêmement brèves puisque la plupart des points que je voulais traiter l'ont déjà été. Toutefois, il en reste un sur lequel je ne suis pas trop fixé. Certaines observations contenues dans le discours du trône pourraient porter à croire que les propositions visant la loi nationale sur l'habitation se placent sous un double signe. Le discours du trône mentionne d'abord "un énergique programme de construction d'habitations", pour parler plus loin de "collaborer pleinement en vertu de la loi nationale sur l'habitation, à toute nouvelle entreprise d'abolissement des taudis". Je n'arrive pas à savoir si la résolution à l'étude porte sur un seul de ces aspects ou sur les deux.

L'hon. M. Green: Puis-je faire observer à l'honorable député que les plans de réaménagement ne relèvent pas de cet article en particulier.

M. Martin (Timmins): La mesure se limite donc strictement à la construction d'habitations.

L'hon. M. Green: Oui.

M. Martin (Timmins): Dans ce cas, je peux réserver pour quelque autre occasion la plupart des observations que j'avais à formuler. Pour le moment je me contenterai de parler du point qu'a soulevé le député de Kootenay-Ouest. Il a dit ce que coûte la construction d'un avion destiné à notre défense. Bien des fois, nous avons constaté qu'aussitôt que des fonds avaient été affectés à un prototype, ce modèle était désuet et que nous avons dû recommencer à construire un autre modèle plus efficace. Je me demande si, en tant que nation, nous ne pourrions pas considérer notre programme d'habitation de la même manière.

Que faisons-nous de ces avions lorsqu'ils sont désuets? Continuons-nous à nous en servir tout en sachant qu'ils sont désuets et dangereux, ou les mettons-nous au rebut en faveur d'appareils plus perfectionnés? Si ce principe était appliqué à notre programme d'habitation, je crois que nous en retirerions d'excellentes idées. Certains députés se souviendront qu'à la dernière session j'ai parlé des expériences que j'avais acquises comme pompier municipal soit en répondant aux appels d'urgence, soit en procédant à l'inspection des maisons, allant de l'une à l'autre dans le dessein d'éliminer les causes d'incendie possible. A mon avis, voilà un aspect du problème de l'habitation que nous devrions considérer, afin de prendre les dispositions nécessaires pour y donner suite avec énergie.

Pour ne donner qu'un exemple, songeons aux maisons construites depuis vingt ans à peine et qui répondaient alors à toutes les normes de l'époque; mais, si l'on songe à tous les appareils électriques dont l'usage est devenu courant depuis lors, on voit quels problèmes peuvent se poser. Les canalisations électriques installées à ce moment-là répondaient aux besoins de l'heure et même de l'avenir prévisible, croyait-on. Mais les nouveaux appareils fabriqués durant une très courte période nous montrent maintenant que ce qu'on trouvait satisfaisant il y a 20, 15 ou même 5 ans, met aujourd'hui la vie en danger.

Selon moi, c'est une question à ne pas oublier, à bien surveiller dans la construction des maisons qui, espérons-nous, seront construites en vertu de la mesure législative à l'étude. J'espère que les inspecteurs et ceux qui occupent des postes de confiance s'intéresseront particulièrement à cet aspect de la question, afin que les maisons construites aujourd'hui ne deviennent pas, dans 5 ou 10 ans, une source d'ennuis pour les collectivités où elles sont situées.

[M. Martin (Timmins).]

(*Texte*)

M. Caron: Monsieur le président, en écoutant la discussion sur cette résolution, j'ai cru que certaines choses devaient être dites, surtout à ce stade de la résolution, où il nous est permis d'aller beaucoup plus loin que lorsque nous étudions le projet de loi lui-même.

Comme le disait l'autre jour l'honorable député de Lévis (M. Bourget), depuis la mise en vigueur de cette loi, soit depuis 1954, —ce qui ne touche en rien l'attitude du gouvernement actuel,—nous avons constaté que ce sont d'importantes corporations, d'importants entrepreneurs, dans les cités métropolitaines, dans les grands centres du pays, qui ont surtout bénéficié de cette loi, en réalisant un profit légitime, si vous voulez, mais que doit payer le petit acheteur qui a besoin d'une maison.

Je me suis demandé s'il ne serait pas possible de trouver un moyen de rendre plus facile pour les gagne-petit l'obtention de ces prêts du gouvernement, parce que le but principal qu'a visé le gouvernement depuis 1954, et encore aujourd'hui je le crois, était de rendre la propriété accessible aux petits. Nous sommes en train de perdre une richesse. Dans nos grandes villes, comme Montréal par exemple, la propriété est centralisée entre les mains de quelques individus seulement et l'immense majorité est constituée de locataires. Or, lorsque la propriété est centralisée chez quelques individus, on court le danger que non seulement les taudis ne soient pas éliminés mais que leur nombre augmente, car le gros propriétaire cherche tout simplement à réaliser des bénéfices et il ne se soucie guère de l'apparence ni même de la salubrité de ses logements.

Je suis d'avis que le gouvernement devrait essayer de trouver le moyen de rendre la propriété beaucoup plus accessible aux petits qu'aux importantes corporations, ou gros entrepreneurs, qui ne s'en préoccupent que dans un but spéculatif.

Comme le disait un des députés qui m'ont précédé,—je ne me souviens pas lequel,—l'endroit particulier où le gouvernement devrait essayer de développer le goût de la propriété, c'est chez les jeunes mariés, qui ont toute la vie devant eux, se préparent à élever une famille et auront besoin d'un logis, non seulement pour quelques mois, mais pendant plusieurs années. Il faudrait

leur aider à bénéficier de ces prêts que consent le gouvernement. Il s'agirait surtout de les conseiller afin qu'ils ne se construisent pas une maison unifamiliale, ce qui en temps de crise constitue un danger, parce qu'ils sont obligés de faire leurs versements réguliers, de payer les taxes, d'acquitter leur hypothèque et de payer les intérêts, ce qui devient excessivement difficile dans les circonstances. Mais si on leur aidait à construire une maison bifamiliale, afin qu'ils aient quelqu'un pour leur aider à payer lorsque les temps deviennent moins bons, cela leur aiderait à sauvegarder leur propriété.

A Hull, on a construit un quartier résidentiel merveilleux à l'aide de ces prêts hypothécaires. A un moment donné, on a institué une loi de zonage par laquelle on défendait la construction de maisons bifamiliales. Pendant une période de temps difficile, les gens ont éprouvé des ennuis incommensurables, à un point tel que plusieurs d'entre eux ont été forcés de mettre leur maison en vente. Puis, ceux qui ont acheté ces maisons se trouveront bientôt dans la même situation.

Il y a toujours beaucoup de gens qui ne veulent pas être propriétaires mais veulent quand même habiter un logement convenable, ce qui aide au propriétaire à payer pour le logement et à le conserver.

Pour en arriver à ceci, je crois que l'honorable député de Burnaby-Coquitlam (M. Regier) avait raison de dire, ce matin, qu'à l'âge de la technologie, le département qui a la responsabilité de ces prêts devrait faire étudier par des experts la façon de bâtir à bon marché une maison convenable, une maison qui aurait de la solidité, une maison pratique et une maison qui se revendrait à meilleur marché. Ceci revient un peu à ce qu'avançait l'honorable député de Maisonneuve-Rosemont (M. Deschatelets) lorsqu'il disait qu'une entente devrait être conclue entre les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux afin d'éviter que des individus puissent acheter une ferme à un prix assez réduit, pour ensuite la diviser en lots qui auraient peut-être coûté $50, $60, mais qu'ils revendent à $1,200, $1,500 et même $3,000.

Je ne critique pas la loi, car je l'approuve, mais je crois qu'il y aurait moyen de l'améliorer. Si le département achetait les terrains, en faisait la subdivision, et offrait les lots en vente, les gros entrepreneurs n'auraient pas la chance de réaliser de forts profits, mais les petits emprunteurs seraient ceux-là qui en bénéficieraient.

Maintenant, il y a la question du taux d'intérêt. Le taux d'intérêt, qui est de 6 p. 100, est certainement trop élevé. Je l'ai dit, d'ailleurs, lorsqu'on l'a relevé il y a deux ans. J'ai signalé, dans le temps, que le taux d'intérêt était trop élevé et je le répète aujourd'hui.

C'est mon point de vue de toujours et je le maintiendrai à l'avenir.

Nous avons souvent l'occasion de critiquer le gouvernement de la province de Québec, et peut-être avec raison, mais il a accompli des choses que j'admire, dont l'attitude qu'il a prise pour aider le petit propriétaire, en lui remettant 3 p. 100, ou environ, de l'intérêt qu'il lui faut payer sur l'emprunt qu'il a fait pour la construction d'une maison; sous l'empire de la loi nationale sur l'habitation, le taux d'intérêt est de 6 p. 100.

On prétend encore, comme on l'a prétendu dans le temps, que le taux de 6 p. 100 avait pour but d'encourager les institutions prêteuses, les maisons bancaires, à prêter de l'argent. Eh bien, je suis d'avis que lorsque le prêt est consenti par le gouvernement lui-même, il ne devrait porter qu'un intérêt de 3 p. 100. Lorsque le prêt est consenti par une banque, le gouvernement fédéral devrait payer la différence entre 3 et 6 p. 100, afin d'aider ceux qui en ont le plus besoin. Au fait, le but de toutes ces lois n'est pas d'encourager les gens à réaliser des profits, mais bien à les encourager à devenir propriétaires, et pour qu'ils le deviennent il faut les aider.

Tout le monde s'accorde pour dire qu'un homme ne devrait pas payer plus que l'équivalent de 3 années de salaires pour une maison. Un homme qui gagne $3,000 par année ne devrait pas acheter une propriété d'une valeur dépassant $9,000, parce qu'il risque de la perdre un jour. Conséquemment, si le taux d'intérêt était réduit, il pourrait peut-être choisir un peu mieux, et surtout celui qui a ou qui aura probablement plusieurs enfants, celui-là pourra se payer le luxe d'acheter une propriété et d'élever sa famille dans des conditions normales.

Quelqu'un a dit tout à l'heure qu'il y a des taudis à Montréal. Des taudis, nous en avons partout dans le pays et le but de ce projet de loi est précisément de les faire disparaître.

Je suis convaincu que le ministre des Travaux publics (M. Green) est bien intentionné lorsqu'il demande à la Chambre de voter une somme additionnelle de 350 millions de dollars; nous allons la voter. Je crois que c'est le désir de tous et de chacun d'acquiescer à sa demande. Toutefois, j'espère que les suggestions que nous faisons, dans le dessein d'améliorer la loi elle-même, seront étudiées sérieusement par l'honorable ministre, parce que nous les faisons non pas dans le dessein de retarder l'adoption du projet de loi, mais

bien de rendre plus accessible la propriété au petit salarié.

(*Traduction*)

L'hon. M. Chevrier: J'espère que le comité ne pensera pas que cette nouvelle intervention de ma part a pour but de retarder l'adoption du projet de résolution. Il n'en est rien, et loin de moi cette idée, mais j'aimerais aborder le plus brièvement possible un certain nombre de points autres que ceux que le ministre a expliqués au cours de la discussion. Je puis assurer au ministre que dès que nous en serons à l'étape du bill notre groupe mettra tout en œuvre pour hâter l'adoption de la mesure.

Je tiens cependant à consigner au compte rendu certaines de mes propositions et réactions à des propos que le ministre a tenus au début de la discussion. Je veux parler des taux d'intérêt, du prix des terrains et, un instant, si on me le permet, du réaménagement urbain. Je me rends compte qu'il n'est pas rigoureusement dans l'ordre d'aborder ce dernier sujet. Comme il s'agit toutefois d'un débat sur la loi, l'occasion nous est offerte d'en discuter certains autres articles pertinents. Je dois dire au ministre, en toute déférence, qu'il s'est mépris complètement sur le sens de mes observations d'hier concernant le logement. Il a semblé avoir l'impression que je m'en étais pris à lui à cause de certaines choses, si j'en juge par ce qu'il a dit à la page 138 du hansard:

Il...

Le député de Laurier.

...a commencé par me reprocher vertement de faire consentir tous les prêts par le gouvernement. Il a dit que nous devrions laisser aux institutions privées l'initiative de faire les prêts, que nous allons trop loin, que nous engageons trop le gouvernement dans ce domaine.

Je n'ai pas dit cela. Si le ministre veut bien s'assurer de ce que j'ai dit, il verra que je ne l'ai pas critiqué du tout. J'ai cependant fait une mise en garde. J'ai dit que le gouvernement devrait peut-être se montrer prudent et ne pas trop s'engager dans ce domaine. J'estime que la déclaration que j'ai alors faite est tout à fait conforme aux faits. Peut-être devrais-je répéter cette brève déclaration. Elle est à la page 131 du hansard:

Je ne nie pas que les prêts consentis par la Société centrale d'hypothèques et de logement aient eu des effets salutaires sur l'industrie de la construction mais, en consultant les chiffres des prêts hypothécaires au Canada l'an dernier, je me demande si l'intervention du gouvernement dans un domaine qui jusqu'ici était occupé presque exclusivement par des institutions particulières n'a pas eu simplement pour effet d'encourager ces institutions à rechercher d'autres formes d'investissements.

[M. Caron.]

A la page suivante, j'ai ajouté:

Il est difficile, je comprends, d'établir nettement que c'est l'activité de la Société centrale d'hypothèques et de logement qui explique la réduction des sommes avancées par les institutions privées; je n'insisterai donc pas davantage là-dessus. Il me suffira de dire et de signaler au gouvernement le danger qu'il y a pour elle de jouer un rôle prépondérant ou prédominant dans ce domaine.

Autant que je me rappelle la discussion d'alors, le ministre s'est dit de cet avis, car il a semblé opiner du bonnet.

L'hon. M. Green: Je devrai me tenir la tête raide.

L'hon. M. Pickersgill: Ça ne sera pas facile.

L'hon. M. Chevrier: Que le ministre me permette de lui donner l'assurance qu'on n'a pas voulu le critiquer, ni lui ni la société de la Couronne; on a voulu prévenir le gouvernement qu'il commettrait peut-être une erreur en s'engageant trop à fond.

Si le ministre veut bien me permettre de le lui dire, il est allé beaucoup trop loin, à mon avis, dans la déclaration qui figure à la page 121 du hansard d'hier, et que voici:

Nous étions au pouvoir depuis très peu de temps quand nous avons observé un rapide ralentissement de la construction de logements d'un bout à l'autre du Canada.

Cette déclaration n'est pas conforme aux faits. En toute déférence pour le ministre, je dois dire qu'elle est inexacte; pour s'en convaincre, il lui suffira de consulter ses propres chiffres. S'il veut bien se reporter à la statistique préparée par la *Canadian Housing Statistics* et par la société de la Couronne, pour le quatrième trimestre de 1957, il constatera, au tableau n° 1 sur la construction d'habitations, qu'il y a eu 1,454 mises en chantier en janvier 1957. En février, le chiffre passait à 1,773, en mars à 3,441, en avril à 6,148, en mai à 8,695 et en juin 1957 à 10,177.

M. Pallett: Combien y en avait-il eu en 1956?

L'hon. M. Chevrier: Je pourrais vous donner les chiffres pour 1956. Mon honorable ami cherche à m'interrompre parce que les faits ne concordent pas avec les déclarations du ministre, mais cela ne fait que prouver l'inexactitude de ce qu'il a dit. Je voulais simplement signaler que le nombre des mises en chantier a été plus grand pendant le premier trimestre et une partie du deuxième trimestre de 1957 qu'il ne l'a été sous le gouvernement actuel, et au mois de juin les mises en chantier avaient atteint le chiffre de 10,177. C'est un chiffre, d'après la statistique, qu'elles n'ont jamais atteint depuis. En effet, en janvier 1958, c'est-à-dire cette

année-ci, elles étaient retombées à 3,945, et le gouvernement actuel se trouvait alors au pouvoir depuis plusieurs mois, ce qui prouve bien que la déclaration en question est loin d'être exacte.

L'hon. M. Green: Combien y en avait-il eu en janvier 1957?

L'hon. M. Chevrier: En janvier 1957,—j'ai donné le chiffre,—il y en avait 1,454.

L'hon. M. Green: Et 3,945 en 1958.

L'hon. M. Chevrier: Oui, c'est exact; mais le ministre a dit qu'ils étaient au pouvoir depuis très peu de temps quand il y a eu un rapide ralentissement de la construction de maisons. C'est exactement le contraire qui s'est produit et l'accroissement réel des mises en chantier a débuté en février 1957, pour atteindre le chiffre élevé de 10,177 en juin, chiffre qui n'a jamais été atteint depuis, d'après la statistique du logement.

Le ministre avait aussi déclaré que les institutions de prêts n'avançaient des fonds qu'avec répugnance à cause du programme de l'argent cher alors en vigueur et qui atteignait l'industrie du bâtiment plus durement que toute autre. Cela m'amène à parler du taux d'intérêt. Le taux d'intérêt exigé à l'heure actuelle est exactement le même que lorsque nous étions au pouvoir, alors que les honorables vis-à-vis traitaient de monnaie chère ce taux élevé d'intérêt...

L'hon. M. Green: Non, non... Je disais que, sous l'empire du programme d'argent cher de l'ancien gouvernement, les banques et les autres institutions de prêts ne voulaient tout simplement pas prêter aux constructeurs de petites habitations.

L'hon. M. Chevrier: Je me fonde sur la déclaration telle qu'elle a paru au hansard. Si mon honorable ami veut la rectifier, il est libre de le faire, mais je sais qu'en traitant cette question il a pris un ton politique très net. Je m'en suis aperçu dès le début. Il a évidemment commencé sur un ton très amical, comme c'est son habitude, mais il n'a pas tardé à faire intervenir la politique, retardant ainsi peut-être sa mesure législative. C'est pourquoi j'ai protesté contre ces deux déclarations. Voici où je veux en venir: aujourd'hui nous avons d'un côté le ministre des Finances qui parle d'argent bon marché et, de l'autre, le ministre des Travaux publics, responsable du logement, qui pratique la politique de l'argent cher.

D'après ce que je comprends et ce qu'on m'en dit, le taux de l'hypothèque pour des maisons achetées en vertu de la loi nationale sur l'habitation serait de 6 p. 100. Nous avons fixé ce taux il y a plus d'un an et il est resté inchangé depuis. Sauf erreur, la formule retenue pour l'établissement de ce taux voudrait qu'il ne dépasse pas de plus de 2¼ p. 100 le taux d'intérêt sur les obligations à long terme de l'État. Les obligations à long terme de l'État ont maintenant fléchi. Leur taux s'établit à moins de 3 p. 100, je crois, ce qui veut dire que le taux prévu par la loi nationale sur l'habitation pourrait baisser à 5½ p. 100, peut-être même à 5¼ p. 100.

Mon collègue, le député de Hull, a formulé un avis bien fondé en disant qu'un compromis ou une entente pourrait être conclue entre les autorités provinciales et le gouvernement fédéral comme il en existe en certaines régions du Canada, mais nous qui siégeons de ce côté-ci de la Chambre croyons que le fléchissement des taux d'intérêt résulte d'une baisse de confiance et d'une baisse des placements survenues depuis que mes honorables amis d'en face ont pris le pouvoir, et qu'en l'absence d'autres domaines de placements, les maisons de prêts offriraient des prêts à un taux inférieur à celui d'aujourd'hui. Je sais qu'il n'est pas nécessaire de le signaler au ministre, mais j'aimerais consigner un fait: chaque tranche de 1 p. 100 d'intérêt qu'il faut verser à l'égard du principal de l'hypothèque augmente sensiblement le montant du revenu que le propriétaire éventuel doit avoir pour être accepté et approuvé comme acheteur de la propriété hypothéquée.

La modification récente des règlements a allégé la situation dans une certaine mesure, mais il reste que les frais d'intérêt constituent le principal élément des calculs.

Les règlements exigent, de façon générale, que le revenu de l'acheteur éventuel lui permette d'en consacrer 27 p. 100 au paiement de l'intérêt sur l'hypothèque, à l'amortissement du principal et aux taxes. Si le taux d'intérêt est plus élevé qu'il ne faut, il s'ensuit l'exclusion d'un certain nombre d'acheteurs dont les moyens sont limités. Ainsi, une réduction de $50 des frais d'intérêt abaisserait de près de $200 le montant de revenu requis. Un taux plus bas présente des avantages évidents: il augmenterait le nombre de personnes ayant qualité d'emprunteurs approuvés.

Au cours de la discussion, on a beaucoup parlé de l'habitation et de la construction dans les petits centres; il a été aussi question du réaménagement urbain. Le besoin de réaménagement est grand dans nos villes, en vue de remettre en état les quartiers vétustes ou délabrés. Il s'est accompli très peu au Canada sous ce rapport jusqu'à présent, parce que ces entreprises sont extrêmement coûteuses. Les municipalités hésitent à s'embarquer dans ces programmes, soit parce qu'elles ignorent qu'elles peuvent recevoir de l'aide

fédérale à cette fin, soit parce qu'elles estiment que les dispositions de la loi nationale sur l'habitation ne vont pas assez loin à cet égard.

Nous estimons qu'il y aurait lieu de prendre des mesures pratiques pour mieux renseigner les municipalités sur l'aide fédérale dont elles peuvent disposer pour leurs programmes de reconstruction. De plus, nous qui siégeons de ce côté-ci de la Chambre souhaiterions qu'on améliore les dispositions de la mesure, surtout les articles 36 et 23, de façon à encourager les municipalités à faire preuve de plus d'initiative dans ce domaine qu'elles ne l'ont fait jusqu'ici.

A l'heure actuelle, l'article 36 de la loi nationale sur l'habitation prévoit que le gouvernement fédéral peut entreprendre, en collaboration avec les gouvernements des provinces ou leurs mandataires, c'est-à-dire les municipalités, des programmes comportant l'acquisition et la mise en valeur de terres en vue de la construction de logements et de maisons.

La contribution fédérale au financement de ces entreprises d'aménagement représente 75 p. 100 du coût, de sorte que le gouvernement fédéral ne participe pas au coût d'ouvrages comme les routes, les égouts et les conduites d'eau nécessaires à ces entreprises. Nous aimerions que la loi comporte une disposition prévoyant l'inclusion de ces travaux, qui sont des éléments essentiels de toute entreprise de réaménagement, dans le coût partagé par le gouvernement fédéral.

Un autre article, l'article 23, prévoit des subventions fédérales aux municipalités pour les aider à déblayer, réaménager, reconstruire et moderniser les zones de taudis. Les travaux de destruction des taudis prévus par cet article ne constituent qu'un pas préliminaire vers les entreprises de réaménagement ou de reconstruction définies à l'article 36. Cependant, la contribution fédérale au financement de ce travail préliminaire n'est que 50 p. 100 du coût. Nous voudrions que la contribution fédérale prévue par l'article 23 de la loi soit portée de 50 p. 100 à 75 p. 100, en vue de la rendre similaire à celle qui est prévue par l'article 36, car les travaux prévus dans ces deux articles constituent deux étapes des mêmes programmes.

Finalement ces articles ne s'appliquent pour l'instant qu'aux entreprises de construction de maisons. Il y a cependant des cas où les zones de taudis ne doivent pas resservir à des immeubles d'habitation, mais doivent être transformées en quartiers commerciaux ou en parcs municipaux. Nous préconisons l'abolition des restrictions actuelles sur la nature des entreprises de réaménagement qui ont droit à l'aide fédérale et l'extension de cette aide aux réaménagements à des fins commerciales et autres, aussi bien que pour l'habitation, lorsque la chose est opportune.

Nous avons également la question du coût des terrains. Je suis heureux de constater que le ministre se propose de se pencher sérieusement sur ce problème. Je comprends, tout comme lui, que la société de la Couronne n'a aucune responsabilité directe à cet égard; mais ce problème ne peut la laisser indifférente, car si les coûts continuent à monter, elle se trouvera dans une situation de plus en plus difficile. Si le président de la Société faisait lui-même, ou par l'intermédiaire de ses collaborateurs, ou encore en collaboration avec les municipalités et les provinces, une enquête sur ces frais, il y aurait peut-être moyen de mettre au point une formule permettant de réduire cette sorte de frais.

Il y a aussi la question des évaluations. J'espère que le ministre en dira un mot. Il l'a peut-être déjà fait, mais je ne l'ai pas remarqué. Je lui ai demandé hier, vers la fin de mes observations, s'il dirait quelque chose à sujet. Il pourrait, s'il préfère ne pas aborder le sujet maintenant, y revenir à l'étape du bill. Mes observations ne visaient pas à retarder la mesure; elles ne s'inspiraient que du désir de rendre service.

L'hon M. Green: Pour répondre au dernier point qu'a soulevé le député de Laurier, nous ferons en sorte qu'il puisse en être question aussitôt que possible lors de l'examen des crédits. Depuis que nous avons tous deux échangé quelques brefs propos sur le nombre des mises en chantier, mes services m'ont fait parvenir les chiffres pour les mois de janvier à avril inclusivement. L'an dernier, en 1957, le nombre était de 12,816; cette année, en 1958, ce chiffre était presque deux fois plus élevé, soit 24,946.

L'hon. M. Chevrier: Le ministre a-t-il les chiffres de 1956?

L'hon. M. Green: Je crains que non.

M. Robichaud: Le ministre a-t-il les chiffres relatifs aux provinces de l'Atlantique pour la même période?

L'hon. M. Green: Non.

M. Garland: Le ministre nous dira peut-être un mot de la question dont j'ai parlé hier. N'est-il pas vrai que, à cause du rythme élevé de la construction en mars, avril, mai et juin de l'an dernier, la majeure partie des fonds privés qui étaient disponibles s'est trouvée utilisée et que c'est pour cette raison que le gouvernement a dû recourir aux présentes mesures?

L'hon. M. Green: Non, je pense que ce que j'ai dit hier après-midi était exact et que la construction de maisons ralentissait au Canada au début de l'an dernier.

L'hon. M. Chevrier: C'est exactement le contraire.

M. Robichaud: Comment le ministre peut-il motiver le taux actuel de 6 p. 100, alors qu'il a été fixé lorsque le taux d'intérêt de la Banque du Canada était de 4.3 p. 100 et que ce dernier taux est descendu actuellement, comme on l'a annoncé hier, à 1.79 p. 100? D'autre part, comment peut-il concilier la déclaration qu'a faite la premier ministre à Calgary (d'après le compte rendu paru dans le *Herald* de cette ville le 15 mars), suivant laquelle son gouvernement avait affecté 300 millions de dollars au programme d'habitation, avec sa politique actuelle et avec sa déclaration que le gouvernement avait abaissé le taux d'intérêt de 4.3 p. 100 à 2.89 p. 100, tel qu'il s'établissait à ce moment-là? Le gouvernement s'attribue le mérite d'abaisser les taux d'intérêt d'une façon générale. Pourquoi ne pas les abaisser pour les prêts accordés par la Société centrale d'hypothèques et de logement?

L'hon. M. Green: L'article 4 de la loi nationale sur l'habitation prévoit que le gouverneur en conseil peut prescrire le taux maximum d'intérêt payable par un emprunteur sur un prêt consenti sous l'autorité de la présente loi, et que ce taux ne doit pas dépasser le taux d'intérêt sur les obligations à long terme du gouvernement de plus de deux un quart p. 100 pour ce qui est des prêts consentis à des propriétaires de maison. Les prêteurs ont le droit d'exiger un taux inférieur au maximum, ce qu'ils ont fait à l'occasion.

C'est là que l'honorable député de Gloucester fait erreur. Le produit, établi sur les obligations du Canada pour une période théorique de 20 ans à compter du début du mois, soit mai, était de 4 p. 100. Si le taux était prescrit en ce moment, la loi autoriserait le relèvement du taux actuel de 6 p. 100 à 6¼ p. 100; cependant, le taux des obligations, appliqué aux termes de la loi à compter du 1er mai, était de 4 p. 100, et c'est celui dont il faut tenir compte.

M. Robichaud: Le premier ministre a certes tenté de faire un rapprochement entre les nouvelles sommes affectées à la construction d'habitations et le taux d'intérêt qui avait cours à l'époque. Il a certes tenté de relier ces deux choses et il a fait à ce sujet de la politique, ce qui démontre clairement la citation que je viens d'extraire du *Herald* de Calgary.

L'hon. M. Green: Les taux dont parlait le premier ministre étaient des taux différents et non pas le taux qu'il nous faut calculer suivant l'article 4 de la loi.

M. Robichaud: Le premier ministre ne l'a certes pas dit clairement dans sa déclaration. Il avait autre chose en tête à ce moment-là.

M. le président: La résolution est-elle adoptée?

L'hon. M. Chevrier: J'ai une question à poser, mais je puis attendre que nous passions à l'examen du bill.

(Rapport est fait de la résolution, qui est adoptée.)

L'hon. M. Green demande alors à proposer le bill nº C-10, modifiant la loi nationale sur l'habitation, 1954.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

M. l'Orateur: Quand le bill sera-t-il lu pour la deuxième fois?

Des voix: Maintenant.

M. l'Orateur: Avec l'autorisation de la Chambre.

L'hon. M. Green propose la deuxième lecture du bill.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2e fois et la Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Rea, passe à l'examen des articles.)

Sur l'article 1er—*Avances sur le Fonds du revenu consolidé pour consentir des prêts et payer les pertes.*

L'hon. M. Chevrier: Monsieur le président, plus tôt dans la journée, j'ai fait consigner au compte rendu certains chiffres ayant trait à la construction d'habitations en 1957, et je crois que le ministre a ce tableau sous les yeux. Vu que le nombre des mises en chantier a augmenté de janvier à juin 1957, le ministre pourrait-il nous dire si cela n'indique pas que les prêteurs particuliers ont été graduellement évincés de ce domaine?

L'hon. M. Green: Absolument rien n'indique que les prêteurs particuliers aient été évincés de ce domaine par le programme de prêts aux maisons à bon marché. En réalité, ce programme a été mis en vigueur pour combler une lacune causée par le retrait des institutions de prêts.

L'hon. M. Chevrier: Avant que cette mesure ait été présentée sous forme de résolution, quel était le pourcentage de l'argent offert par le secteur public et par le secteur privé, pour ce qui est du domaine de l'habitation?

L'hon. M. Green: Je n'ai pas ces chiffres sous la main. Je pourrais cependant les obtenir de la Société centrale d'hypothèques et de logement et vous les fournir.

L'hon. M. Chevrier: Je n'ai pas l'intention de retarder l'adoption de la mesure à cause de cela, mais il m'intéresserait de savoir (et je suis sûr que le comité aussi aimerait le savoir) le montant approximatif d'argent que le gouvernement et les institutions privées ont placé dans le domaine du logement, mettons, en 1956, 1957 et pendant le premier trimestre de 1958, ou encore pendant la période de 1958 pour laquelle le ministre a des chiffres. Si je comprends bien, le ministre ne dispose pas de ce renseignement aujourd'hui.

L'hon. M. Green: Je me ferai un plaisir d'obtenir ce renseignement pour le député.

M. Herridge: Le ministre nous dirait-il comment on fait passer l'argent du Fonds du revenu consolidé à la Société centrale d'hypothèques et de logement? Les fonds sont-ils accordés d'un seul coup ou au fur et à mesure des besoins de la Société?

L'hon. M. Green: Au fur et à mesure des besoins.

M. Robichaud: Étant donné que, l'automne dernier, lorsqu'il a demandé à la Chambre un autre montant de 150 millions, le ministre a dit qu'une partie de cette somme permettrait aux habitants des provinces Maritimes de tirer parti du programme et qu'il a dit par la suite que, l'argent étant disponible, il en dépendait des habitants de ces provinces si des demandes n'étaient pas faites, le ministre ne pourrait-il nous indiquer aujourd'hui combien d'habitants des provinces de l'Atlantique ont tiré parti de ce montant supplémentaire que le Parlement a accordé aux termes de la loi nationale sur l'habitation?

L'hon. M. Green: On n'y a pas fait le même usage du programme de prêts pour petites maisons dans les provinces Atlantiques. La construction de maisons n'y a pas été forte et la demande d'argent n'y a pas été grande.

M. Robichaud: Le ministre peut-il nous renseigner sur le montant qui a été utilisé dans les provinces atlantiques? Était-ce 5 p. 100, 10 p. 100, ou moins, du montant rendu disponible?

L'hon. M. Green: La question du montant disponible importe peu. Le montant total a été mis à la disposition de tout le pays. En fait, la somme de $1,867,245.46 a été prêtê dans la province du député, le Nouveau-Brunswick, en vertu du programme de prêts pour petites maisons.

M. Robichaud: Sur quelle période s'étend ce montant?

[L'hon. M. Green.]

L'hon. M. Green: Sur toute la période d'application du programme, soit depuis août dernier. Il s'est construit 191 unités de logement au Nouveau-Brunswick.

M. Carter: Le ministre peut-il fournir le chiffre correspondant pour Terre-Neuve? Quel est le nombre des maisons qui ont été financées par les deniers publics?

L'hon. M. Green: Terre-Neuve a construit 64 unités, représentant un total de $717,279. Je ferai remarquer, toutefois, que c'est la ville de Saint-Jean, à Terre-Neuve, qui a proportionnellement bénéficié plus que tout autre endroit du Canada du plan fédéral-provincial de maisons à loyer modique.

L'hon. M. Pickersgill: Mais cela ne relève pas de la présente mesure législative.

M. Regier: Monsieur le président, le 13 mai le ministre a déclaré en réponse à une question que la caisse n'était pas épuisée et qu'il restait une petite somme. Je me demande si le ministre pourrait nous dire en chiffres ronds combien il reste d'argent à l'heure actuelle dans la caisse. J'ai une autre question à poser à propos de ce qui resterait dans la caisse. Je crois que le ministre a signalé hier que depuis quelques mois il avait dû réduire le programme, tout d'abord à l'égard des immeubles d'appartements puis, dans le dernier mois, à l'égard des petites maisons. Le ministre peut-il dire combien de millions de dollars auraient été dépensés s'il n'avait pas fallu restreindre le programme. Je pense que le ministre comprend ce que je veux savoir. Combien de maisons n'a-t-on pas construit, mais qui l'auraient été si l'on n'avait pas réduit le programme?

L'hon. M. Green: La somme engagée le 9 mai s'élevait à $392,073,613. Je ne suis pas très bon en calcul mental mais je pense que l'honorable député pourrait déterminer beaucoup plus facilement que moi combien cela laisse dans la caisse. C'est bien près de 8 millions de dollars. Au moment où nous avons suspendu les prêts prévus pour les petites maisons, les demandes en attente portaient sur une somme de près de 50 millions de dollars. Comme je l'ai dit plus tôt dans le débat, environ 75 p. 100 de ces prêts ont été consentis par des institutions de prêts et des banques, de sorte que nul ne peut dire que la construction de ces maisons a été arrêtée. Dès que ces fonds nous auront été accordés nous pourrons nous occuper des demandes dont les institutions de prêts et les banques ne se sont pas chargées. Je dois cependant rappeler à l'honorable député que certaines de ces demandes peuvent ne pas être recevables et que certains requérants peuvent ne pas remplir les conditions requises.

M. Regier: Je remercie le ministre de sa réponse. Puisqu'il y avait des demandes pour 50 millions de dollars au moment où il a dû réduire le plan, et que 75 p. 100 de ces demandes ont été, croit-il, prises en charge par les institutions de prêts, cela signifie que 25 p. 100 se sont trouvées retardées. Il faut en déduire que c'est la construction de 1,750 maisons qui s'est trouvée retardée, en admettant qu'elles avaient toutes été approuvées.

Le ministre n'ayant pas demandé de crédits au Parlement le 1er février, alors que le gouvernement savait qu'il épuiserait ses réserves, on peut raisonnablement supposer qu'il y a eu retard dans la mise en chantier d'au moins mille maisons d'habitation. C'est déplorable et j'aurais bien aimé que le gouvernement profite des bonnes dispositions de la Chambre à ce moment-là et du désir que la Chambre exprimait de mettre cette somme d'argent à sa disposition afin qu'il n'y ait pas d'interruption ni de chômage inutile.

En répondant à ma première question, il a dit que j'étais fort en arithmétique mais il a ajouté qu'on avait dépensé 392 millions. Au moment où nous avons voté les crédits l'an dernier, je crois que la Société centrale d'hypothèques et de logement avait épuisé ses réserves. Autant que je sache, le gouvernement a versé un supplément de 150 millions à la caisse quand il a inauguré son programme, chose qu'il était autorisé à faire et pour laquelle il n'avait pas besoin de la sanction de la Chambre. Nous avons ensuite voté une autre somme de 150 millions. Ces deux sommes réunies signifient que le gouvernement et le Parlement ont versé un supplément de 300 millions à la caisse durant la période où le gouvernement conservateur a été en fonctions et, malgré cela, le ministre dit que les dépenses ont atteint 392 millions. Faut-il conclure de cette différence de 92 millions qu'il y a eu remboursement des prêts? Ou alors, quelle a été la provenance de cet argent?

L'hon. M. Green: L'honorable député est par trop soupçonneux. J'ai expliqué hier que la loi primitive prévoyait une somme de 250 millions. Sur cette somme, environ 100 millions avaient été dépensés avant que nous assumions le pouvoir, ce qui laissait environ 150 millions. Cette somme de 150 millions a été affectée en grande partie au programme de prêts pour les petites maisons. Je dis en grande partie parce qu'il fallait aussi prévoir les prêts aux petites localités et les prêts aux sociétés à dividendes limités, ainsi qu'à l'industrie primaire. Quand nous avons constaté qu'il faudrait un supplément, nous l'avons demandé à la Chambre en novembre dernier. Lors de la dissolution de la dernière législature, rien ne nous permettait de croire que nous épuiserions les réserves avant la convocation de la nouvelle législature.

Ce qui est arrivé, c'est qu'au printemps les demandes de prêts se sont accrues de façon prodigieuse et c'est à ce moment-là que j'ai moi-même commencé à avoir des doutes. Je crois que bien des sociétés prêteuses et probablement les banques reportaient au programme de prêts pour les petites maisons des demandes qui auraient dû être classées sous le programme des prêts garantis en vertu de la loi nationale sur l'habitation.

L'hon. M. Pickersgill: C'est exactement ce qu'a dit l'honorable député de Laurier.

L'hon. M. Green: On le faisait, je pense; c'est sans doute ce qui s'est produit. Nous ne nous attendions pas à cela et la somme a été épuisée un peu plus tôt que nous ne l'avions prévu. Nous n'avons pas du tout essayé de tromper la Chambre.

M. Regier: Le ministre aurait-il l'obligeance de s'expliquer? Il vient de dire que la somme de 100 millions était épuisée lorsque son gouvernement a pris le pouvoir. On a alors ajouté 150 millions au fonds.

L'hon. M. Green: Non; la somme de 150 millions y était. Nous avons simplement jugé que l'ancien gouvernement ne l'utilisait à l'égard d'aucun programme analogue à celui des prêts aux petites habitations. Nous avons inauguré le nouveau programme et décidé d'y affecter les 150 millions.

M. Regier: Le ministre nous expliquera-t-il comment il a pu dépenser 392 millions s'il n'avait à sa disposition que 150 millions plus la somme de 150 autres millions que la Chambre des communes a votée. D'où sont venus les 92 autres millions?

L'hon. M. Green: L'honorable député n'est pas si fort en arithmétique que je le pensais. La somme de 100 millions était déjà dépensée avant notre arrivée au pouvoir. Le chiffre de quelque 392 millions comprend la somme de 100 millions déjà dépensée avant notre arrivée au pouvoir en juin dernier.

M. Regier: Cela répond à la question, mais je veux que ce soit entièrement clair dans mon esprit et, peut-être, dans celui de quelques autres députés. Le gouvernement conservateur n'aurait donc pas affecté 392 millions au logement. Une partie en avait déjà été dépensée par l'ancien gouvernement.

L'hon. M. Green: Je ne sache pas qu'aucun conservateur ait prétendu que nous avions fourni 392 millions. J'ai toujours entendu parler de 300 millions, ce qui est exact.

L'hon. M. Pickersgill: Le ministre me permet-il de lui poser ce qui est probablement une question très stupide? Pour l'avocat qu'il

est, la question lui semblera probablement aussi celle d'un ignare. J'ai parcouru très rapidement les notes explicatives sans arriver à comprendre s'il s'agissait d'un fonds renouvelable ou bien si le prêt une fois remboursé à la société, l'argent devait en être remis au gouvernement. Autrement dit, je me suis demandé si les remboursements hypothécaires faits à la société pouvaient servir à de nouveaux prêts. J'avoue qu'il n'y en aurait pas beaucoup de remboursé encore.

L'hon. M. Green: La question est très sensée. J'en suis un peu surpris, mais c'est un fait.

L'hon. M. Pickersgill: Alors nous sommes surpris tous les deux.

L'hon. M. Green: Sauf erreur, l'argent est remboursé à la Société.

L'hon. M. Pickersgill: Et peut être prêté de nouveau?

L'hon. M. Green: Et peut être utilisé par elle.

L'hon. M. Pickersgill: Le ministre a-t-il par hasard le montant des remboursements qui ont été faits, la reconstitution de la caisse résultant des remboursements? Les 100 millions qu'on a prêtés avant que l'honorable député devienne ministre l'ont été au cours d'une certaine période, j'imagine, et une partie très considérable a peut-être été remboursée. Je me suis demandé s'il avait ce chiffre relatif aux remboursements effectués de cette façon ou si cette donnée était facile à obtenir.

L'hon. M. Green: Non, monsieur le président, je n'ai pas ce chiffre; mais je l'obtiendrai volontiers pour l'honorable député.

L'hon. M. Chevrier: Puis-je revenir à la question des mises en chantier. Étant donné le tableau 1, le ministre pourrait peut-être me dire, me semble-t-il, combien de mises en chantier ont été financées avec des fonds publics en juin, par exemple, alors que le sommet a été atteint, et combien l'ont été par l'entreprise privée? Il se peut que le ministre ait ce chiffre.

L'hon. M. Green: Je pense que l'honorable député trouvera une réponse au moins partielle à sa question au tableau 18. Bien que je n'aie pas eu le temps de vérifier, mes fonctionnaires m'ont fait tenir une note où ils me signalent que ce renseignement figure au tableau 18 de "la statistique du logement au Canada", numéro du dernier trimestre de l'an dernier.

L'hon. M. Pickersgill: J'ai une autre question à poser au ministre, même si elle n'est pas très brillante, encore une fois. Si j'ai bien compris le chiffre mentionné par l'honorable représentant de Laurier, il y avait environ 10,000 mises en chantier en juin, avant l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel, ou juste au moment où il a pris le pouvoir, ou en tout cas avant que ces nouveaux prêts soient inaugurés. Autrement dit, toutes ces mises en chantier ont dû être financées par des fonds privés.

En aucun mois, depuis, a-t-on atteint ce chiffre de 10,000 malgré les prêts très considérables faits par le gouvernement. Il semble que les prêts des institutions privées aient atteint leur cime en juin pour retomber depuis. Dans la mesure où le niveau des prêts s'est maintenu, c'est au secteur public qu'on le doit. Voilà qui est évident et dont le ministre conviendra, je pense.

Autrement dit, il semble que les prêts du secteur privé n'aient cessé de baisser depuis le point culminant de juin dernier, ce qui paraît confirmer les préoccupations et du ministre et de l'honorable député de Laurier, tous deux un peu inquiets devant la possibilité que le secteur public supplante les prêteurs privés. Mais ma question est tout à fait différente. J'ai cru comprendre, sans que cela vienne nécessairement du ministre des Travaux publics, que le ministre des Finances avait déclaré que l'argent était cher en juin mais que depuis que son gouvernement était au pouvoir, l'argent était plus accessible. Je croirais, pour ma part, que si l'argent était cher, il y aurait moins de prêts à l'habitation et si, par contre, l'argent devenait moins onéreux, on prêterait davantage pour la construction d'habitations. D'après la statistique cependant, il y avait des fonds particuliers pour financer 10,000 mises en chantier en juin, et depuis cette date il n'y en a jamais eu autant. D'abord, le ministre pourrait dire si, à son avis, mon analyse est exacte, car nous pourrions différer d'opinion là-dessus, et il pourrait expliquer pourquoi dans cette nouvelle ère d'argent à intérêt modique il y a moins d'argent privé disponible pour le logement.

L'hon. M. Green: Je crains que l'honorable député ne se trompe. La première percée du mur d'argent cher si fermement appuyé par l'ex-gouvernement a été l'affectation de 150 millions pour le logement vers la fin d'août. A mon sens, ce fut le premier adoucissement du programme de la cherté de l'argent, et le véritable essai révélant si les constructeurs de notre pays pouvaient obtenir de l'argent pour leur industrie. Dans une certaine mesure, et peut-être dans une large mesure, ils ont eu du mal à en obtenir, parce que les banques avaient reçu instruction de ne pas prêter. Je ne crois vraiment pas que le député de Bonavista-Twillingate puisse tirer une grande consolation du chiffre de 10,000 relevé en juin dernier. S'il le peut,

peut-être se sentira-t-il mieux, mais je ne pense pas que cela prouve grand chose.

L'hon. M. Pickersgill: Je ne cherchais pas de consolation auprès du ministre. Je cherchais de la lumière. Peut-être le ministre me permettra-t-il de revenir à ce point pour voir si je peux obtenir un peu de lumière. Le ministre dit,—et cela m'intrigue encore davantage,—que la mise en disponibilité de 150 millions de dollars provenant du Trésor public a favorisé l'élargissement du crédit. D'après ce que j'avais entendu dire au ministre des Finances et autres membres du gouvernement, j'avais cru que la facilité d'obtention de crédit a résulté de l'abaissement du taux de l'intérêt et l'affectation d'un plus fort volume de fonds provenant des prêteurs privés. Je pensais que l'honorable député avait fait la campagne contre les créditistes et non pas en leur faveur. Que le gouvernement fasse directement des prêts, cela n'allège sûrement pas le resserrement du crédit. Il substitue les presses à imprimer ou quelque chose du genre à l'activité normale du marché de l'argent.

Il me semble que le ministre devrait pouvoir mieux expliquer comment il se fait que, après que nous eûmes commencé sa nouvelle période de facilité d'obtention de crédit, les institutions privées ont eu moins d'argent en disponibilité pour l'habitation qu'elles n'en avaient lorsque nous étions au pouvoir, et qu'il y a eu 10,000 mises en chantier en juin, alors que ce n'est pas l'État, mais les institutions privées qui ont consenti tous ces prêts. C'est le point que le ministre n'a pas expliqué, à mon sens.

L'hon. M. Green: La comparaison véritable devrait se faire entre les mois de juin des années respectives. Cela expliquerait les choses. Bien entendu, juin est normalement un des meilleurs mois de l'année pour commencer la construction des maisons et, je le crois, c'est pour cela que le chiffre a été de 10,000 en juin de l'an dernier. Je serais bien surpris qu'il ne soit pas de 20,000 en juin 1958.

L'hon. M. Pickersgill: Le ministre soulève un point intéressant. Ça ne m'étonnerait pas du tout qu'il ait raison; mais je me demande si, sur ce nombre, 10,000 maisons ont été construites grâce aux prêts privés disponibles par suite de l'élargissement du crédit ou si elles ne l'ont pas été en majorité par suite des prêts accordés directement par l'État. Voilà ce que je veux savoir. J'ai demandé si le ministre croit vraiment que l'élargissement du crédit a permis de construire plus de maisons, alors que, d'après la statistique, le contraire se serait produit.

M. Herridge: Ce que le ministre a dit au sujet des remboursements m'a intéressé. Il a dit que la Société centrale d'hypothèques et de logement possède une caisse renouvelable. En ce cas, ce doit être une bien petite caisse. Tout de même, avec les années et en tenant compte des prêts qu'accorde la Société en vue de la construction de maisons, le remboursement des prêts doit mettre à sa disposition une somme sans cesse croissante. Le ministre a-t-il une idée du montant des perceptions faites l'an dernier, de l'argent qui est de nouveau disponible pour la construction d'autres maisons?

L'hon. M. Green: Je n'ai pas ce chiffre. Le montant augmentera évidemment avec le temps, quand commenceront les remboursements d'hypothèques. Le député sait que les montants sont comparativement faibles les premières années.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur le président, le ministre ne m'en voudra pas de revenir sur le taux d'intérêt, car lui et moi avons formulé presque la même observation tout à l'heure. Toutefois, sur un point nos vues ne cadrent pas et je voudrais éclaircir ce point. J'ai dit que le taux avait été fixé il y a quelque temps à 6 p. 100 et que, d'après ce que je sais de la manière dont il l'a été, on avait prévu que le taux ne devait pas dépasser de plus de 2¼ p. 100 le taux d'intérêt sur les obligations à long terme du gouvernement. J'ai dit que, à ma connaissance, les obligations à long terme du gouvernement avaient baissé et que je croyais que le taux n'atteignait pas 3 p. 100.

L'hon. M. Green: Quatre p. 100.

L'hon. M. Chevrier: Le ministre nous dit que c'est 4 p. 100. J'ai envoyé chercher le *Financial Post,* et je constate que ce n'est pas cela. Si je m'en tiens strictement au tableau des investissements du gouvernement mentionnés ici, c'est ma déclaration qui est plus proche de la vérité. Il se peut qu'une forme particulière d'obligations porte intérêt à 4 p. 100, mais je crois que la Chambre et le ministre seront d'accord pour reconnaître que l'obligation ordinaire achetée sur le marché ou entre les mains de portefeuillistes depuis quelque temps ne rapporte pas 4 p. 100, ce qui indique que si la formule est exacte, le taux d'intérêt devrait être inférieur à 6 p. 100.

L'hon. M. Green: D'après les renseignements que m'ont fournis les fonctionnaires, le rendement d'une obligation hypothétique du Canada à échéance de 20 ans à compter du début du mois était de 4 p. 100; c'est le chiffre établi par le ministère des Finances.

L'hon. M. Chevrier: Je crois qu'il ne s'agit pas d'une émission à échéance de 20 ans, mais de l'achat courant d'obligations sur le marché des valeurs.

L'hon. M. Green: La chose est présentée comme une obligation hypothétique du Canada à échéance de 20 ans. Le calcul est fait par le ministère des Finances.

M. Robichaud: Monsieur le président, si 191 unités d'habitation seulement ont été approuvées au cours du dernier mois au Nouveau-Brunswick, comme le ministre l'a dit il y a quelques instants, il est bien évident, comme je l'ai déjà signalé, que le programme n'est pas du tout pratique pour le Nouveau-Brunswick ni pour les provinces de l'Atlantique en général. Le ministre peut-il nous dire si la Société centrale d'hypothèques et de logement peut fournir des plans et devis d'unités d'habitation à bas prix? Ce que j'entends par maisons à prix modiques ce sont celles qui satisferaient aux besoins des pêcheurs, des personnes à revenu modique, comme celles dont j'ai parlé et qui gagnent de $45 à $60 par semaine. La maison à laquelle je songe coûterait entre $5,000 et $6,000. Je crois comprendre que des plans comme ceux-là sont disponibles à Terre-Neuve. S'il en est ainsi, ne serait-il pas possible aux pêcheurs des autres régions atlantiques, ou aux personnes à revenu modique, d'écrire à la Société centrale pour lui demander des renseignements, des plans ou des devis? Pourrait-on leur répondre que ces plans existent effectivement? Dois-je comprendre que des plans de ce genre existent?

L'hon. M. Green: Je n'en suis pas sûr. Je ne vois pas pourquoi pas.

Je vois que j'ai mal renseigné le comité. Il faudra que le remboursement soit fait au receveur général par la Société centrale afin de liquider la dette obligatoire due au trésor. En somme la caisse n'est pas une caisse renouvelable.

L'hon. M. Chevrier: Le ministre répondra-t-il à une question? Au cours du débat j'ai donné à entendre qu'il pourrait peut-être dire ce qu'il pense de ce qu'a dit son collègue au sujet de la construction de logements à Montréal. Celui-ci disait en effet que le ministre des Finances et le ministre des Travaux publics présenteraient l'un et l'autre des mesures législatives. Nous avons eu celle du ministre des Travaux publics. C'est à celle-là sans doute que songeait son collègue. Mais j'ai l'impression que l'honorable député a donné à entendre aussi qu'il y aurait une diminution du taux d'intérêt. J'ai cité *Le Devoir*, ce que je n'entends pas faire de nouveau, mais j'ai bien constaté que le ministre n'a eu rien à dire à ce sujet lorsqu'il a pris la parole.

L'hon. M. Green: Je n'ai jamais entendu parler d'un tel plan. Il se peut que l'article soit inexact.

[L'hon. M. Chevrier.]

L'hon. M. Chevrier: Le ministre me dira-t-il s'il a une idée quelconque en ce qui concerne le nombre d'hommes qui trouveraient du travail dans le bâtiment, grâce à cette dépense? Je pense bien que depuis qu'il est au pouvoir le gouvernement a dû étudier la question du nombre de personnes qui seraient employées à la construction domiciliaire, eu égard à l'importance des fonds déjà votés au mois de novembre dernier. Le ministre peut-il nous dire ce qui en est, et établir un rapport entre ce chiffre et l'argent que nous votons maintenant.

L'hon. M. Green: L'emploi intéresse environ quatre hommes par unité pendant six mois. Il faut ajouter à cela évidemment ceux qui fabriquent des meubles, des appareils, ceux qui préparent le bois, en somme tous ceux qui sont employés dans des métiers qui ont un rapport quelconque avec le bâtiment.

M. Robichaud: Le ministre a-t-il des chiffres sur le nombre des logements construits sous le régime de plans de la Société centrale et qui sont maintenant vacants ou à vendre? Dans certaines parties du pays, il doit y avoir excédent de logements de sorte que certains sont inoccupés et offerts en vente. Le ministre a-t-il des chiffres là-dessus?

L'hon. M. Green: Non, les habitations construites sous le régime du plan de prêts pour petites maisons se sont vendues très rapidement. J'ai donné des chiffres hier sur le nombre de maisons achevées à la fin d'avril; ce nombre était de 1,722. L'honorable député peut se rendre compte par ce chiffre que la grande majorité des petites maisons ne sont pas encore achevées. La demande semble très forte pour ces maisons et il en a toujours été ainsi.

L'hon. M. Chevrier: Avant de poser ma question, je remercie le ministre de l'intérêt qu'il porte au coût des terrains et à l'augmentation de ce coût. Depuis que le débat est engagé, lui-même ou ses fonctionnaires ont-ils songé aux mesures, aux enquêtes ou aux recherches que la société de la Couronne pourrait mettre en œuvre en vue de remédier à cet état de choses?

L'hon. M. Green: La société suit de très près ces événements depuis que je suis ministre; c'est ce qu'elle faisait également sous le régime de mon prédécesseur, l'honorable Robert Winters. C'est un de nos problèmes les plus graves mais nous n'en sommes pas directement responsables...

L'hon. M. Chevrier: Je m'en rends compte.

L'hon. M. Green: ...et nous n'y pouvons rien. C'est ce qui nous déconcerte le plus.

L'hon. M. Chevrier: Je me demande si la Société, de concert avec les municipalités, ne pourrait pas entreprendre une étude en vue de déterminer s'il serait possible de prendre certaines mesures à cet égard. Je sais que cela ne relève pas de la compétence de la Société centrale mais, étant donné qu'elle s'intéresse si activement à la question, je me demande si elle ne pourrait pas, dans ses contacts avec les autorités municipales, les autres organismes publics ou même avec l'entreprise privée, trouver un moyen de remédier à cet état de choses?

L'hon. M. Green: Non seulement la Société centrale d'hypothèques et de logement mais aussi les gouvernements provinciaux, les gouvernements municipaux et les autorités en matière de logement partout au Canada se préoccupent beaucoup de ce problème. Tous recherchent une solution. Une des méthodes est celle qu'on a suivie à l'égard des entreprises de lotissement auxquelles le gouvernement fédéral et les provinces participent. Ces entreprises sont assez nombreuses partout au Canada.

M. Winch: Il y a une ou deux questions que j'aimerais poser au ministre, en raison de sa déclaration; elles me paraissent importantes. J'ai été particulièrement intéressé par l'explication donnée au sujet du montant minimum qu'une personne pourrait avoir aux termes des règlements comme revenu régulier pour demander un prêt en vertu de la loi. Avant que le ministre y réponde, je signale qu'il est 5 heures; je sais que le *Feuilleton* indique que nous devons passer au prochain article au programme.

M. le président suppléant: J'allais le signaler au comité. Dois-je me lever, faire rapport de l'état de la question et demander la permission pour la Chambre de siéger de nouveau?

L'hon. M. Chevrier: Je ne veux pas interrompre les délibérations, mais en ce qui nous concerne, nous serions disposés à poursuivre l'étude du bill maintenant.

M. Winch: Monsieur le président, je suis certain que nous comprenons tous le désir de poursuivre l'étude de la mesure, mais j'estime fort important qu'au moins en principe nous sauvegardions les droits des députés. Cela ne prend que quelques minutes.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DEMANDE D'ÉLUCIDATION À L'ÉGARD DE LA MARCHE À SUIVRE

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Puis-je demander, à titre de renseignement, si le bill actuellement à l'étude pourrait être soumis à l'autre endroit au cours de la journée si nous en poursuivions l'examen?

L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics): Le malheur veut, il va sans dire comme je l'ai expliqué au représentant du groupe de l'honorable député et à l'honorable député de Laurier, qui est leader du parti libéral à la Chambre, que le bill, s'il n'est pas adopté aujourd'hui, ne pourra probablement pas l'être avant dix jours ou deux semaines, alors qu'il y avait une chance que le Sénat en soit saisi cet après-midi. Cette chance resterait si le bill avait été adopté, mais il est évident que la chose est tout à fait impossible.

M. Winch: Est-ce qu'on a le temps de faire cela aujourd'hui? Est-il possible que le bill soit adopté à l'autre endroit aujourd'hui?

L'hon. M. Green: Je ne saurais me prononcer pour l'autre endroit.

BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ

Ordre du jour:

M. Frank Howard (Skeena): Pouvez-vous me donner un renseignement, monsieur l'Orateur? Si nous permettons que ces articles de l'ordre du jour soient réservés, que fera la Chambre?

M. l'Orateur: La Chambre s'occupera de la question mise de côté pour les bills d'intérêt privé.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Sera-t-elle présentée au Sénat à temps?

M. l'Orateur: Je ne puis vous le dire.

LA LOI NATIONALE SUR L'HABITATION

MODIFICATION TENDANT À AUGMENTER LE MONTANT GLOBAL DISPONIBLE

La Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Rea, et reprend l'examen du projet de résolution de l'honorable M. Green, qui est ainsi conçu:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure législative visant à modifier la loi de 1954 sur l'habitation, en vue de porter de 400 millions à 750 millions de dollars le montant global qui peut être versé, sur le Fonds du revenu consolidé, en vertu du paragraphe (1) de l'article 22 de la loi.

L'article 1 est adopté.

Le titre est adopté.

Rapport est fait du bill.

M. l'Orateur: Quand le présent bill sera-t-il lu pour la troisième fois? Maintenant?

Des voix: Entendu!

L'hon. M. Green propose la 3e lecture du bill.

Le bill est lu pour la 3e fois et adopté.

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, interrompue le mardi 13 mai, sur la motion de M. Robert Lafrenière tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, et sur l'amendement de l'honorable M. Pearson et le sous-amendement de M. Argue.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. Puisque les droits des députés ont maintenant été sauvegardés, et il n'a fallu que quelques minutes pour cela, je me demande si, étant donné que nous allons maintenant débattre l'Adresse en réponse au discours du trône, la journée d'aujourd'hui comptera parmi les dix jours à consacrer à ce débat?

M. l'Orateur: Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de me prononcer là-dessus actuellement. Lorsque viendra le moment de prendre le vote en conformité du Règlement, la décision à rendre sera bien claire; mais je considérerai le point qu'a soulevé le député.

(*Texte*)

M. Maurice Allard (Sherbrooke): Monsieur l'Orateur, mardi soir dernier, avant de proposer l'ajournement du débat, j'avais l'occasion de vous offrir mes félicitations à l'occasion de votre récente nomination. Aujourd'hui, je m'empresse de déclarer que nous sommes assurés que vous allez remplir, comme par le passé, vos fonctions avec dignité et compétence.

Dans l'expression de mes sentiments d'admiration, je n'oublie pas les honorables députés de Longueuil (M. Sévigny) et de Spadina (M. Rea) qui ont été élus récemment président et vice-président des comités pléniers.

Je félicite également les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Lafrenière et Nielsen), car les honorables députés de Québec-Montmorency et du Yukon, tout en résidant dans des régions tout à fait opposées, ont présenté des points communs, c'est-à-dire la jeunesse, le dynamisme et la clairvoyance nécessaires à tout homme qui s'intéresse à la chose publique.

Je m'empresse aussi de remercier publiquement, au nom de la province de Québec, le très honorable premier ministre du Canada (M. Diefenbaker) qui a bien voulu désigner deux autres membres de notre province dans son cabinet fédéral.

Monsieur l'Orateur, mes observations vont porter sur trois aspects: constitutionnel, économique et culturel.

[L'hon. M. Green.]

Sur le plan économique, c'est un fait indéniable que les problèmes canadiens existent en grand nombre. C'est pour cela, d'ailleurs, que le 10 juin 1957 et le 31 mars 1958, la population du Canada a voulu changer d'équipe, afin que ces problèmes soient résolus.

La nature de ces problèmes repose sur l'inflation, le chômage et une dépendance économique trop forte vis-à-vis des États-Unis.

Les causes de ces problèmes canadiens sont lointaines et immédiates. Parmi les causes lointaines, mentionnons la formation politique canadienne qui constitue en quelque sorte un défi même à la géographie.

En effet, alors que le territoire canadien s'étend sur une mince bande de terre de l'est vers l'ouest, les régions économiques, elles, se situent sur un axe nord-sud. Vous allez me dire que cette variété, à la longue, peut devenir bienfaisante pour la nation canadienne, mais, actuellement, elle offre et provoque des problèmes variés, amplifiés par la dilution d'une petite population sur un vaste territoire. L'aménagement de ce territoire canadien a coûté énormément cher et n'est pas encore rentable.

Parmi les causes lointaines de nos problèmes canadiens, ajoutons encore l'absence de coopération et de coordination efficaces dans la politique économique entre le gouvernement fédéral, les provinces et les municipalités. En effet, alors que le présent gouvernement fédéral recherche un budget déficitaire pour les besoins économiques actuels, les provinces, de leur côté, s'orientent encore vers le budget excédentaire.

Et de ces causes lointaines de nos problèmes canadiens, une bonne part se rapporte à l'existence même de la Confédération canadienne, soit, par exemple, le partage des pouvoirs, la dualité ethnique, etc.

Au fait, il y a lieu de se demander si la constitution canadienne, qui a été écrite en 1867, ne serait pas devenue une camisole de force pour l'économie de 1958.

Parmi les causes immédiates de nos problèmes canadiens, nous trouvons le chômage et l'inflation. Je ne vais pas tenter aujourd'hui d'énumérer toutes les sources du ralentissement économique, loin de là. Je vais me contenter d'énumérer les motifs de "récession" économique qui ont été provoqués, il n'y a aucun doute, par la dernière administration libérale: les restrictions de crédit, le maintien de lourds impôts, un budget excédentaire alors que les besoins économiques invoquaient le contraire, une immigration massive, alors que, en juin 1957, un immigrant entrait au pays à chaque 90 secondes,

une accumulation de surplus, une dépendance économique trop forte de nos voisins les États-Unis, le dumping dans le domaine des produits textiles, sans compter le gaspillage dans les dépenses gouvernementales.

La solution à nos problèmes canadiens se situe, non pas en ligne droite mais sur une circonférence. En effet, il ne faut pas envisager les problèmes canadiens séparément, loin de là. Il faut les regarder ensemble car ils se tiennent les uns aux autres; ils agissent mutuellement les uns sur les autres, tout comme les rayons d'une roue agissent sur la jante et en assurent son parfait roulement. Au fait, si un rayon devient faible, tous les autres sont affaiblis proportionnellement et la jante peut céder au roulement. Aussi, si un rayon de la roue est trop long, cela "débalance" toute la roue au point de menacer la conduite.

Or, les remèdes à nos problèmes canadiens se résument très bien dans ce principe que notre gouvernement et notre éminent chef, le très honorable représentant de Prince-Albert, ont appliqué depuis leur ascension au pouvoir le 10 juin et dont ils continuent à faire profiter l'économie canadienne. Ce principe consiste à remettre et laisser le plus d'argent possible entre les mains du contribuable canadien, tout en activant des travaux publics d'envergure.

Cette méthode économique des plus sage n'est pas nouvelle. Elle est vieille comme les siècles qui l'ont exploitée. En effet, à Rome, aux premiers temps de la République, les sénateurs Appius et Flaminius ont utilisé cette méthode économique, lorsqu'ils ont construit les fameuses voies Appienne et Flaminienne.

Monsieur l'Orateur, je félicite notre gouvernement et notre très honorable premier ministre de vouloir appliquer cette doctrine économique des plus efficace dans le règlement de nos problèmes canadiens, et je lui demanderais encore de bien vouloir envisager le problème des municipalités ainsi que celui des commissions scolaires en étudiant la possibilité de payer les taxes municipales et scolaires pour ses immeubles et même d'abolir la taxe de 10 p. 100 pour tout achat effectué par les municipalités et les commissions scolaires.

(*Traduction*)

Monsieur l'Orateur, un des problèmes qui se posent au Canada intéresse ma belle circonscription de Sherbrooke. Il s'agit du problème du textile. L'industrie textile occupe le deuxième rang parmi les industries canadiennes pour ce qui est du nombre des employés qui y sont engagés. Il y a dans notre pays 725 filatures situées principalement en Ontario et dans la province de Québec. Tandis que 52 p. 100 de toutes les industries manufacturières appartiennent à des étrangers, 80 p. 100 des industries textiles appartiennent à des Canadiens. C'est donc notre industrie à nous, édifiée avec nos propres fonds et grâce à notre propre initiative.

Dans la province de Québec, cette industrie, qu'on trouve dans 354 établissements, fait vivre 20 villes importantes et procure de l'emploi à plus de 47,000 travailleurs. Dans la province de Québec, l'industrie textile est la deuxième en importance pour ce qui est des emplois qu'elle procure. A Sherbrooke, il y a 14 filatures qui emploient 44.1 p. 100 des ouvriers, hommes et femmes. J'ai constaté que, depuis 1951, la population de Sherbrooke s'est accrue de 17.3 p. 100, mais que l'embauchage dans l'industrie textile a diminué de 18.2 p. 100.

En découvrant tant de malaise et de chômage dans notre industrie textile, nous devons en exposer les causes profondes et éloignées. Rien de satisfaisant n'a été fait par l'ex-gouvernement libéral depuis 1935, que ce soit pour rajuster le tarif douanier ou pour interdire l'importation au Canada des produits étrangers qui inondent nos marchés et paralysent la production dans notre propre industrie. Plus particulièrement, au cours des 10 dernières années, l'ex-gouvernement libéral a donné libre carrière aux concurrents étrangers, laissant, d'une façon aveugle et imprévoyante, notre marché canadien à la merci et au caprice des importations du Japon, de l'Inde, de l'Italie, de l'Angleterre, de l'Allemagne occidentale et des États-Unis.

Il est fort louable de pratiquer la collaboration, mais ce ne devrait jamais être au risque de sacrifier notre liberté économique et de devenir la victime et l'esclave des pays entreprenants. Comment peut-on s'attendre que les industries canadiennes concurrencent les produits étrangers quand le coût de production ne soutient pas la comparaison? Au Canada, la moyenne du salaire horaire atteint $1.20, alors qu'au Japon et dans l'Inde elle s'établit entre 12c. et 15c. En permettant de pareilles importations, le parti libéral a encouragé le dumping pendant des années; par dumping, nous entendons la grande quantité d'importations excédentaires qu'on laisse entrer au Canada.

Au cours de la vingt-troisième législature et sous l'éminente direction du premier ministre actuel (M. Diefenbaker) le gouvernement a ordonné à la Commission du tarif de mener une enquête et d'étudier l'ensemble de l'industrie textile canadienne. Depuis la brillante victoire du 31 mars dernier, les représentants du premier ministre dans les cantons de l'Est se sont réunis à Sherbrooke

afin de former une commission spéciale chargée d'étudier les problèmes économiques et industriels. J'ai eu l'honneur d'être élu comme premier président de cette commission spéciale. Donc, au nom des membres de cette commission et de ceux qui s'intéressent directement ou indirectement à cette importante industrie de notre pays, voici les solutions que je propose à mon gouvernement:

1. Une revision complète de nos droits de douane, compte tenu de la consommation canadienne.

2. L'imposition de droits de douane fondés sur la verge carrée, au lieu du poids par livre.

3. L'abolition du tarif de préférence pour les Indes occidentales.

4. Un redoublement du contrôle douanier.

5. La revision du mot "dumping" dans la loi afin que le prix du produit importé comprenne le prix de la production, plus une marge raisonnable pour couvrir les frais de vente et d'administration et laisser un bénéfice.

6. La formation, au sein de la commission fédérale du tarif, d'un comité permanent chargé d'étudier les problèmes de l'industrie textile.

7. La garantie que tous les produits textiles lancés sur le marché canadien seront étiquetés de façon à en indiquer clairement la qualité et le lieu d'origine.

8. Une enquête économique sur la nature de nos exportations et de nos importations, qui nous permettrait de mieux équilibrer nos échanges commerciaux avec les autres pays.

9. La formation d'un Conseil d'orientation économique, au sein des Nations Unies ou d'une organisation analogue, afin de coordonner la production des parties intéressées.

10. La formation, si possible, d'un comité spécial de la Chambre des communes qui serait chargé d'étudier ce problème d'intérêt à la fois urgent et national.

Voilà les conclusions que je vous soumets bien respectueusement.

(*Texte*)

Monsieur l'Orateur, sur le plan constitutionnel, nous devons dire que cet aspect se trouve à la source et à l'orientation de tous nos problèmes canadiens. Au fait, c'est en vertu de la constitution que nous devons diriger le pays, en raison des mesures législatives que nous adoptons, et nous devons agir de la sorte, en nous rappelant sans cesse l'esprit dont étaient animés les auteurs mêmes de cette Confédération.

Comme je le signalais tout à l'heure, par suite des conditions économiques et des fluctuations économiques qui sont intervenues depuis 1867, il y a lieu de se demander si, dans certains secteurs économiques, il ne serait pas avantageux d'amender la constitution canadienne. Eh bien, tant et aussi longtemps que la constitution canadienne de 1867 ne sera pas modifiée, amendée, après l'acceptation de toutes et chacune des parties intéressées, nous devrons, au contraire des libéraux, qui l'ont sabotée et parfois ignorée, la respecter.

[M. Allard.]

Je crois sincèrement que le parti conservateur, qui a présidé à la naissance de la Confédération, est celui qui va restaurer dans notre pays l'esprit confédératif. Et c'est bien là le sentiment qu'exprimait le très honorable premier ministre actuel lorsque, le 19 novembre dernier, il déclarait à la pleine lumière de la Chambre des communes: Ottawa a cessé de dicter ses volontés aux provinces.

En 1867, les deux principales races et les quatre provinces d'alors se sont réunies afin de créer un gouvernement central et de lui confier des tâches, des champs d'action et des problèmes qui étaient communs à ces provinces, comme la monnaie, les postes et les affaires extérieures. Les provinces se sont alors réservé des champs d'action et des privilèges bien particuliers que nous relevons à l'article 92 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

En agissant ainsi, les provinces canadiennes, et toutes celles qui se sont jointes par la suite à cet esprit confédératif, ont fondé ce que nous appelons le fédéralisme canadien. Le fédéralisme canadien consiste essentiellement en un régime de gouvernements autonomes, c'est-à-dire que les gouvernements, tant fédéral que provinciaux, sont maîtres absolus dans les sphères qui leur sont respectives et exclusives, et ils doivent collaborer dans les domaines qui leur sont communs, soit l'agriculture et l'immigration, comme le stipule l'article 95 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

Ce sont ces principes que les tribunaux ont d'ailleurs sanctionnés à plusieurs reprises. Qu'il me soit permis de rappeler les décisions du Conseil privé à cet effet, tout particulièrement dans les causes de l'Aéronautique, *the Great West Saddlery* et *Edwards*, où il a été décrété, en principe, que l'immense majorité canadienne ne pouvait vivre en subventionnée de l'État, que l'intérêt national, en temps de paix, ne pouvait justifier aucunement l'État central d'intervenir, que les gouvernements provinciaux sont autonomes et sont maîtres absolus dans leurs sphères exclusives et qu'un gouvernement n'a pas le droit de faire indirectement ce que la loi lui défend directement.

Certes, monsieur l'Orateur, lorsque les provinces canadiennes ont formé la fédération canadienne en 1867, elles ont agi ainsi non pas dans l'intention d'abandoner leur propre subsistance et leur propre vitalité, loin de là, elles ont voulu assurer leur propre vitalité et c'est une indication que nous découvrons dans le préambule de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, que je cite textuellement:

Considérant qu'une telle union contribuerait à la prospérité de ces provinces...

Monsieur l'Orateur, n'est-il pas logique de croire que la prospérité nationale ne saurait exister sans la prospérité des provinces et des municipalités qui composent la nation canadienne?

Afin de retrouver cette réalité canadienne, cette réalité constitutionnelle, notre gouvernement ne devrait-il pas envisager de remettre, dans une certaine proportion et de façon graduelle, les impôts directs qui appartiennent aux provinces en vertu du paragraphe 2 de l'article 92?

Les provinces auraient ainsi les moyens financiers de remplir leurs propres obligations, le gouvernement fédéral aurait plus de loisir pour activer et parfaire ses propres champs d'action, les membres du Parlement canadien pourraient étudier davantage les problèmes complexes de la politique internationale, problèmes qui suscitent dans l'âme et le cœur de tous ceux qui les suivent une immense inquiétude, car le monde traverse actuellement,—nous le savons tous et nous le sentons,—une phase très critique au point de vue international.

Sur le plan culturel, nous devons nous efforcer de favoriser ce que j'appellerais la compréhension nationale. Notre beau pays grandirait dans les domaines sociaux et économiques si tous les Canadiens vibraient à l'unisson et s'ils nourrissaient des objectifs communs.

Je regrette de le déclarer aujourd'hui, mais au cours de la récente campagne électorale dans la province de Québec, j'ai vu le parti libéral soulever des préjugés de race, de langue et de religion. Ce parti, qui a tant prêché l'unité nationale, était celui-là même qui cherchait par des moyens insidieux à soulever les Canadiens les uns contre les autres. Nous devons déplorer une telle manœuvre antinationale et antidémocratique.

Au cours du 23e Parlement, au cours de la récente campagne électorale et encore mardi soir dernier, j'entendais l'honorable député de Laurier (M. Chevrier) insinuer et laisser entendre qu'il y a division dans la province de Québec. Eh bien, monsieur l'Orateur, quand l'honorable représentant de Laurier a prononcé le mot division, inévitablement mes yeux se sont tournés de l'autre côté de la Chambre, et, à l'exclusion de cette partie de la vaillante équipe du parti conservateur progressiste, je vois de l'autre côté de la Chambre, devant moi, non seulement de la division mais de la diminution, de la contraction et même de la disparition.

L'honorable représentant de Laurier, résidant à peine depuis quelques années dans la province de Québec, voulant tenter de représenter les aspirations de la province de Québec, ne devrait pas oublier que c'est une province qui a une mémoire prodigieuse, une province dont les habitants se souviennent.

Nous nous souvenons, monsieur l'Orateur, que l'honorable député actuel de Laurier, quand il représentait une circonscription dans une autre province et qu'il faisait partie d'un cabinet libéral fédéral, a été celui-là même qui, durant de nombreuses années, a combattu la construction d'une ligne ferroviaire dans la province de Québec.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. L'honorable député est très mal renseigné relativement à ce qu'il vient d'affirmer. Je dois lui dire que je n'ai jamais combattu le projet d'une ligne ferroviaire, comme il l'affirme, dans la province de Québec. Au contraire, j'ai appuyé la construction de cette ligne et c'est moi-même qui ai présenté le bill à la Chambre des communes. Ce sont les députés de l'autre côté de la Chambre, à savoir des conservateurs, qui ont retardé le progrès du bill à un certain stade. Je vous demande, monsieur l'Orateur, de sommer l'honorable député de retirer les paroles qu'il vient de prononcer.

(Traduction)

M. l'Orateur: Même si on accorde beaucoup de latitude à un député prononçant un discours, il me semble que le député de Sherbrooke (M. Allard) a dit que le représentant de Laurier (M. Chevrier) a retardé l'adoption d'un bill sur les chemins de fer pour la province de Québec. Je ne sais si c'est un sujet qui devrait faire l'objet d'une rétractation. Je lui demanderai de respecter les règles du débat.

L'hon. M. Chevrier: Je ne veux pas interrompre le député qui est un nouveau représentant, mais il déclare qu'à titre de représentant d'une circonscription ontarienne j'avais retardé par mon opposition l'adoption d'un bill sur les chemins de fer pour la province de Québec. C'est tout simplement faux et il doit accepter ma déclaration.

M. l'Orateur: Au cours du débat, le député aura l'occasion de rectifier cette déclaration. Elle ne renferme, semble-t-il, rien qui porte atteinte à sa réputation.

L'hon. M. Chevrier: Je ne veux pas trop insister là-dessus, mais un député a certes le droit de défendre son attitude qui est clairement rapportée par le compte rendu. Je dis maintenant que je n'ai jamais retardé l'adoption d'un bill sur les chemins de fer pour la province de Québec; au contraire, je l'ai présenté à la Chambre et j'ai favorisé son adoption. J'affirme maintenant que le député devrait accepter la déclaration que je fais.

M. l'Orateur: L'honorable député a certainement raison de dire que sa déclaration doit être acceptée, lorsqu'il la fait de son

siège. Je suis sûr que l'honorable député de Sherbrooke acceptera la déclaration de l'honorable représentant de Laurier. Ce n'est pas un genre de déclaration qu'on puisse demander à un député de retirer, à mon avis. Si l'honorable représentant de Sherbrooke est dans l'erreur, l'honorable député de Laurier a le droit de rectifier l'erreur, ce qu'il a fait, à la fin du discours, à moins qu'il ne s'agisse d'une véritable question de privilège. Cela satisfera peut-être l'honorable député de Laurier.

L'hon. M. Chevrier: Je m'incline évidemment devant la décision de Votre Honneur. Je n'amorcerai pas de discussion; mais je crois que l'honorable député devrait accepter la déclaration que j'ai faite, car il se peut que je n'aie pas l'occasion de répondre au cours du présent débat.

M. l'Orateur: Je suis sûr qu'il l'acceptera; il suivra la pratique en honneur à la Chambre.

(*Texte*)

M. Allard: Monsieur l'Orateur, comme je le signalais dans la dernière partie de mon discours, nous devons chercher à instaurer au pays cette réalité de la compréhension nationale.

En 1867, les Canadiens ont désiré constituer une entité nationale; ils ont désiré cette entité en s'appuyant sur l'égalité des citoyens les uns envers les autres. En 1867, le premier ministre de la Confédération canadienne, le très honorable sir John MacDonald, déclarait qu'il n'y avait plus au pays ni vainqueurs, ni vaincus, ni majorité, ni minorité, mais que des citoyens égaux. Au cours de la récente campagne électorale, le très honorable premier ministre actuel a émis les mêmes sentiments; une politique, non pas d'un groupe, non pas d'une province, mais une politique nationale, une politique démocratique, une politique canadienne. Le très honorable premier ministre a prêché les mêmes aspirations à Halifax, Vancouver, Montréal, Sherbrooke, ainsi que dans toutes les provinces canadiennes.

Et c'est ainsi que nous voyons, dans notre magnifique pays, différentes mentalités, différentes races, différentes religions, et, par ricochet, différentes mentalités économiques.

Il s'agit pour les Canadiens de rechercher un dénominateur commun et une fois qu'ils l'auront trouvé ils mettront à profit des lois d'équilibre convenables à chaque groupe et à chaque région.

Durant de nombreuses années, le parti libéral a prêché l'unité nationale. Si nous prenons le mot unité dans son acception propre, je crois, monsieur l'Orateur, qu'il ne peut convenir au caractère propre de notre pays, car unité veut dire: perte d'identité distinctive et assimilation. Au pays, chaque groupe, chaque race, tout en désirant vivre dans la magnifique et riche mosaïque canadienne, désire conserver son caractère respectif et ses traditions propres.

C'est ainsi, monsieur l'Orateur, que j'envisage ici au pays la compréhension nationale, c'est-à-dire celle de Canadiens de diverses races et de différentes religions qui désirent vivre ensemble et se tolérer gaiement. C'est ce que j'appelle de la compréhension nationale. Lorsque nous aurons atteint, très bientôt je l'espère, un degré supérieur de compréhension nationale, il deviendra facile à notre gouvernement d'adopter officiellement un drapeau national distinctif ainsi qu'un hymne national canadien.

Afin de favoriser l'explosion rapide de cette compréhension nationale, notre gouvernement devrait charger le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, ou tout autre ministère approprié, des fonctions suivantes:

1—Favoriser les contacts entre les Canadiens des diverses régions;

2—Organiser une campagne de publicité, afin que les Canadiens se connaissent mieux entre eux;

3—Inaugurer des voyages interprovinciaux à prix modiques à certaines époques de l'année;

4—Encourager un échange accru d'étudiants universitaires entre les provinces durant les vacances d'été;

5—Inviter les députés fédéraux à prononcer des causeries dans plusieurs provinces.

(*Traduction*)

L'an dernier, monsieur l'Orateur, le gouvernement actuel a organisé des cours de français pour les députés de langue anglaise. Cette année, je serais d'avis que le gouvernement établisse des leçons d'anglais pour les députés de langue française afin que les Canadiens se rendent compte que le Parlement et notre parti veulent assurer la compréhension nationale. J'ai fait ces propositions avec l'espoir d'apporter ma modeste contribution au succès d'un vœu des plus ardents, le bonheur et la prospérité du Canada.

(*Texte*)

M. Samuel Boulanger (Drummond-Arthabaska): Monsieur l'Orateur, mes premières paroles en cette enceinte, au début de la première session du vingt-quatrième Parlement, sont pour vous féliciter de votre nomination au poste que vous occupez présentement, ainsi que l'honorable député de Longueuil (M. Sévigny) qui a été élu vice-président et les nouveaux ministres et les députés qui ont été élus lors des dernières élections.

J'aurais aimé adresser mes félicitations d'une manière particulière à tous les députés, spécialement ceux de la province de Québec, mais je dois faire certaines restrictions parce qu'il y a des députés, dans la province de Québec, qui ont été élus non pas en raison du suffrage populaire, mais grâce à une méthode électorale que l'on appelle chez nous la méthode de la corruption et de l'achat des votes.

Vous en avez eu un exemple il y a quelques instants en entendant l'honorable député de Sherbrooke (M. Allard). Le très honorable premier ministre (M. Diefenbaker) est venu dans la région des Cantons de l'Est avant et au cours de la lutte électorale, et il disait ces paroles, que j'extrais de la *Tribune* de Sherbrooke, édition du 24 mars 1958. En incitant les gens à élire des candidats conservateurs pour les représenter à Ottawa, il terminait en disant ceci:

...Envoyez-moi Maurice Allard à Ottawa si vous voulez que la nation sache où se trouve Sherbrooke...

Fait à noter, on a mentionné que le premier ministre avait l'intention de lui confier un poste important.

Je pourrais vous lire d'autres articles parus dans la *Tribune*, dans lesquels on relate qu'un groupe de députés et de candidats défaits, dans la région des Cantons de l'Est, se sont réunis pour demander à l'honorable premier ministre que l'on donne un poste de ministre au député de Sherbrooke. C'est malheureux, son intervention...

(Traduction)

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député n'est pas dans la situation de celui qui prononce son premier discours à la Chambre. Aussi lui rappellerai-je que le sujet à l'étude est l'amendement proposé par l'honorable député d'Assiniboïa, appuyé par l'honorable député de Kootenay-Ouest. Il porte sur des principes d'économie planifiée, et le commerce.

(Texte)

M. Boulanger: Monsieur l'Orateur, je vais me soumettre à votre décision et changer le ton de mon discours pour parler de domaines économiques desquels nous anticipons un meilleur standard de vie. L'agriculture en est un qui me touche et m'intéresse d'une manière particulière.

A la suite de l'évolution rapide des nouvelles conditions des marchés et de nouvelles méthodes culturales, je suis convaincu que le secteur d'activité vers lequel notre attention devra se tourner dans les quelques années à venir est celui de l'agriculture. Il n'y a pas de gens mieux placés que les libéraux, qui ont été au pouvoir jusqu'en 1957, pour s'en rendre compte.

En effet, le gouvernement libéral avait réussi, au cours des 22 dernières années, à améliorer le sort des cultivateurs d'une manière sûre et constante, et ceci par l'adoption de lois qui ne se sont jamais démenties. C'est au cours de cette période que nous avons vu la vente des produits agricoles augmenter, de 1936 à 1955, de 536 millions à 2 milliards 600 millions; nous avons vu les exportations augmenter,—toujours durant la période de 1936 à 1955,—de 200 millions à 1 milliard 346 millions. Je pourrais vous donner d'autres chiffres comme l'évaluation des instruments aratoires qui est passée de 3 milliards et quart à 6 milliards 800 millions.

La capitalisation pour les bestiaux, dans les bâtiments et l'outillage, est passée de 4 milliards 700 millions à 10 milliards 100 millions. Je pourrais continuer à vous citer d'autres chiffres. Qu'il me suffise de dire qu'au cours de cette période, les cultivateurs ont progressé d'une manière constante et certaine.

Cependant, je ne prétends pas que le gouvernement libéral avait trouvé une solution à tous les maux et résolu tous les problèmes. C'est la preuve que le problème de l'agriculture est complexe. Le gouvernement libéral, monsieur l'Orateur, n'avait cependant rien négligé pour adopter un programme aux conditions justes.

C'est alors qu'il a institué une commission royale sur les perspectives économiques du Canada et, entre autres, l'a chargée de faire une étude spéciale sur les perspectives agricoles.

C'est aussi en 1955 qu'il établissait un comité chargé de faire enquête sur l'utilisation des terres. Ce comité est encore à l'œuvre et nous espérons qu'il aura terminé ses travaux avant un changement de gouvernement.

Nous avons cependant le rapport de la commission Gordon, et c'est à la lumière des résultats de cette enquête que je fais mes observations et recommandations.

J'ai des doutes quant à la valeur qu'accordera à mes propos l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Harkness). C'est son privilège, comme ce le fut lorsqu'il remplaça la loi sur le soutien des prix agricoles; il est un peu comme notre premier ministre du Québec: tout ce qui vient des libéraux est mauvais, il faut le détruire, quitte à reprendre leurs idées par la suite, pour les mettre en pratique sous une autre forme.

Ce qui m'a le plus impressionné dans le rapport de la commission Gordon, c'est la grande différence qui existe entre la valeur des produits vendus par les fermiers de l'Ouest et ceux de l'Est. J'ai préparé un petit relevé et je donnerai quelques chiffres pour vous démontrer que les revenus des

cultivateurs de l'Est sont bien inférieurs à ceux des cultivateurs de l'Ouest.

Sous la rubrique "Revenu de $250 et moins",—excluant les fermes à temps partiel et les fermes exploitées par les institutions religieuses,—le relevé indique les pourcentages suivants: dans la province de Terre-Neuve, 72.1 p. 100 des cultivateurs vendent pour $250 et moins de produits; dans l'Île du Prince-Édouard, 15 p. 100; en Nouvelle-Écosse, 43 p. 100; au Nouveau-Brunswick, 43 p. 100; au Québec, 21 p. 100; en Ontario, 12 p. 100; dans les provinces de l'Ouest, 7.8 p. 100.

Si nous nous référons à la rubrique des ventes de $250 à $2,499, nous constatons un peu les mêmes proportions, soit: Terre-Neuve, 21.7 p. 100; l'Île du Prince-Édouard, 59 p. 100; Nouvelle-Écosse, 41 p. 100; le Nouveau-Brunswick, 41 p. 100; le Québec, 47 p. 100; l'Ontario, 34 p. 100; les provinces des Prairies, 45.2 p. 100.

Toujours en nous reportant au même relevé, nous constatons que les ventes les plus élevées sont dans la catégorie de $2,500 à $20,000, alors que les provinces de l'Ouest arrivent...

(*Traduction*)

LA SANCTION ROYALE

Le major C.-R. Lamoureux, gentilhomme huissier de la verge noire, apporte le message suivant:

Monsieur l'Orateur, c'est le désir de l'honorable député de Son Excellence le Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, la Chambre se rend dans la salle du Sénat.

Et de retour, Monsieur l'Orateur fait rapport qu'il a plu à Son Honneur le député du Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

Loi visant à l'extension temporaire des périodes de prestation saisonnières aux termes de la loi sur l'assurance-chômage.

Loi visant à accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent requises pour le service public durant l'année financière se terminant le 31 mars 1959.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Chevrier: Puis-je demander au leader de la Chambre ce que nous ferons lundi?

L'hon. M. Green: Lundi, nous continuerons le débat sur le discours du trône.

(A six heures et dix minutes, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 19 mai 1958

La séance est ouverte à onze heures.

SA MAJESTÉ LA REINE

DÉCLARATION DE LOYAUTÉ À L'OCCASION DE LA CÉLÉBRATION DE SON ANNIVERSAIRE

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, c'est aujourd'hui le jour réservé pour célébrer l'anniversaire de naissance de Sa Gracieuse Majesté la reine Élisabeth II. Le 14 octobre dernier a été le jour de la Reine; toutefois, c'est aujourd'hui que les Canadiens ont l'occasion de réaffirmer leur affection et leur loyauté à Sa Majesté.

Au nom de la population du Canada, le Gouverneur général a envoyé à Sa Majesté le message suivant:

En ce jour où nous Canadiens sommes fiers et heureux de célébrer l'anniversaire de Votre Majesté, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté, avec mes humbles hommages, les vœux loyaux et fervents de ses sujets canadiens.

Afin de réitérer l'affirmation de la loyauté des membres de la Chambre des communes de Sa Majesté, je me joins au chef de l'opposition (M. Pearson) pour proposer, avec votre autorisation monsieur l'Orateur, que tous se lèvent et chantent "Dieu sauve la Reine".

Les membres de la Chambre se lèvent et chantent:

DIEU SAUVE LA REINE

LA LOI SUR L'ASSURANCE-HOSPITALISATION

MODIFICATIONS EN VUE D'AUTORISER LE VERSEMENT DE CONTRIBUTIONS À UNE PROVINCE PARTICIPANTE, ETC.

L'hon. J. W. Monteith (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social) propose que la Chambre se forme en comité à la prochaine séance pour étudier le projet de résolution suivant que Son Excellence a recommandé à la Chambre:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure législative pour modifier la loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques en vue d'autoriser le versement de contributions, à compter du 1er juillet 1958, à une province participante ayant un régime en vigueur, et d'apporter certaines modifications relatives à l'application de la loi.

La motion est adoptée.

LOI SUR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS

PROLONGATION DE L'AUTORISATION VISANT LE TRANSPORT DES MARCHANDISES EN VRAC, ETC.

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports) propose que la Chambre se forme en comité à la prochaine séance pour étudier le projet de résolution suivant que Son Excellence a recommandé à la Chambre:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure législative pour modifier la Loi sur le ministère des Transports afin de prolonger pour une nouvelle période de deux ans l'autorisation d'établir des règlements visant le contrôle du transport des marchandises en vrac et concernant, notamment, la nomination d'un ou de plusieurs contrôleurs et d'un ou de plusieurs contrôleurs adjoints en vue de l'exécution des dispositions de ces règlements et le paiement de leur rémunération.

La motion est adoptée.

L'IMMIGRATION

PRÉSUMÉ CHÔMAGE CHEZ LES IMMIGRANTS D'EUROPE, ETC.

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je suis enchanté d'avoir une question à poser au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Il s'agit d'une affaire à laquelle le ministre s'intéresse depuis si longtemps qu'il a dû sûrement s'en occuper.

Les fonctionnaires de son ministère ont-ils activement recruté en Europe, ces derniers mois, des immigrants qui n'auraient pu se trouver de travail en arrivant au Canada et seraient ainsi à la charge du gouvernement fédéral?

L'hon. Ellen L. Fairclough (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, les fonctionnaires du ministère qui sont en Europe ont évidemment reçu des demandes; cependant, je pense que les termes employés par l'honorable député ne correspondent pas tout à fait à ce qui s'est produit. Les fonctionnaires n'ont pas "activement recruté" des immigrants. Ils ont plutôt fait un choix, un choix limité.

M. Herridge: Le ministre peut-il répondre à la dernière partie de la question?

L'hon. Mme Fairclough: Monsieur l'Orateur, la dernière partie de la question est plus une affirmation qu'une question. A ce

propos, je pourrais faire observer que la plupart de ceux qui ont reçu de l'aide ont été des réfugiés hongrois qu'on a fait venir au Canada et qui ont eu besoin d'assistance; mais ce sont là des cas spéciaux.

L'hon. M. Pickersgill: Puis-je poser une autre question? L'honorable représentante voudrait-elle nous dire combien de personnes reçoivent actuellement de l'aide du ministère de l'Immigration?

L'hon. Mme Fairclough: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas ce renseignement. Je conseille d'insérer la question au *Feuilleton*.

L'ÉNERGIE

NOUVEAU-BRUNSWICK ET NOUVELLE-ÉCOSSE—LES ACCORDS SUR LA MISE EN VALEUR

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H.-J. Robichaud (Gloucester): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales? Peut-il dire à la Chambre si des accords ont été signés avec les gouvernements des provinces du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse en vertu de l'article 3 du bill nº 244, loi ayant pour objet d'aider à la mise en valeur de l'énergie électrique dans les provinces de l'Atlantique? Dans le cas de l'affirmative, quand pouvons-nous espérer que de tels accords seront déposés?

L'hon. Alvin Hamilton (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Monsieur l'Orateur, je considérerai cette question comme un avis.

LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION

AFFAIRES INDIENNES—PRÉTENDUE DEMANDE D'EXAMEN DES PROBLÈMES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, je désire, moi aussi, poser une question au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. J'avoue toutefois que j'hésite à le faire car je viens de lire un article d'une revue prétendant que le ministre se sert de son charme personnel pour arriver à ses fins.

L'hon. Mme Fairclough: Qui ne le fait pas?

M. Winch: Tout ce que je puis dire, c'est que je ne puis rivaliser avec elle sur le terrain du charme personnel et de la beauté. Suivant certains articles de journaux, les Indiens de la Colombie-Britannique réclament l'institution d'une commission royale pour étudier tous les problèmes concernant les Indiens. Le ministre peut-il nous dire s'il envisage de faire examiner tous les aspects de ces problèmes, y compris la sauvegarde des droits des Indiens et leur désir d'être reconnus comme d'authentiques citoyens canadiens? Dans le cas de l'affirmative, une telle mesure sera-t-elle prise à cette session?

L'hon. Ellen L. Fairclough (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je dirai que, personnellement, j'ai toujours considéré les Indiens comme des citoyens canadiens authentiques. Toute demande qui nous sera adressée sera étudiée avec bienveillance.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

PRÉSUMÉE PRODUCTION D'UNE LETTRE CONFIDENTIELLE DEVANT UN COMITÉ SÉNATORIAL AMÉRICAIN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux affaires extérieures. Le ministre peut-il nous dire s'il est vrai qu'un sénateur américain a produit une lettre confidentielle d'un ex-premier ministre du Canada devant un comité sénatorial de son pays vendredi dernier? Si la nouvelle est exacte, le ministre saurait-il nous dire comment il se fait que le sénateur américain ait été en possession d'une lettre confidentielle émanant d'un premier ministre du Canada?

L'hon. Sidney E. Smith (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, si cet incident est exact je n'en ai pas eu connaissance. J'accepte la question comme préavis.

NORAD—DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DE L'ACCORD ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. D'après divers journaux, on va déposer aujourd'hui aux Communes des exemplaires du traité ou de l'accord intervenu entre les États-Unis et le Canada au sujet de l'utilisation de l'aviation militaire. Le premier ministre pourrait peut-être nous dire si la nouvelle est exacte ou non, et à quelle date le document sera déposé.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures participera aujourd'hui, je l'espère, au débat sur l'Adresse et répondra pleinement à la question que l'honorable député vient de poser.

LES SPORTS

JEUX DE L'EMPIRE BRITANNIQUE—À PROPOS DE L'AIDE FÉDÉRALE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser, soit au premier ministre soit au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Vu que, d'après les journaux, la participation du Canada aux jeux de l'Empire britannique manque absolument d'appui financier, et qu'il est incertain qu'une équipe y puisse représenter notre pays, le premier ministre nous dira-t-il quel appui le gouvernement va donner afin de permettre à une équipe qui en vaut la peine de représenter le Canada à ces jeux?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Cette question n'a pas encore été mise à l'étude, monsieur l'Orateur.

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, interrompue le vendredi 16 mai, sur la motion de M. Robert Lafrenière tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, ainsi que sur l'amendement de l'honorable M. Pearson et le sous-amendement de M. Argue.

(*Texte*)

M. Samuel Boulanger (Drummond-Arthabaska): Monsieur l'Orateur, lorsque j'ai proposé l'ajournement du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, j'étais à établir une comparaison de pourcentage, d'après une certaine échelle des valeurs, des produits agricoles vendus en 1950, entre les fermes de l'Ouest et celles de l'Est. Je disais alors que les fermes qui vendaient pour une valeur de $250 et moins étaient réparties comme il suit: à Terre-Neuve, il y en avait 72.1 p. 100 qui vendaient $250 et moins; dans l'Île du Prince-Édouard, 15 p. 100; dans la Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick, 43 p. 100; dans le Québec, 21 p. 100; en Ontario, 12 p. 100, et dans les Prairies, 7.8 p. 100.

Il est triste de constater que, sur les 238,329 fermes commerciales que comptent les six provinces de l'Est du Canada, 121,329, soit à peu près 51 p. 100 d'entre elles, avaient vendu pour $2,500 de produits agricoles ou moins. De ce nombre, 41,896 fermes, ou environ 16 p. 100, avaient vendu des produits pour une valeur de $250 à $1,200.

Si nous regardons les revenus nets réalisés par ferme dans les différentes provinces, nous voyons que, dans l'Île-du-Prince-Édouard, ces revenus étaient évalués à $1,586; en Nouvelle-Écosse, à $963; au Nouveau-Brunswick, à $1,217; dans le Québec, à $2,195; en Ontario, à $3,074; et dans les provinces des Prairies, à $3,227.

Si nous poussons notre analyse un peu plus loin, nous voyons que la valeur de la production, par personne, sur la ferme, s'établissait en 1953 à $162 pour le Québec, à $304.60 pour l'Ontario, et à $507.60 pour les Prairies. C'est là la situation réelle de nos cultivateurs de l'Est du pays. Ce n'est pas moi qui ai préparé ces données. Elles sont tirées du rapport de la Commission Gordon qui a fait enquête sur les perspectives économiques et agricoles au Canada. En citant ces chiffres, je n'ai pas l'intention de soulever de sentiments d'animosité entre les cultivateurs de l'Est et ceux de l'Ouest.

Je veux simplement prouver au Gouvernement, aux députés conservateurs comme à ceux du parti C.C.F., qu'il n'y a pas qu'un problème agricole au pays, celui du blé, mais aussi celui des cultivateurs de l'Est qui ont un faible revenu,—qu'ils demeurent dans le nord de l'Ontario ou dans les provinces Maritimes. Ces cultivateurs sont obligés de trouver des sources de revenu en dehors de l'agriculture pour subvenir aux besoins de leur famille. Plusieurs travaillent dans les usines, durant la saison morte, d'autres dans les chantiers, et plusieurs aussi, ajouterais-je, dans la province de Québec, travaillent pour la voirie, à condition qu'ils soient du parti de l'Union nationale, ou soient favorisés de quelque autre manière.

Nous pouvons dire que nos cultivateurs de l'Est sont à l'ouvrage environ douze heures par jour l'année durant. Je sais, pour avoir vécu sur une ferme dans l'Ouest, durant plus d'un an, que les cultivateurs de l'Ouest travaillent aussi de longues journées durant la période s'étendant des semailles à la récolte. Je sais aussi que plusieurs cultivateurs, durant la saison morte, vont passer l'hiver dans le Sud des États-Unis, et d'autres passent l'hiver en ville, pour prendre un repos mérité. Nos cultivateurs de l'Est n'ont pas le temps de prendre de repos, ils n'ont pas le temps de prendre des vacances, car la plupart de nos cultivateurs et de nos colons,—comme je le disais,—passent cette période dans les chantiers, loin de leur famille presque tout l'hiver, pour y revenir au printemps avec quelques cents dollars.

Mes adversaires politiques, j'en suis sûr, attribueront la responsabilité de cette situation au parti libéral. Il est toujours facile de se disculper lorsqu'on ne veut pas prendre ses propres responsabilités, et ce fut d'ailleurs le fort du parti conservateur depuis un an. Pourtant, ce sont ces mêmes hommes

qui, en 1956, lors d'une élection provinciale, parcouraient nos campagnes et disaient que les cultivateurs de la province de Québec étaient les plus prospères au pays.

Il faut admettre que le parti libéral a fait beaucoup pour l'amélioration des conditions agricoles au pays durant les 22 dernières années, mais il s'est aussi rendu compte qu'il y avait encore beaucoup à faire et c'est pourquoi il réclamait, en 1955, une enquête sur les progrès atteints dans ce domaine et sur les perspectives agricoles. En même temps, le Sénat procédait à une enquête sur l'utilisation des terres. Ces travaux avaient pour but de jeter de la lumière sur l'ensemble de la situation et permettre aux dirigeants de dresser un programme agricole de longue haleine.

Un autre point qui frappe mon attention dans ce rapport, c'est l'ampleur que prendra la demande des produits agricoles au cours des 25 prochaines années par suite de l'augmentation de la population urbaine.

Permettez-moi de citer quelques chiffres en s'appuyant sur les années 1951-1955. En prenant le chiffre 100 comme base, nous voyons qu'entre 1965 et 1980 la demande des produits agricoles augmentera de la façon suivante:

	1965	1980
Viande rouge	140	218
Produits de la volaille	136	214
Oeufs	143	231
Produits laitiers	129	168
Céréales	122	140
Fruits	138	237
Légumes	134	193

Comment le pays répondra-t-il à cette demande? Il est dit dans le rapport de la Commission Gordon que la superficie globale cultivée au Canada augmentera d'à peu près 2 millions d'acres d'ici 1980, ce qui établira la superficie totale cultivable à 176 millions d'acres. De plus, le rapport indique que ce n'est pas sur cette augmentation que nous devons compter pour satisfaire nos besoins. Il est reconnu qu'il faudra plutôt augmenter le rendement par l'amélioration des terres, c'est-à-dire accroître la production par acre, par unité de pâturage et par tête de bétail, plutôt que par le rendement par heure-homme.

Et le moyen de ce faire, pour nous des provinces de l'Est, consiste à améliorer nos méthodes culturales et à employer plus d'engrais chimique, spécialement dans le cas de nos pâturages.

L'Est du pays compte quantité de terres, possédant un potentiel de productivité, qui n'ont besoin que d'égouttement, d'épierrement et de plus d'engrais chimiques pour devenir rémunératrices. Il y en a sans doute qui demeureront toujours des fermes sous-marginales; elles feront d'ailleurs l'objet de certaines recommandations que je formulerai à la fin de mon exposé.

Pour le moment, je veux appeler l'attention du Gouvernement sur la valeur de l'agriculture familiale dans l'économie générale du pays et ne puis dire mieux que ce que le président de la Fédération des fermiers d'Amérique disait: "Il ne faut rien négliger pour conserver à l'agriculture son caractère familial, non seulement parce qu'il constitue une sauvegarde sociale pour la démocratie, mais aussi parce que la ferme familiale représente l'unité de production la plus efficace en agriculture."

Monsieur l'Orateur, après ces considérations générales, je vais faire des recommandations que j'aimerais voir se réaliser, pour le plus grand bien de nos cultivateurs de l'Est du pays.

La première découle du rapport Gordon et consiste dans l'organisation d'un programme d'études géologiques dans les régions de l'Est et de l'Atlantique. On a déjà dressé des cartes pour une certaine partie de ces régions. Il faudrait tout de même continuer et hâter ce travail en donnant la préférence aux régions de l'Est qui n'ont pas été explorées.

Un autre projet d'envergure nationale qui pourrait être mis à exécution, nous dit le rapport, est la classification des terrains selon leur possibilité d'utilisation et le "regroupement" des petites propriétés, quand la chose est possible. Dans certains cas, le terrain pourrait être affecté plus avantageusement à la sylviculture qu'à l'agriculture. La classification des sols pourrait s'accompagner d'un plan d'assistance aux cultivateurs qui désireraient s'établir ailleurs pour se livrer à d'autres occupations. Pour assurer la réussite de ce plan, on aura besoin de la collaboration sincère et continue des gouvernements provinciaux et des personnes intéressées. Il faudrait mettre ce plan en œuvre graduellement et ne pas s'attendre à de grands résultats avant un certain nombre d'années.

Une deuxième recommandation que je voudrais faire au Gouvernement est l'organisation d'un crédit à moyen terme, et plus facile, qui permettrait à nos cultivateurs, et spécialement à nos jeunes, la réalisation d'un programme de production et d'exploitation rationnelle de leur ferme.

Je recommanderais aussi l'octroi d'une prime de $4 l'heure, sur l'emploi d'un bélier mécanique, aux cultivateurs qui veulent faire de l'égouttement et de l'épierrement. Il y a, dans l'Est du Canada, des terres très productives qui n'ont besoin que d'égouttement, tandis que d'autres, aussi excellentes, demandent d'être épierrées et nivelées. C'est peut-être du nouveau pour certains députés

que d'entendre parler de l'enlèvement des pierres sur nos terres. Je veux démontrer, par là, que les conditions, dans nos provinces de l'Est, sont bien différentes de celles qui existent dans la région des Prairies.

Une autre suggestion qui mérite l'attention du Gouvernement consiste à donner une meilleure éducation à nos cultivateurs sur l'emploi des engrais chimiques. Nos experts en agriculture et nos fermes expérimentales accomplissent un travail magnifique dans ce domaine, mais ils n'atteignent pas la masse des cultivateurs. Notre pays est un de ceux qui utilisent le moins d'engrais chimiques au monde. Nous employons une moyenne de 3.1 livres d'engrais chimique par acre, alors que l'Australie en utilise 25.7 livres, la Nouvelle-Zélande, 13.8 livres, les États-Unis, 11.6 livres. Je pourrais ajouter les Pays-Bas, la Belgique, l'Allemagne et le Japon qui en emploient plus de 100 livres. Je le répète, nous n'en employons, ici au Canada, que 3.1 livres.

L'augmentation de la production peut être doublée sur la plupart de nos terres par l'emploi raisonné d'engrais chimiques. Il a été prouvé par des enquêtes conduites sur les fermes expérimentales que $1 d'engrais chimique sur les pâturages rapporte de $3 à $5 sous forme de production laitière. Il serait sûrement plus sage de grever notre budget de quelque 5 ou 6 millions de dollars pour faciliter l'achat des engrais chimiques nécessaires que d'engloutir des centaines de millions dans la construction d'un barrage sur le bras sud de la rivière Saskatchewan, en vue de récupérer à la culture 455,000 acres de terre. Nous affectons des centaines de millions annuellement au soutien des prix des produits agricoles, parce que nos terres ne rapportent pas assez de revenu à nos cultivateurs. Que l'on augmente la production en raison de nos besoins futurs par l'emploi d'engrais chimiques et le problème se réglera tout en permettant à nos cultivateurs de retirer un meilleur revenu.

Ce sont là, monsieur l'Orateur, quelques suggestions que le parti libéral se croit justifié de faire au Gouvernement dans l'intention de sauvegarder notre agriculture, tout particulièrement celle de l'Est du pays.

Monsieur l'Orateur, je désire aussi faire quelques observations relativement à l'industrie textile, particulièrement celle de la province de Québec. Au cours de l'année dernière, j'ai fait de nombreuses représentations auprès du ministère du Commerce. J'ai même appuyé les requêtes de certaines municipalités de ma circonscription qui demandaient au gouvernement de les aider. Je voudrais lire ici une lettre que quelques-uns de mes collègues de la Chambre et moi-même écrivions à l'honorable ministre des Finances (M. Fleming) et dans laquelle nous demandions au Gouvernement d'aider notre industrie textile. Permettez-moi de vous lire les derniers paragraphes de cette requête:

(*Traduction*)

Il est résolu de demander au ministre des Finances de prendre immédiatement des mesures pour empêcher

1. L'importation de textiles de pays dont le niveau de vie a pour résultat d'abaisser le coût de production, et

2. L'importation de marchandises des pays signataires de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce dont les exportateurs ne respectent ni la lettre ni l'esprit.

(*Texte*)

Nous avons reçu une réponse de l'honorable ministre des Finances; je vais vous en lire la fin. L'honorable ministre nous disait, dans cette lettre:

(*Traduction*)

Afin de me permettre de me faire une idée plus précise de ce que vous me demandez, pourriez-vous, vos collègues et vous-même, me dire:

1. Quelles sont les mesures exactes que vous me demandez de prendre pour empêcher les importations?

2. Quels sont les "pays dont le niveau de vie entraîne des frais de production moins élevés"?

3. Quels sont "ces signataires de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce dont les exportateurs n'adhèrent ni à la lettre ni à l'esprit"?

4. Dans le cas de ces signataires, quelles sont les marchandises dont vous me demandez d'empêcher l'importation?

(*Texte*)

C'est là la réponse que nous avons reçue de l'honorable ministre des Finances.

Récemment, je recevais une requête de la ville de Saint-Simon, dans le comté de Drummond, dans laquelle on demandait, entre autres choses:

Que le conseil municipal prie le gouvernement fédéral de bien vouloir reviser les tarifs qui régissent présentement l'industrie du textile et y apporte les modifications d'urgence qui s'imposent.

J'ai envoyé cette requête à l'honorable ministre, avec mes commentaires. L'honorable ministre m'a demandé la même chose que l'an dernier: "Que voulez-vous que je fasse?". Alors, je lui ai répondu en lui faisant des recommandations que je vais vous lire brièvement. Elles sont un peu similaires à celles que faisait l'honorable député de Sherbrooke (M. Allard), la semaine dernière. Voici:

1. Hausse générale des tarifs de façon à redonner à notre industrie environ 80 p. 100 de son marché;

2. Revision de la loi des douanes et des tarifs en visant a les rendre plus flexibles et mieux adaptables aux conditions changeantes;

3. Contrôle et surveillance plus serrés par nos douaniers;

4. Meilleure évaluation des marchandises importées afin d'établir le prix raisonnable de production à l'étranger et d'éviter le dumping;

5. Campagne gouvernementale incitant le consommateur canadien à acheter d'abord les produits de fabrication canadienne et incitant les producteurs canadiens à mieux identifier leurs produits;
6. Réduction temporaire de la taxe d'accise afin de donner à l'industrie textile un nouvel essor;
7. Solution à long terme: établir des quotas d'importation et mettre en vigueur un système pratique de classification et d'identification des marchandises importées.

Ce sont des suggestions qui peuvent être étudiées et mises en pratique. A mon avis, si l'on voulait s'en donner la peine, on trouverait une solution.

Il y a un an le gouvernement et ses députés accusaient le parti libéral d'être la cause de nos troubles dans l'industrie textile. J'ai ici des chiffres de la *Cotton Institute of Canada* qui prouvent que depuis que le gouvernement conservateur est au pouvoir la situation du textile s'est sensiblement aggravée. Je vais simplement vous citer quelques chiffres. Dans ce rapport, on dit que, dans le troisième trimestre de l'année 1956, nous avions 22,500 employés engagés dans l'industrie du coton. Dans le même trimestre, mais en 1957, nous en avions 20,800, ce qui veut dire une diminution de 1,700 employés.

Si l'on prend le quatrième trimestre de l'année 1956, nous comptions 22,400 employés; et durant le dernier trimestre de l'année dernière, alors que les conservateurs étaient au pouvoir, il y avait 19,800 employés, c'est-à-dire une diminution de 2,600 employés. Et l'on est venu dire, durant la dernière campagne électorale, que le gouvernement conservateur allait sauver l'industrie textile! De plus, si nous avions les chiffres d'aujourd'hui, ce serait probablement dans les environs de 3,000 ouvriers de moins, comparé aux chiffres de 1956, alors que les libéraux étaient au pouvoir.

Je vais vous lire quelques commentaires qui ont été faits par cet organisme. On y dit, par exemple, au sujet des importations, que les États-Unis ont continué à fournir le plus clair des tissus importés. En 1957, les usines des États-Unis ont expédié 219 millions de verges de tissu, soit 16 millions de plus que l'année précédente. Les importations du Royaume-Uni se sont maintenues à 10 millions de verges, mais celles des autres pays se sont élevées à 63 millions de verges, contre les 56 millions de l'année précédente.

C'est cela la politique du gouvernement conservateur! Encore une fois, on veut régler la question du textile au moyen de belles paroles; moi, je dis que ce n'est pas avec de belles paroles qu'on va la régler, mais en agissant.

[M. Boulanger.]

Je pourrais vous lire un article qui a paru dans la *Tribune* du 7 mai 1958. Dans cet article on dit ceci:

Des bas de nylon pour dames, de fabrication étrangère et vendus à Sherbrooke sous une étiquette canadienne, seront exhibés au Parlement canadien au cours de la prochaine session par Me Maurice Allard. Le nouveau député de Sherbrooke à la Chambre des communes a l'intention de se servir de ces pièces à conviction pour prouver la concurrence déloyale des manufacturiers étrangers sur le marché canadien.

Et l'on reproduit la photographie d'une paire de bas qui ont été vendus à Sherbrooke sous l'étiquette *Made in Canada*, alors qu'une autre étiquette indiquait l'origine de ces bas comme étant *Made in England*.

L'honorable député de Sherbrooke ne savait-il pas que l'année dernière, en 1957, le gouvernement avait envoyé une délégation pour acheter de l'Angleterre? L'honorable député devait faire une déclaration à la Chambre pour relever le fait de ces importations déloyales, mais il ne l'a pas faite.

Je soumets que ce n'est pas au moyen de propagande dans les journaux, ni avec de belles paroles que l'on va régler la question du textile, mais bien en posant des gestes positifs. Si l'honorable député de Sherbrooke est sincère, qu'il propose une résolution; nous l'étudierons et nous voterons.

Chez nous, dans le comté de Drummond spécialement, les ouvriers sont sans travail, et de jour en jour, nous voyons le nombre des chômeurs augmenter.

Aussi, je prendrai la liberté de traiter à nouveau la question des textiles à une autre occasion.

Monsieur l'Orateur, voilà les observations que je voulais exposer aux députés réunis à la Chambre. Je suis convaincu que si nous nous mettons à l'œuvre avec un esprit constructif, nous réussirons à réaliser des progrès.

(*Traduction*)

L'hon. Sidney E. Smith (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je félicite d'abord les motionnnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Lafrenière et Nielsen). Comme je suis entré à la Chambre en novembre dernier seulement, vous pouvez comprendre, j'en suis sûr, que je m'intéresse personnellement à l'apport fourni par ces deux députés. L'excellence de leur débit et la solidité de leur exposé augurent bien, je le sais, de leur succès à la Chambre.

A Votre Honneur, j'offre mes félicitations. En vous choisissant pour présider à ses délibérations, à la dernière session du Parlement, la Chambre s'est montrée persuadée que vous avez les qualités requises d'un Orateur, mais

votre seconde élection manifeste sa conviction que vous avez de la sagesse, de l'impartialité, du brio et le sens de l'humour, je dirais. Je félicite la Chambre de vous avoir élu *first commoner*.

Je suis très heureux d'avoir l'occasion de présenter à la Chambre un rapport sur les délibérations des ministres dont la conférence a eu lieu sous les auspices de l'OTAN à Copenhague, du 5 au 7 mai. Ce fut, j'en suis convaincu, une réunion très réussie. Elle ne visait pas à dégager des conclusions particulières, mais elle a fourni aux ministres des Affaires étrangères des 15 États membres de l'OTAN l'occasion de considérer la situation internationale et de faire le point de l'évolution des faits au sein de l'alliance. Je suis revenu de Copenhague, monsieur l'Orateur, avec la conviction que l'esprit d'unité et de collaboration au sein de l'OTAN n'a jamais été aussi marqué qu'il l'a été à cette réunion. Il est fort souhaitable pour le succès de l'OTAN de faire régner l'esprit d'unité an sein de la communauté atlantique. Il est grandement nécessaire de maintenir cet esprit d'unité et de collaboration.

Tous les États membres de l'OTAN, je le répète, doivent s'efforcer de favoriser cet objectif de collaboration. De fait, depuis que les chefs des gouvernements se sont réunis à Paris, en décembre dernier, il y a eu une intensification marquée des consultations, d'ordre politique et autre au sein de l'OTAN. Les États membres se sont consultés avec empressement,—je souligne l'expression "avec empressement",—à propos de bien des problèmes graves qui se posent à nous tous.

Ces derniers mois, les gouvernements des États membres de l'OTAN ont étudié des questions capitales comme le désarmement et la préparation d'avis acceptés de tous touchant les nombreuses lettres venant de l'URSS et, bien entendu, les préparatifs d'une ou plusieurs réunions à l'échelon suprême. Comme le disait l'autre jour le premier ministre, le dégré de confiance réciproque auquel sont parvenus les alliés de l'OTAN permet maintenant à trois représentants de l'alliance d'agir comme porte-parole accrédités pour conduire des négociations relatives à certains aspects de la préparation d'une conférence au sommet. Selon moi, monsieur l'Orateur, la réalisation remarquable d'une collaboration étroite comme celle qu'on observe dans l'OTAN constitue une réussite sans pareille dans l'histoire du monde. A la vérité, pour reprendre les mots du communiqué à ce propos, je dirai que "l'un des événements les plus significatifs et les plus prometteurs de notre époque c'est l'esprit d'union qui règne au sein de l'OTAN".

Durant nos discussions à Copenhague, certaines remarques soulignaient les faiblesses de l'OTAN. Je mentionnerai, en particulier, le domaine de l'information. Tous ont reconnu que l'OTAN, en tant qu'organisme, et même les États membres de l'OTAN n'ont pas emporté autant de succès que l'URSS dans le domaine de l'information. On prendra des mesures pour améliorer les moyens de dissémination, sous forme de données de fait, des vues et des initiatives de l'OTAN et, de la sorte, faire contrepoids à l'URSS.

Après avoir observé ce qui s'est passé à la réunion des ministres des Affaires étrangères, je suis d'avis,—c'est aussi l'avis du Canada,—que les parlementaires des États membres de l'OTAN pourraient jouer un plus grand rôle.

J'ai attiré l'attention des ministres des Affaires étrangères sur la résolution adoptée par les parlementaires de l'OTAN, l'automne dernier, et qui est parfois désignée comme "la résolution Kefauver". Les parlementaires y exprimaient l'avis qu'on devrait tenir, en 1959, un congrès atlantique auquel on inviterait, non seulement les parlementaires, mais également les citoyens les plus en vue des divers États membres de l'OTAN. J'ai le ferme espoir que les plans qui sont maintenant étudiés et mis au point conduiront à une telle conférence, afin qu'on puisse faire mieux connaître l'historique de l'OTAN aux populations de nos divers pays, et que cette conférence atlantique se tiendra lors de la célébration du dixième anniversaire de la fondation de l'OTAN.

Pour le compte du Canada, j'ai fait ressortir l'importance que prend, pour l'OTAN et pour ses principales institutions, l'article II du traité. Comme vous le savez, monsieur l'Orateur, l'article II traite de questions économiques; à ce sujet, j'ai été heureux d'entendre que de nombreux représentants des États membres partageaient les mêmes vues. Nous devrions recourir davantage à l'article II, lui donner plus de corps. Il ne fait pas de doute que l'OTAN peut nous permettre de favoriser la prospérité économique, notamment par l'expansion,—je souligne ce mot, que nous, de ce côté de la Chambre, ne considérons pas comme péjoratif,—par l'expansion du commerce international et l'accroissement de l'assistance aux pays sous-développés.

Les consultations sur les méthodes et le mécanisme destinés à mettre en œuvre les principes énoncés à l'article II se poursuivront dans le cadre de l'alliance. Cela ne veut pas dire, monsieur l'Orateur, que nous voudrions que le conseil de l'OTAN devienne l'organe exécutif de la coopération économique. Il me semble que ce que l'OTAN aurait de mieux à faire à cet égard serait d'étudier l'article II et d'établir des principes aux termes desquels des consultations pourraient

se faire dans le cadre de la communauté atlantique, de même que dans le cadre de sociétés et organismes internationaux qui seraient mieux en mesure d'étudier les questions d'exécution. Si l'OTAN pouvait appliquer dans une plus grande mesure l'article II, alors il n'y a pas de doute qu'en plus de sa puissance militaire, son prestige et son influence grandiraient beaucoup plus à travers le monde.

Je passe maintenant, monsieur l'Orateur, à des questions, beaucoup plus importantes pour nous, qui ont été débattues à la réunion de l'OTAN. Ces questions étaient liées, évidemment, de façon générale à la situation internationale à laquelle l'alliance fait face, notamment aux tendances de la politique soviétique et à l'attitude que les pays occidentaux pourraient adopter à l'égard de l'Union soviétique. Les échanges de vues à ce sujet ont créé une remarquable unanimité sur ces questions fondamentales. Nous avons effectivement convenu dès le début que certaines décisions récentes de l'URSS ont donné lieu à des doutes sérieux sur les intentions réelles de ses chefs relativement à une réunion au sommet. Les membres de cette conférence ministérielle de l'OTAN ont regretté que l'Union soviétique ait accentué plutôt qu'atténué la tension internationale en opposant son veto, au Conseil de sécurité, contre la proposition des États-Unis d'Amérique tendant à réduire les risques d'une attaque surprise au-dessus de l'Arctique. Nous ne pouvions faire autrement que de reconnaître que les propositions russes des dernières semaines relativement à la tenue d'une conférence, propositions touchant non seulement les questions de fond mais aussi les questions de procédure, avaient compliqué les préparatifs d'une conférence au sommet.

Quoi qu'il en soit, malgré les déceptions et les doutes suscités par l'attitude soviétique, nous avons décidé de poursuivre nos efforts pour rendre possible une conférence au sommet. Je cite un extrait du communiqué:

> Les gouvernements de l'OTAN ne se décourageront pas et resteront attachés au principe des négociations.

Même si les réunions au sommet sont à souhaiter lorsqu'elles offrent des chances raisonnables d'aboutir à des accords sur des questions fondamentales, on a reconnu qu'elles ne sont pas la seule, ni même la meilleure manière de mener des négociations en vue de réduire la tension internationale. Une réunion au sommet serait utile si elle était convenablement préparée et si elle avait lieu dans une atmosphère favorable.

A ces assises j'ai exprimé l'avis que la réunion au sommet, c'est-à-dire celle que nous avons préparée au cours des dernières semaines par l'intermédiaire des ambassadeurs des trois membres de l'OTAN à Moscou, devrait être considérée comme faisant partie d'une suite de réunions. J'ai dit qu'elle ne serait pas nécessairement la première, qu'on pourrait la considérer comme la deuxième, celle de Genève en 1955 étant censée être la première de la série.

Je désire faire comprendre à la Chambre, si je le puis, que cette formule tend à reconnaître que ce serait peut-être impossible,—en fait ce sera tout à fait impossible,—de régler à une seule réunion au sommet tous les problèmes qui séparent le bloc soviétique des pays de l'OTAN. Sans aucun doute, il est apparu un courant d'opinion publique dans les pays européens de l'OTAN, à propos des conséquences possibles d'une réunion au sommet. On y a le sentiment, d'ailleurs également décelable au Canada et aux États-Unis, qu'une telle réunion pourrait régler une fois pour toutes,—certains vont jusqu'à prétendre cela,—tous les problèmes qui nous séparent de l'URSS.

Si nous acceptons l'idée d'une série de réunions, alors la prochaine, la deuxième comme j'aime à l'appeler, pourrait s'en tenir à un programme limité et à des objectifs également limités. Nous pourrions alors dire sincèrement aux populations des divers pays de l'OTAN que si une question qu'elles s'attendaient naturellement à voir figurer à l'ordre du jour de cette deuxième réunion n'y était pas, c'est qu'elle avait été reportée à une séance ultérieure. Si, malgré nos divergences, nous arrivions à un accord satisfaisant sur des objectifs limités, mettons, sur des questions secondaires, il pourrait alors s'établir une certaine confiance et une certaine entente pouvant servir de base à une autre réunion ayant pour objet l'examen de questions plus importantes. Pareille confiance, pareille entente, même partielle, nous permettraient de mieux augurer de la réunion ou réunions subséquentes.

L'autre jour, le chef de l'opposition a déclaré,—je reconnais qu'il se contentait de formuler une suggestion,—que la meilleure espèce de réunion qu'il conviendrait de tenir en ce moment ce serait peut-être une réunion officieuse entre les chefs des États-Unis et de l'Union soviétique en vue d'un échange d'opinions et ne comportant pas d'ordre du jour précis. Je ne puis partager l'optimisme du chef de l'opposition à cet égard. Même si une responsabilité énorme incombe aux deux nations les plus puissantes au monde, il y a néanmoins d'autres intérêts en cause du côté occidental; c'est ce que le premier ministre a signalé à la Chambre l'autre jour. Ces intérêts doivent être suffisamment représentés à une réunion au sommet. Je veux dire que ce serait probablement injuste d'imposer aux

États-Unis tout le fardeau ou toute la responsabilité de diriger les négociations à l'échelon suprême et de tenir les États-Unis responsables de l'échec d'une telle réunion, le cas échéant.

Il serait fructueux, me semble-t-il également, que les chefs des deux côtés en question se réunissent avec un programme par devers eux. Je le dis sans plaisanter, je me représente M. Krouchtchev et M. Eisenhower assis à une table, sans ordre du jour, et se disant: "Qu'allons-nous discuter maintenant dans le domaine de la tension internationale"? Le domaine de la tension internationale dans ce contexte signifie un domaine global, et cela exigerait des préparatifs afin que les participants à une telle réunion soient en mesure de formuler des avis concrets et réfléchis. A mon avis, une telle réunion, non seulement pourrait se révéler inutile, mais son échec augmenterait les tensions internationales au lieu de les faire diminuer.

On a insisté sur la question du désarmement à la réunion de Copenhague.

L'hon. M. Pearson: Avant que mon honorable ami termine cette partie de sa déclaration, voudrait-il avoir l'obligeance de dire à la Chambre s'il y a eu, à la réunion de Copenhague échange de vues sur la composition de cette réunion à l'échelon suprême et, sinon, quelle est sa propre opinion?

L'hon. M. Smith: (Hastings-Frontenac): Monsieur l'Orateur, j'aimerais aborder cette question plus tard. Comme je l'ai dit tout à l'heure, on a beaucoup insisté sur le désarmement, qui, bien entendu, serait une des principales questions à discuter au cours de toutes négociations avec le gouvernement soviétique. Les ministres ont réaffirmé que les propositions adoptées le 29 août 1957 par la commission du désarmement,—propositions qui ont été présentées plus tard à l'Assemblée générale des Nations Unies,—constitueraient une base raisonnable de la discussion sur le désarmement; mais cette réaffirmation impliquait ce qu'on pourrait fort bien appeler une certaine souplesse.

Cependant, en attendant des négociations de nature plus générales sur le désarmement, nous avons pensé qu'il serait peut-être possible, en dépit des récents échecs essuyés en raison de l'attitude adoptée par l'URSS, d'entamer des pourparlers dans un domaine technique et spécialisé qui réuniraient des représentants de l'URSS et des puissances occidentales principalement intéressées; ces pourparlers auraient trait aux mesures de détail à prendre pour réglementer le désarmement, même si les propositions de désarmement en elles-mêmes n'auraient pas encore été précisées. En débattant cet aspect particulier du désarmement, nous pensions surtout aux mesures devant prévenir une attaque par surprise, et repérer les explosions nucléaires.

Ces conclusions figuraient dans le communiqué et elles indiquent une certaine mesure de souplesse. Mais ce communiqué contient aussi une note d'avertissement à l'URSS, à l'effet que ses récents actes et attitudes avaient éveillé en Occident quelque scepticisme au sujet de ses véritables intentions. Étant donné les incertitudes actuelles et le regrettable manque de confiance qui existe présentement entre les dirigeants soviétiques et nous-mêmes, il est concevable que bon nombre de nos différends ne puissent se concilier par la voie diplomatique. Mais nous sommes revenus à ce point, que même si nous ne pouvons pas envisager la réconciliation ou un règlement à l'égard de certaines de ces questions, cela ne veut sûrement pas dire qu'elles ne devraient pas faire l'objet de discussions à un palier diplomatique quelconque. A la réunion, j'ai souligné de façon spéciale, au nom du Canada, la nécessité d'étudier davantage des mesures d'inspection et de contrôle. A mon avis, de telles démarches sont nécessaires pour étudier à quelque degré que ce soit des mesures de désarmement. Je crois que des dispositions relatives au contrôle et à l'inspection sont fondamentales dans toutes négociations visant le désarmement. Si nous pouvions ensuite convenir de prendre des dispositions à l'égard de cette question essentielle, la confiance naîtrait et, grâce à cette confiance, il serait possible de discuter diverses mesures en vue du désarmement.

Pour ce qui est de l'Occident, et je sais qu'ici je parle au nom de tous les députés, le contrôle signifie la confiance, et c'est la confiance qui fait défaut actuellement. Au nom du Canada, j'ai proposé, et tous les ministres des Affaires étrangères ont accepté cette proposition, que le Conseil considère la possibilité de faire des études et des expériences relatives aux problèmes d'ordre technique que posent l'inspection et le contrôle. Nous nous rappelons qu'aux lettres de M. Eisenhower demandant que les expériences soient entreprises en vue de mettre au point des techniques appropriées de détection et de contrôle, M. Boulganine, tout d'abord, et M. Khroutchev, ensuite, ont répondu par la négative. J'ai proposé que l'OTAN adopte un programme témoin en vue de cette étude technique. Ce programme pourrait être exécuté au Canada ou ailleurs dans ce que nous appelons la région de l'OTAN. Si les Russes ne voulaient pas participer à ce plan commun, le fait que nous en aurons pris l'initiative pourrait les inciter

à entreprendre de semblables études dans leur pays. Plus tard, nous pourrions les inviter à échanger leurs renseignements avec nous et éventuellement participer à leur propre plan comme eux pourraient participer au nôtre.

A ce sujet, je suis heureux d'annoncer que, grâce à la récente communication de M. Khrouchtchev à M. Eisenhower, on peut espérer que l'Union soviétique sera disposée à participer à des expertises en vue de mettre au point un accord sur la cessation des essais nucléaires. Nous espérons tous que cette note d'encouragement sera l'indice des bonnes dispositions soviétiques en vue de consentir à une telle discussion sur le désarmement. S'il y avait moyen de faire vraiment du progrès dans les études et les expériences concernant le contrôle et la surveillance des essais nucléaires, afin qu'une attaque éventuelle soit immédiatement détectée et annoncée, nous pourrions alors aborder des questions essentielles.

Comme je le disais tantôt, nous devrons, avant d'en arriver même jusque-là, nous efforcer de créer un meilleur climat de confiance. Toutefois, si l'OTAN entreprenait des études et des expériences au sujet du contrôle et de la surveillance des essais atomiques, le monde entier serait fixé sur la sincérité de nos intentions.

Les ministres des Affaires étrangères réunis à Copenhague n'ont pas considéré les questions d'ordre militaire. Ces questions feront l'objet d'une étude à la réunion du conseil de l'OTAN qui se tiendra à Paris en décembre prochain. Nous nous sommes toutefois déclarés satisfaits des résultats de la conférence des ministres de la Défense, qui a eu lieu à Paris le mois dernier. A cet égard quelques-uns d'entre nous, et le représentant du Canada était un de ceux-là, ont exprimé l'espoir que se poursuive l'étude des aspects politiques et des répercussions de notre ligne de conduite comme de nos décisions dans le domaine de la défense. C'est particulièrement vrai si nous voulons éviter de figer notre pensée politique.

A coup sûr, il n'est pas dit que les deux côtés doivent nécessairement et à tout prix accumuler des quantités égales d'armes nucléaires. Où cela nous mènerait-il? Peut-être à cette effroyable éventualité, une catastrophique guerre mondiale. Il nous importe donc au premier chef de confronter notre situation en matière de défense avec nos négociations sur le plan politique; il nous importe aussi au premier chef de ne pas laisser passer les occasions de négocier quand le moment est venu et quand on a de clairs indices des intentions des Soviets.

[L'hon. M. Smith.]

Il est difficile de prédire ce que l'avenir nous réserve du point de vue de pourparlers avec l'Union soviétique. Ce que j'essaie de faire en ce moment c'est de décrire la réunion de Copenhague. Je sais que nous avons apporté à cette conférence un esprit d'unité, de collaboration et de confiance entre tous les membres de l'alliance. J'en parlais d'ailleurs au début de mes observations. Nous cherchons à éviter de provoquer qui que ce soit et nous voulons rechercher, de toutes les façons possibles, à réaliser un accord avec les dirigeants soviétiques. Non seulement sommes-nous disposés à négocier avec eux, a n'importe quel palier, sur le plan diplomatique ou autrement, mais nous y tenons. Je répète toutefois que toute conférence au sommet, si elle a lieu, doit être très soigneusement préparée.

J'en viens maintenant au point qu'a soulevé le chef de l'opposition. Certes, nous ne devons pas empêcher les négociations directes pour de simples questions de procédure. En vérité, si ce point doit devenir important, dans nos pourparlers avec l'URSS, il ne devrait pas être impossible de trouver une formule satisfaisante qui,—mais j'ignore si ceci répond à la question qu'a posée le chef de l'opposition,—ne serait pas fondée sur la reconnaissance d'un principe de parité de grande portée, déjà exprimé par les Russes d'une façon assez vague, et qui, s'il allait être introduit aux Nations Unies, détruirait l'efficacité de cette organisation. Il est certain en tout cas que cela modifierait radicalement les principales organisations des Nations Unies et porterait atteinte à leur caractère représentatif.

J'en viens maintenant, monsieur l'Orateur, à une autre question importante. On me permettra de déposer un échange de notes entre les États-Unis et le Canada. Elles ont été signées le 12 mai, il y a huit jours. Dans cet échange de notes on trouvera l'accord intervenu entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis concernant l'organisation et le fonctionnement du *Commendement de la défense aérienne nord-américaine*, dit NORAD. Le bureau parlementaire de distribution met à la disposition des honorables députés des exemplaires de cet échange de notes.

Afin que mes propos restent conformes à ceux du secrétaire d'État des États-Unis, qui fera ce matin une déclaration analogue à Washington, je vais m'en tenir soigneusement à mes notes. Les honorables députés se souviendront, monsieur l'Orateur, que le 1er août 1957, les deux gouvernements ont fait part d'un accord intervenu entre eux portant établissement d'un système de direction intégrée des opérations des forces de défense

aérienne du Canada et des États-Unis. Lorsque je parle du Canada et des États-Unis, j'entends non seulement le pays qui se trouve au sud de notre frontière, mais aussi l'Alaska.

Un état-major intégré a été formé peu après le 1er août 1957 et le commandement fonctionne de façon provisoire depuis environ neuf mois. A la suite d'études poussées de la part d'autorités en matière de défense aérienne continentale et à la lumière de l'expérience acquise depuis neuf mois, les gouvernements du Canada et des États-Unis, par cet échange de notes, ont reconnu officiellement la nécessité d'intégrer leur défense aérienne et se sont entendus sur les principes, tant militaires que politiques, qui doivent inspirer l'organisation et le fonctionnement du NORAD, principes qui depuis neuf mois en sont effectivement la base, en fait.

Depuis vingt ans, la collaboration du Canada et des États-Unis dans le domaine de la défense continentale s'est faite de plus en plus étroite. Même avant la création du NORAD, plusieurs députés le savent déjà, les forces aériennes de défense du Canada et des États-Unis collaboraient étroitement. Cette coordination découle de ce que l'on s'est rendu compte qu'il faut concevoir la défense aérienne des deux pays comme un seul problème. En fait, on envisage un système unifié de défense aérienne depuis 1954 et des préparatifs ont été faits à cette fin depuis cette année-là. Les progrès techniques des derniers temps ont fait comprendre clairement aux deux gouvernements que la coordination des programmes nationaux n'est plus suffisante. C'est un truisme que de dire que le globe est devenu plus petit. L'un des principaux facteurs à cet égard, c'est la réduction du temps qu'il faut pour voler d'un continent à l'autre. Cette réduction de temps est salutaire et l'humanité s'en réjouit. Cependant, nous ne devons jamais oublier ce que ce truisme comporte pour notre défense et nous devons édifier notre système de défense contre la possibilité d'une attaque nucléaire imprévue. Nous devons donc maintenir en temps de paix une organisation qui, advenant une attaque surprise, pourrait immédiatement prendre des mesures défensives sur notre propre territoire conformément à un seul plan de défense aérienne déjà approuvé par les deux gouvernements.

Je rappelle à la Chambre que l'intégration représente l'application du principe de l'interdépendance des nations au sein de l'OTAN. Cette intégration favorisera l'efficacité de la défense aérienne de notre continent. Elle permettra aussi au Canada et aux États-Unis de mieux atteindre les objectifs de nature stratégique établis à l'OTAN, après l'établissement de la région du Canada et des États-Unis sous l'OTAN. L'efficacité d'une telle intégration a été clairement démontrée dans d'autres régions de l'OTAN. Je songe en ce moment aux Canadiens qui sont sous le commandement de SACEUR, le commandant supprême allié en Europe. Je songe aux Canadiens qui sont sous le commandement de SACLANT, le commandant suprême allié, Atlantique. Il y a d'autres régions de l'OTAN où le commandement est unifié. Je songe aux forces alliées en Europe centrale et aux forces alliées en Méditerranée, où le Canada n'est pas représenté.

Ce n'est certes pas en nous isolant que nous pouvons assurer la défense conjointe de notre continent. Cet effort continental fait partie de notre apport aux forces de défense de l'OTAN. La région Canada-États-Unis, établie sous le régime de l'OTAN, est une partie à la fois intégrante et intégrée de cette organisation; comme je viens de le dire, l'établissement de cette région intégrée d'opérations, connu sous le nom de NORAD, contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques établis à l'OTAN pour la région du Canada et des États-Unis et aidera nos deux gouvernements à atteindre plus efficacement ces objectifs.

L'hon. M. Martin: Le député me permet-il une question?

L'hon. M. Smith: Oui.

L'hon. M. Martin: Cela veut-il dire que le commandement du NORAD relève maintenant du conseil de l'OTAN?

L'hon. M. Smith: Avec la permission de l'honorable député d'Essex-Est, monsieur l'Orateur, je reviendrai là-dessus plus tard.

Les dispositions de défense aérienne du Canada et des États-Unis et l'affectation de troupes au NORAD à cette fin seront communiquées,—j'étais juste sur le point d'aborder cette question,—à l'OTAN par l'entremise du groupe régional d'organisation Canada-États-Unis. Encore en réponse à la question qui vient de m'être posée, j'ajoute que le commandant du NORAD ne relèvera pas directement de ce groupe. Je reviendrai là-dessus plus tard.

Comme l'indique l'accord déposé aujourd'hui, le commandant en chef du NORAD relèvera des chefs d'état-major du Canada et des chefs d'état-major conjoints des États-Unis, c'est-à-dire que c'est à ces deux organismes qu'il soumettra ses propositions à l'égard de la défense aérienne. Ces organismes, à leur tour,—je souligne ce point,—rechercheront l'approbation des autorités politiques en vue de la mise en œuvre des propositions qui seront acceptables aux chefs d'état-major du point de vue militaire. Par conséquent, une ligne hiérarchique directe est établie entre le commandant en chef du NORAD, les chefs d'état-major de

chaque pays et les autorités politiques de chacune des nations intéressées. Le commandant en chef du NORAD s'en tiendra à un plan unique de défense aérienne qui sera approuvé par les deux gouvernements. La nomination du commandant en chef du NORAD et de son adjoint sera approuvée par les deux gouvernements. De fait, il est prévu qu'en l'absence du commandant en chef, son adjoint assume l'entière direction des opérations.

Je voudrais parler d'un autre document.

M. l'Orateur: A l'ordre! Je regrette d'avoir à informer le ministre que son temps de parole est expiré.

L'hon. M. Pickersgill: J'invoque le Règlement. Le ministre n'a-t-il pas à sa disposition un temps illimité de parole à titre de premier orateur après la proposition d'un amendement?

M. l'Orateur: Du consentement unanime de la Chambre seulement.

L'hon. M. Smith: M'accordera-t-on encore cinq minutes?

Des voix: Allez-y!

L'hon. M. Smith: Il y a un autre document dont j'aimerais parler. Il s'agit des attributions. Les deux gouvernements ont approuvé les attributions détaillées du commandant en chef. Je pourrais ajouter que ces attributions découlent des notes que nous avons échangées et, par conséquent, sont conformes à ces notes. Cependant, je dois signaler que, dans l'intérêt de la sécurité nationale, nous ne pouvons faire connaître publiquement ces attributions.

Ainsi, les échanges de notes relativement au NORAD pourvoient officiellement à la maîtrise civile de l'activité du commandement, de la façon que je viens d'expliquer. Ces dispositions, si je puis dire, font ressortir l'évidence. Malgré ce qui a été dit ici et ailleurs, il n'a jamais été question de contester ou de restreindre la primauté de l'autorité civile.

Bref je puis dire que des arrangements de défense aérienne coordonnés entre le Canada et les États-Unis augmentent l'importance des consultations, et les honorables députés liront dans la note déposée aujourd'hui un passage relatif à la nécessité de consultations politiques entre nos deux pays. Je puis certifier à la Chambre que non seulement à Ottawa mais aussi à Washington on veut que de telles consultations puissent avoir lieu chaque fois qu'elles sont nécessaires. Je puis dire également que l'intégration de ces forces sous le commandement de NORAD, sous réserve de consultation politique, facilitera le maintien et l'amélioration de la sécurité individuelle et collective de nos deux pays et constituera un moyen de remplir les obligations que le Canada a assumées en qualité de membre des Nations Unies et de membre de l'OTAN.

L'hon. M. Pearson: Avant que l'honorable ministre se rassoie, pourrais-je lui poser une question? A propos de cet accord intergouvernemental de la plus haute importance, le gouvernement se propose-t-il de suivre la procédure normale consistant à offrir à la Chambre la possibilité d'exprimer son point de vue par la proposition d'une résolution?

L'hon. M. Smith: Je dois répondre par la négative. Le gouvernement considère cet accord comme un élargissement et une extension du traité de l'Atlantique-Nord. Comme la Chambre en a été informée, l'échange de notes s'est produit le 12 mai dernier. Cependant, je puis certifier à la Chambre qu'elle aura toute faculté d'étudier la question plus à fond lors du débat dont le premier ministre a parlé la semaine dernière.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, nous venons d'entendre un très intéressant discours du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le sujet qu'il a traité est d'une telle importance pour la Chambre et la population canadienne en général qu'il est presque impossible de l'approfondir suffisamment au cours du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. Je conviens parfaitement que le sujet est d'une telle importance que le premier ministre devrait nous fournir bientôt l'occasion de débattre les affaires extérieures et, en particulier, la question que vient de soulever le secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Tout ce que je veux dire pour l'instant c'est que l'attitude officielle semble avoir changé étrangement car je sais, en m'appuyant sur le hansard du 4 janvier 1958, deuxième alinéa de la page 3000, où le ministre de la Défense nationale expose à la Chambre les accords conclus avec les États-Unis, qu'il a dit clairement que le commandement de la défense nord-américaine fait nettement partie de l'effort que tente l'OTAN en vue d'empêcher la guerre. Après avoir entendu les observations du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, j'ai bien du mal à concilier entièrement ce que le ministre de la Défense nationale disait en janvier dernier avec ce que contiendrait le présent accord, aux dires des journaux.

L'hon. M. Pearkes: Il n'y a pas le moindre changement.

M. Winch: J'ai d'autant plus de peine à comprendre que le ministre affirmait en janvier dernier qu'aucune mesure ne serait prise sans le consentement du gouvernement canadien. Le gouvernement semble pourtant

avoir changé d'optique au cours des négociations. C'est pourquoi je soutiens qu'il nous faut attendre une meilleure occasion pour aller au fond de cette question.

Ce qui me paraît étrange et, peut-être, inacceptable, c'est qu'on nous ait dit il y a quelques instants que la question avait été étudiée et tranchée en mai alors qu'en janvier dernier déjà on déclarait que le Canada se trouvait déjà engagé par le ministre ou le gouvernement. Je trouve qu'il y a une grande différence entre les deux attitudes, monsieur l'Orateur, et je sais que plusieurs députés seront heureux, lorsque l'occasion s'en présentera, d'examiner de plus près les déclarations des ministres, voire même d'étudier les principes exposés en juin dernier, au regard de ceux qui sont contenus dans l'exposé que nous venons d'entendre.

Je n'en dirai pas plus long pour l'instant, sauf que je ferai de nouveau observer au premier ministre qu'il vaudrait mieux que nous ayons prochainement l'occasion de discuter toute la question des affaires internationales et, en particulier, le droit dont jouit le Parlement d'avoir son mot à dire lorsqu'il s'agit du principe des alliances militaires avec d'autres pays, quels que soient ces pays.

Une voix: Il dit que nous ne l'aurons pas, l'occasion.

M. Winch: Qui a dit cela?

Une voix: Le ministre.

M. Winch: Cela a dû m'échapper, monsieur l'Orateur, mais si cela a été dit, c'est sûrement à l'encontre des principes démocratiques de notre pays. La question d'une alliance militaire et de savoir si le Parlement aurait un mot à dire à ce sujet est extrêmement grave pour notre pays, et le gouvernement en entendra certainement encore parler. De fait, monsieur l'Orateur, si vous vouliez bien analyser ce qui s'est passé dans le monde ces dernières semaines et ces derniers mois, il importe sans doute au plus haut point de donner au Parlement l'occasion de débattre et d'approuver les mesures à prendre, surtout si elles devaient placer le Canada entre deux grandes puissances comme les États-Unis et l'URSS, où il risquerait de devenir une nouvelle Belgique, que nous le voulions ou non.

J'ai parlé à ce sujet plus longuement que je n'en avais l'intention. Je vais maintenant me reporter au discours du trône et à l'attitude des membres de mon parti à cet égard. Sans doute, l'avons-nous tous écouté avec beaucoup d'intérêt, le discours du trône; c'est le plus long que j'aie entendu depuis cinq ans ici et pendant mes vingt ans en Colombie-Britannique.

Une des principales conséquences de ce discours, je l'espère bien, c'est que le premier ministre et son cabinet admettront qu'il ne suffit pas tout simplement de présenter, tôt dans la session, quelques mesures législatives d'urgence pour pouvoir affirmer ensuite qu'on a accompli ses promesses et réglé des problèmes. Ces mesures législatives, telles qu'elles sont, arrivent très à point, mais la population du Canada estime qu'il est de la plus haute importance de compléter ces mesures d'urgence par l'adoption de mesures plus larges, et cela le plus tôt possible, même s'il est déjà tard pour le faire.

Me permettra-t-on de dire brièvement, comme d'autres représentants de ce groupe l'ont déjà dit, que nous accueillons avec joie la modification qui a été apportée à la loi sur l'assurance-chômage, mais qu'il est essentiel que toute cette loi soit refondue de manière à protéger les chômeurs en toute saison, et à tous les paliers d'emploi. Tous les membres ici présents de la Chambre des communes, indépendamment du parti auquel ils appartiennent, s'ils sont honnêtes dans leurs opinions et dans leurs principes, doivent se rendre compte que nous ne pouvons absolument pas nous contenter d'une loi d'assurance-chômage qui ne protège que 60 p. 100 des chômeurs du pays, d'une loi qui, en temps de crise, ne vise qu'une saison de l'année sans tenir compte du fait que le chômage,—qu'il soit étendu ou restreint,—peut se produire à toute époque de l'année et même plusieurs fois par année pour une même personne, selon l'emploi qu'elle occupe.

Je tiens à souligner qu'à mon avis l'adoption d'une mesure législative d'urgence ne règle pas le problème du chômage, et qu'elle doit être suivie d'une refonte complète de la loi le plus tôt possible.

C'est aussi ce que je pense du bill urgent à propos du logement, bill que la Chambre a adopté et qui a maintenant reçu la sanction royale. Je suis convaincu qu'il faudrait étudier de nouveau toute la loi nationale sur l'habitation, afin de stimuler davantage la construction d'habitations et, en particulier, d'expliciter davantage les programmes et règlements relatifs à la construction, afin que les Canadiens à faible revenu puissent aspirer à devenir propriétaires.

Lorsque, la semaine dernière, nous avons débattu la loi nationale sur l'habitation, l'occasion m'a été offerte d'appeler l'attention de la Chambre sur certaines pratiques méprisables qui, je crois, ont cours dans le pays et nuisent à d'excellents citoyens qui, voulant se construire, avaient besoin de pouvoir emprunter sur première ou seconde hypothèque, mais ne pouvaient recourir à la loi nationale sur l'habitation. J'ajouterai quelques mots à ce sujet pour dire au gouvernement,—je devrais peut-être m'adresser surtout au ministre des

Finances et au ministre des Travaux publics, —qu'outre les mesures dont j'ai parlé l'autre jour qu'il faudrait une loi pour mettre un terme aux taux d'intérêt exorbitants et au régime des bonis hypothécaires.

Il y a quelques jours à peine, j'ai clairement démontré à la Chambre ce qui, à ma connaissance, se passait en Colombie-Britannique. Bien que je ne l'aie pas constaté personnellement, il a dû s'y faire un peu de publicité sur les points que j'ai soulevés, car mon courrier m'a apporté ce matin non seulement la confirmation de ce que je disais, mais également d'autres preuves de l'escroquerie que subissent les gens dans le besoin, quoiqu'ils soient en possession d'excellents titres de propriété, de la part de ceux qui se servent du système capitaliste pour devenir rapidement millionnaires. J'ai parlé la semaine dernière de la Colombie-Britannique, mais j'ai reçu aujourd'hui un exposé s'adressant à toute la nation, d'une société québécoise informant la population de la manière dont elle peut exploiter les gens dans le besoin.

Si vous le désirez, monsieur l'Orateur, je puis déposer ce document à la Chambre; il s'adresse, de Montréal, à la population de la Colombie-Britannique ayant des fonds à placer. Il émane de la *Credit Insured Mortgage Company,* Dominion Square Building, à Montréal. Voici ce qu'il dit en premières lignes:

Voulez-vous gagner un intérêt annuel de 12 p. 100 sur première hypothèque? Voulez-vous gagner un intérêt annuel de 22 p. 100 sur seconde hypothèque?

Il y est dit qu'on assure les parties intéressées pour leur garantir qu'elles obtiendront cet intérêt, et un prospectus y est joint pour exposer ce que la société a à vendre. Je n'en lirai qu'un passage, intitulé: "Hypothèques assurées"...

M. l'Orateur: Je ne suis pas certain que l'honorable député ait précisé la nature de ce qu'il se propose de lire.

M. Winch: J'ai dit qu'il s'agissait d'une publication de la *Credit Insured Mortgage Company* de l'édifice Dominion Square à Montréal.

M. l'Orateur: Est-ce une lettre, une circulaire ou quelque chose d'autre?

M. Winch: C'est une circulaire envoyée à des gens qui avaient peut-être un peu d'argent à placer; je l'ai reçue de l'une de ces personnes, qui demeure à Victoria (C.-B.). Je répète que je me ferai un plaisir de déposer ces documents sur le bureau de la Chambre des communes, si vous le désirez.

Permettez-moi de lire une de ces pages; voici:

Deuxièmes hypothèques à vendre à escompte de 45 p. 100.

J'aimerais maintenant vous lire un passage du troisième paragraphe:

Les hypothèques suivantes portent sur des maisons neuves et peuvent s'acheter à un escompte de 45 p. 100. Toutes ces maisons sont neuves et sont, par conséquent, en excellent état.

Je voulais attirer l'attention de la Chambre là-dessus pour insister de nouveau sur ce que d'autres membres de mon groupe ont dit la semaine dernière, lorsqu'ils ont déclaré qu'il fallait que le gouvernement étudie la situation en vue de proposer une mesure législative protégeant ceux de nos concitoyens qui ont besoin de maisons mais ne peuvent pas, pour des raisons diverses, bénéficier des dispositions de la loi ou du règlement du gouvernement fédéral, ni avoir recours aux institutions de prêts. Cette situation me paraît honteuse. Je puis même ajouter que des offres d'hypothèques de cette nature viennent de presque toutes les provinces du Canada. J'affirme que tout gouvernement doué d'un certain sens de l'humanité se doit d'agir à cet égard. Or je crois comprendre, d'après ce qui s'est passé au cours de la dernière campagne électorale, que les conservateurs possèdent précisément ce sens-là.

C'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai constaté, en écoutant le discours du trône, qu'on y annonçait la réalisation de ce que, au cours de la campagne, avant le 31 mai, on a appelé la "vision" du premier ministre. Au cours de la campagne électorale, nous en avons entendu beaucoup parler, de cette vision. Il en a été question aussi dans le discours du trône. Dans une certaine mesure il s'agissait du grand Nord. Le gouvernement fédéral va dépenser beaucoup d'argent pour réaliser cette vision du Nord qu'a le premier ministre. Je puis vous assurer, monsieur l'Orateur, que je n'y vois aucun inconvénient, mais j'aimerais bien que le premier ministre qui en dernière analyse doit répondre du discours du trône, ne néglige pas l'Ouest.

L'hon. M. Pickersgill: Ni l'Est.

M. Winch: Et que, regardant vers le Nord, il oublie certaines exigences minimums de l'Ouest qui peuvent rapporter de grands avantages et qui en rapporteront certainement. Je souhaite sincèrement que le gouvernement et ses divers ministères, lorsqu'il s'agira de consacrer des centaines de millions à la mise en valeur des chemins de fer et des grandes routes vers le Nord, n'oublie pas de se demander s'il s'est montré tout à fait juste envers la Colombie-Britannique du point de

vue ferroviaire. Je songe ici plus particulièrement au *Pacific Great Eastern* et aux travaux qu'on a entrepris à cet égard. J'espère qu'il n'oublie pas qu'une grande partie des recettes que tire le Trésor national de la Colombie-Britannique,—et ce ne sont pas des recettes minimes,—proviennent de régions qui sont extrêmement difficiles d'accès, par bateau, par route ou par avion. Que le gouvernement sache que nous l'appuierons entièrement dans tout ce qu'il fera pour mettre le Nord en valeur, mais en même temps,—et cette observation s'adresse plus particulièrement au ministre des Travaux publics qui connaît si bien la Colombie-Britannique,—nous voudrions qu'il songe très sérieusement à une résolution unanimement adoptée à l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique lors de sa dernière session, aux termes de laquelle le gouvernement fédéral était prié de prendre plus de responsabilités en ce qui concerne les communications par voie maritime, par route ou par air avec un grand nombre de localités du littoral de la Colombie-Britannique.

Monsieur l'Orateur, j'ai l'impression que le programme de mise en valeur dont on nous a fait part rencontrera une approbation unanime de la part de chacun d'entre nous, quoiqu'il nous soit impossible de nous prononcer définitivement là-dessus avant d'en connaître les détails. Nous espérons en tout cas que le gouvernement sache regarder vers l'Ouest, là où existent incontestablement certaines ressources, comme c'est le cas de la Colombie-Britannique. A la dernière session, on a pris certaines mesures pour aider les provinces Maritimes et, à cette session-ci, le discours du trône annonce des mesures pour venir en aide aux régions du Nord. Il n'a pas été fait mention de la Colombie-Britannique, et c'est pourquoi nous espérons que, prochainement, le gouvernement annoncera qu'il entend participer activement à la mise en valeur du fleuve Columbia. On a fait part de programmes, mais on n'a rien dit quant à la participation financière. Je n'en dirai pas plus long pour le moment sur le fleuve Columbia.

Nous devons souligner également que le premier ministre et ses collègues dans leurs discours électoraux, comme dans le discours du trône, ont fait mention des industries secondaires. Il ne s'agit que d'une déclaration de principe. Étant donné la situation économique du Canada, étant donné le problème du chômage et l'invasion de ce qu'on pourrait appeler les marchés canadiens habituels, où l'on nous fait une concurrence plus acharnée que jamais en offrant les denrées à des prix plus bas, nous avons d'autant plus raison d'affirmer que le gouvernement doit intervenir sans retard pour donner suite au sentiment exprimé dans le discours du trône à l'égard de l'établissement d'industries secondaires.

En Colombie-Britannique, depuis un an, beaucoup d'industries fondamentales ont dû fermer leurs portes. L'industrie a pour ainsi dire disparu de certaines villes établies depuis de nombreuses années. A Fernie, une très jolie ville, l'exploitation houillère a cessé. A Britannia, la situation est analogue. On voit donc qu'il est nécessaire de mettre en œuvre immédiatement des plans en vue de l'établissement d'industries secondaires d'après un programme à long terme, afin que les villes ne soient pas décimées par suite de la disparition d'une seule industrie de base. A cet égard, il nous faut tenir compte de certains aspects du commerce étranger. Je constate qu'il est une heure, monsieur l'Orateur.

L'hon. M. Macdonnell: Monsieur l'Orateur, puis-je vous proposer d'accepter l'offre de l'honorable député qui vient de parler, à propos du dépôt du document dont il a lu des passages. Ce document serait ainsi accessible à tous.

M. l'Orateur: Oui. L'honorable député veut-il déposer le document qu'il a cité?

M. Winch: Tous les documents?

M. l'Orateur: Le document que l'honorable député a cité.

M. Winch: Oui, monsieur l'Orateur.

(La séance, suspendue à une heure, est reprise à deux heures et demie.)

Reprise de la séance

M. Winch: Monsieur l'Orateur, à la suspension de la séance, j'appelais l'attention du premier ministre et du gouvernement sur l'absolue nécessité de mettre en vigueur la déclaration contenue dans le discours du trône à propos de mesures à prendre en vue d'établir des industries secondaires au Canada. Je signalais qu'il fallait agir sans délai. J'ai mentionné un cas dans la province de Colombie-Britannique qui concerne deux villes dont nous sommes très fiers, c'est-à-dire Fernie et Britannia. Je ne poursuivrai pas cette question plus avant pour le moment, vu que j'en aurai sans doute l'occasion plus tard au cours de la session.

Cependant, pour ce qui est des industries secondaires, il convient de considérer la situation du Canada en général et celle des provinces en particulier. Notre pays dépend, en général, de son commerce d'exportation, et c'est le cas notamment de la Colombie-

Britannique. Depuis plus d'un an, la Colombie-Britannique souffre considérablement de la perte de nos marchés traditionnels des bas métaux, de la pâte à papier et des produits du bois en général.

Cet état de choses nous invite à penser qu'il est absolument nécessaire d'appeler l'attention du gouvernement sur ce problème, et cela sans délai. Parlant spécialement de ma province, la Colombie-Britannique, je dirai que la situation fâcheuse où nous nous trouvons depuis quelques mois, en ce qui concerne le chômage, vient, jusqu'à un certain point, et je dis bien jusqu'à un certain point, du fait qu'on vend moins cher que nous sur nos marchés habituels des métaux communs et du bois d'œuvre. Cet état de choses a été créé, dans une certaine mesure, je le répète, par la nouvelle politique soviétique en manière économique. Depuis un an, la Russie a vendu à meilleur marché que nous des métaux communs, et particulièrement l'aluminium, qu'elle a offert à environ 2c. de moins la livre. On a également vendu le bois d'œuvre moins cher que nos propres exportations. Sans entrer dans les détails, je dirais simplement que maintenant que l'URSS entre dans une nouvelle phase de la diplomatie internationale, phase comportant des manœuvres économiques ou commerciales, sa politique peut avoir de sérieuses répercussions sur le Canada, en tant que pays exportateur, bien qu'à la longue elle puisse aussi présenter des avantages.

L'année dernière, un groupe d'industriels canadiens a visité l'URSS. Il ont déclaré que l'industrie russe du bois d'œuvre est tout aussi efficace que celle de la côte occidentale du Canada, et nous nous sommes vantés que la nôtre y était très avancée, et que l'industrie russe des sciages l'est même davantage. Ces industriels nous ont rapporté, et je tiens à le souligner, que la Russie dépense approximativement dix fois plus que le Canada en recherches par arbre coupé et par millier de pieds, mesure de planche.

Je n'ai pas le temps de traiter tout ce qui peut découler de cette nouvelle politique économique, commerciale et diplomatique; mais, en tant que citoyen canadien et représentant de la population du pays, je pense que le gouvernement se doit de faire face aux réalités que posent actuellement les échanges commerciaux. Le gouvernement devrait faire face à la réalité que pose, en Colombie-Britannique, la perte des débouché pour nos bas métaux, en particulier l'aluminium, et nos produits forestiers, et reconnaître que nous sommes décidément arrivés à un moment où, même s'il appartient à l'industrie de se charger des travaux relatifs à la recherche, au rendement et ainsi de suite, le gouvernement fédéral a le devoir, pour maintenir l'embauchage et le commerce du pays, d'annoncer sans retard qu'il affectera de bien plus fortes sommes au domaine de la recherche industrielle.

J'insiste pour dire que, selon moi, le gouvernement manquera à son devoir s'il n'aborde pas cette question à la lumière des réalités, si, au cours de la présente session, il n'énonce pas des programmes importants et ne vient pas en aide aux provinces et aux industries au moyen de fortes affectations à la recherche, afin que, sous le régime capitaliste, il nous soit possible de maintenir l'embauchage grâce à l'exportation de nos produits.

Il n'y a qu'un autre aspect du discours du trône que j'aimerais signaler au gouvernement et à la Chambre. A mon sens, certains incidents survenus ces derniers jours et, de fait, tout au long de l'an dernier obligent presque le gouvernement à préciser son attitude au sujet de la direction de notre propre politique et de notre propre économie. Pour m'exprimer sans ambages, je crois que le gouvernement doit préciser explicitement et implicitement qu'il ne sera pas porté à se montrer déférent envers les États-Unis. La déférence à l'égard de notre puissant voisin du Sud ne doit pas céder la place à la soumission dans le domaine international ou en ce qui concerne notre politique économique.

Il importe pour notre pays qu'il y ait nécessairement des déclarations de principes et, au besoin, des mesures législatives, de manière à faire comprendre aux Canadiens en particulier et aux États-Unis que le Canada dirige sa propre destinée, sa politique internationale et sa politique économique. Il faut bien préciser aux Canadiens en particulier qu'on ne se soumettra plus aux sociétés américaines possédant ou dirigeant des filiales au Canada quand il s'agira d'ordonner si nous pouvons, oui ou non, produire et vendre à d'autres pays.

Je veux parler, naturellement, de cette fois où, en vertu d'une loi américaine, on a interdit au Canada de vendre des automobiles à la Chine. Le Canada est notre pays; peu importe à qui appartiennent les sociétés exerçant leur activité ici pour exploiter nos ressources naturelles et la richesse que produit notre population, il faut préciser, par des lois au besoin, que nous, au Canada, vendons là où nous désirons vendre.

Par suite, je souscris aux paroles éloquentes que le député de Kootenay-Ouest a prononcées au sujet de la reconnaissance de la Chine. J'ai des idées bien arrêtées là-dessus. J'ai exprimé dans un discours de la campagne électorale d'avant le 31 mars la crainte que le Canada ne maintienne encore une attitude désignée en agriculture par un certain mot. J'exprime de nouveau ma crainte aujourd'hui. Je suis convaincu qu'un jour sombre pour le

Canada, mais radieux pour les États-Unis, se lèvera quand nos voisins annonceront la reconnaissance de la Chine et auront déjà jeté les bases du commerce. Depuis bien longtemps, les honorables membres du gouvernement parlent de leur amour, de leur attachement et de leur admiration envers le Royaume-Uni; eh bien, à propos de la reconnaissance de la Chine, j'estime qu'ils auraient dû il y a bien longtemps imiter le Royaume-Uni. J'estime que le Canada ne devrait pas se laisser remorquer par les États-Unis mais devrait suivre l'exemple du Royaume-Uni et reconnaître la Chine, y envoyer un ambassadeur afin d'entrer immédiatement en pourparlers en vue d'échanges commerciaux dont bénéficieraient les deux pays.

J'ai parlé d'un certain nombre de questions durant ce débat. Je me rends compte que mon temps de parole va expirer. J'ai parlé surtout en termes généraux mais j'espère avoir défini des principes que moi-même, et je crois pouvoir dire avec certitude tout mon groupe, estimons être importants à l'heure présente. Nous espérons avoir l'occasion, avant longtemps, d'expliquer en détail ces grands principes généraux.

Je dirais pour conclure, monsieur l'Orateur, que même si notre groupe est peu nombreux, nous avons envers notre pays les mêmes sentiments de loyauté et de sympathie qu'éprouvent les membres des autres partis. La Chambre compte trois partis, dont deux défendent les mêmes principes, au fond. Nous croyons à la nécessité d'un changement radical, mais, respectant la démocratie, nous voulons, en notre qualité de membres de la Chambre, faire en tout temps notre possible pour appuyer les mesures concrètes qui profiteront au pays, à la population en général, à nos provinces et à nos circonscriptions.

Je saisis l'occasion qui m'est offerte de remercier publiquement à la Chambre des communes mes électeurs de Vancouver-Est qui, lors de ma neuvième campagne électorale, ont jugé que je leur serais un digne représentant. Je puis les assurer que, toujours, je présenterai des critiques et des mesures utiles.

M. Frank McGee (York-Scarborough): Mes premières paroles, monsieur l'Orateur, seront évidemment pour souscrire à tout ce qu'on a dit à votre sujet et surtout pour vous féliciter d'avoir mérité des commentaires si élogieux après une session trépidante qui passera à l'histoire, j'imagine, sous le nom de courte législature. Mes félicitations s'adressent aussi à l'Orateur suppléant qui est le digne fils et successeur de son très distingué père. Je ne saurais éprouver qu'une admiration sans réserve pour les motionnaires de l'Adresse (M. Lafrenière et M. Nielsen) qui se sont acquittés avec tant de distinction de la tâche délicate qui leur était réservée si tôt durant la session.

J'aimerais ajouter un mot à l'adresse des nouveaux députés qui sont venus se joindre à nous le 31 mars. Il y a quelques mois, j'étais dans leur situation me demandant quand j'aurais l'occasion de prendre la parole; toutefois, je puis aussi les assurer que même une session de quatre mois ne diminue en rien la terreur avec laquelle on envisage cette éventualité. Disraeli avait raison de dire de la chambre britannique que c'était de tous les auditoires au monde celui qui était le plus propre à donner le frisson et à faire perdre le sang-froid.

(*Texte*)

Monsieur le président, je voudrais commencer ce discours en souhaitant la plus cordiale bienvenue aux nouveaux députés de langue française et j'aimerais ajouter que j'espère qu'un jour il me sera possible d'avoir le courage traditionnel et l'habileté reconnue qui leur permettent de devenir maîtres d'une autre langue.

Je profite de la circonstance pour offrir mes plus chaleureuses félicitations au très honorable et à madame Louis St-Laurent qui célèbrent aujourd'hui, dans la paix et la tranquilité, loin du tumulte de la politique, leur 50e anniversaire de mariage.

(*Traduction*)

Si on veut bien me considérer un instant comme un député qui fait son premier discours à la Chambre, j'aimerais dire quelques mots de la vaste circonscription d'York-Scarborough que j'ai l'honneur de représenter ici. La première chose à dire sur cette circonscription a trait à un célèbre Père de la confédération; il doit bien se retourner dans sa tombe en ce moment, quelque part, à Toronto. Je veux parler de George Brown, ardent défenseur du principe de la représentation d'après la population. Aujourd'hui, la circonscription d'York-Scarborough compte environ 200,000 âmes. En 1962, lorsqu'une redistribution des sièges deviendra possible, la circonscription aurait, estime-t-on prudemment, une population de 325,000 à 350,000 personnes. On voit tout de suite qu'York-Scarborough n'est pas suffisamment représentée à la Chambre...

L'hon. M. Pickersgill: Bravo!

M. McGee: ...le présent député excepté. Les légistes et les autres personnes capables de me renseigner que j'ai consultés me disent que je suis à la merci de la Chambre, quelque tentative que je fasse pour essayer, et j'insiste sur ce mot, de représenter comme il convient de si nombreux commettants. Géographiquement, la circonscription d'York-Scarborough s'inscrit

à l'intérieur d'une ligne qui passe par la rue Yonge et la route nº 11 coupant en deux la ville de Toronto pour décrire ensuite une parabole vers l'est en direction du lac. Ce territoire comprend la plus grande partie des terrains à bâtir et se situe dans le rayon d'expansion de la ville. Je pense qu'on peut dire que chaque fois qu'il se construira une maison dans la région métropolitaine de Toronto, il s'en construira une dans York-Scarborough.

Il n'y a pas encore bien des années, York-Scarborough était une agréable campagne voisine de Toronto. Une invasion qui a commencé durant la guerre a gagné après la guerre de vastes proportions. Voici un exemple des chiffres pertinents: entre les élections de 1953 et celles de 1957, 100,000 personnes sont venues s'installer dans cette circonscription, et il va de soi que, grâce aux excellents programmes du gouvernement actuel, le rythme s'est accru. Il y avait aux élections de juin dernier 9,000 votants de plus sur les listes qu'à celles de mars.

Cette invasion massive,—dans la plupart des cas il s'est agi de jeunes familles s'installant pour la première fois dans leur propre maison,—a été accompagnée de la venue d'industries qui ont suivi la main-d'œuvre dans les banlieues. C'est ainsi que nous avons des régions de grande activité comme le "mille doré", sans parler de Leaside et d'York-Nord. Mais ce qu'il y a de plus important à propos d'York-Scarborough, ce sont ses habitants. Ce sont d'excellents citoyens soucieux de s'acquitter de leurs obligations sur le plan municipal, provincial et fédéral.

A titre d'exemple de civisme, je signalerai que, durant la dernière campagne électorale, il y a eu là au moins quinze réunions conjointes. Les candidats de tous les partis avaient été invités à participer à une discussion générale. Chacun pouvait parler aussi longtemps que les autres; et une période de questions a suivi la réunion. Outre cela, il s'est tenu dans les environs 150 réunions auxquelles on m'a invité. Voilà qui révèle à quel point les gens s'intéressent au mécanisme démocratique tel qu'il fonctionne au pays, s'en préoccupent et sont disposés à y participer. Je n'ai pas les chiffres sous la main mais, si je comprends bien, la proportion de ceux qui ont voté dans cette circonscription est aussi élevée que n'importe où ailleurs dans le pays.

On a discuté quelque peu les résultats de ces élections et l'on a avancé certaines raisons expliquant la cause de ces résultats. Le chef du parti CCF, l'honorable député d'Assiniboïa a tout résumé en quelques mots très simples. Il a dit que la seule raison pour laquelle les conservateurs ont formé le gouvernement est que maintes gens disaient "Ne devrions-nous pas donner une chance au gouvernement?" ou encore "Donnons une chance à John"; bref, c'était aussi simple que cela.

J'ai quelques raisons de croire que ce ne fut pas aussi simple que cela. A mon avis, la raison en est d'abord que le parti conservateur bénéficiait de la direction dynamique et spectaculaire du premier ministre. En second lieu, ce gouvernement, qui était en minorité, faisait face à une situation économique des plus difficiles et à une situation politique encore plus difficile. Le verdict de la population, si je ne m'abuse, a été que ce gouvernement s'était acquitté de ses responsabilités d'excellente façon, qu'il ne méritait pas seulement qu'on lui donnât une chance mais que pareille chance lui revenait de droit.

La quatrième raison du résultat constaté, c'est qu'en briguant les votes lors des élections, chacun des autres partis a fait au peuple canadien des exposés et des propositions qui étaient ni plus ni moins une insulte à l'intelligence de l'électeur. Je pense, par exemple, aux candidats, dont certains ont été réélus et d'autres ne l'ont pas été, qui parcouraient le pays en criant à tue-tête que "les temps torys sont les temps durs". L'un d'eux a même fait tout un exposé historique pour établir cette incroyable absurdité, que la plupart des votants ont, d'ailleurs, jugée telle. A Toronto, nous avons pu voir figurer, en première page des journaux, des en-têtes comme celui qui traitait les programmes torys de stupides et malhonnêtes. On a prétendu que le gouvernement était anti-américain, et formulé de but en blanc bien d'autres affirmations immotivées. Mais à York-Scarborough les votants ont su répondre à pareilles allégations en m'accordant une majorité qui, paraît-il, a battu tous les records.

Un mot maintenant en ce qui concerne le débat jusqu'ici et la modifiation portant sur l'économie planifiée, puis-je dire, en dépit de ce qu'a prétendu l'honorable représentant d'Essex-Est (M. Martin):

...le gouvernement actuel n'a laissé entrevoir aucun programme destiné à résoudre le problème national du chômage au Canada à l'heure actuelle.

Et de la déclaration du chef de l'opposition:

Le mot "récession" n'y est pas mentionné. C'est un mot désagréable, semble-t-il, qu'il ne faut pas employer.

En dépit des déclarations comme celles-là, monsieur l'Orateur, je vous fais observer que le gouvernement a donné au Canada une nouvelle place dans les affaires mondiales. J'ajoute que le Canada est à la tête de tous les pays pour ce qui est de la législation destinée à enrayer la récession. Les mesures dont notre gouvernement a pris l'initiative

sont longuement discutées aux États-Unis. Au cours de la campagne électorale, mon adversaire, dans ma circonscription, et ses chefs, dans tout le pays, ont déclaré qu'il n'en était pas ainsi. Si on me le permet, j'aimerais faire rapidement une revue détaillée de la situation. Il me semble que les dispositions que le gouvernement doit prendre pour enrayer la récession doivent avoir deux formes. Premièrement, le gouvernement doit prendre des mesures contre la récession visant à mettre plus d'argent entre les mains du public. C'est certainement une théorie économique fondamentale. Il doit en outre, si possible, placer cet argent entre les mains de ceux qui en ont besoin et qui, en conséquence, le dépenseront.

A ce propos, j'aimerais énumérer brièvement ce que nous avons accompli. Au nombre de ces réalisations, on compte l'augmentation de la pension de vieillesse, l'augmentation de l'assistance-vieillesse, l'extension des versements aux invalides, l'augmentation de la pension aux aveugles, l'augmentation des allocations et prestations aux anciens combattants, des prestations de pension aux invalides, plus d'argent entre les mains de ceux qui en avaient besoin et qui le dépenseraient, mettant ainsi plus d'argent en circulation et créant ainsi un pouvoir d'achat plus considérable.

En outre, la façon la plus évidente de mettre plus d'argent dans les poches des gens a comporté deux rabattements d'impôts, s'élevant à 146 millions de dollars. Encore une fois, ce que j'ai aimé le mieux dans cette façon de procéder,—et on peut en juger par la façon dont les votants de ma circonscription ont accueilli ce programme,—c'est qu'elle s'est appliquée essentiellement au bas de l'échelle, soulageant ceux qui en avaient besoin, c'est-à-dire les petits salariés. Il est certain qu'en ce qui concerne l'augmentation de la déduction à l'égard des enfants, ce geste a été accueilli avec le plus vif enthousiasme dans ma circonscription qui compte plus de jeunes enfants que trois circonscriptions normales du pays. D'autre argent a été mis en circulation pour créer un pouvoir d'achat et stimuler l'activité économique au moyen d'avances en espèces pour les céréales entreposées sur la ferme et d'une assistance financière aux provinces.

En plus de prendre des initiatives pour injecter plus d'argent dans le système circulatoire de l'économie, le gouvernement a accéléré le programme de travaux publics et avancé la date fixée pour commencer les entreprises patronnées par l'État, afin de créer plus d'emplois. Encore plus importante, pour ce qui concerne ma circonscription et moi-même, a été l'initiative qui a été prise lors de la dernière législature et que poursuit actuellement le ministre des Travaux publics pour étendre le programme de construction de logements. La plupart des 9,000 votants dont j'ai parlé et qui sont arrivés dans York-Scarborough entre juin dernier et mars de cette année, sont entrés dans des maisons construites en vertu de la loi que le gouvernement actuel avait présentée l'an dernier. Mon adversaire libéral a eu du mal à démontrer que le gouvernement actuel ne faisait rien, quand autour de nous, de tous côtés, dans chaque région de la circonstcription, le rythme de la construction de logements était deux ou trois fois plus rapide que celui des mois d'hiver de l'année précédente.

Pas de programme pour la régression? Pas de mesures contre la régression? Je me reporte au discours du trône. J'attire l'attention des députés sur la modification apportée à la loi sur l'assurance-chômage et sur l'aide qui en découle; sur le rythme accru de la construction de logements, sur l'ampleur des investissements publics et sur l'envergure des travaux publics dans le Nord, toutes mesures qui font partie des moyens auxquels le gouvernement a eu recours pour remédier à la situation.

J'aimerais m'arrêter à la situation qui existe aux États-Unis, pour la comparer à la nôtre. Nos voisins du Sud discutent depuis près de sept mois pour savoir s'ils réduiront ou non les impôts. Le gouvernement se demande si les contribuables épargneront ou dépenseront l'argent qu'une réduction d'impôts mettrait dans leurs goussets. Tôt déjà l'an dernier, le Canada avait choisi la réduction d'impôts. Je suppose qu'un député de l'arrière-plan a tout autant droit qu'un autre de faire des prédictions. Or, je prédis que nous aurons encore des réductions d'impôts.

Aux États-Unis, on est encore à se demander si le gouvernement devrait ou ne devrait pas augmenter ses dépenses. Il y a déjà quelque temps que notre gouvernement a commencé l'application de son programme à cet égard. Il a débuté en octobre dernier avec l'assurance-chômage, les entreprises d'habitation et autres, si bien que, toutes proportions gardées, nous avons fait, pour ce qui est des prêts à l'habitation, cinq fois plus que les États-Unis. L'économie des États-Unis et celle du Canada sont si étroitement liées que jamais, à mon avis, l'un des deux pays ne connaîtra une vague d'inflation tandis que l'autre subira une régression. Les hauts et les bas pourront se produire à des rythmes différents, mais, dans l'ensemble, la phase sera la même. J'encouragerais volontiers le gouvernement des États-Unis à suivre l'exemple dont j'ai parlé il y a quelques instants

et à accélérer l'exécution de son programme, comme nous accélérons l'application du nôtre, afin de créer un climat économique continental des plus souhaitables.

Je veux parler maintenant du passe-temps national qui consiste à dire ce que devrait faire le gouvernement fédéral. A mon bureau, comme à celui de la plupart des députés sans doute, affluent de tous les milieux,—industrie, travail et organismes de tous genres,—toutes sortes de propositions et idées sur ce que devrait faire le gouvernement fédéral. J'ai idée que la responsabilité de l'avenir économique de notre pays ne repose peut-être pas exclusivement dans le domaine fédéral. Lorsque le ministre du Travail convoquera sa conférence du travail, du patronat et de l'industrie, j'espère qu'elle amènera les travailleurs et l'industrie à prendre des mesures progressistes et hardies, à se mettre à la besogne et à nous aider à nous tirer de la présente régression.

Je compte certainement sur le monde du travail, sur l'industrie du bâtiment en particulier, qui a grandement profité de l'expansion dans ce secteur de notre économie, pour présenter un programme qui, j'en suis sûr, sera bien accueilli par le gouvernement, de manière à résoudre notre problème du chômage d'hiver.

Nous avons beaucoup d'expérience dans la lutte contre les régressions chez nous; nous avons une régression tous les hivers. J'aimerais qu'un programme, à long terme et à court terme, de travaux publics,—et un tel programme n'existait pas avant que le gouvernement prenne le pouvoir,—soit élaboré en collaboration avec l'industrie de la construction et le monde ouvrier, afin qu'il constitue, chaque hiver, une sorte de mesure pour lutter contre la régression, mesure qui, certainement, répondrait à un besoin social.

Les moyens techniques pour résoudre les problèmes de la construction en hiver se sont énormément développés ces dernières années. Ma propre circonscription a un programme de construction qui permettrait de loger 30,000 personnes. Certains obstacles empêchent la mise en chantier de ces travaux. Je prie instamment le gouvernement et le ministre des Travaux publics de prendre les dispositions nécessaires pour faire disparaître ces obstacles, afin que l'hiver prochain et les hivers suivants la réalisation de ce programme puisse aller de l'avant.

Monsieur l'Orateur, j'ai dit précédemment qu'au cours de la dernière campagne électorale, le gouvernement avait été accusé d'anti-américanisme. Au début de son discours d'aujourd'hui, le chef de l'opposition a prétendu qu'il fallait dire à nos meilleurs clients quelques vérités désagréables à entendre.

Dans ma vie professionnelle, j'ai été moi-même un acheteur de fortes quantités de marchandises de diverses provenances. Il m'a fallu maintes fois refuser à un bon client certains contrats qui lui étaient destinés et les donner à un autre, parce que je voulais protéger mes intérêts d'acheteur et empêcher mon entreprise de se trouver un jour dans la situation où tous ses œufs seraient dans le même panier. Mais, au cours de la campagne électorale, on a dit, dans ma circonscription, que nous aurions dû adopter une telle ligne de conduite, mais n'en rien dire aux Américains.

Pour ma part, j'ai toujours agi ouvertement, (et, selon moi, une telle ligne de conduite doit aussi être celle des gouvernements sur le plan international), je n'ai rien fait dans le dos des gens. S'il survient une situation nouvelle pour ce qui est de la balance commerciale, il vaut mieux, selon moi, dire franchement ce qui en est.

Au sujet de cette accusation d'anti-américanisme, je mentionnerai un article de fond paru hier dans le *Times* de New-York. Voici ce que je lis au sujet de ceux qui parlent du nationalisme anti-américain qui est censé exister au Canada:

> C'est là une déformation de la vérité. Le prétendu "nationalisme" canadien est fier, honnête et sain. Aucun citoyen bien pensant de notre pays ne pourrait le déplorer. Superficiellement, il soulèvera des griefs, mais c'est tant mieux. C'est ainsi que les choses doivent se passer entre amis intimes. Peut-être avons-nous besoin, ici aux États-Unis, d'une plus grande souplesse dans certaines de nos politiques. Peut-être pour sa part le Canada a-t-il besoin de mieux comprendre ce que nous nous efforçons de faire.

Voilà la réponse, ou du moins partie de la réponse, à ces critiques.

Avant de reprendre mon siège, me permettra-t-on, monsieur l'Orateur, de dire quelle est ma plus chère ambition à la Chambre des communes? C'est qu'après mon départ, de mon plein gré ou autrement, on dise que j'étais un bon député. Je ne vois pas d'ambition plus digne d'un député. Au cours de deux campagnes électorales, je n'ai fait d'autre promesse que celle que je renouvelle ici devant vous monsieur l'Orateur et devant les députés, c'est de faire de mon mieux. On ne pourrait ni ne devrait, je pense, promettre davantage.

M. H.-J. Robichaud (Gloucester): Monsieur l'Orateur, je tiens à me joindre aux préopinants afin de vous exprimer mes sincères félicitations à l'occasion de votre nomination, pour un deuxième mandat, au fonctions d'Orateur et premier député de la Chambre des communes. Ceux d'entre nous qui étaient ici pendant la dernière législature ont déjà eu l'avantage de connaître votre sens de justice et votre discernement et je voudrais

vous assurer, dès les premiers jours de la session actuelle, que vous continuerez à recevoir, de la part des membres de l'opposition officielle, toute la collaboration et le respect possibles quand vous essaierez de protéger les droits et privilèges de tous les députés, sans tenir compte de leur affiliation politique.

Vous avez eu notre collaboration pendant la durée de la dernière législature, et je tiens à vous assurer que les membres de mon parti ont été consternés de voir dans quelle position aussi désagréable qu'embarrassante vous a mis, non pas l'opposition, mais le premier ministre (M. Diefenbaker) lui-même, les derniers moment de la 23e législature du Canada.

Une voix: Et la 22e législature?

M. Robichaud: Il est à espérer, dans l'intérêt de la sauvegarde et de la protection des droits, des traditions et des principes du Parlement, que de pareils incidents ne se produiront pas tant que durera la vingt-quatrième législature du Canada.

M. Pallett: Vous avez la mémoire très courte.

M. Robichaud: Avant de poursuivre mes remarques sur l'Adresse en réponse au discours du trône, j'aimerais féliciter les motionnaires (MM. Lafrenière et Nielsen), qui se sont acquittés de leur tâche d'une manière digne de parlementaires et qui ont fait la gloire et l'honneur de leur circonscription respective.

(*Texte*)

Monsieur l'Orateur, je désire me joindre à l'honorable député de York-Scarborough (M. McGee) et offrir mes félicitations les plus sincères à M. et Mme Louis St-Laurent qui célèbrent aujourd'hui, entourés des membres de leur famille, leur 50e anniversaire de mariage. Puisse la divine Providence leur accorder encore de nombreuses années de bonheur dans la paix de la vie familiale, à l'abri des inquiétudes et des fardeaux de la vie politique.

(*Traduction*)

Durant les quelques minutes dont je dispose encore, mes remarques se restreindront ou du moins se rattacheront très étroitement au programme esquissé dans le discours du trône. Le premier ministre, comme le signale le discours du trône, demande au Parlement de faire porter son attention sur les choses qui sont jugées nécessaires et sont d'une importance immédiate pour les Canadiens.

Tous les députés, indépendamment de leur affiliation de parti, qu'ils siègent avec le gouvernement ou dans l'opposition, ont le devoir de protéger les droits de la population tout en assurant un haut niveau d'embauche et de prospérité en notre pays. Il y a certaines mesures par conséquent que nous croyons nécessaires et immédiatement importantes pour favoriser les Canadiens.

Nous avons appris par le discours du trône que tous les pays du Commonwealth ont accepté la proposition du Canada en vue d'une conférence commerciale et économique du Commonwealth à Montréal en septembre de cette année. Nous nous réjouissons certainement d'une telle nouvelle, mais par malheur nous avons de bonnes raisons d'être plutôt sceptiques au sujet du résultat d'une telle conférence. Les Canadiens n'ont pas encore oublié que la conférence de Mont-Tremblant a été appelée un échec retentissant. Les Britanniques s'y étaient bien préparés alors que nos représentants semblaient avoir oublié de le faire. A la conférence qui s'en vient, le gouvernement s'en tiendra-t-il à détourner tout simplement 15 p. 100 de notre commerce avec les États-Unis en faveur de la Grande-Bretagne ou bien s'appuiera-t-il sur des bases plus solides, par exemple un volume d'échanges internationaux élevé et sans cesse croissant avec tous les pays comme notre leader, l'honorable député d'Algoma-Est le proposait dans son amendement?

Quand l'embauchage intégral devrait être le principal souci de tout député, lorsque le nombre des chômeurs est de 75 à 80 p. 100 plus élevé aujourd'hui qu'en mai de l'an dernier, on nous dit, dans le discours du trône, que le Parlement sera appelé à adopter une Déclaration des droits de l'homme destinée à sauvegarder les droits de toute personne au Canada, à l'égard de tout ce qui relève de la compétence du Parlement. Cette mesure, nous le savons bien, répond à un rêve, à un vœu bien cher au premier ministre, mais il nous faut aussi convenir que les Canadiens jouissent depuis les premiers jours de leur constitution d'une liberté probablement sans égale dans n'importe quel autre pays libre.

J'invite donc le premier ministre et les aures membres du gouvernement à accorder la priorité à des questions plus urgentes qui se rattachent directement au bien-être immédiat et à l'économie générale de la population du Canada. La constitution du Canada, contenue dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, sauvegarde les droits de tous les Canadiens indépendamment de leur origine ethnique et tous sont fiers de cette constitution qui nous garantit, je le répète, une liberté probablement sans égale dans tout autre pays libre.

A propos d'une déclaration des droits de l'homme, j'estime, après avoir entendu ce matin l'exposé du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, que ce dont nous avons maintenant besoin, c'est une déclaration des

droits du Parlement, car une alliance militaire comme celle que le ministre a annoncée ce matin devrait faire l'objet d'un examen de la part du Parlement et non pas simplement être laissée à la discrétion du gouvernement actuel sans consultation du Parlement.

Je veux aborder un autre passage du discours du trône relatif à un problème qui nous intéresse tous en ce moment, celui du travail soutenu par tous et de la mise en valeur accélérée de nos ressources naturelles. Le gouvernement s'est décidé pour ce qu'il appelle un programme important de travaux publics utiles et pour l'encouragement de la mise en valeur et la transformation de nos ressources naturelles. Toutefois, comme l'ont fait remarquer des membres de l'opposition qui ont parlé avant moi au cours de ce débat, ce prétendu vaste programme de travaux publics dressé par le gouvernement contient en somme très peu; la majeure partie en est exposée en détail dans les crédits de l'année financière 1958-1959 qui ont été déposés mardi dernier. Ces travaux projetés, représentant 280 millions de dollars pour le premier trimestre de 1958 et 1,185 millions pour toute l'année civile, travaux dont une grande partie forment le prétendu programme de mise en valeur du gouvernement, n'atteindront certainement pas le but visé par le gouvernement, à savoir résoudre le gros problème du chômage qui gagne actuellement tout le Canada et se fait encore plus sentir dans les provinces atlantiques qu'ailleurs dans le pays. Il est de plus établi que la plus grande partie de ces travaux publics prévus dans les crédits actuels n'est que la continuation ou l'achèvement de travaux commencés par le gouvernement précédent.

Nous qui venons des provinces atlantiques ne nous opposons pas à des projets d'une importance capitale tels que ceux du barrage du bras sud de la Saskatchewan ou de la ligne ferroviaire de Pine-Point dans le Nord. Nous comprenons que le premier ministre, qui songe à la politique, ne pourrait s'empêcher de remplir certaines de ses promesses à cet égard; mais cela ne démontre ni aux députés ni à la population en général que ces entreprises sont saines du point de vue économique, ni qu'elles sont absolument nécessaires dans la période actuelle de régression. Le programme d'aménagement de routes dans le Nord en vue de mettre en valeur les ressources minérales a peut-être sa raison d'être sous certains aspects économiques; mais les députés, surtout les membres du gouvernement actuel, devraient examiner de nouveau certaines déclarations du premier ministre, en particulier à Prince-Albert, où il a dit qu'il songeait à une route de 212 milles s'étendant de Prince-Albert jusqu'à Flin-Flon et à une autre de 550 milles, reliant le lac La Ronge à Uranium-City, sur le lac Athabaska.

Nous ne nous opposons pas aux travaux de mise en valeur du Canada, du nord au sud, grâce à un programme d'aménagement de routes d'accès permettant d'exploiter les vastes ressources du Nord canadien. Nous savons aussi que, dans d'autres provinces, dans des régions bien peuplées et où des industries sont déjà établies et exploitées, il y a actuellement un besoin pressant d'aménager de nouvelles routes. Nous savons ce que représenteraient de nouvelles routes pour le tourisme dans les provinces de l'Atlantique, quel revenu supplémentaire en retireraient les habitants de ces provinces.

Par conséquent, nous demanderions au premier ministre de bien vouloir, avant qu'il soit trop tard, tenir compte comme il convient, non seulement de l'Ouest du pays, comme le signalait ce matin l'honorable député de Vancouver-Est (M. Winch), mais également de l'Est du pays, de manière à inclure les autres provinces du Canada.

Nous ne sommes pas opposés au projet de mise en valeur de 75 millions de dollars dans la baie de Frobisher, sur l'île de Baffin. Nous savons que le Canada est un pays en plein essor, qui offre de grandes possibilités et perspectives de développement, mais, en même temps, il est de notre devoir, en tant que membres de l'opposition, d'indiquer au gouvernement la bonne façon d'élaborer des programmes, de concert avec une politique fiscale, en vue d'améliorer l'économie, présentement vacillante, de notre pays.

Nous savons qu'il existe de vastes ressources minérales dans la région arctique. Nous savons que les Territoires du Nord-Ouest, qui représentent 1,300,000 milles carrés, offrent de nouvelles possibilités de développement économique pour les années à venir. Cependant, nous devons reconnaître dès maintenant, en ce mois de mai 1958, que des centaines de milliers de Canadiens,—en fait, probablement plus de 500,000 d'entre eux,—sont à la recherche d'un emploi dont ils ont un besoin pressant. Nous nous rappelons ces paroles que le premier ministre prononçait dans sa ville natale de Prince-Albert le 14 février dernier:

> Tant que je serai premier ministre, personne ne souffrira du chômage à condition que le ministère des Travaux publics puisse fournir l'assistance dont auront besoin les sans-travail.

Il y a dans les provinces de l'Atlantique, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et dans l'Île du Prince-Édouard, des milliers de chômeurs qui cherchent de l'emploi afin de gagner la subsistance de leur famille.

Est-ce vraiment le moment de dépenser des centaines de millions de dollars pour tracer de nouvelles routes dans des terrtoires inhabités afin de découvrir de nouveaux gisements de minerais quand nos régions déjà peuplées manquent de voies de communication et que nos citoyens ont grand besoin de travail?

Le problème des transports dans les provinces de l'Atlantique appelle une étude immédiate. Il y a, dans la partie nord du Nouveaux-Brunswick, des centaines de millions de tonnes de bas métaux dans des gisements tout prêts à être exploités mais qui, malheureusement restent inutilisés parce qu'on prétend qu'il n'y aurait pas assez de débouchés. D'ailleurs, ces jours derniers, une de nos plus grandes sociétés minières a annoncé qu'elle avait retiré son outillage et ses machines pour les mettre en réserve, en attendant probablement le retour d'un gouvernement libéral pour recommencer ses opérations. J'espère bien qu'on n'aura pas à attendre trop longtemps, car notre région en souffrirait grandement.

En Alberta, nos puits de pétrole ne produisent ce mois-ci, que 40 p. 100 de leur capacité de rendement. Le débouché naturel du pétrole brut de l'Ouest s'est contracté petit à petit. En avril 1957, on a expédié environ 200,000 barils par jour, par le pipe-line de la *Trans-Mountain*, à la Colombie-Britannique et aux raffineries de la côte occidentale des États-Unis. En avril de cette année, les expéditions totales seront inférieures à 81,000 barils par jour. Est-ce le bon moment d'ouvrir de nouvelles régions? Est-il économiquement sage pour le gouvernement de se lancer dans une orgie de dépenses sans examiner d'abord avec soin les problèmes dont la solution aurait des résultats immédiats pour ce qui est de l'amélioration de notre économie en général?

Quelle serait l'attitude du gouvernement actuel au sujet d'une requête dont la Chambre est saisie depuis un certain nombre d'années: le canal de Chignectou entre le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse, destiné à faire communiquer les eaux du détroit de Northumberland avec celles de la baie de Fundy? Le gouvernement est-il disposé à faire savoir sans tarder aux députés et au pays en général qu'il est maintenant en mesure de commencer l'aménagement de ce canal, dont la nécessité a été si souvent reconnue à la Chambre par les députés de tous les groupes, y compris les représentants des provinces de l'Atlantique qui font maintenant partie du gouvernement? Ce canal n'est-il pas aussi urgent et aussi rentable que le barrage du bras sud de la rivière Saskatchewan?

Pourquoi retarder les améliorations du port de Bathurst que le premier ministre a annoncées le 27 septembre de l'an dernier? Durant la dernière campagne, mon adversaire se vantait d'avoir réussi à obtenir 3½ millions pour améliorer immédiatement le port de Bathurst, dans ma circonscription de Gloucester. J'ai à la main le budget des dépenses de 1958-1959. Où est ce poste pour l'entreprise du port de Bathurst dont mon adversaire conservateur s'est attribué le mérite durant la dernière campagne? Si le gouvernement actuel a foi en l'exploitation future de nos gisements de bas métaux et de nos autres ressources naturelles, pourquoi ne passe-t-il pas maintenant à l'aménagement du port de Bathurst tout en fournissant au moins quelque secours au 4,000 chômeurs du comté de Gloucester?

Vendredi dernier, j'ai demandé au ministre du Revenu national (M. Nowlan) si le gouvernement avait discuté avec les parties intéressées l'initiative censément envisagée par la société A. V. Roe, initiative qui viserait à suspendre les travaux des houillières du Cap-Breton pendant 25 jours pour atténuer le problème de l'écoulement du charbon. Le ministre a répondu qu'il n'était au courant d'aucune intention de ce genre et que le gouvernement de la Nouvelle-Écosse communiquerait avec le gouvernement du Canada si une telle initiative était envisagée.

En réponse à une question supplémentaire, le premier ministre nous a dit que l'Office fédéral du charbon étudiait les moyens d'écouler le charbon disponible dont parlait ma question. Il est notoire que les excédents de charbon accumulés dans les houillières de la Nouvelle-Écosse créent un problème inquiétant pour l'industrie et pourraient entraîner, très prochainement, le congédiement provisoire d'un grand nombre de mineurs. Si le ministre du Revenu national n'était pas au courant de la rumeur selon laquelle la société A. V. Roe songerait à suspendre son exploitation minière, il me semble que, d'après la réponse du premier ministre, au moins l'Office fédéral du charbon en savait quelque chose.

Durant la dernière campagne électorale, le premier ministre aurait tenu à Halifax, le 24 mars, à propos des centrales thermiques à établir dans les provinces Maritimes, les propos suivants, que publiait le lendemain, 25 mars, le *Herald* d'Halifax. Il désirait (et voici ses paroles):

> ...souligner... que nous demandons, que nous exigeons que le charbon soit utilisé.

Au cours de la dernière session, le Parlement a été prié d'approuver un projet de loi autorisant le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales (M. Hamilton) à

conclure, au nom du gouvernement fédéral, un accord avec les gouvernements de n'importe quelle province atlantique aux fins de fournir à ces provinces l'assistance nécessaire pour la production d'énergie électrique à partir de générateurs à vapeur, et pour le contrôle et la transmisson de cette énergie. Le paragraphe 2 *d*) de l'article 3 du bill 244 prévoit le versement par le gouvernement fédéral à la province d'une subvention sur le charbon de l'Est utilisé pour l'exploitation des installations destinées à produire de l'énergie électrique à partir de générateurs à vapeur. Nous avons maintenant le droit de savoir, monsieur l'Orateur, si, dans les accords signés ou à signer avec les provinces sur la production d'énergie, le gouvernement fédéral a insisté pour que le charbon soit utilisé au lieu du mazout; une telle décision pourrait en effet avoir des répercussions sérieuses sur l'avenir de l'industrie des charbonnages des provinces atlantiques.

Une autre question intéressant vivement tous les Canadiens a été abordée également dans le discours du trône. Il s'agit de la proposition de constituer un nouveau bureau chargé de réglementer la radio et la télévision au Canada et à assurer que la Société Radio-Canada et les postes privés soient en mesure de collaborer efficacement à la mise en œuvre d'un régime national grâce auquel les Canadiens qu'ils desservent pourront jouir à cet égard de services satisfaisants. La population de ma circonscription de Gloucester est aujourd'hui de près de 65,000 habitants. Les circonscriptions voisines de Northumberland et de Restigouche, au Nouveau-Brunswick, et celle de Bonaventure, dans la Gaspésie, de l'autre côté de la baie des Chaleurs, qui ont une population de 185,000 âmes, nous donnent en tout plus de 250,000 habitants, je dis bien, plus d'un quart de million de Canadiens actuellement privés, en somme, de tout service de télévision.

Avant de consacrer d'autres fonds à l'établissement de nouveaux organismes destinés à réglementer la radio-télévision au Canada, il faudrait songer à desservir convenablement des régions peuplées comme celle dont je viens de parler. Je fais remarquer au gouvernement qu'il est nécessaire d'étendre le service de la télévision au Nord-Est du Nouveau-Brunswick et à la Gaspésie, dans le Québec. Les habitants de ces régions ont droit de demander à Radio-Canada de leur fournir le service de télévision. Nous avons là une population qui est de langue anglaise dans la proportion d'environ 40 p. 100 et de langue française dans la proportion d'environ 60 p. 100. Si Radio-Canada a pour ligne de conduite de tenir compte de la répartition géographique aussi bien que de la répartition linguistique, au Canada, la société devrait choisir cette région et les fonds qu'elle y affecterait seraient certes bien placés.

Je sais que le Bureau des gouverneurs est actuellement saisi d'une demande en vue de l'établissement d'une station privée de télévision à New-Carlisle. Cette station se propose de répartir ses émissions dans la proportion de 35 p. 100 en anglais et de 65 p. 100 en français. Cependant, quelle assurance avons-nous que cette proportion sera respectée? Les habitants du nord-est du Nouveau-Brunswick et de la côte de Gaspé seront-ils satisfaits d'émissions différées, comprenant une certaine proportion de programmes en français et le reste des programmes en anglais? Ce que notre population veut ce sont le même service et les mêmes privilèges qu'on accorde aujourd'hui à d'autres régions peuplées du Canada.

Dans la pratique, peut-être est-il difficile d'assurer un service suffisant à des régions éloignées, à cause des fortes dépenses que cela comporte, mais quiconque étudie le réseau actuel de télévision se rend vite compte que les lignes qui atteignent Rimouski au nord et au nord-est pour se rendre jusqu'à Moncton et Saint-Jean (N.-B.), Halifax et Sydney (N.-É.), puis de là jusqu'à Terre-Neuve plus au sud-est, privent de tout service la région très populeuse du nord-est du Nouveau-Brunswick et de la côte de Gaspé, dont je viens de parler. Pareil service peut paraître coûteux, mais il y a là une population assez nombreuse pour y justifier son extention. En outre, les raisons d'ordre technique qui peuvent rendre difficile l'extension de la télévision à certaines régions éloignées du pays ne se posent pas dans les régions que je viens de mentionner.

Si l'on examinait immédiatement la possibilité d'étendre le réseau français de Rimouski à New-Carlisle et le réseau anglais de Moncton à Newcastle et Bathurst et même Campbelltown, toute la région dont je parle sera dotée par la société Radio-Canada d'un service approprié de télévision. On pourrait le faire économiquement par l'aménagement et l'exploitation de petits postes transmetteurs, généralement appelés stations-relais, desservant au moins un quart de million d'habitants qui, pour le moment, sont privés de ce service. Je ne doute pas que pareille recommandation, ou proposition, de la part du ministre du Revenu national (M. Nowlan) ait l'approbation de tous les députés.

Avant de terminer mes observations sur l'adresse, je signalerai brièvement un autre point à peine mentionné dans le discours du

trône. En effet, on n'y mentionne les pêcheries que par la phrase suivante:

On s'efforce sans relâche d'écouler les produits de l'agriculture et des pêches canadiennes sur les marchés du monde...

Je ne doute pas un instant que l'industrie de la pêche se débatte aujourd'hui contre des difficultés qui lui sont propres. Nos pêcheurs de l'Atlantique reçoivent aujourd'hui pour leur poisson des prix qui ne correspondent pas à l'état actuel de l'économie nationale. Dans bien des cas, les prix de vente du poisson sont même inférieurs à ce qu'ils étaient il y a huit ou dix ans. Quelles sont les principales raisons de cette situation défavorable? Est-ce la vente désordonnée pratiquée par nos apprêteurs et nos marchands, ainsi qu'une trop grande insistance de la part des gouvernements sur la production et la conservation seulement?

L'industrie de la pêche se heurte aujourd'hui à des problèmes auxquels il faut s'attaquer vigoureusement, si l'on veut que l'industrie survive et prospère. Le gouvernement fédéral et les provinces devraient, en collaboration avec l'industrie, accorder plus d'attention à l'organisation du marché et, en même temps, établir un judicieux programme de stimulation des ventes, de publicité et d'éducation. Il n'y a absolument pas de raison pour que, dans certaines régions des provinces de l'Atlantique, nos pêcheurs touchent moins de 3c. la livre dans le cas de la morue fraîche livrée aux points de débarquement.

Je n'ai pas l'intention de m'étendre longuement, pour l'instant sur l'industrie de la pêche. La règle régissant le débat limite mon temps de parole et j'aurai d'autres occasions de traiter cette question beaucoup plus en détail. Cependant l'industrie de la pêche a beaucoup d'importance sur les côtes de l'Est et de l'Ouest de notre pays, et elle mérite toute l'attention du gouvernement. Que le gouvernement se le tienne pour dit, notre industrie de la pêche ne peut certes pas montrer les dents lorsqu'elle commerce avec les États-Unis. Il ne faut pas l'oublier, la moitié des produits canadiens de la pêche, représentant une valeur de 90 millions de dollars par année, sont consommés aux États-Unis.

Le gouvernement sera également prié d'étudier plus sérieusement l'industrie du poisson salé de l'Atlantique, actuellement en baisse et sérieusement atteinte par la perte d'importants marchés étrangers ainsi que par l'élévation des frais de production.

En dépit de la déclaration faite par le ministre des Pêcheries (M. MacLean) à Halifax, il y a quelques semaines, suivant laquelle l'industrie ne devrait pas s'inquiéter de la diminution récente des contingents d'importation aux États-Unis de filets de poisson frais et congelés, nous de l'opposition estimons que les conséquences que pourrait avoir sur notre industrie de la pêche l'attitude du gouvernement à l'égard des États-Unis en matière d'échanges devraient être soigneusement étudiées avant qu'on s'engage plus loin dans cette voie. Nous savons que plusieurs fois précédemment, l'industrie de la pêche des États-Unis a demandé la diminution des importations de poisson. Nous savons ce que signifierait pour notre industrie de la pêche l'acceptation par le gouvernement des États-Unis des vœux de la commission américaine des tarifs et il n'est pas nécessaire de souligner davantage que la politique de détournement des échanges, préconisée par le gouvernement, suscite des inquiétudes et des craintes parmi nos propres exportateurs de poisson. Nous ne voulons pas que les autorités américaines restreignent encore l'importation des produits de la pêche. Une fois de plus, nous demandons au gouvernement de mettre des bornes à son attitude envers nos voisins des États-Unis, pour protéger une industrie si essentielle à l'économie des provinces de l'Atlantique.

Il y a bien d'autres problèmes qui assaillent l'industrie de la pêche et dont je voudrais parler à la Chambre, mais je réserverai mes remarques pour une autre fois quand j'aurai l'occasion de traiter exclusivement des problèmes de la pêche.

Depuis l'ouverture de la présente session, la Chambre a approuvé des modifications à la loi sur l'assurance-chômage, étendant les prestations saisonnières au 28 juin, pour cette année seulement. Sauf erreur, c'est une mesure temporaire d'urgence pour venir partiellement en aide aux chômeurs qui sont extraordinairement nombreux à un moment où l'embauche devrait atteindre un niveau au moins presque normal. Si l'assurance-chômage a été établie pour protéger les ouvriers durant une période de chômage en notre pays, la loi devrait subir des modifications pour viser les ouvriers agricoles qui méritent certainement de la protection.

En terminant, j'exprime l'espoir que le gouvernement trouvera moyen, durant la présente session, de modifier la loi sur l'assurance-chômage pour accorder des prestations aux ouvriers agricoles du Canada.

M. Harold Hicks (Fraser-Valley): A titre de nouveau-venu, monsieur l'Orateur, je saisis l'occasion de vous féliciter de votre élévation au haut poste que vous occupez. Je félicite également les motionnaires (M. Lafrenière et M. Nielsen) de l'Adresse en réponse au discours du trône. J'aimerais maintenant remonter à 22 ans en arrière

alors que Harry J. Barber, de Chilliwack, siégeait à la Chambre. Il fut le dernier député conservateur progressiste à représenter la région de Fraser-Valley. J'ai reçu de lui hier une lettre où il se montre tout aussi intéressé qu'il l'était alors aux délibérations de notre noble Parlement.

J'ai l'intention de situer à votre intention, monsieur l'Orateur, la circonscription de Fraser-Valley et d'exposer ensuite en quelques minutes certains des problèmes que nous y avons. Je rappelle d'abord que cette année marque le centenaire de la Colombie-Britannique. Ceux qui ont visité la province au cours des deux derniers mois peuvent se demander qui circule dans les rues de nos villes grandes et petites, portant fortes barbes, moustaches et favoris. Ce sont des gens qui personnifient leurs ancêtres d'il y a une centaine d'années. En outre, les dames aiment à se promener en longues jupes à panier, en chapeau à larges bords et, même à Chilliwack, la plus grande ville de la région, il n'est pas rare de voir toutes les dames porter ce costume le vendredi. J'espère également que, si une région de la Colombie-Britannique demande de l'aide en vue de la célébration du centenaire, le gouvernement accordera l'aide qu'il jugera bon d'accorder.

La circonscription de Fraser-Valley, que je représente, s'étend d'un endroit situé près de Cisco-Lodge, à l'extrémité nord-est, des deux côtés du Fraser, jusqu'au canyon de la vallée du Fraser, soit environ 150 milles, puis à l'ouest jusqu'à Aldergrove, sur la rive sud du fleuve, et jusqu'à la rivière Pitt qui se jette dans le Fraser, sur la rive nord. Aux dernières élections, environ 40,000 personnes y avaient droit de vote. Il s'agit d'une région touristique très importante. On y trouve certaines routes très pittoresques, en particulier celle qui longe le canyon de la vallée du Fraser bordée de montagnes escarpées. A certains endroits, la route contourne le sommet des montagnes bien haut au-dessus du canyon de la vallée du Fraser. J'ai souvent vu des habitants des Prairies, habitués à conduire leur auto en terrain plat, être saisis de vertige en contournant ces pics altiers, perdus dans les nuages.

On trouve, dans le canyon du Fraser, Hell's-Gate, endroit où l'on a aménagé des passes migratoires qui permettent au saumon de remonter le fleuve vers les frayères. Que les eaux de Hell's Gate montent de trois ou quatre pieds lors des inondations, cela n'influe guère sur le niveau d'aval où le fleuve Fraser s'élargit considérablement. La station thermale Harrison Hot Springs est aussi l'une des attractions touristiques de la vallée du Fraser. S'y trouve naturellement la ferme expérimentale Agassiz fondée en 1888. C'est l'une des premières fermes expérimentales. Elle est située à l'ombre du mont Cheam, l'un des plus beaux de la région. Quand la neige fond comme à ce moment-ci de l'année, on peut voir la silhouette d'un ange se découper sur le flanc neigeux du mont Cheam. On l'appelle l'ange gardien de la vallée du Fraser.

Il se fait beaucoup de pêche commerciale entre le pont Pattulo qui se trouve dans New-Westminster et le pont de Mission City. Les pêcheurs locaux qui exploitent de petites fermes et font de la pêche en saison ont éprouvé quelque inquiétude devant la récente diminution de la saison de pêche. L'an dernier, on a décrété que la saison se terminerait le 15 septembre, au grand dam des pêcheurs. On fait aussi de l'exploitation minière dans la région, notamment à Hope du côté sud du Fraser. Il y a quelques petites villes minières sur la côte nord. Depuis Lytton jusqu'à l'extrémité occidentale de la vallée du Fraser, il se fait un peu d'exploitation forestière, abattage et sciage. On trouve des scieries assez importantes à Hope, Mission, Chilliwack, Haney et d'autres endroits; elles coupent le bois pour le commerce local et l'exportation. Il existe aussi bien des petites scieries dans la région. Ces entreprises sont importantes et elles ajoutent certes beaucoup aux ressources de l'emploi et autres avantages de la région.

Dans la vallée du Fraser, l'agriculture reste cependant notre principale ressource et c'est mon principal souci. Elle produit des pois, du maïs, et des petits fruits, fraises et framboises, dont on fait des conserves et des produits congelés. Aussi de très grande importance, du point de vue agricole, est le commerce de la volaille, incluant non seulement l'élevage de la dinde, mais aussi l'élevage de la volaille pour fins de production de viande et d'œufs. Les éleveurs de ma circonscription sont reconnaissants de l'aide accordée aux éleveurs de dindes, l'automne dernier, alors que les États-Unis pratiquaient le dumping de ce produit dans la région. L'industrie de la volaille dans cette région est à peu près égale en valeur à l'industrie laitière. Ces deux branches de l'agriculture dans la circonscription de la vallée du Fraser sont presque identiques aux récoltes, des limites de la circonscription jusqu'au littoral. Cette région s'étend dans la circonscription qui comprend Langley, Cloverdale, Ladner et le reste. Les deux industries, avicole et laitière, produisent plus de 50 p. 100 de la valeur en argent des fermes de la Colombie-Britannique. La grande association des producteurs laitiers de la vallée du Fraser, coopérative qui exploite en majeure partie dans la vallée du Fraser, a vendu pour

$25,580,597 de produits l'an dernier. Cela vous donne un aperçu de l'importance de cette vaste organisation coopérative.

J'aimerais maintenant prendre quelques instants, pour signaler certains des problèmes de ma circonscription dont on me bombarde, pour ainsi dire, depuis le 31 mars. Vous serez sans doute étonnés d'apprendre que, dans toute cette région que je viens de mentionner, de la région de Ladner jusqu'au littoral, il existe une grave pénurie d'eau courante. Étant donné que la pluie est tellement abondante dans la région que le Fraser coupe au centre, on serait porté à croire que la quantité d'eau nécessaire à l'usage domestique répond aux besoins. Cependant, ce n'est pas le cas. Pour ainsi dire, chacune de ces régions doit se préoccuper du besoin d'eau pour usage ménager, peut-être pas tant pour les besoins actuels mais en prévision des besoins futurs vu le nombre toujours croissant de nouveaux arrivants.

On a accompli du beau travail du point de vue technique; on a fait des enquêtes de tout genre au sujet de la façon de capter l'eau des affluents de la Vedder au sud-est de Chilliwack. Comme cette eau descend des glaciers dans la montagne, elle est magnifique, et absolument pure. Si l'on pouvait la capter dans de grosses conduites pour la mener jusqu'au centre de la vallée du Fraser en la vendant à chacune des municipalités traversées, ce serait fort utile non seulement à la région de Chilliwack mais à la Prairie de Sumas, où l'on s'adonne à l'agriculture sur des terres riches, en aménageant des barrages, ainsi que dans les municipalités d'Aldergrove et de Mataqui et, plus loin, en descendant vers la côte au delà de la circonscription de Fraser-Valley dont je suis le représentant. C'est l'usine hydraulique d'Elk Creek à Chilliwack qui, à l'heure actuelle, fournit son eau à cette ville, où l'on a quelque difficulté à s'en procurer en quantité suffisante. Il y a, dans la région, un camp militaire important du Génie canadien. Il faut lui fournir de l'eau.

Deux affluents se jettent dans la Vedder. Soit dit en passant, la rivière Vedder ne se prête pas à des barrages, car les débordements en sont violents, tellement que les ingénieurs affirment qu'elle ne pourrait être endiguée et régularisée convenablement. Mais il y a trois affluents qui s'y jettent et où il y a des endroits tout désignés où l'on pourrait facilement établir des barrages. Je ne connais rien, ni dans ma circonscription ni même dans toute la vallée du Fraser, qui procurerait plus de satisfaction, plus de bonheur et plus de plaisir à tous les habitants qu'un approvisionnement suffisant d'eau fraîche et pure. Cette eau pourrait servir à des fins ménagères dans toutes les maisons et être utilisée en certaines saisons de l'année pour l'irrigation des terres agricoles.

J'aimerais ensuite mentionner que j'ai été invité à une réunion du conseil, à Haney, peu de temps avant que je parte de chez moi. Le préfet de Haney est président de la région pour ce qui est de la lutte contre les moustiques. On s'est demandé si l'on pourrait obtenir plus de fonds du gouvernement fédéral afin d'aider, surtout en cette année du centenaire, à enrayer les moustiques. Bien entendu, la question intéresse toutes les municipalités de la vallée du Fraser. Sauf erreur, le montant obtenu l'an dernier a été de $1,500. On aimerait que le montant soit doublé.

Qu'il me soit permis de signaler quelques-uns des problèmes de certaines autres municipalités. Incidemment, dans quelques discours électoraux, j'ai dit que, si j'étais élu, je chercherais à me tenir en contact, autant que possible, avec les dirigeants municipaux de ma circonscription. Ce faisant on peut rester en contact avec les particuliers aussi. Le règlement de la grève des camionneurs en Colombie-Britannique a fort influé sur la situation qui avait surgi dans la région de Hope où l'on vit surtout du tourisme et de l'exploitation forestière. On n'y a pu rien faire à l'égard de l'exploitation forestière; il a fallu attendre le règlement de la grève.

A propos de Chilliwack, j'ai parlé du camp militaire qui s'y trouve. La municipalité veut des subventions plus fortes, sans oublier les subventions antérieures dont elle est reconnaissante. D'après les renseignements que j'ai eus, en 1955 on a accordé une subvention de $13,159 à la municipalité de Chilliwack, et de $12,537 en 1956. A mon départ, personne ne savait quel montant atteindrait la subvention de 1957, mais on espérait qu'elle serait de $20,000. La route transcanadienne traverse cette municipalité; on y espère que les travaux à cet égard commenceront immédiatement. Du côté nord de la rivière dans la municipalité de Kent, on désire faire parachever la route comme entreprise de défense passive, sinon pour d'autres motifs.

La municipalité de Mission, qui profiterait aussi de cet approvisionnement d'eau dont j'ai parlé tantôt, aimerait que, le long de la rivière, 100 acres de terre soient endiguées et remplies, car, paraît-il, une société cherche à acheter cet emplacement à des fins industrielles. Ce serait merveilleux d'y faire des travaux semblables à ceux qu'on exécute actuellement sur l'île Annasis.

La municipalité de Matsqui est dotée d'un grand aéroport que les honorables députés connaissent mieux sous le nom d'aéroport d'Abbotsford. Il couvre environ 1,200 acres

et la population a le sentiment que l'évaluation de $3.50 l'acre fixée pour cet aéroport par le gouvernement fédéral est trop faible. Ils aimeraient qu'on l'augmente.

Toutes les municipalités de ma région souhaitent vivement, naturellement, l'aide du gouvernement pour la réalisation de leur programme d'enseignement. Il semble bien que le gouvernement provincial soit pécuniairement incapable de pourvoir à tous les besoins, et les municipalités attendent par conséquent du gouvernement fédéral une aide dans ce domaine.

Un autre problème d'importance pour la circonscription que je représente et pour la région qui s'étend en aval entre la vallée du Fraser et la côte, celui de la provende, atteint les éleveurs de volailles et de bétail dans la région. Je crois que les intéressés n'ont rien à dire contre la Commission canadienne du blé qui établit le prix du blé de qualité boulangère. Mais les éleveurs de volaille et de bétail de la Colombie-Britannique ne trouvent pas juste d'avoir à payer jusqu'à $50 la tonne les céréales de provende que les cultivateurs des provinces des Prairies achètent directement dans les fermes ou vendent aux éleveurs à raison de 50c. à 65c. le boisseau de céréales de qualités inférieures. Elles leur reviennent donc trois fois plus cher après avoir franchi les montagnes. Les éleveurs de volaille et de bétail de la Colombie-Britannique doivent soutenir aussi bien la concurrence des éleveurs des provinces des Prairies que des produits importés de l'État de Washington. La provende expédiée en Colombie-Britannique bénéficie évidemment d'une subvention au transport, mais si l'on pouvait faire quelque chose, la province en serait fort heureuse.

Autre problème dont on s'occupe actuellement, sauf erreur, du moins pour ce qui est des fraises, c'est celui que pose le dumping des petits fruits de l'État de Washington écoulés à très bas prix sur les marchés de la Colombie-Britannique. Cette année, la vallée du Fraser aura quelque chose comme 3,000 tonnes de framboises à exporter. On n'en importera pas moins des fraises, ce qui est une conséquence de la gelée d'il y a quelques années qui a détruit une foule de plants.

Voilà quelques-uns des principaux problèmes de la vallée du Fraser.

M. Alan Macnaughton (Mont-Royal): Monsieur l'Orateur, c'est avec un vif plaisir que je me joins aux autres membres de la Chambre pour vous féliciter de votre élection au poste d'Orateur de la vingt-quatrième législature. Je sais que le gentilhomme et l'érudit que vous êtes saura maintenir les droits et privilèges des groupes minoritaires à la Chambre. Conformément à la tradition parlementaire, je veux féliciter aussi les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône.

A notre époque de rapide évolution où chaque matin les journaux nous arrivent avec de nouvelles manchettes tapageuses, il serait peut-être bon que je passe brièvement en revue les changements vraiment remarquables et les progrès qui se sont produits depuis la confédération dans notre régime politique et notre manière de voir. Je n'ai pas besoin de rappeler les progrès économiques de notre pays. Que nous soyons devenus la quatrième nation commerçante du monde suffit à prouver notre essor. Je préfère restreindre mes quelques observations au Canada et au Commonwealth et, en particulier, à une nouvelle optique du Commonwealth. J'aimerais relever ce que le Canada a de bien particulier tant du point géographique que du point de vue historique, ainsi que les occasions qui découlent généralement de ce caractère, en politique étrangère.

Il me semble que l'attitude du Canada à l'égard du Commonwealth s'est bien modifiée depuis une cinquantaine d'années et je crois pouvoir dire que, depuis la Confédération en 1867 jusqu'à 1914, l'effort principal a été accompli en vue de conférer au gouvernement et à la confédération une souveraineté réelle, intérieure et extérieure, dans tous les domaines d'application. La question a été largement résolue par les événements de la première guerre mondiale. Nous sommes entrés dans une seconde phase de notre évolution politique lors des célèbres conférences impériales qui se sont tenues en 1926 et 1931. Les députés se souviennent sans doute de la déclaration Balfour en 1926: "Communautés libres et autonomes, aucune n'étant subordonnée à l'autre", et de la conférence impériale de 1931 qui a donné naissance au Statut de Westminster.

Je crois qu'il est juste de reconnaître que les années vingt et trente ont vu se former au Canada un courant d'opinion de plus en plus fort et tendant à nous isoler davantage du Commonwealth. Cet esprit procédait probablement du désir d'exprimer le plus pleinement possible notre indépendance nouvellement acquise. Toutefois, de 1939 à 1945, soit la seconde guerre mondiale, je crois que nous avons appris le sens véritable de la souveraineté et des obligations qui en découlent; nous avons compris, selon moi, qu'en temps de crise la mère patrie dépendrait sensiblement du Canada pour ce qui est de maints aspects importants.

Il semble que nous sommes entrés dans une nouvelle ère pour ce qui est des intérêts et

de la compréhension au sein du Commonwealth; nous avons constaté que le Commonwealth constitue une réalisation politique intéressante, unique en son genre et nous sommes heureux d'en être un des plus anciens membres. Il y a d'excellentes raisons à cela. Il importe qu'il existe un lien entre les blancs et les non-blancs du monde libre et le Commonwealth sert admirablement cette fin. A mon avis, il importe de trouver un contrepoids de langue anglaise au poids que représentent les États-Unis, et le Commonwealth remplit ce rôle d'une manière qui, sans être systématique, est efficace tout de même. Il importe aussi de découvrir les liens qui existent entre les pays actifs dans le monde libre et ceux qui se prétendent neutres par rapport à l'Est et à l'Ouest, et le Commonwealth nous fournit cette occasion sans que nous perdions d'amis ou de relations, parce que les États membres s'y prennent chacun différemment pour réaliser l'ordre mondial.

Nous cherchons maintenant à profiter de nouvelles occasions dans nos rapports économiques avec le Commonwealth et en particulier avec le Royaume-Uni. Nous ne savons pas si cette expérience réussira. La conférence qui a eu lieu à Mont-Tremblant l'an dernier et la conférence économique qui doit avoir lieu à Montréal en septembre cette année nous fournissent au moins l'occasion d'une réévaluation continue des rapports entre le Canada et le Commonwealth et nous permettent de nous assurer qu'on ne négligera pas certaines questions économiques ou politiques qui sont importantes pour le Canada.

Le succès de la visite, l'an dernier, de Sa Majesté la reine témoigne de l'intérêt que les Canadiens attachent à la monarchie en tant qu'institution. Les honorables députés se rappellent que les auteurs de la confédération avaient même songé à recourir à l'expression "Royaume du Canada"; ils ont changé d'avis devant les instances de lord Derby qui craignait "que ce nom ne blesse la sensibilité des Yankees".

Cependant, je prétends effectivement que l'acceptation générale par les Canadiens de Sa Majesté la reine en tant que reine du Canada est plus qu'une simple éclosion d'origine sentimentale. Nous ne sommes pas un nouveau groupe d'habitants isolés dans un territoire géographique de l'Amérique du Nord. Nous sommes les héritiers et, en fait, les protecteurs de deux grandes traditions historiques: britannique et française. A mon avis, l'honorable chef de l'opposition (M. Pearson) a résumé la situation en termes fort bien choisis, lorsqu'il écrivait dans un article de journal:

> C'est une source d'inspiration que d'être citoyen d'une nouvelle nation; que d'aider à établir les traditions et à créer les choses dont on écrira l'histoire dans quelques centaines d'années. Mais c'est une grande chose aussi pour un nouveau pays que d'avoir ses racines nationales plongées dans de très anciennes libertés et institutions reconnues; que d'hériter d'une longue tradition politique éprouvée. En tant qu'État dont la souveraine descend d'Édouard le Confesseur au XI[e] siècle, nous, Canadiens, partageons cette tradition. Ce caractère indique que notre histoire nationale ne présente aucune coupure, de la Grande charte de 1215 à la convocation du Parlement à Ottawa. Tout cela contribue à la stabilité et au progrès ordonné et confère au Canada, je crois, un caractère distinctif dans cet hémisphère.

Cette expression "Reine du Canada" paraissait artificielle il y a une génération mais aujourd'hui les hommes de jugement sûr l'emploient dans son vrai sens et à bon escient dans notre vie canadienne.

Je dirai donc que le Canada peut se féliciter d'occuper une position exceptionnelle sur le plan international. Tandis que notre situation géographique semblerait nous confiner au continent nord-américain, nous sommes, matériellement et spirituellement, membres d'un autre groupement, d'une autre association. D'abord, nous appartenons au continent nord-américain par tous nos rapports avec notre grand voisin du Sud. Partageant le même continent et dotés d'une culture fondamentalement analogue, nous aurons toujours avec les États-Unis des rapports particulièrement immédiats sur les plans politique et économique, simplement parce que notre grand voisin est, d'une part, à la tête du monde libre et, de l'autre, l'associé décisif en ce qui concerne la direction das affaires de l'Amérique du Nord. Cependant, rien n'est plus salutaire, dans nos relations avec les États-Unis, que la fermeté avec laquelle nous exprimons notre pensée quand nos intérêts sont en jeu dans les programmes et les méthodes qu'ils appliquent.

A mon avis, on ne dévoile aucun secret en disant que le Canada est écouté à Washington et qu'il y exerce une certaine influence. En ce qui nous concerne et pour nos amis américains, cette fermeté influe dans un sens modérateur sur le cours normal de la politique étrangère des États-Unis quand elle touche à un problème commun. Deuxièmement, à titre de membre de l'OTAN, le Canada est étroitement lié à un groupe très important de nations de l'Europe occidentale. Troisièmement, le Canada est un membre important et respecté de la famille des nations du Commonwealth et il a gagné sa place à la table ronde. Depuis le début du siècle nous avons participé à trois guerres avec les nations sœurs et nous avons collaboré

avec elles à l'établissement et au maintien de la paix.

C'est pourquoi je dis que le Commonwealth, le plus nouveau groupe d'États indépendants qui existe aujourd'hui à l'échelle mondiale, relie les anciens empires occidentaux aux populations nationalistes du nouveau bloc afro-asiatique. Il unit dans un effort collectif les populations blanches avec celles que nous appelons, faute d'un meilleur terme, non blanches. Le Commonwealth groupe des Indiens et des Pakistanais, des Australiens et des Canadiens, des Britanniques et des habitants de Ghana. Ces populations et d'autres de races et de croyances diverses trouvent dans le Commonwealth un instrument qui permet de maintenir les relations collectives à une échelle que ne permettraient pas toujours de simples associations bilatérales et dans cette famille plurinationale existe pour la première fois depuis l'époque de l'empire romain un principe unificateur d'association politique qui transcende la race, la croyance et la couleur. En effet, le Commonwealth est une entité en soi, non pas une entité juridique, mais quelque chose de plus important que cela. Le Commonwealth est une idée sociale et politique et, foncièrement, c'est peut-être une notion morale qu'expriment l'éthique de son droit public, les notions de justice, d'équité et l'adoption d'une règle minimum de bonne conduite par ceux qui détiennent le pouvoir.

Nous constatons donc au Canada, bien que nous faisions géographiquement partie du groupe des nations nord-américaines, que nous appartenons aussi en raison de l'OTAN à un groupe de nations européennes et, par suite de notre adhésion au Commonwealth, à un groupe de dix nations indépendantes dont quatre sont asiatiques et une africaine. Il s'ensuit donc que le Canada occupe une place importante sur la scène internationale de l'heure. Nous n'avons pas de problèmes domestiques découlant de l'origine ethnique et de la religion. Cependant, nous avons beaucoup d'expérience dans l'art du compromis et, par suite de cette expérience, nous devrions être en mesure d'aider d'autres nations.

Bref, nous sommes idéalement situés pour entreprendre la lourde mais réconfortante tâche de pacificateur, et nos réalisations à cet égard sont déjà fort impressionnantes. Tous les députés reconnaîtront certainement que le prix Nobel pour la paix qui a récemment été décerné au chef de l'opposition est une preuve de l'apport de notre pays à la paix mondiale, apport qui a été important en ce domaine.

Un exemple remarquable de notre succès à cet égard se rattache au triste état de choses créé à Suez il y a 18 mois environ. Les députés s'en souviennent, une impasse s'est produite entre le Royaume-Uni, la France et l'Israël, d'une part, et les États-Unis d'autre part. Les députés s'en souviennent aussi, j'en suis sûr, celui qui était alors secrétaire d'État aux Affaires extérieures a soumis une formule permettant de sortir de l'impasse; la première partie de la formule portait qu'on devrait envoyer une force d'urgence des Nations Unies dans la région pour y mettre fin aux combats. On l'a fait, et la paix a été rétablie dans une certaine mesure.

L'infiltration depuis la bande de Gaza en Israël a presque cessé, et c'est un avantage pratique, outre l'assurance d'une liberté de navigation plus ou moins grande pour l'État d'Israël.

Voilà les résultats pratiques de l'initiative alors prise, mais la seconde partie de la formule prévoyait une solution générale des principaux problèmes qui concernaient surtout la région de Suez. Elle a été approuvée en principe par toutes les puissances directement en cause, mais, à ma connaissance, on n'a pas encore tenu de conférence pour rechercher une solution d'ensemble. Si jamais a lieu une conférence au sommet comme il en est tellement question, j'espère bien que tout le problème du Moyen-Orient sera inscrit parmi les premiers articles de l'ordre du jour d'une telle conférence.

J'aimerais maintenant faire une petite digression, simple manière de parler vraiment, pour dire qu'en tant que Canadien je suis très fier de voir que mon pays a les yeux ouverts sur le monde. De nos jours, quand, partout, la démocratie a grandement besoin d'être soutenue, il conviendrait de rendre hommage à une jeune nation qui est aux avant-postes de la démocratie au Moyen-Orient. Je veux parler d'Israël qui vient d'entrer dans sa deuxième décennie. Nous savons d'expérience que la première dizaine d'années revêt une grande importance dans l'histoire de tout nouveau territoire. Il prépare déjà son avenir, trouve sa place dans le concert des nations. C'est alors que le pays s'édifie ainsi jour à jour que la tâche est le plus ardue. Comme nous avons joué un grand rôle dans la fondation d'Israël, nous sommes moralement tenus de soutenir le nouvel État, en collaboration d'ailleurs avec les autres États membres des Nations Unies qui ont approuvé sa naissance.

Les députés se rappelleront qu'Israël célèbre cette année son dixième anniversaire. Le territoire israélien, grand comme un timbre-poste avec sa superficie de 8,000 milles carrés seulement, est dit-on "un laboratoire des relations humaines" ou encore "une aventure de l'esprit humain". En Israël nous voyons le

souvenir de l'ancienne grandeur se mêler aux rêves d'avenir et l'influence de la tradition religieuse pénétrer le programme culturel et social le plus avancé. Il est surprenant de constater les réalisations de ce peuple dynamique et idéaliste en dix ans. Pensons au problème que nous aurions si la population du Canada avait doublé en dix ans! C'est ce qui est arrivé en Israël. Israël a accueilli plus d'un million d'immigrants, ou réfugiés, venant de 79 pays du monde entier. Pensons aux privations, à l'austérité, aux sacrifices qui ont été nécessaires pour installer ces gens, pensons à la collaboration et à la compréhension qu'il a fallu pour souder en un seul tous ces courants culturels.

Heureusement pour eux, bien qu'originaires de divers pays et parlant des langues différentes, les Israéliens ont en commun leur histoire qui remonte aux temps bibliques, une foi optimiste dans l'avenir qui leur a permis de subsister jusqu'ici, et une langue sacrée, l'hébreu, qui se sécularise rapidement. En effet, les députés se souviendront qu'au cours des siècles, à partir de la destruction de la nation juive, l'hébreu s'est maintenu comme langue de prière et d'études. Il est maintenant devenu la langue de la famille, de la rue, du marché et de la diplomatie. Et enfin, pour finir, je répète que bien que venant des quatre coins du globe, de tous les pays et de tous les climats, le peuple juif est uni dans un idéal, une foi religieuse et une philosophie de la vie qui l'ont rendu capable d'un miracle: l'existence d'une nouvelle nation qui a accompli la période critique de sa première décennie.

Assez récemment, j'ai eu le grand avantage d'aller en Israël. Quand je songe à la nouvelle université juive établie à Jérusalem, dont le nombre des facultés et des étudiants a beaucoup grandi, je vois aisément que cette université devient le phare culturel du Moyen-Orient.

Pendant 40 siècles, le désert du Néguev a été brûlé par le soleil sans rien produire. Grâce à des efforts prodigieux, dans peu de temps le désert sera devenu une région fertile. Voilà quelques exemples seulement pour montrer l'impulsion extraordinaire qui anime ce peuple énergique.

A titre de membre du comité canadien pour le dixième anniversaire de l'État d'Israël, je suis heureux de faire part de ces faits. Je félicite Israël des réalisations exceptionnelles de cette décennie. Tous les Canadiens sont certainement d'avis que, dans quelques années, l'État d'Israël sera florissant et prospère. Je m'unis à tous les hommes de bonne volonté pour demander à Dieu la paix pour le Moyen-Orient et pour le monde.

La Palestine est la terre sainte de trois grandes religions qui, d'une façon bien concrète, présentent aux hommes l'image d'une vie meilleure. Il me semble voir dans la restauration de l'État d'Israël la réalisation d'un antique espoir prophétique. Dans la croissance d'Israël nous pouvons percevoir le symbole des efforts de l'humanité tendant à l'établissement d'un monde meilleur.

Maintenant que j'ai parlé du Moyen-Orient, j'aimerais revenir au Canada. J'aimerais parler très brièvement des relations canado-américaines. Plus tôt dans mes remarques, j'ai dit un mot de nos relations étroites avec les États-Unis, ce géant industriel du Sud. Nous sommes ici deux peuples, deux États dont les cultures sont fondamentalement semblables, qui se partagent un même continent. A mon sens, il est inévitable que des conditions changeantes apportent des changements fondamentaux dans les relations du Canada avec les États-Unis.

Puis-je vous rappeler les premières années? Les Canadiens comme les Américains ont déployé de grands efforts pour explorer et délimiter des régions autonomes sur le continent nord-américain. Les différends au sujet des frontières du Maine, de l'Orégon et de l'Alaska et les différends au sujet des ressources comme celles des pêcheries de l'Atlantique nord ont fini par passer à l'histoire.

Depuis 50 ans, les Américains et les Canadiens ont marché la main dans la main au point de partager, d'exploiter et, dans une certaine mesure, de diriger le continent nord-américain. Dernièrement, nous avons ajouté à cela une entreprise de défense commune.

A mon avis, la création du commandement de défense aérienne nord-américaine dont nous avons beaucoup entendu parler mais dont les détails nous sont certes inconnus encore cause beaucoup d'inquiétude au Canadien moyen. Nous aimerions nous renseigner sur le commandement effectif de l'aviation canadienne; nous voulons savoir ce qu'on doit faire au sujet du contrôle des espaces aériens du Canada et de la souveraineté sur l'Arctique canadien. Même si nous sommes disposés à admettre que l'ère des projectiles a changé les méthodes de guerre et attache une grande importance à de nouveaux moyens de défense contre cette sorte d'attaques, néanmoins la question de la souveraineté sur l'Arctique et sur les espaces aériens du Canada en général, de même que le sens véritable du commandement de défense nord-américaine, sont des questions au sujet desquelles les députés veulent obtenir plus de détails.

J'ai été renversé aujourd'hui de voir que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Smith) n'a pas soumis cet accord sous la forme ordinaire d'une résolution en vue de la faire approuver par la Chambre. Depuis

la fin de la seconde Grande Guerre, chaque accord entre les États a été présenté de cette façon. Dire que cet accord s'inscrit dans le cadre de l'OTAN, c'est commettre une pétition de principe.

J'ai l'impression que la plupart de nos difficultés avec les Américains, si tant est que nous en voulions convenir à l'instar de la majorité des gens, viennent non pas de la politique mais plutôt de l'économique. Je vois trois principaux problèmes qui divisent actuellement nos deux pays: les eaux limitrophes, les immobilisations et les questions de commerce et de la balance des paiements.

Il me semble que le moment est venu d'examiner de nouveau ces problèmes au lieu de nous laisser aller aux accusations et aux contre-accusations. Les députés se souviendront du rapport Paley sur les ressources américaines. Publié en 1952, il indiquait clairement un rapide épuisement desdites ressources. Il montrait également qu'à l'avenir la machine industrielle des États-Unis en viendrait probablement à dépendre fortement des matières premières canadiennes. Petite nation vivant à côté d'un géant de l'industrie, il est de notre devoir de chercher la formule qui saurait suffisamment protéger les intérêts des deux parties.

Pour ce qui est du problème des eaux limitrophes, celui des fleuve Columbia, Yukon et Saint-Jean n'est pas encore résolu. C'est un problème qui soulève évidemment la question de la mise en valeur de l'énergie par des organismes privés ou des organismes publics ou gouvernementaux. Il met aussi en cause les relations des États et des provinces avec les gouvernements centraux dans les deux pays. Il y a lieu d'établir, comme un principe fondamental, je le répète, que les États-Unis doivent reconnaître la nécessité de payer un prix raisonnable pour partager ces vastes ressources communes. Les États-Unis doivent en payer le prix.

Pour ce qui est des capitaux d'investissement, les Canadiens en grande majorité se réjouissent, certes, de l'entrée des capitaux américains. Nous n'avons rien contre les capitaux de l'extérieur. Toute entrave que nous mettons à l'importation des capitaux entraîne un ralentissement du rythme de l'essor canadien, parce que les capitaux américains nous amènent des administrateurs doués d'initiative, d'expérience en matière de production et de vente, de connaissances techniques et mécaniques; ils nous font bénéficier de recherches, d'outillage perfectionné de même que des services d'hommes et de femmes spécialisés et expérimentés.

Les États-Unis ont trouvé de nouveaux débouchés et obtenu de nouvelles sources de matières premières. Une bonne partie des recettes de ces sociétés dites dirigées de l'étranger ont été replacées au Canada. D'autre part les Canadiens ont pu accélérer leur propre mise en valeur économique. On a pu multiplier les emplois et augmenter la rémunération du travailleur canadien. Il me semble que M. C. D. Howe, l'ancien ministre du Commerce, parlant au Canadian Club de Chicago le 15 octobre 1956, a bien résumé la situation à cet égard en faisant observer les points suivants que je vais me permettre de citer:

> J'ose donc offrir trois propositions à l'examen des sociétés américaines qui établissent des succursales au Canada ou qui font la prospection et la mise en valeur des ressources naturelles canadiennes:
>
> 1. Fournir aux Canadiens des occasions de participation financière à titre d'actionnaires minoritaires de ces sociétés exerçant leur activité au Canada.
>
> 2. Fournir plus d'occasions d'avancement aux Canadiens capables du point de vue technique d'occuper des postes administratifs et professionnels dans des sociétés sous domination américaine.
>
> 3. Fournir plus abondamment et régulièrement, des renseignements sur les opérations de ces sociétés au Canada.

Puis il a ajouté ceci, qui à mon sens est important:

> Trop souvent, je regrette de le dire, lorsque nos représentants de commerce à l'étranger découvrent des possibilités d'exportation pour une filiale exploitée au Canada, la société centrale des États-nis n'autorise pas que cette exportation soit effectuée par la filiale canadienne.

Nous devrions adopter ce principe également. Les Canadiens doivent participer davantage à l'administration des filiales américaines et y placer plus de capitaux.

Le troisième point à réexaminer touche aux échanges et à la balance des paiements entre les deux pays. Considérons les échanges entre le Canada et les États-Unis. Ces derniers sont les meilleurs clients du Canada, et le Canada est leur meilleur client. Il se fait plus de commerce entre le Canada et les États-Unis qu'entre n'importe quels autres pays du monde. L'an dernier, le chiffre était approximativement de 6 milliards de dollars. Mais, trop souvent, nos amis américains trouvent que ces échanges vont de soi. Ils semblent penser que les Canadiens vont continuer à importer pour un milliard de marchandises et de services de plus que les États-Unis n'en achètent chez nous. Ils semblent croire qu'en important nos matières premières tout en frappant des produits manufacturés du Canada et certains de nos produits agricoles de droits de douane élevés ils aideront ainsi à établir un commerce d'échanges. Au sujet des livraisons de blé outre-mer, les États-Unis livrent ou semblent livrer une concurrence qui nous est fort désavantageuse. Des produits comme le pétrole, le gaz naturel et

les bas métaux font l'objet d'un traitement injuste.

Mais, en fin de compte, le Canada ne peut importer que dans la mesure où il exporte. Il nous faut trouver moyen d'équilibrer nos paiements avec les États-Unis. Selon moi, le meilleur moyen serait que les États-Unis achètent davantage chez nous, non pas de prétendre que le Royaume-Uni et le Commonwealth peuvent à eux seuls absorber l'écart d'un milliard de dollars.

Considérant donc tous ces éléments, j'affirme que les Canadiens et les Américains doivent envisager la question de faire accepter l'association nord-américaine de bon gré aux États-Unis, les habitants de ce pays et le Congrès étant bien au courant et manifestant de l'intérêt, de la bienveillance et de la collaboration en cette matière. Je pense qu'il est bon d'examiner la proposition du professeur Corbett, lorsqu'il mentionnait, à Washington, il y a quelques jours, aux membres du comité du sénat sur les relations étrangères, qu'un comité parlementaire doté de suffisamment de pouvoirs et de personnel pourrait beaucoup contribuer à maintenir d'amicales relations. A mon sens, l'*Evening Star* de Washington a donné un excellent résumé de la situation dans le commentaire qu'il publiait l'autre jour, vendredi je pense, sur le rapport Hays-Coffin.

Les deux pays dépendent l'un de l'autre et nous ne devons jamais oublier cette interdépendance si nous voulons préserver leur sécurité et leur bien-être économique.

(*Texte*)

M. L.-J. Pigeon (Joliette-L'Assomption-Montcalm): Monsieur l'Orateur, mes premières paroles seront pour vous féliciter de votre réélection comme Orateur de la Chambre des communes. Je félicite également l'honorable député de Longueuil (M. Sévigny) qui a été nommé président des comités pléniers, de même que l'honorable député de Spadina (M. Rea) qui en est le vice-président. Je félicite aussi les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Lafrenière et Nielsen).

Monsieur l'Orateur, permettez-moi de rendre un vibrant hommage au très honorable premier ministre du Canada (M. Diefenbaker) qui est véritablement le chef d'un grand parti politique, celui de l'unité canadienne. Le peuple canadien l'a affirmé et prouvé puisque, aujourd'hui, toutes les provinces du pays sont largement représentées au sein de notre parti. Nos honorables amis de l'opposition qui, autrefois détenaient le pouvoir, se prétendaient, eux, membres du parti de l'unité nationale, même si quelques provinces seulement y étaient représentées.

Les provinces canadiennes, *a mari usque ad mare*, ont envoyé un fort contingent de députés conservateurs à la Chambre des communes, parce qu'elles ont reconnu en la personne du très honorable premier ministre le symbole de l'unité nationale: unité dans la conservation du caractère distinctif des parties constituantes.

Le très honorable député de Prince-Albert a rendu hommage à la femme canadienne en donnant un ministère important à la représentante de la circonscription d'Hamilton-Ouest (Mme Fairclough). Ceci encourage la femme canadienne à participer à la vie de la nation. J'offre également mes meilleurs vœux aux honorables députés qui détiennent un portefeuille.

Monsieur l'Orateur, ai-je besoin de vous rappeler que je représente une des circonscriptions fédérales les plus étendues du pays et une des plus riches tant au point de vue agricole, forestier et industriel que touristique. La population honnête et laborieuse de ma circonscription compte sur l'aide gouvernementale pour résoudre ses multiples problèmes. Je remercie la population de langue anglaise de Rawdon et de Terrebonne Heights de m'avoir fait confiance.

Je remercie également la population de langue française, qui est en majorité dans ma circonscription et qui m'a appuyé. N'est-ce pas là le symbole de l'unité canadienne?

Dans la circonscription de Joliette-L'Assomption-Montcalm, il y a deux institutions centenaires de haut savoir: le séminaire de Joliette, dirigé par les révérends Clercs Saint-Viateur et le collège de l'Assomption, dirigé par les prêtres séculiers. Ces institutions ont donné à la nation canadienne de nombreux cerveaux.

Le collège de l'Assomption, mon *Alma mater*, célébrera à la fin du mois le 125e anniversaire de sa fondation. Je veux rendre hommage à cette institution et à son supérieur, Mgr Langlois, qui, il y a quelques semaines, célébrait son 25e anniversaire de vie sacerdotale.

J'ai soumis une demande à la commission des monuments et sites historiques du Canada afin qu'une plaque commémorative soit apposée sur la partie centenaire du collège qui a vu sir Wilfrid Laurier étudiant, un des plus grands autonomistes qui a toujours voulu le respect du pacte confédératif. (Je salue ici en passant l'honorable député conservateur de Pontiac-Témiscamingue (M. Martineau), qui est parent avec sir Wilfrid Laurier.)

En juillet prochain, la paroisse de Saint-Esprit, comté de Montcalm, célébrera le 150e anniversaire de sa fondation.

Monsieur l'Orateur, je profite de l'occasion pour rendre hommage aux courriéristes parlementaires qui maintiennent bien haut le flambeau démocratique en servant d'intermédiaires entre le Parlement et le peuple.

Je veux maintenant appeler votre attention, durant quelques minutes, sur le problème numéro 1, lequel intéresse toute la nation canadienne, celui des publications malsaines. Il est vraiment déplorable qu'un petit nombre d'éditeurs et de journalistes cherchent à gagner de l'argent en exploitant les instincts les plus bas de leur clientèle. Ces gens déshonorent leur profession.

Les uns se spécialisent dans la description détaillée des crimes. D'autres exploitent le filon de la sexualité. Enfin, il y a la troisième catégorie de feuilles malsaines et néfastes, ce sont celles qui jettent en pâture les rumeurs, les potins, les cancans.

Que faire devant la multiplication de ces feuilles immorales? Comment remédier à leur effet nocif? Ces publications se vendent partout, minent la conscience de la jeunesse, l'avenir du pays.

Je sais que l'honorable ministre de la Justice (M. Fulton) étudie le problème et je souhaite que la loi soit revisée au plus tôt, sans, bien entendu, entraver la liberté de presse. Il faudrait définir plus clairement les mots "obscène" et "immoral" et amender le code pénal en vue de rendre plus efficace la lutte contre la littérature obscène et immorale.

Ainsi, les provinces, en coopération avec les villes et corporations municipales, pourront efficacement se débarrasser de cette mauvaise littérature, fortes de l'appui des associations et des parents.

Monsieur l'Orateur, le gouvernement actuel a bien compris que l'agriculture constitue la pierre angulaire de notre stabilité économique et nationale. Ai-je besoin de vous parler de la loi sur la stabilisation des prix des produits agricoles, dont les effets se font déjà sentir dans le milieu agricole? Pour le plus grand bien des cultivateurs de ma circonscription et du pays, je souhaite que cette loi s'applique le plus tôt possible aux tabacs et aux produits de l'érable.

Monsieur l'Orateur, l'adoption d'une loi relative à l'assurance des récoltes est vitale pour l'avenir de l'agriculture; au fait, il est très important que les cultivateurs puissent assurer leur récolte contre les divers fléaux.

Ma circonscription compte environ 1300 planteurs de tabac. Chez nous, il y a des producteurs de tabac à pipe, à cigares et à cigarettes. A la demande de la coopérative des tabacs de Saint-Jacques, permettez-moi de signaler que, dans la consommation des cigares, on observe une légère tendance à la hausse depuis quatre ou cinq ans. Malheureusement, les producteurs n'en ont à peu près pas bénéficié, et cela pour deux raisons principales: 1°—l'emploi accru des tabacs importés et, 2°—l'utilisation de l'enveloppe synthétique.

En 1940, 80 p. 100 du tabac utilisé dans la fabrication des cigares était de provenance canadienne. En 1956 et 1957, le pourcentage était descendu à 75 p. 100 et 72 p. 100 respectivement. C'est dire que les manufacturiers augmentent leurs importations aux dépens des producteurs québécois. Depuis deux ans, les manufacturiers ont remplacé graduellement l'enveloppe naturelle par l'enveloppe synthétique. Nous en sommes arrivés au point où nous ne produisons ni ne vendons plus une livre d'enveloppe de tabac naturel.

Voilà pourquoi, depuis bientôt dix ans, les coopératives se sont vues forcées de limiter leur plantation, tarissant ainsi une source importante de revenu pour nos cultivateurs québécois.

Je crois que le gouvernement fédéral se doit de venir au secours des producteurs de tabac.

Premièrement, il doit mettre à la disposition des stations expérimentales les fonds et les experts nécessaires à la poursuite de recherches sérieuses dans ce domaine.

Deuxièmement, le gouvernement doit diminuer les taxes et droits d'accise afin d'aider le fabricant à offrir au fumeur un produit moins dispendieux.

Troisièmement, un contrôle fédéral des tabacs synthétiques manufacturés par les compagnies, en publiant chaque année des statistiques, est essentiel.

Quatrièmement, le gouvernement doit augmenter les tarifs douaniers qui frappent les importations de tabac à cigares. Ces tarifs sur la feuille naturelle ont été abaissés, le 20 juin 1956, de 15c. à 12½c. la livre pour le tabac non écôté et de 22½c. à 20c. la livre pour le tabac écôté.

A notre avis, cette diminution tarifaire de la part du gouvernement canadien fut une concession intempestive. Aussi, je fais pression auprès de l'honorable ministre des Finances (M. Fleming) pour obtenir l'élévation de toutes les barrières tarifaires si l'on veut protéger la production du tabac à cigares québécois, actuellement vouée à une concurrence sérieuse de la part des tabacs américains et cubains.

Je réclame également que le tarif sur le tabac manufacturé, lequel est actuellement de $1.05 la livre, soit maintenu, et ceci malgré les efforts de certains manufacturiers qui désirent importer à meilleur compte de l'enveloppe synthétique des États-Unis.

Monsieur l'Orateur, je souhaite que le gouvernement continue à enrayer le dumping

des produits agricoles américains sur le marché canadien. Il est essentiel de continuer à maintenir les restrictions sur l'importation des dindes et volailles en provenance des États-Unis.

Monsieur l'Orateur, il y a un problème urgent à régler dans ma circonscription. Il faut absolument que la station expérimentale fédérale de l'Assomption soit réorganisée, puisqu'elle ne représente plus l'image agricole de la région. En 1956, on a supprimé à la ferme les services de l'analyse des sols et du lait. On a même supprimé le troupeau laitier pur sang, bien que notre circonscription constitue le plus grand centre de production de lait nature de la province de Québec et même du pays.

Je viens d'adresser une lettre à l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Harkness), dans laquelle je lui demande de réorganiser la ferme et de lui redonner sa splendeur d'autrefois, en rétablissant les services plus haut mentionnés, en acquérant un troupeau laitier et en accordant des subsides plus élevés pour les recherches, sans toutefois négliger les recherches sur l'aviculture, le tabac et la culture maraîchère.

Monsieur l'Orateur, je félicite l'honorable député de Sherbrooke (M. Allard) d'avoir soulevé le problème important du textile, lequel touche durement ma circonscription. Qu'il me soit permis d'ajouter qu'au point de vue industriel, à Joliette comme dans toutes les petites villes de la province de Québec, la question du textile est primordiale. Si l'industrie, d'une façon générale, était suffisamment protégée au pays pour alimenter les $\frac{2}{3}$ environ du marché canadien, elle serait très prospère. Enfin, il y a crise ou du chômage dans l'industrie textile lorsque la production nationale représente moins de 60 p. 100 de la consommation nationale.

Monsieur l'Orateur, toujours dans le domaine industriel, il y a dans ma circonscription les industries E. Roy, de l'Assomption, qui fabriquent des réfrigérateurs, des congélateurs et des fournaises. Cette usine "opérant" normalement peut procurer de l'emploi à plus de 750 personnes. Elle est une des plus importantes de ma circonscription et joue un rôle vital dans l'économie de l'Assomption.

Les droits de douane sur les réfrigérateurs américains qui étaient de 22½ p. 100, en 1947, ont été abaissés, en 1951, à 20 p. 100. Il en est résulté que l'industrie américaine a exporté au Canada des milliers de réfrigérateurs à des prix ridiculement bas. De 1951 à 1956, les Américains ont exporté en moyenne 36 p. 100 des réfrigérateurs vendus au Canada.

En vue de l'avenir de cette industrie et d'autres semblables, il serait vital de reviser les droits de douane.

Il y a, à Saint-Paul l'Ermite, comté de l'Assomption, les industries *Canadian Arsenals Limited*, ou "Plan Cherrier", qui ont déjà employé 16,000 hommes, environ, durant la guerre.

Il n'y a plus que quelques cents hommes qui y travaillent présentement. Mes électeurs sont dans l'inquiétude. Ils se demandent si le "Plan Cherrier" obtiendra de nouveaux contrats. Si l'on n'en prévoit pas, il serait préférable que ces usines ne demeurent pas un passif pour ma circonscription et l'on devrait les transformer en industries de paix.

On a annoncé, dans le discours du trône, un vaste programme de travaux publics.

Permettez-moi de signaler à l'honorable ministre des Travaux publics (M. Green) qu'il serait urgent de construire un bureau de poste à l'Épiphanie, comté de l'Assomption. J'ai également soumis plusieurs demandes pour la construction de murs de soutènement, de quais et de barrages près des villes et villages importants de ma circonscription.

Au nord de ma circonscription, il y a une réserve indienne. Il serait urgent de reconstruire la route qui la traverse, de la paroisse de Notre-Dame de la Merci, comté de Montcalm, à Sainte-Lucie, comté de Terrebonne. Je crois également que l'honorable député de Terrebonne (M. Deschambault) m'appuie à ce sujet.

Monsieur l'Orateur, je viens de faire quelques observations d'intérêt général et local et je suis assuré que les ministres du gouvernement conservateur,—comme ils l'ont d'ailleurs toujours fait,—sauront les étudier sérieusement.

M. Jean-Paul Racine (Beauce): Monsieur le président, ce n'est pas un événement ordinaire dans la vie d'un jeune député comme moi que d'avoir à prendre la parole devant une assemblée aussi importante et dans un endroit où tant d'hommes célèbres ont parlé depuis des générations.

Je saisis d'abord l'occasion pour vous féliciter de votre nomination au poste d'Orateur suppléant.

Je tiens aussi à féliciter l'Orateur de la Chambre et je voudrais, au début de mes observations, solliciter son indulgence et l'assurer de mon désir le plus sincère de respecter le Règlement de la Chambre, dont il a la garde. Durant le dernier Parlement, j'étais un lecteur assidu du compte rendu des débats qui se déroulaient ici, et je puis vous assurer, monsieur le président, que de loin je louais son impartialité et la qualité de son jugement.

Je ne voudrais pas entrer dans le vif des remarques que j'ai à faire sans féliciter sincèrement les honorables représentants de

Québec-Montmorency et du Yukon (MM. Lafrenière et Nielsen) pour leurs éloquents discours en réponse à l'Adresse. Ce sont deux nouveaux députés qui se sont révélés dans leur première apparition ici. J'apprécie la qualité et la forme de ces discours, même si je ne puis approuver, dans leur totalité, les arguments qu'ils ont apportés pour défendre la cause de leur parti.

Comment, monsieur le président, ne pas souligner aujourd'hui le vide profond que le départ du très honorable Louis St-Laurent a causé à la politique canadienne? Comment ne pas profiter d'une occasion aussi opportune pour dire à la Chambre l'admiration que portait à l'ancien chef du parti libéral la grande majorité des électeurs de ma circonscription, comme de tout le Canada? Aussi, demeurera-t-il dans notre mémoire et dans nos cœurs comme le prototype vivant du gentilhomme, de la franchise et de la loyauté.

Et, conséquemment, je veux dire un mot d'appréciation et de loyauté envers celui qui a succédé au très honorable Louis St-Laurent à la direction du parti, l'honorable chef de l'opposition loyale de Sa Majesté (M. Pearson), qui s'est mérité beaucoup du monde entier pour son travail en vue de la paix. Par sa dernière campagne fédérale au Canada, en dépit d'un vent conservateur qui a littéralement balayé le pays, il s'est quand même gagné l'admiration et l'estime de la majorité de ses concitoyens, peu importe leurs opinions politiques. Sa manière digne de discuter les affaires publiques, son sens de la vérité et sa bonne humeur communicative, aussi bien que sa grandeur dans la défaite, ont été pour tous ses sympathisants une nouvelle raison de l'apprécier.

La dernière campagne fédérale dans ma circonscription de Beauce a été pour moi une source de révélations. En visitant chacune des paroisses de ma circonscription qui est sans doute une des plus belles de tout le pays, j'ai pu me rendre compte de l'attachement profond que mes électeurs portent à nos institutions démocratiques; j'ai pu toucher du doigt les problèmes les plus aigus qui les étreignent parfois, comme j'ai pu admirer leur courage en face des épreuves, leur sens du devoir et l'attachement qu'ils ont pour leur sol, leurs institutions et leurs coutumes. Cette campagne politique, en un mot, m'a fait aimer un peu plus la Beauce, parce que je l'ai mieux connue.

La Beauce, en effet, c'est cette circonscription bien connue par son nom de tous les honorables représentants qui composent la Chambre et qui forme le centre de la région qu'on appelle généralement la région de l'érable. Elle s'encadre entre les circonscriptions de Dorchester, Frontenac et Lotbinière et compte une population d'environ 60,000 âmes, dont les principales sources de revenus sont l'agriculture, l'industrie et la coupe du bois.

Évidemment, monsieur le président, vous conviendrez que dans un premier discours à la Chambre et avec le peu de temps mis à ma disposition, je n'ai pas la prétention ni l'ambition de traiter à fond tous les problèmes avec lesquels sont aux prises mes concitoyens. J'aurai d'ailleurs, je l'espère, lors de l'étude des crédits budgétaires des différents ministères, l'occasion de revenir sur certains sujets particuliers et d'exprimer ici les aspirations et revendications d'une population qui ne veut aucun traitement de faveur, mais qui compte pouvoir bénéficier de sa juste part dans la législation du pays.

Dans le domaine agricole, la situation chez nous se ressent, comme partout ailleurs, de la dépression économique qui sévit dans tout le pays. J'allais dire que cette situation est peut-être pire qu'ailleurs, en ce sens qu'une des industries qui touche à l'agriculture, celle du sirop d'érable, n'a pas reçu du Gouvernement toute l'attention qu'elle aurait méritée. A la dernière session, lors de son premier discours à la Chambre, et par la suite à l'occasion du débat sur le bill sur le soutien des prix, l'ancien député de Dorchester avait demandé au gouvernement, et plus particulièrement à l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Harkness), d'inclure le produit de l'érable dans la nouvelle loi. Mes électeurs et plus particulièrement les producteurs du sucre d'érable, ont été vivement déçus de constater que ni l'honorable ministre de l'Agriculture, ni le gouvernement n'avaient voulu tenir compte de ces revendications. Il est bien vrai cependant que, durant la dernière campagne fédérale dans ma circonscription, le candidat officiel du parti au pouvoir a affirmé à plusieurs reprises que le produit de l'érable avait été mentionné explicitement dans la nouvelle loi. Je comprends qu'il s'agissait, à ce moment-là, d'obtenir le plus de votes et le plus de sympathie possible à l'égard du parti au pouvoir. Mais maintenant que les élections sont terminées et que nous sommes ici en vue du bien-être de nos populations, permettez-moi, monsieur le président, de réitérer à l'honorable ministre de l'Agriculture la demande expresse que le produit de l'érable soit mentionné explicitement dans la nouvelle loi et qu'un prix de soutien de 30c. la livre soit mis en vigueur le plus tôt possible, afin de permettre à nos cultivateurs de vendre leur production de 1958 à un prix raisonnable.

Qu'il me soit également permis de prendre à mon compte une autre suggestion qui a

déjà été faite à la Chambre lors de la dernière session, à l'effet que le gouvernement devrait affecter à l'industrie du sirop d'érable un montant substantiel en vue de faire une publicité efficace et méthodique, afin que ce savoureux produit soit connu d'un bout à l'autre du pays et qu'un marché soit définitivement établi chez nous, pour un produit dont l'excellence ne fait aucun doute.

Il y a quelques années les producteurs du sucre d'érable pouvaient bénéficier d'un octroi de 33⅓ p. 100 de la part du gouvernement fédéral pour l'achat des seaux d'aluminium. Le gouvernement provincial du Québec payait aussi un tiers du coût de ces seaux et les usagers en payaient la différence. J'ai déploré que le gouvernement ait jugé bon de cesser cette pratique bienfaisante à l'égard de nos producteurs de sucre, et je demande instamment à l'honorable ministre de l'Agriculture de rétablir cet octroi aux producteurs de sucre.

Ici, monsieur le président, je voudrais dire un mot au sujet de l'industrie de la coupe du bois, qui est une des plus importantes de ma circonscription. Nous avons tous accueilli avec plaisir le rapport de la Commission d'enquête sur les pratiques nuisibles au commerce du "bois de pulpe". Cette enquête, si je me rappelle bien, avait été instituée en 1955, et ce à la demande de plusieurs députés libéraux. Le rapport révèle maintenant que ces députés avaient raison de la réclamer, et nous nous rendons compte aujourd'hui que les plaintes des cultivateurs et des colons étaient bien fondées. Comme il incombe maintenant au gouvernement fédéral de prendre les mesures nécessaires pour faire cesser ces abus, nous espérons que ces mesures porteront les fruits auxquels s'attendent nos cultivateurs et colons, trop souvent hélas! exploités par les compagnies de papier de notre province.

L'industrie de la coupe du bois occupe plusieurs milliers de personnes de ma circonscription. A cause, cependant, des conditions géographiques de la circonscription de Beauce et de son voisinage immédiat de l'État du Maine, il arrive que la grande majorité de nos bûcherons doivent aller trouver leur gagne-pain du côté américain. C'est ce qui m'amène, monsieur le président, à vous parler d'un sujet qui me tient à cœur, celui de l'assurance-chômage pour nos ouvriers de la forêt qui en sont privés parce qu'ils travaillent en dehors de nos frontières. D'autres honorables représentants de circonscriptions avoisinant la Beauce ont souvent soutenu à la Chambre le point de vue des bûcherons qui travaillent du côté américain et déploré le fait que ces citoyens canadiens, contribuables comme les autres, dépensant leur revenu au Canada, se voient privés des bénéfices de l'assurance-chômage à cause du manque d'entente entre le gouvernement du Canada et certains États américains.

Je me suis permis de faire une petite enquête discrète à l'égard de certains employeurs américains et j'ai tout lieu de croire qu'avec un peu de coopération de la part du ministère du Travail et des employeurs américains, aussi bien qu'avec les bureaux régionaux d'assurance-chômage, il serait possible de rendre justice à cette classe de mes concitoyens qui souffre actuellement de ce manque de compréhension entre le gouvernement canadien et les États concernés. Les suggestions que je veux consigner au compte rendu de la Chambre ne sont pas de mon cru; elles ont déjà été faites au bureau chef de la Commission d'assurance-chômage, mais on n'y a pas donné suite pour des raisons que je ne puis comprendre.

Voici les suggestions que j'aimerais à faire en ce qui a trait aux bûcherons, charretiers, etc., en un mot, aux Canadiens qui travaillent à l'exploitation forestière du Maine et du New-Hampshire, et qui n'ont pas droit aux prestations d'assurance-chômage, parce qu'il n'y a pas d'entente avec ces deux États:

1—Que la compagnie ou l'entrepreneur qui importe de la main-d'œuvre canadienne prélève 2 p. 100 du salaire brut par semaine de travail et le fasse parvenir à un bureau central dans chaque État concerné. Le montant ainsi prélevé devrait paraître sur un bordereau semblable au croquis que je donnerai tantôt.

2—Ce bordereau devrait être complété immédiatement, soit après le congédiement, l'abandon volontaire du travail ou l'abandon des opérations forestières.

3—Comme la majorité des employés gagnent plus de $50 par semaine, aucun employé ne reste au travail pour un employeur s'il ne touche pas un salaire net de ce montant; ceci ferait une taxe moyenne de $4 par mois. Le chantier américain est normalement actif 9 mois par année, ce qui équivaudrait à une taxe de $36 par année. (Cette taxe "concurrencerait" avec les timbres d'assurance-chômage payés au pays).

4—Pour avoir droit aux prestations d'assurance-chômage, les employés devraient être sous le même régime de loi que celui qui est présentement en vigueur au Canada, soit être en chômage libre et disponible pour accepter un emploi, et avoir contribué au fonds présentement soumis.

5—Il y a des milliers de dollars qui sont gagnés chaque année par nos bûcherons canadiens dans les opérations forestières des États-Unis et, en moyenne, 90 p. 100 de l'argent ainsi gagné se dépense au Canada. Au delà de 6,000 hommes de notre territoire

vont dans les chantiers du Maine, chaque année, et si l'on calcule ceux des autres territoires comme Mégantic, Compton, Montmagny, Sherbrooke, Dorchester, etc., on peut dire que plus de 10,000 hommes pourraient bénéficier de cet arrangement et toucher des prestations durant la saison morte.

Ici, monsieur le président, je désire consigner au hansard un tableau des prestations qui pourraient être payées, basées sur le salaire brut à la semaine. Comme ce tableau serait assez long à lire et à décrire, je vous demanderais la permission de l'insérer directement dans le hansard, sans en donner lecture.

M. l'Orateur suppléant: L'honorable député pourrait-il nous dire la source du tableau auquel il réfère?

M. Racine: Monsieur l'Orateur, j'ai brossé moi-même ce tableau en tenant compte du point de vue assurance-chômage, du salaire brut des bûcherons, du taux hebdomadaire qu'ils doivent recevoir en temps de prestations et des gains admissibles pour la même semaine.

(*Traduction*)

M. l'Orateur suppléant: La Chambre consent-elle à ce que le tableau dont parle l'honorable député soit imprimé au hansard ou préfère-t-elle qu'il en soit donné lecture maintenant?

L'hon. M. Churchill: Est-ce que le tableau dont parle l'honorable député est long?

L'hon. M. Chevrier: Il s'agit d'un tableau qu'a préparé l'honorable député lui-même en utilisant des chiffres officiels. Je pense qu'il devrait être autorisé à le consigner au hansard, selon la coutume.

L'hon. M. Churchill: Est-il long? Une page, trois pages, six pages?

M. Racine: Une demi-page seulement.

Des voix: D'accord.

(*Texte*)

M. Racine:

6—Tableau des prestations qui pourraient être payées sur la base suivante:

Salaire brut	Taux hebdomadaires		Gains admissibles	
	Marié	Célibataire	Marié	Célibataire
$75.00 et plus	$30.00	$26.00	$13.00	$11.00
70.00 à 75.00	29.00	25.00	13.00	10.00
65.00 à 70.00	28.00	24.00	12.00	9.00
60.00 à 65.00	27.00	22.00	12.00	7.00
55.00 à 60.00	26.00	20.00	11.00	6.00
50.00 à 55.00	25.00	19.00	10.00	6.00
45.00 à 50.00	24.00	18.00	9.00	5.00
40.00 à 45.00	23.00	17.00	8.00	4.00
35.00 à 40.00	22.00	16.00	7.00	4.00

7—Comme l'employeur ne peut garder à son emploi un homme qui ne gagne pas $36 par semaine, il n'y a pas lieu à des contributions pour un salaire moindre de $35 par semaine.

8—L'année de prestations pourrait commencer le 1er mai de chaque année pour se terminer le 30 avril de chaque année, mais seulement une période de 36 semaines de prestations serait "payable" pour chaque réclamation entre le 1er mai et le 30 avril suivant, et aucune contribution remontant à plus de deux ans n'entrerait en ligne de compte pour établir le taux.

9—Si le postulant se qualifiait avec des timbres canadiens, il faudrait tenir compte des timbres canadiens avant qu'il puisse toucher la contribution américaine.

10—Si l'employé laisse son emploi pour cause de maladie ou blessure, aucune prestation ne lui serait versée tant que durerait la même situation, c'est-à-dire la maladie ou la blessure l'empêchant de travailler.

11—Pour défrayer les dépenses encourues par les États concernés, soit pour la vérification, pour le bureau central, etc., on pourrait verser aux États concernés soit ½ ou ¼ p. 100 de la taxe ainsi prélevée.

12—Des centaines de milliers de dollars provenant de la taxe de 2 p. 100 payée par les bûcherons canadiens dorment dans les coffres des États concernés; et ceux-là doivent attendre d'avoir atteint l'âge de 65 ans avant de retirer quoi que ce soit du *Social Security Program*, comme on l'appelle communément aux États-Unis, ou bien aller résider aux États-Unis en obtenant soit un visa ou en demandant la citoyenneté américaine.

13—La majorité des bûcherons que j'ai interrogés à ce sujet sont en faveur d'un tel plan si jamais il se réalise.

14—Pour cette taxe spéciale, je me permettrai de suggérer le bordereau suivant qui pourrait être fait en quatre copies et distribué comme suit:

1—Une copie à l'employé,

2—Une copie au bureau central des États-Unis,

3—Une copie pour le bureau régional de la Commission d'assurance-chômage au Canada,

4—Une copie pour la compagnie ou l'entrepreneur.

Ce bordereau comprenant les noms et adresses de l'employé et de l'entrepreneur, ainsi que le numéro du *Social Security Program* de l'employé, auxquels s'ajouterait le salaire brut de l'employé, le montant de taxe de 2 p. 100, son nombre de jours de travail, ainsi que le montant de la taxe, de même que la raison

complète de la cessation du travail ou du départ de l'employé concerné.

Les copies distribuées ici au Canada équivaudraient aux nos UIC 443 ou 43H en vigueur au Canada.

Monsieur le président, on a parlé dans le discours du trône de prolonger la durée de certaines prestations. Il faut louer cet effort du gouvernement, mais je me dois de dire à la Chambre que, dans les circonstances, ce prolongement de la durée des prestations ne sera d'aucune valeur pour un grand nombre de mes concitoyens qui travaillent dans les chantiers des États-Unis, parce que, de par le fait même, ils ne se sont pas prévalus des timbres nécessaires pour avoir droit à ce nouvel amendement à la loi. Aussi, je demande à la Chambre d'accorder une attention spéciale à la cause des bûcherons qui font partie de plusieurs circonscriptions de l'Est de la province, notamment de celles de Beauce, Montmagny, l'Islet, Compton, Frontenac, Mégantic etc.

Une question qui a pris les manchettes de nos journaux depuis près d'un an au pays, c'est le chômage. En effet, il a coulé beaucoup d'encre au Canada pour établir la responsabilité du parti libéral ou du parti conservateur dans ce domaine. Loin de moi l'idée de faire le partage de ces responsabilités; la seule chose qui m'intéresse présentement, c'est le confort matériel et le bien-être de mes électeurs, ceux qui, en définitive, sont les responsables de l'honneur qui m'échoit d'être le représentant de la circonscription de Beauce.

Chez nous, comme ailleurs, le chômage a fait et fait encore ses ravages. Le fait est incontestable et mes débuts dans la vie publique m'ont fait toucher du doigt toutes les misères qu'a causées chez nous le chômage.

Durant la dernière campagne fédérale, le parti conservateur a préconisé des moyens en vue de remédier au chômage et à ce ralentissement de notre économie. Je ne suis pas un expert en la matière et je m'en voudrais de poser comme tel, mais il reste quand même que dans ma circonscription de Beauce, le chômage a pris des proportions telles que des mesures, quelles qu'elles soient, s'imposent et d'une façon urgente.

On a parlé de travaux publics; j'en suis, mais pas dans 10 ans, mais bien dans le plus bref délai possible. Dans ville Saint-Georges, par exemple, des plans et devis sont prêts pour la construction d'un édifice fédéral pouvant abriter les Postes, la division de la Gendarmerie royale, celle de l'assurance-chômage et autres.

Qu'est-ce qu'on attend pour entreprendre ces travaux et donner un peu de travail à ces chômeurs, pères de famille de ma circonscription qui se demandent avec anxiété de quoi demain sera fait?

Je supplie donc l'honorable ministre des Travaux publics (M. Green) d'apporter son immédiate attention à cette question et de remplir les promesses solennelles qu'on a faites aux électeurs de ma circonscription lors des dernières élections fédérales. Plusieurs municipalités et villes de ma circonscription, soit Sainte-Marie, Saint-Joseph, Valley Junction ou autres, pourraient fort bien bénéficier d'un édifice public et en auraient un fort besoin. Pourquoi ne pas faire bénéficier ces municipalités et villes des avantages que le programme de travaux publics pourrait donner à mes concitoyens de Beauce?

A ce problème du chômage se grefferait merveilleusement bien chez nous le problème de la rivière Chaudière qui, chaque année, fait des dégâts pour des centaines de milliers de dollars. On me dira que cette question relève du gouvernement de Québec et que cela n'a rien à voir avec l'administration fédérale. Je suis tout de même surpris de constater que deux gouvernements qui s'entendent si bien en temps de période électorale, trouvent le moyen, chacun leur tour, de se retourner la balle quand vient le temps des réalisations. Puisque le parti conservateur et l'Union nationale du Québec s'entendent si bien, j'applaudirai de tout cœur qu'ils se comprennent encore une fois et qu'ils apportent à nos riverains de Beauceville les secours auxquels ils ont droit. Nous applaudirons tous ensemble toute action concrète prise par les deux gouvernements en vue de parer à une situation qui dégénère en sinistre et qui aurait pu résulter en pertes de vie.

Puisque le gouvernement fédéral cherche le moyen de parer à un chômage devenu une cause de misère chez nous, permettez-moi de lui suggérer de régler, une fois pour toutes, cette question de la rivière Chaudière, et qu'on cesse de se cacher derrière l'autonomie provinciale pour éviter de prendre ses responsabilités.

Une autre mesure qui aiderait à nos familles sans travail, surtout à nos familles nombreuses, serait sans doute le relèvement du taux des allocations familiales.

On se rappelle que, lors de l'institution de cette merveilleuse loi sociale, l'indice du coût de la vie était de beaucoup plus bas qu'il l'est maintenant. Aussi, les citoyens du pays, en particulier les électeurs de ma circonscription, apprécieraient beaucoup que les bénéfices de cette mesure sociale soient au moins augmentés dans la même proportion que les pensions aux vieillards l'ont été au cours de la dernière session.

Monsieur le président, je vais terminer mon premier discours en cette enceinte, mais pas avant d'avoir dit un dernier mot au sujet du problème que je considère aussi important que tous les autres d'ordre matériel, comme par exemple le chômage, l'économie du pays, le commerce, etc., etc. Je veux parler, monsieur le président, du grand problème de l'unité nationale au pays.

Pour rien au monde je ne voudrais soulever des sentiments de race ou de religion contre qui que ce soit. Durant les quelques années qu'il me sera donné de vivre ici, au sein des représentants de la grande famille canadienne, je voudrais vivre en parfaite harmonie, sachant que l'unité nationale doit trouver son exemple au Parlement même de la nation; mais, compréhension, coopération et bonne entente ne supposent ni la soumission ni, encore moins, l'infériorité.

Dans notre grand pays qu'est le Canada, formé de deux grandes races, riche de deux cultures, il fait bon savoir que, d'un océan à l'autre, les Canadiens sont chez eux partout et que partout ils sont les membres de la même grande famille. Comment ne pas s'enorgueillir de pouvoir vivre ici dans une communion de pensée et d'idéal en dépit de la langue, de la race ou de la religion qui pourraient peut-être nous diviser? Il me semble, monsieur le président, qu'un bon moyen de compléter l'unité nationale, tant prônée dans le passé par le parti libéral, ce serait de nous donner un drapeau national purement distinctif, qui serait l'emblème même de notre pays, devenu aujourd'hui une nation adulte dont nous, les Canadiens, sommes des plus fiers.

En terminant, je suis heureux de remercier mes électeurs de la circonscription de Beauce qui m'ont fait confiance et je puis les assurer que je travaillerai de toutes mes forces dans leur intérêt et dans celui de mon pays, le Canada.

(*Traduction*)

M. John MacLean (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, voici venu un moment que je ne suis pas prêt d'oublier. C'est la première fois que je prends la parole dans un débat à la Chambre des communes. Je suis bien fier de l'honneur qui m'échoit de représenter la circonscription de Winnipeg-Nord-Centre. (Bravos) Je suis sûr que ma circonscription est très bien connue des députés qui siègent à la Chambre depuis longtemps et peut-être même, à bien des égards, est-elle aussi très bien connue des nouveaux députés. Elle était représentée par des parlementaires très compétents. C'est une circonscription qui a été constituée en 1924 et représentée de 1924 à 1943 par le fondateur et premier chef du parti CCF, feu J. S. Woodsworth. M. Stanley Knowles, qui à la dernière législature a agi comme sous-chef de la CCF, a représenté Winnipeg-Nord-Centre de 1943 au 31 mars dernier.

C'est la première fois que la circonscription de Winnipeg-Nord-Centre est représentée par un député conservateur.

Laissant loin derrière moi le 31 mars et la campagne électorale, car je suis sûr qu'ils sont encore frais à la mémoire des députés, j'aimerais dire quelques mots de mes deux prédécesseurs. Astraction faite de la politique et de l'idéal des partis et ne parlant que de feu M. Woodsworth et de M. Knowles en tant qu'individus, je déclare en toute sincérité que c'est un honneur et un privilège de leur succéder à titre de représentant de Winnipeg-Nord-Centre. Mon seul espoir est qu'après avoir acquis beaucoup d'expérience à la Chambre, je devienne un parlementaire aussi compétent que le furent ces deux messieurs. Je suis fermement convaincu, ainsi qu'un grand sage l'a déjà dit, qu'il y a un temps pour parler et un temps pour se taire. Quoi qu'il en soit, la voix de Winnipeg-Nord-Centre sera entendue au Parlement de notre pays tant que je serai député de cette circonscription et chaque fois que quelqu'un méritera et aura droit de se faire entendre par ma voix à la Chambre.

Avant d'aller plus loin, j'aimerais ajouter mes félicitations à celles qui vous ont déjà été adressées à vous-même, ainsi qu'à l'Orateur suppléant et aux honorables députés de Québec-Montmorency (M. Lafrenière) et du Yukon (M. Nielsen). Je souscris de tout cœur aux observations qui ont été exprimées. Je veux aussi formuler mes premières impressions de député sur le personnel de protection, qui est le plus compétent et le plus courtois que j'aie jamais vu. J'ignore comment on en choisit ou forme les membres, mais je suis sûr que leur chef a le droit d'en être très fier. Je suis sûr que tous les députés se joignent à moi pour les remercier.

La circonscription de Winnipeg-Nord-Centre se compose de citadins qui représentent, d'une manière générale, tous les groupes ethniques et toutes les conditions sociales. Toutefois, nous n'y avons pas souvent l'occasion de parler français et je tiens à mettre en pratique le principe suivant lequel nous ne saurions trop faire pour créer et favoriser l'unité entre les grands secteurs français et anglais de notre population. A ce sujet, je veux dire ceci:

(*Texte*)

Au nom des électeurs de la circonscription de Winnipeg-Nord-Centre, je souhaite la bienvenue aux députés qui représentent les Canadiens de langue française.

(*Traduction*)

Autrefois, il m'eût paru extravagant de songer même qu'un jour je siégerais ici. Je ne pouvais prévoir que j'aurais l'honneur de servir sous le très honorable premier ministre (M. Diefenbaker). Celui-ci jouit du respect de tous les Canadiens, sans exception, qui admirent sa conception de l'humanité, de l'intégrité et de la dignité. Nos concitoyens se rendent compte que le premier ministre s'est montré dans le passé digne de leur confiance et qu'il continuera de la mériter. Nous avons ici, en cette enceinte, la preuve tangible que tous les Canadiens ont foi dans le premier ministre, le cabinet et le gouvernement.

Je n'aurais pas cru, non plus, avoir un jour l'honneur d'entendre les discours éloquents du chef de l'opposition (M. Pearson) ni d'entendre exprimer les vues et les programmes du leader à la Chambre de la Fédération du commonwealth coopératif. Toutefois, ayant écouté très attentivement les divers discours prononcés depuis le début de la présente session, je crois devoir maintenant revenir sur certaines choses que j'ai entendu dire au cours du débat sur l'Adresse.

Plusieurs honorables préopinants ont très complètement et très intelligemment abordé les grandes lignes du discours du trône. Je pense bien que le discours du trône nous permet d'espérer des mesures efficaces pour régler les importants problèmes de l'avenir. Il me semble que notre gouvernement a pris l'initiative dans les domaines de la plus haute importance pour le bien-être du Canada. Les membres de l'opposition officielle aussi bien que de la CCF ont affirmé que le discours du trône est très insuffisant à cause de ses omissions. Ainsi qu'on peut le lire à la page 46 du hansard, voici ce qu'a dit l'honorable député d'Assiniboïa (M. Argue):

> Le parti conservateur est arrivé au pouvoir après avoir fait des promesses à la population. Le discours du trône nous annonce qu'une toute petite partie de ces promesses vont être réalisées au cours de la prochaine session.

Il semble bien que l'honorable député et les membres de l'opposition n'ont pas compris que le discours du trône renferme le plus vaste programme législatif jamais présenté à une session du Parlement. Qu'on me permette de lire un extrait du *Journal* d'Ottawa du 17 mai 1958. Il s'agit d'une chronique de M. M. J. Coldwell, chef national du parti de la CCF. Voici ce qu'il écrit:

> Le programme du gouvernement, exposé dans le discours du trône, est un document remarquable. Jamais au cours d'une même session on n'a soumis au Parlement un programme législatif aussi chargé. Si ce programme reçoit toute l'attention qu'il mérite, le Parlement sera pleinement occupé pendant des mois.

Qu'on me permette aussi de citer un éditorial du *Journal* d'Ottawa, numéro du 13 mai 1958:

> Une plaisanterie qu'on aime à répéter à propos des discours du trône, c'est qu'ils dissimulent plus qu'ils ne révèlent. On ne saurait formuler ce reproche à l'endroit du discours qui a marqué l'inauguration d'une nouvelle législature hier; il annonce tellement de mesures que si quelque chose n'a pas été révélé et doit venir sur le tapis plus tard, il faut conclure que la Chambre siégera jusqu'à la fonte des neiges le printemps prochain.
>
> Le *Journal* a déjà dit de M. Diefenbaker qu'une de ses caractéristiques les plus remarquables, c'est qu'il est fermement déterminé à remplir ses promesses. C'est en effet ce qui ressort de ce discours. Tout ce que le premier ministre a promis pendant la campagne électorale, on pourrait même presque dire tout ce à quoi il a fait simplement allusion, figure en noir sur blanc au programme parlementaire.

Et voici la fin de l'éditorial:

> On peut vraiment dire que le Parlement a sa besogne toute taillée et l'on pourrait ajouter que, s'il y a lieu de se plaindre d'un aspect quelconque de la direction de John Diefenbaker, ce ne sera pas de sa torpeur.

S'il manque quelque chose au discours du trône, ce n'est que par suite de l'impossibilité d'y insérer un plus vaste programme législatif pour la présente session. Nous agissons, le gouvernement agit pour soumettre à l'attention de la Chambre les questions qui nous paraissent les plus urgentes pour les Canadiens de toutes les parties du pays.

J'aimerais bien faire quelques observations sur le sous-amendement proposé par le parti cécéfiste. En voici le texte, après le préambule:

> S'il n'existe d'abord des principes d'économie planifiés en vue d'assurer un niveau de vie de plus en plus élevé pour le peuple canadien et, en second lieu, un volume croissant d'échanges internationaux que favoriseront des mesures vigoureuses pour développer et accroître le commerce avec tous les pays.

Qu'on me permette d'exposer à la Chambre les objectifs du parti CCF, tels qu'ils ont été exposés à Regina en 1933 et mentionnés déjà par l'honorable député d'Assiniboïa. Nous constatons que la partie la plus importante du sous-amendement a trait à une économie complètement planifiée. A cette fin, le parti CCF mettrait en œuvre une politique du plein emploi au Canada. Nous ne savons pas exactement en quoi consisterait cette politique. Cependant, il faut convenir

que certains décrets dictatoriaux sont nécessaires au sein d'une économie complètement planifiée et, pour que le plein emploi soit réalisé, il faudrait que ces décrets fussent mis en œuvre. Je le dis aux cécéfistes: une économie aussi complètement dirigée est aujourd'hui inconcevable au Canada. Idéalement ce serait, évidemment, le seul remède aux récessions, aux crises et à l'inflation.

Mais pour gouverner un pays, il faut absolument, ainsi que vous en conviendrez sans doute, descendre de ces hauteurs idéologiques et s'en tenir à un point de vue plus pratique. Or, on voit bien que pareille mesure n'aurait aucun caractère pratique. Je dis qu'un tel système ne peut donner de résultats, tout simplement parce que la liberté de l'individu est en cause. Les Canadiens tiennent encore à choisir leur emploi. Ils tiennent encore à choisir leur mode de vie et à décider de leur existence. Je l'ai toujours cru et continuerai à le croire. Cependant, à l'appui de mes assertions, j'aimerais lire un passage d'un éditorial du *Union Farmer* de mai 1958, rédigé par J. F. C. Wright, observateur réputé de la scène politique canadienne. Je suis sûr que bien des députés ont lu cet éditorial, mais j'aimerais en lire un extrait pour qu'il soit consigné au compte rendu. L'éditorial parle du premier ministre, et M. Wright, poursuit en ces termes à son sujet:

> Il ne va pas organiser une économie planifiée qui lui permettrait de réaliser d'une façon coordonnée toutes ses promesses et toutes les autres promesses connexes qu'il n'a pas encore faites. Il ne le fera pas tout simplement parce que ce n'est pas dans son tempérament et, de plus, parce que les Canadiens ne veulent pas d'une économie planifiée. Les Canadiens en désirent les résultats généraux sans l'engagement personnel et les inconvénients que cela comporte. Une économie planifiée est aussi inévitable ici qu'ailleurs, si la race humaine réussit à éviter l'anéantissement à la suite d'une guerre totale aux armes nucléaires. Mais ni vous ni moi ne sommes prêts à envisager une économie planifiée, parce que le dirigisme dérangerait notre existence et notre mode de vie. Je pourrais très bien dire, par exemple, que je favorise l'économie dirigée pour tout le monde, sauf pour moi-même et ma famille. Je sais qu'une économie bien dirigée est la seule solution certaine aux vagues de prospérité, de chômage, de crise, de régression et d'inflation.
>
> Cependant, combien de petits cultivateurs exploitant des fermes non rentables seraient disposés à remettre leurs terres à l'État, en vue de programmes de conservation de longue haleine, contre leur rétablissement dans quelque autre domaine d'activité productive?
>
> Combien d'ouvriers de l'industrie et de syndicalistes se laisseraient dire que, par suite de l'économie dirigée et des décrets d'État qui en découlent, ils doivent immédiatement être transférés à un autre emploi dans une autre région? Ces mêmes gens accepteraient-ils qu'on leur refuse le droit de grève et qu'on établisse des niveaux de salaires que leurs demandes ne peuvent pas dépasser?
>
> Les hommes d'affaires et les membres des professions libérales aimeraient-ils être régis de même relativement à leurs bénéfices, à leurs honoraires et à leurs conditions de travail?
>
> Pour ce qui est de la minorité moins visible mais puissante des directeurs de grandes sociétés et des millionnaires, qui ont la maîtrise de la grande industrie et de la haute finance, aucune observation n'est nécessaire ici.
>
> Peut-être y a-t-il des moyens provisoires de faire le pont entre l'entreprise libre d'il y a un siècle et la disparition des marchés libres et des frontières matérielles, joints à l'intervention cumulative de l'État à notre époque. Le gouvernement pourrait peut-être y parvenir par la persuasion plutôt que par les décrets dictatoriaux propres à une économie entièrement dirigée.

[M. MacLean (Winnipeg-Nord-Centre).]

C'est tout ce que je veux dire pour le moment, monsieur l'Orateur, à propos du sous-amendement. J'aimerais maintenant aborder l'examen des deux bills présentés par le gouvernement et adoptés cette session, c'est-à-dire le bill visant à étendre les prestations saisonnières prévues par la loi sur l'assurance-chômage, et le bill visant à accorder des fonds supplémentaires pour la construction de maisons en vertu de la loi nationale sur l'habitation. Ma circonscription, comme bien d'autres, a de grands besoins. Pour l'aider à continuer sur la voie du progrès, elle a député votre humble serviteur. Je réclame donc maintenant la bienveillante attention des membres du cabinet afin que je puisse m'acquitter de cette lourde tâche que je me propose de poursuivre jusqu'au bout dans l'intérêt de mes électeurs.

Ma circonscription est peuplée presque exclusivement de travailleurs dont la plupart ont une grosse famille. Ils s'efforcent par leur travail d'assumer leurs responsabilités, mais si honnêtes et généreux soient-ils, il ne faut pas qu'ils se considèrent comme constituant une classe inférieure. C'est une classe tout aussi honorable que toute autre classe de la société. Nos travailleurs sont, à juste titre, fiers de leur état, et ils ont droit à la gratitude du gouvernement. C'est à leur habileté, à leur compétence et à leur amour du travail que nous devons presque tout ce que nous voyons autour de nous. Le travailleur honnête et consciencieux,—ces qualités caractérisent la classe ouvrière de Winnipeg-Nord-Centre,—est le bâtisseur de la nation, et nous avons le devoir de le comprendre. Ceux qui connaissent le grand cœur de nos travailleurs savent qu'ils ne demandent qu'un emploi rémunérateur.

C'est pourquoi je suis heureux que le gouvernement ait jugé bon de présenter immédiatement une mesure législative visant à intensifier le programme de travaux publics et de construction de maisons afin de procurer du travail à un plus grand nombre d'hommes et de femmes dans notre pays. Les travailleurs de Winnipeg-Nord-Centre ont constaté également avec satisfaction que

le gouvernement a décidé d'étendre les prestations saisonnières d'assurance-chômage, car, même si le travail est plus important que l'assurance-chômage, il n'est que juste que les travailleurs canadiens ne souffrent pas de la misère par suite d'un chômage dont ils ne sont nullement responsables.

Je sais que le gouvernement se préoccupe en ce moment du problème du chômage et de la main-d'œuvre canadienne. Les deux mesures adoptées par la Chambre témoignent du souci du gouvernement. Je suis persuadé que le gouvernement fera tout en son pouvoir pour réduire le chômage et je sais fort bien que le ministre du Travail (M. Starr) s'efforce consciencieusement, dans l'intérêt des citoyens de Winnipeg-Nord-Centre et du peuple canadien en général, de trouver un remède à cette situation.

Je tiens à dire également que la population de Winnipeg-Nord-Centre approuve le gouvernement de vouloir établir un office des petites entreprises chargé de faire l'examen de leurs problèmes et de fournir des avis sur les mesures nécessaires à leur solution. Les petites entreprises sont en butte à divers problèmes en ce moment. Celles de Winnipeg-Nord-Centre approuvent l'intervention du gouvernement.

Avant de terminer, je voudrais soumettre trois propositons à l'attention et à l'examen du gouvernement. Le village de Brooklands est la seule partie de la circonscription de Winnipeg-Nord-Centre qui se trouve à l'extérieur de la ville proprement dite. Comme beaucoup d'autres petites municipalités rurales, ce village a besoin de secours financiers directs et immédiats. Sa situation est peut-être plus grave que celle de plusieurs autres municipalités en ce qu'il se trouve aux limites de la ville de Winnipeg et qu'il doit assurer des services comparables à ceux de cette ville.

Je sais que le gouvernement se préoccupe de l'aide directe aux municipalités canadiennes. Cependant, j'appelle son attention sur le cas de Brooklands en particulier. Il est nécessaire qu'il pourvoie immédiatement à des écoles, à des routes, à des trottoirs et à d'autres améliorations locales pour que le village survive et conserve son statut actuel. Ces petites municipalités sont en butte à un grave problème à l'heure actuelle; elles ont droit à la même considération que les grandes villes. Je demande donc au gouvernement de songer à la distribution d'une partie au moins de la caisse de réserve aux municipalités. Je ne saurais trop souligner combien il est important, pour un village comme Brooklands, que le gouvernement s'occupe directement de ses problèmes.

Je désire parler maintenant des Canadiens atteints d'invalidité physique. Comme vous le savez, ces Canadiens se trouvent dans une situation désavantageuse pour ce qui est de l'emploi. Les employeurs ne tiennent pas à embaucher ces gens. Le motif qu'on invoque habituellement c'est qu'ils sont la cause d'accidents. Ce n'est assurément pas vrai. Il a été démontré que les personnes atteintes d'une invalidité physique sont moins souvent la cause d'accidents à leur travail que les personnes ne souffrant d'aucune invalidité. De plus, l'employeur s'attend habituellement à embaucher ces invalides à un salaire inférieur à celui qu'il verse aux autres employés. Les raisons invoquées sont l'inefficacité et le faible rendement. On a aussi démontré que cela est inexact. L'efficacité et le rendement d'un invalide accomplissant une fonction qui lui convient sont aussi élevés sinon plus que ceux d'une personne normale.

Pour remédier à la situation je demande au gouvernement d'envisager, au profit de tous les Canadiens physiquement diminués, la création d'un service distinct de l'emploi dans tous les bureaux du Service national de placement de notre pays. Je lui demande également de confier ces personnes physiquement diminuées aux bons soins de ces services qui devraient non seulement s'efforcer de trouver du travail pour ces gens, mais tenter également de leur procurer un emploi en se tenant en contact constant avec des employeurs éventuels.

Avant de terminer, j'aimerais dire un mot de la question de l'éducation physique et du sport, au Canada et la situer sur le plan international. Je rappelle à la Chambre que les jeux de l'Empire britannique seront tenus au mois de juillet prochain, au pays de Galles. Une équipe représentant la nation canadienne doit y participer. Toutefois, pour l'instant, celle-ci a le plus grand mal à trouver les fonds nécessaires pour payer son déplacement. Si je signale la chose à la Chambre en ce moment, c'est non seulement parce que je crois qu'il importe au plus haut point que cette équipe soit appuyée comme elle le mérite, mais pour que tout le monde sache ici dans quelle situation se trouve, en ce moment, notre jeunesse par rapport à sa formation sportive. En effet, si elle veut pouvoir se livrer à des exercices bons, sains, vivifiants pour élever ses normes physiques et morales, il lui faut des moyens matériels et la possibilité de s'exercer.

J'aime penser que je m'exprime ici en connaissance de cause, ayant participé activement à toutes sortes de sports, particulièrement au hockey, presque depuis que je sais marcher. Lorsqu'il s'est agi de la défense du sport au Canada, comme de la participation des Canadiens aux compétitions internationales, j'ai toujours pensé que le gouvernement fédéral devrait s'engager à appuyer des pro-

grammes de ce genre, tant sur le plan national que sur le plan international. Me permettra-t-on, pour indiquer la gravité du problème, de citer certaines observations de Bill Westwick, rédacteur sportif bien connu qui écrivait dans sa colonne du *Journal* d'Ottawa, le 17 mai de cette année:

Le rédacteur sportif de la *Presse canadienne* Jack Sullivan rapportait hier un propos du major Jack Davies qui se disait "complètement dégoûté" de l'accueil fait à la demande de fonds présentée par l'Association des jeux de l'Empire britannique afin de payer le déplacement de l'équipe du Canada qui doit se rendre au pays de Galles au mois de juillet. Comme cette équipe doit partir dans six semaines, le président montréalais de l'Association semble bien avoir raison de s'inquiéter des difficultés financières que rencontre celle-ci, si on songe qu'elle va grouper une centaine d'athlètes.

Lorsqu'une demande de fonds, destinés à couvrir les frais de déplacement d'une équipe pour les jeux de l'Empire est si mal accueillie,—au point que Davies se dit "complètement dégoûté",—cela laisse rêveur quant à l'attitude de notre pays à l'endroit du sport amateur et international. Il y a quelque chose ici qui ne va pas du tout et qui n'ira pas avant qu'on ne prenne des mesures assez énergiques en ce sens. Certes ces mesures ne paraîtraient guère énergiques au regard de ce que font un certain nombre d'autres pays. La vérité pourtant, c'est que ces sports intégralement amateurs, qui devraient rapporter de grands avantages au pays, ne sauraient atteindre chez nous le niveau qu'ils atteignent dans d'autres pays si on ne consent pas à les aborder d'une façon tout à fait nouvelle.

A l'occasion, on entend vaguement dire que les jeux olympiques pourraient bien avoir lieu un jour ou l'autre au Canada. C'est possible mais si nous ne changeons pas d'attitude, la plupart d'entre nous auront des barbes aussi longues que des javelots avant que cela n'arrive.

Il parle ensuite du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Monteith):

Même le ministre ne saurait prétendre que les programmes, si instamment réclamés dans son mémoire par le Conseil consultatif des sports canadiens, ne seraient pas de nature à enrayer la baisse des normes morales de notre jeunesse aussi bien qu'à profiter physiquement à nos jeunes. Du moins, ils ne tendraient pas à aggraver l'état de choses actuel. En même temps, la situation de notre pays dans le sport international, notamment pour ce qui est des jeux olympiques, n'en serait que meilleure car, pour beaucoup de Canadiens, cette situation n'est pas ce qu'elle devrait être.

Nous accordons qu'il faudra certaines études mais beaucoup de gens seraient sans aucun doute plus satisfaits si l'on s'attaquait à ce problème. Ils seraient également plus satisfaits si une partie des fonds que le Conseil des arts du Canada se propose de remettre à Radio-Canada pour des programmes culturels était réservée à des initiatives comme celle-là.

Il parle ensuite de la culture et d'un concours d'athlétisme et il déclare:

En regardant ces adolescents, on songe au rapport Massey qui ne parle nulle part de l'athlétisme comme faisant partie de la culture canadienne et au comité des jeux de l'Empire britannique qui doit quêter les fonds nécessaires à l'envoi d'une équipe aux jeux de l'Empire et qui y réussit si peu que son président, affirme-t-on, se serait dit "complètement dégoûté".

Nous ne reprochons pas au gouvernement son attitude à l'égard de cette tendance croissante chez les particuliers à s'attendre que l'État réponde à tous les besoins de la société. Mais il ne faut pas s'étonner non plus que les "fervents" sur lesquels compte le major Davies pour aider à payer le coût des jeux de l'Empire soient quelque peu perplexes, eux aussi.

[M. MacLean (Winnipeg-Nord-Centre).]

Je ne voudrais pas accaparer le temps de la Chambre à ce sujet, mais il me semble que nous avons là un problème que doivent reconnaître tous les membres de la Chambre. Nous avons toujours été fiers de nos athlètes et en particulier tout dernièrement, des Dunlops de Whitby, qui ont remporté le championnat mondial de hockey sur glace. Ils ont prouvé au monde que le Canada a des athlètes qui se classent parmi les meilleurs. Mais le hockey sur glace est une chose, la course à pied, les autres sports et la culture physique sont autre chose. Je sais d'expérience et pour l'avoir entendu déplorer par des amis des sports, de Winnipeg, que les installations de culture physique et un programme de sports pour toute l'année font lamentablement défaut. J'ai toujours soutenu que si notre jeunesse pouvait profiter de tous les avantages spirituels, éducatifs, sociaux et sportifs de notre mode de vie, elle ne pourrait manquer de faire plus tard notre fierté. Je presse de nouveau les députés, et en particulier les membres du Cabinet, de s'occuper d'abord et sans délai de la question des jeux de l'empire, puis ensuite du problème à long terme que constitue le développement physique de nos jeunes Canadiens.

La session promet d'être intéressante, monsieur l'Orateur, par les nombreux sujets de discussion qu'elle propose et les problèmes qu'elle aura à résoudre. Je m'unis à tous les députés pour exprimer l'espoir que nous puissions accomplir, rapidement et efficacement, notre devoir envers ceux qui nous ont élus et soutenir toujours les grandes traditions du Parlement canadien.

M. C. W. Carter (Burin-Burgeo): Monsieur l'Orateur, le débat sur l'Adresse donnant aux simples députés la première occasion qu'ils ont au cours d'une session d'exposer les problèmes et les griefs de leurs commettants, je crois devoir profiter de l'occasion qui m'est offerte pour signaler à la Chambre et au gouvernement des questions qui intéressent au plus haut point, non seulement mes commettants, mais encore la population de ma province tout entière, des questions dont le caractère est si pressant qu'elles exigent une attention immédiate.

Avant d'y arriver, toutefois, me sera-t-il permis de vous offrir mes félicitations, à vous et à l'Orateur suppléant, de ce que vous ayez

été élu à l'unanimité des voix, à la présidence de nos délibérations. J'aimerais aussi m'associer à tous ceux qui ont félicité les motionnaires de l'Adresse (MM. Lafrenière et Nielsen) de la façon excellente dont ils se sont acquittés de leur tâche.

Le premier fait que j'entends signaler, c'est l'initiative prise par le National-Canadien de supprimer les appareils de télégraphie sans fil de son bureau de Terre-Neuve, pour les remplacer par des radiotéléphones. Pour l'édification des nouveaux députés, je devrais peut-être expliquer que la t.s.f. est, à Terre-Neuve, un moyen de communication particulièrement commode, surtout dans ma circonscription, qui compte un grand nombre de petits établissements isolés, dont un bon nombre se trouvent dans des îles loin de la terre ferme, ce qui rend hors de prix la mise en place de câbles sous-marins. D'autre part, certaines autres localités ont entre elles des accidents de terrain tels, que l'établissement de lignes terrestres y est à peu près impossible; de toute façon, l'entretien de telles lignes serait impossible, du fait du manque de routes. Je pourrais ajouter que le courrier devant être transporté par bateau, et de longs espaces de temps séparant deux livraisons,—de 8 jours à 3 semaines parfois,—les habitants de ces régions, notamment les hommes d'affaires et les membres des professions libérales, doivent compter beaucoup plus sur les communications télégraphiques que les habitants d'autres parties de notre pays.

C'est surtout vrai dans les cas d'urgence ou d'accident. Les dirigeants du service de télégraphe du National-Canadien ont justifié leur décision de remplacer leurs appareils de télégraphie sans fil par des radiotéléphones en disant que les télégraphistes compétents sont difficiles à trouver et que le changement aura pour effet d'améliorer le service tout en en réduisant le coût. Pour ce qui est du premier point, il n'est que juste de dire que la pénurie de télégraphistes à Terre-Neuve est attribuable en grande partie à la ligne de conduite que le National-Canadien a suivie depuis l'entrée de la province dans la Confédération. En vérité, il y a trois ans, j'ai signalé que ce résultat serait inévitable, si le National-Canadien ne modifiait pas sa ligne de conduite. Mon avertissement est consigné au hansard du 11 janvier 1955, mais on y a fait la sourde oreille.

Avant l'union, on n'éprouvait aucune difficulté à trouver des télégraphistes compétents, parce que chaque télégraphiste formait des membres de sa propre famille, afin de se faire remplacer en cas d'urgence ou de maladie. En outre, dans presque toutes les collectivités se trouvent des personnes atteintes d'une infirmité ou incapacité physique qui les empêche de se livrer à de rudes travaux manuels. Autrefois, ces personnes s'estimaient physiquement capables d'exercer la fonction de télégraphiste, qu'elles envisageaient comme un moyen, parmi quelques autres, de gagner leur vie. Le changement d'état et de conditions de travail des maîtres de poste télégraphistes dans nos localités isolées, joint à la perte des privilèges et des avantages, par suite de la prise en charge des bureaux de télégraphe après l'entrée dans la Confédération (tout cela est exposé en détail dans le hansard dont je viens de parler), a dissuadé ces gens de chercher à gagner leur existence au moyen de la télégraphie. Il a aussi dissuadé les télégraphistes d'initier leurs enfants à l'alphabet Morse. Je suis sûr que l'insuffisance de télégraphistes serait comblée très rapidement et facilement si on rétablissait les privilèges et les avantages qui existaient avant l'entrée dans la Confédération.

La réduction des frais d'exploitation va se réaliser, dans une large mesure, sur la rémunération du maître de poste télégraphiste, dont le salaire princier s'établit, en moyenne, à environ $135 par mois pour l'ensemble des services qu'il rend au ministère des Postes et au National-Canadien. J'ai dans mon dossier des lettres qui révèlent que, par suite de ces changements, la réduction de salaire de ces gens sera considérable. Un télégraphiste m'a fait savoir que son salaire sera réduit de $500 par année. Un autre me dit que son salaire diminuera de $133 à $63 par mois.

Depuis neuf ans, je ne cesse de déplorer le traitement injuste qu'on accorde à ce groupe, mais je n'ai obtenu aucun résultat. J'ai plusieurs fois traité ce problème à fond et, en plus du hansard que je viens de citer, on peut retrouver des exposés détaillés à la page 2287 du hansard du 20 avril 1951 et à la page 462 du hansard du 23 janvier 1956.

Une question de réduction des salaires ressortit avant tout au ministre des Postes (M. Hamilton), dont le ministère loue les services de maîtres de poste télégraphistes au National-Canadien. Cependant, vu qu'il s'agit d'un problème humain intéressant la vie et l'existence de gens qui n'ont aucun moyen d'influer de quelque façon que ce soit sur les forces qui déterminent leur sort, j'espère que le premier ministre (M. Diefenbaker) lui-même, qui a si souvent exprimé sa sollicitude pour les délaissés et les opprimés, s'intéressera personnellement à cette question et s'assurera que tout soit fait pour que ces gens obtiennent un traitement juste et équitable.

Monsieur l'Orateur, peut-on dire qu'il est six heures?

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

NORAD—DEMANDE D'IMPRESSION DE L'ACCORD INTERGOUVERNEMENTAL

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Monsieur l'Orateur, s'il m'est permis de revenir à l'appel des motions, j'aimerais prier la Chambre de faire imprimer en appendice au hansard l'accord intergouvernemental que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Smith) a déposé pendant son discours.

M. l'Orateur: L'honorable député demande que le document déposé par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures soit imprimé en appendice au hansard. Plaît-il à la Chambre que ce document soit publié en appendice au hansard?

Des voix: Soit!

(Le texte du document ci-dessus mentionné figure en appendice au présent numéro du hansard, pages 251 à 253.)

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion sur la motion de M. Robert Lafrenière tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours, qu'il a prononcé à l'ouverture de la session ainsi que sur l'amendement de l'honorable M. Pearson et le sous-amendement de M. Argue.

M. C. W. Carter (Burin-Burgeo): Monsieur l'Orateur, avant l'interruption, j'étais en train d'exprimer les doléances d'un certain nombre de mes commettants qui se plaignent de la décision prise par la compagnie de télégraphe du National-Canadien de remplacer les postes de télégraphie sans fil par des radiotéléphones, afin de réaliser une économie sur les frais d'exploitation. J'ai fait remarquer que cette économie se ferait surtout aux dépens des maîtres de poste télégraphistes, dont le traitement serait fortement abaissé par suite de cette transformation.

Remarquons bien que ces maîtres de poste télégraphistes ont un emploi à temps continu. Il ne s'agit pas d'un emploi intermittent leur permettant d'interrompre leur travail régulier pour aller vendre des timbres ou répondre à un appel téléphonique. La compagnie de télégraphe du National-Canadien exige que ces préposés soient toujours en service, de neuf heures du matin à six heures du soir. Ils ne peuvent donc occuper un autre emploi rémunéré. A bien des endroits, les appareils se trouvent dans un édifice public situé à une certaine distance de la demeure du télégraphiste, ce qui empêche celui-ci de se livrer aux tâches ordinaires de la maison.

Il faudrait tenir compte de tout cela en même temps que de la réduction de salaire dont je viens de parler. Selon moi, l'épargne envisagée par le changement d'installations sera illusoire. La différence de prix entre un appareil sans fil Morse et un radiotéléphone ne peut être bien grande; mais la qualité du service diffère énormément. La principale objection que pose le radiotéléphone c'est le manque de secret: tous les appareils de radio du voisinage peuvent capter les messages transmis par ce moyen. Ainsi les messages les plus personnels deviennent connus du public en général. Les services télégraphiques du National-Canadien prétendent qu'on a eu raison de cet inconvénient en utilisant des mutateurs qui "brouillent" les mots et les rendent inintelligibles lorsqu'ils sont captés sur des appareils de radio domestiques. Cependant, ces mutateurs se détraquent et, lorsque la chose se produit, les messages sont transmis de la façon ordinaire. On me dit qu'une de ces machines a cessé de fonctionner environ une semaine après son installation et que, dans ce cas, les messages ont été transmis "en clair", de sorte que le public a pu les entendre. Cette situation a duré plusieurs semaines, jusqu'à ce que les préposés à l'entretien aient pu retourner et faire les réparations ou le remplacement nécessaires.

Même lorsque le mutateur fonctionne comme il faut, le manque de discrétion existe encore parce que les téléphones ne sont pas installés dans des cabines insonorisées et que les messages peuvent être facilement surpris par quiconque se tient dans le vestibule du bureau du télégraphe. On me dit qu'une cabine absolument insonorisée est essentielle et, puisqu'il faut fournir de telles cabines pour sauvegarder la discrétion, il semble que le coût d'un radiotéléphone et celui d'une cabine parfaitement insonorisée sont bien plus élevés que le coût de l'appareil de télégraphie sans fil qui doit être remplacé.

Le grand avantage de l'appareil à t.s.f. est qu'il assure la discrétion absolue à l'égard des gens qui se tiennent dans le vestibule et à l'égard de l'interception par radio. Les gens de Terre-Neuve jouissaient de cette discrétion avant la confédération, et ils ont absolument le droit de s'attendre à son maintien. J'engage le ministre des Transports (M. Hees) et ses collègues du gouvernement à s'entendre avec les services télégraphiques du National-Canadien pour rétablir l'usage de ces appareils à t.s.f.

L'autre question qui préoccupe vivement mes commettants est la nécessité d'améliorer l'approvisionnement de boëtte et les services de distribution. La création du service actuel par le gouvernement de Terre-Neuve remonte à 20 ans, et une foule de changements sont survenus depuis lors. Bon nombre des plus grands dépôts de boëtte ne se trouvent plus à un endroit approprié, et les pêcheurs de Terre-Neuve perdent des milliers de dollars chaque année faute d'un bon approvisionnement de boëtte. Il faut réorganiser complètement et moderniser l'ensemble du service. Je me propose d'étudier cette question plus à fond lorsque les crédits du ministère des Pêcheries nous seront soumis, mais je la mentionne maintenant pour insister sur son caractère d'urgence et sur la nécessité d'une intervention immédiate.

Après avoir attiré l'attention du gouvernement sur ces questions extrêmement pressantes, j'aimerais aborder certains des sujets mentionnés dans le discours du trône. Deux de ses propositions, c'est-à-dire l'extension des prestations saisonnières d'assurance-chômage et l'augmentation des dépenses publiques pour la construction d'habitations ont déjà été mises en vigueur sous forme de mesures d'urgence grâce à l'entière collaboration de ce côté-ci de la Chambre. Je m'abstiendrai de parler de la création d'un comité permanent des affaires des anciens combattants et d'un comité spécial sur la radiodiffusion, car nous aurons l'occasion d'en reparler lorsque des résolutions relatives à ces comités seront soumises à la Chambre. Je suis sûr que les députés attendent avec intérêt le détail du programme d'expansion nationale, du programme de travaux publics et du programme d'investissements publics qui constituent le plan envisagé par le gouvernement pour atténuer le chômage et renverser le grave recul économique qui se manifeste en ce moment au Canada.

Pour l'opposition, ces propositions ne sont actuellement que des mots. Comme on ne nous a pas encore dit en quoi consistent ces programmes et comme les prévisions budgétaires déposées récemment n'ont nullement éclairé la question, nous ne pourrons nous livrer à des observations précises que lorsque le gouvernement nous aura fourni des renseignements détaillés à leur sujet. Nous savons tous que les communications sont essentielles à la mise en valeur de nos ressoures; d'une façon générale, nous pouvons donc convenir que la construction de grandes routes et de chemins de fer est indispensable à la mise en valeur de nos territoires du Nord.

Il n'est que juste toutefois de signaler que l'existence des chemins de fer ou de routes ne saurait garantir en rien cette mise en valeur. Il y a de ce phénomène un exemple frappant dans ma propre circonscription. Il existe en effet un établissement de préparation de poisson frais, constitué grâce à des placements de capitaux américains et qui est resté fermé depuis près de deux ans. Le gouvernement terre-neuvien est devenu propriétaire de cet établissement sur première hypothèque et voilà plus d'un an qu'il essaie de le vendre. Au mois de juin cette année il sera mis aux enchères publiques. Je prie instamment le ministère du Commerce et le ministère des Affaires extérieures d'examiner la possibilité d'intéresser à cette entreprise des capitaux norvégiens ou d'autres pays scandinaves. Je ne pense pas qu'il puisse exister ici des obstacles, du point de vue du change, qu'on ne saurait surmonter.

La Norvège ressemble à plusieurs égards à Terre-Neuve. Son industrie de la pêche y est bien organisée et entre pour une part très importante dans son économie nationale. Elle possède des sociétés commerciales dont le personnel est très expérimenté et très au courant des méthodes d'exploitation des établissements de préparation de poisson frais. On me dit qu'en Norvège l'industrie du poisson ne bénéficie d'aucune subvention et que les prix touchés par les pêcheurs se comparent très favorablement à ce que reçoit le pêcheur terre-neuvien.

J'espère que le gouvernement prendra acte immédiatement de ma proposition et agira. Je souhaite qu'il voie à ce que nos délégués commerciaux examinent les possibilités à cet égard. Il n'est absolument pas douteux que les ressources existent. Tout ce dont nous avons besoin c'est du capital. Voici une occasion qui est offerte à quelqu'un d'acquérir un établissement nouveau, moderne, de toute première qualité en payant beaucoup moins cher qu'il n'a coûté primitivement. Si on peut intéresser aux pêches de Terre-Neuve du capital norvégien ou d'autres entreprises scandinaves, cela serait à l'avantage de tout le monde. Cela serait aussi un pas dans la voie du resserrement des liens économiques et du développement de la collaboration économique entre les pays de l'OTAN.

C'est l'état du marché mondial qui détermine, dans une large mesure, le mouvement des capitaux de placement et, bien entendu, c'est là un élément auquel le gouvernement ne peut rien. Aucun investissement dans la construction de routes et de chemins de fer ne peut attirer des capitaux au Canada si le marché n'est pas favorable. La seule façon, pour bien dire, qui s'offre au gouvernement d'encourager les placements de capitaux, c'est d'inspirer confiance au capitaliste au moyen de sages mesures fiscales et commerciales. Sous le régime libéral, cette con-

fiance était si grande que le problème ne consistait pas à inciter les capitalistes à placer des fonds au Canada, mais bien à proportionner ces placements à la main-d'œuvre et aux ressources disponibles, afin d'atténuer la possibilité d'inflation qui pouvait en découler.

Depuis que le présent gouvernement est entré en fonctions, l'absence de tout programme fiscal et commercial bien défini a eu pour effet de miner la confiance du capitaliste, et c'est dans cette mesure qu'on a découragé les investissements, ce qui a aggravé le problème du chômage en ralentissant notre économie beaucoup plus qu'elle n'aurait ralenti autrement.

Le commerce est essentiel au Canada. Étant donné son énorme capacité de production, le Canada doit commercer pour survivre. Sans quoi, c'est le chômage, et une baisse du niveau de l'existence. Voilà pourquoi j'appuie l'amendement proposé mardi dernier par mon chef, ainsi que la thèse qu'il a soutenue à ce moment-là.

La population de ma province va être bien déçue de ce que le discours du trône ne laisse prévoir aucune mesure législative destinée à donner suite aux vœux de la commission royale d'enquête relativement à l'article 29 des conditions de l'union; il n'y est pas question, non plus, d'un prix minimum pour le poisson, que le premier ministre a promis lors de sa tournée électorale dans ma propre province, bien qu'il soit question de façon précise d'un prix minimum pour les produits agricoles. Lorsque le premier ministre a pris part au débat mardi dernier, il a parlé du discours du trône dans les termes suivants, ainsi qu'en fait foi la page 33 du hansard:

> Dans son discours, Son Excellence n'a pas eu à parler de généralités. Son Excellence a demandé au Parlement de porter son attention sur les choses qui, à notre avis, sont nécessaires et ont une importance immédiate pour le bien de la population canadienne.

Je puis l'assurer que les propositions de la commission royale à l'égard de l'article 29 sont parfaitement nécessaires et d'une importance immédiate pour la population de Terre-Neuve. Nous espérons que l'omission de toute mention de cet organisme ne signifie pas que son rapport n'était pas attendu à temps pour qu'on puisse y donner suite à cette session-ci.

Avant de terminer, je voudrais faire quelques observations sur la vision du Canada qui a inspiré notre premier ministre et dont il a parlé si souvent avec tant d'enthousiasme et d'éloquence pendant la dernière campagne électorale.

M. Fraser: Avec des résultats.

M. Carter: Je suppose que nous avons tous eu des visions à un moment ou à l'autre. Je me souviens de mes visions du Canada que j'ai apportées ici lorsque j'ai été élu à la Chambre des communes en 1949 et que j'ai cherché à communiquer à la Chambre; elles sont exposées au hansard du 20 avril 1951 et de nouveau au hansard du 10 mars 1953.

M. Baskin: Pourquoi le gouvernement n'a-t-il rien fait pour y donner suite?

Une voix: Il n'était pas assez libéral.

M. Carter: On a dit que sans un esprit de vision un peuple périt; c'est également vrai si ces visions sont mal orientées ou si elles sont insuffisantes. N'oublions pas que nous ne sommes pas les seuls qui soyons inspirés par une vision de l'avenir. Les gens du Kremlin regardent loin, eux aussi, et leurs visées comprennent le Canada, puisqu'elles s'étendent au monde entier.

Une voix: Qui citez-vous en ce moment?

M. Carter: Je prépare mes propres discours. Non seulement ces gens ont-ils un objectif mais ils le poursuivent avec vigueur et sans relâche. Notre perspective doit être mondiale et non restreinte au seul Canada. Aucun homme ne peut vivre seul avec lui-même ni aucune nation. Le monde entier est aujourd'hui notre voisin et jamais une perspective moindre ne pourra suffire. L'idéal communiste est fondé sur le matérialisme organisé et si nous voulons survivre nous devons fonder notre idéal sur un plan supérieur, parce que le matérialisme de la droite n'est pas du tout une solution et ne peut tenir le coup contre le matérialisme militant de la gauche. Le matérialisme peut rendre les hommes esclaves mais il ne peut jamais les libérer. Nous devons fonder notre idéal sur un plan plus élevé que la prospérité matérielle et les progrès technologiques, sur une base plus solide que l'égoïsme et la cupidité des individus ou des groupes; autrement, ce ne sera qu'un mirage.

La force d'une nation réside dans le caractère de ceux qui la composent. La grandeur d'une nation ne se mesure pas à ses progrès technologiques, à sa prospérité matérielle ni à son niveau d'existence, mais à l'idéal qui inspire sa vie et à la qualité de cette vie. Rien ne saurait remplacer l'intégrité, ni dans la vie publique ni dans la vie privée.

Le Canada a aujourd'hui l'occasion exceptionnelle de pouvoir mettre au point un nouveau type de démocratie fondé sur l'honnêteté totale, honnêteté envers électeurs et élus, gouvernement et gouvernés, partis et nations. Au cours de deux guerres mondiales, des millions de vies humaines, y compris la fleur de la jeunesse canadienne, ont été sacrifiées pour un idéal, celui d'un monde libre de haine, de convoitise, de crainte, un monde paisible, un nouvel ordre mondial fondé sur un nouveau type de démocratie. Le monde

aujourd'hui réclame à grands cris les dirigeants qui pourront transformer cet idéal en réalité. Le défi qu'on nous présente aujourd'hui, notamment dans notre jeune pays, ne consiste pas tant à réclamer que nous mourions pour notre patrie mais que nous vivions pour elle de manière à développer un nouveau mode de vie national pouvant permettre au Canada de parler avec autorité au monde, ayant trouvé la réponse à ses problèmes chez lui.

Le Canada est aujourd'hui appelé à diriger, et s'il ne répond pas à cet appel, qui suivra-t-il?

M. J. F. Browne (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, en prenant la parole pour la première fois en cette enceinte, puis-je d'abord, au nom de la population de Vancouver-Kingsway, offrir mes félicitations à vous monsieur l'Orateur qui avez été élu au poste élevé que vous occupez maintenant ainsi qu'à tous les autres fonctionnaires de la Chambre. Si les autres délibérations de la Chambre aboutissent toutes à des décisions aussi sages que celles de notre première mesure, nous n'aurons pas de regrets plus tard.

J'aimerais aussi évidemment ajouter mes félicitations à celles qui ont déjà été offertes à l'honorable député de Québec-Montmorency (M. Lafrenière) et à l'honorable député du Yukon (M. Nielsen) qui se sont excellement acquittés de leurs tâches de motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône.

A ceux qui ne connaîtraient pas trop la circonscription de Vancouver-Kingsway, je dirai qu'elle est située dans la ville de Vancouver. C'est une circonscription ouvrière, mais elle se distingue de certaines autres circonscriptions ouvrières en ce qu'elle n'a aucune industrie sur son propre territoire. Par conséquent, nos intérêts ont peut-être un caractère plus général qu'ailleurs. Nous comptons pour notre emploi sur les industries de l'ensemble de la Colombie-Britannique, tant primaires que secondaires. C'est naturellement dans cette merveilleuse province de la Colombie-Britannique que nous célébrons notre centenaire. Il est merveilleux de la visiter en tous temps, mais je profite de l'occasion pour souhaiter la bienvenue la plus cordiale à tous les députés et les inviter à nous visiter durant cette année exceptionnelle où tant d'événements remarquables se déroulent. Si vous voulez des renseignements ou si je puis être utile à ceux d'entre vous qui désirent faire ce voyage, venez me voir. Je vous assure que je vous renseignerai et vous aiderai autant que je le pourrai.

Je reviens aux sujets à l'étude. Avec le plus vif plaisir je félicite le gouvernement, au nom de la population de Vancouver-Kingsway, de la façon claire et précise dont il a énoncé ses propositions en vue de régler les problèmes actuels du Canada. Comme l'ont déjà dit de nombreux préopinants, c'est le programme le plus étendu et le plus vaste jamais présenté en une seule session du Parlement.

Nous avons déjà adopté quelques mesures. En résumé, le discours du trône traite des choses dont on a un besoin urgent et immédiat. Il y est question de mesures, comme notre programme de travaux publics, qui intéressent l'avenir immédiat et de choses qui ont trait à l'avenir éloigné, en vue de mettre notre Nord en valeur, programme dont la réalisation est déjà commencée. Il pourvoit ensuite à la future mise en valeur de l'Arctique. A propos des clameurs qu'on a entendues de l'autre côté de la Chambre au sujet du chômage, si le gouvernement précédent dont ces députés faisaient partie avaient mis en œuvre des mesures aussi avisées que celles que mentionne le discours du trône que nous examinons, il ne serait pas nécessaire de pousser des clameurs à propos du chômage au Canada et ces députés pourraient encore se promener dans un wagon particulier au lieu d'une couchette supérieure.

La première mesure dont nous avons été saisis pour parer à la situation critique où nous nous trouvions a été la loi sur l'assurance-chômage; elle a pour objet de prolonger les prestations saisonnières pendant une période de six semaines. Beaucoup de députés ont pris la parole à ce propos, mais aucun ne l'a désapprouvée, même si nous avons entendu bien des discours sur les principes fondamentaux du socialisme et d'une foule d'autres théories. Tous ont été en faveur de la mesure qui visait à aider et qui aidera certainement bien des Canadiens dont la gêne aurait été le partage, si nous avions suivi le programme du gouvernement précédent et laissé ces gens se tirer d'affaire eux-mêmes.

Évidemment, la deuxième mesure se rapporte à bien des problèmes qui se posent aujourd'hui dans notre pays. Elle a trait au supplément de 350 millions de dollars mis à la disposition du public en vertu de la loi nationale sur l'habitation, afin de permettre de construire plus de maisons. Il n'y a certainement, à la Chambre, personne qui puisse nier l'effet favorable de la mesure sur la situation du chômage, sans parler de l'avantage qu'en tireront beaucoup de Canadiens qui pourront ainsi devenir propriétaires de leur habitation. Je ne citerai pas en détail des chiffres qui figurent déjà en grande partie au hansard; mais le programme des petits prêts élaboré l'année dernière sous l'égide du gouvernement conservateur a eu pour effet de diminuer le versement initial requis sur les maisons et d'aider ainsi les citoyens dont le revenu est modique. La

mesure, évidemment, aura aussi des conséquences en ce qui concerne le chômage, parce qu'elle créera de l'emploi pour ceux qui produisent les matériaux dont on se sert dans l'industrie du bâtiment, ainsi,—comme on l'a déjà signalé,—que pour ceux qui fabriquent des meubles et autres articles qui s'y rattachent. Voilà donc deux mesures immédiates qu'on a adoptées.

Il y a d'autres choses aussi, par exemple les travaux publics, dont nos amis d'en face ont beaucoup parlé. On nous dit que le programme de travaux publics du gouvernement n'est aucunement un programme d'urgence et que les travaux entrepris l'auraient été même si le gouvernement libéral avait été réélu. Qu'on me permette de raconter un incident plutôt amusant qui s'est produit durant la campagne électorale et qui, selon moi, fera bien voir la différence entre le programme libéral et le programme conservateur.

Cet incident s'est produit à l'une des réunions où tous les partis étaient représentés. Le candidat libéral venait de terminer son discours et il avait dit aux assistants que, si le parti libéral était reporté au pouvoir, il appliquerait un vaste programme national d'hygiène. Il avait dit que tous les comptes d'hôpital et de médecin seraient acquittés, que tout serait merveilleux. Quelqu'un qui se trouvait à l'arrière de la salle demanda alors si le programme libéral de 1919 ne mentionnait pas cela. "Oui, a répondu le candidat libéral, mais nous n'avons pu nous y attaquer: il nous fallait d'abord construire les hôpitaux." Je dirai qu'un gouvernement libéral aurait pu entreprendre certains de ces travaux publics en les échelonnant sur les vingt prochaines années, et non pas immédiatement, comme se le propose le gouvernement actuel.

L'autre question que je tiens à aborder a trait à la mise en valeur du Nord et au programme que la population canadienne a si unanimement approuvé le 31 mars. Par conséquent, tout ce que nous pouvons dire à ce sujet maintenant à la Chambre ne peut être, jusqu'à un certain point, que la répétition de la campagne électorale durant laquelle la population a discuté ce même sujet et a accepté le programme du gouvernement d'une manière si éloquente. Ainsi, il semble tout à fait logique, à mon avis, que tous les membres de la Chambre l'approuvent également.

Parmi les projets qui ont été présentés, il faut mentionner celui de l'établissement d'une voie ferrée vers le Grand lac des Esclaves, projet auquel je m'intéresse tout spécialement pour le compte de la population de la Colombie-Britannique. Je demande au gouvernement de faire en sorte que cette ligne parte d'un point où elle rencontrera celle du *Pacific Great Eastern Railway* de Colombie-Britannique, afin qu'il soit possible d'expédier les ressources extraites du Nord directement vers la côte et la province de l'Alberta. Nous ne voulons pas refuser cet avantage à l'Alberta mais nous tenons certainement à ce que la ligne soit reliée au chemin de fer en Colombie-Britannique parce que c'est très important pour l'ensemble du pays.

Il y a aussi le programme de construction de routes dans le Nord. Bien entendu, cette entreprise aura de profondes répercussions sur la mise en valeur des ressources du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest et suscitera une forte augmentation de la population dans ces régions. Si on regarde plus loin dans l'avenir, il y a la proposition d'affecter des deniers à la recherche dans la région de l'Arctique en vue de l'exploitation des ressources minérales de cette région.

Ainsi que je l'ai dit au début de mon discours, les questions qui intéressent la population de la circonscription de Vancouver-Kingsway sont d'une nature très générale. Par conséquent, je n'aurai pas le temps de traiter chacune de ces questions parce que je me rends compte que bien des députés, comme moi, siègent ici pour la première fois et désirent ardemment faire connaître les désirs de leurs commettants. Cependant, je tiens à traiter assez longuement la question de l'industrie de la pêche qui est un des principaux éléments de l'économie, non seulement de la Colombie-Britannique, mais de l'ensemble du Canada. Bien des problèmes urgents se posent dans ce domaine et il y a deux ou trois choses qu'au nom de ma circonscription j'aimerais demander au gouvernement de mettre en pratique. Le gouvernement apprendra avec plaisir, j'en suis sûr, que bien qu'il y ait nombre de choses à accomplir dans les 265 circonscriptions du Canada, les propositions que j'ai l'intention de faire ne coûteront rien. Le gouvernement n'a donc rien à craindre à ce propos.

Depuis un certain nombre d'années l'industrie de la pêche est aux prises avec le problème des nationaux étrangers qui pêchent non loin de la côte de la Colombie-Britannique. Le problème suscite de plus en plus d'inquiétude parce que, certaines années, ces pêcheurs ont capturé plus de la moitié du poisson pris dans ces eaux, comparativement aux pêcheurs de la Colombie-Britannique. Cependant, le grand danger qui menace à l'heure actuelle découle de ce que des mesures appropriées de conservation n'ont pas été prises dans les eaux de la région de l'Alaska et que, par conséquent, plus de pêcheurs américains vont pêcher dans les eaux de la Colombie-Britannique.

La Chambre sait, bien entendu, qu'à la conférence de Genève sur les lois de la mer, le gouvernement du Canada a proposé l'extension des eaux territoriales à 12 milles de la côte au lieu de la limite actuelle de trois milles. La population de la Colombie-Britannique a été bien déçue que la conférence ait rejeté cette proposition, bien que la majorité des nations aient voté pour cette proposition. Je crois que 35 nations ont voté en faveur de cette proposition et que 30 ont voté contre, mais il fallait une majorité des deux tiers pour qu'elle soit acceptée.

Quoi qu'il en soit, à mon avis, le gouvernement a divers autres moyens de mettre en œuvre cette proposition et il n'est peut-être pas nécessaire d'attendre sa sanction officielle, car, à l'heure actuelle, il n'existe pas de droit international pour ce qui est de la mer. Dans une Chambre qui compte tant d'avocats, je me hasarde peut-être en terrain dangereux en discutant de droit international, et plus encore en parlant de droit tout court, mais je tiens à revenir sur une déclaration qu'on a faite aux États-Unis. Le président Truman, par proclamation présidentielle du 28 septembre 1945, a déclaré que le gouvernement des États-Unis, par suite de la nécessité pressante de conserver et de protéger les pêcheries, affirmait le droit d'établir des zones de conservation dans des régions de la haute mer continguës au littoral des États-Unis.

Pour ma part, je ne vois pas pourquoi nous n'adopterions pas maintenant une zone de 12 milles, étant donné la décision rendue par le tribunal international en 1951 dans une cause qui opposait le Royaume-Uni à la Norvège; cette décision a démoli la thèse, acceptée jusque-là, portant que la limite de trois milles était nettement établie par le droit international. Beaucoup d'autres nations ont proclamé une limite de 12 milles; comme je l'ai déjà dit, je ne vois pas pourquoi nous n'en faisons pas autant.

A défaut de cela, nous n'avons certes aucune raison de ne pas accepter ce qu'on appelle doctrine des caps. Suivant cette théorie, une ligne est tirée le long du littoral entre les points les plus avancés et, là où il y a des îles, c'est leur extrémité extérieure qu'on prend comme point de départ pour mesurer la limite de trois milles, au lieu de suivre les découpures du littoral. La doctrine des caps résoudrait la plus grande partie des problèmes de l'industrie de la pêche à cet égard et, à titre de mesure temporaire, elle serait sans doute satisfaisante pour l'industrie et la population de la Colombie-Britannique.

Un autre problème important pour l'industrie de la pêche découle de ce qu'on a mis au point au cours des années de nouveaux filets et de nouvelles méthodes plus efficaces. Cependant, bien que le nombre des poissons n'augmente pas, celui des pêcheurs augmente. Par conséquent, il est clair qu'il y a maintenant trop de pêcheurs et pas assez de poissons. Nous avons peut-être pu nous en rendre compte nous-mêmes en pratiquant la pêche sportive.

Pour remédier quelque peu à la situation le gouvernement a adopté des mesures de conservation. Ainsi la période de pêche accordée aux pêcheurs se réduit de plus en plus. Le temps alloué a été considérablement réduit depuis ces dernières années, n'étant plus, parfois, que de deux ou trois jours par semaine. Il se peut que la population du Canada soit portée à croire que le syndicat des pêcheurs de la Colombie-Britannique est un organisme qui se plaît à faire la grève, mais je pense que nous pouvons le comprendre quand nous constatons que les pêcheurs de la Colombie-Britannique ont de plus en plus de difficulté à gagner leur vie. J'exhorte par conséquent le gouvernement à envisager, le plus tôt possible et sérieusement, une méthode de restriction du nombre de licences, afin de réduire le nombre total de pêcheurs autorisés à se livrer à la pêche. C'est évidemment un problème très difficile à résoudre, et ce ne sera pas facile de décider à qui il faudra délivrer une licence de pêche, et à qui il faudra la refuser.

Je peux signaler toutefois que ce problème s'est posé dans bien d'autres industries. Dans le domaine de l'immeuble, par exemple, en Colombie-Britannique, on a limité le nombre de personnes qui peuvent s'adonner à cette occupation, et seules les personnes qui peuvent y consacrer tout leur temps sont autorisées à faire des affaires. Les travailleurs à temps partiel sont exclus. Voilà un principe qu'il serait excellent d'appliquer aux pêcheurs. Un autre moyen consisterait peut-être à limiter le nombre des permis, de façon à éviter un plus grand encombrement des pêcheries. On établirait une liste d'attente, de nouveaux permis n'étant délivrés que lorsque la situation le permettrait.

Comme je l'ai déjà dit, je ne veux pas trop retenir la Chambre. N'étant pas de ceux qui désirent parler indéfiniment, je vais terminer en répétant, au nom des gens de la Colombie-Britannique, que nous approuvons cordialement le programme que nous a soumis le gouvernement. Nous voyons avec plaisir que les promesses de la campagne électorale vont être tenues avec toute la célérité possible.

M. W. H. McMillan (Welland): Monsieur l'Orateur, je tiens à vous féliciter de votre réintégration dans vos hautes fonctions. Même si, durant la dernière session, vous m'avez rappelé à l'ordre par souci du décorum de la Chambre, je dois reconnaître que vous avez fait preuve d'impartialité et d'habileté durant toute la session. Je félicite l'Orateur suppléant ainsi que l'honorable député de Spadina (M. Rea) qui vous prêteront, j'en suis sûr, leur précieux concours durant la vingt-quatrième législature. Je crois que les deux motionnaires de l'Adresse se sont très bien acquittés de leur tâche. Ils ne s'attendent pas sans doute que je partage toutes leurs idées, mais ils se sont fort bien exprimés et, si j'en juge par leurs idées et celles des autres membres de la Chambre, je suis sûr que le Canada sera bien gouverné.

Le problème le plus important qui devrait recevoir l'attention immédiate du gouvernement est, je crois, celui du chômage. Ma région en particulier n'a guère connu ce problème au cours des dernières années, surtout à cette époque de l'année. Toutefois, même en ce moment où la liste des chômeurs est fort longue on entend parler de mises à pied. Lors de ma dernière visite chez moi au cours de la fin de semaine, j'ai entendu parler de la fermeture d'usines pour un mois ou deux. On entend dire également que des hommes dont les états de service couvrent une période de vingt ans sont avertis de leur mise à pied. C'est un fait quasiment sans précédent dans ma région, du moins en cette saison. Il y a eu il est vrai une certaine reprise du travail saisonnier, mais elle a été moindre qu'on s'y attendait et inférieure à celle des années antérieures. Nous avons un grand nombre de travailleurs permanents en chômage pour des périodes allant jusqu'à un an. Peu d'entre eux entrevoient un emploi, sans parler d'un Canada grandi qui est encore à naître.

Je ne connais rien qui brise plus vite le moral des hommes que l'oisiveté et l'absence de ce sentiment de sécurité qui est lié au travail. Beaucoup s'entassent dans leurs maisons, tandis que d'autres perdent les leurs, faute d'argent pour acquitter les mensualités. Lorsqu'ils croyaient avoir un emploi sûr, beaucoup ont acheté à raison de tant par mois des automobiles, des téléviseurs, et ces autres appareils électriques si nécessaires dans un foyer moderne. Dans ma région, on fait aujourd'hui saisir ces choses et les gens y perdent l'argent qu'ils y ont mis. Pour chaque emploi, il y a de nombreux candidats. Je ne peux comparer ce qui se passe dans certaines de nos régions industrielles qu'à ce que nous avons connu dans les années 30.

[Mr. Browne (Vancouver-Kingsway).]

Nous aurions aujourd'hui des cantines pour la soupe comme dans les années 30, si ce n'est que l'ex-gouvernement libéral a établi le régime des prestations d'assurance-chômage. Nous savons que cette caisse s'épuise rapidement à l'heure actuelle. Il est difficile d'obtenir une juste idée de la situation du chômage au Canada. Les derniers chiffres que j'ai vus, le 15 mars, signalaient que le nombre des sans-travail à la recherche d'un emploi s'élevait à 590,000, soit quelque 38,000 de plus qu'en février. Je sais que les emplois saisonniers en ont peut-être absorbé un certain nombre, mais il y a eu des congédiements récemment et je suis sûr que le nombre des chômeurs demeure fort élevé. J'ai vu une nouvelle révélant que le pourcentage de nos chômeurs est supérieur à celui des État-Unis ou à celui de la plupart des autres pays du monde occidental. J'ai lu cela dans le *Times* de New-York, et sauf erreur on y dit que le Pérou, la Bolivie et le Venezuela ont plus de chômeurs qu'au Canada.

Le gouvernement conservateur est au pouvoir depuis près d'un an. Dans ma région le chômage est au moins égal à celui des années de disette en 1930. Que je sache, le gouvernement n'a rien fait et n'a rien amorcé pour trouver de l'ouvrage à un seul homme dans la région de Niagara. C'est peut-être une inexactitude et je dois des excuses au ministre des Transports (M. Hees), car durant la campagne électorale, il a affecté un très grand nombre d'hommes à des travaux au canal de Welland. Je vois que le ministre n'est pas ici ce soir. J'ai pensé, à titre d'employeur, qu'il a vraiment très bien traité ses employés. Par exemple, j'ai vu 16 hommes qui enlevaient la neige et la glace d'un des ponts sur le canal de Welland. Un homme avait un pic et cassait la neige et la glace. Les 15 autres hommes se partageaient deux pelles entre eux pour jeter cette neige et cette glace dans le canal. Ces beaux jours sont finis pour les ouvriers de l'endroit. Ceux dont la loyauté faisait le moins de doute ont bientôt vécu des prestations d'assurance-chômage, ou du mieux qu'il ont pu. Ils n'ont pas tous mordu à l'hameçon, autrement je ne serais probablement pas ici.

Le ministre me paraît être bienveillant. Je regrette qu'il ait semblé devenir moins préoccupé des chômeurs après qu'avant le 31 mars. C'est vraiment dommage qu'un ministre se soit fait une si bonne réputation auprès de ses employés pour la perdre si tôt ensuite. Un travail urgent qui s'impose c'est la construction d'un passage supérieur et d'un passage inférieur à travers le

canal de Welland, à Welland, à Port-Colborne et sur le chemin Queen Elizabeth à Homer.

Au cours de la campagne électorale, le ministre des Transports (M. Hees) est allé à Welland et, si l'on en croit les journaux de la région, il a dit aux gens de l'endroit que, s'ils élisaient le candidat conservateur et l'envoyaient à Ottawa, il lui dirait quelles étaient les intentions du gouvernement à l'égard de la traversée du canal de Welland. Maintenant que les élections sont passées, il me semble que le ministre ne devrait plus tenir les habitants de Welland en suspens, à moins, naturellement, qu'il ne se propose de jouer de la question comme d'un appât avant le prochain scrutin. Il a déclaré que les candidats conservateurs s'occuperaient mieux de leurs circonscriptions que ne l'avaient fait les députés libéraux. Je lui demanderai de me prêter toute l'aide qu'il pourra en donnant à la population de la région du Niagara ces moyens de traverser le canal et de ne pas m'empêcher de représenter de mon mieux ma circonscription.

Le ministre des Finances (M. Fleming) nous a assuré l'autre jour, ici, à la Chambre, qu'il nous donnerait toute occasion d'étudier les crédits affectés par mandats du Gouverneur général. C'est sans doute vrai, et le gouvernement pourra certainement prouver que toutes les dépenses encourues étaient légitimes; mais l'examen actuel de ces crédits, à la Chambre, ne signifie pas grand chose quand l'argent est déjà dépensé. Si l'on songe que ces fonds ont été affectés en vertu d'un mandat du Gouverneur général, et que l'opposition n'a pas eu la chance de s'élever contre ces dépenses avant qu'elles aient été effectuées, je pense que le gouvernement aurait dû faire preuve d'un plus grand sens de ses responsabilités en manipulant les deniers publics.

Je pense qu'on n'aurait pas dû demander au représentant de Sa Majesté d'accorder des fonds pour maintenir un plus grand nombre d'ouvriers temporaires sur le canal maritime de Welland pour assurer un plus grand nombre de suffrages au gouvernement dans cette région. Après le décret des élections, tout ce dont un homme avait besoin pour obtenir un emploi dans cette force politique du gouvernement c'était un billet du président du bureau local du parti conservateur. Les derniers membres vraiment loyaux de ces forces électorales employées par le gouvernement ont été congédiés le 30 avril. Le gouvernement a donné pour excuse qu'il s'était trouvé à court de fonds affectés à ce mois et qu'il ne lui restait plus d'argent pour engager ces hommes. Je regrette que ces hommes aient été congédiés, car j'aurais été heureux de voter de l'argent pour les maintenir au travail; je crois savoir en effet qu'on a plus besoin d'hommes sur le canal maintenant qu'avant le 31 mars.

Dans notre pays, nous ne pouvons avoir le plein emploi que si notre économie s'accroît. Notre main-d'œuvre ne cesse de croître. Si je ne m'abuse, il y avait en mars 38,000 hommes de plus sur le marché de la main-d'œuvre. Mais ce qui est à mon avis beaucoup plus effrayant que le nombre de chômeurs c'est que le nombre de gens qui travaillent n'augmente plus, et qu'il est même en baisse. En janvier, c'était la première fois depuis bien des années que le nombre de personnes au travail était de 22,000 inférieur à celui de l'année précédente. En février, il y avait 48,000 personnes de moins au travail qu'en février 1957; en mars, ce chiffre était de 58,000. Si l'on peut se baser sur ma circonscription, je puis dire que la situation était la même pour avril et mai et le sera très probablement pour juin. Il m'est donc très difficile de partager l'optimisme du ministre du Travail (M. Starr) et du ministre des Finances (M. Fleming). Ils ont tous deux signalé le déclin des demandes présentées au service national de placement. Il est possible qu'il en soit ainsi, mais beaucoup d'hommes se disent que ça ne sert à rien de présenter une demande puisqu'ils viennent après tant de milliers d'autres qui attendent du travail. J'en connais plusieurs qui raisonnent ainsi.

Chez moi, dimanche, j'ai reçu un certain nombre de chômeurs. Ils m'ont dit qu'environ 4,000 personnes étaient encore sans emploi dans la région de Welland, ce qui est à peu près autant qu'en mars dernier. Ils ont affirmé qu'un très petit nombre d'entre eux seraient secourus par le bill récent prévoyant l'extension des prestations saisonnières en vertu de la loi sur l'assurance-chômage, et qu'il n'y avait pas beaucoup de construction en perspective dans la région. Il semblait assez peu probable que certaines de ces personnes aillent chercher des emplois dans le nord et ils m'ont demandé d'insister sur la nécessité de la mise en œuvre des projets gouvernementaux de travaux publics dans la région de Niagara.

J'aimerais que le gouvernement commence le plus tôt possible à remettre en valeur l'emplacement de l'ancien canal Welland. Les municipalités étant toutes d'accord, je crois que le travail devrait être amorcé bientôt. Cela viendrait en aide aux chômeurs de Welland et du comté de Lincoln où ils sont aussi nombreux. On devrait également aménager les passages au-dessus du canal maritime. La circulation est fort mauvaise à Welland. Au cours des années prospères de 1956 et 1957, il y avait là des ponts et la circulation routière s'en trouvait paralysée près de six heures sur vingt-quatre.

Je m'intéresse vivement aux taux de péage projetés à l'égard de la voie maritime du Saint-Laurent et du canal Welland. L'an dernier j'ai signalé au gouvernement la nécessité d'entreprendre une étude économique avant de prendre une décision définitive au sujet du péage. Je crois que nous pourrions ainsi en arriver à une conclusion qui nuirait probablement moins à l'économie canadienne que si nous laissions une telle décision à une commission de péage qui chercherait naturellement à obtenir le maximum. J'espère revenir plus tard sur cette question du péage.

M. Stuart Fleming (Okanagan-Revelstoke): Me permettrez-vous également, monsieur l'Orateur, de vous offrir mes félicitations d'avoir été élu à ce poste auquel vous avez apporté de si grands talents, et que vous avez rempli et remplissez encore avec tant de distinction. Vous me permettrez aussi d'offrir mes félicitations aux deux motionnaires (MM. Lafrenière et Nielsen) de l'Adresse en réponse au discours du trône. S'ils se sentaient émus, comme je me sens moi-même en ce moment, à quel point avaient-ils plus raison que moi de l'être! Pourtant rien n'a paru de leur émotion et ils se sont acquittés de leur tâche d'une manière qui nous a tous impressionnés.

Avec votre permission et celle de la Chambre, je présume, j'aimerais, monsieur l'Orateur, procéder à une brève description géographique de la circonscription que je représente. Je serai peut-être justifié de le faire, vu que cette circonscription est relativement nouvelle, ayant été formée il y a environ six ans de la partie sud-est de la circonscription de Kamloops et de la section nord de l'ancienne circonscription d'Old Yale, pour s'appeler maintenant Okanagan-Revelstoke. J'ai l'impression que je suis d'autant plus justifié à procéder à une description détaillée de ma circonscription qu'il y a deux semaines, à mon arrivée à Ottawa, voulant changer un chèque de voyageur, voici ce qui s'est produit. En entrant à la banque, je me suis dirigé vers le premier guichet où je croyais qu'on pouvait quelque peu s'intéresser à la modeste transaction financière que je voulais faire. La jeune fille examina mon chèque et dit: "Ah! la Colombie-Britannique; veuillez vous présenter au guichet là-bas." C'est ce que j'ai fait et l'on m'a rapidement et aimablement payé mon chèque de voyage. En m'éloignant du guichet, je levai les yeux et j'aperçus une affiche portant les mots: "Devises étrangères". Je préfère ne pas penser que c'était la confirmation d'un soupçon qu'entretiennent parfois ceux d'entre nous qui habitons à l'ouest des Rocheuses.

La circonscription que je représente comprend, dans sa moitié méridionale, les vastes vallées et les collines onduleuses de la partie nord d'Okanagan. Plus au nord, elle côtoie la partie orientale de la région du lac Shuswap, depuis l'est jusque dans la chaîne sud des montagnes Rocheuses. La région a une topographie très variée et ses habitants s'occupent d'activités qui diffèrent beaucoup. Les habitants des régions méridionales et ceux de la partie la plus à l'est n'ont guère d'intérêts communs pour ce qui est de leurs moyens d'existence. Dans le sud de ma circonscription, on se livre surtout à l'agriculture, puisque là se trouve une partie de la région fruitière de la vallée d'Okanagan, à la production laitière, à l'élevage du bœuf de boucherie, dans une certaine mesure, sur les plateaux, et, plus loin dans les collines, à l'exploitation forestière. Ce secteur comprend également les régions adonnées aux cultures maraîchères, tomates et autres cultures de plein champ.

Ce secteur particulier de la circonscription a, les cinq dernières années, enregistré une diminution marquée du revenu des particuliers et une diminution marquée de sa superficie cultivée. L'industrie n'a pas joui du niveau de prospérité qu'elle avait autrefois, ce qui s'explique par des raisons particulières évidentes. La culture maraîchère de cet endroit, celle des tomates, asperges et autres légumes, et la culture fruitière, spécialement des fruits tendres, ont eu à lutter contre une concurrence injuste, à notre avis, une concurrence venue du sud de la frontière et spécialement de Californie. Les produits ont été importés et répandus sur le marché canadien à des prix que nos cultivateurs ne pouvaient concurrencer.

Plusieurs raisons expliquent cet état de choses. Les cultivateurs de fruits et légumes en Californie ont une saison bien plus hâtive; leurs produits sont mûrs et récoltés des semaines avant les nôtres et durant cette période intermédiaire, ils atteignent les prix les plus élevés, assurant ainsi aux cultivateurs un revenu entièrement suffisant à leurs besoins. Cependant, au moment où ils vendent le reste de leurs produits à ce que nous considérons comme des prix d'écoulement, notre propre récolte ne fait tout juste que parvenir aux marchés. Malheureusement, ces prix d'écoulement ont eu tendance à établir le niveau des prix dans la région d'Okanagan. Ces cours ne sont nullement proportionnés à nos frais de production et, par conséquent notre industrie en souffre, de sorte que, dans bien des domaines de nos exploitations, on a réduit les ensemencements et on a de la difficulté.

Nous pensons que l'industrie, aussi bien des fruits que des légumes, a droit à une certaine protection, pour ce qui est des produits frais. Plusieurs domaines de l'agriculture dans cette région ont tout lieu de se réjouir grandement

de ce que le gouvernement se soit rendu compte de la situation. La loi sur le soutien des prix agricoles a déjà apporté une certaine assistance. De plus, le gouvernement a reçu depuis quelques semaines des délégations de l'industrie et a prêté une oreille sympathique aux autres observations de l'industrie. Nous qui habitons cette région estimons aussi que ce n'est pas dans les subventions qu'est la solution du problème, mais nous croyons au contraire que nos producteurs ont le droit de concourir à conditions égales sur leurs propres marchés.

La production de légumes et de fruits tendres de la région ne suffit pas à alimenter entièrement le marché canadien, de sorte qu'il faudra toujours recourir, dans une certaine mesure, à l'importation. Il n'en reste pas moins vrai que ce sont nos produits qui devraient avoir les premiers le droit d'accès sur les marchés de notre pays à des prix correspondant à nos frais de production. Voilà ce que nous avons recherché. Voilà ce que le Conseil horticole du Canada continue de rechercher, c'est-à-dire l'adoption d'un principe consacrant une valeur marchande minimum équitable, ou valeur en douane comme on dit le plus souvent.

Je me rends parfaitement compte que l'établissement d'une telle valeur n'est pas facile, eu égard aux obligations que nous avons conclues avec les États-Unis dans le passé, aux termes d'accords intéressant les droits douaniers et le commerce. L'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce ne permet pas l'application sans réserve d'une valeur en douane de ce genre, mais nous estimons que l'occasion nous est offerte de rechercher l'application de ce principe lorsqu'il s'agit de résoudre les problèmes des fructiculteurs et des horticulteurs de la région de l'Okanagan. En vérité il faut le faire. A cet égard, nous estimons que les Américains n'ont pas raison d'user de représailles car les industries ne réclament ni une interdiction d'importation ni un relèvement des droits douaniers mais uniquement des mesures de protection pendant la période de mise en vente des produits canadiens. Une fois les produits canadiens vendus, le marché du Canada pourrait être ouvert sans restriction aux produits frais d'autres producteurs. Je sais que le même principe ne saurait s'appliquer aux produits transformés mais, dans le cas des fruits et légumes frais, nous croyons que le Canada aurait parfaitement raison d'y recourir sans s'attirer de représailles de la part des États-Unis.

C'est là un des principaux problèmes de la région; évidemment, c'est une question dont on s'est préoccupé. Nous savons que le gouvernement et les dirigeants de l'industrie elle-même s'en sont inquiétés. On recherche des solutions mais tant qu'on n'aura pas trouvé de formules plus satisfaisantes, ma circonscription continuera d'en subir du détriment.

La deuxième industrie de première importance,—elle ne se limite pas à la partie sud de ma circonscription mais s'étend aussi à la partie nord-est,—est l'industrie du bois et des produits forestiers. Une bonne partie de la production de ce secteur de la circonscription a été acheminée vers les marchés d'exportation, vers les États-Unis notamment. Jusqu'à ce que l'économie américaine puisse absorber le bois d'œuvre canadien comme elle le faisait il y a quelques temps, le gouvernement canadien ne pourra pas grand-chose pour établir ce marché. Nous apprécions cependant à leur valeur les résultats obtenus grâce aux politiques du gouvernement relatives au logement. Je sais également que toute l'industrie de bois d'œuvre de ma circonscription se réjouira des avantages qui découleront des mesures entérinées la semaine dernière par la Chambre.

Notre industrie place sa confiance dans la conférence commerciale et économique qui sera tenue à Montréal plus tard cette année, car on se rend compte que le plus grand espoir de sécurité dans les industries est l'expansion de nos marchés mondiaux, surtout en ce qui concerne les produits de nos forêts. Nous constatons que le gouvernement est conscient de ces situations et nous apprécions ce qu'il entreprend, mais en ce moment il faut, sans se lasser, déployer tous les efforts possibles pour trouver des débouchés à la production de la région intérieure.

Dans les limites de la circonscription, c'est-à-dire la partie nord-ouest que j'ai mentionnée et qui se trouve dans la chaîne des monts Selkirk, il y a deux parcs nationaux: un qui est totalement situé dans les limites de la circonscription et l'autre qui y est situé en partie. En outre, à travers le pas Rogers, dans cette région, passera, je l'espère, la route transcanadienne, aux derniers stades de son achèvement. Nous pouvons espérer que la route sera complètement terminée à travers les montagnes dans très peu de temps et que de nouvelles régions, qui n'ont pas été facilement accessibles à nos touristes, seront ouvertes dans une bien plus grande mesure que jamais auparavant. C'est particulièrement vrai des deux régions qui constituent des parcs nationaux. Dans le parc national du mont Revelstoke se trouve une montagne dont le sommet s'élève à un peu plus de 6,000 pieds. Ce parc est très bien organisé et, depuis longtemps, un grand nombre de visiteurs s'y rendent chaque année. Toutefois, on prévoit que le nombre des voitures qui entreront dans le parc pour aller à la montagne dans un avenir prévisible et

prochain sera beaucoup plus grand que les installations actuelles ne permettent d'en accommoder.

Le parc national de Glacier, l'un les plus anciens parcs nationaux du Canada, se trouve entre Revelstoke et Golden et je crains qu'on ne le confonde souvent avec le parc national de Glacier des États-Unis. Cette confusion existe au moins dans le cas des habitants de l'ouest du Canada. Ce parc est en grande partie à l'état sauvage. De nombreux membres du Club alpin du Canada s'y rendent, de même que d'autres groupes d'alpinistes; mais, comme on ne l'atteint que par chemin de fer, il n'est pas aussi bien connu que le mériteraient sans aucun doute les attraits qu'il présente, s'il était plus facilement accessible. On trouve dans ce parc des montagnes de 7,000 et 8,000 pieds et plus d'altitude, ainsi que les cavernes Nakimu, qui auront un attrait irrésistible pour les visiteurs une fois qu'on pourra plus facilement se rendre à ce parc. Mais actuellement il n'y a pas lieu d'y attirer les visiteurs, parce qu'elles sont même dangereuses.

En d'autres termes, il faut songer à accroître sensiblement les aménagements de ces deux parcs nationaux durant les trois prochaines années, car il faudra, au fur et à mesure de l'accroissement de la circulation, y apporter toutes les améliorations nécessaires; si les aménagements sont suffisants pour le moment, ils devront faire l'objet d'une expansion considérable.

La région nord-est de la circonscription est partagée par le Columbia. L'intérieur de la Colombie-Britannique, et particulièrement la région d'Okanagan-Revelstoke et les gens des circonscriptions avoisinantes ont fortement conscience des possibilités latentes d'aménagement qu'offre ce fleuve. Nous nous rendons compte qu'avant qu'un tel aménagement puisse être réalisé, des négociations très compliquées devront avoir lieu, mais nous insistons pour que le gouvernement fasse en sorte d'activer ces négociations autant que possible. Nous savons que le développement futur d'une industrie secondaire dans l'intérieur de la Colombie-Britannique, vers le sud, dépendra en grande mesure des ressources énergétiques du Columbia. Jusqu'à ce que ces ressources soient complètement aménagées, il est impossible d'explorer entièrement le potentiel de la région que nous habitons, c'est pourquoi cet aménagement est d'une si grande importance pour nous. Je sais que le gouvernement a, depuis qu'il est au pouvoir, étudié sérieusement cette question. Je ne puis qu'insister pour qu'il continue à s'y intéresser.

[M. Fleming (Okanagan-Revelstoke).]

Permettez-moi de passer maintenant à un sujet d'ordre plus général, qui n'est pas propre à ma circonscription, et de dire que je m'intéresse particulièrement à un passage du discours du trône qui confirme l'établissement d'un office des petites entreprises au sein des rouages administratifs du gouvernement. Ayant exercé depuis des années mon activité commerciale dans les petites entreprises, où j'ai gagné ma vie, et mes amis étant en majorité engagés dans de petites entreprises d'une nature ou d'une autre, je crois que cette mesure répondra à un besoin et au désir de nombreux milliers de Canadiens, car rien ne saurait atteindre en dernier ressort un plus grand nombre de familles que l'application d'une mesure législative assurant à la petite entreprise sa véritable place dans l'essor futur de notre nation.

Les chefs de petites entreprises ont beaucoup contribué au progrès de la nation canadienne; toutefois, depuis quelques années, on a tendance à admirer les succès des sociétés gigantesques et des grands empires commerciaux et à oublier l'apport de nos chefs de petites entreprises au cours des ans. Je ne suis pas de ceux qui croient que l'ère de la petite entreprise a pris fin; je suis convaincu que nous sommes à la veille du plus grand essor que la petite entreprise ait connu au pays.

Voilà quelques sujets auxquels m'a fait penser le discours du trône. Bien d'autres questions et d'autres problèmes intéressent mes commettants; mais, étant donné les mesures législatives prévues, je crois que les besoins essentiels et authentiques de tous les Canadiens,—je ne parle pas seulement de ma circonscription, mais de toutes les circonscriptions du pays,—seront satisfaits au cours de la législature actuelle.

M. Alexis Caron (Hull): Monsieur l'Orateur, permettez-moi de vous féliciter d'avoir repris votre poste d'Orateur de la Chambre. Parmi les nombreux Orateurs que j'ai connus, vous occupez un rang très élevé et l'opposition a hautement apprécié ce que vous avez accompli durant la dernière session.

Nous espérons que le premier ministre (M. Diefenbaker) ne vous mettra pas sur le gril comme il l'a fait à la fin de la dernière législature. Vous pouvez être assuré que les membres du parti libéral se soumettront à vos décisions en cette enceinte.

(*Texte*)

Qu'il me soit également permis de féliciter l'honorable député de Labelle (M. Courtemanche) de l'honneur qui lui échoit en étant nommé ministre dans le cabinet actuel. Je me rappelle que l'an passé, au cours du débat sur l'Adresse en réponse au discours du

trône, je reprochais au premier ministre (M. Diefenbaker) de n'avoir pas nommé suffisamment de ministres canadiens-français. Je lui suggérais qu'il y en avait qui avaient les qualités requises pour être ministres et je mentionnais particulièrement le nom du député de Labelle. Je suis convaincu que ce n'est pas pour me faire plaisir que l'honorable premier ministre a agi de la sorte, mais je félicite quand même le député de Labelle.

Je veux également féliciter, en son absence, —mais il pourra lire mes observations dans le compte rendu officiel des débats de la Chambre,—le député de Lotbinière (M. O'Hurley). A mon avis, l'honorable ministre a prouvé, depuis qu'il est à la Chambre, qu'il méritait un poste plus élevé que celui d'adjoint parlementaire. Il a prouvé qu'il possédait parfaitement les deux langues officielles et qu'il pouvait s'en servir de façon merveilleuse. Je suis convaincu que l'expérience qu'il a acquise comme adjoint parlementaire lui aidera à bien accomplir les devoirs qui lui sont maintenant dévolus.

Je voudrais également féliciter, en son absence, l'honorable député de Longueuil (M. Sévigny) de l'honneur qui lui échoit d'avoir été choisi vice-président de la Chambre. Le député de Longueuil est arrivé dans cette enceinte avec...oh! il est ici et je suis heureux de le lui dire personnellement. Il est arrivé avec la réputation d'un père, ce qui est toujours excessivement difficile à supporter lorsque le père fut grand avant le fils. Mais, il nous a déjà prouvé par son passé que ce n'était pas à cause de son père, mais bien grâce à ses qualités transcendantes qu'il a été choisi pour occuper le poste de vice-président. Je l'en félicite et lui souhaite bon succès.

(*Traduction*)

Je suis heureux de féliciter le premier ministre (M. Diefenbaker) de sa grande victoire du 31 mars dernier. Il voulait une écrasante majorité; il l'a. J'espère qu'il ne s'en servira pas avec arbitraire comme son bon ami le premier ministre de Québec. Parlant du premier ministre de Québec, puis-je dire que l'influence de sa machine, connue sous le nom d'immorale machine électorale, s'est fait sentir dans toute la province, sans cependant être assez forte pour assurer le succès du parti conservateur...

M. Ricard (Saint-Hyacinthe-Bagot): L'honorable député ne sait pas de quoi il parle quand il mentionne Québec.

M. Caron: Je sais que vous et vos collègues vous avez utilisé la machine de Duplessis, et c'est pourquoi vous êtes ici.

M. Ricard (Saint-Hyacinthe-Bagot): L'honorable député parle à tort et à travers.

M. Caron: Si la machine n'avait pas été utilisée dans Québec, l'honorable député ne serait pas ici. La circonscription de Saint-Hyacinthe-Bagot serait représentée par un libéral, comme avant.

Je ne pense pas que c'était suffisant pour assurer le grand succès du parti conservateur. Je ne veux pas enlever son mérite au premier ministre, mais dans Québec les méthodes électorales de Huey Long et d'Al. Capone ont été en honneur dans bien des circonscriptions, comme Saint-Hyacinthe-Bagot et plus particulièrement Montréal-Sainte-Anne, où des gens ont été enfermés, —ils étaient 11,—et où une boîte à scrutin...

M. l'Orateur: A l'ordre! Je suis sûr que le député qui a la parole ne veut pas sortir du cadre de cette motion très importante. Je crains, toutefois, qu'il n'ait du mal à rattacher ses paroles actuelles à l'amendement et au sous-amendement à l'Adresse en réponse au discours du trône.

M. Caron: Monsieur l'Orateur, je veux m'en tenir à votre décision, mais j'ai cru pouvoir suivre ceux qui louaient les succès du parti conservateur à travers le pays, et j'ai pensé qu'il s'agissait de choses qui pouvaient se dire même à la Chambre des communes.

Je veux dire que tous les ministres et tous les membres du parti de l'Union nationale participaient à la lutte, même dans ma circonscription, où le ministre des Travaux publics, qui ne vient jamais dans notre comté, sauf durant le temps des élections, a passé 15 jours dans le comté, promettant tout ce qu'on demandait, et comme il était venu la bourse ouverte, l'argent volait, et le jour des élections on prodiguaient les billets de $20.

M. Grafftey: Vous rappelez-vous Taschereau?

M. Caron: Vous êtes trop jeune pour vous en souvenir.

M. Ricard (Saint-Hyacinthe-Bagot): Je n'ai rien dit. C'est une autre insinuation. Le député parle à tort et à travers.

M. Caron: Quand on me pose une question, j'y réponds. J'ai eu le plaisir de siéger avec M. Taschereau à Québec. Je ne crois pas qu'en un siècle nous puissions trouver un homme qui lui soit comparable. Il recourait à des tactiques franches, différentes de celles que vous avez employées dans la province de Québec au cours de la dernière campagne électorale. Je serais heureux de siéger avec un homme comme Alexandre Taschereau, qui a été un des plus grands Canadiens que nous ayons jamais eus.

M. Ricard (Saint-Hyacinthe-Bagot): Les gens de Québec sont mieux avisés que vous.

M. Caron: Je ne refuse pas de répondre à quiconque désire parler, mais je veux savoir au moins où ils sont et ce qu'ils disent. Ils devraient au moins se lever de leur siège pour poser la question, puis je leur répondrai.

M. Denis: Posez votre question.

M. Ricard (Saint-Hyacinthe-Bagot): C'est le meilleur apport que vous ayez fourni au Parlement.

M. l'Orateur: A l'ordre! Cela commence à ressembler plus à un chœur qu'à un solo. Je demande aux honorables députés de laisser le représentant de Hull poursuivre son discours sans l'interrompre.

(*Texte*)

M. Caron: Monsieur le président, afin de me conformer à votre désir, je vais revenir immédiatement aux questions importantes qui concernent le discours du trône et la politique fédérale. (*Applaudissements*). Je suis heureux de pouvoir faire plaisir à quelques députés ministériels. Cela n'arrivera pas souvent.

Une question des plus importante que le parti conservateur a essayé de minimiser au Parlement et durant la campagne électorale, c'est la fameuse question du chômage. On a beau dire ce que l'on voudra, on a beau chanter sur tous les tons, comme le disait un honorable député cet après-midi, que nous avons une "dépression" d'hiver,—ce qui est vrai,—et que nous avons du chômage saisonnier tous les ans, il n'en reste pas moins que ce n'est pas tous les ans que nous avons un chômage qui atteint un niveau aussi élevé que celui de l'an passé et qui sévit encore à l'heure actuelle.

Je n'irai pas chercher d'exemple dans les autres circonscriptions de la province; je vais regarder tout simplement chez nous. Généralement, au mois de mai, le travail commence à renaître. Les compagnies qui s'occupent de la préparation du bois à pâte et de la fabrication du papier ont l'habitude de congédier, vers les mois de novembre et de décembre, un certain nombre d'individus, lesquels sont rengagés aux mois d'avril et de mai. Cette année, au lieu de rengager les employés, la *Canadian International Paper* a congédié, il y a quelques semaines à peine, quelque 255 employés qui avaient travaillé presque tout l'hiver, pour ajouter au nombre de ceux qu'elle avait congédiés au cours des mois de novembre et de décembre.

C'est dire que la crise du chômage en est une excessivement délicate à régler, parce que, étant menacés d'une crise économique, nous sommes en même temps en face d'un danger d'inflation.

Je ne veux pas dire que la situation est excessivement facile à régler pour le gouvernement, mais je prétends qu'aussi difficile que cela soit, le gouvernement a le devoir de faire un effort sérieux pour y remédier.

D'abord, je suis d'avis qu'une partie importante du chômage est attribuable à la fameuse déclaration du très honorable premier ministre, lorsqu'il disait: "Nous allons prendre 15 p. 100 du commerce que nous donnons présentement aux États-Unis pour le détourner vers le Royaume-Uni." Cette déclaration, de la part d'un homme d'État, était tout à fait enfantine. S'il avait réfléchi cinq minutes avant de prononcer ces paroles, il ne les aurait jamais dites, et je sais que déjà il regrette cette déclaration. Je sais que, même si les États-Unis n'ont pas protesté officiellement auprès du Canada à la suite de ce changement de politique, qu'officieusement on s'en est alarmé, et quelques semaines seulement après cette déclaration, nous avons commencé à sentir les conséquences des difficultés qui existent dans le commerce entre le Canada et les États-Unis.

Dans le domaine du papier tout particulièrement, par exemple, eh bien, on achète du papier de fabrication scandinave. Or, étant donné les salaires inférieurs qu'on paie dans ces pays, ils peuvent produire un papier à un prix moins élevé et les États-Unis peuvent l'obtenir à peu près au même prix que le papier de fabrication canadienne, même si les frais d'expédition sont plus élevés.

En faisant ainsi disparaître une partie des achats de papier que les États-Unis faisaient au Canada, on atteint non seulement l'industrie du papier, mais aussi celle de la forêt. Des milliers des nôtres vivent de l'industrie de la forêt, et des milliers de cultivateurs vont essayer, durant l'hiver, d'ajouter à leur revenu en allant travailler dans la forêt.

Cette situation est attribuable en grande partie à cette déclaration maladroite et malhabile; aussi, je prétends qu'aujourd'hui nous devons faire l'impossible pour essayer d'y remédier. Et, malgré les déclarations qui ont été faites, je suis d'avis que nous avons encore aux États-Unis un marché particulièrement important que nous pourrons reprendre, mais il faut pour cela que les ministres du cabinet actuel se donnent la peine de se déplacer et deviennent des vendeurs. Ah! c'est beau de devenir ministre dans un cabinet, mais si l'on ne se déplace pas, on ne trouve pas les marchés nécessaires. Les vendeurs, aujourd'hui, sont obligés d'aller de porte en porte pour vendre leurs produits.

Eh bien, il faudrait que les ministres se déplacent, aillent de pays en pays, parce que nous avons besoin de marchés nouveaux. Si nous n'en obtenons pas, la crise de chômage va continuer, ce que nous ne pouvons endurer plus longtemps.

Le peuple se sent mal à l'aise, il se révolte un peu, il faut faire quelque chose. On me dira qu'il peut y avoir danger d'inflation. C'est possible. Serait-ce la raison pour laquelle le gouvernement n'a pas parlé de réduire les impôts comme l'avait proposé le chef du parti libéral? Eh bien, je crois que la meilleure manière d'enrayer immédiatement le chômage n'est pas nécessairement l'exécution de travaux publics. Je suis en faveur des travaux publics, mais nous savons tous qu'avant de pouvoir les exécuter il faut les préparer, obtenir le rapport des ingénieurs, examiner les plans et, en un mot, tout organiser, ce qui prend des mois et des mois. On a parlé de travaux publics dès l'ouverture de la dernière campagne électorale, mais quels sont ceux qui ont été commencés? On parle de travaux publics qui sont nécessaires dans le Nord canadien, de chemins de fer dans le grand Nord. De quelle façon la construction de routes dans les Territoires du Nord-Ouest peut-elle aider au grand nombre de chômeurs dans l'Est du pays, surtout? Il faudrait déplacer les gens, les séparer de leur famille. Qu'ils soient chômeurs ou non, ils ont un cœur, et ils préfèrent rester parmi les leurs. Il faudrait trouver un moyen d'aider notre région et la meilleure méthode est celle que proposait mon chef, c'est-à-dire la réduction des impôts.

Je me rappelle que le très honorable premier ministre, qui était lui-même en campagne électorale, a essayé de ridiculiser la proposition du chef de l'opposition (M. Pearson). Eh bien, je relève dans un journal de New-York que M. Harriman...

(*Traduction*)

Aujourd'hui, le gouverneur Averill Harriman, de New-York, a reproché la régression au gouvernement Eisenhower en disant qu'il devait immédiatement prendre des mesures...

(*Texte*)

Et il ajoute:

(*Traduction*)

Un dégrèvement fiscal d'urgence.

L'achat par le conseil de la réserve fédérale de "plusieurs milliards de dollars d'obligations de l'État... afin d'accroître le crédit disponible et de faire baisser encore les taux d'intérêt."

"Un important programme de travaux publics diversifiés."

(*Texte*)

Mais cela ne vient qu'en troisième lieu...

(*Traduction*)

"A mon avis, il serait imprudent de faire peu, et raisonnable et plus sûr de prendre des mesures énergiques", a déclaré le gouverneur Harriman.

(*Texte*)

Et plus tard, dans le même journal, les autorités de la *Rockefeller Foundation* disaient:

(*Traduction*)

Le fonds Rockefeller préconise une profonde réforme fiscale. Le fonds des frères Rockefeller a proposé une réforme radicale du régime fiscal fédéral, afin d'encourager l'initiative privée et de stimuler le développement économique de la nation... Dix-sept économistes et industriels éminents ont préconisé une réduction fiscale immédiate en vue d'aider à accroître l'emploi et à surmonter la régression actuelle...Et ce groupe a souligné qu'une réduction fiscale pour combattre la régression devrait aller de pair avec les objectifs à long terme plus importants d'une réforme fiscale.

(*Texte*)

C'est exactement ce que proposait le chef du parti libéral et, dans le temps, on l'a ridiculisé. Eh bien, je suis de l'avis de ces experts américains qui se ressentent, eux aussi, d'une certaine crise, peut-être moins grave que la nôtre, étant donné leur grande population. Mais, à mon sens, nous devrions d'abord réduire les impôts et, par la suite, exécuter des travaux publics.

Je suis bien aise de constater que le discours du trône mentionne toutes sortes de travaux publics. Et puis, ici:

(*Traduction*)

...afin d'aider les gouvernements provinciaux à réaliser certains genres convenus de projets. Vous aurez à vous prononcer en particulier sur une importante extension de l'aménagement et de l'équipement de notre réseau d'aéroports et de routes aériennes, ainsi que sur une intensification de nos travaux relatifs aux ports, aux cours d'eau et aux édifices publics... la construction d'un chemin de fer à destination du Grand lac des Esclaves... la construction des routes importantes indispensables au développement dans le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest.

(*Texte*)

Il en est ainsi du commencement à la fin. Eh bien, je serais porté à demander au gouvernement de faire quelque chose qui pourrait aider aux gens de chez nous, soit la construction d'un nouveau pont, car lors des dernières élections, le candidat conservateur progressiste avait promis que si le parti conservateur revenait au pouvoir, le gouvernement en construirait un immédiatement afin de remplacer le vieux pont Alexandra et de dégager les deux côtés de la rivière. Lorsque le gouvernement dressera la liste des travaux publics qu'il doit exécuter de par le pays, je lui demanderais de penser à ce pont qui est nécessaire et que les deux villes réclament depuis 1935, de tous les gouvernements. Puisque le gouvernement actuel est d'avis qu'il lui faut exécuter des

travaux publics pour remédier au chômage, je lui demande de ne pas oublier ce travail particulier dont nous avons besoin dans les régions de Hull et d'Ottawa, le pont interprovincial.

J'ai entendu une voix. Ce député aurait-il la bonté de se lever pour me dire ce qu'il demande?

M. Martel: Pourquoi l'honorable député n'a-t-il pas réclamé la construction de ce pont avant aujourd'hui?

M. Caron: La question est très intelligente; elle dénote l'état d'esprit de l'honorable député. Je l'ai réclamée mais cela a été refusé. On avait projeté de le faire construire par trois gouvernements, soit ceux de l'Ontario et du Québec, et le gouvernement fédéral. Le gouvernement d'Ottawa a dit oui, pour sa part; le gouvernement de Toronto a dit oui; M. Duplessis a dit non.

Des voix: Avez-vous d'autres questions?

M. Caron: Du moment que ce ne sera pas une autre question comme celle-là, mais une question importante.

Voici, c'est dans le domaine des travaux publics. Le gouvernement peut faire certains travaux publics, c'est vrai, mais il ne peut pas entreprendre tous les travaux publics qui sont nécessaires partout au pays, cela je le lui concède. Voici ce que l'on pourrait faire, par exemple. Si le gouvernement créait un fonds pour prêter, à un taux d'intérêt très bas, aux municipalités qui ont toutes besoin d'argent pour exécuter des travaux d'urgence. Par suite de l'expansion qu'elles ont connue ces dernières années, il y a quantité de travaux qui s'imposent et nos gouvernements municipaux sont dans la quasi-impossibilité de les accomplir, parce qu'ils n'ont pas les moyens de prélever l'argent nécessaire, et souvent lorsqu'ils en trouvent, le taux d'intérêt est trop élevé pour qu'ils puissent en bénéficier. Si le gouvernement veut vraiment faire quelque chose, eh bien, qu'il mette à la disposition des municipalités quelques centaines de millions de dollars, à un taux d'intérêt limité, et alors les municipalités en profiteront pour accomplir ces travaux immédiatement, ce qui aidera à résoudre, un peu du moins, la crise de chômage.

Si je me rappelle bien, notre chef, le leader du parti libéral, avait offert dans son programme d'aider les municipalités à exécuter ces divers travaux. Voilà quelque chose que le gouvernement actuel pourrait entreprendre. Vous savez, un programme, qu'il vienne du parti libéral ou d'ailleurs, n'est pas sujet aux restrictions du *copyright*. Tout le monde a le droit de le prendre et de s'en servir. Aussi, je conseille au premier ministre, au ministre des Travaux publics (M. Green) et à ses collègues de lire le programme qui a été énoncé lors du dernier congrès libéral et de s'en inspirer pour des travaux qu'ils pourraient faire d'ici quelque temps.

Des voix: Très bien.

M. Caron: On parle également, dans le discours du trône, des relations financières avec les provinces. Eh bien, monsieur l'Orateur, j'espère que l'honorable premier ministre va très prochainement réunir les premiers ministres des provinces en conférence à Ottawa, parce que je sais que nos provinces font face à de grandes difficultés.

Je lisais dans les journaux, dernièrement, que le premier ministre de l'Ontario commençait déjà à demander des sommes d'argent additionnelles.

La crise se fait sentir chez nous, dans les municipalités, mais elle se fait également sentir dans les provinces, et le gouvernement fédéral est certainement celui qui est le mieux placé pour aider à tout le monde, parce que les domaines de la taxation sont limités. Les municipalités peuvent taxer la propriété foncière; le gouvernement provincial a droit à la taxe directe, seulement tandis que, d'après l'Acte de l'Amérique du nord britannique, le gouvernement central a droit à tous les genres de taxes au pays. Eh bien, puisque le gouvernement central est mieux placé pour percevoir l'argent nécessaire à ces fins et qu'il peut même au besoin,—ce qui est reconnu par des économistes,— en temps de crise, recourir aux budgets déficitaires, je demande au gouvernement central de délier les cordons de sa bourse pour aider les municipalités et les provinces à entreprendre, de leur côté, des travaux publics.

Je vois également que l'on parle de télévision. Ce sujet de la télévision a soulevé bien des commentaires partout au pays. Certains ne veulent que la télévision d'État; d'autres veulent la télévision privée; d'autres veulent un mélange des deux, télévision d'État et télévision privée. Je dois dire, à l'honneur de la télévision d'État, qu'elle a progressé à pas de géant. La Société Radio-Canada donne des programmes bien équilibrés qui souvent sont bien supérieurs à tout ce qui nous vient des États-Unis. Je suis fier de rendre cet hommage à Radio-Canada. Mais, ceci n'exclut pas le droit de donner la permission à l'entreprise privée d'organiser un réseau de télévision dans d'autres parties du pays. J'ai noté qu'un honorable député, cet après-midi, avait signalé qu'une population de plusieurs centaines de mille personnes ne reçoivent pas de programme télévisés du tout. Eh bien, l'entreprise privée devrait recevoir l'autorisation, si Radio-Canada n'est

pas en mesure d'étendre son réseau, de créer son réseau privé. Mais, comme ceux qui en ont parlé, je suis d'avis que le gouvernement devrait maintenir la Société Radio-Canada, tout en exerçant un contrôle absolu des programmes, qu'ils émanent de postes privés ou de postes d'État, parce qu'il ne faut pas laisser nos programmes se dégrader et suivre la marche de certains programmes américains qui, malheureusement, pénètrent chez nous. Je suis bien aise de demander au gouvernement de bien vouloir s'occuper d'exercer une surveillance même sur les postes privés.

On parle en outre d'assurance-hospitalisation. A ce sujet, je ne peux faire autrement que de rendre hommage à l'ancien ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, l'honorable député d'Essex-Est (M. Martin). Je crois que s'il y a quelqu'un qui, à la Chambre, mérite des félicitations pour le travail accompli dans ce domaine, c'est bien cet honorable député.

Mais, il y a quelque chose qui me tracasse depuis quelque temps; permettez-moi de le dire. Nous constatons que par suite de l'inauguration des plans d'assurance-hospitalisation, les associations comme la Croix Bleue et autres, qui ne paient que lorsque le patient est hospitalisé, créent un nouveau problème, celui du manque d'espace dans les hôpitaux. Il faudrait trouver un moyen pour que les gens qui souffrent d'une maladie qu'il est possible de traiter à la maison reçoivent les mêmes traitements qu'à l'hôpital.

(*Traduction*)

M. Winch: Arrêtez un moment.

M. Caron: Excusez-moi je m'oublie parfois. Je voulais dire que ces régimes ont créé de nouveaux problèmes. Sous le régime de la Croix-Bleue et d'autres régimes d'assurance-hospitalisation, une personne doit être hospitalisée pour toucher les prestations. Cela crée un nouveau problème, le manque de places dans les hôpitaux du Canada. Il nous faut construire et construire des hôpitaux. Il faudrait prendre des dispositions pour que les maladies qui peuvent être traitées à la maison, sous les soins du médecin, y soient traitées et que cependant la personne puisse toucher les mêmes prestations.

M. Winch: Je ne voulais pas dire d'arrêter de parler français, mais de cesser de parler si vite. J'essayais de suivre.

M. Caron: Merci.

(*Texte*)

Je vais essayer de ralentir mon ardeur. Je crois que ce sont les interruptions de tout à l'heure qui me portent un peu à m'enflammer.

Maintenant...

(*Traduction*)

M. Winch: Je regrette d'avoir entraîné l'honorable député en dehors de son sujet.

M. Caron: Oh, je ne m'écarte pas de mon sujet. Je parcours le discours du trône pour voir si j'y puis trouver quelque chose.

(*Texte*)

Le discours du trône traite aussi des petites entreprises. Il est vrai que, dans une période de crise, les petits commerçants ont plus de difficultés à se tirer d'embarras que les grandes entreprises financières. Or, je crois qu'encore là je dois suggérer au Gouvernement le plan qu'a proposé le chef du parti libéral lors de la dernière campagne, soit de réduire l'impôt sur les profits, de 20 à 10 p. 100 sur les premiers $10,000. Ceci aiderait immédiatement les petits commerçants à surmonter les difficultés dans lesquelles ils se trouvent présentement.

Maintenant, monsieur l'Orateur, je vois que le temps fuit avec une rapidité déconcertante et inexorable, et je veux terminer par un appel en faveur de la jeunesse, laquelle est probablement, aujourd'hui, l'élément de la population qui souffre le plus parce que, dans le cas de difficultés financières, les jeunes n'ont pas toujours le moyen de trouver l'argent nécessaire pour pouvoir terminer leurs études. L'instruction publique, me dira-t-on, relève des provinces. Oui, la constitution stipule que l'instruction publique est du domaine provincial. Mais il est une chose, par exemple, qu'on semble oublier en certains milieux. C'est que le premier droit appartient à l'enfant parce que, de par la nature, il a droit aux bénéfices de l'instruction et que les différends entre les gouvernements ne devraient pas être la cause que certains de ces enfants vont en souffrir toute leur vie.

Il est reconnu que dans certains domaines, le gouvernement provincial a des droits à faire respecter, mais lorsque le gouvernement fédéral se donne la peine d'offrir des octrois pour aider nos collèges et nos universités, je prétends que le gouvernement provincial n'a pas le droit de les refuser comme si cet argent venait d'un gouvernement ennemi. Je prétends que le gouvernement provincial doit les accepter tout comme il accepte ceux de la *Rockefeller Foundation,* et des Organisations des Manufacturiers qui, dernièrement, ont déboursé $400,000 dans la province de Québec pour aider à défrayer les frais de l'éducation. Je ne crois pas que le gouvernement fédéral soit l'ennemi ni de la province de Québec ni des autres.

Il y a là des millions qui dorment et qui attendent que la province de Québec dise qu'elle est prête à les accepter. Dernièrement, M^gr^ Lussier se plaignait que les universités étaient acculées à la faillite, et pourtant, les millions sont là qui les attendent. On n'a pas

le droit d'y toucher parce que certain dictateur le défend.

Eh bien, on devrait encore accepter le programme de mon chef, le leader de l'opposition, qui, pendant la dernière campagne, a promis que si le parti libéral retournait au pouvoir, 10,000 bourses seraient distribuées pour aider ceux qui n'ont pas les moyens de parfaire leurs études. Vous savez qu'il en coûte de $1,200 à $1,300 pour suivre un cours universitaire lorsqu'on ne vit pas dans une ville universitaire. Eh bien, lorsqu'un homme a cinq, six ou sept enfants, comment voulez-vous, avec un salaire de trois, quatre ou cinq mille dollars, qu'il puisse consacrer $1,200 à $1,300 aux études d'un seul membre de sa famille et négliger les autres? C'est une impossibilité. Il n'y a pas un père de famille qui veuille se risquer à faire cela.

Eh bien, le gouvernement fédéral, qui en a les moyens, doit trouver l'argent nécessaire pour aider ces gens-là à continuer leurs études, afin que les Canadiens puissent bénéficier de valeurs qui sommeillent et ne demandent qu'à être développées. Je demande donc au gouvernement actuel de s'emparer de cette partie du programme du parti libéral et de faire tout ce qu'on lui demande pour aider la population canadienne à se développer normalement, comme elle en a le droit.

J'aurais voulu vous parler, mais je crois qu'à l'heure actuelle le temps ne me le permettrait pas, du système parlementaire lui-même. Je ne vais que l'ébaucher.

L'année dernière, après les élections du mois de juin, nous avons remarqué dans cette enceinte un groupe de conservateurs en minorité qui étaient au pouvoir, et une opposition bénéficiant d'une légère majorité. Je me suis demandé, à ce moment-là, combien de temps le Parlement pourrait fonctionner de cette façon, et si le temps n'était pas venu de penser à reviser notre système parlementaire. Deux élections, dans une année, qui coûtent des sommes folles au pays et qui paralysent le commerce et l'industrie, qui paralysent tout, en somme; il me semble que nous pourrions peut-être penser à jeter un coup d'œil du côté des États-Unis, où l'on fait des élections à une date fixe, et où la pire chose qui puisse arriver lorsque le gouvernement est en minorité c'est que, lorsqu'un projet de loi du gouvernement n'est pas accepté, il soit mis de côté pour un an, pendant que les choses continuent à marcher sans que le pays en souffre. Les États-Unis sont assez bien administrés, je crois, et, parce que notre système remonte à la Grande Charte, ce n'est pas une raison pour que nous le gardions jusqu'à la fin du monde. Il me semble qu'on devrait instituer un comité parlementaire dont la fonction serait d'étudier cette question, afin d'éviter que la députation ne soit obligée de se présenter devant le peuple chaque fois que le caprice électoral aura voulu que la faveur de "l'électorat" soit divisée également entre le gouvernement au pouvoir et l'opposition.

Je prétends que la tenue d'élections à date fixe, avec un règlement qui n'accepte pas de motion de défiance, mais qui permet au gouvernement de continuer avec le reste de sa législation, serait de nature à améliorer notre système. Je ne fais que mentionner le sujet, parce que je sais que je n'aurai pas le temps, ce soir, de le traiter à fond.

Maintenant, je termine en disant que je suis absolument d'accord avec mon chef pour dire que, . . .

(*Traduction*)

Nous signalons respectueusement à Votre Excellence que le Canada ne peut atteindre un haut niveau d'emploi et de prospérité si le volume des échanges internationaux n'est élevé et sans cesse croissant, et que cet objet sera réalisé d'une façon plus efficace par des mesures vigoureuses pour l'expansion du commerce avec tous les pays que par des tentatives de le détourner d'une nation à une autre.

(*Texte*)

Je suis absolument d'accord. Nous devrions adopter des mesures urgentes pour surmonter les difficultés dont nous avons à souffrir à l'heure actuelle.

C'est pourquoi je voterai de tout cœur pour l'amendement, car même si nous votons l'Adresse en réponse au discours du trône sans en accepter le principe, nous acceptons quand même une certaine partie des responsabilités, puisque nous voulons aider le gouvernement à vaincre les difficultés auxquelles il fait face. Ah! nous sommes ici pour critiquer, mais d'une façon "constructive", et je crois que, si je ne l'ai pas fait dans la première partie de mon discours, j'ai tenté de le faire dans la dernière partie. Est-ce bien?

M. Ricard: C'est bien.

M. Caron: Ayant reçu l'approbation de l'honorable député de Saint-Hyacinthe-Bagot (M. Ricard), je m'en retournerai chez moi satisfait du travail que j'ai accompli.

Il est dix heures, monsieur le président, puis-je proposer l'ajournement du débat?

(*Traduction*)

(Sur la motion de M. Caron, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Chevrier: Puis-je savoir du leader suppléant ce que nous ferons demain.

L'hon. M. Churchill: Nous poursuivrons le débat sur le discours du trône.

(A dix heures, le séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

APPENDICE

(*Voir page 234*)

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU COMMANDEMENT DE LA DÉFENSE AÉRIENNE DE L'AMÉRIQUE DU NORD

Ambassade du Canada,
Washington.

Le 12 mai 1958

Monsieur le Secrétaire d'État,

J'ai l'honneur de me référer aux entretiens qui ont eu lieu entre les autorités du Canada et celles des États-Unis au sujet de la nécessité d'unifier la direction des opérations de défense aérienne du Canada et des États-Unis et, en particulier, aux études effectuées par le Groupe d'études militaires du Canada et des États-Unis aux recommandations qu'il a formulées. Ces études ont abouti, le 1er août 1957, à un communiqué du ministre de la Défense nationale du Canada et du secrétaire à la Défense des États-Unis annonçant que nos deux Gouvernements avaient décidé de mettre sur pied un système de direction unifiée des opérations de défense aérienne des États-Unis métropolitains, du Canada et de l'Alaska, sous les ordres d'un commandement unifié relevant directement des chefs d'état-major des deux pays. En conformité du communiqué du 1er août 1957, il a été établi à titre provisoire, à Colorado-Springs (Colorado), un quartier général unifié désigné sous le nom de Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord (NORAD).

Depuis un certain nombre d'années, avant la création du NORAD, on reconnaissait déjà que la défense aérienne du Canada et des États-Unis doit être considérée comme un seul et même problème. Or les arrangements conclus jusque-là entre le Canada et les États-Unis, s'ils permettaient de coordonner les plans distincts de défense aérienne des deux pays, ne rendaient pas possible l'exercice d'une autorité de contrôle sur tous les engins de défense qu'il y aurait lieu de mettre en œuvre contre un assaillant éventuel.

L'avènement des armes nucléaires, le développement remarquable des moyens dont on dispose pour les porter à leurs cibles, ainsi que les exigences des systèmes de direction de la défense aérienne, nécessitent une promptitude de décision du même ordre que le rythme rapide des perfectionnements technologiques. Pour parer à la menace et pour assurer le maximum d'efficacité à la défense aérienne, les opérations défensives doivent être lancées le plus rapidement possible et il importe que les forces ennemies restent ensuite soumises à des attaques sans répit. Les arrangements prévoyant la coordination des plans nationaux de défense aérienne, qui nécessitaient une consultation entre les deux commandants nationaux avant toute mise à exécution de ces plans, ne répondaient plus à la possibilité d'attaques soudaines ne laissant à peu près pas le temps de réfléchir. Il devenait donc indispensable de créer, dès le temps de paix, une organisation dotée des armes, des installations et des rouages de commandement qui lui seraient nécessaires pour passer à l'action dès le déclenchement des hostilités en exécutant un plan unique de défense aérienne, approuvé à l'avance par les autorités nationales.

Les études effectuées par les représentants de nos deux Gouvernements ont abouti à la conclusion que la meilleure solution du problème de la défense aérienne de nos deux pays consisterait à déléguer à un quartier général unifié la direction des opérations de toutes les unités de combat des forces nationales affectées à la défense aérienne des deux pays. D'ailleurs, il existe déjà pour divers secteurs de la zone du Traité de l'Atlantique Nord des quartiers généraux unifiés dirigeant les opérations de forces qui leur sont affectées. La région Canada-États-Unis fait partie intégrante de la zone de l'OTAN. Dans le sens des objectifs stratégiques fixés par l'OTAN pour la région Canada-États-Unis et en conformité des dispositions du Traité de l'Atlantique Nord, nos deux Gouvernements ont reconnu, en créant le Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord (NORAD), l'utilité de l'unification des quartiers généraux qui dirigent les opérations de forces de défense aérienne qui leur sont assignées. L'unification dont les deux Gouvernements sont convenus a pour but de les aider à développer et à entretenir leur aptitude individuelle et commune à résister à toute attaque aérienne lancée contre leurs territoires, en Amérique du Nord, en conjuguant leur défense.

Les deux Gouvernements estiment que l'adoption des arrangements de défense aérienne unifiée ici prévus augmente l'importance de consultations aussi étroites que posible entre les deux Gouvernements sur les questions intéressant la défense commune de l'Amérique du Nord et que la coopération en matière de défense pourra être mise en œuvre de façon satisfaisante pour les deux pays, seulement si ces consultations se poursuivent régulièrement et constamment.

En considération de ce qui précède, et compte tenu de l'expérience acquise au cours du fonctionnement provisoire du Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord, mon Gouvernement propose que les principes suivants régissent l'organisation qui sera établie, ainsi que les opérations du Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord.

1. Le Commandant en chef du NORAD (CINCNORAD) relèvera directement du Comité des chefs d'état-major du Canada et de celui des États-Unis, lesquels relèveront directement de leur Gouvernement respectif. Il obéira à un plan général de défense aérienne approuvé par les autorités compétentes de nos deux Gouvernements, lesquelles devront tenir compte de leurs objectifs en ce qui concerne la défense de la région Canada-États-Unis de la zone de l'OTAN.

2. Le Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord comprendra les unités de combat et les personnes qu'y affecteront expressément les deux Gouvernements. L'autorité du Commandant en chef du NORAD sur ces unités et ces personnes se limitera à la direction des opérations définie ci-dessous.

3. "Direction des opérations" désigne ici le pouvoir donné à une autorité de diriger, de coordonner et de contrôler les activités "opérationnelles" de forces affectées, attachées ou autrement confiées à cette autorité. Aucun changement permanent d'affectation ne serait effectué sans l'approbation de la haute autorité nationale intéressée. Les commandants dont relèvera la direction des opérations pourront envoyer des renforts provisoires d'une région à l'autre, même au delà de la frontière, si les opérations l'exigent. L'organisation de base des commandements des forces aériennes des deux pays, notamment en matière d'administration, de discipline, de régie interne et d'instruction des unités, sera placée sous l'autorité des commandants nationaux qui relèveront de leurs autorités nationales.

4. La nomination du CINCNORAD et de son suppléant devra être approuvée par les Gouvernements du Canada et des États-Unis. Ils ne devront pas venir l'un et l'autre du même pays. Le Commandant en chef aura à son service un état-major unifié se composant d'officiers des deux pays. En l'absence du Commandant en chef, l'autorité sera exercée par son suppléant.

5. L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord continuera d'être tenue, par le Groupe stratégique régional Canada-États-Unis, au courant des mesures adoptées pour la défense aérienne de l'Amérique du Nord.

6. Les plans et les méthodes que le NORAD devra suivre en temps de guerre seront conçus et approuvés en temps de paix par les autorités nationales compétentes et devront pouvoir être rapidement mises en œuvre en cas d'urgence. S'ils ont trait aux responsabilités des organismes ou des ministères civils des deux Gouvernements, les plans et les méthodes recommandés par le NORAD devront être soumis par les autorités militaires compétentes à la décision de ces ministères et de ces organismes et pourront faire l'objet d'une coordination intergouvernementale.

7. Les attributions du Commandant en chef et de son suppléant seront compatibles avec les principes exposés ci-dessus. Elles pourront être modifiées par voie d'accord entre le Comité canadien des chefs d'état-major et l'état-major interarmes des États-Unis, avec l'approbation de la haute autorité compétente et pourvu que les changements soient en harmonie avec les principes énoncés dans la présente Note.

8. Le financement des dépenses relatives au fonctionnement du quartier général unifié du Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord fera l'objet d'un accord entre les organismes compétents des deux Gouvernements.

9. Le Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord sera maintenu en fonctionnement pendant dix années ou pendant une période moindre dont les deux pays pourraient convenir en ayant égard aux intérêts de leur défense commune et aux objectifs fixés en conformité du Traité de l'Atlantique Nord. Les termes du présent Accord pourront être revisés en tout temps à la demande de l'un ou de l'autre pays.

10. L'Accord que les parties au Traité de l'Atlantique Nord ont signé à Londres, le 19 juin 1951, au sujet du statut de leurs forces, s'appliquera en l'occurrence.

11. Le Commandant en chef du NORAD ne communiquera des renseignements au public sur des questions intéressant le Canada et les États-Unis qu'après consultation et entente, dans chaque cas, entre les organismes compétents des deux Gouvernements.

Si le Gouvernement des États-Unis donne son accord aux principes énoncés plus haut, je propose que la présente Note et votre réponse constituent, entre nos deux Gouvernements, un accord qui entrera en vigueur à la date de votre réponse.

Veuillez agréez, Monsieur le Secrétaire d'État, les assurances de ma très haute considération.

"N. A. Robertson"
Ambassadeur du Canada

L'honorable John Foster Dulles
Secrétaire d'État des États-Unis
Washington, (D.C.)

DÉPARTEMENT D'ÉTAT
WASHINGTON

le 12 mai 1958

Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai l'honneur de me référer à la Note N° 263 de Votre Excellence, en date du 12 mai 1958, proposant au nom du Gouvernement canadien certains principes devant régir à l'avenir l'organisation et le fonctionnement du Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord (NORAD).

J'ai le plaisir de vous faire connaître que mon Gouvernement donne son plein accord aux principes énoncés dans votre Note. Mon Gouvernement est en outre d'accord avec votre proposition aux termes de laquelle votre Note et la présente réponse constitueront entre nos deux Gouvernements un accord entrant en vigueur aujourd'hui même.

Veuillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

pour le Secrétaire d'État
"Christian A. Herter"

L'honorable N.A. Robertson
Ambassadeur du Canada
Washington (D.C.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 20 mai 1958

La séance est ouverte à onze heures.

LA SANCTION ROYALE

M. l'Orateur: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu le message suivant:

Ottawa, le 20 mai 1958

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable Patrick Kerwin, juge en chef du Canada, député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le 20 mai, à 5 heures quarante-cinq du soir, pour donner la sanction royale à certains bills.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre humble serviteur,
Le secrétaire du Gouverneur général
(Administration)
J.-F. Delaute

LES "CANADIAN NATIONAL STEAMSHIPS"

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUR LA PRÉTENDUE INTENTION DE VENTE DE BATEAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre des Transports s'il est au courant des articles qui ont paru récemment dans deux numéros du *Financial Post* et du *Globe and Mail* suivant lesquels les huit bateaux qui ont été frappés par la grève du syndicat international des marins et qui sont la propriété des *Canadian National Steamships* seront mis en vente? A-t-il des observations à formuler à ce sujet? J'ai fait parvenir au ministre plus tôt aujourd'hui le texte de ma question.

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de m'avoir avisé de son intention de poser cette question. Je n'ai pas lu les deux articles dont il parle. Je me mettrai en relation avec la direction de la *Canadian National West Indies) Steamships* et renseignerai la Chambre à ce sujet dans un jour ou deux.

M. l'Orateur: A l'ordre! Je crois que cette question a déjà été posée par le député de Laurier. Il y a, au *Feuilleton*, une question exigeant une réponse orale qui, à mon avis, traite du même sujet.

L'hon. M. Chevrier: Non, Monsieur l'Orateur. Elle traite du même sujet, pour ainsi dire, mais sans inclure la question de la vente des bateaux. C'est pourquoi j'ai posé ma question au ministre.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

DEMANDE DE NORAD—DÉBAT SUR L'ACCORD CANADO-AMÉRICAIN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre de la Défense nationale une question qui, je l'espère, le ranimera. Peut-il maintenant donner à la Chambre l'assurance qu'il donnera suite à l'engagement donné le 4 janvier de la présente année en répondant à la demande de l'honorable député d'Essex-Est (M. Martin)? Il s'était engagé à soumettre l'accord de NORAD au Parlement en prenant les dispositions nécessaires pour que le Parlement puisse le dicuter sous forme de motion régulière.

L'hon. G. R. Pearkes (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, j'assure à l'honorable député que je meurs d'impatience de répondre à cette question. La note a été déposée hier et le secrétaire d'État au Affaires extérieures a donné à entendre que la Chambre aura l'occasion de discuter davantage la question.

M. McIlraith: Non.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): J'aimerais poser une autre question au premier ministre. N'étudiera-t-il pas la possibilité que la Chambre des communes discute cet accord sous forme de résolution, soumise à l'approbation ou à la désapprobation de la Chambre?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, hier, en réponse à la question posée par mon honorable ami, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit qu'on aurait encore l'occasion plus tard de discuter cette question. Le député prétend maintenant qu'on devrait avoir l'occasion de discuter de façon générale une résolution à cet égard. Après avoir examiné les dossiers, et vu que cela fait partie du concept de l'OTAN, je ne vois aucune raison d'envisager la question sous cet angle. Je signale en outre que, l'ancien gouvernement ayant fait tout le travail préliminaire

à cet égard et en étant arrivé à un accord provisoire,—bien que non incorporé dans un échange de notes,—il m'a semblé qu'il n'y aurait probablement aucune opposition à ce que la Chambre accepte l'accord ou l'échange de notes entre les deux pays. Cependant, vu la disproportion en faveur du gouvernement qui, de l'avis des députés d'en face, caractérise la composition de la Chambre, et aussi parce que l'opposition semble souhaiter la mise aux voix pour montrer qu'elle désapprouve l'échange de notes,...

Des voix: Mais non!

Le très hon. M. Diefenbaker: ...je n'aurais aucune objection à la présentation d'un projet de résolution, qui donnerait aux députés l'occasion d'exprimer leur opinion dans une mise aux voix.

L'hon. M. Pearson: Le premier ministre n'a-t-il pas constaté, au cours des recherches qu'il a faites à ce sujet, que la question, loin d'avoir été approuvée par le cabinet précédent, ne lui a même jamais, été soumise pour étude, en tant que cabinet? Le premier ministre n'admet-il pas que la mise aux voix de la question à la Chambre serait fort utile, vu qu'il importe d'indiquer que les députés appuient à l'unanimité le concept de la défense collective?

Le très hon. M. Diefenbaker: En ce qui concerne le premier point soulevé par l'honorable représentant, et bien que je n'aie évidemment pas le droit d'examiner les archives du cabinet précédent, tout indique que la question a été mise à l'étude, ainsi qu'en font foi les notes des réunions de l'état-major à cet égard.

Quant au second point, c'est pourquoi je tiens tant à ce que les députés aient l'occasion de voter sur cette question, afin que nous sachions exactement quelle est leur attitude et s'ils appuient la mesure prise; jusqu'ici, ils n'ont manifesté aucun signe à cet égard.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Le premier ministre ne sait-il pas, maintenant qu'il a été décidé d'accepter la proposition du chef de l'opposition, que cette entente comportant l'autorisation d'envoyer des forces canadiennes en dehors du Canada doit être soumise à la Chambre au moyen d'une résolution distincte, si nous entendons suivre la pratique constitutionnelle et traditionnelle de la Chambre?

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je n'entamerai pas de discussion à ce propos. Je me borne à dire que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a signalé qu'il s'agit d'une partie du plan de défense de l'OTAN. Dans ces conditions, toute pratique constitutionnelle suivie par le passé ne s'applique pas à la situation présente.

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: A l'ordre! Cette question dégénère maintenant en débat et, puisqu'il en est ainsi, il conviendrait mieux de tenir une telle discussion plus tard lorsque la Chambre sera saisie de la question.

DEMANDE DE DÉPÔT DU COMPTE RENDU DES SÉANCES DU COMITÉ SÉNATORIAL AMÉRICAIN

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je me demande si le secrétaire d'État aux Affaires extérieures envisagerait le dépôt du compte rendu des séances du comité spécial du sénat américain sur les relations canado-américaines, eu égard à l'intérêt très général que manifestent assurément les honorables députés à cet égard.

L'hon. Sidney E. Smith (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, n'ayant pas ces documents dans mon ministère, je ne vois pas comment je puis donner suite à cette demande.

M. l'Orateur: Il s'agit là d'un document que pourront se procurer tous les honorables députés en s'adressant à un service autre qu'un service officiel. Il n'est pas précisément entre les mains des membres du gouvernement. J'ai pourtant l'impression qu'on a pris des dispositions utiles en ce sens.

LA FOIRE INTERNATIONALE DU COMMERCE

BRUXELLES—PRÉTENDUE CRITIQUE DU PAVILLON DU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. L. Hanbidge (Kindersley): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Commerce. J'ai un éditorial du grand journal de famille, du journal indépendant en politique qu'on appelle le *Telegram* de Toronto, du samedi 17 mai. L'éditorial s'intitule "En montre à Bruxelles". J'aimerais demander au ministre s'il a lu l'éditorial. En second lieu, le ministre compte-t-il suivre le conseil qu'on lui donne en prenant un avion pour aller redresser la situation à Bruxelles?

L'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de m'avoir prévenu de sa question. J'ai lu l'éditorial. Je ne verrais aucune objection à aller à Bruxelles immédiatement mais à l'heure actuelle je ne vois pas à

quoi cela servirait. Le pavillon canadien à la foire mondiale de Bruxelles a été dessiné et organisé il y a deux ans environ. Quand nous avons pris le pouvoir l'été dernier, on avait terminé les plans. Je suis allé à Bruxelles en septembre dernier. J'ai vu le pavillon en cours de construction. On m'a donné une idée de sa disposition d'ensemble et des terrains qui l'entourent.

L'exposition s'étant ensuite ouverte, des observations ont paru dans les journaux. On m'a écrit pour se plaindre de certaines choses, des repas, par exemple, servis au restaurant. On s'est demandé si la rampe qui mène à l'étage est bien la bonne méthode pour y conduire. On a critiqué les dimensions de l'édifice et la nature des pièces qui y sont exposées. En pareille matière, il est bien difficile de savoir quoi faire. Les gens diffèrent d'avis sur l'art et l'architecture. Un pavillon comme celui-là ne saurait satisfaire complètement tout le monde. Je ne suis pas spécialiste en matière d'art. Je ne comprends rien ni au surréalisme, ni à la peinture moderne. J'ai cependant aimé ce dessin humoristique publié durant la campagne électorale et qui nous donnait une vue surréaliste du Canada.

Pour revenir au pavillon en question, j'ai eu les impressions directes d'un observateur compétent, justement de retour de Bruxelles, où il a passé cinq jours à examiner les divers pavillons, notamment celui du Canada. Avec votre permission, monsieur l'Orateur, j'aimerais signaler que M^me^ Michener m'a dit hier qu'elle a visité en détail tous les pavillons de l'exposition internationale, et que le pavillon canadien fait honneur à notre pays. Elle m'a dit qu'à son avis la participation canadienne avait été conçue avec imagination et qu'elle donne une image fidèle de l'ensemble du pays. Ce n'est pas le cas, a-t-elle dit, des pavillons d'autres pays plus petits. Le stand des industries et arts canadiens est plus représentatif que celui des États-Unis. Elle a signalé tout particulièrement l'excellence du stand des pêcheries. Les poissons mécaniques paraissent si réels qu'une visiteuse a commencé par leur jeter des miettes de pain avant de s'apercevoir de son erreur. Les jardins qui entourent l'immeuble ont été fort bien tracés.

M. McIlraith: Monsieur l'Orateur, j'en appelle au Règlement; ce n'est certainement pas le mode de réponse qu'on attend d'un ministre. Le ministre a enfreint le Règlement par défaut de concision et de pertinence, ainsi qu'à d'autres égards qui ne vous ont certainement pas échappé, monsieur l'Orateur. On peut même dire qu'il est allé au delà des limites du bon goût.

M. l'Orateur: Le ministre a pris la pleine responsabilité de ses paroles. C'est un sujet qui ne me paraît pas pouvoir être traité de façon satisfaisante pendant la période des questions; nous pourrons d'ailleurs examiner les qualités et les faiblesses du pavillon canadien au cours du débat en cours.

L'hon. M. Churchill: Étant donné que le public s'intéresse à cette question et qu'on ne peut guère la considérer comme matière à débat, j'ai pensé qu'un tel exposé des faits pourrait être, en l'occurrence, admis par la Chambre.

L'AGRICULTURE

ASPERGES—INTERPELLATION QUANT AUX ÉCARTS ENTRE LES PRIX MINIMUMS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Erhart Regier (Burnaby-Coquitlam): J'ai une question à poser au ministre de l'Agriculture. Pourquoi les producteurs d'asperges de l'Ontario touchent-ils un prix minimum plus élevé que ceux de la Colombie-Britannique? Le gouvernement a-t-il accepté, sous le régime de la nouvelle loi, le principe des écarts de prix d'une région à une autre?

L'hon. D. S. Harkness (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, la raison en est que, sous le régime de la loi de stabilisation, comme l'honorable député se le rappelle sans doute, il est prévu qu'un prix minimum sera établi d'après le prix moyen obtenu pour le produit en cause sur des marchés représentatifs un peu partout au Canada. Le prix moyen des asperges en Colombie-Britannique a été inférieur d'un cent la livre au prix moyen obtenu pour les asperges en Ontario. C'est pour cette raison que le prix minimum établi en Colombie-Britannique est de 17c. tandis que celui de l'Ontario est de 18c.

(*Plus tard*)

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): J'aimerais poser au ministre de l'Agriculture une question fort pertinente qui s'ajoute à celle du député de Burnaby-Coquitlam. Le principe des prix de soutien régionaux s'appliquera-t-il aussi aux pommes et aux œufs?

L'hon. M. Harkness: Monsieur l'Orateur, il ne s'agit pas de prix de soutien régionaux; il s'agit d'appliquer les dispositions de la loi sur la stabilisation des prix agricoles qui, ainsi que je l'ai dit tout à l'heure, prescrit que des prix minimums seront établis en fonction de la moyenne décennale des prix sur des marchés représentatifs de tout le pays, ce qui veut évidemment dire que le prix minimum à Toronto, par exemple, ne sera pas le même qu'à Winnipeg. D'autre part, on peut prendre deux autres localités quelconques

qui sont très distantes l'une de l'autre. Telle sera la situation dans la plupart des cas.

(Plus tard)

M. W. H. McMillan (Welland): Monsieur l'Orateur, j'ai une autre question à poser au ministre de l'Agriculture. Le prix moyen des asperges de la catégorie A en Ontario n'était-il pas de 22c. la livre, au cours des dernières années, et le prix minimum a-t-il été fixé à 80 p. 100 de ce chiffre? J'aimerais aussi qu'on me dise si les producteurs de pêches peuvent s'attendre qu'on fixe un prix minimum de leurs produits cette année?

L'hon. M. Harkness: Monsieur l'Orateur, le prix des asperges était en effet d'environ 22c. la livre, il y a deux ans. L'an dernier il était de 21c. la livre. Il s'agissait d'asperges nº 1, catégorie A, destinées aux conserveries. Je ne me souviens plus exactement du pourcentage précis auquel on s'est arrêté, mais il est voisin de 80 p. 100. Pour l'instant je n'ai rien à dire des pêches.

LE NATIONAL-CANADIEN

MONCTON—INTERPELLATION AU SUJET DE MISES À PIED PRÉVUES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H.-J. Michaud (Kent (N.B.)): J'ai une question à poser au ministre des Transports. Le ministre se propose-t-il de prendre des dispositions afin d'empêcher les congédiements prévus aux ateliers de réparation du National-Canadien à Moncton?

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, les questions de ce genre relèvent directement de la direction des chemins de fer Nationaux du Canada.

M. H.-J. Robichaud (Gloucester): J'ai une autre question. Le ministre se rappelle-t-il avoir dit aux journalistes à Moncton, comme on l'a signalé le 28 mars, qu'il avait donné des ordres rigoureux...

M. l'Orateur: A l'ordre! Je constate que l'honorable député de Gloucester s'apprête à fournir des renseignements et non à en demander.

M. Robichaud: Le ministre a-t-il dit aux journalistes à Moncton, comme on l'a signalé le 28 mars 1958, qu'il avait rigoureusement ordonné au National Canadien de ne congédier aucun autre employé?

M. l'Orateur: A l'ordre! Je ne suis pas sûr que le député de Gloucester juge approprié de poser cette question à l'appel de l'ordre du jour pour savoir si une déclaration a été faite en mars, le 28 n'est-ce pas?

[L'hon. M. Harkness.]

M. Robichaud: Le 28 mars 1958.

M. l'Orateur: Ce n'est pas une question urgente, mais si le ministre désire y répondre, il peut le faire.

L'hon. M. Hees: Je serai très heureux de répondre à la question du député. A Moncton, j'ai répété en somme ce que j'avais déclaré à la Chambre en janvier, je crois,—le député avait entendu cette déclaration,—pour signaler que le National-Canadien se lançait dans un programme de création d'embauche en hiver pour atténuer le chômage au Canada, vu qu'on espérait que l'industrie privée en ferait autant. Je n'ai pas déclaré que le National-Canadien ne congédierait plus jamais d'employés.

(Plus tard)

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Monsieur l'Orateur, puis-je reprendre le sujet en posant une question complémentaire de celle qu'a déjà posée le député de Gloucester? Le ministre des Transports voudrait-il dire à la Chambre combien d'hommes ont été congédiés aux usines de Moncton du National-Canadien et ce que le National-Canadien ou le gouvernement se propose de faire pour trouver de l'emploi à ces hommes?

L'hon. M. Hees: Monsieur l'Orateur, comme l'ex-ministre le sait parfaitement, ces questions ressortissent exclusivement au National-Canadien. Je communiquerai avec la direction et je verrai quelle est la situation à cet égard.

LES PORTS

FORT-WILLIAM—INTERPELLATION AU SUJET DES CRÉDITS FÉDÉRAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Hubert Badanai (Fort-William): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Travaux publics. Un vif désappointement s'est fait jour dans ma circonscription...

Des voix: La question!

M. Badanai: Très bien. Voici la question. Une vive déception a parcouru ma circonscription au vu de ce qui semble de bien maigres crédits pour l'amélioration du port de Fort-William. Sur les 100 millions prévus pour la province d'Ontario, la ville de Fort-William, avec ses 42,000 habitants, n'obtiendra du gouvernement fédéral qu'un crédit de $100,000.

Des voix: La question!

M. Badanai: J'aimerais savoir si ces chiffres représentent tout ce que le gouvernement fédéral dépensera à Fort-William en 1958?

M. l'Orateur: L'honorable député n'est peut-être pas très au courant des usages de la Chambre. Je pense que la question recevrait une meilleure réponse si l'honorable député voulait l'inscrire au *Feuilleton*. La statistique qui lui serait fournie serait plus exacte.

LES PONTS

DÉCLARATION RELATIVE AU NOM D'UN NOUVEAU PONT

A l'appel de l'ordre du jour.

(*Texte*)

L'hon. George Hees (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, jeudi dernier l'honorable député de Laurier a fait une suggestion relativement au choix d'un nom pour le nouveau pont qui traverse à l'île des Sœurs et je lui ai répondu que j'étudierais la question avec grand plaisir. Il est fortement à désirer, je crois, que le nom qui sera donné à ce pont évoque l'histoire des Canadiens français de la ville de Montréal.

J'ai discuté la question avec les fonctionnaires du Conseil des ports nationaux à qui j'ai demandé de se mettre en communication avec la Chambre de commerce de Montréal et autres groupements intéressés, en vue de trouver le nom qui conviendrait le mieux.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Je remercie l'honorable ministre des Transports de son excellente réponse et surtout de l'encouragement qu'il nous donne à l'effet que le nouveau pont de l'île des Sœurs portera un nom français.

(*Traduction*)

LA NAVIGATION

LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT—ACCIDENTS INTÉRESSANT LES BATEAUX SANS PILOTES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): Je voudrais savoir du ministre des Transports s'il peut dire que des bateaux étrangers utilisant, sans se servir de pilotes, la voie maritime du Saint-Laurent au cours de la présente saison de navigation ont subi des accidents. Dans le cas de l'affirmative, l'absence de pilotes constituait-elle un élément de l'accident en cause?

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je tiens à remercier le député de la courtoisie dont il a fait preuve en m'avisant de son intention de poser cette question.

Le ministère des Transports n'a eu rapport que d'un seul accident survenu à un bateau étranger qui utilisait la voie maritime du Saint-Laurent sans pilote. En l'occurrence, le bâtiment allemand *Auguste Levers* et le *Wallaceburg* bateau canadien des lacs, se sont heurtés légèrement en essayant de se croiser dans le canal de Cornwall. Aucun des deux bateaux n'employait de pilote et les dégâts subis se limiteraient, à ce qu'on me dit, à une rampe faussée. Ce genre d'incidents se produit dans les canaux, même quand les bateaux sont guidés par des pilotes, et il n'est guère possible de dire si, dans le cas à l'étude, les bâtiments auraient pu se croiser sans dommage s'ils en avaient employé.

L'ASSURANCE-SANTÉ

EFFETS DU PROGRAMME D'HOSPITALISATION SUR LE TRAITEMENT DES ANCIENS COMBATTANTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. C. MacRae (York-Sunbury): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Affaires des anciens combattants. Peut-il nous dire quels effets le programme provincial d'assurance-hospitalisation qu'on va bientôt mettre en vigueur pourrait avoir sur l'hospitalisation et le traitement des ex-militaires et sur le fonctionnement des hôpitaux qui relèvent de son ministère?

L'hon. A. J. Brooks (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, je remercie l'honorable député d'avoir bien voulu me prévenir de sa question qui, je le sais très bien, intéresse au plus haut point les ex-militaires de tout le Canada. La réponse comporte une foule de détails qui ne sont pas tous en ma possession à l'heure actuelle et j'aimerais, par conséquent, tenir la question pour un préavis.

LES TRANSPORTS

GRAND LAC DES ESCLAVES—RAPPORT SUR LE RELEVÉ RELATIF AU CHEMIN DE FER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. M. A. Hardie (Mackenzie-River): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales. A-t-il reçu des sociétés de chemins de fer le rapport sur le relevé qu'elles ont pratiqué relativement au chemin de fer du Grand lac des Esclaves et, dans le cas de l'affirmative, se propose-t-il de déposer ce rapport?

L'hon. Alvin Hamilton (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Le rapport auquel songe l'honorable député est un rapport que les sociétés de chemins de fer ont préparé pour elles-mêmes et à leurs propres frais. Elles nous en ont remis une copie à titre gracieux. Je ne suis pas sûr que j'aie le droit de le déposer à la Chambre, à moins d'obtenir leur permission. Cependant,

je me renseignerai et verrai ce qu'il y a moyen de faire.

LA "CANADIAN PACIFIC STEAMSHIPS"

COLOMBIE-BRITANNIQUE—INTERPELLATION AU SUJET DES PROGRÈS DE LA GRÈVE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): J'aimerais poser une question au ministre du Travail. Pourrait-il nous dire quel progrès, s'il en est, a été réalisé vers le règlement de la grève déclenchée contre la *Canadian Pacific Steamships* en Colombie-Britannique?

L'hon. Michael Starr (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je remercie l'honorable député d'avoir bien voulu me donner préavis de sa question. En réponse, je lui dirai qu'après les réunions infructueuses tenues vendredi dernier, le 16 mai, avant la grève, entre les représentants du Pacifique-Canadien sur la côte ouest et le syndicat international des marins, je leur ai fait savoir que toutes les ressources du ministère du Travail étaient à leur disposition en tout temps. J'ai également donné instruction au représentant du ministère du Travail sur la côte ouest de mettre ses services à la disposition des parties en tout temps.

M. Howard: Puis-je poser une question supplémentaire? Dois-je conclure de la réponse du ministre que, pour autant qu'il sache, il n'est prévu aucune autre réunion sous les auspices de son ministère? Bien qu'on puisse être à préparer un projet, aucune réunion n'est prévue pour une date déterminée?

L'hon. M. Starr: Dans le moment, monsieur l'Orateur, nous n'avons aucun avis de convocation de réunion.

L'IMPÔT SUR LE REVENU

"PREMIUM IRON ORES"—REPRÉSENTATIONS DU CANADA AU GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. M. Benidickson (Kenora-Rainy-River): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas eu connaissance que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ait répondu à la question qu'a posée hier le député de Port-Arthur au sujet des témoignages rendus vendredi dernier au comité du Sénat américain sur les affaires étrangères. Il a l'intention de répondre un autre jour sans doute, et voilà pourquoi je lui demande si, lorsqu'il examinera le compte rendu des séances de ce comité, il étudierait aussi les questions qui ont été posées à l'ambassadeur des États-Unis au Canada. Des membres du comité lui ont demandé pourquoi il avait déclaré que la poursuite intentée par le Trésor américain contre la *Premium Iron Ores Company* n'avait rien à voir avec la convention fiscale canado-américaine.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures dirait-il également à la Chambre si, avant ou depuis que l'ambassadeur des États-Unis a fait cette déclaration, le gouvernement a fait connaître ses vues à l'ambassadeur, tel que les exposait le ministre du Revenu national, le 1er février, savoir que, si le ministère de l'Impôt des États-Unis gagnait cette cause, "à notre sens la convention aurait été violée", pour reprendre les paroles du ministre du Revenu national?

L'hon. Sidney E. Smith (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, la semaine dernière, je ne me rappelle plus le jour, j'ai fourni le renseignement demandé en répondant à une question à peu près semblable.

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion interrompue le lundi 19 mai, sur la motion de M. Robert Lafrenière tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, ainsi que sur l'amendement de l'honorable M. Pearson et le sous-amendement de M. Argue.

M. l'Orateur: En toute déférence envers l'honorable député de Hull auquel je m'apprête à donner la parole, me sera-t-il permis de lui rappeler qu'il avait à une minute près épuisé son temps de parole hier, lorsque nous avons suspendu la séance?

(*Texte*)

M. Alexis Caron (Hull): Monsieur l'Orateur, même s'il ne me reste qu'une minute, je vais essayer de m'en servir.

Hier, au cours de la discussion, j'ai parlé de cet affaissement extraordinaire des affaires qui présente, en même temps, un principe d'inflation et j'ai exprimé l'opinion que les impôts devraient être réduits. Je n'avais pas complètement terminé ma pensée. On va peut-être objecter que si les impôts sont réduits de nouveau, il y a un danger d'augmenter l'inflation. Voici ce que je suggère: en temps extraordinaire, le gouvernement peut prendre des mesures extraordinaires, tout comme pendant la guerre, à cause des difficultés que nous traversions, et le gouvernement a fixé les prix. A mon sens, le mal actuel est causé par le crédit que l'on accorde pour l'achat d'objets de luxe et je suis d'avis que le gouvernement pourrait décréter un état d'urgence et stipuler

qu'aucun crédit ne pourra être obtenu à moins que l'acheteur ne dépose 25 p. 100 du prix d'achat de la marchandise.

On pourrait également établir une régie des prix sur les denrées alimentaires, car si nous laissons monter les prix, l'ouvrier réclamera une augmentation de salaire, à la suite de laquelle on demandera de relever les prix de nouveau, ce qui va créer un cercle vicieux duquel nous ne pourrons jamais sortir.

Monsieur l'Orateur, je regrette que le temps soit si court.

(*Traduction*)

M. Arthur Maloney (Parkdale): Monsieur l'Orateur, je réclame l'honneur d'ajouter mon nom à la longue liste de ceux qui vous ont rendu hommage à l'occasion de votre réélection au poste d'Orateur de la Chambre des communes et je désire aussi signaler qu'il est significatif que les membres de l'opposition, que vous avez traités avec tant d'impartialité, d'objectivité et de justice au cours de la 23e législature, aient fait en sorte que vous soyez choisi à l'unanimité.

Je désire également offrir mes félicitations à l'Orateur suppléant et honorable député de Spadina (M. Rea) à l'occasion de leur nomination. J'ajoute aussi mon nom à la liste de ceux qui ont déjà félicité l'honorable député de Québec-Montmorency (M. Lafrenière) et l'honorable député du Yukon (M. Nielsen) de leur excellent apport au débat actuel.

Au nom de ceux qui étaient ici depuis le 10 juin, je profite de l'occasion pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux députés élus le 31 mars. Si leur séjour ici leur est aussi agréable et intéressant qu'il l'a été pour nous qui avons été élus le 10 juin, ce sera pour eux une expérience fructueuse et réconfortante et ils constateront également que leur participation aux délibérations de la Chambre sera non seulement bien accueillie mais aussi encouragée.

Je voudrais dire quelques mots de la contribution remarquable qu'ont apportée à nos débats parlementaires ces jours derniers ceux des nouveaux députés qui ont déjà pris part à la discussion actuelle. Je désire féliciter également les cinquante représentants du vieux Canada français. Leur entrée en cette Chambre, la semaine dernière, me permet, je crois, de me décerner le titre de prophète. Je veux rappeler ce que j'ai dit au cours de mon premier discours en cette Chambre le 21 octobre 1957. La page 212 du hansard me fait dire:

> Présentement, il ne se trouve pas, de notre côté de la Chambre, autant de représentants de nos bons amis les Canadiens-français que j'aimerais en voir mais nous savons qu'à la première occasion cette situation sera redressée; aussi nous réservons jusqu'à 50 places pour recevoir les nouveaux venus.

A ce moment-là, il y avait, je crois, environ neuf représentants de la province de Québec de ce côté-ci de la Chambre. J'ai ajouté:

> Dans l'intervalle, chacun de nous, de ce côté de la Chambre, se fera un point d'honneur de veiller jalousement au maintien et à la sauvegarde des anciens droits et privilèges du Canada français.

(*Texte*)

Monsieur l'Orateur, je voudrais maintenant me reporter à un passage du premier discours que j'ai prononcé à la Chambre, le 21 octobre 1957:

> Présentement, il ne se trouve pas, de notre côté de la Chambre, autant de représentants de nos bons amis les Canadiens français que j'aimerais en voir, mais nous savons qu'à la première occasion cette situation sera redressée; aussi, nous réservons jusqu'à cinquante places pour recevoir les nouveaux venus.

Ceci prouve que je suis presque un prophète.

(*Traduction*)

Le succès du parti conservateur dans la province de Québec n'a été que la confirmation de ce que nous avons toujours affirmé, c'est-à-dire que nous étions le parti de toute la population de notre pays, le parti des Anglo-Saxons comme celui des Français et de tous les autres groupes ethniques qui constituent notre population.

J'aimerais profiter de l'occasion pour féliciter chaleureusement le nouveau secrétaire d'État (M. Courtemanche) et le nouveau ministre de la Production de défense (M. O'Hurley). Les services qu'ils ont rendus en cette enceinte nous permettent de prédire avec confiance que les services qu'ils rendront dans ces nouveaux postes importants seront certainement de la plus haute qualité. J'aimerais également adresser mes félicitations au nouveau ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration (Mme Fairclough).

Nous, qui siégeons du côté conservateur de la Chambre, sommes ici aujourd'hui si nombreux pour diverses raisons; et je ne me propose pas d'en épuiser la liste. Nous sommes ici aujourd'hui tout d'abord parce que nous avons servi notre pays dans les rangs du parti conservateur sous la direction d'un Canadien inspiré et donné à sa mission, sous la direction d'un premier ministre dont tout le passé, tant professionnel que parlementaire, a été consacré aux droits, conformément à la loi, du citoyen ordinaire, humble et moyen.

Nous sommes ici aujourd'hui grâce à une somme de réalisations et de promesses tenues qui n'a jamais été égalée en si peu de temps dans l'histoire de notre pays, et nous pouvons nous vanter de ce résultat depuis le 10 juin dernier. Nous sommes également ici grâce au rôle dominant et influent de la jeu-

nesse dans les conseils de notre parti. Dans la 23e législature de notre pays; 35 de nos membres avaient moins de 40 ans et, sans être certain de l'exactitude de ces chiffres, j'ai l'impression que, de ce côté-ci de la Chambre, siègent maintenant près de 100 députés de moins de 40 ans, ce qui donne à notre parti un aspect de permanence et ce qui donne au peuple canadien confiance dans l'avenir du pays sous notre direction.

Je pense que nous sommes ici aujourd'hui encore grâce aux mesures énergiques que le gouvernement a prises pour résoudre le problème du chômage dans notre pays. J'aimerais dire un mot du chômage, car certains de ceux qui ont pris part au présent débat avant moi, et qui siègent du côté de l'opposition, ont eux-mêmes estimé devoir en parler. On en a beaucoup parlé, soit à la Chambre soit en dehors, depuis le début de l'automne dernier. A entendre certains députés et certaines gens qui n'ont pas le privilège de faire partie de la Chambre, on se croirait en pleine dépression. A en entendre d'autres, on croirait qu'ils sont déçus à l'idée que le gouvernement puisse réussir à nous sortir de cette situation.

A mon avis, aucun député, quel que soit son parti, ne peut nier équitablement que le gouvernement a fait tout ce qu'un gouvernement, quel qu'il fut, aurait pu faire. Il a réaffecté des fonds aux travaux publics afin de fournir directement et aussitôt que possible un stimulant de 200 millions de dollars à l'économie, en supplément des dépenses de l'année civile écoulée. Personne ne saurait nier que les conséquences de cette mesure sage et énergique ont été des plus concrètes et des plus bénéfiques. Dans le seul domaine du logement, le résultat a été que le nombre de mises en chantier d'unités de logement, 17,360 a plus que doublé par rapport à l'année passée (8,410). Ce stimulant s'est étendu à de nombreux autres secteurs de notre économie, particulièrement à ceux qui se rattachent à l'industrie du bâtiment. Oui, les résultats de cette mesure sont évidents et se révéleront d'une façon plus marquée encore dans un ou deux mois.

Je crois que le système,—car c'est une attitude qu'en certains milieux on a érigé en système,—qui consiste à s'alarmer à propos de tout ne peut que nuire à notre pays. Il doit être manifeste pour tous les députés que le niveau d'emploi au Canada est actuellement bien meilleur que les prophètes de malheur ne nous le laissaient croire l'hiver dernier. Lorsque le ministre du Travail a alors assuré à la Chambre qu'il avait confiance dans le ressort naturel de notre économie, ses paroles ont été noyées sous la clameur de ceux qui voulaient crier au désastre. Tout indique aujourd'hui que sa confiance était justifiée et que le pessimisme de ses adversaires en plus d'avoir été nuisible, ne présentait une analyse ni juste ni exacte de la situation.

La statistique la plus récente du Bureau fédéral de la statistique révèle le chiffre de 590,000 chômeurs. C'est un nombre fort considérable, qui équivaut à près de 10 p. 100 de l'effectif ouvrier. Cependant, ceux qui prétendent que ce chiffre est signe de crise devraient se rappeler que la proportion des chômeurs durant la crise économique était, d'après une estimation prudente, de 20 à 25 p. 100. J'ignore ce que serait une estimation libérale; elle serait probablement beaucoup plus élevée.

L'hon. M. Martin: Environ 3 p. 100.

M. Maloney: Vous n'avez jamais été très bon en mathématiques.

L'hon. M. Pearson: Il a étudié avec le ministre des Finances (M. Fleming).

L'hon. M. Martin: Le ministre des Finances et moi nous étions confrères de classe.

M. Maloney: Et il avait toutes les plus hautes notes. Un autre rapport du Bureau fédéral de la statistique paraîtra d'ici un jour ou deux. On saura alors clairement si ce chiffre de 590,000 était en vérité le sommet du chômage, comme nous, de ce côté-ci, l'avons tous prédit pendant la récente campagne.

Au Service national de placement, depuis le 13 mars, le nombre des inscriptions a baissé de plus de 171,729, ce qui n'évoque certes pas une crise économique. Les chiffres de l'inscription pour le pays ne sont pas encore publiés parce qu'on a prolongé de six semaines la période des prestations saisonnières. A la fin de cette période, le rythme actuel de la baisse, d'environ 40,000 par semaine, devrait être encore plus vif. Par conséquent, s'il reste encore des problèmes économiques à résoudre, la situation n'est pas aussi mauvaise que certains de nos amis auraient voulu nous le faire croire dans les semaines qui ont précédé les élections, alors qu'ils ont rempli les journaux et les écrans de télévision de leurs tristes lamentations.

J'aimerais ici rendre personnellement hommage au ministre du Travail et le féliciter de sa fermeté et de son courage en face des critiques injustes, hostiles et préconçues qui lui ont été lancées. On a attaqué diverses mesures du gouvernement disant que ni l'une ni l'autre ne saurait, isolément, résorber le chômage. C'est vrai, mais jusqu'à un certain point, il convient de les envisager dans leur ensemble et de les juger dans leurs effets conjugués. Proposer d'immenses travaux publics, étendre les prestations saisonnières, stimuler la construction domiciliaire et amorcer de vastes travaux d'expansion dans le

nord, voilà certes des mesures sans lesquelles notre économie n'aurait pas cette effervescence qui commence à se marquer. On ne peut nier, d'autre part, que si la politique de l'argent cher et de l'immigration poussée, chère à l'ancien gouvernement, avait continué de s'appliquer dans le laisser-aller que ce gouvernement a manifesté dans les mêmes circonstances en 1955, la situation générale de notre économie à l'heure actuelle confirmerait les pires prédictions de nos prophètes de malheur.

Un autre élément qui aide à expliquer le grand nombre de ministériels à la Chambre est la doctrine de l'unité nationale qu'a prêchée et pratiquée le parti conservateur. Les principes que nous avons exposés et prêchés aux Canadiens au cours des semaines précédant les élections du 31 mars étaient les mêmes pour toutes les régions du pays. Tous ceux d'entre nous qui ont appuyé le parti de leurs paroles avant les élections ont répété dans l'Ouest, sans éprouver aucun scrupule ni aucune appréhension, ce que nous avions déclaré dans les provinces Maritimes, dans l'Ontario et dans Québec. C'était un bon principe conservateur; et en suivant cette ligne de conduite, nous ne faisions que nous conformer aux plus anciennes traditions de notre parti.

Nous ne devons pas, non plus, méconnaître le caractère représentatif de notre parti. Avant les élections, nous pouvions, et nous le pouvons encore, nous vanter et nous enorgueillir de ce que notre parti est celui qui ait élu le premier député chinois en la personne du représentant de Vancouver-Centre (M. Jung), le premier député italien en la personne du représentant d'Hamilton-Est (M. Martini), le premier député danois; nommé au Sénat le premier Islandais et le premier Indien originaire du Canada; de posséder le premier membre féminin du cabinet, le premier membre du cabinet d'origine ukrainienne. De fait, nous pouvons nous vanter d'avoir à la Chambre six députés d'origine ukrainienne qui siègent du bon côté.

Nous étions fiers de tout cela. Le parti conservateur a pu s'en vanter d'un littoral à l'autre. Autrement dit, le parti qui dirige le pays aujourd'hui est un parti diversifié. C'est un parti dont les conseils intimes s'enrichissent de l'apport que leur font des gens de tous les milieux, de toutes les races, de toutes les classes et de toutes les confessions religieuses. Il n'est que juste que la diversité caractérise le parti gouvernant notre pays parce que notre nation est, elle-même, composée d'éléments variés,—et il n'est jamais ennuyeux de parler de cette diversité ni de l'analyser.

Il y a environ deux siècles, il n'y avait, dans notre pays, en comparaison d'aujourd'hui, qu'une poignée de Canadiens-Français dont le nombre s'élevait en tout à 65,000 ou 70,000 personnes. La fierté qu'inspirait à ce petit groupe sa race, sa langue, sa culture, sa religion, ses coutumes était telle que, même séparés de tout contact et sans liens nationaux avec leur pays d'origine, ses membres ont cultivé au cours de ces deux siècles un esprit national si ferme et si continuel que non seulement il s'est répandu dans la province de Québec, mais a suivi les Canadiens français émigrés dans d'autres régions du Canada et même aux États-Unis d'Amérique, et dont le nombre aujourd'hui au Canada, atteint au moins cinq millions.

D'autre part, le cadre politique qui a permis aux Canadiens français de réaliser leur ambition, c'est-à-dire de garder leur identité nationale, n'a pas été inventé ni établi par eux-mêmes. Bien avant la fin de la révolution américaine, les gens d'origine britannique qui résidaient dans ce que nous appelons maintenant les États-Unis d'Amérique, et que nous appelons historiquement les loyalistes de l'empire uni, préférèrent abandonner leurs foyers pour monter vers le nord afin de bénéficier du privilège de continuer à vivre sous l'égide de la couronne britannique. Peu de temps après leur arrivée au pays, ils réclamèrent les institutions britanniques, une assemblée élective, l'*habeas corpus,* la *Magna Carta,* et tous les autres attributs et sauvegardes du droit pénal auquel nous sommes habitués depuis si longtemps.

A cette époque de notre histoire, ces deux grandes races vivaient côte à côte. Ces demandes faisaient l'affaire des Canadiens français puisqu'elles consacraient leur droit à conserver ce qu'ils étaient si farouchement déterminés à conserver, c'est-à-dire leur religion, leur langue et les traditions de leur race. Dans le cas des Anglais, la plupart avaient abandonné des foyers et des entreprises bien établis pour venir dans un pays qui, au regard d'aujourd'hui, n'avait rien à offrir si ce n'est la protection de la couronne britannique et les traditions britanniques. Pendant de longues années d'essais et de tentatives, les deux races ont vécu côte à côte et, à mesure que ce processus se poursuivait, commençait à se développer dans notre pays une nationalité nettement canadienne, nous rendant différents des autres pays et nations du monde.

Mais là ne s'est pas arrêtée l'histoire de notre pays. Un avenir plus grand lui était réservé. Heureux de cette absence d'uniformité et attirés par la diversité qui est notre caractère national, des milliers d'immigrants

nous sont venus de l'Europe centrale et orientale et des États baltes. Ils apportaient à notre pays leur culture ancienne, leurs traditions et coutumes séculaires. Et chacun enrichissait notre vie nationale, apportant à la nationalité canadienne quelque chose de plus grand qui n'existait pas auparavant.

Quand je pense à certains de ceux qui nous sont venus de l'Europe centrale et orientale, ainsi que des États baltes, à certains rôles qu'ils ont joué dans la mise en valeur du Canada et à la richesse qu'ils y ont apportée, certaines pensées me viennent à l'esprit. Je songe, par exemple, à ceux des États baltes qui, même en juin 1940, ont subi une terrible persécution, ont été arrachés en masse de leurs foyers, privés dans le silence de la nuit de la sécurité que leur offrait leur pays et déportés dans les camps de travaux forcés de Sibérie. Les maris étaient séparés de leurs femmes, les familles brisées, les frères séparés de leurs sœurs, les enfants arrachés à leurs parents et tous étaient transportés dans les camps de travaux forcés de Sibérie où ils languissent encore et, où certains d'entre eux n'espèrent plus que la mort très prochaine.

Quand je pense à ces choses, je pense également aux Polonais du pays de Saint-Casimir, qui est leur patron. Je pense à saint Casimir non seulement comme le patron de ce pays mais je le vois aussi comme le patron de tous ceux qui aspirent à jouer un rôle politique, ce saint qui était fils d'un roi noble et puissant, le frère non pas d'un roi seulement mais de deux, ce jeune homme qui, sur la terre, a occupé un rang lui donnant pouvoir, autorité et influence. En lisant sa biographie, il est intéressant de noter qu'il a mis son pouvoir, son autorité et son influence au service des opprimés, des malheureux et des pauvres. Saint Casimir de Pologne pourrait être pris en exemple par chacun de nous qui, aujourd'hui au Parlement, nous efforçons de servir la population canadienne et plus spécialement les petites et simples gens du pays.

Je pense également à ce qu'ont apporté à notre pays les Ukrainiens, venus de l'Ukraine saignée à blanc et opprimée, persécutée pendant des siècles, et qui n'a jamais perdu son caractère ethnique. Je songe à l'immigration massive des Ukrainiens dans notre pays vers la fin du XIX[e] siècle où ils ont contribué à l'expansion de l'Ouest et à la construction du chemin de fer. Je les vois venir ici pour échapper à l'oppression économique et s'installer dans l'Ouest. Je pense à leur piété si grande que, avant de bâtir leurs maisons, ils bâtissent leurs églises; ils bâtissent leurs églises même avant d'avoir des ministres et des prêtres pour tenir leurs cultes. Je songe aux valeureux Ukrainiens qui aujourd'hui jouent d'importants rôles dans notre pays en qualité d'avocats, de médecins, de parlementaires à tous les paliers, et je me dis que notre existence a été grandement enrichie par ces hommes.

Je songe aux Hongrois de la terrible révolution de 1956 où, après dix ans d'enrégimentement communiste, même la jeunesse s'est soulevée et s'est offerte en martyre de l'oppression bolchévique. Je songe à des gens comme le cardinal Mindzenty, martyr vivant de la cause de la liberté.

Voilà quelques-uns de ceux qui ont immigré dans notre pays dans les dernières années et qui maintenant enrichissent notre existence et notre culture. Je songe aussi aux Tchèques, aux Slovaques, aux Croates, aux Serbes, aux Biélorusses et à tous ces gens qui vivent présentement sous la botte communiste. Ces gens ont tous trouvé une lueur d'espoir lorsque notre premier ministre en décembre dernier à Winnipeg en s'adressant à un auditoire d'Ukrainiens a tenu les propos suivants:

> Je songe aussi ce soir aux Canadiens qui ont vu le jour dans des pays auxquels on refuse la liberté de poursuivre leurs propres aspirations, c'est-à-dire les États baltes, les pays de l'est de l'Europe, tels que la Pologne, la Hongrie et la Tchécoslovaquie, qui vivent sous le joug de la tyrannie.
>
> Jamais nous ne désespérerons que justice soit faite, que les forces irrépressibles de la liberté humaine triomphent éventuellement.

Voici ce qu'il a ajouté:

> Si l'URSS voulait démontrer sa bonne foi et manifester la sincérité de ses déclarations pacifiques, elle accorderait des élections libres dans les pays qu'elle tient en sujétion, elle libérerait les captifs innombrables qu'elle a enfermés dans les camps d'esclavage. C'est alors que le monde libre pourrait envisager la tenue, dans les délais les plus brefs, de pourparlers destinés à faire disparaître les motifs de discorde et de suspicion.

Ces gens nous apprennent une leçon. Ils nous rappellent les dangers qui nous guettent. Je ne saurais mieux faire comprendre ce que j'ai actuellement à l'esprit qu'en citant des propos du secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui disait il y a quelques mois, à Toronto, devant un auditoire de Lithuaniens:

> Du malheur de ceux qui ont vu submerger leur liberté, du drame de ceux qu'a réduits en esclavage un gouvernement qu'ils n'ont pas choisi, nous avons tiré une nouvelle détermination, nous avons donné à notre propre vie un sens nouveau, éclairés que nous sommes par l'expérience. Toujours conscients du destin des peuples subjugués, nous savons que lorsqu'il s'agit pour nous de jouir de nos propres libertés, il faut à tout prix éviter la satisfaction de soi, un optimisme béat ou l'apathie. Notre démocratie est un régime viril et créateur, et son esprit n'est nulle part plus vivant à l'heure qu'il est que dans le cœur de ceux qui ne connaissent que trop les cruelles réalités de l'oppression.

[M. Maloney.]

Les élections qui ont eu lieu le 31 mars ont été une magnifique expérience démocratique à laquelle tous ceux qui sont ici présents ont eu le privilège de participer. Je me rappelle de nombreuses occasions où des représentants de partis politiques opposés ont été invités à se mêler à ces gens à l'occasion de fêtes nationales ou pour commémorer quelque grand événement historique. Des libéraux, des conservateurs et des cécéfistes avaient l'habitude de se réunir pour ces manifestations qui n'avaient rien de politique. Lorsque nous nous adressions à des auditoires de ce genre, ceux qui nous écoutaient étaient témoins de choses inconnues dans leur patrie puisque les représentants de partis politiques opposés se trouvaient côte à côte. De notre côté, nous qui aspirions à une carrière dans la vie publique nous rappelions la nécessité de ne pas oublier les paroles du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, à savoir qu'il ne faut jamais se laisser gagner par l'indifférence ou l'apathie.

Lorsque nous assistions à leurs réunions et à leurs célébrations nationales, nous songions au but réel de notre démocratie et à la grande campagne électorale dans laquelle nous étions engagés. Nous songions à notre grand système démocratique, aux deux bras puissants, l'un pour gouverner et l'autre pour opposer; l'un chargé d'administrer les affaires du pays, l'autre chargé de soumettre l'administration aux faisceaux intenses de la critique, de l'examen et de l'analyse. Ces deux bras sont tout aussi importants et tout aussi indispensables l'un que l'autre. Cela donne à tous ceux d'entre nous qui se trouvent maintenant du côté conservateur de la Chambre, et qui ont eu le privilège d'assister à ces manifestations, un grand respect et une grande admiration pour ceux qui remplissent le rôle important de l'opposition. Cela nous a rappelé ces mots déjà prononcés en cette enceinte par le premier ministre d'abord à l'époque où il se trouvait dans l'opposition et qu'il a répétés en qualité de premier ministre de notre pays. En 1949, s'adressant à l'*Empire Club* de Toronto, il avait déclaré:

> Le Parlement ne demeurera le gardien de nos institutions libres que tant que l'opposition loyale de Sa Majesté aura pleinement le sens de ses responsabilités et s'acquittera efficacement de ses fonctions.

Ce sont de telles paroles qui nous ont tous inspirés. De ce côté-ci de la Chambre, alors que nous sommes numériquement plus puissants, je crois, que tout autre gouvernement dans l'histoire de notre pays, nous sommes très sensibles à l'importance du rôle du bras gauche de la démocratie en ce lieu. On ne juge pas d'une opposition d'après la quantité, d'après le nombre de ceux qui la forment, mais d'après la qualité des services qu'elle rend en jouant son rôle. Nous avons essayé jusqu'ici de montrer notre respect pour l'opposition. Nous avons annoncé notre intention de nommer un membre de l'opposition président de l'important comité des comptes publics. Nous n'avons tenté aucun effort pour empêcher que soit reconnu comme groupe distinct à la Chambre la poignée de membre de la C.C.F. Voilà autant d'indices du respect et de l'admiration que nous avons pour une opposition qui remplit vraiment son rôle.

Permettez-moi de dire, en terminant, que nous pouvons, à quelque groupe que nous appartenions à la Chambre, envisager l'avenir sans perdre de vue le mandat que la population nous a confié, avec le ferme espoir que si nous travaillons ensemble, chacun remplissant les fonctions qui lui sont propres, nous aiderons à résoudre les problèmes qui se posent présentement au Canada et à préparer l'avenir que nous savons vaste, voire sans limite.

M. W. L. Houck (Niagara-Falls): Monsieur l'Orateur, il est de tradition non seulement dans cette Chambre mais dans toutes les assemblées législatives de féliciter l'Orateur. C'est une excellente coutume. Je tiens à vous dire, monsieur l'Orateur, sans vouloir me vanter, que j'ai connu déjà beaucoup d'Orateurs. J'ai pour vous le plus grand respect à cause de votre expérience. J'ai toujours apprécié à leur valeur votre attitude amicale et vos qualités d'autorité, surtout lors de la dernière législature quand vous avez su vous tirer élégamment d'un pas difficile. Votre habileté est indéniable. Vous êtes intègre et vous avez de l'autorité. Vous avez aussi autre chose que tout Orateur devrait avoir, c'est-à-dire que vous avez non seulement une bonne présentation mais encore cette bonne mine que devrait avoir tout bon Orateur.

Au nom des braves gens de Niagara-Falls, tous en effet de braves gens, je tiens à vous dire que nous avons apprécié à sa valeur le magnifique travail accompli par notre Orateur lorsqu'il a fait office de commissaire dans l'affaire du pont Rainbow à Niagara-Falls. Il a fait de l'excellente besogne. J'aimerais aussi féliciter de leur nomination, l'Orateur suppléant et l'honorable député de Spadina (M. Rea). J'ai eu le privilège de faire longtemps partie, en même temps que ce dernier, de l'assemblée législative de notre province. En raison des contacts que j'avais eus avec lui alors, je savais qu'il possédait beaucoup de belles qualités et jouerait un rôle important de chef à un autre endroit. Selon la coutume en honneur, je félicite les

motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Lafrenière et Nielsen). Je ne suis pas avocat, et j'en suis reconnaissant, mais si je l'étais je dirais que ces députés ont fort bien défendu une mauvaise cause.

Je n'ai pu m'empêcher de remarquer en arrivant à la Chambre, et j'imagine que la plupart des députés qui se trouvaient ici lors de la dernière législature ont remarqué la même chose, le nombre de nouveaux représentants. Ils ont une exceptionnellement bonne apparence. Toutefois, je me suis senti plus à l'aise en voyant ceux que j'avais connus à l'assemblée législative. D'abord, il y avait le sympathique député de Glengarry-Prescott (M. Villeneuve). Au temps où il était député à Toronto, il a fait beaucoup de travail et était un député utile. Il a présidé des comités importants et exécuté une splendide besogne.

Puis, monsieur l'Orateur, j'ai eu l'honneur de servir avec le député de Lanark (M. Doucett), ce célibataire de belle apparence et très acceptable de la Chambre. Je veux lui dire, si cela peut le stimuler, que s'il veut venir passer sa lune de miel à Niagara-Falls, je veillerai à ce qu'il ait avec nos compliments les pièces de l'hôtel réservées aux nouveaux mariés. J'ai également servi avec le député d'York-Sud (M. Beech). J'ai toujours aimé l'intérêt marqué qu'il a manifesté à l'égard des problèmes des anciens combattants. Il a accompli une tâche splendide à cet égard. Maintenant, monsieur l'Orateur, pour me rapprocher un peu plus de mon propre parti, je puis dire que j'ai sevi également avec notre whip, le député de Cochrane (M. Habel), qui accomplit une tâche admirable en tant que whip de notre grand parti. J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt bien des députés parler de leur circonscription. Que puis-je dire de Niagara-Falls? Tous les habitants du Canada, oui, du monde entier, connaissent certainement un peu Niagara-Falls. Je ne ferais que gaspiller le temps de la Chambre si je cherchais à dire quelque chose des chutes elles-mêmes.

Je l'ai déjà signalé et je le répète aujourd'hui, nous sommes très fiers de Niagara-Falls. Cependant, nous ne sommes ni jaloux ni égoïstes à cet égard. Nous voulons bien en faire bénéficier le reste du monde. On nous connaît évidemment, dans le monde entier, comme le but des voyages de noces; mais nous ne nous sentons évidemment pas responsables de ceux qui, las de la vie, décident malheureusement d'y revenir et de se précipiter dans les chutes.

Je sais aussi que bon nombre de députés, surtout les nouveaux, viennent de régions lointaines du Canada et qu'étant donné les circonstances, ils doivent passer les fins de semaines à Ottawa. Je voudrais leur dire en toute sincérité, ce matin, monsieur l'Orateur, que je les invite à venir à Niagara-Falls n'importe quelle fin de semaine. Ce n'est que douze heures en train. Je veillerai à ce que, par l'entremise de notre excellent maire, on les reçoive royalement et que la ville soit mise à leur disposition. Si, par hasard, ils leur arrivait de contrevenir aux lois et qu'ils eussent à passer quelques heures désagréables dans la terrible prison que nous avons à Niagara-Falls, je leur enverrai volontiers quelques vieux exemplaires du hansard, pour qu'en les lisant ils se sentent chez eux.

Sérieusement, je suis certain que, non seulement ce voyage serait pour eux un agrément, mais qu'ils en tireraient bien des avantages. Non seulement ils verraient notre beau paysage, mais ils pourraient visiter la nouvelle usine hydro-électrique *Sir Adam Beck* ainsi que le canal récemment tracé qui s'y rattache, ce qui en vaut vraiment la peine. Je sais que nombre de gens aiment parler de la beauté de Niagara-Falls à l'époque fleurie du printemps, mais je tiens à assurer aux honorables que Niagara-Falls est beau en tout temps de l'année. Je tiens donc à répéter que les honorables députés sont invités à venir visiter ce plus beau site du monde.

J'aimerais maintenant aborder brièvement deux questions dont j'ai déjà parlé à deux reprises. La première a trait à l'obstruction de la circulation automobile sur le canal Welland, notamment à Homer où la nécessité de lever et d'abaisser le pont constamment nuit à la circulation. La situation est considérablement aggravée en été par suite du nombre de touristes en provenance de Fort-Érié, au delà de la rivière, et du côté américain de Niagara-Falls, de même que des touristes canadiens allant vers les États-Unis.

De nombreux délais prolongés se produisent donc à cet endroit. Point n'est besoin d'être ingénieur pour se rendre compte qu'on pourrait remédier de façon permanente à cet état de choses tout simplement en construisant un pont suspendu ou en aménageant un tunnel à cet endroit. Je crois qu'on a déjà fait une proposition très pratique à cet égard, à savoir autoriser trois voies de circulation sur le pont en temps d'affluence. La circulation pourrait être dirigée au moyen d'installations électriques. De la sorte, on supprimerait sensiblement les embouteillages aux extrémités affairées du pont, réglant ainsi pour une bonne part les difficultés actuelles. J'ai toujours craint, et je ne suis pas le seul dans ce cas-là, qu'un accident grave ne se produise à cet endroit et qu'il n'y ait des pertes de vies. On pourrait certainement régler cette difficulté.

Des calculs réels ont permis de constater que, chaque jour, durant la saison de la navigation, les ponts sont relevés durant six heures sur vingt-quatre heures. L'économie de notre région en subit du détriment. Les habitants de la région sont incommodés, et il leur en coûte quelque chose. Les contribuables doivent maintenir deux services d'incendies, un de chaque côté du canal, de même que deux usines d'épuration des matières d'égout. Je ne crains pas qu'on me contredise quand j'affirme que l'embouteillage qui se produit au pont Homer est l'un des pires qui soient au Canada.

Je manquerais à mon devoir en ne disant rien de ce problème dont les députés de Lincoln et de Welland ont si éloquemment parlé précédemment. Je rappelle au ministre des Travaux publics et même au ministre des Transports que, l'an dernier, on a délivré, aux ports de Niagara-Falls et de Fort-Érié, entre 3 millions et demi et 4 millions de permis de touristes de toute catégorie. Durant la fin de semaine du 4 juillet, y compris les quatre jours du 1er au 4 juillet, plus de 150,000 automobiles ont traversé le pont de Fort-Érié seulement. Le 4 juillet, il a été délivré, au pont de Fort-Érié seulement, plus de 13,000 permis de tourisme. Les députés apprendront avec intérêt que l'année dernière, au port de Niagara-Falls, 2,214,721 voitures ont traversé la frontière, et qu'au port de Fort-Érié, 2,108,502 voitures sont entrées au Canada. Notre région est le centre touristique qui enregistre le plus grand nombre d'entrées au Canada, monsieur l'Orateur, et je crois qu'à cet égard, elle mérite qu'on lui reconnaisse cette distinction.

Je rends souvent visite aux différents bureaux touristiques de Niagara-Falls, tenus par le gouvernement provincial. On me dit que les plaintes les plus fréquentes des touristes qui retournent chez eux,—et c'est l'une des plaintes les plus sérieuses,—est l'encombrement du pont Homer et du raccourci de Burlington. Je suis reconnaissant au ministre des Travaux publics de prendre des mesures, suivant le *Globe and Mail* de ce matin, pour que cet ennui n'existe plus l'automne prochain à Burlington.

Je n'exagère pas, monsieur l'Orateur, en disant que, spécialement durant les fins de semaine de vacances,—et on saura que lorsque le pont est levé pour la navigation, c'est la navigation qui a la priorité sur la circulation automobile,—lorsque plus d'un bateau, peut-être même deux ou trois, passent, j'ai vu de mes propres yeux une file d'automobiles, à raison de deux voitures de front, attendre que le pont s'abaisse, tout le long de la route depuis St. Catharines jusqu'à Niagara-Falls, sur une distance de dix milles. L'ouverture prochaine de la voie maritime du Saint-Laurent compliquera plus que jamais cet encombrement.

Je signale donc au ministre que le moyen peut-être le moins coûteux et sûrement le plus rapide de remédier à la situation serait d'aménager un tunnel sous le canal. Ces travaux pourraient se faire facilement en hiver et durant un délai relativement court lorsque le canal est asséché. J'espère qu'on remédiera à la situation. Je sais que des ministres du culte, des avocats, des médecins et tous autres qui ont à prononcer des conférences, soit à Niagara-Falls soit à St-Catharines, doivent toujours se donner au moins une demi-heure de jeu pour le cas où ils seraient retardés à ce pont.

Je le dis très sérieusement parce que je sais que le député conservateur de Lincoln s'intéresse au plus haut point à cette question, comme l'honorable député de Welland, d'ailleurs, et moi-même. Je sais que non seulement nous-même mais tous les députés ici présents souhaitons que l'honorable député de Lincoln se rétablisse bientôt et puisse revenir siéger avec nous.

Je profite de l'occasion pour rendre hommage au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration (Mme Fairclough) et au ministre du Revenu national (M. Nowlan) relativement au personnel très compétent qu'ils ont en service aux ports de Niagara-Falls et de Fort-Érié. Il va sans dire qu'ils sont les premiers à accueillir les touristes. Quand on fait bonne impression au touriste dès qu'il entre au Canada, il conserve cette bonne impression durant tout son voyage. Jamais depuis les longues années de ma vie publique, un touriste ne s'est plaint à moi d'avoir été mal reçu soit par un fonctionnaire de la douane, soit par un fonctionnaire de l'immigration. Nous pouvons donc, à mon avis, nous enorgueillir des fonctionnaires qui travaillent à ces deux points de la frontière.

Je me rappelle très bien comment, lorsque je siégeais sur les banquettes ministérielles, le gouvernement qui est maintenant au pouvoir se comportait en tant qu'opposition, surtout le ministre des Finances qui, à mon avis, prononçait de bons discours sur la taxe d'accise frappant les automobiles. Il n'hésitait pas à déplorer cette taxe à une époque où c'était une protection rationnelle contre l'inflation. Maintenant que l'inflation ne pose plus de problème grave, je pense que la taxe d'accise spéciale sur les voitures automobiles n'est plus nécessaire et qu'elle devrait être supprimée complètement. Le présent gouvernement l'a réduite de 10 à 7½ p. 100, et je le félicite de cette décision. La conjoncture économique actuelle justifie un changement et cette taxe devrait être abolie.

L'abolition de la taxe réduirait certainement le prix des voitures et c'est le consommateur qui devrait bénéficier complètement de cette réduction. En agissant ainsi, on permettrait à la population du Canada d'épargner environ 60 millions de dollars par année. Aux États-Unis, l'industrie automobile représente à elle seule une entreprise d'au moins 50 milliards de dollards et, toutes proportions gardées, elle a à peu près la même importance au Canada. Aux États-Unis, au moins une industrie sur cinq qui a des liens avec l'industrie de l'automobile, et un travailleur sur sept a quelque rapport avec cette industrie. Il est donc facile de voir à quel point notre économie toute entière bénéficierait d'une assistance accordée à cette industrie. Il est certain que la suppression de l'impôt augmenterait les ventes, puisqu'elle entraînerait une baisse des prix, ce qui servirait à stabiliser l'embauche dans l'industrie canadienne de l'automobile et chez les dépositaires dans tout le pays. Il en résulterait un avantage pour le Trésor sous forme d'une augmentation du rapport de l'impôt sur les bénéfices de ces affaires.

Nous manquons du sens des réalités économiques non seulement en ce qui concerne cet impôt-ci en particulier, mais aussi à l'égard d'un grand nombre d'autres taxes qui ont eu pour résultat de ralentir les affaires et d'augmenter très sensiblement les frais de production, au grand détriment économique de la nation. D'innombrables travailleurs comptent sur la propriété d'une automobile pour vivre. Imposer à cet égard une taxe d'accise, c'est presque exiger d'eux qu'ils s'acquièrent un permis de travail. Pour la plupart des habitants des villes, cette taxe d'accise correspond à peu près à un droit d'entrée à la campagne, tandis que pour l'habitant des campagnes, il s'agit presque de l'autorisation d'aller faire ses achats dans les centres déplacement qui est pourtant indispensable.

Je ne pense pas qu'un impôt puisse se défendre simplement parce qu'il produit des recettes, mais je crois, au contraire, que tout régime fiscal qui élargit l'assiette de l'impôt en même temps qu'il augmente les recettes à des taux réduits possède un mérite particulier. Nous ne devons pas oublier que l'industrie de fabrication, sur l'ensemble de notre territoire, donne de l'emploi à plus de deux millions de personnes. Or l'industrie automobile emploie à elle seule 400,000 personnes. Cela revient à dire qu'elle emploie à peu près le dixième ou le onzième des travailleurs de notre pays. Et quand je cite ces chiffres, je ne songe ni aux garages, ni aux postes d'essence, ni aux fournisseurs,—industrie sidérurgique, par exemple, ou industrie textile, fabricants de pneus, etc.

[M. Houck.]

C'est pourquoi j'affirme que, généralement parlant, les employés de l'industrie automobile se recrutent de deux façons principales. On les embauche en tant qu'artisans ou ouvriers non spécialisés. L'ouvrier non spécialisé, ayant subi une formation technique, devient la plupart du temps un spécialiste. Quant à l'artisan, il est tout de suite employé à un travail particulier, celui qu'il exécute le mieux, et il y reste.

Un autre aspect de l'embauche dans l'industrie automobile sur lequel il importe de revenir c'est que l'automobile ou le camion n'est pas entièrement fabriqué dans l'usine automobile elle-même. Une bonne partie des pièces constituantes sont montées par des usines plus petites, qu'on appelle des fournisseurs, et qui sont réparties dans un grand nombre de centres industriels. On estime qu'il existe plusieurs centaines de fournisseurs de ce genre. Cela revient à dire qu'un nombre incalculable d'activités industrielles sont intéressées, plus ou moins directement, à l'industrie automobile. Le secteur des ventes et du service est une autre division importante de l'industrie de l'automobile. Toute grande entreprise industrielle possède un important service de vente. Celui qui veut devenir vendeur d'automobiles en trouvera tout probablement l'occasion dans quelque ville éloignée des usines. Il sera à l'emploi d'un marchand ou d'un distributeur.

Si l'on songe qu'il y a au Canada passablement plus de 5,000 marchands d'automobiles, 15,000 garages autonomes et 17,000 postes d'essence, il est évident que la vente et l'entretien des véhicules automobiles offrent des emplois dans un domaine très étendu comprenant, par exemple, les occupations de vendeurs, comptables, vendeurs d'accessoires, chronométreurs et directeurs de service. Je pourrais allonger cette liste mais je me contente d'engager le gouvernement à reconnaître ce fait et à supprimer complètement la taxe d'accise.

Quelques mots à propos du recul économique actuel. Un des éléments les plus remarquables de cette régression c'est que la population qui travaille hésite tout autant que les chômeurs à dépenser de l'argent. Pourtant ceux qui sont en chômage ne peuvent espérer retourner au travail si ceux qui ont un emploi n'achètent rien. Le moment critique approche où les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux devront combiner leurs efforts pour soutenir notre économie. Je n'hésite pas à dire que les consommateurs qui ont de l'argent mais manquent de confiance pour acheter devraient être encouragés à améliorer leurs habitations et à se procurer les denrées et services dont ils ont besoin. Si ceux qui ont du travail hésitent à acheter, le nombre des chômeurs ne fera qu'augmenter.

Il ne faudrait pas qu'on permette que notre pays subisse une crise économique parce que des milliers de Canadiens manquent de travail. Notre devoir de membres de la Chambre des communes est d'aider à relever notre économie au lieu de tolérer l'aggravation de la situation. Les importantes mesures qu'ont proposées non seulement les partis politiques mais d'autres organismes en vue de lutter contre la régression doivent être jugées, du moins dans une certaine mesure, par la réponse donnée à une question en particulier: combien faudra-t-il de temps pour donner suite à ces propositions? Le gouvernement devrait user de tous les moyens pour engager les consommateurs et les hommes d'affaires à dépenser. Il ne s'agit pas ici d'une théorie mais d'une réalité économique. Peu importe que nous approuvions ou non de lourdes dépenses publiques; ce qui compte, c'est que le gouvernement est incapable de mettre en œuvre rapidement un programme de travaux publics. Certains projets doivent donner lieu à un accord entre les divers niveaux de gouvernement; d'autres exigent l'acquisition de terrains et d'emprises, ou nécessitent des travaux de dessin, d'architecture ou de génie. Les entreprises de travaux publics ne créent effectivement des emplois que plusieurs mois après la date où l'on a décidé de passer à leur réalisation.

Par contre les consommateurs et les hommes d'affaires peuvent commencer à dépenser rapidement. Peu de foyers dans notre pays ont comblé tous leurs besoins; peu d'entreprises n'ont aucun plan d'agrandissement qui pourrait être réalisé si les dispositions de dépréciation étaient favorables. Il ne faut pas oublier à l'égard des dépenses du gouvernement qu'elles ne peuvent remédier que dans une faible mesure au recul économique. Ce qui compte réellement, c'est ce que les gens font de leur argent.

Je crois fermement que le gouvernement pourrait considérablement alléger la situation en faisant baisser le prix des denrées alimentaires au Canada. Je me demande comment les 500,000 personnes sans travail au Canada peuvent s'acheter leur nourriture aux prix actuels. Pendant la crise des années 30, la nourriture était bon marché, et une personne pouvait alors presque vivre avec $5 par semaine. Aujourd'hui, c'est bien différent, puisque des milliers de personnes sont sans travail et que le coût de la vie est exorbitant, et chacun se demande quand le gouvernement va enfin intervenir.

Je propose que le gouvernement envisage une réduction graduelle de cinq ans des impôts des sociétés et des particuliers pour mettre plus d'argent à la disposition des investissements et de l'expansion industrielle. Cela créerait beaucoup plus d'emplois et des millions de nos dollars pourraient certainement être acheminés vers l'économie privée, grâce à des réductions à tous les échelons de l'impôt sur le revenu personnel. Le remède au ralentissement des affaires est simplement la vente d'un plus grand nombre de denrées, et la reprise de la production. Je pense que l'un des problèmes fondamentaux qui se posent à notre économie est celui de l'acheminement d'un plus grand nombre de produits de l'usine vers le foyer. Il est incontestable que la capacité de production a augmenté plus rapidement que la consommation.

Je suis heureux de dire que l'industrie fait pression sur ses vendeurs pour amener la consommation au niveau de la production. Non seulement les vendeurs d'automobiles, mais les représentants d'autres industries devraient commencer à aller chercher les clients au lieu d'attendre que les clients viennent les trouver. Si l'on songe que 42 p. 100 de notre production d'acier en feuille est absorbée par l'industrie de l'automobile, nous pouvons facilement comprendre que si les affaires recevaient une impulsion, cela relancerait l'industrie primaire de l'acier, ce qui relèverait l'ensemble de notre économie.

Nous ne devons jamais oublier que le client est roi. Offrez-lui ce qu'il désire et ce dont il a besoin, et il dépensera l'argent qu'il faut pour l'acheter. Nous en sommes au point où ceux qui ont de l'argent sont fatigués d'être laissés de côté ou d'être bousculés par les vendeurs. Ils veulent qu'on recherche leur clientèle. Trop d'hommes d'affaires et de vendeurs se sont amollis et ont oublié les méthodes de vente, au cours de la période d'après-guerre pendant que le vendeur avait le haut du pavé.

Il suffirait d'un retour aux vieilles méthodes de vente pour assurer la reprise de l'activité économique. Il est temps de dissiper les nuages et de nous rendre compte que le chômage a augmenté pendant que la production nationale déclinait. Je répète que si le gouvernement entend réduire les impôts, il doit le faire de façon à stimuler l'activité économique et l'embauche. Aucun abaissement provisoire de l'impôt fédéral sur le revenu ne saurait mettre plus d'argent en circulation parce que la plupart des contribuables ne dépenseraient pas cet argent. A mon avis, c'est la grève des acheteurs qui est une des principales causes de la récession actuelle. Une réduction générale des prix déclencherait une campagne d'achat de la part du consommateur et entraînerait par ricochet une expansion commerciale. Certes, nous ne pouvons pas dire que nous sommes sortis du bois, mais il serait bon que les hommes d'affaires cessent de parler de leurs problèmes

et se décident à organiser la vente de leurs produits.

Une réduction d'impôt en ce moment aiderait plus à affermir notre économie qu'une orgie de dépenses, laquelle n'aboutirait qu'à accroître les dettes et l'inflation. Ce n'est pas n'importe quelle réduction d'impôt cependant qui peut produire ce résultat. Il faut qu'elle soit destinée à placer plus d'argent entre les mains des capitalistes, des créateurs d'emplois aussi bien que des consommateurs. Elle n'atteindra pas son but si elle joue simplement le rôle d'une populaire aumône politique. Elle ne peut réussir que si elle tend à stimuler la production et à accroître les emplois pour les Canadiens.

Je crois que nous devons modifier notre attitude nationale à cet égard. Au lieu de nous contenter de parler avec confiance nous devons agir avec confiance si nous voulons être à la hauteur des graves exigences économiques de l'heure. Des directives s'imposent. Le faux optimisme n'a plus sa place dans le monde d'aujourd'hui. Nous ne pouvons par nos paroles créer la prospérité ni le marasme, mais nous pouvons réfléchir et juger si l'encouragement à acheter est bon pour notre économie et pour les particuliers autant que pour le bien-être de notre pays.

Pour résorber cette récession, je proposerais, d'abord, d'étendre et d'accroître les prestations d'assurance-chômage de façon permanente de manière à assurer du pouvoir d'achat, de relever au maximum les dégrèvements fiscaux, de stimuler la construction dans les secteurs publics et privés, d'augmenter les dépenses pour la défense et, enfin, d'éliminer la taxe d'accise de 7½ p. 100 sur les automobiles. Il est vain d'essayer d'expliquer au chômeur la différence qu'il y a entre récession et crise économique. Pour lui c'est une crise caractérisée, et le pire, c'est qu'elle semble s'accéler en vertu du principe de la vitesse acquise. Il est facile de l'enrayer avant qu'elle s'emballe; plus tard elle ne saurait que nous écraser.

Vouloir s'en tenir aux expériences, aux discussions et tenir le coup c'est se contenter de satisfactions de principe sans voir le danger qui va fondre sur nous. Il faut prendre les mesures aptes à apporter les plus prompts résultats. Pour cela, il faut mettre de l'argent dans les mains de ceux qui ont perdu leur pouvoir d'achat sans qu'il y ait de leur faute. Pour y arriver, on peut augmenter les prestations d'assurance-chômage en les portant du niveau d'assistance à un niveau proche de ce que gagne le soutien de famille. Dans ces conditions, l'extension des versements équivaut à donner à un malade la moitié du remède prescrit. Le malade ne meurt pas et ne se rétablit pas, mais traîne jusqu'à ce que les complications rendent la guérison impossible. La hausse des prestations versées aux chômeurs fournirait à l'économie un pouvoir d'achat suffisant. Une petite réduction de l'impôt sur le revenu est aussi démodée que le cigare à 5c.

La justice d'ordre économique serait mieux observée et le problème des chômeurs mieux résolu si les hauts fonctionnaires de l'État accordaient un peu plus d'attention au sort pénible des sans-travail qui luttent vainement contre la diminution constante de la valeur du dollar. Ça vaudrait mieux que d'écouter toujours les conseils de nos grands industriels et de prétendus hommes politiques qui leur disent ce qui est avantageux pour l'homme de la rue. Il suffit de passer une heure ou deux dans une grande boutique d'alimentation pour observer la ménagère inquiète qui cherche à étirer son dollar qui se rétrécit rapidement, pour apprendre ce qui pourrait lui être utile à elle et au pays en général.

Un mot encore des remarques du préopinant, excellent avocat de Toronto qu'on considère comme un des meilleurs avocats d'assises de l'Ontario. Je lui rappelle que la vaste majorité de Néo-canadiens et de représentants de divers groupements ethniques dont il a parlé ont été amenés au Canada par notre grand parti libéral.

Lorsque viendra le grand jour que tous les Canadiens espèrent, soit le jour de l'exposé budgétaire, j'espère bien que le ministre des Finances annoncera la suppression de la taxe d'accise sur les automobiles. Je doute qu'une session parlementaire ait assumé une plus lourde responsabilité que la nôtre. Ce que les députés accompliront, non seulement en ce qui concerne les affaires internationales, mais en ce qui concerne les affaires nationales, aura de grandes répercussions sur la vie de nos citoyens cette année, l'an prochain et pendant des générations à venir. Il nous faudra conserver notre liberté avec tout le zèle possible et protéger à tout prix notre stabilité économique. Tout dépendra des efforts que nous déploierons pour atteindre ces objectifs.

Une chose est sûre, monsieur l'Orateur. Nous devrons décider si nous gravirons la route longue et abrupte qui mène à la liberté ou si nous trébucherons dans l'impasse du communisme. J'espère sincèrement et, je le crois, tous les députés espèrent que nos réalisations, ici, au Parlement, contribueront pour beaucoup à aider le Canada à conserver sa place parmi les nations car, au cours de 22 ans de gouvernement libéral, notre grand pays est devenu une nation remarquable et respectée de toutes les autres nations. Si nous nous acquittons consciencieusement de

la tâche qui nous attend, nous devrions pouvoir redresser les épaules et bomber le torse, fiers et satisfaits d'un travail bien fait.

M. Nicholas Mandziuk (Marquette): Monsieur l'Orateur, je tiens à vous exprimer, dès le début de mes observations, mes félicitations les plus sincères à l'occasion de votre nomination aux fonctions élevées d'Orateur suppléant et à me joindre aux autres députés pour vous présenter mes respects en vous disant ma conviction que vous exercerez avec équité et justice les tâches qui vous incombent dans ce poste. Je voudrais aussi exprimer les mêmes sentiments à M. l'Orateur suppléant et aux greffiers de cette honorable assemblée.

En faisant ce modeste apport au débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, je crois devoir aussi féliciter bien sincèrement les motionnaires de l'Adresse, c'est-à-dire le député de Québec-Montmorency (M. Lafrenière) et le député du Yukon (M. Nielsen). C'est avec plaisir que j'ai écouté les discours de ces deux honorables représentants et remarqué leur compétence absolue à ce sujet, ainsi que leur connaissance des problèmes nationaux. Je signalerai aussi le mérite du député du Yukon, qui s'est distingué dans les trois campagnes électorales qu'il a dû mener au cours d'une période de neuf mois. Ce n'était encore arrivé à aucun autre député, dans aucun de nos Parlements.

En outre, je ne puis m'empêcher d'exposer aux députés certains traits marquants qui distinguent la circonscription de Marquette, que j'ai l'honneur de représenter et de servir. En consultant l'histoire, je constate que la première élection d'un député à la Chambre des communes, à Marquette, a eu lieu un an après l'entrée du Manitoba dans la Confédération, en 1871. Deux messieurs, Angus McKay et James Lunch se sont disputés la circonscription et ont recueilli chacun 282 suffrages. L'officier rapporteur ne jouissait pas alors, comme maintenant, de la voix prépondérante, et les deux candidats en appelèrent à Ottawa. Après délibération, la Chambre des communes confia la représentation de cette circonscription à la Commission des privilèges. Cette commission décida que les deux hommes devaient être déclarés élus. Tous deux prêtèrent serment mais, avant que toutes les formalités eussent été remplies, les élections fédérales de 1872 intervinrent, empêchant les deux candidats de prendre place à la Chambre des communes, et aucun d'entre eux ne s'est présenté aux élections fédérales de cette année-là.

Marquette a également le grand honneur d'avoir eu comme représentant, de 1878 à 1882, un grand Canadien du nom de sir John A. Macdonald. Après avoir été défait par les commettants de Kingston, sir John A. Macdonald est venu à Marquette où il a été élu par acclamation.

Vous me permettrez, monsieur l'Orateur, de continuer à vanter cette magnifique circonscription, qui réclame d'un autre honneur, celui de compter dans ses limites un endroit de villégiature qui ne le cède en rien à nul autre ailleurs au Canada. Je ne sais combien d'honorables députés le savent, mais nous, Manitobains, le savons certainement. Cent vingt-cinq milles au nord de la frontière des États-Unis, dans la chaîne de montagnes Riding, sur un vaste plateau, 2,200 pieds au-dessus du niveau de la mer, se trouve le lac Clear, masse d'eau de neuf milles de long sur environ deux milles de large. Sur la rive sud de ce lac se blottit la petite ville de Wasagaming, mot indien signifiant "eau claire". Ce lieu de villégiature, connu sous le nom de lac Clear, a été établi par décret du conseil en 1929 et a été inauguré officiellement le 26 juillet 1933, il y a vingt-cing ans. Ainsi cette année célèbre-t-il son vingt-cinquième anniversaire par un programme de fêtes élaboré et très intéressant organisé par la Chambre de commerce de l'endroit.

A titre d'aperçu, monsieur l'Orateur, de la popularité de cet endroit de villégiature, je dirai que 630,189 personnes y sont passées en 1957. De ce nombre, 27,535 étaient de nos amis d'outre-frontière, c'est-à-dire des touristes américains qui apportaient avec eux des dollars américains. Dans la réserve forestière avoisinante abonde le gros gibier, le chevreuil, l'élan (je crois même qu'un des plus grands troupeaux d'élans broutent les pentes de cette réserve forestière), l'orignal, l'ours, et un enclos destiné aux bisons attire un grand nombre de touristes. Le lac est très pittoresque et des installations permettant de jouir de la vie et des exercices en plein air ajoutent à ses attraits naturels. Les bâtiments sont conçus de façon à s'harmoniser avec le voisinage et l'on trouve là des installations exceptionnelles pour pratiquer la natation, le canotage, la pêche, le boulingrin et le golf. Il y a de nombreux terrains de jeux pour les enfants. J'invite donc tous les députés qui le pourront à venir passer un congé agréable à cette place d'été du lac Clear, dans ma circonscription manitobaine. Ceux qui viendront une fois seront certainement tentés de revenir.

Ma circonscription étant entièrement rurale, elle ne peut se vanter de posséder de grandes villes; mais elle peut se vanter de posséder les meilleurs agriculteurs du Manitoba. On trouve dans Marquette des Canadiens d'origines raciales diverses. Les premiers pionniers de cette circonscription étaient anglo-saxons et leurs descendants forment encore la masse de la population.

Certains sont venus des îles Britanniques et d'autres d'Ontario pour coloniser ces espaces boisés du centre du Manitoba. Ils ont connu toutes les difficultés habituelles des pionniers mais ils ont jeté les bases du développement qu'a atteint aujourd'hui ma circonscription.

Après eux le groupe le plus nombreux venu dans ma circonscription sont les Ukrainiens du sud de l'Europe centrale. Ce peuple ayant une langue, des coutumes, une culture et un milieu politique différents est entré en contact avec les Anglo-saxons. Les Ukrainiens avaient émigré au Canada dans l'espoir d'y trouver du bien au soleil, l'indépendance, et des chances de succès pour eux et pour leurs enfants. La réalité a dépassé leurs espérances; néanmoins leur adaptation aux us et coutumes de leur nouveau pays a été longue et pénible. Les Anglo-saxons ont été accueillants à l'égard des nouveaux venus. Ils ont partagé avec eux les difficultés des débuts, et en dépit de leur méfiance respective, les deux groupes sont bientôt devenus d'excellents voisins, comptant les uns sur les autres.

Environ à la même époque, des ressortissants d'autres pays sont arrivés dans ma circonscription, entre autres des Français, des Polonais, des Scandinaves, plus quelques échantillons de chaque race européenne. Au début, chaque race a essayé d'établir sa communauté propre, monsieur l'Orateur; mais aujourd'hui je suis fier de déclarer,—et je parle en connaissance de cause car j'ai vécu l'époque des pionniers et j'ai assisté aux changements qui se sont produits dans l'Ouest aussi bien que dans Marquette,—que toutes ces races se sont intégrées en une collectivité canadienne. Les différences de langues, d'us et de coutumes ont disparu. Les soupçons des uns envers les autres se sont dissipés et on peut voir naître sous nos yeux mêmes une jeune race canadienne. Chaque race apporte le meilleur de son trésor culturel sur l'autel de la nouvelle nationalité canadienne et on constate que le Canadien de l'avenir présente les meilleures caractéristiques de chaque race. Je remarque avec plaisir que cela est évident, non seulement dans ma propre circonscription, mais d'un bout à l'autre du Canada.

Entre-temps, chaque groupe ethnique, tout en adoptant la langue anglaise comme mode commun d'expression, chérit sa propre langue et ses propres usages, se rendant compte que, s'il laissait perdre ces trésors, il n'aurait plus rien à déposer sur l'autel du véritable canadianisme. C'est donc, à mon avis, un honneur que de représenter de telles gens.

Marquette est une circonscription agricole dont les villages et les villes dépendent pour leur existence du bien-être du cultivateur. Le 31 mars dernier, ils ont voté pour moi pour plus d'une raison. Les efforts déployés par le gouvernement, sous la direction du premier ministre, pour assurer aux producteurs de l'Ouest du Canada une plus large part du revenu national, de même que ses réalisations durant la dernière session du Parlement, ont prouvé à l'Ouest du Canada et à mes commettants que le parti conservateur-progressiste remplit ses promesses électorales. Durant la campagne de mars dernier, l'opposition, tant libérale que socialiste, a diminué les efforts de notre gouvernement, mais, le 31 mars, les votants ont approuvé sans réserve ce qui avait été accompli et, en agissant ainsi, ont témoigné de leur confiance dans notre parti et dans notre direction. Voilà pourquoi le Manitoba est représenté sur les banquettes ministérielles par tout son effectif de 14 députés.

Le cultivateur de l'Ouest a renié les soi-disant défenseurs de l'agriculture et de l'industrie. Il a renié ceux qui versaient des larmes de crocodile sur le sort du cultivateur, mais qui s'opposaient énergiquement à toute mesure présentée par le présent gouvernement en faveur du cultivateur durant la courte session de la 23e législature. Ceux qui ont combattu les avances en espèces, qui ont calomnié et dénoncé le bill sur la stabilisation des prix agricoles, le célèbre bill nº 237, ont reçu la réponse à leurs efforts héroïques le 31 mars. Personne s'intéressant au soutien des prix ne s'attendait que ce fût une panacée, mais la plupart des gens ont pensé que c'était un pas dans la bonne voie et que, sous un régime bien administré, la situation de l'agriculteur canadien en serait améliorée.

Ceux d'entre nous qui essayent d'analyser la victoire sensationnelle remportée aux urnes par le parti conservateur-progressiste le 31 mars feraient mieux de procéder à un examen de conscience pour comprendre pourquoi ils ont perdu la confiance du peuple canadien. Notre premier ministre, dans un discours qu'il prononçait dans les Maritimes pendant la dernière campagne, a dit que dans la vie courante nous jugeons les gens à la manière dont ils tiennent leurs promesses, et c'est exactement la même chose en politique.

Nous avons écouté avec intérêt le discours du trône et je pense que les mesures législatives qui y sont proposées sont bien accueillies par le peuple canadien. Nous sommes heureux de constater que le ministre du Commerce augmente ses efforts en vue d'écouler nos produits agricoles et nos produits de la pêche. Si on en croit ce que nous entendons actuellement, le Canada exporterait plus de blé que pendant la période correspondante de l'an dernier, tandis

que les exportations de blé de nos concurrents auraient diminué. C'est un témoignage du talent de vendeur du ministre du Commerce. Cela montre aussi que la présence du premier ministre à la conférence de Londres du mois de juin dernier et l'envoi d'une mission commerciale en Grande-Bretagne rapportent actuellement des avantages.

La loi sur la stabilisation des prix adoptée au cours de la dernière législature et appliquée depuis le 5 mai rencontre l'approbation générale. Fixer un prix garanti à l'égard d'un produit, cela permet au producteur de base d'organiser sa production sans risquer la chute des cours au moment où il en est train de préparer la vente.

Je suis heureux de constater que diverses modifications vont être apportées à la mesure législative intéressant les avances en espèces. Sans doute s'agissait-il là de la meilleure mesure législative inscrite dans nos statuts au cours de la dernière session, mais il reste que certaines insuffisances sont apparues au cours de son application et que des modifications en ce sens seront certainement utiles. Voilà des années que les producteurs de céréales réclamaient une mesure de ce genre, mais à toutes leurs réclamations l'ancien gouvernement libéral avait fait la sourde oreille, et il a fallu que ce soit le parti conservateur qui les entende. Je n'ai entendu à ce sujet que des louanges de la part des cultivateurs, des marchands et des hommes d'affaires, y compris les directeurs de banque. Depuis l'entrée en vigueur de la loi, les perceptions ont été meilleures. Toutefois, comme dans le cas de toutes les autres mesures législatives nouvelles, certaines lacunes se sont manifestées pendant son application.

Me sera-t-il permis de mentionner, entre autres choses, les ennuis et les retards qu'éprouve un fermier qui cherche à obtenir des avances en espèces lorsque son propriétaire n'habite pas la région? Ensuite, songeons au cas du cultivateur qui ne peut obtenir une avance en espèce parce qu'il a expédié une wagonnée d'orge de maltage, même s'il a en entrepôt assez de céréales pour y avoir droit. Une autre insuffisance de la loi, c'est la retenue faite dans le cas du cultivateur qui livre ses céréales afin de pouvoir acheter des graines de semence certifiées. Je souhaite donc que ces insuffisances soient comblées grâce à des modifications convenables, comme le laisse prévoir le discours du trône. Je ne doute pas que le ministre de l'Agriculture, qui étudie actuellement la question, nous saisira d'un projet d'amendement en ce sens.

Le projet d'amendement à la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies sera bien accueilli par les cultivateurs des provinces des Prairies en général, y compris ceux de ma circonscription. Sous sa forme actuelle, la loi s'est révélée fort peu satisfaisante. Il est donc à souhaiter que les modifications envisagées mettent bon ordre à cela. Je pourrais d'ailleurs dire ici que l'on a l'impression, d'un bout à l'autre du pays, qu'il y aurait lieu de donner à cette mesure une nouvelle rédaction complète, voire de la rapporter complètement le jour où on mettra en vigueur une formule quelconque prévoyant l'assurance-récolte et destinée à la remplacer.

Nos petits commerçants seront certainement satisfaits de la création d'un service pour les petites entreprises au sein des rouages administratifs de l'État, car le malaise de l'agriculture leur a porté tout autant préjudice qu'à ceux dont ils dépendent, les producteurs agricoles.

Je tiens à féliciter le gouvernement d'avoir nommé la Commission Bracken pour étudier le problème de la répartition des wagons couverts entre les élévateurs à céréales de l'Ouest canadien. On espère que les constatations de la Commission et la réalisation de ses recommandations remédieront aux difficultés rencontrées par le producteur de l'Ouest.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, avant de m'engager dans mon discours proprement dit, je désire, comme l'ont fait tous les autres députés jusqu'ici, féliciter l'honorable représentant de St-Paul's (M. Michener) de son élection, à l'unanimité au poste d'Orateur de la Chambre des communes. Ce choix unanime indique que tous les députés reconnaissent sa compétence et son impartialité.

On se rappelle peut-être qu'au cours de la dernière législature j'ai formulé quelques observations sur le poste de l'Orateur en proposant, comme l'a fait le premier ministre il y a quelques temps, que ce poste devienne permanent. Je n'ai pas changé d'avis. Nous pourrions sans inconvénient accepter la proposition que j'ai formulée au cours de la dernière législature et élire un Orateur de la Chambre des communes qui n'aurait pas à se présenter devant l'électorat d'une circonscription en particulier, mais serait élu par les membres de la Chambre, celle-ci étant en quelque sorte sa circonscription. Toutes les circonscriptions du Canada seraient donc représentées à la Chambre des communes par quelqu'un qui aurait le droit d'y voter et de prendre part aux débats pour exposer leurs problèmes et leurs idées et indiquer des solutions.

Immédiatement avant la proclamation d'élections au Manitoba, le premier ministre

de cette province a formulé une proposition analogue concernant la nomination d'un Orateur permanent à l'assemblée législative de cette province. Il s'est aussi engagé à apporter les changements législatifs nécessaires. J'espère que nous pourrons en faire autant au cours des années à venir, afin que nous ayons ici un Orateur permanent, tout comme à la Chambre des communes britanniques, un Orateur qui serait détaché de la politique et pourrait s'acquitter plus équitablement de ses fonctions.

(La séance, suspendue à une heure, est reprise à deux heures et demie.)

Reprise de la séance

M. Howard: Monsieur l'Orateur, participer au débat en face de tant de banquettes vides me paraît un effort assez vain. Le cabinet n'est représenté que par un seul de ses membres et, malheureusement, je n'ai aucune intention de parler du ministère qu'il dirige. J'aimerais cependant dire un mot du programme de travaux publics de l'ordre de 1,185 millions de dollars dont l'annonce a été faite durant la campagne électorale, dont l'annonce a coïncidé, devrais-je dire, avec la campagne électorale. Tout ce que je puis trouver de cette somme qui s'appliquera à la circonscription de Skeena, laquelle, soit dit en passant, comprend une région égale au tiers, ou presque, de la Colombie-Britannique, est l'affectation de 1.5 million à une entreprise donnée et d'autres montants moindres prévus pour de petites entreprises.

J'invite donc le ministre des Travaux publics à secouer la poussière de certains dossiers relégués aux oubliettes; je suis sûr qu'il y trouvera maintes propositions ou demandes de travaux publics dont cette circonscription a grand besoin et qui varient depuis des entreprises importantes, comme l'érection d'édifices fédéraux dans les collectivités nouvelles de Kitimat et Prince-Rupert, jusqu'à d'autres de moindre importance, comme l'aménagement de quais au bord des lacs de l'intérieur de la circonscription.

Dans ce programme de travaux publics du gouvernement fédéral on pourrait faire entrer une entreprise que certaines personnes préconisent depuis des années, sans parler du gouvernement de la Colombie-Britannique, soit l'aménagement d'une seconde route transcanadienne. On a demandé que le gouvernement fédéral et les gouvernement provinciaux s'entendent pour aménager cette route. Ce projet a été discuté assez longuement durant les élections. Nous savons que c'était un article important du programme électoral des libéraux. Nous savons également

que ce même parti, quand il était au pouvoir, faisait la sourde oreille à tout projet de seconde route transcanadienne. Les frais en seraient partagés en deux parties égales, c'est-à-dire de façon assez semblable à ce qui a été conclu entre les provinces et le gouvernement fédéral au sujet de l'actuelle route transcanadienne.

Si la vision d'un Nord qui se développe doit se réaliser, voilà une façon d'y arriver ou du moins d'y aider. A l'heure actuelle, des tronçons de route existent déjà. Aménagés par les gouvernement provinciaux, ils ne sont pas raccordés entre eux et un bon nombre, surtout dans le centre du Canada, ne sauraient vraiment être considérés comme des routes. Ce sont de simples pistes qui s'enfoncent dans les bois; elles suivent de vieilles routes que des sociétés d'exploitation forestière y ont aménagées il y a quelques années. Tant que le gouvernement fédéral ne consentira pas à participer avec les provinces à la construction de routes, surtout de routes traversant le pays, la mise en valeur du Nord sera entravée. J'espère que le gouvernement actuel revisera l'attitude prise par son prédécesseur libéral à l'égard de ces propositions et conclura avec les provinces un accord visant à aménager au plus tôt une telle route transcanadienne, les frais étant partagés à parts égales.

Tous nos problèmes ne sont pas d'ordre domestique, monsieur l'Orateur. Il y en a qui sont plutôt graves sur le plan international. J'aimerais développer les pensées exprimées l'autre jour par les représentants de Kootenay-Ouest et de Vancouver-Est, en traitant de la reconnaissance formelle et diplomatique de ce que nous appelons la Chine rouge, la République populaire de Chine ou la colonie du continent chinois, peu importe le nom. Au cours de la dernière session, l'agence de presse Southam a fait un sondage auprès des députés, pour obtenir leur opinion sur la reconnaissance diplomatique et formelle de la Chine communiste. Les résultats de ce sonuage ont été publiés dans les journaux qui relèvent de la *Southam Press.*

Parmi les représentants conservateurs de la législature actuelle qui ont répondu à ce sondage portant sur la reconnaissance officielle de la Chine communiste, je me rappelle le député de Vancouver-Sud et celui de Victoria, qui se sont tous deux prononcés en faveur de cette reconnaissance. L'attitude de la CCF est bien connue et a été maintes fois exprimée au cours des années. Nous avons été parfaitement disposés par le passé,—et nous le sommes encore,—à accorder la reconnaissance officielle et diplomatique à la Chine. Le chef de l'opposition (M. Pearson), même s'il ne s'est pas exprimé tout à fait

clairement sur ce sujet lorsqu'il était secrétaire d'État aux Affaires extérieures, s'est néanmoins exprimé clairement lorsqu'il a été libéré de ce poste. S'il exprime l'attitude du parti libéral, nous pouvons logiquement supposer que le parti libéral est disposé à accorder cette reconnaissance diplomatique.

Il y a, monsieur l'Orateur, à la Chambre, un parti dont l'attitude n'est pas claire. Le premier ministre a consigné au hansard des observations concernant le point de vue du gouvernement, mais je prétends quand même que ce point de vue n'est pas net. Je devrais probablement citer les observations formulées par le premier ministre lors du débat de la question à la Chambre en novembre de l'année dernière. Répondant à certaines questions posées à l'appel de l'ordre du jour il a dit, ainsi qu'en fait foi la page 686 du compte rendu du 1er novembre 1957:

L'attitude du gouvernement actuel du Canada n'a pas changé à cet égard...

Il parlait de la reconnaissance officielle.

...et tant que le gouvernement populaire, c'est-à-dire le gouvernement communiste de la Chine, n'aura pas expié ses infractions aux termes du droit international, rien ne justifiera, selon nous, que nous lui accordions la reconnaissance.

Il y a eu, ensuite, quelques échanges de vues et une interpellation tendant à déterminer ce que voulait dire le mot "expié". On nous a dit de consulter le dictionnaire. Je dirai que l'attitude adoptée par le premier ministre n'était qu'un subterfuge afin de dissimuler la véritable raison pour laquelle le gouvernement refusait de prendre une mesure aussi logique que nécessaire. La réponse du premier ministre ne donnait pas la véritable raison. La ligne de conduite du Canada à l'heure actuelle, continue à être celle du temps du gouvernement libéral, c'est-à-dire qu'elle consiste à singer les États-Unis au lieu de prendre des dispositions unilatérales comme le Royaume-Uni l'a fait il y a quelques années.

Durant la campagne électorale, les Canadiens ont été invités à suivre John,—tel était le slogan, je crois,—sans savoir alors, au moins à cet égard et à propos d'autres affaires internationales,—que le John qu'on leur demandait de suivre était John Foster Dulles des États-Unis. L'attitude antérieure du gouvernement américain sur la reconnaissance diplomatique de la Chine était un non catégorique et inaltérable: "Non, nous refusons de nous en occuper; c'est tout." Mais ces derniers mois nous avons constaté que ce monsieur John Foster Dulles a modifié légèrement son attitude, jetant les bases d'une volte-face sur la question de la reconnaissance de la Chine. Auparavant, on répondait non à toute propositon de reconnaissance. A l'heure actuelle, l'attitude exprimée par ce monsieur est: "Nous reconnaîtrons la Chine rouge ou communiste quand ce sera avantageux pour les États-Unis de le faire." Ce jour n'est pas trop éloigné. Quand cela arrivera, le Canada, relativement à la question connexe de l'expansion commerciale, sera encore pris au dépourvu et laissé dans une situation désavantageuse dans ses rapports avec ce pays.

Une autre raison est l'attitude que prend le premier ministre en disant que la Chine doit expier ses crimes, je pense que nous pouvons seulement supposer qu'il parlait de son attitude à l'égard de la Corée durant la guerre de Corée. Si nous la poussons à sa conclusion logique, soit que c'est la véritable raison pour laquelle le gouvernement ne veut rien avoir à faire avec la reconnaissance diplomatique, nous pouvons évidemment supposer que le gouvernement a pour ligne de conduite que nous devrions rompre les relations diplomatiques avec l'Union des républiques socialistes soviétiques, en raison de ce que ce gouvernement a fait en Hongrie il n'y a pas bien longtemps. C'est exactement la même chose: une grande nation a contrarié les désirs d'une nation impuissante et lui a dicté la façon dont elle dirigerait ses affaires. Si c'est à cause de la couleur ou du caractère politique de la Chine,—que je désapprouve,—nous pouvons logiquement dire que le gouvernement a pour attitude de rompre les relations diplomatiques avec la Tchécoslovaquie, la Yougoslavie et bien d'autres pays, y compris l'Égypte ou la République Arabe Unie, comme on l'appelle.

Une autre chose qui ne tient pas debout, en ce qui concerne l'attitude du premier ministre et du gouvernement à propos de cette question de la nécessité morale de reconnaître ces nations sur le plan diplomatique, se manifeste bien clairement dans l'attitude qu'il a exposée il y a un peu plus d'un an au sujet d'un individu bien connu de l'Égypte, ainsi qu'il était alors, et son attitude des derniers mois. Je n'aime pas citer trop souvent des débats précédents que rapporte le hansard; mais il est nécessaire de le faire de temps en temps, comme dans le cas présent. Ainsi qu'en fait foi la page 836 du hansard du 30 janvier 1957, le premier ministre actuel qui siégeait alors de ce côté-ci de la Chambre en qualité de chef de l'opposition, a déclaré que c'était "élever Nasser au rang de dictateur du Moyen-Orient, au rang d'homme qui prédétermine à son gré et à sa fantaisie les ordres des Nations Unies". Il a appelé Nasser un "grand fauteur", un "brigand international" et dit qu'il devrait devenir "un membre respectueux des lois des Nations Unies".

Le premier ministre avait peut-être parfaitement le droit d'émettre pareille opinion à

ce moment-là. Mais nous constatons maintenant que le gouvernement s'est dépêché d'étendre la reconnaissance diplomatique à la République Arabe Unie après sa formation sous la direction du même personnage, qu'il y a à peine plus d'un an le premier ministre traitait de "dictateur", de "fauteur" et de "brigand international".

Je n'en parle d'ailleurs qu'afin de démontrer que la véritable raison pour laquelle le gouvernement refuse de prendre les mesures nécessaires en vue de reconnaître la Chine n'est que le résultat de la domination ou de l'attitude des États-Unis dans cette affaire. Nous avons l'obligation morale de reconnaître ce qui existe de fait. Il s'agit d'un gouvernement au pouvoir. Pour ma part, je n'approuve le gouvernement établi en Chine peut-être pas beaucoup plus que le genre de gouvernement que nous avons au Canada,—non que je rattache l'une à l'autre deux philosophies politiques aussi divergentes. Cependant, je suis forcé de reconnaître que le gouvernement est bien ici, que les conservateurs siègent là-bas, du côté du gouvernement, encore que je sois loin d'avoir l'air d'aimer cela. Ces mêmes messieurs en conviendront, et pourtant refuseront d'admettre que la Chine possède un gouvernement et que nous devons reconnaître le fait que ce gouvernement est bien établi. C'est une obligation morale que nous avons.

Il y a une autre raison. Si vous ne voulez pas vous montrer à la hauteur des obligations morales qui existent, il est possible que la question économique entre en jeu, car il est certain que notre commerce avec les autres pays est un problème qui devrait susciter l'intérêt de chacun ici présent et de tout citoyen du pays, chacun ayant à cœur le bien-être de l'économie nationale. En fait, le sous-amendement à l'étude traite du commerce extérieur. La proposition d'amendement du chef de l'opposition porte également sur la question du commerce extérieur.

Au cours de la dernière campagne électorale, il a beaucoup été question du commerce avec les autres pays; autant les membres du gouvernement que des autres partis en ont parlé. On semble avoir l'attitude que le commerce extérieur, que la vente de nos excédents à un autre pays, n'a rien à voir à la question d'accorder ou non la reconnaissance officielle et diplomatique à ce pays. Le premier ministre n'a-t-il pas parlé de cette question ici même, en novembre dernier, lorsqu'on lui a dit que le Royaume-Uni avait accordé la reconnaissance diplomatique à la Chine? Il a répondu, à ce moment-là, que le Royaume-Uni n'avait pas accru ses échanges commerciaux à cause de cela, c'est-à-dire que la reconnaissance de la Chine par le Royaume-Uni n'avait amené aucun accroissement de ses échanges avec ce pays.

[M. Howard.]

Quand le premier ministre a dit cela, il savait certainement (s'il ne le savait pas il aurait dû le savoir) que rien n'était plus absurde. Des chiffres reçus du Bureau d'information du Royaume-Uni, à Ottawa, au sujet des échanges commerciaux du Royaume-Uni avec la Chine indiquent que le premier ministre avait partiellement raison (rendons à chacun selon son dû) étant donné que, durant la guerre de Corée, les échanges commerciaux du Royaume-Uni avec la Chine n'avaient pas augmenté. Mais, après cette guerre, les échanges commerciaux ont augmenté à un rythme tellement prodigieux, en 1953, 1954, 1955 et 1956, que, durant la période de cinq ans qui a suivi l'armistice mettant fin à la guerre de Corée, ils avaient plus que doublé. Quand le premier ministre a dit que la reconnaissance n'a pas été favorable à la Grande-Bretagne, son affirmation était contraire aux faits et à la vérité. Je suis convaincu que, si l'occasion lui en était offerte, même s'il n'est pas ici en ce moment, il rectifierait probablement cette impression. Le Royaume-Uni, ayant entrepris des relations de bon voisinage avec le gouvernement chinois, le commerce britannique avec la Chine s'est accru constamment depuis.

Par conséquent, si le Canada, avec tout son excédent de bois, notamment en Colombie-Britannique où il se produit peut-être plus de la moitié de tout le bois du pays, avec ses excédents de blé dans les provinces de l'Ouest, qui n'attendent que le moment d'être exportés, si donc le Canada, dis-je, traitait la Chine en bon voisin et échangeait avec elle des diplomates, comme nous le faisons avec la République arabe unie,—que nous critiquions tellement il n'y a pas très longtemps, —il est certain que nous pourrions nous attendre à accroître notre commerce d'exportation en vendant à ces 600 millions de Chinois, ce qui nous aiderait à raffermir notre économie chancelante.

A maints égards, les nations occidentales ont adopté une malheureuse attitude à l'endroit de la Chine, en la jetant précisément dans les bras du pays que nous ne voulions pas, c'est-à-dire l'Union soviétique. A moins que nous ne prenions des mesures pour contrecarrer cette tendance, nos relations avec les puissances soviétiques ne feront que s'aggraver,—non pas du point de vue militaire mais du point de vue économique, ce qui évidemment est ce qui nous inquiète le plus. On nous l'a déjà dit et c'est aussi sûr que nous sommes ici aujourd'hui, les États-Unis feront prochainement ce qu'a dit M. John Foster Dulles: ils reconnaîtront la Chine quand ils y verront leur avantage et ce sera à leur avantage très prochainement. Encore une fois

le Canada se trouvera dans une situation désavantageuse et subira les conséquences de son attitude.

Le Canada peut adopter deux attitudes dans ce domaine, et il ne s'agit pas seulement de nos relations avec la Chine, mais des relations entre les nations du monde occidental. Dans les affaires internationales, le Canada jouit d'un prestige qui va bien au delà de ce qu'on pourrait supposer en tenant compte du nombre de ses habitants. Dans le domaine diplomatique, on considère le Canada comme un pays juste et honnête qui adopte une attitude juste et honnête envers les autres pays. Nous devrions utiliser notre prestige pour favoriser la paix internationale, les échanges commerciaux et la compréhension entre les habitants des autres pays, non seulement en ce qui a trait à notre compréhension des autres pays, mais aussi à la compréhension et à l'appréciation par les autres pays de ce qu'est le Canada et de ceux qui l'habitent.

Nous devrions, surtout en ce qui concerne la Chine, envoyer un groupe officiel, peu importe qu'il s'agisse d'un groupe diplomatique ou parlementaire ou d'une délégation d'autre nature, qui irait en Chine, à titre officiel ou officieux, se rendre compte directement de ce qu'est le peuple chinois, de ce dont il a besoin. En retour, les Chinois apprendraient à nous connaître et constateraient qu'en somme nous aussi sommes des humains.

Un tel régime d'échange entre groupes avec sanction officielle ou semi-officielle peut devenir un moyen d'améliorer les relations entre les pays de l'Est et de l'Ouest tout en aidant à notre économie à sortir du marasme où elle se trouve en ce moment, jetant ainsi les fondements d'une expansion de notre commerce.

En terminant, monsieur l'Orateur, je signale deux raisons pour lesquelles nous devons adopter ces dispositions. D'abord, l'obligation morale que nous avons de reconnaître l'existence d'un besoin et, si nous n'acceptons pas cette première raison, il y a cette autre, la nécessité économique où nous sommes d'étendre notre commerce et de maintenir nos industries en activité.

(*Texte*)

M. J. R. Keays (Îles-de-la-Madeleine): Monsieur l'Orateur, permettez-moi de m'associer à tous ceux qui vous ont rendu hommage à l'occasion de votre élection au haut poste de vice-président de la Chambre. Il me fait également plaisir de réitérer ces vœux au président de la même Chambre. Ses connaissances du Règlement parlementaire et son impartialité bien connue l'ont favorisé pour cette nomination.

Il me fait aussi plaisir d'y ajouter des félicitations aux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Lafrenière et Nielsen) pour la manière avec laquelle ils se sont acquittés de leur tâche.

Je dois tout d'abord, monsieur l'Orateur, rendre un témoignage de reconnaissance aux électeurs des Îles-de-la-Madeleine qui ont su me charger de les représenter auprès du gouvernement du pays pour les prochaines années. Je vais tâcher d'accéder à leurs demandes avec sincérité et ils peuvent être assurés que j'y travaillerai sans cesse.

Les Îles-de-la-Madeleine sont situées dans le golfe Saint-Laurent, à 150 milles au sud-est de Gaspé et à 90 milles au nord de la province de l'Île du Prince-Édouard. Cet archipel est uni par des ponts ou des jetées, communément appelés "causeways", à l'exception de l'Île d'Entrée qui est située à neuf milles de distance.

La population de 13,000 âmes y vit entièrement de l'industrie de la pêche et je crois que cette circonscription est la seule au Canada qui pourvoit à sa survivance grâce à une seule industrie. La population est courageuse et patiente; courageuse parce que, étant insulaire, elle doit avoir cette qualité de pouvoir vivre dans des circonstances très différentes du reste du pays; patiente, parce qu'elle attend depuis de nombreuses années les bénéfices et l'amélioration nécessaire pour rendre plus facile la survie de ses enfants.

Monsieur l'Orateur, vous comprenez que, lorsqu'une population dépend d'une seule source de revenu, il faut nécessairement que toutes les occasions lui soient fournies de pourvoir à sa subsistance avec facilité. Il lui faut des ports de mer, des quais, des débarcadères et des systèmes de phares avertisseurs le long de la côte des îles.

Ce matin même, j'ai appris que, par suite de vents défavorables, les gens d'une île ont perdu, pendant une période de trois jours, leur prise d'environ 100,000 livres de poisson.

Je crois donc, monsieur l'Orateur, que cet argument seul peut justifier une étude plus approfondie du bien-fondé des demandes de la population des Îles-de-la-Madeleine.

Des nouveaux "plans" de traitement du poisson se construiraient aux Îles-de-la-Madeleine si les entrepreneurs avaient la certitude que des améliorations d'approche seront complétées.

Cette circonscription voit d'un mauvais œil le départ de ses jeunes pour les villes industrielles, et nombreuses sont les demandes de ces jeunes qui désirent retourner à la demeure paternelle et tenter d'y gagner le revenu nécessaire à leur entretien.

Je crois qu'il ne faut pas décourager cette tendance, et les moyens que je viens d'énumérer sont ceux qui répondent à ce dilemme.

Malheureusement, la Commission Gordon n'a pas eu l'occasion d'être mise au courant des problèmes de cette circonscription; ils sont pourtant semblables à ceux de la Gaspésie et des provinces de l'Atlantique, et ils méritent aussi l'attention du gouvernement du pays.

Je félicite le premier ministre pour l'initiative qu'il a prise d'instituer un prix de soutien sur les produits agricoles et je suis convaincu, étant donné que les pêcheurs des Îles-de-la-Madeleine, de la Gaspésie et de tout l'est de la province de Québec ainsi que de l'Atlantique en entier fournissent un produit très important pour l'économie de notre pays, que le gouvernement actuel adoptera sous peu un système grâce auquel les pêcheurs seront protégés en ce qui concerne les prix de soutien ou de stabilisation.

(*Traduction*)

Comme je l'ai dit précédemment, monsieur l'Orateur, les habitants des Îles-de-la-Madeleine sont isolés et, à mon avis, il est temps qu'ils soient traités comme les autres habitants du pays. Un meilleur système de transport par mer et par air s'impose et je ne puis laisser passer cette occasion sans exprimer au ministre des Transports la gratitude que notre région lui porte pour avoir affecté des fonds à l'amélioration du champ d'aviation de House-Harbour.

Les Îles-de-la-Madeleine ont fourni aux forces armées du Canada une forte contribution par habitant et, comme la population française et la population anglaise s'entendent bien et sont unies, je ne voudrais pas que quelque membre de l'opposition donne à la Chambre l'impression que les opinions conservatrices du Québec sont différentes de celles d'autres parties du Canada. Nos convictions, aussi bien que celles de la population du Québec, sont par-dessus tout canadiennes et, comme on l'a vu récemment, la majorité a approuvé le programme de notre grand chef, le premier ministre.

Le Québec a des vues différentes en matière de coutumes, de culture et d'instruction, mais en ma qualité de député québécois de langue anglaise siégeant du côté du gouvernement, je tiens à exprimer l'espoir que le Québec préservera son patrimoine actuel afin que ses habitants puissent contribuer à parfaire l'unité nationale et permettre au premier ministre de guider notre pays vers la paix, le bonheur et la prospérité.

(*Texte*)

M. Yvon Dupuis (Saint-Jean-Iberville-Napierville): Monsieur l'Orateur, mes premières paroles dans cette enceinte seront pour me joindre à tous ceux qui m'ont précédé pour vous offrir mes félicitations. Comme je m'adresse actuellement à M. l'Orateur suppléant, je le prierais de bien vouloir dire à M. le président de la Chambre que le député de Saint-Jean est heureux de sa nomination, parce qu'il est au courant de son esprit de justice, de sa grande compétence et de l'impartialité qu'il a toujours manifestée en dirigeant les débats de la Chambre d'une façon honnête et très juste.

Monsieur l'Orateur, c'est ma première intervention dans cette enceinte et je peux vous dire que je suis très heureux de la façon de procéder de M. l'Orateur.

(*Traduction*)

Comme mon honorable ami le sait bien, j'ai siégé pendant quatre ans dans l'opposition à l'Assemblée législative de Québec, où le Président est tout à fait différent de celui que nous avons ici.

(*Texte*)

M. Pigeon: Monsieur l'Orateur, à mon sens, ces paroles sont antiparlementaires.

M. Dupuis: Monsieur l'Orateur, je ne vois pas comment le mot "différent" peut être antiparlementaire. Si mon ami y voit quelque chose de blessant, c'est sans doute parce qu'il sait comment les choses se passent là-bas.

Monsieur l'Orateur suppléant, je tiens à vous féliciter vous-même d'avoir été élu Orateur suppléant et président des comités de la Chambre. Je connais vos qualités. Je sais que vous avez toujours été un homme juste et loyal et je tiens à vous en rendre hommage.

Je félicite également le vice-président des comités, l'honorable député de Spadina (M. Rea) qui mérite non seulement des félicitations mais beaucoup d'encouragement.

Monsieur l'Orateur, j'ai entendu ce matin l'honorable député de Parkdale (M. Maloney) se dire très heureux de constater que, sous le régime conservateur actuel, il semblait naître dans notre pays une espèce d'unité qu'il faisait bon de voir, unité entre les différents groupes, les différentes croyances, en un mot, une unité totale dans la diversité des langues et des religions.

J'ai écouté avec beaucoup de plaisir l'honorable député. Il a prononcé un discours plein de bon sens, c'était un discours très bien présenté, où il y avait sûrement beaucoup de fond; mais mon honorable ami est très loin d'être au courant de la situation politique de l'heure dans toute l'étendue de notre pays.

Au fait, mon honorable ami de Parkdale ne sait pas (et c'est mon devoir de le renseigner) jusqu'à quel point les choses se passent différemment dans la province de Québec.

(*Traduction*)

Je viens de dire, monsieur l'Orateur, que dans la province de Québec les choses sont bien différentes de ce qui existe partout ailleurs au Canada. Durant la dernière campagne électorale, nous avons remarqué une foule de différences entre les conservateurs des autres régions du Canada et les conservateurs de l'Union nationale, de la province de Québec.

(*Texte*)

Monsieur l'Orateur, je vous prends à témoin. Vous étiez vous-même, en 1957, celui qui a hérité de la tâche la plus ingrate qu'un homme public ait pu avoir cette année-là. Veiller à l'organisation du parti *tory* conservateur dans le Québec en 1957, ce n'était pas facile. Vous auriez voulu avoir à vos côtés les ministres de l'Union nationale; vous n'en avez pas eu beaucoup. Vous auriez voulu trouver des candidats à profusion; ils étaient clairsemés, parce que, à ce moment-là, monsieur l'Orateur, les gens de l'Union nationale n'étaient pas sûrs du pouvoir, et ils ne voulaient pas courir le risque. En 1957, monsieur l'Orateur, personne dans la province de Québec, sauf vous-même et quelques braves, ne défendaient la cause difficile du parti *tory* conservateur de notre pays...

M. Grafftey: A l'ordre!

M. Dupuis: Monsieur l'Orateur, mes honorables amis pourront parler après moi. Ce que j'ai à dire est la stricte vérité et vous le savez, plus que tout autre.

M. l'Orateur suppléant: Je dois demander à l'honorable député de Saint-Jean-Iberville-Napierville de s'en tenir au débat actuellement en cours. Je dois de plus lui rappeler que les récentes élections sont terminées.

M. Dupuis: Monsieur l'Orateur, les autres députés en ont parlé et je ne vois pas pourquoi je ne pourrais pas en faire autant. Mes honorables amis d'en face en parlent depuis le début de la session, les honorables députés de l'Union nationale qui sont de ce côté-ci également, et je vous demanderais, respectueusement, en vertu de quel article du Règlement on m'empêcherait de parler des dernières élections.

Monsieur l'Orateur, ce matin, l'honorable député de Parkdale parlait de cette belle unité, et je dois vous avouer que cette déclaration nous a frappés. Comment, en effet, concevoir une entente cordiale entre ceux-là qui sont opposés au plan de Colombo, au système de péréquation, à l'aide fédérale aux universités, à la route transcanadienne, qui ont toujours reproché aux conservateurs fédéraux leur opposition à la nomination d'un ambassadeur au Vatican, qui ont aussi reproché à certains extrémistes de certaines parties du pays de s'opposer à ce qu'un hymne national au Canada soit reconnu? Au fait, monsieur l'Orateur, comment peut-on imaginer ceux-ci unis avec ceux-là qui, d'un côté, sont opposés à l'adoption d'un drapeau essentiellement canadien et qui favorisent un drapeau incluant l'*Union Jack*? Ils sont différents dans leur pensée, dans leurs traditions, dans leurs coutumes et dans leur mentalité. Ils sont aussi différents dans leurs méthodes électorales.

(*Traduction*)

Je m'adresse maintenant à mes honorables amis de l'autre partie de la Chambre. Ils ne le savaient peut-être pas, mais en février dernier, au moment où tous les journaux du pays tiraient en grosses manchettes, il s'est produit quelque chose dans Québec qui leur a échappé parce qu'ils en étaient loin. En février 1958, Québec a assisté à un grand mariage, à une belle cérémonie.

(*Texte*)

Monsieur l'Orateur, c'est la traduction simultanée.

D'une part, le sieur LeNoblet-Duplessis, de Trois-Rivières, épouse politiquement le sieur John Diefenbaker, de la Saskatchewan, d'autre part. Et, monsieur l'Orateur, cette union en a surpris plus d'un.

Comment se fait-il que cette équipe de l'Union nationale du Québec soit devenue, tout à coup, en amour avec l'aile conservatrice *tory* du Canada? Les choses s'expliquent pas mal quand on sait ce qui se passe; mais je crois qu'il y en a, dans cette enceinte, qui ignorent tout de la vérité.

Monsieur l'Orateur, en 1933, à Sherbrooke, un homme a été élu chef conservateur: c'est M. Maurice Duplessis, qui n'a jamais démissionné depuis. Il est encore chef conservateur...

Une voix: A l'ordre!

M. l'Orateur suppléant: Je dois de nouveau demander à l'honorable député de Saint-Jean-Iberville-Napierville de s'en tenir au sujet du débat.

(*Traduction*)

Je dois prier l'honorable député de Saint-Jean-Iberville de s'en tenir au Règlement et au sujet en discussion.

(*Texte*)

M. Dupuis: Monsieur l'Orateur, je soumets respectueusement...

Des voix: A l'ordre!

M. Dupuis: Monsieur l'Orateur, je soumets respectueusement que j'ai le droit de donner des précisions sur ce qui s'est passé dans l'histoire de ma province, et si mes honorables amis veulent comprendre ce que j'ai à dire, ils ne peuvent le faire s'ils n'entendent que des bribes de l'histoire que je veux terminer.

M. l'Orateur suppléant: Je dois demander à l'honorable député de s'en tenir à ce qui concerne l'administration fédérale.

M. Dupuis: Monsieur l'Orateur, pourrais-je savoir en vertu de quel article du Règlement vous m'empêcheriez de traiter un sujet dont tous les autres honorables députés de la Chambre ont parlé?

M. l'Orateur suppléant: C'est en vertu d'une règle générale. Durant les débats de la Chambre, on ne peut discuter autre chose que ce qui se rapporte aux sujets d'intérêt public relevant du domaine fédéral.

M. Dupuis: N'est-il pas vrai que le discours du trône parle des relations fédérales-provinciales?

M. l'Orateur suppléant: Oui, c'est exact, on a mentionné les relations fédérales-provinciales dans le discours du trône. Je dois toutefois signaler à l'honorable député de Saint-Jean-Iberville-Napierville qu'on n'y fait aucune mention des élections qui ont eu lieu dans le passé. Je dois de nouveau lui demander de s'en tenir au débat en cours.

M. Dupuis: Je me soumets volontiers à votre décision. Toutefois, je vous ferai remarquer que tous les autres députés qui m'ont précédé en ont parlé. A compter de ce moment-ci, je n'en parlerai pas et j'espère que les autres n'en parleront pas non plus.

Une voix: Très bien.

M. Dupuis: Monsieur l'Orateur, je tiens à souligner la disparition de la Chambre de plusieurs hommes de premier plan qui ont joué ici, depuis nombre d'années, un rôle important au service de leur patrie et de leurs concitoyens. Plusieurs de ces personnes qui ont illustré héroïquement la politique fédérale durant les dernières années me viennent à l'esprit: l'honorable chef du parti créditiste, l'honorable chef du parti C.C.F. et plusieurs anciens ministres du régime libéral qui a doté le pays d'une prospérité sans égale. Les honorables députés qui sont actuellement à la Chambre souffrent certainement de leur absence.

L'absence de l'honorable M. George Marler, qui fut un ministre des Transports avisé, est pour nous, de la région de Montréal, une perte dont le Parlement actuel souffre.

[M. Dupuis.]

Monsieur l'Orateur, le parti libéral, face au programme du parti conservateur peut-il se sentir gêné d'affronter sa doctrine, d'affronter ses principes et de faire part à la Chambre de ses convictions profondes? Je ne le crois pas. Si le sort a voulu que notre parti soit devenu le parti en minorité à la Chambre, ce n'est certainement pas parce qu'on a trouvé dans l'administration du dernier gouvernement libéral quelque chose de répréhensible ou quelques mauvaises lois qui auraient pu attirer sur lui la rancune populaire.

Les membres du parti conservateur sont heureux de rappeler, à l'occasion de leurs discours, qu'ils ont eu une histoire dont ils n'ont pas à rougir. Et j'entendais certains de mes honorables amis d'en face affirmer, hier, qu'il était absolument faux de dire que quand les conservateurs sont au pouvoir, ce sont des années d'amertume et que la situation est tout à fait différente lorsque les libéraux sont au pouvoir, parce que ce sont de bonnes années.

Eh bien, je ne veux certainement pas affirmer, de ma propre autorité, que les choses se passent comme cela. Mais, quand nous examinons les réalisations du parti libéral dans le domaine de l'assurance-santé, en particulier, et dans le domaine de la sécurité sociale, en général, nous constatons que le parti libéral a toujours été à l'avant-garde en ce qui concerne les réalisations sociales dans le pays. Le parti libéral a établi les pensions de vieillesse, l'assurance-chômage, les allocations familiales, les pensions aux invalides, les pensions aux aveugles, et même les pensions aux députés.

Je demande à mes honorables amis qui vont me suivre de me citer une seule loi qui ait été adoptée par un régime conservateur dans le domaine social. Ils ont été au pouvoir, eux aussi, dans le passé. J'ai devant moi, monsieur l'Orateur, de célèbres noms qui ont illustré ce grand parti. Vous allez entendre, monsieur l'Orateur, les noms que je vais citer et vous jugerez immédiatement vous-même si, dans le domaine de l'administration, le parti conservateur ne doit pas changer totalement sa politique pour être considéré comme un parti d'unité nationale. Les chefs conservateurs depuis 1896 ont été: Topper, Borden, Meighen, Guthrie, Bennett, Manion, Bracken, Drew et Diefenbaker. Si je tourne l'autre page de l'histoire, je vois que le parti libéral a donné, durant le même nombre d'années, trois grands chefs à la nation canadienne: Laurier, Mackenzie King et Saint-Laurent.

Une voix: Oubliez-vous Pearson?

M. Dupuis: Monsieur l'Orateur, je vous demande de me dire quel est celui de ces chefs conservateurs, y compris le premier ministre actuel, quel est celui qui...

(*Traduction*)

Où est le chef conservateur dont le gouvernement ait fait quoi que ce soit pour aider la population, qui ait assuré une assistance sociale ou donné quelque chose à la population? Je demande à mes honorables amis de répondre à cette question.

(*Texte*)

Y a-t-il une loi sociale qui ait été adoptée par les conservateurs? Y en a-t-il eu sous le régime Borden? Aucune.

M. Grafftey: Oui, il y en a eu.

M. Dupuis: Laquelle? L'honorable député peut-il la citer?

M. Grafftey: Je peux répondre facilement à votre question. La législation qui a été présentée par le gouvernement conservateur, aux environs de 1935, a été complètement "bloquée" par M. Mackenzie King.

M. Dupuis: Monsieur l'Orateur, je vais laisser le "blocus" de côté et je vais parler de faits précis. L'honorable député n'a pas répondu du tout à ma question.

J'ai demandé quelles ont été les réalisations de M. Borden? S'il y a eu obstruction, comme le prétend l'honorable député, est-ce que le gouvernement conservateur n'était pas au pouvoir? N'a-t-il pu légiférer de façon à donner quelque chose dans le domaine social? Monsieur l'Orateur, chaque fois que le parti libéral, dans le passé, a voulu donner au peuple des mesures sociales, comme les pensions de vieillesse, les allocations familiales, n'est-il pas vrai que les chefs de mes honorables amis se sont opposés à ces mesures sociales? Est-il nécessaire de rappeler à la Chambre les paroles du colonel George Drew, relativement aux allocations familiales, qu'il appelait *baby bonus for the province of Quebec*? Le gouvernement libéral du temps a passé outre à cette obstruction systématique pour donner quand même à notre pays les mesures sociales dont le peuple jouit actuellement.

Je trouve renversant que les conservateurs se vantent d'avoir donné $9 par mois aux vieillards et s'en fassent une gloire nationale. Comment les prendre au sérieux? Ils se vantent d'avoir donné $9 par mois dans un domaine qu'ils ont toujours eux-mêmes combattu dans le passé, pendant que nous, nous avons donné $40 dans ce domaine, ce dont nous sommes fiers et dont les vieillards bénéficient partout au Canada.

Monsieur l'Orateur, sous les régimes conservateurs, nous avons connu, avec sir Robert Borden, la conscription totale; nous avons connu, avec M. R. B. Bennett,—ce sont mes amis de l'Union nationale qui s'en plaignaient le plus,—cinq ans de crise économique. Un gouvernement conservateur a toujours conduit le pays durant les années les plus sombres de son histoire.

Nous avons connu, par ailleurs, sous les régimes Laurier, Mackenzie King et St-Laurent, la prospérité totale.

Nous avons laissé les rênes du pouvoir au mois de juin 1957, alors que la prospérité canadienne avait atteint son sommet. Immédiatement après et dès le retour au pouvoir des conservateurs, nous avons connu un affaissement des affaires, et le chômage a commencé graduellement à se faire sentir. Au fait, au moment où je parle, il a atteint un tel niveau qu'il constitue une menace constante pour la population ouvrière de notre pays.

Monsieur l'Orateur, que feront nos amis d'en face pour enrayer le chômage?

M. Belzile: Où étiez-vous en 1930?

M. Dupuis: Et vous, où étiez-vous dans le temps de Napoléon?

Monsieur l'Orateur, je pense bien que mon honorable ami d'en face croit à l'existence de Napoléon, mais il n'était pas de ce monde dans ce temps-là.

M. Belzile: Vous, que faisiez-vous dans ce temps-là?

M. Dupuis: Monsieur l'Orateur, je constate avec vous que, du moment qu'on touche au problème du chômage, ils se lèvent, de l'autre côté, car cela les touche profondément, cela leur fait mal.

Eh bien, monsieur l'Orateur, puisque l'honorable député me demande où j'étais durant le régime Bennett, je vais le lui dire. Sous le régime Bennett, je vivais dans un quartier ouvrier populeux de la ville de Montréal et je me rappelle que mon père, qui a déjà été député dans cette enceinte, était à ce moment-là, échevin de la ville de Montréal...

Une voix: Il est dehors maintenant.

M. Dupuis:...et que chaque jour des centaines de chômeurs s'entassaient devant mon foyer pour demander du pain. Monsieur l'Orateur, sous le régime Bennett, je portais des culottes courtes...

M. Belzile: Où étiez-vous à la veille des élections de 1930?

M. Dupuis: Monsieur l'Orateur...

M. Belzile: Ce n'était pas les conservateurs qui étaient au pouvoir, alors.

M. l'Orateur suppléant: Je demanderais aux honorables députés de la Chambre de laisser l'honorable député de Saint-Jean-Iberville-Napierville terminer son discours.

M. Dupuis: Monsieur l'Orateur, je veux aider mes honorables amis d'en face. Je comprends que, s'ils s'appuient sur la théorie de leur histoire, ou les principes de leur parti, ils ne trouveront sûrement aucun moyen pour régler le problème du chômage. Comme je suis membre d'un parti qui a toujours été bon pour le peuple, qui a toujours donné le plus de travail possible à sa population, je vais signaler à mes amis d'en face que, dans la province de Québec, il y a actuellement des millions à la disposition des chômeurs. Une simple requête de l'honorable premier ministre du pays à l'honorable premier ministre de la province de Québec, et immédiatement des millions tombent dans les fonds pour venir en aide aux chômeurs.

Savez-vous où les prendre ces fonds-là? Je soumets respectueusement aux députés de lire les *Statuts Refondus de la province de Québec, 1941,* au chapitre 255, paragraphe 31, et ils apprendront, monsieur l'Orateur, que la Commission des liqueurs du Québec collecte depuis une certaine date les sommes suivantes:

a) Cinq centins si la capacité de la bouteille est de treize onces ou moins; ou

b) Dix centins si la capacité de la bouteille est de plus de treize onces mais n'excède pas vingt-sept onces; ou

c) Quinze centins si la capacité de la bouteille excède vingt-sept onces.

Cette taxe, qui sera désignée comme taxe du chômage, est payable par l'acheteur des alcools ou des spiritueux à la commission qui en ce cas agit comme agent du revenu de la province.

Alors, depuis longtemps déjà, la province de Québec perçoit des taxes sur la vente de l'alcool pour venir en aide aux chômeurs, et quand on en parle au premier ministre M. Duplessis, il s'en lave les mains, comme d'habitude, et dit que cela ne le regarde pas mais que cela concerne plutôt Ottawa.

Eh bien, si le chômage regarde Ottawa, qu'on laisse Ottawa percevoir des taxes à cet effet, et si cela ne regarde pas le gouvernement de la province de Québec, qu'on l'empêche de percevoir des taxes sous de fausses représentations.

Je crois que personne, dans cette enceinte, n'est plus autorisé que le premier ministre actuel, le chef de nos amis d'en face, pour connaître très bien le gouvernement du Québec et pour obtenir qu'il utilise sans retard ces montants pour apporter un soulagement aux chômeurs de la province de Québec.

Monsieur l'Orateur, nous avons des œuvres à terminer dans le pays; le parti libéral a quitté trop vite la direction des affaires du pays. En effet, il avait initié des œuvres d'envergure; il avait établi un programme économique qu'il devait suivre pour conserver au peuple canadien la prospérité à laquelle il l'avait toujours conduit. Malheureusement, un régime conservateur est venu dissiper tout cela.

Il y a des œuvres libérales à terminer dans ma circonscription de Saint-Jean. La canalisation du Saint-Laurent, par exemple,—et vous le savez, monsieur l'Orateur, vous qui êtes le représentant de la circonscription de Longueuil,—est une œuvre libérale qui a gratifié la rive sud d'une expansion inouïe et qui a procuré à ses résidents du travail pendant de nombreuses années.

Eh bien, je sais que notre parti avait l'intention de continuer cette œuvre de canalisation pour rendre navigable la rivière Richelieu dans un autre sens, soit vers les États-Unis. Or, monsieur l'Orateur, lors des dernières élections, le candidat conservateur de Saint-Jean a promis solennellement, au nom de son parti, que cette canalisation du Richelieu serait commencée dès l'accession au pouvoir du premier ministre actuel.

Eh bien, monsieur l'Orateur, je soumets respectueusement que ce projet avait été préparé par un régime libéral, par un gouvernement qui s'est toujours penché sur toutes les classes de la population.

Monsieur l'Orateur, j'ai aussi, pour ma circonscription, une autre recommandation à faire au gouvernement. Nous avons, à Saint-Jean-d'Iberville, une compagnie d'aviation du nom d'*Aircraft Industries.* C'est probablement encore une coïncidence étrange, mais le lendemain de l'accession des conservateurs au pouvoir, en juin 1957, *Aircraft Industries* a perdu des contrats importants pour les avions Sabre.

Je me demande pourquoi le gouvernement conservateur ne laisse pas à nos industries les contrats que les libéraux leur avaient accordés pour faire travailler notre population. De plus, pourquoi le gouvernement conservateur ne prolonge-t-il pas la piste du terrain d'aviation de Saint-Jean afin de permettre aux avions à réaction thermique de s'y poser, ce qui est actuellement impossible à cause du manque d'espace.

Si le gouvernement d'en face réalise ces œuvres, je serai le premier à l'en remercier. Cependant, on ne réglera sûrement pas le problème du chômage en se gargarisant de mots et en attribuant à un régime précédent les causes d'un état de chômage que nous connaissons sous chaque administration d'un parti qui porte le nom de "tory-conservateur".

Monsieur l'Orateur, le gouvernement actuel a déjà bien commencé. Il a modifié la loi sur la sécurité de la vieillesse, œuvre libérale; c'est très bien. Pour rester dans le bon chemin, il lui faudra toujours continuer à favoriser les œuvres libérales, parce qu'elles ont été pensées et non pas improvisées. Il y avait tout un programme de conçu pour le bien-être de toutes les classes de la société, et ce pour tous les coins du pays.

Je prie respectueusement le Gouvernement actuel de cesser de s'encenser en disant que les honorables ministres sont puissants, compétents, et que le très honorable premier ministre a fait une lutte merveilleuse.

Nous comprenons tout cela, mais ce n'est pas en encensant le gouvernement actuel qu'on va résoudre le problème crucial du chômage.

Nous attendons une action concertée, et le peuple canadien observe actuellement le régime conservateur qui est arrivé au pouvoir avec une force telle qu'il lui sera impossible de qualifier l'opposition "d'obstructionniste", s'il ne remplit pas ses promesses immédiatement. Il voulait l'autorité absolue. Que veut-il de plus, alors qu'il a réduit le parti cécéfiste à 8 députés et les effectifs du parti libéral à 49 représentants.

Eh bien, monsieur l'Orateur, tous les yeux sont tournés vers cet homme qui a été élu pour diriger les destinées du pays. Nous attendons une action immédiate, et si le gouvernement actuel n'agit pas, il connaîtra la défaite la plus humiliante qu'un régime ait jamais connue, dès les prochaines élections générales.

(*Traduction*)

M. W. L. M. Creaghan (Westmorland): Monsieur l'Orateur, c'est un grand plaisir pour moi de prendre la parole et de participer pour la première fois aux débats de la Chambre des communes. Laissez-moi vous féliciter, monsieur l'Orateur, comme d'autres l'ont fait, de votre réélection au poste important d'Orateur de la Chambre des communes. Je tiens à vous redire tous les compliments qui ont été adressés à Votre Honneur et, tout comme les autres membres de la Chambre, je me félicite qu'on ait choisi parmi nous quelqu'un doué de tant d'habileté, de compétence et de justice, jointes à une dignité que nous lui envions tous.

Comme vous le savez, je suis un nouvel arrivé au Parlement et j'ai peu d'expérience. Toutefois, dans le peu de temps que j'ai été ici, je me suis rendu compte que vous traiterez équitablement chaque député, monsieur l'Orateur. Je désire également adresser mes félicitations à celui qui a été choisi pour être votre adjoint et je tiens à me joindre aux autres députés pour féliciter les deux motionnaires (MM. Lafrenière et Nielsen) de l'Adresse en réponse au discours du trône.

J'ai l'honneur de représenter la circonscription de Westmorland, qui est située sur le littoral oriental du Nouveau-Brunswick, juste au nord du comté de Cumberland, en Nouvelle-Écosse. La très vaste circonscription de Westmorland, dont la population tant urbaine que rurale atteint le chiffre de près de 100,000 âmes, a une économie fort diversifiée. Nos citoyens sont pour la plupart d'ascendance britannique ou d'ascendance acadienne et française. En réalité, les deux groupes sont presque aussi nombreux l'un que l'autre.

Depuis un grand nombre d'années, les provinces Maritimes passent aux yeux du reste du Canada pour une zone de marasme économique. L'expression: "Jamais ça n'a été aussi bien" ne s'est jamais appliquée au Nouveau-Brunswick, ni à la circonscription de Westmorland. Ce n'est que tout dernièrement, soit durant la vingt-troisième législature du Canada, que le gouvernement fédéral a enfin reconnu nos besoins. C'est arrivé parce que, le 10 juin, les électeurs de l'Île du Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick ont élu un plus grand nombre que jamais de représentants du parti conservateur-progressiste. C'est grâce à cette forte représentation si, en dépit de la courte durée de la vingt-troisième législature, de bienfaisantes mesures législatives ont été adoptées en vue d'améliorer immédiatement et pour l'avenir le sort et les perspectives économiques des provinces canadiennes de l'Atlantique.

La loi en question, communément appelée loi sur les subventions de redressement aux provinces atlantiques, accroîtra la trésorerie du Nouveau-Brunswick de 7 millions et demi pendant les quatre prochaines années. Le total pour les provinces de l'Atlantique sera de 100 millions en quatre ans. Notre économie tirera certainement parti de cette aide. Nous espérons, qu'à la fin de la période de quatre ans les députés des provinces Maritimes n'auront pas à prier le gouvernement de présenter une autre loi pour accorder de l'aide. Nous espérons qu'à ce moment-là le revenu moyen des habitants du Nouveau-Brunswick sera égal, sinon supérieur, à la moyenne nationale.

Des milliers de mes commettants sont à l'emploi du National-Canadien. Moncton, qu'on appelle d'ordinaire le centre d'activité des provinces Maritimes, est une ville de 40,000 habitants qui grandit rapidement. C'est là qu'est le bureau principal du National-Canadien pour la région de l'Atlantique. Les récentes mises à pied d'employés du chemin

de fer dans la région atlantique, et en particulier dans le comté de Westmorland, ont suscité bien des difficultés et des soucis pour les employés concernés et elles auront de très mauvaises répercussions sur l'économie du Nouveau-Brunswick oriental.

Le National-Canadien pourrait, grâce à nos effectifs ouvriers, construire à Moncton des bureaux modernes pour le personnel de la région et songer immédiatement à des plans en vue de la construction d'une nouvelle gare, dont le besoin est urgent, et aussi peut-être d'un hôtel. Les ouvriers des ateliers du National-Canadien à Moncton sont d'habiles artisans. Le gouvernement devrait donc pouvoir insister auprès de cette société de la Couronne pour qu'elle fabrique dans ses propres ateliers les wagons-marchandises et autre matériel afin d'assurer un emploi permanent et la sécurité à ses milliers d'ouvriers dans l'est du Nouveau-Brunswick. Les baraques et immeubles érigés il y a des années qui déparent de nombreuses localités devraient être démolis et remplacés par des immeubles modernes en pierre et en acier.

Je suis heureux de dire qu'en plus du grand nombre de cheminots que compte ma circonscription de Westmorland, de nombreux bureaux fédéraux y sont établis. Le pénitencier des provinces Maritimes, comprenant plusieurs grands immeubles et un personnel qui augmente sans cesse, est situé à Dorchester, chef-lieu du comté de Westmorland. Le ministère des Pêcheries et celui de l'Agriculture, qui tous deux apportent des avantages au comté de Westmorland, sont établis à Moncton où ils occupent un personnel important. Ma circonscription réunit également les bureaux locaux et les bureaux régionaux pour les provinces Maritimes de la Commission d'assurance-chômage. Je suis heureux également d'informer la Chambre, ainsi que vous, monsieur l'Orateur, que la Commission du service civil a, à Moncton, un bureau régional qui dessert la circonscription de Westmorland ainsi que la province du Nouveau-Brunswick.

Ces dernières années, le ministère des Transports a occupé un nombre sans cesse grandissant d'employés à Lakeburn, l'aéroport de Moncton. Le ministère partage avec la Société Radio-Canada des bureaux loués dans l'immeuble de l'Assomption. On comprend facilement que le groupement des fonctionnaires a été très favorable à l'économie générale du comté de Westmorland et c'est avec plaisir que j'invite le ministre à accroître le personnel de ses divers services de façon à transférer dans l'Est du Nouveau-Brunswick un nombre croissant de fonctionnaires.

[M. Creaghan.]

Ma courte présentation du comté de Westmorland aidera sans doute le ministre des Travaux publics (M. Green) à se rendre compte de l'urgente nécessité de construire un autre vaste édifice public afin d'y loger les bureaux actuels du gouvernement et de garantir l'expansion éventuelle de ces très importants organismes fédéraux.

Au cours de législatures précédentes, il a beaucoup été question du projet d'aménagement du canal de Chignectou. Un grand nombre de citoyens des provinces Maritimes sont d'avis que ce canal aurait dû être aménagé en même temps que la voie maritime du Saint-Laurent. Un canal à Chignectou serait navigable en tout temps. Il permettrait aux navires sillonnant la voie maritime vers l'Amérique du Sud et les États-Unis de raccourcir leur trajet de près de 500 milles. Il serait aussi très utile à la navigation locale. Son aménagement contribuerait beaucoup à combler les lacunes dont souffre l'économie des provinces Maritimes et il aurait certes sa raison d'être à titre de prolongement oriental de la voie maritime du Saint-Laurent. Cet aménagement coûterait probablement plusieurs millions de moins que la voie maritime n'a coûté de plus qu'on ne l'avait prévu tout d'abord. Le canal exigerait, je le sais, beaucoup d'argent et beaucoup d'études préalables. Aujourd'hui, j'ai voulu me contenter de mentionner ce projet, sachant que d'autres en parleront plus tard.

Au cours de la campagne électorale, des orateurs dont je suis, ont déclaré qu'ils verraient à ce que le gouvernement entreprenne sans délai d'aménager le barrage Tantramar. Un appel de soumissions a eu lieu, et les soumissions ont été ouvertes le 14 mai. Le barrage empêchera la mer d'inonder les terres arables situées en amont du barrage, assurant ainsi une protection permanente à des milliers d'acres. Les cultivateurs en seront encouragés au travail. Les travaux d'aménagement aideront aussi l'économie générale de ma circonscription. En réalité, ce barrage est une nécessité immédiate. Il servira de chaussée sur une faible distance de la route transcanadienne entre Sackville dans le comté de Westmorland et Amherst, ville de Nouvelle-Écosse. Les plans et devis du barrage en prévoient l'achèvement pour 1959. On m'a assuré que le contrat serait adjugé sans délai. Il semble que les travaux du barrage commenceront d'ici un mois.

Depuis la confédération, on a dit beaucoup de choses sur le transport garanti entre l'Île du Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick. La liaison est devenue insuffisante. Le transbordeur est de modèle récent et répond aux normes mais il ne peut suffire à la circulation routière et ferroviaire entre

l'Île du Prince-Édouard et le comté de Westmorland.

Je suis heureux de ce qu'une étude approfondie ait été autorisée dernièrement. Je sais que les autres députés se joindront aux quatre députés de l'Île du Prince-Édouard pour presser le gouvernement d'aménager cette chaussée entre l'île du Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick dès que le ministère des Travaux publics aura reçu un rapport favorable à ce sujet. Le ministre des Travaux publics et le ministre des Pêcheries (M. MacLean) ont déjà manifesté un vif intérêt à l'endroit de cette chaussée. Comme les approches de la chaussée reposeront sur le rivage du comté de Westmorland, beaucoup de mes commettants s'intéressent de près à ce projet dont ils souhaitent vivement, avec moi d'ailleurs, la réalisation.

La décentralisation des dépenses pour la défense sera également d'un grand secours pour les provinces Maritimes. L'Aviation royale du Canada, dépôt d'approvisionnements n° 5, a des entrepôts dans diverses localités du comté de Westmorland. Ces bâtiments, érigés pour la plupart durant la dernière guerre, ont donné un bon service. J'espère qu'au cours de cette législature, on verra à agrandir ces installations et à ériger des bâtiments militaires, soit des structures permanentes et du dernier modèle. J'engage aussi le gouvernement, et le ministère de la Défense nationale en particulier, à assigner un rôle encore plus important au vaste camp militaire de Gagetown.

Il est fort difficile de signaler tous les besoins de mes commettants dans mon premier discours. Comme dans les régions représentées par bien d'autres députés, nous comptons, dans le comté de Westmorland, beaucoup de cultivateurs qui ont des problèmes exigeant une attention immédiate de la part d'Ottawa. Une foule de ces cultivateurs ont obtenu des hypothèques par l'entremise de la Commission du prêt agricole canadien, mais, à la différence des agriculteurs de l'Ouest, bon nombre de nos cultivateurs le sont à temps partiel. On les aiderait beaucoup en modifiant la loi pour leur permettre de relever de la Commission du prêt agricole canadien. Cela finirait par amener plus de cultivateurs à pratiquer l'agriculture à plein temps au Nouveau-Brunswick et encouragerait les améliorations dans la région.

Comme les régions représentées par les députés de l'Ouest, la mienne renferme de grandes industries de pêche. Westmorland compte des milles et des milles de littoral, et, de l'avis d'un grand nombre de mes électeurs, la construction des quais a été fort négligée ces dernières années. Le ministre des Pêcheries, qui connaît bien les besoins des pêcheurs du détroit de Northumberland, a fait beaucoup déjà depuis le peu de temps qu'il est en fonctions. Les récents crédits du ministère des Travaux publics prévoient une aide plus généreuse pour la construction de quais au Nouveau-Brunswick.

J'espère que les députés n'auront pas l'impression que je suis venu à Ottawa dans l'intention de me quereller ou comme un habitant des provinces Maritimes imbu de préjugés. Je représente une circonscription qui a invariablement élu un membre du parti libéral. Cette situation n'a pas varié depuis les élections de 1935, malgré les graves conditions que j'ai mentionnées aujourd'hui. J'espère qu'à la fin de la présente législature, à la suite d'actes, l'orientation électorale antérieure prendra un autre cours.

(*Texte*)

M. Adrien Meunier (Papineau): Monsieur l'Orateur, mes premiers mots seront pour vous féliciter de votre nomination comme président de la Chambre. Je vous connais depuis nombre d'années et je suis bien au courant de votre sens de la justice et de votre impartialité. Je puis vous dire que j'ai hautement apprécié votre nomination.

Je félicite aussi l'honorable député de Longueuil (M. Sévigny) de sa nomination au poste de vice-président de la Chambre. Nous savons tous qu'il descend d'une noble lignée qui a fait sa marque au sein du Parlement et, connaissant ses talents, on peut être assuré que son terme sera fructueux. Je lui fais donc des vœux dans ce sens.

Monsieur l'Orateur, je désire aussi féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Lafrenière et Nielsen) de la façon magnifique et superbe dont ils se sont acquittés de la tâche qui leur incombait.

Je ne voudrais pas non plus passer sous silence la nomination des honorables députés de Lotbinière (M. O'Hurley) et de Labelle (M. Courtemanche) à leur poste respectif de ministre de la Production de défense et de secrétaire d'État. Nous connaissons tous l'énergie et les talents de ces deux vaillants députés qui sont devenus ministres, et nous croyons et espérons qu'ils emploieront leur énergie et leur talent à favoriser le bien-être de tous leurs concitoyens canadiens.

Monsieur l'Orateur, je saisis l'occasion qui m'est offerte pour remercier les électeurs de la circonscription de Papineau, que je représente en cette enceinte pour la troisième fois. Je désire les remercier pour le témoignage d'estime et de considération qu'ils m'ont donné en m'élisant de nouveau. Je puis les assurer que je les servirai toujours avec loyauté et franchise et que je défendrai leurs

intérêts tout en défendant ceux de la nation canadienne.

Le discours du trône, monsieur l'Orateur, nous annonce certaines mesures pour remédier au chômage qui sévit actuellement au Canada. Il annonce un programme de travaux publics, des amendements à la loi nationale sur l'habitation et à la loi sur l'assurance-chômage. Ces mesures ne suffiront pas à enrayer le chômage, mais ne seront qu'un remède temporaire. Disons en passant, cependant, que si nous n'avions pas ces mesures, l'économie du pays tomberait dans le chaos et nous revivrions les années de 1930-1935.

Les mesures de sécurité sociale qu'a instaurées le parti libéral, comme la loi sur l'assurance-chômage, la loi sur la sécurité de la vieillesse, la loi sur l'assistance-vieillesse, la loi sur la pension aux invalides et la loi sur la pension aux aveugles maintiennent, dans une certaine mesure, le pouvoir d'achat et empêchent les gens de voisiner la pauvreté et la misère. Il existe un profond malaise au pays, et le Gouvernement ne semble pas s'en rendre compte. Nous avons, d'un côté, des chômeurs en grand nombre, et d'un autre côté, nous voyons le coût de la vie augmenter. Quelle mesure le Gouvernement se propose-t-il d'adopter pour remédier à cette situation? Nous ne voyons rien dans le discours du trône qui nous permette d'espérer une solution à cet état de choses. Je crois en définitive que le Gouvernement devra suivre l'exemple des États-Unis, dont l'économie souffre du même mal que la nôtre et qui ont reçu tout dernièrement d'un comité du Sénat une recommandation à l'effet de geler les salaires et les prix à leur niveau actuel.

Les amendements à la loi nationale sur l'habitation ne résoudront pas le problème du chômage, parce que les maisons construites avec les crédits que nous avons votés sont inaccessibles aux trois-quarts des salariés. De plus, dans la ville de Montréal, métropole du pays, les constructeurs ralentissent leur allure parce qu'ils éprouvent de la difficulté à vendre leurs maisons, et même à trouver des locataires au prix auquel ils doivent louer leurs logements, en raison du coût de la construction. Je désire aussi mentionner, en passant, que le prix des terrains disponibles pour la construction a doublé depuis 1953, de sorte que la construction devient onéreuse et que le petit salarié est dans l'impossibilité de devenir maître chez lui.

Les unions réclament des hausses de salaire pour les différents corps de métier qui sont employés dans la construction, et personne ne sait où s'arrêteront ces demandes, à moins que le gouvernement n'y voie et n'arrête les salaires à leur niveau actuel.

[M. Meunier.]

Cependant, monsieur l'Orateur, pour ce qui est de la province de Québec, il y a un remède qui serait susceptible de soulager le chômage, du moins temporairement, puisqu'il mettrait de l'argent dans les poches du contribuable; il consiste seulement à venir chercher dans les coffres du gouvernement fédéral l'argent que l'on conserve pour la province de Québec et que son dictateur, M. Duplessis, ami des députés conservateurs du Québec en cette enceinte, n'a jamais voulu accepter sous le faux prétexte de protéger l'autonomie.

Qu'il me soit permis de dire, en passant, à mes collègues conservateurs de la province de Québec, qu'ils ont manqué de reconnaissance et de loyauté envers leur chef provincial. Au fait, les quelques députés conservateurs du Québec qui ont pris la parole dans cette enceinte ont félicité le premier ministre du pays, leur chef ici, pour son éclatante victoire, mais ils ont oublié de remercier leur chef québécois pour sa participation à leur victoire du 31 mars dernier. En effet, lors de cette élection, nous avons vu la machine infernale de l'Union nationale déferler dans nos circonscriptions, nous avons vu ses représentants faire des promesses de bouts de chemins et de ponts et l'argent se distribuer de tous côtés. Nous avons même vu des employés du gouvernement provincial faire leur part en travaillant en étroite collaboration avec les candidats conservateurs, et nous savons que certains candidats conservateurs ont été choisis dans le bureau même du premier ministre de la province de Québec.

Puisque mes collègues conservateurs n'osent pas louanger leur chef provincial publiquement, mais préfèrent avoir des relations très étroites avec lui en particulier, ils pourraient peut-être le convaincre qu'il pourrait aider ses concitoyens du Québec en leur procurant du travail.

Je crois que l'honorable Solliciteur général (M. Balcer), qui me regarde en ce moment, serait un bon agent pour inciter le premier ministre du Québec à venir chercher ici, pour le bénéfice de sa province, l'argent qui dort dans le Trésor fédéral.

Ces messieurs pourraient peut-être aussi convaincre M. Duplessis d'accepter quelque 50 millions de dollars d'Ottawa pour le réseau de la route transcanadienne. M. Duplessis pourrait peut-être mettre de côté sa fausse autonomie et accepter, une fois dans sa vie, que l'on accorde des contrats avec soumissions pour l'exécution de ces travaux et que l'on observe les normes exigées par le gouvernement fédéral pour l'inspection des travaux, et notamment l'épaisseur de l'asphalte. Pour M. Duplessis, Ottawa fut toujours la capitale d'un pays étranger. Il a découvert tout récemment, depuis l'avènement du parti

conservateur au pouvoir, qu'Ottawa était la capitale de son pays.

Mes amis conservateurs pourraient peut-être aussi convaincre, en particulier, M. Duplessis d'accepter les dons aux universités, afin qu'elles puissent entreprendre des travaux et réaliser leur objectif.

Tous savent, les députés conservateurs de la province de Québec aussi, que l'Université de Montréal, de même que les universités Laval et McGill accusent un déficit, que les frais de scolarité sont élevés et que l'université devient accessible seulement aux gens fortunés.

D'aucuns s'opposeront peut-être, disant que la province de Québec ne peut accepter ces dons aux universités, parce qu'ils constituent une intrusion dans le domaine de l'éducation, lequel relève des provinces. Alors, comment se fait-il que la province de Québec accepte des sommes d'argent du gouvernement fédéral pour la formation technique et professionnelle, pour la construction des écoles d'arts et métiers, et ce depuis 1937?

En offrant ces subventions aux universités, le gouvernement fédéral tente-t-il d'imposer des programmes d'enseignement ou s'il les accorde sans condition? Il les donne sans condition et le gouvernement actuel, et surtout les députés conservateurs du Québec devraient trouver une formule pour cesser de faire languir nos universités dans le marasme et l'incertitude, parce que le gouvernement conservateur actuel, dont ils font partie, ne semble pas désirer changer ce qui a déjà été fait.

Un autre domaine où mes amis conservateurs du Québec pourraient se servir de leur influence auprès du chef actuel du gouvernement, en se faisant aider par M. Duplessis, car ils n'auraient qu'à mettre en pratique ce qu'ils ont prêché durant les campagnes électorales de 1957 et 1958, c'est celui de l'aide que le gouvernement accorde aux pays peu évolués, en vertu du plan de Colombo. Vous vous souvenez d'avoir prêché, au cours des deux dernières campagnes, en compagnie d'autres orateurs conservateurs, que les libéraux donnaient de l'argent aux pays peu évolués, à l'étranger, et M. Duplessis, à ce moment-là, s'est servi du slogan: "Duplessis donne à sa province et les libéraux donnent aux étrangers".

Il est temps, maintenant que vous êtes en majorité à la Chambre, que vous fassiez cesser cet état de choses, instauré par le parti libéral, continué par le parti conservateur et dont la contribution a été augmentée au début de l'année par le gouvernement actuel. Vous ne pouvez ignorer ce que vous avez prêché pour soulever la population du Québec, et je répète qu'il est maintenant temps que vous fassiez quelque chose en conformité avec ce que vous avez dit.

Si les contributions au plan de Colombo étaient trop élevées; si vous avez prêché que nous ne devions pas aider les pays peu évolués, c'est le temps, maintenant, messieurs les députés conservateurs du Québec, de faire entendre votre voix à la Chambre afin que l'on sache à quoi s'en tenir et que l'on voie si vous allez soutenir la théorie que vous avez prêchée dans le Québec.

Un autre domaine dans lequel vous pourrez déployer vos efforts à convaincre votre chef québécois est celui de l'assurance-santé. M. Duplessis a dit, en maintes occasions, qu'il accepterait l'assurance-santé en tant qu'on respecterait la constitution et qu'on lui remettrait ce qui revient à sa province. Votre chef, M. Duplessis, a toujours qualifié le gouvernement d'Ottawa, sous les régimes de MM. Mackenzie King et St-Laurent, de gouvernement spoliateur, d'usurpateur; et c'est seulement depuis juin 1957 qu'on n'entend plus sa voix à ce sujet.

Alors, je crois qu'il est temps que les honorables députés conservateurs agissent afin de donner suite à toutes les suggestions que j'ai faites. Cela apporterait à la province de Québec des millions dont elle a été privée durant plusieurs années. Et, maintenant que vous êtes en nombre suffisant dans cette enceinte, c'est à vous de trouver une solution aux problèmes exposés afin que le Québec bénéficie de la part qui lui revient du Trésor fédéral.

Je regrette que le discours du trône ne parle pas des relations financières fédérales-provinciales car, encore là, les députés conservateurs du Québec auraient un beau champ d'action pour faire remettre à la province de Québec ce qui lui a été enlevé, au dire du premier ministre M. Duplessis. Quand ce dernier a accepté les paiements de péréquation, en 1956, il a déclaré qu'on remettait à la province de Québec seulement une partie des sommes d'argent qu'on lui avait enlevées, mais qu'il serait satisfait lorsqu'Ottawa aurait restitué à la province de Québec ses droits de taxation qu'on lui avait enlevés. Le premier ministre M. Duplessis n'a jamais compris, sous un régime libéral, que le gouvernement fédéral et les provinces ont des droits concurrents en matière d'impôts directs; mais maintenant que le parti conservateur est au pouvoir, il semble avoir modifié sa compréhension, et son champ de vision sur l'autonomie provinciale est plus limité.

Il n'a jamais compris que les formules de péréquation permettent de répartir la richesse nationale à travers le pays et de favoriser les provinces pauvres. Il a toujours préféré faire de la petite politique de coin de

rue au lieu d'agir comme un vrai Canadien soucieux des intérêts de son pays.

Je passerai maintenant, monsieur l'Orateur, à un autre sujet cher aux conservateurs du Québec, et dont ils ont d'ailleurs fait grand état lors des dernières campagnes électorales, mais dont on n'entend plus souffler mot depuis qu'ils sont à la Chambre. Il s'agit de la nomination d'un ambassadeur au Vatican. Ils ont accusé les libéraux de ne rien faire à ce sujet,—et si je soulève cette question, monsieur l'Orateur, c'est parce que les députés conservateurs l'ont soulevée; cela ne veut pas dire que je partage leur opinion,—ils ont accusé les libéraux de n'avoir rien fait en ce sens, et ce sans connaître le fond de la question et sans se demander si une telle nomination serait bien accueillie par les autorités religieuses du pays ou de leur province. Cette question, pour eux, n'était qu'un tremplin électoral pour soulever le peuple, et maintenant qu'ils peuvent mettre en pratique ce qu'ils ont préconisé, ils considèrent la question comme morte-née.

En terminant, monsieur l'Orateur, je dirai à mes amis conservateurs du Québec qu'ils doivent nous dire et nous prouver s'ils partagent la doctrine du parti conservateur dont ils font partie ou bien celle qu'a prêchée leur chef provincial depuis nombre d'années. Pour être logiques avec eux-mêmes, ils devront se dissocier de leur parti s'ils s'opposent à la politique du gouvernement actuel qui suit, dans ses grandes lignes, la politique du gouvernement libéral et qui n'a encore désavoué aucune des lois que j'ai signalées tantôt, lesquelles comportent des mesures sociales telles que l'aide aux pays peu évolués, l'aide aux universités, les relations fédérales-provinciales et l'assurance-santé. Toutes ces lois et mesures adoptées par le gouvernement libéral, monsieur l'Orateur, ont contribué à la prospérité que nous avons connue au pays jusqu'en juin 1957. Ces lois et mesures ont été faites pour le peuple canadien, d'un océan à l'autre, et ont reçu la même application partout.

Maintenant que j'ai soulevé ces questions qui ont toutes un rapport direct avec la province de Québec, je demanderais aux députés conservateurs du Québec,—dont nous n'avons entendu que quelques membres jusqu'à présent,—de nous dire quelle politique ils entendent suivre relativement aux sujets que j'ai soulevés.

Monsieur l'Orateur, je forme aussi des vœux pour que le gouvernement actuel suive les traces du gouvernement libéral, afin de maintenir au pays l'unité nationale qui a eu pour grand apôtre et grand défenseur, tant par l'exemple que par la parole, le très honorable Louis St-Laurent. Il s'est dépensé sans compter pour prouver à la nation canadienne que deux grandes races et deux cultures pouvaient vivre au Canada et chevaucher ensemble dans l'harmonie et la concorde.

J'espère que tous les membres de la Chambre seront guidés par l'idéal qui a été la principale devise de ce grand Canadien.

M. Rémi Paul (Berthier-Maskinongé-Delanaudière): Monsieur l'Orateur, la reconnaissance la plus sincère et la plus profonde me dicte l'impérieux devoir d'adresser aux électeurs de Berthier-Maskinongé-Delanaudière l'expression de ma vive reconnaissance et de les remercier de la confiance qu'ils m'ont témoignée lors des élections du 31 mars dernier. Tous peuvent être assurés de mon entier dévouement afin que, comme tous les autres citoyens du Canada, nous puissions profiter des avantages d'une saine administration conservatrice.

A tout seigneur, tout honneur! Je me fais, monsieur l'Orateur, l'interprète de mes électeurs pour vous transmettre leur message de félicitations pour la marque de confiance unanime qu'a posée la Chambre en vous choisissant à nouveau comme son président. Votre expérience nous permettra sans doute de suivre les débats d'une manière plus efficace, et votre paternité saura certainement pardonner les quelques erreurs que les nouveaux députés, comme moi, pourront commettre.

J'offre mes sincères félicitations aux honorables députés de Longueuil (M. Sévigny) et de Spadina (M. Rea) qui ont été choisis respectivement président et vice-président des comités pléniers.

Les honorables députés de Lotbinière (M. O'Hurley) et de Labelle (M. Courtemanche) se sont vu confier des ministères et, encore là, nous comptons que grâce à leur expérience, leur dévouement et leur sens inné du travail, ils seconderont les efforts du cabinet en vue de trouver une solution aux graves problèmes qui pèsent actuellement sur les épaules de tous les contribuables canadiens.

Lorsque les journaux nous ont appris que le proposeur de l'Adresse en réponse au discours du trône serait l'honorable député de Québec-Montmorency (M. Lafrenière), la fierté des électeurs de Berthier-Maskinongé-Delanaudière a été piquée au vif, car l'honorable député est un brave citoyen de la paroisse de Maskinongé, et le tact et l'art oratoire dont il a fait preuve en débitant son discours ont été la récompense de tous ceux-là qui avaient fondé de légitimes espoirs sur sa personnalité.

L'honorable député du Yukon (M. Nielsen) mérite également des félicitations car il nous a permis de prendre connaissance d'un coin de territoire de notre pays que nous

ignorions jusqu'ici et il nous a aussi aidé à mieux comprendre les vastes entreprises que le gouvernement caresse pour cette région de notre pays.

Monsieur l'Orateur, d'autres députés ont traité avant moi un problème qui me tient à cœur en tant que représentant d'une classe ouvrière et laborieuse. Je veux parler très brièvement de l'industrie textile et de l'industrie de l'aiguille.

L'honorable député de Sherbrooke (M. Allard), l'honorable député de Joliette-L'Assomption-Montcalm (M. Pigeon), ainsi que de nombreux autres députés, ont parlé de cette question du textile. Je me permettrai d'associer à ce problème celui de l'industrie de l'aiguille, que je considère égale à l'industrie du coton, à l'industrie de la laine et à l'industrie de la robe. Dans le comté de Berthier-Maskinongé-Delanaudière, il y a 5,000 ouvriers et ouvrières qui gagnent leur vie dans ces usines.

Il est regrettable que l'honorable député de Drummond-Arthabaska (M. Boulanger),—que nous avons entendu hier,—ait voulu laisser croire que le parti conservateur est responsable de cette régression dans l'industrie textile et dans l'industrie de l'aiguille. Au contraire, monsieur l'Orateur, cette situation existe dans notre province et dans la province d'Ontario depuis 1953, ainsi que dans la circonscription de Berthier-Maskinongé-Delaunaudière et spécialement à Louiseville et à Saint-Gabriel de Brandon, où l'on a connu une réduction du personnel de 18 p. 100, de 1953 à décembre 1956. L'honorable député de Drummond-Arthabaska, en citant des chiffres hier, n'a pas été juste à l'endroit du gouvernement actuel, parce que les ouvriers de chez nous ont confiance dans la politique conservatrice qui saura résoudre ce problème de l'industrie textile et de l'industrie de l'aiguille, afin de donner aux ouvriers et aux ouvrières de ces usines un peu plus de prospérité, un peu plus de travail.

Je sais que le problème mérite d'être étudié et je ne doute pas que les honorables ministres du Commerce et des Finances (MM. Churchill et Fleming) envisagent une solution prochaine, eu égard cependant aux conditions difficiles qui existent dans le libre échange avec certains pays comme la Chine, le Japon, les États-Unis et les Indes.

On a tort de vouloir faire supporter cette situation de l'industrie textile par le parti conservateur, quand on sait fort bien que, de 1935 à nos jours, c'est le parti libéral qui a eu en main les rênes et qui n'a absolument rien fait pour enrayer cette crise qui s'annonçait à l'horizon. De plus, on a laissé entrer, durant nombre d'années, des produits préfabriqués à un coût de revient inférieur à celui que nos industriels sont obligés de débourser sur le marché pour vendre leurs produits avant la fabrication.

Je sais que l'honorable premier ministre, au cours de l'automne dernier, a demandé à la Commission du crédit de reviser, si possible, la question du tarif douanier afin que cette industrie essentielle, la deuxième en importance dans la province de Québec, puisse retrouver l'assurance qu'elle a perdue par suite de l'inanition et du manque de prévoyance et de sage administration du parti libéral.

Une autre question que je voudrais traiter très brièvement a trait à l'agriculture. Je tiens à remercier l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Harkness), ainsi que les membres du 23e Parlement, qui ont adopté la loi sur la stabilisation des prix agricoles. Pourquoi? Parce que, grâce à cette loi, le peuple canadien, spécialement la classe agricole, est en mesure de connaître un essor et une prospérité que le parti libéral lui a toujours refusés. Si nous voyons actuellement nos cultivateurs un peu plus prospères, c'est grâce à la sage administration du gouvernement que dirige le premier ministre, lequel est appuyé par le cabinet et, spécialement dans le domaine agricole, par l'honorable ministre de l'Agriculture.

J'entendais tout à l'heure l'honorable député de Saint-Jean-Iberville-Napierville (M. Dupuis) demander si le parti conservateur avait adopté une loi véritablement sociale pour aider aux cultivateurs. Je ne sache pas que plus belle loi ait été votée pour aider à résoudre le problème de l'agriculture, non seulement dans l'Ouest mais dans tout le pays, et spécialement pour protéger la classe agricole de l'Est du pays. Les honorables membres de l'opposition sont un peu au désarroi. Ils se demandent comment il se fait qu'eux, qui ont détenu le pouvoir pendant 22 ans, soient maintenant obligés de passer par la région froide de l'opposition pour se rafraîchir la mémoire et se rappeler qu'ils se sont détachés du peuple, s'en sont moqués et ont refusé de lui donner ce qu'il avait droit d'espérer d'eux. Ils tentent aujourd'hui de faire de la politique provinciale ici, à la Chambre des communes; ils essaient de faire supporter par l'honorable premier ministre de la province de Québec la responsabilité de l'échec du parti libéral provincial. Eh bien, non. C'est parce que le parti libéral fédéral, dans la province de Québec. a toujours cherché à accaparer le pouvoir par sentiment, ce qu'il a d'ailleurs réussi en 1949, spécialement.

La population a reconnu, en mars dernier, que le parti conservateur possédait un élément puissant: le sens inné des affaires. La

situation s'est produite de nouveau au mois de juin 1957 et, aujourd'hui, c'est le parti libéral fédéral qui est obligé de siéger dans l'opposition. Il nous fait plaisir, à nous qui avons été élus, d'encourager ce parti de l'opposition, afin qu'il puisse remplir son rôle vaillamment durant de nombreuses années à venir.

Des mesures ont déjà été prises pour soutenir les prix de produits agricoles. Je me permettrai, monsieur l'Orateur, de demander à l'honorable ministre de l'Agriculture de faire l'enquête qui s'impose afin que certains produits agricoles, qui sont en abondance dans ma circonscription, puissent être protégés par un prix minimum, afin que ceux qui s'adonnent à certaines cultures puissent être assurés du revenu qu'ils méritent, et j'ai mentionné la culture du tabac et de la pomme de terre.

L'honorable député de Beauce (M. Racine), des octrois pour l'achat de seaux d'alumides octrois pour l'achat de seaux d'aluminium pour l'industrie érablière; il a sans doute oublié que ces octrois ont été éliminés en 1954, alors que c'était un régime libéral qui dirigeait les affaires du pays.

Monsieur l'Orateur, je profite de l'occasion pour demander à l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Harkness) d'essayer, si possible, de fixer un prix minimum relativement aux produits de l'érable, afin que cette industrie, dont l'importance ne fait aucun doute et qui jouit d'une certaine prospérité, puisse assurer à ceux qui s'y adonnent un revenu plus intéressant que celui dont ils bénéficient actuellement.

De plus, peut-être le ministère de l'Agriculture envisagera-t-il un jour l'opportunité d'accorder des octrois à la classe agricole, afin de lui faciliter l'achat d'engrais chimiques.

Monsieur l'Orateur, je suis d'avis qu'il est nécessaire de modifier la loi sur le prêt agricole. On a dit de cette loi, et avec raison, que c'était une loi "qui ne prêtait pas." Les membres de l'opposition l'ont adoptée sans tenir compte des besoins de nos cultivateurs ni de la situation économique du pays. Eh bien, il est à espérer que le gouvernement actuel, et plus particulièrement l'honorable ministre de l'Agriculture, prendra les mesures nécessaires pour abaisser le taux d'intérêt relatif aux prêts et verra à faciliter, si possible, l'obtention de prêts, afin que les cultivateurs et leurs fils puissent bénéficier de cette loi, et ainsi assurer la survivance de la classe agricole par tout le pays.

Le discours du trône mentionne que nous serons appelés à étudier certains projets de loi tendant à enrayer le fléau du chômage, un des tristes héritages que le parti libéral a laissé au parti conservateur au lendemain de la défaite du 10 juin dernier. Qu'il me soit permis, au nom des ouvriers de ma circonscription, de remercier le gouvernement et tout particulièrement l'honorable ministre du Travail (M. Starr) d'avoir bien voulu penser à eux en modifiant la loi sur l'assurance-chômage de façon à prolonger de 6 semaines la période des prestations supplémentaires. Il n'y a pas de doute que cette mesure de sécurité sociale assurera aux ouvriers de chez nous non seulement l'argent nécessaire pour surmonter les difficultés qui se dressent sur leur chemin, mais aussi un avenir plus prospère et meilleur.

Hier, j'entendais l'honorable député de Hull (M. Caron), dans une envolée oratoire à nulle autre pareille, demander que l'on accorde des octrois à sa circonscription. Il faut croire que cet état de choses dont il nous a peint le tableau, a surgi subitement, comme des champignons, puisque, avant l'avènement au pouvoir du gouvernement actuel, ces problèmes ne se posaient pas, les municipalités n'étaient pas dans le besoin, ne réclamaient aucun octroi et pouvaient se dispenser de l'aide du gouvernement fédéral. C'est du moins ce qu'a laissé entendre l'honorable député de Hull, hier. Il a réclamé, pour sa circonscrition, la construction d'un pont interprovincial. Je l'en félicite et lui souhaite que la froideur de l'opposition lui fasse comprendre qu'il n'a peut-être pas, comme tous les membres de l'opposition libérale d'ailleurs, travaillé durant les 22 années de régime libéral dans le meilleur intérêt des électeurs qu'il représente.

Les municipalités sont aux prises avec des problèmes qui ne sont pas nouveaux. L'honorable ministre des Travaux publics (M. Green) me permettra, sans doute, de lui rappeler les besoins urgents de ma ville natale de Louiseville, ainsi que ceux de Berthierville, de Saint-Gabriel de Brandon, et de nombreuses autres municipalités de ma belle circonscription, qui sont aux prises avec la construction d'égouts et d'aqueduc, ou encore avec la nécessité de construire des édifices publics. Je suis convaincu que l'honorable ministre des Travaux publics exécutera ce genre de travaux non seulement pour diminuer le chômage, mais aussi pour aider aux municipalités qui en ont tant besoin. Pourquoi? Parce qu'elles n'ont pas toujours été traitées de la façon dont elles auraient dû l'être, tout spécialement par le parti libéral qui a détenu le pouvoir durant, hélas! un trop grand nombre d'années.

M. Deschatelets: Attention à l'autonomie...

M. Paul: Pardon?

M. Deschatelets: Attention à l'autonomie!

M. Paul: L'autonomie? Si vous me le permettez, je vais y venir dans quelques instants, et il me fera alors plaisir de répondre à mon honorable ami. J'espère qu'il la comprendra comme nous, de la province, la comprenons.

L'autonomie semble intéresser énormément les membres de l'opposition. Je suis d'avis que la question de l'autonomie est un sujet tout à fait indiqué où la pauvre opposition libérale provinciale pourrait puiser un encouragement étant donné qu'elle est aux prises avec un problème crucial, celui de se choisir un chef provincial le 31 mai prochain.

C'est la raison pour laquelle, monsieur l'Orateur, je demande à l'honorable ministre des Travaux publics de fournir une aide financière, afin que les autorités, tant municipales que scolaires, puissent obtenir les sommes d'argent nécessaires pour leur permettre de résoudre leurs problèmes. De plus, je me permets de suggérer à l'honorable ministre qu'il est temps que le gouvernement paie une taxe foncière aux municipalités comme tout autre contribuable. Cette contribution aux dépenses des administrations scolaires et municipales permettrait sans doute à ces corporations publiques de toucher un revenu qui soulagerait d'autant leurs contribuables.

Au tout début de la session, alors que j'étais un peu pris par la grandeur des cérémonies qui se déroulaient, j'entendais la voix de l'expérience, soit celle de l'honorable député de Laurier (M. Chevrier) qui disait, comme en fait foi la page 57 du hansard:

> J'ai déjà dit et je continue d'affirmer qu'il existe une profonde division sur le plan doctrinal entre les conservateurs de la province de Québec et ceux du reste du Canada. En effet, il y a présentement dans cet enceinte un grand nombre de députés conservateurs du Québec qui ont poursuivi leur carrière politique jusqu'à maintenant en prêchant la guerre contre le gouvernement fédéral...

Et, au paragraphe suivant, nous lisons ceci:

> Un des aspects les plus intéressants des dernières élections fédérales, c'est que dorénavant ces conservateurs, soi-disant nationalistes du Québec, devront partager les responsabilités du pouvoir avec les conservateurs des autres provinces et accepter la politique gouvernementale ou bien se dissocier de leur propre parti.

Eh bien, monsieur l'Orateur, si quelqu'un est en mesure de comprendre les véritables aspirations de la population de la province de Québec, c'est bien nous, députés de la province de Québec, qui y sommes nés et qui y avons vécu.

Que l'honorable député de Laurier ne soit pas surpris de l'attitude que les conservateurs adopteront au cours du présent Parlement. Les conservateurs du Québec n'ont jamais été contre le gouvernement fédéral. Les conservateurs de la province de Québec se sont opposés aux menées centralisatrices du parti libéral fédéral et leur attitude a toujours été conforme aux aspirations et aux exigences, ainsi qu'à la mentalité de leurs électeurs. Et je préviens l'honorable député de Laurier que la province de Québec a foi en l'avenir; d'ailleurs, c'est peut-être la principale raison qui explique la cuisante défaite qu'a essuyée le parti libéral dans ma province lors des dernières élections.

Je mentionnais, au tout début, que la province de Québec, qui avait voté par sentiment et par esprit de clocher en 1957, a suivi, en 1958, le courant qui s'étendait d'un océan à l'autre pour accorder sa confiance au gouvernement si brillamment dirigé par l'honorable premier ministre. Si la province de Québec compte une représentation de cinquante députés conservateurs dans cette enceinte, c'est parce qu'elle était assurée que le gouvernement actuel était en mesure de respecter l'acte constitutionnel de 1867 qui donne aux provinces le droit de taxation directe et, au gouvernement fédéral, le droit de taxation indirecte.

Je ne partage aucunement les idées de mon honorable ami de Saint-Jean-Iberville-Napierville (M. Dupuis) qui affirmait que nous avons toujours été opposés au système de péréquation, dans la province de Québec. Non, nous avons été et demeurons toujours animés du désir sincère de voir les droits de tous et de chacun respectés, comme nous, dans la province de Québec, nous faisons un point d'orgueil de respecter les droits des minorités et de tous ceux qui nous entourent.

L'honorable premier ministre, le 19 novembre 1957, disait à la Chambre que les provinces verraient à dicter leur point de vue au gouvernement central et que ce ne serait pas le gouvernement central qui imposerait ses conditions aux provinces. Vous avez là, monsieur l'Orateur, l'explication du vote qui a été donné dans ma province lors des dernières élections fédérales.

Nous ne sommes pas contre le fédéralisme, non. Notre attitude sera toujours conforme à celle du gouvernement, parce que notre chef,—il l'a déjà déclaré et ses paroles correspondent d'ailleurs à ses actes,—a l'intention de respecter les droits constitutionnels qui sont garantis à toutes les provinces. C'est la raison pour laquelle nous avons vu, lors des élections du 31 mars dernier, le peuple canadien trouver en notre gouvernement, si brillamment dirigé par l'honorable premier ministre, le gouvernement qui était en mesure de donner à chacun la part qui lui revient.

J'entendais nos honorables amis de l'opposition, un peu surpris, désorientés, désorganisés, démoralisés de siéger dans l'opposition, se demander et surtout essayer d'expliquer à la Chambre le piètre résultat qu'ils ont obtenu dans la province de Québec lors des dernières élections. On tentait de laisser croire que tous ceux-là qui ont été élus sous l'étiquette conservatrice, ont été les instruments, les protégés, les élèves du gouvernement de l'Union nationale; mais je ne sache pas que le parti libéral ait obtenu de meilleurs résultats dans les autres provinces, si l'on considère que dans l'Ouest du pays, il n'a même pas sauvé un siège, et cette situation n'est donc pas particulière à la province de Québec.

Il est regrettable que certains députés de ma province essaient de discréditer notre administration. Ce n'est pas l'endroit pour faire de la politique provinciale. Nous sommes à la Chambre des communes et notre premier devoir c'est de faire de la politique fédérale et non pas chercher à assouvir, en cette enceinte, les déceptions que la politique provinciale a pu nous apporter. Nous sommes actuellement dans le salon de la race, et c'est à nous qu'incombe l'impérieux devoir de forger l'âme et le cœur de la nation. Nous n'avons pas le droit de sacrifier trois siècles de notre histoire pour assouvir des passions populaires ou essayer de discréditer ceux-là qui portent le même nom que nous, à savoir, non pas des Canadiens français, non pas des Canadiens anglais, mais des Canadiens tout court. A chacun de nous, dans notre circonscription respective, soit de l'Atlantique au Pacifique, il incombe l'impérieux devoir d'être des Canadiens. Pourquoi? Parce que c'est par la compréhension des deux races différentes, des mentalités différentes, des origines différentes, des aspirations différentes, des fiertés différentes, des langues différentes que nous pourrons faire un grand pays dans lequel il fera bon de vivre. Et, lorsque nous rendrons compte de notre mandat à nos électeurs, ils diront: celui-là a travaillé efficacement à la réalisation de l'unité nationale au pays. Nous aurons alors la satisfaction d'avoir contribué à la grandeur de notre pays. Et, lorsque nous dormirons demain dans les cimetières, on aura la satisfaction de voir sur nos tombeaux les blés toujours plus beaux. Pourquoi? Parce que notre pays continuera à marcher dans la voie du progrès, de la prospérité et de l'unité nationale.

M. Romuald Bourque (Outremont-Saint-Jean): Monsieur l'Orateur, mes premières paroles sont des paroles de félicitations à votre égard. Je suis très heureux de votre nomination à l'important poste que vous occupez avec tant de distinction. Je veux de même féliciter les nouveaux ministres et leur souhaiter tout le succès possible dans leurs nouvelles fonctions. Il me fait aussi plaisir de féliciter notre nouvel orateur suppléant (M. Sévigny), ainsi que le président suppléant des comités (M. Rea); à eux aussi, mes meilleurs vœux de succès.

Je m'en voudrais de ne pas mentionner également les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Lafrenière et Nielsen) qui ont su si bien s'acquitter de la tâche qui leur avait été confiée.

(*Traduction*)

Vu que la plupart des députés siégeant de l'autre côté ne comprennent pas le français, je vais poursuivre en anglais afin d'être compris par tous les représentants. Le Canada étant un pays bilingue, et comme une alliance des deux langues aide à enrichir notre culture canadienne, j'espère qu'un jour tous les députés de la Chambre apprendront à parler les deux langues. Il y a un avantage marqué à connaître les deux langues. D'abord, cela élargit l'esprit. Si bientôt nous avons l'interprétation simultanée à la Chambre, je suis sûr que tous mes collègues et moi-même profiteront beaucoup de cette innovation.

Je remercie mes électeurs d'Outremont-Saint-Jean de la confiance qu'ils m'ont manifestée en m'élisant pour un quatrième mandat à la Chambre. Je puis les assurer que j'apprécie beaucoup ce qu'ils ont fait et qu'ils peuvent compter sur moi en tous temps pour prendre toutes les initiatives possibles en vue d'aider ma circonscription et l'ensemble du Canada.

Nous avons beaucoup entendu parler du chômage. Nous entendons dire qu'il y a 300,000, 400,000 ou 500,000 chômeurs. Mais samedi dernier j'ai compté dans la *Gazette* journal publié à Montréal, 90 avis de ventes d'huissiers. Il s'agit d'un véritable baromètre de la situation, relativement au chômage. On a beau citer des chiffres et tout ce qu'on voudra, la vente d'huissiers cache toujours des misères et des privations. Quelle épreuve à subir! Quelle amertume ressentent ceux qui, mariés depuis 35 ou 40 ans, par exemple, se voient soudainement dépossédés de tout ce qui leur a demandé une vie de labeur!

Je vais parler d'une chose qui est aujourd'hui très importante. Des hommes de 20, 21, 22, 23 ans ou peut-être même de 40 ans, peuvent être provisoirement sans travail; mais un jour ils se trouveront un emploi. A-t-on jamais pensé à la misère de celui qui, pendant 25 ou 30 ans, s'est révélé un excellent employé dans une même entreprise et que son employeur doit à regret congédier parce

qu'il n'a plus de travail à lui donner? Se rend-on compte que cet homme ne pourra probablement jamais trouver un autre emploi stable? Que cet homme a été un bon citoyen du Canada, qu'il a toujours acquitté ses impôts? Figurons-nous le désespoir et l'angoisse de ce travailleur qui ne pourra plus retrouver sa place dans la société.

Le premier ministre (M. Diefenbaker) et le ministre du Travail (M. Starr) nous assurent que les choses vont mieux dans le pays. Je me demande ce que ces gens, dont les biens et effets viennent d'être vendus par l'huissier, pensent de la situation du pays, s'ils croient, eux, que les choses vont mieux. Ce sont eux qui en souffrent, non les deux ministres dont je viens de parler. J'espère que le gouvernement prendra bientôt des mesures en vue d'alléger les souffrances qui existent actuellement. A cet égard, puis-je rappeler au premier ministre une de ses promesses? Suivant la *Gazette* du 19 février 1958, il aurait dit ce qui suit:

> Aussi longtemps que je serai premier ministre du Canada, tout ce qui pourra être fait, tout, sans limite aucune, sera fait afin que personne ne souffre.

Le premier ministre a maintenant une occasion magnifique de prouver sa sincérité et le sérieux de ses paroles.

Quelle magnifique différence il y a entre faire partie de l'opposition et être membre du gouvernement! Lorsque, durant bien des années, je siégeais de l'autre côté de la Chambre, j'écoutais mon ami le ministre des Postes (M. Hamilton) se plaindre sans cesse que la livraison du courrier ne se fasse qu'une fois par jour au lieu de deux. Suivant lui, les libéraux se rendaient les auteurs de la plus grande injustice et imposaient un grave ennui aux citoyens canadiens en maintenant une seule livraison postale par jour. Maintenant qu'il est ministre des Postes, nous ne l'entendons plus. Il semble maintenant penser qu'une seule livraison du courrier par jour est suffisante pour le public canadien. Il n'estime plus qu'une seule livraison du courrier cause de la gêne. Il pourrait très facilement remédier à la situation, maintenant qu'il est parvenu au poste qu'il occupe, mais il ne fait rien à ce propos. Lorsqu'il siégeait de ce côté-ci de la Chambre, il ne cessait de protester contre les nombreux vols qui avaient lieu dans les bureaux de poste de tout le pays. Ces vols se continuent quand même et il ne semble rien faire à ce sujet. Il cherche probablement à prendre des dispositions à cet égard, mais il ne peut rien y faire. Si nous songeons a tous ces vols de banque qui se produisent dans tout le Canada, nous constatons qu'il est devenu presque impossible de les enrayer.

J'aimerais maintenant parler des promesses que le premier ministre a faites durant la campagne électorale. A mesure que la campagne avançait, il surenchérissait. Un bon jour, dans la province de Québec, il faisait une certaine promesse. Puis, rendu au Nouveau-Brunswick, il faisait une autre promesse. A Toronto, il promettait quelque chose d'entièrement différent de ce qu'il avait promis précédemment. Il est facile de promettre tout et n'importe quoi, mais il n'est pas toujours aussi facile de tenir ses promesses.

Le gouvernement ne peut distribuer que ce qu'il reçoit. Les contribuables paient la note. Il n'y a rien de gratuit dans ce monde. Tout doit se payer. Le premier ministre a peut-être été sincère quand il a fait ces promesses, mais il n'a certainement pas fait les calculs qu'il aurait dû faire au sujet des revenus du pays, et il se peut fort bien que les citoyens du Canada constatent que les promesses faites dans la chaleur d'une campagne électorale et qui ne se fondent pas sur les revenus se révèlent fort coûteuses pour les contribuables, si elles sont exécutées. Je n'ai pas l'intention de parler davantage sur ce sujet. Qu'il suffise de dire qu'il est impossible, à mon sens, d'accomplir toutes les promesses faites. Je laisse au premier ministre la tâche d'affronter de nouveau les citoyens du Canada, lorsqu'il leur rendra compte de son administration, s'il n'a pu tenir ses engagements envers eux. Cette punition suffira en soi.

Le gouvernement peut distribuer et dépenser seulement l'argent qu'il reçoit en impôts et en droits. Il peut pendant une courte période dépenser un dollar et demi alors qu'il ne touche qu'un dollar, mais cela prend fin inéluctablement lorsque le crédit est épuisé. Même s'il jouit d'un très bon crédit et s'il a jusqu'ici fait honneur à toutes ses obligations l'homme qui commencerait à dépenser $1.25 lorsqu'il ne touche qu'un dollar ne tardera pas à faire faillite. Il en va de même du Canada et de tout autre pays. Chacun doit vivre ou dépenser selon ses moyens sous peine de faire faillite un jour ou l'autre.

Les pauvres citoyens qui ont ajouté foi aux promesses se verront sans doute accablés de plus lourds impôts. Le premier ministre ferait bien d'étudier sérieusement l'à-propos d'organiser l'économie du Canada. Je puis l'assurer que notre groupe sera toujours heureux d'approuver les bonnes mesures que présentera son gouvernement; il constatera que notre attitude est toujours utile, jamais nuisible.

J'aimerais aborder maintenant un sujet qui, à mon avis, mérite qu'on s'y arrête. Je ne me rappelle pas qu'il ait déjà été traité à

la Chambre. Je veux parler de la réclame de certaines sociétés qui trompent le public au sujet de leurs produits.

Pour donner un exemple, disons que quelqu'un achète un paquet d'un pied et demi sur un pied censé contenir un certain ingrédient. Il s'aperçoit en l'ouvrant que l'ingrédient qu'il voulait acheter y est un pour un tiers, le reste du paquet étant rempli de toutes sortes d'articles dont il ne voulait pas. Je pense que le gouvernement devrait adopter des lois qui garantiraient que celui qui veut acheter de la farine d'avoine reçoit bien de la farine d'avoine. Si cette pratique persiste pendant bien des années, nous connaîtrons l'inflation car les gens achèteront toutes sortes de choses dont ils n'ont pas plus besoin qu'ils n'ont les moyens de se les acheter.

Ce problème a un autre aspect. Je veux parler de ces articles mis sous emballage et se vendant 90c. "moins 20c. de réduction spéciale". Il ne peut s'agir d'une offre spéciale puisque les articles portent déjà l'inscription "moins 20c. de réduction spéciale". Il s'agit vraiment d'une bonne affaire quand un détaillant décide de céder pour 70c. une marchandise qui vaut vraiment 90c. Mais si les articles cotés à 90c. sont offerts en vente avec cette réduction spéciale de 20c., il y a quelqu'un qui se fait jouer, car les articles en question ne valent que 70c., sinon ils continueraient de se vendre plus cher. Le pauvre travailleur qui endure déjà assez de misère devrait être protégé. On lui donne l'illusion de recevoir quelque chose pour rien, alors qu'il verse le plein prix de tout ce qu'il obtient.

Je veux maintenant aborder un sujet entièrement différent, les "goof balls". Je remarque que des députés rient, mais ils ne riront pas tantôt. L'usage de ces "goof balls" est le premier pas vers la narcomanie. Je pourrais nommer plusieurs adolescents de 12, 14, 15 et 18 ans qui sont déjà des narcomanes; ces jeunes ont été initiés à cet usage en achetant un "goof ball" dans une confiserie, un comptoir de crème glacée ou un autre établissement. C'est une menace pour nos jeunes. A moins qu'on ne prenne des mesures sur-le-champ, nous compterons des milliers de jeunes narcomanes. J'en suis convaincu, on devrait adopter une loi spéciale pour que cesse cette abominable pratique menaçant l'avenir de notre pays et le bien-être de nos enfants.

Les "goof balls" sont des barbituriques ou pilules tranquillisantes qui, mises dans certains liquides, ont un effet opposé au but en vue duquel on les vend. Ces stupéfiants en pilules valent peut-être 2c., mais on les offre aux jeunes moyennant 25c. une fois qu'on a mises ces pilules dans un liquide. Ils s'y habituent, et en moins de 4 ou 5 semaines ils constatent qu'ils ne peuvent s'en passer. Ils changent du tout au tout et des garçons qui étaient excellents à l'école jusque-là deviennent de vrais démons dans le court espace de quatre à cinq semaines.

Bien des gens douteront peut-être que je dise la vérité, mais je suis maire d'une ville qui est devenue victime de ces "goof balls". J'ai ici un rapport de six pages venant du directeur du service de la police; on y mentionne les noms, les adresses et les parents des enfants en cause, ainsi que les endroits où l'on peut se procurer ces pilules. Elles se vendent, je le répète, dans les débits de crème glacée, les salles de danse et les restaurants; elles ont même envahi nos écoles. On donne ces choses tout d'abord aux enfants qui finissent par en connaître les effets désastreux.

C'est le premier pas qui conduit à la narcomanie. Vient ensuite la marijuana. Ils passent ensuite à des drogues plus fortes jusqu'à ce qu'ils deviennent éventuellement incurables. Ces tranquillisantes ou pilules de barbituriques ne sont pas visées par la loi sur les drogues et narcotiques. C'est pour cela que le service des enquêtes criminelles de la Gendarmerie royale du Canada est impuissante à régler le problème. La question incombe au service des aliments et drogues du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, et les hauts fonctionnaires en cause ne peuvent intenter des poursuites que s'ils peuvent trouver d'où viennent les pilules et que si elles sont vendues sans permis.

Certains jeunes commencent simplement par acheter pour 25c. de ces "goof balls"; mais, le dimanche qui suit leur premier achat, ils vont au comptoir de glaces ou ailleurs et, là, le serveur, le commis ou celle qui est au comptoir leur dit qu'on vend des "goof balls", mais, comme on en a peu, le prix est de 60c. Ils payent donc 60c. et le dimanche suivant, ce sera $1. Finalement, ces jeunes doivent voler pour se procurer ces stupéfiants. Selon moi, le gouvernement devrait faire tout ce qui est possible pour enrayer cette menace et prendre immédiatement les mesures nécessaires pour que ce commerce ne prenne pas d'ampleur au point de devenir incontrôlable. Je dis cela, surtout parce qu'il s'agit d'un commerce très profitable et, quand il y a de forts profits à encaisser, il y a toujours quelqu'un qui est disposé à abuser des jeunes et moins jeunes. J'espère sincèrement que le gouvernement pourra présenter des mesures destinées à faire disparaître cette nouvelle menace pour notre jeunesse.

[M. Bourque.]

M. Terry Nugent (Edmonton-Strathcona): Monsieur l'Orateur, en ma qualité de nouveau député, j'ai hésité à prendre la parole à la Chambre, car j'ai toujours pensé que je devais suivre l'avis de mon père qui m'a conseillé de ne jamais parler à moins de savoir ce que je disais. Depuis le peu de temps que je siège ici, je me suis rendu compte que j'en ai beaucoup à apprendre avant de jouer un rôle très utile pour ce qui est des problèmes nombreux et variés que pose l'administration des affaires du pays.

J'ajouterai que, pour ce qui est du moment de prendre la parole, des députés plus anciens et plus expérimentés que moi m'ont donné force conseils.

On m'a dit que le Chambre n'avait pas attendu dans un demi-silence que je vienne régler tous les problèmes du pays. On m'a même dit un peu carrément, ai-je pensé, que, si j'étais capable de rendre quelque service actuellement, ce serait probablement en parlant de certains aspects de ma circonscription d'Edmonton-Strathcona et en me plaçant sur le pied d'un citoyen ordinaire qui n'est pas devenu un parlementaire d'expérience, comme j'en ai vu et entendu depuis que je siège ici. Je crois qu'il vaut mieux suivre ce conseil plutôt que ma fantaisie.

La circonscription albertaine que je représente comprend la partie d'Edmonton qui est située au sud du bras nord de la rivière Saskatchewan, ainsi que la partie de la ville qui embrasse plusieurs milles de la campagne environnante et où se trouvent d'excellentes terres arables. La richesse du sol de cette région est presque légendaire et les agriculteurs de ma circonscription sont tellement industrieux que leur production accroît toujours le problème de nos excédents, même si, d'une habileté remarquable pour imaginer ce qui se vendra bien, ils diversifient leur production. Il s'agit d'un sol riche en profondeur, non pas seulement à la surface.

Nous avons, depuis des années, des mines de houille domestique qui produisent dans cette région et les gisements de houille propre à servir de combustible domestique y sont encore très considérables. J'ajouterai qu'ayant été élevé dans une famille de mineur et ayant jusqu'à un certain point, travaillé moi-même dans des mines de charbon, je ne désire pas du tout que mes gens soient forcés de gagner leur vie de cette manière aussi longtemps qu'ils auront d'autres moyens d'exercer une activité qui leur assure un genre de vie meilleure. Je crois que le charbon laissé dans le sous-sol peut, en tant que minéral, fournir au Canada des ressources bien plus importantes qu'il n'en a fourni comme combustible domestique.

Le recul de l'industrie du charbon domestique a été causé par la disponibilité et l'utilisation croissante du gaz naturel. Il y a dans ma circonscription un champ de pétrole très riche et une forte concentration d'industries de services et d'industries connexes, qui s'y rattachent. Nous avons par conséquent la chance de posséder une source d'approvisionnement abondante de combustible domestique et industriel bon marché, qui est le gaz naturel, ainsi que les ressources naturelles nécessaires pour les nouvelles industries pétrochimiques et connexes en expansion constante. Nous avons non seulement de grandes raffineries, mais, dans une grande mesure, la population de ma circonscription est employée dans la transformation des différents dérivés chimiques du goudron de charbon. Les ressources naturelles sont transformées, on fabrique des articles et il existe l'affinerie de nickel, de la *Sherritt Gordon Company Limited* a Fort-Saskatchewan. Toutes ces industries et cette richesse ont développé et accru l'importance d'Edmonton comme centre d'approvisionnement et de distribution. C'est la grande ville la plus au nord du Canada. Porte naturelle et centre d'approvisionnement des Territoires du Nord-Ouest, Edmonton est aussi un important centre de communications entre le Territoire du Yukon et, non seulement l'Ouest canadien, mais aussi le Nord-Ouest des États-Unis. Ce sont là deux considérations fort importantes pour Edmonton, d'abord, qu'elle soit située tellement au nord que le climat y est extrêmement important et, en second lieu, qu'elle joue le rôle de centre important de communications entre le Nord et le reste du pays.

La température y varie beaucoup et atteint des extrêmes fort éloignés l'un de l'autre. En hiver, il peut faire froid à Edmonton; toutefois, je puis dire avec fierté, je crois, si la chose existe, que nous avons le climat froid le plus confortable au Canada. Le froid y est si agréable qu'on y peut geler à mort plus confortablement qu'en tout autre endroit. Il est possible d'y poursuivre en hiver l'activité commerciale normale, mais pour réussir économiquement il faut recourir à des méthodes spéciales et perfectionnées. Ces méthodes accroissent souvent les frais et restreignent d'autant l'activité, ce qui a pour effet de contribuer au chômage saisonnier. Je suis heureux de dire que les hommes d'affaires d'Edmonton ont bien des années d'expérience dans la lutte contre les rigueurs de l'hiver, ainsi que dans le domaine du transport lorsqu'il s'agit d'approvisionner les régions septentrionales. Edmonton est devenue la porte d'entrée du Nord grâce à l'initiative, à l'imagination et à l'industrie de ses propres hommes d'affaires, qui ont continué d'aider au développement, non seulement de l'Ouest,

mais aussi du Nord-Ouest. Je suis sûr que l'aide du gouvernement permettra à ces mêmes personnes d'appliquer à l'expansion et au développement du Nord la même efficacité et la même imagination qui caractérisent l'industrie privée et la différencient des entreprises gouvernementales, si peu souples.

Je manquerais à mon devoir si je ne signalais aux honorables députés que, même si Edmonton est elle-même une grande ville commerçante, hautement industrialisée au milieu d'un riche territoire agricole, si elle est la grande ville canadienne sise le plus au nord, elle n'en est pas moins considérablement éloignée de nos ressources septentrionales. Edmonton se trouve un peu au sud du centre de l'Alberta. La partie nord de cette province est en grande partie désertique, à l'exception de l'enclave agricole peu étendue mais fort riche de la région de la Rivière de la Paix. Des routes aménagées en vue de l'exploitation de nos ressources seraient d'un grand avantage pour tout le Canada. L'entreprise serait si onéreuse qu'il serait injuste de demander à la population relativement peu nombreuse de l'Alberta d'en supporter seule tout le poids. Voilà l'une des raisons qui font que les relations entre le gouvernement fédéral et les provinces revêtent un intérêt tout spécial pour moi et sont d'une importance vitale pour mes commettants.

Nous aimerions que les routes s'améliorent et se multiplient. Nous voulons le nouveau chemin de fer vers le Nord. Nous aimerions avoir la route de la Tête-Jaune, en direction du littoral. A notre avis, le mieux est de choisir le tracé qui soit le plus court, utilise les passes les plus basses, soit le moins exposé aux enneigements et devienne une superbe attraction touristique. Cela encouragerait les touristes canadiens et américains à voyager vers l'Ouest en passant par le Canada au lieu de passer par les États-Unis. Cela aiderait à acheminer plus de voitures des États-Unis par la route canadienne au lieu de les laisser franchir le nord américain et remonter le littoral ouest vers la route de l'Alaska.

Je pourrais parler longuement de ma circonscription. Mais je sais qu'un député, en plus de représenter sa circonscription, doit parler de son mieux en faveur de toutes les circonscriptions du Canada. J'aimerais donc dire quelques mots des grands aspects de la besogne qui attend la Chambre. Je sais que les ministériels dépassent en nombre les autres partis à la Chambre. La première impression que j'ai eue en constatant combien de temps les membres de l'opposition ont consacré au présent débat et à d'autres questions soumises à la Chambre, c'est qu'ils comptent compenser par les répétitions l'insuffisance de leur nombre. Peut-être suis-je un peu présomptueux en offrant des conseils aux membres de l'opposition, vu que seuls les vétérans aguerris ont survécu à l'activité de la dernière campagne; mais je préfère présumer qu'ils ne sont pas encore vétérans aguerris en tant que membres de l'opposition, même si j'espère qu'au cours des prochaines législatures ils auront l'occasion de corriger ce petit défaut.

Nous qui siégeons de ce côté-ci de la Chambre,—surtout nous qui sommes loin à gauche,—savons qu'il est de notre devoir d'exprimer des critiques pratiques au gouvernement chaque fois que nous le pouvons. Je sais que la teneur de nos critiques ne procure peut-être pas autant de plaisir aux membres de l'opposition que les dénonciations retentissantes qu'ils emploieraient vraisemblablement pour exprimer les mêmes idées; mais je pense qu'un avertissement sans rigueur peut tout aussi bien apporter le remède, s'il en faut un. Peut-être n'irais-je pas trop loin si je disais qu'à en juger par certaines des critiques entendues à la Chambre, un avertissement bienveillant serait peut-être beaucoup plus efficace, simplement parce que ce serait tellement inusité.

J'estime, monsieur l'Orateur, que les honorables députés ont été bien indulgents de m'écouter et je reprends mon siège, parce que je crains sincèrement que la Chambre soit réduite au strict quorum si je continue. Je crois qu'il y a avantage à être bref puisque cela nous vaut tant de bonne volonté.

M. J. E. Knowles (Norfolk): Monsieur l'Orateur, j'aimerais tout d'abord vous féliciter de votre nomination à votre poste élevé et féliciter également l'Orateur adjoint. Si je le fais, ce n'est pas par amour des répétitions, mais parce je tiens à me faire l'écho des sentiments si bien exprimés par ceux qui ont parlé avant moi. De même, je félicite les motionnaires (MM. Lafrenière et Nielsen) de l'Adresse en réponse au discours du trône de la façon dont ils se sont acquittés de leur tâche.

Tous les députés ont dû apprendre avec satisfaction, en entendant la lecture du discours du trône, que le gouvernement prendra des mesures concrètes en vue d'un programme de mise en valeur du Nord, afin que les ressources naturelles de cette vaste région soient exploitées pour le bénéfice de tous les Canadiens. J'espère que dans la mise en valeur de cette nouvelle région, nous, à ce palier-ci de gouvernement, aussi bien que les autorités à tous les paliers de gouvernement, ne perdrons pas de vue la nécessité d'établir un plan national d'utilisation de nos ressources renouvelables, et je pense spécialement à notre sol arable. En temps d'excédents et de surproduction, on oublie trop facilement l'importance de cette grande ressource naturelle.

Toutefois, nous Canadiens, devons nous rappeler sans cesse que cette importante ressource nationale représente qu'environ 11 p. 100 de notre superficie totale. Elle s'étend sur une ligne dangereusement mince à travers le pays.

A mon avis, la conservation de cette indispensable ressource naturelle est d'une importance primordiale pour tous les Canadiens, tant ceux d'aujourd'hui que ceux qui, par millions, sont encore à naître. De grands empires qui étaient florissants sont tombés par suite de la perte de leur sol arable. D'anciennes villes connues pour leur richesse et leur culture sont ensevelies sous des amoncellements de sable. Des guerres et des famines sans nombre témoignent du role important du sol dans l'histoire. Le sol et le problème de l'érosion du sol font partie intégrante de l'histoire du genre humain.

Même si notre gouvernement fédéral n'a aucune autorité sur les provinces et les municipalités en matière d'utilisation du sol, il peut aider à créer un ordre de choses propice à la bonne utilisation du sol. A cette étape de notre évolution, il importe de nous arrêter à peser les erreurs des civilisations passées et à suivre les méthodes sages et prudentes de certaines vieilles civilisations européennes qui survivent depuis des siècles parce qu'elles ont appris à conserver ces ressources.

De ces considérations, il ressort que le Canada devrait élaborer un programme de conservation coordonné. Le comté de Norfolk que je représente, situé sur la rive nord du lac Érié, au sud de l'Ontario, donne depuis plus de 30 ans l'exemple d'une bonne utilisation des terres. L'agriculture reste la principale source de notre richesse, même si nous avons de modestes fabriques et si notre flotte de pêche en eau douce est une des plus importantes du Canada.

Norfolk est depuis longtemps réputé pour ses fruits, notamment ses pommes, ses pêches et ses baies. Dans la partie orientale du comté, on trouve certains des plus beaux troupeaux laitiers. A l'ouest, le sol est léger, sablonneux, facilement attaqué par l'érosion éolienne. En réalité, il y a 40 ans, toute cette région mal cultivée, n'était que fermes désertes et sables mouvants. Il y eut des tentatives de reboisement pour enrayer l'érosion produite par le vent. Aujourd'hui, tout est différent: la partie sablonneuse du comté participe à la richesse de l'ensemble. Ce relèvement économique tient au bon usage de la terre et à de bonnes pratiques de conservation du sol. La culture du tabac, considérée comme une des principales récoltes, est pour quelque chose dans ce renversement de la situation. Jamais mariage de la terre et de la semence n'a donné d'aussi heureux résultats que dans l'union du tabac et des terres sablonneuses du comté de Norfolk et des régions avoisinantes.

Je m'arrêterai maintenant aux problèmes de la production du tabac et à l'aspect économique de cette industrie. Comme je suis moi-même un producteur de tabac, je parle en pleine connaissance de cause. Il intéressera sans doute les députés d'apprendre que le Canada cultive 99 p. 100 du tabac qu'il utilise. En 1920, seulement 30 p. 100 du tabac en feuilles était cultivé au Canada; aujourd'hui 99 p. 100 du tabac qu'on fume au Canada est cultivé au Canada. Et environ la moitié de toute notre production vient du comté de Norfolk.

La production de tabac jaune est un domaine très spécialisé. En général, une entreprise agricole ne plante que du tabac et il faut que le planteur ait beaucoup d'habileté et une grande connaissance des méthodes de production pour arriver à obtenir la qualité de tabac désirée par les fabriques. La terre, les bâtiments et l'outillage représentent des immobilisations considérables, tandis que les frais de main-d'œuvre, d'engrais et autres sont très élevés.

La production du tabac comporte beaucoup de risques, car elle se ressent vivement des variations du temps et subit facilement les atteintes de la gelée, du vent et de la grêle. Voici une liste des pertes subies ces trois dernières années: en 1954, la destruction de 8 millions de livres de tabac a fait perdre plus de $3,440,000; en 1955, on a enregistré la perte la plus lourde, car on a perdu 25 millions de livres de tabac valant 11 millions; en 1956 la destruction de 2 millions de livres de tabac a fait perdre $920,000. Ces pertes ne se répartissent pas sur l'ensemble de la région. De façon générale, elles atteignent des régions bien déterminées, causant des pertes à quelques producteurs.

L'assolement bisannuel se pratique. Le seigle fournit la seconde récolte; enfoui par disquage, il repousse la seconde année et il est ensuite enfoui à la charrue. Durant la saison de croissance, on consacre beaucoup de temps et de travail au plantage, à l'arrosage, au sarclage et à l'enlèvement des branches gourmandes. Généralement on commence à récolter le tabac au début d'août, ce qui exige beaucoup de travail. De fait, on estime qu'il faut un supplément de 40,000 travailleurs durant la saison de la récolte.

Lorsque la feuille est récoltée, on la transporte à un séchoir où l'on en fait des paquets qu'on suspend à des lattes; le séchage prend de quatre à sept jours, selon le genre de tabac et le temps qu'il fait à l'extérieur. Le

séchage constitue un travail hautement spécialisé et peut faire de la récolte un succès ou un échec. La feuille est ensuite transportée à un hangar d'emballage, où elle demeure jusqu'à ce qu'elle soit prête pour la vente. Après avoir été acheté par les sociétés commerciales, le tabac est apprêté de manière à pouvoir être placé dans des barriques, puis on le laisse vieillir dix-huit mois à deux ans.

Depuis que les planteurs de tabac sont organisés, l'Office de l'organisation des marchés a régi la production en allouant à chaque ferme un certain nombre d'acres qui pouvaient être plantées en tabac. C'est ce qu'on appelle des droits de l'Office de l'organisation des marchés et ces droits pouvaient être vendus ou, du moins, sont vendus avec la ferme, et plus les droits de plantation sont importants, plus la valeur de la ferme est grande.

Le coût à l'acre de la culture du tabac est extrêmement élevé. La ferme moyenne a une superficie d'environ 100 acres, dont quelque 80 acres peuvent être plantées en tabac. Une rotation bisannuelle permet de planter 40 acres chaque année. On établit la valeur de la ferme moyenne de 100 acres et des bâtiments qui s'y trouvent entre $70,000 et $100,000. Si l'on considère que le rendement moyen est de 1,360 livres par acre et le prix, 49c. la livre, prix moyen de 1957, chaque acre rapporte donc un peu plus de $600. Mais tous les directeurs de banque de la région productrice de tabac peuvent nous montrer, chiffres en mains, que la culture d'une acre de tabac coûte de $500 à $600. Il reste donc moins de $100 pour la dépréciation, le revenu sur la mise de fonds, la direction de l'entreprise et les risques. Il est donc clair que, même si un capital considérable est requis, le bénéfice net n'est pas proportionnellement aussi élevé que certains seraient portés à le croire.

J'ai dit tantôt que le Canada produit 99 p. 100 du tabac en feuille dont il a besoin; mais j'ajoute que les cultivateurs de tabac ont toujours produit au delà des besoins du marché national. Cette production excédentaire a été exportée, ce qui fait que le Canada se range parmi les pays exportateurs de tabac. Le Royaume-Uni est notre principal client pour cette denrée. Sur ce marché cependant, comme sur nos autres marchés d'outre-mer, notre principal concurrent a été les États-Unis d'Amérique. Nous avons dû également soutenir la concurrence de la Rhodésie; ces deux pays produisent un tabac semblable à notre tabac en feuille mais qui, dans bien des cas, est de qualité inférieure.

[M. Knowles.]

A propos de la concurrence sur les marchés d'outre-mer on a prétendu que nos producteurs, par leur effort soutenu en vue de s'assurer un revenu équitable, couraient le risque de perdre ces marchés à cause de leur prix élevé. Il y a lieu de signaler à ce sujet que le prix touché par les cultivateurs de tabac des États-Unis, un des principaux pays exportateurs, était de 5c. plus élevé que le prix moyen que les producteurs canadiens ont touché au cours des sept dernières années.

Au sujet de l'exportation il est encore intéressant de comparer la qualité des tabacs canadien et rhodésien. Pour l'ensemble de la récolte de 1957, les deux qualités supérieures comprenaient 81 p. 100 de la production canadienne mais ne comprenaient que 60 p. 100 du tabac produit en Rhodésie, tandis que les deux qualités inférieures ne comprenaient que 18 p. 100 de la production canadienne et 39 p. 100 de celle de la Rhodésie. Ces chiffres démontrent que la qualité de notre produit est supérieure à celle de notre concurrent du Commonwealth.

Les producteurs de tabac ont toujours pensé que le Canada devrait en produire assez pour en exporter. Ils l'ont prouvé, comme on vient de l'indiquer, en se montrant raisonnables quant aux augmentations de prix et en maintenant une qualité au-dessus de la moyenne. La production de tabac a été réglementée au moyen du contrôle déjà mentionné des superficies cultivées. Les producteurs ont veillé sur les stocks de crainte qu'une surproduction ne vienne rompre l'équilibre des prix. Ils sont toujours prêts à produire tout le tabac nécessaire pour que les stocks restent à un niveau raisonnable et suffisent aux exportations. Toutefois, le cultivateur qui doit dépenser plus de $550 l'acre pour une culture ne peut risquer de rester avec du tabac sur les bras ou d'avoir à le vendre en bas du prix de revient. Tant qu'il n'aura pas la ferme assurance de pouvoir vendre chaque livre de son tabac à un prix raisonnable, il se refusera catégoriquement à produire à plein rendement.

Cette prudence s'explique peut-être surtout par ce qui s'est produit dans le passé. En 1954, par exemple, les cultivateurs ont été incités par ceux qui auraient dû s'y connaître à cultiver le tabac à pleine capacité. Résultat: une production totale de 167,988,000 livres qui se sont vendues 43.2c. la livre. Cette année-là, le Canada n'a exporté que 30,087,370 livres. L'année suivante, les stocks étant considérables au point de dépasser 126 millions de livres, le prix négocié a atteint 45.4c. à l'égard d'une récolte dont le total s'établissait à 112,202,000 livres. Cette année-là, la superficie cultivée a dépassé 30 p. 100, tandis que les exportations de l'abondante récolte de l'année précédente sont passées à 45 millions de

livres. Telle a été la courbe décrite en général. Après une très forte récolte, les exportations ont été sensiblement plus considérables l'année suivante.

Le nombre de livres de tabac que le Canada peut exporter en une année donnée se détermine par deux éléments: d'abord la quantité que l'importateur est désireux et capable d'acheter, puis la quantité que les sociétés canadiennes d'exportation sont disposées à affecter à l'exportation. Par suite, étant donné que le producteur n'a pas la haute main sur ces éléments décisifs, il n'est pas disposé à produire sans limites, de peur que ce tabac exportable ne soit déclaré excédentaire et ne tourne à son désavantage dans la négociation d'un prix en une année donnée.

Dans la revue américaine *Tobacco* du 18 avril 1958, on a annoncé que le gouvernement des États-Unis a augmenté son prix de soutien de 3.4c. en le portant à 54.2c. la livre à l'égard de la récolte de cette année. Cela révèle une tendance à la hausse des prix des denrées agricoles pour dégager le cultivateur américain coincé entre les prix de vente et les prix de revient. Jusqu'ici, au Canada, le planteur de tabac n'a jamais demandé au gouvernement d'établir un prix minimum qui obligerait l'État à acheter, à apprêter et à emmagasiner le tabac. Par l'entremise de sa propre organisation, il s'est efforcé de régler sa production, souvent en raison de pressions, et d'empêcher ainsi l'accumulation d'excédents qui font baisser les prix.

L'an dernier, l'Office de l'organisation des marchés des producteurs de tabac jaune de l'Ontario a établi un régime de vente aux enchères du tabac en balles, employant le coucou et un prix minimum moyen négocié. A tout prendre, les planteurs ont été fort satisfaits; mais, en certains cas, les offres par concurrence ont laissé tomber les prix des produits de qualité au-dessous de la moyenne minimum et, par suite, certains ont subi des pertes injustifiables.

Après cet événement, on a formé une coopérative de producteurs de tabac et acheté un petit établissement servant à l'apprêtage du tabac. Un acheteur de la coopérative a alors commencé à faire des offres aux enchères afin de soutenir les prix au besoin. Cependant, faute de capitaux, les efforts de la coopérative ont été trop restreints pour produire l'effet désiré.

Beaucoup de producteurs de tabac de toutes les parties de l'Ontario espèrent que la loi fédérale pourra être modifiée, de manière à permettre à la coopérative de contracter des emprunts et à toute autre coopérative semblable qui cherche à maintenir son régime de prix par ses propres efforts. Il convient de signaler que lorsque du tabac est transformé et entreposé, il s'améliore avec le temps, s'il est bien entreposé, de sorte que le risque de perte dans le financement de pareille entreprise est à peu près nul. On estime qu'une coopérative comme celle qu'on propose servira à amortir les coups pour les planteurs et les sociétés acheteuses, en absorbant tout excédent imprévu qui pourrait résulter d'une récolte exceptionnellement bonne. Pareil excédent peut facilement s'écouler l'année suivante, si l'on réduit la superficie d'ensemencement de manière à parer à la situation.

On estime qu'il est juste et équitable de chercher à obtenir une aide fédérale, dans le sens indiqué, vu les recettes énormes que font affluer dans les coffres du Trésor fédéral les taxes imposées sur l'industrie du tabac. En 1956, le Trésor fédéral a perçu 285 millions de dollars en taxes d'accise sur l'industrie du tabac, soit quatre fois la valeur réelle de la récolte de tabac elle-même.

Cette question des recettes provenant du tabac m'amène à la question des taxes perçues sur cette industrie hautement spécialisée. A maintes reprises, l'Association ontarienne des commerçants de tabac a présenté au ministres des Finances précédents des mémoires bien préparés, dans lesquels elle donnait son avis sur les impôts exigés de l'industrie du tabac. Elle appuyait ses avis sur une statistique exacte et demandait une réduction des impôts frappant les produits du tabac. Nous espérons que le ministre actuel des Finances (M. Fleming) étudiera cette question tellement importante pour les cultivateurs de tabac et accordera un allégement à cet égard. Les mémoires déjà présentés démontraient de façon concluante qu'une légère diminution de l'impôt amènerait une augmentation des ventes de cigarettes. La demande de tabac s'accroîtrait, par conséquent, et il en découlerait une plus grande production. On a aussi démontré que la réduction de l'impôt serait à l'avantage de l'État, parce que le plus fort volume des ventes qui en résulterait rapporterait un revenu supérieur à celui qu'il obtient en vertu de l'impôt élevé frappant le volume des ventes actuelles. Remarquons que cette prédiction s'est révélée juste lorsqu'on a accordé une faible réduction de l'impôt sur le tabac en 1952-1953. Les ventes ayant augmenté, dès l'année suivante le revenu de l'État a augmenté de $7,800,000.

Si j'ai décrit avec quelques détails cette industrie relativement nouvelle qui est concentrée dans la circonscription de Norfolk, c'est à cause de son importance pour le pays tout entier et aussi parce que le problème complexe de la culture du tabac et de sa vente n'est pas suffisamment connu. J'espère

avoir fait part à la Chambre de certaines de nos réalisations dans le passé et de nos espoirs pour l'avenir en ce qui concerne la culture et la vente du tabac.

Ma circonscription de Norfolk est touchée par un autre problème: la fâcheuse situation dans laquelle se trouvent plusieurs fabriques de textiles. Toutefois, ce problème est commun à tous les centres textiles du Canada. Un grand nombre de députés sont bien renseignés à ce sujet. Nous attendons présentement le rapport de la Commission du tarif. En terminant, j'espère que les mesures qui s'imposent seront prises rapidement pour résoudre ce grave problème.

M. Egan Chambers (Saint-Laurent-Saint-Georges): Monsieur l'Orateur, je voudrais, pour commencer, m'unir à ceux qui vous ont félicité de votre nomination à ce très important poste de la Chambre. Durant la dernière législature, votre réputation de justice et de courtoisie s'est répandue bien au delà de la Chambre. Je suis sûr que toute la population du pays se joindra à ceux qui ont dit ici leur satisfaction de ce que vous ayez été à nouveau choisi comme Orateur de la Chambre.

(*Texte*)

En même temps, je désire féliciter le président des comités pléniers (M. Sévigny). Nous pouvons être certains, vu sa réputation, qu'il remplira ses fonctions d'une façon distinguée.

(*Traduction*)

La coutume veut qu'on profite du présent débat, je crois, surtout s'il s'agit d'un premier discours, pour dire quelques mots de la circonscription qui nous a fait l'honneur de nous choisir comme son représentant au Parlement. Je veux le faire. Auparavant cependant, je ferais peut-être bien d'exposer à la Chambre certaines des idées dont s'inspireront des attitudes que je prendrai de temps à autre à la Chambre. Autrement dit, je devrais peut-être dire un mot de mes idées politiques. D'abord, je me considère comme étant libéral au sens qu'on donnait à ce vocable au siècle dernier et comme on l'entend encore aujourd'hui dans la plupart des pays du monde. Je puis peut-être illustrer ma pensée en citant un extrait d'un article de M. Marcus Long, paru dans le numéro d'avril du *Canadian Commentator*. Voici:

> Le libéralisme est la meilleure doctrine qui soit pour le Canada. Le parti conservateur, grâce à M. Diefenbaker, l'a adoptée. Dans son manifeste de Winnipeg, le parti de la CCF l'a aussi adoptée. Si seulement nous pouvions persuader le parti libéral de l'adopter à son tour, l'avenir serait très prometteur.

[M. Knowles.]

Jusqu'ici, ce que j'ai entendu des cécéfistes me paraît plus proche de Regina que de Winnipeg. Si je comprends bien cette doctrine, elle s'intéresse plutôt à l'individu qu'au groupe ou à la classe, non pas que le groupe ou la classe ne mérite pas qu'on s'y intéresse. Mais lorsqu'on ne tient pas compte du citoyen ou qu'on place son intérêt après ce qu'on croit être celui de quelque groupe, comme font les socialistes, on s'éloigne de la démocratie et de la civilisation pour revenir à la féodalité. La société prétendue sans classe est en réalité l'image même de la société de classes.

Un gouvernement du Canada qui se préoccupe des droits des individus n'est pas seulement admirable; il répond à une exigence. Notre pays est riche de possibilités. Nous avons, comme on l'a souvent dit, d'immenses ressources naturelles à exploiter. Une grande tâche nous incombe, celle de développer nos industries de transformation afin d'employer un plus grand nombre des nôtres. Ce genre d'expansion s'accomplit toujours mieux dans un climat favorable. Dans une société de ce genre, le rôle du gouvernement consiste à encourager et à réglementer afin d'empêcher l'abus. C'est aussi par l'intermédiaire du gouvernement que nous entreprenons ces programmes importants auxquels s'intéresse tout le pays et qui dépassent les possibilités des particuliers. C'est encore par l'intermédiaire de l'État que nous nous acquittons des tâches consistant à veiller à ce qu'aucun citoyen ne souffre du fait de circonstances dont il n'est aucunement responsable. La ligne de démarcation entre le domaine qui ressortit à l'État et ce qui devrait être laissé au citoyen est parfois difficile à déterminer. Ce sera peut-être plus facile en partant toujours du principe que tout Canadien est libre de faire tout ce qu'il veut, sauf ce qu'on lui interdit pour le plus grand bien de la collectivité, au lieu de commencer, comme le font les socialistes, par dire que personne n'a le droit de rien faire, sauf ce que l'État lui permet.

M. Herridge: C'est absolument faux.

(*Texte*)

M. Chambers: La circonscription de Saint-Laurent-Saint-Georges est le vrai cœur de la ville de Montréal, la métropole du Canada. Sa population comprend toutes les races qui composent la nation canadienne. 35 p. 100 sont de langue française et l'on y trouve des citoyens d'origine ukrainienne, polonaise, russe, grecque, allemande, italienne, écossaise, irlandaise, anglaise et beaucoup d'autres. Cette circonscription est atteinte par les événements qui se produisent par tout le Canada. Si l'agriculture de l'Ouest souffre, nos ouvriers du transport et nos courtiers

de grains en subissent les conséquences. Si le gouvernement construit un chemin dans le Nord, c'est dans Saint-Laurent-Saint-Georges qu'il trouvera une partie de la machinerie et de l'équipement nécessaire. On peut dire, avec l'ancien secrétaire de la guerre, aux États-Unis...

(*Traduction*)

Ce qui est bon pour le Canada l'est aussi pour Saint-Laurent-Saint-Georges et ce qui est bon pour Saint-Laurent-Saint-Georges l'est aussi pour le Canada.

(*Texte*)

J'appuie donc avec grand plaisir les mesures qui sont préconisées dans le discours du trône, que nous avons entendu la semaine dernière. Ce discours suggère une législation qui s'occupe de tous les problèmes d'aujourd'hui au Canada, et j'espère que nos amis des autres partis n'en empêcheront pas la réalisation.

Je ne suis pas de ceux qui disent que la canalisation du Saint-Laurent sera une source de nouveaux revenus pour la ville de Montréal. Elle aidera au bien-être de tout le Canada, mais nous, de Montréal, devrons sacrifier quelque chose pour notre pays, car la canalisation diminuera le commerce dans notre région. Par exemple, le grain qui d'habitude arrivait à Montréal par trains et par bateaux, pour être transbordé outre-mer, sera à l'avenir déposé sur les navires au long cours dans les ports du lac Supérieur. Les convois de marchandise qui arrivent aujourd'hui à Montréal, à destination de l'Ontario et de l'Ouest, passeront à notre porte à l'avenir. A mon point de vue, il n'y a qu'une seule solution à ce problème: ouvrir le fleuve Saint-Laurent à la navigation tout l'hiver. J'espère donc que le gouvernement fera une enquête sérieuse à ce sujet.

(*Traduction*)

L'ouverture du Saint-Laurent en hiver est une vaste entreprise. Il en est de même de la voie maritime du Saint-Laurent. Le coût d'une telle entreprise pourrait être considérable. Mais le coût de la voie maritime est considérable. A mon avis, les avantages dont bénéficieraient le pays en général et la région de Montréal en particulier motiveront amplement les dépenses en cause. Peut-être des députés diront-ils que l'entreprise dépasse nos possibilités. Mais à une ère où nous pouvons faire tourner des satellites autour de la terre et où la science a mis au point des engins de destruction qui renversent l'imagination, nous n'avons pas à croire que la régularisation de notre milieu à l'avantage de notre population, qui exigerait de faire fondre de la glace, dépasse nos possibilités. J'espère donc que le gouvernement entreprendra une étude approfondie et sérieuse de ce projet.

Je l'ai noté avec plaisir, le discours du trône comprend la promesse d'une vigoureuse stimulation du commerce international. Les mesures qu'a prises le gouvernement à la dernière législature m'ont paru admirables et s'annoncent déjà très fructueuses. Toutefois il y a d'autres régions où notre commerce peut s'améliorer, et une région dont on a parlé est celle des États-Unis. Les discours que certains ministres ont prononcés aux États-Unis et au Canada et qui ont reçu une place prépondérante dans les journaux américains ont été faits dans le bon sens, à mon avis. Ils ont été critiqués dans certains cas. Mais ce que les Américains comprennent mieux que tout, c'est la publicité. Nous ne réussirons nullement à améliorer notre situation commerciale aux États-Unis en cachant notre lumière sous le boisseau. J'espère donc qu'on se livrera au cours de la présente législature à ce genre d'activité, surtout au moyen de démarches, officieuses au besoin, auprès du Congrès et de ses membres, en vue d'accroître le commerce du Canada et de rendre plus favorables les droits à l'importation aux termes des lois américaines.

Il a été question cet après-midi de la situation politique de la province de Québec. Il semble que très peu de gens puissent songer à la province de Québec sans songer à la politique. Cependant, un des résultats les plus encourageants des dernières élections pour l'avenir de notre pays a été celui que le parti conservateur a obtenu dans la province de Québec. Même si quelques-uns des députés qui viennent d'applaudir ne sont pas de mon avis, j'espère que jamais le parti conservateur n'aura, dans la province de Québec, le genre de majorité que le parti libéral a obtenue par le passé. J'espère que, dans cette province, nous continuerons d'avoir un vote fondé sur les questions d'intérêt national, que nos citoyens voteront pour le même motif que les citoyens votent dans toutes les autres parties du pays. J'espère que les députés de la province de Québec seront dorénavant en mesure d'exposer,—comme ils le font à la Chambre, je pense,—tous les sentiments politiques de leur province.

Je tiens maintenant à remercier les votants de Saint-Laurent-Saint-Georges du grand honneur qu'ils m'ont fait le 31 mars lorsqu'ils m'ont choisi comme leur représentant à la Chambre. Est-ce que j'enfreindrais le Règlement en profitant de la même occasion pour remercier le groupe un peu plus faible de votants de Saint-Laurent-Saint-Georges qui ont essayé de faire la même chose en juin dernier, ou le très petit groupe qui, en 1954, tentait de m'élire à la Chambre des communes dans Saint-Antoine-Westmount, ou le groupe beaucoup plus faible encore qui tentait

la même chose dans Saint-Antoine-Westmount en 1953. En tout cas, je suis aussi reconnaissant envers ceux qui ont essayé de m'élire sans y réussir qu'envers ceux qui y sont parvenus récemment. J'essaierai d'être digne de la confiance que les votants ont mise en moi en ces quatre occasions.

Monsieur l'Orateur, je tiens à dire un mot au sujet de ce que j'ai lu dans d'anciens hansards et que j'ai entendu depuis que je siège à la Chambre. J'ai remarqué que, parfois, des députés fouillent de vieux hansards pour dire à un député qui vient de se rasseoir, qu'en 1941, par exemple, il avait dit le contraire de ce qu'il venait de dire. Mais n'est-il pas vrai que les temps et les circonstances changent?

Mais à part cela, en siégeant ici et en écoutant les autres députés, j'espère croître en sagesse, de sorte que, dans les années futures, je ne réagirai pas de la même façon qu'aujourd'hui à l'égard de certaines pratiques. Je tiens à dire que si à l'avenir on me cite pour me contredire, je n'aurai pas peur d'avouer simplement que j'ai changé d'opinion.

Je ne voudrais pas terminer avant d'exprimer mes impressions sur la Chambre des communes. Je suis venu ici en étranger bien des fois. J'ai suivi, deux vendredis mémorables, le débat sur le pipe-line en regardant et écoutant un petit groupe de députés se livrer les batailles les plus mémorables qu'ait pu avoir un Parlement, afin de sauvegarder, pour les citoyens du pays, le droit qu'a le peuple d'être entendu dans un Parlement libre par la voix des représentants qu'il a élus. J'ai lu l'historique du Parlement et des autres batailles qui ont été livrées pour empêcher la tyrannie. J'espère et je souhaite monsieur l'Orateur, que lorsque je quitterai cet endroit pour n'importe quelle raison, il ne soit jamais dit de moi que j'ai fait quoi que ce soit de nature à diminuer la dignité et le prestige de la Chambre des communes, la gardienne de tous nos droits et privilèges anciens.

M. Eric Stefanson (Selkirk): Monsieur l'Orateur, en qualité de nouveau député élu le 31 mars et prenant pour la première fois la parole pour participer aux débats de la Chambre, je suis évidemment un peu intimidé. Cependant, on m'a dit que les représentants d'ancienne date qui sont si calmes et maîtres d'eux-mêmes en prononçant leurs discours se sont trouvés au début dans la même situation et ont éprouvé le même émoi.

[M. Chambers.]

LA SANCTION ROYALE

Le major C.-R. Lamoureux, gentilhomme huissier de la verge noire, apporte le message suivant:

Monsieur l'Orateur, l'honorable député de Son Excellence le Gouverneur général désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, la Chambre se rend dans la salle du Sénat.

Et de retour, monsieur l'Orateur fait rapport qu'il a plu à Son Honneur le député du Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale au bill suivant:

Loi modifiant la loi nationale de 1954 sur l'habitation.

DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion sur la motion de M. Robert Lafrenière tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, ainsi que sur l'amendement de l'honorable M. Pearson et le sous-amendement de M. Argue.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. Stefanson: M. l'Orateur, Je félicite d'abord les motionnaires (MM. Lafrenière et Nielsen) de l'Adresse en réponse au discours du trône. Ils se sont tous les deux acquittés de leur tâche avec distinction et leurs commettants respectifs ont l'assurance d'être bien représentés au Parlement.

Je vous félicite, monsieur l'Orateur, de votre nomination. Depuis le peu de temps que je vous vois à l'œuvre à la Chambre, je comprends facilement la grande confiance que les députés siégeant de part et d'autre de la Chambre ont en vous.

Je suis très heureux d'être ici en tant que partisan du gouvernement conservateur et j'ai une grande confiance dans notre premier ministre et les membres de son cabinet. Je suis sûr que ce gouverement donnera la meilleure législation possible aux citoyens de notre grand pays.

La circonscription de Selkirk, que j'ai l'honneur de représenter, est la plus historique du Manitoba. Je pense qu'elle a été la première circonscription du Manitoba, et le premier homme qui a été élu pour la représenter a été Donald A. Smith, devenu plus tard lord Strathcona. Il faisait partie du

gouvernement de sir John A. Macdonald. C'est de 1930 à 1935 que cette circonscription a été représentée pour la dernière fois par un conservateur. M. James H. Stitt en était alors le député; il habite maintenant Ottawa.

La circonscription est très vaste. Elle renferme deux grands lacs: le lac Winnipeg et le lac Manitoba. Toute la terre située entre ces lacs commence à la ville de Selkirk et à la ville de Stonewall, au sud, et aboutit à Norway-House, au nord. On appelle communément cette région la région des lacs.

Le sol de la circonscription de Selkirk est un des meilleurs au Canada. La région qui entoure Stonewall est une de celles où la production est la plus élevée au pays. Nous avons aussi des terres peu productives et des terres pauvres, de même que des terres à pâturage, des terres à fourrage et des troupeaux considérables de bovins. La circonscription diffère de toutes les autres par la grande diversité de son sol et les deux grands lacs qu'elle renferme. Elle a des problèmes qui lui sont propres et qui appellent des solutions particulières.

La population de Selkirk est issue de nombreux groupes ethniques. Je crois que 24 de ces groupes s'y trouvent représentés et, chacun de ces groupes ayant contribué à la culture canadienne, nous sommes tous, aujourd'hui plus que jamais, et à titre égal, de véritables citoyens canadiens. Je pourrais exposer longuement l'apport des divers groupes, mais je suis sûr que cela s'est déjà fait souvent à la Chambre. Nos gens travaillent dans l'industrie, les bureaux et le commerce. D'autres appartiennent aux professions libérales. Certains dirigent leurs propres entreprises. Le groupe le plus considérable est, de loin, celui des producteurs primaires, comprenant les cultivateurs, les pêcheurs, les trappeurs, les éleveurs de vison, les exploitants forestiers et autres. Les cultivateurs, de loin les plus nombreux, produisent du blé, de l'avoine, de l'orge, du lin, du seigle et divers autres types de céréales fourragères; ils élèvent des bovins, des porcs, des agneaux, de la volaille, et produisent du beurre, du lait, de la crème, des œufs et des légumes. Avec tous ces produits agricoles, nous pouvons nous féliciter d'avoir un bon ministre du commerce (M. Churchill) pour leur trouver des débouchés.

Le bill de stabilisation agricole a généralement été bien reçu par les cultivateurs. Le vote du 31 mars dans l'Ouest l'a montré. Toutefois, les cultivateurs ont bien besoin de crédit agricole. Je suis heureux de voir que le discours du trône en fasse mention, ainsi que de l'assurance-récolte et de la conservation du sol.

Plusieurs députés ont parlé de pêche sur nos littoraux. Au Manitoba, la pêche en eau douce joue un rôle important et fournit certains des meilleurs poissons du Canada. Tout comme l'agriculture, la pêche aurait besoin d'être stabilisée. Ce qui aiderait encore davantage, ce sont des recherches, des mesures de conservation et l'expansion des ventes. Le lac Manitoba ne connaît que la pêche d'hiver. Quant au lac Winnipeg, si on y fait aussi la pêche d'hiver, on y pêche également en eaux libres l'automne et l'été. Pour la première fois depuis bien longtemps, ces pêcheurs ont pu voter le 31 mars dernier. Le jour des élections, ils ne peuvent déposer leur bulletin parce que d'ordinaire ils sont loin dans le nord du lac. Il faudrait donc trouver moyen d'organiser des bureaux provisoires de votation pour les pêcheurs. Le ministre des Pêcheries (M. MacLean), qui vient des provinces Maritimes, est bien au courant de la pêche côtière, qui est assurément une industrie importante. Lorsque cela lui conviendra, j'aimerais que le ministre vienne visiter les pêcheries du lac Winnipeg.

Je félicite le gouvernement des mesures législatives qu'il a présentées durant la vingt-troisième législature. Je n'entrerai pas dans les détails, puisque les Canadiens ont indiqué clairement par leur vote l'accueil qu'ils ont fait à ces lois.

Les mesures législatives proposées dans le discours du trône indiquent que le gouvernement continuera à rechercher le bien de tous les Canadiens. On en a une preuve évidente dans les bills relatifs à l'assurance-chômage et à l'habitation. Le bill sur l'habitation sera secourable aux constructeurs de maisons des petites villes, comme il s'en trouve dans ma circonscription. Tout le monde accueillera favorablement un vigoureux programme de travaux publics. Ma circonscription tirera également parti de ce programme. Bon nombre de mes commettants seront également enchantés de la mesure législative proposée au sujet des petites entreprises.

Le présent gouvernement a indiqué qu'il était disposé à recevoir les autorités municipales pour discuter leurs problèmes. C'est très heureux, car je pense que toutes les municipalités peuvent difficilement faire face aux demandes qui leur sont faites par suite des revenus limités que leur procure l'impôt foncier. A l'origine, l'impôt foncier n'était pas destiné à couvrir une partie des dépenses occasionnées par l'instruction et les services d'hygiène et de bien-être. En cours de route, ces obligations ont été confiées aux autorités municipales, qui n'ont pas protesté à ce moment-là, mais qui essaient maintenant de les retourner aux gouvernements provinciaux, mais sans succès. Toute ville qui éprouve des

difficultés en voulant améliorer ses canalisations d'eau et d'égout et qui fait preuve d'initiative devrait recevoir une aide d'un palier de gouvernement supérieur.

L'une des plaintes que j'ai entendues à maintes occasions dans ma circonscription a trait à la mauvaise réception des émissions de télévision, surtout depuis que la station de Winnipeg a été branchée sur le canal quatre au lieu du canal trois. En outre, une vaste région de ma circonscription n'est pas desservie par la télévision. Tout ce que le gouvernement pourra faire pour corriger ou améliorer cet état de choses sera apprécié. J'ai plusieurs autres problèmes que j'exposerai aux ministres compétents.

La circonscription que je représente est, dois-je dire, multiforme; c'est celle dont l'aspect est le plus varié au Canada. Le visiteur en admire les nombreuses petites villes disséminées à travers la campagne, les champs de céréales, les troupeaux laitiers, les prairies, les vastes pâturages et les nombreux troupeaux qui y paissent. Il y trouve aussi quelques-unes des plus belles plages du Canada sur la rive ouest du lac Winnipeg et la rive est du lac Manitoba.

De nombreux députés ont visité divers secteurs de ma circonscription et je suis sûr qu'ils y seront toujours bienvenus, quel que soit l'endroit qu'ils visitent. Chaque année, nous célébrons, le premier lundi d'août, la fête annuelle des Islandais dans le beau parc de Gimli. A titre de président du comité, j'invite le premier ministre (M. Diefenbaker) et les membres de la Chambre à se joindre à nous pour la circonstance et à jouir d'un jour de détente au milieu des conifères sur la rive du lac Winnipeg, où les premiers Islandais se sont établis en 1875.

Pour terminer, monsieur l'Orateur, j'estime que tout membre du Parlement doit éviter la mesquinerie et la petitesse et travailler ferme à servir au mieux l'intérêt national. A titre de député élu de Selkirk, je vais m'efforcer de représenter avec équité et de mon mieux tous les gens de ma circonscription.

On fait de plus en plus appel à l'aide financière des gouvernements à tous les échelons, fédéral, provincial et municipal. A titre de membres de la Chambre, nous devons veiller à ce qu'on n'acquiesce qu'aux demandes qui sont justes. A titre individuel, nous devons apprécier à leur valeur les droits et privilèges dont nous jouissons présentement et si chacun de nous s'emploie à accomplir sincèrement et sérieusement son travail de tous les jours et si nous arrivons à convaincre un assez grand nombre de personnes de faire de même, notre économie nationale se portera toujours bien.

[M. Stefanson.]

J'ajoute que le gouvernement actuel a non seulement la force numérique mais aussi une grande habileté.

M. C. S. Smallwood (Battle-River-Camrose): Monsieur l'Orateur, comme j'en suis à mon premier discours à la Chambre, il me faut vous féliciter de votre élection au poste d'honneur qui est celui d'Orateur. Ayant lu certains numéros du hansard de la dernière session alors que les petits partis se disputaient pour avoir la première place dans les élections du 31 mars, je suis sûr que vous avez la patience de Job et j'ai pu m'en convaincre depuis le début de la présente session. Puis-je féliciter également les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Lafrenière et Nielsen). Au premier ministre (M. Diefenbaker) j'offre mes félicitations pour sa victoire du 31 mars.

Dans notre pays se côtoient bien des races et bien des religions. Le gouvernement actuel est le premier gouvernement national depuis trente ans à représenter tous les Canadiens, le seul en trente ans à compter des députés de toutes les provinces du pays. Je suis fier d'appartenir au parti qui forme ce gouvernement. Au leader de l'opposition (M. Pearson) et à son parti, j'offre mes condoléances. A les voir agir et à les entendre, je m'aperçois qu'ils sont tout aussi perdus à leur place actuelle que le sont les nouveaux députés. On me l'a signalé l'après-midi du 14 mai quand un des dirigeants de ce parti a traversé le parquet pour se diriger vers un siège vacant du côté ministériel. Je n'ai pu m'empêcher de remarquer son air de paisible satisfaction.

J'espère que le petit groupement à votre gauche, monsieur l'Orateur, trouvera bientôt ses sièges plus confortables. A mon avis, les Canadiens ont montré à la CCF qu'ils ne s'intéressent plus à elle en réduisant à 8 le nombre de ses députés qui s'établissait à 28.

M. Herridge: Mais sans réduire le vote.

M. Smallwood: Pourtant, le peu qui restent semblent penser qu'ils ont droit à autant de temps que les deux principaux partis. Ces quelques députés se présentent comme les amis du peuple.

M. Herridge: C'est exact.

M. Smallwood: Je vous le demande, monsieur l'Orateur, pourquoi ces hommes ont-ils retardé la semaine dernière l'extension de la loi sur l'assurance-chômage et l'accroissement des fonds destinés à la construction de maisons ordinaires en lançant une campagne, dans le hansard, en vue des élections qui auront lieu d'ici quatre ou cinq ans. A propos de chômage, je m'adresse à l'opposition officielle qui a déterminé l'arrivée en notre pays

de 250,000 immigrants, en 1956, en leur garantissant du travail, alors que nos jeunes étaient dans la rue. Je pourrais rapporter un des nombreux incidents qui sont arrivés à Edmonton en 1956. Un groupe d'anciens combattants sans travail ont vu ces immigrants que de hauts fonctionnaires de l'État ont accueillis à l'aéroport, emmenés, nourris et escortés au bureau de l'assurance-chômage et à qui ils ont donné des emplois.

Un autre incident est survenu dans ma circonscription. Peu après mon élection, nous avons eu un tragique déraillement de train. On a fait venir plus de 200 hommes pour dégager la voie et aucun d'entre eux ne savait l'anglais. Pendant ce temps-là, nos jeunes battaient le pavé. Je vous le demande de nouveau, monsieur l'Orateur, qui a fait venir ce groupe de travailleurs dans notre pays? J'aimerais que l'opposition officielle examine ces faits, quand elle parle du chômage actuel.

En ma qualité de membre de l'équipe de 17 députés qui ont aidé à remplacer le parti créditiste en Alberta, en ma qualité de cultivateur et de premier représentant conservateur que la circonscription de Battle-River-Camrose a envoyé à la Chambre des communes en trente ans, je désire dire quelques mots de ma circonscription. La circonscription de Battle-River-Camrose couvre une superficie de quelque 150 milles carrés. Nous avons d'importantes raffineries de pétrole à Lloydminster et à Wainwright. Nous avons un des plus gros camps de l'armée au Canada dans la ville de Wainwright. Dans ce camp, on a donné l'instruction à deux de nos régiments les plus actifs, ainsi qu'aux membres de la milice de la région militaire de l'Ouest. Durant la semaine du 16 juin, la ville de Wainwright célébrera son cinquantenaire. Mentionnons que le ministre des Transports (M. Hees) a aimablement accepté d'y inaugurer officiellement le stampede le 21 juin. Si, la semaine suivante, le ministre porte un chapeau de cow-boy, les députés sauront pourquoi.

J'habite le petit village d'Irma situé à l'ouest de Wainwright, dans un centre de culture mixte. Les canards sauvages passent par là lors de leur migration vers le sud, en automne, et tous mes amis de l'Est sont cordialement invités à venir y chasser le canard l'automne prochain. Nous avons des centrales d'énergie électrique à Vermillion et Forestburg; mais l'industrie principale est l'agriculture, la culture des céréales et la culture mixte.

Je crois que, parmi tous les éléments qui m'ont permis de me faire élire, le principal a été l'adoption de la loi sur la stabilisation des prix agricoles qu'a présentée le gouvernement conservateur précédent. Durant la campagne électorale, les candidats créditistes et cécéfistes ont fait tout leur possible pour présenter faussement cette mesure législative aux votants du Canada. Il apparaît clairement qu'ils n'ont pas réussi, car, alors qu'en juin 1957 j'ai été battu par 6,000 voix, j'ai battu le même candidat créditiste par 7,000 voix aux élections du 31 mars de cette année.

En Alberta, nous avons battu 14 membres du Crédit social et élu 17 conservateurs. En Colombie-Britannique, les conservateurs ont battu 6 créditistes, 3 candidats cécéfistes et élu 18 députés conservateurs. En Saskatchewan, les conservateurs ont battu 9 députés cécéfistes et élu 16 conservateurs. Au Manitoba, les conservateurs ont battu 5 cécéfistes et 14 députés conservateurs ont été élus. Ces chiffres, monsieur l'Orateur, prouvent la confiance que les habitants de l'Ouest ont témoignée au gouvernement actuel. Ils ont aboli le parti du Crédit social au Parlement et réduit la CCF à une ombre.

M. Herridge: Nous avons encore du poids ici!

M. Nesbitt: Les deux derrière vous en tout cas!

M. Smallwood: J'ai entendu l'autre jour le député faire une remarque sur le groupe des huit. Je crois que le groupe des huit est dans une situation défavorable.

J'aimerais, monsieur l'Orateur, attirer votre attention ainsi que celle de la Chambre sur l'importance de l'agriculture pour l'économie canadienne. Je cite à ce sujet un extrait du discours du trône:

> On s'efforce sans relâche d'écouler les produits de l'agriculture et des pêches canadiennes sur les marchés du monde et il y a eu accroissement considérable des exportations de blé et de bétail. Des prix de soutien ont maintenant été établis, sous le régime de la Loi sur la stabilisation des prix agricoles, à l'égard d'un bon nombre de produits, afin de donner suite pendant l'année en cours au désir du Parlement d'aider ainsi l'agriculture à obtenir un juste rendement de son travail et de son placement.

Cette fin de phrase m'intéresse:

> ...au désir du Parlement d'aider ainsi l'agriculture à obtenir un juste rendement de son travail et de son placement.

La situation dans laquelle se trouvent les cultivateurs de l'Ouest canadien remonte à 1953, alors que le prix du blé a baissé tandis que le prix des instruments aratoires et des autres denrées montait. En 1946, j'ai acheté une lieuse mécanique pour $460; dix ans plus tard, la même lieuse coûtait $1,060. En 1953, on payait une moissonneuse-batteuse $5,600 et, trois ans plus tard, $6,400. Ce sont là quelques exemples des difficultés que les prix suscitent au cultivateur. Je suis très heureux de constater que le gouvernement va

présenter une mesure législative en vue d'assurer que les cultivateurs recevront leur juste part du revenu national. Nous ne pouvons continuer à produir du blé au prix d'aujourd'hui si l'on songe au prix que nous devons payer notre équipement agricole.

A quoi aboutit cette situation? Les cultivateurs cessent d'acheter, d'où chômage dans les fabriques et ralentissement général de l'économie dans tout le pays. Dans ma localité, on a pu constater ce printemps un renversement de la situation. Le prix du bétail a si bien monté que les cultivateurs ont eu de l'argent en mains. Les vendeurs d'instruments aratoires ont fait plus d'affaires ce printemps-ci que depuis des années. Cette reprise a influé sur la prospérité locale et sur le chômage dans tout le Canada. Je pense que l'Ouest canadien constitue le plus grand marché qui soit pour les produits usinés de l'Est, à condition que nous recevions assez d'argent pour nos produits. L'agriculture est l'armature de notre pays.

Nous subventionnons l'industrie depuis quelques années. Durant la guerre nous avons vendu du blé à la Grande-Bretagne à un prix fort inférieur au niveau mondial. Je suis très fier de voir que nous avons tellement contribué à l'effort de guerre, mais je ne vois pas pourquoi les cultivateurs de l'Ouest canadien devaient acquitter les frais de cette subvention alors que le trésor national aurait dû s'en charger. Je recommande au gouvernement d'élaborer un régime de dualité des prix à l'égard du blé afin que nous puissions recevoir notre juste part du revenu national.

Puis-je encore citer le discours du trône?

> La loi destinée à assurer des avances en espèces pour les céréales entreposées dans les fermes s'est révélée avantageuse pour une foule de cultivateurs ainsi que pour l'économie tout entière. Il sera proposé d'apporter à cette loi des modifications s'inspirant de l'expérience acquise au cours de son application.

A coup sûr, cette loi qui prévoit des avances en espèces à l'égard des céréales entreposées dans les fermes a été précieuse à l'économie du Canada l'automne dernier. Elle a procuré de l'argent aux cultivateurs quand ils en avaient besoin. Je me souviens que l'ex-ministre de l'Agriculture s'est levé en Chambre pour dire aux députés que la loi était inutile; qu'elle ne pouvait s'appliquer; que les cultivateurs n'en voulaient pas et que les libéraux avaient un meilleur régime de prêts bancaires. Je vous le demande, qu'est-il arrivé? Au cours des trois premiers mois, les cultivateurs se sont procuré, grâce à ce programme, deux fois plus d'argent qu'ils en ont emprunté des banques en trois ans aux termes du programme libéral. On peut donc constater que les cultivateurs aiment cette loi, et je ne vois pas ce petit homme de la Saskatchewan siéger aujourd'hui dans l'opposition.

Voici un autre passage du discours du trône:

> Des modifications seront également proposées à la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies...

La loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies a été établie sous un gouvernement libéral et a toujours été injuste à l'égard des cultivateurs. Cette année ne fait pas exception. Sous le régime de cette loi, bien des cultivateurs qui méritent des versements sont tout à fait laissés de côté. J'ai lu avec un très vif plaisir dans le discours du trône que cette loi sera modifiée. J'ai quelques amendements à présenter au ministre de l'Agriculture (M. Harkness) à ce propos.

Étant donné la situation qui existe il est presque impossible pour le jeune homme d'acheter une ferme. Aussi, ces jeunes cultivateurs éventuels s'en vont-ils dans les villes en quête de travail, aggravant ainsi le chômage. Le gouvernement pourrait remédier à cet état de choses en présentant sans retard une mesure législative en vue d'accorder des prêts à long terme, à un intérêt raisonnable, qui permettraient à ces jeunes agriculteurs de s'acheter une ferme.

J'espère que le gouvernement songera sérieusement à entreprendre l'aménagement d'une seconde route transcanadienne qui passerait par le nord de l'Alberta et suivrait le tracé du pas de la Tête-Jaune. Cette route, attendue depuis longtemps, constituerait un programme de travaux qui remédierait en partie au chômage.

Je dirai en terminant que je suis venu siéger à la Chambre des communes en me promettant de bien représenter les habitants de Battle-River-Camrose, et je ferai tout mon possible pour tenir cette promesse. Le Canada a un bel avenir en perspective et, à titre de député ministériel, je travaillerai de concert avec mes collègues pour que notre pays soit uni d'un océan à l'autre et que ses habitants jouissent de la sécurité.

(*Texte*)

M. Guy Rouleau (Dollard): Monsieur l'Orateur, il me fait plaisir, en premier lieu, de vous féliciter de votre réélection au poste important de président de la Chambre des communes. Au cours du 23e Parlement, alors que vous occupiez le même poste, il nous a été donné d'apprécier, nous qui étions députés à la Chambre à ce moment-là, votre compétence exercée, votre sens exceptionnel d'impartialité, votre gentilhommerie, votre sens de l'humour et votre grande compréhension. Je suis heureux que le premier ministre (M. Diefenbaker), appuyé par mon chef, vous ait de nouveau nommé à ce poste. Je vous offre

mes vœux les plus sincères dans la lourde tâche et les grandes responsabilités qui sont vôtres.

Sans vouloir porter atteinte à votre personnalité, je voudrais cependant signaler à la Chambre que la tradition voulant que l'on alterne entre un orateur de langue française et un orateur de langue anglaise, ne devrait pas disparaître. Je comprends que le 23e Parlement n'a vécu que quelques mois et, dans les circonstances, il était normal que vous repreniez les fonctions que vous aviez exercées avec autant de brio. Toutefois, j'insiste encore une fois sur le fait que cette tradition, dont je viens de parler, soit continuée lors du prochain Parlement. Nous sommes déjà rassurés à ce sujet par la nomination d'un Canadien d'expression française comme orateur suppléant, en la personne de l'honorable député de Longueuil (M. Sévigny), auquel j'offre également mes plus sincères félicitations.

Au cours de la dernière campagne électorale, j'ai eu le privilège d'assister à un forum politique organisé par la Chambre de commerce de Montréal, au cours duquel se sont affrontés l'honorable député de Laurier (M. Chevrier) et l'honorable député de Longueuil. L'honorable député de Laurier avait alors qualifié l'honorable député de Longueuil d'homme redoutable, tant par sa stature que par son savoir. Avant la dernière élection de 1957, il avait été question du député de Longueuil comme candidat conservateur dans la circonscription de Dollard. Je dois avouer que je préfère voir l'honorable député siéger comme député de Longueuil que comme député de Dollard, et j'ai été très heureux lorsqu'il a décidé de se présenter dans la circonscription de Longueuil. Je lui souhaite beaucoup de succès dans sa fonction d'Orateur suppléant et en même temps qu'une heureuse carrière politique.

Je veux également féliciter les deux nouveaux ministres de la province de Québec, le ministre de la Production de défense (M. O'Hurley) et le nouveau secrétaire d'État (M. Courtemanche). J'ai bien connu le nouveau secrétaire d'État alors que lui et moi étions confrère de classe à la faculté de droit de l'Université de Montréal, il y a déjà quelques années. A ce moment-là, même si nous étions de bons amis, nous ne partagions pas les mêmes opinions politiques, mon bon ami étant un nationaliste à tout crin, pendant que je défendais la thèse du canadianisme pur et simple. Il est aujourd'hui converti au "toryisme", pendant que je demeure convaincu que le libéralisme est encore la philosophie politique la plus apte à assurer la grandeur de notre pays et le bien-être des Canadiens. Je suis assuré, même si nous ne siégeons pas du même côté à la Chambre, que nous demeurerons d'excellents amis. Et je ne doute pas que le nouveau ministre mettra tous ses talents au service de son pays.

Enfin, je veux féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Lafrenière et Nielsen). Je suis heureux que le premier ministre ait jugé bon d'inviter deux jeunes Canadiens à poser ce geste traditionnel dans nos institutions parlementaires.

Il est réconfortant de constater la présence d'un aussi grand nombre de jeunes Canadiens dans cette enceinte. Ceci prouve la vitalité de nos institutions parlementaires et assure l'avenir de notre jeune et prospère pays.

Vous me permettrez également, monsieur l'Orateur, d'exprimer, du fond du cœur, mes félicitations au premier ministre pour l'éclatante victoire qu'il a obtenue le 31 mars dernier. Ce fut non seulement une victoire pour le parti conservateur, mais également une victoire personnelle pour le premier ministre. Le premier ministre est un travailleur acharné, un orateur convainquant, un homme dont la personnalité forte a créé une impression dans le pays tout entier. La victoire qu'il a remportée est éclatante, même écrasante.

Lorsque le premier ministre actuel était dans l'opposition, il s'est toujours fait un point d'orgueil de se faire le défenseur des droits du Parlement, des institutions parlementaires, de la démocratie et de la minorité. Étant donné l'écrasante majorité dont il dispose actuellement, il est peut-être dangereux qu'il oublie l'attitude qu'il avait prise alors qu'il était dans l'opposition. Cependant, j'ose croire qu'il se souviendra des paroles que sa mère vénérée a prononcées à son égard le soir de sa victoire. De fait, c'est avec émotion que nous avons lu dans les journaux, au lendemain de l'élection, ces paroles que nous a rapportées le premier ministre, comme étant de sa mère, lui demandant d'accepter sa victoire avec humilité et d'exercer le pouvoir avec discrétion. Connaissant le premier ministre, je sais tout le respect qu'il a pour sa mère et pour les conseils qu'elle lui prodigue. Je ne doute pas qu'il se fera un point d'honneur de suivre les conseils qui lui ont été aussi judicieusement prodigués. Vivant moi-même avec ma mère, que je vénère, je sais combien précieux sont les conseils d'une mère pour un homme et surtout pour un homme politique. Encore une fois, j'ai la ferme assurance, lorsque le premier ministre sera tenté de s'oublier, qu'il se souviendra des paroles de sa mère et qu'il ne lèsera pas les droits et les prérogatives qui appartiennent à la minorité et plus particulièrement à l'opposition.

Le chef de l'opposition actuel (M. Pearson), mon chef, a établi clairement au cours de

ce débat l'attitude qu'entend prendre, lors de ce Parlement, le parti libéral. Il a été clair dans son énoncé; et il a rappelé au premier ministre certaines paroles qu'il avait prononcées alors qu'il était dans l'opposition. Je félicite le chef de l'opposition pour son magnifique exposé. Je le félicite également pour la campagne électorale vigoureuse qu'il a menée à travers le pays. Il a proposé à la population un programme susceptible d'enrayer la crise de chômage que nous subissons malheureusement à l'heure actuelle. Je ne crois pas que la population ait rejeté ni le chef du parti libéral ni le programme qu'il a préconisé.

(*Traduction*)

M. l'Orateur: A l'ordre. J'interromps à regret le député. Je me demande si les honorables représentants qui conversent privément ne baisseraient pas le ton un peu. Il semble y avoir plus que le brouhaha ordinaire à la Chambre ce soir.

(*Texte*)

M. Rouleau: A mon avis, la population canadienne avait voulu donner, le 10 juin dernier, une plus forte opposition au gouvernement libéral, et le 31 mars dernier, à la suite de ce qui s'était passé le 10 juin, elle a décidé de donner une chance au premier ministre actuel et à son gouvernement de faire ses preuves. Dans les circonstances, je crois que c'est notre devoir, comme membres de l'opposition, de surveiller l'administration des affaires du pays et d'inciter le gouvernement à adopter certaines mesures préconisées par le parti libéral, au cours de la dernière campagne électorale, et appuyées par 2 millions et demi de voteurs. Il nous faut aussi laisser au parti conservateur, comme la majorité de la population l'a voulu, l'occasion d'insérer dans nos statuts les promesses électorales qu'il a faites au cours de la campagne électorale qui s'est terminée il y a quelques semaines.

Pour ma part, je ne crois pas qu'il y ait beaucoup de nouveau dans le programme préconisé par le parti conservateur, et je ne suis pas d'avis que ce programme soit de nature à enrayer le chômage dans le pays. Au cours du présent Parlement, nous de l'opposition officielle accomplirons notre devoir; nous nous montrerons dignes de la confiance que nous a témoignée la population canadienne.

J'espère que le premier ministre s'en tiendra, à notre endroit, à la déclaration qu'il faisait à la Chambre le 17 novembre 1953, et que j'extrais du hansard de la session 1953-1954, volume I, page 102:

> Nous sommes dans l'opposition. Nous avons à défendre et à maintenir notre régime constitutionnel. Il ne saurait y avoir de liberté sans l'existence d'une opposition puissante et libre de critiquer sans peur comme,—et c'est cela le plus important,—de communiquer ses propositions et ses idées en lieu et place de celles du Gouvernement.

[M. Rouleau.]

Dans ce même discours, le premier ministre actuel allait plus loin et, aujourd'hui, j'emploie ses propres paroles pour lui demander de donner à l'opposition actuelle le traitement qu'il voulait que le gouvernement d'alors accorde à l'opposition. Je cite de nouveau, au même volume du compte rendu officiel des débats, la page 103:

> Je suis de ceux qui croient que l'un des grands besoins de notre Chambre des communes serait qu'on puisse mettre les membres de l'opposition, qui ne disposent pas des facilités de recherches qui sont, dans une très grande mesure, à la portée des membres du Gouvernement, en mesure, en tout temps, de disposer de cinq ou six spécialistes de la recherche, du commerce, de l'agriculture et autres domaines semblables, et cela aux frais de l'État. Ces moyens devraient être mis à la disposition de la loyale opposition de Sa Majesté, afin de mettre les membres de l'opposition en mesure de s'acquitter convenablement et efficacement de leurs fonctions et responsabilités.

Si le premier ministre actuel était sincère, alors qu'il prononçait ces paroles, je ne doute pas qu'il voudra, maintenant qu'il est en mesure de le faire, donner à l'opposition actuelle le même traitement qu'il réclamait pour lui et les membres de son parti à ce moment-là. Ceci nous permettra de nous acquitter d'une façon plus efficace de notre tâche et je crois bien que, d'après la déclaration du premier ministre, c'est ce qu'il désire.

Comme je l'ai dit il y a quelques instants, je crois qu'il est opportun que nous donnions toute la latitude voulue au gouvernement de légiférer sur ses promesses électorales. Le gouvernement, par la voix autorisée du représentant de Sa Majesté la Reine, le Gouverneur général, nous a annoncé le 12 mai dernier le programme législatif pour la présente session. Je maintiens des doutes sérieux quant à l'efficacité de ce programme pour enrayer le chômage et faire disparaître la régression que nous subissons actuellement à travers notre pays. Je me demande quelles seront les répercussions de ce programme législatif sur le pays et surtout en vue de l'avenir de notre pays. Certes, je ne suis pas opposé à des travaux publics d'envergure à travers le pays, mais je suis convaincu que le programme préconisé par mon chef et par le parti libéral, au cours de la dernière campagne électorale, était beaucoup plus rationnel et aurait rétabli l'économie de notre pays sur des bases solides. Pour activer la production, pour promouvoir le pouvoir d'achat, il aurait fallu, de toute nécessité, et sans délai, réduire les impôts.

Pourtant, aucune mention n'est faite à ce sujet dans le discours du trône. Je maintiens que le ministre des Finances (M. Fleming) devrait s'inspirer du programme libéral à cet effet, puisqu'il a l'appui des plus hautes autorités financières du Canada comme des

États-Unis. Le ministre des Finances dans la préparation de son prochain budget...

M. Walker: Monsieur l'Orateur, seriez-vous assez bon de me permettre de poser une question à l'honorable député? Seriez-vous assez bon de lire votre discours plus lentement, s'il vous plaît?

M. Rouleau: Avec plaisir, pour votre édification.

M. Walker: Vous êtes bien aimable.

L'hon. M. Harkness: Est-ce possible?

M. Rouleau: Si vous le voulez, je peux le recommencer.

Monsieur l'Orateur, le ministre des Finances,—excusez-moi, je vais parler lentement puisque ça peut vous rendre service. Le ministre des Finances, dans la préparation de son budget actuel, devrait prendre en sérieuse considération les mémoires présentés au premier ministre par la Chambre de commerce de Montréal, mémoires réclamant une modification de la loi fédérale sur le revenu. Le ministre des Finances devrait prendre en sérieuse considération les deux conclusions importantes du mémoire que je viens de mentionner, à savoir que (1) l'impôt ne doit pas ordinairement frapper le revenu nécessaire à la subsistance du contribuable et de sa famille; (2) qu'au-dessus de ce minimum nécessaire, l'impôt doit assurer l'égalité de sacrifices entre les contribuables.

Étant donné le coût élevé de la vie, à mon avis, la base d'exemption d'impôt devrait être, pour les personnes mariées, de $3,000, en plus d'une exemption additionnelle de $600 par enfant; pour les célibataires, de $1,500. A moins ce minimum, il est absolument impossible pour une famille, pour un individu, de vivre d'une façon convenable et de se procurer le strict nécessaire.

Je désire suggérer également une autre modification à la loi fédérale de l'impôt sur le revenu. Depuis la guerre, une certaine modification dans l'habitude de vie des Canadiens s'est opérée, surtout dans les grands centres, alors que les citadins quittent de plus en plus le centre de la ville pour habiter la banlieue. Comme conséquence directe de cet état de choses, les ouvriers, comme les travailleurs et les professionnels en général, doivent parcourir de grandes distances pour se rendre à leur travail. Si plusieurs emploient comme moyen de locomotion les transports communs, un plus grand nombre encore sont obligés de voyager en automobile entre leur demeure et leur travail.

Je soumets au ministre des Finances que les dépenses encourues, tant pour le transport en commun que pour les frais de voyage en automobile, devraient être dégrevées de l'impôt sur le revenu. Il me semble que cette concession serait juste et équitable tant pour les ouvriers que pour les commerçants, les industriels et les professionnels.

J'ai une autre proposition à faire au ministre des Finances. Depuis bon nombre d'années on parle de besoins grandissants dans le domaine de l'éducation. J'ai, à plusieurs reprises, dans cette enceinte, réclamé une aide pour nos étudiants dans la mesure où la constitution permet au gouvernement fédéral d'agir. Je reviens aujourd'hui à la charge et je demande au ministre des Finances de faire quelque chose pour l'éducation, sans pour cela porter atteinte aux droits exclusifs des provinces en la matière. Dans le but d'aider les parents et les étudiants, il y aurait moyen, en plus d'accorder des bourses aux universitaires, de permettre aux parents, dont les enfants sont au collège ou à l'université, comme aux étudiants qui travaillent pour gagner leurs études, de dégrever pour fins d'impôts les dépenses encourues pour les frais de scolarité, que ce soit pour les frais de scolarité eux-mêmes, pour les volumes ou instruments nécessaires à l'éducation, frais de pension pour les étudiants qui sont obligés de demeurer dans une autre ville, enfin tous les frais encourus par un étudiant.

Ces divers dégrèvements, que je viens de préconiser, aideraient immédiatement les familles canadiennes et aideraient à combattre, j'en suis assuré, dans une bonne proportion, la crise de chômage que nous connaissons actuellement, en augmentant le pouvoir d'achat des familles comme des individus.

J'ai dit, il y a quelques moments, que je n'étais pas défavorable aux grands travaux préconisés par le gouvernement actuel mais, encore une fois, je ne crois pas que ces travaux diminuent d'une façon sensible le chômage. Afin d'amoindrir l'ampleur du chômage, surtout dans les grands centres, il serait facile pour le gouvernement d'effectuer certains travaux dans les grandes villes du pays. Le gouvernement fédéral, dans les limites de sa juridiction, pourrait contribuer à la mise en œuvre des plans d'ensemble des grandes villes et faire certains travaux d'envergure. Dans une grande ville comme Montréal, par exemple, le gouvernement pourrait construire une autostrade en bordure du fleuve Saint-Laurent, le long du port de Montréal qui relève des Ports nationaux du Canada, ce qui contribuerait à décongestionner le trafic dans la métropole du Canada et assurerait en même temps de l'emploi à des centaines et des centaines de chômeurs à Montréal.

Ceci n'est qu'un exemple de ce que le gouvernement pourrait faire pour combattre la crise de chômage qui sévit actuellement.

Le gouvernement pourrait également, et immédiatement, procéder à l'élimination complète des taudis dans les grandes villes canadiennes. Sous l'instigation du gouvernement libéral, la ville de Montréal a entrepris l'élimination d'une zone de taudis. En effet, on a procédé à la démolition d'un secteur de taudis dans la ville de Montréal, sur l'emplacement duquel on se propose de construire ce qu'on est convenu d'appeler le plan Dozois. Ce projet a été discuté à fond à Montréal, et je ne veux pas me prononcer sur la nature même de ce plan. Une chose certaine cependant, c'est que grâce à la collaboration de différents organismes, grâce surtout à l'apport généreux du gouvernement fédéral, nous assistons à la démolition de plusieurs centaines de taudis à Montréal qui seront tous remplacés par des habitations salubres. La réalisation de ce projet coûtera 13 millions de dollars, dont la moitié du coût environ sera défrayée par le gouvernement fédéral, et créera environ 3,000 emplois pendant une période de trois ans.

De l'avis des experts de la ville de Montréal, 52 zones sont sujettes à être rénovées, dont 12 bonnes, pour effectuer un plan dans le genre de celui que je viens de mentionner. Pour faire œuvre utile, en même temps que pour procurer de l'emploi aux chômeurs, il serait urgent que le gouvernement procède sans délai à la démolition des taudis de ces 12 zones qui sont au nombre de 10,000. Ces taudis devraient être remplacés par des maisons que pourraient se procurer les ouvriers à un prix qui leur conviendrait et par des maisons qui seraient louées conjointement de la ville de Montréal et du gouvernement fédéral à un loyer familial, c'est-à-dire, que le loyer au lieu d'être fixé arbitrairement pourrait être l'équivalent d'une semaine de salaire de l'occupant et comprenant une diminution adéquate pour chaque enfant à charge.

J'ai la ferme conviction que le gouvernement, s'il se rendait à ces suggestions, ferait œuvre utile à l'égard des gagne-petit et, en même temps, combattrait la crise de chômage. Je crois que ce serait aussi une façon indirecte de venir en aide aux municipalités en attendant la tenue d'une conférence fédérale-provinciale-municipale que nous avait promise, avant le 10 juin, le premier ministre.

C'est le Solliciteur général actuel, mon excellent ami le député de Trois-Rivières (M. Balcer), qui signalait à la Chambre, au cours de la session de novembre 1953, et je cite le compte rendu officiel des débats de la session 1953-1954, Volume I, page 70:

L'état lamentable des municipalités, au point de vue financier, nous démontre donc qu'une nouvelle conférence s'impose en vue d'étudier de nouveau notre système fiscal, et avec un esprit ouvert, afin que chacun des corps administratifs, soit fédéral, provincial ou municipal, soit en mesure de diriger lui-même ses destinées et afin que tous soient traités avec justice et équité.

Depuis que ces paroles ont été prononcées, je crois que rien n'a été fait pour soulager le fardeau des municipalités, et la conférence fédérale-provinciale n'a rien apporté de nouveau ni de concret en ce qui concerne les relations fédérales-provinciales. Ici je voudrais citer de nouveau l'honorable Solliciteur général du Canada, car je trouve que les paroles qu'il prononçait alors sont bien à propos, lorsqu'on lit le discours du trône de cette année:

...Malheureusement le discours du trône ne dit rien au sujet d'une conférence fédérale-provinciale et nous savons tous que la population du Québec en désire la tenue, en vue de permettre aux gouvernements d'en arriver à une entente. Il faut que chaque gouvernement perçoive lui-même l'argent dont il a besoin pour gérer ses affaires, et je suis d'avis qu'il est antidémocratique, dans un état fédératif, de forcer l'une des parties à mendier, à des périodes régulières, chez l'autre partie.

A mon avis, le gouvernement fédéral déroge des principes de la constitution en s'emparant de toutes les sources de taxation, en les tarissant et s'immisçant, par la suite, dans les domaines où il n'a absolument rien à faire, même s'il offre des sommes d'argent. Il y a moyen de régler le problème une fois pour toutes. Que l'on donne aux provinces l'autorité de percevoir elles-mêmes l'argent dont elles ont besoin; à leur tour, elles donneront aux municipalités leur autonomie, et, de cette façon, on établira une certaine balance. Je suis convaincu que la démocratie canadienne y gagnera...

Ces paroles de l'honorable Solliciteur général résument bien la politique que préconise le premier ministre de la province de Québec. Maintenant que le parti conservateur, et surtout le grand nombre de sympathisants de l'Union nationale élus dans le gouvernement conservateur actuel sont ici à la Chambre, nous sommes en droit de nous demander si ces derniers seront logiques avec eux-mêmes et demanderont au premier ministre et au gouvernement de remettre aux gouvernements provinciaux les champs de taxation qu'ils réclament depuis de nombreuses années.

Des voix Très bien.

M. Rouleau: Je comprends qu'ils peuvent être embarrassés...

Des voix: Très bien.

M. Rouleau: ...puisque la thèse "duplessiste" et la thèse du gouvernement actuel s'opposent.

Des voix: Très bien.

M. Rouleau: Ils se doivent de faire connaître en cette enceinte leur opinion sur ce sujet très important. Au cours de la dernière conférence fédérale-provinciale, comme au cours de la dernière session, le premier ministre et son gouvernement n'ont rien changé

aux méthodes de distribution des impôts établies par le gouvernement libéral qui l'avait précédé. Ils n'ont fait qu'augmenter les paiements à certaines provinces, mais le principe de distribution est le même.

Je trouve étrange que le premier ministre de la province, qui ne cessait de critiquer alors que les libéraux étaient au pouvoir, maintient un silence inquiétant, comme le font d'ailleurs ceux qui siègent à Québec et ses députés qui siègent aujourd'hui dans cette enceinte. Est-ce dire que l'autonomie, pour le premier ministre du Québec comme pour ses députés qui siègent à la Chambre, a un sens lorsque les libéraux sont au pouvoir à Ottawa et un autre sens lorsque les conservateurs siègent à droite de l'Orateur? J'en suis à croire que l'autonomie, telle qu'elle est préconisée par le premier ministre du Québec, n'a été qu'un cheval de bataille politique, et j'ai hâte de voir l'attitude que vont adopter les représentants de l'honorable premier ministre élus au Parlement de la nation. Si le premier ministre de l'Union nationale, comme certains députés de l'Union nationale, ont jugé à propos d'intervenir dans la lutte fédérale...

Des voix: A l'ordre!

M. Rouleau: ...nous sommes en droit, je crois, de leur poser maintenant des questions précises qui exigent des réponses précises.

Des voix: A l'ordre!

M. Rouleau: En terminant, avant de reprendre mon siège, permettez-moi, monsieur l'Orateur, de remercier bien sincèrement la population de la circonscription de Dollard qui, cette année encore, a voulu me manifester sa confiance en m'élisant de nouveau son représentant à la Chambre des communes, en dépit de la forte opposition que m'a faite le plus gros adversaire que le parti conservateur ait pu trouver dans la circonscription de Dollard. Comme je l'ai dit dans le passé, je veux me montrer digne de cette confiance en continuant à travailler à la grandeur de mon pays, au bien-être de mes concitoyens et plus particulièrement à celui de mes concitoyens de la circonscription de Dollard.

(*Traduction*)

M. J. C. Van Horne (Restigouche-Madawaska): Monsieur l'Orateur, j'adresse mes plus sincères félicitations aux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône, et à vous, monsieur l'Orateur, et à votre adjoint, je vous présente également mes bons vœux. Je remercie mes commettants de leur appui. Ma circonscription comptait, le jour des élections, environ 1,200 votants acquis aux libéraux, mais il n'en existe plus beaucoup depuis. Bien qu'il puisse y avoir quelques personnes qui sont contre nous, elles savent que nous ne serons jamais contre elles.

Aux dernières élections, nous nous sommes adressés à tous les hommes de bonne volonté, qu'elles qu'aient été leurs attaches politiques antérieures, pour qu'ils se joignent à nous maintenant, non seulement pour nous appuyer le jour des élections, mais pour nous aider, dans les jours qui viendront, à procurer au pays le meilleur gouvernement que le Canada ait jamais eu, le meilleur gouvernement que le monde ait jamais vu. Voilà notre but et notre intention déclarée. Je suis heureux d'inviter tous les honorables vis-à-vis à faire la même chose.

A présent que la poussière soulevée par la mêlée s'abat sur les ruines, la destruction et, dans un cas la disparition complète, des partis politiques adverses, il n'est peut-être pas mauvais de constater que notre victoire est attribuable dans une bonne mesure à l'incurie des autres partis politiques et surtout du parti libéral dont le manque de programme s'est traduit par une promesse irréfléchie et désespérée de réduire les impôts au bénéfice des 600,000 chômeurs, dont les prestations faibles et périodiques d'assurance-chômage ne suffisent guère à les ranger dans la catégorie de ceux qui paient l'impôt sur le revenu. Ne nous flattons pas avec trop d'enthousiasme de notre victoire et n'oublions pas que si tant de gens ont voté pour nous c'est qu'ils n'avaient guère le choix. Nous n'avons peut-être pas proposé toutes les mesures nécessaires mais, certes, nous avons offert davantage.

Je m'empresse d'aborder, non sans regret, le problème très urgent qui atteint très durement plus de 8,000 personnes de ma circonscription et plus de 600,000 Canadiens. Il y a aujourd'hui dans ma circonscription plus de chômage et plus de souffrance à cause du chômage qu'à toute autre époque depuis les sombres jours de la crise économique. Il est de mon devoir de dire à la Chambre que n'était l'assurance-chômage, les allocations familiales et les pensions, bien des gens de ma circonscription...

Une voix: Ce sont des mesures libérales.

M. Van Horne: . . .seraient près de l'insurrection. Il est bien beau de mettre le blâme au sujet de cette récession,—dans ma circonscription il n'y a pas d'autre mot pour décrire l'état des choses existant,—là où il se doit, c'est-à-dire sur l'inaccessible, terne et morne régime libéral, mais le gouvernement actuel a le devoir sacré de prendre immédiatement les mesures qui s'imposent pour remettre les gens au travail, des mesures pleinement efficaces, fructueuses et même radicales s'il

y a lieu. Sur ce chapitre, il nous faut reconnaître que le gouvernement actuel a plus fait que n'importe quel autre dans toute notre histoire.

Il n'empêche que le chômage est actuellement cause de véritables privations et de pauvreté dans ma circonscription. Le garde-manger est vide dans bien des foyers et les enfants ont faim et froid et ils sont malades. Cela n'est pas tout à fait nouveau. La même situation a existé pour ainsi dire sous tous les régimes, mais pour ma part, je n'ai cessé d'avertir et d'avertir encore l'ancien gouvernement libéral en lui disant que ses initiatives cruelles, insensées et inutiles en ce qui concerne le resserrement de la monnaie et le commerce extérieur ainsi que son indifférence envers les droits et les besoins des provinces Maritimes allaient créer l'état de choses vraiment pitoyable et malheureux dont souffrent aujourd'hui plus de 10,000 familles de ma circonscription.

Mais il ne voulait rien entendre. Les libéraux, haut perchés sur leur piédestal, prenaient les choses de haut, trop pénétrés de leur propre importance pour prêter l'oreille à ce qu'on leur disait, trop suffisants pour agir et trop paresseux pour se secouer jusqu'au matin du 11 juin 1957 lorsqu'ils ont perdu à la fois le sentiment de leur propre infaillibilité et leur complaisance envers eux-mêmes. Mais il était trop tard, tout était fini pour eux. On les avait écartés comme je le leur avais prédit s'ils ne s'amendaient pas.

L'ex-gouvernement s'est embourbé, incapable de prendre une décision valable ou efficace, car chaque fois qu'il tentait de formuler des critiques et de manifester de l'opposition, il se trouvait à signaler automatiquement les péchés et déficiences de son propre régime que nous sommes arrivés trop tard hélas! pour redresser ou modifier.

Quand nous étions dans l'opposition, nous savions fort bien montrer les fautes du vieux régime libéral, mais nous étions et nous sommes trop lents à les corriger maintenant que nous sommes au pouvoir. Après le 10 juin, j'ai déclaré au gouvernement actuel dans de nombreuses lettres adressées à ses dirigeants et dans de nombreux avertissements que nous aurions plus de chômage dans ma circonscription et au Canada durant l'hiver de 1957 et 1958 qu'à toute période écoulée depuis les plus sombres moments de la crise économique, si l'on ne prenait pas des mesures immédiates et même brutales. J'ai précisé les mesures qui me paraissaient essentielles, non seulement pour fournir du travail, mais aussi pour répondre à des besoins depuis longtemps ressentis, dont l'insatisfaction avait si longtemps retardé l'essor économique de ma circonscription et de ma région.

[M. Van Horne.]

Nous voyons dans notre pays un phénomène mystérieux, unique. Dans ce cher pays que nous appelons Canada, où tous les citoyens sont virtuellement les plus riches du monde, des milliers d'enfants innocents souffrent de la faim, du froid et des privations. Je suis très reconnaissant au gouvernement des mesures partiellement efficaces qu'il a prises. Le gouvernement actuel a fait plus pour ma circonscription en sept mois que tous les gouvernements ensemble ont fait depuis la Confédération, et cela s'applique en général à toutes les provinces de l'Atlantique.

Mais ces entreprises,—et je ne parle ici que de ma circonscription,—ont à peine débuté, bien qu'elles aient été approuvées il y a des mois. Malheureusement, beaucoup trop de fonctionnaires supérieurs n'ont pas discerné l'urgence qu'il y avait de laisser de côté les chinoiseries administratives et d'agir promptement. C'est l'attitude de défaitisme et d'impossibilité d'exécution des libéraux qui a été une des principales raisons pour lesquelles tant de gens ont l'impression que le programme bien conçu et salutaire de travaux publics s'est enlisé. Dans une période comme celle que nous traversons et où tant de gens ont besoin de travail, il est essentiel d'agir vite et de supprimer les chinoiseries administratives. Nous ne pouvons absolument pas avancer à pas de tortue, comme c'était la caractéristique de l'ancien régime et ce qui l'a fait chasser du pouvoir. Ce malheureux état de choses n'amoindrit en rien l'esprit de collaboration et d'amour du devoir, comme on n'en a jamais vu jusqu'ici, qui caractérise chaque membre du gouvernement.

Aucun Canadien n'a plus que le premier ministre (M. Diefenbaker) tracé la voie vers un Canada meilleur et accompli davantage pour satisfaire aux besoins de la population du pays. Il est regrettable qu'on ne prenne pas maintenant les moyens les plus immédiats pour assurer l'application de notre programme. C'est assurément un lieu commun de dire qu'il a fallu attendre bien longtemps et aller bien loin dans l'Ouest pour trouver un ministre des Travaux publics qui, de concert avec les députés ministériels, susciterait une ère entièrement nouvelle pour les provinces Maritimes et pour tout le Canada.

Mais qu'on supprime les obstacles et qu'on agisse plus vite et plus rapidement. S'il nous faut 100 ingénieurs de plus pour lancer ces entreprises maintenant, pour l'amour du ciel, qu'on les engage. Prenons tous les moyens à notre disposition pour que nos gens puissent travailler. Les hauts fonctionnaires en de nombreux secteurs de la fonction publique (et je n'amoindris en rien leurs talens, leur amour et leur loyalisme envers le Canada) doivent être stimulés de façon à se conformer

aux programmes du gouvernement. Qu'on les mette au pas. Il faut agir actuellement, alors que c'est nécessaire.

Ceci m'amène aux problèmes de l'assurance-chômage et à la politique en matière du travail en général. Je suis heureux que la période donnant droit aux prestations saisonnières ait été prolongée pour ceux qui ont suffisamment de timbres. Combien de fois devrais-je dire que cela n'est pas assez? Ce qui est absolument urgent, c'est le remaniement complet de la Commission d'assurance-chômage afin que ses dispositions correspondent aux lignes de conduite de notre parti ce qui assurera la justice, les égards dus et le droit aux prestations d'assurance-chômage à tous ceux qui en ont besoin.

Laissez-moi vous dire comment la majorité des travailleurs de ma circonscription sont touchés et punis par le règlement actuel de l'assurance-chômage. Nos gens vivent sur de petites terres, dans de petites entreprises agricoles, et ils suivent les saisons. Ils travaillent dans les bois. Il se peut qu'un homme travaille pendant six semaines au printemps au flottage du bois. Durant ce temps, il recevra des timbres d'assurance-chômage. Il peut en recevoir six. Il retourne chez lui et sème. Pour ce temps-là, il ne reçoit pas de timbre. Plus tard dans l'été, il travaillera peut-être quelques semaines comme manœuvre à la construction de routes, et ainsi de suite. Il pourra recevoir des timbres pour ce travail. Il pourra travailler quatre semaines et il aura dix timbres. Il doit alors aller rentrer sa récolte et il n'obtient aucun timbre. Même s'il travaille quelque temps à la ferme il n'obtient absolument aucun timbre pour ce travail. S'il va en forêt et participe à l'exploitation forestière, il peut obtenir quatre, cinq ou six timbres, de sorte qu'il finit par avoir peut-être une quinzaine de timbres; nombreux cependant sont ceux qui n'en ont que 14 et qui, n'étant pas admissibles à l'assurance-chômage n'en peuvent toucher les prestations.

Je renouvelle la recommandation que j'ai adressée avec instance au gouvernement le 21 janvier dernier le priant d'abolir complètement toutes les périodes d'attente. Rien n'est plus injuste que ces périodes d'attente prévues pour l'assurance-chômage. Toute personne devrait bénéficier des prestations correspondantes à chaque timbre aussi longtemps qu'elle est sans travail et cela à raison d'une échelle qui garantirait au moins $2 par semaine par timbre jusqu'à concurrence du montant minimum actuel, après quoi toutes les prestations devraient être relevées au moins jusqu'à la moitié du salaire du travailleur aussi longtemps qu'il est sans travail parce qu'il n'y a pas de travail pour lui. On devrait abolir tous les délais. Des prestations devraient être versées dans les cas de maladie où la maladie entraîne la mise à pied. Les prestations d'assurance devraient être accordées à ceux qui, comme les aides agricoles, les bûcherons et ceux qui exécutent certains travaux agricoles, même s'ils ne figurent pas sur un bordereau de paie, sont à toutes fins pratiques des travailleurs dans toute l'acception du terme.

Ils devraient être admis aux prestations d'assurance-chômage.

Je constate qu'un accord n'a pas encore été signé qui permettrait à 6,000 hommes qui travaillent dans l'État du Maine de faire reconnaître leurs timbres au Canada. Sauf erreur, deux lettres auraient été écrites. Je réclame des mesures plus efficaces. Aussi longtemps que ces améliorations n'auront pas été apportées, nos ouvriers continueront de souffrir, faute tout simplement d'une étude et de mesures suffisantes. Je prie le gouvernement de compléter l'accord nécessaire avec l'État du Maine afin que nos 6,000 Canadiens qui y travaillent puissent toucher des prestations d'assurance-chômage à leur retour dans leurs foyers. Pendant leur séjour dans l'État du Maine, n'ont-ils pas en effet versé des cotisations? J'ai déjà saisi l'ancien gouvernement de ce problème que je signale à nouveau au gouvernement actuel. Je le répète, bien des familles de ma circonscription sont actuellement aux prises avec de rudes difficultés propres à briser leur courage et tout cela à cause des manquements dont j'ai parlé.

Permettez-moi de dire un mot du National-Canadien. Le printemps dernier, quand nos producteurs de pommes de terre, déjà à court d'argent, se sont aperçus que le prix était de $4 le baril, ils ont demandé que des wagons réfrigérés soient envoyés à Saint-Léonard à 25 milles d'Edmunston afin de pouvoir expédier leurs pommes de terre et en obtenir un bon prix. On leur a dit qu'il n'y avait pas de wagons frigorifiques de disponibles, mais le jour où on leur a dit cela, quelque 70 wagons frigorifiques étaient laissés sans emploi dans les cours du National-Canadien à Edmundston. Nous avons pu obtenir ces wagons frigorifiques deux semaines plus tard, quand le prix des pommes de terre eut baissé à $2 le baril parce que les États-Unis pratiquaient le dumping des pommes de terre sur le marché canadien.

Les congédiements survenus dans ma circonscription semblent calculés de façon à créer le plus de misère aux employés dont les longues années de service et la fidélité à leur travail leur donnaient certainement droit à un traitement meilleur et plus juste. On a congédié définitivement quelques hommes qui

n'avaient plus que deux ou trois mois à travailler avant d'obtenir leur pension. Quelques-uns ont été congédiés et ont appris qu'ils seraient repris. On leur déclare maintenant qu'on ne les reprendra pas. L'outillage du National-Canadien, au moins dans les provinces Maritimes, est délabré et désuet. Beaucoup des édifices tombent en ruine. Le National-Canadien a une merveilleuse occasion à l'heure actuelle d'embaucher des milliers d'hommes pour remettre cet outillage en meilleur état. Je n'accuse pas M. Gordon et les directeurs libéraux du National-Canadien qui ont été nommés par des libéraux, et dont certains ont été renommés par le gouvernement actuel, y compris un membre de l'ex-cabinet libéral mais ils agissent de façon à causer la plus grande misère aux employés du National-Canadien et le plus de tort au gouvernement actuel. Je déclare qu'ils donnent cette impression.

Quant aux pensions que touchent les employés retraités du réseau de chemin de fer appartenant aujourd'hui à l'État, n'oublions pas que nous avons été 22 ans dans l'opposition à reprocher au gouvernement de ne pas accorder des pensions convenables à de nombreux employés du National-Canadien à la retraite. Dans certains cas, la pension est inférieure à $30 par mois. Maintenant nous sommes au pouvoir. Ces personnes ne peuvent pas attendre encore 22 ans pour que le gouvernement actuel leur accorde une augmentation pendant qu'ils sont encore vivants.

Les pensions de vieillesse sont encore insuffisantes. Quand le gouvernement, je le demande, prendra-t-il des mesures efficaces afin de corriger les injustices qu'on fait subir à tant de nos personnes âgées par suite de l'évaluation des ressources? Il faut être pauvre ou s'arranger pour devenir pauvre entre 65 et 70 ans afin de toucher la pension, et il faut prendre bien garde de demeurer pauvre pour la conserver. Pourtant, le gouvernement sait qu'il est impossible de se tirer d'affaire avec $55 par mois. Pourquoi, en raison de la loi actuelle, obliger et encourager nos gens à organiser leurs affaires pour qu'ils n'aient presque rien à l'âge de 65 ans, afin d'être admissibles à la pension?

Quand nous appliquerons-nous à rendre équitable la pension d'invalidité? Je sais, évidemment, que quelques provinces sont plus rigoureuses que d'autres quand il s'agit de déterminer qui est assez invalide pour devenir admissible, bien que le règlement soit uniforme dans tout le Canada, mais nous avons encore des milliers de personnes que leur occupation ordinaire ne peut faire vivre en raison de leur invalidité et qui, par suite de règlements inutiles que nous avons hérités des libéraux, ne peuvent toucher la pension d'invalidité, si maigre et insuffisante qu'en soit le montant.

Ce qu'il faut dans ce cas, c'est une nouvelle réunion avec les provinces et un élargissement de la définition du mot "invalide", de manière que la pension soit versée à tous ceux qui, à cause d'une maladie ou d'une infirmité, ne peuvent gagner leur vie dans leur occupation normale ou habituelle. Je demande respectueusement qu'on le fasse dès maintenant.

Ce règlement trop sévère et injuste, ces montants insuffisants et cette évaluation des ressources s'appliquent également aux pensions des aveugles, aux allocations aux veuves et aux anciens combattants et à de nombreux autres groupes de personnes infortunées qui ont besoin d'aide. Les aveugles (il y en a quelques-uns dans ma circonscription) sont peut-être capables de gagner $15 ou $20 à la cantine d'une papeterie; mais, dans ce cas-là, on ne leur verse plus de pension et ils ne gagnent pas assez pour se suffire à eux-mêmes.

Parlons maintenant des allocations familiales. J'ai toujours pensé et je pense encore que les allocations familiales constituent l'un des meilleurs moyens de distribuer d'une façon juste la richesse du pays à ceux qui en ont le plus besoin et qui la méritent davantage, nos enfants. Lorsqu'on a établi le montant des allocations, en 1945, il fallait adopter un barème et l'on a pris la valeur du dollar en fonction du coût de la vie à ce moment-là. Mais, sous bien des rapports, le coût de la vie a doublé depuis lors et si, en 1945, il y avait lieu d'établir le montant des allocations en fonction du pouvoir d'achat d'un dollar, nous devrions donc rétablir ce pouvoir d'achat pour nos enfants et, par conséquent, doubler le montant des allocations familiales. Autrement dit, il faudrait accorder à nos mères de familles le même pouvoir d'achat. Le faire équivaudrait à doubler les montants et à les porter au moins à $12 par enfant. Ces versements devraient également être effectués sans interruption jusqu'à ce que l'enfant atteigne 18 ans puis se poursuivre jusqu'à ce qu'il ait achevé son instruction.

Je trouve que trop de députés ne se rendent simplement pas compte des privations que doivent endurer nos enfants dans de nombreuses régions de notre pays et particulièrement dans ma propre circonscription. J'estime, et mon opinion est largement partagée, qu'aussi longtemps que le gouvernement quel qu'il soit ne restaurera pas et ne maintiendra pas le pouvoir d'achat des allocations familiales, nous ne ferons pas notre devoir

à l'égard des enfants de notre pays. Je propose que cette mesure qui aurait dû être prise depuis longtemps le soit maintenant.

Je tiens à réaffirmer et à appuyer les demandes formelles qu'a exprimées le gouvernement de ma province lors de la dernière séance de la législature du Nouveau-Brunswick pour l'institution d'une commission royale chargée d'enquêter, d'étudier et de déterminer comment la Banque du Canada peut le mieux servir les intérêts du pays. Nous savons que la Banque ne remplit pas le rôle pour lequel elle a été créée. Nous savons que depuis sa création, la haute finance a été le chef invisible, mais toutefois réel de la Banque du Canada. La Banque du Canada devrait dépendre du Parlement et ainsi servir la volonté des citoyens canadiens.

Les principes élevés dont s'étaient inspirés les chefs du gouvernement lors de la création de la Banque du Canada ont été, d'une façon générale, jetés par-dessus bord. Il importe absolument qu'on en revienne à ces principes, dans l'intérêt de tous les Canadiens. La direction, les pouvoirs régulateurs, le fonctionnement, les actes, les résultats des règlements adoptés, tout cela doit être examiné, et, c'est avec beaucoup de satisfaction que j'appuie la requête de ma province tendant à instituer une commission royale chargée de faire une enquête sur la Banque du Canada et sur la politique monétaire dans son ensemble, et que je demande, en outre, que les changements éventuellement nécessaires soient opérés dès que possible.

Je parlerai maintenant de l'industrie agricole, en félicitant d'abord le ministre de l'Agriculture (M. Harkness) du programme de prix de soutien qu'il a institué. Il y a, toutefois, lieu de remarquer que les prix minimums, fixés à 80 p. 100 du prix moyen de tout produit agricole pendant les dix dernières années, sont très bas pour bien des denrées, surtout pour les pommes de terre, le bois à pâte, le porc et ainsi de suite. A mon avis, la moyenne est trop peu élevée. Il y a lieu de la relever dès maintenant.

L'année dernière, le ministre a laissé entrevoir,—et je l'en félicite,—certaines modifications radicales de la Commission du prêt agricole, et je suis heureux d'apprendre qu'on présentera, au cours de la session actuelle, des mesures tendant à effectuer ces changements si nécessaires. Il faudrait bien des choses, en ce qui concerne la Commission du prêt agricole, mais surtout que cette Commission soit effectivement une institution de prêts aux agriculteurs. Il nous faudrait opérer des changements radicaux dans notre façon de procéder et dans nos règlements, de manière que nos cultivateurs puissent obtenir des prêts pour toute fin raisonnable, sans délai et sans tracasseries administratives, comme c'est le cas présentement. En effet, à l'heure actuelle, il faut six mois pour obtenir un prêt. Il y a un seul bureau de la Commission du prêt agricole pour toute la province du Nouveau-Brunswick, et ce bureau se trouve à Saint-Jean. Nombre de gens du comté de Madawaska ne parlent pas anglais et ne peuvent s'expliquer dans leur langue maternelle pour obtenir des prêts, tout simplement parce que les employés de Saint-Jean ne parlent pas français.

Selon moi, la Commission du prêt agricole devrait être à la disposition de tous les cultivateurs chaque fois que, pour une raison valable, ils ont besoin d'argent, comme pour acheter des camions et du matériel, réparer leurs fermes, acheter de la semence, même acheter des voitures, bref pour tout ce dont ils ont besoin. L'agriculture, de nos jours, n'est ni plus ni moins qu'une petite entreprise et le cultivateur est un producteur au même titre que celui qui fabrique ou manufacture quelque chose. Pour produire, il faut de l'argent. Ces cultivateurs ont besoin d'argent et, quand ils en ont besoin il faut qu'ils en aient. Cet argent ne leur vaudra rien six mois plus tard, lorsqu'ils n'en auront plus besoin.

Il faut faire en sorte que nos pommes de terre puissent soutenir la concurrence de celles des États-Unis, vendues ici à un prix plus bas que le prix courant là-bas. Il faut regarder la situation avec des yeux nouveaux. Si un programme de prix de détournement semble nécessaire en ce moment, ces programmes, appliqués d'une façon intermittente, n'assurent pas à nos producteurs de pommes de terre la sécurité dont ils ont besoin et qu'ils méritent.

Un mot du logement. Je suis reconnaissant au gouvernement de ce qu'il a fait pour lutter contre la récession et pour aider à construire plus de maisons en dégageant des centaines de millions de dollars au titre du logement et en diminuant les premières mises. On me permettra, toutefois, de faire remarquer en toute déférence que, pour utiles qu'elles soient dans certaines régions, ces mesures restent insuffisantes et sont loin de résoudre le problème du logement dans ma circonscription et dans un grand nombre d'autres. Des millions de Canadiens ne pouvaient se permettre le luxe de payer les premières mises excessives exigées par l'ancien gouvernement et, pour la plupart, ces personnes restent incapables de trouver les premières mises prévues par la mesure législative actuelle. Cette exigence inutile, jointe à toutes les autres dépenses qu'on doit consentir au titre de

l'équipement et de l'ameublement d'une maison neuve, place l'achat d'une maison, aux termes de la loi nationale sur l'habitation, hors de la portée de millions de familles canadiennes qui ont pourtant le plus grand besoin de se loger convenablement.

Voilà trois ans que je siège ici et voilà trois ans que je reviens sans cesse à la charge pour réclamer l'adoption intégrale d'une législation absolument calquée sur ce qui existe dans le genre aux États-Unis. Je prie respectueusement le gouvernement canadien de faire autant confiance à la population, à cet égard, que le gouvernement américain fait confiance à ses 160 millions de ressortissants.

Des modifications apportées dernièrement à la loi sur le logement aux États-Unis favorisent davantage les jeunes foyers. Un entrepreneur en lotissement pourra vous dire que, quand un jeune ménage réussit à recueillir la première mise pour une maison construite en vertu de la loi canadienne sur l'habitation, à acheter le mobilier de cuisine et les autres meubles nécessaires, il est habituellement cousu de dettes. Il a tellement de mensualités à payer et doit tellement ménager son argent qu'il mène une existence misérable pendant des années par la suite.

Au cours d'une vacance que j'ai prise à Fort-Lauderdale, en Floride, après les dernières élections, j'ai visité plusieurs entreprises américaines de logement. J'ai rapporté avec moi certains dépliants pour donner aux députés une idée du genre de maisons construites dans ces entreprises. Voici une des maisons au bas de cette page. Cette maison comprend cinq grandes chambres à coucher et deux salles de bains; quand on entre dans la cuisine, on y trouve tous les accessoires nécessaires: cuisinière électrique, réfrigérateur, lessiveuse et sécheuse automatiques. Ces appareils sont compris dans le prix total de la maison qui se vend $13,100. On n'exige aucune première mise quand l'acheteur est un ex-militaire et, dans le cas du citoyen ordinaire, la première mise, qui comprend tous les droits d'avocats, s'élève à $400.

Sait-on que dans la province de Québec,—je parle en connaissance de cause,—le paiement initial à l'égard d'une maison de $11,000 serait d'environ $1,200; le coût de la transaction, c'est-à-dire la préparation des documents juridiques, n'est jamais inférieur à $220, soit le quart du paiement initial. Au Canada, ces maisons se vendraient beaucoup plus que $13,000. Le point essentiel, cependant, c'est qu'aux États-Unis l'ancien combattant ne verse aucun paiement initial tandis que, dans les autres cas, ce paiement est de $400. Le taux d'intérêt est de 5 p. 100. Je le répète, cette somme de $400 comprend les frais juridiques.

Ce programme accéléré de construction d'habitations a été possible aux États-Unis parce que, pendant de nombreuses années, tout citoyen américain a pu acheter une maison moyennant ce faible paiement initial et nos voisins ont profité de cet avantage. De plus, aux États-Unis, on peut dans bien des cas, sous le régime de la loi, obtenir des prêts à l'égard d'habitations déjà construites. Au Canada, nous n'avons rien de comparable. Souvent les propriétaires perdent leur part de propriété parce que, quand ils veulent vendre ces habitations, les sociétés de fiducie et les compagnies d'assurance ne prêtent qu'une somme équivalant à environ la moitié de la valeur de la propriété. L'acheteur est donc souvent incapable de trouver l'argent nécessaire au paiement initial et le propriétaire ne peut vendre sa maison que s'il accepte une deuxième hypothèque ou s'il a recours à quelque autre moyen. Ma demande est simple et précise. Je demande au gouvernement d'avoir en nos 16 millions de Canadiens autant de confience que le gouvernement des États-Unis en a pour les 160 millions d'Américains. Je demande la réduction du taux d'intérêt.

J'aimerais dire un mot de Radio-Canada. Si le gouvernement actuel a hérité d'une situation chaotique, c'est lorsque nous nous sommes chargés de Radio-Canada. Tous les hauts fonctionnaires de cette société semblent aveuglés par un genre erroné de libéralisme. Radio-Canada suscite plus de plaintes que n'importe quel autre des départements du gouvernement. Il me semble que le gouvernement devrait vendre Radio-Canada et séparer la société complètement du gouvernement. Il est prouvé et bien connu que lorsqu'un moyen d'information est soumis au contrôle de l'État, si léger et indirect soit-il, tous les moyens comme la presse souffrent automatiquement d'une certaine restriction de leur liberté. En ce qui concerne les fonctionnaires de Radio-Canada, ils semblent chercher par tous les moyens à rendre la société impopulaire et à en faire un sujet d'irritation pour un grand nombre de Canadiens.

J'aimerais maintenant dire quelques mots de l'affaire Norman. Je regrette beaucoup que ces incidents aient eu lieu...

M. l'Orateur: A l'ordre! Je doute que l'honorable député trouve dans le projet de résolution, la proposition d'amendement et la proposition de sous-amendement quelque chose qui l'autorise à aborder ce sujet.

M. Van Horne: Je voudrais alors dire un mot du pétrole. Dans les provinces de l'Atlantique du moins, les grandes sociétés pétrolières ont un plan bien tracé et bien dirigé en vue d'essayer d'éliminer les sociétés pétrolières de moindre envergure. Voici comment cela se passe. Elles exigent le prix régulier des petits consommateurs d'essence et d'huile

combustible et, en secret, coupent les prix des grands consommateurs de ces produits. C'est une entrave au commerce. Aux États-Unis toutes les sociétés pétrolières doivent publier les prix qu'elles exigent tant des gros consommateurs que des petits. Ces manœuvres secrètes à l'égard des prix sont préjudiciables aux petites sociétés et aux petits consommateurs. Le Canada a besoin d'une loi semblable à celle qui existe aux États-Unis où les sociétés de pétrole et d'essence doivent publier leurs prix de vente tant aux gros consommateurs qu'aux petits.

La question est plus importante que nous pourrions le croire; en effet, le propriétaire d'une petite maison est forcé de subventionner la piraterie des grandes sociétés pétrolières qui vendent aux grands consommateurs de pétrole et d'essence en leur accordant secrètement des remises afin d'évincer du commerce les sociétés indépendantes qui font la distribution du pétrole et du gaz et d'éliminer ainsi la concurrence. Ces grosses sociétés de pétrole et de gaz ont un prix pour le citoyen ordinaire et un autre, secret, mais plus bas, pour le gros usager. Les pauvres se saignent pour que les usagers plus importants et plus riches jouissent de subventions et que les grosses sociétés pétrolières puissent étouffer les plus petites.

Une fois tous les dix ans, monsieur l'Orateur, le Canada a l'occasion de montrer au monde ce qu'il fait, comment il vit, ce qu'il a à vendre, soit lors de ces foires internationales. J'ai eu l'occasion, l'autre jour, de visiter le pavillon canadien à Bruxelles. Des écriteaux indiquant le chemin du restaurant canadien ont été placés tout autour du pavillon. Mais une fois arrivé au restaurant canadien, qui vante ses spécialités canadiennes, impossible d'obtenir même une assiettée de soupe aux pois. La personne qui dirige ce restaurant n'est pas canadienne, non plus que le chef cuisinier, et aucun des garçons n'est canadien. Sur le menu, pas une spécialité canadienne dans ce prétendu restaurant canadien.

J'ai été voir les objets exposés. Or, au moment où 8,000 personnes de ma circonscription sont sans travail parce que nous ne pouvons vendre notre papier et notre bois d'œuvre,—ce n'est pas la faute du gouvernement,—je n'ai pas vu exposée une seule maquette de scierie. J'ai demandé à l'un des directeurs pourquoi nous n'exposions pas de modèle de scierie afin que les gens voient comment nous pratiquons le sciage de nos bois.

Même une petite exposition comme celle qui a eu lieu à Tatamagouche l'an dernier et à laquelle j'ai assisté avait une scierie modèle. La pêche est à Bruxelles représentée par quelques poissons en caoutchouc et en bois placés dans un grand réservoir. L'industrie du sirop d'érable n'est pas représentée du tout. Les Esquimaux y occupent pas mal de place. La Gendarmerie royale du Canada n'a pas de chevaux, ce qui désappointe les visiteurs. Bien entendu, les Indiens ne sont pas du tout représentés. L'industrie de la pâte de bois et du papier est représentée par trois ou quatre feuilles de papier placées sur le mur, pour qui veut les lire; mais très peu le font. Je crois que nous avons là une occasion. Je vous dirai, monsieur l'Orateur, que, si l'on compare notre pavillon aux autres de l'exposition, on serait presque porté à croire que le Canada a grandement besoin d'un Plan de Colombo.

Mais il n'est pas trop tard pour corriger cette situation. Il reste encore cinq mois. Le pavillon de la France n'a ouvert ses portes que le samedi où j'étais là, soit samedi il y a quinze jours. Nous pourrions modifier notre pavillon. Nous pourrions faire beaucoup pour faire connaître le Canada au monde. Soixante millions de personnes visiteront l'exposition. Si nous continuons dans cette voie, il y aura des files au pavillon français, au pavillon russe et au pavillon anglais; mais il n'y en aura pas au pavillon du Canada. Nous avons là une occasion de montrer au monde ce que nous pensons, quelle est notre culture, comment nous vivons et ce que nous devons faire pour survivre et prospérer. Profitons de cette occasion en faisant de notre participation quelque chose qui apprendra au monde comment nous vivons et comment nous subsistons.

Une voix: Vous pourriez montrer quelques torys.

M. Van Horne: Ils sont trop occupés à corriger les erreurs que les libéraux ont commises dans la préparation de l'exposition.

Une voix: Ne gâtez pas un bon discours.

M. Van Horne: J'aimerais terminer en abordant un sujet fort important. L'automne dernier, quand nous étions à la conférence de l'OTAN à Paris, nous avons eu l'occasion de constater ce qui s'y passait, de connaître les progrès réalisés dans bien des pays autres que le nôtre dans le domaine de l'enseignement, et d'apprendre comment réaliser les progrès techniques dans la science militaire qui exige plus de formation et de talent. J'y ai déclaré que tant que l'argent empêche les gens de développer leurs talents et d'acquérir de l'instruction, les gouvernements manquent à leur devoir, et je le crois. A coup sûr, il est absurde qu'à notre époque, dans un pays aussi riche que le Canada, des centaines de milliers de Canadiens soient incapables de faire épanouir les talents que Dieu leur a donnés, d'obtenir de l'instruction simplement parce qu'ils n'ont pas d'argent. Il est grand temps que les gouvernements du Canada,—les gouvernements des provinces et le gouverne-

ment fédéral,—s'unissent pour élaborer un plan en vertu duquel un jeune capable et désireux d'apprendre ne se verrait pas refuser l'instruction faute de fonds.

(*Texte*)

M. Omer Gour (Russell): Monsieur l'Orateur, je tiens à me joindre aux honorables députés qui m'ont précédé pour vous offrir mes sincères félicitations à l'occasion de votre nomination, pour la deuxième fois, au poste d'Orateur de la Chambre.

Ceux d'entre nous qui étaient ici pendant la dernière législature ont déjà eu l'avantage de connaître votre sens de la justice et votre discernement, et je voudrais vous assurer, dès les premiers jours de la session actuelle, que vous continuerez de recevoir, de la part des membres de l'opposition officielle, toute la collaboration et le respect possible, quand vous tenterez de protéger les droits et privilèges de tous les députés, sans tenir compte de leur affiliation politique.

Je veux aussi féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Lafrenière et Nielsen).

Monsieur l'Orateur, le surplus de 350 millions de dollars que le gouvernement libéral avait laissé dans les coffres du Trésor pour l'année 1956-1957, et les 250,000 millions de dollars qui ont été payés à même la Caisse d'assurance-chômage depuis le 10 juin 1957, constituent une somme totale de 600 millions que nous avions accumulée durant les 22 dernières années de l'administration libérale. Les affaires étaient prospères au pays et tout le monde s'accordait pour le dire, même les conservateurs. Au fait, mon adversaire conservateur, durant la dernière campagne électorale, disait dans un discours qu'il prononçait à Navan (Ont.), le 26 février dernier,—en présence de l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Harkness), qui l'accompagnait ce soir-là,—d'après un article paru dans le journal *Citizen* et dans le *Ottawa Journal:*

(*Traduction*)

M. Nixon et M. Douglas Harkness, ministre de l'Agriculture, ont pris la parole devant une centaine de partisans à l'"arena" de Navan. Ils ont livré une bataille de deux heures pour se faire entendre malgré le tintamarre d'une partie de hockey sur la patinoire voisine.

Les membres de l'auditoire à l'arrière de la salle, qui fait partie de l'arène, ont eu du mal à entendre les orateurs, qui devaient dominer le bruit des acclamations des spectateurs, des gourets frappant les rebords de la patinoire, du sifflet de l'arbitre et de la sirène dont le cri strident marquait la fin des périodes.

M. Nixon a élevé la voix pour déclarer: "Nous venons de traverser les 10 meilleures années que le Canada ait jamais connues."

(*Texte*)

Après seulement 11 mois d'administration conservatrice, il y a du chômage comme nous n'en n'avons jamais connu au Canada, sauf sous un régime conservateur, de 1930 à 1935. Les jetons de ce temps-là sont inclus dans l'assurance-chômage depuis un mois.

Notre commerce extérieur est au ralenti et nos relations extérieures avec notre meilleur client sont en mauvais état.

Où en sommes-nous rendus avec le surplus promis par le parti conservateur durant les élections de 1957-1958? D'après les quelques renseignements qu'il nous a été possible d'obtenir du Gouvernement relativement à notre situation financière, tout laisse présager que le surplus tant promis, lequel a été une des causes du succès du parti conservateur dans la dernière campagne, sera remplacé par un déficit. Je ne serais pas surpris que le déficit s'élève à plus de 500 millions de dollars pour l'année financière 1958-1959. Ce n'est pas si mal pour une administration conservatrice qui a eu la chance d'accéder au pouvoir dans un temps où le pays était prospère et possédait un surplus de 350 millions,—comme je l'ai dit il y a un instant,—et une Caisse d'assurance-chômage ayant une réserve de tout près de 900 millions, d'avoir dépensé au delà de 250 millions à l'heure actuelle, soit un total de 600 millions. Cette même administration conservatrice se propose de présenter un budget déficitaire d'au delà de 500 millions. Tout cela, dans l'espace d'un an et demi.

Du train où vont les choses, si le pays a la malchance d'être dirigé par le parti conservateur pendant 4 ans, le déficit sera alors de 4 à 5 milliards de dollars.

Et l'histoire se répète, car chaque fois qu'une administration conservatrice dirige le pays, nous avons un déficit et une perte de marchés; par contre, aussitôt que les libéraux reprennent le pouvoir, il leur faut acquitter ces dettes-là et ramener la prospérité au pays.

Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de représenter la belle circonscription de Russell depuis 1945 et je saisis cette occasion pour remercier tous ceux qui m'ont appuyé en si grand nombre. Puisque le pays est dans une situation si mauvaise, et, en vue de remédier au chômage qui sévit dans ma circonscription, je propose deux projets qui auraient été initiés en 1957 si le parti libéral avait été réélu: d'abord, la construction d'un bureau de poste à Eastview. Cette petite ville très prospère et dont la population intelligente, travaillante et habile est passée de 14,000 âmes à 22,000 âmes, depuis 10 ans, est entourée par la ville d'Ottawa, ce qui veut dire qu'un bureau de poste à cet endroit pourrait desservir l'aéroport de Rockcliffe, le quartier Rideau,—une des belles parties d'Ottawa, qui comprend Manor Park, Cardinal Heights, Rothwell Heights, le bou-

levard Saint-Laurent et Overbrook, et compte une population d'environ 40,000 âmes.

Comme deuxième projet, je suggère la construction d'un "pentagone" sur un terrain qui appartient au gouvernement et dont une partie se trouve dans Eastview, et l'autre dans Ottawa. C'est là un autre projet qui devait être commencé en 1957-1958 par le gouvernement libéral. Une telle initiative donnerait du travail à des milliers de chômeurs, non seulement dans la circonscription de Russell, mais dans celles de Carleton, d'Ottawa-Est, d'Ottawa-Ouest et de Hull, et emploierait des matériaux qui seraient fabriqués dans d'autres parties du pays.

Je crois que, si l'on portait l'exemption de base de l'impôt sur le revenu des particuliers de 1,000 à 1,500 dollars pour les célibataires et de 2,000 à 3,000 dollars pour les gens mariés, ces gens à faible revenu auraient ainsi un peu d'argent à leur disposition.

Cela permettrait aux gens d'acheter le nécessaire et inciterait les industries à produire davantage, et, alors, elles emploieraient plus de main-d'œuvre. Je crois que le gouvernement devrait plutôt s'occuper d'intéresser les industriels, de quelque pays qu'ils soient,—s'ils sont du Commonwealth, tant mieux,—à venir s'installer au Canada afin de produire ici, au pays, la plupart des marchandises fabriquées que nous achetons présentement à l'extérieur; cela procurerait du travail à nos ouvriers. D'ailleurs, c'est ce que le gouvernement libéral a accompli, et c'est ce qui a amené la prospérité durant le régime libéral.

Je ne crois pas que l'idée de détourner nos achats d'un pays à un autre soit pratique. Il s'agit d'étendre notre commerce avec tous ceux qui veulent faire des affaires avec nous. Ce sont les individus qui achètent ce qu'ils désirent. Nous ne sommes pas en pays communiste où l'on dicte à chaque individu le genre de mouchoirs, de chaussures, de robes, d'habits, d'accessoires de maison, de meubles, d'instruments aratoires ou de voitures qu'il doit acheter. Il incombe aux pays qui veulent traiter avec nous d'envoyer des représentants s'enquérir de nos besoins, de fabriquer des articles, d'en établir les prix en conséquence de notre marché, comme nous devons le faire lorsque nous faisons des affaires avec d'autres pays.

Les ventes se font surtout de la manière suivante: prix, qualité, service et publicité.

Il me fait plaisir, monsieur l'Orateur, de féliciter l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Harkness) d'avoir relevé le prix de soutien de différents produits agricoles. Cependant, cela ne rapporte rien de plus aux cultivateurs, parce que ces produits se vendaient déjà plus chers que le prix de soutien garanti.

Il aurait fallu que le prix garanti du beurre, des œufs, du porc et du fromage soit établi à 10 p. 100 de plus. Malheureusement, il a jugé à propos de diminuer le prix garanti sur le lait en poudre de 2c. la livre;—c'était le seul produit qui se vendait au prix garanti par le gouvernement libéral. Ce geste va certainement occasionner une perte de revenu aux cultivateurs.

Pour permettre à nos cultivateurs qui s'adonnent à la culture mixte de faire face à la concurrence, étant donnés les prix élevés qu'ils sont obligés de payer pour les produits qu'ils achètent, il faudrait que la subvention accordée pour le transport des grains de l'Ouest soit augmentée d'au moins $3 la tonne. Une telle mesure activerait l'achat du grain, de l'avoine, de l'orge, du seigle et du blé en provenance des provinces de l'Ouest.

Étant donné qu'il y a un bon marché pour nos bestiaux aux États-Unis, nos fermiers de l'Est seraient encouragés à engraisser les bestiaux, plutôt que de les vendre trop jeunes et vraiment pas prêts pour le marché, et n'en retirer qu'environ la moitié du prix qu'ils pourraient toucher une fois qu'ils seraient engraissés à point. Cela les encouragerait aussi à faire plus d'élevage et nécessiterait de plus grands enclos de pâturage, restreignant ainsi l'étendue ensemencée, ce qui les forcerait à acheter plus de grains de l'Ouest.

Il faudrait aussi leur accorder un prêt agricole plus généreux. Dans le moment, un cultivateur peut difficilement établir son fils sur une terre, car il ne peut emprunter le montant nécessaire pour en défrayer l'achat. L'emprunt maximum qu'il peut faire sur une bonne terre de 100 acres de superfie n'est que de 4 à 6 mille dollars. Lorsqu'un cultivateur, pour une raison ou pour une autre, vend son terrain, il espère recevoir l'argent comptant afin de s'acheter une maison dans un village ou une ville.

Je suis donc d'avis qu'il faudrait relever le pourcentage du prêt agricole à 85 p. 100 de la valeur établie par les inspecteurs de la Commission. Vous constateriez alors que beaucoup moins de cultivateurs quitteraient leur terre pour venir remplacer les salariés dans les villes.

En terminant, je demande à l'honorable ministre des Finances (M. Fleming) d'accorder, dès cette année, au moins une trentaine de mille bourses d'études, car il est regrettable de constater que la grande majorité de nos étudiants des écoles secondaires et des universités ne pourront se trouver aucun travail durant les prochaines vacances. Cette situation va certainement toucher un grand nombre d'entre eux qui, faute d'argent, ne pourront poursuivre leurs études.

A la lumière des nouveaux développements dans le monde, nous constatons, plus que jamais, la nécessité de procurer à nos jeunes garçons et filles l'avantage de poursuivre leurs études dans les universités, et ce pour le plus grand bien de la future génération.

Le plus beau placement que le gouvernement pourrait faire, serait de mettre quelques milliers de dollars à la disposition de nos jeunes étudiants qui ont le talent et la volonté de parfaire leurs études, mais dont les moyens financiers des parents sont insuffisants.

Je prierais les honorables ministres concernés de bien vouloir étudier sérieusement ces quelques observations. Elles sont faites de bonne foi et sont, à mon sens, très pratiques pour remédier aux difficultés de la situation actuelle. Ce serait non seulement à l'avantage de tous les Canadiens, mais à celui du gouvernement actuel.

(*Traduction*)

M. Eldon M. Wooliams (Bow-River): Monsieur l'Orateur, je m'unis à tous ceux qui l'ont déjà fait pour vous féliciter d'avoir été élu au haut poste que vous occupez, et je serais heureux que vous fassiez part de mes félicitations à votre adjoint. Je m'unis également aux députés qui ont félicité les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Je tiens à faire miennes toutes les belles remarques faites à votre sujet et au sujet du poste élevé que vous occupez, vous et votre adjoint, ainsi qu'au sujet des députés de Québec-Montmorency (M. Lafrenière) et de Yukon (M. Nielsen).

Lors de mon élection comme membre du Parlement, le 31 mars dernier, j'ai accepté ce grand honneur avec un sentiment profond d'humilité. J'accepte l'honneur de participer à ce débat avec un plus profond sentiment d'humilité encore, parce que je sais qu'il y a, de chaque côté de la Chambre, des députés qui ont beaucoup plus d'expérience parlementaire que moi, et je n'oublie pas non plus les anciens qui ont déjà siégé en cette enceinte.

La circonscription de Bow-River a déjà fait partie de celle de Calgary-Sud et l'on me permettra de rappeler, surtout pour ceux qui siègent ici depuis longtemps, le souvenir du très honorable R. B. Bennett, qui a déjà représenté cette partie de Bow-River avant qu'elle soit l'objet d'un remaniement de la carte électorale. Je veux parler, naturellement, de Banff, du lac Louise et du territoire situé à l'ouest de Calgary. J'aimerais également rappeler à la mémoire des anciens députés feu Arthur L. Smith, de Calgary-Sud, qui a, je crois, grâce à son esprit et sa sagesse, réussi une fois à obtenir de l'Orateur que la Chambre soit ajournée pour permettre aux députés d'assister à un fameux match de football à Toronto, il y a un certain nombre d'années. Je suis heureux de voir que son fils, l'honorable député de Calgary-Sud (M. Smith), continue la belle tradition de son père.

Il me semble que je manquerais grandement à mon devoir de représentant de la circonscription de Bow-River si je ne mentionnais pas M. Charlie Johnston, qui a représenté cette circonscription pendant 23 ans. Durant 23 ans, il l'a servie comme un serviteur du bien public. Je lui rends hommage et le rappelle à la mémoire des anciens membres de la Chambre en particulier. En passant, toutefois, je dirais que, quoiqu'il ait représenté la circonscription durant longtemps, le 31 mars passé a marqué la fin du Crédit social comme parti au Parlement fédéral. A l'exemple d'autres petits groupes, les membres de ce parti n'ont jamais partagé les buts et objectifs nationaux, leurs vues étant restées fixées à l'intérêt local dans chaque domaine. Comme un houiller de Drumheller l'a dit, "l'Alberta, pour ce qui est de ses circonscriptions rurales, s'est entourée d'un rampart pour ce qui est de toute influence sur le plan fédéral, car elle était représentée par un parti local de la province."

En écoutant les orateurs du Crédit social autrefois, j'ai toujours trouvé intéressant que l'une des fameuses questions qu'ils posaient était "qu'ont fait les vieux partis traditionnels pour le Canada?" J'ai entendu des membres de l'autre petit groupe, les cécéfistes, poser la même question lorsque je vivais en Saskatchewan. Ma réponse à cette question est très simple. Si l'on effeuille les pages de l'histoire canadienne depuis la Confédération, on constate que les conservateurs et les libéraux ont dirigé le pays pendant des périodes à peu près égales. Lorsque les conservateurs étaient au pouvoir, les libéraux constituaient l'opposition officielle, et vice versa.

Tous les progrès accomplis par notre pays dans les domaines industriel, économique, politique et social ont eu lieu sous un gouvernement conservateur avec les libéraux dans l'opposition ou bien sous un régime libéral avec les conservateurs dans l'opposition. Je sais que la disparition du parti du Crédit social fera que les délibérations de la Chambre prendront moins de temps.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais traiter un autre sujet, mais je vois que le temps passe. Puis-je déclarer qu'il est dix heures?

(Sur la motion de M. Wooliams, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Chevrier: Monsieur l'Orateur, puis-je demander quel sera l'ordre des travaux demain?

L'hon. M. Green: Monsieur l'Orateur, demain nous poursuivrons le présent débat.

(A dix heures la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 21 mai 1958

La séance est ouverte à deux heures et demie.

LA NAVIGATION

LE CABOTAGE—DÉPÔT DU RAPPORT DE LA COMMISSION ROYALE

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je dépose cet après-midi la version anglaise et la version française du rapport de la Commission royale sur le cabotage. Je n'essaierai pas maintenant de résumer les conclusions de la Commission, mais j'aimerais assurer à la Chambre que le gouvernement étudiera soigneusement les vœux qu'elle présente. Je crois me faire l'avocat de tous les députés en remerciant le président de la Commission, l'honorable juge Spence, et ses deux collaborateurs, M. Wickwire, Q.C., et M. Bélanger, C.A., de leur étude exhaustive et du rapport circonstancié qu'ils ont présenté.

LES "CANADIAN NATIONAL STEAMSHIPS"

ANNONCE DE L'ABANDON DU SERVICE ET VENTE DES NAVIRES

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je crois devoir informer la Chambre que la déclaration suivante doit être communiquée aujourd'hui par M. J. A. Sauvé, administrateur général de la *Canadian National (West Indies) Steamships Limited*:

La direction de la *Canadian National (West Indies) Steamships Limited* a terminé un relevé soigneux de ce que comporterait le rétablissement de ses services entre le Canada et les Antilles anglaises. Après avoir pesé tous les éléments, la direction a décidé d'abandonner ce service, de liquider ses biens par une vente et de mettre fin à toute activité de la compagnie.

A des fins de vente, l'immatriculation des huit navires de la flotte a été transférée de la Trinité au Canada. On demandera immédiatement des offres pour les navires par des annonces publiques dans les journaux. On accordera la préférence à toute société canadienne qui se propose d'affecter les navires au commerce entre le Canada et les Antilles anglaises. Les propriétaires se réservent le droit de vendre les navires en tout temps si une offre satisfaisante leur est faite.

De l'avis de la direction, le fait que ces navires ont été immobilisés depuis le 4 juillet 1957 signifie qu'il a fallu en venir à d'autres arrangements à l'égard de liens commerciaux depuis longtemps établis et, dans les perspectives actuelles, il semble très improbable qu'on puisse éviter de lourdes pertes d'exploitation.

Les transporteurs privés ont augmenté leurs horaires et allongé leurs parcours pour assurer le service dont se chargeaient antérieurement les *Canadian National (West Indies) Steamships.*

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Monsieur l'Orateur, j'ai une ou deux questions à poser au ministre, bien que je ne sois pas sûr qu'elles soient pertinentes en ce moment. D'abord, peut-il dire à la Chambre quel avantage il y a eu à transférer du pavillon canadien au pavillon de la Trinité pour revenir ensuite au pavillon du Canada?

L'hon. M. Hees: Monsieur l'Orateur, au moment du transfert du pavillon canadien au pavillon de la Trinité, la direction des *Canadian National (West Indies) Steamships Limited* a pensé qu'il y aurait moyen d'exploiter ces lignes de façon satisfaisante sous ce pavillon. Depuis, elle a constaté que c'était impossible et a par conséquent décidé de ramener les navires sous pavillon canadien en vue de la vente.

L'hon. M. Chevrier: Pourrais-je poser une autre question? Combien de navires de mer sont encore sous le pavillon canadien?

L'hon. M. Hees: Monsieur l'Orateur, je crois qu'il reste sous le pavillon canadien exactement autant de navires que lorsque le gouvernement libéral a été défait le 10 juin 1957.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, parlant au nom du groupe dont je fais partie, je tiens à dire que nous déplorons la présente mesure adoptée par le gouvernement fédéral, spécialement après la ligne de conduite qu'avaient annoncée précédemment quelques membres éminents du parti conservateur. Plus tard, je parlerai plus longuement de cette question.

L'hon. M. Chevrier: On demande le ministre des Travaux publics!

LA LOI SUR LES CHEMINS DE FER

MODIFICATION CONCERNANT LA RÉDUCTION DU SERVICE FERROVIAIRE

M. W. H. Herridge (Kootenay-Ouest) demande à présenter le bill n° C-11 tendant à modifier la loi sur les chemins de fer.

Des voix: Explications!

M. Herridge: Monsieur l'Orateur, le paragraphe 1 de l'article 168 de la loi sur les chemins de fer, touchant l'abandon d'exploitation d'une ligne ferroviaire, stipule qu'une compagnie peut abandonner l'exploitation de toute ligne de chemin de fer avec l'approbation de la Commission des transports. Rien dans la loi actuelle ne vise une diminution ou une diminution éventuelle de service. Le but de l'amendement est de prévoir que la commission, à la demande d'une municipalité intéressée, puisse se saisir d'une telle diminution.

Bref, le but de l'amendement est d'injecter aux mains actuellement paralysées de la commission des Transports un peu de cortisone législative de façon que les commissaires aient désormais le droit d'interdire toute diminution injustifiée de service ferroviaire.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la première fois).

LES RELATIONS INDUSTRIELLES

JOURS DE FÊTE STATUTAIRE PAYÉS POUR LES EMPLOYÉS

M. Erhart Regier (Burnaby-Coquitlam) demande à présenter le bill nº C-12, tendant à accorder aux employés des jours de fête statutaire payés, ainsi qu'une rémunération pour le travail accompli lesdits jours.

Des voix: Explications!

M. Regier: Monsieur l'Orateur, ce bill prévoit que tous les employés relevant de la compétence fédérale en matière ouvrière doivent toucher leur salaire ordinaire pour au moins huit jours de fête statutaire chaque année sans qu'ils aient à travailler ces jours de fête. Le bill prévoit aussi que, si un employé est tenu de travailler l'un de ces jours de fête statutaire, tels qu'ils sont définis dans le bill, il touchera, outre son salaire ordinaire pour ce jour de fête, un salaire calculé au temps double pour ce travail.

Le bill ne dérange en rien toute disposition prévoyant des jours fériés payés dont bénéficient les employés, si ces dispositions sont plus avantageuses que celles qui sont indiquées dans le projet de loi; mais le bill annulera toute disposition moins avantageuse que celles qu'il contient.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

HULL (P.Q.)—DEMANDE D'AIDE AUX CHÔMEURS NE BÉNÉFICIANT PAS DES PRESTATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Alexis Caron (Hull): Est-ce que je pourrais poser une question au ministre du Travail? Le ministre sait-il que, malgré le bill adopté la semaine dernière, 51.8 p. 100 des chômeurs de Hull ne touchent aucune prestation? Quelle mesure le gouvernement entend-il prendre en ce qui concerne cette question fort urgente?

M. l'Orateur: Je ne suis pas très fixé sur l'accueil que réserverait la Chambre à des questions précises sur le chômage dans telle ou telle région, mais il me semble que nous pourrions passer énormément de temps là-dessus si tous les députés avaient envie de se lever pour poser verbalement ces questions au lieu de les inscrire au *Feuilleton*.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Je suis bien le dernier à m'élever contre votre décision, monsieur l'Orateur. Me sera-t-il permis toutefois de vous rappeler qu'au cours de la dernière session,—si tant est que cela constitue un précédent,—des questions de ce genre ont été posées maintes et maintes fois, étant parfois fort longues, et qu'elles ont chaque fois fait l'objet d'une longue réponse des ministres qui ont profité de l'occasion pour prononcer des discours auxquels je sais que personnellement, je m'opposais. Il me semble que des questions de ce genre, qui présentent une certaine urgence, notamment dans la ville d'où vient l'honorable député, devraient pouvoir être posées à l'appel de l'ordre du jour.

M. l'Orateur: L'honorable député comprend sans doute que je ne rendais pas une décision mais que je demandais à la Chambre de m'éclairer sur ce sujet, car j'ai l'impression que nous pourrions fort bien passer un temps considérable à l'examen de questions de ce genre. Il serait peut-être préférable de remettre une décision à plus tard. Le premier ministre a-t-il quelque chose à dire?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je serais bien le dernier à faire quoi que ce soit pour restreindre les justes discussions et délibérations à la Chambre. Mais des questions comme celle-ci qui intéresse des régions particulières n'ont jamais été de celles dont on pensait qu'elles pouvaient être posées à l'appel de l'ordre du jour. Elles peuvent faire l'objet de questions inscrites au *Feuilleton*. Ce qui est certain, c'est qu'elle n'ont pas cette importance nationale ni ce caractère d'urgence qui les rendraient recevables à l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, si vous pouviez vérifier les précédents établis en 1955, alors qu'il y avait du chômage au Canada, vous constateriez, je crois, que les membres de l'opposition d'alors ont posé des questions touchant des situations d'urgence relativement au chômage

dans des régions données et que le gouvernement de l'époque s'est occupé de ces questions.

M. Caron: Monsieur l'Orateur, sur la question du rappel au Règlement, m'est-il permis de vous signaler que, si j'ai posé cette question, c'est parce que j'ai reçu aujourd'hui de nombreux appels téléphoniques de la part de gens qui crèvent de faim. Nous n'avons pas le temps d'inscrire la question au *Feuilleton*. Ces gens sont dans le besoin. Voilà pourquoi je demande au gouvernement ce qu'il se propose de faire pour régler cette situation.

M. l'Orateur: Comme d'autres députés, je sais bien qu'un certain nombre de questions portant sur les problèmes de chômage dans des régions données ont été posées à l'appel de l'ordre du jour. Nous nous occupons de questions relatives au congédiement par le chemin de fer, et ainsi de suite. Cependant, jugeant d'après la tournure qu'a prise et que continue de prendre la session, il me semble que le Parlement va consacrer une bonne partie de son temps à débattre la question même du chômage et que, par conséquent, nous multiplions peut-être nos efforts inutilement en consacrant trop de temps à ce sujet à l'appel de l'ordre du jour.

L'honorable député a posé sa question et je ne la déclarerai pas irrégulière à ce point-ci.

Mais je demanderais à la Chambre de se rappeler cette considération, car si les questions du genre se multiplient, je devrai prendre une telle attitude. L'honorable député de Hull a posé sa question.

L'hon. Michael Starr (ministre du Travail): C'est la première fois, monsieur l'Orateur, qu'on me signale la question particulièrement à l'égard de la situation régnant à Hull. Si le député me fournit tous les détails qu'il connaît, je serai heureux d'étudier la situation.

L'AGRICULTURE

PRODUITS DE L'ÉRABLE—INTERPELLATION À PROPOS D'UN PRIX DE SOUTIEN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Théogène Ricard (Saint-Hyacinthe-Bagot): J'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture. L'Office de stabilisation des prix agricoles a-t-il été saisi d'instances à propos d'un prix de soutien à l'égard du sirop d'érable et des produits de l'érable du Québec?

L'hon. D. S. Harkness (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je tiens à remercier l'honorable député d'avoir bien voulu me donner préavis de sa question.

A sa réunion annuelle, la Fédération canadienne des agriculteurs a adopté une résolution relative aux produits de l'érable, qu'elle a soumise au cabinet. L'Office de stabilisation des prix agricoles a invité des représentants de divers groupements de producteurs de sirop d'érable de la province de Québec à une réunion à Ottawa en vue de discuter cette proposition. A cette réunion, on a décidé que ces groupements préféreraient s'en tenir aux dispositions financières prévues dans la loi sur la vente coopérative des produits agricoles, pour ce qui est de l'écoulement de leur récolte de 1958.

Ces dispositions avaient été utilisées par les Producteurs de sucre d'érable de Québec pour la vente de leur récolte en 1957 et cette coopérative, ainsi que l'Office d'organisation des marchés nouvellement institué, avaient l'impression que ce serait la meilleure façon de disposer de leur récolte de 1958.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

CANADA ET ÉTATS-UNIS—RÉSEAU D'ALERTE PRÉLIMINAIRE POUR ENGINS BALISTIQUES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Je demanderai au secrétaire d'État aux Affaires extérieures si des négociations ou des pourparlers entre le Canada et les États-Unis sont en cours à l'heure actuelle au sujet de la création d'un réseau d'alerte préliminaire pour engins ballistiques.

L'hon. Sidney E. Smith (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Je remercie le chef de l'opposition de m'avoir donné préavis de la question. Je répondrai que le gouvernement canadien a autorisé le gouvernement des États-Unis à procéder, au Canada, à des études afin de déterminer, le cas échéant, dans quelle mesure, la vitesse toujours accélérée des engins aériens aurait créé des besoins spéciaux dans le domaine des communications, y compris l'amélioration des installations existantes qui pourrait s'imposer en vue de perfectionner le courant des renseignements de repérage et d'alerte concernant les engins ballistiques détectés par radar.

Nos organismes officiels et nos sociétés commerciales collaboreront étroitement avec les hauts fonctionnaires et les agents commerciaux des États-Unis à la poursuite de ces études, dont un des objects sera d'assurer la meilleure utilisation des moyens de communication dont disposent actuellement l'État et les sociétés commerciales.

L'hon. M. Pearson: Puis-je poser une autre question? A-t-on étudié la possibilité de faire effectuer ces études et ces enquêtes par des Canadiens?

L'hon. M. Smith: Oui, monsieur l'Orateur, cette question a été étudiée.

LE LIBAN—QUESTION AU SUJET DE LA PROTECTION DES CITOYENS CANADIENS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. L. D. Crestohl (Cartier): Puis-je poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures? Vu l'agitation dangereuse et les troubles qui sévissent au Liban, le ministre peut-il nous dire quelles sont les dispositions prises par le gouvernement pour assurer la protection des Canadiens actuellement dans ce pays?

L'hon. Sidney E. Smith (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, en réponse à la question, je dirai que le gouvernement du Canada suit de très près l'évolution de la situation au Liban et je peux assurer à la Chambre que tout est prêt pour les formalités d'évacuation des citoyens canadiens de toute région troublée où leur vie pourraient être en danger.

J'ajouterai qu'il y a environ 125 Canadiens au Liban, la plupart à Beyrouth.

L'UNRWA—PARTICIPATION DU CANADA AU SOUTIEN DES RÉFUGIÉS ARABES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stuart Fleming (Okanagan-Revelstoke): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures au sujet de la participation du Canada au soutien des réfugiés arabes qui relèvent de l'UNRWA. Il y a quelques jours, certains journaux, au moins la *Gazette* de Montréal et le *Citizen* d'Ottawa, ont publié une nouvelle attribuée à la *Presse canadienne* d'après laquelle le Canada aurait, cette année, réduit sa participation du tiers. Comme la nouvelle me semble erronée, le ministre voudrait-il tirer la chose au clair?

L'hon. Sidney E. Smith (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je remercie l'honorable député d'Okanagan-Revelstoke de m'avoir donné avis de sa question. J'ai, moi aussi, lu dans les journaux des articles qui semblent donner à croire que le gouvernement du Canada allait réduire sa quote-part au fonds de l'UNRWA. Ces articles témoignent d'une incompréhension évidente de la situation. Le gouvernement du Canada versera encore à la caisse de l'UNRWA, en 1958, ce qui est considéré depuis un certain nombre d'années comme sa quote-part normale, soit $500,000.

Il est exact que, pour 1957, la somme de $750,000 figurait à ce chapitre dans le budget des dépenses de cette année-là, mais l'augmentation de $250,000 découlait de ce qu'on avait changé l'exercice financier de l'UNRWA et que la somme globale couvrait une période de 18 mois. La contribution de $500,000 de 1958 revient, je le répète, à la normale.

[L'hon. M. Smith.]

Je profite de l'occasion pour rappeler qu'à la dernière session j'ai informé la Chambre qu'il y aurait une contribution spéciale au montant de $1,500,000 pour du blé et de la farine destinés à l'UNRWA.

PRÉSUMÉE PRODUCTION D'UNE LETTRE CONFIDENTIELLE DEVANT UN COMITÉ SÉNATORIAL AMÉRICAIN

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Sidney E. Smith (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, me sera-t-il permis de profiter de l'occasion pour revenir sur une question que m'a posée le 19 mai l'honorable député de Port-Arthur. Voici la question:

> Le ministre peut-il nous dire s'il est vrai qu'un sénateur américain a produit une lettre confidentielle d'un ex-premier ministre du Canada devant un comité sénatorial de son pays vendredi dernier? Si la nouvelle est exacte, le ministre pourrait-il nous dire comment il se fait que le sénateur américain ait été en possession d'une lettre confidentielle émanant d'un premier ministre du Canada?

J'ai pu déterminer que la lettre confidentielle dont a parlé l'honorable député de Port-Arthur était une communication,—une courte lettre personnelle,—de l'ancien premier ministre, M. St-Laurent, à celui qui était alors ambassadeur du Canada à Washington, M. Heeney. En fait, la formule employée était: "Mon cher Arnold". Elle a été écrite en novembre 1956 et a précédé les protestations qui, comme beaucoup d'honorables députés le savent, ont été formulées par le gouvernement canadien au gouvernement des États-Unis à l'époque à propos de la réclamation fiscale américaine contre la *Consolidated Premium Iron Ores*.

Je m'étonne que cette lettre se trouve entre les mains d'un sénateur américain. Je puis donner l'assurance à la Chambre qu'à la suite des recherches que j'ai faites je suis convaincu que l'ambassade canadienne à Washington n'en est nullement responsable. Nous poursuivons notre enquête; les honorables députés peuvent être sûrs que si nous découvrons du nouveau quant à la façon dont cette lettre est passée entre les mains de quelqu'un à qui elle n'était pas adressée, j'en informerai immédiatement la Chambre.

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures peut-il confirmer que l'aide-mémoire qui accompagnait cette lettre était distinct de la lettre confidentielle, pour ce qui est de son caractère secret?

L'hon. M. Smith: La lettre a été publiée; c'est une lettre servant d'introduction à l'aide-mémoire dont parle l'honorable député.

LE SERVICE PUBLIC

À PROPOS DE L'ÉTABLISSEMENT DE NOUVELLES CLASSES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, voici une question qui va fournir au secrétaire d'État sa première occasion de développer son habileté parlementaire en satisfaisant une curiosité intelligente. Le secrétaire d'État pourrait-il dire à la Chambre si, par l'entremise de la Commission du service civil, le gouvernement a créé, dans la catégorie des employés occasionnels ou dans quelque autre catégorie, une nouvelle classe d'emploi connue sous le nom de "représentants non rétribués de l'État"?

L'hon. Henri Courtemanche (secrétaire d'État): Je remercie l'honorable député de m'avoir prévenu de sa question. Autant que je sache, la réponse est non.

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): J'aimerais poser une question qui fait pendant à la précédente mais s'adresse au ministre de la Justice. Le ministre pourrait-il informer la Chambre de la loi ou des règlements qui établissent comme représentants officiels du gouvernement les candidats conservateurs défaits dans telle ou telle circonscription?

L'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je pense que le député connaît la réponse aussi bien que moi.

Une voix: Il ferait mieux de contrôler la liste des candidats conservateurs défaits.

Une voix: Il n'y en a pas eu.

LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

ÉTUDE DU RÉGIME EN VIGUEUR AUX ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Je me demande si le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social pourrait dire à la Chambre si l'enquête autorisée par le gouvernement et confiée à l'origine au professeur Huson, et plus tard à M. Clark, à propos du régime d'assurance-vieillesse et d'assurance de survie aux États-Unis, est achevée, et si tel est le cas, quand le document sera-t-il déposé sur le bureau de la Chambre?

L'hon. J. W. Monteith (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je puis dire à l'honorable député que l'enquête n'est pas terminée mais qu'elle progresse de façon très satisfaisante.

LES CÉRÉALES

VERSEMENT D'APPOINT—DEMANDE DE CONSIDÉRATION DES REQUÊTES DE L'OUEST

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. Nasserden (Rosthern): Monsieur l'Orateur, me serait-il permis de poser une question au ministre du Commerce? Le gouvernement a-t-il complété son examen des demandes présentées par les producteurs de céréales de l'Ouest pour des paiements d'appoint au titre du blé, de l'avoine et de l'orge produits dans les régions ressortissant à la Commission canadienne du blé? Dans combien de temps pouvons-nous nous attendre à l'annonce de la décision du gouvernement sur ces demandes ?

L'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce): La question des paiements d'appoint, qui nous a été soumise à plusieurs reprises par des organismes agricoles représentatifs, et récemment par des représentants du syndicat du blé de la Saskatchewan, est à l'étude. En soi, c'est une question plutôt compliquée. Je ne saurais dire aujourd'hui quand on en viendra à une décision; mais cette question fait l'objet d'une attention soignée et l'on en étudie toutes les ramifications. J'espère que nous pourrons annoncer prochainement si les versements d'appoint constituteraient une solution satisfaisante de certains problèmes qui se posent aux agriculteurs des Prairies.

LE PÉTROLE

PRÉTENDUES MANIPULATIONS DES PRIX PAR LES GRANDES SOCIÉTÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Justice. Étant donné la déclaration faite hier à la Chambre par le député de Restigouche-Madawaska, suivant laquelle les principales sociétés pétrolières essayeraient, en modifiant leurs prix, d'étrangler les petites sociétés, le ministre entreprendra-t-il une enquête aux termes de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions?

L'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, le ministre serait très heureux de porter à l'attention du directeur des enquêtes et recherches toutes informations qu'il obtiendrait ou qui lui seraient soumises par un député. D'autre part, tout député qui possède des informations est libre de les soumettre directement au directeur des enquêtes et des recherches; on lui sera toujours reconnaissant de son assistance dans ce domaine.

L'hon. M. Pickersgill: L'a-t-il fait?

L'hon. M. Fulton: Demandez-le lui! Moi, je ne le puis pas.

L'hon. M. Pickersgill: Je ne le puis, d'après le Règlement.

LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT

PRÉSUMÉE DÉCLARATION FAITE À WASHINGTON CONCERNANT LES DROITS DE PASSAGE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. H. McMillan (Welland): Monsieur l'Orateur, le ministre des Transports nous dirait-il ce qu'il pense d'une déclaration de M. Reece Harrill, président du comité américain des droits de passage, à Washington, selon qui les droits de passage recommandés pour la voie maritime du Saint-Laurent seront probablement annoncés à la fin de mai et ne seront pas fixés à beaucoup moins que l'objectif de $1.25 la tonne pour les cargaisons mixtes et à 50c. la tonne pour les cargaisons en vrac.

M. l'Orateur: Cette question me rappelle quelque chose. N'y a-t-il pas à peine deux jours qu'on a posé une question sur les droits de passage au ministre? Le député s'attend peut-être qu'un changement se soit produit depuis lors. Je ne m'opposerai pas à la question, s'il y en a eu et si le ministre veux bien nous en parler.

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): Aucun changement n'est survenu, monsieur l'Orateur.

LE COMMERCE

MISSION AU ROYAUME-UNI—DEMANDE DE DÉCLARATION SUR L'ÉTENDUE DU DÉTOURNEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Monsieur l'Orateur, me serait-il permis de poser une question au ministre du Commerce? Peut-il dire à la Chambre l'importance, en dollars ou en livres sterling, de nos échanges avec les États-Unis qui ont été détournés vers le Royaume-Uni par suite de la mission commerciale établie avant les dernières élections, ou pourra-t-il nous le dire bientôt?

L'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas encore recueilli les données statistiques que l'honorable député demande.

LES PÊCHERIES

LE SAUMON—INTERPELLATION CONCERNANT L'ENQUÊTE SUR LA MIGRATION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Pêcheries. J'espère qu'il en a eu le préavis à temps. Le gouvernement se propose-t-il d'envoyer des navires de recherches dans le Pacifique afin d'effectuer un relevé scientifique de la migration du saumon canadien et de déterminer, entre autres, si ce poisson traverse le 175° méridien ouest?

L'hon. J. A. MacLean (ministre des Pêcheries): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de Skeena de m'avoir fait connaître son intention de poser cette question. La réponse est oui; mais, par considération pour la Chambre, il me semble que je devrais donner quelques précisions.

En vertu du programme coordonné de recherches scientifiques de la Commission internationale des pêcheries du Pacifique-Nord, le Canada participe, dans une large mesure, aux enquêtes pertinentes entreprises de concert avec les États-Unis et le Japon. La région à l'étude couvre une superficie d'environ 32 millions de milles carrés, soit presque un sixième de la surface du globe. Il est évident que, pour des raisons éminemment pratiques, nul pays ne saurait espérer entreprendre pareille enquête et présenter des conclusions dans un délai raisonnable. La participation du Canada au programme conjoint de recherches en 1958 comprend deux croisières par deux gros navires, l'une en mars et l'autre en août, au nord du 45° de latitude nord et juste à l'est du 175° de longitude ouest. Ces navires seront accompagnés de deux autres vaisseaux pêcheurs pour fins de recherches, de la mi-mai à la mi-septembre, dans la région à l'est du 155° de longitude ouest. Deux autres navires plus petits seront également utilisés dans le golfe de l'Alaska au sud du 50° de latitude nord et à l'ouest du 155° de longitude ouest.

En vertu de ce plan conjoint, des navires américains et japonais couvriront d'autres secteurs de cette vaste étendue océanique. Tous ces travaux ont pour objet de déterminer la répartition du saumon dans le nord de l'océan Pacifique. Les investigateurs scientifiques canadiens s'appliqueront notamment à déterminer si le saumon éclos dans les rivières canadiennes se rend aussi loin vers l'ouest que le 175° méridien. Les renseignements de nature scientifique recueillis jusqu'à présent n'indiquent aucune migration importante de saumons d'origine canadienne jusqu'au 175° de longitude ouest, si, toutefois, il y en a une.

M. Howard: Je remercie le ministre de sa déclaration détaillée et complète.

L'ÉNERGIE

NOUVEAU-BRUNSWICK ET NOUVELLE-ÈCOSSE—DÉCLARATION SUR LE STATUT DES ACCORDS CONCERNANT LA MISE EN VALEUR

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Alvin Hamilton (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Monsieur l'Orateur, lundi dernier, l'honorable député de Gloucester a posé, au sujet du programme de mise en valeur de l'énergie dans les provinces de l'Atlantique, deux questions que j'ai considérées comme préavis.

Dans sa première question, il a demandé si des accords avaient été signés avec les gouvernements du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse en vertu de l'article 3 de la loi sur la mise en valeur de l'énergie dans les provinces de l'Atlantique. La réponse est oui: l'accord avec le Nouveau-Brunswick a été signé le 14 février et l'accord avec la Nouvelle-Écosse l'a été le 20 février.

L'honorable député a demandé en second lieu quand les accords seraient déposés. Je réponds en signalant que l'article 6 de la loi prescrit que le ministre doit présenter au Parlement, au cours de chaque année financière, un rapport "sur toutes les opérations faites et tous les accords conclus en vertu de la présente loi". On est en train de préparer un rapport sur les opérations faites durant l'année financière terminée le 31 mars dernier; il sera prêt à être déposé à la Chambre sous peu. Les accords dont j'ai parlé feront partie du rapport.

M. Robichaud: J'ai une autre question à poser, monsieur l'Orateur. Le ministre pourrait-il maintenant nous dire si ces accords insistent pour qu'on utilise du charbon plutôt que de l'huile pour produire de l'énergie?

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Pour autant que je sache, aucune disposition n'insiste pour que le charbon soit utilisé. En fait, dans une partie de cet accord, il est entendu parfaitement entre les deux gouvernements, sauf erreur, qu'à certaines occasions, l'huile sera utilisée dans l'une des centrales.

LE NATIONAL-CANADIEN

MONCTON—DÉCLARATION AU SUJET DES MISES À PIED PRÉVUES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, les honorables députés de Laurier et de Kent, au Nouveau-Brunswick, ont cherché à se renseigner sur les mises à pied prévues au National-Canadien à Moncton, et l'honorable député de Laurier a aussi demandé ce que le chemin de fer se propose de faire pour trouver des emplois à ces hommes.

J'aimerais rappeler à la Chambre que le 4 novembre dernier j'ai donné une assez longue explication pour faire comprendre que l'exploitation d'un chemin de fer se fait dans des conditions telles que le nombre des cheminots peut varier sous l'influence de divers éléments, notamment de la saison, du volume du trafic et de l'évolution technique.

On me dit que certains changements ont été faits à Moncton, mais d'autre part je puis annoncer que, généralement parlant, sur l'ensemble du réseau, on va entreprendre le programme normal d'entretien du printemps et de l'été, ainsi qu'un programme d'équipement, qui comporte la réfection de la chaussée, les travaux sur les ponts, sur le ballast, le remplacement des traverses, la pose de nouveaux rails, la construction de voies d'évitement ou de voies de garage, la construction de nouvelles lignes secondaires, l'installation de nouveaux appareils de signalisation, la construction de bâtiments etc. Ce travail saisonnier provoquera une augmentation de quelque 5,000 travailleurs au total. Dans la réalisation de ce programme saisonnier la direction accordera une certaine préférence aux cheminots qui ont perdu leur travail du fait de la baisse énorme du trafic ou dont les métiers disparaissent sous la pression des modifications d'ordre technique. Les bureaux d'embauche du réseau ne négligent rien pour trouver des emplois de remplacement là où c'est nécessaire. Je pourrais ajouter que le chemin de fer est actuellement en train de réaliser un programme d'immobilisations sans précédent.

L'hon. M. Chevrier: Nous voilà admirablement enseignés.

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, interrompue le mardi 20 mai, sur la motion de M. Robert Lafrenière tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, ainsi que sur l'amendement de l'honorable M. Pearson et le sous-amendement de M. Argue.

M. Eldon M. Woolliams (Bow-River): Monsieur l'Orateur, à la fin de la séance d'hier soir, j'avais d'abord parlé des événements d'ordre politique, économique et social qui se sont déroulés en notre pays depuis la Confédération. J'avais signalé que ces événements avaient eu lieu soit sous le régime libéral

soit sous le régime conservateur et que ces deux partis ont gouverné le Canada pendant des périodes presque égales.

Si je puis ajouter d'autres remarques d'introduction, je dirai que les élections du 31 mars resteront dans la mémoire des gens de l'Ouest non pas tant en raison de la victoire conservatrice que parce qu'elles y ont balayé les partis fragmentaires. La France fournit un exemple tragique: ses difficultés politiques démontrent amplement que la démocratie au Canada ne peut fonctionner avec grand succès que sous le régime comportant seulement deux partis. Peut-être l'a-t-on affirmé en bien des occasions, mais je soutiens qu'il n'est pas inutile de le répéter. L'Ouest canadien a fini par accepter la formule. Ajouterai-je qu'une lourde responsabilité incombe ainsi non seulement au parti conservateur mais aussi au parti libéral de veiller à ce que le régime des deux partis soit maintenu.

Depuis des années, les gens de l'Ouest canadien où l'on compte 70 circonscriptions (22 en Colombie-Britannique, 17 en Alberta, 17 en Saskatchewan et 14 au Manitoba) ont réparti leurs votes comme le chef de la maison répartit la dinde de Noël. Comment nous plaindre ensuite de ce que notre influence ne se faisait pas sentir à la Chambre? Comment protester si nous ne réussissions pas à obtenir notre juste part du revenu national? Comment nous plaindre de ce que notre expansion économique, politique et sociale retardait sur celle d'autres régions plus densement peuplées? L'importance du retour de l'Ouest au régime des deux partis politiques a été pleinement reconnue car j'estime que le discours du trône renferme certes beaucoup de promesses pour l'économie de la province albertaine.

J'aimerais maintenant dire quelques mots de ma circonscription de Bow-River. Située au nord de Calgary, elle s'étend en direction de l'est depuis les montagnes Rocheuses sur 250 à 300 milles jusqu'à la vallée de Drumheller, où l'on extrait la houille. Elle a cette particularité d'être le siège de nombreuses industries. Il y a les régions de tourisme de Banff et du lac Louise, les régions d'élevage des contreforts des Rocheuses, les exploitations agricoles à culture mixte du nord de Calgary, les cultures céréalières des environs de Drumheller et, enfin, brochant sur le tout, l'extraction du charbon.

Je voudrais aborder certains points du discours du trône en ce qu'ils touchent le tourisme, l'élevage du bétail, la culture céréalière et l'industrie houillère languissante de l'Alberta. Il est question dans le discours du trône d'accélérer l'exécution du programme de travaux publics afin d'atténuer le chômage. C'est non seulement un excellent moyen d'atténuer le chômage mais aussi une proposition qui sera très bien accueillie par les hommes d'affaires de Banff. Ces gens s'efforcent d'attirer des touristes de toutes les régions du Canada et des États-Unis. Permettez-moi de citer la statistique relative au tourisme. En 1933-1934, environ 132,264 personnes ont franchi les grilles du parc national pour visiter Banff et le lac Louise. En 1946-1947, le nombre de visiteurs du parc national a été d'environ 246,397; mais en 1957 le nombre a atteint quelque 790,910. Les gens qui s'occupent d'industrie touristique accueilleront avec joie l'idée émise dans le discours du trône au sujet de l'accélération des travaux publics. Ils estiment que, depuis 22 ans, on n'a pas fait grand chose pour attirer les touristes et aider à ceux qui s'occupent d'industrie touristique.

Je suis très heureux de constater que le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales est à son siège. J'espère qu'il veillera désormais à établir certains services en vue de collaborer avec les gens qui sont engagés dans cette industrie en particulier. Les améliorations effectuées à Banff et à Lake Louise sont principalement l'œuvre du Pacifique-Canadien, mais les terrains de golf et les autres installations ne sont vraiment pas à la portée du citoyen moyen.

J'aimerais maintenant vous parler de l'élevage. Celui qui se promène le long de la route transcanadienne pour se rendre à Banff ou au lac Louise constate que des milliers de bovins paissent dans les contreforts de l'Alberta. Je connais une ferme d'élevage, exploitée par trois frères, où il y a 6,000 têtes de bétail. Je crois que la livre de bœuf se produit à meilleur compte dans les contreforts de l'Alberta que n'importe où ailleurs au Canada. Les éleveurs sont très satisfaits de l'expansion du commerce du bétail avec les États-Unis. Je crois qu'environ 300,000 têtes de bétail seront expédiées vers ce marché. Mais cette demande comporte toujours un danger. D'abord naturellement, le prix du bœuf tend à augmenter, mais, lorsque la demande de bœuf ou de tout autre produit agricole augmente, la production augmente toujours en conséquence.

Il y a aussi dans le discours du trône un passage relatif à la législation en matière de stabilisation des prix. Pour la première fois dans l'histoire de l'Ouest canadien, les éleveurs de bovins connaissent la sécurité. Si les honorables députés veulent bien me le permettre, je consacrerai quelques instants à un événement, d'un caractère un peu personnel, survenu sur notre ferme pendant ma jeunesse au cours des années 30. Mon père, Frank Woolliams, s'est établi au nord de Rosetown, dans la Saskatchewan, en 1905.

Au cours des années 30, il a expédié 1,000 livres de bœuf de Rosetown à Winnipeg par wagons en même temps que du bœuf provenant d'autres producteurs. Déduction faite des frais de transport, il a reçu un chèque au montant total de 16c. La famille n'a jamais encaissé ce chèque. C'est un incident qui nous rappelle que les éleveurs ont besoin de la sécurité que leur ont assurée le premier ministre et son gouvernement au cours de la dernière session.

L'éleveur est heureux que la loi sur la stabilisation des prix agricoles prescrive que le prix du bœuf ne peut jamais descendre au-dessous de 80 p. 100 d'une moyenne mobile de dix ans. Il se réjouit également de savoir que les prix établis par l'office de stabilisation sont fixés d'après les conseils d'une commission composée de producteurs. C'est la première fois dans notre histoire que les producteurs de bœuf sont assurés de la sécurité. Je désire en féliciter le gouvernement.

Je consacrerai maintenant quelques instants à une autre industrie, la culture des céréales, qui est très importante dans la circonscription de Bow-River. Le producteur de céréales sera heureux de constater que le gouvernement va continuer les efforts qu'il avait tentés pendant la courte période de temps où il a été au pouvoir avant les dernières élections, pour augmenter les ventes de céréales. Il se réjouira surtout de ce qu'on s'efforce encore d'écouler les denrées agricoles, notamment les gros excédents de blé dont a hérité le gouvernement en Alberta, en Saskatchewan et au Manitoba.

On me permettra aussi d'ajouter que j'ai été fort heureux d'entendre le ministre du Commerce évoquer les versements d'appoint. Avant d'être élu au Parlement pour la première fois j'avais été invité à une réunion de la Fédération des agriculteurs, à Red Deer (Alberta). Au cours de ces assises, on a signalé qu'on songeait à demander des versements d'appoint au titre des récoltes déjà livrées. La raison en est, bien entendu, que de même qu'un grand nombre d'autres cultivateurs de notre pays, le cultivateur de l'Ouest s'est trouvé pris dans l'étau dont ont parlé déjà des députés plus anciens et que constituent, d'une part, la chute des prix de vente et, de l'autre, la hausse du prix de revient. Par exemple, une moissonneuse-batteuse, qui coûtait environ $4,200 au cultivateur de l'Ouest du Canada en 1946, coûte aujourd'hui, avec le même genre d'outillage, à peu près $7,800. Le cultivateur attend donc du gouvernement des versements d'appoint pour l'aider à réaliser un petit bénéfice sur ses produits.

Les cultivateurs sont particulièrement contents des avances en espèces qui ont contribué à stabiliser leur économie, et celle des régions qu'ils habitent. Après l'adoption de nouvelles lois, il y a toujours quelque chose à modifier de temps à autre. La loi sur les avances en espèces est comme un nouveau-né. Elle a vu le jour mais, à mesure que le temps passe, il faut y apporter certaines modifications. Je suis sûr que les producteurs de céréales de Bow-River, et de l'Ouest du Canada en général, se réjouissent de ce que le gouvernement se propose d'y apporter certaines modifications à la présente session.

J'aimerais dire quelques mots d'un article publié dans la revue *Fortune* de janvier 1958. Cet article porte le titre "Les 20 prochaines années". Cinquante personnes reconnues comme penseurs ont été priées de définir le problème économique le plus important qui va se poser aux États-Unis d'ici 20 ans. Une de ces personnes était le chef de l'opposition (M. Pearson). Voici ce qu'il a répondu quand on lui a posé cette question:

> Actuellement, la répugnance américaine à choisir le bon moyen se manifeste par 1) le versement de subventions à l'agriculture, 2) la protection douanière accordée aux industries nationales, et 3) la forme particulière que revêt la participation américaine dans l'industrialisation d'autres pays.

La première remarque du chef de l'opposition suivant laquelle la répugnance américaine à choisir le bon moyen se manifesterait par le versement de subventions à l'agriculture m'intéresse particulièrement. Je suis sûr, et je le dis en toute déférence que les cultivateurs de l'Ouest n'admettront guère qu'on ne subventionne pas l'agriculture

J'aborde maintenant une autre industrie, celle du charbon. L'année dernière, la production de charbon en Alberta a baissé d'un million de tonnes. En fait, on remarque une diminution progressive de la production ces dix dernières années. L'industrie houillère en général, et spécialement les gens de la région de Canmore, ont été particulièrement heureux de la subvention accrue de $1.50, qui a permis aux mines de livrer au Japon environ 50,000 tonnes de charbon. M. Sherwood, le secrétaire du syndicat local de Canmore, m'a dit que cette commande représentait 55 jours de travail.

C'est un bon départ, mais j'aimerais qu'on étudie une question qui se pose dans la vallée de Drumheller, où s'extrait la majeure partie du charbon domestique. Les économistes ne sont pas du même avis sur cette question. On remarquera que, d'après le tableau 13 de l'industrie des charbonnages pour l'année civile 1956, tableau publié l'an dernier, nous avons importé 20,065,000 tonnes de charbon domestique cette année-là. Je n'ai pas les chiffres de 1957. Je conviens qu'il s'agit de charbon bitumineux, non pas de lignite; mais, si les houillères de la vallée de

Drumheller avaient pu fournir un million ou même un demi-million de tonnes de ce charbon, tous ceux qui chôment depuis un certain nombre d'années auraient pu reprendre le travail et faire vivre convenablement leurs familles.

Ce qu'il y a d'exceptionnel dans l'industrie des charbonnages, c'est que, lorsqu'une mine cesse d'être exploitée et que la localité devient inactive, le mineur a placé toutes ses économies dans sa petite maison. S'il s'en va, il abandonne toutes ses épargnes derrière lui. Un grand nombre de mineurs de charbon atteignent un âge où ils ne peuvent changer d'emploi, ni abandonner leur foyer.

J'ai été heureux aujourd'hui, et ce sera mon dernier mot, de recevoir deux Indiens à mon bureau, des descendants des premiers Canadiens. Le sénateur Gladstone les a conduits à mon bureau. Étant donné qu'il y a deux réserves indiennes dans la circonscription de Bow-River, je tiens ici à offrir mes félicitations personnelles au premier ministre et à son gouvernement d'avoir nommé M. Gladstone au Sénat. Quel beau spectacle ce fut de voir aujourd'hui ces deux Canadiens autochtones accompagner un sénateur de la même race, et c'est ce qui m'a poussé à signaler le fait.

J'ai mentionné certaines des industries de ma circonscription, et je vois que mon temps de parole est à peu près écoulé. J'aimerais dire ceci en passant. J'ai toujours été de ceux qui croient qu'un régime fondé sur des idéaux élevés sera celui qui survivra; ce sera celui qui servira mieux l'homme moyen. Je suis de ceux qui croient que c'est là la raison pour laquelle notre mode de vie démocratique a survécu et continuera de survivre, malgré tout ce qui pourrait arriver à l'avenir. J'ai apprécié le privilège qui m'a été accordé de prendre la parole dans cette autochtones accompagner un sénateur de la même race, et c'est ce qui m'a poussé à signaler le fait.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): Mes premières paroles comme celles de tous ceux qui m'ont précédé au cours du débat, seront des félicitations à votre adresse, monsieur l'Orateur. Je ne devrais peut-être pas dire "félicitations", parce que je ne suis pas certain d'employer le mot juste quand il s'agit de la nomination d'un arbitre. Cependant, je puis vous féliciter, monsieur l'Orateur, de la confiance dont on a témoigné à notre égard.

Il me semble qu'il y a peut-être deux raisons pour lesquelles je puis ajouter à mes félicitations un élément que d'autres n'ont pu y mettre. Quand j'étais jeune, et, même jusqu'à ce jour, je le crains, j'ai toujours fait preuve d'une inaptitude aux jeux athlétiques qui m'a semblé très regrettable. J'ai donc passé une grande partie de mon enfance scolaire comme arbitre, parce que j'étais incapable de jouer à ces jeux. C'est pourquoi je ressens une sympathie toute naturelle pour les arbitres. Je crois déjà avoir exprimé la confiance que j'éprouve à votre égard, monsieur l'Orateur,—confiance que j'accorderai, d'ailleurs, je l'avoue, à tous ceux qu'on élèvera au poste que vous occupez,—en faisant inscrire au *Feuilleton* une motion qui ferait de vous le véritable et ultime arbitre de la Chambre.

Je devrais peut-être dire un mot sur le point de vue que j'adopte et que partage, je crois, presque chacun dans l'opposition officielle, au sujet du sous-amendement proposé par le député d'Assiniboïa (M. Argue). Je ne crois pas que nous puissions appuyer cette motion. Pour ma part, je ne puis l'appuyer, pour deux raisons: la première, et aussi la plus fondamentale, c'est que nous considérons l'expression "économie planifiée" comme un synonyme poli de "socialisme", ce qui n'est certainement pas un pur hasard. Contrairement à ce que certains honorables vis-à-vis disaient lorsqu'ils siégeaient de ce côté-ci, notre parti n'est pas et n'a jamais été, et ne sera jamais je pense, un parti socialiste.

M. Winch: Que pensez-vous donc d'une économie planifiée?

L'hon. M. Pickersgill: L'honorable député ne m'a peut-être pas bien entendu. Je dis qu'à mon avis l'expression employée par l'honorable député siégeant dans ce coin est un synonyme poli du mot "socialisme". C'est pour cette raison qu'il nous paraît impossible d'emboîter le pas, mais peut-être devrais-je dire qu'il me paraît impossible à moi d'appuyer le sous-amendement. Voici l'autre raison. L'honorable député d'Assiniboïa, sans que je sache trop pourquoi, car je pense qu'il partage notre point de vue sur cette question, a laissé de côté la mention du mot "détourner" qui figure dans l'amendement proposé par le chef de l'opposition. Nous estimons que la Chambre doit se prononcer sur cette question de détournement du commerce. Nous ne voulons donc pas, en appuyant le sous-amendement, rayer de l'amendement la mention de détournement. Tous les membres de la Chambre, me semble-t-il, pourraient maintenant voter en faveur de l'amendement présenté par mon chef. Vu que le premier ministre (M. Diefenbaker), depuis les élections, a répudié le programme antérieur du gouvernement qui tendait à détourner le commerce, le premier ministre et chacun de ses partisans ne devraient pas avoir de difficulté à voter en faveur de la proposition visant à ajouter les mots que mon chef a proposé d'ajouter à la motion.

En recourant à cet argument, j'agis comme le premier ministre lui-même lorsqu'il siégeait de ce côté-ci de la Chambre. En 1953, il a soutenu, comme l'a fait son chef, lorsqu'ils ont proposé un amendement semblable quant à la forme, sinon quant au fond, qu'il ne s'agissait pas d'une motion de censure et que les ministres et leurs partisans n'avaient aucune raison de ne pas l'appuyer.

Le très hon. M. Diefenbaker: Avez-vous alors été de cet avis?

L'hon. M. Pickersgill: J'ai examiné les débats sur cette question et, en réponse au premier ministre, puis-je faire observer que ni moi, ni le premier ministre d'alors, ni, autant que je me le rappelle, un membre siégeant de ce côté-là n'avons exprimé d'opinion sur le sujet. Il est vrai que nous avons voté contre l'amendement.

A un égard, je crains d'être extrêmement conservateur, différant en cela du député de Hull (M. Caron), et c'est à l'égard de la constitution. Quand on propose un amendement à l'Adresse, de ce côté-ci de la Chambre, je pense que le gouvernement a peut-être trop peu de latitude pour manœuvrer.

Je félicite cordialement les motionnaires de l'Adresse en réponse aux discours du trône (MM. Lafrenière et Nielsen). Ils ont retenu l'attention de la Chambre. Ils se sont fort bien exprimés. J'avoue avoir été charmé par la forme de leur exposé plus que par son fond. J'ai eu l'impression que la formation de ces députés présente peut-être de grandes lacunes. Tous les deux semblent souffrir de la même illusion, d'ailleurs partagée par les nouveaux députés et même par quelques-uns des représentants qui ont fait un bref stage à la Chambre l'an dernier. Ils croient que l'histoire de notre pays s'est arrêtée le 6 juin 1891 pour reprendre son cours le 10 juin 1957. Avant que les députés applaudissent trop, on devrait peut-être leur rappeler qu'ils effaceraient le souvenir de sir Robert Borden, de M. Meighen, de M. Bennett et de quelques autres personnages. Je soupçonne que la maladie, si c'est une maladie, ou la carence, —je suppose que "carence" est le terme en vogue aujourd'hui et celui que je devrais employer,—donc, la carence, dis-je, dont ces messieurs semblent souffrir vient de ce qu'ils ont été temporairement éblouis par la "vision". J'ai bien l'impression qu'avec le temps ils finiront par recouvrer la vue, du moins en partie.

Il serait singulièrement peu gracieux de ma part de ne pas offrir de félicitations et de ne pas payer mon tribut d'admiration, admiration très vive, encore qu'hésitante peut-être, au premier ministre pour sa victoire sans précédent du 31 mars. Comme le savent des honorables députés, je suis un vétéran de plusieurs campagnes électorales, et je n'en suis par sorti sans y laisser quelques plumes. Or, à ce titre, je sais reconnaître une belle victoire. Il ne fait pas de doute que le premier ministre mérite une large part des félicitations qu'appelle cette victoire.

Je ne doute pas que le premier ministre se réjouisse de l'élection de 207 de ses candidats. Rien de plus naturel. Mais nous nous rappelons tous la parabole des 99 brebis qu'on laisse pour courir après la brebis perdue. Je suis bien sûr que de toutes les victoires du 31 mars, celle qui fait le plus chaud au cœur du premier ministre, c'est bien celle de l'honorable député de Restigouche-Madawaska (M. Van Horne). Ce que j'en dis se fonde sur un appel électoral lancé par le premier ministre en 1957 en faveur de l'honorable député de Restigouche-Madawaska. Il conviendrait, me semble-t-il, de consigner cet appel au hansard car il contient une appréciation de la valeur réelle de cet honorable député telle qu'établie par son leader. Voici le compte rendu textuel de ce que le premier ministre a dit, le 4 mai 1957, à un ralliement conservateur, à Campbellton, au sujet de l'honorable député de Restigouche-Madawaska.

...Charlie Van Horne a rendu des services; il a exposé à la Chambre des communes les problèmes propres à cette province...

Il s'agit du Nouveau-Brunswick.

...et en particulier à cette circonscription historique, digne d'être représentée aux Communes selon les plus belles traditions.

Ce n'est pas tout.

Je le considère comme un de mes très bons amis. Pendant toute la durée de son mandat à la Chambre des communes j'ai eu pour lui la plus haute estime. Pour terminer mes observations en ce sens, je vous dis simplement ceci: Je veux que vous retourniez Charlie Van Horne à la Chambre des communes. Notre parti veut cet homme-là.

J'ose dire qu'il peut le garder.

Nous en avons besoin au sein de notre parti pour exposer les idées du Nouveau-Brunswick et, en particulier, du littoral nord du Nouveau-Brunswick, à la prochaine législature canadienne.

Il est ici, monsieur l'Orateur, et je suis sûr que le premier ministre est heureux de l'avoir.

Je ne partage pas entièrement les vues exprimées par l'honorable député d'Assiniboïa quant aux raisons de la victoire du premier ministre. Son analyse renferme une large part de vérité. A mon avis, la population estimait, peut-être avec raison, qu'il n'est pas prudent de laisser les affaires du pays pendant trop longtemps entre les mains d'un Parlement où aucun parti distinct ne possède de majorité. C'est ce qu'ont pensé beaucoup de gens qui n'appuient pas habituellement le

parti du premier ministre. Certains signes qu'on a pu distinguer au cours de la campagne électorale et certains témoignages semblent confirmer cette idée.

L'esprit sportif dont a parlé l'honorable député d'Assiniboïa s'est aussi manifesté. On estimait,—ce n'était pas mon avis, je vous l'accorde,—que le gouvernement actuel n'avait pas occupé le pouvoir pendant assez longtemps pour s'affirmer et qu'il fallait lui fournir une occasion réelle de démontrer s'il peut ou non gouverner le pays.

Quoi qu'il en soit, c'est ce que la population a décidé. Pour ma part, je ne parle qu'en mon nom personnel, je crois connaître assez les institutions parlementaires et je crois être un démocrate assez convaincu pour conclure que le rôle de l'opposition, dans les circonstances actuelles, ne doit pas être de faire obstacle à un gouvernement qui a reçu un tel mandat mais de s'acquitter des obligations de l'opposition de la façon qui convient le mieux à la bonne exécution des affaires parlementaires.

A mon avis, le premier ministre y est pour beaucoup, je le répète, dans la victoire de son parti. En octobre dernier, j'ai dit que je croyais que le premier ministre se prenaît peut-être pour un surhomme et que j'avais bien peur,—peut-être a-t-il pensé que je l'espérais,—qu'il ne soit déçu dans ses efforts pour poursuivre son œuvre. En fait, ses performances du point de vue physique, humain, ou plutôt ses performances surhumaines, m'ont jeté dans l'étonnement, ainsi que le pays et chacun de nous à la Chambre. Quoi que nous pensions des idées qu'il s'efforçait de propager, et je dirai franchement que je les tiens pour pas grand chose, je trouve que nous ne pouvons nous empêcher d'admirer son énergie infatigable et bien dirigée, l'usage habile qu'il fait des mots et sa façon plus habile encore peut-être de se servir d'images plutôt que de mots.

Nous avons certes vécu la campagne politique la mieux organisée que le pays ait jamais eue. Je sais que suivant l'expression consacrée de Madison Avenue, dont toute la technique a été importée pour les élections au Canada, il s'est agi de ce qu'on appelle, dans le métier, une campagne de saturation, cette même sorte de campagne que, malheureusement, ceux d'entre nous du moins qui voulons connaître la température et savoir ce qui s'est passé dans le monde, avons à subir chaque matin en écoutant à la radio la réclame d'Ipana et de Pepsodent.

Quoique ce ne soit pas le genre de campagne qui m'attire, je dois avouer sans chercher à le nier qu'elle a marché. On me

dit que le parti conservateur, suivant une évaluation faite par des conservateurs, aurait dépensé à la dernière campagne pour la publicité dans les journaux seulement,—et ce sont des personnes capables de dresser une pareille évaluation qui me l'on dit,—un demi-million au bas mot. Cet argent, monsieur l'Orateur, ne pousse pas sur les arbres!

Une voix: Et vous, combien avez-vous dépensé?

L'hon. M. Pickersgill: Rien qui puisse s'y comparer à aucun moment!

Une voix: Combien avez-vous dépensé en 1953?

L'hon. M. Pickersgill: Rien qui puisse se comparer à ce montant, et les députés peuvent aisément le vérifier. (*Exclamations*) Si les députés veulent consacrer leurs discours à ce sujet, ils pourraient éventuellement garder leurs commentaires pour quand leur temps viendra plutôt que d'empiéter sur le mien.

Je le répète, cet argent ne pousse pas sur les arbres, et comme toute personne ayant un peu d'expérience le sait très bien, ce montant ne représente qu'une partie infime du coût total de la dernière campagne.

Je ne dis pas qu'on ait en cela enfreint la loi de quelque façon. Je cite tout simplement le fait dont il faudrait davantage tenir compte au Canada, selon moi. Et ici, je ne pense pas de façon particulière à nos amis d'en face; mais il me semble que tous ceux qui tiennent au gouvernement parlementaire et représentatif devraient s'inquiéter de l'augmentation énorme observée depuis quelques années dans le coût des élections, parce que, à mon avis, c'est peut-être le domaine où un bill des droits s'impose davantage. Il importe souverainement de trouver moyen d'assurer à ceux qui ont peu de moyens aussi bien qu'à ceux qui ont beaucoup d'argent une occasion à peu près égale d'exposer les idées avant les campagnes électorales pour l'élection des membres de cette Chambre qui, en somme, avec les autres secteurs du Parlement est souveraine et le restera, indépendamment des transformations que peut subir notre régime britannique.

Un autre aspect relatif aux élections comportait quelque chose de nouveau au Canada, selon moi. Plus que jamais, à ma connaissance, (encore ici, il s'agit peut-être simplement d'une tendance qui s'est accentuée depuis quelques années, non seulement au Canada, mais dans les autres nations parlementaires), on a exalté un seul homme lors des dernières élections. C'était le culte du chef. En disant cela, je ne songe nullement à manquer de

respect envers ceux qui occupent les banquettes ministérielles,—la plupart sont absents en ce moment,—mais ils ont joué un rôle bien secondaire au cours des dernières élections. Le premier ministre s'est montré très peu généreux, selon moi, en disant l'autre jour que pendant la dernière campagne électorale on n'avait pas accordé beaucoup d'attention aux discours de l'honorable député d'Essex-Est (M. Martin). Or je puis dire au premier ministre qu'on a accordé plus d'attention aux discours de cet honorable député qu'à ceux de n'importe quel représentant du gouvernement, à l'exception du premier ministre lui-même.

M. Pallett: Mais ils sont revenus!

L'hon. M. Pickersgill: L'honorable député d'Essex-Est aussi! Les ministres conservateurs ont compté pour très peu et je répète, sans vouloir minimiser l'importance des partisans du gouvernement, que les simples députés qui ont appuyé le gouvernement ont compté pour moins que rien. Il importait à peu près nullement que qui que ce fût soit mis en nomination dans quatre ou cinq provinces. La population a voté pour un homme et ce n'était pas le candidat tory de l'endroit.

Une voix: Vous n'aviez pas un pareil chef.

L'hon. M. Pickersgill: Je ne dirais certainement pas qu'il fût tellement mauvais. Cependant, j'ai été quelque peu surpris quand le premier ministre a affirmé, manifestant dans quelle mesure ils estiment ces hommes, qu'en raison de l'écrasante majorité dont il disposait, il n'y avait pas réelle nécessité de débattre à la Chambre l'accord NORAD.

M. Pallett: Ce n'est pas du tout ce qu'il a dit.

L'hon. M. Pickersgill: Le député n'a qu'à consulter le hansard pour l'interpréter comme il l'entend. C'est en tout cas ainsi que je l'ai compris.

Une voix: Vous avez mal compris.

M. Pallett: Interprétation déformante.

L'hon. M. Pickersgill: On se console comme on peut...

Une voix: Ce n'est pas grand chose.

L'hon. M. Pickersgill: En effet, ce n'est pas grand chose, si le député le veut, mais de ce côté-ci de la Chambre nous nous consolons comme nous pouvons, et j'espère pouvoir inclure ces messieurs qui siègent dans le coin près de vous, monsieur l'Orateur, quand nous disons que, même après la campagne sursaturée dont nous avons été témoins récemment, 43 p. 100, c'est-à-dire 43 personnes sur cent qui ont voté dans notre pays ont fait preuve d'assez de force de caractère pour ne pas se laisser influencer. Elles ne se sont pas laissé persuader... je cherche un mot plus ou moins anodin, monsieur l'Orateur. Il nous est cependant d'une certaine consolation de constater que, dans les localités et dans les secteurs de l'électorat qui connaissaient peut-être le mieux l'activité du gouvernement, je veux parler du service public et des forces armées, les proportions ont été vraiment très différentes.

La Chambre voudra peut-être patienter un instant et me permettre de dire qu'en dépit de la défaite qui a été...

Une voix: Désastreuse.

L'hon. M. Pickersgill: Je remercie l'honorable député de son intervention, mais je ne considère nullement notre défaite comme désastreuse. Je considère qu'elle a été écrasante. Je substituerai le mot "écrasante". Elle a été écrasante, mais elle n'a certainement pas été désastreuse.

Une voix: Tout dépend de l'endroit où vous siégez.

M. l'Orateur: A l'ordre! Peut-être l'honorable député savoure-t-il l'observation qu'il fait, mais on a quelque difficulté à entendre lorsque les interruptions sont aussi générales qu'elles l'ont été.

L'hon. M. Pickersgill: Je remercie Votre Honneur. Dans l'opposition officielle, nous estimons que, même si nous n'avons obtenu en cette occasion que 33 p. 100 des suffrages, l'appel qu'a adressé notre chef était fondé sur la raison et sur les faits; que, du début à la fin de la campagne, notre chef n'a rien dit qu'il aura raison de regretter plus tard.

M. Nielsen: Dites-nous un mot des igloos?

L'hon. M. Pickersgill: J'ai souvent dit que je suis un homme politique, non pas un prophète; mais je m'aventurerai dans le dangereux domaine de la prophétie en allant jusqu'à dire que l'on constatera, avant bien des mois, que le gouvernement actuel adoptera la plupart des propositions que le chef de l'opposition (M. Pearson) a faites au cours de la dernière campagne électorale. Nous n'avons qu'à attendre et nous verrons bien.

Il y a une autre consolation pour nous, de ce côté-ci de la Chambre: ce n'est pas la première fois que des prophètes—si je puis encore employer ce terme—sont plus honorés à l'étranger, temporairement du moins, que dans leur pays. Certes, dans tous les pays libres du monde on a du mal à comprendre pourquoi le chef de l'opposition ne fait pas partie du gouvernement canadien, mais j'ai bien confiance que viendra le jour où il le dirigera.

Je veux maintenant parler d'un des membres des quatre ou cinq dernières législatures,

qui n'est pas ici aujourd'hui non parce qu'il a été défait aux élections mais parce qu'il ne s'y est pas présenté. Il s'agit du très honorable Louis St-Laurent. Peu de députés, j'en suis sûr,—certainement peu de ceux qui ont siégé ici avec lui,—nieraient qu'il a été un des hommes publics les plus illustres de notre histoire. Mais M. St-Laurent était bien plus qu'un ornement. Je ne suis pas sûr qu'il me remercierait d'employer ce mot à son sujet. M. Mackenzie King, qui a fait une longue carrière politique et dont la capacité de jugement était extraordinaire, m'a dit une fois avoir connu personnellement des gens qui avaient connu intimement tous les ministres depuis la confédération. Après avoir lui-même fait partie du ministère Laurier, il était resté dans la vie publique à partir de ce moment jusqu'en 1949. Or M. Mackenzie King m'a confié qu'à tout prendre M. St-Laurent était le ministre le plus compétent que le Canada ait jamais eu en aucun temps, qu'il savait mieux saisir un plus grand nombre de problèmes que tout autre ministre. Je peux me faire le porte-parole de ceux qui ont siégé avec lui dans les conseils et affirmer, sans révéler de secret, que nous étions continuellement étonnés de l'étendue de ses connaissances à la fois détaillées et précises sur presque tous les genres de questions imaginables que nous ayons jamais eues à examiner.

M. St-Laurent était bien différent de M. Mackenzie King. Il m'a toujours semblé que M. Mackenzie King avait un talent inégalé pour naviguer en eaux peu profondes, éviter les écueils, sauter les obstacles, savoir se retirer en eaux sûres et attendre les courants favorables et,—si je peux continuer ma métaphore,—rester à flot et rentrer à bon port. Les méthodes de M. St-Laurent étaient toutes différentes. M. St-Laurent gouvernait en ligne droite; toutefois, il commençait par déblayer la route; il en enlevait les pierres. Le résultat de cette façon d'agir c'est qu'à maintes reprises il a accompli des choses qui, sous une direction moins habile, auraient provoqué des débats prolongés et acrimonieux. Durant les neuf ans qu'il a été premier ministre il a accompli des choses qui, une fois réalisées, l'objectif une fois atteint, semblaient si faciles et si plausibles qu'il a créé l'illusion que notre pays était facile à gouverner. Je ne pense pas que le premier ministre actuel partage cette illusion, mais s'il la partage, je ne crois pas que ce soit pour très longtemps.

Tant à la Chambre que devant le pays, M. St-Laurent était doué d'une extraordinaire capacité de faire paraître non seulement plausible mais aussi comme étant la seule ligne de conduite à suivre celle qu'il préconisait. Combien de fois j'ai entendu ses adversaires dire ici que ce qu'il faisait était bien, mais qu'il ne le faisait pas de la bonne manière. On peut dire, je crois, que la période de neuf ans dont nous avons joui pendant qu'il était premier ministre est celle où nous sommes venus plus près qu'à toute autre époque de notre histoire, et ce peut être vrai aussi pour bien des années à venir, de réaliser l'unanimité sur les questions publiques.

Les réalisations de cette période sont même plus remarquables encore. Je me permets de prendre un peu de temps de la Chambre,—peut-être parce que j'exerce la profession d'historien et aussi parce qu'il y a lieu de rafraîchir la mémoire de ceux qui siègent ici pour la première fois,—pour signaler quelques réalisations accomplies de juin 1891, soit à la mort de Macdonald, à juin 1957. La Confédération a été menée à son terme. Selon moi, l'union de Terre-Neuve avec le Canada a été la plus grande réalisation de M. St-Laurent, une réalisation qui n'était pas facile et n'allait pas de soi, non plus. A certains moments, au cours des négociations, en 1948, on se demandait s'il serait possible d'en venir à une entente. Plus de 40 p. 100 des Terre-neuviens, y compris celui qui représente actuellement la province au sein du cabinet, s'étaient prononcés contre l'union. Mais elle s'est réalisée.

Sous le régime de M. St-Laurent, pour la première fois en temps de paix, nous avions adhéré à une grande alliance destinée à prévenir une autre guerre mondiale et c'était la première fois qu'en temps de paix nous expédiions des troupes outre-mer pour prévenir la guerre. Je serais surpris qu'on puisse me dire qui, avant M. St-Laurent, ou peut-être un autre de son temps, aurait pu assurer une telle unanimité.

Ce que beaucoup d'entre nous oublient, c'est que pendant trois ans, de 1951 à 1953, notre pays, sous la direction de M. St-Laurent, a dû faire la guerre en Corée, de l'autre côté du Pacifique, y consacrant un effort important et efficace avec l'appui unanime tant de la Chambre que du pays.

Nous avons fait de grands progrès vers le parachèvement officiel (je dis seulement "officiel", car chacun sait qu'en esprit cette évolution était complétée depuis bien longtemps) de notre nationalité. Je veux dire, évidemment, le transfert de l'autorité définitive à la Cour suprême et les mesures, non encore terminées, qui ont été prises pour rapatrier notre constitution. Je parle de la nomination, pour la première fois, d'un de nos citoyens en qualité de représentant de la souveraine en notre pays. Ces choses ont été réalisées; et elles se sont réalisées en même temps que, d'autre part, nous raffermissions ces liens intangibles qui unissent ensemble toutes les collectivités du monde qui utilisent nos institutions parlementaires britanniques. Nul, je

crois, (et je suis sûr que le premier ministre se rangera immédiatement à cet avis) ne saurait contester l'apport considérable que M. St-Laurent a contribué à l'évolution du statut de l'Inde et du Pakistan au sein du Commonwealth, à cette époque où des ajustements et rapports très difficiles et délicats devaient se faire.

Il y a eu aussi d'autres choses d'ordre interne, au sujet desquelles l'unanimité ne se ferait peut-être pas aussi aisément. Durant tout ce temps, nous avons mis en œuvre des programmes fiscaux et commerciaux qui, bien que les députés de l'opposition les critiquaient dans les détails, faisaient certainement l'admiration de tout le reste du monde libre. C'est durant cette période que nous avons établi la sécurité de la vieillesse pour tous sans évaluation des ressources et je regrette beaucoup que mon collègue, l'honorable député de Montmagny-L'Islet (M. Lesage) ne soit pas ici aujourd'hui, lui qui a tant fait au sein du comité pour obtenir l'unanimité à l'égard de cette mesure. Nous avons jeté les bases du régime d'assurance-hospitalisation que le présent gouvernement met maintenant à exécution et qui sera tout à l'honneur de mon collègue, l'honorable député d'Essex-Est (M. Martin), de même que le principe de la péréquation auquel n'ont pas dérogé les honorables députés qui siègent en face lorsqu'ils ont décidé d'apporter, de leur propre chef, des améliorations aux relations fiscales avec les provinces. Ils ont rendu un grand hommage à l'habileté et au sens de l'équité de MM. St-Laurent et Harris, les principaux artisans de ce programme.

Je suis sûr que le ministre sans portefeuille, l'honorable député de Greenwood (M. Macdonnell) admettra sans réserve qu'à n'en pas douter les universités de notre pays auraient eu vraiment de grandes difficultés si M. St-Laurent n'avait pas pris l'initiative en dépit d'une vive opposition dans sa propre province et d'une vive opposition de la part des gens qui appuyaient nombre de candidats qui jouissent maintenant de la majorité à la Chambre. Je constate avec plaisir, monsieur l'Orateur, que, en dépit de cette opposition, quand les crédits ont été déposés par le ministre des Finances (M. Fleming) l'autre jour, les subventions destinées aux universités y figuraient, dans les mêmes termes exactement qu'avait employés M. St-Laurent.

On a beaucoup parlé du Nord du Canada. En fait, je me suis souvent demandé si cette vision célèbre n'était pas réellement le reflet de l'aurore boréale. Cependant, on a créé l'impression dans notre pays, semble-t-il, que c'est le premier ministre qui a découvert le Nord du Canada en 1957. En fait, les progrès réalisés dans le Nord,—à mon avis, l'honorable député du Yukon (M. Nielsen) l'a clairement démontré dans son discours,—ont été si rapides depuis la fin de la guerre que l'honorable député du Yukon s'est offusqué de ce qu'un député puisse croire que, dans les circonstances officielles, on pourrait y porter autre chose que la jaquette et le pantalon rayé.

M. Nielsen: Le gouvernement libéral n'a pas le mérite de ces progrès.

L'hon. M. Pickersgill: Ils sont entièrement dus à la ligne de conduite suivie au cours des dix dernières années, d'abord par M. Winters, puis par l'honorable représentant de Montmagny-L'Islet. Abstraction faite des projets d'avenir, la seule chose pratique qu'a faite le gouvernement, à mon avis, la seule mesure concrète qu'il a prise en ce qui concerne le Nord, c'est d'avoir soustrait le *Labrador* à la Marine de guerre pour en faire un brise-glace ordinaire.

Pendant bien des années, on a rêvé des deux côtés de la frontière internationale d'aménager la Voie maritime du Saint-Laurent, mais on a rencontré un obstacle après l'autre et ce n'est que grâce à l'initiative de M. St-Laurent, appuyé par le député de Laurier (M. Chevrier) et le chef actuel de notre parti, alors secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qu'on a pu surmonter ces nombreux obstacles et mettre l'entreprise en bonne voie.

M. Pallett: Et qui est-ce qui vous a exhorté à le faire?

L'hon. M. Pickersgill: Si le niveau de l'emploi est aussi élevé aujourd'hui au Canada,—et nous savons tous qu'il n'est pas plus élevé que nous le souhaitons,—c'est, dans une large mesure, parce que notre gouvernement était, ces dernières années, dirigé par M. St-Laurent et qu'il a eu assez de prévoyance, d'énergie et de diplomatie pour mettre en œuvre cette entreprise.

Je pourrais poursuivre, naturellement, et parler d'autres grandes entreprises dont la plus remarquable est peut-être le pipe-line à propos duquel nous n'avons pas d'excuses à faire.

M. l'Orateur: Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais je ne puis l'inciter à continuer, étant donné que son temps est expiré.

M. H. M. Horner (Jasper-Edson): Monsieur l'Orateur, j'aimerais tout d'abord ajouter mes félicitations à celles qu'on vous a déjà adressées à l'occasion de votre élection à votre poste élevé. Je suis sûr que vous continuerez de vous acquitter de vos fonctions de la même manière que celle qui vous a mérité tant d'estime au cours de la dernière législature.

J'aimerais aussi féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Lafrenière et Nielsen) de l'excellence de leurs exposés.

Je n'avais pas l'intention de recommencer la dernière lutte électorale; mais, en ma qualité de nouveau député, j'aimerais vous communiquer mes impressions du discours de l'honorable représentant de Bonavista-Twillingate (M. Pickersgill). Au risque d'être impertinent, je suis convaincu que l'honorable député n'a pas accompli son devoir en tant qu'un dirigeant de l'opposition dans son discours de cet après-midi. Il n'a pas énoncé une seule critique d'ordre pratique. En maintes occasions, le premier ministre (M. Diefenbaker) a signalé que nous sommes parfaitement conscients de notre écrasante majorité et que nous entendons que l'opposition joue son rôle à la Chambre. Mais je soutiens que les discours pareils à celui que nous venons d'entendre sont un pur gaspillage de temps. En tant que jeune député, j'ai été renversé de voir ce qui se passe d'ordinaire à la Chambre. J'en suis sûr, tel n'est pas le but de notre réunion ici. Si le député aime à donner la comédie, je lui conseille de s'adresser à Radio-Canada, qui manque parfois d'acteurs. La première partie de son discours se réduisait à du babillage.

Je déclare sincèrement et solennellement au parti libéral que s'il continue de la sorte, il ne retrouvera plus jamais la confiance des Canadiens, surtout ceux de l'Ouest. A ce propos, je vais raconter un incident qui est survenu durant la campagne électorale dans ma circonscription. Un libéral nonagénaire me déclara un jour: "Vous savez, si je pensais qu'ils se repentent un petit peu, je voterais peut-être pour eux, mais il ne se repentent pas même un petit peu". Ils persistent actuellement dans la même attitude.

Le député de Bonavista-Twillingate a parlé du premier ministre. J'aimerais qu'on sache que le premier ministre est l'un des plus grands Canadiens vivant actuellement. Si l'honorable député est un historien, comme il le prétend, il devrait savoir que l'une des caractéristiques de la grandeur est de savoir réunir autour de soi des personnes capables et compétentes. A mon avis, c'est justement ce que le premier ministre a su faire.

Avec un peu plus d'humilité, monsieur l'Orateur, j'aimerais vous exposer, ainsi qu'à la Chambre, les observations de mes commettants de Jasper-Edson. Cette circonscription, qui s'étend sur environ 250 milles carrés, est un Canada en miniature. On y trouve la plupart des principales industries et tous les groupes ethniques importants. C'est pour moi un grand honneur de représenter ces braves gens et une circonscription si riche de promesses pour l'avenir du Canada.

[M. Horner (Jasper-Edson).]

Je ne vois pas de meilleure façon de faire connaître ma circonscription que d'emmener les honorables députés le long de ce qui, nous l'espérons, deviendra la route de la Tête Jaune reliant Edmonton à Jasper et, par le pas de la Tête Jaune, atteignant la côte. Dans l'est de ma circonscription et à l'extrémité occidentale de la ville d'Edmonton se trouvent certaines des plus belles terres arables du pays. Là, le problème est avant tout agricole. Je tiens à vous assurer de la reconnaissance des gens de la région envers le gouvernement, qui a reconnu que l'agriculture de l'Ouest se trouvait et se trouve présentement en face d'un problème. C'est ce que l'ancien gouvernement a refusé de faire.

La population se réjouit beaucoup des mesures législatives que le gouvernement a déjà adoptées; toutefois, elle est plus heureuse encore de l'attitude qu'il affiche envers l'agriculture. Elle se réjouira de l'intention du gouvernement de modifier la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies et la loi sur le prêt agricole canadien, qui toutes deux n'étaient guère utiles aux collectivités septentrionales.

Plus à l'ouest et, en somme, sur presque toute l'étendue de la circonscription, l'activité pétrolière est très intense. Le champ pétrolifère Pembina, qui est peut-être le plus vaste du Canada, est situé dans Jasper-Edson. C'est ce champ pétrolifère qui a fait surgir les nouvelles villes de Drayton-Valley, Cynthia et Lodge-Pole dans une région qui, il y a à peine quelques années, était vierge. Au nom des gens de la région, opérateurs de perforatrices rotatives, foreurs, manieurs d'outils, travailleurs ordinaires, je dis qu'ils sont heureux de la politique du gouvernement à l'égard du pétrole. Nous félicitons le gouvernement d'avoir établi la commission Borden. Outre le champ Pembina, nous avons d'autres gisements de pétrole et de gaz disséminés d'un bout à l'autre de la circonscription; les plus importants cependant sont situés dans la zone Edson-Whitecourt. Nous partageons aussi avec l'honorable député de Peace-River (M. Baldwin) le nouveau gisement des collines Swan. Les industriels du pétrole ont des difficultés en ce moment, mais je pense qu'ils considèrent le gouvernement actuel comme le seul qui puisse résoudre leurs problèmes, comme il a résolu les problèmes d'autres industries.

Toujours plus loin vers l'Ouest en suivant la route de Yellowhead, nous arrivons à la ville principale de la circonscription. J'emploie le mot "ville" parce que nous n'avons pas de cités dans la circonscription de Jasper-Edson. Notre plus grande ville est Edson qui

vit de la culture mixte, des pipe-lines, du pétrole et du gaz. Nous espérons que le gouvernement décidera de la choisir pour y établir le nouveau pénitencier fédéral. Je puis certifier à la Chambre que cette région convient parfaitement à un tel projet.

Nous avons également dans Jasper-Edson une industrie houillère. Dans la région connue sous le nom de Coal Branch où s'étaient autrefois créées 11 villes exploitant un grand nombre de mines, il ne reste plus maintenant qu'une ville et une mine. Je tiens à dire que de tous les candidats de ma circonscription aux dernières élections j'ai été le seul à avoir le courage de visiter Coal Branch et de m'entretenir avec la population de ce problème. Nous savons que c'est un grave problème. Le gouvernement s'en rend compte également. J'espère que le gouvernement continuera à étudier les moyens qui pourraient nous permettre de ressusciter et de maintenir cette importante industrie.

Plus à l'ouest, le long de la route de Yellowhead, se trouve la seule importante fabrique de pâte de bois des provinces des Prairies, celle d'Hinton, nouvelle ville qui n'était auparavant qu'un simple bureau de poste et qui compte maintenant 4,000 habitants. Évidemment, cette nouvelle ville est en butte à tous les problèmes d'expansion municipale qui se posent partout au pays. Nous espérons que le gouvernement songera à l'aménagement d'une ligne de raccordement vers le nord pour rejoindre le transcontinental dans la région d'Edson-Hinton.

Dans Jasper-Edson, à l'extrémité de notre secteur de la route de Yellowhead, nous avons le parc national de Jasper, endroit vraiment pittoresque des Rocheuses canadiennes. J'invite tous les membres de la Chambre à venir y passer leurs vacances. Nous demandons au gouvernement de remanier prochainement la législation actuelle à l'égard des parcs nationaux, afin que la population puisse aussi profiter du programme d'expansion que le gouvernement a eu le courage d'annoncer. Nous le félicitons très chaleureusement du nouveau programme qu'il a exposé pour Jasper. La population du parc et tous les visiteurs ont attendu en vain cette initiative pendant vingt années d'indécision libérale.

Au nord de la route d'Yellowhead qui traverse intégralement la circonscription, nous avons une région de culture mixte et d'exploitation forestière aux environs des villes de Barrhead, de Mayerthorpe et de Whitecourt. C'est uniquement la loi fédérale sur l'habitation qui, adoptée l'été dernier, a empêché l'industrie des sciages de Jasper-Edson de disparaître. Cette loi a maintenu l'industrie sur pied l'été dernier et a permis d'employer un grand nombre d'hommes l'hiver dernier. L'industrie continue d'employer beaucoup d'ouvriers en ce moment même et continuera de les employer durant l'été.

Ma circonscription renferme bien d'autres régions. Nous avons une nouvelle centrale thermique au lac Wabamun. Nous avons aussi une usine de carton à Wabamun. Les députés peuvent donc voir que cette vaste région compte un grand nombre d'industries et beaucoup de gens de types différents. Ils peuvent constater pourquoi les habitants de Jasper-Edson ont entrevu si rapidement et si bien l'idéal. Si on leur en fournit l'occasion, ces gens peuvent mettre la circonscription et le Canada en valeur mieux que quiconque. On n'en demande pas d'avantage au gouvernement, on ne demande qu'une chance.

Il importe au plus haut point que notre population conserve les libertés qui forment son patrimoine. A cet égard, il faut, je crois, faire une petite mise en garde. Nous devrions voir à ce que l'État ne se mêle pas de trop près des affaires personnelles du particulier. C'est pour cette raison que j'estime que l'État socialiste, l'économie dirigée, ne saurait assurer le bonheur d'un pays.

Quelques mots maintenant au nom des habitants de ma circonscription qui font partie des syndicats. Depuis que le Congrès du travail du Canada s'est réuni à Winnipeg, j'ai reçu pas mal d'observations d'hommes qui, du fait de leur adhésion à un syndicat, craignent d'avoir à appuyer un parti politique dont ils ne veulent pas. Je signale la chose au Congrès du travail du Canada. Qu'il y songe sérieusement, pour peu qu'il veuille conserver les avantages qu'il a acquis pour les travailleurs.

Nous avons beaucoup entendu parler des humanités par ceux qu'il me plait d'appeler le groupe des huit, qui siège à votre gauche, monsieur l'Orateur. Ces messieurs sembleraient donner à entendre qu'ils en ont le monopole. Il sera peut-être bon de rappeler aux honorables députés qu'il fut un temps où le parti créditiste estimait, lui aussi, avoir ici un droit d'auteur, mais il a bien fallu, hélas, qu'il y renonce. Ainsi que tout le monde ici le sait, le premier ministre est célèbre dans notre pays pour sa maîtrise des humanités. Je pourrais ajouter aussi aussi que, dans une économie dirigée, l'idéal des humanités ne saurait longtemps survivre, puisqu'on se rendrait compte qu'il est impossible de le conserver, étouffé qu'il serait par l'esprit bureaucratique.

Je voudrais maintenant mentionner plusieurs questions. Tout d'abord, je me réjouis de ce que le gouvernement entend créer un office de liaison pour les petites entreprises. J'espère que cet office pourra fournir du crédit aux petits hommes d'affaires, qui, pour peu qu'ils en aient la chance, pourraient participer dans une plus grande mesure que

ce n'est actuellement le cas à la mise en valeur de notre pays. Quant aux investissements étrangers pour la mise en valeur de nos ressources, nous de l'Ouest sommes fermement convaincus qu'il y a lieu de garantir à leur égard une direction canadienne plus efficace. Nous nous rendons compte parfaitement, toutefois, qu'il faut favoriser ces investissements au Canada, de façon à accélérer la mise en valeur de notre territoire.

J'aimerais dire un mot de l'éducation. Un grand nombre d'orateurs ont évoqué cette question. On en entend beaucoup parler à l'heure qu'il est. Elle a acquis une grande importance. Je croirais manquer à mon devoir si je n'exposais mes vues sur les méthodes éducatives actuelles. A mon avis, c'est le cours élémentaire qui fait la faiblesse de notre système. Il faut commencer par l'améliorer avant de passer à des échelons plus élevés de l'instruction publique. C'est chez nous, dans nos propres collectivités, au sein de nos propres commissions scolaires, qu'il faut commencer; il faut que nos enfants connaissent la nécessité de l'instruction et qu'ils tiennent à pousser plus loin leurs études. Nous nous rendons compte qu'une aide financière est nécessaire au niveau universitaire. Cependant, je signale encore une fois que c'est au bas de l'échelle qu'il faut commencer; autrement, si nous commençons par le haut, nous risquons de perdre pied.

A titre de médecin, je désire appuyer l'idée d'un plan national d'hospitalisation. Dans ma circonscription, et aussi au sein de ma profession, nous nous réjouissons à l'idée de l'établissement d'un plan national d'hospitalisation. Cependant, j'ai des idées bien arrêtées à ce sujet. Il nous faut surtout prendre garde que les plans provinciaux n'assument la direction de nos hôpitaux au point d'en déloger l'initiative privée. Le fait est que les hôpitaux privés à l'heure actuelle, ne sont pas nécessairement meilleurs que les hôpitaux de l'État mais ils ont certes plus d'égard pour la population qu'ils desservent. Tout programme national d'assurance médicale doit s'inspirer de ce même principe de l'intervention minimum de l'État.

En terminant, monsieur l'Orateur, je souligne de nouveau que nous sommes les représentants de la population et que les Canadiens veulent être libres de mettre leur pays en valeur sans trop d'intervention de la part du gouvernement. J'espère que les vues que j'ai exprimées ne paraîtront pas trop étroites. Comme vous le savez, monsieur l'Orateur, il s'est produit, en Alberta, au cours de quelques mois, un énorme changement d'opinion; nous devons faire de notre mieux pour soumettre à la Chambre les nouvelles idées de l'Alberta.

[M. Horner (Jasper-Edson).]

M. N. W. Martin (Timmins): Monsieur l'Orateur, à titre de membre du groupe dont un honorable député a dit hier qu'il était assez pesant, je tiens tout d'abord à vous offrir ses félicitations, après tant d'autres, à l'occasion de votre élection au poste élevé que vous occupez. Je suis sûr que le malaise ressenti par les membres de l'opposition et même dans tout le pays à la suite de la victoire écrasante du gouvernement a été atténué dans une large mesure par votre nomination à ce poste élevé. Vous avez su dans le passé faire honneur aux dignes fonctions qui vous sont dévolues.

(*Texte*)

Monsieur l'Orateur, je profite aussi de l'occasion pour féliciter le proposeur de l'Adresse en réponse au discours du trône (M. Lafrenière). L'honorable député de Québec-Montmorency a fait à la Chambre un début prometteur. La maîtrise avec laquelle il s'est acquitté de sa tâche démontre, à n'en pas douter, que vraiment la confiance qu'on lui a témoignée en lui conférant l'enviable honneur de proposer l'Adresse n'était pas mal placée.

(*Traduction*)

Je tiens également à féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Lafrenière et Nielsen). L'honorable représentant du Yukon (M. Nielsen) a tout d'un vétéran puisqu'il a enregistré trois victoires et une défaite en l'espace de neuf mois; il a certainement gagné ses épaulettes. Il a eu en tout cas un incontestable mérite. J'aimerais également féliciter l'honorable représentant de Restigouche-Madawaska (M. Van Horne). Son allusion à Radio-Canada m'a paru être la seule occasion où il ait pu dérider ses collègues. Je pourrais même dire, monsieur l'Orateur, que c'est à peu près la seule fois où j'ai relevé dans son discours des opinions que je ne pouvais pas partager pleinement. S'il avait mentionné à qui exactement il voulait vendre Radio-Canada, nous aurions peut-être pu examiner aussi cette question. Je pense qu'il faut le féliciter du courage dont il a fait preuve en formulant ces observations. Il a certainement ajouté du relief à cette auguste assemblée. Je puis ajouter que s'il parvient à convaincre ses collègues, ou du moins la majorité d'entre eux, d'adopter le programme qu'il a exposé hier, je considérerai la possibilité de traverser l'allée centrale et de me joindre à lui. Sinon, et s'il conserve les convictions qu'il a si bien exprimées hier, je puis lui dire qu'il y a de la place pour lui de ce côté-ci.

On me permettra quelques mots de ma propre circonscription, Timmins. J'aimerais

souhaiter une bienvenue, un peu tardive il est vrai, au premier ministre (M. Diefenbaker) au ministre des Transports (M. Hees), au Solliciteur général (M. Balcer), à l'honorable député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert), qui fut adjoint parlementaire au ministre de la Production de défense, et l'honorable député de Parkdale (M. Maloney), qui était adjoint parlementaire au ministre du Travail, ainsi qu'à d'autres qui se sont rendus dans ma circonscription au cours des quelques derniers mois. Si leur mission n'a pas été couronnée de succès, je ne doute tout de même pas qu'ils aient joui là-bas de l'hospitalité pour laquelle le Nord est si bien connu. Me conformant ici à l'exemple donné par l'honorable député de Bonavista-Twillingate (M. Pickersgill), j'aimerais leur assurer que dans le Nord nous voyons admirablement les aurores boréales et qu'il est fort possible en effet que le manque de succès de leur mission là-bas puisse être attribué au fait que les habitants du lieu aient pu confondre la vision dont ils parlaient avec ce météore.

J'aimerais aussi dire en cette enceinte combien je suis reconnaissant à tant d'habitants de la circonscription de Timmins. Ce qu'ils ont fait est peut-être sans exemple dans notre pays. Au moins 75 mineurs, au cours des deux dernières élections, ont quitté leur équipe de travail et travaillé gratuitement, toute la journée, pour élire leur député.

J'aimerais continuer et traiter de quelques-uns des problèmes qui se posent dans ma circonscription. Je crois que tous les députés ont reçu la semaine dernière un exemplaire de ce livre bleu publié sur les localités d'exploitation des mines d'or. C'est une étude des problèmes et de l'avenir économique de ces localités. Je ne m'étendrai pas longuement sur cette question aujourd'hui. J'espère seulement que, bien qu'ils soient très affairés, les députés pourront trouver le temps d'étudier ce livre. Il expose clairement et très bien nombre de problèmes, sinon tous, qui se posent dans les localités d'exploitation de mines d'or. Peut-être y a-t-il lieu de signaler que ce livre n'a pas été publié par le syndicat ni par la direction des mines mais qu'il prend l'intérêt des localités elles-mêmes ou des conseils municipaux de ces diverses localités. En plus de ce livre, le ministre des Finances (M. Fleming) a plusieurs fois reçu des représentants du syndicat et de la direction. Je suis sûr qu'après avoir étudié ces trois aspects des régions en question, on pourra apporter une certaine attention aux problèmes qui s'y posent.

Pour ce qui est de la mise en valeur projetée des territoires du Nord, j'espère qu'on songera à au moins un aspect qui pourrait aider beaucoup la circonscription que j'ai l'honneur de représenter. Je remarque dans le discours du trône qu'il est question d'une certaine entente à élaborer avec les provinces, en plus du programme d'exécution de travaux dans les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon. L'un des grands problèmes dont a souffert ma région dans le passé a été le manque de routes convenables dans les localités et en dehors des localités. Timmins est située à l'extrémité d'une ligne de chemin de fer secondaire et également d'une route secondaire reliée à la grand'route. J'estime que cet état de choses a empêché les touristes américains de venir faire ce qui aurait été normalement un voyage extrêmement intéressant. Je suis persuadé qu'une localité ayant des mines d'or serait très intéressante à visiter pour les touristes venant de l'autre côté de la frontière. Si la route pouvait être achevée ou si le gouvernement fédéral pouvait aider la province d'Ontario à construire ce qui ne représenterait maintenant qu'un court tronçon de route à partir de Sault-Ste-Marie, la route ferait une boucle et ce groupe de localités du moins profiterait beaucoup de l'industrie touristique.

La campagne autour de Timmins et de la mine d'or de Porcupine est abondamment dotée de lacs qui offrent les meilleures pêches de la province. Les forêts également offrent la meilleure chasse à l'original qui puisse se faire dans le pays. Si ce dernier tronçon de route qui, je crois, ne serait l'affaire que de 20 à 25 milles, pouvait être achevé, il profiterait non seulement à notre localité mais augmenterait l'activité touristique du pays en général. Certaines mesures à ce propos auraient certainement pour effet de clarifier la vision qui a semblé échapper à l'Ontario septentrional.

J'ai été plutôt déçu de constater que le discours du trône ne dit rien des intentions du gouvernement au sujet d'un plan national de pension ou, comme nous disons dans le nord, un plan de pension transférable, ou encore, comme l'a promis le premier ministre, un plan qui se rapprocherait du plan de sécurité sociale des États-Unis. J'ai ici le *Daily Press* de Timmins du 21 mars dernier, où je lis la manchette que voici:

> Le premier ministre dit que le gouvernement copiera le programme de pension des États-Unis; il en fait la promesse lors d'un arrêt-surprise à l'aéroport de Porcupine.

Je lis ensuite, et le journal cite intentionnellement le premier ministre:

> "Nous espérons l'appliquer au Canada."

J'ai été fort déçu de ce que gouvernement ne nous ait fait part d'aucun projet à ce sujet.

Je remarque, dans cet article, une autre chose au sujet de laquelle je tiens à rassurer

le premier ministre. Ce journal affirme ce qui suit:

Deux voitures pleines d'agents de la police ontarienne et de membres de la Gendarmerie royale étaient sur les lieux et l'on avait pris toutes les mesures de sûreté nécessaires.

Je tiens à assurer au premier ministre que, même si nous n'élisons pas de députés conservateurs là-bas, ceux-ci ne sont pas en danger quand ils séjournent dans notre région. Nous voudrions les y revoir n'importe quand.

(*Texte*)

Monsieur l'Orateur, un des faits les plus significatifs qu'aient révélé les dernières élections, c'est que nos partis politiques ne sont plus calqués sur les cadres raciaux. Pour la première fois depuis plus d'une génération, les Canadiens d'expression française ont accordé leur confiance au parti qui forme présentement le gouvernement. La population de langue française du pays a aussi accordé un ferme appui au parti que je représente. Le chef du parti Social démocrate dans le Québec, M. Michel Chartrand, est venu bien près de se faire élire lors des dernières élections. Dans ma propre circonscription de Timmins, nous avons été témoins d'un fait très intéressant; j'y ai reçu un appui beaucoup plus considérable de la part des Canadiens français, tandis que mon adversaire conservateur, qui était lui-même d'ascendance française, a surtout reçu l'appui de la population de langue anglaise.

C'est là, à mon avis, un indice fort encourageant. Il est de bon augure, pour l'unité future de notre beau pays, que nos concitoyens votent en qualité de Canadiens plutôt qu'à titre de membres de certains groupes ethniques.

(*Traduction*)

Je désire parler d'un événement significatif qui s'est produit d'abord en juin dernier et qui vient de se répéter le 31 mars. Je veux parler de l'élection de l'honorable député de Vancouver-Centre (M. Jung). Ce député est, je crois, le premier représentant élu à la Chambre qui soit un Canadien d'origine orientale et j'aimerais lui souhaiter la bienvenue ici, encore que j'arrive un peu tard pour le faire. J'ai été quelque peu déçu qu'il n'ait pas trouvé opportun ou possible de rendre le moindre hommage à au moins deux hommes qui ont contribué beaucoup à le faire élire. Je veux parler, évidemment, du fondateur de mon parti, M. J. S. Woodsworth, et de l'ancien député de Vancouver-Kingsway, M. Angus MacInnis. Si les honorables députés se donnaient la peine d'examiner le compte rendu de cette époque, ils verraient que ces deux hommes ne manquaient pas de se lever en Chambre pour défendre le droit de vote des Canadiens d'origine orientale, ce qui était fort impopulaire à ce moment-là.

On se rappellera qu'en Colombie-Britannique, aux élections générales de 1935, les membres du parti auquel il appartient se sont ralliés au parti libéral fédéral et ont employé les mots mêmes qu'avait alors employés M. Woodsworth à la Chambre contre ces gens-là. Je crois qu'il est tout à l'honneur de MM. Woodsworth et MacInnis d'avoir maintenu leur attitude, non pas à l'égard d'un problème populaire en tout temps et non pas simplement opportun du point de vue politique, mais à l'égard d'un problème qui leur paraissait comporter un élément de justice. Je me réjouis de ce que le temps leur a donné raison.

J'aimerais parler aussi de ce qui s'est produit à la Chambre l'autre jour. Le chef de notre parti à la Chambre, le député d'Assiniboïa (M. Argue) rendait hommage à notre chef national, l'ex-chef de la CCF en Chambre; quand il a signalé qu'à Radio-Canada un reporter éminent avait qualifié de désastre national la défaite de M. Coldwell, il y a eu des rires étouffés parmi les vis-à-vis de l'arrière-plan. Je l'ai noté avec plaisir, les ministériels des premières banquettes n'ont pas ri; mais je me permettrai de donner un conseil aux nouveaux députés. Si après leur séjour à la Chambre, qu'il soit bref ou long, ils ont acquis le respect de leurs adversaires, l'amitié de leurs collègues et l'admiration de milliers de Canadiens, leurs efforts n'auront pas été vains.

Un phénomène déplorable s'est produit à travers le pays: le sentiment se répand, à l'échelon provincial comme au niveau fédéral, que tout le monde doit être du côté gagnant. Je le dis à regret, ce sentiment a été favorisé par les partis politiques en cette enceinte et dans les assemblées législatives. Je ne puis comprendre comment un parti ou un membre de parti qui se réclame de la véritable démocratie puisse jamais recommander une telle attitude. Le monde offre aujourd'hui des exemples de ce qui arrive lorsque tous les gens sont du côté du vainqueur. Il y en a beaucoup trop et nous en connaissons les tragiques résultats. Quiconque préconise une telle idée risque fort de trahir son pays et le système parlementaire.

J'ai écouté avec intérêt le discours du nouveau représentant de Winnipeg-Nord-Centre. Je rappelle que le porte-parole de cette circonscription de 1921 à 1958 a été, soit M. J. S. Woodsworth, soit M. Stanley Knowles. Je félicite le nouveau député de cette circonscription. Son premier discours à la Chambre lui fait honneur; toutefois, je regrette qu'il l'ait un peu gâté en par-

lant, après d'autres, de la sorte d'économie dirigée que notre groupe est censé représenter. Il suffit de parcourir le discours du trône pour constater qu'il expose tout un programme d'économie dirigée. Si nous examinons franchement la situation qui règne au pays nous admettrons que notre économie est actuellement dirigée. Les membres du gouvernement ne s'opposent pas à l'économie dirigée; ils s'opposent à une économie qui serait dirigée par le public. Notre économie est dirigée puisqu'il y a des plans pour ceci et cela; elle est dirigée, non pas dans l'intérêt commun, cependant, mais dans l'intérêt de quelques particuliers.

On a parlé du programme cécéfiste tel que l'expose le manifeste de Regina de 1933. Je prierais l'honorable député qui en a parlé de se reporter à l'année 1933 et de se demander quel était alors le programme de son parti. J'oserais dire que les principes dont il s'inspirait à cette époque-là étaient tels que toute une génération de Canadiens a dû atteindre l'âge adulte avant qu'il retrouve la confiance de la population, confiance qui s'adresse d'ailleurs non pas au parti conservateur, mais au parti de Diefenbaker.

Parlant de notre groupe, un honorable député a dit qu'il aimerait l'appeler le groupe des huit. Étant donné que le présent gouvernement a été élu non pas comme gouvernement conservateur mais comme un gouvernement Diefenbaker et que tout de suite après les élections il est revenu à un régime conservateur, il serait peut-être tout aussi juste de l'appeler le groupe des 208.

Le parti libéral a été jugé insuffisant, ce qui fait qu'en désespoir de cause bien des Canadiens se sont tournés vers John. Beaucoup d'honorables députés qui siègent du côté du gouvernement doivent leur élection non pas tant à un sentiment proconservateur mais plutôt à un sentiment antilibéral.

Une tâche énorme attend le gouvernement. Tout d'abord, il doit corriger les erreurs de l'ancienne administration libérale; deuxièmement, il doit expier les fautes de l'ancien gouvernement conservateur, même si ce gouvernement remonte à très loin et, évidemment, il doit gouverner le pays démocratiquement, malgré son énorme majorité, et enfin résoudre les nouveaux problèmes au fur et à mesure qu'ils se présentent. Je m'engage à l'aider pleinement dans tous ses efforts. Il y a, de l'autre côté de la Chambre, 208 députés pour chanter ses louanges; il y en a beaucoup trop peu de ce côté-ci pour lui signaler ses erreurs, ses fautes et ses omissions. Je ferai ma part et je m'efforcerai d'accomplir mon devoir sous ce rapport.

M. John Drysdale (Burnaby-Richmond): Monsieur l'Orateur, c'est avec confiance et plaisir que je prends la parole pour la première fois à la Chambre. Je dis avec confiance, car bien que ce soit mon premier discours, je siège aux premières banquettes. Ma seule inquiétude c'est que d'ici, je ne puis que reculer. Je voudrais tout d'abord vous féliciter de votre élection à votre poste actuel et féliciter également l'Orateur suppléant et les députés qui ont proposé l'Adresse en réponse au discours du trône.

Je tiens également à dire qu'en plus de me trouver placé aux premières banquettes pour le présent débat, il m'a été réservé également une autre surprise. Vous vous souviendrez, monsieur l'Orateur, que durant la réception qui a suivi le discours du trône, j'ai eu le plaisir de vous avoir été présenté comme sénateur. J'ai constamment souri au premier ministre (M. Diefenbaker) et j'ai étudié mes notes et mes lettres avec assiduité, mais je tiens à vous assurer que, heureusement ou malheureusement, mon statut n'a pas changé.

J'aimerais parler un instant de l'honorable député de Bonavista-Twillingate (M. Pickersgill) qui est revenu assez hâtivement sur certaines de ses observations lorsque l'honorable représentant de Jasper-Edson (M. Horner) est intervenu. L'honorable représentant de Bonavista-Twillingate qui est historien, je crois, éprouve une difficulté qui se pose en ce moment à un bon nombre de députés, c'est-à-dire qu'il vit dans le passé. Il a attribué la victoire du parti conservateur à une surenchère de publicité. Mais j'ai bien l'impression que c'est plutôt une satiété du libéralisme qui a entraîné la grande victoire conservatrice.

Il est peut-être peu charitable de parler du groupe qui siège à votre gauche à cause de son petit nombre, mais je ne puis m'en empêcher. Je pense que la réduction de son nombre pourrait être une forme de pénalisation provenant d'une sorte de train mythique entre Regina et Winnipeg, d'un manifeste à l'autre; et au cours de cette navette ininterrompue, certains d'entre eux n'avaient pas le temps de s'embarquer. Je pèse mes mots, car je vois à sa place le ménestrel à voix d'argent qui représente Kootenay-Ouest et qui désire peut-être intervenir. Puisqu'il n'intervient pas, je vais passer un instant à la circonscription de Burnaby-Richmond que j'ai l'honneur de représenter.

A l'exemple d'autres orateurs, j'aimerais la décrire brièvement. La région de Burnaby se trouve en Colombie-Britannique, et est limitée au nord par Burrard-Inlet, au sud par le Fraser, à l'ouest par une banlieue du nom

de Vancouver, et à l'est par une autre banlieue du nom de New-Westminster. La circonscription de Richmond, qui se trouve dans une autre municipalité, se trouve à l'embouchure du Fraser, tandis que plus à l'ouest se trouve une série d'îles, l'île Lulu qui est très grande, l'île Sea, et d'autres îles plus petites.

J'aimerais emprunter la Chambre des communes un instant et la redisposer verbalement; je garantis aux honorables députés qu'aucun meuble ne changera de place. A titre d'illustration, on pourrait peut-être considérer les banquettes ministérielles comme le point le plus élevé de la Chambre, et dire qu'elles représentent la municipalité de Burnaby. Le grand tapis vert serait le Fraser. Ce n'est pas la bonne couleur, parce que les eaux tourbillonnantes et boueuses du Fraser sont plutôt grises comme les murs. Le bureau du greffier serait l'île Lulu et, là où est le sténographe,—j'espère qu'il ne sent pas l'humidité aux pieds,—serait l'île Sea, où se trouve l'un des plus grands aéroports du monde. Les avions nous transportent à Victoria en 15 minutes et à Amsterdam en 15 heures en partant de cet aéroport. Il convient, selon moi, que la masse dorée soit sur l'île Lulu, parce que là apparaissent et s'incarnent les grandes perspectives d'avenir de l'Ouest.

Je dirai, en passant, que la municipalité de Burnaby a une superficie de quelque 40 milles carrés et celle de Richmond, d'environ 58 milles carrés. Il se construit beaucoup de maisons dans ces localités.

Passant maintenant au discours du trône, je me permettrai de faire quelques propositions à ceux qui occupent les banquettes ministérielles. J'espère qu'on y trouvera matière à étude plutôt qu'une critique du gouvernement. Tout d'abord, j'aimerais dire combien mes commettants sont satisfaits du programme du logement et de l'affectation de 350 millions de dollars à cette fin, dont une forte partie, je l'espère, ira à Burnaby et à Richmond, car l'industrie de la construction y a grandement besoin de ces fonds. La constriction momentanée des fonds disponibles pour l'habitation, il y a quelques semaines, a porté un dur coup à l'industrie de la construction. En outre, j'aimerais exprimer ma gratitude au ministre du Travail (M. Starr) pour avoir prolongé les prestations saisonnières versées aux chômeurs. Cette mesure devrait aider à résoudre un problème immédiat qui se pose aux deux municipalités.

A propos d'une autre question mentionnée dans le discours du trône, on rapporte qu'il y aura une forte expansion du réseau d'aéroports et de routes aériennes. J'aimerais ici soulever un très important problème. Ainsi que je l'ai mentionné, l'aéroport de Vancouver est un des plus considérables et des plus occupés du Canada. Cet aéroport est utilisé par les exploitants de petits avions; mais, par suite de l'intensification du trafic des nombreuses lignes de transport aérien, il est devenu nécessaire de déménager les exploitants de petits avions. Port-Moody, à 18 milles environ de l'aéroport de Vancouver par la voie des airs, est l'endroit proposé. Des propriétaires et des exploitants d'avions légers m'ont communiqué leurs protestations à propos de ce choix parce que cet endroit est peut-être un des moins favorables qui soient pour ce qui est du brouillard et de l'accessibilité. Je demande au ministre des Transports (M. Hees) et au ministre de la Défense nationale (M. Pearkes) de songer à faire aménager cet aéroport à Boundary-Bay.

A l'heure actuelle, l'aéroport de cet endroit, qui est très près de Vancouver, est occupé par un poste de télégraphie sans fil relevant du ministère de la Défense nationale. Je demande au ministre de songer à la possibilité de déplacer ce poste. Le ministère des Transports déclare que, parce que Boundary-Bay est très près de l'aéroport de Vancouver, l'établissement d'un aéroport à cet endroit nuirait au vol des avions de ligne. Je signale au ministre qu'à l'aérodrome de Boeing, à Seattle, d'où des avions légers décollent, nous avons à une distance de 7 milles seulement l'aéroport de Seattle-Tacoma, où le trafic aérien est lourd. Cela ne semble nuire nullement aux parcours de vols.

Je voudrais maintenant parler de la question des ports et fleuves. Le discours du trône annonce plus de travaux. Je signale au ministre des Travaux publics (M. Green) que la municipalité de Burnaby souhaite que, dans le dragage du Fraser, les déchets qui remontent ce fleuve soient déversés sur une étendue d'environ 1,100 acres qu'elle désire fort remettre en état. Pour réussir cette remise en état, les remblais doivent s'y étendre sur une profondeur de trois pieds environ. Cela exigerait d'abondants dragages, mais aiderait beaucoup la municipalité.

A propos du Fraser, j'aimerais parler des besoins de la municipalité de Richmond. Nous aurions un besoin urgent d'un quai d'assemblage. A l'heure actuelle, la navigation maritime remonte le bras sud jusqu'à New-Westminster. Tout en estimant le port de New-Westminster extrêmement satisfaisant, je dis que l'expansion de l'Ouest exige que nous ayons au plus tôt des installations de montage.

Permettez-moi d'en venir au chemin de fer à destination du Grand lac des Esclaves, annoncé dans le discours du trône. Partant

d'une plus large vue de la Colombie-Britannique, j'invite instamment le gouvernement à aménager ce chemin de fer de façon à ce qu'il puisse être raccordé au *Pacific Great Eastern*, qui va au sud jusqu'à Vancouver, porte du Pacifique. Le gouvernement ayant prédit une augmentation du commerce, je vois là l'un des meilleurs moyens d'y arriver.

Le discours du trône a aussi mentionné les pêcheries. Le gouvernement, y lit-on, s'efforcera sans relâche d'écouler les produits des pêches canadiennes. Il me faut signaler que cette année, qui marquera le centenaire de la Colombie-Birtannique, le saumon sockeye sera aussi de la fête. En 1954, la montaison comptait 12 millions de saumons, dont on a pris 9 millions et demi. On prévoit que cette année, l'année du centenaire, la prise surpassera celle de 1954.

A propos du poisson, je voudrais parler très brièvement d'une question extrêmement litigieuse qui revêt une grande importance pour la population de ma circonscription, surtout celle de la ville de Steveston, parce qu'elle compte exclusivement sur l'industrie de la pêche. Je veux parler de la controverse poisson-énergie. Je prie le ministre des Pêcheries (M. MacLean) d'entreprendre le plus tôt possible l'exécution de ce qu'on pourrait appeler un programme d'urgence et de recherches sur l'industrie de la pêche, en vue de trouver les moyens de faire remonter les cours d'eau au saumon au delà des barrages et d'en assurer ensuite la descente jusqu'à la mer. Le problème n'est pas encore résolu et la proximité du Fraser par rapport à la zone de Vancouver met au premier plan le problème du poisson et de l'énergie. Nous nous rendons compte de la nécessité de mettre l'énergie en valeur, mais l'industrie de la pêche est depuis un grand nombre d'années une des principales du Canada. Elle est la clef de voute d'une des industries fondamentales du Canada. J'aimerais qu'elle se maintienne et, à cette fin, il importe que nous ayons un programme convenable de recherches.

Je suis bien content du projet d'établir un service des petites entreprises au sein du gouvernement. Les gens de ma circonscription s'y intéressent de façon particulière parce que les petites entreprises y sont nombreuses. C'est aussi avec plaisir que j'ai appris qu'on projette de modifier la loi sur la citoyenneté canadienne. A propos de cette loi et des questions d'immigration, j'aimerais signaler au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration (M^me^ Fairclough) le problème d'un certain groupe de Canadiens d'origine japonaise dans ma région. Avant mon départ pour Ottawa, les représentants de ce groupe sont venus me voir pour m'exposer leurs problèmes. Vous n'ignorez sans doute pas, monsieur l'Orateur, que peu après le début de la guerre les Canadiens d'origine japonaise ont été privés de leur citoyenneté britannique et de la citoyenneté canadienne. A l'heure actuelle, la question intéresse peut-être une centaine de Japonais de ma région. Il s'agit de gens qui sont retournés au Japon parce qu'ils n'avaient aucun autre endroit où aller, ayant été privés de leur nationalité et de leur citoyenneté. Un assez grand nombre d'entre eux aimeraient revenir au Canada. J'aimerais bien qu'on prenne toutes dispositions nécessaires pour leur faciliter leur retour au Canada.

Un autre des problèmes qui se posent aux Japonais du Canada, c'est qu'une cinquantaine de femmes nées au Japon et qui habitent cette région et sont dans notre pays depuis 20 ans, peut-être, ne peuvent obtenir la citoyenneté canadienne du fait qu'elles ne peuvent pas encore parler anglais. Aux termes de la loi sur la citoyenneté,—il s'agit de l'article 10, paragraphe 1(e), obligation leur est faite de parler anglais. D'autre part, aux termes de ce même article, il est possible d'accorder la citoyenneté canadienne après 20 ans de résidence. Je prie instamment le ministre de faire parvenir aux juges des cours de comté de la région de Vancouver une circulaire appelant leur attention sur les dispositions de cet article.

Un autre des problèmes auxquels ont à faire face les Canadiens d'origine japonaise, c'est la difficulté de l'immigration. Je ne songe pas ici à l'immigration dans son ensemble, mais aux Japonais qui ont leurs parents au Japon. Le règlement actuel dispose qu'il faut que la mère soit âgée de plus de 65 ans et le père de plus de 70 ans. Je prie instamment le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration d'envisager la possibilité d'abaisser cette limite d'âge, sinon de la supprimer entièrement.

Je vais revenir très brièvement à un exposé général sur les problèmes posés par les finances municipales. Comme vous le savez, les municipalités éprouvent des difficultés du fait que pour elles, le fonds représente peut-être la source principale de revenu. Or, on s'en rend compte, c'est l'une des assiettes fiscales les moins souples que nous ayons. J'attire brièvement l'attention du gouvernement sur ce problème et l'exhorte à étudier en premier lieu une aide fédérale à l'instruction pour soulager les municipalités du fardeau énorme qui est le leur. Deuxièmement, je propose que soit instituée une caisse renouvelable à laquelle les municipalités pourraient emprunter à des taux très bas l'argent nécessaire aux immobilisations dont le besoin est pressant. De plus, je voudrais qu'on

étudie la possibilté d'exempter les municipalités de l'impôt fédéral de 10 p. 100 sur les articles tels que les machines, tuyaux d'égout, etc., à l'usage exclusif des municipalités.

En ma qualité de nouveau député, je voudrais parler maintenant de l'excellent service et peut-être de l'attention sympathique dont j'ai bénéficié plusieurs fois de la part des fonctionnaires de différents ministères fédéraux. Je précise que ce n'est pas comme député au Parlement que je suis allé dans ces ministères, mais comme simple particulier, et j'ai toujours été frappé par la sincérité des fonctionnaires et le service extrêmement rapide qui m'a été accordé.

Je suis enchanté de voir maintenant les messagers en uniforme, parce que, lorsqu'ils ne le portaient pas, je pouvais difficilement les distinguer des députés. Il en est résulté une situation embarrassante. J'ai sonné un messager et, pure coïncidence, un ministre de notre gouvernement provincial s'est présenté à la porte. J'ai commencé à lui donner une commission, mais heureusement je me suis rendu compte de la situation.

Encore une fois, nous célébrons cette année le centenaire de la Colombie-Britannique. Comme nous avons beaucoup d'espace dans Richmond et Burnaby, on devrait songer, si le Parlement doit siéger durant les mois d'été, à venir siéger sur la côte ouest. Je sais que cela susciterait des difficultés; mais j'ai enduré la température d'Ottawa depuis trois semaines, depuis la neige jusqu'à la pluie et une forte humidité. Selon moi, si le Parlement siégeait sur la côte ouest, nous y trouverions de grands avantages et cela relèverait notre courage.

Lorsque nous arrivons au Parlement, nous voyons la devise au-dessus de l'entrée: "D'un océan à l'autre, de l'Est à l'Ouest." Je crois que le parti conservateur incarne très bien cette devise, parce qu'il possède l'unité d'un océan à l'autre, ayant des représentants de toutes les provinces et des deux langues du pays.

(*Texte*)

M. Armand Dumas (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, je vous serais reconnaissant de bien vouloir transmettre à l'honorable député de St. Paul's (M. Michener) mes plus sincères félicitations à l'occasion de sa réélection au poste très important de *first commoner*.

A vous, j'offre mes plus sincères félicitations pour votre nomination au poste d'Orateur suppléant de la Chambre. C'est un grand honneur qui est bien mérité.

Je suis heureux de me joindre à ceux qui m'ont précédé pour féliciter l'honorable député de Québec-Montmorency (M. Lafrenière) de la façon dont il s'est acquitté de la tâche difficile, mais très honorable, de proposer l'Adresse en réponse au discours du trône.

(*Traduction*)

Je suis également très heureux d'offrir mes sincères félicitations à l'honorable député du Yukon (M. Nielsen) en sa qualité de second motionnaire de l'Adresse. Sa connaissance du Nord sera un atout, non seulement pour son parti, mais pour nous tous qui nous intéressons vivement aux problèmes de cette région du Canada.

Je me propose, monsieur l'Orateur, de limiter mes observations à un seul secteur de notre économie, à savoir, l'industrie minière. Cependant, avant d'entamer cette question, j'espère qu'on me permettra de faire quelques commentaires sur certaines propositions contenues dans le discours du trône. Le discours du trône nous annonce que nous serons appelés à approuver certaines mesures et crédits afin de maintenir l'emploi par l'accélération de travaux publics utiles et par l'encouragement donné à la mise en valeur et à la transformation de nos ressources naturelles. On nous informe aussi que nous serons appelés à pourvoir à un programme important d'investissements devant être appliqué par les ministères du gouvernement et par les sociétés de la Couronne, ainsi qu'à assurer de l'aide aux gouvernements provinciaux pour certains genres convenus de projets. On mentionne notamment des aéroports et des lignes aériennes, des ports, des cours d'eau et des immeubles publics.

Pour encourager l'expansion nationale dans le Nord, on nous dit également qu'on nous demandera d'autoriser la construction d'une ligne de chemin de fer menant au Grand lac des Esclaves, et de voter les fonds nécessaires à la construction de routes importantes nécessaires à la mise en valeur dans le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et les provinces, avec la coopération de leurs gouvernements. Le gouvernement se propose également d'entreprendre un programme de recherches en vue d'aider la mise en exploitation des ressources minérales des îles arctiques.

Le discours du trône comprend bien d'autres propositions, dont deux ont déjà été adoptées: les modifications de la loi sur l'assurance-chômage et de la loi nationale sur l'habitation. On veut donner l'impression que la plupart des propositions exposées par le discours du trône sont nouvelles et audacieuses, alors qu'en fait peu d'entre elles entrent dans ces catégories. Ce prétendu programme antirécession est loin d'être clair. Si nous mettons à part l'augmentation des fonds publics rendus disponibles en vertu de la loi nationale sur l'habitation, on ne

trouve en fait aucune proposition précise pouvant créer des emplois dès demain. Quand la Chambre aura donné suite à certaines de ces propositions et quand certaines d'entre elles seront sorties de l'étape de l'examen préalable, nous nous trouverons dans une autre saison d'hiver et devant une autre vague de chômage saisonnier. Il me semble, par exemple, que le gouvernement aurait pu être beaucoup plus énergique dans le domaine des travaux publics. Il aurait pu déjà, de concert avec les provinces et avec leur collaboration, prendre les mesures nécessaires pour procurer aux municipalités les capitaux dont elles ont tellement besoin, à des taux d'intérêt raisonnables, de façon à leur permettre d'exécuter un vaste programme d'améliorations. Une mesure de ce genre aurait pu être présentée au Parlement dès le début de la session et on aurait pu se mettre immédiatement au travail. La mesure aurait immédiatement augmenté l'emploi sur une beaucoup plus grande échelle que ne peut le faire le gouvernement fédéral au moyen de travaux entrepris directement par lui.

Bien que la valeur totale de la production canadienne en minéraux a dépassé, en 1957, de 50 millions de dollars celle de 1956, certains secteurs de l'industrie ont éprouvé de graves difficultés au cours de la même période. Les trois bas métaux traditionnels, soit le cuivre, le plomb et le zinc, suscitent encore bien des ennuis et, si nous ne trouvons pas le moyen de redresser la situation, nous constaterons une régression beaucoup plus marquée de la production de ces trois bas métaux en 1958. Le fléchissement général des marchés internationaux au cours des douze derniers mois a eu, dans l'ensemble, des répercussions dans l'industrie minière. La demande a ralenti et diminué pour la plupart des produits minéraux et les prix ont naturellement baissé.

Cette tendance a été bien plus accentuée dans le cas du cuivre, du plomb et du zinc. Par exemple, le prix du cuivre, qui a atteint un niveau sans précédent au début de 1956, a baissé de plus de 40 p. 100 dans la dernière partie de 1957. Les prix du plomb et du zinc ont également baissé d'environ 20 et 25 p. 100 respectivement au cours de la même période. En 1957, les expéditions de cuivre, de plomb et de zinc ont diminué de 93 millions, 6 millions et 26 millions de dollars respectivement.

Ces conditions défavorables dans la production du cuivre, du plomb et du zinc ont eu des répercussions graves au Canada. Plusieurs mines ont dû suspendre ou arrêter leur activité, tandis que d'autres ont dû restreindre leur production. Les perspectives de l'avenir immédiat de l'industrie minière ne sont pas bien brillantes. Les trois principaux bas métaux (le cuivre, le plomb et le zinc) éprouvent de graves difficultés. Les stocks de cuivre aux États-Unis sont à leur plus haut niveau depuis 19 ans. Cependant, il se peut que le prix du cuivre se remette à monter. Les prix sont assez stables depuis quelques semaines au Canada et aux États-Unis.

On ne peut en dire autant du plomb et du zinc. Le prix du plomb a baissé encore d'un demi-cent à New-York la semaine dernière. Il a été réduit à 11½c. la livre, soit le plus bas niveau depuis juillet 1950. C'est la deuxième baisse en 1958; au cours des 12 derniers mois, le fléchissement a atteint 4½c. au total. Les dernières statistiques de l'industrie du zinc aux États-Unis confirment que ce métal reste dans une position peu satisfaisante. Il y a trop de plomb et de zinc. D'après un relevé récent fait par le *Northern Miner*, nous constatons que durant les quatre premiers mois de 1958 non seulement des problèmes ont assailli les producteurs, mais l'on prévoit aussi la possibilité d'autres réductions, à moins que la demande ne reprenne au cours des prochains mois.

La production du minerai de fer et d'amiante sera bien au-dessous du niveau de l'an dernier, à moins que la demande ne s'accentue fortement au second semestre de 1958. Outre ces problèmes d'approvisionnements excédentaires, de consommation réduite et de baisse des prix dont je viens de parler, les producteurs canadiens de cuivre, de plomb et de zinc souffriront peut-être d'autres inconvénients si le gouvernement américain pousse l'imprévoyance au point de céder à ceux qui demandent une hausse des droits douaniers à l'égard de ces denrées. La menace d'un accroissement des droits de douane qui pèse sur le plomb et le zinc exportés aux États-Unis est très grave. Tant qu'elle ne se sera pas réalisée, le gouvernement canadien ne doit pas relâcher ses efforts en vue d'empêcher l'imposition de ces droits accrus, car une fois qu'ils auront été établis, on peut craindre qu'ils restent en vigueur à perpétuité.

Nos producteurs de cuivre s'inquiètent aussi de savoir que le Congrès des États-Unis est actuellement saisi d'une proposition demandant la réimpositon de droits à l'importation du cuivre, suspendus depuis avril 1951. A moins que les pouvoirs du président des États-Unis pour la réglementation du commerce et des droits de douane ne soient prorogés, un impôt de 1.7c. à 2c. sur la livre de cuivre s'appliquera automatiquement à compter du 1er juillet prochain. Il faut espérer qu'il sera possible de proroger ces pouvoirs présidentiels.

Le 14 mai dernier, j'ai posé au ministre du Commerce (M. Churchill) une question à

ce sujet, comme l'atteste la page 66 du hansard de ce jour-là. J'ai demandé en particulier:

...quelle mesure on a pris pour donner suite aux recommandations que lui a adressées récemment l'Association canadienne d'extraction des métaux, au sujet du rétablissement éventuel des droits de douane sur le cuivre canadien par les États-Unis?

Le ministre a répondu, en somme, que le gouvernement canadien avait fait connaître ses idées au gouvernement des États-Unis sur l'importance qu'il attache à l'assurance qu'il veut avoir qu'on n'accroîtra pas les droits ou autres obstacles à l'égard de l'exportation de bas métaux du Canada aux États-Unis. Cela ne suffit pas. Le gouvernement ne devrait pas relâcher ses efforts le moins du monde, je le répète, avant que nous soyons absolument sûrs que le danger d'un relèvement des droits de douane à l'égard de nos trois principaux bas métaux ait complètement disparu. La *Canadian Metal Mining Association* a dit clairement au ministre qu'une telle décision de la part des États-Unis aurait des effets pour le moins désastreux sur l'industrie minière canadienne.

Au lieu d'accorder un relèvement des droits de douane, comme l'a recommandé la Commission du tarif, le gouvernement des États-Unis, il est vrai, a proposé d'établir un système de soutien des prix sous forme de subventions à l'égard du cuivre, du plomb et du zinc et d'autres bas métaux produits aux États-Unis. La première réaction que cette proposition a provoquée chez nous a été nettement favorable. On croit ici que les quelques cents de subvention dont il est question à ce projet pourraient maintenir l'industrie minière des États-Unis, sans stimuler dans une mesure appréciable une production supplémentaire qui pourrait diminuer les ventes des autres pays.

Toutefois on a l'impression actuellement que ce projet se heurte à une opposition très énergique de la part des producteurs américains et des cercles miniers de ce pays en général. On a dit qu'il était absolument impossible qu'il soit retenu par le Congrès. Il faut le regretter. Je suis persuadé en effet que cette proposition, remplaçant une hausse des tarifs, aurait aidé notre industrie minière à nous. Et ce qui importe davantage encore, elle aurait servi à aménager entre nos deux pays une atmosphère de bonne entente. Si donc ce projet est destiné à l'échec, il ne faut pas s'étonner que les producteurs canadiens de bas métaux soient actuellement en train de se rappeler mutuellement la nécessité dans laquelle ils se trouvent de renouveler l'opposition énergique de notre pays à ces propositions tarifaires américaines.

[M. Dumas.]

Ceci dit, j'estime que le gouvernement devrait songer très sérieusement à une autre proposition faite par la *Canadian Metal Mining Association,* aux termes de laquelle il apparaît de la plus haute importance que le gouvernement canadien fasse comprendre à l'administration des États-Unis l'importance absolument essentielle qu'ont les métaux du Canada, ainsi que nos minéraux et nos ressources d'énergie, du point de vue du maintien de la vigueur de l'économie intérieure américaine, comme du point de vue de notre défense commune. De plus, comme l'a signalé l'Association canadienne d'extraction des métaux, il est d'importance capitale d'appeler constamment et explicitement l'attention du gouvernement des États-Unis sur le fait que leur politique de restriction au commerce est tout à fait incompatible avec leurs besoins grandissants de métaux d'importance stratégique, de combustible et de sources d'énergie provenant du Canada. Il serait très opportun de mettre en œuvre un plan complet d'exploitation méthodique des ressources du Canada en vue de leur utilisation la plus profitable possible dans l'intérêt d'un essor économique et d'un effort conjoint de défense.

Des mesures analogues ont été prises dans le passé et je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas y recourir de nouveau. J'exprime l'espoir qu'on accordera une haute priorité à la proposition exposée par l'Association canadienne d'extraction des métaux.

Si, à l'heure actuelle, l'industrie minière du Canada n'est pas dans une situation aussi bonne que nous le souhaiterions, il n'en reste pas moins que nous avons tout lieu d'être optimistes et de croire que les perspectives lointaines sont aussi prometteuses que possible.

Dans les dernières années, l'industrie a joué un rôle de premier plan dans l'essor économique du Canada. A l'heure actuelle c'est un élément vital de notre économie et son avenir est pour bien dire illimité. A l'appui de cette affirmation, j'aimerais citer deux ou trois alinéas du rapport final de la Commission royale d'enquête sur les perspectives économiques du Canada. Voici ce qu'on lit, à la page 216 du rapport, sur l'accroissement de la production depuis 1930:

Cette production accrue, en favorisant directement et indirectement les investissements de capitaux, par la création de nouveaux besoins d'énergie, de transports, de fabrication, de logements et de services sociaux a été l'une des principales causes dynamiques de notre essor économique pendant toute la période d'après-guerre. De fait, en dépit de la diversité et de la maturité croissante de l'économie canadienne, c'est surtout parce que nos ressources minérales et nos autres richesses très précieuses étaient en grande demande que le rythme de notre expansion nationale a dépassé celui de la plupart des autres pays du monde libre depuis 1945.

Et voici comment le rapport conclut, à la page 237.

En résumé, on prévoit que notre industrie de l'extraction et du traitement des minéraux, grâce à sa croissance et à son évolution, occupera au sein de l'économie canadienne un rang supérieur à celui des industries forestières et à peine inférieur à celui de l'agriculture, du point de vue de son apport à notre production générale nationale.

Et voici maintenant la dernière phrase de cette conclusion:

Le nouvel essor appréciable qu'on entrevoit pour l'industrie de l'extraction et du traitement des minéraux atteste qu'on peut, à tous égards et sans crainte de se tromper, la considérer comme solidement établie et comme contribuant puissamment à la prospérité de l'économie canadienne.

Le Canada ne peut manquer d'obtenir une part de plus en plus grande de la demande mondiale, sans cesse croissante, de métaux et de minéraux, et les producteurs canadiens peuvent avoir confiance dans les marchés à long terme. Toutefois, entre-temps, il faut tout faire pour maintenir l'industrie en aussi bon état que possible. Nous devons tout faire pour maintenir l'emploi à un niveau aussi élevé que possible dans les mines. Il nous faut nous assurer que les producteurs canadiens ne seront pas forcés de relever la teneur de leur minerai, ce qui réduirait la durée de leurs mines. Nous devons encourager la prospection et l'exploration par tous les moyens possibles. Nous possédons les connaissances techniques, nous avons un ministère des Mines bien pourvu de compétences, je ne vois donc pas pourquoi notre pays marquerait le pas dans ce domaine. Parfois, il nous faut prendre des mesures extraordinaires. En pareil cas, il ne faut pas hésiter. C'est un secteur de l'économie qui doit rester sain et solide.

On nous annonce dans le discours du trône que des amendements seront proposés, au cours de la session, à la loi sur l'aide à l'exploitation des mines d'or. A cet égard, j'ai quelques propositions à formuler au ministre des Mines et des Relevés techniques (M. Comtois).

Premièrement, si le gouvernement est d'avis que d'autres questions doivent avoir la priorité durant la première partie de la session et, en conséquence, si les amendements à la loi sur l'aide à l'exploitation des mines d'or doivent être retardés jusqu'à la dernière partie de la session, j'engage le ministre des Mines et des Relevés techniques à formuler le plus tôt possible une déclaration nous renseignant sur la nature de ces amendements. Il nous serait très avantageux d'être renseignés là-dessus sans retard. L'industrie pourrait plus efficacement dresser ses projets pour l'avenir. De plus, si les modifications proposées constituent une façon totalement nouvelle d'aborder le problème, et j'espère que telle est leur nature, elles peuvent être un stimulant suffisant pour encourager la prospection, l'exploration et la mise en valeur, et augmenter ainsi l'emploi dans l'industrie minière. Dans ce cas, c'est dès maintenant qu'il faut faire une telle déclaration.

Deuxièmement, si le gouvernement n'a pas encore décidé de la forme exacte de ces amendements, ou s'il ne leur a pas donné une forme définitive, je lui conseille de tenir sérieusement compte de recommandations présentées, sous la forme d'un mémoire soigneusement rédigé, au ministre des Finances (M. Fleming) et au ministre des Mines et des Relevés techniques, il y a environ deux semaines, par un groupe de localités canadiennes vivant de l'extraction de l'or. Ces localités ont exposé dans leur mémoire une méthode pratique d'aborder le problème. J'aimerais la soumettre à l'attention de la Chambre. Je voudrais en même temps signaler tout particulièrement au ministre des Mines et des Relevés techniques l'excellence de la solution proposée par ce mémoire. A la page 88 du mémoire, nous lisons ce qui suit:

Une politique mixte pour l'or—Un autre programme possible comporterait le maintien, sensiblement dans sa forme actuelle, de la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or, mais avec certaines modifications importantes.

Premièrement, le mot "d'urgence"...

Cela n'est pas très important, toutefois.

...et l'idée d'urgence pourrait être écartée de la lettre et de l'esprit de la loi. Le but: conférer à la loi une validité normale et de longue portée.

Deuxièmement, la loi pourait être modifiée afin d'accorder aux mines une autre option à son sujet. Actuellement, une mine peut choisir de devenir admissible à l'assistance aux frais d'exploitation ou de vendre son or sur le marché libre durant certaines périodes de l'année. Une troisième possibilité pourrait lui être offerte: vendre son or à la Monnaie royale du Canada à un prix officiel qui serait plus élevé que $35 l'once.

Une politique mixte comme celle-là,—l'union de prix plus élevés et du maintien de l'aide au prix de revient,—ne coûterait pas nécessairement plus cher au Trésor public. Elle signifierait, pour une part, qu'on étendrait l'aide aux mines peu rémunératrices et aux collectivités que visait primitivement la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or.

Il n'y a aucun doute que l'établissement de l'exploitation des mines d'or sur des bases plus solides ferait bien plus que venir en aide aux propriétaires de mines et à leurs employés. Certains producteurs feraient au moins plus de bénéfices et, en conséquence, les gouvernements provinciaux et fédéral toucheraient plus d'impôts. Il n'en faudrait pas plus pour dissiper les inquiétudes qui affligent actuellement les localités qui vivent de l'exploitation des mines d'or. Des améliorations à cet égard auraient des conséquences

économiques qui dépasseraient de loin l'horizon immédiat de ceux qui travaillent ou vivent près des mines.

Je souhaite sincèrement, monsieur l'Orateur, que les modifications envisagées à la loi sur l'aide d'urgence à l'exploitation des mines d'or seront telles qu'elles revigoreront l'industrie, qu'elles rapporteront des avantages très sérieux aux mines comme à tous ceux qui habitent les collectivités intéressées. Aborder actuellement ce problème d'une façon énergique et efficace aurait des conséquences économiques qui transcenderaient les intérêts immédiats des mines et des localités qui vivent d'elles. Cela aurait des répercussions sur la prospection et sur la mise en valeur des métaux, sur la situation du Canada du point de vue du commerce international comme aussi sur l'industrie de fabrication de notre pays tout entier.

Une autre initiative que le gouvernement devrait prendre en ce moment serait d'adopter une mesure destinée à faciliter la situation de certaines mines de bas métaux, et cela en modifiant les règlements de manière à accorder une année d'exemption fiscale à toute nouvelle mine; cela permettrait à ces nouvelles entreprises de pouvoir reporter ou non leur exemption fiscale de 1958 à la fin de la période normale de 36 mois. Cette question a été portée à l'attention du gouvernement par l'Association canadienne d'extraction des métaux. En proposant une telle modification, cet organisme a avancé les arguments suivants: Si vous m'y autorisez, monsieur l'Orateur, je citerai un passage figurant à la page 7 du rapport de l'association, qui a pour titre "L'industrie minière au Canada en 1957":

> A la suite de la baisse de prix des bas métaux, une douzaine de sociétés minières, qui se trouvent dans les trois premières années d'exploitation commerciale, se voient obligées de décider s'il y a lieu ou non de fermer leurs portes. On a l'impression que la modification proposée encouragerait ces entreprises à poursuivre leur exploitation et à garder leur personnel à un moment où la marée du chômage monte dans tout le pays.

Plus loin, dans le rapport détaillé, l'Association canadienne d'extraction des métaux fait l'observation suivante au sujet de la loi qui a été adoptée il y a bien des années:

> Le dégrèvement accordé pendant trois ans aux nouvelles mines a été une mesure législative fort précieuse. Ce qui est certain c'est que grâce à cette loi un certain nombre de sociétés minières ont commencé à produire au Canada, alors qu'autrement elles n'auraient probablement jamais pu le faire. L'industrie fait grand cas de cette mesure. On la considère partout comme une loi fort efficace et encourageante.

Comme mon temps de parole s'achève, je termine en signalant de nouveau qu'il convient que nous soyons toujours vigilants à l'égard de l'industrie minière du Canada. Il ne faut pas la laisser péricliter. En plaidant la cause de l'industrie minière, je ne cherche pas seulement à stimuler l'amélioration de ce secteur capital de notre économie. Je lutte pour la survivance même de la principale industrie de ma circonscription de Villeneuve.

[M. Dumas.]

M. Noël Dorion (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, ce n'est pas sans une vive et intense émotion pu'un nouveau venu prend la parole pour prononcer son premier discours à la Chambre. Comment pourrait-il en être autrement, alors que nous nous trouvons en face de représentants venus des quatre coins du pays, de représentants dont chacun a ses propres idées et sentiments et qui tous diffèrent les uns des autres.

Nous sommes aussi en présence de députés plus anciens qui, au cours de nombreuses années, ont acquis une grande expérience en politique, en administration et en droit parlementaire et dont le degré de connaissances et de compétence nous paraît tellement inaccessible. De plus, persiste autour de nous la mémoire de tous les grands hommes qui, à tour de rôle, ont figuré en cette Chambre et ont participé à l'immense tâche qui consiste à assurer à notre pays la place enviable qui est actuellement la sienne dans le concert des nations.

Le nouveau venu, quels que soient son âge et l'expérience acquise en d'autres lieux, sent le besoin de jeter un regard autour de lui pour tâcher de découvrir quelque chose qui puisse l'aider à combattre la force et l'intensité de ses émotions. Heureusement, cette aide existe. Je pense d'abord à vous, monsieur l'Orateur, à la bonhommie, à la cordialité et à la largeur d'esprit qui vous caractérisent et dont vous avez donné des preuves si éclatantes au cours de votre carrière d'homme public.

Il y a, en outre, cet esprit de camaraderie qui s'établit entre tous ceux qui sont engagés dans la même mission, celle de servir notre pays au mieux de ses intérêts et de notre compétence.

Enfin, il y a, pour les membres du parti conservateur, la présence active et dynamique d'un chef dont la victoire sans précédent du 31 mars dernier constitue un témoignage éloquent de la conformité de sa doctrine et de son programme avec les sentiments, les idées et les plus hautes aspirations de l'ensemble de la nation canadienne.

La province de Québec a décidé de contribuer largement à ce résultat sans précédent. Si les deux tiers de ses représentants se trouvent du côté du premier ministre (M. Diefenbaker) et si ces députés ont contribué si décisivement à sa victoire, ce n'est pas, comme on l'a insinué, parce que nous avons réussi à tromper l'électorat de notre province ou parce que nous avons avili sa conscience.

C'est nettement et uniquement parce que Québec a vu dans le chef de notre parti un homme d'État qui est l'égal de ceux qui ont le mieux compris notre pays et ses problèmes, qui se sont efforcés d'atteindre le but réel de notre Confédération,—laquelle est née d'une entente entre les provinces constituantes,—participants.

(*Texte*)

Monsieur l'Orateur, je m'associe volontiers aux témoignages de confiance qui ont été rendus à ceux-là qui portent le fardeau de responsabilités nouvelles.

Il convient, tout d'abord, de mentionner ici l'honorable ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration (M^me^ Fairclough) à qui est dévolu un des rôles les plus importants et les plus délicats qui soient. Sa présence au sein du cabinet est un témoignage vivant de ce que nous devons à la femme canadienne. Sans la femme canadienne, en effet, sans le courage et le dévouement qu'elle n'a cessé de déployer pour l'instruction et l'éducation de nos enfants, la nation ne saurait être forte, vigoureuse et consciente de ses responsabilités.

Je salue également le nouveau secrétaire d'État (M. Courtemanche) qui, tout jeune qu'il soit, est déjà un vieux lutteur. A trois reprises, en effet, ses talents et ses mérites ont été mis à contribution par les électeurs de Labelle. Nul doute qu'il continuera de leur faire honneur dans l'accomplissement des hautes fonctions qui lui ont été dévolues.

L'honorable ministre de la Production de défense (M. O'Hurley) est pour moi un vieil ami. Il se rappelle encore sans doute certains combats épiques qu'ensemble nous avons eu l'occasion de livrer contre les préjugés auxquels était alors en butte notre parti.

Les circonstances défavorables, loin de l'abattre, ajoutaient, pour ainsi dire, à son courage. Toujours, il a lutté avec cette ardeur, cette conviction, ce don total de soi-même qui finissent par briser les obstacles et qui font les grands soldats. Chez lui également il y avait, dans sa giberne, un bâton de général. Le très honorable premier ministre a été bien inspiré de l'appeler à siéger au conseil de la nation, et nous comptons sur lui pour y faire écho à la voix de la population de notre district.

En devenant vice-président de la Chambre, l'honorable député de Longueuil (M. Sévigny) prend la relève de son illustre père, aujourd'hui une des gloires de la magistrature du Québec. L'héroïsme qu'il a déployé lors de la dernière guerre, le courage souriant dont il a fait montre dans l'épreuve attestent combien il est de forte lignée. Pour bien accomplir sa tâche, il n'aura qu'à puiser dans la tradition paternelle où il trouvera l'impartialité et le sens de la justice qui font les grands arbitres.

Les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Lafrenière et Nielsen) ont reçu les félicitations qu'ils se sont méritées, et de tout coeur je suis heureux d'y joindre les miennes. Puis-je rappeler à l'honorable député de Québec-Montmorency que son élection m'a d'autant plus réjoui qu'il est le premier conservateur à représenter cette circonscription depuis que l'aîné de ma famille, en 1930, prenait place en cette enceinte. Étant probablement le seul de ses électeurs à siéger ici, à l'écouter, j'ai eu l'avantage de mesurer jusqu'à quel point il connaît nos problèmes locaux et je me suis rendu compte combien nous avions eu raison de lui faire confiance.

Monsieur l'Orateur, on a souvent dit, et l'on a pu s'en rendre compte par les discours que nous avons entendus jusqu'ici, que le Canada présente une grande variété dans ses régions économiques, chacune d'elles ayant ses particularités propres. Cette diversité, accentuée par la répartition géographique des richesses naturelles, explique pourquoi les éléments de l'économie du pays varient si fréquemment d'une région à une autre, d'une province à l'autre. Aussi, afin de permettre au gouvernement de faire en quelque sorte la synthèse et de proposer des lois qui puissent, dans la mesure du possible, étendre leurs bienfaits au pays tout entier, convient-il que, dès le début d'un Parlement, le député s'emploie à exposer les conditions économiques de sa propre circonscription. C'est dans cet esprit que je me permettrai d'aborder très rapidement deux ou trois des problèmes qui me tiennent à cœur et qui appellent une solution urgente et efficace.

La circonscription de Bellechasse ne renferme aucun centre urbain et, sur une population d'environ 28,000 âmes, au delà de 16,000 habitent la ferme. C'est dire combien le problème agricole doit être au premier plan des préoccupations de leur représentant en cette enceinte. C'est dire également jusqu'à quel point la politique du gouvernement conservateur en cette matière a été un des facteurs décisifs de mon élection.

La loi sur la stabilisation des prix agricoles a été pour mes électeurs un stimulant d'autant plus vigoureux que l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Harkness) a bien voulu inviter un technicien agricole de la province de Québec à faire partie de la Commission et le gérant général de la Coopérative fédérée du Québec, ainsi que le président de l'Union catholique des cultivateurs, à être membres du comité consultatif. Par cette triple nomination, dont il faut louer le Gouvernement, la classe agricole de nos régions aura enfin l'occasion de faire connaître ses difficultés,

d'exposer son point de vue et de participer aux avantages immenses que contient, en germe, cette loi.

La circonscription de Bellechasse, une des plus pittoresques de la région de Québec, est sise à 15 milles en aval de la vieille capitale, sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent. Elle est formée par une longue bande de terrain d'une longueur de 50 milles par environ 15 ou 20 milles de largeur, insérée entre la circonscription de Montmagny, d'un côté, et les circonscriptions de Lévis et Dorchester, de l'autre, touchant même, par le sud-est, à la frontière américaine.

Elle participe aux trois régions physiographiques qui caractérisent toute cette partie de notre district. Du nord au sud, il y a d'abord la plaine du Saint-Laurent, dont la profondeur varie généralement de six à sept milles, sauf pour la partie ouest où elle se prolonge sur une distance d'une douzaine de milles. L'altitude y varie et peut aller jusqu'à 500 pieds au-dessus du niveau de la mer. Le sol y est bon et les terres, depuis longtemps déjà, sont toutes occupées.

Cependant, les eaux du fleuve y font un ravage constant et, chaque année, entraînent la perte de milliers de pieds cubes de bonne terre arable. C'est le travail de l'érosion, accentué par la fréquence et l'intensité de la navigation. Déjà, les gouvernements antérieurs se sont occupés du problème, mais avec une parcimonie telle que les travaux accomplis n'ont guère donné de résultats pratiques. Un brise-lames à Saint-Vallier et des murs de soutènement tout le long de la côte, depuis Saint-Michel jusqu'à Berthier inclusivement, sont devenus d'une grande nécessité.

J'ai confiance que les honorables ministres des Transports et des Travaux publics (MM. Hees et Green) conjugueront leurs efforts pour que, sans tarder, soient entrepris des travaux d'envergure qui, du même coup, aideront les chômeurs qui habitent la région. Les cultivateurs y trouveront leur profit puisque, ainsi, ils pourront assurer l'intégrité de leurs modestes domaines.

(*Traduction*)

(Sur la motion de M. Dorion, la suite du débat est renvoyée à une date ultérieure.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Chevrier: Monsieur l'Orateur, pourrais-je demander au leader de la Chambre quels seront les travaux de demain?

L'hon. M. Green: Demain, monsieur l'Orateur, nous poursuivrons le présent débat.

L'hon. M. Chevrier: Pourrais-je demander également si le gouvernement se propose d'interrompre le débat actuel pour aborder d'autres affaires au cours de cette semaine?

L'hon. M. Green: Certainement pas cette semaine. L'honorable député apprendra sans doute avec plaisir qu'il y aura un vote à 5 heures 45 vendredi après-midi.

L'hon. M. Chevrier: Enchanté.

(A six heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

RÉPONSES AUX QUESTIONS

(Les réponses qui suivent, remises au greffier de la Chambre, sont imprimées dans le compte rendu officiel des *Débats* en conformité de l'article 39 du Règlement.)

MAÏS ET FÈVES SOYA—PRIX MINIMUMS

Question nº 6—**L'hon. M. Martin:**

1. Depuis le 1er juillet 1957 jusqu'au 31 janvier 1958, des groupements agricoles ont-ils demandé la mise en vigueur d'un prix minimum à l'égard du maïs et des fèves soya aux termes de la Loi sur la stabilisation des prix agricoles?

2. Depuis le 2 avril 1958, a-t-on fait des observations relativement au prix minimum de ces deux produits agricoles?

Réponse de **l'hon. D. S. Harkness (ministre de l'Agriculture):**

1. Non.

2. Oui.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 22 mai 1958

La séance est ouverte à onze heures.

LE BUDGET

DATE ÉVENTUELLE DE LA PRÉSENTATION

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, étant donné les conjectures, fondées ou non, que font les journaux, j'aimerais demander au ministre des Finances s'il pourrait faire connaître à la Chambre la date où l'exposé budgétaire sera présenté.

L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je suis sûr que le chef de l'opposition n'a pas besoin d'être mis en garde contre le danger qu'il y a d'accorder trop d'attention aux conjectures des journaux. Aucune date n'a encore été fixée, mais, lorsqu'elle le sera, elle sera communiquée à la Chambre.

LES TRANSPORTS

COLOMBIE-BRITANNIQUE; DEMANDE D'UNE MESURE ACCORDANT PLUS D'AIDE FÉDÉRALE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): J'aimerais poser au ministre des Transports une question dont je l'ai prévenu. Le greffier de l'assemblée législative de la Colombie-Britannique a-t-il fait parvenir au ministre une motion adoptée par l'assemblée provinciale priant le gouvernement fédéral d'augmenter ses charges en vue d'aider la navigation, le transport par air et les communications le long de la côte de la Colombie-Britannique et dans le Nord, et plus particulièrement de contribuer au maintien des services indispensables de bateaux à vapeur et à la construction de pistes d'atterrissage dans les régions reculées de la province? Dans le cas de l'affirmative, le ministre peut-il dire à la Chambre quelle suite il pense donner à la requête de l'assemblée législative de la Colombie-Britannique?

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): Oui monsieur l'Orateur, j'ai en effet reçu cette résolution du secrétaire provincial de la Colombie-Britannique. J'ai informé le secrétaire provincial qu'actuellement le gouvernement fédéral subventionne les services de transport voyageurs et les services de cargos vers la partie nord de la côte continentale et de la côte ouest de l'île Vancouver, et qu'il examine des propositions en vue d'étendre les services maritimes essentiels à certaines autres localités côtières.

Au sujet des services aériens, nous avons pour principe d'en encourager l'établissement en aidant à l'aménagement d'aéroports et de terrains d'atterrissage lorsque ces installations sont motivées.

Dans la résolution on demande aussi de l'aide à l'aménagement de routes; or cela ne relève pas de mon ministère. J'ai prévenu le secrétaire provincial que je signalerais cette demande à mon collègue le ministre des Travaux publics, dont le ministère s'occupe plus directement de travaux de voirie.

LE GRAND LAC DES ESCLAVES—RAPPORT SUR LE RELEVÉ RELATIF AU CHEMIN DE FER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. M. A. Hardie (Mackenzie-River): Monsieur l'Orateur, je me demande si le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales est en mesure de répondre à la question que j'ai posée mardi passé au sujet du chemin de fer du Grand lac des Esclaves.

L'hon. Alvin Hamilton (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): En réponse à la question qu'a posée le député de Mackenzie-River mardi dernier, j'ai dit que j'étudierais l'affaire. Je n'ai encore reçu aucune réponse de la compagnie de chemin de fer. Il s'agit de son rapport et de sa propriété.

M. Hardie: Dois-je en déduire que le ministre est en possession de ce rapport et que la seule difficulté qui se présente est de pouvoir le déposer?

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Au contraire, monsieur l'Orateur Les chemins de fer ont eu l'amabilité de nous transmettre ce rapport, qui leur appartient, et je n'ai pas le droit de le déposer sans une permission que je doute qu'ils accordent.

L'IMMIGRATION

INTERPELLATION AU SUJET D'UNE RÉDUCTION DE CRÉDITS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. L. D. Crestohl (Cartier): J'aimerais poser une question au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. La réduction de

$4,731,000, accusée par les crédits de l'immigration qu'on a déposés la semaine dernière, résulte-t-elle du fait qu'il n'y a pas d'immigrants disponibles pour le Canada, ou est-ce une économie résultant de l'arrêt ou du caractère sélectif de l'immigration au Canada, comme le gouvernement l'a annoncé en juin dernier et encore au début de la présente année?

M. l'Orateur: Je demande au député de reconsidérer cette question. Sous la forme qu'il lui donne, elle me semble anticiper sur la discussion des prévisions budgétaires du ministère. S'il s'informait de l'afflux actuel des immigrants, ce pourrait être différent; mais posée sous cette forme, la question me paraît nettement anticiper sur la discussion du budget des dépenses.

M. Crestohl: Peut-être pourrais-je poser la question autrement en demandant simplement sur quoi se fonde l'économie de ces $4,731,000.

M. l'Orateur: Le député ne m'a pas compris tout à fait, je crois, car la question ressortit strictement à la discussion du budget des dépenses et je ne puis l'admettre sous cette forme.

M. G. C. HANNA—QUESTION AU SUJET DE SON STATUT ACTUEL

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): Monsieur l'Orateur, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration pourrait-il nous dire si une décision a été prise au sujet du séjour permanent au Canada de M. George Christian Hanna?

L'hon. Ellen L. Fairclough (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, à la suite des nouvelles parues dans les journaux de ce matin, nous avons demandé, au sujet de l'incident, un rapport que nous n'avons pas encore reçu.

L'hon. M. Pickersgill: Ma question ne portait pas là-dessus, monsieur l'Orateur.

LA TÉLÉVISION

POSTES PRIVÉS—ADOUCISSEMENT DE RÉGLEMENTATION AU SUJET DE LA CONCURRENCE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Erhart Regier (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre du Revenu national une question au sujet de Radio-Canada. Est-ce que la question de l'établissement de postes privés de télévision à Vancouver, Winnipeg, Toronto et Montréal devra attendre qu'ait été créé ce nouveau bureau prévu dans le discours du trône?

[M. Crestohl.]

L'hon. George C. Nowlan (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, l'honorable député a eu l'amabilité de me prévenir de sa question. Le gouvernement songe à adoucir la réglementation concernant la concurrence entre divers postes de télévision de certaines régions. Je parle du problème en général sans vouloir aucunement m'engager en ce qui concerne les endroits mentionnés par l'honorable député. Lorsqu'une décision aura été arrêtée, la Chambre en sera informée. J'ai idée pour ma part que, si le gouvernement avait l'intention d'adoucir cette réglementation de quelque manière, il remettrait l'examen de toute demande pertinente jusqu'au moment où la loi prévue au discours du trône aura été adoptée par le Parlement.

QUESTIONS OUVRIÈRES

BLIND-RIVER—DEMANDE D'ENQUÊTE SUR LES ACCIDENTS DANS LES MINES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander un renseignement au ministre du Travail. Étant donné le nombre déplorable d'accidents qui se produisent dans les mines de la région de Blind-River et Elliott-Lake, le ministre songerait-il à instituer une enquête à ce sujet? Lorsque ce point a été soulevé, le 29 janvier dernier, il a déclaré qu'il étudierait la question. Voudrait-il la reconsidérer maintenant?

L'hon. Michael Starr (ministre du Travail): Pour répondre à la question du chef de l'opposition, je dirai que l'honorable député de Timmins (M. Martin) m'a fait savoir qu'il allait poser la même question aujourd'hui. En étudiant l'affaire lorsqu'elle a été abordée l'année passée, nous avons été informés que la sécurité dans ces mines était du ressort de la province. Je dois avouer que, jusqu'à maintenant, nous n'avons pas songé à instituer une enquête à ce sujet puisque ce domaine relève de la juridiction provinciale.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

CONFÉRENCE AU SOMMET—PRÉTENDUE DÉCLARATION DE M. DULLES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): J'ai une question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je le prie de m'excuser de l'avoir un peu modifiée après lui en avoir donné avis. Je l'avais préparée en grande hâte et c'est après réflexion sur le Règlement de la Chambre que je l'ai modifiée.

Vu les paroles qu'aurait prononcées hier devant les journalistes réunis à Washington le secrétaire d'État, John Foster Dulles, sur

les perspectives d'une conférence au sommet, disant qu'une telle conférence ne soulève plus en Europe la même ferveur, le ministre peut-il renseigner la Chambre sur la tournure des événements?

L'hon. Sidney E. Smith (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): J'ai lu le compte rendu de la conférence de presse que M. Dulles a tenue avant-hier et dont parle l'honorable député. Rien dans ce compte rendu n'indique que M. Dulles aurait dit quoi que ce soit qui ne fût conforme aux entretiens que nous avons eus, à Copenhague, à la réunion des ministres des Affaires étrangères de l'OTAN. En vérité, comme j'ai essayé de le signaler à la Chambre lundi dernier en participant au débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, j'ai constaté à Copenhague une extraordinaire collaboration. Je puis assurer à la Chambre que le conseil de l'OTAN, conseil qui siège en permanence, a été tenu parfaitement au courant des pourparlers qui se poursuivent entre M. Gromyko et les trois ambassadeurs du Royaume-Uni, des États-Unis et de la France.

LA POLOGNE—DEMANDE DE RESTITUTION DE CERTAINS BIENS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Monsieur l'Orateur, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures nous dirait-il si le gouvernement de Pologne a remis à notre chargé d'affaires en Pologne un aide-mémoire concernant des biens qui, d'après ce gouvernement, lui appartiennent? A-t-on adressé au gouvernement de Pologne une réponse au sujet de sa demande concernant la restitution de certains biens?

L'hon. Sidney E. Smith (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, nous avons seulement reçu ce matin une communication de notre chargé d'affaires à Varsovie au sujet de cette affaire. Je n'ai pas eu le temps de l'examiner attentivement moi-même; mais je puis assurer à la Chambre que le contenu de l'aide-mémoire fera l'objet d'une étude attentive.

LE COMMERCE

LES ÉTATS-UNIS—SUPPOSÉE DÉCLARATION SUR LES EFFETS DU PROGRAMME D'ÉCOULEMENT DES PRODUITS À L'ÉTRANGER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au ministre du Commerce. Quelles analyses, quant à la quantité et à la qualité, les services du ministre possèdent-ils pour établir s'il est vrai, ainsi que l'a déclaré le secrétaire à l'Agriculture des États-Unis, que le programme d'écoulement des excédents agricoles des États-Unis à l'étranger a créé et créera des marchés pour le Canada?

L'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, voilà une question à laquelle il est difficile de répondre en quelques mots. J'ai lu dans les journaux que le secrétaire à l'Agriculture des États-Unis aurait déclaré que le programme d'écoulement des excédents de son pays créait des marchés pour le Canada.

Dans la mesure où le programme d'écoulement des excédents de blé, par exemple, suscite le désir de consommer du blé dans un pays où il ne s'en consomme pas normalement, ce programme accroîtra avec le temps les débouchés pour les pays exportateurs de blé. Je ne puis répondre à fond à cette question, à moins que vous ne me permettriez, monsieur l'Orateur, d'être un peu long, et l'on peut supposer que le représentant d'Ottawa-Ouest (M. McIlraith) soulèverait des objections si je prenais plus d'une minute pour répondre à une question.

M. l'Orateur: Le ministre a raison, je pense, de dire que la question ne souffre pas de brève réponse. Elle semble en réalité demander une expression d'opinion. Si je comprends bien, cependant, l'objet des questions serait plutôt d'obtenir des renseignements que des expressions d'opinions.

MISSION AU ROYAUME-UNI—INTERPELLATION AU SUJET DU COÛT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. H. McMillan (Welland): Monsieur l'Orateur. pourrais-je poser au ministre du Commerce une question dont je l'ai prévenu.

Le 29 janvier, j'ai demandé au ministre quel avait été le coût de la mission d'achat envoyée récemment au Royaume-Uni et quels autres frais étaient prévus. Le ministre a alors répondu qu'on n'avait pas reçu tous les comptes et qu'on se préparait à faire imprimer un rapport, qui serait inclus dans les autres frais.

Je me demande si le ministre peut maintenant répondre à la question et s'il peut nous dire si un rapport sera déposé?

L'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, à mon sens, c'est un genre de question qui nécessite des renseignements statistiques et qui serait normalement inscrite au *Feuilleton*. Le coût approximatif,—et le renseignement sera volontiers fourni si le député veut bien faire inscrire sa question au *Feuilleton*,—sera de $60,000.

L'URANIUM—ASSURANCE D'UTILISATION PACIFIQUE PAR L'ALLEMAGNE DE L'OUEST

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Vu les déclarations parues dans les journaux locaux de ce matin, le ministre pourrait-il dire à la Chambre quelles assurances ont été données pour garantir que l'uranium vendu par le Canada à l'Allemagne de l'Ouest servira seulement à des fins pacifiques?

L'hon. Sidney E. Smith (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je suis désolé, mais j'étais occupé avec mon compagnon de pupitre. Pourrait-on répéter la question?

M. Peters: Monsieur l'Orateur, le ministre n'a pu me comprendre en raison aussi, probablement, de la distance qui sépare nos sièges. Le ministre pourrait-il faire part à la Chambre des assurances qui ont été données pour garantir que l'uranium vendu par le Canada à l'Allemagne de l'Ouest servira seulement à des fins pacifiques?

L'hon. M. Smith: Monsieur l'Orateur, quand j'ai soumis à la Chambre l'accord en cause, à la dernière session, j'ai bien précisé qu'on avait pris des dispositions, grâce aux rouages établis pour l'inspection et le contrôle de ce produit en Allemagne, afin qu'il ne serve pas à des fins autres que celles désignées dans la communication et l'accord.

LA CONFÉRENCE DU COMMONWEALTH

PRÉTENDUE DÉCLARATION DU COMTE DE HOME

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Hazen Argue (Assiniboïa): J'aimerais poser au ministre du Commerce une question découlant d'une déclaration parue dans les journaux de ce matin et attribuée au comte de Home, secrétaire d'État anglais aux relations du Commonwealth, dans laquelle il signale les trois objects de la prochaine conférence économique du Commonwealth. Le ministre voudrait-il commenter ces trois objets ou thèmes, dire à la Chambre si le Canada a des propositions précises à soumettre à la conférence et si cela fera augmenter nos exportations vers le Royaume-Uni et le commerce du Commonwealth en général?

L'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, ici encore, la question appelle un exposé plutôt long. J'ai vu la nouvelle de journal au sujet du discours de lord Home, mais je n'en ai pas de copie. Pour répondre au député, je pourrais peut-être signaler que les principales questions dont on se propose de saisir les pays du Commonwealth à la prochaine conférence de septembre figuraient dans le communiqué publié à l'issue de la conférence des ministres des Finances des pays du Commonwealth, l'automne dernier. Les voici:

a) La signification pour les pays du Commonwealth des modifications survenant dans le commerce mondial;

b) Les mesures visant à accroître le commerce entre les pays du Commonwealth;

c) Les progrès vers l'objectif commun d'une libération du commerce et des paiements;

d) Les progrès et l'orientation de l'essor économique dans les pays moins développés du Commonwealth, ainsi que les sources de capitaux et d'aide technique qui peuvent aider à en accélérer la mise en valeur;

e) Les problèmes économiques et commerciaux qui ont trait à l'agriculture et à d'autres industries de base;

f) Les perspectives et les répercussions, notamment pour les pays du Commonwealth, de la Communauté économique européenne et du projet visant la zone de libre-échange;

g) Les mesures tendant à maintenir au sein du Commonwealth les pourparlers sur les questions économiques.

LE CHARBON

NOUVELLE-ÉCOSSE—PROGRAMME D'ÉCOULEMENT DES EXCÉDENTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H.-J. Robichaud (Gloucester): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au premier ministre? Vu la réponse que le premier ministre a faite à ma question du 16 mai sur l'excédent de charbon de la Nouvelle-Écosse, peut-il nous dire maintenant si une décision a été prise par l'Office fédéral du charbon pour l'écoulement de ce surplus de charbon qui, sauf erreur, représenterait bien au delà d'un million de tonnes en Nouvelle-Écosse seulement?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Je n'ai rien à ajouter à la réponse que j'ai donnée à la date en question, si ce n'est que l'Office fédéral du charbon et le gouvernement s'occupent du problème.

LA NAVIGATION

COLOMBIE-BRITANNIQUE—IMPOSITION DES QUAIS ET HANGARS À BATEAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je désire poser au ministre de la Justice une question qui s'inspire des craintes qu'éprouvent certains propriétaires

de bateaux automobiles. Il s'agit d'un problème d'importance nationale, mais relevant de la compétence provinciale.

Vu que le gouvernement de la Colombie-Britannique étudie l'à-propos d'évaluer les quais et hangars à bateaux des yacht-clubs à des fins d'imposition, ou d'exemption, et vu que ces aménagements maritimes qui appartiennent au public peuvent à juste titre être considérés comme des installations destinées à faciliter la navigation, le ministre veut-il dire à la Chambre si, dans les circonstances, lesdites installations ressortissent à la compétence du gouvernement fédéral?

L'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice): Je suis bien sûr que l'honorable député ne s'attend pas que je réponde aujourd'hui à sa question. Après l'avoir soumise au ministère, je serai heureux de lui donner une réponse plus tard.

LES PORTS

SAINT-JEAN DE TERRE-NEUVE—À PROPOS DES AMÉLIORATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. R. Tucker (Trinity-Conception): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre des Travaux publics quand commenceront les travaux d'agrandissement du port de Saint-Jean, à Terre-Neuve, annoncés par le premier ministre au début de la campagne électorale.

L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics): Nous commençons actuellement à établir les plans préliminaires de ces travaux. Que le député ne s'inquiète pas à ce sujet, nous irons beaucoup plus vite que le gouvernement précédent.

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

DEMANDE DE DÉCLARATION SUR LES VERSEMENTS DE PRESTATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): Monsieur l'Orateur, le ministre du Travail pourrait-il fournir à la Chambre le nombre total de personnes qui touchaient des prestations d'assurance-chômage, soit saisonnières, soit régulières, à la date la plus rapprochée du milieu d'avril?

L'hon. Michael Starr (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je fournirai volontiers ce renseignement à l'honorable député.

(Plus tard)

L'hon. M. Starr: Monsieur l'Orateur, pour répondre à la question que le député de Bonavista-Twillingate a posée tantôt, je dirai que le dernier chiffre que nous ayons pour tout le pays était 715,056, le 8 mai.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, je crains que le ministre n'ait mal compris ma question. J'ai demandé le nombre de ceux qui touchaient des prestations d'assurance-chômage à la date la plus rapprochée de la mi-avril, non pas à la date la plus rapprochée d'aujourd'hui. Il s'agissait aussi de ceux qui touchent des prestations, non pas de ceux qui sont inscrits aux bureaux.

L'ASSURANCE-SANTÉ

EFFETS DU PROGRAMME D'HOSPITALISATION SUR LE TRAITEMENT DES ANCIENS COMBATTANTS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. A. J. Brooks (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, le 20 mai, l'honorable député d'York-Sunbury m'a posé la question suivante:

Le ministre peut-il dire à la Chambre quels effets le programme provincial d'assurance-hospitalisation qu'on va bientôt mettre en vigueur pourrait avoir sur l'hospitalisation et le traitement des ex-militaires et sur le fonctionnement des hôpitaux qui relèvent de son ministère?

Ayant accepté la question comme préavis, je désire apporter la réponse suivante. Mon ministère s'est penché avec un profond intérêt sur les effets que le programme provincial d'assurance-hospitalisation pourrait avoir sur l'hospitalisation et le traitement des ex-militaires et sur le fonctionnement des hôpitaux relevant du ministère. Mes fonctionnaires ont travaillé à cet égard en étroite collaboration avec ceux du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, ainsi qu'avec les représentants des provinces.

J'ai bien l'intention de veiller à ce que l'application du programme provincial d'hospitalisation ne porte aucune atteinte aux droits et avantages dont les anciens combattants jouissent actuellement de la part du ministère en matière de traitement. Les hôpitaux du ministère situés dans les provinces qui participeront aux accords entre le gouvernement fédéral et les provinces en matière d'assurance-hospitalisation seront reconnus par la province pour les soins aux anciens combattants, ce qui veut dire que dorénavant une bonne partie des soins que l'ancien combattant reçoit dans ces hôpitaux aux frais du ministère, ou à ses propres frais, continueront de lui être assurés dans ces mêmes hôpitaux, mais en vertu du plan d'assurance-hospitalisation. Cela ne veut pas dire, par contre,

que les services assurés jusqu'ici par ces hôpitaux seront étendus aux citoyens de la province qui ne sont pas des anciens combattants, ni, non plus, que les soins assurés jusqu'ici aux anciens combattants dans ces hôpitaux seront le moindrement diminués.

Tous les programmes provinciaux d'assurance-hospitalisation prévoient que chaque résident de la province aura le droit d'être hospitalisé selon qu'il sera nécessaire. Cependant, l'hospitalisation et le traitement des ex-militaires souffrant d'invalidités attribuables à la guerre et ouvrant droit à une pension resteront à la charge du ministère. On continuera de traiter ces malades dans les hôpitaux du ministère ou ailleurs, mais aux frais du ministère, le coût de ces traitements n'étant pas imputé au programme provincial.

L'ancien combattant allocataire qui réside dans une province participante a droit aux prestations d'hospitalisation prévues dans le programme d'assurance-hospitalisation au même titre que les autres résidents de la province.

Toutefois, les usages et coutumes ont à la longue fermement établi l'idée qui veut que le ministère ait, dans certaines circonstances, le devoir de veiller à l'hospitalisation et au traitement de cette catégorie d'anciens combattants. Le ministère n'a pas l'intention de se soustraire à cette responsabilité. C'est pourquoi il a adopté des dispositions en vue de verser, au nom des anciens combattants allocataires, toute prime requise pour qu'ils soient assurés sous l'empire du programme. Une fois qu'il est ainsi protégé par l'assurance, l'ancien combattant allocataire peut être hospitalisé, soit dans les hôpitaux du ministère, soit dans les autres, en vertu même du plan d'assurance. Les frais de co-assurance, le cas échéant, et les soins médicaux et chirurgicaux seront payés par le ministère.

Les autres anciens combattants qui résident dans une province dotée d'un programme provincial d'assurance-hospitalisation bénéficieront de la protection dudit programme à titre de résidents de la province. Ils auront l'avantage de pouvoir entrer dans les hôpitaux du ministère situés dans leur province, s'il y a des lits disponibles, et leurs frais d'hospitalisation seront alors recouvrés de la caisse du programme. Le nombre d'anciens combattants ainsi hospitalisés dans les hôpitaux du ministère diminuera d'autant les demandes d'hospitalisation dans les autres hôpitaux de la province.

Le règlement actuel régissant l'hospitalisation et le traitement des anciens combattants sera maintenu sous sa forme présente pour le bénéfice des anciens combattants qui résident dans les provinces non adhérentes et des anciens combattants qui, pour une raison ou une autre, ne bénéficient pas du programme provincial. On adoptera les dispositions nécessaires à l'égard de ces anciens combattants dont l'hospitalisation sera dorénavant portée au compte du programme provincial.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): J'aimerais poser une autre question. Je suis sûr que le ministre admettra que ce n'est pas une nouvelle ligne de conduite mais la continuation de celle qui a été établie lorsque la loi sur l'assurance-hospitalisation a été adoptée en 1957.

L'hon. M. Brooks: Cela n'est pas une question et je ne suis pas entièrement d'accord, du reste.

L'hon. M. Martin: Puis-je demander au ministre sous quel rapport ce que j'ai dit est inexact?

L'hon. M. Fleming: Sous les rapports habituels!

L'hon. M. Brooks: Je suis sûr que le député le sait lui-même très bien.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): J'aimerais poser une question au ministre. Étant donné que la plupart des ex-militaires préfèrent aller dans les hôpitaux du ministère des Affaires des anciens combattants et que les nouvelles dispositions signifieront que les soins hospitaliers pour les anciens combattants coûteront moins cher au ministère, le ministre songerait-il à élargir les dispositions du règlement, de façon à permettre l'admission, dans les hôpitaux du ministère, des anciens combattants, nombreux, qui ne peuvent y être admis?

L'hon. M. Brooks: Monsieur l'Orateur, cela signifierait une modification du programme ministériel; c'est une question dont on pourra s'occuper plus tard.

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, interrompue le mercredi 21 mai, sur la motion de M. Robert Lafrenière tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, ainsi que sur l'amendement de l'honorable M. Pearson et le sous-amendement de M. Argue. (*Texte*)

M. Noël Dorion (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, hier après-midi, après avoir signalé que la circonscription de Bellechasse participait, dans sa structure, aux trois régions physiographiques qui caractérisent le district dont elle fait partie, j'ai brièvement décrit ce

qu'offre à l'observateur la première de ces régions, appelée la plaine du Saint-Laurent, et j'ai appelé l'attention des honorables ministres des Travaux publics et des Transports (MM. Green et Hees) sur l'urgence de certains travaux.

Au delà de cette plaine du Saint-Laurent, toujours en direction du sud, nous arrivons au plateau central dont l'altitude moyenne, sur une distance de 13 à 20 milles, varie de 1,000 à 2,000 pieds avec, comme coupole, le bonnet de Saint-Magloire qui atteint une altitude de 2,700 pieds. La surface de cette seconde région est moins régulière que la première et donne l'impression d'un plateau ondulé. Le sol en est pierreux et ingrat et son rendement est relativement faible.

Enfin, tout à fait au sud, au delà des crêtes de Buckland et de Saint-Philémon, les ondulations s'effacent et l'on se trouve en présence d'une vaste plaine. C'est la rampe de Saint-Jean, ainsi appelée à cause de la rivière vers laquelle décline le territoire. La terre y est de meilleure qualité, moins pierreuse que sur le plateau central et moins réfractaire à la grande culture.

Quoi qu'il en soit, dans ces deux dernières régions, le cultivateur n'est pas toujours en mesure de vivre exclusivement des produits de sa terre. Plusieurs, l'hiver, doivent travailler en forêt et s'adonner à la coupe du bois pour le bénéfice des compagnies. D'autres exploitent les terrains boisés qu'ils ont sur leur propre terre, comme cela se pratique sur presque la moitié des fermes de la province. D'après des statistiques récentes recueillies par l'Union catholique des cultivateurs, sur un total de 134,336 fermes dans le Québec, il y aurait 63,546 fermes dont les exploitants seraient contraints de chercher à l'extérieur un revenu d'appoint plus ou moins considérable, et une bonne partie de ce revenu indispensable est tirée de l'exploitation et de la vente du bois de leurs propres terrains boisés.

L'industrie de la "pulpe" et du papier est une des premières richesses de la province de Québec. En effet, les données statistiques nous révèlent que, pour les années 1948 à 1951, la moyenne de consommation en bois à pâte a été de 5,206,000 cordes annuellement. Or, si la plus grande partie provient des lots appartenant en propre aux compagnies ou de l'exploitation des terres de la Couronne, il n'en reste pas moins qu'une moyenne annuelle de 700,000 cordes, durant la même période, provenait des terrains boisés des fermes soit 13 p. 100 du total des approvisionnements. Ce tableau, monsieur l'Orateur, nous donne une idée de l'importance que revêt pour le cultivateur de chez nous l'industrie de la "pulpe" et du papier.

Il faut dire, hélas! que le traitement que le cultivateur reçoit des compagnies qui achètent son bois est loin d'être toujours conforme aux normes de l'équité et de la justice. D'après des études singulièrement poussées, l'Union catholique des cultivateurs soutient qu'à moins de recevoir un prix d'au moins $20 la corde de bois de "pulpe", le cultivateur n'arrive pas à faire ses frais, compte tenu de son travail et d'un modeste intérêt sur le capital que représente sa ferme. Or, pour l'année 1955, les prix payés aux colons et aux cultivateurs variaient entre $10 et $17 la corde. Cette année même, la vente, même à un coût inférieur au coût de production, s'effectue au ralenti à cause des approvisionnements considérables que les compagnies ont pris soin d'accumuler. C'est par milliers de cordes, hélas! qu'à l'heure actuelle le bois de "pulpe" provenant des terrains boisés des fermes bordent les routes de la circonscription de Bellechasse.

La situation est d'autant plus grave que lorsqu'elles achètent, les compagnies attendent le moment propice, tard le printemps par exemple, alors que le cultivateur se trouve dans la nécessité de vendre à tout prix afin de pouvoir rentrer un peu d'argent en vue d'acquitter ses taxes et d'acheter ses engrais ou ses grains de semence. Aussi, alors que le bois coupé sur les terres de la Couronne leur coûte au delà de $30 la corde, rendu à leurs moulins, elles réussissent à réduire au tiers de cette somme ce qu'elles paient au cultivateur.

Le rapport que vient de publier à ce propos la Commission sur les pratiques restrictives du commerce constitue le plus terrible des réquisitoires. Il dévoile que certaines compagnies ont délibérément et systématiquement eu recours à des pratiques illégales et condamnables pour l'achat du bois de "pulpe" des colons et des cultivateurs. Et cela s'est fait selon un plan concerté, de façon nettement injuste et inhumaine.

Ces procédés ne sauraient être plus longtemps tolérés. Si j'ai bonne souvenance, l'honorable ministre de la Justice (M. Fulton) a d'ailleurs informé le public que ce rapport était à l'étude et qu'il avait la ferme intention de sévir si les faits constatés répondaient aux dispositions de la loi des enquêtes sur les coalitions. Je l'en félicite avec chaleur, tout en ajoutant que les mesures punitives ne sauraient suffire à corriger la situation.

A l'instar de certaines autres provinces, le gouvernement du Québec, il y a deux ans, a adopté une loi dite de l'Office des produits agricoles. C'est, dans le domaine rural, une sorte de transposition de la loi sur les relations ouvrières. Elle permet aux producteurs

d'une même région de s'organiser en association, de s'entendre avec les acheteurs de leurs produits, de fixer les conditions annuelles de vente. C'est ainsi que, notamment, sont en train de s'organiser les producteurs des produits laitiers, des produits de l'érable et même du bois à pâte. Il n'en reste pas moins que la vente reste subordonnée à la demande du marché et que les prix peuvent varier d'une région à une autre ou même d'une province à une autre. Je demande à l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Harkness) s'il n'y aurait pas lieu de soumettre le problème à l'Office fédéral de stabilisation des prix. En combinant les avantages de la loi provinciale et de la loi fédérale, peut-être arriverait-on à aider puissamment cette partie importante de notre population rurale qui s'adonne à l'exploitation des terrains boisés des fermes. Du même coup, on ferait ressortir cette vérité fondamentale, trop souvent méconnue par nos adversaires, que c'est par le respect mutuel des pouvoirs et des législations respectifs de l'État fédéral et des provinces qu'on peut le mieux promouvoir l'entente et l'harmonie et avancer le plus sûrement dans la voie de l'unité nationale bien comprise.

Engagé dans cette direction, le gouvernement fédéral pourrait également encourager nos cultivateurs à protéger les terrains boisés de leurs fermes et à pratiquer la sylviculture. Nous avons dans le Québec, formés à nos écoles forestières, des techniciens auxquels le gouvernement pourrait avoir recours pour l'aider à mettre sur pied des fermes expérimentales qui auraient comme principal objectif le culte et la culture de la forêt. La région sud de la circonscription de Bellechasse ferait bel accueil à pareille initiative. Les jeunes seraient plus enclins à se détourner de l'attrait des villes et à trouver de la joie et du profit sur nos fermes.

Le discours du trône signale l'intention du gouvernement de créer un Office des petites entreprises. Cette initiative est d'autant plus heureuse qu'elle peut encore rendre de grands services à la population agricole. Autrefois, dans nos campagnes, fleurissait l'artisanat, et sous les formes les plus variées. Les progrès de la machine, la concentration des capitaux, l'institution des sociétés anonymes dans les grands centres l'ont presque entièrement englouti. Il n'en reste pas moins qu'il y a place, surtout dans nos centres ruraux, pour la création et l'expansion des petites entreprises. Dans Bellechasse, nous avons quelques modestes établissements où l'on utilise le bois franc pour la fabrication de meubles et d'ustensiles de cuisine. Le patron et les employés y entretiennent des relations y assurant la paix sociale. On y conserve encore le culte du travail bien fait, qu'a si admirablement chanté Péguy, de ce travail d'artisan qui est comme le prolongement de la personnalité humaine, qui en est l'expression la plus concrète.

A la population rurale, ces petites entreprises sont d'un grand secours. Outre qu'elles permettent de mettre en valeur sur place la matière première, d'offrir des débouchés à certains produits de la ferme, d'assurer de l'emploi à nombre d'artisans, de faire servir les épargnes locales à l'expansion économique de la région, elles aident à maintenir une classe moyenne qui peut devenir un solide rempart contre les idées subversives, elles retiennent dans nos petits centres ceux-là qui, en temps de prospérité, se laisseraient tenter par l'éblouissement des grandes villes ou encore ceux-là qui, en temps de crise, y viendraient grossir le nombre des chercheurs d'emplois, et ainsi, en favorisant le maintien de l'équilibre économique et la décentralisation de l'industrie et du commerce, elles participent à l'accomplissement d'une œuvre sociale indispensable en pays démocratique.

Je suggère humblement au Gouvernement de donner à cet Office projeté les pouvoirs les plus étendus, des pouvoirs qui lui permettraient de faire enquête dans nos centres ruraux, d'y découvrir ce qu'on y pourrait avantageusement produire, d'apporter des conclusions dont la mise en œuvre pourrait aider à l'établissement de nouvelles entreprises et au progrès de celles qui existent déjà. Pourquoi ne songerait-on pas également à la création d'un crédit industriel rural que l'on pourrait greffer au crédit agricole? Dès 1929, la Belgique a institué pareil crédit et cet organisme a puissamment aidé à combattre chez elle le chômage et à maintenir son remarquable équilibre économique.

Monsieur l'Orateur, le cultivateur du Québec représente une force de résistance et de durée sur laquelle la nation peut compter. C'est un grand économiste français, André Siegfried, qui le rappelait naguère:

> Du fait de son origine et de sa tradition, à laquelle il demeure fidèle, c'est un rural, attaché au sol, conservant le sens de la nature, qu'il s'agisse de la cultiver ou de la défricher.

C'est par lui que se maintient le vieux type canadien préservé de la contamination extérieure. Enraciné au sol par amour tout autant que par nécessité, il veut vivre sur la terre et de la terre, y élever sa famille et y perpétuer son nom. Élément d'ordre et de stabilité, il perpétue une tradition, une culture, une philosophie de la vie qui constitue un obstacle insurmontable à l'américanisation sous toutes ses formes.

Lorsqu'en 1867 nos constituants ont convenu de former une Confédération plutôt qu'une union législative, ils ont pensé que,

pour que soit forte et vigoureuse la nation canadienne, il fallait que ce type humain de chez nous demeure et se perpétue; il fallait qu'on lui donne un cadre juridique qui lui permette de s'épanouir; il fallait donner à la province qu'il habite des institutions à l'intérieur desquelles il se sentirait vraiment chez lui. C'est la raison pour laquelle la constitution de 1867 prend pour lui un sens si profond, qu'il voit dans les garanties qu'elle offre une condition de son existence, qu'il y est attaché par toutes les fibres de son âme.

C'est là, pour la nation canadienne, une richesse inépuisable. Elle lui donne des traits, une allure qui en ont fait quelque chose d'unique et d'incomparable. Elle contribue à l'embellir et à la grandir.

Dans une des brillantes causeries qu'il donnait à Oxford aux environs de 1926, sir Robert Borden le rappelait avec force en ces termes:

(*Traduction*)

...il était futile de s'attendre au Canada à l'absorption d'un peuple viril profondément attaché à sa langue, à sa religion et à ses traditions. D'ailleurs il n'était nullement souhaitable qu'une telle fusion se produise. Les qualités des tempéraments français et anglais sont complémentaires à bien des égards. Chacun est capable de rendre un service distinct à l'État et chacun l'a rendu. Ce n'est pas dans la fusion mais par la collaboration que les plus grands services peuvent être le mieux rendus au Canada par les deux races.

(*Texte*)

Fidèle à cette doctrine, le très honorable premier ministre actuel reprenait la même pensée lorsqu'au cours de la dernière campagne électorale, devant un auditoire de la métropole du Canada, il s'écriait avec vigueur:

Je sais que l'une des grandes forces de notre pays est de pouvoir puiser dans les deux plus grandes cultures du monde moderne: la culture française et la culture anglaise, pour créer un véritable esprit canadien.

Et il ajoutait ces propos singulièrement significatifs et éloquents:

Lorsque j'analyse les grands événements de notre histoire, je ne vois pas au Canada de majorité et de minorité, mais seulement des partenaires égaux qui sont engagés dans la même entreprise, celle de travailler au bien-être et au progrès de tout le pays.

Cette doctrine, qui est à l'origine même de l'alliance que nous, Canadiens de culture française et Canadiens de culture anglaise, avons contractée en 1867, explique l'attitude de la province de Québec lors des dernières élections.

Après avoir pendant trop longtemps entendu la voix de la discorde par quelques-uns de ceux-là mêmes qui, ensuite, posaient ici aux hérauts de l'unité nationale, voici que lui arrivait une voix qui faisait écho à ses propres idées, à ses propres sentiments et à ses propres aspirations. Cette voix prêchait précisément cette sorte d'unité nationale qui nous est chère, celle qu'il nous faut cultiver, la seule qui puisse assurer au pays la paix, l'équilibre et la grandeur.

C'est l'esprit de sir John A. Macdonald et de sir Georges-Étienne Cartier qui soufflait à nouveau dans les voiles du parti conservateur, cet esprit qui correspond si bien aux vertus de fidélité, de modération et de bon sens qui caractérisent le peuple du Québec et qui, sans doute, nous permettra de réaliser ce vœu ardent qu'au soir de l'élection le très honorable premier ministre exprimait en français, en ces termes:

Nous allons tous ensemble, Canadiens de langue française et Canadiens de langue anglaise, écrire une nouvelle page d'histoire du Canada.

Dans la poursuite de cette tâche à laquelle nous conviait ainsi le chef du gouvernement, nous, Canadiens de culture française, croyons comme lui que nous avons ici un rôle essentiel à jouer. Enracinés au sol depuis trois siècles et demi, héritiers d'une culture que ni la conquête, ni les querelles intestines, ni les menaces de l'extérieur n'ont pu déraciner, fils par le sang et par l'esprit d'une des plus grandes nations civilisatrices de l'univers, nous ne pouvions rester sourds à cet appel et nous tenir à l'écart du gouvernement d'un pays où nous constituons plus du tiers de la population.

Nous, conservateurs du Québec, sommes donc venus ici en toute confiance et en toute loyauté. Selon le mot même du très honorable premier ministre, nous voulons être, avec nos compatriotes de culture et de langue anglaises, des partenaires dans la gouverne de la nation, de telle sorte que les droits et les libertés de nos deux groupes ethniques soient respectés et sauvegardés, que nos institutions politiques soient pénétrées de l'esprit de l'un comme de l'autre et qu'ainsi soit enfin conquise l'unité nationale à laquelle depuis si longtemps aspirent tous les Canadiens de bonne volonté.

(*Texte*)

M. Gabriel Roberge (Mégantic): Monsieur l'Orateur, c'est avec un certain sentiment d'appréhension et de satisfaction qu'un nouveau député se lève à la Chambre pour participer à son premier débat; appréhension, parce qu'il ne sait trop ce qui l'attend et parce qu'il ne connaît pas trop l'atmosphère qui règne à la Chambre; satisfaction, parce que, comme vous le savez vous-même, il s'agit, en somme, de l'accomplissement d'une ambition bien légitime de celui qui représente ici ses concitoyens.

Je vous prie, monsieur l'Orateur suppléant, de bien vouloir transmettre à M. l'Orateur mes plus sincères félicitations à l'occasion de sa nomination au poste qu'il occupe. Je n'étais pas ici lors de la dernière session, mais j'ai eu l'occasion de suivre les débats dans le compte rendu officiel. J'ai pu apprécier le sens de justice et d'honnêteté dont étaient empreintes les décisions que M. l'Orateur rendait avec un sens d'humour bien compris. Si toutes ces qualités étaient nécessaires durant la dernière session, je suis convaincu qu'elles le sont encore plus, lors de ce Parlement-ci, pour préserver les droits et les privilèges des membres de l'opposition qui siègent immédiatement à la gauche de l'Orateur.

Je ne voudrais pas passer sous silence, monsieur l'Orateur suppléant, votre nomination, ni celle de l'honorable député de Spadina (M. Rea) au poste de président suppléant des comités. Je vous ai personnellement connu il y a de nombreuses années, alors que nous fréquentions, à la même époque, le vénérable séminaire de Québec, où vous avez obtenu vos premiers succès. Nous nous sommes rencontrés par la suite alors que vous faisiez partie de l'armée canadienne et même après, lorsque vous êtes devenu un de nos grands blessés. Votre ardeur à défendre la cause de la liberté sur les champs de bataille est sûrement un gage de celle que vous allez apporter dans l'accomplissement de vos devoirs parlementaires.

L'honorable député de Québec-Montmorency (M. Lafrenière) mérite également des félicitations pour le discours qu'il a prononcé en proposant l'Adresse en réponse au discours du trône. Vous comprendrez sûrement, monsieur l'Orateur, que s'il est permis à un libéral d'apprécier la rhétorique du motionnaire, il va sans dire qu'il n'est pas d'accord avec sa dialectique, pas plus que certains principes politiques qu'il a exposés.

Mes félicitations s'adressent également à un autre jeune député, l'honorable député du Yukon (M. Nielsen). J'apprécie qu'à l'instar de son chef, le très honorable premier ministre, il ait eu des visions, mais je crains fort que de nombreux Canadiens, qui sont actuellement installés plus au Sud, et qui par surcroît sont sans travail, ne veuillent pas suivre les voies du Nord.

Avant de passer aux quelques observations que je voudrais faire au cours de ce débat, permettez-moi, monsieur l'Orateur, de consigner au compte rendu des débats un message de remerciements et de gratitude à l'adresse des électeurs de la circonscription que j'ai l'insigne honneur de représenter ici. Je veux évidemment remercier d'une façon toute particulière ceux qui, de près ou de loin, ont assuré mon élection à la Chambre des communes. Je désire cependant ajouter que j'ai l'ambition de représenter ici, non seulement les libéraux, mais tous les électeurs de la circonscription de Mégantic, sans distinction de parti ou de croyance politique. Je serai constamment à leur disposition et je les assure de nouveau de mon plus entier dévouement.

Durant la campagne électorale, monsieur l'Orateur, et même depuis le début de la session, on a beaucoup parlé de chômage et de régression. Évidemment, les statisticiens ne s'accordent pas quant au nombre exact des sans-travail au Canada, encore moins les orateurs politiques. Ce qui est vrai, cependant, c'est qu'au cours de l'hiver dernier, et même actuellement, leur nombre est de beaucoup plus élevé qu'il ne l'était à pareille époque au cours des années dernières. Et il semble que ce nombre ne diminue pas comme on le voudrait.

Divers remèdes ont été préconisés pour en assurer une diminution convenable. Sans mettre de côté le programme de travaux publics énoncé par le très honorable premier ministre, je crois que la théorie de réduction des impôts préconisée par l'honorable chef de l'opposition (M. Pearson), et surtout son application, serait beaucoup plus de nature à atteindre le but visé. Si l'on examine en effet la liste des travaux publics annoncés, on constate facilement, comme l'ont déjà signalé plusieurs députés qui m'ont précédé, qu'il s'agit de travaux réguliers et normaux prévus au budget des dépenses annuel. Ce ne sont certainement pas les conservateurs qui ont commencé les gigantesques travaux de la canalisation du Saint-Laurent et encore moins ceux du pipe-line transcanadien, pour ne nommer que ceux-là. La continuation de ces travaux et l'initiation d'autres ne peuvent contribuer, à mon sens, à remédier totalement à la situation, et pourtant le très honorable premier ministre a déclaré à plusieurs reprises, comme le soulignait fort à propos l'honorable député de Bonavista-Twillingate (M. Pickersgill), que personne ne souffrirait du chômage tant et aussi longtemps qu'il serait à la tête du gouvernement canadien.

Comme nous le rappelions au cours de la dernière campagne électorale, les Canadiens, en général, dépensent ce que renferme leur enveloppe de paye. Il faut donc augmenter le pouvoir d'achat des contribuables canadiens, et nous croyons qu'une réduction massive des impôts aurait eu ce résultat. L'achat des biens de consommation étant stimulé, il s'ensuivrait nécessairement une production accrue et, par voie de conséquence, un nombre d'emplois supérieur, de même qu'une meilleure stabilité de l'emploi.

La circonscription de Mégantic, que je représente, est mi-urbaine, mi-rurale. Là comme ailleurs, dans les autres régions canadiennes, il y a du chômage et spécialement, vous le comprenez, dans les régions urbaines. Je n'ai pu me procurer les chiffres exacts des bureaux d'assurance-chômage parce qu'une partie de la circonscription est desservie par le bureau de Victoriaville, ville située dans la circonscription de mon honorable ami de Drummond-Arthabaska (M. Boulanger). Plusieurs paroisses ressortissent de ce bureau, de sorte qu'il est impossible de mesurer l'étendue exacte du chômage dans ma circonscription. J'ai cependant les chiffres qui ont été publiés le 13 mai 1958 par le bureau de Thetford Mines, lequel dessert une population d'environ 45,000. Exactement 2,204 personnes cherchaient alors un emploi, ce qui est un chiffre très considérable pour la saison.

Quels travaux publics le gouvernement préconise-t-il en vue d'enrayer cette "régression" et de procurer de l'emploi à une partie, au moins, de ces 2,204 personnes sans travail? Grâce à l'ancien gouvernement, des crédits avaient été prévus pour l'agrandissement et l'amélioration du bureau de poste de Thetford Mines. Aujourd'hui, les travaux sont à peu près terminés, et je dois féliciter le Gouvernement d'avoir donné suite à ce projet du gouvernement libéral antérieur.

Je sais également que le gouvernement libéral du très honorable Louis St-Laurent avait prévu des crédits pour la construction d'un bureau de poste à Plessisville. Le terrain a alors été acheté et un appel de soumissions a été également lancé. Selon certains renseignements qui, je crois, ont été consignés au compte rendu des débats de la dernière session, le contrat avait été adjugé, mais il a été ensuite retiré, ce dernier événement se situant au cours du mois d'octobre. La session de l'automne dernier s'est écoulée, les élections ont eu lieu et, durant toute cette période, rien n'a été fait, que je sache, en vue de commencer cette construction durant la période de chômage hivernal. Ce n'est que récemment qu'un nouvel appel de soumissions a été lancé. Si j'en juge par les événements passés à ce sujet, ce n'est pas avant l'automne prochain que les travaux débuteront, et pourtant c'est maintenant que la situation du chômage est sérieuse, que les ouvriers en construction manquent d'ouvrage dans cette partie de ma circonscription.

Quels sont les autres travaux publics auxquels le gouvernement songe, en tant que la circonscription de Mégantic est concernée? Je n'ai encore rien vu, ni entendu qui puisse m'aider à découvrir les intentions du Gouvernement à ce sujet.

Qu'il me soit permis, monsieur l'Orateur, d'y aller de quelques suggestions à l'adresse du ministre concerné, en coopération avec les municipalités et en franche coopération avec le gouvernement de la province. Le gouvernement fédéral actuel devrait établir une caisse de prêts municipaux en vue d'aider les municipalités dans leurs travaux publics importants et utiles.

Je connais plusieurs municipalités de ma circonscription qui verraient d'un bon œil semblable aide gouvernementale. Et je suppose que, vu la ressemblance de couleur politique entre le gouvernement fédéral actuel et le gouvernement de ma province, cette coopération sera rendue plus facile qu'autrefois.

Pour donner un exemple concret, il y aurait lieu que le Gouvernement étudie la possibilité de doter la circonscription de Mégantic, soit d'un aéroport, soit d'une station pour hélicoptères. La circonscription de Mégantic est en effet située à peu près à mi-chemin entre Québec et Sherbrooke et à environ 150 milles de Montréal. Des travaux publics de quelque envergure à ce sujet aideraient, au moins en partie, à remédier au chômage et serviraient à donner une nouvelle orientation aux moyens de transport dans la région.

On a déjà parlé, au cours de cette session, d'assurance-chômage, et je ne veux en rien critiquer l'attitude qu'a prise le Gouvernement relativement à certaines prestations additionnelles. Mais je vois dans le discours qu'a prononcé Son Excellence, le 12 mai dernier, que le Gouvernement entend apporter d'autres modifications à la loi sur l'assurance-chômage. Je me permets d'offrir quelques suggestions, dont une en particulier m'a été faite par quelques électeurs de ma circonscription.

Règle générale, des prestations régulières ou saisonnières sont actuellement versées aux ouvriers qui sont sur le marché du travail à cause du manque d'emploi. Ces prestations ont été étendues, sous l'ancien gouvernement libéral, à ceux qui, pendant qu'ils étaient sans emploi, étaient atteints de maladie. Il y aurait lieu, il me semble, de prévoir le versement de prestations à ceux qui perdent leur emploi pour cause de maladie. Les familles de ces ouvriers n'auraient pas alors à s'inquiéter des périodes difficiles qu'elles doivent traverser dans de telles circonstances.

Je crois également qu'un autre groupe de personnes devrait bénéficier des prestations d'assurance-chômage. Conformément à l'état actuel de la législation, dans la plupart des provinces, un ouvrier qui décède par suite d'un accident de travail, laisse à sa veuve et à ses enfants des droits à une pension en vertu des lois provinciales, mais si cet ouvrier décède à la suite d'une maladie ou de tout

autre accident qu'un accident de travail, aucune législation, à ma connaissance, ne prévoit une pension pour ceux qui lui survivent. Souvent, cet ouvrier a payé des timbres d'assurance-chômage pendant de nombreuses années, et, dans bien des cas, il n'a jamais touché de prestations. On pourrait instituer un système d'assurance-chômage en vertu duquel la veuve d'un ouvrier ainsi décédé pourrait, aux lieu et place de son mari, retirer des prestations pendant une certaine période, au moins pendant la période de réadaptation. Je crois que le Gouvernement devrait se pencher sérieusement sur ce problème, qui peut atteindre une certaine proportion de la population, et y apporter un remède dans le sens que je viens d'indiquer.

Sans critiquer la loi, relativement au prolongement de la durée des prestations saisonnières d'asurance-chômage, il me faut bien remarquer que les assurés qui ont cessé de toucher des prestations avant le 17 mai 1958 n'en retirent pas davantage avec la nouvelle législation. Je suggère au Gouvernement d'apporter un remède à cette situation lorsque les autres modifications annoncées dans le discours de Son Excellence seront proposées à la Chambre.

(*Traduction*)

Après avoir parlé, monsieur l'Orateur, du chômage qui existe au Canada, et dans ma circonscription, j'aimerais dire quelques mots de ceux qui ne sont pas encore prêts à être employés. Je veux parler de nos enfants.

Si je m'adresse à vous dans l'autre langue officielle employée dans notre pays, monsieur l'Orateur, c'est probablement parce que le système d'interprétation simultanée n'a pas encore été établi à la Chambre, autant que je puisse le constater en tout cas. Au cours de la dernière campagne électorale, j'ai entendu à la télévision le Solliciteur général déclarer que son gouvernement avait fait adopter une loi à ce propos. J'aimerais beaucoup connaître le titre de cette loi, si l'honorable député de Trois-Rivières (M. Balcer) voulait bien me le mentionner.

Pour revenir à nos enfants, je signale que le gouvernement n'a rien fait, depuis qu'il a pris le pouvoir, au sujet de la question des allocations familiales. Si le coût de la vie a augmenté pour les personnes âgées, les infirmes et les aveugles, je ne puis concevoir qu'il n'ait pas également augmenté dans le cas des enfants et, plus particulièrement, de ceux qui en ont la charge.

(*Texte*)

Monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis de suggérer au Gouvernement qu'il importe d'améliorer les allocations familiales au bénéfice des enfants de ce pays, non seulement pour ceux qui sont en bas âge, mais également pour ceux qui sont d'âge à fréquenter les écoles. Depuis l'institution de ce régime d'allocations familiales par les anciens gouvernements libéraux, de nombreuses améliorations et augmentations lui ont été apportées sans déséquilibrer pour cela le budget. Il est cependant à noter que ce domaine de législation sociale semble être le seul auquel le gouvernement n'a pas songé. Et je crois qu'il est impérieux qu'il y songe maintenant. Dans quelle proportion ces allocations doivent-elles être augmentées? c'est au Gouvernement d'en décider.

J'insiste cependant sur une certaine catégorie de jeunes de ce pays qui ne bénéficient pas actuellement des allocations familiales. Je songe aux enfants de l'un ou de l'autre sexe qui continuent de fréquenter les écoles après qu'ils ont atteint l'âge de 16 ans, et ce jusqu'à l'âge de 18 ans. Ces jeunes, selon ce qu'a préconisé le parti libéral, devraient toucher des allocations familiales au même titre que ceux qui les reçoivent actuellement, et au moins selon le même taux.

Plusieurs de ces jeunes voudraient, quand ils ont atteint l'âge de 18 ans ou quand ils ont obtenu leur baccalauréat ès arts, continuer leurs études et fréquenter l'université. Je sais que je touche là un problème difficile, dont la difficulté est particulièrement vraie en ce qui concerne la province de Québec qui est jalouse de ses prérogatives en matière d'éducation. Le problème peut maintenant sembler plus facile et la coopération entre le gouvernement central et le gouvernement du Québec pourrait être plus efficace vu les preuves d'amitié dont nous avons récemment été témoins.

Le droit à l'éducation, à mon sens, appartient d'abord aux enfants, non pas selon les moyens pécuniaires des parents, mais en fonction de leur talent et de leurs possibilités d'avenir. A ce droit correspond évidemment l'obligation qu'ont les parents de pourvoir à leur éducation. L'État, cependant, doit jouer son rôle supplétif et ce rôle va d'abord aux provinces.

Toutefois, en 1958, alors que la science se développe considérablement, alors que les satellites artificiels tournent autour de la terre, alors que les fusées à longue portée peuvent être lancées à une distance toujours plus considérable, l'éducation est en passe de devenir un problème intercontinental, et pour le moins un problème interprovincial. Rien n'empêche, à mon sens, le pouvoir central de faire sa part dans ce domaine, tout en respectant les droits des parents et ceux des provinces.

S'il faut aider les enfants qui veulent fréquenter les universités, il faut aussi aider les universités elles-mêmes, car toutes les

universités canadiennes se plaignent actuellement du manque d'argent.

A cet égard, le gouvernement libéral du très honorable M. Louis St-Laurent avait pourvu à une aide financière appréciable pour les universités; mais, malheureusement, les universités de ma province n'ont pu jouir qu'une seule fois de ces octrois.

Le premier ministre déclarait en Saskatchewan, il n'y a pas très longtemps, que son gouvernement aiderait les universités de cette province. J'imagine que sa déclaration n'était pas restrictive et qu'en conséquence toutes les provinces canadiennes peuvent prendre pour admis que les universités de chaque province recevront leur part. J'espère que les universités québecoises pourront enfin recevoir, elles aussi, ce qui leur revient, et j'engage fortement le premier ministre, de même que ses collègues de la province de Québec, à faire en sorte que les autorités gouvernementales de ma province puissent enfin collaborer à la solution de ce problème national, à l'avenir, et partant à la grandeur de nos universités.

Quant aux enfants, le gouvernement fédéral pourrait, tout en respectant l'autonomie des provinces et les droits des parents en matière d'éducation, comme je l'ai dit, apporter une aide substantielle à ceux-là qui ont le talent requis et l'ambition de réussir et de bien préparer leur avenir. Cette aide gouvernementale pourrait très bien être mise en œuvre par l'entremise de la Conférence nationale des universités canadiennes. Ainsi, le gouvernement lui-même n'aurait aucune main-mise, sauf quant aux montants d'argent qu'il mettra à la disposition de cette conférence.

Voici, monsieur l'Orateur, ce que le parti libéral se proposait de faire relativement à un système de bourses et de prêts aux étudiants.

1. Établir un vaste programme national de bourses pour les étudiants universitaires. Ces bourses d'étude seraient accordées à la suite de concours publics tenus dans les deux langues officielles, sous le contrôle de la Conférence nationale des universités canadiennes.

2. Comme complément à ce programme de bourses, constituer un fonds national qui permettrait aux étudiants d'emprunter, sans intérêt, l'argent nécessaire à leur éducation supérieure.

Le gouvernement actuel devrait étudier l'opportunité d'appliquer ce programme, réglant ainsi, au moins partiellement, un problème très important.

Je ne voudrais pas terminer, monsieur l'Orateur, sans dire toute la satisfaction que j'ai eue de voir mon chef mener une campagne électorale vigoureuse dans des circonstances très difficiles, seulement quinze jours après avoir été choisi comme notre leader.

J'ai constaté avec un immense plaisir, au cours de cette campagne, qu'il faisait preuve d'un intérêt spécial pour les étudiants des universités, les rencontrant dans leur institution et discutant avec eux de leur problème. Je veux particulièrement le féliciter de cette sollicitude à l'égard de ceux qui préparent leur avenir en préparant celui du Canada.

(*Traduction*)

M. J. S. Speakman (Wetaskiwin): Monsieur l'Orateur, c'est un honneur pour moi de vous exprimer, à mon tour, ainsi qu'à votre suppléant, mes félicitations, et également de féliciter les motionnaires (MM. Lafrenière et Nielsen) de l'Adresse en réponse au discours du trône. Je confirme de grand cœur ce qu'a dit l'honorable député du Yukon, car j'ai moi-même vécu de longues années dans ce territoire.

La circonscription de Wetaskiwin, qui a été instituée en 1905, a eu, durant 37 ans, des représentants à Ottawa qui ont siégé du mauvais côté de la Chambre. C'est la première fois, après 53 ans, que ma circonscription délègue un représentant conservateur-progressiste au Parlement. La circonscription que j'ai l'honneur de représenter est essentiellement agricole, bien que, ces dix dernières années, nous soyons arrivés à produire plus de 25 p. 100 du pétrole d'Alberta. Nos principaux produits agricoles sont toutefois diversifiés, de sorte que l'écoulement des excédents de céréales ne constitue aucun problème pour nous.

Dans le cas du pétrole, les restrictions à l'importation actuellement imposées par nos voisins du Sud ont donné lieu à du chômage. La plupart de ceux qui travaillent dans l'industrie du pétrole sont des jeunes, fiers de leurs aptitudes au travail. De toute façon, ces jeunes ont bien confiance que le gouvernement actuel fera tout son possible pour alléger ces restrictions, et ainsi créer des emplois constants.

Nous jouissons actuellement de débouchés excellents pour nos produits agricoles, dont les prix sont très élevés. La production accrue du bétail dans ma circonscription a mis fin au problème des excédents de céréales, puisque nous utilisons, non seulement les céréales que nous produisons, mais, dans une large mesure, celles que produisent les circonscriptions avoisinantes. La production laitière est l'une des principales industries de ces circonscriptions. La succursale de Wetaskiwin du syndicat laitier de l'Alberta septentrionale gagne constamment des prix pour la

production du beurre. Notre production excédentaire de laitages est surtout expédiée à l'établissement du syndicat laitier de l'Alberta centrale, à Red-Deer, dont la production de lait condensé augmente constamment. La production de cet établissement varie selon les saisons; pendant la période de fort rendement, on y constitue des réserves. Nous sommes d'avis qu'il y aurait lieu de favoriser ce produit, afin de maintenir la fabrication à un niveau élevé et de permettre à l'entreprise de tenir tête à ses concurrents plus importants sur le marché d'exportation.

J'aimerais citer des chiffres pour montrer l'importance de cette industrie dans le centre de l'Alberta. La quantité de lait évaporé que nous pouvons exporter serait égale à environ 500,000 livres de lait écrémé en poudre et à 250,000 livres de beurre. Le gouvernement actuel a accordé des prix de soutien tant pour le lait écrémé en poudre que pour le beurre. Je proposerais au gouvernement et notamment au ministre de l'Agriculture de songer à la possibilité d'accorder un prix de soutien pour le lait évaporé, ce qui permettrait à cette entreprise de soutenir la concurrence avec les producteurs plus importants sur le marché de l'exportation.

Comme dans d'autres circonscriptions agricoles, notre population agricole diminue et nous sommes heureux de savoir que le gouvernement se propose d'apporter des modifications à la loi sur le prêt agricole canadien. Une large étendue de ma circonscription se trouve dans des régions où le sol suffit à peine, sinon du tout, de sorte que l'extension des crédits agricoles ferait beaucoup pour aider à la modernisation et au développement de ces fermes, contribuant ainsi à garder nos jeunes gens sur les terres et à les empêcher d'aller grossir les rangs des chômeurs urbains. Nous disposons aujourd'hui au Canada d'un personnel très bien formé, au sein du personnel chargé d'appliquer sur place la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, qui pourrait tout de suite s'occuper de mettre en œuvre toutes modifications apportées à la loi sur le prêt agricole canadien. A mon avis, aucun pays au monde ne dispose d'un personnel si bien formé aux disciplines agricoles, et qui soit si immédiatement disponible.

C'est dans ma circonscription que se trouve les réserves indiennes d'Hobbema et de Ma Me O. "Hobbema" ne sera sans doute pas un nom inconnu au député de Bonavista-Twillingate, qui a été ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. La mise au point accélérée des possibilités d'instruction et autres, afin de hâter l'intégration ultime de cette population en tant que citoyens de plein droit du Canada, sera bien accueillie dans la circonscription en cause et parmi les bandes d'Indiens qui l'habitent. Je devrai mentionner dès maintenant l'admiration que j'éprouve pour les Églises et le travail qu'elles ont accompli dans le domaine de l'enseignement et autres parmi les bandes indiennes.

Je suis très fier d'avoir été élu à la Chambre comme représentant d'une partie de la population albertaine. Ma circonscription de Wetaskiwin touche à celle de Red-Deer, dans laquelle mon oncle a été élu à la Chambre en 1921. J'espère bien sincèrement qu'il me sera possible de représenter les habitants de ma circonscription, la population de l'Alberta et celle du Canada aussi bien que l'a fait feu mon oncle, M. Alfred Speakman, à l'égard de ses mandants, qu'il a servis pendant 15 ans, de 1921 à 1935.

M. Hubert Badanai (Fort-William): Monsieur l'Orateur, lors de ma première participation aux débats de la Chambre, j'aimerais faire preuve de la modestie qui convient à un nouveau député, d'une modestie qui, toutefois, ne méconnaîtra pas certains faits concernant la circonscription que j'ai l'honneur de représenter. Mes paroles ne sont pas des paroles de sagesse; elles sont celles d'un profane plutôt que celles d'un spécialiste. Par suite, il ne me sera probablement pas nécessaire de prendre toutes les 40 minutes qui sont allouées à ceux qui prennent part au débat sur l'Adresse. De fait, si je puis exprimer un humble avis, ces discours pourraient se limiter à 20 minutes, sauf du consentement de la Chambre ou lorsque les circonstances exigent une période plus longue, par exemple, lorsque le premier ministre ou le chef de l'opposition prennent la parole.

Je désire tout d'abord vous féliciter personnellement, monsieur l'Orateur, d'avoir été choisi au poste le plus important de la Chambre, car nous pensons que vous personnifiez la justice si nécessaire à la conduite de cet honorable Parlement. Je tiens aussi à féliciter les motionnaires (MM. Lafrenière et Nielsen) de l'Adresse en réponse au discours du trône pour leurs excellents discours; je désire particulièrement féliciter le chef de l'opposition (M. Pearson) de la façon magistrale dont il a exposé le point de vue de la loyale opposition de Sa Majesté, exhortant le gouvernement à adopter un programme destiné à relever le niveau du commerce international, en établissant des mesures vigoureuses favorables à l'expansion des échanges de marchandises et de services avec autant de pays que possible.

C'est un sûr moyen d'atténuer, sinon de guérir entièrement, le chômage qui, malgré tous les discours que nous avons entendus et qui tendaient à démontrer le contraire, continue de se révéler un grave problème. Je

viens de recevoir un télégramme du directeur du bureau du Service national de placement à Fort-William; il confirme que le nombre des chômeurs y atteint encore 2,445. N'eût été le travail du comité d'embauche d'hiver qui a livré avec succès, tout au long des mois d'hiver, une campagne dont le slogan était "Faites-le maintenant", le nombre des chômeurs serait bien plus considérable. Je rends hommage à tous les membres de ce comité.

De peur de donner par mégarde une idée pessimiste de l'avenir du Canada, je me hâte d'assurer à la Chambre que j'ai des vues optimistes, mais je signale qu'il y a bien des domaines susceptibles d'amélioration; le gouvernement a le pouvoir et l'occasion de présenter des mesures qui profiteront à tous les Canadiens. On peut y arriver si le gouvernement agit en tenant compte des avis qui émanent de ce côté-ci de la Chambre. Qu'on ne dise pas, en effet, que les cerveaux du pays se trouvent seulement à droite de M. l'Orateur.

Au cours des quelques derniers jours nous avons eu le plaisir d'entendre plusieurs discours éloquents qui ont été, pour la plupart, des commentaires remarquables témoignant de la façon de penser des nombreuses régions distinctes du Canada. A mon tour, je suis bien content d'avoir l'occasion d'exposer à la Chambre quelques-uns des problèmes qui se posent dans ma circonscription, ainsi que notre espoir en des jours meilleurs. Il y a quelques jours, au cours du débat sur l'Adresse, l'honorable député de York-Ouest (M. Hamilton) disait, ainsi qu'en témoigne la page 51 du hansard du 13 mai:

> J'espère même que les jours du culte de la personnalité dans l'administration de nos Affaires extérieures sont révolus...

S'il y a jamais eu, au Canada, un culte de la personnalité, me sera-t-il permis de dire en toute déférence que l'actuel premier ministre en a été l'objet, énormément plus que quiconque, du fait de l'admiration que lui témoignent ses partisans. On a l'impression qu'ils voient en lui un véritable César. En toute justice envers le premier ministre, je puis évidemment ajouter qu'il n'est pas le moins du monde impossible qu'il soit ici la victime de sa propre popularité, exploitée avec pas mal de succès par son parti au cours de la dernière campagne électorale.

(*Texte*)

Comme il semble de mode, pour les Canadiens de langue anglaise, de dire quelques mots en français, l'une des deux langues officielles, avec l'aide de certains amis, je me suis imposé cette agréable tâche.

J'ai été très impressionné par l'attitude amicale de tous les députés, de quelque parti qu'ils soient.

Je commence à me rendre compte que si l'enseignement du français était obligatoire aux différents échelons de nos écoles, ce serait merveilleux pour le Canada. J'ose espérer que, dans un avenir pas trop éloigné, ce sera réalisé.

(*Traduction*)

Le discours du trône taillait beaucoup de besogne pour cette session-ci du Parlement. Il renferme d'excellentes propositions, dont bon nombre m'agréent complètement, surtout celle qui traite de l'établissement d'une commission de havre qui groupera les ports de Fort-William et de Port-Arthur et préparera ces ports de la tête des Lacs à recevoir les océaniques. J'avais espéré que le discours du trône aurait au moins un mot pour la détresse des municipalités et les difficultés qu'elles éprouvent à obtenir des prêts à faible intérêt pour leurs améliorations municipales, surtout après le mémoire présenté au gouvernement le 7 février dernier par l'exécutif de la Fédération canadienne des maires et des municipalités.

Le pouvoir d'emprunt des municipalités est nécessairement limité. Si elles doivent continuer à assurer les services locaux essentiels, il faudra bien que le gouvernement fédéral établisse un fonds national de prêts dont les municipalités pourraient emprunter au taux d'intérêt des obligations de l'État pour financer les projets approuvés par les commissions provinciales des affaires municipales. Ces commissions veillent sur les dépenses des municipalités, qu'elles protègent contre les dépenses peu sages visant des entreprises non essentielles.

Le discours du trône renferme la promesse d'un vigoureux programme de construction d'habitations. Toutefois, la mesure adoptée la semaine dernière est insuffisante. J'estime que le gouvernement devrait subventionner les taux d'intérêt sur les prêts hypothécaires à l'égard des maisons coûtant moins de $12,000. Quiconque a les moyens de se payer une maison neuve de plus de $12,000 devrait être capable de payer le taux d'intérêt courant. Les maisons qui, le prix du terrain compris, coûtent aujourd'hui moins de $12,000 entrent dans la catégorie des bas prix et une subvention de 2 p. 100, mettons, réduirait le taux d'intérêt réel à environ 4 p. 100.

A l'heure actuelle on a un besoin urgent de maisons à louer. Notre municipalité a tiré parti du programme d'habitation que l'ancien gouvernement a inauguré en 1950 ou 1951 et que le gouvernement actuel poursuit, à ma grande joie, suivant la même formule prévoyant une participation de 75 p. 100 du

gouvernement fédéral et de 25 p. 100 à répartir entre la province et la municipalité. La seule difficulté, c'est que le programme, même s'il est excellent, devrait comporter une participation accrue du gouvernement fédéral aux frais d'acquisition et de déblaiement de zones inférieures à la moyenne en vue de la construction d'habitations à loyer modique.

J'espère sincèrement que le premier ministre convoquera une conférence fédérale-provinciale au cours de l'année 1958. Une telle conférence pourrait contribuer considérablement à la solution des problèmes que comportent la croissance et le développement de nos localités urbaines. Le gouvernement fédéral n'a pas le droit de se désintéresser des municipalités. La complexité de notre ère exige une réévaluation du domaine des responsabilités à tous les échelons de gouvernement.

Le discours du trône ne fait aucune allusion à la politique du gouvernement en matière d'immigration; c'est une omission assez importante. Compte tenu des perspectives économiques du Canada, telles que les voit la Commission royale, et même en admettant que les femmes canadiennes font leur devoir en maintenant le taux de la natalité à un niveau élevé, un nombre assez considérable de faits démontrent qu'il est souhaitable de maintenir une immigration choisie et régulière, si le Canada veut parvenir au rang de grande nation, pour ne rien dire du grand idéal de mise en valeur du Nord, décrit avec tant d'éclat par le premier ministre pendant la campagne électorale.

A ce sujet, j'aimerais que le gouvernement étudie la possibilité d'adopter une politique visant à faire venir des immigrants de n'importe quelle origine, s'ils peuvent travailler comme cultivateurs et mettre le sol en valeur, surtout dans les régions non défrichées du Nord-Ouest de l'Ontario. Je songe tout particulièrement à la région voisine de Fort-William, où l'on trouve une grande superficie de terres qui conviendraient à la culture mixte. Ces candidats-colons s'engageraient à rester sur la ferme pendant au moins cinq ans et pourraient être expulsés du pays s'ils ne remplissaient pas les conditions de leur contrat. Ce programme empêcherait l'encombrement du marché ouvrier et augmenterait le nombre des emplois industriels puisqu'il faudrait produire les denrées nécessaires à ces nouveaux consommateurs. Pour que ce plan réussisse, le gouvernement devrait établir une caisse destinée à fournir à ces immigrants des prêts à longue échéance et à un faible taux d'intérêt. La caisse pourrait également profiter aux cultivateurs déjà établis qui veulent améliorer leur situation.

On fait part dans le discours du trône du désir d'aider les petites entreprises. J'approuve entièrement cette idée, j'ajoute que cette catégorie devrait comprendre les entreprises touristiques qui devraient profiter de toute mesure législative visant à aider les petites entreprises au moyen de prêts. A l'heure actuelle, il est presque impossible à celui qui exploite une entreprise de tourisme de répondre aux normes du service de voyages et de publicité parce qu'il est incapable d'obtenir un prêt des banques, des sociétés de prêts hypothécaires ou des agences de l'État.

On estime que l'industrie du tourisme est la troisième en importance au Canada et qu'elle nous vaut chaque année des centaines de millions de dollars. Pourtant on ne l'aide à peu près pas. Un gros exploitant de ma ville m'a dit récemment que, dans certaines conditions, il était possible à un cultivateur d'obtenir un prêt en vue d'installer des canalisations d'eau dans sa porcherie, mais que lui, propriétaire de motel, ne pouvait emprunter assez d'argent pour doter son établissement d'aménagements analogues destinés à des êtres humains.

Certains pourraient se demander pourquoi je m'intéresse tant à l'industrie du tourisme. C'est que la ville de Fort-William et la région de la tête des Lacs constituent un véritable paradis pour villégiateurs. Le paysage est si beau que j'ai entendu des Écossais dire qu'il leur rappelait constamment celui de Fort-William, en Écosse, et le merveilleux pays de "Bonnie Prince Charles". Cette région n'a pour ainsi dire pas été frappée par la poliomyélite, même avant la découverte du vaccin Salk, et le climat convient admirablement aux victimes de la fièvre des foins. On y trouve des centaines de lacs intérieurs, dont certains n'ont pas encore été violés par le pêcheur blanc, faute de routes d'accès. Cette lacune donne au gouvernement l'occasion de tenir les promesses qu'il a faites pendant la campagne électorale.

De temps à autre, monsieur l'Orateur, Fort-William a reçu l'assurance qu'on étudierait la question de la construction d'une nouvelle salle d'exercices militaires. La ville a fourni l'emplacement nécessaire, et on a pris des dispositions pour utiliser le terrain occupé par l'ancienne bâtisse. La salle actuelle est considérée comme un nid à incendies par le chef des pompiers, dont les affirmations sont confirmées par le directeur du service des incendies de l'Ontario. Le ministère de la Défense nationale se propose-t-il de construire une nouvelle salle d'exercices militaires à Fort-William, ou faut-il que cette

continue à menacer le quartier des affaires de la ville?

Nous nous inquiétons du peu de protection assurée à la région de la tête des Lacs en cas de guerre nucléaire. Nous ne pouvons approuver le rôle qu'on a assigné à nos villes et qui consiste pour elles à "tenir bon". Nous avons collaboré pleinement avec les autorités de la défense civile, mais toujours avec cette réserve que les villes de Fort-William et de Port-Arthur ne doivent pas être appelées à protéger les énormes approvisionnements de vivres qui y sont entreposés. On n'a pas assez songé à la protection d'une région d'importance capitale. Nous sommes d'accord avec la plupart des villes pour dire que les préparatifs de défense civile ne sont pas pratiques, que le gouvernement fédéral encourage l'apathie du public et, ce qui est plus grave, qu'il détourne effectivement de sa tâche un important noyau de personnel cadre. L'Imprimeur de la reine publie des liasses de documents remplis de promesses vagues et de suppositions contradictoires et propres à induire en erreur.

La défense civile est le plus important service que nous puissions mettre sur pied pour la protection de notre population, pourvu que nous recevions les directives appropriées. Nous ne sommes pas seuls dans le domaine de la défense civile. D'autres pays ont réalisé d'importants progrès. Pourquoi pas nous? Il n'en coûterait certes pas trop cher pour doter toutes les villes du Canada d'un système de signalisation convenable. Il faudrait encore que l'État fournisse à toutes les régions isolées, voire à toutes les régions où ces secours sont assurés en commun, des camions-pompe. Un grand nombre de municipalités ne peuvent se payer le luxe d'un matériel de ce genre, et pourtant il est indispensable pour peu qu'on veuille assurer une protection suffisante. Il faudrait que le gouvernement tienne la défense civile pour une défense de première ligne, et qu'il soit prêt à tout à l'époque nucléaire que nous vivons.

La mise en valeur d'un port capable de recevoir des navires de haute mer à la tête des Lacs est indispensable à la croissance comme à la prospérité de notre pays tout entier. Pendant des années Fort-William et Port-Arthur ont bien joué le rôle qui leur était dévolu de grenier du monde. Des millions de boisseaux de céréales et des millions de tonnes de minerai de fer extraits des mines de fer de Steep Rock ont été acheminés chaque année par ces ports. Dès 1655 Fort-William jouait un rôle important dans l'économie de notre pays. A l'époque les explorateurs français, Radisson et Des Groseilliers avaient visité la région. En 1678 Daniel Greysolon Dulhut créait un poste de traite des fourrures. Aujourd'hui toute cette région est à la veille d'une expansion sans pareille.

C'est sans étonnement que j'ai appris par le discours du trône qu'il était question de créer une commission de havre pour la tête des Lacs. La tête des Lacs est importante dans l'économie de notre continent parce que c'est la porte naturelle de l'Ouest, située au centre de tout le continent. Son avenir a été défini comme le Chicago du Nord et je suis sûr que cela se réalisera. Le volume de transport maritime passant par les ports de la tête des Lacs a été de plus d'un million de tonnes supérieur à celui des ports de Toronto et d'Hamilton en 1957. J'ai lu avec plaisir, comme n'ont pu manquer de le faire mes honorables amis, un éditorial du *Globe and Mail* du 20 mai, où il était question de la tête des Lacs. Il portait le titre "Nouveaux aménagements pour la tête des Lacs". Voici comment il se lisait en partie:

> Un des points faibles de l'aménagement de la voie maritime du Saint-Laurent au Canada a été jusqu'à tout dernièrement les ports de la tête des Lacs: Fort-William et Port-Arthur. Il était évident dès le début que, pour que l'entreprise remplisse ses grandes promesses économiques pour l'ensemble de la nation et pour l'Ouest du Canada en particulier, il fallait apporter de grandes améliorations, tant au chapitre de l'organisation que dans le domaine matériel, aux ports de la tête des Lacs.

Les ports de la tête des Lacs se trouvent à 1,250 milles de Montréal par eau ou à 2,250 milles de l'Atlantique. La voie maritime aura pour effet d'aiguillonner le commerce et l'essor industriel, et de donner plus d'importance à la tête des Lacs comme centre de distribution. Toutefois, pour accélérer cette évolution, il est essentiel que le ministère des Travaux publics entreprenne le plus tôt possible de prolonger le brise-lames. Les navires océaniques ne sont pas une exception à la tête des Lacs. Ils mouillent dans ces ports depuis de nombreuses années, mais l'approfondissement des chenaux et la voie maritime permettront à de bien plus gros navires de pénétrer au cœur de l'arrière-pays canadien. Cela abaissera le prix des céréales d'exportation, en plus d'éliminer le transbordement des cargaisons entre la tête des Lacs et Montréal. On estime que cette baisse atteindra peut-être jusqu'à 5c. le boisseau.

Le gaz naturel, actuellement disponible à la tête des Lacs, fournira du travail à des milliers de personnes. Malgré toutes les assertions faites au cours du fameux débat sur le pipe-line en 1956, ce gaz serait encore sous la terre et se perdrait au lieu d'enrichir notre économie, n'eût été le courage persévérant qu'a manifesté l'ex-gouvernement libéral pour faire adopter le bill. Le gaz étant disponible, on

pourra établir une usine de traitement du minerai de fer dans la région de la tête des Lacs. Le traitement du minerai de fer par le gaz constitue une méthode révolutionnaire. Une telle usine rendrait le Canada indépendant des autres pays, notamment des États-Unis; sauf erreur, les produits du fer et de l'acier sont les principales causes de notre grand déficit commercial avec ce pays. J'estime que le concours du gouvernement fédéral à l'établissement d'une usine pour traiter le minerai de fer à Fort-William rendrait service à tout le pays.

Je n'appartiens pas à la même catégorie de prophètes que certains honorables vis-à-vis. J'ose prédire cependant que d'ici 25 ans, l'essor de la région de la tête des Lacs ne le cédera à aucun autre au Canada et que cette région, par son dynamisme, sera un puissant pilier de notre économie nationale. Le premier ministre a bien placé sa confiance en reconnaissant la nécessité de préparer la tête des Lacs à l'avènement de la voie maritime.

Tous les députés, sauf les nouveaux, ont connu mon distingué prédécesseur et excellent ami, le révérend Dan McIvor, qui a représenté la circonscription de Fort-William à la Chambre pendant 23 ans. La Chambre a connu bien des députés pleins d'habilité et de droiture; je doute cependant qu'elle en ait connu un seul dont le sens humanitaire fût comparable, même de loin, à celui de l'ancien député de Fort-William. Tous veulent sans doute que je lui exprime, en notre nom, nos meilleurs vœux de bonne santé et de longue et heureuse retraite en compagnie de son épouse bien-aimée, la gracieuse M^me^ McIvor, bien connue à Ottawa. Enfin, je remercie profondément mes commettants de m'avoir fait l'honneur et fourni l'occasion de les servir ici.

Je termine sur une légende concernant un vieux chef indien. Comme il se faisait très vieux et qu'il sentait venir sa fin, il a voulu se choisir un successeur parmi les braves. Il convoqua donc tous ses braves et en choisit quatre qu'il jugeait dignes de continuer les traditions des ancêtres. Il leur dit: "Demain matin, au lever du soleil, vous grimperez cette montagne qui est là-bas; montez aussi haut que vous pourrez mais vous devrez revenir au coucher du soleil." Le lendemain, les quatre braves se mettent en route pour revenir au coucher du soleil." Jusqu'où êtes-vous monté?" demande le chef au premier. "J'ai vu l'épinette", répondit-il. "J'ai vu le pin", répondit, à son tour, le deuxième au vieux chef. Le troisième dit: "J'ai vu la flore alpine", et le quatrième, enfin, répondit fièrement: "J'ai vu la mer."

[M. Badanai.]

Depuis la confédération, il y a 91 ans, le Canada, sous l'impulsion de sir John A. Macdonald a d'abord grimpé jusqu'à l'épinette. Il a atteint le pin sous le grand sir Wilfrid Laurier. Borden et Meighen l'ont mené jusquà la flore alpine et enfin, sous la direction éclairée de Mackenzie King et de Louis St-Laurent, il a monté assez haut pour voir la mer.

Dieu veuille que durant les quatre ou cinq prochaines années, le premier ministre John Diefenbaker continue de mener le Canada sur les voies de l'expansion, de la prospérité et de la sécurité pour tous les Canadiens.

M. R. D. C. Stewart (Charlotte): Monsieur l'Orateur, j'ai le privilège et j'estime que c'est un grand honneur d'être le premier conservateur à représenter Charlotte depuis 23 ans. J'aborde mes devoirs parlementaires avec beaucoup d'humilité; mais, comme je n'ai pas fait de promesses durant ma campagne, je n'ai pas de péchés à me faire pardonner. Ma seule intention est de servir mes commettants de mon mieux.

Je veux me joindre aux autres députés pour vous féliciter sincèrement, monsieur l'Orateur, d'avoir été élu à la présidence de la Chambre des communes. Bien que je sois nouveau venu ici, j'ai lu avec beaucoup d'intérêt les délibérations de la courte législature et je n'ai pu m'empêcher d'être impressionné par votre dextérité mentale et votre aptitude à diriger les affaires de la Chambre.

Comme on l'a fait remarquer, l'Orateur de la Chambre des communes occupe une position unique et, à mon avis, une position particulière au régime britannique de gouvernement. Il représente tous les partis à la Chambre et, bien qu'il soit habituellement nommé par le premier ministre au pouvoir, il ne s'ensuit pas nécessairement qu'il doit en être ainsi. Avec votre compétence, votre équité et votre sens du devoir, je suis sûr que les affaires de la Chambre seront dirigées, comme par le passé, en toute justice à l'égard de tous et avec l'approbation de la Chambre entière.

(La séance, suspendue à une heure, est reprise à deux heures et demie.)

Reprise de la séance

M. Stewart: J'aimerais, monsieur l'Orateur, exprimer un mot d'appréciation à l'endroit des motionnaires (MM. Lafrenière et Nielsen) de l'Adresse en réponse au discours du trône. Bien qu'ils soient séparés par une grande distance géographique, ces deux messieurs ont deux choses en commun: la jeunesse et le

désir manifeste d'aider ceux qui les ont élus à la Chambre.

En ma qualité de député du Nouveau-Brunswick, j'aimerais, au nom des citoyens de cette province et de ma circonscription en particulier, exprimer mon appréciation pour le travail magnifique accompli par le ministre des Affaires des anciens combattants. En toutes occasions, il a écouté avec sympathie et considération l'exposé de nos problèmes. J'aimerais également, au nom des citoyens de ma circonscription, dire un mot d'appréciation pour le travail que le ministère des Travaux publics a exécuté dans ma région au cours des quelques derniers mois, ainsi que pour le travail qu'il projette de faire et qu'il fera au cours des quelques prochaines années.

J'ai été quelque peu étonné de constater que des membres de l'opposition se sont élevés contre le programme de travaux publics qu'on a énoncé. Il y a certes lieu de remarquer que la puissante république du Sud s'est maintenant lancée dans un tel programme en vue d'alléger le chômage actuel. Je parle avec une certaine connaissance de cause, puisque, en 1944 et 1945, j'étais, à titre d'ingénieur, attaché au bureau de Saint-Jean du ministère des Travaux publics. Nous travaillions alors à ce qu'on a appelé un programme d'organisation de l'après-guerre. Malheureusement, on a mis ce programme de côté, de sorte que, lorsque est venue la présente crise ou régression des affaires, nous ne disposions d'aucun programme de travaux publics. Je sais que l'on ne saurait lancer des projets de travaux publics du jour au lendemain. Il faut procéder à des études, dresser des plans et se faire une idée de ce qu'il en coûtera avant que commencent effectivement les travaux. Si, avant le 10 juin 1957, le régime libéral avait constitué une telle réserve de travaux éventuels, je suis convaincu que nous n'aurions pas éprouvé les difficultés de l'été dernier.

Je ne voudrais pas que le ministre des Travaux publics ni le ministre des Transports ne soient trop satisfaits à ce propos, parce que je suis sûr qu'ils s'apercevront qu'il y a encore bien des travaux à effectuer dans ma circonscription. Si j'insiste et deviens impatient, ils s'apercevront, j'espère, que c'est simplement parce que je veux améliorer le sort de mes commettants.

Au nom des habitants de Charlotte, je tiens aussi à renouveler nos promesses de loyauté et de dévouement au premier ministre. Mes mots sont impuissants à lui exprimer notre reconnaissance pour ce qu'il a fait à l'égard de notre circonscription et de la population du Nouveau-Brunswick en général. Tant que mon prédécesseur a siégé à la Chambre et durant la période entre la deuxième guerre mondiale et les élections de 1957, rien n'a été fait pour aider les provinces Maritimes ni la province du Nouveau-Brunswick en particulier. Lorsque nous avons demandé de l'énergie électrique ou des fonds pour en produire, on nous a répondu que nous n'avions pas d'industries qui en avaient besoin; lorsque nous avons demandé l'implantation d'industries, on nous a dit l'inverse, que nous n'avions pas d'électricité pour alimenter ces industries.

Toutefois, le premier ministre actuel s'est rendu compte des inégalités dont souffraient les provinces Maritimes et a très généreusement persuadé son gouvernement d'accorder à ces dernières des subventions additionnelles en plus des montants fixés en vertu de l'accord sur la location de domaines fiscaux. Ce geste, je le sais, a été grandement apprécié par les habitants de ma circonscription. D'après moi, le premier ministre a donné aux provinces Maritimes la possibilité d'espérer, et ni le temps, ni les fortunes politiques ne pourront effacer cet espoir. Il a donné aux habitants de la région de l'Atlantique un nouvel espoir, un nouveau courage pour l'avenir et je suis certain que ces gens, ainsi que tous les autres Canadiens, s'uniront à lui pour l'aider à réaliser sa politique nationale.

Du point de vue population, je représente une petite circonscription. La circonscription est bornée au sud par trois îles de la baie de Fundy, à l'ouest par l'État du Maine, au nord par York-Sunbury et à l'est par Saint-Jean-Albert. Même si mes commettants sont en majorité des pêcheurs ou des gens engagés dans l'industrie de la pêche et méritent pour cette raison une attention spéciale, je tiens à dire qu'ils sont les plus braves gens du monde et je le dis avec d'autant plus d'aise que je ne suis pas moi-même originaire de Charlotte. J'ai eu l'honneur de vivre au milieu d'eux pendant 18 ans cependant, d'abord en qualité d'ingénieur durant la guerre et, depuis, comme avocat, et je puis vous assurer, monsieur l'Orateur, que c'est du fond du cœur que je me dis fier de les représenter à la Chambre. Je sais qu'ils méritent plus d'égards qu'ils n'en ont reçu dans le passé.

Des voix: Bravo!

M. Stewart: Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, ma circonscription a subi plusieurs changements économiques qui ont mis en grave danger la paix et la sécurité de la population. Je n'attribue pas tous ces changements à des causes politiques, mais il est significatif que depuis l'arrivée de mon prédécesseur à la Chambre en 1945, la calamité s'est acharnée sur mes commettants. Il y a eu d'abord la fermeture de l'aéroport de Pennfield qui, à mon avis, a été effectuée

pour des motifs d'ordre exclusivement politique, puis, avant les élections de 1957, il y a eu la fermeture de la fabrique de textiles de Milltown. Je tiens à appeler l'attention des députés sur le triste sort des habitants de Milltown. Ils verront bientôt s'épuiser leurs prestations de chômage et il y aura environ 600 familles de chômeurs dans cette localité.

J'ai appris avec un certain intérêt que ces derniers jours, la province de la Nouvelle-Écosse avait décidé de construire au prix de $100,000 environ une usine de produits textiles dans la région de Pictou, atteinte par la crise. Cet établissement sera loué à une fabrique de textiles italienne qui l'exploitera. Sans doute le gouvernement fédéral peut, en collaboration avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick, faire quelque chose pour la ville de Milltown, et je signale la question au ministre du Commerce ainsi qu'à M. Pichette, ministre de l'Industrie et du Développement économique dans la province du Nouveau-Brunswick.

Nous avons constaté un troisième changement, soit la fermeture du camp militaire d'Utopia. Au cours de la dernière campagne électorale, ce camp a suscité l'une des principales questions en jeu, mais mon digne rival et prédécesseur savait que le camp d'Utopia en tant que base militaire devait être fermé quand le gouvernement a pris la décision d'établir un camp permanent à Gagetown. J'espère que les installations et les bâtiments du camp dont il s'agit pourront encore servir à la population de ma circonscription, et l'on est actuellement en train d'examiner avec la province du Nouveau-Brunswick certains projets prévoyant leur utilisation, ce qui éviterait une perte totale.

J'ai mentionné ces trois points parce qu'ils touchent à l'économie du comté de Charlotte. En 1931, le nombre des habitants du Nouveau-Brunswick qui vivaient dans les fermes représentait 44.1 p. 100 de toute la population, tandis qu'en 1956 ce groupe n'en représentait plus que 23.3 p. 100. En 1931, la population agricole du Nouveau-Brunswick était de 180,000, alors qu'en 1956 elle était de 128,000, en chiffres ronds. On a relevé une diminution correspondante dans ma circonscription, où la population rurale se chiffre, à l'heure actuelle, à 1,872 personnes, si l'on en croit les dernières données, occupant 469 fermes. D'après la dernière statistique émanant du ministère de l'Industrie et du Développement de la province du Nouveau-Brunswick, la valeur brute de la production manufacturière pour 1954 a été de $287,350,000. Le détail de ce chiffre, monsieur l'Orateur, nous apprend que l'industrie de préparation du poisson groupe 166 usines employant 2,742 personnes, avec, en 1955, une production de 23 millions environ, en valeur brute, pour toute la province.

Bien des honorables députés n'ont pas oublié l'opposition faite par mon prédécesseur lorsque la province du Nouveau-Brunswick a obtenu l'emprunt applicable à l'entreprise hydro-électrique de Beechwood. Que l'entreprise ait été défendable ou non du point de vue technique, ce n'était certes pas le devoir de mon prédécesseur de s'y opposer, puisqu'il y allait à coup sûr de l'intérêt du Nouveau-Brunswick.

Un autre domaine m'intéresse profondément, celui de l'enseignement. Je suis actuellement président de l'association des commissaires d'écoles du Nouveau-Brunswick. En 10 ans, les dépenses scolaires du comté de Charlotte ont augmenté de 128 p. 100, pesant ainsi d'un poids énorme sur la municipalité. C'est là une question très importante pour le gouvernement actuel. J'espère que, d'une façon ou d'une autre, le gouvernement fédéral trouvera moyen de fournir à la province du Nouveau-Brunswick et aux diverses municipalités d'autres subventions qui permettront de retirer le fardeau fiscal pesant sur l'autorité locale.

Le discours du trône annonce des projets de mesures législatives, mais il ne comprend pas tout; on pourrait présenter une foule d'autres propositions avantageuses pour notre pays. Exerçant le droit, j'ai été fort intéressé par la déclaration des droits qui est prévue. Comme je l'ai déjà dit, j'exerce le droit depuis 25 ans, et j'ai parfois constaté que la liberté des particuliers a été restreinte sous notre nouveau régime de jurisprudence. On devrait revenir aux droits fondamentaux dont jouissaient nos prédécesseurs et qui ont été accordés à nos ancêtres. Personne ne devrait être dépossédé de sa terre ni puni sans avoir subi un procès équitable de la part de ses pairs. Il s'agit de questions qui ne s'expriment pas en dollars, mais elles vont à la racine de la démocratie et se rattachent aux forces vives de la civilisation.

Je constate avec plaisir qu'une modification apportée à la loi sur l'assurance-chômage prolonge la période des prestations saisonnières. Puis-je faire observer au ministre des Pêcheries qu'il y aurait lieu d'apporter une autre modification à cette loi, de manière à accorder de plus grands avantages aux pêcheurs de la région des provinces Maritimes, surtout à ceux qui sont à la fois pêcheurs et propriétaires?

La mise en disponibilité de fonds aux termes de la loi nationale sur l'habitation est aussi un pas dans la bonne voie, car on ne peut subsister sans maisons. Puis-je faire observer à la Chambre que nous devrions également établir de petites industries dans les diverses municipalités et localités, afin

d'encourager les gens à s'établir et à vivre dans ces localités, y construire des maisons et élever des enfants

Ce sont là quelques-uns des problèmes qui se posent aux gens de ma circonscription. Ces gens ne veulent pas que je vienne mendier à la Chambre. Nous ne demandons rien de ce que nous ne méritons pas. Nous demandons d'être inclus de nouveau dans le Nouveau-Brunswick et le Canada. Mon digne adversaire et prédécesseur à la Chambre a dit au Haut-Canada, alors qu'il prenait la parole ici un bon jour, que les gens de Charlotte n'étaient qu'un groupe de contrebandiers. Ce n'est guère la vérité. Nous vivons près de la frontière des États-Unis, c'est vrai, et l'influence américaine se fait sentir jusqu'à un certain point sur les îles. Mais, comme je l'ai déjà dit, nous avons là les meilleures gens du monde, et tout ce qu'ils demandent c'est d'être traités comme des êtres humains.

Charlotte offre de grandes perspectives. Nous avons beaucoup de choses pour attirer les touristes; tout ce dont nous avons besoin, c'est un peu d'assistance et d'aide. Nous avons présentement à l'étude un vaste projet d'énergie, celui de Quoddy, grâce auquel on pourra utiliser les marées de la baie de Fundy pour produire de l'énergie à bon marché. Nous avons aussi, sur l'île Campobello, une ancienne résidence de feu Franklin D. Roosevelt, qu'on pourrait transformer en lieu d'attraction important pour les touristes.

J'ai mentionné plus tôt que nous avions trois îles. L'une d'entre elles sera bientôt reliée à l'État du Maine par un pont qui permettra aux gens de Campobello de bénéficier des avantages de la terre ferme. Cependant, l'île de Grand-Manan aurait grand besoin d'un nouveau traversier, doté de tous les moyens nécessaires pour transporter des voitures automobiles et des cargaisons.

Ce sont là des problèmes qui seront signalés à la Chambre et soumis à l'attention du gouvernement. Tout ce que nous demandons, c'est de la collaboration et de l'aide, pour que, de concert avec les autres régions maritimes, nous puissions appuyer le premier ministre dans son programme de mise en valeur de l'économie nationale.

M. Lucien Cardin (Richelieu-Verchères): Monsieur l'Orateur, permettez-moi de m'unir aux autres députés qui l'ont déjà fait pour vous féliciter sincèrement de votre réélection au haut poste que vous occupez. J'ai été heureux d'entendre le premier ministre mentionner votre nom quand il a été question de choisir un Orateur. Je suis convaincu que tous les députés qui se trouvaient ici à la dernière session ont été frappés de la façon dont vous avez présidé à nos délibérations. D'autres Orateurs se sont peut-être attachés davantage à l'aspect technique de la procédure; mais je suis sûr qu'aucun n'a été plus impartial, n'a témoigné d'une plus grande compréhension des hommes que Votre Honneur et c'est avec plaisir que je vous offre mes félicitations et mes meilleurs vœux.

(*Texte*)

Je tiens également, monsieur l'Orateur, à féliciter l'honorable député de Québec-Montmorency (M. Lafrenière) d'avoir proposé l'Adresse en réponse au discours du trône d'une façon aussi éloquente. J'imagine que l'honorable député ne s'attend pas que je partage complètement ses opinions politiques, mais, tout en ne les partageant pas, je puis au moins lui dire que je les respecte. Je me fais un plaisir également de lui souhaiter une longue et brillante carrière au sein de notre Parlement.

(*Traduction*)

Je tiens aussi à féliciter le député du Yukon (M. Nielsen) de la façon dont il a appuyé l'Adresse en réponse au discours du trône. Ce qu'il a dit du Nord m'a beaucoup intéressé et j'espère que la Chambre aura l'occasion de l'entendre souvent au cours de la présente session.

Maintenant que la campagne électorale est finie et que la poussière en est retombée, je tiens à féliciter le premier ministre et les membres de son gouvernement d'avoir gagné la confiance du peuple canadien et d'avoir obtenu non seulement un mandat mais une majorité accrue à la Chambre. Pareil vote de confiance est certes un hommage enviable dont tout premier ministre et tout parti politique peuvent être fiers. Mais cet hommage s'accompagne, naturellement, de grands espoirs et de beaucoup d'expectative. J'espère sincèrement que le gouvernement réussira à réaliser tous ses programmes et toutes ses promesses et que ses programmes se révéleront efficaces et propres à servir au mieux les intérêts des Canadiens.

A cause des résultats des dernières élections, la Chambre des communes a perdu beaucoup de parlementaires brillants, sincères et compétents, des hommes des trois partis, qui avaient laissé leur marque sur la structure politique, économique et sociale de notre pays et envers qui le Canada a une immense dette de gratitude. Il est peut-être à propos de rappeler aux Canadiens qu'aucune honte ou humiliation personnelle ne s'attache à l'homme public qui est défait dans une campagne électorale. Nous aurions vraiment tort de ne pas rendre hommage aux députés qui ont subi la défaite après de nombreuses années, et, pour certains, après toute une vie

de service public dans le rôle très onéreux, fort méconnu et souvent ingrat, de membre du Parlement.

Il semble que le Canada vient de sortir d'une ère politique pour entrer dans une autre et je suis sûr qu'aucun député, à quelque groupe qu'il appartienne, ne peut s'empêcher, en passant en revue le dernier quart de siècle de notre histoire, d'éprouver un sentiment de légitime orgueil devant les rapides et étonnants progrès que le Canada a accomplis sur le plan national. Aucun autre pays au monde, j'en suis bien certain, ne peut se targuer d'avoir pris un tel essor en si peu de temps. Les Canadiens sans travail et victimes de la pauvreté de l'époque de la crise économique jouissent maintenant du niveau d'existence le plus élevé après celui d'un seul autre pays. Nous avons transformé un pays presque exclusivement agricole en une machine industrielle puissante et efficace et nous sommes devenus la quatrième nation commerçante du monde. Aucun pays d'une population de 17 millions d'habitants ne jouit comme le Canada d'une législation sociale si complète. En dépit de la seconde guerre mondiale, des difficultés de l'après-guerre et du conflit de Corée, l'économie canadienne n'a pas bronché. La prospérité et l'embauche se sont maintenues à un niveau raisonnable et nous n'avons subi après la guerre aucune régression grave ni durable.

Dans le domaine international où le commerce mondial, la diplomatie internationale et la paix mondiale touchent notre pays plus que dans n'importe quelle autre période de son existence, le Canada, de pays isolé et inconnu qu'il était, s'est dégagé pour occuper le premier rang parmi des nations de grandeur moyenne. En réalité, le Canada, en tant que nation de moyenne grandeur, a non seulement fourni un appui efficace aux organisations pour la paix, telles que l'OTAN et les Nations Unies, mais il a aussi effectivement aidé à empêcher une troisième guerre mondiale au moment de la crise de Suez. En effet, je suis fier de rappeler à la Chambre que c'est le chef actuel de l'opposition, alors secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui, grâce à ses efforts infatigables, ses négociations courageuses et opportunes, a réussi à maintenir la paix en instituant la force d'urgence des Nations Unies au Moyen-Orient. En toute déférence à l'égard du ministre des Transports, je dirai que le chef actuel de l'opposition a réalisé cela sans l'aide estimable du très capable premier ministre actuel, aux talents divers. Alors que le Canada entre dans une nouvelle ère politique sous un gouvernement conservateur, la Chambre des communes est composée presque entièrement de nouveaux députés dont l'âge moyen semble inférieur à ce qu'il a été durant bien des années. J'ai confiance, toutefois, que les nouveaux députés sauront continuer le travail accompli jusqu'ici par des députés plus âgés et plus expérimentés. A coup sûr, il faut établir de nouvelles normes, procéder à de nouvelles mises au point, trouver de nouvelles solutions à de vieux problèmes comme il en est plus particulièrement question dans le programme et les promesses du gouvernement. Un des principaux problèmes, à mon avis, sera le redressement de l'économie. Je crains que le Canada n'affronte une concurrence bien plus âpre à l'étranger et sur les marchés intérieurs. La hausse continuelle des prix devra cesser d'une manière ou d'une autre en notre pays, si nous comptons vendre nos produits en notre pays et à l'extérieur tout en maintenant la stabilité économique que nous avons connue jusqu'ici. Il faudra aussi un sérieux redressement de la position commerciale du Canada, car la création probable de blocs économiques comme l'union douanière européenne caractérisera la nouvelle ère, je crois, comme le bloc politique et militaire a caractérisé les quelques dix dernières années. Je soupçonne fortement que les batailles entre l'Est et l'Ouest se livreront dans les domaines économiques et scientifiques plutôt que sur le plan militaire. Tout cela, naturellement, ne facilitera pas la tâche des dirigeants des affaires canadiennes.

Peut-être serait-il utile de nous rappeler que c'est le sérieux désir, l'ardent espoir et même le devoir de chaque député de faire de son mieux pour s'assurer que les mesures adoptées durant la présente législature réussiront à résoudre les divers problèmes de l'heure et auront pour résultat d'accentuer la stabilité et les progrès d'ordre économique, politique et social que nous avons connus par le passé. D'après les déclarations de principes et les discours faits durant la campagne électorale, il est bien évident que nous ne serons pas toujours d'accord sur la meilleure manière d'atteindre un objectif universellement désiré et, bien entendu, sous notre régime parlementaire, les membres de l'opposition ont non seulement le droit, mais l'obligation de critiquer de façon pratique les mesures du gouvernement, de façon que le public soit mis au courant d'autant de solutions que possible aux problèmes.

Dans la présente législature, le gouvernement, avec ses 208 députés, a une majorité écrasante sur les 57 députés de l'opposition officielle, mais cet état de choses ne doit aucunement comporter une diminution des droits et privilèges que la constitution, la tradition, les règles et les pratiques de la Chambre accordent à l'opposition. Les droits

et privilèges que revendiquaient les honorables vis-à-vis, lorsqu'ils formaient l'opposition officielle, sont également justifiés aujourd'hui et, à mon sens, ils doivent être gardés plus jalousement et plus scrupuleusement qu'à toute autre période de notre histoire, précisément en raison de la majorité sans précédent du gouvernement.

Il faut certainement espérer que l'attitude prise par le gouvernement au cours de la dernière session n'est pas un indice de ce à quoi l'opposition doit s'attendre au cours de la présente législature. Dans le discours qu'il a prononcé le 13 mai, comme en fait foi la page 36 du hansard, le premier ministre a dit:

Ayant pris des dispositions pour rétablir le Parlement par les mesures que nous envisageons...

Et ainsi de suite. Je dois dire que les mesures qu'envisage peut-être le premier ministre m'inquiètent un peu. Il est évidemment hors de question de ne pas déposer de budget régulier cette année, quelles que soient les dimensions du déficit encouru par le gouvernement, et les mesures que projette le premier ministre continueront à permettre au Parlement de débattre le budget, de scruter, de mettre en doute et d'adopter tous les crédits de tous les services de l'État, ce qui n'a pas été le cas pendant la dernière session, comme les députés ne l'ignorent pas. On a, en effet, dépensé des centaines de millions de dollars en vertu de mandats du Gouverneur général sans saisir la Chambre des crédits affectés à la plupart des ministères, lacune sans précédent dans l'histoire budgétaire de notre pays. Quand le premier ministre dit qu'il a pris certaines mesures en vue de rétablir le Parlement, parle-t-il du procédé extraordinaire auquel il a recouru pour dissoudre les Chambres en février dernier? Ceux qui siégeaient ici ou qui se trouvaient dans les tribunes savent qu'il y avait beaucoup plus de mise en scène et de comédie que de respect pour les droits et traditions du Parlement ou même de justice dans la façon dont la Chambre a été dissoute.

Le hansard lui-même n'a pu reconstituer l'atmosphère volontairement créée autour de la dissolution de la Chambre, le mystère qui a entouré le voyage par avion du premier ministre à Québec, la tension qu'on a laissé monter à la Chambre à partir de trois heures, moment du retour du premier ministre, la lueur des ampoules-éclairs des photographes au moment où le premier ministre est entré dans l'antichambre du gouvernement, l'entrée solennelle à la Chambre des communes, le discours d'adieu teinté d'allusions politiques qu'il a prononcé à ce moment-là et, enfin, l'annonce solennelle que les députés avaient siégé pour rien, puisque Son Excellence le gouverneur général avait déjà dissous le Parlement.

Le hansard n'a pu davantage rapporter les protestations véhémentes et motivées des chefs de l'opposition qui se voyaient injustement et impitoyablement empêchés, contrairement à toutes les coutumes et traditions de la Chambre, de répliquer un seul mot. Même Votre Honneur ne pouvait rendre une décision sur la légalité ou l'équité de la procédure suivie dans la dissolution de la Chambre, car la Chambre des communes dont vous étiez l'Orateur n'existait plus.

Ce genre de procédure, je l'avoue, peut être intéressant à Stratford-on-Avon et pourrait même se justifier et être utile en cour criminelle, mais n'a aucune place dans le Parlement de notre pays et choque d'autant plus qu'il vient de quelqu'un qui, il y a peu de temps encore, a parlé si éloquemment et avec tant de force de la nécessité de sauvegarder les droits et la dignité du Parlement. Cet incident, certes, n'a pas fait gagner les élections aux conservateurs et les perdre aux libéraux. Les Canadiens ont choisi, et je respecte leur choix. Mais je suis sûr que le peuple canadien n'approuve pas le gouvernement qui s'exerce par la tyrannie ou par l'éclat, et qu'il n'a pas voté pour ce genre de gouvernement, quelque grande que soit la majorité qui a porté le présent gouvernement au pouvoir.

Je me demande également si le premier ministre jugeait agir de façon à rétablir le Parlement lorsqu'il a essayé récemment de laisser de côté ce qui a toujours été considéré comme la procédure traditionnelle et constitutionnelle de la Chambre en traitant des accords internationaux de l'importance du pacte du NORAD, qui, les députés le savent, comporte le cantonnement de troupes canadiennes à l'étranger. Jamais dans toute notre histoire, et je suis sûr que le premier ministre le savait parfaitement, le Canada n'a conclu un accord international entraînant l'affectation de troupes canadiennes à l'étranger, sans qu'un tel accord ait été soumis à la Chambre sous forme de projet de résolution et ait été ensuite ratifié par le Parlement, après un débat officiel et complet, peu importe qu'il y ait eu unanimité ou non au sujet dudit accord.

Jamais aucun premier ministre n'a jugé bon de porter atteinte aux coutumes et traditions de la Chambre, même à l'égard de questions bien moins grosses de conséquences que le pacte du NORAD, simplement parce que le premier ministre présumait que l'opposition serait en faveur de l'accord ou parce qu'il ne la jugeait pas assez forte ni assez nombreuse pour changer l'issue de la mise aux voix. Ainsi qu'on le sait, le premier ministre a enfin décidé, sur les instances du chef de l'opposition, de soumettre l'accord à la Chambre sous forme de projet de résolution. Il est difficile cependant de reconnaître le

grand défenseur des droits parlementaires dans les paroles et le geste magnanime avec lesquels le premier ministre a permis aux membres du Parlement de parler du pacte du NORAD.

Permettez-moi, monsieur l'Orateur, de lire dans le hansard ce qui s'est passé l'autre jour. Comme l'indique la page 255 des *Débats* du 20 mai, le chef de l'opposition a posé la question supplémentaire suivante:

N'étudiera-t-il pas la possibilité que la Chambre des communes discute cet accord sous forme de résolution, soumise à l'approbation ou à la désapprobation de la Chambre?

A quoi le premier ministre a répondu:

Monsieur l'Orateur, hier, en réponse à la question posée par mon honorable ami, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit qu'on aurait encore l'occasion plus tard de discuter cette question. Le député prétend maintenant qu'on devrait avoir l'occasion de discuter de façon générale une résolution à cet égard. Après avoir examiné les dossiers, et vu que cela fait partie du concept de l'OTAN,...

Puis-je faire observer ici que ce point me paraît discutable?

...je ne vois aucune raison pourquoi la question devrait être envisagée de cette façon.

Et voici, à mon avis, la partie importante.

...Je signale en outre que, l'ancien gouvernement ayant fait tout le travail préliminaire à cet égard et en étant arrivé à un accord provisoire,—bien que non incorporé dans un échange de notes,—il m'a semblé qu'il n'y aurait probablement aucune opposition à ce que la Chambre accepte l'accord ou l'échange de notes entre les deux pays.

Je vous le demande, monsieur l'Orateur, en sommes-nous arrivés là? Parce qu'il présume que l'opposition ne s'élèvera pas contre certaine mesure législative, le premier ministre peut-il s'écarter de ce qui a toujours été l'usage et la tradition à la Chambre et refuser de soumettre à celle-ci, comme il se doit, un accord aussi important que celui du NORAD? Page 256, le premier ministre poursuit en ces termes:

Cependant, vu la disproportion en faveur du gouvernement qui, de l'avis des députés d'en face, caractérise la composition de la Chambre, et aussi parce que l'opposition semble souhaiter la mise aux voix pour montrer qu'elle désapprouve l'échange de notes,...

Puis-je faire observer ici encore que cette affirmation est purement gratuite? Si l'opposition décidait de voter pour ou contre, elle devrait d'abord avoir l'occasion d'étudier ce qu'implique au juste un accord important comme le pacte de NORAD. Depuis sa présentation à la Chambre, la question du NORAD a été une source de confusion accrue seulement par l'impossibilité, pour les membres de l'opposition, d'obtenir des réponses précises, définies, logiques et non contradictoires des membres du gouvernement. Le premier ministre a poursuivi en disant:

...je ne verrais aucune objection à la présentation d'un projet de résolution, qui donnerait aux députés l'occasion d'exprimer leur opinion dans une mise aux voix.

Il est incroyable que ces mots émanent du premier ministre actuel, après tous les discours et promesses qu'il a faits concernant le rétablissement de la souveraineté, de la dignité et du prestige du Parlement et concernant les droits des membres de l'opposition. Au fait, le premier ministre déclare qu'après avoir essayé de faire prendre un raccourci au Parlement il ne voit pas d'objection à suivre la façon invariable et depuis longtemps établie d'étudier des accords internationaux qui ont une souveraine importance pour l'ensemble des Canadiens. Naturellement, le premier ministre cherche à créer l'impression qu'il fait une faveur au chef de l'opposition et aux membres de l'opposition en cherchant à nous faire comprendre qu'il condescend maintenant à faire présenter une résolution à la Chambre par générosité. Ce n'est pas une question de générosité ou de condescendance; c'est une question de droit.

M. Montgomery: C'est un point discutable.

M. Cardin: L'opposition a le droit de chercher à découvrir exactement ce que comporte cet accord. En outre, monsieur l'Orateur, si le gouvernement n'avait pas finalement décidé de présenter une résolution sur cette question, il se serait livré à une transgression extrêmement grave et sans précédent de la souveraineté du Parlement. Je fais respectueusement remarquer, monsieur l'Orateur, que c'est bien loin de prendre des dispositions pour rétablir le Parlement. Je ne puis m'empêcher de dire ici qu'on a plus cherché à violer les droits et la souveraineté du Parlement au cours des douze derniers mois que pendant les vingt-deux années de régime libéral.

M. Murphy: Vous feriez mieux de parler de la clôture également.

M. Cardin: Si elle était inacceptable en ce temps-là, la clôture l'est encore sous un gouvernement conservateur.

Je passe maintenant à une question qui retient l'attention de tous les Canadiens au plus haut point, je veux dire le chômage. Puisque récemment le gouvernement s'est cru obligé de prendre d'autres mesures d'urgence à ce propos, c'est donc qu'il se rend bien compte que, même en ce moment, le pays fait face à autre chose que du chômage saisonnier. Néanmoins, on n'a pu s'empêcher de remarquer que le discours du trône n'a rien dit du tout au sujet du chômage. Dans

son discours de l'autre jour, le premier ministre a fait des efforts héroïques pour donner l'impression que le chômage, si tant est qu'il existe, est tout simplement provisoire, saisonnier, et ne pose aucun problème grave. En ce cas, pourquoi fallait-il présenter une nouvelle mesure législative d'urgence qui, de fait, étend à sept mois de l'année les prestations saisonnières de chômage.

Les députés qui étaient ici en octobre et novembre savent comment le gouvernement a essayé désespérément de ne pas tenir compte du chômage...

M. Murphy: Que dire du mois de mars?

M. Cardin: ...et comment il a finalement mis ce problème de côté jusqu'en février dernier. Le gouvernement sait fort bien qu'il ne peut de nouveau imiter l'autruche sans se trouver en posture vraiment vulnérable. Nous, dans l'opposition, n'allons pas nous laisser hypnotiser à garder le silence à ce sujet par le branlement continuel de cette partie de l'autruche qui n'est pas enfouie dans le sable.

M. Murphy: Vous avez bien essayé de ne pas voir le rapport Marsh, qui n'était pourtant pas enfoui dans le sable!

M. Cardin: Comme les députés le savent, à cette époque de l'année il devrait y avoir un nombre beaucoup plus grand de chômeurs qui retrouvent du travail. En fait, le 17 avril 1958, on comptait 825,359 chômeurs en quête d'emploi. J'admets que 74,000 personnes ont trouvé de l'emploi le mois dernier, et j'en suis heureux. La *Gazette* de ce matin annonce une diminution du chômage. Toutefois, la première phrase de l'article en question m'a beaucoup frappé:

> Au Canada, l'emploi en avril a dépassé le chiffre de l'année dernière, mais le chômage est demeuré fort supérieur à ce qu'il était en avril 1957.

C'est la dernière partie qui me paraît importante, monsieur l'Orateur. Il y a cependant encore des chômeurs qui ne sont pas considérés comme faisant partie du groupe de ceux qu'on range ordinairement parmi les chômeurs saisonniers. Le chômage a atteint un niveau bien supérieur à celui du chômage saisonnier dit normal.

L'hon. M. Browne: Et après?

M. Cardin: Et après? Qu'importe les 820,000 chômeurs? Leur sort ne vous préoccupe pas du tout.

L'hon. M. Browne: Oui, mais le même problème existe aux États-Unis.

M. Cardin: Laissez les États-Unis régler leurs problèmes. C'est à notre gouvernement à s'occuper des nôtres.

M. Baskin: Les libéraux n'y ont pas très bien réussi.

M. Cardin: En outre, si quelque chose clochait sous le régime libéral, cela clocherait encore. Si les membres du gouvernement estiment qu'ils ne peuvent régler d'importants problèmes comme celui du chômage, je suis sûr que nous pouvons leur dire comment s'y prendre.

M. Murphy: Que pensez-vous du 31 mars?

M. Cardin: La situation n'aurait peut-être pas été aussi grave qu'elle l'est aujourd'hui si des mesures efficaces avaient été prises en octobre et novembre derniers et si le Parlement n'avait pas été paralysé pendant trois ou quatre mois au début de cette année.

Les perspectives d'emploi sont loin d'être bonnes dans ma circonscription, où le chômage sévit de façon alarmante depuis quelque temps. Les *Sorel Industries* songent à suspendre leur activité, les *Marine Industries* devront nécessairement effectuer des coupes sombres dans le personnel. La *Quebec Iron and Titanium* a déjà congédié de 250 à 300 hommes et la *Quebec Titanium Pigments*, fort inquiète à propos de la liquidation difficile de ses stocks, songe aussi à réduire sa production. Puis, la filature de Sorel passe par la même crise que les autres filatures du pays.

Quelque éloquence que les membres du gouvernement mettent à répéter que le chômage s'est stabilisé et qu'il n'est plus question de récession, il sera extrêmement difficile de convaincre les employés des usines que je viens de mentionner et, en vérité, ceux de toutes les usines du pays qu'il n'y a plus de chômage.

M. Baskin: Quel gouvernement a laissé disparaître l'industrie du textile?

M. Cardin: Si le député désire faire un discours, il pourra s'exécuter quand je reprendrai mon siège. Tous les députés, comme tous les Canadiens, souhaitent vivement que le nombre des chômeurs diminue de beaucoup aussitôt que possible. Les Canadiens ont le droit de compter que le gouvernement s'attaquera au problème du chômage et le résoudra, comme le premier ministre a promis de le faire durant la campagne électorale. Je puis facilement comprendre pourquoi le premier ministre a dit l'autre jour qu'il ne désirait pas revivre la dernière campagne politique, au cours de laquelle on a donné l'impression au Canada que le premier ministre avait réellement les seules solutions à tous les problèmes.

Je n'ai pas été peu surpris d'entendre le premier ministre dire en Chambre qu'il n'allait pas s'engager dans une discussion politique. Eh bien! si le premier ministre n'entend pas s'engager dans une discussion

politique à la Chambre des communes, quand se propose-t-il de s'engager dans une controverse politique? Il ne va pourtant pas décréter d'autres élections d'ici quelques mois? Ce n'est qu'après que le premier ministre se fut lancé dans une controverse politique, lui qui avait prétendu qu'il ne le ferait pas, que nous nous sommes rendu compte qu'il recourait de nouveau à quelque stratagème oratoire. L'humour avec lequel il tente de se tirer d'un argument embarrassant d'ordre politique me rappelle beaucoup un autre personnage, bien connu à Québec, qui a l'habitude de faire une diversion lorsqu'on avance un argument bien fondé de nature politique, en recourant à ce qu'il considère être de l'esprit. Le premier ministre (M. Diefenbaker) a été vraiment amusant...

L'hon. M. Chevrier: Il l'est généralement.

M. Baskin: Il n'a pas été amusant le 31 mars.

M. Cardin: ...lorsque, comme le rapporte la page 41 du hansard, il a dit:

> Mes honorables amis, qui ont brusquement commencé à s'intéresser aux diminutions d'impôts, ne s'étaient jamais intéressés à la question avant d'être hors d'état de faire quoi que se soit.

Voilà qui était fort amusant, vraiment! Les honorables vis-à-vis ont pensé que c'était un mot fin. Mais je me demande si c'est plus amusant que les vis-à-vis aient manifesté, avant les élections du 10 juin, un complexe de diminutions d'impôts et se soient ensuite empressés de l'oublier lorsqu'ils étaient en mesure d'agir en conséquence.

M. Baskin: Ils ont accordé la première diminution importante d'impôt en vingt ans.

M. Cardin: Nous parlons des diminutions d'impôts, et non de dégrèvements insignifiants comme ceux que le gouvernement a apportés durant la dernière session.

M. l'Orateur: A l'ordre! Je rappelle aux députés qu'ils ne sont pas tenus de commenter tout ce que l'honorable député dit.

L'hon. M. Chevrier: Ces propos leur déplaisent, monsieur l'Orateur.

M. Cardin: Apparemment, tout le monde n'est pas d'avis que la question des diminutions d'impôts prête à rire. Nous lisons, en effet, dans la *Gazette* de Montréal du 21 avril 1958, le texte suivant:

> Un rapport établi par le Fonds des frères Rockefeller a demandé ce soir au gouvernement et au monde des affaires de prendre rapidement des mesures coordonnées,—y compris une diminution importante des impôts fédéraux,—pour mettre fin à la régression aux États-Unis...
>
> Le rapport Rockefeller, préparé par un groupe de 17 hommes d'affaires, économistes et éducateurs, n'a pas précisé la diminution d'impôts souhaitable.
>
> Cependant, le texte permet de conclure qu'il s'agit d'une réduction de plusieurs milliards de dollars. Certains membres du groupe en question ont affirmé que le chiffre de 5 milliards figurait dans les premiers projets de rapport, mais qu'il avait été supprimé de la version définitive à la suite de certaines divergences d'opinions au sein du comité.

Apparemment, aux États-Unis, on n'estime pas qu'une baisse d'impôts soit comique. Je me permettrai aussi de rappeler aux députés siégeant en face que personne aux États-Unis n'a mentionné de diminution fiscale au cours de l'année financière 1956-1957. Ce n'est que depuis l'automne 1957, quand le fléchissement économique s'est fait sentir tant aux États-Unis qu'au Canada, qu'on aurait estimé une diminution d'impôts, non seulement souhaitable, mais nécessaire et utile dans la lutte contre le chômage et la régression constatée à l'heure actuelle.

Tout ce que le gouvernement conservateur avait à faire, c'était de suivre l'ancien programme libéral de réduction d'impôts en période d'instabilité économique ou, même encore, suivre sa propre politique de réduction d'impôts, celle dont il faisait état avant les élections du 10 juin. A tout événement, pareille ligne de conduite eût été beaucoup plus efficace et beaucoup plus dans l'intérêt de la population qu'esquiver le problème du chômage comme en février dernier.

M. Baskin: La population n'a pas jugé que nous avions esquivé le problème.

M. Cardin: Aujourd'hui, le gouvernement possède tout le pouvoir et toute l'autorité qu'il lui faut pour appliquer des programmes qu'il croit de nature à pouvoir mieux combattre la récession. En fait, il n'y a qu'une chose que le gouvernement ne peut faire, et c'est de faire croire à la population qu'il n'y a ni récession ni chômage.

M. Grafftey: Vous allez finir par nous faire croire qu'il y en a une!

M. Cardin: En ce cas, nous suivrions votre exemple comme en 1954 et 1955. Mais ce que nous essayons de faire, c'est de réveiller le gouvernement et de l'exhorter à prendre les mesures nécessaires auxquelles il songeait pendant la campagne électorale.

(*Texte*)

Monsieur l'Orateur, je félicite l'honorable député de Longueuil (M. Sévigny) de sa nomination au poste de vice-président de la Chambre. Je suis particulièrement heureux de lui offrir mes meilleurs vœux, car il y a entre nos deux circonscriptions, sinon un lien politique, du moins un lien géographique, et nous avons tous deux à cœur les intérêts de la population de cette belle partie de la province de Québec, nommément la rive sud de l'île de Montréal.

Je voudrais également féliciter les honorables députés de Labelle et de Lotbinière (MM. Courtemanche et O'Hurley) d'avoir été élevés à des postes importants dans le cabinet du Gouvernement. Je n'ai aucune hésitation à dire que la population de la province de Québec compte beaucoup sur ces deux représentants pour protéger ses droits et privilèges. Je suis également heureux de leur souhaiter bonne chance et de leur offrir mes meilleurs vœux.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais à remercier la population de la circonscription de Richelieu-Verchères de la confiance qu'elle m'a témoignée, lors de la dernière élection, en renouvelant mon mandat.

Je suis très heureux et très fier de la victoire libérale dans ma circonscription; en retour, je me propose de n'épargner ni mon temps ni mes efforts pour veiller au bien-être de toute la population de Richelieu-Verchères.

Parmi les députés conservateurs de la province de Québec, en cette enceinte, on en voit beaucoup dont le front est estampé du sceau de l'Union nationale, avec tout ce que cela comporte. Je ne parlerai pas du genre de campagne électorale qu'a faite l'Union nationale lors des dernières élections, parce que j'ai honte de penser qu'on endure dans notre province ce genre de politicaillerie qui est en train de détruire, chez notre population, tout sens de responsabilité et de moralité politique.

Une voix: A l'ordre!

M. Cardin: Mais en jetant un regard dans cette enceinte, je ne puis m'empêcher de me demander combien a coûté au Trésor et à la population de la province de Québec la présence à la Chambre d'autant de députés de l'Union nationale.

Une voix: A l'ordre, à l'ordre!

M. Cardin: Je vous avoue, monsieur l'Orateur, que j'ai bien hâte d'entendre ces députés nous dire sur quoi ils s'appuient pour laisser croire que le gouvernement actuel est moins centralisateur que l'administration précédente, lorsqu'en fait, le discours du trône prédit certaines législations qui entraînent davantage le gouvernement fédéral dans le domaine provincial.

Il ne leur sera pas facile, non plus, d'expliquer comment l'autonomie de la province est moins en danger qu'elle ne l'était avant le 10 juin, puisque les relations financières entre les provinces et le gouvernement actuel sont exactement sur la même base qu'elles l'étaient sous le régime libéral.

(*Traduction*)

M. l'Orateur: A l'ordre. Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est expiré.

M. L. R. Crouse (Queens-Lunenburg): Monsieur l'Orateur, je commencerai par vous féliciter de votre réélection au poste élevé que vous occupez à la Chambre. Vos connaissances juridiques et parlementaires, votre sens du devoir et votre bonne humeur vous désignaient à être le choix unanime de la Chambre. Je tiens aussi à offrir mes félicitations à l'Orateur suppléant et au président suppléant des comités, ainsi qu'aux motionnaires de l'Adresse (MM. Lafrenière et Nielsen). Je profite également de l'occasion pour remercier l'excellente population de Queens-Lunenburg qui m'a fait l'honneur de me réélire.

Depuis l'ouverture de la 24e législature, j'ai écouté attentivement de nombreux discours prononcés par des nouveaux et d'anciens députés conservateurs. Ce qu'ils ont dit me convient parfaitement pour une bonne part. J'ai aussi écouté ce qu'ont dit les survivants du parti libéral naufragé. En émergeant et plongeant comme ils le faisaient, certains députés me faisaient penser au baleineau qui lance sa vapeur chaude aux quatre vents.

Durant la 23e législature, j'ai été quelque peu amusé de la manière de faire du député de Bonavista-Twillingate (M. Pickersgill), et d'autres membres du cabinet du défunt parti libéral qui, l'un après l'autre, comme un homard tenant sa proie dans ses pinces, se présentaient à la Chambre en traînant après eux le Livre rouge des promesses conservatrices. Ce livre des promesses conservatrices, à l'image de l'appât qui attire le homard, a été la défaite du parti libéral, car chacune a été remplie ou est en train d'être remplie par le premier ministre et son parti.

L'hon. M. Pickersgill: Des contes de Grimm!

M. Crouse: Nous venons d'écouter le député de Richelieu-Verchères parler du chômage au Canada. Nous sommes tous au courant du chômage qui existe dans notre pays actuellement et il n'est pas un seul membre de la Chambre qui ne soit constamment renseigné sur la situation de sa propre circonscription, mais le chômage n'est pas quelque chose qui procède de soi-même. Il a des causes, et la manière logique d'y remédier c'est de rechercher ces causes et de les supprimer.

A en juger par les élections du 31 mars, il semble que la population canadienne ne doute pas que le présent gouvernement n'est

pas responsable de la situation. Une partie, toutefois, peut en être attribuée aux tâtonnements et au manque d'action du gouvernement libéral, qui, quand il était au pouvoir, s'est montré indifférent aux besoins de la population canadienne. Nous avons vécu, au Canada, un certain nombre d'années d'une prospérité née de la guerre et accrue par la mise en valeur rapide de nos ressources naturelles et les nouveaux progrès techniques. Durant ces années de prospérité facile, nos frais de production se sont élevés plus rapidement que les prix que nous touchions et, lorsque le moment est venu de réduire nos prix pour faire des ventes, nous avons constaté qu'il nous était impossible de réduire nos frais. Nous en étions, semble-t-il, arrivés au point où les marchés ne pouvaient plus absorber nos produits aux prix que nous demandions. Nous n'avons pas su réduire nos frais, nous n'avons pas réduit nos prix et maintenant nous n'arrivons pas à vendre nos produits.

La baisse de nos exportations a entraîné l'accroissement du chômage. Nous ne pouvons continuer longtemps à fermer les yeux devant l'état du marché et demander d'accroître le pouvoir d'achat en augmentant le nombre des dollars en circulation. Le seul moyen d'accroître le pouvoir d'achat consiste à accroître la production des articles que le marché peut absorber. En fin de compte, ce qui nous intéresse, c'est de vendre nos marchandises, car, si nous n'exportons pas, nous allons à notre perte sur le plan économique.

Les hausses de salaire ne valent pas grand chose si nous tenons compte qu'elles n'ont abouti qu'à hausser le coût de la vie et des prix, et à ralentir le rythme des ventes, aggravant ainsi le chômage au sein de la nation. C'est une vérité qu'il faut faire comprendre à tous les chefs syndicaux, de même qu'aux autres catégories de citoyens, car il y a bien des Canadiens qui ne peuvent compter sur les exigences syndicales pour accroître leur revenu, je veux parler des travailleurs non syndiqués, des travailleurs indépendants, des cultivateurs, des pêcheurs et des bûcherons, ainsi que de ceux qui vivent de leurs économies ou d'une pension. Avec les chômeurs, ce sont ceux qui ont le plus à souffrir de l'inflation engendrée par cette continuelle hausse des salaires. Le gouvernement a l'obligation d'aider ces gens chaque fois qu'il le peut. Je tiens à louer le gouvernement d'avoir prorogé la période des prestations d'assurance-chômage. Mais, à mon avis, l'inflation est aujourd'hui l'un des problèmes les plus graves qui se posent au gouvernement. Revenus et épargnes de la plupart des Canadiens se définissent par un certain nombre de dollars. Il est du devoir du gouvernement de maintenir la valeur du dollar à un niveau constant et de faire en sorte qu'aucune mesure ou ligne de conduite ne vienne déprécier encore davantage le pouvoir d'achat de notre moyen d'échange.

Cet après-midi, on a reproché au gouvernement, assez longuement même, de ne pas avoir pris de mesures pour procurer du travail à la population. Je ne pense pas que le gouvernement puisse, à lui seul, régler le problème, mais je crois qu'il peut, en agissant dans le cadre de l'industrie, apporter un stimulant. J'ai lu le discours du trône. J'y vois une sorte de canevas où se dessinent des perspectives de progrès et d'expansion pour toutes les parties du Canada, de l'Atlantique au Pacifique. C'est un tableau de la situation économique du Canada en même temps qu'un programme dynamique, conçu pour nous tirer du marasme économique et de l'océan d'incertitudes où nous avaient fait dériver 22 années de remous libéraux.

Je ne crois pas que le Canada dérive aujourd'hui dans le brouillard. Le plan de la future mise en valeur de notre pays figure dans le discours du trône. Tous peuvent le voir. Il esquisse le programme de développement qui révèle la clairvoyance de notre premier ministre et du gouvernement actuel. On dresse des plans pour accélérer d'utiles travaux publics, pour exploiter et traiter nos vastes ressources naturelles. Le plan officiel qui a trait au logement est louable, car nous savons par expérience que cela aidera beaucoup aux fabricants et aux constructeurs de notre pays. Ce programme visant à intensifier la construction de nouvelles maisons montre que le gouvernement se rend compte des besoins d'une foule de Canadiens.

L'essor démographique du Canada est extrêmement rapide. Notre pays est dans la situation la plus favorable du monde, eu égard au chiffre de sa population et aux ressources qui en permettent la subsistance. Entre 1946 et 1951, l'essor démographique du Canada s'est établi à environ 2.1 p. 100,—le plus rapide de tout pays industriel de l'Ouest, —pour atteindre l'étonnant niveau de 2.8 p. 100 entre 1951 et 1956. L'immigration abondante et un taux de natalité relativement élevé a expliqué le brusqe essor démographique du Canada, dont la population a atteint environ 17 millions ce printemps. De nouveaux prêts à l'habitation seront un bienfait pour ces citoyens.

L'aide aux gouvernements provinciaux en vue de la réalisation d'entreprises spéciales, l'expansion des aéroports et des lignes aériennes, l'augmentation des travaux dans nos ports, nos fleuves et nos édifices publics, l'aménagement d'un chemin de fer jusqu'au Grand lac des Esclaves, la construction du

barrage sur le bras sud de la rivière Saskatchewan et de nouveaux programmes de recherches en vue d'aider à mettre en valeur les minéraux de nos îles de l'Arctique, tout cela constitue un vaste ensemble de projets capables d'améliorer l'avenir de tous les Canadiens. Je mentionne ces points, car les membres de l'opposition semblent les avoir oubliés dans leurs allusions à ce que renferme le discours du trône.

J'ai l'honneur de représenter la circonscription de Queens-Lunenburg, en Nouvelle-Écosse, dont on a déjà dit qu'elle est "là-bas dans l'est". On n'emploie plus guère cette expression aujourd'hui; mais, à l'époque des navires en bois et des hommes de fer, on l'entendait souvent. Quand on disait d'un homme qu'il venait de là-bas dans l'est, cela le plaçait dans une catégorie à part, celle d'une race robuste qui a procuré richesses et honneurs à notre province, et qui a valu à la Nouvelle-Écosse la distinction d'être le berceau de maintes initiatives.

Ainsi, à Port-Royal, il y a eu la première colonie canadienne de blancs établie par les Français; la première ville anglaise a été celle d'Halifax; la première église catholique et la première église protestante ont toutes deux été construites en Nouvelle-Écosse, comme y ont été établis le premier moulin à farine, le premier phare, la première mine de charbon, le premier tribunal, le premier journal, le premier chantier naval et la première école. C'est là aussi qu'a eu lieu le premier vol en avion au Canada, c'est là qu'on a écrit et fait jouer la première pièce de théâtre.

Quand les navires en bois ont cessé d'être le moyen de déplacement le plus important, la Nouvelle-Écosse s'est laissé dépasser dans la nouvelle ère industrielle et manufacturière. Une génération qui avait appris que notre rôle consistait à transporter une bonne partie du commerce international s'est sentie perdue quand la situation a changé. Cependant, il ne s'agit que d'une pause dans notre développement, et on constate dans toute la province l'éveil d'un nouvel esprit de progrès. Nous tâchons de prévoir quelles mesures il y aurait lieu de prendre pour faire de la Nouvelle-Écosse la digne patrie d'une population composée de nos familles, de nos amis, de nos voisins.

C'est pourquoi, je félicite le gouvernement d'avoir mentionné dans le discours du trône qu'on s'efforcera sans relâche de vendre les produits de l'agriculture et de la pêche du Canada sur le marché mondial. Notre économie, en Nouvelle-Écosse et dans l'ensemble des provinces de l'Atlantique, est solidement fondée sur la pêche. Cette industrie forme le pilier de nos fonderies et de nos chantiers maritimes et offre de l'emploi aux propriétaires de boisés qui fournissent à ces chantiers du bois indigène pour la construction de navire, et aussi à bon nombre de nos concitoyens qui travaillent dans les conserveries de poisson.

D'un bout à l'autre de ma circonscription, de Mill Cove, dans le comté de Lunenburg, jusqu'à la rivière St. Catharines, dans le comté de Queens, nombre de mes commettants gagnent directement leur vie avec la pêche côtière ou hauturière. Dans le comté de Queens, les pêcheurs s'occupent notamment de la pêche au homard, alors que dans le comté du Lunenburg la majorité des pêcheurs s'occupent de pêche hauturière ou de "bancs". Vu la faible population du Canada, la majeure partie des prises de poisson frais, —soit environ 70 p. 100,—est vendue sur le marché des États-Unis. La morue salée et séchée s'exporte encore vers les marchés traditionnels et les Antilles anglaises, et, pour ces raisons, tous les pêcheurs sont profondément conscients des efforts que fait le gouvernement pour améliorer nos relations commerciales, non seulement avec la Grande-Bretagne mais aussi avec les États-Unis. Nous, des provinces atlantiques, devons exporter notre poisson ou disparaître du domaine économique.

Notre marché pour la morue salée est maintenant devenu la Fédération des Antilles, qui est en proie à de graves difficultés constitutionnelles et financières et qui attend de l'aide du Nouveau Monde. Cette fédération veut devenir un dominion autonome du Commonwealth; mais, pour en arriver là, il lui faudra l'aide de l'extérieur et le travail ardu des quelque 3 millions de personnes d'origines diverses qui habitent les 10 colonies anglaises comprenant plus de 15 îles des Caraïbes. Même si ces îles ont une superficie d'à peine 8,000 milles carrés, elles sont répandues sur mille milles de la mer des Caraïbes. L'économie de ces îles se ressemble et, à l'exception de la bauxite de la Jamaïque et du pétrole de la Trinité, elle repose surtout sur les exportations de sucre, de rhum, de bananes, d'agrumes et de jus d'agrumes, de cacao, de café, d'épices, de coprah et de coton.

Selon moi, cette nouvelle fédération est un défi pour le Canada. Nous avons là l'occasion d'aider un peuple décidé à prendre sa place dans le Commonwealth, dont la conception du gouvernement coïncide avec la nôtre, une conception démocratique, non pas communiste, et dont le Parlement est établi selon le Parlement anglais. Elles doivent surmonter des problèmes énormes, car en tant que colonies britanniques distinctes, ces îles avaient élevé des murailles douanières et des obstacles à l'immigration les unes

contre les autres. Ces obstacles ont empêché le libre mouvement de marchandises entre les îles ainsi que la libre migration d'habitants d'une île à l'autre. Toutefois, elles progressent dans leurs efforts et je félicite le gouvernement de leur offrir un bateau qui sera construit au Canada après que la fédération en aura choisi le genre et la grandeur qui lui seront le plus utile.

Je proposerai aussi au gouvernement d'étudier la possibilité d'importer de la nouvelle fédération plus de bananes, de jus d'agrumes et de pulpe séchée d'agrumes qui représente un supplément important dans l'alimentation du bœuf et des vaches laitières. Nos importations de café et de cacao pourraient également être augmentées, sans mentionner la boisson traditionnelle qui est importée en Nouvelle-Écosse depuis des années.

Cette mesure prise par le Canada fournira immédiatement les dollars nécessaires pour importer du Canada les pommes de terre, la morue salée, le bois d'œuvre, pour ne nommer que quelques articles dont a besoin un pays qui se développe. Cette activité stimulera notre économie, assurera du travail à notre population des provinces de l'Atlantique et, par ricochet, créera de l'activité dans des ports comme Liverpool et Port-Medway, dans le comté de Queens, ainsi que dans les ports de Bridgewater et de Lunenberg, où, depuis des années, des cargaisons de bois d'œuvre et de poisson étaient expédiées aux Antilles.

A propos de la grande industrie des provinces de l'Atlantique, celle du poisson, je signale des articles publiés dernièrement dans le *Herald* d'Halifax et le *Globe and Mail* au sujet de la qualité du produit actuellement exporté aux Antilles. Trois membres du nouveau gouvernement des Antilles ont formulé des griefs au sujet du prix, de la qualité et de la saveur de la morue salée reçue actuellement du Canada. Il semble que la qualité du poisson provenant du Canada a baissé et que certains importateurs aimeraient obtenir la même haute qualité qu'ils obtenaient autrefois de la Nouvelle-Écosse.

La raison en est, je crois, qu'en Nouvelle-Écosse on utilise encore la goélette ou doris pour la pêche à la morue destinée à être salée, bien que le nombre de ces bateaux diminue, car il n'y en avait que 14 dans toutes les provinces Maritimes durant la dernière année. Le nombre des doris diminue parce qu'on n'arrive pas à trouver des équipages pour les monter. On admet cependant que la morue pêchée à la ligne est plus grosse et de meilleure qualité que celle qui est pêchée au petit chalutier car les palangres peuvent être utilisées là où les petits chalutiers ne peuvent être employés.

Dans cette idée, je crois que le gouvernement devrait encourager l'industrie à combiner la méthode moderne, dite de longue ligne de fond, avec la goélette ou bateau gigogne. Une goélette pourrait recevoir quatre longues lignes de fond de 40 pieds chacune. Le chargement sur le pont se ferait à l'aide de bossoirs. Il faudrait que la goélette eût une plus grande largeur que d'habitude pour ce chargement de pont, mais cela augmenterait sa charge utile. Le coût initial de cette méthode combinée serait plutôt onéreux pour l'industrie privée, mais je crois que le gouvernement devrait encourager l'emploi expérimental de ce genre de navire avec l'espoir d'améliorer la pêche à la morue, d'affermir en même temps la construction maritime et les industries connexes en fournissant du travail dans les chantiers des provinces Maritimes.

J'aurais quelques mots à dire de la voie maritime du Saint-Laurent qui serait, sauf erreur, aux trois quarts complétée. Elle coûtera aux Canadiens environ 300 millions de dollars. Je me demande si cette somme sera jamais remboursée dans les 50 ans ou plus prévus pour cette opération, quels que soient par ailleurs les péages exigés. J'aimerais signaler toutefois les graves effets que cette voie maritime aura, je crois, sur la navigation canadienne. A l'heure actuelle nos lois permettent aux navires battant le pavillon d'un pays du Commonwealth de faire la navette entre les ports canadiens. En vertu de ce privilège, les navires immatriculés au Royaume-Uni prennent rapidement une part de plus en plus grande de notre cabotage. En 1953, les navires battant pavillon anglais ont transporté 5½ p. 100 du trafic enregistré par le cabotage au Canada, avec 36 navires en service dans ce domaine. En 1954, 44 navires sont venus transporter 7½ p. 100 du trafic, prenant ainsi un autre demi-million de tonnes de marchandises. En 1955, 52 navires ont transporté 10 p. 100 des marchandises, soit une augmentation de 1.2 millions de tonnes. Enfin, en 1956, 56 navires du Royaume-Uni, ont pris 14 p. 100 du trafic, soit 2.3 millions de tonnes de plus qu'en 1955.

En 1956, les navires battant pavillon anglais ont transporté tout le minerai de fer acheminé vers le Saint-Laurent à partir de Sept-Îles, 81 p. 100 du charbon acheminé du Cap-Breton vers les ports du Saint-Laurent, et une bonne partie des cargaisons destinées aux régions qui confinent à l'Arctique. Le contribuable canadien acquitte une partie du fret visant le charbon du Cap-Breton qu'on transporte à l'intérieur du pays sous un régime d'aide aux houillères. Il acquitte aussi

une bonne partie du prix de transport des marchandises acheminées vers l'Arctique, puisqu'elles comprennent des approvisionnements utilisés pour la défense et d'autres établissements de l'État. Pourtant, la plupart de ces sociétés de transport maritime et leurs employés qui acheminent ces marchandises ne paient pas d'impôts au Canada. A moins que cette situation ne change, quelques années après l'ouverture de la voie maritime qui a coûté si cher aux contribuables canadiens, la flotte des caboteurs, des lacs de l'intérieur et des fleuves subira le même sort que la flotte des navires de mer canadiens, qui a cessé d'exister.

A la fin de la deuxième guerre mondiale, nous avions la plus grande flotte marchande du monde par habitant. Toutefois, l'ancien gouvernement libéral n'a pas songé à maintenir cette flotte; il l'a sacrifié en la vendant, à titre de biens de guerre, à des prix qui, en certains cas, étaient inférieurs à ce que ça coûte pour enlever les bernaches des coques. Il est difficile aujourd'hui de reconstruire cette flotte marchande car, étant donné l'échelle des salaires en vigueur actuellement, les constructeurs canadiens de navires et les exploitants de caboteurs ne peuvent faire face à la concurrence des navires construits et exploités à meilleur compte au Royaume-Uni.

J'exhorte donc le gouvernement à prendre des mesures pour réserver le cabotage canadien aux navires construits et immatriculés au Canada. En faisant cela, le Canada suivrait l'exemple d'autres pays hautement industrialisés, et je songe notamment aux États-Unis. Ce serait à l'avantage de nos nombreux chantiers maritimes et constructeurs de navires, non seulement dans ma circonscription et dans les provinces atlantiques, mais dans la plupart des régions du pays.

J'aimerais dire quelques mots également, monsieur l'Orateur, à propos de la Société Radio-Canada. Cette société de la Couronne a demandé au Parlement d'approuver des dépenses se chiffrant par $61,358,135 pour l'année financière se terminant le 31 mars 1959. Ce chiffre représente une augmentation de $19,063,913 sur les dépenses de l'an dernier et, à mon avis, le temps est venu d'examiner de plus près l'activité de cette société qui veut dépenser tant de deniers publics.

Non pas que je prétende qu'il y ait négligence, fraude ou mauvaise administration des fonds publics. Cependant, j'ai l'impression, monsieur l'Orateur, que les sommes d'argent requises en ce moment pour réaliser des émissions strictement destinées au Canada sont excessives, si l'on considère que nous ne comptons que 17 millions d'habitants. Il y a une limite au delà de laquelle la conscience, ou le sens commun, nous dit que nous ne pouvons aller. Et si nous voulons gouverner le pays de façon sensée et pratique, tout en continuant à assurer un service national de radiodiffusion et de télévision, je proposerais très sérieusement que le gouvernement impose une limite aux dépenses de la Société Radio-Canada.

Je répète que la somme de $61,358,135 représente une trop forte dépense, à tout bien considérer, de la part de la Société Radio-Canada. Certaines présentations sont excellentes. Cependant, d'autres, bien que très coûteuses, ne sont ni instructives ni divertissantes. J'estime que les dépenses précédemment faites par la Société, soit $42,294,222 en 1957-1958, suffisent amplement et je demanderai au gouvernement de bien étudier la possibilité de réduire les frais de Radio-Canada.

Je voudrais, en même temps, signaler à la Chambre une question qui intéresse beaucoup tous les Néo-Écossais, et surtout ceux de ma circonscription. Je pense à l'industrie touristique. Nous avons, sur la côte sud de Nouvelle-Écosse, les plus beaux paysages qu'on puisse trouver au Canada.

L'hon. M. Pickersgill: Sauf à Terre-Neuve.

M. Crouse: De bonnes routes, de belles plages au bord de la mer à Sommerville, White-Point et Crescent-Beach,—pour n'en citer que quelques-unes,—les plus fins homards, les meilleures pétoncles et autres fruits de mer, qu'on sert dans une atmosphère gaie, les meilleurs clubs de golf, ainsi que, l'été, des journées chaudes et des soirées fraîches, offrent au touriste toute possibilité de bien employer son temps. Notre région est vraiment la région maritime de vacances du Canada, et si l'on considère que le transbordeur *Bluenose* qui fait la navette entre Yarmouth et Bar-Harbour est bondé à chaque voyage durant les mois d'été, on peut se faire une idée du nombre d'Américains qui ayant découvert ce paradis qu'est la Nouvelle-Écosse souhaitent le visiter et jouir de ses beautés naturelles. On sait très bien que le *Bluenose* seul ne saurait répondre aux besoins et, cet été, une entreprise américaine a l'intention d'organiser un service de vapeur entre Boston et Yarmouth.

Nous sommes au siècle des voyages. Selon moi, la demande du public voyageur pourrait aisément être comblée en construisant un autre transbordeur qui assurerait un service permanent entre Boston et Shelburne, en Nouvelle-Écosse. Si je dis cela, c'est parce qu'on n'est pas sûr que l'entreprise américaine assurera le service après 1958. A mon avis, on pourrait considérer cette expansion des services touristiques en fonction des programmes d'aide fédérale appliqués ailleurs dans d'autres domaines de mise en valeur nationale. Lorsque j'ai prononcé mon premier discours à la Chambre, le 13 novembre

dernier, j'ai dit, et j'insiste à ce propos auprès du gouvernement, que l'établissement de ce service le long du littoral méridional s'imposait.

En terminant, je dirai que bien des problèmes restent à régler pour les habitants de Queens-Lunenburg. Nous avons notre part de chômage et de difficultés à vendre notre bois à pâte. Nos chantiers maritimes ne sont pas aussi occupés qu'ils l'ont déjà été et le prix que touchent nos pêcheurs pour leur poisson n'a guère augmenté depuis dix ans. Nos cultivateurs éprouvent les mêmes difficultés que les autres agriculteurs du pays pour la vente de leurs produits. Néanmoins, le programme du parti conservateur a certainement fait une forte impression sur nos gens et a eu une influence décisive dans leur cas. Ils étaient convaincus qu'il s'agissait là d'une politique vraiment nationale, qui tiendrait compte des problèmes particuliers aux provinces Maritimes et à la Nouvelle-Écosse. Je crois qu'à mesure que ces programmes seront mis en vigueur, nous commencerons à prendre de l'essor et que nous continuerons à apporter à l'avenir, comme dans le passé, notre contribution à l'économie nationale du Canada.

M. Crestohl: Monsieur l'Orateur, l'honorable député me permet-il de lui poser une question?

M. Crouse: Très volontiers.

M. Crestohl: L'honorable député a exposé une théorie selon laquelle les problèmes économiques du Canada, et le problème du chômage, sont attribuables dans une large mesure à la perte de notre marché d'exportation. L'honorable député aurait-il l'obligeance de me dire s'il croit que nous devrions remplacer le marché d'exportation par un marché intérieur et s'il pense que le programme du gouvernement, qui consiste à interrompre l'immigration, tend précisément à augmenter le nombre de consommateurs dans notre pays?

Une voix: Vous pouvez faire votre discours plus tard.

M. Habel: Bonne question.

M. Erhart Regier (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis de vous offrir, à l'exemple des nombreux autres députés qui l'ont fait, mes meilleurs vœux et mes félicitations, ainsi qu'à l'Orateur suppléant et au président suppléant des comités. Étant donné la composition de la Chambre et certaines situations difficiles qui se sont présentées dans le passé et qui pourraient se reproduire encore les années prochaines, la population canadienne compte actuellement avec beaucoup de confiance sur les Orateurs de la Chambre des communes pour ce qui est du maintien des droits et privilèges traditionnels de chaque membre de la Chambre.

Mes premiers mots dans ce débat sont des mots de gratitude que j'adresse aux électeurs de ma circonscription pour m'avoir choisi une fois de plus pour les représenter ici. Contrairement à ce qu'a fait le député de Charlotte, je n'ai pas l'intention de dire quoi que ce soit de méchant à l'égard de mes adversaires de la campagne électorale qui vient de finir ou de n'importe quelle autre campagne. Peut-être parce que je viens de la Colombie-Britannique, je puis dire au sujet de n'importe quel adversaire m'ayant fait la lutte dans une campagne électorale, qu'une fois élu à la Chambre, il aurait servi sa circonscription au meilleur de ses aptitudes. J'ai toujours reconnu que l'intention de mes adversaires qui offraient leurs services était aussi sincère que la mienne.

J'éprouve à l'endroit de mes commettants une reconnaissance d'autant plus vive que la vague émotive qui a déferlé sur notre pays le 31 mai a été plus forte. En vérité, bon nombre d'entre nous, le 1er avril, ont éprouvé le sentiment que nous avions été emportés par un ouragan qui n'avait laissé derrière lui que quelques agneaux tondus. Il reste que les dures réalités de la conjoncture économique, qui deviennent de plus en plus évidentes dans tous les secteurs économiques, y compris notamment la dure réalité du chômage, sont comme des vents froids qui provoquent l'apparition d'une nouvelle toison. Avant longtemps je ne doute pas que la population sera, une fois de plus, convaincue qu'il existe ici, dans notre Parlement, une opposition dont on sait combien elle est essentielle à une bonne gestion de la chose publique.

Je ne pense pas qu'il faille revenir sur ce qui s'est passé au cours de la dernière campagne électorale. Le verdict est clair, et j'offre mes félicitations au premier ministre sur son succès. Il serait peut-être bon aussi que je félicite l'agence publicitaire employée au cours de sa campagne. Toutefois, au nom de nous tous, je lui souhaite, à lui et à son gouvernement, tout le bien possible.

Il est essentiel qu'un député de l'opposition fasse toujours passer l'intérêt de la population canadienne avant l'intérêt de son groupe politique, si convaincu qu'il puisse être que lui et ses collègues du même mouvement ont réponse à tout. On n'a pas tort de dire du mouvement CCF qu'en adhérant fermement, depuis toujours, à ses principes fondamentaux, il n'a jamais empêché ses membres d'exprimer leur acceptation de ce qui est en définitive la sagesse du peuple. Depuis des siècles l'évolution de notre société a été

le fait d'une méthode empirique. L'essence même du socialisme démocratique, c'est la foi en la capacité de l'homme,—j'ose même dire en sa responsabilité,—de se gouverner lui-même. Nous entendons que l'homme apprenne à se gouverner dans le domaine économique aussi bien que dans les autres. C'est là la raison fondamentale pour laquelle nous dénonçons le principe qui veut que l'on se plie sans cesse aux exigences du capital ou à celles d'une machine politique.

J'ajoute maintenant que nous nous opposons aussi au gouvernement qui s'exerce sous la dictée d'un particulier, quel qu'il soit, quoi qu'il ait accompli ou quelle que soit sa compétence. J'aimerais ici, avec tout le sérieux possible, donner un mot d'avertissement. A mon avis, la propension du premier ministre actuel à tout décider lui-même et à tout faire lui-même ne sert aucunement l'intérêt public ni même son intérêt personnel. On compte maintenant 23 députés conservateurs admis au sein du conseil privé de Sa Majesté. Il me semble que cela devrait donner à chacun d'eux un certain degré de responsabilité et d'autorité et signifier un peu plus que la simple obligation de se faire le porte-parole d'un autre.

Quand le premier ministre siégeait dans l'opposition, d'abord comme député de Lake-Centre et par la suite comme député de Prince-Albert, il avait l'habitude de s'élever violemment contre ce qu'il considérait comme les vices du gouvernement libéral, auquel il reprochait d'enfreindre les droits du Parlement, les usages et les institutions traditionnels et de manquer de respect envers la couronne. J'ai à la main un des imprimés utilisés par le premier ministre durant la campagne électorale. Je crois que cet imprimé a été remis à des milliers et des milliers de foyers à travers le Canada. Sous le titre "Hommes d'action", on voit une photo de ce qui est censé être le cabinet Diefenbaker. Que le conseil privé de Sa Majesté au Canada soit maintenant appelé le cabinet Diefenbaker n'est pas sans comporter une certaine signification. Cependant, c'est facile à comprendre si l'on songe à l'ardeur de la campagne électorale. Mais, ce qui a encore plus de signification à mes yeux, c'est l'insulte faite à la Couronne quand on a placé au centre de la photographie du cabinet Diefenbaker celle de Son Excellence le Gouverneur général, figurant supposément comme membre de ce cabinet.

Ceux qui siègent ici depuis longtemps peuvent facilement se représenter ce que l'ex-député de Lake-Centre et de Prince-Albert, qui est maintenant premier ministre, aurait dit ici si un autre parti politique avait jamais eu l'audace de faire figurer le Gouverneur général comme membre d'un cabinet. Je sais, monsieur l'Orateur, qu'aux termes du Règlement de la Chambre les tendances politiques du Gouverneur général ne peuvent pas faire l'objet d'un débat à la Chambre. Par conséquent, je ne veux pas insister davantage là-dessus, sinon pour exprimer l'espoir que le Gouverneur général ne devienne jamais membre du cabinet de qui que ce soit, même pas du cabinet Diefenbaker.

La survivance de notre société, sans la poursuite de la course néfaste aux armements, est, à mon avis, une question de la plus haute importance pour la population du Canada à l'heure actuelle. Il semble exister un sentiment de totale impuissance. Nous ne savons pas, semble-t-il, dans quelle voie nous allons nous orienter. De part et d'autre du rideau de fer, les peuples consacrent le plus fort de leur énergie non pas à l'amélioration du niveau d'existence ni à l'accroissement du bonheur mais à la mise au point d'armes de destruction massive de plus en plus horribles. C'est ce que nous faisons en dépit de l'histoire qui nous enseigne qu'une course aux armements aboutit inévitablement à la guerre et au désastre. Une guerre, à l'heure actuelle, serait plus désastreuse que tout ce qu'on a vu jusqu'ici dans l'histoire.

C'est avec regret que nous songeons aux vastes sommes que nous affectons, nous et nos alliés, à cette course aux armements. De fait, quand on sait quelle est la situation économique de certains de nos alliés européens, notamment l'Italie et la France, on se demande si nous ne leur nuisons pas plus que nous ne les aidons dans cette course aux armements en les acculant pour ainsi dire à la faillite. Le monde occidental constatera qu'il a fait un bien mauvais placement si l'Italie ou la France en viennent à élire des gouvernements communistes. Notre concept de la défense occidentale s'effrondera comme un château de cartes. Beaucoup de gens estiment que le moment est venu de songer très sérieusement à cette question.

De plus, monsieur l'Orateur, un nombre croissant de savants éminents ne manquent pas d'occasions de nous prévenir des dangers des expériences et des explosions nucléaires; il se peut même qu'à l'heure actuelle ces expériences fassent plus de tort à la race humaine que n'importe quelle guerre dont elle a eu à souffrir jusqu'ici.

La lutte de notre société pour la survivance se livre sur trois fronts, celui des préparatifs militaires, celui de l'économie et celui de la psychologie. La course aux armements s'est transformée apparemment en une situation sans issue puisque, de part et d'autre, on possède assez d'armes nucléaires

pour détruire le monde entier. Pourquoi vouloir en fabriquer davantage à moins d'entretenir de sinistres desseins à l'égard d'autres planètes? Nous ne savons pas quel côté a l'avance dans cette course aux armements. Cependant, sur les fronts économique et psychologique, nous avons l'impression d'être en retard et nous voyons chaque mois nos chances diminuer.

Nous ne semblons pas vouloir faire de concurrence pacifique au monde soviétique. Si nous rejetons toute concurrence pacifique avec le monde soviétique, c'est que notre gouvernement aurait à assumer des responsabilités que, selon les membres de notre groupe, il devrait effectivement assumer mais que ceux qui sont au pouvoir refusent d'accepter. Si nous croyons sincèrement que les pays libres, dirigés par un gouvernement librement élu, ont plus à offrir que les États totalitaires, nous devrions être en mesure d'obtenir, au profit de notre population, des résultats supérieurs à ceux qu'obtiennent les gouvernements totalitaires. Il m'arrive souvent de penser qu'il y a peut-être un manque de confiance fondamentale dans l'aptitude d'un gouvernement libre dirigeant une société libre à offrir plus aux gens que ne peut leur en offrir un gouvernement totalitaire.

La solution ne se trouve sûrement pas dans la poursuite de la course aux armements, qui est déjà trop dangereuse. La solution réside certainement dans un nouveau genre de concurrence. Mais oui! faisons concurrence au monde soviétique. Cependant, que cette concurrence nous prouve et prouve au reste du monde que notre genre de société est effectivement supérieure. Notre plus solide rempart, et, je crois, notre seul réel rempart, est de prouver que nous avons plus à offrir, que nous pouvons faire davantage.

Il existe des peuples dans le monde qui ne se sont encore engagés à adopter ni notre mode de vie, ni celui des pays totalitaires. Ces centaines de millions de gens non engagés nous observent. Je songe en ce moment à la guerre psychologique. Ces peuples nous observent, pour voir ce que nous pouvons offrir. Je crois que c'est notre manque de confiance dans notre capacité de faire plus que ce que nous faisons en ce moment qui nous fait perdre cette guerre psychologique.

Quand ceux qui nous observent se rendront compte que nous avons, d'après les derniers chiffres du Bureau fédéral de la statistique, publiés dans le bulletin du 21 mai, 506,000 personnes sans emploi en avril, c'est-à-dire 8.6 p. 100 de notre main-d'œuvre, et 501,000 autres personnes, soit 8.4 p. 100 de la main-d'œuvre, qui travaillent moins de 35 heures par semaine, que penseront-ils? Que penseront-ils quand ils liront, comme je l'ai fait moi-même, que le ministre des Finances a reconnu le 21 avril, dans le discours qu'il a prononcé à Hamilton (Ontario), qu'à la fin de 1957 le chômage était, en pourcentage de la main-d'œuvre, le plus fort jamais enregistré depuis la guerre?

Sous l'influence de facteurs saisonniers, le chômage a continué, d'après lui, à augmenter jusque vers le milieu du mois de mars.

J'aurais aimé que le ministre des Finances fasse preuve de ce genre de franchise et admette la gravité de la situation avant la dissolution de la dernière législature, le 1er février. A ce moment-là, on nous disait de ne pas nous inquiéter, que tout irait pour le mieux. De fait, le 12 mars encore, le premier ministre, dans un discours qu'il prononçait au jardin botanique de Vancouver, a proclamé devant un auditoire de milliers de personnes qu'en dépit des statistiques (je paraphrase ses paroles) nous avions incontestablement franchi le sommet. Il demandait au peuple canadien d'avoir foi en ses paroles. Mais à la fin d'avril, le ministre des Finances vient nous dire que le premier ministre n'avait pas fait preuve d'une franchise absolue en affirmant énergiquement qu'il fallait le croire quand il disait que nous avions franchi le sommet.

Je ne dis pas que seul le gouvernement actuel soit responsable de la situation. Immédiatement après la guerre, la demande de biens de consommation, longtemps contenue, a fait littéralement explosion. Elle a entraîné une expansion extraordinaire de notre puissance industrielle, au détriment même, parfois, de nos besoins sociaux. Notre parti n'a cessé d'avertir le gouvernement de restreindre, s'il le fallait, cette expansion fantastique de notre capacité industrielle, afin de satisfaire également à nos besoins dans le domaine social. Toutefois, on ne nous a guère écoutés et l'expansion s'est poursuivie. Il fallait satisfaire à la demande différée de biens de consommation en même temps que la réglementation des prix était abolie beaucoup trop tôt par des gouvernements soucieux d'apaiser l'égoïsme de ceux qui entrevoyaient de gros bénéfices s'ils pouvaient satisfaire à la demande en exigeant le prix fort.

C'est alors que nous avons commencé à perdre nos marchés étrangers. Nous n'avons pas su accorder des crédits suffisants aux pays d'outre-mer. Nous nous sommes obstinés à refuser la monnaie faible, au point de forcer les nations à monnaie faible du monde libre à apprendre à se tirer d'affaires sans nous. Elles s'en sont très bien tirées. Ce n'est pas là ce qu'elles voulaient, mais bien le résultat de notre refus obstiné d'accepter des devises faibles ou de leur tendre une main secourable lorsqu'elles en avaient tant besoin. C'est absolument de notre faute s'il existe ce

qu'on appelle le marché commun européen. Ce sont les États-Unis et le Canada qui sont avant tout responsables du rapprochement économique des pays de l'Europe. Ce sont eux qui leur ont appris à se passer des produits canadiens.

Nous nous sommes obstinés à compter sur les marchés des États-Unis sans nous rendre compte que les États-Unis ne nous offraient de débouchés qu'en période de grande expansion et lorsqu'ils avaient grand besoin de notre production excédentaire. Nous avons aimablement refusé de commercer avec bien des régions du monde. Aujourd'hui encore, nous nous refusons à reconnaître un quart de la population du globe,—je veux parler naturellement de la population de la Chine,—et à reconnaître notre part de responsabilités à l'égard de ceux qui sont dans la misère.

Plus ça va, plus les gens d'autres parties du monde ont conscience de notre niveau de vie et veulent y arriver. Or nous n'en voulons rien savoir. Ils savent, même si nous nous refusons à le reconnaître, qu'ils n'ont pas à continuer de vivre au bord de la famine comme leurs ancêtres l'ont fait pendant des siècles. Une fois encore je dois dire combien j'apprécie la franchise du ministre des Finances. Parlant à Waterloo le 15 mai, il a mentionné notre productivité accrue, disant:

> Le résultat net de tout ceci c'est que, de 1946 à 1956, la productivité par année-homme dans le secteur privé de l'économie s'est accrue d'environ trois p. 100 annuellement. Ce pourcentage a évidemment varié d'une année à l'autre. L'an dernier, les choses ont été quelque peu différentes, mais la tendance à long terme est à la hausse.

Si cette augmentation annuelle a atteint 3 p. 100 à l'égard d'une période de dix ans, cela veut dire que notre productivité s'est accrue de plus de 30 p. 100, d'après les chiffres du ministre. Puis il a ajouté:

> Si l'on tient compte de l'essor démographique, le revenu réel par habitant a augmenté d'environ un dixième depuis 1947, la majeure partie de cette hausse étant survenue depuis 1950.

En d'autres mots, les ouvriers ont augmenté leur productivité de plus de 30 p. 100 en l'espace de dix ans, alors que leur pouvoir d'achat n'a augmenté que de 10 p. 100. Karl Marx lui-même n'aurait pu faire une analyse plus fouillée que celle faite par le ministre des Finances quand il a parlé à Waterloo. Nous volons nos ouvriers et nos cultivateurs de leur pouvoir d'achat en leur refusant l'avantage de leur productivité accrue. Cela nous a valu la perte du marché intérieur. Oui, pendant un certain temps, nous avons pu tenir le coup parce que nous avons accordé le crédit à la consommation. Les sociétés de financement se sont enrichies. Nous avons offert des marchandises sans versement initial. Cependant, tout a une fin, et le jour est venu où le travailleur moyen doit tellement qu'il ne peut ajouter au fardeau de ses mensualités. Par suite son pouvoir d'achat est à la baisse.

En outre, ces sociétés et d'autres qui ont privé la population de sa puissance d'achat ont exigé des intérêts élevés. Nous subissons depuis des années l'imposition toujours croissante des habitations et l'augmentation de l'impôt sur le revenu, sans qu'intervienne quelque allégement. Le citoyen qui fait des placements à court terme a également pâti du fait que les grandes entreprises ne lui remettent pas tout leur revenu net, alors qu'elles gardent souvent plus de la moitié de ce revenu net dans l'affaire, en faveur,—je l'admets,—de l'investisseur à long terme, mais certainement au détriment du prêteur à court terme. Ce petit capitaliste qu'on dit souvent être le véritable propriétaire du Canada, ne l'est guère, en réalité.

On pourrait citer bien des causes au fléchissement économique. Cependant, le gouvernement au pouvoir ne propose, à l'heure actuelle, aucune solution. Le discours du trône me fait voir le gouvernement sous l'aspect de l'homme avec la chambre à air. C'est une vieille chambre à air, trouée et raccommodée sans cesse depuis des années. Tout ce qu'a pu nous offrir notre premier ministre actuel au cours de sa campagne électorale, quand l'air s'échappait du tube de caoutchouc à maints endroits, était simplement une boîte plus grande que celle des libéraux, et contenant des pièces pour boucher ces trous. A notre avis, nous avons besoin d'une nouvelle chambre à air; l'ancienne n'est plus composée que de pièces. On ne maintient notre économie en vie qu'en la rapiéçant encore; et nos discours du trône, avec leurs petits rapiéçages de ci et de là, s'allongent de plus en plus en conséquence.

Le seul remède consiste à administrer le pays avec un budget déficitaire. J'espère que le gouvernement se rend compte du danger inflationniste que pose pareil système. En période de déflation, le recours à un régime de budget déficitaire peut rendre service, à vrai dire; mais, à un moment où il y a régression, doublée d'une poussée inflationniste, un budget déficitaire pourrait semer le chaos dans l'économie du pays.

En ce qui concerne la proposition d'amendement des libéraux, nous avons l'intention de l'appuyer. Pour ma part, je n'y vois que du bien. Quel mal y aurait-il à augmenter nos échanges? Mais en lisant attentivement le discours du leader de l'opposition, je constate qu'il ne suggère aucun moyen par lequel le gouvernement pourrait augmenter notre

commerce international. Le leader libéral réclame plus d'échanges mais il ne dit pas comment il faudrait nous y prendre pour arriver à ce résultat.

Tout le régime, monsieur l'Orateur, est en train de s'écrouler, et vivement. A cet égard, je pourrais invoquer l'autorité de nul autre que le ministre des Finances lui-même. C'est étonnant de voir à quel point le gouvernement conservateur peut devenir franc une fois qu'il est bien en selle. Certains d'entre nous nous souvenons trop bien à quel point le dernier gouvernement conservateur a pu être franc jusqu'à la brutalité, de 1930 à 1935. A tout événement, voici ce que disait, à Waterloo, le ministre des Finances:

> L'une des accusations qu'on adresse à la libre entreprise, c'est qu'elle admet qu'il peut y avoir des périodes d'instabilité économique... Il peut évidemment y avoir un grain de vérité là-dedans...

Voilà ce que disait le ministre des Finances, et nous prétendons qu'il y a là-dedans beaucoup plus qu'un grain de vérité. S'il n'y en a qu'un grain, ça doit être un grain de moutarde qui prend vraiment des proportions alarmantes.

On nous demande souvent ce que nous ferions au sujet du chômage. A mon avis, le sous-amendement que nous avons proposé contient une partie de la réponse. Nous savons qu'il est avantageux pour le Canada d'accroître les échanges internationaux. Mais nous prétendons que le principal débouché pour nos produits se trouve au Canada même: nos ouvriers et nos agriculteurs. Voilà pourquoi le chef parlementaire de notre parti a proposé un amendement à l'amendement libéral. Augmenter nos ventes à l'étranger ne suffit pas. Notre premier devoir est envers les Canadiens. Au pays même se trouve la principale solution.

Tout en reconnaissant l'importance de nos échanges avec d'autres pays, nous avons demandé que le Canada consente à dépenser au moins 1 p. 100 de notre production nationale brute pour gagner des amis à la démocratie dans le monde et, en même temps, stimuler nos perspectives commerciales à l'étranger. Nous avons préconisé l'expansion des crédits et l'acceptation de versements effectués, au moins en partie, au moyen de monnaie faible. Je crois que nous devrions sérieusement chercher à entrer en ligne avec les marchés communs de l'Europe.

La proposition de résolution inscrite au *Feuilleton* par les députés libéraux demandant le libre-échange avec la Fédération des Indes occidentales britanniques m'intéresse beaucoup. Je remarque avec grand plaisir que le mouvement de la main-d'œuvre syndiquée fait beaucoup, par l'intermédiaire de la Confédération internationale des syndicats libres, pour élever le niveau de vie dans les autres régions du monde afin que les travailleurs des pays étrangers aient un niveau de vie égal à celui des travailleurs du Canada et ne soient pas en mesure de faire une concurrence injuste sur les marchés mondiaux qui leur sont ouverts. Nous avons préconisé des offices d'exportations et d'importations et la suppression de cette farce que sont les tarifs élevés et les bas tarifs qui, pour la population canadienne, signifient toujours l'application de tarifs élevés, quel que soit le gouvernement au pouvoir.

Sur le plan national, nous avons demandé l'institution d'une commission nationale des immobilisations afin d'obtenir un développement uniforme de l'économie canadienne, de façon que nos besoins sociaux soient satisfaits en même temps que nos besoins d'accroître notre productivité. Nous avons demandé que l'activité des grandes sociétés soit réduite. Je ne vois aucune raison pourquoi nous ne pourrions pas rétablir notre impôt sur les excédents de bénéfices. J'estime qu'aucune société au Canada ne devrait être autorisée à faire plus de 12 p. 100 de bénéfice sur le chiffre net de ses immobilisations. Nous avons des centaines de milliers de petites entreprises et de commerçants indépendants qui seraient très heureux de gagner 12 p. 100 par année sur leurs immobilisations nettes.

Il y en a qui prétendent qu'ils ne font pas tant d'argent. Je me suis vivement intéressé à ce document publié par les *United Steel Workers of America*. Je n'ai jamais entendu dire que le service de recherche de ce syndicat publiait des chiffres fictifs. Je crois que ces chiffres sont dignes de foi. Je remarque que les cinq grandes aciéries du Canada avaient, en 1947, un revenu net de $28,600,000 et que, en 1956, ce chiffre avait atteint $142,300,000. En 1947, leur revenu net représentait 13.2 p. 100 du produit des ventes, tandis qu'en 1956, il correspondait à 20.9 p. 100 du produit des ventes. Ces sociétés sont bien capables de payer les salaires qu'elles versent et, dans bien des cas, elles pourraient les majorer sensiblement. Certaines sont aussi capables de réduire les prix, comme l'honorable député de Queens-Lunenburg le juge nécessaire.

Nous demandons un programme beaucoup plus vaste de mesures sociales, de plus fortes pensions pour les fonctionnaires retraités, pour les employés retraités des chemins de fer, pour les membres retraités de la Gendarmerie royale et un traitement plus généreux pour les anciens combattants. Le gouvernement n'a encore rendu aux ex-militaires que la moitié du pouvoir d'achat que leur a fait perdre l'inflation. Nous réclamons un programme national d'assurance-santé.

[M. Regier.]

Je connais la vieille rengaine d'après laquelle ce serait ruiner le pays, qui n'aurait pas les moyens de se payer ce luxe. C'est avec plaisir que j'ai entendu l'autre jour l'honorable représentant de Restigouche-Madawaska demander une augmentation des allocations familiales. Je vois, monsieur l'Orateur, que l'an dernier les Canadiens ont dépensé plus de 1,000 millions en boissons alcooliques. Or s'ils peuvent dépenser $61 par tête par année pour des alcools, ils peuvent dépenser un peu plus que cela pour l'instruction ainsi que pour la santé et les services sociaux. Je ne peux absolument pas souscrire à quelque thèse que ce soit voulant que l'économie canadienne ne permette pas de verser des allocations convenables à nos citoyens âgés, à nos anciens combattants, à nos retraités et à tous ceux qui essaient d'élever une famille.

Combien de temps encore pourrons-nous permettre à chaque branche de l'industrie de s'organiser en vue de ses propres intérêts égoïstes sans se soucier nécessairement de l'intérêt public? Nous affirmons que l'heure est venue pour la population de se servir du gouvernement comme instrument de planification de son économie. La situation mondiale est grave en vérité et elle menace toute l'humanité. Nous devons choisir résolument nos moyens de survie. Nous devons prouver aux Canadiens et à d'autres que la démocratie a de la valeur. Les plus beaux plaidoyers et les lieux communs les plus caractérisés ne tiendront pas devant les froides, dures et cruelles réalités qui dictent actuellement leurs actes tant au capital qu'à la main-d'œuvre. Si nous avons le courage de mettre fin à cette exploitation de l'homme par l'homme, si nous avons conscience de nos responsabilités et si nous avons confiance en nous-mêmes et dans nos concitoyens, alors le gouvernement nous sera non seulement un instrument pour le maintien de notre patrimoine, mais encore un puissant instrument pour l'édification d'une nouvelle société, une société qui fera, de la paix dans le monde et de la santé et du bonheur pour les Canadiens, une réalité.

M. Murray Smith (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, je souscris d'abord aux nombreuses félicitations qu'ont reçues Votre Honneur et l'Orateur suppléant. Je félicite aussi mes amis, les députés de Québec-Montmorency (M. Lafrenière) et du Yukon (M. Nielsen), motionnaires si compétents de l'Adresse en réponse au discours du trône. Je partage mon bureau,—même s'il dit que c'est son bureau,—avec le représentant de Québec-Montmorency; il m'enseigne le français et me prévient que mon français est si piètre que je ferais mieux de ne pas m'en servir aujourd'hui.

C'est un moment mémorable, mais de nature à me rendre nerveux, comme la plupart des nouveaux députés. C'est un moment de bonheur pour moi, et aussi un moment de tristesse, car un de mes meilleurs amis et un des meilleurs amis du représentant de Winnipeg-Nord-Centre (M. MacLean) est décédé. Il a travaillé sans relâche pour nous durant la campagne électorale de juin, et les mois subséquents il a travaillé à fonder une association pour assurer notre succès futur. Pour les députés du Manitoba et la population de cette province, le nom d'Alf Francis rend un son familier.

Depuis 1921 un député conservateur n'a pu offrir à la Chambre les salutations des citoyens de Winnipeg-Nord. J'espère que les députés siégeant dans le coin à ma droite saisiront la signification de ces mots et, après les avoir rapprochés de certaines déclarations du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. MacLean), auront une meilleure idée de ce que l'avenir pourrait leur réserver.

Avec l'indulgence de la Chambre, j'aimerais vous parler brièvement, monsieur l'Orateur, de la circonscription de Winnipeg-Nord. Elle comprend la partie nord de la ville de Winnipeg et cette partie de Winnipeg qu'on appelle Elmwood; elle englobe aussi la ville d'East-Kildonan, qui compte environ 20,000 habitants, et West-Kildonan, région qui acquiert rapidement les dimensions d'une ville. Cette circonscription groupe des Canadiens de presque toutes les origines ethniques et de toutes les religions. Des Allemands, des Ukrainiens, des Polonais, des Juifs, des Tchécoslovaques, des Anglo-Saxons et d'autres collaborent à des entreprises communales et, d'autre part, chaque groupe soutient ses propres clubs et conserve son propre héritage culturel. Je ne puis faire plus que m'engager de mon mieux à représenter ces excellents Canadiens au Parlement.

Avant d'aller plus loin, j'aimerais revenir sur quelques déclarations qu'a faites, hier après-midi, l'honorable député de Bonavista-Twillingate. Il a dit qu'à son avis, la majorité des votants du Canada était aveuglée par cette vision d'avenir. Je puis lui assurer qu'il n'en a pas été ainsi à Winnipeg-Nord. Bien des personnes qui ont voté dans ma circonscription ne sont pas nées au Canada et il est fort probable que certaines déclarations de l'ancien ministre libéral de la Citoyenneté et de l'Immigration ont quelque peu influé sur leur suffrage.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Pickersgill: Je ne doute pas, monsieur l'Orateur, que l'honorable représentant ne voulait pas défigurer ce que j'ai dit. J'ai affirmé que la majorité des députés

avaient été aveuglés par la vision. Je n'ai jeté aucun discrédit sur les votants.

M. Smith (Winnipeg-Nord): En ce qui concerne ses observations sur le coût de la campagne électorale,—et il voudra peut-être dire un mot là-dessus aussi,—tout le monde sait qu'en 1957 les libéraux de Winnipeg-Nord ont payé à peu près $30,000 le privilège de perdre leur dépôt. Cette année-ci, nous avons dépensé juste un peu plus de $4,000 pour gagner. (*Applaudissements*) On a dit que le discours du trône est l'un des meilleurs jamais présentés à la Chambre; je suis certain que les citoyens de Winnipeg-Nord appuieront chaleureusement cette affirmation. Nombre d'entre eux bénéficieront de l'extension des prestations d'assurance-chômage, et un plus grand nombre encore bénéficieront de l'augmentation des fonds disponibles aux termes de la loi nationale sur l'habitation.

Nombre de mes commettants ont réclamé un bill sur les droits de l'homme. D'autre part, les petits commerçants seront certes heureux d'apprendre qu'une section des petites entreprises sera établie au sein des rouages administratifs de l'État. L'opposition peut bien dire ce qu'elle veut, mais nombre de points du discours du trône sont des choses que les gens de Winnipeg veulent depuis assez longtemps et ils se sont rendu compte que la seule façon de les obtenir serait de porter un gouvernement conservateur au pouvoir à Ottawa.

J'aimerais maintenant appuyer de tout cœur ce qu'a dit mon honorable ami, le député de Winnipeg-Nord-Centre, en faveur de ceux qui souffrent d'une infirmité. Ses observations à ce propos figurent à la page 231 du hansard du 19 mai dernier. Je compte comme un grand privilège d'avoir eu, dans le comité de ma campagne électorale, bon nombre de gens physiquement diminués. Je sais que ces gens-là ne réclament pas la charité; tout ce qu'ils veulent c'est la chance de démontrer qu'ils peuvent s'acquitter d'un travail aussi bien que n'importe qui. J'exhorte donc fortement le gouvernement à songer à la possibilité d'embaucher, dans chaque bureau de placement, un diminué physique dont la fonction serait de trouver du travail à d'autres désavantagés physiques.

Pendant la campagne précédant les élections du 10 juin, campagne au cours de laquelle mon comité m'a fermement relégué à la troisième place parce que j'étais nouveau,—pas moins de 13,500 voix derrière le vainqueur prévu,—j'ai constaté qu'un grand nombre de citoyens de Winnipeg-Nord s'intéressaient vivement à l'enseignement.

Au mois de novembre dernier, lorsque l'Union soviétique a réussi à lancer deux satellites artificiels, cet intérêt a augmenté énormément, ici comme, je n'en doute pas, dans le monde entier. Cet intérêt ne s'est pas encore démenti dans Winnipeg-Nord, car il s'agissait là d'une des grandes questions qu'on a débattues au cours de la campagne électorale. Représentant, comme je le fais, 60,000 électeurs, dont la majorité s'intéressent à l'éducation, et en ma qualité de député de bien moins de 30 ans, c'est-à-dire tout récemment encore étudiant, je pense que je pourrais consacrer quelques instants à l'éducation.

Je me propose nullement de prodiguer des conseils aux éducateurs, l'un de mes anciens professeurs occupant précisément un siège du côté ministériel de la Chambre, pas plus que je n'entends donner des conseils aux étudiants. Je voudrais toutefois communiquer certaines propositions au gouvernement en ce qui concerne cette question. J'ai remarqué que quelques députés ont abordé cette importante question et je ne doute pas que nous entendions là-dessus les avis de certains autres, soit au cours du présent débat soit une autre fois.

Si on veut se rendre compte de l'importance de l'éducation dans notre société contemporaine, il suffit de considérer les progrès énormes, à peine croyables, réalisés depuis quelques années dans un tout petit domaine, celui de la science. La quête, jamais satisfaite, de la science nous a ouvert en quelque sorte les portes de l'espace. Nous sommes sur le point d'y pénétrer grâce à des entreprises exaltantes, mais encore quasi incompréhensibles, comme celles des voyages dans les espaces interplanétaires à un moment de distance dans l'éternité du temps. Nous lui devons aussi la perspective véritablement effroyable d'une guerre nucléaire mondiale qui pourrait faire disparaître de la face de notre planète toutes les formes de vie, voire faire disparaître complètement notre planète de l'espace. Pour arriver au point où nous en sommes, il a fallu énormément de connaissances et énormément de richesses. Pour aller plus loin, il en faudra encore davantage.

Que font les autres gouvernements du monde dans le domaine de l'éducation? Jetons d'abord un regard sur l'URSS, puissance qui semble à la pointe extrême du progrès dans certains domaines techniques, d'où on peut évidemment conclure que son enseignement doit être le premier du monde dans ces domaines. En Russie, c'est toujours l'État qui a la haute main sur l'éducation. Il s'agit d'une éducation caporalisée. Je ne prétends pas un seul instant que ce gouvernement-ci ou un gouvernement provincial devrait pouvoir exiger de nos jeunes gens qu'ils apprennent telle ou telle chose et de telle ou telle façon, mais il reste qu'il est intéressant de comparer l'éducation en URSS avec ce qu'elle est dans d'autres

pays. En vérité, le gouvernement des États-Unis a déjà procédé à un examen de cette question. Le président Eisenhower a parlé de cette question à plusieurs émissions de télévision, qui ont été diffusées au Canada. De plus, la *Prudential Insurance Company* a présenté une longue émission "Où en sommes-nous?", où l'on a comparé sous nombre d'aspects les deux systèmes d'instruction publique, de même que les programmes et les résultats obtenus.

Les périodiques font aussi leurs comparaisons. J'ai à la main certaines publications qui renferment des articles comparant les deux systèmes ou portant sur ces deux systèmes. Il y a, premièrement, un article du numéro du 6 décembre 1957 de *U.S. News and World Report*. Intitulé "Étude de ce qui ne va pas dans les écoles des États-Unis", cet article a été écrit par le contre-amiral H. H. Rickover, de la marine de guerre des États-Unis. Le deuxième article s'intitule "L'instruction publique en URSS" et a paru dans le numéro de janvier 1958 de *School Life*, publication du gouvernement des États-Unis. La troisième publication, *The Reporter*, est de New-York. Je songe à une collaboration parue dans son numéro du 20 février 1958, comportant deux articles intitulés, premièrement: "Les écoles soviétiques sont-elles meilleures que les nôtres" et, deuxièmement: "Impressions d'un scientifique sur la recherche en Russie". La quatrième publication est le numéro de mars 1958 du *Reader's Digest*, qui renferme un article intitulé "La Russie sonne la cloche de l'école", cet article est tiré de *Inside Russia Today*, ouvrage de John Gunther. La revue *Life* du 24 mars 1958 renferme "une série de nouveaux articles d'importance vitale", comme on les décrit, qui sont intitulés "La crise de l'instruction publique" et renferment des photos exclusives d'un écolier russe et d'un écolier américain.

Revenons à l'ouvrage intitulé "L'instruction publique en URSS". Publié en 1957 par le gouvernement des États-Unis, il constitue une étude complète du système d'instruction publique en URSS jusqu'au moment de la réorganisation de l'économie soviétique inaugurée en mai 1957. J'aimerais citer quelques extraits de cet ouvrage pour montrer combien l'étude est détaillée. A la page 67, l'étude porte sur "le programme" et voici comment se lit le quatrième alinéa:

> Alors que les étudiants soviétiques diplômés des écoles secondaires en juin 1955 avaient étudié la physique pendant cinq ans, l'astronomie pendant un an, la chimie pendant quatre ans, la biologie pendant cinq ans et les mathématiques, y compris l'arithmétique, l'algèbre, la géométrie et la trigonométrie, pendant dix ans, moins du tiers des diplômés d'écoles secondaires aux États-Unis avaient étudié la chimie pendant un an, à peu près le quart avaient fait un an de physique et moins du septième avaient fait des études avancées en mathématiques.

A la page 74, au second paragraphe intitulé "arithmétique et mathématiques", on peut lire ce qui suit:

> Le programme d'arithmétique, achevé en cinquième année, comporte les fractions, les décimales, les pourcentages et les proportions. C'est alors qu'on explique les règles à calculer et les arithmomètres. L'algèbre et la géométrie sont abordées en sixième année, poursuivies en septième année, et sont étudiées plus en détail les années suivantes.

Voici le paragraphe suivant:

> Le cours de mathématiques continue avec l'algèbre et la géométrie jusqu'à la fin de la 10e année, et avec la trigonométrie et une initiation au calcul différentiel, les 9e et 10e années.

A la page 81, sous le titre "Physique", le premier paragraphe est ainsi conçu:

> La physique, commencée en 6e année, aborde les éléments de mécanique et d'hydrodynamique. En 7e année, on commence l'étude de la chaleur, de la lumière et de l'électricité. L'enseignement de la physique comporte des démonstrations et des expériences.

Et voici le paragraphe suivant:

> Le cours de physique se poursuit par une étude plus détaillée et systématique de la mécanique,—cinétique, dynamique et statique,—la chaleur, la lumière et l'électricité en 8e année, de la physique moléculaire et de la chaleur en 9e année, de l'électricité, de l'optique, du son et de l'aérodynamique en 10e année. La somme de travail obligatoire en laboratoire a été considérablement augmentée.

A la page 82, sous le titre "Chimie", nous lisons ce qui suit:

> L'étude de la chimie commence en septième année par un bref exposé des principales notions de la chimie, la substance, les éléments, les atomes, la structure moléculaire, les oxydes, les sels, les lois de la conservation des poids, plus un étude de l'oxygène, de l'hydrogène, de l'air et de l'eau. Le cours comporte des démonstrations et des expériences. Un exposé systématique de la chimie inorganique est obligatoire en huitième et neuvième année, et on aborde en dixième année l'étude de la chimie organique.

A la page 89, sous le titre "Devoirs", nous lisons ce qui suit:

> Un décret spécial promulgué en 1952 établissait le maximum de devoirs qu'on peut donner à un élève soviétique. Pour les enfants de la première année, pas plus d'une heure par jour; de la deuxième année, d'une heure à une heure et demie; dans les troisième et quatrième années, jusqu'à deux heures; dans les cinquième et sixième années, de deux à trois heures; dans la septième année, de deux heures et demie à trois heures et demie, de la huitième à la dixième année, de trois à quatre heures par jour.

L'étude porte également sur les écoles pour adultes, les écoles pour les jeunes travailleurs, les écoles du soir pour la jeunesse rurale, les écoles pour les arriérés mentaux, les aveugles, les sourds ou durs d'oreille, les écoles de réadaptation physique, les écoles

pour élèves surdoués, les écoles pour les enfants doués dans les arts, et les écoles militaires et navales. Il y est également question du travail et occupations extra-scolaires, de la formation professionnelle, de la préparation aux professions semi-libérales, de la formation du corps enseignant, et ainsi de suite.

J'exhorte instamment les honorables députés qui s'intéressent à l'enseignement de lire cet ouvrage et les articles que j'ai mentionnés. Je ne prétends nullement que nous devrions au Canada adopter le régime actuellement en vigueur en Union soviétique, mais je suis persuadé que le gouvernement de notre pays devrait faire pour l'enseignement plus qu'il ne fait à l'heure actuelle. En effet, l'activité dans le domaine de l'instruction en Russie peut être avantageuse pour tout le monde, parce qu'une fois que le peuple apprend à penser, c'est difficile de l'empêcher d'aller plus loin. Peut-être les méthodes appliquées en Russie vaudront-elles à ce pays un gouvernement démocratique.

Je sais que l'instruction relève principalement des provinces; mais, encore une fois, je crois que le gouvernement fédéral pourrait faire plus à ce sujet qu'il n'a fait jusqu'ici. Le gouvernement devrait instituer un comité sur l'éducation, un comité du cabinet ou du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Il pourrait même s'agir d'un comité semblable à celui qu'on propose de former au sujet des petits commerces.

Ce comité n'empiéterait aucunement sur la compétence provinciale en matière d'instruction. Que cela soit bien entendu. Mais voici certains services dont il pourrait être chargé: constituer un centre de renseignements et effectuer des recherches dans tous les domaines relatifs à l'instruction; poursuivre des enquêtes et présenter des rapports concernant l'instruction dans toutes les provinces et dans certains pays, par exemple les États-Unis et la Russie; publier le résultat de ces enquêtes. Ces publications pourraient être mises à la disposition du grand public, mais surtout des ministres de l'Instruction publique de chaque province.

Ce serait un comité que les universités pourraient consulter pour demander une aide financière. Ce serait un comité que les étudiants pourraient consulter pour demander une diminution d'impôt ou l'exemption des cotisations d'assurance-chômage. Il chercherait à obtenir la collaboration de la presse et de la famille. Je crois que la presse peut jouer un rôle très important dans le domaine de l'instruction. Si la presse consacrait autant de place aux succès des étudiants ayant obtenu leurs grades universitaires qu'aux étudiants qui s'illustrent dans les sports, nos étudiants se sentiraient plus encouragés et nous formerions un plus grand nombre de savants que nous n'en formons actuellement.

Le problème de l'instruction devient chaque jour plus compliqué et plus onéreux. On pourrait discuter longtemps le coût de la construction d'écoles, le coût des installations de laboratoire, les traitements des professeurs, etc. Mais nous devons également nous rendre compte que l'instruction est plus que ce que j'ai mentionné ici. J'ai parlé surtout des études scientifiques, mais nous pourrions consacrer plus de temps à traiter des arts et des humanités. Je ne prétends pas être un expert dans le domaine de l'instruction, mais dans notre démocratie, l'homme de la rue même a le droit d'exprimer ses vues et, pour un membre de la Chambre, c'est un devoir.

J'espère sincèrement avoir réussi aujourd'hui à allumer une étincelle qui sera avivée par les opinions d'autres personnes jusqu'à ce qu'ensemble nous parvenions à allumer un feu qui redonnera de l'espoir et de l'optimisme à tous ceux qui désirent améliorer leur situation d'une manière quelconque par le truchement de ce que nous appelons l'enseignement.

M. C. R. Granger (Grand-Falls-White-Bay-Labrador): Monsieur l'Orateur, il n'est pas un seul nouveau député, sans doute, qui ne voie approcher le moment de prononcer son premier discours en cette enceinte sans une certaine timidité et une certaine gêne. A moins qu'il ne s'agisse d'un extroverti intégral, il ne saurait s'empêcher d'éprouver un sentiment de réserve et de modestie en se souvenant du nombre d'hommes dont l'expérience et les talents ne font de doute pour personne et qui siègent ici depuis bon nombre d'années. Mais je me console en me disant que l'expérience et la sagesse sont presque toujours génératrices de tolérance. Je suis assuré qu'on m'écoutera avec sympathie, voire avec bonté. Et si, malgré moi, je m'essayais à être profond, je ne doute pas qu'on me pardonnera, lors même qu'on sourirait à part soi.

Je tiens à faire écho à ceux d'entre nous qui ont félicité l'Orateur de sa nomination à ses hautes fonctions. Je partage avec eux la conviction qu'il s'en acquittera avec équité et qu'il rehaussera ainsi la dignité de nos délibérations. On me permettra aussi de féliciter de son discours l'honorable député de Queens-Lunenburg (M. Crouse). Je partage son avis à bien des égards, notamment en ce qui concerne les marchés du poisson et les Antilles.

Un mot maintenant de la grande circonscription que j'ai l'honneur de représenter. Il est sans doute naturel de le faire mais, dans ce cas-ci, mes observations auront d'autant plus de poids qu'elle seront exprimées avec une très réelle sincérité. Non seulement

s'agit-il d'une des plus grandes circonscriptions de notre pays, mais, du point de vue de l'importance et de la variété, d'une des plus grandes de l'Amérique du Nord. De Grand Falls et de Gander dans le sud, en traversant toutes les régions de Green Bay, White Bay South, White Bay North, Labrador Sud et Labrador Nord, elle s'étend jusqu'au cap Chidley dans le grand Nord. Elle renferme les centres industriels de Terre-Neuve avec sa grande industrie de la pâte de bois et du papier, sa grande industrie forestière, le célèbre aéroport international de Gander, les antiques pêcheries de Green Bay, de White Bay et de la côte du Labrador, le grand terrain militaire de Goose,—qui est un des grands bastions de la défense de l'Occident,—ainsi que les mines, le bois et toutes les ressources non exploitées, à peine rêvées, de ce nouveau et magique monde du Labrador.

C'est une circonscription fort vaste, plus grande que bien des pays, presque aussi étendue que certains continents, habitée par une des plus belles populations qu'on puisse imaginer, des citoyens dont peut s'enorgueillir le Canada. Une tradition toute de courage et de labeur coutumiers ont pétri une race dont la loyauté et la sûreté sont hors de doute. Il n'est que juste de mentionner ici les industries si importantes pour ces gens et certains de leurs besoins.

La plupart de mes commettants sont des pêcheurs et des bûcherons, et les pêcheries, l'industrie traditionnelle de Terre-Neuve, restent de la plus haute importance. Jusqu'à l'époque de l'union, l'exploitation des pêcheries de Terre-Neuve est restée pour ainsi dire identique pendant des centaines d'années. Il est vrai que, depuis que Jean Cabot a découvert Terre-Neuve en 1497, on a inventé la trappe à morue et le moteur marin à essence, mais à part cela le mode d'exploitation n'avait pour ainsi dire pas changé. Il est exact aussi que l'industrie du poisson frais avait connu un vigoureux départ avant l'union, mais cette nouvelle industrie était appelée à une expansion extraordinaire alors que les pêcheries de morue salée allaient subir une rénovation, car après l'union les pêcheries de Terre-Neuve ont changé considérablement.

Ce phénomène est attribuable à trois facteurs. Il se peut que je ne les énumère pas par ordre d'importance, car il est difficile de dire lequel a eu le plus de répercussions, mais il est certain que l'union a provoqué plusieurs changements au sein de cette vieille industrie. Tout d'abord, le retour du régime démocratique, qui à Terre-Neuve comme partout dans le monde, a libéré des énergies jusque là étouffées, et l'ensemble de l'auto-administration, de la libre entreprise et de l'exploitation en libre concurrence, ont ouvert de nouveaux horizons aux marchands comme aux pêcheurs. Puis le ministère fédéral des Pêcheries a apporté aux pêcheries de Terre-Neuve son expérience, ses connaissances techniques et les fonds nécessaires aux recherches qui nous ont procuré le laboratoire dont nous avions toujours eu grand besoin, tandis que le gouvernement provincial, sous la direction du premier ministre Smallwood, a inauguré un programme judicieux et hardi consistant à assurer de l'aide financière aux établissements désireux de s'agrandir. Par suite, l'industrialisation des pêcheries a connu en huit ans une expansion inégalée au cours des quatre siècles et demi précédents. Toutefois, malheureusement pour les gens de ma circonscription, l'expansion s'est produite surtout au sud; sa situation au nord l'a empêchée jusqu'ici de profiter appréciablement des avantages des progrès modernes, bien qu'il y ait eu un peu de progrès.

Il est possible que ce soit là un obstacle géographique difficile à surmonter, mais ce n'est pas parce qu'il est difficile que l'on doit l'oublier.

Le poisson est l'une des grandes ressources naturelles du Canada, et les eaux du nord de Terre-Neuve et du Labrador en regorgent. Quand Jean Cabot fit voile vers l'Ouest, il partait à la recherche d'or et de pierres précieuses. Il n'en a pas trouvé à Terre-Neuve, mais il a trouvé des eaux où le poisson foisonnait, découverte qui s'est révélée plus prometteuse que du métal précieux. Je sais que le Canada a d'autres ressources inexploitées, à part celles des eaux de Terre-Neuve, et je comprends fort bien que ces autres ressources méritent qu'on s'en occupe, mais il me paraît illogique de négliger une grande ressource, quelle qu'elle soit, et, en dépit de tout ce qui a déjà été réalisé, nous n'en sommes encore qu'au commencement.

Si l'on veut que le Canada devienne réellement un grand pays, il faut développer toutes ses ressources, mais la place prise sur les marchés de nos pêcheries par des concurrents étrangers et une multitude de bateaux battant pavillon étranger dans les eaux de Terre-Neuve, à l'heure actuelle, me porte à me demander si, tout en acquérant des richesses d'une main, nous n'en jetons pas par la fenêtre de l'autre. Je ne demande pas qu'on prive l'étranger du droit de pêcher, mais il me semble que nous devrions améliorer notre façon de procéder de façon que ce genre d'exploitation perde toute rentabilité pour lui. Je demande donc qu'on s'occupe plus sérieusement que jamais de la mise en valeur et de l'exploitation de la richesse qu'on trouve dans les eaux canadiennes. La plus vieille partie de notre patrimoine est une de

nos plus riches. La pêche peut être améliorée de façon à offrir une vocation attrayante à nos gens, de façon aussi que le pêcheur ne soit pas seulement un homme précieux mais aussi un homme bien rémunéré.

Un des plus grands besoins du nord de Terre-Neuve consiste en des approvisionnements plus convenables de boëttes, un plus grand nombre de dépôts de boëtte et un meilleur service de distribution. C'est un besoin auquel on peut satisfaire immédiatement et j'espère que le ministre des Pêcheries (M. MacLean) songe à s'en occuper sans trop tarder.

J'ai déjà dit quelques mots des deux grands aéroports qui se trouvent dans ma circonscription. Goose est un autre aéroport militaire largement utilisé par les aviations militaires des États-Unis et du Canada. J'ai peu de choses à dire là-dessus sauf faire une ou deux observations. D'abord, j'aimerais qu'une plus forte proportion de Terre-Neuviens soient employés à l'aéroport de Goose, surtout dans les travaux de construction. Ensuite, il n'est que juste, je pense, que la ville de Happy-Valley, où demeurent tant de nos ouvriers permanents de Goose, puisse obtenir son électricité de l'usine génératrice de l'ARC à Goose. Happy-Valley a grand besoin d'un quai public mais je parlerai de cette question et d'autres travaux maritimes à un moment mieux choisi. Qu'il me suffise de dire que Goose est l'un des aéroports militaires les plus importants du monde occidental. Peu sont au courant ou se rendent compte de sa valeur, mais c'est une des grandes forteresses militaires de notre époque.

Gander est, bien entendu, un des plus célèbres aéroports du monde. A notre époque de transport aérien, c'est la grande porte ouverte sur la Canada. C'est la seule partie du Canada que des millions de voyageurs verront jamais. Dans notre XX[e] siècle de circulation rapide, cet aéroport a déjà un long passé. L'histoire de Gander est celle de l'aviation moderne. Peu d'entre nous ont jamais apprécié comme il convient la valeur de Gander, vers la période révolue des pionniers, et sa grande valeur commerciale à l'heure actuelle. On me pardonnera, j'espère, si j'insiste un peu sur l'importance de Gander pour le monde de l'aviation en général et pour le Canada en particulier. Avant la confédération, aux conférences internationales de Genève où ont été tracées et désignées les routes aériennes et les stations d'atterrissage des deux côtés de l'Atlantique, c'est au représentant de Terre-Neuve qu'on a porté le plus d'attention parce que Terre-Neuve, où l'on trouvait et Gander et Goose, est le pivot de toute la circulation aérienne. La situation de Terre-Neuve était extrêmement importante et son pouvoir de négociation, énorme.

Avant la confédération, les représentants du Canada, je crois, n'assistaient à ces conférences internationales qu'à titre d'observateurs. A cette époque, les avions commerciaux canadiens n'avaient pu obtenir l'autorisation de survoler le territoire américain ni d'y prendre des voyageurs et de faire ainsi concurrence aux avions américains. Cependant, la confédération a été la clé qui nous a ouvert toutes ces portes. L'acquisition de Gander par le Canada a amélioré sa position à la table de négociations, et c'est cet avantage qui a permis à notre pays d'obtenir rapidement des droits d'atterrissage dans presque toutes les parties du monde sauf la Russie. Subitement, le Canada est devenu une des grandes puissances de l'aviation commerciale moderne. Les répercussions de ce changement dans la puissance civile aérienne du Canada ont sans doute été énormes sur le plan économique et les résultats en ont été très favorables à l'ensemble du pays. Les avions canadiens, arborant le drapeau national dans les endroits les plus éloignés, ont certes assuré à notre pays la réclame la plus profitable.

Gander est aujourd'hui une ville moderne possédant de nouvelles écoles, des églises, des marchés géants et tous les signes d'une vie moderne évoluée. On entend parfois exprimer des doutes sur l'avenir de Gander. Je me propose de demander au ministre des Transports (M. Hees) de nous donner des éclaircissements là-dessus plus tard mais, pour ma part, j'estime que l'avenir de Gander est assuré. Il est vrai que les rapides et luxueux avions modernes transportent des voyageurs directement de New-York à Londres, Paris ou ailleurs mais ils n'absorbent qu'une fraction d'une clientèle de plus en plus nombreuse.

Les grands avions d'hier sont les avions de tourisme d'aujourd'hui. Les avions plus vieux transportent les marchandises; le transport à bas prix des voyageurs et des marchandises a connu un essor phénoménal. Les avions qui transportent des voyageurs et des marchandises doivent s'arrêter fréquemment pour faire le plein d'essence et tout indique que, dans un avenir prévisible, le nombre des avions qui s'arrêtent à Gander sera plus elevé plutôt que moins élevé et qu'il faudra étendre les services de Gander plutôt que les restreindre.

Il est très encourageant pour tous les Canadiens de savoir que le nouveau terminus de Gander, dont l'aménagement a été entrepris par le gouvernement libéral, sera l'un des meilleurs en Amérique du Nord. Je le répète, Gander est la seule partie du Canada

que des milliers de gens voient chaque année. Ces gens jugent le Canada d'après cet endroit. Pour eux, Gander c'est le Canada et, à titre de Canadiens, si nous voulons donner une bonne impression de notre pays, nous ne devons accepter, à Gander, que la toute première qualité. Cet endroit est tellement important,—de fait Terre-Neuve a tellement d'importance pour le ministère des Transports,—que je recommande instamment qu'on en fasse une région distincte, que cette ville n'ait plus l'inconvénient de faire partie d'une autre région et d'avoir à dépendre en quelque sorte de Moncton et à subir tous les retards que cela comporte inévitablement.

Gander a aussi un besoin pressant d'un hôtel et cet hôtel devrait être aménagé à proximité du terminus afin que les voyageurs qui arrivent fatigués ne soient pas dans l'obligation de parcourir la moitié de l'aéroport pour se rendre à leurs quartiers. De fait, il devrait être facile de se rendre à l'hôtel à pied.

Durant la dernière partie de février et vers la mi-mars, plusieurs Canadiens distingués ont visité Terre-Neuve et se sont arrêtés dans la partie de cette province qui devait devenir ma circonscription. A ce moment-là, leur visite n'était pas pour moi un plaisir sans mélange et mon attitude à leur égard n'était pas celle qu'on peut attendre d'un Terre-Neuvien hospitalier.

Cependant, envisageant ces visites dans leur perspective actuelle, je suis heureux que le premier ministre (M. Diefenbaker) et le ministre des Transports aient pu se rendre compte sur les lieux de certains des problèmes de Gander; je leur serais reconnaissant d'accorder désormais à ces problèmes leur attention soutenue. Malgré l'abîme qui nous sépare sur le plan politique, je demande au représentant de Terre-Neuve au sein du cabinet de s'intéresser à ces problèmes.

Je le répète, on a besoin à Gander d'un hôtel et d'un hôpital. A ce sujet, qu'on me permette de donner lecture d'un éditorial paru dans le *News* du 12 décembre 1957 sous la rubrique "Services à Gander"; je cite:

> Autant qu'on puisse en juger, le ministre des Transports se dérobe à toute responsabilité pour ce qui est du déménagement de l'hôpital et de l'aménagement d'un nouvel hôtel à Gander. On nous dit que le ministère n'a aucune obligation à cet égard.
>
> C'est peut-être vrai, dans des circonstances ordinaires. Mais le cas de Gander est particulier. C'est une ville qui dépend du ministère des Transports et dont l'existence même est liée à ce ministère. Cela étant, on ne saurait à la légère se soustraire à la responsabilité d'y établir les services essentiels.
>
> On sait, par exemple, que l'hôpital doit tenir 30 lits à la disposition du ministère en cas d'urgence. Ce fait même atteste que le ministère des Transports est directement intéressé aux services hospitaliers de Gander.

J'ajoute que le chef de notre parti s'est engagé à appuyer l'idée d'une aide financière à l'hôpital de Gander. J'espère que le gouvernement reconnaîtra que cette proposition est judicieuse.

Je veux parler maintenant de l'opportunité d'assurer des services de télévision à la partie centrale de Terre-Neuve. On est à aménager en ce moment à Terre-Neuve une ligne micro-ondes qui assurera le service de télévision à St-Jean et aux régions avoisinantes. Cette ligne traverse la partie centrale de Terre-Neuve. On pourrait certainement prendre des dispositions grâce auxquelles les régions très peuplées du centre de Terre-Neuve pourraient jouir de la télévision, surtout si on songe que les lignes transmettant en direct les émisions de télévision par micro-ondes traversent précisément ce territoire. Si l'on érigeait une station sur les hauteurs entre Bishop's Falls et Glenwood, peut-être pourrait-elle desservir une région allant de Buchans, dans l'intérieur, à Lewisporte et sa région, au fond de la baie de Notre-Dame. Dans ce secteur on trouverait naturellement des localités comme Badger, Windsor, Norris Arm, Peter's Arm, Botwood et Point Leamington. Toutefois cette question ressortit aux services techniques et si une station ne suffisait pas on pourrait peut-être envisager d'en construire deux. Quoi qu'il en soit, il serait inconcevable d'exiger d'une région comme le centre de Terre-Neuve de se passer de la télévision à l'époque que nous vivons, surtout si on songe que des circuits de télévision traversent la région même. Ce serait comme si on installait une ligne téléphonique à travers une petite ville en niant aux habitants le droit de s'en servir.

Monsieur l'Orateur, je voudrais traiter seulement une ou deux autres questions avant de terminer mes observations. Il s'agit notamment de l'administration de l'assurance-chômage en ce qui concerne les pêcheurs. L'assurance-chômage pour les pêcheurs n'a pas seulement été un avantage économique. Son inauguration par le gouvernement libéral constituait un correctif apporté à une faute morale. En effet, les travailleurs qui préparaient le poisson se trouvaient autrefois protégés alors que ceux qui prenaient le poisson ne l'étaient pas. Cela a aussi eu une grande utilité pour la conservation des pêches. Grâce à la protection qui leur était désormais assurée, les pêcheurs ont été persuadés soit de continuer à pêcher soit de s'y remettre, ce qui a probablement sauvé la pêche de l'extinction. Toutefois, du point de vue purement administratif, on ne peut pas dire que l'assurance-chômage pour le pêcheur ait été absolument satisfaisante. Dans presque tous les villages que j'ai visités on trouvait un grand nombre de pêcheurs qui, tout en ayant droit

à l'assurance-chômage, n'avaient pas touché de prestations. Cela tenait très souvent à des malentendus, à des formules mal remplies, ou à des erreurs qu'il fallait rectifier au bureau central, à Moncton. Un grand nombre de personnes sont fermement persuadées que le ministère du Travail devrait employer des fonctionnaires itinérants dont le rôle consisterait à aider les pêcheurs et les travailleurs à préparer leurs réclamations et à mettre ordre à ces dénis de justice qui ont trop souvent privé le producteur de la jouissance d'un droit strict.

On estime aussi que l'on perd beaucoup trop de temps, que l'on a créé beaucoup trop d'embarras, du fait que les bureaux de Terre-Neuve doivent soumettre certaines réclamations obscures à un bureau-chef très éloigné. La population estime que c'est à Terre-Neuve même que l'on devrait former une région aux fins de l'assurance-chômage. Employer des fonctionnaires itinérants, cela servirait aussi à diminuer le nombre d'erreurs gênantes, tout inévitables qu'elles soient.

En terminant, j'aimerais dire un mot de cette grande région septentrionale dont le Labrador constitue une partie importante. C'est avec plaisir que j'ai appris que le gouvernement songeait à la mise en valeur du Nord. On me permettra d'y rappeler que le Labrador est une des régions les plus anciennement connues et les plus importantes du grand Nord de notre pays. Les grandes exploitations de minerais de fer, ainsi que les ressources hydrauliques du Hamilton, comme d'ailleurs les immenses forêts auxquelles on commence à tant songer, tout cela montre que le Labrador devient une partie extrêmement précieuse du patrimoine de notre pays. On me permettra de donner lecture d'une ou deux citations, dont la première est de lord Strathcona:

> On a dit que la puissance, que l'empire venait du Nord. Ce sont les peuples du Nord qui sont les dépositaires du courage et de la résistance victorieuse à tous les obstacles. Ils sont doués de la vigueur physique, de la santé morale, de la volonté.

Je cite en deuxième lieu l'explorateur Stefansson:

> Nous ne devons pas considérer les Esquimaux comme des étrangers mais comme des amis. Ce sont nos concitoyens. Leur avenir est lié au nôtre. Si le Canada n'est jamais qu'une étroite bande de terre dans la partie sud du pays, traversée par une ligne de chemin de fer exploitée en navette, notre avenir ne sera jamais très remarquable.

Le Labrador est en effet une grande partie du Canada et, quand nous nous rendons compte de son étendue et de ses richesses encore vierges, nous avons une juste idée de la jeunesse de notre nation, du point de vue de la mise en valeur, et de la grandeur qu'elle est appelée à connaître. Nous nous rendons compte de la grandeur que la nation canadienne aura acquise à l'époque de nos petits-enfants, lorsque la puissance et la gloire d'un Canada en pleine maturité apporteront une contribution encore plus grande au bien-être matériel, à la paix et à la bonne entente dans les grands jours à venir.

M. Heath Macquarrie (Queens): Monsieur l'Orateur, je me conforme de tout cœur à la tradition et avec toute la sincérité possible pour féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Lafrenière et Nielsen). Ils ont été à la hauteur du niveau d'excellence qui se maintient depuis des années dans notre Parlement. J'aimerais aussi vous féliciter, monsieur l'Orateur, d'avoir été choisi comme *first commoner*. Dans le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône de la 23e législature, j'ai cité le critère de sir Robert Borden qui veut qu'un orateur soit impartial, ferme, courtois, mais par-dessus tout patient. Je pense que notre Orateur fait preuve de toutes ces qualités, jointes à la bonne humeur.

Je me réjouis aussi du choix de l'Orateur suppléant parce qu'il descend d'une famille qui s'est distinguée dans le domaine politique. A la 12e législature, son père avait appuyé l'Adresse et prononcé un si beau discours que le premier ministre de l'époque, M. Borden, l'avait qualifié de remarquable et d'éloquent. Son père avait ensuite occupé le poste d'Orateur suppléant, et plus tard le fauteuil de l'Orateur. J'aime voir l'honorable député de Spadina (M. Rea), mon ami et conseiller, à la place qu'il occupe et où il s'acquitte si bien de ses fonctions. Étant en veine des félicitations, peut-être y a-t-il lieu que je dise un mot d'un député qui a pris la parole il n'y a pas longtemps. Je songe à l'honorable député de Winnipeg-Nord (M. Smith). Il était, il y a quelque temps, un de mes étudiants quand je déployais mon activité dans les tribunes de haut savoir de Brandon College plutôt que dans les tribunes législatives. Je crois que, si je n'ai rien fait d'autre, vous conviendrez que j'ai réussi, chez lui, un excellent travail de formation. Nous entrons maintenant dans un nouveau genre de relations. J'ai déjà été le maître et lui l'étudiant, et maintenant il est l'étudiant de première année et moi celui de deuxième année.

J'ai écouté avec le plus vif intérêt les observations de l'honorable député de Bonavista-Twillingate (M. Pickersgill) qui a pris la parole hier. Il me semble qu'il s'est partagé entre deux rôles. A certains moments, il jouait le politicien et, à d'autres, le professeur. J'avoue que je le préférais comme

professeur. Je ne veux pas donner à entendre qu'il a été meilleur professeur que politicien, parce que c'est une observation qui pourrait me retomber sur le nez un jour.

Ses observations sur l'évolution de l'histoire politique du Canada m'ont intéressé. Je me suis intéressé à ce qu'il a dit et aussi à ce qu'il a trouvé moyen de ne pas dire. Je me suis étonné qu'il ait pu parler aussi longtemps de l'autonomie et de la nation canadiennes sans même mentionner le nom du grand artisan de la nation canadienne, sir Robert Borden. J'ai remarqué ce qu'il a dit des motionnaires de l'Adresse (M. Lafrenière et M. Nielsen), alléguant qu'ils se figurent qu'il y a de grands vides dans l'histoire du Canada, que rien n'a été accompli lorsqu'un gouvernement autre qu'un gouvernement conservateur a été au pouvoir. Et puis il a rappelé la parabole des 99 brebis qu'on laisse pour courir après la centième. En l'écoutant, je me suis aussi rappelé une parabole, celle de la paille et de la poutre. Ses métaphores du vocabulaire nautique m'ont aussi intéressé. Je l'ai suivi à travers tous les passages difficiles traversés par la barque de l'État. Peut-être a-t-il atteint cette étape de la nostalgie dont parle Lowell quand il dit:

Depuis l'époque où a vécu le premier grand-père, tout homme rappelle l'âge d'or qu'il a connu autrefois.

L'honorable député se reporte peut-être à l'époque où il était lui-même officier du navire de l'État qui a franchi l'écueil dont il nous a parlé si éloquemment hier.

Quoi qu'il en soit, c'est un signe extrêmement encourageant que des membres de la Chambre aient consacré quelque temps à réfléchir et à s'interroger sur le passé du Canada. Ce n'est que récemment, semble-t-il, que beaucoup de Canadiens se sont rendu compte que nous avons, nous aussi, un passé. C'est un signe encourageant, je le répète, et les commentaires qu'on a formulés au cours du débat sur le discours du trône m'ont grandement intéressé. J'espère que j'aurai encore l'occasion d'entendre parler d'une certaine date récente, celle du 31 mars. Certains en ont parlé, mais beaucoup l'ont passée sous silence. En y réfléchissant, je crois que nous pouvons peut-être nous en féliciter. Le verdict a été rendu. Il importe de féliciter le parti victorieux. Il y a lieu de les louer de s'être abstenus complètement de toute vantardise au sujet de ce qui s'est passé sur le plan électoral. Nous n'avons entendu ni reproches ni interjections. C'est Macaulay qui un jour disait à Peel à la Chambre des communes britanniques:

Et maintenant vous siégez là en expiation de longues années de mauvaise foi.

Évidemment cette accusation ne pourrait jamais être portée contre le parti qui naguère siégeait ici sur les banquettes ministérielles.

A propos des élections, je ne puis partager l'avis de l'honorable député de Bonavista-Twillingate. Je ne crois pas qu'on puisse dire que la dernière élection s'est faite à coup de publicité. Je suis plutôt porté à croire que c'est une des élections les plus sérieuses qui aient jamais eu lieu dans le pays. Le peuple canadien y a fait preuve, plus que jamais, d'intelligence et de réflexion. Ces considérations ne me sont pas dictées par ce que je pense des résultats. Pour une raison en particulier, cette élection a mis à l'épreuve l'intelligence de la population canadienne. C'était une expérience tout à fait unique.

Le 31 mars, les électeurs du Canada ont eu l'occasion de comparer deux doctrines connues. Aucun électeur n'était trop jeune pour ne pas se rappeler parfaitement ce qu'a fait et ce que n'a pas fait le parti libéral pendant les nombreuses années qu'il a été au pouvoir. Il n'avait donc pas à se prononcer sur des panacées, des manifestes ou des programmes. Sa mémoire lui était suffisante. Il a rendu son verdict et nous savons, évidemment, quel a été le résultat.

On voit se manifester sur la scène parlementaire un esprit de détermination ainsi que la reconnaissance des responsabilités qui accompagnent le pouvoir. C'est ce qui ressort du discours du trône. De tout ce que comporte ce document, les mesures les plus importantes, les mesures impérissables, seront celles qui révèlent la détermination du gouvernement d'empêcher que ne se répète ce triste état de choses où le pouvoir se transforme en tyrannie et l'autorité en arrogance. La population canadienne ne peut que profiter de cette détermination qui n'a rien de passager. On sait qu'il n'en a pas toujours été ainsi. Je suis passé par une expérience analogue à celle dont parlait l'autre jour l'honorable député Saint-Laurent-Saint-Georges quand nous avons vu ici le gouvernement user et abuser du pouvoir. Quelles que soient nos affiliations politiques, nous convenons tous que cela ne devrait jamais se répéter au Canada.

C'est une expérience stimulante que d'entendre des discours de représentants de toutes les régions du Canada. J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt ceux qui nous ont entretenus des beautés et des charmes de leurs circonscriptions. Évidemment, c'est facile de dresser de tels tableaux à propos d'un grand pays en plein essor comme le Canada. Notre pays peut compter sur un avenir merveilleux, riche de progrès et de prospérité à l'intérieur,

et d'une importance croissante dans les affaires du monde. Mais, monsieur l'Orateur, la saine expansion économique du Canada exige un certain niveau de prospérité dans tout le pays. Dans l'intérêt national même, il faut qu'aucune région du pays ne soit sensiblement en retard sur le niveau général de prospérité.

Il est possible que l'on puisse s'attendre maintenant à l'un de ces anciens instruments de la politique canadienne, c'est-à-dire un discours sur les droits des provinces Maritimes, qui ont toujours constitué la manne de tous les hommes politiques de ces provinces. A mesure que l'histoire du Canada se déroulait, les provinces Maritimes ont pris du retard. Il arrive qu'on nous accuse, nous, des provinces Maritimes, parce que nous sommes toujours des sentimentaux, de reparler trop souvent du bon vieux temps. Il arrive qu'on dise que les gens des Maritimes parlent de la confédération comme s'il s'agissait d'un événement d'avant-hier. Mais notre région a connu autrefois une grande prospérité. Il est peut-être facile de confondre coïncidence et cause, mais il n'en demeure pas moins que le début du déclin économique remonte à l'époque de la confédération. Cette question nous intéresse tous vivement

Mais il se trouve que je représente une province où la confédération a pris naissance. C'est dans la grande ville qui se trouve dans la circonscription que je représente de concert avec mon collègue senior le ministre des Pêcheries (M. MacLean), c'est-à-dire la ville de Charlottetown, que la confédération a vu le jour en 1864. Mais au cours des années qui ont suivi la réalisation de ce grand idéal, la confédération a semblé s'éloigner de son lieu de naissance et gagner du terrain vers l'Ouest: c'est toujours vers l'Ouest que l'empire s'étend. L'intérieur des vieilles provinces canadiennes fut ouvert à la civilisation, puis commença la conquête des Prairies sous la direction distinguée et inspirée du fondateur du parti conservateur, et ce grand essor fut magnifique pour le Canada, mais cela n'a fait qu'élargir le fossé créé entre les provinces Maritimes et le reste du Canada.

La concentration de la richesse et de la population dans les provinces du centre, l'effet nuisible de certains programmes douaniers, l'insuffisance et la cherté des transports, tout cela a augmenté les fardeaux et l'écart. Il en est résulté, relativement parlant, une détérioration encore plus poussée de la situation des provinces Maritimes. Nos concitoyens,—qui comptent parmi les meilleurs de notre pays,—ont été obligés de quitter cette région pour s'établir ailleurs au Canada ou aux États-Unis. Ce n'est jamais avec plaisir qu'on écoute des chiffres, mais il en est un qui est tellement significatif que je prie la Chambre d'avoir l'indulgence d'en prendre note. En 1881, l'Île du Prince-Édouard comprenait 108,900 habitants. A la même époque celle de la Colombie-Britannique était de 49,459. Aujourd'hui, la population ayant diminué, il reste moins de 100,000 personnes dans ma province tandis qu'en Colombie-Britannique, on compte actuellement beaucoup plus d'un million d'habitants. Ce simple rapprochement de chiffres constitue toute une révélation.

Depuis des années les habitants des provinces Maritimes se posent la question suivante: "Les provinces Maritimes sont-elles fatalement destinées à devenir une région en perpétuel état de crise? Doivent-elles simplement demeurer une région pittoresque, intéressante, habitée par des gens hospitaliers et délicieux, tant aimés du touriste, mais destinée à perdre la place qui leur revenait pourtant dans la vie économique contemporaine du Canada?" Il y avait aussi un danger, celui que l'état d'insuffisance économique s'accompagnerait d'un phénomène autrement plus grave, c'est-à-dire d'un état de dépression morale parmi les habitants de la région.

Fort heureusement, il y a eu changement pour le mieux. On retrouve dans les vieilles provinces de la mer un nouvel esprit. Il s'y manifeste un nouveau sentiment d'espoir, la vie y a pris un sens nouveau et authentique. Comme le disait tout à l'heure l'honorable député de Charlotte (M. Stewart), on en a la preuve par ce qui s'est passé au conseil économique des provinces atlantiques, comme plus tard à la conférence des premiers ministres atlantiques. La vigueur, le sens des grandes choses qu'ont manifestés ces deux grands chefs, le premier ministre Stanfield et le premier ministre Flemming, nous ont stimulé tous, ont ouvert devant nous des perspectives exaltantes. On a dit plus d'une fois que dans les provinces Maritimes les frais d'administration de quatre gouvernements distincts sont extrêmement élevés. On les a même appelés grotesques, mais il est absolument impossible de concevoir que les quatre petites provinces atlantiques puissent renoncer de gaîté de cœur à leur identité propre. Elles resteront des provinces distinctes, mais tout en retenant leurs caractéristiques propres, il n'y a aucune raison pour laquelle elles ne pourraient pas pousser plus loin leur collaboration. C'est dans cet esprit, donc, que se fait l'évolution des provinces Maritimes.

Nous sommes tous heureux de l'adhésion d'un nouveau voisin, Terre-Neuve. Nous de l'Île du Prince-Édouard, nous sommes réjouis particulièrement de ce fait, possédant en excédant des denrées agricoles d'une qualité inégalée. C'est pourquoi nous avons accueilli

Terre-Neuve avec plaisir, voyant en elle le client que nous préférions. Je crois que les gouvernements provinciaux, comme les autres groupes, devraient stimuler le commerce entre l'Île du Prince-Édouard et Terre-Neuve. Je suis absolument convaincu qu'on n'a pas encore réalisé toutes les possibilités qui s'offrent à nous en ce sens.

Sans doute est-il important de s'aider soi-même,—c'est d'ailleurs ce qui se passe,—mais il faut encore les secours et l'initiative du gouvernement central. C'est là d'ailleurs l'explication des modifications économiques et politiques dont ont été témoins les provinces Maritimes depuis les quelques derniers mois. Je rappelais que la confédération était née dans ma province, mais, avec les années, le centre de gravité s'étant déplacé vers l'Ouest, les provinces Maritimes ont été laissées en marge de la prospérité générale. Comme il est intéressant de constater qu'à ce tournant de notre histoire, ce soit de l'Ouest que nous vienne le chef national qui, ayant pris conscience de toutes les magnifiques possibilités de notre pays, a pris les mesures qui s'imposaient pour rétablir l'équilibre dont la rupture avait joué à notre détriment!

J'affirme que les mesures prises par lui ont été dans l'intérêt national. Le Canada est aujourd'hui incalculablement plus fort du fait des interventions du gouvernement, dans les quelques premiers mois qu'il a passés au pouvoir. La loi sur les rajustements financiers à l'égard des provinces Maritimes, l'entreprise de Beechwood, les subventions versées au titre de la mise en valeur de l'énergie thermique, etc., tout cela a redonné de l'espoir à notre région. L'île du Prince-Édouard a bénéficié d'une subvention de deux millions et demi de dollars. Nous sommes là-bas des gens fort simples et sans affectation, et aucun d'entre nous ne dira jamais: "Qu'est-ce qu'un million?" Pour nous, ce million a représenté un quart de notre budget, et la plus importante subvention que notre province ait jamais reçue du trésor fédéral.

Je tiens à dire que je n'éprouverai jamais de fierté plus grande que celle d'avoir appartenu, à un titre très humble, au Parlement qui en si peu de temps a tant fait pour ma province et les provinces de l'Atlantique en général, qui réclament depuis si longtemps et ont enfin reçu la réponse qu'elles attendaient.

C'est pourquoi les provinces Maritimes ont appuyé de si grand cœur et sans réserve l'homme qui a eu des horizons assez larges pour comprendre que dans l'intérêt même de tout le Canada il fallait se préoccuper immédiatement et sérieusement de cette région longtemps négligée et, si je puis me permettre un peu de vantardise, je ne puis m'empêcher de signaler que ma province a ouvert la marche et qu'aux élections du 10 juin l'Île du Prince-Édouard est devenue intégralement un club de partisans du gouvernement Diefenbaker. Nous avons été très heureux de voir notre voisine la Nouvelle-Écosse, ainsi que l'Alberta et le Manitoba, se joindre à nous, mais nous réclamons le mérite d'avoir lancé le mouvement.

Une voix: C'est maintenant le tour de Terre-Neuve.

M. Macquarrie: Terre-Neuve sera accueillie chaleureusement.

Je ne serais pas un véritable habitant des provinces Maritimes, ni un bon représentant de la circonscription historique de Queens, si je vous donnais l'impression, monsieur l'Orateur, ou si je la donnais à la Chambre ou au gouvernement, que tous nos besoins ont été satisfaits et que le lait et le miel coulent à flot dans les provinces Maritimes. Nous n'en sommes pas encore là. Nous sommes reconnaissants de ce qui a été fait, car cela nous a redonné du courage, mais à bien des égards ce n'est qu'un commencement. Il y a bien des besoins à satisfaire et j'ai été très impressionné au cours du présent débat par la façon dont les députés des provinces Maritimes ont exposé les besoins de la population de cette région.

On a beaucoup parlé de la pêche, la deuxième industrie de l'Île du Prince-Édouard, nous avons confiance dans l'avenir de la pêche car mon vieil ami et collègue, le ministre des Pêcheries (M. MacLean), veille sur cet important secteur de notre économie. Cependant dans l'Île du Prince-Édouard, et dans toutes les provinces Maritimes, la question des transports revêt la plus haute importance. Il nous faut de meilleurs moyens de transport afin que nos produits agricoles et maritimes puissent être acheminés plus rapidement vers les marchés que nous avons ouverts.

Depuis des années mes prédécesseurs attirent l'attention de la Chambre et du gouvernement sur la pauvreté des moyens de transport entre notre île et le reste du Canada. Lorsque l'Île du Prince-Édouard s'est jointe à la confédération en 1873, il était convenu, entre autres, qu'un service de transport permanent serait maintenu entre le Nouveau-Brunswick et l'Île du Prince-Édouard. Nous n'avons pas de moyens de transport suffisants à l'heure actuelle, l'honorable député de Westmorland (M. Creaghan) le signalait l'autre jour, et la population de ma province se réjouit de ce que, encore une fois à cet égard, le nouveau gouvernement ait agi rapidement et que l'on étudie aujourd'hui de façon sérieuse la possibilité, sous tous ses aspects, d'aménager la chaussée projetée entre

Borden (Île du Prince-Édouard) et Cap-Jourmaine (Nouveau-Brunswick). Nous entrevoyons le jour où l'histoire se répétera et où un gouvernement conservateur établira le lien de communication et de transport le plus moderne entre notre historique province et le reste du Canada. C'est le gouvernement de sir Robert Borden qui nous a donné notre premier transbordeur de voitures et nous entrevoyons le jour où un autre gouvernement conservateur permettra la réalisation de cette chaussée qui, certains de mes amis les plus chauvins le diront, reliera le Canada à l'Île du Prince-Édouard.

A notre avis, il y a de bonnes raisons pour que cette entreprise soit lancée. Non seulement facilitera-t-elle le tourisme, mais aussi le mouvement des marchandises. L'Île du Prince-Édouard est un paradis pour les touristes, un de ces endroits où les touristes reviennent sans jamais s'en lasser. Nous voulons faciliter ces voyages et aussi faciliter le transport des produits de nos fermes. On définit parfois l'Île du Prince-Édouard comme le jardin du golfe. Nous jouissons d'un sol fertile et les produits de notre sol commandent les meilleurs prix sur le marché des denrées.

Il y a bien des questions dont j'aimerais parler, avec cette propension que j'ai aujourd'hui à tout dire ce que je ressens, mais je ne veux pas exposer au gouvernement en une seule fois trop de problèmes de notre région. Dans l'Île du Prince-Édouard, il y a un problème fondamental: celui de la pomme de terre. Nous nous intéressons toujours beaucoup à une industrie qui a déjà été la principale du Canada: l'agriculture. Nous, députés, nous nous intéressons beaucaup à ce qu'on a fait pour les cultivateurs des Prairies. Ce qu'on a fait pour ces cultivateurs devait être fait. Nous de l'Île du Prince-Édouard, de l'Est du Canada, nous sommes réjouis de l'adoption des avances en espèces sur les céréales emmagasinées à la ferme; la loi sur la stabilisation des prix agricoles nous a intéressés, de même que l'assistance tendant à réduire les taux de transport des marchandises. Cependant, l'Île du Prince-Édouard produit une autre denrée qui est son produit le plus important, c'est-à-dire, la pomme de terre. A notre avis, la situation des producteurs de pommes de terre ne doit pas être plus précaire que celle des producteurs de blé d'une autre partie du Canada. Depuis nombre d'années, l'industrie des pommes de terre souffre d'une grande incertitude et de profondes fluctuations des prix. A un moment donné, un cultivateur peut obtenir $2.50 pour un boisseau et, peu de temps après, avoir de la difficulté à en obtenir plus de 50 cents. Nous prions le gouvernement de tirer parti de la loi sur la stabilisation des prix agricoles pour stabiliser de la meilleure façon possible le prix de cette denrée essentielle. La pomme de terre ne figure pas parmi les principaux produits énumérés dans la loi mais, à l'heure actuelle, la situation exige qu'on agisse et, au nom des agriculteurs de ma province, je demande qu'on songe sérieusement à assurer la stabilité et la sécurité de ces très importants producteurs.

Monsieur l'Orateur, on tâche toujours de se rendre digne de ce qui fait la caractéristique de la région dont on vient et une des caractéristiques de notre population, c'est d'être bref. Je pécherais gravement si j'employais toutes les minutes du temps de parole accordé aux députés qui participent au présent débat. Je terminerai donc en assurant aux honorables députés que la petite province dont je viens,—elle est la plus petite de toutes, mais certainement pas la dernière à faire sa part,—continuera à jouer son rôle dans notre vaste Canada. Nous ne demanderons jamais que ce qui nous est strictement dû, mais nous avons le sentiment que dans cette grande organisation fédérale nous avons le droit, que nous continuerons à affirmer, de demander ce qui nous revient de droit et ce qui peut contribuer à faire un Canada meilleur et plus fort.

M. Raymond Eudes (Hochelaga): Monsieur l'Orateur, qu'on me permette au début de mes remarques de m'associer à ceux qui ont déjà pris part au débat et d'offrir mes plus sincères félicitations à l'honorable député de St. Paul's (M. Michener) à l'occasion de son élection au poste d'Orateur de la Chambre. Nous nous réjouissons tous du grand honneur qui lui a été conféré. Le poste qu'il occupe est un poste élevé mais il comporte aussi de grandes responsabilités surtout dans les circonstances actuelles où une opposition numériquement très faible se trouve en face du gouvernement le plus fort jamais élu au Canada,—le plus fort, bien entendu, si on le juge suivant sa force numérique.

Nous, de l'opposition, sommes heureux de reconnaître qu'aucun membre de la Chambre n'est mieux en mesure que l'honorable représentant de St. Paul's d'exercer ces dignes fonctions. Depuis son élection en 1953, et au cours de la dernière législature, il a démontré qu'il est doué, à un degré exceptionnel, des qualités essentielles chez un Orateur. Son intégrité, son jugement sûr, ses connaissances claires et approfondies du Règlement et de la procédure de la Chambre et, par-dessus tout, son impartialité, nous sont une garantie que les droits et privilèges de tous les députés, quelles que soient leurs affiliations politiques, seront respectés et que les principes

fondamentaux d'une véritable démocratie seront ainsi préservés.

A première vue, les résultats des dernières élections donnent une idée très nette de la brillante victoire remportée par nos amis conservateurs. Néanmoins, il est peut-être important de s'arrêter aux faits réels et à examiner ce tableau de plus près afin de nous faire une juste idée de l'expression des sentiments et des vœux de la population canadienne. Environ 7,287,135 électeurs ont voté le 31 mars, dont 3,911,195 pour les conservateurs, environ deux millions et demi pour les libéraux, 700,000 pour le CCF et 225,000 pour les autres partis. Bien que numériquement faible, l'opposition représente donc en cette Chambre 3,375,940 électeurs canadiens, soit 46 p. 100 du total.

Les membres de l'opposition en cette Chambre ont une tâche très précise à remplir, une tâche qui a été clairement définie par le premier ministre (M. Diefenbaker) lorsqu'il siégeait de ce côté-ci de la Chambre. Les membres de l'opposition doivent se préoccuper tout particulièrement, sous la direction et la protection de l'Orateur, de faire entendre au gouvernement actuel la voix de ces 46 p. 100 d'électeurs canadiens.

Je tiens aussi à vous offrir mes félicitations, monsieur l'Orateur suppléant de la Chambre. Abstraction faite d'une amitié, qui, évidemment, n'a rien à voir aux dignes fonctions qui vous ont été dévolues, je sais que vous possédez toutes les qualités nécessaires pour vous acquitter, avec la compétence que la Chambre attend de vous, les tâches difficiles qui vous seront assignées. Je veux aussi féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Tous deux ont su faire naître chez les députés le désir de les entendre de nouveau. Cependant, ces félicitations ne signifient pas que je reconnaisse que ces honorables députés nous ont dressé un tableau complet et fidèle de notre passé historique.

Il est parfaitement vrai que sir John A. Macdonald et sir Georges-Étienne Cartier se sont mérité une place spéciale dans l'histoire canadienne à titre de pères de la nation mais il est également vrai que d'autres grands premiers ministres ont joué un rôle utile, brillant et extrêmement important dans l'édification du Canada. Sir Wilfrid Laurier, le plus grand de tous peut-être, William Lyon Mackenzie King et Louis St-Laurent ont contribué avec succès à la réalisation des buts qui ont été ceux de tous les Canadiens qui veulent vivre dans un pays exempt de la crainte, de la désunion, de la misère économique et du chômage, des buts de tous les Canadiens qui veulent vivre dans un pays profitant pleinement du rang de pays libre et indépendant, qui n'a pas à rompre ses liens intimes, culturels et économiques, avec nos mères patries.

Pour ce qui est du premier ministre, l'avenir seul dira quelle place il doit occuper dans notre histoire. Je puis peut-être répéter ce que j'ai dit à mes électeurs le soir du 31 mars, à savoir qu'en acceptant le verdict de l'ensemble de la population du Canada il était de mon devoir de collaborer avec le parti conservateur à la mise en œuvre de toute mesure qu'il pourra soumettre à la Chambre pour améliorer les conditions d'existence de la population canadienne mais de rejeter et de combattre toute proposition propre à priver la population de mon pays, de ma province ou de ma circonscription, des avantages auxquels elle a droit.

Puis-je déclarer qu'il est six heures?

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

(*Texte*)

M. Eudes: Maintenant, monsieur l'Orateur, j'aimerais traiter le problème le plus important qui accable aujourd'hui le Parlement, le chômage. Malgré les déclarations optimistes de certains membres du gouvernement, et, à ce sujet, je songe en particulier à celles de l'honorable ministre des Finances (M. Fleming) qui disait, à Hamilton, le 21 avril dernier:

> ...Que les éléments qui ont entraîné un nivellement de l'activité économique au Canada sont, dans l'ensemble, de nature temporaire et, pour la plupart, d'origine extérieure; que le chômage ne découle pas tant d'un déclin économique que d'une augmentation anormalement rapide de l'effectif des travailleurs; que le revenu des travailleurs a augmenté de 7 p. 100, le revenu personnel de 6 p. 100 et enfin que le commerce d'exportation a atteint un niveau sans précédent.

Malgré les déclarations optimistes de cette nature, malgré cette légère régression du chômage que nous ont annoncée les journaux hier, la sagesse nous commande d'être réalistes. Le chômage existe et à un point extrêmement critique.

A la fin d'avril, la presse canadienne rapportait qu'une personne sur dix, en mesure de travailler, était sans emploi. Aujourd'hui, plus de 800,000 personnes sont enregistrées au Service national de placement, en quête de travail, soit le plus fort total atteint depuis l'institution de ce service.

Si l'on considère que, depuis les derniers mois de 1957, le nombre de chômeurs s'est accru à un rythme mensuel de plus de 20,000 travailleurs, nous sommes forcés de craindre

que la situation ne devienne vraiment alarmante.

M. C. A. L. Murchison, commissaire à l'assurance-chômage, ne déclarait-il pas à Montréal, au début du mois, que le fonds de la Commission d'assurance-chômage est menacé d'être complètement épuisé en moins de six ans si le rythme actuel des encaissements et des déboursés se maintient. Au cours de l'exercice financier se terminant le 31 mars dernier, la Commission a versé, en allocations de chômage, une somme supérieure à celle qui a été payée au cours des onze premières années de son existence, (1940-1951), soit plus de 385 millions de dollars.

Les conséquences pénibles inhérentes au chômage se font cependant ressentir d'une façon moins désastreuse qu'au cours de la dernière crise. Les allocations de chômage, pensions de vieillesse, allocations familiales, bref, allocations de toutes sortes, qui, en vertu de la législation sociale édifiée par les gouvernements antérieurs, alimentent chaque mois le portefeuille des consommateurs, s'avèrent un puissant palliatif aux tristes misères qui, autrement, seraient l'inévitable corollaire du chômage.

Mais, ces mesures sociales, comme d'ailleurs l'amendement apporté la semaine dernière à la loi sur l'assurance-chômage, ne sont réellement qu'un palliatif. Ils n'attaquent aucunement à fond le problème du chômage et ne peuvent nullement lui apporter une solution. Il arrivera, par surcroît, qu'à une date déterminée, chaque chômeur n'aura plus droit à ces prestations d'assurance-chômage.

Quelle tentative vraiment sérieuse, comportant une expectative d'efficacité, a été entreprise par le Gouvernement pour arrêter, pour enrayer le flot du chômage?

Pourtant, le chômage existe à un état inquiétant depuis certainement le mois d'octobre dernier. Il suffit, pour s'en assurer, de se reporter aux discours prononcés en cette enceinte depuis l'ouverture de ce Parlement et, en particulier, à celui de l'honorable député de Restigouche-Madawaska (M. Van Horne). Et ce chômage constitue la plus grave perturbation économique dont un pays puisse être affligé.

Est-il spectacle plus désolant que celui d'un être humain dont, par nature et par la volonté de Dieu, la vocation sur cette terre est le travail et qui, sans aucune faute de sa part, se trouve subitement et malgré lui en chômage?

Comme l'a déjà dit le chef de l'opposition, un homme sans emploi n'est pas un chiffre mais un défi à la société. Forcément, il ne peut remplir son rôle essentiel dans le mécanisme de la société, celui de contribuer à la civilisation par l'apport de son travail,—si humble soit-il,—celui de fournir à la famille dont il a charge et garde nourriture, vêtement, logement, et ce strict minimum de facilités sans lequel aucun être humain ne peut exercer ni faire fructifier ses talents. Le travail est en somme pour la cité ce que la fécondité est pour la famille. Chaque être en état de travailler doit être un rouage producteur.

Pourtant, le chômage existe et, sur le plan de la politique intérieure, il impose au gouvernement fédéral une responsabilité impérieuse et stricte, à laquelle il n'a pas le droit d'échapper; celle d'abord de reconnaître l'existence de cet angoissant problème, puis de l'étudier et, enfin, de lui apporter les remèdes efficaces.

Il serait insensé, à cause de notre système constitutionel, des conditions particulières influençant notre économie, telles que la nécessité d'un commerce extérieur d'exportation, la nature de notre production, la répartition clairsemée d'une population relativement faible sur un immense territoire, de chercher à partager cette responsabilité du gouvernement central avec celle de dix législatures provinciales et d'innombrables municipalités.

N'est-ce pas d'ailleurs l'opinion du premier ministre qui a déclaré, au cours du dernier Parlement et surtout durant la dernière campagne électorale, que si le pays lui accordait une majorité suffisamment stable, il se ferait fort de régler immédiatement le problème du chômage? Cette majorité, il la possède, peut-être au delà de ses espérances.

Or, nous attendons, monsieur l'Orateur, nous attendons avec anxiété que soit exécutée cette promesse qui redonnera au pays l'équilibre économique qu'il a perdu depuis le 10 juin 1957.

La solution de l'angoissant problème du chômage repose donc uniquement sur les épaules du gouvernement fédéral. Il serait déraisonnable non seulement de croire mais même de penser que les gouvernements des dix provinces, que les conseils de nos cités, villes et municipalités puissent commander le jeu des leviers capables d'influencer, dans le mécanisme de l'économie nationale, les facteurs multiples qui sont les causes immédiates ou éloignées, superficielles ou profondes, de ce non-sens absolu que, dans un pays prospère comme le nôtre, riche en possibilités de toutes espèces, constitue l'état de chômage d'au moins 10 p. 100 de ses travailleurs.

Évidemment, s'il était possible de déterminer avec la précision du mathématicien la cause profonde du chômage, la solution de ce problème en serait rendue beaucoup plus facile.

[M. Eudes.]

Mais ces causes sont multiples et enchevêtrées à un point qu'il est à peu près impossible de fixer avec certitude la première d'entre elles, celle qui a provoqué la mise en mouvement des autres.

Les économistes s'accordent, avec raison, à maintenir que la cause immédiate du chômage réside dans un excès de stocks invendus, soit sur le marché local, soit sur les marchés extérieurs, dont la nécessité est admise comme une condition essentielle et constante à notre équilibre économique...

L'hon. M. Harkness: Qu'est-ce que vous lisez maintenant?

M. Habel: Vous êtes mieux de continuer à lire vous-même.

M. Eudes: Ce que je lis? Ce sont les notes de mon discours...

L'hon. M. Harkness: Vous lisez beaucoup maintenant; qu'est-ce que c'est?

M. Eudes: Les notes de mon discours.

L'hon. M. Harkness: L'avez-vous écrit vous-même?

M. Eudes: Oui.

L'hon. M. Harkness: C'est bien!

L'hon. M. Pickersgill: C'est formidable!

M. Eudes: Nos cultivateurs, nos pêcheurs, nos manufacturiers produisent en effet beaucoup plus que nous ne pouvons consommer sur place. Or, cette mévente de nos produits, lorsqu'elle atteint un certain degré, crée un désordre économique, la surproduction.

Je me sers du mot désordre à dessein. Car la surproduction est un signe de désordre, désordre dans l'esprit des producteurs qui, trop souvent dans leurs prévisions, oublient le jeu essentiel de la loi de l'offre et de la demande, désordre dans l'esprit des hommes qui, après l'avoir sollicitée, ont obtenu et accepté la tâche difficile de diriger les affaires de l'État et, comme résultante, d'orienter notre production de façon qu'elle puisse trouver preneurs, à la fois sur les marchés locaux et sur les marchés extérieurs.

Le désordre n'existe-t-il pas s'il y a surproduction?

Que l'on se donne la peine de songer aux besoins de ces millions d'individus, répartis dans notre monde, qui manquent des choses essentielles à leurs besoins immédiats, de songer à cet être qui s'appelle l'homme, peut-être un Canadien, et dont les besoins non seulement ne sont pas comblés mais sont loin d'être satisfaits.

Cette surproduction, cette mévente de nos produits proviennent nécessairement d'une carence du pouvoir d'achat tant local qu'étranger.

Mais d'où provient à son tour cette déficience du pouvoir d'achat? De facteurs multiples; d'abord, orientation irraisonnée de la production, qui tient beaucoup moins compte des besoins et des désirs du consommateur que d'une idée ancrée dans l'esprit du producteur, celle de forcer le public à acheter son produit, par le truchement d'intermédiaires et de publicité, occasionnant ainsi des frais qui doublent le coût réel du prix de production. Orientation irraisonnée de la politique commerciale, négligeant des marchés extérieurs qui seraient d'excellents débouchés à l'écoulement de nos produits pour favoriser d'autres marchés, souvent par sentimentalité, et qui ne représentent en réalité que des clients plutôt gênants. Orientation irraisonnée du crédit qui, en certains domaines, est excessif et risque d'engendrer l'inflation, tandis qu'en d'autres il est restrictif au point de paralyser des industries qui pourraient autrement activer une production facilement vendable et procurer de l'emploi à des milliers de travailleurs.

A la déficience du pouvoir d'achat, il y a évidemment d'autres causes qu'il serait superflu de discuter à ce moment, car elles ne sont que des corollaires à celles déjà mentionnées.

Or, production, marchés extérieurs et locaux, crédit, pouvoir d'achat et surproduction sont tous des facteurs qui relèvent de la compétence fédérale.

Le gouvernement actuel envisage un programme de travaux publics qui seraient de nature à enrayer le chômage. Sans rejeter cette suggestion, je ne crois pas que ces dépenses publiques, qui sont en somme payées par le contribuable, apportent au chômage le soulagement immédiat qu'il exige. Seuls l'ordonnance, les plans et la préparation de ces travaux exigent une période de plusieurs mois. Ils peuvent également nécessiter une migration de population qui, lorsque ces travaux auront été exécutés, retombera en chômage si, sur place, d'autres industries ne peuvent absorber cette main-d'œuvre à mesure qu'elle deviendra vacante.

Je crois, monsieur l'Orateur, qu'une étude sérieuse s'impose sur le pouvoir d'achat du consommateur et sur ses besoins, tant sur le marché local que sur le marché extérieur; qu'ensuite les producteurs soient guidés, par les résultats ainsi obtenus, sur la nature, le volume et la distribution de leur production; que le commerce extérieur soit dirigé vers les pays qui ont besoin de nos produits ou qui, à leur tour, sont en mesure de nous vendre les matières nécessaires que nous ne possédons pas.

Ces principes extrêmement simples sont néanmoins la clef de la solution au problème du chômage.

A l'ensemble de ces considérations peuvent s'ajouter des suggestions pratiques, par exemple, "développer" la petite industrie, rendre à l'économie une plus grande souplesse individualiste en maintenant une classe d'artisans assurés de son existence, car le sort des masses ouvrières dépend souvent du destin d'un jour; prendre garde que le crédit ne soutienne exagérément une production qui peut s'avérer invendable, ou ne devienne la cause d'un autre redoutable fléau, l'inflation.

Pour augmenter immédiatement le pouvoir d'achat, plusieurs mesures se présentent à l'esprit, par exemple:

a) dégrèvement immédiat d'impôt à tous les paliers, dégrèvement qui est moins susceptible d'engendrer l'inflation que les dépenses publiques et qui, par la reprise des affaires, ne portera nullement atteinte au revenu du Trésor, puisque cette reprise produira une augmentation des impôts perçus des paliers inférieurs, laquelle compensera la perte subie aux paliers plus élevés;

b) prolonger la période d'admissibilité aux allocations familiales jusqu'à l'âge de 18 ans pour les jeunes gens aux études;

c) accorder des prestations d'assurance-chômage à ceux qui doivent abandonner leur travail pour cause de maladie;

d) accorder les bénéfices de l'assistance-vieillesse aux veuves et femmes célibataires, dès qu'elles auront atteint l'âge de soixante ans.

En conclusion, monsieur l'Orateur, le problème du chômage est, par nature, le plus angoissant auquel un gouvernement, dans sa politique intérieure, ait à faire face; problème dont la présence s'impose à sa conscience, qu'il le veuille ou non.

Ce problème, le très honorable premier ministre a promis de le régler si le peuple lui accordait sa confiance. Cette confiance, il la possède comme il possède tous les moyens voulus pour mettre fin à cette situation pénible qui, dans notre pays, après les 22 années de prospérité et de sécurité que nous avons vécues sous les gouvernements de MM. Mackenzie King et St-Laurent, est un défi à la démocratie et à l'humanité.

(*Traduction*)

M. Marcel Bourbonnais (Vaudreuil-Soulanges): Monsieur l'Orateur, au nom de la population de Vaudreuil-Soulanges que je représente, je désire vous offrir mes félicitations les plus sincères à l'occasion de votre élection au poste important que vous occupez maintenant. Je tiens également à offrir le même témoignage de respect au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration (M^me^ Fairclough), au ministre de la Production de défense (M. O'Hurley) et au secrétaire d'État (M. Courtemanche) pour leur nomination à des postes du cabinet. J'aimerais également me joindre aux honorables députés qui ont félicité l'Orateur suppléant, l'honorable représentant de Longueuil (M. Sévigny). Je voudrais aussi ajouter un mot d'estime à propos de l'excellente adresse proposée par l'honorable représentant de Québec-Montmorency (M. Lafrenière) et appuyée par l'honorable représentant du Yukon (M. Nielsen).

J'aimerais exprimer en Chambre la gratitude que j'éprouve envers la population de ma circonscription pour la confiance qu'elle a mise en moi, et puisse Dieu m'aider à la représenter avec respect et dignité. La circonscription de Vaudreuil-Soulanges a élu quatre fois votre prédécesseur au fauteuil, monsieur l'Orateur. Je demanderai à la Chambre de se montrer indulgente et de ne pas porter sur lui un jugement trop sévère après ce qui a paru hier dans les journaux. En toute justice pour les gens que je représente, je dois dire que M. Beaudoin n'est pas né dans Vaudreuil-Soulanges, qu'il n'y a pas été élevé et qu'il n'y a pas reçu sa formation. Mon comté a élu des hommes politiques célèbres tels que sir Wilfrid Laurier, le sénateur Boyer et le sénateur Wilson. Je suis très fier de dire que ces députés ont été parmi les meilleurs libéraux qui ont représenté Vaudreuil-Soulanges presque exclusivement depuis la Confédération.

Vaudreuil-Soulanges réunit toutes les caractéristiques de la province de Québec. Il est situé au seuil de Montréal, borné à l'ouest par la province d'Ontario, au nord par la rivière Ottawa et au sud par le fleuve Saint-Laurent. Il est entrecroisé par nos deux principaux chemins de fer: le National-Canadien et le Pacifique-Canadien. Il est aussi la jonction des routes de Montréal, Ottawa et Toronto. Il est typique de toute la province de Québec, étant peuplé d'environ un tiers de Canadiens de langue anglaise et deux tiers de Canadiens de langue française, et les meilleures relations existent entre les deux groupes. Il est également typique de la province de Québec, parce qu'il réagit de la même manière que la majeure partie de la province de Québec. Notre principale occupation est l'agriculture et l'industrie laitière. Un grand nombre de nos gens gagnent leur vie comme artisans. De la banlieue ils doivent se rendre tous les jours à Montréal pour assurer leur subsistance. Bon nombre d'entre eux sont employés de bureau. Nous avons peu d'industries pour aider nos gens à gagner leur vie au sein du comté. Le canal de Soulanges est notre plus bel ornement, et une de nos principales industries cessera son activité lorsque la voie maritime du Saint-Laurent sera ouverte à la navigation l'été prochain. Les hommes qui travaillent au canal seront éventuellement congédiés, augmentant ainsi le nombre des

[M. Eudes.]

chômeurs qui est déjà fort impressionnant. J'ai confiance en l'avenir. J'ai confiance que l'avenir s'ensoleillera pour nous, car les conservateurs sont maintenant au pouvoir.

Je veux ici rappeler quelques faits d'histoire. Le canal Soulanges a été aménagé il y a environ 65 ans par un gouvernement conservateur. Il a procuré du travail à mon comté et lui a fait réaliser des progrès. La décision de le fermer a été prise par un gouvernement libéral; elle a causé du chagrin et des inquiétudes à une foule de gens. Maintenant que les conservateurs sont de retour au pouvoir, nous avons confiance en l'avenir. Mon élection fournit la preuve de la confiance que la population met dans le parti conservateur.

Une autre question qui me tient fort à cœur est le développement de nos municipalités de Vaudreuil-Soulanges, du Québec et du Canada tout entier. Je veux parler du développement de nos municipalités qui n'épuise pas le compte de banque de tous nos propriétaires. Je dois dire que les affaires municipales ressortissent aux provinces, et d'ailleurs notre gouvernement provincial en prend bien soin. Mais dans Québec, après 40 ans d'administration libérale, le présent gouvernement de cette province a dû tout construire. Il a dû construire des écoles à raison d'une par jour. Il le fait encore, et peut à peine suffire à la demande. Il a dû construire des douzaines d'hôpitaux. Il a dû dépenser des sommes énormes pour les routes et les ponts. Il a dû prendre d'innombrables mesures pour aider les pauvres cultivateurs de notre province qui avaient été laissés sans le sou après la crise économique. Il a dû dépenser beaucoup d'argent pour aider à leur subsistance. Il a dû hisser la province de Québec au niveau des autres provinces du Canada. Pour cette raison, j'aurai toujours une grande admiration et beaucoup de respect pour le premier ministre de la province de Québec, malgré toutes les critiques dont il est l'objet et de quelque côté qu'elles viennent.

Pour en revenir à nos municipalités, monsieur l'Orateur, je veux signaler l'état de nos petites villes et villages qui semblent plutôt appartenir au siècle dernier qu'à l'âge atomique. La plupart ont besoin d'adductions d'eau, de réseaux d'égouts, de routes, de matériel de lutte contre les incendies, de terrains de jeux et ainsi de suite, mais elles ne peuvent entreprendre aucun projet de ce genre, trop onéreux pour elles, à cause de l'intérêt élevé exigé sur les emprunts et des bas prix payés pour les obligations municipales. Une fois qu'une municipalité en a fini avec la dette d'une entreprise, il arrive qu'elle ait versé deux fois environ le montant du coût initial. C'est très décourageant pour les contribuables.

Puisque le gouvernement fédéral a trouvé le moyen de financer la construction d'habitations, ne pourrait-il pas aussi trouver le moyen d'aider au financement des entreprises publiques des municipalités à une fraction du taux d'intérêt courant? Je suis sûr, monsieur l'Orateur, que si un pareil programme pouvait être mis sur pied, un grand nombre de projets municipaux qui dorment maintenant sous les voûtes des hôtels de ville pourraient être mis en marche assez rapidement. Cela voudrait dire du travail pour beaucoup et un stimulant pour les industries qui marchent au ralenti.

Avant de terminer, monsieur l'Orateur, je veux remercier le premier ministre (M. Diefenbaker) de nous avoir prêté avec tant de bienveillance durant la dernière campagne l'appui de sa personnalité; je remercie également le ministre des Finances (M. Fleming), le Solliciteur général (M. Balcer) et le ministre des Transports (M. Hees) de leur visite à mon comté, visite qui m'a valu la victoire. Permettez-moi de remercier aussi le chef de l'opposition (M. Pearson) des sages paroles que lui attribue le *Time* du 17 février 1958, page 14, et qui sont les suivantes:

Il serait idiot et injuste d'essayer d'attribuer le chômage aux conservateurs.

Ces paroles font merveilleusement contrepoids à une publicité trop libérale dirigée contre nous. Il serait injuste de ne pas remercier le *Daily Star* de Toronto de la publicité gratuite qu'il m'a accordée durant la campagne électorale. Imaginez ma photo à côté de celle du premier ministre en première page de ce journal! Maintenant que les torys ont enfin dissipé les préjugés entre Toronto et Québec, il est bien difficile à un québécois d'oublier Toronto au moment de la saison du hockey.

(*Texte*)

Monsieur l'Orateur, devant le nombre imposant des députés de langue anglaise qui ont parlé français, j'ai cru sage de m'adresser à eux dans leur langue. Lorsque le système de traduction simultanée fonctionnera, il me fera toujours plaisir de parler dans ma langue maternelle.

Avant de terminer mes observations, dans le dessein d'apaiser l'inquiétude d'un bon nombre de députés qui ont peine à comprendre la popularité soudaine des conservateurs du Québec et leur respect pour l'autorité provinciale, permettez-moi de vous dire que, depuis trop longtemps, de nombreux conservateurs du Québec ont voté libéral pour des raisons purement sentimentales. Ce temps est révolu, et c'est au tour des bons libéraux de voter conservateur; c'est ce qui explique ma présence à la Chambre.

Pendant trop longtemps, monsieur l'Orateur, on a cherché, dans le Québec, à diviser les éléments français et anglais qui composent la population de notre pays. On a cherché à faire jouer nos croyances religieuses au profit d'un parti politique. Ce procédé a réussi pendant trop longtemps; aujourd'hui, ces arguments sont désuets et n'ont plus aucune valeur.

L'attitude de notre très honorable premier ministre de considérer toutes les provinces comme ayant des droits égaux, de respecter les origines ethniques et religieuses de chacun, d'interpréter judicieusement la constitution de notre pays, je dis bien, l'attitude du très honorable premier ministre et de son cabinet a permis un balayage national qui, je l'espère, nous débarrassera à tout jamais des préjugés de langue et de religion qui ont été si nuisibles à tous ceux qui en ont été victimes.

J'en aurais encore beaucoup à dire, mais afin de laisser à certains de mes confrères un peu de temps pour exprimer leurs opinions, je termine ici mes observations. Je les remercie d'ailleurs de la patience dont ils ont fait preuve en m'écoutant et je vous remercie, monsieur l'Orateur, de votre bienveillante attention.

(*Traduction*)

M. Rodolphe Leduc (Gatineau): Monsieur l'Orateur, mes premières remarques seront pour vous féliciter de votre réélection comme Orateur de la Chambre. Je tiens aussi à offrir mes félicitations à l'Orateur suppléant nouvellement élu (M. Sévigny).

Les motionnaires (MM. Lafrenière et Nielsen) de l'Adresse en réponse au discours du trône ont prononcé d'excellents discours, dont je les félicite sincèrement.

(*Texte*)

Monsieur l'Orateur, j'ai l'intention, au cours de cet important débat, de parler du plus grave problème qui atteint ma circonscription, ma province et le pays: le chômage.

Je n'ai pas l'intention de faire une critique destructive de la politique du Gouvernement, mais plutôt de faire quelques suggestions susceptibles d'aider la solution de ce problème angoissant dans ma circonscription.

Comme je l'ai déclaré à la Chambre l'autre jour, il y a au delà de 3,000 chômeurs qui touchent présentement des prestations d'assurance-chômage dans ma circonscription. La situation est critique et il incombe aux gouvernements fédéral et provincial de trouver la meilleure solution possible à ce problème.

[M. Bourbonnais.]

Le discours du trône annonce un vaste programme de travaux, de par le pays, en vue d'aider les chômeurs. En l'examinant attentivement, je constate que peu de ces travaux seront exécutés dans ma circonscription et qu'on ne pourra régler le problème sans qu'il y ait entente entre les gouvernements central, provinciaux et municipaux en ce qui concerne l'exécution de travaux pratiques et utiles, afin de donner du travail.

Je vais d'ailleurs suggérer certains travaux, relevant du gouvernement fédéral, qui pourraient être exécutés dans la circonscription de Gatineau. On pourrait construire des quais publics sur certains lacs et rivières. L'industrie touristique sur la Gatineau est la seconde en importance dans la circonscription. Des milliers de touristes viennent, chaque année, y passer leurs vacances, soit pour se reposer et admirer les beautés naturelles de nos lacs, de nos forêts et de nos montagnes, soit pour y faire la pêche ou la chasse. La villégiature attire des milliers de touristes et surtout des touristes américains, car une partie de la circonscription est située dans la région de la capitale nationale, à une soixantaines de milles des frontières de l'État le plus populeux des États-Unis, l'État de New-York. Ces touristes se plaignent qu'il n'y a pas de quais publics sur nombre de lacs, ce qui leur cause des embarras considérables. Que le gouvernement commence par construire quatre quais, dont les plans et estimations ont été préparés par le ministère des Travaux publics, soit, un quai au lac Ste-Marie, un à Maniwaki, un autre à Val des Bois et un à Notre-Dame de la Salette.

Des travaux d'aménagement du parc de la Gatineau, le seul parc national dans la province de Québec, pourraient être exécutés immédiatement et ainsi donner du travail à des centaines de chômeurs. En passant, j'invite mes collègues à la Chambre, surtout ceux de la province de Québec, à visiter le parc national de la Gatineau, car il est unique dans la province de Québec.

Le parc et la plage publics d'Aylmer, qui ont été cédés à la Commission du district fédéral par la ville d'Aylmer l'an dernier, pourraient aussi être aménagés immédiatement par la Commission du district fédéral, ce qui donnerait du travail à un grand nombre de chômeurs.

Un vaste programme de travaux publics de concert avec les gouvernements provinciaux et municipaux pourrait être entrepris.

Il y a des routes à construire et à améliorer; il y a des ponts à construire; il y a des murs de soutènement à construire en vue d'empêcher l'érosion. Des ponts les plus importants à construire, mentionnons seulement

ceux qui relieraient Hull à Ottawa et Deschênes à Britannia.

On pourrait exécuter des travaux d'aqueduc et d'égouts dans bien des municipalités de ma circonscription; cela aurait pour effet de soulager le chômage en même temps que d'aider les municipalités.

Les gouvernements pourraient s'entendre pour construire un égout collecteur qui s'étendrait de la ville d'Aylmer jusqu'à la ville de Gatineau, lequel pourrait servir à la ville d'Aylmer et aux municipalités de Deschênes, Hull-Sud, Hull, Pointe-Gatineau et Gatineau. On pourrait également bâtir une usine de filtration pour ces égouts, à l'est de la ville de Gatineau et ainsi contribuer à enrayer en partie la pollution des eaux de la rivière Ottawa.

Il faut que le gouvernement comprenne l'importance de stimuler le commerce et l'industrie, et surtout celle d'augmenter nos exportations de bois, de papier et autres produits de la forêt aux États-Unis et dans les autres pays du monde.

La province de Québec produit environ 50 p. 100 de tout le papier journal manufacturé au Canada et exporte environ 85 p. 100 de sa production aux États-Unis. L'an dernier, le commerce d'exportation de ce produit aux États-Unis a diminué et continue de décliner encore cette année de façon alarmante.

J'ai ici quelques chiffres qui m'ont été fournis par le bureau fédéral de la Statistique au sujet de la diminution des exportations du "bois à papier" aux États-Unis. Le Canada y a exporté du peuplier, durant les mois de janvier, février et mars 1957, pour un montant de $8,760,000, et, durant les mois de janvier, février et mars de cette année, il n'en a exporté que pour $4,646,052. Pour ce qui est du bois en copeaux,—ce qui comprend le peuplier, l'épinette et le sapin,—on en a exporté aux États-Unis et en Angleterre, l'an dernier, pour un montant de 17 millions de dollars environ, pendant les mois de janvier, février et mars. Cette année, on en exportait dans les mêmes pays, pour un montant de 12 millions et demi, alors que la quantité exportée vers l'Angleterre a connu une augmentation d'environ ½ million de dollars.

Je lis, dans la page financière du journal *Le Devoir*, numéro du 19 mai 1958, ce qui suit:

> **Notre industrie du papier à journal voit sa production se contracter en janvier**
>
> **Durant le mois de janvier, la production canadienne de papier-journal s'est élevée à 498,274 tonnes, soit 60,290 tonnes ou 10.8% de moins qu'en janvier 1957.**
>
> **Les expéditions canadiennes ont diminué de 38,807 tonnes ou de 7.6% pour se totaliser à 474,701 tonnes. Les expéditions aux États-Unis se sont élevées à 407,785 tonnes ou l'équivalent de 85.9% du total et 4.1% de moins qu'en janvier l'an dernier.**

Ceci m'amène à dire quelques mots au sujet du rapport de l'enquête sur les pratiques restrictives du commerce, enquête que j'ai réclamée en cette enceinte, en janvier 1955, contre certaines compagnies forestières qui achètent le bois à pâte dans ma circonscription; et c'est le gouvernement libéral qui a accordé cette enquête dont le rapport a été publié le 29 avril dernier. Je profite de l'occasion pour féliciter les hauts fonctionnaires du ministère de la Justice de leur habileté, leur initiative et leur compétence dans la poursuite de cette enquête. J'invite fortement les honorables députés, et tout spécialement ceux des circonscriptions rurales de la province de Québec, à faire une étude sérieuse du rapport qui a résulté de cette enquête.

Dans les conclusions de ce rapport, on voit que 19 compagnies ont été trouvées coupables de s'être coalisées pour exploiter les cultivateurs et les colons. Il incombe maintenant au gouvernement fédéral et au gouvernement provincial du Québec d'agir de façon à protéger les colons et les cultivateurs.

J'espère que le gouvernement actuel va donner suite à la promesse électorale qu'a faite l'honorable premier ministre à Rimouski, lors des dernières élections. Voici ce qu'il disait à cette occasion, comme en fait foi le compte rendu de cette assemblée, d'après l'*Ottawa Journal* du 27 février 1958:

(*Traduction*)

Voici ce que disait à ce propos le premier ministre (M. Diefenbaker) à une assemblée tenue à Rimouski (je cite le *Journal* d'Ottawa du 27 février dernier):

> Il espère, a-t-il dit, qu'un comité consultatif qui aidera à appliquer le nouveau programme de soutien des prix agricoles du gouvernement songera à appliquer ce programme au bois à pâte produit dans les fermes.

J'espère que le ministre de l'Agriculture (M. Harkness) inclura le bois à pâte dans la liste des denrées dont il songe à stabiliser les prix.

L'hon. M. Harkness: Je suis toujours heureux de recevoir les conseils du député.

M. Leduc: J'ai lu dans les journaux qu'à la dernière semaine de la session de la législature ontarienne, on a présenté un projet de modification de la loi sur les produits forestiers; à l'avenir, en vertu de cette modification, le bois à pâte des cultivateurs et fournisseurs ne serait plus considéré en Ontario comme un produit forestier, mais comme un produit agricole.

(*Texte*)

Je réclame donc un prix de soutien grâce auquel les cultivateurs et les colons seraient assurés d'un prix raisonnable pour le bois à pâte.

C'est le gouvernement de la province de Québec qui doit assumer la plus grande part de responsabilité d'avoir toléré cette exploitation des colons et des cultivateurs par un nombre de compagnies forestières durant de nombreuses années; mais je comprends que la caisse électorale de l'Union nationale en a profité et, comme le disait M. Duplessis, "les élections dans le Québec, cela ne se gagne pas seulement avec des prières"; et j'en ai d'ailleurs eu la preuve lors des dernières élections.

M. Lafrenière: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Il y a dans cette enceinte 75 députés de la province de Québec et, à plusieurs reprises, nos honorables amis du parti libéral ont fait des insinuations malveillantes à l'endroit du gouvernement provincial. Nous ne sommes pas ici à titre de représentants du parti libéral provincial ou du parti provincial de l'Union nationale; nous avons reçu de la population le mandat de la représenter auprès du gouvernement fédéral et je m'oppose à ce que nos amis de l'opposition continuent à faire des insinuations malveillantes à l'endroit du gouvernement de notre province.

(*Traduction*)

L'hon. M. Chevrier: Au sujet du rappel au Règlement qui vient d'être fait, il a été longtemps l'habitude à la Chambre de permettre aux députés de parler de tout sujet se rapportant au discours du trône, et l'Orateur a toujours accordé une grande latitude dans ce domaine. Il en a été ainsi durant le débat d'aujourd'hui; les députés des deux côtés de la Chambre l'ont fait hier et avant-hier, et le député de Gatineau (M. Leduc) a sûrement le droit de dire ce qu'il a dit sur le gouvernement d'une autre province. Il me semble que le député qui a invoqué le Règlement ne devrait pas être susceptible, au sujet de ces choses, au point qu'on ne puisse plus en discuter à la Chambre. A mon humble avis, on devrait autoriser le député de Gatineau à poursuivre ses remarques.

M. l'Orateur suppléant: Il existe, en fait, une certaine latitude accordée durant le débat sur le discours du trône, de sorte que les députés peuvent parler plus ou moins de tout. Toutefois, il serait bon que les députés se limitent d'eux-mêmes autant que possible aux questions dont fait mention le discours du trône.

(*Texte*)

M. Valade: Monsieur l'Orateur, je désire moi aussi invoquer le Règlement...

M. l'Orateur suppléant: Je demanderais aux honorables députés de bien vouloir laisser le député de Gatineau terminer ses observations.

M. Leduc: Je vous remercie, monsieur l'Orateur, car la question que je traitais en est une d'ordre commercial et, dans le discours du trône, on mentionne que le gouvernement actuel fera tout en son possible pour améliorer le commerce, non seulement avec les États-Unis, mais avec tous les pays du monde.

Si mes honorables amis du Québec prétendent que mes affirmations relativement au rapport de l'enquête menée sous l'empire de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions sont fausses, qu'ils le prouvent. Ils prouveront, s'ils en sont capables, au moyen de discours dans cette enceinte et dans la province de Québec, aux colons et aux cultivateurs qu'ils n'ont pas été exploités par les compagnies de papier dans cette province.

L'hon. M. O'Hurley: Vous étiez au pouvoir à ce moment-là.

M. Leduc: Monsieur l'Orateur, je veux terminer mes remarques en suggérant au gouvernement un projet à long terme, tant pour le bien de ma circonscription que de la région d'Ottawa et de Hull et des résidents des deux rives de la rivière Ottawa. Je fais cette suggestion au gouvernement parce qu'il a prétendu, avant les dernières élections et pendant la campagne électorale, qu'il ne pouvait entreprendre de travaux à long terme, étant donné qu'il n'avait pas, à la Chambre, une majorité suffisante.

Eh bien, le gouvernement l'a, cette majorité aujourd'hui et je lui soumets un projet, que je considère pratique, après l'avoir étudié avec des ingénieurs compétents. C'est un travail qui devrait être exécuté conjointement par les gouvernements d'Ottawa, de Québec, d'Ontario et les municipalités intéressées. Il s'agit de la construction d'un pipe-line, ou conduite d'eau, pour transporter l'eau pure du lac 31 Milles, en passant par les villages et la vallée de la Gatineau, pour s'étendre à toute la région de Hull et de la vallée de l'Outaouais, afin d'alimenter la population en eau pure. L'eau descendrait des montagnes de la Gatineau par gravité,—il y a une différence d'altitude d'au delà de 350 pieds entre Ottawa et le lac 31 Milles; par conséquent, ce pipeline éliminerait les usines de filtration, les usines de pompage et les usines de javelisation. C'est là, à mon sens, la solution logique à l'alimentation d'eau pure pour toute la Gatineau et la vallée de l'Outaouais.

La ville de New-York tire son eau potable de lacs situés à une centaine de milles de

distance, tandis que la ville de Syracuse s'alimente du lac Skaneateles au moyen d'un pipeline d'une quinzaine de milles de longueur.

Il s'agit d'un projet qui peut coûter peut-être 30 millions de dollars ou plus; mais il est rentable et il incombe aux gouvernements intéressés d'étudier la question et de trouver, une fois pour toutes, la réponse à l'alimentation d'eau pure pour toute la région d'Ottawa.

Monsieur l'Orateur, vous savez sans doute qu'Ottawa est la seule ville de la région qui ait des filtres pour assainir l'eau de la rivière Ottawa. Au fait, les journaux d'Ottawa rapportaient hier que l'on construirait un nouveau filtre à Britannia, au coût de 5 millions de dollars. Aucune autre ville ni municipalité de la région d'Ottawa n'a de filtre. Pourtant, elles sont obligées de fournir l'eau aux résidents de la région. Par ailleurs, la rivière Ottawa est reconnue comme étant un égout à ciel ouvert; il n'y a pas d'usine de filtration pour tous les égouts qui y sont déversés. A partir d'Aylmer et de Britannia en descendant, la rivière Ottawa est polluée jusqu'à Montréal, et les résidents des deux rives de cette rivière sont obligés de boire cette eau après qu'on y a ajouté une forte proportion de chlore.

Eh bien, à mon sens, le gouvernement devrait étudier, comme mesure susceptible de soulager le chômage et en vue de venir en aide aux municipalités, le projet d'alimenter toutes ces municipalités avec de l'eau pure. Il y a là une réserve inépuisable d'eau pure. Si le Gouvernement a réellement l'intention d'aider les municipalités à se préparer pour l'avenir,—car la région d'Ottawa, d'après le grand urbaniste français Jacques Greber, comptera, à la fin du siècle, une population de plus d'un demi-million, soit le double de sa population actuelle,—il est temps qu'il leur facilite l'emploi des méthodes nécessaires à l'alimentation d'eau pure. Je considère que c'est là un projet qui aiderait la santé, la mise en valeur et le progrès de la région.

(*Traduction*)

M. W. H. Payne (Coast-Capilano): Monsieur l'Orateur, je désire, à mon tour, féliciter chaleureusement l'Orateur, vous-même, en votre qualité d'Orateur suppléant, et l'honorable représentant de Spadina (M. Rea). A ce propos, j'aimerais ajouter un mot personnel. Il y a maintenant 57 ans que mon défunt père eut l'honneur et la distinction de servir votre père lors de sa première élection et d'aider ses efforts politiques. C'est alors que feu le sénateur Michener est entré au conseil des Territoires du Nord-Ouest. L'Orateur reprend certainement la haute tradition établie par son distingué père.

Je désire également féliciter l'honorable représentant de Québec-Montmorency (M. Lafrenière) et l'honorable représentant du Yukon (M. Nielsen), des excellents discours qu'ils ont prononcés pour proposer et appuyer l'Adresse en réponse au discours du trône.

La circonscription que j'ai le grand honneur de représenter a peut-être ceci d'unique au Canada que son nom décrit en quelque sorte ses attributs et sa nature. Dans Coast-Capilano, nous sommes fiers que notre rivage parte d'Indian-Arm, le long de la rive nord du détroit de Burrard, et englobe le secteur nord du grand port de Vancouver. Il continue le long d'English-Bay et remonte le golfe de Géorgie sur une distance de presque 160 milles pour atteindre le détroit Bute. De là, notre superbe circonscription s'étend vers l'intérieur, ses limites descendant vers le sud dans un paysage de montagnes aux neiges éternelles et couvertes de grands glaciers. La circonscription de Coast-Capilano est de toute beauté et son nom est particulièrement descriptif. J'espère que les députés me pardonneront toute absence de modestie quand je parle de ma circonscription.

Une autre caractéristique unique de Coast-Capilano est la diversité de son industrie et de son commerce. L'une de nos industries primaires est celle du bois. D'énormes billots s'acheminent le long de la côte vers les grandes scieries installées le long du Fraser et du détroit de Burrard. Notre localité située le plus au nord est la ville de Powell-River, dont l'industrie principale, celle de la *Powell River Pulp and Paper Company*, exploite la plus grande usine de pâte et de papier au monde.

En contraste avec les remorqueurs et les billots, la pêche sportive et commerciale, l'exploitation forestière et les bateaux de plaisance qui abondent, nous avons, au nord du détroit de Burrard, une ville complexe qui comporte, parmi d'autres industries, de grands chantiers navals, la plus grande cale sèche et le plus grand constructeur de bateaux de la côte ouest. Malheureusement, sous le régime précédent, ce secteur très important du grand port de Vancouver a été négligé d'une façon regrettable, je dirais. La moitié du port de Vancouver a été traité de façon à ne pas permettre une exploitation méthodique de ce grand port du littoral occidental, le principal endroit d'expédition, aujourd'hui et demain, des marchandises destinées à l'Ouest par des voies maritimes de l'océan Pacifique.

Je suis très heureux de dire ce soir que la question a été étudiée avec le ministre des Transports (M. Hees). Le ministre est parfaitement au courant des problèmes ouvriers qui sont devenus bien plus aigus depuis six mois, par suite du prolongement de la voie du *Pacific Great Eastern Railway* jusqu'au port de Vancouver. D'ici quelques mois,

une quantité considérable de soufre et de céréales sera transformée depuis les Taylor Flats, dans le secteur de la rivière de la Paix, en Colombie-Britannique, et il faudra trouver moyen d'assurer un débouché vers la mer pour ces denrées. Ce débouché pourrait bien se trouver sur la rive nord et même dans la ville de Squamish.

On effectue actuellement des études et l'on nous a assuré qu'on fera tout ce qui est possible et pratique pour répondre à ce besoin, qui n'intéresse pas seulement une localité, mais dont la solution permettra d'accroître le commerce de la Colombie-Britannique. Les habitants de Coast-Capilano y voient un encouragement extraordinaire.

Hier, le député de Bonavista-Twillingate (M. Pickersgill) a fait de longues observations pour démontrer comment le nouveau gouvernement se caractérise par l'influence d'un seul homme. Quant au transport, qui intéresse au plus haut point l'essor futur du transport maritime sur la côte du Pacifique, il y a dans le cabinet un autre homme qui étudie les besoins du pays, ce qui ne se faisait pas depuis 22 longues années.

J'ai parlé tout à l'heure du terrain montagneux. Non loin de la grande région métropolitaine de Vancouver, de fait à exactement 42 milles, par la route, de cette forte concentration de population, à exactement 42 milles de l'extrémité nord du pont Lion's Gate se trouve un trésor caché que vos lectures vous ont probablement fait connaître et qui s'appelle le parc Garibaldi. Le parc Garibaldi est un vaste plateau alpin, situé à 13 milles seulement de la mer et qui atteint une altitude de plus de 9,000 pieds. Il renferme une des grandes régions glaciales de notre chaîne côtière. Pour y arriver, les automobilistes prennent moins de deux heures en suivant la nouvelle route qui aboutit à la région de Squamish et au parc Garibaldi.

Non seulement les gens de Coast-Capilano, mais ceux de toutes les autres circonscriptions de la région continentale inférieure ont exprimé le désir que ce trésor soit mis en valeur afin de servir en tout temps aux Canadiens. Je signale avec plaisir que des pourparlers ont eu lieu avec le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales (M. Hamilton) qui s'est montré fort désireux de discuter la question et de collaborer pour y réaliser des aménagements pratiques afin que ce centre de ski à l'année sur les hauts plateaux soit accessible à la population. Il a donné à entendre qu'on entreprendra de tels aménagements en collaborant avec le propriétaire actuel de ces vastes et splendides terrains, et en s'efforçant de comprendre ses problèmes; je veux parler du gouvernement de la Colombie-Britannique.

Au député qui a parlé de la machine dirigée par un homme, je signale qu'un autre membre du nouveau gouvernement, le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales, s'est vivement intéressé à une question qui a suscité une attitude négative du gouvernement libéral; pourtant, celui-ci avait eu 22 ans pour réfléchir et faire quelque chose à ce sujet.

L'activité déployée dans cette grande région peut réellement concourir à résoudre les problèmes de localités environnantes. Je veux parler de Howe-Sound, situé à moins de 5 milles des hauteurs du parc Garibaldi. Il y a quelques mois, la Chambre a eu l'occation de se pencher sur la situation tragique qui règne dans la région de Howe-Sound. Je veux parler de la mine de Britannia. Au plus fort de la campagne électorale, on a fermé la mine. Je peux vous assurer que durant la campagne, malgré les efforts humanitaires tentés par la vingt-troisième législature du Parlement pour alléger le pénible état de choses dans cette région, malgré tous les efforts déployés par notre grand premier ministre (M. Diefenbaker) et le ministre de la Justice (M. Fulton) qui a traité en vue de garder la mine ouverte, j'ai été pourchassé par les représentants du parti libéral qui durant toute la campagne m'ont attaqué de la façon la plus virulente sur la fermeture de la mine Britannia. Aux libéraux à ma droite, j'aimerais dire que les électeurs de cette région ont pu se prononcer sur ce sujet et que Coast-Capilano n'a pas réélu de libéral.

Pour en revenir au discours du trône, l'honorable député de Welland (M. McMillan) avait beaucoup à dire l'autre jour sur le peu de confiance, de créance et de foi qu'il met dans la valeur des travaux publics mais pour se dédire tout de suite après en présentant la plus longue liste de travaux publics pour Welland jamais soumise à la Chambre. Il semble avoir eu la "vision" après 22 ans. Les électeurs de Coast-Capilano ont vraiment confirmé la confiance que les conservateurs, à la Chambre et ailleurs, placent dans la valeur des travaux publics comme moyen d'accroître notre matériel de production tout en mettant de l'argent dans les mains des chômeurs.

Nos amis à ma droite ont peu parlé de la loi nationale sur l'habitation. Notre rive nord est surtout une zone d'habitation. Je puis vous assurer qu'avant le 10 juin écoulé, les mises en chantier de maisons avaient atteint le point le plus bas; dans la municipalité de Vancouver-Ouest, dans celle de Vancouver-Nord et dans la ville même de Vancouver-Nord, le chiffre en avait baissé rapidement depuis huit mois. Jusqu'au 15 juin de l'an-

née dernière, le chiffre des mises en chantier dans ces trois localités était inférieur à ce qu'il avait été au cours d'une période de dix ans. En octobre dernier, et chaque mois depuis, les mises en chantier, dans ces trois localités, ont enregistré un chiffre sans précédent, et non pas pour un mois, mais chaque mois depuis lors.

Revenant sur le sentiment qu'ont les libéraux à l'égard du présent gouvernement, qu'ils croient être dirigé par un seul homme, j'aimerais attirer leur attention sur les réalisations de notre cher député de Vancouver-Quadra (M. Green), le ministre des Travaux publics. Au cours des deux dernières campagnes électorales, je me suis trouvé dans une position assez exceptionnelle; en effet, j'étais placé en face d'un problème ayant de grandes conséquences, non seulement pour la Colombie-Britannique, mais pour le pays entier. Plus tôt au cours du présent débat, le député de Burnaby-Richmond (M. Drysdale) a parlé de ce problème, qui est celui du choix entre le poisson et l'énergie électrique. J'espère, j'en suis même convaincu, que nous allons isoler cette question du poisson contre l'énergie hydro-électrique, sur le littoral occidental, des démonstrations peu sincères et folichonnes auxquelles elle a donné lieu depuis 22 ans. On a dépeint cette situation sous l'image du chevalier assis sur un pont, comme Horace, et qui dit: "Le Fraser sera gardé à jamais pour le poisson". Je ne dis pas qu'il faut aménager des barrages et tuer l'industrie de la pêche; mais je dis qu'il est grand temps de faire les études qui s'imposent et des expériences pratiques pour résoudre ce problème comme il peut et doit l'être.

Pendant des dizaines d'années, certainement pendant les 22 ans de l'ancien régime, cette question est devenue de plus en plus complexe et les parties en présence, de plus en plus violentes. Aucun effort véritable n'a été tenté pour régler le problème et permettre aux gens du littoral occidental d'avoir et le poisson et l'énergie électrique. Des essais pratiques n'ont jamais été tentés au Canada et l'on n'a jamais essayé d'établir des frayères artificielles, ni même étudié le frai artificiel. D'autres ont fait cela. Selon moi, le problème se réglerait dans dix ans au plus, si l'on recherchait la solution avec largeur d'esprit. Le littoral occidental aurait ensuite l'avantage d'avoir la pêche et l'énergie électrique. J'espère que nous tirerons une leçon du comportement lamentable, de l'attitude grossièrement mesquine de l'ancien gouvernement à l'égard de cette question de poisson et d'énergie.

Les gens de Coast-Capilano et, à coup sûr, les nombreux ex-militaires qui habitent la péninsule de Sechelt, manifesteront beaucoup d'enthousiasme lorsque sera établi un comité permanent des affaires des anciens combattants. Cette initiative assurera la continuité de l'étude des nombreux problèmes urgents qui intéressent les ex-militaires, évitera la disparition du comité et, par suite, la discontinuité de l'examen des problèmes chaque fois que la Chambre s'ajourne. A ce propos, j'aimerais signaler particulièrement le problème des marins marchands qui, au cours de la dernière guerre, ont servi dans des régions exposées aux attaques de l'ennemi. Durant leur service, beaucoup de ces marins ont, non seulement été blessés, mais ont été faits prisonniers. J'aimerais mentionner un certain nombre de marins qui ont passé au moins trois ans dans des camps de prisonniers de guerre et qui ne sont pas admissibles à l'hospitalisation aux termes de la législation concernant les ex-militaires.

L'autre jour, un député libéral a abordé un point secondaire. Je ne veux pas qu'on pense que je considère l'ancien gouvernement sous un jour tout à fait défavorable. Le député a parlé des barbituriques, les désignant par l'expression *goof balls*. Ce n'est pas un problème dont j'ai été directement saisi, mais sa gravité s'accentue an Canada. Il se rattache étroitement, comme le député l'a si bien fait remarquer, à la situation tragique des citoyens qui ont cédé sous les pressions de la vie moderne, ont recouru aux stupéfiants pour prendre courage et ont fini par être victimes de la narcomanie. J'ai confiance que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Monteith), en étudiant le régime national d'assurance-santé, a tenu compte de ce problème essentiel et a vu la nécessité d'approfondir au Canada le problème de l'hygiène mentale. Ce disant, je n'essaie pas d'exagérer le problème. J'en suis convaincu, il incombe à tous les partis du Canada d'envisager courageusement le problème posé par le traitement de ces malheureuses victimes de maladies imputables aux tensions de la vie moderne. Je pense sincèrement que le bien-être des Canadiens est d'une importance vitale, car nos citoyens sont le plus précieux élément d'actif de notre pays.

J'aime à dire, en terminant, que c'est un grand honneur de faire partie de la Chambre des communes. Je tiens à rendre hommage en particulier à un très grand Canadien, au premier ministre et à son cabinet. Je collaborerai avec plaisir avec tous les membres de la Chambre et j'espère pouvoir, dans la mesure de mes humbles moyens, rendre service à notre beau pays.

(*Texte*)

M. Azellus Denis (Saint-Denis): Monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis de faire quelques observations à l'occasion du présent débat.

Je me dois, à l'exemple des collègues qui m'ont précédé, de vous féliciter de votre nomination au poste que vous occupez, sans oublier le vice-président (M. Sévigny), les nouveaux ministres (MM. Courtemanche et O'Hurley), ainsi que les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Lafrenière et Nielsen). J'espère que tous, sans exception, sont plus que satisfaits du poste qui leur a été confié, et qu'ils n'ambitionnaient rien de mieux. Mes meilleurs vœux les accompagnent.

Je m'en voudrais de ne pas ajouter un mot de sympathie à l'adresse de certains autres collègues,—conservateurs, il va sans dire,—qui caressaient l'espoir d'occuper ces fonctions. Je leur offre mes sympathies; ils n'ont pas été chanceux, et l'espoir qu'ils caressaient s'est enfui. Je leur souhaite de trouver consolation et réconfort et de comparer leur bel espoir déçu à la rose du poète qui s'exprimait ainsi: "Et rose, elle a vécu ce que vivent les roses, l'espace d'un matin."

Je veux aussi féliciter le très honorable premier ministre (M. Diefenbaker) pour sa victoire phénoménale, laquelle a été presque générale, y compris le Québec, et, devant une telle calamité, je me rappelle ce vers de La Fontaine dans la fable intitulé *Les animaux malades de la peste:* "Ils ne mouraient pas tous, mais tous étaient frappés."

Cependant, dans la province de Québec, on ne sait pas encore qui est le plus populaire, le premier ministre ou l'Union nationale! Le premier ministre, sans doute, sait que l'Union nationale a mis l'épaule à la roue de la machine électorale et que, après pareil travail et pareil dévouement de la part de l'un ou de l'autre, ou de l'un et de l'autre, on ne sait pas qui est le plus populaire. Dans la circonscription de Saint-Denis, par exemple, nous n'avons pas vu le premier ministre, mais nous avons vu l'Union nationale. J'ignore si les électeurs de Saint-Denis ont voté pour le premier ministre ou pour l'Union nationale. A tout événement, il est malheureux, monsieur l'Orateur, que je ne puisse apparemment pas vous expliquer de quelle façon cette machine électorale a fonctionné dans ma circonscription ou ailleurs.

M. Paul: L'honorable député pourrait-il nous expliquer, à la même occasion, les raisons de la défaite du parti libéral dans les autres parties du pays?

M. Denis: Il serait assez facile de donner ces raisons, mais, comme il y a 265 circonscriptions et s'il me fallait prendre cinq minutes pour chacune, je n'en finirais pas. Tout de même, contrairement peut-être à mon honorable ami qui m'a interrompu, je parle de ce que je connais, soit de la circonscription de Saint-Denis, une des plus belles.

Je suppose que ma circonscription est semblable aux autres et qu'elle comprend, comme elle, des Canadiens de bonne foi. Seulement, qu'il s'agisse de la popularité du premier ministre ou de l'Union nationale, je constate que dans Saint-Denis, cette ruée vers les bureaux de scrutin a été curieusement répartie. En 1958, le nombre des électeurs de la circonscription de Saint-Denis était à peu près le même qu'en 1957. Dans 140 bureaux de scrutin, le nombre des votants était approximativement le même. Mais, dans une quarantaine de bureaux de scrutin, de 30 à 70 personnes des plus loyales, dévouées, attachées, ou vouées à l'Union nationale ou au parti conservateur, sont allées voter contrairement à la façon dont on a voté dans les 140 autres bureaux de scrutin. Inutile de vous dire, monsieur l'Orateur, que votre humble serviteur a obtenu une immense minorité dans ces 40 bureaux de scrutin.

Monsieur l'Orateur, j'ai lu avec beaucoup de curiosité le discours du trône, ce qui m'a amené, par la suite, à avoir beaucoup d'admiration pour les motionnaires qui s'en sont très bien tirés, malgré la pénurie d'idées et de suggestions constructives que ce discours contenait pour résoudre les problèmes de l'heure.

Dans ce discours, on ne trouve rien pour régler le chômage de façon immédiate et permanente. Et lorsque l'on parle de commerce international, il n'est question de commerce qu'avec le Commonwealth. Au fait, voilà un extrait de ce fameux discours:

> Mon gouvernement estime que la situation économique et internationale exige des efforts puissants et concertés en vue de favoriser l'expansion du commerce.
>
> Il est donc très réconfortant de savoir que tous les pays du Commonwealth ont accepté la proposition du Canada en vue de la tenue d'une conférence commerciale et économique du Commonwealth à Montréal, en septembre, cette année.

Comme vous le constatez, monsieur l'Orateur, l'expansion de notre commerce international n'est orientée que vers le Commonwealth; le Gouvernement ne semble pas intéressé à l'expansion de notre commerce avec la France, la Belgique, la Hollande et autres pays du monde. Bien plus, sa politique tend à réduire notre commerce avec les États-Unis.

On a blâmé le gouvernement précédent au sujet de la balance commerciale déficitaire avec les États-Unis; pour y remédier, le Gouvernement actuel a décidé de détourner vers le Royaume-Uni 15 p. 100 de nos achats aux États-Unis. Or, même avec ce

changement, notre balance commerciale avec les États-Unis est encore déficitaire.

Si ce déficit est mauvais et si la politique du gouvernement actuel est bonne, pourquoi ne pas avoir détourné 30, 40, 50, 60 p. 100, ou autant qu'il en faut pour éliminer cette balance commerciale déficitaire avec les États-Unis? Le mal aurait été guéri complètement au lieu de ne l'être qu'à demi. Ce qu'on veut faire, en réalité, c'est changer le "bobo" de place, si "bobo" il y a, et en créer un nouveau; par exemple, au lieu de devoir $100 à l'oncle Sam seulement, nous devrons $85 à l'oncle Sam et $15 à John Bull. Ce qui donne le même résultat, mais avec cette différence, cependant, que l'oncle Sam, notre meilleur client, est mécontent, et John Bull n'est pas plus heureux que de raison.

J'espère que lors de la visite du Président des États-Unis au Canada, le gouvernement actuel réussira à lui faire comprendre que ce changement n'avait rien de sérieux et qu'il n'était fait que dans le dessein d'influencer une partie du peuple canadien à la veille d'une élection.

Maintenant que les élections ont eu lieu, cette question ne devient qu'un souhait, et demain elle sera probablement niée par ceux qui ont inspiré cette attitude. J'espère également que lors de la visite du Président de la république fédérale d'Allemagne de l'Ouest, le gouvernement actuel nous dira qu'il a l'intention de favoriser l'expansion de notre commerce avec ce pays, tout comme avec le Commonwealth, et que s'il désire faire des affaires avec le Canada, il sera bienvenu, dans la mesure où le Canada pourra transiger avec l'Allemagne.

En agissant ainsi, le gouvernement actuel corrigera les erreurs capitales qu'il a commises dès son avènement au pouvoir et j'espère qu'il n'en fera plus de semblables. Nous pourrons espérer, alors, que nos commerçants et nos industriels, libérés de leur appréhension et rassurés quant à la stabilité des affaires, rétabliront le cours normal de leurs opérations et engageront de nouveau les milliers d'employés qu'ils ont dû congédier.

En attendant cet heureux événement, le gouvernement actuel ne peut trouver mieux que d'adopter une mesure pour prolonger la période durant laquelle les chômeurs peuvent bénéficier des prestations d'assurance-chômage.

Comme autre remède pour combattre la crise de chômage, le gouvernement propose la construction d'une route dans le Yukon et celle d'un chemin de fer pour desservir la région du grand Lac-des-Esclaves, ce qui, en temps normal, favoriserait l'exploitation de nos ressources en minerais; mais encore faut-il que le gouvernement actuel n'agisse pas de façon à fermer nos portes à l'exportation de ces minerais.

En attendant, le gouvernement actuel n'a pu trouver mieux que d'envoyer une mission canadienne en Angleterre, non pas pour vendre nos produits, mais pour acheter les produits anglais.

Je me demande quelle serait la réaction des chômeurs de Windsor s'ils voyaient circuler dans leur belle ville des automobiles de fabrication anglaise, alors qu'ils ne peuvent trouver d'ouvrage dans leurs belles usines canadiennes.

Si l'on a reproché au gouvernement libéral, durant la dernière campagne électorale, de mettre tous ses œufs dans le même panier, au point de vue commerce, je soumets respectueusement que le gouvernement actuel est en train de les mettre dans un panier percé, et qu'il s'apprête même à aller porter la poule à Londres.

Monsieur l'Orateur, avant de terminer...

L'hon. M. Courtemanche: Pas déjà!

M. Denis:... je remercie le gouvernement conservateur (*Applaudissements*) d'avoir rendu hommage au parti libéral, et ce, dans le discours du trône, en faisant l'éloge d'une des nombreuses lois que ce dernier a adoptées pour le plus grand bien des Canadiens.

Je cite:

Mon Gouvernement continuera de favoriser la mise en œuvre d'un énergique programme de construction d'habitations...

C'est important, et je vous prie d'écouter, monsieur l'Orateur.

...programme qui s'est déjà révélé un élément solide de notre économie et qui constitue le meilleur moyen de créer de nouveaux emplois, afin de répondre aux besoins de la population.

Ce programme d'habitations, monsieur l'Orateur,

...élément solide de notre économie...

...est l'œuvre du parti libéral, comme le sont beaucoup d'autres lois qu'il a adoptées et qui ont présidé, pendant 22 ans, à la prospérité de notre beau pays.

Monsieur l'Orateur, je regrette donc que l'attitude du gouvernement actuel tende à paralyser et limiter notre commerce et, partant, engendre le chômage au Canada. Au fait, le discours du trône ne prévoit aucune mesure efficace, immédiate et permanente pour corriger la situation. Et je suis loin d'être satisfait qu'on se contente d'offrir des prestations additionnelles aux chômeurs, en attendant qu'à l'automne, ou plus tard, une caravane de nos chômeurs se dirige vers le Yukon ou la grand Lac-des-Esclaves pour y travailler au pic et à la pelle, gracieuseté du gouvernement actuel.

(*Traduction*)

M. P. B. Rynard (Simcoe-Est): Monsieur l'Orateur, voici la première occasion que j'ai de vous féliciter de votre nomination au poste d'Orateur de la Chambre. Votre tâche est délicate puisque vous devez par votre bonne humeur et votre jugement apaiser les conflits et les frustrations qui naissent à la Chambre. Je forme le vœu sincère que vous continuiez à faire honneur à vos fonctions avec la dignité et la noblesse que vous avez manifestées jusqu'ici. A l'Orateur suppléant (M. Sévigny) mes sincères félicitations. Il a déjà montré une belle maîtrise dans cet art difficile, la décision de vive voix.

Au premier ministre (M. Diefenbaker) je désire faire savoir combien sincèrement j'apprécie à leur valeur ses qualités de chef. Il s'est montré apte à comprendre les problèmes du Canadien moyen, à son foyer, à l'usine, sur la ferme ou dans les affaires et il a su en dégager des lignes de conduite propres à améliorer le lot de tous les Canadiens, où qu'ils vivent ou se trouvent temporairement. Puisse Dieu lui conserver la sagesse de continuer dans cette voie. Je veux féliciter le chef de l'opposition (M. Pearson) du bel esprit sportif avec lequel il a su accepter une défaite aussi décisive.

N'ayant pas encore eu l'occasion de prendre la parole à la Chambre des communes, je me permets de signaler que je représente la circonscription de Simcoe-Est qui compte des gens d'expression anglaise et des gens d'expression française, et qui a aussi sa part des autres groupes ethniques. C'est en somme un petit Canada. On y trouve les plus vieilles terres agricoles du pays. Les indigènes de la région, les Hurons, y faisaient la culture et la vente du chanvre, du maïs, du tabac et de la courge séchée, lorsque Champlain s'y rendit en 1613. Six ans après la fondation de Québec, ils cultivaient ces produits qu'ils échangeaient aux Algonquins et à d'autres tribus contre des fourrures qu'ils vendaient ensuite aux Français. Leur commerce s'étendait même au sud jusqu'au Mexique. Champlain, ayant été persuadé d'attaquer les Iroquois, a été défait à l'endroit même où se trouve aujourd'hui Syracuse dans l'État de New-York. Quelques années plus tard, en mars, les Iroquois parcoururent une distance de 600 milles pour pénétrer sur le territoire des Hurons qu'ils exterminèrent. Quelques-uns qui réussirent à s'enfuir par l'île Christian jusqu'au Sault, furent plus tard ramenés par le gouvernement à l'île Christian où ils s'établirent. Leurs descendants y résident encore. On trouve aujourd'hui dans ma circonscription un sanctuaire des martyrs, monument qui rappelle les horribles mutilations et les tortures infligées aux pères jésuites qui ont tous été martyrisés lors du massacre des Hurons. Des gens de toutes les régions du pays visitent chaque année ce sanctuaire.

Ma circonscription, riche en traditions, est bornée au nord par la baie Georgienne, à l'est par le canal de Trent et au sud par les lacs Simcoe et Couchiching. C'est l'un des endroits réputés les plus beaux du Canada qui offre trois activités de base: le tourisme, l'industrie et l'agriculture. J'invite tous les députés à visiter ce petit Canada, à jouir de ses beautés et de sa splendeur et, peut-être, à y chercher un foyer ou une activité professionnelle.

Toutefois, je vais laisser de côté les beautés de Simcoe-Est pour aborder l'un des problèmes de cette région. Actuellement, une épidémie de rage atteint Simcoe, Muskoka, Parry-Sound, Prescott et, dans une moindre mesure, Algoma, Carleton, Lanark, Manitoulin, Nippissing, Northumberland, Renfrew, York, Waterloo, Essex, Frontenac, Glengarry, Russell, Stormont et Victoria. Dans ma propre circonscription, plusieurs animaux sont morts de la rage; le bétail a dû être mis en quarantaine et une partie en a été abattue. Ces bêtes avaient été mordues par des renards. Il semble que ce soient les renards qui transportent cette maladie, bien que tous les animaux, aussi bien les animaux sauvages que les animaux domestiques, soient exposés à la contracter. Lorsque les renards ou d'autres animaux sauvages sont infectés, leur comportement est étrange et ils pénètrent dans les fermes. Dans un cas, un renard est entré dans une maison, où on l'a assommé. Une autre fois, un chat infecté a égratigné, sur une pelouse, un enfant qu'on s'est empressé de transporter au *Sick Children's Hospital* pour lui donner le traitement complet de 12 injections dans les muscles abdominaux. C'est un traitement douloureux. Une morsure ou une égratignure faite par un animal atteint de la rage sont dangereuse pour les humains, même la salive de cet animal, si elle vient en contact avec une peau écorchée ou une blessure. Comme les renards sont généralement les animaux infectés, il semblerait qu'en faisant disparaître ces animaux nous ferions disparaître la rage. Les cultivateurs mettent actuellement leurs animaux au pâturage; mais un renard peut mordre une douzaine de bêtes d'un troupeau et le propriétaire ne touche aucune indemnité pour sa perte, parce que le traitement ne vaut rien pour un animal mordu.

C'est un problème d'envergure nationale. L'épidémie actuelle a commencé en Alberta, en 1952; elle s'est ensuite portée vers le sud et l'est jusqu'à la baie James, où il en a été question pour la première fois en 1954. Elle a maintenant fait son apparition dans le

vieil Ontario, dans les cantons et comtés que je viens de mentionner. Dans ces régions, le renard est en plus grand nombre qu'ailleurs. Ainsi, en avril dernier, on a compté, dans les environs de Simcoe, 85 renards infectés, et, au moins en théorie, l'on peut dire, je pense, que tous les renards sont infectés dans cette région.

Comment devons-nous résoudre ce problème? Premièrement, je mentionnerais la prévention: la suppression des renards dans ces régions. Ce qu'il y a d'étrange là-dedans, c'est que cette question ressortit au ministère de la Chasse, des Pêcheries et de la Faune de la province d'Ontario, tandis que la lutte contre la maladie incombe au gouvernement fédéral. Nous devrions faire disparaître ces renards en faisant collaborer étroitement les gouvernements provinciaux avec le gouvernement fédéral et en augmentant la prime à l'égard des renards au point qu'il devienne payant pour le chasseur de les tuer. Deuxièmement, les cultivateurs devraient être indemnisés pour chacun de leurs animaux qui doivent être abattus quand ils sont contaminés par cette maladie. Actuellement, le cultivateur ne reçoit pas un sou. Si l'on se préoccuppait de ces deux points, on aiderait immédiatement à alléger le fardeau du cultivateur qui, au point où en sont les choses, peut voir son moyen de subsistance placé en quarantaine ou, ce qui est pis, le voir détruire aux termes d'une loi fédérale qui ne prévoit pas de compensation à l'égard du malheur qui peut lui arriver.

En outre, puisque l'épreuve de la brucellose se poursuit dans plusieurs comtés de l'Ontario, je conseillerais à la Chambre qu'en vue du bien commun des Canadiens les échelles d'indemnités concernant la brucellose, la tuberculose et la rage soient revisées à la lumière des prix actuels. Je crois que l'adoption de la loi actuelle remonte à une trentaine d'années. Depuis ce temps, l'inflation a dépassé 75 p. 100. Comme les députés le savent peut-être, un cultivateur touche aujourd'hui une indemnité atteignant jusqu'à $40 pour un animal de qualité et $100 pour un animal pur sang. Ces prix à l'égard des animaux de bonne qualité ou pur sang, comme tout spécialiste en ce domaine le sait, représenteraient une bien faible indemnité; ils pourraient même, en certains cas, forcer un cultivateur à cesser d'élever de bons troupeaux laitiers. Quand on considère en outre que les pertes seront probablement inférieures à 5 p. 100, le montant à débourser par le pays ne serait pas considérable et pourrait garder de jeunes agriculteurs sur la ferme.

Pourrais-je demander aux députés d'étudier avec le plus grand soin le problème de la rage pour en trouver la meilleure solution et pour évaluer avec soin les indemnités afférentes aux animaux détruits. Il devrait y avoir, dans ces régions frappées d'épidémie, des cliniques de vaccination gratuite pour les êtres humains ainsi que pour les chiens, et l'on devrait songer à vacciner gratuitement tous les troupeaux paissant dans ces régions.

M. Crestohl: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Ce n'est pas pour critiquer, mais tout simplement pour vous signaler que certains de nos nouveaux collègues commettent une erreur qui contrevient au Règlement. Ils mentionnent les honorables députés par leurs noms. Si vous leur disiez, monsieur l'Orateur, que conformément à l'article 35 du Règlement et au commentaire nº 293, il convient, parlant d'un honorable député, de ne pas l'appeler par son nom, je crois que ce serait un rappel opportun de la bonne procédure. Je sais que l'erreur a été commise de bonne foi parce que nos nouveaux collègues n'ont probablement pas eu le temps de se familiariser comme il conviendrait avec le Règlement. Je vous signale la chose afin que nous ne glissions pas vers une violation du Règlement.

M. McIntosh: A propos de ce rappel au Règlement, monsieur l'Orateur, je crois que nous avons tous entendu des honorables députés et, peut-être, le préopinant lui-même, employer l'expression "suivez John" et ainsi de suite. N'est-ce pas là mentionner les gens par leurs noms?

M. l'Orateur: D'ordinaire la Chambre n'examine pas les questions de Règlement, à moins qu'elles ne soient bien déterminées. Bien entendu, la pratique dont a parlé l'honorable député de Cartier est bien établie, et je sais que tous les députés s'efforceront de l'observer.

M. H. M. Batten (Humber-St. George's): Monsieur l'Orateur, j'aimerais d'abord vous offrir mes sincères félicitations. J'imagine que vous vous êtes entendu offrir des félicitations de tant de différents côtés et depuis si longtemps qu'elles commencent à devenir un petit peu monotones. Il ne serait pas juste, je pense, que vous ayez ce sentiment, car tous et chacun aimeraient vous exprimer leurs félicitations pour votre élection au poste d'Orateur et de *first commoner* de la Chambre; or, je ne vois pas de moyen plus approprié de le faire que par l'intermédiaire d'un représentant à la Chambre. Je suppose qu'on n'a pas souvent l'occasion de féliciter un député d'avoir été élu deux fois de suite au poste d'Orateur.

Je félicite aussi l'Orateur suppléant ainsi que l'honorable député de Spadina (M. Rea), de même que les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. L'honorable

député de Québec-Montmorency (M. Lafrenière) et celui du Yukon (M. Nielsen) se sont acquittés de leur tâche avec une distinction qui leur fait honneur à eux-mêmes, ainsi qu'à leur circonscription et à la Chambre des communes dont ils font partie.

Je vais restreindre présentement mes observations à quelques problèmes qui touchent ma circonscription. A l'intention des nouveaux députés, permettez-moi de signaler en quelques mots que ma circonscription s'étend sur le littoral ouest de Terre-Neuve, c'est-à-dire la partie de l'île que baigne le golfe Saint-Laurent. Les industries de ma circonscription sont dans la partie sud, l'agriculture, la pêche et la coupe du bois; dans le centre, l'industrie du papier, de la pêche et de la coupe du bois; et, dans la partie nord, la pêche et la coupe du bois. Ce sont nos principales industries et je voudrais dire un mot de la pêche qui se pratique dans cette région de Terre-Neuve.

Nous sommes parfois enclins à juger de l'importance d'une industrie d'après la proportion qu'elle représente de l'ensemble des industries du pays. Je crois qu'il est plus juste de mesurer l'importance d'une industrie par rapport à l'activité de la région où elle est établie. La pêche est une industrie importante au Canada et elle est particulièrement importante à Terre-Neuve. La pêche de cette province représente un fort pourcentage de la pêche totale du Canada. Par exemple, en 1956, la prise totale de poisson débarqué, au Canada, était d'environ 2,000 millions de livres, dont 27.7 p. 100 venaient de la province de Terre-Neuve. Ou, si nous considérons 1954, nous constatons que sur la prise totale pour au Canada, le pourcentage de poisson pris à Terre-Neuve était de 29.8, en Colombie-Britannique, de 29.4, en Nouvelle-Écosse, de 19.2, au Nouveau-Brunswick, de 10.4, au Québec, de 4.5, en Ontario, de 2.3 et dans les autres parties du pays, de 4.4.

Ces chiffres illustrent ce que je disais, à savoir que l'industrie de la pêche à Terre-Neuve représente une partie importante de la pêche totale du Canada. Cette industrie peut être améliorée dans la province, de façon à occuper plus de monde et à procurer un revenu convenable à un plus grand nombre. Pour atteindre ce résultat, les pêcheurs eux-mêmes doivent faire un effort, de même que ceux qui apprêtent et transforment le poisson, ainsi que les dirigeants de l'industrie de la pêche. Il va de soi que les autorités provinciales et fédérales doivent, elles aussi, faire un grand effort.

Le gouvernement fédéral pourrait venir en aide à l'industrie de la pêche de bien des façons à Terre-Neuve; mais je me bornerai à en indiquer trois. Pour se livrer à l'industrie de la pêche dans ma circonscription, qui, encore une fois, donne sur le golfe Saint-Laurent et dont une bonne partie a un rivage droit, il faut se servir de grandes et lourdes embarcations. Pour avoir du succès, le pêcheur doit pouvoir se servir de son bateau autrement qu'en l'ancrant le soir pour reprendre la mer le lendemain matin. Autrement dit, il faut des installations portuaires, que les pêcheurs ne peuvent aménager eux-mêmes, pour que leur industrie soit fructueuse. Par le passé et encore aujourd'hui, l'on a accompli beaucoup à cet égard et, si nous continuons à aménager des havres, les pêcheurs auront de plus en plus de succès. Si nous pouvions d'ici un an ou deux aménager autant d'installations portuaires qu'il y en a eu d'aménagées depuis un an pour les pêcheurs de ma circonscription, j'en serais très reconnaissant au ministre des Travaux publics (M. Green).

Il est très impérieux que le gouvernement fédéral s'occupe de nos marchés du poisson. Des rumeurs inquiétantes circulent présentement au sujet de nos marchés de la Jamaïque et de l'Italie. Il est probable, dit-on, que l'industrie de la pêche d'Islande s'empare d'une grande partie de notre marché jamaïquain. La raison en est sans doute que l'Islande a une économie de bas prix de revient et qu'elle subventionne son industrie de la pêche. S'il est vraisemblable que nous perdions certains de nos marchés, je propose que le gouvernement fédéral relève les prix de soutien présentement accordés à l'égard du poisson de Terre-Neuve ou accorde le soutien dont le premier ministre (M. Diefenbaker) aurait parlé, d'après le *Star* de Toronto du 28 février 1958. Voici ce qu'il aurait dit à Charlottetown:

> Il a dit à l'auditoire de plus de 1,100 personnes qui se pressaient dans la salle située au-dessus du *Roloway Bowling Club* que le gouvernement étudiait l'à-propos d'accorder à l'industrie de la pêche une loi de soutien des prix analogue à celle qui existe pour les cultivateurs; il a cependant reconnu "qu'il y a des difficultés à surmonter".

Ou encore, comme l'a publié également le *Chronicle Herald* d'Halifax, le 25 mars 1958, le premier ministre aurait dit:

> Son gouvernement, a-t-il déclaré à l'auditoire, prenait des mesures pour stabiliser les prix des produits agricoles, et l'on songe maintenant à appliquer la mesure de la même façon, relativement aux produits de la pêche.

De même, il aurait déclaré, d'après le *Chronicle Herald* d'Halifax, numéro du 26 mars 1958:

> La grande difficulté pour le pêcheur, a-t-il déclaré, est que le prix des choses qu'il achète est à la hausse, tandis que le prix de vente de ses

produits ne suit pas cette tendance. Nous songeons à adopter pour les pêcheurs une loi analogue à celle visant les agriculteurs.

Monsieur l'Orateur, comme je vais passer à un autre sujet, puis-je déclarer qu'il est dix heures?

(Sur la motion de M. Batten, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Chevrier: Monsieur l'Orateur, je suppose que nous poursuivrons ce débat demain?

L'hon. M. Green: Oui, monsieur l'Orateur.

(A dix heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

RÉPONSES AUX QUESTIONS

(Les réponses qui suivent, remises au greffier de la Chambre, sont imprimées dans le compte rendu officiel des *Débats* en conformité de l'article 39 du Règlement.)

CERTIFICATS D'ÉPARGNE DE GUERRE NON ENCAISSÉS

Question nº 29—**M. Fraser:**

1. Le 1er février 1958, quel était le nombre total de certificats d'épargne de guerre qui n'avaient pas été encaissés?

2. Le gouvernement a-t-il demandé par voie d'annonce dans les journaux les noms des personnes qui n'avaient pas encaissé leurs certificats?

Réponse de **l'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances):**

1. $4,107,675.

2. On n'a pas publié d'annonces demandant les noms des détenteurs qui n'avaient pas encaissé leurs certificats; cependant, des annonces de nature générale signalant que tous les certificats étaient échus, et indiquant comment procéder pour les encaisser, ont paru dans tous les quotidiens et les hebdomadaires en juin 1954.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 23 mai 1958

La séance est ouverte à onze heures.

L'ACTE DE L'AMÉRIQUE DU NORD BRITANNIQUE

MODIFICATION VISANT LE RAJUSTEMENT DE LA REPRÉSENTATION À LA CHAMBRE DES COMMUNES

M. D. M. Fisher (Port-Arthur) demande à présenter le bill n° C-13, tendant à modifier les Actes de l'Amérique du Nord britannique de 1867 à 1952 en ce qui concerne le rajustement de la représentation à la Chambre des communes.

Des voix: Explications!

M. Fisher: Monsieur l'Orateur, l'objet du bill est d'insérer dans le paragraphe 1 de l'article 51 de l'Acte les mots "indépendant du Parlement du Canada", de façon que le rajustement du nombre des députés fédéraux soit désormais accompli par un organisme indépendant plutôt que par un comité de la Chambre des communes.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LA LOI SUR LES COMPAGNIES

MODIFICATION VISANT LES SOCIÉTÉS QUI ONT MANQUÉ À LA PRESCRIPTION RELATIVE AUX RAPPORTS

M. D. M. Fisher (Port-Arthur) demande à présenter le bill n° C-14, tendant à modifier la loi sur les compagnies (rapports annuels).

Des voix: Explications!

M. Fisher: Monsieur l'Orateur, l'objet du présent bill est d'exiger des compagnies qui n'ont pas déposé leur rapport annuel qu'elles fournissent des explications au secrétaire d'État et de prévoir que le secrétaire d'État présente chaque année au Parlement la liste des compagnies qui ont manqué à l'observation de cette prescription.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

EXTENSION DU PRIVILÈGE DE VOTER AUX BUREAUX PROVISOIRES

M. D. M. Fisher (Port-Arthur) demande à déposer le bill n° C-15 tendant à modifier la loi électorale du Canada (Votation aux bureaux provisoires).

Des voix: Expliquez-vous.

M. Fisher: Monsieur l'Orateur, l'amendement proposé à la loi électorale du Canada a pour objet d'étendre le privilège de voter à un bureau provisoire de votation à tous les électeurs qui croient qu'ils seront absents, pour un motif quelconque, de leur arrondissement de votation, le jour ordinaire du scrutin.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LES "CANADIAN PACIFIC STEAMSHIPS"

COLOMBIE-BRITANNIQUE—MESURES ÉVENTUELLES DU GOUVERNEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Travail ou au ministre des Transports. Vu la gravité croissante de la grève qui sévit dans le service des navires à vapeur sur la côte Ouest et qui, sauf erreur, paralyse ledit service, quelles mesures le gouvernement prend-il afin de régler la grève des marins qui, du fait qu'elle isole l'île Vancouver de la partie continentale de la province cause ainsi de graves ennuis.

M. Michael Starr (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, l'honorable député de Skeena m'a prévenu qu'il allait poser une question analogue, et je puis sans doute répondre aux deux députés en même temps.

Je tenais à dire, monsieur l'Orateur, que le représentant du ministère du Travail sur le littoral de l'Ouest a déjà communiqué avec les deux parties pour offrir ses services en vue de nouvelles négociations afin d'en arriver à un règlement de la grève. Nous avons demandé à notre conciliateur en chef sur le littoral de l'Ouest de continuer ses efforts afin d'amener la reprise des négociations.

M. Erhart Regier (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une autre question au ministre des Transports. Peut-il nous dire s'il a reçu ou si le premier ministre a reçu de Victoria des observations sur la vente ou le transfert possible d'immatriculation des navires du Pacifique-Canadien et, dans le cas de l'affirmative, a-t-il quelque déclaration à faire là-dessus?

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je remercie l'honorable député d'avoir bien voulu me prévenir de son intention de poser cette

question. Je ne me rappelle pas avoir reçu d'observation de ce genre et mon ministère, pas plus que la Commission maritime canadienne, n'est au courant d'un projet de suspension des services maritimes du Pacifique-Canadien sur l'île Vancouver.

LES ARTS, LES LETTRES ET LES SCIENCES

INTERPELLATION AU SUJET DE L'AIDE FÉDÉRALE AUX UNIVERSITÉS ET AUX ÉTUDIANTS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): D'après une nouvelle parue dans les journaux, le gouvernement donnera bientôt suite,—ce sont les paroles qu'on attribue au premier ministre,—à la proposition présentée en mars dernier par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et visant à accorder une aide fédérale aux étudiants d'université sous forme de bourses d'études et autres, et aussi à porter de $1 à $1.50 par personne les subventions aux universités. Le premier ministre est-il en mesure de confirmer cette nouvelle?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, c'est là une question de programme administratif, que le gouvernement fera connaître en temps utile.

LE BÉTAIL

THURSO (P.Q.)—APPARITION DE LA RAGE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J.-O. Latour (Argenteuil-Deux-Montagnes): Monsieur l'Orateur, me serait-il permis de poser une question au ministre de l'Agriculture? A-t-on signalé à son attention l'article du journal *Le Droit* du 21 mai au sujet de l'apparition d'une maladie mystérieuse qui, d'après cet article, a déjà fait mourir six vaches depuis mercredi dernier et en a atteint un certain nombre d'autres? Dans le cas de l'affirmative, le ministre peut-il dire à la Chambre si ses services ont fait enquête là-dessus?

L'hon. D. S. Harkness (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, la coupure du journal *Le Droit* m'a été remise ce matin. Cette maladie avait déjà été signalée au ministère et le service d'hygiène vétérinaire a préparé pour moi sur cette question un mémoire le 20 mai dont peut-être je ferais bien de donner lecture à la Chambre:

A la suite de rapports signalant qu'un certain nombre de bestiaux, dans la région de Thurso, manifestaient des symptômes de la rage, les vétérinaires du ministères sont allés enquêter sur place.

D'après les rapports préliminaires, environ 900 animaux, pour la plupart des bovins et quelques chevaux, ont été vaccinés contre la rage. Environ deux semaines après la vaccination, un certain nombre de bovins ont commencé à manifester des symptômes cliniques partiels de la rage.

Les spécimens recueillis et examinés à l'institut de recherches sur les maladies des animaux, au ministère, n'ont révélé aucun agent ni virus de la rage chez les animaux en cause, de sorte que les symptômes cliniques manifestés par les animaux malades sont une réaction à la vaccination et non pas une réelle attaque de rage résultant d'une infection. Les rapports que l'on possède jusqu'à présent indiquent que les bovins atteints ne sont pas contagieux.

Les vaccinations ont été effectuées par un vétérinaire privé, et le ministère n'est nullement en cause, si ce n'est que les animaux malades sont en observation constante et que l'on procède à des études de laboratoires sur les animaux atteints.

Les rapports préliminaires sur l'enquête indiquent que le vétérinaire privé s'est servi de vaccin préparé et étiqueté à l'intention de chiens plutôt que de vaccin préparé à l'intention de bovins.

Je recevais ce matin un autre rapport signalant jusqu'à présent environ 45 animaux morts et 40 animaux malades.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

COLLABORATION ET MARQUES DE COURTOISIE À L'ÉGARD DES VISITEURS RUSSES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Vu l'intéressant rapport que les hommes d'affaires canadiens en tournée en Union soviétique ont fait de leur séjour là-bas, vu la déclaration de M. Edgar T. Alberts, organisateur du voyage, disant que les Russes ont collaboré de façon remarquable et que si quelqu'un de notre groupe n'a pas vu quelque chose qui l'intéressait ce n'est que parce qu'il a négligé de le demander, le ministre voudrait-il dire à la Chambre que le gouvernement admet le principe d'une semblable collaboration et des mêmes courtoisies à l'égard des dirigeants scientifiques et industriels de l'URSS en visite au Canada.

L'hon. Sidney E. Smith (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Je suis reconnaissant à l'honorable député de m'avoir fait connaître sa question avant la séance ce matin. J'imagine qu'il sait qu'un certain nombre d'hommes de science et d'industriels de l'URSS sont venus au Canada ces derniers mois. Je songe, par exemple, pour n'en mentionner que quelques-unes, aux délégations intéressées aux domaines des sciages, de la pêche, de l'agriculture, de la géologie et de la cristallographie. Le député peut être assuré que ces visiteurs ont été bien reçus dans un esprit d'entière collaboration. Il continuera d'en être ainsi à l'égard

de tous les visiteurs ou de toutes les délégations de bonne foi qui viendront de l'Union soviétique.

LES POMMES DE TERRE

PROVINCES MARITIMES—DEMANDE DE VERSEMENTS D'APPOINT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H.-J. Robichaud (Gloucester): Puis-je poser une question au ministre de l'Agriculture? Étant donné le marasme qui règne dans l'industrie de la pomme de terre et vu qu'à cette date tardive plus de 2,000 wagons de pommes de terre ne sont pas encore vendus dans l'Île du Prince-Édouard et qu'une forte quantité reste invendue au Nouveau-Brunswick, le ministre peut-il dire à la Chambre si l'on peut espérer que l'Office de stabilisation des produits agricoles prendra des mesures immédiatement en vue d'accorder des versements d'appoint pour remédier à cette situation fort déplorable?

L'hon. D. S. Harkness (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, le prix des pommes de terre a été assez bon au cours des quelques derniers mois. A un moment donné, il a atteint $9 le baril sur le marché de New-York, et une quantité très considérable de pommes de terre a été vendue à d'excellents prix au cours des quelques derniers mois. Le prix a baissé dernièrement et, afin de remédier à cette situation, j'ai rétabli au Nouveau-Brunswick le programme de transformation de la pomme de terre en amidon. Cela fonctionne en ce moment, et je pense que si l'honorable député se renseigne sur place, il constatera que la population du Nouveau-Brunswick est assez satisfaite de la situation.

Quant à l'Île du Prince-Édouard, j'ai reçu il y a deux jours la visite d'une délégation, et nous examinons maintenant ce que nous pourrions faire à propos de ce qui sera ou ne sera pas un excédent de pommes de terre dans cette province. Ils n'ont pas encore la certitude qu'il y aura un excédent.

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

DEMANDE DE RECHERCHES SUR LES RESSOURCES NATURELLES EN MATIÈRE DE SANTÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Sait-il que le 16 juillet 1955 son prédécesseur a informé la Chambre que l'Institut Charles Best, de Toronto, songeait à effectuer des recherches sur certains aspects des ressources naturelles du Canada en matière de santé, et qu'on avait donné des directives au comité de recherches du ministère?

Le ministre peut-il informer la Chambre si l'on a entrepris ces recherches et, dans le cas de l'affirmative, si les conclusions en seront publiées? Dans le cas de la négative, songe-t-il à cet aspect d'une nouvelle industrie canadienne qui est riche de possibilités?

L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur une telle question devrait figurer au *Feuilleton.*

M. Winch: Elle est d'importance nationale.

L'hon. M. Fleming (Eglinton): De même que les questions inscrites au *Feuilleton.*

M. l'Orateur: J'ai eu la même idée quand le député a poursuivi sa question. Elle a trait à une initiative qui remonte à deux ans passés. Elle ne semble pas avoir l'urgence qui exige une réponse sur-le-champ à la Chambre. Il serait plus efficace de procéder autrement, en inscrivant la question au *Feuilleton.*

LE COMMERCE

AUTOMOBILE—RESTRICTIONS SUR LES EXPORTATIONS À LA CHINE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Hazen Argue (Assiniboïa): Monsieur l'Orateur, le ministre du Commerce pourrait-il nous dire si l'enquête que le gouvernement devait faire au sujet de la loi américaine exigeant que les filiales canadiennes de sociétés des États-Unis obtiennent un permis pour exporter des automobiles a été effectuée, et si l'on a interdit l'expédition, par la société Ford, de mille automobiles destinées à la Chine? Le ministre peut-il assurer à la Chambre qu'à l'avenir les compagnies canadiennes n'auront à se conformer à d'autres lois que la loi canadienne?

L'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, la question fait l'objet d'une enquête. Je n'ai aucun rapport à présenter pour le moment.

M. Argue: Comme il s'agit d'une chose qui s'est produite il y a plusieurs mois, le ministre pourrait-il nous dire quand ce rapport sera vraisemblablement terminé et présenté?

L'hon. M. Churchill: En temps utile.

M. Argue: Vous ne disiez pas cela durant la campagne électorale.

DEMANDE DE DÉPÔT ET DE DISTRIBUTION DE L'ÉTUDE SUR LES PLACEMENTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. J. McIlraith (Ottawa-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre du Commerce s'il voudrait déposer

l'étude intitulée: "Placements privés et publics au Canada—Perspectives de 1958" et si des exemplaires ont été mis à la disposition des députés. Sauf erreur, la publication a paru vers le milieu de mars.

L'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce): J'examinerai la question, monsieur l'Orateur.

MISSION DU ROYAUME-UNI AU CANADA—DEMANDE D'UN RAPPORT SUR LES PROGRÈS ACCOMPLIS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Monsieur l'Orateur, le ministre du Commerce nous dirait-il, aujourd'hui ou une autre fois, si la mission commerciale anglaise qui se trouve au Canada remporte actuellement du succès et nous présentera-t-il des rapports provisoires au sujet du progrès accompli par cette mission, comme il l'a fait au sujet de la mission commerciale du Canada qui est allée au Royaume-Uni?

L'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, il y a une différence sensible entre les deux missions. La mission canadienne au Royaume-Uni était sous l'égide du gouvernement. La mission commerciale anglaise, qui se trouve actuellement au Canada, est sous l'égide du Conseil des exportations réglables en dollars, non pas du gouvernement. Au moment opportun, je mettrai la Chambre au courant de l'activité de cette mission. Elle a presque terminé sa visite au Canada et elle retournera au Royaume-Uni très prochainement.

LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION

LES AFFAIRES INDIENNES—INTERPELLATION AU SUJET DE L'INCENDIE À L'ÉCOLE DU LAC ANAHIM

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration une question qui concerne peut-être plus spécialement le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Nous déterminerons ce point dans un moment. Le ministre a-t-il reçu un rapport sur le fâcheux et désastreux incendie qui a ravagé hier l'école des Indiens du lac Anahim, je crois, et dans l'affirmative, y aura-t-il enquête?

L'hon. Ellen L. Fairclough (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je répondrai au député que nous avons reçu un rapport préliminaire. L'incendie a eu lieu dans un centre d'hygiène attaché à l'externat d'Anahim. Au moment où il a éclaté hier soir, entre 5 heures et 5 heures et quart, heure du Pacifique, treize enfants de un à neuf ans se trouvaient dans le petit hôpital. Un seul enfant a été sauvé et l'infirmière responsable du centre a été grièvement brûlée et souffre de choc.

La police provinciale est déjà sur les lieux et je crois que le commissaire des incendies s'y rend pour conduire l'enquête d'usage.

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

INTERPELLATION À PROPOS DE LA QUESTION D'ADMETTRE AUX AVANTAGES DE LA LOI LES TRAVAILLEURS AGRICOLES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. Nasserden (Rosthern): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre du Travail. Le ministre peut-il nous dire si l'on étudie l'à-propos d'admettre la main-d'œuvre agricole aux avantages de la loi sur l'assurance-chômage, et à quelle date nous pouvons nous attendre à un rapport sur les décisions prises à ce sujet?

L'hon. Michael Starr (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je puis dire que la question fait l'objet d'un très sérieux examen; toutefois, je ne saurais dire en ce moment à quelle date, exactement, nous comptons faire part de quelque décision en la matière.

DEMANDE DE DÉCLARATION SUR LES VERSEMENTS DE PRESTATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): Monsieur l'Orateur, je me demande si le ministre du Travail est maintenant en mesure de répondre à la question que je lui ai posée hier au sujet du nombre de personnes qui touchaient des prestations d'assurance-chômage, tant régulières que saisonnières, à la date la plus commodément rapprochée du milieu d'avril.

L'hon. Michael Starr (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, à propos de la question qu'a posée hier l'honorable député de Bonavista-Twillingate, les hauts fonctionnaires de la Commission d'assurance-chômage me disent qu'ils n'ont jamais pu établir le nombre exact des personnes touchant des prestations à une date donnée. C'est que certaines personnes sont payées chaque semaine, d'autres sont payées par la poste toutes les deux semaines tandis que celles qui habitent des régions éloignées sont payées à des intervalles encore plus longs.

On me signale aussi qu'il sera possible d'obtenir un chiffre exact grâce à l'installation d'une calculatrice électronique; d'ici là, aucun chiffre précis ne sera disponible. Le

seul chiffre que j'ai, et qui se rapproche de celui demandé par le député, vise les réclamations actives, c'est-à-dire toutes celles qui sont effectivement à l'étude en ce moment. Cependant, tous les requérants en cause ne touchent pas des prestations, car quelques-uns cessent d'y avoir droit; d'autres reçoivent des prestations durant de brèves périodes, deux ou trois jours par exemple.

Les deux dates les plus rapprochées à l'égard des requérants dont la demande est à l'étude, celles aussi que j'ai pu obtenir, visent le 31 mars et le 30 avril. Au 31 mars, le nombre des prestations régulières atteignait 624,588 et celui des prestations saisonnières 235,051, soit un total de 859,639. Le 30 avril, le nombre des prestations régulières atteignait 495,382 et celui des saisonnières 226,870, soit un total de 722,252.

L'hon. M. Pickersgill: Une autre question, monsieur l'Orateur. Puis-je demander au ministre si le chiffre estimatif de 226,000 qu'il a donné à la Chambre au cours du débat sur le bill récemment représentait plus que le nombre des personnes touchant des prestations. On le croirait, après les explications qu'il vient de fournir. Si on me permet une autre question, pourrais-je demander au ministre de nous dire le plus tôt possible combien de requérants reçoivent actuellement des prestations saisonnières?

L'hon. M. Starr: Monsieur l'Orateur, les chiffres que j'ai indiqués et que l'honorable député ne semble pas croire exacts m'ont été fournis par les fonctionnaires de la Commission d'assurance-chômage. Je ne peux que les accepter; ils sont exacts et j'espère que l'honorable député est aussi de cet avis. Quant à la deuxième partie de sa question, j'irai aux renseignements pour l'honorable député.

L'hon. M. Pickersgill: Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. Je n'ai pas donné à entendre et le ministre ne pense pas, j'espère, que j'ai voulu laissé entendre que les chiffres en question n'étaient pas exacts. Je ne mettais pas en doute l'exactitude de ces chiffres. Ce que je cherchais à savoir, c'était...

M. l'Orateur: A l'ordre. Je ne crois pas que les remarques que fait l'honorable député soulèvent la question de privilège. Nous en sommes actuellement aux questions et réponses.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, avec tout le respect possible, puis-je faire observer qu'on a donné à entendre que je doutais de l'exactitude des avancés du ministre. Je cherchais à expliquer qu'il n'en était rien et que cela était loin de ma pensée. J'ai cru à quelque méprise sur la catégorie de personnes.

Des voix: Règlement!

LA "CANADIAN NATIONAL STEAMSHIPS"

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT SUR UN PROJET DE SUBVENTION FÉDÉRALE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, permettez-moi de poser une question au ministre des Transports. Hier, le président du Congrès du Travail du Canada exprimait l'avis que la flotte de la *Canadian National Steamships West Indies* devrait être subventionnée afin d'être en mesure de poursuivre l'exploitation de ses navires canadiens au lieu d'avoir à les vendre. Le ministre nous dira-t-il ce qu'il pense de cette idée?

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): Je remercie l'honorable député de m'avoir fait part de son intention de poser la question. Avant que la *Canadian National (West Indies) Steamships Limited* décide de vendre ses navires, tous les moyens possibles de poursuivre l'exploitation des navires avaient été étudiés bien soigneusement.

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): J'ai une question à poser au ministre de la Défense nationale. Vu que le gouvernement a décidé de vendre notre flotte hauturière, et vu que cette flotte joue un rôle dans la défense du pays, le ministre peut-il dire à la Chambre s'il a étudié l'à-propos d'aliéner aussi les navires de la Marine royale canadienne?

M. l'Orateur: L'honorable député ne s'attend sûrement pas qu'on réponde à pareille question! Je lui signale d'ailleurs que ce n'est guère judicieux ni convenable de la poser.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

INTERPELLATION SUR L'INSTITUTION DU COMITÉ DES CHEMINS DE FER

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Monsieur l'Orateur, hier, le ministre des Transports a déposé sur le Bureau de la Chambre les rapports annuels du National-Canadien. Puis-je lui demander quand il a l'intention de proposer à la Chambre l'institution du comité des chemins de fer et de la marine marchande qui sera chargé d'étudier ces rapports?

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): Au cours des prochaines semaines, monsieur l'Orateur.

DÉCLARATION DE M. L'ORATEUR SUR LES RÈGLES DE PROCÉDURE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. l'Orateur: Avant de passer à l'ordre du jour, si la Chambre veut bien me permettre un mot, je désire engager les honorables députés à se reporter à deux commentaires qui ont trait aux questions orales à propos d'affaires publiques. Beaucoup de questions sont d'une pertinence douteuse. Il y en a eu de cette catégorie ce matin. Pour la gouverne de la Chambre, je me reporte à la quatrième édition de Bourinot, page 314, où se trouve l'observation suivante à propos de cette pratique:

> Bien qu'on puisse demander au gouvernement ou au ministre des explications sur leurs intentions, leur opinion au sujet d'une question de politique ou de droit ne peut faire l'objet d'une demande de renseignement.

La distinction entre une intention et une opinion est peut-être assez subtile, mais c'est une distinction qui peut se faire et que les honorables députés doivent avoir à l'esprit lorsqu'ils posent des questions.

Je me reporte maintenant à la deuxième édition de Beauchesne, et aussi à la 16e édition de May, page 356. Voici le commentaire nº 339 de la 2e édition de Beauchesne que reproduisent la 4e édition et la dernière édition au numéro 178:

> Les questions adressées aux ministres doivent se rattacher à des affaires publiques qui sont officiellement de leur ressort, à des délibérations au programme du Parlement ou à toute question d'administration relevant du ministre. Dans ces limites, on peut demander des explications au sujet des intentions du gouvernement et non pas une expression d'opinion sur les questions de programme administratif.

Je désire également me reporter à un article du Règlement. Je n'étais pas à la Chambre hier quand on a fait mention du Gouverneur général. Je suis sûr que l'honorable député qui a fait cette allusion n'entendait pas manquer de respect envers le Gouverneur général mais ce qu'il a dit pourrait peut-être s'interpréter de cette façon. Pour la gouverne des honorables membres de la Chambre, je cite l'article 35 du Règlement:

> Nul député ne doit parler irrévérencieusement de Sa Majesté ou d'un autre membre de la famille royale ni de Son Excellence ou de la personne qui administre le gouvernement du Canada. Nul député ne doit se servir d'expressions offensantes pour l'une ou l'autre des deux Chambres ni pour un de leurs membres.

Qu'il me soit permis également de relever dans la seizième édition de May, page 457 une observation sur cette façon de faire:

> A moins que le débat ne se fasse sur une motion de fond, régulièrement libellée, on ne doit pas, au cours d'un débat, s'en prendre à la conduite souverain, de l'héritier du trône, ou d'autres membres de la famille royale, du gouverneur général d'un Dominion, de l'Orateur, du président du comité des voies et moyens, des députés de l'une ou l'autre Chambre, ni de juges des cours supérieures...

Et le reste.

Vu que nous comptons parmi nous un grand nombre de nouveaux députés, j'ai cru bon de rappeler le Règlement et les us et coutumes de la Chambre de sorte qu'à l'avenir les honorables députés ne formulent des observations de ce genre qu'avec la dernière circonspection.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Me sera-t-il permis de dire, en toute déférence, que je suis persuadé que l'honorable député n'entendait formuler aucun reproche à l'endroit du Gouverneur général, mais qu'il en avait à des photographies employées par le gouvernement d'une façon telle que cela constituait un manque de respect envers la Couronne.

M. l'Orateur: L'honorable député se souviendra que j'ai dit être absolument persuadé que l'honorable député qui a formulé cette observation n'en avait nullement au Gouverneur général, mais aux autres personnes seulement. Il reste que sa déclaration que j'ai lue ce matin dans le hansard était susceptible d'une autre interprétation; j'ai donc cru bon de la relever.

LE NORD CANADIEN

PROPOSITION D'UN VOYAGE EN SIBÉRIE EN VUE D'ÉTUDIER LES TECHNIQUES SOVIÉTIQUES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Hazen Argue (Assiniboïa): J'aimerais poser au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales une question se rattachant au nouvel intérêt que suscite à l'heure actuelle la mise en valeur des régions septentrionales. Le ministre peut-il nous dire s'il se propose d'organiser un voyage en Sibérie afin d'y étudier les méthodes soviétiques en ce qui concerne la mise en valeur du Nord et de l'Arctique?

L'hon. Alvin Hamilton (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Monsieur l'Orateur, un des objectifs que nous poursuivons dans notre programme de mise en valeur des régions septentrionales, c'est d'en limiter le coût autant que possible. La possibilité de s'instruire dans les autres pays qui possèdent des territoires septentrionaux est un des aspect que nous avons examinés. Nous y pensons et nous l'avons déjà débattu. Quand ce point sera officiellement adopté par le gouvernement, je serai heureux d'en faire part à la Chambre.

LA NAVIGATION

NAUFRAGE DU "BAFFIN"—INSTRUCTIONS VISANT À PRÉVENIR D'AUTRES DÉSASTRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): J'espère bien que ma question est recevable, monsieur l'Orateur. D'ailleurs je le crois. Vu l'inauguration imminente de la campagne de navigation, et vu aussi les retards apportés à l'enquête en ce qui concerne le *Baffin*, le ministre des Transports dira-t-il à la Chambre quelles instructions ont été données afin d'empêcher que se répète la catastrophe de Black Rock?

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): Je remercie l'honorable député de m'avoir donné avis de cette question. Une enquête officielle a eu lieu le 18 février 1958 en ce qui concerne le naufrage du navire du gouvernement, le *Baffin*, le 4 juillet 1957. A la fin de l'audience, la cour s'était ajournée au lundi 21 avril. Toutefois, avant cette date, Son Honneur le juge Vincent Pottier, commissaire, ayant été victime d'une très grave crise cardiaque, il a fallu renvoyer à plus tard les ultimes séances du tribunal d'enquête. On pense que le juge Pottier sera en mesure de convoquer de nouveau la cour dans une ou deux semaines.

Quant à la dernière partie de la question posée par le député, elle concerne mon collègue, le ministre des Mines et des Relevés techniques.

L'hon. Paul Comtois (ministre des Mines et des Relevés techniques): Le député veut savoir quelles sont les instructions préliminaires qui ont été données pour prévenir la répétition de ce désastre.

Les officiers du bateau et les hydrographes travaillant maintenant sur le même pont, aucune confusion ne pourra donc se produire. Des instruments supplémentaires ont été installés, de sorte que toute personne intéressée aux manœuvres du bateau peut obtenir plus facilement les renseignements s'y rattachant. Il a été rédigé des instructions qui définissent clairement la responsabilité des officiers du bateau et du personnel technique.

LES CÉRÉALES

À PROPOS DE L'ENQUÊTE SUR LA RÉPARTITION DES WAGONS COUVERTS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Puis-je demander au ministre du Commerce s'il peut nous dire quand M. Bracken, qui a été nommé par décret du conseil, sera en mesure de terminer son enquête sur la question des wagons couverts?

L'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, j'espère que le rapport sera présenté au courant du mois de juin.

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, interrompue le jeudi 22 mai, sur la motion de M. Robert Lafrenière tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, ainsi que sur l'amendement de l'honorable M. Pearson et le sous-amendement de M. Argue.

M. H. M. Batten (Humber-St. George's): Monsieur l'Orateur, lorsque la Chambre a ajourné hier soir à dix heures, j'étais en train de formuler quelques remarques sur les marchés d'écoulement du poisson de Terre-Neuve. J'ai appris qu'en 1956, la *Newfoundland Association of Fish Exporters Limited*, plus généralement connue sous la désignation de NAFEL, avait exporté un total d'environ 783,173 quintaux de poisson. Sur ce chiffre, 14 p. 100 ont été exportés en Europe, 25 p. 100 aux Antilles anglaises, 20 p. 100 aux autres régions des Caraïbes, 1 p. 100 en Amérique du Sud et 40 p. 100 au Canada continental et aux États-Unis.

A mon avis, nous devrions faire tous les efforts possibles, non seulement pour garder ces marchés, mais aussi pour les étendre, même s'il est nécessaire d'élever le soutien des prix du poisson au-dessus du niveau actuel, afin que les pêcheurs puisent obtenir un revenu équitable de leur travail et qu'en même temps Terre-Neuve puisse accepter le prix maximum que ces marchés sont en mesure d'acquitter. Il serait même sage d'accorder un soutien additionnel au produit de haute qualité.

Quelques brèves observations maintenant sur le service de la boëtte à Terre-Neuve. Ce service, qui a commencé dans les premières années trente, aidait beaucoup les pêcheurs de Terre-Neuve, mais comme l'organisation de la pêche s'y est considérablement modifiée depuis, il ne suffit plus aux besoins des pêcheurs, particulièrement dans les régions où il n'a pas encore fonctionné jusqu'à maintenant. Le service n'est pas suffisant, en ce sens que, si nos pêcheurs ne reçoivent pas de boëtte, ils ne sont pas en mesure de commencer leur activité plus tôt dans l'année ou de la poursuivre plus tard en automne.

Je ne m'étendrai pas là-dessus, même s'il s'agit d'un problème très grave pour Terre-Neuve. Je sais que le ministre des Pêcheries s'en occupe et j'espère qu'avant longtemps

il sera en mesure de nous faire part de ses constatations et de ses propositions.

Avant d'abandonner le sujet de la pêche, je tiens à dire un mot de l'assurance-chômage pour les pêcheurs. Cette assurance a été un grand bienfait pour nos pêcheurs. Elle permet de maintenir dans l'industrie les pêcheurs compétents, qui sont capables de bien gagner leur vie et sont un précieux apport pour l'industrie elle-même. Le problème auquel je songe a trait à l'assurance-chômage et à la fréquentation scolaire.

Je ne veux aucunement amorcer un débat sur l'instruction; mais je suis heureux de constater qu'un grand nombre de ceux qui ont participé au débat ont parlé de cette question. Il existe assurément un problème auquel le Canada devra faire face prochainement, non pas en se lançant dans une course avec la Russie, non pas en orientant notre régime d'enseignement vers les sciences au détriment des sciences sociales et des humanités, mais en fournissant aux Canadiens de meilleures occasions en matière d'instruction.

Je m'éloigne toutefois du problème que je veux examiner, et qui est beaucoup plus simple que cela. Depuis quelques mois, un problème se pose à un certain nombre de jeunes gens (je dois dire honnêtement qu'ils ne sont pas très nombreux) qui, grâce au nombre de timbres qu'ils avaient accumulés pendant la dernière saison de pêche ont pu avoir droit à l'assurance-chômage. Ces hommes vivent dans une région où ils peuvent normalement trouver du travail l'hiver comme bûcherons. Mais depuis quelques mois ce genre de travail n'a pas été aussi régulier qu'auparavant. Ces jeunes gens restaient chez eux sans avoir rien à faire et ont décidé de passer quelques semaines à l'école locale pour s'améliorer le plus possible. Dès qu'ils ont commencé à suivre leurs cours, on les a rayés de la liste et on ne leur a pas permis de toucher de l'assurance-chômage sous prétexte qu'ils n'étaient pas disponibles pour prendre un emploi.

Je ne pense pas que celui qui suit des cours à titre temporaire puisse être considéré comme absent du marché de la main-d'œuvre et il me semble que les jeunes gens qui décident de consacrer leurs loisirs à suivre des cours à l'école locale ne devraient pas en être punis en étant privés de l'assurance-chômage. J'airai même beaucoup plus loin et dirai qu'un jeune homme qui a déjà occupé un emploi assurable et qui décide d'aller à l'école secondaire ou même à l'université ne devrait pas perdre les droits qu'il a acquis. Je conviens que pour le moment un étudiant d'université, qui s'est engagé pour une année d'étude, puisse provisoirement ne pas être disponible pour un emploi, mais par ailleurs il se prépare à une situation meilleure pour son avenir. J'attire l'attention du ministre du Travail sur ce problème, et j'espère qu'il s'en occupera.

J'ai une ou deux autres questions à aborder, mais il va me falloir être bref. Sur la côte ouest de Terre-Neuve, les télégraphes du National-Canadien n'ont pas réussi à mettre à la disposition des régions éloignées des services de communications convenant à leurs besoins. Il fut un temps où cette région de Terre-Neuve était desservie par un bon réseau de communications. Mais progressivement une partie en a été abandonnée et, pour l'instant, le réseau n'a pas été reconstitué de sorte que bien des secteurs de la côte ouest de Terre-Neuve ne bénéficient pas des communications télégraphiques dont elles ont pourtant bien besoin. Les services télégraphiques du National-Canadien diront, comme ils me l'ont dit à moi, que lorsqu'on compare le coût de l'amélioration du système avec les recettes attendues, cela devient une quasi-impossibilité financière. Je conviens qu'en établissant un système de ce genre pour la côte ouest de Terre-Neuve, ou pour toute autre région du Canada, il convient de prendre en considération l'aspect financier du problème. Mais, d'autre part, il faut songer aussi à ceux qui ont besoin de ce service, qu'il n'est pas trop exagéré de demander à l'âge où nous vivons.

J'espère que le temps n'est pas trop loin où l'on examinera ce problème. Si les services télégraphiques du National-Canadien ne sont pas en mesure d'établir un service répondant aux besoins de ceux qui vivent dans ces régions éloignées, le ministère des Transports pourrait peut-être s'en charger et l'exploiter.

Il y a environ un an, une station radiophonique a été établie à Newcastle (N.-B.). On lui a donné la même fréquence que celle de Corner-Brook (T.-N.). En ce moment, certaines régions de la côte ouest de Terre-Neuve captent difficilement les émissions de la station radiophonique de Corner-Brook, qu'elles étaient habituées depuis des années à capter. Si elles n'arrivent pas à capter les émissions, c'est que la station régionale souffre du brouillage dû à celle de Newcastle, au Nouveau-Brunswick, qui se sert, comme je l'ai déjà dit, de la même longueur d'ondes.

Tout en signalant que la station de Newcastle brouille les émissions de celle de Corner-Brook, je dois admettre qu'on ne constate aucun effet nuisible dans la zone protégée de la station de Newcastle ou dans les limites de la zone protégée de celle de Corner-Brook. Mais il me semble que lorsqu'on donne la même fréquence d'ondes à deux stations différentes et qu'une région

habituée depuis des années à recevoir les émissions de la station locale éprouve quelque difficulté de réception, il y a lieu d'examiner la question.

Je le sais pour m'être mis en rapport avec la Société Radio-Canada et le ministère des Transports; il n'y a aucun doute que les deux stations restent dans les limites légales, mais il reste qu'un secteur de la côte de Terre-Neuve est maintenant privé d'un service dont il bénéficiait depuis des années. Je recommande au ministre des Transports et au ministre du Revenu national, qui est comptable de la Société Radio-Canada au Parlement, d'adopter une des deux solutions suivantes: l'augmentation de la puissance du poste CBY, à Corner-Brook, ou la modification de la fréquence d'un des deux postes.

Pendant que je traite ce sujet, je pourrais faire observer que nous qui habitons la région de Corner-Brook,—la deuxième ville de Terre-Neuve,—sommes encore, à cette date tardive, privés des services et des plaisirs de la télévision. J'ai mentionné cette question au ministre du Revenu national au cours de la dernière session. J'espère que nous ne sommes pas trop loin du jour où la ligne de relais à micro-ondes qu'on érige à travers Terre-Neuve sera achevée et qu'un poste de télévision sera établi à Corner-Brook, afin que les habitants de cette région,—et j'évalue à environ 35,000 le nombre de ceux qui bénéficieraient du service de la télévision,— puissent profiter d'un service de télévision dont jouit une si forte proportion de Canadiens en ce moment.

Enfin, monsieur l'Orateur, j'aimerais dire quelques mots de la route transcanadienne. J'ai toujours pensé,—et je le pense encore,— que le gouvernement fédéral aurait dû aménager toute la route transcanadienne dans tout le pays. Si on l'avait fait, je crois qu'il y aurait eu plus d'égalité dans le coût de cette entreprise; je parle surtout du coût pour Terre-Neuve.

La route transcanadienne, telle qu'on était censé la construire dans ma province, aurait été aménagée en trois étapes. La première étape visait simplement le régalage et la disposition des matériaux le long de l'emprise. La deuxième étape visait à renforcer la couche inférieure pour qu'elle supporte un poids-essieu de 18,000 livres. Les matériaux permettant de renforcer la couche inférieure d'une bonne route n'abondent guère à Terre-Neuve et coûtent assez cher, mais ce travail est une partie très importante de la construction routière dans une province où il y a de fortes variations de température et d'humidité. La troisième étape est le pavage; nous n'avons pas de grandes quantités de l'agrégat convenant à ces routes, et beaucoup de matériaux de pavage doivent être importés et entreposés dans la province.

L'entreprise devient onéreuse pour ma province. D'abord, il n'est pas facile de construire une route à Terre-Neuve, et ensuite il faut dépenser beaucoup pour aménager une route desservant une faible population. La route transcanadienne a une longueur totale d'environ 4,500 milles. Le tronçon de Terre-Neuve a 610 milles, ce qui veut dire que la population de Terre-Neuve, qui ne représente que 3.7 p. 100 des populations des provinces parties à l'entreprise, doit quand même aménager 13.3 p. 100 de la route, C'est-à-dire trois fois autant.

Comparons ce que la route transcanadienne coûte à Terre-Neuve et ce qu'elle coûte à d'autres provinces, par exemple l'Alberta et l'Ontario, où la proportion, par 10,000 de population, est de 2.8 milles de route. Au Manitoba, cette proportion est de 3.7 milles. Elle est de 4.8 milles en Saskatchewan et en Nouvelle-Écosse, de 5.7 en Colombie-Britannique, de 7.1 au Nouveau-Brunswick, de 7.3 dans l'Île du Prince-Édouard. Pour Terre-Neuve, elle s'établit à 15.8.

Cette entreprise devient donc très onéreuse, à mon avis, pour une province à faible population et à faibles ressources fiscales. J'espère que nous pourrons avant trop longtemps entendre discuter cette route transcanadienne et que le gouvernement nous fera alors savoir qu'il sera possible d'adopter une nouvelle optique à l'égard de ce problème qui est très important pour Terre-Neuve et qui l'est peut-être tout autant pour toutes les autres provinces de l'Atlantique.

(*Texte*)

M. J.-Alfred Belzile (Matapédia-Matane): Monsieur l'Orateur, c'est la première fois que j'ai l'insigne honneur d'adresser la parole dans cette enceinte. Je suis donc très heureux de prendre part au présent débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône.

Au tout début de mes observations, je voudrais demander à la divine Providence de me donner les forces, la sagesse et la lumière nécessaires afin que je remplisse bien le mandat qui m'a été confié, pour la gloire de Dieu, le bien général de ma circonscription, de ma province et de mon pays.

Il me fait donc plaisir de saluer bien cordialement mes collègues des deux côtés de la Chambre et, avant d'entrer dans le vif du sujet, je voudrais vous féliciter, comme il se doit, de votre réélection au poste important que vous occupez en ce moment.

Je voudrais remercier bien sincèrement le très honorable premier ministre (M. Diefenbaker) pour les deux ministères qu'il a accordés récemment à la province de Québec

et féliciter également les deux députés qui sont appelés à les diriger (MM. O'Hurley et Courtemanche).

Je m'en voudrais de passer sous silence l'honneur que le très honorable premier ministre a fait au sexe féminin en nommant une personne de ce sexe ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration.

Monsieur l'Orateur, le 31 mars dernier, les électeurs de la circonscription de Matapédia-Matane m'ont élu par une majorité considérable pour les représenter à la Chambre des communes. Je désire profiter de l'occasion pour les remercier du plus profond de mon cœur de cette grande marque de confiance et les assurer de mon entière et constante coopération.

Depuis 1935, soit 23 ans, ma circonscription était représentée par un membre du parti libéral et, pendant les 5 dernières années du mandat de mon prédécesseur, la voix de la circonscription de Matapédia-Matane n'a jamais été entendue en cette enceinte. Cinq années durant, le nom de Matapédia-Matane n'a même pas été prononcé en cette enceinte. Ceci explique la raison pour laquelle la circonscription de Matapédia-Matane a été négligée par le gouvernement central.

Avant d'aller plus loin, monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis, afin de faire connaître ma circonscription, de vous faire un bref exposé de sa situation géographique, sa population et ses conditions économiques.

Du point de vue géographique, la circonscription de Matapédia-Matane se trouve située à l'entrée même de la Gaspésie. Son étendue comprend la circonscription provinciale de Matapédia et 18 paroisses de la circonscription de Matane, formant un total de 40 paroisses relativement jeunes, puisque plusieurs n'ont pas encore atteint le demi-siècle. Le climat y est assez rigoureux; froid en hiver, ordinairement assez chaud en été mais, malheureusement, favorisé d'une période de végétation trop courte. La population de la circonscription, environ 60,000 âmes, est presque essentiellement canadienne de langue française; cependant, nous vivons en parfaite harmonie avec quelques familles canadiennes de langue anglaise et quelques familles également d'ascendance écossaise.

Les sources de revenu de la population sont l'agriculture, l'industrie du bois, le tourisme et la pêche. La Gaspésie et la vallée de la Matapédia présentent un site merveilleux pour les touristes; la population y est accueillante et hospitalière. J'en profite pour inviter mes collègues, avec leurs parents et amis, à visiter, au cours de la présente belle saison, la Gaspésie et tout particulièrement la circonscription de Matapédia-Matane.

Il m'est maintenant agréable de féliciter le Gouvernement et tout particulièrement l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Harkness) pour l'adoption du bill 237: loi ayant pour objet de stabiliser les prix des produits agricoles, adoptée le 25 janvier 1958.

Il y a deux aspects de cette loi dont je suis très heureux de souligner les bienfaits, puisqu'ils touchent particulièrement les cultivateurs et les colons de ma circonscription. Il s'agit du prix de soutien du beurre et de la reconnaissance du bois de "pulpe" comme produit agricole.

Pour ce qui est de ce dernier item, je prie le Gouvernement d'exercer, dans le plus bref délai possible, les pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de l'article 11 du bill 237. Il importe, en effet, de déterminer immédiatement le nombre de cordes de bois pour lesquelles un cultivateur ou un colon pourrait bénéficier d'un prix de soutien, afin que l'Office de la stabilisation des prix agricoles puisse l'établir et veiller à l'application de cette loi le plus tôt possible.

Je désire maintenant me reporter au discours du trône, où je note avec plaisir que, dans le paragraphe qui a trait à l'assurance-chômage, on a l'intention d'apporter à la loi des modifications intéressantes. Je vais m'abstenir de citer le paragraphe au complet, et, avec votre permission, je ne m'en tiendrai qu'à la dernière phrase. Voici:

> D'autres modifications à la loi sur l'assurance-chômage seront proposées plus tard au cours de la session.

Il m'a fait plaisir de constater qu'on avait fait cette mention dans le discours du trône. Aussi, qu'il me soit permis d'y aller de mes suggestions. Cette loi a déjà été modifiée afin d'y inclure les pêcheurs. Alors, m'inspirant de cette modification, je suggère que tous les cultivateurs et colons exploitant une ferme, dont la superficie en culture est inférieure à 50 acres, aient droit aux prestations d'assurance-chômage pour une période à être déterminée.

Monsieur l'Orateur, je n'ai pas la prétention d'être une encyclopédie de haut savoir, mais, étant fils du sol et cultivateur de profession depuis bientôt trente ans, je crois avoir acquis l'expérience, certaines connaissances théoriques, et surtout certaines connaissances d'ordre pratique dans ce domaine, et si je suggère au gouvernement de protéger les colons et les jeunes cultivateurs, c'est parce que je comprends qu'ayant eu assez d'audace, de patriotisme, d'héroïsme et de volonté pour aller s'établir dans une jeune paroisse, sur une terre neuve, ils méritent la considération et l'encouragement de leurs dirigeants.

Nous sommes dans une ère d'évolution, monsieur l'Orateur. Autrefois, le colon ou jeune cultivateur qui exploitait une entreprise agricole était assuré de travailler dans les chantiers durant l'hiver et il pouvait alors consacrer

la belle saison, la saison active de l'agriculture, à l'amélioration de son patrimoine. Les temps ont changé. Nous sommes au siècle de la mécanisation et, avec l'arrivée des gros tracteurs à chenille et des camions, les compagnies forestières exécutent actuellement la plus grande partie de leurs opérations durant la belle saison. Aussi, le jeune cultivateur qui, autrefois, comptait sur l'argent gagné dans les chantiers durant l'hiver pour apporter le complément nécessaire à son entreprise, se voit dans l'obligation, premièrement de gagner cet argent durant la période d'été et, deuxièmement de s'assurer des prestations d'assurance-chômage pour faire face à ses obligations de famille durant la période maigre de l'hiver.

Sous la même rubrique, monsieur l'Orateur, il y a aussi un autre aspect de cette loi qui est préjudiciable aux agriculteurs de tous les pays. Actuellement, l'emploi des ouvriers agricoles n'est pas assurable, peu importe qu'ils travaillent à la construction ou à la réparation des bâtisses de la ferme, ou encore, à la coupe du bois sur une ferme ou sur un terrain boisé appartenant à un cultivateur. Cet état de choses cause non seulement préjudice à nos cultivateurs, mais aussi à l'ouvrier qui, en s'adonnant à un emploi saisonnier sur une ferme, se voit privé de son droit aux prestations d'assurance-chômage durant la saison morte.

J'ai reçu de mes électeurs plusieurs lettres en ce sens, et je vais me permettre d'en citer une. Un cultivateur de ma circonscription a écrit récemment à un bureau de la Commission d'asurance-chômage du district, lui demandant s'il lui était possible d'assurer l'emploi d'un ouvrier qui travaille sur sa ferme. Le 8 mai dernier, un fonctionnaire du bureau intéressé, qui est nul autre que celui de Rimouski, lui écrivait ce qui suit:

Monsieur,

Votre lettre du 5 mai 58.

Les personnes engagées par un cultivateur à des travaux se rattachant à l'agriculture tels que semences, récoltes, coupe de bois, etc., ne sont pas assurables et aucune contribution n'est exigible.

Monsieur l'Orateur, il y a là une modification à apporter à la loi sur l'assurance-chômage. Elle rendrait d'immenses services aux cultivateurs, parce qu'ils n'auraient pas de difficultés à trouver des ouvriers agricoles, ces derniers sachant que, leur emploi étant assurable, ils pourraient bénéficier des prestations, la saison morte de l'agriculture étant venue.

La Commission du prêt agricole canadien est un autre organisme du gouvernement fédéral qui pourrait connaître des améliorations. A mon humble avis, le maximum de $10,000 consenti comme prêt n'est pas suffisant. Comment expliquer que la Société centrale d'hypothèques et de logement consente des prêts de $8,000 ou $9,000 sur des maisons dont le coût de construction ne dépasse pas $10,000 ou $11,000? On voit fréquemment, sur les fermes, des maisons d'égale valeur et même d'une valeur supérieure, sans compter les dépendances et les quelque 75 ou 100 acres de terre arable.

Certains iraient même jusqu'à dire qu'il y a anomalie entre les prêts consentis par ces deux organismes et la valeur des propriétés qui garantissent le prêt. Je suggère donc au gouvernement que le maximum du prêt consenti à un cultivateur, en tant qu'il fournirait les garanties suffisantes, soit porté de $10,000 à $15,000.

Je suis également heureux de féliciter le gouvernement des mesures législatives qui ont été adoptées au cours du 23e Parlement pour l'amélioration de la sécurité sociale au Canada. Et, puisqu'il semble, de toute évidence, qu'il est du devoir du pouvoir central d'aider la jeune génération à acquérir l'instruction, à mon humble avis, nous avons dans les statuts du pays une loi toute désignée pour atteindre cette fin. Je veux parler de celle qui a trait aux allocations familiales.

Premièrement, elles devraient être augmentées en proportion du coût de la vie actuel et de ce qu'il était au temps où elles ont été instituées; deuxièmement, les allocations familiales devraient être versées jusqu'à ce qu'un enfant qui fréquente l'école atteigne ses 18 ans.

Avant de terminer mes observations, qu'il me soit permis de signaler à la Chambre que la région communément appelée la vallée de la Matapédia et de la Gaspésie fait partie du Canada, que la population de cette vaste et jeune région paye des impôts au gouvernement fédéral et apporte sa quote-part à l'édification de notre pays et, de ce fait, a droit à tous les égards du gouvernement central.

Cette région a été très négligée par l'ancienne administration, laquelle, heureusement, siège actuellement de l'autre côté de la Chambre.

Dans le domaine des travaux publics, j'appuie fortement le projet de mon collègue. l'honorable député de Gaspé (M. English), qui prévoit la continuation du chemin de fer de Mont-Joli-Matane jusqu'à Sainte-Anne-des-Monts.

Le havre de la ville de Matane offre un site merveilleux pour l'aménagement d'un port d'hiver. La mise en valeur de ce port, enrichie par l'inauguration d'un service de traversier, lequel assurerait un service régulier entre Matane, sur la rive sud, et Baie-Comeau ou Sept-Isles sur la côte nord, serait un facteur économique important et favori-

serait l'écoulement des produits agricoles de la côte sud du Saint-Laurent vers les villes industrielles importantes situées sur la rive nord. De plus, ceci fournirait du travail sur place à bon nombre d'ouvriers de la ville de Matane et de la région.

Monsieur l'Orateur, la vallée de la Matapédia et de la Gaspésie, comme je l'ai mentionné au début de mes observations, n'est pas favorisée d'une longue période propice à la végétation. Il est absolument impossible de pratiquer chez nous de culture spécialisée, comme celle des fruits, des légumes, etc. L'agriculture qui s'y pratique, en général, est celle que l'on est convenu d'appeler la grande culture. L'industrie de base de nos exploitations agricoles, c'est le beurre et les sous-produits qui en découlent. Nous avons donc comme argent sonnant de nos exploitations la marge de nos produits laitiers, sous forme de beurre, nos animaux de ferme, quelques porcs destinés à la boucherie, de la volaille.

La région étant généralement loin des grandes villes, nous sommes dans l'obligation d'expédier nos produits sur les grands marchés.

Je me demande s'il n'y a pas là un fait économique absolument illogique. Les cultivateurs de la vallée de la Matapédia et de la circonscription de Matane demeurent à 30 milles, séparés par le fleuve Saint-Laurent, des villes importantes de la côte nord, comme Forestville, Labrieville, Baie-Comeau, Hauterive, Sept-Isles et Shefferville, où le sol ne permet pas de cultiver même le plus petit légume qui soit et, ces dernières doivent faire venir leurs denrées alimentaires des grands marchés de Québec et de Montréal. Cette situation illogique se présente parce que le producteur paie des frais trop élevés pour le transport de sa production agricole sur les grands marchés de Québec et de Montréal, sans compter les frais de manipulation pour ensuite la faire redescendre par voie du Saint-Laurent, ou par la voie des airs, pour être consommée à notre porte, à 30 milles de chez nous, sur la rive nord du Saint-Laurent. C'est la raison pour laquelle, monsieur l'Orateur, j'appuie ce projet tendant à organiser, à l'avantage de la rive sud, des services afin de favoriser l'écoulement de produits qui viennent de notre sol sur ces marchés qui sont à notre porte et qui, logiquement, nous appartiennent.

Je voudrais également attirer l'attention de l'honorable ministre des Transports (M. Hees) sur un service dont souffre la population de ma circonscription. Je veux parler du téléphone. Au cours des mois d'hiver, le climat est rigoureux dans notre région. De nombreux cultivateurs et colons demeurent à plusieurs milles de leur centre commun d'affaires et, de plus, plusieurs paroisses n'ont pas de médecin résident. En cas de maladie et d'hospitalisation urgente, un service de téléphone contribuerait beaucoup à soulager des souffrances et même à sauver des vies.

Des lois ont été adoptées pour la protection des animaux et pourtant, je le répète, dans certains rangs de nos paroisses, dans certaines circonstances, plusieurs vies humaines ne sont pas protégées adéquatement.

J'imagine bien qu'au cours de la présente session, ainsi qu'au cours des autres qui suivront, j'aurai l'occasion de développer plus en détail les idées que je viens de préconiser.

Avant de reprendre mon siège, monsieur l'Orateur, je veux faire un appel pressant à tous mes collègues de la province de Québec, même à ceux-là qui siègent dans l'opposition, aux fins de s'unir avec les députés des autres provinces du Canada dans un effort commun, et, à l'exemple du très honorable premier ministre, celui qui personnifie la bonne entente, l'harmonie et l'unité, nous devrions apporter un esprit de coopération et de collaboration en faveur de notre pays.

Monsieur l'Orateur, encore une fois, je crois que le temps des luttes de préjugés, de race et de religion est révolu. Je demande à tous les honorables députés à la Chambre, quelle que soit leur race ou leur religion, de s'unir dans un effort commun et, dans un grand geste d'unité nationale, de travailler à l'épanouissement de notre patrie à tous, le Canada.

(Texte)

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, je profite de l'occasion qui m'est offerte pour vous féliciter de votre réélection au poste d'Orateur de la Chambre. Il est tout à fait rassurant de savoir que, sous votre direction distinguée, le Règlement de la Chambre sera toujours observé de la plus scrupuleuse façon.

Je félicite également l'honorable député de Longueuil (M. Sévigny) qui a été choisi vice-président de la Chambre. Mes félicitations aussi à tous les honorables députés,—qu'ils soient du côté du gouvernement ou dans l'opposition,—qui ont été élus pour siéger à la Chambre.

J'offre aussi mes plus sincères félicitations aux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Lafrenière et Nielsen).

(Traduction)

Une des premières constatations d'un nouveau député à la Chambre, c'est l'ambiance de bonne volonté et de camaraderie qui transcende tous les partis. Le chef de l'opposition est sans doute d'avis que les exigences du régime fondé sur l'existence de deux partis

ne nécessitent pas qu'un si grand nombre d'entre nous siègent aux côtés de son parti mais, quoi qu'il en soit, c'est peut-être aussi une bonne chose.

Nous pouvons nous réjouir grandement de ce qu'un grand homme d'État canadien dirige notre pays et notre gouvernement. Je parle en toute sincérité en disant que le caractère du chef de l'opposition est marqué du même esprit de l'homme d'État. Sous leur direction, sous leur influence et, maintes fois, sous la dictée du régime des deux partis, nous pouvons être sûrs que notre pays évoluera dans l'esprit de l'unité.

Les premiers discours sont censés, sans aucun doute, être remplis d'humilité. Eh bien, je vous assure, monsieur l'Orateur, que si la nervosité est en quelque sorte liée à l'humilité, cette dernière exigence sera remplie de façon exemplaire. A tout événement, quel que soit mon discours, c'est le premier que l'on prononce au nom de ma circonscription depuis des années. On me dit que les députés de l'arrière-ban de l'ancien gouvernement libéral n'avaient pas l'encouragement de M. Howe à prendre la parole.

M. Argue: Vous êtes un nouveau venu ici. On vous accordera le même traitement, seulement il sera encore plus rigoureux.

M. Grafftey: Le traitement que nous reçevons en ce moment est juste, pourvu qu'il dure.

(*Texte*)

La plupart des honorables députés ont l'impression que leur circonscription électorale respective est, dans un sens, un petit Canada. La circonscription de Brome-Missisquoi n'est pas une exception. Des Canadiens dont les ancêtres étaient d'origine française, anglaise, polonaise, japonaise, italienne et d'autres pays du monde, habitent notre grande région. Ils travaillent dans les usines ou ils cultivent la terre. D'autres possèdent des établissements commerciaux, grands et petits. Cependant, monsieur l'Orateur, ce qui est le plus important, c'est que, dans ma circonscription, résident des citoyens de ces deux grandes races qui contribuent à assurer une vraie culture canadienne et qui, de plus, font la force et la gloire de notre grand et jeune pays, le Canada.

Depuis que je m'occupe de politique, j'ai toujours fait de mon mieux pour conserver cet esprit de patriotisme qui animait Cartier et Macdonald. C'est ce que j'ai toujours fait avec force et sincérité.

(*Traduction*)

Le Canada s'est édifié selon l'esprit que s'en faisaient Cartier et Macdonald. Cet esprit reconnaît aujourd'hui que notre pays tire sa gloire et sa force, non seulement des Canadiens dont les traditions se rattachent à l'Angleterre et à la France, mais aussi des Canadiens dont le passé se rattache à de nombreux pays du monde. Les habitants de Brome-Missisquoi reconnaissent ce fait, et ce n'est pas sans une émotion profondément sincère que je dis ici que, pour la première fois, en somme, dans l'histoire du Canada, une circonscription formée surtout de Canadiens français a élu à la Chambre un jeune dont la langue maternelle est l'anglais.

Le 31 mars dernier, la Confédération est devenue une réalité. L'unité nationale est maintenant réelle et, les membres de l'opposition peuvent m'en croire, le principe "diviser pour régner" est maintenant révolu dans Brome-Missisquoi et dans la province de Québec. Les habitants de ma région et de ma province ne toléreront plus les appels à la division. Par le passé, trop d'hommes publics sont venus dans le Québec, qui présentaient un programme pour le Canada et un autre pour notre province; mais, sous la direction du premier ministre, le parti conservateur-progressiste a présenté un seul et même programme pour tous les Canadiens, de l'Atlantique au Pacifique.

Les observations d'un des députés de l'Alberta et d'un autre de l'Ontario m'ont fort intéressé. Le même esprit de pancanadianisme qui a poussé notre parti de l'avant et l'a implanté dans la province d'Ontario a eu le même effet dans ma province. Notre parti s'est présenté dans le Québec avec dignité et force.

J'aimerais remercier les gens de Brôme-Missisquoi de l'appui qu'ils m'ont accordé le 31 mars dernier. En appuyant le gouvernement actuel, mes commettants se réjouissaient de ce que les impôts étaient réduits et qu'en même temps les droits de nos citoyens âgés étaient pleinement reconnus. Ils sont contents de savoir qu'enfin les cultivateurs de l'Est pourront se faire entendre au palier fédéral. Je crois que la plupart des députés reconnaissent qu'au cours des dernières années les revenus des cultivateurs de l'Est ont diminué alors que leurs dépenses ont augmenté.

L'industrie textile se réjouit de ce qu'on se propose de prendre des mesures immédiates pour mettre un terme aux procédés injustes du dumping. La proposition du gouvernement de créer un office des petites entreprises est plus que bien accueillie par les petits négociants de la région, c'est-à-dire par ceux qui ont jusqu'ici souffert des restrictions au crédit. Une mesure fédérale relative à l'institution d'un programme national d'hospitalisation et de santé sera d'un grand secours pour les habitants de ma circonscription. Dans

mes tournées dans le secteur de Brome-Missisquoi, j'ai relevé dans la population le sentiment qu'on était écrasé de dépenses d'hospitalisation impossibles à payer. Mes commettants, monsieur l'Orateur, estiment qu'une mesure de ce genre, qui permettrait de payer les notes d'hôpital, ne peut être prise assez vite.

Les dispositions que le gouvernement a approuvées au sujet de l'habitation aident un plus grand nombre de Canadiens à acquérir leurs propres maisons. Je suis d'avis que toute mesure qui reconnaît l'intégrité de l'unité familiale, comme celle dont on nous a saisis, est extrêmement bien accueillie dans ma région, comme, d'ailleurs, dans bien d'autres au Canada. J'espère bien sincèrement que les nouvelles dispositions que nous avons adoptées récemment en vue de la construction de nouvelles habitations pénétreront aussi jusque dans les régions rurales. Les dernières années, mes commettants ont éprouvé quelque difficulté à obtenir des prêts de la Société centrale d'hypothèques et de logement. Or, je suis certain qu'ils pourront bientôt s'en procurer plus facilement.

Les travailleurs se réjouissent de la récente loi sur l'assurance-chômage et, d'autre part, sont contents que l'ouvrier soit davantage représenté au sein des commissions de l'État. Ma région n'est pas différente de bien d'autres régions semblables dans son attitude à l'égard des ministères du gouvernement, comme ceux des Travaux publics et de la Production de défense. Mes électeurs estiment que, chaque fois que la chose est possible et réalisable du point de vue administratif, il y aurait lieu de décentraliser les achats et l'adjudication des contrats. Pourvu que l'économie préside à la façon de dépenser l'argent des contribuables, nous devrions insister sur un programme de travaux locaux à l'intention des gens de l'endroit. En d'autres termes, on entend des objections passablement justifiables, lorsque de grosses sociétés commerciales des villes pénètrent dans des circonscriptions rurales pour remplir des contrats ou exécuter des travaux que les ruraux estiment pouvoir exécuter à meilleur compte eux-mêmes.

Pour ma part, je me réjouis de ce que le ministère de la Justice ait annoncé ses intentions concernant le règlement régissant l'ancienne liberté conditionnelle. Les réformes pénales sont bien nécessaires au Canada et, à mon sens, tout dollar consacré par le ministère de la Justice à l'amélioration des services de psychiatrie, de liberté surveillée et de liberté sur parole vaut bien mille dollars affectés à toute prison entourée d'un mur élevé. Je me réjouis aussi de ce que le ministère parle de s'efforcer de définir le mot "obscénité". Comme un grand nombre de députés, j'en suis sûr, j'ai hâte au jour où les jeunes Canadiens pourront être protégés contre les feuilles à sensation qui circulent d'un littoral à l'autre.

J'espère sincèrement que mes honorables amis de la CCF notent que toute la législation mentionnée ci-dessus reconnaît l'importance du bien-être de tous les Canadiens. Elle reconnaît que nous sommes des particuliers, qui ont des aspirations diverses. Nous ne prétendons pas avoir le monopole de la sollicitude à l'égard de nos semblables, mais, au rebours de la doctrine socialiste contemporaine, nous n'ambitionnons pas de caporaliser les Canadiens par des lois au nom de l'uniformité.

M. Herridge: En les gardant en chômage.

M. Grafftey: On a fait pas mal de remarques facétieuses au sujet d'un rêve. Eh! bien, ma génération, la population de Brome-Missisquoi, de même que bon nombre de Canadiens, ont fait ce rêve. Sous la direction dynamique du premier ministre et de notre parti, les gens ont vu dans un rêve et voient encore que le 20e siècle appartient vraiment au Canada. Le parti conservateur-progressiste a rêvé d'un régime qui, bordé de principes et accordé à notre époque, conserverait les droits du peuple, les droits des provinces et, monsieur l'Orateur, les droits du Parlement.

C'est plutôt heureux pour moi, monsieur l'Orateur, qu'aucun candidat du crédit social n'ait été élu à la Chambre. J'espère qu'on ne m'accusera pas d'accabler ceux qui ne sont pas là pour se défendre, mais j'avoue que je n'ai jamais pu comprendre cette doctrine, ce qui est peut-être m'accuser moi-même.

M. Woolliams: En Alberta personne n'y a rien compris non plus.

M. Grafftey: Comme je n'ai jamais pu rien comprendre à cette doctrine, la discussion devient difficile, sinon impossible. Je veux être juste. Dans cette Chambre, la faiblesse numérique ne constitue pas un critère valable. Je me rappelle fort bien la confusion où j'étais avant le 10 juin dernier, alors que beaucoup de députés libéraux, tentant éperdument de garder le juste milieu, devenaient tout à tous. Leur latitudinarisme,—mes excuses au hansard,—à la fois flou et infini, a apparemment jeté la confusion dans l'esprit de bien des Canadiens. Le souci de garder le juste milieu poussé à sa logique extrême et rendu inutile ne pouvait, du simple fait de son objectivité, que décourager l'initiative et miner le pouvoir de décision. Enfermés dans leur tour d'ivoire, ils avaient oublié le peuple. La Chambre peut avoir l'assurance que, sous la direction du premier ministre actuel, le gouvernement ne perdra jamais le contact avec la population et ses besoins. Il doit en être ainsi, car la voix du peuple est notre force.

Permettez-moi de dire simplement, en terminant, que le résultat des élections du 31 mars marque l'éveil d'un nouveau canadianisme. Ce sentiment s'est crystallisé dans la direction conservatrice-progressiste. J'ai toujours cru que notre meilleur apport à l'ordre international devait se fonder sur la compréhension et une politique inspirée d'un nationalisme éclairé qui, a son tour, accentue le sens véritable de l'interdépendance internationale. Cette interdépendance est la clef de voute de l'armature internationale moderne. La science du gouvernement dont notre parti, et les autres, ont fait preuve en affermissant les liens de notre propre confédération nous fournit une chance magnifique d'accroître notre influence dans le monde de 1958.

L'apport qualitatif, sinon quantitatif, du Canada recevra toujours le chaleureux appui biparti de la Chambre. Le nouveau canadianime saura parler avec cordialité et franchise aux États-Unis et au Royaume-Uni, mais la valeur de notre apport à l'ordre mondial demeure notre aptitude à expliquer l'un à l'autre le vieux monde et le nouveau, tout en leur expliquant notre propre attitude en des termes clairs et non équivoques. Je dirai bien humblement que le Canada est capable, selon moi, et c'est ce qu'il fera, de montrer au genre humain comment vivre dans un monde possédant la bombe à hydrogène.

Je vous remercie sincèrement, monsieur l'Orateur, ainsi que les députés, de l'attention que vous avez portée au premier discours d'un nouveau membre de la Chambre. J'entends travailler de concert avec tous pour le bien du Canada, durant les années à venir.

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, je tiens tout d'abord à ajouter mes félicitations à celles qui ont été adressées au sujet de votre nouvelle nomination. J'aimerais également féliciter l'Orateur suppléant. Pour ma part, je suis très satisfait du choix de l'Orateur. Il s'est fort bien acquitté de sa tâche à la dernière législature, alors que le gouvernement était en minorité, et je pense qu'il a bien mérité les paroles aimables et l'appui qui lui ont été prodigués à l'occasion de sa nouvelle nomination au même poste. Je pense que le déséquilibre des forces à la Chambre des communes va maintenant lui susciter un problème constant. Non seulement devra-t-il jouer le rôle d'arbitre, mais il devra se faire également le porte-parole et le soutien des groupes minoritaires à la Chambre, tâche que je le crois très capable de remplir.

Vu le déséquilibre actuel des forces à la Chambre, il serait peut-être particulièrement opportun d'examiner s'il conviendrait d'avoir un Orateur permanent. Je sais que cette question soulève bien des problèmes, mais d'autres pays les ont résolus, et il n'existe pas de problèmes sans solution. L'une des qualités de l'Orateur actuel, qui lui rendrait certainement service si son poste était déclaré permanent, est, me dit-on, qu'il parle le français couramment. Je pense que nous devrions laisser de côté toutes considérations d'ordre politique lorsqu'il s'agit de choisir un Orateur permanent. C'est un rôle d'arbitre qui ne peut prendre parti, et il nous faudrait, probablement, examiner plusieurs méthodes de choix de l'homme que nous désignerions comme Orateur permanent de la Chambre des communes.

Cela pourrait se faire de plusieurs façons, dont quelques-unes ont été exposées déjà, j'imagine; cependant, comme les députés ministériels ont préconisé cette initiative en de nombreuses occasions, je leur rappelle qu'ils sont maintenant en mesure d'agir. Une des méthodes consisterait à établir une circonscription indépendante, composée des membres de la Chambre des communes. On pourrait élire l'Orateur immédiatement avant la dissolution, ce qui serait effectivement un acte d'approbation et permettrait d'éviter certaines des erreurs qui sont inévitables lorsque ce choix se fait immédiatement après les élections. Nous pourrions également suivre la méthode en usage en Grande-Bretagne, où les partis politiques s'entendent pour que l'Orateur soit élu par acclamation dans une circonscription quelconque. Cependant, nous avons plus de deux partis au Canada et souvent des candidats indépendants sont mis en nomination. Nous ne pourrions donc pas donner à l'Orateur l'assurance qu'il n'aura pas d'adversaire et qu'il sera élu par acclamation.

Beaucoup d'arguments militent en faveur de l'élection d'un Orateur permanent, mais cette idée comporte aussi certains inconvénients qui, selon l'avis de beaucoup d'entre nous, ont été une source de difficultés dans le cas de celui dont on nous a dit ce matin que le nom ne devait pas être mentionné ici. Je songe ici à ce que sa nomination n'était strictement pas conforme à l'habitude suivie dans le passé. Si on allait agir ainsi, certaines difficultés pourraient apparaître, du fait de la façon d'agir de ceux qui ont nommé la personne en question. Je crois qu'il serait temps que la Chambre soit saisie de la question de la désignation d'un Orateur permanent. Le parlement actuel renferme vraisemblablement plus d'hommes jeunes que ce n'a été le cas depuis bien des années. Il faut certainement s'en réjouir pour le bien de notre pays. Cela montre que les jeunes s'intéressent à la politique. Les ayant écouté parler, nous nous sommes parfaitement rendu compte de ce que la plupart d'entre eux étaient loin d'être dépourvus de capacité. Il

est temps,—et cela sera d'autant plus vrai après la fin du débat sur l'Adresse,—de commencer à mettre en vigueur le règlement qui interdit la lecture des discours. En effet, à ce moment-là, la plupart des nouveaux députés auront déjà prononcé leur premier discours. Il est hors de doute que ceux que j'ai entendus jusqu'ici sont tout à fait en mesure de prononcer leurs propres discours sans en donner lecture. Je pense qu'ils devraient le faire, qu'ils devraient dire ce qu'ils ont à dire, qu'ils devraient représenter leurs commettants, mais non donner lecture de discours qui, s'ils sont sans doute fort jolis, n'en ont pas moins été écrits par des personnes qui ne s'intéressent pas particulièrement à la circonscription que représente l'honorable député en question, et qui ne s'intéressent guère aux idées personnelles que peut avoir celui-ci. Je n'ai pas l'impression que le Parlement ait été destiné à être un lieu où on donne lecture de discours à haute voix. Je crois qu'il y aurait lieu d'appliquer ce règlement de façon que les honorables députés nous disent ce qu'ils savent de la situation de leur circonscription en particulier, et qu'ils le fassent du mieux qu'ils peuvent.

Il y a une autre considération qui a peut-être du bon. J'ai remarqué à la lecture des journaux qu'aucun adjoint parlementaire n'a encore été désigné cette année. Si nous pouvons nous en passer pendant quelques mois, il se peut très bien, je pense, que nous puissions nous en passer complètement. Je dis cela parce que le gouvernement a tant de partisans que, s'il veut récompenser tous ceux qui le méritent, il y aura tant d'adjoints parlementaires et de secrétaires d'adjoints parlementaires que l'administration en sera encombrée. Étant donné que le gouvernement n'en a pas encore désigné et que les travaux ont marché rondement, peut-être y a-t-il lieu de ne pas se donner la peine de désigner d'adjoints parlementaires à la présente session et de voir comment les choses vont aller. Je sais bien que pour atteindre un poste de ministre il faut une certaine formation mais peut-être pourrait-on étendre cette formation à deux ou trois personnes pour chaque ministère.

Je me suis bien amusé d'entendre bien des fois le nom de Maurice Duplessis dans le présent débat. Je suis de l'Ontario et ne suis ni pour ni contre cela. J'ai certaines idées dont j'ai déjà fait part un certain nombre de fois relativement à des questions particulières qui m'intéressent mais, ce qui m'amuse, c'est qu'on suppose de façon générale que Maurice Duplessis appuie ceux du Québec qui ont été élus. Nous avons longtemps entendu les conservateurs se plaindre de ce que la machine de Québec favorisait l'élection des libéraux et voici que les libéraux se plaignent aussi amèrement qu'elle favorise l'élection des conservateurs. Si ce monsieur veut faire de la politique fédérale il devrait faire campagne sur le plan fédéral et y apporter sa machine car elle pourrait provoquer des résultats très extraordinaires.

L'hon. M. Pickersgill: Nous avons l'avant-garde.

M. Peters: Qu'un groupe dise, maintenant que le vent a tourné, que Maurice Duplessis est un homme terrible dont l'influence serait mauvaise, cela ne m'impressionne guère vu que j'ai entendu dire la même chose par l'autre groupe. Venant d'Ontario, je puis peut-être dire que son influence ne peut être très bonne, quel que soit le camp en faveur duquel elle s'exerce.

A titre de représentant du Nord ontarien j'ai écouté avec un vif intérêt les nombreuses observations qui ont été formulées sur la vision du premier ministre. Dans le Nord ontarien nous avons souvent des visions qui ne sont pas des mirages; ce sont des aurores boréales. Dans la région que j'habite leur rayonnement est si rapproché que bien souvent nous en entendons le bruit qui est très impressionnant. Les hommes de science du Canada sont intéressés à mettre en valeur, dans une certaine mesure, la puissance que représentent les aurores boréales.

Les habitants de l'Ontario septentrional s'intéressent depuis longtemps à la mise en valeur de leur région. Nous entrons maintenant dans une nouvelle phase et, si nous ne faisons rien, la mise en valeur commencée il y a 50 ou 60 ans sera réduite à néant. Il y a 60 ou 65 ans, les pionniers sont venus ouvrir le nord de l'Ontario à la civilisation. Mon père qui a été l'un des pionniers était arrivé très jeune dans le nord ontarien. Ces gens sont arrivés et ont acheté des terres dans une région où quelques années seulement auparavant, les premiers blancs étaient venus s'établir et où se trouvaient certains des plus beaux pins blancs de tout le Canada. Les blancs ont coupé les arbres, défriché la terre, créé des fermes si bien que le Timiskaming est maintenant devenu l'une des plus belles régions agricoles de l'Ontario. Les fermes ont pris de l'expansion, la production étant exceptionnelle tant du point de vue qualité que quantité. Nous constatons aujourd'hui que sur 1,600 fermes de terre arable imposable, 400 seulement font vivre des familles qui s'adonnent à l'agriculture. Oui, ces hommes ont fait leur part; ils ont colonisé le nord de l'Ontario et fait un travail de pionniers, mais qu'est-ce que les gouvernements ont fait pour les aider?

Il y a quelques années, le gouvernement ontarien a eu une de ces visions d'expansion dont on parle tant aujourd'hui. Il a aménagé un chemin de fer en vue de la mise en valeur du nord ontarien, chemin de fer qu'on a appelé la route de colonisation de l'Ontario. La ligne ferroviaire va de North Bay jusqu'à la baie James, avec Mosse-Factory comme terminus nord. Ce chemin de fer n'a pas été aménagé en vue de bénéfices mais afin d'aider les gens du nord de l'Ontario en leur offrant un débouché pour leurs produits et une voie d'approvisionnement. Avec les années, ce chemin de fer qui à la différence de bien d'autres a rendu service à la population s'est intéressé à accuser un beau bénéfice à la fin de l'année.

Je crains que le député du Yukon (M. Nielsen)—j'ai beaucoup de sympathie pour lui; tout le monde devrait en avoir pour une personne qui a pris part à trois élections en l'espace de huit ou neuf mois—ne constate que cette évolution ne se produira pas simplement à la suite d'un rêve. La mise en valeur du Yukon n'aura pas lieu du jour au lendemain. Il sera fort déçu. On nous a dit tout cela dans le nord de l'Ontario et je crains qu'il ne constate la situation que nous avons trouvée.

Une autre route vers le nord ontarien devait être une route de mise en valeur: la ligne ferroviaire du National-Canadien allant de Québec vers l'Ouest et passant par la ville de Cochrane. Cette ligne appartient aux Canadiens. Ils l'ont payée. Ils sont censés l'avoir achetée il y a longtemps d'une foule de sociétés en faillite. Je ne suis pas un économiste. Je ne prétends pas l'être. Je ne veux pas l'être. Mais j'ai lu dans le journal hier que le National-Canadien a un déficit de $29,600,000. Il est vrai, lit-on dans l'article, que le National-Canadien a réalisé un bénéfice de 7½ millions, mais l'intérêt de la dette a atteint quelque chose comme 37 millions.

Les Canadiens ne sont-ils pas assez adultes pour savoir ou discerner que, si nous avons acheté ce chemin de fer, nous voulons le posséder. Pour l'amour du ciel, payons-le et débarrassons-nous de cette dette. Je ne vois pas pourquoi on nous dirait que ce chemin de fer perd de l'argent, alors que nous ne nous sommes pas préoccupés de faire les versements à l'égard de ce chemin de fer, de sorte que le service de la dette qui lui est imputé est maintenant de 37 millions de dollars.

M. Pallett: Vous feriez mieux de lire un manuel d'économie.

M. Peters: Il est temps que nous prenions des dispositions pour payer ce chemin de fer,—nous pensions l'avoir acheté,—et nous ne devrions pas nous adresser au Pacifique-Canadien pour établir le régime fiscal. Nous devrions nous adresser au chemin de fer que nous possédons nous-mêmes et nous devrions donc savoir comment il est exploité. Nous devrions discuter les prix de transport et les autres questions qui ont trait aux chemins de fer et à la mise en valeur de notre pays. Je ne pense pas que nous puissions faire tout cela, tant que persistera cette forte somme sur laquelle nous acquittons de l'intérêt. Je reconnais que nous l'avons acheté et que nous l'avons payé un prix fantastique. Prenons maintenant l'argent d'un gousset afin de liquider cette dette, afin de pouvoir accumuler toutes nos dettes au même endroit et de ne pas avoir à accuser un gros montant d'intérêt dans tous les bilans.

La ville de Cochrane est très importante du point de vue de ce chemin de fer; elle se trouve à la jonction de la branche nord du National-Canadien et de l'*Ontario Northland Railway*, et est entièrement tributaire du National-Canadien. Elle a été construite à cette fin, c'est-à-dire pour servir de point de rencontre et de bureau régional de ce chemin de fer. Or, nous constatons maintenant qu'on ne tient plus à ce que Cochrane serve de ville ferroviaire, que pour quelque raison obscure,—et je soupçonne que M. Duplessis entre peut-être ici en jeu,—on voudrait déménager le terminus divisionnaire et les ateliers à Senneterre. Or, Senneterre ne possède pas de bâtiments capables de loger des ateliers ferroviaires, ni cric ni ébarbeuse; mais c'est là qu'on veut déménager les ateliers.

(La séance, suspendue à une heure, est reprise à deux heures et demie.)

Reprise de la séance

M. Peters: Monsieur l'Orateur, avant la levée de la séance, je signalais que les ateliers du National-Canadien, à Cochrane, sont en train d'être transférés à Senneterre, dans la province de Québec. J'ai fait remarquer que Cochrane dépendait exclusivement de la voie ferrée et de l'activité ferroviaire. C'est un village d'environ 3,000 habitants, soutenus par les travailleurs à qui il y a à peine quelques semaines on a dit qu'ils devaient déménager. L'autre jour, j'ai posé une question à ce sujet au ministre des Transports (M. Hees), qui l'a transmise à la direction du National-Canadien. Leur réponse est celle qu'a donnée bien des fois le National-Canadien, et se résume à ceci: tous les problèmes que nous rencontrons, qu'il s'agisse de la main-d'œuvre ou d'autre chose, sont suscités par l'automatisation; nous ne pouvons pas

freiner le progrès; nous ne pouvons accéder à votre demande car, grâce à l'automatisation, il est devenu plus économique de procéder autrement.

Puisque nous assurons le financement des chemins de fer Nationaux, j'ai l'impression qu'il faudrait tout de même que nous nous mettions d'accord sur ce que nous entendons faire en ce qui concerne son exploitation. Lorsqu'on a aménagé cette ligne dans le Nord de l'Ontario, il s'agissait, disait-on, de mettre en valeur ces régions. Mais cette mise en valeur reste à faire; elle n'a jamais été terminée. Je suis d'avis que puisque nous aidons à assurer le financement de la ligne nous devrions au moins assurer la survivance des villes construites en vue de la mise en valeur du Nord. L'un des fonctionnaires de la compagnie m'a écrit il y a un ou deux jours en ce qui concerne ce déménagement à Senneterre.

J'ai visité moi-même les ateliers de Cochrane où j'ai pu vérifier personnellement certaines des choses qu'on m'a dites là-bas. On m'a dit notamment que ces ateliers étaient déjà en partie transformés pour l'entretien des diesels, qu'on y possédait 18 stalles pour les locomotives, une remise à locomotive bien aménagée et dont l'extrémité ouest avait déjà été transformée à cet effet. Voilà cinq ans que cet atelier assure l'entretien de toutes les locomotives diesel et de tout le matériel de la division, comme de la division qui se trouve dans la province de Québec. Il assure actuellement l'entretien d'une vingtaine de locomotives par mois, et il ne faudrait guère plus de frais pour en entretenir une quarantaine, plus qu'il n'en faut pour toute la région. Il n'en coûterait pas très cher pour compléter la modernisation de la rotonde tandis que la construction d'un nouvel atelier à Senneterre coûterait, estime-t-on, environ un million de dollars. C'est un autre million qu'il faudrait ajouter à la perte que subit présentement le National-Canadien. De plus, il faut demander à ces gens de déménager dans une municipalité qui n'a pas de logements, pas d'écoles convenables et qui manque des services de toutes sortes pour les recevoir. On leur demande de quitter un endroit où ils vivent depuis des années, leur disant qu'une nouvelle ligne a été aménagée plus au nord pour relier Chibougamau. Quiconque a lu les journaux financiers depuis un an sait que, s'il n'y a pas de changement du prix de base du cuivre, ce chemin de fer n'aura pas grand valeur pour qui que ce soit. Si les cours du cuivre tombent davantage, les rails de ce chemin de fer rouilleront avant longtemps.

Tel n'est pas le cas de Cochrane. Cochrane pourrait desservir aussi bien l'est que l'ouest. De plus, si d'autres services de chemin de fer étaient nécessaires, on trouve dans cette ville un des plus modernes ateliers de moteurs diesels au Canada, l'atelier de l'*Ontario Northland Railway*. Si le National-Canadien avait besoin de services supplémentaires, il n'aurait pas de raison de ne pas utiliser ceux-là.

On me dit également que le service ferroviaire desservant la région s'étendant à l'Ouest de Hearst est, pour dire le moins, piètre. La compagnie n'y consacre qu'un seul petit wagon dont la moitié est réservée aux bagages. Je dirai que si les responsables du National-Canadien ne tiennent pas à exploiter cette ligne, ils devraient la céder à la O.N.R. qui, elle du moins, assurerait le service, même si elle doit renoncer à réaliser des bénéfices.

Cette question des chemins de fer est, à mon avis, de la plus grande importance pour la population de l'Ontario septentrional, et j'affirme avec le député du Yukon (M. Nielsen) qu'elle est également de la plus grande importance pour le reste du Canada. Mais l'installation de ces voies ferrées pour des fins de mise en valeur n'est pas tout; nous devons être prêts à faire quelque chose pour la population qui développe les régions que nous munissons de voies ferrées. Exploiter tout simplement une voie ferrée ne suffit pas. Ces gens ont aménagé ces régions en y consacrant toute leur âme, et ils constatent que notre appui leur est soudain retiré.

Les habitants de l'Ontario septentrional, en particulier ceux de Timiskaming, où se trouve la plus grande mine d'or d'Amérique du Nord, sont très intéressés par ce que dit le discours du trône au sujet du programme d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or. Les députés conservateurs connaissent probablement mieux que tout autre groupe les besoins des mines d'or. Par le passé, cette industrie a eu de nombreux porte-parole éloquents parmi les députés conservateurs à la Chambre des communes et je suis convaincu qu'ils s'occupent actuellement de cette question.

Ils conviendront sans doute avec moi qu'en soi la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or n'a pas réglé, ni ne peut régler, le problème qui se pose aux exploitants de mines d'or et aux localités qui dépendent de cette exploitation. Il faut pour notre produit un prix qui tient davantage compte de la réalité. Je ne plaide pas la cause de l'industrie minière. Dans le passé, cette industrie a abusé de ses employés, a refusé, dans nombre de cas, d'accorder la moindre considération aux collectivités qui s'étaient constituées dans les environs, et s'est conduite d'une façon dictatoriale dans ses rapports avec la main-d'œuvre,—un fait dont je me suis personnellement rendu compte à maintes reprises en faisant du piquetage. Néanmoins, il est vrai que les frais

encourus par l'industrie ont augmenté et il est également vrai que le prix de l'or est demeuré stable. Pour ces raisons, je prierais le gouvernement de continuer au moins à appliquer la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or.

Il y a quelque temps, les collectivités des régions partout au Canada ont présenté un mémoire au gouvernement. Je crois que chaque honorable député en a reçu un exemplaire. Cette initiative a été lancée par la ville de Timmins et certaines autres municipalités, non pas dans le dessein de défendre l'industrie de l'exploitation aurifère ou les employés qui y travaillent, mais plutôt les collectivités et municipalités qui dépendent de cette industrie; c'est que ces collectivités en sont arrivées au point où elles ne peuvent plus envisager l'avenir avec confiance mais seulement se compter chanceuses de conserver les progrès déjà acquis. Ce mémoire signalait que l'une des choses les plus importantes et immédiates qu'il fallait faire, si l'on veut que ces collectivités vivant de l'extraction de l'or continuent de progresser, était de rayer de la loi le mot "urgence". Il est vrai que lorsque tous les prix ont commencé à monter, une crise s'est fait jour dans l'industrie aurifère. La subvention prévue par la loi pouvait vraiment être considérée à l'époque comme devant pourvoir à une situation critique. Mais cette situation ne semble pas vouloir prendre fin, et nous estimons que la moindre des choses qu'on pourrait faire maintenant serait de supprimer le mot "d'urgence" du titre de la mesure afin que les agglomérations dont je parle puissent avoir quelques perspectives d'avenir.

Nous admettons tous que la mesure ne résout pas le problème. Nous sommes d'avis que la population canadienne devrait exercer une pression énergique afin d'obtenir l'augmentation du prix de l'or. Cela signifiera peut-être que, si nous ne pouvons déterminer de changement dans le régime monétaire international, les Canadiens devront eux-mêmes payer l'or plus cher qu'à l'heure actuelle. Je pourrais énumérer en détail les défauts de la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or; il me serait aussi possible de signaler que certaines entreprises laissent tomber leurs mines dans une catégorie inférieure afin de pouvoir faire plus d'argent par la subvention que par l'exploitation minière elle-même, espérant toujours qu'un jour le prix de l'or montera et qu'elles pourront alors en tirer avantage. Je pourrais signaler tous les problèmes qui surgissent dans cette industrie, mais je crois que les Canadiens en sont assez bien au courant. Ils savent que c'est l'une des principales causes de l'expansion nord ontarienne et qu'il convient d'y avoir égard. Les futures entreprises dont nous établissons actuellement les plans nous feront découvrir des richesses accrues de tous genres dans nos terres septentrionales.

Si nous ne sommes pas disposés à faire quelque chose pour les gens de l'Ontario septentrional, pourquoi les gens des régions qui n'ont pas encore été touchées espéreraient-ils que leur condition va s'améliorer? L'Ontario septentrional a atteint un stade de son existence où, pour continuer à se développer, il faudrait y encourager l'implantation d'industries secondaires. Pour ce faire, l'aide fédérale et l'aide provinciale seront nécessaires. Le mémoire dont j'ai parlé a été rédigé par les économistes-conseils *William Lougheed Associates*, de Toronto, en avril 1958. La page 93 mentionne ceci:

> Quelque chose de plus qu'un travail forcené, des conversations optimistes et une planification détaillée s'impose. Ce quelque chose, c'est par essence des marchés possibles, car, sans eux, les possibilités de production n'ont aucun sens... Mais si la région septentrionale doit venir au secours des localités ayant des mines aurifères, elles devront survivre jusqu'à ce que la promesse du Nord se réalise. De même que pour l'or, le subventionnement de la diversification économique n'est essentiellement qu'un moyen de gagner du temps.

La diversification ne peut s'accomplir que si les gouvernements sont disposés à encourager l'implantation d'industries secondaires dans l'Ontario septentrional. Les attachés commerciaux étrangers qui visitent le Canada doivent, il me semble, être à la recherche de localités semblables à celles de l'Ontario septentrional. Il y a certes un ministère qui pourrait s'occuper de ces collectivités et leur permettre de nouer les contacts nécessaires pour attirer chez elles des industries secondaires. Si les chemins de fer et les routes servent encore à la mise en valeur du pays, il y a lieu de les subventionner dans ce cas. On pourrait utiliser une partie des bénéfices provenant des chemins de fer qui desservent cette région pour y établir et y attirer des industries secondaires. Les municipalités ont indiqué qu'elles veulent faire quelque chose pour régler le problème. A mon avis, avant d'ouvrir de nouvelles régions, le gouvernement fédéral devrait remplir certaines de ses promesses en établissant des industries secondaires dans cette région qui connaît déjà une certaine mise en valeur.

J'ai ici un livret contenant des renseignements sur les collectivités nord-ontariennes. Je citerai simplement l'exemple de la ville de New-Liskeard que j'habite. Je lis dans ce livret que New-Liskeard se trouve dans la région de Timiskaming. La ville est desservie par l'*Ontario Northland Railway*, le service de transport Walter Little, la grand route numéro 11 et, à 20 milles de distance,

l'aéroport d'Earlton. La population est d'environ 4,600 âmes et la construction répond actuellement aux besoins d'habitations. Dans un rayon de 25 milles, il y a un effectif ouvrier de 3,000 personnes, et des terrains attendent des industries dans les secteurs prévus à cette fin. Cette publication indique aussi quel est le marché éventuel à l'égard des denrées de consommation. Des renseignements semblables sont fournis à propos de bien d'autres localités du nord de l'Ontario. J'exhorte le ministre des Transports (M. Hees) à prendre des dispositions avec ces localités qui ont besoin d'industries de transformation, afin de les mettre en communication avec les gens qui pourraient satisfaire à ce besoin. Un marché où pourraient s'alimenter 500,000 personnes en denrées de consommation n'est pas considérable au regard du marché dans le sud de l'Ontario, mais cette région pourrait recevoir beaucoup de petits établissements employant de 40 à 50 hommes. La région a les matières premières et les moyens voulus, et elle tient à les placer à la disposition des industries de transformation.

Un des problèmes que pose la mise en valeur du Nord est la question du transport routier. On a beaucoup parlé des mesures nécessaires de sécurité sur les chemins de fer. J'ai étudié certaines de ces déclarations et, ayant voyagé dans plusieurs cabines de mécanicien, j'ai constaté les différences que présentent les locomotives diesel. Les syndicats en cause ont signalé que la sécurité constitue un problème. Les chemins de fer ont dit aux Canadiens qu'en cas de mort subite du mécanicien, un appareil de contrôle spécial à cette fin entrerait en jeu, dans certaines circonstances. En examinant une locomotive à Cochrane, j'ai remarqué que le dispositif de contrôle en cas de mort du mécanicien dans un type de locomotive consistait en une longue barre entourant le siège de la cabine. Qu'un mécanicien se trouve malade ou meure soudain, son corps tomberait sur la barre, et cependant l'appareil de contrôle ne fonctionnerait pas, et le train continuait d'avancer sur une certaine distance. J'ai demandé au mécanicien jusqu'où le train pourrait aller ainsi et il m'a répondu qu'à moins que quelque chose d'autre ne survienne, la provision de mazout était suffisante pour le trajet de Cochrane à Montréal. Il est bien évident que ce dispositif n'offre guère de sécurité.

L'honorable député de Timmins (M. Martin) et moi-même avons voyagé dans la cabine d'une locomotive du National-Canadien sur la ligne principale qui va à North Bay. Nous avons découvert que le dispositif de contrôle une fois déprimé, restait déprimé jusqu'à ce qu'on le relève d'un coup de pied. Je n'ai pas mené une enquête approfondie mais j'ai quand même découvert des choses intéressantes.

Si le problème de la sécurité existe sur les chemins de fer, il est encore bien plus aigu et plus important sur les routes. La grande route du nord ontarien offre une seconde route vers l'Ouest. C'est la seule route transcanadienne. J'espère qu'on s'en occupera une fois achevée la route nº 17. J'espère que le gouvernement jugera bon de faire de la route nº 11 une route transcanadienne secondaire. Le ministère des Transports devrait songer un peu aux camions qui circulent sur cette route. Certains chauffeurs roulent de 50 à 60 heures sans se reposer. Aussi habile qu'il soit, le chauffeur fatigué devient une menace.

Une autre question qu'il faudrait étudier c'est celle des transports routiers que possèdent les chemins de fer et avec lesquels ils se font concurrence à eux-mêmes. Nous sommes appelés à subventionner ces compagnies. De même qu'il est nécessaire, à mon avis, d'avoir en tout temps deux personnes dans la cabine d'une locomotive, ainsi il me paraît essentiel qu'il y ait deux personnes dans la cabine d'un camion de transport. Les chauffeurs ne devraient pas être autorisés à travailler trop longtemps sans répit car alors cela devient un danger de rencontrer ces camions sur la route et, pour ma part, j'aime mieux rencontrer un chauffeur bien éveillé qu'un autre qui dort d'un œil en conduisant son véhicule. Il y a lieu de débattre ces questions pour en arriver à les réglementer. A l'heure actuelle un réseau de transport se fait concurrence à lui-même dans le nord. Les mêmes problèmes se posent pour les deux réseaux; toutefois, nous n'avons la haute main que sur l'un des deux, et pas sur l'autre.

Même si j'ai presque épuisé mon temps de parole, je veux aborder la question du pipeline transcanadien. Nous aurons sans doute l'occasion d'en reparler. Un grand nombre de ceux qui participeront aux débats de la Chambre d'ici quelques mois vont insister, s'ils sont sincères, pour que le pipe-line soit étatisé. Les règlements qui régissent l'exploitation de ce pipe-line sont insuffisants. Certains employés sont forcés de travailler le dimanche. Nous qui nous occupons activement de questions ouvrières savons que depuis de longues années on n'a pas obligé les employés à travailler le dimanche. De plus, quelques employés travaillent de 70 à 80 heures par semaine. C'est comme ça dans ma région, et j'imagine que ce doit être comme ça ailleurs. Il est temps d'envisager la question de l'étatisation du pipe-line transcanadien. On devrait s'y résoudre car, ne serait-ce

que pour cette raison, nous allons avoir un autre pipe-line sous peu.

M. J. A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, je veux tout d'abord m'associer aux autres députés pour vous féliciter de votre nouvelle nomination à la présidence et pour féliciter aussi l'Orateur suppléant, les autres fonctionnaires de la Chambre des communes, ainsi que les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Lefrenière et Nielsen).

En prenant la parole sur la motion présentée par l'honorable député de Québec-Montmorency et tendant à voter une Adresse à Son Excellence le gouverneur général en réponse au discours du trône, je demanderais l'indulgence de la Chambre afin de récapituler brièvement les réalisations du gouvernement conservateur-progressiste depuis le 10 juin, surtout en tant qu'elles s'appliquent à ma province de Terre-Neuve et à ma circonscription.

On a dit à Terre-Neuve, surtout avant et durant la campagne électorale, que le gouvernement conservateur-progressiste a beaucoup fait pour rectifier certaines des insuffisances et des imperfections qui ont échu en partage à ma province lors de notre entrée dans la confédération, en 1949. Les réalisations sont évidentes et tous peuvent les constater. Par exemple, depuis le 10 juin, on a aménagé le port de Saint-Jean; ces travaux étaient attendus depuis longtemps et l'on en avait un urgent besoin. Une telle entreprise de plusieurs millions de dollars au vieux port historique de Saint-Jean, le plus à l'est du Canada, fera beaucoup pour ma ville; elle contribuera à abaisser le coût de la manutention des marchandises, concourant ainsi grandement à la réduction générale d'un des indices du coût de la vie les plus élevés en notre pays. De plus, ces travaux créeront beaucoup d'emplois dans ma circonscription. Nous nous en réjouissons, vu surtout qu'on réduira incessamment les forces armées des États-Unis dans l'est de Terre-Neuve.

Deuxièmement, une des plus importantes réalisations du gouvernement conservateur-progressiste qui aient trait à ma province et même au Canada est la solution positive des problèmes du logement en notre pays. On a dit plus tôt au cours du débat que rien ne concourt autant à l'économie locale d'une région qu'un essor général de la construction domiciliaire. Connaissant l'importance relative des logements à bon marché pour les Canadiens et sachant que les entreprises de logement en général créeront de l'embauche, le gouvernement actuel s'est attaqué au problème avec autant de générosité que d'esprit pratique. Parce qu'on a ainsi abordé le problème du logement, à la lumière des réalités, la ville de Saint-Jean aura, au cours de l'année à venir, plus que doublé sa construction de maisons par rapport à l'an dernier.

Je suis particulièrement satisfait, monsieur l'Orateur, tout comme, j'en suis sûr, les autres députés de Terre-Neuve, de constater, dans les crédits de l'année financière à venir, qu'il est pourvu à un transbordeur moderne de voitures entre la ville minière de l'île Bell, dans ma circonscription, et le rivage continental avoisinant. Il y a huit ans que la population de Terre-Neuve attend ce transbordeur. Je pourrais même dire qu'on en avait fait un ballon politique; le gouvernement provincial repassait le ballon au gouvernement fédéral, qui le lui remettait. Personne ne voulait s'attaquer au problème. Mais maintenant la population de l'île Bell, qui contribue tant à l'économie de Terre-Neuve, et l'on peut dire de l'Est canadien, grâce à l'un des plus grands gisements de minerai de fer de l'Amérique du Nord, va enfin disposer d'un transbordeur d'autos capable d'assurer de bonnes communications entre l'île Bell et la côte continentale.

On trouve également dans les crédits de cette année, et il ne fait aucun doute que les vis-à-vis comprendront également l'importance relative de ces dépenses, une affectation pour la construction de nouveaux quais et de nouveaux entrepôts à l'île Bell, qui a une population, ajouterai-je, d'environ 12,000 habitants. Ceux-ci pourront recevoir directement leurs fournitures, leurs approvisionnements et leurs marchandises, ce qui permettra de réduire le coût de la vie, qui y est beaucoup trop élevé. Voilà avec quel souci des réalités le gouvernement progressiste-conservateur aborde les problèmes des provinces de l'Atlantique, restés si longtemps sans solution. Les augmentations de la pension de vieillesse et des autres prestations de sécurité sociale sont évidemment bien accueillies à Terre-Neuve, car je suis sûr que les honorables députés se rendront compte que la population de cette province a été aveuglée par la promesse des prestations de sécurité sociale et de pension de vieillesse, à tel point qu'elle en était presque venue à considérer que c'est tout ce qui comptait dans le fait d'être Canadien. Mais j'ai découvert qu'il y avait bien plus dans le fait d'appartenir à cette grande nation que l'avantage de toucher la pension de vieillesse et les allocations familiales.

Il me paraît également ironique que ces augmentations proviennent d'un gouvernement conservateur. Nous avons tous entendu ce vieux slogan proclamé aux quatre coins de Terre-Neuve, et je crois sur le territoire continental du Canada: si vous votez pour

les torys, vous perdrez la pension de vieillesse et les allocations familiales.

L'hon. M. Pearson: Cela peut encore arriver.

M. McGrath: Loin de les perdre, monsieur l'Orateur, les Canadiens ont touché des augmentations et ils ont la promesse d'autres relèvements.

Une voix: Des allocations familiales?

M. McGrath: Les députés de Terre-Neuve, en particulier celui de Burin-Burgeo (M. Carter), se réjouiront, j'en suis sûr, de la nouvelle de l'adjonction de quatre nouveaux caboteurs au service côtier de Terre-Neuve. Comme vous le savez, ce service côtier est, pour ainsi dire, le seul moyen de communication dont dispose une grande partie de la population qui vit dans ces régions isolées situées le long de nos six mille milles de côte. Le député de Burin-Burgeo peut être tout particulièrement fier, je crois, de constater que le hansard des dernières années mentionne les nombreux appels qu'il a lancés au gouvernement qu'il appuyait, pour que ce dernier contribue aux extensions et remplacements du service côtier actuel, spécialement en ce qui concerne sa région de la baie Placentia. Toutefois, comme tous les autres appels concrets, ceux-là sont tombés dans l'oreille de sourds et il a fallu que ce soit un gouvernement conservateur qui réponde aux prières du député libéral de Burin-Burgeo.

Parmi les avantages dont ont profité les provinces de l'Atlantique, les subventions de redressement pour la région Atlantique, qui vaudront à Terre-Neuve le versement de 7.5 millions de dollars supplémentaires les quatre prochaines années, ne sont pas les moindres. Il était assez drôle de constater que ce sont ces subventions de redressement versées à Terre-Neuve qui ont permis à notre premier ministre provincial, au cours de la récente campagne électorale, d'annoncer des projets extraordinaires d'aménagement de routes, de construction d'hôpitaux dont le besoin se fait sentir depuis longtemps, d'électrification rurale et une masse d'autres choses. Toutefois, ils ont été annoncés de manière à fausser entièrement la réalité. On a donné aux gens l'impression que tout cela venait du gouvernement libéral de Terre-Neuve, non pas du gouvernement fédéral.

Cette injustice dure depuis 1949 à Terre-Neuve. Monsieur l'Orateur, si vous me le permettez, de même que la Chambre, je citerai de brefs passages de l'un des nombreux articles de fond parus dans les journaux de Saint-Jean. L'article de l'*Evening Telegram* que j'ai ici est daté du 24 janvier dernier:

> Le parti libéral a dirigé les affaires du pays durant les huit premières années qui ont suivi notre entrée dans la Confédération. Pendant quatre ans, Terre-Neuve a fourni sept députés au gouvernement. Pendant les quatre autres, elle lui en a donné cinq. Le parti se vante maintenant qu'il en aura sept encore une fois.

On veut parler des élections du 31 mars.

> Deux députés terre-neuviens appuient le régime conservateur. Les cinq autres font partie de l'opposition. Mais on nous traite avec beaucoup plus de bienveillance maintenant que du temps des libéraux. Ce n'est pas que le gouvernement d'Ottawa nous fasse des faveurs parce que nous avons voté d'une façon aussi écrasante en faveur de l'opposition, mais parce que la politique avouée des conservateurs consiste à consacrer une plus forte proportion du revenu aux besoins des provinces, spécialement des provinces de l'Atlantique. Voilà qui va absolument à l'encontre de la politique libérale.

Que dire de l'avenir, monsieur l'Orateur?

M. Carter: C'est la question où l'on achoppe.

M. McGrath: Je suis sûr que le député de Burin-Burgeo a lu le discours du trône. Il y aura remarqué l'annonce du dépôt d'un texte, dont la Chambre a déjà été saisie, tendant à modifier la loi nationale sur l'habitation en augmentant de 350 millions de dollars le montant tiré du Fonds du revenu consolidé et affecté à la construction de maisons. Je suis convaincu que les députés de Terre-Neuve discernent l'importance de cette loi pour notre province. Je suis sûr que les députés ont également lu dans le discours du trône que le gouvernement fédéral se propose de collaborer avec les provinces et les municipalités à des entreprises de suppression des taudis et de réaménagement urbain. Les députés de Terre-Neuve doivent se rendre compte de l'importance relative de cette mesure pour notre province.

Le programme que le gouvernement a annoncé en vue de modifier la loi sur l'assurance-chômage de manière à prolonger les prestations saisonnières de six autres semaines au cours de la présente année financière aidera le gouvernement à remédier au chômage attribuable aux mesures du gouvernement précédent. Le discours du trône est rempli de mesures profitant aux Canadiens de toutes les parties du pays.

Le gouvernement actuel, qu'on a longtemps accusé d'être un prolongement de la haute finance, a annoncé une mesure en vue d'établir un organisme qui aidera les petites entreprises. Que dira l'opposition à ce propos? L'an dernier, les gens de Terre-Neuve, la plus nouvelle province du Canada, ont commencé à sentir l'importance relative d'être Canadiens. Ils commencent seulement à mesurer

la portée de la Confédération, grâce au premier ministre (M. Diefenbaker) et au gouvernement actuel. Je félicite aussi le député de Grand-Falls-White-Bay-Labrador (M. Granger); il a bien présenté à la Chambre les problèmes de sa circonscription. Je félicite aussi le représentant d'Humber-St. George's (M. Batten) de son apport au débat.

Mais que dire du discours prononcé par le député de Bonavista-Twillingate (M. Pickersgill)? Je suis sûr que le député pourrait se borner à enseigner l'histoire du Canada au gens de sa circonscription, car ils font tout juste de commencer à l'apprendre. Je suis sûr que les députés ont une connaissance approfondie de l'histoire de leur pays. J'aimerais faire observer que le discours prononcé par l'honorable député de Bonavista-Twillingate ne saurait aucunement représenter le genre de discours que devrait tenir un des plus anciens représentants de ma province. C'était un discours vide de sens et il lui a fallu 40 minutes pour le prononcer. Il n'a pas été question du discours du trône.

L'hon. M. Pickersgill: Qui est aussi vide de sens.

M. McGrath: Il semble que l'honorable député ne l'ait pas lu. Il n'a pas parlé de la province qu'il représente dans les rangs de l'opposition.

M. Cardiff: L'honorable député n'y vit pas, il n'en sait rien.

M. McGrath: Peut-être y a-t-il plus de vérité dans cette affirmation qu'il n'y paraît de prime abord. Ce qui est assez étrange, c'est qu'il a trouvé beaucoup à dire, si je me souviens bien, sur les tactiques, façon *Madison Avenue,* utilisées par notre parti dans la dernière campagne électorale. J'ai trouvé plutôt bizarre que mon collègue de Terre-Neuve s'étende aussi longuement sur la campagne de saturation menée, je suppose, par notre parti durant la dernière campagne électorale. Je ne puis laisser passer ces paroles sans les relever, car pendant huit ou neuf longues années nous avons été en butte, à Terre-Neuve, à l'abus même dont l'honorable député nous accuse. Nous avons beaucoup entendu parler à la Chambre, de machines électorales, d'Huey Longs et du culte de la personne. Personne n'est mieux placé pour en parler que l'honorable député de Bonavista-Twillingate.

Je lui conseille cependant de consacrer à l'avenir une plus grande partie de ses discours à des critiques utiles au lieu de se contenter de mots vides de sens. Je l'invite aussi à ne pas oublier que les électeurs de Bonavista-Twillingate l'ont élu sur l'ordre du premier ministre de Terre-Neuve. Je le prie de se rappeler que nous avons à Terre-Neuve la plus puissante machine politique du Canada et peut-être même d'Amérique du Nord. L'honorable député sait que son siège est sûr tant que la machine restera intacte. Il ferait bien de se préparer pour le jour où ladite machine sera anéantie.

Enfin, le reproche qu'on fait le plus souvent à mon parti à Terre-Neuve, lors des campagnes électorales, des banquets et à chaque occasion qui se présente aux libéraux, c'est d'être contre la confédération; les torys de Terre-Neuve, dit-on, ne sont que des ennemis de la confédération. J'entendais il y a quelques jours un ministre de ma province déclarer, à un banquet, que les conservateurs de Terre-Neuve, coupables de s'être opposés à la confédération, voient maintenant à Ottawa, dans la personne du premier ministre, un nouveau Messie et dans Ottawa une nouvelle Mecque. Je l'approuve sans réserve. Pour répondre à cette accusation qu'on entend souvent mais qui est maintenant démodée, je me reporte à un discours de 1867 de Thomas d'Arcy McGee, célèbre et pittoresque ancêtre de mon compagnon de pupitre, prononcé au cours des débats sur la confédération. Il a dit, en somme, que la confédération avait transformé une minuscule graine de semence en un arbre magnifique et qu'il n'en voulait pas à ceux qui pouvaient s'en attribuer le mérite pourvu qu'ils lui permettent de s'abriter un peu à l'ombre de cet arbre.

(*Texte*)

M. Jean-Paul Deschatelets (Maisonneuve-Rosemont): Monsieur l'Orateur, je désire vous féliciter, de même que M. l'Orateur suppléant et mes autres collègues qui ont été l'objet de louanges générales jusqu'ici. Je ne veux pas insister davantage. Je sais qu'ils doivent commencer à être saturés des félicitations qu'ils reçoivent.

A la suite des élections du 10 juin dernier, le parti libéral d'alors remettait le pouvoir à nos amis d'en face, après avoir servi fidèlement, efficacement et honnêtement la population canadienne durant 22 ans. Pour un pays vivant sous un régime démocratique, je crois qu'il s'agit d'un fait unique qu'un parti politique ait, durant toute cette période de temps, traversé la période de guerre et celle de l'après-guerre aussi brillamment et gardé indéfectiblement, durant 22 ans, la confiance du peuple canadien. De 1935 à 1957, toute une génération de Canadiens a grandi, s'est "développée" harmonieusement et a prospéré sous un régime libéral.

Durant cette même période, le gouvernement libéral a apporté des réformes économiques profondes dans toutes les sections de l'économie canadienne. Durant 22 ans, l'ouvrier canadien a facilement trouvé de l'embauchage et, en fait, une grande partie

des travailleurs du pays avaient oublié, avant le 10 juin dernier, ce qu'était le chômage.

Dès 1945, les allocations familiales étaient instituées, sous un régime libéral, afin de permettre aux parents de mieux faire vivre et de mieux éduquer leurs enfants. De plus, une série de mesures de sécurité sociale ont été instituées sous un régime libéral, afin de donner à la population canadiene, dans toutes les conditions de sa vie, un standard de vie plus facile et plus élevé que dans aucune contrée.

En 1956, nous avons jeté les bases de la loi sur l'assurance-hospitalisation, laquelle deviendra une réalité d'ici quelques mois dans quelques provinces. Je tiens ici à rendre un hommage justement dû à l'honorable député d'Essex-Est (M. Martin), qui a été l'instigateur infatigable de cette mesure.

Monsieur l'Orateur, c'est donc avec une fierté bien légitime qu'un libéral peut se tourner vers le passé, et j'ajoute que c'est aussi avec une grande confiance qu'il peut envisager l'avenir, car si après 22 ans, une majorité de la population canadienne a cru bon de donner à l'autre grand parti politique la chance de faire ses preuves, mes amis d'en face doivent se rappeler que cela comporte pour eux de grandes responsabilités, puisque, dès maintenant, dans un an, deux ans, trois ans ou quatre ans, le peuple canadien pourra faire une comparaison,—qui ne sera peut-être pas à l'avantage de nos amis conservateurs,—lorsqu'il comparera les œuvres du parti libéral avec les promesses non réalisées du parti conservateur.

Non, monsieur l'Orateur, les dates du 10 juin 1957 et du 31 mars 1958 ne signifient pas la fin d'une époque; ce n'est qu'une phase, qu'une pause, ce n'est qu'un arrêt sur la route que le parti libéral parcourt depuis 1896. Et depuis, nous avons donné à ce parti, pour servir la population canadienne, quatre chefs, deux de langue anglaise et deux de langue française. Jamais un parti politique ne pouvait offrir,—comme l'a fait le parti libéral dans cette alternance,—une plus grande preuve de son désir de voir se réaliser ici, en cette terre canadienne, l'unité nationale bien comprise.

Monsieur l'Orateur, à la suite des élections du 31 mars dernier, plusieurs journaux du pays ont souligné, avec raison, un fait qui est peut-être passé un peu trop inaperçu. Je ne crois pas que le gouvernement conservateur ait accordé au chef de la loyale opposition de Sa Majesté, à la suite de son élection comme chef du parti libéral, la courtoisie dont le parti libéral avait fait preuve à l'égard du chef conservateur, alors que nous lui avions laissé un délai de 6 mois pour se familiariser avec ses nouvelles fonctions. Deux semaines seulement après l'élection du chef du parti libéral, des élections étaient déclenchées. La lutte forcenée qu'il a menée à travers le pays, dans les circonstances extrêmement difficiles qu'on lui avait imposées, ne lui donne que plus de mérite. Sous son égide, avec son enthousiasme communicatif et l'appui moral des deux millions et demi d'électeurs qui nous ont fait confiance, nous nous remettons en marche, confiants et convaincus que seule la doctrine du parti libéral peut redonner au pays le climat de confiance qui est nécessaire à la prospérité canadienne.

(Traduction)

Monsieur l'Orateur, étant donné que plusieurs de mes collègues de langue anglaise ont prononcé en français une partie de leur discours, je crois devoir faire ma part et j'aimerais aussi moi-même faire quelques observations en anglais. Vu que ma circonscription est composée surtout d'ouvriers, mes observations et mes propositions s'adressent de façon particulière au ministre du Travail et j'espère qu'il les jugera applicables.

Nous ne devons pas nous faire d'illusions. Nous traversons des temps difficiles et nous continuerons de connaître des temps difficiles sous un gouvernement tory. Rendons-nous compte des réalités. Le chômage au Canada à l'heure actuelle est pire qu'il ne l'a jamais été depuis la dernière crise et, à mon avis, il n'est ni convenable ni juste que le ministre du Travail nous présente de temps à autre, à nous députés, des données statistiques si incomplètes sur l'état du chômage. Comment se fait-il que dans bien d'autres domaines du gouvernement il soit possible de fournir aux députés des chiffres précis et que, lorsqu'il est question d'un problème aussi important que le chômage, on nous présente deux différents tableaux statistiques. J'ai l'impression que le ministre lui-même ne sait vraiment pas à quoi s'en tenir.

Je crois comprendre que le ministre du Travail reçoit des chiffres mensuels préparés par la Commission d'assurance-chômage comme, aussi, par le Bureau de la statistique. Le ministre ne tient pourtant aucun compte des chiffres offerts à son propre ministère sous prétexte qu'ils comportent certains pourcentages intéressant des personnes qui, ayant déjà du travail, n'en présentent pas moins des demandes d'emploi. Il s'en tient donc aux chiffres fournis par le Bureau de la statistique.

Il est grand temps qu'il sache que nous ne sommes nullement satisfaits des chiffres qu'on nous communique. J'exprime là, il me semble, l'avis de la plupart des députés. Le ministre du Travail a à sa disposition les services d'un personnel parfaitement formé. J'ai l'impression qu'il en irait de l'intérêt

des travailleurs comme de celui de la Chambre de prier ces spécialistes de travailler sans délai à la mise au point d'une formule quelconque grâce à laquelle,—à tous les mois ou tous les deux mois,—nous saurions précisément à quoi nous en tenir sur le chômage. Nous serions alors en mesure de suivre de très près l'évolution de l'emploi, ce qui nous aiderait assurément à prendre, en temps utile, les mesures qui s'imposeraient.

Je sais que le ministre du Travail est intelligent et qu'il pourrait me dire: "Pourquoi votre parti, lorsqu'il était au pouvoir, n'a-t-il pas pris les mesures nécessaires pour établir un régime approprié?" Monsieur l'Orateur, ce serait une bonne question invitant la bonne réponse que voici: lorsque nous étions au pouvoir, le chômage chronique d'aujourd'hui n'existait pas; c'est la raison pour laquelle un tel régime ne s'imposait pas.

(*Texte*)

Maintenant, monsieur l'Orateur, je veux relier immédiatement la question du chômage à celle de travaux publics.

Le discours du trône mentionne la mise en œuvre, bientôt je l'espère, de divers travaux publics dont une grande partie était déjà prévue dans nos crédits budgétaires de 1957. J'ai consulté ces crédits, particulièrement en ce qui a trait aux nouveaux travaux prévus, et je constate, à regret, qu'il n'y a pas grand chose qui puisse intéresser la province de Québec, ni tout spécialement la ville de Montréal. Aussi, je veux renouveler une suggestion que j'ai déjà faite en 1956 et en 1957. Il s'agit de la construction d'un pont dans la partie est de Montréal. En 1956 et en 1957, j'avais fait parvenir au ministre des Transports des résolutions émanant de la Société des hommes d'affaires de l'est de Montréal, et je dois dire que le ministre des Transports d'alors avait accueilli favorablement ma requête, comme il le faisait d'ailleurs dans tous les autres cas où il s'agissait d'un besoin de la population.

Une voix: Et le pont n'est pas encore construit.

M. Deschatelets: Je dois dire à mon honorable ami, qui me signale que le pont n'est pas construit, que la construction d'un pont dans l'est de Montréal devait être commencée incessamment et, de fait, immédiatement après le début de la construction du pont de l'île des Sœurs.

Je demande donc au Gouvernement, afin de stimuler l'emploi et de répondre à un besoin, d'étudier immédiatement la possibilité de procéder sans délai à la construction de ce pont dans l'est de Montréal, ce qui serait non seulement à l'avantage de Montréal, mais également des municipalités voisines, sans compter que cela donnerait du travail à plusieurs personnes.

Monsieur l'Orateur, lorsque nous avons pris notre place en cette enceinte à l'ouverture de la présente session, j'ai été, je l'admets, fort impressionné par le nombre des députés conservateurs de la province de Québec. Mes honorables amis applaudissent cette déclaration, mais je dois leur faire remarquer que si j'ai été fort impressionné par le nombre, je ne l'ai pas été nécessairement par la qualité.

M. Tremblay: Vous n'avez ni l'un ni l'autre.

M. Deschatelets: Je me suis posé plusieurs questions, dont voici la première: Combien, me suis-je dit, de ces députés conservateurs étaient délégués à la convention conservatrice qui a choisi le premier ministre actuel comme leur chef? Et pourquoi ont-ils quitté la salle des délibérations lorsque leur chef a été choisi? Je mets ces députés en demeure de répondre à ces questions et, qu'ils veuillent bien me croire, je le fais en toute bonne foi et non dans le dessein de leur nuire; je suis persuadé que la réponse qu'ils donneront dissipera l'impression désagréable que le spectacle de leur sortie a donné à la télévision canadienne.

Monsieur l'Orateur, à la vue de ces députés qui, depuis des années, portaient allégrement allégeance à deux chefs politiques dont les idées, la mentalité et l'état d'esprit sont situés à des pôles différents, je me disais que nous avons devant nous de véritables phénomènes électoraux.

Eh bien, monsieur l'Orateur, afin de pouvoir discuter à leur mérite plusieurs sujets, j'espère que ces députés prendront la parole à la Chambre et nous donneront les explications que nous attendons depuis tant d'années.

Et j'en arrive immédiatement à une de ces questions. Monsieur l'Orateur, depuis que je suis à la Chambre, en 1953, nous avons été appelés, à chaque session, à voter un montant d'argent en vue d'apporter une aide extrêmement urgente à des peuples qui luttent pour leur survie matérielle et morale. Or, ce qui m'avait bien impressionné lors de ces sessions, c'est que jamais une voix discordante ne s'était élevée; tous les partis politiques étaient en faveur de voter, une année après l'autre, ces sommes d'argent pour les pays peu évolués, spécialement de la partie est de l'Asie. L'attitude que nous adoptions tous à ce moment-là était d'ailleurs soutenue et encouragée par le clergé canadien de toutes les dénominations religieuses. Mais lorsqu'une élection survenait,—et je réfère spécialement à l'élection du 10 juin dernier,—mes honorables amis d'en face invoquaient

le fait que nous avions voté des sommes d'argent pour ces pays peu évolués pour soulever l'opinion publique dans le Québec.

Des voix: Oh! Oh!

M. Deschatelets: Et je me rappelle d'une formule alors en usage contre nous, la formule peut-être la plus malsaine et démagogique...

Des voix: Oh! Oh!

M. Deschatelets: ...qui se lit ainsi: "Les libéraux donnent aux étrangers et Duplessis donne à sa province."

J'ai voulu rappeler ces faits afin que la population de notre pays soit mise au courant de l'atmosphère électorale qui régnait au cours de la dernière élection dans la province de Québec. Mes collègues de la circonscription de Papineau (M. Meunier), de Sainte-Marie (M. Dupuis) et de Dollard (M. Rouleau) ont touché le sujet. Et maintenant que le parti conservateur a augmenté considérablement l'aide du Canada aux pays peu évolués,—veuillez bien croire que je ne lui en fais pas reproche, car j'ai eu l'occasion de voir sur place la misère atroce qui sévit dans ces pays,—je crois que la vérité a ses droits et nous voulons savoir enfin, une fois pour toutes, à qui nous avons affaire. Ce que l'on veut savoir de nos amis les députés conservateurs de la province de Québec, c'est s'ils sont sous "l'allégeance" du premier ministre du pays ou sous "l'allégeance" du premier ministre de la province de Québec?

Nous allons aussi leur poser d'autres questions, tant au cours de cette session que des autres qui vont suivre. Nous voulons savoir, par exemple, quelle est leur attitude en ce qui concerne les paiements de péréquation aux provinces, l'assistance-hospitalisation et l'aide du gouvernement fédéral à la construction de la route transcanadienne. Ce sont toutes des questions que nous sommes intéressés à discuter enfin sur le même parquet que nos honorables amis les députés conservateurs de la province de Québec.

On a parlé des méthodes électorales qui ont été employées au cours des dernières élections. Je ne veux pas m'étendre pour le moment sur cette question. Mais, quelques jours après le 31 mars dernier, je me suis engagé à présenter, sinon aux cours de la présente session, à une session ultérieure, un amendement à la loi électorale du Canada.

Nous ne devons pas rester indifférents à ce qui s'est produit. Je crois qu'il est de notre devoir, si nous voulons que le mécanisme de la démocratie ne soit pas faussé dans notre pays, d'essayer de faire nos élections de telle façon que l'opinion populaire s'exprime fidèlement. J'ai donc l'intention, et j'ai commencé à étudier le sujet, de soumettre à la Chambre des amendements. Un de ceux que je tiens à soumettre à la Chambre aurait pour effet d'obliger tout électeur qui se présenterait au bureau de scrutin d'exhiber une carte d'identité.

Monsieur l'Orateur, avant de reprendre mon siège, je désire souligner une des différences fondamentales qui séparent les deux grands partis politiques de notre pays. Je veux tenter d'établir que tout le long de notre histoire, depuis 1896, le parti libéral est le seul des deux grands partis politiques qui ait posé, tant dans le domaine des affaires extérieures que des affaires domestiques, des gestes susceptibles de promouvoir l'autonomie du Canada. Oui, monsieur l'Orateur, le parti libéral est le seul parti politique au Canada qui ait favorisé l'autonomie bien comprise du Canada, et je vais maintenant l'établir.

Tout d'abord, qu'est-ce que j'entends par favoriser l'autonomie du Canada? C'est poser des gestes, prendre des décisions, adopter des attitudes à la seule lumière des intérêts bien compris du Canada et pour aucune autre raison. Si, dans les affaires extérieures, nous avons eu de nombreuses occasions, nous du parti libéral, de poser des gestes directement en fonction de l'autonomie du Canada, aucun, à mon sens, n'a été plus significatif ni plus spectaculaire que l'attitude que nous avons prise lors de la crise de Suez. Les honorables députés se rappellent qu'en décembre 1956 nous étions convoqués à une session d'urgence pour adopter une attitude relativement à cette question si importante. L'attitude du parti libéral a été très claire et sans équivoque et nous avons créé, à mon sens, le précédent le plus important en faveur de l'autonomie du Canada. Par ailleurs, si nous examinons maintenant l'attitude qu'a alors prise le parti conservateur,—elle a été elle aussi très claire,—mais je vais vous dire de quelle façon. Le parti conservateur,—et je m'en souviens comme si c'était aujourd'hui,—après une série de discours échevelés, a proposé une motion de défiance. Et cette attitude qu'a adoptée le parti conservateur n'a jamais mieux étalé son manque de maturité politique, puisqu'elle signifiait la négation complète et totale du concept de l'autonomie canadienne. Dans les affaires...

M. Dorion: Monsieur l'Orateur, l'honorable député me permettrait-il de lui poser une question? Quel est celui de nos premiers ministres canadiens qui ait d'abord exigé que le Canada soit représenté comme tel aux conférences internationales? Ne serait-ce pas le très honorable sir Robert Borden?

M. Deschatelets: Monsieur l'Orateur, si ce que mon honorable ami a dit était vrai,—et ce n'est pas exact,—mais si c'était vrai, je

dirais que le parti conservateur actuel ne mérite pas de suivre les traces de l'homme d'État dont l'honorable député vient de mentionner le nom.

M. Dorion: L'honorable député me permettrait-il une autre question? Quel est le nom du premier ministre canadien qui exigea que le traité de Versailles soit ratifié par le Parlement canadien, si ce n'est sir Robert Borden?

M. Deschatelets: Monsieur l'Orateur, en ce qui concerne l'autonomie du Canada, j'apporte des faits. Si les allégués de mon honorable ami étaient si bien fondés et si conformes aux faits, il en aurait sûrement parlé dans le discours qu'il a prononcé il y a quelques jours.

Je poursuis mes observations et si ce que je dis n'est pas exact, j'invite mon honorable ami à rectifier ce que je vais dire. Dans les affaires domestiques et commerciales, le parti libéral a toujours préconisé et favorisé l'autonomie du Canada; hier comme aujourd'hui, nous favorisons l'expansion du commerce avec toutes les nations du monde. Nous n'avons aucun favori et dès que nous croyons qu'un marché peut être favorable aux affaires du Canada, nous sommes prêts à discuter. Nous pratiquons ainsi, en matière commerciale, une autonomie bien comprise.

Cependant, le parti conservateur ne peut pas en dire autant. Lorsque le très honorable premier ministre est revenu de Londres et qu'il a exprimé bien clairement son vœu, son désir et son intention de détourner 15 p. 100 des importations canadiennes des États-Unis vers l'Angleterre, il prenait alors une position diamétralement opposée à l'autonomie bien comprise du Canada, parce qu'il ne pouvait alors, et n'a jamais pu établir qu'il était de l'intérêt du Canada que cette diversion se fasse.

Aujourd'hui, monsieur l'Orateur, l'immense majorité des Canadiens favorisent l'autonomie du Canada, en fonction de sa constitution, et si l'Institut d'opinion publique ou le *Gallup Poll* menait une enquête à cet effet au sein de la population canadienne, je suis assuré que nos honorables amis d'en face constateraient que, sur la question de l'autonomie canadienne, le pouls de l'opinion publique bat à l'unisson avec la doctrine du parti libéral.

(*Traduction*)

M. J. H. Horner (Acadia): Monsieur l'Orateur, à l'exemple de ceux qui ont pris la parole avant moi, j'aimerais vous féliciter de votre nomination au poste de président suppléant des comités, et adresser mes meilleurs vœux et félicitations à l'Orateur et à l'Orateur adjoint de la Chambre. J'aimerais également féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône de l'excellente manière dont ils se sont acquittés de leur tâche.

J'éprouve beaucoup de satisfaction à représenter en cette enceinte la circonscription d'Acadia, rôle que je considère comme un privilège, car cette circonscription n'a jamais été représentée au Parlement du côté du gouvernement et n'a jamais encore été représentée par un conservateur. Je veux croire que les honorables ministres y songeront et ne s'inquiéteront pas trop si j'essaie d'améliorer la situation dans Acadia.

Acadia est une grande circonscription d'environ 200 milles carrés, située un peu à l'est du centre de l'Alberta. Au nord-ouest, nous avons une région de culture mixte, et à proximité de Stettler, une grande exploitation de pétrole. On trouve dans toute la circonscription de vastes réserves de gaz naturel. Au sud s'étendent d'excellentes régions consacrées à l'agriculture et à l'élevage. Ma circonscription est bornée au sud et au sud-ouest par la rivière Red-Deer; j'ajoute que, le long de cette rivière, qui va de Drumheller jusqu'à la ville de Buffalo, à 150 milles de distance, il n'y a pas un seul pont. Cette absence de pont est très incommode pour la population, de part et d'autre de la rivière, au printemps et à l'automne, lorsque les transbordeurs ne voyagent pas.

Un autre problème exceptionnel pour ma circonscription, c'est qu'elle est entièrement rurale. Elle se livre presque exclusivement à la culture et à l'élevage et, bien que les cultivateurs et les éleveurs n'y soient peut-être pas les meilleurs au Canada, ce sont de très braves gens que je suis heureux de représenter ici. Je suis fier de les représenter en cette enceinte.

En entendant le discours du trône, j'ai été agréablement surpris par les travaux et mesures envisagés par le gouvernement. Depuis le début de la session, j'ai écouté avec beaucoup de patience les membres de l'opposition reprocher au gouvernement de ne rien faire pour améliorer la situation économique de notre pays, ajoutant du même coup que le discours du trône est le plus long et le plus chargé de mesures législatives qu'ils aient jamais entendu. Le discours du trône expose de nombreuses mesures qui profiteront à ma circonscription. La déclaration des droits sera profitable à tous les Canadiens. La prolongation de l'assistance-chômage, déjà adoptée, aidera beaucoup les chômeurs, puisqu'elle leur donne six semaines de plus pour trouver du travail.

L'industrie de la construction de maisons a déjà reçu une aide supplémentaire qui profitera au pays et créera plus d'emplois.

J'aimerais signaler à ce propos que les autorités de la Société centrale d'hypothèques et de logement devraient recevoir des conseils plus judicieux lorsqu'elles accordent des prêts dans ce qu'elles appellent les zones partiellement réservées, car dans certaines des petites villes du Canada, un prêt pour la construction d'une maison contribue autant au bien-être des citoyens que dans les grandes villes.

J'ai appris avec plaisir, en écoutant le discours du trône, que l'on va amorcer les travaux de construction du barrage sur le bras sud de la rivière Saskatchewan. Un bon nombre de députés de la Saskatchewan s'étonneront peut-être que cela puisse m'intéresser. Cette initiative me prouve qu'il y a encore de l'espoir pour le projet de détournement de la rivière Red-Deer en Alberta. Bien que, sans aucun doute, le barrage du bras sud de la rivière Saskatchewan fasse paraître bien petit le projet de la rivière Red-Deer, cela me prouve que lorsque nous aurons en Alberta un gouvernement décidé à aller de l'avant et à mettre en valeur cette partie de la province, nous pourrons peut-être recevoir, pour ces travaux, l'aide du gouvernement fédéral.

J'ai constaté également avec plaisir que l'on va procéder à l'approfondissement des ports de Port-Arthur et de Fort-William. Cela abaissera certainement le coût du transport des céréales et profitera par conséquent aux cultivateurs de l'Ouest canadien.

Le discours du trône mentionne également une modification à la loi relative aux avances en espèces. Cette mesure législative a fait l'objet de bien des controverses en cette enceinte. Quand le parti conservateur était dans l'opposition, il préconisait des avances en espèces. Les libéraux disaient alors que la chose était impossible. Lorsque le gouvernement actuel est arrivé au pouvoir l'an passé, il a accordé les avances en espèces et maintenant que nous avons appris quelque chose de l'expérience acquise dans ce domaine, nous voyons comment nous pouvons modifier la loi afin qu'elle profite encore davantage aux cultivateurs de l'Ouest.

Les modifications proposées à la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies m'intéressent vivement. La circonscription d'Acadia a toujours reçu une assistance en vertu de cette loi, non sans que quelques injustices se produisent. Ces quelques dernières années, certaines parties de ma circonscription ont produit très peu de blé et, à cause de cela, les cultivateurs n'ont pas eu droit à cette assistance. Vu notre problème des excédents de blé, j'estime que les cultivateurs qui n'en cultivent pas devraient être loués, et non punis. La loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies constitue une sorte d'assurance contre la sécheresse, la grêle et autres risques. Nous savons tous que des risques tels que la grêle ou la sécheresse ne voyagent pas en ligne droite et ne se limitent pas à certains blocs dans les townships. Cette loi devrait être modifiée de façon à mieux répondre aux conditions qu'elle prévoit.

La loi sur le prêt agricole canadien m'intéresse aussi, parce que, dans certaines régions de ma circonscription, en particulier celle qui se rattache aux régions spéciales, aucun prêt n'a été accordé aux termes de cette loi. Les cultivateurs et propriétaires de ranches de cette région sont aussi stables et présentent autant de garanties que ceux de n'importe quelle région du Canada. Les agriculteurs devraient obtenir des emprunts pour les terres en pâturages aussi bien que pour les terres en culture, surtout aujourd'hui que nous avons des excédents de blé.

La circonscription d'Acadia compte environ 25,000 votants. La ville la plus populeuse est Stettler, qui compte 3,500 âmes. Je signale ce point pour indiquer que la circonscription comprend uniquement des petites entreprises. Les habitants d'Acadia sont donc heureux de constater que le gouvernement présentera une mesure législative qui viendra peut-être en aide aux petites entreprises. On établira un Office qui sera chargé d'étudier les problèmes des petites entreprises et servira de lien entre elles et le gouvernement.

Un mot au sujet du chemin de fer. Bon nombre d'habitants de ma circonscription travaillent pour le chemin de fer, aux nombreux points divisionnaires. Je propose à la Chambre que nous adressions d'énergiques observations à M. Donald Gordon, afin qu'il modifie le régime de pensions du National-Canadien. Sous le régime actuel de pension, il n'est pas tenu compte dans l'état de service du temps perdu alors que les hommes doivent se tenir prêts à répondre à l'appel. Aux termes de la Partie II du régime de pension, les hommes qui ont reçu et qui reçoivent une indemnité ne peuvent compter ce temps dans leur état de service. Je trouve que c'est très injuste. Qu'il me soit permis de citer un cas où il est survenu une collision frontale juste en dehors de la ville de Hanna. Le mécanicien a été gravement blessé par la vapeur. Il a été congédié et a reçu une indemnité pendant huit mois, mais ce temps ne lui est pas accordé dans son état de service. Il a été prouvé que l'accident ne résultait pas de sa faute. Je crois que c'est une injustice. Il y aurait lieu de reviser l'ensemble du régime et de relever la pension de base.

J'aimerais dire quelques mots des impôts. Comme on peut le voir à la page 269

du hansard, le député de Niagara-Falls (M. Houck) a dit, mardi:

Aucun abaissement provisoire de l'impôt fédéral sur le revenu ne saurait mettre plus d'argent en circulation parce que la plupart des contribuables ne dépenseraient pas cet argent.

Dans une certaine mesure je diffère d'avis avec le député, car si l'on réduit les impôts ou si des fonds sont remis aux cultivateurs de l'Ouest par d'autres moyens comme le régime de la dualité des prix à l'égard du blé,—sans vouloir approfondir la question aujourd'hui, je déclare que les agriculteurs sont fondés à le demander,—je sais grâce à mon expérience de cultivateur et d'éleveur d'Alberta qu'ils dépenseront certainement l'argent dont ils disposent.

Le représentant de Restigouche-Madawaska (M. Van Horne) a signalé dans son discours de l'autre jour l'état de choses régnant à Bruxelles; à son avis, certains aspects de notre vie sont laissés de côté ou à peine représentés au pavillon canadien, et les visiteurs n'y font pas queue. Qu'on s'inspire du stampede de Calgary en y représentant des cow-boys de l'Ouest. La foule se masserait peut-être alors au pavillon canadien.

Je ne veux pas revenir sur des faits de la politique passée ou sur la dernière campagne comme des députés l'ont fait régulièrement pas des redites sur les élections du 31 mars. Le discours du trône contient les mesures et la désignation des travaux que la population désirait. C'est pourquoi elle a si fortement appuyé le gouvernement, le 31 mars. J'ai essayé de relier certains passages du discours du trône à ma circonscription d'Acadia, mais je me rends compte qu'en plus de représenter Acadia, je dois aussi travailler pour le Canada, car ce qui est avantageux pour le Canada l'est également pour Acadia.

M. J. R. Tucker (Trinity-Conception): Monsieur l'Orateur, j'aimerais aussi ajouter mes humbles mais cependant sincères félicitations à celles qui vous ont déjà été offertes à l'occasion de votre réélection au poste d'Orateur de la Chambre. D'après ce que j'ai pu voir et apprendre depuis que je suis député, vous êtes tout à fait capable de vous acquitter de vos fonctions variées et nombreuses d'une manière qui sera tout à votre honneur et à celui de la Chambre. J'espère sincèrement que tous les députés se rendront compte de l'importance de votre poste et vous apporteront toute leur collaboration. Pour ma part, je dois dire que c'est votre sourire si prompt et la façon dont vous nous saluez quand vous nous rencontrez en dehors de la Chambre qui m'a surtout impressionné.

Je désire me joindre aux honorables députés qui ont offert leurs félicitations à l'Orateur suppléant. Je suis sûr qu'il s'acquittera avec amour de ses fonctions. J'aimerais aussi féliciter l'honorable député de Spadina (M. Rea) qui a été nommé président suppléant du comité plénier. Enfin, même si j'y viens en dernier lieu j'y mets d'autant plus de sincérité, j'offre mes félicitations aux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Lafrenière et Nielsen).

Ces jeunes députés, si j'en juge par leurs discours, se révéleront dignes des circonscriptions qu'ils représentent. On a souvent dit que pour avoir bonne renommée il faut passer du monde que nous connaissons à celui de l'inconnu d'où l'on ne revient pas. Si c'est vrai, nous pouvons dire que les députés en question sont des fantômes ambulants. Nous sommes tous heureux, sans doute, que ceux auxquels j'ai adressé mes félicitations soient bien vivants, en particulier l'Orateur, comme les honorables députés le constateront s'ils enfreignent le Règlement.

Comme l'ont constaté le lundi 12 mai ceux qui se trouvaient ici pour la première fois, vous occupez, monsieur l'Orateur, un poste très important. Le Président du Sénat nous a dit que Son Excellence le Gouverneur général ne jugeait pas à propos de révéler les raisons pour lesquelles il convoquait le Parlement avant que la Chambre ait fait le choix de son Orateur. Nous avons dû revenir à la Chambre et nommer l'Orateur. J'ose dire sans crainte d'être contredit que notre choix a été très bien accueilli et nous espérons que les difficultés de l'Orateur seront légères.

J'habite la province la plus orientale du Canada, la plus vieille colonie de l'Angleterre et la dernière en date des provinces canadiennes. St-Jean, où j'ai eu l'honneur d'être conseiller municipal pendant neuf ans, était déjà une vieille ville quand Boston, dans le Massachusetts, n'était qu'un marécage et que New-York était habité par des Indiens. Par conséquent, renoncer à son titre de colonie la plus ancienne de l'Angleterre, c'est la plus grande décision que Terre-Neuve ait jamais prise. Le poème suivant, monsieur l'Orateur, vous aidera peut-être à comprendre nos sentiments:

Newfoundland was proud to be England's oldest colony,
Loving her dear mother land, by her side she takes her hand
Devon, Scotch and Irish stock, sturdy as the sea-girt rock
Leave their homes and leave their boats, don their khaki-coloured coats
Newfoundland has fought and bled, far and wide her fame has sped
Newfoundland was proud to be England's oldest colony.
Nine fair sisters in one home, with the north pole on its dome:

Facing both the east and west with a friendly slate abreast,
Smile upon the lonely one, they have done as she has done;
Fought and bled in freedom's cause, won like her the world's applause
Did she join her home to theirs, Yes! her head in pride she rears
Newfoundland was proud to be England's oldest colony.
But the offer was most sincere and the offer was always there;
Newfoundland has changed her mind, and in time she too may find
Burdens shared are light to bear, triumphs shared are double dear,
She has gladly joined the sheaf bounded by the maple leaf;
Knowing well she still may boast answering in her sister's toast;
But Newfoundland was proud to be England's oldest colony.

A l'heure actuelle, Terre-Neuve attend fiévreusement le rapport de la commission royale d'enquête sur l'article 29 du traité d'union avec les neuf provinces du Canada. La région que j'ai l'honneur de représenter compte certains des endroits les plus anciens du nouveau monde. Ses rives ont été le théâtre de l'activité commerciale la plus ancienne en Amérique du Nord. C'est à Cupids, dans la baie de Conception, que John Guy de Bristol a établi une colonie en même temps que le premier établissement britannique sur le continent était fondé à Jamestown, en Virginie. Des maisons britanniques ont établi des succursales très tôt à Trinity. Bien que ces treprises aient disparu, l'industrie qui a le plus contribué à attirer les aventuriers commerciaux vers cette région éloignée continue de prospérer dans les baies de Trinity et de Conception.

Ma région se compose d'environ 180 collectivités, d'une population de 57,000 habitants. Beaucoup d'établissements de ma circonscription portent de jolis noms. En voici quelques-uns qui pourront intéresser la Chambre: Little Heart's Ease, Heart's Delight, Heart's Desire, Heart's Content, où le *Great Eastern* a déposé le premier câble transcontinental. En voici d'autres: British-Harbour, Ireland's Eye, Whiterock, Flatrock, Caplin-Cove, Burnt-Point, Lead-Cove, Chapel-Arm, Bay-de-Verde, Freshwater, Blow-me-Down, Blackhead, Dough-Fig-Point, Hatchet-Cove et Come-by-Chance. La circonscription commence à Spillar's Cove, à un mille au sud du cap Bonavista, où Jean Cabot a découvert le nouveau monde; elle comprend les baies de Trinity et de Conception et va jusqu'à Georgetown, près de Brigus, patrie de feu le capitaine Bob Bartlett, fameux explorateur arctique.

Ma circonscription possède quelques-unes des usines de transformation du poisson les plus modernes de l'Est du Canada. Il y a une grande usine de poisson frais à Harbour-Grace; elle appartient à la *North-Eastern Fisheries Limited.* A Dildo, où se trouve un grand établissement de transformation de la baleine et du poisson frais, le prolongement du quai est urgent. A Catalina, endroit qui se trouve dans la partie la plus au nord de ma circonscription, on trouve probablement la plus forte concentration d'établissements d'apprêtage du poisson frais de tout l'Est du Canada. Là se trouve le centre administratif de la puissante *Fishermen's Union Trading Company,* qui fait un gros commerce de matériel de pêche et possède un établissement de salage du poisson à Port-Union, où se trouve aussi le bureau principal de l'*Union Electric Light and Power Company* et où est imprimé le *Fisherman's Advocate.* A peu près un quart de la morue salée de Terre-Neuve est exportée par le port de Catalina.

On trouve dans le même port l'important et moderne établissement de poisson frais, qui appartient à la *Fishery Products Limited.* Cet établissement, qui est l'un des plus grands établissements de congélation du poisson, vient d'être terminé. On trouve aussi dans le port de Catalina, dans l'anse nord-ouest, la vaste station expérimentale de séchage du poisson salé établie par le gouvernement fédéral dans les locaux de la *S. W. Mifflin Limited.* Cet établissement, le plus moderne en son genre, démontre que le poisson du littoral, légèrement salé, peut être apprêté artificiellement et à bon compte. Je suis heureux de mentionner que, grâce à un programme bien inspiré de dragage, le gouvernement libéral a amélioré le port de Catalina, ces dernières années, ce qui facilite le commerce. On aménage aussi un quai côtier, qui est situé dans la partie la mieux abritée du port. Je suis également très heureux de dire que Little Catalina, importante localité qui s'adonne presque exclusivement à la production de poisson salé, sera bientôt munie d'un brise-lames qui facilitera considérablement le travail des pêcheurs. A Elliston, soit à environ 10 milles au nord de Catalina, se trouve un autre établissement de préparation du poisson. Il y a bon nombre d'autres localités dans cette circonscription où des travaux publics seraient d'un grand secours économique. J'en toucherai un mot, en temps voulu, au ministre des Travaux publics (M. Green).

Clarenville, dans la baie de Trinity, est un centre ferroviaire et un lieu d'écoulement de marchandises. Clarenville a acquis une renommée internationale en 1935, alors que le général Balbo, le fameux aviateur italien, faisait atterrir sa flotte de vingt appareils lors de sa célèbre traversée de l'Atlantique

avec son escadrille d'avions. L'honorable député de Laurier (M. Chevrier), ancien ministre des Transports, a inauguré le premier câble téléphonique sous-marin dans l'Atlantique, qui aboutissait à Clarenville.

L'un des premières pistes d'atterrissage à Terre-Neuve a été construite à Harbour-Grace et a été considérablement utilisée, après l'envolée de Lindbergh, par les aviateurs qui tentaient de traverser l'Atlantique. C'est de là que l'*Old Glory* vola vers sa perte et que Amelia Earhart fit sa première traversée. Cette piste d'atterrissage pourrait servir d'aéroport auxiliaire.

Il y a à Bay-de-Verde une importante colonie de pêcheurs et le brise-lame en construction à l'heure actuelle leur sera d'une grande valeur. Je suis heureux qu'on prenne des dispositions pour achever cet ouvrage si nécessaire à ceux qui s'adonnent à la pêche dans cette région.

Tandis que, du point de vue du revenu total de notre population, la pêche n'est relativement pas aussi importante aujourd'hui qu'autrefois, l'expansion de l'industrie du papier et de la pâte à papier, les mines, les bases américaines ainsi que l'accélération des travaux publics ont créé des valeurs économiques qui dépassent de beaucoup, dans l'ensemble, la valeur de production des pêcheries. D'autre part, aucune autre industrie ou occupation ne touche directement autant de gens que la pêche. A Terre-Neuve, on compte environ 16,000 pêcheurs vivant dans plus de mille agglomérations le long de nos 6,000 milles de côte.

L'activité principale découlant de la pêche est l'industrie du poisson congelé qui dépend pour la vente entièrement du marché des États-Unis, et l'industrie de la morue salée dont les débouchés sont presque uniquement dans les pays à devises étrangères. Pendant des siècles, la pêche était la seule industrie de Terre-Neuve et la population s'est établie par petites colonies le long de la côte où le salage est la seule méthode pratique de conserver le poisson. Beaucoup de ces localités se sont édifiées, sont devenues fort importantes et sont devenues assez populeuses en raison de cette industrie. Dernièrement, la valeur de ce secteur commercial a subi une forte diminution, ce qui est défavorable à un grand nombre de nos pêcheurs. Les difficultés proviennent, premièrement, de la concurrence extrême des pays étrangers à production de poisson salé qui satisfont à une bien plus grande partie de la demande mondiale et, deuxièmement, des difficultés d'obtenir des devises étrangères et des permis d'importation dans certains de nos principaux marchés.

Dans son programme en matière de commerce étranger, le Canada devrait examiner le besoin urgent de cette industrie et le nombre de personnes qu'elle fait vivre à Terre-Neuve, puis faire des négociations en vue d'assurer des moyens d'exporter à certains de ces pays et de libérer des devises. Trop souvent, les ministères du gouvernement considèrent les sommes globales des chiffres, c'est-à-dire la valeur des importations et des exportations effectuées entre les différents pays, et n'examinent pas attentivement l'importance relative de certaines industries faisant vivre un grand nombre de personnes, qui souffrent beaucoup si on laisse ces industries péricliter faute de commerce international.

Il existe maintenant un problème particulier dans cette industrie en raison de la fermeture complète du débouché brésilien faute de dollars.

Le ministère du Commerce devrait étudier le problème de près pour trouver des moyens permettant au commerce de réciprocité de rendre ce débouché à Terre-Neuve.

Troisièmement, on a eu tendance, de façon générale, à s'éloigner des pêcheries de Terre-Neuve, à cause des difficultés de vente et à cause des prix peu avantageux résultant des excédents qui se sont souvent accumulés. L'application de l'assurance-chômage aux pêcheurs a débuté sous le régime libéral. Elle a eu pour effet de ramener beaucoup de pêcheurs à l'industrie. Elle est particulièrement nécessaire à l'heure actuelle, car le nombre des travailleurs forestiers employés par les fabricants de pâte et de papier a beaucoup diminué. Cela a augmenté la nécessité d'inaugurer un programme énergique de vente du poisson salé; autrement, on pourrait avoir des produits invendables, ce pui susciterait de graves problèmes pour les pêcheurs, pour l'industrie et pour les autorités.

Quatrièmement, suivant l'opinion générale, l'industrie du poisson salé est désuète et ne mérite pas les programmes de vive stimulation de ventes envisagés par le gouvernement et l'industrie. C'est erroné. La consommation mondiale de poisson salé augmente depuis des années et l'on y voit un des principaux articles du commerce international. Quelques pays concurrents ont modernisé leurs méthodes de production et accru leurs flottes de pêche au point d'exploiter des usines flottantes, dans une large mesure grâce aux programmes et à l'aide de l'État. On n'a guère pris de mesures du genre dans l'industrie de Terre-Neuve, même si les meilleurs endroits de pêche du monde s'y trouvent.

Le ministère du Commerce a des bureaux et des représentants permanents dans la plupart des pays qui achètent des produits de Terre-Neuve. Or, il importe beaucoup pour l'économie de notre province que ces représentants fassent preuve de dynamisme

dans leurs rapports avec les ministères et les commerçants des pays qui achètent la morue salée de Terre-Neuve. C'est un commerce traditionnel, en baisse depuis des années. Il faut absolument juguler cette tendance et inaugurer un dynamique programme de vente. Il m'est cependant agréable de signaler que depuis 1930 notre industrie de poisson frais a pris beaucoup d'expansion. En 1938, nous avions exporté environ 500,000 livres, contre plus de 52 millions de livres de poisson frais l'an dernier.

Les gouvernements fédéraux ont beaucoup fait pour aider les pêcheurs, mais il faut encore plus d'assistance. En visite dans ma circonscription, j'ai entendu les gens se plaindre de la pénurie de dépôts de boëtte et de quais. Sauf erreur, le ministère des Pêcheries songerait à un nouveau programme de boëtte et j'imagine qu'on a déjà pensé aux dépôts de boëtte.

J'aimerais surtout que l'on étudie la possibilité d'ériger des dépôts de boëtte à South-Port et à Hants-Harbour, sur la baie Trinity. J'aimerais aussi qu'on aménage un plus grand nombre de quais et de brise-lames dans les collectivités dont l'industrie principale est la pêche, non seulement dans ma circonscription, mais dans toutes celles de Terre-Neuve et du Labrador. Les pêches de Terre-Neuve se rangent parmi les plus importantes et les plus précieuses du monde, et elles constituent sans doute un des principaux ressorts de notre économie. Notre industrie de la pêche est pour nous une mine d'or aussi riche que tout gisement aurifère de la Californie et même du Yukon. Lord Bacon a dit que les pêcheries de Terre-Neuve sont plus riches que les mines du Mexique et du Pérou.

Chaque année, les prises atteignent une valeur de plusieurs millions de dollars en morue, hareng, saumon, homard, encornet, capelan, turbot, flétan, poisson blanc, phoques et poissons de bien d'autres espèces. Par suite du manque de méthode dans la vente et le traitement de la morue, notre produit le plus important, nous sommes en train de perdre certains de nos meilleurs marchés. Nous subissons la concurrence sur les marchés de poisson du monde, chaque pays s'efforçant d'écouler ses meilleurs produits. Il y a à peine quelques jours, la Jamaïque a formulé des protestations au sujet de notre morue et la morue de Norvège et d'Islande prend beaucoup d'importance parce qu'elle est assujettie à un triage rigoureux, à une meilleure méthode de traitement et à une inspection plus sévère.

La qualité de la morue de Terre-Neuve est certes supérieure, mais si le gouvernement n'institue pas une meilleure manière de traiter et d'écouler notre poisson et n'impose pas des contenants uniformes, notre poisson reculera bientôt au second rang. Notre morue ne répond pas aux normes fixées par nos clients et nos pêcheurs ne bénéficient d'aucune aide pour remédier à cet état de choses. Ils n'ont pas été encouragés et on ne leur a pas fait comprendre que, le poisson étant une denrée alimentaire, la manutention en est très importante.

Je regrette d'annoncer que Terre-Neuve a beaucoup de chômage. Nous avons actuellement 40,000 chômeurs, dont environ 18,000 touchent les prestations d'assurance-chômage. Moins de la moitié des chômeurs retirent encore ces prestations et on compte aujourd'hui un plus grand nombre de chômeurs sans assurance que le total des chômeurs l'année passée. Cet état de choses cause une grande gêne. Il n'est pas aisé de remédier au chômage dans ma province, pas plus que dans le reste de notre grand pays. Nous qui siégeons dans l'opposition espérons qu'on trouvera bientôt une solution, car le chômage atteint tous nos commettants, tous les Canadiens en fait.

J'aimerais aussi parler de la question urgente des installations de radoubage pour les goélettes et les petits bateaux. Il y a au moins trois localités où une cale ou un bassin pourraient être aménagés et utilisés avantageusement par bien des pêcheurs et des caboteurs de la circonscription de Trinity-Conception: premièrement, à Catalina, qui devient rapidement un des plus importants centres de pêche de l'île; deuxièmement, à Clarenville, où se trouve un petit chantier et où une cale pourrait être facilement aménagée à peu de frais, ce qui aiderait à trouver des emplois et à tenir occupés les employés du chantier. Cette cale serait très utile aux propriétaires de bateaux de pêche et de goélettes de cabotage de la région. En troisième lieu, il y a Havre-de-Grâce, où une cale a déjà été exploitée.

A mon avis, une cale ou bassin flottant devrait être aménagée à Havre-de-Grâce le plus tôt possible pour aider les pêcheurs qui s'adonnent de nouveau à cette occupation. Dans plusieurs des endroits dont j'ai parlé se trouvent des charpentiers et des constructeurs de navires compétents qui pourraient assurer une précieuse main-d'œuvre.

En terminant, monsieur l'Orateur, je vous apporte les salutations de ma circonscription et j'aimerais aussi remercier bien sincèrement les votants de Trinity-Conception de l'honneur qu'ils m'ont fait et de la confiance qu'ils ont mise en moi en me choisissant pour les représenter à la Chambre des communes. Je tâcherai toujours de me montrer digne de cet honneur et de cette confiance

[M. Tucker.]

en travaillant pour ma circonscription et pour l'ensemble du pays.

M. M. D. Morton (Davenport): Monsieur l'Orateur, je tiens tout d'abord à vous féliciter d'avoir été réélu au poste que vous avez occupé avec tant de dignité et d'équité à la dernière législature. Je félicite aussi l'Orateur suppléant (M. Sévigny) et le président suppléant (M. Rea) de leur élection à leurs postes de confiance et je rends hommage aux motionnaires (MM. Lafrenière et Nielsen) du concours qu'ils ont apporté au débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône.

J'aimerais aussi rendre hommage à feu John R. MacNicol qui a représenté la circonscription de Davenport de 1930 à 1949. Il a bien servi sa circonscription et d'aucuns se rappellent encore les multiples bontés qu'il a eues et les services qu'il a rendus, non seulement à la population de sa circonscription, mais à celle de tout le Canada.

C'est avec beaucoup de regret que j'ai entendu l'honorable député de Maisonneuve-Rosemont (M. Deschatelets) dire qu'il traverse des temps difficiles sous un gouvernement conservateur.

Je savais que certains députés siégeant de l'autre côté de la Chambre auraient une certaine difficulté à se faire à l'idée qu'ils ne sont pas indispensables et à se rendre compte que d'autres peuvent gouverner, non seulement aussi bien qu'eux, mais probablement mieux. Cependant, je puis certifier à l'honorable député que ni lui ni d'autres n'ont lieu de trop s'inquiéter, car je suis sûr que notre parti s'occupera avec la plus grande bienveillance de ceux qui se trouvent en minorité.

La circonscription de l'ouest de Toronto que je représente est habitée, tout comme d'autres circonscriptions de cette ville, par beaucoup de nouveaux venus de nombreuses origines raciales, qui côtoient nos concitoyens canadiens, et le mélange de nombreuses cultures qui se produit dans cette circonscription, ainsi que dans bien d'autres dans tout le Canada, produira la culture canadienne de l'avenir. Cependant, ce mélange suscite certains problèmes d'intégration dont je parlerai plus tard.

La circonscription de Davenport a, ainsi que bien d'autres, ses problèmes locaux. Tout comme d'autres circonscriptions, nous sommes inquiets pour nos chômeurs qui ont bien de la peine en ce moment à trouver du travail. J'aimerais soumettre tout particulièrement à l'attention de la Chambre un groupe de gens qui ont de plus en plus de difficulté à se réadapter et à trouver du travail. Je veux parler des hommes et des femmes d'âge moyen qui ont perdu, sans y être pour rien, leur emploi normal et ne peuvent obtenir un nouvel emploi par suite des dispositions de plans de pension apparemment arbitraires qui leur interdisent de s'engager dans de nouveaux domaines d'activité. Cette situation me paraît injuste pour ces gens et entraîne un grand gaspillage de main-d'œuvre au Canada. Je comprends que la solution de ce problème n'incombe pas à la Chambre, mais j'engage les compagnies d'assurance qui offrent de tels plans de pension à mettre sur pied une forme de prestations transférables permettant à ces gens de se déplacer d'un emploi à un autre. J'exhorte également le gouvernement canadien à donner l'exemple en adoptant des plans qui n'empêchent pas les personnes d'âge moyen de trouver du travail dans de nouveaux emplois.

A propos de pensions, je rappelle à la Chambre que beaucoup d'électeurs de ma circonscription attendent avec impatience les résultats des études actuelles sur la possibilité d'étendre les prestations de pension de vieillesse.

Comme d'autres régions, ma circonscription a son problème du logement. Il n'y a pas de terrains vagues. Beaucoup de ceux qui habitaient la région autrefois se sont acheminés vers la banlieue, pendant que de nouveaux Canadiens, plus jeunes, venaient les remplacer. Pour payer leurs maisons, ces nouveaux venus ont transformé des maisons simples en habitations à logis multiples, ce qui a causé de l'encombrement et même, dans certains cas, a créé de piètres conditions de logement. Les problèmes de nos écoles en ont été aggravés et c'est pourquoi j'engage le gouvernement à entreprendre un examen plus efficace de la question de la collaboration avec les autorités locales.

Le nouveau métro est-ouest sur la rue Bloor passera par ma circonscription. Je sais qu'on a déjà fait des démarches pour demander l'aide financière du gouvernement fédéral. Il s'agit peut-être là d'une entreprise locale qui ne satisfait pas aux conditions nécessaires à une assistance fédérale, mais je signale au gouvernement qu'elle est une manifestation de notre croissance nationale et qu'elle mérite son attention. S'il est impossible de fournir une aide directe, il faudra tenir compte du coût de cette entreprise et d'autres projets municipaux lorsqu'on versera des subventions plus élevées aux gouvernements provinciaux.

Je passe maintenant à un autre sujet qui me préoccupe beaucoup, et je me joins ici à mes nombreux collègues qui ont déjà parlé de l'instruction publique. Il est désormais impossible d'échapper à la conclusion que l'instruction publique est un problème d'in-

térêt national. Nous parlons avec fierté de nos grandes ressources matérielles; nous annonçons de vastes plans pour la mise en valeur de ces richesses. Nous affectons des sommes énormes à la colonisation des terres septentrionales; nous proclamons notre foi dans l'avenir du Canada, mais nous n'avons pas encore mis au point de plan hardi en vue de la mise en valeur des ressources humaines qui sont si nécessaires à la réalisation future de tous ces grands projets.

Si nous consacrons des milliards, chaque année, à la défense militaire de notre démocratie, si nous avons dépensé des millions de dollars et sacrifié des milliers de vies dans les deux Grandes Guerres pour protéger notre démocratie, il reste que du point de vue de l'éducation, élément pourtant indispensable à notre démocratie, nous semblons craindre de risquer notre existence politique en nous attaquant de front aux problèmes de l'enseignement, qu'il y a lieu, pourtant, de régler sur le plan national. Nombreux sont ceux qui évitent d'aborder la question en se réfugiant derrière la constitution.

Quant à ce que coûte l'instruction, qu'il me soit permis de citer le bulletin de renseignements publié par la Fédération des instituteurs du Canada, division des recherches, en février 1958, sous la rubrique "Financement de l'éducation au Canada". Au tableau 12, page 21, il est calculé, compte tenu de tout ce que nos gouvernements, à tous les paliers, ont versé aux fins de l'instruction de tous genres au Canada, qu'en 1957 celle-ci a coûté au total 998.9 millions, dont les commissions scolaires locales ont acquitté 416.8 millions, les gouvernements provinciaux 437.1 millions, le gouvernement fédéral 70 millions et des institutions à caractère privé, 65 millions. On estime que l'instruction a coûté par habitant, $60 et, par membre de l'effectif total des travailleurs du Canada, $167. A la page 28 du même rapport, le tableau indique la répartition des dépenses nettes de tous les gouvernements pour 1955: 11.3 p. 100 de ces dépenses intéressaient l'éducation, contre 38.6 p. 100 la défense et 14.3 p. 100 la sécurité sociale. On voit aussi, par ce tableau, que les dépenses engagées au titre de l'instruction ne forment qu'une toute petite partie des dépenses des gouvernements à tous les niveaux, n'atteignant notamment que le tiers du budget militaire.

Monsieur l'Orateur, je suis persuadé que nous n'avons pas fait tout ce que nous aurions pu, dans le cadre de notre constitution, pour résoudre le problème. En temps d'urgence, il est arrivé au gouvernement fédéral de verser des subventions à l'éducation dans les domaines agricole, technique ou de formation professionnelle. Nous avons aidé nos universités, nous avons versé des bourses dont les frais étaient répartis entre le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces, et par l'entremise du Conseil des Arts. Je conviens que le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux doivent se conformer aux attributions qui leur ont été départies, de tout temps, par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Je n'en reste pas moins convaincu qu'une responsabilité d'ordre général repose sur le gouvernement fédéral, celle de voir à ce que, dans son ensemble, les parties composantes répondent bien à l'évolution des besoins de notre pays, faute de quoi, en tant que nation, nous courrons tous parallèlement à notre perte totale. Il est temps d'examiner de nouveau si les parties constituantes de notre gouvernement répondent aux besoins en matière d'instruction.

Même si bon nombre de membres des gouvernements supérieurs, aux paliers fédéral et provincial, qui sont harassés par d'autres problèmes, semblent extérieurement faire preuve de beaucoup de suffisance et de satisfaction personnelle en se disant que nos problèmes relatifs à l'instruction, spécialement dans le domaine financier, sont maintenant réglés, il n'en reste pas moins que ceux qui sont aux échelons inférieurs travaillent ardemment pour obtenir plus d'aide financière. Un commissaire déçu a demandé un jour à un administrateur régional comment il se faisait qu'un township pouvait obtenir de l'argent bien plus facilement pour les routes que pour l'instruction. Lorsque les gens voyagent dans un chemin cahoteux, ils sont portés à protester et à demander qu'on le répare, lui fut-il répondu. Dans le domaine de l'instruction il n'y a pas de cahots pour pousser à l'action. Le lancement des spoutniks par la Russie est peut-être le premier véritable cahot que nous ayons dans ce domaine. En tout cas, il a au moins fort intéressé les gens au sujet des lacunes que présente l'enseignement au Canada.

Mais ce grand peuple nous avait donné des avertissements avant cela. Voici la conclusion à laquelle en venait M. James S. Duncan, industriel canadien, le 10 décembre 1956, dans un travail présenté au comité de recherches de la Fondation industrielle sur l'éducation:

> Le Canada fait face à une crise de l'enseignement et, l'enseignement étant la base sur laquelle reposent notre force nationale et notre bien-être, il faut faire quelque chose à ce propos, et sans délai. Heureusement, le problème n'est pas insoluble. Il se résume, en somme, à une question d'argent, mais il s'agit d'une énorme dépense d'argent; à une question d'immeubles pour aménager un nombre toujours grandissant d'écoles, de collèges pédagogiques, d'universités plus vastes, de collèges techniques, pour former plus de professeurs qualifiés. De tous ces problèmes, c'est le dernier qui est le plus important.

J'aimerais également citer M. Joseph McCulley, recteur de Hart House, université de Toronto qui, dans une allocution prononcée lors d'un déjeuner réunissant des directeurs à l'Exposition nationale, en août 1956, déclarait, comme en fait foi le *Globe and Mail* du 28 août de cette année là:

L'enseignement est un problème qui devrait être d'intérêt national. Le ministère ontarien de l'Instruction publique a fait des efforts herculéens pour parer au problème que posent l'encombrement des universités et d'autres difficultés. Mais même les efforts déployés jusqu'ici sont minimes comparativement à ce qu'on devra faire au cours des dix prochaines années. Si l'expansion et le progrès du Canada ne sont pas arrêtés en plein essor, il nous faudra faire face aux énormes dépenses qu'exigera l'œuvre nécessaire qu'est l'instruction publique. Rien ne justifie un régime d'enseignement qui prive l'enfant de la meilleure instruction qui soit parce qu'il est, par hasard, né dans une région déterminée de notre pays. Les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral doivent faire face à ce problème.

En signalant la nécessité de venir financièrement en aide aux étudiants, je relèverai les conclusions du Conseil pour le recrutement et le service des instituteurs pour les écoles secondaires de l'Ontario, qui figurent à la page 6 du mémoire présenté par cet organisme à la Fondation industrielle pour l'éducation en février 1957. A la suite d'une enquête, le Conseil a constaté qu'un grand nombre d'élèves capables et ambitieux ne pouvaient continuer leurs études à l'université parce qu'ils n'en avaient pas les moyens. Selon les réponses reçues de 236 écoles ontariennes, 3,171 élèves de XIII[e] année projetaient de fréquenter l'université en 1957. En 1957, il y avait aussi 2,146 élèves de XIII[e] assez capables et ambitieux pour passer à l'université en 1957, mais ils n'en avaient pas l'intention, faute de moyens financiers. On comptait encore 1,150 élèves de XIII[e] ayant assez d'aptitudes pour les études universitaires, mais qui n'avaient pas l'intention de s'y inscrire.

La récente conférence canadienne sur l'éducation qui a eu lieu à Ottawa en février dernier a également étudié la question et signalé le grand besoin d'instruction. Dans sa résolution, elle a mis en relief la nécessité d'affecter des fonds à un programme satisfaisant d'aide aux étudiants, la nécessité d'intensifier les recherches; en outre, elle a adopté une résolution portant que des observations soient faites aux autorités compétentes, en vue de rendre les subventions fédérales annuelles aux universités plus pratiques et plus équitables, de manière à tenir compte de la proportion croissante des inscriptions des étudiants par rapport à la population totale et de l'accroissement des frais par étudiant. Elle a également demandé que le gouvernement fédéral accorde plus d'aide, soit directement aux provinces, soit de quelque autre manière, afin de les aider à financer l'enseignement.

Étant donné le besoin qui existe et l'importance des observations que je viens de mentionner, j'exhorte instamment le gouvernement et la Chambre à examiner la nécessité de chercher, en collaboration avec les provinces, des moyens d'accorder plus d'aide à l'enseignement aux termes de notre constitution, sans déranger les obligations locales en matière d'administration de l'enseignement, et d'accorder des chances égales à tous ceux qui ont du talent, indépendamment de leur situation financière ou de leur situation géographique.

L'enseignement au Canada est actuellement comme un jeu de patience, dont tous les éléments doivent être rassemblés afin que nous ayons une idée complète du problème. Je prie le gouvernement de donner l'exemple en faisant la fusion de tous les éléments nécessaires à un tableau d'ensemble afin de donner aux Canadiens la chance de se montrer à la hauteur de leur destinée.

Notre population d'un littoral à l'autre s'est rendu compte des chances qui s'offrent à elle de grandir encore la nation. Nous ne pouvons perdre notre temps à écouter ceux qui gémissent sur ce qui aurait pu arriver. Nous devons concentrer notre attention sur ce qui se produira si nous sommes à la hauteur de notre destinée et mettons en valeur nos talents et les ressources nationales qui offrent à ceux qui aiment la liberté des chances illimitées de vivre ensemble, unis comme Canadiens d'un littoral à l'autre. Je crois que notre parti, sous la direction du très honorable premier ministre (M. Diefenbaker), peut aider beaucoup notre pays à réaliser son destin.

L'hon. George C. Nowlan (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, participant au débat pour la première fois je félicite moi aussi, comme tant de députés l'ont fait et le feront, avec raison d'ailleurs, les motionnaires de l'adresse en réponse au discours du trône, M. l'Orateur, vous-même, en votre qualité d'Orateur suppléant, et les autres dirigeants qui ont pris part aux délibérations de la Chambre.

Dans quelques minutes, cet après-midi, nous aurons la première mise aux voix de la présente session. Ce sera la première pour plus de 100 députés. Ce sera pour eux, j'en suis sûr, un événement de haute importance dont ils se souviendront toujours. Il convient qu'ils envisagent ainsi l'occasion de participer à la première mise aux voix.

Il arrive parfois, je le sais, que de nombreux visiteurs dans les tribunes et des députés trouvent le débat un peu monotone. Entendant les députés exposer les questions les plus

diverses, depuis les problèmes de leur propre circonscription jusqu'à des événements d'ordre international, ils en concluent peut-être que cela ne sert à rien. Toutefois, je suis sûr que ceux qui sont ici cet après-midi et qui prendront part à ce premier vote s'apercevront que c'est là l'un des deux sommets à franchir au cours d'une session parlementaire, soit le débat sur le discours du trône et le débat sur l'exposé financier.

L'origine du discours du trône remonte à ces temps historiques lorsque les dirigeants faisaient connaître au Parlement ce qu'ils désiraient au moyen d'une adresse ou d'un discours. Avec les années, parfois au milieu des craintes et des tremblements, au prix de grands risques, les membres du Parlement ont finalement dégagé cette méthode qui consiste à exprimer des remerciements sous forme de discours et à y inclure tout ce qui paraît digne de mention avant que la Chambre s'attaque à la question dont elle avait reçu ordre de s'occuper. Voilà les antécédents historiques du vote qui aura lieu cet après-midi, le premier de ceux qui se produiront dans ce débat. Même s'il devient à la longue fastidieux d'écouter les discours en réponse au discours du trône, ce n'en est pas moins une tradition qu'il convient de respecter et de bien conserver car ce sont des traditions de ce genre qui nous ont donné nombre de nos libertés et notamment notre régime parlementaire.

Le présent débat va se continuer encore quelques jours. Ce n'est pas par simple courtoisie uniquement qu'un ministre de la Couronne se lève pour répondre aux critiques et relever certaines des propositions qui ont été faites, je suppose, au cours du débat.

Comme vous l'avez sans doute remarqué, monsieur l'Orateur, je n'ai pas assisté aux délibérations de la Chambre, je l'avoue franchement, autant que je l'aurais aimé durant le présent débat, parce que j'ai siégé à divers comités et commissions où il faut servir de temps en temps. Hier soir et ce matin cependant, j'ai tenté de parcourir, bien à la hâte, il est vrai, les discours qui ont été prononcés au cours du débat, surtout par les honorables vis-à-vis. Je dois dire que les plats qu'on nous a servis ne sont pas très substantiels. Ils n'ont pas d'autre saveur que celle du gruau clair et il est impossible d'y répondre d'une façon bien sérieuse.

Je sympathise un peu, il va sans dire, avec l'opposition. Avec quelques-uns qui siègent de notre côté j'ai siégé en face après avoir subi jusqu'à trois défaites désastreuses et je sais qu'il n'est pas très facile d'afficher une attitude trop tranchée et dogmatique au cours d'un débat de ce genre après des élections comme celles du 31 mars. Ce ne serait pas manquer de modestie, je crois, monsieur l'Orateur, que de dire que lorsque nous étions de l'autre côté nous avons peut-être formulé des critiques plus justes et aussi plus énergiques que celles que nous avons entendues cette fois-ci. Cela ne provenait naturellement pas du fait que nous étions plus habiles que les honorables députés d'en face, mais simplement du fait que nous avons eu beaucoup plus de critiques à formuler qu'ils n'en ont eu, au cours du présent débat.

Un autre facteur, naturellement, doit permettre de mieux comprendre la situation dans laquelle se trouvent ces honorables députés. Il s'est passé tant de choses dans la vie politique qu'il est presque impossible de se rendre compte qu'il y a moins d'un an ces honorables députés siégeaient encore dans les tours d'ivoire de leurs châteaux-forts d'Ottawa. Leurs chefs siégeaient de ce côté-ci, entourés d'une armée de partisans, et se demandaient en toute tranquillité d'esprit si l'opposition pourrait porter ses effectifs à 50, 60 ou 70 partisans, ou si elle risquait d'en perdre et de revenir moins nombreuse qu'auparavant. Telle a été leur attitude jusqu'au 10 juin, date où a explosé la bombe atomique, suivie le 31 mars d'une bombe à hydrogène.

L'hon. M. Pearson: Il ne s'agissait pas d'une bombe propre.

L'hon. M. Nowlan: Et nous en voyons les retombées dans ce coin-là.

Toutefois, qu'avons-nous entendu au cours du débat, quelles questions ont été examinées? Je le répète, un certain nombre de questions ont été soulevées. Certains de nos amis du Québec se sont plu à faire leurs mots d'esprit habituels, des mots d'esprit que nous avons déjà entendus. Ils ont même donné à entendre que ceux qui siègent de ce côté-ci de la Chambre, et non pas seulement ceux de ce côté-ci, monsieur l'Orateur,—j'espère qu'on se rendra compte qu'un événement historique se passera cet après-midi puisque, lorsque l'honorable député de Peel (M. Pallett) se lèvera pour voter pour la première fois, il sera le premier du groupe le plus nombreux qui ait jamais siégé à votre gauche, monsieur l'Orateur, dans la Chambre des communes actuelle, depuis 1930.

L'hon. M. Hees: Quel déversoir!

L'hon. M. Nowlan: On a dit que certains de nos amis du Québec doivent leur élection à l'influence du gouvernement provincial. Tout ce que je puis dire, c'est que si l'élection de députés de la province de Québec est tant soit peu attribuable à M. Duplessis, il doit être extrêmement fier du calibre de ceux qu'il a envoyés ici. Quant à nous, nous en sommes assurément fiers et nous apprécions beaucoup leur présence parmi nous.

Ces affirmations ne me préoccupent pas trop. Je siège ici depuis assez longtemps. J'ai

été pendant un certain temps président du parti au moment où nous avons essuyé de terribles défaites. Je me rappelle qu'en 1949 on avait beaucoup parlé de l'axe Drew-Duplessis. Mais, pour une raison ou pour une autre, cela n'a pas marché. En 1953 on nous a parlé de l'axe Drew-Duplessis. Cela n'a pas marché. Puis en 1957 nos amis d'en face, qui siégeaient alors de ce côté-ci, ont évoqué je ne sais plus quel sombre marché intervenu entre celui qui était alors chef de l'opposition et le premeir ministre de l'Ontario. Cela aurait, paraît-il, travaillé à l'encontre des intérêts du Canada. Mais cela n'a pas marché. La vérité, c'est que nos amis d'en face, lorsqu'ils étaient au pouvoir, étaient persuadés de la vérité du principe *divide et impero* et n'ont pas conservé à notre pays cette unité nationale qu'il méritait. C'est ainsi qu'il a cherché à se maintenir au pouvoir pendant très longtemps.

Or, de ce côté-ci de la Chambre, comme de l'autre côté, siègent des représentants des deux grands groupes ethniques qui ont fondé et construit notre pays autrefois, comme les représentants des divers groupements ethniques auxquels appartiennent les nouveaux Canadiens. Tous siègent ici, tous sont membres de la Chambre des communes, représentant leurs diverses circonscriptions.

On a dit de temps à autre,—je l'ai lu dans les journaux,—qu'il y a malheureusement une majorité renversante d'un côté de la Chambre et une oppositon numériquement faible de l'autre. Si les honorables députés d'en face veulent se renseigner là-dessus, ils peuvent trouver bien des renseignements dans les discours que certains d'entre nous ont prononcés quand ils siégeaient de ce côté-ci de la Chambre. Quel que soit le bien-fondé de la question d'une opposition forte ou faible, je pense bien que, par contre, nous avons cet énorme groupe représentant ces races et siégeant ici avec la volonté de servir le pays et de travailler dans l'intérêt de l'unité nationale. Cela veut dire que c'est plus utile à l'unité que toute autre décision prise dans le passé ou que tout autre apport que le Parlement pourrait faire à l'unité du pays à l'avenir. Nous ne sommes pas le parti de l'Union Nationale, monsieur l'Orateur, mais nous sommes le parti de l'unité nationale que nous sommes déterminés à intensifier et à cultiver.

Nous avons aussi beaucoup entendu parler du chômage, naturellement. Les députés l'ont débattu sur tous les tons, mais pas avec les accents éplorés qui ont retenti durant la campagne électorale lorsque quelques députés vis-à-vis, et d'autres qui ne sont pas ici, nous disaient qu'un désastre national nous menaçait. Je me souviens qu'un ancien ministre, qui était alors le député de Coast-Capilano, a dit dans tout le pays qu'il était convaincu que le nombre des chômeurs à ce moment-là dépassait le million et pourrait atteindre facilement un million et demi avant mars. Toutes sortes de déclarations exagérées et radicales telles que celle-là ont été faites. Maintenant que la fièvre des élections est passée, je suis sûr que nos vis-à-vis, en leur qualité de bons Canadiens, sont heureux des nouvelles des deux derniers jours suivant lesquelles le nombre des chômeurs a réellement baissé dans le pays.

Je ne minimise rien. Le manque d'emploi pour le chômeur et sa famille peut être un drame et il existe de nombreux chômeurs aujourd'hui au Canada, plus que nous ne voudrions. Il est vrai que le drame en est mitigé en partie, dans bien des cas, grâce à l'extension des prestations de chômage, à l'accroissement des versements faits au titre de la sécurité sociale, etc. Certes, la situation s'améliore rapidement et elle est loin d'évoquer l'idée d'un désastre national.

Quelle statistique avons-nous relevée l'autre jour? Je parle du 18 avril, c'est la date de la dernière statistique officielle, et sans doute la situation s'est beaucoup améliorée depuis, puisque cela fait déjà plus d'un mois. Les chiffres nous apprennent que 516,000 femmes et hommes chômaient au Canada; c'est beaucoup. Cependant, l'effectif de la main-d'œuvre canadienne a augmenté, durant l'année, de 221,000 dont une forte partie provient de l'immigration enregistrée l'année passée. Si, cette année, la main-d'œuvre était la même que l'année dernière, sans cette augmentation extraordinaire, nous n'aurions que 295,000 chômeurs. Je ne ferai pas de syllogisme. Je me rends compte que quelqu'un pourrait me répondre qu'on peut interpréter les chiffres de différentes manières.

Tels sont les faits. Il y aurait eu 295,000 chômeurs sur la base de l'effectif de la main-d'œuvre de l'année dernière. L'année passée à la même date, nos amis du gouvernement libéral avait 306,000 chômeurs; c'était le 18 avril. Qu'avons-nous entendu à ce sujet? Que le pays se trouvait dans la période de prospérité la plus grande qu'il ait connue. On nous disait: "Jamais ça n'a été aussi bien!"

M. McIlraith: C'était exact!

L'hon. M. Nowlan: Si c'était exact, vous avez certainement réussi à cacher les chiffres jusqu'à la date des élections. Il y avait 306,000 chômeurs le 18 avril de l'an dernier. Si la main-d'œuvre était la même aujourd'hui, nous n'aurions que 295,000 chômeurs.

L'hon. M. Pearson: Et l'immigration de l'année précédente?

L'hon. M. Nowlan: L'immigration de l'an dernier, comme le sait mon honorable ami,

a dépassé de beaucoup ce que notre pays a jamais connu auparavant. Il faut dire naturellement que deux autres facteurs entrent en jeu. Il y a l'accélération du taux des naissances, provenant des années de la guerre, et dont on a commencé à sentir les répercussions cette année.

M. McIlraith: L'honorable député veut dire simplement que sans population, vous n'auriez pas de chômage.

L'hon. M. Nowlan: C'est possible; je suis certain que si les libéraux étaient restés au pouvoir assez longtemps nous en serions venus à un chômage maximum et à une disparition totale de la population. Il n'y a aucun doute à cet égard.

Tels sont les chiffres. Je le répète, en prenant le chiffre le plus désastreux, il y avait 516,000 chômeurs le 18 avril. Ce chiffre a certainement considérablement baissé maintenant. Ce n'est pas la première fois que nous souffrons du chômage. C'est avec intérêt que j'ai appris ce que nos honorables amis nous ont dit des chiffres de 1954-1955, qui étaient dans l'ensemble analogues à ceux de la période actuelle. J'ai consulté le hansard, et j'ai constaté qu'à la page 2226 du hansard du 15 février 1954, le très honorable M. Howe s'est exprimé à ce sujet en ces termes:

> En conséquence, le nombre des chômeurs a atteint un niveau plus élevé qu'au cours de n'importe quelle année de l'après-guerre. Immédiatement, les alarmistes parmi nous se sont mis à réclamer des mesures pour combattre une crise économique imminente. Le gouvernement a étendu les prestations d'assurance-chômage mais n'a mis en œuvre aucun programme important de lutte contre une régression.

Le très honorable M. St-Laurent avait déclaré plus tôt, comme on le constate à la page 1481 du hansard du 25 janvier 1954:

> On ne fait rien en ce moment à ce sujet, abstraction faite de l'activité accrue déployée par les divers bureaux de placement du pays en vue de trouver de l'emploi à ceux qui se sont inscrits à ces bureaux.

Nous avons augmenté les prestations d'assurance-chômage, et nous avons pris bien d'autres mesures pour créer des emplois. Nos amis d'en face, certains de ceux qui sont ici après-midi, ont bien applaudi quand les très honorables MM. Howe et St-Laurent ont fait ces déclarations à la Chambre. Je me demande si la sympathie qu'ils éprouvent maintenant pour les chômeurs, différente de ce qu'elle était il y a quelques années, est jusqu'à un certain point attribuable à ce qu'eux aussi, du moins en partie, sont un peu des chômeurs. Il y a eu au moins un changement d'attitude de leur part depuis l'époque où ils siégeaient de ce côté-ci et peut-être y a-t-il lieu de le faire observer.

[L'hon. M. Nowlan.]

Bien entendu, ils affirment que le gouvernement n'a rien fait. Je ne veux rien dire de la question du logement car le ministre des Travaux publics (M. Green) en a parlé assez longuement l'autre jour en dirigeant l'examen de son bill. Il a exposé les nombreuses mesures que le présent gouvernement a prises et la somme considérable de deniers publics que le gouvernement a offerts ou offre pour le logement. Il va de soi que cela aide directement à résoudre le problème du chômage au Canada. Cependant, il y a peut-être lieu de répéter un ou deux chiffres. Durant les quatre premiers mois de 1957, alors que nos amis étaient au pouvoir, les mises en chantier de maisons d'habitation se sont élevées à un peu plus de 12,800. Durant les quatre premiers mois de la présente année, ces mises en chantier ont atteint plus de 25,300. On nous dit que le gouvernement actuel n'a rien fait mais il a accompli plus de deux fois autant que l'ancien gouvernement. Ces chiffres ne valent que pour les villes et municipalités dont la population est supérieure à 5,000 âmes. Nous ne disposons pas de chiffres correspondants pour les municipalités moins peuplées.

Quoi qu'il en soit, ce tableau n'est pas complet. Comme vous le savez, monsieur l'Orateur, on a pourvu à la construction d'habitations pour les petits salariés. Nous avons abaissé le paiement initial en vue de favoriser la construction d'habitations et de permettre aux petits salariés de devenir propriétaires. De plus, on s'attend que d'ici quelques années la population du pays augmente de sept à huit millions. Cet accroissement de population nécessitera la mise en œuvre d'énormes entreprises de logement, la réorganisation de nos villes et la suppression des taudis. Le gouvernement actuel, sous la direction du ministre qui a charge de ce programme, a entrepris des études à Vancouver, Winnipeg, Toronto, Montréal et Halifax, qui aboutiront à l'élimination des taudis dans ces villes. Je suis heureux de dire que dans certains cas, notamment dans le cas d'Halifax, ville à laquelle je porte un intérêt plus que théorique, on s'occupe en ce moment d'un vaste projet de suppression des taudis qui est d'une extrême importance pour l'avenir de la ville et de la province.

On nous dit que notre programme de travaux publics est un programme de routine. L'honorable député de Laurier (M. Chevrier) prétend qu'il s'agit presque exclusivement de travaux réguliers et que le gouvernement a beaucoup exagéré l'importance de ce programme. Dans la page financière de la *Gazette* de ce matin, le directeur financier, M. John

Meyer, déclare ce qui suit à propos du programme de travaux publics du gouvernement actuel:

La liste des entreprises propres à assurer du travail qui figurent dans le discours du trône est impressionnante; le pays a déjà repris confiance dans un regain prochain d'activité, confiance qui ne s'était pas manifestée avant l'ouverture du Parlement.

Une déclaration comme celle-là, émanant du directeur financier d'un des principaux journaux du Canada, a au moins autant de poids que les affirmations de l'honorable député de Laurier quant à la valeur de notre programme de travaux publics.

Que se passe-t-il donc du point de vue des travaux publics? Je ne vais pas maintenant énumérer tout cela. Il est incontestable qu'il faut des travaux publics pour soulager le chômage. Je ne prétends pas un instant, pas plus que le gouvernement n'a prétendu, que nous entendons mettre en chantier un nombre suffisant de travaux publics pour donner du travail à tout le monde. Le voudrions-nous, nous ne le pourrions pas. Il faut que commerçants et industriels interviennent ici. Ce qu'il faut c'est de la confiance, du courage, un sens de la direction, la collaboration de tout le monde, moyennant quoi on pourra faire disparaître le chômage. Je ne doute pas que ce sens de la direction est actuellement assuré par le gouvernement, et que la population reprend courage.

On parle de crise, de récession, on prononce tous les mots que, selon eux, on n'ose pas prononcer. J'ai ici des chiffres relatifs aux économies personnelles. Ils prouvent que nos concitoyens mettent de l'argent à la banque. Les chiffres que j'ai n'intéressent que les deux premiers mois de cette année, puisqu'il s'agit là des chiffres les plus récents qu'ait pu nous fournir le Bureau de la statistique. En janvier de l'an dernier les comptes d'épargnes atteignaient 6,039 millions, tandis qu'au mois de janvier de cette année ils atteignaient 6,322 millions. En février 1957 les dépôts atteignaient 6,096 millions. En février dernier, le chiffre était de 6,400 millions de dollars, soit une augmentation de 78 millions. Cela signifie-t-il que notre économie était en pleine crise et que les temps étaient si mauvais que cela?

Parlons des ventes au détail, qu'on considère comme un indice de l'activité commerciale. En janvier de l'an dernier, le chiffre des ventes au détail était de 1,030 millions de dollars. En janvier dernier, malgré toutes les difficultés courantes dont on nous a parlé et que nous admettons, le chiffre des ventes au détail a été de 1,091 millions de dollars, soit une aumentation de plus de 60 millions. En février de l'an dernier, les ventes au détail étaient d'un peu plus de 999 millions de dollars, tandis qu'elles étaient de 1,016 millions en février de cette année. De fait, c'est du moins ce que rapportent régulièrement les journaux, les ventes au détail sont actuellement plus élevées qu'elles ne l'ont jamais été au Canada. La même chose est vraie des dépenses de diverse nature.

On nous dit que le gouvernement n'a pas réussi à organiser la vente de notre blé. Lorsque le gouvernement a pris le pouvoir, il y a moins d'un an, il a hérité d'un report de 730 millions de boisseaux de blé, le report le plus élevé jamais vu au Canada. Nos exportations, qui étaient de 262 millions de boisseaux à la fin de cette année-récolte, avaient diminué de 47 millions de boisseaux. Notre gouvernement ne peut certainement pas être tenu responsable de cet état de choses, parce que cette année-là s'est terminée en juillet 1957. Malgré la campagne de vente très énergique menée par les États-Unis et, que nous pensions ou non que le résultat en sera avantageux pour le Canada, comme M. Benson essaie de nous le faire croire, nous avions vendu beaucoup plus de blé au mois de janvier de cette année que nous n'en avions vendu à cette même date l'année précédente; et le ministre du Commerce (M. Churchill) croit qu'à la fin de l'année-récolte, soit le 31 juillet de la présente année, nous aurons vendu plus de 300 millions de boisseaux de blé. Voilà une réalisation notable, si l'on tient compte de la concurrence, de la hausse des frais et des prix auxquels il nous faut faire face partout dans le monde.

On parle de crise économique et de ralentissement dans la vente des automobiles. Hier après-midi, j'avais dans mon bureau un directeur de l'un des trois grands constructeurs d'automobiles au Canada. Il m'a dit que sa société avait vendu plus de voitures en avril de cette année et en vendait plus maintenant que jamais auparavant depuis son établissement au pays. Pour ce qui est des autres sociétés, les ventes ont repris, de façon générale, bien qu'aux États-Unis, dit-on, les ventes d'automobiles soient inférieures de 35 p. 100 à ce qu'elles étaient l'an dernier.

Comme je l'ai déjà dit, le chiffre des chargements de wagons est en progression. La vente des automobiles augmente. Les épargnes personnelles augmentent et les ventes au détail augmentent. Tous les points de repère auxquels les économistes se reportent d'habitude indiquent que notre pays continue son expansion et son progrès.

A cet égard, il est intéressant de jeter un coup d'œil sur un compte rendu, paru dans la *Gazette* de Montréal, d'une déclaration faite par M. Robert Green: Je ne sais s'il s'agit d'un parent du ministre des Travaux publics mais j'en doute parce qu'il ne vit pas dans

notre pays. C'est un des vice-présidents de la *Prudential Insurance Company of America,* société qui a, il me semble, de l'expérience et quelques connaissances dans le domaine financier. Et voici ce que M. Green a cru devoir dire en comparant la situation économique du Canada avec celle des États-Unis, et on croirait presque entendre parler le ministre des Travaux publics. La citation n'est pas extraite directement; il s'agit de l'analyse de ses observations publiée hier dans la page financière de la Gazette, de Montréal:

M. Robert Green, vice-président chargé des opérations au Canada de la *Prudential Insurance Company of America,* estime que l'économie canadienne a passé le point critique et qu'elle est en train de sortir du marasme. Il dit que cette conviction se fonde sur le résultat des enquêtes menées par les économistes de la *Prudential* tant au Canada qu'aux États-Unis. Ce qui importe plus, cependant, c'est que, d'après M. Green, le Canada prendra l'initiative et ne suivra pas simplement les États-Unis sur la voie du relèvement économique.

Il me semble que pareille déclaration faite par un homme aussi éminent, expérimenté et bien situé devrait avoir beaucoup de poids comme réplique aux critiques que nous avons entendu formuler à la Chambre ces derniers jours, au cours des débats. On nous dit qu'il faudrait diminuer les impôts. Les spécialistes de l'économie diffèrent d'avis sur ce point, mais je signalerai que nous avons déjà eu des diminutions d'impôts. Au cours de la session de l'automne dernier, nous avons réduit les impôts de 187 millions de dollars, ce qui est un montant imposant, et ainsi, ce qu'on nous demande instamment de faire, nous l'avons déjà fait. Au cours de la campagne électorale, je n'ai pas entendu de discours du chef de l'opposition (M. Pearson); mais j'en ai lu quelques-uns et j'ai été intrigué de l'entendre préconiser une réduction d'impôts de 400 millions comme une mesure qui ferait des merveilles. Pourtant, on nous a dit à la Chambre des communes qu'une diminution d'impôts de 187 millions n'était rien du tout. Cependant, 187 millions, c'est presque la moitié de 400 millions et mes calculs m'apprennent que deux fois rien ne font rien. Si notre réduction n'a été rien, les 400 millions n'étaient donc rien, lorsqu'on les a préconisés sur les tribunes électorales. Quoi qu'il en soit, nous avons abaissé les impôts.

On parle de l'aide aux municipalités. Combien de millions de dollars le gouvernement fédéral met-il à la disposition des provinces, qui les cèdent aux municipalités? Je sais que dans ma petite province de Nouvelle-Écosse plus de trois millions, sur les 10 millions que la province a obtenus, ont été mis directement à la disposition des municipalités, et je suis sûr qu'il en est ainsi de toutes les autres provinces.

[L'hon. M. Nowlan.]

On pourrait encore développer ce sujet, mais j'en ai dit suffisamment pour indiquer que le gouvernement a su diriger le Canada dans les jours difficiles que nous traversons, ce que le peuple canadien reconnaît, je pense, et apprécie à sa valeur. Je crois qu'avec la confiance et le courage que les Canadiens ont toujours témoignés, notre pays, uni dans l'effort, va réaliser les programmes d'expansion routière, de mise en valeur du Nord et les autres programmes qui ont été envisagés. Appuyé sur l'unité nationale, sur un plan d'avenir, comptant sur un chef comme notre premier ministre (M. Diefenbaker), le Canada a toute raison d'envisager l'avenir avec confiance, car il continuera dans les années qui viennent à se développer et à évoluer d'une manière que nos ancêtres et nous-mêmes n'aurions jamais pu imaginer auparavant.

M. G. J. McIlraith (Ottawa-Ouest): Monsieur l'Orateur, je déclare d'abord que la Chambre des communes a eu la main heureuse en choisissant l'Orateur actuel pour présider à ses délibérations. La question est vraiment d'importance, car aujourd'hui les libres parlements du monde sont la cible de tant d'attaques de la part des dictatures communistes dans toutes les régions du monde, et surtout le désir de dominer le monde est manifesté si agressivement par ces dictatures. Mon expérience à la Chambre a affermi ma conviction déjà solide que notre régime de gouvernement offre le meilleur espoir pour l'humanité. Je suis un ardent partisan de la conduite des affaires publiques par la libre expression d'hommes libres qui ont été librement élus à un libre parlement.

Je déplore l'absence de l'Orateur en ce moment. Je voulais lui dire qu'en sa qualité de président de nos délibérations il a remporté un honneur insigne et que la Chambre a eu la main heureuse en le choisissant. Au vrai, il a assumé une bien haute responsabilité mais je suis tout à fait persuadé qu'il peut s'en acquitter avec équité et dignité. Je lui souhaite du succès dans l'accomplissement de ses fonctions et j'exprime le même vœu à l'endroit de l'Orateur suppléant et président des comités.

C'est une heureuse tradition au Canada que de féliciter le motionnaire de l'Adresse en réponse au discours du trône (M. Lafrenière) et celui qui l'a appuyé (M. Nielsen). C'est ce que je m'empresse de faire. Il faut également féliciter le premier ministre (M. Diefenbaker) de compter parmi ses partisans tant de jeunes hommes qui siègent en ce parlement pour la première fois. Ils sont non seulement très nombreux mais ils représentent aussi des régions très diverses. Il est

vrai que j'ai à déplorer les méthodes auxquelles le premier ministre a eu recours pendant sa campagne; j'espère qu'il ne se méprendra pas sur le sens de mes paroles quand je dis qu'on a eu recours aux méthodes de forte pression et aux trucs très coûteux des agences de publicité en cherchant, si l'on veut bien me passer cette expression, à vendre le premier ministre aux électeurs du Canada comme s'il s'agissait d'une céréale pour le déjeuner ou d'un savon en paillettes.

Une voix: Vous voulez dire comme l'oncle Louis.

M. McIlraith: Pourtant, je le félicite d'avoir réussi à faire élire un grand nombre de nouveaux députés qu'il a la bonne fortune de compter parmi les siens.

L'hon. M. Hamilton: Il faut d'ailleurs avoir quelque chose de bon à offrir en vente, savez-vous?

M. McIlraith: Je n'ai pas saisi l'interruption du ministre des Postes mais je la trouverai peut-être demain au hansard.

En ce qui concerne le discours du trône, il n'est pas inexact de dire qu'il traite effectivement d'un très grand nombre de questions, et c'est exact aussi de faire remarquer qu'on peut facilement revenir sur ces questions en détail plus tard au cours de la session. Je me contenterai donc de relever deux ou trois d'entre elles pour en parler aujourd'hui.

Le discours de l'honorable préopinant, celui de Digby-Annapolis-Kings (M. Nowlan), qui a traité le discours du trône d'une façon assez séduisante, m'a beaucoup intrigué. Il a parlé de deux sommets dans la vie d'une session, l'un étant le discours du trône,—nous en serions donc là en ce moment,—l'autre étant le débat sur l'exposé budgétaire. Plus tard, au cours de mes observations, si j'en ai le temps, j'aimerais pouvoir dire un mot d'un autre de ces sommets, de celui qui manque.

Toutefois, je relève aussi que, selon l'honorable député, le menu servi par les députés de l'opposition n'était pas trop abondant. Or, j'ai bien écouté les discours prononcés jusqu'ici, et je dois reconnaître que j'en étais arrivé précisément à la même conclusion en ce qui concerne celui que nous proposait le gouvernement au cours du présent débat. En fait, jusqu'à ce que l'honorable député de Digby-Annapolis-Kings ait pris la parole, il y a quelques instants à peine, un seul autre ministre avait participé au débat. J'aurai l'occasion de revenir assez longuement, une autre fois, sur le discours de ce ministre-là, mais en ce qui concerne plus particulièrement celui que nous venons d'entendre, me sera-t-il permis de demander ce qu'il a précisément affirmé du programme de ce très puissant nouveau gouvernement? Et quand je dis très puissant, je songe ici à une puissance numérique. Quel programme a-t-il donc exposé? Quelle solution a-t-il présentée aux problèmes qui se posent à notre pays? On aurait tort de croire que ces problèmes n'existent pas. Justement j'aimerais m'arrêter pendant un instant à un ou deux d'entre eux. Il ne fait pas le moindre doute que le chômage qui sévit actuellement d'un bout à l'autre de notre pays constitue un problème sérieux...

M. Baskin: Qu'on vous doit.

M. McIlraith: ...et qui mérite que la Chambre s'y arrête sérieusement. J'ai bien entendu l'interruption de l'honorable député, mais je sais aussi que nous avons parmi nous un grand nombre de nouveaux députés pour qui l'histoire n'a commencé que le 10 juin 1957. Il arrive que leurs recherches, en des circonstances de ce genre, ne soient pas dignes de leur enthousiasme. J'ai pour eux toute l'estime et l'affection qu'il faut, mais j'aimerais bien aussi qu'ils s'occupent des faits.

Une voix: C'est bien ce que nous faisons.

M. McCleave: Nous nous évadons du moyen-âge.

M. McIlraith: Voilà une autre de ces obsertions dépourvues du sens des réalités. D'aucuns de ces honorables députés ne semblent pas vouloir que l'opposition prenne part au débat, mais je suis sûr qu'en acquérant de l'expérience ici, ils changeront rapidement d'attitude à cet égard, et je crois qu'ils apprécieront davantage la discussion des questions d'intérêt public. Ils semblent bien exprimer sans cesse le sentiment que le gouvernement est la perfection même et que rien ne s'est jamais produit avant le 10 juin 1957, mais ce sentiment n'est pas conforme à la réalité.

J'aimerais traiter de quelques-unes des choses qui se sont produites depuis juin 1957 et qui sont attribuables au gouvernement dirigé par le premier ministre actuel. J'ai parlé de la question du chômage et j'ai dit que, sauf pour le ministre qui a pris la parole immédiatement avant moi, aucun ministre de la Couronne n'a parlé au cours du présent débat, bien qu'il y ait eu une intervention assez cocasse hier pendant que l'honorable député de Richelieu-Verchères (M. Cardin) parlait. Ces observations figurent à la page 377 du hansard du 22 mai au moment où l'honorable député disait que "le chômage a atteint un niveau bien supérieur à celui du chômage saisonnier normal". C'était un simple exposé de fait mais le ministre de la Couronne,—le ministre sans portefeuille (M. Browne),—s'est exclamé: "Et après?"

Il y a ensuite la solution préconisée par le ministre qui a pris la parole aujourd'hui. Il a parlé d'un document publié conjointement par le ministère du Travail et le Bureau

fédéral de la statistique et portant sur la toute dernière statistique du chômage. Je pense que ce document porte la date du 21 mai et le ministre a dit de son contenu que c'était de "bonnes nouvelles". Est-ce une bonne nouvelle quand la statistique officielle révèle, d'après le Bureau fédéral de la statistique, que les chômeurs cherchant un emploi sont au nombre de 516,000 ou, d'après les chiffres employés par la Commission d'assurance-chômage, que le nombre de ceux qui se sont inscrits comme recherchant un emploi atteignait 825,000 le 19 avril dernier? Sont-ce là de bonnes nouvelles? Loin de là, c'est une question bien grave. Il a ensuite tâché avec force détails de prouver que si l'effectif ouvrier ne s'était pas accru, la statistique du chômage n'aurait pas été aussi élevée. C'était si illogique que je suis sûr qu'après réflexion...

Une voix: C'était très logique.

M. McIlraith: Mais non, ce n'était pas logique du tout. C'est une simple erreur qu'il a commise en tâchant de prouver que, si la population n'avait pas existé, il n'y aurait pas eu de chômage. Je suis sûr que ce n'est pas ce qu'il a voulu dire. Je comprends très bien ce qu'il voulait établir mais je suis sûr que ce n'est pas ce qu'il avait l'intention de dire.

Les causes du chômage sont multiples et je me rends parfaitement compte que certaines d'entre elles, tirant leur origine de l'extérieur du pays, échappent au contrôle du gouvernement. J'admets cela d'emblée. D'autre part, il y a certaines de ces causes qui intéressent effectivement le gouvernement, que nous devrions étudier et essayer d'enrayer. C'est là la responsabilité du gouvernement et, pour ma part, j'aimerais discuter ce qui, je le crains, constitue certaines de ses causes.

J'aimerais maintenant parler d'un sujet que j'ai déjà mentionné,—l'un des deux sujets cruciaux, comme dirait sans doute mon honorable ami le ministre du Revenu national,—c'est-à-dire le budget. Qu'a fait le nouveau gouvernement? Qu'a-t-il accompli depuis le 10 juin 1957? Permettez-moi de dire à l'honorable député qui m'a interrompu il y a un instant que le parti dont il est membre, dirigé par le premier ministre actuel, n'a pas jugé opportun, pendant toute la durée de la dernière session parlementaire, de présenter un budget. Je tiens à lui démontrer que cela a contribué considérablement au chômage actuel, et je puis lui expliquer pourquoi j'en suis convaincu.

Il y a un autre aspect à la question. Je considère naturellement que le premier ministre ne respectait pas l'usage constitutionnel en ne présentant pas un budget à la dernière session parlementaire, surtout si l'on songe qu'il n'a pas été défait et qu'il n'était nullement obligé de décréter des élections. Mais ce n'est pas ce que je veux prouver pour le moment; il ne s'agit pas d'une discussion d'ordre constitutionnel.

Une voix: Vous avez la mémoire courte.

M. McIlraith: Non, j'ai une excellente mémoire, et je suis très disposé à en discuter avec l'honorable député quand il le voudra.

Dans notre régime de gouvernement, le budget remplit traditionnellement trois fonctions principales. Il fournit un état des comptes de l'année financière, des prévisions financières pour l'année à venir, y compris certaines données économiques, et enfin il expose l'ensemble du programme fiscal et financier du gouvernement. Voilà les fonctions traditionnelles du budget.

Depuis quelques mois, il a été souvent question d'un parti conservateur qui, pour la première fois depuis 22 ans, avait assumé la responsabilité des affaires de l'État le 21 juin 1957. J'aurais cru, et j'imagine que bien des Canadiens étaient de mon avis, qu'un tel état de choses aurait été suivi par un changement de programme fiscal et financier. J'aurais pensé que l'un des premiers gestes du gouvernement aurait été de faire part de ses changements dans le domaine fiscal et financier et de dire au Parlement et à la nation ce qu'étaient ces changements, ainsi que leurs répercussions sur la vie commerciale et industrielle du pays. C'est bien ce à quoi s'attendait le monde des affaires du Canada. Mais, comme le budget se faisait attendre et n'a pas été présenté, l'une après l'autre les sociétés commerciales ont décidé de ne pas aller de l'avant dans les entreprises auxquelles elles songeaient. Elles ont décidé de différer pour l'instant la réalisation de ces entreprises de sorte que les hommes qui y auraient travaillé n'ont jamais pu le faire.

Je déplore beaucoup cette décision du premier ministre et du ministre des Finances (M. Fleming) de ne pas présenter d'exposé budgétaire. Je sais qu'avant la fin de la présente législature le premier ministre comme tel, en sa qualité de membre du cabinet, aura l'occasion de le regretter. Je conviens que le refus d'exposer cet état de choses au Parlement ou au pays a pu aider le parti conservateur à se faire réélire, puisque nous n'avons eu aucune occasion de critiquer ses méthodes financières. C'est possible et si je tiens compte du grand nombre de députés qui siègent en face de moi et à ma gauche je crois que cela a vraiment réussi. Je l'avoue, c'est un succès qui a coûté cher cependant si, comme c'est évident, le nombre des chômeurs en a été augmenté.

Le très hon. M. Diefenbaker: L'honorable député me permet-il de lui poser une question? J'ai écouté ses observations très attentivement. Voudrait-il nommer les sociétés qui ont modifié leur programme.

M. McIlraith: Je ne le ferai certainement pas. Je ne puis désigner les entrepreneurs en question. Je les connais et si le premier ministre veut s'entretenir de la question avec n'importe quel homme d'affaires qui prend activement part à la vie économique de notre pays,—dans n'importe quelle entreprise qui s'attaque à de nouveaux programmes,—il constatera que ce que j'ai dit est exact. Et je sais par expérience et je prends sur moi de l'affirmer en qualité de député,—ce que les honorables représentants ne font pas toujours,—qu'il y a des cas de ce genre où je connais fort bien les décisions exactes qu'on a prises. Je l'affirme en pleine conscience de ma responsabilité en tant que député.

Le très hon. M. Diefenbaker: Cela ne signifie rien.

M. McIlraith: Non, il ne s'agit pas de vétilles. Un des montants en cause était de $1,500,000, et l'autre de 30 millions de dollars.

Une voix: Il a dit que "cela ne signifiait rien".

M. McIlraith: Je regrette alors d'avoir mal compris l'interruption. De toute façon, ce n'est pas insignifiant du point de vue de l'emploi. Notre pays s'est essentiellement développé à partir d'une économie fondée sur l'entreprise privée. Or il ne fait pas de doute que, lorsque le gouvernement intervient de telle sorte dans les rouages d'une économie libre que les entreprises commerciales hésitent et refusent, comme dans ce cas-ci, à aller de l'avant, il a compromis l'embauche. Cela ne fait pas le moindre doute.

Quant aux moyens de résoudre le chômage, le premier ministre a fait grand état depuis quelque temps de travaux publics dont il est fait mention d'ailleurs dans le discours du trône. Je dois comprimer mes observations sur ce sujet un peu plus que je ne l'aurais voulu mais peut-être pas plus que ne le souhaitent les honorables vis-à-vis. En effet, le règlement veut que la présente partie du débat prenne fin dans quelques minutes. Qu'on me permette cependant de traiter trois sujets. Il est intéressant de noter que le résumé des prévisions budgétaires déposé à la Chambre indique une augmentation de seulement huit millions de travaux publics pour cette année sous la rubrique "construction et acquisition".

Il conviendrait peut-être d'analyser d'un peu plus près cet aspect de la question. Je veux parler d'un projet mentionné dans le discours du trône, la construction du chemin de fer à destination de Pine Point. C'est un projet fort souhaitable, sans doute, mais il est bien trompeur pour les 516,000 ou 825,000 chômeurs en quête de travail, peu importe le chiffre, de donner à entendre que cela leur ouvre une perspective immédiate de travail. De par sa nature, un tel projet exige des plans, des relevés, etc.

M. McDonald (Hamilton-Sud): Pourquoi ne l'avez-vous pas lancé il y a cinq ans?

M. McIlraith: Si nous avions été ici l'an dernier, nous n'aurions pas le chômage actuel. Ce projet d'aménagement ferroviaire n'emploiera pas beaucoup d'hommes avant un an ou deux, je pense, et je crois que le ministre des Travaux publics (M. Green) ne trouvera pas à redire à cette estimation. Il est bien erroné de parler de ce projet comme s'il allait atténuer tout de suite le chômage.

J'ai le temps de donner lecture d'un bref extrait du *Times* de New-York, du 21 mai, pour le consigner au compte rendu. Il rapporte les observations du président des États-Unis, M. Eisenhower.

Il a dit:

> Je suis résolu à ne pas m'enliser dans un programme de travaux publics d'urgence lent à démarrer, qui susciterait un minimum d'emplois en ce moment et un maximum de difficultés budgétaires au cours des années à venir.

Je ne connais pas de meilleure façon de résumer en un instant la question des travaux publics visant à alléger immédiatement le chômage.

Je m'étais proposé de parler du commerce étranger, mais je vois que mon temps semble épuisé.

M. l'Orateur: Vu qu'il est 5 heures et 45 minutes, il est de mon devoir, conformément au paragraphe 3 de l'article 38 du Règlement, d'interrompre ces délibérations et de mettre immédiatement aux voix tout sous-amendement dont la Chambre est saisie.

(Le sous-amendement de M. Argue, mis aux voix, n'est pas adopté.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Argue	Martin (Timmins)
Fisher	Peters
Herridge	Regier
Howard	Winch—8

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.	MM.
Aiken	Asselin
Allard	Balcer
Allmark	Baldwin
Anderson	Barrington

Baskin
Batten
Bell (Carleton)
Bell (Saint-Jean-Albert)
Belzile
Benidickson
Bigg
Bissonnette
Bourbonnais
Bourdages
Bourget
Brassard (Lapointe)
Brooks
Broome
Browne (Saint-Jean-Ouest)
Browne (Vancouver-Kingsway)
Bruchési
Brunsden
Cadieu
Campeau
Cardiff
Cardin
Caron
Carter
Chambers
Charlton
Chevrier
Chown
Churchill
Clancy
Coates
Comtois
Cooper
Courtemanche
Creaghan
Crestohl
Crouse
Deschambault
Deschatelets
Diefenbaker
Dinsdale
Dorion
Doucett
Drouin
Drysdale
Dupuis
English
Fairclough (Mme)
Fairfield
Fane
Fleming (Eglinton)
Fleming (Okanagan-Revelstoke)
Flynn
Fréchette
Fulton
Garland
Gillet
Godin
Gour
Grafftey
Granger
Green
Grills
Gundlock
Habel
Hales
Halpenny
Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce)
Hamilton (Qu'Appelle)
Hamilton (York-Ouest)
Hanbidge
Hardie
Harkness
Hees
Henderson
Hicks
Horner (Acadia)
Horner (Jasper-Edson)
Horner (The Battlefords)
Johnson
Jones
Jorgenson
Keays
Kennedy
Kindt
Knowles
Korchinski
Lafrenière
Lahaye
Lambert
Larue
Latour
Leduc
Legere
Lessard
Létourneau
Loiselle
Macdonnell
MacEwan
MacInnis
MacLean (Queens)
MacLean (Winnipeg-Nord-Centre)
MacLellan
Macquarrie
MacRae
McBain
McCleave
McDonald (Hamilton-Sud)
McFarlane
McGee
McGrath
McIlraith
McIntosh
McLennan
McPhillips
McQuillan
McWilliam
Maloney
Mandziuk
Martel
Matthews
Meunier
Michaud
Milligan
Mitchell
More
Morissette
Morris
Morton
Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria)
Muir (Lisgar)
Murphy
Nasserden
Nesbitt
Nixon
Nowlan
Nugent
O'Hurley
O'Leary
Ormiston
Pallett
Parizeau
Pascoe
Paul
Payne
Pearkes
Pearson
Phillips
Pickersgill
Pigeon
Pratt
Pugh
Rapp
Rea
Régnier
Ricard
Richard (Kamouraska)
Richard (Ottawa-Est)
Roberge
Robichaud
Robinson
Rogers
Rynard
Simpson
Skoreyko
Smallwood
Smith (Calgary-Sud)
Smith (Hastings-Frontenac)
Smith (Winnipeg-Nord)
Southam
Speakman
Spencer
Starr
Stearns
Stefanson
Stewart
Tassé
Taylor
Tremblay
Tucker
Valade
Vivian
Weichel
Woolliams
Wratten
Yacula—194

M. Winch: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège et même si, je le sais, il ne s'agit pas d'une question de privilège, j'espère que vous l'accepterez comme telle en ce moment. Par votre intermédiaire, nous aimerions féliciter le membre du personnel qui, depuis le 12 de ce mois, a pu apprendre les noms des députés si bien que, lors de la première mise aux voix, il nous a tous reconnus par notre nom ou notre circonscription.

(Sur la motion de l'honorable M. Chevrier, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Chevrier: Pourrais-je demander au leader de la Chambre ce que seront nos travaux pour lundi?

L'hon. M. Green: Nous poursuivrons le débat sur le discours du trône.

(A six heures, la séance est levée d'office, conformément au Règlement.)

RÉPONSES AUX QUESTIONS

(Les réponses qui suivent, remises au greffier de la Chambre, sont imprimées dans le compte rendu officiel des *Débats* en conformité de l'article 39 du Règlement.)

FRONTIÈRE ENTRE ONTARIO ET QUÉBEC—LAC SAINT-FRANÇOIS

Question nº 12—**L'hon. M. Chevrier:**

1. A-t-on fixé la frontière entre Ontario et Québec sur le lac Saint-François?

2. Sinon, a-t-on accompli des progrès à cet égard depuis octobre 1957?

3. Quand en a-t-on fait le relevé la dernière fois?

4. Le ministre des Mines et des Relevés techniques a-t-il fait des démarches auprès des provinces de Québec et d'Ontario en vue d'en arriver à une entente à ce sujet?

Réponse de **l'hon. Paul Comtois (ministre des Mines et Relevés techniques):**

1. Pas à notre connaissance.

2. Nous ne sommes au courant d'aucun progrès.

3. Nous n'avons aucun renseignement officiel.

4. Oui. Nous avons fait des démarches auprès des autorités provinciales de Québec et d'Ontario au sujet de la frontière en question; toutefois, il n'appartient pas au gouvernement fédéral de régler cette question.

CAMPAGNE D'EMBAUCHAGE "POURQUOI ATTENDRE?"

Question nº 21—**M. Howard:**

Depuis le 1er octobre 1957 jusqu'à ce jour, quelle somme, s'il en est, a-t-on dépensée pour favoriser la campagne d'embauchage en hiver d'après le mot d'ordre *Pourquoi attendre au printemps?*

Réponse de **l'hon. Michael Starr (ministre du Travail):**

Depuis le 1er octobre 1957, le ministère du Travail, y compris la Commission d'assurance-chômage, a dépensé $166,576 en publicité destinée à favoriser la campagne d'embauche en hiver destinée à combattre le chômage saisonnier.

Je tiens à signaler que cette dépense ne représente qu'une faible proportion du coût total de la campagne de publicité qui a été lancée avec l'appui des provinces, des municipalités, de l'industrie, des organisations ouvrières et d'un grand nombre d'organismes tant nationaux que locaux. On ne saurait trop louer les journaux, revues, les postes de radio et de télévision, les cinémas et les sociétés d'affichage pour l'appui qu'ils ont apporté l'hiver dernier à la campagne lancée sous le mot d'ordre: *Pourquoi attendre au printemps?* Emboîtant le pas, les hommes d'affaires, notamment ceux de la construction, ont profité de la campagne générale ainsi lancée pour intensifier leur publicité et essayer d'imprimer dans l'esprit du public l'idée qu'il fallait profiter de ce que les hommes et les matériaux étaient disponibles durant l'accalmie de l'hiver. D'où il suit que la campagne de publicité et de réclame du gouvernement a vu son efficacité plus que décuplée dans tout le Canada.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 26 mai 1958

La séance est ouverte à onze heures.

CONSEILS D'ADMINISTRATION DE COMPAGNIES

CONSEIL D'ADMINISTRATION DES SOCIÉTÉS FÉDÉRALES COMPOSÉES EN MAJORITÉ DE CANADIENS

M. E. J. Broome (Vancouver-Sud) demande à présenter le bill nº C-16, concernant les administrateurs de compagnies (Qualités requises des administrateurs).

Des voix: Explications!

M. Broome: Monsieur l'Orateur, cette proposition de loi a pour objet de prescrire que toutes les sociétés commerciales créées par le Parlement du Canada soient gérées par une majorité d'administrateurs résidant au Canada, sauf lorsqu'une telle exigence existe déjà, comme dans la loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques, et dans la Partie III de la loi sur les compagnies.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LA CHAMBRE DES COMMUNES

MODIFICATION DU RÈGLEMENT POUR L'INSTITUTION D'AUTRES COMITÉS

L'ordre du jour appelle: Le premier ministre—Le projet de motion suivant—

Que l'article 65 du Règlement soit modifié par l'adjonction des alinéas suivants au paragraphe (1):

m) Les prévisions de dépenses (nombre de membres: 60; quorum: 20);

n) les affaires des anciens combattants (nombre de membres: 40; quorum: 15).

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Réservé.

M. l'Orateur: Il semble surgir une difficulté de procédure à propos de la présente motion. Je me reporte au paragraphe 2 de l'article 21 du Règlement, qui se lit ainsi:

Lorsqu'un autre avis de motion émanant du Gouvernement est appelé du fauteuil, il est censé avoir aussitôt été reporté aux ordres du jour inscrits au nom du Gouvernement et fait l'objet d'un ordre d'examen sous le régime desdits ordres dans la même séance de la Chambre ou dans sa séance suivante.

Elle pourrait être retirée; autrement, elle devrait être reportée en conformité de l'ordre et, bien entendu, ne serait pas examinée avant que le gouvernement soit prêt à y donner suite.

L'hon. M. Green: Nous voulons bien, monsieur l'Orateur, que l'avis soit reporté aux ordres du jour inscrits au nom du gouvernement.

M. l'Orateur: En conformité du paragraphe 2 de l'article 21 du Règlement, cet avis de motion est reporté aux ordres du jour inscrits au nom du gouvernement et il est ordonné qu'il soit examiné sous cette rubrique.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

GENÈVE—PARTICIPATION DU CANADA À LA CONFÉRENCE SUR LES ESSAIS NUCLÉAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures si le gouvernement canadien a été invité à participer aux discussions internationales annoncées par Washington en fin de semaine, qui se tiendront à Genève en vue d'élaborer un système d'inspection, de contrôle et d'interdiction des essais atomiques.

L'hon. Sidney E. Smith (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je remercie le chef de l'opposition de m'avoir fait savoir qu'il poserait cette question. Je dirai, comme je le déclarais à la Chambre lundi passé, que nous sommes enchantés que les Russes aient proposé une réunion d'experts ayant qualité pour étudier les questions relatives à l'inspection et au contrôle des essais nucléaires, et j'exprime à nouveau l'espoir que cette proposition nous permettra de croire que la Russie soviétique est disposée à étudier les aspects fondamentaux du problème du désarmement.

En ce qui concerne la question que me pose l'honorable député, je répondrai que nous n'avons pas été invités à participer à la réunion d'un groupe d'experts, mais je puis assurer à la Chambre que nous sommes demeurés constamment en relations avec les autorités américaines au sujet de la réponse à donner à la proposition soviétique et que nous avons approuvé cette réponse.

Ce qui paraît le plus important dans tout cela, c'est que les spécialistes d'au moins les pays qui ont fait des essais nucléaires vont se réunir. En insistant pour participer à cette

conférence nous craindrions de la retarder, compte tenu surtout des éléments qui la composent.

Le Canada, comme nous le savons, n'a pas effectué d'essais nucléaires et n'a pas mis sur pied un réseau étendu pour déceler les essais que d'autres pays font en ce domaine. Toutefois, si l'on nous demande de fournir des spécialistes dans le cadre des efforts visant à hâter plutôt qu'à retarder la tenue d'une réunion, compte tenu de la composition du groupe de spécialistes des deux parties, je suis convaincu que le Canada pourrait fournir les services de scientifiques hautement exercés.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Puis-je poser une autre question. Je suis sûr que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures désire corriger ce qu'il a affirmé au début de sa déclaration, lorsqu'il s'est dit heureux de ce que les Russes aient fait des propositions. Dans une question d'aussi grande importance, ne reconnaît-il pas qu'il s'agit d'une proposition qui a été faite par le gouvernement des États-Unis?

L'hon. M. Smith: Monsieur l'Orateur, je parlais de la dernière proposition, faite dans une lettre que M. Khrouchtchev a écrite au président Eisenhower. J'admets bien volontiers avec le député d'Essex-Est que ce n'était pas une idée originale, de la part de la Russie soviétique. Je parlais de la dernière lettre de l'URSS aux États-Unis.

L'hon. M. Martin: Les États-Unis n'auraient-ils pas fait la même proposition il y a près de deux ans?

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): En ma qualité de député qui a envoyé au secrétaire d'État aux Affaires extérieures un préavis écrit d'une question analogue à celle qu'a posée le chef de l'opposition, j'aimerais poser une autre question. Le secrétaire de presse Haggerty ayant dit que cela incluait le Canada, le ministre en déduit-il que le gouvernement des États-Unis s'attend à la participation du Canada?

L'hon. M. Smith: Je ne peux que répéter ce que j'essayais d'expliquer en réponse à la question que m'a adressée le chef de l'opposition. Nous avons conféré à fond avec les États-Unis pour conclure finalement que si les États-Unis invitaient le Canada à participer, cela pourrait soulever bien des questions sur la composition du groupe et du même coup retarder la réunion des spécialistes.

[L'hon. M. Smith.]

LES "CANADIAN PACIFIC STEAMSHIPS"

COLOMBIE-BRITANNIQUE—SITUATION PRÉSENTE DE LA GRÈVE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. D. McPhillips (Victoria (C.-B.)): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre du Travail. Où en est la grève qui a éclaté dans les services de navigation du Pacifique-Canadien sur le littoral de l'Ouest?

L'hon. Michael Starr (ministre du Travail): En réponse à la question de l'honorable député, j'aimerais, monsieur l'Orateur, mettre la Chambre au courant de la situation. Les honorables députés savent qu'une grève des employés non brevetés du service de navigation du Pacifique-Canadien sur la côte de la Colombie-Britannique a éclaté le 16 mai à minuit. Dix navires de la compagnie ont été immobilisés et le service entre Vancouver et l'Île de Vancouver a été en partie interrompu, les autres sociétés maintiennent leurs services. Environ 300 hommes sont en grève et 750 autres employés de la société se trouvent indirectement atteints.

Avant la grève, une commission d'arbitrage avait formulé des recommandations au sujet de ce différend. La commission se composait de M. F. E. Harrison, de Vancouver, en qualité de président, et de MM. R. A. Mahoney et Owen E. Mason, tous deux de Vancouver, représentant respectivement la société et le syndicat.

Le rapport de la commission est parvenu le 14 février 1958, et le président recommandait une augmentation de salaire de 16 p. 100 du 15 septembre 1957 au 15 septembre 1958, suivie d'une augmentation supplémentaire de 9 p. 100 du 15 septembre 1958 au 15 septembre 1959. Le représentant de la société a recommandé une augmentation de 12 p. 100 entrant en vigueur le 15 septembre 1957 et valable jusqu'au 15 septembre 1958, suivie d'une nouvelle augmentation de 5 p. 100 du 15 septembre 1958 jusqu'à expiration du contrat. Le représentant du syndicat a recommandé une augmentation moyenne des salaires de 50 p. 100, ainsi qu'un contrat de de deux ans expirant le 15 septembre 1959.

Voici quelle est l'attitude des parties à l'égard des recommandations de la commission: le SIU a déclaré le 15 mars qu'il accepterait les recommandations de son représentant à la commission. Le 8 mai, le Pacifique-Canadien m'a informé qu'il ne

pouvait considérer aucune recommandation de la commission comme susceptible de servir de base à un règlement. Les deux parties ont depuis avancé des propositions, mais leurs positions respectives sont encore fort éloignées.

A la suite de la grève, j'ai réuni les parties par l'intermédiaire du représentant de mon ministère sur la côte ouest, mais pas plus que lors des entretiens directs qui avaient précédé l'arrêt du travail, ils n'en sont parvenus à un accord. Les fonctionnaires du ministère, à Vancouver, se tiennent en contact constant avec les parties, prêts à leur venir en aide.

Je crois savoir qu'au cours de la dernière fin de semaine on a formulé certaines propositions en vue de l'arbitrage du différend, propositions que la société a acceptées sous certaines conditions. Nous attendons maintenant la réaction du syndicat à cette proposition.

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

DÉCLARATION SUR LES VERSEMENTS DE PRESTATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Michael Starr (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, j'aimerais répondre à la question supplémentaire que m'a posée vendredi dernier l'honorable représentant de Bonavista-Twillingate au sujet des derniers chiffres disponibles sur les réclamations en cours. Le dernier chiffre dont nous disposions remonte au 30 avril, et c'est celui que j'ai fourni à l'honorable député vendredi.

LE COMMERCE

RELATIONS ÉCONOMIQUES ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—COMITÉ DE RECHERCHES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Erhart Regier (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre du Commerce si le gouvernement a entendu parler du comité canado-américain, entreprise privée inaugurant un programme de recherches de trois ans, évalué à $150,000, en vue de chercher des moyens d'améliorer les relations économiques entre les États-Unis et le Canada? Si le gouvernement en est au courant, se propose-t-il d'y prendre part ou de se tenir au courant des résultats obtenus?

L'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas vu l'article de journal auquel l'honorable député fait allusion. Je présume que le gouvernement sera tenu au courant des résultats de ces recherches si elles sont effectivement entreprises.

"HAGGIS"—À PROPOS DES RESTRICTIONS À L'IMPORTATION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je désire poser au ministre du Revenu national une question qui a trait à de nombreuses demandes assez inquiétantes reliées en quelque sorte à nos relations avec le Commonwealth. Je pose cette question afin de donner au ministre l'occasion d'éclaircir ce qui semble être un malentendu. Le ministre peut-il expliquer à la Chambre le mystère qui entoure la prétendue chicane au sujet de l'importation de *haggis*?

L'hon. George C. Nowlan (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, le fait qu'un député d'origine anglaise et un ministre d'extraction irlandaise doivent parler de *haggis* est en soi déjà un mystère et pourrait même résulter en une chicane, j'imagine! Mais, de toute façon, les employés de mon ministère m'ont fait savoir qu'aucune disposition de la loi sur les douanes n'interdit l'importation de *haggis*.

Nous avons, cependant, d'autres lois à administrer, y compris la loi sur les viandes et conserves alimentaires et la loi sur les épizooties. En vertu de ces lois, le receveur des douanes ne peut laisser entrer au Canada aucun produit alimentaire qui ne porte pas un certificat délivré par certains fonctionnaires du pays d'origine. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a également établi un règlement concernant l'étiquetage des produits alimentaires. Tout *haggis* qui satisfait aux règlements établis en vertu de ces deux lois et qui porte l'étiquette autorisée en conformité du règlement du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social est automatiquement accepté au Canada. Malheureusement, quand il n'y satisfait pas, le receveur des douanes en interdit l'acceptation au Canada. Voilà la chicane.

M. Herridge: Une autre question, monsieur l'Orateur. Les exportateurs de *haggis* d'Écosse ou d'ailleurs peuvent-ils obtenir ces certificats?

L'hon. M. Nowlan: Certainement, si le produit répond aux exigences des règlements établis en vertu des deux lois en question.

LA NAVIGATION

HAMILTON (ONT.)—PRÉSUMÉ ACCIDENT METTANT EN CAUSE LE "MANCHESTER PIONEER"

A l'appel de l'ordre du jour.

M. M. W. Martin (Timmins): Monsieur l'Orateur, le ministre des Transports a-t-il été mis au courant de l'accident survenu au cargo

Manchester Pioneer dans le port d'Hamilton? Dans le cas de l'affirmative, peut-il nous dire s'il y avait un pilote sur ce navire au moment de l'accident?

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas au courant de cet accident. Je vais aller aux renseignements et informerai l'honorable député aussitôt que possible.

LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION

AFFAIRES INDIENNES—PRÉTENDU MÉSUSAGE PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DES FONDS PRÉVUS PAR LES TRAITÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Quelle mesure prend-on à propos de la prétention des Indiens de la tribu des Pieds noirs que le gouvernement fédéral aurait mésusé des fonds prévus par les traités, au point de devoir environ 6 millions de dollars à ces Indiens?

L'hon. Ellen L. Fairclough (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, des représentants de cette bande étaient ici l'autre jour. Il a été question de cette affaire. La façon dont l'affaire a été rapportée dans les journaux ne donnait pas lieu à discussion. Je puis assurer à l'honorable député que tout ce qui concerne le bien-être de cette bande fait l'objet d'une étude sérieuse de la part du ministère.

LES CÉRÉALES

L'ORGE—DÉCLARATION CONCERNANT LA RÉPARTITION DES FONDS RELATIFS À LA MISE EN COMMUN

L'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, puis-je revenir aux motions afin de formuler une déclaration au sujet du programme de mise en commun de l'orge?

M. l'Orateur: Le ministre est-il autorisé à revenir aux motions?

Des voix: D'accord.

L'hon. M. Churchill: Monsieur l'Orateur, le programme de mise en commun de l'orge pour 1956-1957 a pris fin le 9 mai, et les comptes définitifs viennent d'être achevés par la Commission canadienne du blé. L'excédent qui peut être réparti entre les producteurs est de $7,570,416.35. Les producteurs ont livré en commun une quantité de 120.6 millions de boisseaux d'orge. Le versement définitif sera en moyenne de 6.28c. le boisseau. Les principales catégories d'orge livrées au titre du programme de 1956-1957 étaient les suivantes: n° 3 Canada de l'Ouest, à six rangs, orge de provende n° 1 et orge de provende n° 2. Les derniers versements aux producteurs de ces catégories seront de 6.011c. le boisseau, 5.153c. le boisseau et 6.830c. le boisseau, respectivement. Ces versements ne tiennent pas compte de la déduction du prélèvement qui doit être fait en vertu de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies.

La Commission du blé commencera le 28 mai à envoyer aux producteurs les chèques représentant le règlement définitif pour l'orge, et la répartition sera terminée le 12 juin.

Je m'attends à pouvoir exposer à la Chambre d'ici quelques jours les résultats des opérations relatives au blé pour 1956-1957.

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, interrompue le vendredi 23 mai, sur la motion de M. Robert Lafrenière tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, ainsi que sur l'amendement de l'honorable M. Pearson.

M. H. F. Jones (Saskatoon): Monsieur l'Orateur, en vous félicitant, vous, l'Orateur suppléant et le président suppléant des comités pléniers de votre élection respective, et en félicitant les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Lafrenière et Nielsen) d'avoir été choisis pour cet honneur, je suis une tradition qui, à l'égard de chacune de ces réalisations, me procure personnellement beaucoup de plaisir et de satisfaction.

Tous se sont réjouis de votre élection et de celle du président suppléant des comités pléniers de la Chambre, non seulement à cause de l'affection que vous témoigne la Chambre, mais en raison de votre compétence et de celle du président suppléant des comités, compétence que vous avez démontrée au cours de la dernière législature aux postes que vous déteniez. Le grand honneur accordé à l'honorable député qui a appuyé l'Adresse en réponse au discours du trône, alors qu'il venait de disputer trois élections fédérales en moins d'un an, est un hommage auquel nous nous sommes tous joints.

Permettez-moi de dire, monsieur l'Orateur, que l'élection de l'Orateur adjoint et le choix du motionnaire de l'Adresse en réponse m'ont tout spécialement enchanté. Ils sont les symboles de ce que certains honorables députés prétendent impossible; ils sont les symboles de l'unité nationale que, nous de notre parti,

recherchons depuis de si nombreuses et si pénibles années.

Le 18 octobre de l'an dernier, l'honorable représentant de Laurier (M. Chevrier) a prononcé en cette enceinte un discours résumant la lutte de certains libéraux au sujet d'une certaine vision, la division. Ils se plaignaient, monsieur l'Orateur, du trop peu d'unité. Ils peuvent seulement se plaindre maintenant de ce qu'il y en ait trop. Quel contraste représentent les paroles du motionnaire de l'Adresse en réponse au discours du trône! Voici quelques-unes des paroles qu'il prononça le 12 mai 1958, comme en fait foi la page 12 du hansard:

Monsieur l'Orateur, pendant de trop nombreuses années certains hommes publics ont tenté de semer le désarroi et la désunion chez le peuple canadien en exploitant des préjugés de race et de religion. Au nom de la province de Québec que je représente particulièrement, je tiens à dire à la Chambre que nous sommes fiers de la coexistence et de la cohabitation des deux grandes races qui forment la population de notre pays. Nous du Québec, nous voulons ardamment l'unité nationale dans le respect des droits et des privilèges de tous et de chacun des citoyens, quelles que soient leur race, leur religion et leur langue.

Il poursuivait en ces termes:

Il y a eu, dans le passé, des divergences et des difficultés, mais pour moi les dernières élections ont le même sens que pour tous ceux qui habitent la province de Québec. Cette province, la province d'Ontario et toutes les autres provinces, ainsi que les gens de toutes nationalités sont déterminés à mener à bien la grande expérience de l'édification de notre pays.

Les paroles de l'honorable représentant de Québec-Montmorency expriment un sentiment que tous les membres de mon parti et tous les habitants de la circonscription de Saskatoon partagent chaleureusement. Quant à l'orateur suppléant, je tiens à lui dire que nous avons rarement vu, dans l'histoire de la Chambre, un nouveau député manifester son talent, de façon aussi convaincante, en si peu de temps.

J'ai appris l'autre jour avec surprise, monsieur l'Orateur, que certains libéraux semblent encore s'opposer à la mise en chantier prochaine du barrage du bras sud de la rivière Saskatchewan. L'honorable représentant de Gloucester (M. Robichaud) a dit en effet, comme on le constate à la page 210 du hansard du 19 mai, qu'ils ne s'opposaient pas à une telle entreprise, mais qu'on ne leur avait pas prouvé que ces entreprises sont saines du point de vue économique, ni qu'elles sont absolument nécessaires dans la période actuelle de régression. Or, à la page 6 du hansard du 12 mai, on lit, dans le discours du trône, le passage suivant:

Mes ministres ont fait des progrès quant aux mesures visant la construction de l'ouvrage prévu sur le bras sud de la rivière Saskatchewan. Vous serez saisis de propositions qui permettront de commencer dès cette année la construction du barrage principal destiné à créer, au cœur de la prairie, un grand réservoir afin de favoriser la pleine mise en valeur de cette région du Canada.

A la lumière du discours du trône, la seule conclusion que je puisse dégager des remarques du député de Gloucester, c'est qu'il souhaite encore retarder l'aménagement du barrage. On parlera beaucoup du projet, j'en suis sûr, et nous entendrons souvent le représentant de Rosetown-Biggar (M. Cooper) qui travaille si durement depuis de longues années, à titre personnel et en sa qualité de vice-président de l'Association pour la mise en valeur de la rivière Saskatchewan, en vue de faire construire le barrage.

En fonction de ce qu'on a déjà dit de la question à la Chambre, au cours du présent débat, je veux souligner le caractère et l'urgence du projet. Il s'agit d'un projet à fins multiples, qui vise à satisfaire six besoins précis et urgents de la population locale, ce qui permettrait de renforcer l'ensemble de l'économie canadienne. Le projet exigera l'aménagement d'un barrage en terre sur le bras sud de la rivière Saskatchewan entre les villes d'Elbow et d'Outlook. Le barrage mesurera 205 pieds de hauteur sur une longueur de 16,700 pieds. De plus, il y aura une centrale dont les installations auront une capacité de 150,000 kilowatts. Un barrage auxiliaire en terre dans la vallée de Qu'Appelle sera aussi nécessaire pour empêcher l'échappement de l'eau enclose par le barrage principal. L'entreprise d'irrigation exigera 500 milles de canaux principaux et latéraux ainsi que 12 stations de pompage. On pourra ainsi irriguer plus de 500,000 acres de bonnes terres arables s'étendant sur plus de 300 milles et cela dans l'intérêt immédiat de plus de 50,000 cultivateurs.

La lutte contre les inondations et la régularisation du débit constituent un autre aspect de ce problème. Le débit de la rivière Saskatchewan est si inégal qu'il interdit toute entreprise énergétique ne s'accompagnant pas d'importantes installations d'emmagasinage. Le réservoir prévu assurerait une régularisation presque complète du débit de la rivière et accroîtrait le potentiel hydraulique de cinq centrales éventuelles situées en aval. Un fait comporte un intérêt spécial pour les gens de ma circonscription. La région du Lac Pike à proximité de Saskatoon et celle de la rivière Carrot près de Le Pas (Man.), ont été exposées aux inondations dans le passé. Le réservoir qui sera aménagé sur le bras sud de la Saskatchewan éliminera ce danger au lac Pike et en réduira sensiblement la menace dans la région de la rivière Carrot.

Les villes de Regina et de Moose-Jaw sont actuellement alimentées en eau du lac Buffalo Pound. Le gouvernement du Canada maintient un niveau d'eau convenable dans ce lac en pompant de l'eau du bras sud de la Saskatchewan. Avec le barrage cette régularisation se fera par gravité éliminant ainsi le coût du pompage. Toutefois, ce qui est beaucoup plus important, la construction du réservoir et la régularisation du débit de la rivière assureront un approvisionnement d'eau suffisant aux citoyens de Moose-Jaw, de Regina et de Saskatoon.

Pour ce qui est de l'énergie hydro-électrique et de certains autres effets du barrage qui intéressent surtout cette région, il y a lieu de remarquer que la proportion estimative de la population de la province qui vit dans un rayon de 125 milles du barrage est de 53 p. 100; celle de la population qui vit dans un rayon de 150 milles est de 69 p. 100. On estime qu'après la pleine mise en valeur des eaux d'amont de la rivière la production annuelle de la centrale électrique pourra atteindre 375 millions de kilowatt-heures. L'irrigation absorbera 50 millions de kilowatt-heures et le reste pourra servir à des fins commerciales et industrielles.

J'ai signalé la forte proportion des habitants de la province qui vivent dans le voisinage du barrage. Plus des deux tiers de notre population seront à moins de trois heures d'automobile des aménagements et services de récréation dont nous avons tant besoin, parcs, lacs et cours d'eau, qui se trouveront autour du lac formé par le réservoir. Le lac formé par le réservoir s'étendra jusqu'à 135 milles du barrage. Le relèvement du niveau des lacs dans la région assurerait de nouveaux avantages du point de vue récréatif. Espérons que la province aménagera des routes convenables, qu'on pourra utiliser pendant les travaux de construction aussi bien que plus tard, afin que les ouvriers et les matériaux puissent être acheminés sans retard vers l'emplacement du barrage et que le public puisse aussi s'y rendre. Tous ceux qui, de Saskatoon, veulent atteindre cet emplacement pour y travailler, pour y transporter des matériaux ou pour leur simple agrément se rendront compte de l'importance de cette idée.

Ceux qui s'intéressent de près à ce projet en parleront sans aucun doute longuement et nous exposeront plus en détail les avantages de ce barrage du point de vue de l'embauche, de la valeur des terres, de la diversification agricole et de l'industrie. Je me contente de signaler maintenant le caractère pressant de ces travaux, en particulier pour ce qui est de la production d'énergie et de la régularisation du débit aussi bien que de la diversification agricole, étant donné surtout l'accroissement rapide des trois villes qui sont le plus directement intéressées aux deux premiers aspects de cette entreprise que j'ai mentionnés, à savoir la production d'énergie et la régularisation du débit.

A l'heure actuelle, Saskatoon compte une population de 80,000 âmes. On estime qu'elle passera à 100,000 âmes d'ici cinq ans et que, 20 ans plus tard, elle aura atteint 160,000. A la lumière de cette considération et des besoins industriels qui ne manqueront pas de suivre l'augmentation de la population, il apparaît avec évidence qu'il importe de réglementer le débit et d'assurer, de ce fait, des approvisionnements d'eau suffisants. Il faudra huit ans pour mener à bien l'aménagement du barrage principal. D'ici là, certaines difficultés qui se posent actuellement en ce qui concerne la production de l'énergie électrique et la réglementation du débit se seront aggravées au point de devenir des problèmes dont la solution immédiate apparaîtra urgente.

Avant le début de la session, j'ai entendu dire,—ce qui ne manquait pas d'être étonnant,—qu'à cause de leur importance numérique les députés conservateurs n'auraient pas assez à faire au cours de la présente législature. En toute déférence envers ceux qui avancent cette théorie, me sera-t-il permis de dire qu'elle est fondée sur une conception absolument erronée des fonctions et des responsabilités d'un député? Au contraire, ayant lu le discours du trône, et en ayant découvert le contenu, il en est qui disent qu'il n'y a pas assez de députés conservateurs pour se renseigner sur les tâches innombrables que nous avons héritées du gouvernement précédent, pour les considérer et les résoudre. Et ces tâches, bien entendu, s'ajoutent aux entreprises auxquelles nous songeons nous-mêmes et aux problèmes qui, inévitablement, surgiront dans l'avenir. Il faudra prendre des décisions difficiles dans le domaine de la défense nationale, pour équilibrer les besoins de notre sécurité et de notre expansion économique et pour régler d'autres problèmes. Dans le domaine des affaires extérieures, il faut songer au rapport entre notre politique extérieure et l'essor économique de notre pays, relations dont nos prédécesseurs ne semblent guère s'être souciés. A ce sujet aussi, je remarque avec intérêt que l'honorable représentant de Calgary-Sud propose qu'un comité étudie le problème des relations entre le Canada et les États-Unis en vue d'améliorer les rapports économiques et autres entre nos deux pays.

Dans le domaine de l'agriculture il y a la question de crédits à long terme qui aideraient les cultivateurs à acheter des terres ou assez de terrain supplémentaire pour leur permettre de constituer des fermes rentables. Il y a le problème épineux de l'assurance sur les récoltes, et celui de l'écoulement des excédents agricoles, sans omettre l'examen d'autres problèmes urgents qui se posent à la collectivité agricole et dont nous avons tous entendu parler.

Il faudrait étudier le problème de l'entreposage à Churchill. On a dit par exemple, qu'au lieu d'insister sur la multiplication des élévateurs à Fort-William, les Grands lacs étant gelés pendant plusieurs mois de l'année, il y aurait peut-être lieu d'aménager des élévateurs à quelque autre endroit, tel que Terre-Neuve, où les céréales pourraient être emmagasinées et être chargées tous les jours de l'année pour expédition outre-mer. Durant la moisson, les céréales pourraient être expédiées à Churchill par voie de chemin de fer, chargées à bord des caboteurs et de là transportées à Terre-Neuve, où elles pourraient être emmagasinées jusqu'au moment de leur livraison à la vente. Je déplore beaucoup que la Commission royale d'enquête sur le cabotage n'ait pas étudié la possibilité de tels aménagements.

Je n'ai soulevé que quelques-unes des nombreuses questions qui me viennent immédiatement à l'esprit, mais j'espère bien que cela suffit pour dissiper l'idée qu'il n'y a pas assez de travail pour tenir tous les députés bien occupés, sans compter que tout cela s'ajoute aux occupations régulières des députés à la Chambre et dans ses comités. Les comités de la Chambre ont été bien raffermis et les propositions de réforme du premier ministre leur ont donné plus d'importance.

J'aimerais dire quelques mots du gaspillage découlant de ce que les services actuels d'hygiène mentale n'assurent pas le traitement efficace des malades mentaux. On prétend qu'il y a au pays au moins autant de gens qui souffrent de maladie mentale grave que de maladie physique. Règle générale, les personnes atteintes d'une maladie physique entrent à l'hôpital avec l'espoir d'y bénéficier d'un traitement qui leur permettra de reprendre leur emploi ainsi qu'une vie utile. Qu'en est-il des personnes atteintes de maladie mentale? On me dit qu'en Saskatchewan le gouvernement fournit $4 par jour pour l'ensemble des soins à donner à un malade mental et que cette somme se compare à celle qu'on fournit dans les autres provinces; toutefois, le coût global des soins à donner à une personne qui a mal au pied, à l'exclusion de la note du médecin, est de plus de $14 par jour.

Que résulte-t-il de ces normes insuffisantes? A l'heure actuelle, il y a plus de 70,000 personnes entassées dans les salles encombrées des 75 institutions canadiennes pour malades mentaux. Soixante-dix mille personnes sont entassées de telle sorte qu'il n'est pas rare de trouver 75 malades couchant dans une seule pièce où les lits sont à moins de six pouces les uns des autres. De telles conditions auraient des effets graves sur l'équilibre mental des cerveaux les plus robustes; que doit-il en résulter pour les malades mentaux? Est-ce là un mode efficace de traitement et, en vérité, un traitement efficace est-il même possible dans de telles circonstances?

Ceux qui sont appelés de par leur profession à soigner les malades mentaux nous disent bien, en y mettant même de l'insistance, que si les malades mentaux recevaient les mêmes soins que les autres malades, ils pourraient être hospitalisés avec une bonne chance de revenir dans la société après le traitement, au lieu de rester internés pendant des années ou même toute la vie. Beaucoup de maladies mentales pourraient être traitées efficacement moyennant une très courte hospitalisation pourvu que les malades mentaux soient aussi bien soignés que les autres malades. Ces traitements pourraient être assurés dans de petits hôpitaux ou dans des salles des hôpitaux généraux. En réalité, on pourrait même traiter beaucoup de ces malades sans aucune hospitalisation, à condition d'avoir les dispensaires nécessaires.

Efficacement traitée, la personne atteinte de maladie mentale cesse d'être à la charge permanente du contribuable, pour prendre sa place dans la société, payer des impôts, s'acquitter de ses fonctions d'obligations. Beaucoup disent que les établissements pour maladies mentales, surchargés comme ils le sont actuellement, sont loin de remplir efficacement leur tâche. A dire le vrai, les conditions existantes sont telles que, bien souvent, elles aggravent les troubles émotifs au lieu de les atténuer.

Ce problème est particulièrement important en raison du nombre de personnes en cause et aussi parce que le gouvernement pourrait envisager l'à-propos d'encourager les mêmes normes de soins au lieu d'encourager, directement ou indirectement, la perpétuation du type actuel d'institutions pour malades mentaux.

Avant de quitter ce sujet, je vais citer un article du Dr D. G. McKerracher, professeur de psychiatrie à l'Université de la Saskatchewan, qu'a publié le *Canadian Journal of Public Health* en octobre 1957. Le Dr McKerracher a une salle de soins psychiatriques dans un hôpital général de la Saskatchewan où les normes des soins donnés aux malades mentaux se comparent bien à celles des soins

procurés aux autres malades. Il fait cette déclaration étonnante:

> Nous ne refusons jamais d'admettre un malade en raison du degré de dérangement dont il souffre. Nous ne transférons jamais un malade à un hôpital de malades mentaux parce qu'il souffre de trop grande aliénation. Le jour ou la nuit, aucun malade n'est gardé dans une pièce fermée à clef. Toutes les portes, depuis l'entrée principale jusqu'aux secteurs les plus reculés du pavillon, sont ouvertes. Les malades très gravement atteints ont les soins spéciaux d'infirmières qu'on donne aux patients et aux malades ordinaires.

Cela, à mon sens, révèle les progrès réalisés dernièrement dans ce domaine.

Avant de reprendre mon siège, puis-je faire observer que c'est un grand plaisir pour moi d'être le collègue des nombreux nouveaux députés et, en particulier, des nouveaux députés de la Saskatchewan. Je suis très fier d'être associé avec ces hommes sérieux, sincères et bienveillants. Je suis sûr que leurs commettants seront fiers de la manière pratique et de la compétence avec lesquelles ils s'acquittent déjà de leurs fonctions, à mesure qu'ils abordent les diverses tâches qui intéressent leurs commettants en particulier et le pays tout entier.

On a exposé à la Chambre bien des raisons de leur présence ici en si grand nombre; mais je tiens à dire,—et je suis sûr que vous en conviendrez, monsieur l'Orateur, lorsque vous les connaîtrez mieux,—que c'est avant tout à cause de leur compétence personnelle et de la ferme résolution dont ils font preuve, en plus d'une vaste et profonde connaissance des affaires de leurs circonscriptions et des affaires du pays. Il est évidemment essentiel que leurs connaissances s'étendent au pays tout entier, si l'on veut éviter le régionalisme étroit.

Monsieur l'Orateur, il ne nous surprendrait pas que les honorables députés de l'Ouest canadien consacrent, les jours prochains, une bonne partie de leur attention aux problèmes particuliers de l'agriculture de l'Ouest, à la production de pétrole et de minéraux, ainsi qu'à la construction d'une deuxième route transcanadienne passant par Saskatoon et le pas de la Tête-Jaune. Le renforcement de l'économie de l'Ouest contribue directement au renforcement des grandes provinces centrales dans une mesure qui ne paraissait pas aussi clairement à l'époque où tant de nos besoins dans l'Ouest étaient achetés à l'étranger. Le Canada central d'aujourd'hui (sa main-d'œuvre, son patronat et son capital) joue par conséquent un rôle beaucoup plus grand et beaucoup plus direct dans la prospérité de l'Ouest que jamais auparavant. Je n'ai pas à ajouter qu'à mesure que notre région ainsi que diverses autres régions du Canada, prennent des forces, le pays tout entier progresse en conséquence.

[M. Jones.]

M. O. J. Godin (Nickel-Belt): Monsieur l'Orateur, je tiens à vous remercier de m'avoir autorisé à prendre la parole, me donnant ainsi l'occasion magnifique, mais redoutable, de parler pour la première fois à la Chambre. Je me rends compte d'après les divers réflexes que j'éprouve, que c'est un jour qui restera pour moi inoubliable. Cependant, j'espère que le gouvernement se rappellera aussi d'au moins une ou deux de mes observations, en tout cas tant que durera la session en cours.

Je sais que mes commettants aimeraient que je saisisse cette occasion pour vous féliciter, monsieur l'Orateur, de votre élection unanime au poste important que vous occupez,—ce que je fais, d'ailleurs, avec le plus grand plaisir. Je voudrais me faire l'écho des observations empreintes d'expérience formulées par le premier ministre et le chef de l'opposition, quand ils ont proposé et appuyé votre nomination. Je voudrais aussi me rallier à ce qu'a dit l'honorable représentant de Laurier au sujet de la grande tâche d'impartialité et de justice que vous avez entreprise dans votre propre ville de Toronto en appuyant la campagne en vue de l'établissement d'une école secondaire bilingue. Vous me permettrez d'ajouter qu'il est bien connu que, dès le début, vous avez aidé une admirable institution de chez nous, l'Alliance canadienne, à atteindre ses objectifs.

J'aimerais aussi féliciter l'Orateur adjoint pour sa nomination, le leader de la Chambre et, peut-être, les ministres du gouvernement à qui on a confié de nouveau les fonctions qu'ils remplissaient auparavant; je félicite tout spécialement ceux qui ont été changés de poste, et surtout ceux qui entreprennent leurs fonctions pour la première fois.

Avant d'aborder l'objet principal de mon discours, j'aimerais aussi rendre hommage à l'un de mes concitoyens qui, pendant treize ans, a rendu de nombreux services. dans cette enceinte même, à la circonscription de Nickel-Belt. Je veux parler de mon bon ami et voisin, M. Léo Gauthier, ancien député de Nickel-Belt au Parlement. M. Gauthier est doué de beaucoup d'humour et de sens commun, et je sais que pendant son séjour ici il s'est bien acquitté des fonctions que la population lui avait demandé de remplir. Le seul chagrin que j'éprouve, c'est que mon élection à la Chambre semble liée dans une certaine mesure à l'épreuve qui frappe M. Gauthier en ce moment. En effet, il est malade actuellement. J'aimerais lui souhaiter un prompt retour à la santé et exprimer l'espoir que son épouse et lui-même connaîtront encore de longues années de bonheur.

Qu'on me permette également de rendre hommage à mes deux valeureux adversaires

de la dernière campagne électorale, M. Anthony Falzetta de White-Fish, le porte-étendard conservateur et M. Harold Prescott de Capreol, candidat cécéfiste. J'aimerais les féliciter de l'effort loyal qu'ils ont déployé pour expliquer les doctrines de leurs partis respectifs. Je m'empresse cependant d'ajouter que mes vœux ne vont point jusqu'à souhaiter que le résultat de l'élection eût été différent.

Monsieur l'Orateur, je désire également féliciter l'honorable représentant du Yukon, qui a si bien appuyé l'Adresse en réponse au discours du trône. Il a fait du très bon travail, et je sais que tous les honorables députés ont écouté son discours avec beaucoup de plaisir.

(*Texte*)

Monsieur l'Orateur, je m'en voudrais d'oublier d'offrir les félicitations d'usage à l'honorable député de Québec-Montmorency (M. Lafrenière) qui, il y a quelques jours, a proposé l'Adresse en réponse au discours du trône. Son discours a été magnifique; toutefois, il a révélé la soumission et l'attachement qu'il porte à son chef, l'honorable premier ministre (M. Diefenbaker), et à la politique de son parti.

Si je le félicite ainsi, monsieur l'Orateur, je ne voudrais pas que l'on y voit un signe d'acquiescement à la politique qu'il appuie. Au fait, j'ai été fort surpris d'entendre l'honorable député affirmer à la Chambre qu'il parlait au nom de tous les Canadiens bilingues.

De plus, monsieur l'Orateur, j'ai été très surpris, lorsque les honorables députés de Parkdale (M. Maloney), de Berthier-Maskinongé-Delanaudière (M. Paul) de Saskatoon (M. Jones), ont fait, à l'aide de milliers de mots, l'exposé de la doctrine du parti conservateur, en ce qui à trait au problème de l'unité nationale et d'un canadianisme bien compris, d'entendre le député de Parkdale affirmer que les conservateurs prônaient la même doctrine tant à Vancouver qu'à Québec ou Halifax. Cela m'a d'autant plus frappé lorsque le député de Québec-Montmorency, manifestant le désir de répéter en anglais ce qu'il venait de dire en français, en a fait une traduction qui était loin d'être reconnaissable.

Nous croyons, monsieur l'Orateur, nous les libéraux, que s'il y a un domaine où les actes doivent accompagner les paroles, c'est bien celui de l'unité nationale et d'un canadianisme bien compris. Aussi, sommes-nous d'avis que ces députés auraient pu raccourcir leur discours de quelque 39 minutes s'ils s'étaient donné la peine de réfuter les paroles qu'a prononcées dans cette enceinte leur collègue de Danforth (M. Small), il y a à peu près deux ou trois mois, sur le problème des chèques bilingues.

Monsieur l'Orateur, nous avons plus confiance à la doctrine du parti libéral qui, il y a quelques années, a valu à notre pays son indépendance politique, lorsque les appels au conseil privé ont été abolis. Nous comprenons encore mieux cette doctrine que le parti libéral a su exprimer par des actes en accordant au peuple canadien la loi relative aux allocations familiales malgré les objections de l'ancien chef conservateur, l'honorable George Drew, qui s'y est opposé en lançant à la Chambre le cri de race.

Monsieur l'Orateur, les députés auront maintes occasions d'exprimer leur opinion réelle au sujet de ce grand problème canadien, et c'est pourquoi je n'en parlerai pas davantage pour le moment. Je vais plutôt passer à un point plus important de mon discours, où j'aurai l'occasion d'apprendre quelque chose de nouveau aux honorables députés en ce qui concerne la région de Nickel-Belt.

(*Traduction*)

Monsieur l'Orateur, je me rends compte que j'ai le privilège, au nom de mes commettants, d'exposer à la Chambre les nombreux avantages qu'on trouve dans la circonscription de Nickel-Belt et peut-être aussi de faire part au gouvernement de certains problèmes qui s'y posent. On sait évidemment que la circonscription de Nickel-Belt se trouve dans la ceinture du libéralisme qui est si bien connue dans l'Ontario septentrional et qui s'étend de Pembroke à Fort-William. Fait exceptionnel, elle entoure complètement la région de Sudbury, et c'est sans doute à cause de cela que la collaboration est si étroite entre les représentants de la région de Sudbury et de la région de Nickel-Belt.

On sait évidemment que Nickel-Belt est dotée d'une importante industrie minière. On y trouve des mines nombreuses qu'exploitent l'*International Nickel* et la société *Falconbridge*. Il y a aussi l'industrie des sciages, bien que je doive admettre que, depuis juin dernier, l'activité des entreprises de sciages de notre région a diminué d'environ 50 p. 100. On compte de nombreuses fermes dans les vallées de la rivière des Français et de la rivière Veuve et dans les plaines avoisinant Sudbury. Je tiens à rendre hommage à un agriculteur de cette région, M. Despatie, qui, il y a quelques années, s'est distingué en étant proclamé champion mondial des producteurs de pommes de terre. Je présente mes hommages à sa famille.

L'industrie du nickel qui se trouve dans notre circonscription ainsi que dans celle de Sudbury, fournit 75 p. 100 de la production mondiale de nickel. La population de la région est très cosmopolite. Le député de Parkdale a relevé l'autre jour,—fait que

j'apprécie vivement,—que le parti conservateur à la Chambre réunit des députés d'au moins cinq origines raciales différentes. Dans ma circonscription, j'ai été élu par des gens d'au moins quarante origines raciales différentes, dont j'apprécie beaucoup l'appui.

Les gens de ma région s'inquiètent de la présente situation économique et souffrent de la régression actuelle. Si le gouvernement pouvait ramener notre économie au niveau atteint il y a un an, je suis persuadé qu'environ 80 p. 100 de nos problèmes seraient résolus. Je mentionnerai que, dans la région de Nickel-Belt, quatre mines se sont fermées ces derniers six mois, apportant bien des épreuves aux habitants de ma région.

Nickel-Belt compte nombre d'excellentes institutions locales, mais point d'hôpitaux. Il en existe, toutefois, quatre dans le voisinage immédiat, qui est la région de Sudbury. C'est peut-être compréhensible, parce que l'essor de la région s'est nécessairement produit autour de la zone urbaine de Sudbury; toutefois, j'espère qu'avant longtemps il sera possible d'établir un hôpital dans la région de Nickel-Belt.

Les honorables députés le savent peut-être, la plus jeune université canadienne est celle de Sudbury. Je suis heureux de signaler que dernièrement cette nouvelle institution a acheté un terrain universitaire de $500,000 dans la région de Nickel-Belt, de sorte que, dans cette sphère de notre vie sociale, la région de Nickel-Belt a pris le pas sur celle de Sudbury.

A titre de représentant de ma circonscription et de Canadien qui s'intéresse à la question de l'éducation, j'ai constaté avec étonnement qu'il n'est nullement question du problème de l'enseignement supérieur dans le discours du trône. On sait fort bien aujourd'hui au Canada, et peut-être dans le monde entier, que les normes de notre enseignement supérieur n'ont pas atteint le niveau qu'elles devraient avoir. Les normes de l'enseignement supérieur au Canada ne peuvent se comparer à celles qui existent dans certains pays hostiles. Je déplore que le gouvernement fédéral ne soit ni disposé à aider les étudiants qui aimeraient se spécialiser en leur assurant de meilleures installations pour les études supérieures, ni les institutions d'enseignement elles-mêmes, sans empiéter, il va sans dire, sur l'autonomie des provinces dans ce domaine qui leur est dévolu par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. J'exhorte le gouvernement à étudier l'à-propos d'aider à l'établissement d'universités. J'imagine qu'en d'autres occasions je pourrai plaider en faveur d'une aide pour les institutions de la région de Nickel-Belt.

[M. Godin.]

Il m'est agréable de faire savoir aux députés que le nouvel immeuble fédéral commencé il y a trois ans environ dans la ville de Sudbury est maintenant achevé et qu'il est rapidement occupé. C'est un sujet de fierté pour tous ceux de la région. J'ai aussi la satisfaction de signaler que le projet de construction d'une salle d'exercices pour la milice et l'armée progresse actuellement à Sudbury. Je me rappelle qu'il y a deux ans, alors que je faisais partie de la commission d'urbanisme de cette ville, la difficulté était de trouver un emplacement convenable. La générosité d'un citoyen a permis l'acquisition et le don subséquent de l'emplacement. J'ai bien l'intention, évidemment, d'aider le ministre compétent dans toute la mesure de mes moyens pour ce qui est de ce projet.

Je me trouve légèrement embarrassé pour indiquer un autre projet de la région de Nickel-Belt qui serait très propre à aider le tourisme et que le gouvernement actuel a oublié. Je veux parler de la construction d'un quai sur la rivière des Français. A titre de représentant de la population de Nickel-Belt, je me sens tenu de réclamer avec instance le parachèvement de cette entreprise qui a fait l'objet de crédits il y a deux ans environ et dont les travaux devaient être amorcés. J'ai confiance que le bassin sera aménagé sous un gouvernement conservateur tout comme il l'aurait été sous un gouvernement libéral.

J'ai lu le discours du trône et écouté les nombreux discours qu'on a prononcés à la Chambre. Mes commettants seront fort étonnés et découragés, je le sais, quand je les informerai de la lenteur d'action du gouvernement et surtout de la confusion au sein de laquelle le gouvernement s'occupe des problèmes à régler. J'ai dit tantôt que la région de Nickel-Belt fonde sa mise en valeur sur le maintien de la prospérité qu'a connue notre pays. De toute évidence pour moi, le gouvernement nage dans la confusion quant aux moyens de résoudre les problèmes qui l'assaillent. Je ne puis m'empêcher de signaler que le gouvernement s'est embrouillé dans l'examen d'un des problèmes majeurs de la régression actuelle au Canada. Je renvoie les députés à une déclaration du premier ministre. Je veux croire que tous se la rappelleront. Au début de la dernière campagne électorale, le premier ministre, assisté de ses candidats, a dit aux Canadiens que les libéraux étaient des prophètes de malheur, qu'ils falsifiaient les chiffres du chômage et qu'il n'y avait rien de tel que le chômage au Canada. D'un littoral à l'autre, les Canadiens ont écouté ce genre de propagande pendant environ deux semaines, jusqu'à ce que ceux qui n'avaient pas de téléviseur et qui avaient dû se rendre

chez leurs voisins pour regarder la télévision, parce qu'ils avaient perdu leur emploi et avaient été dépossédés de leur appareil, aient pu dire au groupe conservateur qu'il n'en était pas ainsi, qu'il ne s'agissait pas d'un chômage de nature purement saisonnière.

Puis est survenue la plus grande volte-face du premier ministre dont le pays ait été témoin. Nous avons alors entendu les mots suivants: il est vrai, mes chers compatriotes canadiens, qu'il y a une régression au pays en ce moment; mais c'est la faute des libéraux si nous ne le savions pas. Nous nous rappelons tous la lettre et le document secrets. Les conservateurs ont admis qu'ils auraient dû apprendre du groupe libéral quelles étaient les conditions au pays. A mon avis, cela n'a fait qu'accroître la confusion et explique pour quelle raison le gouvernement est incapable de résoudre le problème actuel au Canada.

Cette lettre et ce document secrets ont apparemment été rédigés par un spécialiste en matière de finances vers avril ou mars, avant les élections générales de juin 1957. S'il y a quelque chose à dire au sujet de ce document établi par un employé de l'État, ce serait que, si je comprends bien, et c'est ce qu'on me dit, le gouvernement a invité de nombreux économistes à le renseigner sur la situation. On me dit que de nombreux spécialistes ont fait savoir au gouvernement que les perspectives étaient excellentes. Mais il y a eu cette lettre dans laquelle un seul petit alinéa mentionnait la possibilité d'une régression.

On conçoit facilement, monsieur l'Orateur, que les spécialistes invités à faire une étude pour le compte du gouvernement aient tenu compte des élections devant avoir lieu en juin. Un spécialiste désireux de donner une opinion valable devait tenir compte d'un événement d'une telle importance, et ceux qui ont écrit que les perspectives étaient excellentes ont sans doute calculé (et cela se comprend aisément) que les libéraux reviendraient au pouvoir. Il est aussi naturel de penser que cet unique spécialiste qui a écrit cet alinéa au sujet d'une régression s'est dit que les conservateurs allaient prendre le pouvoir en juin. Il ne se trompait pas et la régression est venue.

Il existe une certaine confusion au sujet du problème et de la ligne de conduite. Je rappelle aux députés la politique du gouvernement conservateur qui consiste à détourner 15 p. 100 de nos échanges avec les États-Unis vers le Royaume-Uni. Les honorables députés se souviendront comment le premier ministre a dû se débattre l'autre jour pour sortir des griffes du chef de l'opposition qui lui a parlé de ce problème. Je suis Canadien et dois croire ce que disent d'eux-mêmes les conservateurs. En tant que Canadien et nouveau venu à la Chambre, je suis absolument convaincu, monsieur l'Orateur, que c'était bien le programme des conservateurs de détourner vers le Royaume-Uni 15 p. 100 de nos échanges avec les États-Unis. La confusion grandit encore lorsque, le premier ministre ayant déclaré ou essayé de déclarer que telle n'est plus la politique du gouvernement conservateur, on voit tous les conservateurs se prononcer pour le détournement vers le Royaume-Uni de 15 p. 100 de nos échanges avec les États-Unis.

Il est évident pour chacun de nous que la confusion se remarque parmi les députés conservateurs à la Chambre. Nous avons constaté ce désarroi il y a quelques jours. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures avait déclaré à la Chambre que l'accord intervenu avec les États-Unis ne serait pas soumis à la Chambre. Or le lendemain même, le premier ministre, répondant à une question du chef de l'opposition, a nié la chose et a dit que l'accord serait soumis à la Chambre et ferait l'objet d'un débat. Ce désarroi est manifeste au moins pour les nouveaux députés.

Tout dernièrement j'ai entendu à la Chambre un discours de l'honorable député de Restigouche-Madawaska et j'ai eu sincèrement l'impression, étant nouveau ici, que l'honorable député siégeait peut-être du mauvais côté de la Chambre. Il a été constamment applaudi par les membres de l'opposition. Il a critiqué le gouvernement et j'ai été étonné d'apprendre qu'il faisait partie du groupe au pouvoir

L'absence de toutes véritables mesures pour remédier au chômage qui continue de sévir au pays, dans le programme du gouvernement, me paraît être un autre indice de désarroi. Nous avons discuté depuis deux semaines deux questions importantes, la prolongation des prestations de chômage et l'affectation de certaines sommes à la construction de maisons sous l'empire de la loi nationale sur l'habitation. La première de ces mesures, la prolongation des prestations d'assurance-chômage, n'apporte pas du tout une solution au problème du chômage. Il faudrait qu'on le sache, c'est par un régime libéral que l'assurance-chômage a été inscrite dans le recueil de nos lois. Dans notre histoire, il n'y eut qu'un parti qui ait fait autant pour protéger la population contre l'administration d'un autre parti. Il est vrai que l'assurance-chômage a été instaurée il y a quelques années déjà par un régime libéral et que pendant des années l'argent s'est accumulé dans la caisse d'assurance-chômage,

mais à quelles fins? Pour protéger la population du Canada dans l'éventualité d'un gouvernement conservateur. Voilà ce que nous constatons au Canada en 1958. On nous demande de proroger les prestations d'assurance-chômage, ce à quoi nous sommes heureux, nous libéraux, de consentir. Nous sommes disposés à assurer à nos gens toute la protection dont ils peuvent bénéficier contre le présent gouvernement.

Puis-je signaler à la Chambre les problèmes des municipalités? Ce faisant, je dirai que ce problème touche profondément un Canadien en particulier, le petit propriétaire. Les impôts municipaux sont trop élevés. Cela s'explique. Lorsque la confédération a été établie, les problèmes n'étaient pas ce qu'ils sont aujourd'hui. Notre niveau de vie a beaucoup monté. Si nous connaissons quelque chose aux problèmes municipaux, nous savons qu'aujourd'hui les municipalités se donnent, à bon droit d'ailleurs, bien des services qui, inconnus autrefois, font aujourd'hui partie de leur domaine. A titre d'exemple, prenons les terrains de jeux municipaux.

Il convient de fournir de telles installations, mais elles constituent un supplément de dépenses jadis inconnu. Un loi d'Ontario relative à la construction d'arènes et de centres de loisirs permet aux municipalités de fournir ces services, mais la possibilité d'une réunion officieuse avec les municipalités ne résout nécessairement pas le problème, et je le crois pour deux motifs. Prévoir par un accord que des fonds du gouvernement fédéral seront remis aux provinces et qu'ils passeront ensuite, toujours en vertu d'un accord, de celles-ci aux municipalités, ce n'est pas la solution. D'abord, nous nous bornerons à appesantir le fardeau déjà lourd des gouvernements municipaux.

A cet égard, je vais citer un éditorial du *Daily Star* de Sudbury, édition du 24 mai. Indépendamment de l'affiliation politique du journal, je souscris à l'opinion exprimée dans l'article de tête. Il cite ces paroles du *Star* de Montréal:

> Partout, les municipalités ont à peu près atteint la limite de l'impôt foncier, principale source de revenus des gouvernements locaux depuis la Confédération.

Si le gouvernement fédéral conclut une entente avec une province et si la province conclut des ententes avec les municipalités, le gouvernement provincial n'acquittera, dans tous les cas qu'une partie du coût de l'entreprise. Chaque fois que la chose se produit la municipalité assume donc d'autres dépenses.

Tout à l'heure j'ai parlé de la loi sur les centres de loisirs. Ayant été membre du conseil municipal de Sudbury il y a quelques années, je me rappelle que dans les rues les gens parlaient de cette loi et voulaient que la ville de Sudbury construise un "aréna" et un auditorium pour les concerts et autres manifestations. Après avoir consulté la loi, les membres du conseil municipal ont constaté que, si une municipalité entreprenait de construire un rajout à un "aréna" afin d'y aménager un auditorium, le gouvernement provincial accorderait $5,000 à la municipalité. Nous savions tous que l'auditorium envisagé coûterait au moins $150,000; si l'on avait fait droit à la requête de ceux qui réclamaient un auditorium, la ville aurait donc eu à faire face à une autre dépense de $145,000.

Cela arrive toujours. Voilà pourquoi le principe est inadmissible. Le principe qui consiste à accorder des fonds aux municipalités en vertu d'une entente conclue avec la province est également inadmissible parce que les citoyens de la municipalité perdent leur autonomie. Ce sont eux qui savent quels services sont requis. Le discours du trône mentionne les services et les travaux. Les gens savent quels services sont requis; ceux-ci ne sont absolument pas les mêmes d'une municipalité à l'autre.

Si les paliers supérieurs de gouvernement s'occupent des problèmes des petites municipalités, certains genres de travaux seulement seront approuvés en vertu du programme actuel. Nous verrons donc bien des petites municipalités, dans tout le pays, s'attaquer à des tâches qu'elles n'entreprendraient pas autrement. Mais ces municipalités veulent également participer aux avantages que comporte le programme envisagé par le gouvernement. A mon avis, celui qui devrait décider du genre de service requis par la collectivité est le propriétaire foncier.

Il y a un moyen fort simple qui permettrait au gouvernement fédéral de rendre aux contribuables municipaux de l'argent, et ce ne sont pas les accords avec les provinces. On pourrait prévoir un abattement fiscal. L'idée étonnera sans doute bon nombre de députés, mais je la trouve avantageuse. L'autre jour, j'ai pris connaissance d'un article qui a paru dans *Le Devoir*, de Montréal, d'après lequel le programme offrant des capitaux supplémentaires pour l'habitation ne résout aucunement la situation, telle qu'elle se présente. La vérité, c'est que le Canadien moyen ne peut se permettre le genre de maison dont le gouvernement tente d'encourager la construction en vertu de la loi nationale sur l'habitation. Voilà le point important.

Je suis heureux d'avoir là-dessus l'appui du conseil municipal de Neelon et Garson, plus grande municipalité de ma circonscription. Sauf erreur, il a préparé un mémoire qui a été, ou qui sera, envoyé à tous les députés. Il me semble qu'on pourrait appliquer le même principe qu'à l'égard des dépenses médicales du contribuable. Celui-ci est auto-

risé à déduire de son revenu ses dépenses médicales dans la mesure où elles dépassent un certain pourcentage de ce qu'il gagne. J'ai l'impression qu'on éviterait beaucoup de tracasseries administratives si le même principe s'appliquait à l'impôt foncier et à l'intérêt hypothécaire; du même coup, nous réduirions l'impôt élevé qui frappe les maisons des travailleurs ainsi que le taux d'intérêt élevé qu'ils ne peuvent payer.

Aux termes de la loi nationale sur l'habitation, une maison de $14,000, grevée d'une hypothèque de $11,000, coûte très cher d'entretien. Nous savons tous que l'intérêt seulement s'élève à plus de $700. Puis il y a les taxes, qui s'élèvent parfois à $500 ou $600. On sait parfaitement bien qu'un homme ne peut se payer le luxe de posséder une maison qui lui coûte plus de 25 p. 100 de son salaire. En faisant les calculs nécessaires, on se rend compte que le travailleur moyen, gagnant de $3,500 à $4,000 par année, ne peut posséder une maison qui lui coûte environ $200 par mois.

Par conséquent, je proposerais que les contribuables canadiens soient autorisés à annexer à leur rapport d'impôt sur le revenu leurs reçus de taxes et d'intérêt municipaux sur leurs maisons et à réclamer tout montant qui dépasse un certain pourcentage de leur revenu. Après étude de la question, on pourrait peut-être fixer ce pourcentage à 2 p. 100. Le contribuable pourrait donc réclamer la différence entre 2 p. 100 de son revenu et le montant qu'il paie en taxes et intérêt sur sa maison.

Cela éviterait toutes les vérifications qu'il faudrait peut-être effectuer et toutes les ententes qu'il faudrait peut-être conclure avec les provinces et les municipalités. L'homme moyen aurait assez d'argent en main pour payer les frais d'intérêt et les taxes à l'égard de son habitation et il pourrait payer ses impôts pour l'année suivante. Cela contribuerait aussi à la solution du problème de plusieurs de nos petites municipalités qui éprouvent de grandes difficultés à percevoir les impôts. Si l'on donnait suite à cette idée, il est probable que les contribuables paieraient leurs taxes sans retard afin d'avoir en main leurs reçus pour obtenir une déduction d'impôt, tout comme cela se fait dans le cas des frais médicaux.

Cette proposition étonnera peut-être mais à mon avis, il y aurait lieu d'y donner suite afin de protéger l'autonomie de nos municipalités, de leur permettre de mettre en œuvre les entreprises qu'elles jugent nécessaires et d'atténuer le fardeau du propriétaire foncier moyen. Nous voulons tous qu'autant de Canadiens que possible soient propriétaires de leurs habitations. C'est le but de la loi nationale sur l'habitation. Mais à l'heure actuelle, seuls ceux qui s'intéressent à la construction et à la vente de maisons profitent de la loi parce que les frais d'entretien que la loi fait retomber sur la population sont trop lourds pour le travailleur ordinaire.

L'adoption de ce plan signifierait une réduction d'impôts sur le revenu pour les propriétaires d'habitations. Je crois aussi qu'on devrait prévoir un maximum de la somme à réclamer afin que la personne possédant une maison de $50,000 ou $75,000 ne puisse pas en bénéficier. Le maximum de la réclamation pourrait être établi à $500. Cette disposition serait avantageuse si elle s'appliquait uniquement ou surtout aux personnes qui ont besoin d'aide, et non pas à des gens qui n'en ont pas besoin.

Je me rends compte que si ce problème se pose à la population canadienne, c'est surtout à cause de notre rapide expansion nationale. Il n'existe aucun doute à ce sujet. Cela est vrai pour ma circonscription, qui en est grandement touchée, spécialement par suite de son sol rocheux et difficile. Il est vrai que l'aménagement des services sont plus cher dans certaines municipalités que dans d'autres. Les services tels que les égoûts et autres sont plus onéreux dans certaines municipalités.

Certaines sont situées sur des emplacements où les améliorations locales représentent de grands frais. Moyennant une déduction proportionnelle, telle qu'elle a été décrite, le gouvernement contribuerait à égaliser les avantages pour tous les Canadiens. Mes commettants qui sont intéressés à l'industrie minière ne peuvent guère bâtir leurs maisons sur un autre terrain, ils doivent les construire dans les montagnes. Ils n'ont pas le choix; c'est là qu'ils doivent vivre. Chacun doit reconnaître, par conséquent, que si le contribuable était exempté d'une partie de l'impôt, il en bénéficierait nécessairement.

M. l'Orateur: A l'ordre! Je regrette d'interrompre le député mais dois lui faire remarquer que son temps de parole est expiré.

(*Texte*)

M. Roland English (Gaspé): Monsieur l'Orateur, mes premiers mots seront pour vous féliciter de votre réélection au poste d'Orateur de la Chambre des communes.

(*Traduction*)

Monsieur l'Orateur, la distinction et l'impartialité avec lesquelles vous vous êtes acquitté de vos fonctions par le passé ont prouvé que vous méritez le rare honneur d'avoir été élu pour la seconde fois Orateur de la Chambre.

(*Texte*)

Je voudrais également féliciter l'honorable député de Longueuil (M. Sévigny) de son

élection au poste de vice-président de la Chambre.

(*Traduction*)

Je désire également féliciter le premier ministre du témoignage évident de confiance que la population a donné à son gouvernement et à son parti le 31 mars. Sa popularité est telle, monsieur l'Orateur, que même la province de Québec, qu'on considérait comme la forteresse inexpugnable du libéralisme, a reconnu en lui le véritable représentant de ce nouvel esprit canadien d'unité et d'égalité qu'il a préconisé depuis son élection à la Chambre.

Dans ma propre circonscription de Gaspé, son dévouement à la cause du bien-être de tous les Canadiens a tellement impressionné la population que j'ai été réélu par la majorité écrasante de près de 5,000 votes alors qu'il y a un an je réussissais à peine à me faire élire par une majorité de 67 voix.

(*Texte*)

Je crois, monsieur l'Orateur, que le premier ministre (M. Diefenbaker) a reçu dans ma circonscription, comme dans tant d'autres, la récompense d'une vie politique consacrée intégralement à la défense des intérêts supérieurs de la nation.

Je félicite aussi le motionnaire de l'Adresse en réponse au discours du trône, l'honorable député de Québec-Montmorency (M. Lafrenière), dont la victoire représente le triomphe de l'esprit nouveau insufflé par le premier ministre à la politique canadienne et la répudiation de méthodes indésirables dans la discussion des affaires publiques.

(*Traduction*)

Je désire également féliciter l'autre motionnaire (M. Nielsen) qui nous a exposé avec tant d'éloquence et de compétence la cause des nouvelles régions de notre immense pays.

(*Texte*)

Je veux également féliciter l'honorable député de Lotbinière (M. O'Hurley) et l'honorable député de Labelle (M. Courtemanche) de leur nominntion aux postes de ministre de la Production de défense et de secrétaire d'État.

Si ma circonscription de Gaspé représente, monsieur l'Orateur, une des plus vieilles terres canadiennes, puisque Jacques Cartier y abordait en 1534, elle possède certaines ressemblances avec celle du Yukon. C'est, à coup sûr, un des coins les plus pittoresques de notre pays. C'est aussi, hélas! une de celles dont les immenses ressources sont les moins connues et les moins exploitées. On peut affirmer avec certitude, monsieur l'Orateur, que la Gaspésie est, comme les provinces Maritimes, une des régions "sous-développées" du Canada.

Sa population est riche de qualités et d'énergie, mais pauvre d'argent, parce que la Gaspésie est demeurée trop longtemps la *terra incognita* du Québec. Et, pourtant, il suffirait de si peu de choses pour en faire une région prospère.

Les mêmes causes produisent les mêmes effets. Si les provinces Maritimes ne participent pas pleinement à la prospérité générale du pays, monsieur l'Orateur, cela provient de ce qu'on y a négligé l'exploitation des ressources naturelles, et l'on ne s'est que peu préoccupé de leur donner des voies de communications satisfaisantes. La Gaspésie est dans le même cas.

Je dois reconnaître ici que l'énergie électrique, que la Gaspésie ne peut produire, est maintenant distribuée dans toute la péninsule, grâce à l'exploitation des ressources de la côte nord du Saint-Laurent. Je dois aussi reconnaître que la province de Québec a fait un généreux effort pour doter la Gaspésie de routes. Mais, l'une et l'autre de ces deux mesures sont nettement insuffisantes. Il incombe maintenant au gouvernement du pays d'assumer le rôle auxiliaire que l'on attend de sa nouvelle politique de mise en valeur des ressources nationales.

Je sais, monsieur l'Orateur, que le premier ministre et le ministre des Transports (M. Hees) ont été saisis d'un projet cher au cœur de tous les Gaspésiens, celui du prolongement du chemin de fer, de Matane à Sainte-Anne-des-Monts. La construction de cette voie permettrait à tout un secteur de la côte gaspésienne d'exploiter d'abondantes ressources forestières et minières, laissées aujourd'hui en plan par suite du manque de communications économiques.

Monsieur l'Orateur, je m'explique difficilement qu'un coin de notre pays ait été si longtemps négligé. Depuis au delà 50 ans, les gouvernements qui ont passé se sont toujours servis de la Gaspésie comme cheval de bataille à chaque élection. C'était toujours la même chose: promesse d'un chemin de fer devant relier Matane à Sainte-Anne-des-Monts et, plus tard, Murdochville à Gaspé.

Il est impossible de mettre cette partie de notre pays en valeur si l'on ne donne pas à la Gaspésie son chemin de fer. La Gaspésie est un des endroits qui souffre le plus. D'abord, monsieur l'Orateur, dans la Gaspésie, les seules industries sont la pêche et la forêt. Il est impossible d'attirer les industries dans la Gaspésie, parce qu'il ne s'y trouve pas de chemins de fer.

Et pourtant, monsieur l'Orateur, j'ai toujours cru comprendre que le chemin de fer

devait précéder le progrès et non pas le progrès précéder le chemin de fer. J'ai fait des requêtes à ce sujet; j'en ai parlé au cours de la dernière session, j'en parle aujourd'hui et je vais continuer d'en parler tant que je n'en aurai pas obtenu la construction.

Monsieur l'Orateur, je reçois plus de 100, 125 lettres par jour. Ma circonscription est extrêmement étendue; au fait, elle s'étend sur une distance de 320 milles, soit approximativement celle qui sépare Ottawa de Québec. Étant donné qu'il n'y a pas d'industrie, ces pauvres gens ne peuvent y trouver d'emploi; alors ils m'écrivent pour me faire connaître leurs problèmes, et je ne les blâme pas. Aussi, je répète ce que je disais tantôt: le chemin de fer est indispensable à ce coin de notre pays. Nous réclamons, pour le moment, la construction d'un chemin de fer d'environ 47 milles de longueur. Il me semble que les Gaspésiens ne sont pas trop exigeants. Ils réclament la construction d'un chemin de fer de Matane à Sainte-Anne-des-Monts, grâce auquel,—nous en sommes convaincus,—il y aurait moyen d'obtenir l'établissement d'industries.

J'ai rencontré des hommes d'affaires de la Gaspésie même, qui seraient prêts à établir une industrie de pâte à papier, de papier-journal à Sainte-Anne-des-Monts. J'en ai également rencontrés qui seraient intéressés à y exploiter une industrie de "chips". Mais, monsieur l'Orateur, inutile d'y songer pour le moment, car le transport par camion entre Sainte-Anne-des-Monts et Matane serait trop dispendieux. Alors, j'ai confiance que le gouvernement actuel va, pour une fois, penser à cette population qui souffre, qui ne demande pas la charité, mais réclame simplement sa part du revenu national.

Monsieur l'Orateur, les Gaspésiens paient des impôts comme les autres citoyens du Canada. Malheureusement, ils ne peuvent bénéficier de toutes les bonnes lois sociales qu'ont adoptées le gouvernement précédent et le gouvernement actuel.

On parle d'affecter un montant considérable, soit 300 millions de dollars, à la construction d'habitations. Ma circonscription n'en bénéficie pas. Les compagnies d'assurance ne sont pas intéressées, trouvant la Gaspésie trop éloignée des grands centres, à prêter de l'argent afin de permettre la construction de maisons. Voilà une bonne loi dont ces gens ne peuvent bénéficier.

Il y a également d'autres lois sociales qui sont excellentes, mais lorsqu'il s'agit de les mettre en pratique dans ma circonscription, on constate que cela ne peut se faire de la même façon qu'ailleurs.

Prenons, par exemple, la pension que l'on accorde aux invalides. Eh bien, comme je le disais tout à l'heure, il n'y a que deux industries dans la Gaspésie: la pêche et la forêt. Si un travailleur employé dans l'une de ces deux industries a le malheur de perdre une jambe ou un bras, il n'y a aucune industrie où il peut, à l'instar de ses concitoyens des villes, trouver un emploi comme préposé à un monte-charge, à un ascenseur ou encore comme gardien de nuit dans une industrie ou ailleurs. Et pourtant, le pourcentage d'incapacité est le même pour les Gaspésiens que pour les gens de la ville.

On dit aux Gaspésiens qu'une perte de capacité de 25 ou 30 p. 100 n'est pas suffisante pour leur donner droit à la pension aux invalides. Par contre, un ouvrier des villes qui n'a qu'un bras ou une jambe peut plus facilement trouver du travail dans une autre industrie. Le pêcheur qui a le malheur de perdre un bras ou une jambe ne peut plus faire la pêche. Or, il ne peut certainement pas couper du bois dans la forêt. Par conséquent, que lui reste-t-il à faire? Tout simplement s'asseoir et attendre la mort!

Eh bien, il me semble que, pour une fois, la voix de la Gaspésie devrait être écoutée et que tous les députés de la Chambre devraient se donner la main afin qu'on accorde aux pauvres gens de ce coin du pays ce qu'ils réclament depuis tant d'années.

Monsieur l'Orateur, non seulement l'exécution du projet que je viens de mentionner améliorerait-il sensiblement les relations commerciales de la Gaspésie avec la rive septentrionale du fleuve, mais elle constituerait l'infusion d'un sang nouveau dans la vie économique de la péninsule.

Nombre d'exploitations minières et industrielles n'attendent que la présence d'une voie ferrée aux alentours de Sainte-Anne-des-Monts pour prendre vie et apporter à la Gaspésie cette source de main-d'œuvre qui contribuerait à y soulager le chômage. Trop de Gaspésiens ont été forcés, jusqu'à présent, de gagner les grandes villes ou d'autres régions plus heureuses. S'ils restaient sur place, ils pourraient hausser la Gaspésie au rang des zones les plus prospères au pays. Mais encore faut-il qu'on leur fournisse les instruments nécessaires à leur essor industriel.

Le chemin de fer de Sainte-Anne-des-Monts en est un. L'établissement de ports modernes à Gaspé et à Chandler en est un autre. Je ne dévoilerai aucun secret stratégique, monsieur l'Orateur, en rappelant ici que, durant la dernière guerre, le port de Gaspé fut une des clés de voute du système de sécurité militaire du Canada. Je crois fermement que si l'on y affecte les sommes nécessaires, le port de Gaspé, tout en continuant de remplir ce rôle,—si jamais l'éventualité s'en présentait, —pourrait être à l'origine d'une renaissance

économique de la péninsule à laquelle tous les Canadiens aspirent aujourd'hui. Un port moderne à Gaspé, cela voudrait dire l'installation à proximité d'industries nouvelles, tant pour l'exploitation de nos ressources maritimes que forestières, et cela signifierait aussi la fin de l'isolement décidément tragique qui est présentement le sort de notre population.

A côté de la superbe baie de Gaspé, il y a aussi un centre industriel et maritime qui n'attend qu'un peu de secours pour prendre une nouvelle expansion; c'est celui de Chandler. Je sais, monsieur l'Orateur, que, dans ce dernier cas aussi, l'honorable ministre des Transports (M. Hees) a été saisi d'un projet d'agrandissement des installations portuaires. A cette pensée, tous les cœurs des Gaspésiens se mettent à battre. Car en faisant de Chandler un port de mer véritable, c'est tout le ravitaillement hivernal de la Gaspésie septentrionale qui est assuré; ce sont les industries locales qui sont assurées de meilleurs et moins dispendieux moyens de transport, c'est l'industrie de la pêche qui peut croître; c'est la construction des barques de pêche qui peut se faire sur une plus large échelle. Enfin, ce sont nos ressources les plus précieuses, ne l'oublions pas, que l'on peut appliquer à la création de richesses nouvelles.

Trois grandes ressources peuvent assurer la prospérité de la Gaspésie: la forêt, les mines, la mer. Or, aucune de ces ressources n'est à l'heure actuelle exploitée convenablement, parce que la Gaspésie manque des instruments de conquête économique. Qu'on les lui fournisse et, du même coup, cesseront les doléances de courageux Canadiens demandant qu'on leur accorde, à eux comme aux autres, la chance de devenir un élément puissant dans la Confédération.

Tout le littoral de la Gaspésie fourmille de pêcheries abondantes; mais comment veut-on que le reste du pays en bénéficie puisque les moyens de communications lui manquent pour atteindre les grands marchés à des conditions lui permettant de rivaliser avec les entreprises concurrentes.

L'intérieur de la Gaspésie comprend de riches forêts dont une partie encore est inexploitée. Pour le reste, les mauvaises conditions de transport ne permettent pas aux cultivateurs de vendre à prix raisonnable leur bois à pâte et leur bois d'œuvre. Même la papeterie de Chandler doit transporter ses produits jusqu'à Bathurst afin de les acheminer vers ses marchés réguliers, parce que le havre de Chandler ne permet pas aux bateaux de faire escale. Au fait, plusieurs bateaux y ont fait naufrage l'an dernier. Les compagnies ne veulent pas y entrer; les navires transportent plutôt au Nouveau-Brunswick les matières premières qui sont destinées aux grands centres.

[M. English.]

Je crois, monsieur l'Orateur, que si l'on voulait doter Chandler d'un port de mer, cela emploierait de la main-d'œuvre, parce que les gens travailleraient au chargement et au déchargement des bateaux. L'aménagement d'un port éliminerait des frais considérables de manutention.

Quant à nos mines, elles attendent toujours qu'un chemin de fer leur facilite l'exploitation et l'écoulement de leurs produits à un coût raisonnable.

Monsieur l'Orateur, le très honorable premier ministre a fait naître, au cours de la dernière campagne électorale, un immense espoir dans le cœur de tous les Canadiens lorsqu'il a parlé de l'avenir prodigieux qu'il envisage pour notre pays. A cet avenir, la Gaspésie veut contribuer, parce que ses habitants savent, eux aussi, la grandeur de la mission qui les attend.

Monsieur l'Orateur, je veux ici ouvrir une parenthèse pour dire quelque chose des pêcheries de la Gaspésie. Nos pêcheurs ont été exploités pendant un grand nombre d'années. Je me suis toujours intéressé à la classe du pêcheur parce que j'ai eu le grand plaisir, il y a une vingtaine d'années, d'y implanter la première coopérative de pêcheurs, dans ma paroisse natale, de Rivière-au-Renard, à la suite d'un cours d'une année que j'ai suivi à Antigonish, Nouvelle-Écosse, pour étudier la situation des pêcheurs. Si le sort des pêcheurs a été amélioré, c'est grâce à cette coopérative.

Il me fait plaisir d'entendre mes honorables collègues de l'Ouest demander beaucoup pour les fermiers; ils font bien, et je suis en faveur de l'aide qu'on leur apporte; mais, il me semble que l'on devrait aussi penser aux pêcheurs de l'Est qui, dans ma circonscription, ont vendu l'an dernier le produit de leurs pêches à 2¼c. la livre, alors que l'année précédente ils en avaient obtenu 3c. et même 3¼c., ce qui veut dire qu'il y a eu baisse au lieu d'augmentation. Je crois qu'il est de notre devoir d'accorder un prix de soutien pour protéger les pêcheurs de la Gaspésie.

Les Gaspésiens tendent la main aujourd'hui, non pas en vue de mendier des faveurs mais pour saisir les outils indispensables à leur prospérité. Je sais que ces outils, le gouvernement du Canada ne les leur refusera pas.

Monsieur l'Orateur, avant de terminer mes observations, je lance un dernier appel au Gouvernement et lui demande de faire pression auprès du National-Canadien afin

que l'on puisse obtenir le plus tôt possible, —car cela presse,—la construction de ce chemin de fer qui, en plus d'assurer du travail à ceux qui en ont besoin, contribuera à mettre en valeur toute la Gaspésie.

(*Traduction*)

(La séance, suspendue à une heure, est reprise à deux heures et demie.)

Reprise de la séance

M. G. E. Nixon (Algoma-Ouest): Monsieur l'Orateur, je me joins à ceux qui ont parlé avant moi pour vous féliciter de l'honneur que vous confère votre réélection au haut poste que vous occupez. Je crois que nous avons bien lieu de nous réjouir de ce que vous saurez guider nos délibérations avec sagesse et justice, comme vous l'avez fait durant la législation précédente. Je félicite également les motionnaires (MM. Lafrenière et Nielsen) de l'Adresse en réponse au discours du trône prononcé à l'ouverture de la vingt-quatrième législature. Je félicite aussi le premier ministre ainsi que le gouvernement, de la formidable majorité avec laquelle la population lui a renouvelé son mandat le 31 mars. Les tâches qui l'attendent sont lourdes et le nombre même de ses tenants alourdit encore, je crois, la tâche qui lui incombe d'assurer un gouvernement juste et représentatif.

Nos responsabilités en qualité de membres de l'opposition sont lourdes également. Nous n'avons pas à faire de l'obstruction, mais, nous inspirant d'un véritable canadianisme, nous devons travailler, au moyen des délibérations de la Chambre, au maintien de la prospérité du Canada. Le parti libéral a vraiment de la chance d'avoir à sa tête l'honorable député d'Algoma-Est (M. Pearson), connu dans le monde entier comme homme d'État remarquable et Canadien loyal et dévoué.

Les députés le savent fort bien, une bonne partie des importantes lois qui doivent être présentées au cours de la session restent dans le sillage de lois instaurées par les libéraux ou déjà étudiées par l'ancien gouvernement libéral, à savoir, toutes les utiles mesures d'assistance sociale, l'achèvement et l'expansion de voies de communications, telles la voie maritime du Saint-Laurent, presque terminée et que Sa Majesté la Reine Élisabeth a gracieusement consenti à inaugurer officiellement l'an prochain; les aéroports et autres installations de transport aérien; la route transcanadienne; la péréquation des richesses entre les provinces. J'espère sincèrement qu'en cette matière continuera de dominer le souci d'une juste péréquation. Il y a aussi l'assurance-santé, dont les fondements ont été jetés il y a dix ans, alors qu'un gouvernement libéral en a permis le proche avènement grâce à un programme pratique de subventions aux hôpitaux et à l'hygiène.

Il ne semble pas que les mesures législatives envisagées renferment de plan mûri qui soit propre à remédier au chômage, ni aucun programme de nature à stimuler notre fléchissante économie. Dans le budget principal des dépenses déposé par le ministre des Finances il y a quelques jours, les dépenses accusent une augmentation dans presque tous les ministères du gouvernement. La seule exception est le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration. Si les augmentations visaient surtout des projets de travaux publics et des mesures destinées à atténuer le chômage, ce serait plus pratique, mais le budget des dépenses ne révèle aucun programme spécial en vue d'atténuer le chômage.

Les membres du gouvernement attachent beaucoup d'importance aux versements accrus que le gouvernement a autorisés par les diverses mesures de bien-être qu'a instituées l'ex-gouvernement libéral. Ce n'est pas édifier en vue de l'avenir; c'est simplement puiser dans les coffres du Trésor fédéral. l'argent des contribuables. Une telle politique n'est pas féconde; elle ne révèle aucun effort en vue de maintenir, encore moins d'améliorer, la structure économique du Canada qui est la base de ces prestations. Le régime actuel est improductif; il va à l'encontre de ses propres buts. Nous ne pouvons espérer maintenir ces avantages pour les Canadiens, si ce n'est par le continuel accroissement du revenu national.

C'est l'ancien gouvernement libéral qui a conçu toutes ces mesures de bien-être, y compris l'assurance-chômage, non pas pour assurer la subsistance des Canadiens, mais pour venir en aide aux invalides et aux affligés et pour alléger les craintes des vieillards sans ressources. L'assurance-chômage a été conçue afin de protéger le travailleur, pour assurer sa subsistance aux moments où il se trouve temporairement sans emploi, pour une raison ou pour une autre. A cette date de l'an dernier, la réserve de la caisse d'assurance-chômage s'établissait à environ 800 millions de dollars. Ce serait fort intéressant de connaître la situation financière actuelle de cette caisse, si l'on songe aux décaissements des quelques derniers mois et à la diminution des cotisations qui en est résultée pour la maintenir.

Le gouvernement conservateur est au pouvoir depuis près d'une année complète. Ç'a été une année nulle pour ce qui est des progrès économiques du Canada. Le revenu

national est demeuré à peu près stationnaire l'an dernier. D'après les prévisions relatives à l'année courante, la situation demeurera à peu près la même et, de fait, il se peut qu'en définitive les revenus baissent, vu que notre production globale n'augmente pas au regard de l'accroissement de notre population et de nos engagements en général.

Le discours du trône admet que la régression et l'inflation font sentir leurs mauvais effets au Canada. Ni l'une ni l'autre ne sauraient créer une situation saine pour le pays, et il y a lieu de se demander où se trouvent les remèdes. Parlant récemment des problèmes que pose la régression, un député a mentionné les versements accrus au chapitre des mesures de sécurité sociale. Mais son résumé ne disait rien des grands avantages que comportent les allocations familiales et que, on le sait, les conservateurs ont complètement omises lorsqu'ils ont autorisé les augmentations à l'égard d'autres prestations. Cette attitude était conforme à l'opposition acharnée de certains membres du parti conservateur contre le bill, lorsqu'il a été présenté en 1944, et à l'omission d'inscrire ce sujet dans le programme conservateur, lors du congrès national du parti, en 1956. Il s'agit pourtant de prestations avantageuses pour toutes les familles canadiennes et qui leur ont valu environ 4 milliards de dollars depuis leur inauguration en 1944.

L'hon. M. Green: Le député permet-il une question? Nous dirait-il quels députés conservateurs se sont opposés aux allocations familiales en 1944?

L'hon. M. Pickersgill: M. Bruce.

M. Nixon: En consultant le hansard, on verra qui s'y est opposé.

L'hon. M. Green: J'étais sûr que vous ne pouvez me citer des noms.

L'hon. M. Martin: Il n'y a pas à en douter: M. Bruce s'y est opposé et je crois que vous étiez présent à la Chambre à ce moment-là.

L'hon. M. Pickersgill: Le premier ministre actuel avait proposé un amendement pour essayer d'empêcher que le bill soit adopté.

L'hon. M. Martin: Tout votre parti s'est opposé à la mesure à ce moment-là. Songez à M. Bruce!

L'hon. M. Green: Ce n'est pas vrai!

M. Baskin: Cessez de sourire, Paul!

M. Nixon: Pour prendre comme exemple les versements d'une année, environ 4 millions de dollars ont été distribués pour le compte des enfants canadiens en 1956-1957. Le député a, de plus, souligné que le projet de prolonger les périodes de paiement des prestations d'assurance-chômage constitue un autre moyen. Nous avons appuyé cette action, naturellement, mais que fait-elle contre le chômage? En réalité, elle ne remédie en rien à la situation.

Le magnifique programme libéral de prestations sociales a été et est extrêmement utile à la population. Ces mesures ont été conçues par le gouvernement libéral dans ce dessein mais n'ont jamais été destinées à soutenir l'économie nationale. Ces mesures ont été rendues possibles par une sage administration qui a su accroître de plus en plus les recettes nationales, et j'estime que c'est encore le même régime qui s'impose si l'on veut maintenir le bien-être de la population.

La faute, car faute il y a, monsieur l'Orateur, en est au gouvernement actuel. Au cours de la campagne électorale, le ministre du Commerce a dit que nous n'avions pas à nous inquiéter puisque les investissements pour l'année 1957-1958 égaleraient ceux de l'année précédente. Il semble en être de même en ce qui concerne les investissements prévus pour l'année courante, 1958-1959. Ce genre de calcul est un indice de marasme et ressemble fort à la statistique du début des années 30.

Nous ne trouvons rien dans le programme législatif qui favorise les investissements, nationaux ou étrangers. Il est essentiel de nous rappeler que durant les périodes de progrès une grande partie de notre revenu national provenait des investissements. Les promesses exagérées faites au cours des deux dernières campagnes électorales ont rapidement dissipé, je le crains, la confiance des capitalistes en quête de placements.

Si la politique libérale a toujours été en faveur de l'expansion du commerce, la politique conservatrice semble favoriser le détournement des échanges. Il est certain que l'idée du détournement des échanges avec notre meilleur client, les États-Unis, n'a pas contribué à raffermir la position économique du Canada. A part le fait qu'elle nous a valu comme mesures de représailles des diminutions de nos exportations vers ce pays, elle nous a aliéné l'amitié de notre grand voisin du Sud et peut provoquer, de plus, le relèvement des barrières douanières qui nuiront encore davantage à nos importations. Le Canada a besoin de ce débouché qui offre le marché à la fois le plus naturel et le plus accessible aux produits canadiens. Le commerce est évidemment la clé du progrès. Une grande capacité de production ne peut être profitable que si les marchés sont disponibles.

Or, ce n'est que par de sages accords commerciaux, et des dispositions douanières non moins sages, qu'on peut y arriver.

J'aimerais dire quelques mots de ma circonscription d'Algoma-Ouest, que j'ai l'honneur de représenter ici depuis 18 ans. Outre l'*Algoma Steel* et ses sociétés minières, qui représentent une bonne partie de nos industries, notre production s'alimente encore considérablement à la forêt et à l'agriculture, tandis que nos pêcheurs commerciaux font d'excellentes affaires. Cependant, monsieur l'Orateur, les pêcheurs du lac Supérieur ont leurs problèmes comme tout le monde, entre autres, celui qui vient des grands ravages de la lamproie qui décime la truite des lacs. J'espère sincèrement que le ministère des Pêcheries continuera le programme mis en route il y a quelques années d'accord avec la province, afin de résoudre ce problème grave et difficile.

Le ministère des Travaux publics étudie déjà une autre difficulté que doivent surmonter certains de ces pêcheurs; il s'agit de l'obstruction au port de la rivière Montréal, à quelque 80 milles au nord de Sault-Sainte-Marie. Elle est causée par un banc de gravier qui se reforme sans cesse. J'espère qu'on éliminera cet obstacle bientôt et pour toujours, car c'est le seul port accessible aux pêcheurs commerciaux et à d'autres bateliers sur une distance de 30 milles, des deux côtés de la rivière Montréal. Outre que le bien-être financier des pêcheurs en souffre, l'inaccessibilité actuelle du port pourrait facilement faire perdre la vie à des pêcheurs et à d'autres bateliers, à cause des périls des violentes tempêtes sur le lac Supérieur.

Sault-Sainte-Marie est le plus grand centre urbain de ma circonscription. C'est en 1622 que deux explorateurs français, Brûlé et Grenolle, y ont visité les rapides, leur donnant le nom de Sault-du-Gaston. C'est en 1762 qu'une garnison britannique a pris possession du fort. La région est demeurée sous le régime britannique jusqu'en 1867, année où l'Acte de la Confédération a créé le Canada. Plus tôt, sous la domination française, Sault-Sainte-Marie était devenu le centre des comptoirs à fourrures du Nord-Ouest. En 1797-1798, on a aménagé le premier canal du Sault, avec une écluse assez grande pour recevoir le plus grand canot à marchandises. Cette écluse existe encore, nous rappelant les misères des premiers voyageurs. Le vieux blockhaus de la baie d'Hudson est également conservé et rappelle l'époque où le commerce des fourrures se faisait les armes à la main.

Pour témoigner du progrès réalisé, quatre écluses distinctes, de dimensions suffisantes pour recevoir des navires de mer, se trouvent maintenant dans la rivière St. Mary's qui relie le lac Huron au lac Supérieur. L'an prochain, ces canaux feront partie de la grande voie maritime du Saint-Laurent, qui se continuera sur les Grands lacs. Quand on se rend compte qu'il passe plus de navires par les écluses de Sault-Sainte-Marie, en une saison, qu'il n'en passe en douze mois par les canaux de Panama, de Suez, de Manchester et de Kiel ensemble, on peut avoir une idée de ce qu'a signifié pour l'économie de notre pays l'ouverture de cette rivière.

Vu les progrès mentionnés, j'ai déjà signalé personnellement au ministère des Transports qu'il sera peut-être nécessaire, un bon jour, de construire une autre écluse du côté canadien de la rivière St. Mary's, afin de répondre à l'augmentation du trafic lorsque la voie maritime du Saint-Laurent sera ouverte. Le temps est maintenant venu d'examiner la réalisation d'un tel projet. L'entreprise créerait du travail alors que des emplois sont instamment nécessaires et elle constituerait un élément d'actif pour les installations de navigation de cette voie maritime achalandée.

On a également besoin d'autres installations portuaires à Sault-Sainte-Marie. Cette nécessité a été reconnue par l'ancien gouvernement libéral. On a procédé à une enquête et des rapports ont déjà été préparés au ministère des Travaux publics. Depuis un an, la question a fait l'objet d'études de la part du gouvernement actuel. On dispose d'un emplacement approprié et je demanderai au gouvernement de reconnaître la nécessité de ces améliorations en l'exhortant à étudier immédiatement la question. En outre, l'ancien gouvernement a fait l'acquisition de terrains à Sault-Ste-Marie pour y aménager un aéroport. On a procédé à des levés, et le champ d'aviation est en voie de construction. Je suis convaincu que le gouvernement exécutera ces travaux aussi vite que possible.

Dans toute la circonscription d'Algoma-Ouest, et, d'ailleurs, dans toute la région d'Algoma, les lieux historiques abondent, probablement parce que la région a été une des premières à être colonisées. Dans le secteur de Sault-Sainte-Marie, se trouvent deux sites d'intérêt historique, qui sont tous les deux bien connus de la Division des lieux historiques du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales. Je parlerai d'abord du fort Saint-Joseph, situé sur l'île Saint-Joseph, à l'est de Sault-Sainte-Marie. Ce fort, qui servait au commerce des fourrures, a été érigé en 1783 par la *Compagnie du Nord-Ouest*. En 1796, les troupes britanniques en firent un établissement militaire. Il reste aujourd'hui une partie des trois bâtiments et le cimetière militaire. Conservés comme parc et sanctuaire d'oiseaux, ces lieux intéressent beaucoup les touristes. Le fort principal et les terrains sont en assez

bon état, et j'ai fait part dernièrement au ministère de certaines choses à y faire. Il me semble que l'intérêt national exige que nous entretenions et améliorions un lieu historique comme le fort Saint-Joseph.

L'autre endroit historique se trouve à Sault-Sainte-Marie. Il s'agit de ce qu'on appelle la vieille maison de pierre. Dès le début du XIXe siècle, il est souvent question d'une élégante maison construite sur la rive nord de la rivière St. Mary's en aval des rapides. Un trafiquant de fourrures a construit cette maison en 1814. Si je ne me trompe, c'est la plus vieille maison qui existe au nord de Toronto. Je pourrais parler longuement de l'architecture de cette maison et de sa construction soignée, de même que du rôle qu'elle a joué dans la vie des trafiquants de fourrures et des colons anglais qui ont suivi le capitaine Roberts dans ses campagnes militaires au début du XIXe siècle.

Le service des parcs nationaux et des lieux historiques possède dans ses dossiers tous les détails relatifs à cette maison. Soutenant qu'il y va de l'intérêt national, on a demandé l'aide du gouvernement fédéral pour conserver ce témoin des premiers jours de notre histoire et de notre culture. J'espère que cette vieille maison historique sera placée sous l'égide du service des parcs nationaux et des lieux hitsoriques et que le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales accordera une attention spéciale à cette demande.

Pour terminer, je dirai que la région d'Algoma-Ouest attire énormément de touristes et de sportifs; recevant beaucoup de visiteurs des États-Unis, elle les repartit ensuite dans toutes les parties du Canada. Sault-Sainte-Marie est le seul port d'entrée des États-Unis au Canada entre Sarnia, à l'est, et la tête des Lacs, à l'ouest, une distance d'environ 500 milles de chaque côté. Des routes bien entretenues conduisent directement à Sault-Sainte-Marie et le nouveau pont prodigieux, construit par l'État de Michigan sur le détroit de Mackinac et inauguré l'automne dernier, accroîtra beaucoup la circulation dans la saison touristique qui vient.

Il est intéressant de relever qu'à une journée de voiture de Sault-Sainte-Marie se trouve une population américaine de près de 40 millions d'habitants. Nous avons bon espoir qu'on reliera bientôt par un pont international le Sault du Michigan et le Sault canadien, ce qui facilitera encore les voyages. A Sault-Sainte-Marie, il y a une voie de communication routière avec la route transcanadienne. Le secteur de route qu'on est en train d'aménager sur la rive nord du lac Supérieur passera par la région de Michipicoten, contrée fort importante de ma circonscription, à cause de ses riches gisements de minerai de fer encore inexploités et de ses autres ressources naturelles.

Même si la région est bien desservie depuis de nombreuses années par l'*Algoma Central Railway*, son rattachement à la route transcanadienne signifiera la réalisation du rêve que nourissent depuis longtemps ses habitants, c'est-à-dire des moyens satisfaisants de transport routier. La perspective de voir mettre en valeur les ressources déjà connues de la région et la possibilité d'en découvrir d'autres peuvent faire de cette partie du pays une source d'immenses richesses nouvelles.

M. H. Russell MacEwen (Pictou): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux d'avoir aujourd'hui l'occasion de participer au débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. Je n'ai pas eu l'occasion de le faire au cours de la dernière législature et, en cette circonstance, j'aimerais vous féliciter, monsieur l'Orateur, d'avoir été élu pour présider les délibérations de la Chambre. Ainsi que d'autres l'ont dit, je sais, ayant été ici durant la dernière session, que vous vous acquitterez de vos fonctions avec l'équité et l'impartialité qui conviennent au poste élevé d'Orateur de la Chambre des communes du Canada.

J'aimerais aussi féliciter l'honorable député de Longueuil (M. Sévigny) d'avoir été élu Orateur suppléant de la Chambre des communes. Qu'il me soit permis, en ma qualité dÉcossais austère du comté écossais historique de Pictou, de saluer les députés de langue française et de tenter de vous saluer en français, monsieur l'Orateur.

(*Texte*)

Monsieur l'Orateur, permettez-moi de vous féliciter de votre réélection au poste d'Orateur de la Chambre des communes. Je félicite également mon bon ami l'honorable député de Longueuil (M. Sévigny) de son élection au poste de vice-président de la Chambre.

(*Traduction*)

Je suis heureux d'accueillir à la Chambre deux députés avec lesquels j'ai fréquenté la vénérable institution située sur le bord de la mer qu'est l'Université Dalhousie. Il s'agit de l'honorable député de Westmorland (M. Creaghan), qui a été mon compagnon de chambre pendant deux ans à la faculté de droit, et l'honorable député d'Inverness-Richmond (M. MacLellan), qui s'est maintenant joint à nous. Je tiens aussi à féliciter le motionnaire de l'Adresse (M. Lafrenière) et celui qui l'a secondé (M. Nielsen); ce dernier a aussi fréquenté l'Université Dalhousie.

Je désire aborder certains sujets dont il est question dans le discours du trône. Il est d'abord fait mention d'une déclaration des droits de l'homme qui doit être présentée

prochainement. C'est une mesure très importante pour la liberté de tous les Canadiens à une époque où l'on transgresse la liberté dans bien des pays. Je félicite le gouvernement d'annoncer cette importante mesure, dont nous attendons avec impatience la présentation.

Il est aussi question des modifications à la loi sur l'assurance-chômage. Certaines ont déjà été effectuées et, d'après le discours du trône, d'autres le seront plus tard. J'aimerais ici parler de certaines propositions et communications qui me sont venues du syndicat des métallurgistes, section 1231, Trenton (Nouvelle-Écosse). Avant mon départ pour Ottawa ils m'ont remis un mémoire dont j'aimerais citer des extraits. Ils estiment qu'il serait bon d'accroître d'au moins 40 p. 100 les prestations d'assurance-chômage. Il me semble que le gouvernement pourrait en tenir compte dans les propositions d'amendements qui seront soumises plus tard. Le syndicat fait observer que l'augmentation des prestations rendrait probablement plus d'argent disponible pour la consommation.

Certes les prestations actuelles ne sont pas élevées, nous le savons, le maximum étant de $30 par semaine. Bien des honorables députés comprendront qu'on ne peut aller très loin avec ça, étant donné le coût de la vie. Je signale ce problème au gouvernement qui pourrait facilement le résoudre, à mon avis, en modifiant la loi.

Nous nous réjouissons des modifications apportées à la loi nationale sur l'habitation. L'an dernier, parlant de ce problème à la Chambre, j'ai proposé que le gouvernement étudie la possibilité que le travail du propriétaire puisse être considéré comme partie de la mise initiale requise de celui qui veut emprunter sous l'empire de la loi. Sauf erreur, un député a aussi déclaré, à l'étape de la résolution précédant la récente modification qu'on a apportée, que l'on pourrait faire entrer en ligne de compte le travail que fait le propriétaire lui-même quand la construction de la maison est avancée.

La région que je représente compte un certain nombre de petites villes, les plus peuplées ayant 11,000 habitants peut-être. A mon avis, les gens de la région ne se sont pas assez prévalus de la loi nationale sur l'habitation, parce qu'il semble y avoir trop de formalités administratives pour obtenir des emprunts. Peut-être pourrait-on réduire ces formalités administratives. On devrait faire connaître la loi et ses modalités d'application afin que plus de gens tirent parti de cette importante mesure.

Une autre question abordée dans le discours du trône a trait à l'essor de l'aménagement des aéroports et des pistes d'atterrissage. Les Canadiens s'en réjouiront certainement, car à notre époque les transports aériens s'accélèrent et il faut être de son temps.

A titre d'avocat j'ai eu à m'occuper de droit pénal, notamment de la loi sur les libérations conditionnelles. L'établissement de la Commission de la libération conditionnelle, annoncé dans le discours du trône, est une initiative importante. La loi sur les libérations conditionnelles a certainement un rôle à jouer dans les libérations sur parole, mais à mon avis il s'est produit un certain nombre de cas dignes d'attention qui auraient pu être plus approfondis. La question a une grande importance dans tout le pays; une commission nationale de la libération conditionnelle est une mesure fort importante.

Au cours du débat, il a été très intéressant d'écouter les députés des diverses parties du Canada, depuis l'Atlantique jusqu'au Pacifique, de Terre-Neuve à la Colombie-Britannique. Il m'a été particulièrement agréable d'écouter les députés des provinces de l'Ouest, surtout du Manitoba, et de prendre connaissance des divers problèmes qu'ils ont exposés. J'ajoute que le Manitoba m'intéresse également, car j'ai des parents qui sont allés s'établir dans le voisinage de Brandon, au début de la colonisation du Manitoba. Je crois même que certains d'entre eux jouent un rôle à l'assemblée législative, de cette province. Les discours des gens de là-bas, ont donc un intérêt tout particulier pour moi.

Il y a dans le comté de Pictou diverses industries. De fait, on y trouve presque tous les genres d'entreprises. Nous avons, par exemple, une société qui fabrique des wagons à marchandises pour les chemins de fer canadiens. A ce sujet, je mentionne que, d'après le mémoire que m'a présenté le syndicat ouvrier de l'endroit et qu'accepterait, j'en suis sûr, la direction de la société *Eastern Car*, qui appartient aujourd'hui à *A. V. Roe Limited* et qui était auparavant une filiale de la *Dosco*, les chemins de fer Nationaux du Canada pourraient envisager un programme de construction de wagons qui aiderait cette entreprise. Sauf erreur, le National-Canadien utilise quelque 50,000 wagons désuets. De concert avec la direction du National-Canadien, le ministère des Transports devrait établir un programme de construction de wagons de cinq ans, afin d'aider les ateliers de construction de wagons du Canada.

Ces travaux ne concernent pas seulement la construction de wagons, mais diverses autres industries connexes du comté, de la province et même de tout le pays. D'autres usines en bénéficient, par exemple les aciéries voisines, la *Maritime Steel and Foundries*

Limited, réputés pour ses travaux de fonderie, qui fabrique des essieux. Ce programme créerait beaucoup de travail là et puis aussi, je crois, dans d'autres usines de la région et dans toute la province. Ma circonscription compte également le chantier maritime de *Ferguson Industries Limited,* à Pictou. Je propose donc que du travail soit confié à cette région aussi bien qu'à d'autres parties de la province et aux provinces de l'Atlantique en général.

Entre autres choses, la *Ferguson Industries Limited,* de Pictou a construit un transbordeur qui fait la navette entre Caribou (Nouvelle-Écosse) et Wood-Island, (Île du Prince-Édouard). Il a été baptisé *Lord Selkirk.* S'il n'est pas en service actuellement entre ces deux points, il le sera bientôt. C'est une grande réalisation du point de vue du transport entre la Nouvelle-Écosse et l'Île du Prince-Édouard. Après avoir pris en considération l'aide fournie et la grandeur de ce transbordeur qui est très moderne,—il pourra transporter 60 voitures, ce qui est bien supérieur à l'ancien transbordeur qui faisait la navette entre ces deux endroits,—je demanderai au ministère des Transports d'étudier la possibilité de faire construire peut-être un autre transbordeur afin d'aider à résoudre les problèmes de transport de la région. L'été on voit souvent un grand nombre de voitures, appartenant surtout à des touristes, qui attendent sur le quai de Caribou, et cela a beaucoup contribué à faire ressortir le besoin qu'a notre région de disposer de meilleures installations de transport.

Nous apprécions hautement l'adoption, à la dernière législature, du bill relatif à l'énergie des provinces Maritimes, lequel prévoit des subventions à l'égard du charbon transporté en dehors des provinces maritimes à des fins d'énergie. C'est une mesure extrêmement utile qui réduira le prix de revient de l'énergie pour les industries de notre région, de notre province et des provinces de l'Atlantique.

M. Robichaud: Pourquoi n'utilise-t-on pas la houille?

M. MacEwan: Je vais répondre à l'honorable député de Gloucester. Je crois que l'honorable député est venu dans ma région durant la dernière campagne électorale ou durant l'année dernière; du moins il y est passé. S'il veut se rendre à Trenton, il y trouvera une centrale d'énergie qu'on est en train d'agrandir et qui utilise vraiment le charbon de producteurs indépendants, dont celui des mines de la *Greenwood Coal,* à Thorburn. Je puis assurer qu'elle utilise réellement du charbon.

A propos de la subvention qui entraînera l'établissement de centrales d'énergie, il faut rappeler que c'est impossible de créer immédiatement de nouvelles industries qui utiliseraient l'énergie ainsi produite. On m'a signalé la chose avant mon départ. Une certaine quantité de houille des producteurs indépendants, je ne parle pas des mines de l'*A. V. Roe,* mais des producteurs indépendants du comté, est expédiée. Il s'agit de la *Greenwood Coal Company,* à Thorburn, et de la *Drummond Coal Company,* de Westville (N.-É.). Le volume d'expédition dépend beaucoup du marché d'Halifax. Je crois qu'il y aurait moyen d'aider ces producteurs indépendants en versant des subventions au transport au National-Canadien. Je pense d'ailleurs que la proposition en a déjà été faite.

Il y a dans la province d'autres producteurs indépendants qui en bénéficieraient aussi énormément. Le ministre des Mines et Relevés techniques pourrait peut-être en saisir l'Office fédéral du charbon afin que celui-ci l'étudie en même temps que d'autres mesures visant à aider notre industrie de la houille.

Nous avons déjà une loi sur la mise en valeur de l'énergie dans les provinces Maritimes qui aidera les provinces intéressées à obtenir de l'énergie à meilleur marché. Le gouvernement devrait songer à apporter des modifications au tarif-marchandises. Je sais qu'on l'a souvent demandé par le passé. J'estime cependant qu'avec de nouvelles industries, une abondance d'énergie à bon marché et une aide du côté des frais de transport, nos provinces, les provinces de l'Atlantique, marcheront d'un bon pas vers le progrès.

Grâce à *Industrial Estates Limited,* société de la Couronne en Nouvelle-Écosse, nous avons amené une filature italienne à s'établir cet automne dans le comté de Pictou. Je compte que d'autres industries l'imiteront. J'espère que ce n'est là que le début d'un grand essor économique pour notre province.

Dans notre comté de Pictou, on se livre aussi à l'agriculture. Le discours du trône signale qu'on modifiera la loi sur le prêt agricole canadien. La Nouvelle-Écosse a créé une commission royale qui a fait un rapport sur les prêts et les problèmes agricoles en général dans cette province. Elle a recommandé entre autres choses qu'on devrait modifier la loi sur le prêt agricole canadien pour permettre aux jeunes cultivateurs d'obtenir facilement des prêts de la Commission du prêt agricole canadien. D'après le mémoire présenté à la Commission par la Fédération des cultivateurs de la Nouvelle-Écosse, la loi sur le prêt agricole canadien semble conçue pour aider les cultivateurs, peut-être ceux de l'Ouest qui exploitent de vastes fermes. On a

fait observer que la plupart des prêts à l'heure actuelle s'obtiennent sous le régime de la Commission de l'établissement sur les terres de la Nouvelle-Écosse, et que la loi sur le prêt agricole canadien devrait être modifiée pour permettre aux petits cultivateurs d'obtenir des prêts. Ils doivent avoir le crédit voulu pour se mettre à l'œuvre et établir leur ferme. Je crois que le gouvernement devrait prendre la question en considération.

Notre comté compte aussi diverses catégories de pêcheurs. Une Commission royale s'étant occupée de l'agriculture et de la pêche, j'espère qu'on encouragera également cette dernière industrie.

Pour la région de l'Atlantique en général, il existe le Conseil économique des provinces de l'Atlantique, organisme composé non seulement d'hommes politiques, mais également d'hommes représentant les différentes activités et professions de la région. Ce Conseil a fait un excellent travail et j'invite les députés de la région à encourager ses efforts. Parmi ses réalisations, il convient de mentionner, naturellement, l'exposition de chaussures de l'année dernière destinée à montrer les différents genres de chaussures que nous fabriquons, et l'exposition alimentaire de cette année, montrant les produits de l'Atlantique.

Dans ma région, si je puis la mentionner encore une fois, nous avons la maison Hamilton qui fabrique des biscuits de différents genres. Aujourd'hui, j'ai reçu une nouvelle décourageante m'apprenant que cet établissement fermera probablement ses portes. Durant les deux dernières campagnes électorales, j'ai visité cette fabrique et j'ai appris à en connaître les produits, les employés et les administrateurs. Je dois dire que cette biscuiterie est excellente. Les ouvriers et les administrateurs ont toujours collaboré et j'espère qu'à mes efforts s'ajouteront tous les efforts possibles pour que cette excellente petite industrie n'ait pas à fermer ses portes,—comme c'est arrivé pour quelques autres industries,—mais qu'elle puisse continuer à desservir Pictou et la Nouvelle-Écosse.

Parmi les autres mesures mentionnées dans le discours du trône, il y a l'établissement d'un comité permanent des affaires des anciens combattants. Depuis le peu de temps que je m'occupe activement de politique, bien des ex-militaires m'ont signalé cette question; aussi, je félicite le ministre et le gouvernement d'avoir pris cette importante initiative.

Bien des députés ont parlé d'autres mesures mentionnées dans le discours du trône, y compris les travaux à exécuter dans le grand Nord. C'est évidemment un pas dans la bonne voie. Toutes ces choses sont nécessaires pour assurer l'avenir de notre grand pays, tâche à laquelle, à mesure que chaque année passe, nous prendrons part en notre qualité de membres de la Chambre des communes et de membres du gouvernement.

La population du Canada a donné au parti et au gouvernement actuel une majorité écrasante, et j'estime que le gouvernement et tous les membres du parti doivent maintenant veiller à utiliser le pouvoir avec toute la sagesse qui s'impose. Notre peuple a fait preuve envers le premier ministre et le gouvernement d'une confiance qu'en toute sincérité je ne juge pas déplacée.

(*Texte*)

M. Maurice Bourget (Lévis): Monsieur l'Orateur, je suis heureux que vous occupiez le siège présidentiel cet après-midi, parce cela me fournit l'occasion de m'associer aux députés qui m'ont précédé, de tous les côtés de la Chambre, pour vous transmettre, à mon tour, mes sincères félicitations. Je ne vois pas ce que je pourrais ajouter à tous les éloges qui vous ont été décernés, mais je me contenterai de vous dire qu'ils étaient grandement mérités.

Je voudrais aussi m'associer aux autres députés pour offrir mes félicitations aux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Lafrenière et Nielsen). Ils se sont acquittés de leur tâche d'une manière éloquente.

Mes félicitations en même temps aux deux nouveaux ministres de la province de Québec, auxquels je souhaite beaucoup de chance dans l'exercise de leurs nouvelles fonctions qui, je n'en doute pas, se termineront à la fin du Parlement actuel.

(*Traduction*)

Monsieur l'Orateur, lorsque j'ai eu, il y a quelques jours, l'occasion de prendre la parole, je me suis exprimé en anglais, mais cet après-midi, je tiens à parler en français car tout à l'heure, nous avons eu une nouvelle occasion de constater que les leçons de français que prennent certains députés ont commencé à produire des résultats et que des députés de langue anglaise sont maintenant capables de dire quelques mots en français. J'espère qu'ils n'auront pas de difficulté à me suivre.

(*Texte*)

Monsieur l'Orateur, en prenant part cet après-midi au débat sur le discours du trône, je voudrais tout d'abord appeler l'attention du Gouvernement sur trois questions d'une importance vitale pour une grande partie de la population de ma circonscription. Je suis certain qu'elles intéressent aussi au plus haut point des milliers d'autres Canadiens qui vivent dans d'autres régions du pays.

J'ai déjà eu l'occasion dans le passé de discuter ces problèmes ici même à la Chambre, mais je crois que, étant donné les circonstances, il est bon d'y revenir aujourd'hui.

La première question que je désire traiter, concerne l'industrie de la construction maritime. Je vais parler de sa situation actuelle et surtout de son avenir. Plusieurs, et j'oserais même dire la plupart d'entre nous, savent que dans la circonscription de Lévis,—que je représente ici depuis les 18 dernières années,—nous avons deux chantiers maritimes importants qui représentent, pour des centaines de familles résidant dans ma circonscription et dans quelques autres circonscriptions environnantes, le seul moyen de subsistance. C'est aussi la seule industrie lourde que nous ayions dans notre région.

Nous pouvons donc, facilement comprendre l'importance qu'il y a à maintenir cette industrie en exploitation puisqu'une réduction de son activité aurait pour résultat de mettre sur le pavé, des centaines d'hommes qui y gagnent leur vie et celle de leur famille. Cette triste situation, si elle se produisait, aurait certainement aussi des répercussions dans d'autres régions où la réparation et la construction de navires est vitale.

Comme on le sait, il y a actuellement au pays 17 chantiers maritimes importants. Ils sont situés sur les côtes de l'Atlantique, sur le Saint-Laurent, dans la province de Québec, sur les Grands lacs, en Ontario, et l'on en compte deux ou trois autres importants en Colombie-Britannique. Ces chantiers, d'après les dernières données statistiques que j'aie pu obtenir, employaient à la fin de mars cette année au delà de 15,000 hommes, et, dans ce chiffre de 15,000 hommes, on n'inclut pas, naturellement, les milliers d'autres employés qui travaillent dans les industries qui fournissent soit les matériaux, soit la machinerie nécessaires à la construction ou la réparation de ces navires.

C'est la raison pour laquelle je ne vois pas qu'il soit utile de faire un long plaidoyer en faveur de la nécessité qu'il y a actuellement, pour un pays comme le nôtre, de tenir en activité pareille industrie, tant du point de vue économique que de notre défense nationale. Ceux qui siégeaient ici au début de la guerre se rappellent ce qu'il en coûtait aux contribuables canadiens pour remettre sur pieds cette industrie qui, à ce moment-là, marchait au ralenti, sans compter le temps précieux que nous avons perdu dans les circonstances pour la formation d'une main d'œuvre spécialisée qui n'existait pratiquement pas.

On se souviendra qu'au cours de leur période la plus active, durant la guerre, nos chantiers maritimes employaient au delà de 75,000 personnes. On se rappelle aussi avec fierté le rôle efficace qui a été joué par nos chantiers maritimes canadiens au cours de ce conflit et l'aide précieuse qu'ils ont apportée à la victoire des nations alliées.

A l'heure actuelle, monsieur le président, nous vivons dans un état de sécurité bien relatif; presque tous les pays dépensent des sommes énormes pour assurer leur défense, car on ne sait pas à quel moment se déclenchera un autre conflit. Il est donc nécessaire de toujours se tenir en état d'alerte. Advenant une autre guerre, on emploiera sans doute des armes plus modernes que lors de la dernière guerre, mais personne, je crois, ici en cette Chambre ou en dehors, ne pourra nier que notre marine aura un rôle important à jouer au cours d'une prochaine guerre. On doit donc admettre la nécessité de conserver cette industrie indispensable, afin qu'elle soit en état de servir immédiatement en cas d'urgence nationale.

De 1940 jusqu'à maintenant, les chantiers maritimes de ma circonscription ont été assez occupés, grâce surtout aux contrats qui leur ont été octroyés par le ministère de la Défense nationale d'abord, le ministère des Transports et, dans une moins grande proportion, par l'industrie privée. En passant, je tiens à signaler à la Chambre que, de 1949 à 1957, nos deux chantiers maritimes ont reçu en moyenne, par année, des contrats au montant de $16 millions, soit pour la construction, soit pour la réparation de navires qui appartenaient au gouvernement. Je puis aussi affirmer sans crainte que tous les autres chantiers maritimes, qu'ils soient des provinces de l'Atlantique, du Pacifique ou des Grands lacs, comptaient énormément sur l'aide généreuse du gouvernement pour continuer leur activité.

Monsieur l'Orateur, cette aide précieuse qui a été accordée par les autorités fédérales et qui, à mon sens, est indispensable pour la survivance de cette industrie, se continuera-t-elle sous le gouvernement actuel? Je ne suis pas pessimiste de nature et je ne voudrais pas l'être dans le moment, mais, s'il faut se fier, par exemple, aux déclarations de certains membres du gouvernement et aux gestes posés par celui-ci au cours des derniers mois, nous pouvons prétendre que l'avenir de nos chantiers maritimes au pays est incertain, actuellement.

En effet, au début de janvier, les journaux nous apprenaient que l'honorable ministre de la Défense nationale (M. Pearkes) aurait déclaré que le gouvernement se proposait de discontinuer son programme de construction navale jusqu'à ce qu'on ait étudié à fond la possibilité de construire des navires à propulsion nucléaire. Cette politique a été critiquée

dans plusieurs journaux et surtout, naturellement, par les associations de constructeurs de navires. Ces critiques s'appuyaient sur des arguments sérieux, afin de justifier leur opposition à cette décision du ministère de la Défense nationale; entre autres, on invoquait l'opinion exprimée par le commandant en chef de la flotte de l'Atlantique de l'OTAN, l'amiral Wright, qui aurait déclaré qu'on manquait de navires et particulièrement de destroyers antisous-marins.

Je ne sais pas, monsieur le président, combien de temps il faudra aux experts du ministère de la Défense nationale pour étudier à fond les plans nécessaires à la construction de navires mus par énergie atomique, mais je suis certain, d'un autre côté, que l'octroi des contrats qui leur étaient donnés par le ministère de la Défense nationale dans les années passées manquera certainement à nos chantiers maritimes.

J'espère que le ministre de la Défense nationale et ses experts reconsidéreront leur décision et que le programme de construction navale sera continué. Même s'ils ne sont pas mus par l'énergie atomique, ces bateaux pourraient facilement être transformés plus tard, sans beaucoup de dépenses, d'après l'opinion des experts.

Depuis quelques jours, l'avenir de nos chantiers maritimes semble encore moins brillant. En effet, le mercredi 21 mai, l'honorable ministre des Transports (M. Hees), lors d'une déclaration à la Chambre des communes, annonçait que l'immatriculation des huit navires de la flotte de la *Canadian National Steamships Lines Limited* avait été transférée de l'Île de la Trinité au Canada, et qu'ils seraient bientôt mis en vente au moyen d'annonces publiques dans les journaux.

Inutile de dire que cette déclaration du ministre des Transports fut accueillie avec beaucoup de surprise et de désappointement par les propriétaires de nos chantiers maritimes et de leurs employés. En effet, ces personnes s'appuyant sur les déclarations de personnages en vue du parti conservateur, alors qu'ils étaient dans l'opposition, comptaient voir revivre, avec l'avènement de ce parti au pouvoir, une nouvelle marine marchande canadienne.

Qui ne se rappelle, monsieur le président,—surtout ceux qui sont ici depuis quelques années,—les promesses faites par le ministre des Travaux publics actuel (M. Green), alors qu'il accusait l'administration précédente d'avoir sabordé notre marine marchande et qu'il réclamait sa reconstitution? Le 10 août 1956, comme en font foi les pages 7660 et 7661 du compte rendu des débats, il faisait en cette enceinte les déclarations suivantes:

J'exhorte de toutes mes forces le gouvernement à ne plus reculer l'adoption d'une politique qui suscitera la reconstitution d'une marine marchande battant pavillon canadien.

Et, un peu plus loin, il disait ce qui suit:

Le Canada est maintenant à portée d'avoir une marine marchande moderne, et elle a beaucoup plus d'importance pour nous que jamais, notamment en raison de l'aménagement de la voie maritime du Saint-Laurent.

J'engage le ministre à ne pas se contenter du programme qu'il a annoncé ce soir comme la grande panacée. C'est seulement un palliatif. Je l'engage à veiller à ce que ses collègues du cabinet approuvent une politique qui fera réapparaître le pavillon canadien en haute mer.

Un peu plus tard,—ce qui n'est pas si éloigné encore,—soit le 21 janvier 1957 d'après la page 461 du hansard, le ministre prononçait les paroles suivantes:

Quant à ces quatre questions, savoir l'aménagement conjoint des installations hydro-électriques, le rétablissement d'une flotte canadienne au long cours, la législation concernant les anciens combattants, et les lois sociales, le gouvernement ne semble prendre encore aucune initiative. Sur chacune de ces questions, le discours du trône reste muet comme une carpe.

Et plus loin:

J'invite le Gouvernement à se secouer et à s'attaquer à ces problèmes. Il n'y a aucune raison de classer ces problèmes, pas plus que bien d'autres. Il faut s'en occuper dès ce printemps, et je puis vous garantir...

Et ce sont là, monsieur le président, les paroles qui sont importantes.

...que si rien n'est fait à leur sujet, le nouveau gouvernement qui prendra les rênes l'automne prochain expédiera ces questions promptement et efficacement.

Il n'était pas le seul, d'ailleurs, à réclamer une marine marchande canadienne, car si l'on se reporte aux pages 7662 et 7663 du hansard du 10 août 1956, on verra que l'honorable député de Saint-Jean-Albert (M. Bell), qui représente une circonscription vivement intéressée à la construction et à la réparation des navires, appuyait les remarques et les demandes de son collègue.

L'honorable ministre des Transports lui-même, lors d'une déclaration qu'il faisait aux femmes conservatrices du club Primrose de Vancouver, en mars 1955, disait ce qui suit et qui a été relaté dans le *Winnipeg Free Press* du 13 novembre 1957.

(*Traduction*)

En mars 1955, M. Hees lui-même disait, à une réunion du club des femmes conservatrices Primrose, à Vancouver, que l'"inaction" du gouvernement libéral entraînait "la destruction" de la marine marchande du Canada. M. Hees a dit alors que le gouvernement fédéral devrait avoir pour programme d'organiser et maintenir un puissant noyau d'au moins 50 navires hauturiers affectés au commerce extérieur et qui, en cas de

guerre, protégeraient nos voies d'approvisionnement.

(*Texte*)

Comme vous pouvez le constater, monsieur le président, à la suite de ces déclarations, nos propriétaires de chantiers maritimes et leurs employés avaient raison d'espérer connaître une nouvelle ère de prospérité, avec la création de cette marine marchande tant de fois promise par nos amis d'en face.

Je regrette amèrement, pour eux, que leur rêve se soit évanoui aussi rapidement. Ceci nous permet de constater la rapide volte-face du parti conservateur sur cette question, comme sur bien d'autres d'ailleurs, et de nous rendre compte que lorsqu'un parti doit faire face à la réalité et qu'il a lui-même la responsabilité de résoudre les problèmes, il ne lui est pas toujours facile de trouver une solution qui puisse satisfaire tout le monde. Comme on le dit si souvent chez nous, monsieur l'Orateur, la critique est aisée, mais l'art est difficile.

Je compte bien cependant que le gouvernement pourra trouver les moyens nécessaires pour aider cette importante industrie afin qu'elle puisse continuer à vivre et conserver la prospérité,—et j'insiste sur ce mot parce que nos chantiers ont été très actifs depuis la fin de la dernière guerre,—eh bien, je leur souhaite de conserver cette prospérité qu'ils ont connue sous une administration libérale.

L'autre question sur laquelle je voudrais appeler l'attention du gouvernement et surtout du ministre des Transports (M. Hees) concerne les employés de nos chemins de fer.

Depuis quelque temps, une bonne partie de ces employés vivent dans l'incertitude et la crainte, par suite d'une série de congédiements. Ils se demandent si, malgré leurs états de services de dix ans, douze ans, quinze ans et même dix-huit ans, ils ne seront pas eux-mêmes, demain, victimes de semblables congédiements. Chez nous, par exemple, dans la division de Lévis, au cours de l'automne dernier, trente sections sur quatre-vingt ont été éliminées, ajoutant par le fait même à la longue liste de chômeurs, plus de 40 personnes.

A ce moment-là, l'honorable député de Montmagny-L'Islet (M. Lesage) et moi-même avons appelé l'attention du ministre des Transports sur cette situation. L'honorable ministre, après avoir communiqué avec les autorités de nos chemins de fer nationaux, nous a répondu qu'il n'y avait rien à faire. Sa réponse, je vous l'avoue, contrastait étrangement avec les propos qu'il tenait alors qu'il était dans l'opposition et déclarait, comme il l'avait fait à Moncton, en 1955, je crois, que ces congédiements étaient déplorables et pas nécessaires.

[M. Bourget.]

Je tiens à ajouter que je sympathise d'une manière toute particulière avec les employés des chemins de fer lorsqu'il perdent leur emploi, car, plus que toute autre catégorie d'employés, ils éprouvent de la difficulté à se réhabiliter et à trouver de nouvelles positions dans d'autres industries parce que, pendant des années, ils ont exécuté un travail spécialisé qu'ils peuvent difficilement retrouver dans d'autres industries.

Je sais aussi, pour être juste, que les changements attribués aux techniques nouvelles et à l'automatisation sont, pour une grande part, la cause de ces congédiements. Cependant, je crois que le ministre des Transports et les autorités de nos chemins de fer nationaux, pourraient trouver les moyens qui s'imposent pour garder ces employés au travail. Et je me permets de leur suggérer que les chemins de fer devraient effectuer eux-mêmes les travaux qu'ils ont à exécuter au lieu de les confier à l'entreprise privée.

Il serait temps aussi, à mon avis, d'adopter la suggestion qu'à faite le chef du parti libéral d'établir immédiatement un Conseil national consultatif sur l'expansion économique de l'automatisation, qui comprendrait des représentants des unions ouvrières, de l'industrie, de l'agriculture et de nos universités.

Une fonction essentielle du Conseil consisterait à étudier des mesures à long terme afin d'assurer un haut niveau d'emploi et de réduire, pour les travailleurs, les conséquences de l'automatisation, en prévoyant des programmes de réadaptation en vue d'une plus grande mobilité de la main-d'œuvre, ainsi que d'autres mesures qui s'imposeraient.

En second lieu, le Conseil serait chargé de prévoir des programmes à long terme, en matière de placement et de mise en valeur, propres à assurer le progrès constant de l'économie canadienne et le maintien du plein emploi.

Monsieur le président, je soumets humblement cette suggestion à l'attention du Gouvernement dans le seul dessein d'aider mes compatriotes.

Le dernier point que je désire traiter aujourd'hui est celui qui, à mon avis, présente le problème le plus épineux de l'heure, c'est-à-dire, le chômage. Je ne veux pas m'étendre bien longuement sur ce sujet, parce que plusieurs de mes collègues à la Chambre l'ont déjà traité. Tout de même, je voudrais en dire quelques mots. Tous regrettent que, dans un pays riche comme le nôtre, nous ayons encore à cette période de l'année au delà d'un demi million de chômeurs. Les belles promesses du premier ministre et des membres de son gouvernement, de même que l'annonce de ce fameux programme de

travaux publics spéciaux, n'ont pas réussi à résoudre le problème.

A propos de ce programme de travaux publics spéciaux, je dois vous dire, monsieur le président, qu'en ce qui concerne la région de Québec, nos chômeurs n'ont pas été favorisés, ni gâtés, parce que j'ai eu l'occasion d'examiner le *budget des dépenses,* après qu'il a été déposé sur le bureau de la Chambre; je n'y ai pas trouvé un seul projet spécial pour la région de Québec. Je m'attendais de trouver une certaine somme d'argent pour la construction du bureau de poste à Québec, mais je n'ai rien vu à cet effet. De toute façon, nous reviendrons à cette question, car je n'ai vu, dans la liste des crédits qui ont été déposés dernierement, aucun projet spécial autre que les travaux ordinaires qu'effectuait l'ancienne administration. Comme tout le monde, je suis d'avis qu'il ne faut pas se contenter de vagues promesses, mais qu'il importe plutôt de passer aux actes et d'essayer de trouver les solutions qui s'imposent en vue d'améliorer la situation.

Dans ce dessein, vous voudrez bien, monsieur le président, me permettre de faire une autre suggestion au gouvernement.

Alors que je prenais part, il y a quelques jours, au débat sur les amendements apportés à la Loi nationale de 1954 sur l'habitation, je suggérais au gouvernement d'établir, en collaboration avec les gouvernement provinciaux, une caisse de prêts municipaux afin de pourvoir des prêts à long terme destinés à financer des améliorations municipales importantes.

On sait par expérience que de nombreuses municipalités retardent l'exécution de travaux, même urgents, à cause du manque de fonds nécessaires, ou peut-être aussi est-ce parce que l'intérêt ou le coût de cet argent est trop élevé. Par l'intermédiaire de cette caisse, les fonds seraient plus facilement disponibles et il serait possible d'exécuter immédiatement des projets municipaux qui ont été différés jusqu'à maintenant.

On se rend facilement compte que ce projet créerait du travail par tout le Canada. Personnellement, je sais que dans la province de Québec, on a mis de côté ces projets urgents parce que l'on n'avait pas les fonds nécessaires, ou parce que le taux d'intérêt était trop élevé. Eh bien, avec ce plan, on pourrait donner du travail partout au Canada et l'on aiderait ainsi grandement à soulager le chômage actuel, en plus de fournir les services essentiels jusqu'ici inexistants dans nos municipalités et dans nos villes.

Les objets et l'administration de cette caisse seraient établis après consultation avec les représentants des provinces et des municipalités. Cela compléterait, sans toutefois les remplacer, les méthodes actuellement en usage pour financer les projets municipaux ordinaires.

Monsieur le président, même si cette suggestion est faite par un député qui siège de ce côté-ci de la Chambre et fait même partie du programme exposé par notre chef, le gouvernement n'y verra pas, je l'espère, une raison de s'opposer à son acceptation. Je suis convaincu qu'elle contribuerait pour une bonne part à permettre aux citoyens canadiens de revivre les années de prospérité qu'ils ont connues sous une administration libérale.

M. Jacques Flynn (Québec-Sud): Monsieur l'Orateur, pour avoir lu régulièrement le compte rendu officiel des débats de l'unique session du 23e Parlement,—probablement en prévision de ce qui pouvait m'arriver et ce qui, de fait, m'est arrivé le 31 mars dernier,—je sais la façon admirable dont M. l'Orateur a présidé les délibérations. C'est pourquoi j'ai été très heureux que la Chambre lui témoigne sa confiance et son approbation en le réélisant à ce poste. Vous voudrez bien, monsieur l'Orateur suppléant, lui transmettre l'expression de mes hommages respectueux.

Votre élection comme Orateur suppléant et président des comités de la Chambre m'a également causé un très vif plaisir, non seulement en raison de notre longue amitié, mais aussi de votre vive intelligence et de vos aptitudes naturelles à remplir ces fonctions délicates.

Aux honorables députés de Québec-Montmorency (M. Lafrenière) et du Yukon (M. Nielsen), je tiens à présenter mes compliments pour les excellents discours qu'ils ont prononcés en proposant et en secondant respectivement l'Adresse en réponse au discours du trône.

Je félicite aussi très cordialement les honorables députés de Lotbinière (M. O'Hurley) et de Labelle (M. Courtemanche) d'avoir été appelés à faire partie du ministère. Ils méritaient la confiance du premier ministre.

Je représente à la Chambre la circonscription de Québec-Sud, et j'en suis extrêmement fier. Cette circonscription, exclusivement urbaine, englobe le quartier Champlain, le plus ancien de la cité de Québec, toute cette partie de la vieille cité située à l'intérieur des murs, dont la citadelle, la bande de territoire comprise entre, du côté sud, le fleuve Saint-Laurent, et du côté nord, la rue Saint-Jean et le chemin de Sainte-Foy, jusqu'aux limites de la cité de Sainte-Foy, plus la cité de Sillery en entier.

Les problèmes de compétence fédérale particuliers à cette circonscription ont surtout trait à l'amélioration des installations portuaires de Québec qui se trouvent en entier dans ses limites. C'est dire combien je compte

sur la sollicitude et la sympathie de l'honorable ministre des Transports (M. Hees).

A toute la population de Québec-Sud, je veux de nouveau, ici, exprimer ma gratitude pour la confiance qu'elle m'a témoignée et lui renouveler l'assurance de ma volonté de la servir de mon mieux.

(Traduction)

Monsieur l'Orateur, en rendant un hommage de gratitude aux votants de Québec-Sud, je tiens à mentionner que 15 p. 100 d'entre eux sont de langue anglaise. Mais la majorité d'entre eux comprennent et parlent français, tout comme la majorité des membres du groupe canadien-français comprend et parle l'anglais. C'est donc dire que, dans ma circonscription, on trouve le meilleur régime d'interprétation simultanée qui se puisse concevoir. Je tiens à dire en anglais que je suis très fier d'être, pour un huitième, d'origine irlandaise.

Vous me permettrez de dire ici, monsieur l'Orateur, que Québec célébrera cet été son 350e anniversaire. Je profite de l'occasion pour inviter tous les députés et la population en général à venir visiter notre belle ville et à participer aux fêtes auxquelles donnera lieu cette date importante de notre histoire.

(Texte)

Monsieur l'Orateur, la fondation de Québec est vraiment le point de départ de l'établissement du Canada. Au fait, Québec est la première ville fondée de façon permanente sur notre territoire. Et cet exploit, nous le devons à l'une des plus pures figures de notre histoire, celle de Samuel de Champlain.

C'est dans la circonscription que je représente, au pied du cap Diamant, près de ce qui est maintenant la rue du Porche, que Champlain érigea son habitation. Permettez-moi de citer, à l'égard de celui qui fut le véritable fondateur de notre pays, cet éloge mérité:

> Ce qu'on admirait le plus en lui, c'était sa constance à suivre ses entreprises, sa fermeté dans les plus grands dangers, un courage à l'épreuve des contretemps les plus imprévus, un zèle ardent et désintéressé pour la patrie, un grand fond d'honneur et de probité.

La circonscription de Québec-Sud est entre toutes la plus chargée d'histoire, et il me serait impossible de signaler tous les monuments que l'on y trouve et tous les hauts faits qui s'y sont déroulés.

Je dirai, toutefois, que c'est dans cette circonscription, sur les plaines d'Abraham, maintenant un parc public grandiose, que le 13 septembre 1759 se livra, entre les armées de Wolfe et de Montcalm, la bataille qui devait changer le cours de l'histoire du pays. En effet, c'est à compter de ce moment que les Canadiens d'expression française et les Canadiens d'expression anglaise ont commencé à apprendre à vivre côte à côte, pour ensuite par la Confédération, devenir des partenaires égaux dans l'édification de la nation canadienne, à laquelle chaque groupe a voulu apporter les richesses de sa culture propre.

Il me paraissait donc convenable, en cette année 1958, de rendre un hommage tout spécial à la cité de Québec et à son fondateur.

Monsieur l'Orateur, c'est la première fois, depuis 1887, que la Chambre compte une majorité de députés conservateurs du Québec. C'est là le fait saillant de l'élection, par le témoignage qu'il signifie de la volonté de la province de Québec de se joindre au reste du pays pour donner à un grand Canadien, le très honorable premier ministre (M. Diefenbaker), un témoignage de confiance sans précédent.

Pour saisir la véritable portée du discours du trône, il me paraît nécessaire de l'examiner dans le contexte des événements qui se sont produits au pays, et en cette enceinte, depuis moins d'un an.

Les discours de nos honorables amis de l'opposition officielle, particulièrement de nos collègues du Québec, ne cachent pas leur désir, à certains égards bien compréhensible, d'ignorer ce contexte. En effet, lorsqu'ils dissertent sur la situation économique, sur les relations financières entre le gouvernement central et les provinces, et surtout quand ils nous parlent d'unité nationale, on ne pourrait soupçonner qu'ils étaient, il y a moins d'un an, de l'autre côté de la Chambre.

Et pourtant, c'est bien vrai qu'alors ils appuyaient un gouvernement que l'âge et la satisfaction de lui-même avaient rendu indifférent aux aspirations du peuple, qui, comme devait l'avouer son chef après la défaite, s'était éloigné de ce peuple. Ce gouvernement se croyait infaillible et indispensable. Convaincu d'avoir recruté les meilleures intelligences, il considérait impossible pour tout autre parti d'assumer la direction des affaires de l'État. Il n'entendait plus personne, il n'écoutait plus les provinces, il commandait à sa guise.

Quelle fut la conséquence de cette attitude sur la situation économique? Depuis quelques années, on constatait des signes évidents de "régression", mais, parce que ces signes ne s'accompagnaient pas d'une baisse dans l'indice du coût de la vie, l'ancien gouvernement ne jugea pas devoir intervenir. Déjà, au cours de l'hiver 1954-1955, le nombre de chômeurs avait atteint des proportions sérieuses et, au cours de l'hiver suivant, certains conseillers du gouvernement l'informaient qu'il fallait s'attendre à un ralentissement économique comme conséquence d'une surproduction dans plusieurs domaines, chez nos voisins du sud aussi bien que chez nous. Mais, pourquoi se

tracasser quand depuis si longtemps les événements et les électeurs nous donnent raison, quand on a la chance de son côté?

Cette indifférence fait un curieux contraste avec l'inquiétude scandalisée que nos honorables amis affichent maintenant. Mais le plus extraordinaire, c'est que, malgré les indices précis d'un fléchissement de notre économie, l'ancien gouvernement se préoccupa plutôt d'une hausse du coût de la vie et instaura sa désormais fameuse politique de restrictions au crédit.

C'était, monsieur l'Orateur,—et l'on s'en est bien rendu compte par la suite,—administrer un sédatif à un moment où un stimulant était requis. Il me revient à la mémoire cette remarque, faite alors par un industriel en vue de la cité de Québec:

C'est la première fois dans l'histoire du monde qu'un gouvernement provoque volontairement une crise.

Pour corriger le présent malaise, le discours du trône propose une série de mesures qui injecteront des sommes importantes dans notre économie, afin de provoquer un regain de son activité. C'est ainsi que nous avons voté une loi pour affecter une somme de 350 millions de dollars aux prêts sur l'habitation; c'est ainsi qu'on nous annonce l'exécution de travaux publics pour un montant considérable.

Mais quand nos amis protestent que ce n'est pas assez ou que c'est mal, ils oublient que déjà, au cours de la seule session du 23e Parlement, d'autres mesures ont été adoptées, dont les effets salutaires commencent à se faire sentir; ils oublient qu'une autre somme de 300 millions de dollars a été consacrée au prêt-habitation, que les impôts ont été réduits de 178 millions de dollars, que les pensions aux vieillards, aux aveugles, aux invalides, aux anciens combattants et à leurs dépendants ont été majorées de façon à mettre entre les mains du public des sommes considérables.

De même que les mauvais effets de la politique de restriction du crédit ont pris quelque temps à se faire sentir, de même les bons effets de toutes les mesures prises par le Gouvernement pour réveiller l'activité économique ne peuvent se traduire immédiatement. Mais déjà tout nous permet d'avoir confiance en une amélioration prochaine, grâce aux initiatives hardies du Gouvernement.

Pour ma part, j'aime mieux être du côté de l'optimisme, qui est un élément essentiel de la prospérité, que du côté du pessimisme, qui décourage l'initiative privée.

Maintenant, monsieur l'Orateur, plusieurs de nos collègues libéraux se disent tracassés de l'attitude des conservateurs québécois sur la question des relations financières entre le gouvernement central et les provinces.

Ici encore, ils oublient tout leur passé; ils oublient,—et c'est très important,—que c'est l'ancien gouvernement qui a créé le problème en refusant, après la guerre, de remettre aux provinces les droits de taxation qu'il avait loués de celles-ci et en manifestant clairement son intention, selon la déclaration désormais fameuse de l'ancien ministre de la Justice, M. Garson, de perpétuer les ententes financières du temps de guerre.

Par la suite, nos honorables amis furent forcés à certaines concessions, et la formule actuelle de péréquation est loin des ententes primitives, puisque, dans le cas où un gouvernement provincial perçoit certains impôts directs, les contribuables d'une telle province peuvent déduire de l'impôt fédéral un pourcentage de l'impôt provincial.

Mais cette formule ne donne pas entière satisfaction. Elle fut d'ailleurs imposée aux provinces; l'ancien gouvernement refusa de négocier, ayant déclaré que l'offre était à prendre ou à laisser.

Dans ces circonstances et devant une telle arrogance, il était normal et naturel que ceux qui croient à l'autonomie financière et législative des provinces aient combattu l'ancien gouvernement; nos amis de l'opposition officielle savent fort bien, d'ailleurs, que la province de Québec n'était pas et n'est pas la seule à ne pas être satisfaite.

Quoi qu'on en dise à l'extrême gauche de cette enceinte, l'attitude de mon parti en la matière fut toujours différente de celle de l'ancien gouvernement. Il a toujours affirmé et réaffirmé son respect pour la constitution, et, surtout depuis qu'il a pris le pouvoir, il a clairement démontré son désir de négocier avec les provinces comme avec des égaux et de trouver avec elles une solution.

Personne ne sous-estime les difficultés à surmonter pour en arriver là, car il faut tenir compte de tous les problèmes connexes.

Mais on nous concédera que les derniers de qui nous puissions accepter la compassion ou le sarcasme, ce sont ceux qui ont, je le répète, créé le problème dont le gouvernement a hérité. Ceux qui ont mêlé l'écheveau tant et mieux n'ont pas le droit de nous demander comment nous le démêlerons. De toute façon, nous sommes mieux disposés qu'eux à le faire.

Et il reste que l'atmosphère des relations entre Ottawa et les provinces s'est considérablement améliorée, depuis le 10 juin 1957, et que l'attitude du gouvernement actuel permet de grands espoirs.

Quelques-uns de nos collègues libéraux du Québec ont aussi beaucoup glosé sur l'unité nationale, et prétendu que les conservateurs du Québec avaient une philosophie différente de celle de leurs collègues des autres provinces.

Le but de ces remarques est de semer la division dans nos rangs. La manœuvre est tellement claire qu'il vaudrait peut-être mieux garder le silence.

Il reste que si certaines déclarations faites ici sont de bonne guerre, d'autres sont inadmissibles parce qu'elles nuisent à l'unité nationale dans un dessein purement électoral.

L'unité nationale, ou mieux la compréhension et le respect entre tous les groupes ethniques, est une chose qui doit demeurer au-dessus des partis politiques; elle n'est la propriété exclusive d'aucun d'eux, pas plus, incidemment, que n'est la propriété exclusive d'un parti, le patriotisme ou l'honnêteté, y compris l'honnêteté électorale. Pour ma part, je crois que la grande majorité des Canadiens, qu'ils soient d'allégeance conservatrice, libérale ou cécéfiste, désirent sincèrement l'unité nationale.

Sans doute, je crois que l'élection de 50 conservateurs québécois cette année favorise l'unité nationale, mais je ne crois pas, pour cela, que notre parti soit devenu le seul à prôner l'harmonie entre tous les Canadiens. A l'égard de tout ce qui touche à cette harmonie, les membres de la Chambre ont le devoir impérieux de surveiller leurs paroles, en cette enceinte ou ailleurs, afin de ne pas attiser les motifs de division.

Je ne prétends pas, à cet égard, que tous les conservateurs soient sans péché, et leur obligation est ici la même que celle de nos amis de l'opposition. Dans tout parti, il y a des extrémistes. Mais est-ce à dire que l'on a droit de monter en épingle leurs déclarations dans un but purement électoral si, en définitive, l'unité nationale doit en souffrir?

Quoiqu'il en soit, monsieur l'Orateur, les conservateurs du Québec ne diffèrent pas plus des conservateurs des autres provinces que les libéraux du Québec ne diffèrent de leurs collègues d'ailleurs, et je demeure convaincu qu'une unité de pensée existe dans notre parti. L'opposition officielle s'en rendra compte.

Que l'opposition officielle ne se tracasse pas de ce que les conservateurs aient reçu dans le Québec l'appui de ministres, de députés et d'organisateurs de l'Union nationale. Qu'elle ne s'en inquiète pas plus que de l'appui qu'elle a elle-même reçu du parti libéral provincial.

Pour notre part, l'appui que nous avons reçu nous a été accordé librement, et c'est librement que nous l'avons accepté. On ne nous a pas dicté de ligne de conduite; on n'a pas l'intention de nous en dicter. Nous savons que notre mandat est un mandat fédéral, et nous entendons le remplir avec sincérité.

[M. Flynn.]

En somme, nous entendons nous mêler de nos affaires. Et nos collègues du Québec qui aiment beaucoup parler de politique provinciale à la Chambre, qui ont déjà fourni un chef au parti libéral provincial et qui sont tout disposés à lui en fournir un autre, n'ont certes pas de leçon à nous donner en ce domaine.

Monsieur l'Orateur, le discours du trône est substantiel. Il s'attaque aux questions les plus urgentes; c'est normal. Il n'épuise pas le programme du gouvernement parce qu'il est impossible de le réaliser d'un seul coup.

La présente session paraît devoir être très fructueuse. Il restera beaucoup à accomplir. La tâche que s'est donnée le présent Parlement est immense. Je suis assuré que, sous la direction éclairée du premier ministre, nous réussirons à donner à notre pays un nouvel élan dans la voie du progrès matériel et moral, et c'est pourquoi je suis très heureux d'être à la Chambre pour apporter à cet objectif ma modeste contribution.

(*Traduction*)

M. G. R. McWilliam (Northumberland-Miramichi): Monsieur l'Orateur, je tiens à féliciter la Chambre de son choix de l'Orateur comme *first commoner* de la Chambre et du pays. Je félicite également les motionnaires de l'Adresse (M. Lafrenière et M. Nielsen). Permettez-moi de vous féliciter aussi de votre élévation au poste d'Orateur suppléant.

Il est question dans le discours du trône de bien des sujets qui feront l'objet des délibérations de la Chambre des communes. En attendant il est impossible d'avoir des précisions sur le programme envisagé. Une des mesures en cause est une déclaration des droits de l'homme destinée à sauvegarder, dit-on, les droits de tous les Canadiens dans toutes les matières qui ressortissent au Parlement. Pour la plupart des députés et la majorité de la population, la forme et la portée de la mesure projetée ne peuvent que faire l'objet de conjectures. Cependant, vu que la portée doit en être restreinte aux limites de la compétence fédérale, il n'y aura guère d'améliorations à ce dont nous jouissons déjà. Je crois comprendre que la Cour suprême sera appelée à décider quels domaines ressortissent de droit au gouvernement fédéral.

Il faut plus que le libellé d'un document juridique pour sauvegarder tous les droits et privilèges de nos citoyens. De toute façon, l'esprit de la loi importe plus que la lettre. En comparant la situation au Canada avec celle d'autres pays libres, y compris notre grand voisin du sud, on verra que même sans déclaration des droits de l'homme, les Canadiens ont toujours joui d'une plus grande

mesure de droits et de privilèges. Droits et privilèges n'existent que là où règne un esprit de justice, de respect des principes de tolérance, sans lesquels une déclaration des droits reste sans effet.

La politique internationale du gouvernement actuel reste en somme celle de son prédécesseur. Tous les Canadiens souhaitent et espèrent ardemment que les efforts de leur pays conjugués à ceux des autres pays amis de la paix rapprocheront l'univers de cet état si désiré.

Malgré tout l'argent consacré depuis des années à la construction d'habitations, la région de Miramichi au Nouveau-Brunswick a peu bénéficié des emprunts autorisés par l'État, les institutions prêteuses n'étant pas favorable aux placements dans cette région. Une partie des prêts rendus possibles par le gouvernement devrait être réservée à des régions comme le comté de Northumberland, de manière à assurer une juste répartition des fonds publics ainsi affectés. Pour s'excuser, on prétend que villes et municipalités ne font pas preuve d'assez d'initiative. Je ne trouve pas cette attitude très saine. En somme, les villes et les municipalités ne s'adonnent pas à la construction domiciliaire. En affectant une partie des prêts disponibles à des régions désignées, on serait assuré d'intensifier la construction domiciliaire dans les régions moins favorables aux placements. On devrait encourager et aider les intéressés qui s'efforcent de stimuler la construction de maisons dans ces régions.

Je ne veux pas m'étendre sur le chômage ni sur la confusion découlant des chiffres publiés par le Bureau de la statistique et par la Commission d'assurance-chômage. Mais avant de terminer j'engage le ministre de la Défense nationale (M. Pearkes) à trouver d'autres emplois pour le personnel civil du dépôt naval de Renous dont les services se termineront samedi prochain. Les Canadiens s'attendent à ce que le gouvernement prenne des mesures concrètes pour atténuer le chômage, de façon à procurer des avantages aux régions rurales.

Au Nouveau-Brunswick, l'industrie des produits du bois et des mines est dans le marasme. De fait, la *Heath Steel Mines* de Northumberland-Miramichi, et la *Brunswick Mining and Smelting Company*, de Gloucester, ont suspendu leurs opérations, et les machines sont remisées. La baisse des commandes d'étais de mines cette année et la contraction du débouché anglais pour le bois de sciage, dont les perspectives sont très sombres d'ailleurs, inquiètent fort les gens de Miramichi et d'autres régions des Maritimes dont l'économie est liée à l'exploitation forestière.

Cette situation atteint l'exploitation forestière, l'extraction et l'exploration minières et les travaux de débardage, et cause une diminution correspondante dans le commerce de détail. Il est absolument nécessaire, pour l'avenir de Northumberland-Miramichi, que la situation s'améliore dans l'industrie du bois.

Qu'il me soit permis de dire quelques mots des travaux mentionnés dans le discours du trône et qu'on se propose d'exécuter dans le Nord canadien, ainsi que de l'établissement du barrage sur le bras sud de la rivière Saskatchewan. Ces entreprises seront financées avec des fonds fédéraux. Bien qu'il soit souhaitable d'exécuter ces travaux dans d'autres parties du pays, les premières provinces à entrer dans la confédération devraient être traitées de la même manière. Les provinces Maritimes ont été déçues, j'imagine, de ce que le discours du trône n'ait pas mentionné l'aménagement du canal de Chignectou et de la chaussée entre le Nouveau-Brunswick et l'île du Prince-Édouard. Ces ouvrages sont essentiels à notre économie maritime. On promet le canal de Chignectou depuis la Confédération. On l'a promis avant que des provinces de l'Ouest ou des régions septentrionales relèvent du gouvernement fédéral. La chaussée entre le Nouveau-Brunswick et l'île du Prince-Édouard devrait être réalisée à plus vive allure et le relevé concernant le canal de Chignectou devrait commencer tout de suite.

Le ministère de la Défense nationale a pris une initiative regrettable en congédiant des fonctionnaires civils au dépôt naval de munitions de Renous. Ces congédiements auront effectivement lieu le 31 mai; cette mesure est regrettable parce que les congédiements sont permanents et il n'y a pas d'espoir d'obtenir d'autres emplois dans la région. En mars, des rapports dignes de foi indiquaient que les mises à pied auraient lieu au plus tard le 30 avril. Les protestations ont amené un sursis; mais, les années antérieures, dans de telles circonstances et en face des demandes adressées, on rescindait les ordres de mises à pied en tenant compte de la situation générale de l'embauchage. Au cours de la campagne électorale, le candidat conservateur et ceux qui parlaient en sa faveur ont donné l'assurance qu'aucune mise à pied n'aurait lieu avant le 30 avril ou à l'avenir. On s'est efforcé d'amener les intéressés à croire que cette rumeur au sujet des mises à pied proposées était de la propagande libérale, même si les libéraux n'ont pas mentionné cette grave question durant la campagne.

On a dit que, si le ministère de la Défense nationale procédait à ces mises à pied, ou, devrais-je plutôt dire, supprimait certains postes et certaines classes d'emplois, c'était parce que le ministère doit sans cesse adapter l'importance de son personnel au travail à exécuter. Est-ce à dire que d'autres mises à

pied auront lieu prochainement à Renous? Renverra-t-on des membres du personnel civil des deux autres établissements de la défense de Chatham et de Sainte-Marguerite?

Le 2 mai, le ministère faisait savoir à l'Association des employés de la défense nationale de Renous qu'un comité s'occupait de la question, en vue d'affecter les employés en cause à des emplois convenables. Il faudra voir quels résultats aura le travail de ce comité. Comme le chômage est très répandu dans cette région, il est douteux qu'il soit possible de trouver un autre emploi à ces travailleurs. Un échange de correspondance antérieur à ce sujet avec le ministre de la Défense nationale a fait croire aux dirigeants du syndicat fédéral de Renous qu'un autre emploi serait offert au personnel avant qu'il ne quitte le dépôt de munitions. Le chômage actuel et les perspectives qui s'offrent dans la région font que la situation est très peu encourageante.

Le député conservateur provincial de Northumberland, M. R. J. Martin, aurait dit ceci, lors d'une réunion à Chatham, le 12 mai:

M. Martin a déclaré qu'il n'y aurait certainement pas de mises à pied et que les personnes intéressées feraient tous les efforts possibles pour faire comprendre au gouvernement fédéral le chômage qui règne ici.

Les observations de M. Martin au sujet de la situation du dépôt de Renous ont été, pour autant que je puisse en juger, bien accueillies par la réunion mais sont difficiles à concilier avec les déclarations de ses collègues provinciaux, suivant lesquelles le chômage ne serait que temporaire et saisonnier. Lorsque les libéraux ont parlé du chômage, tant à Fredericton qu'à Ottawa, les conservateurs les ont accusés de répandre la tristesse et le désespoir. Les collègues de M. Martin pensent-ils qu'ils répand la tristesse et le désespoir? La population de Northumberland-Miramichi pense-t-elle qu'il y a lieu de faire comprendre la gravité du chômage au premier ministre Flemming et à son cabinet, qui ont aussi certaines responsabilités à cet égard?

Voici la statistique fournie par un fonctionnaire du bureau local de la Commission d'assurance-chômage à la réunion du 12 mai:

Sur un effectif ouvrier de 12,000 personnes il y en a quatre mille cent cinquante qui sont inscrites comme chômeurs, soit près de 29 p. 100. Il y a bien d'autres chômeurs qui ne sont pas inscrits.

Est-ce là un état de choses qui autorise une réduction de personnel de la part d'un ministère même s'il promet d'autres emplois? Les conseils municipaux et les chambres de commerce de Chatham et Newcastle et les divisions de la Légion qui ont tous formulé des protestations, estiment, avec le grand public, que les employés renvoyés du dépôt de munitions de Renous, dont plusieurs sont anciens combattants, ont été victimes d'une injustice. Pour éviter que ces hommes aillent grossir les rangs déjà serrés des chômeurs, on devrait leur trouver un emploi de rechange avant de les congédier. J'exhorte le ministre de la Défense nationale à reconsidérer la décision de son ministère et à ne pas congédier ces hommes tant qu'un autre emploi acceptable ne leur aura pas été trouvé.

J'en viens maintenant à un sujet de profonde inquiétude pour l'Association des géologues du Canada. La fermeture de mines et l'interruption de la prospection forcent bien des ingénieurs miniers et nombre de géologues à se chercher de l'emploi dans d'autres domaines. Or, il est fort à craindre que ces spécialistes, très avertis et très expérimentés, soient perdus pendant un bon bout de temps pour l'industrie minière. La mise en valeur de nos ressources minérales pourra en souffrir plus tard. Sauf erreur, l'Association protesterait auprès du gouvernement. Je demande qu'on ne néglige rien pour trouver une solution propre à nous éviter de lourdes pertes et à dissiper la menace qui pèse sur l'exploitation future de nos ressources minérales.

J'ai un autre appel à faire à l'honorable ministre des Transports (M. Hees). Je le vois avec plaisir qui entre et se dirige vers son pupitre. Je veux parler du service de téléphone,—service insuffisant, devrais-je dire, —que le ministère assure pour les gens qui sont situés entre Black-River-Bridge et Escuminac sur la rive sud de la rivière et de la baie de Miramichi. Vu que le ministre connaît bien les circonstances, je suis sûr qu'il discerne le désavantage considérable dont on souffre dans ce cas. J'ai confiance que son ministère assurera sans plus de retard un service téléphonique suffisant à cette région. En toute justice, je dois dire que le ministre a fort bien accueilli mes efforts et mes observations. J'espère qu'avec ses fonctionnaires il pourra prendre des dispositions pour assurer un meilleur service.

Le passage du discours du trône qui a trait au projet d'assistance aux petites entreprises a suscité beaucoup d'intérêt. En voici le texte:

Afin d'aider les petites entreprises, on établira un Office des petites entreprises, au sein des rouages administratifs de l'État. Cet organisme agira en qualité d'agent de liaison entre le gouvernement et les petites entreprises et sera chargé d'étudier les problèmes des petites entreprises et de recommander les mesures nécessaires à leur solution.

Ainsi que les députés le constatent, ce passage précise que le service de l'État s'occupant des petites entreprises aura pour fonction de servir d'agent de liaison entre le gouvrement et les petites entreprises, d'étudier les problèmes et d'exprimer des avis sur les mesures à prendre pour les résoudre.

La plupart des gouvernements provinciaux ont des services qui remplissent cette fonction à divers degrés. Dans la plupart des cas, les problèmes des petites entreprises se ramènent à des difficultés. Bien souvent, le coût de l'intérêt du capital dépasse les bénéfices d'exploitation. Ce dont les petites entreprises ont besoin, c'est une source de crédit à des taux d'intérêt qui leur permettront de s'établir solidement dans un délai raisonnable.

On peut faire beaucoup pour aider notre économie et encourager les petites entreprises en leur fournissant de l'assistance financière à des taux qui leur permettront de survivre, de réaliser des bénéfices d'exploitation et de créer de l'embauche permanente. Une banque de crédit pour les petites entreprises, qui leur fournirait le crédit actuellement consenti aux grandes entreprises par la Banque d'expansion industrielle, servirait à une telle fin.

Le discours du trône aborde bien d'autres points qu'ont discutés des membres de tous les partis. Nous avons hâte au jour où les questions abordées dans le discours du trône reviendront sous forme de textes législatifs pour que les députés aient l'occasion d'en discuter en détail.

M. Reynold Rapp (Humbolt-Melfort): Monsieur l'Orateur, je profite de mon premier discours à la Chambre pour vous féliciter d'avoir été élu au haut poste que vous occupez. Je suis très heureux de ce que, lors de mon arrivée aux édifices du Parlement, le premier à qui j'aie été présenté n'était nul autre que Votre Honneur. Vos aimables paroles d'encouragement m'ont fait grand plaisir et m'ont réconforté. Il y a déjà trois semaines de cela; mais, aujourd'hui, alors que je me lève pour prononcer mon premier discours, je ne me sens pas plus d'assurance qu'alors. J'espère que votre amicale bienveillance aura, cette fois encore, un effet magique. Avant de passer à d'autres questions, je tiens à m'unir à tous ceux qui ont félicité l'Orateur suppléant. De plus, je veux féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône de leur apport au présent débat.

Lorsque je suis arrivé à Ottawa pour la première fois et que je me suis rendu de la gare Union à la colline du Parlement, mon cœur était comblé d'émotion et mes regards étaient remplis par ce que je voyais: les édifices du Parlement aux lignes gracieuses, les statues et autres objets historiques. La première statue qui m'a arrêté a été celle de sir Wilfrid Laurier, le grand homme d'État canadien-français, et comme je le regardais, j'ai cru que ses yeux pétillaient et qu'il me disait: "Pourquoi venez-vous à Ottawa, petit immigrant qui n'habitez le Canada que depuis 29 ans? Ne vous ai-je pas entendu dire que tout ce que vous désiriez dans la vie était de venir au Canada et d'y bâtir un foyer pour vous et votre famille? Je pensais que vous étiez satisfait lorsque le Canada vous en a donné la possibilité et que vous avez réalisé votre ambition, mais maintenant je constate que vous êtes ici comme député d'Humboldt-Melfort, pour représenter cette grande circonscription à la 24e législature. Puisque c'est ainsi, allez, et accomplissez votre tâche à la gloire du Canada et de votre circonscription." Voilà les mots que j'ai cru entendre de ce grand homme d'État, et comme je m'éloignais lentement, les 29 ans que j'ai passés dans mon magnifique pays d'adoption se sont déroulés sous mes yeux comme une vision.

Toutefois, quelques pas à peine et j'étais devant la statue d'un autre grand homme d'État canadien, sir John A. Macdonald, le père de la Confédération, qui a si fortement contribué à fondre deux grandes races et deux grandes cultures en un Canada uni.

La sagesse et la clairvoyance de ce grand homme d'État ont fait du Canada un pays où des millions de gens de l'extérieur ont souhaité entrer afin de s'y établir, eux et leurs familles, au sein d'une nation exempte de préjugés raciaux et où la liberté de parole et la liberté de religion ne sont pas de vains mots. Ils voyaient dans le Canada un pays où l'on a le droit de travailler, de prospérer et de faire sa vie sans entrave, en dehors du contrôle ou de la surveillance de l'État. Pour bien comprendre ces droits et privilèges providentiels, pour en peser tout le sens, il faut ne les avoir jamais possédés ou en avoir été dépouillé. Debout devant cette statue, je me suis promis solennellement, à titre de nouveau membre du Parlement, de sauvegarder les vertus et les grands principes qui sont les piliers de notre régime démocratique, de les protéger, de les utiliser et de les sauvegarder jusqu'au jour où il faudra les transmettre, dans toute leur pureté et leur grandeur, aux générations qui suivront la nôtre. Cela, j'ai pensé, est l'une des plus nobles tâches que je dois accomplir à la 24e législature du Parlement canadien, et je sais que non seulement les nouveaux députés, mais aussi les anciens membres de la Chambre partageront mon point de vue.

Je voudrais maintenant m'unir à mes collègues et féliciter le premier ministre (M. Diefenbaker) de la victoire écrasante qu'a

enregistrée notre parti sous sa direction et de la confiance que lui a témoignée la population canadienne le 31 mars. Je félicite aussi très sincèrement le ministre, les membres aînés et cadets de notre parti ainsi que tous les honorables députés de chaque parti qui sont ici pour servir le Canada à quelque titre que ce soit. Nous qui sommes conscients de la valeur de notre régime démocratique apprécierons vivement leur active contribution, qui nous permettra à tous, dans cette enceinte, de servir la population canadienne le mieux possible.

J'ai l'honneur de représenter la circonscription d'Humboldt-Melfort, située dans le nord-est de la Saskatchewan. C'est une région agricole; on y cultive surtout des céréales, même si l'élevage s'est sensiblement accru depuis quelques années. C'est une des plus belles régions agricoles de la province. Dans ma circonscription, on trouve des gens d'origine ethnique et de nationalités différentes: Anglo-saxons, Français, Allemands, Scandinaves, Russes, Ukrainiens et bien d'autres. Il n'y a pas de villes dans ma circonscription, mais quatre gros villages et un certain nombre de petits villages assurent aux citoyens de la région tous les services requis.

Nous avons une station expérimentale qui poursuit des recherches et des expériences sur différentes variétés de céréales, sur des graines fourragères et sur des animaux d'élevage. Elle a rendu d'utiles et excellents services aux cultivateurs d'Humboldt-Melfort, qui ne manquent pas d'y avoir recours. Il y a un hospice pour vieillards à Melfort et un autre s'ouvrira prochainement à Tisdale. Il existe des hôpitaux, dont certains de conception tout à fait moderne. Nous n'avons pas beaucoup de routes pavées, mais la seconde route transcanadienne qu'on projette d'aménager passerait par certains secteurs de la circonscription d'Humboldt-Melfort. Les citoyens de ma circonscription feront grand cas de cette entreprise et ont bien hâte qu'elle commence.

A mon vif plaisir, le discours du trône parle de modifier la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies. Même si par le passé cette loi a aidé une foule de cultivateurs qui en avaient besoin, les agriculteurs de l'Ouest jugent qu'elle n'avait pas une portée suffisante pour viser ceux dont les terres sont inondées par les ruissellements du printemps ou par les pluies d'été. Cette inondation a été dévastatrice pendant quatre ou cinq ans, ruinant bien des cultivateurs. Les modifications qu'on envisage d'apporter à la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies devraient viser les grandes inondations de fermes et les qualifier de risque naturel, quitte à désigner sous le nom de régions sinistrées les vastes étendues recouvertes d'eau.

L'agriculture se mécanise beaucoup dans l'Ouest. Il faut de l'habileté pour utiliser certains des instruments dont on se sert aujourd'hui sur la ferme. Il est difficile d'obtenir des ouvriers agricoles spécialisés. Il y a une raison à cela. Tout d'abord, l'ouvrier agricole est un travailleur saisonnier. A l'automne, lorsque tout le travail est terminé, il doit chercher de l'emploi ailleurs. Les années passées, lorsqu'il était facile de trouver un emploi d'hiver, le changement n'était pas si compliqué et le travailleur agricole ne subissait pas de perte financière par suite de cela; mais maintenant, dans bien des cas, il demeure sans emploi et il ne peut toucher de prestations d'assurance-chômage, parce qu'il n'a pas versé de cotisation à la caisse d'assurance-chômage. D'autres travailleurs saisonniers, comme les pêcheurs, contribuent à la caisse d'assurance-chômage et ont droit d'être secourus. Pourquoi ce passe-droit à l'égard des ouvriers agricoles saisonniers? Je signale la question à la Chambre et propose qu'on s'occupe sous peu du triste sort des ouvriers agricoles saisonniers. Le ministre du Travail (M. Starr) a déclaré,—je l'ai constaté avec plaisir,—que son ministère fait des études et des recherches sur la manière de faire profiter l'ouvrier agricole saisonnier de la loi sur l'assurance-chômage. On se réjouirait vraiment d'une telle mesure.

Comme je le disais tantôt, ma région produit surtout des céréales. Produisant moi-même cette denrée, je connais donc la situation difficile des agriculteurs et je sais que l'étau du coût de revient et des prix se resserre au point de devenir insupportable. Les producteurs de céréales de l'Ouest ne veulent pas être à la charge de l'État. Ils ne veulent pas que leur industrie se maintienne au moyen de subventions ou de primes; mais ils veulent que l'État leur accorde autant de protection que les autres industries du pays en reçoivent pour leurs produits et biens de fabrication, car toutes bénéficient de droits douaniers et de subventions. Nous fournissons au pays un pain tiré du meilleur blé qui soit, mais nous devons accepter de nos bons clients d'outre-mer le prix qu'ils veulent bien payer pour le blé que nous exportons. D'autre part, toutes les machines ou autres choses qu'il nous faut acheter pour produire notre blé portent toutes une étiquette indiquant le prix fixé par le fabricant. Pourquoi cette distinction injuste dont le producteur de blé est l'objet? Voilà une autre question que tous les députés devraient considérer d'un œil juste et équitable. Il faudrait se demander si la solution consisterait à autoriser des versements d'appoint pour nos céréales, compte tenu du coût de production, ou à établir un

régime de dualité des prix, c'est-à-dire à accorder à l'agriculteur un prix pour le blé qui est vendu au Canada et un autre pour le blé qui est exporté. Ce sont évidemment les membres de la Chambre qui devraient décider lequel des deux systèmes pourrait être le plus justement et le mieux appliqué à la solution de ce problème urgent qui requiert une attention immédiate. Nos cultivateurs de l'Ouest doivent être tirés de leur fâcheuse situation. Je songe surtout aux jeunes cultivateurs et à ceux qui ont été établis par le ministère des Affaires des anciens combattants en vertu de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. L'étau des prix se referme sur eux bien plus durement que sur les cultivateurs installés depuis longtemps. C'est là, en soi, une raison suffisante pour intervenir et j'exhorte la Chambre à le faire.

Je veux parler maintenant de la question de l'instruction, sur laquelle il s'est dit beaucoup de choses à la Chambre et ailleurs. Je ne suis pas d'accord avec ceux qui prétendent que notre système d'enseignement est démodé et fortement inférieur à celui des États-Unis, de l'Europe et d'ailleurs. Le point faible, c'est qu'un grand nombre de ceux qui ont l'intelligence et le désir de suivre un enseignement supérieur ne peuvent, faute de moyens financiers, profiter des possibilités offertes. Même si nos gouvernements ont accompli beaucoup à ce propos au moyen de subventions, de bourses, et le reste, il reste bien davantage à faire pour permettre aux étudiants qui le méritent de terminer leurs études. Le meilleur placement que nous puissions faire dans la prochaine génération consiste à lui donner aujourd'hui la meilleure instruction possible.

Monsieur l'Orateur, je tiens à vous remercier du temps que vous m'avez accordé et je remercie les députés de m'avoir écouté. Si une autre occasion m'est prochainement offerte de parler au nom de mes commettants d'Humbolt-Melfort, j'en profiterai très volontiers. En m'envoyant les représenter à Ottawa, dans cette nouvelle législature, mes commettants m'ont confié bien des tâches et m'ont fait part de propositions très utiles. J'ai le devoir d'en saisir la Chambre, afin qu'après cela nous puissions préparer et appliquer des programmes répondant aux besoins des habitants de ma circonscription et de tout le pays. Voilà ce que je m'efforcerai de faire.

(*Texte*)

M. Augustin Brassard (Lapointe): Monsieur l'Orateur, mes premières paroles s'adressent à vous pour vous dire combien nous nous réjouissons de votre retour à la présidence de cette enceinte distinguée. J'ai eu l'honneur et l'avantage de vous voir dans l'exercice de vos fonctions au cours du dernier Parlement et j'ai pu apprécier, comme tous ceux qui s'y trouvaient, votre étonnante connaissance de la procédure parlementaire, de même que votre sens de la justice, sans oublier votre impartialité.

Sur un autre plan, vous pouvez à bon droit, comme Canadien, être cité en exemple au pays à tous ceux qui chez nous,—et ils sont nombreux,—sont épris de la cause de la bonne entente et de la compréhension mutuelle entre les divers éléments qui forment notre pays. Votre conduite à ce sujet est encore plus éloquente que vos déclarations, ou plutôt vos actes nous disent d'une façon non équivoque toute la sincérité de vos paroles.

Vous-même, ainsi que votre digne et charmante épouse, avez fait plusieurs séjours dans la vieille capitale pour suivre les cours de français de l'Université Laval pendant l'été; vos trois enfants ont étudié dans les couvents de la province de Québec; Mme Michener a même publié une étude sur le philosophe français Jacques Maritain; vous êtes vous-même un officier des Visites interprovinciales et l'un des fondateurs de l'Alliance canadienne, deux organismes qui se sont assigné la tâche de favoriser, par des rencontres plus fréquentes, un commerce encore plus amical entre les représentants des deux principaux groupes du pays; et, comme le signalait récemment à la Chambre l'honorable député de Laurier (M. Chevrier), vous avez accepté d'être le patron d'honneur d'un groupement qui travaille à l'établissement d'une école secondaire bilingue à Toronto. Votre comportement, monsieur l'Orateur, nous apporte un contraste, je dirais, pour le moins rafraîchissant, si on le met en parallèle avec certaine déclaration déjà entendue ici.

(*Traduction*)

Je croirais manquer à mon devoir si je ne félicitais pas sincèrement le premier ministre (M. Diefenbaker) de son éclatante victoire aux dernières élections. Depuis le début de sa carrière politique, en dépit de certains échecs lorsqu'il était candidat à certains postes publics, il a constamment fait preuve de la ténacité qui l'a aidé à atteindre le poste de premier ministre du Canada.

Nous devons nous rappeler qu'il a eu entre la date de son élection à la direction de son parti en décembre 1956 et le 10 juin 1957 une pleine période de six mois pour mener sa campagne électorale à la Chambre et au dehors. Aux élections qui ont suivi, son parti n'a pas obtenu complètement la confiance de la population. Malgré cela, la démission de l'ancien premier ministre, le très honorable Louis St-Laurent, a fourni une autre période de neuf mois pendant laquelle il a été possible de combler les lacunes politiques.

Je dois dire qu'une telle période n'est pas toujours accordée à un chef de l'opposition.

Je me permets de prier le premier ministre de poursuivre tous ses efforts avec la même ténacité afin d'accomplir la tâche qui s'impose dans l'intérêt bien entendu de tous les Canadiens. En particulier, les jeunes de notre grand pays doivent trouver un exemple d'initiative et de ténacité chez le premier citoyen de notre pays; ils s'attendent à trouver ces qualités chez le premier ministre, non pas en sa qualité de politique, mais en sa qualité d'homme. Je suis sûr qu'il continuera de manifester les qualités qui donnent un bon exemple à la génération montante. Cependant, je ne veux pas que le premier ministre interprète mal ces paroles sincères et pense que lui et moi tomberons d'accord sur les principes d'ordre politique. Ma confiance politique dans le parti libéral est aussi grande que la sienne dans son propre parti. Je me propose de répéter plus d'une fois, au cours de la session et durant la présente législature, que je m'oppose énergiquement à sa méthode politique dans bien des domaines.

(*Texte*)

Puisque je suis encore au chapitre des félicitations, je voudrais en adresser aux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône, les honorables députés de Québec-Montmorency et du Yukon (MM. Lafrenière et Nielsen), qui ont très bien répondu à l'honneur que leur a conféré le premier ministre (M. Diefenbaker) en leur confiant cette tâche. Je félicite de même l'honorable député de Longueuil (M. Sévigny) de son accession à la vice-présidence de la Chambre et lui offre mes vœux de succès dans l'accomplissement de ses hautes fonctions. Félicitations aussi à l'honorable député de Spadina (M. Rea). Je ne voudrais surtout pas oublier les deux nouveaux ministres du Québec à qui je m'empresse d'offrir mes bons vœux. Au cours de la dernière campagne électorale, le premier ministre nous avait demandé, dans le Québec, de lui donner l'embarras du choix. Le Québec s'est montré magnanime: nous y sommes allés de 50 députés. Si l'on considère le temps que le premier ministre a consacré à la réflexion avant de procéder au choix de nos représentants dans son cabinet, il faut en conclure qu'il a réellement été embarrassé!

Et pour clore le chapitre des félicitations, —encore que je ne sois moi-même pas très ancien dans cette enceinte,—je désire offrir mes vœux de succès à tous les nouveaux élus du 31 mars dernier.

Monsieur l'Orateur, le 1er mai 1957, je résignais mes fonctions dans le bureau du ministre des Transports pour me présenter au congrès qui devait élire un candidat libéral pour la circonscription de Lapointe aux élections du 10 juin. J'ai occupé mon poste pendant près de trois ans et je tiens à dire à la Chambre combien j'ai apprécié et admiré la compétence, le dévouement et le sens du devoir de tous les chefs de service et des employés du ministère avec qui je suis entré si souvent en contact. On me permettra aussi d'ajouter combien j'ai trouvé agréables les rapports que j'ai eus avec les fonctionnaires des nombreux conseils, commissions et corporations de la Couronne qui répondent de leur administration au ministre des Transports. Enfin, je voudrais exprimer mes remerciements les plus vifs aux membres du personnel du bureau du ministre qui ont toujours fait preuve d'un grand dévouement, allié à un caractère qui facilitait notre tâche à tous. J'espère que le nouveau ministre n'a pas encore réussi à gâter cet état de choses!

Quant à mon ancien patron, l'honorable M. George Marler, j'espère ne pas blesser sa modestie en lui exprimant publiquement ma reconnaissance. C'est un peu la gratitude filiale de l'élève envers son maître. A ses côtés, celui qui veut apprendre à travailler sans relâche et avec méthode, celui qui veut apprendre à se dévouer pour ses compatriotes, celui qui veut apprendre à voir large et loin tout à la fois, celui qui veut acquérir le souci du travail bien fait, celui qui veut apprendre à être gentilhomme, en un mot, celui qui veut apprendre à être un homme dans toute la plénitude du terme, celui-là, monsieur l'Orateur, est vraiment à bonne école, parce qu'on ne peut faire autrement que de vouloir devenir meilleur et s'élever au contact d'un homme comme lui. Dans bien des cas, hélas! l'élève est bien loin de refléter la sagesse du maître; je ne fais malheureusement pas exception et je suis le premier à m'en rendre compte et à le déplorer.

L'hon. M. Martin: L'élève est très bon, aussi!

M. Brassard (Lapointe): Tous ceux qui le connaissent ou l'ont vu a l'œuvre, soit à Québec, soit ici dans cette enceinte, déplorent grandement son absence, j'en suis convaincu. Et je dis cela sans vouloir aucunement porter ombrage à l'honorable député de Saint-Antoine-Westmount (M. Webster) qui doit, lui aussi, avoir ses mérites puisqu'il s'est fait élire. M. Marler aurait apporté à nos délibérations, surtout dans la situation où se trouve le parti libéral en cette enceinte, une contribution infiniment plus utile et plus intelligente que celui qui vous parle. Le sort en a décidé autrement. Ceci lui permettra peut-être, à lui-même ainsi qu'à sa charmante épouse, de jouir un peu de la vie pendant quelque temps, plaisir bien légitime qu'ils n'ont guère connu depuis près de vingt ans.

La circonscription de Lapointe que j'ai l'honneur de représenter, est une jeune circonscription. Elle est située dans cette partie de la province de Québec que les uns appellent le Royaume du Saguenay, les autres, la région du Lac Saint-Jean et d'autres, la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Elle comprend les cités de Jonquière, Kénogami, Arvida, ainsi que plusieurs autres municipalités environnantes, sans oublier Chûte-des-Passes, à tout près de deux cents milles de Jonquière, où l'on a commencé, en septembre 1956, la construction, sous terre, d'une centrale électrique d'une capacité d'un million de chevaux-vapeur. Le coût du projet est estimé aux environs de 150 millions de dollars, et c'est la compagnie *Aluminum Company of Canada Ltd.* qui fait exécuter ces travaux qui figureront sûrement parmi les chefs-d'œuvre du génie humain. C'est à Jonquière et à Kénogami que l'on trouve les usines *Price Brothers* alors que celles de l'*Aluminum Company of Canada Ltd.* sont situées à Arvida. La circonscription de Lapointe est donc formée, en majeure partie, d'ouvriers auxquels vient s'ajouter une importante population agricole.

La circonscription fut représentée pour la première fois, à compter de 1949, par le dévoué notaire, M. Jules Gauthier, député libéral, qui décida, quelques mois avant l'élection de 1953, de ne pas briguer de nouveau les suffrages afin de consacrer tout son temps à la pratique de sa profession. Parmi les principales réalisations auxquelles il a donné beaucoup de son dévouement, nous comptons les édifices fédéraux de Jonquière et d'Arvida. Le notaire Gauthier vient tout juste d'être péniblement éprouvé par la mort de son épouse et je tiens à lui redire ici dans cette enceinte combien je sympathise à sa douleur. De 1953 à 1957, c'était M. Fernand Girard, député indépendant, qui représenta la circonscription de Lapointe. M. Girard est un des principaux artisans de la venue des révérends pères Oblats à Jonquière, où ces derniers ont fondé un externat classique qui fait grand honneur à leur communauté, tout en étant l'orgueil, non seulement de Jonquière et de la circonscription, mais de toute notre région.

Monsieur l'Orateur, permettez-moi maintenant d'exprimer ma gratitude la plus vive aux électeurs de ma circonscription qui ont jugé à propos de renouveler mon mandat. Je n'hésite pas à dire que je suis très flatté du geste qu'ils ont posé, surtout quand je considère que je suis le seul député libéral des quatre circonscriptions de notre région. Peut-être le résultat eût-il été différent si un plus grand nombre de ministres s'étaient rendus dans ma circonscription pour essayer de convaincre les électeurs de voter contre moi. C'est peut-être ou peut-être pas une invitation pour la prochaine élection! Je ne fais nullement allusion au ministre des Transports (M. Hees).

Je dois dire que mon adversaire conservateur a fait les choses dignement. J'ai eu, en plus, le très grand honneur et l'avantage d'avoir comme adversaire le chef provincial du parti social-démocrate dans une élection fédérale. Au cas où mes amis immédiatement à la gauche de M. l'Orateur ne le sauraient pas, le parti social-démocrate est la version québécoise, j'allais dire une traduction littéraire, presque littérale de *Cooperative Commonwealth Federation.* Si jamais les universités viennent à décerner des parchemins pour vocabulaire démagogique, je suis certain qu'un des premiers récipiendaires devrait être le chef provincial du parti CCF dans le Québec. J'espère qu'on aura bien soin cependant de voir à ce que ce parchemin ne soit pas *honoris causa.* J'ai été très intéressé par la lecture que nous a faite à la Chambre, le 13 mai, le leader du parti CCF du texte du 2e alinéa de la déclaration de Regina de 1933, tel qu'il est reproduit à la page 46 du compte rendu officiel des débats. Ceci a confirmé ce que j'ai déjà dit pendant la dernière campagne électorale.

J'en suis d'autant plus reconnaissant aux ouvriers de chez nous qui auraient pu se laisser prendre par la vile exploitation de leurs malaises, en un temps où le chômage se fait sentir plus que jamais chez nous, depuis quelques mois. Les ouvriers des usines d'Arvida, surtout, où mon regretté père a travaillé pendant plusieurs années, ont souffert plus que d'autres puisqu'ils ont dû supporter, pendant plus de quatre mois, l'an dernier, les privations d'une grève qui ne semblait pas devoir se terminer. Beaucoup d'ouvriers se sont demandé et se demandent encore si cette grève n'aurait pas pu se terminer dans le bureau de l'honorable ministre du Travail de Québec qui accorda, pendant près de 5 semaines, la plus grande attention aux représentants du syndicat et à ceux de la compagnie *Aluminum.* De toute façon, monsieur l'Orateur, je tiens à rendre hommage en cette enceinte à ces vaillants ouvriers de l'*Aluminum* qui ont donné, au monde ouvrier de tout le pays, en ces jours difficiles, pour eux et pour leur famille, le plus éclatant exemple de discipline à l'endroit de leurs chefs syndicaux. On aura rarement été témoin d'autant de franche collaboration et d'amicale compréhension entre les travailleurs, les fournisseurs en général, les propriétaires, les autorités municipales et scolaires, ainsi que les membres des professions libérales. En un mot, tout le monde s'est uni pour soutenir ceux qui se sont trouvés

sans gagne-pain pendant quatre mois et, je le répète, monsieur l'Orateur, on aura rarement vu un tel concours d'entraide fraternelle envahir notre population.

Aujourd'hui, plusieurs problèmes se posent pour la population de ma circonscription et celle de toute la région en général. Je n'hésite pas à dire que le problème le plus aigu et celui qui requiert une solution immédiate est sans conteste celui du chômage.

Il ne s'agit pas de dire que le gouvernement est entièrement responsable de cette pénible situation. On ne règle rien en se tirant mutuellement la balle. Ce que personne ne peut nier, c'est que chez moi, comme partout ailleurs au pays, nous faisons face à un chômage inquiétant; ce que personne ne peut nier, c'est l'obligation qu'a le Gouvernement d'agir et d'agir sans tarder davantage. Les chemins de fer Nationaux ont mis à pied un grand nombre de leurs employés chez nous. Il y en a même de 12, 15 et 17 ans de service qui se retrouvent sur le pavé. Ce sont là des questions que je me propose d'exposer en détail au gouvernement lors du débat sur le budget au cours de cette session, de même que la demande, sans cesse croissante, de relèvement des allocations familiales, la mise en vigueur du plan d'assurance-santé et de l'aide aux municipalités sous forme de prêts, ainsi que les octrois aux universités.

(*Traduction*)

Je regrette que le temps dont je dispose ne me permette pas de m'étendre sur bien des sujets d'un grand intérêt pour moi et mes mandants. Je dois donc m'en tenir au sujet essentiel, le commerce et ce qu'on appelle la politique commerciale du gouvernement. Pour reprendre la question dès le début, il convient de ne pas oublier que lorsque le premier ministre était chef de l'opposition, il trouvait des expressions bien senties pour parler du déséquilibre de la balance commerciale entre le Canada et les États-Unis. Son parti en a fait un des principaux articles de son programme électoral en 1957.

Dès qu'il fut devenu premier ministre et tout de suite après être rentré de la conférence du Commonwealth, il a claironné dans des déclarations à la presse qu'il allait distraire 15 p. 100 de nos importations américaines en faveur du Royaume-Uni. Or, il a dit récemment en dehors de la Chambre que les journalistes avaient mal interprété le sens de ces déclarations. J'en ai été plutôt étonné, car cela me semble un des rares cas de fausse interprétation de la part des journaux, étant donné que le fait qu'il a été souvent et exactement cité durant la dernière campagne électorale n'a jamais provoqué la moindre observation. En tous cas, le premier ministre ne peut sûrement pas nier à la Chambre qu'il a déclaré publiquement en maintes occasions que nous devons réduire nos importations des États-Unis. En aucune occasion, toutefois, n'a-t-il fourni le moindre indice sur la manière de procéder, la méthode ou les produits en cause.

Je suis sûr que le premier ministre le reconnaîtra, ce déplacement de nos échanges aura de graves effets sur une partie de l'économie de notre pays et il a déjà eu des répercussions sur certaines industries et entreprises du Canada. Par son initiative à l'égard du commerce, le premier ministre ne s'est pas révélé un homme d'État sérieux. Je le déclare bien humblement, il aurait dû tenir compte de la réelle nécessité, au sein du monde occidental d'aujourd'hui, de maintenir nos bons rapports, mais apparemment il ne s'est pas sérieusement préoccupé de notre amitié avec les États-Unis avant de faire ces déclarations.

Nous admettons tous que la question du commerce est grave pour notre pays. Je crois toutefois que le premier ministre eût été mieux avisé si, au lieu de procéder en parlant du commerce avec les États-Unis et du déplacement de nos achats ver le Royaume-Uni, il avait plus sérieusement songé à maintenir les débouchés que nous avions alors, sans chercher à commercer seulement avec la Grande-Bretagne, tout en cherchant de nouveaux marchés avantageux pour les Canadiens.

Afin de maintenir une balance commerciale favorable avec tous nos clients, comme la chose s'est faite sous le gouvernement libéral précédent, le premier ministre doit prendre des dispositions. Mais le premier ministre n'aurait pas dû agir à la hâte. Il aurait dû agir après avoir réfléchi sérieusement et attentivement, surtout afin d'éviter de saper nos bonnes relations avec quelque autre pays.

A mon avis, ces énoncés ambigus et irréfléchis livrés à la publicité ont exposé notre pays à des représailles de la part des États-Unis. Le premier ministre ne nous a encore communiqué aucun plan d'action précis. Les États-Unis, d'autre part, ont adopté en fort peu de temps ce que nous pouvons considérer comme une mesure de représailles, une réduction importante de leurs importations de pétrole brut. La réduction a eu lieu le jour même où elle a été annoncée. Cette réduction de 15 p. 100 de nos exportations de pétrole brut représente environ 72,000 barils par jour. Pour notre population de 17 millions d'âmes, les répercussions en sont plus grandes que celles qu'une réduction de 15 p. 100 entraînerait pour les quelque 170 millions d'âmes que comptent les États-Unis.

Examinons la logique du gouvernement conservateur. Dans le domaine du commerce, il formule des énoncés hostiles et provoque

le mécontentement; d'autre part, dans le domaine militaire, il semble vouloir pousser la collaboration jusqu'à l'exagération. Par exemple, c'est un Américain qui est commandant de la défense unifiée du Canada, des États-Unis et de l'Alaska. Il est évident que la défense du continent exige la plus étroite collaboration entre nos deux pays. Mais pourquoi, d'une part, leur baisons-nous les deux joues si, d'autre part, nous voulons les botter?

Je n'hésite pas à dire qu'en matière de commerce le gouvernement conservateur n'a pas agi au mieux des intérêts des Canadiens. Prenons un exemple. A quoi cela nous servira-t-il d'acheter plus de produits britanniques si la Grande-Bretagne continue d'acheter ailleurs que chez nous? Le coût de production est bien moins élevé en Grande-Bretagne qu'ici, entre autres raisons, parce que le niveau des salaires et le niveau de vie de nos travailleurs sont beaucoup plus élevés que là-bas. Qu'arrivera-t-il si nous importons beaucoup de produits du Royaume-Uni? On verra se développer encore l'état de choses qui existe déjà depuis quelques mois. Gravement inquiets de la conduite actuelle et future du gouvernement en matière de commerce, les manufacturiers devront accumuler les stocks, faute de marchés où écouler leurs produits. Nous savons tous qu'une société ne peut rester en affaires qu'aussi longtemps que la production peut être maintenue grâce à des ventes soutenues et régulières. Advenant une baisse, même légère, des ouvriers sont éventuellement mis à pied.

Je ne crains pas d'affirmer que le manque de perspicacité du gouvernement, son instabilité et l'absence d'une politique commerciale bien définie ne nous offrent aucune garantie quant à l'expansion de notre commerce et au plein emploi. Par leur vote aux dernières élections, les Canadiens ont indiqué qu'ils souhaitent plus de stabilité dans leur gouvernement. Toutefois, si le gouvernement persiste à suivre la politique commerciale si obstinée et vague qui a été exposée, je crains fort que le chômage ne continue de prendre des proportions étonnantes au Canada.

Je veux parler brièvement du commerce avec le Royaume-Uni. Pendant des années, sous le régime des gouvernements précédents, le Canada a encouragé le commerce avec le Royaume-Uni, mais nous devons tenir compte des complexités en cause. Sauf erreur, le principe fondamental du commerce est que les particuliers, les groupements ou les pays échangent des biens et services dont chacun a besoin pour son bien-être et l'amélioration de son sort. Comme je l'ai dit, nous avons fait avec le Royaume-Uni des échanges commerciaux qui ont procuré des avantages communs à nos deux pays. Le gouvernement peut-il nous faire savoir comment et de quelle façon nous pouvons augmenter le nombre de produits que nous pouvons fournir quand le Royaume-Uni peut acheter ces articles à un prix plus favorable de pays européens? Dans le même ordre d'idées, le Royaume-Uni a été placé en face de problèmes analogues à cet égard, car le très honorable premier ministre du Royaume-Uni a déclaré l'automne dernier, en parlant du commerce: "Nous n'avons pas d'amis, nous avons des intérêts."

Je ne veux pas qu'on se méprenne sur mes sentiments à cet égard. Ma réaction n'est pas d'ordre ethnique. Il s'agit tout simplement d'une question de judicieux principes économiques et commerciaux. A cet égard, si l'ex-premier ministre, le très honorable Louis St-Laurent, avait préconisé à l'égard de la France une politique commerciale semblable à celle que le gouvernement actuel propose à l'endroit du Royaume-Uni, je m'y serais opposé aussi énergiquement que je le fais en ce moment. Tous savent que le très honorable Louis St-Laurent avait tellement à cœur le bien-être des Canadiens qu'il n'aurait pas embrassé une telle façon de voir.

Il serait intéressant d'examiner quelques questions ayant un rapport direct avec ces relations. Par exemple, le gouvernement actuel a fait imprimer au Royaume-Uni un bloc d'affiches de publicité concernant les obligations canadiennes. En réponse à une question posée à la Chambre, le ministre des Finances (M. Fleming) a dit que le nombre des affiches ainsi imprimées était négligeable. S'il en a été ainsi, de quel avantage a été cette commande passée aux Anglais? Je suis porté à croire que le coût de l'expédition d'Angleterre au Canada seulement serait élevé comparativement au coût de l'expédition de Montréal ou Toronto à Ottawa. Avait-on songé auparavant à donner toute la commande d'affiches à nos imprimeurs compétents du Canada?

Une mission commerciale désignée par le gouvernement a été envoyée pour signifier aux producteurs anglais que nous désirions leur acheter d'autres produits. Fait intéressant à noter, les journaux ont rapporté que, les membres de la mission ont appris, à un chantier de construction maritime, qu'on y avait du travail pour cinq ans d'avance. N'est-il pas étonnant que nous manifestions le désir d'acheter dans de telles conditions, alors que nos propres chantiers maritimes existent à peine? Est-ce surprenant alors si, des deux côtés de l'océan, on semble croire que cette mission était effectivement un cadeau aux habitants du Royaume-Uni?

Je considère cette question des échanges commerciaux avec les sentiments d'un Canadien, tel que je les conçois. Nos compatriotes s'attendaient que le gouvernement de notre grand pays adopte, à l'égard des échanges commerciaux et de toutes les autres questions internationales, un programme stable qui répondrait d'emblée aux vues et opinions de la majorité des Canadiens. Mais, dans le domaine des échanges, le gouvernement a fait fi de l'intérêt des Canadiens. Dans aucun cas le sentiment ne devrait être à la base de nos relations commerciales avec quelque pays que ce soit. Il y a une maxime qui dit que le sentiment n'a pas sa place dans les affaires. Ceux qui ont des siècles d'expérience dans ce domaine et que l'expérience a rendus plus logiques, à savoir les Anglais eux-mêmes, nous donnent l'une des plus éloquentes leçons qu'il nous conviendrait de retenir.

(Texte)

Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec beaucoup d'attention ce que nous a dit, dans un langage fort élégant l'honorable député de Québec-Sud (M. Flynn) au sujet de l'aide qu'ont reçue et acceptée certains députés du parti conservateur de la province de Québec, de la part de l'Union nationale. Comme bien d'autres honorables députés, j'aurais été fort intéressé de savoir si cette aide a été reçue avec autant de gratitude que celle qui touche le retrait des deux candidats conservateur de Québec-Est et de Québec-Ouest.

Monsieur l'Orateur, et je termine par ces paroles,—une lourde tâche, une tâche immense sur le double plan national et international commande l'attention immédiate du gouvernement. Les résultats de ses efforts, de son attitude et de sa politique nous diront la mesure de sa taille et son aptitude ou son inaptitude à conduire les affaires de notre pays. Nous lui souhaitons bonne chance dans notre intérêt à tous et dans celui de tous les Canadiens.

(Traduction)

M. R. C. Coates (Cumberland): C'est à vous que j'adresserai mes premiers mots, monsieur l'Orateur, pour vous féliciter de votre réélection au haut poste que vous occupez. L'impartialité, la sagesse et l'humour dont vous avez fait preuve à la 23e législature ont prouvé clairement que les droits et les privilèges des députés seront préservés avec un soin jaloux.

Je profite également de cette occasion pour féliciter le président (M. Sévigny) et le président suppléant des comités pléniers (M. Rea), ainsi que les deux motionnaires (MM. Lafrenière et Nielsen) de l'Adresse en réponse au discours du trône. C'est vraiment exaltant d'entendre des hommes de mon âge s'acquitter de leur tâche si brillamment.

La circonscription de Cumberland, que j'ai l'honneur de représenter et qui a découvert avant la confédération que le parti conservateur était le parti le plus progressiste et imaginatif, a rarement changé d'avis depuis 1867. En fait, Cumberland a été représenté par des députés conservateurs dans 18 législatures sur 24. Sur les 33 Pères de la confédération, quatre venaient de Cumberland. Aucune autre circonscription canadienne probablement ne peut se vanter d'un tel apport. Tous ces hommes ont continué à prendre une part remarquable dans la vie politique de notre jeune pays, et sir Charles Tupper, connu à l'époque comme le vieux routier de Cumberland, a servi notre pays comme premier ministre en 1896. Cumberland a continué à fournir des députés remarquables: l'honorable A. R. Dickie, l'honorable E. N. Rhodes, M. R. K. Smith et M. Percy C. Black. Bon nombre de députés ici présents connaissent fort bien le talent de ce dernier, et ses amis d'ici apprendront avec plaisir qu'il est en bonne santé et qu'il s'intéresse toujours aussi vivement et activement aux affaires des citoyens de Cumberland.

Cumberland a également donné deux membres de valeur au parti libéral, l'honorable J. Layton Ralston et l'honorable Norman McLeod Rogers. Les services qu'ils ont rendus au parti libéral et au Canada ne seront pas oubliés.

Le comté de Cumberland est le premier que l'on rencontre en Nouvelle-Écosse quand on vient du Nouveau-Brunswick, et ceux qui se sont rendu en Nouvelle-Écosse en automobile me comprendront lorsque je dirai qu'il possède la plus impressionnante des entrées de tous les comtés du Canada. C'est là que le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a installé son superbe bureau de renseignements. La beauté de Cumberland éclate dès l'abord; le pittoresque grandiose de tout le comté est presque écrasant. Les plages situées entre Amherst et Pugwash, le long du détroit de Northumberland, ont une eau qui est aussi chaude que n'importe où ailleurs le long de la côte est. Tout cela, ainsi que la promenade de Parrsboro, le pittoresque de la vallée de Wentworth et l'aimable caractère des habitants font de cette région, depuis bien des années déjà, un paradis du tourisme.

Le comté de Cumberland est entouré par les marais de Tantramar, cultivés depuis des siècles par les colons de Cumberland et de Westmorland. On n'a jamais su tirer de ces terrains tout ce qu'on aurait pu. Avant l'apparition de l'automobile on y produisait d'importantes récoltes de foin mais, depuis

lors, on les a laissé retomber en friche, tout au moins dans une très large mesure. La mise en vigueur de la loi sur l'utilisation des terrains marécageux, dans les provinces Maritimes a permis de rétablir les digues et de défendre avec succès les terrains en question contre la mer. D'ici peu des travaux seront entrepris sur la digue de Tantramar. L'ouverture du chantier aura deux avantages. D'abord elle donnera du travail et, ensuite elle défendra ces terrains contre les ravages de la mer. J'espère que d'ici peu nous pourrons voir dans ces prés des milliers de bestiaux. En effet la preuve est qu'ils ont, du point de vue de l'élevage, d'immenses possibilités.

L'agriculture a dans la circonscription de Cumberland une importance primordiale. Elle fait vivre un très grand nombre de ses habitants. En me déplaçant parmi mes commettants j'ai pu voir un très grand nombre de fermes abandonnées ou d'exploitations agricoles qui ne sont exploitées qu'à temps partiel. Or je crois que la plupart de ces cultivateurs d'occasion préfèreraient se consacrer entièrement à la culture, mais qu'ils en sont empêchés par la situation économique. A cause des sévères restrictions du crédit ils ont été incapables d'agrandir leurs terres et d'y mettre des bestiaux en nombre suffisant. Pour ma part, estimant que la prospérité de l'Est est en grande partie fonction de celle de l'agriculture, je ne doute pas que si les restrictions au crédit n'étaient pas telles qu'elles les empêchent d'acheter des terres rentables, où ils pourraient mettre des bestiaux en nombre suffisant, on aurait pu d'ores et déjà accomplir de très grands pas dans la bonne voie.

Les charbonnages ont toujours eu une grande importance économique dans la circonscription de Cumberland. Qu'il me soit permis de féliciter ici le gouvernement d'être si rapidement intervenu pour empêcher la fermeture de la mine n° 2 de Springhill. Toutefois, cette localité se trouve actuellement aux prises avec une situation à laquelle les pouvoirs publics ne peuvent rien. Dans les deux derniers mois quatre étreintes se sont produites dans cette mine. Pour le profane je pourrais expliquer que cela veut dire que le toit et le fond des galeries se sont rapprochés, au point de se toucher, par suite de la pression. Mais pour que puisse survivre cette localité de 7,500 personnes, déjà affligée par tant de désastres, il faut que la mine reste ouverte. Tout le monde souhaite que la nature remette bon ordre à tout cela.

Lorsqu'on parle de charbon dans la circonscription de Cumberland on songe d'abord à Springhill, mais on y trouve aussi deux autres régions importantes Rivière-Hébert et Joggins. Ces deux régions, ainsi que celle de Cumberland, se sont plus que réjouies de la décision du gouvernement touchant l'industrie du charbon.

Bien que les problèmes actuels de vente à Springhill aient été réglés, ceux de l'industrie houillère de la Nouvelle-Écosse existent encore à un degré aigu. En fait, l'hiver dernier, les stocks de charbon se sont accumulés aux environs d'un million de tonnes. Il semble que, si la mécanisation des mines se poursuit et, par suite, l'accroissement du rendement par mineur, il faudra examiner de nouveau le programme actuel de subventions. A mon humble avis, la meilleure façon de régler ces problèmes consisterait à établir un office fédéral de vente du charbon qui, au lieu d'examiner l'état du marché d'année en année, comme c'est le cas à l'heure actuelle, étudierait l'ensemble du problème pour lui apporter une solution d'avenir.

Les habitants de la Nouvelle-Écosse ont vu d'un œil inquiet le changement de propriétaire de nos principales mines de charbon. En fait, on craignait que certaines parties de ce vaste empire ne fussent transférées à des entreprises du centre du Canada appartenant également à cette société. Cette inquiétude n'existe plus. Nous savons que, grâce à la ligne de conduite progressiste de cette société,—l'accumulation de charbon dont j'ai déjà parlé en est une preuve,—on a évité beaucoup de misère dans nos régions houillères et que l'industrie de la houille en a tiré un stimulant dont elle avait grand besoin.

Quand on parle d'inquiétudes relativement à la fermeture d'industries, cela peut paraître étrange à certains députés, mais je les assure que ces craintes sont fondées. Ma propre ville d'Amherst était dans le passé connue comme une ville bien affairée qui devait sa prospérité à un grand nombre de petites industries. Notre population a vu de grandes entreprises du centre du Canada acheter et fermer ces industries. Comme résultat, il y a eu de la misère et du chômage. Amherst s'est ranimé durant la seconde Grande Guerre après l'établissement d'une grande avionnerie, qui a employé plus de 2,000 personnes, mais cette usine a été fermée dès avant 1945 et, encore une fois, la population s'attendait au pire. Pendant un certain temps après la guerre, tout portait à croire qu'on aurait les mêmes misères qu'avant. Grâce aux efforts déployés par des gens en vue de la région, cette société a été rétablie et, ce rétablissement joint à la poursuite de l'exploitation d'une entreprise qui fait partie d'Amherst depuis près de cent ans, le niveau de l'emploi s'est maintenu.

Nous constatons aujourd'hui au Canada qu'une grande partie de nos principales industries se trouvent en Ontario et dans le

Québec. Dans une certaine mesure, c'est nécessaire parce que c'est dans ces régions que se trouvent les grandes concentrations de la population. Cependant, les usines d'armement établies dans ces deux provinces pourraient tout aussi bien être établies dans l'Est; en fait, du point de vue de la défense nationale, il semble que ce serait là une mesure logique. Mettre tous nos œufs dans un ou deux paniers revient à dire qu'une ou deux bombes H pourraient paralyser complètement notre système de défense. L'adoption de pareille politique créerait des problèmes, vu que les grandes entreprises qui s'occupent de ces travaux sont également situées dans les régions que je viens de mentionner; mais, selon moi, ces problèmes ne sont pas insurmontables et, une fois que nous les aurions abordés, je crois que l'industrie dans l'Est grandirait et que notre défense serait mieux assurée.

L'industrie déjà mentionnée doit son existence aux contrats de défense; elle possède les services et les techniciens nécessaires à une nouvelle expansion. J'ajoute qu'il serait difficile de trouver, au Canada, une région où les rapports sont plus cordiaux entre patrons et employés et où les citoyens sont plus compétents et plus dévoués.

Les industries de la pêche et du bois surveillent de près la politique commerciale du gouvernement. Autrefois, ces deux industries profitaient d'un marché très appréciable au Royaume-Uni, marché qu'elles ont vu disparaître petit à petit. De fait, le plus grand empaqueteur de homards de ma circonscription m'a déclaré, lorsqu'on a dit que la politique commerciale du gouvernement actuel menaçait son industrie, qu'il fut un temps où il expédiait en Angleterre 90 p. 100 de ses empaquetages hermétiques de homards mais qu'il avait vu ce marché disparaître complètement sous un gouvernement libéral.

Les perspectives d'établissement d'une nouvelle industrie dans Cumberland sont de plus en plus encourageantes. Nous avons eu une mine de sel à Malagash pendant de nombreuses années. Récemment, une usine de traitement du sel a été établie à Nappan et fonctionne à plein rendement depuis son établissement. Une autre société fait des forages à la recherche de sel à Pugwash,—endroit que M. Cyrus Eaton a rendu célèbre,—où les réserves sont estimées à plusieurs milliards de tonnes.

Les citoyens de Cumberland s'attendent que de nouvelles industries s'établiront là-bas lorsque l'énergie, à la suite de la mise en œuvre du programme de production d'énergie thermique, sera moins coûteuse. Un grand nombre de nos industries ont été acquises par des sociétés du Canada central et ont fermé leurs portes, mais nous comptons avec optimisme sur ce programme de production d'énergie pour l'établissement d'industries. Nos enfants pourront donc rester parmi nous et leurs chances d'avenir seront égales à celles des citoyens d'autres parties de notre grand pays, ce qui était inconcevable au cours des 21 années de gouvernement libéral au Canada. Il est étonnant de constater le changement d'attitude de la population de l'Est. Je me rappelle parfaitement les réactions de nos gens après que le gouvernement actuel eut rejeté l'augmentation du tarif-marchandises. On sait maintenant de nouveau que ces provinces existent; le gouvernement actuel se rend compte qu'il existe une région de l'Atlantique et il veut que les occasions soient égales pour tous d'un littoral à l'autre.

Dans le comté de Cumberland, nous nous intéressons vivement aux résultats de l'enquête entreprise par le gouvernement actuel au sujet de la construction d'une chaussée reliant le Nouveau-Brunswick à l'Île-du-Prince-Édouard. Il n'y a probablement pas un habitant des provinces Maritimes qui, un jour dans sa vie, ne se soit pas trouvé retardé soit à Cape Tormentine soit à Borden, et il n'est pas exagéré de dire que pendant les mois d'été on peut s'attendre à un retard d'une demi-journée. Il serait difficile d'estimer le nombre de touristes qui visitent la région de l'Atlantique mais qui s'abstiennent d'aller à l'Île-du-Prince-Édouard à cause de la période d'attente. Il ne s'agit pas d'une critique des services actuels, car nous savons tous qu'ils permettent d'obtenir commercialement les meilleurs résultats qu'on puisse attendre, mais la seule solution au problème est une chaussée.

En 1867, l'une des raisons principales qui ont poussé la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick à se joindre à l'Ontario et au Québec était l'espoir que l'une des entreprises qui en résulteraient immédiatement serait le canal de Chignectou. Nous parlons de la construction de ce canal presque sans interruption depuis cette date, mais il semble que l'entreprise n'aille jamais plus loin que l'étape des examens préalables. On a déjà procédé à des levés, mais, à l'heure actuelle, nous ne disposons pas de renseignements à jour sur la question. Il me semble qu'il faudrait remettre à jour les renseignements relatifs à ce canal, et qu'il faudrait entreprendre sur les lieux une étude permettant de déterminer s'il est réalisable tant sur le plan technique que sur le plan économique. Ce n'est qu'alors que nous pourrons rendre un jugement sérieux sur l'intérêt que présente cette entreprise.

(*Texte*)

M. J.-G. Ratelle (Lafontaine): Monsieur l'Orateur, je veux d'abord vous féliciter d'avoir été élu à la présidence de la Chambre des communes, poste que vous occupez avec dignité et impartialité.

Je félicite également l'honorable député de Longueuil (M. Sévigny) de sa nomination comme vice-président de la Chambre.

Je désire aussi féliciter les honorables députés de Lotbinière (M. O'Hurley) et de Labelle (M. Courtemanche) de leur nomination aux postes de ministre de la Production de défense et de secrétaire d'État respectivement.

Enfin, je félicite l'honorable député de Québec-Montmorency (M. Lafrenière) et l'honorable député du Yukon (M. Nielsen), les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Ils se sont dignement acquittés de la tâche que le premier ministre leur avait confiée. Je suis assuré que les électeurs de leur circonscription respective sont fiers d'eux.

C'est pour moi un devoir, et non pas le moindre, de remercier, à la Chambre, les électeurs de la belle circonscription de Lafontaine de m'avoir témoigné, comme par le passé, la confiance qu'ils m'ont toujours accordée depuis que j'ai l'honneur de les représenter, soit depuis bientôt 20 ans.

Monsieur l'Orateur, permettez-moi de vous dire que ce n'est pas grâce à l'aide de l'Union nationale que je suis ici.

Monsieur l'Orateur, j'ai écouté et lu le discours de Son Excellence le Gouverneur général, mais avec regret je me suis rendu compte qu'il ne prévoyait pas une législation plus favorable à la classe laborieuse.

Il est vrai que l'on accorde une période supplémentaire de huit semaines de prestations d'assurance-chômage pour les travailleurs saisonniers afin d'aider ceux qui n'ont pu réintégrer leur emploi. Cette aide améliore très peu leur situation. Je vous donnerai plus tard de plus amples explications à ce sujet.

Il en est de même des sommes d'argent que l'on nous demandera de voter pour exécuter des travaux publics. Sans doute, certains groupes de la classe ouvrière en bénéficieront. Toutefois, il ne faut pas oublier que ces travaux ne commenceront peut-être pas dans un avenir prochain.

Je vais maintenant tenter d'expliquer la cause de toutes ces misères qui accablent la population canadienne.

En 1957, ceux-là de nos amis d'en face qui étaient de ce côté-ci à la Chambre ne cessaient de répéter combien nous étions riches, que de surplus nous avions, mais aucun d'eux ne pouvait parler de chômage parce qu'il n'y en avait pas. La prospérité régnait partout; la population était heureuse; il faisait bon vivre ici au Canada. Et les élections eurent lieu. Le premier ministre et ses lieutenants, quand ils sont venus dans la province de Québec, tout comme lorsqu'ils sont allés dans les autres provinces, n'ont cessé de proclamer que nous étions prospères, que nous avions 250 millions en réserve; que nous devrions les remettre à la population parce que nous avions maintenu un taux d'impôt trop élevé en regard de son revenu.

Le 10 juin dernier, nos amis avaient fait élire un plus grand nombre de députés que nous. C'était la volonté du peuple canadien. Ce que je ne puis toutefois comprendre, c'est que trois mois s'étaient à peine écoulés depuis leur arrivée au pouvoir que le malaise commençait à se faire sentir. Le commerce n'atteignait plus le même sommet; les industries réduisaient leur personnel. Peu nombreux, parmi les députés qui siégeaient alors à la Chambre et qui ont été réélus, sont ceux qui n'ont pas eu des demandes de leurs commettants pour leur obtenir un emploi.

Vous admettrez, monsieur l'Orateur, qu'il y a là quelque chose d'anormal pour que, dans un si court laps de temps, de si riches que nous étions, nous soyons devenus si pauvres! J'aimerais que le premier ministre ou le ministre des Finances (M. Fleming), ou le ministre du Travail (M. Starr) nous expliquent comment il se fait que les industries et le commerce, qui étaient si prospères, aient cessé si tôt de l'être.

Avant 1896, la population du Canada vivait plutôt pauvrement. Mais cette année-là, le très honorable sir Wilfrid Laurier devenait premier ministre de son pays et dans l'espace de deux ans, non seulement il avait réussi à ouvrir bien grandes les portes du Canada mais aussi à étendre le commerce à tel point qu'en 1898, les données statistiques sont là pour le prouver, notre pays était devenu prospère, et nos compatriotes plutôt que d'émigrer aux États-Unis restaient dans leur patrie, et même beaucoup de ceux qui nous avaient quittés revenaient.

Cette prospérité s'est continuée jusqu'en 1911 alors que les conservateurs, sous la direction du très honorable sir Robert Borden, prenaient le pouvoir. En 1913, deux ans après, la prospérité avait complètement disparu, et nous retournions à l'état de malaise économique que la population avait connu avant 1896.

En 1921, le très honorable William Lyon Mackenzie King devenait le chef de la nation. Je n'ai pas besoin de dire que les Canadiens d'alors n'avaient pas connu la prospérité avant l'arrivée des libéraux. Le pays pouvait-il être plus prospère que durant les années de 1921 à 1930? Tout le monde était

heureux, et le commerce, l'industrie, la construction de maisons et d'édifices publics connurent encore une fois une grande activité.

Puis, ceux qui ont vécu sous l'administration de l'honorable R. B. Bennett, en 1930, ont connu les heures les plus sombres de leur existence. Je souhaite ardemment qu'elles ne reviennent jamais.

En 1935, le très honorable M. Mackenzie King était élu de nouveau premier ministre du Canada et le très honorable Louis St-Laurent lui succédait quelques années plus tard. La prospérité qu'avait fait renaître au pays le très honorable M. Mackenzie King, a subsisté sous l'administration du très honorable M. St-Laurent, sans interruption, jusqu'en 1957.

Il faut bien se rendre à l'évidence et admettre que s'il n'y a pas de malice de la part des conservateurs, ils sont bien malchanceux. Vous remarquerez, monsieur l'Orateur, que chaque fois que les conservateurs ont détenu le pouvoir, il n'a fallu que quelques mois pour que la prospérité disparaisse et que la classe des travailleurs soit devenue inquiète.

Je me permets de suggérer au gouvernement actuel, s'il désire la prospérité, d'adopter la politique des libéraux en encourageant le commerce, lequel est à la base même du progrès dans toutes les sphères se rapportant au bien-être de la population.

Deuxièmement, en attendant que le commerce devienne prospère encore une fois, ne croyez-vous pas, monsieur l'Orateur, qu'au lieu de prolonger la période des prestations d'assurance-chômage de 8 semaines pour une certaine classe de travailleurs, il aurait été préférable d'en faire bénéficier tous les sans-travail qui n'ont plus droit aux prestations, afin qu'ils puissent faire vivre leur famille jusqu'au jour où ils se trouveront un emploi? Il n'y a pas de raison de laisser les travailleurs sans argent, surtout après qu'ils ont connu une certaine aisance, et de ne pas les aider pour qu'ils puissent subsister et prendre soin de leur foyer.

Nous avons accumulé beaucoup d'argent; nous ne devons pas le garder et laisser les gens souffrir. Puisque nous étions riches l'an dernier, nous avons donc les moyens de secourir les sans-travail.

L'honorable député de Papineau (M. Meunier), a demandé au gouvernement de faire l'impossible afin d'en arriver à une entente avec le premier ministre de la province de Québec relativement à la construction de la route transcanadienne; je suis de son avis et j'appuie sa requête sans réserve. Cela donnerait de l'emploi à ceux qui travaillent sur les routes, naturellement, de même qu'à ceux qui transporteront les matériaux requis, sans compter les travailleurs des villes, car il faudra un personnel pour voir à la préparation et à la distribution de la pierre, du ciment, etc. En un mot, cela aiderait grandement les sans-travail et, pour arriver à ce but, il faut absolument que le premier ministre de la province de Québec consente à une entente.

Il devrait être plus facile au premier ministre actuel de faire accepter son point de vue au premier ministre de la province de Québec que ce ne l'était du temps du très honorable Louis St-Laurent. Il s'agit maintenant de deux gouvernements conservateurs, dont l'un porte le nom d'Union nationale, mais ce n'est là,—comme tout le monde le sait,—qu'un voile pour cacher sa véritable identité; les députés conservateurs qui ont été élus le 31 mars dernier dans la province de Québec le savent très bien.

Le discours du trône mentionne une somme de plusieurs millions de dollars qui seront ajoutés au fonds de la loi nationale sur l'habitation. Je trouve cette augmentation bien normale et cela va certainement aider aux personnes qui veulent devenir propriétaires. Cependant, je ferai remarquer que l'intérêt au taux de 6 p. 100 est trop élevé; il devrait être réduit à 5 p. 100. Le gouvernement n'y perdrait rien puisque qu'il emprunte à 2½ p. 100, 3½ p. 100 et 3¾ p. 100. Il n'y a donc pas de raison pour que le gouvernement réalise un bénéfice sur les prêts consentis à la classe des travailleurs. A la réduction d'intérêt de 1 p. 100, que je crois justifiée, pourrait s'ajouter une assurance qui garantirait les paiements que l'emprunteur est tenu de faire chaque mois, alors que celui-ci se trouverait sans emploi. Cela faciliterait certainement les choses à un plus grand nombre de personnes qui n'auraient pas à craindre de perdre leurs économies lorsqu'elles désirent contracter un emprunt selon les termes de la loi nationale sur l'habitation.

Ce n'est pas là une loi nouvelle. Elle a été votée par le gouvernement libéral il y a plusieurs années. Il s'agirait tout simplement d'élargir les cadres de la loi afin de donner plus de sécurité à nos travailleurs et de permettre à un plus grand nombre de personnes de devenir propriétaires.

J'aurais un mot à ajouter au sujet de l'impôt sur le revenu des particuliers. Je demanderais au ministre des Finances (M. Fleming) de bien vouloir étudier la possibilité, lorsqu'il présentera son budget à la Chambre, de porter l'exemption d'impôts à $1,500 pour les célibataires et à $3,000 pour les gens mariés. Ceci permettrait à tous les citoyens du pays de bénéficier d'une exemption équivalente à celle qu'a accordée le gouvernement de Québec lorsqu'il a imposé son impôt sur le revenu.

Je demande également à l'honorable ministre de la Justice (M. Fulton) de bien vouloir, au cours de la présente session, définir le mot "obscène", afin que l'on puisse enrayer complètement à l'avenir la diffusion d'une littérature malsaine et de spectacles contraires à la décence.

Je compte sur la bonne volonté du gouvernement. J'espère qu'il saura aider les classes laborieuses afin qu'elles puissent connaître de meilleures heures que celles qu'elles vivent actuellement.

(Traduction)

M. J. E. Pascoe (Moose-Jaw-Lake-Centre): Monsieur l'Orateur, voilà la première occasion qui s'offre à moi d'ajouter mes félicitations à celles qui vous ont déjà été adressées, ainsi qu'à l'Orateur suppléant et au président suppléant des comités pléniers, de même qu'aux motionnaires (MM. Lafrenière et Nielsen) de l'Adresse en réponse au discours du trône. Les deux semaines que nous venons de passer ont bien démontré pourquoi vous avez été choisi pour remplir le haut poste de *first commoner*.

Je suis content de prendre la parole parce que le premier ministre (M. Diefenbaker) nous a invités à exprimer notre opinion en qualité de nouveaux députés. J'aimerais aussi qu'il soit bien entendu que nous, de ce secteur de la Chambre qui représente le plus fort bloc de députés siégeant à votre gauche et, si je puis le dire, le plus éclairé, du moins politiquement, nous sommes d'ardents partisans du gouvernement. La disposition des sièges peut nous séparer mais nous sommes unis à ceux qui siègent à votre droite dans le sentiment de ce que nous avons été appelés à accomplir pour l'essor national et pour la grandeur du Canada. Il est possible aussi que si nous siégeons de ce côté-ci de la Chambre c'est parce que notre foi politique et notre confiance en notre destinée nationale sont si fortes que nous ne saurions nous laisser influencer par d'autres convictions. Il se peut même que nous fassions ici figure de missionnaires à la recherche d'âmes à convertir.

Je suis fier d'être le représentant de Moose-Jaw-Lake-Centre. Je remercie les excellentes gens de cette circonscription de la confiance qu'ils ont placée en moi. Je ne négligerai rien pour la justifier.

Le nom de Lake-Centre a été rendu célèbre en cette enceinte par un de mes illustres prédécesseurs, le premier ministre lui-même. Quant à Moose-Jaw elle a été rendue fameuse non pas par un ancien représentant quelconque mais parce que l'on attribue à la ville de Moose-Jaw le qualificatif "amicale" et à cause aussi de la réputation de la région de Moose-Jaw du point de vue agricole. C'est en effet l'une des plus riches de l'Ouest. De la circonscription de Moose-Jaw-Lake-Centre on peut dire qu'elle est à la fois urbaine et rurale. On y trouve notamment la ville de Moose-Jaw, une partie considérable, —et sans cesse grandissante,—de celle de Regina et plus d'une douzaine d'autres localités très importantes et, comme je viens de le dire, certaines des collectivités agricoles les plus remarquables de l'Ouest. Rares sont les circonscriptions où cultivateurs, ouvriers, homme d'affaires et membres des professions libérales sont représentés en proportions aussi égales.

D'autres orateurs nous ont parlé avec orgueil des services récréatifs et des attraits touristiques de leurs circonscriptions. Nous pouvons aussi parler des plaisirs de l'été le long des grèves et sur les eaux des lacs East-Mountain et Buffalo-Pound. Même les noms de ces lacs sont un attrait pour ceux qui recherchent de nouveaux endroits à visiter.

Le discours du trône intéresse de près les cultivateurs, les travailleurs et les entreprises dont j'ai parlé déjà non seulement parce qu'il annonce un grand programme d'expansion pour tout le Canada mais aussi parce que le gouvernement promet d'agir à l'égard de certains problèmes particuliers.

Je suis un des 47 députés envoyés ici par les trois provinces des Prairies, la Saskatchewan, l'Alberta et le Manitoba, pour appuyer le gouvernement. Nous sommes 47 sur un total de 48 et le 48e l'a échappé belle, même s'il n'est pas disposé à le reconnaître. Ces 47 députés peuvent parler au nom des provinces des Prairies et exprimer les vues de cette partie du Canada mieux que n'importe quel autre groupe à la Chambre. Nous ne sommes pas ici pour exercer des pressions en faveur des provinces des Prairies mais pour veiller aux meilleurs intérêts de la nation; on peut s'attendre cependant que nous parlions au nom de nos propres circonscriptions et de notre région en particulier lorsqu'il y aura lieu d'étudier des problèmes d'un caractère local ou régional.

Peut-être devrais-je faire porter mes observations directement sur la proposition d'amendement au discours du trône; mais, à mon avis, monsieur l'Orateur, ce dernier renferme tous les éléments nécessaires à l'essor du Canada et, par conséquent, il n'y a pas lieu d'examiner la proposition d'amendement dont nous sommes saisis.

Le discours du trône souligne ce qui a toujours caractérisé notre parti, c'est-à-dire des programmes pratiques adaptés aux besoins présents, liés à une foi profonde et durable en l'avenir du Canada. Ce discours ne traite pas de généralités; il a trait aux choses que nous croyons nécessaires pour le bien actuel et futur de la population canadienne.

L'avenir du Canada se dessine dans le programme qu'a présenté le gouvernement dans ce discours.

Le discours engage le gouvernement "à persévérer dans ses efforts pour aider à la solution pacifique des problèmes internationaux". Les espoirs et les prières de tous les groupes accompagnent nos chefs dans ces efforts.

Dans le discours, le gouvernement s'engage à déployer de vastes efforts concertés pour encourager l'expansion du commerce. A cet égard, on suivra avec grand intérêt, et beaucoup d'espoir, les délibérations de la conférence économique et commerciale du Commonwealth qui doit avoir lieu à Montréal en septembre. L'exportation est indispensable à la prospérité de la région du Canada que je contribue à représenter. Le gouvernement ne peut trouver pour sa politique de commerce au sein du Commonwealth de plus ardents partisans que ceux des Prairies.

Le discours a promis que les prestations d'assurance-chômage seraient prolongées jusqu'au 28 juin. Il ne s'agissait pas simplement d'une promesse, mais bien d'un engagement selon lequel des mesures rapides seraient prises pour résoudre ce problème pressant. Cet engagement a été tenu. La mesure accordant ce prolongement des prestations a déjà été adoptée et a reçu la sanction royale. Les membres de l'opposition ont critiqué cette mesure, ont tenu de long discours, mais ont tous voté en sa faveur. C'est avec satisfaction que l'on apprendra dans ma circonscription et bien d'autres que le gouvernement a tenu cet engagement sans retard. Il s'agissait d'une mesure d'urgence pour aider ceux qui se trouvent temporairement sans emploi.

Le discours mentionne également de nouvelles modifications à la loi sur l'assurance-chômage. Nous aurons alors la chance d'étudier la possibilité d'accorder l'assurance-chômage aux ouvriers agricoles engagés. La question intéresse bien des gens de ma circonscription, tant les cultivateurs que leurs aides. Les représentants de circonscriptions rurales reviendront sur cette question au cours de la session.

Le discours du trône promet "un énergique programme de construction d'habitations." Dans ce domaine également on a agi rapidement. Dès la première semaine de la nouvelle législature, le gouvernement a fait adopter une mesure relevant de 350 millions de dollars les deniers publics mis à la disposition des constructeurs d'habitations sous l'empire de la loi nationale sur l'habitation. L'aide supplémentaire ainsi accordée à ceux qui désirent posséder leur propre maison sera bien accueillie dans ma circonscription, surtout dans les nouveaux secteurs de Moose-Jaw et dans le secteur grandissant de Regina qui se trouve dans la circonscription de Moose-Jaw-Lake-Centre. J'espère que cette aide sera mise de plus en plus à la disposition des gens qui habitent les petites villes et les villages.

On promet aussi "un Office des petites entreprises au sein des rouages administratifs de l'État" afin d'aider aux petites entreprises. Nous avons dans la région de Moose-Jaw-Lake-Centre un grand nombre de ces petites entreprises qui jouent un grand rôle dans la collectivité. Durant la campagne électorale des chefs de ces entreprises m'ont exprimé le profond intérêt qu'ils portaient à cette proposition du gouvernement. Depuis le peu de temps où ce discours a été rendu public, j'ai reçu des demandes de plus amples détails et de nombreuses expressions d'approbation à propos de ce programme.

Le passage du discours portant sur "notre expansion nationale vers les régions reculées du Nord canadien" enflamme les imaginations à la perspective de toutes les possibilités d'expansion septentrionale. Tout le programme de mise en valeur du gouvernement intéresse de façon spéciale notre jeunesse et lui offre de vastes possibilités, cette jeunesse dont nous avons vu des centaines de représentants défiler à travers les tribunes de cette enceinte au cours des deux dernières semaines. C'est consolant et rassurant de voir ces jeunes gens se familiariser avec les procédés du gouvernement et manifester un tel intérêt envers la chose publique. Tout ce que nous faisons ici à la Chambre influera de quelque façon sur leur avenir.

A ce propos, monsieur l'Orateur, j'aimerais féliciter les 190 clubs *Rotary* de leur participation à la campagne de publicité sur la citoyenneté canadienne, destinée aux étudiants des écoles secondaires de toutes les régions du pays.

Les clubs Rotary de Moose-Jaw et de Watrous, dans ma circonscription, ont envoyé de dignes représentants avec lesquels j'ai eu le plaisir de partager les réjouissances d'une soirée de banquet. On parle beaucoup aujourd'hui des problèmes des jeunes. Je suis sûr que les honorables députés qui ont eu l'occasion de s'entretenir avec les jeunes des groupes Rotary conviendront que ces jeunes hommes et ces jeunes femmes entrevoient aussi un grand Canada et se rendent compte du rôle qu'ils ou qu'elles seront appelés à jouer pour que cette perspective devienne une réalité.

Le discours du trône comprend des choses d'un intérêt tout particulier pour les cultivateurs de l'Ouest. Cultivateur moi-même et député qui a bénéficié le 31 mars dernier d'une bonne fraction du vote agricole de la circonscription, je peux affirmer que les provinces des Prairies s'intéressent intensément à la politique agricole du gouvernement. On

lit dans le discours du trône que c'est le désir "du Parlement d'aider ainsi l'agriculture à obtenir un juste rendement de son travail et de son placement." C'est la politique que nous avons préconisée au cours de notre campagne électorale, celle que les électeurs de l'Ouest ont appuyée, pas seulement les cultivateurs, mais ceux de tous les groupes. C'est celle qui a donné au gouvernement 47 élus sur les 48 représentants des provinces des Prairies.

Les Prairies sont essentielles à la vie commerciale et industrielle du Canada. Il suffit de jeter un coup d'œil sur la grande carte dans la salle du comité des chemins de fer pour voir la vaste superficie des trois provinces des Prairies et pour discerner leur importance dans l'ensemble de l'économie canadienne. Chaque député devrait étudier cette carte avec beaucoup d'attention pour voir au juste où la Saskatchewan, l'Alberta et le Manitoba s'insèrent dans le contexte national.

En accroissant le pouvoir d'achat des cultivateurs de l'Ouest, on favorise l'intérêt national, l'intérêt de tous les secteurs du Canada. La loi sur la stabilisation des prix agricoles a été utilisée comme un cheval de bataille électorale dans les Prairies par les partis opposants qui, à l'heure actuelle, souhaitent peut-être ne jamais s'être opposés à la mesure. Les résultats du vote démontrent que la loi a reçu un appui écrasant. Elle offre de grands espoirs pour l'avenir de l'agriculture.

Mais nous savons tous que nulle loi ne peut à elle seule fournir la solution complète aux problèmes agricoles des Prairies. Il faut notamment un programme plus complet de crédit agricole. Nous aurons plus tard l'occasion, j'espère, d'exprimer nos vues sur les possibilités de modifier le fonctionnement de la Commission du prêt agricole canadien à l'avantage des petits cultivateurs et des jeunes qui veulent se lancer dans l'agriculture.

Dans les provinces des Prairies, on espère que le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux pourront s'entendre afin d'établir un régime efficace d'assurance-récolte, peut-être en étendant la portée de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies. Le discours du trône parle de modifications possibles de cette loi. Nous, députés de l'Ouest, aurons des opinions à exprimer à cet égard, surtout à propos de l'établissement d'un régime d'assurance-récoltes ou les gouvernements provinciaux joueront un rôle important.

L'amélioration des ventes de blé par l'État suscite aussi beaucoup d'espoir. Parce que les producteurs de blé de l'Ouest subissent la concurrence des cultivateurs subventionnés d'autres pays, il n'est pas facile d'étendre nos débouchés pour le blé. Même si l'on trouve de nouveaux marchés, même si l'on étend les marchés actuels, on insistera sur la grande valeur de la politique du gouvernement qui consiste à accorder des avances en espèces à l'égard des céréales emmagasinées dans les fermes. L'an dernier, plus de 50,000 cultivateurs ont profité de ces avances, des avances sur ce qui est en réalité l'argent des cultivateurs à valoir sur les ventes de blé qui se feront plus tard. Dès que la moisson débutera cet automne, ces avances seront disponibles à l'égard des céréales battues, tandis que les cultivateurs attendront d'obtenir leur contingent de livraison. Le grand avantage de ces avances en espèces deviendra alors plus évident.

Puisque je parle de revenu supplémentaire pour les cultivateurs, je me permettrai de dire que j'accueille avec plaisir la déclaration du ministre du Commerce (M. Churchill), d'après laquelle il annoncera bientôt le dernier versement pour les ventes de blé de l'année 1956-1957. La Commission du blé avait indiqué le 9 mai comme date limite pour ces ventes. Un dernier versement effectué par la Commission à l'heure actuelle aiderait les cultivateurs de l'Ouest à défrayer les semailles.

Nous qui venons de la Saskatchewan, sommes fort heureux des progrès réalisés par le gouvernement dans le sens d'une entente définitive au sujet du barrage du bras sud de la Saskatchewan. Les avantages que procurera cet ouvrage s'étendront au-delà des limites de la province et toute l'économie nationale s'en ressentira. Voilà encore une promesse faite durant la campagne électorale qu'on tiendra dès que le gouvernement de la Saskatchewan assumera toute sa part de responsabilité à l'égard de cette entreprise.

Ces passages du discours du Trône, peuvent donner une idée du programme agricole du gouvernement. J'ai été fort étonné de relever dans le compte-rendu de l'entrevue accordée par le ministre de l'Agriculture de la Saskatchewan aux journaux qu'il aurait dit sa déception d'apprendre qu'on ne fera rien pour les agriculteurs pendant la session du Parlement en cours, à l'exception de quelques modifications peu importantes de la loi sur l'aide à l'Agriculture des Prairies. Le ministre provincial de l'Agriculture aiderait davantage les cultivateurs de la Saskatchewan s'il abandonnait son attitude négative et prenait, dans le cadre de la politique agricole provinciale, des mesures concrètes qui pourraient être appuyées par le gouvernement fédéral.

Par exemple, il pourrait aider à mettre sur pied une forme d'assurance provinciale-fédérale sur les récoltes dont la province prendrait l'initiative. En tant que cultivateur, j'estime que nous devrions avoir un plan d'assurance

sur les récoltes; le gouvernement de la Saskatchewan devrait en élaborer les détails et acquitter au moins une partie des frais. Le gouvernement de la Saskatchewan, par l'intermédiaire de son ministre de l'Agriculture, devrait assumer toutes ses responsabilités à l'égard des cultivateurs et ne pas chercher à en rejeter le fardeau entier sur le gouvernement fédéral. Le discours du trône a souligné que le gouvernement fédéral est prêt à tenir ses engagements vis-à-vis de l'agriculture. Le ministre de l'Agriculture de la Saskatchewan devrait montrer que le gouvernement provincial est disposé à faire sa part.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. Pascoe: Avant l'interruption, monsieur l'Orateur, j'ai exprimé ma surprise devant la déclaration attribuée au ministre de l'Agriculture de la Saskatchewan et suivant laquelle rien ne serait fait pour les cultivateurs à la présente session. Je disais que le ministre de la Saskatchewan devrait abandonner son attitude négative et adopter de son propre chef des mesures concrètes sur le plan provincial pour aider à résoudre le problème agricole.

Je crois que les grandes lignes que j'ai données du programme fédéral en matière d'agriculture, tel qu'il se trouve dans le discours du trône, réfutent réellement cette déclaration qui, naturellement, n'avait pour but que de détourner l'attention du programme agricole provincial, ou de l'absence de programme. Il pourrait y avoir en Saskatchewan une commission provinciale de prêt à l'agriculture comme il en existe dans quelques autres provinces, mais il n'y en a pas; du moins, elle ne prête pas aux cultivateurs. La Saskatchewan pourrait prendre une initiative pour aider à mettre sur pied un plan d'assurance-récoltes, mais rien n'a été fait en ce sens. C'est toujours le même cri qui revient: "Qu'Ottawa se charge de tout!"

Je le répète, le discours du trône souligne ce que le gouvernement fédéral se propose de faire pour aider les cultivateurs. Il appartient aux gouvernements provinciaux, y compris celui de la Saskatchewan, de faire leur part.

J'estime qu'il est de mon devoir, monsieur l'Orateur, de porter à l'attention du ministre des Postes (M. Hamilton) et du ministre des Transports (M. Hees) certaines lettres provenant de Moose-Jaw à propos de l'interruption du service postal aérien à la fin du mois et de son remplacement par le transport par camions. J'espère que le ministre des Transports surtout étudiera soigneusement les protestations du conseil municipal de Moose-Jaw et de la Chambre de commerce de cette ville en faveur du maintien du service commercial aérien à Moose-Jaw. Comme l'indique la lettre:

> Nous déplorons qu'une ville de 30,000 habitants, située au centre d'une région rurale de population à peu près égale à celle de la ville, soit privée d'un service commercial aérien dont elle profite depuis 24 ans.

J'appuie ces lettres, monsieur l'Orateur, et j'exprime l'espoir que Moose-Jaw continuera de profiter au moins de son service aérien actuel.

Je termine, monsieur l'Orateur, par une nouvelle que je suis très fier d'annoncer à la population de Moose-Jaw. Je viens d'être informé par le ministre des Travaux publics (M. Green) qu'on commencera cet automne la construction d'un immeuble fédéral à Moose-Jaw, construction dont on a beaucoup parlé dans le passé. Il y aura appel de soumissions en août et le contrat sera adjugé vers le 1er septembre. Cette entreprise assurera du travail à de nombreuses personnes l'hiver prochain et contribuera appréciablement au succès du programme de construction de Moose-Jaw. L'édifice fédéral, qui abritera le bureau de poste et le bureau de l'assurance-chômage, sera construit sur l'emplacement de l'ancienne patinoire couverte. Je le répète, je suis heureux d'annoncer cette nouvelle qui intéressera beaucoup Moose-Jaw. Je suis également heureux d'avoir eu l'avantage de prendre part à ce débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône.

(*Texte*)

M. Yvon Dupuis (Saint-Jean-Iberville-Napierville): Monsieur l'Orateur, avant que le débat sur l'Adresse ne se termine, j'aimerais appeler l'attention de la Chambre sur un sujet très important. J'ai remarqué, à la lecture du discours du trône, que le gouvernement ne faisait mention d'aucune loi tendant à doter le citoyen de notre pays d'une carte d'identité obligatoire. Pourtant, plusieurs raisons sérieuses tendent à favoriser l'adoption d'une telle mesure.

C'est un fait reconnu et indiscutable que le citoyen canadien ne dispose actuellement d'aucun moyen d'identification efficace. Et pourtant, tout le monde sait les multiples avantages que comporterait une loi permettant de combler cette carence.

Plusieurs autres pays de par le monde ont adopté ce système depuis déjà très longtemps, et ils constatent constamment ses bienfaits dans la diversité des contingences de notre société moderne.

Une carte d'identité obligatoire pour chaque citoyen de seize ans et plus est nécessaire. C'est un besoin urgent. C'est une mesure qui s'impose dans un pays comme le nôtre, et surtout dans une période comme celle que nous traversons actuellement.

Quels sont les avantages d'une telle loi? La carte d'identité nationale obligatoire protégerait le banquier contre le faussaire, l'hôtelier contre l'individu indésirable qui tenterait de s'enregistrer à l'hôtel sous un nom d'emprunt; elle faciliterait le travail des policiers dans leurs enquêtes ou leurs recherches; elle rendrait impossible l'utilisation d'une carte de crédit perdue par un citoyen; elle permettrait aux tenanciers de clubs de nuit, d'hôtels ou de salles de spectacles de découvrir les jeunes qui n'ont pas atteint l'âge légal pour fréquenter de tels endroits.

Au point de vue gouvernemental, la carte d'identité nationale obligatoire faciliterait le travail du recensement national, les compilations des statistiques, en plus de permettre la capture d'un étranger entré clandestinement au pays. Enfin, une carte d'identité nationale assurerait la protection du vote en rendant impossible la personnification d'un électeur le jour d'un scrutin.

Monsieur l'Orateur, il y a aujourd'hui un malaise social, non seulement dans la province de Québec, mais dans tous les coins de notre pays. En effet, nous assistons trop fréquemment, à mon sens, au spectacle de jeunes de 13, 14, 15 ou 16 ans qui fréquentent les clubs de nuit, les tavernes, les endroits licenciés de toutes sortes pour voir des spectacles qui sont souvent mauvais pour des jeunes, et il n'y a aucune facilité de vérifier l'âge de ces jeunes personnes. On leur demande: "Quel âge as-tu?" Si le jeune répond: "J'ai dix-huit ans", il n'y a aucun moyen, pour un tenancier de club de nuit ou autre endroit du genre, de vérifier le fait. Vous savez, monsieur l'Orateur, que souvent un jeune homme ou une jeune fille de treize ou quatorze ans peut avoir le physique d'une personne de dix-huit ans mais n'avoir qu'une âme d'enfant pour laquelle il est malsain et dangereux d'assister à de mauvais spectacles, d'être dans des clubs de nuit au milieu de personnes plus âgées.

Monsieur l'Orateur, il y a également un malaise civique que nous pourrons éliminer avec la carte d'identification nationale, malaise que nous constatons à chaque élection, que ce soit dans le domaine municipal, provincial ou fédéral. A chaque élection, depuis une couple d'années, surtout, nous nous rendons compte qu'il y a, dans chacun de ces domaines, des personnes qui se spécialisent pour passer ce que l'on appelle, dans notre province du moins, des "télégraphes". Eh bien, monsieur l'Orateur, cette tactique malhonnête pour gagner des élections doit absolument être enrayée. Au moyen de la carte d'identité obligatoire pour tous les citoyens, nous parviendrons à éliminer ce malaise qui permet à certains députés de gagner des élections de façon frauduleuse, non seulement ici au Parlement fédéral, mais aussi dans le domaine provincial ou municipal.

Qu'avons-nous, aujourd'hui, pour identifier un citoyen canadien? Nous n'avons que des documents secondaires: permis de conduire, laissez-passer, carte de crédit, des documents qu'un individu peut voler à un autre et dont il peut se servir frauduleusement. A mon sens, il faut de toute nécessité instituer une vraie carte d'identité confectionnée d'une manière qui en rendrait la contrefaçon impossible. Un véritable document qui, en plus de porter la photographie gravée du porteur, contiendrait tous les renseignements utiles pour l'identification complète, tels que le nom, l'adresse, le lieu de naissance, la date de naissance, l'origine raciale, la religion, le statut marital, l'occupation, la signature du porteur, etc.

Monsieur l'Orateur, je soumets respectueusement que cette réalisation devrait être confiée au ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration et je suis assuré que tous les Canadiens seraient heureux d'avoir sur eux l'attestation de leur identité.

Quels sont ceux qui se sentiraient lésés par une telle mesure gouvernementale? Ce sont les voleurs, les faussaires, les chevaliers d'industrie, les bandits, les jeunes délinquants, les contrebandiers, les meurtriers, les mouchards du monde interlope et, finalement, les voleurs d'élections.

Par contre, quels sont ceux qui en bénéficieraient? Tous les honnêtes citoyens, sans exception, tous les Canadiens qui sont fiers de leur nationalité et de nos institutions démocratiques, nos entreprises nationales, gouvernementales, bancaires, sociales, commerciales ou culturelles.

Monsieur l'Orateur, je regrette que le discours du trône ne comporte aucun article relativement à cette importante question. C'est la raison pour laquelle je me suis permis de prendre la parole ce soir. Je me permettrai, d'ailleurs, très prochainement, d'inscrire au *Feuilleton* de la Chambre un avis de motion à cet effet.

(*Traduction*)

M. W. A. McLennan (New-Westminster): Monsieur l'Orateur, permettez-moi de vous féliciter très chaleureusement de votre élévation au haut poste que vous occupez et aussi de la haute estime dont vous jouissez de la part de tous les membres de la Chambre. Je félicite aussi les motionnaires de l'Adresse

(M. Lafrenière et M. Nielsen) de l'excellente façon dont ils se sont acquittés de leur tâche. J'exprime aussi mes félicitations à l'Orateur suppléant (M. Sévigny) ainsi qu'au vice-président (M. Rea).

J'ai l'honneur d'être le premier conservateur progressiste élu dans la circonscription de New-Westminster depuis 32 ans. C'est la plus grande circonscription située à l'Ouest de l'Ontario et elle compte 120,000 âmes. L'une des plus diversifiées du pays, elle s'étend à la région occidentale du sud de la Colombie-Britannique continentale. Je tiens à rendre hommage aux candidats qui m'ont fait la lutte le 31 mars. Les candidats libéral, cécéfiste, créditiste et ouvrier progressiste étaient de parfaits gentilhommes. Aucune circonscription canadienne n'a jamais connu une campagne plus digne.

Avec tout le respect que je dois à l'honorable député qui vient de notre capitale, Victoria, (M. McPhillips), je tiens à dire que je représente la première capitale de la Calombie-Britannique, Fort-Langley, que j'invite de tout cœur tous les honorables députés à visiter, lors de leur prochaine visite en Colombie-Britannique, car on procède maintenant à la reconstruction de ce fort historique. Je représente également la deuxième capitale de la Colombie-Britannique, appelée affectueusement la cité royale et ville des fameux *salmon bellies,* équipe de crosse d'Adanac, la ville prospère de New-Westminster. Je représente également les fertiles municipalités de Langley, Surrey et le Delta, ainsi que ces deux belles villes qui n'ont qu'un an ou deux: White-Rock et Langley-City.

On s'est livré à bien des analyses des dernières élections mais une chose est certaine, c'est que le peuple canadien savait qu'il pouvait faire confiance au premier ministre (M. Diefenbaker) et à son gouvernement, et que, par-dessus tout, il voulait un gouvernement fort, ayant comme politique d'unifier le Canada.

Je félicite le gouvernement des sommes supplémentaires rendues disponibles en vertu de la loi nationale sur l'habitation, et je suis sûr que cette mesure sera accueillie avec une grande satisfaction par toute la population du pays, et en particulier par celle de la Colombie-Britannique. J'engage le gouvernement à aller plus loin et à mettre à la dispositions des municipalités dont la population augmente rapidement des prêts à faible taux d'intérêt en vue de l'aménagement de services essentiels comme les égouts, les aqueducs, les hôpitaux et les écoles. Cela ne coûterait pas un sou au gouvernement, j'en suis sûr, et créerait beaucoup de nouveaux emplois.

[M. McLennan.]

Nous avons tous accueilli avec la plus grande satisfaction l'extension de la période de prestation prévue sous le régime de la loi sur l'assurance-chômage. En mettant les choses au mieux cependant, ce n'est qu'un moyen provisoire de soulager la misère jusqu'à ce que l'industrie et le programme d'expansion du gouvernement assurent de l'emploi à nos compatriotes. Nous espérons tous que nos chefs industriels et ouvriers s'abstiendront de réclamations qui auraient pour effet de faire monter les prix, le coût de la vie et le coût de production.

J'engage le ministre de l'Agriculture (M. Harkness) à faire un relevé des problèmes de drainage, d'érosion et de conservation du sol dans la vallée fertile du Fraser, en collaboration avec le gouvernement de la Colombie-Britannique. J'espère qu'on étudiera cette question au cours de la session et qu'on s'occupera également du sort de certains de nos vieillards. Je songe ici à ceux qui sont incapables de travailler et n'ont qu'un très faible revenu à part leur pension actuelle de $55. Si l'évaluation des ressources était un tant soit peu moins rigoureuse, cela les aiderait à joindre les deux bouts.

Un mot également à propos de nos anciens combattants, ceux surtout de la première grande guerre. Il y aurait lieu, à mon avis, de supprimer l'évaluation des ressources pour ceux qui ont touché une pension pendant plus de cinq ans. Cette mesure ranimerait leurs espoirs puisque ces anciens combattants auraient le sentiment qu'ils peuvent encore être utiles à leur pays et qu'ils sont encore des citoyens honorés d'un Canada pour lequel ils ont fait tant de sacrifices.

Je remercie le ministre des Travaux publics (M. Green) d'avoir autorisé un relevé du cours inférieur du Fraser et du port de New-Westminster. Ce port pourrait devenir l'un des plus grands ports d'eau douce du monde; grâce à des plans appropriés et à une bonne administration, on pourrait en faire le Liverpool du littoral de l'Ouest. Il est vrai qu'il faudrait affecter des fonds à sa rénovation et à son entretien. C'est le cas de tous les ports fluviaux mais les recettes qu'il rapporterait et les emplois que cela créerait seraient très avantageux pour le Canada et surtout pour la région côtière de la Colombie-Britannique.

La situation, pour ce qui est des céréales de provende, inquiète beaucoup les cultivateurs de ma province. C'est un groupe un peu exceptionnel qui ne réclame pas de subventions supplémentaires; il veut cependant une juste occasion d'exercer sa concurrence. Ils ne peuvent pas comprendre pourquoi ils doivent payer leurs céréales de

provende trois fois plus cher que les cultivateurs de l'État de Washington ou de la province d'Alberta. Ils ont le sentiment que, s'ils vivent dans un pays libre, ils doivent pouvoir acheter ce qu'il leur faut dans des conditions leur permettant de soutenir la concurrence des cultivateurs des autres provinces.

Je tiens à appuyer les députés qui ont préconisé une aide aux producteurs de fruits tendres de la Colombie-Britannique. La superficie consacrée à la culture des fraises dans la vallée du Fraser est tombée de 3,500 acres, en 1948, à 1,500 acres, en 1957. Je sais que le produit de cette région est d'une qualité très supérieure, mais il n'arrive sur le marché que deux ou trois semaines après les produits du Washington et de l'Oregon. Quelques milliers de tonnes liquidées à vil prix sur notre marché n'ont pas beaucoup d'importance pour le producteur américain, mais ce marché s'en trouve si atteint que nos producteurs ont de la peine à faire leurs frais.

Nous avons des centaines de pêcheurs commerciaux qui se livrent depuis des générations à la pêche dans le Fraser entre le pont Pattullo et le pont de chemin de fer de Mission. Il y a environ deux ans, on a interdit la pêche commerciale dans cette partie du fleuve, ce qui a déraciné bien des familles et en a jeté bien d'autres dans la misère.

J'aimerais maintenant rendre hommage à un groupe remarquable d'hommes et de femmes que l'on félicite rarement des services qu'ils rendent à notre pays. Je veux parler des journalistes. Je veux les féliciter de leur impartialité au cours de la dernière campagne électorale et de l'excellent travail qu'ils ont fait le soir des élections.

La Colombie-Britannique dépend énormément des exportations. Plus de 50 p. 100 de ses citoyens dépendent, directement ou indirectement, de l'industrie forestière. Il est certainement très encourageant que le gouvernement actuel ait organisé une conférence du Commonwealth qui doit avoir lieu en septembre prochain, et j'exhorte le gouvernement à faire tout son possible pour renforcer nos échanges avec tous les pays, et avec la Grande-Bretagne en particulier, pour aider la Colombie-Britannique à trouver des marchés pour les produits de nos forêts, de nos pêcheries et de nos vergers.

De lourdes tâches et des responsabilités encore plus lourdes pèsent sur le Parlement. Je pense que tous les députés désirent que la jeunesse d'aujourd'hui,—les chefs de demain,—puisse dire, lorsque sera terminée la 24e législature, qu'elle était l'une des meilleures que le Canada ait jamais connue. Notre nation est grande, fertile et riche. Nous connaissons en ce moment la meilleure direction que nous ayons connue depuis un demi-siècle. Si nous travaillons en commun, si nous avons foi en notre pays, si nous avons foi aussi en nous-mêmes et en nos concitoyens, nous ne faillirons pas à la tâche.

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): Monsieur l'Orateur, puis-je ajouter ma petite part de félicitations à la pleine mesure que vous avez déjà reçue? J'espère qu'un jour les honorables députés seront assurés que vous continuerez d'occuper ce fauteuil jusque dans votre vieil âge et dans leur vieil âge. J'aimerais aussi exprimer ma satisfaction de la nomination de l'honorable député de Spadina (M. Rea) au poste de président suppléant des comités. Nous nous souvenons tous de la ferme décision prise par lui l'an dernier sur la question de la réduction de la taxe d'accise, décision qui nous a fait le louer de son impartialité.

A mon idée cependant celui qui mérite un déluge de compliments c'est l'auteur du discours du trône. C'est évidemment le premier ministre (M. Diefenbaker). Le premier devoir d'un chef politique, c'est la puissance. Un homme politique habile, journaliste et député conservateur au parlement britannique a écrit: "Pour entrer au Parlement, il faut un peu de vulgarité et beaucoup de vanité. Il faut aimer attirer l'attention et se produire sur les tribunes pour se faire ovationner. La vulgarité et la vanité ne sont pas des vices graves, mais ce sont des vices, et si vous désirez devenir politicien, il est important de vous assurer de les avoir."

Comme le grand biographe de Macdonald l'a dit de lui: "Tout moyen, toute ruse, toute subtilité concevable, il pouvait instantanément s'en servir."

De telles observations sont généralement applicables au premier ministre sans qu'on ait l'intention d'être vétilleux ou désagréable. A mon avis, tout connaisseur de la politique nord-américaine sait que, pour réussir, un chef doit être rude, impitoyable, capable de tromperie, attentif aux circonstances de temps, ferme de poigne envers son parti. Ce n'est pas un jeu pour les mous ni pour les complimenteurs, même si un peu d'amabilité ne nuit pas. Je ne voudrais pas m'arrêter ici, après avoir présenté une caricature plutôt violente de la révolution politique,—et c'est une révolution politique,—que le premier ministre a faite. Le député de Bonavista-Twillingate (M. Pickersgill) en a parlé comme du tour de force d'un surhomme, "un triomphe du culte de la personnalité". Dans le désert de nos espoirs anéantis, nous devons tous mesurer la victoire, examiner notre défaite.

Elle est très significative. A mon avis, il s'agit d'une manifestation analogue, quoique plus marquée, à la révolution politique qu'a accomplie M. Dwight D. Eisenhower aux États-Unis au nom du parti républicain. Un changement discret, mais fondamental, de la communication, de tout le concept de la présentation politique a eu lieu. Le premier ministre lui-même ou ses conseillers immédiats l'ont organisé. Au fond, c'est la simplification des symboles. Le commun dénominateur de l'opinion publique est rendu plus disponible aujourd'hui grâce à la télévision et à la concentration qu'accordent les journaux à une personnalité ou à une simple déclaration.

Un réduit, un autre Berchtesgarten si vous voulez, a résisté à la vague Diefenbaker dans le Nord et le Nord-Ouest de l'Ontario. Voici une évaluation rapide: Le premier ministre a recueilli bien des voix dans le Nord de l'Ontario; dans chaque circonscription, de 2,000 à 5,000 voix de plus qu'on pouvait s'y entendre dans les circonstances ordinaires. Tout député de la région qui nie l'efficacité de la campagne du premier ministre a peur de regarder la réalité en face.

Pourquoi y trouve-t-on encore un réduit? Peut-être surtout à cause de la vigueur des candidats libéraux et cécéfistes dans cette région, ou parce que, de façon générale, les candidats conservateurs n'ont pas su s'accrocher comme il faut. Il y a certainement eu aussi une réaction de blasé en face du principal symbole que représentait M. Diefenbaker: une vision de la mise en valeur du Nord. Il ne s'agit pas de quelque chose de particulièrement nouveau pour le Nord ou le Nord-Ouest de l'Ontario. En passant, je dirai que l'un des principaux points de ce programme, l'aménagement d'une voie ferrée depuis Churchill jusqu'à Moose-Factory, est presque une insulte au bon sens de cette région, je dirais même au bon sens du ministre du Nord canadien et des Ressources nationales (M. Hamilton). J'imagine qu'il y a lieu de paraphraser ce qu'a dit le chef de l'opposition (M. Pearson): ce serait un chemin de fer qui irait d'un wigwam à l'autre. Ce serait certainement un chemin de fer qui n'irait nulle part. Si le gouvernement songe à aménager des chemins de fer dans le Nord, il devrait ne pas oublier qu'il y a de nombreux gisements de minerai de fer à basse teneur qui se trouvent bien plus près du centre de tout que ne le serait un chemin de fer allant de Churchill à Moose-Factory.

Revenons maintenant à ce qui s'est passé durant la campagne électorale. Bon gré mal gré, nous devons vivre et travailler avec les nouveaux moyens de présentation politique. S'il doit y avoir un culte de la personnalité, nous devons en faire un culte de personnalités. S'il doit y avoir simplification des symboles, nous devons faire notre simplification également. Dans toute campagne future, un élément important du point de vue de la circonscription sera une grosse caisse électorale. Notre parti préconise depuis longtemps l'établissement d'un maximum à l'égard des dépenses électorales. Si l'on ne peut y arriver, nous devrons voir à ce que nos coffres permettent de présenter le message politique moderne.

Le parti conservateur-progressiste a un chef exceptionnel. Son parti n'est pas le parti conservateur que nous avons connu ou imaginé. Il est plus progressiste, plus socialiste que conservateur. La force innée qui pousse son chef à jouer, à être au centre de la scène, signifie que le parti peut continuer à être progressiste et ne pas passer à la droite, comme les partis le font traditionnellement en parvenant au pouvoir. La politique nord-américaine crée des paradoxes au sein de tous les partis qui ont du succès à l'échelon national. Les conflits régionaux et professionnels règnent dans un même cadre: la rue Bay et l'avenue Portage se donnant la main tout en étant à cran; tenants d'un budget équilibré et tenants d'un budget déficitaire; cultivateurs libre-échangistes et travailleurs industriels appuyant un haut tarif douanier. Dans les discours prononcés au cours de ce débat monotone, les conservateurs de l'arrière-plan n'ont donné aucun indice collectif de ce que nous appelons le conservatisme. D'ici 18 mois ou deux ans, nous pourrions avoir un groupe croupion dans les rangs de la majorité: l'un sera dissident sur la progressivité du chef, l'autre au sujet des lacunes et des oublis régionaux. Nous les accueillerons avec joie. Il sera intéressant d'observer comment le chef les contiendra.

Au cours de la présente législature, notre intérêt se portera sur les héritiers présomptifs. Un long règne peut légitimer, puis détruire certaines aspirations. Le résultat n'en sera pas sans une importance particulière tant pour les libéraux que pour nous-mêmes. Lorsqu'il est impossible d'être de l'extrême gauche, il est dur d'être à gauche de la gauche.

Les devoirs des membres du Parlement se répartissent entre quatre catégories générales qui, évidement, se chevauchent un peu. Le député doit d'abord s'occuper des problèmes personnels de ses commettants qui ressortissent au gouvernement fédéral. Il doit ensuite faire connaître au gouvernement et au Parlement les besoins de sa circonscription et de sa région. Il doit de plus comprendre les questions d'importance nationale et, enfin,

définir le programme et les idées du parti et s'y conformer.

Pour ce qui est du premier devoir d'un député, il y a peu de différence entre ministres et députés de l'arrière-ban, entre députés ministériels et membres de l'opposition. Ceux d'entre nous qui viennent siéger au Parlement semblent assez bien en mesure d'évaluer les besoins de leurs circonscriptions.

Je ne puis que répéter ce que j'ai dit l'an dernier à ce sujet. Le député moyen est souvent et malheureusement non informé, mal informé ou peu intéressé. Chacun d'entre nous ne peut évidemment étudier tous les sujets. Comme l'a dit plusieurs fois le premier ministre, la pléthore de tenants du gouvernement peut rendre le Parlement relâché et nul; c'est une perspective que nous pouvons poser en postulat. La réforme parlementaire exige plus que le respect ou le retour au respect des droits parlementaires.

L'idée de confier beaucoup plus de travail aux comités mérite qu'on l'examine de près. Je me demande cependant si nos services de référence et de renseignements, à l'exclusion de ceux dont disposent les ministres, sont suffisants pour donner un nouvel aspect aux fonctions des comités et des membres du Parlement. Nos services de secrétariat sont-ils suffisants? Les qualités qui nous ont valu les suffrages de l'électorat ne sont pas nécessairement celles qui font de nous des membres éclairés et actifs de la Chambre des communes. Nous pouvons nous améliorer, comme nous cherchons tous à le faire.

Je proposerais certains changements radicaux dans les services de la Chambre des communes, en me fondant sur mon expérience de bibliothécaire et sur mes contacts avec le monde académique. Je propose une liste de bourses de recherches de la Chambre des communes, qui seraient accordées au mérite à des diplômés universitaires et à des gens de niveau professionnel dans les domaines des sciences économiques, statistiques, politiques, sociologiques, des relations ouvrières, de l'histoire et de la bibliographie. Pour relier ces travaux à ceux des députés, je propose la création d'un centre de référence coordonné et doté d'un personnel peu nombreux mais permanent rattaché à la Bibliothèque du Parlement et à la Bibliothèque nationale. Les boursiers travailleraient pendant deux ans. On leur permettrait de travailler un peu pour leur compte, mais leur principal objectif serait de constituer une réserve de talents à la disposition des membres du Parlement, talents qu'ils appliqueraient, sur demande des députés, à l'étude de sujets touchant à des questions politiques du ressort de la Chambre des communes. Par ces bourses, on stimulerait nos meilleurs talents en sciences sociales et on ferait ainsi avancer nos connaissances politiques. On améliorerait le niveau des députés, on approfondirait leur connaissance des problèmes nationaux et on compenserait en quelque sorte pour la situation désavantageuse où ils se trouvent, en ce qui a trait à la documentation, par rapport à leurs homologues du Congrès des États-Unis.

En passant, il convient de dire un mot du problème des chefs à la Bibliothèque du Parlement. Il y a trois ans, un débat sur la Bibliothèque du Parlement, à la Chambre, a révélé des attitudes, notamment de la part du député de Bonavista-Twillingate (M. Pickersgill), qui étaient fort décourageantes pour la profession de bibliothécaire au Canada. L'association des bibliothécaires du Canada soutient que le chef de cette bibliothèque de base devrait être un bibliothécaire exercé, versé dans tous les domaines de cette science sociale. L'Association ne se soucie pas qu'il ou elle soit français ou anglais. Elle veut le bibliothécaire le mieux exercé qui soit disponible pour ce poste. Le titulaire actuel de ce poste qui est honoré est à la veille de sa retraite. Espérons que le gouvernement reconsidérera l'attitude prise par l'ex-gouvernement et s'inspirera des arguments qu'a présentés il y a trois ans la représentante d'York-Humber (Mlle Aitken).

Pour la présente session, on a pris des dispositions équitables dans l'attribution des secrétaires et des bureaux. Étant donné les responsabilités respectives des membres de l'autre Chambre et des députés, on s'indignera toujours de ce que les députés partagent les pièces et les secrétaires, tandis que les honorables messieurs de l'autre endroit exercent leur activité dans des pièces spacieuses et avec une auréole de secrétaires.

Nous avons tous relevé avec plaisir dans le discours du trône la mention de la prochaine visite au Canada du président Eisenhower. Le 16 mai 1958, le comité des relations étrangères du Sénat des États-Unis a fait comparaître devant lui l'ambassadeur des États-Unis au Canada. A cette séance, nous avons appris que le sénateur Morse, de l'Orégon, était en possession d'une lettre confidentielle du premier ministre du Canada à notre ambassadeur aux États-Unis. La lettre n'a pas accompagné l'aide-mémoire présenté au département d'État et, par suite, si elle est tombée entre des mains étrangères, c'est le service canadien qui en est responsable. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Smith) est convaincu que les fonctionnaires de l'ambassade du Canada ne sont pas responsables de la fuite. Devons-nous supposer que des petits lutins subtilisent les lettres de l'ambassade du Canada à Washington? Il est manifeste que quelqu'un a eu le temps

de s'infiltrer et de faire une copie photostatique de cette lettre ou de s'en emparer. Quelqu'un au service de l'ambassade du Canada doit sûrement être responsable, si elle est tombée en d'autres mains.

Je désire consigner au hansard une partie du texte dactylographié des délibérations du comité des relations étrangères du Sénat des États-Unis, au cours desquelles a eu lieu l'échange de vues suivant entre le sénateur Fullbright et l'ambassadeur Merchant:

Le sénateur Fullbright: Le gouvernement canadien a énergiquement soutenu qu'en vertu des conditions du traité relatif à l'impôt sa décision doit être acceptée. Notre propre tribunal d'impôt des États-Unis a également déclaré à l'unanimité que les États-Unis violeraient le traité conclu avec le Canada s'ils exigeaient un impôt dans ce cas. N'en est-il pas ainsi?

M. l'ambassadeur Merchant: C'est ce que je crois comprendre.

Le sénateur Fullbright: Pourquoi avez-vous officiellement déclaré à Ottawa, le 9 avril, qu'un jugement favorable au trésor des États-Unis ne porterait pas atteinte au traité? Vous avez fait une telle déclaration, n'est-ce pas?

M. l'ambassadeur Merchant: Oui, nous l'avons fait, monsieur le sénateur.

Le sénateur Fullbright: Pourquoi l'avez-vous fait?

M. l'ambassadeur Merchant: Je crois comprendre, monsieur le sénateur, que l'appel porte sur l'établissement des faits qui entourent la cause. C'est lorsque les faits ont été établis que se pose la question de savoir si le traité s'applique. Il s'agit d'une cause très compliquée, monsieur, et je ne suis pas avocat.

Le sénateur Fullbright: Vous avez cependant fait une telle déclaration?

M. l'ambassadeur Merchant: Oui.

Le sénateur Fullbright: Qui vous a demandé de faire cette déclaration?

M. l'ambassadeur Merchant: Nous avons estimé, à l'ambassade, qu'une déclaration élucidant la situation serait utile. Cette affaire a fait l'objet d'une grande publicité dans les journaux canadiens.

Le sénateur Fullbright: Les journaux canadiens ont été piqués au vif, n'est-ce pas?

M. l'ambassadeur Merchant: Oui.

Le sénateur Fullbright: Qui vous a dit de faire cette déclaration?

M. l'ambassadeur Merchant: L'idée vient de l'ambassade même, monsieur le sénateur.

Le sénateur Fullbright: Je sais, vous étiez l'ambassadeur. Qui vous a donné ces directives, qui à Washington vous a dit de faire cette déclaration?

M. l'ambassadeur Merchant: C'était mon idée. Je m'y suis fait autoriser.

Le sénateur Fullbright: Apparemment, vous ne saviez pas grand chose à ce sujet. Du moins, pas au commencement. Pourquoi avez-vous fait cela?

M. l'ambassadeur Merchant: A l'ambassade, nous avons estimé qu'il y avait eu beaucoup...

Le sénateur Fullbright: Vous l'avez dit. De qui preniez-vous les ordres? Notre Trésor a-t-il jamais discuté la chose avec vous?

M. l'ambassadeur Merchant: Personne ne m'a jamais donné de directives à ce sujet. J'ai été autorisé à le faire. C'était sur ma recommandation.

Le sénateur Fullbright: Qui vous a autorisé?

[M. Fisher.]

M. l'ambassadeur Merchant: J'étais autorisé par le département d'État.

Le sénateur Fullbright: La trésorerie a-t-elle, au Canada, un représentant qui se trouve en rapport avec votre ambassade?

M. l'ambassadeur Merchant: Oui, monsieur.

Le sénateur Fullbright: Vous n'en n'avez jamais parlé avec lui?

M. l'ambassadeur Merchant: J'en ai parlé avec lui, mais je n'ai pas reçu d'instructions.

Le sénateur Fullbright: Vous a-t-il conseillé de le faire?

M. l'ambassadeur Merchant: Non, monsieur.

Le sénateur Fullbright: C'est vous qui en avez pris l'initiative?

M. l'ambassadeur Merchant: Oui, monsieur.

Le sénateur Fullbright: Bien que vous ne possédiez pas les tenants et aboutissants de cette affaire et que vous ne soyez pas avocat, comme vous dites?

M. l'ambassadeur Merchant: C'est exact.

Ce que je voulais montrer par cette citations, ce n'est pas que les sénateurs américains semblent attaquer les fonctionnaires avec une sorte de sadisme,—et peut-être n'avons-nous pas ce genre d'attaque chez nous à cause des responsabilités ministérielles,—mais c'est ceci: la déclaration a été publiée le 9 avril, c'est-à-dire après que le département d'État eut reçu un message du gouvernement canadien. Comme l'a mentionné l'autre jour en Chambre le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, (M. Smith), ce message signalait que le gouvernement canadien devrait reprendre l'examen de tout le traité fiscal si une décision était rendue en faveur des autorités fiscales américaines, mais après que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures eut envoyé ce message, l'ambassadeur des États-Unis au Canada a déclaré publiquement que cette interprétation était complètement erronée. D'après la déclaration faite par l'ambassadeur Merchant le 9 avril, le gouvernement canadien n'avait pas à s'inquiéter. Il me semble que nous avons là un exemple typique du genre de malentendu et de travail mal fait auxquels il faudrait remédier lorsque le président des États-Unis et le premier ministre du Canada se rencontreront cet été, comme le signale le discours du trône.

Pour en revenir au compte rendu de l'interrogatoire du comité des affaires extérieures du Sénat américain, voici une autre série de répliques:

Le sénateur Fullbright: Il me semble qu'il s'agit du genre de question qui n'a pas de répercussion bien importante sur les intérêts supérieurs de la nation. Je sympathise beaucoup avec ceux, où qu'ils soient, dont les industries souffrent de la concurrence étrangère. J'ai essayé d'être libéral en matière de commerce, mais c'est un domaine où des intérêts très importants sont en jeu. Il me semble que nous sommes en présence d'un cas où nous avons tout fait pour irriter les Canadiens de façon inexcusable. Je trouve très curieux que l'on n'ait rien fait pour remédier à

cette situation. Il a fallu dix ans avant que quelqu'un songe à soulever la question. Cette exemption a été accordée au Canada pour augmenter et accélérer la production de matériel de guerre, et ce n'est que bien des années plus tard que cette question est soumise à notre tribunal fiscal. Je dois dire que je ne vois vraiment pas pourquoi nous avons agi de la sorte. Le président.

Le président: Est-ce que vous posez une question?

Le sénateur Fullbright: S'il peut me donner une raison j'aimerais bien qu'il le fasse. Vous avez fait à ce sujet, au Canada une déclaration qui n'a fait qu'irriter davantage les Canadiens? Pouvez-vous donner une bonne raison pour laquelle cela ne s'est pas fait plus tôt?

L'ambassadeur Merchant: Non, monsieur.

Le sénateur Fullbright: Vous voyez il n'a aucune raison à donner. Des choses comme cela et des histoires comme l'affaire Norman ou l'affaire et bien d'autres sont bien faites pour irriter encore plus que la question de l'importation du pétrole, ne pensez-vous pas?

Notre groupe au moins est d'accord avec le sénateur Fullbright.

Je veux aborder une autre question qui porte sur les relations entre le Canada et les États-Unis, c'est le différend des pilotes des Grands lacs, différend qui oppose la prétendue fédération canadienne des armateurs et l'association des pilotes des Grands lacs. Ici, les rôles sont un peu renversés, car on voit le Congrès des États-Unis protéger les pilotes canadiens. Actuellement en instance d'approbation à Washington, il y a une loi qui obligerait les navires britanniques et autres navires étrangers naviguant sur les Grands lacs à embarquer un pilote ayant obtenu son certificat de la garde-côtière américaine ou du ministère canadien des Transports. Que fera dans ce cas le gouvernement du Canada? Il semble bien qu'il s'en tiendra à sa conduite habituelle. Nous attendrons que les États-Unis prennent l'initiative et qu'ils résolvent ainsi peut-être certaines des difficultés que pose ce différend. Il semble presque incroyable que les océaniques n'aient plus besoin de pilotes une fois passé Kingston. On n'a pas délimité de zone de pilotage qui les oblige à employer des pilotes sur les lacs, en dépit des canaux et des autres installations de navigation fort précieux que le Canada et les États-Unis ont aménagés. Cet état de choses plutôt révoltant est imputable dans une certaine mesure au ministère des Transports.

Ce différend semble tenir au fait que les armateurs anglais et étrangers ont mis sur pied la Fédération des armateurs du Canada dont le but évident est d'établir avec les pilotes un rapport qui n'implique pas une association syndicale. On peut connaître ce qui arrive quand des navires filent sans pilotes, en lisant cet extrait du *Spectator* de Hamilton de vendredi dernier:

Une poutre d'acier de 18 pieds a été arrachée du dessous du pont à bascule de Burlington par un cargo anglais qui a franchi le canal hier soir.

Les autorités du pont ont dit qu'on a laissé la poutre osciller sur le parcours des petites embarcations sous le pont.

Les dégâts causés ne nuiront pas à l'exploitation du pont ni au passage des grands navires.

Les autorités ont déclaré qu'un fort vent du nord-ouest a forcé le cargo océanique *Manchester Pioneer* à longer la paroi du canal, l'arrière du navire traînant le long du mur.

J'en passe un bout et je continue:

Il y a sept ans, la travée nord du pont a été projetée dans le canal par un navire chargé de sable. L'énorme écrasement, qui a précipité 400 tonnes de bois et d'acier dans le canal, a causé à Hamilton un de ses pires encombrements de circulation.

Ce bâtiment le *Manchester Pioneer* n'avait pas de pilote canadien. Il est très difficile d'entrer dans le port d'Hamilton et d'en sortir. Le capitaine a eu un accident. Dans le cas qui nous occupe l'accident était sans gravité. Que se serait-il produit pourtant s'il l'avait été, et si le navire avait coulé à cet endroit? Je pense que tout le monde ici peut se faire une idée des hurlements que cela aurait provoqué. Comment, voici un navire étranger,—il s'agissait en l'espèce d'un navire britannique et non d'un navire canadien,—qui a coulé sans avoir à son bord un pilote canadien?

Depuis le 31 mars, la Fédération des armateurs du Canada a cherché à mettre en œuvre une politique tout à fait nouvelle en ce qui concerne la navigation sur les Grands lacs; il n'y a pas de pilote sauf entre Port-Weller, qui est à l'entrée du canal de Welland, et Sarnia, à l'extrémité nord de la rivière St. Clair. Cette politique, ainsi que je l'ai déjà dit, semble avoir pour objet de protéger cet organisme contre l'Association des pilotes des Grands lacs. Afin d'expliquer cette dérogation remarquable et radicale par rapport à la pratique antérieure, il vaut la peine de remarquer que jusqu'à présent tous les navires étrangers ont toujours pris un pilote à leur bord au cours de chacun de leur voyage sur les Grands lacs. Les navires canadiens et américains qui circulent dans le bassin des Grands lacs et du Saint-Laurent ont évidemment à leur bord des capitaines et d'autres officiers qui doivent satisfaire aux exigences canadiennes, et ils connaissent très bien les lacs. Des propriétaires de navires étrangers,—et leur nombre s'accroît beaucoup chaque année,—déclarent cette année qu'ils n'ont pas besoin de pilotes. Il peut y avoir des capitaines allemands, norvégiens et hollandais, connaissant très peu la navigation sur les grands lacs et qui ne sont pas accompagnés d'un pilote qui puisse recevoir les communications radiophoniques en anglais. En outre, le problème s'aggrave du fait que, sur les lacs, il y a plusieurs sifflets et

autres genres de signaux qui diffèrent totalement du genre de signaux utilisés sur les routes océaniques.

Nous n'avons aucun doute que de plus en plus de bateaux navigueront sur les lacs cette année et l'année prochaine, et, à moins que la loi des États-Unis nous protège, nous verrons se poursuivre cet état de choses, c'est-à-dire la présence de bateaux étrangers qui se promènent sur nos lacs, dont ils utilisent les excellentes installations, sans avoir à leur bord un seul Canadien.

Il y a lieu de relever, à mon avis, que l'Association américaine des compagnies de transport sur les lacs, représentant les employeurs ou les entreprises de navigation sur les Grands lacs, aussi bien que la *Dominion Marine Association* s'opposent à la *Shipping Federation of Canada* sur ce point. La *Dominion Marine Association* a essayé d'arbitrer le litige ou même de mettre les parties en rapports, et elle est sans aucune doute très hostile à la pratique en question, pour les mêmes raisons évidemment, que l'Association des pilotes des Grands lacs, c'est-à-dire qu'elle s'élève contre l'utilisation de nos voies fluviales par des navires étrangers qui n'emploient pas de pilotes connaissant nos cours d'eaux.

Un des autres éléments en cause, c'est que, sur les bateaux canadiens et américains, les marins ressortissant aux deux nations en cause, doivent, en vertu des règlements que comporte la loi sur la Marine marchande du Canada, passer un examen très serré du point de vue de la sécurité, examen qui comprend la prise des empreintes digitales, une enquête sur les antécédents et ainsi de suite. Nous avons là des navires étrangers qui ne sont nullement au courant, à vrai dire, de ces règlements; qui ne comptent aucun Canadien à bord pour surveiller leurs mouvements; et le ministère des Transports ferme les yeux sur pareil état de choses. Un indice de ce que les États-Unis pensent d'une telle situation est qu'ils ne permettent pas aux navires étrangers d'utiliser leurs écluses de Sault-Ste-Marie. Les navires étrangers qui se rendent au lac Supérieur doivent utiliser les écluses canadiennes. Quiconque connaît le moindrement les écluses, sait que dans la plupart des Grands lacs, et notamment le lac Érié, le lac Huron et le lac Supérieur, il y a certains endroits très dangereux, sans compter qu'à l'occasion il y a du mauvais temps. Des brouillards peuvent se former en tout temps et créer des difficultés aux marins, tout expérimentés qu'ils soient, et les marins au long cours ne sont pas aussi familiers avec ces conditions que le sont les nôtres. La situation reste donc à étudier.

L'un des points qui rend la loi des États-Unis, une fois en vigueur, applicable au Canada, c'est que tout navire qui sillonne les Grands lacs doit traverser la frontière internationale plusieurs fois. Il convient de signaler ce point afin de bien souligner que la loi des États-Unis, dans ce cas particulier, peut nous sauver.

Mais il me semble que le ministère des Transports aurait pu prévenir cet état de choses en organisant des régions de pilotage entre Port-Weller et Sarnia ou entre Sarnia, Détroit, Windsor et Fort-William ou Sault-Sainte-Marie. Le ministre des Transports (M. Hees) possède l'autorité nécessaire pour organiser des régions de pilotage n'importe quand, pour imposer des pilotes dans une région donnée et même pour fixer des taxes; mais jusqu'ici rien n'a été fait. Le ministère des Transports a établi le pilotage jusqu'à Québec, de Québec à Montréal et de Montréal à Kingston; mais, au delà, les navires étrangers sont libres.

Quand la *Shipping Federation of Canada* a d'abord refusé de négocier avec l'Association des pilotes des grands Lacs dans le cas qui nous occupe, elle a annoncé qu'elle avait organisé, c'est-à-dire elle-même, une région de pilotage depuis Port-Weller jusqu'à Sarnia. Saul erreur, le sous-ministre des Transports a écrit à la Fédération pour lui dire que seul le ministre des Transports jouissait de l'autorité nécessaire pour établir une région de pilotage; mais rien ne laisse prévoir jusqu'ici que le ministre prendra des mesures à ce propos.

En outre, on n'a pas assez insisté auprès de la *Shipping Federation of Canada* pour qu'elle accepte d'entrer en pourparlers. Jusqu'ici elle a rejeté toutes les offres transmises par l'entremise du ministre des Transports en vue de pourparlers avec l'Association des pilotes des grands Lacs. Il me semble que c'est justement un cas où nous pouvons demander au gouvernement d'adopter une attitude ferme, de faire preuve d'un peu de canadianisme et de maintenir nos pilotes en service sur nos voies navigables.

J'aimerais parler brièvement d'un autre aspect de l'anti-américanisme qui existe dans la partie du pays d'où je viens. Il se rattache au pipe-line transcanadien et aux travaux de construction qui se poursuivent sur les cinq secteurs administrés par la société de la Couronne *Ontario Pipe Line*. Je crois qu'il vaut la peine de rendre hommage de temps en temps à ses adversaires et j'aimerais complimenter le ministre du Travail (M. Starr) de ses efforts pour veiller à ce que les hommes travaillant au pipe-line soient des Canadiens authentiques et aussi des efforts qu'il a déployés pour maintenir le plus grand nombre possible de Canadiens disponibles et formés au travail.

[M. Fisher.]

Les difficultés sont nombreuses. Il existe beaucoup de malentendus mais pour l'instant je dirai qu'il n'y a rien d'aussi impopulaire entre Port-Arthur et Kapuskasing que les gens que nous avons baptisés "*You-alls*". Ces "*You-alls*" viennent du Texas, de l'Arkansas, du Kentucky et d'autres endroits semblables. Ils se disent spécialistes en pipe-line. Ils le sont vraiment, et malheureusement, nous ne paraissons pas avoir au Canada pour le moment assez de travailleurs capables de faire les travaux compliqués, spécialement le soudage. Nous avons très peu d'opérateurs de rétrocaveuses, d'opérateurs de berceaux ou d'autres spécialistes de ce genre.

Je voudrais engager le ministre, sous le régime de l'annexe M qui lui confère le pouvoir d'établir des cours de formation en collaboration avec les autorités provinciales, de tenter un effort réel cet automne et cet hiver en vue de former des mécaniciens et diverses autres catégories d'ouvriers de pipeline afin qu'à l'avenir nous puissions éviter cette dispute qui se prolongera durant tout l'été entre les Canadiens et les "You-alls" des États du Sud.

Il est très réconfortant d'apprendre que le gouvernement prendra des mesures pour soutenir l'enseignement universitaire. Cependant, il ne nous a pas encore donné de détail à ce sujet. Toute réconfortante que soit cette nouvelle, j'estime que le problème de la réadaptation parmi les chômeurs est d'une importance vraiment capitale en ce moment. Une des raisons pour lesquelles le chômage n'a pas joué un aussi grand rôle que beaucoup de gens l'espéraient au cours des dernières élections c'est que la majorité de ceux qui sont sans travail ne possèdent qu'un faible degré d'instruction. On peut être à peu près sûr que près de 70 p. 100 d'entre eux n'ont atteint tout au plus que la huitième année. Sans vouloir sombrer dans le snobisme, j'aimerais signaler que ces gens ont souvent du mal à s'exprimer, mais ce n'est pas une raison pour ne pas reconnaître qu'ils ont besoin de s'instruire davantage, surtout dans le domaine technique, à l'échelon adulte. Si nous devons faire face au chômage saisonnier, nous voulons non seulement des campagnes dans le style "faites-le immédiatement", mais aussi des campagnes en vue de former ces gens.

Outre le programme visant à aider le monde universitaire, le gouvernement devrait, il me semble, envisager de prendre des mesures beaucoup plus vastes et beaucoup plus sérieuses pour refaire la formation des chômeurs et fournir à certains d'entre eux la seule formation qu'ils aient jamais eue. Dans l'ensemble, ces gens en seraient très reconnaissants, car le chômage leur fait comprendre non seulement leurs besoins personnels mais le besoin général d'une formation plus étendue.

J'aimerais parler d'une question qui s'est posée au cours de la campagne. L'honorable représentant de Gatineau (M. Leduc) a parlé du bois à pâte, et du prix de soutien pour cette denrée. L'assemblée législative de l'Ontario a adopté un amendement à une loi étendant au bois à pâte les services d'organisation des marchés agricoles, mais après vérification j'ai constaté qu'il n'est pas question de l'appliquer au nord-ouest de l'Ontario. Nous savons que les enquêteurs sur les coalitions ont rédigé un rapport accusant un certain nombre de fabricants de pâte et de papier d'avoir formé une coalition et signalant qu'ils ont imposé des prix aux producteurs de bois à pâte de Québec, prix qu'ils ont délibérément maintenus à un bas niveau.

Le ministre de l'Agriculture (M. Harkness) est en présence d'un problème. S'il décide de faire entrer le bois à pâte dans le cadre de la loi sur le soutien des prix agricoles, il faut quil détermine s'il le fera à l'échelon régional ou à l'échelon national, et de par la nature même du marché nous pensons évidemment, dans le nord-ouest de l'Ontario, qu'il devrait le faire à l'échelon régional. S'il est difficile de fixer les prix du bois à pâte à plus grande échelle, c'est parce que les producteurs québecois de bois à pâte reçoivent depuis si longtemps des prix si scandaleusement bas que tout prix fixé en tenant compte de ces chiffres mettrait le producteur ontarien de bois à pâte dans une situation très défavorable.

Il y a à ce sujet un autre facteur au sujet duquel il me paraît que le ministre ferait bien d'intervenir pour réhausser ou peut-être même sauver la réputation de certains fabricants de pâte et de papier dans notre partie du pays. Trois fabricants de pâte et de papier de notre région sont visés dans l'accusation portée par la division des enquêtes sur les coalitions et je pense que ces fabricants verraient avec satisfaction le ministre intervenir pour fixer un prix minimum sur le bois à pâte, car cela les dégagerait certainement de toute allégation éventuelle au fait qu'ils s'étaient rendus coupables ou se rendront coupables de fixer un prix injuste pour le producteur de bois à pâte.

Quelques mots au sujet de la Société Radio-Canada qui semble isolée dans un monde hostile à l'heure actuelle. Une des questions principales consiste à savoir ce qui arrivera si le service de télévision dans les grandes villes est fourni par des postes privés, ce que réclament si violemment certains membres du gouvernement. A l'heure actuelle, les moyens de production de la Société Radio-Canada sont financés partiellement par la

réclame et si les annonceurs transfèrent leur clientèle aux postes privés pour se gagner les auditoires des grandes villes, que restera-t-il à Radio-Canada pour assurer le service nécessaire dans les endroits reculés où nous réclamons encore la télévision? Beaucoup d'endroits en sont encore privés et nous nous rendons compte que nous ne saurions être desservis par des postes particuliers de télévision. Ce n'est pas parce qu'ils refusent de nous desservir mais tout simplement parce qu'ils tiennent compte des faits.

Comme on l'a dit à la Chambre, les régions de brousse, partout au Canada, réclament à grands cris la télévision. Ce ne sont pas les postes privés qui pourront nous l'assurer. C'est la Société Radio-Canada et la population tient à ce que la Société fasse droit à ses réclamations. Dans diverses régions du pays, on réclame ce service parce que les impôts de la population aident à soutenir Radio-Canada. Si la Société est démembrée par une nouvelle loi et si on ne lui laisse ni les fonds ni les pouvoirs nécessaires pour assurer ce service, cela créera un état de choses qui donnera lieu à beaucoup de mécontentement.

Nous savons fort bien que Radio-Canada n'est pas populaire dans certaines régions, mais nous invitons le gouvernement à aborder la question avec précaution et à suivre dans l'ensemble les grandes lignes du rapport de la commission Fowler sur la radiotélévision.

En terminant, j'aimerais simplement rappeler que le chef de notre parti à la dernière législature, ainsi qu'à bien d'autres antérieurement, et son adjoint, ne sont plus parmi nous, et dire que ceux d'entre nous qui restent, nous nous efforcerons, très imparfaitement selon toute probabilité, de maintenir le niveau de comportement parlementaire que ces messieurs ont réussi à tenir pendant les nombreuses années qu'ils ont passés en cette enceinte.

(*Texte*)

M. Jean-Jacques Martel (Chapleau): Monsieur le président, mes premières paroles seront pour remercier les électeurs de la circonscription de Chapleau de la confiance qu'ils m'ont témoignée et pour les assurer de mon entière collaboration, laquelle vaudra d'ailleurs également pour toute la vaillante population de ma circonscription à qui j'ai promis, au cours de la dernière campagne électorale, mon entier dévouement, et je ferai mon possible pour les bien représenter.

J'en profite, monsieur le président, pour vous offrir, au nom de mes électeurs et de mes concitoyens de Chapleau, ainsi qu'en mon nom personnel, mes félicitations pour votre réélection à ce poste que vous occupez si brillamment.

[M. Fisher.]

Je saisis également l'occasion pour féliciter le vice-président de la Chambre et président des comités pléniers, l'honorable député de Longueuil (M. Sévigny). Je sais que cet honneur reconnaît sans doute les mérites personnels de l'honorable député de Longueuil, mais il indique aussi la considération qu'a le très honorable premier ministre (M. Diefenbaker) pour les nouveaux députés du Québec.

J'en profite également pour féliciter l'honorable député de Spadina (M. Rea) de son élection au poste de vice-président des comités pléniers de la Chambre.

Je veux aussi me joindre à mes collègues qui m'ont précédé pour offrir des félicitations toutes spéciales aux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Lafrenière et Nielsen), dont l'honneur rejaillit sur tous les jeunes députés de la Chambre et sur les jeunes de tout le pays, jeunesse qui a manifesté un intérêt tout à fait nouveau aux affaires publiques ces dernières années, et plus particulièrement aux dernières élections fédérales.

Je veux aussi en profiter pour offrir mes sincères félicitations et mes hommages aux nouveaux ministres du cabinet, nommément les ministres de la Citoyenneté et de l'Immigration (M^me^ Fairclough), de la Production de défense (M. O'Hurley) et le secrétaire d'État (M. Courtemanche).

La nomination des deux nouveaux ministres du Québec démontre bien, monsieur le président, les progrès du parti conservateur dans notre province depuis l'an dernier et la bonne attention qui est accordée à la vaillante population du Québec par le premier ministre du Canada et son gouvernement.

Un fait en particulier m'attache davantage aux deux nouveaux ministres du Québec, puisque tous deux, avec l'honorable député de Saint-Hyacinthe-Bagot (M. Ricard), sont venus présider ma convention à Amos, en janvier dernier, et que, pour ce faire, ils ont dû voyager plusieurs centaines de milles à travers une tempête de neige et revenir durant la nuit même, à Ottawa, reprendre leur travail dès le lendemain matin. Je suis certain qu'ils garderont longtemps le souvenir de ce voyage éclair et que, même s'ils ont dû retourner aussitôt après la convention, ils garderont également un bon souvenir de leur visite dans la circonscription de Chapleau et de l'hospitalité proverbiale de mes concitoyens, que j'ai l'honneur de représenter en cette enceinte.

Je désire également remercier l'honorable Solliciteur général (M. Balcer), qui a eu l'amabilité de venir ouvrir officiellement ma campagne électorale, l'hiver dernier.

Monsieur l'Orateur, le discours du trône trace un excellent tableau d'ensemble du

programme que le nouveau gouvernement entend réaliser dans les mois à venir, de façon à assurer aux Canadiens toute l'attention qu'ils sont en droit d'attendre de leurs dirigeants, et nous fait prévoir un brillant avenir pour notre beau et grand pays. Les mesures énergiques déjà prises par le gouvernement conservateur, l'an dernier, sont de très bon augure pour l'avenir, et constituent une garantie que la réalisation des projets mis de l'avant par le nouveau gouvernement servira toute la population canadienne dans les années à venir, tout en aidant énormément à remédier à la période de stabilisation que nous traversons maintenant.

Je remarque, dans le discours du trône, qu'on apporte une attention toute spéciale au progrès de la science, pour des fins pacifiques. J'approuve entièrement cette attitude, car à quoi nous serviraient les armements modernes, qui sont souvent même désuets, si les citoyens canadiens ne soutenaient pas leur effort en ce qui concerne une éducation plus avancée ou si encore ils perdaient un jour toute volonté de se défendre? Nous devons concentrer nos efforts vers l'amélioration du sort de l'humanité et faire servir le progrès de la science à des fins pacifiques. D'ailleurs, dans ce domaine, le gouvernement conservateur a fait preuve de bonne volonté dès l'an dernier, en adoptant des mesures sociales plus généreuses à l'égard de nos Canadiens et en augmentant les dons de blé et autres denrées alimentaires aux pays peu évolués.

Pour ce qui est des autres mesures sociales que le gouvernement a déjà mises de l'avant, comme les allocations familiales, j'abonde dans le même sens que l'honorable député de Matapédia-Matane (M. Belzile), qui a réclamé, la semaine dernière, le relèvement de ces allocations en tenant compte du coût de la vie.

Le discours du trône prévoit également une amélioration de la situation économique. Je désire appeler votre attention, monsieur le président, sur le fait que l'on devrait encourager l'expansion du commerce non seulement avec les pays du Commonwealth, mais aussi avec tous les pays du monde en tant que les intérêts supérieurs et la sécurité de notre pays ne sont pas en danger.

Dans le domaine des travaux publics, évidemment, il faut commencer par remercier le gouvernement pour les travaux qui ont déjà été exécutés. J'en profite également pour remercier l'honorable ministre des Travaux publics (M. Green) pour les travaux qu'il a déjà eu l'amabilité d'accorder dans ma circonscription et je lui demanderais d'étudier bien sérieusement les demandes de travaux qui lui seront faites par différentes paroisses de ma circonscription, laquelle comprend une immense étendue.

Il va toutefois falloir adopter des mesures efficaces également, afin d'assurer la survivance d'une des principales industries de ma circonscription, celle des mines de métaux usuels, ce qui aidera d'ailleurs à l'économie canadienne tout entière.

Comme on l'a déjà suggéré dans cette enceinte, l'exemption d'impôt pour toute nouvelle mine, pendant une année additionnelle, serait peut-être une bonne solution, mais, à mon humble avis, le discours du trône propose déjà une solution beaucoup plus durable, qui susciterait la prospérité de notre industrie minière.

Au fait, la Chambre sera appelée à approuver un programme de recherches visant l'emploi et la transformation de nos ressources naturelles au Canada.

Dans ma circonscription, monsieur le président, au lac Mattagami, un important gisement commercial de zinc, de cuivre, d'argent et d'or a été localisé récemment. Cette découverte nécessitera, avant longtemps, la construction d'un nouvel embranchement de chemin de fer qui partirait de la nouvelle voie de Beattyville à Chibougamau, laquelle a été inaugurée l'an dernier, pour se continuer, je l'espère, jusqu'à la Baie James, toujours dans les limites de la circonscription de Chapleau. Les gisements de minérais déjà explorés dans cette région permettent de croire que la découverte du lac Mattagami deviendra aussi importante que celle de Pine Point, dans les Territoires du Nord-Ouest, où le gouvernement actuel se propose, avec raison, de construire une ligne de chemin de fer.

Semblable initiative dans le nord de ma circonscription ouvrirait, à l'esprit d'initiative et d'entreprise, non seulement des résidents de la circonscription de Chapleau, mais aussi de tous les Canadiens, un immense et riche territoire dont une bonne partie est fortement boisée. L'avenir est au Nord et aux jeunes audacieux qui voudront s'y établir.

Dans le domaine de l'assurance-chômage, le discours du trône propose certains amendements à la loi, et nous avons déjà même adopté certaines mesures en vue d'améliorer la situation. Il serait plus urgent, cependant, d'ouvrir des bureaux de placement et d'assurance-chômage dans ma circonscription, puisqu'il n'y en a aucun. Des demandes en ce sens ont déjà été soumises à l'honorable ministre du Travail (M. Starr).

Les mesures déjà adoptées par le présent Parlement et celles qui seront présentées par le gouvernement conservateur, en vue d'améliorer la loi sur l'assurance-chômage, seront très bien accueillies dans ma circonscription. Au fait, elles sont absolument nécessaires

chez nous, en raison du caractère de la vaillante population ouvrière qui ne peut obtenir, bien souvent, que des emplois saisonniers, ou encore qui doit se déplacer sur de très grandes distances, et même parfois jusqu'en dehors des limites de la circonscription, pour travailler. Présentement, il n'y a ni bureau de placement ni bureau d'assurance-chômage dans la circonscription de Chapleau. Pourtant, on en a réclamé à plusieurs reprises à l'ancienne administration libérale, mais elle a toujours remis cette question à plus tard, et c'est peut-être la raison pour laquelle nos travailleurs doivent souvent s'exiler, alors qu'avec un bureau de placement sur place, on peut toujours espérer qu'il sera possible de leur trouver du travail plus près de leur foyer. A mon avis, la situation devrait faire l'objet d'une étude tout à fait spéciale, et, étant donnée l'intention du nouveau gouvernement d'améliorer la présente loi, j'ai bon espoir qu'on accueillera enfin favorablement les demandes répétées des gens de ma circonscription.

Le discours du trône prévoit également un important programme de prêts pour les petites habitations. Je remercie le gouvernement pour ce qui a déjà été fait et je le prie d'accorder une attention toute spéciale à la façon dont la Société centrale d'hypothèques et de logement procède pour ce qui est des petits prêts individuels dans les régions éloignées des grands centres, où les exigences devraient vraiment être moins sévères.

Nous voulons aider à l'expansion des régions du Nord. Il nous faut donc penser aux familles qui y demeurent déjà et veulent s'y loger, ou encore, aux jeunes qui désirent s'y établir, ainsi qu'aux familles qui se dirigent vers ces régions afin d'assurer l'avenir de leurs enfants. Les pionniers de notre région ont consenti d'immenses sacrifices pour s'établir dans un pays neuf; encore aujourd'hui, l'expérience se renouvelle à chaque année dans plusieurs paroisses de la circonscription de Chapleau.

Un autre sujet a également frappé mon attention dans le discours du trône. C'est le projet d'aménagement de nouveaux aéroports et de routes aériennes par le Canada. La construction d'un aéroport s'impose dans ma circonscription, et je suis sûr que l'honorable ministre des Transports (M. Hees) y accordera une attention toute particulière puisqu'il a eu l'occasion de visiter ma circonscription lors de l'inauguration du nouveau chemin de fer de Chibougamau. Son avion a atterri sur le seul aéroport que nous ayons,—même qu'il n'avait pas encore été accepté par la commission des Transports, et il a constaté que nous en avions grand besoin pour faciliter la mise en valeur du Nord.

[M. Martel.]

Pour ce qui est de la réglementation de la télévision et de la radio au Canada, le discours du trône prévoit que le gouvernement actuel va apporter des améliorations à cette loi. Je crois que le gouvernement actuel serait bien avisé d'apporter une attention toute particulière aux régions éloignées où la population est dispersée sur de grands territoires, comme dans ma circonscription. Ces Canadiens se sentent souvent bien éloignés de leurs compatriotes. Des postes de radio plus puissants, des émetteurs à relais de basse fréquence, ou encore des stations satellites de télévision pourraient bien souvent les tirer de leur isolement, à peu de frais.

J'espère aussi que les modifications qu'on apportera à la loi sur la radiodiffusion prévoiront le nettoyage de certains commentateurs, soi-disant neutres ou à tendance, sinon communiste, pour le moins douteuse, sur les réseaux d'État.

J'ai également pris connaissance avec satisfaction des modifications que le Gouvernement se propose d'apporter à la loi sur la stabilisation des prix agricoles. En plus des nombreux produits déjà inclus dans la loi qui sera d'une aide précieuse pour les cultivateurs de la circonscription de Chapleau, je crois comprendre qu'on établira un prix minimum pour le bois à pâte. Ceci est très important pour une grande partie de la population de ma circonscription. Aussi, j'espère bien que l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Harkness) exigera que les experts de son ministère tiennent compte du rapport de la Commission sur les pratiques restrictives du commerce,—en vertu de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions,—concernant l'achat du bois à pâte dans certaines régions de l'Est du Canada, lequel a été présenté le 31 mars 1958 par l'honorable ministre de la Justice (M. Fulton) et déposé auprès du greffier de la Chambre le mercredi 14 mai dernier. Vu certaines pratiques restrictives,—et j'oserais même dire parfois illégales, —de quelques compagnies achetant du bois à pâte, non seulement dans ma région mais aussi dans toute la province et l'Est du Canada, je crois sincèrement qu'en établissant le prix de base ou de soutien du bois à pâte on doit tenir compte des renseignements contenus dans ce rapport du ministre de la Justice. En toute justice, je dois ajouter, cependant, que tous les acheteurs de bois ou les compagnies ne sont pas impliqués dans cette enquête et que, de fait, quelques-uns payaient des prix raisonnables, sinon chaque année, du moins certaines années. Il est à noter également que la fixation des prix du bois à pâte s'est faite au cours d'une administration libérale.

Cependant, dans le domaine de l'agriculture qui intéresse particulièrement les résidents de ma circonscription, dont une grande partie vit directement de cette industrie, et vu les immenses possibilités agricoles du nord de Chapleau et même des paroisses déjà fondées, j'aimerais de nouveau formuler une demande à l'honorable ministre de l'Agriculture. Notre région et toute la région du Nord-Ouest québécois, d'ailleurs, a grandement besoin d'une ferme expérimentale, car présentement, les cultivateurs de chez nous doivent se rendre à plus de 300 milles, dans certaines cas, pour obtenir des renseignements ou certains services d'une ferme expérimentale située dans le nord de l'Ontario. Ce n'est pas que les employés de cette ferme ne soient compétents ou qu'ils n'accordent pas à nos cultivateurs la coopération voulue, mais, tout de même, ces derniers trouvent le présent service nettement insuffisant.

On proposait également, dans le discours du trône, des modifications à la loi sur le prêt agricole canadien. Eh bien, je souhaite ardemment que là encore on tienne compte d'une façon plus spéciale des demandes des cultivateurs des régions éloignées et que les règlements soient améliorés ou rendus moins sévères afin que les cultivateurs des régions du nord, de qui on exige souvent des garanties de revenu comme si leurs terres étaient situées aux portes d'une grande ville comme Ottawa, Montréal et Toronto, puissent obtenir ces prêts plus facilement. La classe agricole est honnête et laborieuse. Elle l'a prouvé souvent dans le passé, plus particulièrement dans la province de Québec où le gouvernement de l'honorable M. Duplessis lui a fait confiance dès son arrivée au pouvoir en 1936. Aussi, suis-je confiant que notre gouvernement leur fera encore confiance et continuera à proposer des mesures suceptibles de l'aider, ce qui, à la longue d'ailleurs, j'en suis convaincu, sera dans l'interêt de toute la population canadienne.

J'ai également lu dans le discours du trône que le gouvernement prévoit l'établissement d'un Office de petites entreprises. Cette mesure sera d'une grande aide pour nos industries secondaires situées dans des villes ou villages éloignés des grands centres. Encore là, monsieur l'Orateur, j'ai bien confiance que le nouveau gouvernement verra à faire décentraliser nos industries, surtout les industries de guerre, ce que les gouvernements centralisateurs qui ont précédé les conservateurs à la gouverne de notre pays ces dernières années ont complètement oublié. Cela aura pour effet, j'en suis sur, d'aider la mise en valeur éventuelle de notre riche pays, tout en le rendant moins vulnérable en cas de guerre.

J'approuve entièrement la décision qu'a prise le gouvernement de faire étudier des modifications à la loi sur la Citoyenneté et l'Immigration. En ce qui concerne la loi sur les Indiens, je dirai tout simplement que certaines dispositions sont injustes à leur égard. Plusieurs Indiens habitent la partie nord de ma circonscription; malgré les efforts tardifs de l'ancien gouvernement libéral les modifications apportées à la loi ne semblent pas répondre aux besoins actuels de ces Indiens qui, en somme, sont les premiers résidents du pays. Je suis confiant que le nouveau gouvernement verra à clarifier cette situation, non seulement dans la circonscription de Chapleau, mais partout où il y a des Indiens au Canada. D'ailleurs, le gouvernement conservateur a déjà démontré sa bonne volonté en nommant un Indien au Sénat. C'est la première fois que cela se produit dans notre pays.

Les modifications et la prolongation du terme de la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or est d'un intérêt tout à fait particulier pour la région du nord-ouest québécois et plusieurs autres régions minières du Canada. Pour ma part, je crois sincèrement qu'une solution permanente s'impose à ce sujet. Je suggère donc que le prix officiel pour l'or soit doublé et porté à $70 l'once, quoiqu'en pensent nos puissants voisins du sud. A la longue, cette mesure ne sera pas seulement nécessaire au Canada, mais même aux États-Unis, où la valeur du dollar se détériore encore plus rapidement qu'ici, et ce à une allure de plus en plus accélérée. Une hausse officielle du prix de l'or au Canada, permettrait l'expansion, sans coup férir, des régions du Nord du Canada et amènerait une ruée sans précédent vers le Nord. De cette façon, nous réussirions à concrétiser l'avenir du Canada et à assurer l'expansion des riches régions du Nord pour plusieurs générations à venir. En agissant le plus vite possible, on empêcherait une crise économique qui viendra, tôt ou tard, avec le système actuel. Plus on retardera, moins les effets d'une telle mesure seront bons.

Il n'y a pas encore de mines d'or en production dans la circonscription de Chapleau; cependant lorsqu'on relèvera le prix de l'or, plusieurs terrains aurifères y deviendront des mines en exploitation, et la même situation se produira à plusieurs endroits au Canada, ce qui aidera toute l'économie canadienne. Là-dessus, monsieur l'Orateur, j'aimerais vous citer un passage du journal minier *Northern Miner*, qui, depuis longtemps, est en faveur de la hausse officielle du prix de l'or.

(*Traduction*)

J'aimerais que le gouvernement canadien fasse tout ce qu'il peut pour porter le prix

officiel de l'or à $70 l'once. Une telle mesure aiderait plus que toute autre la mise en valeur des régions septentrionales. En 1933, le prix officiel de l'or a été porté de $20 à $35 l'once, mesure prise uniquement à la lumière des prix de 1929. Depuis lors, le prix est resté à $35. A ce propos, je veux citer ce que dit un article de fond du *Northern Miner*, journal minier très en vue:

> Les importants changements monétaires survenus depuis 20 ans ont consisté en ce qu'on a compté de plus en plus sur les billets de banque américains. A l'époque du vieil étalon-or, lorsqu'un pays éprouvait des embarras financiers, il ne pouvait se permettre de perdre ses réserves d'or et il s'efforçait de les maintenir. Il interdisait les importations et la nation travaillait de longues heures à de faibles salaires pour pouvoir exporter et rétablir la situation de l'or. Aujourd'hui, le pays qui est dans l'embarras emprunte tout simplement au Fonds ou ailleurs et ces emprunts se font sous forme de dollars américains, comme ceux que viennent de faire la Grande-Bretagne et la France. Un tel état de choses a affaibli la thèse étrangère en vue d'obtenir une augmentation du prix international de l'or. Si vous n'acceptez pas les idées américaines à propos de l'or, vous n'obtenez pas de prêt.

Par le passé, ces monopoles à l'égard de la monnaie de papier ont abouti à des désastres. A mon avis, nous devrions préconiser ouvertement qu'on porte tout de suite à $70 l'once le prix de l'or, pour prévenir le retour de la crise économique de 1929.

(*Texte*)

Maintenant, monsieur l'Orateur, il est un autre sujet, dans le discours du trône, qui m'a frappé; il concerne des modifications à la loi des transports. Je crois qu'il y aurait là tout un travail à faire. Une revision complète des systèmes de transports au Canada s'impose, de façon à donner le meilleur des services.

Le programme mis de l'avant par le nouveau gouvernement conservateur est réellement un programme énergique. Il ne fait aucun doute que l'économie du Canada, qui a déjà commencé à ressentir de bons effets du programme commencé l'an dernier, va en ressentir davantage au cours de l'année.

Il me fait plaisir d'appuyer entièrement le programme mis de l'avant. C'est d'ailleurs un fait reconnu que toute la population du Canada, de l'Atlantique au Pacifique, l'a approuvé. Ceci a été prouvé particulièrement,—fait intéressant,—par la population de la province de Québec. Je suis fier d'être de la province de Québec parce que nous aussi, du Québec, désirons être associés à l'expansion future de notre pays.

(*Traduction*)

M. H.-J. Michaud (Kent, N.-B.): Mes premières paroles seront des félicitations à l'adresse de monsieur l'Orateur, à l'occasion de sa réélection au poste élevé qu'il occupe. L'approbation unanime qu'a reçue sa nomination de la part de tous les députés témoigne d'une façon éloquente des belles qualités qu'il apporte aux fonctions qui lui sont confiées.

(*Texte*)

Mes félicitations à vous aussi, monsieur l'Orateur suppléant, pour votre nomination au poste que vous occupez présentement.

(*Traduction*)

Je désire également m'unir aux orateurs qui m'ont précédé pour féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône de la manière habile dont ils ont accompli la tâche qui leur était assignée.

Les nouvelles législatures présentent invariablement de nouvelles caractéristiques. Quelles que soient les alliances politiques, on salue les nouveaux députés en leur présentant des vœux sincères et on regrette avec autant de sincérité les anciens députés qui ne sont plus là. Je tiens à dire que j'ai été particulièrement heureux de rencontrer, à l'ouverture de la présente législature, un ancien condisciple qui a gradué en 1934 à l'université Saint-Joseph. Je veux parler de l'honorable député des Îles-de-la-Madeleine (M. Keays). Pour moi, ce député est même plus qu'un condisciple, c'est aussi un ancien professeur. En effet, il a eu le privilège de m'enseigner tout ce que je sais du bel art du plain-chant. C'est de là par conséquent que vient ma réputation de rendre avec grande aptitude ce qu'on appelle les notes silencieuses lorsque je prends part à une chanson. Je dirai, toutefois, que je ne suis pas absolument déconcerté pour autant. Quand de telles circonstances se produisent, je m'efforce de me consoler avec le vieux proverbe: toute médaille a son beau côté. Et quand je considère le manteau politique dans lequel le député des Îles-de-la-Madeleine est maintenant drapé, je ne puis m'empêcher de dire: "Que serait-il arrivé s'il avait été plutôt mon professeur de sciences politiques?" Je ne m'étendrai pas là-dessus, monsieur l'Orateur, sachant fort bien que votre devoir vous obligerait de me rappeler à l'ordre.

J'ai écouté avec un vif intérêt les discours prononcés par les différents députés des provinces Maritimes, au cours du présent débat, et j'aimerais me prononcer sur quelques aspects de leurs déclarations. Le discours du député de Westmorland (M. Creaghan), le 20 mai, m'a particulièrement intéressé. Comme il est mon premier voisin, géographiquement parlant, j'espère qu'il me permettra les quelques observations que je vais formuler. Je ferai remarquer que la description qu'il a faite de sa circonscription, même si elle était exacte dans ce qu'il en a dit, demeurait tout

de même fort incomplète par rapport à un aspect important. Il importait évidemment de parler des limites sud et est de la circonscription de Westmorland; mais il me semble qu'il y avait particulièrement lieu de dire qu'elle est bordée au nord par le comté de Kent, que je représente. On me permettra de dire, en plaisantant bien sûr, qu'étant donné le résultat des élections du 10 juin, dans Cumberland, en Nouvelle-Écosse, et celui des élections du 31 mars, dans le comté de Westmorland, la plus grande distinction dont puisse faire état aujourd'hui le comté de Westmorland, c'est d'être voisin de Kent. Là-dessus, je m'empresse de féliciter le député du succès qu'il a remporté dans son discours de début. J'espère cependant que le député ne s'attend pas que je partage toutes ses opinions. Je lui rappelerai, en particulier, que l'estimation qu'il a faite de la situation économique de sa région est loin d'être un tableau exact de la réalité.

Citant le slogan "Ça n'a jamais été aussi bien", l'honorable député a fait remarquer énergiquement que le terme ne s'appliquait pas à la situation existant dans sa circonscription ces dernières années. Après cette assertion, il a énuméré ce qu'il considérait comme les ressources économiques réelles de sa propre ville de Moncton. A part les ateliers et bureaux du National-Canadien, qui y sont installés depuis longtemps, il a parlé des autres organismes fédéraux situés dans sa circonscription et qui sont le ministère des Pêcheries, le ministère de l'Agriculture, le ministère des Transports, la Commission du service civil, Radio-Canada et les bureaux locaux et régionaux de la Commission d'assurance-chômage pour les provinces des Maritimes, qui, tous, occupent un nombre considérable d'employés contribuant à la vie économique de sa circonscription. Le député n'a pas mentionné la construction, en 1951-1952, d'un grand édifice fédéral servant d'office central pour le ministère des Postes et autres organismes fédéraux, l'établissement d'un dépôt de fournitures pour l'ARC et l'important aéroport de Lakeburn.

Toutes ces installations,—et cela, le député ne l'a pas dit,—dans la région de Moncton et dans d'autres parties de sa circonscription, se sont faites sous le gouvernement libéral précédent et au moment où dans la circonscription de Westmorland, suivant les propres mots du député, "ça n'allait pas si bien". L'honorable député a ensuite parlé des mises à pied du National-Canadien qui causent tant de misères à de nombreux citoyens de la région et il a omis de signaler qu'un nombre sans précédent de chômeurs étaient présentement inscrits aux bureaux locaux et régionaux de la Commission d'asurance-chômage. Voici à quoi je veux en venir. Vu cette évolution récente et soudaine de l'économie générale de Westmorland, qui se fait sentir également dans mon propre comté, l'honorable député est-il encore prêt à dire que "la situation n'a jamais été meilleure".

L'honorable député de Westmorland n'était pas le seul à partager cet optimisme au sujet de l'économie des provinces Maritimes. Presque tous les députés des provinces Maritimes qui ont participé au débat ont exprimé la même confiance. Il ne faut jamais mettre de côté la confiance. Certains diront avec raison qu'elle est la pierre angulaire du succès dans tous les domaines d'activité. Contrairement à ce qu'on dit souvent, personne, à mon avis, ne veut être prophète de malheur. Toutefois, la confiance et l'optimisme en face de l'avenir ne doivent pas reposer sur la présomption ni écarter la réalité lorsqu'il y a lieu de se montrer réaliste. Au cours du débat, on a entendu maintes paroles retentissantes comme celles-ci, par exemple:

> La reconnaissance si longtemps attendue des besoins des provinces Maritimes.
>
> Les provinces Maritimes—terres noyées sous l'indifférence libérale.
>
> Un nouvel esprit souffle sur les vieilles provinces de la mer.

Voilà en vérité de belles et nobles paroles, un hommage superficiel rendu à une cause commune. Mais comme c'est loin des conditions économiques qui règnent actuellement dans les provinces Maritimes! Malgré toutes ces paroles chaleureuses, si jamais les provinces Maritimes ont mérité l'expression de région dans le marasme, c'est bien aujourd'hui. L'industrie de la pâte de bois est dans une impasse. Les producteurs de pommes de terre voient chanceler leurs marchés. Nos ouvriers se voient de plus en plus nombreux devant la sombre perspective de ne pouvoir se trouver de travail la saison prochaine. Si les honorables députés ont quelque doute sur la véracité de mes dires, je les prie tout simplement de se reporter à ce que l'honorable député de Restigouche-Madawaska (M. Van Horne) disait ici le 20 mai dernier, page 311 du hansard:

> Je m'empresse d'aborder, non sans regret, le problème très urgent qui atteint très durement plus de 8,000 personnes de ma circonscription et plus de 600,000 Canadiens. Il y a aujourd'hui dans ma circonscription plus de chômage et plus de souffrance à cause du chômage qu'à toute autre époque depuis les sombres jours de la crise économique. Il est de mon devoir de dire à la Chambre que, n'était l'assurance-chômage, les allocations familiales et les pensions, bien des gens de ma circonscription...

A ce moment-là, un député a lancé l'interruption suivante: "Ce sont des mesures libérales." Le député de Restigouche-Madawaska a poursuivi:

> ...seraient près de l'insurrection.

Qu'est-ce que le gouvernement actuel se propose de faire pour résoudre le problème du chômage qui paralyse notre économie nationale? Le discours du trône nous apprend qu'un vaste programme de travaux publics est proposé comme remède. On a beaucoup parlé de l'insuffisance de ce programme et je ne poursuivrai pas davantage la discussion sur ce point.

Mais j'exprimerai un avis au sujet d'un projet de grande importance pour les provinces Maritimes. Je veux parler du projet de canal de Chignectou. J'ai constaté avec plaisir que de nombreux députés des provinces Maritimes y ont fait allusion. En parlant en faveur de ce projet, on est encouragé par les paroles du premier ministre (M. Diefenbaker) lui-même, qui, dans la ville de Saint-Jean le 3 mai 1957, aurait déclaré, d'après le *Telegraph* de Saint-Jean, édition de cette date:

...un gouvernement conservateur à Ottawa... enquêterait à fond sur la possibilité de réaliser le projet vieux de plusieurs décennies et visant à creuser le canal de Chignectou qui relierait la baie de Fundy au détroit de Northumberland.

Le relevé déterminerait "si le rêve des générations passées peut devenir la réalité de l'avenir" dans l'isthme de Chignectou qui relie le Nouveau-Brunswick à la Nouvelle-Écosse.

Certes, le premier ministre voudra maintenant donner suite à la promesse qu'il a faite en cette occasion en recommandant, comme il l'a encore déclaré, "une enquête complète sur la possibilité de réaliser cette proposition".

En outre, l'évolution de l'industrie des provinces Maritimes donne raison à ceux qui réclament maintenant la percée du canal de Chignectou. A cet égard, je vais citer une étude récente qu'a publiée le *Financial Post*, édition du 3 mai.

Brièvement, les points principaux abordés dans cette étude sont les suivants:

On pense de plus en plus qu'un examen sérieux du projet coûteux, estimé à plus de 100 millions de dollars, sera effectué bientôt, maintenant qu'ont commencé les travaux de la raffinerie d'Irving (capacité: environ 40,000 barils par jour); et le Nouveau-Brunswick envisage de construire une centrale thermique de 16 millions.

Ce canal aurait pour principal avantage de raccourcir le trajet par eau entre la baie de Fundy, l'Atlantique et les régions du Saint-Laurent. Il stimulerait l'expansion industrielle de la région de la baie de Fundy. La même étude rapporte, en outre, que le Conseil économique des provinces de l'Atlantique est d'avis que le canal de Chignectou devrait être considéré comme une partie de la voie maritime du Saint-Laurent. Cette opinion, la Fédération des travailleurs du Nouveau-Brunswick l'a fait sienne en disant dans un mémoire présenté au gouvernement fédéral que le canal serait essentiel à la survivance de l'industrie du transport par eau des provinces Maritimes après l'ouverture de la voie maritime du Saint-Laurent.

Le canal proposé permettrait aux navires quittant tout port de la baie de Fundy de traverser le détroit de Northumberland sans avoir à contourner la péninsule allongée qu'est la Nouvelle-Écosse. Cet ouvrage, soutient-on, unirait plus étroitement l'économie des trois provinces Maritimes. Par exemple, il rapprocherait Charlottetown de Saint-Jean de plus de 600 milles; Yarmouth serait plus rapproché de presque 500 milles de Newcastle, au Nouveau-Brunswick.

De plus, la route maritime allant de l'Île du Prince-Édouard à Boston et vers d'autres grandes agglomérations des États de la Nouvelle-Angleterre, serait de presque 500 milles plus courte et les ports de la Baie de Fundy en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick seraient rapprochés de 400 à 600 milles de Gaspé, de Québec et de Montréal.

Stimulés par la mise en œuvre prochaine d'entreprises encore plus coûteuses, les hommes d'affaires et chefs ouvriers de Saint-Jean, de Moncton, de Truro, d'Amherst et d'une douzaine d'autres villes des environs se font les avocats de l'aménagement du canal et se lancent dans une campagne à cette fin. Pour cette raison et celles que j'ai déjà citées, j'invite instamment le gouvernement actuel à étudier immédiatement et sérieusement la possibilité de l'aménagement du canal de Chignectou.

(*Texte*)

Monsieur le président, je désire maintenant faire certaines observations se rapportant à la radio et à la télévision française dans les provinces Maritimes. Je désire tout d'abord rendre témoignage à l'œuvre accomplie par la Société Radio-Canada. Depuis une vingtaine d'années, elle nous fournit un ensemble de programmes récréatifs et culturels de haute qualité; elle a aidé les diverses parties de notre pays à mieux se connaître et a contribué dans une large mesure à la création d'un esprit canadien. La comparaison de cette production avec celle d'un bon nombre de postes privés du Canada et de l'étranger prouve, d'une façon évidente, l'excellence du système actuel de la régie d'État au Canada, tant pour la radio que pour la télévision.

On entend cependant assez souvent des propriétaires de postes privés critiquer le prétendu monopole de Radio-Canada, et réclamer l'établissement d'une Commission ou d'un organisme supérieur qui pourrait étudier leurs protestations. Sans méconnaître la grande utilité et la bonne volonté de la plupart de ces gens, je crois que si l'on juge à propos d'adopter de nouvelles mesures, elles

ne devront rien saboter du système actuel, mais plutôt s'inspirer des intérêts généraux et supérieurs du public canadien de préférence aux intérêts commerciaux particuliers.

La population française des provinces Maritimes suit avec intérêt les progrès formidables accomplis depuis quelques années en vue de rendre la radiodiffusion plus accessible à toutes les parties du Canada. Nous devons témoigner notre satisfaction à Radio-Canada pour l'établissement du poste CBAF à Moncton, Nouveau-Brunswick. Établi depuis quelques années seulement, ce poste s'est recruté un bon auditoire. Il diffuse non seulement des programmes du réseau français de Radio-État, mais crée des programmes locaux et exerce une influence sensible sur la région.

La population a aussi suivi avec un égal intérêt les efforts accomplis en vue d'établir un réseau parallèle de télévision dans les Maritimes. Moncton, Saint-Jean, Charlottetown et Halifax transmettent déjà des programmes de langue anglaise émanant de Radio-Canada. Tous se réjouissent de ces progrès. Qu'on me permette de rappeler que, dans les provinces Maritimes, près de 300,000 âmes francophones attendent avec une grande impatience que Radio-Canada établisse, dans leurs régions, certains services, tant dans le domaine de la télévision que dans celui de la radiodiffusion. Je n'ai pas l'intention de souligner ici la nécessité de la radio et de la télévision dans notre vie nationale. C'est reconnu, et le rapport de la Commission Massey l'a déjà amplement signalé. Les grands principes ne manquent pas. Le premier but que se propose la Société Radio-Canada est de:

> Varier et enrichir la vie des Canadiens de toutes les régions du pays et de tous les milieux.

Cet extrait est intitulé: "Les objectifs en radio et en télévision nationales Société Radio-Canada, 24 février, 1956". Parlant des besoins des provinces Maritimes en particulier, le rapport de la Commission Massey proposait

> l'établissement d'un poste de radio de langue française pour desservir la population francophone des provinces Maritimes.

On y retrouve la même recommandation relativement à la télévision. Ailleurs, le même rapport souligne que:

> si nous voulons une nourriture culturelle plus abondante et de meilleure qualité, nous devrons en payer le prix.

Comme on l'a déjà dit, une partie des recommandations de la Commission Massey a été réalisée, et Moncton compte, depuis quelques années, un poste de Radio-État faisant partie du réseau français. Qu'un seul poste de radiodiffusion, cependant, desserve toute la population francophone des provinces Maritimes, cela présente des difficultés techniques. Le poste actuel rend déjà d'appréciables services, mais il ne peut atteindre toute la population. Aussi, verrions-nous d'un bon œil l'établissement de postes de relais venant compléter, à peu de frais, son rendement.

Ces postes de relais sont déjà nombreux au Canada. Au Nouveau-Brunswick, il en existe déjà deux pour desservir la population anglophone d'Edmundston et Grand-Sault. C'est là un service dont personne ne songerait à nier l'opportunité. Si le principe est bon pour ces cas particuliers, il est donc juste d'en réclamer l'application pour d'autres groupes plus nombreux que ceux-ci, voire, plus destitués. Je pense surtout, en disant cela, au groupement de la Baie Ste-Marie, en Nouvelle-Écosse, qui compte 25,000 personnes et pour qui le français est la langue de tous les jours.

Il y a d'autres groupes moins populeux, mais plus isolés encore, par exemple Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, où l'on trouve plus de 7,000 personnes de langue française, et les centres miniers de la Nouvelle-Écosse, où sont groupées plus de 10,000 personnes de langue française. Il y a aussi le cas de Fredericton, où la population française n'est pas aussi nombreuse, mais où des circonstances particulières militent en faveur de l'installation d'un poste de relais, soit la présence de l'Université et de l'école normale de la province, de même que d'un groupe d'intellectuels qui auraient tous les mêmes avantages à tirer des émissions en langue française, sans oublier l'aménagement d'un vaste camp militaire, où plusieurs milliers de Canadiens français seront stationnés. Nul doute qu'éloignés de leur province d'origine, ils voudront quand même participer à la vie française du pays, ce que leur permettrait un poste de relais du réseau français de Radio-Canada à cet endroit.

Pour ce qui est de l'établissement d'un poste de télévision de langue française aux Maritimes, c'est là un point qui devient d'une importance vitale pour les francophones de cette région. Nous aimons à rappeler que la Commission Massey recommandait aussi l'établissement d'un poste de langue française aux Maritimes, ce qui n'a pas encore été fait. Tout en reconnaissant que les aspects techniques de cet établissement sont nombreux, nous osons croire que la chose ne saurait tarder. Radio-Canada insiste tellement souvent sur sa "fonction de s'assurer que tous les Canadiens, où qu'ils vivent, soient aussi bien servis par les postes d'État que par les postes d'initiative privée" que nous ne pouvons croire qu'un service de télévision en français puisse être refusé à un important "secteur" de la population. Le principe qui s'appliquait à l'aménagement d'un poste de base de réseaux français pour

la radio à Moncton s'applique, avec la même force, à l'établissement d'un poste de télévision française dans la même région.

Monsieur l'Orateur, j'ai voulu exposer quelques besoins tant pour la radio que pour la télévision. Ces besoins sont réels et Radio-Canada peut y satisfaire, mais pour cela, il lui faut les ressources nécessaires. Nous estimons que seul un système comme celui de Radio-Canada peut donner à la population cannadienne, tant de langue anglaise que de langue française, une radio et une télévision nationales, facteurs de la culture canadienne. C'est pourquoi toute modification qui entraverait les moyens d'action de la Société Radio-Canada serait extrêmement nuisible aux divers groupements de notre vie nationale.

Ajoutons que ces besoins, signalés par la Commission Massey, ont aussi été reconnus plus tard par la Commission royale d'enquête Fowler sur la radio et la télévision, en 1957. Nous pouvons lire, au chapitre 10 de ce rapport publié en 1957, les passages suivants:

> Bien que le fait de diffuser dans les deux principaux idiomes du pays ajoute au volume des émissions et exige des moyens accrus de diffusion, aggravant ainsi la complexité du problème financier, les principes fondamentaux restent les mêmes pour les deux services. Les problèmes posés sont d'ordre canadien plutôt que spécifiquement canadiens-anglais ou canadiens-français.

Et plus loin, dans ce même chapitre, on peut lire ce qui suit au sujet de la télévision française aux provinces Maritimes:

> Presque tous les mémoires en langue française venant des provinces Maritimes formulèrent avec instance une autre requête qui avait trait à l'établissement d'un poste de télévision raccordé au réseau français, et la plupart des requérants désignait Moncton, Nouveau-Brunswick, comme l'endroit le plus propice à cette fin. Venant d'une région où les Canadiens de langue française sont si nombreux,—ils constituent 38 p. 100 de la population au Nouveau-Brunswick,—la demande ne semble pas du tout déraisonnable. Il conviendrait d'étudier cette question sans tarder.

Monsieur l'Orateur, je conclus par une déclaration puisée dans le mémoire qu'a présenté le Conseil de la Vie française à cette Commission:

> Le Canada est officiellement un pays bilingue bi-culturel. Effectivement, un tiers de la population est d'origine française. Ce tiers vit surtout dans la province de Québec. Un million de Canadiens français, cependant, demeurent dans les autres provinces du Canada, dont 300,000 dans les provinces Maritimes. La radio et la télévision, même privées, étant au service du public, doivent tenir compte de cette situation de droit et de fait.

Monsieur l'Orateur, je ne voudrais pas terminer mes observations sans adresser mes remerciements sincères aux fidèles électeurs de la circonscription de Kent, Nouveau-Brunswick, pour l'appui qu'ils m'ont accordé le 31 mars dernier. La confiance qu'ils m'ont alors manifestée d'une façon si généreuse me vaut maintenant le privilège et l'honneur de les representer pour la troisième fois, à titre de député, dans cette enceinte. J'apprécie cet hommage et je les en remercie sincèrement. Comme par le passé, je m'engage à servir fidèlement tous les électeurs de la circonscription de Kent.

(Traduction)

M. R. L. Hanbidge (Kindersley): Monsieur l'Orateur, l'une des belles petites histoires auxquelles a donné lieu la dernière campagne électorale nous vient de Calgary. On raconte qu'à une réunion d'un club social, lorsque l'orateur invité s'est levé pour prononcer son discours, il a commencé par les mots que voici: "Monsieur le président et mes amis conservateurs." Étant donné que, dans ce coin-ci de la Chambre, je me trouve entouré de tant de conservateurs, j'espère, monsieur l'Orateur, que, si je laisse échapper des expressions comme: "Mes collègues conservateurs" ou "Mes amis conservateurs", vous ne me ferez pas expulser de la Chambre par le sergent d'armes.

Le temps est passé, et pour longtemps, j'espère, où les congrès conservateurs se tenaient dans une cabine téléphonique en Saskatchewan. On nous a ridiculisés en Saskatchewan, en nous appelant les grues d'Amérique. J'espère que cet oiseau rare se multipliera comme se sont multipliés les députés conservateurs - progressistes à la Chambre sous la direction dynamique de notre chef distingué, le premier ministre (M. Diefenbaker).

Monsieur l'Orateur, mon premier mot sera pour vous féliciter de votre élévation au poste que vous occupez. Vous n'avez pas eu l'avantage de naître dans le comté de Bruce, ni en Saskatchewan; mais, si je ne me trompe, vous avez fait, de la façon paisible, convaincante et persuasive qui vous caractérise, ce qu'il y avait de mieux à part cela: vous êtes né dans la province d'Alberta. J'en déduis que vous avez persuadé les membres intéressés de votre famille de permettre que votre première et importante décision dans ce domaine se réalise. Vous avez également eu une carrière distinguée dans le service public avant d'entrer à la

Chambre et nous, vos 50, 60 ou 70 parents éloignés,—je ne suis pas sûr du nombre exact,—sommes très fiers de l'honneur mérité qui vous a été fait. Au nom des beaux-frères, je vous félicite d'avoir été élevé aux plus hauts honneurs de la Chambre.

Puis-je déclarer qu'il est dix heures, monsieur l'Orateur?

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Pickersgill: Pourrais-je demander au leader de la Chambre quels sont les travaux pour demain?

L'hon. M. Green: Nous poursuivrons ce débat demain, monsieur l'Orateur.

(A dix heures, la séance est levée d'office, conformément au Règlement.)

RÉPONSES AUX QUESTIONS

(Les réponses qui suivent, remises au greffier de la Chambre, sont imprimées dans le compte rendu officiel des *Débats* en conformité de l'article 39 du Règlement.)

LEVÉ GÉOLOGIQUE

Question nº 3—**L'hon. M. Chevrier:**

1. A quelle date a-t-on institué la Commission géologique du Canada?
2. A quelles fins a-t-elle été instituée?
3. Combien d'étudiants d'université cette Commission a-t-elle embauchés chaque année depuis son institution?
4. Quelles sont les fonctions de ces étudiants?
5. Quelle est la durée de leurs fonctions?
6. Quelle rémunération reçoivent ces étudiants?
7. Quel a été le barème des salaires et des indemnités au cours de 1957?
8. Se propose-t-on de donner plus d'ampleur à ce programme en 1958?
9. Quel est le coût annuel de ce programme?

Réponse de **l'hon. Paul Comtois (ministre des Mines et des Relevés techniques):**

1. 1842.

2. La Commission a un double objectif:

(i) préparer des études, des cartes et des rapports sur la géologie au Canada et, en conséquence; *a*) déterminer les ressources minérales en puissance de la nation; *b*) fournir à l'industrie des données nécessaires à la découverte et à l'exploration des gisements de minéraux du Canada; *c*) aider à l'organisation administrative et à la mise en valeur en fournissant des données essentielles concernant des entreprises de génie, d'approvisionnement d'eau, et d'autres éléments relatifs à l'utilisation des terres; *d*) apporter son concours à la science de la géologie.

(ii) Poursuivre d'autres travaux de recherche tendant à accroître les connaissances sur la formation de la croûte terrestre et des gisements de minéraux qu'elle renferme, contribuant ainsi au développement de la science et favorisant la compétence des géologues à dresser les cartes et à expliquer la géologie du Canada.

3. Les renseignements que l'on possède ne remontent qu'à 1948 et sont les suivants:

Année	Aides-stagiaires	Diplômés
1948	113	73
1949	111	90
1950	120	101
1951	79	91
1952	101	66
1953	101	61
1954	112	56
1955	107	60
1956	125	49
1957	113	49
1958	156	77

4. La plupart des étudiants sont attachés à des équipes itinérantes de géologues où, sous la surveillance d'un géologue officiel, ils aident à recueillir et à compiler les données géologiques et entreprennent différents travaux réguliers qu'exigent le fonctionnement et l'entretien des équipes itinérantes.

5. La longueur de la campagne varie selon l'endroit, la nature du travail, etc., mais elle est en moyenne de trois à quatre mois.

6 et 7. Le barème des traitements pour 1957, qui est resté le même en 1958 pour les étudiants non diplômés, va de $245 à $305 par mois, variant selon le degré des études et l'expérience. En outre, un aide-stagiaire, chargé d'une équipe, peut recevoir une prime supplémentaire de $25 par mois, et l'étudiant chargé d'une fraction d'équipe, une prime de $15 par mois. Les étudiants diplômés reçoivent de $4,200 à $5,730, selon leurs titres et leur expérience.

Les étudiants en campagne sont nourris, et on acquitte leurs frais de déplacement, aller-retour, entre l'université et la localité où se trouve l'équipe.

8. On entend étendre le programme de levers pour 1958 en assurant un emploi saisonnier à 50 personnes de plus, dont surtout à des étudiants. C'est pourquoi on a formé sept nouvelles équipes de six hommes, portant le nombre d'équipes pour 1958 à 79.

9. Le programme complet de la Division de géologie pour l'année financière 1957-1958 coûtera, estime-t-on, $2,690,000. Ce montant comprend les frais intéressant l'activité tout entière, tant en campagne, que dans les bureaux et dans les laboratoires.

DÉFENSE CIVILE

Question nº 8—**L'hon. M. Martin:**

1. Depuis le 1er juillet 1957, le comité consultatif fédéral-provincial de la défense civile s'est-il réuni? Sinon, quand tiendra-t-il sa prochaine séance?
2. Depuis le 1er juillet 1957, l'un ou l'autre des gouvernements provinciaux a-t-il demandé au gouvernement du Canada d'adopter une loi sur la défense civile?
3. La démission du directeur de la défense civile de la région métropolitaine de Toronto a-t-elle été discutée avec les autorités fédérales de la défense civile?

Réponse de **l'hon. J. W. Monteith (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):**

1. Les ministres provinciaux ont été invités à assister à une telle réunion, et l'on espère

fixer une date définitive pour la réunion aussitôt que les ministres provinciaux en cause auront répondu à l'invitation qui leur a été faite.

2. Non.

3. Non.

LES MÉCHINS, COMTÉ DE GASPÉ—QUAI

Question n° 26—**M. Bourget:**

1. Au cours de 1957, le ministère des Travaux publics a-t-il exécuté des travaux au quai des Méchins, comté de Gaspé (P.Q.)?

2. Dans le cas de l'affirmative, quels sont les noms de ceux qui ont été embauchés pour ces travaux et quelle somme a-t-on versée à chacun?

3. Quels sont les noms des fournisseurs de matériaux et quelle somme a-t-on versée à chacun?

Réponse de **l'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics):**

1. Oui, des travaux de réparations au quai, exécutés en régie.

2.

Nom de ceux qui ont été embauchés	Montant versé à chacun
Yvon Verreault	$191.57
Vianney Verreault	111.61
Pierre Miville	30.00
Guy Verreault	7.52
Jean-Marc Imbeault	7.52
Gervais Verreault	45.06
Loreyn St-Gelais	56.34
François Létourneau	14.96
Antonio Tardif	7.52
Octave Denis	82.64
J.-Arthur Boivin	71.36
J.-Antoine Boucher	33.78
Roland Courcy	22.50
Aurèle Landry	14.96

3.

Nom des fournisseurs	Montant versé à chacun
Arthur Pelletier	$461.70
Philippe Kable	233.60
Adrien Savard	28.00

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 27 mai 1958

La séance est ouverte à onze heures.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

UNEF—DÉCLARATION AU SUJET DU DÉCÈS DU COLONEL GEORGE FLINT

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai été peiné et bouleversé d'apprendre aujourd'hui le décès du colonel George Flint, survenu hier alors que, dans l'accomplissement de ses fonctions officielles, il faisait enquête sur un incident qui s'est produit entre Jordaniens et Israéliens, sur le mont Scopus, à Jérusalem. Le colonel Flint était un brave et courageux officier canadien et un serviteur loyal des Nations Unies qui, pendant son service dans l'organisme de surveillance des Nations Unies pour la trêve, s'était fait une réputation d'impartialité et de clairvoyance dans l'exécution d'une tâche particulièrement ingrate et difficile.

Cet événement tragique prend d'autant plus de relief que, tout récemment encore, les autorités des Nations Unies, reconnaissant son "travail exceptionnel à titre de président de la commission mixte israélo-jordanienne d'armistice" et les responsabilités spéciales qu'il avait assumées dans la région du mont Scopus, demandaient que sa période de service auprès des Nations Unies soit prolongée d'un an.

Sa perte sera cruelle autant pour les Nations Unies que pour l'Armée canadienne. Je ne doute pas que les honorables députés, à quelque parti qu'ils appartiennent, se joindront à moi pour exprimer à sa veuve et à sa famille nos plus profondes condoléances.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis d'associer mes sentiments, et ceux de mon parti, à ceux que le premier ministre vient d'exprimer à propos de ce tragique événement. Le colonel Flint est mort au service de la paix et de la bonne entente entre les peuples. Nos condoléances les plus sincères vont à sa veuve et à sa famille à cette occasion.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, puis-je faire miennes, au nom de notre groupe, les observations du premier ministre et du chef de l'opposition en cette triste circonstance? Nos condoléances vont aux parents du défunt et notre admiration à un homme qui a perdu la vie en la mettant au service de la paix.

RUSSIE—PROJET D'ÉCHANGE DE DÉLÉGATIONS PARLEMENTAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, est-ce que je puis poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures? Comme il est absent, peut-être pourra-t-il la lire au compte rendu et la tenir pour avis.

Vu les avis exprimés par les hommes d'affaires qui rentrent de Russie, et vu aussi l'extrême nécessité de compréhension entre les nations, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'engagerait-il à revenir sur la question de l'échange de délégations parlementaires entre l'URSS et le Canada, projet qui, semble-t-il, est mort de malemort en février 1956?

FRANCE—DEMANDE DE RAPPORT SUR LES ÉVÉNEMENTS POLITIQUES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au premier ministre s'il peut fournir à la Chambre un rapport sur les événements de France, événements que nous avons tous suivis avec beaucoup d'intérêt et avec une certaine anxiété.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je suis pleinement d'accord avec le chef de l'opposition quand il dit que nous avons suivi les événements de France avec profonde anxiété; l'honorable député conviendra cependant, j'en suis sûr, que le moment serait mal choisi de faire des commentaires sur la situation. Dans une journée ou deux peut-être, je serai en mesure de fournir à la Chambre des renseignements qui pourront lui être utiles.

M. Hazen Argue (Assiniboïa): Puis-je poser une autre question au premier ministre? Peut-il nous dire si l'amiral Auboyneau, de la marine française, en soutenant sans réserve la révolte militaire contre le gouvernement français et en donnant ordre aux navires de guerre français qui relèvent de son commandement de quitter la région méditerranéenne où des manœuvres de l'OTAN sont en cours,

désobéit à un ordre du commandant suprême de l'OTAN, le général Norstad? Le premier ministre a-t-il des commentaires à formuler à ce sujet en particulier?

M. l'Orateur: A l'ordre! La question de l'honorable député dépasse la compétence du premier ministre auquel elle s'adresse. On ne peut poser de questions à un ministre qu'à propos d'affaires qui relèvent de lui. Il me semble que la question posée dépasse sa compétence.

M. Argue: Je me demande si le premier ministre peut nous dire dans quelle mesure l'OTAN, organisation à laquelle nous nous intéressons tous de près, peut subir les répercussions de la situation qui existe en France en ce moment?

Le très hon. M. Diefenbaker: Je pourrais peut-être amplifier la réponse que j'ai donnée au chef de l'opposition à ce propos en ajoutant que tout commentaire formulé ici au Parlement serait vain ou peut-être même nuisible.

LE NATIONAL-CANADIEN

COLOMBIE-BRITANNIQUE—DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUR DES CONGÉDIEMENTS ENVISAGÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Transports. Le ministre a-t-il reçu un télégramme du président et du secrétaire de la fédération locale des employés des chemins de fer Nationaux à Port-Mann? Ce télégramme lui apprend qu'on va mettre à pied certains employés pour un temps assez long, à compter de la fin de la semaine, tant à Port-Mann que dans d'autres localités de la Colombie-Britannique. On demande au ministre et au gouvernement d'empêcher des mises à pied de ce genre.

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, j'ai en effet reçu cette communication. Toutefois, comme je l'ai souvent dit à la Chambre, cette question d'embauche ressortit entièrement à la direction des chemins de fer Nationaux, non au gouvernement.

L'AGRICULTURE

POUDRE DE LAIT ÉCRÉMÉ—ACHATS, STOCKS ET DONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Samuel Boulanger (Drummond-Arthabaska): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre de l'Agriculture. S'il ne peut y répondre aujourd'hui, peut-être sera-t-il en mesure de le faire demain. Ma question comporte trois parties, qui sont:

1. Quels achats et ventes mensuels de poudre de lait écrémé le gouvernement a-t-il effectués depuis août de l'an dernier jusqu'au 1er mai de l'année courante?

2. Quels stocks de poudre de lait écrémé le gouvernement possédait-il au 1er avril 1958 et au 1er mai 1958?

3. Quelles quantités de poudre de lait écrémé ont été données à l'UNICEF et à d'autres organismes de bien-être?

M. l'Orateur: A l'ordre! Je ne veux pas imposer des restrictions non nécessaires, mais il me semble que c'est exactement le genre de question qui devrait figurer dans le *Feuilleton*, car elle comporte des renseignements statistiques dont la réunion exige du temps. Je propose que le député inscrive sa question au *Feuilleton;* il en obtiendra la réponse par ce moyen.

DEMANDE D'ÉTABLISSEMENT DE PRIX DE SOUTIEN À L'ÉGARD DE DIVERSES DENRÉES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. W. Murphy (Lambton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture. Peut-il dire à la Chambre si le gouvernement a établi un prix minimum ou une formule pour les betteraves sucrières et les fèves soja?

L'hon. D. S. Harkness (ministre de l'Agriculture): Oui, monsieur l'Orateur, le gouvernement a établi pour les fèves soja et les betteraves sucrières, des prix de soutien et les détails seront annoncés aujourd'hui. Le prix minimum des fèves soja a été établi à $2.10 le boisseau. Les betteraves sucrières font l'objet d'une formule différente par rapport à l'an dernier; la formule de soutien est basée sur un paiement d'appoint à l'égard du prix, la livre, obtenu pour le sucre dans les quatre régions productrices; ces prix varient et je ne les ai pas à la mémoire.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Monsieur l'Orateur, me serait-il permis de poser une question complémentaire au ministre de l'Agriculture? Le ministre se rappelle sans doute que j'ai posé la semaine dernière la même question que l'honorable député de Lambton-Ouest. Peut-il dire si, en plus des fèves soja et des betteraves sucrières, le gouvernement est disposé à étudier, ou s'il étudie, l'établissement d'un prix minimum pour le maïs et pour le blé produit en Ontario?

M. Winch: De quelle sorte de maïs s'agit-il?

L'hon. M. Harkness: La réponse est oui, monsieur l'Orateur.

LES FINANCES

INTERPELLATION AU SUJET DU DÉPÔT DU RAPPORT SUR LE SPATHFLUOR

A l'appel de l'ordre du jour.

M. C. W. Carter (Burin-Burgeo): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre des Finances si la Commission du tarif a terminé ses audiences relativement au spathfluor et quand on peut s'attendre à un rapport.

L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, la séance publique de la Commission du tarif sur cette question est terminée, mais les renseignements que la Commission a demandés aux parties intéressées ne sont pas complets. En fait, elle n'a pas encore reçu tous les renseignements; par conséquent, rien n'indique encore quand la Commission du tarif pourra présenter son rapport sur cette question.

LES ARTS, LES LETTRES ET LES SCIENCES

DEMANDE D'EMPLOIS D'ÉTÉ POUR UN PLUS GRAND NOMBRE D'ÉTUDIANTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre des Mines et Relevés techniques une question se rattachant à l'intérêt que je porte au bien-être de tous les Canadiens. Vu que les occasions d'emploi pour les diplômés d'université et étudiants diminuent dans les entreprises minières, forestières et autres, le ministre pourrait-il songer à faire augmenter le nombre de relevés géologiques et autres, cet été, en guise de mesure temporaire visant à remédier à cette situation en attendant que les programmes du gouvernement y apportent une solution permanente?

L'hon. Paul Comtois (ministre des Mines et Relevés techniques): Monsieur l'Orateur, je sais gré à l'honorable député d'avoir bien voulu me donner indirectement avis de son intention de poser cette question. En ce qui concerne mon ministère, je dirai ceci. Le budget principal des dépenses de 1958-1959 prévoyait l'ouverture de sept emplois permanents auprès du personnel professionnel de la Commission géologique du Canada. Par suite d'observations venant de l'Association géologique du Canada, on compte établir, dans les crédits supplémentaires de 1958-1959, 50 emplois saisonniers supplémentaires pour des géologues diplômés et étudiants géologues. Sur ces 50 emplois temporaires, 40 sont déjà remplis.

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question complémentaire. Le ministre peut-il dire à la Chambre si les sept postes permanents qu'on a établis sont plus ou moins conformes à la demande de l'Association géologique du Canada ou si l'Association a demandé l'établissement d'un nombre encore plus grand de postes?

L'hon. M. Comtois: Je pense qu'elle a demandé plus que cela, mais c'est tout ce que nous pouvons faire pour cette année.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): Pourrais-je poser une question analogue au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales? Le gouvernement se propose-t-il de prévoir, dans le budget supplémentaire ou ailleurs, des crédits de ce genre pour les étudiants en génie forestier?

L'hon. Alvin Hamilton (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Le gouvernement s'est déjà penché sur cette question et, cette année, nous avons étendu le travail d'été aux étudiants non seulement dans l'exploitation forestière mais encore dans les parcs nationaux et, je crois, dans le service de la faune. Nous avons également entrepris l'étude de nos projets pour l'an prochain, car il nous faut nous y prendre un an d'avance pour régler ces questions comme il convient.

LES TRANSPORTS

COLOMBIE-BRITANNIQUE—MAINTIEN D'UN SERVICE ESSENTIEL ENTRE LE LITTORAL ET L'ÎLE DE VANCOUVER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. C. McQuillan (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, pourrais-je poser une question au ministre des Transports? Vu la situation d'urgence créée par la grève des employés de la *Canadian Pacific Steamships* et la menace de grève des employés de la ligne *Black Ball*, le ministre peut-il dire à la Chambre quelles mesures il est prêt à prendre pour maintenir les services essentiels de transport à destination de la côte est et de la côte ouest de l'île de Vancouver?

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, le gouvernement veillera à ce que les résidents de la côte ouest ne souffrent pas de privation des denrées de première nécessité comme la nourriture et les fournitures médicales.

LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT

PRÉSUMÉE DÉCLARATION, À WASHINGTON, AU SUJET DES DROITS DE PÉAGE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Hazen Argue (Assiniboïa): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre des Transports s'il serait disposé à commenter la nouvelle voulant que les comités canadien et américain des péages soient sur le

point d'en arriver à une entente sur les péages à percevoir sur la voie maritime. Le ministre peut-il nous dire si les tarifs proposés sont de nature à détruire un grand nombre des avantages que l'on pourrait attendre autrement de l'aménagement de la voie maritime?

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur tout ce que je puis dire pour l'instant c'est que des négociations sont toujours en cours entre les comités des péages de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent et l'Administration américaine de la voie maritime, et qu'aucune décision n'a encore été prise quant aux montants de ces péages.

M. Argue: Le ministre peut-il dire à la Chambre quand les comités pourraient en venir à un accord?

L'hon. M. Hees: C'est impossible à dire, monsieur l'Orateur, mais j'imagine que ce sera au cours des prochains mois.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

AIR-CANADA—LAISSEZ-PASSER POUR LES MEMBRES DU PARLEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, j'ai une autre question à poser au ministre des Transports. Elle porte sur un sujet qui intéresse un grand nombre de députés, surtout ceux qui viennent des deux extrémités du pays. Le ministre peut-il mettre la Chambre au courant de ce qui a été fait jusqu'ici pour donner suite à son désir souvent réitéré de mettre des laissez-passer aériens à la disposition des membres du Parlement?

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, j'ai discuté la question avec la direction d'Air-Canada. Je constate que ces laissez-passer coûteraient au gouvernement, c'est-à-dire à la population du Canada, une somme considérable. La question est encore à l'étude.

M. McIlraith: Le ministre n'était-il pas au courant de cela lors de ses discours antérieurs?

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, interrompue le lundi 26 mai, sur la motion de M. Robert Lafrenière tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, ainsi que sur l'amendement de l'honorable M. Pearson.

M. R. L. Hanbidge (Kindersley): Monsieur l'Orateur, quand vous avez bien voulu déclarer la suspension de la séance hier soir, pour me permettre de reprendre souffle, je parlais de quelqu'un qui, prononçant un discours à l'occasion d'un déjeuner à Calgary, l'avait commencé en s'adressant à son auditoire par les mots: "Monsieur le président et chers collègues conservateurs". J'avais également mentionné les grues blanches de Saskatchewan en disant que, depuis juin 1957, elles se sont multipliées comme les sables de la mer. Je vous avais aussi, monsieur l'Orateur, félicité à l'occasion de votre nomination au poste le plus élevé que puisse conférer le Parlement.

Je voudrais maintenant rendre hommage à M. l'Orateur suppléant et à M. le président des comités pléniers de la Chambre. Je suis certain que nous, qui siégeons dans ce coin-ci de la Chambre, ferons tout notre possible pour faciliter autant que possible leurs lourdes tâches. Je pourrais peut-être me contenter, comme l'ont fait d'autres députés, de me joindre aux préopinants; mais j'aimerais dire un mot aux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Lafrenière et Nielsen) pour la façon admirable dont ils se sont acquittés de leur tâche. Leurs commettants seront très fiers, j'en suis sûr, de ce que ces députés aient fait si bonne figure dans leur premier discours à la Chambre.

Je félicite également les nouveaux membres du cabinet, notamment le nouveau ministre de la Production de défense (M. O'Hurley) et le nouveau secrétaire d'État (M. Courtemanche). J'ajoute des félicitations à la dame très douée et charmante qui a été promue au ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration. Je voudrais dire à mes commettants de Kindersley que tous les éloges qu'ils ont lus au sujet de cette dame restent au-dessous de la vérité et ne sont certainement pas exagérés. J'espère que les trois ministres auront un long mandat en compagnie de leurs collègues du cabinet.

J'aimerais dire un mot au chef de l'opposition (M. Pearson) et je suis enchanté de le voir à la Chambre ce matin. Même si nous qui occupons l'angle sud-ouest de la Chambre formons un groupe un peu plus nombreux que ne le souhaite le chef de l'opposition et même si je n'ai pas encore eu l'avantage de faire sa connaissance, je tiens à lui dire que les trois députés de Kindersley qui m'ont précédé étaient d'excellents amis à moi et à lui. Malgré leurs opinions politiques, ils comptent tous au nombre de mes amis et tous ont fait l'éloge du chef de l'opposition. Avant longtemps j'espère que nous pourrons nous ren-

contrer ici, à l'arrière, dans le couloir. Je veux le féliciter de son élection comme chef de son parti en janvier dernier. C'est un bel honneur que d'être choisi comme chef d'un des grands partis politiques du pays. Je souhaite sincèrement qu'il préside longtemps aux destinées de son parti, qu'il garde le poste qu'il occupe maintenant de ce côté-ci de la Chambre et qu'il continue d'être entouré comme maintenant par les membres du parti auquel j'appartiens.

Il y a une trentaine d'années, quand je m'intéressais plus activement à la politique municipale que je m'y suis intéressé ces dernières années, j'ai assisté à un congrès de l'association des municipalités urbaines après qu'un des membres de son parti—je parle du chef de l'opposition—eut subi une défaite désastreuse aux urnes. En prenant la parole devant ce congrès, il a pris pour texte un passage de la Sainte Écriture: Dieu éprouve ceux qu'Il aime. Je communique ce texte au chef de l'opposition pour qu'il en tire consolation.

Monsieur l'Orateur, l'élection du 31 mars est la quatrième où j'ai posé ma candidature. J'ai deux fois été candidat à l'assemblée législative. La première fois, j'avais été élu et j'étais le premier député conservateur à y représenter la vieille circonscription de Kerrobert. Cinq ans plus tard, en 1934, je me retirais de la vie publique pour retourner à l'exercice du droit, avec le consentement et l'approbation de la majorité des gens de ma circonscription. En 1945, j'ai parié $200 que je pourrais obtenir autant de voix que le candidat gagnant de la circonscription de Kindersley. J'ai perdu ce pari. Le 31 mars dernier, j'ai été élu, avec une grande majorité, premier député conservateur de la circonscription de Kindersley. J'ai été porté par la vague qui a déferlé à travers le Canada. Par conséquent, ma moyenne au bâton est maintenant de .500. Ce n'est pas si mal par comparaison avec la moyenne des conservateurs en Saskatchewan depuis environ 40 ans.

Une vénérable tradition veut, si je ne me trompe, que le député qui prononce son premier discours à la Chambre dise quelque chose de sa circonscription. Celle de Kindersley tire son nom de la ville la plus importante de son territoire, et celle-ci le tient de sir Robert Kindersley qui a été président de la Compagnie de la Baie d'Hudson et un éminent financier de Grande-Bretagne. Créée en 1914, la circonscription a été représentée depuis par les divers partis. Son premier député appuyait le gouvernement d'Union; c'était M. E. T. Myers qui a gardé son siège de 1917 à 1921. De 1921 à 1935, la circonscription a été représentée par M. A. M. Carmichael, du parti des Progressistes. Un membre du parti créditiste a été son député à la Chambre de 1935 à 1940, M. O. B. Elliott. De 1940 à 1945, la circonscription a eu un député libéral, M. Charles A. Henderson. De 1945 à 1949, un cécéfiste, M. Frank E. Jaenick, C.R. et, de 1949 à 1953, un autre libéral, M. Fred Larson. De 1953 au 31 mars de cette année, la circonscription était représentée par un cécéfiste, M. Mervin Johnson.

Je connaissais ces hommes qui étaient tous mes amis, bien qu'un grand nombre d'entre eux aient eu des idées politiques autres que les miennes. J'ai maintenant l'honneur d'être le premier conservateur jamais élu dans cette circonscription. Je dois dire que, lors des quatre campagnes électorales où j'ai été candidat, mes adversaires étaient des amis à moi. Nous l'étions à l'ouverture de la campagne, et nous l'étions encore à la fin de la campagne. Nous avons mené les quatre campagnes sans acrimonie, et surtout sans calomnie.

Je tiens à remercier publiquement et très sincèrement les centaines de personnes, hommes et femmes, qui dans la circonscription ont travaillé si fort aux élections de mars dernier à me faire élire à titre de tenant du gouvernement Diefenbaker. Je remercie également les 8,995 électeurs qui m'ont élu. Je leur suis reconnaissant, et je m'efforcerai de les représenter fidèlement durant toute la durée de mon mandat.

La présente circonscription de Kindersley a été établie avant les élections de 1953, lors du remaniement ou si l'on veut du tripatouillage de la carte électorale, lorsqu'on a réduit de vingt-et-un à dix-sept le nombre des représentants de la Saskatchewan. Plusieurs circonscriptions ont été supprimées, dont la principale a été celle que le premier ministre actuel représentait. Le but des dirigeants du parti libéral en Saskatchewan était de se débarrasser de cet homme, Diefenbaker, d'essayer de le chasser de la vie publique. L'un des plus grands stimulants dont ait bénéficié le parti conservateur dans l'Ouest du Canada ces dernières années a été le refus de M. Diefenbaker d'accepter sa nomination à un siège de tout repos dans l'Ontario. Il a décidé qu'il demeurerait dans la vie publique comme député de la Saskatchewan ou qu'il se retirerait dans son étude d'avocat. Il a été élu par la suite dans l'historique circonscription de Prince-Albert, qui avait été représentée par sir Wilfrid Laurier et plus tard par M. Mackenzie King.

Nous, dans l'Ouest, n'avons jamais été aussi fiers de notre premier ministre que le jour où il a renversé l'ancienne majorité libérale de 1,575 voix, aux élections de 1949, en faveur d'une majorité conservatrice de 3,001 voix en 1953. Cela, monsieur l'Orateur, a constitué

l'un des plus puissants stimulants qu'aient reçus les conservateurs de l'Ouest ces dernières années. Déjà à ce moment-là, on le reconnaissait comme le chef de l'Ouest, sinon comme le chef national.

J'aurais quelques mots à dire encore de la circonscription de Kindersley. Sa population s'élève à près de 48,000 âmes. La circonscription est bordée au nord par le township nº 41, au sud par le township nº 14, à l'est par le rang nº 16 du côté ouest du troisième méridien, et à l'ouest par la province ensoleillée de l'Alberta. D'une longueur d'environ 156 milles du nord au sud, elle a une largeur de 84 milles de l'est à l'ouest. Elle est coupée en deux par le bras sud de la rivière Saskatchewan qui, venant de l'Alberta, coule de l'ouest à l'est. Il y a neuf townships au sud de la rivière et 15 au nord. Depuis la frontière de l'Alberta, à l'ouest de la route numéro 4, dans la circonscription de Rosetown-Biggar, il n'existe aucun pont. La population est desservie par les transbordeurs et il va de soi que ces transbordeurs sont à peu près incapables de faire leur service parfois. Pour traverser la rivière, il faut donc, dans ces cas-là, faire plusieurs milles vers l'est jusqu'à la route numéro 4.

Les bonnes gens qui habitent la rive sud de la rivière dépendent effectivement des localités importantes de Maple-Creek et de Swift-Current. Un grand nombre d'entre eux préféreraient être rattachés à ces centres du point de vue politique; mais je tiens à préciser qu'il y a un grand nombre d'excellentes gens dans cette région de la rive sud. Je les estime beaucoup et la majorité d'entre eux m'ont appuyé aux dernières élections. Je suis donc loin de proposer qu'on les détache de la circonscription de Kindersley.

Nos principales industries sont l'agriculture et l'élevage. On trouve dans ma circonscription de la terre forte d'une fertilité sans pareille au Canada. Je n'ai pas le temps de nommer ces régions; mais, il va de soi que certaines sont moins fertiles, alors que d'autres sont peu productrices et d'autres enfin ne sont bonnes que pour le pâturage et l'élevage. Nous avons des gisements de pétrole. Au nord du bras sud de la rivière Saskatchewan, il y a le champ pétrolifère de Coleville-Smiley et, au sud, le champ appelé Fosterton. Dans le champ de Coleville-Smiley, il y a 526 puits de pétrole exploitables et de ce nombre, 358 sont en production. Dans le champ de Fosterton, il y en a 52 qui sont exploitables et tous sont en exploitation. Il y a deux raffineries de pétrole, dont l'une à Coleville et l'autre à Eston. Par conséquent, ceux d'entre vous qui détenez des actions dans l'une ou l'autre des plus importantes compagnies de pétrole devraient normalement s'intéresser quelque peu à la circonscription de Kindersley.

Nous avons également du gaz. A l'est et au nord de Kindersley se trouve ce que nous appelons le champ de gaz de Brock. Le gaz provenant de ce champ est acheminé vers plusieurs villes moyennes et certaines grandes villes de ma circonscription. Je dois ajouter que le premier ministre de la Saskatchewan est quelque peu inquiet de constater que la pression du gaz a diminué depuis le 31 mars. Pendant la campagne électorale, l'un de ceux qui ont parlé avec moi,—un ancien procureur général de la Saskatchewan,—à Fox-Valley, dans le sud de la circonscription, m'a parlé des réalisations du parti libéral dans le domaine du blé. Dans cette ville, il existe trois gros élévateurs appartenant aux *United Grain Growers*. Certains d'entre vous savez,—notamment les députés de l'Ouest,—qu'une annexe est une construction temporaire reliée à un élévateur à grain, destinée à entreposer les céréales; or la plus grosse annexe au monde se trouve, je crois, dans la ville de Fox-Valley. Elle relie deux élévateurs appartenant aux *United Grain Growers* et peut entreposer environ 145,000 boisseaux de blé. Ainsi que l'a dit mon ami M. H. McPherson, c'est un magnifique monument à la politique du blé de l'ancien gouvernement.

Je n'en dirai pas plus long au sujet de l'industrie. En ce qui concerne la population de ma circonscription, elle constitue un des meilleurs échantillons des citoyens canadiens qu'on puisse trouver dans tout le pays. Nos gens, ou leurs parents et ancêtres, sont venus des provinces de l'Est, du Manitoba, de l'Ontario, du Québec, des provinces Maritimes, ainsi que des États-Unis, d'Angleterre, d'Écosse, du Pays de Galles, d'Allemagne, de France, du Danemark, de Norvège, de Russie, de Suède, de Chine et des pays de l'Europe centrale. Nous avons même des habitants originaires de la vieille Irlande; on peut dire d'eux qu'ils sont "le sel de la terre". Ils vivent en paix, harmonieusement, bâtissant des maisons, des villes, constituant des collectivités, élevant leurs enfants de façon à ce qu'ils deviennent des gens heureux et satisfaits de leur sort. Ils forment une population industrieuse qui travaille de concert comme se le doivent des chrétiens, des citoyens respectueux des lois, et aident à constituer notre beau pays.

Mon ami le député d'York-Ouest a mentionné, pendant son discours, que les députés d'en face devaient faire bien attention quand ils canarderaient ceux qui siègent de ce côté-ci. Il a dit qu'il ne faudrait pas riposter avant de pouvoir distinguer le blanc de

leurs yeux. Je suppose que mon honorable collègue d'York-Ouest est un chasseur d'outardes sauvages et les habitants de la circonscription de Kindersley penseraient que j'ai négligé mon devoir si je n'apprenais pas à la Chambre que Kindersley est le paradis des chasseurs d'outardes. De nombreux chasseurs viennent de l'Est et du Nord dans ma circonscription; de fait, il en vient de tout le Canada et des États-Unis. Si on me le permet, j'aimerais faire une réclame pour le gouvernement cécéfiste de la Saskatchewan et vous conseiller de venir dans cette province en aussi grand nombre que vous le pouvez, prendre votre permis afin de chasser l'outarde et, bien entendu, contribuer de vos deniers à remplir les coffres de la province.

Il y a de cela bien des années, alors que j'espérais un peu plus sérieusement que ces derniers mois devenir membre de la Chambre, j'ai résolu qu'à la première occasion offerte je rendrais hommage à un des éminents Canadiens de l'Ouest. Dans un passé plus lointain qu'il m'est agréable d'évoquer,—j'ai fait mon apprentissage de jeune étudiant en droit dans le bureau d'un homme qui pendant des années avait fait partie de l'ancien Conseil des territoires du Nord-Ouest et qui, plus tard, a été premier ministre des Territoires du Nord-Ouest pendant 14 ans, avant la formation des provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan. Je veux parler de Frederick William Gordon Haultain, qui a été privé de l'honneur de devenir le premier premier ministre de la Saskatchewan par le gouvernement de l'époque. On le retrouve à l'origine des ordonnances adoptées dans les Territoires du Nord-Ouest, base des premières lois des nouvelles provinces d'Alberta et de Saskatchewan, comme à l'origine de la loi, de l'ordre et du bon gouvernement dans les territoires qui englobent ces provinces. Lors de la création de la Saskatchewan, il est devenu chef de l'opposition, poste qu'il a occupé jusqu'en 1912, année où il a été nommé juge en chef de cette province. Il a occupé ce poste jusqu'en 1938, retournant alors à la vie privée. Depuis le temps que je le connais, c'est-à-dire depuis l'automne de 1909, je trouve qu'il a fait plus que quiconque pour établir la civilisation dans la région de l'Ouest maintenant appelée la Saskatchewan et l'Alberta.

Des voix: Bravo!

M. Hanbidge: Ce fut un pionnier, un avocat, un homme d'État, un juriste, un gentilhomme né, un grand de sa génération, sir Frederick Hall Haultain.

Je loue le gouvernement des quelques mesures qu'il a prises depuis sa récente accession au pouvoir. Le temps ne me permettra pas d'aborder tous les sujets, tant s'en faut, mais je félicite le premier ministre, son gouvernement et notamment le ministre du Commerce des efforts qu'ils ont déployés pour écouler le blé et d'autres céréales.

La population de Kindersley est particulièrement heureuse d'apprendre que l'on compte écouler quelque 300 millions de boisseaux de la récolte de blé de cette année. Si jamais ministre de la Couronne a hérité d'une tâche difficile, c'est bien celui du ministère du Commerce. Je tiens à la féliciter, lui et ses fonctionnaires, sans oublier ceux de la Commission canadienne du blé, pour les efforts qu'ils ont déployés en vue de regagner les marchés perdus et d'en trouver de nouveaux.

Je tiens aussi à féliciter le gouvernement d'avoir étudié la question de la participation aux pensions de vieillesse, d'avoir pensé à aider celui qu'on a tendance à oublier, l'homme de la petite entreprise, d'avoir nommé une commission chargée d'enquêter sur les écarts de prix et je loue, en particulier, le premier ministre et le ministre du Travail d'avoir évité dernièrement une grève ferroviaire et d'avoir prorogé les prestations d'assurance-chômage. Je trouve que le gouvernement mérite des éloges pour avoir augmenté les pensions de vieillesse et pour son programme de paiements anticipés à l'égard des céréales entreposées dans les fermes que les cultivateurs peuvent obtenir par l'intermédiaire de la Commission du blé et des compagnies d'élévateurs.

Voilà pour les éloges que j'ai à présenter au gouvernement. Je veux maintenant en venir à quelques propositions. Le premier ministre n'a-t-il pas donné à entendre, sauf erreur, qu'il accepterait les propositions de ses députés, notamment de ceux qui sont dans l'angle sud-ouest de la Chambre. Je commence d'abord par l'accord sur les taux de transport-marchandises du Pas du Nid-de-Corbeau. Une éventuelle modification de cet accord préoccupe très sérieusement certains groupes de mes commettants. Je prie instamment le gouvernement de n'y rien changer.

Je signale au gouvernement l'intérêt que représenterait la construction d'un grand nombre d'élévateurs fermés pour l'emmagasinage des céréales. Il semblerait, en effet, que le gouvernement de notre pays va pendant bien des années encore, continuer de s'occuper du commerce des céréales. Or, l'emmagasinage des céréales impose de grands frais aux cultivateurs de l'Ouest. C'est pourquoi je conseille au gouvernement d'envisager très sérieusement la construction d'élévateurs partout dans ces régions, à la tête des

lacs, sur le littoral occidental comme aussi dans les ports de mer de l'Est du Canada.

Je propose aussi que soient étendues aux travailleurs agricoles les prestations d'assurance-chômage. Le ministre du Commerce me permettra aussi de lui signaler qu'il y aurait lieu de favoriser, et non de gêner, la vente de blé de catégorie inférieure par un cultivateur à un autre cultivateur ou à un éleveur, et qu'il faudrait aussi que des ventes de ce genre soient autorisées tant entre habitants d'une même province qu'entre habitants de provinces différentes, sans qu'il faille pour cela obtenir l'assentiment préalable de la Commission du blé. Je propose également qu'on fasse enquête à propos des prêts consentis par l'Office du prêt agricole canadien afin de déterminer si cet organisme a pour ligne de conduite de ne prêter des fonds qu'à l'égard des terres très argileuses.

On devrait songer sérieusement à verser des subventions pour payer les dépenses des athlètes canadiens qui représenteront notre pays aux jeux de l'Empire britannique. Je n'ai jamais eu l'avantage de participer aux sports à titre professionnel,—ces dernières années, mon activité sportive s'est limitée au golf et au curling,—mais j'ai déjà joué au football, à Regina, dans la même équipe que John Bracken. J'ai fait partie des *Rough Riders* de Regina—évidemment, après l'époque de M. Bracken. Nous avions alors, en 1912 et 1913, une assez bonne équipe puisque nous avons remporté le championnat de l'Ouest du Canada.

A l'époque, le système de relève à trois et quatre pelotons n'avait pas été inventé; les joueurs de l'équipe n'usaient pas leur fond de culotte sur le banc. Ils jouaient pendant 60 minutes. Moi qui ai été un étudiant en droit sans le sou, je sais ce que c'est que se faire fracturer le nez et que sais-je encore, et de devoir en payer les frais de sa propre poche, et j'invite sérieusement le gouvernement à envisager d'aider ces athlètes qui vont outre-mer comme ambassadeurs de bonne volonté, pour rencontrer les athlètes des divers pays de l'Empire à ces jeux.

Je me proposais de parler du barrage du bras sud de la rivière Saskatchewan, mais mon honorable ami de Saskatoon (M. Jones) en a parlé hier. Je serai donc très bref. Cette question sert d'argument politique depuis bien des années, et je félicite le gouvernement d'avoir pris les mesures initiales, à tout le moins, pour faire mener à bien cette entreprise. J'ai en mains un éditorial du *Globe and Mail* du 24 mai. Il est intitulé "L'eau est la réponse" mais je ne veux pas abuser du temps de la Chambre en vous en donnant lecture.

J'aimerais beaucoup que cet éditorial soit inséré dans mon discours. Il parle des efforts déployés par l'Université de la Saskatchewan pour installer une ferme de 250 acres près de Saskatoon en vue d'étudier les méthodes d'irrigation et de procéder à des recherches sur l'utilisation de l'eau. La même page du *Globe and Mail* du 24 mai offre un article de fond, reproduit du *Calgary Albertan*, qui traite de la situation actuelle dans l'Ouest. Dans les trois provinces des Prairies, la situation provoquée par l'érosion éolienne et le manque de pluie est devenue sérieuse. Dimanche soir, j'ai téléphoné à ma ville de Kerrobert; on m'a dit que le blizzard avait soufflé toute la journée et que la poussière volait comme dans la triste période des années trente. J'aimerais que les deux articles de fond dont j'ai parlé soient joints à mes observations, si c'est possible. Sinon, je ferai en sorte que le gouvernement en soit saisi.

Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de revenir sur les questions autour desquelles s'est faite la dernière campagne électorale; néanmoins, au cours du présent débat, certaines choses se sont dites que je tiens à relever. Le député de Bonavista-Twillingate (M. Pickersgill), comme on le voit dans le hansard du 21 mai, à la page 332, s'est demandé si le premier ministre se prenait pour un surhomme, étant donné l'activité qu'il a déployée lors de la recente campagne électorale. Je connais le premier ministre depuis de nombreuses années et ne pense pas qu'aucun d'entre nous dans l'Ouest ne l'ait jamais considéré comme un surhomme du point de vue physique. Mais nous savons depuis longtemps qu'il est intellectuellement un surhomme.

Si les députés consultent la page 332 des *Débats* du 21 mai, ils verront aussi que le député de Bonavista-Twillingate a parlé de "l'exaltation d'un seul homme", du "culte du chef". Le député sait de quoi il parle. Il connaît la question mieux qu'aucun membre de notre parti. Si je me rappelle bien, le programme de son parti, en 1949 et aussi en 1953, ne comportait qu'un seul argument ainsi conçu: "L'oncle Louis". De même, en 1908 et une fois de plus aux élections de 1911 (je puis remonter jusque-là), le seul article que le parti libéral avait alors inscrit à son programme pour tout le Canada, depuis Hanover jusqu'à Halifax, paraissait sous les photographies du vieux chef aux boucles argentées, sir Wilfrid Laurier: "Permettons au vieux chef de terminer sa tâche". Le député de Bonavista-Twillingate devrait savoir de quoi il retourne quand il parle de programmes, slogans, et ainsi de suite.

Comme on le voit aussi à la page 333 des *Débats* du 21 mai, le même député a dit, en somme: "Ceux qui occupent les banquettes ministérielles... ont joué un rôle bien secondaire au cours des dernières élections".

Tous les membres du cabinet ne sont pas venus dans ma circonscription; mais le ministre du Commerce y a participé à deux assemblées. Je dirai seulement que le ministre est invité par moi personnellement au nom du conseil exécutif de l'Association conservatrice fédérale de Kindersley, à revenir pour aider quiconque se portera candidat conservateur-progressiste aux prochaines élections fédérales. Je voudrais dire à l'honorable député de Bonavista-Twillingate que le ministre du Commerce ne m'a pas seulement gagné des voix aux élections mais, ce qui importe encore plus, il ne m'en a pas fait perdre. Nous avons été fort chanceux d'avoir son aide. De plus, nous serions à vrai dire très heureux que d'autres ministres puissent venir dans la circonscription de Kindersley lors des prochaines élections. Et je les invite à venir aider le candidat.

En outre, l'honorable député de Bonavista-Twillingate a parlé dans ce sens lorsqu'il a dit, comme en fait foi la page 333 du hansard, ce qui suit:

> Les ministres conservateurs ont compté pour très peu et je répète, sans vouloir minimiser l'importance des partisans du gouvernement, que les simples députés qui ont appuyé le gouvernement ont compté pour moins que rien.

Je tiens à remercier le député de son aimable observation; il a dit qu'il n'a "aucun désir de minimiser les tenants du gouvernement". Nous nous rendons compte qu'il a prononcé ces paroles d'une manière courtoise exprimant des sentiments aimables.

J'admire depuis plusieurs jours les hommes de talent qui entourent le premier ministre. Il est peut-être vrai que beaucoup n'ont eu ni la formation ni l'expérience d'un professeur d'histoire, mais bon nombre des simples députés qui appuient le premier ministre, et parmi lesquels on compte des médecins, des avocats, des commerçants, des hommes d'affaires, des cultivateurs, des fabricants, c'est-à-dire des hommes de milieux fort différents, ont déjà bien réussi dans leur propre domaine. J'ai été étonné de voir la manière dont un grand nombre de ces représentants ont pu s'exprimer la première fois qu'ils ont pris la parole à la Chambre. Beaucoup d'entre eux ont pris une part active aux entreprises de leur localité sur le plan municipal et, dans certains cas, sur le plan provincial. Ils se sont occupés des hôpitaux, de l'organisation de la Croix-Rouge et autres institutions du même ordre.

Je n'avais aucunement l'intention de parler de politique dans mon premier discours à la Chambre des communes, mais je crois nécessaire de répondre au député de Bonavista-Twillingate, car il a fait des remarques plutôt insultantes à l'égard des simples députés. J'aimerais raconter une histoire ici, mais je crains que mon temps de parole ne soit trop court. Je la raconterai au représentant de Bonavista-Twillingate en particulier.

Je connais le premier ministre depuis de nombreuses années. A différents moments et à des tribunes différentes, j'ai dit bien des choses agréables à son sujet et au sujet de son parti. Au cours de la dernière campagne électorale, j'ai raconté une petite histoire en une occasion où je n'avais pas le temps de dire toutes les choses agréables que je voulais dire au sujet du premier ministre. L'histoire a trait à un jeune homme qui a assisté à un service religieux. Comme il sortait de l'église, il s'est arrêté à la porte et il a donné la main au ministre en disant: "Monsieur le pasteur, c'était un *satané* de beau sermon et je l'ai bien aimé." Le prédicateur l'a regardé avec un certain étonnement et lui a répondu: "Merci beaucoup du compliment, mais je pense que votre langage pourrait être un peu moins expressif." Le jeune homme a répondu: "J'ai bien aimé le sermon, monsieur le pasteur. De fait, je l'ai tellement aimé que j'ai déposé un billet de $50 dans l'assiette." Le pasteur s'exclama en reculant: "Que *diable* dites-vous!"

En terminant, puis-je faire observer qu'en cette année de grâce un esprit d'harmonie règne dans notre grand pays. La discorde et les germes de haine et de désunion qu'ont plantés, entretenus et favorisés au cours des années passés certains partis et certaines gens à des fins politiques sont, je l'espère, maintenant de l'histoire ancienne. Notre parti aujourd'hui,—le parti des grands hommes qui nous ont précédés, sir John A. Macdonald, sir Georges-Étienne Cartier, le parti de Borden et de Bennett, le parti d'Arthur Meighen qui est encore avec nous heureusement, soit dit pour en nommer quelques-uns seulement, —a pu renaître sous la direction inspirée d'un grand parlementaire et d'un chef hors de pair, notre premier ministre. Je crois que notre grand pays continuera de prospérer brillamment dans l'exercice et avec la passion de la liberté. J'assure le premier ministre et ses collègues du cabinet que le député de Kindersley votera pour la motion principale.

M. M. A. Hardie (Mackenzie-River): Monsieur l'Orateur, je tiens d'abord à vous féliciter, vous et votre suppléant, de votre accession aux postes élevés que vous occupez dans cette Chambre. J'ai confiance que vous veillerez, non seulement sur les droits de la majorité, mais également sur ceux des minorités. J'aimerais aussi féliciter le motionnaire (M. Lafrenière), et le motionnaire en second (M. Nielsen) de l'Adresse en réponse

au discours du trône. Ils ont fait d'excellents discours. A l'honorable député du Yukon, qui m'a mentionné dans son discours, je dirai que je comprends fort bien maintenant pourquoi il a dû se faire aider durant la dernière campagne électorale par le nouveau sénateur indien aux yeux bleus.

Quoique rédigé en termes vagues, le discours du trône n'en annonce pas moins une grande variété de mesures législatives pour la présente session. Quelle en sera la signification pour la population du Canada? On ne saurait le dire évidemment tant que les mesures qu'il présage n'auront pas été soumises à la Chambre. J'aimerais aujourd'hui formuler quelques observations sur des annonces du discours du trône qui intéressent ma circonscription de Mackenzie-River. Je m'en tiendrai à l'ordre dans lequel elles figurent dans le discours du trône.

Commençons par la modification visant à proroger de six autres semaines les prestations d'assurance-chômage. Cette modification aidera naturellement les gens auxquels elle s'applique; mais, autant que j'en puis juger, le groupe de ces gens ne représente que le quart environ des Canadiens qui, faute d'emploi, sont exposés aux privations et à la misère. Je doute que 5 p. 100 des chômeurs de ma propre circonscription soient admissibles à ces prestations. La raison en est qu'un grand nombre de ces gens n'ont jamais l'occasion de figurer longtemps sur un bordereau de paie, de sorte qu'ils n'ont pas le nombre de timbres voulu pour être admissibles aux prestations prévues par la loi.

Beaucoup de ces gens sont des Indiens, des Esquimaux ou des Métis dont le gagne-pain ordinaire est le piégeage et la chasse. Nous avons aussi des pêcheurs qui font la pêche pendant deux saisons chaque année, en été, du 1er juillet jusque vers la fin d'août et, en hiver, du début de janvier jusqu'à la mi-mars. Ces gens ne peuvent, en général, toucher des prestations saisonnières, parce que la saison de pêche vient en conflit avec la période des prestations saisonnières. J'invite le gouvernement à adopter des dispositions grâce auxquelles les cotisations qu'ils versent à l'assurance-chômage leur donneraient droit aux prestations saisonnières au cours de la période durant laquelle ils chôment chaque année.

La situation du piégeur est si grave qu'il ne peut même plus tirer sa subsistance du piégeage, parce que le prix des fourrures a trop baissé depuis une dizaine d'années. La chasse, elle aussi, a pour ainsi dire cessé dans certaines régions à cause de la diminution sensible du nombre des caribous et d'autres gibiers. Il s'ensuit que l'aborigène n'a plus d'autre ressource que de vivre de la charité de l'État tandis que le métis, lui, doit se débrouiller tout seul. J'ai soulevé bien souvent ce problème en cette Chambre afin d'y appeler l'attention du gouvernement. Ces gens, je l'ai maintes fois répété en cette enceinte, ne demandent pas la charité mais seulement la possibilité de travailler pour gagner leur pain.

Quelle mesure le présent gouvernement a-t-il prise à cet égard? Voici, monsieur l'Orateur, un résumé sommaire de ce qui s'est passé depuis l'arrivée au pouvoir du parti conservateur. Le 19 décembre dernier, on s'en souvient, le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales annonçait à la Chambre un programme de travaux publics pour l'hiver. Ce programme comportait deux entreprises d'aménagement de routes dans ma circonscription ou tout près de celle-ci; l'un entre Fort-Providence et Fort-Rae et l'autre, entre la Pointe-de-la-Paix et la limite occidentale du parc Wood-Buffalo.

Je désire citer une déclaration du ministre, qui se trouve à la page 2708 du hansard du 19 décembre 1957, relativement à la main-d'œuvre à employer dans ces entreprises. Voici ce que le ministre a déclaré:

> Je demeure en contact étroit avec mon collègue, le ministre du Travail, pour veiller à ce que ces emplois soient remplis par des personnes venant de régions qui comptent un fort pourcentage de chômeurs. La majeure partie du travail s'effectuera en plein air et devrait, par exemple, aider beaucoup les ouvriers forestiers de la Colombie-Britannique en chômage à se trouver de l'emploi.

Le ministre aurait dû ajouter que ce travail pourrait aider les habitants des Territoires du Nord-Ouest à se trouver de l'emploi. Le 8 janvier 1958, ainsi qu'en fait foi la page 3133 du hansard, j'ai posé la question suivante:

> J'aimerais poser une question soit au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales, soit au ministre des Travaux publics. Est-ce vrai que le ministère fait un appel de soumissions comportant la régie intéressée, en vue de l'achèvement de la route Mackenzie entre Fort-Providence et Fort-Rae dans les territoires du Nord-Ouest? Dans le cas de l'affirmative, le ministre verra-t-il à ce qu'on fasse appel à toute la main-d'œuvre et à tout le matériel locaux avant de recourir à l'un ou l'autre dans la province d'Alberta?

Le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales a répondu en ces termes:

> La réponse à la première partie de la question est oui. Quant à la seconde partie, je devrai l'étudier, vu que nous essayons de faire commencer les travaux vers le 15 janvier, ce qui nous oblige à procéder en toute hâte. Je soumettrai l'affaire au ministère, afin de voir ce que nous pouvons faire. Je tiens à assurer à l'honorable député que l'une des conditions de ces soumissions était que le gouvernement du Canada pourrait choisir la main-d'œuvre qu'il voudrait.

La réponse du ministre soulève un autre point qui a trait à l'appel de soumissions à l'égard de ces entreprises. Dans le cas de la route qui relie Fort-Providence à Fort-Rae en particulier, on a demandé des soumissions à un certain nombre de compagnies de construction qui font affaires en dehors des Territoires du Nord-Ouest. Aucun entrepreneur résidant dans les Territoires du Nord-Ouest n'a été invité à présenter des soumissions, bien qu'on ait fait enquête sur le matériel de camp, etc., que possédaient les entrepreneurs de la région, mais on avait l'impression qu'ils n'étaient pas outillés pour aménager des camps de la dimension exigée. De toute façon, les habitants des Territoires engagés à ces entreprises ont été entassés dans des tentes; or, j'en suis sûr, n'importe quel entrepreneur de ma circonscription possède assez d'expérience pour monter un camp. Étant donné que l'élément temps était essentiel, selon le ministre, je vous demande quel entrepreneur venant de l'Alberta pouvait se rendre plus vite sur les chantiers que les gens de l'endroit dont l'équipement se trouvait à moins de 50 milles de l'entreprise?

Or, que s'est-il passé après que le ministre eût promis que la main-d'œuvre serait recrutée dans les régions où il y avait le plus de chômeurs? On prévint les entrepreneurs que 50 p. 100 des ouvriers engagés pour travailler à ces entreprises devaient l'être par l'entremise du bureau d'assurance-chômage d'Edmonton et que les autres devaient venir des Territoires du Nord-Ouest. Les hommes furent transportés, à partir d'Edmonton, par les avions des lignes aériennes du Pacifique-Canadien; certains d'entre eux arrivèrent à Fort-Smith et à Fort-Providence vêtus comme des dandys de la ville, tenez, tout comme l'était notre ministre actuel du Nord Canadien et des Ressources nationales qui est arrivé à la baie Frobisher, il y a quelques semaines, dans un attirail qui aurait été de mise en Floride: chapeau de feutre, caoutchoucs légers, etc. Tous ces ouvriers furent envoyés d'Edmonton pour aller abattre des arbres, en pleine forêt, afin de tracer des routes. On leur acheta des vêtements appropriés et leur transport fut payé jusqu'à Edmonton et de là à cet endroit. Pendant ce temps-là, les habitants de ma région crevaient de faim ou devaient se contenter d'une maigre pitance parce qu'ils manquaient d'emploi.

Or, je vous le demande, y a-t-il quelqu'un de mieux en mesure de travailler en forêt que ceux qui y sont nés et y ont été élevés? J'ajouterai qu'à Fort-Rae, le gouvernement accorda aux habitants un contrat pour le déblaiement de six milles de la même route. Or, je parie que le coût de ces six milles n'a pas dû dépasser 30 p. 100 de ce qu'il en a coûté aux entrepreneurs et au gouvernement actuel pour faire déblayer l'autre bout de route par les ouvriers engagés à Edmonton. J'aurais bien d'autres choses à dire, monsieur l'Orateur, au sujet de cette entreprise, mais j'y reviendrai une autre fois.

Nous avons eu à Hay-River, l'hiver dernier, un autre exemple des injustices auxquelles se heurtent les habitants de l'Extrême-Nord. Un entrepreneur de l'extérieur a obtenu le contrat pour la construction, pour le compte du ministère des Pêcheries, de plusieurs immeubles. Aucun menuisier de Hay-River n'a été embauché, bien qu'il y eut à cet endroit des menuisiers compétents sans travail. Est-il raisonnable d'embaucher des ouvriers à Edmonton, d'acquitter leurs frais de transport par avion, aller et retour, plutôt que d'engager les gens de l'endroit qui ont la compétence voulue?

L'entrepreneur a allégué, pour expliquer cet état de choses, que les gens de Hay-River n'appartenaient pas au syndicat. Peut-être pas, monsieur l'Orateur, mais cela ne tardera pas. Le présent gouvernement devra, soit adopter des mesures ouvrières applicables aux Territoires du Nord-Ouest, soit charger les représentants qu'il a nommés au Conseil des Territoires du Nord-Ouest d'édicter des ordonnances propres à sauvegarder les intérêts des ouvriers du Nord. Il est arrivé bien trop souvent que des entrepreneurs de l'extérieur s'installent dans la circonscription pour y amener ensuite des ouvriers de l'extérieur au détriment de nos gens.

Une autre chose que je reproche au présent gouvernement à l'égard de ce qui est, semble-t-il, sa ligne de conduite, a trait aux travaux sur le nouvel emplacement d'Aklavik. Certains se rappelleront qu'il y a quelques années l'ancien gouvernement avait jugé nécessaire de déménager cet établissement de son emplacement actuel parce qu'il n'avait pas d'espace pour s'étendre et à cause des problèmes posés par le dégel du pergélisol, et pour d'autres raisons. Au moment où le gouvernement décida de déplacer cette municipalité, M. Frank Carmichael, qui représentait alors cette région au Conseil des Territoires du Nord-Ouest, et moi-même avions présenté au gouvernement de l'époque des recommandations sur la façon de procéder. Nous avions signalé que, par suite de l'accroissement très rapide de la population dans la région du delta du Mackenzie et étant donné qu'environ 35 à 50 familles n'avaient pas de lignes de piégeage pour assurer leur subsistance, l'entreprise devait, à notre avis, s'étendre sur une période de six ou sept ans. Bien entendu, l'exécution de cette entreprise sur une période de six ou sept ans assurerait du travail au lieu des secours aux gens de cette région et de celle du Mackenzie. Elle devait aussi donner une

formation sur place aux indigènes dans le domaine de la menuiserie, de la conduite de camions, de la conduite du matériel, de la mécanique des moteurs diesel, de l'électricité et d'autres domaines du même genre. Ceux qu'on prive de cette façon de leurs lignes de piégeage doivent avoir la possibilité d'apprendre quelque autre moyen de gagner leur vie.

Si j'ai bien compris, le gouvernement de l'époque avait effectivement accepté nos conseils et prévu le déplacement de cette ville sur une période de six ou sept ans. Cependant, le présent gouvernement a, apparemment, pour ligne de conduite de compléter ce travail d'ici deux ans. Je crois comprendre qu'à cette fin il fait venir 800 ouvriers d'Edmonton cet été pour finir la tâche. Eh bien, monsieur l'Orateur, j'ai de la sympathie pour tous les Canadiens, surtout pour tous les Canadiens qui chôment à l'heure actuelle. Cependant, les problèmes du Nord sont de telle sorte qu'il faut y apporter une attention spéciale parce que, autrement, nous détruirons le moral de notre population qui, à l'heure actuelle, aimerait mieux travailler qu'accepter des rations alimentaires. J'espère que le gouvernement modifiera sa ligne de conduite à ce propos et qu'il reviendra sur sa décision d'accélérer inutilement l'exécution de cette entreprise qui peut se révéler très utile pour assurer les emplois dont on a grand besoin et la formation nécessaire pour garder la population dans la région du Mackenzie.

Le supplément de 300 millions de dollars déjà prévu pour la construction de maisons au Canada sera très utile à l'industrie du bâtiment, de même qu'à tous ceux qui peuvent se permettre d'acheter une maison au Canada. De nombreuses familles canadiennes sont encore contraintes de vivre dans des maisons insalubres à cause du paiement initial qu'on exige à l'heure actuelle et des taux élevés d'intérêt que demandent les institutions prêteuses. A mon avis, on pourrait encourager encore davantage la construction de maisons en modifiant la loi de façon que le paiement initial soit moins onéreux et qu'on mette à la disposition des gens des prêts à un taux d'intérêt moins élevé. Dans ma propre circonscription, le coût de construction d'une maison est d'au moins 50 p. 100 plus élevé que dans la plupart des endroits au Canada. Si le ministre des Travaux publics (l'hon. M. Green), qui est comptable au Parlement de la Société centrale d'hypothèques et de logement, veut vérifier ce qu'il en coûte à son ministère pour construire des maisons dans le Nord, il devra admettre, j'en suis sûr, que la situation dans cette région devrait être étudiée d'une façon particulière. Je propose que le gouvernement étudie l'opportunité d'augmenter le prêt maximum consenti en vertu de la loi, en tenant compte davantage du coût de la construction au-delà du 60e parallèle.

Dans le discours du trône, on nous dit qu'on nous demandera d'autoriser la construction d'un chemin de fer allant jusqu'au Grand lac des Esclaves; cette nouvelle enthousiasmera beaucoup non seulement les gens de ma circonscription, mais ceux de toutes les parties du pays. Une fois aménagé, ce chemin de fer non seulement donnera accès aux gisements de plomb zincifère, peut-être les plus considérables du globe, mais il aidera en outre énormément à la mise en valeur du district du Mackenzie tout entier, région si riche en gisements de cuivre, d'or, de lithium, d'uranium et de presque tous les métaux connus, et qui renferme également du pétrole et du gaz, des forêts et des terres propres à l'agriculture. Les divergences d'opinions, qui se sont fait jour récemment, au sujet du tracé du chemin de fer, ne devraient aucunement retarder le lancement de ce projet si important. Il faudrait s'entendre prochainement sur ce tracé, afin que le projet de loi puisse être présenté aussitôt que possible à la Chambre.

Ce projet est un de ceux qu'a préconisés l'honorable député de Montmagny-L'Islet (l'hon. M. Lesage) et dont il s'est fait chaque année l'avocat depuis sa nomination au poste de ministre du Nord canadien et des Ressources nationales, en 1953. Il faut aussi rendre un grand hommage à M. Gordon Robertson, sous-ministre de ce ministère, à qui l'on doit d'avoir su intéresser très vivement le pays à cette question. Ces hommages vont aussi à ses fonctionnaires qui ont si bien travaillée à la réalisation de ce projet de chemin de fer. Quoi qu'il en soit, monsieur l'Orateur, les deux partis s'étaient engagés à faire construire cette ligne et même si j'aurais préféré que ce soit le parti à qui on devait les travaux préliminaires qui aurait présenté la loi correspondante à cette session-ci, je n'en félicite pas moins le nouveau gouvernement d'avoir accepté le projet de l'ancienne administration.

On se souviendra qu'au cours de la campagne électorale le premier ministre et le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales avaient promis un programme de construction routière de 100 millions de dollars dans les Territoires du Nord-Ouest et du Yukon, et un autre de 75 millions de dollars, qui devait être réalisé en collaboration avec les provinces en vue de l'aménagement de routes dites d'accès ou de mise en valeur. Ayant contrôlé les articles de journaux touchant les discours prononcés par ces deux messieurs au cours de la campagne électorale, j'ai constaté que le programme routier des torys intéressait au moins 6,000 milles de routes dans les parties nord de la Saskatchewan, de l'Alberta, du Manitoba et

des Territoires du Nord-Ouest. Ce calcul reste en deça de ce que serait la vérité puisque j'ai pris mes mesures en tirant des lignes droites sur la carte. Quoi qu'il en soit, à en croire les déclarations faites au cours de la campagne, tout ce programme devait coûter 175 millions. C'est absolument ridicule. Avec si peu d'argent on ne saurait même pas aménager des routes qui conviendraient au buggy Bennett, encore moins au chariot Diefenbaker.

Nous des Territoires du Nord-Ouest savons à quoi nous en tenir sur des routes mal construites. En veut-on un bon exemple? C'est cette partie de la grand'route de Mackenzie qui se trouve à l'intérieur de la province de l'Alberta. Cette route a bien survécu quelques années à son inauguration, mais du fait d'une forte augmentation de la circulation, joint au peu d'empressement qu'a montré le gouvernement albertain à bien entretenir la chaussée, il est souvent arrivé, depuis quelques années, qu'elle soit restée fermée à la circulation de trois à six semaines pendant le dégel. Pas plus tard que l'été dernier, au mois de juillet, à l'époque de l'année où la circulation est la plus considérable, il a même fallu faire passer les marchandises de Grimshaw jusqu'à Edmonton et de là à Waterways de façon à assurer la liaison avec les transports fluviaux.

Le gouvernement me permettra de lui dire qu'en négociant avec l'Alberta la reconstruction de la route, il y aurait lieu de s'arrêter aux montants promis aux provinces. On a promis jusqu'ici $1,500,000 par année pendant cinq ans. Il faudrait, je pense, augmenter sensiblement ce chiffre, de façon que lorsqu'on aura entrepris le réaménagement de la route de Mackenzie, nous puissions en faire une grande route digne de ce nom, voire lui donner un revêtement dur.

On a beaucoup parlé de la route de Hay-River à Bear-Lake. Il en est fait mention dans le discours du trône et, évidemment, on a voulu donner l'impression que c'était du nouveau. Il n'y a là rien de neuf. La construction de cette route a été entreprise il y a deux ans par l'ancien gouvernement. Jusqu'ici, on a aménagé partiellement cette route sur une distance d'environ 93 milles. Cependant, pour revenir à la route de Mackenzie, je tiens à dire que le tronçon de Bear-Lake à Hay-River sera inutile à moins que la route de Mackenzie soit réaménagée et réponde à des normes convenables.

Le discours du trône annonce également qu'on affectera de fortes sommes à l'aménagement de routes dans les Territoires du Nord-Ouest. J'ai ici le budget des dépenses qu'on a déposé l'autre jour. Pour ce qui est du programme de construction de routes dans les Territoires du Nord-Ouest durant la prochaine année, je constate que la somme s'établit au total à $3,813,200. C'est le montant que le gouvernement actuel se propose de dépenser dans les Territoires du Nord-Ouest cette année. Voyons maintenant les chiffres de l'an dernier. Le total était de $4,434,100. Ces magnifiques projets de construction de route dans les Territoires du Nord-Ouest cette année se traduisent effectivement par une diminution. Non seulement l'ancien gouvernement a-t-il dressé le programme que les torys viennent de lui ravir pour ce qui est de la route de Bear-Lake mais le nouveau programme visionnaire comprend des routes pour lesquelles les levés ou la mise en chantier avaient été effectués par l'ancienne administration, par exemple celles de Fort-Smith à Fort-Vermilion, de Fort-Fitzgerald à Bell-Rock, de Stewart à Cassiar, de même que l'ouverture de la route Canol. Ce programme de l'ancien gouvernement aurait coûté, à mon avis, environ 100 millions de dollars, soit à peu près le chiffre mentionné par le premier ministre au cours de la campagne électorale pour les routes d'accès et de colonisation. C'est un programme tout aussi factice que les travaux publics au montant de 1,185 millions de dollars annoncés par le premier ministre durant la campagne électorale. Les torys n'ont fait qu'emprunter les idées de l'ancien gouvernement et en exagérer ridiculement les perspectives, bien que la somme en jeu soit la même ou à peu près.

Mon adversaire conservateur a eu lui aussi des visions. Parlant aux Indiens de Fort-Rae et de Fort-Providence, il leur a dit qu'il entrevoyait pour eux la possibilité de se rendre en automobile à leurs lignes de piégeage d'ici quelques années. Évidemment, un de ses principaux lieutenants était un vendeur de Plymouths; je suppose donc que tous les Indiens finiront par posséder une Plymouth. Je me suis demandé cependant, et je me demande encore, combien de milles de route il faudrait aménager entre Fort-Rae et le grand lac des Esclaves si cette route devait passer par toutes les zones de piégeage de rats musqués entre ces deux endroits. C'est ce qu'il faudrait cependant pour que ces Indiens puissent se rendre en automobile à leurs lignes de piégeage. Je me suis demandé à ce moment-là si je n'avais pas mal compris lorsque j'ai entendu le premier ministre promettre 100 millions de dollars. Quand j'ai entendu parler de l'aménagement d'une route à travers les champs de piégeage jusqu'au Grand lac de l'Ours, j'étais sûr que cette somme de 100 millions de dollars n'était destinée qu'à cette route et non pas au réseau routier entier.

Au cours de la campagne électorale, mon adversaire a aussi fait distribuer une lettre circulaire, dont le dernier paragraphe se lit ainsi qu'il suit:

Dans une lettre qu'il m'adressait il y a quelques jours, le premier ministre disait en partie ce qui suit: "J'ai bien hâte de voir siéger le représentant des régions septentrionales du Canada du côté du gouvernement, car votre grande expérience et vos sages conseils seront un précieux apport au programme de notre parti visant la mise en valeur du Nord canadien."

Comme mon adversaire n'est pas ici pour conseiller le premier ministre, j'offre aujourd'hui mes services à cette fin, comme je les ai offerts par le passé à l'ancien gouvernement. Toujours à ce sujet, je me permets de confier un petit secret au premier ministre. L'ancienne administration trouvait la plupart de ses projets dans mes conseils et comme le premier ministre les a jugés assez bons pour s'en servir au cours de la dernière campagne électorale, je suis persuadé que je puis encore être utile au gouvernement du Canada. Il lui faudra reconnaître que, lorsque je siégeais du côté de la Chambre où il siège maintenant, je n'hésitais pas à critiquer le gouvernement quand je le croyais nécessaire ou à le féliciter quand je croyais qu'il le méritait. Je tâcherai donc, monsieur l'Orateur, de conserver la même attitude à la place que j'occupe maintenant.

M. A. R. Smith (Calgary-Sud): Je tiens tout d'abord à féliciter monsieur l'Orateur de sa réélection au poste de *first commoner*. Je me rappelle avoir entendu, il n'y a pas tellement longtemps, une personne dire à l'Orateur en des circonstances analogues que lorsque l'on rencontre effectivement un grand homme, qui est paisible, modeste et sans prétention, on a l'impression qu'il y a tout lieu d'espérer un grand avenir pour une telle personne. Je suis sûr que monsieur l'Orateur m'entendra dire avec plaisir que nous qui sommes de l'Ouest canadien, et qui savons qu'il est né dans cette région, sommes fiers d'être illuminés par les rayons de la gloire de nos grands citoyens expatriés, des hommes du calibre de l'Orateur de la Chambre et du premier ministre.

J'aimerais également féliciter, et certainement pas par simple automatisme, les motionnaires (MM. Lafrenière et Nielsen) de l'Adresse en réponse au discours du trône. Je sais qu'après avoir entendu 90 personnes dire la même chose, comme j'en ai eu le privilège à la dernière législature, ils peuvent avoir l'impression qu'il s'agit de la part des députés d'un geste de pure forme. J'ai appris, et je dois le reconnaître, de la part d'un député siégeant de l'autre côté de la Chambre, que la meilleure manière de déterminer si les félicitations sont sincères ou non est d'écouter les commentaires non pas des gens qui ont été ici pendant une session ou deux, mais de ceux qui ont occupé un poste en cette enceinte pendant une génération ou deux, par exemple les fonctionnaires du Service civil et le personnel de protection. Je puis affirmer à ces deux honorables députés que la qualité de leur contribution a été telle qu'ils n'ont pas à se demander si ces félicitations sont de pure forme. Ils ont fait l'un et l'autre une digne contribution au présent débat.

J'aimerais également vous féliciter, monsieur l'Orateur suppléant. Je pense que la plupart des honorables députés reconnaîtront que depuis le peu de temps qu'il occupe ce poste, il en a assumé les fonctions avec une dignité tranquille si typique de la chambre verte. Je suis certain qu'il maintient les belles traditions de sa famille et on attendra beaucoup de lui.

On pourra peut-être me reprocher de n'avoir pas parlé en termes plus éloquents, ni au cours du présent débat ni au cours du débat sur le précédent discours du trône, de la ville que je représente. Je m'en suis abstenu parce qu'il m'a paru que ce serait faire bien peu de cas de l'intelligence des députés que de faire comme s'ils ne connaissaient pas la ville de Calgary. Contrairement à l'opinion qui a cours chez certains Canadiens de l'Est nous ne lynchons pas régulièrement les gens de l'Est; nous ne gardons pas nos pistolets à six coups ni nos chapeaux blancs au lit.

Une voix: Parfois seulement.

M. Smith (Calgary-Sud): L'honorable député est peut-être l'exception. J'ose dire que par nature nous sommes des gens très modestes. Il nous importe peu qu'on publie des nouvelles impartiales selon lesquelles notre ville devrait probablement prospérer et devenir le plus grand centre de l'industrie pétrolière du Canada et même de l'empire britannique, qu'elle offre les plus grands avantages du point de vue touristique, du point de vue des transactions et recettes bancaires par habitant, ville d'une croissance rapide et ainsi de suite. Nous rougissons littéralement de modestie lorsque nous entendons des nouvelles aussi enthousiastes. Naturellement, nous nous réjouissons un peu de ce que, contrairement à certains députés qui signalent être les premiers conservateurs à représenter leurs circonscriptions depuis une trentaine d'années, les circonscriptions de Calgary ont très rarement été représentées par un libéral.

Ce que je voulais dire, en dehors de ces balivernes, c'est que les membres de la Chambre vous ont invités à tout, depuis un concours de roulage de billes en Colombie-Britannique

jusqu'à un pique-nique avec les élèves de l'école du dimanche dans un secteur de l'Est canadien. Je manquerais à mon devoir si je ne vous invitais à l'un des plus beaux spectacles de plein air qui soit, le stampede de Calgary.

J'aimerais faire observer non sans une pointe d'orgueil,—et c'est peut-être la seule remarque d'ordre politique que je me permettrai,— que tous les 17 représentants de l'Alberta qui sont ici sont des tenants du gouvernement. Nous savons, comme en conviendront spontanément ceux qui ont dû livrer une dure bataille, qu'à moins que nous nous acquittions de nos responsabilités envers le public, la situation pourrait changer. Nous reconnaissons que bien des candidats qui ont été défaits avaient déjà eu d'importantes majorités. Ce que je veux dire, monsieur l'Orateur, c'est qu'avant bien longtemps peut-être, l'Alberta, seule province qui, dans toute l'histoire du Canada, a éliminé complètement un parti politique, aura le privilège de se donner son premier gouvernement conservateur.

J'avais pensé que mes observations d'aujourd'hui pourraient être celles du type qui n'en veut à personne. Du moins c'était là mon intention jusqu'à ce que j'entende l'honorable député de Lapointe (M. Brassard) nous ressortir hier la vieille rengaine voulant que la politique commerciale du gouvernement conservateur ait provoqué des mesures de représailles des États-Unis, soit le contingentement des importations de pétrole brut de l'Ouest canadien.

La ville d'où je viens compte 42,000 citoyens américains et constitue le centre de l'industrie pétrolière du Canada. Si son affirmation avait du vrai, j'aurais été embarrassé pour y répondre. Mais voyons ce qu'il a dit. Évidemment, le député a extrait cette idée d'un discours qu'un des principaux représentants libéraux a faits durant la campagne électorale, et qui a été répété partout au Canada sauf dans ma ville. Au fait, les États-Unis ont contingenté leurs importations de pétrole. Des indices nous l'avaient fait prévoir, car après Suez la production américaine de pétrole était devenue excédentaire.

Par suite surtout de pressions exercées par certains groupements au sein de leur économie, les États-Unis ont alors constaté la nécessité d'imposer des contingents non seulement à l'égard du Canada mais aussi à l'égard de tous les pays exportateurs, y compris le Venezuela et le Moyen-Orient. Si l'on avait raison de soutenir qu'ils exerçaient des représailles, il s'ensuivrait aussi que les États-Unis se vengeaient pour quelque motif du Venezuela et des pays du Moyen-Orient. De fait, l'industrie pétrolière du Canada dans son ensemble n'a pu, pour des raisons économiques d'ordre concurrentiel, remplir même ces contingents d'importations qu'on avait imposés.

A mon avis, on ferait donc bien d'abandonner cet argument ridicule alléguant qu'il s'agissait de représailles, car les gens qui s'occupent de l'exploitation et de la vente du pétrole n'admettront sûrement pas cet argument, et je suis sûr que les membres de la Chambre ne l'admettront pas non plus.

Parce que le problème de la vente du pétrole a été représenté sous un faux jour, —ou peut-être devrais-je dire plutôt à cause d'un malentendu à ce sujet,— on m'excusera peut-être de consacrer une minute à dire où en est l'industrie actuellement. Il est évidemment reconnu que le pétrole est la première ressource minérale du Canada et il faut se rendre compte que, contrairement au blé, cette industrie n'obtient aucune aide gouvernementale pour ce qui est de ses ventes. Contrairement au charbon, elle ne reçoit pas de subvention à l'égard de son transport. Contrairement à l'exploitation minière, elle n'a reçu aucune subvention. Elle n'obtient non plus d'aucun gouvernement une aide financière directe, sauf sous forme de modifications aux lois fiscales.

Le problème de l'industrie canadienne du pétrole est grave. C'est un problème dont j'ai eu de la difficulté à faire reconnaître la gravité, je l'admets, aux députés siégeant des deux côtés de la Chambre. Il se peut fort bien que nous soyons en présence d'un des problèmes économiques les plus difficiles de notre époque, à moins que la Chambre ne soit disposée à donner en la matière une directive avisée en vue d'en trouver la solution. Le problème tient simplement à ce que nous pouvons actuellement produire quelque 800,000 barils de pétrole par jour, tandis que nous ne pouvons écouler que moins de la moitié de cette quantité. En réalité, nos ventes de pétrole, soit au Canada soit aux États-Unis, ne représenteraient qu'environ 40 p. 100 de nos possibilités de production. Si l'on compare n'importe quelle industrie à celle du pétrole, on constatera la gravité de la situation. Qu'on pense au charbon, à l'or ou au blé, et qu'on s'imagine la situation qui résulterait de la possibilité de ne vendre qu'un peu moins de la moitié de la production virtuelle alors que le seul maintien de l'industrie coûte un million et demi de dollars par jour, et l'on se fera une idée du problème économique dans sa véritable perspective.

Il nous faut, au Canada, reconnaître que nos ressources nationales nous placent aux yeux du monde à la tête des pays capables de réussir du point de vue financier. Cependant, les difficultés que présente la vente de notre pétrole, au Canada ou à l'étranger,

sont de nature géographique, ce qui signifie sans doute que le problème comptera parmi les plus graves que notre pays doit envisager.

Diverses solutions ont été proposées et la Commission royale Borden a évidemment été saisie de la question. Il serait donc imprudent et peu convenable que je propose ce que la commission pourrait conclure. Cependant, je dirai ceci. Lorsqu'une industrie se débat au point de ne pouvoir vendre la moitié de sa production, lorsqu'elle affecte à la production ou aux recherches peut-être moins de la moitié du nombre d'employés qui pourraient y travailler, et lorsque nombre de sociétés indépendantes qui dépendent, dans une très large mesure, de leur capacité à produire et à vendre du pétrole, deviennent aussi rares que la grue blanche, alors il est possible de poser le problème dans son contexte réel. En fait, nous avons aujourd'hui seulement quatre importantes sociétés indépendantes, alors qu'il y a dix ans nous en avions 50. Ces entreprises, faute de débouchés, ont constaté qu'afin de survivre elles devaient se résoudre à s'amalgamer ou à se déclarer en faillite.

La solution est double: soit nous arranger pour vendre sans restriction aux régions des États-Unis qui entrent logiquement et économiquement dans notre marché, soit mettre au point un programme qui permettrait de vendre plus de pétrole au Canada. La commission, évidemment, fera connaître ses conclusions quant à la solution acceptable. Qu'il suffise de dire que si le Canada, par l'entremise de ses voies diplomatiques les plus élevées, est incapable de convaincre les États-Unis de la nécessité très urgente d'en arriver à une entente par laquelle nous pourrions écouler notre pétrole dans la région nord-ouest du Pacifique, alors il ne nous reste qu'une solution logique à adopter, comme je l'ai dit, et c'est de vendre plus de pétrole, par un moyen ou l'autre, dans les régions du Canada qui, aujourd'hui, utilisent du pétrole brut étranger.

Je sais que, si je parle du transport du pétrole de l'Ouest vers l'Est du Canada, mes amis des deux côtés de la Chambre, surtout ceux qui viennent de Montréal ou de l'Est du pays, diront que voilà sans doute un autre cas où l'Est est invité à subventionner une industrie canadienne de l'Ouest. Mais il n'en est rien. D'après les rapports préliminaires et les études des ingénieurs, il est évident que le pétrole peut être transporté jusqu'à Montréal et y soutenir la concurrence du pétrole brut étranger dans la proportion de 275,000 barils par jour.

Il est aussi évident, pour moi du moins, que, si nous voulons avoir une certaine unité nationale au Canada, il nous faut d'abord réaliser l'unité économique. Non seulement dans l'intérêt de la défense nationle, mais aussi pour assurer la survivance même de l'une de nos principales sources d'énergie, si la Commission Borden ou le gouvernement du Canada n'arrivent pas à décider par quel moyen nous pouvons écouler notre pétrole sur les marchés américains, où il doit logiquement se vendre, eh bien il nous faudra le vendre par l'intermédiaire du centre de raffinerie de Montréal. Nous ne demandons pas de faveurs, mais seulement qu'on nous permette de concurrencer les sources de pétrole brut d'où nous viennent nos importations. Je songe ici à une certaine dictature.

Je passe maintenant du pétrole à un autre problème très important, je veux dire la vente de notre gaz naturel. La commission aussi, naturellement, est saisie de cette question; elle aura la tâche difficile de déterminer si les réserves de cette matière excèdent la demande du pays entier ou simplement celle d'une province en particulier. On estime aujourd'hui qu'il existe une réserve de 22 à 27 trillions de pieds cubes. La plupart des producteurs de gaz conviennent que leur premier devoir consiste à approvisionner les Canadiens et à leur reconnaître leurs droits sur ce bien; mais ici, une fois de plus, nous devons nous souvenir que nous ne pouvons que dans une certaine mesure transmettre économiquement le gaz naturel aux endroits où il se heurte à la concurrence d'autres combustibles. Ce n'est toutefois pas une solution positive de penser que nous devrions garder ce gaz dans le sous-sol pour plus tard, pour quand nous en aurons besoin dans un avenir lointain.

Les députés se demanderont peut-être pourquoi. La réponse est bien simple. Comme dans le cas du pétrole, on ne peut pas fermer le robinet de cette source d'énergie; on ne peut en arrêter l'exploration ou la mise en valeur et on ne peut ralentir l'élan vers l'exploitation de cette ressource qui promet d'être une des plus importantes du monde. Je dis ceci car nous avons 700,000 milles carrés de terre géologiquement favorable à une mise en valeur. Par conséquent, le problème de la mise en valeur des ressources de gaz naturel peut s'exprimer simplement de la façon suivante: tout d'abord, après avoir mis au point un programme en vue de protéger les droits des Canadiens, nous devons tenter par tous les moyens d'apporter nos excédents de gaz et tous les Canadiens bénéficieront des avantages que leur vaudront ces exportations. Je dis que cela est à l'avantage des Canadiens parce que le gaz n'est pas un produit simple mais une substance dont on tire toutes sortes de sous-produits pour l'industrie secondaire, y compris les propanes les butanes et les éthanes. Ces ressources

permettront à notre industrie secondaire canadienne de produire des milliers de biens de consommation et feront partie du programme de conditionnement des matières premières au Canada.

En terminant mes observations sur cette question du pétrole et du gaz, j'aimerais en tirer cette conclusion: c'est qu'il faudrait faire en sorte que nos amis des États-Unis comprennent bien la nécessité d'une entente sur la vente de notre produit chez eux. Ou bien alors il faudrait que nous convoquions une conférence des premiers ministres provinciaux et des chefs de l'industrie afin de déterminer comment nous pouvons régler ce problème dans l'intérêt de l'ensemble des Canadiens. En effet ce n'est plus un problème purement régional mais un problème de première importance pour tous les secteurs de l'économie canadienne.

J'aimerais maintenant parler d'une question qui a fait l'objet de généralités dans le discour du trône. Je songe à deux organismes de l'État: premièrement, la Société Radio-Canada et, deuxièmement, Air-Canada, les lignes aériennes nationales. A propos de Radio-Canada, il est devenu de mode, tant à la Chambre qu'à l'extérieur, de critiquer cet organisme à tel point que certains prétendent même que le pays devrait le vendre à quelqu'un, ou le mettre au rebut. Je me suis moi-même amusé, je l'avoue, à critiquer la Société Radio-Canada mais je pense que nous devons modérer nos critiques en admettant que, si nous n'avions pas été dotés d'un système de ce genre, nous ne jouirions pas aujourd'hui des avantages d'un réseau national de radiodiffusion. Je partage l'avis exprimé par M. Fowler dans son rapport, selon qui nous aurions le choix entre un réseau d'État, comportant certains échanges d'émissions entre l'Est et l'Ouest de notre pays, des émissions canadiennes en nombre suffisant, propres notamment à assurer l'éclosion de quelque sens d'identité nationale chez les Canadiens, et un réseau dépourvu de ces caractères. Si enthousiaste que je sois de la radio privée, je ne la crois pas encore en mesure de nous doter de réseaux répondant à ces besoins. Cela peut cependant se produire un jour. Je crois, comme on l'a donné à entendre dans le discours du trône, et comme l'a donné à entendre dans une déclaration le ministre compétent, que nous en sommes arrivés au point où il n'est plus possible à Radio-Canada de se trouver à la fois concurrent et agent de police dans le même domaine. Peut-être donnerons-nous suite à l'avis de M. Fowler, selon qui il y aurait lieu de constituer un bureau de gouverneurs de la radio-télévision. Je partage l'avis du ministre du Revenu national qui disait, en fait, que nous ne saurions en rester pendant longtemps encore au principe du canal unique en matière de télévision. Il est bon de permettre la concurrence. En effet, la radio privée et la radio d'État en profiteront l'une comme l'autre. J'estime également que la Société Radio-Canada devrait, dans certaines régions, du moins aux heures des programmes les plus lucratifs, retirer une partie des ses émissions afin que la radiodiffusion privée soit davantage stimulée. Il faut reconnaître je crois, que la radiodiffusion privée est à mettre au point en ce moment son propre code des bons usages à l'égard des autres postes. Ce code lui servira de guide, de sorte que ses membres seront tenus d'observer les limites du bon goût. Je prévois également que la concurrence de la radiodiffusion et de la télévision privées assureront aux émissions radiophoniques canadiennes un niveau très élevé.

Toutes les critiques que j'aurais à formuler contre la Société Radio-Canada peuvent se résumer à ceci qu'il ne faut pas s'attendre que la Société, agence gouvernementale fasse avaler de force aux auditeurs canadiens des émissions culturelles pendant huit ou neuf heures par jour. Pareillement, la Société ou son agence,—Division de relations entre les postes, comme on l'appelle,—ne devrait pas être chargée d'exercer la surveillance sur les postes privés de radiodiffusion. Cette tâche devrait être confiée à un organisme distinct. Il faudrait définir les droits de la Société et la laisser en paix une fois que nous aurons fourni aux postes privés l'occasion de progresser. Nous devons aussi reconnaître qu'il y a lieu d'être fiers d'avoir réalisé autant de progrès en si peu de temps dans le domaine des communications le plus important au monde.

J'aimerais également dire au ministre qui s'occupe de Radio-Canada, ainsi que de la radio et de la télévision, que le système qui porte sur les très hautes fréquences utilisées en télévision pourrait fort bien être pris à leur compte un peu plus arbitrairement par nos amis d'outre-frontière. Il se pourrait que nous nous trouvions un jour à court de très hautes fréquences pour la télévision, et je pense que nous devrions être en mesure de négocier avec les autorités des États-Unis et avoir l'absolue certitude que nous avons protégé cette industrie avant qu'il soit trop tard.

Un autre problème qui me paraît important est celui du réseau de lignes aériennes au Canada. Je me contenterai de dire que je trouve, moi aussi, que la Société Air-Canada a besoin de concurrence. Je demanderai cependant aux députés de ne pas formuler de critiques trop générales, ni de dire que notre réseau aérien est inférieur. N'oublions pas que cette société a enregistré le plus faible

pourcentage d'accidents et que le service, en vol, est, à mon avis, à la lumière de nombreux vols que j'ai effectués, l'un des meilleurs services aériens du monde.

J'ai, moi aussi, des critiques à adresser aux services au sol de la Société. Je pense que la concurrence que la Commission des transports aériens pourrait permettre améliorerait sensiblement les relations extérieures de la Société. Mais je tiens à rappeler à la Chambre que lorsque nous parlons de dédoubler 10 p. 100 de notre réseau aérien, de lui soustraire, en somme, 10 p. 100 de ses affaires, et que nous examinons le rapport annuel d'Air-Canada, en nous rendant compte que bien que son chiffre d'affaires brut ait augmenté de 15 p. 100, le bénéfice net de la Société a été de 1 million de dollars inférieur à celui de l'année dernière, nous devons tâcher de déterminer ce que sera vraisemblablement l'avenir de cette entreprise en face de la concurrence.

On rétorquera sans doute qu'une seconde ligne aérienne accroîtra *ipso facto* le trafic, mais les honorables députés ne doivent pas oublier que les dirigeants des autres lignes aériennes du monde entier ont nettement déclaré, lors de la tenue de leur récente conférence, que bien qu'elles aient joui d'une clientèle accrue et qu'elles aient accusé des profits bruts plus considérables, leurs bénéfices nets ont effectivement baissé. Il est certes juste et équitable que les lignes aériennes transcanadiennes aient à faire face à une certaine concurrence, mais à mon avis, cependant, aucune commission de transports aériens ni aucun gouvernement ne sauraient approuver une décision qui pourrait compromettre la rentabilité d'un réseau certes très utile afin d'améliorer un aspect particulier de ce service aérien.

C'est-à-dire que nous devons modérer la tendance que nous aurions à susciter de la concurrence à Air-Canada en nous rappelant les services rendus par cette ligne aérienne au cours des premières années du transport aérien. Nous pourrions faire courir à ce réseau le risque de devenir à charge aux contribuables tant du point de vue du service que du point de vue financier. Multiplier les moyens de transport, aider davantage à l'expansion de nos voies aériennes et fournir plus d'aide financière à nos aéroports, comme l'annonçait le discours du trône, c'est faire preuve de sagesse. J'aimerais, cependant, que nous encouragions nos municipalités, comme nous aurions dû le faire par le passé, à mettre au point leurs installations. Je suis fier de rappeler que les villes de l'Alberta ont aménagé leurs propres aéroports et aérogares. Ces municipalités en ont fait l'expérience, les entreprises de ce genre se sont révélées les services d'utilité publique les plus profitables de ces villes. N'allons pas éteindre l'initiative des particuliers ou des municipalités qui désirent exploiter ce qui doit raisonnablement constituer une entreprise lucrative, en leur offrant sans qu'ils les aient demandés des millions de dollars pour faire des travaux qu'ils sont, en bien des cas, bien capables d'accomplir tout seuls.

[M. Smith (Calgary-Sud).]

Il nous incombe sans doute de construire des hangars terminus et d'aménager des pistes; nous devons aussi nous assurer que l'accord bilatéral favorise davantage le transport canadien. Il nous faut réglementer le réseau de façon que les principales lignes aériennes traversent le pays d'un bout à l'autre. Cependant, je suis toujours en faveur de l'entreprise libre, et, à mon avis, le droit, le privilège et la satisfaction d'exploiter soi-même une entreprise à l'échelon local priment encore.

Je tiens à terminer mes observations en disant ceci. J'ai traité explicitement de problèmes d'ordre matériel, y compris l'imposition, les lignes aériennes, la Société Radio-Canada, ainsi que des problèmes relatifs à notre industrie du pétrole et du gaz naturel, qui sont tous importants. Mais il est un autre problème un peu plus abstrait que le Parlement et les Canadiens doivent examiner. Un esprit nationaliste, qui s'affirme de plus en plus au Canada de nos jours, permet aux Canadiens de se mieux comprendre les uns les autres. Nous admettons que ce problème se pose d'un bout à l'autre du pays et cela sans doute amène sa solution.

Il faut aussi orienter notre nationalisme dans la bonne voie et tenir compte des réalités. En nous efforçant d'être Canadiens il faut éviter de devenir inconsciemment anti-américains. Voilà la responsabilité dont s'accompagne le développement de notre identité nationale. Il ne faudrait pas que nous nous conformions servilement à des exemples étrangers. Il faudrait que nous devenions des Canadiens véritables, dotés de caractères propres, conscients de la chance que nous avons de posséder notre régime de gouvernement et de développer selon nos méthodes à nous les ressources. Nous sommes fiers de nos deux grandes cultures, l'une française, l'autre anglaise. Sans doute devrions-nous être fiers d'être Canadiens, mais encore devrions-nous remercier le Créateur de notre réussite. Il ne s'agit pas ici d'une responsabilité qui incomberait à un parti politique plutôt qu'à un autre, mais de la responsabilité personnelle de chacun de ceux qui siègent en cette enceinte.

(La séance, suspendue à une heure, est reprise à deux heures et demie.)

Reprise de la séance

M. Romuald Bourque (Outremont-Saint-Jean): Monsieur l'Orateur, à l'ouverture de la séance de ce matin, les chefs des différents partis ont exprimé leur sympathie à l'occasion de la mort tragique du colonel George Flint et ont offert leurs condoléances. Le colonel George Flint était un soldat distingué et un citoyen de la ville d'Outremont. En ma qualité de maire de cette ville, j'aimerais me joindre à ceux qui, avant moi, ont dit à sa famille comment nous avions été profondément touchés d'apprendre sa mort soudaine et lui exprimer, au nom de ses concitoyens de la ville d'Outremont, leur profonde sympathie.

Mardi dernier, le 20 mai 1958, monsieur l'Orateur, j'ai parlé à la Chambre de la menace que les "goofballs" constituaient pour les jeunes de notre pays et j'ai demandé au gouvernement de prendre immédiatement des mesures pour mettre fin à ce trafic illégal de stupéfiants. Dans le *Star* et le *Herald*, de Montréal, en date de samedi, j'ai remarqué qu'un monsieur du nom de H. R. Hart, chef des services d'inspection du gouvernement fédéral au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, avait pris sur lui de nier les faits mentionnés dans mon discours et étayé sa dénégation sur bien des faits que je n'avais même pas mentionnés ni abordés. Je vais maintenant consigner au compte rendu l'article paru dans le *Star and Herald* de Montréal, le samedi 24 mai 1958:

On demande des peines plus sévères.

Un spécialiste nie que les "goofballs" présentent un problème dans la banlieue.

Un porte-parole du ministère fédéral de la Santé nationale et du Bien-être social dit qu'il appartient aux magistrats d'Outremont d'imposer des peines plus sévères contre les violations de la loi sur les drogues, si les "goofballs" posent un problème dans la ville.

Mais M. H. R. Hart, chef des services d'inspection du ministère, a dit qu'il n'existe pas de problème des "goofballs" dans Outremont.

Il répondait au discours que le maire Bourque, député fédéral d'Outremont, avait fait à la Chambre des communes plus tôt au cours de la semaine. Le maire a dit que des "goofballs", des tranquillisants et barbituriques dissous dans un liquide, sont vendus en contravention de la loi à des adolescents dans sa circonscription et qu'il faudrait rendre la loi plus sévère afin de réglementer ce commerce.

M. Hart a déclaré au *Star* de Montréal hier que la législation fédérale est extrêmement rigoureuse si l'on imposait les peines maximums.

Le maire Bourque a prétendu dans son discours que la distribution des "goofballs" ne peut être réglementée parce que les tranquillisants et les barbituriques ne sont pas visés par la loi.

M. Hart a souligné que toutes les drogues du genre sont spécifiquement inscrites dans la loi fédérale sur les aliments et drogues, surveillées par son service, et que leur distribution et leur vente ne se font que sur l'ordonnance du médecin. De lourdes peines peuvent frapper les contrevenants, a-t-il ajouté.

"Il s'agit d'une question dont les magistrats doivent décider", a souligné M. Hart.

Dans une entrevue avec le *Star* de Montréal, le maire Bourque a admis que l'on a imposé des amendes de $100 dans des cas de déclaration de culpabilité à Outremont.

M. Hart a dit que sur une déclaration sommaire de culpabilité pour un premier délit, on pourrait imposer une amende maximum de $500 plus un emprisonnement de 3 mois; un deuxième délit pourrait entraîner une amende de $1,000 plus six mois d'emprisonnement.

Et un délit subséquent pourrait entraîner une amende de $5,000 plus trois années de prison.

"C'est fort rigoureux" a dit M. Hart.

Il n'a pas pris au sérieux le mot "goofball".

"Je l'ai entendu il y a 30 ans", a-t-il dit. "Il peut désigner n'importe quoi au gré de l'usager. Il désignait jadis un mélange d'aspirine dans une liqueur douce, et cela ne faisait pas beaucoup de tort."

D'ordinaire, le "goofball" contient un mélange de stimulant et de tranquillisant.

M. Hart a admis que des pharmaciens d'Outremont ont été poursuivis pour avoir vendu en contravention de la loi des médicaments qui ne peuvent être vendus que sur ordonnance et qu'on a imposé des amendes de $100, même si le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a réclamé de plus fortes peines.

Mais il ne considère pas que la distribution de "goofballs" ou autres choses du genre constitue un "problème" à Outremont.

Le maire Bourque est d'avis que la situation qui existait à Outremont est maintenant éclaircie et il dit que son discours avait pour objet d'appeler l'attention des autorités fédérales sur un problème qui peut se poser dans d'autres villes du Canada.

Malgré ce démenti officiel, monsieur l'Orateur, je répète qu'on vend des "goofballs", et M. Hart doit être endormi ou il est clair qu'il tente de se soustraire à ses responsabilités lorsqu'il dit qu'on n'en vend pas. Il est manifeste qu'il n'entend rien, ne voit rien et ne fait rien. J'ai la preuve qu'on en vend et elle se trouve dans un rapport de six pages de la police.

J'ai déjà signalé à la Chambre, monsieur l'Orateur, que ces tranquillisants ou pilules de barbituriques ne tombent pas sous le coup de la loi sur les drogues et narcotiques et c'est pourquoi la division des enquêtes en matière criminelle de la Gendarmerie royale du Canada est désarmée en face de ce problème. La question ressortit à la Division des aliments et drogues du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social dont les fonctionnaires ne peuvent intenter des poursuites que s'ils peuvent retracer la source de ces pilules vendues sans permis. Je vais citer un extrait du rapport que le directeur de la police a soumis après enquête:

J'ai immédiatement communiqué avec l'inspecteur Bélec de la division des enquêtes en matière criminelle de la Gendarmerie royale du Canada qui m'a répondu qu'il m'enverrait quelqu'un de l'escouade des stupéfiants. Plus tard, l'agent Sauvé

de l'escouade des stupéfiants de la Gendarmerie royale vint à mon bureau pour discuter l'affaire avec moi. Avec les détectives, il est aussi allé voir les deux garçons. Il a déclaré qu'à son avis les stupéfiants mentionnés étaient des "goofballs" ajoutant qu'il allait faire rapport à l'inspecteur Bélec. Le lendemain matin, l'inspecteur Bélec m'appelait pour me dire que leur enquête avait montré que les stupéfiants utilisés par ces garçons étaient des "goofballs" soit des "barbituriques" ou des tranquillisants qui ne tombaient pas sous le coup de la loi sur les drogues et narcotiques. Il m'a dit cependant d'appeler M. Saint-Onge de la division des aliments et drogues du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Je me suis mis en rapport avec M. Saint-Onge par téléphone et celui-ci a dit qu'il m'enverrait un inspecteur.

Le 11 mars, l'inspecteur Marcel Deschênes de la division des aliments et drogues vint à mon bureau me dire que s'il pouvait arriver à savoir d'où venaient ces pilules, il pourrait poursuivre ceux qui les vendent sans permis. J'ai envoyé M. Deschênes avec les détectives P. Séguin et C. Bégin continuer l'enquête. Ils ont fait rapport disant qu'ils étaient allés voir (nom du particulier) et lui avaient demandé de venir au poste à 7 heures du soir...

Plus tard, ils ont dit:

...Ils ont ajouté qu'il est très facile d'obtenir ces pilules aux abords de la rue Sainte-Catherine et de la partie sud du boulevard Saint-Laurent, dans les pharmacies, les salles de billard, etc.

M. Hart a dit, d'après ce que je viens de lire, que des pharmaciens d'Outremont auraient été mis à l'amende pour vente illégale de "goofballs" et de médicaments. Monsieur l'Orateur, je nie absolument avoir jamais déclaré que des pharmaciens d'Outremont auraient été condamnés à payer une amende de $100 pour avoir vendu des stupéfiants en violation de la loi sur les drogues. Je n'aurais pu dire cela car je ne sais rien à ce sujet. Il n'y a que huit pharmaciens environ dans tout Outremont. J'ai dit toutefois à la Chambre que je croyais que cinq ou six pharmaciens de Montréal avaient été condamnés à une amende de $100 chacun pour avoir vendu des stupéfiants en violation de la loi sur les drogues, mais je n'ai pas mentionné Outremont. Je ne crois pas qu'un pharmacien d'Outremont ait jamais été poursuivi pour un tel délit.

Pendant toute son entrevue, M. Hart a parlé de la ville d'Outremont. Je tiens à dire, monsieur l'Orateur, que je n'ai pas une seule fois mentionné la ville d'Outremont dans mon discours. J'ai parlé de ma circonscription, qui est Outremont-Saint-Jean et comprend une partie d'Outremont et une partie de Montréal, mais je n'ai pas prononcé le mot "Outremont" durant mon discours. Je ne comprends pas comment un fonctionnaire d'un ministère peut citer au cours de son entrevue des noms et des faits qui n'ont pas été mentionnés dans le discours qu'il commente. De fait, je doute qu'il convienne à un fonctionnaire de quelque ministère que ce soit de critiquer ou de nier ce qu'un député a affirmé de bonne foi à la Chambre. J'ai dit qu'on vendait des "goofballs". Je répète qu'on vend des "goofballs" et, si M. Hart en veut la preuve, je me ferai un plaisir de la lui fournir. Avant de critiquer mon discours qui ne contenait que la vérité, il aurait au moins dû me voir pour savoir quelles preuves je pouvais fournir.

Je dirai que j'ai porté cette question à l'attention de la Chambre seulement après qu'elle eut été soumise à l'attention du ministère de M. Hart. Je parlais en connaissance de cause lorsque j'ai présenté cette affaire à la Chambre. Je vous ai déjà lu un extrait d'un rapport que j'ai reçu de notre directeur de police le 27 mars 1958. Je répète ce que j'ai dit précédemment, monsieur l'Orateur, à savoir que la vente de "goofballs" est extrêmement dangereuse. Au lieu de perdre son temps à nier ce problème, M. Hart ferait mieux de faire une enquête. C'est de bonne foi que j'ai soulevé cette question à la Chambre, après une véritable enquête. Je suis d'avis qu'il sied mal à un chef de service d'un ministère de ridiculiser et de rabaisser un député qui s'est honnêtement efforcé d'attirer l'attention des autorités compétentes sur un état de choses, déjà très sérieux, qui menace les citoyens canadiens.

M. Hart agit comme l'autruche. Qu'il sorte la tête du sable et regarde autour de lui. Ce sera peut-être plus fatigant que de dormir sur sa chaise, mais, de cette manière, il gagnera son traitement. Un peu de travail ne lui fera pas de mal. On vend des "goofballs". Je puis en fournir à M. Hart toutes les preuves nécessaires, s'il veut se tenir éveillé assez longtemps pour en prendre connaissance.

(*Texte*)

M. Martial Asselin (Charlevoix): Monsieur l'Orateur, permettez-moi, à la suite des nombreux députés qui m'ont précédé, de vous offrir mes plus sincères félicitations pour votre nomination à ce poste de confiance qui vous impose l'impérieuse obligation de garder précieusement le caractère sacré de nos institutions parlementaires. Votre esprit de justice, d'honnêteté et d'impartialité vous apporte, chaque jour, l'estime et la considération des membres de la Chambre.

Je voudrais également présenter mes hommages et mes respects à l'honorable député de Longueuil (M. Sévigny) pour sa nomination au poste de vice-président de la Chambre. Il suivra, j'en suis sûr, l'exemple que son père a laissé à la nation canadienne, celui d'avoir été un gentilhomme et de s'être dévoué brillamment au service de ses semblables.

Mes félicitations également aux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du

trône (MM. Lafrenière et Nielsen), qui ont exprimé avec tant de fierté les aspirations et les recommandations de leurs électeurs, symbolisant par là l'idéal de la jeunesse qui compose ce Parlement.

Qu'il me soit permis d'offrir mes félicitations aux honorables députés de Lotbinière et de Labelle (MM. O'Hurley et Courtemanche) pour la confiance que le très honorable premier ministre (M. Diefenbaker) a eue envers eux en les nommant respectivement ministre de la Production de défense et secrétaire d'État.

Mais, monsieur l'Orateur, s'il y a, dans cette enceinte, quelqu'un qui mérite la considération de la population, c'est bien le très honorable premier ministre qui a su, dans quelques mois, faire valoir à tous ses concitoyens ses qualités de chef, sa grande personnalité et qui a contribué à donner au parti conservateur une direction nouvelle, tout en conservant les principes fondamentaux qui ont donné naissance à notre grand parti.

Il serait de mise, je crois, de présenter au parti libéral et à son chef (M. Pearson) mes sincères sympathies pour la grande épreuve qu'ils ont subie le 31 mars. Je souhaite au chef de l'opposition de comprendre pleinement les obligations de la loyale opposition de Sa Majesté et je lui demande de faire une critique constructive relativement à l'application de ses principes politiques. La patience et le courage devront être les qualités essentielles des membres de l'opposition, parce qu'ils devront attendre au moins 20 ans avant de siéger de ce côté-ci de la Chambre.

Monsieur l'Orateur, est-il nécessaire de vous rappeler que je représente en cette enceinte une des plus belles circonscriptions de la province de Québec? Située sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent, ma circonscription offre à tous les visiteurs un panorama remarquable, grâce à la beauté de ses montagnes et de ses lacs; aussi l'a-t-on surnommée à juste titre "la Suisse de la province de Québec." Elle s'étend de la côte de Beaupré jusqu'à l'embouchure du majestueux Saguenay.

Je profite de l'occasion pour souligner que le sanctuaire de Sainte-Anne de Beaupré fête cette année le 300ième anniversaire de sa fondation. Les autorités du sanctuaire y attendent, cette année, près de 2 millions de pèlerins des États-Unis et de toutes les parties du Canada, qui viendront raffermir leurs croyances et leur foi sur cette terre de miracles. Permettez-moi de présenter aux révérends pères Rédemptoristes l'expression de mes hommages respectueux pour avoir conservé à ce sanctuaire l'atmosphère d'encouragement tellement nécessaire à ceux qui viennent parfois de si loin pour déposer, aux pieds de Sainte-Anne, leurs problèmes, leurs épreuves et leurs difficultés.

De par sa situation géographique, monsieur l'Orateur, la circonscription de Charlevoix est aux prises avec un problème économique d'une extrême importance; c'est celui du transport aux trois paliers: les transports ferroviaire, maritime et aérien.

Il me fait plaisir de rappeler, dans cette enceinte, que c'est un gouvernement conservateur qui a donné naissance à l'économie de ma région en y construisant le chemin de fer de Québec à La Malbaie. Aussi, le souvenir de sir Rodolphe Forget, député conservateur de la circonscription de Charlevoix de 1904 à 1917, est-il resté profondément ancré dans la mémoire de mes concitoyens comme celui d'un homme qui, en obtenant la construction de ce chemin de fer, grâce à son travail et son dévouement, a favorisé l'expansion économique et industrielle de ma circonscription.

Cependant, dans le journal *Le Soleil* du 8 mai 1958, on annonçait à la population de la côte de Beaupré que la compagnie *Quebec Railway* avait l'intention d'abandonner son service entre Québec et Saint-Joachim. Ce service public, établi depuis près de 50 ans, rend d'appréciables services à la population de l'endroit et si la Commission des transports accédait à la demande de la compagnie *Quebec Railway,* cela entraînerait un recul dans l'expansion économique de la région. Aussi, qu'il me soit permis d'appeler ici l'attention de l'honorable ministre des Transports (M. Hees), afin qu'il prenne les dispositions nécessaires pour convaincre la compagnie intéressée de continuer le service déjà établi.

Il y aurait lieu également, monsieur l'Orateur, afin de faciliter l'expansion industrielle de la côte de Beaupré, d'étudier la possibilité de déménager la voie ferrée actuelle sur les rives du fleuve Saint-Laurent. Cette voie ferrée empêche un grand nombre de contribuables d'utiliser les terrains situés à proximité de la route nationale à des fins de construction d'habitations de tous genres.

La région de la côte nord est, de par sa situation géographique, intimement liée à la circonscription de Charlevoix.

L'activité industrielle de la côte nord, avec la construction de son moulin à papier à Baie Comeau et l'affinerie de la *Canadian British Aluminium Company Ltd,* nécessite la construction d'une voie ferrée dans un avenir rapproché.

Quand on sait, monsieur l'Orateur, que la production minière du nouveau Québec a atteint, en 1956, 110 millions de dollars, soit 23.5 p. 100 de la valeur de la production totale du Québec, laquelle est de 465 millions, alors qu'environ 5 p. 100 seulement des 330,000 milles carrés de superficie ont été explorés jusqu'ici, il nous semble que l'exploitation de

ces régions est illimitée en quantité et en diversité; c'est dire que l'exploitation minière, dans cette région, procède à un rythme accéléré. Or, monsieur l'Orateur, pour favoriser l'exportation des produits miniers de cette région, il faudrait la relier le plus rapidement possible aux grands centres de la province de Québec en prolongeant le chemin de fer de La Malbaie jusqu'à Sept-Isles. Déjà, des études scientifiques ont été élaborées dans ce sens et il semble que cette construction soit la moins dispendieuse, étant donné le principe que le plus court chemin, d'un point à l'autre, est la ligne droite.

Monsieur l'Orateur, ma circonscription étant située sur les bords du fleuve Saint-Laurent, il va sans dire que la navigation, sous toutes ses formes, est un facteur important dans l'expansion commerciale et industrielle de cette partie de la province de Québec.

Il n'y a pas un endroit, dans ma circonscription, où la navigation ne joue pas un rôle prépondérant. Dans les centres comme Petite Rivière Saint-François, Baie Saint-Paul, Isle-aux-Coudres, Saint-Joseph-de-la-Rive, La Malbaie, Saint-Irénée, Pointe-au-Pic, Sainte-Catherine et Saint-Siméon, un grand pourcentage de la population vit des revenus que lui procure la navigation.

On se fait un point d'honneur de posséder son propre cabotier pour gagner son pain quotidien. Ces gens aiment la mer et sont heureux, à tous les printemps, d'arrimer leurs navires en quête de nouvelles aventures. La navigation se fait à l'année longue, à deux endroits dans ma circonsription, soit à Pointe-au-Pic et à Saint-Irénée. Depuis 30 ans déjà, la navigation d'hiver est ouverte dans le port de Pointe-au-Pic. C'était le moyen de transport que l'on employait avant la construction du chemin de fer pour relier la rive sud à la rive nord. Pointe-au-Pic est également le port qui ravitaille la côte nord, durant la saison d'hiver, depuis près de 15 ans. Durant l'hiver de 1956-1957, on a transporté 11,000 tonnes de marchandises à la côte nord. La navigation d'hiver a toujours été possible à la Pointe-au-Pic et à Saint-Irénée parce que la glace, contrairement aux autres endroits, ne s'amoncelle pas, et les navires peuvent y faire leur chargement et retourner à leur destination sans l'aide d'un brise-glace, dont le coût d'administration est toujours très dispendieux pour le gouvernement.

Je suis heureux, monsieur l'Orateur, de féliciter le gouvernement conservateur d'apporter un intérêt particulier à la navigation d'hiver sur l'estuaire du Saint-Laurent. Le gouvernement a certainement compris qu'en facilitant ainsi la navigation d'hiver, il inciterait d'autres industries à profiter de la force motrice à bon marché et de l'économie de transport qu'offre la côte nord; ceci permettra sans doute l'établissement de nouvelles industries qui auront pour effet d'accroître la population et d'abaisser le coût de la vie.

Comme l'orientation de notre vie économique dépend en grande partie de la navigation, des améliorations à nos quais s'imposent de plus en plus.

Le gouvernement libéral, dans sa léthargie habituelle, ne s'est contenté au cours de son administration que de travaux d'entretien. Pour répondre aux besoins économiques, il est urgent que des améliorations substantielles soient apportées aux quais de Pointe-au-Pic, Saint-Joseph-de-la-Rive, Saint-Irénée et la Petite Rivière Saint-François.

De plus, étant donné le "développement" de mines de fer de Saint-Urbain, la construction d'un quai à eau profonde s'impose actuellement à la Baie Saint-Paul, afin de réduire le coût d'expédition du minerai de fer en direction des pays européens.

Qu'il me soit permis, dans le même ordre d'idées, de demander au ministre des Travaux publics (M. Green) d'étudier la possibilité de doter Saint-Joachim d'un quai à eau profonde, afin de favoriser la livraison du papier de la compagnie *Abitibi Paper Co.*, établie à Beaupré.

Les conseils de comté de Charlevoix-Est et Ouest ont commencé, en 1954, la construction d'un terrain d'aviation dans les limites de Saint-Irénée. Pour ébaucher ce projet, il a fallu que les conseils de comté obtiennent, de la législature provinciale du Québec, la permission d'emprunter une somme de $45,000 afin de faire l'acquisition des terrains nécessaires. C'était la condition essentielle, fixée par l'ancien gouvernement libéral, pour que celui-ci continue par la suite, à ses frais, la construction de l'aéroport. Mais, malheureusement, les choses se sont passées autrement; une fois que les conseils de comté se furent acquittés de leurs obligations, le gouvernement libéral d'alors décida d'aider à la construction de l'aéroport dans une proportion de 2 pour 1. Des souscriptions populaires ont été lancées par les conseils de comté afin de continuer la construction du projet et, aujourd'hui, on estime qu'il faudrait une somme de $75,000 pour parachever cette construction. Je ne saurais trop insister, monsieur l'Orateur, pour réclamer du gouvernement cet octroi de $75,000 pour compléter ce projet, vu l'importance de l'aviation dans le domaine touristique et industriel de ma circonscription.

L'agriculture joue également un rôle important dans la vie économique de mes concitoyens. Travailleurs acharnés et infatigables, mes concitoyens ont compris que la terre et la forêt forment la pierre angulaire de l'expansion économique de notre pays. Je félicite

le gouvernement de l'aide si précieuse qu'il a apportée à mes cultivateurs en stabilisant le prix de certaines denrées. Déjà, nos régions rurales sentent les bons effets de l'application de cette loi. Il est juste de souligner que nos produits laitiers, grâce à cette loi, ont connu une augmentation de 58c. à 64c. la livre. Les œufs et le porc ont également bénéficié d'une augmentation encourageante, soit une hausse respective de 38c. à 44c. (pour les œufs) et de 23c. à 25.75c. (pour le porc).

Cette loi sur la stabilisation des prix a donné à nos cultivateurs une lueur d'espoir, les rendant plus confiants dans l'avenir et leur assurant un revenu appréciable qui leur permettra de boucler un budget si souvent déficitaire. Travailleurs de la terre, défricheurs de nos forêts, une partie importante de notre population vit de l'abattage du bois; deux moulins à papier sont exploités dans ma circonscription, l'un à Beaupré et l'autre à Clermont.

En vue d'alimenter ces usines, on a besoin des produits de la forêt et de gens robustes, à la volonté de fer, qui vont dans les chantiers pour y gagner leur subsistance.

On ne saurait jamais assez dénoncer l'injustice criante du marché du bois de "pulpe" dans nos régions. Les commerçants et les acheteurs de bois rivalisent pour acheter ce produit à un prix souvent inférieur à celui de sa production. Il est grandement temps que l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Harkness) forme un comité d'hommes compétents en la matière qui ait pour fonction d'étudier la question du bois de "pulpe" et de s'enquérir s'il n'y aurait pas lieu de demander à la Banque industrielle du Canada de veiller à la formation de petites compagnies de bois de "pulpe", ou coopératives,—pour certaines régions déterminées,—qui s'occuperaient de l'achat et de la vente du bois de "pulpe" afin de parer aux injustices flagrantes dont les nôtres ont été victimes.

Nous souhaiterions que le ministre de l'Agriculture puisse inclure dans la loi sur la stabilisation des prix le bois de "pulpe"; cette formule serait d'autant plus réalisable que nous connaissons les profits des compagnies pour chaque tonne de papier.

Le gouvernement conservateur, au cours du dernier Parlement, a fixé l'embargo sur la dinde et la volaille. Cette loi a sauvé d'une faillite certaine les producteurs de volaille et de dinde de ma circonscription. Victimes d'une concurrence déloyale, ces producteurs ont enfin, au cours de l'automne dernier, réalisé des bénéfices grâce à cette mesure *in extremis*. Nous souhaitons que le gouvernement maintienne encore cet embargo durant un certain temps afin de rétablir définitivement le marché de la volaille au pays.

(*Traduction*)

Monsieur l'Orateur, la façon dont les membres de l'opposition ont parlé du chômage ne m'a pas impressionné jusqu'ici. Ils ont constamment insisté sur l'existence du chômage, sans présenter aucune solution concrète du problème. Cette manière de faire a un effet psychologique désastreux sur la population. Celui qui crie sa douleur n'en souffre que plus. Se rendant compte de la situation, le parti conservateur a commencé, en juin 1957, à adopter toutes les mesures nécessaires pour faire échec à la régression économique causée par le parti libéral. A mon avis, le vaste programme de travaux publics et de mise en valeur de nos ressources naturelles est le meilleur moyen de ranimer l'activité commerciale si nécessaire pour notre pays.

(*Texte*)

La famille canadienne, monsieur l'Orateur, gardienne de nos traditions et de nos coutumes, a deux problèmes sérieux à envisager présentement; le coût presque prohibitif des frais de scolarité et la hausse inquiétante des produits de consommation. Il y aurait, à mon avis, deux moyens de lui venir en aide. Le revenu de l'ouvrier ne devrait être imposable qu'à compter de $1,500 et le gouvernement devrait également considérer la possibilité de relever le taux des allocations familiales pour les enfants jusqu'à l'âge de 16 ans et aussi continuer l'octroi de ces allocations pour les enfants ayant dépassé cet âge et qui veulent continuer leurs études.

Ces deux mesures auraient pour effet d'accroître le pouvoir d'achat des consommateurs canadiens et de faciliter le développement intellectuel de jeunes talents qui souvent se perdent à la suite de l'impossibilité financière dans laquelle ils sont de poursuivre leurs études.

Je suis touché, monsieur l'Orateur, des efforts louables que font les députés pour essayer de s'exprimer dans les deux langues officielles. C'est là, à mon avis, un excellent moyen de donner à la nation l'assurance que l'unité nationale est réalisable dans notre pays. Car l'unité nationale se réalisera en posant des gestes positifs, dans le respect intégral des droits et des privilèges de cette dualité ethnique qui fait la force de la nation canadienne.

Je puis vous assurer, monsieur l'Orateur, que les députés conservateurs de la province de Québec qui siègent à la Chambre, dans cet esprit d'harmonie et de compréhension, sont convaincus que le parti conservateur, dirigé par son chef, respectera l'Acte confédératif en accordant à toutes les provinces les droits et prérogatives qui leur ont été assignés en 1867.

Je remercie, en terminant mes observations, les électeurs de Charlevoix-Montmorency qui m'ont accordé leur confiance le 31 mars dernier. De nouveau, je leur réitère toute mon estime et ma profonde reconnaissance, car ils m'ont donné l'occasion de siéger au sein du Parlement de la nation et de travailler, de concert avec mes collègues, à la grandeur et à la prospérité du Canada, réalisant ainsi l'idéal du vrai canadianisme.

M. J.-T. Richard (Ottawa-Est): Monsieur l'Orateur, des félicitations vous ont été adressées à maintes reprises au cours de ce débat, mais je sais que vous ne manquerez pas, pour cela, d'apprécier toute la sincérité des miennes. Vous avez mérité les éloges que l'on vous a faits, et j'y joins mes vœux pour un mandat très fructueux. Je respecte vos qualités de juge honnête et impartial et je souligne en même temps votre attitude sympathique et bienveillante envers tous vos collègues.

Je félicite également, en son absence, l'Orateur suppléant, l'honorable député de Longueuil (M. Sévigny). Il occupe un poste très important qui lui imposera une lourde tâche durant toute la vie de ce Parlement. Nous reconnaissons déjà qu'il possède le talent nécessaire pour accomplir avec grand succès le devoir qui lui incombe.

Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de représenter comme bien d'autres l'ont dit,—mais c'est vrai dans mon cas,—la plus belle circonscription du Canada. De fait, comme vous le savez, elle est située tout près de la colline parlementaire, le long de la majestueuse rivière Outaouais. Elle est bornée, d'un côté, par la rivière Rideau et par le canal Rideau, de l'autre. Et, afin de faire mieux comprendre à ceux qui ne l'ont pas lu dans l'histoire, c'est dans ma circonscription, à la Pointe Nepean, qu'au cours d'un de ses voyages d'exploration, Champlain accostait; une société y a d'ailleurs érigé un monument à sa mémoire. De plus, c'est Champlain lui-même qui a donné un nom à cette chute de la rivière Rideau qui se déverse dans la rivière Outaouais, tout près de l'Ambassade de France, et aussi à la rivière Rideau qui prend sa source dans le fleuve Saint-Laurent, à 120 milles d'Ottawa.

De plus, monsieur l'Orateur, la seule université bilingue d'Amérique, l'université d'Ottawa est dans ma circonscription; on y trouve aussi le seul grand journal quotidien français en dehors de la province de Québec, ainsi que de nombreuses maisons d'enseignement. Je suis aussi favorisé du fait que la résidence officielle du très honorable premier ministre, de même que celle de l'honorable chef de l'opposition, soient dans ma circonscription. Comme vous voyez, je suis en bonne compagnie. De plus, je dois ajouter,—et c'est ce qui est le plus important,—que je suis heureux de compter, dans les limites de ma circonscription, une charmante et intelligente population qui a toujours conservé le respect de ses traditions civiles, politiques et religieuses. Il me fait plaisir, à cette occasion, de la remercier de m'avoir réélu une cinquième fois.

A peine six semaines après les élections générales, nous nous sommes trouvés réunis pour entendre la lecture du discours du trône. Ce document contient un programme très chargé de projets que le gouvernement se propose d'adopter. Cependant, nous avons le droit de nous demander si, dans les circonstances présentes où nous souffrons d'un recul économique et d'une période de chômage, le gouvernement a proposé les meilleurs moyens de résoudre ces problèmes.

Je me rappelle bien que, durant la campagne électorale, les candidats du gouvernement ont fait grand état de ce programme de travaux publics d'un milliard ou plus pour régler le chômage. Nous ne voyons aucune objection à l'exécution de travaux publics, tous nous nous en réjouissons, mais il est reconnu que l'on ne peut mettre de nouveaux projets à exécution assez rapidement. Certains projets doivent donner lieu à un accord entre deux gouvernements; d'autres exigent l'acquisition de terrains et d'entreprises, ou nécessitent des travaux d'architecture ou de génie. Les projets de travaux publics ne créent d'emploi, en réalité, qu'un grand nombre de mois ou d'années après la date à laquelle on a décidé de les exécuter.

Ici même, dans la ville d'Ottawa, nous en avons eu des exemples frappants. Il y a toujours eu des travaux publics en cours d'exécution ici. La construction d'édifices sur la rue Booth est en cours depuis déjà trois ou quatre ans. Cette année, le gouvernement a simplement continué le programme de construction relatif à ces édifices qui doivent abriter les bureaux et laboratoires du ministère des Mines et des Relevés techniques. Nous avons été témoins, pendant des années, de la construction d'édifices sur la rue Wellington, dont le dernier abrite le ministère du Commerce. Avant cela, nous avions vu les travaux de construction d'un édifice destiné au ministère des Affaires des anciens combattants. Tous ces travaux avaient déjà été commencés, et ils ne sont pas susceptibles d'enrayer une crise comme celle que nous subissons actuellement.

Mais, examinons quand même ce programme de travaux publics à la lumière des crédits budgétaires qu'a déposés le ministre

des Finances (M. Fleming) et voyons donc ce qu'ils comportent en réalité.

Le gouvernement se propose-t-il bien, comme il le laisse entendre, d'affecter l'énorme montant de $1,185,000,000 à des travaux, en vue de remédier au chômage?

Monsieur l'Orateur, la réponse est négative. Le ministre des Finances a inclu dans ce montant le programme annuel normal de travaux publics et d'entretien qui est régulièrement soumis à l'approbation du Parlement, y compris les projets déjà commencés par le gouvernement libéral, comme la canalisation du Saint-Laurent, le pipeline, dans le nord de l'Ontario, etc. Ces projets auraient été exécutés même si nous avions bénéficié d'une période de plein emploi.

Je suggère, en passant, à l'honorable ministre des Travaux publics (M. Green), étant donné qu'il réside dans la ville d'Ottawa et qu'il a l'occasion de voir les nombreux édifices fédéraux, de faire exécuter des travaux de peinture sur les édifices temporaires. L'occasion de ce faire est propice, vu que nous invitons des personnages étrangers importants, même un membre de la famille royale, Son Altesse Royale la princesse Margaret qui nous visitera en août prochain. J'espère qu'au nombre des travaux qu'a l'intention d'exécuter le ministre des Travaux publics, en vue d'enrayer le chômage, il inclura le revêtement d'une couche de peinture de tous les édifices de bois qui sont situés dans la ville d'Ottawa.

Je propose aussi au gouvernement, s'il veut faire des travaux publics utiles, d'entreprendre la construction du pont interprovincial entre Hull et Ottawa. Le gouvernement fédéral pourrait confier ces travaux à la Commission du district fédéral, car ce pont relierait en effet des terrains et des routes, de chaque côté de la rivière, qui ont été aménagés par cet organisme. Je suggère aussi au gouvernement de considérer les difficultés financières des municipalités. Le gouvernement pourrait faciliter l'emploi d'un grand nombre de chômeurs en prêtant, à un taux réduit, des sommes d'argent aux municipalités, afin de leur permettre d'exécuter des travaux urgents.

Vous avez peut-être eu l'occasion, depuis que vous êtes arrivés à Ottawa, de constater que, comme bien d'autres municipalités, nous avons des milles et des milles de rues et de trottoirs qu'il faudrait remplacer par des routes et des trottoirs de meilleure construction.

(*Traduction*)

Je répète que ce problème du pont interprovincial a été renvoyé de Caïphe à Pilate au Parlement. Des députés siégeant de ce côté-ci de la Chambre en ont parlé, au cours de la dernière campagne électorale. Je crois qu'il n'y a qu'une solution. Il est inutile d'attendre que les provinces d'Ontario et de Québec décident si elles consentiront à verser 15 p. 100, 20 p. 100 ou 30 p. 100 du coût. A mon avis, le gouvernement fédéral pourrait commencer maintenant l'entreprise en tant que travail public et défrayer en entier la construction du pont.

Je parle de ce pont parce qu'il est dans ma circonscription. Nous ne pouvons, en tant que nation, être bien fiers de ce que tant de nos rivières soient traversées par si peu de ponts. Je ne sais pas comment on procède en la matière dans la mère-patrie, en Europe, en Asie et d'autres endroits où il y a d'importants cours d'eau, mais, en un endroit semblable à celui-ci, on ferait en sorte d'avoir quatre ou cinq ponts. Je ne m'attends pas qu'il y ait de bombardement et que les gens aient à s'enfuir de l'autre côté de la rivière; mais la situation serait fatale si les gens d'Ottawa avaient à traverser le pont que nous avons pour chercher refuge dans les collines de la Gatineau.

Je suis sûr que le député de Carleton (M. Bell) approuvera ce que j'ai dit et m'appuiera quand je déclare que le gouvernement du Canada pourrait payer cette entreprise en entier et s'engager, en outre, à fournir les fonds nécessaires afin que la Commission du district fédéral construise quelques-uns des ponts auxquels il songe lui-même et qui seraient plus près des limites de sa propre circonscription.

(*Texte*)

Je me propose maintenant, monsieur l'Orateur, de parler brièvement de la situation du chômage, ou plutôt, puisque j'ai déjà parlé de l'état de chômage qui sévit dans la ville d'Ottawa et dans le pays, je vais signaler qu'un des plus grands problèmes qui nous frappent actuellement est celui de l'inflation.

(*Traduction*)

Il est évident que j'éprouve un peu de difficulté puisque je passe de l'anglais au français. Je reviens à l'anglais, parce que je crois que certains des honorables vis-à-vis ne comprendraient pas cette pièce oratoire si je ne la présentais pas en anglais.

Un autre grand danger que nous courons présentement est moins celui du chômage que celui de l'inflation. Les chômeurs qui touchent des prestations de chômage sont aux prises avec la hausse du prix des aliments et autres denrées nécessaires. Même si je ne suis pas cultivateur, j'appuie volontiers les prix de soutien et un juste revenu, mais, il n'y a pas à en discuter, il faut stabiliser les prix, sans quoi les salaires monteront et les sans-travail auront besoin d'une aide plus

considérable que celle qu'ils reçoivent présentement.

Le gouvernement ne peut tolérer que les prix continuent de monter en flèche et devrait donner l'avertissement qu'il demandera au Parlement l'autorisation de réglementer, au besoin, notre économie. Il y a vraiment trop de Canadiens, hommes et femmes, qui n'ont pas leur juste part des articles de première nécessité à cause du taux élevé de l'intérêt, des bas salaires et de la cherté de la vie en général.

Dans un article de rédaction, l'un des plus grands journaux du pays dit aujourd'hui qu'il est absurde de prétendre que la population est privée des nécessités de l'existence dans notre pays. Il est vrai que le Canada ne connaît pas la pauvreté et les souffrances dont souffrent d'autres pays, plus durement touchés par la dernière guerre. Cependant, dans un pays jeune, aussi prospère et aussi riche que le nôtre, il ne devrait pas être nécessaire aujourd'hui que tant d'œuvres sociales et paroissiales aident notre population à obtenir le strict minimum. Je ne reproche cet état de choses à aucun gouvernement en particulier; je dis simplement que nous devrions nous efforcer de faire en sorte que chaque Canadien obtienne sa part des richesses produites dans le pays.

J'ai beaucoup entendu parler de commerce, et je crois connaître ce domaine tout aussi bien que certains des députés qui en ont parlé. Je crois que la solution à longue échéance de nos problèmes réside dans le commerce, mais je soutiens qu'il faut par ordre de préférence appuyer, en premier lieu le commerce sur le marché canadien. Nous devons lancer une campagne au sein de notre population afin qu'elle achète d'abord des produits canadiens. C'est bien beau de parler de détournement des échanges ou de commerce avec certaines régions; mais ce qui importe par-dessus tout, c'est de faire en sorte que l'industrie donne du travail à nos propres gens.

J'ai ici une publication de l'Association des manufacturiers canadiens, qui paraît ce mois-ci, et dont je vais donner lecture. L'article est intitulé: "Un Canadien avisé".

L'industrie manufacturière du Canada emploie non moins d'un million et quart de Canadiens. Le chèque de paye de ces travailleurs dépend de la mesure où cette industrie réussit à vendre ses produits à des Canadiens, et il en est indirectement de même de milliers d'autres Canadiens employés dans d'autres industries.

Mais remarquons une chose: nos achats de produits fabriqués à l'étranger ont augmenté énormément depuis deux ou trois ans, à tel point qu'aujourd'hui ils dépassent $1,400 par année par famille canadienne! Importer dans une telle mesure est à la fois téméraire et dangereux.

[M. Richard (Ottawa-Est).]

L'avertissement que donnait récemment M. H. V. Lush, président de l'Association des manufacturiers canadiens, est à point: "L'achat d'une denrée importée au détriment de son équivalent de fabrication canadienne est un coup porté à un ouvrier canadien quelque part au pays. Il ne vient évidemment jamais à l'idée de l'acheteur canadien qui n'y réfléchit pas qu'il fait du mal à un concitoyen; mais il va de soi que l'achat d'un article importé signifiera qu'un objet comparable fabriqué au Canada restera sur les tablettes.

"Les marchandises laissées sur les tablettes ne gonflent pas les listes de paye. Elles font le contraire. Elles les réduisent et il est bien possible que la contraction d'une liste de paye entraîne la perte de l'emploi d'un voisin, d'un ami et même d'un parent. De fait, on pourrait même dire qu'une épouse insouciante qui, régulièrement, manifesterait une préférence à l'encontre des produits fabriqués au Canada, même si elle agissait inconsciemment, pourrait indirectement compromettre l'emploi de son mari."

Cela se passe de commentaires. Nous devons en tant que Canadiens reconnaître l'obligation d'acheter d'abord des marchandises canadiennes.

M. Fraser: C'est dommage que les libéraux n'y aient pas songé quand ils étaient au pouvoir.

M. Richard (Ottawa-Est): Je suis sûr que s'ils ont jamais été coupables de tels excès à cet égard, l'opposition de l'époque a fait des enquêtes détaillées.

M. Fraser: Vous vous trompez sur ce point.

M. Richard (Ottawa-Est): C'est seulement l'opinion du député.

L'autre élément important du commerce, bien sûr, consiste à garder nos débouchés étrangers, et cela encore se rattache au détournement du commerce des États-Unis. Le Canada n'a pas de meilleur client que les États-Unis d'Amérique, et c'est un client que nous ne pouvons nous permettre de perdre. Le gouvernement actuel devra sous peu apporter des redressements pour que les États-Unis ne prennent pas trop au sérieux les attitudes impertinentes adoptées par quelques honorables vis-à-vis. J'ai été très heureux d'entendre un conservateur jeune mais fort brillant, le député de Calgary-Sud (M. Smith) déclarer ce matin qu'il nous faut être bons Canadiens, mais que cela ne signifie pas qu'il nous faut être anti-américains. A coup sûr, les circonscriptions du Canada ne sont pas les mêmes et certaines gens sont politiquement enclins à oublier parfois ce qui est le bien commun. J'espère bien qu'en parlant ainsi je ne prête pas de motifs peu louables aux honorables députés.

Quoi qu'il en soit, nous devrons étendre nos débouchés dans le monde entier. Nous parlons maintenant de paix et de collaboration accrue avec l'URSS. Si jamais nous parvenons à cette situation pleine d'espoirs

dont nous parlons tant, nous devrons faire beaucoup de colportage si nous voulons arracher des débouchés à l'URSS sur une base d'égale concurrence.

(*Texte*)

Je tiens maintenant à féliciter l'honorable député de Labelle (M. Courtemanche) qui a été récemment nommé secrétaire d'État. Je lui souhaite de se créer la réputation d'un bon dirigeant de ce ministère qui a toujours été trop négligé. J'ai confiance qu'il se mettra tout de suite à l'œuvre et qu'il pourra nous fournir l'assistance que nous recherchons depuis nombre d'années. A ce sujet, comme de raison, je dois inclure le régime qui a précédé celui du parti conservateur.

(*Traduction*)

Ces remarques sont dirigées, évidemment, du côté du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration (M^me^ Fairclough). Je viens justement de féliciter le nouveau secrétaire d'État (M. Courtemanche). Je regrette que cette charmante dame ne soit pas restée assez longtemps au Secrétariat d'État pour réaliser les nombreuses choses que nous attendions d'elle dans les différents services qui relevaient de sa compétence avant sa nomination à son poste actuel. Je tiens cependant à ajouter, à son honneur et pour le bénéfice de ceux qui sont ici, qu'elle s'est acquis la réputation d'être un secrétaire d'État à la fois très cordial et compétent, même si je dois dire aussi que je regrette qu'elle n'ait pu conserver au Bureau des brevets les locaux qu'il avait dans le centre de la ville, comme tant de nous l'en avaient priée l'an dernier.

J'espère que l'actuel secrétaire d'État restera assez longtemps à son poste pour apprendre à bien connaître les différents services dont il doit répondre devant la Chambre.

L'hon. M. Pickersgill: Pas trop longtemps, juste quatre ans.

M. Richard (Ottawa-Est): Au Canada, un secrétaire d'État ne reste jamais bien longtemps en poste. Qu'un gouvernement soit demeuré au pouvoir 22 ans ou un an, les titulaires du poste de secrétaire d'État n'ont exercé cette fonction que pendant une trop courte période. Cela comprend l'honorable député d'Essex-Est (M. Martin) qui a été titulaire de ce ministère trop peu longtemps.

Je comprends que le titulaire actuel devra se familiariser avec les rouages de la Commission du service civil; j'espère cependant qu'il pourra bientôt annoncer qu'il est prêt à présenter à la Chambre un projet de loi qui sera une revision de la loi sur le service public. La Commission est en train d'étudier, je crois, les lois d'autres pays sur le service public et soumettra bientôt ses propositions au gouvernement. Je réclame depuis bien des années une refonte de cette loi.

J'invite le secrétaire d'État à faire pression sur le ministre des Finances et le premier ministre pour que soit relevée la pension des fonctionnaires retraités. Pour beaucoup de ces fidèles serviteurs, c'est une question urgente qui devrait avoir priorité sur les autres. L'insuffisance du montant de la pension des fonctionnaires retraités est une question déjà vieille qui a été souvent rappelée à l'attention de la Chambre. Ces gens souffrent réellement de privations et peut-être de sous-alimentation, car ils sont dans le besoin. Le présent gouvernement a promis, à la dernière session, d'entreprendre quelque chose pour résoudre ce problème. Il est temps de cesser de parler et d'agir. A la dernière session, quelques députés ont calculé, je crois, que le relèvement de ces pensions représenterait une dépense de 5 à 10 millions de dollars. Le nombre de ces pensionnés diminue chaque année. Beaucoup sont déjà morts et bien d'autres ont peu d'années à vivre. J'exhorte le gouvernement à remplir sa promesse et à faire quelque chose de concret au sujet de la retraite des fonctionnaires pensionnés, au lieu de se contenter d'en discuter.

Puisque je m'adresse au ministère du secrétariat d'État, je demanderai également au ministre de s'informer des travaux de la Commission royale d'enquête sur les brevets, droits d'auteur, marques de commerce et dessins industriels. Je crois qu'une partie des travaux est achevée et j'espère que les rapports seront déposés dès que le ministre et le gouvernement les auront reçus.

Le discours du trône mentionne la promulgation d'une nouvelle loi sur la capitale nationale destinée à remplacer la loi actuelle sur la Commission du district fédéral. J'ai hâte de pouvoir examiner les dispositions qui seront contenues dans cette loi. L'ancien gouvernement libéral avait élaboré une loi semblable à laquelle il n'a jamais été donné suite. S'il y a de nouveaux députés qui ne connaissent pas le plan de la capitale nationale, je les exhorte à se renseigner là-dessus. Ils peuvent obtenir des publications, cartes et autres renseignements en s'adressant au service d'information de la Commission du district fédéral, qui a un personnel excellent et très compétent.

Les députés qui étudient les problèmes qui se posent dans la capitale nationale constatent qu'il n'existe pas de plan officiel approuvé. Cet état de choses a donné lieu à bien des inquiétudes et malentendus. Les habitants d'Ottawa et des régions avoisinantes souffrent de l'incertitude que présente l'expropriation éventuelle de leurs terrains, parcs

ou routes ou des restrictions qu'on peut imposer au droit qu'ils ont de se construire comme ils l'entendent. Le gouvernement devrait immédiatement s'entendre avec la province d'Ontario et les municipalités situées dans la région de la capitale nationale pour approuver un plan approprié et y donner la force de loi nécessaire.

Au cours des ans, la Commission du district fédéral a acheté presque tous les terrains nécessaires à l'aménagement des routes de plaisance. C'est peut-être parce que la Commission du district fédéral a fait preuve de vigueur et d'esprit d'entreprise et a affecté un fonds à l'achat des terrains que très peu de ces routes de plaisance ont été aménagées du côté d'Ottawa. C'est maintenant qu'il faudrait commencer à y travailler. L'aménagement de la route de plaisance le long de la rivière Ottawa et les nouvelles routes de plaisance de l'est à l'ouest non seulement rehausseraient la beauté de la capitale nationale mais constitueraient un apport très considérable à l'allégement du chômage dans la région d'Ottawa et de Hull. Tous les plans ont été dressés et le terrain a été acheté. Le gouvernement devrait laisser la Commission du district fédéral, convenablement financée, aménager ces routes de plaisance.

Il paraît que le coût de la route de plaisance reliant la baie Lazy à Britannia serait inférieur à des millions de dollars, mais cette dépense soulagerait beaucoup le chômage dans notre région tout en procurant à la capitale nationale une des plus belles routes d'agrément projetées.

Une autre question qui nous intéresse beaucoup, c'est celle du transport urbain, ici à Ottawa. Évidemment, s'il s'agissait d'une ville ordinaire, cette question n'intéresserait pas le gouvernement fédéral et il n'aurait rien à y voir. Je suis sûr que, ces quelques dernières années, un des plus graves problèmes du réseau de transport d'Ottawa a découlé du fait que les immeubles du gouvernement ont été décentralisés. Cela a donné lieu à l'établissement de nouveaux réseaux de transport par autobus sur de nouveaux parcours qui sont rémunérateurs aux heures de pointe mais ne le sont pas du tout à d'autres heures. Quoi qu'il en soit, c'est ce même réseau de transport qui doit transporter les fonctionnaires aux immeubles de Tunney's Pasture, à l'immeuble des Recherches nationales, à celui de la Société centrale d'hypothèques et de logement, aussi bien qu'ailleurs. De plus, évidemment, il y aura une nouvelle région près de Hog's Back, où le gouvernement fait bâtir d'autres immeubles à bureaux.

Ce service est maintenant exploité à perte par la Commission du transport d'Ottawa et, à mon avis, il est temps que le gouvernement songe à verser annuellement un paiement d'appoint à la Commission du transport d'Ottawa, à peu près comme c'est le cas pour les subventions versées sous le régime de la loi sur les subventions aux municipalités.

J'engage aussi le gouvernement à étudier soigneusement les méthodes d'acquisition de terrains aux fins de l'exécution du plan de la capitale nationale. A mon avis, la loi sur les expropriations, telle qu'elle est rédigée en ce moment, peut donner lieu à de graves injustices et on ne doit y recourir que prudemment. J'ai maintes fois demandé au ministre de la Justice d'étudier la loi sur les expropriations ainsi que les méthodes utilisées par le ministère des Travaux publics et la Commission du district fédéral pour l'acquisition de terrains. J'espère que j'aurai plus de succès au cours de la présente législature, étant donné surtout que le gouvernement actuel propose, dans le discours du trône, l'acquisition d'une grande superficie, dite ceinture verte, à l'extérieur des limites de la ville d'Ottawa.

(*Texte*)

Monsieur l'Orateur, je voudrais également m'adresser au Gouvernement et demander au ministre des Finances (M. Fleming) d'aider les étudiants de nos universités et collèges. Je suggère que l'on accorde un plus grand nombre de bourses à nos étudiants, par l'entremise de la fédération des universités et non pas par celle des politiciens. Je propose au ministre des Finances de permettre aux parents des universitaires de déduire, pour fins d'impôt, les sommes encourues, soit pour frais de scolarité, volumes, instruments ou frais de pension dans les autres villes.

Vous savez comme moi, monsieur l'Orateur, que la situation des étudiants est très difficile cette année. Ils manquent d'emplois, et des centaines, peut-être même quelques milliers, n'auront pas l'argent nécessaire, l'automne prochain, pour poursuivre leurs études. Et, pour ajouter à ce mal, j'ai noté récemment que le ministère de la Défense nationale a donné instruction de ne pas engager, pour des périodes de plus de deux semaines, les étudiants des universités qui étaient officiers. C'est dommage, parce que ces étudiants, en plus de faire de bons officiers et de parfaire leur entraînement, recevaient indirectement les sommes nécessaires à la poursuite de leurs études dans les universités.

Enfin, on parle toujours du Canada comme d'une grande nation, comme on parle d'unité nationale et de notre rôle dans le monde. Je reviens encore sur ce sujet pour quelques instants seulement. Je suis en faveur d'un drapeau national distinctif, et j'espère que, durant le présent Parlement, les députés de la Chambre sauront exprimer leur opinion et leur préférence. Dans dix ans, nous célébrerons

le centenaire de la Confédération canadienne. Nous proclamons partout que nous sommes une nation. Pour rallier un peuple, il lui faut un drapeau; pour assurer l'unité canadienne, il nous faut un drapeau distinctif. Il nous revient à nous de faire en sorte que tous les Canadiens puissent fièrement saluer le drapeau du Canada et le faire connaître et respecter par les autres pays du monde.

(*Traduction*)

M. M. L. McFarlane (Kootenay-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais, même si c'est tardivement, vous féliciter d'avoir été élu au poste que vous occupez. Je suis un nouveau venu dans cette auguste assemblée et, après ce que j'ai pu observer depuis deux semaines, je crois sincèrement que vous allez présider à nos délibérations avec impartialité, avec justice envers tous. Je formule aussi les meilleurs vœux pour l'Orateur suppléant et le Président suppléant du comité plénier de la Chambre. Je suis sûr que, si les commettants de Kootenay-Est que je représente pouvaient être ici dans les tribunes, ils auraient le sentiment que la Chambre ne pouvait pas choisir de fonctionnaires plus compétents que ceux qui occupent ces postes maintenant.

Je tiens aussi à féliciter les motionnaires (MM. Lafrenière et Nielsen) de l'Adresse en réponse au discours du trône. Bien entendu, je n'approuve pas toutes leurs propositions mais je suis persuadé que nombre d'entre elles vaudront d'être étudiées en temps opportun.

D'abord, je voudrais remercier publiquement ceux qui ont voté pour moi dans Kootenay-Est. Je remercie les hommes-clefs en diverses parties de ma circonscription, et tous ceux qui ont concouru à mon élection comme député. N'eût été des programmes exposés par les autres candidats de notre circonscription, qui ont tout promis du berceau à la tombe, les choses eussent été différentes. Durant notre campagne, les commettants ont souvent préféré les discussions entre candidats. Or après qu'ils eurent écouté les trois autres concurrents formuler leurs programmes et leurs promesses, je n'avais plus guère de promesses à leur faire. Je me suis borné à promettre un bon gouvernement, et je suis certain que le premier ministre (M. Diefenbaker) exécutera la promesse que j'ai faite alors. Je remercie publiquement le premier ministre de diriger le parti conservateur. L'histoire du parlement l'inscrira en tête de liste des grands hommes d'État canadiens. De même je remercie publiquement le ministre des Transports (M. Hees) et le ministre de l'Agriculture (M. Harkness) de l'aide qu'ils m'ont donnée durant la campagne électorale.

La circonscription de Kootenay-Est est située dans le secteur sud-est de la Colombie-Britannique, un de ceux qui sont le moins connus, même s'il a environ 300 milles de long sur 200 milles de large, soit une superficie approximative de 50,000 milles carrés. A Victoria, capitale de la Colombie-Britannique, on estime que la province finit à Vancouver et à la partie sud de la Colombie-Britannique continentale. On fait abstraction de tout l'intérieur. On ne nous connaît pas non plus à Ottawa. La preuve, c'est qu'on a peu fait pour nous depuis 20 ans. Les gens de l'Alberta pensent souvent que Kootenay-Est fait partie de l'Alberta et que c'est un riche secteur.

La circonscription est très difficile à parcourir. Aussi le 1er février, lorsque les élections ont été annoncées, me suis-je vu faisant la campagne électorale par mauvais temps sur des routes glissantes, aux prises avec de fortes tempêtes de neige et des intempéries à revendre. Mais fidèle à la tradition du parti conservateur, le premier ministre a tenu ses promesses et nous a réservé du beau temps à la Diefenbaker, comme gage de jours meilleurs. On n'avait plus vu ce temps dans les Kootenays depuis le dernier gouvernement conservateur.

Afin de rendre service à la population de la région ainsi qu'à celle de Vancouver et de Vancouver-Centre, j'aimerais vous faire connaître la terre promise, monsieur l'Orateur, en vous accompagnant dans une rapide randonnée à travers Kootenay-Est.

Notre richesse agricole se trouve dans le secteur sud de Kootenay. Nous y cultivons des pommes, des fruits tendres, du blé, des céréales de toutes sortes, et du foin. Nous produisons les meilleures pommes du Canada. A l'heure actuelle nous avons 15,000 acres en blé sur des terres amendées où nous cultivons aussi bien des sortes de céréales ainsi que du foin. Nous espérons que le ministre de l'Agriculture établira des prix de soutien à l'égard des produits de la région. Nous sommes très fiers de nos pommes; toutefois, il nous faut, pour vivre, écouler nos produits.

L'industrie fruitière de la vallée Creston peut suffire à alimenter en pommes les trois provinces de l'Ouest; toutefois, en raison de règlements provinciaux régissant les ventes hors de la province, des milliers de livres de pommes se gaspillent parce que nous ne pouvons les expédier aux marchés qui existent dans les provinces des Prairies. Une bonne législation nous permettrait de mettre nos pommes à la portée de tous les foyers des provinces des Prairies à un prix que le consommateur pourrait payer. Il est maintenant possible, grâce aux moyens de transport rapide entre les régions productrices et les régions consommatrices, de réduire à une seule

journée l'intervalle entre la cueillette et la consommation. Il conviendrait de considérer plus en détail cet aspect de notre économie. Pendant nombre d'années, nous avons vécu dans une région où le transport constituait un problème important, mais les temps ont changé, de sorte que j'estime que nos mesures législatives devraient être mises à jour. Il faut faire en sorte que nous puissions écouler nos produits fruitiers si nous voulons que nos cultivateurs survivent, et j'estime qu'il est temps que l'on prenne les dispositions nécessaires à cette fin. Voilà un élément de première importance si nous voulons rétablir et augmenter la culture fruitière dans la vallée de Kootenay.

Pour la prochaine étape de ma tournée de Kootonay-Est, monsieur l'Orateur, j'aimerais maintenant vous donner un aperçu de ma ville natale de Cranbrook. Nous avons là une population énergique de 6,000 âmes, sans compter les 2,000 autres de la région rurale immédiatement voisine. C'est un centre touristique exceptionnel. Nous avons dans la région un beau parc touristique municipal ainsi que nombre d'autres centres touristiques. C'est un point d'arrêt naturel entre Spokane (Washington) et Banff (Alberta), et les touristes y affluent chaque année en nombre toujours grandissant. La ville elle-même a été construite suivant un plan bien établi. Les rues sont larges et Cranbrook a toutes les commodités d'une ville bien aménagée. Bref, tout compte fait, c'est une des villes les plus progressives de l'intérieur du pays. Notre aéroport est ouvert toute l'année et il est maintenu en parfait état par nos employés municipaux. Je demanderai maintenant au ministre des Transports d'étudier sérieusement notre requête demandant la prolongation de la piste d'envol et d'atterrissage pour les avions de plus grandes dimensions qu'exige un mouvement aérien toujours croissant.

Je quitte Cranbrook pour vous mener maintenant à la petite ville de Kimberley, située à vingt milles de là, au nord, et où se trouvent la mine de plomb et de zinc la plus importante du monde et, un peu plus loin, l'usine de concentrés et une fabrique d'engrais. Il s'agit d'une localité très avancée, dont la population compte 9,000 habitants. On y compte aussi un excellent corps de milice, mais on ne dispose pas d'installations suffisantes. On m'a dit que le projet de construction de la nouvelle salle d'exercice, qu'on devait aménager l'année dernière, a été annulé. Je demanderai, avec tout le respect qui s'impose, que le ministre de la Défense nationale (M. Pearkes) examine encore une fois la requête présentée par l'unité de Kimberley et la population de la ville en vue d'obtenir une salle d'exercice dans cette localité. Quand on est dans cette région, il faut à tout prix visiter Kimberley. Les touristes y trouveront toujours bon accueil.

En quittant Kimberley, monsieur l'Orateur, je voudrais vous amener dans la belle vallée de Windermere. Nous y avons deux sources chaudes, l'une étant propriété privée et l'autre se trouvant dans le parc national de Redman. C'est une belle région et je recommande assurément une visite à cette partie de ma circonscription. Étant donné le nombre croissant de touristes qui ont traversé le parc l'année passée, plus de 700,000, je demanderai au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales (M. Hamilton) d'examiner la question des aménagements de cette région. Cette question, qui va devenir importante dans un avenir assez rapproché, sera encore aggravée par l'achèvement de la route transcanadienne qui traverse la région.

Cette vallée a aussi les eaux d'amont du Columbia et du Kootenay. Il y a bien des années, on a construit un canal entre ces deux cours d'eau en pensant qu'il favoriserait la navigation et la mise en valeur des deux fleuves. De vieilles gens de la région m'ont dit qu'un seul bateau avait emprunté le canal; depuis lors, celui-ci s'est graduellement abimé, faute d'être utilisé. Actuellement, nous attendons encore la décision du gouvernement canadien et du gouvernement des États-Unis au sujet du barrage de Libby, dans le Montana (États-Unis). Il a été fait une étude approfondie du régime hydrographique de la Colombie-Britannique; une attention toute spéciale a été consacrée à la construction du barrage de Libby et aux avantages que présenteraient les eaux en amont pour la Colombie-Britannique par suite de la construction de ce barrage. La commission conjointe internationale a achevé cette étude en 1950, après deux ans de travaux. Depuis huit ans, dans le Kootenay, nous attendons que le gouvernement fédéral prenne l'initiative d'achever ce barrage. Nous attendons également de lui qu'il mette en œuvre le projet de construction du barrage à Mica sur le Columbia, dans la partie nord de la région de Kootenay. Je demande donc au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales d'achever cet ouvrage. Nous avons besoin d'énergie électrique dans Kootenay-Est. Sans énergie nous ne pouvons faire venir ni les industries ni les divers articles qui contribueraient à soutenir l'économie de notre région.

Au retour, j'aimerais maintenant vous amener à Fernie. Il s'agit, ou plutôt il s'agissait, d'une région houillière. En février dernier les mines ont fermé et nous demandons maintenant très sérieusement, et espérons obtenir, l'appui du gouvernement pour la mise en œuvre de nouvelles branches

d'activité. Si le gouvernement des vingt dernières années avait eu la prévoyance du premier ministre actuel (M. Diefenbaker), prévoyance indispensable pour une bonne administration, la situation du charbon, surtout dans la région du Pas du Nid-de-Corbeau et en Alberta, n'aurait pas la gravité que nous lui connaissons aujourd'hui. Il y a dix ans que l'on pouvait clairement prévoir cette situation, à l'époque où les chemins de fer ont commencé à remplacer leurs anciennes locomotives par des locomotives diesel, ce qui a pour ainsi dire éliminé le marché commercial. Le marché du charbon pour foyer domestique ne suffit à faire travailler les mines que quelque temps, en hiver. L'ancien gouvernement n'a pris aucune mesure pour créer une industrie de remplacement venant relever l'industrie du charbon qui jusqu'en 1947 était un facteur important dans l'économie de Kootenay-Est. Il me semble que cette région devrait être reconnue déprimée et que le ministre des Travaux publics (M. Green) et le ministre des Transports devaient prendre des mesures immédiates pour remédier au chômage. Fernie est une ville à industrie unique. Elle vit du charbon depuis le début des années 1900. Il nous faut trouver d'autres moyens de joindre les deux bouts en attendant que de nouvelles évolutions se produisent ou que de nouvelles industries viennent s'installer dans la région.

J'estime, pour ma part, que le jour viendra, non pas de notre temps peut-être mais un peu plus tard, où le charbon retrouvera sa place, non pas comme combustible mais comme élément entrant dans la fabrication d'autres produits. Je prierais le gouvernement d'étudier sérieusement les nombreuses propositions en ce sens qui lui ont été présentées. Une bonne partie des propositions mises de l'avant par divers milieux de la région de Fernie me paraissent bien réalisables.

J'aimerais aussi parler des pipe-lines à gaz. Nous sommes en train d'aménager un réseau transcanadien de pipe-lines à gaz. Des tronçons sont en voit d'aménagement en Alberta qui, dans bien des cas, traverseront le sud de la Colombie-Britannique. Je demanderais au ministre des Transports de s'assurer, lors de l'adjudication de tout futur contrat concernant l'aménagement de pipelines en direction de notre région, que le gaz sera à la disposition des résidents de la Colombie-Britannique et que les taux exigés seront comparables à ceux qui seront faits aux consommateurs à l'autre extrémité du pipe-line.

M. Winch: A pas plus qu'au prix coûtant.

M. McFarlane: Il y a pas mal de différence, dirai-je, entre le prix de revient et le prix de vente.

Je passe maintenant à la route transcanadienne. Celle-ci n'a pas encore été terminée. Le ministre de la Défense nationale et celui des Travaux publics me permettront de leur dire que voilà vingt ans que nous attendons une route transcanadienne à travers notre région. Il reste près de 40 milles de route à terminer avant que la route transcanadienne soit achevée en Colombie-Britannique. Mais cette route serait inutile en cas de besoin, car, à l'heure actuelle, il faut emprunter un bac qui met 40 minutes à parcourir une courte distance.

Tous les députés me permettront de leur rappeler que nous célébrons cette année le centenaire de la Colombie-Britannique. J'ignore si le gouvernement fédéral a songé à prendre des mesures qui permettent aux députés des diverses circonscriptions d'assister à certaines des cérémonies du centenaire. Je n'en propose pas moins que les représentants des diverses circonscriptions soient autorisés à assister à ces cérémonies et à représenter là-bas le gouvernement fédéral pendant cette année qui marque le centenaire de la création de la province.

En dépit des nombreux problèmes locaux qui se présentent dans nos circonscriptions, je crois que nous avons dépassé l'étape des obstacles qui s'opposaient à la formation d'un nouvel esprit canadien. Grâce à la révolution pacifique qu'ont accomplie les électeurs le 31 mars de cette année, le parti conservateur s'est vu charger de sortir la population du marasme où elle était plongée depuis longtemps. Un grand nombre de nos problèmes sont nés du manque de prévoyance du gouvernement précédent, mais notre prestige peut être restauré, sous la direction que nous avons maintenant, et le Canada pourra reprendre sa place parmi les principales nations du monde.

M. Robert Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): Au moment de participer au présent débat, monsieur l'Orateur, c'est pour moi un plaisir et un honneur de vous féliciter de votre réélection au haut poste que vous occupez présentement. Je souscris aux paroles des nombreux députés qui ont signalé les belles qualités qui vous rendent apte à remplir vos hautes fonctions. Je présente aussi mes meilleurs vœux à l'honorable député de Longueuil (M. Sévigny) à l'occasion de sa nomination au poste d'Orateur suppléant ainsi qu'à l'honorable député de Spadina (M. Rea) qui a été élu vice-président des comités. Je n'ai aucun doute qu'ils rempliront leurs fonctions avec honneur et dignité et qu'ils rendront des décisions justes et impartiales.

Je félicite aussi les motionnaires de l'Adresse (M. Lafrenière et M. Nielsen) de

l'excellente façon dont ils se sont acquittés de leur première tâche à la Chambre. Leurs commettants peuvent être fiers d'eux.

J'aimerais d'abord remercier les électeurs de ma circonscription de m'avoir fait confiance une fois de plus en m'envoyant en cette enceinte pour les représenter. Je ferai de mon mieux pour être à la hauteur de leur confiance.

L'honorable représentant de Queens-Lunenburg (M. Crouse) a énuméré dans son discours de l'autre jour bon nombre de précédents créés en Nouvelle-Écosse. J'aimerais maintenant parler d'un événement de ce genre qui s'est déroulé dans ma propre circonscription de Cap-Breton-Nord et Victoria. Je veux parler du débarquement de Jean Cabot sur le continent nord-américain. Je doute que les honorables députés de Terre-Neuve acceptent avec plaisir ce que j'ai à dire à ce sujet. Cependant, comme je ne suis pas une autorité en la matière, je citerai un texte qui, lui, fait autorité. J'aimerais attirer votre attention sur le paragraphe suivant de l'*Encyclopœdia Britannica*, onzième édition, volumes 3-4, page 922:

> Cabot leva l'ancre à Bristol le mardi 2 mai 1497 sur le *Mathew*, doté d'un équipage de 18 hommes. Finalement, après 52 jours en mer, ils ont atteint le samedi 24 juin, à 5 heures du matin, l'extrémité nord de l'île du Cap-Breton. La bannière royale fut hissée, et Cabot prit solennellement possession du pays au nom du roi Henri VII. Le Cap North s'appelait "Cape Discovery" et l'île Saint-Paul qui se trouve en face, s'appelait l'île de Saint-Jean.

Je sais que tous les historiens ne sont pas d'accord sur l'emplacement précis de l'atterrissage de Cabot, mais le plus grand nombre des découvertes historiques désignent le Cap North dans la partie nord du Cap-Breton. Cet emplacement est le plus largement accepté aujourd'hui. Voici un certain nombre des autorités qui se déclarent en faveur de Cap-Breton: M. S. E. Dawson, de la Société royale du Canada, le Révérend N. Harvey, LL. D., de Saint-Jean (Terre-Neuve), M. D'Avezac, de la Société géographique de France, M. Charles Deane (Boston), sir John Bourinot, C.M.G., autorité largement reconnue en cette enceinte, J. Carson Breevert, de la librairie Astor, et J. F. Nicholls, bibliothécaire municipal de Bristol (Angleterre). Je pourrais ajouter qu'il y en a bien d'autres.

J'aimerais également citer un article publié par la revue *National Geographical Society*, numéro d'avril 1949, sur cette question. Voici un passage de cet article:

> La carte du monde de Juan de la Cosa, préparée en 1500, indique l'exploration, par les Anglais, du littoral nord-américain à partir du Cap-Breton, en Nouvelle-Écosse, jusqu'à Long Island.

[M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria).]

Je ne voudrais pas m'arrêter trop longuement sur ce point mais j'estime que ces renseignements méritent d'être connus.

Je passe maintenant à la question du logement. Tous les honorables députés ont été heureux d'apprendre, j'en suis sûr, par le discours du trône, que le gouvernement continue de mettre en œuvre un énergique programme de construction d'habitations. Pour mener à bien cette entreprise, on a voté une somme supplémentaire de 350 millions. Il y a lieu de féliciter le ministre des Travaux publics (M. Green) de l'excellent travail qu'il accomplit à cet égard. Cependant, je lui signale que la population de ma circonscription ne profite aucunement de cette mesure.

On a dit que cet argent servira à faire des prêts directs dans les petites localités et que le gouvernement n'a pas l'intention d'omettre ces Canadiens, mais je suis fermement convaincu que l'on a omis bien des gens parce qu'ils ne peuvent pas satisfaire aux rigoureuses conditions de la loi, même après les récentes modifications. C'est ce qui explique le faible pourcentage de mises en chantier dans la province de Nouvelle-Écosse. Il ne faut certainement pas en accuser la population elle-même et je connais personnellement un certain nombre de ces gens qui se sont adressés sans succès à des institutions de prêts parce que ces mêmes institutions n'étaient pas disposées à leur consentir des prêts.

J'invite le ministre à se pencher sur cet urgent problème avec la plus grande sollicitude et à étudier la situation très soigneusement. Nous pouvons siéger ici et approuver des millions supplémentaires, mais cela n'aidera nullement ceux qui en ont le plus besoin parce qu'ils ne peuvent profiter de la mesure législative pour les raisons que j'ai déjà citées.

De nombreuses personnes se trouvent dans cette catégorie dans ma circonscription. Tandis que j'en suis à parler du logement, j'aimerais traiter brièvement un problème qui se pose à environ 60 ou 75 mineurs de charbon qui demeurent à l'heure actuelle dans ma propre ville de Sydney-Mines (N.-É.). Ces hommes ont été transférés de la région de Springhill, en Nouvelle-Écosse, aux houillères Princess, à Sydney-Mines. Beaucoup d'entre eux sont chefs de famille et ont laissé leur foyer à Springhill, ce qui suscite une grave pénurie de logements dans ma ville. Un grand nombre d'entre eux ont survécu à l'enfer d'une explosion souterraine, ce qui est déjà assez grave, mais ils se trouvent maintenant devant la triste perspective de n'avoir nulle part où aller. Je demande au ministre d'envoyer un représentant de la Société centrale d'hypothèques et de logement dans cette région pour prendre contact avec la compagnie civique et les chefs syndicaux, en vue de

leur prodiguer des conseils et de les aider à trouver une solution au problème de ces gens. Ce n'est que ces tout derniers jours que j'ai reçu une nouvelle demande d'aide à ce sujet de la part de l'honorable Stephen T. Pyke, ministre des Travaux publics de la province de la Nouvelle-Écosse.

Je me proposais de consacrer quelques instants à l'examen de la question de la base navale de Port-Edward, dont on a déjà parlé en cette enceinte, mais aujourd'hui le ministère de la Défense nationale a informé l'honorable représentant de Cap-Breton-Sud (M. MacInnis) et moi-même que le navire d'escorte côtière *Wallaceburg*, de la classe Algerine, qui était tenu en réserve, sera réarmé à la base navale de Port-Edward, à Sydney (N.-É.). Le radoub du navire emploiera presque tout le personnel de la base pendant quatre mois environ. En outre, on annonce qu'un contrat de plus d'un demi-million a été sous-traité à l'égard d'un nouveau système de chauffage à la vapeur pour la base navale. Les travaux de construction à l'égard de cette entreprise sont censés commencer sous peu; autant que possible, ils utiliseront la main-d'œuvre locale.

Nous avons accueilli la nouvelle avec un vif plaisir. L'entreprise revêt beaucoup d'importance pour la région, car on sait qu'elle maintiendra l'embauche. Oui, nous en sommes fort reconnaissants, mais il s'agit d'un simple expédient. Parlant de cette base, dans le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône l'an dernier, j'ai dit au ministre intéressé qu'on devrait y avoir des installations permanentes. Hélas! il faudra une guerre avant qu'on discerne la valeur de cette base. J'estime encore qu'on devrait disperser des unités navales d'autres régions vers ce secteur. Entre-temps, j'engage encore le ministre et le gouvernement à étudier cet avis avant de brusquer les choses à l'égard de cette base.

Pendant que j'y suis, je ferai remarquer que certains journaux et certaines personnes qui ont écrit aux journaux ont prétendu, à maintes reprises, que le travail exécuté à cette base était de qualité inférieure. Il s'agissait du travail exécuté aux navires cédés au gouvernement de Turquie en vertu du programme d'aide mutuelle. Selon moi, si l'on a dit cela, c'est parce qu'on ignorait tout de la question. Je tiens qu'il soit mentionné au compte rendu que nous avons à cette base des ouvriers aussi habiles et compétents que n'importe où ailleurs au Canada. Toute affirmation contraire a été officiellement réfutée par l'ambassade de Turquie et la Marine royale du Canada. De telles affirmations ne sont pas de nature à donner du renom aux habitants du Cap-Breton et on devrait bien à l'avenir, avant de faire des affirmations comme celles-là, étudier d'abord les faits.

Un mot maintenant de la houille. Étant donné que je viens d'une région de charbonnages, j'ai été heureux d'apprendre récemment qu'on augmentera la subvention au charbon et que, si je ne me trompe, l'aide maximum versée à l'avenir à l'égard des expéditions de charbon des provinces Maritimes vers le Canada central sera de $5.25, au lieu de $4.75, pour le transport par chemin de fer et par eau, et de 65 p. 100 des taux de transport, au lieu de 45 p. 100, dans le cas du transport entièrement par chemin de fer. Notre charbon pourra ainsi mieux concurrencer celui des États-Unis en Ontario. En outre, on a offert de verser $4 la tonne à l'égard de l'acheminement du charbon vers l'Europe.

Ces déclarations, à la suite de la loi qui a été adoptée au cours de la dernière session du Parlement et concernant un programme de subventions au charbon utilisé pour la production d'énergie dans les provinces de l'Atlantique, sont d'autres preuves de la considération spéciale que le premier ministre (M. Diefenbaker) accorde aux problèmes particuliers à nos provinces. Cette aide est fort bien accueillie et je répète que nous en sommes vraiment reconnaissants.

On me permettra de faire observer, toutefois, que nous n'avons qu'effleuré les problèmes qui intéressent l'industrie des charbonnages. Les mineurs de charbon de la Nouvelle-Écosse ont collaboré tant qu'ils ont pu et, par suite, la production par homme a grandement augmenté. Cette augmentation de la production ainsi qu'une contraction des débouchés ont contribué à la formation d'un stock excédentaire qui, à l'heure actuelle, s'établit à près d'un million de tonnes. Cette situation n'est pas satisfaisante. Je conseillerais au gouvernement de prendre des mesures pour accroître les pouvoirs de l'Office fédéral du charbon et lui faire adopter un programme hardi destiné à trouver des débouchés pour le charbon.

La question des subventions demeure un des éléments les plus importants de la survivance et du progrès de notre industrie des charbonnages. De l'avis de ceux qui s'intéressent le plus étroitement aux problèmes de l'industrie, les subventions devraient être garanties pour 5 ans au lieu de se renouveler chaque année. De l'avis des exploitants, sauf erreur, ils ne peuvent vendre du charbon par contrats à long terme quand on garantit les subventions seulement pour une année à la fois. On espère beaucoup trouver de nouveaux débouchés en Grande-Bretagne ou sur le continent de l'Europe, mais il est risqué de conclure un contrat à long terme avec l'office anglais du charbon ou avec des maisons européennes sans avoir l'assurance que les subventions se verseront

pendant toute la durée d'un tel contrat. Par suite, on entrave les producteurs qui veulent vendre du charbon sur ces marchés.

Ces dernières années, les charbonnages ont encaissé les coups les plus durs à cause de la concurrence du mazout. Ce combustible vient surtout du Venezuela même si l'on importe du pétrole brut des États-Unis. Qu'on songe à frapper d'un droit ce genre de combustible pour permettre à l'industrie de la houille des provinces Maritimes de reprendre certains débouchés conquis par le pétrole.

Ceux qui vivent des charbonnages estiment, à bon droit d'ailleurs, que toutes les institutions et tous les édifices relevant de l'État devraient être chauffés au charbon quand c'est possible. Disons en passant que ce n'est pas sans ironie qu'on constate que nous avons importé l'an dernier quelque chose comme 20 millions de tonnes de charbon à une époque où les mineurs de la Nouvelle-Écosse et d'ailleurs ne travaillaient même pas tout le temps. Et ce n'est pas tout. Nous avons assisté à l'abandon de localités toutes entières du fait de la fermeture des charbonnages.

Avant de passer à autre chose, me sera-t-il permis de dire qu'il n'est pas douteux qu'on pourrait stabiliser l'industrie de la houille dans les provinces Maritimes et en faire un secteur prospère de notre économie, pour peu qu'elle jouisse de l'appui de tous les intéressés.

Me permet-on de dire que l'utilisation de pétrole dans l'une ou l'autre des centrales thermiques qui seront aménagées dans les provinces Maritimes ne saurait passer pour aider l'industrie de la houille. S'il y avait pénurie de charbon, alors, on pourrait très bien recourir au pétrole. Mais attendons que pénurie il y ait. Sauf erreur, lorsque ce programme d'aménagements pour la production d'énergie a d'abord été annoncé, son principal objet était d'assurer de l'électricité à bon marché et de nouveaux débouchés à une industrie de la houille fort mal en point. Si j'ai bonne mémoire, on a une fois prétendu que ce programme ferait beaucoup pour assurer que le charbon produit dans les provinces Maritimes continuerait d'être utilisé au lieu d'être remplacé par du pétrole amené de l'étranger.

Il semble maintenant que ce ne soit pas le cas. Ajouterai-je que je croirais manquer à mes devoirs envers mes commettants de la situation si je ne m'inquiétais de la situation et si je n'élevais la voix pour protester. Me rendant compte que nous ne sommes pas ici sur une tribune populaire et qu'il ne s'agit pas non plus d'un concours de popularité, aussi longtemps que je resterai le représentant de Cap-Breton-Nord et de Victoria j'élèverai la voix au nom de mes commettants chaque fois que ce sera nécessaire, quel que soit le gouvernement au pouvoir.

[M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria).]

Un mot maintenant du problème du téléphone. Il s'agit là d'un problème que j'aimerais porter à l'attention du ministre des Transports (M. Hees), dont le ministère s'occupe ou du moins est censé s'occuper des services de téléphone de l'État. Je regrette que le ministre ne soit pas en ce moment à son siège, mais j'espère qu'il prendra connaissance de mes observations lorsqu'elles seront consignées dans le hansard. Il arrive parfois dans la région de Washabuck du comté de Victoria qu'on manque de service de téléphone pendant plusieurs jours. Si les gens de la région ne plantaient pas de si hauts poteaux de clôture le long des routes et si l'on utilisait pas tant les arbres et les souches, je me demande vraiment comment on aménagerait les lignes téléphoniques. Sur un circuit où il y a trop de téléphones, adviennent les signes avant-coureurs d'une forte rosée, un vent léger, de la neige ou de la pluie, la ligne fait défaut. Il y a des gens qui parlent de vendre Radio-Canada. Je serais très heureux qu'on vende cette ligne de téléphone ou du moins qu'on la cède à une société qui l'entretiendrait convenablement. La région de Washabuck étant plutôt isolée, le téléphone y est absolument nécessaire.

Il existe aussi une situation déplorable à Little-Narrows, dans le comté de Victoria. Pendant des années, et jusqu'à ces derniers mois, les abonnés y jouissaient d'un service de 24 heures. A ce moment-là,—et je suppose que cela a été fait dans l'esprit du progrès,—le ministère a augmenté les abonnements de $9 par année et réduit les heures de service comme il suit: jours de semaine de 9 h. à midi et de 1 h. de l'après-midi à 6 h., puis de 7 h. à 8 h. Les dimanches et jours fériés, le service est encore plus limité. Et cette région compte une exploitation de gypse qui occupe environ 200 hommes. Ces heures limitées de service causent de grands inconvénients pour les employés, pour la société dans son exploitation et pour les habitants de la région en général. Je suis certain que les habitants de Little-Narrows ne tiennent pas du tout à revenir aux premiers temps du téléphone, même si le ministère a une propension à l'exploiter de cette manière. J'insiste auprès du ministre pour qu'il remédie à cette situation.

Le grand Alexandre Graham Bell repose au sommet de Beinn Breagh, juste en dehors de la ville de Baddeck, à quelques milles des localités de Washabuck et de Little-Narrows. Je doute qu'il reposerait en paix s'il savait quel usage on fait du don magnifique qu'il a fait à l'humanité.

Plusieurs députés ont beaucoup parlé des avantages que présentent leurs circonscriptions. Je n'aurais pas même le temps d'esquisser certaines beautés et certains attraits qu'on trouve dans Cap-Breton-Nord et Victoria; mais, ici encore, la renommée des hautes terres du Canada s'est répandue au loin et les touristes et voyageurs sont bien au courant. A ce propos, je citerai un éditorial paru dans le *Chronicle Herald* d'Halifax et qui est très bien écrit, à mon avis, Sous le titre: "Le Cap-Breton présente un intérêt inépuisable pour le touriste", voici ce que je lis:

Les liens historiques du Cap-Breton avec l'ancien monde fournissent aux esprits cultivés et chercheurs un intérêt inépuisable et une grande variété de divertissements. Le pittoresque du Cap-Breton a fait jaillir du cœur et des lèvres des visiteurs des expressions éloquentes et attiré des artistes de toute l'Amérique. Les moyens naturels de récréation du Cap-Breton ont été le principal élément dont on a tenu compte pour établir le parc national des hautes terres du Cap-Breton.

Un écrivain français du XVII[e] siècle a passé quelque temps au Cap-Breton. A son retour en France, il a écrit: "Le Cap-Breton est une fort belle contrée, située sur la côte de l'Acadie, où il y a des plaines et des prairies, des vallées et des collines, des lacs et des rivières, de vastes forêts peuplées de chênes, d'érables, de cèdres et des plus magnifiques sapins au monde." Les écrivains contemporains racontent que le Cap-Breton est une partie de la Nouvelle-Écosse qui a une beauté saisissante, qui a un caractère distinct et des traditions différentes.

Au Cap-Breton, la population des hautes terres de l'Écosse prédomine encore. On peut y entendre la vieille langue celte qui a fait résonner le slogan des clans des hautes terres sur tous les champs de bataille de l'Empire: "Un langage qui convient à la perfection à la bouche du montagnard écossais, qui lui est propre comme son kilt et son bonnet; un langage adapté à une belle et longue prière avant les repas ou à un vigoureux cri de guerre qui effraie les aigles mêmes dans leur aire."

Je vous remercie d'avoir écouté et j'espère bien avoir l'occasion, plus tard, de participer à d'autres délibérations de la Chambre.

(*Texte*)

M. J.-A. Richard (Saint-Maurice-Laflèche): Monsieur l'Orateur, c'est avec beaucoup d'émotion et un sentiment de fierté nationale des plus profonds que je m'adresse à la Chambre.

Permettez-moi d'abord de me joindre à mes collègues qui m'ont précédé pour offrir mes sincères félicitations aux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Lafrenière et Nielsen), et vous dire que tous deux ont bien accompli leur tâche.

Sans doute, le discours du trône renferme des projets de la plus haute importance pour l'expansion économique et le bien-être général de notre pays et j'ai la conviction que tous les députés sont animés du plus vif désir d'accomplir leur grave devoir de représentant de leurs concitoyens, selon la dictée de leur conscience en ne perdant jamais de vue le bien commun et l'intérêt général.

Je salue d'ici toute la population de la belle et grande circonscription de Saint-Maurice-Laflèche, dont j'ai l'honneur et le privilège d'être le représentant, et la remercie bien cordialement de sa confiance à mon endroit.

Mes félicitations à vous, monsieur l'Orateur, pour le poste que vous occupez avec dignité. J'offre aussi mes félicitations aux récipiendaires de postes importants dans le nouveau gouvernement de Sa Majesté.

Monsieur l'Orateur, j'en arrive maintenant à mon sujet, dont le motif est de mieux faire connaître la région du Saint-Maurice et, en particulier, la circonscription de Saint-Maurice-Laflèche que je représente. Je tâcherai de résumer autant que possible, après quoi je soumettrai mes suggestions pour l'accroissement industriel, agricole et touristique de ce beau coin de ma province. Ma circonscription compte trois villes industrielles principales situées, toutes trois, sur la rivière Saint-Maurice, et dont la population globale dépasse déjà 80,000 âmes. D'abord, la ville de Shawinigan Falls, où j'habite, a déjà atteint au delà de 38,000 âmes, sans tenir compte de sa banlieue. Shawinigan-sud, reconnu comme le plus grand village du Canada et ayant une population de 12,000 âmes, touche pratiquement à Shawinigan Falls. En passant, qu'il me soit permis de signaler que ce village de 12,000 âmes n'a aucune industrie, sa population gagne sa vie dans les industries de Shawinigan Falls. J'invite avec plaisir tous ceux qui seraient intéressés à le visiter; je crois que ce serait le plus bel endroit pour y établir une industrie légère. La cité de Shawinigan Falls est située à 20 milles de Trois-Rivières. Bien qu'elle n'ait que 57 ans d'existence, c'est la ville princesse de la Mauricie. Sa population entretient bien l'espoir qu'elle sera, avant bien longtemps, la reine de la Mauricie, n'en déplaise à mon collègue, l'honorable député de Trois-Rivières (M. Balcer).

Vous trouverez chez nous une population paisible, des citoyens travailleurs et une main-d'œuvre compétente.

En plus des forces hydroélectriques de la *Shawinigan Water & Power*, nous avons des moulins de "pulpe" et de papier, des usines d'aluminium, de produits textiles et de produits électro-chimiques de grande importance, comme la *Shawinigan Chemicals*, la *Canadian Resins*. La première de ces deux

usines fabrique du carbure, de l'acier inoxidable, de l'acetylène, etc.; la deuxième, des vinylites et des résines synthétiques. On y voit aussi la *Canadian Industries Limited* et la *DuPont Company of Canada Limited,* la *Canadian Carborundum,* cette dernière renommée dans tout le pays pour la fabrication de ses meules et couteaux d'émeri. Dans le textile, deux compagnies: la *Wabasso Cotton Company* et la *Canadian Converters.* En plus, une vingtaine d'autres industries secondaires s'ajoutent à celles déjà mentionnées et fournissent du travail à la population.

La ville de Grand-Mère n'est aujourd'hui séparée de Shawinigan-Falls pour ainsi dire, que par une ligne imaginaire, puisque, grâce à l'expansion de ces deux villes-sœurs, les habitations se sont multipliées sur tout le parcours qui sépare ces deux centres industriels.

La population de Grand-Mère dépasse 15,000 âmes; ses principales industries sont les fabriques à papier, l'électricité, les produits textiles et ceux de la chaussure. Cette ville tire son nom d'un phénomène assez rare. Au milieu des flots, dans la rivière Saint-Maurice, s'était formé avec les siècles, sans doute, un immense rocher représentant la tête d'une grand-mère. Ce rocher a été défait avec précaution et reconstruit à un endroit bien choisi. Aujourd'hui, c'est devenu un monument bien précieux pour cette ville qui porte son nom: Grand-Mère.

En remontant toujours vers le nord, à une soixantaine de milles, et toujours sur le Saint-Maurice, voici la coquette ville de La Tuque, qui compte elle aussi plus de 15,000 âmes et dont la population tire sa subsistance d'un important moulin à papier et de plusieurs autres entreprises privées. On y produit aussi de l'électricité.

Tout autour des trois villes dont je viens de parler sont dispersées 27 paroisses rurales; c'est dire que les cultivateurs de cette région bénéficient de marchés bien à leur portée pour la vente des produits de la ferme, et, malgré toutes leurs difficultés, cela leur est d'une grande utilité.

Je me permets de signaler aussi que la vallée du Saint-Maurice, avec ses immenses champs, ses belles montagnes, ses forêts pleines de gibier et ses lacs poissonneux est l'admiration et fait les délices des fervents de la nature. Le touriste, ayant pénétré dans cette région en est émerveillé, y prolonge son séjour et ne manque pas d'y revenir. Cette région offre toutes les facilités de "développement" industriel, ce qui faisait dire à un éminent ingénieur, lors d'un congrès des ingénieurs professionnels tenu récemment à Shawinigan-Falls, que la région du Saint-Maurice a connu une telle expansion industrielle depuis le dernier demi-siècle qu'elle mérite d'être surnommée "La vallée industrielle du Canada". N'est-ce pas là un éloquent témoignage quant à la participation de notre région à l'industrie canadienne? C'est l'énergie hydroélectrique qui, toujours, fut le grand facteur de cette expansion si rapide, et qui préside encore à la production de toutes nos industries. En fait, sur environ 125 milles du parcours de la rivière Saint-Maurice, sont échelonnées sept centrales hydrauliques d'une capacité globale de quelque trois millions de chevaux-vapeur.

Monsieur l'Orateur, ce que je viens de vous décrire est l'œuvre d'une population laborieuse et intelligente. J'ai essayé, monsieur l'Orateur, de vous décrire le "développement" important de la région de la vallée du Saint-Maurice renfermée dans la circonscription de Saint-Maurice-Laflèche, que je représente ici, progrès constant en excluant la période de crise de 1930 à 1936 que, chez nous, on s'accorde à qualifier de période de crise conservatrice, et qui se répète actuellement.

Je voudrais, monsieur l'Orateur, parler de la situation dans ma circonscription; je la connais. Depuis le mois d'août dernier, nos industries ont commencé à congédier des ouvriers et ont fonctionné au ralenti et, depuis, ce malheureux congédiement a toujours été en s'accroissant jusqu'à tel point que, dans la région couverte par le bureau d'assurance-chômage de Shawinigan Falls, au délà de 7,000 chômeurs retirent, soit des prestations d'assurance régulière ou supplémentaire. Cependant, il y a une autre catégorie de chômeurs mais, apparemment, nous pouvons difficilement en contrôler le nombre. Ce sont ceux qui ont fini de toucher leurs prestations. Plusieurs sont passés à mon bureau et cherchent un emploi.

J'ai appris qu'au bureau d'assurance-chômage on ne garde les demandes de cette catégorie de chômeurs qu'environ deux semaines et, souvent, ce sont eux qui en ont le plus besoin, car ils n'ont plus aucun secours. Aussi, je suggère à l'honorable ministre concerné d'étudier la possibilité d'inclure cette catégorie de chômeurs parmi ceux qui ont droit aux prestations supplémentaires.

Ce n'est pas tout. La ville de La Tuque, laquelle constitue une partie de mon comté et est desservie par son propre bureau d'assurance-chômage a au moins la même proportion de chômeurs que Shawinigan Falls. A la dernière minute, j'apprends que le moulin à papier de cet endroit devra encore ralentir davantage sa production, ce qui ne

manquera pas d'augmenter le nombre des chômeurs qui est déjà alarmant.

Monsieur l'Orateur, je me demande à quoi devons-nous attribuer cet état de choses? Il y a pourtant autant de bouches à nourrir, autant de corps à vêtir, autant de foyers à entretenir. Le nombre de promesses extravagantes des conservateurs progressistes, lors des deux dernières élections, n'aurait-il pas engendré chez nos industriels un moment d'hésitation et de méfiance? A entendre nos adversaires, tout devait être changé pour le mieux.

Je me rappelle avoir entendu mon adversaire lors des élections de 1957, à Trois-Rivières, à un grand ralliement de son parti, reprocher au gouvernement libéral d'avoir terminé l'exercice financier de 1956-1957 avec un surplus d'au delà de 500 millions de dollars. Et il ajoutait ceci: "Élisez-nous, mesdames, messieurs, et nous vous promettons d'économiser au moins 700 millions sur l'administration libérale actuelle; ajoutés aux 500 millions de surplus, cela fera un milliard 200 millions que l'on vous remettra en réduisant les impôts d'autant." Eh bien, monsieur l'Orateur, qu'est-il arrivé? Les 500 millions ont fondu ou ont été distribués, l'économie ne s'est pas réalisée, et nous attendons la présentation du budget avec un déficit probable, d'après les journaux, d'environ 600 à 700 millions. Voilà le résultat de ces promesses.

Je crois devoir ajouter, monsieur l'Orateur, les déclarations non réfléchies du premier ministre (M. Diefenbaker) de détourner une partie de notre commerce avec les États-Unis au bénéfice de l'Angleterre. Je ne m'oppose pas à ce que l'on augmente notre commerce avec l'Angleterre, très bien, mais je crois que nous devons conserver nos marchés actuels, tout en essayant d'en trouver d'autres. Voilà des déclarations malheureuses dont il est difficile d'évaluer les répercussions.

Maintenant, monsieur l'Orateur, je voudrais faire quelques suggestions susceptibles d'aider au relèvement économique de notre pays, et partant de redonner du travail à ceux qui chôment en ce moment.

Le discours du trône mentionne des travaux publics pour un montant considérable: au delà d'un milliard 180 millions. Je sais, par expérience, que des travaux de ce genre ne peuvent répondre aux besoins actuels qui sont pressants; il faut une préparation des plus complète et cela demande beaucoup de temps.

Nous avons, chez nous comme à bien d'autres endroits, des problèmes assez difficiles à régler, et, en citant un exemple concret, je vais toucher du doigt le même problème dans plusieurs municipalités du pays. Le gouvernement central du pays a créé un organisme que l'on appelle la Société centrale d'hypothèques et de logement, dans le dessein d'aider la construction familiale, cela étant devenu un besoin national. Je crois bien que cet organisme a répondu au besoin, a été un succès et a rendu d'immenses services à la population. Mais, cet organisme, tout en remplissant bien son rôle, a créé des difficultés aux municipalités intéressées, lesquelles sont obligées de fournir les services municipaux à ces agglomérations. La maison d'habitation unifamiliale couvre autant d'espace dans une rue qu'un édifice à logements multiples et elle rapporte au rôle d'évaluation un montant bien moindre. La municipalité qui est obligée de fournir tous les services, comme les égouts, l'aqueduc, le pavage des rues, les trottoirs, l'éclairage et, en plus, la surveillance et l'entretien, supporte une charge trop onéreuse, étant donnée la faible population qui habite ces immenses territoires; c'est le cas chez nous. Serait-il possible de greffer un organisme quelconque à la Société centrale d'hypothèques et de logement ou autre indépendante, qui serait autorisée, si nécessaire, à conclure une entente avec les provinces et les municipalités intéressées et à leur avancer, selon le besoin, des sommes d'argent à un taux d'intérêt réduit, leur permettant d'exécuter tous les travaux devenus urgents? Cela aurait pour effet de fournir du travail à un bon nombre d'ouvriers sur place. Je demande à l'honorable ministre concerné de bien vouloir étudier sérieusement cette suggestion, que je crois progressive.

Pour ce qui a spécifiquement trait à ma circonscription, je prie le ministre des Travaux publics (M. Green) d'accélérer, si possible, la marche du projet de construction de l'édifice fédéral à Shawinigan-Falls. Si je suis bien informé, on demandera des soumissions au cours du mois de juin et, aussitôt, le contrat sera accordé. Depuis assez longtemps déjà, les employés des Postes travaillent dans des conditions anormales; ce projet a déjà été mûri et est prêt à être exécuté.

En plus, la ville de Grand-Mère a aussi besoin d'un édifice fédéral. Je demande au ministre d'étudier cette requête et d'y donner suite dans le plus bref délai possible.

A La Tuque, un cas spécial se présente. La municipalité, désireuse de prolonger son égout de la rue principale longeant le champ d'aviation, aurait besoin d'un octroi correspondant au montant qu'elle aurait retiré des maisons qui, normalement, auraient pu être construites sur ce côté de rue présentement occupé par ledit champ d'aviation. Une demande a déjà été faite dans ce sens, et je désire la réitérer.

Permettez-moi, monsieur l'Orateur, de m'adresser maintenant au ministre des Transports (M. Hees). A Grand-Mère, la gare du National-Canadien est dans un état déplorable et je sais qu'un projet a été préparé en vue de la réfection de cette gare; la réalisation de ce projet m'avait été pratiquement promise pour 1958. J'ose espérer, monsieur le ministre, que vous prêterez une oreille attentive à ce projet et que vous en parachèverez la réalisation, aidant de ce fait à diminuer le chômage qui sévit à cet endroit.

Je suis parfaitement d'accord avec mon chef (M. Pearson) lorsqu'il dit que le seul moyen de remédier à la crise actuelle est de laisser en circulation autant d'argent que possible, et j'ajoute qu'il serait bon d'en retourner davantage dans les foyers en relevant le taux des allocations familiales et en les prolongeant jusqu'à l'âge de 18 ans, dans le cas des étudiants.

Je demande aussi à l'honorable ministre du Revenu national (M. Nowlan) de modifier la loi de l'impôt sur le revenu des particuliers en portant l'exemption de base à $3,000 pour les pères de famille et à $1,500 pour les célibataires.

C'est sûrement un des moyens les plus efficace de remettre de l'argent entre les mains du public, tout en étant assuré de son maximum de circulation.

Je crois m'être acquitté de mon devoir envers les citoyens que je représente depuis plusieurs années déjà.

Les suggestions que j'ai faites prouvent que, tout en servant de mon mieux les citoyens de ma circonscription, je désire aussi apporter mon concours à la Chambre pour son meilleur fonctionnement.

Avant de reprendre mon siège, je voudrais féliciter mon chef pour l'effort qu'il a donné pendant la dernière campagne électorale, dans les circonstances les plus difficiles, et je veux l'assurer qu'il peut compter en tout temps sur mon appui le plus loyal.

M. Vincent Brassard (Chicoutimi): Monsieur l'Orateur, il est d'usage, semble-t-il, de faire l'éloge du président de la Chambre. Je m'associe donc très volontiers à tous ceux qui m'ont précédé pour vous offrir mes plus sincères félicitations à l'occasion de votre réélection à ce poste. Je le fais, non pas parce que c'est la coutume, mais parce que les quelques jours qu'il m'a été donné de passer ici m'ont permis d'apprécier, à leur juste valeur, vos qualités éminentes d'impartialité et votre dignité toute empreinte de majesté. J'ai également noté votre patience à toute épreuve et votre mansuétude à l'égard des nouveaux députés peu familiers avec la procédure très complexe de la Chambre. Acceptez donc mes hommages, monsieur l'Orateur, et recevez l'assurance de mon entière collaboration.

Je ne voudrais pas oublier le vice-président de la Chambre (M. Sévigny), qui porte un nom prédestiné. Je le félicite de sa nomination qui a réjoui, j'ose l'affirmer, toute la province de Québec.

Quant au vice-président des comités, je le prie d'accepter mes hommages, au nom de toute la population de ma circonscription.

Je n'ai, également, que de l'admiration pour les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Lafrenière et Nielsen). Venant pour ainsi dire des deux extrémités du pays, ils ont fait entendre un son de cloche qui augure merveilleusement pour l'unité nationale.

J'ai applaudi, comme tous mes collègues et toute la province de Québec, la nomination des honorables ministres de la Production de défense et du secrétaire d'État (MM. O'Hurley et Courtemanche). A l'ouverture de la session, monsieur l'Orateur, c'était le plus beau cadeau que le très honorable premier ministre (M. Diefenbaker) pouvait faire à la province de Québec. Je me dois donc de le remercier et de féliciter aussi les titulaires de ces deux postes très importants au sein du Cabinet.

J'ai l'honneur de représenter, monsieur l'Orateur, n'en déplaise à mes honorables collègues, la plus belle circonscription de tout le Canada. Et nous qui vivons sous le règne de Sa Gracieuse Majesté la reine Élisabeth II, pouvons nous vanter d'être probablement les seuls vrais royalistes du Canada puisque, depuis un temps immémorial, nous appelons notre région le royaume du Saguenay, et c'est un royaume vraiment prolifique, puisque la circonscription de Chicoutimi-Saguenay, comme elle était connue au début, a donné naissance à quatre nouvelles circonscriptions en l'espace de quelques décennies.

Sans poser à l'historien, monsieur l'Orateur, vous me permettrez sans doute de brosser, en quelques traits, l'histoire de ce coin de pays, pour mettre en relief le mérite particulier de nos pères et faire comprendre l'esprit de notre population.

Au début du 19e siècle, toute la région connue, ou plutôt inconnue, sous le nom de royaume du Saguenay était le fief de la compagnie de la Baie d'Hudson, qui y pratiquait la traite des fourrures et ne laissait passer que ses commis et quelques missionnaires. Vers le milieu du 19e siècle, les paroisses de

Charlevoix, juchées dans les montagnes sévères de la Côte Nord du Saint-Laurent, débordent de population; la ruée vers les grands centres de Montréal et de Québec n'est pas encore commencée; la saignée vers nos voisins du sud non plus. Il faut trouver des débouchés pour le surplus de population. Nos pères se tournent résolument vers le nord, même avant le discours du trône de 1958 qui annonce pourtant un si brillant avenir aux régions septentrionales. Ils s'enfoncent hardiment dans nos forêts mystérieuses. Ils remontent le Saguenay aux eaux noires et tumultueuses. Une société se forme en vue d'établir le commerce du bois et promouvoir la colonisation. C'est la Société des "21". On construit à la Baie des Ha! Ha! et à Chicoutimi des scieries avec de petits villages autour. La compagnie de la Baie d'Hudson cherche à empêcher toute velléité de colonisation. Au sens de la loi, nos pères sont tous des "squatters". Ils s'installent illégalement; les poursuites judiciaires entreprises contre eux devant les tribunaux de Québec ne les énervent pas, et la compagnie de la Baie d'Hudson, ne pouvant faire exécuter les ordonnances judiciaires, décide d'employer la force et envoie des hommes de main pour déloger les colons. A la force on répond par la force. C'est une guerre sans arme à feu, mais une guerre quand même. Il n'y a pas d'effusion de sang, mais de solides coups de poing sont échangés. De guerre lasse, la compagnie de la Baie d'Hudson abandonne la partie devant l'audace et la ténacité des premiers colons. Vers le début de notre siècle, les scieries du début commencent à se transformer en moulins de "pulpe" et papier.

Plus tard, c'est l'ère de l'électrification, la construction de nombreuses et puissantes centrales hydroélectriques dont celle de l'Île Maligne, en 1926, produisant 540,000 chevaux-vapeur et celle de Chute-à-Caron, en 1931, produisant 300,000 chevaux-vapeur. A la faveur de la guerre, en 1943, l'usine de Shipshaw, dont le rendement atteint 1,200,000 chevaux-vapeur, entrait en fonction. Et l'après-guerre nous a donné deux nouvelles centrales sur la rivière Péribonka, un affluent du lac Saint-Jean, aux endroits appelés "Chute Savane" et "Chute au Diable", dont la production s'élève à 270,000 chevaux-vapeur chacune. Enfin nous avons actuellement en construction, et bientôt en production, la centrale de Chute-des-passes dont le rendement atteindra 1,000,000 de chevaux-vapeur. Ceci donne l'impressionnant total de 3,580,000 pour la région du Saguenay. Il n'est donc pas étonnant que nous ayons les plus grandes usines de réduction d'aluminium au monde, et que nous ayons tout de même encore de l'énergie à revendre à toute industrie qui veut employer notre main-d'œuvre intelligente et bénéficier de nos ressources illimitées d'énergie électrique.

Parallèlement à tous ces "développements" industriels, notre industrie et notre commerce, de même que nos institutions sociales, prenaient un essor considérable. Cette situation géographique particulière d'une région pratiquement isolée du reste de la province, de même que les circonstances particulières qui ont entouré le début de la colonisation, ont imprégné à notre population un caractère qui lui est bien propre.

Les difficultés de toutes sortes qui guettaient les premiers colons venus dans une région lointaine, dépourvue de routes sauf celle du Saguenay, non navigable en hiver, éliminaient automatiquement les faibles et les timorés. De plus, l'hostilité de la compagnie de la Baie d'Hudson obligeait les colons de compter sur la force pour se maintenir en place. Il n'est donc pas surprenant de retracer aujourd'hui un esprit combatif qui, s'il ne se manifeste plus par des batailles rangées, caractérise tout de même notre population dans les différentes sphères de l'activité humaine. Cet esprit combatif ne nous enlève pas notre bon cœur, puisque nous avons su élire, le 31 mars dernier, trois députés sur quatre en faveur du gouvernement. Et cela, malgré le fait que le comté de Chicoutimi n'ait jamais eu de député conservateur depuis avant son amorcellement, vers 1911, soit plusieurs années avant que celui qui vous parle soit né. Disons tout simplement que les libéraux ont une dernière fois morcelé la circonscription de Chicoutimi, en 1949, pour créer la circonscription de Lapointe, sans doute pour permettre à mon homonyme d'occuper un siège confortable dans l'opposition.

Monsieur l'Orateur, l'histoire étant faite, disons que nous sommes reliés au reste du Canada par l'incomparable rivière Saguenay qui est navigable par les océaniques jusqu'à ma ville de Chicoutimi. Cette magnifique rivière, j'aimerais vous la décrire avec éloquence et poésie, mais ce n'est pas l'endroit pour donner dans le lyrisme. Cette rivière, encaissée comme un fiord, est jalonnée de quais, construits, pour la plupart, sous d'anciennes administrations conservatrices, et qui ont été à peine entretenus et réparés pendant les 22 ans de l'ancienne administration.

C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, le discours du trône a sans doute réjoui tous les habitants de notre circonscription parce que les travaux publics annoncés viendront remettre à la page les installations portuaires de tous les villages et surtout celles de la

ville de Chicoutimi. En 1888, monsieur l'Orateur, la première locomotive faisait son apparition au village de Chambord qui fait aujourd'hui partie de la circonscription de Roberval. En 1893, le même chemin de fer poussait jusqu'à ma ville de Chicoutimi, mais faisait faillite peu après et était absorbé par le réseau du National-Canadien.

Ce chemin de fer, monsieur l'Orateur, est resté, à toute fin pratique, ce qu'il était à la fin du siècle dernier bien qu'il soit, depuis de nombreuses années, devenu le tronçon le plus profitable de tout le réseau national étant donnée la présence, dans notre région, de la puissante industrie de l'aluminium et de nombreuses fabriques de papier-journal qui alimentent un "trafic" des plus rémunérateurs. Tout cela, pour démontrer que notre chemin de fer, qui dessert quatre circonscriptions et une population d'un quart de million de personnes, soit l'équivalent d'une de nos petites provinces, est devenu depuis longtemps moins que suffisant. Il sera complètement hors d'état de servir lorsque le tronçon reliant Saint-Félicien à Chibougamau sera mis en service l'an prochain.

Il faut déplorer ici, monsieur l'Orateur, les retards mis par l'ancienne administration à autoriser la construction du tronçon Chibougamau-St-Félicien. Ce retard a fait perdre à ma ville de Chicoutimi l'occasion de terminer la construction d'une affinerie. Les difficultés éprouvées par les promoteurs proviennent du fait que la construction de ce chemin de fer n'étant pas assurée et, par conséquent, l'approvisionnement de l'usine, il était impossible de trouver les fonds nécessaires au financement de l'entreprise. Quand, enfin, le chemin de fer fut mis en construction, il y eut fléchissement sur le marché des métaux, avec la conséquence désastreuse que notre affinerie reste en plan.

Pour en revenir au chemin de fer, monsieur l'Orateur, il est touchant de voir aujourd'hui les modernes locomotives diesel, capables de grande vitesse, arpenter péniblement le chemin de fer datant de 1888 à une vitesse limite de 40 milles à l'heure; c'est un peu comme conduire une Cadillac sur un chemin de chantier. J'ai la ferme conviction, monsieur l'Orateur, que si l'honorable ministre des Transports (M. Hees) veut bien accepter mon invitation de venir passer une fin de semaine à Chicoutimi et passer deux nuits entières dans le train pour parcourir un trajet de 300 milles, il aura acquis de telles contorsions qu'il affectera la grande majorité de ses crédits à la réfection de ce très important tronçon de notre réseau national.

Il faut noter également, dans le discours du trône, ce souci du gouvernement de "développer" le nord. Son Excellence a parlé d'un chemin de fer vers le grand lac des Esclaves et j'applaudis de tout cœur. Cependant, le nord du Québec fait également partie du programme de "développement" du nord canadien et je verrais très bien la possibilité d'attirer pour notre région, à cause de la juxtaposition de nos immenses ressources hydro-électriques et de notre abondante main-d'œuvre, à côté des ressources inépuisables, la réalisation d'un complexe industriel comparable à celui de la fameuse vallée de la Rhur, puisque le Saguenay est aussi une voie navigable incomparable, et cela pourvu que nous soyons reliés par chemin de fer à Sept-Isles, qui est actuellement le point d'embarquement du minerai brut vers les affineries américaines. Il est en effet impérieux que les ressources naturelles du Canada profitent d'abord aux Canadiens et que le Canada cesse, autant que possible, l'exportation du minerai non affiné.

Sans chemin de fer pour le relier à Chicoutimi, le port des Sept-Isles est un point d'hémorrhagie des richesses canadiennes au bénéfice des Américains. Avec un chemin de fer, ce serait une source d'abondantes richesses pour tous les Canadiens.

On me permettra sans doute de souligner avant de terminer, monsieur l'Orateur, un aspect de la guerre économique que nous livrent les pays situés derrière le rideau de fer et qui font que l'usine d'aluminium d'Arvida a considérablement réduit ses opérations. L'URSS offre, actuellement sur les marchés mondiaux, de l'aluminium à un prix très inférieur à celui de l'aluminium canadien, malgré la récente réduction des prix canadiens.

Vous me permettrez de citer ici un extrait d'un discours prononcé par le président de l'*Aluminum Company*, au cours d'une assemblée annuelle de la compagnie.

> Il convient de mentionner ici, comme autre événement marquant de l'an dernier, l'apparition d'une concurrence de la part des pays du bloc soviétique, principalement de la Russie. La concurrence russe a entraîné certaines perturbations sur le marché et a fait perdre à notre entreprise quelques clients. D'aucuns en ont naturellement conclu que notre récente décision en ce qui concerne les prix était destinée à faire face à cette concurrence. Une telle conclusion ne tient pas compte des différences de base existant entre nos deux systèmes, tant en ce qui concerne le rôle de l'État que le régime industriel, et niant le fait que, par la nature même du système dans lequel il opère, les considérations de prix de revient ne sauraient être un facteur déterminant pour le producteur russe d'aluminium, lorsqu'il entre en concurrence avec l'étranger sur le marché international. Dans plusieurs cas, des organismes de vente de métal russe ont offert de maintenir leurs prix au-dessous de toute cotation que nous pourrions faire.

Il est à se demander si le gouvernement ne devrait pas prendre des mesures diplomatiques et économiques afin de protéger notamment notre marché du Royaume-Uni contre le

dumping des métaux légers fabriqués en Russie. Le moins qu'on puisse dire, en tous cas, c'est que ce dumping est une cause majeure de chômage dans notre région, et que, pour peu que cela dure, il faudra considérer la région comme zone d'urgence.

Qu'il me soit permis, monsieur l'Orateur, de suggérer que la loi nationale sur l'habitation soit assouplie, de façon à permettre à bon nombre de petits salariés et d'ouvriers de ma circonscription de pouvoir en profiter. Il arrive en effet qu'en vertu de la loi actuelle, il faut nécessairement utiliser les services d'un entrepreneur pour faire construire une maison, ce qui en augmente le coût et le rend hors de la portée du petit salarié. Avec la semaine de quarante et parfois trente-six heures, nos ouvriers ont beaucoup de loisirs; ils sont également très habiles. Si le gouvernement instituait un système de surveillance des travaux, un grand nombre de nos ouvriers pourraient réaliser eux-mêmes la construction de leur maisons, économiser une somme considérable et obtenir des mensualités beaucoup moindres.

Quand je songe à une famille de 7 ou 8 enfants, dont le père ne gagne que quelque $3,300 ou $3,500 annuellement, je me rends compte qu'il est impossible de faire face à des remboursements de $80 par mois. Un assouplissement de la loi rendrait d'immenses services à la classe ouvrière. Aussi, je suggère respectueusement à l'honorable ministre des Travaux publics (M. Green) d'étudier cet aspect de la question très attentivement.

Dans ma circonscription, monsieur l'Orateur, nombre de petites municipalités rurales, en raison de leur localisation, ne peuvent jouir d'aucuns travaux publics fédéraux. Ces petites municipalités sont, pour la plupart, dépourvues d'aqueduc et d'égouts, et leurs finances ne leur permettent pas d'entreprendre seules de tels travaux. Je souhaite donc ardemment qu'une entente soit conclue au plus tôt qui permette au gouvernement fédéral de subventionner ces petites municipalités afin de leur permettre d'atteindre un standard de vie raisonnable en exécutant des travaux publics utiles au double point de vue de l'hygiène et de la lutte contre le chômage. Ce serait une contribution, je crois, monsieur l'Orateur, au moins aussi utile que notre contribution au plan de Colombo.

Je ne voudrais pas terminer, monsieur l'Orateur, sans rendre à la population de ma circonscription l'hommage qu'elle mérite et la remercier d'avoir mis sa confiance en mon humble personne. Nous avons, sauf erreur, un des plus haut taux de natalité de tout le pays, à tel point que plus de 20 p. 100 du total de notre population fréquente l'école primaire. Il s'agit donc d'une population vaillante qui ne compte pas sur l'immigration pour peupler le Canada, et j'ai la conviction, monsieur l'Orateur, que les Canadiens autochtones font d'excellents citoyens. C'est pourquoi le gouvernement fédéral devrait étudier le problème et affecter proportionnellement autant de crédits aux populations qui prolifient naturellement qu'à celles qu'il faut augmenter avec l'apport de contingents d'immigrés.

Un bon moyen de reconnaître le mérite de cette population serait de rajuster le taux des allocations familiales en tenant compte de la hausse du coût de la vie. Je ne désespère pas encore de voir le ministre des Finances (M. Fleming), dont les talents sont inépuisables, trouver le moyen d'insérer une substantielle augmentation des allocations lorsqu'il présentera son budget.

La ville de Chicoutimi, monsieur l'Orateur, a grand besoin de travaux publics pour lutter contre le chômage, sans doute, mais également pour faire face aux besoins de la population croissante d'un centre métropolitain, tête de navigation et terminus ferroviaire. J'ai l'assurance que le gouvernement accomplira, en ce domaine, les promesses de l'opposition et que nos aménagements portuaires seront modernisés en tenant compte d'un vaste plan d'ensemble comportant, entre autres, la relocation du terminus ferroviaire et la disparition de 13 traverses à niveau.

J'aurais encore, monsieur l'Orateur, beaucoup d'autres remarques à faire au sujet de ma circonscription, toutefois, je les réserve pour d'autres débats subséquents.

(*Traduction*)

Avant de reprendre mon siège, monsieur l'Orateur, je rappelle que je suis dans la vie publique depuis de nombreuses années. A titre de président de la commission scolaire de ma ville, j'ai toujours servi de mon mieux mes commettants. Je tiens à vous assurer, monsieur l'Orateur, que je consacrerai les meilleurs années de ma vie, en cette Chambre, au service du Canada tout entier, de l'Atlantique au Pacifique.

(*Texte*)

M. Gérard Loiselle (Sainte-Anne): Je m'en voudrais, monsieur l'Orateur, au tout début de mes remarques, de ne pas vous féliciter de votre élection au poste d'Orateur de la Chambre des communes. Tous les députés qui étaient ici au cours de la dernière session savent avec quel doigté et quelle adresse vous avez dirigé les débats de la Chambre, et je suis persuadé que vous continuerez à accomplir votre devoir avec la dignité que l'on vous connaît.

Je ne puis passer outre sans féliciter sincèrement les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Lafrenière

et Nielsen). Je les félicite d'autant plus qu'ils ont eu cet honneur dès leur première apparition à la Chambre, ambition que tout jeune député ne peut malheureusement pas réaliser. Encore une fois, monsieur l'Orateur, et honorables députés de Québec-Montmorency et du Yukon, je vous offre mes plus sincères félicitations pour la façon dont vous vous êtes acquittés de votre tâche.

Je voudrais aussi que les députés de Labelle (M. Courtemanche) et de Lotbinière (M. O'Hurley) nommés ministres à l'ouverture de la session, ainsi que le député de Longueuil (M. Sévigny), et le député de Spadina (M. Rea), qui assument les responsabilités de président et vice-président des comités pléniers de la Chambre, acceptent mes plus chaudes félicitations. A tous ceux qui espéraient et qui convoitent encore une nomination, je souhaite la patience et je suggère de ne pas oublier cette phrase: "beaucoup sont appelés, mais peu sont élus".

Monsieur l'Orateur, histoire de suivre le bel exemple que vous nous avez donné lors de votre nomination, de même que le ministre de la Justice (M. Fulton) et le ministre des Transports (M. Hees) qui, la semaine dernière, répondaient à des questions posées dans la belle langue française, vous me permettrez de continuer mes observations dans ma langue maternelle.

Je suis heureux de faire partie de ce 24e Parlement, ayant de nouveau obtenu la confiance des électeurs de la circonscription de Sainte-Anne pour une deuxième fois consécutive.

J'avais l'honneur de faire partie du dernier Parlement qui a été de trop courte durée pour me permettre, ainsi qu'à d'autres jeunes députés comme moi, de prendre autant d'expérience que nous l'eussions voulu dans le fonctionnement d'une administration gouvernementale comme la nôtre.

La circonscription de Sainte-Anne, que j'ai l'honneur de représenter, a des caractéristiques bien particulières que l'on trouve rarement ailleurs. Elle se compose d'une majorité ouvrière à laquelle se mêle une élite de professionnels, de marchands et d'industriels. Nous y retrouvons toutes les origines ethniques qui se coudoient dans une fraternité exemplaire. La configuration de la circonscription est aussi bien typique. Elle est irrégulière, sectionnée par des voies de chemins de fer qui se dirigent vers toutes les parties du pays et même aux États-Unis, et elle est traversée par le canal Lachine. Le fleuve Saint-Laurent lui sert de bordure pour une bonne moitié. Si l'accès en est difficile, elle compte par ailleurs une des populations les plus hospitalières et une des plus fortes en couleur. Je me fais fort de servir chacun de mes électeurs avec le même dévouement, peu importe son origine. Je vois dans chacun d'eux la valeur humaine, et c'est avec cette idée que j'analyserai leurs besoins et que je défendrai leurs intérêts.

Monsieur l'Orateur, personne n'ignore que la ville de Montréal est située à la tête d'une voie fluviale qui fait de son port un des plus achalandés, en même temps qu'un des plus faciles d'accès. Il est plus près des pays d'Europe que ne le sont les ports de l'Atlantique, tant au Canada qu'aux États-Unis. Aussi, croyons-nous qu'il a droit à une attention particulière de la part de nos dirigeants.

La canalisation du Saint-Laurent va détourner une partie de l'achalandage du port de Montréal vers la rive sud. Comme la situation ne sera pas aussi avantageuse à cet endroit, au début, il convient que rien ne soit négligé pour "développer" nos facilités portuaires puisqu'il faudra, en dépit de tout, y avoir recours.

Depuis que notre port relève de la compétence fédérale, il a perdu de son autonomie et il a souvent été traité en parent pauvre. Certaines rivalités sont exercées à son détriment, soit au sein du ministère, soit dans les villes voisines. Voilà donc venu le moment de reprendre le temps perdu et d'engager, sans tarder, les sommes requises pour lui conserver sa suprématie. Le port de Montréal restera toujours notre premier port en importance, de par sa situation géographique.

Saint-Jean et Halifax conserveront leurs titres de ports océaniques d'hiver, tandis que Montréal demeurera le véritable port canadien qui dirigera toute l'économie du pays. Le canal ne va détourner que le commerce secondaire vers les Grands lacs et les ports intérieurs. C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, je considère la question importante et d'intérêt primordial. Qui dira que l'aménagement du port de Montréal ne sert pas le bien commun de tout le pays? Il faudrait bien mal connaître sa géographie pour le nier. Montréal est et restera le centre du pays qui infusera la substance vitale à d'autres villes qui lui devront indirectement leur croissance.

Il faut absolument que Montréal garde la suprématie de son port, lequel est sa principale industrie. Il faut absolument que Montréal bénéficie le plus possible de la voie maritime.

Je sais qu'un programme d'expansion de 57 millions de dollars a été mis en œuvre, mais voilà la question que je me pose actuellement: ces 57 millions de dollars sont-ils assez pour mériter au port de Montréal le rang que l'on voudrait qu'il occupe? Ces 57 millions suffiront-ils à la construction et à l'agrandissement de quais, à la construction d'élévateurs à grains, de hangars, à draguer

le chenal et aux différents autres travaux qui sont une nécessité pour le port?

Les ouvriers, les marchands et les industriels de Montréal ont besoin du port et le gouvernement fédéral se doit de lui apporter une attention toute spéciale et, s'il le faut, former un Conseil du port de Montréal, vu l'importance primordiale du port dans l'économie de la région métropolitaine.

Un autre projet qui intéresse les citoyens de la circonscription de Sainte-Anne, c'est celui qui a trait à la construction et aux sorties du pont de l'île Saint-Paul, aussi appelée île des Sœurs.

La construction de ce pont est une autre des belles œuvres du dernier gouvernement libéral. Maintenant que le travail en est commencé, il faut que le gouvernement actuel voit à son achèvement, et le ministre des Transports (M. Hees) devrait voir immédiatement,—avant qu'il ne soit trop tard,—aux sorties de ce pont sur l'île de Montréal. Actuellement, si le pont était terminé demain, savez-vous où la circulation aboutirait? D'après les renseignements que j'ai obtenus, la circulation du pont est amenée directement à l'entrée sud du tunnel Atwater, ce qui n'a aucun sens, et cela se comprend facilement. Le tunnel Atwater a été construit pour remplacer le pont qui existait auparavant rue Atwater, et non pour desservir la circulation qui va utiliser ce nouveau pont.

Il est donc souhaitable que le gouvernement se charge de l'expropriation coûteuse de terrains et construise, à ses frais, toutes les voies d'approches. Le premier tracé semble devoir s'arrêter,—comme je le disais il y a un instant,—à l'entrée sud du tunnel Atwater, dont les doubles voies latérales ne pourraient absorber adéquatement la circulation. A peine sortis de cet antre, il nous faudrait enjamber les voies de chemin de fer entre les rues Saint-Jacques et Notre-Dame et déverser toute la circulation dans un quartier déjà mal pourvu d'artères de décongestionnement. Il serait bon d'envisager la possibilité de prolonger la voie de sortie jusqu'au boulevard Dorchester, où la circulation pourrait se diriger dans toutes les directions sans encombre. Au besoin, on pourrait pratiquer des descentes secondaires vers les quartiers appelés la Pointe-Saint-Charles et Saint-Henri.

Autrement, monsieur l'Orateur, ce pont ne rendra pas à la population les services que l'on en attend. Monsieur l'Orateur, si j'ai fait cette suggestion relativement à la circulation que le pont amènera à Montréal, c'est que la question est très importante, et s'il faut que je saisisse la Chambre d'une résolution à cet effet, je me ferai un devoir d'en proposer une.

Monsieur l'Orateur, étant donné que je parle du nouveau pont actuellement en construction, je dois signaler le fait que, la semaine dernière, l'honorable ministre des Transports a reçu une requête de la part du député provincial de la circonscription de Sainte-Anne, la même circonscription que je représente ici, relativement à la nomination du pont. Je n'ai pas toujours été du même avis que le député provincial; à différentes reprises, nos opinions politiques ont été diamétralement opposées, mais, pour une fois, je dois admettre que la suggestion semble avoir du bon sens.

En fin de semaine, j'ai eu le plaisir de visiter les religieuses de la Congrégation Notre-Dame, étant donné qu'il était question de nommer le nouveau pont "Marguerite Bourgeoys". J'ai donc communiqué avec qui de droit afin d'obtenir certains renseignements, en vue de donner plus de force à mes avancés, en ce qui concerne le choix du nom à donner au nouveau pont, et, si vous me le permettez, monsieur l'Orateur, je vais exposer quelques notes historiques concernant l'île Saint-Paul ou l'île des Sœurs,—comme certains l'appellent, —au-dessus de laquelle le nouveau pont va être érigé.

Les débuts de l'île Saint-Paul remontent avant la découverte de Montréal. Au fait, avant 1664, toute l'île appartenait à un dénommé Jean de Lauzon, de la Nouvelle-France. En 1664, après son acquisition par M. de Lauzon, elle était vendue, en trois parties égales, à trois acheteurs différents. Vous m'excuserez, monsieur l'Orateur, si je ne relate pas toutes les transactions qui ont été faites relativement à cette île; je les omets dans le dessein d'abréger mes observations.

M. Jacques LeBer, père de Jeanne LeBer, a acquis un tiers de l'île au cours d'une transaction passée en 1664. En 1668, après plusieurs autres transactions, Jacques LeBer possédait les deux tiers de l'île sous le titre de fief Saint-Paul.

En 1706, la révérende sœur Marguerite Lemoyne, troisième supérieure de la Congrégation, achetait un tiers de l'île, soit la partie centrale, comprenant 280 arpents, qui appartenait à M. Claude Robutel. Entre 1706 et 1723,—on ne sait pas la date exacte,—Jeanne LeBer, fille de Jacques LeBer, faisait un don de 17⅔ arpents de la part qui lui revenait de son père à la Congrégation Notre-Dame. L'emprise complète s'établissait après l'achat, fait en 1769, par la sœur Marguerite Lemoyne.

En 1769 la Congrégation Notre-Dame achetait à l'enchère le reste de l'île et, par le fait même, devenait propriétaire de toute l'île Saint-Paul.

Il y a 300 ans, la Congrégation Notre-Dame était fondée par mère Marguerite Bourgeoys, que nous voulons aujourd'hui honorer. De fait, la Congrégation Notre-Dame était propriétaire de toute l'île. Contrairement à ce que certaines personnes prétendent, la Congrégation Notre-Dame avait acheté et payé toute l'étendue de l'île Saint-Paul, à l'exception des 17⅔ arpents qu'elle avait reçus en don de Jeanne LeBer. Cette partie de la ville nous rappelle la fondation de Montréal et le travail héroïque d'éducation qu'y a abattu mère Marguerite Bourgeoys. Comme en 1958 on va célébrer le tricentenaire de la fondation de la Congrégation Notre-Dame par Mère Bourgeoys, ce serait une belle marque de reconnaissance, envers elle et sa congrégation, que de baptiser le pont qui relie les rives nord et sud du fleuve: "Pont Marguerite Bourgeoys". Je puis assurer la Chambre que la communauté serait honorée par un tel geste à l'égard de sa fondatrice.

Si je comprends bien, l'honorable ministre des Transports (M. Hees) avait communiqué avec la Chambre de commerce de Montréal dans le but de trouver un nom approprié à donner à ce pont. J'ai ici, en ma possession, une lettre portant la date du 16 avril 1958, de la ville de Jacques-Cartier, adressée au Conseil des ports nationaux, dans laquelle on suggère que le pont soit appelé "Pont LeBer". Je dois dire que la famille LeBer a fait beaucoup au début de la colonie, mais que Mère Marguerite Bourgeoys, par son œuvre, a fait sa marque et a fait parler d'elle. La Congrégation Notre-Dame est dispersée non seulement dans Montréal, mais aux quatre coins du monde.

Je suis heureux que le ministre des Transports ait consenti à étudier la demande qui lui est faite de baptiser ce pont "Pont Marguerite Bourgeoys". A la suite de la suggestion que faisait un membre de l'Assemblée législative, représentant la circonscription de Sainte-Anne, dans une lettre au ministre des Transports, il est de mon devoir, à titre de député fédéral de la circonscription de Sainte-Anne, de traiter cette question étant donné que ce pont relève des autorités fédérales. Je demande donc à l'honorable ministre des Transports de bien vouloir étudier sérieusement ma suggestion.

Un autre sujet qu'il importe d'étudier a trait à la situation dans laquelle la ville de Montréal se trouve vis-à-vis plusieurs projets de grande importance qui devraient être mis en œuvre. La ville de Montréal, métropole du Canada, passe par une crise de croissance aggravée par l'incurie des pouvoirs supérieurs à lui fournir la part des ressources à laquelle elle est en droit de s'attendre.

Tous les jours des honorables membres de la Chambre étalent devant les ministres les besoins de leur circonscription et de leur province, mais les ministres semblent indifférents aux problèmes de certaines municipalités dont la population est plus grande que celle de plusieurs provinces. Afin de vous prouver ce que j'avance, j'ai préparé le tableau suivant d'après la population qui avait droit de vote aux élections de juin 1957:

Ontario	3,100,943
Québec	2,509,695
Nouvelle-Écosse	384,486
Nouveau-Brunswick	291,185
Terre-Neuve	197,657
Î. P.-É.	54,237
Manitoba	474,068
C.-B.	802,440
Saskatchewan	484,354
Alberta	591,114

Monsieur l'Orateur, l'île de Montréal comprend 941,647 personnes qui ont le droit de vote. C'est dire que, sous ce rapport, l'île de Montréal est plus considérable que huit provinces canadiennes. La ville de Montréal, par rapport au nombre de voteurs, se classerait troisième après les provinces d'Ontario et de Québec. A la lumière de ces chiffres, ne croyez-vous pas que l'on devrait dire "la province de Montréal", au lieu de la ville de Montréal? L'île de Montréal, avec ses 941,647 voteurs, l'emporte sur huit provinces à ce sujet.

Est-ce que mon honorable ami de Chambly-Rouville (M. Johnson) veut me poser une question?

M. Johnson: C'est une observation désagréable. Je demande à l'honorable député s'il veut qu'on appelle sa circonscription "Province de Sainte-Anne"?

M. Loiselle: Non, parce que, alors, la circonscription de Sainte-Anne serait dans la province de Montréal.

Si Montréal avait les pouvoirs de taxation accordés à une province, tous les travaux d'envergures envisagés par son administration seraient non seulement en voie d'exécution mais terminés, et l'on pourrait prévoir pour l'avenir, alors que c'est justement le contraire qui se produit. Obligées d'attendre l'appui des gouvernements supérieurs, tant de Québec que d'Ottawa, les réalisations restent en plan et les plans dans les tablettes.

Je sais qu'il est question d'une autre conférence, sur le plan national, en vue de mieux répartir les sources de revenus. J'espère que l'on profitera de l'occasion pour songer aux villes qui, gênées par la maigreur de leur budget et la difficulté de prélever des taxes, s'étiolent ou remettent à plus tard des "développements" pressants qui coûteront double prix. Administrer, c'est prévoir. Administrer, c'est aussi agir promptement pour le bien

commun, d'abord, et ensuite pour le bien particulier.

Si les relations fédérales-provinciales tournent comme à l'accoutumée,—pour des raisons que je ne veux pas insinuer ici,—à l'insuccès, il reste toujours à votre gouvernement, que dirige le très honorable premier ministre, le loisir de nous verser, en taxes sur les édifices fédéraux érigés dans notre ville, des sommes qui correspondent vraiment aux services que nous rendons et aux sacrifices que nous avons consentis dans le passé, sans aucune reconnaissance. Le problème des villes est angoissant et il est urgent de lui trouver une solution qui ne soit pas aléatoire.

Le gouvernement fédéral vient puiser chez nous, à Montréal, une part considérable de ses revenus. Pourquoi ne nous rendrait-il pas, en retour, le service de nous exempter de la taxe de vente fédérale sur tous nos achats? Cette compensation ne s'élèverait pas tellement qu'elle pourrait déséquilibrer le budget. Toutefois, Montréal tirerait de ce montant une utilisation surprenante.

En terminant, monsieur l'Orateur, j'aimerais suggérer au Gouvernement d'étudier à fond les besoins immédiats de cette municipalité qui sont de beaucoup plus pressants que ceux de certaines provinces. Si Montréal s'appelait la province de Montréal, je suis persuadé que nous n'aurions pas à quémander auprès des ministres fédéraux pour pouvoir obtenir ce qui lui revient.

Et je voudrais, avant de terminer ces quelques remarques, monsieur l'Orateur, adresser une autre demande au ministre des Transports. Comme je le disais tout à l'heure, il y a dans ma circonscription plusieurs traverses à niveau,—tous se rappellent la gare Bonaventure,—et des voies de chemin de fer sillonnent la rue Notre-Dame et la rue Saint-Jacques; elles sont d'une laideur repoussante pour une ville comme Montréal.

De plus, le National Canadien utilise actuellement des locomotives à vapeur, ce qui ne devrait pas exister dans la Métropole du Canada. Je fais la demande expresse, aujourd'hui, au ministre des Transports de voir à ce que les locomotives à vapeur disparaissent de la ville de Montréal. J'en ai déjà fait la requête au président du National Canadien, M. Gordon, et il m'a informé, dans une belle lettre, que l'on verrait à faire les améliorations nécessaires et que, dans l'avenir, cela disparaîtrait. Mais, je commence à douter que ces améliorations prennent trop de temps à se réaliser et que la disparition de ces locomotives se fasse attendre encore trop longtemps. Je veux absolument que ces locomotives à vapeur soient remplacées par des locomotives diesel.

(*Traduction*)

M. Percy Vivian (Durham): Monsieur l'Orateur, je prends part au présent débat, conscient de ce que je suis nouveau à la Chambre. Je me rends aussi parfaitement compte du grand nombre de discours qui ont été prononcés avant le mien. Je suis de même bien au courant du caractère particulier de la circonscription que j'ai l'honneur de représenter dans le comté de Durham, en Ontario.

Durham n'est pas seulement une circonscription historique mais c'est aussi très souvent une circonscription-pivot. Son premier député a été, en 1867, l'honorable Edward Blake qui, en même temps qu'il représentait la circonscription de Durham à la Chambre, était aussi chef de l'opposition libérale à l'Assemblée législative d'Ontario où il représentait South-Bruce. En 1871, il avait formé un gouvernement dans cette province. A travers les années, la circonscription a exprimé son avis de façon non équivoque d'une élection à l'autre et ses sentiments étaient dans l'ensemble des sentiments nationaux plutôt que des sentiments préoccupés seulement de questions d'intérêt local. A mon avis, nous en avons eu la preuve en 1917, alors que l'honorable Newton Wesley Rowell, ex-libéral, membre et ministre du gouvernement unioniste de sir Robert Borden, a été élu par la plus forte majorité que le comté de Durham ait jamais accordée à qui que ce soit en toutes élections. Au cours des difficultés politiques, dirais-je, de 1925-1926, un conservateur, cultivateur de sa profession, a défait un éminent partisan des libéraux qui était un rude adversaire et a détenu la circonscription après les élections de 1926. C'est donc avec un sentiment de grande responsabilité que je me lève à la Chambre pour exposer les vues des gens que j'ai l'honneur de représenter.

Il n'est pas difficile de représenter cette circonscription, car elle fait connaître si clairement ses vues. Le résultat des dernières élections du 31 mars le démontre parfaitement, alors que son représentant à la Chambre a été élu avec ce qui constitue une énorme majorité pour Durham. On peut seulement en conclure que les gens de Durham ont estimé que seul un gouvernement Diefenbaker était capable de diriger le pays au cours des quatre prochaines années et, en cela, ils ont démontré qu'ils approuvaient les réalisations que le gouvernement a obtenues après le 10 juin en accomplissant un si grand nombre de promesses électorales, bien qu'il n'eût qu'une faible majorité à la Chambre. Ils acceptent le gouvernement actuel en raison de ses réalisations passées. Ils l'acceptent aussi par foi en son avenir; sur ce point, je le sais, ils ne seront pas déçus, vu les assertions du discours du trône.

Le discours du trône est long, mais il est aussi rempli d'une foule de choses qui semblent favoriser au mieux l'intérêt immédiat des Canadiens. J'en commenterai brièvement quelques passages d'un intérêt particulier pour le comté de Durham.

Nous nous réjouissons de voir par un passage que le gouvernement canadien s'occupera plus vivement des affaires du Commonwealth et d'initiatives d'un intérêt commun, et qu'il s'intéressera de plus près à l'expansion du Commonwealth par l'adhésion de nouveaux pays. La circonscription de Durham a reçu une foule de colons d'abord des loyalistes unis de l'Empire, puis du Royaume-Uni et de l'Irlande, et plus récemment de nations plus jeunes; les pays de l'Europe se sont fondus en une unité qui s'intègre dans cette région de la province de l'Ontario. Ils considèrent le Commonwealth comme un instrument de bien et espèrent qu'on l'affermira. A leur avis, l'évolution progressive d'un Commonwealth des nations peut accroître la compréhension, donc la paix et le bonheur dans le monde, plus que ne le ferait une hiérarchie artificielle de pays d'orientation différente qui consacrent trop de leur temps, semble-t-il, à rechercher leur propre avantage. Non seulement saluent-ils avec joie l'intérêt que le gouvernement manifeste pour le maintien et l'expansion du Commonwealth, mais ils se réjouissent aussi du passage du discours du trône annonçant la tenue d'une conférence du Commonwealth à Montréal, en septembre.

Je suis également sûr qu'on se réjouit de ce que le discours du trône annonce la visite au Canada, cet été, du président des États-Unis. Les gens de ma circonscription ont été très inquiets de nos relations avec notre grand et bon voisin du Sud. Si j'interprète correctement leur opinion, qui est aussi la mienne, ils estiment que ce qui a paru aller de travers dans nos relations a son origine dans notre inaptitude à redresser bien des choses. On estime aussi, dans ma circonscription, que notre voisin du Sud ne s'est peut-être pas encore rendu compte que son voisin du Nord, hier un enfant parmi les nations, approche maintenant de la maturité en tant que nation, qu'il a ses idées et sa volonté propres. Je disais donc que nos relations devenues délicates avec notre voisin, qui est aussi notre proche parent, nous ont causé certaine inquiétude.

L'une des plus graves erreurs que nous puissions faire dans nos relations avec les États-Unis, ou que les États-Unis puissent faire dans leurs relations avec nous, c'est de croire que parce que nous parlons la même langue et avons un passé quelque peu semblable, nous sommes pareils. A mon avis, nous ne le sommes pas. Toutefois, nous sommes membres d'une grande famille et nos relations réciproques devraient être celles qui existent entre membres d'une grande famille, faites de respect mutuel, d'attention et de soin à l'égard de chacun. Voilà certainement les fondations sur lesquelles devrait reposer notre amitié et voilà le moyen d'éviter les petites irritations.

Il existe d'autres questions peut-être plus terre à terre et plus prosaïques, mais qui sont néanmoins d'une grande importance pour les habitants de ma circonscription quand il s'agit de gagner leur vie. Ces questions diffèrent très peu de celles qui intéressent les autres endroits du Canada et, en fait, beaucoup de nos problèmes sont semblables à ceux d'ailleurs. Au fond, Durham est une circonscription mi-rurale et mi-urbaine où l'agriculture constitue encore l'activité la plus stable à côté d'une industrie de fabrication diversifiée. Nous avons l'élevage des bovins et des vaches laitières, des cultures de conserve, des pommes, du tabac et même un peu de pommes de terre. La polyculture s'est particulièrement implantée dans le vieil Ontario, et un bon nombre de nos familles d'agriculteurs y ont consacré leurs efforts et leurs peines. Les habitants de cette région ne s'occupent pas de la culture du blé ou de la pêche, comme c'est le cas ailleurs; mais leurs problèmes se rattachent à l'agriculture qui dépend de marchés rapprochés et concurrence de nombreux produits semblables importés du sud.

La question des conserves, par exemple, les tomates, le blé d'Inde, les pois et les asperges, revêt une importance particulière et voilà pourquoi je suis heureux des mesures qu'a prises le ministre de l'Agriculture (M. Harkness) durant la session de l'an dernier, et de l'intention qu'a le gouvernement, d'après ce que laisse supposer le discours du trône, de faire en sorte que l'agriculteur touche sa juste part du revenu national. Les versements d'appoint qu'on a l'intention d'accorder dans le cas des asperges nous réjouissent et nous espérons qu'une mesure semblable sera prise dans le cas des tomates. Nous remarquons que le nombre des offices de vente s'accroît et nous nous en réjouissons, parce que ces offices ont rendu des services signalés surtout dans le cas du tabac.

Des versements d'appoint pour les asperges ne vaudraient pas grand chose, à moins que la conserverie ne soit disposée à mettre ce produit en conserve. Un cas regrettable s'est présenté dans ma circonscription. Un certain nombre de conserveries, qui appartenaient auparavant à la *Canadian Canners Limited,* réduisent leur activité et même ferment leurs

portes dans certains cas depuis qu'une puissante société américaine a acheté cette entreprise. C'est regrettable. Espérons que notre ministère de l'Agriculture s'inquiétera de cette question comme s'en inquiètent nos agriculteurs et qu'il sera possible de trouver des débouchés pour ces cultures marchandes dont dépendent tant de nos cultivateurs.

Je parlerai d'une autre question importante pour les agriculteurs. Si nous devons garder sur la ferme même le petit nombre de familles qui s'y trouve encore (et je prétends que le maintien de la ferme familiale a une grande importance sociale), il faudrait faire en sorte d'assurer davantage à ces familles le moyen d'y gagner leur vie. Les grandes familles de cultivateurs ont toujours constitué de précieuses sources de sang nouveau pour les autres travaux de mise en valeur du pays, dans les villes, par exemple, et, par leur talent, leur probité et leur facilité d'adaptation, ceux qui ont été élevés sur la terre ont tellement contribué à la mise en valeur de notre pays, à ses professions et à ses industries, qu'on trouvera moyen, espérons-nous, de ne pas épuiser davantage cette source de force nationale, car son épuisement serait préjudiciable à tout le pays.

La situation est fort intéressante dans l'industrie manufacturière. Non seulement traitons-nous les produits d'uranium, mais nous avons la seule fabrique de limes du Canada. La circonscription compte des usines fabriquant des articles en caoutchouc pour l'industrie de l'automobile, des appareils convoyeurs et bien d'autres produits. Mais ces sociétés perspicaces, dont beaucoup emploient un petit nombre d'ouvriers, ont procédé à la modernisation de leurs établissements et, par les conditions de travail qu'elles accordent et le genre de travailleurs spécialisés qu'elles peuvent attirer dans la circonscription, sont prêtes à accroître grandement leur production dès que sera disponible un débouché pouvant absorber leur plus forte productivité. Nous nous sommes donc réjouis de ce que le discours du trône mentionne qu'on déploiera tous les efforts pour accroître le commerce. A ce propos, nous aimerions féliciter le ministre du Commerce (M. Churchill) de tout ce qu'il a accompli jusqu'à présent et de ce que, nous l'espérons, il continuera d'accomplir plus tard.

Le comté de Durham s'intéresse beaucoup aussi aux questions de santé et de bien-être. Mes commettants ont été heureux de l'augmentation des versements au titre de la sécurité de la vieillesse, des pensions et des allocations aux aveugles et aux anciens combattants. Ils savent également qu'il doivent en faire les frais, comme tous les autres Canadiens. Aussi tout en considérant que c'est une aide bien utile, ils souhaiteraient des dispositions plus appropriées qui permettraient d'accroître les montants selon une autre méthode, celle des versements au fur et à mesure. Par conséquent, nous attendons avec impatience le rapport promis à la Chambre à l'égard d'un nouveau régime de sécurité sociale au Canada. De plus, ils discernent fort bien la valeur du nouveau programme d'assurance-hospitalisation, et le discours du trône parle d'une modification déjà soumise à la Chambre et qui permettra aux hôpitaux participants des provinces où l'on a un régime d'hospitalisation de toucher des versements après le mois de juin.

A titre de médecin, j'appuie de tout cœur ce régime d'assurance-hospitalisation. Le coût actuel des soins hospitaliers, service médical dont la collectivité a besoin plus que jamais, a tellement augmenté à cause des hausses de salaires, des prix accrus des services et des matériaux, que le particulier malade ne peut les payer. Et même quand un particulier est bien protégé par l'assurance, les longues maladies, les services secondaires à l'hôpital qui ne sont pas prévus par l'assurance suffisent pour réduire sensiblement le statut économique d'une personne ou d'une famille. Non seulement nous réjouissons-nous de cette initiative, mais j'ajouterai qu'on a mis beaucoup de temps à y venir. Nous avons un intérêt très personnel en cette affaire, car c'est à l'automne de 1943 que j'ai pu déclarer, à titre de membre du gouvernement outarien, que celui-ci assumerait les frais du traitement en salle publique, soit au moyen d'un programme d'assurance-hospitalisation, soit par prélèvement sur le Fonds du revenu consolidé. Les relations alors existantes entre le gouvernement fédéral et les provinces n'ont pas permis d'en arriver là. Pour honorer cet engagement, on a donc recouru dans une large mesure à des subventions accrues des trésoreries provinciales et municipales. J'éprouve donc une très vive satisfaction à voir se réaliser ce programme. Pour le travail qu'il a accompli, je tiens à féliciter très sincèrement l'ancien ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, l'honorable député d'Essex-Est (M. Martin). Je le félicite du rôle qu'il a joué dans la longue lutte qu'il a fallu mener pour mettre sur pied un programme de ce genre. Même s'il n'a pas pu le mettre en route lui-même, je sais qu'il se joindra à moi pour offrir au ministre actuel de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Monteith) des vœux de succès. Car ce ne sera pas facile. Avant que ce programme soit effectivement mis en œuvre, il y aura beaucoup d'obstacles à surmonter, de problèmes épineux à résoudre.

Même si nous fournissons de l'argent et si nous avons un mot à dire sur la façon dont il doit être dépensé dans les diverses provinces où le programme sera en vigueur, les commissions locales ou conseils d'administration des hôpitaux, quel que soit le nom sous lequel on désigne ces organes administratifs, auront beaucoup à dire à ce sujet. Certains problèmes viendront de ce que le public, ayant payé une prime ou un impôt, pensera qu'il a droit à tout moment à tous les services qu'il désire, et cela est inacceptable. Tout comme aujourd'hui, l'entrée à l'hôpital se fera à la demande du médecin traitant et ne sera autorisée que s'il y a assez de place à l'hôpital pour recevoir le malade. Un des nombreux problèmes à résoudre sera donc la répartition des lits et des services auxiliaires d'hospitalisation d'une zône donnée qui relève du plan provincial, ainsi que l'équilibre à établir entre le nombre de lits réservés aux cas de maladie aiguë et celui des lits destinés aux convalescents qui doivent rester assez longtemps à l'hôpital ou encore aux cas plus malheureux de maladie chronique ou incurable.

Ce ne sera pas facile, car le public se préoccupe à tel point d'une affection aiguë que nous avons tendance à oublier les problèmes du malade dont l'hospitalisation est plus longue. Nous avons tendance à négliger les problèmes de réadaptation, qui ont tant d'importance et qui, dans bien des cas, peuvent raccourcir la maladie. Nous concentrons notre attention sur les maladies aiguës et, par conséquent, avons tendance à accorder à ce facteur plus d'importance qu'il n'en aurait autrement.

Un autre problème va se poser, probablement; il existe déjà; c'est celui, je regrette de le dire, de l'encombrement de nombreux hôpitaux et de la pénurie de personnel. Il est difficile de former un personnel suffisant préposé aux soins ménagers; je veux parler des soins ménagers dans les hôpitaux. Dans un récent numéro du journal de l'Association médicale des États-Unis, la question de l'infection par un staphylocoque à l'hôpital reçoit une place prépondérante. La semaine dernière, elle a fait le sujet d'une discussion à la conférence sur l'hygiène publique à Vancouver. C'est un des problèmes que suscitent les soins ménagers assurés au sein des hôpitaux et dont le public n'est généralement pas au courant. Je mentionne cela à titre d'exemple de chose à laquelle les organismes hospitaliers provinciaux devront faire face; je ne le fais que pour cette seule raison. Mais dans ce cas, en ce qui regarde le nombre de lits et leur genre, les soins ménagers d'une catégorie ou d'une autre et la demande du public, j'exhorte les gens à réprimer toute demande exceptionnelle de service d'ici à ce que les hôpitaux soient en mesure d'y satisfaire d'une façon méthodique, régulière et sûre.

[M. Vivian.]

Il y a un autre sujet que je désire aborder. J'ai dit que nous avons tendance à concentrer notre attention sur le dramatique. Comme je m'intéresse particulièrement aux aspects préventifs de la médecine et à la prophylaxie des infirmités et des maladies qui remplissent nos hôpitaux, je dis que nous ne devons pas oublier que, si nous voulons maintenir à un minimum notre taux de maladie et d'infirmité, nos services d'hygiène publique doivent être suffisamment raffermis et munis de personnel pour mener cette tâche à bonne fin. Dans une large mesure, la question se réduit à renseigner le public. La médecine préventive ne frappe pas l'attention. Dans bien des cas, elle semble purement négative. Quand une chose est absente, on n'en voit pas la valeur. Mais quand nous ne prenons pas les mesures que nous savons appliquer, les problèmes surgissent, par exemple quand la population n'est pas assez vaccinée contre la petite vérole ou contre la diphtérie, ou quand son alimentation est déficiente, comme celle des nourrissons qui ne boivent pas de jus d'orange.

Le dernier numéro du *Canadian Medical Association Journal* renferme un article fort étonnant sur la fréquence du scorbut à Winnipeg et à Toronto. Au fond, les enfants en cause souffraient d'une déficience imputable au manque de jus frais; on ne leur en avait pas donné par ignorance plutôt que par pauvreté, car ce produit est abondant et coûte peu cher. C'est une lacune des services d'hygiène publique. On devrait renseigner davantage la population en matière d'hygiène préventive, surtout à l'égard des mères et des bébés. Le comté de Durham s'intéresse à ces problèmes. Il a notamment appuyé et trouvé utile son service d'hygiène, qui a été parmi les premiers du genre dans les comtés ontariens. La population de Durham est au courant de ces questions.

Il ne me reste plus qu'à me demander ce que je pourrais dire d'autre, dans ce débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, pour rendre service à la population de ma circonscription. Je pense que je n'ai qu'une chose à ajouter. C'est que la population du comté de Durham a approuvé ce qu'a déjà fait le gouvernement, a fait confiance à l'avenir et est disposée à prendre sa part du fardeau et à travailler laborieusement, avec les 18 millions d'autres Canadiens, à l'expansion d'un pays plus grand qu'un demi-continent. En cette enceinte, nous devons faire de notre mieux pour exprimer fidèlement les vues et, peut-être, les espoirs et les aspirations des habitants de nos circonscriptions. J'espère être à la hauteur de cette tâche.

M. Jack McIntosh (Swift-Current-Maple-Creek): Comme je prends la parole ici pour la première fois, puis-je offrir mes félicitations à vous d'abord, monsieur l'Orateur, qui avez été réélu au poste d'Orateur de la Chambre des communes? J'aimerais aussi féliciter l'Orateur suppléant et l'honorable député de Spadina (M. Rea) de leurs nominations à leurs postes respectifs.

A une époque comme la nôtre, où l'unité nationale est si essentielle à notre pays, je crois que notre parti et la population du Canada en général devraient féliciter les gens de la province de Québec d'avoir envoyé à la Chambre des communes des députés conservateurs d'une qualité comme celle qui distingue tant de ces messieurs. Je crois qu'en agissant ainsi la population de Québec a plus fait pour unifier le Canada que ne le pourrait n'importe quelle loi du Parlement, et pour prouver au monde qu'il existe au Canada au moins un parti politique qui soit un véritable parti national.

Les nouveaux venus ont été prévenus par les anciens qu'ils trouveraient l'expérience parlementaire plutôt déroutante, sinon décevante. Pour le moment, j'en conviens. Je suis bien sûr que si j'avais exprimé mes premières impressions de député d'arrière-plan, la publicité qui s'en serait suivie eût été aussi explosive peut-être que la bombe atomique. Ce qui m'en a empêché, c'est une parole de sir Winston Churchill:

> Le gouvernement démocratique est la pire forme de gouvernement que l'homme ait jamais inventée, exception faite de toutes les autres formes de gouvernement.

Je me rappelle mes impressions la première fois que j'ai vu les chutes Niagara. M'étant fait une idée de ce que devait être la grandeur des chutes, je me souviens que j'ai été désappointé la première fois qu'il m'a été donné de contempler cette grande attraction touristique. Les chutes étaient loin d'être aussi considérables que je l'avais imaginé. Je me rappelle de même un sermon que j'ai entendu: "Soyez prudents quant à l'objet de votre désir, car vous n'auriez peut-être pas à vous en féliciter si votre désir était exaucé".

Je me suis rendu compte qu'il me fallait laisser mes impressions et mon attitude se modifier avant d'entreprendre de prononcer mon premier discours à la Chambre au nom de ma circonscription de Swift-Current-Maple-Creek. D'une étendue de près de 15,400 milles carrés, cette circonscription est située dans le coin sud-ouest de la Saskatchewan. Les principales industries en sont la culture des céréales et l'élevage du bétail.

Comme d'autres, je suis fier d'être le premier représentant conservateur de la circonscription de Swift-Current-Maple-Creek à présenter à la Chambre un exposé sommaire du rôle que la population des provinces des Prairies joue dans l'économie canadienne.

Il pourra parfois sembler que j'adresse des critiques au gouvernement dont je suis un partisan. C'est que j'ai le sentiment que si nous voulons avoir un bon régime dans le gouvernement actuel, qui ne reçoit pas pour l'instant de critiques constructives de la part de ceux qui ont la grave responsabilité de formuler de telles critiques, nous devons alors créer dans nos propres rangs un groupe qui se chargera de remplir le rôle que l'opposition est censée jouer dans une démocratie. Le peuple du Canada a certainement élu assez de membres de notre parti pour qu'il en soit ainsi.

Les gens qui se sont penchés sur le gouvernement représentatif ont déclaré que l'un des plus grands dangers de la démocratie est celui du régime de faveur. Ces observateurs déclarent, d'autre part, que les deux groupes les plus puissants au Canada qui demandent un régime de faveur sont la main-d'œuvre syndiquée et les cultivateurs syndiqués. Je ne suis pas en mesure de commenter cette déclaration en ce qui concerne la main-d'œuvre, et je n'ai pas qualité pour le faire. Par contre, comme j'ai passé la plus grande partie de ma vie dans une exploitation agricole et que j'ai travaillé parmi les cultivateurs, j'estime avoir compétence pour parler en leur nom.

Je suis sûr que ces théoriciens n'ont jamais eu l'occasion et n'ont jamais essayé de syndiquer des cultivateurs, car ils n'auraient jamais alors fait part d'une impression aussi fausse. J'admets qu'il existe un certain nombre d'organisations agricoles qui peuvent être considérées comme des groupes de pression. Jamais, à mon avis, tous les efforts qu'on a déployés ou qu'on déploiera ne réussiront à faire que les cultivateurs de blé de l'Ouest s'organisent en un seul groupe. Ces cultivateurs sont extrêmement individualistes. Au début du siècle, un grand nombre de gens de l'Est du Canada, et pour ainsi dire de tous les pays du monde, se sont aventurés dans l'Ouest. Quelques-uns de ces pionniers vivent encore, et les descendants des autres ont gardé un caractère indépendant. Si leurs descendants sont indépendants, on peut dire qu'ils ont de qui tenir, étant la première génération issue d'un groupe d'hommes fiers et indépendants.

Je signale également que l'agriculteur de l'Ouest est très patriote. Faut-il rappeler ici qu'en 1917, et de nouveau en 1942, on a dit aux producteurs de céréales que, s'ils acceptaient un juste prix pour leur blé, afin d'aider à l'effort de guerre, le pays reconnaissant ferait en sorte que jamais plus ils n'aient à accepter pour le blé un prix qui ne comporterait pas un bénéfice raisonnable? En

1932, le cultivateur ne touchait que 19c. pour un boisseau de blé. Et, que nous aimions cela ou non, en 1958, sous le régime des lois actuelles, on vend du blé 70c. le boisseau sur le marché clandestin. En juillet 1917, alors que, sur le marché libre, le blé se vendait $3.33 le boisseau, le gouvernement canadien, par l'entremise de ses organismes, versait $2.42 le boisseau au producteur de l'Ouest. En 1942, durant la seconde guerre mondiale, le prix du blé est même monté à $3.35 le boisseau sur le marché libre. L'organisme gouvernemental versait au cultivateur canadien $1.55 le boisseau. Se rappelant cette promesse du gouvernement canadien et les chiffres que je viens de comparer, la Chambre voudra écouter favorablement les demandes qu'ont adressées ou adresseront les députés de l'Ouest. Je suis convaincu qu'on demandera bientôt des versements d'appoint pour les céréales de l'Ouest.

En entrant à la Chambre pour la première fois, nous sommes invités à nous placer au point de vue national, à peser avec soin toutes les propositions avant de les appuyer ou de les combattre, à nous assurer des effets de notre attitude sur l'ensemble du Canada. Nous recevons à nos bureaux bien des mémoires d'industries qui réclament l'aide de l'État. Il n'y a pas très longtemps, j'en ai reçu un au sujet du prix officiel de l'or livré à la Monnaie. Le groupe en question soutenait que le gouvernement devrait étudier l'à-propos de porter le prix régulier de l'or à $40 ou $45 l'once. Le ministre des Transports (M. Hees) nous a parlé des subventions accordées au service de cabotage qui dessert les régions septentrionales. Les journaux de l'Est nous apprennent qu'on demande de hausser les droits de douane qui frappent les textiles importés de pays étrangers, afin de protéger l'industrie textile de l'Est.

Nous, des provinces des Prairies, qui ne connaissons guère les problèmes de ces industries, nous attendons que les divers députés qui en sont au courant nous renseignent sur le sentiment des circonscriptions qu'ils représentent. J'espère que les députés ne trouveront pas que nous envisageons les choses d'un point de vue trop étroit. Il semble que certains secteurs au moins des trois industries dont j'ai parlé: industrie minière, cabotage et industrie manufacturière, ont été subventionnés d'une manière ou d'une autre.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

[M. McIntosh.]

Reprise de la séance

M. McIntosh: Monsieur l'Orateur, avant six heures, je parlais des nombreuses industries canadiennes qui ont été subventionnées d'une manière ou d'une autre. Depuis 1947, le cultivateur de l'Ouest doit faire face à des difficultés grandissantes en ce qui concerne le blé, difficultés qu'on a désignées par l'étau du prix de revient et des prix de vente. En résumé, le problème réside dans le fait que le prix de revient d'un boisseau de blé a sans cesse augmenté alors que le pouvoir d'achat correspondant à un boisseau de blé a sans cesse baissé. En d'autres mots, tout article qui s'achetait en 1947 pour un boisseau de blé en coûte plus de deux maintenant.

Cette tendance a suscité de nombreux problèmes secondaires, et les paiements d'appoint ne remédieront pas aux principales difficultés mais resteront une mesure provisoire seulement. Les députés libéraux m'ont dit que le blé ne constituait pas le seul problème qui vienne de la Saskatchewan. J'espère que le membre de la Chambre dont parlaient ces députés et qui vient de la Saskatchewan, saura assurer, pour résoudre les problèmes du blé de l'Ouest, la même direction qu'il a donnée pour résoudre le problème de l'unification du Canada. Le mandat qu'il a reçu des habitants de la Saskatchewan, en particulier de ceux de ma circonscription, indique bien que les agriculteurs de l'Ouest ont pleinement confiance dans ses capacités et dans les principes dont s'inspire le parti qu'il dirige.

N'oublions pas que les conservateurs progressistes conservent ce qu'il y a de meilleur dans les anciennes coutumes traditionnelles et favorisent l'application de ce qu'il y a de plus avantageux dans les nouvelles coutumes. Tirons une leçon des erreurs fondamentales des gouvernements précédents. L'histoire nationale et mondiale démontre d'emblée que la dictature sous quelque forme qu'elle se présente est incapable de régler les problèmes importants qui se posent dans un pays. En tenant compte de cela, prenons garde de ne pas suivre cet exemple, non seulement au Canada, mais au sein de notre parti.

Étant donné l'avènement de l'État tutélaire, n'oublions pas que notre parti, le parti de la libre entreprise qui a reçu un mandat du peuple, ne doit pas perdre de vue que le peuple canadien, maintenant qu'il a donné son appui, aux bureaux de scrutin, désire la liberté de choisir plutôt que la contrainte et l'enrégimentation. L'ingérence de l'État dans l'entreprise et la vie privées a dépassé

ou dépasse les principes à la base de la démocratie, en particulier les principes dont s'inspire notre parti. Nous, de notre parti, croyons que la régie gouvernementale est une façon maladroite et coûteuse d'exercer des affaires. La population souhaite un changement: il ne faut pas la décevoir. L'aide véritable et permanente que nous devons, en tant que gouvernement, tâcher d'apporter à l'industrie aussi bien qu'aux particuliers est d'une nature qui rétablira l'utilité et le respect de soi-même.

Le principe fondamental qui doit nous inspirer à l'égard de toute industrie de notre grand pays, c'est la vente de la plus grande quantité possible de produits au prix le plus élevé possible et au coût le plus faible possible pour le producteur. Nous convenons tous que le producteur doit avoir la garantie de prix de base, comme lui en asure la loi sur la stabilisation des prix agricoles, qui maintiennent sa solvabilité sans pour autant être assez élevés pour qu'il produise pour le gouvernement plutôt que pour le marché, c'est-à-dire une garantie qui assurera que le fabricant compétent restera en affaires. Il faut aussi des mesures provisoires telles que les subventions, la protection du tarif douanier et les paiements d'appoint, afin de combler les écarts dus à des problèmes nationaux qui restent à résoudre et auxquels le particulier ne peut rien.

Dans la circonscription que je représente, comme dans nombre d'autres régions du pays, nous avons des problèmes qui ne peuvent se régler qu'au palier du gouvernement fédéral. En ma qualité de nouveau venu dans cette enceinte, mon principal souci est de chercher comment et de quelle façon un député de l'arrière-plan peut contribuer à la solution de pareils problèmes. Le fait d'être un jeune député sous notre régime parlementaire pose un problème qu'aucun de nous ni de ceux qui nous ont élus ne connaissait ou prévoyait. C'est comme si on nous avait mis entre les mains une noix de coco et qu'on nous avait dit,—sans explication, devrais-je ajouter,—d'en pénétrer l'écorce avec nos doigts. Nous savons qu'il est essentiel d'obtenir le lait de cette noix de coco pour survivre. Ceux d'entre nous qui ont servi sous les drapeaux ont appris que personne n'est indispensable et je rappellerais aux honorables députés que les dernières élections ont démontré que le même axiome s'applique aux partis politiques aussi bien qu'aux députés. Au cours de la dernière décennie, la population du Canada s'est graduellement aperçue que le gouvernement avait tendance à l'induire en erreur. Or, la population ne veut plus jouer le rôle d'élève considérant le cabinet comme son professeur: elle demande des actes et non des paroles à ses représentants parlementaires.

Je rappellerai aux députés qu'afin d'obtenir, par un deuxième mandat, le privilège de faire à nouveau partie de cette assemblée et d'en venir à penser à l'échelle nationale, il nous faut d'abord prouver à nos commettants que nous sommes capables de contribuer à la solution des problèmes qui se posent dans nos circonscriptions. Nous n'aurons aucune excuse à offrir à la fin de notre mandat. Nous sommes maîtres de nos actions, mais nous savons que nous a été conférée l'autorité suprême du pays, soit le mandat de parler au nom du nombre exceptionnellement grand de gens que nous avons l'honneur de servir. En dépit des obstacles qui se dressent devant nous, notre devoir est net: il consiste à supprimer ces obstacles et c'est là, j'en suis certain, le but que nous nous sommes engagés à atteindre.

J'espère que j'aurai l'occasion de prendre à nouveau la parole plus tard sur des questions comme l'asurance-chômage pour les ouvriers agricoles, le service ferroviaire et postal pour les localités rurales, les tarifs-marchandises et le service aux endroits des Prairies où la concurrence n'entre pas en jeu, le coût de l'instruction publique sur le plan municipal—je me rends d'aileurs compte qu'il s'agit d'un domaine relevant des provinces—la question de savoir pourquoi les exportations canadiennes de blé à destination des marchés internationaux sont tombées de la proportion de 40 p. 100 avant la guerre à 25 p. 100 seulement, les frais toujours croissants de l'administration publique, les difficultés financières dans lesquelles se débattent les municipalités pour pouvoir fonctionner normalement, et le régime fiscal qui permet actuellement au gouvernement fédéral de prélever plus de 80 p. 100 de chaque dollar contribué ce qui ne laisse aux provinces et aux municipalités que 20 p. 100.

J'ai été impressionné, à bien des égards par la dignité de la Chambre mais je me demande parfois si les spectateurs, dans les tribunes, le sont autant que moi. Je veux parler surtout des instituteurs qui viennent ici avec leurs classes. Ils tentent de faire comprendre aux enfants leur responsabilités qui reposent sur les épaules des députés. Ces enfants se demandent peut-être, j'imagine, ce qu'on peut gagner à citer ici des passages tirés des pages sportives de nos quotidiens.

En terminant, je rappelle une fois de plus une parole de Winston Churchill: "Toutes les autres formes de gouvernement exceptées, la démocratie est la pire que l'homme ait imaginée." Tenant compte de cette idée et sachant que nous, qui appuyons le gouvernement actuel, sommes les défenseurs de la libre entreprise, je demande à mes collègues, qui connaissent leurs imperfections comme je connais les miennes, de n'user qu'avec le plus grand soin du pouvoir d'intervention

de l'État sur l'entreprise privée et d'enrégimentement de notre population sous un régime totalitaire.

M. L. D. Crestohl (Cartier): Monsieur l'Orateur, puis-je vous offrir dès maintenant mes félicitations pour le nouveau témoignage unanime de confiance que la Chambre vous a exprimé en vous confiant la charge de présider aux délibérations de la 24e législature après avoir dirigé nos débats avec tant de compétence au cours de la 23e. Je suis heureux également de féliciter l'Orateur suppléant (M. Sévigny) de sa nomination et de rappeler qu'il suit les traces de son illustre père qui, au cours de sa carrière, a occupé avec distinction d'abord le poste d'Orateur suppléant de la Chambre et plus tard celui d'Orateur.

Un mot également à nos nombreux collègues qui, au cours du débat actuel, prononcent leur premier discours; je leur souhaite une carrière parlementaire brillante et aussi longue que le permettent les vicissitudes électorales.

A propos des vicissitudes électorales, tous les députés reviennent du champ de bataille électoral et, en raison de la majorité que détient le gouvernement, il y aura une trêve apparente au cours des quatre prochaines années. Des élections générales au Canada exigent des efforts gigantesques. Nous sommes peut-être trop portés à considérer comme chose normale la tenue d'élections générales. J'aimerais que la Chambre s'arrête un instant aux efforts inouis et aux multiples détails que nécessitent l'organisation, la direction et la tenue des élections générales. Le travail technique, juridique et matériel est renversant. Il exige des centaines de milliers de personnes; des centaines, sinon des milliers, de tonnes d'imprimés sont utilisées, qu'il faut distribuer avec l'exactitude et la précision les plus grandes et en conformité d'une loi électorale aux subtilités nombreuses.

Quand donc les députés considèrent d'un œil plus attentif cet effort gigantesque et songent à ce qui se produit avant qu'un nouveau parlement soit élu par les voies les plus démocratiques, il convient de reconnaître la compétence et l'attachement au devoir du directeur général des élections, M. Nelson Castonguay, de son adjoint, le colonel E. A. Anglin, Q.C., et des autres membres de leur personnel. Je rends hommage à l'efficacité, au génie d'organisation, au courage devant les décisions importantes, au sens aigu d'équité et de justice du directeur général des élections au Canada. C'est un fonctionnaire exemplaire de l'État. N'importe quel pays du monde serait fier de l'avoir, et il mérite cette reconnaissance de tous les députés, où qu'ils siègent.

[M. McIntosh.]

Je veux me prévaloir du privilège d'exprimer ma gratitude et, j'en suis sûr, celle de bien des Canadiens, envers le premier ministre (M. Diefenbaker) qui, au nom de la population de notre pays, a transmis un message de salutations au premier ministre d'Israël à l'occasion du 10e anniversaire de fondation de ce pays. Il me paraît maintenant approprié de consigner au compte rendu et les salutations du premier ministre et la réponse de M. Ben Gurion, premier ministre d'Israël. Voici le texte canadien:

Monsieur le premier ministre,

Je profite de la visite de l'honorable William Hamilton, ministre des Postes, pour vous faire parvenir le présent message qui vous transmet à vous et au peuple israélien les vœux sincères du gouvernement et du peuple du Canada à l'occasion du dixième anniversaire de l'État d'Israël.

Ce que le peuple israélien a accompli en dix ans pour le développement de son pays lui a mérité l'admiration du monde entier. Nous espérons sincèrement qu'en sa deuxième décennie Israël continuera non seulement à progresser rapidement et heureusement mais qu'il verra s'établir une paix durable, réciproquement acceptable, entre lui et ses voisins. Vous pouvez être sûr que le gouvernement canadien continuera de soutenir les efforts des Nations Unies en vue d'éliminer les causes de tension et de travailler à l'établissement d'une paix permanente dans la région, sachant qu'un état de paix est la condition préalable à la prospérité et au bien-être d'Israël.

J'ai confiance, et je saisis l'occasion qui m'est offerte pour le dire, que les liens d'étroite amitié qui existent entre nos deux pays depuis la fondation d'Israël se resserreront et s'affermiront encore davantage à l'avenir.

Sincèrement vôtre.

John G. Diefenbaker.

Voici l'accusé de réception d'Israël:

Monsieur le premier ministre,

Je vous remercie beaucoup de votre lettre du 14 avril que M. Hamilton m'a fidèlement remise. Je prends la liberté de recourir de nouveau à ses bons offices pour vous faire parvenir mon message de bons souhaits et de sincères remerciements pour les bonnes paroles que vous m'avez adressées.

Le gouvernement et la population d'Israël n'oublieront jamais les nombreux témoignages d'amitié et de solidarité que la population canadienne leur a donnés en maintes circonstances, surtout aux périodes de crise durant les dix dernières années. A ce sujet, nous serons toujours redevables à votre pays.

Je partage avec vous avec la plus vive ardeur l'espoir que la seconde décennie de notre pays verra l'établissement de la paix dans notre région et, en vérité, dans le monde entier, afin que les nations amies de la paix puissent récolter les fruits de leurs efforts.

Puissent les dix prochaines années et celles qui suivront marquer un nouvel affermissement des liens d'amitié qui existent déjà entre nos deux pays.

Bien à vous,

David Ben-Gurion

Le rôle du Canada dans cet événement historique est bien connu et nous pouvons à juste titre être fiers de l'initiative prise par des hommes d'État canadiens en vue de l'établissement de l'État d'Israël et de son admission au sein de la famille des nations.

J'ai eu l'avantage d'être présent il y a quelques semaines à une cérémonie présidée, ici à Ottawa, par M. Allen Bronfman de Montréal et où le peuple d'Israël a exprimé sa gratitude à quatre distingués Canadiens pour l'aide qu'ils lui ont donnée. Le très honorable premier ministre, le chef de l'opposition (M. Pearson), l'honorable juge Rand de la Cour suprême et sir Ellsworth Flavelle ont reçu de l'ambassadeur israélien au Canada, au nom de son gouvernement, un exemplaire d'une édition spéciale de la Bible de Jérusalem, magnifiquement reliée et artistement gravée.

C'est un hommage des plus touchant exprimé sous une forme très significative. Israël n'accorde aucun titre ni décoration, mais quand il désire rendre un hommage à l'échelon le plus élevé, il convient parfaitement au peuple de la Bible de le faire en offrant des saintes Bibles à ceux qu'il désire honorer.

Je suis très fier, en ma qualité de Canadien parlant en cette enceinte, d'exprimer ces pensées, et de remercier mes concitoyens des vœux chaleureux envoyés au peuple d'Israël en cette circonstance dramatique et historique.

Et maintenant, j'aimerais passer à l'examen d'un ou deux passages du présent débat. Il y a quelques jours, le 20 mai pour être exact, l'honorable représentant de Battle-River-Camrose (M. Smallwood) a prononcé des paroles assez inexactes et inquiétantes. Voici par exemple certaines de ses paroles qu'on relève à la page 304 du hansard:

> Le gouvernement est le premier gouvernement national depuis 30 ans à représenter tous les Canadiens, le seul en 30 ans à compter des députés de toutes les provinces du pays.

Cette déclaration était manifestement inexacte. L'honorable député est soit bien mal renseigné, soit ignorant des faits, car il n'aurait certainement pas prononcé des paroles aussi inexactes.

Et j'ai trouvé encore moins fondées celles de ses paroles qu'on relève à la page 305 du hansard, par lesquelles il a reproché à l'opposition d'avoir fait venir 250,000 immigrants au Canada en 1956. Il est mécontent de ce que les fonctionnaires aient reçu ces immigrants à leur arrivée, les aient nourris et logés, et les aient escortés au bureau d'assurance-chômage pour leur permettre de trouver du travail. L'honorable député semble s'en prendre tout particulièrement à un groupe de 200 immigrants, qui travaillaient sur une entreprise, et son principal reproche semble être, selon ses propres mots, qu'aucun d'entre eux ne savait l'anglais.

C'est une attitude qui peut à bon droit susciter le ressentiment de toute personne ayant un jour immigré au Canada, et de tout Canadien animé d'esprit de justice. Je me demande ce que le ministre du Travail (M. Starr), le député de Hamilton-Est (M. Martini) et le député de Vancouver-Centre (M. Jung), qui, comme moi-même, sont fils d'immigrants, pensent de la déclaration de leur collègue?

Le député prétend-il que seuls les gens de langue anglaise ont le droit d'immigrer au Canada? Et qu'eux seuls sont en droit d'avoir un emploi et de jouir des droits que l'État canadien accorde à toute la population?

Le député n'a sans doute pas l'intention de reprocher aux fonctionnaires de l'Immigration de s'être montrés hospitaliers et courtois envers les nouveaux arrivés dans notre pays. Je suis d'ailleurs d'avis que ces fonctionnaires méritent nos félicitations pour avoir accueilli ces immigrants et leur avoir aidé à trouver du travail. Il en a toujours été ainsi et j'espère bien que cela restera au programme du gouvernement canadien, quel que soit le parti au pouvoir. Que l'honorable député n'oublie pas que nous tous, au Canada, sommes immigrants ou descendants d'immigrants, que nos ancêtres aient parlé anglais à leur arrivée ou n'importe quelle autre langue. Il serait peut-être bon de lui rappeler que les seuls indigènes de notre magnifique pays sont ceux que les premiers explorateurs et colons européens y ont trouvé. Or, ces indigènes ne savaient pas un traître mot d'anglais. Il est inutile assurément de rappeler aussi à l'honorable député que c'est l'afflux au Canada d'immigrants européens de toutes sortes de langues qui a permis la mise en valeur de notre pays et en a fait la grande nation tolérante que nous connaissons aujourd'hui.

Je crains que l'honorable député de Battle-River-Camrose n'ait pas encore très bien compris ce qui fait les nations grandes et saines. D'autre part, serait-il possible qu'il proclame là un nouveau programme conservateur? S'il n'était pas présent à la Chambre lorsque son collègue de Parkdale (M. Maloney) a pris la parole, il ferait bien de relire soigneusement ses observations. C'est une idée beaucoup plus juste de l'apport des immigrants au Canada, quelle qu'ait été leur langue, qui est exprimée là. Qu'on me permette de citer un extrait de ce discours figurant à la page 263 du hansard du 20 mai dernier:

> ... attirés par la diversité qui est notre caractère national, des milliers d'immigrants nous sont venus de l'Europe centrale et orientale et des États baltes. Ils apportaient à notre pays leur culture ancienne, leurs traditions et coutumes séculaires.

Et chacun enrichissait notre vie nationale, apportant à la nationalité canadienne quelque chose de plus grand qui n'existait pas auparavant.

Comme ce point de vue diffère de celui qu'a exprimé l'honorable député de Battle-River-Camrose! Mais si étrange que cela puisse sembler, le gouvernement, en annonçant récemment son nouveau programme d'immigration, n'est pas logiquement dans la ligne que lui auraient tracée l'expérience, la théorie et les constatations de son collègue de Parkdale. Sa façon de faire semble, en effet, constituer une nouvelle façon de considérer les immigrants et leur apport à notre économie. Je suis fermement persuadé qu'une immigration considérable de notre pays pourrait permettre de constituer fort rapidement un marché de consommation intérieure qui remplacerait le marché des exportations que la situation mondiale a fait perdre à notre pays, tout au moins dans une très large mesure.

Je suis convaincu que c'est par manque de prévoyance qu'on n'a pas permis aux immigrants de venir en plus grand nombre lorsque c'était possible. Si notre population comptait 30 millions d'habitants aujourd'hui, comme cela aurait pu être le cas, nous n'aurions pas des difficultés si grandes à trouver des consommateurs pour les produits fabriqués au Canada et le chômage serait moins considérable.

Depuis 1945, le gouvernement libéral a élargi le programme canadien d'immigration et a admis environ un million et quart d'immigrants. J'ai toujours pensé qu'il aurait dû faire beaucoup plus. Qu'il est pénible, par conséquent, d'entendre le gouvernement annoncer qu'il a arrêté l'immigration, sauf pour quelques cas choisis, et que cet arrêt sera maintenu jusqu'à ce que le chômage soit allégé!

M. McGee: Que lisez-vous?

M. Crestohl: Monsieur l'Orateur, si l'importun qui m'interrompt veut bien se nommer ou formuler sa question plus clairement, je serai très heureux d'y répondre.

M. McGee: Je me demandais quelle page vous lisiez en ce moment.

M. Crestohl: Je vais vous l'apprendre.

M. McGee: Quel est le numéro de la page?

M. Crestohl: Les mêmes pages que vous et la plupart des députés de votre parti lisez quand vous prononcez des discours.

Une voix: Leurs discours sont meilleurs, toutefois.

L'hon. M. Balcer: Ils lisent mieux.

M. McGee: Pourquoi ne pas rédiger votre propre discours au lieu de lire des extraits des nôtres?

M. Crestohl: Si vous pouvez nommer quelqu'un d'autre que moi qui a pu écrire ce discours, j'aimerais bien le connaître.

L'hon. M. Pearson: Du moins, ce n'est pas votre beau-père qui l'a écrit.

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Crestohl: C'est bien possible et je me rends compte que ce que je dis peut irriter quelqu'un,—d'où les interruptions,—mais, si les interruptions, sont conformes au Règlement, je veux bien y répondre.

Une voix: Allez-y, ne les ménagez pas.

M. Crestohl: A mon avis, la décision du gouvernement de suspendre l'immigration suscite un cercle vicieux et dangereux. L'honorable député de Queens-Lunenburg (M. Crouse) a déploré que le chômage découle de la perte des débouchés d'exportation du Canada, que le Canada ait perdu la plupart de ses clients. Je suis de son avis. Nous tâchons constamment de remédier à cette déplorable situation et nous devons trouver d'autres consommateurs des produits fabriqués par la main-d'œuvre canadienne. Si nous n'avons pas de clients à l'étranger, il nous faut en trouver chez nous. Nous ne pouvons y parvenir en fermant nos portes ou en adoptant un programme d'immigration sélective. Une telle ligne de conduite ne peut que perpétuer le chômage. J'incite donc le gouvernement à songer soigneusement à une synthèse de ces deux attitudes dont bénéficiera véritablement notre grand pays insuffisamment peuplé et qui assurera un vaste débouché intérieur pour les produits de fabrication canadienne. Il en résultera éventuellement la réduction et la disparition du chômage.

M. McGee: Page 12.

M. Crestohl: Plaît-il?

M. McGee: Page 12.

M. Crestohl: Comment savez-vous que c'est à la page 12? L'honorable député perd probablement patience, mais il va sans aucun doute s'impatienter davantage à mesure que j'avancerai.

Une voix: Vous voulez dire "reculerai".

M. Crestohl: J'aimerais aussi dire quelques mots de deux questions, dont une seulement est mentionnée dans le discours du trône. A mon humble avis, on aurait dû également s'occuper de l'autre. Parlant tout d'abord du sujet dont le discours du trône ne dit rien, j'ai été grandement surpris de constater que rien n'est dit en faveur de l'instruction, en particulier au niveau universitaire. Cela est d'autant plus surprenant qu'il y a eu, à Ottawa, récemment un congrès de l'éducation auquel le gouvernement était représenté. Il

a été directement mis au courant de la crise qui s'aggrave dans ce domaine par tout le pays. Il y avait donc lieu de prévoir que le discours du trône indiquerait que cette question recevrait l'attention qu'elle mérite.

Même si une aide s'impose dans toutes les régions du pays, la situation revêt dans certains secteurs l'aspect d'une catastrophe qui réclame une attention sur le palier national.

Le monde est passé de l'âge des muscles à celui des projectiles téléguidés et, sans vouloir exalter la valeur générale de l'instruction, il est tout de même admis que le Canada est malheureusement bien en retard sur les ennemis de la démocratie dans le domaine de la recherche, élément tellement important pour notre défense nationale. Des moyens insuffisants pour les connaissances supérieures peuvent malheureusement conduire à un désastre national. La question mérite donc d'être étudiée avec vigueur et sans retard.

C'est avec chagrin que j'ai appris l'autre jour la nouvelle que l'Université de Montréal, une de nos grandes institutions de haut savoir et celle où j'ai eu l'honneur d'étudier le droit, entrevoit la perspective de fermer ses portes faute de ressources financières. Son recteur, un des plus éminents pédagogues et professeurs du Canada, Mgr Lussier, aurait dit:

> Le prochain budget de l'université révélera la désastreuse situation financière où elle se trouve. L'enseignement coûte à l'institution trois fois plus que le montant des droits perçus des étudiants et, dans certains cas, six fois plus que ce qu'il en coûte à l'étudiant. L'université est en train de périr.

Quelle tragédie. Pensons-y bien, une grande université est en train de périr. Le Parlement national du Canada va-t-il assister impassible à ses derniers sursauts et passer son temps à ergoter sur des problèmes techniques et constitutionnels au lieu de venir à son secours?

Les honorables députés savent-ils qu'outre l'acquis considérable que cette institution a été pour le Canada dans le passé, elle abrite maintenant ce qui est peut-être le plus grand laboratoire de recherches au monde en matière de maladies et tensions nerveuses, lequel est dirigé par le D[r] Hans Selye, reconnu comme la plus éminente autorité mondiale sur le sujet? Les vis-à-vis qui sont impatients feraient peut-être bien de consulter le D[r] Selye.

Peut-on, du point de vue national, permettre au pays de perdre une telle autorité et un tel professeur? Notre jeunesse est déjà trop gravement entravée dans ses études par la hausse exorbitante des frais de scolarité pour que nous permettions qu'elle soit encore plus gravement entravée par la perte des grands professeurs du Canada et par la réduction du nombre de nos universités. Cela voudrait dire une tragédie nationale, comme je l'ai déjà dit, et un recul inimaginable dans le progrès intellectuel et scientifique de notre pays.

J'ai mentionné le cas de l'université de Montréal seulement pour souligner la gravité de la situation. L'Université McGill, mon Alma Mater, éprouve aussi de très graves difficultés. Bien qu'elle ait reçu des subventions importantes, elle n'en a pas moins été obligée d'augmenter ses frais de scolarité à deux reprises depuis septembre dernier. Toutes les autres universités ou institutions d'enseignement supérieur de la province de Québec ont été gravement lésées du fait qu'on leur défend d'accepter l'aide du Trésor fédéral. Bien que le gouvernement doive faire face à de vastes problèmes, celui-ci n'est pas moins important que la plupart des autres.

Peut-être des facteurs constitutionnels ou politiques ont-ils joué quand le premier ministre de la province de Québec s'est opposé par le passé à ce que les universités de la province acceptent l'aide offerte par un gouvernement fédéral pour lequel il ne nourrissait aucune sympathie sur le plan politique. J'espère que le premier ministre, chef d'un gouvernement qui semble avoir plus d'attraits pour le premier ministre de Québec, trouvera le moyen de faire tenir aux universités de cette province le secours qu'elles attendent avec tant d'impatience.

Ce sera déplorable pour nos universités—et, d'ailleurs, pour tout notre pays—si le premier ministre de Québec persiste dans son refus d'admettre la subvention fédérale aux universités de sa province, à moins que nos grands spécialistes du droit constitutionnel et de la législation ne trouvent quelque autre méthode pour aplanir les difficultés actuelles des universités québécoises et offrir, de plus, à tous les Canadiens de plus amples possibilités d'instruction au niveau universitaire. D'après moi, cela devrait se faire immédiatement, sans plus tarder. La déclaration que le premier ministre a promis, il y a quelques jours, de faire dans un avenir prochain au sujet de ce problème procurera, espère-t-on, un allégement qui sera acceptable pour les universités, le premier ministre de Québec et tout le pays.

J'aimerais traiter la deuxième question qui, ainsi que je l'ai dit, a été mentionnée dans le discours du trône, c'est-à-dire le problème du chômage. Avec une certaine hardiesse peut-être, je désire exprimer au gouvernement un avis, auquel il pourra reconnaître quelque valeur, en vue d'aider à remédier à cette situation pénible. Il est reconnu que la mévente de nos marchandises cause une

bonne part de chômage. Les grossistes et les détaillants ont de gros stocks en magasin. Si l'on pouvait trouver un moyen d'acheminer ces stocks vers les consommateurs, il en résulterait un cycle d'emploi. Je crois qu'un tel cycle serait créé, si le gouvernement proclamait immédiatement une suspension de la taxe de vente pendant 30 jours. Qu'il me soit permis d'expliquer brièvement ce que cela signifierait dans la pratique, ainsi que je l'entrevois.

On a déclaré l'autre jour que les soldes d'épargnes bancaires n'ont jamais été aussi élevées qu'à l'heure actuelle. Autrement dit, le consommateur a les moyens d'acheter, et si on peut l'amener à acheter, la réaction en chaîne se déclenchera. Le président Eisenhower a demandé au public américain d'"acheter maintenant"; sa requête est couronnée de succès. Mais elle se fondait purement sur des motifs patriotiques. Notre requête d'"achats immédiats" pour cette période de 30 jours bénéficiera de l'attrait supplémentaire des prix réduits; elle devrait remporter encore plus de succès qu'aux États-Unis. Les automobiles, par exemple, seraient tout de suite disponibles à des prix réduits d'environ $200 ou $300; les réfrigérateurs, les téléviseurs, les radios, les appareils électriques, les meubles et tous les autres produits baisseraient de prix.

Si le gouvernement fédéral pouvait, d'une manière ou d'une autre, persuader les autorités provinciales et municipales à accorder aussi cette trêve de 30 jours quant à leurs propres taxes de vente, les achats en seraient accélérés d'autant. Nous pourrions stimuler le plus grand mouvement d'achats de notre histoire. Il n'a jamais été aussi nécessaire que maintenant. Les économistes canadiens déclarent à l'unanimité que rien n'aiderait autant à réduire le chômage qu'une telle fièvre d'achats. Les stocks des détaillants s'épuiseraient rapidement. Les détaillants se tourneraient alors vers les grossistes pour renouveler leurs approvisionnements. Ceux-ci, à leur tour, s'adresseraient aux fabricants qui, leurs stocks réduits, se tourneraient vers les ouvriers pour les reconstituer. Voilà la réaction en chaîne généralisée qu'amorcerait une trêve fiscale de 30 jours.

Il se peut que cette trêve fiscale prive temporairement le gouvernement de certains de ses revenus, mais il y trouverait vite une compensation dans la diminution de l'assistance aux chômeurs et dans l'impôt sur le revenu qui serait payé par maints contribuables qui ne gagnent rien actuellement et, par conséquent, ne versent aucun impôt sur le revenu.

On me dit que la taxe de vente rapporte environ 56 millions par mois. C'est à peu près ce que le gouvernement perdrait durant cette trêve fiscale de 30 jours. Je crois qu'en un seul mois, en mars je pense, l'État a versé environ 79 millions uniquement en assistance aux chômeurs. Si nous pouvons stimuler les achats, cela aura d'abord pour résultat de diminuer sensiblement le coût de l'aide aux chômeurs. On tirerait un supplément de recettes de l'impôt sur le revenu. Tous ceux qui vendraient des marchandises durant cette "vague d'achats" feraient certainement de l'argent, au lieu de voir leurs stocks s'empoussiérer sur leurs rayons.

J'ai pleine confiance que les 56 millions de dollars que l'État ne touchera pas en taxes de vente ce mois-là seront largement compensés très prochainement et qu'il en retirera des avantages à longue échéance. Voilà ce que je propose humblement comme allègement rapide à apporter au problème du chômage.

M. Ed. R. Lockyer (Trinity): Je me joins aux autres pour vous féliciter, monsieur l'Orateur, de votre réélection au poste de président des délibérations de la Chambre. Votre dignité et votre calme contribuent beaucoup à la belle tenue de nos délibérations. Je félicite aussi l'Orateur suppléant (M. Sévigny), ainsi que le président suppléant des comités pléniers (M. Rea). L'éloquence et la façon magistrale avec lesquelles les motionnaires de l'Adresse (M. Lafrenière et M. Nielsen) ont ouvert le débat sur le discours du trône ont fait sur tous une profonde impression.

J'ai l'honneur de représenter la circonscription de Trinity, qui est située presque exactement au centre de Toronto. Elle est bornée au sud par le lac Ontario et immédiatement à l'ouest se trouve les terrains de la grande Exposition nationale du Canada. Près de trois millions d'Américains et de Canadiens viennent visiter les stands de cette exposition, où l'on peut voir des produits de toutes des provinces. On trouve aussi dans cette circonscription les fameuses usines Massey-Ferguson, qui fabriquent des tracteurs, des moissonneuses-batteuses et d'autres instruments aratoires de renommée mondiale. La *John Inglis* et les *York Knitting Mills* y ont aussi une partie de leurs usines. Il est donc aisé de comprendre que l'embauchage m'intéresse, ainsi que les mesures concrètes qu'a prises le gouvernement pour susciter des emplois. J'entends faire tout mon possible pour stimuler notre économie, afin que tous ceux qui sont capables de travailler puissent maintenir leur dignité en occupant un emploi rémunérateur. Je suis convaincu que, grâce au grand programme national indiqué dans le discours du trône, ces jours heureux ne sont pas trop éloignés.

On trouve aussi dans la circonscription de Trinity deux grands foyers pour vieillards, le *Lambert Lodge,* qui était auparavant l'hôpital militaire de la rue Christie, où demeurent 750 vieillards, et le *Hilltop Acres,* où il y en a plus de 200. Ces deux foyers sont considérés comme des modèles du genre sur notre continent et subissent des améliorations constantes. Les pensionnaires de ces institutions ont mené des existences de pionniers dans un Canada bien différent de ce que nous voyons autour de nous aujourd'hui. Leurs sacrifices et leur dévouement loyal ont aidé à établir les fondements du Canada que nous connaissons aujourd'hui. Je sais qu'ils voudraient que je remercie le premier ministre (M. Diefenbaker) et le gouvernement de leur avoir rendu l'existence un peu plus facile au déclin de leur vie en portant la pension de vieillesse du montant scandaleux de $46 par mois, proposé par les libéraux, à celui de $55 qu'ils touchent maintenant avec gratitude. Lorsqu'on aura terminé l'étude des programmes de sécurité sociale appliqués aux États-Unis et ailleurs, nous pourrons, je l'espère, être encore plus pratiques dans notre aide à nos vieux citoyens.

Nous avons dans la circonscription de Trinity des gens de bien des pays qui ont choisi le Canada comme future patrie. Ils nous ont apporté leur culture et leur habileté afin d'enrichir et d'accroître notre progrès comme nation. Beaucoup ont établi des commerces et travaillent à leur propre compte. Bon nombre d'entre eux ont lancé des industries qui en emploient bien d'autres. Par leur persévérance et leur ingéniosité, beaucoup d'entre eux ont échappé à la tyrannie et aux desseins cruels de leurs maîtres communistes. La liberté dont ils jouissent maintenant pour réaliser leur propre destinée est seulement assombrie par ce fait horrible que beaucoup de leurs amis et de leurs parents sont encore les esclaves de ces tyrans athées. Puisse la Providence hâter le jour où ces gredins récolteront ce qu'ils ont semé. Mes commettants verront dans la mesure visant la déclaration des droits l'espoir ou la garantie que nul gouvernement à venir n'adoptera de lois pour les priver de leurs droits individuels.

Je voudrais dire quelques mots de nos problèmes croissants de l'enseignement, sachant fort bien qu'en la matière les améliorations législatives ressortissent aux provinces, en vertu de notre constitution. Il reste pourtant que, de fait, vu l'importance croissante de la science, des mathématiques supérieures, de la chimie et de la physique dans notre civilisation, l'enseignement devient une grande préoccupation nationale. L'avènement des spoutniks et des moutniks a suscité des appréhensions: formons-nous les cerveaux en nombre suffisant pour suivre le rythme de l'évolution des autres pays?

Les Canadiens devraient savoir que nous dépensons une part bien trop mince de notre revenu national pour l'enseignement. Les députés, qui ont sans doute entendu des protestations dans leurs circonscriptions au sujet des dépenses exagérées à l'égard de l'instruction publique, apprendront peut-être avec étonnement que, de fait, nous dépensons chaque jour, par famille, un montant inférieur au prix de la moitié d'un pain ou d'une bouteille de lait, et bien inférieur au prix d'un paquet de cigarettes, au titre de l'instruction publique au Canada. Cela comprend les dépenses afférentes aux écoles primaires et secondaires, soit moins de 2½ p. 100 de notre revenu national ou moins de 3½ p. 100 si nous incluons également l'enseignement supérieur. L'URSS, par contre, affecte plus de 10 p. 100 de son revenu national à l'enseignement. Monsieur l'Orateur, nous avons des jeunes, garçons et filles, remplis de talent et à l'esprit curieux, qui seraient capables de se distinguer dans les recherches, mais qui, faute d'encouragement et d'aide financière, voient malheureusement se gaspiller leurs dons.

J'ai eu l'avantage d'assister à un congrès américain qui s'occupait de l'enfant surdoué. Il y avait 1,600 délégués, dont 60 du Canada. J'ai compris une chose, c'est que le temps pressait. Notre liberté est si étroitement liée aux réalisations scientifiques que nous devons en arriver aussi au Canada à ressentir ce caractère d'urgence. Puis-je citer des passages d'une allocution de M. C. C. Goldring intitulée "L'enseignement est-il en face d'une crise ou d'un défi?"

Il parle de la pénurie d'instituteurs. M. Goldring est le directeur de l'enseignement à Toronto. Voici ce qu'il a dit:

> J'aimerais maintenant m'arrêter un peu plus longuement à un ou deux problèmes mentionnés dans ce bref mémoire. Il y a d'abord la pénurie de personnel enseignant. Dernièrement, l'Office fédéral de la statistique, à Ottawa, publiait un rapport qui place les Canadiens sans équivoque possible devant la très grande crise à laquelle ils devront faire face d'ici quelques années. D'après cette publication, il y aurait environ 123,200 instituteurs dans les écoles publiques et indépendantes de la province de Québec et les écoles publiques des neuf autres provinces. Présumons que l'instituteur à l'école primaire doit avoir au moins un certificat d'immatriculation junior plus un an d'école normale et que l'instituteur à l'école secondaire doit avoir au moins un diplôme universitaire plus un an d'école normale ou l'équivalent. A ce compte, 25,250 instituteurs, soit un peu plus du cinquième, possèdent moins que le degré souhaitable d'instruction et de formation pratique. Cette année, autrement dit, il n'y a pas plus des quatre cinquièmes des instituteurs canadiens qui possèdent le minimum de compétence requis pour bien accomplir leur travail. On peut ajouter que, d'après le rapport, on a besoin en ce moment de 9,000 instituteurs de plus

pour parer à l'encombrement. Cette pénurie d'instituteurs est un mal. Il semble peu probable cependant que la situation s'améliore immédiatement de façon sensible.

De 1956 à 1965, le nombre d'élèves inscrits aux écoles élémentaires du Canada augmentera, prévoit-on, de 32.9 p. 100 et, durant la même période le nombre des inscriptions à l'école secondaire s'accroîtra de 60 p. 100. Dans sept ans, par conséquent, ce n'est pas de 123,000 instituteurs, dont le cinquième ne possède pas le minimum de compétence, qu'on aura besoin, mais bien de 230,100 instituteurs compétents. En 1970, d'après les prévisions actuelles, le Canada aura besoin de 367,400 instituteurs compétents. Il faut, c'est évident, mener à bien une campagne très énergique si nous voulons trouver et former ce supplément d'instituteurs.

Vous remarquerez qu'en signalant la future pénurie d'instituteurs formés, M. Goldring se réfère à notre propre Bureau fédéral de la statistique. J'ai quelques autres chiffres sous les yeux, qui établissent la comparaison entre les diplômés universitaires des États-Unis et ceux du Canada. En 1955-1956, 311,295 étudiants ont été diplômés des universités américaines. Durant la même période, il y en a eu 13,000 au Canada. Par rapport à la population, le pourcentage des diplômés est de 2½ fois plus grand aux États-Unis qu'au Canada. J'avoue que cet état de choses ayant trait à l'instruction dans notre pays n'est pas sain.

Étant donné ces facteurs, j'appuie le député de Davenport (M. Morton), qui a proposé l'institution d'une commission d'enquête qui serait chargée d'étudier comment le gouvernement pourrait favoriser davantage l'instruction. De plus, je propose la réunion d'une conférence des ministres provinciaux de l'Instruction pour discuter leurs problèmes respectifs et j'invite également le gouvernement à faire des dons généreux, sous forme de bourses ou autrement, afin d'aider les étudiants. Je me rends compte que ceci n'est pas une solution, mais ce serait une aide immédiate. Après avoir assuré la gratuité de l'enseignement élémentaire et secondaire, nous devrions songer à la gratuité de l'enseignement universitaire.

Je veux maintenant parler du logement. Le gouvernement conservateur-progressiste mérite vraiment d'être félicité pour avoir courageusement fait face à ce problème et accordé 750 millions de dollars en fonds hypothécaires en vue de susciter la construction de maisons et des emplois. L'habitation est à vrai dire le plus grand problème dans ma circonscription. Il est impossible d'y loger une famille. A titre de membre de la Commission d'urbanisme de Toronto, j'ai participé à une étude détaillée de deux de nos secteurs dépréciés, comme on en trouve généralement, j'imagine, dans presque tous les centres urbains. En deux mots, nous avons constaté que, par suite de la faible évaluation municipale, le produit des impôts était loin d'être égal aux frais des services d'hygiène publique, de police, d'incendies et d'instruction. On a donc été d'avis qu'il fallait reconstruire ces quartiers pour y loger convenablement les familles, moyennant un loyer conforme à leur capacité de gain. Des entreprises de ce genre devraient être engagées en vue de procurer des emplois et de rétablir les familles dans un milieu plus sain. Ce qui s'est fait à Regent-Park, entreprise de logements à faible loyer, a été encourageant. Nous avons réduit le coût de presque tous les services municipaux. Le ministre des Travaux publics (M. Green) me permettra de lui conseiller de songer sérieusement à cet aspect de la question. Les services et les transports existent déjà dans ces secteurs, qui devraient nettement faire partie de notre programme de construction.

A propos des réalisations aux termes de la loi nationale sur l'habitation, vu que les versements initiaux et les autres frais à subir pour rendre les nouvelles maisons habitables, sont élevés, je proposerais que le coût des cuisinières et des réfrigérateurs, qui sont aussi nécessaires que les éviers et les appareils de chauffage, soit inclus dans le montant global de l'hypothèque.

Les honorables membres de l'opposition ont porté beaucoup de jugements après coup, mais aucun d'entre eux n'a semblé se rendre compte combien ils étaient loin d'être en contact avec les Canadiens. Le premier ministre (M. Diefenbaker), dans son vibrant appel aux Canadiens, a simplement réveillé le géant endormi et concrétisé un rêve dissimulé dans le cœur des Canadiens de toutes les régions. Si les honorables membres de l'opposition faisaient des propositions d'ordre pratique, au lieu de faire de l'obstruction par une foule de paroles dénuées de sens, comme nous l'avons constaté dans leur retard à adopter le bill sur l'habitation et le bill prolongeant les prestations d'assurance-chômage, ils se mériteraient bien plus de respect, du moins parmi les nouveaux membres de la Chambre.

Mes amis m'ont fait un grand honneur en m'élisant à cette noble assemblée. Ma circonscription a déjà été représentée par l'un des grands athlètes du Canada, Lionel Conacher. Je n'oublierai jamais mon devoir, qui est de faire de mon mieux pour aider notre splendide gouvernement, qui est plus représentatif que tout autre gouvernement antérieur. Les discours que nous avons entendus de toutes les provinces et qui évoquent l'unité éveillent chez moi une fierté plus grande encore d'être membre du grand parti conservateur-progressiste. Permettez-moi de

dire à la population de Trinity, sans distinction de race, de couleur ou de croyance, que je serai toujours son humble serviteur.

(*Texte*)

M. Marcel Boivin (Shefford): Monsieur l'Orateur, je me dois tout d'abord d'ajouter mes félicitations à celles qui vous ont déjà été adressées, de même qu'aux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône, les honorables députés de Québec-Montmorency (M. Lafrenière) et du Yukon (M. Nielsen).

Depuis le début du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, nos nouveaux collègues se sont rendu compte combien c'est à juste titre que vous avez été appelé à remplir à nouveau le poste que vous occupez en ce moment.

Il me fait également plaisir de souligner quel choix judicieux le premier ministre (M. Diefenbaker) a fait en confiant à l'honorable député de Longueuil (M. Sévigny) le poste d'Orateur suppléant, malgré la critique de l'extérieur. Mais, après avoir connu le passé de sa famille, en remontant 40 ans en arrière dans l'histoire parlementaire, comme l'a fait le ministre des Finances (M. Fleming), le mercredi 14 mai dernier, en cette enceinte, ce mécontentement,—qui existe encore,—est moins grand même si l'on n'a pas choisi un député conservateur des derniers parlements. Ce ne fut pas le seul mécontentement, d'ailleurs, dans les rangs du parti conservateur.

En rappelant à la Chambre le passage de son père, le ministre des Finances a rappelé d'anciens souvenirs à celui qui vous adresse la parole en ce moment. Oui, en effet, à l'ouverture du 13e Parlement, le 18 mars 1918, l'honorable Edgar N. Rhodes, député de Cumberland, succédait à son père comme Orateur. Trois jours après cette nomination, un des prédécesseurs de l'honorable premier ministre actuel, l'honorable sir Robert Borden, premier ministre d'alors, rappelait l'article 13 du Règlement de la Chambre des communes en ces termes:

> En vertu de l'article 13 du Règlement de la Chambre, un président des comités généraux doit être élu au commencement de chaque législature, immédiatement après l'adoption de l'adresse en réponse au discours du trône, et le 2e paragraphe de ce règlement exige que le député désigné pour faire fonction d'Orateur suppléant et de président des comités, possède une connaissance parfaite de la langue qui n'est pas celle de l'Orateur. Or, monsieur l'Orateur, votre langue naturelle est la langue anglaise bien qu'il vous arrive quelquefois de vous exprimer très heureusement en français. Malheureusement, de ce côté de la Chambre, très peu de députés possèdent les qualités requises par le second paragraphe de ce règlement que je viens de mentionner. L'honorable député d'Ottawa (M. Chabot) les possède indubitablement, mais il est dans l'impossibilité d'accepter la position. Il s'en trouve peut-être un ou deux autres ayant une connaissance suffisante du français, mais en vertu d'une coutume invariable, quand le fauteuil présidentiel est occupé par un orateur de langue anglaise, l'Orateur suppléant est toujours choisi parmi les représentants de l'autre grande race qui a colonisé ce pays. Je considère qu'il serait inopportun de rompre avec cette coutume, dans la présente circonstance.
>
> J'en ai parlé à mon très honorable ami, le chef de l'opposition, car je n'aurais pas voulu proposer une motion concernant un député de la gauche sans prendre son avis. Le représentant de Shefford (M. Boivin) a passé six à sept années en Chambre. Son talent et son caractère le rendent éminemment propre à remplir les fonctions dévolues à l'Orateur suppléant et au président des comités.
>
> De plus, il a fait preuve d'une étude attentive et d'une science profonde du règlement, ainsi qu'il l'a démontré en plus d'une circonstance lorsqu'on discutait sur l'application du règlement pendant la dernière législature. Aussi, est-ce avec un vif plaisir que je propose, appuyé par sir George Foster:
>
> Que M. George-Henri Boivin, représentant du district électoral de Shefford, soit nommé président des comités généraux de la Chambre.

Feu le très honorable sir Wilfrid Laurier rappelait, en cette circonstance, que l'on ne pouvait pas trouver dans les rangs du parti conservateur un député bilingue apte à remplir le poste de vice-président. Voilà ce qu'il disait:

> Le premier ministre a bien interprété le Règlement, et l'intention qui lui fait proposer cette motion,—celle de rendre justice aux divers éléments de notre population,—prévaudra toujours, je l'espère.
>
> L'article du Règlement qui concerne le choix de l'Orateur suppléant a donné des résultats satisfaisants dans le passé et il en donnera encore, j'en suis sûr, à l'avenir. Mon très honorable ami a déclaré que, malheureusement pour le ministère, celui-ci n'a pas l'avantage de compter au nombre de ses partisans beaucoup de députés qui parlent la langue que doit parler le président des comités. Je le regrette autant que lui, mais il doit s'en prendre à lui-même, et non à ceux dont il a parlé et qui lui donneront plus d'appui, s'il se corrige.

Les députés conservateurs des autres provinces, monsieur l'Orateur, se sont toujours opposés à ce que les représentants du Québec aient leur part à la Chambre des communes. Et, à l'appui de ce que j'avance, j'aimerais vous citer ici les paroles que prononçait le député conservateur de Simcoe-Nord, M. Currie, comme en fait foi la page 78 du hansard du 21 mars 1918:

> L'usage veut, il est vrai, qu'un représentant de la province de Québec occupe la charge soit d'Orateur, soit d'Orateur suppléant; mais cette province n'a pas le monopole des députés capables de s'exprimer en français; aussi aurait-on dû, ce me semble, s'arranger pour choisir le nouveau titulaire parmi les représentants de quelque autre province. En outre, puisque la province de Québec tient à être représentée dans la personne du vice-président de la Chambre, qu'on s'en

tienne à l'usage constitutionnel suivant lequel un membre de la gauche aurait dû s'effacer pour permettre à un député ministériel d'être élevé au poste d'Orateur suppléant. Ainsi le veut la coutume.

Le président et le vice-président de la Chambre sont les élus de la majorité des représentants du peuple, ils reflètent le sentiment de la majorité parlementaire.

Ce député conservateur d'alors, monsieur l'Orateur, a dit des paroles malheureuses à cette occasion. Voici:

Je n'ai pas oublié, moi qui occupais un siège ici à la dernière session, que le représentant de Shefford (M. Boivin) a combattu la loi du service militaire et s'est opposé à tout ce que les ministériels ont tenté en vue de venir en aide à nos combattants.

Qu'il me soit permis de vous rappeler qu'après la guerre de 1914-1918, mon défunt père a reçu une décoration papale qui lui a été remise par le délégué apostolique au Canada, au Château Laurier d'Ottawa, comme marque de reconnaissance pour ce qu'il avait fait pour nos soldats outre-mer durant le conflit, ce qui contredit, par le fait même, les paroles du député conservateur en question. J'aimerais ajouter que c'est la seule fois, depuis la Confédération canadienne, qu'un député libéral ait été désigné vice-président de la Chambre sous un régime conservateur.

Je profite de l'occasion pour offrir mes plus sincères félicitations à mes collègues de la droite pour la facilité avec laquelle ils ont appris notre langue. L'incident de 1918, j'en suis convaincu, ne se répétera pas.

Lors de la nomination du vice-président de la Chambre, qui représente comme moi une circonscription de la rive sud, je me suis rappelé aussi que son père était devenu ministre du Revenu de l'intérieur, poste que mon père occupait par la suite dans le premier gouvernement de M. Mackenzie King, qui était connu, à ce moment-là, comme ministre des Douanes et de l'Accise.

Je désire féliciter également l'honorable député de Spadina (M. Rea) à l'occasion de sa nomination au poste de président suppléant des comités pléniers.

J'aimerais offrir mes félicitations au premier ministre, aux nouveaux membres du gouvernement, et je désire mentionner particulièrement les honorables députés de Labelle (M. Courtemanche) et de Lotbinière (M. O'Hurley),—ainsi qu'à l'honorable ministre de Hamilton-Ouest (Mme Fairclough), qui s'est vu décerner le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration.

J'offre aussi avec plaisir mes félicitations aux nouveaux députés, dont le plus grand nombre siègent à votre droite, monsieur l'Orateur. Je leur suggère, toutefois, de ne pas se faire d'illusions, car, depuis les cinq derniers Parlements que j'ai passé ici, plusieurs ont passé en cette enceinte et l'histoire nous rapporte que, chaque fois que le gouvernement conservateur a été porté au pouvoir, son stage a été de courte durée.

Des félicitations à mes collègues de la gauche de cette Chambre s'imposent pour leurs discours lors du présent débat.

Je désire également offrir mes plus sincères remerciements aux organisateurs et aux électeurs de la circonscription que j'ai l'honneur de représenter à la Chambre pour la confiance qu'ils m'ont manifestée, pour une cinquième fois, et leur dire que je leur suis très reconnaissant et que je continuerai, comme par le passé, à me dévouer dans leur intérêt.

Qu'il me soit permis de vous signaler, monsieur l'Orateur, que la ville de Granby, qui m'a vu naître, célébrera l'an prochain son premier centenaire. Au fait, les autorités municipales ont déjà commencé à préparer ces fêtes et je formule le vœu qu'elles marquent un essor encore plus grand de paix, de bonne entente et de prospérité continuelle. Je saisis aussi l'occasion pour offrir mes meilleurs vœux au premier magistrat et aux citoyens de la ville de Granby.

Monsieur l'Orateur, le parti conservateur, sous l'habile direction de son chef et à la faveur d'une publicité très bien faite, a gagné de nouveau la confiance du peuple canadien et a été reporté au pouvoir. La publicité de leur dernière campagne m'a fourni l'occasion de faire des recherches dans mes dossiers et de constater qu'elle était la même que du temps de l'honorable R. B. Bennett. Oui, en effet, mes collègues qui siègent à mes côtés se souviennent de la publicité qui a été faite en octobre 1935. Le ministre des Finances nous a reportés 40 ans en arrière; cette fois je remonte à 23 ans en arrière. Lors de la campagne de 1935, le sénateur J.-H. Rainville, directeur de la campagne conservatrice, écrivait une lettre intitulée:

A l'électorat canadien-français du Canada

Comme directeur de la campagne du Très Honorable R. B. Bennett dans le Canada français, permettez-moi de remplir auprès de vous ce que je crois être un devoir impérieux: mon devoir d'organisateur, mon devoir d'électeur, mon devoir de Canadien.

Les temps que nous traversons et la mentalité nouvelle que la crise a créée exigent que nous nous élevions au-dessus des lignes de partis pour ne considérer que le bien suprême du Canada et des Canadiens. A tous mes compatriotes, je demande instamment: ne votez pas pour une couleur ou pour le simple plaisir de soutenir un groupe quelconque; mais votez pour les meilleurs intérêts de la patrie canadienne, votez pour l'intérêt de votre foyer, votez pour la sécurité de l'avenir de vos enfants. Jamais, dans toute notre histoire canadienne, votre vote n'aura eu de plus

grandes conséquences et de plus vastes répercussions que celui que vous donnerez le 14 octobre.

Avec cette publicité, le peuple canadien qui avait connu des années de dépression, de 1930 à 1935, ne s'est pas laissé leurrer par des questions de sentiments, et le parti libéral a accédé au pouvoir, comme il le fera de nouveau en 1962 ou 1963.

M. Ricard: Ce n'est pas si certain.

M. Boivin: Monsieur l'Orateur, si vous le voulez bien, nous allons nous reporter six ans en arrière. Le parti conservateur, en mars 1952, a publié une plaquette intitulée: "Précis politique", et à la page du centre, on y lit:

SOUS LE RÉGIME LIBÉRAL LE CHÔMAGE AUGMENTE

En surtaxant et en restreignant le crédit, le Gouvernement a été brutal envers ceux qui ont un petit revenu. Il a ainsi déclenché la pire crise de chômage que nous ayons connue depuis les années trente.

De graves difficultés sont survenues, notamment dans les industries de l'automobile, des textiles, des appareils électro-ménagers.

J'ose espérer, monsieur l'Orateur, qu'au cours de la présente session, ceux qui sont ici et qui étaient députés lors de la publication de cette plaquette se souviendront de son contenu.

Monsieur l'Orateur, j'ai ici une autre brochure qui a été publiée aux mois d'août et septembre 1952...

M. Flynn: Vous en avez des vôtres aussi.

M. Boivin: On en a, et on n'a pas peur de vous les montrer. Vous n'avez qu'à passer à mon bureau pour les voir.

L'hon. M. Balcer: Elles n'ont pas eu grand succès.

M. Boivin: En première page de cette brochure, monsieur l'Orateur, on peut lire:

REFUSING TO FACE THE FACTS
LOWER TAXES
ACCURATE BUDGETTING
LOWER COST OF LIVING

J'ose espérer que l'honorable ministre des Finances (M. Fleming) verra à nous présenter un budget équilibré, comme le parti conservateur l'a promis dans cette brochure.

A la page du centre du même document, on lit:

COST OF LIVING NEAR PEAK

Ceci, monsieur l'Orateur, était en 1952, et vous savez, comme moi, que depuis que le parti conservateur a pris les rênes de l'administration de notre pays, le coût de la vie a encore augmenté.

Toutefois, en toute franchise, monsieur l'Orateur, je suis d'avis que le parti conservateur n'aurait pas dû publier la brochure que je vous exhibe et qui est intitulée "Pocket Politics", titre que je ne peux traduire en français que par l'expression "Politique de poche".

Et maintenant, monsieur l'Orateur, passons à l'année 1953, alors que ces messieurs de l'autre côté de la Chambre publiaient une plaquette intitulée "Engagement en 16 points pour le Canada". Le premier point de la brochure se lit ainsi:

Nous diminuerons les taxes fédérales d'au moins cinq cents millions de dollars ($500,000,000) par année.

A l'item numéro 2, nous lisons:

Nous présenterons une mesure législative en vue d'exempter les conseils municipaux et les commissions scolaires de la taxe de vente et de la taxe d'accise sur tous leurs achats...

Si nous nous reportons au sixième article, nous y retrouvons la réforme du Sénat promise par le très honorable premier ministre.

Au cours de la même année, monsieur l'Orateur, le parti conservateur a publié une autre plaquette intitulée: "Cette fois, nous votons tous progressiste-conservateur, pourquoi?"

Monsieur l'Orateur, il me fait plaisir d'entendre les députés de la droite applaudir, car ils reconnaissent, par le fait même, que cette plaquette a été publiée par eux. Alors, je leur demande de se souvenir des promesses qu'ils ont faites et que l'on retrouve dans cette brochure.

Une réduction de l'impôt... mais une véritable réduction et non pas ces coupures symboliques du dernier budget. Les progressistes-conservateurs se sont engagés à accorder plus d'exemptions aux familles à faible revenu, des diminutions sensibles de taxes aux groupes les moins fortunés, un salaire net plus élevé à ceux qui en ont le plus besoin.

...les progressistes-conservateurs vont diminuer la taxe de vente...

L'économie dans l'administration...
La seule façon de diminuer les taxes, c'est d'éliminer le gaspillage...

Monsieur l'Orateur, le parti conservateur est au pouvoir depuis un an et...

Une voix: Cela a paru, aussi!

M. Boivin: ...après avoir fait des recherches sérieuses, ils n'ont pu faire aucun changement. Je me souviens d'avoir entendu les honorables ministres de la Défense nationale (M. Pearkes) et des Postes (M. Hamilton) dire que ces deux ministères étaient très bien administrés et qu'aucun changement n'avait été apporté.

Monsieur l'Orateur, j'ai écouté le discours du trône et je dois vous dire que les promesses du parti conservateur-progressiste se sont envolées; heureusement pour nous, les écrits restent. En un mot, rien de ce qu'on avait promis dans le passé n'a été inclus dans le discours du trône.

Le parti conservateur, durant la dernière campagne, n'avait pas de programme; mais nous, du parti libéral, en avions un qui était fondé sur les principes...

Une voix: Un grand succès!

M. Boivin ...du libéralisme canadien qui a si bien servi notre nation, sous les régimes des très honorables MM. Laurier, Mackenzie King et St-Laurent. Ce programme, naturellement, a différé de ceux qui ont été proposés et réalisés dans le passé. Et nous étions fiers de ces changements, même si nos adversaires nous ont reproché de ne pas avoir appliqué ces mesures lorsque nous étions au pouvoir. En nous critiquant, ils ont donné par le fait même la preuve de leur manque de compétence dans le fonctionnement d'un gouvernement démocratique.

Si nous avons présenté un nouveau programme, c'est que la situation avait changé et qu'il était insuffisant de remanier celui de 1957.

Il y a deux ans, il nous a fallu enrayer l'inflation qui nous menaçait, afin d'éviter aux Canadiens la perte de leurs épargnes. Dès que ce souffle inflationnaire eut été arrêté, il nous a fallu de nouveau stimuler l'économie canadienne. Il faut l'admettre, monsieur l'Orateur, les actes d'un gouvernement tel que le nôtre doivent être dictés par les conditions économiques et les besoins du peuple.

L'expérience a prouvé que la politique libérale était la mieux adaptée aux besoins du moment et qu'elle a su pourvoir à la situation de notre nation, en général. Ce que le parti libéral voulait pour le peuple canadien, c'était ces mesures sans lesquelles il est impossible de relever son économie et de mettre au travail ses centaines de milliers de chômeurs. Le meilleur moyen et le plus rapide de procurer du travail est d'atténuer le chômage et d'augmenter le pouvoir d'achat des consommateurs en diminuant les impôts.

J'ai en main un article qui a paru dans un journal. On y rapporte que le président de l'Association canadienne des manufacturiers, M. Lush, a déclaré à Sherbrooke, au mois de février, que pour remédier à la période de chômage, il fallait réduire les impôts.

J'ai aussi en main une déclaration qui a paru dans *The Monetary Times* de février, où M. Charles St-Pierre, président de la Banque canadienne nationale, suggérait la même chose.

Nous avions proposé de réduire les impôts dans l'ordre de 400 millions de dollars, afin de permettre à l'industrie canadienne, qui dort, de se réveiller. Nous avions dit au peuple canadien que la taxe de 7½ p. 100 sur les automobiles serait abolie; ceci aurait épargné 60 millions de dollars aux contribuables, tout en aidant l'automobiliste. Nous aurions, du même coup, permis la reprise du travail dans cette importante industrie. Or, comme on sait qu'un ouvrier sur sept, directement ou indirectement, dépend de l'industrie de l'automobile, pareille mesure aurait grandement aidé à nos milliers de sans-travail au pays.

Je trouve étrange que le parti conservateur ne nous ait pas encore promis de lois pour la sécurité sociale, l'agriculture et la jeunesse. Parlant de sécurité sociale, il est déplorable que le gouvernement actuel ne présente pas un projet de loi visant à augmenter nos allocations familiales pour venir en aide à nos familles nombreuses et à l'ouvrier qui, par suite du coût élevé de la vie, en ont grandement besoin. Les modifications relativement au prix de soutien sur la poudre de lait ont certainement fait subir de sérieuses pertes d'argent à la classe agricole.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire ici quelques mots au sujet d'une industrie très importante au Canada et surtout pour la circonscription que j'ai l'honneur de représenter à la Chambre. Je veux parler de l'industrie du caoutchouc, que l'on connaît mieux sous le nom de *Canada Rubber Footwear Industry*. Dans ma circonscription, deux compagnies s'adonnent à cette industrie: *The Miner Rubber Company* et *The Acton Rubber Company*. Actuellement, tous les manufacturiers d'articles caoutchoutés éprouvent beaucoup de difficultés.

Au moins 4,500 personnes ne savent pas si, demain, elles auront encore leur emploi. De ces 4,500 personnes il y en a 1,500 dont l'existence dépend de cette industrie. L'industrie du caoutchouc a un capital de 25 millions de dollars, mais elle est appelée à disparaître. Pourtant, cette industrie a été reconnue, pendant la deuxième guerre mondiale, comme étant essentielle. Au fait, le gouvernement canadien lui a facilité l'obtention de la matière brute dont elle avait besoin pour la fabrication des produits nécessaires à nos soldats et nos civils.

L'importation de souliers de course est passée de 2,000 paires, en 1949, à 1,000,000 de paires en 1954 et à 2,200,000 paires en 1955, tandis que la production canadienne de cet article est tombée de 3,127,222 paires, en 1949, à 1,931,178 paires en 1955. L'importation de couvre-chaussures caoutchoutés est passée de 91,000 paires en 1949, à 624,000 paires en 1954, tandis que la production canadienne qui avait atteint 11,600,000 paires, en 1949, est tombée à 10,000,000 en 1954, et elle continue à baisser. Voici, pour se rendre compte des faits, cette industrie payait 15 millions de dollars par année en salaires à

ses employés. Mais, en 1955, 2,182,000 heures de travail ont été perdues à cause de l'importation; 1,200 employés ont été congédiés.

A Hong-Kong, un employé de cette industrie gagne 6c. l'heure; au Canada, $1.50 l'heure. Le soulier importé coûte $1.48 la paire; le prix de revient canadien, ou le prix coûtant, est de $2.90.

Aussi, est-il extrêmement important que les honorables ministres des Finances et du Commerce (MM. Fleming et Churchill) étudient cette question et en viennent à une décision relativement à l'importation de ces produits de Hong-Kong, laquelle, fera disparaître cette industrie essentielle chez nous, si elle n'est pas enrayée.

Monsieur l'Orateur, je renouvelle ma demande relativement à l'adoption d'un drapeau canadien distinctif. Je souhaite que nous l'ayons dans un avenir prochain.

J'aimerais aussi appeler votre attention sur la nomination du prochain Gouverneur général. Je souhaite qu'il soit d'origine canadienne.

Le premier ministre, accompagné du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Smith) ont reçu, la semaine dernière, une délégation d'étudiants. Espérons qu'un projet de loi sera présenté pour leur venir en aide.

Le parti conservateur devrait présenter une loi qui plairait à tous les citoyens, à tous les contribuables, à tous les parents, à tous jeunes hommes et jeunes femmes qui désirent contribuer continuellement à une société démocratique libre.

Monsieur l'Orateur, en terminant, je dois dire qu'à mon avis le présent Gouvernement ne peut conduire la barque de l'État à bon port. C'est la raison pour laquelle, dans quatre ans, l'honorable chef de l'opposition actuel (M. Pearson) deviendra premier ministre du Canada et continuera l'application du programme fondé sur les principes du libéralisme canadien qui ont si bien servi notre nation sous l'administration des Laurier, Mackenzie King et St-Laurent.

(Traduction)

M. Lucien Grenier (Bonaventure): Monsieur l'Orateur, comme le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône en est à son huitième jour, je crois que le répertoire des mots de félicitation est presque épuisé, mais je désire signaler que j'appuie cordialement les témoignages unanimes de louanges et d'estime que votre fermeté impartiale a inspirés à tous les membres de la Chambre.

Comme c'est la dernière fois que je parle pour la première fois à la Chambre, je sollicite votre indulgence, et j'espère que mes péchés contre le Règlement ne seront ni trop nombreux ni trop remarquables.

J'offre aussi mes sincères félicitations et mes meilleurs vœux au député de Longueuil (M. Sévigny) à la suite de sa nomination au poste d'Orateur suppléant de la Chambre. Je suis convaincu que ses réalisations se révéleront celles du digne fils d'un père très distingué.

Même si le proposeur de l'Adresse en réponse au discours du trône sait déjà comme j'étais fier de son exposé, je signale que c'était aussi un honneur pour les diplômés de 1949 de la Faculté de droit de l'Université Laval où nous nous sommes efforcés ensemble d'apprendre les principes fondamentaux du droit. Le jeune député du Yukon (M. Nielsen) a aussi concouru à démontrer que la jeunesse du Canada, largement représentée ici, constitue un élément précieux à la Chambre.

C'est avec un vif intérêt que j'ai suivi jusqu'ici les débats, surtout celui qui porte sur l'Adresse en réponse au discours du trône et qui nous donne un tableau presque complet de la situation économique de toutes les régions de notre vaste pays. Le débat a aussi donné lieu à bien des commentaires sur l'événement du 31 mars. Certains de ces commentaires sont empreints d'un très bel esprit sportif, mais d'autres le sont d'amertume et d'irrespect pour le verdict populaire. Je trouve très regrettable d'avoir à protester, dans mon premier discours, contre de fausses déclarations qui ont été formulées en cette enceinte par des représentants de la province de Québec au sujet des dernières élections.

J'ai été à la fois troublé et blessé d'entendre le raisonnement fait par certains députés de la province de Québec pour expliquer la présence ici de 50 députés conservateurs de cette province et, du même coup, cacher leur profonde déception et leur impuissance à se garder la confiance du peuple de ma province. Au lieu d'accepter le verdict des électeurs de la province de Québec comme exprimant leur désapprobation à l'égard de la campagne de préjugés menée lors des dernières élections par nos honorables amis, ils ont essayé d'expliquer leur défaite par des arguments comme celui qui figure à la page 179 du hansard:

> J'aurais aimé adresser mes félicitations d'une manière particulière à tous les députés, spécialement ceux de la province de Québec, mais je dois faire certaines restrictions parce qu'il y a des députés, dans la province de Québec, qui ont été élus non pas en raison du suffrage populaire, mais grâce à une méthode électorale que l'on appelle chez nous, la méthode de corruption et l'achat des votes.

Ces observations sont de l'honorable député de Drummond-Arthabaska (M. Boulanger). Bien d'autres du même genre ont été faites par d'autres libéraux de la province de Québec.

Monsieur l'Orateur, j'ai le devoir de protester avec vigueur contre cette fausse présentation des faits car je crois que les citoyens de la province de Québec sont très conscients de la valeur sacrée de leur droit de suffrage et qu'ils sont trop honnêtes pour l'échanger contre des cadeaux le jour des élections. Nos honorables amis semblent oublier que, jusqu'à cette année, la population de la province de Québec avait appuyé le parti libéral à l'unanimité. Je pense donc qu'ils ont adopté une façon déplorable, malséante et honteuse de montrer leur gratitude à la population de Québec pour l'appui fidèle qu'elle leur a donné dans le passé. Les électeurs de ma province qui ont voté pour le parti libéral en 1957 et les années précédentes sont encore les mêmes qu'ils étaient alors et ils ne méritent pas qu'on les insulte comme l'ont fait au cours du présent débat, de trop nombreux libéraux de la province de Québec qui siègent ici et ne sont que l'ombre de la gloire et de la puissance passées du parti libéral.

(*Texte*)

Monsieur l'Orateur, avant d'exposer à la Chambre les problèmes particuliers qui intéressent les électeurs qui m'ont confié le mandat de les représenter dans cette enceinte, je crois qu'il est de mon devoir de faire certains commentaires que, croyez-moi, j'aurais préféré éviter.

J'ai suivi attentivement les débats depuis l'ouverture de la session et, en particulier, celui de l'Adresse en réponse au discours du trône. Ces débats constituent, à mon avis, un tableau presque complet de la situation économique dans toutes les parties du pays, tableau, il va sans dire, où l'on peut distinguer des coups de pinceau, peu nombreux d'ailleurs, inspirés par des congestions politiques que le peuple canadien s'est refusé à appuyer le 31 mars dernier.

L'événement sans précédent que nous avons consigné dans nos annales politiques le 31 mars dernier a mérité au très honorable premier ministre (M. Diefenbaker) les éloges de tous les députés siégeant à la Chambre et je voudrais profiter de l'occasion pour y joindre les miens. Cet événement a également suscité des commentaires. Les uns sont sortis ennoblis de la défaite, et je tiens à les en féliciter. Les autres ont malheureusement affiché une amertume trop évidente et un manque de respect de la volonté du peuple. Il est infiniment regrettable, monsieur l'Orateur, que je sois obligé de consacrer une partie de mon premier discours à la Chambre à protester contre certains propos, pour le moins disgracieux, tenus au cours du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône par certains honorables députés de la province de Québec.

[M. Grenier.]

Veuillez croire que j'ai été indigné et déçu à la fois d'entendre les arguments auxquels ont eu recours ces députés pour expliquer la présence en Chambre de 50 députés conservateurs de la province de Québec et tenter, en même temps, de masquer leur déception d'avoir lamentablement failli à la mission qu'ils avaient fait leur de conserver l'appui de ma province au parti libéral. Au lieu d'accepter le verdict pourtant bien catégorique des électeurs de la province de Québec, au lieu d'admettre leur impuissance à les garder fidèles à la doctrine du parti libéral, au lieu d'ouvrir les yeux et de voir dans leur geste la réprobation sans équivoque à la campagne de préjugés et de dénigrement menée dans la province de Québec par mes honorables amis lors de la dernière campagne, ils ont tenté, bien à tort, d'attribuer leur lamentable échec à la corruption électorale.

Je voudrais ici référer, en particulier, à la déclaration de l'honorable député de Drummond-Arthabaska (M. Boulanger) que j'extrais de la page 187 du compte rendu officiel des débats. La voici:

> J'aurais aimé adresser mes félicitations d'une manière particulière à tous les députés, spécialement ceux de la province de Québec, mais je dois faire certaines restrictions parce qu'il y a des députés, dans la province de Québec, qui ont été élus non pas en raison du suffrage populaire, mais grâce à une méthode électorale que l'on appelle chez nous la méthode de la corruption et de l'achat des votes.

M. Deschatelets: C'est la vérité.

M. Grenier: Plusieurs autres députés... mon honorable ami ne devrait pas oublier que l'achat des votes des électeurs comporte aussi la vente des votes et, comme je le disais tantôt, les électeurs de la province de Québec sont trop honnêtes et ont trop conscience de leurs responsabilités pour vendre leur vote.

Plusieurs autres députés libéraux élus dans des circonscriptions de la province de Québec ont eu recours à des arguments semblables et, en particulier, l'honorable député de Richelieu-Verchères (M. Cardin), dont les paroles sont consignées à la page 379 des Débats de la Chambre, je cite:

> Parmi les députés conservateurs de la province de Québec, en cette enceinte, on en voit beaucoup dont le front est estampé du sceau de l'Union nationale, avec tout ce que cela comporte.

M. Deschatelets: C'est vrai. C'est la vérité. C'est malheureux, mais c'est cela.

M. Grenier: Le saut qu'ont fait plusieurs collègues de ces honorables députés le 31 mars dernier est bien la seule explication que je trouve aux paroles de mon honorable ami. Et je tiens à lui dire que tous les députés conservateurs de la province de Québec, qui siègent en cette enceinte, préfèrent s'inspirer de ceux qui se tiennent debout que

de ceux pour qui l'abdication des droits des provinces est chose secondaire. Les honorables députés de Saint-Denis (M. Denis) et de Hull (M. Caron) ont également eu recours à des arguments aussi peu brillants que ceux de l'honorable député de Drummond-Arthabaska pour tenter de diminuer les mérites du très honorable premier ministre et des 50 députés conservateurs de la province de Québec.

Comme je vous le disais il y a quelques instants, j'ai été indigné d'entendre les arguments de ces honorables députés qui ont décidé, apparemment, de conjuguer leurs efforts pour manifester, d'une bien triste façon, leur reconnaissance aux électeurs de la province de Québec, qui ont pourtant si fidèlement, et pendant de si nombreuses années, appuyé le parti libéral. Lorsque ces honorables députés prétendent que les députés conservateurs de la province de Québec ont été élus au moyen de méthodes de corruption, soit en achetant des votes, ils proclament en même temps que les électeurs de la province de Québec, qui les ont élus, ont commercialisé leur droit de vote et ont perdu tout sens d'honnêteté et de responsabilité.

M. Leduc: C'est vrai, à part cela.

M. Ricard: Pourquoi n'avez-vous pas contesté les élections?

M. Habel: C'est M. Duplessis qui nous en a empêchés.

M. Grenier: Je soumets, monsieur l'Orateur, que des propos aussi mal fondés constituent la plus humiliante insulte qui puisse être infligée aux électeurs du Québec et, en même temps, la plus désastreuse propagande à l'endroit de notre province.

Je tiens à consigner au compte rendu des débats de la Chambre ma plus vigoureuse protestation et à réaffirmer que, au contraire, la population de la province de Québec conserve un profond respect pour nos institutions parlementaires et un sens inaltérable de la haute importance de son droit de suffrage. Cette population est d'ailleurs la même qui, jusqu'à cette année, a donné au parti de mes honorables amis la plus forte représentation en cette enceinte.

Devant le succès obtenu par le parti conservateur dans toutes les autres provinces du pays, j'aurais préféré, cependant, que ces honorables députés exposent à la Chambre les motifs pour lesquels, à leur avis, la province de Québec n'aurait pas dû élire un si grand nombre de députés conservateurs. Ces députés, monsieur l'Orateur, ont reçu un mandat d'une population qui a reconnu dans le très honorable premier ministre actuel un homme d'État soucieux du respect des droits garantis aux provinces par l'Acte de l'Amérique du nord britannique de 1867.

Une voix: On va voir cela!

M. Grenier: Qu'il me soit permis maintenant, monsieur l'Orateur, d'exposer brièvement les problèmes particuliers qui touchent ma circonscription. Depuis l'ouverture de la session, j'ai entendu des députés de presque toutes les parties du pays inviter leurs collègues à se rendre dans leur circonscription respective afin d'y admirer des paysages qui, j'en suis sûr, ne manquent pas d'attrait. Ma circonscription se situe dans la péninsule gaspésienne, où les touristes américains et canadiens se rendent en nombre toujours croissant d'année en année. Le littoral de ma circonscription se baigne dans la baie des Chaleurs, ainsi nommée par Jacques Cartier lui-même, qui atteignait cette immense étendue d'eau en 1534, alors qu'apparemment la chaleur était excessive. Nous pouvons dire de cette région qu'elle est la seule au pays, et peut-être même au monde, à offrir une telle variété de panoramas que la montagne, la forêt et la mer se fondent dans un tableau des plus agréables à l'œil du visiteur.

Je n'ai pu trouver de mots plus adéquats pour décrire justement la beauté de cette région que ceux de Blanche Lamontagne-Beauregard:

> Il n'est pas de pays, pas d'endroit sur la terre où souffle un vent plus pur, où vit plus de beauté.

Cette région, cependant, ne pouvait être gratifiée aussi généreusement par le Créateur sans que sa population ne subisse aucun inconvénient. La péninsule gaspésienne, située à l'extrémité est du Canada, offre à peu près les mêmes caractéristiques que les provinces de l'Atlantique. Ces dernières ont fait l'objet d'une étude approfondie par la Commission royale d'enquête sur les perspectives économiques du Canada, et je crois que les constatations de ce rapport, au sujet des provinces de l'Atlantique, pourraient s'appliquer à ma circonscription et à la péninsule gaspésienne.

La situation géographique de la Gaspésie l'a empêchée dans une certaine mesure, jusqu'à maintenant, de bénéficier de l'expansion économique nationale et l'empêche de participer à l'essor économique que la Commission Gordon entrevoit pour notre pays. Là, comme dans les provinces Maritimes, les chiffres du revenu personnel moyen indiquent un écart considérable avec ceux des habitants des autres parties du pays. La majeure partie de notre population s'adonne à l'agriculture, tout en faisant la pêche et l'abattage à temps partiel. Elle se classe avec les familles rurales qui présentent les différences les plus marquées quant au revenu moyen.

Bien que le standard de vie de la population de ma circonscription ne soutienne pas la comparaison avec celui des citoyens des autres parties du pays, il aurait été encore

moins élevé si le gouvernement actuel de notre province n'avait jeté un regard particulier vers la Gaspésie. Il reste, cependant, que ma circonscription et la Gaspésie ne peuvent dépendre exclusivement des autorités provinciales pour assurer leur expansion économique. Là, comme dans les provinces Maritimes, les investissements commerciaux, par habitant et par membre de la population active, ont été inférieurs à la moyenne du Canada.

Le rapport de la Commission d'enquête sur les perspectives économiques du Canada, à la page 421, expose très justement l'objectif du programme économique susceptible de relever le niveau de vie de notre population dans les termes suivants:

> Un objectif du programme économique devrait être l'unification et l'amélioration de la structure fondamentale de l'économie de la région de l'Atlantique, notamment ses moyens de transport, afin de faciliter et d'encourager l'expansion économique au sein de la région.
>
> Ce qu'il faut, à notre avis, c'est un programme énergique, étendu et coordonné qui s'attaquerait aux problèmes fondamentaux de la région en vue de faire le meilleur emploi possible des ressources et d'améliorer les transports et les autres services de base.

Là aussi, comme dans les provinces de l'Atlantique, la prédominance de l'agriculture, de la chasse, de la pêche et de l'abattage pratiqués sur une échelle à peine suffisante pour assurer l'existence, porte à croire que beaucoup de terres sont mal exploitées dans notre région. Ici, je demande au gouvernement actuel, et principalement à l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Harkness), d'étudier particulièrement la possibilité d'améliorer le sort du cultivateur de ma circonscription. Il y a actuellement dans Bonaventure une ferme expérimentale fédérale qui rend de précieux services, et je crois qu'il y aurait lieu d'en établir d'autres. Je crois aussi qu'il y aurait lieu d'accorder des octrois spéciaux pour la construction d'entrepôts frigorifiques afin d'y conserver les légumes. Nos cultivateurs produisent une certaine quantité de légumes qu'ils sont obligés de sacrifier à des prix dérisoires, lors de la récolte ou immédiatement après, parce qu'il n'y a pas de facilités d'entreposage, alors que, pendant tout le reste de l'année, les consommateurs de la région paient des prix exorbitants pour des légumes qui nous arrivent d'autres parties du pays.

Je dois également signaler à l'honorable ministre de l'Agriculture que les terres de ma circonscription ont besoin d'une très grande quantité d'engrais chimiques pour donner un rendement convenable, et il y aurait lieu, je crois, d'accorder des octrois spéciaux pour le transport de ces engrais. Je comprends très bien qu'il ne s'agit pas là d'un problème à l'échelle nationale, mais il reste cependant que les cultivateurs de ma région ont un droit indéniable à l'aide de l'État pour surmonter les difficultés particulières engendrées par les conditions particulières de la région où ils vivent.

Je tiens à féliciter ici l'honorable ministre de la Justice (M. Fulton) de l'initiative qu'il a prise en instituant une commission d'études au sujet de cartels de fabriques de papier et, comme mon collègue de Bellechasse (M. Dorion), je soutiens que les mesures punitives ne régleront pas les problèmes. Il serait sage aussi, je crois, que le bois coupé par le cultivateur sur sa terre soit classifié comme un produit agricole et bénéficie d'un prix de soutien.

Bonaventure compte également un grand nombre de pêcheurs et il serait souhaitable que les produits de la mer bénéficient d'un prix de soutien afin que se dissipe son inquiétude devant l'incertitude des prix au début de chaque saison de pêche.

Enfin, je demande au gouvernement actuel d'affecter des dépenses d'immobilisations considérables aux services publics de base afin d'encourager la mise en valeur des ressources de la région.

Connaissant la bienveillante sollicitude du très honorable premier ministre et de son Gouvernement à l'endroit des coins de notre pays qui ont été trop longtemps négligés, je suis assuré que la population de Bonaventure peut entrevoir des jours plus heureux.

M. Cardin: Monsieur l'Orateur, l'honorable député de Bonaventure me permettrait-il de lui poser une question?

M. Grenier: Certainement.

M. Cardin: Je n'ai pas voulu interrompre l'honorable député pendant qu'il prononçait son discours. J'aimerais savoir s'il nie les allégations et les accusations qui ont été portées par MM. les abbés O'Neil et Dion, à l'effet qu'on employait, dans la province de Québec, des méthodes électorales totalement immorales.

M. Grenier: Mon honorable ami devrait savoir que je n'ai pas référé aux allégations ni aux déclarations de MM. les abbés O'Neil et Dion. J'ai référé à celles des honorables députés de l'opposition. Je demanderais, en même temps, en vertu de quelle méthode...

(*Traduction*)

M. J. R. Garland (Nipissing): Monsieur l'Orateur suppléant, puis-je par votre entremise, présenter à M. l'Orateur mes félicitations pour sa réélection à son poste élevé. A ceux qui ont eu le privilège de le connaître, il n'est guère nécessaire de dire qu'il accomplira sa tâche avec dignité, intelligence et compréhension. Dans la longue histoire du

parlementarisme, le poste d'Orateur s'est mérité une mention spéciale, et je suis sûr qu'il sera encore honoré par celui qui l'occupe actuellement. Qu'il me soit permis également d'offrir mes félicitations aux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Lafrenière et Nielsen).

Ma participation à ce débat me donne l'occasion de dire comme je suis heureux du privilège qui m'a été accordé de représenter la région de Nipissing à cette 24e législature. C'est la quatrième fois consécutive que je suis élu, grâce à l'appui de toutes les régions de ma circonscription; je suis profondément reconnaissant de cet appui.

On me permettra peut-être un mot au sujet du changement de l'atmosphère politique qui s'est produit au Canada durant l'année écoulée. Il y a un peu plus d'un an que nous quittions Ottawa après la dissolution de la 22e législature. Je me souviens de ce que pensaient alors un grand nombre de députés de tous les côtés de la Chambre. Beaucoup se demandaient ce qui pourrait être fait pour aider le parti conservateur. Beaucoup pensaient qu'il allait au devant d'autres échecs sur le plan fédéral.

Un grand nombre craignaient de voir le Crédit social remplacer les conservateurs comme opposition officielle. Il semblait que l'organisation du Crédit social ne pouvait être vaincue en Alberta et en Colombie-Britannique. On pensait que les créditistes rallieraient la Saskatchewan. On se rappelle que les premiers ministres de la Colombie-Britannique et de l'Alberta ont participé à un grand ralliement au *Massey Hall* de Toronto. C'était le premier coup de feu d'une grande croisade en vue d'entamer sensiblement le Canada central. Aujourd'hui, à peine un an plus tard, le mouvement du Crédit social a complètement disparu comme parti national et le parti conservateur qui se trouvait dans une situation si désespérée il y a un peu plus d'un an, est plus fermement ancré au pouvoir qu'il ne l'a jamais été depuis la Confédération.

Quant au sort du parti libéral, durant cette même période, je crois qu'on peut y voir le meilleur exemple qu'offre l'histoire de notre pays de ce qui peut arriver à un gouvernement qui s'est bien acquitté de sa tâche. Il a effectivement si bien accompli sa tâche qu'il est devenu entièrement absorbé par les affaires du pays et, sauf pour ce qui est de deux ou trois ministres, il a oublié ses relations avec le public. Autrement dit, il a oublié de se tenir devant l'opinion et il a négligé de dire à la population l'excellente besogne qu'il accomplissait. (*Exclamations*) Monsieur l'Orateur, ces interruptions me poussent à dire que, s'il faut considérer comme des critères les initiatives du gouvernement actuel dans le domaine de la publicité, on peut affirmer que le gouvernement conservateur n'a pas l'intention de répéter les oublis politiques que l'ancien gouvernement libéral a commis à cet égard.

Je ne me plains pas; je reconnais tout simplement la réalité. Alors que les libéraux étaient absorbés par l'administration judicieuse des affaires canadiennes, les stratèges du parti conservateur se lançaient dans une campagne de publicité à outrance fondée sur une série de promesses exorbitantes auxquelles s'est ajouté un appel adroitement exploité à la sentimentalité des électeurs. Promesses, promesses, promesses! Des promesses convenant à toutes les occasions; des promesses convenant à tous les auditoires. Ces promesses ont été faites avec tout le feu et toute l'émotion d'un homme qui avait une mission à remplir, d'un homme qui avait un rendez-vous avec le destin. La conduite de nos affaires nationales a pris un nouvel aspect insolite. Veuillez ne pas vous méprendre sur le sens de mes paroles, monsieur l'Orateur. Je félicite le nouveau chef du parti conservateur, ainsi qu'il était alors, et ses organisateurs électoraux. Ce genre de campagne, tout nouveau et insolite qu'il était pour nos campagnes électorales vraiment ternes, a remporté du succès. Il a réussi, et je suis sûr que le premier ministre (M. Diefenbaker) doit songer à cette première campagne avec beaucoup de satisfaction personnelle, car ce fut une énorme victoire personnelle. Il a pu toucher les cœurs de n'importe quel Canadien avec son éloquence et sa ferveur. Il a lancé un appel d'ordre émotionnel qui a retenu l'imagination de beaucoup qui l'ont rencontré ou qui l'ont vu.

Mais le temps a passé, et maintenant la scène change. Les destinataires des promesses se tournent vers les auteurs des promesses. La responsabilité de gouvernement a changé de main quand les cris de victoire ont cessé de retentir. C'est ici que s'est tenu le rendez-vous avec le destin. Ici, pour la première fois en plus de 20 ans, s'est offerte l'occasion d'appliquer les programmes destinés à accorder aux Canadiens le nouveau mode de vie tant vanté. Ici s'est offerte l'occasion de remettre 500 millions aux Canadiens, tout en augmentant les prestations mais sans réduire les services essentiels. Ici s'est offerte l'occasion de rendre le parlement au peuple; je crois que c'est le mot à effet qu'on a employé le plus souvent. Les Canadiens étaient vraiment pleins d'émotion. Les choses allaient changer désormais.

On comprend facilement l'enthousiasme du nouveau ministre des Finances (M. Fleming) quand il a annoncé à sa conférence de presse du début de l'été dernier,—avant de se faire

taper sur les doigts,—que le nouveau gouvernement présenterait sans délai un budget qui permettrait de remplir les promesses électorales de son parti. Ai-je besoin de vous rappeler, monsieur l'Orateur, que près d'un an s'est écoulé et que nous n'avons pas encore de budget? Les Canadiens attendaient naturellement l'ouverture de la 23e législature avec un vif sentiment d'anticipation. Quel choc pour ceux qui avaient attendu si longuement et si patiemment! Le discours du trône ne contenait rien en réalité, si ce n'est ce que j'appellerai un dividende libéral, dividende qui n'avait été rendu possible que grâce à l'excellente et saine gestion de l'ancien régime libéral. La 23e législature a été dissoute dès qu'elle eut perdu son utilité pour ses nouveaux maîtres et la campagne électorale a repris, cette fois avec plus de confiance et d'appui et, évidemment, plus de succès. (*Exclamations*).

Je pensais bien que cette dernière observation serait approuvée. La campagne à haute pression qu'on a menée au Parlement et sur les tribunes publiques, abstraction faite du succès qu'elle a valu au parti conservateur, a suscité chez les Canadiens un nouvel intérêt pour la polique canadienne. J'ai déjà eu l'occasion de signaler qu'elle a eu pour effet de faire passer la politique de la dernière page des journaux à la première. Je crois que le nouvel intérêt que suscitent les questions politiques sera pour le Canada une excellente chose.

Monsieur l'Orateur, permettez-moi de signaler qu'il est dix heures.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Pickersgill: Le leader de la Chambre nous dira-t-il l'ordre des travaux pour demain?

L'hon. M. Green: Demain, nous poursuivrons ce débat et, conformément au Règlement, il y aura mise aux voix à la fin de l'après-midi.

(A dix heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi, 28 mai 1958

La séance est ouverte à deux heures et demie.

LE COMMERCE

L'URANIUM—NÉGOCIATIONS VISANT À DES VENTES AUX PAYS ÉTRANGERS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux affaires extérieures, mais comme je n'ai pu l'en prévenir, peut-être pourra-t-il se contenter d'en prendre note. J'aimerais lui demander si des négociations sont en cours avec le Japon ou d'autres pays à propos de la vente d'uranium et, dans le cas de l'affirmative, pourrait-on nous dire si ces négociations ont des chances d'aboutir prochainement?

L'hon. Sidney E. Smith (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Je prends note de cette question, monsieur l'Orateur.

LE TEXTILE—MESURES CONTRE LE DUMPING

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Revenu national. Peut-il dire à la Chambre si, depuis quelques mois, son ministère a commencé à employer ou à former des fonctionnaires qui pourront mettre un frein aux pratiques injustes de déversement du trop-plein de production étrangère, qui nuit gravement à l'industrie textile du Canada.

L'hon. George C. Nowlan (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, l'honorable député a eu l'amabilité de me téléphoner et de me faire part de la portée générale de sa question. Je n'en avais pas le texte sous les yeux. D'une façon générale, je peux répondre par l'affirmative. La Division des douanes du Ministère du Revenu national a autorisé l'engagement de 40 autres évaluateurs chargés de s'occuper particulièrement de travail d'évaluation. Ces employés ont été agréés par la Commission du service civil et les nominations se font aussi rapidement que possible. A mesure que ces évaluateurs seront désignés, ils se rendront à différentes parties du Canada et différents points d'importation où ils vérifieront la valeur des marchandises importées au Canada.

De plus, il a été ordonné que désormais les factures doivent donner des renseignements plus détaillés, surtout en ce qui a trait aux tissus importés au Canada, afin que les évaluateurs puissent mieux juger de la valeur de ces produits. D'après des ordres qui viennent d'être donnés à propos des tissus, chaque facture doit être accompagnée d'un échantillon du tissu qui est censé faire l'objet, afin que les évaluateurs puissent examiner l'échantillon et se fonder efficacement sur une méthode d'évaluation. Telles sont, en somme, les dispositions que l'on prend à l'heure actuelle à ce propos.

L'hon. M. Pickersgill: Me serait-il permis, monsieur l'Orateur, de poser une question complémentaire? Songe-t-on à envoyer certains de ces évaluateurs au Royaume-Uni?

L'hon. M. Nowlan: J'imagine que des évaluateurs seront envoyés partout où le ministère jugera qu'ils seront nécessaires à l'exécution de leurs fonctions.

LA MISSION AU ROYAUME-UNI—DEMANDE DE DÉPÔT DU RAPPORT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. H. McMillan (Welland): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre du Commerce. Le jeudi 22 mai, je me suis enquis auprès de lui au sujet du coût de la mission d'achat au Royaume-Uni et j'ai reçu une réponse. Je lui ai également demandé si le rapport de la mission allait être déposé sur le Bureau de la Chambre. Je crois que le ministre a répondu dans le sens de l'affirmative, mais rien ne figure au Hansard à cet égard. Le ministre peut-il nous dire si ce rapport sera déposé et quand nous pouvons nous attendre qu'il le soit?

L'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce): Le rapport de la mission commerciale au Royaume-Uni?

M. McMillan: Oui.

L'hon. M. Churchill: Je croyais qu'un exemplaire en avait été déposé sur le Bureau de la Chambre. J'avais l'impression que le Conseil dollar-sterling en avait adressé un à chaque député.

Des voix: Non!

L'hon. M. Churchill: J'examinerai immédiatement la question.

LE SERVICE PUBLIC

PENSIONS DE FONCTIONNAIRES ET D'AGENTS RETRAITÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Erhart Regier (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre des Finances s'il pourrait renseigner la Chambre sur les progrès de l'étude entreprise, paraît-il, au sujet du problème des augmentations de pension pour les fonctionnaires retraités et les membres retraités de la Gendarmerie royale du Canada? Le ministre peut-il nous dire quand on peut s'attendre à ce que le gouvernement annonce ses intentions à cet égard?

L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, l'étude de cette question, qui a de nombreuses ramifications, se poursuit.

RÉCOMPENSES ET DÉCORATIONS

MÉDAILLE DU CANADA—PROPOSITION TENDANT À LA DÉCERNER AU LIEUTENANT-COLONEL GEORGE FLINT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au premier ministre une question qui, en son absence, pourrait peut-être être prise comme préavis, ou à laquelle pourrait répondre le leader de la Chambre, le ministre des Travaux publics. Étant donné que tous les partis représentés en cette enceinte et la population de tout le monde démocratique rendent hommage au colonel George Flint pour son courage, son dévouement et son intégrité, le premier ministre pourrait-il dire si on songe à lui accorder, à titre posthume, la première médaille du Canada?

L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics): Je me ferai un plaisir de tenir cette question pour préavis, monsieur l'Orateur.

LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

INTERPELLATION AU SUJET D'AUTRES MODIFICATIONS AU COURS DE LA SESSION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. L. Houck (Niagara-Falls): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre du Travail. Je tiens à dire que c'est toujours un plaisir de lui poser des questions car il y donne généralement une réponse directe, exacte et décisive. Je voudrais demander au ministre s'il se propose de présenter, durant la présente session, d'autres modifications à la loi sur l'assurance-chômage.

[L'hon. M. Churchill.]

L'hon. Michael Starr (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, la Commission d'assurance-chômage étudie présentement la question de modifications à apporter à la loi sur l'assurance-chômage. La question sera ensuite soumise à l'attention du comité consultatif de la Commission d'assurance-chômage puis du gouvernement et j'espère être en mesure, vers la fin de la session, de proposer éventuellement, des modifications à cette loi.

M. Houck: Une autre question, monsieur l'Orateur. Puis-je demander au ministre s'il a l'intention de proposer d'autres mesures législatives intéressant le travail?

L'hon. M. Starr: Non, monsieur l'Orateur, pas pour le moment.

LES BESTIAUX

INDEMNITÉS À L'ÉGARD DES BESTIAUX VICTIMES DE LA RAGE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Hazen Argue (Assiniboïa): Monsieur l'Orateur, le ministre de l'Agriculture nous dirait-il si les cultivateurs qui ont perdu des bestiaux par suite d'une inoculation contre la rage recevront une indemnité en vertu des dispositions de la loi sur les épizooties? Le ministre peut-il dire également si l'on songera à accroître le taux de l'indemnité versée en vertu de la loi?

L'hon. D. S. Harkness (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de m'avoir fait savoir qu'il poserait ces deux questions. Dans le premier cas, je dirai que le gouvernement fédéral n'a assumé aucune responsabilité à propos de la mort de bestiaux survenue dans la région de Thurso parce qu'on les a inoculés contre la rage avec du vaccin canin au lieu du vaccin bovin. La réponse à cette question est donc non.

Quand à la seconde question, je réponds qu'elle est à l'étude.

L'ÉNERGIE ATOMIQUE

CHALK-RIVER—DEMANDE D'UNE DÉCLARATION À PROPOS D'UN INCENDIE AU RÉACTEUR

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. J. McIlraith (Ottawa-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre du Commerce. Peut-il nous donner une idée de la contamination causée par l'incendie d'uranium qui a eu lieu à l'usine de Chalk-River de l'*Atomic Energy of Canada Limited* et nous dire combien de temps l'on s'attend que le réacteur NRU sera immobilisé à la suite de cet accident?

L'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, je remercie l'honorable député d'avoir soulevé cette question et de me fournir ainsi une occasion de fournir les explications qui m'ont été communiquées par l'*Atomic Energy of Canada Limited.*

Une barre d'uranium combustible a pris feu à 10 heures samedi soir après qu'on l'eut enlevée du réacteur NRU à l'établissement de Chalk-River de l'*Atomic Energy of Canada Limited.* Le réacteur avait été fermé pour l'enlèvement d'une barre défectueuse. On a éprouvé certaines difficultés et une partie de la barre s'est détachée et a pris feu. L'incendie a été rapidement maîtrisé mais pendant ce temps, de la poussière radioactive s'est répandue partout à l'intérieur de l'immeuble. Personne n'a été blessé et il n'y a pas eu de dégât au réacteur ni à l'équipement dont on se sert pour enlever les barres. Il est probable que le réacteur sera immobilisé pendant trois ou quatre semaines afin qu'on puisse examiner soigneusement tout l'intérieur de ce vaste immeuble de douze étages et en enlever la poussière radioactive.

Les alentours de l'immeuble du réacteur n'ont pas été contaminés et les travaux se poursuivent normalement aujourd'hui, c'est-à-dire le 26 mai. Un chemin qui relie l'immeuble du réacteur à un terrain de destruction des déchets a été légèrement contaminé, des substances ayant été repandues durant les opérations de nettoyage hier. On m'assure que cela ne comporte aucun danger. Il ne s'agit pas d'un accident grave et tout rentrera dans l'ordre prochainement.

LE TRANSPORT AÉRIEN

AIR-FRANCE—DEMANDE DE DROITS DE CINQUIÈME LIBERTÉ À MONTRÉAL

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre des Transports? A-t-on présenté une demande au nom d'Air-France à l'égard des droits de cinquième liberté à Montréal et une décision a-t-elle été rendue à ce sujet?

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): Je remercie l'honorable député de m'avoir informé de son intention de poser cette question. Une demande a été reçue et la commission l'étudie en ce moment.

LA NAVIGATION

HAMILTON (ONT.)—DÉCLARATION RELATIVE À UN ACCIDENT SURVENU AU "MANCHESTER PIONEER"

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, j'aimerais répondre à une question que m'a posée lundi l'honorable député de Timmins et dans laquelle il me demandait si j'étais au courant d'un accident survenu au *Manchester Pioneer* dans le port d'Hamilton et s'il y avait un pilote à bord de ce navire.

Mes chefs de service me disent qu'en passant dans le canal Burlington, par un vent violent, le navire a glissé et l'un de ses mâts de charge s'est accroché à une entretoise du pont basculant. Les dommages ne s'élèvent qu'à $300 et l'accident n'a pas empêché le pont de fonctionner. La compagnie de transport a assumé la responsabilité de l'accident et paiera les dommages.

Hamilton n'est pas un centre reconnu de pilotage et il n'y avait pas de pilote à bord.

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): Pourrais-je poser une autre question, monsieur l'Orateur? Le ministre pourrait-il nous dire si son ministère envisage de prendre des dispositions quelconques pour concilier les deux parties au différend relatif au pilotage?

L'hon. M. Hees: Monsieur l'Orateur, presque dès le début du différend, mon ministère a fait savoir aux deux parties en cause que nous étions disposés en tout temps à agir de toute façon qu'elles pourraient juger utile à un règlement satisfaisant du différend et que nous serions très heureux d'intervenir si on nous le demandait. Aucune des deux parties ne nous a pressentis à cet égard.

L'AGRICULTURE

INTERPELLATION AU SUJET DES PAIEMENTS D'APPOINT ET DES PRIX DE SOUTIEN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture qui, comme son prédécesseur, est toujours disposé, je le sais, à fournir des renseignements. Le ministre peut-il dire à la Chambre si le gouvernement a pour principe, aux termes de la loi sur la stabilisation des prix agricoles, de verser des appoints, lorsqu'il le juge nécessaire, au titre de denrées agricoles périssables et de verser des prix de soutien au titre des denrées agricoles durables?

L'hon. D. S. Harkness (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je remercie l'honorable député de m'avoir donné avis de sa question, que j'ai reçue juste avant d'entrer à la Chambre. Il me semble que l'honorable député comprend mal le sens des expressions "prix de soutien" et "versements d'appoint". Le prix de soutien est un versement minimum prévu aux termes de la loi sur la stabilisation des prix agricoles en ce qui concerne une denrée particulière.

Ce prix minimum, versé au cultivateur, est assuré par diverses méthodes. Une de ces méthodes consiste en un achat pur et simple, comme celui que pratique l'office de stabilisation dans le cas du beurre. Une seconde méthode consiste à faire un versement d'appoint. Cette méthode vaut pour un grand nombre de denrées récemment inscrites dans le cadre de la loi sur la stabilisation en vue de bénéficier d'un prix de soutien. Elle s'applique à la laine, à la betterave à sucre, etc. Une troisième méthode consiste en un versement forfaitaire. Il s'agit vraiment ici de la formule réclamé par les syndicats de l'Ouest en ce qui concerne le blé, l'orge et l'avoine, même si, pour eux, il s'agit d'un versement d'appoint. Mais en fait il s'agit d'un versement forfaitaire. D'autres formules pourraient être utilisées en vue d'assurer un prix de soutien. J'ai l'impression que mon explication constitue la réponse à cette question.

M. Herridge: Vu mon ignorance antérieure, le ministre nous dira-t-il si, au cas où on verserait quoi que ce soit au titre des pommes, cela constituera un versement d'appoint ou un prix de soutien?

L'hon. M. Harkness: J'avais cru que mon explication aurait fait disparaître la confusion entre prix de soutien et versement d'appoint. Toutefois l'honorable député ne semble pas encore avoir très bien compris. On peut verser un prix de soutien pour les pommes en tenant compte des circonstances et de la meilleure façon de régler les problèmes qui peuvent se poser dans une situation particulière, soit en faisant procéder à un achat de pommes par l'office de stabilisation, soit en faisant un versement d'appoint ou un versement forfaitaire.

M. Herridge: Pour comprendre cette loi, il faut un dictionnaire.

LE SUCRE D'ÉRABLE ET LE BOIS À PÂTE—DEMANDE D'UN PRIX MINIMUM

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Samuel Boulanger (Drummond-Arthabaska): Le ministre de l'Agriculture dira-t-il à la Chambre si le gouvernement a l'intention d'établir un prix minimum à l'égard du sucre d'érable et du bois à pâte?

L'hon. D. S. Harkness (ministre de l'Agriculture): Pour ce qui est du sucre d'érable, l'honorable député trouvera au hansard la réponse que j'ai donnée la semaine dernière à une question semblable. Quant au bois à pâte, la question est à l'étude, mais nous n'en sommes pas encore arrivés à une décision.

[L'hon. M. Harkness.]

LA DÉFENSE NATIONALE

NORAD—VISITE DU GÉNÉRAL PARTRIDGE À OTTAWA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Défense nationale mais, vu qu'il est absent et qu'il n'y a pas d'adjoint parlementaire, peut-être le leader de la Chambre pourrait-il y répondre ou en prendre note. Est-il exact que le général Partridge, commandant du NORAD, viendra ou se trouve déjà à Ottawa pour mettre les chefs militaires du Canada au courant du programme de défense aérienne de l'Amérique du Nord? Dans le cas de l'affirmative, le ministre a-t-il l'intention de mettre la Chambre également au courant des questions qui ne touchent pas à la sécurité?

L'hon. George C. Nowlan (ministre suppléant de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, à titre de ministre suppléant en l'absence du ministre lui-même qui a été appelé au loin pour l'après-midi, je prends note de la question. Je pense que le ministre sera de retour demain et qu'il répondra alors à la question.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

RUSSIE—DÉCLARATION SUR UN PROJET D'ÉCHANGE DE DÉLÉGATIONS PARLEMENTAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Sidney E. Smith (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, hier, pendant mon absence de la Chambre le député de Skeena m'a posé une question. Elle avait trait à l'échange de délégations parlementaires entre l'Union soviétique et le Canada. En réponse, je dirai qu'on n'a pas étudié cette question.

(Plus tard)

M. Frank Howard (Skeena): Je voudrais poser une autre question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je dois dire tout d'abord que je n'ai pas très bien compris la réponse qu'il a fournie à la question que j'ai posée hier. Je voulais savoir, non pas si le gouvernement avait songé à l'échange de délégations parlementaires, mais plutôt s'il s'engage à étudier la question?

L'hon. M. Smith: Je regrette que l'honorable député de Skeena n'ait pu saisir mes paroles parce qu'il se trouve dans un coin éloigné. J'ai répondu que nous n'avions pas étudié cette question. J'ajoute, en réponse à sa demande supplémentaire, que je ne puis prendre aucun engagement à cet égard.

LES CÉRÉALES

VERSEMENT D'APPOINT—DEMANDE D'EXAMEN DE LA REQUÊTE DE L'OUEST

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Hazen Argue (Assiniboïa): J'aimerais poser une question au ministre du Commerce. Pourrait-il dire si l'on a examiné la requête des syndicats du blé et d'autres groupements agricoles concernant des versements d'appoint à l'égard des récoltes de céréales, de manière à surmonter les difficultés financières qu'éprouvent les cultivateurs de l'Ouest?

L'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, il y a déjà quelque temps que nous sommes saisis de la question des versements d'appoint. Je tiens à assurer à l'honorable représentant d'Assiniboïa que les 47 autres députés des provinces des Prairies qui siègent de ce côte-ci de la Chambre se préoccupent tout autant que lui des problèmes de l'agriculture des Prairies.

M. Argue: Quarante-sept égalent un.

L'hon. M. Churchill: Ils veulent alléger un peu son fardeau cette année. La question des versements d'appoint les a préoccupés. Ils m'en ont parlé et la question est étudiée. J'ai fait préparer par des spécialistes plusieurs documents sur ce sujet. Encore aujourd'hui, nous avons reçu des avis du conseil interprovincial des syndicats agricoles sur cette question et d'autres. L'ensemble de ce problème compliqué fait l'objet d'une étude poussée.

M. Argue: Puis-je poser une autre question? Le gouvernement songe-t-il à déférer le sujet général au comité permanent de l'agriculture, pour que les associations agricoles puissent y comparaître et soumettre des propositions?

L'hon. M. Churchill: On n'y a pas encore songé, mais l'avis du député sera, j'imagine, pris en considération par le comité.

ÉCARTS DANS LES CONTINGENTS DE LIVRAISON—DISPONIBILITÉ DES WAGONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): J'aimerais poser une question au ministre du Commerce. Peut-il nous expliquer les écarts assez marqués qui existent dans les contingents de céréales à livrer? Quelles mesures prend-on pour fournir des wagons et émettre des avis d'expédition de façon à égaliser les contingents et à faciliter l'acheminement des céréales?

L'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, je vois que mon honorable ami est maintenant dans le rôle de représentant des provinces des Prairies. Je peux lui assurer que chaque année il y a eu d'importants écarts dans les contingents de céréales à livrer, du fait que les envois des divers ports varient de mois en mois. Supposons que les envois passant par le port de Vancouver excèdent ceux qui sont acheminés par le Saint-Laurent, les contingents seront plus élevés en Alberta et dans l'ouest de la Saskatchewan qu'au Manitoba et dans l'est de la Saskatchewan. La chose n'est pas nouvelle pour le cultivateur, les commerçants de céréales ou la Commission du blé. La Commission et les chemins de fer prennent les dispositions nécessaires pour que les wagons soient disponibles au fur et à mesure que sont adressés les avis d'expédition.

Toutes les fois que j'ai reçu des plaintes ou des observations de gens qui pensaient ne pas recevoir assez de wagons à marchandises ou d'avis d'expédition, j'ai communiqué ces doléances à la Commission du blé, qui n'a pas tardé à répondre et à prendre les dispositions nécessaires. Je crois que rien n'est négligé pour égaliser les contingents dans les provinces des Prairies. L'honorable député peut être assuré que nous continuerons de prendre les mesures qui s'imposent.

M. Fisher: Le ministre ne sait-il pas que le représentant de Port-Arthur s'intéresse à cette question depuis de nombreuses années?

L'hon. M. Churchill: Si, et je suis très heureux qu'il possède ces connaissances. Je suis sûr que cela rendra encore plus utile son apport à la Chambre des communes.

LES PÊCHERIES

NOUVEAU-BRUNSWICK—TRANSPLANTATION D'HUÎTRES RÉSISTANT À LA MALADIE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. J. Michaud (Kent, N.-B.): J'aimerais demander au ministre des Pêcheries s'il peut nous dire où en sont les opérations de transplantation d'huîtres résistant à la maladie dans les huîtrières du comté de Kent?

L'hon. J. A. MacLean (ministre des Pêcheries): Je remercie l'honorable représentant de Kent (N.-B.) de m'avoir informé de son intention de me poser cette question. L'honorable député sait sans doute qu'en 1957 le ministère a transplanté 100 barils d'huîtres dans le comté de Kent à titre d'essai. Cette transplantation a donné des résultats satisfaisants, et la mortalité a été légèrement inférieure à la normale.

Dans la saison de 1958, le ministère se propose de transplanter au moins 1,000 barils dans le comté de Kent, dans le cadre d'un programme de transplantation au Nouveau-Brunswick de 4,300 barils d'huîtres résistant à la maladie de l'Île du Prince-Édouard.

Ce programme de transplantation a débuté le 1er mai et cette étape devrait être achevée sous peu. On se propose de transplanter 200 barils à Richibouctou, 200 barils à Cocagne et 600 barils à Bouctouche.

RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

PROJET DE CONFÉRENCE FÉDÉRALE-MUNICIPALE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): J'ai envoyé avis de ma question au premier ministre. Comme il n'est pas à la Chambre, je m'adresse au premier ministre suppléant, puisque la question relève, j'imagine, d'une décision du cabinet. Le premier ministre suppléant peut-il commenter la nouvelle communiquée hier à la télévision par la Société Radio-Canada et portant qu'au cours d'un entretien avec le maire d'Edmonton, le premier ministre a annoncé qu'une conférence fédérale-municipale serait convoquée en septembre?

L'hon. Howard C. Green (premier ministre suppléant): Je demanderais que la question fût réservée jusqu'à ce que le premier ministre revienne à la Chambre.

LOI SUR LES BREVETS

INTERPELLATION TOUCHANT LE RAPPORT DE LA COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Hazen Argue (Assiniboïa): Monsieur l'Orateur, me serait-il permis de poser une question au secrétaire d'État? Peut-il dire quand la Commission royale d'enquête terminera ses rapports sur les brevets, les marques de commerce et les dessins industriels et quand ces rapports seront publiés?

L'hon. Henri Courtemanche (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, je remercie l'honorable député d'avoir bien voulu me prévenir de sa question. Le rapport sur les droits d'auteur a été remis il y a environ trois mois et j'espère que le rapport sur les dessins industriels le sera bientôt. Je ne peux rien dire de définitif sur la date de présentation du rapport sur les brevets d'invention mais il ne le sera pas avant quelques mois. Pour ce qui est des marques de commerce, la Commission a décidé de s'occuper plus tard de cette question parce que la nouvelle loi sur les marques de commerce n'est entrée en vigueur qu'en 1954.

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, interrompue le mardi 27 mai, sur la motion de M. Robert Lafrenière tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, ainsi que sur l'amendement de l'honorable M. Pearson.

M. J. R. Garland (Nipissing): Monsieur l'Orateur, hier soir avant dix heures, j'ai brièvement passé en revue les événements politiques de l'année écoulée. J'expliquais qu'après les promesses qu'a faites le parti conservateur durant les deux campagnes électorales et une courte législature, la population avait le droit d'attendre, étant donné les deux victoires conservatrices, plus que la libre distribution des quelques "dividendes des libéraux" jusqu'à épuisement des fonds, et que, dans la plupart des domaines de l'activité gouvernementale, on se dise que tout marche comme à l'ordinaire.

Je demandais où était ce vaillant monde nouveau, ce nouveau mode de vie promis par les conservateurs. J'allais faire remarquer que le gouvernement conservateur avait pris le pouvoir durant la plus grande période d'expansion et de mise en valeur que notre pays ait connue. Serait-ce à dire que c'est une pure coïncidence si, à peine quelques mois après que les conservateurs eurent pris le pouvoir, notre économie a commencé à fléchir?

Plus que n'importe quoi, le refus du gouvernement conservateur de présenter un budget durant la 23e législature a miné la confiance au Canada. Ce refus d'exposer les comptes de l'État a également miné la confiance de bien des gens de l'étranger à l'égard de la conduite de nos affaires nationales. Ce manque de confiance est un des principaux éléments à la base de nos difficultés économiques actuelles. Les portefeuillistes canadiens et étrangers ont montré par leurs mises de fonds que l'avenir du Canada les intéresse au plus haut point. Ces mises de fonds sont absolument nécessaires, puis-je dire, à la croissance et la mise en valeur constantes de notre pays, à moins que nous ne soyons résignés à un ralentissement du progrès au Canada.

M. l'Orateur: Je suis sûr que les députés, peut-être même les sténographes, ont de la difficulté à comprendre. L'honorable représentant pourrait peut-être parler un peu plus haut et les députés se mettre à écouter.

M. Garland: Le manque de confiance envers le nouveau gouvernement du Canada s'est accusé davantage après que ce dernier se fut prononcé dans le domaine du commerce extérieur.

Le programme conservateur de détournement des échanges que le nouveau gouvernement a appliqué avec tant de vigueur l'an

dernier, a causé des problèmes compréhensibles. Il n'y a rien d'étonnant à ce que nos voisins du Sud lorgnent avec inquiétude ceux qui occupent les banquettes ministérielles. Il est à peine nécessaire de rappeler les observations que faisaient les conservateurs quand ils étaient dans l'opposition, à propos de ce qu'ils appelaient la "dangereuse infiltration" du capital américain. Il est à espérer que leurs nouvelles responsabilités modifieront leur façon de penser au point que la mise en valeur constante du pays puisse prendre le pas sur un nationalisme étroit.

Tous les députés conviendront que le grand problème auquel le gouvernement actuel doit faire face aujourd'hui est celui de la régression économique ou,—si l'on préfère une autre expression,—la pause économique. On ne saurait mieux surmonter ce problème qu'en restaurant la confiance à tous les échelons. Malheureusement, au cours du débat, nous n'avons pas entendu grand chose de ceux qui occupent les bancs ministériels, relativement aux projets ou à la ligne de conduite qui permettront de résoudre le principal problème devant lequel se trouve le Canada, c'est-à-dire celui de vaincre la régression. Je suppose qu'ils ont l'intention de la combattre à coups de dépenses. S'il en est ainsi, je rappellerai au gouvernement qu'il s'engage dans une entreprise dangereuse.

Comme je le vois aujourd'hui, nous avons au Canada un état de choses particulier: l'inflation en pleine régression économique. En s'engageant dans un programme de dépenses de 6 milliards, le gouvernement, non seulement s'écarte de ses promesses électorales tendant à diminuer les dépenses de l'État, mais prétend aussi savoir mieux dépenser l'argent de notre population qu'elle ne le saurait elle-même.

Certains d'entre nous sont d'avis que cet état de choses spécial appelle des mesures spéciales. Ils estiment que cet état de choses particulier aurait pu être mieux redressé si on avait procédé à une diminution d'impôts immédiate et considérable. Autrement dit, que la population dépense elle-même son argent pour les denrées dont elle a besoin. C'est pour moi un procédé plus logique et plus naturel que celui qui consiste à augmenter les dépenses publiques.

Nous reconnaissons tous qu'un surcroît de fardeau financier peut être supporté pourvu que la production du pays, qui constitue l'assiette de l'impôt, continue de s'accroître. Cependant, à l'heure actuelle, notre production nationale diminue; elle n'augmente pas. Le gouvernement se propose évidemment d'acquitter ses dépenses en empruntant. C'est encore là une méthode qu'on peut facilement exagérer. Le gouvernement mise évidemment sur une hausse éventuelle du revenu national, alors que la réalité de l'heure indique clairement le contraire.

J'aimerais maintenant parler d'une autre solution à notre ralentissement économique. Il s'agit de l'échelon de gouvernement qui est le plus rapproché du peuple, l'échelon municipal. A notre avis, la régression économique actuelle exige un nouvel examen des problèmes des municipalités. Les municipalités sont aux abois. A titre de mesure d'aide à nos gouvernements locaux, nous proposons l'établissement d'une caisse de prêts municipaux qui consentirait d'autres prêts à long terme en vue d'améliorations municipales auxquelles il est grand temps de pourvoir. La prompte disponibilité des fonds leur eût permis ce printemps de mettre tôt en chantier des entreprises municipales dont le financement se fait maintenant attendre et eût rapidement créé de l'embauchage à travers le Canada, embauche dont nos chômeurs avaient un urgent besoin.

En outre, une telle aide déterminerait une rapide expansion de services municipaux impérieusement nécessaires dont on retarde la création faute de fonds dans bien des cas. Nous proposons que la portée exacte et les rouages administratifs de cette caisse soient fixés de concert avec les représentants de la province et des municipalités. Il faut comprendre que cette caisse compléterait, au lieu de remplacer, les méthodes actuelles de financement pour les entreprises normales des municipalités.

Il y a bien des secteurs de l'activité gouvernementale dont je voudrais parler. Mais d'autres occasions se présenteront quand nous étudierons des mesures précises qu'on soumettra plus tard au cours de la session. Nous de l'opposition, tout en réservant notre droit de critique, sommes prêts à appuyer toute mesure valable que le gouvernement puisse présenter. Toutefois, dans le domaine du commerce, à notre avis, le gouvernement a plutôt manqué son coup, alourdissant le fardeau qui accable l'économie canadienne.

M. E. A. Winkler (Grey-Bruce): Monsieur l'Orateur, en participant au présent débat, je m'adresse pour la première fois, officiellement, à la Chambre. C'est donc avec humilité et fierté tout à la fois que je me joins aux honorables membres de cette Chambre qui constituent le palier supérieur de gouvernement au Canada. Je considère comme un honneur, monsieur l'Orateur, de pouvoir vous féliciter publiquement de votre élection au poste de *first commoner*. La sagacité qui a présidé à votre élection va de pair avec les responsabilités qui découlent de vos fonctions et elle est synonyme d'intégrité dont vous avez fait preuve au cours des années. Je félicite également l'Orateur suppléant et les

motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Lafrenière et Nielsen).

Les sentiments d'humilité et de fierté que j'éprouve viennent de ce que ma circonscription a jugé bon de m'envoyer la représenter ici pour y partager, avec d'autres honorables députés, les responsabilités du gouvernement fédéral et pour me faire son porte-parole sur les sujets qui l'intéressent directement. Ma fierté vient de la manière non équivoque dont mes électeurs ont fait connaître leurs vues, en juin dernier d'abord et ensuite en mars de cette année, surtout si l'on songe à leurs attaches antérieures dont la rupture s'était évidemment réalisée à leur avis avant le 10 juin 1957; ma fierté vient aussi, de ce que, par la majorité la plus considérable depuis la confédération, la population a exprimé son appui au très honorable chef du parti auquel j'ai l'honneur d'appartenir. Fait digne de mention, monsieur l'Orateur, au cours des deux dernières élections générales, le vote des électeurs de Grey-Bruce a dépassé sensiblement la moyenne du vote national, ce qui est un indice très significatif de l'intérêt qu'ils portent au gouvernement fédéral.

A propos de Grey-Bruce, je dois signaler d'abord que la circonscription, comme bien d'autres, comprend, comme son nom l'indique, des secteurs de deux comtés. On a cru nécessaire de recourir à ce genre de tripatouillage pour obtenir l'appui des électeurs. Toutefois, le résultat dans la région a été le même que sur le plan national, tant le 10 juin que le 31 mars.

Quant à la circonscription même de Grey-Bruce, monsieur l'Orateur, elle est aux deux tiers rurale et pour un tiers urbaine. La partie urbaine comprend un certain nombre de petites villes dont les plus populeuses, qui dépassent à peine 4,000 âmes, portent les noms de Chesley, Durham, Hanover, Walkerton, Markdale, Flesherton et Dundalk. La population est presque toute d'origine anglo-saxonne ou allemande, comme le révèle à l'époque actuelle le nom d'un grand nombre des familles de pionniers. Depuis la deuxième guerre mondiale, des noms d'autres groupes ethniques deviennent plus répandus, ce qui démontre la facilité avec laquelle nous assimilons ces gens au sein de notre société dans une ambiance amicale qui frappe tous les visiteurs.

Grey-Bruce, monsieur l'Orateur, bien que tranquille et réservé,—on peut même dire maintenant, sans se tromper, de caractère "conservateur",—a donné à notre pays bon nombre d'hommes remarquables. Il fut un temps où un ancien résident de cette circonscription a occupé le poste important dont vous êtes maintenant titulaire. M[lle] Agnes Macphail, qui militait pour la réforme du code criminel, a été l'un de mes prédécesseurs dans mes fonctions. C'est de Grey-Bruce qu'est venu le seul champion mondial canadien dans le domaine de la boxe, Tommy Burns, qui a détenu le titre de champion poids lourd. Nous avons donné un autre champion au Canada, champion qui grâce à son habileté et à son dévouement, a gagné la confiance d'un plus grand nombre de Canadiens que personne d'autre depuis la confédération, et je songe au très honorable premier ministre (M. Diefenbaker). Il est possible, monsieur l'Orateur, que je vante Grey-Bruce, mais j'ai le sentiment que le fait que le très honorable premier ministre ait vu le jour dans ma circonscription, a contribué puissamment à la réalisation de ses aspirations politiques. Je dois également mentionner le grand honneur fait à ma circonscription par la nomination à l'autre endroit de l'honorable William Brunt.

Dans Grey-Bruce, nous fabriquons plus de meubles massifs que dans n'importe quel autre centre du Canada et on retrouve encore chez nous les noms des pionniers de cette industrie: Knechtel, Peppler, Kroehler, Krug, Ackerman, Bogden et Gross. Nous nous intéressons donc à l'économie générale du Canada en tant qu'elle influe sur cette industrie et c'est pourquoi je voudrais mentionner maintenant certaines données statistiques sur la production, les importations, les exportations et les effectifs globaux de main-d'œuvre, données qui ont été préparées par le Bureau fédéral de la statitique, l'*International Woodworkers of America* et l'Association des fabricants de meubles.

Disons d'abord que cette industrie se trouve presque exclusivement concentrée dans les provinces de l'Ontario et du Québec; si l'on affecte le coefficient 100 au nombre de personnes engagées dans cette industrie en 1949, on note que l'indice fondé sur ce calcul a monté à 112.8 pour le Canada, à 110.4 pour l'Ontario et à 119 pour Québec au cours de l'année terminée en décembre 1957 et qu'il a par la suite décliné. Les diminutions constatées dans les chiffres mensuels les plus récents pour 1958 portent l'indice à 106.9, 102.4 et 114.5. Je n'entrerai pas dans les détails mais je voudrais consigner le tableau au compte rendu afin que les députés le consultent, s'ils le désirent.

Puis, en ce qui concerne les expéditions de meubles, afin qu'il soit plus facile de comprendre la situation, telle qu'elle se présentait tout récemment, je voudrais consigner les chiffres que voici au compte rendu. Au mois de mars 1957, 62 sociétés ont expédié pour une valeur de $4,494,333 de meubles et, au mois de mars 1958, les mêmes sociétés avaient expédié pour une valeur de $4,364,297

de meubles, diminution de 2.9 p. 100. Quant aux expéditions du mois d'avril, elles accusent une diminution de 10.7 p. 100 par rapport à la moyenne. Depuis un certain temps les moyennes enregistrées par l'industrie manifestent un déclin, mais on estime que cette tendance sera renversée d'ici la fin de cette année.

En ce qui concerne les importations, disons que nous ne nous préoccupons pas immédiatement du pourcentage net, mais il faut tout de même reconnaître que la tendance actuelle est assez alarmante. Nous avons noté des augmentations en pourcentage de tous les pays, ainsi qu'on peut le voir d'après les tableaux que je tiens à la main. Je voudrais simplement mentionner les totaux et consigner les détails au compte rendu pour les honorables députés que la chose pourra intéresser. Un total de 13 mois manifeste une augmentation de 4.9 p. 100 des importations provenant des États-Unis, et, pour la même période, de 28.8 p. 100 de tous les autres pays. A titre de comparaison voici un tableau indiquant les totaux annuels, en dollars, de la production canadienne et, plus bas, les totaux des importations exprimés en dollars et l'augmentation, exprimée en pourcentage, de tous les pays.

D'après un résumé du tableau sur 1950 à 1957, les importations de meubles de bois provenant des États-Unis se sont accrues de 33 p. 100, tandis que la production canadienne ne s'est accrue que de 22½ p. 100. Durant une période de 3 ans se terminant avec août 1957, les importations américaines ont augmenté de 8½ p. 100 par rapport à la production canadienne. Depuis, les importations américaines se sont maintenues à 10.6 p. 100 de plus que l'année précédente, tandis que durant la même période, les expéditions des fabriques canadiennes ont diminué de 6 p. 100 au chapitre des meubles de bois et de 2 p. 100 au chapitre des meubles capitonnés. A la lumière de ces renseignements et de ce léger marasme, nous de Grey-Bruce sommes très reconnaissants de la décision prise par le présent gouvernement dans le domaine du logement, étant donné que la prospérité d'une industrie tient étroitement à celle de l'autre, et nous comptons bien que la hausse actuelle des mises en chantier de maisons d'habitation va se maintenir.

Songeant toujours à Grey-Bruce, je profite de l'occasion pour signaler quelques-unes des questions que le présent gouvernement devrait étudier immédiatement ou à l'avenir. Puisque nous n'avons pas d'immeubles de l'État, comme il y en a dans d'autres circonscriptions, je propose, dans l'intérêt de mes commettants, une ferme expérimentale destinée à orienter et à perfectionner les méthodes de culture, de même qu'une plus forte compensation conforme aux valeurs actuelles pour les cultivateurs dont le bétail atteint de tuberculose ou de fièvre ondulante doit être abattu conformément à la loi sur les épizooties. Puis, dans un ordre d'idées plus général, il me semble que l'on devrait s'efforcer de décentraliser l'industrie pour le bien de tout le pays, car j'estime qu'accompagnée d'un plan de développement pour l'avenir, une décentralisation présenterait des avantages du point de vue de la sécurité nationale. Et il est logique d'ailleurs que l'initiative en cette matière vienne du gouvernement fédéral.

D'autre part, je proposerais qu'on envisage l'aménagement d'un parc national dans la péninsule de Bruce. Toute la péninsule s'y prêterait; elle est pourvue des attributs historiques et naturels qu'il faut pour un tel projet. Elle est située à 200 milles des régions fortement peuplées du sud de l'Ontario et ce parc favoriserait beaucoup l'industrie touristique dans cette région.

Revenant à la matière du débat, je dirai que les nombreux points et le programme étendu que comporte le discours du trône reflètent les réflexions approfondies des membres du gouvernement et la compétence qui leur permettra d'assurer les lourdes responsabilités actuelles. Pour ce qui est des critiques formulées au cours du présent débat, notamment par les membres du parti libéral, je dirai simplement, monsieur l'Orateur, que le bref état de service du gouvernement actuel au cours de la 23e législature compte des réalisations qui iront se répétant à mesure que nous avancerons. J'espère être encore député dans vingt-deux ans d'ici, pour pouvoir comparer les réalisations à venir avec celles du passé.

En qualité de député de Grey-Bruce, je suis heureux de noter plusieurs projets précis qui intéresseront particulièrement mes commettants, notamment l'extension des prestations d'assurance-chômage, de nombreux travaux publics d'envergure, l'annonce d'un programme national d'hospitalisation, la modification de la loi sur le prêt agricole canadien et l'institution d'un organisme chargé de veiller aux intérêts des petites entreprises, sans oublier les fonds supplémentaires destinés au programme d'habitation et qui sont extrêmement nécessaires à la concentration de l'industrie du meuble dans Grey-Bruce, comme je l'ai déjà dit.

Sur ce dernier point, je proposerais l'institution d'un fonds d'habitation automatiquement renouvelable qui, en temps utile, deviendrait autonome et auquel on pourrait puiser aussi longtemps que la chose serait

nécessaire. Il ne faut pas perdre de vue l'importance de cette industrie dans le cadre de l'essor prévu du pays.

Nous mesurons, à Grey-Bruce, les résultats du vigoureux programme du gouvernement en vue de réduire nos excédents de denrées agricoles et de son énergique ligne de conduite visant à augmenter les débouchés pour tous ces produits, et nous nous attendons, par suite des projets exposés concernant l'agriculture, à d'autres améliorations dans cette industrie. Nous voyons aussi s'améliorer les conditions de crédit au moyen des modifications apportées à la loi sur le prêt agricole canadien, modifications qui auraient dû être effectuées depuis longtemps dans l'intérêt des cultivateurs que j'ai l'honneur de représenter. Étant donné la politique de resserrement du crédit pratiquée antérieurement, le crédit en provenance d'autres sources était pour ainsi dire refusé à cette catégorie importante de mes commettants, ainsi, d'ailleurs, qu'à bon nombre d'autres Canadiens dans d'autres secteurs de notre économie.

D'autre part, monsieur l'Orateur, je dirai, au nom de mes mandants, que je vois avec plaisir appliquer d'une façon générale et à l'avantage de l'ensemble du pays, toutes les autres mesures mentionnées dans le discours du trône, ainsi que s'esquisser la réalisation d'un rêve commun, national, de mise en valeur du Canada pour les Canadiens. La population de ma circonscription est convaincue et sait, d'ailleurs, que je verrai à appuyer et à favoriser pareil programme et pareille unité de pensée et de but. Nous savons bien que ceux qui ont essayé, par des moyens divers, de diviser pour toujours les deux cultures traditionnelles de notre pays sont responsables de leur propre sort.

Quand je songe à l'unité de notre pays et à ceux qui voudraient nous diviser, mes pensées se reportent à ce que j'ai constaté au cours de la seconde guerre mondiale, lorsque je faisais partie d'une escadrille de bombardement qui comprenait deux jeunes Canadiens français, un de l'Île du Prince-Édouard et l'autre de Montréal. Je me rappelle l'intrépidité et le sang-froid avec lesquels Émile Leblanc, de l'Île du Prince-Édouard, s'est envolé vers la mort afin que nous puissions sortir vivants. Je ne puis qu'avoir du mépris pour ceux qui, pour des avantages politiques, voudraient suivre la voie qu'ils ont suivie, non seulement pendant un court laps de temps, mais pendant des années. Mes pensées à l'égard des députés de langue française ne peuvent s'exprimer que par le meilleur mot français que je puis trouver: "bienvenue".

On se préoccupe toujours, monsieur l'Orateur, de la question de l'anglais pour les nouveaux citoyens et autres; de fait, pour ceux dont la langue maternelle n'est pas l'anglais, je pense que c'est un avantage de parler l'anglais le plus tôt possible, tout comme ce serait un avantage pour moi de parler français. J'ai constaté avec regret, le 20 mai, qu'un de nos députés a tourné en dérision un groupe d'immigrants qui accomplissaient un certain travail et qui ne savaient pas l'anglais. Sans souscrire au programme d'immigration de l'ex-gouvernement libéral, je m'élève contre de telles remarques sur les immigrants, car il y a quelques années l'anglais n'était pas la langue employée à mon foyer, et je suis sûr que c'est le cas d'une foule d'autres députés. Nous devons être patients et compréhensifs envers ceux qui ne parlent pas anglais et ont jugé bon de choisir le Canada comme leur nouvelle patrie.

Je demande l'indulgence de la Chambre pour parler de certains passages du discours du trône, notamment de celui où il est dit qu'on s'efforcera sans relâche d'aider à la solution pacifique des problèmes internationaux et où il est demandé que nous maintenions assez de forces armées pour décourager les agresseurs éventuels. Chose étrange, à l'heure actuelle, en temps de paix, grâce à l'allliance de l'OTAN, nous avons l'occasion d'étendre nos procédés démocratiques de gouvernement et nos institutions à l'avantage des états membres et de l'univers entier, même si beaucoup la considèrent comme une alliance strictement militaire.

En janvier de cette année, j'ai eu l'avantage de participer, avec 11 autres représentants parlementaires d'États membres, à une tournée des installations de l'OTAN aux États-Unis, pour visiter les centres économiques, techniques et de défense qui s'intègrent dans l'organisation générale; nous avons aussi visité des centres de production de projectiles et de formation, outre le quartier général du NORAD, à Colorado-Springs. Nous avons eu l'avantage de discuter avec les dirigeants de tous les domaines intéressés l'importance de chaque aspect de la participation à l'alliance de l'OTAN, aussi bien défensif qu'économique.

C'est ici le lieu, monsieur l'Orateur, de remercier le gouvernement des États-Unis de ce grand événement, ainsi que les fonctionnaires qui ont contribué à en faire un succès international. Parmi ces fonctionnaires, j'inclus ceux du SACLANT, du NORAD et de la base de projectiles d'El-Paso. Je manquerais à mon devoir si je ne signalais les efforts magnifiques de M. Léo Dolan, consul général du Canada à Los Angeles, qui a fait pour le Canada un beau travail de relations publiques, et la courtoisie qui nous a été témoignée par son bureau, ce qui est d'ailleurs caractéristique de tous les bureaux consulaires que j'ai eu l'avantage de visiter.

Parlant du NORAD, monsieur l'Orateur, je pense que tous les Canadiens sont justement fiers du commandant adjoint du NORAD, le maréchal de l'Air Slemon, qui exerçait le commandement au moment où j'ai visité le quartier général. Si, au moment où j'étais là, il s'était produit un état d'urgence nécessitant une décision immédiate, celle-ci eût émané du maréchal de l'Air Slemon, dont les fonctions sont tout aussi importantes pour l'Amérique du Nord que celles de son supérieur immédiat, le général Partridge.

Lorsque je pense aux renseignements et données recueillis à ce centre en particulier, je me demande souvent, en parcourant les nouvelles ou en suivant les débats ces derniers jours, quel est celui des deux pays, du Canada ou des États-Unis, qui renonce à une plus grande partie de sa souveraineté, car, dans chaque exposé et chaque discussion, durant cette tournée, chaque fois qu'on faisait le point on disait que les efforts tentés et les dépenses engagées le sont aux fins de la défense, pour empêcher la guerre, et en vue de sauvegarder et de maintenir notre mode de vie. Je préconise instamment la pleine participation du Canada à cet organisme au moyen de nos accords avec les États-Unis.

En outre, monsieur l'Orateur, compte tenu de certaines des discussions dont j'ai parlé et d'événements plus récents ou courants, j'estime que nous ferions bien de nous pencher longuement sur le problème de l'enseignement au pays, en vue d'en relever les normes, d'en élargir la portée et d'en faciliter la diffusion. La question a été traitée plus à fond par l'honorable député de Winnipeg-Nord (M. Smith), qui a établi une comparaison entre nos écoles et les écoles de Russie, pays où il doit être assez simple d'obtenir les résultats désirés, puisqu'il a un gouvernement totalitaire. Mais il est également très intéressant de constater l'importance que le gouvernement russe accorde aux instituteurs de métier, puisqu'un professeur de collège qualifié, d'après nos normes, recevrait l'équivalent de $28,000 par an.

Je crois, moi aussi, que c'est une question importante et urgente, si on veut préparer les futures générations au monde complètement changé dans lequel elles vivront par suite de l'exploitation de l'énergie atomique et des autres réalisations connexes qui seront bientôt mises à la disposition du public à des fins, je m'empresse de l'ajouter, pacifiques et domestiques. Telles sont certaines des pensées qui me sont venues à l'esprit lorsque nous examinions ces questions avec des membres de la faculté de l'Institut de technologie de Californie, et je crois qu'elles sont pertinentes dans un débat comme celui-ci.

L'article 2 du Traité de l'Atlantique Nord stipule:

> Les Parties contribueront au développement de relations internationales pacifiques et amicales en renforçant leurs libres institutions, en assurant une meilleure compréhension des principes sur lesquels ces institutions seront fondées et en développant les conditions propres à assurer la stabilité et le bien-être. Elles s'efforceront d'éliminer toute opposition dans leurs politiques économiques internationales et encourageront la collaboration économique entre chacune d'entre elles ou entre toutes.

Étant donné que l'OTAN est issue, dans une certaine mesure, du traité de Bruxelles, qui, au fond, devait être un pacte économique et défensif, et étant donné que le traité de Bruxelles a été le précurseur du marché européen de libre-échange, nous devons, à mon avis, envisager d'un bon œil cette alliance commerciale et, de concert avec les États-Unis, lui accorder notre appui en conformité de l'article que je viens de citer. Cependant, je ne crois pas qu'il y ait lieu d'en devenir membre pour le moment et je suis en désaccord avec les membres de l'opposition qui ont formulé cette idée, tout comme je diffère d'avis avec ceux qui voudraient que notre contribution au NORAD soit subordonnée à nos accords commerciaux avec les États-Unis, pour des raisons que je n'ai pas le temps d'expliquer pleinement.

Quoi qu'il en soit, notre contribution au NORAD est une obligation morale et le temps confirmera que les critiques qu'on a adressées au gouvernement ne sont pas fondées. Si une guerre éclatait, nous ne pourrions compter que sur un avis de 15 minutes, de 30 au maximum. Le moins qu'on puisse dire c'est que les progrès techniques pourraient abréger ce délai. Il semble donc parfaitement ridicule de penser que des accords intéressant l'organisation dite NORAD pourraient influer, de quelque façon que ce soit, sur les pourparlers que nous engagerions avec les États-Unis au sujet du commerce.

Quant au commerce, dont il est fait mention à l'article 2,—j'en parle afin de ne pas paraître abuser du paradoxe,—il n'est pas sans intérêt de rappeler que les autres États membres de l'OTAN se trouvent en même posture que nous, c'est-à-dire que tous ont avec les États-Unis une balance commerciale déficitaire. Certains de ces États, tels l'Italie, la Turquie et le Danemark, pour ne mentionner que ceux-là, ont d'ailleurs donné à entendre que, s'ils adhèrent au marché commun européen, c'est en vue de mettre au point une organisation industrielle unifiée, calquée sur celle des États-Unis, de façon à relever d'eux-mêmes leur niveau de vie.

La Chambre me permettra de lui dire que même si nous, au Canada, nous trouvons

actuellement en étrange posture, nous sommes moralement obligés de venir en aide à cette organisation, fût-ce au prix de certains sacrifices. L'unité de l'OTAN est indispensable à la survivance du monde libre. Il faut que nous assistions nos alliés de l'Europe occidentale non seulement en vue de rapprocher leur niveau de vie du nôtre, autant que possible, de façon aussi à mériter leur contribution, leurs efforts et les avantages que peut rapporter leur situation, en vue de la défense de notre cause commune et de notre sécurité.

Songeant à l'avenir et tenant compte raisonnablement du passé, je prie les honorables députés, de même que les groupements ouvriers, les groupements du patronat et des affaires de se joindre à moi dans nos multiples fonctions pour appuyer le premier ministre (M. Diefenbaker) et le gouvernement et suivre la grande route de la prospérité et du progrès qui n'est ni trop à gauche ni trop à droite, route sur laquelle nous passerons à côté des affreux signaux d'arrêt de la crise et du chômage et poursuivrons notre route vers la position que le Canada a le droit d'occuper dans le monde, au point de vue culturel, social, industriel et politique.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais tout d'abord m'unir à mes collègues de la Chambre pour vous exprimer encore un fois mes sincères félicitations d'avoir été élevé à votre haut poste. Vous connaissant bien, je suis sûr que vous partageriez l'avis de M. Harold Nicholson, qui en 1943, au moment du décès de M. l'Orateur Fitzroy, de la Chambre des communes britannique, écrivait, à propos du rôle d'Orateur, ceci:

> L'Orateur de la Chambre des communes n'est pas un simple président élu pour diriger commodément les débats. Il est le défenseur de la législature contre le pouvoir exécutif, le gardien des droits et des libertés acquis au cours d'un long passé historique; un des principaux piliers de notre constitution. Il y a eu des occasions dans le passé, qui peuvent fort bien survenir de nouveau, où il incombait à l'Orateur de symboliser le principe du régime parlementaire.

Je suis sûr que vous approuvez pleinement cette définition des hautes fonctions que vous nous faites l'honneur de remplir à l'heure actuelle.

(*Texte*)

Je désire féliciter sincèrement l'honorable député de Québec-Montmorency (M. Lafrenière), le proposeur de l'Adresse en réponse au discours du trône, qui, lors de son premier discours, a démontré son habileté et sa compétence. C'est là un grand hommage que l'on peut rendre à quelqu'un qui parle ici pour la première fois. L'honorable député ne s'attend pas que j'approuve ce qu'il a dit, mais je désire le féliciter sincèrement de la façon dont il a présenté son exposé.

(*Traduction*)

Je tiens également à exprimer mes félicitations à l'honorable député du Yukon (M. Nielsen). Ces deux députés me font penser à de nombreux autres, jeunes et moins jeunes, que l'on voit pour la première fois à la Chambre. En ma qualité de membre de la Chambre depuis 1935, on me permettra peut-être de m'unir aux autres pour présenter des souhaits de bienvenue sincères à tous les nouveaux arrivés à la Chambre, quel que soit leur parti. En dépit de nos convictions politiques différentes, nous considérerons la Chambre des communes, j'en suis sûr, de la même manière que le professeur MacGregor Dawson, soit comme "le grand organisme démocratique au sein du gouvernement canadien, le grand jury de la nation, l'intermédiaire organisé par lequel le public peut s'exprimer et exercer son pouvoir politique ultime. Elle forme la partie indispensable de la législature et c'est l'organe auquel l'exécutif doit demander toujours justification et approbation."

Il existe des différences politiques à la Chambre, il en existera toujours, mais, d'une manière générale, nous faisons preuve les uns à l'égard des autres de la courtoisie qui, à mon avis, devrait caractériser la tradition de la Chambre comme elle a caractérisé la tradition du Parlement que la présente assemblée prend pour modèle. J'espère que le député qui vient de parler ne se méprendra pas sur mes paroles, mais en écoutant son discours, j'ai été quelque peu surpris qu'il ait énuméré tous ses prédécesseurs de la circonscription de Grey-Bruce à l'exception d'un seul. Il a mentionné M[lle] Agnes Macphail qui a été un membre distingué de la Chambre pendant 17 ans et il a mentionné d'autres anciens députés de Grey-Bruce.

Je n'ai pu m'empêcher de me demander pourquoi il n'a pas parlé d'un membre très distingué de notre Chambre, qui a représenté la circonscription de Grey-Bruce pendant 17 ans, a fait partie du cabinet, a détenu le portefeuille des finances et a été le seul député, qui ait combattu durant la seconde Grande Guerre, à être blessé au combat. Je songe, cela va sans dire, à l'ex-député de Grey-Bruce, M. Walter Harris, dont les services à la vie publique et au bien-être du Canada ne sont pas prêts de s'effacer de la mémoire de ceux d'entre nous qui ont été ses collègues et de celle de la population du Canada en général.

Le premier ministre (M. Diefenbaker) assume de lourdes responsabilités à la Chambre. Nous avons tous notre domaine de responsabilité. Nous de l'oposition avons nos

obligations dont, ainsi que mon chef l'a dit, nous nous acquitterons de façon sérieuse. Cependant, une responsabilité particulière s'impose au premier ministre: celle de veiller à ce que les usages démocratiques soient soigneusement observés. Je me suis un peu étonné l'autre jour quand, en se rendant à la proposition du chef de l'opposition (M. Pearson) voulant que l'accord intergouvernemental entre le Canada et les États-Unis soit mis en discussion à la Chambre sous forme d'un projet de résolution particulier, le premier ministre a jugé bon de s'exprimer comme il l'a fait. Le premier ministre a dit, suivant la page 256 du hansard du 20 mai 1958:

Cependant, vu la disproportion en faveur du gouvernement qui, de l'avis des députés d'en face, caractérise la composition de la Chambre, et aussi parce que l'opposition semble souhaiter la mise aux voix pour montrer qu'elle désapprouve l'échange de notes,...

Des voix: Mais non!

Le très hon. M. Diefenbaker: ...je ne verrais aucun inconvénient à la présentation d'un projet de résolution, qui donnerait aux députés l'occasion d'exprimer leur opinion dans une mise aux voix.

Je tiens à formuler une observation. S'il convient de présenter un tel projet de résolution au sujet d'une affaire aussi importante ce n'est pas afin de fournir au premier ministre l'occasion de compter les votes ou de constater comment les députés voteront, mais parce que le Parlement a le droit, dans des affaires de cette nature, d'examiner les actes de l'exécutif. Voilà la raison et la seule raison de la façon de procéder à laquelle le chef de l'opposition a demandé qu'on s'en tienne. Ce n'est pas parce que le premier ministre est appuyé par un grand nombre. Ce n'est pas parce qu'il veut voir comment voteront les députés. Encore une fois, c'est parce que nous, de ce côté-ci de la Chambre, ainsi que tous les députés, avons le droit d'exprimer nos avis et de nous prononcer par notre vote à l'égard de questions importantes comme celles au sujet desquelles l'exécutif du gouvernement du Canada a déjà pris une décision. Connaissant le grand zèle du premier ministre pour ce qui est des libertés civiles et des droits du Parlement, je lui dirai donc qu'il ne devra pas s'offusquer si, à l'occasion, nous lui rappelons que, à titre de chef actuel du gouvernement, il porte une très lourde responsabilité à cet égard.

Au cours de la dernière campagne électorale, le premier ministre a beaucoup parlé de l'instabilité qui existait dans les relations fiscales entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Les députés savent évidemment ce qu'il a dit à ce propos. Mais je veux leur rappeler certaines paroles prononcées au *Massey Hall*, durant la campagne de 1957. Voici un extrait de ce qu'a dit le premier ministre actuel, en présence du premier ministre d'Ontario:

Nous formerons un gouvernement, puis convoquerons immédiatement une conférence fédérale-provinciale en vue de régler ces problèmes, non pas dans l'esprit de domination arrogante qu'a manifesté le gouvernement actuel, mais dans un esprit d'unité et d'amitié, de tolérance et de respect mutuels.

C'était en mai 1957. Il a dit qu'il convoquerait une conférence fédérale-provinciale en septembre en vue de résoudre ce problème qui imposait de si lourdes obligations aux provinces et aux municipalités. La conférence n'a pas été convoquée avant la mi-novembre. Elle n'a duré que deux jours et n'en est arrivée à aucune décision. Le premier ministre du Canada a donné à entendre par la suite, dans une lettre au premier ministre du Manitoba et aux autres chefs des gouvernements provinciaux, que la conférence reprendrait dans le courant de janvier. Or elle n'a pas repris en janvier. Au contraire, le ministre des Finances (M. Fleming) annonçait par télégramme aux provinces, de façon unilatérale, que le gouvernement fédéral avait décidé de verser certains paiements intérimaires s'élevant, je crois, à un total d'environ 80 millions de dollars.

Depuis, le gouvernement actuel ne nous a donné aucune idée de ce qu'il entend faire à propos de ce problème dont le premier ministre avait dit plus tôt qu'il constituait l'une des conditions essentielles au maintien de l'unité et à l'essor du bien-être économique du pays. Pourquoi cette conférence n'a-t-elle pas été convoquée? Il y a dix jours le premier ministre de l'Ontario disait que la conférence aurait lieu d'ici le 1er juillet. J'ai demandé au premier ministre s'il n'aurait pas l'obligeance de confirmer l'exactitude de ce point de vue. A cela il a répondu qu'aucune décision n'avait encore été prise. Nous ne savons donc pas, actuellement, quand cette conférence aura lieu. Il est de notre devoir, il me semble, de demander au gouvernement une explication à ce sujet. S'il y avait de bonnes raisons en mai 1957 pour la tenue d'une conférence de ce genre, il y a d'aussi bonnes raisons, un an plus tard, de demander au gouvernement de communiquer définitivement aux provinces et au pays son point de vue sur cette question de haute importance.

Est-ce que cela ne tiendrait pas au fait que le gouvernement, face à des responsabilités financières accrues, se trouve dans la gêne, qu'il a du mal à satisfaire certaines des demandes et à donner suite à certaines propositions, notamment en ce qui concerne les deux plus grandes provinces? Cela ne tiendrait-il pas à ce que le premier ministre

ontarien n'est pas encore satisfait d'un simple versement provisoire de 22 millions? Celui-ci aurait dit en effet, en présence du premier ministre, à en croire le *Citizen* d'Ottawa du 20 mars:

...La somme supplémentaire de 22 millions de dollars de recettes fiscales que l'Ontario a reçue du gouvernement Diefenbaker doit être considérée comme un paiement initial. Il a été beaucoup plus facile à l'Ontario de s'entendre avec les conservateurs fédéraux qu'avec leurs prédécesseurs, les libéraux. "J'ai parlé de 100 millions" a dit M. Frost. Plus que jamais j'ai confiance que nous obtiendrons satisfaction." M. Diefenbaker, sans s'engager, s'est dit convaincu que M. Frost ne demanderait rien de plus qu'un arrangement équitable et juste.

Où est la justice et l'équité? Que se propose de faire le gouvernement actuel? Il a clairement donné à entendre en 1957 que les déclarations de M. Frost étaient fondées. Cet engagement envers le premier ministre de l'Ontario, en présence du premier ministre du Canada, a sans aucun doute influé sur le résultat des élections.

Mais se pourrait-il que la conférence n'ait pas lieu parce qu'il se dessine un autre état de choses dans la province d'Ontario? Se pourrait-il que les observations de M. Macaulay, nouveau membre du gouvernement ontarien, soient une cause de graves soucis pour le premier ministre et le ministre des Finances? M. Macaulay, qui fait maintenant partie du gouvernement Frost, déclare n'être pas satisfait du principe que comportent les ententes actuelles. Il ne souhaite pas les modifier, mais tout simplement les abroger. D'après lui, il faudrait effectuer les versements aux provinces en fonction d'une part de celles-ci au produit national brut. Cela signifierait que l'Ontario, au lieu d'obtenir 78 millions de dollars de plus, recevrait un montant beaucoup plus considérable. Cela signifierait encore qu'au lieu d'un versement total de 600 millions de dollars, le gouvernement fédéral devrait verser aux provinces, abstraction faite des subventions à celles qui ont besoin d'une aide spéciale, le montant global d'un milliard de dollars. Est-ce en raison des opinions qui se font jour dans ce sens qu'on ne convoque pas la conférence fédérale-provinciale? Est-ce parce qu'il semble y avoir une divergence de vues entre le ministre des Finances et le premier ministre au sujet de la péréquation?

Le ministre des Finances (M. Fleming) a déclaré en janvier dernier que le gouvernement actuel s'engagerait, en principe, à remettre les versements de péréquation pour une seule année. Mais à Winnipeg, durant la campagne électorale, le premier ministre (M. Diefenbaker) a dit qu'il était en faveur de la péréquation sans aucune limite. Serait-ce l'une des raisons pour lesquelles on n'a pas convoqué cette conférence? De fait, se pourrait-il que le premier ministre de Québec, maintenant qu'il a joué un si grand rôle dans l'affermissement du parti conservateur en notre pays, exige du gouvernement actuel des conditions auxquelles ne songeaient pas les honorables vis-à-vis en février dernier?

L'hon. M. Green: Se pourrait-il que vous vous borniez à susciter des difficultés?

L'hon. M. Martin: Mon honorable ami a bien raison. L'opposition est ici pour susciter légitimement des difficultés. Voici un texte que M. Duplessis doit avoir lu le 30 avril l'an dernier. En prenant *Le Soleil*, il doit avoir lu le passage suivant:

(*Texte*)

M. John Diefenbaker, chef du parti conservateur progressiste, a formulé hier soir des critiques à l'égard des accords fiscaux actuels entre les provinces et le gouvernement central et a fait la promesse que son parti, s'il accède au pouvoir, redressera la situation.

Dans un discours prononcé à Charlottetown, capitale de l'Île-du-Prince-Édouard, M. Diefenbaker a donné l'assurance qu'il convoquerait, si on lui confiait le pouvoir fédéral, une conférence immédiate en vue de redistribuer les champs de taxation.

Notre désir, notre vœu, notre intention, a-t-il affirmé, est de donner aux provinces la part qui leur revient.

(*Traduction*)

Est-ce pour cela que le premier ministre et le ministre des Finances trouvent difficile aujourd'hui de convoquer une conférence fédérale-provinciale? Quelles que soient les difficultés, le gouvernement doit tout de même s'en tenir à ce qu'il a dit qu'il ferait en 1957. Il a dit aux Canadiens qu'il n'agirait pas comme le gouvernement arrogant de M. St-Laurent. Il allait régler pour de bon cette question des relations fiscales entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux.

Il y a une autre raison de convoquer une telle conférence sans retard. En 1955, lors de l'examen d'une mesure relative au chômage, le premier ministre a dit qu'il fallait immédiatement convoquer les provinces pour que les gouvernements fédéral et provinciaux puissent examiner leurs obligations réciproques en matière de chômage. Voici ce qu'a dit celui qui était alors chef de l'opposition, ainsi qu'en fait foi la page 1745 des *Débats* du 2 mars 1955:

En toute sincérité, j'engage le premier ministre (M. St-Laurent) à ne pas attendre le moment où il écrira aux premiers ministres des provinces au sujet de la conférence sur les impôts pour aborder ce problème plus immédiat. C'est un point qu'il faut régler sans tarder. Je suis convaincu que si le premier ministre télégraphiait aux premiers ministres provinciaux afin de les convoquer immédiatement à une conférence pour étudier le problème du chômage et trouver les moyens à prendre pour faire face à la situation, tous répondraient

sans retard de façon affirmative. On pourrait tenir cette conférence d'ici une semaine. On devrait la tenir dans un délai aussi bref.

De crainte que quiconque puisse s'imaginer que le chef de l'opposition était seul à ce moment-là, permettez-moi de citer ce que disait le ministre actuel des Transports (M. Hees), à cette même date, comme en fait foi la page 1776 du hansard:

J'aimerais demander au premier ministre, qui se trouve actuellement à la Chambre, s'il songera à convoquer immédiatement une conférence fédérale-provinciale, non le mois prochain ni le mois suivant ni à la fin de l'année, mais sur-le-champ. S'il fait envoyer ses télégrammes aujourd'hui, ou si son personnel peut communiquer avec les intéressés par téléphone, il pourra obtenir que les représentants des provinces soient ici en fin de semaine pour discuter la question. Les Canadiens pourraient ainsi obtenir une décision du gouvernement fédéral, quant aux mesures qu'il est disposé à prendre pour partager les frais qu'entraîne la dispensation de secours aux chômeurs employables à l'heure actuelle et pour mettre en œuvre les travaux publics qui s'imposent. Je reprendrai mon siège un instant, si le premier ministre veut me fournir une réponse.

Puis l'honorable député d'York-Ouest (M. Hamilton) et le premier ministre lui-même exprimaient le même point de vue, comme en font foi les pages 1802 et 1803 du hansard. Si l'argument était juste à l'époque, vu la longue période de temps écoulée depuis mai 1955 ou novembre 1955 et maintenant, il n'est certes pas injuste de mettre ces déclarations sous les yeux des ministres comme une raison de plus en faveur de la convocation immédiate de cette conférence fédérale-provinciale depuis si longtemps différée. Il y aurait lieu de la convoquer afin de résoudre le problème fiscal, mais aussi en vue de permettre aux gouvernements des provinces, comme au gouvernement fédéral, de prendre, comme celui-ci l'a annoncé pendant les élections, quelque mesure vraiment pratique et importante qui permettrait de faire disparaître le grave problème du chômage que le ministre du Revenu national (M. Nowlan) a, semble-t-il, l'autre soir, cavalièrement traité de peu important.

En réalité, j'étais stupéfait de constater que l'aimable ministre du Revenu national oubliait l'urgence réelle que revêt, à l'heure actuelle, ce problème dans tout le pays. Par exemple, il a dit qu'en ce qui concerne l'industrie de l'automobile, les ventes, au moins pour une société, avaient dépassé, au mois d'avril dernier, le chiffre du même mois de l'année précédente. Le texte exact figure à la page 457 du hansard.

Je prétends qu'il n'en est pas ainsi. J'ai appris de l'industrie de l'automobile à laquelle j'ai fait tenir les observations du ministre, que les faits sont les suivants: les ventes au détail d'automobiles fabriquées au Canada ont baissé de 14.5 p. 100 en avril 1958 en comparaison d'avril 1957. Pour la partie de l'année civile jusqu'à ce jour, soit de janvier au mois d'avril, les ventes ont baissé de 12.5 p. 100. Pour les mois de l'année civile allant de janvier à mars inclusivement, toutes les ventes de nouvelles voitures, y compris les automobiles d'origine étrangère, ont baissé de 3 p. 100 par rapport à la même période de l'année dernière.

Les ventes d'automobiles de fabrication canadienne en mai sont inférieures à celles de mai 1957; et l'on me dit que les chiffres présentement disponibles pour les dix premiers jours de mai indiquent un déclin de 23.5 p. 100 comparativement à la même période de l'an dernier.

Je n'attribue pas cette situation entièrement au gouvernement. Mais lorsqu'un ministre de la Couronne se lève pour dire à la Chambre que les ventes d'un certain mois sont meilleures qu'elles étaient au même mois de l'année précédente et que, de façon générale, la situation s'améliore.

L'hon. M. Browne: Puis-je poser une question?

Des voix: Asseyez-vous.

L'hon. M. Browne: Puis-je poser une question à l'honorable député?

L'hon. M. Martin: Oui.

L'hon. M. Browne: Le ministre du Revenu national n'a-t-il pas dit "dans le cas d'une compagnie d'automobiles"?

L'hon. M. Martin: Je viens de parler de cette question, comme mon honorable ami le constatera s'il veut bien lire mes remarques. Lorsqu'un ministre fait à la Chambre une déclaration de ce genre sur l'augmentation des ventes d'automobiles, il démontre,—je le dis avec le plus grand respect et la plus grande compréhension,—que, lui-même en tout cas, il n'a pas pleinement conscience ou ne se rend pas parfaitement compte de la gravité de ce problème dans notre pays.

Mon honorable ami qui vient de m'interrompre m'a un peu étonné, car, l'autre soir, il a fait une interruption qu'il devra, j'en suis sûr, soigneusement expliquer un bon jour. Le député de Richelieu-Verchères (M. Cardin) parlait du chômage et signalait la gravité de la situation, lorsque le distingué ministre sans portefeuille (M. Browne) a dit: "Et puis après?"

L'hon. M. Browne: Monsieur l'Orateur...

L'hon. M. Martin: Puis-je continuer?

L'hon. M. Browne: Puis-je fournir une explication?

Des voix: Non.

L'hon. M. Martin: Je vais aborder ce qui, à mon avis, devrait constituer une explication de la part du député. Je constate que les deux ministres en question, le ministre du Revenu national et le ministre sans portefeuille de Terre-Neuve avec son incroyable interruption "Et puis après?", pouvaient à peine...

L'hon. M. Browne: Monsieur l'Orateur, je dois soulever la question de privilège.

M. l'Orateur: Lorsque l'honorable député aura terminé ses observations, notre collègue aura l'occasion de s'expliquer. C'est ce que prescrit le Règlement.

L'hon. M. Martin: Il ne semble guère que les honorables députés aient examiné la situation critique qui existe non seulement au Canada, en général, mais plus particulièrement dans les régions qu'ils représentent l'un et l'autre ici. Je constate que dans les trois provinces de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard, le pourcentage de l'effectif de la main-d'œuvre cherchant activement du travail était de 10.8 p. 100 pour le mois d'avril. Quant à Terre-Neuve, ce pourcentage s'élevait à 24 p. 100, le plus élevé au Canada.

Une voix: Et puis après?

L'hon. M. Martin: Ce qui veut dire que le quart des ouvriers étaient sans emploi.

Une voix: Et puis après?

Une voix: Taisez-vous!

L'hon. M. Browne: Monsieur l'Orateur, l'honorable député d'en face continue à aboyer...

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: Si je comprends bien, l'honorable député pose la question de privilège. J'entendrai d'abord ce qu'il a à dire là-dessus.

L'hon. M. Browne. Voici: l'honorable député qui a la parole cherche à insinuer que j'étais indifférent à la situation des chômeurs canadiens.

Une voix: L'honorable député a dit: Et puis après?

L'hon. M. Browne: Voilà, monsieur l'Orateur, c'est la preuve que tous les députés libéraux pensent la même chose.

M. l'Orateur: Je croyais que le ministre sans portefeuille voulait expliquer ce qu'il entendait par ses observations. Il pourra le faire s'il le veut dès que l'honorable député aura fini son discours.

L'hon. M. Martin: Je suis sûr que l'honorable député aura l'occasion de prendre part au débat et d'expliquer exactement ce qu'il voulait dire. Je lui signale cependant la situation qui règne dans la région de l'Atlantique et je signale au ministre du Revenu national la situation qui règne dans notre province. Le ministre du Revenu national a établi que l'effectif ouvrier du Canada a augmenté et que s'il était demeuré stationnaire le nombre des chômeurs ne serait que de 295,000. Il a dit que la main-d'œuvre avait augmenté énormément. L'augmentation n'est en réalité que de 3.8 p. 100 sur l'année précédente.

Voici cependant des faits importants: Il y a actuellement, d'après la statistique du gouvernement, 516,000 chômeurs, hommes et femmes, au Canada. L'an dernier, en avril, période correspondante, il y en avait 306,000. Nous savons tous que l'effectif ouvrier du Canada a augmenté. Il a augmenté aussi en 1956. Durant les 12 mois de 1957, d'après le rapport de la Banque du Canada, page 11, la main-d'œuvre canadienne a augmenté d'environ 4 p. 100. Même si nous concédons volontiers que la main-d'œuvre a augmenté au cours de l'année dernière, nous rappelons qu'elle a augmenté en 1957 dans la même proportion qu'en 1956.

La véritable différence, et c'est le détail important dont le ministre du Revenu national n'a pas parlé, est que les offres d'emploi ont continué à croître en 1957 jusqu'au quatrième trimestre de l'année, époque à laquelle la tendance de l'emploi a commencé à se renverser. A la fin de 1957, bien que la croissance de la main-d'œuvre ait eu tendance à ralentir, les offres d'emploi ont continué à diminuer et le chômage a augmenté. Il est certains points de vue sur lesquels le ministre du Revenu national ne s'est pas attardé dans le discours qu'il a prononcé en cette enceinte. Il n'a même pas mentionné ce problème. N'oublions pas cependant, tout en tenant compte de l'amélioration de l'emploi saisonnier, qu'il reste au Canada un solide noyau de chômage et, à la lumière des engagements pris par le gouvernement envers le peuple canadien, ceux d'entre nous qui siègent de ce côté-ci de la Chambre ont le devoir de rappeler au gouvernement qu'il a des responsabilités à assumer à cet égard, ce qu'il ne fait pas pour l'instant.

Si le gouvernement désirait faire quelque chose à propos de ces ventes d'automobiles qui, d'après le ministre du Revenu national, sont en progrès maintenant sur celles de l'année précédente, pourquoi le ministre des Finances n'a-t-il pas, sans attendre un budget, eu recours à la méthode qu'il a adoptée en décembre dernier et pris des mesures spéciales en vue de la suppression de la taxe d'accise conformément à la promesse qui en avait été faite?

L'hon. M. Green: Pourquoi n'avez-vous pas fait cela l'an dernier?

L'hon. M. Martin: L'honorable ministre me demande pourquoi nous ne l'avons pas fait l'an dernier, et voici la réponse: parce que l'an dernier il n'y avait pas de chômage comparable au Canada.

Le premier ministre nous a dit que son gouvernement s'occupe du chômage, et pour nous en donner la preuve il a déclaré qu'il avait établi les versements supplémentaires d'assurance-chômage.

Une voix: Bravo!

L'hon. M. Martin: L'honorable député s'écrie "bravo". Est-ce en inscrivant les gens sur les listes de secours que l'on prétend remédier au chômage?

Monsieur l'Orateur, le chef de l'opposition a prononcé au début du présent débat un discours au cours duquel il a posé certaines questions au premier ministre. Le premier ministre n'a répondu à aucune de ces questions. Immédiatement après le discours du chef de l'opposition, le premier ministre, conformément aux traditions parlementaires, aurait dû revenir sur les points principaux mentionnés par le chef de l'opposition. Un de ces points portait sur l'attitude du gouvernement à l'égard de la proposition récemment formulée par le gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni en vue d'accords commerciaux de réciprocité. Le chef de l'opposition a demandé au premier ministre de nous fournir des éclaircissements sur ce qu'il appelle maintenant son objectif,—il avait parlé déjà de sa proposition,—soit le détournement de 15 p. 100 des achats canadiens des États-Unis vers un autre pays.

Le premier ministre a complètement laissé de côté ces questions. Aucun membre du gouvernement actuel,—soit au cours de la présente session, soit au cours de la dernière session,—ni le ministre des Finances (M. Fleming), ni le ministre du Commerce (M. Churchill), ni le premier ministre ni aucun membre du cabinet intéressé à ces deux problèmes fondamentaux qui influent sur notre économie et par conséquent aussi, dans une large mesure, sur le nombre des chômeurs que nous avons ou que nous aurons au Canada, n'a formulé la moindre déclaration à ce sujet. Nous avons le droit de savoir quelle est l'attitude du gouvernement actuel à l'égard de la proposition britannique. Le ministre des Travaux publics aura beau nous demander quelle est notre atitude...

L'hon. M. Green: Vous n'en avez pas.

L'hon. M. Martin: Mon attitude serait celle du chef de l'opposition qui a déclaré que nous aurions au moins informé le gouvernement britannique que nous nous proposions d'accorder une attention bienveillante...

L'hon. M. Pearson: Et immédiate.

L'hon. M. Martin: ...et immédiate à une proposition de cette nature. Je tiens à dire au gouvernement qu'une proposition de cette nature veut dire beaucoup pour l'industrie de l'automobile au Canada. Des milliers d'hommes de ma circonscription pourraient retourner au travail.

L'hon. M. Green: Êtes-vous en faveur de cette proposition?

L'hon. M. Martin: Je serais disposé à lui accorder toute l'attention qu'elle mérite. J'entends rire certains honorables députés. Ils rient de cette réponse...

L'hon. M. Green: C'est vous qui nous faites rire.

L'hon. M. Martin: Je remercie l'honorable député de sa politesse et de sa courtoisie habituelles. J'affirme que si nous sommes disposés, nous de l'opposition, à affirmer que nous songerions sérieusement à une proposition de ce genre...

Une voix: Et c'est tout.

L'hon. M. Martin: ...l'honorable ministre ne se rend-il pas compte qu'en leur qualité de ministre, lui et ses collègues ont l'obligation de dire à la Chambre quelle est leur attitude à ce sujet?

Ils auraient au moins pu dire, comme l'affirmait l'autre jour le secrétaire d'État aux relations du Commonwealth au sujet de la conférence qui va avoir lieu en septembre, de cette conférence dont ont tant parlé les honorables députés d'en face au cours des élections de 1957,—et qui à les entendre allait inaugurer une ère nouvelle pour le Canada et les membres du Commonwealth,—qu'elle n'allait même pas grouper les chefs de gouvernement.

Ce sera seulement une conférence des ministres des Finances, qui sera tenue à Montréal. Comme elle différera de la conférence qui a eu lieu dans cette Chambre même en 1932 et qui a été présidée par le chef du parti conservateur d'alors, le premier ministre de l'époque, feu lord Bennett! Les délégués anglais avaient à leur tête le premier ministre anglais d'alors, M. Baldwin, et le chancelier de l'Échiquier assistait à la conférence à titre de délégué. Cette conférence sur les relations du Commonwealth, à laquelle le gouvernement a attaché tellement d'importance, ne sera même pas tenue dans la capitale de notre pays, mais aura lieu à Montréal... (*Exclamations*) et Montréal mérite évidemment cet honneur. Mais ce devrait être une conférence présidée par le premier ministre, si elle doit être aussi importante que le premier ministre a voulu le faire croire au

pays. Nous ne savons même pas sur quoi portera la discussion principale.

M. Pallett: Qu'est-il arrivé entre 1935 et 1957?

L'hon. M. Pickersgill: Nous avons augmenté notre commerce, voilà ce qui est arrivé.

L'hon. M. Martin: Le secrétaire d'État aux relations du Commonwealth a déclaré que la conférence devrait avoir trois thèmes principaux. Les Britanniques veulent renforcer le bloc sterling, accroître le commerce entre les pays du Commonwealth, fournir de nouveaux capitaux pour mettre en valeur les anciens et les nouveaux États membres du Commonwealth et assurer les rouages permettant de le faire avec le maximum d'avantages. Au moins le gouvernement anglais nous en parle. La seule façon dont nous puissions nous renseigner sur l'attitude du gouvernement canadien à l'égard de la proposition britannique et la seule façon dont nous puissions savoir ce que le gouvernement pense ou se propose de faire à la conférence économique qui se tiendra à Montréal en septembre est de lire la déclaration d'un membre du gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni.

L'hon. M. Pearson: Dans le *Times* de Londres.

L'hon. M. Martin: C'est exact. C'est la façon dont le gouvernement cherche à renseigner le Parlement, que le premier ministre a qualifié de gardien des libertés du peuple.

M. Pallett: Vous ne vous élevez pas contre cette déclaration, naturellement.

L'hon. M. Martin: Plus tard, le premier ministre aura peut-être l'occasion de répondre à ces importantes questions et de dire ce qu'il pense des importantes observations formulées par le chef de l'opposition. Le pays exige que le gouvernement réponde à ces questions, étant donné le chômage actuel. Le gouvernement ne pourra pas s'abriter longtemps derrière sa forte majorité, ni nous cacher, à nous et au public, les décisions de principe importantes qu'il juge nécessaires, étant donné la conjoncture actuelle, pour stimuler l'ensemble de l'économie canadienne.

L'autre jour, l'honorable député d'Humboldt-Melfort (M. Rapp) a terminé un discours très émouvant en nous disant qu'un jour, devant la statue de sir Wilfrid Laurier, il a éprouvé le besoin d'exprimer sa gratitude de citoyen du Canada devenu, quelques années plus tard, citoyen canadien d'origine allemande et membre de notre Chambre. Je dois dire à l'honorable député que ses paroles, que j'ai relues plusieurs fois, m'ont profondément ému, comme elles ont ému, j'en suis sûr, tous les députés. Comme l'honorable député de Grey-Bruce (M. Winkler) le disait il y a un moment, parlant la langue de ceux qui n'appartiennent pas aux deux cultures ethniques de notre pays, nous devons tous ici reconnaître que la famille canadienne se compose maintenant de bien des groupes, venus de toutes les parties du monde participer à l'évolution de notre pays et trouver ici, en même temps, un refuge.

C'est cet esprit de tolérance et de bonne entente, affiché en particulier par l'honorable député de Parkdale (M. Maloney), qui a parlé l'autre jour de l'apport fait au Canada par tous les groupes ethniques, français, anglais et autres de l'Europe, qui sont maintenant les citoyens du pays, c'est cet esprit, dis-je, qui m'inspire de me joindre à eux pour souhaiter que les membres de tous les groupes représentés à la Chambre aient à cœur de se pénétrer du même esprit et de l'affermir, au lieu de s'inspirer du genre d'observations disgracieuses qu'un honorable député de l'Ouest canadien, que je n'identifierai pas parce qu'il est nouveau, s'est permises au sujet de ceux qu'on appelle les Néo-Canadiens.

Notre parti, qui a tant fait pour faire entrer au pays des milliers de gens, est d'avis que lorsque ces gens, une fois arrivés au Canada, ont assumé leurs responsabilités et la citoyenneté avec la résidence, tous ceux d'entre nous qui sont nés au pays ont l'obligation de les encourager par tous les moyens, afin qu'ensemble nous affermissions l'honneur et le prestige du pays le plus envié aujourd'hui dans le monde.

M. l'Orateur: A l'ordre! J'ai promis à l'honorable ministre sans portefeuille (M. Browne) de lui permettre de s'expliquer, ce qu'il n'a pas pu faire au cours de son discours, s'il désire le faire maintenant.

L'hon. W. J. Browne (ministre sans portefeuille): Je dois vous remercier, monsieur l'Orateur, de votre courtoisie, et j'aimerais pouvoir remercier également les honorables vis-à-vis d'une courtoisie analogue. Je m'attends à ce qu'ils soient justes. Je sais que souvent, en cette enceinte, les députés lancent des observations sans avoir pris le temps d'y réfléchir. Je suivais l'intéressant discours de l'honorable représentant de Richelieu-Verchères (M. Cardin) avec beaucoup d'attention, et je m'intéressais à la question du chômage tout autant que lui-même ou que l'honorable député qui vient de reprendre son siège. Je pense qu'ils manquent au plus haut point d'équité et de générosité en m'accusant de dureté, comme ils l'ont fait par les moqueries qu'ils viennent de proférer.

M. Robichaud: Pauvre garçon, et après?

L'hon. M. Browne: Je suis intervenu lorsque l'honorable représentant de Richelieu-Verchères a mentionné un article de la *Gazette* déclarant qu'il y avait plus de gens au travail cette année que l'année dernière.

M. Robichaud: Sans travail.

L'hon. M. Browne: Au travail. J'ai ici la citation, telle qu'on peut la trouver à la page 377 du hansard du 22 mai. Voici la citation:

Au Canada, l'emploi en avril a dépassé le chiffre de l'année dernière, mais le chômage est demeuré fort supérieur à ce qu'il était en avril 1957.

Après quoi, l'honorable député de Richelieu-Verchères, ainsi qu'en témoigne cette page du hansard, ajoutait:

C'est la dernière partie qui me paraît importante, monsieur l'Orateur. Il y a cependant encore des chômeurs qui ne sont pas considérés comme faisant partie du groupe de ceux qu'on range ordinairement parmi les chômeurs saisonniers. Le chômage a atteint un niveau bien supérieur à celui du chômage saisonnier dit normal.

Des voix: Et puis après?

L'hon. M. Browne: Monsieur l'Orateur, est-ce que c'est l'honorable député de Gloucester (M. Robichaud) qui donne cette explication, ou est-ce que l'on me donnera le droit de la présenter moi-même? Après mon interruption, l'honorable député de Richelieu-Verchères a donc poursuivi en ces termes:

Et après? Qu'importe les 820,000 chômeurs? Leur sort ne vous préoccupe pas du tout.

A quoi j'ai répondu:

Si, mais le même problème existe aux États-Unis.

Je ne dirige aucun ministère, monsieur l'Orateur, et j'ai beaucoup de temps pour me renseigner sur le problème du chômage et pour l'étudier. Je le connais tout aussi bien que les honorables députés dont je viens de parler.

M. Robichaud: Et votre explication sur un fait personnel?

L'hon. M. Browne: Monsieur l'Orateur, l'honorable député a-t-il le droit de rester assis et de m'interrompre à chaque phrase? Si j'enfreins le Règlement, veuillez me le dire, mais si j'ai la parole je voudrais ne pas être interrompu.

M. l'Orateur: Le ministre sans portefeuille a le droit de donner des explications, mais il doit s'en tenir à des limites raisonnables et j'espère qu'il terminera bientôt ses remarques. Je l'ai empêché d'interrompre d'autres honorables députés, mais il ne doit pas être interrompu, lui non plus.

L'hon. M. Browne: Merci, monsieur l'Orateur. J'aurai bientôt fini. Je disais que j'ai étudié la situation du chômage tant ici qu'aux États-Unis. Il est raisonnable d'affirmer qu'il existe une grande similitude, sous ce rapport, entre le Canada et les États-Unis. Je demanderais à l'honorable député de Richelieu-Verchères quelle est sa solution. Il nous a exposé ce qui, selon lui, était la réalité. Je lui ai demandé quelle solution il proposait à ce problème. Voilà ce qui a motivé mon interruption.

M. Robichaud: Et votre solution à vous?

Des voix: Bravo!

M. Robichaud: Est-ce que vous vous applaudissez vous-même?

L'hon. J. M. Macdonnell (ministre sans portefeuille): Monsieur l'Orateur, comme tous les préopinants, j'aimerais dire combien il m'est agréable que vous ayez été maintenu au poste que vous occupez. Comme bien d'autres, vous et moi sommes de vieux amis et il va sans dire que j'en éprouve un plaisir particulier. En entendant les effusions de bons vœux à votre égard j'ai pensé à une citation plutôt sévère dont on dira, j'en suis sûr, qu'elle ne peut être faite que par un sévère presbytérien. Cette citation, tirée du sixième chapitre de saint Luc, est la suivante:

Malheur à vous, lorsque tous les hommes diront du bien de vous!

Je rappelle cette citation simplement parce que, bien qu'elle puisse s'appliquer à certains fanfarons, elle est loin de s'appliquer à vous.

J'aimerais parler des motionnaires (MM. Lafrenière et Nielsen) de l'Adresse en réponse au discours du trône et de la façon excellente dont ils se sont acquittés de leur tâche. J'aimerais signaler leur jeunesse et dire combien nous devrions nous réjouir de compter tant de jeunes gens à la Chambre au moment où il se pose des problèmes qui exigent la jeunesse et la force pour les résoudre.

Un journaliste du *Globe and Mail* a écrit qu'il faudrait un coup de canon pour retenir l'attention de la Chambre dans le présent débat. Il pensait que le débat était assez ennuyeux, mais c'était avant que le député d'Essex-Est (M. Martin) ait parlé; je me propose de formuler un peu plus tard quelques observations sur ce qu'il a dit. Il m'a obligé à modifier légèrement mon discours, car j'allais dire que ceux qui occupent les premières banquettes s'étaient montrés plutôt mous.

L'hon. M. Pickersgill: Puis-je poser une question? Je me demande s'il serait possible au ministre de parler un peu plus fort pour ceux qui sont légèrement infirmes?

L'hon. M. Macdonnell: Volontiers. Je suis flatté d'apprendre qu'on tient à m'entendre.

L'hon. M. Pickersgill: J'écoute toujours volontiers l'honorable député.

L'hon. M. Macdonnell: Est-ce mieux maintenant?

L'hon. M. Pickersgill: Oui.

L'hon. M. Macdonnell: Je disais que mes observations vont être modifiées, en raison de l'explosion caractéristique à laquelle nous avons assisté de la part de l'ex-ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Nous nous souvenons tous qu'il excellait dans la défensive. Chaque fois qu'on lui posait une question, il avait toujours un petit discours préparé sur son pupitre, et nous nous sommes tous habitués à cette manière de faire. Le ministre soulevait le couvercle du pupitre, sortait son petit discours, et celui qui avait posé la question pouvait par hasard obtenir une réponse, mais c'était en réalité un bonimment tout préparé en faveur du gouvernement. Aujourd'hui, l'honorable député était un tout autre homme, et je vais parler de lui dans un instant; mais, comme je ne puis me permettre de gaspiller tout mon discours, je vais formuler une ou deux remarques qui auraient été entièrement justes sans l'intervention enflammée de l'honorable représentant d'Essex-Est.

Ce que je voulais dire, c'est que les députés de la première rangée avaient pris les choses très gentiment. Ce qu'ils ont eu à dire était, pourrais-je dire, si calme et si posé qu'on avait l'impression de frapper dans une balle de caoutchouc mou. Prenons, par exemple, le chef de l'opposition (M. Pearson). Il a parlé de la défaite avec beaucoup de bonhommie. Il a donné l'amusante citation d'Henri V:

> Nous, les peu nombreux, mais cependant heureux, unis comme des frères.

Il n'a pas tout lu, il n'a pas cité ce que dit le roi un peu plus loin dans la pièce:

> Encore, sur la brèche, amis, encore...

L'hon. M. Pickersgill: Cela viendra.

L'hon. M. Macdonnell: Le chef de l'opposition a peut-être raison, en ce sens que son parti a éprouvé assez de pertes pour l'instant et qu'il n'a pas envie d'en subir d'autres sous peu.

L'honorable député de Laurier (M. Chevrier) a été assez hésitant et, je pense, assez mou. Je regrette qu'il ne soit pas ici aujourd'hui, mais cela importe peu. Il disait, en effet...

L'hon. M. Martin: Il nous a quittés il y a un instant à peine.

L'hon. M. Macdonnell: Je regrette qu'il ne soit pas ici.

L'hon. M. Pearson: Il a dû se rendre à une réunion.

[L'hon. M. Pickersgill.]

L'hon. M. Macdonnell: Il a dit que personne ne pouvait l'endormir plus rapidement que moi à la Chambre. Il a dit cela bien des fois, et je me demandais si je pourrais le tenir éveillé aujourd'hui; malheureusement il n'est pas ici. Je devrai tout de même dire un mot d'une question dont il a parlé, parce que j'en ai été surpris et que j'en ai déduit que certains membres de l'opposition ne peuvent croire qu'il est possible à un parti politique, en particulier un parti qui possède une forte majorité, de respecter sincèrement les droits du Parlement, même les droits d'une faible minorité.

Je suis heureux que nous ayons décidé de confier la présidence du comité des comptes publics à un membre de l'opposition officielle. Ce n'est pas une idée originale. C'est la pratique en Angleterre.

L'hon. M. Pickersgill: Il appartient certainement au Parlement de prendre une telle décision, non pas à l'exécutif.

L'hon. M. Macdonnell: L'exécutif saisit le Parlement de la question. L'exécutif a fait une proposition en ce sens, et c'est la réaction du député de Laurier que je veux citer. Voici ce qu'il a dit (page 62 des *Débats*):

> Je me demande...

Il ne semble pas être aussi ferré en droit constitutionnel que l'honorable représentant de Bonavista-Twillingate (M. Pickersgill), car il déclare:

> Je me demande s'il (le gouvernement) n'a pas commencé, sous une forme ou une autre, à dicter à l'opposition la conduite qu'elle doit suivre.

Cela m'a intéressé et étonné; j'y ai vu une tendance naturelle à discerner quelque dessein sinistre et mystérieux dans cette proposition.

L'hon. M. Pickersgill: Une simple irrégularité.

L'hon. M. Macdonnell: Je voudrais dire quelques mots du discours du chef de l'opposition. Il a reproché au gouvernement les généralités du discours du trône. C'est une observation assez étrange, car, en lisant le discours du trône, j'ai eu l'impression que les projets y foisonnent.

L'hon. M. Pearson: Je parlais de la situation internationale.

L'hon. M. Macdonnell: J'aurai l'occasion encore d'en donner lecture lorsque je répondrai à l'honorable député d'Essex-Est. Le discours du trône renferme certaines mesures destinées à accélérer la construction de maisons; il y est question de travaux publics, d'une modification à la loi sur l'assurance-chômage, de la suppression des taudis, et le reste. J'aurai l'occasion d'y revenir plus tard, de sorte que je ne m'y attarderai pas maintenant.

Une autre chose que je veux signaler c'est que, abstraction faite de tout le reste, nous avons maintenant une nouvelle conception du Nord canadien; nous y voyons que le premier ministre a vraiment ouvert des perspectives nouvelles sur notre pays, au nord aussi bien que dans l'ouest et dans l'est. Je ne veux pas insinuer que l'ancien ministre ne s'intéressait pas au Nord canadien. Au contraire, je me souviens d'avoir vu une photo de lui dans cette région; mais je prétends qu'à ce moment-là rien n'avait pu piquer l'intérêt du public à propos du Nord canadien.

Peut-être la plus grande satisfaction que nous pourrions avoir de ces dernières élections, selon moi, c'est que nous pouvons maintenant proclamer, d'une manière qu'on n'avait jamais vue depuis de longues années, que nous avons maintenant réalisé l'unité nationale au Canada. Nous pouvons dire, je crois, que nous sommes revenus à bien des années en arrière, presque au temps de Macdonald, lorsque le nombre de députés du Québec qui l'appuyaient, le rendait, j'en suis sûr, extrêmement heureux. Maintenant que nous comptons 50 députés québécois, il va être impossible de reprendre les vieilles discussions raciales qui ont profondément blessé un si grand nombre et qui se sont déroulées à la Chambre pendant tant d'années. Je crois qu'il est juste de dire qu'au cours du présent débat, il n'y a eu pour ainsi dire aucun parti pris racial. Je ne puis me souvenir d'aucun. Je déplore qu'on ne puisse en dire autant de la campagne électorale, paraît-il, mais, néanmoins, c'est vrai maintenant et c'est une grande chose. Je suis fier d'être un membre de la Chambre et du parti qui l'a permis.

Je voudrais dire un mot à peine au sujet de l'attitude qu'adoptent les députés, qui siègent maintenant en nombre restreint dans l'opposition lorsqu'ils appartenaient à ce côté-ci de la Chambre. Nous nous souvenons des rangs serrés et bien disciplinés. Nous nous souvenons de cette discipline qui allait jusqu'au point de les faire chanter à l'unisson, lors d'une occasion restée mémorable, l'hymne *Onward Christian Soldiers.*

L'hon. M. Pickersgill: Mais ils n'ont pas montré le poing à M. l'Orateur.

L'hon. M. Macdonnell: Cela faisait alors partie de notre discipline, mais nous nous en sommes écartés. Je signalerai, par contre, que l'opposition officielle a presque été retranchée de moitié en juin dernier et encore de moitié cette dernière fois. Il me semble que nous ne reverrons jamais pareille chose de nos jours. Voilà ce qu'il en est de l'opposition officielle.

Je dirai aussi un mot à propos du parti cécéfiste. Il a été réduit des trois quarts, mais ses membres s'en donnent à cœur joie. Il n'y en a que huit qui se lèvent et se rasseillent comme s'ils sortaient d'une boîte à surprise. Ils peuvent prendre la parole tous les jours, et poser des questions tous les jours aussi. Je crois que la seule difficulté qu'ils éprouvent, c'est de se préparer entre les séances. On remarquera que le député de Kootenay-Ouest (M. Herridge) ne semble vraiment plus avoir le temps d'enjoliver comme d'habitude ces questions de mots d'esprit et de paradoxes. Même celle qu'il a posée hier était formulée en termes anglais très simples. Il y a eu une première guerre. Quelques-uns en doutent, mais il y en a vraiment eu une. Je me rappelle avoir été dans les tranchées, un jour, en qualité d'officier d'artillerie avec un petit groupe de survivants du *Royal Irish Regiment.* Le régiment avait été terriblement décimé peu de temps auparavant; mais, lorsque ses approvisionnements étaient partis de la base, il était encore au complet. Ces quelques survivants reçurent la ration de rhum de tout le peloton. En d'autres termes, 5 ou 6 hommes reçurent la ration de rhum de 50 à 60 hommes; c'était vraiment délicieux de voir comment ils envisageaient la guerre. La guerre n'avait plus de terreurs pour eux, pas pour l'instant du moins. Les membres de la CCF me paraissent dans la même situation. On leur fait parvenir toutes les panacées de la base. Ils obtiennent toutes les mixtures capiteuses qu'ils nous distribuent et quelques-uns seulement d'entre eux sont en mesure de nous lancer les munitions.

Je n'avais pas l'intention de m'étendre davantage sur l'un quelconque des discours prononcés de l'autre côté. Je pensais que mon collègue, le ministre du Revenu national (M. Nowlan), l'avait fait; mais, par suite de ce que vient de dire aujourd'hui le député d'Essex-Est, je dois certainement avoir une réplique à faire. Le député a reproché à notre parti d'être insouciant, peu vigilant et négligeant de ses devoirs à l'égard du chômage. Pour y répondre, il suffit simplement d'évoquer quelques-unes des mesures que nous avons prises durant la courte période de 8 ou 9 mois que nous avons été au pouvoir. Je doute qu'on puisse égaler ce record. Je vais signaler quelques-unes de ces choses; à mon avis, elles impressionneront le député qui, lorsqu'il est lui-même, parmi des amis, et ne sent pas la nécessité de prendre une attitude de partisan, a un esprit d'équité.

Nous avons sensiblement relevé les pensions de toutes sortes, l'assistance-vieillesse, la pension des ex-militaires, les pensions des

invalides et des aveugles. Nous avons relevé le traitement des fonctionnaires de l'État. Nous avons rétabli la solidité de l'industrie de la construction en affectant 300 millions des fonds de l'État aux prêts hypothécaires. Nous avons créé une nouvelle atmosphère dans les rapports entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Cette année nous avons relevé de 87 millions, chiffre estimatif, la part provinciale de l'impôt sur le revenu des particuliers. Le député a beaucoup parlé de griefs de doctrine à ce sujet, mais il reste que des choses se sont produites et des choses se sont accomplies.

Nous avons relevé la subvention fédérale à la construction des hôpitaux, la portant de $1,000 à $2,000 par lit. Nous avons établi un nouveau régime de prix de soutien pour les produits agricoles, assuré des avances en espèces sur les céréales entreposées dans les fermes, vendu et expédié du blé à un rythme record, blé qui s'était accumulé ces dernières années. Nous avons accru la participation du Canada au plan de Colombo et amorcé, en collaboration avec les provinces, un programme d'exploitation de nos ressources qui va bien au delà de tout ce qui s'était vu jusqu'ici au Canada. Nous avons pris des dispositions en vue d'augmenter le commerce extérieur du Canada. Une conférence plénière du Commonwealth sur les questions commerciales et économiques aura lieu au Canada cette année.

L'hon. M. Pickersgill: L'honorable député me permet-il une question? Nous dira-t-il dans quelle proportion nos exportations se sont accrues cette année par rapport à l'an dernier?

L'hon. M. Macdonnell: Je n'ai pas ces chiffres en mémoire.

L'hon. M. Pickersgill: Elles ont considérablement diminué.

L'hon. M. Macdonnell: Je n'ai pas à m'excuser de ne pas avoir ces chiffres à l'esprit. Je cite des faits, je parle de ce qui a été accompli et qui a donné des résultats.

L'hon. M. Pickersgill: A vous les conférences, à nous le commerce.

L'hon. M. Macdonnell: Comme l'indique le discours du trône, d'autres mesures seront prises. Je citerai, entre autres, des travaux publics accélérés, l'élimination des taudis, l'aménagement d'un chemin de fer à destination du Grand Lac des Esclaves et ainsi de suite. Pour répondre à l'honorable député d'Essex-Est, disons qu'on a fait énormément et que beaucoup de choses sont en voie d'exécution.

L'honorable député a aussi essayé de discréditer la conférence du Commonwealth. Il veut savoir pourquoi elle n'aura pas lieu à Ottawa. Il y a à cela une très bonne raison. On ne peut être sûr de ce qui arrivera à Ottawa. Il n'est pas impossible que le Parlement siège en automne et alors il n'y aurait pas de place pour la conférence. On a pesé la chose avec beaucoup de soin et c'est la raison qui nous a décidés. Quant à ceux qui y assisteront, tout ce que je puis dire c'est que le premier ministre (M. Diefenbaker) en sera. Ce qu'a dit l'honorable député au sujet du ministre des Finances (M. Fleming) est fort juste, mais le premier ministre suivra de très près les délibérations. On prétend que ce sera une conférence de deuxième ordre à cause des participants. Cela me paraît pures balivernes.

C'est tout ce que j'ai à dire sur le discours de l'honorable député. Ce qui s'est produit au cours des derniers mois, c'est que nous avons adopté une attitude pratique et énergique à l'égard du chômage. Le problème n'est pas facile à résoudre, mais nous avons fait beaucoup. Le problème n'est pas encore réglé, mais rien ne sera négligé pour en venir à bout.

Je veux aussi répondre à une demande plutôt bruyante de l'honorable député d'Ottawa-Est (M. Richard) qui veut qu'on verse 5 millions de dollars à la caisse de retraite du service public. A ce propos, j'aimerais parler du *Citizen* d'Ottawa du 12 février. D'après ce journal, le ministre des Finances a dit ce jour-là que "des augmentations de pourcentage des pensions de retraite des fonctionnaires, correspondant à l'augmentation générale des traitements, fait l'objet d'une sérieuse étude par le gouvernement". Après ce que le gouvernement a accompli jusqu'à maintenant, je crois que nous pouvons raisonnablement soutenir que l'expression "étude sérieuse", utilisée par un ministre du gouvernement actuel signifie quelque chose. Ce n'est pas simplement une remise à plus tard.

Avec la permission de la Chambre, j'aimerais pendant quelques instants parler de démocratie et du défi qui se pose à nous. Je suis jusqu'à un certain point inspiré par les paroles que le maréchal Montgomery a prononcées à Ottawa l'autre jour. Je me demande souvent si nous, qui sommes nés et avons été élevés sous un régime démocratique et des institutions libres, nous donnons la peine de réfléchir et de nous dire, premièrement, combien nous sommes bien partagés, que nos biens ne nous tombent pas du ciel sans aide et, troisièmement, qu'il faut la vigilance constante d'hommes sérieux pour les préserver.

Nous siégeons dans ce que nous appelons un parlement libre et j'aimerais demander en un mot ce que c'est qu'un parlement libre.

Pour moi, un parlement libre est essentiellement un parlement où les droits de l'opposition sont scrupuleusement préservés. Je me rappelle un incident de la campagne électorale de 1945, première campagne à laquelle j'ai pris part. L'un des Russes venus ici, qui semblait douter beaucoup de la réalité de nos institutions libres, a semblé se convaincre de l'existence de la liberté quand il a découvert que l'opposition était effectivement libre d'adresser des critiques au gouvernement, à condition de ne pas faire de diffamation. C'est une idée qu'il est bon de rappeler, car il est fort à craindre que certains d'entre nous considèrent cela comme acquis. Nous sommes portés à oublier certains facteurs importants et à penser qu'il s'agit d'une situation qui a toujours existé.

Nous avons appris que les Athéniens avaient eu une démocratie il y a 2,500 ans. Nous ne prenons pas le temps de nous rappeler que cette démocratie était entièrement différente de la nôtre. Elle n'avait aucun rapport avec la nôtre. Nous oublions que la démocratie telle que nous la connaissons avec le suffrage universel, remonte à moins de 100 ans. Nous sommes portés à oublier qu'elle ne couvre qu'une petite partie du globe. Ce n'est que lorsqu'un pays comme la France, pour lequel nous éprouvons la plus grande admiration et le plus grand respect, se trouve aux prises avec des difficultés comme celle où elle se trouve en ce moment que nous pensons à ces idées. Et même lorsque nous songeons à ces faits, nous nous disons probablement que cela ne pourrait pas se produire ici. En réalité, cela peut se produire partout où les gens ne sont pas sur leurs gardes et ne manifestent pas suffisamment de zèle pour la défense de leurs libres institutions.

J'aimerais vous lire un bref passage d'un discours du vicomte Montgomery. Il est rare que notre sagesse politique nous vienne de soldats, mais il a émis des opinions très intéressantes qui méritent qu'on les prenne en considération. L'autre jour, s'adressant au *Canadian Club,* ici, il a prononcé certaines paroles relatées par le *Citizen* d'Ottawa, que voici:

> Il est grand temps que l'effort contre la Russie soit considéré comme une lutte mondiale.
>
> Nous sommes maintenant engagés dans une concurrence totale qui sera une guerre politique, financière et économique orientée contre les bases mêmes de notre civilisation et de notre mode de vie.
>
> Les chefs politiques doivent établir une échelle de valeurs et décider quelles tâches doivent avoir la priorité sur les divers fronts.

Il a ensuite prononcé à l'égard du Canada les paroles que voici et sur lesquelles nous devons tous nous pencher:

> "Il me semble que le Canada se trouve dans une situation unique pour donner un ferme exemple au monde", a déclaré le héros d'El Alamein. "On ne peut accuser votre nation de colonialisme. Vous avez de la chance à cet égard. Vous avez un excellent amalgame de sang français et britannique; c'est une excellente chose. Il me paraît bien évident que les nations du monde se tournent vers le Canada pour leur orientation. C'est la vérité même et je ne dis pas cela pour vous plaire. J'aimerais que le Canada élabore une politique étrangère propre à lui, qu'il ne s'attache pas à quelque autre politique et qu'il donne cette direction."

Je ne vous demande pas de comprendre littéralement les paroles du vicomte Montgomery. Il a peut-être exagéré notre rôle, mais il reste, me semble-t-il, que nous ne pouvons pas faire moins que de prendre ses paroles au sérieux, surtout quand on songe à ce qui se passe en France à l'heure actuelle.

J'aimerais citer quelques paroles d'un écrivain sérieux. Ce n'est pas un de nos partisans politiques, mais je suis sûr que c'est un homme qui aime la liberté autant que quiconque. Je songe à M. Bruce Hutchison. Il repose la célèbre question posée par Lincoln à Gettysburg: Existe-t-il un régime conçu dans la liberté et voué au gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple qui puisse durer? D'après lui, il n'y a rien de moins certain que la réponse à cette question. Il fait remarquer que la démocratie traverse une crise ultime et que la supériorité du monde occidental est en voie de disparition. Il signale que l'opinion voulant qu'aucun autre régime puisse jamais être égal au nôtre au chapitre de la puissance, de l'intelligence, de l'efficacité et de la richesse, ne vaut plus. Il ajoute ensuite:

> Après nous être dit et nous en avoir apparemment donné la preuve par deux guerres que tous les autres régimes étaient à rejeter à cause de leurs déformations intérieures et parce qu'ils font un esclave de l'homme, nous devrions constater que cette attente ne repose sur rien, du moins pour un avenir prévisible.

Il parle ensuite de la façon dont le gouvernement s'est infiltré dans notre vie, et il poursuit:

> Il y a un demi-siècle, l'État était loin de la vie des hommes, presque étranger à leurs affaires personnelles; mais ils pouvaient comprendre tout ce qu'il faisait et aisément le ramener sur la bonne voie de temps à autre.

Si je cite ce texte, ce n'est pas parce que je me reconnais le droit de faire des sermons, mais parce que les députés doivent savoir se guider. On doute de la démocratie

aujourd'hui; elle fait l'objet d'attaques et subit des reculs dans certains endroits. Nous devrions tous, et ici je pense peut-être principalement au grand nombre de simples députés qui sont membres de notre parti, nous rappeler que le premier ministre nous a montré la voie. Il a carrément indiqué qu'il entend porter un respect scrupuleux à ces mots démocratie et Parlement. J'ai déjà mentionné qu'une chose a été faite.

J'aimerais citer brièvement un éminent homme d'État d'autrefois qui était considéré comme un grand conservateur. Il s'agit de Burke, qui a dit qu'il n'était pas député de Bristol, mais membre du Parlement; qu'il examinait les vues de ses commettants, mais qu'il n'était jamais lié par elles. Ce qui le préoccupait en tant que législateur dans le domaine législatif, c'était l'intérêt national, non pas l'intérêt d'une région; c'était de faire ce qu'il estimait juste, en se fondant sur des renseignements auxquels les électeurs n'avaient pas toujours accès et, au besoin, indépendamment de leurs opinions. Beaucoup d'entre vous diront que c'est là un conseil de perfection et se demanderont comment ils peuvent en arriver là. Nous sommes envoyés ici par les électeurs. Tout ce que je puis dire, c'est que je ne pose pas au prophète. Tout ce que je dis, c'est que ce sont là des paroles qu'aucun d'entre nous ne peut se permettre de négliger. C'est un des avantages de la forte position du gouvernement à la Chambre; nous sommes mieux en mesure d'envisager ces questions de façon sérieuse, éclairée et réfléchie.

Si j'ai dit un mot qui nous pousse à examiner ces choses nous-mêmes, à estimer que nous avons de grands privilèges et qu'il est inévitable que les grands privilèges s'accompagnent de grandes responsabilités, alors j'aurai atteint un objectif. Que nous puissions ou non accomplir ce qu'a exprimé le vicomte Montgomery, il y a là une difficulté qu'aucun d'entre nous ne peut se permettre de méconnaître.

M. J. M. Forgie (Renfrew-Nord): Monsieur l'Orateur, je souscris avec un vif plaisir aux félicitations que vous avez reçues à l'occasion de votre nomination comme Orateur de la Chambre. Comme vous possédez les attributs essentiels à cette fonction, nous sommes sûrs que vous y remporterez toujours des succès à la Chambre des communes. Je félicite aussi l'Orateur suppléant, ainsi que les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Lafrenière et Nielsen). Ces députés peuvent être convaincus qu'à la lecture de leurs discours, leurs commettants seront fiers de leurs efforts.

[L'hon. M. Macdonnell.]

Je rends hommage à notre chef reconnu dans le monde entier pour son apport exceptionnel à la paix.

Depuis la confédération, Renfrew-Nord est un grand champ de luttes politiques. Je suis très heureux de dire aujourd'hui que mes commettants sont rentrés au bercail, fût-ce un peu tardivement. L'exploitation forestière, l'industrie laitière et l'élevage des bovins ont joué un rôle important dans l'essor de ma circonscription. Depuis 10 ou 15 ans toutefois, la situation a un peu changé avec l'arrivé de l'industrie, la construction du camp militaire de Petawawa et l'aménagement de l'usine d'énergie atomique à Deep-River. Ces deux nouvelles industries, comme je les appelle, ont eu une grande importance pour les gens de ma circonscription et l'on espère qu'elles continueront ainsi pendant bien longtemps.

A titre de député que l'âge ne rend pas trop ambitieux, j'estime que mon premier devoir est de servir ma circonscription et de travailler autant que possible au bien de tous mes commettants, à quelque parti politique qu'ils appartiennent. Les industries, qui ne sont pas trop nombreuses dans ma circonscription, ont subi comme ailleurs le contre-coup de la régression actuelle et voilà pourquoi nous avons un grand nombre de chômeurs. J'en ai obtenu le chiffre avant-hier: 2,405, en comparaison de 2,719, il y a une semaine, et de 1,380, il y a un an. Pour être juste, je dois cependant admettre qu'il s'agit pour une part de chômage saisonnier. La reprise de l'activité dans les scieries a fourni du travail à 300 hommes.

Renfrew-Nord est également remarquable par ses beautés naturelles, ses nombreux lacs et cours d'eau et le magnifique territoire de chasse et de pêche qui s'y trouve. L'industrie touristique prend de l'importance d'année en année dans cette circonscription. Nous savons tous qu'il y a lieu de maintenir cette industrie et de lui faire prendre de l'essor dans tout le pays.

Même si je ne veux nullement crier au désastre, pour ce qui est du chômage, je suis toutefois d'avis qu'on ne saurait régler ce problème au moyen d'un programme de travaux publics. Je suis bien convaincu que la solution viendra d'un programme tendant à accroître le pouvoir d'achat du consommateur, objectif qu'il est possible d'atteindre pour une bonne part, sinon entièrement, en augmentant les dégrèvements d'impôts sur le revenu des contribuables mariés et célibataires. Si l'on construisait cinq immeubles publics à Pembrooke, près d'où je vis, cela ne soulagerait guère le chômage dans cette partie du pays. Presque tous les honorables députés qui ont pris la parole depuis l'ouverture du débat sur l'Adresse en réponse au

discours du trône ont abordé la question, de sorte que je ne m'y attarderai pas. Nous pourrons y revenir au moment opportun plus tard. Évidemment, pour ce qui est de l'augmentation du dégrèvement d'impôt sur le revenu, tant pour les gens mariés que célibataires, je puis dire, comme vous le savez, que c'était là notre cri de bataille aux dernières élections.

Je suis très heureux de dire que les plans destinés à la construction d'immeubles à Petawawa et à Deep-River, préparés par l'ancien gouvernement libéral, ont été acceptés en grande partie par le gouvernement actuel et que les travaux se poursuivent de façon satisfaisante. Le camp de Petawawa et l'usine d'énergie atomique à Chalk-River apportent une aide considérable à la ville de Pembroke, qui, les honorables députés le savent, est la ville principale du comté. La liste de paye de Deep-River et du camp militaire de Petawawa, pour ceux qui vivent à Pembroke ou au delà,—à Westmeath ou ailleurs,—est plus considérable que tous les salaires versés dans l'industrie dans Pembroke. Il n'est pas nécessaire de faire un gros effort d'imagination pour se rendre compte que cette question est éminemment importante pour cette région du pays que je représente.

Il y a un point que je voudrais soulever et porter à l'attention soit du ministre des Travaux publics (M. Green), soit du ministre de la Production de défense (M. O'Hurley). En ce qui concerne la construction des maisons aux alentours du camp militaire de Petawawa, je voudrais voir le gouvernement faire preuve de collaboration, en se mettant en rapports, au moment où l'on installera les services nécessaires sur les 176 acres dont on a fait l'acquisition sous le régime précédent, avec le conseil municipal de Petawawa, pour voir s'il serait possible de prendre des dispositions pour enrayer la pollution des rivières Petawawa et Ottawa. Cela me semble possible. Ayant parlé de la question avec le conseil municipal, je sais qu'il serait tout disposé à payer ce qu'il peut afin de remédier à cet état de choses.

Nous avons eu beoucoup de chance en achetant les terrains dont il s'agit. Nous avions obtenu 176 acres, comme nous le croyions, pour $13,500. Mais, lors du relevé, nous avons constaté que nous possédions 219 acres. Nous avons donc reçu 43 acres à titre gracieux. Nous les avons mis à la disposition des autorités appliquant la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, pour construire des habitations à l'intention de ceux-ci. Le reste revient au ministère de la Défense nationale, en vue de la construction d'habitations pour les femmes et enfants de soldats qui sont maintenant, ou qui seront à l'avenir, au camp de Petawawa.

Il y a un point que j'aimerais signaler au gouvernement, au ministre des Travaux publics et au ministre de la Production de défense. Nous avons en abondance d'excellent bois d'œuvre et d'excellents blocs de ciment qu'on peut acheter à moins de cinq milles du camp militaire de Petawawa. La vallée de l'Ottawa, comme on le sait, a été célèbre pour sa production de bois d'œuvre,—c'est ce qui a fait cette région,—jusqu'à ces vingt dernières années ou à peu près. L'entreprenuer qui exécute les contrats actuellement accordés à Petawawa devrait acheter ces matériaux. Je demande aux ministres des Travaux publics et de la Production de défense d'enquêter minutieusement sur cette question et de veiller à ce que les gens de ma circonscription travaillant aux sciages et à la fabrication des blocs de ciment aient l'occasion de fournir ces matériaux.

Il en a toujours été ainsi, sauf que nous avons eu des difficultés lorsque le gouvernement libéral était au pouvoir: l'entrepreneur y faisait venir de la main-d'œuvre faiblement rémunérée et laissait inactifs nos ouvriers de la région; ces derniers ne pouvaient alors trouver d'emploi au camp militaire de Petawawa.

Un des principaux entrepreneurs de Petawawa n'a pas recruté ses employés chez les résidents de la circonscription, même si le ministère du Travail, par l'entremise de ses représentants à Pembroke, a offert son entière collaboration à l'entrepreneur lorsque le contrat a été adjugé. Je crois comprendre qu'on y a envoyé quatre employés seulement la semaine dernière. On y a donné une publicité tapageuse, mais je puis vous assurer que personne n'a trouvé un emploi par l'entremise du bureau d'assurance-chômage. Le chiffre que j'ai obtenu hier s'établissait à 4. Comme je l'ai déjà dit, un état de choses analogue a régné sous le gouvernement libéral, et il a fallu de grands efforts pour y remédier. On ne l'a pas redressé suffisamment, à mon avis, malgré les efforts déployés. Ces bureaux d'assurance-chômage se donnent beaucoup de mal pour trouver des emplois aux Canadiens des diverses régions du pays. A mon avis, les entrepreneurs qui obtiennent des contrats de l'État devraient collaborer avec le gouvernement quand il s'agit de la question d'emploi, surtout à une époque comme celle que nous traversons.

Quand la question d'employer des hommes d'Arnprior et de Renfrew au camp de Petawawa a été discutée avec le service sélectif, on a signalé que ces hommes seraient forcés de trouver une pension à Petawawa près de la scène des travaux, et que cela réduirait sensiblement le salaire net.

Lors d'une réunion tenue à Pembroke par les syndicats ouvriers, avant les dernières élections, je leur ai promis mon appui. Apparemment beaucoup de travailleurs auxquels on a dit que des emplois seront fournis à Petawawa s'opposent aux syndicats, et l'entrepreneur adopte la même attitude.

Dans une lettre adressée à l'*Observer* de Pembroke par un menuisier syndiqué, semble-t-il, il est écrit que les non-syndiqués ont la préférence sur ce nouveau chantier. J'espère sincèrement qu'il n'en est rien, mais au cas où cela serait, je voudrais qu'on me saisisse d'une plainte afin que je puisse en discuter intelligemment avec le ministre du Travail (M. Starr). Je n'ai pas l'intention d'oublier l'engagement que j'ai pris vis-à-vis les ouvriers syndiqués avant le 31 mars. Les autorités du camp de Petawawa et les entrepreneurs qui y ont travaillé depuis 15 ans ou à peu près ont toujours joué franc jeu avec les ouvriers et les anciens combattants des deux guerres mondiales qui habitent Pembroke. Il y a bien eu un ou deux incidents désagréables, mais dans l'ensemble les conditions de travail ont été et restent satisfaisantes.

J'aimerais que les entrepreneurs de notre région se voient attribuer certains de ces contrats de l'État, mais j'ai bien peur qu'ils ne peuvent réunir les sommes considérables à verser en dépôts au moment où l'on présente des soumissions pour 250 à 300 maisons. Si ces contrats étaient subdivisés, je pense que nos entrepreneurs pourraient en effectuer les travaux avec compétence et diligence. En 1947, je me suis chargé de la construction de 15 maisons pour anciens combattants à Pembroke, à côté de l'hôpital-pavillon, suivant exactement les mêmes plans et devis que pour des maisons semblables érigées à Ottawa. La construction de ces maisons à Pembroke a coûté $400 de moins qu'à Ottawa. Je signale la chose pour montrer qu'il y a avantage à confier le travail à des gens de l'endroit. Les entrepreneurs en cause sont économes et industrieux et il me semble honteux que ces contrats soient adjugés à des entrepreneurs de l'extérieur. Le seul moyen pour le gouvernement d'exercer sur eux un certain contrôle semble être celui de la régie intéressée... (*Exclamations*)

L'hon. M. Green: L'honorable député ne veut pas cela, c'est sûr.

M. Forgie: Non. Je n'ai pas dit que je le veux.

Je passe à un autre sujet. Ma circonscription ne souffrirait pas de la crise du chômage n'eût été l'attitude du gouvernement provincial, sous M. Drew et plus tard sous M. Frost, qui a transporté 450,000 cv de Des Joachims vers la région industrielle du sud et du sud-ouest d'Ontario. Je suis d'avis que le gouvernement de Québec a eu raison d'amener l'industrie là où était l'énergie, de sorte que d'importants secteurs de cette province ont été mis en valeur. Si ce principe avait été adopté ici,—nous avons lutté pour qu'il le soit,—le problème du chômage ne se poserait pas en ce moment dans ma région.

A ce sujet,—ceci intéresse le ministère du Commerce,—je mentionne que l'*Atomic Energy of Canada*, de concert avec la Commission hydroélectrique de l'Ontario et la *Canadian General Electric Company* est à aménager, à Des Joachims, une nouvelle usine de production d'énergie nucléaire. A l'heure actuelle, les travaux sont interrompus en attendant certaines décisions d'une importance capitale.

J'espère que le gouvernement fera en sorte que les 24,000 ou 25,000 chevaux-vapeur qu'on s'attend d'y produire serviront dans ma propre circonscription aux entreprises industrielles qui sont prêtes à venir s'y installer, plutôt que d'être acheminés vers le sud de l'Ontario. Nous savons que l'énergie ne sera pas produite à un prix rentable mais elle aboutira à la production économique d'énergie électrique. J'engage donc le gouvernement à en faire profiter notre région.

Je suis, certes, très reconnaissant aux soldats pour leurs votes, mais la manière dont ces votes ont été recueillis m'inquiète. En discutant la méthode avec des autorités qui en savent plus long que moi à ce sujet, j'ai proposé qu'on annonce le scrutin militaire le même jour. Il n'est pas facile d'assurer tout l'appareil nécessaire pour le faire, mais les forces armées ont vivement protesté contre la présente méthode en disant que le scrutin n'était pas secret. Le vote des soldats pourrait peut-être être ajouté aux résultats des bureaux provisoires de votation, si on décidait d'avoir ces bureaux provisoires dans chaque circonscription. Ce scrutin, qui serait annoncé le même jour que le scrutin général, devrait être fixé à l'avance et la mise en candidature devrait peut-être précéder les élections générales de trois semaines au lieu de deux.

Le vote des épouses des soldats cantonnés outre-mer est un autre problème, qui est beaucoup plus simple. Les épouses des militaires ont constaté que bien qu'elles auraient pu voter en Allemagne, elles ne pouvaient voter au Canada, n'y ayant pas résidé les douze mois précédant l'émission du bref d'élection. On devrait modifier la loi électorale du Canada de façon à supprimer cette limitation au droit de voter.

J'aimerais également soulever la question de la commission canadienne du prêt agricole.

Il me semble qu'on devrait reviser le domaine d'activité de la commission. Je n'ai pas l'intention de lui adresser des critiques excessives. J'ai travaillé comme avocat de la commission pendant un certain nombre d'années avant 1953, et je connais fort bien son efficacité, mais je crois qu'elle n'a pas suffisamment d'hommes sur place et qu'elle pourrait avoir recours aux services de ceux qui appliquent la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, qui sont de tout premier ordre. Au comité des affaires des anciens combattants, nous nous en rendons parfaitement compte. Il est clair que le champ d'activité de la commission sera élargi ces prochaines années. Les prêts augmenteront tant par leur nombre que par leur montant, et je crois, tout comme d'autres députés, qu'il nous faudra sans retard un plus grand nombre d'hommes travaillant sur place. Je crois qu'un honorable député siégeant de l'autre côté de la Chambre a formulé une recommandation analogue.

Je voudrais passer à une autre question qui donnera lieu, je crois, à de nombreuses discussions au cours des quelques prochaines années. Je veux parler des récoltes de l'Ouest, et j'exhorte l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Harkness) à prendre des mesures pour mettre plus d'argent à la disposition d'un vaste programme de recherches dans le domaine de la graine de soja. Je sais assez bien tout ce que l'on peut tirer de cette graine, car j'ai été avec un autre le propriétaire de la première installation de transformation à Milton. L'entreprise n'a pas été un succès sur le plan financier, mais elle a lancé l'industrie du soja au Canada. Les cultivateurs de l'île Pelée ont reçu 400 boisseaux de graine de soja et depuis dix ans ils ont récolté pour $350,000 de soja sur l'île, de sorte qu'en fin de compte l'entreprise s'est révélée rentable. Notre petit campement a représenté le début de l'industrie, et lorsque M. E. P. Taylor s'est joint à moi, il a acheté une usine de $2,500,000 sur le littoral. Je pense que cette usine a maintenant été transférée à une autre compagnie.

J'aimerais maintenant citer quelques chiffres. C'est une question sur laquelle je peux faire état de mon expérience personnelle. Je me suis entretenu avec plus de 35,000 cultivateurs dans le sud et le sud-ouest de l'Ontario au sujet de la production de soja, et je pense que les honorables députés constateront que les chiffres suivants sont intéressants en ce qu'ils illustrent la croissance de l'industrie:

Production de soja en Ontario et prix moyen des cinq dernières années

	Acres	Boisseaux	Prix moyen
1953	216,000	4,406,000	$2.45
1954	254,000	4,953,000	2.40
1955	214,000	5,650,000	2.09
1956	239,000	5,269,000	2.12
1957	252,000	6,476,000	1.95

J'ai lu dans le hansard que le ministre de l'Agriculture avait établi le prix minimum à $2.10 le boisseau. Ces prix me conviennent parfaitement. Je ferai cependant observer que nous ne fournissons pas tout le Canada.

J'ai des chiffres intéressants. En 1954, nous avons exporté au Royaume-Uni 605 milliers de boisseaux de soja d'une valeur de $1,700,349; en 1955, 945,122 boisseaux évalués à $2,481,669; en 1956, 1,119,980 boisseaux d'une valeur de $3,026,369 et, enfin, en 1957, 1,508,449 boisseaux d'une valeur de $3,948,209. Voici quelles étaient à ce moment-là nos exportations du même produit à l'Allemagne: 27,698 boisseaux en 1954, soit une valeur de $80,324; 7,541 boisseaux en 1955 pour $21,868; 56,000 boisseaux en 1956 pour une valeur de $142,240 et 44,800 boisseaux en 1957 pour une valeur de $114,380.

Grâce aux efforts qui ont été faits, nous avons maintenant 4,000 boisseaux de fèves soja plantés au Manitoba. Cependant, la fève soja du Manitoba n'a pas une aussi forte teneur en huile que celle que produit l'Ontario. Cette dernière est certes l'une des meilleures du monde.

Il y a sept ans, il y avait encore à l'ouest de Pembroke une grande étendue de terres sablonneuses d'au moins 1,000 acres. J'ai obtenu de la ferme expérimentale d'Ottawa 45,000 plants de tabac. J'en ai planté moi-même 4 acres et j'ai distribué le reste parmi les cultivateurs de ma région, avec le résultat que nous avons obtenu une belle récolte. Ces progrès sont lents mais avec le temps il y a amélioration. J'ai reçu une lettre datée du 8 mai d'un représentant d'une grande compagnie canadienne dont je tairai le nom, m'annonçant que la compagnie en cause se propose de faire cette année un petit essai de culture de tabac jaune dans la région. Il s'agit d'une industrie qui pourrait prendre beaucoup plus d'ampleur dans notre région. En raison du problème du sterling, le marché britannique est fort limité mais il y a bien des moyens d'accroître cette industrie au Canada.

Il a été aussi question d'autre chose cet après-midi, mais le ministre de l'Agriculture n'a pas répondu à la question qui a été posée. J'aimerais que le bois à pâte soit désigné comme produit agricole et qu'on établisse

un prix minimum à l'égard du bois provenant de la terre d'un cultivateur. Je me demande parfois où nous conduira ce régime de subventions. Il y a une loi ontarienne relative au bois à pâte provenant des terres de la Couronne dans cette province. Le ministre de l'Agriculture se rend compte que les papeteries sont la plupart du temps bien mieux placées que les cultivateurs pour discuter le prix du bois à pâte. Elles sont seules à savoir quelle quantité de bois à pâte elles achèteront des cultivateurs au cours d'une année en particulier. Cela veut dire que les cultivateurs, qui fournissent à peu près le quart des approvisionnements de bois à pâte, doivent attendre que les acheteurs fassent connaître leurs besoins. Le bois à pâte est le plus important produit forestier du Canada; il a représenté, en 1953, une valeur totale de 371 millions de dollars. La valeur en est plus élevée maintenant, naturellement.

Revenant au soja, qu'il me soit permis de dire que j'espère faire partie du comité de l'agriculture et de la colonisation et il n'est pas douteux que les membres de ce comité auront amplement l'occasion de discuter cette question.

Plusieurs nouveaux députés ont déjà parlé de la crise qui règne dans le domaine de l'instruction au Canada. Certes, nombreux sont les nouveaux problèmes qui se posent dans l'administration et le financement de l'instruction mais nous, dans cette enceinte, devons nous souvenir que ce domaine ne relève pas de la juridiction fédérale mais que, suivant la constitution, il ressortit aux législatures provinciales. Il y a toutefois un moyen qui permettrait au gouvernement fédéral de faire face à l'un des plus pressants besoins dans ce domaine, sans même s'ingérer dans les affaires provinciales.

L'accroissement rapide de la population, en particulier de celle qui est d'âge scolaire, a créé un besoin pressant de nouvelles salles de classe. Ce besoin est d'autant plus grand que les municipalités et les commissions scolaires ne se sont pas crues en mesure de satisfaire à la demande durant une période de construction très active. Aujourd'hui, nous nous inquiétons tous de la diminution des mises de fonds et de la diminution de la construction qui ne manquera pas de s'ensuivre. Nous cherchons aussi le moyen de réduire le chômage saisonnier. Je suis d'avis que le gouvernement pourrait aider la cause de l'enseignement, ainsi que les municipalités, et parvenir à réduire le chômage saisonnier en établissant un fonds destiné à fournir une part des frais nécessaires à la construction de nouvelles classes scolaires dans le pays.

[M. Forgie.]

Cette contribution ne devrait pas se fonder sur un pourcentage, mais être un montant fixe pour chaque classe, abstraction faite du coût total, à peu près dans le genre de ce qui se fait à l'égard des hôpitaux. Cela aiderait proportionnellement beaucoup plus les régions rurales et les petites localités où les frais de construction sont moins élevés et où la capacité de payer est aussi moindre, et c'est en réalité ce que nous aimerions voir. Il faudrait envisager le problème directement au niveau du canton. Je propose aussi qu'on accorde ces subventions à condition que les travaux de construction continuent tout l'hiver, et qu'elles soient versées directement aux autorités régionales, mais seulement contre un certificat établi par les autorités provinciales attestant que l'école en question est reconnue par les lois de la province et que les classes supplémentaires sont nécessaires. Ce genre de subventions enrayerait rapidement le chômage parce que des plans concernant la construction des écoles existent dans toutes les provinces et qu'on n'aurait besoin d'en établir que très peu, avant d'entreprendre les travaux.

Afin de donner aux députés l'occasion de débattre cette proposition, je ferai inscrire plus tard au *Feuilleton* un projet de motion conçu à peu près dans ces termes:

Il est résolu que le gouvernement songe à établir une caisse considérable sur laquelle le gouvernement fédéral verserait des contributions au titre de nouvelles classes construites par les commissions scolaires locales reconnues par les lois des provinces, contribution d'un montant fixe par classe pourvu que la nécessité de ces classes soit attestée par l'autorité provinciale compétente et que la construction se poursuive sans interruption durant l'hiver afin d'aider à résoudre le problème du chômage saisonnier.

J'espère que bien des députés jugeront possible d'appuyer ma proposition de résolution.

M. J.-E. Bissonnette (Québec-Ouest): Monsieur l'Orateur, je vous félicite d'abord d'avoir eu l'honneur d'être réélu comme Orateur de la Chambre des communes. Votre haute distinction, votre esprit de décorum et votre impartialité vous préparaient déjà à occuper un poste aussi élevé, et je sais que vous vous acquitterez de votre tâche à la grande satisfaction des membres de votre parti. Votre choix comme Orateur a été approuvé unanimement par tous les membres de cette honorable assemblée. Permettez-moi de dire, au risque de choquer votre modestie, que votre façon de parler français rend pour moi un son authentiquement parisien.

Je suis également heureux d'offrir de sincères remerciements au premier ministre (M. Diefenbaker) d'avoir adjoint à son cabinet l'honorable député de Labelle (M. Courtemanche) à titre de secrétaire d'État et

l'honorable député de Lotbinière (M. O'Hurley) à titre de ministre de la Production de défense. Tous deux sont des hommes de grand mérite et je lui assure que la province de Québec est fort bien représentée en eux.

(*Texte*)

Monsieur l'Orateur, il me fait aussi grand plaisir de saisir l'occasion qui m'est donnée aujourd'hui pour féliciter l'honorable député de Longueuil (M. Sévigny) de l'honneur qui lui échoit d'avoir été désigné comme Orateur suppléant de la Chambre. J'en profite pour rappeler aussi le souvenir de son distingué père, présentement juge en chef de la Cour supérieure de la province de Québec qui, lui-même, occupa il y a 40 ans, en qualité d'Orateur, le même fauteuil. L'honorable juge en chef, Albert Sévigny, fut pour son fils un père modèle et un exemple qui entraîne.

Je tiens aussi à féliciter mes deux jeunes collègues, les honorables députés de Québec-Montmorency (M. Lafrenière) et du Yukon (M. Nielsen), de l'honneur qui leur a été confié de proposer l'Adresse en réponse au discours du trône et de s'être acquittés de leur tâche avec tant de maîtrise et d'autorité. C'est sûrement un témoignage de confiance qu'ils avaient tous deux bien mérité.

Je n'avais pas l'intention de prendre la parole dès les premiers jours de mon entrée à la Chambre, m'inspirant du conseil de sir John A. Macdonald aux nouveaux députés de son temps, à qui il disait: apprenez d'abord à suspendre votre pardessus et votre chapeau, vous asseoir, écouter, observer et réfléchir. Mais, si j'ose me lever présentement et désobéir au conseil de sir John A. Macdonald, c'est d'abord pour rassurer tous ceux qui pourraient en douter, que ma présence en cette enceinte, comme député de la province de Québec, est celle d'un conservateur militant, depuis longtemps ébloui et fasciné par les récits des carrières politiques de sir John A. Macdonald et de sir Georges-Étienne Cartier, qui brillèrent du plus vif éclat parmi les pères de la Confédération.

J'ai donc été appelé par mon parti pour servir, et j'ai consenti à accomplir ce que je considérais un devoir. Je ne suis pas venu ici pour me faire une situation, car j'en occupais une, dans ma profession, qui me permettait de n'envier rien à personne. La noble profession médicale, que je professais depuis 38 ans au milieu d'une population essentiellement ouvrière, me comblait de satisfaction et de bonheur.

Les électeurs de ma circonscription, que j'avais eu l'occasion de servir en très grand nombre et depuis longtemps dans le domaine médical, m'ont fait confiance et ont pensé que je pourrais, dans ce nouveau champ d'action, leur rendre service comme je m'étais efforcé de le faire en ma qualité de médecin de famille.

Je n'oublierai pas non plus de me consacrer aux intérêts de ma province dans la limite des droits et privilèges garantis par la constitution, de même que je me dévouerai aux intérêts des autres provinces, dont les droits et privilèges sont égaux à ceux de la province de Québec, contribuant ainsi à réaliser l'ambition légitime de tout véritable Canadien, cette unité nationale que nous, conservateurs du Québec, désirons et recherchons depuis si longtemps.

Il ne s'agira plus pour nous que de respecter fidèlement et dans l'harmonie les droits et privilèges garantis à chacune de nos provinces par notre constitution.

Monsieur l'Orateur, permettez maintenant que je présente à la Chambre les électeurs de ma circonscription de Québec-Ouest, dont 85 à 90 p. 100 sont des ouvriers de tous métiers: menuisiers, charpentiers, plombiers, peintres, journaliers, etc., toute une population actuellement sérieusement atteinte par le chômage. C'est un malaise très grave pour l'ouvrier et il faut nécessairement y apporter un remède. Je leur ai promis de continuer à me dévouer pour eux en véritable médecin dans ce domaine de la souffrance.

Ici, je dois rendre hommage au très honorable premier ministre (M. Diefenbaker) et à ses collègues pour avoir su, en véritables médecins, offrir dans le discours du trône le traitement d'urgence qui s'impose, en prolongeant pour quelque temps la période des prestations d'assurance-chômage. Ils ont compris en véritables cliniciens, n'en déplaise à nos honorables amis de l'opposition, que même l'oxygène et une transfusion sont toujours un traitement indiqué pour permettre au malade de survivre jusqu'à ce que le traitement correctif puisse être appliqué et produire des effets. Mes électeurs le réclamaient ce traitement d'urgence et vont être heureux de le recevoir.

Comme médecin interne de service, si l'on voulait bien me consulter, je suggérerais en outre de relever sensiblement le taux des allocations familiales et de les prolonger jusqu'à l'âge de 18 ans. Cette augmentation et cette prolongation de secours pour nos familles constitueraient en même temps une contribution indirecte pour aider à régler le problème de l'éducation.

Que reste-t-il à faire dans ma circonscription? Mettre à exécution des travaux publics, et ce dans le plus bref délai possible. Et, monsieur l'Orateur, quels sont ces travaux? Nos honorables amis de l'opposition, et surtout ceux qui sont aujourd'hui disparus, les connaissent ces nombreux travaux qu'il aurait fallu réaliser dans la ville de Québec.

Dans ma circonscription de Québec-Ouest, monsieur l'Orateur, et par tradition, des familles nombreuses et industrieuses encombrent nos modestes foyers dans une agglomération surpeuplée. Un projet de construction de maisons à prix modique était en train de se réaliser sur de magnifiques terrains, encore peu dispendieux, lorsqu'il fut décidé de restreindre le crédit, ce qui a eu pour résultat de limiter l'envergure de ce centre domiciliaire.

Étant donné qu'une somme considérable d'argent vient d'être votée pour permettre au petit constructeur de réaliser son rêve de devenir propriétaire, j'invite notre gouvernement à mettre tout en œuvre afin que ces travaux de construction puissent commencer dans le plus bref délai possible et soulager ainsi les sans-travail. Un intérêt moins élevé sur cet argent serait cependant bien désirable. Un vieux dicton français, que l'on entend chanter souvent à la radio, "Quand le bâtiment va, tout va, tout va", signifie que tous les métiers sont mis à contribution; nos nombreux journaliers, nos menuisiers, nos plombiers trouveront du travail dans l'industrie du bâtiment.

Nos ouvriers ne sont pas des mendiants, et en particulier ceux de ma circonscription. Donnons-leur du travail et un salaire raisonnable et ils seront heureux, car ils constituent encore, avec les ouvriers de la terre, les piliers de la société...

(*Traduction*)

M. l'Orateur: A l'ordre! Comme il est 5 h. 30, je dois interrompre les délibérations, en conformité du paragraphe 4 de l'article 38 du Règlement, et mettre immédiatement aux voix l'amendement dont la Chambre est saisie.

(L'amendement de l'honorable M. Pearson, mis aux voix, n'est pas adopté.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Argue	Granger
Badanai	Habel
Batten	Hardie
Boivin	Herridge
Boulanger	Houck
Bourget	Howard
Bourque	Lessard
Brassard (Lapointe)	Loiselle
Cardin	Macnaughton
Caron	McIlraith
Carter	McMillan
Chevrier	McWilliam
Denis	Martin (Essex-Est)
Deschatelets	Martin (Timmins)
Dumas	Meunier
Dupuis	Michaud
Eudes	Mitchell
Fisher	Nixon
Forgie	Pearson
Garland	Peters
Godin	Pickersgill
Gour	Racine
Ratelle	Roberge
Regier	Robichaud
Richard (Ottawa-Est)	Rouleau
Richard (Saint-Maurice-Lafièche)	Winch—52.

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.	MM.
Aiken	Hamilton (Qu'Appelle)
Aitken (M^lle)	Hanbidge
Allard	Harkness
Allmark	Henderson
Anderson	Hicks
Asselin	Hodgson
Balcer	Horner (Acadia)
Baldwin	Horner (Jasper-Edson)
Barrington	Horner (The Battlefords)
Baskin	Howe
Bell (Carleton)	Johnson
Bell (Saint-Jean-Albert)	Jones
Belzile	Jorgenson
Bigg	Jung
Bissonnette	Keays
Bourdages	Kindt
Brassard (Chicoutimi)	Knowles
Broome	Korchinski
Browne (Saint-Jean-Ouest)	Kucherepa
Browne (Vancouver-Kingsway)	Lafrenière
Bruchési	Lahaye
Brunsden	Lambert
Cadieu	Latour
Campbell (Lambton-Kent)	Legere
Campbell (Stormont)	Lennard
Cardiff	Létourneau
Cathers	Lockyer
Chambers	Macdonnell
Charlton	MacEwan
Chown	MacInnis
Churchill	MacLean (Queens)
Clancy	MacLean (Winnipeg-Nord-Centre)
Coates	MacLellan
Comtois	Macquarrie
Cooper	McCleave
Courtemanche	McDonald (Hamilton-Sud)
Creaghan	McFarlane
Crouse	McGee
Danforth	McGrath
Deschambault	McGregor
Diefenbaker	McIntosh
Dinsdale	McLennan
Dorion	McPhillips
Doucett	McQuillan
Drouin	Martel
Drysdale	Martineau
Dubois	Martini
English	Matthews
Fairclough (M^me)	Monteith (Perth)
Fairfield	Monteith (Verdun)
Fane	Montgomery
Fleming (Eglinton)	More
Fleming (Okanagan-Revelstoke)	Morissette
Flynn	Morris
Forbes	Morton
Fraser	Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria)
Fréchette	Muir (Lisgar)
Fulton	Murphy
Grafftey	Nesbitt
Green	Nielsen
Grenier	Noble
Grills	Nowlan
Gundlock	Nugent
Hales	O'Hurley
Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce)	Ormiston
	Pallett
	Parizeau

Pascoe	Smith (Winnipeg-Nord)
Paul	Southam
Payne	Speakman
Pearkes	Spencer
Phillips	Stanton
Pigeon	Stearns
Pugh	Stefanson
Rapp	Stewart
Rea	Stinson
Régnier	Tassé
Ricard	Taylor
Richard (Kamouraska)	Thomas
Robinson	Thompson
Rogers	Thrasher
Rompré	Tremblay
Rowe	Valade
Rynard	Villeneuve
Simpson	Walker
Skoreyko	Webster
Small	Weichel
Smallwood	White
Smith (Calgary-Sud)	Winkler
Smith (Hastings-Frontenac)	Woolliams
Smith (Simcoe-Nord)	Wratten
	Yacula—181.

(*Texte*)

M. J.-E. Bissonnette (Québec-Ouest): Monsieur l'Orateur, dans le domaine des entreprises, nos prédécesseurs libéraux nous ont laissé un champ très vaste pour des réalisations.

Des grands politiciens, dont les noms ont illustré notre race, n'ont laissé dans notre ville de Québec aucun monument, aucune œuvre d'importance. Il a fallu que notre premier ministre actuel s'amène à Québec pour découvrir que la rivière Saint-Charles, sur les bords de laquelle s'élève une croix, précisément à l'endroit où débarquait Jacques Cartier, ce grand découvreur de notre pays, sillonne notre ville.

Cette croix, qui s'élève devant l'aspect désolé et négligé des rives de cette rivière et du terrain entourant cet endroit historique et qui est située dans la circonscription de nos ex-grands premiers ministres, le très honorable Louis St-Laurent et sir Wilfrid Laurier, aurait mérité un meilleur sort.

Notre distingué premier ministre, impressionné et soucieux de la conservation de nos trésors historiques, décida sur place de faire de ces lieux un parc, afin de perpétuer le souvenir du grand découvreur et d'indiquer à tout Canadien ce lieu de pèlerinage et de vénération. J'en profite, monsieur l'Orateur, pour mentionner à l'honorable premier ministre que la rivière Saint-Charles, qui traverse notre ville, a aussi un caractère bien historique et pourrait en faire l'ornement. Londres est orgueilleuse de sa Tamise et Paris chante sa Seine; les rives de la rivière Saint-Charles mériteraient donc d'être embellies pour ne pas déparer ce parc national.

Aussi, j'invite notre gouvernement à exécuter ces travaux dans le plus bref délai possible. Cela donnerait du travail à nos ouvriers qui en ont un si pressant besoin.

Les plans d'un bureau de poste, dont l'exécution est depuis si longtemps projetée, dorment toujours au fond des tiroirs. J'ai confiance que notre gouvernement les sortira bientôt de la poussière, sans compter que leur exécution s'impose par suite de l'insuffisance de l'édifice actuel. Nos ouvriers seraient encore heureux d'y trouver du travail.

Québec a l'honneur d'être le plus beau port de mer naturel du Canada. Il s'agirait de le "développer". La navigation d'hiver, dont le projet semble possible, et la construction de jetées et de quais à eau profonde tout le long des battures de Beauport, permettrait à notre port de connaître, à l'année longue, une activité considérable. Sur les magnifiques plateaux qui dominent ces battures pourraient être érigées des industries.

Le sous-sol de la côte nord québécoise, jusqu'au Labrador, regorge de métaux, contient des minerais de fer les plus riches au monde. J'invite donc, encore ici, notre gouvernement à promouvoir le "développement" de notre port et à encourager l'établissement d'industries qui pourraient servir à transformer nos métaux de base chez nous. Le problème du chômage serait réglé pour longtemps et notre commerce extérieur serait par le fait même mieux équilibré, car n'oublions pas que nos minéraux qui prennent le chemin des États-Unis et d'ailleurs nous reviennent sous forme d'automobiles, de machinerie, de couteaux et de cuillers, d'instruments de toutes sortes et cela au détriment de notre économie.

Monsieur l'Orateur, en ma qualité de député médecin, je ne puis me désintéresser de la loi fédérale sur l'assurance-hospitalisation. En vertu de cette loi, six provinces ont déjà accepté de conclure, ou ont conclu, des accords leur permettant de toucher des millions de dollars pour le soulagement de nos malades et l'éducation médicale dans nos centres universitaires.

Nous savons que le problème de la santé, au même titre que celui de l'éducation, relève de chaque province. Dans le Québec, le problème est un peu différent de celui des autres provinces. Chez nous, les hôpitaux sont, pour la plupart, la propriété des communautés religieuses qui les administrent, quoiqu'étant construits en grande partie grâce aux subsides du gouvernement provincial. Nos standards hospitaliers ne le cèdent sûrement pas à ceux des hôpitaux laïques et leur administration est en général moins déficitaire, car on sait que le travail très peu rémunéré des religieuses constitue une contribution chari-

table vouée au soulagement des malades. Nos sœurs hospitalières méritent notre confiance et notre admiration.

Il ne faudrait pas que nos hôpitaux soient privés des subsides fédéraux, surtout si, par suite d'accords spéciaux, il nous était possible de verser ces octrois aux mêmes conditions que le fait notre gouvernement provincial.

Je me refuse à me poser en expert pour résoudre le problème, mais, à titre de seul représentant médecin du Québec à la Chambre, j'offre d'avance mon entière collaboration à l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Monteith) pour trouver une formule qui pourrait être acceptée par nos gouvernements et permettre ainsi à nos institutions hospitalières de bénéficier des sommes d'argent qui ont été mises à la disposition des autres provinces qui ont conclu des accords à cet effet.

(*Traduction*)

Monsieur l'Orateur, lorsque j'ai eu l'honneur de rencontrer le très honorable premier ministre (M. Diefenbaker) pour la première fois, c'était dans la ville de Québec à notre grande assemblée de Québec-Est; je lui ai alors dit qu'en ma qualité de médecin j'allais lui donner une ordonnance, mais aujourd'hui je me considère tout juste comme un médecin ordinaire en second, le médecin-chef et le grand clinicien en cette affaire étant le premier ministre lui-même dont les prescriptions sont contenues dans le discours du trône. Par conséquent, les prescriptions auxquelles je pensais deviendront tout simplement des propositions. Je veux terminer mes observations par les propositions suivantes que je soumets au premier ministre.

Lors de son passage à Québec à l'occasion de la célébration du 350e anniversaire de fondation de la ville, en témoignage de l'appui précieux de ses quatre tenants élus le 31 mars, je l'invite à apporter d'abord à mes commettants un message d'espoir et d'encouragement au sujet du grave problème du chômage dont souffre ma circonscription, où les chômeurs sont particulièrement nombreux. Un projet de construction d'habitations qui leur assurerait du travail les remplirait de joie et de bonheur.

Deuxièmement, annoncer à la classe ouvrière de ma ville qu'on entreprendra l'amélioration de notre grand port, ce qui inaugurerait pour Québec une ère de grande prospérité. Troisièmement, Québec est la plus ancienne ville du Canada; par conséquent ma troisième proposition a trait à un projet d'embellissement du vieux cap Diamant de Champlain, de ses environs, des rives de l'historique rivière Saint-Charles et la consécration de la vieille cité de Champlain comme site national de pèlerinage où tous les Canadiens pourraient réaliser l'unité nationale dans cette atmosphère de souvenirs historiques.

Monsieur l'Orateur, avant de reprendre mon siège, je suis heureux d'exprimer l'admiration que je ressens pour l'importante contribution offerte par nos honorables membres de l'opposition loyale en vue du règlement de nos problèmes. Ils accomplissent leur tâche avec une grande distinction et beaucoup d'autorité. Je tiens à les féliciter, même s'il nous arrive rarement d'être d'accord avec eux sur certains aspects de nos problèmes et des décisions à prendre.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Chevrier: Quel est l'ordre des travaux pour demain?

L'hon. M. Green: Demain, nous terminerons ce débat. Vendredi nous entendons d'abord passer à la motion tendant à modifier l'article 6 du Règlement en prévoyant la création d'un comité permanent des prévisions budgétaires et d'un comité permanent des affaires des anciens combattants, puis à la résolution introductive du projet de loi modifiant la loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques, puis à la deuxième lecture d'un projet de loi modifiant la loi sur les normes des produits agricoles du Canada, figurant aux *Procès-verbaux* d'aujourd'hui; en quatrième lieu, à une résolution introductive d'une mesure modifiant la loi sur le prêt agricole canadien,—figurant aussi aux *Procès-verbaux* d'aujourd'hui,—et enfin à une résolution précédant une mesure destinée à modifier la loi sur le ministère des Transports et intéressant tout particulièrement la désignation d'un régisseur des transports. Lundi nous proposerons une motion de subsides, la discussion à ce sujet devant s'étendre normalement jusqu'à mardi.

(A six heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

RÉPONSES AUX QUESTIONS

(Les réponses qui suivent, remises au greffier de la Chambre, sont imprimées dans le compte rendu officiel des *Débats* en conformité de l'article 39 du Règlement.)

RADIO-CANADA—TRANSMETTEUR-RELAIS

Question nº 18—**M. Fisher:**

1. Combien coûte à Radio-Canada un transmetteur-relais radiophonique semblable à celui qu'on utilise à Nakina (Ontario)?
2. Quel est le coût d'installation de chaque transmetteur-relais?
3. Quelle somme verse-t-on annuellement à l'égard de chaque transmetteur pour les services des lignes télégraphiques du National-Canadien et du Pacifique-Canadien?
4. Combien existait-il de ces transmetteurs-relais le 1er mai 1958?
5. Combien transmettaient les émissions du réseau Trans-Canada?
6. Combien de nouveaux transmetteurs exploite-t-on depuis mai 1957?
7. Combien de centres la Société Radio-Canada a-t-elle prévus comme pouvant posséder de tels transmetteurs-relais radiophoniques?
8. Quels sont ces centres?

Réponse de **l'hon. M. Nowlan (ministre du Revenu national):**

Voici les renseignements que fournit la Société Radio-Canada:

1. Le coût d'un tel transmetteur-relais radiophonique à basse fréquence est de $800 à $1,300.

2. Les frais d'installation de ces transmetteurs varient sensiblement, selon l'emplacement Ils sont d'environ $3,500 à environ $6,500.

3. Le montant versé aux lignes télégraphiques des chemins de fer dépend du nombre de milles aériens supplémentaires qu'exigent les réseaux remesurés et des frais d'aménagement que les sociétés en cause doivent assumer. Les sommes exigées pour les stations actuelles ont varié d'environ $1,200 à environ $10,000 par année.

4. 54.

5. 52.

6. Aucun.

7 et 8. Du point de vue de la Société, toute collectivité qui n'est pas desservie par une station radiophonique canadienne est considérée comme un endroit où il serait possible d'en aménager. En décidant des installations à faire, compte tenu de ses ressources financières, la Société doit envisager un certain nombre d'éléments, y compris les frais entraînés par foyer desservi, les fréquences disponibles, vu qu'il n'y en a pas suffisamment pour toutes les collectivités, la distance de l'endroit le plus rapproché des lignes desservant les stations-relais, la nécessité d'aménager de nouvelles lignes et le chiffre des frais annuels à assumer.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 29 mai 1958

La séance est ouverte à onze heures.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

BIENVENUE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ORGANISATION DU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE-NORD

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, quoique normalement on s'abstienne de parler de personnes qui sont présentes dans les tribunes, c'est aujourd'hui une occasion exceptionnelle, parce que nous y voyons M. Paul-Henri Spaak, secrétaire général de l'OTAN, à qui nous tenons tous, j'en suis sûr, à présenter nos hommages.

M. l'Orateur: Je remercie le premier ministre de nous avoir signalé la présence de notre distingué visiteur. Au nom de la Chambre des Communes, je tiens à dire à Son Excellence, M. Paul-Henri Spaak, secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord, combien nous sommes heureux de sa présence aujourd'hui à la tribune diplomatique. Nous lui souhaitons la bienvenue, non seulement en sa qualité de secrétaire général de l'OTAN, mais en tant que parlementaire distingué, ancien ministre des Affaires étrangères, premier ministre de Belgique ainsi que président de la première assemblée de l'Organisation des Nations Unies.

(*Texte*)

Permettez-moi d'exprimer, de la part de la Chambre des communes, notre vif plaisir d'avoir aujourd'hui la visite, dans la tribune diplomatique, de Son Excellence M. Paul-Henri Spaak, secrétaire général de l'OTAN, parlementaire distingué et ancien premier ministre de Belgique. Nous sommes heureux d'être honorés de la présence de ce visiteur distingué et de lui souhaiter un agréable voyage au Canada.

(*Traduction*)

Puis-je rappeler aux députés que M. Spaak a bien voulu consentir à prendre la parole devant les membres de la Chambre dans la salle du comité des chemins de fer, aujourd'hui, à une heure trois quarts.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'unis mes bons souhaits de bienvenue aux vôtres et à ceux que le premier ministre a prononcés à l'égard du secrétaire général de l'OTAN. Je le fais avec d'autant plus de plaisir que j'ai eu, au cours de mon activité dans le domaine international, le privilège d'être un collègue et un vieil ami de M. Spaak.

M. Hazen Argue (Assiniboïa): Monsieur l'Orateur au nom du groupe cécéfiste, je tiens aussi à souhaiter la bienvenue à notre distingué visiteur, M. Paul Henri Spaak, dans la tribune diplomatique de la Chambre des communes. Nous l'admirons et nous le respectons comme homme d'État international qui, au cours des ans, s'est tenu au premier plan parmi les défenseurs de la paix mondiale.

LA LOI SUR LES NORMES DES PRODUITS AGRICOLES

MODIFICATION VISANT LE TABAC EN FEUILLES

L'hon. D. S. Harkness (ministre de l'Agriculture) demande à proposer le bill nº C-17 tendant à modifier la loi sur les normes des produits agricoles du Canada.

Des voix: Explications!

L'hon. M. Harkness: Monsieur l'Orateur, l'objet du présent bill est d'inclure dans la loi le tabac en feuilles, afin qu'on puisse établir des normes pour les transactions interprovinciales et l'exportation.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LA LOI SUR LE PRÊT AGRICOLE CANADIEN

MODIFICATION PORTANT À SIX MILLIONS DE DOLLARS LE CAPITAL AUTORISÉ

L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances) propose que la Chambre se forme en comité à la prochaine séance afin d'étudier le projet de résolution suivant dont Son Excellence le Gouverneur général recommande l'examen à la Chambre:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure législative pour modifier la loi sur le prêt agricole canadien en vue de porter de 4 à 6 millions de dollars le capital autorisé de la Commission du prêt agricole canadien.

(La motion est adoptée.)

LE BUDGET

INTERPELLATION QUANT À LA DATE PROBABLE DE LA PRÉSENTATION

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre des Finances, maintenant que nous

sommes à la veille du mois de juin, s'il est en mesure de nous donner une idée de la date à la quelle il présentera son budget.

L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas encore en mesure de fournir ce renseignement à mon honorable ami. Nous nous efforçons de mettre un terme, ce que nous espérons faire d'ici la fin du mois, aux audiences accordées aux délégations qui ont des problèmes à soumettre à ce sujet. Nous hâtons les préparatifs dans toute la mesure du possible.

M. G. J. McIlraith (Ottawa-Ouest): J'aimerais poser une question supplémentaire. Cela signifie-t-il que le ministre des Finances a l'intention de reporter la présentation du budget après les élections du 12 juin au Manitoba?

L'hon. M. Fleming: Monsieur l'Orateur, je pense que l'expérience des honorables députés leur évitera d'en venir au genre de conclusions que mon honorable ami les invite à tirer.

L'hon. M. Pickersgill: Quelle expérience?

LE SERVICE PUBLIC

PENSIONS DE FONCTIONNAIRES ET D'AGENTS RETRAITÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Erhart Regier (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Finances à propos d'un renseignement que je lui ai demandé hier. Peut-il nous dire quel est le service ou quels sont les fonctionnaires de son ministère qui étudient en ce moment le problème de l'insuffisance de la pension des fonctionnaires retraités? Peut-il nous dire également à quel moment, d'après les instructions données, ces études doivent être achevées? Autrement dit, qui, au juste, effectue ces recherches et combien de temps encore faudra-t-il pour les achever?

L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, il est bien évident que cette question n'est pas de mise.

L'HABITATION

SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT—RUMEUR DE LA SUSPENSION DES PRÊTS PAR L'ENTREMISE DES AGENCES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Je désire poser une question au ministre des Travaux publics. Peut-il nous dire si le gouvernement, par l'entremise de la Société centrale d'hypothèques et de logement, a suspendu les prêts consentis par l'entremise des agences?

L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, les fonds avancés sous le régime du plan de prêts pour petites habitations sont prêtés directement, pour le moment du moins, par la Société centrale d'hypothèques et de logement, plutôt que par l'entremise d'autres institutions.

L'hon. M. Chevrier: Une question complémentaire. Le ministre n'aurait-il pu nous dire un mot de cette décision lorsque la Chambre a étudié la mesure législative sur le logement?

L'hon. M. Green: Il n'y a, à vrai dire, rien de changé, monsieur l'Orateur, si ce n'est que les prêts sont accordés entièrement par l'entremise des bureaux de la Société centrale d'hypothèques et de logement.

L'IRRIGATION

BRAS SUD DE LA RIVIÈRE SASKATCHEWAN—INTERPELLATION AU SUJET DU PROGRÈS DES NÉGOCIATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Hazen Argue (Assiniboïa): Puis-je demander au premier ministre s'il peut communiquer à la Chambre les derniers renseignements concernant les négociations avec la Saskatchewan en vue d'un accord relatif à l'aménagement du barrage du bras sud de la rivière Saskatchewan, et si des négociations ont lieu afin d'aider la province de la Saskatchewan à financer sa part du coût des travaux?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, les négociations se poursuivent encore, surtout en ce qui concerne la question du financement. Sauf erreur, toutes les autres difficultés ont été résolues, à l'exception de l'aide financière qu'a demandée le gouvernement de la Saskatchewan.

Pour ce qui est de l'attitude du gouvernement à l'égard du commencement de cet ouvrage nécessaire, puis-je faire observer que, lorsque les crédits supplémentaires seront déposés, ils renfermeront un poste qui révélera avec quel sérieux le gouvernement envisage la nécessité de commencer ces travaux sous peu.

LA DÉFENSE CIVILE

DEMANDE DE DÉCLARATION MINISTÉRIELLE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): J'aimerais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Peut-être

pourrait-il la considérer comme un préavis et me répondre plus tard. Le ministre songe-t-il à faire une déclaration à la Chambre à propos de la défense civile et, notamment, des entretiens qu'il a eus avec le chef de l'organisation de la défense civile des États-Unis au cours des derniers jours?

L'hon. J. W. Monteith (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je ferai une déclaration à la Chambre à ce propos au moment de la présentation du budget des dépenses.

LES PÊCHERIES

MORUE SALÉE—QUESTION AU SUJET DE L'ÉTABLISSEMENT DU PRIX MINIMUM

A l'appel de l'ordre du jour.

M. C. R. Granger (Grand-Falls-White-Bay-Labrador): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser la question suivante au ministre des Pêcheries: peut-il nous dire si, le gouvernement a l'intention d'établir dès la présente saison, un prix minimum pour la morue salée?

L'hon. J. A. MacLean (ministre des Pêcheries): Monsieur l'Orateur, je remercie l'honorable député de Grand-Falls-White-Bay-Labrador d'avoir bien voulu me prévenir de sa question. J'ajouterai que je suis sensible à l'intérêt qu'il porte à l'industrie de la morue salée qui se trouve, surtout depuis quelques années, dans une situation difficile. Je dois me contenter de dire que le ministère étudie la question avec grand soin. Il s'agit d'une question d'ordre administratif et, lorsqu'une décision aura été arrêtée à ce sujet, elle sera annoncée aussitôt que possible.

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

PROJET DE CONFÉRENCE FÉDÉRALE-MUNICIPALE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, me pardonnera-t-on de répéter une question que je posais hier au premier ministre, et dont avait pris avis le premier ministre suppléant? Comme l'a récemment dit la télévision, est-il exact que le premier ministre, parlant au maire d'Edmonton, a annoncé qu'une conférence fédérale-municipale serait convoquée en septembre?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Afin de répondre à cette question, monsieur l'Orateur, j'aurai à revoir les circonstances dans lesquelles cet engagement a été pris. Au moment où la Fédération canadienne des maires et des municipalités a présenté ses observations au gouvernement, le 7 février, on a discuté la question de savoir s'il y avait ou non lieu de convoquer une conférence fédérale-municipale. Les maires, se rendant compte des difficultés d'ordre constitutionnel que cela pouvait présenter, ont exprimé l'avis qu'il était fort possible qu'une conférence formelle ne serve pas au mieux les intérêts bien compris de tous les intéressés. Pour ce motif, ils ont proposé que soit tenue une conférence sans caractère officiel. Cet engagement a été pris et il a été accepté par l'association des maires. Lors de mon passage à Edmonton l'autre jour, le maire Hawrelak, ex-président de l'association des maires, m'a questionné à ce propos. M'adressant à lui personnellement, car la question devait être annoncée plus tard, je lui ai dit que le gouvernement songeait à convoquer une conférence officieuse des représentants de l'association des maires et des municipalités du pays afin que le gouvernement puisse examiner les observations de ce groupement.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): Me serait-il permis de poser une question complémentaire au premier ministre? S'agissait-il d'une conférence de représentants municipaux et du gouvernement fédéral seulement, ou y inviterait-on aussi des représentants des gouvernements provinciaux?

Le très hon. M. Diefenbaker: Il devait s'agir d'une conférence officieuse où les représentants accrédités de la Fédération canadienne des maires et des municipalités exposeraient leurs problèmes au gouvernement.

L'hon. M. Pickersgill: Je me demande si je pourrais poser une autre question. Le premier ministre pourrait-il expliquer en quoi cette façon de procéder se distinguerait de la réception que le gouvernement accorde ordinairement chaque année, à la Fédération des maires et des municipalités?

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, la Fédération des maires et des municipalités n'a pas partagé les sentiments de mon honorable ami à cet égard.

L'hon. M. Pickersgill: Je n'exprimais aucun sentiment.

Le très hon. M. Diefenbaker: Elle était bien aise de voir que, pour une fois, un gouvernement écouterait au moins son avis sur ce point.

L'hon. M. Martin: Étant donné que le premier ministre a décidé d'écouter les avis des municipalités, pourrait-il dire à la Chambre quand il se propose d'écouter les avis des gouvernements provinciaux du Canada?

Le très hon. M. Diefenbaker: D'ordinaire, mon honorable ami fait plus attention à ses expressions, monsieur l'Orateur. Le but n'était pas d'écouter les municipalités, mais d'écouter les avis de la Fédération canadienne des maires et des municipalités.

L'hon. M. Pickersgill: Chose qu'on fait depuis des années.

Le très hon. M. Diefenbaker: Quant à la dernière partie de la question, je sais que mon honorable ami a manifesté beaucoup d'intérêt à ce sujet hier. Quand on aura pris la décision, la Chambre en sera informée.

M. Herridge: Puis-je poser une autre question? La conférence se tiendra-t-elle en public ou à huis clos?

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, notre gouvernement a toujours eu pour attitude de renseigner le public le plus possible et il n'y aura pas de portes fermées.

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, interrompue le mercredi 28 mai, sur la motion de M. Robert Lafrenière tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session.

M. H. W. Danforth (Kent, Ont.): Monsieur l'Orateur, après avoir entendu les félicitations et les bons souhaits que vous ont exprimés, à vous, à l'Orateur suppléant et au président des comités, les nombreux députés qui ont pris part au débat jusqu'ici, je ne puis qu'ajouter que je m'unis de tout cœur à tous ceux qui vous ont exprimé ces souhaits très sincères.

J'ai été fort impressionné par les discours qu'ont prononcés les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône et je suis vraiment fier d'être le collègue de ces deux honorables députés. Je dois dire également qu'un certain nombre d'autres ont participé au débat avec honneur et distinction. A les entendre, on les prendrait pour des vétérans de la tribune plutôt que des débutants, comme ils se proclament. Ayant suivi les délibérations avec le plus vif intérêt, j'ai appris bien des choses sur le Canada grâce aux précisions que les honorables députés ont fournies sur leurs circonscriptions, et il m'est très rassurant de savoir que la circonscription que j'ai l'honneur de représenter n'est pas la seule à espérer que la vingt-quatrième législature lui procurera les moyens de sortir de certaines difficultés.

[L'hon. M. Martin.]

Ma circonscription correspond au comté de Kent, le comté le plus au sud de tout le Canada, plus au sud même que deux grandes villes des États-Unis, Boston et Detroit. Le comté de Kent est aussi plus au sud que le tiers environ de l'étendue habitable des États-Unis et 700 milles plus au sud que son homologue d'Angleterre. Une ligne tirée à travers notre principale ville, Chatham, et encerclant le globe passerait par le sud de la France. Comme le comté est borné par deux grands lacs, les lacs St-Clair et Érié, le climat en est tempéré au point que le comté de Kent ne connaît ni le froid extrême du Nord ni la chaleur extrême du Sud. Le comté de Kent a une superficie de 580,000 acres de terres agricoles de la meilleure qualité et, grâce à sa situation unique, on pourrait le considérer comme une maquette du Canada, car nous y trouvons presque toutes les industries et tous les domaines d'activité qui existent ailleurs dans notre pays, bien que, dans certains cas, à un degré moindre. C'est pourquoi nous avons des problèmes nombreux et complexes; le discours du trône a donc insufflé de grands espoirs à la population de cette grande circonscription.

J'ai dit que, dans le comté de Kent, nous nous livrons à un grand nombre d'occupations. J'aimerais en signaler quelques-unes. En agriculture, on y fait pousser toutes les céréales, comme le blé, le maïs, la graine de soja, l'avoine et l'orge et jusqu'au lin et au tournesol. Nous cultivons les pommes, les pêches, les cerises et même les fraises et les framboises; nous avons des spécialités comme la betterave à sucre, les tomates pour mise en conserve et le tabac. Dans le domaine industriel, nous construisons de tout, depuis des automobiles, des camions et des fuselages d'avion jusqu'à des bateaux en acier. Nos éleveurs produisent des bovins, des porcs, des moutons et des animaux à fourrure dont la qualité est égale à celles des animaux produits partout ailleurs dans le monde. Je n'exagère rien, ce ne sont là que des faits.

Avec votre permission, monsieur l'Orateur, j'aimerais vous entretenir de certaines des industries de ma région et vous faire part de certaines idées sur la façon dont les délibérations de la Chambre pourraient les aider dans leurs efforts. J'aimerais parler quelques instants de notre industrie de la pêche. Plusieurs petits ports, d'où partent des navires de pêche et des remorqueurs pour gagner le lac, sont échelonnés le long de la rive. Ces navires de pêche sont construits en acier; leur longueur est de 45 à 75 pieds et leur valeur varie de $45,000 à $60,000. Les équipages sont de cinq hommes et les navires sont munis de

moteurs diesel. On trouve 22 de ces remorqueurs dans un port près de chez moi et 37 dans un autre.

A Wheatley, c'est le nom d'un de ces ports, on trouve la plus grande usine de préparation du poisson d'eau douce au monde; elle produit annuellement environ 20 millions de livres de poisson. La province d'Ontario a produit pour environ 7 millions de dollars de poisson d'eau douce en 1957 et les ventes du comté de Kent ont dépassé 3 millions et demi, soit plus de la moitié du total. Cette industrie, dans la circonscription de Kent, a besoin qu'on l'aide de deux manières. Il faut mettre en route un programme rationnel d'aménagement de quais destinés aux bateaux qui, dans bien des cas, utilisent des pontons de bois improvisés, aussi dangereux que peu pratiques. Il faut en outre draguer l'entrée des havres. Il m'est arrivé très souvent de voir ces bateaux toucher le fond en essayant d'atterrir et, dans un cas, le printemps dernier, j'ai vu un nouveau remorqueur, moderne, avarier très gravement sa machine en tentant l'expérience. Si l'on met l'importance de l'industrie en regard du chiffre des dépenses nécessaires, je ne doute pas qu'on puisse agir utilement.

Le deuxième grand besoin se manifeste dans le domaine des travaux de recherches destinés à aider l'industrie de la pêche dans le lac Érié. Le lac Érié a produit énormément de poisson, mais ce fait même risque de faire oublier la nécessité des recherches. Si on n'agit pas, on risque d'arriver trop tard et de voir s'épuiser les réserves de poisson, comme cela a été le cas dans d'autres grands lacs. C'est ainsi, par exemple, que nous aimerions bien savoir comment il se fait que l'éperlan du lac Érié meurt par millions et aussi pourquoi on attrape au filet certaines variétés de poisson en quantité telles qu'on n'aurait guère pu l'imaginer il y a quinze ans à peine.

Monsieur l'Orateur, me sera-t-il permis maintenant de traiter assez longuement la question de l'agriculture, qui est notre industrie de base. Ainsi qu'on l'a déjà signalé, beaucoup de nos entreprises prennent naissance dans le comté de Kent et sont en fait des récoltes produites par des spécialistes. On y cultive beaucoup de tabac et j'approuve de tout cœur l'opinion exprimée par l'honorable député de Norfolk (M. Knowles) au nom des producteurs de tabac. La betterave sucrière y est aussi une récolte spécialisée. Nous avons là une industrie qui rapporte environ 30 millions de dollars par année seulement dans l'Ouest ontarien et qui a beaucoup d'importance dans l'économie du Canada. Cette industrie a pour bien dire été crucifiée en 1952 et 1953, quand de grandes quantités de sucre rafiné ont été importées de Cuba. Le maintien de ces importations aurait ralenti et même arrêté la production et le raffinage des betteraves à sucre dans l'Ouest de l'Ontario. A ce moment-là,—je n'hésite pas à le dire,—l'industrie a été sauvée grâce aux efforts déployés par l'honorable député de Lambton-Ouest (M. Murphy), qui n'a cessé de s'opposer à celui qui était alors ministre du Commerce. A la fin, les importations de sucre rafiné de Cuba ont été suspendues. Toutefois, nous importons une certaine quantité de sucre brut de Cuba.

Moins de 44 jours après la convocation des Chambres l'an dernier, le présent gouvernement a établi un prix de soutien de $13 la tonne pour les betteraves à sucre contenant 17 p. 100 de sucre. Ce prix de soutien a aiguillonné l'intérêt pour la culture de la betterave sucrière. Les producteurs de l'Ouest de l'Ontario s'attendaient que le prix de soutien fût supérieur en 1958 à celui de 1957. Comme résultat, ils ont ensemencé plus de 30,000 acres en betteraves sucrières, comparativement à 19,000 acres l'année précédente. Le prix de soutien de 1958 aurait dû être annoncé avant la saison de plantage, et je soutiens qu'il aurait dû être supérieur au prix annoncé. Je n'hésite pas à dire que si le prix minimum avait été fixé à 100 p. 100 ou plus de la moyenne des dix ans, on aurait planté 10,000 acres supplémentaires en betteraves sucrières. Cela aurait porté à un chiffre sans précédent la superficie utilisée et aurait valu beaucoup d'avantages à l'économie canadienne.

Si les cultivateurs ontariens ont souffert de nombreuses injustices sous le gouvernement libéral, ils trouvent maintenant faveur auprès du gouvernement actuel. Ils auraient même droit à plus d'égards, car leurs frais de production sont élevés étant donné que de nombreuses cultures ne se font que sur de petites superficies. Un ministère du gouvernement devrait étudier plus à fond leurs problèmes. Je veux parler en particulier des cultures telles que le blé, les fèves de soya, les betteraves sucrières et le maïs.

Dans la région de Kent, on a commencé à s'adonner à la culture, relativement nouvelle mais très importante, du maïs de semence hybride. La production scientifique de la semence destinée à la culture commerciale du maïs exige les soins de techniciens agricoles expérimentés, et la région de Kent possède heureusement les meilleurs techniciens dans ce domaine. Chaque fois que la demande de maïs de semence s'élève de 1,000 boisseaux, une autre ferme peut s'adonner à cette culture rentable.

La mission commerciale de Roumanie, qui a visité les fermes du comté de Kent, a certes attiré l'attention des députés, qui ont sans doute remarqué ce qu'a dit le ministre de l'Agriculture de ce pays. Après avoir vu les grandes entreprises américaines de semence de maïs, il a dit qu'il n'avait jamais rien vu de mieux que le champ de maïs qu'il avait sous les yeux. Il se trouvait alors dans un champ de 100 acres de maïs de semence, à la ferme *Warwick Hybrid,* dans le comté de Kent. C'est à cause de cela que, cette année-là, le comté de Kent a exporté du maïs de semence à la Roumanie. Cette année, la commande est trois fois plus forte que la première. Comment cela se fait-il? C'est parce que le maïs de semence obtenu par croisement simple et croisement double, expédié à la Roumanie et cultivé pour la production de semence commerciale, permettra d'ensemencer environ un million et demi d'acres.

Notre industrie du maïs a besoin d'aide. Cette céréale produit plus de grain et de fourrage à l'acre que tout autre culture. Nous pourrions produire de la semence en quantités toujours croissantes pour la vente au Canada et à l'étranger. Les stations expérimentales d'Ottawa, de Kemptville, d'Harrow et de Ridgetown possèdent un personnel capable de créer des lignées qui permettront de cultiver de plus en plus de maïs dans des régions où le climat ne le permet pas aujourd'hui. Nous avons une récolte commerciale qui ne suffit pas encore à nos besoins et qui pourrait employer des terres et de la main-d'œuvre qui produisent des récoltes excédentaires. Le gouvernement pourrait aider en établissant un prix stabilisé raisonnable à l'égard du maïs commercial et en réglementant l'importation du maïs au Canada, lequel entre ici par millions de boisseaux.

On pourrait aussi étudier la possibilité d'écouler nos semences de maïs outre-mer. Il y aurait là un vaste champ d'expansion, car nos plus grands concurrents dans ce domaine sont les compagnies de semence des États-Unis. Les principaux débouchés pour cette semence seraient la Yougoslavie, la Roumanie, l'Allemagne de l'est et la Russie. Nous pourrions exercer avec succès une certaine concurrence, étant donné que notre semence convient mieux, compte tenu des conditions qui existent dans ces pays. Cela est dû au fait que le climat de ces pays est humide et frais, soit sensiblement analogue au nôtre. C'est pour cette raison que nous cultivons notre semence de maïs en vue d'une maturité précoce et d'une saison fraîche et humide, comparativement aux États-Unis qui la cultive en vue d'une maturité plus éloignée et d'une éclosion dans un climat chaud et sec.

[M. Danforth.]

Ce marché est disponible. La circonscription de Kent alimente une très petite proportion de ce marché qui, toutefois, se chiffre par milliers de boisseaux, par suite de l'initiative d'un homme qui s'est rendu dans un de ces pays à ses propres frais. Songez un instant aux résultats possibles d'une mission commerciale qui représenterait le Canada, et qui serait bien qualifiée pour étudier les débouchés à l'étranger.

Je parlerai brièvement de la production du bétail. Durant la guerre, des porcs de la fameuse race Landrace du Danemark ont été transportés dans les îles Jersey afin de ne pas les laisser aux mains de l'ennemi. De là, certains spécimens ont fini par aboutir dans les fermes de sir Winston Churchill. Ces porcs se sont révélés d'un tel niveau nutritif et ont donné une qualité de bacon telle que les éleveurs du comté de Kent s'y sont intéressés. Ils ont importé dans ce comté à très grands frais des animaux de reproduction en provenance de ces fermes en passant par l'Écosse. On a, depuis, travaillé à une allure accélérée pour améliorer ces animaux et en multiplier le nombre à des fins d'élevage. Le Danemark interdit l'exportation de cette race porcine qu'ils ont perfectionnée à un très haut point. C'est pour cela qu'il est difficile d'en obtenir dans les fermes d'élevage. Nous, c'est-à-dire les habitants du comté de Kent, sommes extrêmement fiers du travail accompli dans ce domaine. Récemment 105 de ces animaux ont été envoyés en Roumanie dans des caisses spéciales pour exécuter une deuxième commande faisant suite à celle de neuf animaux achetés et envoyés l'année dernière dans ce pays. D'autres expéditions ont continuellement lieu à destination des États-Unis.

La même chose se produit dans d'autres secteurs de l'industrie de l'élevage. La semaine dernière, on a assemblé dans le comté de Kent le premier lot d'Angus et d'Hereford devant être expédié en Roumanie à des fins de reproduction. En ce qui concerne la volaille, 17,000 poussins étaient envoyés sur le même marché. En outre, on exporte continuellement des vaches laitières aux États-Unis et dans certains autres pays. Ces expéditions sont le résultat de la haute qualité atteinte par le comté de Kent dans toutes ces catégories d'animaux.

Je poursuis deux fins, monsieur l'Orateur. Tout d'abord, je veux signaler que le comté de Kent produit une qualité demandée sur les marchés étrangers, mais je ne tiens nullement à laisser entendre que ce ne soit pas vrai aussi pour toutes les autres régions du Canada. Deuxièmement, je veux démontrer qu'il existe des marchés pour les produits canadiens de qualité, et que le gouvernement fédéral devrait les explorer et les exploiter,

car c'est lui qui peut le faire convenablement et à fond, et non pas en laisser l'initiative à des particuliers ou à des sociétés.

N'oublions pas, non plus, l'énorme difficulté du financement. Peu seraient en mesure de financer une transaction d'une telle ampleur. Un organisme de l'État qui pourrait surveiller le rassemblement, l'expédition et le paiement de ces expéditions, aiderait considérablement, pense-t-on, à accélérer l'expansion de ce commerce extérieur.

C'est avec une vive satisfaction que j'ai vu, en fin de semaine, à la télévision, dans une émission de nouvelles américaines une image présentée en gros plan du premier appareil de forage établi dans le lac Érié, au large de la rive américaine, en vue de découvrir du gaz au-dessous du fond du lac. J'aimerais signaler que ce genre de forage a été inauguré et mis au point au large de la rive du comté de Kent, dans le lac Érié, au cours des quatre ou cinq dernières années. Beaucoup de puits y sont déjà en activité et, en se promenant en automobile sur la route qui longe le lac Érié, dans le comté de Kent, on peut voir fonctionner beaucoup de ces appareils de forage qui témoignent de l'ingéniosité des gens de Kent.

Les cultivateurs du comté de Kent avaient besoin de prix agricoles stables pour écarter la faillite, monsieur l'Orateur. Nous sommes trop près des États-Unis. Nous ne produisons pas d'excédent de produits agricoles pour le marché canadien; mais, par suite des importations, nos prix ont baissé au point de n'être pas profitables. La loi sur la stabilisation des prix agricoles nous aide. Nous avons besoin d'un prix de soutien qui tienne compte des réalités dans le cas du blé d'hiver, du maïs et du soya, surtout dans ma circonscription. En 1957, Kent a produit 2,308,200 boisseaux de blé d'hiver, 9,957,000 boisseaux de maïs à grain, 2,909,800 boisseaux de soya, soit pour le seul comté de Kent un total de 14,850,000 boisseaux de ces trois céréales, élément très important de l'économie de la circonscription. Les bénéfices sur la production de ces céréales sont essentiels à la survivance de la circonscription de Kent.

Nous avons été fort déçus par le prix de stabilisation qui atteint $2.10 le boisseau pour le soya. Nous espérons qu'on pourra relever ce prix, car il s'agit d'un produit qui ne satisfait qu'à un tiers environ de la demande canadienne. Ces fèves sont produites surtout dans le sud-ouest de l'Ontario, où notre production annuelle atteint une moyenne de 5 à 6 millions de boisseaux; par ailleurs, chaque année, le Canada importe environ 9 millions de boisseaux de fèves, soit une valeur d'environ 20 millions. En ce domaine la culture des fèves peut être encouragée largement parce que pour satisfaire aux besoins du Canada notre région du sud-ouest ontarien devrait y affecter encore 100,000 acres de terre, et si l'on y cultivait des fèves, cela remplacerait d'autres récoltes dont les approvisionnements sont excédentaires.

La circonscription de Kent a une bonne partie de sa superficie en cultures de fruits et de légumes. Les producteurs ont mis beaucoup d'argent dans leurs terres et leur équipement agricole. Jamais la production n'excède la demande canadienne de ces produits, de caractère cependant saisonnier. Bien des mois de l'année, l'offre ne suffit pas à la demande nationale. L'industrie doit être protégée contre les importations juste avant et pendant sa saison de production. J'estime que ce qu'elle réclame depuis des années est juste et légitime. En demandant à être protégés contre les importations, ces producteurs veulent tout simplement pouvoir alimenter les marchés canadiens de leurs propres produits, lorsque c'est la saison. Les cultivateurs canadiens ne s'opposent pas à ce que le consommateur canadien importe, à prix raisonnable, tous les fruits et les légumes nécessaires, lorsqu'ils ne peuvent eux-mêmes approvisionner le marché national. Je trouve que cette attitude est saine et équitable. Je la fais mienne et je ne ménagerai pas mes efforts tant qu'une solution favorable n'aura pas été trouvée.

Les gens de Kent estiment, monsieur l'Orateur, qu'une autre des possibilités de la circonscription passe inaperçue. Avec l'avènement de la voie maritime, toutes les municipalités situées en bordure de cette voie importante cherchent les moyens d'améliorer leurs aménagements. Nous ne faisons pas exception, monsieur l'Orateur. Les honorables députés n'ont qu'à jeter un coup d'œil sur la carte des Grands lacs pour voir, sur la rive sud de la circonscription de Kent, la baie Rondeau, seul grand havre naturel sur la rive nord du lac Erié. L'importance de ce havre a été d'abord signalée en 1795 par Simcoe. Cinquante ans plus tard, on a dépensé 75,000 livres sterling pour l'aménager. Nous attendons depuis deux siècles qu'on y exécute d'autres travaux. Nous sommes patients, mais nous croyons que certaines mesures s'imposent maintenant. C'est le seul grand havre naturel sur le côté nord du lac Erié; il est constitué par une grande baie protégée par les terres et munie d'un chenal dragué jusque dans le lac. C'est une baie naturelle qu'il suffit de draguer pour y abriter un grand nombre de gros navires; elle est déjà reliée aux réseaux ferroviaires et routiers et est entourée de centaines d'acres de terre plane propice à l'établissement de cales sèches, d'industries lourdes et d'élévateurs de tête de ligne. La

baie pourrait servir de débouché naturel aux produits agricoles et industriels du Sud-Ouest ontarien.

Je souligne que nous avons un pressant besoin de ce port. Nous n'avons pas l'intention de réclamer continuellement l'impossible. Nous prions cependant le gouvernement de charger des ingénieurs compétents d'étudier la situation afin de dissiper tout doute sur le bien-fondé de notre thèse voulant qu'une telle entreprise motive les dépenses qu'elle comporte et qui seront très légères en comparaison d'autres entreprises de l'État.

Ma circonscription possède encore, monsieur l'Orateur, nombre d'aciéries et de petites industries qui, depuis quelques années, ont beaucoup de peine à fonctionner à plein rendement, c'est-à-dire de façon rentable. Il me semble que les ministères du gouvernement devraient étudier de très près leurs besoins à l'égard des produits en cause, et s'il y avait la moindre possibilité d'acheminer des contrats vers ces petites industries, elles l'apprécieraient certainement beaucoup. Un bon nombre de ces entreprises obtenaient des sous-contrats de l'industrie de l'automobile; elles constatent aujourd'hui, par suite de l'instabilité de cette industrie, qu'il leur faut trouver d'autres travaux.

J'ai souligné les problèmes de ma circonscription, monsieur l'Orateur. Les travaux annoncés dans le discours du trône nous donnent beaucoup d'espoir. En prenant part au présent débat, je me suis délibérément abstenu de passer des commentaires sur les dernières élections, mes adversaires ou les critique formulées par les membres de l'opposition. Les événements se déroulent rapidement; l'avenir est très prometteur; nous n'avons pas le temps de regarder en arrière, nous devons regarder en avant. Cette 24e législature ne pourrait jamais accomplir sa tâche en regardant vers le passé et en tournant le dos à l'avenir.

Je dois beaucoup à la population de la circonscription de Kent, car c'est à sa confiance dans la politique du gouvernement conservateur et dans le premier ministre que je dois d'être ici aujourd'hui. J'ai bien l'intention de répondre à sa confiance en me dévouant constamment à ses intérêts, et de soutenir sa confiance dans le gouvernement en appuyant de toutes mes forces les justes décisions de celui-ci.

M. D. R. Mitchell (Sudbury): Monsieur l'Orateur, en intervenant brièvement dans le débat sur l'Adresse, j'aurais tort assurément de ne pas ajouter mes félicitations à celles qu'on vous a déjà offertes à l'occasion de votre réélection au poste d'Orateur de la Chambre. Nous connaissons tous les éminentes qualités que vous apportez à ces fonctions. Je puis d'ailleurs vous assurer, monsieur l'Orateur, que les observations que je formule en ce moment sont pleines de sincérité. Il se trouve que nos initiales,—D.R.M,—étant exactement les mêmes et le nom de Michener ressemblant d'ailleurs vaguement à celui de Mitchell, nous avons eu pas mal de difficulté en 1953, en arrivant ici pour la première fois, avec notre courrier respectif. Je m'empresse d'ajouter que lorsqu'il nous est arrivé d'ouvrir par erreur les lettres adressées à l'autre, nous avons su ne révéler aucun secret. Mes bons vœux vont aussi à l'Orateur suppléant. Je lui souhaite du succès dans l'exercice de ses fonctions.

Si j'ai pris la parole ce matin, c'est pour signaler aux honorables députés le sort malheureux du petit homme d'affaires. Autant que je puisse m'en rendre compte, on n'a pas encore abordé ce point au cours de la discussion, ce qui tient peut-être tout simplement au fait qu'il n'y a pas parmi nous assez de petits hommes d'affaires pour qu'on s'intéresse à leur situation. Vous conviendrez avec moi, monsieur l'Orateur, que la députation à la Chambre compte une forte proportion d'avocats. C'est pourquoi je tiens à signaler à la Chambre la situation du petit homme d'affaires, classe à laquelle j'appartiens. J'ai le sentiment de parler au nom de bien d'autres quand je parle de cette situation.

Dans le discours du trône, il est question de l'établissement d'un Office qui serait chargé d'étudier la situation ordinaire du petit homme d'affaires en vue d'améliorer son sort. Voici comment se lit le passage pertinent du discours du trône:

> Afin d'aider les petites entreprises, on établira un Office des petites entreprises, au sein des rouages administratifs de l'État. Cet organisme agira en qualité d'agent de liaison entre le gouvernement et les petites entreprises et sera chargé d'étudier les problèmes des petites entrepises et de recommander les mesures nécessaires à leur solution.

Depuis bien des années, le propriétaire d'une petite entreprise est graduellement acculé au pied du mur; il voit ses affaires s'éloigner peu à peu du niveau qu'on pourrait considérer comme suffisant pour lui assurer une existence aisée. Nombre d'entre nous comprennent l'importante fonction du petit commerçant dans toute localité, du point de vue de ses concitoyens, et, bien qu'ils ne soient pas directement intéressés, ils peuvent constater que, graduellement, le petit homme d'affaires est contraint d'abandonner son établissement de détail.

C'est le cas, en particulier, de l'épicier, qui, nous le savons tous, se fait rapidement expulser du domaine des affaires par les grands magasins à succursales multiples qui existent dans presque toutes nos localités. L'épicier,

n'ayant pas l'avantage d'acheter en grosses quantités, n'est pas en mesure de vendre à des prix qui lui permettraient de soutenir la concurrence des grands magasins; il est donc obligé d'abandonner les affaires. Il en est de même d'autres domaines de la vente au détail, que je n'ai pas besoin de mentionner car je pense bien que les honorables députés les connaissent.

A l'heure actuelle, alors qu'on se préoccupe beaucoup d'une réorganisation dite rationnelle de la vente, l'objet de cet Office, après qu'il aura étudié toutes les données, devrait être d'aider le petit homme d'affaires à rester en affaires, pour qu'il demeure un important rouage dans la vie quotidienne de son entourage. A titre de mesure de guerre, on avait adopté la fixation du prix de détail. Durant les années de guerre, cette pratique a rendu de grands services en aidant à la vente ordonnée et en assurant un bénéfice raisonnable pour tous. Elle a rempli son but dans la période pour laquelle on l'avait adoptée, mais après la guerre, la fixation du prix de détail a été abolie et on a renoncé aux prix ainsi établis à la fabrication aussi bien qu'à la vente en gros et au détail.

A ce moment-là, il a été dit expressément qu'on ne tolérerait pas la pratique de l'article sacrifié et que si elle se généralisait et qu'on pût le prouver, elle serait interdite. Toutefois, cela ne semble pas être le cas actuellement. Beaucoup de petits commerçants constatent que les grands magasins à succursales multiples vendent certains articles à des prix qu'ils ne peuvent concurrencer. Le petit commerçant ne saurait les céder à ces prix sans perte. J'imagine qu'aucun gouvernement n'a l'intention de permettre le maintien de cet état de choses, mais comme les grandes organisations disposent d'un pouvoir d'achat bien supérieur, cette situation est très répandue actuellement.

Je voudrais parler, de par ma propre expérience, d'une marchandise dont la diminution de prix a fait l'objet de nombreuses discussions: les cigarettes. Pour tous les petits commerces, pour ainsi dire, le prix de gros est de $2.91 le carton, qui rapporte $3.30 si les paquets sont vendus séparément. C'est une très faible marge de bénéfice, mais lorsque, par-dessus le marché, les prix sont abaissés, la situation devient beaucoup plus grave. Il m'est absolument impossible d'acheter un carton de cigarettes pour moins de $2.91, mais les établissements plus importants, qui achètent directement des fabricants, l'achètent à un prix inférieur de 10 p. 100 à celui que je dois payer. Cela donne un prix net approximatif de $2.62 et ces cigarettes sont vendues à partir de $2.69, ce qui représente encore un bénéfice pour ces vendeurs, mais une perte incontestable pour le petit commerçant.

On peut en dire autant de divers autres articles qui sont vendus à perte pour attirer la clientèle. Sans doute, on veut ainsi attirer des clients qui, une fois rendus sur les lieux, achèteront d'autres articles qui rapportent des bénéfices. Si cette pratique de la vente à perte persiste, la Division des enquêtes sur les coalitions devrait intervenir, à mon avis, puisque, du point de vue du petit commerçant, il y a restriction du commerce.

Si nous voulons réaliser des progrès vers un système de vente méthodique, nous devons tenir compte de la situation difficile de la plupart des commerçants, autres que ceux qui vendent au comptant, du fait que le client est invité à acheter divers articles à tempérament, sans avoir, dans bien des cas, à verser de paiement initial. Je sais que beaucoup de commerçants s'inquiètent de cette pratique, mais ils sont forcés d'y avoir recours par leurs concurrents. Ils n'aiment pas cette idée, mais, pour soutenir la concurrence, ils sont forcés de céder. De plus, du point de vue moral, cette pratique a de mauvais effets sur le public acheteur qui hypothèque ainsi son revenu pendant la durée des paiements et qui, par conséquent, n'a pas d'argent à dépenser pour aider à atténuer le chômage. Dans bien des cas, on pourrait rétablir la régie des prix. Pour aider la grande majorité des commerçants, on pourrait exiger un paiement initial plus élevé dans le cas d'articles achetés à tempérament. Ce serait un pas dans la bonne voie.

Je dois reconnaître que j'approuve parfaitement un des points exposés par les libéraux au cours de la dernière campagne électorale. Il s'agit de l'amortissement accéléré à l'égard des améliorations, agrandissements, rénovations et ainsi de suite, qu'on propose d'accorder aux petits commerçants aux fins de l'impôt sur le revenu. Cela aiderait également à atténuer le chômage en favorisant l'embauche sur le plan local, puisque beaucoup de commerçants se sentiraient plus libres d'apporter des améliorations à leurs installations s'ils obtenaient une certaine compensation sous forme d'amortissement accru.

Puisque j'en suis au sort des petites entreprises qui cherchent à faire concurrence aux grands établissements, je dois aussi mentionner la fierté qu'éprouve le petit commerçant pour sa collectivité et l'aide qu'il apporte à toutes les entreprises locales de bienfaisance. Vous constaterez que c'est lui qui est la clé de voûte de toutes les campagnes de charité dans sa localité. Non seulement donne-t-il généreusement aux diverses œuvres, mais aussi leur assure-t-il très volontiers les services dont elles ont besoin pour percevoir

l'argent qu'il leur faut. Dans bien des cas c'est lui qui préside localement les groupes de ce genre et qui fait tout ce qu'il peut pour améliorer la situation de sa localité. Bon nombre d'entre nous s'en souviendront lorsqu'on nous demande de recueillir des fonds pour la caisse de la Plume rouge ou d'autres œuvres, si nous nous adressons aux grandes sociétés à succursales multiples, nous nous entendons invariablement répondre que c'est le siège social qui s'occupe de ces choses. Dans quelle mesure ces grandes sociétés sont-elles utiles à une localité quelconque? Elles sont dépourvues de patriotisme local. Leurs bénéfices quittent la localité à qui elles ne procurent d'autres avantages que ceux qui proviennent de l'embauche qu'elles procurent sur place. C'est pourquoi j'affirme que la commission dont le gouvernement a promis la constitution devrait être formée immédiatement, afin de se pencher aussitôt que possible sur le sort du petit négociant.

En terminant, monsieur l'Orateur, je dois encore une fois remercier mes commettants de m'avoir réélu. C'est avec beaucoup de reconnaissance que je les représente depuis 1953. En vérité, il n'y a pas une circonscription que je représenterais avec plus de plaisir que la mienne. Vous n'ignorez pas que la circonscription de Sudbury a un rôle très important à jouer dans la mise en valeur de notre pays et que, grâce à ces immenses ressources de nickel et de cuivre, elle contribue dans une très large mesure au bien-être de tous nos compatriotes. Il va de soi que l'industrie minière est, de loin, celle qui, chez nous, emploie le plus de main-d'œuvre: environ 20,000 personnes. Je dois dire que notre ville continue de prospérer malgré le recul économique de faibles proportions dont peuvent souffrir bien des régions du Canada. Personnellement, je souhaite qu'il ne s'agisse là que d'une situation provisoire et que toutes les régions du Canada retrouveront la prospérité dont nous jouissions depuis tant d'années.

M. H. C. McQuillan (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, mon premier soin est d'ajouter mes félicitations aux nombreux hommages qui ont déjà été adressés à l'occasion de votre élection aux hautes fonctions que vous occupez actuellement. Mes félicitations vont aussi à l'Orateur suppléant et président des comités pléniers. Elles vont aussi aux motionnaires de l'Adresse (MM. Lafrenière et Nielsen).

Je suis heureux du grand honneur qu'on m'a fait en m'élisant au siège de Comox-Alberni, et reconnaissant aussi de l'occasion qui m'est ainsi offerte de faire la connaissance d'autres députés de toutes les autres régions de notre pays. Natif de l'Ouest j'ai passé la meilleure partie de ma vie là-bas. On m'a toujours raconté que l'Est ignorait complètement les problèmes de l'Ouest. On m'a dit aussi que dès qu'on avait franchi les Rocheuses, on ne trouvait plus personne pour comprendre les problèmes de la Colombie-Britannique. Mais, depuis quelques années, je me demande si nous ne sommes pas également un peu ignorants là-bas. Ayant passé trois semaines à Ottawa, je suis désormais convaincu que l'Ouest ignore autant les problèmes de l'Est que celui-ci ignore ceux de l'Ouest.

Je tiens à remercier les libéraux, ceux de ma circonscription en particulier, de m'avoir aidé à me faire élire. Au groupe cécéfiste, je dirai que je regrette la disparition de ses rangs d'un adversaire de grande valeur. Il l'a emporté sur moi aux élections de 1957, mais j'ai eu le dessus sur lui aux dernières élections. Je veux parler, bien entendu, de M. Tom Barnett, ex-député de Comox-Alberni.

Comox-Alberni est l'une des deux circonscriptions les plus à l'ouest du Canada. Elle touche à la circonscription de Skeena immédiatement au sud de la ville d'Ocean-Falls, dont la grande industrie est une papeterie. Ces deux circonscriptions embrassent presque la majeure partie du littoral canadien de l'océan Pacifique. Comox-Alberni compte plus de 7,000 milles de littoral et le poisson provenant de la côte du Pacifique est, en majeure partie, pris dans ces eaux. Les habitants de Comox-Alberni sont parfaitement au courant des problèmes de l'industrie de la pêche, qui doivent être réglés sans retard, si nous voulons que cette industrie garde la place qui lui revient dans notre économie.

Comox-Alberni est une circonscription au relief accidenté, où l'on produit des sciages. Le long de la côte orientale sud de l'île Vancouver, il y a un secteur de terre arable; mais, de façon générale, le relief est accidenté. J'oserais dire qu'il y a plus de rochers dans cette circonscription que n'importe où ailleurs au Canada. A quelques milles de la côte, les montagnes s'élèvent graduellement jusqu'à une hauteur de plusieurs milliers de pieds. On y trouve notamment le mont Waddington, la plus haute montagne de Colombie-Britannique, qui a 13,249 pieds. Ces montagnes sont sillonnées d'innombrables petits ruisseaux et rivières, et dans ces vallées étroites, jusqu'aux sommets des montagnes, à environ 3,000 pieds d'altitude, croissent les plus beaux arbres du Canada.

Certains de ces arbres sont énormes. Je me rappelle avoir débité un sapin, sur les îles de la reine Charlotte, qui renfermait 45,000 pieds de planche de bois marchand. Je me rappelle aussi avoir débité sur la côte ouest de Vancouver un énorme cèdre abattu

par le vent, et il me semble qu'il renfermait quelque chose comme 14,000 pieds de planche. Il poussait parmi ces ventis bon nombre d'arbres et, d'après l'addition des anneaux de la coupe transversale effectuée sur l'un d'entre eux, on a pu établir (il s'agissait d'un cèdre) qu'il gisait sur le sol depuis quelque huit siècles. En comptant les anneaux annuels des arbres tombés, on a pu établir que ce cèdre était déjà âgé de 1,200 ans avant de tomber. Nous en avons extrait le bois utilisable avec lequel nous avons fait des revêtements à clin. Je suis sûr que les murs des meilleures maisons de l'Ontario sont ornés des revêtements provenant de cet arbre qui a commencé à pousser il y a plus de 2,000 ans.

L'abatage et le débit de ces immenses arbres sur un terrain très accidenté pose un problème difficile à résoudre. Il se produit des brisures et un gaspillage qui scandalise généralement le profane. Cependant, les conditions économiques régiront toujours, comme par le passé, l'utilisation de ce bois. Ces dernières années, à la suite des progrès de la mécanique et de la chimie forestière, ainsi que de l'accroissement rapide de la population de notre continent, nos procédés d'utilisation ont été considérablement perfectionnés. Mais nous avons encore beaucoup de chemin à faire avant d'arriver à un niveau satisfaisant. J'espère que les conditions économiques nous permettront d'atteindre cet objectif.

On produit dans la circonscription de Comox-Alberni près d'un milliard et demi de pieds de bois, soit environ la moitié de tous les sciages produits dans la forêt côtière. La valeur du produit fini est énorme. C'est une des grandes sources de richesse du Canada et de revenu pour notre trésorerie nationale. Bon nombre de gens croient que, lorsqu'on aura coupé les vieux arbres, cette source de richesse sera tarie. Or je tiens à vous assurer, monsieur l'Orateur, ainsi qu'à la Chambre, qu'il n'en sera pas ainsi. Des repousses successives nous apporteront des richesses beaucoup plus considérables que la pousse primitive. D'une façon générale, le reboisement artificiel ne s'impose pas dans la région. L'accroissement annuel de nos forêts est sans aucun doute le plus considérable de toute région boisée du Canada. Quand j'ai dit qu'il n'a pas été nécessaire en général de recourir au plantage artificiel, j'aurais dû dire sauf lorsque les incendies de forêt ont décimé les jeunes venues.

Je prie donc le gouvernement de songer sérieusement à protéger les forêts de la Colombie-Britannique, et celles des autres provinces. Une forte partie de la production de la région est transportée à Vancouver au moyen d'estacades remorquées par de petits toueurs. Beaucoup d'entre vous qui sont allés sur la côte se sont probablement demandé à quoi nous servaient tous ces petits bateaux. Eh bien, ils remorquent chaque année, une énorme quantité de bois le long de la côte.

Il y a dans ma circonscription trois grosses fabriques de pâte de bois et de papier, une à Port-Alice, tout à fait dans le nord de l'île; une autre à Campbell-River, et une autre à Port-Alberni. Ces établissements ont été beaucoup modernisés et agrandis depuis une dizaine d'années, grâce à d'énormes mises de fonds par des particuliers. Alberni a trois grandes scieries, une grosse fabrique de contreplaqué et une grosse fabrique de bardeaux. Port-Alberni est aujourd'hui un des importants ports d'exportation de bois d'œuvre du monde et, à ce titre, mérite que le ministère en cause tienne parfaitement compte de ses besoins d'installations.

La partie nord de l'île n'est pas mise en valeur, en ce sens qu'on y manque de routes. La plupart des localités sont isolées et on ne peut y accéder que par bateau ou petit hydravion. C'est dire qu'il n'y a pas beaucoup de localités stables dans la région. Généralement parlant, les ouvriers dans les chantiers n'y travaillent que provisoirement et, lorsque les travaux sont terminés, ils rentrent à Vancouver ou dans la partie sud de la Colombie-Britannique continentale.

La région a grand besoin d'une route. En aidant le gouvernement provincial à l'aménager, le gouvernement fédéral et le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales feraient un placement fort profitable. Ils ne tarderaient pas, j'en suis sûr, à rentrer dans leurs fonds, car la région renferme d'énormes richesses non encore utilisées sous forme de bois d'œuvre et de minéraux. De plus, comme je l'ai déjà dit, la majeure partie de nos prises de poisson viennent des eaux de ce littoral.

A l'heure actuelle, il y a là une population de peut-être 7,000 habitants, dans les collectivités éparses. Je ne pense pas que la population permanente soit aussi nombreuse. Mais si de bonnes routes reliaient les divers camps de bûcherons et les localités, je déclare sans crainte d'erreur qu'il surgirait bientôt des collectivités permanentes où la population passerait en 5 ans à 30,000, et à 60,000 en 10 ans. A mon sens, c'est exactement le programme qu'envisageait le premier ministre en proposant son programme de mise en valeur des ressources nationales. C'est une région qui justifie vraiment n'importe quelle dépense qu'on y fera.

Je demanderais au ministre des Transports de toujours se soucier des moyens de transport par eau et par air dont la région côtière a besoin. La population est faible, j'en conviens, et les services de transport ont souvent

besoin de subventions. Il suffit cependant de songer un instant aux richesses produites dans cette région, par tête d'habitant, pour se convaincre que le ministère des Transports y ferait un bon placement.

Les industries forestières de la Colombie-Britannique que je connais bien, et c'est pour cela que j'en parle, ne demandent pas au gouvernement de vendre leurs produits. Elles le prient cependant de ne pas mettre d'obstacle à la vente. Elles s'inquiètent, à bon droit d'ailleurs, de mesures douanières, nouvelles ou de représailles, qui, en protégeant des industries de quatre sous pourraient entraîner la ruine d'industries bien plus payantes.

J'ai déjà parlé bien des fois, non seulement dans les réunions politiques mais aussi lors de congrès industriels, du commerce si discuté avec la Chine rouge. Depuis une couple d'années, la Russie a commencé l'aménagement de cinq nouvelles papeteries à la frontière ou à proximité de la frontière de la Chine communiste. Elle n'a d'autre objet par là que de capter le marché chinois. Alors que l'ancien gouvernement se croisait les bras, la Russie s'est avancée dans ces parages, elle en a reconnu les possibilités et elle a aménagé ces usines.

Je ne suis pas sûr que le présent gouvernement ne soit pas en train de se croiser aussi les bras au sujet de notre commerce avec la Chine communiste. Je ne prône pas la reconnaissance de la Chine communiste. Connaissant mal les affaires extérieures, je n'aurais pas cette prétention. Il me semble pourtant qu'il y a possibilité de mettre en valeur un marché important en Chine rouge. On a dit que si nous pouvions mettre seulement un cure-dents par jour dans les 600,000,000 de bouches des communistes chinois, l'industrie de l'exploitation forestière de la Colombie-Britannique verrait sa prospérité assurée.

Je voudrais rappeler au ministre du Revenu national qu'il n'y a pas au Canada d'industrie plus imposée que l'industrie forestière. En Colombie-Britannique,—et la même observation vaut, je pense, pour l'Ontario, —non seulement cette industrie est-elle astreinte à payer les impôts fédéraux ou nationaux sur les sociétés, mais en outre il existe un impôt provincial de 10 p. 100 sur le revenu des sociétés, prélevé sur les bénéfices de l'exploitation forestière. Il en va d'ailleurs ainsi de l'industrie minière, mais malheureusement, depuis un an ou deux, cette industrie n'a pas réalisé assez de bénéfices pour payer beaucoup d'impôts. Je demande au ministre de songer à ne pas épuiser cette industrie qui rapporte plus de dollars au Canada, grâce à ses exploitations, que n'importe quelle autre dans notre pays. C'est grâce à elle que nous obtenons l'argent qui nous permet de nous procurer les importations dont nous avons si grand besoin, en provenance de nombreux pays du monde.

Je tiens à féliciter le ministre des Travaux publics de son programme de construction d'habitations. Il y a quelques jours un collègue de mon parti, qui s'en est vivement pris au ministre et à son ministère au sujet du programme d'habitations, a établi des comparaisons entre le programme de logement du Canada et celui des États-Unis. Le ministre des Travaux publics a dit, sauf erreur, qu'il y aura probablement 147,000 mises en chantier cette année, au Canada. Or j'observe de très près ce qui se fait aux États-Unis dans le domaine de l'habitation. D'après la dernière statistique, il y aura aux États-Unis 960,000 mises en chantier. Conséquemment, si le programme des États-Unis était comparable à celui du Canada, on y mettrait cette année en chantier 1,470,000 maisons. J'aimerais vraiment que la chose se réalise car le moindre apprenti bûcheron, en Colombie-Britannique, aurait bientôt deux Cadillacs dans son garage.

Je félicite également le ministre des Travaux publics et son ministère d'avoir réussi à éliminer le récif de Ripple-Rock.

L'hon. M. Pickersgill: Une excellente mesure libérale.

M. McQuillan: Oui. Tiens, je vais raconter un petit incident qui s'est produit en cette circonstance. Ce fut pour moi une leçon de politique pratique. J'avais conduit le ministre et son sous-ministre dans ma voiture jusqu'à l'abri d'où nous devions observer l'explosion. "Harry, me dit-il, si l'explosion réussit, nous dirons que ça été une entreprise des conservateurs. Mais si elle écrase le moulin à papier et brise toutes les vitres des maisons, nous dirons que ça été un coup des libéraux."

L'hon. M. Pickersgill: Voilà de la probité.

M. McQuillan: Mais, peu après l'explosion, qui a été une parfaite réussite, il a dit autre chose qui me tracasse un peu. Peu après l'explosion, avant même que la poussière fût toute retombée, il m'a dit: "Harry, cette explosion-là a coûté environ $3,200,000. Voilà où sont passés les crédits pour les travaux publics dans Comox-Alberni pour les trois prochaines années." J'ai pensé qu'il plaisantait; mais ayant jeté un coup d'œil sur le budget des dépenses, je n'en suis plus tout à fait sûr. J'espère qu'il se laissera attendrir et qu'il prévoira des crédits supplémentaires.

Je tiens aussi à remercier le ministre de la Défense nationale qui a organisé le beau voyage que nous avons fait à Kingston, samedi dernier. C'est dommage que plus de députés n'aient pas bénéficié de son hospitalité.

J'ai trouvé très instructif ce qui se fait dans nos nombreux collèges et écoles militaires. Le programme d'apprentissage destiné aux militaires m'a particulièrement intéressé. On enseigne à ces jeunes militaires des métiers très utiles, non seulement pour quand ils seront dans l'armée, mais aussi pour plus tard, quand ils reviendront dans la vie civile. Ce qui m'a frappé, c'est le bel esprit de dévouement qui anime non seulement les officiers directeurs de ces collèges et écoles militaires, mais aussi les cadets et soldats qui fréquentent ces institutions.

J'ai ici une demande à adresser aux membres du parti cécéfiste. Un des membres de ce groupe faisait partie autrefois, je crois, du comité des griefs de l'*International Woodworkers of America*. Comme il a été très actif dans le passé au sein de ce comité et comme il sait quelle est la nourriture qu'on réclamait dans les camps de bûcherons, je lui demande, à titre de faveur personnelle, de faire des démarches pour qu'on le nomme au comité du restaurant. Il pourra compter sur ma gratitude éternelle s'il peut nous obtenir un menu à moitié aussi bon que celui qu'il réclamait pour les camps de bûcherons.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, avec votre indulgence, je voudrais durant quelques minutes mordiller l'os déjà bien rongé de la procédure. Je dirai, afin de ne pas gaspiller le temps de la Chambre, que j'appuie très sincèrement toutes les félicitations et tous les compliments qui vous ont été exprimés au sujet de votre élection, monsieur l'Orateur, et de celle de votre suppléant et que je souscris à tous les compliments qui ont été dits au sujet de la tâche des deux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Lafrenière et Nielsen).

Je tiens à expliquer que si nous avons appuyé hier l'amendement qu'a proposé le parti libéral, c'est parce que nous y voyons un pas dans la bonne voie et que, selon nous, il était de nature à améliorer la situation économique actuelle. Toutefois, notre groupe estime que d'avoir proposé cet amendement c'était comme vouloir se laver la figure sans employer de savon.

J'aimerais féliciter le député de Comox-Alberni d'avoir exhorté le gouvernement à étudier la question de l'expansion de nos échanges avec la Chine communiste. Cette question a été vivement débattue en Colombie-Britannique et, en demandant au gouvernement de faire quelque chose dans ce sens, il a exprimé les vues de la grande majorité des habitants de la Colombie-Britannique, de tous les partis politiques. Je me permets de rappeler à la Chambre que notre groupe a préconisé depuis des années l'accroissement des échanges avec la Chine communiste et que nous sommes bien contents de constater que les députés conservateurs de la Colombie-Britannique nous appuient sur ce point qui nous intéresse depuis longtemps. J'espère qu'on écoutera bien soigneusement l'honorable député de Comox-Alberni et que ses collègues des banquettes ministérielles donneront suite à ses conseils.

On a dit beaucoup de choses du contenu du discours du trône, et je ne veux pas ressasser tout cela. Qu'il me suffise de dire que nous sommes heureux de ce qu'on projette une conférence du Commonweaulth parce que nous de la C.C.F., nous approuvons tout ce qui peut être fait pour l'accroissement du commerce au sein du Commonwealth.

Nous remarquons aussi avec plaisir qu'on envisage de présenter une mesure concernant les droits de l'homme. Nous ne savons trop toutefois à quoi nous en tenir. Nous sommes contents que le principe en ait été approuvé, puisque le discours du trône en parle, mais il nous faudra attendre de connaître les détails avant de dire si la déclaration des droits de l'homme est bien celle qui convient, d'après nous.

Nous avons été bien contents de remarquer la proposition de modifier la loi sur le prêt agricole canadien. Les députés de notre groupe proposent une telle modification depuis des années et, encore une fois, nous sommes contents que, en dépit de notre petit nombre, nous ayons eu quelque influence sur l'ex-gouvernement libéral et sur la présente majorité écrasante des conservateurs. Nous constatons aussi avec plaisir qu'on se propose de modifier la législation touchant les ex-militaires et je suis sûr que les députés de toutes les parties de la Chambre feront bon accueil aux améliorations de cette législation. Nous comptons bien que les modifications seront conformes aux vœux de la Légion canadienne et du Conseil national des anciens combattants.

Une modification est aussi prévue pour ce qui est de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies et je suis sûr que mes collègues des provinces des Prairies attendent avec impatience que cette question soit débattue à fond parce que, s'il est une chose certaine, c'est qu'aucun de nos collègues des provinces des Prairies ne sera jamais accusé d'avoir négligé de débattre aucune question soumise à la Chambre relativement aux cultivateurs de l'Ouest et à leurs problèmes.

Nous voyons aussi d'un très bon œil qu'on a enfin songé à l'établissement d'un comité permanent des affaires des anciens combattants. Depuis des années, une telle mesure était préconisée par des députés du parti du présent gouvernement, de la CCF et d'autres

groupements à la Chambre quand ils siégeaient ensemble dans l'opposition et, avec mes collègues, je suis bien content à la pensée qu'enfin nous aurons un tel comité permanent chargé d'examiner annuellement les problèmes des ex-militaires en tenant compte des changements de la situation et des circonstances.

Nous constatons avec beaucoup d'intérêt, dans le discours du trône, que le gouvernement se propose de lancer un programme d'investissements publics par l'intermédiaire des sociétés de la Couronne, d'initiatives gouvernementales directes, et d'initiatives prises en coopération avec les gouvernements provinciaux. Je puis dire que tout cela intéresse au plus haut point bon nombre de mes commettants, mais j'aimerais saisir cette occasion pour soumettre à l'attention du gouvernement un certain nombre de projets qu'il pourrait entreprendre sous peu dans le cadre de ce programme national d'investissements. J'aimerais rappeler au gouvernement qu'il pourrait fort bien entreprendre certains travaux très coûteux dans Kootenay-Ouest, qui est l'une des grandes régions productrices de richesses au Canada, et je crois pouvoir affirmer que dans cette circonscription une grande proportion des résidents paient le plus fort impôt personnel de toutes les circonscriptions du Canada.

Tout d'abord, parce que je m'intéresse beaucoup à la Colombie-Britannique et en particulier à ma circonscription, j'aimerais mentionner la mise en valeur des ressources hydrauliques du Columbia, et à cet égard nous songeons tous en premier lieu à la construction, sous peu nous l'espérons, du barrage de Mica-Creek. On en parle depuis des années; la Commission conjointe internationale procède à des levés depuis 1945 en coopération avec d'autres ministères du gouvernement, et on dispose maintenant de tous les renseignements requis. Il ne reste qu'à dresser les plans et ainsi de suite, dès que les gouvernements du Canada et des États-Unis en seront venus à un accord satisfaisant sur le remboursement approprié de la valeur des avantages recueillis en aval aux États-Unis. Nous exhortons le gouvernement à se hâter à cet égard et nous espérons que le ministre du Nord canadien et des Resources nationales nous renseignera très bientôt à ce sujet comme il l'a donné à entendre dans la réponse à une question que je lui ai posée il y a environ deux semaines.

De plus, notre aéroport de Castlegar qui est très important a besoin d'améliorations urgentes. Il est indispensable d'allonger les pistes sans retard pour satisfaire aux besoins des avions plus gros qui y atterrissent; il faudrait à tout prix, me dit-on, un guidage par camion-radio car l'aéroport étant situé entre deux chaînes de montagnes, il est fort difficile de manœuvrer dans l'espace libre restant.

On m'apprend également qu'il est nécessaire d'allonger les pistes et de les recouvrir d'un revêtement bitumé; voilà une autre entreprise qu'on pourrait faire entrer, dans un avenir très prochain, dans le cadre de ce programme national d'investissements.

Je suis heureux de proposer de nouveau qu'on étende à toutes les provinces du Canada la portée de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies. C'est une question d'importance capitale pour beaucoup de mes électeurs, car nous possédons de magnifiques domaines qui restent inexploitées parce que cette loi n'a pas été étendue à toutes les provinces. On entend parler de la grande mise en valeur du Nord, de chemins de fer qui se rendront au bout du monde et d'énormes dépenses dans des endroits isolés. Nous approuvons sans réserve toute amélioration et toute mise en valeur de nos territoires du Nord mais nous voulons que le gouvernement sache que, même dans des circonscriptions comme celle de Kootenay-Ouest, il y a des milliers d'acres de terre, à proximité de moyens de transport, qu'on pourrait aménager à un coût relativement bas mais qui sont pour le moment inexploitées.

J'en donnerai un ou deux exemples. Je commence par la vallée de la Slocan, endroit magnifique de ma circonscription qui s'étend sur 30 milles de longueur et sur un mille à un mille et demi de largeur. Cette vallée magnifique est partout recouverte d'un sol fertile. La Slocan passe au centre de la vallée. La région possède de l'énergie électrique et, de plus, elle est desservie, dans toute sa longueur, par une route pavée et un chemin de fer. Pourtant, malgré tous ces services aménagés aux frais des contribuables, une grande partie de la superficie de cette vallée est en friche, faute de certains travaux d'enrayement des inondations et parce qu'il faudrait construire de petites digues et aménager certains canaux de drainage. Le gouvernement devrait étendre la portée de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies afin de pouvoir intervenir dans des cas comme celui-là, où la dépense de sommes relativement faibles permettrait de mettre en valeur des milliers d'acres de terre fertile actuellement inexploitées.

Je puis mentionner aussi la vallée de Lardeau, autre vallée magnifique de ma circonscription. De fait, il convient sans doute que j'informe les nouveaux députés que je représente le paradis terrestre canadien. Cette vallée a également une trentaine de milles de longueur et compte environ 16,000 acres

de terres agricoles de première qualité,—c'est un fait que j'ai fait vérifier soigneusement,—dont environ 15,000 sont complètement inexploitées à l'heure actuelle. Une rivière et une route de gravier traversent la vallée entière et, au centre même de la région, nous avons une excellente école. La population totale permanente compte environ 150 personnes. Il y a là des milliers d'acres de bonne terre, à proximité des moyens de transport, attendant simplement qu'on débourse une somme d'argent relativement modique pour exploiter ce sol extrêmement fertile. Il faudrait abaisser le lit de la rivière Duncan et procéder à des travaux de drainage et d'endiguement pour maîtriser les inondations.

Pour montrer qu'il suffirait d'un peu d'argent pour obtenir des résultats presque exceptionnels, je signalerai qu'au cours des quatre ou cinq dernières années, le ministère des Travaux publics a redressé le cours de la rivière Duncan et abaissé son lit à quelques endroits pour faciliter le passage de petits bateaux et autres embarcations du genre. Ces travaux, qui ont coûté environ $5,000 par année, visaient surtout à assurer l'accès du lac Kootenay au lac Howser, mais le résultat secondaire de cette légère dépense a été d'abaisser d'environ trois pieds le niveau de l'eau autour de Meadow-Creek, qui est à peu près au centre de la vallée, de sorte que des milliers d'acres de terre peuvent maintenant être cultivées beaucoup plus profitablement qu'auparavant. J'ose donc espérer que le gouvernement songera aux possibilités de placer des deniers publics, au bénéfice de toute la population, dans la vallée de Lardeau.

Pour en venir aux parcs provinciaux, il y en a de beaux dans les Kootenays que ne connaissent guère à l'heure actuelle, faute de routes d'accès, une bonne partie de la population régionale non plus que la plupart des touristes qui visitent cette contrée. Je mentionnerai d'abord le parc Kokanee, près de Nelson, comportant de magnifiques glaciers et des paysages de montagnes, ainsi que tout ce qui fait la joie des yeux pour les amateurs d'alpinisme et autres sports. Tout ce qu'il faudrait pour rendre le parc accessible à de nombreux Canadiens qui y passeraient leurs loisirs serait l'aménagement d'une route convenable d'accès aux parcs. Étant donné que le gouvernement semble prêt à collaborer avec les gouvernements des provinces en ce qui concerne la construction de routes d'accès, je l'inviterai instamment à étudier la possibilité de collaborer avec le gouvernement provincial en vue de l'aménagement d'une route menant au parc Kokanee.

Un autre beau parc provincial est le parc des sources chaudes de Nakusp. J'ai été président de la Commission de ce parc depuis 1925 jusqu'à il y a trois ans. Ce magnifique secteur comporte plusieurs sources chaudes, dont la teneur chimique équivaut, m'assure-t-on, à celles de Radium. C'est un endroit ravissant que longe, sur 30 milles, la rivière Kuskanax, où abonde la truite qu'on peut prendre dans le cours d'eau et lancer dans la source chaude pour la cuire. Ailleurs au Canada, où pourrait-on trouver des conditions semblables? Je demande au gouvernement fédéral de songer à collaborer avec le gouvernement provincial à l'aménagement d'une route d'accès au parc provincial des sources thermales Nakusp, un autre de ces endroits magnifiques qui est presque inconnu de la plupart des Canadiens.

Les routes offrent de grands avantages aux placements publics. Je sais que pour ce qui est de la construction de routes le gouvernement fédéral s'est contenté, jusqu'ici, de collaborer avec les provinces à l'aménagement de la route transcanadienne et des routes nécessaires dans les territoires du Nord-Ouest et le Yukon. Cependant, les membres de notre parti estiment que, vu que le besoin de routes est grand dans notre pays et que l'aménagement de beaucoup de ces routes dépasse manifestement la capacité des gouvernements provinciaux, le programme devrait être modifié de manière à inclure l'établissement de routes nord-sud rejoignant la route transcanadienne et les autres routes transcanadiennes qui seront aménagées prochainement, espérons-nous.

Du même coup, je veux signaler à la Chambre la vallée de l'Inonoaklin, qui a environ 15 milles de longueur et 1½ mille de largeur et où se trouvent des milliers d'acres de terre de première qualité dont une bonne partie est en culture. Là encore, cependant, des pionniers diligents et industrieux n'ont pas l'occasion de réussir, parce qu'ils ne peuvent acheminer aux marchés leurs produits laitiers et avicoles, leur bœuf et leurs autres denrées agricoles. Bien sûr, ces débouchés se trouvent au sud, dans les régions industrielles de Trail et de Nelson, mais l'absence de route ne permet guère aux cultivateurs de pourvoir à leur subsistance. L'occasion se présente d'y construire une route qui ferait partie de la route nord-sud aboutissant à la route transcanadienne à Revelstoke et qui donnerait accès à des marchés satisfaisants pour un bon nombre de cultivateurs de cette région.

Pour expliquer la situation, je signale qu'on produit beaucoup de foin dans la région. Depuis l'hiver dernier, les cultivateurs y ont des centaines de tonnes de foin excédentaire. C'est la quantité de foin qui dépasse celle dont on a besoin pour nourrir les bestiaux de la vallée. Il y a un bon débouché pour le

foin à moins de 90 milles, mais le foin reste dans les granges parce que le coût du transport est prohibitif. Il faut le transporter par eau sur une distance d'une quarantaine de milles; cela coûte plus cher que de le transporter sur des centaines de milles par le Pacifique-Canadien. L'aménagement d'une voie d'accès sur une distance de 25 milles environ relierait la vallée avec les marchés dont on a besoin pour la prospérité et le bien-être de ces cultivateurs. J'engage le gouvernement à aider les gouvernements provinciaux à construire de pareilles routes.

Je veux aborder un autre sujet important. J'espère que le gouvernement saisira avec empressement les chances que je lui offre aujourd'hui. Environ 5,000 de mes commettants sont privés d'une réception radiophonique satisfaisante depuis l'établissement de la radio au Canada. Vu la puissance des stations de radio des États-Unis, bon nombre de mes commettants du secteur nord de Kootenay ne peuvent capter les émissions de Radio-Canada après la tombée de la nuit et, même durant le jour, la réception est loin d'être satisfaisante. Vu le rapport de la commission royale d'enquête sur la radio et la télévision, vu les réponses que le ministre a faites aux questions répétées que je lui ai posées en cette enceinte, je presse le gouvernement de faire en sorte que 5,000 de mes commettants puissent jouir d'une réception radiophonique satisfaisante, ce dont ils sont actuellement privés. Cela pourrait faire partie d'un programme d'investissements publics au Canada.

Sur ces très modestes requêtes, monsieur l'Orateur, car je les estime très modestes, je passe maintenant à autre chose. Je regrette de ne pas avoir été à la Chambre hier lorsque le ministre sans portefeuille, l'honorable député de Greenwood (M. Macdonnell) a pris la parole. Je dois dire qu'il a le respect, je le sais, de tous les députés et pour ce qui est de notre groupe, toute notre affection. Mon voisin de pupitre, l'honorable député d'Assiniboïa (M. Argue) et moi-même en étions à nos premières armes lorsque l'honorable député est arrivé. Naturellement, nous en sommes venus à bien nous connaître.

J'ai été particulièrement déçu de n'avoir pu être à la Chambre hier lorsqu'il a pris la parole, mais comme d'habitude, j'avais une bonne excuse. Des personnalités très intéressantes de Toronto, liées à un organisme strictement non politique, sont venues me voir au sujet d'un problème qui inquiète sérieusement beaucoup de Canadiens. J'ai écouté leurs observations et ils ont prêté une oreille attentive à mes avis et propositions. Toutefois, en ce qui concerne l'occasion que j'aurais eu d'entendre l'honorable député de Greenwood, cette absence inattendue et à un mauvais moment m'a fait perdre ses observations les plus intéressantes que j'ai relevées ce matin au hansard.

Il a dit quelques mots très bienveillants, comme toujours, au sujet des membres de la CCF. Il a raconté une petite histoire de guerre. Il nous est arrivé également des aventures semblables à la guerre. Une fois, dit-il, on avait envoyé les rations de rhum pour toute une compagnie, alors que, par suite des pertes subie au combat, il ne restait après la mêlée que sept ou huit hommes. Ces hommes ont consommé toute la ration destinée à la compagnie, de sorte qu'ils ont momentanément oublié toute terreur ou toute crainte du combat. L'honorable député voulait appliquer l'anecdote à la CCF, parce qu'elle compte peu de membres. Il a donné à entendre que les renseignements rationnés que nous recevions d'une arrière-garde de l'extérieur nous enlèvent la crainte de l'écrasante majorité du parti conservateur.

Je tiens à lui dire que j'ai fait une expérience du même genre que la sienne durant la bataille de la Somme. Notre compagnie ayant été complètement décimée au cours d'une attaque, il ne restait que très peu d'hommes pour consommer les rations de rhum destinées à la compagnie dont l'effectif était presque complet avant l'action. Dans ce cas-là, les rations de rhum étaient entre les mains d'un fameux sergent que le ministre des Travaux publics a bien connu. Il a essayé de vider à lui seul toute la bonbonne de rhum. Il ne croyait pas au principe de la redistribution des richesses, ce que je peux fort bien comprendre car au moment où il était dans l'armée, il était président de l'association locale des conservateurs de sa région.

J'ai suivi le débat et écouté les discours des nouveaux députés avec grand intérêt. Je comprends très bien qu'ils appréhendent leur premier discours à la Chambre, mais je dois dire que certains d'entre eux, en parlant de notre groupe, ont témoigné de leur ignorance et montré qu'ils comprenaient mal ce que les cécéfistes représentent, ce que notre groupe préconise et défend à la Chambre des communes. J'imagine que cela est dû à l'ambiance du siège central de campagne des conservateurs, qui ne saurait assurer une atmosphère propre au développement d'une pensée et d'un raisonnement logiques.

M. Cardiff: Le député voudrait-il parler un peu plus fort en ne s'adressant pas seulement à la CCF et à monsieur l'Orateur, afin que nous puissions l'entendre?

M. Herridge: Je regrette, parce que j'ai toujours aimé à me faire comprendre. Le programme de notre parti a peut-être été

exposé ou présenté pour la première fois à la Chambre d'une façon complète, oserais-je dire, le 2 mars 1932, par suite d'un débat auquel avait donné lieu une motion de feu J. S. Woodsworth. Pour la gouverne des nouveaux députés, je vais citer cette motion qu'a présentée M. Woodsworth et qui paraît à la page 720 des *Débats* de cette année-là.

La Chambre est d'avis, considérant que le régime économique actuel laisse beaucoup de gens sans emploi et sans les moyens de gagner leur subsistance ou celle des personnes qui sont à leur charge, et

Considérant que l'emprise de la crise économique actuelle sur le monde entier indique les déficiences fondamentales du régime économique actuel,

Que le gouvernement devrait prendre des mesures immédiates en vue d'établir une organisation coopérative de l'État dans laquelle toutes les ressources naturelles et les moyens sociaux nécessaires de production seront employés dans l'intérêt de la masse et non à l'avantage de quelques-uns.

Je dirai à l'honorable député qu'il ne prétendait pas que toutes les propriétés et immeubles devraient appartenir à l'État, mais que toutes les propriétés devraient être utilisées dans l'intérêt de la population. Il est hors de doute que le régime capitaliste a de nombreuses réalisations à son crédit. Je présume qu'il est juste de dire que le problème de la production a été en grande partie résolu, mais que celui de la répartition, tant au pays qu'à l'étranger, reste encore sans solution et c'est pourquoi des membres de ce groupe-ci préconisent les programmes économiques auxquels ils songent. A titre d'exemple, j'aimerais citer un extrait d'un discours prononcé par un ancien ministre du Commerce, membre éminent du cabinet conservateur-progressiste, M. H. H. Stevens, devant les membres de l'*Empire Club de Toronto*, le 8 octobre 1930:

Alors qu'un tiers de la race humaine, qu'on pourrait appeler la civilisation occidentale, y compris l'Europe et l'Amérique du Nord, a à tel point perfectionné le système de production mécanique qu'il dispose de plus de produits qu'il n'en peut consommer ou vendre, les deux autres tiers de la race humaine, qu'on pourrait appeler la civilisation orientale, a un besoin criant de ces produits qui pourrissent dans l'autre camp, et au-dessus de toute la race humaine pèse, comme un voile funèbre, l'indigence, la pauvreté, l'oisiveté et la désintégration sociale.

C'est exactement ce qui se produit dans plusieurs secteurs de l'Est à l'heure actuelle. On n'a constaté que très peu d'améliorations du régime capitaliste et de l'état de choses dont s'était plaint dans le discours en question, un ancien ministre du Commerce faisant partie d'un cabinet conservateur.

Avant de formuler les brèves observations que je me propose de faire, je citerai un autre passage. Le professeur Blackett, qui est bien connu, aurait dit récemment, si l'on en croit l'*Economist* du 7 septembre 1957:

La répartition inégale de la puissance et des richesses, les grandes différences qui existent quant à la puissance et au confort parmi les nations du globe, sont une source de discorde dans notre monde moderne; elles constituent un défi, et si l'on n'y pare pas, elles le mèneront, du point de vue moral, à sa perte.

Voilà l'état de choses que notre parti veut redresser et ce n'est là qu'un des graves problèmes qui nous confrontent actuellement. Or, quand les députés parlaient en faveur du régime capitaliste en critiquant les programmes de notre groupe politique, ils semblaient croire que ce régime capitaliste existait depuis Adam et Ève. En réalité, le capitalisme est une institution assez récente, si l'on étudie l'histoire de la race humaine. J'imagine qu'il y a eu bien des siècles de régime féodal, mais on peut dire à coup sûr que le capitalisme a débuté vers 1769 avec l'avènement de la machine à vapeur. Nous avons donc eu environ 189 ans de société capitaliste; c'est une très brève période dans la durée de la race humaine.

A quoi tend notre parti? Je veux traiter ce sujet très brièvement, puis passer à une autre question qui nous intéresse particulièrement. C'est plutôt une leçon sur l'économie que je veux donner. Nous cécéfistes visons à mettre sur pied une société politiquement morale, différente de la société actuelle qui est politiquement onctueuse. Je crois que le mot "onctueuse" est exact, lorsqu'on écoute certaines des déclarations que des députés ministériels font avec une telle suffisance, presque avec un air de supériorité et avec une telle confiance que le parti conservateur-progressiste sera désormais éternellement au pouvoir.

Nous respectons les convictions sincères de tous ceux qui visent à utiliser nos méthodes constitutionnelles et parlementaires pour améliorer notre ordre social. Nous ne mettons pas en doute l'intention ni l'intégrité des honorables vis-à-vis. Nous mettons en doute leur jugement, leur connaissance de l'histoire économique et leur compréhension du progrès économique et social de l'heure. Que compte faire la CCF?

M. Cardiff: Rien.

M. Herridge: Monsieur l'Orateur, c'est le plus long discours que l'honorable député ait fait à la Chambre depuis quelques années.

L'hon. M. Pickersgill: Et le plus intelligent.

M. Herridge: La CCF offre son programme pour parer à la dictature politique du communisme et à la dictature économique du capitalisme à monopoles. En entendant souvent parler de la société à libre entreprise et en entendant dire que les honorables

députés appuient la société à libre entreprise, on se rappelle par l'étude des faits que les secteurs de notre économie où l'entreprise est vraiment libre disparaissent de plus en plus chaque jour parce que dans chaque industrie de l'Amérique du Nord moins en moins de sociétés commerciales ont de plus en plus de puissance économique.

Il est juste de dire que notre programme se fonde sur la compréhension de l'histoire canadienne, des traditions canadiennes et de la psychologie canadienne. Nous l'offrons comme un moyen démocratique et socialiste de remplacer les politiques préconisées par les deux principaux partis. Il y a quelque différence entre notre parti et les autres partis. Nos programmes s'élaborent à des congrès bisannuels, à l'échelon national, et à des congrès annuels à l'échelon provincial. Nos programmes sont le fruit des discussions longues et détaillées qui s'y déroulent.

On nous reproche souvent de ne pas être démocrates. Et pourtant, pouvoir se réunir en congrès, discuter et décider, voilà qui est considéré comme la base d'une société démocratique. Et le parti libéral? Je pense qu'il a tenu, depuis 1890, quatre congrès nationaux pour se choisir un nouveau chef. Que dire du parti conservateur? Il faut lui concéder un ou deux congrès de plus, mais parce qu'il changeait plus souvent de chef. Quoi qu'il en soit, voilà l'élément essentiel de notre programme et de nos principes dans les domaines fédéral et provincial.

Venons-en à l'appui financier. Les grands partis avouent volontiers d'où ils reçoivent leur argent. Un membre en vue de l'organisation du parti conservateur-progressiste dans ma circonscription m'a parlé de fortes sommes reçues de certaines sociétés de la Colombie-Britannique et il estimait la chose tout à fait juste et convenable. Où prenons-nous notre argent? Des membres et amis du parti cécéfiste et, dans certains cas, de gens qui croient en partie à notre programme tout en estimant que nous ne nous orientons pas dans la bonne direction et ainsi de suite. Notre caisse est constituée de petites sommes venant des particuliers. Par conséquent, nous sommes naturellement tout aussi enclins à pencher du côté de ceux qui nous ont ainsi encouragés que d'autres, peut-être, du côté d'où ils tirent leurs fonds électoraux.

Ce que nous proposons? Nous proposons une économie mixte comme étant la meilleure solution à apporter à nos problèmes sociaux et économiques actuels, économie qui comporterait l'étatisation croissante sur les plans fédéral, provincial et municipal, des services où l'entreprise privée refuse d'assumer ses responsabilités ou, s'il est manifestement conforme à l'intérêt public et à l'avantage du public, que telle entreprise ou industrie relève de la propriété publique. Nous préconisons une grande expansion de la propriété coopérative, parce que nous y voyons une école de formation à la gestion des affaires publiques.

(La séance, suspendue à une heure, est reprise à deux heures et demie.)

[M. Herridge.]

Reprise de la séance

M. Herridge: Monsieur l'Orateur, lorsque le débat a été interrompu à une heure pour permettre aux députés de se sustenter, je traitais des trois aspects du programme domestique de la CCF que nous appelons le programme d'économie mixte. J'avais parlé brièvement de la question de la propriété publique et j'en étais à celle de la propriété coopérative qui intéresse sérieusement la CCF. J'allais dire que la CCF croit en une grande expansion de la propriété et de la mise en valeur coopératives au Canada, qui ne résulterait pas de l'adoption, par un gouvernement hésitant, d'une mesure légalisant ce mode de propriété, mais serait produite grâce à l'éducation, à l'appui et à l'assistance financière des gouvernements respectifs intéressés.

En plus de l'importance économique qu'aurait la propriété collective pour la population canadienne, nous croyons qu'elle serait très utile du point de vue de la compréhension des méthodes démocratiques. Car dans la propriété coopérative, en effet, les gens ont l'occasion de comprendre l'application des méthodes démocratiques, soit sur le plan politique, soit sur le plan administratif.

En troisième lieu, le parti cécéfiste est d'avis que l'occasion est excellente pour permettre l'essor de ce qu'il appelle la légitime entreprise privée ou libre. Ce que nous signifions par là, c'est un état de choses dans lequel existerait un élément authentique de concurrence, où la population dans son ensemble ne serait pas exploitée par des monopoles et bénéficierait des services que rendent actuellement de nombreux petits hommes d'affaires exploitant des industries, services et autres choses du genre. Si le principe de la concurrence peut s'exprimer de façon authentique, nous sommes d'avis que l'entreprise libre légitime trouvera alors une occasion magnifique de prendre de l'essor.

Étant donné que mon temps de parole tire à sa fin, je devrai conclure mes explications au sujet du programme de la CCF. Je vois qu'un député se réjouit de ce qu'il ne me reste presque plus de temps. J'en suis plutôt déçu. Si les nouveaux députés conservateurs

(j'ai renoncé à donner ce conseil aux anciens membres du parti libéral) veulent comprendre davantage en quoi consiste notre programme, ils devraient lire nos publications, consulter les *Débats* et écouter nos discours.

Passant du général au particulier, vu le vif intérêt que nous avons envers les choses qui visent immédiatement la population au jour le jour, j'aimerais parler brièvement d'un problème qui inquiète de plus en plus les municipalités d'un bout à l'autre du pays, et qui est celui de la pénurie de fonds avec lesquels elles pourraient s'acquitter comme il convient des tâches pour lesquelles ils ont été créés. Je songe à ce problème notamment à cause du rapport récent de la Banque du Canada que j'ai lu dans la Gazette d'hier. Voici ce qu'on y lit:

> Les municipalités canadiennes s'enlisent de plus en plus dans les dettes. Le montant d'argent qu'elles devaient au titre d'écoles, de routes et d'autres choses essentielles atteignent $3,128,300,000 à la fin de 1957, alors qu'il n'atteignait que $2,785,200,000 à la fin de 1956, rapporte aujourd'hui la Banque du Canada.

Je n'ai pas le temps d'expliquer plus en détail les difficultés auxquelles font face les municipalités. Tous les honorables députés les connaissent. Nous, du parti CCF, croyons aux mesures concrètes dans ce domaine, à cause de l'urgence du problème. C'est avec intérêt que j'ai entendu le premier ministre dire ce matin qu'il se proposait de convoquer une conférence officieuse en septembre. En vérité, cela m'a rappelé une réunion à la salle paroissiale où l'infirmière régionale avait convoqué les mères d'enfants sous-alimentés afin de leur parler d'une nouvelle préparation pour biberon qu'elles pourraient se procurer à la pharmacie du coin.

Je propose donc, appuyé par l'honorable député d'Assiniboïa (M. Argue):

> Que les mots suivants soient ajoutés à l'Adresse: Nous signalons respectueusement à Votre Excellence que, de l'avis de cette Chambre, on devrait étudier l'opportunité de présenter, au cours de la session actuelle, une législation tendant à alléger le très lourd fardeau financier que les municipalités de ce pays supportent actuellement.

M. Grant Campbell (Stormont): Monsieur l'Orateur, je me joins à tous les députés qui vous ont rendu hommage à l'occasion de votre réélection unanime au poste élevé d'Orateur de la Chambre des communes. Même le court séjour que j'ai fait à la Chambre suffit à me convaincre du bien-fondé de votre réputation de savoir, d'urbanité et d'équité. C'est également un plaisir pour moi que de féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Lafrenière et Nielsen), de la façon remarquable dont ils ont exécuté leur tâche. Le député de Québec-Montmorency a fait preuve de tout l'esprit et de toute l'éloquence que nous attendons des représentants de la belle province. Le député du Yukon, qui a la renommée peu enviable d'avoir fait trois campagnes électorales au cours de neuf mois, s'est révélé un orateur impressionnant, un digne représentant de ce rude pays.

Quant à la population de Stormont, je lui exprime mes sincères remerciements pour son appui et lui assure que j'essaierai toujours de faire mon possible pour aider mon pays et mon comté. La circonscription que j'ai l'honneur de représenter et de servir comprend tout le comté de Stormont qui, avec Glengarry à l'est, et Dundas à l'ouest, constitue la région historique de l'est. De la région, on a déjà dit si justement qu'elle était le berceau de l'Ontario, mais on peut également soutenir qu'elle est aussi celui des provinces de l'Ouest. Le petit village de St. Andrews, situé à environ 70 milles au sud-ouest d'Ottawa et à l'extrémité sud du comté, où sont enterrés John Sandfield Macdonald, le premier des premiers ministres de l'Ontario, et Simon Fraser, le célèbre explorateur, en est une preuve en raccourci. La plupart des associés du Nord-Ouest sont venus de cette région ou s'y sont retirés. J'en pourrais mentionner plusieurs, mais il me suffira d'évoquer les noms de William MacGillivray, Angus McGillis, David Thomson, Macdonald, Garth et John Duncan Campbell. Soit dit en passant, ce dernier était mon arrière-grand-père et Macdonald, son beau-père.

Les premiers pionniers de nombreux endroits des provinces des Prairies venaient de cette région, tout comme les premiers chercheurs d'or des Kootenays et de Caribou, notamment Caribou Cameron. Les premiers colons de Stormont, dont mes ancêtres des deux côtés de la famille, étaient des gens des hauts plateaux de l'Écosse et des comtés palatins qui furent forcés par la révolution américaine d'abandonner leurs foyers de la vallée de la Mohawk pour les terres incultes du Haut-Canada. Ces robustes Écossais et Hollandais, de même que leurs compatriotes de langue française qui constituent maintenant 53.9 p. 100 de la population de ma ville natale de Cornwall, ont l'unique distinction d'être les seuls du monde civilisé à n'avoir jamais vécu sous un régime de gouvernement républicain. Les Anglais, après de désastreuses vicissitudes avec Cromwell, n'ont jamais répété leur erreur.

Le 1er juillet de cette année, la terre où beaucoup de ces pionniers de Stormont et de leurs descendants ont vécu disparaîtra à jamais sous les eaux du Saint-Laurent, lorsque 34,000 acres de terre des deux côtés de la frontière seront inondées en l'espace de quatre jours. A 4 heures du matin, ce jour-là,

on pressera un bouton au barrage de régularisation d'Iroquois, et de grosses portes d'acier laisseront s'écouler l'eau du lac Ontario dans l'immense lac qui servira de réservoir pour la centrale d'énergie de Cornwall. Le moment le plus dramatique de quatre ans d'aménagegement de la voie maritime du Saint-Laurent et de l'entreprise d'énergie arrivera à 8 heures du matin, lorsque 30 tonnes d'explosifs feront sauter deux brèches de 100 pieds dans le batardeau de terre qui obstrue la région de la centrale.

Monsieur l'Orateur, au nom du conseil municipal et de l'excellente population de Cornwall, qu'il me soit permis d'inviter très cordialement le plus grand nombre possible de députés qui pourront s'échapper de leurs fonctions absorbantes, à assister aux cérémonies qui, du 1er au 4 juillet, marqueront cette inondation. Le premier ministre, le lieutenant-gouverneur, le premier ministre de l'Ontario, ainsi que beaucoup d'autres personnalités, ont gracieusement consenti à y assister. Je puis vous assurer que le pain et les jeux vous seront fournis et que tout est prévu, depuis les danses dans la rue jusqu'à . . . eh bien, tout ce que vous voudrez.

Malgré quelques malentendus et même quelques injustices inévitables dans une entreprise de cette importance, l'Hydro-Ontario s'est montrée généreuse envers les gens qui ont dû déménager à cause de l'aménagement; on le constate par les splendides localités modernes d'Ingleside et de Long-Sault où ils sont établis maintenant. Toutefois, je ne suis pas parmi ceux qui prennent tout changement pour un progrès. Nous devons nous assurer que la population canadienne, et spécialement mes commettants qui ont souffert le plus d'inconvénients, retirent un avantage maximum de cette vaste entreprise. On remarque déjà que certains groupes américains, ces mêmes groupes égoïstes qui se sont violemment opposés à la voie maritime même et ont retardé son aménagement pendant plus de vingt ans, tentent de faire adopter des droits de passage prohibitifs.

La canalisation a été préconisée par tous les Canadiens, qui l'ont approuvée presque entièrement sous l'angle de la défense nationale et parce qu'elle accroîtrait et améliorerait nos moyens de transport. A bien des égards importants, la nouvelle voie maritime ne vaudra aucun nouvel avantage aux usagers actuels. Les droits de passage s'ajouteront inutilement au coût de nombreuses matières premières transportées dans les canaux actuels sans taxe sur les cargaisons. Les nombreuses industries de la région du lac Ontario qui utilisent des denrées en vrac seront injustement et coûteusement désavantagées par suite du droit de passage exigé dans la voie maritime, ainsi que le sera le transport des marchandises en caisse entre tous les ports canadiens situés depuis Montréal jusqu'aux Grands lacs. Cette idée de droits de passage vient uniquement des États-Unis et l'accepter constituerait une injustice envers le Canada, surtout si l'on établit un régime conjoint de droits de passage. Tandis que les États-Unis n'ont qu'à percevoir 130 millions de dollars pour rentrer dans leurs frais, le Canada, lui, devra, toucher quelque 300 millions.

Pour répondre aux conditions des États-Unis, il faudrait établir des droits de passage tellement élevés que l'augmentation du trafic, si augmentation il y a, serait faible par rapport au volume actuel. Cette mesure comporterait de graves désavantages pour les usagers canadiens d'aujourd'hui, sans comporter d'avantages correspondants. Les droits de passage recommandés par les comités qui étudient cette question seront sans doute établis d'après le trafic attendu. Vu que le trafic futur variera en raison directe des avantages économiques qu'offrira cette nouvelle voie maritime, il n'existe pas de guide sûr pouvant servir à établir des estimations, à partir de péages arbitrairement fixés. L'orientation du Commerce et du traffic prend beaucoup de temps à s'établir. Une fois établie, elle est très difficile à changer. L'imposition immédiate de péages, même manifestement raisonnables, pourrait fort bien annuler les avantages immédiats et durables que le Canada est parfaitement fondé à espérer de la voie maritime. Si les navires évitent la voie maritime dès le début à cause des péages, il faudra peut-être beaucoup de temps pour les attirer de nouveau.

Puis-je donc faire respectueusement remarquer que la meilleure mesure que le gouvernement puisse prendre à ce stade est d'adopter les vœux des comités des péages, mais de suspendre l'application de toutes taxes jusqu'à ce que l'orientation du trafic soit nettement établie. Cette méthode est tout à fait conforme aux droits du Canada en sa qualité de principal associé dans la voie maritime. Elle devrait s'appliquer au canal de Welland et à toutes les écluses de la voie maritime qui relèvent du Canada, indépendamment de ce qu'on fera aux deux écluses exploitées par les États-Unis.

Certains de mes commettants considèrent le vaste édifice du siège de l'Administration de la voie maritime, à Cornwall, comme un monument érigé en son honneur par un exministre illustre des Transports. D'autres le considèrent comme un piètre prix de consolation au regard de la perte du canal, à Cornwall, aux mains des Américains. A tort ou à raison, ils attribuent à la proximité de ce

canal l'étonnante expansion de Massina (New-York), qui, de centre rural, est devenue métropole industrielle. Pendant ce temps, Cornwall n'a pas acquis une seule industrie importante depuis la dernière guerre, et le chômage a été chronique pendant la majeure partie de cette période.

J'ai hâte au jour où la plupart de ces difficultés seront surmontées par l'aménagement d'une voie maritime entièrement canadienne, à laquelle on a pourvu par des vannes amovibles dans le canal de détournement qui coupe la digue à Cornwall et par le dragage d'un canal d'un tirant d'eau de 27 pieds dans les eaux naturelles adjacentes. Outre les emplois bien nécessaires qu'on créerait dans la région de Cornwall, on pourrait, je crois, retirer d'importants avantages techniques d'un canal canadien. L'entrée d'aval serait en eau tranquille et le canal restreint mesurerait seulement 3 milles, comparativement à 15 milles dans le réseau américain.

Indépendamment de la rapidité de la construction de la voie maritime entièrement canadienne, mes commettants retireraient de grands avantages de l'aménagement d'installations portuaires à l'est de Cornwall, où les navires viennent cap au sud pour entrer dans le canal des États-Unis et où, advenant l'aménagement d'un canal canadien, ils viendraient cap à l'ouest. De telles installations de mouillage créeraient sans doute leur propre trafic et constitueraient un puissant attrait pour l'établissement de nouvelles industries dans la région.

Pareille entreprise, conjuguée à une nouvelle autoroute reliant Ottawa au pont international à haut niveau en partie aménagé actuellement à Cornwall, nouvelle route dont la province d'Ontario, j'ose espérer, étudie le projet à l'heure actuelle, hâterait la réalisation de ces rêves où nous voyons l'Est ontarien comme un fabuleux triangle, riche d'industries et de fermes prospères, ainsi que de terrains de jeux naturels. La vallée de l'Outaouais trouverait un débouché pour ses produits à Cornwall tant vers les États-Unis, par la route, que vers le reste du monde, par voie d'eau. De nombreux touristes viendraient par Cornwall ou Kingston admirer les beautés de la capitale canadienne, les lacs Rideau, les Mille-Îles et les parcs de la voie maritime.

C'est avec une vive satisfaction que j'ai entendu mentionner dans le discours du trône un vaste programme de travaux publics. J'ai confiance que le gouvernement étudiera sérieusement, non seulement ces projets d'installations portuaires, mais aussi l'aménagement, à Cornwall, de pistes d'envol et d'appareils destinés à faciliter la navigation à Cornwall. Je crois qu'un aéroport municipal mettrait Cornwall sur les cartes aériennes et aiderait la région à réaliser les brillantes virtualités qui sont les siennes de par son destin.

Je suis fier, monsieur l'Orateur, d'appuyer le premier gouvernement qui depuis 30 ans représente tous les groupes du Canada, le premier qui, depuis 30 ans, représente toutes les provinces de notre vaste pays qui s'étend d'un océan à l'autre et des rives d'un fleuve aux confins polaires. Deux des problèmes qui hantent notre pays depuis toujours ont été en grande partie résolus par la victoire du parti conservateur, sous la conduite inspirée de notre premier ministre, le 31 mars dernier. La Confédération suppose deux postulats implicites: d'abord, une entente pratique dans la répartition des pouvoirs entre les gouvernements fédéral et provinciaux et, en second lieu, la tolérance entre les deux principaux groupes culturels du pays. Les dernières élections ont confirmé la justesse du mot du Barnum: "On peut berner tout le monde quelque temps et un certain nombre tout le temps, mais on ne peut berner tout le monde tout le temps." La vieille tactique libérale: "Divide et impera", consistant à dresser une partie du pays contre l'autre et à exagérer les divergences ethniques et culturelles, est finie. Les flots débordants du conservatisme ont noyé le parti de la gauche et laissé les libéraux sur le carreau, comme les branches sèches d'un arbre mort. Le parti conservateur a pris le pouvoir à la faveur d'un appui très général de la population. On ne saurait dire que notre parti a remporté la victoire parce qu'il représente les hommes d'affaires ou les classes privilégiées de la société canadienne, car il n'aurait jamais obtenu un tel mandat sans l'appui d'une grande partie des votes de la classe ouvrière, sans une forte partie du vote agricole ni sans l'appui de cet autre groupe de travailleurs qui n'aime pas être rangé parmi les ouvriers et qui souffre plus de ses prétentions que tout autre groupe de citoyens, le groupe des collets-blancs.

Je crois que les chefs ouvriers eux-mêmes ne se sont pas encore rendu compte de l'un des aspects les plus significatifs des dernières élections, si l'on en juge d'après le congrès du travail qui vient de s'achever à Winnipeg. La population ouvrière de notre pays ne suit pas la direction des chefs qu'elle a élus pour la diriger ou de ceux qui l'orientent. Je dois avouer que j'en suis perplexe; mais en considérant au cours des ans le vote des forces ouvrières du Canada, on constate qu'à part quelques rares exceptions, elles n'ont jamais appuyé la CCF dont le groupe a souvent été désigné comme l'organe politique du monde ouvrier. Aux dernières élections, la population de Windsor a appuyé les libéraux comme elle fait depuis des années; dans d'autres

centres industriels importants tels que Vancouver, Montréal, Hamilton et Toronto, elle a contribué à renforcer l'écrasante majorité du parti conservateur. Il est peut-être vrai, après tout, ainsi que beaucoup l'ont prétendu sur ce continent, que les ouvriers constituent actuellement une des forces conservatrices de notre société. Un récent sondage de l'opinion indique que 49 p. 100 du monde ouvrier ont voté pour les conservateurs de sorte que s'il existe un parti du travail au Canada actuellement, c'est le parti conservateur progressiste.

Des voix: Très bien!

M. Campbell (Stormont): Voilà ce que le monde ouvrier a indiqué par son vote et c'est, je suis heureux de le dire, l'une des raisons pour lesquelles je suis ici aujourd'hui.

Nous devrions dorénavant assurer l'expansion de la consommation domestique; mais, si une telle expansion doit se produire, le gouvernement devrait songer à une chose dont il est n'est pas fait mention dans le discours du trône. Je veux dire la mise au point du régime actuel des bénéfices dans notre économie. A mon avis, l'une des principales causes de la crise économique de 1929 et de la régression actuelle vient de ce que, lorsque les bénéfices sont trop élevés et, ce qui arrive d'ordinaire, sont ensuite mis de côté ou replacés dans l'industrie de la production sans discernement, le consommateur n'a pas assez d'argent pour acheter tout ce que nous produisons.

Une voix: Du pur socialisme!

M. Campbell (Stormont): La seule façon de consommer tout ce que produisent en si grandes quantités les fabriques canadiennes et américaines consiste à emprunter. De là vient l'inflation. Si nous voulons envisager la réalité, nous admettrons, j'imagine, qu'un grand nombre de ceux qui possèdent une lessiveuse et un réfrigérateur, un appareil de télévision et une automobile, ont acquis ces objets, non pas parce qu'ils avaient assez d'argent pour les payer, mais parce qu'ils ont emprunté sur le revenu de l'année suivante. Tant que nous maintiendrons une économie fondée sur les emprunts, il nous faudra emprunter de plus en plus, jusqu'au jour où personne ne prêtera. Quand tout le salaire sert à acquitter ce qu'on a acheté il y a deux ans, on ne peut plus rien acheter. En somme, c'est exactement ce qui s'est produit au Canada et aux États-Unis.

La seule manière de consommer les marchandises que nous pouvons produire, ce serait de relever le revenu de la plupart des membres de notre société au point qu'ils pourraient acheter ces articles sans avoir à emprunter. Ceux qui sont en mesure de recueillir des bénéfices doivent comprendre, —et peut-être le comprennent-ils,—que pour que notre société capitaliste et industrielle fonctionne, ces bénéfices doivent diminuer. Depuis la seconde guerre mondiale, il est très facile de voir que les bénéfices des grosses sociétés commerciales ont monté en flèche, à la même allure que les encaisseurs de ces bénéfices se sont plaints de l'inflation galopante. L'inflation se produit lorsque les gens continuent d'acheter et de consommer des marchandises qu'ils ne gagnent pas assez pour payer. Nous devons faire cette rectification, si nous voulons que notre économie connaisse les avantages de la prospérité complète et du plein emploi.

Le programme du gouvernement destiné à mettre notre Nord en valeur ne m'a pas impressionné, mais j'ai été troublé par certaines observations concernant cette expansion espérée. On s'en tient à l'extraction et à la vente des minéraux. Il ne faut cependant pas oublier que l'extraction de minéraux n'aidera pas beaucoup à résoudre le chômage actuel si nous ne pouvons vendre les minéraux ainsi extraits du sol. Je pense que la mise en valeur du Nord sera telle qu'elle se prêtera aussi bien à l'établissement d'industries de consommation que d'industries de production.

Aujourd'hui, il nous faut vraiment faire face à une décision d'importance majeure, quant à la question de savoir si notre pays restera un fournisseur de matières premières ou s'il usinera davantage ses propres matières premières, enrichissant ainsi sa propre culture et sa propre civilisation. Dans toute l'histoire, on n'a jamais vu de pays qui soit devenu une grande nation par l'exportation de ses matières premières. Je sais que cette mise en œuvre pose de graves problèmes, mais ils peuvent être résolus par un gouvernement qui voit grand et qui a du courage.

J'ai noté avec plaisir dans le discours du trône que l'industrie de consommation la plus remarquable et la plus nécessaire, celle de la construction d'habitations, a reçu plus d'aide. On a eu un exemple fort tangible d'une telle aide dans ma circonscription quand le ministre des Travaux publics a récemment annoncé au nom de la Société centrale d'hypothèques et de logement et par le ministre ontarien de l'Urbanisme et de l'aménagement que 125 logis subventionnés et à loyer modique seront construits à Cornwall au coût estimatif d'un million environ. Ces logis s'ajouteront aux 300 logis dont la construction relève du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial, le plan en ayant été approuvé en mars dernier.

Le chômage a atteint un point critique dans ma circonscription. A Cornwall, la seule ville

d'envergure, car elle compte environ 41,000 habitants, on trouve trois industries principales: *Howard Smith Paper Mills Limited, Canadian Textiles Limited, Courtauld's Canada Limited.* Ces deux dernières fabriquent des textiles, et les trois usines emploient normalement environ 2,000 hommes chacune. La fabrique de pâte et de papier va assez bien, mais les deux fabriques de textiles se trouvent dans une situation inquiétante.

On a des idées fausses sur l'industrie textile, surtout sur l'industrie primaire du coton, idées qu'il faut redresser avant qu'on puisse apprécier comme il convient la situation. Il y a lieu de signaler d'abord, comme l'a établi la Commission Gordon, que les filatures canadiennes figurent non seulement parmi les mieux organisées mais qu'elles sont aussi bien outillées pour fabriquer les produits textiles de la plus haute qualité. La pression étrangère et l'argent cher ont réduit un certain nombre de fabriques à fermer leurs portes. On attribue généralement ces malheurs à l'évolution des goûts du consommateur qui utilise les produits synthétiques. En réalité cependant, les nouveaux usages qu'on fait du nylon, de l'orlon et d'autres tissus synthétiques, surtout lorsqu'ils sont mêlés à des fibres naturelles comme la laine et le coton, n'ont fait qu'affermir l'industrie au lieu de l'affaiblir. Les manufacturiers qui utilisent presque exclusivement des fibres synthétiques sont ceux que la concurrence étrangère a le plus durement atteints.

Les producteurs d'Europe et d'Asie jouissent de bien des avantages en comparaison des fabriques canadiennes, parce qu'ils paient des salaires beaucoup plus bas et que la plupart sont subventionnés d'une manière ou d'une autre par leurs gouvernements respectifs. Quant aux producteurs des États-Unis, ils bénéficient, évidemment, des économies que permet la spécialisation et de l'envergure que leurs vastes marchés permettent de donner à leur production.

En second lieu, et contrairement à l'opinion de nos prédécesseurs de ce côté-ci de la Chambre, l'industrie textile ne peut être sacrifiée. En fait, depuis la deuxième guerre mondiale, l'industrie canadienne a placé bien plus de 400 millions de dollars en usines, outillage et procédés de fabrication nouveaux. N'en croyez rien quand on vous dit que les industriels du textile abandonnent la partie après plus de cent ans d'exploitation. Pour plusieurs raisons, cette industrie est vitale à notre économie. Elle est uniquement canadienne dans ce sens qu'environ 80 p. 100 de son capital-actions est détenu par des Canadiens. Elle n'est pas soumise aux fluctuations saisonnières dont ont souffert les industries de fabrication canadiennes. Elle est centrée dans de petites villes qui n'offrent pas d'autres occasions de travail. Et enfin, elle occupe un grand nombre de femmes et d'ouvriers non spécialisés qui ne pourraient trouver un emploi ailleurs.

La production du coton est aussi particulière au Canada qu'elle l'est au Lancashire et date de la même époque. Quant à cela, elle est aussi particulière au Canada que l'industrie de l'aluminium. L'industrie des textiles de coton seulement comprend 76 fabriques situées surtout dans l'Ontario et le Québec; elle occupe 23,000 ouvriers alors que toute l'industrie en occupe 88,000 en temps normal.

Avant la guerre, les filatures canadiennes de coton fournissaient plus de 70 p. 100 des tissus de coton écoulés sur le marché canadien. Aujourd'hui, toutefois, leur participation a baissé à moins de 50 p. 100. De 1939 à 1956, la valeur de nos importations américaines de textiles est passée de 15 à 145 millions de dollars. Elle est passée de 15 à 145 millions dans l'espace de quelques brèves années. Le Canada est devenu le plus important pays importateur net de cotonnades, sauf deux. Seulement l'Australie et l'Indonésie en importent plus que nous et ces deux pays n'ont pas d'industrie textile.

La troisième erreur que nous faisons au sujet de cette industrie est de croire qu'elle réclame des droits de douane élevés pour la protéger contre les ventes de la concurrence. Mais, à la Commission du tarif qui tient actuellement des séances, les producteurs de cotonnades ont effectivement formulé des propositions tendant à remédier à certaines anomalies, à empêcher les agrandissements faits sans plans et non essentiels, à tenir compte des changements survenus dans les techniques et, de façon générale, à rattraper le temps perdu depuis 30 ans, depuis que l'on a la dernière fois étudié l'ensemble de la liste des droits de douane.

On propose certaines augmentations des droits; mais, dans certains cas, on propose des diminutions et, ailleurs, on demande que rien ne soit changé. Même si les droits de douane relatifs aux cotonnades n'ont guère subi de modifications depuis plus de trente ans, l'industrie intéressée souligne à la Commission du tarif qu'il y en a eu une très importante. Dans le traité commercial des États-Unis, en 1939, on a modifié le libellé du poste relatif aux tissus de couleur. Jusque-là, ces tissus étaient compris dans un seul et même poste, peu importe leur valeur. En 1939, le tarif a été divisé de manière que les marchandises de la plus basse valeur la livre bénéficient de la même protection, mais des droits réduits ont été appliqués aux tissus spéciaux de valeur plus élevée. Or, avec la hausse des prix qui s'est

manifestée depuis, presque tous les tissus importés sont dans la catégorie des prix élevés, de sorte que naturellement ils sont frappés du droit le plus bas.

Cela veut dire que la protection raisonnable prévue en 1939 à l'égard de la plupart des tissus de couleur, fabriqués au Canada, ne s'applique presque à aucun d'eux maintenant. Au contraire, la plupart des tissus sont importés aux taux les plus bas destinés à quelques spécialités marquées aux prix les plus élevés. Dans toute nouvelle liste tarifaire, il serait peut-être préférable que les tissus soient classés selon leur fabrication plutôt que selon leur valeur, laquelle pourrait rapidement ne plus signifier grand-chose, à cause de la fluctuation des prix.

Le dumping, pratiqué notamment par les États-Unis, est une des principales sources d'inquiétude pour l'industrie du coton. On ne peut invoquer actuellement les règlements anti-dumping que si le prix de vente à l'exportation du produit de fabrication étrangère est inférieur au prix moyen auquel il se vendait au cours des six mois précédents dans le pays exportateur. On peut circonvenir ces règlements de tant de façons que la tâche est devenue presque impossible pour les gens de la douane. La mesure la plus efficace consisterait peut-être à retourner aux règlements anti-dumping primitifs qui étaient en vigueur avant 1948 et qui exigeaient que le prix à l'exportation comprenne tous les frais de fabrication plus une marge destinée à couvrir la distribution, la vente et les bénéfices, ainsi qu'à nommer un personnel suffisant pour les faire respecter. A la suite d'une production excédentaire et de l'état chaotique qui règne dans l'industrie textile aux États-Unis, les importations au Canada se sont multipliées récemment. Les usines américaines exportent, en réalité, leur crise au Canada. Des mesures urgentes s'imposent.

Comme mon temps de parole est, pour ainsi dire, expiré, monsieur l'Orateur, j'exposerai une autre fois les problèmes qui se posent aux producteurs laitiers de ma circonscription. Je dirai que, même si la loi sur la stabilisation des prix agricoles a été généralement bien accueillie par les cultivateurs, il faudrait encore, à bien des égards, réadapter l'application de la mesure avant que le producteur primaire puisse en tirer tous les avantages.

En guise de conclusion, je dirai aux députés membres de l'opposition que si ce que je viens de dire n'explique pas suffisamment pourquoi ils siègent de ce côté-là, il y a une autre raison: c'est que la population canadienne en a assez d'être manœuvrée. Ce qu'elle veut, c'est un bon guide, et elle le trouve en la personne du premier ministre, comme ses pères l'ont trouvé en celle de sir John A. Macdonald, possédant bon nombre de faiblesses humaines, des instincts généreux, assez de courage pour nous dire que le matérialisme ne suffit pas, ayant cet idéal sans lequel les peuples périssent, et capable de l'exprimer en termes élevés et de le traduire en mesures utiles.

[M. Campbell (Stormont).]

Comme ces messieurs d'en face s'efforcent de le signaler, notre premier ministre se trouve probablement embarrassé par le grand nombre et la haute valeur de ses tenants.

Nous ne devons pas abuser de nos pouvoirs comme d'autres l'ont fait avant nous, mais nous devons essayer d'être, comme la femme de César, au-dessus de tout reproche afin de ne paralyser aucune décision nécessaire même sur des questions litigieuses. L'abondance du pouvoir peut servir pour le bien.

Les immenses ressources de talent, de jeunesse, de vigueur et d'idéalisme de notre parti fournissent au gouvernement une magnifique occasion d'accomplir de grandes choses. J'aimerais mieux, pour ma part, qu'il passe à l'histoire comme un gouvernement qui a accompli de nombreuses et grandes choses, même s'il a commis de graves erreurs, que comme un gouvernement qui n'a commis aucune erreur parce qu'il n'a rien tenté ni rien accompli.

Aux grandes prérogatives correspondent de grandes responsabilités. C'est le temps de voir grand et les héritiers de Macdonald et de Disraëli ne doivent pas se dérober à la tâche.

(*Texte*)

M. H. Pit Lessard (Saint-Henri): Monsieur l'Orateur, je désire tout d'abord vous féliciter d'avoir été réélu au poste d'Orateur de la Chambre des communes. Je désire également féliciter l'honorable député de Longueuil (M. Sévigny) de son élection au poste d'Orateur suppléant. Je félicite également mes deux collègues qui ont proposé et appuyé l'Adresse en réponse au discours du trône. Je désire aussi féliciter mes deux autres collègues qui ont été nommés ministre de la Production de défense (M. O'Hurley) et secrétaire d'État (M. Courtemanche).

Monsieur l'Orateur, c'est pour moi un devoir de remercier, ici à la Chambre, les électeurs de ma circonscription de Saint-Henri de m'avoir témoigné leur confiance en m'élisant pour les représenter en cette Chambre.

La circonscription que je représente est une circonscription ouvrière où le chômage se fait actuellement sentir. A la fin d'avril 1957, la presse canadienne rapportait qu'une personne sur dix, en mesure de travailler,

était sans emploi. Aujourd'hui, plus de 800,000 personnes sont enregistrées au service national de placement. Si l'on considère que, depuis les derniers mois de 1957, le nombre de chômeurs s'est accru à un rythme mensuel de plus de 20,000 travailleurs, il est à craindre que la situation ne devienne vraiment alarmante. C'est la raison pour laquelle je désire soumettre à la Chambre un projet dont Montréal pourrait recommander l'exécution au gouvernement fédéral.

Monsieur l'Orateur, je veux parler d'un autostrade pour Montréal. L'autostrade, d'est en ouest, en tout et partout, aurait environ 14 milles de longueur. Il partirait de la route provinciale, vis-à-vis Montréal-Ouest, pour suivre la voie des tramways le long du canal Lachine, puis la rue Saint-Ambroise, la rue Notre-Dame, la rue des Commissaires, et ensuite le bord de l'eau jusqu'à Pointe-aux Trembles pour rejoindre la route de Montréal-Québec.

Entre la Place Royale et le marché Bonsecours, soit une distance d'à peu près 3 milles, l'autostrade pourrait s'intégrer à l'expansion du port qui, à cet endroit, a besoin d'espace vital dans cette partie qui connaît une activité fébrile. Il y aurait moyen d'éliminer les maisons vétustes de la rue Saint-Paul pour y installer l'autostrade et agrandir le port, en fournissant de l'espace pour le stationnement, ce qui manque le plus présentement à Montréal.

Dans la partie ouest, soit entre la rue Guy et le chemin de la côte Saint-Paul, la construction de l'autostrade pourrait se combiner avec l'élimination de taudis et la rénovation de zones résidentielles vétustes, où vivent des milliers et des milliers de familles ouvrières. A cet endroit, surtout au nord de la rue Notre-Dame, entre les rues des Seigneurs et Atwater, de même qu'au sud de la rue Notre-Dame, entre la rue Atwater et le chemin de la côte Saint-Paul, il y aurait suffisamment d'espace pour construire plus de 10,000 logements ouvriers à loyer modique pour remplacer des taudis où l'hygiène, le confort et la santé morale peuvent difficilement se trouver.

Le projet de l'autostrade ainsi conçu, non seulement fournirait une solution vitale à la prospérité du port de Montréal, mais constituerait un élément de défense civile et, enfin, apporterait une solution adéquate au problème des taudis et du logement ouvrier. Voilà autant de questions qui sont réellement du domaine fédéral.

Je prierais les honorables ministres intéressés de bien vouloir étudier sérieusement ces quelques observations. Elles sont faites de bonne foi et sont, à mon sens, très pratiques pour remédier aux difficultés de la situation actuelle. La réalisation d'un tel projet serait non seulement à l'avantage des Canadiens mais du gouvernement actuel.

(*Traduction*)

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, prenant la parole pour la première fois je vous félicite humblement, vous, votre suppléant et les autres présidents qu'on a élus à un poste élevé, à la Chambre. Permettez-moi aussi de féliciter bien cordialement les motionnaires de l'adresse en réponse au discours du trône (MM. Lafrenière et Nielsen).

Il me faut l'avouer, je constate que j'ai été placé dans une situation plutôt singulière. Les honorable vis-à-vis sont de fait avec moi, ou à côté de moi, ou vice-versa; les honorable députés qui siègent à ma droite sont de fait des vis-à-vis; les honorable députés qui siègent à mon extrême droite sont à ma gauche politiquement. Toutefois, j'espère que de toute cette confusion sortiront des propositions claires et précises qui permettront d'améliorer la situation du Canada et des Canadiens en général.

J'aimerais aujourd'hui décrire brièvement ma circonscription pour que les députés s'intéressent avec moi à cette région du Canada afin de mieux comprendre le genre de problèmes qui y surgissent et les solutions qu'on proposera de temps à autre.

La circonscription de Mackenzie se trouve dans l'angle nord-est de la Saskatchewan. Elle a environ 90 milles de largeur et environ 600 milles de longueur. De fait, elle a l'aspect de la Saskatchewan en miniature. Ses traits physiques ressemblent beaucoup à ceux de toute la province, mais, encore une fois, à une échelle réduite. La partie nord de la circonscription renferme en abondance du bois, des lacs, des rivières et des formations rocheuses où l'on trouvera peut-être prochainement une forte quantité de minéraux. La récente activité dans le voisinage du lac Hanson a accrédité cette opinion davantage. Dans ces régions se trouvent des collectivités dont les habitants vivent de pêche et de piégeage, ou travaillent dans les mines des environs de Flin-Flon et dans l'industrie des sciages. L'exploitation forestière a toujours été une importante source de revenu, non seulement pour ceux qui y sont directement occupés, mais pour les cultivateurs qui ont pu ajouter à leur revenu en y trouvant de l'emploi durant l'hiver, ce qui les a aidés à financer leur exploitation agricole.

On peut fort bien s'imaginer l'anxiété qui a été créée lorsque la *The Pas Lumber Company* a dû restreindre son activité et déménager en Colombie-Britannique. Cette situation s'est aggravée davantage, lorsque l'Office du bois de la Saskatchewan a annoncé qu'il devait suspendre son activité dans la ville de Sturgis. Toutefois nous nous réjouissons vivement d'avoir appris récemment qu'on construira une nouvelle fabrique de panneaux d'agglomérés dans le voisinage du village d'Arran. D'après des relevés récents, les Prairies pourraient constituer un débouché, de même que certaines régions des États-Unis où les épargnes au titre du transport rendraient l'entreprise plus rentable. On espère que l'usine fournira beaucoup d'emplois dans la région. La Chambre notera peut-être avec l'intérêt que cette usine n'est pas un projet socialiste, mais un projet de la libre entreprise.

J'ai été plutôt amusé l'autre jour quand le député d'Assiniboïa (M. Argue) a dit, à propos des élections du 31 mars, comme en fait foi la page 45 du hansard du 13 mai:

> Beaucoup de Canadiens se sont demandé s'il n'y avait pas lieu de donner une chance au gouvernement, ou de donner une chance à John.

De fait, beaucoup de gens de ma circonscription disaient: "Donnons au premier ministre une chance de nous débarrasser des socialistes." En effet, n'est-il pas vrai que les cultivateurs sont les Canadiens les plus individualistes et les plus conservateurs. Ils ne sont pas de vrais socialistes parce qu'ils aiment leur indépendance, et s'ils ont voté pour donner une chance au premier ministre, n'est-ce pas un indice de l'amour de la liberté qui règne au Canada? Ils n'ont pas envoyé jusqu'ici de représentants cécéfistes à la Chambre des communes pour leur donner la chance de voir ce qu'ils pourraient faire. N'est-ce pas à l'honneur des Canadiens de savoir reconnaître ce qu'un homme a fait pour eux, même s'il a dû le faire dans le temps d'une brève session du Parlement?

Pendant des années, monsieur l'Orateur, les électeurs de la circonscription de Mackenzie et, de toute la Saskatchewan, devrais-je dire, sont allés d'un parti à un autre comme un enfant dont personne ne veut et qui va sans but d'un foyer adoptif à un autre, avec l'espoir de faire un jour partie de cette famille qui compte maintenant dix membres. Je vous assure, monsieur l'Orateur, que nous avons maintenant été adoptés par le parti conservateur qui veut de nous, qui a besoin de nous comme nous avons besoin de lui si nous voulons réaliser cette unité et cette harmonie aussi nécessaires à un parti qu'à un foyer.

Nous n'y sommes pas arrivés sans difficulté. Ce sera peut-être une consolation pour l'honorable député de Hull, si troublé au sujet de M. Duplessis. Je ne prétends pas pouvoir me prononcer sur M. Duplessis, mais je sais que nous avons eu aussi à vaincre une machine. Mais contrairement à la merveilleuse voiture à un cheval qui a duré un siècle exactement, cette machine s'est effondrée après 44 ans seulement. C'est ce que l'on appelle communément dans l'Ouest la machine Gardiner.

[M. Korchinski.]

Dans ma circonscription du Mackenzie quelque 50 petites villes et villages comptent sur l'agriculture, industrie première de la majorité de la population qui habite la partie sud de la circonscription. Nos gens savent dans quelle situation le gouvernement libéral les a placés. Ils sont, certes, reconnaissants au gouvernement conservateur précédent d'avoir adopté la loi sur la stabilisation des prix.

Ce sont, en majorité, de petits cultivateurs dont l'exploitation est diversifiée. Ceux qui n'ont cultivé jusqu'ici que des céréales étudient maintenant l'à-propos de faire l'élevage des bovins, des porcs, des moutons et de la volaille. Ils y songeaient déjà sans doute, mais ils n'avaient rien pour les guider sous l'ancienne administration optimiste et insouciante des libéraux, qui aimaient mieux s'en tirer avec de belles paroles que résoudre le problème. La loi sur la stabilisation des prix servira sans doute à guider de nombreux cultivateurs qui sont maintenant à peu près assurés de pouvoir produire d'autres denrées sans courir à la ruine advenant une baisse sur le marché à la fin de la saison de production.

Les avances en espèces ont aussi assuré des fonds à plusieurs au moment où ils en avaient besoin. Si ces fonds ne sont pas plus considérables qu'à l'ordinaire, ils ont, certes, l'avantage d'être fournis au moment où le cultivateur en a besoin, de sorte qu'il n'a plus à se mettre martel en tête parce qu'il n'a pas d'argent pour satisfaire à ses engagements.

Les hommes d'affaires du pays approuvent entièrement cette mesure législative. Grâce à elle, ils ont pu recouvrer bien des créances dans les cas où ils avaient consenti tant de crédit qu'ils auraient dû cesser leur exploitation faute de pouvoir obtenir des nantissements suffisants. J'ai vu trop souvent des entreprises qui s'étaient développées durant des années s'arrêter subitement, incapables qu'elles étaient de poursuivre leur exploitation parce que les cultivateurs dont elles dépendaient n'avaient pas d'argent. Les hommes d'affaires seront certes heureux de voir qu'on va établir un service de petites entreprises qui sera chargé d'examiner les besoins de ces dernières.

Dans les municipalités, les avances en espèces ont aidé à améliorer la perception des impôts; il en est résulté une économie sur les intérêts exigibles. Il y a longtemps que des mesures semblables s'imposaient. Je regrette de dire que ce n'est pas le gouvernement libéral qui les a adoptées. Les petits villages, villes et municipalités rurales ont particulièrement souffert de l'absence de ces mesures et il faudra des années pour corriger l'état de choses qui en est résulté.

Des problèmes se sont créés les uns après les autres. Des commerces se sont fermés et des cultivateurs ont quitté leur terre. De nombreuses gens ont travaillé pendant des années pour établir leurs exploitations agricoles, leurs commerces et leurs maisons. Ils ont dû s'en aller par suite des pressions économiques dont ils étaient l'objet. Une bonne partie de ces gens ont grossi le marché du travail et les conséquences de cet état de choses se font actuellement sentir.

Derrière eux, on trouve aujourd'hui des collectivités abandonnées. La population a diminué chaque année. Ainsi, la population de la petite municipalité de neuf townships dont j'ai été préfet depuis six ans a diminué de 2,200, en 1952, à 1,700, en 1957. Je songe, par exemple, à des localités où l'on comptait huit ou neuf magasins généraux et où l'on n'en trouve plus que trois. Contrairement aux collectivités où les services font défaut, par suite de ce qu'on peut appeler les difficultés de croissance, nous avons souffert de ce que j'appellerai une dose massive de pilules pour amaigrir.

Cet état de choses suscite des difficultés, parce qu'il faut fournir les mêmes services et il reste moins de monde pour en faire les frais. Il a fallu fermer de nombreuses écoles de campagne. De fait, on a fait pression auprès des habitants de nombreux villages pour qu'ils ferment leurs écoles et fassent transporter leurs enfants aux grands centres. Dans bien des cas, les parents ont ensuite trouvé qu'il était plus avantageux de laisser leurs enfants dans ces grands centres pendant l'année scolaire. Cela est certainement peu recommandable et peu sage, car les enfants se trouvent privés des conseils si nécessaires des parents.

Voilà donc brièvement la situation qui existait sous la prétendue gestion paternelle de l'administration libérale. Y a-t-il alors lieu de s'étonner que nous, de l'Ouest, nous soyons rebellés contre pareil état de choses? Y a-t-il lieu de s'étonner qu'il n'y ait aucun député libéral venant des provinces à l'ouest de l'Ontario? La situation que je viens de décrire est grave, et elle mérite que chaque député l'étudie sérieusement. Cette situation tient sans doute à l'incapacité du cultivateur de subvenir à ses frais quotidiens. Ces frais ont augmenté presque constamment. Bien que les cultivateurs aient continuellement amélioré leurs procédés techniques afin d'exploiter leurs terres de façon de plus en plus économique et de façon à réduire leurs frais de production, ils n'ont fait qu'entreprendre une lutte perdue d'avance.

Les gens de ma circonscription apprendront certainement avec plaisir que l'on fera bientôt des versements au titre du programme de mise en commun de l'orge. Ils seraient certainement tout aussi contents si le gouvernement pouvait faire une déclaration analogue au sujet des paiements déficitaires. J'inviterai instamment le gouvernement à bien réfléchir à ces propositions afin que nous puissions redresser en partie l'état de choses existant. Si nous ne pouvons complètement empêcher cet exode des fermes et des villages, nous pourrons peut-être le ralentir de façon à ce que l'évolution se fasse d'une façon plus ordonnée qu'à présent.

Il est encourageant de constater que le gouvernement a fait preuve de talent en ce qui concerne l'organisation de nos marchés de blé. D'après certains renseignements, le Canada, pendant la période allant du mois d'août 1957 au mois de mars 1958, a effectué 36 p. 100 de toutes les ventes de blé du monde. Cela représente une augmentation de 11 p. 100 par rapport à notre participation de 25 p. 100 aux exportations mondiales pour la même période de l'année précédente. Je tiens à féliciter le gouvernement d'avoir réalisé ce progrès. On espère que les contingents de livraison de céréales pourront être sensiblement augmentés en comparaison de ceux de l'année précédente à la suite des mesures que je viens de mentionner. Si le gouvernement agit ainsi, bien des secteurs de ma circonscription réussiront à écouler presque entièrement leurs réserves de céréales. Dans une région comme celle que je représente, cette affirmation se révélera exacte surtout pour les deux causes suivantes. Premièrement, beaucoup de cultivateurs de ma région ont de petites exploitations et donnent beaucoup de leurs céréales à leurs animaux; ils ne cultivent qu'une demi-section ou trois quarts de section. Deuxièmement, les dommages que la sécheresse et la grêle leur ont fait subir l'an dernier ont laissé très peu de céréales à bien des cultivateurs.

Cela m'amène à parler d'un autre sujet mentionné dans le discours du trône, c'est-à-dire des modifications qu'on propose d'apporter à la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies. Bien des injustices existent par suite de l'application de cette loi et, d'ici à ce que nous puissions établir une assurance-récoltes, les modifications proposées seront certainement bien accueillies.

Une autre question mentionnée dans le discours du trône qui sera sûrement accueillie avec joie est la modification proposée à la loi sur le prêt agricole canadien. Bien des cultivateurs ont actuellement de la difficulté à se procurer de tels prêts. Ces cultivateurs n'améliorent pas leur situation d'une année à l'autre parce qu'ils n'ont pas les moyens d'acheter des terres, lorsqu'elles deviennent disponibles, ou d'accroître leurs troupeaux. De fait, ils s'appauvrissent, vu que leurs terres vieillissent et que leurs machines s'usent. J'ai constaté que l'aide accordée aux ex-militaires aux termes de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants a donné d'assez bons résultats. La plupart de ces ex-militaires ont pu s'établir eux-mêmes et, étant donné qu'ils disposent de crédits, ils réussissent assez bien. Il faudrait prévoir pour l'ensemble des cultivateurs une disposition du même genre ne comportant pas les délais auxquels a donné lieu l'application de cette loi.

J'aimerais maintenant dire quelques mots de la partie du discours du trône qui porte sur les projets du gouvernement en vue de la mise en valeur du Nord. Ce qui m'y pousse ce sont les efforts de bien des membres de l'opposition pour amoindrir cette idée. J'ai le sentiment de devoir en parler parce que je représente une circonscription qui s'étend jusqu'aux limites des Territoires du Nord-Ouest et à cause d'une affirmation que l'honorable député de Timmins (M. Martin) a faite à la Chambre. Voici ce qu'il a dit, ainsi qu'on le lit à la page 339 du hansard du 21 mai 1958:

> Me conformant ici à l'exemple donné par l'honorable député de Bonavista-Twillingate (M. Pickersgill), j'aimerais leur assurer que dans le Nord nous voyons admirablement les aurores boréales et qu'il est fort possible en effet que le manque de succès de leur mission là-bas puisse être attribué au fait que les habitants du lieu aient pu confondre la vision dont ils parlaient avec ce météore.

J'assure au député que les bonnes gens de ma circonscription ont compris cette façon d'envisager le Nord. De fait, ils l'ont si bien comprise que la majorité de leurs votes m'a donné l'avantage sur les candidats de la CCF et des libéraux, qui étaient tous les deux honorables et respectés. Le résultat a ahuri bien des cécéfistes et des libéraux. J'espère qu'à force de regarder les étoiles, ils apercevront bientôt la lumière. Mes commettants ont certes entrevu l'idéal rêvé par le premier ministre (M. Diefenbaker). Leur circonscription avait été négligée trop longtemps pour qu'ils laissent passer l'occasion offerte. C'est seulement par un programme de mise en valeur comme celui qui est mentionné dans le discours du trône que des routes comme celles de Hanson et d'Otosquen seront aménagées pour donner accès aux ressources

en bois d'œuvre et en minéraux. Mes commettants attendent patiemment le jour où une seconde route transcanadienne traversera leur circonscription, y amenant des touristes. Ils discernent quelle aide financière les provinces retireront de ces aménagements fort nécessaires. Ensuite, cela consoliderait la situation financière des provinces, les aidant à aménager des écoles, des routes locales et des hôpitaux. Une aide de ce genre devrait alléger le lourd fardeau des impôts qui en sont déjà au point de saturation.

Les gens que je représente escomptent l'emploi que leur fourniront des projets comme celui du barrage sur le bras sud de la Saskatchewan. Ceux qui devront se chercher du travail seront contents d'en trouver proche de leurs foyers. Ces entreprises redonneront certes de la vitalité à des collectivités qui en ont perdu depuis quelques années. Mes commettants ont certainement eu cette vision des choses et elle leur a donné de l'espoir. C'est ce même espoir qui a soulevé tout le Canada et qui a assuré une unité de vues sans égale dans toute notre histoire. Cette unité s'affermira encore par la déclaration des droits qui sera soumise à la présente session. Même si les Canadiens jouissent d'une liberté inégalée partout ailleurs, les groupes ethniques et religieux salueront sans doute cette mesure comme une grande victoire. Ils trouveront un réconfort à penser que rien, si ce n'est une révolution, ne pourrait leur enlever les libertés prévues dans cette déclaration.

Le Canada est une nation fière, et nous, Canadiens, sommes fiers de nos ancêtres, quels qu'ils soient. Les deux grandes races peuvent être fières d'avoir façonné cette nation qui fait l'envie d'autres qui ne jouissent pas de la même liberté et de la même indépendance. Elles ont fait preuve d'une tolérance et d'une compréhension qui peuvent servir d'exemples au reste du monde. Nous, membres du Parlement, devrions aller de l'avant et bâtir un Canada meilleur, un monde meilleur. Je suis sûr que mes commettants approuveront ce programme.

M. W. C. Henderson (Cariboo): Monsieur l'Orateur, c'est avec un profond sentiment d'humilité que je m'adresse à la Chambre. Je veux d'abord vous féliciter de votre élévation au poste éminent que vous occupez. Je suis sûr, si j'en juge par ce que j'ai vu et entendu à la Chambre, que tous les députés obtiendront justice. Je félicite également l'Orateur suppléant et président de même que les motionnaires de l'Adresse (M. Lafrenière et M. Nielsen). Je n'ai que des louanges à leur offrir. J'ai écouté de nombreux discours depuis quelques jours afin de me renseigner sur le Canada et ses problèmes. Je regrette

de n'être pas bilingue, car j'aimerais me mettre au courant des problèmes et des avantages de la région que représentent ces députés de langue française.

Je veux vous parler maintenant de la circonscription que je représente. On dit que la circonscription de Cariboo est la troisième en étendue du Canada. Elle compte deux grandes villes et de nombreuses petites villes, la plus grande de ses villes est celle de Prince-George au confluant de la rivière Nechaki et du fleuve Fraser. La principale industrie de la région de Prince-George est celle des sciages. On y compte 600 scieries et assez de bois d'œuvre accumulé dans la région entourant Prince-George pour bâtir une ville aussi grande qu'Edmonton. L'agriculture et l'élevage des bestiaux jouent un rôle important dans l'économie de cette partie du pays. La ville de Quesnel, sur le Fraser, a une frabrique de contre-plaqués qui occupe 400 ouvriers. L'usine de rabotage de Prince-George donne du travail à des milliers d'ouvriers. Cette circonscription étant située à l'embouchure de la gorge des montagnes Rocheuses, on y attend de grands avantages de la réalisation du projet de Wenner-Gren. McBride est un autre centre à environ 80 milles vers l'est qui s'adonne à l'industrie laitière et à la culture des graines fourragères.

On trouve dans cette vaste région les riches gisements minéraux et pétroliers de Fort-St. John, jeune ville bourbonnante d'activité, établie sur les bords de la grande rivière de la Paix. On trouve des puits de gaz et de pétrole sur les bords de cette rivière depuis Fort-St. John jusqu'à 500 milles au nord dans la région de Fort-Nelson. Puis, au Poste inférieur, à environ 300 milles, cette région est desservie par la fameuse route de l'Alaska, qui est sans doute la meilleure et la plus longue route de gravier du continent nord-américain. Cette région est faite de vallées si grandes qu'un pays comme la Belgique trouverait place dans une seule. La route de l'Alaska pénètre dans le Yukon. Des chaînes de montagnes bordent cette région et l'on y trouve en abondance du gibier comme la chèvre des montagnes, le mouflon, le chevreuil et l'ours. A l'ouest de Quesnel se trouve la région des grands ranches. Il y a dans cette région du Canada des ranches beaucoup plus vastes que ceux du Texas, dont on parle tant.

En partant de Fort-St. John, on trouve Hudson-Hope, à l'ouest sur la rivière de la Paix. A cet endroit, de puissantes entreprises font des forages pour établir les embases au canyon Rocky Mountain. La rivière passe à travers ce canyon, par un passage creusé à travers les rochers. On voit là des murs de roc d'une très grande hauteur et l'on entend à cinq milles de distance la rivière s'engouffrer dans le canyon. On veut établir un barrage de la rivière à cet endroit et produire de l'électricité pour Vancouver.

Autour d'Hudson-Hope se trouvent de nombreuses entreprises d'élevage et des fermes qui cultivent la luzerne. Une chaîne de montagnes traverse ma circonscription exactement en son milieu. L'État de New-York pourrait tenir entre la région de Prince-George et celle de Dawson-Creek. Dawson-Creek est le plus grand point d'expédition de céréales dans le Commonwealth britannique. Dans le discours du trône, il est question de la construction d'un chemin de fer allant jusqu'au Grand lac des Esclaves. Je crois que ce chemin de fer devrait relier Dawson-Creek au Grand lac des Esclaves, ce qui lui permettrait de desservir un immense gisement de minerai de fer à Hines-Creek.

La partie de ma circonscription dont je viens de parler représente l'une des plus belles régions agricoles du Canada. On s'y livre à la culture mixte. On fait, dans bien des fermes, de l'élevage de bovins, et comme le prix du bœuf augmente, on peut s'attendre à une augmentation du nombre de têtes de bétail. On consacre de vastes superficies à la production de graines à gazon. A l'époque actuelle, les sortes les plus cultivées sont l'herbe bleue Meryan, la fétuque rouge, l'herbe Brome et divers trèfles. De l'autre côté de la rivière de la Paix, on consacre de grandes étendues à la culture du blé, du lin, de l'orge et de l'avoine. Ces terres sont cultivées en blocs de 1,000 à 2,000 acres et elles constituent un véritable empire.

Le pipe-line qui achemine le gaz vers la côte passe par cette région, en venant des puits de Taylor, à 20 milles à l'ouest. La région a des centaines de puits de pétrole jusqu'à Nelson, dans le grand Nord. Il y a à Taylor une usine de purification. On estime que des milliers de tonnes de soufre seront expédiées à la côte par le PGE. Ce chemin de fer acheminera des céréales, du bois et du bétail vers la côte.

Je pense vous en avoir dit assez du merveilleux pays que je représente. Sous la direction de notre premier ministre (M. Diefenbaker), cette circonscription retrouvera enfin ce à quoi elle a droit. Après 23 ans d'inactivité sous un gouvernement libéral, nous sommes de nouveau engagés dans la bonne direction. Nous avons maintenant un chef qui comprend l'homme de la rue.

C'est avec grand plaisir que j'ai pris connaissance du programme de logement énoncé dans le discours du trône. Je répète que, dans ma circonscription, nous avons suffisamment de bois en réserve pour construire une ville de la taille d'Edmonton.

J'aimerais que les pensions soient augmentées, car leurs récipiendaires remettraient en circulation l'argent ainsi reçu.

J'aimerais que le gouvernement fédéral contribue au coût de l'instruction. Je parle en connaissance de cause, car je suis depuis un certain temps président du district scolaire nº 59, en Colombie-Britannique. Étant donné que, dans ma circonscription, la natalité est plus élevé qu'à Delhi (Inde), nous avons de la difficulté à construire suffisamment d'écoles.

Les avances en espèces ont certainement été bien accueillies et ont prouvé que le gouvernement se propose d'aider les cultivateurs. A mon avis, la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies devrait être modifiée. Je suis sûr que, sous la direction de notre premier ministre actuel, la nacelle du gouvernement conservateur voguera sur les flots de la prospérité et des bonnes années.

M. J. N. Ormiston (Melville): Monsieur l'Orateur, c'est un insigne honneur que de représenter son pays dans les conseils de sa nation. En prenant la parole en cette enceinte, on se sent fortement impressionné sans doute par le souvenir de ceux qui nous ont précédés, des hommes et des femmes démocratiquement délégués ici pour participer aux affaires de la nation. C'est ici, monsieur l'Orateur, que l'histoire de notre grand pays a été écrite. Les grands hommes, sans doute inspirés, qui ont laissé leur marque dans l'histoire ont établi pour nous des normes. Ils ont pleinement contribué à l'avancement de la civilisation; ils nous ont laissé une grande mission et un riche héritage. Ces hommes qui ont édifié notre pays, les Macdonald, les Cartier, les Laurier, les Borden et les Meighen ont joué pleinement leur rôle. Ils marquent des sommets dans la marche du progrès humain. Nous les honorons partout et leur perte est pour nous une grande épreuve. L'un d'eux est encore parmi nous. Je songe ici au très hon. Arthur Meighen qui a mis son esprit profond et analytique au service de notre pays bien-aimé pour le mener vers de plus grandes destinées. En dépit des événements passés, nous n'avons pas encore atteint la croisée des chemins; de fait, il semble que nous en soyons encore à nos débuts. Sous la direction de notre grand chef, le premier ministre (M. Diefenbaker), je suis sûr que notre pays est sur le seuil d'une ère nouvelle et plus prometteuse.

Ni notre parti ni le gouvernement actuel ne se tourneront vers le passé, si ce n'est pour en tirer des leçons. Ce que nous envisageons ce sont les horizons lointains, nos vastes terres intérieures et nos énormes richesses qui défient l'imagination. Grâce à l'esprit d'initiative de nos chefs, je suis sûr que le Canada ira de l'avant vers sa grande destinée.

Des millions de gens viendront s'établir ici pour prendre part à la mise en valeur de nos richesses et pour partager avec les Canadiens les riches récompenses promises à l'esprit d'initiative des pionniers. Parlant des pionniers, je me rappelle nos débuts. J'ai pleine conscience du rôle qu'ont joué ceux qui les premiers sont venus s'établir au Canada. Ils ne recherchaient pas une vie facile. L'avenir était pour eux plein de risques. Ils ont accepté ce défi et ils ont ouvert à la colonisation les forêts vierges de l'Ontario et du Québec. Ils ont jeté les fondements qui ont permis aux générations futures d'élever une magnifique construction qui leur fait honneur. Nous n'avons pas failli à la tâche. Notre marche en avant a été ininterrompue. Au cours de deux guerres tragiques, le Canada s'est affirmé, mais ces guerres ont été terriblement coûteuses. Plus de 100,000 de nos jeunes hommes les meilleurs et les plus braves reposent aujourd'hui en sol étranger. C'est ce qu'on pourrait appeler "la génération perdue" mais ils ont écrit une page qui comptera toujours parmi les plus glorieuses de notre histoire.

Il est alors intervenu ce qu'on appelait, couramment, au début du siècle, "la colonisation du grand Nord-Ouest". Après sa division en provinces, en 1905, la société organisée a concentré son intérêt sur la mise en valeur de ce vaste territoire occidental. Je n'ai pas besoin d'énumérer à nouveau ici l'apport que nous, les gens de l'Ouest, avons fait à la nation. Nous avons, sans aucun doute, stimulé l'activité de l'Est du pays. Nous lui avons même donné l'initiative et les débouchés nécessaires pour devenir un grand empire industriel, et ces territoires de l'Ouest ont produit des milliards et des milliards de dollars de richesses.

La Saskatchewan, ma belle province, a été reconnue comme la corbeille à pain de l'Empire. Nous savons maintenant que ce n'était que le commencement. Les provinces des Prairies vont de nouveau partager avec leurs provinces-sœurs la richesses que bon nombre appellent l'or noir. De plus, il y a notre gaz naturel qu'on est maintenant en train de transporter vers l'Est au moyen de pipelines, de façon à améliorer la capacité productrice de l'Ontario et du Québec. C'est d'ailleurs, à mon avis, ce qu'il faut. Partageons notre trésor, que notre fusion s'opère pour créer une seule grande nation. Devenons riches ensemble. Encore qu'en nous enrichissant tous ensemble, n'allons pas oublier que, même si nous reconnaissons qu'aucune partie du pays ne peut s'enrichir en appauvrissant

une autre, nous, les gens des plaines, ne voulons pas qu'on nous néglige.

Voilà la vision qui a eu tant de prise sur l'imagination de mes commettants. Le programme, la politique annoncée par mon très honorable chef a séduit la population de l'Ouest. Aujourd'hui cette population regarde l'avenir avec plus d'espoir, consciente du fait que lorsque le gouvernement parvient à créer,—ce dont je ne doute pas,—l'ambiance qu'il faut, rien ne saurait plus nous arrêter. L'habitant de l'Ouest est ingénieux, par la force des choses. Pour peu qu'on nous donne la direction qu'il faut, pour peu qu'on nous offre des chances d'avenir, rien ne saurait nous empêcher de contempler avec satisfaction le résultat de nos efforts.

Un mot maintenant de ma propre circonscription qui est l'objet de mes principales préoccupations. En juin 1957 on pouvait déjà se faire une idée de l'avenir. Au mois de mars dernier, c'était la déroute. Mon très honorable adversaire, qui siégeait ici depuis 1935, n'a pas su la prédire. En vérité, lorsqu'il a publié son manifeste,—et j'affirme ceci en toute déférence envers quelqu'un dont je reconnais les services rendus à la chose publique,—il affirmait qu'il aimerait rentrer à Ottawa pour assister au parachèvement du barrage du bras sud de la Saskatchewan. Il avait considéré cette grande entreprise pendant vingt ans, mais sans jamais agir; c'est ce qui a fait dire à certains de ceux qui ont pris la parole en ma faveur que ce n'était pas à Ottawa qu'allait se construire le barrage, et que si mon adversaire voulait assister à son parachèvement, le mieux c'était pour lui de rester sur son perchoir en Saskatchewan. Sans doute mon très honorable ami, l'ancien ministre de l'Agriculture,—celui qu'on a parfois appelé le ministre des élections,—aura sans doute une très bonne vue des travaux d'aménagement de cette immense entreprise, dont le parachèvement ajoutera très sensiblement à la richesse et aux ressources de ma province.

La circonscription de Melville que j'ai l'honneur de représenter groupe les meilleurs Canadiens qui soient. Je suis fier de les représenter ici, et encore que je veuille jouer tout le rôle qui me revient, on ne m'en voudra pas d'avoir l'air de songer surtout aux besoins de ma ville et aux problèmes du cultivateur de l'Ouest en particulier.

(*Texte*)

Monsieur l'Orateur, je pense que mon discours, comme député de Melville, ne serait pas complet si je ne prononçais, maintenant, quelques mots en français. Les députés de Melville qui m'ont précédé ne l'ont jamais fait. Pour ma part, je veux reconnaître, par là, la collaboration que m'ont apportée les gens d'origine française qui vivent dans la vallée de Qu'Appelle; c'est une façon bien humble de leur rendre hommage.

Nous avons en effet une dette de gratitude à l'endroit des membres des premières communautés de l'Ouest. Je veux parler du travail véritablement inspiré et tout à fait désintéressé qui a été accompli par les prêtres de l'Église catholique et, en particulier, par les pères Oblats. Ces hommes ont été les premiers à comprendre l'importance de veiller à l'éducation des Indiens et des Métis et, à cette fin, ils ont construit la première école. Aujourd'hui, plus de 70 ans après, il y a dans le village de Lebret une des plus belles institutions d'enseignement académique au Canada. Elle est consacrée aux besoins éducatifs des Indiens de la Saskatchewan; elle rend témoignage aux pionniers qui eurent cette prévoyance et travaillèrent pour préparer les indigènes à leur future responsabilité de citoyens.

Aujourd'hui, la présence d'un de nos Indiens au Sénat justifie les efforts des intrépides promoteurs de cette cause.

(*Traduction*)

Monsieur l'Orateur, vous comprendrez sans doute, que mon intervention était en quelque sorte un essai. Je veux savoir où je vais, en quelque sorte. Je veux me familiariser avec le Règlement et apprendre à connaître mes collègues. Il est certain, en tout cas, que je tiens à vous rendre hommage et à dire tout le respect que j'éprouve pour les hautes fonctions que vous occupez. A mesure que le temps passe, je pourrai sans doute, contribuer davantage à nos discussions, mais pour l'instant je me contente de transmettre les hommages de la splendide circonscription de Melville en Saskatchewan à chaque honorable député qui siège ici.

M. William Skoreyko (Edmonton-Est): Monsieur l'Orateur, en premier lieu, à titre de nouveau député, je vous félicite de votre élection au poste que vous occupez.

L'objet du parti conservateur, à mes yeux, est d'être juste envers tous et d'accorder des chances égales à tous, indépendamment des différences de religion, d'origine ethnique, de rang social et d'âge. C'est dire que nous devons nous rappeler que les Canadiens ne sont plus les descendants d'une nationalité en particulier. Des bancs de pêche de Terre-Neuve jusqu'aux rives de l'île de Vancouver, le Canada est rempli de Canadiens qui sont le produit d'une douzaine de nationalités mélangées dans un creuset tout bouillonnant d'ambition, de vigueur et d'idéal. Il en sort un véritable Canadien, ayant sa nationalité propre, produit du mélange de ces gens qui, en nombre incalculable, sont venus aux cours des ans de l'Allemagne, de la

France de l'Ukraine, de la Pologne, de la Hollande, de la Suède, de la Chine et de l'Angleterre pour affronter l'avenir au Canada et pour contribuer de leur confiance et de leurs divers talents à l'édification d'une grande nation. C'est le mélange de ces nationalités qui a rendu possible la diversité de notre économie. Ce sont des gens comme eux qui ont fait de notre pays une nation fière.

Le Canada est peut-être le pays du monde qui a le plus de moyens d'assurer sa prospérité et son essor. Il est plus étendu, plus riche en ressources minérales, hydrauliques et agricoles que les États-Unis mêmes. Seule, la Russie peut égaler notre potentiel, mais, étant enrégimentée, elle n'a pas la libre entreprise qui stimule la pensée créatrice pour développer un pays. Quel plus grand effort pouvons-nous demander à notre pays? Le gouvernement conservateur lui propose cet effort en envisageant ce que le Canada pourra être et sera demain si nous traçons un programme et travaillons à sa réalisation. C'est le rêve qui date de l'époque de sir John A. Macdonald, ce grand architecte de la Confédération qui a rêvé d'unir les provinces dispersées et de favoriser la mise en valeur de l'Ouest. On a ri des propositions de sir John, disant que ce serait un chemin de fer de wigwam en wigwam. Le gouvernement de sir John a vu la réalisation de ses projets, et sans son chemin de fer que serait aujourd'hui le développement des provinces de l'Ouest?

L'opposition d'aujourd'hui, répétant en perroquet les propos de ses prédécesseurs du 19e siècle, a parlé avec dérision du rêve du premier ministre (M. Diefenbaker) comme d'un projet d'une voie de raccordement d'igloo en igloo. Dans cette affaire, les conservateurs auront encore le dernier mot puisque les igloos que nous allons rassembler serviront un jour de base à des usines de transformation, des raffineries et des collectivités prospères. Tout cela fait partie des choses qu'entrevoit notre gouvernement, soit l'ouverture de nos vastes terres septentrionales et l'utilisation des ressources, également vastes, de la région.

Si nos ressources naturelles, où qu'elles se trouvent, dans les Territoires du Nord-Ouest, les provinces de l'Ouest, les provinces atlantiques, les provinces plus anciennes de l'Ontario et de Québec, sont exploitées avec imagination et vigueur, le niveau général de prospérité des Canadiens atteindra de nouveaux sommets, des sommets enviables. La mise en valeur de ces ressources comme article d'un programme placé sous le signe de "Canada d'abord" doit être entreprise sans délai, si les Canadiens d'aujourd'hui et ceux de la prochaine génération doivent récolter

[M. Skoreyko.]

les justes fruits de notre prodigieux patrimoine. Malgré les précieuses années qui ont été gaspillées par l'ancien gouvernement, nous pouvons, à condition de peiner durement, réaliser de notre temps les rêves de ces Canadiens d'hier qui ont jeté les fondements de ce vaste pays ouvert sur deux océans.

C'est un programme qui donne la première place au Canada et, certes, il est temps que nous fassions passer le Canada en premier, tant sur le plan administratif et commercial que sur le plan des affaires internationales. Le Canada perd de plus en plus, depuis des années, aux mains de financiers des États-Unis la propriété d'entreprises canadiennes. Nous avons vendu directement beaucoup de nos ressources naturelles à des étrangers dont les intérêts ne cadrent pas toujours avec les nôtres. Les investissements sont nécessaires à notre expansion; toutefois, il peut y avoir danger d'aller trop loin. La main-mise croissante des Américains, ou des capitalistes de toute autre nation, sur les entreprises canadiennes peut nous faire perdre notre indépendance économique et même politique. Nous devons commencer dès maintenant à prendre des mesures propres à garantir notre indépendance contre un tel effondrement. Nous devons dès maintenant amorcer un programme de mise en valeur du Canada par les Canadiens et pour les Canadiens. Nous croyons qu'une telle mise en valeur ne saurait être laissée à l'initiative des capitalistes indigènes ou étrangers, mais devrait être stimulée et favorisée par le gouvernement.

Notre projet actuel de construction d'une seconde route transcanadienne vers l'ouest, de Winnipeg à Edmonton et Jasper, par la route de la Tête-Jaune raccourcirait de plusieurs milles le trajet à parcourir entre divers endroits de la région septentrionale des quatre provinces de l'Ouest jusqu'au littoral du Pacifique. Une telle route constituerait aussi une excellente voie militaire depuis l'Est jusqu'à Edmonton, centre militaire si important et porte ouverte sur le Nord.

Je représente la circonscription d'Edmonton-Est, qui est, je crois, la seule circonscription fédérale entièrement urbaine en Alberta. C'est la circonscription qui prend de l'importance à l'étranger du fait qu'elle renferme le stade Clarke, où est établie l'équipe de football de nos Esquimaux d'Edmonton. Ma circonscription compte cinq grands abattoirs qui préparent un fort pourcentage des viandes vendues dans le Nord de l'Alberta et de celles qui sont exportées. Edmonton-Est compte aussi bien d'autres usines, ainsi que plusieurs des plus beaux quartiers d'habitation de la ville.

Peut-être me permettra-t-on de signaler que la prorogation des prestations d'assurance-chômage et les fonds supplémentaires libérés aux termes de la loi nationale sur l'habitation, deux initiatives qui ont été adoptées par la Chambre dernièrement, sont très importants pour les ouvriers de ma circonscription.

Je me permets de conclure en disant que, si mes commettants m'ont élu, c'est parce qu'ils avaient le sentiment que je pouvais abattre une bonne tâche pour eux et pour l'ensemble du Canada dans le présent gouvernement. Je vais travailler du mieux que je peux pour la population d'Edmonton-Est et pour l'unité de notre grand pays, afin de mériter la confiance qu'on a placée en moi.

(*Texte*)

M. Laurier Régnier (Saint-Boniface): Monsieur l'Orateur, vu que c'est la première fois que j'adresse la parole en cette Chambre et que je représente une circonscription qui est composée en partie presque égale d'électeurs de langue française et de langue anglaise, je vais commencer mes observations dans ma langue maternelle.

Je veux tout d'abord vous féliciter, monsieur l'Orateur, et vous dire que j'ai été très impressionné de la manière dont vous présidez les séances de la Chambre.

Je veux aussi féliciter l'Orateur suppléant (M. Sévigny), le vice-président des comités (M. Rea), ainsi que les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Lafrenière et Nielsen).

(*Traduction*)

Mon premier devoir est de remercier les électeurs de la circonscription de Saint-Boniface de m'avoir choisi pour les représenter, et je tiens à leur assurer que je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour me montrer digne de leur confiance. J'espère ne jamais être lent à défendre leurs intérêts et le faire de la manière la plus efficace.

J'ai écouté avec grand intérêt tous les orateurs qui m'ont précédé, les députés ministériels des deux côtés de la Chambre et les membres de l'opposition qui siègent au coin droit de la Chambre. A mon avis, tous les sujets et les questions mentionnés dans le discours du trône ont été suffisamment débattus. Il en est un, toutefois, que le discours du trône fait ressortir et qui n'a pas été discuté beaucoup. C'est celui-ci:

Mon Gouvernement persévérera dans ses efforts pour aider à la solution pacifique des problèmes internationaux et à la réalisation, grâce à de patientes négociations, d'un appréciable progrès dans la voie du désarmement.

Pour moi, c'est le sujet le plus important dont le gouvernement puisse s'occuper. L'autre soir, le député de Greenwood (M. Macdonnell) l'a effleuré lorsqu'il a parlé d'un discours qu'a prononcé le maréchal Montgomery lors de sa récente visite au Canada et que cite le *Citizen* d'Ottawa du 15 mai sous le titre "Le maréchal Montgomery estime que le Canada devrait prendre la tête de la croisade du monde libre". Voici ce que dit l'article:

Selon moi, le Canada se trouve dans une situation exceptionnelle pour donner au monde une direction vigoureuse. Votre pays ne peut être stigmatisé de l'accusation de colonialisme: à ce point de vue, vous avez de la chance. Votre nation est faite d'un heureux mélange de sang français et de sang anglais; cela est très bien. Il est évident pour moi que les pays du monde ont les yeux tournés vers le Canada, dont ils attendent une direction. Cela est indéniable. Je ne dis pas cela pour vous faire plaisir. J'aimerais que le Canada se donne une politique étrangère qui soit bien à lui, qui ne se raccroche pas à une autre, et qu'il montre la voie.

Quand le héros d'El-Alamein dit que le Canada ne peut être stigmatisé de l'accusation de colonialisme, cela me rappelle les deux premières lettres que j'ai reçues après mon élection, le 31 mars. L'une était en français et l'autre en anglais. J'aimerais en donner lecture. La première, qui était en anglais, portait la date du 2 avril 1958:

Je vous félicite à la suite du résultat des dernières élections. Je veux aussi appuyer sur une question très importante que, jusqu'ici, on a oubliée trop souvent et trop longtemps.

A mon avis, le drapeau est à un pays ce que la croix est à une église. Un pays ne peut bien occuper le rang qui lui revient en se cachant derrière les jupes de sa mère, rôle que l'Angleterre remplit encore pour nous, selon certaines personnes. Un drapeau représente aussi le droit de parler plus librement dans les affaires mondiales.

Je suis sûr que vous connaissez l'importance de cette question comme nombre d'entre nous, mais que vous avez craint d'insulter ou de blesser l'Angleterre. J'ai beaucoup de respect pour l'Angleterre, mais j'estime qu'il est temps de la laisser à elle-même, tout comme il est temps pour un homme de vingt-cinq ans de quitter sa mère pour faire sa propre vie. Cela ne nous empêcherait pas de conserver des liens très étroits avec l'Angleterre.

Je vous quitte sur ces réflexions dont vous tiendrez compte, j'en suis sûr, en tant que bon citoyen et de député conscient de son rôle.

Je ne révélerai pas le nom du signataire de cette lettre, car je n'en ai pas la permission. L'autre lettre, portant la même date, est en français et traite à peu près du même sujet. Elle se lit ainsi qu'il suit:

(*Texte*)

Je crois que des félicitations vous sont dues sur les résultats des élections. J'espère que le parti conservateur fera progresser notre pays et le mettra à sa propre place dans le monde.

Je veux vous parler d'un sujet que je trouve très important pour faire du Canada un meilleur pays. Je ne crois pas qu'il y ait une personne au Canada qui tout en se disant patriotique ne veuille

pas un drapeau distinctif du Canada. Il est temps pour le Canada de réaliser qu'il est un pays et non une colonie comme beaucoup de pays éloignés doivent penser.

Cela ne serait point une insulte à l'Angleterre et le Canada pourrait jouer un rôle très actif dans le Commonwealth, comme l'ont démontré des pays d'Asie et d'Afrique qui ont leur drapeau et qui en sont fiers.

Avec la majorité décisive que vous avez dans le parlement, ça ne devrait pas être trop difficile de faire une recherche pour voir ce que la majorité des gens en pensent dans les universités et les écoles et dans la rue. Sincèrement.

(*Traduction*)

A mon avis, monsieur l'Orateur, un drapeau distinctif serait un élément d'unité plus étroite plutôt que de désunion au Canada. Peut-être a-t-on tardé à choisir un drapeau distinctif de crainte que pareille mesure ne crée de la désunion. A mon humble avis, notre pays est maintenant en état et impatient de faire connaître au monde entier un fait qui existe depuis longtemps, à savoir que nous avons atteint notre plein développement comme nation. La population du Canada est prête à poser ce geste. Je crois que l'adoption d'un drapeau national raffermirait notre voix dans les affaires internationales. Un drapeau est un symbole, mais il représente la véritable indépendance d'une nation, et la voix de notre pays ne peut vraiment se faire entendre sans que la réalité de notre indépendance devienne un fait reconnu dans l'univers entier.

Nous ne nous sommes pas servis de la question, au cours de la campagne électorale dans ma circonscription, monsieur l'Orateur, et je ne crois pas, d'ailleurs, qu'on devrait en faire un enjeu politique. Tous les partis devraient plus ou moins s'entendre à ce sujet avant que nous puissions atteindre ce but. J'espère que sous la direction du premier ministre (M. Diefenbaker) nous y arriverons enfin.

J'ai entendu, dans cette Chambre, maintes discussions à propos de celui auquel on devait attribuer le mérite d'avoir obtenu l'autonomie du Canada. J'ai entendu dire à certains que c'était sir Robert Borden, premier Canadien à signer au nom du Canada, le Traité de Versailles. Je crois qu'Ernest Lapointe a signé, au nom du Canada, un traité à Washington concernant les pêcheries. Il me semble que l'honneur et la gloire d'avoir travaillé pour l'autonomie du Canada se répartissent assez uniformément sur tous les partis à la Chambre. J'estime qu'il nous faut tous travailler en tant que patriotes pour atteindre le statut complet de nation, que nous avons effectivement, mais auquel il manque un symbole.

Avant de terminer, j'aimerais signaler à la Chambre que le 16 juin prochain la ville de Saint-Boniface célèbrera le cinquantième anniversaire de sa fondation. Inutile de rappeler l'histoire de Saint-Boniface, qui a joué un grand rôle au Canada. C'est à Saint-Boniface qu'ont été établis la première église des vastes régions du Nord-Ouest, le premier collège et la première école. C'est en réalité le berceau de la civilisation dans l'Ouest, la capitale de la culture française et la ville française la plus importante à l'ouest de la rivière Ottawa. Je pourrais en dire bien plus long, mais je ne veux pas accaparer le temps de la Chambre. J'aimerais cependant citer quelques vers d'un poème de John G. Whittier, qui a immortalisé la cathédrale de Saint-Boniface. Intitulé "The Red River Voyageur", ce poème se lit, en partie, ainsi qu'il suit:

The voyageur smiles as he listens
To the sound that grows apace;
Well he knows the vesper ringing
Of the bells of St. Boniface.
The bells of the Roman Mission
That call from their turrets twain,
To the boatman on the river
To the hunter on the plain!

(*Texte*)

M. V.-Florent Dubois (Richmond-Wolfe): Monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis, après tant d'autres députés, de vous féliciter de votre réélection comme Orateur de la Chambre des communes. Toutes mes félicitations à l'honorable député de Longueuil (M. Sévigny) qui a été nommé Orateur suppléant et président des comités, ainsi qu'à l'honorable député de Spadina (M. Rea) qui a été nommé président suppléant des comités.

Je ne voudrais pas non plus laisser passer l'occasion sans féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Lafrenière et Nielsen), de même que les honorables députés de Lotbinière et de Labelle (MM. O'Hurley et Courtemanche), que le très honorable premier ministre a bien voulu nommer respectivement ministre de la Production de défense et secrétaire d'État, dès l'ouverture de la session. Je les félicite de tout cœur; je leur souhaite un ministère fructueux et je suis assuré qu'ils obtiendront la coopération de tous leurs confrères de la députation.

Voilà donc une promesse déjà remplie par le très honorable premier ministre. La province de Québec compte cinq ministres, avec la promesse qu'un autre sera nommé prochainement.

Vous vous souvenez, monsieur l'Orateur, qu'en 1942, du 11 mai au 7 octobre, soit pendant une période de cinq mois, la province de Québec ne comptait qu'un seul ministre de langue française et c'était le très honorable Louis St-Laurent. Pourtant, lors des élections de 1941, ma province avait donné 64 députés libéraux sur 65 au gouvernement

libéral. Par contre, lorsque le parti conservateur-progressiste a pris le pouvoir le 10 juin 1957, n'ayant à ce moment que neuf députés conservateurs élus, le très honorable premier ministre s'est empressé de nommer immédiatement trois ministres de la province de Québec. C'est la raison pour laquelle les électeurs de la circonscription de Richmond-Wolfe ont voulu prouver au très honorable premier ministre l'admiration et la considération qu'ils avaient pour lui, en donnant à la Chambre des communes un député conservateur, contribuant ainsi à la grande victoire du 31 mars dernier.

Monsieur l'Orateur, qu'il me soit maintenant permis d'exposer à la Chambre la situation et les besoins de ma circonscription. Elle se compose de deux grandes classes de citoyens: les ouvriers et les agriculteurs. Si, dans les Cantons de l'Est, la ville de Sherbrooke passe pour la reine de l'Estrie, la circonscription de Richmond-Wolfe passe pour une des plus belles parties de l'Estrie, grâce à ses lacs, ses rivières, la rivière Saint-François,—qui la traverse dans toute sa largeur,—ses montagnes nombreuses qui font le charme des visiteurs, son agriculture qui prouve que le Canadien est encore attaché à son sol, et ses industries diversifiées qui donnent du travail, non seulement à l'ouvrier de ces usines, mais aussi à ceux qui les alimentent.

C'est pourquoi les ouvriers de ma circonscription se sont réjouis en apprenant le prolongement de la période des prestations d'assurance-chômage jusqu'au 28 juin prochain.

Voilà donc un moyen immédiat d'aider ceux qui sont présentement sans travail. Cependant, la classe ouvrière de ma circonscription Richmond-Wolfe désire plus que des prestations d'assurance-chômage. Elle veut du travail.

Aussi, applaudira-t-elle la modification de la loi nationale sur l'habitation en portant de 400 millions à 750 millions de dollars le montant global qui peut être versé à la Société centrale d'hypothèques et de logement pour l'année 1958. La construction étant le baromètre de l'activité et de la prospérité d'un pays, nous espérons que ce premier moyen permettra à un plus grand nombre d'ouvriers d'obtenir du travail le plus tôt possible et qu'un plus grand nombre de Canadiens deviendront propriétaires de leur propre maison avant la fin de l'année 1958.

Cependant, pour l'autre partie qui sera encore en chômage, je dois réclamer l'exécution de travaux publics très importants dans ma circonscription. Au fait, la rivière Saint-François, à l'occasion de la crue des eaux, se permet de causer des dommages considérables et même de semer la mort. Je veux rappeler à la Chambre la triste situation qu'a subie la population de Bromptonville en 1948, lorsque la rivière Saint-François décida de changer son cours, emportant au delà de dix maisons et faisant quelques morts. D'autres municipalités, comme Greenlay, Richmond, subissent presque à tous les ans, et parfois même à plusieurs reprises dans la même année, des dommages considérables par suite du débordement de la rivière. Au nom de toutes ces municipalités, j'appelle l'attention de l'honorable ministre du Travail (M. Starr) ainsi que de tous les honorables députés, sur la nécessité de construire un mur de soutènement aux endroits importants, afin d'éviter les plus graves dangers de pertes humaines et matérielles.

Pourrait encore entrer dans les travaux publics en vue de mettre fin au chômage, l'érection d'un bureau de poste à Bromptonville, magnifique occasion de célébrer, avec la population de cette ville, le centenaire de la première messe. De grandes fêtes s'y sont déroulées le dimanche 25 mai dernier. En dotant cette petite ville d'un édifice gouvernemental et en donnant du travail à ses ouvriers, on laisserait un autre souvenir que cette belle population ne manquerait pas de remémorer dans ses grandes célébrations.

Monsieur l'Orateur, la ville d'Asbestos est le centre de la circonscription de Richmond-Wolfe. C'est là que se trouve la plus grande mine d'amiante du monde. C'est aussi dans cette ville que fut bâti le plus gros moulin du monde, lequel permet d'usiner tout près de 20,000 tonnes de minerai par jour. Cette ville a des besoins qui lui sont propres et qui sont en même temps de première importance. Elle compte 11,000 habitants; mais elle est située à 5 milles du chemin de fer, ce qui la prive de services essentiels à une plus grande expansion. En plus de l'agrandissement du bureau d'assurance-chômage,—qui est trop petit,—il est urgent d'y ériger un bureau de douane et d'y instituer un service de télégraphe, car cela rendrait de grands services à la population de la circonscription.

Il est aussi un autre projet qui permettrait de diminuer le chômage; ce serait la construction d'un manège militaire dans la ville d'Asbestos. Actuellement, les villes de Sherbrooke, Drummondville, Victoriaville ont leur manège militaire, mais Asbestos ne l'a pas encore. Ce serait donc une magnifique occasion de donner du travail à tous ceux qui en cherchent dans ma circonscription, et de plus, tous ces jeunes gens sans travail ne demanderaient pas mieux que d'occuper leur temps en suivant un entraînement qui leur donnerait une formation et leur ferait oublier les temps pénibles qu'ils ont à traverser.

Toujours dans l'ordre des travaux publics, il y a les traverses à niveau qui, pour la

plupart assurent aucune sécurité à la population de ma circonscription. Dans la seule ville de Richmond, deux endroits sont très dangereux et l'on devrait corriger la situation, soit en y installant des signaux lumineux, soit en construisant des viaducs. Danville possède le viaduc du National-Canadien, mais il ne répond plus au besoin présent, puisqu'il est trop étroit; on devrait le reconstruire afin de donner à cette ville toute la sécurité nécessaire à son réseau routier qui relie Asbestos à toutes les grandes routes. Si nous nous rendons à Weedon, nous y trouvons aussi un besoin pressant de protection civile. Il faudrait aussi installer au moins des signaux lumineux sur la rue Principale, à la traverse à niveau.

Monsieur l'Orateur, l'honorable député de Sherbrooke (M. Allard) a fait un magnifique exposé de la situation lamentable de l'industrie textile, indiquant les nombreux problèmes auxquels elle est en butte et suggérant à la fois différents moyens qui seraient de nature à l'améliorer, tant dans les Cantons de l'Est qu'ailleurs au Canada. D'autres députés ont aussi voulu prendre la défense du textile, mais personne encore n'a mentionné la situation précaire dans laquelle se trouvent actuellement les usines où l'on fabrique le bas façonné et le bas circulaire. Nombre d'industries au Canada, et j'en ai dans ma circonscription, précisément dans la ville de Richmond, se voient vouées à l'anéantissement complet si le ministère du Commerce et le gouvernement n'interviennent pas rapidement.

On fait actuellement l'importation du bas façonné et du bas circulaire en provenance des États-Unis. Lorsque ces marchandises passent aux douanes, elles sont présentées aux douaniers, par le vendeur et l'acheteur, comme étant des rebus d'industrie n'ayant qu'une valeur relativement basse. Ces bas, qui ne sont encore ni teints ni pressés, et qui n'ont pas reçu encore la préparation nécessaire pour la vente, passent à la douane, trompant les yeux des douaniers, et bénéficient du tarif des marchandises presque sans valeur, tandis qu'ils sont en réalité de première qualité, ce qui constitue une concurrence déloyale à l'industrie du bas façonné et du bas circulaire fabriqués au Canada. De plus, il faut bien considérer que l'honorable ministre des Finances (M. Fleming) perd, à la suite de ce stratagème, le revenu de la taxe d'accise de 10 p. 100, en plus de la différence que je viens de mentionner, sans compter que les industriels diminuent continuellement leur production et que la main-d'œuvre mise à pied augmente le chômage, non seulement dans cette ville, mais aussi dans toutes les autres où l'on exploite ce genre d'industrie.

[M. Dubois.]

Une fois que le diagnostic est fait et que la maladie est connue, il faut prescrire les remèdes au plus tôt afin de la guérir.

Ces remèdes, monsieur l'Orateur, je me permets de les exposer à l'honorable ministre du Commerce (M. Churchill), afin que ces industries du bas façonné et du bas circulaire puissent retrouver leur activité d'autrefois:

1.—Qu'il n'y ait que quelques ports d'entrée au Canada pour le bas façonné et le bas circulaire, afin d'obliger les importateurs canadiens de ces produits à subir un contrôle absolu;

2.—Qu'à ces bureaux de douane, il y ait au moins un douanier expert dans le bas façonné et le bas circulaire pour juger le produit à sa juste valeur et être en état de percevoir les droits de douane sur la valeur réelle et la taxe d'accise de 10 p. 100;

3.—Que les droits de douane soient modifiés de façon à ce qu'ils soient appliqués sur la pesanteur et non sur le nombre de douzaines qui figurent présentement sur les factures d'entrée.

Voilà quelques moyens que je soumets humblement à l'attention de l'honorable ministre du Commerce.

Monsieur l'Orateur, la classe agricole de la circonscription de Richmond-Wolfe a applaudi l'établissement de l'Office de stabilisation des prix agricoles. Le cultivateur a retrouvé aujourd'hui le goût de vivre et il veut maintenant établir ses fils sur des terres, au lieu de les laisser déserter la campagne et augmenter dans les villes le nombre des chômeurs. Je n'insisterai pas davantage sur ce point, car l'honorable député de Bellechasse (M. Dorion) a très bien décrit les bienfaits qu'a donnés aux cultivateurs de tout le Canada le gouvernement conservateur depuis son accession au pouvoir, le 10 juin dernier. Je voudrais cependant traiter un point qui est propre à ma circonscription. Les cultivateurs s'adonnent principalement à l'industrie laitière; c'est là leur première source de revenu. Il faut donc qu'ils trouvent un débouché pour leurs produits. Il y a bien les laiteries et les crèmeries, mais cela ne suffit pas pour employer tout le lait que les cultivateurs produisent. C'est pourquoi ils réclament une fromagerie,—non pas comme celles d'autrefois, placées dans chaque rang et fabriquant un produit qui ne répondait pas toujours aux exigences de la loi,—mais une fromagerie centrale munie d'un outillage moderne conforme aux spécifications du ministère de l'Agriculture.

Tout en aidant les cultivateurs de ma circonscription, ceci permettrait aussi de diminuer le chômage durant la construction de

cette fromagerie et ensuite de faire concurrence aux grandes entreprises qui exploitent les cultivateurs de ma circonscription.

Comme tout cultivateur a un terrain boisé sur sa ferme, il veut bien l'exploiter, mais à condition de réaliser un profit raisonnable. Aussi, les cultivateurs ont-ils fortement insisté pour que je demande à la Chambre et à l'Office de stabilisation des prix de fixer à l'avance un prix pour la prochaine coupe du bois à pâte. Je soumets donc leur demande à l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Harkness), afin que tous les cultivateurs, non seulement de ma circonscription, mais aussi tous ceux de ma région, puissent bénéficier d'un prix juste et raisonnable.

Monsieur l'Orateur, vous me permettrez maintenant de dépasser les cadres de ma circonscription et de voir tous les Canadiens de mon pays. Je voudrais parler des publications obscènes. Samedi dernier, le 17 mai, l'honorable ministre de la Justice (M. Fulton) prononçait devant l'Union québécoise des municipalités, à Hull, un discours qui démontrait son intention de mettre fin à la vague d'immoralité qui déferle sur tout le Canada. Qu'elle est lamentable cette situation qui ne permet pas aux autorités civiles d'agir comme elles le voudraient pour punir ceux qui répandent ou publient ces publications ordurières. Aussi, l'honorable ministre de la Justice a-t-il vu le danger que cela présentait, comme en font foi ces paroles que je puise dans le journal *La Presse:*

> Le problème, comme je le comprends, concerne principalement la jeunesse de notre pays. Je crains fort que, si nous permettons à ce flot de littérature dégradante et ordurière, que l'on trouve ouvertement dans les kiosques à journaux, d'être vendue sans entraves, nous soyons en danger de perdre une génération entière.

Et, histoire de prouver sa grande détermination X corriger ce mal et à appuyer et encourager tous ceux qui travaillent à combattre cette littrature obsc*ne, il a ajouté ceci:

> Nous étudions aussi la question de savoir si le code ne devrait pas être amendé afin de faire place à une procédure sommaire semblable à celle actuellement en vigueur en Grande-Bretagne, et en vertu de laquelle un dépositaire peut être sommé d'exposer les raisons pour lesquelles un ordre de la cour décrétant la destruction de publications incriminées d'obscénité trouvées dans son établissement ne devrait pas être rendu.

Monsieur l'Orateur, je souhaite donc que l'honorable ministre de la Justice ait à sa disposition tous les renseignements nécessaires pour pouvoir donner au peuple canadien une définition nette et précise du mot "obscénité". Je le félicite aussi pour ce magnifique discours d'une si grande importance.

Monsieur l'Orateur, l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Monteith) a relevé, l'automne dernier, le taux de certaines mesures sociales, telles que les allocations aux vieillards, aux nécessiteux, aux aveugles, la pension aux anciens combattants, etc. Ce fut le moyen de rendre ces personnes heureuses et de leur donner la joie de vivre, car depuis si longtemps, à cause du coût élevé de la vie, elles se trouvaient pratiquement dans la misère. Il a fallu un gouvernement conservateur pour constater cette situation lamentable et la corriger.

Cependant, ne serait-il pas possible, maintenant, de relever celui des allocations familiales à son plus haut potentiel, afin de donner aux parents l'avantage de procurer à leurs enfants les choses essentielles à la vie? De plus, si ces allocations familiales étaient prolongées jusqu'à l'âge de 18 ans, lorsque les enfants sont encore aux études, ce serait un moyen de permettre aux parents de donner à leurs enfants une instruction beaucoup plus complète. Encore faudrait-il que ces allocations soient augmentées en proportion du coût de la vie présente et qu'elles répondent aux grandes obligations que les parents ont contractées lorsque les enfants ont décidé de se lancer dans des études de haut savoir. Une saine distribution dans ce domaine aiderait certes à développer nos talents et à donner au Canada les compétences qu'il réclame.

J'entendais, le lundi 20 mai dernier, l'honorable député de Beauce (M. Racine) parler d'un drapeau national. Il n'est donc pas au courant que le parti libéral n'a jamais voulu donner au peuple canadien un drapeau national distinctif! Pendant les 22 années du régime libéral, il a reçu des milliers de pétitions, de requêtes et de résolutions réclamant un drapeau national distinctif; jamais il n'a trouvé le moyen de doter le peuple canadien de ce drapeau. Cependant, un autre gouvernement qui pourtant n'a pris le pouvoir que le 10 juin 1957, reconnaissant que le Canada se compose de deux grandes races, qu'il y a aussi deux langues officielles reconnues par la constitution de 1867, le français et l'anglais, a voulu poser des actes et il a reconnu immédiatement le bilinguisme au café du parlement. De plus, comme le mentionne le discours du trône, il présentera un projet de loi qui donnera à la Chambre des communes la traduction simultanée des débats. Ce sont là des actes positifs qui laissent présager que ce sera le gouvernement conservateur qui donnera un drapeau national distinctif au Canada et au peuple canadien tout entier.

Monsieur l'Orateur, en terminant ce premier exposé que j'ai l'honneur de faire à la Chambre des communes, il me fait plaisir d'offrir à tous les honorables députés les hommages et les félicitations des électeurs de ma circonscription, que je remercie du témoignage de confiance qu'ils m'ont accordé le jour de ma victoire. Ils peuvent être assurés qu'avec un gouvernement conservateur et un chef comme le très honorable premier ministre, le Canada grandira, la prospérité renaîtra et l'unité nationale, tant préconisée par le très honorable premier ministre, fera du Canada le pays le plus grand aux yeux de tous les peuples du monde.

(*Traduction*)

M. Lawrence E. Kindt (Macleod): Monsieur l'Orateur, je vous félicite de votre réélection comme président de la Chambre. Je félicite aussi l'Orateur suppléant et le président suppléant de leur élection à des postes de confiance qui comportent de lourdes responsabilités. A la suite de ceux qui m'ont précédé dans ce débat, je félicite également les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Lafrenière et Nielsen).

J'ai l'honneur de représenter à la Chambre la circonscription de Macleod. Cette circonscription a envoyé son premier représentant à la Chambre des communes en 1908, il y a exactement 50 ans, et ce représentant était conservateur, M. John Herron. Je mentionne ce fait pour signaler que ma circonscription est fondamentalement conservatrice-progressiste, car elle a débuté de cette façon. Je m'empresse d'ajouter, toutefois, qu'au cours des 37 dernières années la circonscription a été représentée pendant 14 ans par un cultivateur, un excellent ami à moi, et, durant les 23 dernières années, par un député créditiste, le révérend E. G. Hansell. Le 31 mars, la circonscription de Macleod est revenue à ses traditionnels sentiments en m'élisant à la Chambre des communes comme conservateur-progressiste par la plus forte majorité jamais donnée là-bas à un député. Je suis reconnaissant envers les électeurs de Macleod, qui m'ont choisi pour les représenter. J'ajoute qu'ils ont jugé le moment venu de retourner au régime à deux partis. Je suis sensible à l'appui que j'ai reçu de tous les paliers de l'échelle sociale.

C'est la coutume à la Chambre de parler de notre circonscription, notamment de ses problèmes. Il faut procéder par régions, et distinguer les différentes régions pour exposer les problèmes. Par exemple, il y a la région du Nid-de-Corbeau, familière à la plupart des députés. Nous y avons de vastes gisements de houille, dont les exploitants ont du mal à trouver des débouchés. A cause de la concurrence faite par le pétrole, le gaz et l'électricité, comme par d'autres sources d'énergie, la demande de charbon a baissé au point que les mines ont d'extrêmes difficultés à continuer leur exploitation. De fait, la semaine dernière, la mine de Bellevue (Alb.) a fermé, mettant environ 150 ouvriers en chômage. Je dois dire combien je regrette, et en cela je suis sûr de parler au nom du gouvernement, que cette mine soit fermée. J'espère qu'on prendra des dispositions pour alléger les difficultés qu'éprouvent les mineurs par suite de cette fermeture.

Je tiens à féliciter le gouvernement des efforts qu'il a faits pour trouver un marché pour le charbon. En juillet dernier, un décret du conseil a permis de vendre du charbon au Japon. Nous avions espéré que cette mesure stimulerait la demande de charbon dans l'Ouest. Je puis dire qu'environ 50,000 tonnes de charbon ont été expédiées au Japon l'automne dernier, de Canmore et 2,000 tonnes de Coleman. C'était une grosse aide. Depuis lors, une autre commande de 50,000 tonnes doit quitter Canmore et une autre de 1,000 tonnes, de Coleman. Mais ces commandes de charbon dépendent de la demande du Japon. Si les industries sidérurgiques japonaises ont des difficultés, nous ne pourrons attendre d'elles des commandes de houille qui se renouvelleront en permanence ou du moins avec assez de régularité pour que les mineurs d'Alberta puissent compter sur elles en tant que leur principal marché. Autrement dit, malgré tout ce que le gouvernement a fait en matière de subventions, nous avons, semble-t-il, des difficultés dans l'Ouest en ce qui concerne l'industrie houillère. Tout ce que le gouvernement pourra faire sera, j'en suis sûr, vivement apprécié par les gens qui travaillent dans l'industrie houillère de l'Ouest.

M. Winch: Le député se sert-il de charbon pour chauffer sa maison?

M. Kindt: Je l'ai fait autrefois.

M. Winch: Vous servez-vous de charbon maintenant?

M. Kindt: C'est ce que je fais à ma ferme.

M. Winch: Moi aussi.

M. Kindt: Pour répondre au député, je dirai que, là où il y a du gaz et du pétrole dans l'Ouest, c'est-à-dire à peu près partout, les gens abandonnent en masse le charbon pour utiliser le gaz ou le mazout. Par suite de l'utilisation des locomotives diesel, on me dit que, d'ici environ un an, le Pacifique-Canadien n'achètera plus de houille du pas du Nid-de-Corbeau.

M. Winch: J'ai demandé cela au député de Macleod parce qu'il nous a parlé de la houille. Je suis heureux de savoir qu'il en utilise, moi aussi d'ailleurs. J'emploie la houille de Macleod.

M. Kindt: Je suis heureux d'apprendre cela. Pour ce qui est des autres problèmes qui se posent dans la circonscription de Macleod je dirai que c'est là que se trouvent les gisements de pétrole et de gaz naturel de la vallée Turner. On sait que là se trouvent les premiers gisements de pétrole et de gaz découverts dans l'Ouest du Canada. Nous avons aussi la montagne Flat Top, la région du ruisseau Savane et le gisement de Pincher-Creek, d'où sera acheminé prochainement le gaz vers les maisons de l'Ontario, lorsque le pipe-line transcanadien sera bientôt terminé.

Ces vastes sources d'énergie, la houille, le pétrole, le gaz naturel, l'énergie hydro-électrique et les autres, posent de graves problèmes que les habitants de l'Ouest voudraient bien voir régler. C'est l'exécution d'un programme national de mise en valeur qui aidera à résoudre ces problèmes. Un des grands problèmes qui se posent à l'industrie du pétrole et du gaz naturel est celui de trouver des débouchés. Comme on sait, le dixième environ de tout le gaz naturel qui vient du sol est du gaz méthane sec, c'est-à-dire celui qu'on transporte dans les canalisations. Les neuf autres dixièmes sont du gaz humide, qu'il faut épurer pour en séparer le méthane, l'éthane, le propane, le butane et l'anhydride sulfureux, tous sous-produits, le méthane excepté, pour lesquels il faut trouver des débouchés. Cela pose le problème des moyens à trouver et à employer économiquement pour utiliser ces sous-produits. Je veux dire l'établissement d'industries de chimie pétrolière dans l'Ouest canadien en vue de l'utilisation de ces produits naturels. Ces industries, on le sait, produisent quelque 10,000 produits, qu'on peut tirer de la source d'hydrocarbures que nous avons dans la circonscription de Macleod.

Je passe maintenant à l'autre grande industrie qui est florissante dans la circonscription de Macleod. Je manquerais à mon devoir, en effet, si je ne parlais pas de l'industrie des grandes fermes d'élevage. Cette industrie canadienne est surtout située le long des contreforts des montagnes Rocheuses, du côté est. Je dois dire que près des trois quarts des grandes fermes d'élevage de bovins de l'Ouest canadien sont situés dans cette région. Par exemple, il y a la ferme d'élevage Bar-U, qui a été établie il y a bien des années par M. George Lane; il y a aussi la ferme d'élevage du Prince de Galles et bien d'autres. Au nom des éleveurs de bestiaux de l'Ouest canadien, je félicite le gouvernement d'avoir maintenu le marché américain ouvert et accessible aux bestiaux du Canada. Producteurs et éleveurs ont beaucoup apprécié cette ligne de conduite. Ils désireraient que le gouvernement, autant que possible, maintienne des mesures leur permettant de profiter du marché américain.

Je passe maintenant à la culture des céréales. Lorsqu'on va des contreforts des Rocheuses en direction de l'est, on pénètre dans une région assez plane s'étendant sur plus de 100 milles dans le comté de Macleod, où le blé est la culture prédominante. Pour ce qui est des cycles économiques du blé et de l'agriculture, on me permettra de faire observer que le cycle agricole a commencé sa phase descendante en 1951. Elle dure depuis sept ans. Ce cycle est différent du cycle général. Aussi, ces cultivateurs éprouvent-ils des difficultés dans ma circonscription depuis quatre ou cinq ans. Quels que soient les programmes établis au sujet de leur industrie, ils désirent qu'ils soient centrés sur la question des prix. En d'autres termes, les cultivateurs sont à leur poste pour faire de l'argent. Ils s'intéressent aux prix. Ils s'intéressent aussi à leur ferme en tant que mode de vie. Ce qu'ils voudraient, c'est un programme intéressant les prix, la conservation et l'utilisation du terrain et comprenant aussi le crédit agricole, bref un programme bien pensé et rationnel qui donnera au cultivateur sa juste part du revenu national. Je reviendrai là-dessus lorsque nous en serons aux crédits.

En terminant, me sera-t-il permis de dire que les ressources que possède le Sud-Ouest de l'Alberta, région où se trouve la circonscription de Macleod, sont telles que nous n'avons aucune crainte quant à l'avenir. Nous avons en effet des terres qu'il est possible de mettre en valeur, où il sera possible de réaliser pleinement un programme national, où il existe des ressources naturelles, de la main-d'œuvre, du capital, et des aptitudes à la direction.

Avec ces ressources et l'esprit d'initiative des habitants de la circonscription de Macleod, on peut être sûr qu'un essor extraordinaire s'y produira dans les années à venir.

M. J. R. Taylor (Vancouver-Burrard): Monsieur l'Orateur, je désire avoir l'avantage d'ajouter mon nom à la longue liste des préopinants qui vous ont félicité de votre réélection au poste d'Orateur de la Chambre des communes, et de souligner l'importance du fait que votre réélection à ce poste a été rendue unanime par un groupe de membres de l'opposition qui ont été traités avec tant

d'impartialité et d'équité par Votre Honneur durant la vingt-troisième législature de notre pays.

La supériorité numérique des députés conservateurs tient à diverses raisons. Je ne compte nullement en fournir une liste complète, mais nous sommes ici aujourd'hui d'abord parce que nous servons notre pays au sein du parti conservateur sous la direction d'un Canadien inspiré et dévoué, sous la direction d'un premier ministre (M. Diefenbaker) dont l'activité professionnelle et parlementaire s'est consacrée aux droits légaux des Canadiens ordinaires. Nous sommes ici aujourd'hui à cause du record de réalisations et de promesses remplies qu'on n'a jamais égalé en une aussi brève période au cours de l'histoire du Canada. Nous pouvons nous vanter de ce record depuis le 10 juin dernier. Je crois que nous sommes ici parce que notre gouvernement a pris des mesures énergiques pour résorber le chômage. Je cite, par exemple, d'énormes travaux publics, la prorogation des prestations d'assurance-chômage, le stimulant apporté à la construction d'habitations, le lancement d'importants programmes de mise en valeur dans le Nord. Sans ces mesures, on peut être sûr que notre économie ne témoignerait pas aujourd'hui de la vigueur qui devient encore une fois évidente.

Je constate que le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration (M^me^ Fairclough) est actuellement présente et j'en profite pour la féliciter de sa nomination à cet important poste de notre gouvernement. On a dit de bien belles choses du ministre et je suis sûr que nous en entendrons encore d'autres à l'avenir.

J'aimerais féliciter ici les nouveaux de la Chambre, dont 100 nouveaux conservateurs; un bon nombre ont rehaussé les débats. Les nouveaux venus savent maintenant, comme il se doit, que le travail d'un membre du Parlement est sans éclat. Ce n'est rien d'autre qu'une tâche laborieuse, qui donne sans doute à certains la nostalgie de leur patelin. C'est peut-être pour cette raison que mon collègue de Burnaby-Richmond (Mr. Drysdale) a proposé que la Chambre aille cet été poursuivre ses délibérations en Colombie-Britannique. Le *Citizen* d'Ottawa semble un peu choqué de l'idée; toutefois, ce journal remarquable ne devrait pas tant s'émouvoir, car tout va vers l'Ouest de nos jours. La nation vient tout dernièrement de se diriger vers l'Ouest...

L'hon. M. Pickersgill: Surtout le gouvernement.

L'hon. M. Chevrier: Et les deniers.

M. Taylor: ... pour se choisir un premier ministre. Cet été, la royauté ira dans l'Ouest et c'est là également qu'on trouve l'équipe qui aspire à la coupe Grey. Aller dans l'Ouest n'aurait pour vous rien de nouveau, monsieur l'Orateur, puisque c'est là que vous êtes né et que vous avez grandi. Si le Parlement ne peut se transporter dans l'Ouest, tous les honorables députés sont chaleureusement invités à visiter, cet été, la grande province de la Colombie-Britannique. Les visiteurs constateront qu'il s'y produit une révolution matérielle, de nouvelles villes industrielles, telle Kitimat, ont surgi, le pétrole et le gaz ont transformé les fermes tranquilles derrière les montagnes de l'Est; les arpenteurs affluent par la grande trouée des montagnes Rocheuses; au sud les constructeurs de chemins de fer et de routes sont en train de relier entre eux les divers secteurs de la province.

Les députés qui visiteront la Colombie-Britannique constateront que c'est encore la région du Canada où l'on ne fait rien à moitié, où dans tous les domaines, politique, art, climat, géographie et caractère ethnique, on passe d'une façon brusque et imprévue d'un extrême à l'autre. C'est la province du tout ou rien, à la fois le Texas et la Californie du Canada.

Je manquerais à mes devoirs envers mes commettants si je ne profitais pas de l'occasion pour inviter les membres du cabinet à visiter la Colombie-Britannique cet été. Il est très important, pour moi et pour mes commettants, qu'ils soient au courant des grands problèmes de la Colombie-Britannique. Ainsi, c'est cette province qui compte proportionnellement le plus de vieillards au Canada et en même temps le plus de jeunes couples. C'est la province où les mariages et les divorces sont les plus nombreux par tête. Nous avons le régime pénal le plus évolué et le plus grand nombre de crimes. Nos services sociaux comptent parmi les meilleurs et nous avons à déplorer les pires délits. Toutes proportions gardées, il y a plus de nouveaux venus en Colombie-Britannique que dans n'importe quelle autre province et aussi, malheureusement, plus de narcomanes. C'est la province dont la population augmente le plus rapidement, ce qui n'empêche pas qu'à certains endroits c'est aussi la moins peuplée. C'est ma province et le Parlement se doit de la bien gouverner.

Au cours de l'année du centenaire, Vancouver sera le centre d'un grand nombre d'attractions. Les députés qui visiteront cette ville constateront qu'elle est la plus vivante du Canada du point de vue culturel et qu'elle peut devenir l'une des plus belles villes du continent.

Pendant que j'en suis à cette question, j'aimerais, au nom de mes commettants, dire

au ministre de la Défense nationale (M. Pearkes) qu'il serait bon de songer aussitôt que possible à faire disparaître les terrains d'aviation qui se trouvent près du pont de Burrard, à Vancouver. Si on allait transformer cette région en parc, cela ajouterait grandement à la beauté naturelle de la ville. Voilà près de 60 ans que urbanistes et citoyens de Vancouver ont réservé ce secteur, pour en faire un parc. Je ne doute pas que sans la guerre les citoyens de Vancouver auraient d'ores et déjà l'occasion d'en jouir. J'espère bien que le ministre s'arrêtera sérieusement à une résolution adoptée, je pense, le 6 octobre 1941, c'est-à-dire pendant la guerre, par le Conseil municipal de Vancouver. Cette résolution rappelait les termes auxquels avait consentis l'aviation en occupant le terrain. La guerre étant finie, il faudrait que notre aviation s'en aille ailleurs. La reprise de ce terrain, destiné à devenir un parc, importe autant à la ville de Vancouver que l'achat de la Louisiane importait aux États-Unis.

Me sera-t-il permis de passer à une autre question. L'honorable député de Parkdale (M. Maloney) dans le brillant discours qu'il prononçait récemment a évoqué l'existence des groupes ethniques et du grand nombre de personnes qui avaient immigré dans notre pays. Depuis la guerre nous avons reçu plus d'un million et demi d'habitants. C'est beaucoup. Chaque immigrant a été accepté après s'être conformé aux formalités prévues par la loi sur l'immigration. C'est précisément cet aspect du problème qui m'intéresse le plus,—les formalités prévues aux termes de la loi sur l'immigration, s'entend. Si on songe que tant de gens veulent venir au Canada, il est inévitable qu'un grand nombre finisse par se perdre dans les arcanes de l'administration et par étouffer sous la paperasserie. En mettant les choses au mieux, il est certain que nos lois sur l'immigration et les règlements appliqués en exécution de ces lois ne sauraient prévoir tous les cas possibles et imaginables. Toutefois il y a tout lieu de croire qu'il serait possible d'améliorer très sérieusement une bonne partie de ces dispositions, afin de soulager d'autant les personnes qui décident de s'expatrier vers notre pays.

Autrefois, tant au Canada qu'aux États-Unis, le programme d'immigration était très simple. Il s'agissait d'une invitation générale adressée à tout le monde. On se contentait de dire: "Venez tous!" Il s'agissait simplement de transporter à travers l'espace des personnes habitant un autre pays vers le Canada, mettons de l'Europe au Canada.

Si l'immigrant avait encore un souffle de vie en débarquant, on l'autorisait à entrer. La statue de la liberté, près de New-York, rappelle la ligne de conduite des États-Unis à cette époque. Voici l'inscription qu'on lit sur la statue:

"Give me your tired, your poor,
Your huddled masses yearning to breathe free,
The wretched refuse of your teeming shore,
Send these, the homeless, tempest-tossed to me,
I lift my lamp beside the golden door."

Au cours des ans la politique d'immigration des deux pays a évolué. Ils ont adopté de nouvelles lois, de nouveaux règlements et des méthodes compliquées. Ce sont ces règlements et méthodes qu'il y a maintenant lieu d'examiner. Des spécialistes en matière de droit ont de la difficulté à comprendre les mystérieuses méthodes du ministère de l'Immigration. Il est difficile même avec les meilleures antennes de distinguer qui est admissible et qui ne l'est pas. Sous l'égide de l'Association du barreau américain le gouvernement des États-Unis a modifié sa loi sur l'Immigration, de même que ses règlements et leur application. L'avocat américain peut maintenant trouver sa loi d'immigration dans des répertoires juridiques comme:

"I and N Dec." (Décisions administratives rendues sous l'empire des lois sur l'immigration et la nationalité des États-Unis);

"Décisions intérimaires" (décisions de la Commission d'appel de l'Immigration et du Bureau central avant publication dans *"I. and N. Dec."*); *"L. ed."* (Décisions de la Cour suprême, édition destinée aux avocats) et *"Op. Atty. Gen."* (Opinions du procureur général).

Le Canada n'a pas de guides de ce genre. Aucun journal ne rend compte des causes d'immigration, si bien qu'en dehors de la loi elle-même, on ne trouve aucun bon recueil de droit à cet égard. En l'absence d'un service de comptes rendu, l'uniformité fait défaut. D'autre part, Hal Banks, qui a un volumineux dossier, est admis au Canada alors que sont expulsés d'autres Américains dont le dossier ne renferme presque rien d'autre que le nom. Les malheureux immigrants ou les Canadiens qui présentent les demandes en leur nom se trouvent pris dans un conflit qui devient une lutte contre la bureaucratie ou, pour employer un terme à la mode, contre la latitude laissée au ministre.

Beaucoup de gens avaient espéré que la revision de 1953 atténuerait les incertitudes et la rigidité du contrôle ministériel qui depuis tant d'années, empoisonnaient le domaine de l'immigration. On a prévu une commission d'appel de l'immigration. Les articles de l'ancienne loi ont été réaménagés, de nouvelles définitions ont été ajoutées, ce qui a semblé améliorer la loi. Malheureusement, le fond avait été peu touché si bien que la loi, et ses règlements, demeurent l'une des plus mauvaises pièces juridiques qui figurent aujourd'hui dans nos statuts. Les déceptions, l'ahurissement et la confusion sont devenus le

sort commun de ceux qui accomplissaient ce travail de ministère. L'application de la loi s'est entourée d'une atmosphère de secret qui a suscité d'âpres critiques de la part de la magistrature, du barreau, de la presse et du public en général.

Depuis une génération les personnes qui ont des problèmes d'immigration pressentent le ministre. Souvent elles sont représentées par des députés, et trop souvent les cas sont réglés après une audience officieuse et parfois peu judicieuse, teintée, j'imagine, de parti pris. On ne prend pas de dispositions pour tenir une audience dans les règles. Il faut trouver le moyen d'éliminer les appels personnels au ministre, au moins d'ici à ce qu'on ait épuisé tous les moyens de redressement prévus par la loi. Le candidat à l'admission remplit les conditions posées par la loi ou il ne les remplit pas. Il devrait pouvoir éprouver son admissibilité par les voies administratives appropriées. S'il ne remplit pas les conditions, on l'exclut, et s'il les remplit on devrait l'admettre. S'il y a des personnes qu'on a exclues mais dont le cas comporte des circonstances insolites et contraignantes, il faudrait demander un bill d'intérêt privé. Lors de cette demande, tous les députés sauraient qui a présenté une demande et quelles sont les circonstances spéciales.

L'hon. M. Pickersgill: Ce serait le paradis pour les avocats.

M. Taylor: De plus en plus de Canadiens continueront de condamner une politique administrative fondée sur le secret, le refus de communiquer les motifs, l'absence des tribunaux voulus pour procurer une audience complète et équitable et l'absence de toute procédure en matière d'appels. Il est évident qu'une promesse paternaliste de réexaminer soigneusement la demande à la lumière de ces plaidoiries est bien différente d'une audience publique devant un tribunal d'appel ayant pris l'engagement de fournir tous les motifs de sa décision.

Il y a absence complète de règles et de règlements régissant la procédure d'admission des personnes à charge des citoyens canadiens. Lorsque des personnes à charge éprouvent leur admissibilité, il doit y avoir une audience et, s'il doit y avoir une audience, elle doit être équitable. S'il y a une audience, il n'y a pas de raison qu'elle n'ait pas lieu en présence d'un avocat et, à moins que la sécurité ne soit en cause, il n'y a pas de raison que le ministère ne puisse pas mettre à la disposition des intéressés une copie dactylographiée de l'audience et, en temps utile, faire rapport de sa décision dans un journal permettant à ceux qui s'intéressent à la loi sur l'immigration de consulter un ensemble de précédents. Une audience équitable et un rapport des décisions révolutionneraient le régime actuel.

Sous le gouvernement libéral précédent, la politique du Canada en matière d'immigration reposait sur la déclaration soigneusement rédigée que voici:

> L'étranger n'a pas un droit fondamental d'entrer au Canada. C'est un privilège. C'est une question de politique intérieure.

Je ne suis pas nécessairement opposé à cette déclaration; mais je n'ai relevé aucune déclaration du gouvernement précédent au sujet des droits et privilèges des Canadiens demandant l'admission d'immigrants, qu'il s'agisse de personnes à leur charge, de parents ou d'amis. Il importe que le Parlement étudie cet aspect de la question. L'Association du barreau canadien a déjà étudié ce point et exprimé des vœux à cet égard. Si nous les adoptions, nous ferions disparaître des difficultés fâcheuses et embarrassantes qui se posent à des Canadiens voulant obtenir le règlement des questions relatives à l'immigration.

J'ai dans mon bureau une photographie prise il y a un certain temps et nous montrant des centaines d'immigrants anglais faisant la queue à notre bureau d'immigration de Londres.

L'hon. M. Pickersgill: Cela ne se produit plus.

M. Taylor: Cela ne témoigne pas de l'efficacité de notre façon de procéder. Il faudrait adopter un régime ou organiser un service qui n'obligerait pas les immigrants à faire ainsi la queue. Si l'on doit de nouveau organiser le transport des immigrants par avion, il faudrait utiliser des appareils canadiens.

Les faits qui entourent le cas de Heikkila sont bien connus de nombreuses personnes au Canada et à l'étranger. Le Canada s'est ressenti du traitement qu'on a fait subir à Heikkila, à Vancouver. Ça sent la Gestapo, les poucettes et le chevalet. La seule raison qu'on ait de reprendre ce cas est de faire en sorte qu'il ne se reproduise pas.

Le cas de Heikkila a relevé d'abord de l'immigration et il en a été ainsi jusqu'à ce que Heikkila quitte le pays. Il ne suffit guère, monsieur l'Orateur, que nos services d'immigration déclarent à l'escorte américaine: "Nous ne voulons pas nous occuper de lui, faites de lui ce que vous voulez." Il a été conduit au poste de police. Toutefois, le fonctionnaire aurait pu l'amener dans un hôtel de l'endroit et l'attacher au lit. Toutes sortes de choses peuvent se produire lorsque le ministère de l'Immigration ne s'occupe pas de ces cas.

Avec le temps, Heikkila pourrait se retrouver au Canada. Les autorités municipales de Vancouver ont décidé que la prison municipale ne servirait plus aux déportés. Je propose que, cette fois-ci, il soit gardé dans les locaux de l'immigration aux frais du gouvernement des États-Unis. Lorsque des marchandises sont importées au Canada, les bureaux de douane s'en chargent jusqu'à ce que les droits d'entrée soient acquittés ou que ces marchandises quittent le Canada. Les douanes ne les confient pas à un autre bureau. Le même principe devrait s'appliquer aux questions d'immigration.

La dernière fois que j'ai pris la parole ici, j'ai rappelé un très agréable voyage que j'ai fait dans la grande province de Québec. J'y suis retourné au cours de la dernière fin de semaine. A mon premier voyage, j'étais avant tout allé voir Maurice Richard jouer au hockey. Mon dernier voyage avait pour but de voir une personne qui est détenue sous les verrous et fait présentement l'objet d'un décret de déportation vers l'Italie. Parti du nouvel et magnifique hôtel Reine-Élisabeth, je me suis rendu au centre de triage de l'immigration, rue Saint-Antoine. Je suis passé devant un certain nombre de beaux édifices, un parc magnifique, de beaux arbres et enfin je suis arrivé au bureau de l'immigration, qui se trouve dans l'ombre et l'obscurité des voies de classement couvertes de la gare Windsor. Les environs, comme le bâtiment de l'immigration, sont des plus déprimants. On trouve tout près un club de nuit et une maison de jeu délabrés. J'ai souvent pensé que le bureau de l'immigration de Vancouver était dans un état déplorable, mais il est en bon état comparé à celui de Montréal. J'aimerais que les honorables députés sachent que le bureau de l'immigration de Vancouver se trouve, dans la mesure où on peut le découvrir de ses propres yeux, dans les cours de marchandises du Pacifique-Canadien. Les trains de marchandises circulent dans le voisinage et l'aiguillage se poursuit jour et nuit. Pourtant, le bâtiment de l'immigration, comme celui de Montréal, détient des gens pendant un jour, deux jours, voire pendant des mois. Les deux bâtiments sont dépourvus des commodités même d'un hôtel de troisième classe. Et c'est là que certains des immigrants ont leur avant-goût du Canada. Le visiteur au bâtiment de Montréal pourra voir une vingtaine de personnes recroquevillées sur des lits superposées dans une salle où normalement on ne devrait compter que quatre personnes. A Montréal, comme à Vancouver, l'administration de l'immigration a été réduite à un service de troisième ordre, se plaçant après les places municipales, les hôtels de ville, les autoroutes, les intersections en feuille de trèfle.

Je pense que nous pouvons faire mieux que cela et j'espère que le nouveau gouvernement, après avoir repris son souffle, songera à remédier à cet état de choses. Nous devrions maintenant relever nos normes et prévoir l'établissement de nos centres de rassemblement d'immigrants près des aéroports plutôt que des gares de chemin de fer, plus près de la campagne que de la ville, plus près du bon air et de la tranquilité que du bourdonnement des villes.

Je pense aussi que le Canada devrait favoriser l'adoption d'une loi sur les passagers clandestins du genre de celles qui ont été proposées dans les pays baltes. Aux termes de la convention proposée, les armateurs d'un État signataire seraient habilités à débarquer les passagers clandestins au premier port convenable d'un autre État signataire. Les autorités renverraient le passager clandestin dans l'état dont il prétendrait être un citoyen.

En conclusion, j'aimerais féliciter le personnel loyal et travailleur du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration. Ces gens sont animés d'un esprit de collaboration et ils n'ont demandé qu'à se rendre utiles. Si, naturellement, les règlements sont modifiés par le nouveau gouvernement, j'ai le sentiment qu'ils pourront rendre les services qu'ils ne peuvent pas toujours rendre à l'heure actuelle, non pas faute de bonne volonté, mais à cause des dispositions du règlement actuel. J'ai eu l'occasion de faire la connaissance d'excellents fonctionnaires de ce ministère, des hommes remarquables comme M. A. L. Jolliffe, maintenant à la retraite, et d'autres qui sont toujours au service du ministère. En passant, j'aimerais rendre hommage à mon père, qui, comme tout le monde, a commis occasionnellement une erreur, mais qui, chaque fois qu'il l'a pu, a fait passer les sentiments humanitaires avant le règlement.

(*Texte*)

M. Roger Parizeau (Lac-Saint-Jean): Monsieur l'Orateur, c'est avec quelque appréhension mais beaucoup de fierté que je me lève en cette Chambre pour la première fois afin d'adresser la parole au nom de tous les électeurs de la belle circonscription de Lac-Saint-Jean.

Permettez-moi, monsieur l'Orateur, de me joindre à tous ceux qui m'ont précédé pour vous offrir mes plus chaleureuses et sincères félicitations pour la marque de confiance que vous ont témoignée les députés en vous élisant au poste de président de la Chambre. Je me permets aussi de féliciter les honorables députés de Longueuil (M. Sévigny) et de Spadina (M. Rea) de leur nomination. Je

m'en voudrais de ne pas rendre hommage au Gouvernement pour le choix judicieux qu'il a fait en choissant les honorables députés de Québec-Montmorency (M. Lafrenière) et du Yukon (M. Nielsen) comme motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône.

Monsieur l'Orateur, la circonscription de Lac-Saint-Jean est en grande majorité agricole et en partie ouvrière. L'agriculteur et l'ouvrier de ma circonscription, fiers de la compétence du 23e Parlement, ont su lui en témoigner leur reconnaissance en élisant, pour la deuxième fois depuis la Confédération, un député conservateur.

Monsieur l'Orateur, au nom de l'agriculteur, cette belle classe de la société, je félicite le gouvernement et le ministre de l'Agriculture (M. Harkness) pour cette loi sur la stabilisation des produits agricoles. Un bon cultivateur de chez nous me disait l'autre jour: Enfin, voici une loi qui nous permet, à nous cultivateurs, comme à toutes les autres classes de la société, de savoir à l'avance quel sera notre revenu annuel.

Cette loi, monsieur l'Orateur, permettra aussi au fils du cultivateur de demeurer sur la ferme ancestrale et d'y gagner sa vie honnêtement. Voici donc une loi, entre autres, qui résoudra une partie du chômage causé par nos adversaires car un grand nombre de nos cultivateurs, dans le passé, devaient s'exiler vers les villes ou les chantiers afin de subvenir à leurs besoins quotidiens.

Monsieur l'Orateur, nous savons tous que l'agriculture est l'industrie première d'un pays. Et si nous désirons que cette industrie connaisse une plus grande prospérité, il nous faudrait aider davantage nos cultivateurs canadiens, et je m'explique: assez souvent, nos agriculteurs, ne pouvant eux-mêmes administrer leur ferme, sont obligés d'employer de la main-d'œuvre pour leur venir en aide, soit lors des semences ou des récoltes. Mais, la grande difficulté qui se présente, c'est que l'aide-fermier refuse d'y travailler parce qu'il ne peut percevoir d'assurance-chômage au cours de l'hiver. Je me permets donc, monsieur l'Orateur, de suggérer au Gouvernement d'inclure cette catégorie de travailleurs parmi les ayants droit aux prestations d'assurance-chômage. Monsieur l'Orateur, un autre moyen qui aiderait nos agriculteurs et nos belles familles canadiennes serait de relever substantiellement les allocations familiales, et je dirais même de les doubler, car nous savons que l'agriculteur canadien est fier de sa nombreuse postérité.

Monsieur l'Orateur, je félicite le gouvernement d'avoir voté des montants considérables pour l'habitation domiciliaire, ce qui aidera sensiblement à réduire le chômage et à régler en partie la crise du logement au pays; mais, au nom des ouvriers de chez nous et au nom de tous les ouvriers canadiens, je demande à l'honorable premier ministre (M. Diefenbaker) et à l'honorable ministre des Travaux publics (M. Green) d'améliorer, si possible, la loi nationale sur l'habitation, soit en diminuant le taux d'intérêt ou en adoptant le système de quelques provinces qui remboursent un certain pourcentage de l'intérêt versé par l'emprunteur. La majorité des salariés canadiens gagnent entre $2,800 et $4,000 par an. Soyez assuré, monsieur l'Orateur, que ces derniers ne peuvent se permettre d'emprunter des montants de 10 à 12 mille dollars et de les acquitter, capital et intérêt, à raison de $75 à $80 par mois, ce qui n'inclut pas les taxes scolaires et municipales.

Un problème, monsieur l'Orateur, que le gouvernement fédéral a créé par sa grande générosité, en votant des sommes considérables pour la construction au pays, en est un du domaine municipal.

La grande majorité de nos municipalités ne sont pas préparées à une expansion aussi rapide. En effet, la plupart d'entre elles font face à des problèmes aigus d'urbanisme. Actuellement, les municipalités prennent de l'expansion au petit bonheur, avec le résultat qu'on aura demain des villes mal bâties. Il sera alors trop tard pour y remédier. C'est pourquoi je me permets de suggérer au gouvernement de verser des octrois statutaires à toutes les cités, villes ou villages qui veulent faire préparer des plans de zonage et de construction, des plans directeurs et d'urbanisme, à raison de 50 p. 100 du coût des travaux. De cette façon, la construction deviendra conforme aux normes de l'urbanisme, et la construction domiciliaire dans nos petites municipalités sera plus active.

Nous savons tous, monsieur l'Orateur, que le 24e Parlement désire exécuter des travaux publics considérables afin d'enrayer le chômage saisonnier et je l'en félicite. Mais, je ne crois pas que des travaux publics de ce genre résoudraient le problème du chômage dans tous les coins du pays, car plusieurs de nos circonscriptions n'ont ni port de mer, ni aéroport, etc. Ce qui veut dire que les travaux publics de compétence fédérale proprement dite ne pourraient être accessibles à toutes les circonscriptions.

Voici, monsieur l'Orateur, les suggestions que je désire faire au nom des municipalités rurales: le gouvernement pourrait venir en aide indirectement à ces municipalités en votant des montants pour des travaux spécifiques exécutés dans les municipalités, mentionnant quel genre de travaux seraient approuvés et basant les octrois sur la population. Le gouvernement pourrait encore

approuver certains travaux dans les municipalités et se charger de payer la main-d'œuvre. Ce système de paiement pourrait s'effectuer par le bureau d'assurance-chômage. Ce qui veut dire que les municipalités paieraient le coût des matériaux pour ces travaux spécifiques,—et j'ai à l'esprit des travaux d'égouts et d'aqueducs,—et le gouvernement fédéral se chargerait de payer la main-d'œuvre, en versant aux bureaux d'assurance-chômage les sommes d'argent nécessaires, selon l'échelle de salaire de chaque zone.

Afin de remédier au chômage saisonnier, le gouvernement devrait entreprendre ses travaux publics l'automne et les continuer durant l'hiver, histoire d'absorber la main-d'œuvre disponible. Je demanderais aussi au gouvernement de faire pression auprès des autorités des chemins de fer Nationaux afin de refaire,—et je dis bien refaire,—construire le chemin de fer Québec-Lac-St-Jean. Si le président du National-Canadien, M. Gordon, faisait quelques voyages au Lac-St-Jean, il serait le premier à en réclamer la réfection immédiate.

(*Traduction*)

J'aimerais que tous les députés des autres provinces sachent que dans le Québec nous sommes fiers d'être appelés Français, mais que nous sommes tout aussi fiers d'être appelés Canadiens. Certains membres de l'opposition essayent de faire croire au reste du pays que nous sommes divisés. Ils se trompent lamentablement. D'autres essayent de convaincre le public que nous, Québécois, ne sommes ici que pour défendre nos intérêts provinciaux, mais j'affirme que nous sommes ici pour travailler de concert avec nos collègues de toutes les régions du Canada dans l'intérêt de l'unité nationale.

Certains autres ont imputé la défaite du parti libéral au premier ministre du Québec, mais je dirai plutôt que leur défaite leur a été infligée par la population du Québec et de toutes les autres régions du Canada, car depuis dix ans le parti libéral somnole à la Chambre des communes et ne s'est jamais préoccupé des besoins de la population canadienne. J'aimerais rappeler à l'honorable représentant de Saint-Jean-Iberville-Napierville (M. Dupuis) que les gouvernements conservateurs antérieurs ont donné à notre pays beaucoup plus qu'il ne s'en rend peut-être compte. Nous savons tous que c'est le gouvernement Macdonald et Cartier qui nous a donné la Constitution de 1867 et que c'est un autre gouvernement conservateur qui, en 1931, nous a donné le statut de Westminster. Dans l'intérêt du maintien d'un esprit de tradition canadienne, j'espère que le gouvernement actuel nous dotera d'un drapeau canadien distinctif.

(*Texte*)

Monsieur l'Orateur, je voudrais terminer ce court exposé en remerciant tous les électeurs de ma circonscription pour la marque de confiance qu'ils m'ont témoignée lors de la dernière élection.

Au cours de la campagne électorale, je n'ai fait qu'une seule promesse, celle de faire entendre la voix de la circonscription de Lac-Saint-Jean dans cette enceinte et de remplir mon mandat de député.

Après avoir servi le Canada pendant six ans dans les forces armées, au Canada et outre-mer, j'ai cru qu'il était de mon devoir de servir encore mon pays en tant que député, et soyez assuré, monsieur l'Orateur, que je le ferai au meilleur de ma connaissance, en défendant les intérêts de ma circonscription, de ma province et de mon pays.

(*Traduction*)

M. R. R. Southam (Moose-Mountain): Monsieur l'Orateur, l'homme est exposé aux influences de son milieu et en prenant la parole au cours du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, je considère que c'est là un moment dont je me souviendrai longtemps. Je puis vous assurer que je me sens aussi nerveux, timide et humble que, probablement, bon nombre de mes prédécesseurs lorsqu'ils ont pris pour la première fois la parole à la Chambre des communes.

Avant d'aller plus loin, monsieur l'Orateur, permettez-moi de vous féliciter, ainsi que l'Orateur suppléant et le président suppléant des comités. Je suis convaincu que ces hautes fonctions que vous avez été appelé à assumer, vous les exercerez conformément aux plus hautes traditions de la Chambre. Mes félicitations vont également à mes amis, l'honorable représentant de Québec-Montmorency (M. Lafrenière) et l'honorable représentant de Yukon (M. Nielsen), qui ont si bien proposé et appuyé l'Adresse en réponse au discours du trône.

Je pourrais ajouter en passant que j'ai trouvé dans les principes exposés par le représentant de Yukon un thème très cher au cœur de la population de la Saskatchewan. Comme on le sait, depuis des années nous avons dû lutter en quelque sorte pour notre pain quotidien, mais, grâce à la mise en valeur de nos grandes terres du Nord, j'estime que nous sortirons de la catégorie des scieurs de bois et des porteurs d'eau. Je vois le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales (M. Hamilton) de l'autre côté de la Chambre; en mon nom et en celui de mes collègues, je puis lui donner l'assurance que nous le seconderons de notre mieux dans l'accomplissement de ses devoirs.

Je voudrais maintenant consacrer quelques instants à la grande circonscription de Moose-Mountain, que j'ai l'honneur de représenter ici. Quand je dis que c'est une grande circonscription, j'entends par là qu'elle m'est chère depuis toujours parce que j'y suis né et parce qu'elle compte une excellente population. Cependant, depuis le 31 mars, je l'apprécie encore davantage, car c'est ce jour-là que j'ai été élu pour la représenter à titre de premier député conservateur de Moose-Mountain depuis la Confédération. S'il n'en tient qu'à moi, et grâce à l'excellent programme que le premier ministre (M. Diefenbaker) et ses nombreux collègues feront exécuter au cours des quelques prochains mois, je ne serai pas, je l'espère, le dernier conservateur à être élu dans Moose-Mountain.

Géographiquement, ma circonscription se trouve dans le coin sud-est de la Saskatchewan; c'est l'une des trois grandes circonscriptions de forme triangulaire qui s'étendent sur toute la largeur de la province. Sa limite sud a son point de départ dans le coin sud-est de la Saskatchewan et suit la frontière américaine en allant directement vers l'ouest sur une distance d'environ 110 milles, puis la ligne de démarcation remonte vers le nord pendant une soixantaine de milles, oblique de nouveau directement vers l'est sur une distance de 110 milles et redescend vers le sud le long de la frontière du Manitoba jusqu'au point de départ. La population de la circonscription est de 45,000 personnes réparties sur des fermes, dans 79 petites villes, villages et hameaux et dans une ville, Estevan, notre centre urbain le plus important, qui compte 8,000 habitants.

En somme, l'agriculture est notre principale industrie, mais nous avons aussi une importante industrie de charbon mou ou de lignite à Bienfait et Estevan; cette industrie emploie plusieurs milliers de personnes. La région minière est l'une des plus importantes de l'Ouest canadien. Depuis quelques années, la mine est exploitée en surface plutôt qu'en profondeur et tout dernièrement nous avons vu, spectacle très intéressant, quelques-unes des plus grosses pelles mécaniques à la drague du continent nord-américain enlever de gros amas de houille pesant jusqu'à 25 tonnes, l'argile ayant d'abord été dégagée et déposée en tas énormes. Cette source de houille fournit du combustible à bon marché à une grande partie de la Saskatchewan et ce charbon est même expédié vers l'est jusqu'à Winnipeg, au Manitoba, où l'on en utilise de fortes quantités, surtout pour les chargeurs mécaniques.

Une autre industrie dont l'importance augmente rapidement est celle du pétrole. On a récemment découvert d'abondants gisements de pétrole dans cette partie de la Saskatchewan, et on procède depuis quelque temps à leur mise en valeur dans un certain nombre de régions. La ville d'Estevan est le centre de l'activité pétrolière, mais on compte bien d'autres champs lucratifs, comme Goodwater, Midale, Frobisher, Oxbow, Alida, Carnduff et Nottingham. Pour citer un petit secteur en exemple, Steelman a à l'heure actuelle plus de 300 puits en exploitation. Malheureusement pour le particulier, la plupart des droits pétroliers sont détenus par la Couronne. Cependant, un certain nombre des premiers colons, ou leurs descendants, surtout dans l'est de Moose-Mountain, détenaient encore leurs droits minéraux, et là où ils ne s'en sont pas défaits ou ne les ont pas donnés à bail trop tôt, ils ont considérablement remonté leurs finances grâce aux travaux de mise en valeur récemment entrepris là-bas.

La *Saskatchewan Power Corporation* construit en ce moment une usine hydro-électrique de 40 millions de dollars, connue sous le nom du barrage Boundary, à quatre milles au sud d'Estevan. Cette usine, conçue d'après le plan thermo-turbines, utilisera environ 100,000 tonnes de charbon mou par an, et la production d'énergie qui en résultera non seulement constituera un grand avantage pour la Saskatchewan dans l'avenir immédiat, mais pourrait fort bien susciter l'installation d'une industrie chimique dans la région, étant donné la proximité des sous-produits du pétrole et du gaz.

Quant à notre économie agricole, elle est faite principalement de culture mixte, mais on utilise de vastes espaces de terres incultes pour l'élevage de beaux troupeaux de bovins et d'un certain nombre de porcs. Depuis quelques années, on abandonnait progressivement la production laitière, mais la baisse recente du revenu agricole a poussé les gens à s'intéresser de nouveau à ce genre d'activité agricole. Le blé est, de loin, la céréale la plus cultivée, suivie du lin, de l'avoine et de l'orge, produits en grande quantité, ainsi que d'un peu de maïs et de graine à gazon. On a produit assez peu de volailles, mais ces derniers temps quelques cultivateurs ont constitué de gros troupeaux de dindes qui grossissent leur budget de façon appréciable.

En examinant la situation économique générale de l'agriculture de l'Ouest, j'aimerais dire que les cultivateurs de ma circonscription ont constaté avec plaisir que le gouvernement conservateur se rendait compte de leurs problèmes l'automne dernier, quand il a vu immédiatement à présenter une mesure législative prévoyant des avances en espèces sans intérêt sur les céréales emmagasinées dans les fermes. Bien que cette mesure soit loin

de tout arranger, elle a libéré un peu d'argent au moment où on en avait le plus besoin.

La mesure législative agricole la plus vaste, la plus positive et la plus pratique jamais adoptée a été le bill nº 237, loi sur la stabilisation des prix agricoles. J'aimerais saisir cette occasion de féliciter le premier ministre (M. Diefenbaker), les membres de son cabinet et le conseil consultatif de cette magnifique réalisation. En dépit d'observations parfois calomnieuses et avilissantes, ainsi que de la rigide opposition affichée pour des motifs d'un pur égoïsme politique par l'un des petits groupes de l'opposition, le bill a été adopté, et je pense que la réaction des électeurs à cette mesure législative s'est clairement manifestée le 31 mars.

C'est avec grand plaisir que j'ai entendu, l'autre matin, le ministre du Commerce (M. Churchill) dire, en répondant à une question, que le gouvernement se préoccupait sérieusement de la question des versements d'appoint sur les céréales de l'Ouest. Si efficace que la loi sur la stabilisation des prix agricoles puisse être, elle ne fait encore rien pour la denrée principale du producteur de l'Ouest, le blé. Une étude faite récemment par les syndicats du blé de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba, un groupe qui manutentionne la plus grande partie des céréales de l'Ouest, a mis en lumière certains chiffres très éloquents qui démontrent clairement qu'une aide supplémentaire s'impose. Permettez-moi, monsieur l'Orateur, de consigner au compte rendu les détails de la thèse des syndicats de blé de l'Ouest.

J'aimerais dire en passant que, si le gouvernement instituait un régime de paiements d'appoint, il devrait porter sur les années 1955-1956 et 1956-1957. Autrement dit, deux paiements moyens rétroactifs pour les deux années citées seraient préférables à un paiement important pour une seule année. Je soumets cette idée parce que la Saskatchewan est si étendue que, certaines années, des secteurs ont connu de bonnes récoltes tandis que d'autres en ont eu de mauvaises. Si les paiements d'appoint étaient plus petits mais portaient sur deux ans, la plupart des gens en profiteraient au maximum.

Voici comment les syndicats de blé motivent les paiements d'appoint:

Le régime de paiements d'appoint sur le blé, l'avoine et l'orge livrés à la Commission canadienne du blé pour les saisons 1955-1956 et 1956-1957, proposé par les syndicats du blé du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta est basé sur le mémoire présenté au gouvernement par les trois syndicats du blé des Prairies le 13 janvier 1958.

Il faut remarquer que la base retenue pour déterminer le niveau des paiements d'appoint est reliée aux prix agricoles de la Saskatchewan. On présume que si le projet est adopté, ce sont les chiffres de la Commission canadienne du blé pour les trois provinces des Prairies qui serviront à la place des chiffres de la Saskatchewan. Des vérifications préliminaires montrent que le chiffre concernant les trois provinces serait à peu près le même que celui de la Saskatchewan.

La justification des paiements d'appoint se base sur certains des éléments suivants:

a) Depuis 1947, les prix des denrées et services utilisés par les cultivateurs ont augmenté de 50.3 p. 100.

b) Au cours de la même période, le prix moyen du blé, à la ferme, a baissé de 20.8 p. 100. Le prix moyen de l'orge a baissé de 27 p. 100 et de l'avoine, de 36.7 p. 100.

c) Une fois seulement dans l'histoire de l'agriculture de l'Ouest du Canada, soit durant la grande crise des années 30, le pouvoir d'achat d'un boisseau de blé a été inférieur à ce qu'il est maintenant.

d) En 1946, il fallait une wagonnée de céréales pour acheter une petite moissonneuse-batteuse. Maintenant, il en faut 2 wagonnées et quart (3,963 boisseaux, comparativement à 1,845 en 1946).

e) Le problème du revenu des cultivateurs ne tient pas directement à l'absence de marchés. Les livraisons annuelles des fermes durant les cinq dernières années se sont élevées, en moyenne, à 391 millions de boisseaux. La moyenne des 35 dernières années s'établit à 319 millions de boisseaux.

f) La moyenne des exportations de blé des cinq dernières années s'établit à 292 millions de boisseaux, comparativement à 257 millions de boisseaux pour les 35 dernières années.

Pendant que se passaient ces événements qui portent sérieusement atteinte à la situation du cultivateur, d'autres secteurs de l'économie ont pu compenser l'augmentation de leurs frais:

a) Depuis 1947, le salaire hebdomadaire moyen des employés de l'industrie, non compris ceux des industries primaires, a augmenté de 77.3 p. 100.

b) Le chiffre du produit national brut, qui peut être considéré comme le baromètre de l'activité économique, a plus que doublé.

c) L'indice général des prix de gros a monté de 39.5 p. 100.

d) Le tarif-marchandises a augmenté d'environ 116 p. 100.

Les paiements d'appoint se fondent sur ce principe que les producteurs de céréales doivent toucher, pour les produits de la ferme, une rétribution raisonnablement compatible avec le coût de leur production et le niveau d'existence des Canadiens.

Ce texte a été soumis le 30 avril 1958 par les élévateurs du syndicat du Manitoba, le syndicat du blé de la Saskatchewan et le syndicat du blé de l'Alberta. N'oublions pas, que ces organismes de vente de céréales représentent environ 185,000 de nos cultivateurs.

A la lumière du rapport de la Commission Baker, qui signale une véritable révolution agraire, surtout en Saskatchewan, je demande énergiquement que, si l'on fait des paiements d'appoint, et je suis persuadé que cela s'impose, on fixe un maximum à la formule de paiements qui sera établie. Une fois qu'un niveau de paiements aura été approuvé, on pourra se servir des rouages de la Commission canadienne du blé pour déterminer le montant exact en cause et pour procéder à la répartition.

Un autre des graves problèmes qui se posent à nous de l'Ouest, comme le signalait le rapport de la Commission Baker, c'est l'exode des

jeunes cultivateurs qui quittent la ferme, leur cadre normal, pour les centres urbains plus importants. En ce qui concerne la Saskatchewan, il arrive fort souvent qu'ils quittent entièrement la province. Il en est résulté que, depuis dix ans, la Saskatchewan accuse une diminution du chiffre de sa population, alors que dans d'autres provinces on a noté des augmentations importantes. Afin de mettre ordre à cette situation, j'aimerais pouvoir faire mien un programme quelconque qui mette à la disposition des jeunes cultivateurs sérieux, comme des cultivateurs d'âge moyen qui désirent agrandir leur terre, des prêts à long terme et à intérêt modique. Voilà une chose dont on a grand besoin et qui se fait attendre depuis longtemps.

Maintenant que le gouvernement fédéral prend sur lui de combattre la fièvre ondulante chez les bestiaux, j'aimerais proposer que la mise à exécution de ce programme soit accélérée. La loi devrait prévoir des sanctions plus sévères parce que, apparemment, il y a un certain relâchement dans l'application de la loi à l'égard de cette maladie, ce qui fait qu'on enregistre de fortes pertes dans les troupeaux de bovins dans certaines parties de la Saskatchewan.

Après avoir écouté l'honorable député de Winnipeg-Nord (M. Smith) le 22 mai, je dois dire que j'approuve de tout cœur ce qu'il a dit au sujet de l'instruction publique. J'ai toujours soutenu que l'actif le plus précieux d'un pays c'est la population qui l'habite. Par conséquent c'est au gouvernement qu'il incombe de s'assurer qu'une bonne santé et une bonne instruction sont à la portée de tous. Si les parents et les autorités religieuses ajoutent à ces bienfaits une éducation chrétienne, nous n'aurons guère à nous inquiéter des générations futures de Canadiens.

Pour ce qui est des services d'hygiène publique, le gouvernement devrait songer sans retard à mettre en œuvre un plan de paiements à l'égard des frais de dépréciation des immeubles et de l'équipement, plan qui s'ajouterait au programme d'aménagement de nouveaux hôpitaux.

Depuis l'événement historique du 31 mars, j'ai entendu plusieurs groupes de l'opposition exprimer leur inquiétude du fait que le premier ministre et le parti conservateur détiennent une aussi vaste majorité à la Chambre. Je me hâte de dire que, venant de la Saskatchewan, je connais le premier ministre depuis assez longtemps. A ceux qui s'inquiètent de cette énorme majorité, je prédis qu'elle ne fera que stimuler son ardeur et qu'il n'en travaillera que plus fermement, de concert avec ses collègues, pour mettre en œuvre le programme à très grande portée de notre parti. Pour le prouver, je rappelle que le premier ministre a présenté, dans le discours du trône, le programme législatif le plus poussé, le plus positif et le plus pratique que la Chambre ait eu l'occasion de débattre depuis des années. Une autre preuve que le gouvernement ne se propose pas d'abuser de sa supériorité numérique c'est qu'il a invité l'opposition à désigner un de ses membres au poste de président du comité des subsides. Cela ne s'est jamais vu dans l'histoire de notre Parlement; c'est un geste très significatif et très démocratique.

En terminant, monsieur l'Orateur, à titre de député qui appuie le gouvernement, j'estime que nous avons le devoir d'assurer des occasions égales à tous les citoyens qui habitent notre grand pays.

En cherchant à réaliser ce but, de concert avec mes collègues, j'aurai le sentiment de rendre service à ma circonscription en particulier et au Canada en général. Nous pouvons tous espérer que cette deuxième moitié du 20e siècle marquera l'aurore d'une ère nouvelle et glorieuse pour le Canada, notre patrie.

(*Texte*)

M. Noël Drouin (Dorchester): Monsieur l'Orateur, la gratitude la plus sincère et la plus profonde me dicte l'agréable devoir d'adresser aux électeurs de Dorchester l'expression de ma vive reconnaissance et de les remercier de la confiance qu'ils m'ont témoignée lors des elections du 31 mars dernier. Tous peuvent être assurés que je ferai tout en mon pouvoir pour que nous puissions profiter des avantages d'une saine administration.

Je me fais, monsieur l'Orateur, l'interprète de mes électeurs pour vous transmettre des félicitations pour la marque de confiance qu'a posée la Chambre en vous choisissant de nouveau comme son président.

J'offre également des félicitations aux honorables députés de Longueuil et de Spadina (MM. Sévigny et Rea) qui ont été choisis respectivement président et vice-président des comités pléniers. Les honorables députés de Lotbinière et de Labelle (MM. O'Hurley et Courtemanche) se sont vu confier des ministères, et nous comptons que, grâce à leur expérience et leur sens inné du travail, ils seconderont les efforts du cabinet afin de trouver une solution aux problèmes qui pèsent actuellement sur les épaules des Canadiens.

Monsieur l'Orateur, je désire aussi féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Lafrenière et Nielsen) pour la façon magnifique dont ils se sont acquittés de la tâche qui leur incombait.

Je remercie les électeurs de ma circonscription de m'avoir donné l'occasion de venir au Parlement du Canada, à la suite des

grands hommes qui ont déjà représenté la circonscription de Dorchester, et dont les noms sont inscrits au livre d'or de la province de Québec. Je veux parler de l'honorable député qui représentait la circonscription de Dorchester en 1911, dont le fils fait honneur présentement à la Chambre des communes, comme vice-président. Je veux parler également du citoyen le plus honorable de la province de Québec, le lieutenant-gouverneur d'aujourd'hui, qui représentait ma circonscription, de 1930 à 1935.

Monsieur l'Orateur, la circonscription de Dorchester est une très belle circonscription située sur la rive sud du Saint-Laurent; elle est sillonnée par quelques rivières qui lui donnent l'aspect d'un pays enchanté, et elle a comme fond de scène les monts Apalaches.

J'ai le plaisir d'avoir comme voisins, au nord, un grand avocat, l'honorable député de Bellechasse (M. Dorion); à l'ouest, l'honorable député de Lotbinière, ministre de la Production de défense; à l'est, nos bons voisins les Américains; au sud, l'honorable député de Beauce (M. Racine), à qui je souhaite un heureux séjour à la Chambre des communes. Je caresse l'espoir qu'il recevra le don de sagesse, afin qu'il puisse être en paix avec son âme et son esprit pendant les quatre prochaines années au Parlement canadien.

Monsieur l'Orateur, la vie des habitants de ma circonscription dépend de l'agriculture, de la forêt, des produits de l'érable et d'un peu de commerce local. Je voudrais faire remarquer à la Chambre que, même si la circonscription de Dorchester est un coin de terre à en faire rêver les poètes, elle est également très pauvre puisqu'elle a toujours été oubliée; sa situation géographique ne lui permet pas de participer à des travaux publics de grande envergure, comme cela se fait dans d'autres circonscriptions.

Monsieur l'Orateur, le gouvernement libéral qui a détenu les rênes du pouvoir pendant 22 ans ne s'est pas perdu en libéralités dans la circonscription de Dorchester; il n'y a pas âme qui vive qui puisse s'apercevoir que ledit gouvernement a déjà existé dans ma circonscription. Et pourtant, en 1957 et 1958, nous avons entendu nos honorables amis d'à côté chanter les louanges et les vertus du gouvernement libéral.

Ah! ce n'était pas drôle, monsieur l'Orateur, lorsqu'on nous disait ce qu'était le gouvernement libéral. Cela ressemblait, ou j'avais l'impression de voir une boîte contenant un mécanisme d'une précision extraordinaire qui était le chef-d'œuvre de certains spécialistes triés sur le volet et qui avaient réussi à bâtir une sorte de curiosité de laboratoire. On nous disait que le pays était prospère, qu'il était impossible de diminuer les impôts, que l'agriculture allait merveilleusement bien,—selon le député de Montmagny-l'Islet (M. Lesage),—et, de plus, que le gouvernement libéral avait eu la sagesse de choisir des hommes éclairés afin de surveiller les intérêts du Canada à l'étranger.

Pourtant, monsieur l'Orateur, quelques mois avec un gouvernement qui voulait conserver le Canada aux Canadiens, ont suffi pour prouver nettement que les théories du gouvernement d'alors étaient erronnées. Les impôts ont baissé et les Canadiens respirent mieux. La présente loi agricole est digne de la sagesse du roi Salomon. Au port de la paix, les sentinelles tiennent la bougie allumée afin que les naufrages du passé ne se répètent plus.

Monsieur l'Orateur, je trouve inconcevable, de la part de l'honorable député de Saint-Jean-Iberville-Napierville (M. Dupuis), de dire que le gouvernement conservateur a toujours apporté la crise au pays; il y a des faits indéniables prouvant le contraire. En 1929, le gouvernement libéral détenait le pouvoir au Canada, et pourtant, à ce moment-là, il y avait un écroulement de valeurs et le pays entier était plongé dans une crise affreuse. En 1930, la crise économique était encore plus profonde. Pendant 5 années, le gouvernement conservateur travailla ardument à racommoder les déchirures du gouvernement libéral. En 1935, le gouvernement libéral reprenait le pouvoir, parce qu'il avait promis que lui seul réglerait la crise. Pourtant, les jours passaient, toujours aussi durs et misérables, le nombre des chômeurs était devenu astronomique, jusqu'en 1939. En 1956, la négligeance du gouvernement libéral le rendait coupable d'une nouvelle crise économique.

Monsieur l'Orateur, il me déplaît d'entendre dans cette enceinte les remarques malveillantes de nos amis d'à côté, à savoir qu'il y a une différence marquée entre les députés de la province de Québec et ceux du reste du pays. Pour une part, monsieur l'Orateur, je donne raison aux honorables députés de l'opposition. C'est un fait véridique que ces messieurs travaillent avec ardeur et s'efforcent à arracher des morceaux au document le plus sacré qui existe au pays, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, document qui apporta l'unité canadienne, la lumière et la paix dans le pays.

Monsieur l'Orateur, permettez-moi de remercier le gouvernement et son chef pour les lois excellentes qui ont été adoptées depuis son avènement au pouvoir.

Permettez-moi également d'appeler l'attention du même gouvernement sur les besoins urgents de la circonscription de Dorchester. Nous sommes bien situés géographiquement et il y aurait place pour de l'industrie lourde

chez nous, ce qui permettrait de réparer l'erreur du gouvernement d'alors, qui a placé tous ses œufs dans le même panier, c'est-à-dire, qui a concentré toute l'industrie du Canada dans un espace plutôt restreint, ce qui est très mauvais au point de vue stratégique.

Il me semble que les habitants de l'Est paient des impôts. Nous sommes de gros acheteurs et, en ce qui concerne l'industrie, nous n'avons pas notre juste part. Nous assistons tous les jours au démembrement de la famille, dont les enfants vont s'expatrier pour travailler dans des usines étrangères, afin de fabriquer la charrue qui servira à labourer la terre ancestrale.

Monsieur l'Orateur, permettez-moi de recommander au gouvernement d'utiliser nos matières premières chez nous, surtout de ne pas expédier en dehors l'acier brut de la province de Québec, parce que du même coup, nous expédions les emplois.

Je demanderais également de punir sévèrement les compagnies qui ont exploité nos cultivateurs dans le domaine de la "pulpe" surtout dans la circonscription de Dorchester.

Permettez-moi également de demander à l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Harkness) de remettre en vigueur les octrois qu'a enlevés le gouvernement libéral en 1954 sur les seaux d'aluminium pour l'eau d'érable.

Monsieur l'Orateur, j'invite l'honorable ministre des Travaux publics (M. Green) à prendre connaissance des travaux qui ont été commencés, en 1933, par le gouvernement conservateur dans la circonscription de Dorchester et sont demeurés comme la symphonie inachevée. Le gouvernement libéral n'a jamais eu le courage de terminer les travaux commencés, de 1930 à 1935, par mon illustre prédécesseur.

Monsieur l'Orateur, je voudrais également appeler d'une manière spéciale l'attention du gouvernement sur la plus grande richesse que nous ayons dans le pays, richesse plus grande que celle de toutes nos mines et de tout le blé de nos Prairies: nos enfants. Il me semble que nous avons l'impérieux devoir et l'obligation absolue d'investir de l'argent sur un avoir aussi riche, aussi prometteur, et que rien de comparable dans le pays puisse payer un intérêt aussi élevé.

Il me semble, monsieur l'Orateur, que si les allocations familiales étaient doublées, les portes des écoles et des universités seraient plus faciles à ouvrir. Il y aurait moins de jeunes délinquants, moins de prisons; par contre, il y aurait plus d'éducateurs, plus de savants.

[M. Drouin.]

Monsieur l'Orateur, je soumets au gouvernement et à son chef éclairé ces quelques remarques et je caresse l'espoir de voir ces choses se réaliser.

Permettez-moi, monsieur l'Orateur, de dire en cette Chambre, en mon nom personnel et au nom de mes électeurs, toute la confiance que nous avons en notre très honorable chef. Nous savons qu'il est aussi grand que les Macdonald, les Bennett, etc. Nous savons qu'il apportera la clarté dans le pays. Nous savons qu'il est une grande étoile qui brille sur le Canada, qu'il inondera de sa lumière, pour en faire un monde meilleur et plus éclairé.

(*Traduction*)

M. W. V. Yacula (Springfield): Me sera-t-il permis monsieur l'Orateur de faire miens les propos exprimés par ceux qui m'ont précédé, en vous félicitant de votre élévation aux hautes fonctions que vous occupez actuellement. Il est certain, nous nous en rendons tous compte, que vous exercez ces fonctions avec une parfaite discrétion et une grande sagesse.

Me sera-t-il aussi permis de féliciter ceux avec lesquels vous êtes associé. Je voudrais aussi féliciter plus particulièrement les motionnaires de l'Adresse (MM. Lafrenière et Nielsen). Ces deux messieurs m'ont appris énormément de choses sur eux-mêmes comme sur leurs commettants.

Je voudrais aussi profiter de l'occasion pour féciliter très sincèrement mes commettants qui ont, au cours des élections du 31 mars dernier, fait en sorte que leur circonscription reste bien dans la ligne du mouvement qui s'est emparé de notre pays tout entier à cette occasion. Soit dit en passant, c'était là une glorieuse victoire. La population peut être assurée que la vaste majorité dont nous jouissons ne servira pas une volonté de puissance ou de dictature. Qu'on me permette de dire que ce n'est pas la puissance que nous recherchions, mais tout simplement la permission d'aller vivement de l'avant et de donner ainsi à nos compatriotes un gouvernement efficace et authentiquement utile.

Le parti du crédit social est maintenant chose du passé au Manitoba. Ainsi qu'on l'a dit, non seulement a-t-il perdu son "propagandiste", mais aussi son "propagateur". Cependant, les cécéfistes ont fait un peu meilleure figure et pourront se consoler de ce qu'en remettant au gouvernement leur déclaration politique d'impôt sur le revenu, ils pourront déclarer une perte nette de 17 à leur bilan. Au huit qui restent, me permettra-t-on de citer les paroles du professeur

John Jewkes d'Oxford, telles qu'on les retrouve dans le *Reader's Digest* de juin 1953:

Lors de mon dernier voyage aux États-Unis, j'ai constaté un certain malaise inspiré par le sentiment qu'il se passe quelque chose dans la société américaine que je connais très bien parce que la même chose s'est passée, en Grande-Bretagne.

Il y a de nos jours, semble-t-il, dans les collèges américains, bien des professeurs qui vantent les vertus d'une économie à dirigisme centralisé avec un enthousiasme d'illuminé et une naïveté presque touchante qu'on pouvait si facilement observer dans les universités britanniques entre les deux guerres en ce qui a trait aux réalités de la vie économique. On semble éprouver un mépris de plus en plus grand pour les bénéfices et être de plus en plus irrité des inconvénients que comportent les rajustements qui sont inévitables sous un régime de libre entreprise qui, à mesure qu'il progresse, doit se débarrasser de sa carapace pour faire peau neuve. Je commence à me demander si le peuple américain, après avoir fourni une preuve si éloquente des avantages d'une économie libre, ne devient pas de plus en plus indifférent aux secrets de sa propre grandeur?

Il se peut que je me trompe complètement à ce sujet, et je l'espère bien sincèrement. Il serait tragique que les idées socialistes, à l'exemple des migrations humaines, soient destinées à se propager vers l'Ouest.

Au cours de la campagne électorale, les libéraux ont voulu rendre le parti conservateur responsable des maux de notre pays.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. Yacula: Monsieur l'Orateur, lorsque le débat a été interrompu à six heures, je disais qu'au cours de la campagne électorale, les libéraux ont rendu le parti conservateur responsable de tous les maux dont souffre notre pays. Qu'il me soit permis de citer ce que le député d'Algoma-Est (M. Pearson) a dit dans un article publiée dans la revue *Fortune* de janvier 1958, lorsqu'il a été demandé à un certain nombre de personnalités d'indiquer le problème économique le plus important qui se poserait aux États-Unis ces vingt prochaines années. Vous remarquerez que le député n'a pas mentionné la régression. Il dit notamment:

Le problème économique le plus important qui se posera à l'économie américaine ces vingt prochaines années sera suscité par sa répugnance grandissante à compter sur la spécialisation et le commerce internationaux.

Si cela devient une politique fixe et permanente, alors les autres pays en tireront inévitablement la conclusion que les États-Unis n'acceptent pas, en refusant d'adopter une politique commerciale appropriée, leurs responsabilités en tant que principale nation créditrice du monde.

On peut tirer une telle conclusion en dépit de l'étonnante générosité, sans parallèle dans l'histoire, dont fait preuve le peuple américain dans son programme d'aide aux nations moins avantagées.

Mais ce qu'il faut, ce n'est pas de l'aide, mais du commerce et cela signifie un changement de politique aux États-Unis. Sans un tel changement, on verra entre les États-Unis et leurs amis, non pas la collaboration, mais des conflits économiques. Et, sans collaboration économique, il deviendra de plus en plus difficile de travailler de concert sur le plan politique et sur le plan de la défense collective.

Il appartient aux sociétés américaines elles-mêmes de prendre une décision finale. Elles devraient consentir à placer plus de fonds à l'étranger sous forme de prêts et d'obligations et moins sous forme de capital-actions.

Elles devraient se contenter d'une part de propriétaire et d'une participation à la direction moindres dans les autres pays.

Dans un tel cas, et sans abandonner la récompense légitime qu'elles sont en droit d'espérer comme fruit de leurs efforts, elles éviteraient les répercussions politiques malheureuses dans le domaine économique, qui peuvent avoir des conséquences regrettables sur le plan politique.

Puis, voici ce que je lis dans le *Citizen* d'Ottawa du 22 mai:

Le représentant d'Algoma-Est a été du petit nombre de ceux qui ont déclaré avec vigueur que le protectionisme américain nuit à l'unité occidentale. Pourquoi, a-t-il demandé, les Américains sont-ils disposés à dépenser de fortes sommes pour venir en aide aux autres pays, tandis qu'ils font peu de chose pour commercer avec eux? Il a dit que les Américains protégeront un unique groupe de producteurs des États-Unis, sans considérer que ce geste peut signifier "le désastre pour un autre pays qui est de vos amis".

Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire quelques mots au sujet de ma circonscription de Springfield, l'une des plus grandes du Canada, qui embrasse une région s'étendant à peu près à partir de l'ouest de l'historique Rivière rouge, d'Emesville et Rossdale, jusqu'à la frontière ontarienne, et vers le sud, de la nouvelle route nº 1 jusqu'au nord de la rivière Berens.

Nous, Canadiens, sommes heureux de posséder deux des plus riches atouts: l'un, nos ressources naturelles sans lesquelles aucun pays ne peut aider généreusement ses propres citoyens ni ceux de l'étranger; l'autre est notre population, richesse la plus précieuse qu'un pays puisse posséder. Le Canada est fier de compter dans son sein une population composée de groupes de diverses origines: une véritable mosaïque à vrai dire. En d'autres termes, un chaudron renfermant la meilleure soupe du monde. Vous n'avez qu'à jeter un coup d'œil autour de cette enceinte et vous verrez des représentants de diverses couleurs, races et religions, venant de différents secteurs du pays. L'un de ses secteurs parmi les 265 qui sont représentés est ma circonscription de Springfield que j'ai aujourd'hui l'honneur et la bonne fortune de représenter dans ce grand parlement canadien, parlement qui joue et qui continuera de jouer un rôle important dans les affaires de notre pays et du monde. Nos deux grands atouts

sont donc nos ressources naturelles et notre population.

Ma circonscription est riche en ressources naturelles, mais il faut les mettre en valeur sous la direction clairvoyante de l'État. A l'extrême nord de ma circonscription, il y a des dépôts de minéraux d'une grande richesse, dont témoignent les mines de *San Antonio*. Cependant il faut, pour atteindre ces ressources, des routes et des ponts pour traverser les rivières. A Bissett se trouve une industrie qui donne de l'emploi et de l'essor à une localité habitée par une population magnifique, qui a, toutefois, besoin de nos louanges et de nos encouragements.

Si l'on se dirige de Bissett vers le sud, on arrive à Pine-Falls où se trouve une grande papeterie, qui donne du travail à des centaines de cultivateurs, de bûcherons, de camionneurs, d'agents de transports et ainsi de suite. Pine-Falls est vraiment une jolie ville et un atout, non seulement pour ma circonscription, mais pour le développement et l'essor du Manitoba et du Canada dans son ensemble. Mais jusqu'ici, cette importante agglomération industrielle n'a pas eu de route convenable, et ce sont cependant, les routes qui créent l'amitié et qui établissent les rapports de bon voisinage et l'unité de la région.

Dans ce même secteur, une grande rivière historique se jette dans le lac Winnipeg. Sur ses rives, il y a dans ma circonscription, cinq usines hydro-électriques, celles de Pine-Falls, de Great-Falls de McArthur-Falls, de Pointe-du-Bois et de Seven-Sisters-Falls, qui fournissent du courant électrique à Winnipeg et à ses environs. Ces régions aussi sont d'un pittoresque saisissant et constituent d'importantes attractions pour les touristes; mais nous, Canadiens, manquons d'initiative, de courage et de perspicacité pour y aménager des routes, de manière à transformer ces ressources séculaires,—si je puis m'exprimer ainsi,—ces ressources latentes pour qu'elles servent à l'homme. Lorsque le gouvernement entreprendra son vaste programme national de mise en valeur, j'espère que le mot "Nord" comprendra la région septentrionale de ma circonscription.

J'ai d'autres choses à raconter au sujet de ma circosncription. Dans le village de Whitemouth il y a une belle briqueterie et, à Julius, une fabrique de mousse qui a procuré de l'emploi aux cultivateurs dans leurs moments de loisirs, leur permettant de gagner des dollars dont ils avaient bien besoin. Cette fabrique met à profit nos marais et nos marécages, qui pendant des siècles ont été considérés comme inutiles, et servent à la production d'articles précieux et nécessaires. Mais cette entreprise a reçu très peu d'encouragement de l'extérieur et, ce qui est pis, a également besoin des routes que l'industrie pourrait maintenir. De fait, il n'y pas d'écriteau sur la grand route pour attirer l'attention des touristes.

Une de nos plus grandes municipalités, St. Clements, a une usine de la *Canadian Industries Limited* et une centrale électrique est en construction. Lac-du-Bonnet a une fabrique qui prépare le riz et la luzerne. La municipalité de Brokenhead est célèbre pour ses pierres Garson et Tyndall. Vous constaterez que les murs de cet édifice parlementaire sont construits avec de la pierre Tyndall. D'autres régions sont renommées pour leur culture mixte. Gonor et Narol,—ce dernier est un des plus gros villages du Canada,—ont acquis une réputation spéciale par leurs jardins maraîchers. Beauséjour est, pour ainsi dire, la capitale de ma circonscription. C'est une ville où l'on a l'électricité, des canalisations d'égout et d'eau, un hôpital, des services de loisirs et des institutions d'enseignement, des hôtels et une région fort attrayante pour de nouveaux établissements industriels. On y trouve un des plus grands marchés agricoles de l'est manitobain, une excellente place de réunion pour les acheteurs et les vendeurs. Lockport est un grand centre de loisirs, mais le pont y a besoin d'être élargi pour permettre le passage d'un nombre toujours croissant de voitures. A l'heure actuelle, c'est un véritable goulot d'étranglement.

En parlant de ma circonscription, je ne puis négliger de mentionner ce que fait, pour la région du lac du Bonnet, pour ma circonscription, pour le Manitoba, pour le Canada et peut-être pour le continent nord-américain, un monsieur Fred Gauer qui est en train d'aménager une des plus grandes fermes d'élevage de dindons du monde. Elle comprend un bâtiment moderne en acier, à l'épreuve du feu. Les dindons y mènent une vie idéale pour eux. La ferme et le bâtiment d'apprêtage permettront de traiter 250,000 dindons. Cela aidera Lac-du-Bonnet, et M. Gauer concourt en grand Canadien à favoriser l'industrie, fournissant des emplois à une foule de gens de la circonscription de Springfield.

Mais en tant qu'administrateurs du gouvernement, apprécions-nous à sa valeur ce qu'il fait pour nous? Pas trop! Il a besoin d'une route pouvant suffire à la traction des véhicules lourds nécessaires au transport des approvisionnements de provende, de pétrole et le reste. Voilà où un "bon gouvernement" entre en scène. Pourquoi ai-je parlé de ces choses? Parce qu'un gouvernement devrait encourager ces industries, leur permettre de se développer et de s'épanouir afin qu'elles puissent embaucher plus de travailleurs et créer ainsi des collectivités plus importantes et plus à la page.

[M. Yacula.]

Notre population est l'un de nos biens les plus précieux. Il faut nourrir, vêtir et abriter nos enfants; or c'est aux parents de le faire, mais pour cela il leur faut du travail, assuré par des particuliers et des industries ou établissements privés, l'ensemble de cette activité devant être sous le contrôle ou la surveillance du gouvernement. De cette manière, notre économie tournera rond. Si nous pouvons guerroyer avec succès, nous devrions pouvoir tout aussi bien combattre les récessions et les crises économiques, plus efficacement même! Car la guerre détruit et il faut remplacer ce qu'elle a détruit alors qu'en temps de paix, au lieu de détruire, nous créons.

La faim, la pauvreté sordide et les taudis engendrent les idées réactionnaires et en favorisent la dissémination, tandis que des biens, comme les vivres, le vêtement et l'abri, en assez grande abondance tendent à éliminer et à extirper le communisme et le malaise. J'estime donc que le gouvernement doit mettre tout en œuvre pour réaliser les promesses qu'il a faites à la population, faire renaître des jours meilleurs, assurer à chacun un meilleur sort et surtout faire grandir le Canada.

Comme les nouveaux et les jeunes sont toujours prêts à faire bénéficier leurs devanciers de leur inexpérience, permettez-moi d'exprimer le vœu que nous irons de l'avant en tentant de gagner la bataille qui nous attend. N'allons pas croire que la victoire va aux plus rusés mais que ce sont les meilleurs et les plus aptes qui l'emportent. Qui est le plus apte? C'est le gouvernement actuel, monsieur l'Orateur. Le parti conservateur progressiste est un parti purement canadien qui, né le 10 juin 1957, aura, le 10 juin 1958, la robustesse d'un Canadien d'un an. Ce canadien d'un an se fera le champion de la sérénité, de la sympathie, de la simplicité, de la sincérité et de la sécurité.

Ce gouvernement, vieux d'un an, a fait adopter le bill nº 237, prévoyant la mise au point d'un programme souple de soutien des prix agricoles de façon à stabiliser les cours. On est intervenu pour protéger le producteur de pois et l'éleveur de volailles. On est également intervenu pour étendre le soutien des prix au beurre et aux matières grasses, à la betterave à sucre et aux œufs. On a réservé d'autres crédits destinés à favoriser la construction de nouvelles maisons. En outre, les prestations d'assurance-chômage ont récemment été étendues. Voilà seulement quelques-unes des nombreuses réalisations du gouvernement actuel. Comment expliquer cela, monsieur l'Orateur? Parce que nous avons un grand premier ministre (M. Diefenbaker). Cet homme est doué d'une personnalité dynamique, c'est un homme aux pensées généreuses, sincères, un homme aux grandes idées, un homme de foi, un homme d'union. C'est à lui que l'on doit l'unité renouvelée de la nation. Me sera-t-il permis de dire en passant qu'il a même uni les Ukrainiens. Alors qu'autrefois les représentants ukrainiens au parlement étaient l'un conservateur, l'autre libéral, l'autre CCF et l'autre créditiste, aujourd'hui ils sont six, et tous les six conservateurs.

Je suis favorable à un vaste programme de travaux publics. Ce sont les routes qui font l'unité de notre pays. C'est le Pacifique-Canadien qui a sauvé le Canada en reliant un littoral à l'autre. C'est sir John A. Macdonald qui, bien que les capitaux, les connaissances techniques, l'équipement et la population ne fussent pas à leur niveau actuels, est allé de l'avant et a réussi le tour de force de l'aménagement d'un chemin de fer, d'un littoral à l'autre, en l'espace de dix ans.

Pourtant, durant 23 années de régime libéral où les capitaux, les connaissances techniques, les outils de précision et la machinerie lourde étaient facilement accessibles, qu'a-t-on fait pour l'aménagement d'une route nationale? La route transcanadienne est commencée depuis des années mais où en est-elle? On s'est contenté de rapiéçages ici et là. C'est une piste, une couverture bigarrée. Voyons-nous dans l'Ouest des automobiles de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Île du Prince-Édouard et de Québec? Le Canada, dont la population atteindra bientôt 20 millions, devra-t-il se contenter d'une route nº 1? Et pourquoi? Parce que les libéraux ont manqué de confiance et de vision. Encore aujourd'hui le Canada leur apparaît comme un amas d'igloos et de wigwams.

Ce sont ces tâtonnements, ces indécisions et ce manque de prévoyance qui ont coûté des millions de dollars aux contribuables. Prenons le cas du bureau de poste de Winnipeg. S'il avait été construit il y a plusieurs années, il aurait coûté trois millions au lieu de neuf. C'est ainsi que notre pays a été compartimenté en une multitude de régions et de sections sous le régime de l'ancien gouvernement libéral.

J'aimerais enfin inviter le gouvernement à étudier les possibilités de commerce avec la Russie et la Chine. Ce sont deux grands pays prêts à faire des transactions avec nous. La visite récente d'hommes d'affaires canadiens en Russie porte beaucoup à penser à une telle initiative. Étant donné que la Russie s'est élevée de l'état de pays agricole à un état comparable à celui des puissances modernes dans le domaine de la culture, des sports et ainsi de suite; étant donné que la Russie est

destinée à subsister, nos devrions pouvoir coexister avec elle. Nous avons atteint ce but sur le plan diplomatique, mais pas sur le plan politique.

J'aimerais citer un passage d'un mémoire adressé au gouvernement canadien le 28 mai 1958 par le conseil interprovincial des syndicats agricoles. A la page 7, nous trouvons ce qui suit:

> Tout ce qui encouragera l'expansion du Canada, augmentera la population et maintiendra l'ensemble de l'économie à un niveau élevé, profitera à l'agriculture. Il n'est pas de meilleur marché que notre marché intérieur, mais le commerce international a également beaucoup d'importance pour l'agriculture canadienne. Tout ce que l'on fera pour encourager le commerce international profitera à l'agriculture et nous permettra de vendre plus de nos produits sur le marché mondial. A la lumière de la situation générale actuelle dans le domaine de l'économie, il est indispensable que nous repensions nos politiques commerciales nationales.

Je termine en disant tout d'abord que le discours du trône est un excellent document d'action, et qu'il est certainement supérieur, tant par la quantité que par la qualité à celui qui a été lu le 8 janvier 1957. Deuxièmement, je tiens à remercier le ministre de la Défense nationale (M. Pearkes) d'avoir donné aux députés la possibilité de se mettre au courant de l'activité et des entreprises qui relèvent de son administration. La visite à Kingston, le 24 mai, a été couronnée de succès, et l'on ne peut que se féliciter de la courtoisie déployée par tous les intéressés pendant toute la visite.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, l'honorable député qui vient de reprendre son siège,—je le félicite de son premier discours,—vient de dire que le parti libéral a manqué de confiance dans notre pays. L'histoire canadienne des 57 dernières années lui donne tort. Nous partageons la foi des autres Canadiens dans notre pays et nous l'avons prouvé et continuerons de le prouver par des actes plutôt que par des mots.

Quoi qu'il en soit, ce n'était pas pour prolonger le débat dans cette veine que je me suis levé. De fait, la plupart des honorables députés se félicitent de ce que le débat actuel ne peut plus durer longtemps. Je tiens toutefois à bien préciser le point de vue de l'opposition en ce qui concerne la proposition d'amendement dont nous sommes saisis et aussi à indiquer ce que signifiera la voix que nous accorderons à 9h.30 à la présentation de l'Adresse en réponse au discours du trône. En effet je tiens à ce qu'il n'y ait aucun malentendu en ce qui concerne ce scrutin.

[M. Yacula.]

Nous appuierons la proposition d'amendement. La voici:

> Que les mots suivants soient ajoutés à l'Adresse: Nous signalons respectueusement à Votre Excellence que de l'avis de cette Chambre, on devrait étudier l'opportunité de présenter, au cours de la session actuelle, une législation tendant à alléger le très lourd fardeau financier que les municipalités de ce pays supportent actuellement.

Cette proposition constitue simplement la reconnaissance d'un fait indéniable, à savoir que les municipalités éprouvent actuellement des difficultés financières. Cette proposition propose donc qu'une mesure législative soit prise à cet égard.

Une voix: Il a fallu 22 ans pour s'en rendre compte.

L'hon. M. Pearson: Il est exact aussi, monsieur l'Orateur, que la récession et le fardeau du chômage...

M. Pallett: Entraînés par les libéraux.

L'hon. M. Pearson: ...ont beaucoup intensifié les difficultés financières des municipalités en multipliant les services qu'on exige d'elles.

Une voix: Tout cela a été entraîné par le gouvernement libéral.

L'hon. M. Pickersgill: Allons donc!

L'hon. M. Pearson: Voilà, pour dire le moins, une observation discutable. On ne saurait nier non plus que les biens immobiliers des municipalités portent un lourd fardeau d'impôts et, d'autre part, qu'il existe bien des projets municipaux qui devraient être mis à exécution et que les municipalités aimeraient bien mettre à exécution.

Une voix: Vous n'y avez jamais donné suite.

L'hon. M. Pearson: Nous n'avons pas assumé la direction des municipalités quand nous étions au pouvoir. Tout cela est vrai, monsieur l'Orateur, mais tout ce qu'on fera à cet égard sous forme de mesures législatives devra, bien entendu, respecter les droits et la compétence des provinces dont les municipalités,—chose qu'on oublie souvent,—sont des émanations.

La manière de reconnaître ce problème, d'y faire face et de nous mettre, sur le plan fédéral, en mesure d'y remédier, aurait été de tenir, comme le gouvernement l'avait annoncé, une conférence fédérale-provinciale où les problèmes municipaux auraient été discutés et à laquelle les représentants municipaux auraient assisté comme faisant partie des délégations provinciales. Cette conférence que le gouvernement avait promise n'a pas eu lieu et on ne nous a pas avisés qu'elle aurait lieu. Il est vrai que nous avons reçu d'Edmonton, l'autre jour, la nouvelle qu'une

conférence fédérale-provinciale aurait lieu. Cette communication a été accueillie, je crois, avec étonnement car elle laissait prévoir un nouvel organisme gouvernemental dans le cadre de notre régime fédéral.

M. Herridge: Une nouvelle vision!

L'hon. M. Pearson: Mais le premier ministre (M. Diefenbaker) a éclairci cette communication ce matin en disant que ce ne serait qu'une réunion où le gouvernement fédéral recevrait les délégations des maires conformément à une procédure qui est déjà très bien établie dans notre pays, et en fait, pour faire suite à la réunion de la fédération des maires et des municipalités qui a eu lieu en février dernier.

Je le répète, nous, de ce côté-ci, nous nous rendons compte des difficultés qui se posent aux municipalités. Nous avons déjà fait à l'extérieur et durant la campagne électorale des propositions concrètes qui, à notre avis, se révéleraient utiles aux municipalités et, si l'amendement est adopté, il en découlera peut-être une mesure législative que le gouvernement serait heureux de présenter à cette fin. Je sais que le gouvernement tient toujours beaucoup à recevoir des propositions concrètes venant de ce côté-ci de la Chambre et à en tenir compte.

Par exemple, nous avons dit qu'un gouvernement libéral établirait une caisse de prêts aux municipalités, afin qu'elles puissent obtenir des prêts à long terme, moyennant un intérêt raisonnable, pour leurs travaux d'amélioration importants.

Une voix: Quand cela?

L'hon. M. Pearson: Eh bien! Ce serait peut-être maintenant chose faite, si le résultat des élections avait été un peu différent. En tout cas, comme nous ne pouvons le faire directement, nous y réussirons peut-être indirectement par l'entremise de mon très honorable ami et de son gouvernement. Cela voudrait dire une disponibilité plus immédiate de fonds qui permettraient d'entreprendre sans délai des projets municipaux, dont un grand nombre au Canada n'attendent que les moyens financiers pour se mettre en marche, et procurer ainsi au plus tôt des emplois dans tout le pays. C'est là le genre de travaux publics qui assureraient des emplois immédiats et qui aideraient également à l'expansion rapide des services municipaux dont le besoin est urgent et dont l'établissement, dans bien des cas, a été longtemps retardé à cause d'un manque de fonds.

L'importance exacte et l'administration de ce fonds sont deux aspects de la question qu'il faudrait étudier, évidemment, de concert avec les représentants des provinces et des municipalités. Cela pourrait se faire à la conférence fédérale-provinciale que, nous l'espérons encore, le gouvernement convoquera un de ces jours pour s'occuper de ces problèmes et d'autres questions connexes.

Une voix: Pourquoi n'en avez-vous pas convoqué une vous-mêmes?

L'hon. M. Pearson: Eh bien, nous avons une très bonne réponse à cela. La raison pour laquelle nous n'avons pas convoqué cette conférence c'est que nous sommes maintenant de ce côté-ci de la Chambre.

Une voix: Vous avez eu vingt-deux ans pour le faire.

L'hon. M. Pearson: Et au cours de ces vingt-deux années, nous avons convoqué plus d'une conférence fédérale-provinciale, et au cours de cette même période de temps le pays a connu la plus belle ère d'expansion nationale de son histoire. Voilà une chose qu'on oublie trop souvent. Mes honorables amis d'en face pensent que l'histoire du Canada a commencé le 10 juin 1957. Je suis disposé à admettre, monsieur l'Orateur, qu'un nouveau chapitre de l'histoire du Canada a commencé le 10 juin 1957, mais nous n'avons pas grande confiance que ce qu'il contiendra sera autant à l'avantage de notre pays que ce qui a été écrit dans les chapitres précédents.

On a proposé une autre chose au cours de la campagne électorale, de ce côté-ci de la Chambre, et c'est encore une idée que nous soumettons, sans demander que mes honorables amis d'en face nous en remercient. On a déjà signalé, de ce côté-ci, au cours du bref débat qui a eu lieu l'autre jour sur le problème du logement, qu'il était absolument nécessaire d'accélérer la rénovation des quartiers de taudis dans nos villes. Afin de favoriser pareil programme nous nous proposions, si nous étions dans la position de nous charger de cette tâche, de modifier la loi existante afin de permettre une plus forte participation du gouvernement fédéral dans cette entreprise. En particulier, nous avons proposé de porter de 50 à 75 p. 100 la part du gouvernement fédéral consacrée à la suppression des taudis et d'engager le gouvernement fédéral à participer au coût des services d'eau, d'aqueduc et d'établissement de rues dans la région en question. En outre, nous avons proposé d'alléger les restrictions actuelles concernant le réaménagement, de manière à permettre le réaménagement à des fins commerciales et autres ainsi qu'à des fins d'habitation si on juge la chose souhaitable.

Ainsi, lorsque je dis que nous, de ce côté-ci de la Chambre, appuyons un amendement qui préconise une mesure législative tendant à alléger le fardeau des municipalités, nous

faisons en même temps des propositions concrètes à cette fin. Dans quelques minutes, nous voterons sur l'Adresse. Ainsi que je l'ai dit, nous voterons en faveur de l'Adresse, mais je tiens aussi à écarter tout malentendu possible quant à la signification de ce vote. La motion sur laquelle nous voterons est simplement ainsi conçue:

Que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le très honorable Vincent Massey, membre de l'Ordre des compagnons d'honneur, gouverneur général et commandant en chef du Canada.

Qu'il plaise à Votre Excellence,

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, membres de la Chambre des communes du Canada, au Parlement assemblés, demandons qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles remerciements à Votre Excellence pour le gracieux discours que Votre Excellence a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Autrement dit, il s'agit simplement d'un mot de remerciement et de gratitude adressé à Son Excellence pour le discours qu'il a prononcé devant les deux Chambres lors de l'ouverture de la session. Ce n'est rien de plus, rien de moins que cela. C'est conforme à l'usage traditionnel à cet égard et, bien entendu, la mise aux voix suivra l'usage établi. Les députés, surtout les nouveaux, apprendront peut-être avec intérêt qu'en 1946 le premier ministre de l'époque, M. Mackenzie King, avait expliqué le sens d'un vote de ce genre à ce point-ci. En donnant son explication M. King citait un ouvrage de Todd sur le gouvernement parlementaire. Je donne ici lecture d'un extrait tiré de la page 362 du hansard du 28 mars 1946. M. King disait donc:

Une règle maintenant bien établie veut que le discours du trône et l'Adresse en réponse à ce discours soient considérés comme des actes de courtoisie mutuelle entre la Couronne et les Chambres du Parlement et l'Adresse elle-même comme une expression unanime et respectueuse de déférence par laquelle la Chambre reçoit du souverain sa première communication de la session. Elle n'engage en rien la Chambre, si ce n'est à étudier attentivement les questions qui y sont mentionnées.

Citant de nouveau le même auteur, M. King disait:

En conséquence, on a graduellement adopté comme coutume de ne pas présenter d'amendement à l'Adresse en réponse au discours royal, sauf si l'on envisage quelque grand objectif d'ordre politique et qu'il y ait probabilité qu'on l'atteigne, ou si l'on a formulé dans l'Adresse une affirmation que l'opposition croit ne pouvoir approuver.

Nous avons donc proposé nos amendements, monsieur l'Orateur et ceux-ci ayant été mis aux voix, il nous reste à nous prononcer sur l'Adresse elle-même, conformément aux coutumes et aux conventions dont il est question dans l'extrait dont je viens de donner lecture. En 1946, M. King fut interrompu par le chef de la CCF, M. Coldwell, qui lui a demandé:

Permettez-moi de poser une question au premier ministre. Considère-t-il l'adoption de l'Adresse à l'unanimité comme une expression de confiance dans le Gouvernement?

[L'hon. M. Pearson.]

M. Mackenzie King, pour lors premier ministre et non chef de l'opposition, répondit:

Absolument pas.

M. Coldwell: C'est là toute la question.

M. Mackenzie King: Je veux éclairer ce point. Cette adoption n'engage aucun député quant à ce qui est dit dans l'Adresse. Un amendement permet de s'opposer à ce que mentionne ou ne mentionne pas le discours du trône et aux programmes du Gouvernement, mais lorsque les modifications proposées ont été rejetées, quand il ne reste plus que la simple expression des remerciements à Sa Majesté ou à son représentant de s'être rendu au Parlement pour en ouvrir les délibérations, un rejet placerait la Chambre des communes dans l'étrange position, vis-à-vis de la Couronne, de refuser ses remerciements à Sa Majesté ou à son représentant pour cet acte de courtoisie.

Monsieur l'Orateur, nous de la loyale opposition, ne tenant nullement à nous trouver dans cette situation bizarre et déloyale, nous proposons d'appuyer la présentation de l'Adresse. Mais c'est là la seule et unique raison de notre attitude.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je reviendrai tantôt aux observations de mon honorable ami, le chef de l'opposition (M. Pearson). Qu'il me suffise de dire ceci: il m'intéresse fort de constater que M. Mackenzie King est encore cité par le parti libéral comme une autorité, car on l'a mis de côté pendant un certain nombre d'années. Ces dernières années, nous avions constaté à la Chambre que les opinions exprimées de temps à autre par M. King sur des questions constitutionnelles et autres ne recevaient pas autant d'hommage que lui en a accordé ce soir le chef de l'opposition.

J'ai pris la parole pour parler en particulier de l'amendement présenté par la CCF. J'en donne lecture:

Nous signalons respectueusement à Votre Excellence que, de l'avis de cette Chambre, on devrait étudier l'opportunité de présenter, au cours de la session actuelle, une législation tendant à alléger le très lourd fardeau financier que les municipalités de ce pays supportent actuellement.

Je déclare ici qu'en ce qui concerne cet amendement, quelle qu'en soit la nature, c'est un vote de méfiance envers le gouvernement. J'espère et je compte que la Chambre se bornera à le considérer, comme c'est de fait, un vote de méfiance. Durant les quelques derniers jours du présent débat, j'ai constaté que les députés de toutes les parties de la Chambre ont fourni un apport exceptionnellement utile. Les nouveaux députés ont prononcé des discours qui présagent un plus grand concours de leur part à l'avenir.

Cependant, il y a peu à dire à ce point-ci en réponse aux arguments de l'opposition officielle, parce qu'il n'y a pas eu de critique

sérieuse. Oh, bien entendu, on a traité certaines questions. On a ressassé des discours prononcés durant la dernière campagne électorale. Mais il y a eu peu de critique sérieuse. C'est facile à comprendre parce que, généralement parlant, les journaux de notre pays ont signalé qu'on ne se rappelle pas de discours du trône qui ait renfermé autant de projets de mesures législatives utiles que celui qui a été lu à l'ouverture de la présente session. Voilà pourquoi les critiques ne pouvaient être qu'incertaines, sans but particulier, sinon tout simplement mesquines. C'est caractéristique des critiques que nous entendons depuis quelques jours. La plupart ont été une simple répétition des choses qui ont été dites et redites durant la dernière campagne électorale.

En réponse à ces critiques, je me contente de dire qu'elles sont analogues à celles que nous avons entendues de la part de l'opposition ces derniers mois. En écoutant mon honorable ami, le chef de l'opposition, exprimer ce qu'il ressent pour les municipalités du Canada, nous faire part de sa sollicitude pour leurs besoins et nous rappeler qu'il faut prendre des mesures pour supprimer les taudis par exemple, je me suis demandé ce que le gouvernement dont mon honorable ami faisait partie a fait en ce sens pendant qu'il était au pouvoir. J'ai ici un livre que je ne me propose pas de citer très longuement, je vous l'assure monsieur l'Orateur; on y trouve ce que j'appelle les promesses et les engagements du chef de l'opposition, durant la campagne électorale de février à mars.

L'hon. M. Pickersgill: Une digne émulation.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je n'ai pas saisi cette observation du pontife de Bonavista-Twillingate.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, je ne voudrais pas en priver le premier ministre; j'ai dit que c'était une digne émulation.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, c'est en ces jours d'élections que l'on a découvert l'agriculture, c'est pendant la campagne électorale que lon a découvert les difficultés des cultivateurs. Mon honorable ami a fait des remarques sur la nécessité d'aider les cultivateurs de l'Ouest, les cultivateurs de l'Est, les pêcheurs, et pour ainsi dire les gens de tous les secteurs de l'économie de notre pays. Or, il aurait fallu prendre des mesures pour régler ces questions du temps, surtout aux derniers jours, de l'ancienne administration dont mon honorable ami faisait partie. Pourquoi n'ont-ils pas agi dans ces domaines? A moins qu'on ne m'invite à en parler en détail, je n'ai pas l'intention de le faire.

L'hon. M. Pickersgill: Allez-y!

Le très hon. M. Diefenbaker: Il faut agir, en ce qui concerne les municipalités. Mon honorable ami a parlé de la promesse. Il est nécessaire, a-t-il déclaré, d'instituer un fonds de prêt aux municipalités en consultant les provinces et les municipalités, en vue d'aider au financement des principales améliorations municipales à longue échéance, pour compléter les moyens actuels de financement dont disposent les municipalités. Pourquoi ne l'avez-vous pas fait lorsque vous étiez au pouvoir? Les municipalités l'ont demandé à maintes et maintes reprises.

L'hon. M. Pearson: C'était avant la dépression.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je vais lire ce qui a été déclaré au congrès des représentants municipaux ainsi que les demandes qu'il a adressées au gouvernement de mon honorable ami à partir de 1945. Les municipalités n'ont pas alors reçu la considération empressée qu'inspire aujourd'hui à l'opposition la froide obscurité de sa situation actuelle. Je m'attendais quelque peu à ce que mon honorable ami dise pourquoi son gouvernement n'a pas agi. J'ai lu la déclaration présentée au gouvernement du Canada le 7 février 1958 et dont il vient de parler. J'y ai lu ceci à la page A-4:

> Depuis 1945 et toujours de plus en plus depuis lors, les pressions à l'égard de programmes d'améliorations locales urgentes et coûteuses et de services publics répondant aux besoins de l'heure n'ont cessé de prendre de l'ampleur. Il n'est guère prévisible qu'une partie importante de ces besoins puisse être satisfaite à moins que les administrations municipales ne dispoent d'une aide leur en permettant le financement.

Il est ensuite question d'éléments dont aucun n'a cessé d'exister depuis 1945. Les voici:

> 1. L'accroisement de la population urbaine et la demande sans précédent qui en découle: nouvelles écoles, nouvelles routes, nouveaux hôpitaux, nouvelles canalisations d'aqueduc et d'égout et autres services municipaux essentiels.

Ces gens demandaient de l'aide à ce propos. Tous les ans, ils se présentaient au gouvernement précédent. Mais qu'ont-ils obtenu? Rien. Je dirais même qu'on ne leur a pas fait de promesses non plus. On leur a simplement demandé de revenir une autre année. Voici le point suivant:

> 2. Le délabrement et le vieillissement croissants, surtout dans nos villes plus anciennes et plus populeuses, qui ont de fâcheuses répercussions sur l'utilisation et la valeur des propriétés, d'où il suit une grave diminution de revenus pour les municipalités.

Voilà l'argument que mon honorable ami est en train d'établir, à savoir que la situation dans les villes est grave et que des mesures

devraient être prises pour régler ces malaises urbains. Il est très étonnant qu'aucune mesure n'ait été prise à cet égard.

Une voix: Que faites-vous aujourd'hui?

L'hon. M. Pickersgill: Et que faites-vous de Regent Park?

Le très hon. M. Diefenbaker: Depuis 1945, ces observations ont été faites au gouvernement du Canada d'une année à l'autre.

3. L'exode vers les banlieues qui a ajouté de nouveaux besoins de capitaux municipaux à des besoins déjà fort lourds résultant de la crise économique et de la guerre.

4. Les progrès technologiques qui ont rendu désuètes nombre d'entreprises et facilités municipales normales de naguère.

Et le reste. Le document expose ensuite la situation qui avait déjà été exposée à maintes reprises au gouvernement. Pourtant ce soir mon honorable ami prend la parole pour pleurnicher sur l'horreur de ces conditions et pour réclamer des mesures, alors qu'une série de réunions de la Fédération des maires et des municipalités ont déjà exposé le problème au gouvernement dont il était membre et qui n'a rien fait. Je vais citer d'autres extraits de cet avant-propos:

La Fédération canadienne des maires et des municipalités est un organisme d'envergure nationale institué par les gouvernements municipaux du Canada afin de permettre la collaboration entre les municipalités de toutes les provinces...

...La fédération s'est adressée depuis plusieurs années déjà, au gouvernement fédéral pour lui soumettre les résolutions adoptées à ses conférences annuelles et, d'une façon générale, pour saisir le cabinet du point de vue des gouvernements municipaux concernant les divers problèmes qui leur sont propres mais qui, directement ou indirectement, ressortissent au gouvernement fédéral. Bon nombre de ces questions étaient de nature financière. D'autres se rattachaient aux tendances et aux événements qui, s'ils touchent surtout les collectivités urbaines, intéressent quand même la nation dans son ensemble, et...

Mon honorable ami dit que cet état de choses est récent. Qu'on me permette de donner lecture du paragraphe suivant:

Dans les mémoires soumis aux gouvernements précédents, la Fédération a exposé en détail les problèmes de fond, surtout les difficultés financières dans lesquelles les gouvernements municipaux ont dû se débattre depuis les années de crise avant la dernière guerre.

Qu'on en finisse avec ces balivernes, qu'on ne dise plus qu'il s'agit d'un état de choses récent. C'est une question qui a été portée, des années durant, à l'attention du gouvernement dont l'honorable représentant était un membre distingué et qui, en ce qui concerne les municipalités, les a écoutées avec attention, sans plus.

Lorsque ces gens se sont présentés devant nous, ils nous ont exposé ce qu'ils aimeraient voir s'accomplir. Ils ont demandé la convocation d'une conférence. Je vais parler du genre de conférence qu'ils ont demandé:

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

Enfin, les gouvernements municipaux désirent réitérer, une fois de plus...

Et je souligne les mots "une fois de plus".

...la requête qu'ils ont adressée en des occasions antérieures à des gouvernements précédents et dans laquelle ils demandaient qu'une conférence fédérale-provinciale-municipale soit convoquée dans la seule et expresse intention d'étudier des moyens permettant aux gouvernements municipaux du Canada d'être en mesure de mieux s'acquitter de la responsabilité qui leur incombe.

Cette question n'est pas récente. Comme le dit ce mémoire, elle existe depuis la crise qui a précédé la guerre et s'est continuée jusqu'à aujourd'hui.

La nécessité d'une telle conférence est devenue de plus en plus urgente ces dernières années.

Pourquoi cette sollicitude soudaine de la part de mon honorable ami? Maintes et maintes fois, les municipalités ont demandé d'agir. Cette question est devenue très urgente. Si les gouvernements municipaux d'un bout à l'autre du Canada doivent pouvoir faire face aux problèmes d'expansion qui se posent à eux, une conférence de ce genre, qu'elle ait un caractère officieux ou officiel, est devenue impérative et ne peut plus être retardée encore bien longtemps.

Les gouvernements municipaux sont d'avis qu'il y va à la fois de l'intérêt national, provincial et local de déterminer une nouvelle fois, le domaine des responsabilités qui sont proprement d'ordre municipal et d'établir les sources de revenus et les structures financières qu'elles exigent.

C'est ainsi seulement que les gouvernements municipaux pourront vraiment prévoir les moyens de s'acquitter convenablement de leurs responsabilités envers les citoyens compris dans leurs collectivités.

A maintes et maintes reprises, les municipalités ont demandé du pain. Qu'est-ce que l'ancien gouvernement leur a donné? Du pain, non, des pierres!

L'hon. M. Pickersgill: Il leur a donné des centaines de millions de dollars.

L'hon. M. Chevrier: Il leur a donné des centaines de millions en versements de péréquation.

Le très hon. M. Diefenbaker: L'honorable député de Bonavista-Twillingate a déjà été derrière la scène, puis sur la scène. Durant tout ce temps-là, les municipalités réclamaient des mesures qui ne sont pas venues. Or mon honorable ami me demande maintenant ce que nous avons fait en ce sens. Je vais exposer ce que nous avons fait et l'aide que nous avons accordée aux municipalités. Je vais parler des mesures que nous avons prises pour venir en aide aux municipalités.

La première vise un problème qui touche de près les diverses municipalités canadiennes et qui a fait depuis des années l'objet de

requêtes de la part des diverses députations qui sont venues à Ottawa. C'est une mesure tendant à accroître la caisse des passages à niveau du montant jugé nécessaire et, afin d'aider à cet égard les municipalités, nous avons porté de 5 millions à 15 millions la somme disponible en 1958.

Les municipalités nous ayant signalé le coût énorme de l'hospitalisation, nous avons, à titre de première mesure, porter de $1,000 à $2,000 par lit d'hôpital la subvention fédérale à la construction d'hôpitaux prévue dans le programme national de santé et cela pour venir en aide aux municipalités.

L'hon. M. Pickersgill: Qui a inauguré la chose?

Le très hon. M. Diefenbaker: La mesure suivante a été de supprimer une disposition dont on réclamait l'abolition depuis des années. A la conférence fédérale-provinciale tenue l'automne dernier nous avons aboli la disposition dite restrictive de .45 à l'égard de l'assurance-chômage, aidant ainsi immédiatement les municipalités sur le plan fiscal.

Ensuite, nous nous sommes occupés de l'un des plus graves problèmes des municipalités, soit la politique de l'argent cher de l'ancien gouvernement qui plaçait les municipalités. . .

L'hon. M. Chevrier: Ce n'est pas ce que dit le gouverneur de la Banque du Canada.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je reviendrai là-dessus dans quelques instants. Je comprends le sentiment de frustration qu'il éprouve.

L'hon. M. Chevrier: Voilà quelque chose que nous entendons souvent maintenant.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je comprends fort bien que mon honorable ami ayant renoncé au poste de président de la voie maritime du Saint-Laurent.

L'hon. M. Chevrier: Voilà une belle réplique.

L'hon. M. Pickersgill: C'est la nouvelle dignité du Parlement.

Le très hon. M. Diefenbaker: Quelle était cette interruption?

L'hon. M. Chevrier: J'ai dit que c'était une belle réplique.

Le très hon. M. Diefenbaker: Non, ce n'était pas une réplique, c'était tout simplement l'énoncé d'un fait. La mesure que nous avons prise ensuite visait la politique de l'argent cher. . .

L'hon. M. Pickersgill: Quelle mesure?

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, mon honorable ami est ici presque tout le temps. On aurait pu croire qu'il aurait appris quelque chose. Nous avons pris des mesures qui ont donné des résultats. Les municipalités canadiennes se sentaient étranglées par le coût des emprunts. Nous avions demandé à l'ancien gouvernement d'agir à ce sujet. Il n'en a rien fait. Il a placé les municipalités dans une situation telle que les taux qu'elles devaient payer faisaient peser un fardeau nouveau et très lourd sur tous leurs contribuables.

Des voix: Bravo!

Le très hon. M. Diefenbaker: Il n'a pas voulu les soulager; il ne voulait rien faire.

L'hon. M. Pickersgill: Le gouvernement actuel non plus.

Le très hon. M. Diefenbaker: Ces gens montrent maintenant de la sollicitude; toutefois, l'honorable député de Bonavista-Twillingate (M. Pickersgill) n'a guère de sollicitude pour les villes, parce qu'il n'y en a aucune dans sa région en particulier. Je parle des villes grandes et petites du Canada.

L'hon. M. Pickergill: Voilà une observation qui est très digne d'une homme d'État.

Le très hon. M. Diefenbaker: Elles étaient réduites à l'impossibilité d'emprunter sauf à des taux énormes. Ces taux sont aujourd'hui à la baisse et les municipalités se trouvent dans une bien meilleure position qu'elles ne l'ont été depuis fort longtemps.

L'autre initiative que nous avons prise fut d'accepter leur avis. Mon honorable ami ridiculise la convocation d'une réunion comme celle dont j'ai parlé plus tôt ce jour. C'est ce qu'on avait demandé au nom des municipalités. J'en ai parlé tantôt.

L'hon. M. Pickersgill: Ce n'est pas ce qui a été promis en 1957 par le très honorable député.

L'hon. M. Pearson: Tenez-vous-en aux faits.

L'hon. M. Pickersgill: Naturellement, c'est un simple réchauffé des discours du très honorable député.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je ne vais pas y répondre, car il n'y a pas de raison de le faire. J'ai dit ce que nous avons fait.

L'hon. M. Pickersgill: Mais pas ce que vous avez promis.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je vais parler d'une chose que j'ai déjà mentionnée à l'égard d'une conférence en règle entre le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les gouvernements municipaux. Comme je l'ai déclaré à la Chambre, on est venu ici et il est apparu impossible . . .

L'hon. M. Pickersgill: D'exécuter les promesses.

Le très hon. M. Diefenbaker: . . .d'agir sur la question de la compétence provinciale qui se posait, les municipalités étant la création de l'autorité provinciale. C'est à cette fin que j'ai donné la promesse, que j'ai pris l'engagement,—et elles ont accepté cette mesure dans laquelle elles voyaient une étape nécessaire,—que si elles jugeaient impossible la tenue d'une conférence officielle, nous consentirions volontiers à tenir, selon leur désir, une conférence à caractère officieux. De cette façon nous nous trouverions à donner aux municipalités une occasion,—et une occasion dont elles n'avaient jamais pu jouir jusqu'ici,—de soumettre leurs points de vue au gouvernement fédéral et à la population à une conférence publique convoquée dans ce dessein précis.

Nous n'avons pas changé d'avis. Mais ce n'est pas tout. Voilà des années que les municipalités réclament en vain une aide financière. Elles n'étaient pas directement représentées à la conférence qui s'est tenue ici en novembre dernier, mais elles l'étaient parce que nombre de leurs représentants faisaient précisément partie des délégations provinciales. C'est ce qui leur a permis de faire connaître leurs sentiments. Assistaient à cette conférence le président de l'association des maires et d'autres membres du bureau de ce groupement. Nous en avons profité pour leur faire connaître à notre tour nos points de vue, après quoi, au mois de janvier de cette année, nous avons mis à la disposition des provinces, en sus de tout ce à quoi leur donnait droit les accords passés avec elles, une forte somme d'argent. Il s'agissait là d'un moyen donné aux municipalités d'obtenir qu'on fasse droit à leurs justes revendications.

Autrement dit, l'une des raisons invoquées en novembre dernier par les provinces à l'appui d'un accroissement de leurs part des recettes fiscales était précisément que certains suppléments de dépenses s'imposaient dans le cas de certaines municipalités qui s'étaient trouvées gênées, voire jugulées, du fait de l'inaction de l'ancienne administration. Informés de ces besoins et en vue de prévoir des secours, tout au moins provisoires, nous n'avons pas voulu nous en tenir aux accords passés avec l'ancien gouvernement, et qui devaient se prolonger pendant quatre ans encore, mais nous avons prévu, au contraire, pour les diverses provinces, des secours sous une forme acceptable à leurs habitants, sans tenir compte du sentiment que pouvait avoir là-dessus l'opposition d'alors, ou celle d'aujourd'hui, à la Chambre.

Mes amis d'en face nous disent que la proposition faite par nous au mois de janvier dernier était vide de sens, qu'elle ne signifiait rien pour les provinces.

[L'hon. M. Pickersgill.]

L'hon. M. Pickersgill: Qui est-ce qui a bien pu dire cela?

Le très hon. M. Diefenbaker: Pour Terre-Neuve, cela voulait dire près de 9 millions, 2½ millions pour l'Île du Prince-Édouard, $10,300,000 pour la Nouvelle-Écosse, 18 millions pour Québec, 22 millions pour l'Ontario et ainsi de suite. Je pourrais parcourir la liste, mais tout cela c'était en plus de ce que les provinces pouvaient s'attendre à recevoir, à l'exception de Québec qui n'a pas signé d'accords avec l'ancien gouvernement. Il n'appartenait pas au présent gouvernement de modifier en quoi que ce fût les termes de ces accords, ni pour les abroger, ni pour y ajouter ni pour prévoir d'autres fonds afin de venir en aide aux provinces. Nous avons pris cette mesure car les demandes des provinces se fondaient surtout sur les besoins des municipalités. Or ces besoins ne pouvaient être satisfaits qu'au moyen de versements supplémentaires aux provinces afin de les mettre en mesure d'aider les municipalités situées dans les limites de leurs territoires. Le gouvernement de l'Ontario a transmis aux municipalités plusieurs des avantages que comportaient les sommes additionnelles votées par le Parlement, et les gouvernements de toutes les provinces, à divers degrés, ont fait la même chose.

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, je me demande si le premier ministre me permettrait une question? Le premier ministre entend-il que le présent gouvernement a satisfait pleinement aux exigences de l'Ontario, alors que le premier ministre de cette province a dit qu'il veut un supplément de 78 millions du gouvernement que dirige mon très honorable ami?

Le très hon. M. Diefenbaker: Cette question n'a rien de bien difficile, monsieur l'Orateur.

L'hon. M. Martin: Eh bien, répondez-y.

Le très hon. M. Diefenbaker: Il va sans dire que les provinces vont présenter les meilleures réclamations qu'elles pourront faire miroiter aux yeux de leur population et de l'ensemble du pays. Il n'y avait rien de définitif dans ce que nous avons accompli l'automne dernier, non plus qu'aux sommes additionnelles que nous avons votées en janvier. Cette question a tout simplement été posée pour m'écarter du problème que je traite en ce moment.

L'hon. M. Pickersgill: Elle semble y avoir réussi.

Le très hon. M. Diefenbaker: L'honorable député peut choisir n'importe quel moment pour discuter cette question et alors je la discuterai à fond avec lui. L'honorable député

a brandi d'un bout à l'autre du pays le spectre de l'ogre affreux et de ce qui allait se passer, racontant que nous étions liés à la province de l'Ontario, mais cela n'a pris dans aucune des provinces.

Je signale simplement ce que nous avons accompli dans le court espace de quelques mois. Nous avons rendu possible pour les municipalités une aide qu'on leur refusait et qu'elles demandaient depuis des années, sans que leurs demandes reçoivent rien de plus qu'un examen distrait de la part de l'ancien gouvernement. On ne s'est jamais attaqué au problème et l'ancien gouvernement ne s'est jamais intéressé au sort des municipalités comme il s'y est enfin intéressé le 11 février de la présente année quand mon honorable ami a soulevé cette question en la présentant comme une autre de ces promesses sur des questions à propos desquelles le gouvernement dont il a fait partie a refusé d'agir et qu'il n'a pas prises en considération.

Et voilà qu'enfin, en 1958, des députés de ce parti ont soudainement découvert les besoins des cultivateurs, des fonctionnaires, de l'instruction publique, des pêches, du logement, des municipalités, ainsi que la nécessité d'un programme national de mise en valeur. Ces questions ont soudainement éveillé chez eux un intérêt qui, jusque-là, n'occupait pas une place de premier rang dans la pensée du gouvernement dont faisait partie l'honorable député d'Essex-Est (M. Martin). En ma qualité de représentant d'une circonscription de la Saskatchewan, je ne peux m'empêcher de faire observer que mes honorables amis ont même découvert la question du barrage du bras sud de la Saskatchewan.

Nous nous sommes attaqués aux problèmes des municipalités par la mesure provisoire que nous avons prise. Je signale à mon ami, l'honorable député d'Essex-Est, que cette mesure est un pas vers la reconnaissance de la situation difficile dans laquelle se trouvent les provinces et les municipalités du fait que l'ancien gouvernement avait accaparé les sources de revenu.

J'ai abordé quelques-uns des points que mentionne l'amendement à l'étude. L'association des maires et des municipalités était très satisfaite, quand ses représentants sont venus ici, d'une réunion officieuse. Elle n'avait demandé ni réunion officielle ni réunion officieuse. Elle reconnaît que les provinces ont raison de dire que les municipalités sont des institutions créées par les provinces et que, par conséquent, toute démarche en vue d'une conférence nationale doit se faire par l'entremise des gouvernements provinciaux.

Mon honorable ami a demandé encore une fois quand la prochaine conférence fédérale-provinciale aurait lieu ou quand la dernière conférence serait reprise. Comme je l'ai dit,—j'ai cité les paroles de M. Mackenzie King que mon honorable ami a approuvé ce soir,—ce problème sera pris en considération en temps et lieu. C'est ce que m'avait répondu M. King quand je lui ai posé cette même question.

L'hon. M. Martin: Ce n'est pas ce que vous avez dit au cours de la campagne électorale.

Le très hon. M. Diefenbaker: Pour ce qui est de la question sur laquelle porte l'amendement, nous avons pris des mesures immédiatement. Nous avons mis indirectement à la disposition des municipalités, en aidant directement les provinces de qui elles relèvent, certaines sommes d'argent; à la réunion dont je viens de parler, nous nous proposons d'étudier plus à fond le problème lorsqu'il nous aura été soumis dans tous ses détails par l'association des maires canadiens, groupement qui a toujours su s'acquitter de ses obligations.

Nous avons soumis à la Chambre des amendements analogues à celui dont nous sommes saisis maintenant, lorsque l'ancien gouvernement refusait d'agir. De 1950 à 1957, en deux occasions au moins, je me souviens que nous avons présenté une motion portant sur l'aide aux municipalités. Mes honorables amis qui siègent en face de nous,—quelques-uns d'entre eux se trouvent encore du même côté de la Chambre,—ont voté contre toute idée de prendre en considération le cas des municipalités ou contre toute idée de leur venir en aide, ainsi que l'indiquent les arguments qu'on a exposés à ce moment-là.

Ce projet d'amendement n'est qu'un vote de défiance à l'égard du gouvernement, qui, le premier, a pris des mesures dans le sens d'une aide aux municipalités, qui a prouvé qu'il se rendait compte du problème qui confronte le pays dans ce domaine et qui a rendu possible la convocation des représentants de cette association de maires canadiens, afin que nous puissions de concert, prendre, outre les dispositions déjà appliquées, toute mesure qui s'imposerait à la suite de cette réunion avec les représentants des municipalités.

Le gouvernement ne se propose pas de présenter, au cours de la présente session d'autres mesures concernant la question que traite le projet d'amendement. La conférence qui, j'espère, aura lieu avec les représentants de l'Association des maires canadiens, ne peut se tenir qu'après la Conférence du Commonwealth dont la date est fixée au mois de septembre. Le plus tôt possible après, les municipalités de notre pays auront la possibilité de soumettre leurs problèmes au gouvernement et au peuple canadien, afin que nous puissions apporter à ce problème, si vaste, si complexe et si difficile une solution

qui leur permettra de mieux s'acquitter des tâches qui leur incombent de par la constitution.

Je sais que de 1935 à 1957 les municipalités se sont trouvées chaque année dans une situation défavorable pour l'expédition des affaires dont la loi les charge. Dans ce laps de temps, la part municipale des impôts n'a cessé de baisser, si bien qu'il est indispensable d'intervenir pour trouver une solution aux énormes difficultés auxquelles se heurtent les municipalités.

J'ai pris la parole simplement dans le but de parler de l'aménagement et pour dire à mon honorable ami que j'apprécie la sollicitude qu'il manifeste maintenant envers nos municipalités qui, du temps où l'ancien gouvernement était au pouvoir, avaient été laissés dans un oubli total. J'affirme que nous avons donné l'exemple en nous attaquant au problème, comme nous l'avons fait en janvier dernier au moyen de l'assistance supplémentaire fournie aux diverses provinces, et indirectement aux municipalités, ce qui confirme notre désir de leur garantir un degré d'équité et de justice qui caractériseront à l'avenir les relations du pays dans son ensemble et des municipalités.

Je ne puis m'empêcher de me rappeler, monsieur l'Orateur, que lorsque nous avons présenté une mesure législative accordant une aide supplémentaire aux provinces maritimes, c'est-à-dire $7,500,000 à trois de ces provinces et $2,500,000 à l'Île-du-Prince-Édouard, en vertu d'une entente, ainsi que les sommes supplémentaires fournies en portant la base fiscale de 10 p. 100 à 13 p. 100, mes honorables vis-à-vis ont déclaré que ces mesures ne seraient pas appréciées, qu'elles n'étaient pour ainsi dire d'aucune importance. Or, partout où je suis allé dans le pays, j'ai constaté une nouvelle attitude; j'ai constaté que les gens comprenaient que le gouvernement actuel voulait tenir, jusqu'au bout, sa promesse selon laquelle notre confédération aurait la garantie des relations fiscales les plus solides possibles en ce qui concerne les provinces et les municipalités. Nous voulons mener à bien une nouvelle politique d'expansion, qui traduise les aspirations et les vœux des membres de mon gouvernement, des députés qui l'appuient, et, je pense, du peuple canadien tout entier.

L'hon. M. Pearson: Pourrais-je poser une question au premier ministre avant qu'il se rassoie. Maintenant qu'il nous a renseignés de façon précise sur les entretiens officieux qui auront lieu entre les municipalités et le gouvernement fédéral, peut-il nous donner également ne serait-ce qu'une idée approximative de la date de la conférence fédérale-provinciale.

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

Le très hon. M. Diefenbaker: Tant pis pour ceux qui ont des oreilles mais qui ne savent pas entendre. J'ai déclaré plusieurs fois à mon honorable ami qu'aucune décision n'avait été prise à cet égard.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): Monsieur l'Orateur, je tiens à participer, très brièvement, au présent débat, non à cause de l'heure, mais simplement parce que le premier ministre (M. Diefenbaker) a soutenu tout à l'heure que la principale assistance que le gouvernement actuel aurait accordée aux provinces était l'augmentation des versements de péréquation et des subventions spéciales aux provinces atlantiques. Il me semble que la mémoire du premier ministre l'abandonne lorsqu'il dit que tous ceux de ce côté-ci de la Chambre qui ont pris la parole ont dit que ce n'était pas une bonne chose à faire. J'ai le compte rendu des débats sous les yeux.

Le très hon. M. Diefenbaker: Lisez-le!

L'hon. M. Pickersgill: Je l'ai consulté très soigneusement. M. St-Laurent, qui était alors à la Chambre et qui, en l'absence du chef de l'opposition (M. Pearson), a parlé le premier à la présentation de la motion, s'est félicité de cette augmentation et du fait qu'elle était basée précisément sur la formule que MM. Harris et St-Laurent avaient mise sur pied. Et si cette augmentation de 10 p. 100, qui était appréciable puisqu'elle représentait 62 millions de dollars ajoutés à 631 millions qui, grâce au gouvernement libéral, allaient aux provinces, était d'un grand secours aux municipalités, sûrement alors la somme originale de 631 millions les aidait également.

Le point de vue que M. St-Laurent, M. Harris et tous les porte-parole du gouvernement libéral ont exprimé durant cette période est précisément celui que le très honorable premier ministre a maintenant appris à adopter depuis qu'il a pris le pouvoir, savoir que les municipalités sont les créatures des provinces. Quand il siégeait de ce côté-ci de la Chambre, il faisait ce que le chef de l'opposition (M. Pearson) s'est bien gardé de faire ce soir. Quand il siégeait de ce côté-ci, il parlait comme si le gouvernement fédéral avait pu traiter directement ces questions avec les municipalités.

Le très hon. M. Diefenbaker: Quand ai-je dit cela, s'il vous plaît?

L'hon. M. Pickersgill: Il s'est vite aperçu que cela était impossible. Tout ce qu'il a pu tenir de ses promesses électorales de 1957, c'est la tenue d'une conférence officieuse avec les maires et représentants municipaux, exactement comme celles qui ont eu lieu depuis 1945. Le discours du premier ministre se

ramène uniquement à cela. Si ma mémoire est fidèle, la vérité est que, en vertu de l'accord fédéral-provincial alors en vigueur, les neuf provinces touchaient moins de 100 millions de dollars en 1945. Quand nous avons cédé le pouvoir, elles recevaient 631 millions. Admettons qu'il y avait alors dix provinces; mais le chiffre dépassait de beaucoup les 600 millions pour ce qui est des neufs provinces. Durant la période qui a suivi la guerre, le montant s'est donc multiplié par six.

Quand ces messieurs, qui siégeaient autrefois là-bas, parlaient de la répartition injuste des recettes fiscales, ils n'ont jamais tenu compte des très forts montants prélevés par le Trésor fédéral, versés en vertu des accords sur la location des domaines fiscaux, montants que la plupart des provinces partageaient, à leur tour, avec les municipalités. C'était le bon procédé, la méthode classique et juste d'aider les municipalités, et j'ai été heureux d'entendre le très honorable représentant admettre ce soir que c'était le seul moyen efficace. En se prononçant ainsi, il a fait un grand compliment au gouvernement qui a établi ces relations.

Si ces relations qui paraissaient si peu satisfaisantes à quelques représentants de la province de Québec et soulevaient leurs protestations lorsqu'ils siégeaient de ce côté-ci de la Chambre reçoivent leur approbation maintenant qu'ils siègent du côté du gouvernement, nous avons vraiment lieu de leur être reconnaissants d'une telle unification. Je me rappelle ce que l'honorable ministre sans portefeuille (M. Macdonnell) a dit hier au sujet de l'unité nationale. Si la victoire conservatrice doit permettre à la population surtout, et au gouvernement de la province de Québec, d'accepter ces sages aménagements en matière de répartition des recettes entre les gouvernements fédéral et provinciaux, aménagements qui ont tant contribué au progrès du pays et des municipalités au cours des dix ans ou plus qui ont suivi la guerre, si ces aménagements doivent maintenant être acceptés dans tout le pays, ce ne sera peut-être pas avoir payé trop cher le gouvernement que nous avons en ce moment.

M. J. W. Kucherepa (High-Park): Monsieur l'Orateur, puis-je d'abord vous féliciter de votre réélection au poste d'Orateur de la Chambre des communes. Vous avez bien démontré vos aptitudes à remplir ces fonctions pendant la courte durée de l'inoubliable 23e législature. Puis-je également souhaiter mes meilleurs vœux de succès à l'orateur suppléant et au vice-président des comités de la chambre pour leur élection à ces deux postes respectifs. J'aimerais également féliciter les motionnaires (MM. Lafrenière et Nielsen) de l'Adresse en réponse au discours du trône, pour la façon dont ils se sont acquittés de leur tâche.

J'aimerais aussi profiter de l'occasion pour féliciter le premier ministre (M. Diefenbaker) de la magnifique victoire qu'il a remportée en qualité de chef du parti conservateur progressiste, le 31 mars dernier. J'espère sincèrement,—comme tous les honorables députés, j'en suis sûr,—qu'il conservera longtemps sa vigueur et sa santé et qu'il pourra continuer à diriger le pays de la façon qui l'a déjà rendu célèbre.

Celui qui ma précédé, l'honorable député de Bonavista-Twillingate (M. Pickersgill) a parlé d'unité nationale. On a déjà dit beaucoup de choses à ce propos au cours de la présente session et de la précédente; à cet égard, j'aimerais répéter les paroles que je prononçais ici même le 12 novembre dernier. Comme on peut le voir à la page 1059 du hansard, j'ai alors dit:

> La plupart des députés ont souvent entendu, j'imagine, des orateurs éminents du parti libéral faisant l'éloge des réalisations en matière d'unité nationale, qu'ils disaient établie sur une base politique solide. A présent que le parti libéral a perdu les élections, il semble, selon certains membres de ce parti, que cela marque la fin de l'unité nationale dans notre pays. Qu'il suffise de dire que ces remarques révélatrices et étonnantes de certains de nos vis-à-vis soulignent simplement que le parti conservateur, qui détient maintenant le pouvoir, s'est révélé, et il en sera toujours ainsi pour ceux qui disent la vérité, un grand parti canadien qui représente toutes les provinces et tous les groupements dont est fait notre beau pays.
>
> J'ajoute que notre parti, étant donné qu'il est établi sur une vaste base nationale et qu'il comprend des représentants, non seulement des deux principaux groupes ethniques dont certains députés ont parlé, mais aussi d'autres groupes importants du point de vue ethnique ou autre, sauvegardera jalousement les droits de toutes les minorités, petites ou grandes, même si parfois, et pour des raisons très plausibles, un groupe appuie davantage un autre parti.
>
> A ce propos, je ne crois pas qu'il y ait rien de bien particulier dans les résultats des élections du 10 juin. On doit à neuf provinces sur dix la majeure partie de l'augmentation du nombre des députés conservateurs à la Chambre des communes. Les Canadiens ont voulu changer de gouvernement et ils se sont prononcés en faveur d'un régime conservateur. Quant à la population de Québec, elle a agi d'une façon que je trouve assez fréquente au cours d'élections libres: elle a appuyé, pour employer une expression du langage politique, "son fils favori", un grand Canadien qui a toujours joui d'un grand prestige personnel dans sa province natale, tout comme d'autres membres éminents de la Chambre,—aujourd'hui et autrefois,—ont joui d'un semblable prestige dans d'autres régions du pays. Je veux parler, naturellement, du très honorable chef de l'opposition (M. St-Laurent).
>
> Je crois que nous sommes dans une situation ordinaire, qui existe, non seulement au Canada, mais également dans les autres démocraties. Ce qui, à mon avis, est fâcheux pour les membres de l'opposition, c'est qu'à l'heure présente du moins, ils n'ont personne dans leurs rangs qui puisse être l'émule du distingué Canadien dont je viens

de parler; par conséquent, je suis certain que lorsque l'occasion se présentera, le bon peuple québécois se joindra à la population des neuf autres provinces pour appuyer, dans une mesure égale, le parti conservateur qui est aujourd'hui le vivant symbole de l'unité nationale dans toute la force du terme.

J'ai ajouté:

En conclusion, j'exhorte tous les honorables membres de la Chambre, non seulement à prêcher l'unité nationale, mais à la pratiquer dans cette enceinte et à l'extérieur. Car je crois fermement, avec la plupart des Canadiens, que même s'il n'y a pas uniformité complète en toutes choses, il existe entre Canadiens un accord entier dans tous les domaines qui nous unissent.

Depuis environ une demi-heure, nous entendons des observations très intéressantes sur les municipalités et j'aimerais dire un mot à ce propos.

M. l'Orateur: A l'ordre! Vu qu'il est neuf heures et demie, il m'incombe, en conformité du paragraphe 5 de l'article 38 du Règlement, d'interrompre ces délibérations et de mettre immédiatement aux voix toute question nécessaire pour statuer sur la motion principale.

(La motion de M. Herridge, mise aux voix, n'est pas adoptée.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Argue	Houck
Badanai	Howard
Batten	Leduc
Bourque	McIlraith
Brassard (Lapointe)	McMillan
Caron	McWilliam
Carter	Martin (Essex-Est)
Chevrier	Martin (Timmins)
Crestohl	Michaud
Deschatelets	Mitchell
Dumas	Nixon
Fisher	Pearson
Forgie	Peters
Garland	Pickersgill
Gour	Regier
Granger	Richard (Ottawa-Est)
Habel	Tucker
Hardie	Winch—37.
Herridge	

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.	MM.
Aitken (Mlle)	Brunsden
Allard	Cadieu
Allmark	Campbell (Lambton-Kent)
Anderson	Campbell (Stormont)
Asselin	Cardiff
Baldwin	Cathers
Barrington	Chambers
Baskin	Charlton
Bell (Carleton)	Chown
Bell (Saint-Jean-Albert)	Churchill
Belzile	Clancy
Bigg	Coates
Bourbonnais	Comtois
Brassard (Chicoutimi)	Cooper
Broome	Courtemanche
Browne (Saint-Jean-Ouest)	Creaghan
Browne (Vancouver-Kingsway)	Crouse
	Danforth
	Deschambault
	Diefenbaker
	Dorion
	Doucett
	Drouin
	Drysdale
	Dubois
	English
	Fairclough (Mme)
	Fairfield
	Fane
	Fleming (Eglinton)
	Fleming (Okanagan-Revelstoke)
	Flynn
	Forbes
	Fréchette
	Fulton
	Grafftey
	Green
	Grenier
	Grills
	Gundlock
	Hales
	Hamilton (Qu'Appelle)
	Hamilton (York-Ouest)
	Hanbidge
	Harkness
	Hees
	Henderson
	Hicks
	Hodgson
	Horner (Acadia)
	Horner (Jasper-Edson)
	Horner (The Battlefords)
	Howe
	Jones
	Jorgenson
	Jung
	Keays
	Kindt
	Knowles
	Korchinski
	Kucherepa
	Lafrenière
	Lahaye
	Lambert
	Larue
	Latour
	Legere
	Lennard
	Létourneau
	Lockyer
	Macdonnell
	MacEwan
	MacInnis
	MacLean (Queens)
	MacLean (Winnipeg Nord-Centre)
	MacLellan
	Macquarrie
	McBain
	McCleave
	McDonald (Hamilton-Sud)
	McFarlane
	McGee
	McGrath
	McGregor
	McIntosh
	McLennan
	McPhillips
	McQuillan
	Martel
	Matthews
	Milligan
	Monteith (Perth)
	Montgomery
	More
	Morisette
	Morris
	Morton
	Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria)
	Muir (Lisgar)
	Murphy
	Nesbitt
	Nielsen
	Noble
	Nowlan
	Nugent
	Ormiston
	Pallett
	Parizeau
	Pascoe
	Paul
	Payne
	Pearkes
	Phillips
	Pigeon
	Pugh
	Rapp
	Régnier
	Ricard
	Richard (Kamouraska)
	Robinson
	Rogers
	Rompré
	Rynard
	Simpson
	Skoreyko
	Small
	Smallwood
	Smith (Calgary-Sud)
	Smith (Hastings-Frontenac)
	Smith (Simcoe-Nord)
	Smith (Winnipeg-Nord)
	Southam
	Speakman
	Stanton
	Stearns
	Stefanson
	Stewart
	Tassé
	Taylor
	Thomas
	Thrasher
	Villeneuve
	Vivian
	Walker
	Weichel
	White
	Winkler
	Woolliams
	Wratten
	Yacula—167.

[M. Kucherepa.]

M. l'Orateur: Je déclare la proposition d'amendement rejetée. La Chambre est maintenant appelée à se prononcer sur la motion principale. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Adoptée.

L'hon. M. Martin: Sur division.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. l'Orateur: Appelez les députés.

Les honorables députés auront peut-être remarqué que je n'ai pas appelé les oui et les non lors du vote précédent mais les *Procès-verbaux* les indiqueront comme ayant été appelés. J'imagine qu'on ne voit pas d'inconvénient à cette façon de procéder.

(La motion principale de M. Lafrenière, mise aux voix, est adoptée.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.

Aitken (M^lle)
Allard
Allmark
Anderson
Argue
Asselin
Badanai
Baldwin
Barrington
Baskin
Batten
Bell (Carleton)
Bell (Saint-Jean-Albert)
Belzile
Bigg
Bourdonnais
Bourque
Brassard (Chicoutimi)
Brassard (Lapointe)
Broome
Browne (Saint-Jean-Ouest)
Browne (Vancouver-Kingsway)
Brunsden
Cadieu
Campbell (Lambton-Kent)
Campbell (Stormont)
Cardiff
Carter
Cathers
Chambers
Charlton
Chevrier
Chown
Churchill
Clancy
Coates
Comtois
Cooper
Courtemanche
Creaghan
Crestohl
Crouse
Danforth
Deschambault
Deschatelets
Diefenbaker
Dorion
Doucett
Drouin
Drysdale
Dubois
Dumas
English
Fairclough (M^me)
Fairfield
Fane
Fisher
Fleming (Eglinton)
Fleming (Okanagan-Revelstoke)
Flynn
Forbes
Forgie
Fréchette
Fulton
Garland
Gour
Grafftey
Granger
Green
Grenier
Grills
Gundlock
Habel
Hales
Hamilton (Qu'Appelle)
Hamilton (York-Ouest)
Hanbidge
Harkness
Hees
Henderson
Herridge
Hodgson
Horner (Acadia)
Horner (Jasper-Edson)
Horner (The Battlefords)
Houck
Howe
Jones
Jorgenson
Jung
Keays
Kindt
Knowles
Korchinski
Kucherepa
Lafrenière
Lahaye
Lambert
Larue
Latour
Leduc
Legere
Lennard
Létourneau
Lockyer
Macdonnell (Greenwood)
MacEwan
MacInnis
MacLean (Queens)
MacLean (Winnipeg Nord-Centre)
MacLellan
Macquarrie
McBain
McCleave
McDonald (Hamilton-Sud)
McFarlane
McGee
McGrath
McGregor
McIlraith
McIntosh
McLennan
McMillan
McPhillips
McQuillan
Martel
Martin (Essex-Est)
Matthews
Michaud
Milligan
Mitchell
Monteith (Perth)
Montgomery
More
Morissette
Morris
Morton
Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria)
Muir (Lisgar)
Murphy
Nesbitt
Nielsen
Nixon
Noble
Nowlan
Nugent
Ormiston
Pallett
Parizeau
Pascoe
Paul
Payne
Pearkes
Pearson
Peters
Phillips
Pickersgill
Pigeon
Pugh
Rapp
Régnier
Ricard
Richard (Kamouraska)
Richard (Ottawa-Est)
Robinson
Rogers
Rompré
Rynard
Simpson
Skoreyko
Small
Smallwood
Smith (Calgary-Sud)
Smith (Hastings-Frontenac)
Smith (Simcoe-Nord)
Smith (Winnipeg-Nord)
Southam
Speakman
Stanton
Stearns
Stefanson
Stewart
Tassé
Taylor
Thomas
Thrasher
Tucker
Villeneuve
Vivian
Walker
Weichel
White
Winkler
Woolliams
Wratten
Yacula—196.

ONT VOTÉ CONTRE:

Néant.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre) propose:

Que l'Adresse soit grossoyée et remise à Son Excellence le Gouverneur général par les membres de la Chambre qui font partie de l'honorable Conseil privé.

La motion est adoptée.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Chevrier: Monsieur l'Orateur, je suppose que l'ordre des travaux de demain sera celui qu'on a annoncé hier soir?

L'hon. M. Green: Oui, monsieur l'Orateur. Nous aborderons d'abord le n° 6 du *Feuilleton* d'aujourd'hui, soit la motion tendant à ajouter aux comités permanents; puis le n° 4 du *Feuilleton*, la résolution sur l'assurance-hospitalisation; puis le bill tendant à modifier la loi sur les normes des produits agricoles du Canada, qui figure en tête des bills inscrits au *Feuilleton* d'aujourd'hui; puis la résolution concernant la loi sur le prêt agricole canadien qui figure sous la rubrique des avis de motion du gouvernement; puis,

enfin, la résolution qui constitue le n° 5 de la rubrique des ordres du gouvernement et a trait aux modifications à la loi sur le ministère des Transports.

Une voix: Tout cela avant midi?

(A dix heures et dix minutes du soir, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

RÉPONSES AUX QUESTIONS

(Les réponses qui suivent, remises au greffier de la Chambre, sont imprimées dans le compte rendu officiel des *Débats* en conformité de l'article 39 du Règlement.)

VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT—EXPROPRIATION DE TERRAIN

Question nº 1—**L'hon. M. Chevrier:**

1. Quelle étendue de terrain l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent a-t-elle expropriée sur la rive sud, en face de Montréal, entre Longueuil et Préville?
2. Quelle étendue dudit terrain utilisera-t-on *a*) pour les besoins de la voie maritime, *b*) à des fins industrielles, *c*) à des fins résidentielles, *d*) pour des parcs, des endroits d'amusement et à toutes autres fins?
3. Aménagera-t-on quelque partie de ce secteur pour des fins d'amusement? Dans le cas de l'affirmative, quelle en sera l'étendue?
4. A-t-on retenu les services d'un ingénieur spécialiste en matière d'aménagement? Dans le cas de l'affirmative, quand?
5. A-t-il présenté un rapport à l'Administration de la voie maritime?
6. La ville de Saint-Lambert et l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent en sont-elles venues à une entente sur l'usage du terrain exproprié par l'Administration vis-à-vis de la ville?
7. L'Administration poursuit-elle ses pourparlers avec la ville?

Réponse de **l'hon. George H. Hees (ministre des Transports):**

L'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent communique les renseignements qui suivent:

1. Environ 564 acres du lit du fleuve.

2. *a*) Environ 369 acres; *b*) Aucune; *c*) Aucune; *d*) Étendue non encore déterminée.

3. Aucune décision n'a encore été prise.

4. Oui. *McFadzean-Everly (Canada) Ltd.*, architectes paysagistes et urbanistes, Montréal (P.Q.).

5. Des esquisses préliminaires seulement.

6. Non.

7. Oui.

VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT—DROITS DE PÉAGE

Question nº 4—**L'hon. M. Chevrier:**

1. Depuis le 1er mai 1957, quel a été le nombre de séances tenues par l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent et la *Saint Lawrence Seaway Development Corporation*?
2. A quelle date a eu lieu la dernière séance?
3. Quel a été l'objet des délibérations lors de ces réunions?
4. Combien de fois le comité chargé de l'étude des droits de péage s'est-il réuni en 1957 et 1958?
5. Quels sont les membres actuels représentant le Canada et les États-Unis au Comité des droits de péage?
6. En est-on venu à un accord sur la question des droits de péage?
7. Quand fera-t-on une déclaration à ce sujet?
8. L'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent percevra-t-elle les droits de péage pour elle-même et pour la *Saint Lawrence Seaway Development Corporation*, sur tout le parcours de la voie maritime?
9. Percevra-t-on des droits de péage sur le Canal Welland?

Réponse de **l'hon. George H. Hees (ministre des Transports):**

L'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent communique les renseignements suivants:

1. Cinq.

2. Février 1958.

3. Les travaux en cours intéressant les deux entités.

4. Seize fois.

5. Comité canadien des droits; J.-C. Lessard, président; G. A. Scott; Col. D. F. Purves.

Comité américain des droits: E. Reece Harrill, président; E. A. Bacon; Docteur C. A. Taff.

6, 7, 8 et 9. On ne disposera pas de ces renseignements jusqu'à ce que le Comité canadien des droits ait fait connaître ses vœux.

VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT—AIDES À LA NAVIGATION

Question nº 5—**L'hon. M. Chevrier:**

1. Lorsque la voie maritime du Saint-Laurent sera ouverte à la navigation, dans le chenal de vingt-sept pieds, au printemps de 1959, aura-t-on besoin des aides à la navigation?
2. Quelles seront ces aides dans les diverses sections de la voie maritime?
3. Le Canada et les États-Unis en sont-ils venus à une entente en ce qui a trait à l'établissement et à l'entretien d'aides à la navigation dans la section internationale?
4. A qui incombera, au Canada, la responsabilité des aides à la navigation dans la section internationale, à l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent ou au ministère des Transports?
5. A qui incombera, aux États-Unis, la responsabilité des aides à la navigation dans la section internationale?
6. Quel organisme de collaboration les deux pays établiront-ils pour le fonctionnement des aides à la navigation?

Réponse de **l'hon. George H. Hees (ministre des Transports):**

1. Oui.

2. On installera des feux de rivage, des feux de quai et des bouées d'acier lumineuses ou non lumineuses. L'éclairage des deux premières catégories, qui sera nécessaire après les inondations du 1er juillet, a été aménagé et est prêt à être utilisé. Les aides flottantes qui peuvent être installées avant les inondations le seront et les autres seront installées pendant et après l'inondation. Certaines aides flottantes seront installées provisoirement à certains endroits en attendant l'achèvement des travaux de dragage.

3. Aucune entente officielle n'a été conclue. Chaque pays aménage, entretient et exploite ses propres aides.

4. L'éclairage sur les ouvrages du canal et leurs abords relèvera de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent. C'est le ministère des Transports qui aura à s'occuper des aides à la navigation.

5. Le ministère suppose qu'aux États-Unis la construction des aides *fixes* relève du corps d'ingénieurs des États-Unis à titre d'agence de la *Seaway Development Corporation*. L'installation de toutes les autres aides et l'entretien de toutes les aides relèveront de la garde côtière américaine à titre d'agence de la *Seaway Development Corporation*.

6. La collaboration officieuse étroite qui a existé jusqu'ici entre la garde côtière américaine et la division des aides maritimes à la navigation, du ministère des Transports, se continue.

VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT—EMPLOYÉS

Question nº 13—**L'hon. M. Chevrier:**

1. Lorsque la voie maritime sera ouverte à la navigation, les canaux seront-ils exploités par le ministère des Transports ou par l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent?
2. De combien de personnes devra-t-on retenir les services pour l'exploitation et l'entretien *a*) de l'écluse de Saint-Lambert, *b*) de l'écluse de Côte Sainte-Catherine, *c*) de l'écluse inférieure de Beauharnois, *d*) de l'écluse supérieure de Beauharnois, *e*) de l'écluse du canal d'Iroquois?
3. Sur ce nombre, combien seront employés à titre permanent et combien à titre temporaire?
4. Comment le personnel sera-t-il recruté? Par la Commission du service civil ou par l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent?
5. Tiendra-t-on compte des années de service des fonctionnaires présentement employés et seront-ils affectés aux nouveaux postes?
6. A-t-on institué un comité pour l'étude de ce problème?
7. Dans le cas de l'affirmative, quels sont les membres de ce comité?

Réponse de **l'hon. George H. Hees (ministre des Transports):**

L'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent communique les renseignements qui suivent:

1. D'une façon générale, les canaux de la voie principale seront exploités par l'Administration de la voie maritime.

2. Les effectifs éventuels n'ont pas encore été arrêtés définitivement.

3. Voir la réponse au nº 2.

4. L'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent.

5. Oui, compte tenu de leurs aptitudes et des exigences.

6 et 7. On a formé un groupe d'étude composé de représentants de l'Administration de la voie maritime, de la Division du personnel et des Services des canaux du ministère des Transports.

CONSTRUCTION DE PONT—CORNWALL (ONT.)

Question nº 14—**L'hon. M. Chevrier:**

1. A-t-on terminé les plans et devis du nouveau pont qui, par suite de l'aménagement de la voie maritime du Saint-Laurent, doit être construit au-dessus du chenal nord du fleuve Saint-Laurent, à Cornwall?
2. A quelle société a-t-on confié la préparation des plans et devis et à quelle date a-t-on retenu ses services?
3. Où passera ce pont?
4. Combien coûtera-t-il?
5. Combien de temps mettra-t-on à le construire?
6. Quand demandera-t-on des soumissions?

Réponse de **l'hon. George H. Hees (ministre des Transports):**

1. Non.

2. M. P. L. Pratley—28 février 1957.

3. Par l'avenue Brookdale, dans la cité de Cornwall, puis vers le sud en direction de l'île Cornwall.

4. Évaluation préliminaire: 6 millions de dollars.

5. De deux à trois ans.

6. Après l'achèvement des plans et devis.

VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT—BUREAU PRINCIPAL, CORNWALL

Question nº 15—**L'hon. M. Chevrier:**

1. Quand pourra-t-on occuper le bureau principal de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent à Cornwall?
2. Quelles divisions de l'Administration logera-t-on à Cornwall?
3. Quelles divisions du ministère des Transports seront logées dans le bureau principal de Cornwall?
4. Logera-t-on dans le nouveau bureau principal tout le personnel de la Division des canaux du secteur Ontario-Saint-Laurent, actuellement à Cornwall?
5. Quel sera le nombre total des personnes ainsi déplacées?
6. Où percevra-t-on les droits de péage?
7. Combien de personnes seront affectées à la perception des droits de péage?
8. Combien de personnes seront affectées à l'administration du nouvel édifice?
9. De quelle façon engagera-t-on ces personnes: par recrutement local, par l'entremise de la Commission du service civil ou par celle de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent?

Réponse de **l'hon. George H. Hees (ministre des Transport):**

L'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent communique les renseignements suivants:

1. Vers le 1er juillet 1958.

2. Le siège restera à Ottawa. Les autres services techniques, administratifs et d'exploitation (autres que ceux qui sont situés sur les canaux) occuperont l'immeuble de Cornwall.

3. 4. et 5. On ne dispose pas encore de ces renseignements.

6. et 7. On ne dispose pas encore de ces renseignements. Il faut attendre pour cela de savoir ce que seront les vœux du comité canadien chargé d'établir les droits.

8. Un surintendant, des mécaniciens de machines fixes et des services de nettoyage et d'entretien.

9. L'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent.

LEVÉS EN VUE D'UN AÉROPORT, À CORNWALL (ONT.)

Question nº 17—**L'hon. M. Chevrier:**

1. A-t-on effectué des levés aux environs de Cornwall (Ontario) en vue de l'établissement d'un aéroport?
2. Dans le cas de l'affirmative, combien et à quelle date a-t-on effectué de tels levés?
3. Quel emplacement a-t-on estimé le plus convenable?
4. Quel serait le coût d'un aéroport?
5. Étant donné l'importance de Cornwall comme centre de la voie maritime, le gouvernement a-t-il décidé d'y aménager un aéroport sans qu'il en coûte à la municipalité?
6. Le ministère des Transports a-t-il inscrit à son budget un poste visant l'aménagement d'un aéroport à Cornwall?
7. Dans le cas de l'affirmative, en combien d'occasions et à quelles dates?

Réponse de **l'hon. George H. Hees (ministre des Transports):**

1. Oui.

2. Un relevé technique en août 1952; trois enquêtes préliminaires en juin 1952, juillet 1954 et septembre 1954.

3. L'emplacement de Bonville.

4. Le chiffre n'a pas été déterminé.

5. Le gouvernement a offert à la municipalité ce qu'il avait offert à l'égard d'autres aéroports du même ordre ailleurs au Canada, c'est-à-dire que la municipalité se charge de d'acheter les terrains et de défrayer l'exploitation de l'aéroport si le gouvernement consent à construire les pistes.

6. Oui.

7. En 1953-1954 et 1954-1955 pour la construction de l'aéroport, et en 1955-1956, 1956-1957, 1957-1958 et 1958-1959 pour les relevés techniques.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 30 mai 1958

La séance est ouverte à onze heures.

LE SERVICE PUBLIC

DÉSIGNATION DU SOUS-MINISTRE DU COMMERCE

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je voudrais annoncer que le gouverneur en conseil vient de désigner M. John English au poste de sous-ministre du ministère du Commerce.

M. English est affecté à ce ministère depuis plus de 30 ans, étant entré en 1926 dans le service des agents du commerce extérieur. Il est en quelque sorte sorti du rang, ayant occupé diverses fonctions à l'étranger de même qu'au siège à Ottawa, où il a exercé des responsabilités élevées. C'est en 1953 qu'il devenait directeur du service des agents du commerce extérieur et en 1956 qu'il devenait sous-ministre adjoint.

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

MODIFICATION VISANT À EXIGER DES RAPPORTS SUR LE REVENU DES PARTIS POLITIQUES

M. Frank Howard (Skeena) demande à déposer le bill n° C-18, tendant à modifier la loi électorale du Canada (dépenses d'élection).

Des voix: Expliquez-vous.

M. Howard: Monsieur l'Orateur, la loi exige actuellement que les candidats présentent une déclaration où sont indiquées la source de leur revenu et les dépenses faites en leur nom. Le but de la mesure législative est d'étendre ce principe de façon à l'appliquer désormais aux comités centraux ou aux sièges nationaux des divers partis politiques. Ainsi ces bureaux seront obligés de déposer des déclarations analogues, indiquant le montant et la provenance de leurs recettes. Il est également prévu que le secrétaire d'État doit déposer auprès du Parlement, un rapport détaillé des renseignements dont je viens de parler.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la première fois.)

LA DÉFENSE NATIONALE

NORAD—PRÉSUMÉE APPROBATION DU PLAN DIRECTEUR DE DÉFENSE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre de la Défense nationale s'il a des observations à faire à propos de la nouvelle portant qu'on a approuvé ou qu'on serait en train d'approuver un plan directeur de NORAD pour la défense, au cours du séjour que fait actuellement à Ottawa le général Partridge?

L'hon. G. R. Pearkes (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, le général Partridge, commandant la défense aérienne de l'Amérique du Nord, est à Ottawa pour discuter de questions relatives à la note déposée au parlement et intéressant les opérations de NORAD. Nous aurons bientôt, très bientôt, l'occasion de discuter de tous les aspects de cette note, ainsi que le premier ministre l'a déjà donné à entendre. Aucun plan directeur ne sera approuvé par suite des consultations qui ont lieu en ce moment. Il s'agit simplement, en l'occurence, de pourparlers préliminaires avec le général Partridge.

NORAD—PRÉSUMÉE DÉCLARATION DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'OTAN

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au premier ministre, vu qu'il a dit que l'accord NORAD est intégré à l'OTAN, si on lui a signalé l'observation formulée avant-hier par le secrétaire général de l'OTAN, M. Spaak, disant que NORAD ne fait pas partie de l'OTAN et qu'à l'OTAN on n'a jamais discuté ni parlé de NORAD? Le premier ministre aurait-il des observations à faire à ce propos?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Cette fois, monsieur l'Orateur, mon honorable ami vient en second, puisque l'honorable député de Kootenay-Ouest a déjà donné avis de son intention de poser une question analogue.

L'hon. M. Martin: Ce qui importe, c'est la question.

Le très hon. M. Diefenbaker: Le député a exprimé hier le désir de poser cette question. J'ai vu ce qu'ont dit les journaux mais, compte tenu de ce qui s'est passé en réalité, il est manifeste que l'interprétation qu'en ont donnée les journaux ne concorde pas avec ce qu'a énoncé M. Spaak.

Quant à moi, rien n'est changé au point de vue exprimé au sujet de NORAD. Il me faudrait beaucoup de temps pour exposer la question dans le détail. Je n'ai pas l'intention de ne discuter que certains aspects de la question car, comme l'a dit le ministre de la Défense nationale, il y aura un débat là-dessus, d'ici quelques jours. Il y aura alors un exposé complet de la question et l'on verra, j'en suis sûr, que l'interprétation de la déclaration de M. Spaak concorde avec mes déclarations et les interprétations qu'en ont données les membres du gouvernement.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Avec humilité et déférence, j'aimerais poser une autre question au premier ministre. Le premier ministre a dit que le débat aurait lieu "d'ici quelques jours". Peut-il nous dire au bout de quel laps de temps raisonnable nous pouvons compter sur l'occasion de nous éclairer là-dessus, le pire casse-tête pour le Parlement?

Le très hon. M. Diefenbaker: Si c'était un casse-tête, le Parlement n'en serait évidemment pas saisi. Toutefois, dès que les mesures législatives d'importance immédiate, qui exigent sans retard notre attention, auront été réglées, le débat sur cette question pourra s'arranger. J'espère qu'il sera possible, après entente avec le chef de l'opposition, de fixer une date qui satisfera tout le monde.

L'HABITATION

LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT—PRÉSUMÉE SUSPENSION DES PRÊTS PAR L'ENTREMISE DES AGENCES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. R. Garland (Nipissing): J'aimerais poser une question au ministre des Travaux publics. Lui plairait-il maintenant de dire à la Chambre et au pays pour quelles raisons le gouvernement a cessé, si soudainement, les prêts hypothécaires consentis par les mandataires?

L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics): J'ai expliqué hier au député de Laurier que l'on n'avait pas mis fin au régime des prêts à l'égard des petites habitations, mais que, pour le moment du moins, les prêts sont maintenant avancés directement par la Société centrale d'hypothèques et de logement, au lieu de l'être par les maisons de prêts.

M. Garland: Me permettra-t-on une autre question? Qu'en est-il des emprunteurs qui ont déjà présenté des demandes aux mandataires?

L'hon. M. Green: La Société centrale d'hypothèques et de logement étudie elle-même ces demandes, tout simplement. Je parle, évidemment, de celles que n'ont pas pas déjà examinées les maisons de prêts, suivant les dispositions ordinaires de la loi nationale sur l'habitation.

M. Garland: Les emprunteurs peuvent-ils compter là-dessus? Je connais des requérants qui ont déjà présenté une demande; leur démarche sera-t-elle nettement facilitée?

L'hon. M. Green: Leurs demandes seront étudiées. Notez bien, toutefois, qu'il se pourrait qu'un requérant ne réponde pas aux conditions exigées; je ne puis donc garantir que toutes les demandes seront agréées.

M. Frank Howard (Skeena): J'ai une question supplémentaire à poser au ministre des Travaux publics. Étant donné que ces prêts sont accordés directement par la Société centrale d'hypothèques et de logement, peut-on s'attendre que le taux de l'intérêt soit abaissé à un niveau raisonnable?

L'hon. M. Green: Non, monsieur l'Orateur. On n'a pas l'intention de rabaisser le taux d'intérêts. Ainsi que je l'ai signalé au cours du débat il y a quinze jours, pareille mesure nuirait au pays à l'heure actuelle. Si le député veut qu'il se construise plus d'habitations, je lui dirai qu'un bon moyen de ne pas obtenir ce résultat serait d'appliquer sa proposition.

M. Garland: Vu l'importance du sujet, je me permettrai de poser une autre question. Le ministre a-t-il reçu quelques renseignements concernant les 500 millions de dollars qu'on dit avoir été affectés par la maison Rothschild à la construction d'habitations au Canada? Dans le cas de l'affirmative, est-ce pour cela que le gouvernement a arrêté les prêts par l'entremise des mandataires?

L'hon. M. Green: Non, monsieur l'Orateur. Nous n'avons pas été avisés de ce projet. Franchement, nous serions fort heureux de voir n'importe qui placer de l'argent dans l'habitation au Canada.

LES RÉCOMPENSES ET LES DÉCORATIONS

MÉDAILLE DU CANADA—DÉCLARATION AU SUJET DE LA PROPOSITION TENDANT À LA DÉCERNER AU COLONEL GEORGE FLINT

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le 28 mai, l'honorable député de Vancouver-Est a posé une question, ainsi qu'on peut le voir à la page 604 du hansard, dans les termes suivants:

Étant donné que tous les partis représentés en cette enceinte et la population de tout le monde démocratique rendent hommage au colonel George Flint pour son courage, son dévouement et son intégrité, le premier ministre pourrait-il dire si on songe à lui accorder, à titre posthume, la première médaille du Canada?

Cette question n'a pas été étudiée. Tous les députés reconnaissent les services du colonel Flint, dont les funérailles ont lieu aujourd'hui. Comme la Chambre le sait, la médaille du Canada a été créée en 1943, mais elle n'a pas encore été décernée. Quoi qu'il en soit, il est un peu douteux qu'elle puisse être décernée à titre posthume. La pratique générale, semble-t-il, c'est que l'attribution posthume d'une médaille dépend de déclarations, statutaires ou autres, autorisant l'attribution. Même si je reconnais parfaitement que cet homme a accompli un acte d'héroïsme et d'abnégation, la question que l'honorable député a soulevée n'a pas encore été examinée.

L'AGRICULTURE

FRAISES—À PROPOS DE L'ÉTABLISSEMENT DU PRIX MINIMUM

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Harold Hicks (Fraser-Valley): Le ministre de l'Agriculture peut-il nous dire si l'on se propose d'établir un prix minimum pour les fraises de la vallée du Fraser cette année? Sinon, se propose-t-on de prendre d'autres mesures pour que les producteurs obtiennent un juste prix pour leur récolte?

L'hon. D. S. Harkness (ministre de l'Agriculture): Je remercie l'honorable député de m'avoir donné avis de sa question. Les établissements de préparation de la Californie paient les fraises 13c. la livre en ce moment, —ce sont les importations de Californie qui ont causé des difficultés l'an dernier,—ce qui est 4c. ou 5c. de plus que le prix versé l'an dernier. Les fraises fraîches importées se vendent de $3.75 à $4, au prix du gros, sur le marché de Vancouver pour les caisses de 12 chopines, soit de 50c. à 75c. de plus par caisse que l'an dernier à ce temps-ci.

On nous informe que les producteurs de fraises de la Colombie-Britannique s'attendent d'obtenir des préparateurs un prix supérieur de 2c. ou 3c. à celui qu'ils ont touché l'an dernier après qu'on eut garanti une juste valeur marchande pour les petits fruits importés. Le niveau actuel des prix indique que les producteurs de fraises de la Colombie-Britannique toucheront un juste prix pour la récolte de 1958, à moins que la production ne soit surabondante, ce qui semble peu probable, étant donné que le temps exceptionnellement chaud et sec a nui à la production.

M. W. H. McMillan (Welland): J'aurais une autre question à poser, monsieur l'Orateur. Peut-on également aider les producteurs de fraises de l'Est, c'est-à-dire ceux de l'Ontario et du Québec?

L'hon. M. Harkness: D'après les renseignements que nous possédons en ce moment, il semble qu'il ne sera pas nécessaire de prendre de mesures particulières pour soutenir le prix des fraises cette année.

LES PARCS NATIONAUX

VALLÉE DE LA QU'APPELLE—INTERPELLATION AU SUJET DE LA MISE EN VALEUR

A l'appel de l'ordre du jour.

M. K. H. More (Regina): J'ai une question à poser au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales. Songe-t-on à établir un parc national dans la vallée de la Qu'Appelle, en particulier dans la région connue sous le nom de grève de Regina?

L'hon. Alvin Hamilton (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Monsieur l'Orateur, je devrai considérer cette question comme un avis. Cependant, je puis dire à l'honorable député de Regina que, règle générale, avant que le gouvernement fédéral établisse un parc national, le gouvernement provincial doit lui offrir le terrain, libre de toute servitude. Autant que je sache, aucune offre de ce genre n'a été faite, du moins récemment, par le gouvernement de la Saskatchewan. Je considérerai la première partie de la question comme un avis et je chercherai à me renseigner à ce sujet.

LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

INTERPELLATION TOUCHANT LE RAPPORT DU DOCTEUR ROBERT CLARK

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Hazen Argue (Assiniboïa): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Peut-il dire à la Chambre quand, s'il ne l'a pas déjà fait, le docteur

Robert Clark présentera au gouvernement son rapport sur le régime de sécurité sociale aux États-Unis? Je crois que quatre mois déjà se sont écoulés depuis que le premier ministre a dit que le rapport serait probablement fait. Le premier ministre peut-il nous dire si le gouvernement a l'intention de donner suite à un tel rapport à la présente session?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, pour ce qui est de la tâche confiée au commissaire, il a reçu ordre de présenter un rapport le plus tôt possible. Nous avons exprimé l'espoir que le rapport serait présenté dans un délai d'environ quatre mois. Jusqu'à maintenant, nous n'avons pas reçu de rapport. Le commissaire poursuit toujours une étude approfondie de la question. Aussitôt que nous recevrons le rapport, la Chambre sera mise au courant.

Pour ce qui est de donner suite au rapport à la présente session, étant donné la quantité énorme de travail qui nous reste encore à accomplir, ainsi qu'elle est exposée dans le discours du trône, je ne m'attends pas, même si nous recevions ce rapport maintenant, qu'il nous soit possible d'y donner suite sous forme de mesure législative à présenter à la présente session.

M. Argue: J'aimerais poser une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre n'est-il pas d'avis que la situation pécuniaire des bénéficiaires de pensions de vieillesse dans notre pays exige qu'on donne suite sans délai à un tel rapport en vue d'améliorer leur sort?

M. l'Orateur: A l'ordre. Voilà qui me paraît être bien plus un argument qu'une question visant à obtenir des renseignements.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Monsieur l'Orateur, me serait-il permis de poser une question complémentaire au Ministre de la Santé nationale et du Bien-être social? N'est-il pas exact que le docteur Clark est revenu cette semaine de son voyage aux États-Unis et que le rapport est maintenant entre les mains du Ministre de la Santé nationale et du Bien-être social?

L'hon. J. W. Monteith (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Non, monsieur l'Orateur. La première partie de la question posée par l'honorable député d'Essex-Est est juste. Le docteur Clark est effectivement de retour, mais je n'ai certainement pas reçu son rapport.

[M. Argue.]

LE MINISTÈRE DES POSTES

REVISION DU TAUX DU CHANGE À L'ÉGARD DES MANDATS POSTAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): Monsieur l'Orateur, le ministre des Postes pourrait-il dire à la Chambre si l'on envisage de reviser plus fréquemment le taux du change à l'égard des mandats-poste achetés au Canada à destination de pays étrangers?

L'hon. W. M. Hamilton (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, je remercie l'honorable député de m'avoir donné préavis de sa question. Je répondrai par la négative, car cette mesure ne semble guère offrir d'avantage particulier. A l'heure actuelle, il y a rajustement chaque fois que se produit une variation d'un demi pour cent, et bien que cela puisse être considéré comme un écart assez grand par rapport à l'usage suivi par les banques, il ne faut pas oublier que ces dernières manipulent de grosses sommes d'argent, tandis que le bureau de poste émet des mandats pour devises étrangères d'une valeur moyenne d'environ $11.25. La modification est en conséquence opérée chaque fois qu'il y a une variation de taux de 5 à 6c. pour ce qui est de l'encaissement de ces mandats moyens. Cela n'empêche pas que les modifications soient très fréquentes. L'an dernier, on en a fait près de 24 pour les seuls mandats destinés aux États-Unis et il est arrivé qu'elles se succèdent à un jour d'intervalle pour suivre les fluctuations du marché.

M. Fisher: J'aimerais poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Est-ce que les employés des postes qui s'occupent de cette question sont en mesure d'informer, disons par exemple, le public acheteur, qu'il y a cette sorte de revision du taux, ou se contentent-ils de dire que la chose se décide à Ottawa?

L'hon. M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce): De fait, monsieur l'Orateur, dès qu'une modification a été décidée à Ottawa, les secteurs postaux de tout le Canada en sont avisés par télégramme et, à leur tour, ils mettent chaque bureau de poste régional au courant du nouveau taux.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

SALLE DU COMITÉ DES CHEMINS DE FER— DEMANDE D'AMÉLIORATION DE L'ACOUSTIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Travaux publics et, par son entremise, à vous-même. C'est à propos de

la déplorable acoustique dans la salle du comité des chemins de fer. Hier, en effet, les honorables députés ont eu toutes les peines du monde à entendre la très importante déclaration de notre distingué visiteur, l'honorable Paul-Henri Spaak. Le ministre se propose-t-il de procéder aux recherches nécessaires afin de déterminer s'il serait possible d'installer là un système convenable de haut-parleurs?

L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, je remercie l'honorable député d'avoir bien voulu me prévenir de sa question. Le ministère des Travaux publics sait très bien que l'acoustique n'est pas fameuse dans la salle du comité des chemins de fer. A diverses reprises, il y a fait l'essai de différents systèmes de haut-parleurs, mais sans succès, à cause de l'écho. Fondamentalement, le problème se réduit à un défaut d'acoustique auquel on ne pourrait remédier qu'en insonorisant les murs.

Comme le sait l'honorable député, les murs sont décorés de peintures de paysages et on a hésité à les recouvrir. La difficulté réside donc dans le conflit entre l'aspect décoratif des murs et la question de savoir si l'on doit y toucher pour améliorer l'acoustique. Si l'acoustique a plus d'importance aux yeux des députés, il est possible de prendre des mesures pour corriger la situation.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

NOUVELLE RELATIVE À UNE VISITE D'UN INDUSTRIEL ALLEMAND À L'URSS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, le premier ministre nous dirait-il si l'on a appelé son attention sur une nouvelle parue dans les journaux et d'après laquelle le criminel de guerre Krupps, d'Essen, en Allemagne, se trouve en URSS où il assiste à une conférence concernant la collaboration industrielle entre l'URSS et l'Allemagne? Vu que le même homme ou les entreprises qu'il a sous sa coupe ont fait de très importantes mises de fonds au Canada durant l'après-guerre, le premier ministre s'est-il demandé si ces sociétés ou ces particuliers ne jouent pas sur les deux tableaux à la fois et quelle serait l'attitude à adopter à ce propos?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je me demande si j'ai bien compris la question qui a été posée. Elle commence avec M. Krupps en Russie et elle me paraît dépasser ainsi la compétence ou, au moins, la fonction du premier ministre. A moins que le député ne puisse élucider sa question, je crains de ne pouvoir permettre qu'elle soit posée.

L'hon. M. Harkness: Ce n'est pas une question, mais simplement un énoncé.

M. Winch: Non, monsieur l'Orateur, c'est une question. Vu que les établissements Krupps, d'Allemagne, ont fait des placements considérables au Canada durant l'après-guerre, le premier ministre est-il au courant de la nouvelle de presse d'après laquelle le même particulier serait présentement en Russie en train de nouer ou d'essayer de nouer des liens de collaboration entre l'Allemagne et l'URSS?

M. l'Orateur: Je crois que l'honorable député n'a pas amélioré les choses; je le regrette, mais je ne puis autoriser la question.

LES TRANSPORTS

GRAND LAC DES ESCLAVES—RAPPORT SUR LE RELEVÉ VISANT L'AMÉNAGEMENT D'UNE VOIE FERRÉE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. M. A. Hardie (Mackenzie-River): Puis-je poser une question au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales? Étant donné les demandes qui ont été adressées soit à lui, soit à son collègue, le ministre des Transports, au sujet du tracé de la voie ferrée du Grand lac des Esclaves, le ministre peut-il dire à la Chambre si une décision a été prise au sujet du tracé de la voie projetée?

L'hon. Alvin Hamilton (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Nous avons été très heureux de recevoir les demandes de la population du territoire et de la région de la rivière de la Paix. Le ministre des Transports et moi-même avons reçu la délégation. Aucune décision n'a été prise.

Je tiens à faire remarquer à la Chambre que le gros des fonds nécessaires à ce chemin de fer étant fourni par les compagnies de chemin de fer elles-mêmes, les considérations économiques de ces dernières priment, à mon avis, lorsqu'il y va de leurs investissements. Nous sommes intéressés avant tout à protéger l'intérêt national; dans la mesure où celui-ci est en jeu, nous allons intervenir et donner aux chemins de fer les conseils que nous jugerons nécessaires.

M. Hardie: Étant donné la réponse du ministre, je me demande s'il pourrait déposer le rapport des compagnies de chemins de fer que j'ai demandé le 20 mai.

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Non, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: Je crois que le ministre a répondu à cette question au moins une fois déjà. S'il veut y revenir, c'est son affaire.

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle) Monsieur l'Orateur, je n'ai rien à ajouter.

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

TERRE-NEUVE—INTERPELLATION AU SUJET DU RAPPORT DE LA COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR LA REVISION DES CONDITIONS DE L'UNION

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): Je me demande si le ministre des Finances a quelque chose de nouveau à nous dire sur la date à laquelle le rapport de la commission royale d'enquête sur la revision des conditions de l'union avec Terre-Neuve sera mis à la disposition du gouvernement?

L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances): Je n'ai aucun renseignement précis sur ce sujet. La question m'a déjà été posée au cours de la présente session. Je suis allé aux renseignements et je crois que le rapport ne devrait pas tarder, mais je n'en peux rien dire de précis.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

MODIFICATION DU RÈGLEMENT EN VUE DE LA CRÉATION DE COMITÉS SUPPLÉMENTAIRES

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre) propose

Que l'article 65 du Règlement soit modifié par l'adjonction des alinéas suivants au paragraphe (1):

m) les prévisions de dépenses (nombre de membres: 60; quorum: 20);

n) les affaires des anciens combattants (nombre de membres: 40; quorum: 15).

En présentant cette motion, j'attire l'attention de la Chambre sur la promesse que comporte le discours du trône et qui est ainsi formulée:

Vous serez priés d'instituer un comité spécial de la radio-télévision, un comité permanent des prévisions budgétaires et un comité permanent des affaires des anciens combattants, tous autorisés à assigner des témoins et à ordonner la production de documents.

Cette modification du Règlement est l'une de ces mesures qui rendront, nous l'espérons, le Parlement plus efficace. L'article du Règlement en question est le nº 65 (1) qui se lit ainsi:

A la séance d'ouverture de chaque session, la Chambre institue un comité spécial formé de cinq membres et le charge de dresser et présenter, avec toute la diligence possible, une liste des députés qui doivent composer les divers comités permanents auxquels sont confiés les affaires suivantes:

Les comités sont énumérés; je ne les mentionnerai pas. Par le passé, pour autant que je sache, on n'a pas examiné les dépenses énormes que le Parlement consent, d'une façon qui corresponde aux responsabilités dont sont chargés les membres de la Chambre. Le comité des subsides est invité à approuver des crédits s'élevant à des milliards de dollars. Composé de 264 membres, il est trop nombreux pour effectuer un examen efficace, trop lent pour examiner en détail les différents crédits qui lui sont soumis. Non seulement plusieurs parlements canadiens l'ont constaté successivement, mais également le Parlement du Royaume-Uni.

Je n'insisterai pas sur cette question, mais je vais citer un extrait de la quatrième édition de l'ouvrage de Beauchesne, *Parliamentary Rules and Forms*, où l'auteur expose la situation très clairement et avec beaucoup d'à-propos:

Notre comité des subsides comprenant 26 membres, on ne peut guère espérer qu'il examine efficacement les détails de finance. Il ne peut interroger de témoins; il n'a pas d'autres renseignements que la liste des prévisions budgétaires, les réponses qu'un ministre fournit aux questions qui lui sont posées au cours du débat et les faits recueillis au hasard que des députés peuvent être en mesure de communiquer. Un organisme aussi nombreux et si mal outillé pour enquêter serait un instrument bien imparfait pour le contrôle des dépenses, même si les discussions étaient entièrement consacrées à cette fin. Mais ces discussions procurent la seule occasion, au cours de l'année, de débattre des griefs et bien des questions d'ordre administratif. La Chambre du Royaume-Uni, cependant, semble s'être rendu compte que cette pratique n'était pas conforme aux conditions de l'heure, et elle a trouvé le moyen d'apporter un changement sans porter le moindrement atteinte à l'un quelconque des principes fondamentaux du droit parlementaire. Elle a tourné la difficulté en adoptant la méthode suivante; une fois déposées, les prévisions budgétaires sont déférées de la façon ordinaire au comité des subsides et elles y restent, mais un comité des crédits est immédiatement nommé sur une motion spéciale.

On donne ensuite le texte de la motion. Je poursuis:

Aux termes de cette motion, les prévisions budgétaires ne sont pas déférées au comité des crédits, ce qu'on ne pourrait faire à moins qu'elles n'aient déjà été retirées au comité des subsides. Les prévisions budgétaires ne peuvent être à deux places en même temps. Ce comité des crédits reçoit l'ordre d'examiner les prévisions budgétaires et de proposer des économies.

Certes, de longues années d'expérience ont enseigné aux députés que, relativement au comité des subsides, la Chambre n'a pu étudier, avec la minutie nécessaire à la formulation de vœux d'économie, des avis tendant à l'élimination du gaspillage ou à des améliorations d'ordre général, en raison du nombre des membres du comité et aussi parce qu'il n'est pas possible d'interroger des témoins. Par suite, les membres de ce comité ont pu poser des questions,—en général, nous en avons tous posé,—et ont fait de longs discours sur divers chapitres. Il en est résulté en

définitive que le budget des dépenses soumis à la Chambre n'a été qu'un exposé des intentions du gouvernement; il n'y a pas eu d'examen propre à réaliser des économies.

Un comité spécial des crédits a été institué et on a examiné les divers postes pendant plusieurs sessions, mais comme le comité dont il s'agit n'avait pas l'autorité de convoquer des témoins, de les interroger et de déposer des documents, son utilité s'est trouvée, de ce fait, assez affaiblie.

Une des principales tâches qui incombent aujourd'hui, comme depuis des années, au Parlement, c'est l'étude des crédits au comité des subsides. La suppression de dépenses inutiles et immotivées de façon à ne pas changer la responsabilité des ministres en irresponsabilité, pose sous notre régime, depuis bien des années un problème aux parlementaires.

J'ai déjà dit que l'examen par le comité des subsides n'est pas, en réalité, le contrôle des crédits. D'ailleurs, ce n'est pas seulement mon avis, mais celui du comité spécial au Royaume-Uni, avis qu'on trouve exprimé dans son neuvième rapport établi en 1918. Le contrôle du Conseil du Trésor est, dans une certaine mesure, précieux, mais il ne remplace pas le contrôle du Parlement. Un contrôle exercé par les ministres, tout efficace qu'il soit, ne peut, à l'occasion, que se montrer insuffisant, si l'on veut s'en tenir à des soucis méticuleux d'économie.

En temps de guerre, nous avons pu nous rendre compte à quel point un comité pouvait être efficace. Il y a des députés ici présents qui faisaient partie du comité des dépenses de guerre. Ses membres n'étaient pas toujours d'accord mais, règle générale, ayant moi-même été membre de ce comité pendant très longtemps, j'ai constaté que tous ses membres visaient avant tout, quelle que fût leur statut à la Chambre, à régler promptement et efficacement les problèmes de dépenses dont ils étaient saisis sans, évidemment, intervenir aucunement dans la responsabilité de l'exécutif en matière de politique générale.

Je me souviens de certains cas où de gros montants d'argent ont été épargnés. Je me souviens notamment d'une occasion où, lors de l'examen de certaines dépenses destinées à l'aviation, nous avons pu épargner plusieurs millions de dollars. Voilà l'objet que nous avons en vue en proposant la présente modification. Nous voulons établir un comité de chiens de garde, pour ainsi dire, dont le rôle sera d'assurer autant que possible qu'il n'y ait pas de gaspillage d'argent mais plutôt des économies.

Un certain nombre d'ouvrages ont fait connaître l'expérience acquise au Royaume-Uni dans le fonctionnement d'un comité des prévisions budgétaires. Certains sont d'avis qu'un tel comité a été très efficace. D'autres disent que des faiblesses se sont révélées, que si, d'une façon générale, le comité a remporté un certain succès, son efficacité a souffert d'une faiblesse que nous avons tous: lorsque nous avons la possibilité de satisfaire notre curiosité, nous n'assistons pas toujours aux séances du comité en aussi grand nombre qu'au début de la session. Jennings expose la situation dans sa deuxième édition, de 1957, à la page 303, dans les termes qui suivent:

> Jamais, depuis 1902, on a donné à entendre que le comité des prévisions budgétaires constitue un moyen efficace de contrôler la dépense ou même que c'est un organisme chargé avant tout de s'occuper des dépenses... Toutefois, on a considéré que le budget est présenté aux fins de renseignement et, comme il arrive habituellement quand des renseignements sont fournis, la plupart des députés ont négligé de se renseigner eux-mêmes.

Sous cette réserve, qui constitue une faiblesse de toutes les institutions parlementaires, en fait de toutes les institutions humaines, un travail très efficace a été accompli et des économies réalisées. En constituant ce comité, on a songé à rendre les travaux du parlement plus efficaces. Nous avons songé à donner aux simples députés, qui n'en ont pas souvent l'occasion, la possibilité de contribuer personnellement à ces travaux, d'une façon telle qu'ils puissent trouver leur récompense dans la conscience d'un service rendu. Pour reprendre ici des paroles utilisées par Basil Chubb dans son livre *Control of Public Expenditures*, cela "poussera les divers ministères à éviter le gaspillage et dotera la Chambre de ce dont elle a le plus besoin, c'est-à-dire d'une meilleure connaissance des affaires et d'une arme de contrôle excellente".

Les crédits actuels du budget militaire, ainsi que ceux qu'exigera le chômage actuel, sont et continueront d'être énormes. Nous ne voulons pas jeter un bandeau sur les yeux des députés, mais bien an contraire leur donner l'occasion d'examiner très soigneusement ces questions,—sous réserve de la responsabilité définitive du pouvoir exécutif,—d'étudier les prévisions budgétaires et de soumettre d'un commun accord des vœux qui puissent servir utilement à comprimer les crédits inutiles, ou comme je le disais il y a un instant, qui constituent du gaspillage.

Autrement dit en créant le comité et en lui confiant l'examen des crédits de la Défense nationale et ceux des autres ministères à

l'égard desquels n'existe aucun comité particulier, la Chambre dotera le comité des subsides d'une espèce d'avant-garde dans l'examen de ces crédits. En définitive, tous ces crédits reviendront au comité des subsides mais j'espère qu'ils auront été étudiés avec tellement de soin qu'il sera possible d'épargner le temps de la Chambre et de réaliser des économies et des épargnes au profit de la population. Notre but est de permettre aux membres de la Chambre d'étudier soigneusement les crédits au lieu de nous en tenir à la pratique actuelle qui consiste, pour le comité des subsides, à feuilleter le budget des dépenses sans faire d'enquête approfondie.

Le seul domaine qui reste interdit, et qui doit le rester, c'est celui de la politique gouvernementale. Sous cette réserve, qui est essentielle sous notre régime de gouvernement constitutionnel, nous voulons que le comité qui sera établi, quand il s'agira de redresser des torts, de révéler du gaspillage ou de relever des erreurs qui autrement passeraient inaperçues, ne tienne compte que du bien-être de la population lorsqu'il préparera ses recommandations.

Autrement dit, c'est un des moyens qui sont offerts aux membres de la Chambre, —s'ils veulent s'y appliquer avec toute la diligence qu'ils y mettront, je le sais,—d'alléger les contribuables du poids de dépenses inutiles. Si les députés s'acquittent consciencieusement de leur tâche, les ministères seront tenus en état d'alerte. Ils amélioreront également l'efficacité du Parlement car, après tout, des changements s'y produisent et doivent s'y produire pour suivre les changements de la situation. L'essence même de notre tradition demeure dans notre régime parlementaire, mais ce régime doit évoluer et grandir progressivement chaque année et d'une époque à l'autre si l'on veut qu'il soit à la hauteur du champ de plus en plus vaste des responsabilités gouvernementales et des préoccupations parlementaires.

Quant au comité des Affaires des anciens combattants, c'est une autre des promesses faites par ceux qui assument à l'heure actuelle la direction des affaires du pays. Il y a des années que nous réclamons la création d'un tel comité pour permettre aux représentants des anciens combattants canadiens de soumettre chaque année aux membres de la Chambre des communes leurs points de vue, leurs recommandations et propositions pour l'amélioration de la situation de ceux qui ont fait du service militaire et des personnes à leur charge. Je suis sûr que ce comité, qui comprendra des membres de tous les partis représentés à la Chambre connaissant les problèmes de nos anciens combattants, sera un intermédiaire nécessaire et permettra des relations plus étroites entre le Parlement et les organismes qui s'occupent des anciens combattants dans notre pays, afin que ceux qui ont fait du service militaire et les personnes à leur charge soient traités en tout temps avec justice et équité.

Monsieur l'Orateur, je soumets cette motion à la Chambre avec l'espoir que tous les députés l'appuieront et que, lorsque le comité des prévisions budgétaires sera établi, les membres se consacreront dans un esprit d'abnégation,—car il en sera ainsi,—à l'examen fatigant, routinier, mais néanmoins efficace, des dépenses. Les députés auront ainsi un moyen d'aider à l'accomplissement d'une tâche importante de la Chambre des communes, soit celle qui consiste à examiner et à voter les prévisions budgétaires.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je veux dire dès le début que l'opposition a l'intention d'appuyer la motion. Je tiens cependant à consigner certaines de nos idées sur la portée éventuelle, sur l'efficacité ou l'inefficacité, des changements proposés et signaler certains dangers que ces changements peuvent engendrer, à notre avis, si l'on n'y met beaucoup de prudence. Je veux aussi poser certaines questions auxquelles un porte-parole du gouvernement répondra sans doute au cours de la discussion.

Quant à l'établissement d'un comité permanent des crédits, un tel comité pourra peut-être maintenant, grâce au nombre accru de ses membres, découvrir une partie des 500 millions gaspillés en prodigalités qu'un comité de ce genre nous disait-on, il n'y a pas si longtemps, pourrait découvrir, s'il était bien dirigé. Si les membres du gouvernement actuel avait découvert du gaspillage et des prodigalités de l'ordre de 500 millions de dollars, les crédits dont le comité sera saisi n'auraient sans doute pas atteint un montant sans précédent.

Dans le passé, le comité des affaires des anciens combattants se réunissait régulièrement en tant que comité spécial, ayant aussi, à ce titre, le droit d'exiger la production de documents et de faire comparaître des personnes. Le comité des anciens combattants, qui va maintenant devenir un comité permanent composé d'un plus grand nombre de membres, pourra, lors de ses séances, obtenir des témoignages de première main sur le sens clairvoyant de la justice, la sagesse et la générosité qui ont présidé à l'élaboration de la charte des anciens combattants, héritage des gouvernements précédents. J'espère que, sur ce chapitre au moins, on ne s'entendra pas dire que rien n'a été fait avant l'année 1957.

L'hon. M. Green: Puis-je poser une question au chef de l'opposition? Ne conviendra-t-il pas spontanément que la charte des anciens combattants est le fruit du travail de tous les partis, étroitement unis dans cette tâche?

L'hon. M. Pearson: Bien entendu, je l'admets sans réserve. Je signalais tout simplement que si la charte des anciens combattants et la législation relative aux anciens combattants ont reçu l'appui de tous les partis représentés à la Chambre, elles n'en restent pas moins l'œuvre des gouvernements précédents. On a voulu nous faire croire ces derniers jours que les gouvernements antérieurs avaient peu fait en d'autres domaines; je disais tout simplement qu'on ne tiendra peut-être pas le même langage pour ce qui est des affaires des anciens combattants.

En ce qui concerne le comité des crédits, et la plupart de mes observations porteront sur cet organisme en particulier, la motion modifie la pratique suivie par la Chambre de sorte que le comité spécial des crédits qui se réunit depuis 1955 deviendra maintenant un comité permanent. A coup sûr, si nous suivons la pratique normale, cette modification permettra au comité de demander des documents et d'assigner des personnes, et j'aurai à me prononcer plus tard sur la portée de cette modification. La motion augmente aussi le nombre des membres de ce comité expert et technique, car voilà ce qu'il est et voilà comment nous espérons tous qu'il fonctionnera, ses membres passant de 26 à 60. Certes, cette modification suscitera certaines difficultés à l'opposition,—je ne m'en plains pas,—surtout si l'on prend des mesures pour que ce comité et d'autres siègent pendant les séances de la Chambre.

Le très hon. M. Diefenbaker: Quelle est votre opinion à ce sujet?

L'hon. M. Pearson: Je pense qu'il sera fort difficile pour l'opposition, étant donné le nombre actuel de ses membres, de faire un travail efficace à tous les comités qu'on établira, si ces comités se réunissent pendant les séances de la Chambre. Peut-être pourrons-nous le constater au fil des événements.

Cette augmentation du nombre de membres du comité des prévisions budgétaires, qui passe de 26 à 60, a pour objet, d'après les journaux, de fournir du travail pratique aux nouveaux députés ministériels. En ce sens, peut-être puis-je l'appeler un programme de création de travail. Nous n'y voyons pas d'inconvénient, car il est bon pour le Parlement et pour ses membres d'utiliser à fond la compétence de tous les députés. Je suis sûr que ce programme de création de travail sera plus efficace que certains autres du même genre que mes honorables amis ont mis en œuvre.

La première motion portant création d'un comité spécial des prévisions budgétaires a été présentée à la Chambre le 8 février 1955, ainsi que mes honorables vis-à-vis se le rappellent fort bien. Cette mesure a alors été appelée,—et à juste titre,—une modification faite à titre d'essai de l'organisation des comités et des méthodes parlementaires, en vue d'assurer le contrôle efficace des dépenses par le Parlement, ce qui constitue la première responsabilité et la première obligation du Parlement.

Au Royaume-Uni,—on parle très souvent et à bon droit de la pratique suivie dans ce pays à ces égards,—on en est arrivé à la situation actuelle en ce qui concerne ce contrôle après une longue évolution et après bien des tâtonnements. Le comité permanent des prévisions budgétaires se modèlera-t-il sur le régime suivi au Royaume-Uni,—je parle en ce moment du comité des prévisions budgétaires,—où les sous-comités fonctionnent sous l'autorité et la direction du comité principal? Quelle que soit la réponse à cette question,—et peut-être nous la fournira-t-on au cours de la discussion,—le régime ne peut pas être le même ici qu'à Westminster, parce que le comité des prévisions budgétaires de la Chambre anglaise n'a que 36 membres sur un total d'environ 750 membres de la Chambre.

Cependant, les pratiques parlementaires anglaises dans ce domaine ont fait l'objet d'essais et d'épreuves. Nous ne devrions évidemment pas hésiter à en tirer parti, à les adapter, quand il est souhaitable de le faire. D'autre part, il n'y a pas de raison de les suivre en tous points. J'aimerais faire dès l'instant une mise en garde au sujet de deux aspects connexes de la modification que nous proposons maintenant, celle de l'extension du régime des comités. J'exprime l'avis, —et je suis sûr que cet avis ralliera l'approbation quasi-générale,—qu'en étendant les travaux en comité, en donnant à ce mode d'examen un caractère permanent, nous devrions bien prendre soin de ne pas en venir à adopter certaines caractéristiques du régime de comités établi par le Congrès des États-Unis.

Le régime des comités à Washington, de toute évidence, diffère fondamentalement du nôtre parce que la constitution américaine est bien différente. Par exemple, là-bas, un comité des affectations peut proposer,—et propose, d'ailleurs,—lui-même les dépenses. Il y a encore d'autres différences que celles qui se fondent sur la constitution. Il me semble que, fort souvent, l'activité des comités du Congrès des États-Unis,—cela ne s'applique pas à tous, évidemment,—et peut-être n'entendons-nous pas parler beaucoup

des comités américains qui fonctionnent autrement,—fait l'objet d'une publicité considérable et sensationnelle, comportant des accusations et contre-accusations télévisées, formulées dans une atmosphère de politique partisane et personnelle, plutôt que selon les règles d'une enquête objective et scientifique menée par des spécialistes.

Sous notre régime, monsieur l'Orateur, le membre d'un comité qu'on respecte le plus est la personne industrieuse, qui se donne de la peine, qui cherche à ajouter à ses connaissances et à approfondir sa compréhension des fonctions et procédés gouvernementaux, à faire ainsi un apport plus utile au gouvernement parlementaire, surtout quand il s'agit de réaliser des économies. Cette façon de procéder, fondée sur le sens de la responsabilité et de la retenue dans les travaux de comité, est assurément la meilleure manière d'assurer que notre régime de travail en comité, dans sa forme élargie, apporte des résultats fructueux et constructifs. Telle a été, en principe, la façon de procéder des Britanniques dans le passé, et c'est une des raisons pour laquelle le régime britannique de travail en comité,—qui n'a pas été sans soulever des critiques, comme l'a signalé le premier ministre,—a donné de bons résultats dans l'ensemble.

Mais nous commettrions une erreur, je crois, si nous allions nous croire capables d'appliquer le régime britannique de travail en comité à notre régime parlementaire qui est quelque peu différent. Le régime britannique, qui a évolué très lentement, s'est amenuisé, pour ainsi dire, en accumulant précédent sur précédent. Nous ne serons certainement pas capables d'adopter pareil régime,—même s'il était souhaitable que nous le fassions,—tout simplement en adoptant une motion du genre de celle-ci.

A titre d'exemple de la différence qui existe entre le régime britannique de travail en comité et le nôtre, je pourrais citer le cas du comité britannique des comptes publics qui est étroitement lié au comité des prévisions budgétaires, comme je présume qu'ici le comité des comptes publics sera étroitement lié au comité des prévisions budgétaires. Le discours du trône mentionnait,—nous avons été surpris d'y trouver cette mention,—que l'organisation du comité semblable de la Chambre pourrait aussi être modifiée. En Grande-Bretagne le comité des comptes publics n'a que 15 membres choisis d'après le nombre de votes qu'ils représentent. Il se réunit une trentaine de fois par session. La coutume veut,—et l'on sait que là-bas la coutume est parfois plus importante que la loi,—que le comité soit toujours présidé par un des principaux membres de l'opposition qui est invariablement un spécialiste des questions de finance, de banque et de comptabilité.

[L'hon. M. Pearson.]

Autant que mon étude m'ait permis de m'en rendre compte, le travail de ce comité s'accomplit toujours dans une atmosphère absente de toute considération de partis. Ses méthodes sont presque d'ordre judiciaire et ses décisions sont toujours rendues de façon experte, technique et objective. Durant les années 20, sir Austen Chamberlain a dit une fois que le comité des comptes publics fonctionne à la façon d'un comité de juges qui oublient alors toute considération de parti, chose qui n'est pas toujours facile, même au sein des comités. Les questions posées se rattachent rarement aux considérations de parti et, d'après ce que m'ont appris mes recherches sur le travail du comité, les très rares votes qu'on y a pris n'ont jamais été pris selon quelque mot d'ordre des partis. La Chambre des communes approuve invariablement le rapport du comité sans prendre le vote, ou encore il n'est pas officiellement approuvé. Ce rapport ne fait l'objet d'aucun débat, mais ses vœux sont toujours appliqués, même sans aucune discussion au sein de la Chambre des communes.

Le président du comité collabore étroitement avec l'auditeur général dont les rapports constituent la base des travaux du comité. En réalité, l'auditeur général travaille avec le président du comité des comptes publics. Il le conseille sur les questions à poser et sur les points à examiner. Il est, dans un sens, conseiller technique et expert-conseil du président, et n'est pas lui-même un témoin.

Il existe une autre différence par rapport à notre procédure. Pour ce qui est du comité, et également du comité des prévisions budgétaires en Angleterre, la décision du président n'est jamais contestée, car on ne peut en appeler. Le président, le contrôleur qui est un fonctionnaire, et l'auditeur général préparent les travaux du comité, les comptes à examiner, généralement ceux des ministères à fortes dépenses et autres instruments que l'auditeur général juge à propos d'examiner. Les autres comptes qui sont présentés au comité sont généralement approuvés d'office, sans discussion.

En Grande-Bretagne, ce comité peut appeler autant de témoins qu'il désire, mais dans la pratique, il se limite presque toujours aux comptables de chaque ministère, qui en sont généralement les chefs permanents; les ministres sont rarement convoqués. En fait, pour ce qui est de la convocation des témoins, le comité fonctionne dans la pratique d'une manière semblable à celle de notre comité des prévisions budgétaires, même lorsque ce dernier n'avait pas le pouvoir formel de convoquer des témoins. La fonction principale

du comité des comptes publics est de garantir que les fonds sont dépensés selon les intentions du Parlement, c'est-à-dire avec l'économie et la pertinence qui s'imposent.

J'ai mentionné le régime britannique comme une institution qui a fait ses preuves pendant bien des années. Mais, même ce régime-là ne fonctionne pas toujours, ainsi que l'a dit le premier ministre, à la satisfaction de tout le monde, même en Grande-Bretagne. Quand nous avons parlé, en 1955, de l'institution d'un comité spécial des crédits, le ministre actuel du Commerce (M. Churchill) a cru devoir prendre part au débat pour exprimer l'opinion suivante sur l'efficacité du comité britannique, en citant l'auditeur général du Royaume-Uni à l'époque, sir Malcolm Ramsay, ainsi qu'en fait foi la page 1021 du hansard du 8 février 1955:

Le comité des crédits n'a pas, je le crains bien, répondu à l'attente de ceux qui l'ont préconisé. Il a contribué, sans doute, à la réalisation de certaines améliorations de peu d'importance en général. Cependant, il n'a pas fait réaliser d'économies importantes, et les résultats qu'il a obtenus l'ont sûrement été à la suite d'une dépense disproportionnée de temps et de travail de la part des députés et des témoins. A tout événement, quelques-unes des questions qui ont fait l'objet de ses recommandations auraient pu tout aussi bien être étudiées par le comité des comptes publics,...

Il y a donc, même en Grande-Bretagne, la possibilité d'un double emploi en ce qui concerne les deux comités. Étant donné que M. M. Ivor Jennings, que le premier ministre vient de citer il y a quelques instants, et qui est une grande autorité sur cet aspect de la constitution, a dit que le comité britannique des crédits n'était pas complètement inutile, nous ne devrions pas trop nous fier aux coutumes britanniques pour tous les aspects des travaux dont sont chargés les comités de la Chambre.

A l'égard de la modification envisagée, je veux faire une autre incitation à la prudence. Il en a déjà été question dans le débat de 1955, que mes honorables amis d'en face doivent bien connaître. Ils ont fait certaines réserves, nourri quelques inquiétudes et donné certains avertissements quand ils étaient dans l'opposition, ce que nous pourrions peut-être rappeler à ce stade-ci de la discussion. L'honorable député de Greenwood (M. Macdonnell), qui a participé très activement au débat disait le 8 février 1955, comme en fait foi la page 999 du hansard:

...Mais je tiens à répéter que nous devons être sur nos gardes afin qu'on ne s'en serve pas...

C'est-à-dire le comité spécial des prévisions budgétaires qu'il était proposé d'instituer...

...comme d'un moyen pour se soustraire à la Chambre des communes... Les ministres sont des êtres humains...

Il parlait de nous à ce moment-là, mais nous parlons maintenant des honorables députés qui siègent en face.

L'hon. M. Green: Mais nous sommes différents.

L'hon. M. Pearson: Vous êtes différents, si vous voulez, mais vous n'en restez pas moins humains. Je continue:

Les ministres sont des êtres humains. Ne poussons donc pas la sentimentalité au point de croire, ainsi que je l'ai dit tout à l'heure, que telle n'est pas leur intention; telle est évidemment leur intention.

Il a cité ensuite, en ne dissimulant pas son approbation, ce passage d'une déclaration faite à la Chambre des communes de Westminster par le très honorable Walter Elliot, ministre de la Couronne dans le gouvernement britannique:

J'envisage avec soupçon toute tentative visant à transporter la discussion hors de la Chambre.

Voilà le point de vue de sir Walter, tel que rapporté par l'honorable député de Greenwood (page 997 du hansard du 8 février 1955). Il a continué ensuite à citer sir Walter, dans les termes suivants:

Il ne me sourit guère de déférer trop de sujets aux comités spéciaux de députés qui se spécialisent sur des questions particulières... Je parlerai tout à l'heure de l'étape de l'étude des bills en comité, mais je dirai qu'il est très dangereux de trop recourir au comité spécialisé,

Ce danger existe donc, et le premier ministre y a fait allusion en disant que des questions pourraient être soustraites à la Chambre des communes par la multiplication des comités où ces questions sont débattues et réglées. Au cours du même débat, et parlant du même sujet, le ministre actuel du Commerce a déclaré ce qui suit, qui figure à la page 1020 du hansard du 8 février 1955:

Ceux d'entre nous qui ne font pas partie de ce comité...

Il parlait, je crois, du comité des Affaires extérieures, qui a toujours fonctionné d'une manière très efficace,

...n'ont jamais l'occasion d'examiner à la Chambre les crédits des Affaires extérieures. Nous n'avons aucune occasion de poser des questions au ministre. Tout se fait au comité.

Ce n'est pas entièrement exact, car nos prévisions budgétaires étaient, naturellement, représentées à la Chambre des communes. Je me souviens d'avoir été questionné à la Chambre au sujet de ces prévisions, mais ce qu'a dit le ministre du Commerce actuel exprime la crainte qu'il ressentait alors. Afin de parer à une telle éventualité, l'honorable député de Greenwood a fait au cours

du même débat une autre déclaration à laquelle je souscris parfaitement et qui est consignée au hansard, page 998:

Il faudrait qu'on nous accorde sans réserve le droit de procéder à un débat à la Chambre, si l'occasion s'en présente une fois les crédits déférés au comité, et qu'on nous accorde le même droit encore lorsque nous recevrons le rapport du comité, comme cela s'est passé d'ailleurs en ce qui a trait aux Affaires extérieures.

Je rappelle ces détails afin de placer les changements en question dans leur véritable perspective. Le 13 mai, au cours du débat sur l'Adresse, le premier ministre se plaignant du rendement des comités dans le passé, s'exprimait dans les termes suivants, que je relève à la page 35 du hansard:

Par le passé, le rendement des comités a été réduit à rien parce que le gouvernement d'alors refusait toujours aux comités le pouvoir d'assigner des témoins et de faire produire des documents, ainsi que je le disais tantôt.

En toute déférence, monsieur l'Orateur, cette déclaration n'est pas conforme aux faits.

Le très hon. M. Diefenbaker: C'est le cas des comités permanents.

L'hon. M. Pearson: Sans doute, mais le premier ministre n'en a pas moins dit:

...le gouvernement d'alors refusait toujours aux comités le pouvoir d'assigner des témoins et de faire produire des documents...

Le très hon. M. Diefenbaker: J'aurais dû préciser que je songeais là aux comités permanents.

L'hon. M. Pearson: S'il l'avait dit, il aurait sans doute respecté la vérité, mais cette déclaration, telle qu'elle figure actuellement au compte rendu, est inexacte. Je rappelle aussi que le comité spécial des affaires des anciens combattants a été autorisé par la Chambre à convoquer des personnes et à exiger la production de documents. Donnons lecture des attributions du comité des affaires des anciens combattants de 1955, datées du lundi 7 mars:

Le comité est autorisé à convoquer des témoins et à exiger la production de documents et d'archives.

Le très hon. M. Diefenbaker: L'honorable député me permet-il une question?

L'hon. M. Pearson: A votre aise.

Le très hon. M. Diefenbaker: Pourquoi le gouvernement de l'époque a-t-il tant de fois refusé aux comités le droit d'assigner des personnes et de faire produire des documents et des dossiers? Peut-il répondre à cette question? Il serait très intéressant d'entendre cette révélation.

L'hon. M. Pearson: Je ne suis pas très au courant des détails, mais nous pourrons sans doute les connaître au cours du débat. Quoi qu'il en soit, je sais que dans le cas du comité spécial de l'énergie atomique, il s'agissait uniquement d'un motif de sécurité.

Le très hon. M. Diefenbaker: Mais dans les autres cas?

L'hon. M. Pearson: Pour ce qui est du comité spécial des crédits, le gouvernement et le ministre directement intéressé ont cru à l'époque que le comité pouvait s'acquitter efficacement de sa tâche sans courir le risque de s'aventurer dans certaines des zones dangereuses que j'ai mentionnées à propos de la procédure suivie ailleurs par des comités. Pour ce qui est des autres comités, on a jugé que le ministre intéressé pouvait être interrogé. Aux comités spéciaux, il pouvait s'entourer de ses fonctionnaires et ceux-ci pouvaient être interrogés directement par les députés. J'estime par conséquent qu'en rendant permanent le comité spécial des crédits et en le dotant du pouvoir de convoquer des personnes, et de faire produire des documents et dossiers, on fait un changement qui est beaucoup plus important en théorie qu'en pratique.

Quoi qu'il en soit, monsieur l'Orateur, l'efficacité du comité des crédits n'a pas été annulée, à mon point de vue, par le fait qu'il ne pouvait pas convoquer des personnes ni exiger la production de documents et de dossiers, et il suffit pour s'en convaincre d'examiner les délibérations du comité au cours des trois années pendant lesquelles il a fonctionné. Il est sûr que certains des honorables vis-à-vis ont rendu hommage au comité pour le travail qu'il a accompli au cours de ces années, et je pourrais peut-être à ce sujet invoquer un témoin au jugement infaillible et d'une grande intégrité, l'honorable représentant de St. Paul's (M. Michener), qui a formulé à cette époque, à l'endroit du comité, des compliments qu'il méritait j'en suis sûr.

A mon point de vue, en rendant permanent le comité spécial des crédits, on n'aura très probablement pas changé grand chose. Le changement le plus remarquable sera peut-être l'augmentation du nombre de ses membres. Quand en 1956 on a proposé de faire de ce comité spécial un comité permanent, proposition faite par les honorables vis-à-vis lorsqu'ils se trouvaient dans l'opposition, ils se rappelleront que l'honorable représentant de St. Paul's a dit qu'il s'agirait d'une très faible extension des pouvoirs du comité.

D'après le hansard du 28 février 1956, page 1698, voici comment il s'est exprimé:

La proposition comporte une très petite extension... car, au fond, le comité sera un organisme de la Chambre constitué comme l'est la Chambre

elle-même, toutes proportions gardées, les députés ministériels ayant la majorité et, par conséquent, pouvant prendre les principales décisions sous la surveillance du gouvernement.

L'hon. M. Green: Il essayait peut-être simplement de persuader le gouvernement d'alors d'effectuer le changement.

L'hon. M. Pearson: C'est possible. Il était alors un député très persuasif comme il est aujourd'hui un Orateur très persuasif.

J'estime qu'à moins d'autres changements, les décisions fondamentales du comité des crédits resteront sous l'autorité du gouvernement. J'ai l'intention, à ce propos, de poser certaines questions qui viendront peut-être dissiper une partie de mes inquiétudes. Qui, par exemple, décidera de ce que le comité devra examiner? Les postes qui seront déférés au comité pour étude seront-t-ils choisis par le gouvernement et le Parlement ou bien par le comité lui-même? Si c'est le comité qui choisit ses sujets d'étude, peut-on penser qu'à l'avenir la situation sera celle que le premier ministre exposait le 8 février 1955? Il se rappellera sans doute d'avoir dit:

Je ne suis pas trop optimiste quant au succès...

Il s'agissait du comité des crédits dont la création était proposée à ce moment-là.

...les comités se composant, comme le veut le régime, en grande majorité de représentants du gouvernement,...

Cette majorité sera encore plus écrasante à la présente session.

...la plupart des membres n'ont aucun intérêt réel à permettre que des questions qui peuvent nuire au gouvernement et au parti auquel ils appartiennent soient soumises au comité.

Je reconnais l'importance de ce point. Le premier ministre a signalé aujourd'hui que lui et son gouvernement ne s'inpireront nullement de ces considérations, en ce qui concerne le travail du comité Mais pourrais-je citer quelques autres lignes de la déclaration du premier ministre? Il a ajouté:

La nature humaine étant ce qu'elle est, je ne dis pas que les choses se passeraient différemment sous un autre régime.

Eh! bien peut-être sera-ce différent. Nous verrons. Le ministre actuel des Finances (M. Fleming) a exprimé la même inquiétude lorsque, au cours du même débat, il a déclaré.

Il me semble que si l'on veut expérimenter convenablement ce régime, si nous entendons mettre convenablement et raisonnablement à l'essai la proposition...

Il s'agissait d'un comité spécial des prévisions budgétaires.

...qui a été sérieusement formulée à la Chambre depuis un certain nombre d'années, l'opposition devrait avoir son mot à dire dans le choix du ministère dont les prévisions budgétaires doivent être soumises à l'examen de ce comité.

Le très hon. M. Diefenbaker: L'honorable député me permettrait-il une question? Voudrait-il dire maintenant quels sont les ministères dont il aimerait voir les prévisions budgétaires soumises au comité?

L'hon. M. Pearson: Non, monsieur l'Orateur, je n'en parlerai pas en ce moment; mais, si le premier ministre veut bien communiquer avec moi lorsque les comités seront établis, j'aurai peut-être quelque chose à dire sur ce point.

Le très hon. M. Diefenbaker: Il est facile de généraliser.

L'hon. M. Pickersgill: Le maître a parlé!

L'hon. M. Pearson: Les extraits du compte rendu des débats de 1955 que je suis en train de lire démontrent en fait combien il est aisé de généraliser sans tenir compte du fait que, plus tard, ces généralisations pourront provoquer des ennuis. L'année suivante, en 1956, le ministre des Finances est allé un peu plus loin à ce propos en déclarant, et je cite le hansard, page 1705:

L'idée de laisser ce choix à l'opposition n'est certes pas mauvaise. Au Royaume-Uni, c'est l'opposition qui choisit les comptes ou les ministères sur lesquels se penchera le comité des comptes publics. La coutume veut même, là-bas, qu'un membre de l'opposition soit désigné à la présidence du comité des comptes publics.

On ne parle aucunement ici de nommer un président appartenant à l'opposition. On dit qu'il est important que ce soit l'opposition qui choisisse les ministères et les questions qui seront soumis à l'examen du comité. Étant donné les circonstances, nous n'avons peut-être pas besoin d'insister davantage auprès du gouvernement pour qu'il permettre à l'opposition de choisir les postes devant constituer la base du travail du comité des crédits.

En guise de conclusion, je répéterai que nous appuierons la motion, mais nous ne nous attendons pas qu'il en résulte, en pratique, de changement sensible en ce qui concerne la façon de procéder suivie à cet égard depuis l'institution du comité des crédits en 1955, sauf le travail que se verront confier certains des membres du gouvernement dont le nombre s'est tellement accru. Nous ferons tout notre possible, avec les moyens dont nous disposerons, non seulement pour jouer notre rôle d'une manière responsable et constructive au sein de ces comités, mais pour garantir qu'aucun changement qui pourrait intervenir dans la constitution, l'organisation ou l'initiative des comités ne nuira ni à l'utilité, ni aux droits ni aux privilèges du comité le plus important de tous, c'est-à-dire le comité plénier de la Chambre des communes.

M. Hazen Argue (Assiniboïa): Monsieur l'Orateur, nous, cécéfistes, appuierons la motion parce qu'elle renferme certaines des choses que nous préconisons ici depuis des années, notamment la création d'un comité permanent des Affaires des anciens combattants. Cette proposition nous réjouit tout particulièrement.

Nous savons que le comité des Affaires des anciens combattants s'est réuni dans le passé sous forme de comité spécial. Il s'est réuni très fréquemment et a accompli de l'excellente besogne; quant à la durée et aux dates de ses réunions, je crois qu'il a rallié l'assentiment des organismes d'anciens combattants partout au pays. Cependant, je crois que les anciens combattants en général s'estimeront plus rassurés encore lorsqu'ils sauront que le comité des Affaires des anciens combattants deviendra un comité permanent de la Chambre.

Quant à la question de faire du comité des crédits un comité permanent, nous estimons que ce projet a beaucoup de bon, pourvu que certaines conditions soient remplies. A notre avis, dire qu'il s'agit d'un comité permanent plutôt que d'un comité spécial ne signifie pas nécessairement grand chose; mais, si le gouvernement veut sincèrement que les crédits de tous les ministères soient examinés aussi méticuleusement que possible et si, de concert avec les partis d'opposition, le travail de ces comités est organisé vers cette fin, nous sommes d'avis qu'il y aurait moyen d'accomplir bien des choses. Mais s'il s'agit simplement, ainsi qu'il en a été question maintes fois dans les journaux, d'occuper les nombreux députés ministériels et de les empêcher, au moins dans une certaine mesure, de créer des embarras au gouvernement, dans ce cas-là il n'y a pas à s'attendre à grand chose de ce qu'on nous propose ici.

Depuis l'ouverture du Parlement, nous avons observé certains indices encourageants. Il n'y a pas de doute que, depuis le début de la session, nous avons vu des députés ministériels faire part de leurs vues personnelles, de vues qui ne concordent pas avec celles du gouvernement, en plus grand nombre que jamais depuis bien des sessions.

L'hon. M. Green: Plus de 70.

L'hon. M. Pickersgill: En désaccord avec le gouvernement?

M. Argue: Je ne vais pas passer en revue le compte rendu des débats des derniers 70 ans.

L'hon. M. Green: Vous ne m'avez pas compris. Je parlais des députés ministériels qui ont exprimé leurs vues.

[L'hon. M. Pearson.]

M. Argue: Je ne vous ai peut-être pas saisi. J'ai dit cependant qu'il y a eu un plus grand nombre de députés ministériels qui ont exprimé publiquement à la Chambre des vues différentes de celles de leur gouvernement à cette session que depuis que j'ai été élu député en 1945. Je félicite ces députés d'avoir fait preuve d'indépendance, car on a toujours pu remarquer, à la Chambre, depuis que j'y suis, que les députés ministériels ont sans cesse été découragés de montrer quelque initiative; on les a découragés de faire preuve d'imagination et, suivant les propres mots qui ont été si souvent prononcés par les conservateurs autrefois, on les étouffait et ils n'ont pas été encouragés à dire les choses qui leur tenaient à cœur.

Toutefois, je pense qu'un courant contraire se manifeste depuis le début de la session. Hier encore, le premier ministre semblait s'alarmer beaucoup à l'idée que les députés pourraient envisager une motion sur laquelle ils seraient appelés à se prononcer comme comportant un vote libre. Ce serait, de la part du gouvernement, une grave erreur que de considérer tous les votes comme des votes de censure contre le gouvernement.

Nous verrons dans les jours qui vont suivre, après la création des comités, quelles sont les intentions réelles du gouvernement. Nous verrons ce que feront les tenants du gouvernement à ces comités. J'espère qu'il y aura moins d'approbations bruyantes aux comités qu'à la Chambre des communes. J'espère qu'on y sera moins enclin à dire que tout va bien et qu'il n'y a rien à changer. Nous en avons déjà eu trop de cela dans le passé. Si les comités en question se réunissent à des moments et de façon qu'il soit difficile aux députés d'y accomplir leur travail tout en participant à celui de la Chambre, ils peuvent avoir un résultat tout à fait contraire à celui que l'on a fait prévoir aujourd'hui.

A mon avis, le chef de l'opposition a soulevé un point très important quand il a demandé si ces comités siégeraient pendant les séances de la Chambre. Il aurait pu demander si tous les comités qui doivent être formés tiendraient leurs séances en même temps que celles de la Chambre. Je connais bien des députés qui ont beaucoup de compétence, dont le premier ministre (M. Diefenbaker), qui a acquis une grande compétence en siégeant pendant plusieurs années dans l'opposition. J'ai vu le premier ministre assister à plusieurs séances de comités le même jour, mais jamais à plus d'une séance à la fois.

Par conséquent, si un député fait partie de deux ou trois comités qui se réunissent en même temps et que la Chambre examine les crédits de quelque autre ministère qui

l'intéresse, cette procédure signifie-t-elle nécessairement que les crédits subiront un meilleur examen et que la Chambre s'acquittera de son travail de façon plus expéditive et plus minutieuse, ou ne sera-ce qu'une autre façon de compliquer le fonctionnement du Parlement? Ce que la Chambre ne doit pas oublier, c'est que l'opposition n'est pas très nombreuse comparativement au nombre des députés ministériels; et que, si nous devons nous partager entre tant de comités qui peuvent siéger en même temps, pendant que la Chambre siège, il faut se demander si cette façon de procéder permettra un meilleur examen du budget des dépenses et des travaux de la Chambre.

Le whip de notre parti, l'honorable député de Timiskaming (M. Peters), vient de me remettre une liste des comités permanents et spéciaux à former durant la présente session et j'ai additionné assez rapidement le nombre des membres de ces comités. Ce nombre s'établit à 713. Il se peut que tous ces comités ne soient pas constitués. Il se peut qu'ils ne se réunissent pas tous mais, quand on songe que 265 députés sont appelés à remplir 713 postes au sein des comités, les membres du cabinet étant habituellement incapables d'assister régulièrement aux séances de ces comités, on constate combien il est difficile pour les députés de s'acquitter de leur tâche au sein de ces comités.

J'ai entendu une autre observation et je dois dire bien franchement qu'elle ne vient pas de l'ensemble des députés. J'ai entendu dire autour du Parlement, par bien des gens qui occupent des postes importants, que la session devrait prendre fin rapidement, qu'elle devrait se terminer en juillet. Quand on leur dit qu'on ne voit pas comment la session pourrait se terminer avant la fin d'août, ils semblent croire que ce serait affreux si le Parlement siégeait trois ou quatre mois. Eh bien, j'espère que le gouvernement ne se fixera pas une très courte session comme objectif. Je n'entends pas par là que la session doive nécessairement être longue.

M. l'Orateur: A l'ordre! Je ne veux pas trop restreindre l'honorable député, mais je trouve qu'il commence à s'éloigner du sujet à l'étude.

M. Argue: Monsieur l'Orateur, si nous pouvons avoir la certitude que le gouvernement n'oubliera pas l'opposition quand il considérera le travail du comité, les ministères qu'il aura à étudier et le nombre des comités qui siégeront en même temps, il se peut que les craintes que nous avons exprimées soient sans fondement, comme nous l'espérons. Je le répète, les membres des deux comités que l'on se propose actuellement de transformer en comités permanents ne pourront travailler efficacement si l'on se sert de la majorité dont on dispose à la Chambre pour tenir tant de séances de comités que nous ne pourrons pas faire notre travail à la Chambre.

A ce propos, au cours des années, les tenants de l'actuel gouvernement ont eu des mots assez vifs à l'égard de ces comités. Voici ce que le ministre actuel des Finances disait du travail de l'un de ces comités, en février 1956 comme en fait foi la page 1704 du hansard:

> Là, au comité des comptes publics, comme au comité des crédits et à maints autres comités, ce sont des membres de l'opposition qui accomplissent le travail. D'ordinaire, les députés ministériels ne sont pas intéressés à scruter les crédits. Ils laissent cette besogne aux membres de l'opposition. Il va de soi que nous n'en sommes pas encore au point où le choix serait laissé à l'opposition, même quand il s'agit d'un strict examen des dépenses ministérielles proposées.

J'exprime l'espoir que lorsque le premier ministre demandera au chef de l'opposition quels ministères celui-ci souhaite déférer au comité des crédits, il inclura, naturellement, tous les membres de l'opposition, mais j'espère qu'il fera un pas de plus. J'espère qu'il demandera à tous les membres de l'opposition quels ministères ils souhaitent déférer à tous les comités, car à coup sûr il est très important de savoir si les crédits du ministère des Mines et des Relevés techniques, par exemple, doivent être soumis à un comité; si les crédits d'autres ministères de l'État doivent être soumis à d'autres comités, étant donné qu'il est possible qu'un certain nombre de comités se réunissent en même temps pour étudier les crédits des ministères, mais non le comité des crédits lui-même.

Les membres de la CCF sont ici, comme les autres députés je crois, pour rendre le Parlement très efficace. A quelque décision qu'on en vienne, nous espérons que les travaux du comité des subsides et ceux de la Chambre resteront au premier plan et que ces autres comités ne seront utilisés que pour aider le comité des subsides et la Chambre afin que le Parlement garde un droit de regard certain sur l'adoption des crédits et que les députés puissent en somme faire de leur temps l'emploi le plus judicieux.

Il y a autre chose, toujours au sujet des comités ou de la Chambre, qui tenait tant au cœur du premier ministre quand il était dans l'opposition. C'était que les députés des deux côtés de la Chambre puissent se faire aider dans leurs recherches afin d'obtenir les données nécessaires pour travailler efficacement à la Chambre et dans les comités. J'exprime l'espoir que durant cette législature, où les députés de l'opposition sont moins nombreux et où le travail en comités s'accroît sensiblement, le premier ministre et

son cabinet n'oublieront pas la proposition si souvent faite par le premier ministre lui-même les années précédentes, c'est-à-dire qu'une aide suffisante soit assurée à tous les députés en matière de recherches.

M. G. J. McIlraith (Ottawa-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire quelques observations sur cette motion. Je regrette que le Règlement ne permette pas de saisir le comité plénier de la Chambre de cette motion parce que mes observations sont de nature telle qu'elles conviendraient mieux à l'étape de l'examen en comité, s'il y en avait un.

M. Hodgson: Vous les répéterez.

M. McIlraith: Je regrette mais je n'ai pas entendu l'observation de l'honorable député. Quoi qu'il en soit, si à certains moments mes observations se présentent sous forme de questions, c'est parce qu'aucun examen en comité n'est prévu pour cette motion.

La première chose que j'aimerais dire porte sur ce que j'ai pris pour une des principales raisons du premier ministre pour l'établissement d'un comité permanent des prévisions budgétaires: l'expérience acquise au comité des dépenses de guerre. Il a, du moins jusqu'à un certain point, assimilé le comité des prévisions budgétaires au comité des dépenses de guerre et a donné à entendre que les motifs qui ont inspiré l'institution d'un comité des prévisions budgétaires sont les mêmes que ceux qui ont nécessité la création du comité des dépenses de guerre.

Si je me rappelle bien, le comité des dépenses de guerre a été créé en 1941,—je pense que le premier ministre sera d'accord avec moi là-dessus,—parce qu'il n'y avait pas de prévisions des énormes dépenses de guerre. Il n'y avait qu'un bill de finance de guerre comportant un seul article et le problème essentiel qui se posait alors, c'est que les députés ne pouvaient rien obtenir sous forme de budget pour ces énormes dépenses. Il y avait un autre motif à l'établissement du comité des dépenses de guerre, savoir: dans une large mesure, les dépenses portaient sur des questions de sécurité et cela posait un problème que de communiquer à la Chambre les renseignements auxquels on peut raisonnablement s'attendre dans le cas des dépenses. Voilà pourquoi le comité des dépenses de guerre a tenu nombre de ses séances à huis clos.

L'hon. M. Pickersgill: L'honorable député me permettrait-il de poser une question? Si je me rappelle bien, toutes les séances se tenaient à huis clos, n'est-ce pas?

M. McIlraith: Au début, toutes les séances se tenaient à huis clos. Le comité a abattu une très bonne besogne. Je voulais éclaircir ce point parce que, bien que le premier ministre ait cité le comité des dépenses de guerre comme motif de l'établissement d'un comité permanent des prévisions budgétaires, je ne crois pas qu'il ait eu l'intention de tromper la Chambre de quelque façon sur ce point-là. Il admettra volontiers que c'étaient là les deux principales raisons de l'existence du comité des dépenses de guerre.

Le comité des dépenses de guerre présentait un autre aspect intéressant. Encore qu'il se soit agit d'une question fort vaste, le comité en question était beaucoup plus réduit que ce n'est habituellement le cas. L'expérience que j'ai eue, en ce qui concerne les travaux des comités, pendant une période de temps correspondant exactement au séjour du premier ministre en cette enceinte, me fait croire qu'il faudrait que les comités soient beaucoup plus petits que ce n'est normalement le cas de nos comités permanents. Je me demande si le premier ministre n'envisagerait pas la réduction du nombre des membres du comité des crédits. Le chiffre de 60, qu'on envisage, me semble beaucoup trop fort. Sans doute je reconnais très volontiers que mon sentiment quant à la dimension qu'il convient de donner aux comités n'est peut-être pas tout à fait conforme à celui de la majorité des députés, mais il reste que j'en suis venu à la conclusion que des petits comités, groupant une vingtaine de membres environ, font un travail beaucoup plus utile et atteignent plus sûrement les buts recherchés. Je me contenterai pour l'instant de demander au premier ministre s'il n'envisagerait pas, avant l'adoption de la motion, de diminuer le nombre des membres du comité des crédits, qui devrait être réduit à un chiffre beaucoup moins considérable que le chiffre de 60 actuellement prévu.

Le très hon. M. Diefenbaker: A quel chiffre songeait l'honorable député?

M. McIlraith: A une vingtaine.

Le très hon. M. Diefenbaker: Est-ce là le chiffre qu'il faudrait, selon l'expérience acquise par l'honorable député?

M. McIlraith: Sans doute est-ce une question de point de vue personnel. Les avis peuvent varier selon les députés. Je reconnais qu'il est tout à fait possible que je ne sois pas du même sentiment que la plupart de mes collègues à la Chambre, mais je préfère de beaucoup un chiffre plus petit. Le premier ministre m'a posé une question directe quant à mon sentiment personnel et j'ai répondu une vingtaine.

En écoutant parler le premier ministre, et en l'écoutant dire qu'il faudrait que le Parlement puisse étudier d'une façon plus efficace les crédits,—but que recherchent assurément

[M. Argue.]

tous les honorables députés,—j'ai été tenté d'interrompre. Je n'ai pu manquer de me faire à moi-même certaines réflexions là-dessus. L'une des meilleures façons de rendre vraiment efficaces les travaux parlementaires en ce qui concerne les crédits, c'est de faire en sorte que les ministres compétents sachent bien à quoi s'en tenir là-dessus et qu'ils soient disposés à communiquer leurs renseignements à la Chambre.

Le très hon. M. Diefenbaker: Mais jusqu'ici il n'y a eu que les anciens ministres,—ceux qui siègent actuellement de l'autre côté de la Chambre,—qui aient eu à défendre leurs crédits.

M. McIlraith: Regardant les ministres qui occupent actuellement les banquettes ministérielles, j'ai été tenté d'interrompre, partageant en effet le désir exprimé par le premier ministre de rendre plus efficaces les travaux parlementaires. Lorsqu'il s'agit de crédits, en dernière analyse, c'est à une préparation soigneuse de la part du ministre compétent que l'on doit se fier essentiellement. Je ne doute pas que ce soit là l'avis du leader du gouvernement à la Chambre. Si les ministres disposent vraiment des renseignements, et qu'ils soient disposés à les partager, il n'y a rien de plus utile. Je suis convaincu que la Chambre devrait s'occuper elle-même de ces questions. A mon avis, les crédits devraient, dans toute la mesure du possible, être étudiés à la Chambre des communes. Je ne veux pas que ce comité des crédits se substitue au comité des subsides. Je pense que nous devons surveiller cela de très près.

On a beaucoup parlé du problème consistant à tenir occupée l'armée de jeunes députés venus renforcer les rangs ministériels. Il n'est peut-être pas nécessaire de s'attarder là-dessus, mais j'espère que le comité des crédits ne deviendra pas simplement un comité d'études destiné à ces députés pour les tenir occupés. Plaisanterie à part, il serait vraiment dangereux que cela se produisit. J'espère qu'on veillera à empêcher cela de se produire, car si cela arrivait, cela aurait pour effet de diminuer le rendement du comité plénier relativement aux prévisions budgétaires. Ce serait un résultat peu souhaitable. Je suis assez vieux jeu pour croire fermement que le contrôle des dépenses par la Chambre des communes est à la base même de notre régime et que c'est là quelque chose qu'il faut maintenir avec soin par tous les moyens possibles.

Un autre aspect intéressant de ce nouvel alinéa *m*) de l'article 65 du Règlement, c'est qu'il empêche le débat sur ce sujet chaque année. Depuis trois ans que le comité spécial des prévisions budgétaires a été établi, je ne suis pas sûr que l'expérience acquise soit suffisante pour soustraire à la Chambre le sujet que nous y débattons présentement. Autrement dit, il est bon sans doute que la Chambre soit saisie chaque année d'une motion portant création du comité spécial, du moins jusqu'à ce que nous ayons un peu plus d'expérience en la matière. Si la Chambre veut adopter l'autre méthode cependant, je suis prêt à m'y rallier.

Je reviens à ce que je disais à propos du comité. Le premier ministre entend-il que les rapports du comité soient soumis à la Chambre et qu'un débat ait lieu lorsque leur adoption sera proposée? Il n'a pas parlé de ce point.

Le très hon. M. Diefenbaker: Qu'en pense l'honorable député? Quelle ligne de conduite faudrait-il suivre?

M. McIlraith: Je voudrais savoir quelles sont les intentions du premier ministre car cette méthode s'écarte sensiblement de la procédure habituelle. Je voudrais connaître les intentions du premier ministre.

L'hon. M. Green: Qu'en pensez-vous?

M. McIlraith: Je serai disposé à donner toutes les explications nécessaires lorsque le premier ministre voudra me mettre à sa place.

L'hon. M. Green: C'est un risque qu'il ne prendra pas.

M. McIlraith: On ne saurait me répondre en tentant d'obtenir mon opinion à ce sujet. Si le premier ministre veut bien nous dire exactement comment, à son avis, ce comité doit procéder, c'est-à-dire s'il doit soumettre à la Chambre des rapports qui seront ensuite débattables au moment où leur adoption sera proposée par le président, je lui dirai très volontiers si j'approuve ou non son idée. Si je suis d'opinion différente, je me ferai un plaisir de le dire.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je puis donner à mon honorable ami...

M. McIlraith: Je n'en ai plus que pour un instant.

Le très hon. M. Diefenbaker: J'allais répondre à la question immédiatement.

M. McIlraith: Un peu de patience...

Le très hon. M. Diefenbaker: Vous ne voulez pas de réponse.

M. McIlraith: Patientez un instant; cette question est d'importance capitale pour le fonctionnement de ce comité. Je demande au premier ministre, au lieu de me fournir une réponse rapide, d'étudier soigneusement ce point et de me fournir une réponse réfléchie.

Si, après ce que j'ai ajouté, il veut me répondre maintenant, je suis prêt à l'écouter.

Le très hon. M. Diefenbaker: On ne s'écartera pas de la procédure habituellement suivie au cours des années à l'égard des comités de ce genre.

M. McIlraith: C'est précisément le point que j'ai soulevé. Le Règlement ne prévoit pas de procédure ordinaire pour un comité des crédits et c'est sur ce point que j'ai voulu appeler l'attention des honorables députés. Il y a deux ou trois manières d'aborder la question. Le comité peut par exemple présenter des rapports dont le président propose l'adoption, comme cela se fait à l'égard de certains comités, ou bien on peut simplement renvoyer les crédits à la Chambre sans proposer l'adoption de ces rapports. On peut encore procéder autrement. Je pense que la réponse fournie par le premier ministre à ma question a exposé la difficulté précise de façon plus claire que je n'ai pu le faire dans les observations plus ou moins appropriées que j'ai formulées à ce sujet.

Je voudrais également soulever deux autres questions dont l'une a trait au problème des comités qui siègent pendant que la Chambre est en session. C'est une coutume récente, en vigueur depuis seulement quelques années. Je me rappelle fort bien que lorsque les comités ont commencé à formuler une telle demande, cette demande donnait toujours lieu à un débat et la personne qui la présentait devait fournir des explications. Tout ce que je tiens à dire c'est que si l'usage tend à devenir permanent, j'espère que le gouvernement veillera à demander au comité de ne siéger pendant que la Chambre est en session que si c'est absolument nécessaire, comme lorsque le rapport du National-Canadien est soumis au comité des chemins de fer et de la marine marchande ou lorsque le rapport de la Commission du blé est étudié par le comité de l'agriculture. J'espère cependant qu'on ne prendra pas l'habitude de permettre aux comités de siéger pendant que la Chambre est en séance car ce n'est pas une bonne habitude à prendre.

J'aimerais mentionner brièvement la question soulevée par le premier ministre au sujet du pouvoir de convoquer les personnes et d'exiger la production de documents aux comités de l'énergie atomique et du Conseil de recherches. Je puis lui dire que ces comités n'ont pas reçu ce pouvoir parce que les deux organismes soumis à leur analyse exerçaient leur activité dans un domaine essentiellement relatif à la sécurité.

L'hon. M. Pickersgill: Puis-je déclarer qu'il est une heure.

(La séance, suspendue à une heure, est reprise à deux heures et demie.)

[M. McIlraith.]

Reprise de la séance

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): Monsieur l'Orateur, un mot seulement de cette motion que, comme mon chef, je suis tout simplement heureux d'appuyer. Toutefois, avant de me rasseoir, je tiens à faire mien l'appel que le député d'Ottawa-Ouest (M. McIlraith) a adressé au premier ministre (M. Diefenbaker), et demander moi aussi s'il serait possible de réduire le nombre des membres du comité des prévisions budgétaires.

Il se trouve que j'ai été le premier des ministres (devrais-je dire que j'ai été la première victime?) qui aient comparu devant le comité des prévisions budgétaires, lorsqu'il a d'abord été établi par la Chambre, en 1955. Cette expérience m'a alors permis de me faire une opinion à propos de ce comité, de la façon dont il peut rendre des services et aussi de certaines façons dont il peut ne pas fonctionner efficacement, me suis-je dit.

Je ne pense pas que, lorsqu'il a présenté cette motion aujourd'hui, le premier ministre savait quelle fonction exacte ce comité pourrait être invité à remplir. Cela ne me surprend pas et il n'y a aucun reproche là-dedans. L'une des raisons, c'est que, sauf erreur, le premier ministre lui-même n'a jamais fait partie de ce comité et il n'a pas vu de ses yeux comment il fonctionne. Évidemment, avant certains événements regrettales survenus en juin dernier, le premier ministre n'avait jamais occupé une banquette ministérielle et, par conséquent, ne voyait les comités à l'œuvre que d'un côté de la Chambre. Pour ma part, je puis maintenant les voir à l'œuvre, sans trop d'enthousiasme, des deux côtés.

Pour ce qui est de l'examen du budget des dépenses, tant à la Chambre qu'en comité,—et j'ai essayé de réfléchir à ce problème pendant le déjeuner,—il me semble que les honorables députés pourraient viser quatre objectifs possibles. Le premier était de tradition à l'époque où le parlement représentait vraiment les contribuables par opposition à la Couronne, alors que le parlement avait pour rôle de comprimer les dépenses,—et cela remonte très loin, monsieur l'Orateur,—lorsque l'examen des crédits à cette époque avait pour objet de voir si toute demande émanant de la Couronne ne pouvait pas être supprimée. Je crains que l'honorable ministre des Travaux publics (M. Green), qui siège ici depuis aussi longtemps que la plupart d'entre nous, et qui a longtemps siégé de ce côté-ci...

L'hon. M. Green: Bravo!

L'hon. M. Pickersgill: . . . pourrait compter sur les doigts d'une seule de ses deux mains les occasions où lui-même ou un membre de son parti, lorsqu'ils étaient dans l'opposition, ont proposé la réduction de quelque dépense particulière. Évidemment, ils étaient tous en faveur de réduire l'ensemble des dépenses, mais sans jamais en préciser aucune en particulier. La seule diminution qu'ait jamais proposée l'opposition conservatrice, pour autant que je m'en souvienne, fut celle des dépenses au titre de l'information du public ainsi que des fonctionnaires chargés de l'information et des relations extérieures. On peut voir quel changement s'est opéré chez ces messieurs depuis qu'ils ont passé de l'autre côté de la Chambre. Nous avons, en effet, pour la première fois, au Canada, un premier ministre qui emploie un agent des relations extérieures. Toutefois, je ne devrais pas m'écarter du grave problème que nous sommes en train d'étudier.

L'hon. M. Green: Cela vaudrait mieux.

L'hon. M. Pickersgill: Je songe simplement à ce que des hommes de beaucoup d'expérience ont dit plus d'une fois à la Chambre. Le ministre des Travaux publics se rappellera sans doute que MM. Ilsley et Abbott ont tous deux signalé à l'époque où ils occupaient les fonctions de ministre des Finances, qu'ils avaient le sentiment d'être les seuls,—ils ne faisaient même pas exception pour leurs collègues,—qui s'intéressaient réellement à réaliser des économies, à comprimer les dépenses. A mon avis, il n'est guère probable que le comité des prévisions budgétaires réussisse mieux à réduire les dépenses que ne le ferait le comité des subsides de la Chambre. Le fait est qu'en raison de l'état de choses actuel, le contribuable est un personnage anonyme, tandis que ceux qui préconisent les dépenses ne le sont pas, et n'hésitent sûrement souvent pas à ouvrir la bouche pour le faire savoir. La pression qui s'exerce de nos jours, sur tous les députés, de quel côté qu'ils siègent à la Chambre, est dans le sens d'un accroissement et non d'une diminution des dépenses. Je me souviens de ma propre expérience au comité des prévisions budgétaires. De fait, j'inclinais à penser que certaines des dépenses engagées par mon ministère, lorsque j'étais ministre, étaient inutiles.

J'ai entretenu certains espoirs lorsque mes prévisions budgétaires ont été soumises au comité. Vous vous rappellerez, monsieur l'Orateur,—car vous étiez membre de ce comité, —comment les hauts fonctionnaires ont été francs et combien j'ai été loin de manquer de franchise parfois quand je répondais à toutes les questions que me posaient les membres du comité. Vous vous rappellerez que non seulement on n'a pas proposé de comprimer les dépenses, mais qu'on a maintes fois proposé de les augmenter.

L'hon. M. Green: Pourquoi ne les avez-vous pas réduites vous-mêmes?

L'hon. M. Pickersgill: Je les ai effectivement réduites. Mais je l'ai fait en silence, ainsi que l'honorable député le sait, tout comme il l'a fait en silence depuis qu'il est devenu ministre et, j'ose dire, comme il l'a bien fait. En réalité, dans un cas j'ai trouvé qu'il l'avait fait un peu trop bien et j'ai pu lui faire toucher du doigt sa façon erronée de procéder, comme il s'en souviendra.

L'hon. M. Green: N'oubliez pas le bureau de poste de Wesleyville.

L'hon. M. Pickersgill: C'est exactement ce à quoi je faisais allusion. Le deuxième mobile que peuvent avoir les députés, en examinant les crédits au comité de la Chambre ou dans un comité spécial ou permanent, c'est d'obtenir des renseignements. A cette fin, je pense que le comité est admirable. Beaucoup de députés ne manifestent pas d'intérêt particulier, à juste titre d'ailleurs, car nul d'entre nous ne peut espérer embrasser toutes les questions encyclopédiques dont le Parlement est saisi, relativement aux détails de tel ou tel ministère. Advenant en cette enceinte la discussion détaillée de toutes les prévisions budgétaires, la discussion se borne à engager de 15 à 20 députés de part et d'autre de la Chambre, et cela se prolonge. Comme le premier ministre l'a signalé ce matin, avec à-propos et sagesse je crois, on pourrait bien mieux atteindre l'objectif ailleurs, à un comité moins nombreux, à la satisfaction des députés particulièrement intéressés. La fonction la plus utile peut-être que remplirait le comité des crédits serait de fournir ces renseignements en détail, des renseignements sur des aspects restreints et spéciaux des diverses activités de l'État qu'on peut fournir au comité; de la sorte, on épargnerait le temps de la vaste majorité des députés qui ne s'y intéressent pas et n'ont pas à s'y intéresser, afin que des questions plus importantes s'étudient ici.

Il est un autre but que visent les députés en participant aux discussions du comité des subsides. C'est d'émettre des avis au nom de leurs commettants au sujet des travaux des ministères et des organismes de l'État. J'aime à croire que certains députés se contenteraient de formuler ces observations dans l'obscurité relative du comité des prévisions budgétaires. J'aime à croire aussi que le comité des prévisions budgétaires demeure relativement obscur. Mais je ne crois pas que le premier

ministre puisse chérir l'espoir que de nombreux députés s'en tiennent à cela. Le député moyen qui tient à formuler des observations au nom de ses commettants,—et je dois reconnaître que je ne fais pas exception,—tient à le faire ici même, afin qu'elles puissent figurer au compte rendu et être ainsi facilement accessible à ses commettants. C'est une attitude bien naturelle. Or je ne crois pas que le même but puisse jamais être atteint par un comité, si important et si en vedette qu'il puisse être.

Le quatrième objet de l'examen des crédits est de faire la lumière sur les programmes des divers ministères. Je sais qu'on ne peut tirer une ligne de démarcation bien nette entre les questions de principe et les questions d'ordre administratif et que, souvent, au comité des subsides ou à l'autre comité, on traversera la ligne inconsciemment. Toutefois, je crois que nous devons viser à confier au comité des subsides l'examen des principes dont s'inspirent les ministères et, autant que possible, au comité des prévisions budgétaire le soin d'étudier les problèmes d'ordre administratif et d'obtenir des renseignements du même ordre. C'est là un idéal probablement impossible à atteindre.

A en juger par ce qui s'est passé depuis trois ans, je ne crois pas que le comité des prévisions budgétaires nous ait fait économiser beaucoup de temps. Je crois cependant que le renvoi préalable des crédits de certains ministères au comité des prévisions budgétaires, qui en a fait un examen préliminaire, en a facilité l'étude par la suite au comité des subsides. Je crois que de plus en plus c'est ce qui arrivera, avec le temps, si les députés prennent au sérieux leur travail de comité.

Comme mon chef, je suis tout à fait d'accord avec le premier ministre sur ce qu'il dit, et j'ai été très heureux de l'entendre nous le dire, de la responsabilité ministérielle et du devoir de laisser la responsabilité des décisions de principe au cabinet et donc en dehors des prérogatives du comité. Telle est l'attitude que j'ai adoptée la première fois que je me suis présenté devant le comité, à sa première séance en 1953. J'ai exposé alors la position relative à la responsabilité ministérielle et je suis heureux de dire que ce point de vue n'a pas suscité de véritable opposition au comité.

L'étude des crédits par un comité qui interroge directement des fonctionnaires présente un problème, dont il a été également question lors de cette première séance. J'estime qu'un ministre ou un adjoint parlementaire devrait toujours être présent au comité. Il est mal, du point de vue de notre régime, d'exposer les fonctionnaires à devoir tirer la ligne entre les questions de principe et les questions d'ordre administratif. C'est peut-être parce que j'ai déjà été fonctionnaire moi-même que je parle ainsi, mais je n'en pense pas moins que nous avons tous le devoir, et le gouvernement, tout particulièrement, de veiller à ce que cela ne se produise pas. Je sais que les groupes d'opposition ont tendance, mes honorables vis-à-vis en ayant été il n'y a pas si longtemps s'en souviendront, je pense, ont donc tendance, dis-je, à vouloir découvrir des conflits entre les ministres et leurs fonctionnaires, par une inclination peut-être bien naturelle de cette nature humaine dont on a tant parlé dans le débat. Le ministre a vraiment le devoir de veiller à ce que ses fonctionnaires ne soient pas exposés à la tentation et ne soient pas entraînés dans des controverses politiques. La chose est fort probable, à moins que le ministre ou son adjoint parlementaire, étant présent au comité, n'intervienne à l'occasion des questions pour reconnaître et accepter la responsabilité d'y répondre.

Peut-être parce que certains d'entre nous, de ce côté-ci de la Chambre, ont eu récemment des responsabilités ministérielles, la tendance à franchir cette ligne ne sera pas aussi forte qu'elle l'aurait été en d'autres circonstances. Il incombe spécialement au gouvernement de veiller à ce qu'on ne franchisse pas cette ligne, et naturellement l'exécution de cette fonction suscite parfois des erreurs d'interprétation. Notre conduite du temps où nous étions au pouvoir a très souvent été mal interprétée à cet égard. On nous a souvent accusés de retenir des renseignements parce que nous tenions à répondre nous-mêmes, en tant que ministres, au lieu de faire fournir les réponses par des hauts fonctionnaires, alors que notre seul motif était d'assumer la responsabilité que les principes britanniques nous interdisent d'éluder.

J'ai été rassuré d'entendre le premier ministre souligner cet après-midi l'importance de ce point de vue. Le premier ministre a demandé au chef de l'opposition (M. Pearson) pourquoi en créant ce comité le gouvernement de l'époque n'a pas décidé de l'autoriser à assigner des personnes et à demander des documents. Peut-être pourrais-je m'étendre sur ce qu'a dit le chef de l'opposition car il s'agit d'une question que le premier ministre d'alors et le ministre des Finances d'alors ont discutée avec moi avant que j'entre au comité. Je puis assurer à la Chambre que ce n'était pas par désir de refuser à quelque député des renseignements qu'il aurait voulu obtenir à propos du travail du ministère.

On avait le sentiment que ce comité devait être le "miroir en miniature", si je puis dire,

du comité des subsides. Or au comité des subsides nous n'assignons pas de témoins. Des fonctionnaires viennent s'asseoir devant le ministre et lui aident à fournir les réponses. Nous avions pensé que la seule dérogation à faire à cette ligne de conduite, afin de concentrer l'attention sur les crédits mêmes, c'était de faire en sorte que les ministres puissent, à leur discrétion, permettre aux fonctionnaires de répondre directement. Nous avons cru toutefois que, si les fonctionnaires comparaissaient, non pas à titre d'auxiliaires du ministre mais à titre de témoins, on pourrait peut-être penser qu'ils seraient contraints de répondre à des questions auxquelles il ne conviendrait pas que des fonctionnaires répondent. Je ne crois pas que ce point soit important. De fait, il se peut que cette crainte ait été futile.

L'autre sentiment que nous avons eu,—et je crois être encore de cet avis, même si c'est peut-être parce qu'il n'y a pas assez longtemps que je suis dans l'opposition...

L'hon. M. Green: Bravo!

L'hon. M. Pickersgill: Oh! je puis assurer à l'honorable représentant que je m'attends à être ici encore un certain temps.

Une voix: Vous le serez.

L'hon. M. Pickersgill: Peut-être ne suis-je pas depuis assez longtemps dans l'opposition pour avoir acquis le sentiment qu'il faut exploiter chaque avantage possible contre le gouvernement. J'ai peut-être encore gardé quelque manière de voir du temps où je siégeais de l'autre côté de la Chambre. Je souhaite que non, mais c'est peut-être le cas.

J'espère que le premier ministre ou le gouvernement n'envisage pas de faire convoquer par le comité des prévisions budgétaires des témoins parmi le grand public. A mon avis, on ne devrait recourir à pareil procédé que dans des cas absolument exceptionnels. Si ce comité doit faire le travail incombant régulièrement au comité des subsides,—et le faire avec compétence,—il devra consacrer tout son temps à interroger les fonctionnaires du ministère en cause et les organismes officiels qui s'occupent directement de l'administration. Il est difficile de concevoir des circonstances,—au fond possibles,—dans lesquelles il serait vraiment souhaitable d'aller plus loin, sauf afin de faire sensation. Et je conviens absolument qu'au Canada nous ne voulons pas créer le genre de comité qui existe au Congrès des États-Unis. J'espère qu'on n'ira pas songer à téléviser les délibérations du comité et que ce dernier sera libre de tout l'apparat qui accompagne les délibérations des comités de certaines autres instances.

M. Hodgson: J'aurais cru que votre parti en avait eu assez de la télévision.

L'hon. M. Pickersgill: Dans ses observations ce matin, le premier ministre a parlé du comité des dépenses du temps de guerre, dont il était un des membres distingués entre 1940 et 1945. J'étais fonctionnaire à l'époque, mais, à l'occasion, je m'asseyais à la tribune de la Chambre pour y suivre ses délibérations d'un certain air détaché.

Je me demande si le premier ministre,—même s'il n'en a rien dit,—n'a pas en effet involontairement révélé la véritable raison pour laquelle le comité des dépenses de guerre a accompli d'aussi bonne besogne. Je conviens d'ailleurs avec lui que, ce comité a bien rempli sa tâche.

Le comité des dépenses de guerre siégeant à huis clos, personne ne pouvait en profiter pour s'y faire de la publicité. La seule réputation que pouvait s'y acquérir un député qui en faisait partie consistait à accomplir exactement la tâche que lui avait confiée la Chambre, c'est-à-dire trouver moyen d'épargner l'argent des contribuables dans un domaine où, comme l'a signalé le député d'Ottawa-Ouest (M. McIlraith), aucun poste précis des crédits n'était indiqué, mais qui comportait de très fortes sommes que le gouvernement pouvait dépenser de la façon qui semblait la plus utile à la poursuite de la guerre. Il y avait une latitude qui n'existe pas dans le cas des prévisions budgétaires destinées à des fins civiles ordinaires. Mais je suis sûr que la raison que j'ai indiquée est l'une des principales pour lesquelles ce comité s'en est tenu à sa fonction primitive.

Je m'associe à l'appel que le député d'Ottawa-Ouest a présenté au premier ministre; que le premier ministre entende l'appel ou non, j'ai certainement l'intention d'appuyer la motion. Le député a fait remarquer que le comité des subsides,—et il a cité quelques voix autorisées à l'appui de ses dires,—est trop nombreux pour examiner les prévisions budgétaires d'une manière ordonnée et efficace. Je suis d'accord, mais il me semble qu'un comité de 60 personnes serait également trop nombreux, pour deux raisons. La première c'est que plus le comité est nombreux, moins les membres ont le sens de la responsabilité individuelle. N'importe quel député pourrait se dire: si j'ai quelque chose d'autre à faire, personne ne remarquera mon absence, puisque nous sommes 60, de toute façon! J'ai peut-être tort, mais il me semble qu'un comité qui réunirait la moitié de ce nombre environ, un comité tel qu'il existait en 1955, 1956 et dans la première moitié de 1957, conviendrait très bien à cette tâche. Quand j'ai comparu à ce comité, l'assiduité semblait bonne et l'intérêt assez soutenu,

comme Votre Honneur s'en rappelle peut-être. Je crois que la discussion serait plus régulière et que le sens des responsabilités serait plus prononcé si le comité était moins nombreux.

Peut-être le gouvernement songe-t-il à diviser le comité en sous-comités, par exemple, dont le travail pourrait se faire concurremment. Dans une certaine mesure, cela pourrait infirmer ma thèse. Mais, à mon avis, ce sera fort difficile d'obtenir le genre d'examen expert dont le premier ministre a parlé d'abord et qu'il souhaite pour les prévisions budgétaires, si plus d'un ministère vient sur le tapis à un moment donné. Toutefois, la question pourrait susciter des divergences de vue. A mon sens, toutefois, chercher à ce que tous les 60 membres du comité ou la majorité d'entre eux siègent à la fois compliquerait fort la tenue d'une discussion détaillée et ordonnée comme celle que nous avons eue quand j'ai comparu devant le comité en 1955 et qui, me disent d'autres qui ont comparu plus tard à ce comité, s'est poursuivie après l'examen des crédits de mon ancien ministère.

La Chambre se rappellera que, durant ces trois années, on avait l'habitude de chambarder passablement la compositon du comité des prévisions budgétaires quand il était saisi des crédits d'un nouveau ministère. Ainsi, désigner un comité moins nombreux, cela ne restreindrait pas le nombre des députés qui pourraient être appelés à en faire partie. Que le premier ministre ou tout autre député me comprenne bien: je ne prétends pas qu'il n'y a pas 60 députés qui aient la compétence pour faire partie du comité; je dis que c'est un nombre trop considérable à faire siéger à la fois pour atteindre le but que le gouvernement, aussi bien que l'opposition, vise par l'institution de ce comité.

J'ai autre chose à dire à propos du comité des prévisions budgétaires et en cela je fais écho aux paroles de mon chef. Je pense vraiment que les ministères ont eu tout à gagner de la formation d'un comité des prévisions budgétaires chargé d'examiner leurs crédits. Le seul fait de se préparer pour le travail du comité a été très utile aux fonctionnaires, de même qu'aux ministres. On est si facilement porté,—nous savons que c'est comme cela dans nos affaires personnelles et dans bien d'autres domaines,—à laisser les choses telles qu'elles sont, et à n'y rien changer quand on n'est pas obligé d'en rendre compte à autrui. Et même si rien n'a cloché,—si quelque chose n'allait pas c'était bien rare,—il y avait souvent des redites et du superflu, qui se répétaient d'année en année. Cependant, quand les fonctionnaires ont à expliquer pourquoi ces choses se font, quand les ministres ont à motiver le maintien d'un certain état de choses, je crois que l'administration ministérielle y gagne. Ce n'est pas la première fois, dans l'opposition, que j'exprime cet avis. Je l'ai exprimé longtemps avant l'institution du comité des prévisions budgétaires et même avant de devenir député.

Il serait bon, me semble-t-il, d'établir un régime de rotation des ministères afin que, tous les trois ou quatre ans, chaque ministère soit soumis à l'examen du comité. Je crois qu'il y aura avantage à établir ce régime, peut-être pas sous forme d'économie de deniers publics, mais sous forme de dépense plus rationnelle des deniers affectés. J'ajoute en terminant que j'approuve de tout cœur l'objet de la motion.

L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, tous les députés conviendront sans doute que ces propos ont été utiles. Je m'étonne encore cependant qu'on s'accroche à la façon de voir qu'on manifestait de ce côté-ci de la Chambre, il y a un an, comme viennent de nous le montrer le chef de l'opposition (M. Pearson) et l'honorable représentant de Bonavista-Twillingate (M. Pickersgill), qui vient de reprendre son siège.

L'hon. M. Pickersgill: Une attitude de responsabilité!

L'hon. M. Green: Il y a dans sa façon d'aborder la question, l'attitude pessimiste et routinière si marquée dans l'ancien gouvernement et qui explique, en grande partie, à mon avis, les changements si radicaux qui se sont produits depuis onze mois dans la vie politique du Canada.

Notre manière d'aborder ces questions se ressent des longues et pénibles années passées dans l'opposition à essayer d'améliorer le fonctionnement des comités parlementaires. Sur l'amélioration des comités parlementaires, je ne connais personne qui fût plus foncièrement réactionnaire que le très honorable William Lyon Mackenzie King.

M. McIlraith: Oh, non.

L'hon. M. Green: Il était absolument opposé à toute modification au Règlement de la Chambre. Depuis mon arrivée à la Chambre en 1935 jusqu'au moment de sa retraite de la vie publique, sauf erreur, aucune modification sensible n'a été apportée au Règlement. Voici maintenant que son disciple, l'honorable député de Bonavista-Twillingate affiche la même attitude réactionnaire.

L'hon. M. Pickersgill: L'honorable député ne trouve sans doute pas à redire au conservatisme.

L'hon. M. Green: Le projet d'amendement est présenté en vue d'accroître le rendement de la Chambre des communes par la création

non seulement d'un comité des prévisions budgétaires mais aussi d'un comité des affaires des anciens combattants qui est également important et dont on a fort peu parlé jusqu'ici. C'est un comité que réclamaient depuis des années les organismes d'anciens combattants, ainsi que les partis d'opposition; toutefois, pour une raison ou pour une autre, le gouvernement libéral n'a jamais voulu l'établir. Il semblait avoir peur qu'un comité des affaires des anciens combattants siégeant chaque année pourrait réclamer des améliorations qu'il n'était pas disposé à apporter à la législation relative aux anciens combattants. Ils se sont toujours opposés à la création d'un comité permanent des affaires des anciens combattants. En fait, si on a bien créé un comité spécial à l'occasion, au cours de telle ou telle session, il reste que l'ancien gouvernement en avait limité les attributions de façon telle qu'il ne pouvait s'occuper que des mesures législatives que le gouvernement voulait bien lui transmettre, de façon qu'il était impossible de procéder à toute discussion générale des problèmes qui se posaient aux Canadiens qui avaient été prêts à sacrifier leur vie pour leurs concitoyens, ou les problèmes des ayants droit de ceux qui sont morts à la guerre. Si nous créons aujourd'hui un comité permanent des affaires des anciens combattants, c'est afin d'assurer que chaque année on puisse revoir les mesures législatives intéressant les anciens combattants et les modifier de façon qu'elles restent conformes aux nécessités du jour. Je crois comprendre que c'est à ce comité permanent qu'on va renvoyer les crédits du ministère. C'est précisément d'ailleurs ce qui s'est fait, avec beaucoup de succès, dans le cas des crédits des affaires extérieures, comme le rappelait le chef de l'opposition ce matin.

Quant au comité des crédits, si nous entendons le créer, c'est pour des motifs parfaitement simples et sincères. Nous jugeons que cette initiative sera extrêmement avantageuse à la Chambre des communes, qu'elle permettra à celle-ci de s'acquitter de ses responsabilités avec beaucoup plus d'efficacité. En renvoyant à ce comité des crédits de certains minsitères, nous ne nous trouvons pas pour autant à priver la Chambre, ni le comité des subsides, qui est un comité plénier, du droit de s'enquérir de chaque poste du budget des dépenses, tout comme cela s'est fait jusqu'ici en ce qui concerne les prévisions du ministère des Affaires extérieures.

Ceux qui siègent ici depuis un certain temps conviendront que la Chambre n'a vraiment pas l'occasion, lorsqu'elle est saisie du budget des dépenses, de s'enquérir avec soin du détail des affectations. Il arrive qu'une demi-douzaine de postes soient adoptés sans qu'on en dise un traître mot, surtout lorsqu'il fait chaud, lorsque nous arrivons à la fin des sessions, lorsque nous siégeons le matin, les vendredi et samedi soirs et le samedi. C'est alors qu'on a vraiment tendance à laisser adopter des postes budgétaires sans en parler.

L'hon. M. Pearson: Cela se produit aussi au sein des comités.

L'hon. M. Green: Cela s'est passé au sein d'une comité libéral. Mais notre comité aura d'autres genres de travaux à exécuter. Le chef de l'opposition, comme son collègue de Bonavista-Twillingate, a été trop longtemps du côté du gouvernement, il a été gagné par l'inertie, tout comme les autres membres de l'ancien gouvernement libéral. Je conviens que si la vaste majorité des membres de ces comités étaient des adhérents de l'ancien gouvernement, on laisserait passer pas mal de choses et on en dissimulerait pas mal d'autres. Nous ne sommes pas ainsi.

L'hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, mon honorable ami a mal compris. J'ai dit que des membres de l'opposition qui faisaient partie de ces comités ont laissé passer certains crédits à l'époque, pour les raisons qu'il a indiquées.

L'hon. M. Green: Les membres de l'opposition qui sous le régime de l'ancien gouvernement, faisaient partie de ces comités, n'ont guère reçu l'aide des membres libéraux de ces organismes pour ce qui est de l'exécution des travaux de ces comités. Nous sommes dans une ère nouvelle, monsieur l'Orateur. Mes honorables amis ne semblent pas se rendre compte qu'il y a du nouveau au Canada. Une fois de plus, les Canadiens sont animés d'un nouvel espoir; nous voyons les choses sous un meilleur jour et en plus grand que lorsque nos amis étaient au pouvoir.

J'ai été un peu surpris de l'attitude du chef de la CCF, l'honorable député d'Assiniboïa (M. Argue) qui, ce matin, parlant des nouveaux députés qui appuient le gouvernement, disait qu'il craignait beaucoup que si on veut établir ces comités, c'est uniquement pour donner quelque chose à faire aux nouveaux députés, afin de ne pas les laisser dans le désœuvrement.

M. McIlraith: En effet!

L'hon. M. Green: L'honorable député d'Ottawa-Ouest vient de s'écrier "en effet!" C'est un attardé. Il en est encore au temps où il y avait de ce côté-ci entre 150 et 160 phoques dressés...

M. Benidickson: Ecoutez-moi ces coups de nageoires!

L'hon. M. Pearson: Des phoques en dressage.

L'hon. M. Green: ...du côté libéral de la Chambre, comme auparavant.

L'hon. M. Pickersgill: L'honorable député me permet-il une question? Le but du comité est-il de fournir aux nouveaux députés l'occasion de faire des sottises?

L'hon. M. Green: Ma foi, j'avais l'impression que l'honorable député de Bonavista-Twillingate adopterait une attitude un peu plus éclairée que celle de l'honorable député d'Assiniboïa. Apparemment, il est enlisé lui aussi. Naturellement, un moyen d'assurer à la Chambre une plus grande efficacité c'est de fournir à tous les députés, quel que soit leur parti, la plus grande occasion possible de participer au gouvernement du pays. C'est ce que l'ancien gouvernement aurait dû faire; je n'ai jamais compris pourquoi il n'en a pas saisi la nécessité.

L'hon. M. Pickersgill: Cela ne fait-il pas votre affaire?

L'hon. M. Green: Je suis heureux qu'ils ne l'aient pas fait. C'est pour cette raison qu'ils ont subi des défaites retentissantes le 10 juin l'an dernier et le 31 mars cette année. Ils étaient trop satisfaits d'eux-mêmes pour comprendre ce besoin.

Nous avons ici plus de 150 députés qui sont à la Chambre depuis moins d'un an. Naturellement, la plupart d'entre eux appuient le gouvernement actuel. Mais ces hommes viennent représenter ici des centaines de milliers de commettants de tout le pays. Ils viennent ici avec la notion de ce qu'ils peuvent faire pour aider leurs concitoyens et améliorer le gouvernement du Canada. Il n'y a jamais eu en une seule fois un si grand apport de nouveaux députés dans l'histoire de la nation, et je pense que l'honorable représentant d'Assiniboïa s'est montré aussi injuste que malavisé, reproches que je n'ai que très rarement l'occasion de lui adresser, en se moquant des nouveaux députés et en disant que ces comités ne seront créés que pour leur donner quelque chose à faire pour les empêcher de faire des sottises.

M. Hodgson: Il en a encore beaucoup à apprendre lui-même.

L'hon. M. Green: Nous croyons que les nouveaux députés, quel que soit le côté de la Chambre où ils siègent, peuvent contribuer énormément aux progrès du Canada au cours des quatre prochaines années, et nous nous proposons de leur fournir toutes les occasions de le faire.

Certains députés ont posé des questions sur le comité des prévisions budgétaires. Ils ont demandé par exemple qui décidera des crédits qui devront être étudiés par le comité. Nous croyons que le comité lui-même devrait avoir la liberté de décider quels crédits ministériels il désire étudier. Nous serons évidemment prêts à proposer que les crédits du ministère de la Défense nationale soient déférés à ce comité parce qu'ils sont très volumineux et portent sur des sommes plus considérables que les crédits de tout autre minitsère. Ils sont établis d'une manière générale et ne sont pas subdivisés en une quantité de petits postes comme dans le cas du ministère des Transports. Comme les crédits de la Défense nationale n'ont encore jamais été soumis au comité des prévisions budgétaires, il semble qu'il conviendrait de lui offrir la possibilité de les examiner. Il est probable, naturellement, qu'il faudrait aussi dans ce cas passer en revue les crédits du ministère de la Production de défense qui sert de fournisseur du ministère de la Défense nationale et dépense en fait une grande partie des crédits affectés au ministère de la Défense. De plus, naturellement, le ministère de la production de défense a la responsabilité de cinq sociétés de la Couronne et il serait extrêmement intéressant d'entreprendre un examen des travaux de ces sociétés.

Il n'y a aucune raison pour que les travaux du comité des prévisions budgétaires soient limités aux crédits de ces deux ministères. Nous voulons espérer qu'il aura le temps d'examiner les crédits de quelques autres ministères.

L'hon. M. Pearson: L'honorable ministre me permettrait-il de lui poser une question avant qu'il aborde un autre sujet? Ainsi, envisage-t-on de convoquer les chefs de l'état-major et les fonctionnaires comptables au gouvernement canadien à témoigner au comité quand ce dernier sera saisi du budget du ministère de la Défense nationale?

L'hon. M. Green: Je ne suis pas en mesure d'affirmer cela. Il faudrait décider cela en temps opportun. Nous croyons que les membres de tous les partis vont tâcher de faire de la bonne besogne au comité des prévisions budgétaires et nous ne nous attendons pas qu'ils soient déraisonnables, même s'il se trouve qu'ils siègent dans l'opposition.

Certains députés ont demandé si les comités,—je suppose qu'il ne s'agit pas seulement des deux dont il est question aujourd'hui mais de tous les comités qui fonctionneront cette année,—siégeront pendant les séances de la Chambre. Ici encore, il faudra user de bon sens. Nous avons eu lieu de nous plaindre dans le passé de ce qu'on nous retirait de la Chambre pour assister aux séances des comités ici et là dans le parlement, alors que nous aurions dû rester à la Chambre. Parfois le gouvernement libéral n'a pas manifesté beaucoup de considération pour nous. A cet égard et à bien d'autres, nous nous proposons de faire beaucoup mieux que le gouvernement libéral.

Il a aussi été question des présidents de comités. Le président d'un comité de la Chambre est, bien entendu, un personnage très important. Il possède de vastes pouvoirs et nous n'avons pas l'intention de les réduire. Voilà une des raisons pour lesquelles nous nous demandons comment il se fait que les députés libéraux regardent avec tant de méfiance cette proposition, aux termes de laquelle l'un des leurs sera nommé à la présidence du comité des comptes publics.

M. McIlraith: Cela n'aurait pas dû figurer au discours du trône.

L'hon. M. Green: Ils regardent cette proposition de travers; ils semblent y voir un cheval de Troie. Ils ne voient pas très bien à quoi tout cela peut bien rimer et se demandent même s'il ne s'agit pas là d'une machine pleine de torys qui risquent d'en surgir d'un instant à l'autre pour les mordre! Me permettra-t-on pourtant de rappeler que le président d'un comité a des pouvoirs étendus. L'honorable député d'Ottawa-Ouest (M. McIlraith a demandé si la Chambre serait appelée à approuver les rapports de tous les comités.

M. McIlraith: Ma question avait trait à la méthode de dépôt du rapport du comité des crédits.

L'hon. M. Green: Ici encore, il est impossible de savoir ce qu'il y aura de mieux à faire. Il se peut que dans le cas de certains rapports de comités, leur approbation par la Chambre ne soit pas requise. Il sait bien lui-même que, lorsque le comité dépose un rapport unanime ne prêtant pas à controverse, il est inutile de réclamer l'approbation de la Chambre. Si je me souviens bien, son propre gouvernement avait pris l'habitude de ne proposer que très rarement cette adoption, si cette proposition risquait de provoquer un débat. Je ne me souviens pas que le gouvernement libéral ait permis un tel débat lorsqu'il y avait eu des controverses véritables au comité. Cela a bien pu arriver une ou deux fois, mais guère plus.

L'hon. M. Pickersgill: Puis-je poser une question au ministre à ce sujet? Le premier ministre (M. Diefenbaker) a déclaré qu'un des buts de ce comité,—j'ai l'impression qu'il a dit que c'était le but principal,—c'est de tenter de réaliser des économies. Comment le ministre suppose-t-il que le comité s'y prendra? Celui-ci proposera-t-il lui-même que le montant d'un crédit soit réduit ou présentera-t-il simplement un rapport déclarant que le gouvernement devrait songer à réduire ce crédit?

L'hon. M. Green: L'honorable député devrait être le dernier à poser cette question, à mon avis.

L'hon. M. Pickersgill: C'est une simple question pratique.

L'hon. M. Green: Pendant que d'autres députés proposaient des économies, je me souviens qu'il a réclamé énergiquement pendant toute la dernière session la construction d'un bureau de poste à Wesleyville.

L'hon. M. Pickersgill: Je n'ai pas fini de réclamer.

L'hon. M. Green: Pendant toute la durée de la dernière session, il semblait se préoccuper surtout de la construction d'un bureau de poste à Wesleyville. Les travaux sont effectivement commencés; j'ai donc pensé que je serais débarrassé de lui pour quelques années.

L'hon. M. Pickersgill: Quelle erreur!

L'hon. M. Green: J'ai confiance que les propositions qui seront faites au comité aboutiront à des économies. Dans les ministères auxquels j'ai été brièvement associé...

L'hon. M. Pickersgill: Je ne crois pas que le ministre ait compris ma question. Je n'ai pas demandé s'il y aurait ou non des économies. Je parlais de la façon dont on entend procéder à cette fin. Le ministre voudrait-il que le comité lui-même propose la réduction de quelque crédit ou voudrait-il que le comité se contente d'exprimer le vœux que le gouvernement avise à la possibilité de réduire quelque crédit.

L'hon. M. Green: Il me semble que le comité ne peut faire rien d'autre qu'un rapport. Par lui-même, le comité n'a pas le pouvoir de réduire les crédits parce que cela ressortit seulement au comité des subsides.

On a ensuite parlé du nombre des membres du comité des crédits, et c'est un sujet où il serait certainement difficile de s'entendre. Toutes les mesures que nous prenons ici ne sont pas nécessairement définitives. Nous espérons être beaucoup plus disposés que l'ancien gouvernement à faire des changements. Si l'on devait constater que le plan ne fonctionne pas convenablement, il serait possible d'y apporter des modifications. L'honorable représentant de Bonavista-Twillingate a presque touché au cœur de la question en signalant qu'il se pourrait bien qu'on établisse des sous-comités relevant du comité des crédits. Si, naturellement, le comité comportait 60 membres, ce serait possible. Ces questions pourront être examinées à la lumière de l'expérience que le comité lui-même accumulera.

J'aimerais dire un mot ou deux sur l'intention de déférer les crédits à d'autres comités. Jusqu'à présent, seuls les crédits du ministère des Affaires extérieures ont été déférés à un comité permanent. Le chef de l'opposition sait

que cet usage ne remonte pas à très loin. Comme lui, nous reconnaissons que le travail de ce comité a été très précieux et il faut en attribuer une partie du succès au chef de l'opposition pour la manière dont lui, son sous-ministre et ses hauts fonctionnaires se sont comportés devant ce comité. J'ai été membre du premier comité des Affaires extérieures et j'en ai fait partie pendant plusieurs années. Le travail était très instructif et très intéressant. Nous ne voyons pas pourquoi d'autres comités permanents, tel le comité permanent des affaires des anciens combattants, n'auraient pas le même succès. Si la Chambre y consent, nous songeons aussi, par exemple, à déférer les prévisions budgétaires du ministère des Pêcheries au comité permanent de la marine et des pêcheries, à déférer les crédits du ministère des Mines et des Relevés techniques et peut-être du Nord canadien et des Ressources nationales au comité permanent des mines, des forêts et des cours d'eau. Ce comité permanent ne s'est jamais réuni depuis les 22 ans que je suis député; pourtant, les problèmes de l'industrie minière, de l'industrie forestière, de la conservation et de la mise en valeur du Nord sont devenus de grande importance pour le Canada. Ce comité aurait pu étudier ces problèmes.

L'hon. M. Pickersgill: Le ministre me permettrait-il une question? En déférant les crédits au comité des prévisions budgétaires, il est bien évident que le mandat en serait très restrictif, c'est-à-dire que le comité chercherait seulement à réaliser des économies. Si l'on renvoyait les crédits à des comités spéciaux, ceux-ci seraient-ils réellement transformés en comités des crédits à cette fin, ou bien examineraient-ils les programmes des divers ministères? Il y a là une question de principe qui est, à mon avis, très importante pour tout notre régime parlementaire.

L'hon. M. Green: Je reviens au comité permanent des affaires extérieures. D'après moi, on ne pourrait le décrire comme une commission parlementaire, ne se réunissant qu'afin de réaliser des économies. Il est chargé d'examiner le ministère des Affaires extérieures dans son ensemble.

L'hon. M. Pickersgill: Autrement dit, il s'agit d'un comité des programmes.

L'hon. M. Green: Ce n'est pas un comité des programmes dans le sens qu'il les conçoit lui-même, mais il a l'occasion d'étudier l'activité du ministère des Affaires extérieures. J'essaie d'exposer franchement notre sentiment sur cette question; nous voulons tout simplement renforcer l'utilité de la Chambre des communes.

Puis, les crédits du ministère du Travail pourraient être déférés au comité permanent des relations industrielles. Nous n'insistons pas pour que pareille procédure soit suivie, mais nous la proposons à l'attention des membres de l'opposition, leur disant que si une mesure de ce genre était adoptée, elle augmenterait probablement de beaucoup l'efficacité des travaux de la Chambre et donnerait à un plus grand nombre de députés l'occasion de participer activement à ces travaux-là. Il faut garder un certain nombre de crédits ministériels pour étude à la Chambre.

Nous ne pouvons les déférer tous à des comités, ce qui risquerait de nous laisser ici sans besogne à accomplir. Ici encore, pour peu qu'on soit pratique et sensé, il faut admettre qu'il est nécessaire que certains crédits restent disponibles pour étude ici même, à la Chambre.

Voilà simplement un aperçu général de la question, telle que nous l'entendons. Nous sommes heureux que des membres de l'opposition officielle et du parti CCF appuient la motion. Nous sommes d'avis que si chacun s'occupe des travaux qui seront déférés à ces comités, nous rendrons un grand service au pays et la Chambre des communes s'acquittera de son rôle de façon beaucoup plus efficace qu'avant.

L'hon. M. Pearson: Avant que le ministre reprenne son siège, permettrait-il une question? Il a été très patient et complaisant. Nous dirait-il si l'on veut que le comité des comptes publics fonctionne à la façon d'un comité semblable en Grande-Bretagne?

L'hon. M. Green: Le comité des comptes publics n'est pas un comité auquel on puisse confier l'examen des crédits. Il s'occupe uniquement des comptes de l'année écoulée. Je ne suis pas en mesure de dire exactement la méthode qu'adoptera le comité des comptes publics. Dans ce cas-là aussi il faudra être raisonnable. Je sais que, par le passé, le comité des comptes publics ressemblait un peu parfois à une fosse aux ours politique et c'était encore une fois sous un régime libéral.

Je me rappelle avoir fait partie du comité des comptes publics...

L'hon. M. Martin: Le premier ministre (M. Diefenbaker) n'a pas l'air bien content de cette remarque.

L'hon. M. Green: Je ne parle pas du comité des dépenses de guerre, mais du comité des comptes publics. La différence est notable. Je me rappelle, immédiatement avant la seconde Grande Guerre, avoir fait partie du comité des comptes publics, durant l'enquête sur le marché relatif à la mitraillette Bren,

alors qu'on y allait sans ménagements. Nous avons siégé jusqu'à ce que le Parlement soit dissous dans la Chambre du Sénat.

L'hon. M. Pickersgill: L'honorable député ne propose pas cette attitude en exemple, je suppose, aux nouveaux députés?

L'hon. M. Green: Je le donne pour un exemple de la conduite du gouvernement libéral.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'hésite toujours a retarder les travaux de la Chambre, mais, cette fois-ci, je prends la parole pour répéter que nous appuyons cette motion et faire une ou deux courtes observations. D'abord, le ministre des Travaux publics, (M. Green) a apparemment mal compris certaines observations faites ce matin par mon chef, et j'aimerais rectifier les choses. Si j'ai bien entendu le ministre, qui s'efforce toujours d'être juste, il a accusé le chef de notre groupe de tourner quelque peu en ridicule le nombre des députés que le gouvernement propose de faire siéger à ce comité.

L'hon. M. Green: J'ai accusé l'honorable député d'Assiniboïa (M. Argue) de s'être moqué des nouveaux députés et d'avoir dit qu'une des principales raisons de la formation de ces comités cette année était probablement que nous voulions empêcher les nouveaux députés de faire des bêtises.

M. Herridge: Je tiens simplement à expliquer ce qu'a dit le député d'Assiniboïa (M. Argue). Il a juste relevé ce que les journaux disaient. D'autres donnent à entendre que le gouvernement n'était pas au-dessus de tout reproche, comme on pourrait le supposer à première vue. Je tiens à déclarer que notre groupe n'a pas l'intention de se moquer. Nous cherchons constamment à orienter.

Ayant fait partie de nombreux comités depuis 13 ans que je siège ici, je suis heureux, personnellement, que ce projet de résolution soit présenté. Vous vous souviendrez, monsieur l'Orateur, que lorsque les députés ministériels siégeaient dans l'opposition, nous avons demandé, eux et nous, année après année, l'institution de comités permanents des prévisions budgétaires et des affaires des anciens combattants. Je suis heureux que le gouvernement prenne cette mesure pour répondre aux demandes qui ont été présentées au cours des années. J'en suis heureux et satisfaits.

De plus, je suis certain que d'autres personnes en dehors de la Chambre seront heureuses d'apprendre l'institution de ces comités, non seulement en ce qui concerne les prévisions budgétaires, pour ceux qui s'intéressent à l'administration et aux dépenses en général, mais aussi pour ceux qui s'intéressent aux affaires des anciens combattants. Je suis convaincu que la Légion canadienne, le conseil national des associations d'anciens combattants, les anciens combattants et les personnes à leur charge, ainsi que toutes les personnes qui témoignent un intérêt au bien-être des anciens combattants, seront heureux d'apprendre qu'il y aura un comité permanent des affaires des anciens combattants chargé d'examiner chaque année, je l'espère, les problèmes qui relèveront de la loi. Encore que les comités spéciaux chargés de ces questions aient exécuté, au cours des années passées, un excellent travail, il est clair que, compte tenu de l'évolution de la société et de sa complexité croissante, il faut songer beaucoup plus attentivement et beaucoup plus constamment, si j'ose dire, à une bonne partie de ces mesures législatives, beaucoup plus en tout cas que cela n'a été le cas dans le passé. Je crois que le gouvernement a bien tenu compte de l'évolution de la situation.

Le ministre a parlé du comité permanent des mines, des eaux et des forêts qui, autant qu'il sache, n'a pas siégé depuis 21 ou 22 ans. Pour ma part, je puis en effet affirmer qu'il n'a pas siégé depuis les 13 ans que je suis ici. On pourrait conclure de là, évidemment, que même si nous possédions certains comités permanents, cela ne prouve pas qu'ils aient été appelés à siéger à toutes les sessions. Cela montre, autrement dit, qu'on peut bien les constituer, mais qu'ils ne sont pas convoqués pour autant. En ce qui concerne les crédits, je ne doute pas qu'il y ait assez de députés de ce côté-ci de la Chambre, et d'ailleurs de tous les côtés, qui s'intéressent suffisamment à la question de l'administration et des dépenses pour s'assurer que le gouvernement convoque ce comité tous les ans. Quant aux affaires des anciens combattants, il n'est pas douteux non plus que les groupements d'anciens combattants verront à ce qu'ils aient ainsi l'occasion de faire connaître leurs vues et de communiquer des renseignements à ce comité permanent tous les ans.

Je suis en désaccord avec l'honorable député de Bonavista-Twillingate (M. Pickersgill),—je dois me méfier de ce nom,—sur deux points. Il a dit d'abord que le nombre proposé est trop élevé et, si je l'ai bien compris, qu'un comité peut s'acquitter plus efficacement de sa tâche s'il ne compte qu'un petit nombre plutôt qu'un grand nombre de membres du Parlement. C'est faire injure, à mon avis, au sens des responsabilités des membres du Parlement et aussi à nos institutions démocratiques. Nous devons nous efforcer, en toute occasion, de renseigner autant de gens que possible. De plus, pour des raisons pratiques et autres, je suis en faveur d'un comité assez nombreux.

Tout d'abord, nous savons qu'il n'est pas possible à tous les membres du comité d'assister à chaque séance. Je veux également qu'autant de membres de la Chambre, qu'il est possible ou pratique, aient l'occasion d'entendre les fonctionnaires des ministères et de se renseigner sur l'administration, afin que leur stade au sein de ce comité leur soit profitable. Pour cette raison, je suis très heureux, pour ma part, que le chiffre proposé soit de 60 membres pour un comité et de 40 pour l'autre.

L'honorable représentant de Bonavista-Twillingate a dit ensuite qu'il redoute l'abus du comité, un peu comme, selon lui, il y a abus des comités aux États-Unis, si je l'ai bien compris, dans ce sens qu'il prendrait connaissance d'un trop grand nombre d'organismes ou d'un trop grand nombre de témoignages.

L'hon. M. Pickersgill: L'honorable député ne semble pas m'avoir bien compris. J'ai simplement dit qu'à mon avis le comité des crédits aurait suffisamment de travail à interroger les fonctionnaires, que cela devrait être son but principal, et que je ne voyais guère l'intérêt qu'il y aurait à faire comparaître devant le comité des crédits des témoins de l'extérieur.

M. Herridge: Je demande donc à l'honorable député de m'excuser. L'honorable député ne voulait parler que du comité des crédits?

L'hon. M. Pickersgill: Oui; le comité des crédits seulement.

M. Herridge: J'ai cru tout à l'heure qu'il parlait des deux comités.

L'hon. M. Pickersgill: Non, pas du tout.

M. Herridge: Je tiens à dire qu'à mon avis on aurait grand tort de refuser aux organismes représentant des groupes quelconques de la société la possibilité de comparaître devant le comité des crédits si l'occasion s'en présente. Je ne serais pas en faveur d'une hypertrophie de cet usage ou d'un abus, mais je pense qu'on devrait le permettre si cela peut servir les intérêts du public.

Sur ces quelques remarques, je reprends mon siège. Mais avant, je tiens à dire que notre groupe est très heureux que cette modification soit présentée et de l'occasion qu'elle offre à un plus grand nombre de députés de parfaire leurs connaissances des affaires parlementaires et de l'administration publique.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, . . .

M. l'Orateur: Je dois informer la Chambre que si le premier ministre prend maintenant la parole il mettra fin au débat.

[M. Herridge.]

Le très hon. M. Diefenbaker: . . .je ne veux pas rappeler, les dispositions qui ont déjà été prises. Je crois que le débat dans l'ensemble a été excellent et qu'il a permis aux députés de se rendre compte de l'objectif que le gouvernement a en vue en saisissant la Chambre du projet de résolution et qui est d'améliorer les méthodes de travail du Parlement.

Je suis on ne peut plus d'accord avec le chef de l'opposition (M. Pearson) au sujet du régime en honneur aux États-Unis. Je ne voudrais pas que notre régime de comités se transforme au point de nous doter d'un système comme celui qui est en honneur au congrès des États-Unis. Il est absolument impossible de confier à nos comités les mêmes responsabilités que celles qui sont dévolues aux comités du congrès, parce que, comme l'a signalé si clairement l'honorable député de Bonavista-Twillingate (M. Pickersgill), sous notre régime l'exécutif a des responsabilités qu'il ne saurait déléguer, abdiquer ni même abroger d'aucune façon. L'honorable député de Bonavista-Twillingate a exprimé l'espoir que les délibérations du comité ne seraient pas télévisées. Je sais que sans lui, la Chambre ne serait plus la même. Je le dis avec beaucoup de respect. Je sais qu'il ne voudrait pas plus que nous une projection de tout instrument ou institution de l'État par l'intermédiaire de la télévision ou de la radio.

Ajouterai-je que j'écoute toujours mon honorable ami avec beaucoup d'intérêt. Il a une façon d'exposer le fonctionnement de la démocratie qui fait entièrement honneur à sa formation universitaire et révèle sa connaissance de l'histoire. En outre, il a quelque chose que la plupart d'entre nous n'ont pas. Il connaît le point de vue du fonctionnaire de l'État. Je suis sûr qu'à l'époque où il a servi sous le distingué patronage d'un des maîtres de l'évolution constitutionnelle en notre pays, feu M. King, le député de Bonavista-Twillingate avait plus qu'un intérêt platonique à l'égard de la portée politique de ces questions.

L'hon. M. Pickersgill: J'ai fait mon devoir.

Le très hon. M. Diefenbaker: Oui, je ne doute pas que vous l'avez fait. Cela dit, je parlerai brièvement en terminant de ce que le chef de l'opposition a déclaré aujourd'hui. Ayant l'expérience de la fonction publique, l'honorable député a apparemment été amené à déclarer que ce comité, composé de 60 membres, était trop nombreux. Il a donné à entendre que le comité ne fonctionnerait pas aussi efficacement que s'il était moins nombreux. Comme vient de le signaler le préopinant, la déclaration du député de Bonavista-Twillingate portait que plus le comité est nombreux, plus diminue le sens des responsabilités. Cette

remarque m'a fort intéressé. Le chef de l'opposition a signalé que le comité des comptes publics au Royaume-Uni se compose de 15 membres, et apparemment le peu d'importance numérique donne de la force.

L'hon. M. Pickersgill: On se console comme on peut.

Le très hon. M. Diefenbaker: J'ai pensé d'examiner la composition des divers comités de la Chambre établis par le gouvernement qui a été au pouvoir pendant 22 ans, afin de voir si les idées que nous avons entendu exprimer aujourd'hui étaient les mêmes que celles que les membres de ce gouvernement avaient par le passé. Je constate que le comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques a été composé de 60 membres pendant des années. Le comité de l'agriculture et de la colonisation a eu 60 membres. Le comité des bills privés, le comité de la banque et du commerce et le comité des comptes publics ont eu 50 membres chacun. Les autres comités, dont un ou deux ne se sont pas réunis depuis des années, sont moins nombreux.

Pour ma part, je trouve qu'il n'y a rien d'obligatoire au sujet de l'importance numérique de ce comité; mais jai pensé quil devait être assez nombreux pour lui permettre de constituer des sous-comités pour des sujets particuliers, s'il le désirait afin de s'acquitter de la responsabilité dont le chef de l'opposition a parlé, de l'examen minutieux des questions à lui déférées.

Pendant que le chef de l'opposition avait la parole, j'ai pensé d'examiner les archives afin de voir si la proposition que nous avons soumise à la Chambre a déjà reçu l'approbation de députés ayant les mêmes idées politiques que ceux qui siègent de l'autre côté. Je trouve, à la page 1010 du hansard du 8 février 1955, parmi les observations que j'ai faites alors au sujet d'un comité spécial des crédits, mention d'une résolution présentée à la Chambre en 1921 par feu l'hon. Rodolphe Lemieux, et ainsi conçue:

> La Chambre est d'avis que pour coordonner et hâter l'exécution des travaux du Parlement d'une manière plus intelligente et pratique, les crédits des divers ministères devraient, avant d'être déposés à la Chambre, faire l'objet d'un examen, de la part d'un comité spécial de la Chambre, où les fonctionnaires pourraient être sommés de paraître munis de plans et de rapports relatifs à chaque affectation.

Parmi ceux qui ont participé au débat il y avait le chef de l'opposition d'alors, c'est-à-dire M. Mackenzie King.

Mon honorable ami demande si cette proposition a quelque chose de révolutionnaire. Elle n'a rien de révolutionnaire, en effet, parce qu'elle a déjà été avancée plusieurs fois les dernières années par ceux qui siègent aujourd'hui de ce côté-ci de la Chambre. Il est intéressant d'observer les réactions des députés à l'égard des vœux que nous réalisons maintenant, car, nous appliquons ainsi dès que l'occasion s'en présente, ce que nous avons préconisé quand nous étions dans l'opposition, afin d'améliorer, d'élever et d'augmenter le sens de la responsabilité et la capacité de servir du Parlement. Le 28 février 1956, celui qui était alors premier ministre a présenté une motion conçue en ces termes (page 1692 du hansard):

> Qu'un comité spécial, dont les membres seront désignés ultérieurement, soit institué aux fins d'étudier les prévisions budgétaires qui lui seront déférées et de faire rapport à la Chambre de temps à autre de ses conclusions et recommandations.

Le même jour, l'actuel ministre de la Justice (M. Fulton) alors simple député de Kamloops, proposait comme en témoigne la page 1694 du hansard:

> que la motion soit modifiée par l'adjonction du texte suivant:
>
> "Et que ledit comité soit autorisé à assigner des témoins et à ordonner la présentation de papiers et documents."

Ce sont là presque exactement les mêmes mots auxquels M. King avait souscrit auparavant. Il est intéressant d'examiner le vote sur l'amendement à cette motion, qui a eu lieu le 28 février. Je vois que mon honorable ami le chef de l'opposition et l'honorable député d'Ottawa-Ouest (M. McIlraith) étaient de ceux qui ont voté contre l'intention d'accorder au comité le droit de faire comparaître des témoins et de demander la production de documents et de dossiers.

M. McIlraith: Monsieur l'Orateur, le premier ministre aurait-il la bonté de dire à la Chambre quel comité était à l'étude à ce moment-là?

Le très hon. M. Diefenbaker: C'était le comité des crédits, celui dont nous parlons en ce moment, et c'est cela qui m'a étonné. Je n'ai rien d'agressif aujourd'hui et je ne suis aucunement dans cet état d'esprit, après ce débat qui s'est poursuivi sur un ton si élevé, mais je suis heureux de constater que les froides régions de l'opposition ont eu un certain effet sur mes honorables amis, et qu'ils sont maintenant disposés à appuyer les choses auxquelles ils étaient opposés auparavant.

Une chose qu'a très bien précisé le chef de l'opposition est que, dans la plus grande mesure du possible, les séances du comité ne devraient pas nuire aux travaux de la Chambre, et je ne saurais être plus d'accord avec lui sur ce point, parce que nous ne voulons pas que les séances du comité supplantent en aucune façon les délibérations de la Chambre, soit sous forme de débat officiel ou autrement.

Il ne faudrait pas essayer, a dit quelqu'un, de bousculer le Parlement. Autrement dit, il faudrait donner l'occasion d'examiner très soigneusement toutes les questions dont est saisie la Chambre. Rien de plus exact. Notre régime parlementaire est fondé sur le maintien et la conservation du système des deux partis. Je ne veux formuler aucun reproche en ce qui concerne les changements qui se sont produits, mais il n'est pas douteux que l'une des raisons,—des nombreuses raisons,—pour lesquelles les sessions du Parlement ont été si longues, c'est qu'un grand nombre de partis y ont été représentés, chacun d'entre eux avec son mot à dire. Ces nombreuses répétitions n'ont rien fait pour mieux faire comprendre les questions en litige et les discussions auxquelles elles ont donné lieu. Je suis le dernier à vouloir prier les messieurs d'en face à renoncer en quelque manière que ce soit au droit qu'ils ont de participer aux débats. Je leur en donne l'assurance. C'est d'ailleurs l'un des grands objectifs que je poursuis.

Je me rends compte,—et d'ailleurs je l'ai déjà dit,—qu'on pourra prétendre que grâce à son immense majorité le gouvernement pourrait chercher à menacer les droits des minorités. Je tiens à rassurer la Chambre et l'ensemble du pays en leur assurant qu'une telle façon de voir ne mérite pas et ne méritera pas l'approbation des membres de notre gouvernement. Nous voulons que la Chambre des communes soit aussi compétente et efficace que possible. L'examen du budget des dépenses occupe normalement environ 20 jours d'une session de cinq mois. Un fait intéressant à signaler à ce propos, c'est qu'au Royaume-Uni la période réservée à l'examen des crédits est limitée à 20 jours. Nous avons constaté avec les années que certains crédits sont présentés périodiquement et que leur examen s'étend plus ou moins sur toute la durée de la session. En établissant ce comité, nous ne visons pas à priver les députés, y compris les membres du comité, de leur droit de délibérer à fond sur tout crédit examiné par le comité, quand le budget sera renvoyé à la Chambre. Cependant, comme l'a constaté l'honorable député de Bonavista-Twillingate avec sa double expérience de fonctionnaire et de ministre de la Couronne doublée, dirais-je, d'un observateur politique très perspicace, j'ai constaté que l'examen des crédits au comité et les renseignements obtenus lors de cet examen entraînent une réduction du temps consacré au débat à la Chambre. Après tout, une bonne partie des renseignements obtenus au comité peut alors être transmise en résumé au comité plénier de la Chambre.

Je termine simplement en remerciant de leur concours les honorables députés qui ont pris part à ce débat. Pour ce qui est de la composition du comité, il est prévu, par la tradition et autrement, certaines proportions à conserver dans la compositon des comités permanents et ainsi de suite. Bien entendu, tout groupe peu nombreux pourrait difficilement faire jouer une part active à ses membres dans le travail de tous les comités. Cependant, j'affirme, en m'adressant particulièrement aux membres de la loyale opposition de Sa Majesté, que nous tâcherons d'assurer, dans la plus grande mesure possible et conformément à un examen rationnel du budget des dépenses, qu'on tiendra sérieusement compte de tout ce qui peut être fait pour alléger le fardeau imposé aux députés membres d'un comité qui désirent aussi participer aux délibérations de la Chambre. Voilà une des mesures que nous prenons. Il y en aura d'autres qui seront communiquées en temps utile et qui s'inscrivent sous la rubrique générale qu'on trouvera au discours du trône: améliorer et élargir les occasions de servir au Parlement de notre pays.

On a parlé des subventions à la recherche. Je n'entends pas m'y arrêter pour l'instant. Ce n'est qu'un des aspects de la question. Lorsque nous étions dans l'opposition, nous avons, pendant de longues années, proposé une initiative de ce genre. Nous prenons actuellement les mesures préliminaires qui s'imposent afin d'améliorer les moyens dont nous disposons pour examiner raisonnablement et rationnellement les problèmes qui se posent à nous.

C'est avec plaisir que nous avons accueilli les idées qu'on a exprimées aujourd'hui à notre adresse, dans un esprit de collaboration. Nous chercherons, dans l'avenir, à multiplier nos expériences, si on veut, en nous fondant sur les leçons du passé, de façon que le Parlement puisse s'acquitter de ses responsabilités, avec ce sens de l'urgence que semble réclamer la situation. Je remercie, une fois de plus, les messieurs d'en face de leur participation au débat. Il est véritablement agréable de constater que tous accueillent aujourd'hui avec faveur une proposition que nous défendions alors que nous siégions dans l'opposition.

(La motion est adoptée.)

LA LOI SUR L'ASSURANCE-HOSPITALISATION ET LES SERVICES DIAGNOSTIQUES

AUTORISATION DE VERSER UNE CONTRIBUTION À UNE PROVINCE PARTICIPANTE, ETC.

L'hon. J. W. Monteith (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social) propose que la Chambre se forme en comité pour étudier le projet de résolution suivant:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure législative pour modifier la loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques en vue d'autoriser le versement de contributions, à compter du 1er juillet 1958, à une province participante pourvue d'un plan de fonctionnement, et d'apporter certaines modifications relatives à l'application de la loi.

(La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Sévigny.)

L'hon. M. Monteith: Monsieur le président, l'objectif fondamental de ce projet de résolution est de mettre en vigueur la déclaration que j'ai faite à la Chambre au dernier Parlement, le 10 janvier 1958. Je pense que cela s'explique de soi-même et voilà pourquoi je n'en dirai pas davantage avant la présentation du projet de loi. Je signale que la dernière partie du projet de résolution, où il est question de certaines modifications relatives à l'application de la loi, a trait à des mises au point et à des modifications demandées par les gouvernements provinciaux. Elles élucident les vues généralement énoncées au sujet des produits pharmaceutiques et des repas destinés aux malades hospitalisés ou à ceux qui se rendent au dispensaire.

L'hon. M. Martin: Le ministre n'en dira-t-il pas davantage?

L'hon. M. Monteith: J'ai une déclaration de prête, monsieur le président; mais je crois qu'il conviendrait mieux d'attendre à l'étape de la deuxième lecture.

L'hon. M. Martin: A seule fin d'être utile au ministre, je dirai que, dans une question aussi importante et vu que c'est la première fois que le gouvernement a l'occasion de nous présenter un rapport sur un sujet d'un aussi grand intérêt, le ministre devrait convenir qu'il vaut mieux faire sa déclaration dès maintenant. Pour ce qui est du bill, nous l'étudierons en détail, mais le ministre devrait nous présenter un énoncé complet. Ce que le ministre a dit jusqu'ici ne nous indique guère les progrès qu'on a pu réaliser dans cette affaire importante, ni quelles modifications sont prévues, à part la question portant sur la date des paiements fédéraux. Je pense que le ministre aurait intérêt, à tous égards, à adopter cette façon de procéder.

M. Argue: S'il m'est permis d'ajouter un mot, je dirai que d'habitude, lorsqu'un ministre présente un projet de résolution aussi important que celui-ci, il esquisse au moins brièvement, à l'intention du comité, les points principaux que le gouvernement a en vue et les articles importants du bill. Il est vrai qu'une explication en a été donnée à la session précédente, mais c'était alors la législature précédente. Puisque nous en sommes à la discussion de portée générale qui précède la présentation du bill, je pense que le ministre admettra, vu sa propre expérience à la Chambre, que très souvent le gouvernement procède à un certain nombre de modifications par suite de la discussion. Je ne vois pas comment nous pouvons discuter avec profit ce que le gouvernement a l'intention de faire si nous ne sommes pas éclairés sur ce point.

Je ne voudrais pas que mes remarques soient prises en mauvaise part. Le gouvernement, je crois, mène des négociations avec plusieurs provinces. D'après les renseignements très fragmentaires que je possède, on accomplit de réels progrès, du moins à certains égards. Cependant, lorsqu'une question aussi importante que celle-ci vient sur le tapis, les honorables députés devraient pouvoir profiter dès le début d'une déclaration du ministre.

L'hon. M. Monteith: Je puis volontiers faire une déclaration maintenant. J'ai cru qu'il serait peut-être plus commode d'attendre que la Chambre soit saisie du projet de loi, afin que nous puissions débattre les articles que je propose de modifier. Cependant, je dirai quelques mots dès maintenant.

Le gouvernement a l'intention de proposer une modification à la loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques, ainsi que l'indiquent la résolution et l'annonce faite le 10 janvier dernier. A ce moment-là, j'ai expliqué que nous nous proposions d'abroger l'article 6(2) et de remplacer l'article 6(2) par une nouvelle disposition autorisant le gouvernement fédéral, à partir du 1er juillet 1958, à verser des paiements à toute province qui aura signé un accord et où une loi provinciale sera en vigueur.

Lorsque la Chambre sera saisie du projet de loi, on verra que le gouvernement veut maintenant s'acquitter de cette promesse envers la population du Canada. Nous proposons également des changements d'importance relativement mineure à l'article 2 de la loi, à propos de certains services qui y sont prévus. Voici ce que prescrit l'article 6(2) actuel:

Aucune contribution ne doit être versée, sous le régime de la présente loi, avant qu'au moins six provinces renfermant au moins la moitié de la population du Canada, aient conclu un accord,

et avant que la loi provinciale, relativement à ces provinces, soit en vigueur.

Cet article peut empêcher le gouvernement fédéral de participer financièrement aux plans provinciaux d'assurance-hospitalisation jusqu'à ce qu'au moins une des deux provinces centrales du Canada soit prête à mettre en œuvre un programme d'assurance. De ces provinces-clefs, seule l'Ontario a convenu de participer à ce plan, et à partir du 1er janvier 1959. La disposition actuelle pourrait avoir pour conséquence de retarder la mise en œuvre de cette initiative jusqu'au 1er janvier prochain. Il y a quelque temps, nous en sommes venus à la conclusion que ce retard serait inutile et même regrettable, étant donné que plusieurs provinces ont déjà déclaré que leurs plans pourraient être mis au point bien avant janvier 1959. Comme il était évident que nous n'aurions pas le temps de proposer une modification en bonne et due forme de la loi pendant la dernière session et comme il importait pour les provinces de connaître nos intentions pour pouvoir préparer leur budget de l'année financière courante, le gouvernement a effectivement fait connaître ses plans à cet égard, en janvier dernier.

Dans ma déclaration de janvier dernier, j'exprimais l'espoir qu'au moins trois ou quatre provinces s'efforceraient de préparer leur programme pour le 1er juillet. Il semble maintenant que j'aie été quelque peu pessimiste, puisque cinq provinces: la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba et Terre-Neuve, ont fait connaître leur désir d'appliquer le projet dès le 1er juillet. Ces provinces ont travaillé en très étroite collaboration avec les fonctionnaires de mon propre ministère et d'autres ministères intéressés à la question. Des entretiens analogues ont eu lieu et sont encore en cours avec d'autres provinces qui se sont fixé des dates limites pour 1959. Outre l'Ontario, qui a déjà signé un accord avec le gouvernement fédéral, deux autres provinces, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick, espèrent pouvoir appliquer leurs programmes le 1er janvier prochain.

Bien qu'elle consente à participer au programme, l'Île du Prince-Édouard n'a pas encore donné une idée de la date à laquelle elle serait disposée à commencer.

Le degré de coopération auquel en sont parvenus les deux plus hauts échelons de gouvernement au sujet de ce programme est extrêmement encourageant. Ces derniers mois j'ai eu une série de réunions et d'entretiens avec les ministres provinciaux, qui tous ont manifesté la plus grande bonne volonté de collaborer à la réalisation de cette entreprise dans le plus bref délai possible.

[L'hon. M. Monteith.]

Les fonctionnaires de mon ministère se sont rendus dans les capitales provinciales, et nous avons en retour reçu, ici à Ottawa, des délégations des provinces. De plus, des représentants de toutes les provinces ont assisté à deux conférences techniques. On a pu constater à toutes les étapes un excellent esprit d'équipe de toute part, et j'y vois d'excellentes raisons de concevoir de grands espoirs pour le succès futur du programme.

La proposition principale est l'amendement à l'article 6(2) dont je viens de parler. Cependant, nous proposons également dans cette résolution de modifier l'article 2(*f*)-(iv) qui se borne à éclaircir l'idée déjà généralement admise que les produits pharmaceutiques, biologiques et connexes, spécifiés dans l'accord, ne peuvent être considérés comme des services assurables que lorsqu'ils sont administrés à l'hôpital. Autrement dit, ces médicaments ne seront pas visés par le programme s'ils sont pris à la maison.

Quant à la modification de l'article 2(*i*), elle supprimerait l'exclusion actuelle atteignant les médicaments, le logement et le repas que les plans provinciaux fournissent aux malades non hospitalisés. Au cours des examens détaillés relatifs à ce passage de la loi, on convient généralement que les médicaments constituent une part essentielle du traitement des malades non hospitalisés et devraient par conséquent faire partie des articles assurés que les provinces peuvent choisir à cet égard. Mais là encore il faudra qu'ils soient administrés à l'hôpital, car ils ne seront pas assurables s'ils sont pris à la maison.

A l'égard de la fourniture de repas et du logement aux malades non hospitalisés, on considère que cela tendrait à empêcher l'admission à l'hôpital dans certaines circonstances et à réduire par conséquent la demande de services pour malades hospitalisés.

Je pense, monsieur le président, avoir résumé les fins visées par la résolution et c'est avec plaisir que j'écouterai les avis des autres membres du comité et répondrai à leurs questions, si je le puis.

L'hon. M. Martin: Monsieur le président, je remercie le ministre d'avoir bien voulu nous donner au moins un aperçu préalable des projets d'amendement. Je dois avouer que je suis un peu déçu que le ministre n'ait pas été en mesure ou n'ait pu trouver opportun de nous donner un compte rendu plus détaillé de l'état des négociations, qui avaient été autorisées par la mesure adoptée par le Parlement en mars 1957 et avant les élections du 10 juin de la même année.

Les députés savent que l'amendement que propose mon honorable ami a pour base la loi sur l'assurance-hospitalisation et les services

diagnostiques. C'est l'ancien gouvernement qui a présenté, le 25 mars 1957, le projet de résolution préliminaire à cette mesure; cette initiative a reçu l'approbation générale de la Chambre, en dépit de certaines critiques venues de quelques groupes. C'est une mesure qui entraîne de très lourdes responsabilités financières pour le gouvernement du Canada au nom des contribuables, une mesure qui permet d'étendre à tout le Canada, si un nombre suffisant de provinces y souscrivent, un plan d'assurance-hospitalisation et de services diagnostiques.

Je veux remercier l'honorable député de Durham d'avoir rappelé si généreusement, au cours du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, le rôle de premier plan qu'à joué à ce sujet le gouvernement dirigé par M. St-Laurent, ainsi que ma propre participation en faveur de l'assurance-hospitalisation. Je le remercie beaucoup et je regrette qu'il ne soit pas ici en ce moment pour entendre l'expression de ma gratitude. Permettez-moi de dire à mon tour à l'honorable député de Durham que j'ai beaucoup apprécié, lorsque j'étais ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, la collaboration qu'il m'a accordé en sa qualité de membre du personnel de la faculté de médecine de l'Université McGill, surtout en ce qui concerne la fondation de l'Institut du cancer.

Il importe, à mon avis, de ne pas perdre de vue la raison pour laquelle cette modification a été jugée nécessaire. Dans la loi actuelle, le paragraphe 2 de l'article 6 est ainsi conçu:

> Aucune contribution ne doit être versée sous le régime de la présente loi avant qu'au moins six provinces, renfermant au moins la moitié de la population du Canada, aient conclu un accord et avant que la loi provinciale, relativement à ces provinces, soit en vigueur.

On se rappellera que lorsque cet article a été instauré, certains députés ont protesté, alléguant que le gouvernement fédéral devrait verser des fonds sans délai aux provinces où des régimes d'assurance-hospitalisation fonctionnent déjà. J'ai alors fait observer que, par cette disposition, nous voulons en arriver à un régime national d'assurance-hospitalisation et que si nous avions voulu venir financièrement en aide aux provinces qui appliquaient déjà des programmes d'assurance-hospitalisation, nous aurions dû le faire bien avant cela. J'ai signalé que ce que nous cherchions alors, c'était d'arriver à ce que les autres provinces qui n'avaient pas de programmes d'assurance-hospitalisation consentent à partager avec le gouvernement fédéral les dépenses d'un programme d'assurance-hospitalisation et de services diagnostiques. J'en suis sûr, les événements ont plus que justifié la ligne de conduite suivie par le gouvernement de l'époque.

Si nous n'avions pas tenu à avoir au moins six provinces, nous ne serions pas maintenant dans la situation où le ministre se trouve actuellement de pouvoir dire quels progrès, même en apparence limités, ont été accomplis. Mais le ministre se rappellera que l'automne dernier je lui ai demandé, à lui et au gouvernement de l'époque, de nous expliquer pourquoi aucun accord n'avait été signé entre l'une ou l'autre des provinces et le gouvernement fédéral. De fait, la présente loi est entrée en vigueur juste avant les élections de 1957 et, chose compréhensible, on n'a pas eu l'occasion durant les élections de poursuivre des négociations entre le gouvernement fédéral de l'époque et les provinces, même si au cours de la campagne électorale la province de l'Île du Prince-Édouard a déclaré son intention de participer au régime, ce qui en faisait la sixième province à entrer dans le cadre du paragraphe 2 de l'article 6 de la loi actuelle.

Mais depuis le jour où le gouvernement actuel a pris le pouvoir nous n'avons pas encore entendu à la Chambre de rapport substantiel indiquant dans quelle mesure le gouvernement a eu du succès au cours de ses négociations avec les provinces. En octobre dernier, trois provinces avaient institué un régime du genre: la Colombie-Britannique, l'Alberta et la Saskatchewan. J'ai demandé l'automne dernier,—et je réitère ma demande aujourd'hui,—pourquoi on n'a pas signé d'entente avec ces provinces, ou bien faut-il supposer que des accords ont été conclus? Je sais qu'une entente a été signée avec la province d'Ontario au milieu de la campagne électorale. Je ne blâme pas mon honorable ami d'avoir su profiter de ce moment-là pour la conclure. J'ai constaté avec plaisir qu'un accord avait été signé avec l'Ontario. J'espérais, cependant, qu'il aurait été possible de signer cet accord avec l'Ontario, notre première et plus grande province, bien avant le mois de mars de cette année. Comme je l'ai signalé l'automne dernier, je suis sûr qu'on aurait pu signer cet accord avec l'Ontario pas plus tard qu'à la fin de septembre 1957.

Mais, aussi satisfaits que nous puissions être d'avoir obtenu la signature de la province d'Ontario, je voudrais savoir ce qu'il est advenu des accords avec la Colombie-Britannique, l'Alberta et la Saskatchewan. Pourquoi n'a-t-on signé aucune entente avec ces provinces? Avant que nous perdions le pouvoir, un accord général avait été conclu avec chaque province qui avait manifesté son consentement et son intérêt. J'avais signalé au premier ministre Frost, qui critiquait

cette disposition, le paragraphe 2 de l'article 6, selon lequel si, à la fin de septembre 1957, nous n'avions pas six provinces de manière à respecter cette disposition, nous prendrions certainement des mesures pour modifier la disposition existante, vu que l'Ontario devait inaugurer son régime le 1er janvier 1959. C'était une assurance évidente qu'il fallait fournir. Autrement, nous aurions placé l'Ontario dans la situation très difficile de commencer son régime d'assurance-hospitalisation le 1er janvier 1959 et de ne pouvoir compter sur la contribution nécessaire du gouvernement fédéral qui s'établissait,—je parle de mémoire,—à 60 ou 70 millions de dollars par année. Je ne puis donc pas comprendre pourquoi des accords n'ont pas été conclus avec les autres provinces et, en particulier, avec les trois provinces qui ont maintenant un régime en vigueur.

Le ministre a dit aujourd'hui qu'il y a une quatrième province de l'Ouest, la province du Manitoba, qui y participe. C'est une bonne nouvelle. Bien entendu, nous savions tous que depuis quelque temps le Manitoba cherchait à obtenir du gouvernement fédéral des concessions qui lui permettraient de conclure l'entente. J'espère que le ministre nous dira quels arrangements sont intervenus avec le Manitoba.

Espérons qu'il sera en mesure de nous dire, par exemple, s'il est vrai que l'Alberta n'est pas encore satisfaite des dispositions financières actuelles. Est-il vrai que l'Alberta a participé à une conférence tenue à Ottawa, il y a quelques semaines, et que ses délégués n'y ont pas obtenu la réponse ou la satisfaction à laquelle ils avaient droit, croyaient-ils? Je ne sais de quoi il s'agissait; mais j'ai lu dans un journal que les représentants de l'Alberta étaient repartis sans en être venus à une entente définitive avec le gouvernement fédéral.

Le ministre nous a dit que la Chambre était saisie de deux modifications seulement. L'une prévoit des versements, à compter du 1er juillet prochain, à n'importe quelle province, moyennant certaines conditions énumérées dans le projet de loi. L'autre tend à apporter certaines modifications dans l'application de la loi, de façon, si je comprends bien, à clarifier l'objet tout d'abord recherché. Voilà les deux seules modifications que le ministre se propose de présenter maintenant à la Chambre. Nous ne nous opposerons certainement pas à la modification ayant trait aux versements. J'imagine que l'autre modification ne soulèvera pas de difficultés, mais je préférerais en connaître le libellé, ainsi que d'autres députés, avant de m'engager.

Me souvenant de l'attitude adoptée par les honorables vis-à-vis lors de la présentation de cette mesure, il est important de leur rappeler que les modifications qu'ils soumettent maintenant ne représentent pas du tout le genre de modifications qu'ils ont proposées lorsqu'ils siégeaient de ce côté-ci de la Chambre, ni celles dont ils ont parlé au cours de la campagne électorale de 1957 et de la dernière campagne électorale d'il y a quelques mois. Lorsque le présent gouvernement formait l'opposition,—et je ne dis pas cela du ministre actuel, car il n'a pas pris part à ces discussions, pour autant que je puisse m'en souvenir,—il s'opposait à ce bill parce qu'il contenait des faiblesses sur bien des points. Premièrement, le gouvernement fédéral n'assumait aucune responsabilité au sujet des frais d'application, pas plus qu'il n'en assumait à l'égard de la dépréciation; il en a exclu la tuberculose et les maladies mentales, qu'il considérait comme incurables. Ces quatre points représentent les principales critiques de l'opposition d'alors à l'égard du bill sur l'assurance-hospitalisation qu'il m'incombait de soumettre.

Au sujet de la dépréciation et des frais d'administration, nous disions que c'étaient des aspects des frais qu'il n'était pas juste d'imposer au gouvernement fédéral, étant donné la très généreuse contribution financière qu'il se proposait de verser aux provinces. Nous disions aussi que les provinces n'avaient pas demandé au gouvernement fédéral d'assumer ces frais. Il n'en reste pas moins que l'actuel ministre de la Justice et l'ex-député de Lanark, qui étaient alors critiques de l'opposition en matière de santé et de bien-être et d'autres encore, reprochaient au gouvernement de ne pas assumer les frais de la dépréciation et de ne pas prendre à sa charge une partie des frais d'administration. Ces deux questions ont été débattues dans la campagne électorale de 1957. Dans ma propre circonscription, on nous a accusés d'être sans pitié envers certaines catégories d'hôpitaux parce que nous n'avions pas prévu dans cette mesure la responsabilité fédérale à l'égard des frais de dépréciation.

Ensuite, relativement à la tuberculose et aux maladies mentales, le ministre des Finances actuel a proposé un amendement visant à étendre à la tuberculose et aux maladies mentales l'assurance prévue par le bill. Répondant à cet argument évoqué par l'actuel ministre des Finances, et appuyé d'ailleurs par l'actuel premier ministre, par l'ancien député de Lanark et un bon nombre d'autres honorables députés, nous affirmions que cette mesure était destinée à aider le particulier à défrayer ses propres frais d'hôpitaux, et qu'il ne s'agissait nullement d'aider les provinces en quelque manière que ce fût. Les tuberculeux et les malades mentaux étant en général hospitalisés dans des institutions provinciales, aux frais des provinces, il n'était

ni logique ni juste de prétendre que le gouvernement fédéral, dans le cadre de ce programme d'assurance-hospitalisation, devait inclure ces postes-là en particulier. J'ai signalé aussi que dans les provinces où existait déjà l'assurance-hospitalisation, comme la Colombie-Britannique, l'Alberta et la Saskatchewan, la tuberculose et l'aliénation mentale étaient inscrites à des comptes séparés et distingués clairement des autres affections, autrement dit qu'elles n'entraient pas dans le cadre de l'assurance-hospitalisation.

Le gouvernement a signalé que si le particulier avait à acquiter lui-même les frais de traitements de la tuberculose ou de l'aliénation mentale dans une institution non provinciale, il y aurait lieu de prévoir dans le projet de loi cet aspect particulier des frais. J'ai exhorté les honorables députés à ne pas prétendre qu'on ait fait une distinction entre deux types d'affection. Chose assez bizarre, il n'en reste pas moins que c'est le ministre actuel des Finances, qui a proposé à la Chambre, sous forme d'amendement,—ses remarques se trouvent au hansard du 10 avril 1957,—que le bill soit modifié pour que la tuberculose et les maladies mentales y soient incluses. Il a prononcé un discours très énergique, déclarant que le bill était insuffisant parce qu'il ne s'étendait pas à la tuberculose et aux maladies mentales. Puis, le premier ministre actuel,—on trouvera son discours au hansard de la même date,—a déclaré que la loi n'allait pas assez loin et qu'on établissait une distinction injuste à l'égard de la tuberculose et des maladies mentales. Il a répété cette affirmation au cours des deux campagnes électorales bien que son argumentation ne fût pas fondée. Elle ne l'était pas puisque la tuberculose et les maladies mentales sont maintenant soignées dans les institutions provinciales et, généralement, aux frais de la province.

J'ai dit que nous étions également disposés à inclure la tuberculose et les maladies mentales pourvu que le malade ait à défrayer le coût des soins dispensés dans les pavillons de psychiatrie des hôpitaux généraux ou dans les centres anti-tuberculeux ou les hôpitaux ne relevant pas des provinces. Malgré ces faits, ceux qui se trouvaient, à l'époque, dans l'opposition ont présenté cet amendement. C'était un autre expédient parlementaire pour en arriver à la même fin.

Donc, puisqu'il a pris cette attitude et demandé ces mesures à l'administration de l'époque, que le ministre ne se méprenne pas si je me montre surpris, maintenant, que le gouvernement d'aujourd'hui ne nous offre que deux amendements. Après avoir pris une attitude si énergique au sujet de la dépréciation, du partage des frais d'administration, de l'inclusion de la tuberculose et des maladies mentales, je suis sûr que l'honorable député ne s'étonnera pas de me voir surpris qu'on n'ai pas inclus ces questions dans le projet de loi dont nous sommes saisis.

Je ne voudrais pas que quelqu'un profite de ce que je dis maintenant pour affirmer que ce que nous avons fait ne valait rien. Je ne renie pas la moindre parcelle de l'attitude que nous avions prise. Je pense que nous avions raison d'adopter cette attitude. Il s'agit d'une mesure visant à aider les particuliers à acquitter leurs soins hospitaliers et non pas à subventionner les provinces. Je dis simplement que mes honorables amis, qui avaient pris si énergiquement cette position d'après laquelle le peuple canadien avait le droit de croire, à la suite de la campagne électorale, qu'ils se proposaient de faire des changements, devraient maintenant ne pas se contenter de présenter deux amendements à cette loi de l'assurance-hospitalisation.

J'ai un autre point à signaler au ministre. Je suis sûr que les provinces de Colombie-Britannique, d'Alberta et de Saskatchewan ont un réel grief contre l'administration. Pourquoi mon honorable ami propose-t-il que nous payions une partie des programmes existants le 1er juillet? Pourquoi attendre au 1er juillet? Pourquoi le gouvernement n'entreprend-t-il pas maintenant de verser à ces provinces les sommes qu'il est disposé à payer le 1er juillet? J'estime que la raison principale de cette décision...

L'hon. M. Monteith: Les accords ne sont pas signés.

L'hon. M. Martin: Il n'y a aucun accord?

L'hon. M. Monteith: Aucun accord n'est signé.

L'hon. M. Martin: Voilà le genre de renseignements que nous voulons obtenir. C'est là une explication sérieuse et valable. Dans sa réponse le ministre voudra peut-être nous dire pourquoi aucun accord n'a été signé. Je serais très heureux de savoir, en particulier dans le cas de la Saskatchewan, province qui a un programme depuis si longtemps, pourquoi aucun accord n'a encore pu être signé. Je suis extrêmement curieux de connaître la réponse à cette question. La vraie explication, j'imagine qu'on peut la trouver dans le fait que l'Ontario se trouve actuellement dans une situation difficile, vu qu'il n'y a pas encore six provinces qui aient des programmes et signé des accords avec le gouvernement fédéral. Or, la province d'Ontario, sur le point de se lancer dans cette aventure qui met en cause quelque 6 millions de personnes,—en puissance, du moins,—ne tient pas à ce qu'après avoir annoncé qu'elle mettra son plan en œuvre le 1er janvier et après avoir amorcé ledit régime, elle ne puisse

compter sur l'apport du trésor fédéral. Si cela devait arriver, il lui faudrait ou bien porter toute seule le fardeau de ce programme ou bien laisser des centaines de milliers de personnes sans contrats d'assurance. Le ministre serait le premier, évidemment, à souhaiter qu'on n'en arrive pas là. J'aurais pensé que c'est pour cela qu'on a proposé que ces paiements commencent le 1er juillet.

Je tiens à dire, sous toutes réserves en attendant une explication complète du ministre, que j'ai toujours eu l'impression que depuis que le gouvernement est au pouvoir, il y a eu beaucoup de délais dans la mise en œuvre de la loi sur l'assurance-hospitalisation. Il sera difficile d'expliquer à la Chambre pourquoi les accords avec les provinces n'ont pas été conclus depuis longtemps. J'ai peine à comprendre pourquoi l'accord avec l'Ontario n'est intervenu qu'il y a deux mois environ. En tout cas, voilà quelques-unes des questions dont, j'espère, le ministre pourra traiter avant que nous abordions le bill.

Au dire de mon honorable ami, cinq provinces sont maintenant prêtes. Cela veut-il dire que cinq provinces sont prêtes à signer un accord maintenant? Si elles le sont, l'accord présente-t-il les mêmes caractères ou les mêmes conditions que celui qui a été signé avec l'Ontario, ou y a-t-il des modifications? Certains régimes des provinces sont-ils moins complets que d'autres? S'ils le sont, maintiendra-t-on le degré de participation et la formule qui a été élaborée? J'espère que mon honorable ami répondra à ces questions au plus tôt.

J'ai une remarque à faire en passant. Le ministre a déclaré que cinq provinces sont disposées à participer au régime à partir du 1er juillet et il a parlé de l'accord avec l'Ontario. Le ministre nous dira-t-il dans quelle mesure les provinces ont accepté cette partie de l'offre fédérale qui a trait aux services diagnostiques? La dernière fois que je me suis occupé de cette mesure, la province d'Ontario n'était pas disposée à accepter toute la proposition soumise par le gouvernement fédéral en matière de services diagnostiques. Elle était disposée à accepter les services diagnostiques donnés dans un hôpital, mais non à accepter les services diagnostiques fournis plus largement ailleurs qu'à l'hôpital, un peu comme cela se fait sous le régime de services diagnostiques du Manitoba.

Le ministre ne peut contraindre aucune province à conclure un accord. Je ne propose pas cette ligne de conduite, mais il serait intéressant de savoir dans quelle mesure les provinces ont accepté la proposition fédérale touchant les services complets de diagnostic. Jaurais pensé que la plupart des provinces se seraient maintenant rendu compte que c'était là une des particularités les plus attrayantes de la proposition et certainement une des plus importantes. S'il est une chose qui s'impose aujourd'hui dans notre pays,—et je suis sûr que les députés qui sont médecins seront parfaitement de mon avis,—c'est que le médecin général ait à sa disposition les meilleurs moyens de diagnostic et qu'on n'impose pas au public en général les frais inutiles de diagnostic qui ne peuvent être acquittés que par l'acceptation du programme de services diagnostiques prévu dans la proposition concernant les services diagnostiques qui fait maintenant partie de la mesure dont la Chambre est saisie.

Cette mesure est importante. Le gouvernement précédent y attachait beaucoup d'importance. C'est une mesure que tous les députés, je pense, veulent voir mettre en œuvre aussi rapidement que possible. Nous attendrons avec beaucoup d'intérêt les autres détails que le ministre pourra fournir. J'espère qu'il sera en mesure de nous dire que non seulement nous aurons un accord prévoyant l'application d'un programme avec la province d'Ontario d'ici le 1er juillet, ainsi que des plans encore en préparation avec certaines autres provinces, mais que, d'ici là, nous verrons dans notre pays, à la suite de l'application de cette mesure en collaboration avec les provinces, un programme d'assurance-hospitalisation d'envergure réellement nationale, mesure qui se révélera, à mon avis, d'une très grande utilité pour notre population.

M. Martin (Timmins): Monsieur le président, samedi dernier, le 24 mai, j'ai eu l'avantage de célébrer mon 41e anniversaire. Les députés se demanderont probablement comment cet événement se rattache à la mesure dont nous sommes saisis aujourd'hui. Je voulais simplement dire que j'avais à peine deux ans quand les libéraux ont, pour la première fois, inclus l'assurance-santé dans leur programme électoral en 1919. Le projet de loi que nous modifions,—ou plutôt qu'on nous propose de modifier,—aujourd'hui, constitue le premier pas hésitant fait dans le sens d'un programme d'assurance-santé 40 ans après qu'on en a adopté le principe. La mesure qu'on nous présente aujourd'hui réussira à retrancher six mois, par ce premier pas hésitant, aux quarante années qu'il a fallu pour arriver à cette réalisation. En remontant l'histoire du programme d'assurance-santé, ou du manque d'assurance-santé, je me demande si les deux élections que nous avons eues au cours des douze derniers mois n'ont pas quelque peu influé, tant sur la mesure dans sa forme primitive, que sur la modification qu'on nous propose aujourd'hui. Étant donné les difficultés épineuses qui entravent l'avènement de l'assurance-santé au pays, il serait

peut-être préférable que nous ayons des élections tous les six mois.

L'hon. M. Pickersgill: Que Dieu nous en préserve bien!

L'hon. M. Martin: En ce qui nous concerne, nous du parti libéral, nous étions disposés à présenter ce projet sous forme de résolution deux ans avant les élections.

M. Martin (Timmins): Je parlerai de la question soulevée par mon honorable ami le député d'Essex-Est un peu plus tard. La mesure dont nous sommes saisis n'est pas ce grand pas en avant que l'on prétendait être. Selon moi, il ne s'agit que d'une de ces mesures de troisième ordre qui semblent coutumières au gouvernement actuel. Selon toute apparence, le gouvernement actuel ne diffère guère de l'ancien. Il ne présente aucune mesure d'envergure mais ne cherche qu'à replâtrer le programme libéral avec quelques petites modifications ici et là. La seule différence entre le gouvernement actuel et l'ancien est l'habileté qu'a le premier ministre à convaincre la population que son gouvernement est différent du précédent, grâce à ce sens dramatique hautement développé dont il est si richement doué. Il semble avoir mieux réussi que le régime précédent à présenter aux Canadiens le programme que les libéraux ont lancé, en n'y apportant que de faibles changements.

Les pages moisies du hansard sont pleines de discours nous racontant l'histoire de l'assurance-santé au Canada. Je n'indiquerai pas par le menu les nombreux chapitres et volumes que constitueraient les déclarations consignées dans le hansard depuis 40 ans au sujet d'un programme national d'assurance-santé. Je ferai tout de même un résumé de quelques points saillants de cette affaire qui débute, encore une fois, en 1919. Qu'on m'en croie, nous avons été bien près de la réalisation un certain nombre de fois.

En 1941, celui qui était alors ministre des Pensions et de la Santé nationale a réuni tous les dirigeants et autres personnes intéressés à l'hygiène publique. En 1942, on a formé un comité consultatif. En 1943, le gouvernement a formé un comité de la Chambre des communes qui a présenté un rapport et un avant-projet de loi complet. En 1944, on a tenu une conférence à laquelle assistaient des représentants de toutes les provinces. Le discours du trône de 1944 et de 1945 mentionnait la question de l'assurance-santé. En 1945, on a formulé quatre propositions bien précises. Un certain nombre d'entre nous se rappellent évidemment la campagne électorale de 1945, alors que bien des Canadiens avaient l'impression qu'il suffisait de réélire le parti libéral pour avoir immédiatement un programme national d'assurance-santé.

L'hon. M. Pickersgill: Le député me permettra-t-il une question? Est-il au courant du programme présenté à la population lors de la campagne électorale, où le chef du parti libéral a indiqué très clairement que cela ne saurait s'accomplir sans la collaboration des provinces?

M. Argue: On l'avait promis depuis 1919.

M. Martin (Timmins): Quoi qu'il en soit, monsieur le président, je ne puis m'empêcher de dire que l'histoire du programme national d'assurance-santé au Canada depuis ses débuts me rappelle beaucoup le programme mélodramatique des lutteurs, le samedi soir à la télévision. Les députés savent de quel programme je parle, où le héros est aveuglé, torturé et battu.

M. Lennard: Vous regardez l'émission, n'est-ce-pas?

M. Martin (Timmins): Le héros est maltraité de toutes les manières, et le spectateur sait que tout ce que le héros a à faire pour mettre fin à la torture c'est d'atteindre les câbles, mais les câbles dépassent toujours juste la portée de ses mains et la foule devient frénétique. A mon avis, on peut faire le parallèle entre cela et l'histoire de l'assurance-santé au Canada.

M. Cardiff: Vous feriez vous-même un bon lutteur.

M. Martin (Timmins): La mesure à l'étude ne prévoit pas le genre de programme d'assurance-santé que les libéraux ont promis et exposé en 1919; il s'agit purement d'une forme modifiée et limitée d'assurance-hospitalisation qui comporte une foule de restrictions. Ce n'est pas un régime de santé comme celui dont jouissent les citoyens de Grande-Bretagne. Ce n'est pas un régime de santé comme celui dont les citoyens de l'Allemagne bénéficient depuis 1874, sauf erreur. Ce n'est même pas un régime d'assurance-hospitalisation comme celui dont profite la Saskatchewan depuis 1945 et qui, me disent des médecins, est le meilleur régime d'assurance-hospitalisation du continent nord-américain.

Comme l'a signalé le député d'Essex-Est la mesure à l'étude ne pourvoit actuellement ni à la tuberculose ni aux maladies mentales. De fait les rapports de la conférence fédérale-provinicale tenue l'an dernier nous ont donné à entendre que le premier ministre a alors annoncé que le gouvernement fédéral avancerait les fonds pour défrayer le soin des malades de ces deux catégories mais que les

fonds seraient déduits d'autres subventions accordées aux provinces.

L'hon. M. Martin: Les subventions ordinaires d'ordre fiscal.

M. Martin (Timmins): Il est aussi extrêmement intéressant d'observer les attitudes adoptées par les divers partis politiques au cours des années à l'égard d'un programme d'assurance-hospitalisation. Je puis dire avec certitude que notre parti est le seul qui ait toujours adopté la même attitude à cet égard. En relisant le hansard, si l'on a le temps de le faire, on sera renversé de constater quelle a été l'attitude des partis à certains moments particuliers.

Bien que les opinions n'aient pas toujours été unanimes, il n'en reste pas moins qu'aucun parti à l'heure actuelle ne s'oppose à l'idée d'un plan national d'assurance-hospitalisation. Je signale cependant qu'il y a au Canada des gens et des associations qui luttent activement et énergiquement contre cette proposition. Ce qu'il y a d'étonnant, c'est que ceux qui s'opposent aujourd'hui à cette idée et ceux qui s'y sont toujours opposés, sont, sans exception, des gens qui ont foi dans l'assurance. Ils assurent leurs automobiles, leurs maisons et leurs vie. Ils sont disposés à tout assurer sauf leur santé, le plus grand des biens, à mon avis, tant pour un particulier que pour une nation.

Voyons quels sont ceux qui s'opposent à un plan national d'assurance-hospitalisation et qui y voient une abomination. Cette opposition se concentre surtout autour des compagnies d'assurance qui, tout en s'opposant à une mesure de cette nature, cherchent à vendre leurs propres plans d'assurance-hospitalisation. J'en conclus qu'elles ne s'intéressent pas autant à la santé des particuliers qu'aux dividendes.

On a dit, et c'est peut-être vrai, que certains médecins s'opposent à l'assurance hospitalière sur le plan national. C'est peut-être parce qu'ils ont été exposés à la propagande intensive qu'on a lancée contre les plans nationaux d'assurance-hospitalisation. On l'avait baptisée médecine de l'État. Les médecins, nous disait-on, deviendront des fonctionnaires, et ainsi de suite. Nous sommes nombreux à savoir, pour avoir vu ces régimes fonctionner dans d'autres pays, que ce n'est pas le cas. Tout cela est pure propagande.

Ça coûte trop cher, insinuait-on, et certains individus seront portés à abuser. Mais je voudrais bien savoir ce qui n'a pas donné lieu à des abus de la part de certains individus! Le Parlement lui-même en a déjà souffert à certaine époque, mais cela ne veut pas dire qu'il faille l'abolir. Quelque plan que vous ayez, certains individus en abuseront, c'est certain. Il n'empêche qu'il ne faut pas se refuser à ce programme qui profitera, par ailleurs, à la vaste majorité des gens.

Quant au coût onéreux du régime, je me demande si on a jamais vraiment calculé ce que la maladie nous a coûté dans le passé? Je me demande si on a jamais compris dans ces calculs les comptes qui s'accumulent dans des milliers de bureaux de médecins parce que les malades qu'ils ont traités ne pouvaient les régler. Je me demande si nous avons tenu compte de la perte des économies de toute une vie subie par les gens qui ont été frappés par la maladie,—les maisons perdues, les entreprises d'affaires ruinées sans qu'il y ait faute des propriétaires. Mais, pardessus tout, avons-nous tenu compte de ce que le fléau de la mauvaise santé impose de frais à notre pays? Je me demande s'il existe quelque méthode d'évaluer ce que tout cela coûte.

A mon avis, la santé des Canadiens n'est pas une chose qu'il faut déterminer sur la base des bénéfices. Il ne faut pas se demander s'il est avantageux ou non de se lancer dans une telle voie mais plutôt se demander si c'est l'intérêt de l'ensemble des citoyens qu'on s'occupe de ce problème. Ceux qui s'opposent à ce programme nous disent qu'il n'est pas vraiment nécessaire parce que tant de gens ont prouvé qu'ils peuvent s'assurer eux-mêmes. Il n'en reste pas moins que ceux qui ont le plus grand besoin d'aide n'ont aucune assurance. Nombre de plans d'assurance en vigueur à l'heure actuelle sont ainsi conçus qu'en réalité on n'est assuré que si on n'a pas besoin d'assurance.

A l'heure actuelle, le présent gouvernement a des pouvoirs pour ainsi dire illimités. Son énorme majorité lui permet de faire à peu près tout ce qu'il veut. A mon avis, il devrait envisager la nécessité d'un programme d'assurance-santé dans notre pays sous un jour plus vaste et non pas procéder dans la bonne voie par petites mesures tâtillonnes comme il le fait. J'admets qu'il convient peut-être mieux aux fins de propagande de faire un pas à la fois mais j'ajoute qu'on a tiré tous les avantages de propagande qu'on pouvait tirer de la mesure que nous prenons aujourd'hui. Cette mesure a été annoncée avant les élections et durant la campagne électorale et maintenant il faut adopter cette mesure que tant de gens croyaient déjà en vigueur.

Si le présent gouvernement ne donne pas suite au programme d'assurance-santé, à l'échelle nationale, la seule conclusion qu'il y aura à tirer c'est qu'il ne s'intéresse pas autant à la santé de notre pays que peut-être aux affaires de certains de ses amis. On ne peut pas plus retarder le progrès dans ce

domaine que dans le domaine de l'automatisation. Inévitablement, le temps viendra où l'assurance-santé sera un fait accompli au Canada. Entre-temps, je ne vois pas pourquoi on laisserait certaines gens faire autant d'argent que possible aussi longtemps que possible. Si la mesure dont nous sommes saisis aujourd'hui représente tout ce que le gouvernement peut offrir, à mon avis, le gouvernement ne doit pas s'en enorgueillir mais il devra rougir de honte devant la population de notre pays.

M. Bourque: M'adressant à la Chambre il y a une semaine environ, j'ai fait remarquer combien la façon de penser de députés ministériels avait changé depuis qu'ils ne siègent plus dans l'opposition.

Lorsque le gouvernement libéral a présenté la loi sur l'assurance-hospitalisation, de nombreux hôpitaux ont prétendu que le gouvernement fédéral devrait supporter une forte proportion des frais d'entretien et de dépréciation des immeubles. Les conservateurs étaient alors d'avis que les hôpitaux présentaient une demande raisonnable, et que la loi devrait comprendre la dépréciation. Je suis surpris de constater que ce nouveau bill ne contient aucune disposition concernant les frais de dépréciation. Qu'est-ce qui a motivé ce changement d'opinion de la part des conservateurs? Ont-ils changé d'avis parce qu'ils détiennent le pouvoir maintenant? Il est évident qu'ils considèrent cette question sous un autre angle, maintenant qu'ils ont formé un gouvernement.

M. le président suppléant: Comme il est cinq heures, je dois faire rapport de l'état de la question.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

LE CODE CRIMINEL

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est) propose la 2e lecture du bill n° C-3, loi modifiant le Code criminel (Peine capitale).

—Monsieur l'Orateur, la question de la peine capitale m'intéresse depuis nombre d'années. Il y a environ 22 ans que mon attention a été appelée sur cette question, à l'époque où j'étais membre de l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique.

A ce moment-là, on m'avait rapporté de bonne source que trois hommes de notre province, ayant été reconnus coupables d'homicide, sont tous trois tombés en même temps dans la trappe. Vu que l'un d'eux était plus léger que les deux autres et qu'il se trouvait entre les deux, les autres l'avaient retenu et il ne s'était pas rompu le cou. Il avait subi une horrible mort par strangulation.

Cherchant, par l'intermédiaire de l'assemblée législative de la Colombie-Britannique, à me renseigner sur ces questions, je me suis fait dire par celui qui était alors procureur général de cette province qu'avant de traiter la question de la peine capitale, je devrais étudier à fond la question de façon à en acquérir une connaissance parfaite. Il a du reste ajouté que je devrais voir pendre un homme de mes yeux. Si macabre que fût cette deuxième proposition, je me suis dit que je verrais en effet exécuter un homme, si cela manquait à mon éducation. C'est pourquoi, quelques semaines plus tard, j'ai vu exécuter en bonne et due forme un homme à la ferme-prison d'Okalla en Colombie-Britannique. Il avait été condamné à mort pour avoir été le chauffeur d'une voiture qui avait servi à des bandits à s'échapper d'une banque qu'ils venaient de dévaliser après avoir assassiné le caissier. Je mentionne le fait en guise d'observation préliminaire.

Voilà 22 ans donc que j'essaie de me renseigner aussi parfaitement que possible sur la question de la peine capitale et de son éventuelle abolition. Je puis dire que ma formation à cet égard a été parachevée lorsque j'ai eu le grand honneur de participer en qualité de membre aux travaux du comité mixte de la Chambre et du Sénat chargés de connaître de la question de la peine capitale et des châtiments corporels. Je crois que j'ai raison de dire qu'il n'y a plus guère ici que trois députés qui faisaient partie des 17 membres du Parlement ayant fait partie du comité en question.

J'affirme maintenant que rien de ce que j'ai pu découvrir depuis 22 ans, rien dans ce que j'ai appris lors des travaux de ce comité mixte, ne me permet d'affirmer qu'il existe une seule bonne raison de retenir la peine capitale. Les seuls arguments que j'aie entendus invoquer en faveur de la peine capitale sont d'abord qu'il s'agit d'un empêchement mis à l'homicide et à la criminalité... J'affirme qu'il est impossible de prouver cet avancé.

Un grand nombre d'autres personnes invoquent un autre argument, soit que la peine capitale constitue une protection pour notre police. J'affirme qu'il est également impossible de le démontrer. J'ai été obligé de conclure que si la peine capitale existe toujours, c'est seulement pour l'un ou l'autre de deux motifs. On l'a conservée soit parce qu'elle constitue une rétribution, soit parce qu'elle constitue une vengeance. Or, ce ne sont pas là de bonnes raisons pour conserver la mise à mort légale.

Il n'y a pas un d'entre nous qui n'éprouve la sympathie la plus profonde et la compréhension la plus parfaite des sentiments

des parents et des amis des victimes des assassins. Et pourtant je crois qu'il faut aller beaucoup plus loin avant de déterminer s'il y a lieu de conserver chez nous la peine capitale.

J'aimerais soumettre à la Chambre ce que je considère comme des raisons valables, importantes et positives pour lesquelles nous devrions songer très sérieusement à l'abolition de la peine capitale au Canada. Si fiers que nous soyons tous de notre pays, nous devons reconnaître que d'autres pays sont humanitaires, chrétiens, civilisés et ont une façon moderne d'envisager les problèmes de la justice et les relations sociales. J'aimerais vous citer quelques pays étrangers en exemple.

En Finlande, il n'y a pas eu d'exécution depuis 1826; la peine de mort a été abolie en 1949. En Belgique, la dernière exécution a eu lieu en 1863, à l'exception d'un cas pendant la guerre de 1914-1918, et la peine de mort a été abolie du fait qu'on n'y recourait plus. En Hollande, il n'y a pas eu d'exécution depuis 1860. Ce pays a aboli la peine de mort en 1870. Il n'y a pas eu d'exécution depuis 1876 en Norvège où la peine capitale a été abolie en 1905. On l'a abolie au Portugal en 1867. Il n'y a pas eu d'exécution en Roumanie depuis 1838, et ce pays a aboli la peine de mort en 1952. Et ce ne sont que quelques exemples. Je pense devoir également faire des remarques au sujet de nos voisins du sud.

Aux États-Unis d'Amérique la peine capitale a été abolie au Michigan en 1947, au Wisconsin en 1953, au Maine en 1887, au Minnesota en 1911, dans le Rhode Island en 1853 et dans le Dakota nord en 1895. Maintenant, en toute honnêteté, comme toujours, je pense devoir mentionner également qu'en plus de ces États des États-Unis, dix autres États avaient aboli la peine capitale mais l'ont rétablie plus tard; mais les premiers États que j'ai nommés ont maintenu l'abolition de la peine de mort aux États-Unis. De plus, dans l'Amérique centrale et dans l'Amérique du Sud, 17 pays ont sucessivement aboli la peine de mort à partir de 1863.

Je pense que l'on donne de bonnes bases à une étude de cette question si l'on se rend compte de ce qui s'est passé dans tant d'autres pays, en remontant, dans bien des cas, à plus d'un siècle. Nous devons également reconnaître qu'un grand nombre de pays ont conservé la peine de mort. Il est évidemment tout naturel de se demander quelle comparaison on peut établir entre le taux des homicides dans les pays qui ont aboli la peine de mort, et celui des pays qui l'ont conservé? Que je sache, un seul tableau comparatif a jusqu'à ce jour été établi sur ce sujet, et c'est celui qu'ont publié les Nations Unies dans leur annuaire démographique de 1952. Elles ont publié un tableau établissant, pour l'année 1948, une comparaison entre la fréquence des homicides par 100,000 de population dans 11 pays où la peine de mort existe encore et dans 15 pays où ce châtiment a été aboli. Voici les chiffres comparatifs fournis par les Nations Unies. Parmi les pays ayant conservé la peine de mort, on trouve le Salvador, le Canada, les États-Unis, la Nouvelle-Zélande, l'Écosse, l'Irlande, l'Angleterre et le pays de Galles et ainsi de suite. Le taux le plus élevé des homicides était de 44.3 par 100,000 habitants dans Salvador. Le taux le plus bas était de 0.5 par 100,000 habitants en Angleterre et dans le pays de Galles.

Parmi les pays qui ont aboli la peine de mort, il y a la Colombie, la Finlande, le Portugal, la Belgique, le Danemark, la Suisse, la Suède, la Norvège et les Pays-Bas. Nous constatons que la Colombie a le taux le plus élevé, soit 15.9 par 100,000 habitants, et que les Pays-Bas ont le taux le moins élevé, soit 0.4 par 100,000 habitants. On peut donc voir qu'il n'y a pas de différence marquée dans le taux des homicides entre les pays qui ont aboli la peine de mort et ceux qui ne l'ont pas abolie.

A propos d'un tel tableau, j'aimerais préciser comment il ne faut pas l'examiner. A cette fin, je ne crois pas mieux faire que de donner lecture d'un extrait du témoignage qu'a rendu sur la question au comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes le professeur Thorsten Sellin, un des éminents pénologues du monde. Lorsqu'il a comparu devant le comité mixte, il a parlé de ce tableau et, comme le rapporte le compte rendu des délibérations du comité, il a déclaré:

> Il ne faut pas voir dans le présent tableau une tentative de donner une idée de la valeur de la peine de mort. Ce serait absolument impossible. Ce tableau démontre simplement que les pays qui ont les plus forts pourcentages d'homicides ont la même préférence ou la même aversion pour cette peine, tout comme les pays à faible taux d'homicides. Il faut évidemment voir, à la base de ces deux attitudes divergentes, d'autres raisons que le nombre des homicides, raisons intangibles reliées à la structure politique, économique et sociale d'un pays, et soutenues par les traditions, protégées par des sentiments et des croyances qui ne sont apparemment pas influencés par le taux de criminalité.

Maintenant que j'ai présenté le sujet en parlant d'autres pays et de certains États américains, et en donnant une comparaison des taux d'homicides dans les pays qui ont aboli la peine de mort et ceux qui l'ont conservée, je pense, monsieur l'Orateur, que vous seriez en droit d'attendre de moi que j'aborde l'examen de la situation dans notre propre pays. Les députés qui n'ont pas lu

les témoignages du comité apprendront peut-être avec intérêt que celui qui était alors ministre de la Justice a appris au comité que de 1930 à 1949 on avait condamné 407 personnes à mort au Canada, et que 220 d'entre elles avaient été exécutées.

Il est donc évident que depuis 1930, par l'intermédiaire du ministère de la Justice et de la clémence de la Couronne, on a manifesté un désir progressif de se débarrasser, si possible, de la peine de mort. Dès qu'une personne commet une fois un homicide la meilleure chose à faire, de l'avis d'une foule de gens, je le sais, c'est de lui tordre le cou, parce qu'on estime qu'une telle personne ne peut être réhabilitée. Je pense que ceux qui sont de cet avis ne saisissent pas la réalité. Dans la grande majorité des cas, le meurtre est commis sous l'effet de l'émotion, de la passion, de la crainte, de la colère, et, souvent, il est possible de ramener ces personnes à une vie sociale utile.

M. McPhillips: Dans la plupart des cas, les jurés rendent un verdict d'homicide involontaire.

M. Winch: Les chiffres que j'ai donnés se rattachent à des cas d'homicide où la peine de mort a été imposée. Je ne parle pas de l'homicide involontaire. Je n'ai pas la statistique pour la période de 1930 à 1949, car le ministère de la Justice n'a pu me fournir des chiffres que pour celle de 1920 à 1939. Or, de 1920 à 1939, 329 personnes ont été condamnées à la peine de mort pour meurtre. Sur ce nombre, 111 ont vu leur peine commuée en emprisonnement à vie et, sur ces 111, 71 ont été subséquemment libérées conditionnellement.

On comprend que les 17 membres de la Chambre des communes, de même que les 10 de l'autre endroit, qui formaient le comité avaient intérêt à savoir ce qu'il était advenu de ces 71 personnes. Le ministre de la Justice, sans doute par l'intermédiaire de la Gendarmerie royale du Canada, a pu nous donner un rapport circonstancié. Il appert que sur le nombre des personnes libérées conditionnellement une seule a eu par la suite de graves ennuis avec la justice. A dire le vrai, elle a commis un autre meurtre. C'est le seul cas de ce genre qui soit connu, et la seconde fois, on lui a rompu le cou. J'aimerais citer à cet égard un paragraphe extrait du compte rendu des délibérations du comité conjoint. Page 699, volume II, on trouve le passage suivant:

Presque tous les libérés sur conditions, si l'on en croit les derniers rapports de la Gendarmerie royale du Canada et des organismes sociaux qui ont suivi leur libération, sont devenus des citoyens acceptés, réintégrés dans la société et même respectés. On ne peut révéler en détail ce que certains particuliers ont accompli sans les identifier. Il y en a très peu, semble-t-il, dont la réadaptation soit douteuse.

Si je soulève ainsi la question, c'est que je cherche à m'appuyer sur la statistique et les faits dont on peut disposer en d'autres pays et sur la meilleure connaissance que nous en ayons ici au Canada. Je n'exprime aucune larmoyante sympathie pour les criminels, ni surtout les meurtriers. La personne qui constitue un danger pour la société devrait et doit être incarcérée, de manière qu'elle ne puisse nuire. S'il y a moyen de la réhabiliter, il faut alors la réhabiliter. Mais ce qui se dégage surtout des faits que j'ai rassemblés, faits qu'on peut repérer dans les archives des autres pays et dans celles de notre Chambre des communes, c'est qu'il n'y pas de différence dans le taux des homicides, que le pays soit pour ou contre la peine de mort.

Je voudrais m'arrêter un instant à l'argument selon lequel la peine capitale constituerait une protection pour notre police. Il est certain que nous ne voulons rien faire qui puisse mettre ses membres en danger. Je puis assurer à la Chambre, je pense, que cette question a été étudiée longuement, non seulement par votre serviteur, mais par tous les membres de la Chambre des communes et du Sénat qui faisaient partie du comité. C'est avec un étonnement considérable que nous avons constaté que personne n'avait jamais entendu parler d'une étude qui aurait pu être faite sur la question de savoir si la peine capitale constituait effectivement une protection pour les forces de police de notre pays. Même le professeur Thorsten Sellin, dont je parlais il y a un instant, a reconnu qu'il n'avait jamais entendu parler d'une étude de ce genre. Il n'y avait même jamais songé, mais vu l'intérêt de la question, il s'est engagé, en sa qualité de chef du département de sociologie et de criminologie de l'Université de Pennsylvanie, à faire procéder à une étude de ce genre. C'est ce qui a été fait. Cette étude a été préparée aux États-Unis, et je cite le rapport que le professeur nous a envoyé environ un an et demi plus tard. De la page 719 du compte rendu des délibérations du comité, j'extrais le passage suivant:

Au cours du séminaire de criminologie dirigé par l'auteur à l'Université de Pennsylvanie, durant l'année universitaire 1954-1955, on a fait plusieurs études sur les divers aspects de la peine capitale. Une de ces études visait particulièrement à obtenir des renseignements sur le risque relatif que court un policier d'être blessé ou tué par un criminel ou un suspect utilisant une arme mortelle...

A la mi-décembre 1954, on a posté une lettre aux Sûretés de toutes les villes comptant plus de 10,000 habitants selon le recensement de 1950. Cette lettre demandait des renseignements sur deux tableaux. L'un demandait des renseignements, pour chaque année allant de 1919 à 1954 inclusivement, sur chaque cas où un policier de

la Sûreté avait été blessé ou tué par une arme mortelle utilisée par un criminel ou un suspect. On demandait une brève description de chaque incident et d'indiquer, si possible, la nature du délit en cause.

Cette étude, la première du genre, faite par l'Université de la Pennsylvanie, sous la direction du professeur Sellin, a permis au séminaire de tirer une certaine conclusion. Étant donné que mon temps de parole est restreint, je ne peux pas entrer dans les détails, mais on trouve cette conclusion à la page 723 de notre copie des témoignages:

De l'examen des données, il ressort clairement qu'il est impossible de conclure que les États qui ont aboli la peine capitale ont, en agissant ainsi, multiplié les risques du rôle d'agent de la paix. Il ressort aussi que les mêmes différences qu'on peut observer entre les taux généraux d'homicide des différents États se traduisent dans le taux d'agents de la paix tués en service.

En terminant mes observations sur ce projet de loi, j'espère que, même en si peu de temps, j'ai pu attirer l'attention de la Chambre sur l'expérience acquise dans le monde, dans les pays et les États qui ont aboli la peine de mort et dans ceux qui ne l'ont pas abolie. J'espère avoir fait connaître aux députés les renseignements recueillis par l'Organisation des Nations Unies et par les autorités mondiales en matière de criminologie sur les taux comparatifs des homicides, les données recueillies sur le maintien ou l'abolition de la peine capitale relativement à la protection des agents de police. J'espère enfin qu'on se rendra compte qu'il est temps pour le Canada de marcher de pair avec la pensée moderne et de reconnaître que la justice et le droit dans notre pays ne doivent pas être basés sur la rétribution et la vengeance, mais sur la protection de la société en tout temps et la réadaptation chaque fois que c'est possible. Il y a lieu de rappeler que, dans son rapport à la Chambre, le comité mixte n'a pas conseillé que la peine capitale soit abolie au Canada à l'heure actuelle.

Je ne me trompe pas en disant que, pendant les trois ans où ont eu lieu des réunions du comité, je n'ai pas manqué une seule réunion, de sorte que je crois connaître l'opinion des membres de ce comité. Je ne suis pas du tout injuste en disant que l'ensemble du comité était d'avis qu'éventuellement la peine capitale serait abolie au Canada, mais qu'il faudrait peut-être quelques années avant de prendre une décision dans ce sens. De l'avis des membres du comité, la majorité de la population canadienne n'approuve pas encore l'abolition de la peine capitale. Pour ma part, je crois que, quand on se rend compte qu'un changement doive éventuellement se faire, quand on se rend compte qu'il doit être fait, alors les membres de la Chambre des communes ont le devoir de prendre l'initiative et d'agir quand c'est indiqué.

Je tiens à dire en terminant que je n'en suis venu à ces conclusions qu'après avoir étudié la question pendant environ 22 ans, qu'après avoir pesé sincèrement tous les facteurs et après avoir bien compris ce que cela signifie pour la famille de la victime d'un meurtrier. Je ne puis que conclure que nous devrions maintenant manifester nos progrès dans le domaine de la pénologie et abolir la peine capitale. Si l'on demandait aux Canadiens de voter sur cette question, je pense que beaucoup seraient étonnés du nombre de ceux qui favoriseraient la suppression. Bien entendu, ce n'est qu'une conjecture de ma part. Je sais que presque tous les journaux du Canada n'ont cessé de demander, dans leurs articles de fond, au gouvernement du Canada d'abolir la peine capitale. J'espère que cette question ne sera pas examinée d'après les principes des partis, mais du point de vue personnel. J'espère que les députés pourront appuyer la deuxième lecture du bill et que nous pourrons faire ce que j'estime être un pas en avant dans notre régime de pénologie.

M. Maurice Allard (Sherbrooke): Monsieur l'Orateur, au début de mes observations, je dois manifester mon étonnement de la nature d'une proposition comme celle-ci. Il n'est certainement pas question ici d'une mesure urgente exigeant l'approbation immédiate de la Chambre. J'aurais cru que l'honorable député de Vancouver-Est (M. Winch) s'en serait tenu à saisir la Chambre de mesures d'un caractère constructif, comportant une solution au recul économique dans lequel l'ancien gouvernement libéral a plongé le pays. Loin de le faire, cependant, l'honorable député occupe le temps précieux de la Chambre avec un exposé d'une question qui ne présente certainement aucun caractère d'urgence.

M. Regier: Et cela, c'est utile?

M. Allard: Laissez-moi finir, s'il vous plaît. Si je voulais être drôle, je pourrais mentionner que l'intérêt que porte l'honorable député à la suppression de la peine capitale doit être la suite du résultat "capital" de la consultation populaire du 31 mars dernier. Il est exact...

M. Winch: J'ai présenté ce projet de loi il y a deux ans.

M. Allard: Il est vrai qu'un grand nombre de figures sont disparues des rangs de l'opposition et que le premier ministre (M. Diefenbaker), grâce à sa politique constructive, a pu obtenir la tête d'un grand nombre des membres de l'ancienne opposition. Mais

l'honorable député de Vancouver-Est nous saisit ici d'une question de droit criminel qui a beaucoup fait parler d'elle dans un grand nombre de pays depuis quelques années. Au Canada, cette question a été longuement examinée par un comité du Sénat et de la Chambre des communes.

(*Texte*)

Monsieur l'Orateur, le projet de loi proposé par l'honorable représentant de Vancouver-Est (M. Winch) ne semble aucunement ressortir du désir de la population canadienne. Pour ma part, je dois déclarer qu'aucune demande ne m'a été faite à l'effet qu'il importait d'abolir la peine capitale. A ma connaissance, aucune requête en ce sens n'a été présentée; de plus, après avoir consulté plusieurs de mes collègues, je dois dire également que la population canadienne ne semble pas empressée de réclamer l'abolition de ce châtiment.

C'est donc dire, monsieur l'Orateur, que cette demande est prématurée. Ce projet de loi de l'honorable représentant de Vancouver-Est constitue, au fait, une demande fort délicate, car les dispositions contenues dans le code criminel résultent de la sagesse dont ont fait preuve les législateurs, non seulement depuis de nombreuses années, mais de nombreux siècles.

On veut abolir aujourd'hui une disposition spéciale, disons le mot, capitale du code criminel. Eh bien, il faut y aller avec beaucoup de précaution et y apporter une étude approfondie, afin de savoir si pareille exigence répond à l'évolution des mœurs et à l'opinion publique.

Le code criminel prévoit actuellement trois genres de crimes qui sont passibles de la peine capitale: la trahison, la piraterie et le meurtre proprement dit. Cependant, à toutes fins pratiques, monsieur l'Orateur, depuis plusieurs années, elle n'a été appliquée que dans le cas de meurtre dans notre pays; heureusement, et Dieu merci!

Le code criminel prévoit aussi, à l'article 206, le mode de punition qui doit être infligée à la suite d'un meurtre; c'est la mort. Il dicte aussi, à l'article 642, le mode d'exécution, lequel, dans notre pays, est la pendaison.

Il ne faut pas croire que les législateurs actuels, pas plus que les législateurs antérieurs, ont laissé inscrire à la légère dans notre code criminel une disposition aussi draconienne. Loin de là. Et c'est la raison pour laquelle ils y ont inséré des dispositions propres à entourer l'exécution de la peine capitale de précautions sérieuses, afin d'éliminer les erreurs possibles et de mieux répondre aux besoins de la nature humaine.

C'est pourquoi, en vertu du principe même de notre code criminel, l'accusé est d'abord présumé innocent, et il incombe à la Couronne de prouver qu'il est coupable. Nous devons rendre hommage à nos législateurs d'avoir sauvegardé l'épanouissement de l'être humain en imposant à l'État la charge de prouver sa culpabilité.

La situation est bien différente en France, par exemple, où l'individu arrêté est présumé coupable et doit prouver lui-même son innocence. Voilà la différence entre la procédure inquisitoire et la procédure accusatoire. Nos législateurs ont tellement bien compris la sévérité de la peine de mort qu'ils ont jugé nécessaire d'entourer la préparation du procès et les actes subséquents de précautions judiciaires réellement exemplaires.

De plus, grâce à l'article 658, un condamné peut toujours recourir à la clémence royale. C'est ainsi, également, qu'en vertu de l'article 596 du code criminel, le ministre de la Justice peut ordonner un nouveau procès et le gouverneur en conseil peut commuer la peine de mort en emprisonnement à vie.

De 1920 à 1949, sur 597 condamnations à mort, il n'y eut que 313 exécutions seulement, ce qui prouve la valeur des précautions judiciaires qu'a prévues le législateur, puisqu'elles ont permis de reviser, de repeser les décisions des jurés, afin d'analyser à fond les mobiles particuliers du criminel et ainsi déterminer s'il devait subir une peine moins sévère.

L'honorable député de Vancouver-Est a parlé, il y a quelques instants, d'un rapport présenté au mois de juin 1956, lequel contient certains arguments en faveur du maintien de la peine capitale. Je n'ai pas l'intention, monsieur l'Orateur, de les détailler ni d'en tirer la quintessence, loin de là. Mais qu'il me soit permis de les énumérer rapidement afin de faire comprendre à la Chambre que certaines conclusions de ce rapport sont la résultante d'une logique saine, appuyée sur l'expérience des siècles et sur les conditions de nos mœurs canadiennes. Ce rapport, entre autres, se déclare en faveur de la peine capitale, car il s'agit de veiller au bien général avant le bien particulier. On y signale que c'est un préventif efficace contre le meurtre, un châtiment juste et approprié; c'est le désir du peuple canadien, c'est encore moins cruel que l'emprisonnement à vie, sans compter que l'administration des prisons en est rendue plus facile et moins dangereuse. De plus, le rapport répond à l'argument qu'a soulevé, il y a quelques instants, le député de Vancouver-Est, en disant que la peine capitale assure une plus grande protection à nos forces policières. La page 23 de

ce rapport contient les suggestions des membres du comité. Évidemment, la commission, ayant toujours à l'esprit un souci profond de la justice, s'est prononcée en faveur du maintien de la peine capitale. Elle suggère certains adoucissements au mode d'exécution, de même qu'une revision périodique, par le Parlement, de cet important problème.

(*Traduction*)

A propos de la peine capitale, monsieur l'Orateur, il est bien difficile de soutenir une opinion logique et raisonnable, parce qu'li s'agit d'un domaine où l'émotion et la raison se combattent. Nous sommes portés à nous demander si, en réclamant telle sentence, nous ne devenons pas meurtriers. D'autre part, lorsque nous essayons d'éliminer la peine capitale nous découvrons que ce désir nous vient d'un excès de sensibilité. Nous ne devons jamais perdre de vue que le problème de la mort est naturel. Tous, nous devons faire face à la mort un jour et nous n'avons pas lieu de nous montrer trop sensibles à cet égard. Si nous voulons réellement pleurer ceux qui ont disparu de ce monde, pensons plutôt à nos concitoyens qui sont morts à la guerre ou victimes d'accidents. Les individus qui ont commis des crimes parfois odieux ne méritent de notre part aucune pitié ni tendresse particulière.

Dans bien des pays, et depuis des siècles, la peine capitale a toujours eu un effet préventif extraordinaire contre le meurtre et a sans doute servi à empêcher toute recrudescence du crime. La sombre menace de la mort par pendaison n'est-elle pas pour le criminel une entrave dans la poursuite de son dessein? La nature humaine, imparfaite et déficiente, est telle qu'elle a besoin d'envisager un châtiment proportionné au crime pour avoir peur.

Supprimer la peine capitale équivaut, pour ainsi dire, à faire entendre aux criminels qu'ils n'ont à craindre que d'insignifiantes réprimandes; pareille mesure ne servirait qu'à augmenter le nombre des professionnels du crime, qui, non seulement perfectionneraient leurs forfaits, mais ne finiraient par voir dans leur sinistre activité qu'un élément de risque et de peine éventuelle, tout à fait acceptable.

Le criminel moyen, qu'il commette un crime passionnel ou professionnel, est en quelque sorte rejeté par la société. Un auteur français de grand renom a écrit que le criminel tue par manque d'imagination. S'il était intelligent, il serait disposé à accepter les revers et les déceptions de la vie et acquerrait une philosophie de modération devant les émotions variées auxquelles l'être humain est nécessairement exposé.

[M. Allard.]

Le criminel est un être malade, qui manque d'équilibre, et que la passion et l'élément émotif mènent au delà des limites normales. Je suis donc convaincu que tout relâchement à cet égard ne ferait que contribuer au laisser-aller complet du criminel, qui glisserait ainsi complètement dans le déséquilibre et la déficience.

Vous pouvez être sûr que si l'on apprenait demain que la peine capitale a été abolie, il y aurait un nombre croissant de criminels qui donneraient libre cours à leurs sentiments de haine et de jalousie. Après tout, nous ne sommes pas comme les autres animaux. Nous sommes des animaux raisonnables. Il y aura toujours une lueur de conscience au-dedans de nous pour réprimer nos désirs et nos instincts. En l'occurrence, une fois la peine capitale abolie, cette lueur ne brillerait plus jamais.

D'habitude, ceux qui préconisent l'abolition de la peine capitale proposent, d'autre part, que l'État ou le gouvernement renforce ses mesures préventives afin de protéger les citoyens et d'empêcher le crime. Cela ne constitue-t-il pas, monsieur l'Orateur, une atmosphère beaucoup trop lourde pour un citoyen qui, en tant qu'homme libre, a besoin d'une certaine liberté et,—devrais-je ajouter, —une certaine insouciance dans sa façon de vivre? Les méthodes de police adoptées jusqu'ici dans plusieurs pays ont rendu l'homme malheureux et l'ont forcé, trop souvent, à se mouvoir dans un cadre étroit et insuffisant. En outre, un système élaboré de police, comportant des mesures de prévention compliquées, serait très injuste pour notre société canadienne, vu qu'il entraînerait des dépenses considérables et des frais supplémentaires qui seraient à la charge des gens honnêtes. Pourquoi les gens honnêtes et respectueux des lois devraient-ils toujours payer pour la négligence et la turpitude des indésirables qui peuvent éventuellement présenter un danger fatal? Non, monsieur l'Orateur, l'adoption de pareilles mesures préventives serait une grave injustice à l'égard de la majorité de nos citoyens.

Je conviens que, lorsqu'il est question de ce sujet, on parle toujours de la possibilité d'une erreur judiciaire. A prime abord, c'est un argument qui semble avoir un certain poids et nous sommes portés à passer pardessus ou à le traiter avec indifférence. Je m'en tiendrai à une seule remarque. Comment se fait-il que nous tenons tant à regretter une erreur judiciaire, alors que nous nous plaignons à peu près jamais des erreurs que comporte la vie elle-même? Par exemple, la maladie, qui frappe à droite et à gauche, est bien plus préjudiciable et détestable que l'erreur judiciaire. Combien souvent ne

voyons-nous pas l'unique soutien d'une famille enlevé à ceux qu'il aime à cause des caprices d'un microbe ou d'un accident, alors que la nature épargne la vie d'un être misérable et inutile?

En outre, il faut dire, au sujet des erreurs judiciaires, qu'elles ont été bien rares au cours des ans. Nous n'en connaissons pas une seule au Canada et, s'il s'en était produit une ou deux, on aurait eu là, comme dans bien d'autres domaines de la vie, l'exception qui confirme la règle.

Le maintien de la peine capitale dans notre Code criminel s'inspire d'une justice instinctive et naturelle. C'est l'ancien testament qui a promulgué la règle "œil pour œil, dent pour dent". Si vous tuez quelqu'un, la société à laquelle j'appartiens vous tuera. Cette menace radicale pesant sur l'individu s'est révélée le remède le plus efficace au cours des âges. C'est une sorte d'épée de Damoclès suspendue au-dessus de la tête et de la conscience de l'individu.

A mon avis, monsieur l'Orateur, la disposition de notre code criminel prévoyant la condamnation à mort pour meurtre, est le fruit de la sagesse et de l'expérience acquises au cours des temps, et il ne faut donc pas modifier l'article 206 du code criminel tant que nos coutumes et institutions ne l'exigent pas, et tant que la grande majorité de l'opinion ne réclamera pas une telle modification.

M. P. B. Rynard (Simcoe-Est): Monsieur l'Orateur, je tiens à féliciter le député de Vancouver-Est (M. Winch) d'avoir présenté à la Chambre un exposé statistique très intéressant sur la criminologie ainsi que le député de Sherbrooke (M. Allard) au sujet de ses observations. Quant à moi, mes pensées se dirigent dans deux directions complètement opposées; premièrement vers la répugnance naturelle que nous éprouvons tous à l'égard d'une mort violente, que cette violence revête un caractère légal ou qu'elle revête un caractère illégal et criminel; et deuxièmement vers le devoir qu'a le Parlement de protéger le public contre les malfaiteurs. J'ai essayé, dans mon raisonnement, de suivre les deux directions pour arriver à une conclusion. Jai essayé de le faire sans permettre à ma sensibilité d'influencer mon jugement, car j'estime qu'il faut aborder le problème de la peine capitale objectivement, sans y mêler de sentimentalité.

Les législatures précédentes ont consacré beaucoup de temps à ce problème. Les comités du Parlement ont entendu de nombreux témoins pour et contre la peine capitale. L'opinion n'a pas été unanime; en fait, on peut la résumer comme ceci. Ceux qui sont chargés d'appliquer la loi estiment qu'il faut maintenir la peine capitale comme mesure d'intimidation, comme préventif. Ceux qui s'opposent à cette idée disent que ce n'est pas un préventif, que celui qui, emporté par la passion, tue un de ses semblables le ferait quand même si la loi était différente. Ils nous disent que l'homme qui sort armé d'un revolver pour commettre un acte illégal et qui se sert de cette arme n'est pas détourné de son crime par le fait que le Code criminel prévoit la pendaison en pareil cas. Ils nous disent qu'il y aura encore des meurtres commis de sang-froid, avec préméditation, que la peine soit la mort ou l'emprisonnement à vie. Autrement dit, pour eux la peine capitale ne détourne pas du crime et n'est justifiable que comme moyen de châtiment. Nous ne pouvons la conserver dans notre Code criminel que si nous approuvons la doctrine de la rétribution, œil pour œil, dent pour dent. Ils disent également que, tant que le Code criminel prévoira la peine capitale, il peut arriver que, tout en se conformant à la loi, la population du Canada mette à mort un innocent. Ceux qui se font les protagonistes de la loi disent que le régime canadien d'administration de la justice protège l'innocent et qu'il est une garantie contre ces erreurs.

Je n'ai que des opinions à propos de tous ces arguments. Je ne suis pas convaincu, par exemple, que la peine capitale soit un préventif suffisant, si cela était la seule considération en cause, pour modifier sa conservation. Je ne suis pas convaincu non plus que l'administration de la justice, telle qu'elle est pratiquée au Canada, empêche qu'un innocent soit condamné. Ainsi, récemment dans la région de Toronto, trois jeunes gens ont été condamnés pour vol dans un poste d'essence; on invoquait contre eux une confession qu'ils avaient faite à la police. Comme les honorables députés le savent peut-être, le véritable criminel a par la suite été arrêté.

Je me suis entretenu récemment avec quelqu'un qui, dans l'accomplissement de ses devoirs, a dû assister à trois exécutions. J'ai été frappé en particulier par un de ses commentaires. Il a dit que toute personne qui a vu mettre à mort un de ses semblables en exécution de la loi cesse de préconiser la peine capitale, procédé qui, selon lui, est une vengeance dégradante et brutale de la société contre le criminel. Je me contenterai de dire que l'homme dont je cite l'opinion est doué d'un jugement en lequel j'ai la plus grande confiance.

Si, comme on le prétend, la peine capitale prévient le meurtre, je me demande souvent pourquoi nous ne profitons pas pleinement des avantages de la pendaison pour que le sort du malfaiteur serve d'exemple au plus grand

nombre de gens possible. Autrefois, par exemple, on savait exploiter une telle circonstance. L'accusé était traîné dans les rues dans un chariot jusqu'à la place d'exécution. L'échafaud était dressé sur une place publique. Le condamné avait la possibilité de s'adresser à la foule. De telles pendaisons, en Angleterre, pouvaient attirer jusqu'à 40,000 spectateurs. Mais cela empêchait-il les témoins de cette pendaison de commettre des crimes qui les rendraient passibles de la même peine?

Consultons "L'histoire de la peine capitale" de George Ryley Scott, un livre de la bibliothèque du Parlement, que je recommande à tous les députés. M. Scott cite un écrivain décrivant l'exécution d'un dénommé John Lechler. Des milliers de personnes ont assisté à cette exécution. Immédiatement après, d'après les articles de journaux de cette journée-là, 28 personnes ont été emprisonnées pour des crimes comme des meurtres, des vols, des attaques à main armée, et ainsi de suite.

En outre, un grand nombre ont perdu leur porte-monnaie et les pickpockets se sont échappés. N'oublions pas qu'à cette époque, les 28 délits commis pendant l'exécution entraînaient tous la peine de mort sur preuve de culpabilité.

Si la pendaison a un effet préventif contre le meurtre, n'aurait-elle pas un effet égal contre tout autre crime? Ne pourrions-nous pas libérer complètement le Canada du crime si nous étendions indéfiniment la liste des crimes passibles de la peine de mort? A l'époque du célèbre sir Edmund Burke, par exemple, au moins 222 crimes étaient passibles de mort.

Si un accusé tirait sur un lapin, forgeait un extrait de naissance, volait une pochette ou se déguisait, cela pouvait lui valoir la pendaison. Au début du dix-neuvième siècle, durant un seul et même rôle d'assises, 13 personnes ont été condamnées à mort pour s'être affiliées à des gitans.

En vérité, la seule préméditation de meurtre a été bien souvent punie de mort. Il est cependant établi que les crimes de tous genres n'ont jamais été plus nombreux en Grande-Bretagne que lorsque 222 délits entraînaient la peine de mort.

Les témoignages recueillis devant le comité mixte de la peine capitale, dont le rapport date du 27 juin 1956, sont encore trop récents pour qu'on doive les citer, mais j'ai été frappé par la déposition du professeur Thorsten Sellin qui a comparu devant le comité et lui a fourni des statistiques exactes sur les meurtres aux États-Unis, dans les États qui ont aboli la peine de mort comme dans ceux qui l'ont maintenue. Je ne citerai pas ces statistiques, mais ses constatations montrent bien que la fréquence du meurtre n'a pas été accrue par l'abolition de la peine de mort. De fait, tout son témoignage semble corroborer la déclaration contenue dans la préface de l'ouvrage de M. Scott et selon laquelle le seul préventif véritable que comporte la peine capitale réside dans son efficacité incontestable à prévenir la répétion d'un crime semblable par la même personne.

En ma qualité de médecin, j'approuve une autre observation que M. Scott fait dans son ouvrage, soit que même s'il y a bien des types et bien des variétés de meurtres, ce délit se range rarement parmi les crimes professionnels, est rarement commis par des criminels de profession et d'une manière professionnelle. M. Scott dit qu'on peut le décrire comme le crime de l'amateur et que la plupart des assassins ne commettent qu'une fois ce crime.

Je suis convaincu que la population du Canada s'écarte peu à peu du désir de voir justice faite selon le principe "œil pour œil". Je crois que, de plus en plus, nous attendons le jour où les condamnations prononcées contre ceux qui ont été trouvés coupables d'un crime auront un double but, soit d'imposer des restrictions au criminel pendant la période de réhabilitation, lorsque celle-ci est possible.

En tant que particulier et que médecin, ce bill me paraît recommandable à maints égards. Mais en tant que député, revêtu d'une certaine responsabilité envers la population canadienne, je ne saurais oublier qu'il n'y a pas plus de deux ans, un comité mixte de la Chambre et de l'autre endroit, après une étude poussée, avait présenté un rapport favorisant le maintien de la peine de mort en cas de crime capital.

Je ne saurais, actuellement, me prononcer en faveur d'une mesure qui annulerait les recommandations qu'un comité a présentées à la Chambre il y a si peu de temps, sans avoir pu étudier plus amplement cette mesure et sans bénéficier des témoignages d'experts qui ont été présentés au comité.

Je crois qu'avec le temps, le Canada abolira la peine de mort en tant que sentence pour meurtre. Mais je ne crois pas qu'il faille l'abolir sur la motion d'un simple membre de la Chambre.

Je propose que la procédure soit celle de la 22e législature, et qu'on ne prenne aucune mesure avant que le comité mixte l'ait étudiée d'une manière approfondie et qu'il ait présenté à la Chambre une recommandation favorable, afin que nous puissions évoquer l'un des moyens préventifs les meilleurs et les plus efficaces, basé sur la justice et l'espoir, au concitoyen qui se trouverait dans la fâcheuse position d'être un meurtrier.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Pickersgill: Le leader de la Chambre nous dira-t-il si on a l'intention de saisir la Chambre de la motion tendant à la constituer en comité des subsides?

L'hon. M. Green: Certainement, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: Nous en serons à la motion de subsides à deux heures trente. Il serait peut-être bon de rappeler à la Chambre que le Président de la République fédérale d'Allemagne prendra la parole devant les deux Chambres réunies, ici, à onze heures.

(A six heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

RÉPONSES AUX QUESTIONS

(Les réponses qui suivent, remises au greffier de la Chambre, sont imprimées dans le compte rendu officiel des *Débats* en conformité de l'article 39 du Règlement.)

LE CANAL DE SOULANGES

Question nº 9—**L'hon. M. Chevrier:**

1. Fermera-t-on le canal de Soulanges lorsque la voie maritime du Saint-Laurent sera ouverte à la navigation?

2. Quel est le nombre d'employés permanents et temporaires au canal de Soulanges?

3. Sur ce nombre, combien sont au service du ministère *a*) depuis 25 ans ou plus, *b*) depuis 10 ans ou plus, *c*) depuis 5 ans ou plus, *d*) depuis moins de 5 ans?

4. Quelques-uns de ces employés perdront-ils leur emploi par suite de la fermeture du canal? Dans le cas de l'affirmative, combien?

5. Quelles mesures le gouvernement prend-il pour trouver un emploi à ces hommes?

Réponse de **l'hon. George H. Hees (ministre des Transports):**

1. Oui.

2. Titularisés, 103; temporaires, 24; occasionnels, 80. Depuis octobre 1955, tous les nouveaux employés du personnel d'exploitation et du personnel rémunéré aux taux courants ont été informés, lorsqu'ils se sont présentés au travail, que leur emploi cesserait tout probablement lorsque l'aménagement de la voie maritime aurait été achevé. Depuis le début de mai 1956, les vacances au sein du personnel rémunéré aux taux courants n'ont pas été remplies. Au fur et à mesure des besoins, on a embauché des employés occasionnels.

3.

	Titularisés	Temporaires	Occasionnels
25 ans ou plus ..	24	..	..
10 ans ou plus ..	41	..	..
5 ans ou plus ..	23	..	..
Moins de cinq ans	20	24	80

4. Oui, on estime que tous ces emplois seront supprimés.

5. Au mois de décembre 1955 la Commission du service civil était mise au courant de la situation qui allait se présenter, de façon qu'elle puisse faire face au problème que constituait la mise en disponibilité des employés.

En novembre 1955 on a fait savoir à l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent qu'il y aurait lieu d'accorder la préférence, lorsqu'il s'agissait de donner des emplois aux employés déplacés de la Division des canaux, dont les états de service, au ministère, avaient été satisfaisants.

Les noms des employés du canal de Soulanges, ressortissant de la Commission du service civil et dont les emplois sont appelés à disparaître au moment où la voie maritime entrera en service, ont été soumis à la Commission du service civil en mars 1957.

En juin 1956 la Commission a été priée d'autoriser les employés du canal de Soulanges à participer à des concours qui, jusque-là, étaient réservés à la région de Montréal. Elle y a consenti. Il est désormais permis aux employés du canal de Soulanges de demander des congés sans paye de façon à chercher à se placer ailleurs dans le service, ou à l'extérieur du service, tout en conservant le droit de retrouver leur situation au canal de Soulanges aussi longtemps que le canal sera exploité.

Lorsque des emplois seront disponibles, les employés du canal de Soulanges pouvant justifier des titres et qualités exigés, seront employés ailleurs dans le ministère. S'il n'y a pas assez d'emplois, à l'intérieur même des services du ministère, les employés permanents auxquels s'appliquent les règlements de congédiement de la Commission du service civil, sont admissibles aux avantages prévus dans ce cas. De plus, la Commission du service civil s'efforcera de placer ailleurs, par l'entremise de son bureau régional de Montréal, des employés temporaires qualifiés.

ONTARIO—CANAUX DU SAINT-LAURENT

Question nº 10—**L'hon. M. Chevrier:**

1. L'ouverture de la voie maritime du Saint-Laurent aura-t-elle des conséquences sur l'ensemble ou une partie des canaux du secteur Ontario-Saint-Laurent?

2. Quel est le nombre d'employés permanents et occasionnels aux canaux du secteur Ontario-Saint-Laurent?

3. Sur ce nombre, combien sont au service du ministère *a*) depuis 25 ans ou plus, *b*) depuis 10 ans ou plus, *c*) depuis 5 ans ou plus, *d*) depuis moins de 5 ans?

4. Quelques-uns de ces employés perdront-ils leur emploi par suite de l'ouverture de la voie maritime? Dans le cas de l'affirmative, combien?

5. Quelles mesures le gouvernement prend-il pour trouver un emploi à ces hommes?

Réponse de **l'hon. George H. Hees (ministre des Transports):**

1. Oui. L'ouverture de la voie maritime du Saint-Laurent aura des répercussions sur tous les canaux du secteur Ontario-Saint-Laurent; la partie allant de l'écluse nº 15 à l'écluse nº 19 fonctionnera au ralenti, et le reste du secteur Ontario-Saint-Laurent ne sera pus utilisé comme canal.

2. Permanents 174; temporaires, 41; occasionnels, 137. Depuis octobre 1955, tous les nouveaux employés du personnel d'exploitation et du personnel rémunéré aux taux courants ont été informés, lorsqu'ils se sont présentés au travail, que leur emploi cesserait tout probablement lorsque l'aménagement de

la voie maritime aurait été achevé. Depuis le début de mai 1956, les vacances au sein du personnel rémunéré aux taux courants n'ont pas été remplies. Au fur et à mesure des besoins, on a embauché des employés occasionnels.

	Titularisés	Temporaires	Occasionnels
25 ans ou plus	37	—	—
10 ans ou plus	66	1	—
5 ans ou plus	47	17	—
Moins de 5 ans	24	23	137

Lorsque des emplois seront disponibles, les employés déplacés du secteur Ontario-Saint-Laurent, qui ont les qualités requises, pourront être absorbés par le ministère. S'il n'y a pas assez de postes, à l'intérieur même des services du ministère, les employés permanents, auxquels s'appliquent les règlements de congédiement de la Commission du service civil, sont admissibles aux avantages prévus et la Commission du service civil s'efforcera, de plus, de trouver des emplois ailleurs aux employés temporaires qualifiés, par l'entremise de son bureau régional d'Ottawa.

4. Oui. On prévoit que les emplois aux canaux de Williamsburg prendront fin. A l'heure actuelle, on estime qu'environ la moitié des postes du personnel d'exploitation du canal de Cornwall seront abolis. Pour les deux canaux, le chiffre global est d'environ 115. On n'a pas encore pris de décision au sujet du personnel du Bureau central du secteur Ontario-Saint-Laurent.

5. En décembre 1955, on a informé la Commission du service civil de la situation qu'il y avait lieu de prévoir afin qu'elle soit prête à résoudre le problème du congédiement d'employés.

En novembre 1955, on a fait des démarches auprès de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent pour qu'elle accorde la priorité aux employés déplacés, de la Division des canaux, dont les services, durant leur période d'emploi au ministère, ont été jugés satisfaisants.

Les noms des employés de l'exploitation, à Cornwall et Williamsburg, qui relèvent de la compétence de la Commission du service civil et dont les postes seront vraisemblablement abolis au moment où la voie maritime entrera en activité, ont été soumis à la Commission du service civil en mai 1957.

On a pris des dispositions pour que les employés de Cornwall et de Williamsburg puissent demander un congé sans paye pour accepter, à titre d'essai, d'autres postes ailleurs dans le fonctionnarisme ou à l'extérieur du service, ces employés ayant la faculté de revenir à leurs postes tant que ces canaux seront exploités.

Dans la mesure où des emplois seront disponibles, le ministère prendra à son emploi les employés déplacés des canaux de l'Ontario et du Saint-Laurent offrant les aptitudes voulues. S'il n'y a pas au ministère suffisamment d'emplois disponibles, les fonctionnaires titularisés, assujétis aux dispositions du règlement du Service civil concernant les mises à pied, auront droit aux avantages prévus; la Commission du service civil s'efforcera aussi, par l'entremise de son bureau régional d'Ottawa, de placer ailleurs les fonctionnaires temporaires compétents.

LE CANAL LACHINE

Question nº 11—**L'hon. M. Chevrier:**

1. Fermera-t-on le canal Lachine lorsque la voie maritime du Saint-Laurent sera ouverte à la navigation?

2. Quel est le nombre d'employés permanents et temporaires au canal Lachine?

3. Sur ce nombre, combien sont au service du ministère *a*) depuis 25 ans ou plus, *b*) depuis 10 ans ou plus, *c*) depuis 5 ans ou plus, *d*) depuis moins de 5 ans?

4. Certains de ces employés perdront-ils leur emploi par suite de la fermeture du canal? Dans l'affirmative, combien?

5. Quelles mesures le gouvernement prend-il pour trouver un emploi à ces hommes?

Réponse de **l'hon. George H. Hees (ministre des Transports):**

1. On s'attend que le canal sera fermé à la circulation directe.

2. Titularisés: 188; temporaires, 42; occasionnels: 181. Depuis octobre 1955, tous les nouveaux employés du personnel d'exploitation ou du personnel rémunéré aux taux courants ont été informés, lorsqu'ils se sont présentés au travail, que leur emploi cesserait probablement lorsque l'aménagement de la voie maritime aurait été achevé. Depuis le début de mai 1956, on n'a pas rempli certaines vacances qui se sont produites dans le personnel rémunéré aux taux courants. Au besoin, on a engagé du personnel occasionnel.

	Titularisés	Temporaires	Occasionnels
25 ans ou plus	32	—	—
10 ans " "	68	—	—
5 ans " "	58	7	—
Moins de 5 ans	30	35	181

4. On ne prévoit pas actuellement que le personnel nécessaire à l'exploitation du canal Lachine varie sensiblement d'ici à ce que ce canal soit transféré à l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent.

5. En décembre 1955, la Commission du service civil a été mise au courant de la situation prévue, afin qu'elle puisse se préparer à faire face au problème que poserait la mise à pied d'employés.

En novembre 1955, on a demandé à l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent de donner la préférence dans ce service aux membres du personnel de la Division des canaux qui perdraient leur emploi et qui, au sein du ministère, avaient rendu des services satisfaisants.

DEMANDES D'ASSURANCE DES CRÉDITS À L'EXPORTATION, CHINE

Question nº 20—**M. Howard:**

1. A-t-on demandé de passer des contrats, sous le régime de la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation, en vue d'assurer des marchandises qui doivent être expédiées à la Chine ou y être vendues?

2. Dans le cas de l'affirmative, *a*) combien de demandes ont été faites depuis le 1er janvier 1952, *b*) quelle décision le gouvernement a-t-il prise à l'égard de chaque demande?

Réponse de **l'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce):**

1. Oui.

2. *a*) Six.

b) La Société d'assurance des crédits à l'exportation a émis une police dans chaque cas, mais aucune expédition n'a été faite.

DEMANDES D'IMMIGRATION, ITALIE

Question nº 23—**M. Fisher.**

1. Où est situé, en Italie, le bureau du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration?

2. Au 1er mai 1958, quel y était le nombre des demandes d'admission au Canada à titre d'immigrants?

3. Combien restait-il de demandes approuvées aux dossiers?

4. Durant chacun des quatre premiers mois de 1958, combien de personnes dont les demandes étaient approuvées ont émigré d'Italie au Canada?

Réponse de **l'hon. Ellen L. Fairclough (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration):**

1. 9 via Acherusio Sud, Rome, Italie.

2. 65,993*

3. 59,504*

4. Le ministère ne recueille pas de statistiques sur les départs pour le Canada. Le nombre des personnes admises au Canada en provenance d'Italie durant chacun des quatre premiers mois de 1958 a été:
janvier, 638; février, 605; mars, 3,591; avril, 2,644.

* On ne possède pas de statistiques sur le nombre des demandes présentées. Les chiffres cités ont trait au nombre de personnes dont les noms figurent dans les demandes reçues. Le nombre des demandes est normalement bien inférieur à celui-là. Les bureaux d'outremer font rapport au ministère le 26 de chaque mois. Par conséquent, les chiffres ci-dessus ont trait à la période se terminant le 26 avril plutôt que le 1er mai.

LA "NORTHERN ONTARIO PIPE LINE"—EMPLOYÉS

Question nº 35—**M. Fisher.**

1. Quel est le nombre total des employés de la société de la Couronne *Northern Ontario Pipe Line*?

2. Où ces employés travaillent-ils?

3. Des employés de la société détiennent-ils quelque autre poste dans le service public?

4. Dans le cas de l'affirmative, quelle y est leur rémunération respective?

5. Quels postes les administrateurs de la société occupent-ils au sein ou en dehors du service public?

Réponse de **l'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce):**

1. Cinq.

2. Ottawa.

3. Oui, deux.

4. (i) Ministère de la Production de défense, $7,020.00; Société de la Couronne *Northern Ontario Pipe Line*, $960.00 (par année).

(ii) Ministère de la Production de défense, $3,150.00; Société de la Couronne *Northern Ontario Pipe Line*, $390.00 (par année).

5. M. D. A. Golden, sous-ministre, ministère de la Production de défense. M. H. R. Balls, directeur de l'administration financière et de la comptabilité au ministère des Finances. M. J.-C. Lessard, vice-président de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent. M. J. W. McKee, président du conseil d'administration de la *Stone and Webster Canada Limited*. M. C. S. Walters, conseiller du Trésorier, ministère des Finances de l'Ontario.

LA LOI DE LA MER—RÉSOLUTION DU CANADA AUX NATIONS UNIES

Question nº 38—**M. Robichaud:**

1. La délégation canadienne à la récente Conférence des Nations Unies, convoquée pour l'étude de la loi de la Mer, a-t-elle proposé une résolution tendant à recommander aux États de s'abstenir, en attendant le résultat d'autres conférences et discussions, d'étendre les limites des eaux territoriales à l'égard desquelles ils réclament des droits de pêche exclusifs?

2. Dans le cas de l'affirmative, qu'est-il advenu du projet de résolution?

Réponse de **l'hon. Sidney E. Smith (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):**

1. Peu avant la fin de la conférence des Nations Unies sur la loi de la Mer, et immédiatement après que la session plénière de la conférence eut renoncé à adopter aucune des propositions concernant la largeur des eaux territoriales ou la création d'une

zone contiguë pour la pêche, la délégation canadienne, ainsi que les délégations de l'Australie, de Ceylan et du Ghana, ont proposé que la conférence se réunisse de nouveau. Cette proposition conjointe, après avoir signalé que la conférence "avait déjà adopté les conventions et autres instruments relatifs à toutes les questions qui lui avaient été soumises à l'exception de la largeur des eaux territoriales et de l'empleur des droits de pêche qui devraient appartenir aux États côtiers dans la zone contiguë", signalait ensuite, d'abord, "qu'il serait contraire aux intérêts de tous les États, et peut-être aussi à la possibilité d'application de plusieurs conventions et autres instruments déjà adoptés par la conférence, que l'accord ne soit pas finalement réalisé sur ces importantes questions" (la largeur des eaux territoriales et l'établissement d'une zone contiguë pour les droits de pêche) et deuxièmement, "que les perspectives d'accord général sur ces deux questions seraient améliorées par un ajournement de leur examen qui permettrait aux gouvernements des États participants de procéder dans l'intervalle à de nouveaux entretiens entre eux." La proposition demandait ensuite à la conférence: (1) "de recommander que tous les États, en attendant le résultat des discussions ajournées mentionnées ci-dessus, s'abstiennent d'étendre la limite de leurs eaux territoriales, ou la limite à l'intérieur desquelles elles réclament l'exclusivité des droits de pêche"; et (2) "de demander au Secrétaire général des Nations Unies que, après consultation avec le président de la conférence et des États participants, la présente conférence soit reconvoquée au siège des Nations Unies le plus tôt possible après la fin de la treizième session de l'Assemblée générale (qui aura lieu l'automne prochain) en vue de reprendre l'examen de la largeur des eaux territoriales et de l'ampleur des droits de pêche devant appartenir aux États riverains dans la zone contiguë".

2. La résolution conjointe n'a pas été mise aux voix à la conférence. Une résolution cubaine qui demandait simplement que l'Assemblée générale des Nations Unies étudie, au cours de sa treizième session (1958), s'il y a lieu de convoquer une seconde conférence internationale de plénipotentiaires pour examiner plus à fond les questions laissées en suspens par la présente conférence" a été soumise à la conférence avant la résolution conjointe et a par conséquent été mise aux voix la première. La conférence a adopté la résolution cubaine à une majorité des deux tiers des suffrages, et en conséquence, le président de la conférence a déclaré que la proposition conjointe de l'Australie, du Canada, de Ceylan et du Ghana ne serait pas mise aux voix.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 2 juin 1958

La séance est ouverte à deux heures et demie.

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES, 1958-1959

L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances) présente un message par lequel Son Excellence le gouverneur général transmet un budget supplémentaire des dépenses de l'année financière se terminant le 31 mars 1959, lequel message est lu par M. l'Orateur, puis envoyé au comité des subsides.

SON EXCELLENCE LE PRÉSIDENT THÉODOR HEUSS

INSERTION DANS LE HANSARD D'AUJOURD'HUI DU TEXTE DU DISCOURS PRONONCÉ DEVANT LES DEUX CHAMBRES DU PARLEMENT

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, conformément à la coutume et si c'est le bon plaisir de la Chambre, je propose, appuyé par le chef de l'opposition (M. Pearson), la motion suivante:

Que l'allocution de Son Excellence M. Théodor Heuss, président de la République fédérale d'Allemagne, prononcée aujourd'hui devant les membres du Sénat et de la Chambre des communes, ainsi que les discours qui ont précédé et suivi cette allocution, soient inclus dans les *Débats* de la Chambre des communes et forment partie intégrante du compte rendu permanent de notre Parlement.

(La motion est adoptée.)

(*Le texte de l'allocution susmentionnée paraît en appendice, pages 809 à 812.*)

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

U.R.S.S.—DÉCLARATION AU SUJET DE L'ÉCHANGE DE LETTRES

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je désire faire une courte déclaration relative à la lettre de M. Khrouchtchev qui m'a été remise samedi par l'ambassadeur soviétique. Cette lettre est la réponse à celle que j'avais adressée à M. Khrouchtchev le 9 mai. La teneur de la missive que j'ai reçue a été soigneusement étudiée dans l'espoir qu'elle contiendrait certaines promesses d'un progrès vers le règlement d'au moins quelques différences d'opinions qui divisent nos pays, et en particulier de la question du désarmement.

Malheureusement, la lettre indique que M. Khrouchtchev continue à refuser de comprendre les intentions qui animent le gouvernement canadien en appuyant la proposition faite récemment au Conseil de sécurité des Nations Unies en vue d'un système de contrôle des régions arctiques. Cette proposition a représenté un loyal effort de la part du Canada et de ses alliés en vue d'élaborer des mesures de contrôle des activités militaires sur cette région importante, mesures qui apporteraient la sécurité à toutes les nations participantes, y compris l'Union soviétique. Nous n'avons pas eu et nous n'avons pas la moindre intention, comme le laisse entendre la lettre qui nous a été adressée, d'imposer aux Russes un régime d'inspection. Nous cherchons cependant à établir, avec leur collaboration et celle de nos autres voisins de l'Arctique, un régime qui satisferait les besoins de tous et dissiperait toutes craintes, de quelque côté qu'elles viennent, d'une attaque aérienne surprise. De notre côté, nous allons continuer d'étudier les possibilités d'un tel régime d'inspection avec l'espoir que l'Union soviétique en viendra à reconnaître que pareil régime pourrait jouer un rôle essentiel dans tout programme efficace de sécurité et de désarmement.

La lettre de M. Khrouchtchev n'est cependant pas entièrement négative. Elle donne effectivement à entendre que l'Union soviétique est disposée à souscrire aux propositions faites récemment par le président Eisenhower en vue d'une étude immédiate des méthodes de contrôle sur la suspension des essais nucléaires. J'ai bien précisé à quel point nous attendions avec impatience quelque progrès dans ce domaine important du désarmement, et j'ai accueilli avec joie cet indice prometteur. Pour qu'aboutisse ce projet dont on peut attendre beaucoup, il faudra que, de tous côtés, on fasse preuve de bonne volonté et de patience. C'est donc pourquoi je m'abstiendrai de prendre M. Khrouchtchev à partie au sujet des insinuations fausses et des allégations que contient sa lettre, pour souligner plutôt l'aspect plus encourageant de son message.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, comme d'autres sans doute, j'ai reçu une copie de cette note de l'ambassadeur de l'Union soviétique. Je me proposais de poser au premier ministre une question se rattachant à cette note et portant

sur les allégations que des bombardiers américains, chargés d'armes nucléaires, survolent le territoire canadien. Cependant, dans les circonstances, je crois qu'il serait peut-être préférable de dire au premier ministre que, vu l'importance de cette affaire, je ne lui poserai ma question qu'en guise de préavis.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je sais gré au chef de l'opposition de la considération qu'il manifeste en l'occurrence. Ayant pris avis de sa question, j'y répondrai le plus tôt possible.

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

MODIFICATION VISANT À INTERDIRE LA PUBLICATION DE RÉSULTATS DE VOTES D'ESSAI

M. Arnold Peters (Timiskaming) demande à présenter le bill C-19, modifiant la loi électorale du Canada (Publication de résultats de votes d'essai).

Des voix: Explication!

M. Peters: L'objet de l'amendement est de rendre punissable, en tant que pratique illégale, la publication sous n'importe quelle forme, avant le jour des élections, du résultat d'un vote ou scrutin d'essai indiquant la tendance politique des votants. La modification proposée n'interdit pas les coups de sonde entrepris à des fins privées.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LES PARCS NATIONAUX

CAP BRETON—DISPOSITION VISANT À RETIRER CERTAINES TERRES

L'hon. Alvin Hamilton (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales) propose que la Chambre se forme en comité, à la prochaine séance, afin d'étudier le projet de résolution suivant, recommandé à la Chambre par Son Excellence:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure législative visant à retirer certaines terres du parc national de Cape Breton Highlands.

(La motion est adoptée.)

DEMANDES DE DOCUMENTS

LA "NORTHERN ONTARIO PIPE LINE"—CONDITIONS DE TRAVAIL

Demande nº 4—**M. Fisher:**

Copie de la clause ou des clauses des contrats d'aménagement du pipe-line de la société de la Couronne *Northern Ontario Pipe Line*, accordés en 1958, concernant les obligations des entrepreneurs en ce qui a trait à l'embauchage d'ouvriers canadiens, aux taux des salaires, aux heures et aux autres conditions de travail.

(La motion est adoptée.)

[L'hon. M. Pearson.]

IMMIGRATION—CANADIENS REVENANT D'UN VOYAGE AUX ÉTATS-UNIS

Demande nº 5—**M. Argue:**

Copie des directives transmises aux fonctionnaires canadiens de l'immigration relativement à l'examen des citoyens du Canada revenant au pays après un voyage aux États-Unis.

(La motion est adoptée.)

LE COMMERCE

LE BLÉ—PRÉTENDUES VENTES À LA CHINE COMMUNISTE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Je voudrais savoir du premier ministre si les ventes de blé à la Chine communiste dont on a parlé récemment ont été effectuées en vertu de l'accord qu'il a mentionné à Nanaïmo et à Port-Alberni, en Colombie-Britannique, si l'on en croit les journaux. Dans le cas de l'affirmative, le premier ministre renseignerait-il la Chambre sur la nature de cet accord?

L'hon. Gordon C. Churchill (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, je devrai considérer la question comme un avis, afin de pouvoir me renseigner sur l'accord mentionné par le chef de l'opposition.

M. Hazen Argue (Assiniboïa): J'aimerais poser au ministre une question sur le même sujet. Voudrait-il commenter des nouvelles récentes publiées dans les journaux et selon lesquelles des maisons canadiennes n'ont pu remplir des commandes de blé venant de la Chine communiste à cause de certaines restrictions? Pourrait-il assurer à la Chambre que ces commandes sont effectivement remplies?

L'hon. M. Churchill: Monsieur l'Orateur, j'ai lu quelques-unes de ces nouvelles et il y a eu des rumeurs; mais c'est un fait qu'aucune vente de blé canadien à la Chine continentale, à ma connaissance, n'a été entravée. Si des maisons s'estiment incapables de traiter avec la Chine continentale, nous en avons d'autres qui sont en mesure de négocier ces ventes et notre débouché pour le blé a pris de l'ampleur dans la Chine continentale, ce qui est une dérogation aux programmes antérieurs et d'un grand secours pour nos producteurs de blé des provinces des Prairies.

LES AUTOMOBILES—PRÉTENDUE INTERVENTION DES ÉTATS-UNIS DANS LES EXPORTATIONS CANADIENNES À LA CHINE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): J'aimerais poser au ministre du Commerce une question qu'il pourra aussi considérer comme un préavis s'il le désire. Conformément à l'assurance

que le premier ministre a fournie à Arnprior au cours de la récente campagne électorale au sujet de la prétendue intervention, de la part de compagnies américaines d'automobiles qui ont des filiales au Canada, à propos de l'expédition à la Chine d'automobiles fabriquées au Canada, le ministre pourrait-il nous dire quand nous pouvons espérer connaître les résultats de cette enquête et si le gouvernement du Canada a fait des observations au gouvernement des États-Unis relativement à cette question?

L'hon. Gordon C. Churchill (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux d'apprendre que l'honorable député qui a soulevé cette question lit et médite les discours prononcés par le premier ministre. Je suis sûr que cela lui sera très utile dans l'accomplissement de ses fonctions parlementaires.

L'hon. M. Pearson: Très utile.

L'hon. M. Churchill: Aucune observation n'a encore été adressée, mais j'aimerais dire que la question est à l'étude; on recueille des renseignements, afin de savoir s'il y a entrave au commerce de la part de filiales de sociétés américaines établies au Canada.

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

VANCOUVER—SITUATION DES APPRENTIS LIÉS PAR CONTRAT EN CAS DE LOCK-OUT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): J'aimerais poser une question au ministre du Travail ou, en son absence, au ministre suppléant. Quand un employeur, étant incapable de conclure un contrat avec ses employés dans un différend ouvrier, leur ferme ses ateliers, pourquoi les apprentis liés par contrat qui n'appartiennent pas à un syndicat en conformité d'un accord entre l'employeur et un syndicat, se voient-ils refuser les prestations d'assurance-chômage, comme cela arrive à Vancouver où l'association des maîtres-plombiers impose le lock-out aux plombiers? Le ministre peut-il rectifier cette situation immédiatement?

L'hon. Ellen L. Fairclough (ministre suppléant du Travail): Monsieur l'Orateur, en réponse à la question de l'honorable député, je lui signale que l'article 63 de la loi sur l'assurance-chômage, m'apprend-t-on, prive automatiquement de ses droits toute personne directement intéressée à l'issue d'un différend ouvrier, même si elle n'est peut-être pas membre de syndicat.

A mon avis, telle est la situation en l'occurrence; même si les apprentis ne sont peut-être pas des syndiqués de plein droit, ils sont directement intéressés à l'issue du différend ouvrier.

DEMANDE DE DÉCLARATION AU SUJET DES CHIFFRES CONCERNANT LES PRESTATIONS DE CHÔMAGE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): J'ai également une question à poser au ministre suppléant du Travail. Je me demande si l'honorable représentante pourrait nous dire quel était le nombre de personnes qui touchaient des prestations régulières d'assurance-chômage et le nombre de personnes qui touchaient des prestations saisonnières à la fin de mai.

L'hon. Ellen L. Fairclough (ministre suppléant du Travail): J'essaierai de me procurer les derniers renseignements à l'intention du député.

LES TRANSPORTS

INTERPELLATION AU SUJET DU TRANSPORT ROUTIER INTERPROVINCIAL ET INTERNATIONAL

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): J'aimerais demander au ministre des Transports si le gouvernement a reçu des observations des associations canadiennes de transport routier lui demandant de réglementer le camionnage interprovincial et international et si la question est à l'étude.

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): Je remercie l'honorable député de m'avoir fait part de son intention de poser cette question. Je suis allé aux renseignements. Nous n'avons reçu aucune observation de ce genre.

LA DÉFENSE NATIONALE

NORAD—PRÉSUMÉE DÉCLARATION DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'OTAN

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais savoir du premier ministre s'il est disposé à nous faire connaître ce qu'il a déjà exposé à l'extérieur, soit l'interprétation de son interprétation, formulée vendredi dernier à la Chambre, des remarques fort claires et sans ambiguité du secrétaire général de l'OTAN sur les relations entre cet organisme et NORAD.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Comme je l'ai déjà dit, la Chambre sera bientôt saisie de la question, que nous pourrons alors étudier à fond au lieu de nous contenter d'en discuter certains aspects. Je ne veux pas aller plus loin pour l'instant et je

n'ai pas l'intention d'aborder la question des observations ou de l'interprétation qu'on leur a donnée.

L'hon. M. Pearson: Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. Si j'ai abordé le sujet, c'est à cause d'un communiqué émané du bureau du premier ministre le 30 mai à la suite de notre discussion à la Chambre.

LES NATIONS UNIES

ORGANISATION DU TRAVAIL—INTERPELLATION AU SUJET DU CHEF DE LA DÉLÉGATION CANADIENNE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. L. Houck (Niagara-Falls): Puis-je poser une question au premier ministre? J'aimerais savoir qui est le chef de la délégation canadienne à la conférence de l'OIT, qui se tient actuellement à Genève.

L'hon. Ellen L. Fairclough (ministre suppléant du Travail): Monsieur l'Orateur, le ministre du Travail assiste actuellement à la réunion de l'Organisation internationale du travail pour le compte du gouvernement. Je n'ai pas sous la main le nom de tous ceux qui font partie de la délégation, mais je me ferai un plaisir de me procurer ce renseignement et de le fournir au député.

M. Houck: Oui, monsieur l'Orateur. J'aimerais savoir qui est le chef de la délégation. Je sais que le ministre du Travail y assiste. J'aimerais savoir en même temps quelles seront ses fonctions.

L'hon. Mme Fairclough: Je me procurerai ce renseignement et le communiquerai au député.

L'IMPÔT SUR LE REVENU

A PROPOS DE LA NOUVELLE ÉDITION DU LIVRE RELATIF AUX PLANS DE PENSION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, si vous me le permettez, je poserai au ministre du Revenu national une question que je pose deux fois par année au titulaire de ce ministère depuis trois ans. Il s'agit d'une question importante pour mes commettants et pour bon nombre de Canadiens. J'ajoute que, vu l'acuité de perception du ministre, sa compétence et sa sollicitude pour ce qui concerne son ministère, c'est avec quelque hésitation et humilité que je pose cette question.

Étant donné que, depuis quelques années, des milliers de travailleurs industriels et autres de notre pays attendent l'édition revisée du Livre bleu du ministère *Pension Plans for Income Tax Deductibility* et qu'on a dit maintes fois à la Chambre qu'un nouveau texte était en préparation et faisait l'objet d'un examen par les fonctionnaires du ministère, le ministre peut-il nous dire quand on pourra s'attendre que ces escargots administratifs parviennent au but, à ce propos-là?

L'hon. George C. Nowlan (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, après les compliments flatteurs dont m'a comblé le député il y a un instant, je ne demanderai plus de bouquets. Cependant je m'empresse de nier tout de suite, comme le député vient de l'insinuer, que des escargots administratifs aient quelque chose à voir avec cette question. S'il y a lenteur,—ce dont je n'ai d'ailleurs pas eu connaissance,—ce serait plutôt celle d'une tortue que celle d'un escargot car, le député s'en souviendra, la tortue a pris son temps mais est arrivée au but la première, après avoir bien réfléchi à tous les problèmes auxquelles elle devait faire face.

Mais, blague à part, il s'agit d'une question grave. L'établissement d'une politique pose bien des problèmes et j'avoue franchement ne pas encore avoir eu le temps de les examiner tous avec autant d'attention que je voudrais. Cependant, je puis assurer aux députés qu'en temps voulu, et sans retard immotivé, la tortue finira le parcours et fera paraître le Livre bleu.

LA LOI RELATIVE AUX ENQUÊTES SUR LES COALITIONS

BOIS DE PÂTE—QUESTION PORTANT SUR L'ÉTENDUE DE L'ENQUÊTE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Justice. Vu la confusion que pourrait créer une déclaration parue dans l'*Ottawa Journal* de jeudi, portant que les sociétés de papier et de pâte à papier de l'est du Canada, à l'exception de deux à Kapuskasing, étaient accusées par la division d'enquête sur les coalitions de fixer le prix du bois à pâte des cultivateurs, le ministre pourrait-il préciser l'étendue géographique exacte visée par la récente enquête et nous dire si cette dernière englobait le nord de l'Ontario?

L'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice): Je remercie l'honorable député de m'avoir prévenu de sa question. En réponse, je dois dire d'abord que le rapport de l'enquête, étant devenu public et renfermant certaines allégations qui pourraient avoir de graves conséquences, doit suffire en soi, à mon avis, quant aux détails.

Toutefois, je puis dire en général que la Commission a constaté que 19 fabriques de

pâte de bois et de papier ou acheteurs de bois à pâte avaient participé à des accords visant à fixer les prix et que le bois à pâte acheté par ces fabriques représentait en tout une part très importante du bois à pâte vendu dans la province de Québec et dans certaines régions de l'Ontario. Le rapport n'a pas tiré de conclusions indiquant juste à quel point chaque compagnie nommée avait participé à ces accords, ni de quelle région, exactement, il s'agissait. La région la plus au nord-ouest de l'Ontario qu'un document quelconque cité dans le rapport mentionne comme ayant été touchée par ces accords semble être celle de Cochrane.

L'article de journal dont a parlé le député de Port-Arthur va trop loin en prétendant que le rapport implique,—et ici je cite l'article de journal,—"toutes les sociétés de bois à pâte de l'Est du Canada, sauf deux à Kapuskasing". Cette déclaration va trop loin.

QUESTIONS OUVRIÈRES

PILOTES DES GRANDS LACS—DEMANDE DE MÉDIATION FÉDÉRALE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre du Travail, mais je vais la soumettre au ministre suppléant. Le ministre suppléant pourrait-il nous dire si l'étude que le ministère du Travail a faite d'une demande de médiation relativement au différend des pilotes des Grands lacs, demande qui avait été présentée par les pilotes, a abouti à des mesures concrètes?

L'hon. Ellen L. Fairclough (ministre suppléant du Travail): Monsieur l'Orateur, le 20 mai l'Association des pilotes a reçu une demande de renseignements supplémentaires. On ne les a obtenus que ce matin. Ils devront faire l'objet d'une étude avant que je réponde plus longuement.

M. Fisher: Une autre question, monsieur l'Orateur. La lettre originale de l'association a-t-elle été signalée au ministre des Transports qui nous a appris jeudi que les contestants n'avaient manifesté aucun désir de médiation?

L'hon. Mme Fairclough: A mon avis, le député devrait poser cette question au ministre des Transports, car venant de commencer à agir en l'absence du ministre du Travail j'ignore si cette communication a été transmise.

LES SUBSIDES

L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances) propose que la Chambre se forme en comité des subsides.

RELATIONS FISCALES ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, cette motion me donne l'occasion de signaler à la Chambre, et en dernier lieu de soumettre sous la forme d'une motion, un problème de très grande importance pour la Chambre et le pays, savoir la négligence, de la part du gouvernement—si ce n'est de la négligence, c'est certes un délai injustifié de sa part,—à convoquer une conférence fédérale-provinciale en vue de discuter le chômage et d'autres problèmes urgents intéressant à la fois les autorités fédérales et provinciales et, en particulier, afin d'assurer que le gouvernement maintiendra ou améliorera le principe, inséré dans la loi actuelle, de la péréquation du produit des impôts directs des provinces.

Le problème des relations fiscales entre les gouvernements fédéral et provinciaux se pose inévitablement dans tout régime fédératif. Il tient à la répartition inégale des richesses et des ressources fiscales entre les différents éléments de la fédération et à la nécessité qu'il y a pour le gouvernement central, par souci d'unité nationale, de faire tout ce qu'il peut en vue d'atténuer ces disparités. Dans un pays comme le nôtre, les richesses tendent à s'accumuler dans certaines régions et dans certaines provinces plus que dans d'autres et ces dernières s'estiment, naturellement, privées des moyens suffisants qui leur permettraient de croître, en même temps que d'assurer leur bien-être et leur sécurité économique.

Le problème découle également du fait que les programmes nationaux, essentiels pour unifier et affermir le pays, peuvent influer de façon différente sur les divers secteurs et provinces. L'unité nationale aurait certes à souffrir si le gouvernement central n'essayait pas de contribuer financièrement à corriger ces inégalités. C'est un problème qui est toujours plus aigu en temps de crise, de régression ou de ralentissement économique; nous l'avons appris au cours des années 1930.

Il y a une autre raison pour laquelle une discussion et une décision sont souhaitables en ce moment. La motion que je vais présenter fournira au gouvernement l'occasion de faire quelque chose en vue de résoudre cet important problème en ce moment où la chose s'impose, et de plus elle fournira aux nouveaux députés de Québec, de l'Ontario et

des autres provinces l'occasion de se prononcer sur la question de savoir si le gouvernement fédéral doit partager les impôts avec les provinces et, dans le cas de l'affirmative, comment et d'après quelle formule, et surtout quelle tranche de l'impôt ainsi partagé devraient réclamer les provinces riches, qui ont de plus vastes ressources de revenu provincial que certaines autres provinces.

Le parti libéral et les gouvernements libéraux ont toujours reconnu la nécessité d'agir dans ce domaine des relations fédérales-provinciales et, à cet égard, notre dossier est excellent et net. Je dirai que, dans ce cas, la perspective de l'avenir ou les difficultés présentes ne devraient pas obscurcir ou déformer le passé récent. Dans ce cas, comme dans d'autres, il n'est pas difficile de répondre à la question "Qu'avez-vous fait?" que nos vis-à-vis aiment à nous lancer lorsque nous discutons de ce problème ou d'autres. C'est pourquoi il est peut-être bon que nous revenions en arrière pour quelques instants.

En 1935, en pleine crise, certaines provinces canadiennes étaient sur le point de faire faillite, et le régime fédéral pliait sous le poids de la dépression et du chômage. Les députés se souviendront que la commission Rowell-Sirois a été instituée en 1935 pour examiner le problème des relations fiscales en fonction de cette situation. Cette commission a présenté un plan de subventions d'appoint, qui allaient être versées par le gouvernement central et, comme ces allocations devaient s'effectuer en fonction des besoins, ce plan comportait le principe de péréquation.

Les provinces n'ont pas accepté ce plan. Néanmoins, au cours des années, les gouvernements libéraux d'Ottawa se sont constamment rapprochés du but qu'ils visaient, celui d'un accord qui comportait la perception unique et la répartition équitable des trois impôts directs importants que, suivant notre constitution, se partagent le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Les députés savent que ces trois impôts sont l'impôt sur le revenu des particuliers, l'impôt sur le revenu des sociétés et les droits successoraux.

Il semble évident que, si le gouvernement fédéral doit être chargé de percevoir ces impôts, il doit ensuite les répartir entre les divers paliers de gouvernement de sorte que l'un et l'autre palier puissent s'acquitter des fonctions et devoirs qui leur incombent envers leurs ressortissants. On se plaint très souvent, et cela est arrivé maintes fois au ministre des Finances, que depuis quelques années, la part des recettes fiscales qu'obtient le gouvernement fédéral de ces impôts et d'autres ait augmenté au détriment des provinces. C'est vrai que la part du gouvernement fédéral a augmenté; mais les dépenses fédérales au chapitre de la défense ont également augmenté, de même que les dépenses qui découlent de la guerre, par exemple, l'aide aux anciens combattants, et les autres choses du genre. Les dépenses fédérales ont aussi augmenté par suite des prestations directes que le gouvernement central a versées aux provinces, par exemple, au chapitre de l'instruction, de l'hygiène publique, et le reste.

Même si l'on accuse parfois le gouvernement fédéral de recevoir les sept dixièmes ou même plus du dollar versé par les assujétis à l'impôt, il n'en reste pas moins que, si l'on tient compte de ces versements du gouvernement fédéral aux gouvernements provinciaux, ce chiffre doit être sensiblement réduit. Si l'on fait ces calculs (le ministre les a peut-être faits), on constatera peut-être que, si l'on tient compte de ces versements de transfert, la proportion du dollar des contribuables que touche le gouvernement fédéral n'est pas plus élevée qu'elle n'était en 1939.

On pourrait soutenir, évidemment, que ce serait préférable, moins compliqué et moins difficile si les provinces percevaient leurs propres impôts dans ces trois domaines, selon leurs propres taux, comme elles le font dans d'autres domaines d'imposition. Cependant, une telle méthode ne serait équitable que si les provinces étaient toutes à peu près sur un pied d'égalité quant à leurs richesses et à leurs ressources, ce qui leur permettrait ainsi de percevoir environ les mêmes montants par tête des mêmes niveaux d'imposition dans ces trois domaines.

L'hon. M. Fleming: L'honorable député me permettrait-il de poser une question? Ai-je bien compris qu'il me mettait au défi de prouver que la part fédérale du dollar perçu en impôt n'était pas plus élevée en 1939 qu'en 1956? Aurait-il la bonté de s'expliquer davantage là-dessus? Quels sont ses chiffres?

L'hon. M. Pearson: Non, je disais à mon honorable ami que si, en faisant le calcul en ce moment, il tenait compte des paiements de transfert faits par le gouvernement fédéral en faveur des provinces, ainsi que de l'accroissement des dépenses destinées à la défense nationale, par exemple, qui touchent toute la population, il se pourrait qu'il constate que le pourcentage du dollar perçu du contribuable par le gouvernement fédéral en 1958 n'est pas plus élevé que celui du dollar perçu en 1939. J'ai dit que si pareil calcul se faisait il faudrait tenir compte des paiements de transfert, ainsi que des dépenses pour la défense nationale et la guerre.

On peut prétendre, ai-je dit, qu'il serait peut-être préférable que les provinces perçoivent leurs propres impôts à leurs propres taux dans ces trois domaines d'imposition. J'ai dit aussi que cela ne serait juste que si toutes les provinces disposaient à peu près des mêmes richesses et des mêmes ressources, ce qui leur permettrait de tirer environ les mêmes montants d'une fiscalité semblable. Mais nous savons que tel n'est pas le cas. Le taux d'imposition fiscale qui rapporterait une forte recette à la province d'Ontario ne se traduirait que par un maigre résultat dans l'Île du Prince-Édouard. Le meilleur programme est donc la centralisation des prélèvements à un taux uniforme et la répartition du total perçu qui, au moyen de la péréquation, permet à chaque gouvernement provincial de fournir des services satisfaisants à sa population.

La péréquation dans ce sens signifie que là où le revenu par tête provenant des domaines fiscaux partagés reste au-dessous d'un montant convenu, quel que soit le mode de calcul de celui-ci, la contribution fédérale comblera la différence. Je dirai que l'une des réalisations les plus importantes du régime libéral, ces dernières années, a été de proposer, d'établir et de faire accepter ce principe de péréquation. J'affirmerai même que son acceptation sous une forme appropriée est importante,—et l'expression est peut-être trop faible,—du point de vue du maintien de l'unité nationale dans notre régime fédéral. Il est possible et nécessaire de l'accepter au moyen d'une entente, avec un minimum d'ingérence de la part du gouvernement fédéral, et sans empiéter sur les droits des provinces. Il n'est pas ici question de centralisation, monsieur l'Orateur, mais du désir de rendre plus forte la position de toutes les provinces à l'intérieur de la fédération, assurant ainsi le renforcement de l'unité nationale.

Le 14 janvier 1955 le gouvernement libéral de cette époque proposait une nouvelle formule, destinée à remplacer les accords de location des domaines fiscaux antérieurement en vigueur. Le programme en question prévoyait une formule de péréquation nette et précise, fondée sur la moyenne des recettes, par habitant, des deux provinces les plus riches, au titre des trois impôts partagés. Proposant ce programme, voici ce que disait celui qui était alors premier ministre, M. St-Laurent:

> Le présent gouvernement n'a aucunement l'intention d'abandonner l'objectif des ententes fiscales qui est de donner à toutes les provinces, quelle que soit l'assiette de leurs impôts, la possibilité financière de s'acquitter elles-mêmes de leurs responsabilités constitutionnelles et d'assurer des services provinciaux satisfaisants à travers le pays, tout en évitant un trop lourd fardeau de taxation.

Il ajoutait:

> Tel est le fondement de la politique du gouvernement fédéral.

Cela demeure le fondement de la politique de notre parti dans ce domaine. Le plan de partage des impôts qui était alors mis de l'avant n'était évidemment pas parfait, mais il semblait meilleur pour tous les intéressés que toute autre proposition. Pour la première fois, toutes les provinces qui acceptaient l'entente recevraient des parts à peu près égales de ces trois impôts directs payés par les Canadiens. De ce côté-ci de la Chambre, monsieur l'Orateur, nous sommes fiers d'avoir élaboré et énoncé cette proposition. Elle incorporait les progrès réalisés au cours des années en ce qui concerne la solution de ce problème.

Afin de mettre en lumière les progrès réalisés, puis-je faire observer à la Chambre qu'à la fin de la guerre, en 1945, les provinces touchaient en location de domaines fiscaux,—ainsi que l'a mentionné l'autre soir l'honorable député de Bonavista-Twillingate,—environ 92 millions de dollars. Mais au cours de la dernière année financière, soit douze ans plus tard, elles ont reçu 631 millions en vertu du programme de partages des impôts et des paiements de péréquation. La dernière année où le parti libéral a été au pouvoir, les provinces ont touché 114 millions de plus qu'en vertu de l'entente de l'année précédente concernant le partage des impôts, soit une augmentation de 20 p. 100 pour cette année-là. Il va de soi que toutes les provinces, à cette époque, voulaient davantage. C'était parfaitement compréhensible. Elles n'étaient pas satisfaites, et c'était tout naturel. J'aurai à revenir là-dessus dans un instant, mais il reste que c'est là le problème que doit fatalement résoudre un gouvernement fédéral qui cherche à partager des recettes avec des gouvernements provinciaux. Le ministre des Finances de l'époque (M. Harris) faisait connaître les données du problème à la Chambre des communes, dans une déclaration qu'il lui faisait à l'issue de la dernière conférence de 1956. Il disait:

> Encore que le principe de la péréquation semble avoir rencontré une approbation unanime...

C'est-à-dire à la conférence fédérale-provinciale.

> il existe, je m'en rends compte, certaines divergences de vues sur ses modalités d'application. Certaines provinces, dont la capacité fiscale est considérable, estiment que leurs responsabilités sont telles qu'il faudrait leur accorder une part encore plus considérable de ces domaines d'imposition. D'autres, au contraire, dont la capacité fiscale est nettement inférieure à la moyenne, insistent pour que leur soient accordées des

subventions de péréquation, ou des subventions fondées sur leurs besoins fiscaux, encore plus considérables. Le gouvernement fédéral se trouve tiraillé entre ces deux points de vue opposés.

Je soupçonne que le ministre des Finances commence maintenant à sentir ce tiraillement. Les provinces riches, l'Ontario, par exemple, dont le premier ministre jugeait qu'elle n'en recevait pas assez à l'époque et que le plan proposé était trop généreux envers certaines autres provinces, en voulait davantage. Les provinces moins riches, comme celles de l'Atlantique et la Saskatchewan, jugeant que les subventions fiscales devraient compléter même les versements de peréquation quand le besoin le justifiait, en voulaient aussi davantage. Il incombait alors au gouvernement fédéral, comme il incombe au gouvernement actuel, d'équilibrer ces réclamations. L'ex-gouvernement y est parvenu grâce à la formule 10-9-50, soit 10 p. 100 de l'impôt sur le revenu des particuliers, 9 p. 100 du revenu des sociétés commerciales, 50 p. 100 des droits successoraux à remettre aux provinces, les versements de peréquation se fondant sur la moyenne par habitant des recettes des deux provinces riches.

Cette formule, voire le principe même d'une formule de partage, n'ont pas été acceptés par la province de Québec. L'Ontario n'a accepté que la formule relative à l'impôt sur le revenu des particuliers, tout en protestant contre son niveau trop bas. Apparaissant plus d'une fois avec le premier ministre au cours de la campagne électorale de 1957, le premier ministre de l'Ontario (M. Frost) a réclamé plus d'argent et une formule plus élevée. Il a fait savoir que le gouvernement ontarien insisterait sur ce qu'on a appelé la formule 15-15-50 qui vaudrait à l'Ontario plus de 100 millions en sus de ce que prévoit la formule alors applicable. Il est juste de dire, je crois, que les Ontariens ont été amenés à croire alors que l'Ontario n'obtiendrait l'application de cette formule que sous un régime conservateur mais qu'il l'obtiendrait effectivement sous un tel régime.

Eh bien, qu'à fait le gouvernement conservateur? Comme nous le savons, il a augmenté le pourcentage de l'impôt sur le revenu des particuliers, le portant à 13 p. 100 pour un an seulement. On a estimé, estimation qui pourrait se révéler pas trop juste étant donné le fléchissement des revenus, que cette mesure rapporterait 62 millions dont l'Ontario recevrait plus du tiers, soit 22 millions. Ce changement a été fait, mais en dehors de toute conférence avec les provinces. Il n'y a pas eu de conférence où l'accord se soit fait sur ce changement. Ce fut une initiative du gouvernement fédéral qui en a avisé les

[L'hon. M. Pearson.]

provinces par télégramme. Les premiers calculs étaient même entachés d'erreurs mathématiques.

Étrange façon d'agir, il me semble, monsieur l'Orateur, de la part d'un gouvernement dont les membres, lorsqu'ils étaient dans l'opposition, critiquaient de la façon suivante l'attitude du gouvernement antérieur dans ses rapports avec les provinces. Lorsqu'il était dans l'opposition, le premier ministre actuel a exposé très clairement l'attitude du parti conservateur. Voici comment il s'est exprimé le 24 juillet 1956, comme l'atteste la page 6596 du hansard:

Le gouvernement...

Il s'agit évidemment du gouvernement St-Laurent.

...a tout simplement dit...

...au sujet des ententes précédentes.

"Voilà les conditions". Il n'a fourni aucune occasion de modifier ou d'améliorer ces conditions. La recette concernant la répartition des impôts a été aussi définitive que les lois des Mèdes et des Perses...

Il n'y a pas eu d'occasion de faire des négociations. Il a tout simplement pris l'attitude d'un seigneur féodal: il a créé une féodalité moderne et imposé la loi aux vassaux.

Si telle était alors l'attitude du premier ministre à l'égard des ententes alors intervenues, après avoir été débattues à une conférence provinciale, je me demande ce qu'il aurait dit s'il avait siégé de ce côté-ci de la Chambre au sujet de la méthode adoptée en janvier dernier pour donner suite au programme.

Et maintenant, laissons pour quelques instants la méthode adoptée et considérons ses diverses formules pour voir ce qu'elles coûteraient au trésor national et également ce qu'elles donneraient à la province la plus riche, l'Ontario, au cas où on les appliquerait. La formule libérale de 10-9-50, je crois l'avoir déjà mentionné, aurait rapporté 631 millions de dollars aux provinces, dont 216 millions à l'Ontario. La formule 13-9-50, des conservateurs, coûterait au Trésor fédéral, pour une année seulement, 683 millions; sur ce montant, l'Ontario touchera 238 millions ou 22 millions de plus. La formule 15-15-50 indépendamment de toute péréquation, qu'a proposée le premier ministre Frost comme la seule acceptable pour l'Ontario, coûterait au Trésor fédéral, si mes chiffres sont exacts, 760 millions de dollars, dont la province d'Ontario retirerait 332 millions. Si le principe de la péréquation était inclus dans cette formule et calculé sur la base que juge être la seule acceptable M. Frost, qui s'opposait en principe à la péréquation, le Trésor fédéral devrait débourser 846 millions. Et si la péréquation était calculée sur la base des

deux plus importantes provinces, le Trésor fédéral devrait débourser presque un milliard.

Le premier ministre de l'Ontario a-t-il été satisfait de la décision prise l'automne dernier et qui lui accorde 22 millions de plus? Afin qu'on sache ce qu'il a pensé de cette décision, quand il l'a apprise, et quelle a été son attitude, peut-être ferais-je bien de donner lecture d'une courte observation qu'a faite le critique financier du parti libéral de l'assemblée législative en février 1958, au moment où cette question était débattue, et la réponse qu'y a donnée le premier ministre de l'Ontario plus tard, au cours du débat sur son propre budget. En février 1958, M. Wintermeyer a dit à l'assemblée législative ontarienne:

Il...

Il s'agit de M. Frost.

...a personnellement plus contribué que quiconque à battre le gouvernement libéral en Ontario, et s'il l'a fait, c'est parce que la population ontarienne l'a cru lorsqu'il a dit qu'il avait besoin des 100 millions dont il était illégalement et injustement privé. C'est pourquoi elle l'a suivi et pourquoi elle a écarté un gouvernement du pouvoir.

Un nouveau gouvernement l'a remplacé...

Poursuivait M. Wintermeyer.

...le 10 juin. Or, il semble tout à fait illogique qu'il revienne à l'assemblée législative au bout d'un an...

Il s'agit ici de M. Frost.

...pour dire: "Messieurs, j'ai conclu un arrangement. J'ignore précisément en quoi il consiste, mais il s'agit d'un versement provisoire à valoir sur l'acquittement d'une dette qu'on a toujours envers nous." Or, ce n'est pas ce qu'il disait il y a un an. Il y a un an, il disait: "Nous leur ferons rendre gorge, s'il le faut, nous leur ferons rendre ces 100 millions. Ils sont à nous. On nous les doit."

En 1957, pas un cent de cette somme de 100 millions ne nous a été payé. En 1958-1959, on nous a promis de nous en rendre une partie. Je demande: combien? Quelle foi a M. Frost dans la promesse du très honorable premier ministre du Canada?

Participant au débat sur l'exposé budgétaire à cette époque, le 26 février 1958, M. Frost répondait à cette question dans les termes suivants:

L'Ontario a fait clairement comprendre que la part de la province dans les grands domaines d'imposition directe ne devrait pas être inférieure à 15 p. 100 de l'impôt fédéral sur le revenu des particuliers, de 15 points de pourcentage de l'impôt sur le revenu des sociétés et de 50 p. 100 des perceptions fédérales en droits successoraux dans chaque province... J'ai affirmé que la province d'Ontario a besoin de 100 millions de plus en impôts directs.

Nous savons ce que cela veut dire, exprimé en dollars et en cents. C'est jeudi soir dernier, je pense, que l'honorable député d'Essex-Est posait au premier ministre la question que voici, qu'on trouvera à la page 696 du hansard:

Le premier ministre entend-il que le présent gouvernement a satisfait pleinement aux exigences de l'Ontario, alors que le premier ministre de cette province a dit qu'il veut un supplément de 78 millions du gouvernement que dirige mon très honorable ami?

A quoi le premier ministre répondait:

Il va sans dire que les provinces vont présenter les meilleures réclamations qu'elles puissent faire miroiter aux yeux de leur population et de l'ensemble du pays.

A mon avis, la Chambre aimerait savoir (les habitants d'Ontario également) si le gouvernement acceptera comme programme d'aide à cette province et aux autres la formule 15-15-50 que réclame le gouvernement ontarien et tout ce que comporte cette demande comme versement de la part du Trésor fédéral.

Cette situation, ou ce dilemme, si l'on préfère, dans laquelle se trouve le gouvernement par suite des déclarations qu'il a faites, explique peut-être pourquoi il ne convoque pas maintenant une conférence en vue de régler cette question. Nous savons tous que, durant la campagne électorale de 1957 (le compte rendu de la Chambre en fait foi), le premier ministre a dit qu'il convoquerait une conférence immédiatement en vue de régler ce problème. Nous savons ce qui est arrivé. "Immédiatement" s'est trouvé être novembre. La conférence a duré deux jours et elle ne s'est pas du tout occupée efficacement de cette question, pas plus d'ailleurs que du chômage.

A la vérité, comme le signalait mon ami d'Essex-Est, l'autre soir, en 1955, alors que le chômage sévissait beaucoup moins au Canada qu'en novembre dernier, les membres de l'opposition nous clouaient au pilori jour après jour, réclamant une conférence immédiate pour étudier la question du chômage qui n'était pas la moitié aussi grave qu'elle n'était en novembre dernier et qu'elle ne l'est aujourd'hui. Pourtant, les provinces n'ont pas encore été convoquées en conférence pour étudier ce problème.

Nous connaissons les chiffres. Le 17 avril, le Bureau fédéral de la statistique rapportait qu'il y avait encore 516,000 chômeurs au pays, comparativement à 306,000 l'an dernier. Le 30 avril, les réclamations d'assurance-chômage avaient diminué,—j'admets qu'il y a eu diminution,—mais il y en avait tout de même 722,000, comparativement à 373,000 à la même date l'an dernier. Si cela ne justifie pas la convocation d'une conférence pour discuter ce problème, je me demande ce qu'il faudrait bien?

En outre, ce problème du partage des impôts et de la péréquation a-t-il été réglé?

D'aucune façon. Le 26 novembre, la conférence dont je parle s'est réunie pendant quelques jours, puis s'est ajournée pour se réunir de nouveau au début de la présente année. S'est-elle réunie? La réponse est non. Elle ne pouvait le faire avant les élections, selon le premier ministre, parce que les députés passait trop de temps à poser des questions.

Je dirai que nous en posons encore. Ce n'est certainement pas là la raison pour laquelle la conférence ne s'est réunie ni en avril, ni en mai, ni en juin. Ou bien y a-t-il d'autre raison cachée, se rattachant aux promesses de dépenses du gouvernement et à la situation du trésor fédéral qui va toujours s'aggravant? Si ce n'est pas là la raison, peut-être que le ministre des Finances pourrait nous éclairer?

A vrai dire, on ne nous a guère éclairés jusqu'ici sur cette question. Des mois se sont donc passés, et nous attendons encore du ministre des Finances qu'il nous présente les comptes qu'il nous a promis l'automne dernier. Tout ce que nous savons, c'est qu'en janvier dernier il avait prévu un excédent pour l'année qui vient de se terminer. Nous savons, comme tout le monde, que les recettes ont baissé alors que les dépenses ont augmenté, encore qu'à une allure moindre que les promesses de dépenses. Il y a ici un problème de conciliation qui mettra à rude épreuve l'ingéniosité, l'agileté et les tours de voltige financière du premier ministre et du ministre des Finances...

L'hon. M. Chevrier: Sans oublier les longues heures de travail nocturne du ministre des Finances.

L'hon. M. Pearson: Ce qui peut sans doute constituer une explication du retard qu'on met à convoquer une conférence fédérale-provinciale. M. Frost veut obtenir davantage d'un trésor fédéral qui n'est pas florissant,— c'est le moins qu'on puisse en dire. Le premier ministre ne sera pas tenu à distance au moyen de 22 milions. Le gouvernement est indécis quant au principe de la péréquation: l'acceptera-t-il, et s'il l'accepte, comment va-t-il l'appliquer? Une conférence avec les provinces ne serait peut-être pas très agréable actuellement.

Je veux dire un mot de la question des subventions spéciales aux provinces de l'Atlantique. Il faut admettre, et tous les députés l'admettent effectivement, que le revenu moyen moins élevé dans les provinces de l'Atlantique permet très difficilement, même en recourant aux versements de péréquation, d'atteindre la norme des services dont devraient bénéficier tous les Canadiens. J'admets volontiers, tout comme nous l'avons admis ici même l'automne dernier, que les subventions spéciales se sont révélées très utiles, mais nous y avons trouvé à redire et nous y trouvons encore à redire parce qu'elles ne reposent sur aucune formule qui permettrait de les appliquer à toutes les provinces. Autrement dit, elles ne reposent sur aucun principe: ce sont des aumônes.

Même s'il s'agit d'une aide précieuse, il y aurait certainement un meilleur moyen de l'accorder. A l'appui de mon avancé, je citerai les paroles de quelqu'un qu'on ne saurait certes accuser d'envisager cette question sous un angle politique ou pour des motifs politiques. J'ai ici le discours que le président du Conseil économique des provinces atlantiques a prononcé à Montréal, le 7 mars, je crois, ou du moins au cours de cette semaine-là, tel que les journaux l'ont rapporté:

> Ce qu'il faut d'abord, toutefois, c'est un changement d'attitude de la part de toutes les provinces. A l'heure actuelle, quand on parle d'essor national, on songe aux centrales électriques et aux pipe-lines de l'Ouest, à la voie maritime ici dans le centre du pays et à la mise en valeur du Grand Nord. Mais quand l'attention passe à l'est du Québec, à la région atlantique, on pense à l'aide, à l'assistance, aux subventions, etc. Tout utiles et appréciées que soient ces choses, elles n'entrent pas dans le cadre de l'essor national; elles font plutôt penser à des calmants économiques, dangereux lorsqu'administrés seuls et en trop grande quantité, et qui peuvent amener une trop grande dépendance. Cessons de penser aux provinces atlantiques sous le seul jour de l'assistance et considérons-les comme formant une région méritant des programmes de mise en valeur semblables à ceux que nous appuyons tous pour le reste du pays, et prête à accueillir ces programmes.

Le *Chronicle Herald* d'Halifax, du 28 janvier, soulevait de nouveau la question dans un éditorial dont voici un extrait:

> Les provinces de l'Atlantique apprécient ces subventions mais elles préféreraient qu'on leur applique le même principe qui régie les autres versements relatifs au partage des impôts, c'est-à-dire le principe des paiements variables d'année en année, avec un minimum fixe.

Nous qui siégeons de ce côté-ci de la Chambre sommes d'avis que les versements devraient être souples et susceptibles de rectification, et que le même mode de calcul devrait s'appliquer à toutes les provinces. Ce principe serait alors partie intégrante d'une politique nationale. Autrement dit, à l'égard des subventions aux provinces atlantiques et de toutes les autres subventions, on appliquerait le principe de la péréquation, avec minimum fixe et une nouvelle formule à cette fin. Quand on parle d'un minimum fixe, ce n'est qu'une autre façon de dire que les subventions et formules de ce genre, qu'on adopte pour les modifier ensuite, devraient toujours comporter une clause de stabilisation.

Réfléchissons un instant à cette stabilisation, à ce qu'elle signifie, et voyons quelle a été l'attitude du gouvernement à cet égard,

pour autant qu'on puisse la déterminer. Elle présente un autre aspect du dilemme où est enfermé le gouvernement. Dans la loi de 1956, adoptée par un gouvernement libéral, la disposition concernant les accords fiscaux, comme mon honorable ami le sait si bien, prescrivait que chaque province devait avoir la garantie d'un versement pour l'année financière 1958-1959,—c'est-à-dire l'année financière suivante,—d'au moins 95 p. 100 de ce qu'elle avait touché l'année précédente.

Tous les membres de la Chambre saisiront certainement l'importance de cette disposition, surtout à une époque où les recettes baissent. Le gouvernement libéral, à mon avis, a alors fait preuve d'une louable prévoyance en insérant cette disposition dans l'accord. A l'heure qu'il est, les recettes n'auront pas à baisser beaucoup pour que la formule 13-9-50 des conservateurs rapporte même moins que notre formule 10-9-50, car aucune disposition concernant la stabilisation n'a été insérée dans la nouvelle loi de janvier dernier. Aux termes de la formule, par suite de la baisse des recettes et de l'absence de cette disposition relative à la stabilisation, il se peut que les provinces n'obtiennent aucune augmentation; de fait, elle ne toucheront peut-être que 95 p. 100 de ce qu'elles ont obtenu l'an dernier, ce que, en vertu de la disposition concernant la stabilisation et établie par le gouvernement libéral l'année précédente, elles étaient censées recevoir de toute façon.

L'attitude du gouvernement à l'égard de la péréquation est peut-être encore plus importante que cette question de la stabilisation, étant donné surtout que les gouvernements provinciaux, en particulier l'Ontario, exigent une nouvelle formule qui leur procurerait plus de revenus. J'ai déjà signalé la difficulté du régime auquel tenait M. Frost, premier ministre de l'Ontario, et ce régime rend la question de péréquation plus importante que jamais, surtout pour les provinces moins riches. Si l'Ontario va recevoir davantage,—l'Ontario s'y attend, à coup sûr,—toutes les provinces vont-elles recevoir davantage? Durant la campagne électorale, le premier ministre a semblé accepter le refus de la péréquation par M. Frost et accepter, d'autre part, l'attitude traditionnelle de son parti qui s'y opposait.

L'hon. M. Fleming: Oh! fadaises!

L'hon. M. Pearson: Si mon honorable ami pense que ce sont des fadaises, qu'il consulte le hansard pour voir comment il a voté, à l'époque, au sujet de la disposition relative aux accords fiscaux et pour voir quelle attitude a prise son parti sur l'ensemble de la question de la péréquation.

L'hon. M. Fleming: Le vote ne portait pas sur le principe de la stabilisation ou sur le principe de la péréquation. Il condamnait l'insuffisance de vos versements.

L'hon. M. Pearson: Nous de notre parti avons souvent mis le gouvernement et le premier ministre en demeure, et peut-être mon honorable ami élucidera-t-il la difficulté en participant au débat. Nous les avons plus d'une fois sommés de préciser que nulle province, ni l'Ontario ni aucune autre province, n'aurait un traitement de faveur, et que toute augmentation des versements se répartirait équitablement, bref que le principe de la péréquation serait maintenu sur une base appropriée. Nous de ce côté avons décidé qu'il ne devrait pas y avoir de dispositions spéciales qui ne seraient pas applicables à tous ceux qui sont admissibles à un supplément d'assistance. Il y a un an, nous n'avons pas eu de réponse à nos questions, ni non plus durant la campagne électorale. De plus, les mêmes questions sont restées sans réponse à la dernière session. On nous a dit alors qu'une conférence fédérale-provinciale serait immédiatement convoquée pour l'étude de toutes ces questions. Toutefois, nous n'avons pas obtenu de réponse et, depuis, on ne nous a rien dit. J'y mets cependant une réserve sur laquelle je reviendrai dans un instant.

Par lettres, le premier ministre du Manitoba a demandé au sujet de la péréquation les mêmes assurances que nous réclamons, mais il ne les a pas obtenues. On a insisté là-dessus à la conférence de novembre dernier avec les provinces, comme mon honorable ami en conviendra sans doute, mais sans résultat. Puis, durant la récente campagne électorale, parlant à Winnipeg le 12 février, le premier ministre a formellement promis de conserver le principe de la péréquation dans les futurs accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces. J'exprime l'avis qu'en faisant cette déclaration, il a été à l'encontre de la politique de son parti qui s'opposait en principe aux versement de péréquation...

Une voix: Jamais de la vie!

L'hon. M. Pearson: ...et s'était prononcé contre les accords fiscaux basés sur ce principe.

M. Montgomery: Vous dressez un épouvantail pour le plaisir de l'abattre ensuite; voilà.

L'hon. M. Pearson: Si l'honorable député a un avis à exprimer là-dessus, qu'il se reporte au hansard, qu'il relise les déclarations de son parti, et qu'il en fasse part maintenant à la Chambre.

L'hon. M. Pickersgill: Qu'il se renseigne aussi auprès du solliciteur général.

L'hon. M. Pearson: En effet, qu'il demande aussi au solliciteur général (M. Balcer). Qu'il nous dise quelque chose de cette question; au fait, tous les membres de son parti auront amplement l'occasion de bien faire connaître leur opinion et l'attitude de leur gouvernement durant le présent débat. C'est, en effet, une des raisons de cette motion. Cependant, lors de son passage à Winnipeg en février dernier durant la campagne électorale, le premier ministre a accepté le principe de la péréquation. Mais il n'a rien dit depuis. Il n'avait d'ailleurs rien dit à ce moment-là de la nature et de l'étendue des paiements de péréquation qu'il approuve.

Si le principe est important, son application l'est encore davantage. Sur quelle base va-t-on établir les paiements de péréquation? Pour ce qui est de notre parti, nous nous sommes engagés à établir la péréquation sur la base des recettes par habitant que rapportent les trois impôts dans les provinces riches. Nous l'avons proposé durant la campagne électorale et nous nous en tenons à cette méthode à la Chambre des communes, parce que nous la considérons comme la plus juste, spécialement à l'égard des provinces moins avantagées.

Il est sûrement tout aussi important d'établir la péréquation sur une base équitable que d'en appuyer le principe même. Si nous adoptons une autre base, par exemple la moyenne nationale que certains ont préconisée, ou si nous prenons la base des quatre provinces principales, nous en obtiendrons un résultat différent, qui ne sera pas tout à fait aussi satisfaisant, spécialement pour les provinces moins avantagées. Si, par exemple, nous adoptions le principe de la moyenne nationale, les paiements de péréquation ne se monteraient qu'à 64 millions de dollars, alors que, sur la base que nous préconisons, ils s'élèveraient à 163 millions. Nous nous en tenons à la ligne de conduite déclarée du parti libéral à l'égard tant du principe que de la formule d'application du régime de péréquation. J'espère que le gouvernement saura, au cours du débat, exposer sa ligne de conduite d'une façon aussi précise et aussi claire. Notre ignorance même du programme des honorables vis-à-vis constitue une raison importante de convoquer immédiatement une conférence, une fois que ledit programme aura été exposé clairement, peut-être au cours du présent débat.

Il semble parfaitement évident, certes, à toute personne raisonnable qu'une conférence fédérale-provinciale devrait avoir lieu immédiatement. Des mesures collectives immédiates s'imposent au sujet du chômage, et il faut également prévoir un état de choses qui pourrait, l'an prochain, nécessiter des mesures encore plus énergiques et de portée plus considérable. Nous espérons que de telles mesures ne seront pas nécessaires, mais il faut nous préparer à toute éventualité, et cela, de concert avec les provinces. Si une telle réunion était essentielle en 1955, alors que la crise de chômage était moins grave, il est certes impérieux d'en avoir une maintenant que le problème du chômage est deux fois plus grave qu'à ce moment-là.

Il faut également une conférence, monsieur l'Orateur, pour résoudre la question des relations fiscales dont on ne s'occupe pour l'instant que par des mesures de circonstances, fractionnaires, et limitées à un an. Il faudrait la régler dès maintenant, selon un principe qui donnerait aux provinces une certaine forme de sécurité pour l'avenir, surtout dans le domaine de la péréquation, dont il faudrait déterminer les modalités et les bases. On ne devrait plus ni douter ni tarder à l'égard de ces importantes questions. Le gouvernement a le devoir d'agir maintenant, ce qu'il a refusé de faire jusqu'à présent.

Je propose donc, appuyé par l'honorable représentant d'Essex-Est (M. Martin):

Que tous les mots qui suivent l'expression "Que" soient retranchés et remplacés par ce qui suit:

Cette Chambre regrette que le gouvernement ait omis de convoquer une conférence fédérale-provinciale pour étudier le chômage et d'autres problèmes immédiats de nature à intéresser les autorités fédérales et les autorités provinciales à la fois; et que le gouvernement n'ait pas donné l'assurance qu'il maintiendrait ou améliorerait le principe de péréquation des revenus d'impôts directs des provinces, incorporé dans la loi existante.

M. Hazen Argue (Assiniboïa): Monsieur l'Orateur, je trouve une telle motion bien opportune en ce moment où le pays est plongé dans une très grave régression. Le chômage général épuise non seulement l'économie nationale mais aussi les revenus des provinces et des municipalités. Je pense même que, sous bien des rapports, notre pays est en face de crises diverses dont les gouvernements fédéral et provinciaux devraient s'empresser de s'occuper.

Au cours du débat sur le discours du trône, les membres et les partisans du gouvernement qui ont pris la parole ont prétendu qu'ils représentent un gouvernement qui tient ses promesses. S'il est une promesse que nous avons entendue durant la campagne électorale de l'an dernier et depuis lors, c'est bien que le gouvernement était disposé à convoquer une autre conférence fédérale-provinciale en vue d'étudier l'ensemble des relations fiscales et nombre de problèmes qui se posent aux gouvernements des provinces. C'était une promesse claire, précise, et je suis d'avis que le gouvernement devrait annoncer aujourd'hui qu'il la tient.

Nous, de ce groupe-ci, avons toujours été favorables à ce que le Trésor fédéral verse

des subventions aux provinces afin de leur permettre de maintenir les services essentiels dont elles sont responsables. La nécessité d'un telle politique est évidente, car les gouvernements provinciaux doivent disposer des ressources financières nécessaires pour s'acquitter de leurs obligations. Il est juste de réclamer cela du Trésor fédéral, vu la nature même du régime fédératif.

Comme les honorables députés le savent sans doute, les sièges sociaux des plus grandes sociétés constituées en corporation au pays se trouvent, en général, soit dans la province d'Ontario soit dans la province de Québec. A cause de cela, les bénéfices qui vont à ces sociétés vont aux provinces d'Ontario et de Québec, même s'ils proviennent d'affaires faites dans les dix provinces.

Les propositions que renfermait le Livre vert de 1945 étaient très importantes, pleines de sens et d'envergure. Depuis 1945, nous attendions leur réalisation d'un gouvernement libéral. Maintenant, nous comptons sur un gouvernement conservateur pour qu'on fasse quelque progrès dans leur application. Le gouvernement libéral qui a formulé ces propositions s'est montré inutilement lent, je crois, à les mettre en œuvre. Même aujourd'hui, on n'a pas encore donné suite à bon nombre de vœux exprimés en 1945.

L'hon. M. Pickersgill: Le député permettrait-il une question? N'est-il pas vrai que les propositions de 1945 dépendaient de certaines mesures que devaient prendre les gouvernements des provinces, mais que ceux-ci ne semblent pas encore disposés à adopter?

M. Argue: Évidemment, c'est la façon dont le parti auquel appartient l'honorable représentant fait généralement des promesses...

L'hon. M. Pickersgill: Le respect de la constitution.

M. Argue: Il y avait un certain nombre d'éventualités, c'est vrai. Le très honorable Mackenzie King n'a jamais de sa vie fait de promesses qui ne comportaient quelque échappatoire pour le cas où il estimerait, un jour, ne pouvoir les tenir. Il faut donc s'attendre que les propositions contenues dans le Livre vert comportent bien des clauses de réserve. Cependant, je répète que, dans certains cas assez graves, des propositions importantes avancées dans le Livre vert de 1945 n'ont pas encore été réalisées.

Bien que la constitution assigne aux provinces des tâches importantes, nous constatons par expérience qu'elle ne leur accorde pas de sources de revenu suffisantes. En effet, quand on pense à la répartition du revenu, on constatera que le gouvernement fédéral reçoit les sept dixième de chaque dollar fiscal, tandis que les trois dixièmes restants se répartissent entre toutes les provinces et des milliers et des milliers de municipalités.

Depuis la fin de la guerre, nous constatons que les budgets des municipalités et des provinces ont subi de plus grandes pressions que celui du gouvernement fédéral. Le budget du gouvernement fédéral a très peu changé depuis 1945. Les dépenses s'élevaient alors à un peu plus de 5 milliards et les dépenses prévues sont aujourd'hui à peu près les mêmes. Il y a eu, dans l'ensemble, peu de changement, ou même aucun, dans le budget fédéral depuis 1945. Or, depuis cette date, les budgets des municipalités ont augmenté de 246 p. 100 et ceux des gouvernements provinciaux, de 381 p. 100.

A l'heure actuelle les provinces ont de plus en plus de difficultés à donner suite aux demandes qui assaillent leurs trésoreries et les municipalités ont encore beaucoup plus de difficultés que les provinces. C'est pour permettre aux provinces de maintenir les services nécessaires à l'édification de notre pays et permettre aux municipalités, à leur tour, de remplir leurs engagements que nous appuyons la motion dont la Chambre est saisie.

Le premier ministre a précisé maintes et maintes fois qu'une autre conférence fédérale-provinciale serait convoquée et, maintenant que le chômage augmente, il est certainement très urgent, ainsi qu'on l'a signalé, de convoquer une conférence. Un des premiers articles à l'ordre du jour de cette conférence serait, à coup sûr, des propositions visant des travaux publics et l'essor national qui remédieront au chômage très répandu qui existe chez nous. Si le premier ministre avait raison, au cours de la campagne électorale de 1957, de proposer la convocation d'une conférence fédérale-provinciale, il y a bien plus de raisons de convoquer une telle conférence aujourd'hui. Un demi-million de Canadiens chôment et se cherchent un emploi. N'est-ce pas une question dont il faudrait saisir une conférence fédérale-provinciale?

Le chef de l'opposition a cité des chiffres récents, ceux d'avril, indiquant que 560,000 Canadiens sont sans emploi et en quête de travail. Les chiffres concernant les demandeurs d'emploi à qui on n'a pu fournir du travail sont plus récents. Le 22 mai, le Canada comptait 641,852 personnes dans ce cas. C'est là une diminution de seulement 180,000 au regard d'avril de cette année. C'est une baisse plus légère que celle survenue l'an dernier, d'avril à mai, au même chapitre. De 545,000, le chiffre avait alors baissé à 360,000, et l'année précédente il était tombé de 488,000, en avril, à 281,000, en mai. Autrement dit, alors que le chômage est bien plus grave aujourd'hui et que le nombre des demandeurs

d'emploi à qui on ne peut fournir du travail accuse une augmentation, l'indice absolu de la baisse du chômage est inférieur à celui de 1956 ou de 1957. C'est de quoi susciter de vives inquiétudes, car, pour que le chômage disparaisse cette année, il faudrait faire baisser le nombre de ces demandeurs d'emploi beaucoup plus rapidement qu'il y a un an.

La situation est critique, non seulement pour les chômeurs qui manquent de revenus et dont les familles ont peu de moyens de subsistance, mais aussi pour l'ensemble du pays. J'ai calculé le montant de richesses réelles que le chômage a fait perdre l'an dernier; il s'établirait entre un milliard et demi et 2 milliards. Autrement dit, la gravité du chômage qui sévit au Canada atteint notre production réelle, notre richesse réelle, le revenu réel des Canadiens; elle atteint les recettes du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux et des gouvernements municipaux. D'où l'impérieuse nécessité de prendre des mesures tout de suite et de tenir la promesse que le gouvernement a faite de convoquer une nouvelle conférence fédérale-provinciale.

Il est incontestable que le gouvernement a pris cet engagement. Voici ce que le premier ministre a déclaré lors de l'ouverture de la conférence de l'automne dernier:

> Je dirais que nous pourrions avoir deux jours de discussion à cette réunion de novembre, d'abord en public puis en comité, après quoi nous remettrions la suite de nos délibérations à une date ultérieure, lorsque nous estimerions être prêts à aborder l'étude de propositions précises, résultant de notre première réunion.

Cette déclaration prouve clairement que la suite des délibérations de la conférence devait être renvoyée à une date ultérieure. Le ministre des Finances (M. Fleming), qui est à sa place en ce moment, a déclaré en cette enceinte le 29 janvier 1958, comme on le voit à la page 4150 du hansard:

> ...l'autre aspect de la question est une mesure provisoire qui tient compte de l'urgence de la présente situation et du fait qu'il n'a pas été possible de convoquer encore une fois la conférence fédérale-provinciale en raison des exigences de la présente longue session.

Cela donne encore à penser que le gouvernement se propose de convoquer une nouvelle conférence.

Le 27 novembre dernier, comme l'atteste la page 1636 du hansard, le premier ministre a dit:

> Une nouvelle réunion aura lieu le plus tôt possible au début de l'an prochain, conformément aux propositions faites par ce gouvernement lorsqu'il a convoqué la conférence.

L'hon. M. Martin: Lisez-vous un extrait de la lettre du premier ministre au premier ministre Campbell?

[M. Argue.]

M. Argue: Non, il s'agit d'une déclaration faite en Chambre par le premier ministre le 27 novembre dernier. Une autre conférence y est clairement annoncée. Je demande au ministre des Finances pourquoi elle n'a pas été convoquée. Je le prie de nous en expliquer le retard. Pourquoi le gouvernement n'est-il pas disposé à nous dire maintenant qu'une autre conférence aura lieu prochainement? J'aimerais que le ministre des Finances nous le dise.

Les provinces demandent certes une conférence. Il est évident que les municipalités sont très mécontentes du traitement qui leur est fait. Ce n'est pas, comme le premier ministre l'a laissé entendre l'autre soir, qu'elles soient uniquement mécontentes du traitement qu'elles ont reçu sous le régime libéral. Elles le sont aussi de celui que leur accorde le présent gouvernement. Le mémoire que les municipalités ont présenté au gouvernement fédéral le 7 février renferme le passage suivant, qu'on trouve à la page A-4:

> Depuis 1945, et toujours de plus en plus depuis lors, les pressions à l'égard de programmes d'améliorations locales urgentes et coûteuses et de services publics répondant aux besoins de l'heure n'ont cessé de prendre de l'ampleur. Il n'est guère prévisible qu'une partie importante de ces besoins puisse être satisfaite, à moins que les administrations municipales ne disposent d'une aide leur en permettant le financement.

On le déclare clairement ici, si les municipalités ne reçoivent de l'aide pour alléger leurs lourds fardeaux financiers, elles ne pourront satisfaire aux services essentiels qu'on exige d'elles. Les municipalités ne sont donc pas satisfaites des résultats de l'unique conférence qui a eu lieu, ni des mesures prises à la suite de cette conférence.

Les membres de notre parti acceptent le principe des ententes fiscales fédérales-provinciales. Nous sommes d'avis que les provinces les moins riches devraient recevoir d'importants versements aux termes de ces accords. Nous sommes d'avis que les accords devraient servir à égaliser les chances pour les citoyens de tout le pays. Nous sommes d'avis qu'on ne devrait pas avoir, parce qu'on habite dans les provinces dites démunies ou les provinces qui ont plus de difficultés à financer leur administration, des services publics inférieurs à ceux des autres provinces.

La formule actuelle de versements se fonde en partie sur la moyenne, par habitant, du revenu des deux provinces les plus riches. On devrait la modifier pour la porter au niveau de la plus riche province. On devrait considérer les besoins financiers et chaque province devrait toucher un montant déterminé en fonction de sa population pour chaque dollar dont le revenu individuel des particuliers tombe au-dessous de la moyenne nationale. On arriverait ainsi à un haut

degré de péréquation dans le cas de ces provinces.

A un moment où l'économie recule, où les revenus baissent, comme à l'heure actuelle, les revenus des provinces sont amoindris. Les revenus des provinces proviennent surtout de l'impôt sur l'essence, des droits de permis d'automobiles, des bénéfices sur les boissons alcooliques et des taxes de vente. Toutes ces sources de revenus se rattachent fort étroitement au revenu interne des provinces. Il est donc essentiel que le gouvernement fédéral permette aux provinces de stabiliser les recettes et le revenu des habitants de ces provinces.

La formule devrait comprendre un autre élément. Jamais une province ne devrait recevoir un versement inférieur à celui de l'année précédente, de sorte que les sommes remises par le gouvernement fédéral au Trésor provincial seraient assurées dans chaque cas.

J'ai dit qu'il y a un certain nombre de questions qui devraient et pourraient être discutées à une conférence de ce genre. D'abord le grave chômage qui sévit au pays; ensuite, j'inscrirais la question du faible revenu agricole et, pour les producteurs primaires, le faible écart entre les prix de vente et les prix de revient. Une conférence de ce genre pourrait se demander si nous consentons à laisser notre instrument de production agricole se détériorer ou bien si nous allons en maintenir le plein rendement en denrées alimentaires dont on a bien besoin dans le monde. La question du maintien du revenu agricole pourrait être étudié par la conférence ainsi que l'établissement d'assurances-récoltes dans les diverses provinces.

Comme troisième question à l'ordre du jour d'une pareille conférence, nous verrions l'étude d'un programme de mise en œuvre nationale auquel toutes les provinces puissent participer. Nous avons eu le très grand plaisir, lors de la dernière session, d'appuyer l'octroi de prêts aux provinces Maritimes en vue de production d'énergie, mais nous croyons que le principe, excellent, qui consiste à fournir de l'argent aux provinces Maritimes à des taux d'intérêt relativement bas et à des fins de production d'énergie devrait être appliqué aux autres provinces. J'aimerais que le ministre des Finances (M. Fleming) nous dise pourquoi le gouvernement n'a pas suivi ce principe pour toutes les provinces et pourquoi il s'est contenté de l'appliquer aux seules provinces Maritimes? Certes, la province que j'habite demande actuellement au gouvernement fédéral un prêt de 100 millions de dollars à des fins d'énergie. Pourquoi le programme appliqué aux provinces Maritimes ne s'applique-t-il pas également aux autres provinces?

Une telle conférence devrait étudier les aménagements routiers de la nation. Nous appuyons le programme de construction de routes nécessaires à l'expansion du Nord canadien dont il est question dans le discours du trône, mais pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas prévu un programme routier pour les régions qui ne sont pas dans le Nord? A une telle conférence le gouvernement devrait se montrer prêt à participer à un vaste programme d'aménagements routiers qui ne se limiterait pas à une route transcanadienne mais comprendrait des routes allant du nord au sud.

La province de la Saskatchewan a terminé son secteur de la route transcanadienne et, sous l'empire du programme de construction routière ordinaire du gouvernement, elle sera la seule province du Canada qui ne pourra bénéficier cette année d'aucune aide financière, parce que son secteur de la route est terminé. La province est prête à conclure une entente avec le gouvernement fédéral en vue de construire d'autres routes en direction est-ouest et nord-sud. Je le demande au ministre des Finances, n'est-ce pas le genre de programme de construction routière dont nous avons besoin en ce moment pour aider à résoudre le grave problème du chômage dont souffre la nation?

La quatrième point à étudier à cette conférence serait, à notre avis, la crise actuelle de notre système et de nos institutions d'enseignement. La plupart des députés savent déjà qu'il y a eu au Canada, ces dernières années, une très grave pénurie d'ingénieurs et de médecins diplômés. Bien que nous ayons besoin de plus de diplômés universitaires, nous constatons que les frais d'admission, loin d'être abaissés, ont augmenté cette année de 10 à 25 p. 100 dans la plupart des universités. Les frais de scolarité augmentent également. Avec le chômage qui sévit, il est plus difficile aux étudiants de se trouver du travail l'été et c'est pourquoi nous sommes aux prises avec une véritable crise de l'enseignement.

Le cinquième point à étudier à cette conférence serait un programme général de santé publique de façon que le citoyen moyen soit libéré de frais médicaux très élevés. On prend en ce moment une excellente mesure en ce sens dans le domaine de l'hospitalisation. A notre avis, il y aurait lieu d'aller plus loin.

Voilà certains des points qu'une conférence fédérale-provinciale devrait étudier pour que la crise économique soit enrayée et qu'une solution soit apportée aux importants problèmes actuels.

Il y a, je crois, une autre raison d'aborder immédiatement ces questions importantes. Nous sommes tous au courant des progrès

rapides que l'Union soviétique fait dans plusieurs des domaines dont j'ai parlé. Les hommes d'affaires canadiens rentrés dernièrement d'un voyage en Union soviétique ont dit, s'il faut en croire les journaux, que d'ici 10 ou 15 ans peut-être, la production soviétique dépassera celle du continent nord-américain, si elle continue de s'accroître à son rythme actuel. Jamais dans notre histoire nous n'avons eu à relever un tel défi d'une autre partie du monde. Le ministre des Finances va-t-il se refuser, devant ce défi de l'Union soviétique, à convoquer une autre conférence fédérale-provinciale qui s'attaquerait au problème du chômage?

Je rappelle au gouvernement qu'il ne s'agit pas simplement de confortables accords financiers qui permettent aux provinces de satisfaire à leurs besoins. Il s'agit de faire en sorte que la démocratie, que notre nation relève le défi soviétique en accroissant sa production, en mettant fin à la crise du chômage et en apportant une solution aux autres importants problèmes que j'ai signalés.

L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'aurais pu m'attendre que le chef de l'opposition choisisse certaines questions comme sujets d'amendement à la motion dont nous sommes saisis. Toutefois, je ne me serais pas attendu qu'un chef d'opposition sérieux choisisse une question comme celle qui fait aujourd'hui l'objet de sa proposition d'amendement. S'il est une question sur laquelle la population de notre pays s'est prononcée nettement le 31 mars, c'est bien sur l'attitude du présent gouvernement à l'égard des provinces. Le chef de l'opposition a apparemment si peu de sujets sur lesquels fonder un grief qu'il tâche de faire marche arrière et de reprendre la campagne électorale. Si c'est bien ce qu'il désire, ce ne sera pas difficile de le satisfaire.

La population s'attendait qu'à la réunion de la nouvelle législature les députés de tous les partis représentés à la Chambre seraient disposés à tenir compte de ce qu'elle s'est prononcée de façon décisive sur certaines de ces questions. Si le chef de l'opposition veut faire marche arrière et reprendre la lutte sur ces questions, je l'assure que son désir sera satisfait. Je crois qu'il y a deux personnes au Canada qui ne le remercieront pas du discours qu'il a prononcé aujourd'hui. Il n'est pas difficile de deviner qui sont ces deux personnes. J'imagine qu'en lisant le compte rendu du discours de l'honorable député dans les journaux, le nouveau chef du parti libéral de l'Ontario ne s'en réjouira pas trop. Le nouveau chef du parti libéral dans la province de Québec n'y trouvera pas de quoi beaucoup se réjouir dans la tâche difficile qu'il vient d'entreprendre.

[M. Argue.]

Nous avons entendu de ces discours avant aujourd'hui. Nous en avons entendu durant la dernière session et durant la session précédente, de même qu'à des occasions antérieures. Je suppose que, tant que le chef de l'opposition et ses associés n'auront pas de nouveaux sujets de discours, nous pouvons nous attendre qu'ils continueront d'exprimer le genre d'inquiétude touchante à l'égard de M. Frost que le chef de l'opposition a exprimée aujourd'hui. Son discours a porté sur les questions, non seulement des élections de 1958, mais aussi des élections de 1957. S'il veut tirer son parti de la situation dans laquelle il se trouve à l'heure actuelle, il lui faudra trouver des sujets de discours nouveaux et intéressants. La vieille histoire et les vieilles redites ne feront tout simplement pas bonne impression sur la population du Canada aujourd'hui, pas plus qu'elles n'ont fait bonne impression sur les électeurs canadiens le 31 mars.

Le chef de l'opposition s'appuie sur son passé. Comment peut-il parler des réalisations du gouvernement dont il a fait partie? Il ne saurait y trouver rien de rassurant. Il faut en conclure que c'est un remords de conscience qui l'a poussé, aujourd'hui, à nous dresser un nouveau tableau des réalisations du gouvernement dont il était membre. Il a voulu donner une nouvelle couche de peinture; il serait prêt à tout pour que ce tableau paraisse sous un nouveau jour et que les taches en soient dissimulées. Nous aurons l'occasion, je l'espère, d'examiner ce passé sous son vrai jour, dans sa réalité sordide, débarrassé de cette couche de peinture fraîche que lui a appliquée aujourd'hui le chef de l'opposition.

Quel a donc été le dossier de ce gouvernement dont le chef de l'opposition nous a parlé cet après-midi, ce qui m'invite à y revenir? Personne à la Chambre,—et bien peu de Canadiens,—n'oubliera l'attitude qu'a toujours adoptée ce gouvernement envers les provinces. Il ne s'agissait pas simplement ici de ce qu'il a fait ni de ce qu'il a omis de faire. Il s'agissait de son attitude, de cette attitude qu'il a si souvent exprimée, notamment à chaque conférence fédérale-provinciale. C'était une attitude hautaine, une attitude arbitraire, l'attitude du tout ou rien, de l'entêtement, de l'obstination. Lorsqu'il a eu la condescendance de négocier avec les provinces, il a soumis ses propositions sans vouloir transiger. Pour les provinces, c'était à prendre ou à laisser; rien ne devait changer, tout devait rester sous la férule de ses maîtres fédéraux.

Comme vous le savez, monsieur l'Orateur, cette attitude s'est manifestée de diverses

façons. J'aurais cru que les membres de l'opposition finiraient par se rendre compte d'eux-mêmes de l'absurdité de leur propre attitude. Voyons quelle était la situation lorsque nous avons pris le pouvoir l'été dernier. Nous avons pris des dispositions pour entrer en pourparlers avec les provinces et celles-ci nous ont envoyé leurs représentants, leurs premiers ministres, d'autres ministres ainsi que des fonctionnaires pour nous rencontrer ici à Ottawa, en novembre.

L'hon. M. Pickersgill: Cinq mois après les élections.

L'hon. M. Fleming: L'honorable député sait compter jusqu'à cinq; nous en sommes sûrs maintenant.

L'hon. M. Pickersgill: L'honorable ministre sait également additionner sans se tromper.

L'hon. M. Fleming: Mais l'honorable député ne semble pas avoir beaucoup de facilité à compter les suffrages obtenus par son parti au Canada.

L'hon. M. Pickersgill: J'ai pu en compter un certain nombre dans ma circonscription.

L'hon. M. Fleming: Oui, l'honorable député est unique en son genre. Je pense que les honorables députés devraient comprendre ce qu'il essaie de nous expliquer. Il dit à la Chambre, et au pays, que sur les 265 candidats libéraux des dernières élections, il est le seul de tous les libéraux du Canada à être parvenu à augmenter sa majorité.

L'hon. M. Pickersgill: Encore une inexactitude.

L'hon. M. Fleming: Ce n'est pas le premier cas dans lequel mon honorable ami s'est révélé unique. Toutefois, monsieur l'Orateur, je vous invite à envisager la situation dans laquelle nous nous trouvions l'automne dernier, lors de notre réunion avec les provinces. Nous ne voulions absolument pas d'une répétition, de notre part, de l'attitude de ceux qui nous avaient précédés comme représentants du gouvernement fédéral. Nous n'avons pas soumis aux provinces des conditions rigides, à prendre ou à laisser. Nous leur avons signalé trois mesures que nous étions disposés à prendre avec leur approbation. Mais nous leur avons demandé de soumettre leurs propres propositions lors de la conférence. Il fallait, à cette époque, un renversement complet d'attitude pour aplanir les soupçons et l'hostilité qui s'étaient accumulés au cours des ans chez les représentants des provinces à cause du comportement de ceux qui constituaient alors le gouvernement, et dont quelques rescapés siègent en face aujourd'hui.

L'hon. M. Pickersgill: Je me demande si je pourrais poser une question à l'honorable ministre.

M. Hodgson: Posez-lui deux questions.

L'hon. M. Pickersgill: Se rappelle-t-il ce que le premier ministre de l'Ontario a dit, à cette conférence, de l'attitude de l'ancien premier ministre aux conférences provinciales?

L'hon. M. Fleming: Oui, il a adressé un compliment très généreux à M. St-Laurent. Au sujet de ces observations, il a réservé ses commentaires aux associés de M. St-Laurent dont mon honorable ami était du nombre.

L'hon. M. Pickersgill: Je lirai le compte rendu prochainement.

L'hon. M. Fleming: Je recommande au député la lecture de nombreux comptes rendus. Personne n'en a plus besoin que lui. Grâce à cette attitude, nous avons pu créer une nouvelle atmosphère à la conférence. Je dirai qu'un homme qui a assisté à de nombreuses conférences fédérales-provinciales sans être le représentant d'une province ayant un gouvernement conservateur, m'a confié à la fin des travaux qu'il avait pris part à toutes les conférences de ces 25 dernières années mais n'avait jamais vu l'équivalent de cette dernière pour le nouvel esprit, la nouvelle attitude qu'y avaient apportés les représentants du gouvernement fédéral.

L'hon. M. Pearson: Puis-je poser une question au ministre? Pourrait-il nous dire quel est le membre de sa délégation qu'il vient de citer?

L'hon. M. Fleming: Ce n'était pas du tout un membre de ma délégation. J'ai précisé que c'était le représentant d'une province dont le gouvernement n'est pas conservateur.

L'hon. M. Pickersgill: Ce n'est certainement pas le premier ministre de la Colombie-Britannique.

L'hon. M. Fleming: Nous avons proposé à la conférence trois choses que nous étions prêts à réaliser, moyennant son approbation. Quant au programme d'assurance-hospitalisation, nous étions disposés à supprimer le veto que le gouvernement précédent avait établi, en vertu duquel une minorité de provinces canadiennes auraient pu empêcher le programme d'entrer en vigueur. Nous avons dit que nous étions disposés, moyennant l'assentiment du Parlement, à supprimer cette disposition qui exigeait que la majorité des provinces représentant la majorité de la population du pays adhèrent au plan. Nous étions disposés, avons-nous dit, à avancer la date où le programme devait entrer en vigueur, afin de supprimer ces entraves gênantes que nos amis d'en face avaient imposées.

Nous avons dit aussi que nous étions disposés à supprimer une autre restriction qu'ils avaient imposée à l'égard de l'assistance-chômage. On se rappelle que, malgré notre demande d'un traitement plus généreux envers les provinces, lorsque le gouvernement précédent a demandé au Parlement d'adopter une mesure législative visant l'assistance-chômage, il a imposé ce qu'on en est venu à appeler la clause restrictive, en vertu de laquelle le gouvernment fédéral ne participerait pas aux frais d'assistance-chômage avec quelque province que ce soit, à moins que le nombre des chômeurs n'y dépassât .45 p. 100 de la population. L'honorable député qui a appuyé l'amendement aujourd'hui (M. Martin) est celui-là même qui a proposé et a défendu la clause limitative afin que le gouvernement fédéral ne contribue pas un cent, à moins que le chiffre des chômeurs n'excède ce pourcentage. Nous avons, en novembre dernier, informé les provinces que nous étions disposés à supprimer cette disposition restrictive et à contribuer, dollar pour dollar, avec les provinces en vue de pourvoir aux frais de l'assistance-chômage.

L'hon. M. Pickersgill: Puis-je poser une question à l'honorable député?

L'hon. M. Fleming: Nous les avons informées que nous étions disposés à collaborer sur un troisième point, c'est-à-dire à l'égard des subventions de redressement aux provinces de l'Atlantique.

L'hon. M. Pickersgill: Je me demande si l'honorable député me permettrait de lui poser une question?

L'hon. M. Fleming: Je puis imaginer l'agitation qui a pu saisir mon honorable ami lorsque j'ai parlé de subventions de redressement aux provinces de l'Atlantique.

L'hon. M. Pickersgill: Ma question n'a rien à voir à cela. J'ai attendu patiemment que l'honorable député finisse de parler de la disposition restrictive, car je voulais lui poser une question concrète à ce propos. J'aimerais que le ministre nous dise, s'il le peut, quelle province, s'il en est, a demandé la suppression de la dispositon restrictive? Je dois dire que j'ai entendu la majeure partie des délibérations de la conférence et que j'en ai lu le compte rendu au complet, et que je n'ai vu aucune demande dans ce sens.

L'hon. M. Fleming: Non seulement l'attitude de chaque province avait-elle été exposée sur ce point, mais le fait que nous fussions disposés à prendre cette initiative a été accueilli avec joie par les provinces dès ce moment-là. Si mon honorable ami avait fait quelques tournées lors de la dernière campagne électorale, il aurait entendu certaines expressions,—je veux dire qu'il aurait entendu les représentants des provinces exprimer leur approbation.

L'hon. M. Pickersgill: Cela ne répond pas à ma question.

L'hon. M. Fleming: J'ai mentionné alors que nous nous étions déclarés prêts à prendre des mesures en ce qui concerne les subventions de redressement destinées aux provinces de l'Atlantique. Ah! le chef de l'opposition a dit aujourd'hui bien des choses sur l'activité antérieure de son gouvernement. Monsieur l'Orateur, si vous consultez le passé de ce gouvernement du point de vue des subventions de redressement destinées aux provinces de l'Atlantique, vous ne trouverez rien à ce chapitre. Leurs réalisations à cet égard sont absolument nulles. Les antécédents dont il se vante se résument en un seul chiffre, zéro. Non seulement cela, mais lorsque nous, qui siégeons aujourd'hui de ce côté-ci de la Chambre, avons insisté pour qu'on tienne compte de la situation des provinces de l'Atlantique et que celles-ci ont demandé elles-mêmes, lors des conférences fédérales-provinciales qui ont précédé le printemps 1956, quelque considération pour leur situation particulière, l'ancien gouvernement ne les a pas seulement écoutées avec froideur, mais il a refusé catégoriquement d'étudier la question.

Monsieur l'Orateur, vous savez bien ce que nous avons fait. Vous savez bien que nous avons fait cette déclaration, à la conférence, en novembre dernier. Cette déclaration a été accueillie avec enthousiasme par les représentants des provinces. Dans le communiqué officiel, publié à la fin de cette conférence, on remarquait notamment la phrase suivante:

> On a généralement convenu que la situation économique générale des provinces atlantiques est actuellement telle qu'elle motive, de la part du gouvernement fédéral, des subventions spéciales destinées à aider à leurs gouvernements.

Voilà notre situation, voilà l'approbation générale exprimée par les représentants des provinces à cette conférence. C'est afin de donner suite à cet accord général que nous avons fait ce que nous avons fait.

La proposition la plus concrète en ce qui concerne la formule devant servir au calcul d'une subvention de rajustement destinée aux provinces atlantiques, antérieurement à une conférence fédérale-provinciale, était celle qui avait été soumise à la conférence fédérale-provinciale antérieure,—je crois même, d'ailleurs, aux deux conférences précédentes, —par le premier ministre de la province du Nouveau-Brunswick, c'est-à-dire l'honorable Hugh John Flemming. C'est dans une large mesure sa vigueur à préconiser cette formule qui a abouti aux décisions concrètes prises

à l'automne de 1957. A la conférence de novembre, on a reconnu que les provinces de l'Atlantique devraient décider elles-mêmes ce que pouvait être une base équitable de répartition, entre ces quatre provinces, de la somme qu'on pourrait mettre à leur disposition en tant que subvention de redressement. Il leur appartenait de décider et, en décembre, ces quatre provinces ont tenu une conférence de hauts fonctionnaires à Halifax, et le gouvernement fédéral a été prié d'y envoyer des représentants qui aideraient aux négociations. La conférence d'Halifax a décidé de recommander aux gouvernements représentés que la subvention de redressement,—quelle qu'elle puisse être,—devrait être répartie entre ces quatre provinces dans les proportions suivantes: Nouvelle-Écosse, 7.5; Nouveau-Brunswick, 7.5; Terre-Neuve, 7.5; et Île-du-Prince-Édouard, 2.5 ou, pour mentionner les proportions au lieu des montants sur lesquel on est tombé d'accord, 3, 3, 3 et 1.

Les gouvernements des provinces de l'Atlantique ont pris la décision eux-mêmes et ils ont prévenu le premier ministre du Canada (M. Diefenbaker) de cette décision. Cette décision a été la leur. C'est une décision que les gouvernements ont prise après cette conférence d'Halifax, et le premier ministre Stanfield, ayant été ainsi prévenu et autorisé par les premiers ministres des trois autres provinces de l'Atlantique, a appris au premier ministre du Canada que les quatre provinces baignées par la mer étaient disposées à accepter la formule concernant la répartition de la subvention.

Puis en janvier de cette année nous avons pris deux initiatives d'une très haute importance; l'une d'elles avait de fait une importance historique: c'était la subvention de redressement aux provinces de l'Atlantique. Pour la première fois dans l'histoire, le Parlement du Canada reconnaissait le fait que la région de l'Atlantique avec ses quatres provinces avait droit, dans la répartition des revenus des trois domaines communs d'imposition, à ce qu'on reconnaisse le niveau spécial de ses besoins. C'était un principe de portée historique; il s'agissait d'un besoin qu'on avait tardé à reconnaître. Nous l'avions reconnu et préconisé; pourtant les vis-à-vis qui sont disposés à appuyer cet amendement aujourd'hui non seulement ne l'avaient pas reconnu mais ils l'avaient combattu avec vigueur. Voilà qui atteste leur attitude à l'égard de la subvention de redressement aux provinces de l'Atlantique.

Nous avons décidé de placer 100 millions à la disposition de ces provinces pour fournir à ce besoin spécial, et à compter du 1er avril de cette année on répartira entre les quatre provinces de l'Atlantique, dans les proportions unanimement acceptées, la somme de 25 millions par année au cours des quatre prochaines années.

Les gens des provinces de l'Atlantique liront avec intérêt que le chef de l'opposition a commencé aujourd'hui à parler de la subvention de redressement aux provinces de l'Atlantique. J'aurais pensé qu'il suffisait d'un grain de sens politique pour empêcher tout libéral, sans parler du chef de l'opposition, de vouloir jamais réveiller ce sujet.

Mais nous ne nous sommes pas arrêtés là. Nous avons tenu compte de ce qu'il avait été impossible de convoquer à nouveau la conférence fédérale-provinciale...

L'hon. M. Pickersgill: Pourquoi?

L'hon. M. Fleming: Parce que vous parliez trop.

L'hon. M. Pearson: Enfin, nous tenons la vraie raison.

L'hon. M. Fleming: Peut-on changer de peau? L'interruption n'a pas de sens, mais j'imagine qu'elle pourrait induire en erreur celui qui n'aurait pas lu le compte rendu des délibérations et qui n'aurait pas tous les faits. Je dirai donc tout simplement en quelques mots qu'à ce moment-là la Chambre siégeait le matin, l'après-midi, le soir et toute la journée le samedi. Or les messieurs réfléchis qui nous font face et qui s'étaient opposés à toute subvention aux provinces de l'Atlantique disaient que nous devrions convoquer une autre conférence fédérale-provinciale en plus des séances se succédant à un tel rythme!

La Chambre aura l'occasion voulue de discuter ces sujets à fond en temps et lieu. Nous avons fait alors ces propositions pour répondre aux besoins de ces provinces sur les instances des gouvernements provinciaux car ces derniers étaient convaincus qu'il y avait maintenant un gouvernement fédéral qui savait reconnaître et comprendre leurs problèmes. Les provinces n'ont pas cessé de formuler leur approbation et de nous faire part de leurs besoins à ce sujet. Lorsque la conférence s'est terminée en novembre dernier, nous avons reçu d'autres demandes. Les trésoriers provinciaux, en particulier, qui devaient, en janvier, préparer leur budget pour le soumettre à leur assemblée législative, nous ont prié d'adopter des mesures immédiates en vue de satisfaire aux besoins actuels. Nous avons décidé de parer aux besoins immédiats et c'est ainsi que, par suite de l'amendement que nous avons présenté en janvier, la part provinciale de l'impôt sur le revenu des particuliers a été portée de 10 p. 100 à 13 p. 100.

Nous avons estimé, et je rappelle que c'est une estimation fondée sur le rendement des domaines communs d'imposition pour l'année financière 1958-1959, que le montant supplémentaire à répartir entre les dix provinces,

si les chiffres pour 1958-1959 sont les mêmes que pour 1957-1958, serait d'environ 62 millions de dollars. C'est donc 62 millions de plus que ce que les provinces auraient reçu s'il n'y avait pas eu un changement de gouvernement en juin 1957.

L'hon. M. Pickersgill: Le ministre me permet-il de lui poser une question? Il s'agit d'une demande de précisions. Sauf erreur, des versements sont présentement effectués. Le ministre peut-il nous dire quel a été le montant des versements effectués pour le mois d'avril?

Une voix: L'honorable député veut-il les arrêter?

L'hon. M. Fleming: On a fait le calcul de ces versements conformément aux dispositions de la loi. Je pourrai fournir, en temps utile, à mon honorable ami les chiffres qu'il désire, s'il tient à disposer de données précises.

En janvier de cette année, nous avons pris deux mesures. Nous avons dit que l'augmentation de 10 p. 100 à 13 p. 100 valait pour un an, qu'il s'agissait d'une mesure provisoire destinée à permettre aux provinces de faire face à leurs besoins immédiats, étant donné qu'elles s'apprêtaient à déposer leurs budgets. Voilà où on en était alors, voilà où on en est maintenant. C'est ainsi que pour le moment on a paré à ces besoins.

Permettez-moi de rectifier certaines choses fort embrouillées et bien travesties dont le chef de l'opposition (M. Pearson) a parlé cet après-midi. Parlons d'abord du chiffre de la part fédérale de l'impôt. Si vous voulez des précisions, monsieur l'Orateur, sur la part fédérale de l'impôt, laissez-moi vous dire que pour l'année financière 1939-1940, cette part, c'est-à-dire la part perçue par le gouvernement fédéral, était de 46.5 p. 100 et que, de 1950 à la dernière année pour laquelle nous avons la statistique, cette part a varié de 67.7 p. 100 à 72.6 p. 100 de l'ensemble des recettes fiscales.

Toutefois, si l'on veut tenir compte des paiements de transfert et ne considérer que les revenus ainsi assurés aux provinces et au gouvernement fédéral, voici les chiffres: en 1939-1940, la part fédéral, après les paiements de transfert, était de 44 p. 100; pour les années financières 1953-1954, 1954-1955 et 1955-1956, la dernière année dont nous avons la statistique, ces chiffres ont varié de 61 à 65 p. 100.

Que le chef de l'opposition nous dise aujourd'hui de réduire le coût de la défense nationale, cela n'a pas grande utilité. Le coût de la défense nationale a évidemment augmenté, au regard de 1939, mais il s'est toujours agi là et il s'agit encore d'une responsabilité fédérale.

[L'hon. M. Fleming.]

En tout cas, cela n'a rien à voir à la question de savoir ce qu'est le revenu du gouvernement fédéral. Nous parlions de revenus. Il y a évidemment la question de la responsabilité. Certaines responsabilités supplémentaires ont été assumées, quelques-unes remontent à la période antérieure,—mais si l'honorable député parlait de la proportion du dollar d'impôt qui revient au gouvernement fédéral, qu'il s'agisse du dollar perçu en impôts ou de ce qu'il en reste après les divers versements de transfert effectués entre les différents échelons de gouvernement, les chiffres sont ceux que j'ai donnés.

Le chef de l'opposition a cherché cet après-midi à introduire dans le débat deux questions que je peux qualifier d'un mot et d'un seul: fictives. Parlant de la péréquation, il en a profité pour se soulager d'une accusation voulant que ceux qui sont maintenant à votre droite, monsieur l'Orateur, aient voté en 1956 contre le principe de la péréquation. Il a porté une accusation également sans fondement d'après laquelle ceux d'entre nous qui étaient à la Chambre en 1956 auraient voté contre le principe de la stabilisation. Il n'y a pas un mot de vérité dans l'une ou l'autre de ces accusations. Nous avons certainement voté en 1956 contre une mesure que l'ex-gouvernement a présentée, la loi sur les arrangements entre le Canada et les provinces relativement au partage d'impôts.

Il est vrai que la mesure comprenait une disposition de péréquation et une autre de stabilisation, mais elle comportait aussi d'autres éléments, et nous n'étions pas disposés à les accepter. Nous n'avons jamais voté contre le principe de la péréquation; nous n'avons jamais voté contre le principe de la stabilisation. Mais nous avons voté contre cette mesure, car comme nous l'avons parfaitement précisé à l'époque où l'on a discuté la mesure, nous la croyions injuste envers les provinces et injuste envers les municipalités parce qu'elle manquait d'ampleur. Tout cela figure au compte rendu, et pour changer les faits il faudra plus que des discours pareils à celui que le chef de l'opposition a prononcé cet après-midi; à la vérité, les faits ne consoleront guère l'honorable député et ne donnent aucun fondement aux accusations qu'il a portées en Chambre cet après-midi. Ces accusations sont absolument dénuées de tout fondement.

Que l'honorable député me permette de lui rappeler, eu égard à tout ce qu'il a dit du principe de la péréquation, que les amendements présentés au mois de janvier dernier poussaient le principe de péréquation plus loin que cela n'avait jamais été jusque-là le cas dans l'histoire du Parlement canadien.

L'hon. M. Pickersgill: Il s'agissait exactement du même principe.

L'hon. M. Fleming: Mais élargi dans des proportions sans précédent dans toute l'histoire du Parlement canadien.

L'hon. M. Pickersgill: A ceci près, qu'il ne comportait aucune stabilisation.

L'hon. M. Fleming: Monsieur l'Orateur, l'honorable député de Bonavista-Twillingate...

L'hon. M. Martin: Devons-nous en conclure que le ministre fait maintenant sien le principe de la péréquation selon la situation des deux premières provinces?

L'hon. M. Fleming: Ce n'est pas du tout ce que j'ai dit.

L'hon M. Pickersgill: Voilà ce que vous n'avez jamais dit.

L'hon. M. Fleming: Nous avons pris le principe de la péréquation inscrit dans la loi de 1956, et qui devait, paraît-il, être un couronnement de l'œuvre libérale, comme on l'a dit ici cet après-midi, et nous lui avons donné une extension à laquelle jamais les messieurs d'en face n'auraient consenti. Ils pourront dire tout ce qu'ils voudront de la péréquation, mais tout cela ne rime à rien. Le chef de l'opposition, comme le disait si justement notre collègue de Victoria-Carleton (M. Montgomery), ne faisait là que dresser un épouvantail. Il l'a battu, il lui a arraché bras et jambes, il lui a arraché les yeux, il y a mis le feu et, pour finir, il a versé de l'acide dessus. Mais il reste qu'il ne s'agissait là que d'un épouvantail.

L'hon. M. Pearson: Mais les épouvantails n'ont pas d'yeux.

L'hon. M. Fleming: C'était là un spectacle intéressant, mais qui n'avait rien à voir avec la réalité historique.

Le principe de stabilisation ne cesse d'être reconnu. Si nous avions voulu y toucher, on se serait sans doute attendu à ce que nous le fassions en janvier dernier. Mais nous n'y avons pas touché. Ce principe, que les messieurs d'en face ont invité le Parlement à inscrire dans nos statuts, y est toujours, intégralement, mot pour mot. On n'y a pas touché le moins du monde et deux provinces, la Colombie-Britannique et l'Île-du-Prince-Édouard, tirent aujourd'hui du Trésor fédéral des avantages qui découlent de sa reconnaissance.

L'hon. M. Pickersgill: Puis-je poser au ministre une question concrète? Affirme-t-il en ce moment que le même principe de stabilisation s'étend à la tranche supplémentaire de 3 p. 100 de l'impôt personnel sur le revenu accordée aux provinces sous le régime de la loi?

L'hon. M. Fleming: Non, monsieur l'Orateur. Comme l'honorable député le sait, on a ajouté deux articles à la loi, les numéros 11 et 12. Un article de la loi prescrit:

> ...l'alinéa *f*) du paragraphe (1) de l'article 2 doit, aux fins de la présente loi et de toute convention sur la location de domaines fiscaux, se lire et s'interpréter comme si les mots "treize pour cent" y remplaçaient les mots "dix pour cent".

C'est parfaitement clair.

L'hon. M. Pickersgill: Il n'est pas question de stabilisation.

L'hon. M. Fleming: Avant de passer à un autre sujet, je me permets de rappeler à la Chambre le témoignage des provinces elles-mêmes. Voyons la satisfaction qu'elles ont exprimée devant la générosité de l'ancien gouvernement, soit à l'égard des subventions de péréquation, soit à l'égard des subventions de redressement, soit à l'égard de toute autre chose. La loi de 1956 envisageait des accords qui devaient rester en vigueur pendant cinq ans, du 1er avril 1957 au 31 mars 1962. Au moment de la conférence que nous avons tenue avec les provinces, toutes avaient signé l'accord, sauf la province de Québec; l'Ontario avait signé l'accord à l'égard d'un impôt au lieu de trois, mais toutes les autres l'avaient signé en acceptant le principe des trois impôts.

Avons-nous constaté qu'elles étaient satisfaites des accords ou, en fait, qu'elles avaient signé les accords parce qu'elles étaient satisfaites de leur contenu? Non, monsieur l'Orateur, pas une seule province représentée, quel que fût le parti de son gouvernement, n'était satisfaite des accords conclus aux termes de la loi adoptée en 1956 par les honorables députés qui siègent en face. Pas une seule. Qu'en était-il de Terre-Neuve, dirigée par un gouvernement libéral? Qu'en était-il de l'Île du Prince-Édouard, sous un gouvernement libéral? Du Manitoba, sous un gouvernement libéral? Étaient-elles satisfaites? Elles ne l'étaient certainement pas. Aucun gouvernement provincial représenté à la conférence n'a dénoncé plus violemment l'insuffisance de l'accord conclu en vertu de cette loi de 1956 que les trois gouvernements provinciaux dirigés par les libéraux. Voilà, me semble-t-il, la preuve du traitement insuffisant que les provinces ont reçu de l'ancien gouvernement.

Nous ne nous sommes pas contentés de satisfaire aux besoins financiers des provinces de la façon que j'ai indiquée. Nous sommes allés plus loin. Nous nous rappelons tous avec quelle dureté l'ancien gouvernement s'était refusé à conclure des accords d'association avec les provinces pour l'exécution

de travaux relatifs à la mise en valeur des ressources. Pendant des années, nous avions demandé à l'ancien gouvernement d'adopter des mesures pour aider le Nouveau-Brunswick au financement de l'entreprise d'énergie hydro-électrique de Beechwood, mais le gouvernement s'y refusait toujours. Tout ce que le Nouveau-Brunswick obtenait, c'était un cruel refus.

D'autre part, nous, nous avons agi. En vertu d'une mesure approuvée par la Chambre en janvier dernier, nous avons pris des dispositions pour aider le Nouveau-Brunswick à financer, jusqu'à concurrence de 30 millions de dollars, cette entreprise qui promet de faciliter beaucoup la mise en valeur des ressources du Nouveau-Brunswick. Nous avons aussi décidé d'agir en vue de la production d'énergie électrique dans les provinces de l'Atlantique et, là encore, les mesures législatives que le Parlement a approuvées à la dernière session pourvoient à la participation fédérale,—en régime d'association avec les gouvernements provinciaux de la région de l'Atlantique,—à une production d'énergie électrique qui sera indubitablement d'une grande utilité dans la mise en valeur des ressources de cette importante partie du Canada.

L'hon. M. Pickersgill: C'était une mesure libérale.

L'hon. M. Fleming: Et ensuite, nous tournant vers l'ouest, nous n'avions pas oublié de quelle façon l'ancien gouvernement ou certains de ses membres avaient parlé pendant des années du barrage d'irrigation du bras sud de la Saskatchewan. Le bras sud de la Saskatchewan! Quels souvenirs cela ne rappelle-t-il pas: discussions à la Chambre, discussions en campagne électorale, l'ancien ministre de l'Agriculture promettant ici et là à la population de la Saskatchewan que, si le gouvernement libéral était réélu, elle obtiendrait le barrage si longtemps retardé et, bien entendu, le premier ministre de l'époque qui venait par la suite dire que la province ne l'obtiendrait pas. Eh bien, peut-être était-il dans l'intérêt de l'ancien gouvernement d'en parler, mais il n'est pas allé au delà: nous, nous avons agi.

Nous avons fait part à cette province de conditions généreuses d'assistance à l'égard de l'aménagement d'un barrage d'irrigation sur le bras sud de la Saskatchewan. Si les honorables députés veulent bien consulter les crédits supplémentaires que j'ai eu l'honneur de déposer à la Chambre cet après-midi, ils y trouveront, sous la rubrique du ministère de l'Agriculture, au numéro 533:

Projets importants d'irrigation et d'assèchement dans les provinces de l'Ouest—Montant supplémentaire requis, $4,719,600.

[L'hon. M. Fleming.]

La plus grande partie de cette somme sera affectée à l'aménagement, cette année, d'un barrage d'irrigation sur le bras sud de la Saskatchewan; les travaux commenceront cette année, si la province est disposée à conclure une entente aux conditions très généreuses que nous avons offertes à son gouvernement. Là où l'ancien gouvernement s'épuisait en paroles, retardait et tâtonnait, faisait de la petite politique et tergiversait, nous avons agi.

L'hon. M. Pickersgill: Mais l'accord n'a pas encore été conclu.

L'hon. M. Fleming: Comme les députés le savent, ce n'est pas la fin de notre programme de mise en valeur des ressources. Le programme que les électeurs ont endossé prévoit l'aide fédérale aux provinces à l'égard des projets d'intérêt général. L'ère de la mise en valeur de nos ressources n'est pas révolue. Les jours les plus glorieux sont encore à venir. C'est la décision que la population a rendue le 31 mars. Loin d'être mus par des motifs secrets, nous avons agi au grand jour et en pleine lumière.

Je ne prétends pas que les membres de l'opposition doivent louer nos décisions. Comment pourraient-ils le faire puisqu'ils n'étaient pas disposés à prendre ces décisions au cours des longues années où ils ont gouverné? Je le répète, nous n'avons rien à cacher. Nous avons répondu aux besoins immédiats des provinces par la mesure provisoire présentée en janvier; lorsque le moment viendra et que nous aurons une occasion de reprendre la conférence fédérale-provinciale, nous la reprendrons. Le premier ministre n'a laissé aucun doute à ce sujet.

M. Argue: Cette année?

L'hon. M. Pickersgill: Cette année, l'an prochain, plus tard, jamais.

L'hon. M. Fleming: Si le chef de l'opposition prétend que certains ne connaissent pas encore notre programme, je lui réponds que la population du Canada, au moins, a prouvé qu'elle le connaissait.

Pour ce qui est du chômage, nous n'avons pas attendu la conférence fédérale-provinciale pour nous attaquer à ce problème, et nous n'attendons pas non plus les provinces à l'heure actuelle. Nous avons pris des mesures qui aideront les provinces et les municipalités, en augmentant appréciablement les paiements fiscaux de façon à leur permettre de s'acquitter de leurs obligations à l'égard de leurs chômeurs. Nous n'avons jamais attendu ni n'attendons une conférence fédérale-provinciale pour nous occuper de ce problème. Notre programme a été conçu pour nous permettre de nous acquitter pleinement de toutes

nos obligations à l'égard du chômage. Nous continuerons, à titre de gouvernement fédéral, de nous en acquitter.

Nous n'avons pas attendu une conférence fédérale-provinciale pour mettre en œuvre notre vaste programme de travaux publics. Nous n'avons pas attendu une conférence fédérale-provinciale pour aborder la question délicate du degré de responsabilité attaché aux divers échelons de gouvernement. Là encore, dans un domaine où les membres de l'opposition se sont enfoui la tête dans le sable et se sont dérobés à leurs obligations, nous avons agi.

La qualité se révèle à l'usage. Que l'on compare ce que le chef de l'opposition a dit ici aujourd'hui avec l'attitude de son parti lorsqu'il était au pouvoir. Le chef de l'opposition a parlé aujourd'hui comme s'il était l'apôtre des provinces, le défenseur du nouveau régime pour les provinces. Les provinces de notre pays n'ont pas confié à l'honorable député le rôle de défenseur et de porte-parole des provinces.

L'hon. M. Pickersgill: Mon honorable ami soutient-il qu'il détient ce mandat?

L'hon. M. Fleming: Les provinces connaissent bien le critère: "On reconnaît l'arbre à son fruit". Les provinces savent parfaitement les fruits amers qu'on leur a fait manger lorsque mon honorable ami était au pouvoir et elles ne veulent plus de régime de ce genre. Elles ne demanderont pas à mon honorable ami d'être leur porte-parole et leur avocat. Au contraire, elles savent que c'est notre gouvernement qui, lorsqu'il était dans l'opposition, a plaidé la cause de la justice pour les provinces. Lorsque le gouvernement en a eu l'occasion, il s'est empressé de satisfaire aux besoins des provinces et de s'acquitter envers elles des responsabilités que les honorables vis-à-vis ont honteusement refusé d'accepter.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Monsieur l'Orateur, après la déclaration énergique que vient de nous faire le ministre des Finances (M. Fleming), il me paraît opportun de nous rappeler exactement quels sont les termes précis de l'amendement proposé par le chef de l'opposition (M. Pearson), afin que nous puissions en revenir à la question qu'il a soulevée, avec un si grand talent, cet après-midi. Voici le texte de cet amendement:

> Que cette Chambre regrette que le gouvernement ait omis de convoquer une conférence fédérale-provinciale pour étudier le chômage et d'autres problèmes immédiats de nature à intéresser les autorités fédérales et les autorités provinciales à la fois; et que le gouvernement n'ait pas donné l'assurance qu'il maintiendrait ou améliorerait le principe de péréquation des revenus d'impôt direct des provinces, incorporé dans la loi existante.

Tout d'abord, dans les commentaires que je voudrais formuler à propos du discours du ministre des Finances, j'aimerais commencer par la dernière partie de l'amendement, non pas que je me propose, comme lui, de chercher à détourner l'attention du but principal de l'amendement, mais pour indiquer la mesure dans laquelle on ne peut ni confirmer ni adopter bon nombre de ses déclarations. De fait, ce n'est que très récemment qu'un membre du gouvernement peut déclarer qu'il est en faveur du principe de la péréquation. N'oublions pas qu'à la dernière session du Parlement, en janvier, le ministre des Finances a été exhorté par tous les coins de la Chambre à dire si, oui ou non, il était en faveur de l'extension du principe de la péréquation au delà d'un an, mais en dépit des pressions exercées sur le ministre, il n'y a pas eu moyen de lui faire changer d'un pouce l'attitude qu'il avait prise.

C'est le premier ministre (M. Diefenbaker), comme le chef de mon parti l'a signalé, qui, au cours de la campagne électorale, a déclaré en termes généraux, à Winnipeg, qu'il était en faveur, sans restriction, du principe de la péréquation et la déclaration que nous a faite le ministre des Finances ne nous avance pas beaucoup. On pourrait même mettre sa déclaration en contraste avec celle du premier ministre, car elle paraît beaucoup plus conforme à l'attitude bien connue du premier ministre Frost au sujet de la péréquation et de l'attitude déclarée de temps à autre par le premier ministre de la province de Québec.

On peut même dire que les discours que le ministre des Finances, alors qu'il était simple député, a prononcés en cette enceinte sur la question indiquent nettement qu'il était en faveur du principe des subventions de péréquation fondées sur les besoins, mais non pas, comme le veut notre parti, ainsi que le signale notre chef, à partir d'une péréquation embrassant toutes les provinces, ce qui est fort différent. Les discours que le ministre des Finances, tout au long de sa carrière en cette enceinte, a prononcés sur cette question indiquent qu'il a mis l'accent sur les besoins et non pas sur le principe de péréquation.

C'est dommage que le ministre ait dû nous quitter, probablement pour remplir des devoirs plus importants, mais j'aimerais signaler qu'il n'est guère de problèmes plus importants pour notre pays à l'heure actuelle que ceux que soulève l'amendement présenté par le chef de l'opposition. Nous demandons la convocation d'une conférence fédérale-provinciale, à quoi le ministre des Finances nous répond: "En somme, le peuple du Canada a réglé cette question aux élections du 31 mars; il a redonné le pouvoir au gouvernement

actuel avec une énorme majorité." Il semble donc affirmer que le peuple du Canada était en faveur d'attentes interminables pour le règlement, une fois pour toutes, comme l'a dit le premier ministre en 1957, de cette question des problèmes et des différends d'ordre fiscal entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Ce n'est certainement pas le genre de conclusion que l'on peut tirer du fait que tant d'honorables députés appuyant le parti conservateur siègent à la droite de M. l'Orateur.

Il est une vérité que le gouvernement ne pourra pas esquiver. Aux élections de 1957, le gouvernement a promis de convoquer une conférence fédérale-provinciale au mois de septembre en vue, d'après les paroles mêmes du premier ministre, de régler cette question une fois pour toutes entre le gouvernement central et les gouvernements provinciaux. Voilà la promesse faite pendant les élections de 1957, répétée pendant les élections de cette année.

Comme le rappelait mon chef, le fait est qu'une conférence a eu lieu au mois de novembre, mais qu'aucun accord n'est intervenu. On a dit aux provinces que cette conférence reprendrait en janvier. En fait, cette assurance a été donnée dans une lettre adressée par le premier ministre au premier ministre du Manitoba. Mais cette conférence n'a pas eu lieu. Le ministre des Finances s'est contenté de faire parvenir un télégramme aux provinces, un télégramme dans lequel, comme l'indiquait mon chef, le ministre a révélé la carence de sa formation mathématique. Dans cette dépêche, on proposait aux provinces,—c'était à prendre ou à laisser,—des versements provisoires, sans que leur soit donnée l'occasion de se réunir en conférence pour indiquer leurs vues. Près d'un an s'est passé depuis que le gouvernement est au pouvoir et ce problème des relations entre le pouvoir central et les provinces, que le premier ministre allait résoudre, n'a pas été le moins du monde résolu. Nous en sommes toujours à en discuter ici.

Voilà donc la situation. Pourquoi le premier ministre, pourquoi le ministre des Finances ne peuvent-ils nous dire quand cette conférence va avoir lieu? C'est certainement là l'un des mystères les plus opaques de la vie politique de notre pays à l'heure qu'il est. Le premier ministre nous a dit qu'au mois de septembre le gouvernement allait donner à la fédération des municipalités l'occasion de présenter des observations. En nous disant cela il a donné l'impression qu'il s'agissait presque d'une innovation dans l'administration fédérale. Le premier ministre me permettra de lui dire en passant que cette façon de faire ne diffère en rien, même s'il s'agit de la fédération des municipalités, de ce qui se fait depuis toujours dans le cas du Congrès du travail du Canada, du syndicat des cultivateurs ou de la fédération des agriculteurs. Ces groupements se sont rencontrés avec le gouvernement actuel, comme avec les gouvernements antérieurs, exactement de la même façon que la fédération des municipalités va se rencontrer avec le gouvernement au mois de septembre pour lui soumettre ses griefs et les solutions qu'elle propose aux nombreux problèmes avec lesquels elle est aux prises.

[L'hon. M. Martin.]

S'il est possible, toutefois, pour le premier ministre de nous dire qu'il va tenir avec la Fédération des municipalités une réunion sans caractère officiel, ne devrait-il pas lui être possible, étant donné sa promesse et les demandes des provinces, étant donné aussi que le problème reste entier, de donner à la Chambre et au pays une idée du moment où cette conférence se réunira de nouveau? Nous pouvons certainement y compter de la part de l'homme qui déclarait en 1957 que sans aucun doute rien n'est plus important pour l'unité nationale du Canada que cette question des relations fiscales entre les gouvernements fédéral et provinciaux. Un gouvernement conservateur, a-t-il affirmé, convoquerait immédiatement une conférence fédérale-provinciale pour régler ces problèmes, non pas dans l'esprit d'arrogante supériorité manifesté par le gouvernement libéral, mais dans un esprit d'unité. Cette conférence, a-t-il déclaré, serait convoquée au mois de septembre pour liquider ce problème. Cela se passait en 1957. En dépit de ce genre d'affirmation et de la promesse faite par l'électorat canadien, aucun d'entre nous, qui siégeons de ce côté-ci de la Chambre, n'a réussi à obtenir du premier ministre ou du ministre des Finances le moindre indice de la date où ils condescendront à rencontrer les gouvernements provinciaux pour partager avec eux, comme l'a dit le premier ministre, la responsabilité de l'unité dans notre pays. Ces remarques émanaient du premier ministre qui déjà en 1955, alors que nous avions relativement moins de chômage que maintenant, a pris la parole en cette enceinte pour déclarer, comme on le trouve à la page 2150 du hansard du 15 mars 1955:

> En ce qui concerne notre attitude, le chef de l'opposition (M. Drew) a proposé de réunir une conférence fédérale-provinciale sur le chômage. Pourquoi ne pas la convoquer? Pourquoi cette conférence d'avril ne s'occuperait-elle pas de la question; on prendrait des dispositions pour ce qui est des autres questions d'ordre fiscal? Voilà ma première question.

C'est le premier ministre actuel qui s'exprimait ainsi. Je signale ces paroles au ministre des Finances qui, il y a quelques instants, a

déclaré que son parti était disposé à s'attaquer au problème du chômage sans demander aux autres gouvernements du pays d'assumer une part de cette responsabilité. Si c'est là la politique du gouvernement, pourquoi ne nous donne-t-il pas des preuves qu'il s'attaque réellement au chômage?

Il y a quelques instants, le ministre des Finances a dit que l'opposition accusait le gouvernement d'inaction à propos du chômage. Il a ensuite énuméré certaines des grandes entreprises nationales qui feront parti du programme de travaux publics du gouvernement et qui doivent assurer du travail à tant de gens. Je demande au ministre des Finances ou, en son absence, à n'importe quel membre du cabinet, de nous dire laquelle de ces entreprises est déjà en chantier. Voilà la première partie de ma question. Si on en a amorcé, quelle portion des hommes et des femmes en chômage ont été remis au travail sur ces entreprises?

Tout d'abord, je demande au gouvernement de nous dire laquelle de ces entreprises a effectivement été amorcée? Les porte-parole du gouvernement nous racontent ce qu'ils ont fait pour les chômeurs. Je répète cette question. Qu'ils nous disent lesquelles des entreprises nationales qu'ils ont proposées ont effectivement été amorcées, et combien d'hommes et de femmes ont retrouvé du travail par suite des initiatives de l'administration actuelle.

L'autre jour, le ministre du Revenu national (M. Nowlan) nous a fait une déclaration, et je regrette bien qu'il ne soit pas ici aujourd'hui. J'espérais pouvoir le confronter avec certaines des déclarations qu'il a faites en cette circonstance.

Une voix: Il vient tout juste de sortir.

L'hon. M. Martin: Je suis sûr que des affaires très importantes l'appellent; je le comprends fort bien. Et il a prétendu l'autre jour, en parlant du chômage, que les automobiles se vendaient mieux. En réponse à cela j'ai pris note de certaines données statistiques que m'a fournies l'industrie pour réfuter sa déclaration. Si seulement j'avais sous les yeux ce bulletin du 30 mai qu'un service de l'État a publié sur ce même sujet. Ce bulletin quotidien du Bureau fédéral de la statistique révèle que les expéditions d'usines de voitures de tourisme et de véhicules industriels de fabrication canadienne pour vente au Canada et à l'exportation ont diminué à 39,794 unités en avril, comparativement à 49,193 un an plus tôt, faisant baisser les expéditions de janvier-avril à 139,446 unités, comparativement à 175,725 un an plus tôt. Or, si mes propres chiffres n'étaient pas exacts, ce bulletin du Revenu fédéral de la statistique, que le ministre du Revenu national aurait pu examiner aussi facilement que moi, vient certainement les étayer!

Pour ce qui est de cette seule industrie, samedi dernier, la société Chrysler annonçait à Windsor la fermeture de son usine pour la semaine suivante. D'après le rapport Ward sur l'industrie automobile, cet arrêt annulera probablement toute l'augmentation de la production automobile que cette publication annonçait pour la semaine précédente.

Si on veut une autre preuve de la situation au Canada, abstraction faite des 516,000 chômeurs que le pays compte à l'heure actuelle, nous le savons, comparativement à 306,000 le 20 avril de l'an dernier, il suffit d'examiner la statistique fournie par les services du gouvernement relativement à la production industrielle du Canada, qui est maintenant de 8 p. 100 inférieure à ce qu'elle était l'an dernier. Au fait, tous les chiffres que je vais maintenant citer sont à la portée de tous les membres du gouvernement et fournis à tous les députés par le ministre du Commerce (M. Churchill). Cette publication révèle l'état de choses suivant, au Canada, relativement aux dépenses en immobilisations: l'industrie du pétrole accuse une diminution de 31 p. 100; les produits du bois, une diminution de 42 p. 100; les minéraux non métalliques, une diminution de 60 p. 100; le fer et l'acier, une diminution de 30 p. 100; les textiles, une diminution de 32 p. 100; les transports, une diminution de 2 p. 100. L'industrie de la construction enregistre une diminution de 8 p. 100 et celle des machines, une baisse de 11 p. 100.

Et maintenant, pour résumer les faits relatifs à la présente proposition d'amendement, disons qu'il y a un très grave problème de chômage et qu'une des façons que le gouvernement pourrait adopter pour le régler consisterait à convoquer les provinces et à discuter avec elles, non seulement les questions d'ordre financier, mais aussi les questions telles que le chômage, qui touchent aux responsabilités des deux paliers supérieurs de gouvernement du Canada. Pourquoi le gouvernement ne nous dit-il pas pour quelle raison il ne convoque pas cette conférence? Si cela avait assez d'importance en 1955 pour que le chef de l'opposition dise comme il l'a fait,—je cite la page 1745 du hansard du 2 mars 1955:

> En toute sincérité, j'engage le premier ministre (M. St-Laurent) à ne pas attendre le moment où il écrira aux premiers ministres des provinces au sujet de la conférence sur les impôts pour aborder ce problème immédiat. C'est un point qu'il faut régler sans tarder. Je suis convaincu que si le premier ministre télégraphiait aux premiers ministres provinciaux afin de les convoquer immédiatement à une conférence pour étudier le

problème du chômage et trouver les moyens à prendre pour faire face à la situation, tous répondraient sans retard de façon affirmative.

Puis, M. Drew a terminé par ces mots:

On pourrait tenir cette conférence d'ici une semaine. Il faudrait la tenir sans retarder davantage.

Je suis également d'avis que les représentants des municipalités devraient y assister.

Ces paroles étaient-elles appropriées en 1955? La déclaration du premier ministre actuel l'était-elle? Ces messieurs manquaient-ils de sincérité? Si les députés avaient tellement raison de parler ainsi du problème relativement peu sérieux du chômage en 1955, il me semble bien que tout justifie ces paroles aujourd'hui, surtout parce que les mêmes députés siègent maintenant sur les banquettes ministérielles et qu'il leur incombe de tâcher de régler ce problème du chômage. Cependant, nous avons le droit,—droit que nous avons l'intention d'affirmer; en fait, c'est plus qu'un droit, c'est un devoir,—de demander pourquoi, en dépit de toutes les assurances qu'il a données en 1957 et en dépit de l'aggravation de la situation économique, le gouvernement persiste à ne pas vouloir convoquer cette conférence ou à ne pas vouloir la convoquer de nouveau. Il doit y avoir quelque raison. Serait-ce parce qu'il y a un sérieux conflit d'opinions entre le premier ministre et le Ministre des Finances sur la question de la péréquation?

M. Bell (Carleton): Mais non, voyons donc.

L'hon. M. Martin: Le représentant de Carleton dit: "Mais non, voyons-donc". Il sait très bien, comme l'établit le hansard, que le ministre des Finances et le premier ministre ne sont pas du même avis sur la question de péréquation. Il sait très bien aussi que le premier ministre de l'Ontario a déclaré qu'il se propose de demander la totalité des 100 millions moins les 22 millions déjà versés en vertu de l'accord provisoire. Serait-ce parce que le premier ministre Frost insiste maintenant pour obtenir le solde des 100 millions de dollars qu'on ne convoque pas la conférence?

Serait-ce parce que, ainsi que je l'ai dit l'autre jour, de nouveaux événements au sein du gouvernement ontarien peuvent nécessiter une formule entièrement nouvelle en matière de relations financières, une formule basée sur le partage du produit national brut? Serait-ce parce que certains membres du gouvernement ontarien sont maintenant d'avis qu'en matière de relations financières les provinces doivent obtenir, si possible, un certain pourcentage du produit national brut, ce qui rapporterait un supplément de 300 millions à l'Ontario? Est-ce pour cela qu'on ne convoque pas la conférence?

[L'hon. M. Martin.]

Ou, ainsi que je l'ai mentionné l'autre jour, serait-ce parce que la province de Québec, dont le premier ministre a, contre la centralisation, des idées bien arrêtées qui peuvent ne pas s'harmoniser avec certains principes du présent gouvernement, voudrait maintenant qu'on tienne une conférence où son premier ministre puisse exposer les demandes qu'il estime avoir le droit de faire au nom de son gouvernement et que le présent gouvernement se voit incapable d'accepter à la lumière de ses responsabilités? Sont-ce là les raisons?

Ou serait-ce parce que des élections doivent avoir lieu au Manitoba et que, connaissant l'attitude du premier ministre Campbell relativement aux accords financiers, le gouvernement est d'avis qu'il vaudrait mieux à bien des points de vue ne pas convoquer la conférence à l'heure actuelle?

Je ne dis pas que ce soient là les raisons. Cependant, devant le refus obstiné du premier ministre de donner à la Chambre une idée de la date de cette conférence, et étant donné qu'il a dit que c'est un des moyens à prendre pour tâcher de résoudre le problème du chômage, je ne vois rien d'extraordinaire, d'exagéré ou d'injuste à prétendre, surtout comme l'a signalé aujourd'hui le chef de l'opposition, que le problème du chômage, du chômage sérieux, subsiste. Nous ne prétendons pas que le gouvernement en soit entièrement responsable, mais nous disons que son programme commercial y est pour beaucoup. Ce que nous affirmons, c'est que, dans la conjoncture actuelle, il ne peut sortir que du bon d'une conférence entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux pour étudier les moyens à prendre pour régler ce problème dont la gravité reste inquiétante. Ainsi que la statistique le révèle, les chômeurs saisonniers peuvent être maintenant à peu près tous réintégrés dans leur emploi, mais il reste maintenant un noyau solide de quelque 516,000 chômeurs, dont beaucoup ne peuvent prétendre aux prestations supplémentaires d'assurance-chômage. Si le gouvernement dit qu'il ne peut rien faire pour régler ce problème, la conférence serait au moins un juste moyen d'examiner la situation. Je vois sourire le député de Carleton. Je me demande pourquoi . . .

M. Bell (Carleton): Je souris parce que je n'ai jamais vu dresser tant d'épouvantails en si peu de temps.

L'hon. M. Martin: Mon honorable ami nous accuse d'avoir dressé des épouvantails. Eh bien oui, nous en dressons un bon nombre. Mai ce sont en quelque sorte des hypothèses que l'on pose afin de chercher à déterminer comment il se fait que le gouvernement hésite à convoquer cette conférence ou,—et mon

honorable ami me le rappelle,—pourquoi le gouvernement se refuse à convoquer les provinces. Dans tout le compte rendu officiel on chercherait vainement une réponse, faite par un autre premier ministre, qui correspondrait à celle qu'a donnée jeudi soir l'actuel premier ministre. Tous les autres premiers ministres, sans exception, répondaient qu'une conférence serait tenue à tel ou tel moment, ou qu'il était impossible de donner la date précise. Ils disaient qu'elle se tiendrait en 1958 ou en 1960 ou qu'elle ne se tiendrait pas du tout. Mais répondre, comme on l'a fait au chef de l'opposition, que le gouvernement va convoquer la fédération des municipalités en septembre, et se refuser à dire quand on va convoquer les gouvernements des provinces, qui, d'après notre constitution, sont les créateurs, si on peut dire, des corps constitués appelés municipalités, c'est assurément montrer comme, dans le cas qui nous occupe, on n'a rien compris à ce que doivent être les responsabilités d'un gouvernement. Si l'an dernier le premier ministre Frost a dû demander 100 millions de dollars, il lui est certainement tout aussi indispensable de chercher à demander au gouvernement actuel de prendre maintenant sa proposition en considération, soit un an plus tard. Je n'affirme nullement que sa demande soit juste ou qu'elle ne le soit pas.

Je signale simplement que le premier ministre d'une des plus grandes provinces, un homme qui partage les convictions politiques du gouvernement actuel et qui veut qu'une conférence ait lieu avant le 1er juillet, a déclaré qu'il y en aurait une avant cette date mais le premier ministre du Canada a nié cette affirmation à la Chambre en déclarant qu'aucune décision n'avait encore été prise. Voilà dans quelle situation se trouvent le pays et le Parlement. Pourtant, le chef du gouvernement avait dit: "Élisez-moi; je convoquerai le Parlement en septembre et je réglerai ce problème;" voilà ce qu'il ne faut pas oublier. Voilà quels sont les faits. C'est ce même homme qui a dit que c'est là la méthode à employer pour trouver, par des entretiens entre gouvernements, un moyen de résoudre le problème du chômage.

L'hon. M. Macdonnell: Puis-je poser une question à l'honorable député?

L'hon. M. Martin: Je vous en prie.

L'hon. M. Macdonnell: L'honorable député fait grand état du retard apporté à convoquer la conférence fédérale-provinciale l'automne dernier; il dit qu'on n'a pas agi aussi tôt que certaines gens l'auraient voulu. Estime-t-il que la population du Canada, par le verdict qu'elle a rendu en mars, a manifesté du mécontentement à l'égard de ce qui a été fait l'automne dernier?

L'hon. M. Martin: Mon honorable ami, pour qui j'ai le plus grand respect, sait parfaitement que cette question, bien qu'il l'ait posée dans les meilleures intentions, est une hypothèse encore plus fantaisiste que les épouvantails que j'ai dressés. Personne à la Chambre n'a plus que mon honorable ami le sens de la dignité de la vie publique. Si l'honorable député avait promis à la population de convoquer les provinces et de résoudre cette question en septembre, je sais qu'il aurait rempli sa promesse il y a plusieurs mois déjà ou qu'il aurait démissionné.

L'hon. M. Macdonnell: L'honorable député me permettrait-il de lui poser une question? Quiconque, mieux que lui, sait que les exigences des événements, d'ordre politique et parlementaire, font parfois que certaines choses soient réalisées un peu plus tard qu'on le voudrait?

L'hon. M. Martin: Mon honorable ami est assurément meilleur apologiste aujourd'hui que le ministre des Finances.

Une voix: Apologiste?

L'hon. M. Martin: Apologiste, oui . . . apologiste du gouvernement du Canada. Mon honorable ami sait parfaitement bien que rien n'empêchait que se tienne une conférence fédérale-provinciale à la fin de janvier, que rien n'empêchait que soit tenue une conférence de ce genre après le 31 janvier. Prétendre que c'est parce que la Chambre siégeait, c'est invoquer une excuse qui n'a pas de sens. La Chambre siégeait lorsque la dernière conférence a été tenue au mois de novembre dans la salle du comité des chemins de fer. Bon nombre de conférences fédérales-provinciales ont été tenues en même temps que les sessions parlementaires. Ce n'est pas une excuse. En l'absence d'une explication satisfaisante, qu'on devrait certainement nous donner au cours de ce débat-ci, eu égard à la nature de l'amendement, nous devons conclure qu'il doit y avoir à cela de sérieuses raisons, que cela suppose que le gouvernement a considéré toute cette question sous un jour nouveau, à la lumière notamment des demandes de certaines des provinces, y compris l'Ontario . . .

L'hon. M. Pearson: Et du fait que les recettes baissent.

L'hon. M. Martin: Oui. Il faut probablement expliquer l'attitude actuelle du gouvernement à la lumière de la baisse des recettes et de l'apparition d'un chômage plus sérieux que celui qu'il anticipait. Je sais que l'honorable député de Greenwood (M. Macdonnell), s'il ne faisait pas partie du ministère, et s'il

se sentait, comme toujours, assez objectif, nous dirait qu'il n'y a pas de raison pour que le gouvernement n'ait pas convoqué cette conférence longtemps avant aujourd'hui. En tout cas, il n'y a aucune bonne raison pour justifier le gouvernement de refuser de convoquer cette conférence, ou au moins nous donner une idée du moment où elle aura lieu.

L'hon. M. Macdonnell: Tout cela se fera en temps utile.

L'hon. M. Martin: "En temps utile", dit mon honorable ami.

L'hon. M. Pearson: Ce n'est pas ainsi qu'il parlait autrefois.

L'hon. M. Martin: J'aimerais rappeler ici le genre de réponse donnée par l'actuel ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration (Mme Fairclough) à un de mes anciens collègues lorsqu'il a fait une remarque presque analogue au cours d'un débat antérieur. Elle a dit: "C'est que les chômeurs de notre pays ne peuvent attendre le bon plaisir de l'administration". Voilà ce qu'on a répondu à une observation comme celle que vient de faire l'honorable député d'en face; or cela se passait à une époque où il y avait moitié moins de chômeurs qu'aujourd'hui, à un moment où on réclamait de nous la convocation d'une conférence. C'est lorsque nous avons répondu que nous y songions, que l'actuel ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration nous a fait comprendre que les chômeurs de sa ville, comme ceux du pays tout entier, ne pouvaient plus attendre. Ce n'est pas ainsi que je vais répondre à l'honorable député. Toutefois, si on doit tirer une conclusion quelconque de cette réponse, l'honorable député, je n'en doute pas, sais très bien ce qu'elle doit être.

Le ministre des Finances nous disait aujourd'hui que les subventions de redressement aux provinces atlantiques constituent la reconnaissance d'un principe sans précédent dans notre histoire et qu'il faut en rendre hommage au gouvernement dont il est le ministre des Finances. Il parle comme si c'était la première fois qu'on avait consenti des subventions à ces provinces. Il oublie, évidemment, que les subventions primitivement adoptées en 1867, à l'époque de la confédération, ont été augmentées au bénéfice de toutes les provinces, ou de quelques-unes d'entre elles, en 1869, 1873, 1874, 1876, 1879, 1882, 1884, 1885, 1887, 1898, 1901, 1907 pour se poursuivre jusqu'en 1937. Il a oublié de mentionner que c'est l'ancien gouvernement, à la tête duquel se trouvait M. King, qui a, pour la première fois, cherché à régler les problèmes fiscaux qui opposaient les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral en s'inspirant de véritables principes émanant du rapport Rowell-Sirois.

L'hon. M. Macdonnell: L'honorable député me permettrait-il de lui poser une autre question? Pourrait-il rappeler à la Chambre que des dizaines et des dizaines de millions de dollars ont été mis à la disposition des provinces et des municipalités l'automne dernier et que, comme le ministre des Travaux publics (M. Green) l'a souligné, des centaines de millions de dollars ont été mis en circulation par le ministère des Travaux publics et le ministère des Transports?

L'hon. M. Martin: Le ministre des Finances a affirmé que les subventions particulières accordées aux Provinces Maritimes constituent un précédent...

L'hon. M. Pearson: C'est en effet la première fois que cela s'est fait.

L'hon. M. Martin: C'est la première fois que cela s'est fait. Tout ce que je veux souligner c'est que la déclaration du ministre des Finances, pour reprendre ses propres paroles...

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. Martin: ...n'a ni queue ni tête. Les honorables députés peuvent rire de bon cœur car effectivement cela n'a ni queue ni tête; c'était absolument ridicule de prétendre que ce fût la première fois.

Nous reconnaissons tous que l'efficacité du gouvernement au Canada dépend d'arrangements satisfaisants entre les provinces et le gouvernement fédéral. En dernière analyse, c'est de relations satisfaisantes entre les gouvernements provinciaux et l'autorité fédérale que dépend le bon gouvernement du Canada. Les gouvernements provinciaux, sous le régime de notre constitution, assument de lourdes obligations dans les limites de ce qu'on pourrait appeler leurs droits souverains. Nous aussi avons de lourdes responsabilités mais, à cause de nos obligations envers d'autres pays du monde, et parce que notre sphère d'activité s'étend au pays tout entier, nos devoirs fédéraux sont plus onéreux. Quoi qu'il en soit, le seul moyen que nous ayons pu trouver de régler de façon satisfaisante les problèmes du gouvernement au Canada c'est par de bonnes relations avec les provinces.

En convoquant les provinces à une conférence en novembre dernier sans leur déclarer clairement jusqu'où le gouvernement fédéral était disposé à aller; en permettant que la conférence soit ajournée après que les provinces eurent soumis leurs observations et après qu'on leur eut donné l'assurance que la conférence serait convoquée de nouveau en janvier; en prenant ensuite une décision

inaccoutumée, c'est-à-dire en annonçant une décision unilatérale sans fournir aux provinces l'occasion d'en débattre les répercussions possibles ni de déterminer dans quelle mesure cette décision leur permettrait de résoudre leurs problèmes, en totalité ou en partie, on a eu recours à une méthode qui, tous les membres de la Chambre en conviendront, n'est pas de nature à favoriser des relations satisfaisantes entre les deux principaux échelons de gouvernement. Plus tôt cette conférence sera reprise, mieux ce sera, car les provinces doivent savoir à quoi s'en tenir. Le gouvernement actuel, qui a maintenant une année d'expérience, doit être en mesure, maintenant qu'il connaît ses obligations à l'égard des années à venir, de considérer de nouveau les faits et d'indiquer aux provinces quelle sera son attitude finale.

Il est clair que le gouvernement actuel a changé d'attitude car, lorsque le premier ministre Frost et le chef actuel du gouvernement se sont trouvés sur la même tribune, à Massey-Hall, il y a un an ce mois-ci, le chef du gouvernement n'a pas eu la moindre hésitation devant la déclaration faite par le premier ministre provincial qui s'est dit assuré d'obtenir du chef du parti conservateur une somme supplémentaire de 100 millions pour permettre à son gouvernement de s'acquitter de ses obligations. Que l'on mette cette déclaration en regard de la réponse que le premier ministre a fournie à ma question l'autre soir, réponse dont a parlé il y a quelques instants le chef de l'opposition. Je lui ai demandé s'il estimait que ce paiement provisoire de 22 millions satisferait le premier ministre Frost, qui voulait que le Trésor fédéral verse 78 millions de plus à sa province. Le premier ministre a répondu sur un air solennel que tous ceux qui ont quelque expérience en matière de gouvernement savent parfaitement que chaque gouvernement doit réclamer le plus possible sans réellement s'attendre que ses réclamations soient pleinement acceptées par celui à qui elles s'adressent. Comparons cette réponse du premier ministre, qui a maintenant quatre années devant lui, avec les observations qu'il a faites lorsque, à titre de chef du parti conservateur, il sollicitait, ce qu'il a obtenu, l'appui de tout le pays. Maintenant qu'il a été élu, il se doit de prendre des mesures pour régler les problèmes des relations fiscales et du chômage au Canada, en convoquant une conférence en ce moment, comme l'a si bien dit le chef de l'opposition, laquelle servirait l'intérêt national.

M. E. L. Morris (Halifax): Monsieur l'Orateur, nous, députés des Provinces Maritimes, qui siégeons à l'arrière-banc et qui appuyons le gouvernement, serons d'accord avec le chef de l'opposition (M. Pearson) sur trois choses qu'il a dites cet après-midi.

Malheureusement, le hansard ne nous tombe pas sous les yeux dès que les paroles sont prononcées, de sorte que si, dans ma surprise, j'ai pris note incorrectement des paroles de l'honorable député, il voudra bien rectifier. Si je l'ai bien compris, il a dit que la conduite de son parti a été nette et, ensuite, il s'est permis de nous dire que les événements contemporains ne doivent pas obscurcir ce qui s'est fait dans le passé. Je ne suis pas tout à fait sûr qu'il ait prêté à ces paroles le sens que nous avons compris de ce côté-ci de la Chambre. Je reviendrai un peu plus tard sur la troisième affirmation qu'il a faite et avec laquelle nous sommes d'accord.

A titre de député relativement nouveau à la Chambre,—je suis député depuis moins d'un an,—j'en suis venu depuis quelques mois à considérer ceux qui siègent à votre gauche, monsieur l'Orateur, comme étant de la famille des lemmings politiques. Ceux qui s'intéressent à ces questions savent que le lemming est un animal que consume le désir de se transporter périodiquement dans le passé à seule fin de se dévorer.

Nous voulons parler de la situation telle que nous l'avons trouvée et dont, malgré sa sollicitude pour les provinces, le chef de l'opposition (M. Pearson) n'a pas parlé cet après-midi. Comme ce ne serait pas juste de s'en tenir aux données relatives à une année incomplète, il vaut mieux prendre pour exemple la dernière année de l'incurie libérale, 1956. On pourra trouver des exemples à n'importe quelle page de l'*Annuaire du Canada*. Pour cette année-là, les salaires agricoles étaient plus bas en Nouvelle-Écosse que dans n'importe quelle autre région du pays. Du point de vue des prêts consentis au titre des améliorations agricoles, nous venions à trois places de la queue; du point de vue de la vente au comptant des denrées agricoles, nous étions à l'avant-dernière place. Les salaires moyens de nos employés des transports, en Nouvelle-Écosse, étaient les plus bas au Canada. Il en allait de même des salaires dans nos chantiers maritimes et nos chantiers navals. Le salaire moyen horaire était plus bas à Halifax qu'à Toronto, Winnipeg ou Vancouver, en ce qui concerne les briquetiers et les maçons, les charpentiers, les électriciens, les peintres, les plâtriers, les tôliers et plombiers.

De plus, c'est chez nous que le nombre des prêts de première hypothèque consentis au Canada, sous le régime de la loi sur le prêt agricole canadien, était le moins élevé. De fait, au cours de l'année financière 1957-1958, c'est dans l'Île du Prince-Édouard que le revenu fiscal du Trésor fédéral a été le plus

faible par tête, soit $8.46. Vient ensuite Terre-Neuve avec $11.55, suivi de la Nouvelle-Écosse au troisière rang, où le revenu fiscal par tête, pour le Trésor fédéral, a été de $14.16.

Évidemment, les membres de l'opposition n'ajouteront pas nécessairement foi à une déclaration émanant d'un député conservateur de l'arrière-banc; il nous faudra donc nous appuyer sur leurs propres autorités. Quand on contemple ce noyau des cerveaux paralysés, là en face de nous, le seul qui se rachète c'est l'honorable député de Bonavista-Twillingate (M. Pickersgill) qui est né dans la province d'Ontario puisqu'il lui fallait se trouver près de sa mère au moment de sa naissance,...

L'hon. M. Pickersgill: Très malin.

M. Morris: ...se présente maintenant sur sa feuille de mise en candidature comme propriétaire d'un bateau dans les provinces Maritimes. Et comme on le constate à la page 451 du hansard du 25 octobre 1957, l'honorable représentant de Bonavista-Twillingate a dit avec une certaine promptitude qu'il appuyait le projet d'augmentation des pensions de vieillesse présenté par le gouvernement conservateur, et il a dit que s'il allait le faire, c'était une raison des plus exceptionnelles, soit que la mesure aurait pour effet d'assurer aux pensionnés d'un grand nombre de localités un revenu plus élevé...

Il s'agissait de $55.

...qu'aux membres de leur famille qui travaillent.

Cela se passait après 22 ans de libéralisme.

Or, monsieur l'Orateur, lisons un extrait du *Chronicle Herald* de Halifax du 13 janvier. Cela se passait avant la convention.

Le premier ministre Matheson, de l'Île du Prince-Édouard, a dit en arrivant à Ottawa dimanche que son groupe cherchera à obtenir du parti libéral fédéral un meilleur régime pour les provinces Maritimes.

"Le premier ministre Diefenbaker nous le donne; pourquoi les libéraux ne pourraient-ils donc pas nous le donner?" a déclaré le premier ministre libéral à la taille élancée, qui est un des délégués du congrès de trois jours réuni par le parti libéral à Ottawa, et qui débute mardi.

"Voilà pourquoi les libéraux ont été défaits en juin dernier", a-t-il dit. "Ils n'ont pas traité les provinces Maritimes comme ils l'auraient dû".

Il est intéressant de noter que, dans l'alinéa suivant, on dit que M. Matheson a refusé de dire qui il favorisait à la direction du parti libéral. Voici ce qu'écrit le journal:

Il a fait observer qu'alors que MM. Paul Martin et Lester B. Pearson étaient en lice, il en était de même de son "vieil ami" le maire H. Loyd Henderson, de Portage-la-Prairie (Man.).

Durant la campagne électorale de 1957, le premier ministre et chef du parti libéral d'alors a déclaré à Halifax, lors d'une réunion publique, qu'il existait une alliance occulte entre le premier ministre actuel et M. Leslie Frost. Lorsqu'un journaliste lui a demandé quelle contribution, selon lui, pareille observation apportait à l'unité nationale, il a dit: "Ma foi, nous avons simplement glissé cela dans le discours. Nous croyions qu'il existait ici dans l'Est une antipathie à l'égard de Toronto. Nous avons cru tout simplement devoir les soulever un peu."

L'hon. M. Pickersgill: Je ne suis peut-être pas comme je le devrais ce que dit le député, mais voudrait-il indiquer la source du texte qu'il cite?

M. Morris: Il s'agit de la revue *Time* qui, elle, citait celui qui écrivait alors les discours du premier ministre d'alors. Le député de Bonavista-Twillingate, qui aime tellement à interrompre au cours du présent débat, consentirait peut-être, au grand avantage des provinces Maritimes, à élucider ce qu'a dit l'ex-premier ministre au sujet de l'utilisation de la houille dans les provinces Maritimes. Voici ce que disait le *Gleaner* de Fredericton, le 23 janvier dernier:

Répondant à une question du député de Cap-Breton-Sud, M. Pickersgill a nié "absolument et catégoriquement" que l'ex-premier ministre ait effectivement dit qu'il valait mieux laisser la houille dans le sol. M. Pickersgill a déclaré que rien de tel n'a été dit dans ce discours, qu'il était lui-même sur la tribune et qu'il a entendu tout ce que s'est dit. Affirmer cela n'était qu'une "mesquine propagande tory".

Le *Gleaner* de la même date rapporte, ensuite, à la fin de son article, les propres mots de M. St-Laurent au sujet de la question:

...En ce qui me concerne, et pour autant que mon opinion ait du poids dans les décisions qui seront prises, nous n'encouragerons pas une forte augmentation de la production de charbon, car je ne crois pas que ce serait juste à l'égard des futures générations canadiennes. Je crois que ce qui est souhaitable, pour les futures générations canadiennes, c'est que nous leur donnions la chance de retirer une plus grande valeur de ces ressources houillères...

Le *Gleaner* dit ensuite:

Autrement dit, le charbon devrait être laissé dans le sous-sol.

Et il conclut:

M. Pickersgill a déclaré qu'à sa connaissance, aucun de ces messieurs, c'est-à-dire ni M. St-Laurent, ni M. Sinclair, n'avaient jamais fait pareille déclaration.

Le *Daily Gleaner* lui demande...

Il s'agit du député de Bonavista-Twillingate...

...de se rétracter publiquement, dans l'intérêt public et pour faire justice aux journaux canadiens qui ont fait paraître les déclarations.

Comment peut-on expliquer cela?

L'hon. M. Pickersgill: Eh bien, monsieur l'Orateur, puisque l'honorable député m'a demandé de le faire, je suis très heureux de répondre.

M. Hodgson: Pas maintenant.

L'hon. M. Pickersgill: L'extrait du *Gleaner* rapportant les paroles de M. St-Laurent constitue, je crois, un rapport exact de ce qu'il a dit mais n'a aucun rapport avec la déclaration que, d'après moi, il n'avait pas faite. Il y a certainement une différence énorme entre affirmer qu'on n'essaiera pas d'augmenter la production du charbon et laisser entendre que parce qu'on n'essaiera pas de l'augmenter on ne pense pas qu'il faille maintenir la production actuelle. Par ailleurs, je ne pense pas que le gouvernement tory actuel ait fait beaucoup, lui non plus, pour augmenter la production de charbon.

M. Morris: J'ai généreusement libéré l'honorable représentant de Bonavista-Twillingate (M. Pickersgill), il y a quelques instants, du désert intellectuel qui envahit son côté de la Chambre, mais je me demande si je n'aurais pas dû l'y laisser. Puisque l'honorable député semble si bien esquiver tant de paroles pleines de sens reproduites par la presse, il serait peut-être fort intéressant de lui rappeler ce que son chef actuel a dit, à son arrivée à Halifax, et je reproduis ses paroles en les paraphrasant: Au cours d'une autre campagne électorale, il y a quelques mois, l'honorable ministre a dit, après une période de réflexion, que son parti était en faveur de l'égalité et d'un régime juste pour toutes les parties du Canada. C'est un motif qui présente beaucoup d'attraits pour les habitants des provinces Maritimes car nous avons eu par le passé de nombreux exemples d'inégalité de traitement de la part des libéraux. Pourtant, quelques jours plus tard, si j'ai bien compris, le chef de l'opposition (M. Pearson) a dit à Rimouski, qui n'est pas en Nouvelle-Écosse, qu'il fallait surveiller les entreprises spéciales, au Canada, de peur qu'elles ne favorisent les jalousies régionales. Il faut lire tous les journaux pour trouver ce que disent les porte-parole libéraux.

L'hon. M. Pearson: Pourrais-je demander à l'honorable député la source de ce qu'il lit à propos de Rimouski? Pourrait-il donner le nom du journal, son origine, ou sa date peut-être?

M. Morris: J'ignorais qu'il faille faire une telle distinction entre les journaux et le *Time*. Je regrette que l'honorable député ne m'ait pas entendu. Je crois avoir dit clairement que je paraphrasais ses paroles.

L'hon. M. Pearson: Pourrais-je demander à l'honorable député quel article de journal il paraphrase?

M. Morris: Du journal de Halifax.

L'hon. M. Martin: Il y en a deux à Halifax, lequel, et de quelle date?

L'hon. M. Pickersgill: Pourquoi ne pas le citer textuellement?

L'hon. M. Pearson: Quel rapport cela a-t-il avec Rimouski?

M. Morris: Le journal de Halifax publie des nouvelles intéressant Rimouski à titre de contribution à l'expansion nationale.

L'hon. M. Pearson: Si vous devez faire des paraphrases, faites-les avec exactitude.

M. Morris: On nous a dit ici aujourd'hui que les libéraux croient à l'égalité de régime pour toutes les provinces. Dans l'Est, nous nous rappelons fort bien que c'est la Commission royale Gordon, nommée par le gouvernement précédent, qui, après une enquête approfondie sur les 22 années de régime libéral, en est venue à des conclusions intéressantes sur ce que pourrait faire, probablement, ce même gouvernement, pour nous aider à résoudre nos difficultés. "Donnez-leur des billets d'aller simple" déclarait-elle. "L'exode est la seule solution des difficultés des provinces Maritimes". Telle est la solution offerte par une commission royale nommée par un gouvernement libéral pour étudier les conséquences de son administration.

Nous croyons savoir que la proposition formulée aujourd'hui est destinée à alléger le chômage au Canada. Tout en écoutant je me suis demandé ce qu'étaient devenus les 400 millions de dollars de réduction d'impôt qui étaient sensés encourager l'emploi au Canada. Il est fort possible que les honorables vis-à-vis, puisque nous n'entendons plus parler de cette réduction d'impôt, se soient rappelés que les *Journaux* de la Chambre des communes du lundi 1er avril 1957 rapportent que l'honorable représentant de Greenwood (M. Macdonnell), ministre sans portefeuille, a présenté une motion ainsi rédigée:

"La Chambre regrette que, malgré un énorme excédent, le gouvernement, par son programme économique, ne réponde pas aux besoins de la population du Canada et en particulier... c) Qu'il n'assure pas aux provinces une plus large part des recettes des domaines fédéraux-provinciaux d'imposition...

On trouve cela à la page 355 du volume CII des *Journaux* de la Chambre des communes de ce jour-là. Parmi ceux qui ont voté contre la promesse d'une plus large part des recettes des domaines fédéraux-provinciaux d'imposition aux provinces figuraient MM. Balcom, Dickey, Fraser (Saint-Jean-Est), Kirk (Sherburne-Yarmouth-Clare), MacEachen, McCulloch (Pictou), Power (Saint-Jean-Ouest), Purdy, Stuart (Charlotte) et Winters, tous gens que nous n'avons pas le plaisir de voir maintenant siéger à la Chambre.

M. Hodgson: Le plaisir, dites-vous?

M. Morris: Nous des provinces Maritimes tâchons de nous départir de l'idée que la confédération est un mal pur et simple, idée que les libéraux nous ont donnée. L'idée du libéralisme des provinces Maritimes, telle que nous la révèle la composition de la Chambre, a perdu toute importance. La seule chose que les libéraux ne peuvent supporter, c'est de bonnes nouvelles. Quand une usine ferme ses portes ou qu'il est question de chômage, un député libéral prend la parole et fait grand état de ces nouvelles.

L'hon. M. Pearson: Balivernes!

M. Morris: Ils essaient délibérément de miner les progrès que nous avons pu réaliser depuis le mois de juin dernier.

L'hon. M. Pickersgill: La voix de l'autruche!

M. Morris: Monsieur l'Orateur, puis-je dire qu'il est six heures?

M. l'Orateur suppléant (M. Rea): Avant de déclarer qu'il est six heures, je voudrais proposer aux députés de lire pendant l'heure du diner l'amendement à l'étude.

L'hon. M. Pearson: C'est une excellente proposition.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. Morris: Monsieur l'Orateur, avant la suspension de la séance, j'avais dit, au sujet de l'amendement proposé par le chef de l'opposition (M. Pearson), que certains membres de l'opposition ne nous paraissaient soucieux que de miner les progrès que nous avons pu réaliser depuis juin dernier, surtout dans les provinces Maritimes. Examinons le tableau des faits par rapport au tableau présenté par l'amendement. Il est vrai que 25 des 33 députés des quatre provinces de l'Atlantique siègent maintenant de ce côté-ci de la Chambre, mais il reste tant à faire que nous espérions encore pouvoir le faire de concert et non pas en tirant à hue pendant que les autres tirent à dia.

Voyons ce qu'il reste de l'idéal libéral. Il ne vise presque entièrement qu'à tourner le nôtre en dérision. Les membres de l'opposition ont un idéal, mais ils n'en parlent jamais en cette enceinte. Leur vue se borne à 18 pieds six pouces de l'autre côté de la Chambre des communes. Il ne faut guère s'en étonner car leur nouveau chef a essayé de les faire passer de ce côté-ci, en terrain de choix, sans même se plier au mécanisme des élections. Si M. William Ewart Gladstone se retrouvait soudain parmi eux, ils le traiteraient comme un profane non initié. Ils se sont récemment consacrés à la recherche mais il semble que ce qui leur serait plus utile serait l'anthropologie.

J'ai dit, au début, que je mentionnerais la troisième déclaration du chef de l'opposition avec laquelle nous, de ce côté-ci de la Chambre, sommes d'accord. Le chef de l'opposition a dit qu'il fallait agir. Nous sommes d'accord. Il est certain que les députés des provinces Maritimes trouvent qu'il faut agir. C'est ce que les gens des provinces Maritimes ont obtenu dès le 10 juin 1957.

M. Erhart Regier (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, nous avons accueilli avec la plus grande satisfaction l'annonce faite l'autre jour par le premier ministre (M. Diefenbaker) lorsque, à propos de la conférence du Commonwealth qui doit avoir lieu en septembre, il a dit,—je cite la page 697 du hansard du jeudi 29 mai:

> Le plus tôt possible après, les municipalités de notre pays auront la possibilité de soumettre leurs problèmes au gouvernement et au peuple canadien...

Nous regrettons, cependant, qu'il n'ait pas mentionné de date précise pour cette réunion. Il a dit qu'elle aurait lieu aussitôt que possible après la conférence du Commonwealth. Cependant, tout le monde ne donne pas le même sens aux mots "aussitôt que possible" et nous déplorons qu'aucune assistance précise ne soit apparemment en perspective pour les municipalités cette année.

Je désire m'arrêter à l'amendement proposé par le chef de l'opposition (M. Pearson) où il exprime son regret que le gouvernement n'ait pas convoqué de conférence fédérale-provinciale et où il énumère diverses raisons qui militent en faveur de la tenue d'une telle réunion. Notre groupe soutient depuis longtemps qu'il est plus que temps qu'on établisse sur une nouvelle base les rapports entre les divers échelons de gouvernement.

Il y a deux façons de concevoir le problème. On peut concevoir d'abord un partage parallèle des responsabilités et un partage, également parallèle, des frais. L'autre point de vue a été fort bien exposé par les conservateurs lorsqu'ils siégeaient dans l'opposition, en ce sens qu'ils s'étaient toujours faits les champions non seulement d'une nouvelle répartition des fonctions des diverses administrations, mais aussi d'une nouvelle répartition de la puissance fiscale, telle qu'elle est actuellement partagée entre les diverses administrations.

Quant à nous, de notre groupe, nous avons toujours eu une préférence pour une formule radicalement nouvelle, qui supposerait un partage parallèle à la fois des responsabilités et des sources de revenu. C'est pour cela,

comme du reste pour d'autres raisons, que la section de la Colombie-Britannique de la CCF tout au moins, a toujours eu inscrit en tête de son programme la création d'un secrétariat fédéral-provincial permanent. Certes, il se tient constamment des réunions des divers fonctionnaires et des divers ministres, tant fédéraux que provinciaux, et c'est pourquoi nous estimons que les intérêts de l'unité et de la bonne entente dans notre pays seraient beaucoup mieux servis si on créait, en le plaçant au besoin sous l'égide d'un ministre de la Couronne, un secrétariat fédéral-provincial qui pourrait connaître des divers problèmes et des différends qui opposent les gouvernements intéressés, au fur et à mesure qu'ils se présenteraient.

Non seulement avons-nous dit qu'il ne devait pas y avoir simplement des accords provisoires entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux mais aussi qu'on doit tâcher de convoquer une grande conférence constituante, espérant que, d'ici notre centenaire comme nation, qui aura lieu dans neuf ans, nous nous serons entendus sur un nouveau régime pour les autres paliers du gouvernement.

J'aimerais maintenant dire quelques mots du discours prononcé cet après-midi par le ministre des Finances (M. Fleming). On m'a dit il y a longtemps que le politicien qui réussit et qui veut continuer à réussir doit savoir s'amuser parfois à ses propres dépens. Si j'ai quelque conseil à donner au ministre des Finances, et puis au premier ministre, je leur recommande de se regarder dans le miroir une fois par semaine, et d'apprendre à faire hi-han de bon cœur.

Le ministre des Finances nous dit que la population du Canada s'est prononcée sans équivoque, et nous recommande d'en tenir compte. Nous tenons compte de ce que la population du Canada s'est prononcée sans équivoque et nous savons que près de la moitié de la population n'a pas approuvé ceux qui occupent maintenant les banquettes ministérielles. J'aimerais rappeler au ministre que, d'habitude, on appelle officiellement l'opposition la loyale opposition de Sa Majesté et que nous aussi avons un rôle à jouer dans le gouvernement du Canada. Le parti conservateur n'est pas la fin des fins dans les affaires canadiennes.

Ces derniers temps, le ministre a fait, à la Chambre, certaines déclarations dont je veux dire un mot. Il nous a assuré que le sort pitoyable des fonctionnaires retraités fait l'objet d'une étude constante. Il a assuré à la population du Canada que nous avons dépassé le maximum, pour ce qui est du nombre des chômeurs. Il a assuré aux Canadiens que l'économie du pays est en expansion. Il y a peu de mois, il nous assurait ici que, à la fin de la dernière année financière, nous aurions un budget équilibré. Il me rappelle beaucoup ce politicien qui ne savait pas parler en public sans un texte préparé et qui notait dans la marge de son manuscrit quel ton il devait employer pour faire valoir ses arguments. A un endroit, il avait écrit dans la marge: "Ici l'argument ne vaut rien. Crie à tout casser."

Au lieu de crier à tout casser, nous qui vivons en démocratie devrions avoir un peu confiance en nous-mêmes et en notre aptitude à résoudre nos problèmes nombreux et compliqués.

Je tiens à relever une déclaration du ministre. Nous n'avons pas imposé, dit-il, de conditions rigoureuses. Le ministre aime à croire que le gouvernement a instauré un ordre nouveau au bénéfice des gouvernements provinciaux. Les libéraux, dit-il, sont des autruches qui ont la tête enfouie dans le sable. Je connais un autre animal qui s'enfouit dans le sable par l'autre extrémité et tout ce qu'on entend c'est sa très belle voix qui crie à tout casser, ou peut-être ne voit-on qu'un beau visage surmonté d'une chevelure bien ondulée. Pour le moment les gens s'y sont laissé prendre. Puisque le ministre dit qu'il n'a pas imposé de conditions rigoureuses, permettez-moi de lui rappeler les conditions strictes que le gouvernement a imposées aux provinces lorsqu'il leur a appris, sans négociation, au sujet du nouveau plan d'assurance-santé, que le gouvernement fédéral ne partagerait les frais d'hospitalisation des malades mentaux et des tuberculeux qu'à la condition que ces frais soient déduits des subventions ordinaires versées aux provinces.

L'hon. M. Fleming: Ce n'est pas vrai.

M. Regier: C'est ce qu'on nous a donné à entendre et personne encore ne l'a nié. Je constate avec plaisir que le ministre le nie maintenant.

L'hon. M. Fleming: Lisez le compte rendu sans vous laisser aller à toutes ces conjectures.

M. Regier: Je suis enchanté que le ministre dise maintenant que si le gouvernement fédéral partage désormais les frais des soins donnés aux malades mentaux et aux tuberculeux sous le régime de l'assurance-santé, ces montants ne seront pas déduits des subventions que la province toucherait autrement.

L'hon. M. Fleming: Pourquoi ne pas vous en tenir aux faits pour une fois?

M. Regier: Le ministre a dit qu'à son avis, les gouvernements provinciaux avaient assez de fonds à leur disposition. Je parle des subventions supplémentaires auxquelles la Chambre a pourvu il y a quelques mois. Si cela

s'est fait par voie de négociations et si le ministre n'a pas imposé aux provinces des conditions rigoureusement inaltérables, j'aimerais demander au ministre comment il se fait que vendredi après-midi nous ayons à la Chambre reçu l'assurance que la Colombie-Britannique toucherait environ 5 millions de plus, et que, lundi, on nous ait dit qu'il y avait une erreur et que la Colombie-Britannique ne recevrait que deux millions de plus. Le lendemain, le premier ministre de notre province a assuré à ses administrés qu'ils ne recevraient rien de plus.

Je remercie mon collègue, l'honorable député de Vancouver-Est (M. Winch), de m'avoir renseigné au sujet de la question de savoir si le gouvernement fédéral avait imposé aux gouvernements provinciaux une condition au sujet de l'acquittement d'une partie des frais afférents aux maladies mentales et à la tuberculose, d'après le régime projeté d'assurance-santé. J'ai sous les yeux le compte rendu des délibérations de la conférence fédérale-provinciale de 1957. Je relève, à la page 10, le passage suivant attribué au premier ministre (M. Diefenbaker):

> En principe, mes collègues et moi-même ne voyons aucune objection de principe à saisir le Parlement d'un projet de loi tendant à inclure les hôpitaux pour malades mentaux et les sanatoriums pour tuberculeux, ce qui, estime-t-on, coûterait 68 millions de dollars au départ, si toutes les provinces y participent; les frais augmenteraient d'année en année. Mais nous tenons à préciser...

J'aimerais souligner ces mots, monsieur l'Orateur.

> ...que ce qui est offert aux Trésors provinciaux à cet égard ne peut pas être fourni autrement et qu'il faudra en tenir compte en particulier dans toute revision de la loi traitant des arrangements relatifs au partage des impôts.

Or le ministre a stigmatisé mon affirmation comme étant inexacte. S'il tient à soutenir que son propre premier ministre a dit, l'automne dernier, une chose inexacte, c'est son affaire. Le ministre prétend qu'on n'a pas imposé de conditions rigides. Ces conditions étaient-elles le résultat de négociations avec les provinces? Des télégrammes auraient été envoyés aux dix premiers ministres des provinces, mais je ne sais si ceux-ci,—ou tous ceux-ci,—en ont reçu des exemplaires. Nous savons qu'au moment où l'on a annoncé ces conditions, le gouvernement n'a pas eu envers les premiers ministres la courtoisie normale de leur adresser une note exposant les conditions.

Je voudrais demander au ministre dans quelle mesure le gouvernement fédéral a négocié avec les provinces avant d'annoncer qu'il était disposé à participer au coût des terrains de pique-niques. Quelles ont été les négociations avec les provinces avant que le gouvernement fédéral accepte de payer une partie des frais d'aménagement des routes d'accès traversant nos forêts? Dans quelle mesure avait-on négocié avec les provinces avant de modifier les subventions destinées à la construction d'hôpitaux? Dans quelle mesure avait-on négocié avec les provinces avant que le gouvernement fédéral annonce qu'il n'y avait plus de limite à la répartition des frais d'assistance-chômage? Non, monsieur l'Orateur, je crains que le ministre ait été quelque peu dans l'erreur quand il a dit que le gouvernement fédéral n'avait pas imposé des conditions rigides aux provinces.

J'aimerais demander en outre au ministre dans quelle mesure on avait négocié avec les provinces ou même dans quelle mesure on les avait consultées avant que le gouvernement annonce que plusieurs millions de dollars seraient affectés aux régions septentrionales du Canada, plutôt que d'aider à la mise en valeur de certaines ressources naturelles qui n'attendent que cela dans les provinces? Lorsqu'il affirme que le gouvernement n'avait pas imposé des conditions rigides, le ministre s'en remet aux sentiments qu'ont exprimés les premiers ministres provinciaux. Nous concevons fort bien que, pour des motifs politiques, certains premiers ministres provinciaux conservateurs aient bien pu décider de dissimuler leur déception. En tout cas, le premier ministre de la Colombie-Britannique ne saurait certes être invoqué comme témoin favorable à ce que le gouvernement fédéral a fait.

Cet après-midi le ministre a fait une déclaration disant que les besoins immédiats avaient été satisfaits. Sa voix était très forte, mais je ne saurais dire si c'était parce qu'il cédait à un violent enthousiasme. Je présume qu'il voulait dire que les besoins immédiats des provinces avaient été satisfaits, de sorte qu'il n'y avait pas lieu de convoquer à nouveau la conférence.

Après maintes longues années, le gouvernement actuel a enfin accordé aux provinces des augmentations allant de 10 à 15 p. 100 par rapport à ce qu'elles recevaient auparavant. Si nous songeons aux besoins présents des provinces, en ce qui concerne les routes, les voies de grande circulation, les ponts, l'enseignement, les services sociaux et l'assurance-santé, peut-on dire que c'est suffisant? Certes le gouvernement fédéral n'a pas consulté les provinces au sujet de l'assurance-santé, pour la bonne raison que plusieurs provinces avaient demandé au gouvernement fédéral d'établir un régime national d'assurance-santé plutôt que le régime d'assurance-hospitalisation soumis par son parti.

Je ne puis absolument pas admettre que les subventions supplémentaires accordées aux provinces à la dernière législature

répondent à leurs besoins immédiats quant à la mise en valeur de leurs ressources. A l'heure actuelle, les gouvernements à tous les échelons voient leurs revenus diminuer. Aux yeux du ministre, qui peut se permettre un budget déficitaire, cela peut paraître sans importance. Permettez-moi de souligner cependant les dangers de cette méthode.

Si le ministre se refuse à imposer des mesures de réglementation économique, s'il entrevoit sans crainte une inflation effrénée, s'il recourt ensuite à des méthodes financières déficitaires de grande envergure, il va conduire la nation et son économie au bord de la ruine. Son problème immédiat sera cependant résolu puisqu'il aura les moyens de régler ses comptes. Cette solution relativement facile n'est cependant pas à la portée de nos municipalités ni de nos gouvernements provinciaux, dont le revenu est fondé sur le revenu personnel et le pouvoir d'achat de chaque citoyen.

Permettez-moi de signaler ici qu'un des points faibles de l'accord fédéral-provincial sur le partage des sources de l'impôt, c'est précisément qu'une si forte partie du revenu du gouvernement provincial soit fondée sur le niveau des dépenses ou sur les moyens de dépenser de chaque particulier. En période de récession, même les subventions du Trésor fédéral aux gouvernements provinciaux sont sujettes à de très sensibles réductions. Si à cela l'on ajoute le fait qu'aujourd'hui la plus grande partie des revenus des gouvernements provinciaux sont fondés sur le pouvoir d'achat du citoyen moyen, nous constatons que les gouvernements des provinces sont vraiment dans une situation précaire. Dans notre province, notre taxe de vente de 5 p. 100 représente environ du quart au tiers des revenus du gouvernement. Si les gens ne peuvent rien acheter d'autre que les articles de première nécessité, les rentrées du gouvernement vont baisser comme elles ont déjà baissé d'ailleurs très sensiblement. Si le gouvernement entend faire quelque chose de réellement utile pour les provinces, il pourrait songer à la responsabilité de se porter garant des dépenses du domaine provincial jugées absolument nécessaires.

Monsieur l'Orateur, à une époque les accords entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux se fondaient généralement sur certains principes essentiels. Nous avons pu nous en prendre à quelques-uns. Toutefois, j'en arrive maintenant à croire qu'aujourd'hui ils se fondent uniquement sur des critères de pur opportunisme politique. Cela me fait penser à ceux, assez nombreux, que je suivais de l'œil dans ma jeunesse quand ils vendaient des chevaux. C'est du maquignonnage politique. C'est à peu près tous les principes que je vois dans les méthodes actuellement adoptées.

Nous avions le principe de la péréquation des richesses de la nation. Du temps où je vivais en Saskatchewan, il y a des années, on parlait de l'argent que nous déboursions pour les assurances, pour l'achat des instruments aratoires et d'autres articles importants. On soutenait que l'argent s'en allait en Ontario et que c'était la province où les sociétés commerciales en cause payaient leurs impôts; on soutenait que, par suite, le principe de la peréquation était bien justifié et qu'il convenait de rendre une partie de cet argent au gouvernement de notre province. L'Ontario et le Québec n'ont jamais aimé le principe de la péréquation. L'éminent porte-parole du parti conservateur à la Chambre, pendant des années, contre le principe de la péréquation, a été le député de Trois-Rivières (M. Balcer). J'espère certainement qu'avant la fin du présent débat, nous entendions l'honorable représentant de Trois-Rivières déclarer ce que le gouvernement Duplessis a à dire sur toute cette question des accords financiers entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux.

On a dérogé au principe de la péréquation en introduisant l'élément de stabilisation. Les provinces riches ont poussé tant de clameurs que nous avons été obligés d'introduire l'élément de stabilisation pour que les provinces riches qui versaient la part du lion de l'impôt ne souffrent pas indûment. On a retenu la péréquation dans une certaine mesure afin qu'il y ait un peu d'argent en plus du montant normal pour les provinces démunies. J'ai toujours regretté que cet élément entre en jeu, mais il fait maintenant partie intégrante du tout.

Notre groupe estime qu'une troisième considération doit maintenant entrer en jeu, la nécessité de la mise en valeur nationale. J'approuve entièrement de fortes dépenses affectées au Nord, si elles sont nécessaires. Si on peut trouver des arguments en faveur de la construction d'une voie ferrée allant d'un igloo à l'autre et en faveur d'une route desservant une hutte d'Esquimau après l'autre, il faut en même temps se souvenir qu'il existe de vastes ressources dans les provinces où la majorité des Canadiens vivent. La mise en valeur de ces ressources dépasse les possibilités des gouvernements provinciaux. Nous estimons qu'il est grand temps que le gouvernement fédéral commence à assumer ses responsabilités.

On a parlé des conditions généreuses,—au moins aux yeux du gouvernement,—qui avaient été accordées aux provinces de l'Atlantique. Nous les approuvons entièrement. Si j'ai bien lu le compte rendu des réunions des autorités fédérales et des premiers ministres provinciaux, ce sont les premiers ministres de

la Colombie-Britannique et de la Saskatchewan, je crois, qui ont insisté le plus pour qu'il soit fait quelque chose en vue d'améliorer la vie économique et le bien-être des habitants des provinces atlantiques. Ce que nous n'aimons pas, et ce que les premiers ministres de la Colombie-Britannique et de la Saskatchewan n'aiment pas non plus, j'en suis sûr, c'est que ces fonds soient versés comme des aumônes. Je sais que c'est là une attitude typiquement conservatrice: faire la charité aux pauvres, mais les traiter équitablement, jamais!

L'hon. M. Fleming: Quelles balivernes!

M. Regier: Ils insistent pour saisir tout ce qui est en leur pouvoir de prendre. Ils exercent ensuite la charité à l'égard de ceux qui ont été un peu moins voraces qu'eux dans leur manière de vivre. Les habitants des provinces atlantiques voudraient, j'en suis sûr, savoir qu'ils sont citoyens canadiens, qu'ils ont droit aux richesses de la nation canadienne et qu'ils n'ont pas à recevoir des aumônes de la part du gouvernement conservateur fédéral.

En demandant davantage d'argent, il faut nous rendre compte que le présent gouvernement fédéral doit garder la direction fiscale et monétaire du pays. Nous ne sommes pas centralisateurs. Toutefois, nous pensons être réalistes.

Ce n'est pas à dire que nous voulions piller l'État. Néanmoins, nous n'aimons pas que les autres paliers de gouvernement,—je ne dis jamais les paliers inférieurs,—soient traités en parents pauvres.

Je redis, et ce sera mon dernier mot, que je suis heureux qu'on ait annoncé que, peu de temps après septembre, il y aura une conférence fédérale-municipale officieuse. Nous sommes convaincus qu'il doit y avoir une répartition parallèle des responsabilités et des revenus entre les divers paliers de gouvernement. Dans l'intérêt de l'unité nationale, nous avons réclamé l'établissement d'un secrétariat fédéral-provincial permanent, afin d'empêcher des conflits comme ceux que nous avons déjà vus. Nous préconisons une conférence constitutionnelle de vaste portée.

Nous n'admettons pas ce que prétend le ministre: que le gouvernement n'a pas imposé sa volonté. Non, il a imposé sa volonté plus durement que ne l'a fait n'importe quel autre gouvernement et, s'il a fait cela, c'est uniquement, selon nous, en vue de gagner les dernières élections. A notre avis les gouvernements provinciaux et les municipalités sont dans un état vraiment grave, et toute nouvelle disposition devrait maintenir le principe de la péréquation (de la stabilisation, si l'on veut), sans oublier toutefois la mise en valeur nationale dans les provinces elles-mêmes. Nous sommes d'avis que la situation actuelle est sans issue, alors que le revenu de tous les gouvernements décroît, à moins que l'on n'adopte le programme d'économie dirigée de la CCF qui permettra d'appliquer ces propositions.

L'hon. W. J. Browne (ministre sans portefeuille): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le discours que le chef de l'opposition (M. Pearson) a prononcé cet après-midi, mais je dois dire que son discours m'a intrigué. J'ai sous les yeux son projet d'amendement qui comprend deux parties, deux parties principales, en tout cas. Dans la première, il reproche au gouvernement de ne pas avoir convoqué de conférence fédérale-provinciale pour étudier le chômage et d'autres problèmes d'intérêt commun; dans la seconde, il blâme le gouvernement de ne pas avoir donné l'assurance qu'il maintiendrait ou améliorerait le principe de péréquation des revenus d'impôt direct des provinces, incorporé dans la loi existante.

De la première partie, il n'a rien dit. Je ne me rappelle pas une seule déclaration du chef de l'opposition au sujet de la première partie de sa motion. Il a traité la seconde partie, mais c'est le député d'Essex-Est (M. Martin) qui a parlé de la première partie, lorsqu'il nous a donné un bref résumé de certains des arguments qu'il a exposés au cours du débat qui a eu lieu à la Chambre il y a quelques jours. Je dois au moins le remercier d'avoir reconnu que l'entière responsabilité du chômage chez nous ne retombe pas sur le gouvernement actuel. J'aimerais qu'il prêche ce point aux autres membres de son parti, dont certains semblent penser qu'il en est responsable. L'honorable député devrait aussi leur rappeler la teneur du document fourni le 31 mars de l'an dernier aux membres du gouvernement précédent, document qui, certes, les avertissait du chômage qui allait survenir au pays.

Aux dernières élections, la plupart des Canadiens ont été, je crois, d'avis que le gouvernement actuel n'était pas entièrement responsable de la situation. En vérité, la population a jugé qu'il n'y avait pas lieu de tenir le gouvernement actuel responsable du chômage existant. Les honorables vis-à-vis admettront, s'ils veulent être justes, que le chômage qui sévit en ce moment n'est pas particulier au Canada, parce que le commerce, étant un échange, suppose deux parties et que si nous ne pouvons pas vendre nos marchandises c'est parce que d'autres ne peuvent pas les acheter. Notre meilleur client est les États-Unis, qui achètent moins et qui vendent moins également. En réalité le problème du chômage est énorme aux États-Unis et quiconque a observé les efforts tentés

par nos voisins en vue de résoudre le problème a pu constater qu'ils ont adopté certaines des mesures que nous avons prises nous-mêmes bien que, selon moi, leurs efforts restent bien en deçà des nôtres et qu'ils n'aient pas été aussi fructueux que les nôtres.

Certains des préopinants de l'autre côté de la Chambre ont parlé de choses que nous aurions dû faire. J'aimerais rappeler les nombreuses mesures que nous avons prises pour résorber le chômage et qui ont, en tout cas, rendu la situation moins pénible. Le ministre des Finances (M. Fleming) a déjà parlé de la mesure du gouvernement fédéral qui consiste à prendre à son compte la moitié des dépenses de chômage des provinces. Le gouvernement actuel supporte la moitié des dépenses d'assistance sociale. Il a augmenté la pension de vieillesse; il est notoire que bien des gens qui n'avaient peut-être pas une bien grande part des biens de ce monde ont pu bénéficier du relèvement de cette pension. Nous avons également majoré les pensions d'assistance-vieillesse, les pensions aux aveugles et les pensions d'invalidité. Nous avons augmenté les prestations saisonnières d'assurance-chômage. Je crois que bien des gens ont tendance à oublier qu'en plus de proroger ces prestations de six semaines, l'an dernier, nous en avons réellement accru le montant. Nous avons accordé davantage. Nous avons accru la proportion de 50 p. 100 à cinq sixièmes. Autrement dit, mettons qu'une personne a 20 timbres, elle aurait eu droit, sous l'ancien gouvernement, à dix semaines de prestations saisonnières d'assurance-chômage. Grâce aux dispositions que nous avons prises, elle recevra environ 17 semaines de prestations, soit 70 p. 100 de plus que sous l'ancien gouvernement. Cette saison, nous avons aussi prolongé de six semaines les prestations saisonnières d'assurance-chômage.

Nous avons lancé un vaste programme de logement l'an dernier quand le Parlement a voté plus de 300 millions; par suite, la construction de logements a pris un essor sans précédent dans notre histoire. Le nombre de maisons en chantier l'hiver dernier a atteint un sommet jamais enregistré auparavant, et rien ne répond aussi bien à l'aide artificielle que la construction de maisons. On estime que le nombre des emplois ainsi créé par ces stimulants a atteint 200,000.

Nous avons abaissé le loyer de l'argent, ce qui a d'abord mis plus de fonds en circulation, puis permis de construire plus de maisons et d'amorcer d'autres entreprises, d'où la création d'autres emplois. Nous nous sommes entendus avec les provinces pour construire, à partage égal de frais, des routes d'accès aux ressources naturelles et des routes d'accès propres à attirer les touristes. Nous avons aussi conclu avec les provinces des accords prévoyant le partage égal du coût d'aménagement de terrains de pique-nique, de lieux de campements, et autres choses du genre. J'admets que ce n'est pas une très grande entreprise, mais je sais par ce que j'ai pu constater dans ma circonscription qu'ici et là beaucoup de gens ont ainsi obtenu un emploi et qu'on a entrepris un travail utile.

En outre, ainsi que l'a mentionné l'honorable préopinant, l'augmentation de la subvention à la construction des hôpitaux, qui est maintenant le double de ce qu'elle était, a été d'un grand secours pour les provinces dans l'exécution de leur programme d'hospitalisation. Cependant en établissant ce programme le 1er juillet, cela permettra à Terre-Neuve et à quelques autres provinces, je crois, de commencer à profiter de la dépense faite par le gouvernement fédéral à compter du 1er juillet, au lieu d'avoir à attendre jusqu'à l'an prochain. Cela sera fort avantageux pour Terre-Neuve. Sauf erreur, cette province recevra de quatre à cinq millions de dollars par année.

A propos des travaux publics, j'ai entendu l'honorable député d'Essex-Est (M. Martin) mettre les députés siégeant de ce côté-ci de la Chambre au défi de dire quels travaux publics,—il a apporté une réserve à sa question en parlant des travaux "d'un caractère national",—avaient été entrepris. Il parlait des grandes entreprises. Il sait aussi bien que moi qu'aucun travail public de grande importance n'a été lancé depuis l'ouverture du Parlement, ni qu'aucun ne pouvait l'être avant.

L'hon. M. Martin: Si l'honorable député me le permet, la question que j'ai posée était la suivante: peut-il nommer une entreprise dont le gouvernement a pris l'initiative, qu'il a mise en chantier, et, s'il en est une, peut-il nous dire combien d'hommes y ont trouvé du travail?

L'hon. M. Browne: La question est valable. J'admets que je ne suis pas moi-même en mesure d'indiquer quoi que ce soit qui a effectivement donné beaucoup d'emplois; mais je sais que le budget des dépenses ou les crédits supplémentaires comportent des sommes destinées à effectuer un certain nombre de travaux. Le ministre des Finances a parlé d'un crédit de 4 millions contenu dans les crédits supplémentaires déposés aujourd'hui pour le barrage du bras sud de la rivière Saskatchewan.

M. Winch: Mais ce sera pour l'année entière.

L'hon. M. Browne: Peut-être; mais on ne peut entreprendre un programme de 100 millions de dollars de but en blanc. Le député s'en rend compte sans doute. Les députés libéraux sont au courant du projet

destiné à agrandir le port de St-Jean (Terre-Neuve). Il y a plusieurs années que cette question est à l'étude. Le gouvernement libéral l'a étudiée, mais il n'a rien fait.

L'hon. M. Pickersgill:. Le ministre permet-il une question? Ignore-t-il que ce projet a été conçu par le gouvernement précédent et poursuivi par le gouvernement actuel sans que rien n'y soit changé?

L'hon. M. Browne: Je suis parfaitement au courant de l'enquête qui a été faite.

L'hon. M. Pickersgill: Et c'est tout ce qu'on fait?

L'hon. M. Browne: Oh non, on fait plus!

L'hon. M. Harkness: De votre côté, vous vous êtes contentés d'en parler!

L'hon. M. Pickersgill: Le député me permettra peut-être une seconde question?

L'hon. M. Browne: Laissez-moi d'abord répondre à la première. Ce projet a été élaboré sous les auspices du gouvernement précédent, mais les plans ont été remisés.

L'hon. M. Harkness: Je ne crois pas qu'ils aient même atteint la remise.

L'hon. M. Pickersgill: On était en train de les tracer sur la planche à dessein.

L'hon. M. Harkness: Loin de les remiser, on ne les a même pas finis!

L'hon. M. Pickersgill: Le ministre voudrait-il répondre à ma seconde question maintenant? Peut-il me dire combien d'ouviers travaillent actuellement dans le port de Saint-Jean? Il n'y en a point!

L'hon. M. Browne: Je ne puis fournir cette précision, mais je suis sûr que le ministre des Travaux publics (M. Green) sera heureux de le faire. J'essaie de signaler les méthodes par lesquelles le gouvernement essaie d'atténuer la crise du chômage et d'accroître le nombre des travailleurs.

Nous avons aidé à l'industrie extractive de la houille en accroissant la subvention versée à cette industrie dans les provinces Maritimes et l'Alberta. Il faut se rappeler également que, d'après la statistique révélée par l'honorable député de Richelieu-Verchères (M. Cardin), le nombre des travailleurs était plus considérable cette année le 15 avril que l'an dernier à la même date.

Nous avons aussi aidé aux provinces Maritimes aux fins de construction de centrales thermiques d'énergie et je crois qu'on dépensera cette année, à ces entreprises, de 10 à 12 millions de dollars.

Une autre mesure importante du gouvernement pour aider aux provinces à assurer du travail à leurs résidents, et nous devons

[L'hon. M. Browne.]

rappeler que le problème ne relève pas exclusivement du pouvoir fédéral, car les provinces doivent aussi aider à le résoudre, est la subvention spéciale de redressement de 25 millions versée aux provinces Maritimes.

L'honorable député de Bonavista-Twillingate sait que Terre-Neuve recevra $7,500,-000 de ces $25 millions, en sus des $1,600,000 provenant de l'autre augmentation de 3 p. 100 au titre de l'impôt sur le revenu, avec le résultat que l'honorable député de Bonavista-Twillingate se trouve être le seul qui ait augmenté le nombre de ses voix dans la dernière élection.

L'hon. M. Pickersgill: Je pose la question de privilège. Je n'aime pas l'honneur qu'on me fait ainsi. Tout député libéral de Terre-Neuve a eu plus de voix, tout comme les députés conservateurs, je dois le reconnaître en toute justice.

L'hon. M. Browne: Tout député libéral peut avoir recueilli plus de voix, mais il n'a pas augmenté sa majorité. Je suis sûr que celle de l'honorable député s'est accrue.

La Chambre n'a pas encore su quelle intéressante campagne nous avons eue à Terre-Neuve. Nous avons eu de distingués visiteurs du continent, y compris le chef de l'opposition qui pourrait en dire long s'il le voulait sur ses expériences. Toutefois, le député de Bonavista-Twillingate sait que, grâce à l'aide que le gouvernement fédéral a procurée en fournissant sept millions et demi et puis un million six cent mille dollars au gouvernement libéral de Terre-Neuve, le premier ministre de cette province a annoncé publiquement qu'il lançait un programme pour dépenser cent millions. Je vais communiquer à la Chambre les détails montrant le décompte de cette somme. Il allait dépenser 56 millions pour construire des routes, 20 millions pour construire des écoles, 20 millions pour les hôpitaux, 5 millions pour l'électrification rurale.

L'hon. M. Pickersgill: Sur quelle période?

L'hon. M. Browne: J'imagine que c'est sur une période de 3 ans.

L'hon. M. Pickersgill: Plus longue que cela.

L'hon. M. Browne: Oui, il vous faudra une période plus longue que cela.

L'hon. M. Harkness: Vous avez fait mouche.

L'hon. M. Pickersgill: C'est ce que le premier ministre a dit.

L'hon. M. Browne: Avant d'annoncer ce plan, le gouvernement de Terre-Neuve n'avait pas un sou à dépenser sur quoi que ce soit. Il avait ajourné la Chambre; l'assemblée législative était ajournée et le premier

ministre attendait pour savoir ce qu'il recevrait d'Ottawa en tant que subvention de redressement. C'est probablement parce qu'il savait ce qu'il recevrait qu'il n'a pu annoncer cette dépense de cent millions de dollars.

Dans le journal d'aujourd'hui, je vois que le ministre de la Voirie de Terre-Neuve a dit que sur les 600 milles de route qu'il va paver en vertu d'un programme accéléré de 3 ans, 100 milles seront pavés cette année, 200 milles l'an prochain et 200 milles l'année suivante. Nos gens sont habitués aux chimères; nous sommes habitués d'entendre des tas de promesses faites d'avance, ainsi que le député de Bonavista-Twillingate le sait aussi bien que quiconque et peut-être mieux que n'importe qui. Seulement 100 milles seront donc pavés cette année. Mais, comme le savent les députés qui s'intéressent à cette province, le coût du pavage est excessivement coûteux; le pavage de 100 milles de grand route coûterait environ dix millions de dollars. Le député de Bonavista-Twillingate (M. Pickersgill) pourra peut-être me dire si j'en ai sous-estimé le coût.

L'hon. M. Pickersgill: Je ne prétends pas être un expert.

L'hon. M. Browne: Je vais consulter la liste pour voir si elle contient quelque chose pour le député. Elle mentionne une route de Gander à Gambo, sur une distance de huit milles. Je crois que c'est dans la région du député.

L'hon. M. Pickersgill: Trois milles sont situés dans ma région.

L'hon. M. Browne: La liste mentionne également la route pour le projet de logements destinés aux anciens combattants, à Gander, d'une longueur de deux milles et demi, mais je ne pense pas qu'elle soit dans la région du député.

L'hon. M. Pickersgill: Non.

L'hon. M. Browne: Je vais résister à la tentation de m'étendre sur ce sujet. Bien que la discussion soit intéressante, je ne veux pas la prolonger.

D'autres secours ont certes été accordés aux provinces par l'augmentation de 10 à 13 p. 100 de la formule de l'impôt sur le revenu des particuliers. Terre-Neuve elle-même a reçu 9 millions de dollars, ce qui a été possible grâce à la dépense dont j'ai parlé. Si la chose est possible à Terre-Neuve, des dépenses semblables peuvent aussi se faire dans les autres provinces de l'Atlantique, soit au Nouveau-Brunswick, à l'Île du Prince-Édouard et en Nouvelle-Écosse.

J'ai parlé des subventions supplémentaires au montant de 87 millions de dollars qui ont été accordées aux provinces. Je passe maintenant à la seconde partie de la proposition d'amendement du chef de l'opposition qui est conçue dans les termes suivants:

...et que le gouvernement n'ait pas donné l'assurance qu'il maintiendrait ou améliorerait le principe de péréquation des revenus d'impôt direct des provinces, incorporé dans la loi existante.

Je dois avouer qu'il m'est extrêmement difficile de trouver beaucoup de valeur au raisonnement du chef de l'opposition. J'ai en main un exemplaire du hansard du 27 janvier où figure le discours par lequel le ministre des Finances a présenté la mesure destinée à assurer une aide financière aux provinces de l'Atlantique et où il explique très clairement le principe de la péréquation. La loi adoptée en 1956 prévoyait des paiements de péréquation fondés sur la moyenne des deux provinces qui venaient en tête, l'Ontario et la Colombie-Britannique. Le rendement total, par tête, a été de $42.39 pour l'Ontario et de $30.53 pour la Colombie-Britannique. La moyenne s'établit donc à $41.58. Tel a été le montant donné aux provinces.

Par principe de stabilisation, on entend que les provinces ne recevront pas moins qu'elles ne recevaient au titre des accords antérieurs de 1952 à 1957.

L'hon. M. Pickersgill: Quatre-vingt-quinze p. 100 de l'année précédente.

L'hon. M. Browne: Deux provinces seulement en ont bénéficié, la Colombie-Britannique et l'Île du Prince-Édouard, si bien que nous pouvons réellement ne pas en tenir compte quand nous énumérons ce que le présent gouvernement a fait l'an dernier.

L'hon. M. Pickersgill: Puis-je poser une question à l'honorable député? Je pense qu'il a négligé l'autre sorte de stabilisation, c'est-à-dire le principe qui veut que les recettes d'aucune année ne tombent au-dessous de 95 p. 100 des recettes de l'année précédente, ce qui a beaucoup d'importance pour Terre-Neuve.

L'hon. M. Browne: L'honorable député expliquera sans doute ces choses très minutieusement lorsqu'il prendra la parole. Il en sait plus long que moi puisque je n'étais pas ici en 1956 lorsque le bill a été adopté.

Je veux parler de deux déclarations du chef de l'opposition; j'en ai noté une au fur et à mesure. Je ne suis pas sûr de l'avoir notée exactement et j'aimerais, si je fais erreur, qu'on me le dise. J'ai cru entendre dire par l'honorable député,—et j'ai cru entendre dire quelque chose du genre par le préopinant,—que les subventions spéciales aux provinces de l'Atlantique sont une aumône. Qui peut me contredire? D'après mes notes, c'est ce qu'a dit le chef de l'opposition.

L'hon. M. Martin: Non, ce n'est pas ce qu'il a dit.

L'hon. M. Browne: Oh! oui il l'a dit. Je l'ai dans mes notes. Si quelqu'un d'autre ose me contredire, je l'invite à le faire.

L'hon. M. Martin: En toute équité, ne pensez-vous pas que vous devrier lire toute la phrase? Il y avait trois phrases qui étaient toutes liées. Vous avez pris une phrase pour y donner une interprétation qu'à la réflexion vous ne trouverez pas exacte.

L'hon. M. Browne: A la réflexion, je n'admettrai rien du genre. Le chef de l'opposition a ensuite cité, en l'approuvant, un extrait du discours dans lequel le président du Conseil économique des provinces de l'Atlantique a dit que nous devions cesser de songer aux provinces de l'Atlantique en fonction de l'aide seule.

L'hon. M. Martin: Il citait quelqu'un.

L'hon. M. Browne: Je ne suis pas sûr du sens de cette expression; mais je sais que les provinces de l'Atlantique cherchaient à obtenir de l'assistance, de l'aide ou quelque chose du genre du gouvernement libéral et n'en recevaient pas. Ce n'est que lorsque le gouvernement conservateur a été élu en juin dernier qu'elles ont été convoquées à Ottawa pour apprendre du premier ministre (M. Diefenbaker), comme on peut le voir à la page 12 du compte rendu des délibérations de la conférence fédérale-provinciale:

> Nous reconnaissons tous, cependant, que les provinces de l'Atlantique, en tant que groupe, doivent faire face à des difficultés plus considérables en matière de finances publiques que le reste de la nation, si elles veulent maintenir le genre de services provinciaux et municipaux auxquels les Canadiens s'attendent généralement. La capacité d'imposition des provinces de l'Atlantique, même dans les meilleures années, est remarquablement inférieure à celle des autres provinces.

L'hon. M. Chevrier: De quelle année parlez-vous?

L'hon. M. Browne: La conférence fédérale-provinciale s'est réunie à Ottawa en novembre 1957. Les provinces de l'Atlantique ont œuvré pendant des générations malgré un gros obstacle et cet obstacle n'a jamais été levé dans la même mesure que lorsque le gouvernement a présenté sa mesure législative à la session précédente. Mon ami, le député senior d'Halifax (M. Morris), a parlé cet après-midi de la manière dont les provinces atlantiques étaient désavantagées et a cité le premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard qui avait déclaré que sa province était enfin traitée raisonnablement. Je suis sûr que les députés libéraux admettent que si leur temps revenait, ils agiraient différemment à l'égard des provinces atlantiques.

[L'hon. M. Browne.]

Lors de la conférence fédérale-provinciale, le premier ministre a continué, comme on lit à la page 9 du compte rendu:

> Nous sommes donc disposés à aider les provinces à assumer leurs obligations, lorsque nous le jugerons nécessaire et lorsque le Parlement nous y aura autorisés. Nous sommes prêts à considérer au fond les projets importants qui sont de nature à contribuer à l'essor du pays, lorsque leur mise en œuvre dépasse les ressources de l'une quelconque des provinces.

Voilà pourquoi on trouve dans le budget supplémentaire des dépenses un crédit qui permettra au gouvernement d'effectuer sa part dans l'aménagement du barrage d'irrigation du bras sud de la rivière Saskatchewan, et d'autres entreprises seront étudiées, au fur et à mesure qu'on les soumettra au gouvernement fédéral.

L'hon. M. Pickersgill: Le ministre permet-il une question? Le gouvernement dont il fait partie est-il encore disposé à prêter une oreille favorable à la demande du premier de Terre-Neuve, savoir qu'une aide soit accordée à la production d'énergie hydro-électrique aussi bien que thermique?

L'hon. M. Browne: Si le député veut ressasser cette rengaine, j'y consens volontiers.

L'hon. M. Pickersgill: Moi aussi!

L'hon. M. Browne: Je suis même heureux que le député mentionne cette question. Les députés qui se trouvaient ici à la dernière session se rappellent que le représentant de Bonavista-Twillingate a retardé l'adoption d'une mesure législative pendant toute une journée exactement à cause de cela; mais, quand le premier ministre de Terre-Neuve a annoncé son programme d'électrification rurale au cours de la campagne électorale qui a précédé les élections du 31 mars, il n'a pas parlé des "centrales d'énergie". Il n'avait pas besoin d'aide pour les centrales d'énergie. Il a constaté que les sociétés d'électricité de Terre-Neuve étaient parfaitement en mesure de fournir toute l'électricité dont la province a besoin.

La Chambre n'en saisit peut-être pas l'importance, mais permettez-moi de signaler ceci. L'an dernier, le premier ministre de Terre-Neuve m'a adressé un message demandant d'inclure les centrales d'énergie hydro-électrique dans le bill relatif aux centrales thermiques d'énergie. On a inséré dans le bill, peut-être à cause de mes observations, une disposition relative à la construction de lignes de transmission puis une grande discussion a éclaté sur le sens de "lignes de transmission". En fin de compte, j'avais parfaitement raison et tout le chichi que l'honorable député avait fait à ce sujet était inutile. Lorsque le premier ministre provincial a annoncé le programme d'électrification rurale il a dit qu'il avait conclu

une entente avec la *Newfoundland Light and Power Company*, l'*United Towns Electric Company*, la société d'énergie de Port-Union et d'autres sociétés en vue de la transmission de l'énergie électrique à ces endroits, l'entreprise devant coûter en tout 5 millions de dollars. Il n'était pas question d'une centrale d'énergie.

En vérité, il y a à St-Jean une centrale de 10,000 chevaux-vapeur qui est inactive. Je suis allé la voir. Elle ne servait même pas. Tout à côté on est en train d'aménager une centrale de 20,000 chevaux qui sera terminée vers la fin de novembre. Les compagnies sont donc tout à fait prêtes à fournir toute l'électricité dont le gouvernement de Terre-Neuve a besoin.

L'hon. M. Pickersgill: Ai-je raison de penser qu'à l'avis de l'honorable député, il y a maintenant suffisamment d'aménagements à Terre-Neuve pour assurer la réalisation du programme d'électrification rurale?

L'hon. M. Browne: Monsieur l'Orateur, l'honorable député...

M. l'Orateur suppléant (M. Rea): A l'ordre. Je ne pense pas que l'honorable député qui a la parole doive répondre à cette question. Une fois encore, nous nous éloignons de l'amendement. Je prierais l'honorable député de Saint-Jean-Ouest de s'en tenir un peu plus étroitement à l'amendement à l'étude.

L'hon. M. Browne: Merci, monsieur l'Orateur. Le sujet est si intéressant que j'aimerais continuer à en parler encore quelque temps. Il m'a été si agréable de constater que ce que j'avais dit était juste alors que l'honorable député de Bonavista-Twillingate et ses tenants avaient tellement tort. Ils avaient complètement tort, comme le premier ministre de Terre-Neuve lui-même l'a montré en noir sur blanc. J'ai ici le discours...

M. l'Orateur suppléant (M. Rea): A l'ordre.

L'hon. M. Pickersgill: Peut-être l'honorable député en donnera-t-il lecture.

L'hon. M. Browne: J'ai apporté ce texte avec moi sur toutes les tribunes de ma région, et je l'ai lu jusqu'à ce que je fusse fatigué de le lire. Peut-être l'honorable député ne l'a-t-il pas encore lu.

L'hon. M. Pickersgill: On ne lui a guère fait de publicité là-bas.

L'hon. M. Browne: Soit dit pour revenir à la seconde partie de l'amendement présenté par le chef de l'opposition (M. Pearson), je n'ai pu saisir tout à fait le sens qu'il donnait à la question de la péréquation. Il propose que nous prenions le plus gros total de revenus par habitant. Il sait que le premier ministre de l'Ontario, sauf erreur, a proposé que pour calculer les revenus on prenne la moyenne des quatre provinces dont les recettes sont les plus élevées. Il s'agit des recettes fiscales qui proviennent de l'impôt sur le revenu, de l'impôt sur les sociétés commerciales, des droits successoraux. Le chef de l'opposition veut que nous prenions la province dont les recettes sont le plus élevées, l'Ontario, ce qui donnerait 42.39, qu'on multiplierait par le chiffre de la population pour calculer la subvention de péréquation.

Pourquoi ne l'ont-ils pas fait du temps où ils étaient au pouvoir? Il l'a demandé lui-même. Peut-il éluder la responsabilité de ne pas l'avoir fait en se bornant à poser la question? C'est bien beau dire: "Je sais qu'on va nous demander pourquoi nous ne l'avons pas fait". Pourquoi ne l'ont-il pas fait? Ils en ont eu la chance. A mon avis, s'ils en avaient encore l'occasion, ils le feraient peut-être.

Je crois avoir dit tout ce que j'ai besoin de dire au sujet de la proposition d'amendement. Le chef de l'opposition était membre du gouvernement libéral qui a eu l'occasion de faire les mêmes choses que nous avons faites. Son gouvernement ne les a pas faites. Nous les avons faites, et le peuple nous en a récompensés en nous réélisant avec une majorité écrasante.

(*Texte*)

M. Lucien Cardin (Richelieu-Verchères): Monsieur l'Orateur, la notion de péréquation évoque à mon esprit le souvenir d'une série d'efforts sérieux et sincères, de la part de l'administration précédente, dans le but de résoudre un problème qui, à mon sens, est et a toujours été un problème économique et social important et difficile.

Cette notion de péréquation me rappelle également les attitudes successives qu'ont prises, pas toutes les provinces, mais surtout celles qui, tout en faisant partie de la Confédération canadienne, ont agi comme distributrices de leur production industrielle, étant donné qu'elles avaient atteint une prospérité plus marquée et plus rapide que les autres provinces du pays.

Bien que le problème que nous envisageons ait une portée nationale, je voudrais parler plus particulièrement de l'attitude du gouvernement de Québec en face du problème fiscal.

Les honorables députés de l'Union nationale qui siègent en cette Chambre,—et je veux faire ici une distinction entre les députés conservateurs du Québec et les députés de l'Union nationale,—se prétendent scandalisés de ce que les députés libéraux leur adressent des paroles loin d'être élogieuses, et ils nous accusent de faire, au sein du Parlement fédéral, de la politique provinciale. Ces honorables

députés, évidemment, oublient que l'Union nationale a toujours fait sa politique, et plus particulièrement ses élections, sur le dos du gouvernement libéral d'Ottawa.

(*Traduction*)

Des voix: A l'ordre.

M. Ricard: Il est hors d'ordre.

(*Texte*)

M. Cardin: Monsieur l'Orateur, il me semble que vous devriez expliquer aux nouveaux députés du Québec que je n'enfreins pas le Règlement chaque fois que je dis quelque chose qui ne fait pas leur affaire.

(*Traduction*)

L'hon. M. O'Hurley: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. L'honorable député de Richelieu-Verchères devrait parler de l'amendement, ainsi que vous l'avez déjà dit, et non pas de questions provinciales comme il le fait maintenant.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur l'Orateur, l'honorable député parle des paiements de péréquation.

Des voix: Non, non!

L'hon. M. Chevrier: Un instant. Cela est tout à fait conforme à la signification de l'amendement. Tout en parlant des paiements de péréquation, il a parlé de l'attitude du gouvernement de Québec, . . .

Des voix: Non, non!

L'hon. M. Chevrier: . . .et il a parfaitement le droit de le faire.

M. l'Orateur suppléant (M. Rea): Après en avoir parlé au greffier, j'estime qu'il faut permettre à l'honorable député d'aller un peu plus loin, mais pas beaucoup plus loin, dans ses remarques.

(*Texte*)

M. Cardin: Monsieur l'Orateur, nos adversaires du Québec ont aujourd'hui mauvaise grâce de s'opposer à ce que l'on discute avec eux en cette Chambre les importantes questions des relations fédérales-provinciales et de l'autonomie, dont ils parlaient tant avant le 10 juin, et au sujet desquelles ils ont été particulièrement silencieux depuis. Ces distingués députés, dans leur flot de mots habituel, qui se résument à pas grand-chose, continuent à se prétendre les défenseurs des droits de la province de Québec.

L'hon. M. O'Hurley: Diviser et conquérir!

M. Cardin: Mais encore aujourd'hui, comme toujours d'ailleurs, ils négligent de nous dire au juste quels droits provinciaux ont été violés et en quoi les provinces auraient perdu la moindre partie de leur autonomie sous le régime libéral. Au lieu de vouloir empêcher les députés libéraux de discuter ces questions, il me semble qu'ils devraient être désireux de dévoiler, le plus tôt possible, leurs plans et leur politique à l'endroit du problème que constituent les relations entre le gouvernement fédéral et les provinces. Et puisque les adeptes de l'Union nationale ont toujours refusé les suggestions et les solutions qu'offrait le gouvernement libéral d'Ottawa, on doit s'attendre que le gouvernement actuel y apporte une solution complètement différente de celle que les libéraux ont inaugurée et qui prévaut encore aujourd'hui.

Il faut espérer également que les arguments de nos savants amis. . .

M. English: L'honorable député de Richelieu-Verchères me permettrait-il de lui poser une question?

M. Cardin: Je me ferai un plaisir de répondre à l'honorable député aussitôt que j'aurai fini mon discours.

Une voix: Répondez-lui tout de suite.

M. Cardin: Il faut également espérer, monsieur l'Orateur, que les arguments de nos savants amis ne se résumeront pas, comme cela a été le cas jusqu'à maintenant, à des paroles vagues et oiseuses à l'effet que le gouvernement actuel a un plus grand respect pour la constitution de notre pays que n'en avait le gouvernement libéral. Il est souverainement important qu'ils nous expliquent, avec preuves à l'appui, comment ils arrivent à cette surprenante conclusion.

Nos adversaires n'invoqueront sûrement pas que le gouvernement actuel a augmenté de 3 p. 100 le montant que mes concitoyens peuvent déduire de l'impôt fédéral pour fins provinciales, car, comme le premier ministre de la province de Québec l'a si souvent répété, il ne s'agit pas ici d'une question d'argent. C'est pour lui et pour l'Union nationale une question de principe. Au fait, jamais, disait-il, "il ne trahirait la province de Québec en vendant ses droits pour trente pièces d'or". (*Applaudissements*). Attendez, mes amis.

Pendant que les libéraux étaient au pouvoir, le gouvernement de la province de Québec exigeait un droit exclusif à la taxation directe. Et sur ce point, le premier ministre se vantait qu'il ne céderait jamais. Bien, monsieur l'Orateur, faut-il croire, maintenant que les conservateurs sont au pouvoir à Ottawa, que le premier ministre du Québec et les députés de l'Union nationale en cette Chambre soient prêts à vendre les droits de la province de Québec pour 3 p. 100, ou approximativement $19 millions de déduction sur l'impôt fédéral?

Monsieur l'Orateur, quelle monstrueuse fourberie que d'essayer de faire croire à la

population du Québec que ce geste du gouvernement actuel redonne à la province les droits et les privilèges que l'Union nationale réclamait des libéraux et quelle hypocrisie que de prétendre que cette déduction de 3 p. 100 est plus conforme à la constitution et remet aux provinces plus de droits que les 10 p. 100 que les libéraux ont accordé aux provinces en 1955, sur exactement la même base, ce qui représentait 50 mililons de dollars pour la province de Québec!

De quelle naïveté font preuve les honorables députés de l'Union nationale en déclarant que le gouvernement actuel n'offrira pas aux provinces des ententes qui sont à prendre ou à laisser lorsque, quelques jours seulement après la conférence fédérale-provinciale du mois de novembre, où il n'en avait été nullement question, le gouvernement actuel annonçait aux provinces, par voie de télégramme, s'il vous plaît, monsieur l'Orateur, son intention d'augmenter le droit à la déduction de 3 p. 100, confirmant ainsi une entente si amèrement critiquée par l'Union nationale!

Et c'est cela, monsieur l'Orateur, qu'ils appellent un gouvernement respectueux des droits de la province! Ce sont eux qui se prennent pour les vrais défenseurs des droits de la province de Québec!

Monsieur l'Orateur, il serait peut-être utile de faire une brève récapitulation du problème fiscal et des relations fédérales-provinciales. Ce problème remonte, comme tous les députés le savent, aux difficultés financières éprouvées par plusieurs provinces durant la période de dépression de 1930-1935. Il est reconnu que, pendant la crise économique, les provinces de l'Ouest ne pouvaient faire face à leurs obligations, et, partout au pays, le chômage imposait aux gouvernements provinciaux un fardeau intolérable. Le gouvernement fédéral s'est alors vu dans l'obligation d'aider financièrement certaines de ces provinces et, afin de combler les lacunes de notre système social, l'administration précédente a dû inaugurer le système de législation sociale dont nous jouissons aujourd'hui, et que personne ne voudrait voir disparaître, j'en suis certain.

En 1939 survenait la deuxième guerre mondiale. Il y eut par la suite l'expansion industrielle, le rehaussement du standard de vie du peuple canadien, l'accroissement graduel de la sécurité sociale; il y eut aussi la guerre de Corée, la guerre froide, la révolution scientifique des machines de guerre, la conquête de l'espace par la Russie, laquelle est un défi aux pays de l'Occident et une menace formidable à la paix mondiale. Toutes ces choses ont augmenté les responsabilités du gouvernement central et ont fait passer les dépenses du gouvernement fédéral de 373 millions de dollars, qu'elles étaient en 1930, à 4 milliards 900 millions de dollars en 1956 et, en 1958, on prévoit des dépenses de 5 milliards 800 millions de dollars.

Et pendant que le premier ministre de la province de Québec accusait le gouvernement fédéral d'être centralisateur, il approuvait lui-même un amendement à la constitution autorisant le gouvernement fédéral à payer les pensions de vieillesse à l'âge de 70 ans. Il ne s'est pas gêné non plus pour remettre sur le dos du gouvernement fédéral toute la responsabilité du chômage dans la province et dans le pays.

Une voix: Cela relève du gouvernement fédéral.

M. Cardin: Le premier ministre du Québec se préoccupait beaucoup moins de la constitution lorsqu'il s'agissait de faire assumer des responsabilités provinciales par le gouvernement fédéral, qu'il ne s'en préoccupait pour coopérer avec le gouvernement fédéral afin de trouver une solution au problème fiscal.

Nos adversaires du Québec se sont également scandalisés du fait que le gouvernement fédéral soit entré dans le domaine de la taxation directe. Ils ont prétendu que le gouvernement fédéral était en train de violer un droit exclusif aux provinces, oubliant qu'en 1917 le gouvernement conservateur fédéral avait imposé une taxe directe sans que personne ne l'accuse de violer les droits provinciaux.

En 1942, afin de pourvoir aux dépenses accrues qui s'élevaient déjà à 3,742 millions de dollars, une entente entre le gouvernement fédéral et les provinces a été signée, par laquelle les provinces louaient le champ de taxation directe pour une période de 5 ans. En 1946, au moment où finissait la première entente fédérale-provinciale, les dépenses nationales s'élevaient encore à 2,850 millions de dollars.

Le problème fiscal n'était donc pas réglé. Le gouvernement fédéral, en conséquence, a demandé le renouvellement de l'entente, pour une période additionnelle, afin de trouver une solution qui permettrait tant aux provinces qu'au gouvernement fédéral de pourvoir à de nouveaux besoins financiers, sans avoir recours à la double taxation.

En dépit des nombreuses déclarations du premier ministre de la province de Québec à l'effet que les provinces avaient un droit exclusif ou prioritaire dans le domaine de taxation directe, tous admettent que le gouvernement fédéral et les provinces y ont un droit égal et concurrent, et il n'a jamais été question, pour le gouvernement fédéral, de

violer aucun des droits de taxation des provinces, comme l'ont prétendu pendant si longtemps les partisans de l'Union nationale. A tout événement, le premier ministre du Québec a refusé,—pour des raisons que je croyais et que je crois davantage aujourd'hui d'ordre politique,—de signer les ententes pour une période déterminée, faisant ainsi perdre à la population du Québec les millions de dollars auxquels elle avait droit.

Pendant les conférences fédérales-provinciales où l'on discutait le grave problème fiscal, le premier ministre du Québec n'a jamais fait ni suggestion ni proposition concrète pour résoudre cet épineux problème. Il se contentait plutôt de faire des généralités et des platitudes démagogiques.

Après beaucoup d'étude et d'efforts, le gouvernement libéral a conçu la solution de 1955, permettant, entre autres, soit le louage des droits de taxation directe, soit la déduction de 10 p. 100 de l'impôt direct. Cette solution comprenait également le moyen imaginatif et équitable de payer un subside, lequel, sur une base per capita, permettait à chacune des provinces de recevoir une part équitable des revenus du pays, sans qu'il y ait double taxation.

Mais là encore nos adversaires ont attaqué, ont critiqué et ont déclaré inacceptable le principe de la péréquation. Ce n'est que depuis le 10 juin et depuis l'augmentation du droit à la déduction de 3 p. 100 que nos adversaires ont l'air de vouloir attribuer un mérite à la péréquation, et ils déclarent également que cette déduction permet de sauvegarder les droits de la province de Québec.

Que doit-on dire maintenant de l'attitude de l'Union nationale au sujet des subsides fédéraux? Il est clair, d'après l'histoire de notre pays, que les Pères de la Confédération et ceux qui ont lutté le plus ardemment pour sauvegarder l'autonomie provinciale n'ont jamais considéré les subsides fédéraux comme étant incompatibles avec l'autonomie puisque, lors de la conférence interprovinciale de 1887, on a amendé la constitution afin de pouvoir augmenter les subsides fédéraux aux provinces, et subséquemment les provinces ont demandé, de temps à autre, au gouvernement fédéral qu'il augmente davantage ces subventions annuelles.

Ce n'est que dans la province de Québec, et depuis relativement peu d'années, que l'on a volontairement compliqué un problème financier déjà complexe en prétendant, pour des raisons d'ordre politique, que l'acceptation de subsides fédéraux, quels qu'ils soient, était la négation complète de l'autonomie des provinces. Et pourtant, le gouvernement de Québec reçoit annuellement $27,323,000 en subventions du gouvernement fédéral; ces chiffres ont trait à l'exercice financier se terminant le 31 mars 1956. Ils comprennent les subsides statutaires provenant de l'impôt spécial sur les corporations, les subsides pour les écoles techniques,—qui sont en somme du domaine de l'instruction,—les subsides pour la construction d'hôpitaux, la santé publique, la lutte contre la tuberculose et le cancer, la santé mentale, les pensions de vieillesse, les pensions aux aveugles, aux invalides, et d'autres encore.

Ces subventions, monsieur l'Orateur, sont administrées exclusivement par les gouvernements des provinces, et, dans la province de Québec, on a même trouvé le moyen de faire du favoritisme et de la "discrimination" avec certains de ces subsides fédéraux.

Une voix: Ça, c'est vrai!

Une voix: Quand, cela? A quel endroit?

M. Cardin: Nos adversaires de la province de Québec n'ont évidemment jamais parlé de ces subventions fédérales dont la province a grandement bénéficié depuis qu'elle les reçoit; ils ont plutôt laissé croire à la population du Québec que tout cet argent provenait exclusivement du Trésor provincial.

On a accepté ces subsides sans mot dire, mais on a fait beaucoup de tapage pour refuser les subventions aux universités, les subventions pour la construction de la route transcanadienne, et combien d'autres encore, sous prétexte que cela pourrait mettre en danger l'autonomie, les droits et les privilèges du Québec.

L'hon. M. O'Hurley: C'est vrai, aussi!

M. Cardin: Je disais, en 1953, que la province de Québec, pour des raisons d'ordre politique, criait au loup au sujet de l'autonomie, en faisant croire à tort à la population du Québec qu'il y avait vraiment du danger pour notre langue, notre race et notre religion. Et j'ai même ajouté qu'un jour viendrait où l'autonomie du Québec serait vraiment en danger et que la population resterait, comme dit la fable de La Fontaine, "indifférente aux véritables menaces".

Eh bien, monsieur l'Orateur, nous allons voir maintenant combien sincères étaient nos amis du Québec lorsqu'ils refusaient à notre population, au nom de l'autonomie, des subsides dont elle aurait eu grandement besoin.

Nous allons voir également combien sérieux étaient les discours de nos amis de l'Union Nationale qui condamnaient si amèrement les centralisateurs d'Ottawa et qui, aujourd'hui, se proposent de légiférer sur les ressources naturelles et de s'immiscer dans le domaine municipal, deux domaines qui relèvent exclusivement de la compétence provinciale.

Peu importe ce que sera la solution...

(*Traduction*)

M. McGee: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je prie Votre Honneur de se reporter au commentaire numéro 144 de l'ouvrage de Beauchesne, quatrième édition. Tous les députés ont certainement constaté que celui qui a la parole a lu tout ce qu'il nous a dit jusqu'ici.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur l'Orateur, si le député a lu son discours, puis-je faire remarquer à mon ami d'en face que la même chose s'est faite depuis que la Chambre siège. Rares sont les députés qui ne sont pas coupables d'avoir lu des discours. Je trouve qu'on est un peu en retard pour faire ce rappel au Règlement.

M. Cardin: Je remercie le député de sa courtoisie. Je crois que c'est une façon délicate de soulever la question. J'aurai l'occasion de lui rendre la pareille.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Il est parfaitement vrai que le Règlement interdit aux députés de lire leurs discours. Il est parfaitement vrai aussi que, depuis le début de la session, un grand nombre de députés ont lu leurs discours. Comme on a soulevé ce point, je dois demander aux députés de s'abstenir autant que posible de lire en entier leurs discours. Ils peuvent consulter leurs notes de temps en temps; mais ils ne peuvent lire leurs discours en entier.

(*Texte*)

M. Cardin: Peu importe ce que sera la solution du gouvernement actuel. En envisageant le problème fiscal objectivement, il est bon de se rappeler que la province de Québec et les autres qui, en 1867, sont devenues membres de la Confédération canadienne, l'ont fait dans le but d'en tirer certains avantages, dont l'amélioration de leur système économique n'était pas le moindre.

Ce n'est que depuis environ une quinzaine d'années que certaines provinces, devenues plus prospères grâce à leur industrialisation, ont commencé à vouloir se donner une indépendance plus grande et à se détacher du gouvernement central. Et c'est pour cette raison que les provinces d'Ontario et de Québec, lesquelles sont plus prospères que les autres, ont oublié les responsabilités et les obligations qu'elles avaient contractées en formant la Confédération et visent surtout à affirmer les droits et privilèges que la constitution leur accorde. Pourtant, elles n'ont pas l'intention de renoncer aux bénéfices qu'elles peuvent en recevoir; elles tiennent à se faire relever de leurs responsabilités, tout en conservant leurs droits et privilèges. A mon avis, il serait injuste, à l'égard des autres provinces du Canada qui n'ont pas été si largement dotées par la Providence, d'agir de sorte que le gouvernement actuel, par des traitements de faveur, empêche les provinces moins riches d'atteindre un niveau de prospérité égal à celui des autres provinces.

Il ne serait pas juste non plus, monsieur l'Orateur, que le gouvernement actuel, lors de la convocation d'une conférence fédérale-provinciale, donne aux provinces déjà riches des avantages fiscaux au détriment des autres provinces.

Je crois que nous, de l'opposition, avons le droit de demander au gouvernement de convoquer le plus rapidement possible une conférence fédérale-provinciale, afin que nous sachions, une fois pour toutes, quelle attitude il entend adopter, puisque personne ne dit mot à ce sujet. Il serait également utile que nous de la province de Québec, qui depuis des années avons écouté les gens de l'Union nationale, les entendions se prononcer sur toutes les questions d'ordre fiscal.

Une voix: Quand les avez-vous écoutés?

M. Cardin: Je prétends, monsieur l'Orateur que si le gouvernement, (comme il semble être tenté de le faire,) accorde à certaines provinces un traitement de faveur, même conforme à la lettre de la constitution, ce dernier ne le serait certainement pas à l'esprit de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, ni même à la justice élémentaire. Je suis certain, par exemple, qu'il serait contraire à la conception qu'ont les libéraux de l'unité nationale.

M. English: L'honorable député me permet-il de lui poser une question? L'honorable député de Richelieu-Verchères peut-il me dire si son oncle, feu l'honorable P.-J.-A. Cardin, pensait la même chose que lui au sujet de la politique du parti libéral?

M. Cardin: Monsieur l'Orateur, j'avais énormément de respect pour mon prédécesseur, l'honorable M. Cardin, et je suis fier de lui. Toutefois, dans ma famille, chacun pense pour soi.

M. L.-J. Pigeon (Joliette-L'Assomption-Montcalm): Monsieur l'Orateur, en lisant l'histoire du pays, on constate que le pacte confédératif de 1867 a été mis sur pied par deux grands Canadiens, un de langue française et un de langue anglaise, c'est-à-dire sir Georges-Étienne Cartier et sir John A. Macdonald. Ils se sont donné la main pour répartir les pouvoirs de taxation à travers la nation canadienne d'alors. Nos honorables amis de l'opposition ont détenu le pouvoir durant 22 ans et ils se sont appliqués à tout centraliser et ainsi à détruire l'autonomie fiscale des provinces; ils ont essayé de détruire le pacte confédératif.

Des voix: Oh! Oh!

M. Pigeon: Et, chaque fois que les premiers ministres des provinces de la nation canadienne se rendaient ici, à Ottawa, pour discuter les problèmes fiscaux, que disaient alors nos honorables amis? "C'est à prendre ou à laisser", c'est-à-dire: "Crois ou meurs!"

Voilà, monsieur l'Orateur, la politique qu'ont suivie nos adversaires. Ils ont détruit la liberté fiscale des provinces en appliquant une centralisation excessive, un peu à l'exemple de celle qui existe dans les pays situés derrière le rideau de fer. Ils voulaient tout centraliser entre les mains d'un même pouvoir. Or, les municipalités ont leurs droits, les provinces ont les leurs, le gouvernement central a les siens; à ce sujet, le pacte confédératif est assez clair. Eh bien, monsieur l'Orateur, le très honorable premier ministre du Canada (M. Diefenbaker) a déjà commencé à remettre aux provinces une partie de leurs pouvoirs de taxation. Je suis assuré qu'à l'avenir il continuera à aller de l'avant pour réaliser l'esprit qui a présidé à l'établissement du pacte confédératif, en un mot, pour annihiler le travail néfaste de centralisation de nos prédécesseurs qui ont voulu tout maîtriser, qui ont voulu affamer les provinces, afin d'être en état de leur dire: "crois ou meurs, c'est à prendre ou à laisser".

Je crois, monsieur l'Orateur, que cette manière d'agir de la part de nos honorables amis de l'opposition était anti-démocratique; or, l'Acte confédératif est conforme au principe démocratique. Je suis assuré que le très honorable premier ministre du Canada continuera à redonner aux provinces leurs pouvoirs de taxation, c'est-à-dire, leur regain de vie, leurs libertés essentielles.

Quand j'entendais, tout à l'heure, l'honorable député de Richelieu-Verchères (M. Cardin) parler des députés conservateurs, on aurait dit qu'il se croyait dans un autre endroit. Eh bien, je puis dire à l'honorable député que nous sommes tous ici des Canadiens. Nous sommes des Canadiens, avec notre caractère respectif, et nous n'avons pas honte de représenter en cette Chambre les sentiments de la province de Québec. Et nous savons que les députés conservateurs des autres provinces, députés bien pensants de toutes les parties du pays, pensent également qu'il faut revenir au principe du pacte fédératif.

En terminant, je veux personnellement remercier le très honorable premier ministre d'avoir redonné aux provinces une parcelle de leurs pouvoirs de taxation. Je suis assuré qu'il continuera dans cette voie afin de détruire ce qui a été fait par les centralisateurs du temps.

[M. Pigeon.]

M. Alexis Caron (Hull): Monsieur l'Orateur, j'écoutais cet après-midi l'honorable ministre des Finances (M. Fleming) qui, comme le premier ministre et d'autres orateurs, d'ailleurs, nous semblent toujours parler, pour excuser leur inertie du présent, de ce que le parti libéral a pu faire dans le passé.

Ils ont peut-être pu trouver quelques légères erreurs, car les gouvernements sont composés d'hommes, et comme les hommes souffrent,— depuis le péché de nos premiers parents,— d'un peu d'infirmité intellectuelle, eh bien, il arrive que les gouvernements puissent commettre de légères erreurs. Mais il y a une marge de là à pouvoir excuser l'inaction actuelle du gouvernement en rappelant sans cesse à la population certaines choses qui ont pu se produire il y a quelques années. A mon avis, le peuple du Canada est fatigué de cet état de choses et il veut savoir ce que le gouvernement actuel a l'intention de faire et va faire pour le peuple qui est dans la misère.

C'est cela que nous demandons présentement. L'amendement actuellement à l'étude a trait aux relations fédérales-provinciales et aux problèmes qui en découlent.

(*Traduction*)

"Cette Chambre regrette que le gouvernement ait omis de convoquer une conférence fédérale-provinciale pour étudier le chômage et d'autres problèmes immédiats de nature à intéresser les autorités fédérales et les autorités provinciales à la fois;

(*Texte*)

Et, à la fin, il traite le principe de peréquation.

Eh bien, monsieur l'Orateur, le gouvernement fédéral a certainement manqué à ses promesses, car depuis l'élection qui a précédé son avènement au pouvoir, en juin dernier, nous avons entendu, par tout le pays, l'honorable premier ministre et certains de ceux qui l'entourent parler des provinces qui avaient été bafouées par le gouvernement qui les avait précédé.

M. Tremblay: C'est vrai.

M. Caron: Bien, un certain député a dit: c'est vrai. Si ce député s'était donné la peine d'étudier et d'enlever sa visière, il aurait probablement mieux compris ce qu'il ne comprend pas présentement: l'importance de remplir une promesse. Or, nous savons tous que le premier ministre a promis, un peu partout au pays, qu'il réunirait les provinces et les municipalités afin de discuter les problèmes de chacun.

Au fait, je vois dans le *Saskatoon Star Phoenix* du 13 février 1958 que le premier ministre a dit ce qui suit.

(*Traduction*)

Selon le *Star-Phoenix* de Saskatoon, édition du 13 février 1958, le ministre a fait connaître son appui au principe de la péréquation dans les relations fédérales-provinciales. On rapporte de lui les paroles suivantes:

J'ai dit qu'on appliquerait le principe de la péréquation. Je le dis de nouveau et le répète: ce principe sera appliqué par l'administration.

(*Texte*)

C'est cela, le premier ministre, et ceux qui l'entouraient ont promis que le principe de péréquation serait respecté et maintenu.

Ce principe-là, précisément, a été attaqué dans la province de Québec lorsque le parti libéral l'a préconisé. Et ce sont ces mêmes hommes,—qui forment l'aile de l'Union nationale du parti conservateur,—qui, lors des élections, se promenaient à travers la province pour dire que le gouvernement libéral trahissait les deux provinces centrales du pays en établissant le principe de péréquation.

Eh bien, c'est entendu, je suis en faveur de ce principe, et je l'ai toujours accepté. Je sais que le parti au pouvoir à l'heure actuelle éprouvera de nombreuses difficultés à discuter ces questions avec le gouvernement de la province de Québec, parce que son premier ministre a déja dit: "Nous ne voulons pas la charité, nous voulons le droit de taxer". Or, j'aimerais que ces honorables messieurs qui siègent à la Chambre mais partagent probablement plus les idées du premier ministre du Québec que celles du parti conservateur d'Ottawa, au lieu de lancer des objections à tort et à travers sans se lever, se donnent la peine de se lever et de dire clairement quelle est leur attitude au sujet des ententes fédérales-provinciales. Qu'ils nous disent s'ils approuvent ce que le parti libéral a commencé et que le parti conservateur est en train de continuer; en somme, le parti conservateur n'a fait que changer les chiffres, il n'a pas changé le principe, car il veut maintenir ces ententes fédérales-provinciales. J'espère, d'ailleurs, qu'il continuera cette politique parce que le Canada, devenu une puissance internationale, a connu une expansion extraordinaire et que nous avons besoin de ces capitaux pour aider à participer judicieusement aux problèmes internationaux.

Le gouvernement semble vouloir adopter cette attitude; je l'en félicite parce que c'est le seul moyen d'aministrer les affaires du pays à l'heure présente.

L'honorable député de Joliette-L'Assomption-Montcalm (M. Pigeon) a parlé de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, tout à l'heure. Eh bien, si l'honorable député l'a bien compris, cet acte délimitait les droits de taxation; il donnait aux provinces le droit à la taxation directe. Si l'honorable député avait bien regardé l'Acte avec des lunettes, ni bleues ni rouges, il aurait vu que les pouvoirs de taxation du gouvernement fédéral sont illimités, mais que le gouvernement fédéral a bien voulu consentir, depuis la Confédération, à laisser aux provinces certains domaines où elles pouvaient exercer certains pouvoirs...

Une voix: Ah! non!

M. Caron: Mais qu'on ne s'imagine pas que cette question n'a pas été discutée avant l'avènement du gouvernement actuel...

Une voix: Taschereau.

M. Caron: Les Mercier, les Gouin, les Taschereau ont traité la question, mais non pas pour s'en faire un marchepied politique. Ils l'ont discutée intelligemment, pour essayer de donner à la province tous les droits qu'elle possédait, et c'est ce qui devrait être fait à l'heure actuelle.

Toutefois, je me demande quelle sera la situation de ces messieurs lors des prochaines élections, après avoir aidé le gouvernement conservateur à maintenir le même principe qu'ils ont condamné aux élections provinciales? Je me demande, aussi, de quelle manière ils pourront se présenter, et si la générosité de l'Union nationale sera aussi grande la prochaine fois?

Une voix: Ne vous inquiétez pas pour nous!

Une voix: Ça, c'est notre affaire.

M. l'Orateur suppléant: C'est peut-être à cause de l'heure tardive, mais il y a vraiment trop de bruit dans cette enceinte. Je prierais les honorables députés de bien vouloir laisser l'honorable député de Hull continuer son discours.

M. Caron: Monsieur l'Orateur, je ne m'oppose pas à ce que les enfants s'amusent. Ceci est permis dans notre pays. De plus, je puis bien m'amuser moi-même à les regarder avoir tant de plaisir. Toutefois, si l'on veut soulever des objections ou me poser des questions, j'aimerais bien que l'on cesse d'avoir des bouches molles et qu'on parle de façon que je comprenne.

Monsieur l'Orateur, j'en suis à me demander ce que le gouvernement actuel a à offrir. On a dit que le parti libéral avait dit aux provinces, dans le temps: "C'est à prendre ou à laisser". Certainement, et c'était logique. Le gouvernement libéral avait cherché à trouver le maximum qu'il pouvait accorder et il a dit aux provinces: "Voici tout ce que nous pouvons vous offrir à l'heure actuelle, si vous le voulez, c'est à vous." Toutes les provinces ont accepté, à l'exception de la province de

Québec. Depuis ce temps-là, la province de Québec perd des millions de dollars, tout comme nos universités perdent des millions, et nous avons aussi perdu des millions qui auraient été effectés à la construction de la route transcanadienne. Et pourquoi? Tout simplement parce qu'il y a là-bas un premier ministre qui veut passer à l'histoire comme ayant été le plus grand économiste de tous les temps.

Mais, monsieur l'Orateur, est-ce bien cela l'autonomie: vouloir la misère, vouloir que la province fasse banqueroute, que nos universités périclitent, que nos collèges classiques soient accablés de difficultés, et que nos chômeurs crèvent de faim? Si c'est cela l'autonomie, je n'en suis pas. A mon sens, on réclame l'autonomie dans le dessein de répandre le bien-être un peu partout au Canada, et si nous continuons à refuser tout ce qui vient du gouvernement fédéral, eh bien, je prétends que l'on est en train d'acculer la province à la faillite. Et les responsables de cette situation, à mon sens, sont ces gens qui interprètent l'autonomie à leur façon et qui ne semblent pas en connaître le vrai sens.

Une voix: Je dirais que vous en êtes un exemple.

M. Caron: Que dites-vous?

Une voix: Je dirais que vous en êtes un exemple.

M. Caron: Eh bien, monsieur l'Orateur, on m'interpelle mais on semble en avoir honte immédiatement après.

Une situation qui s'aggrave, au Canada, est celle des municipalités. Ne jouissant pas de leur autonomie, elles sont obligées, à tout instant, de demander au ministre des Affaires municipales la permission d'emprunter des sommes d'argent pour construire un canal d'égout, un aqueduc, un trottoir, ou quoi que ce soit de nature à améliorer leurs services publics. Leur situation est vraiment déplorable.

Et pourtant, le premier ministre avait dit qu'il était pour rencontrer les représentants des municipalités et étudier leurs problèmes. Il a déclaré, comme en fait foi un article de fond du journal *Le Devoir,* lequel tirait ces renseignements du *Halifax Chronicle*...

Une voix: Cela doit être vrai.

M. Caron: ...qu'il avait décidé de réunir les municipalités afin de discuter et de connaître leurs besoins, et là, se pencher sur les pauvres municipalités souffrantes.

Il y a longtemps que les élections sont terminées, et pourtant on n'a pas encore pensé à réunir ces pauvres municipalités.

[M. Caron.]

(*Traduction*)

Une telle réunion, a-t-il dit, permettrait au gouvernement fédéral de rédiger une proposition à soumettre à la prochaine conférence fédérale-provinciale en vue d'alléger l'impôt foncier municipal, qui est excessif.

(*Texte*)

Ceci est reproduit dans le *Montreal Star.* L'*Ottawa Journal* disait:

(*Traduction*)

M. Diefenbaker a annoncé qu'il avait proposé la convocation très prochaine d'une conférence fédérale-provinciale-municipale. Il a reconnu que les municipalités relèvent des provinces. La conférence pourrait élaborer un plan destiné à alléger le fardeau excessif de l'impôt foncier municipal.

(*Texte*)

Le *Droit* du 26 février 1958 attribuait les paroles suivantes au très honorable premier ministre:

Nous verrons à leur accorder une part raisonnable des impôts afin qu'elles puissent faire face aux besoins nouveaux suscités par leur croissance rapide.

Monsieur l'Orateur, je pourrais continuer indéfiniment à citer des exemples où le très honorable premier ministre a promis de réunir les municipalités. Lorsque nous demandons à quelle date cette réunion sera tenue, on remet toujours la question à plus loin, et pendant ce temps...

M. Flynn: L'honorable député a-t-il lu la déclaration du très honorable premier ministre relativement à cette question? Elle est consignée à la page 639 du compte rendu officiel des *Débats.*

M. Caron: Non seulement l'ai-je lu dans le compte rendu officiel mais je l'ai entendu affirmer que cette réunion aurait lieu après la conférence du Commonwealth qui doit avoir lieu à Montréal, mais aucune date n'a été mentionnée. Il avait dit, avant les élections du 10 juin, que cette réunion aurait lieu immédiatement après, mais il n'y a pas eu de réunion, et nous sommes loin du 10 juin. Nous avons eu les élections le 31 mars dernier et, pourtant, il n'y a pas eu d'avis de convocation à ce sujet. Si nous acceptons la parole du très honorable premier ministre, la période d'attente peut se prolonger de 4 ans avant que les municipalités aient la chance de faire connaître leurs besoins.

Les municipalités sont dans une situation déplorable parce que le coût de la vie a augmenté partout et les frais d'administration des municipalités ont aussi augmenté considérablement.

Cette situation les oblige à relever le taux de leurs impôts ou à diminuer leurs services municipaux. A la suite de l'expansion extraordinaire qui se manifeste à travers le pays, nos municipalités ne peuvent plus emprunter,

parce que le taux d'intérêt est trop élevé. L'autre jour, j'ai dit qu'il serait probablement nécessaire que les gouvernements fédéral et provinciaux s'entendent afin de donner aux municipalités la chance d'emprunter à un taux d'intérêt beaucoup plus bas que celui auquel elles le font aujourd'hui.

Monsieur l'Orateur, si vous voulez un exemple de la différence du taux d'intérêt depuis 4 ans, je vous dirai qu'à la fin de novembre 1953, la municipalité de Hull a emprunté $2,345,000 à un taux d'intérêt de 4½ p. 100, pour un rendement total de 4.9 p. 100; en 1957, au mois de novembre également, elle a fait un autre emprunt de $2,283,000,—donc à peu près égal en valeur,—sur le même marché de New-York, à un taux d'intérêt de 5½ p. 100 et à un taux moyen de 6.094 p. 100. Ceci n'est pas loin de 7 p. 100.

Si le gouvernement fédéral, qui a des sources de revenu dont les autres gouvernements ne jouissent pas, et si le gouvernement provincial,—qui réclame certains droits de taxation,—voulaient vraiment aider les municipalités, ils pourraient s'entendre pour verser à ces dernières des sommes d'argent qui leur permettraient d'exécuter les travaux nécessaires au bien-être de leur population, et partant procurer de l'ouvrage à leurs sans-travail.

Et quand le premier ministre parlait de certains travaux publics qu'il voulait faire exécuter au Canada afin d'essayer d'adoucir la situation du chômage, je lui ai dit, dans le temps, que le meilleur moyen d'aider aux municipalités était de faire exécuter ces travaux publics, parce qu'ils s'étendaient à toutes les municipalités du pays. Et j'ai ajouté que si l'on donnait aux provinces et aux municipalités la chance de faire certains de ces travaux immédiatement, nous donnerions de l'ouvrage aux sans-travail, ce qui serait très important, parce que la situation est vraiment déplorable. Il faut que le chômage soit enrayé. Le gouvernement est obligé de s'en occuper.

Le ministre du Travail (M. Starr) disait, le 23 mai 1958, comme en fait foi la page 404 du compte rendu officiel des *Débats*.

(*Traduction*)

Le 30 avril, le nombre des prestations régulières atteignait 495,382 et celui des saisonnières, 226,870, soit un total de 722,252.

(*Texte*)

C'est beaucoup trop élevé pour le Canada à ce temps-ci de l'année.

M. l'Orateur suppléant: Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais il est maintenant 10 heures.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur l'Orateur, avant que vous ne quittiez le fauteuil, puis-je demander au leader de la Chambre quels seront les travaux pour demain?

(*Traduction*)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Chevrier: Monsieur l'Orateur, puis-je demander au leader de la Chambre ce que nous ferons demain?

L'hon. M. Green: Nous poursuivrons ce débat demain, et si, par hasard, nous le terminions avant dix heures, nous passerions au numéro 6 du *Feuilleton*, le projet de résolution concernant l'assurance-hospitalisation.

L'hon. M. Chevrier: Puis-je demander ce qui est projeté pour mercredi?

L'hon. M. Green: Mercredi, nous commencerons par demander les crédits provisoires, nous passerons ensuite au projet de résolution numéro 6, inscrit au *Feuilleton* d'aujourd'hui et, après cela, à tout autre article dont la Chambre est saisie.

L'hon. M. Chevrier: Pas de crédits?

L'hon. M. Green: Non.

(A dix heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

RÉPONSES AUX QUESTIONS

(Les réponses qui suivent, remises au greffier de la Chambre, sont imprimées dans le compte rendu officiel des *Débats* en conformité de l'article 39 du Règlement.)

FRUITS ET LÉGUMES—IMPORTATIONS DES ÉTATS-UNIS

Question nº 7—**L'hon. M. Martin:**

1. Certains groupements agricoles du comté d'Essex ou d'ailleurs au Canada ont-ils protesté contre les importations de fruits et de légumes des États-Unis, parce que ces produits ne répondraient pas aux normes canadiennes?

2. Le gouvernement sait-il que certains de ces produits sont censés être de qualité inférieure?

3. Quelles quantités de ces fruits et de ces légumes peut-on importer sans un certificat d'inspection?

Réponse de **l'hon. D. S. Harkness (ministre de l'Agriculture):**

1. Oui.

2. Le gouvernement est au courant de ces plaintes.

3. Les envois à titre de cadeaux de cinq colis ou moins, ou les envois expérimentaux ou d'échantillons, ou tout envoi autorisé par le ministre.

Les envois commerciaux ne dépassant pas 25 colis.

POUDRE DE LAIT ÉCRÉMÉ

Question nº 36—**M. Boulanger:**

1. Quels achats et ventes mensuels de poudre de lait écrémé le gouvernement a-t-il effectués depuis août de l'an dernier jusqu'au 1er mai de l'année courante?

2. Quels stocks de poudre de lait écrémé le gouvernement possédait-il au 1er avril 1958 et au 1er mai 1958?

3. Quelles quantités de poudre de lait écrémé ont été données à l'UNICEF et à d'autres organismes de bien-être?

Réponse de **l'hon. D. S. Harkness (ministre de l'Agriculture):**

1. Mois	Achats (livres)	Écoulement (livres)
1957		
Août	2,034,000	néant
Septembre	6,907,932	néant
Octobre	6,662,600	néant
Novembre	8,345,700	néant
Décembre	3,986,850	néant
1958		
Janvier	5,705,100	néant
Février	3,227,400	5,920,850
Mars	2,453,850	5,820,900
Avril	5,291,650	4,390,350

2. Le 1er avril 1958, 27,713,882 livres; le 1er mai 1958, 26,337,892 livres.

3. Le gouvernement a offert 30 millions de livres de poudre de lait écrémé à des organismes de secours, mais, jusqu'à maintenant, 3,107,600 livres seulement ont été acceptées.

BEURRE EN ENTREPÔTS

Question nº 37—**M. Racine:**

1. Au 1er mai 1958, quelle quantité de beurre de crémerie le gouvernement avait-il dans ses entrepôts?

2. Quelle quantité de ce beurre a-t-on achetée en 1956, 1957 et 1958?

Réponse de **l'hon. D. S. Harkness (ministre de l'Agriculture):**

1. 22,184,496 livres.

2. 1956, 4,898,360 livres; 1957, 16,432,248 livres; 1958, 853,888 livres.

APPENDICE

ALLOCUTION

prononcée à la Chambre des communes par

MONSIEUR LE PROFESSEUR THÉODOR HEUSS

Président de la République fédérale d'Allemagne

devant les deux

Chambres du Parlement canadien,

OTTAWA, LE LUNDI 2 JUIN 1958, À ONZE HEURES DU MATIN

Présentation par le très honorable J. G. Diefenbaker, premier ministre du Canada, et remerciements par l'honorable Mark Robert Drouin, président du Sénat, et l'honorable Roland Michener, Orateur de la Chambre des communes.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre du Canada): Monsieur l'Orateur, membres des deux Chambres du Parlement canadien, je souhaite la bienvenue au président de la République fédérale d'Allemagne en cette occasion mémorable, mémorable en ce sens que c'est la première fois qu'un chef d'État allemand prend la parole devant le Parlement canadien et même la première fois qu'un tel chef d'État rend visite à l'Amérique du Nord.

Monsieur le Président Heuss a été membre du parlement pendant sept ans. Il a été homme d'État, professeur d'histoire et de sciences politiques, publiciste et éditeur, biographe et auteur.

Le peuple du Canada est constitué d'immigrants récents dans la perspective de l'histoire de l'homme, et ils ont appris, ainsi que leurs descendants, à vivre ici tous ensemble dans l'amitié et la fraternité. Bien que les principaux groupes raciaux soient d'origine française et anglaise, nous trouvons ici de nombreuses races qui toutes ont contribué à nos traditions et à notre essor.

Il n'est pas sans intérêt de rappeler que le premier de ces groupes ethniques, venus peu après les colonisateurs français et anglais, comprenait 2,300 personnes venues du Palatinat et du Haut-Rhin, qui se sont installées en Nouvelle-Écosse entre 1750 et 1752 dans le cadre d'un plan de colonisation de Georges III. Elles ont été suivies par un nombre considérable d'autres de vos compatriotes, monsieur le Président, venus au Canada après la Guerre de révolution, du territoire qui constitue aujourd'hui les États-Unis d'Amérique, par groupes nombreux fuyant les guerres révolutionnaires. Dès l'époque de la confédération environ 200,000 de nos habitants étaient d'origine allemande. On en compte à l'heure actuelle 800,000 qui sont venus ici se faire naturaliser à l'instar des autres races qui se sont rejointes ici pour constituer le peuple canadien.

Nous nous retrouvons ici dans des circonstances particulières qui prouvent qu'il n'y a rien de définitif en histoire, car la collaboration que l'on constate à l'heure actuelle entre le Royaume-Uni, la France, les États-Unis, le Canada et les autres nations de l'OTAN, y compris l'Allemagne et l'Italie, reflète les changements qui sont venus unir les peuples qui se sont faits les champions de la liberté.

Durant la présidence de notre hôte distingué et sous la sage direction politique du chancelier Adenauer, la République fédérale allemande s'est jointe à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, dont est elle maintenant un des membres importants. Je crois que l'entente et la collaboration que ces nations ont réussi à établir permettront à l'avenir, si nous savons conserver confiance, d'arriver de même à l'établissement de la liberté sous le régime du droit pour l'humanité, objectif réalisable et qui en vaut la peine.

Nous croyons avec vous que le monde libre doit maintenir son système de défense. Nous croyons que l'assujettissement, à l'échelle mondiale, de nations sans défense, par la force, l'infiltration idéologique et la pénétration économique rendent nécessaire la collaboration entre les nations. Nous avons constaté par le passé, évidemment, que les pactes en eux-mêmes sont insuffisants. Les actes sont aussi nécessaires que les paroles, et c'est pourquoi le Canada maintient la brigade d'infanterie canadienne dans la zone de Soest, en Allemagne, de même que des bases pour son aviation militaire en Allemagne et en France et que, sous l'empire du programme d'entraide, nous formons au Canada un nombre considérable d'aviateurs allemands.

Nous croyons que les principes de collaboration économique énoncés à l'article 2 du traité de l'OTAN doivent retenir davantage notre attention, si nous voulons que l'OTAN réussisse à faire face aux formes changeantes de l'influence soviétique.

Nous avons de fortes relations commerciales avec l'Allemagne. Nous collaborons dans les domaines de l'énergie atomique, de l'imposition et de l'aviation civile.

Croyant que la préservation de la liberté humaine,—tous les membres du Parlement ont, je le sais, le même point de vue, que vous partagez vous aussi,—transcende toutes autres considérations, les Canadiens entendent nourrir cet esprit de bonne volonté avec toutes les autres nations animées du même sentiment. Nous réaffirmons notre foi dans l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, notre appui à cet organisme défensif voué au maintien de la paix et sans le moindre dessein offensif. Je tiens à préciser que, quelles que soient les menaces qui pourraient être dirigées contre les pays qui croient en la mission de l'OTAN et en la nécessité de son maintien, le Canada continuera de maintenir des troupes en Europe aussi longtemps que la tension internationale et des craintes justifiables exigeront la participation canadienne.

Si le monde occidental conserve son unité de vues et continue, sans jamais se lasser, à rechercher la paix dans la liberté, j'ai l'espoir que, si incertains et si hésitants que puissent paraître les pas que nous faisons dans cette voie, la paix et la justice pourront être réalisées sous l'empire de la loi.

C'est dans cet esprit, monsieur, que je vous souhaite la bienvenue au Parlement du Canada, dans cette Chambre où sont réunis les représentants du Sénat et de la Chambre des communes. Nous vous accueillons avec joie, étant donné la position que vous avez adoptée depuis que vous avez assumé la présidence de l'Allemagne en 1949, et l'esprit de compréhension et de collaboration qui a caractérisé votre État. C'est dans cet esprit que je souhaite la bienvenue au professeur Theodor Heuss, président de la République fédérale d'Allemagne, et que je le prie de prendre parole.

M. le professeur Theodor Heuss (président de la République fédérale d'Allemagne): Monsieur le président du Sénat, monsieur l'Orateur de la Chambre des communes, honorables membres du Sénat et membres de la Chambre des communes, permettez-moi d'abord de remercier les Canadiens à l'occasion de ma visite en leur pays. Je les prie de croire que mon aptitude à parler anglais ou français ne mesure pas la profondeur de mes sentiments. A mon vif regret, je n'ai pas la pratique des langues étrangères, de l'anglais ou du français, et je dois solliciter la permission de vous parler en allemand. Permettez-moi de continuer en allemand.

(*Traduction*)

Je remercie Son Excellence Monsieur Vincent Massey, Gouverneur général du Canada, ainsi que le Gouvernement canadien, d'avoir bien voulu m'inviter à venir au Canada.

J'ai prié Monsieur le Gouverneur général de transmettre l'expression de mes très respectueux hommages à Votre Reine, Sa Majesté la Reine Élisabeth II et de Lui dire combien je suis heureux de faire la connaissance de ce grand et beau pays dont Elle est le monarque.

C'est pour moi un grand honneur que de pouvoir parler devant cette honorable Assemblée, foyer et modèle de l'esprit démocratique.

Mes paroles s'adressent en même temps au peuple canadien auquel je suis chargé de transmettre les salutations cordiales du peuple allemand. J'y joins mes sincères remerciements pour l'aimable accueil qui m'a été réservé partout.

Au cours des siècles qui ont précédé le nôtre avec ses tragédies internationales, les relations entre l'Allemagne—quelle que soit sa forme de Gouvernement politique—et le Canada ont été réglées par des moyens pacifiques.

Puis, soudain, deux guerres mondiales se sont succédées, provoquées par des malentendus et des maladresses politiques, ainsi que par une funeste arrogance qui glorifiait le pouvoir.

Nous ne pouvons ignorer ces événements historiques, ni le sang qu'ils ont fait couler: je me souviens encore du monument érigé dans le nord de la France en l'honneur des soldats canadiens de 1917-1918.

Mais ces luttes ont d'abord fait naître de part et d'autre le respect des exploits militaires, puis le désir de vivre ensemble, l'un pour l'autre lorsque l'on s'est rendu compte que, sur le plan intellectuel et culturel, il existait un patrimoine commun dont on n'avait pas le droit d'oublier l'unité fondamentale.

Certes, notre génération ne l'ignore pas: même si l'on est parvenu à mettre fin, par une victoire militaire, à des campagnes, à des guerres, la paix n'a pu être gagnée. La crainte qui habite dans le cœur de tant de peuples est la conséquence de certaines décisions de nature politique et militaire qui étaient encore nourries par les passions et les soucis des opérations militaires.

Nous avons tout lieu, en Allemagne, d'être reconnaissants au Gouvernement et au peuple canadien de la clairvoyance inébranlable dont ils ont vite fait preuve. Nous savons apprécier à sa juste valeur le fait que le Canada entretient des troupes sur le sol allemand, qu'il a offert à de jeunes pilotes allemands la possibilité de se familiariser avec une technique toujours plus poussée dans le domaine de l'aéronautique, qu'il a reconnu et appuyé la juste revendication du peuple allemand de mettre fin à sa division politique par des voies pacifiques et démocratiques.

Le Traité de l'Atlantique-Nord, dont nos deux États et nos deux nations sont de loyaux partenaires, est l'expression politique d'une communauté solidaire. L'accent y était mis au début,—les circonstances l'exigeaient, —sur le côté militaire, stratégique; mais il dépasse ce cadre, et cela suffit pour infirmer la propagande de l'Est qui voit en lui une sorte de ligue d'agresseurs: pour cela, ses traditions et ses aspirations justifiées, sur le plan politique et économique, divergent beaucoup trop les unes des autres.

Avec ses vastes espaces, l'utilisation de richesses encore inexploitées, le Canada suit son propre rythme historique. Mais, par l'origine de ses habitants, la diversité des groupes linguistiques et culturels, datant de l'époque de sa formation politique, les immigrants venus chercher l'aventure dans un monde nouveau ou qui y ont fondé un nouveau foyer après avoir été expulsés du sol de leurs ancêtres, le Canada reste lié à l'Europe, —qu'il nous suffise de penser aux multiples chances offertes par ce pays aux Allemands chassés, notamment, du sud-est de l'Europe.

Dans ce pays, où les grandes étendues imposent leurs lois, on appréciera sans doute le fait que la libre Europe,—bientôt, nous l'espérons, ce que nous considérons, quoi qu'il en soit, comme une unité historique, en dépit de son morcellement traditionnel,—cherche à accentuer les éléments communs sur le plan économique, social et culturel.

Ce sont les questions que l'on tâche d'exprimer et de résoudre par des notions telles que l'EURATOM, le Marché Commun ou la Zone de Libre Échange. Il ne m'appartient pas ici, à cette heure, d'approfondir ces problèmes, mais je crois que votre pays en comprendra les bienfaits.

Le véritable motif sentimental et politique de tous ces efforts, c'est bien que les rapports franco-allemands ont été affranchis par la terrible expérience de leurs malentendus séculaires.

La jeunesse allemande y voit l'appel à un avenir véritablement européen.

L'Allemagne, heureuse de cultiver des relations amicales avec le Royaume-Uni, avec les États du Nord, de l'Ouest et du Sud, s'est autorisée elle-même dans sa Loi fondamentale à renoncer à l'autonomie traditionnelle de sa souveraineté politique.

Je me sens, grâce aux journées passées ici, enrichi d'impressions nouvelles:

D'une part, le tableau historique que nous offre Québec, et, de l'autre, la réalité vivante de Toronto et de Montréal.

Et encore l'impression incomparable que m'ont laissée la Voie maritime du Saint-Laurent et les chutes du Niagara. J'espère que vous ne m'en voudrez pas de vous rappeler avec une pointe de fierté qu'il y a 60 ans, lorsque la chute d'eau fut harnachée pour fournir de l'énergie hydro-électrique, c'est mon pays natal qui fournit les premières turbines.

Enfin, dans ce pays, une foule de possibilités attendent tous ceux qui savent envisager l'avenir sans crainte et qui sont épris de liberté. Votre pays aidera le monde à procurer le bien-être à chacun et à sauvegarder la paix entre les nations.

C'est ce que je souhaite de tout cœur.

(*Texte*)

L'honorable Mark Robert Drouin (président du Sénat): Monsieur le Président, permettez-moi, au nom des membres du Sénat du Canada, de vous dire le vif plaisir que nous éprouvons à vous accueillir parmi nous, et à vous exprimer notre gratitude pour l'admirable allocution que vous venez de prononcer.

Nous avons déjà eu l'insigne honneur de recevoir, ici même, plusieurs hommes d'État remarquables, qui étaient venus en particulier du Commonwealth, de la république voisine et aussi de la France. Nous sommes heureux et honorés, aujourd'hui, de pouvoir ajouter votre nom à cette liste mémorable des meilleures amis de notre nation et des personnalités éminentes du monde libre.

Le peuple allemand ne pouvait choisir un meilleur ambassadeur que vous, monsieur le Président. Vos qualités de cœur et d'esprit nous étaient déjà connues, mais il nous restait le plaisir de goûter le charme de votre personnalité attachante et de nous lier d'amitié avec le premier citoyen de cette Allemagne qui est devenue non seulement une amie sincère mais une alliée précieuse dans la lutte gigantesque engagée depuis la fin de la guerre pour la paix et la liberté. Votre gouvernement nous en a fourni l'occasion et nous nous en réjouissons.

Notre amitié est acquise à votre beau pays. Il y a chez nous une partie appréciable de la population dont les origines sont allemandes. Ce groupe a naturellement conservé, pour cette raison, beaucoup d'attachement pour l'Allemagne. Mais en plus, personne ne saurait ignorer tout ce que la culture et la science, qu'il s'agisse de musique, littérature, philosophie ou des divers aspects de la connaissance technologique, ont dû au cours des siècles et doivent encore aujourd'hui à votre patrie.

En outre, nos deux pays se sont liés solennellement, par le Pacte de l'Atlantique Nord, pour faire face à toute éventualité. Ils se sont ainsi étroitement associés à l'intérieur de la communauté occidentale, où l'Allemagne,—je me plais à le signaler,—joue un rôle de plus en plus influent. Nous sommes de la sorte fondamentalement unis par notre commune allégeance aux mêmes idéaux et principes politiques.

Je suis heureux d'évoquer, à ce propos, la contribution personnelle que vous avez apportée à l'élaboration et à la rédaction de la constitution d'inspiration démocratique de la République fédérale d'Allemagne, avant d'être vous-même élu au Bundestag, puis ensuite Président de la République.

Bien que les liens qui nous unissent dans les domaines politique, commercial et culturel soient déjà étroits, nous souhaitons que cette coopération entre nos deux pays, pour faire face aux problèmes de l'heure, continue à s'intensifier à l'avenir. Votre visite, j'en suis convaincu, reflète bien la volonté de votre pays de persévérer dans cette voie.

Nous vous prions, monsieur le Président, de faire part de nos meilleurs vœux à la nation allemande ainsi qu'aux membres du gouvernement et du Parlement de la République fédérale d'Allemagne.

Dites-leur, tout spécialement, de notre part, que le vœu sincère que nous formulons à leur endroit, c'est que très bientôt ils puissent, avec l'aide des autres nations libres, lever le rideau de fer qui actuellement les divise et les empêche de s'unir librement.

Espérant que votre séjour au Canada vous soit agréable à tous, nous vous souhaitons un bon voyage de retour et encore plusieurs années de vie féconde.

(*Traduction*)

L'hon. Roland Michener (Orateur de la Chambre des communes): Monsieur le président, au nom de la Chambre des communes et du peuple canadien que nous représentons, même si ce n'est pas exclusivement, dois-je dire, en présence de tant de sénateurs, puis-je exprimer à Votre Excellence notre vive appréciation pour l'honneur que vous nous faites en nous rendant visite. Cette seconde allocution de remerciements vous permettra de constater que nous sommes un pays bilingue d'origine anglaise et française. Après ces deux groupes fondamentaux, le troisième élément le plus important de notre population est d'ascendance allemande. Beaucoup de ceux-là sont des Canadiens des troisième et quatrième générations et quelques-uns d'entre eux, comme ceux qui ont fondé Lunenberg, ville déjà mentionnée, sont au Canada depuis bien plus longtemps.

Comme vous vous en êtes rendu compte lors de votre récente visite à Toronto, ces liens ethniques entre nos pays ont été renforcés au cours des dix dernières années par l'arrivée ici de milliers de vos compatriotes. Ces derniers, et, dans une moindre mesure, les descendants des colons allemands venus il y a longtemps, apprécieront votre message dans sa langue originale, mais tous les Canadiens accueilleront, en traduction, l'amical message qui nous apporte les salutations de la République fédérale d'Allemagne.

Vous nous avez dit des choses dont nous nous réjouissons et dont nous reconnaissons l'importance. Notre avenir, ainsi que la paix et le progrès d'une bonne partie de l'humanité, dépendront, dans une large mesure, de la voie dans laquellle s'engage le peuple allemand, qui possède une grande aptitude pour le travail, l'invention et les arts de la paix et de la guerre.

Le monde s'est rétréci depuis que les premiers immigrants allemands sont venus ici à bord de voiliers. Les moyens de transport d'aujourd'hui vous ont permis de faire le voyage plus rapidement et, espérons-nous, plus confortablement. Néanmoins, c'est un long voyage à entreprendre que celui de Bonn à Ottawa, pour une personne de votre position et de vos responsabilités. Aussi vous sommes-nous d'autant plus reconnaissants d'être venu.

Par votre présence, non seulement avez-vous conféré à votre message ce caractère intègre et résolu qui a marqué votre illustre carrière, mais vous nous avez fourni l'occasion de connaître de plus près un des grands hommes de l'Europe moderne.

Nous vous souhaitons un heureux séjour parmi nous et un bon voyage de retour à Bonn. Vous voudrez bien apporter avec vous les remerciements et les salutations cordiales de la Chambre des communes du Canada.

Je termine avec ces mots que presque tous les Canadiens comprendront et que tous voudront vous dire à l'occasion de votre visite: *Danke schön und auf wiedersehen.*

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 3 juin 1958

La séance est ouverte à deux heures et demie.

LES COMITÉS PERMANENTS

M. L. E. Cardiff (Huron) présente le rapport du comité spécial chargé de dresser et transmettre les listes des députés appelés à composer les comités permanents de la Chambre:

AGRICULTURE ET COLONISATION

MM.	MM.
Anderson	McBain
Argue	McMillan
Barrington	Michaud
Boivin	Milligan
Boulanger	Montgomery
Brunsden	Morissette
Cadieu	Muir (Lisgar)
Campbell (Lambton-Kent)	Nasserden
Cooper	Noble
Doucett	Peters
Dubois	Phillips
Dupuis	Pugh
Fleming (Okanagan-Revelstoke)	Racine
Forbes	Rapp
Forgie	Ricard
Godin	Richard (Kamouraska)
Gour	Richard (Saint-Maurice-Laflèche)
Grills	Robinson
Hardie	Rompré
Henderson	Rowe
Hicks	Smith (Lincoln)
Horner (Acadia)	Speakman
Howe	Stanton
Jorgenson	Thomas
Kennedy	Thompson
Kindt	Thrasher
Knowles	Tucker
Latour	Villeneuve
Leduc	Winkler
Létourneau	Yacula—60.

(Quorum—20)

BANQUE ET COMMERCE

MM.	MM.
Allard	Horner (The Battlefords)
Allmark	Horner (Jasper-Edson)
Asselin	Jones
Benidickson	Jung
Brassard (Chicoutimi)	Keays
Cardin	Lockyer
Cathers	MacLean (Winnipeg-Nord-Centre)
Chevrier	Macnaughton
Chown	Macquarrie
Coates	MacRae
Creaghan	Martel
Crestohl	Martin (Essex-Est)
Deschambault	McIlraith
Drysdale	More
Dumas	Morris
Flynn	Morton
Fraser	Nugent
Gour	Pallett
Pascoe	Taylor
Pickersgill	Thomas
Regier	Thrasher
Robichaud	Vivian
Rowe	White
Rynard	Winch—50.

(Quorum-15)

DÉBATS

MM.	MM.
Campbell (Lambton-Kent)	Paul
Chevrier	Régnier
Doucett	Richard (Ottawa-Est)
McPhillips	Roberge
Monteith (Verdun)	Rompré
Nixon	Winch—12.

(Quorum-7)

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

MM.	MM.
Allard	Lennard
Anderson	MacEwan
Argue	MacLean (Winnipeg-Nord-Centre)
Baldwin	Macnaughton
Benidickson	McCleave
Best	McIlraith
Bissonnette	McIntosh
Bourget	McMillan
Brassard (Lapointe)	McQuillan
Broome	McWilliam
Bruchési	More
Cardin	Murphy
Carter	Nasserden
Cathers	Nielsen
Chambers	Payne
Chown	Pickersgill
Clancy	Ricard
Coates	Richard (Kamouraska)
Danforth	Rowe
Doucett	Small
Dumas	Smallwood
Fisher	Smith (Calgary-Sud)
Garland	Smith (Winnipeg-Nord)
Gillet	Stanton
Grafftey	Stefanson
Hales	Stewart
Hardie	Tassé
Hicks	Thompson
Howe	Vivian—60.
Johnson	
Jung	

(Quorum-20)

AFFAIRES EXTÉRIEURES

MM.	MM.
Aitken (M^lle)	Lafrenière
Best	Lennard
Brassard (Lapointe)	MacLellan
Cardin	Macnaughton
Crestohl	Macquarrie
Deschatelets	Mandziuk
Dorion	Martin (Essex-Est)
Eudes	McCleave
Fairfield	McFarlane
Herridge	McGee
Jones	McGrath
Jung	Nugent
Kucherepa	Paul

Pearson
Pratt
Richard (Ottawa-Est)
Smith (Calgary-Sud)
Stinson
Valade
Van Horne
Vivian
White—35.

(Quorum-10)

RELATIONS INDUSTRIELLES

MM.
Allmark
Beech
Benidickson
Bourdages
Brassard (Lapointe)
Browne (Vancouver-Kingsway)
Caron
Cooper
Deschatelets
Drouin
English
Grafftey
Granger
Houck
Lafrenière
Lahaye
Loiselle
MacInnis
MacLean (Winnipeg-Nord-Centre)
MM.
Mandziuk
Martini
McDonald (Hamilton-Sud)
McWilliam
Mitchell
Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria)
Noble
Peters
Pigeon
Ricard
Skoreyko
Small
Smith (Winnipeg-Nord)
Spencer
Stanton
Weichel—35.

(Quorum—10)

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

(Membres représentant la Chambre des communes)

M. l'Orateur
et MM.
Aitken (M^lle)
Argue
Best
Bourbonnais
Bourque
Brunsden
Campeau
Dorion
Eudes
Fairfield
Fisher
Fleming (Okanagan-Revelstoke)
Forbes
Fréchette
Grenier
Hanbidge
Houck
Kindt
Knowles
Larue
Lennard
Lessard
MM.
Macquarrie
Martineau
Matthews
McFarlane
McGee
McIlraith
Muir (Lisgar)
Nixon
Pigeon
Racine
Ratelle
Richard (Ottawa-Est)
Simpson
Skoreyko
Small
Smith (Lincoln)
Smith (Winnipeg-Nord)
Southam
Stinson
Tremblay
Tucker
Van Horne—44.

MARINE ET PÊCHERIES

MM.
Anderson
Batten
Belzile
Bourget
Browne (Vancouver-Kingsway)
Carter
Crouse
Danforth
Drysdale
English
Gillet
Granger
Howard
Keays
Legere
Macdonald (Kings)
MacLellan
MM.
Matthews
McGrath
McPhillips
McQuillan
McWilliam
Michaud
Morris
Noble
O'Leary
Phillips
Pickersgill
Richard (Kamouraska)
Robichaud
Speakman
Stefanson
Stewart
Tucker
Webster—35.

(Quorum—10)

MINES, FORÊTS ET COURS D'EAU

MM.
Aiken
Baskin
Bruchési
Cadieu
Coates
Drouin
Dumas
Fleming (Okanagan-Revelstoke)
Fréchette
Garland
Godin
Granger
Gundlock
Korchinski
Latour
Leduc
Legere
MacRae
MM.
Martel
Martin (Timmins)
Martineau
McLennan
Mitchell
Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria)
Murphy
Nielsen
Payne
Pugh
Richard (Saint-Maurice)
Roberge
Robichaud
Simpson
Stearns
Villeneuve
Woolliams—35.

(Quorum-10)

BILLS PRIVÉS

MM.
Baldwin
Baskin
Batten
Beech
Bigg
Broome
Browne (Vancouver-Kingsway)
Campbell (Stormont)
Carter
Chown
Danforth
Forbes
Forgie
Garland
Horner (The Battlefords)
Horner (Jasper-Edson)
Houck
Jorgenson
Kennedy
MacEwan
MacLean (Winnipeg-Nord-Centre)
Macnaughton
Mandziuk
Martin (Timmins)
MM.
Matthews
McBain
McCleave
McFarlane
McIlraith
McMillan
McPhillips
McWilliam
Milligan
Mitchell
Monteith (Verdun)
Montgomery
More
Morton
Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria)
Nixon
Ormiston
Pascoe
Peters
Robinson
Rogers
Simpson
Smith (Simcoe-Nord)
Smith (Lincoln)
Stefanson
Wratten—50.

(Quorum—15)

IMPRESSIONS

(Membres représentant la Chambre des communes)

MM.
Allard
Asselin
Badanai
Barrington
Batten
Belzile
Bissonnette
Boivin
Bourdages
Bourque
Brunsden
Cadieu
Campeau
Clancy
Cooper
Creaghan
Deschambault
Dubois
Dupuis
English
Fane
Flynn
Gillet
MM.
Godin
Grafftey
Gundlock
Henderson
Howard
Jorgenson
Korchinski
Lahaye
Lessard
Létourneau
Loiselle
MacInnis
MacLellan
Martin (Timmins)
Martini
McLennan
McWilliam
Michaud
Morisette
O'Leary
Phillips
Rapp
Ratelle

Rouleau
Rynard
Skoreyko
Southam
Taylor
Thrasher
Winkler
Yacula—54.

PRIVILÈGES ET ÉLECTIONS

MM.
Aiken
Barrington
Beech
Benidickson
Carter
Chambers
Deschambault
Fraser
Flynn
Grills
Hardie
Henderson
Howard
Johnson
Kucherepa
Macquarrie
McBain
McIlraith
McLennan
Meunier
Ormiston
Paul
Pickersgill
Richard (Ottawa-Est)
Rogers
Smallwood
Tassé
Valade
Woolliams—29.

(Quorum—10)

COMPTES PUBLICS

MM.
Allmark
Badanai
Bissonnette
Boulanger
Bourbonnais
Bourget
Campbell (Lambton-Kent)
Campbell (Stormont)
Campeau
Cathers
Coates
Crestohl
Denis
Drouin
Fraser
Granger
Grenier
Hales
Hanbidge
Hardie
Harner (Acadia)
Houck
Keays
Lahaye
Macdonald (Kings)
MacRae
Martel
McCleave
McGee
McGregor
McMillan
Morisette
Morris
Morton
Murphy
Nasserden
Nugent
Pickersgill
Regier
Robichaud
Small
Smith (Simcoe-Nord)
Smith (Winnipeg-Nord)
Spencer
Stewart
Valade
Villeneuve
Winch
Wratten
Yacula—50.

(Quorum—15)

CHEMINS DE FER, CANAUX ET LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES

MM.
Allmark
Asselin
Badanai
Baldwin
Baskin
Batten
Bigg
Bourbonnais
Brassard (Chicoutimi)
Brassard (Lapointe)
Bruchési
Campbell (Stormont)
Chevrier
Chown
Creaghan
Crouse
Drysdale
Dupuis
English
Fisher
Fraser
Grills
Gundlock
Hales
Hardie
Horner (Jasper-Edson)
Horner (Acadia)
Howard
Howe
Johnson
Keays
Kennedy
Larue
MacEwan
MacInnis
Martin (Essex-Est)
Martini
McBain
McDonald (Hamilton-Sud)
McMillan
McPhillips
Michaud
Monteith (Verdun)
Nielsen
Nixon
Pascoe
Payne
Phillips
Racine
Rouleau
Rynard
Smallwood
Smith (Simcoe-Nord)
Smith (Calgary-Sud)
Tassé
Taylor
Thompson
Tucker
Webster
Wratten—60.

(Quorum—20)

RESTAURANT

(Membres représentant la chambre des communes)

M. l'Orateur
et MM.
Bourque
Caron
Carter
Deschatelets
Godin
Gour
Halpenny
Knowles
Lafrenière
Legere
Létourneau
Martin (Timmins)
McDonald (Hamilton-Sud)
MM.
McGregor
McQuillan
Muir (Lisgar)
Parizeau
Pratt
Smith (Calgary-Sud)
Stearns
Stinson
Taylor
Weichel
Wratten—24.

RÈGLEMENT

MM.
Aitken (M[11e])
Argue
Best
Bourdages
Brassard (Chicoutimi)
Campeau
Denis
Forgie
Fréchette
Garland
Horner (Jasper-Edson)
Kucherepa
Loiselle
Martineau
McGrath
Meunier
Milligan
Mitchell
Spencer
Tremblay—20.

(Quorum—8)

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

MM.
Anderson
Batten
Benidickson
Bigg
Broome
Brunsden
Cardin
Carter
Clancy
Denis
Dinsdale
Fane
Forgie
Garland
Herridge
Houck
Jung
Kennedy
Lennard
Lockyer
Macdonald (Kings)
MacEwan
MacRae
McIntosh
McWilliam
Montgomery
Ormiston
Parizeau
Peters
Régnier
Roberge
Robinson
Rogers
Speakman
Stearns
Stewart
Thomas
Webster
Weichel
Winkler—40.

(Quorum—15)

M. Cardiff propose l'adoption du rapport.

La motion est adoptée.

LES ATTRIBUTIONS DES COMITÉS

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre) propose:

Que les comités permanents soient autorisés à examiner toutes les questions qui leur seront renvoyées par la Chambre et à faire rapport de leurs observations et opinions sur ces questions, à assigner des témoins et ordonner la production de tous papiers et documents.

La motion est adoptée.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

FRANCE—DÉCLARATION SUR LES ÉVÉNEMENTS POLITIQUES

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le 27 mai, le chef de l'opposition (M. Pearson) demandait si la Chambre pourrait avoir un rapport sur les événements de France. A ce moment-là, j'ai laissé entendre qu'étant donné la situation, il serait peut-être préférable de remettre toute déclaration à plus tard.

Au cours des dernières semaines, les Canadiens ont suivi avec inquiétude et sympathie la scène politique française. Si l'on considère à quel point notre histoire et nos traditions sont intimement liées à celles de la France, le vif intérêt que notre population a manifesté à l'égard des événements récents n'a rien d'étonnant. Nous sommes heureux du dénouement de la crise parlementaire en France et nous exprimons l'espoir sincère que, sous la conduite de son héros du temps de guerre, le général Charles de Gaulle en tant que président du conseil, la France connaîtra la stabilité politique et la prospérité économique.

Je sais que je parle au nom de tous les Canadiens en disant que j'ai confiance que les relations intimes et amicales, inhérentes au Canada et à la France, raffermies au cours de deux guerres mondiales et resserrées encore récemment par notre participation commune à l'OTAN, se maintiendront à l'avenir tout comme auparavant.

QUESTIONS OUVRIÈRES

LES SYNDICATS DES SÉDENTAIRES DES CHEMINS DE FER—ÉTAPE DES PROCÉDÉS DE CONCILIATION

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Puis-je poser une question au ministre du Travail ou, en son absence, au ministre des Transports? Ma question se réfère à un communiqué de presse qui a paru récemment dans un journal de Montréal, sous le titre "Dernière offre dans le différend des chemins de fer"; ce communiqué signale à quel point la situation était grave alors, il n'y a que quelques jours à peine. Je n'en lirai qu'un alinéa:

> Il y a toutes chances qu'on ne puisse éviter une impasse dans le cas des demandes syndicales portant sur les salaires et conditions de travail et représentant plus de 100 millions de dollars par année pour les chemins de fer.
>
> On prévoit, dans le monde du travail, l'échec des procédés officiels de conciliation ainsi que le déclenchement d'une autre crise sérieuse entre le syndicat et les chemins de fer, qui suivrait de près la grève de trois jours des chauffeurs de locomotives diesel qui a frappé le Pacifique-Canadien au début du mois.

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

Que fait le gouvernement pour empêcher la grève des sédentaires des chemins de fer Nationaux et du Pacifique-Canadien?

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, à mon avis, le gouvernement recourt aux mesures normales en offrant de nommer un conciliateur, et nous espérons que la façon régulière de procéder, qui est celle des négociations collectives entre la direction et le syndicat, permettra d'arriver à une solution satisfaisante du problème.

L'hon. M. Chevrier: Puis-je poser une question supplémentaire? N'est-il pas vrai que les procédés de conciliation ont échoué?

L'hon. M. Hees: Monsieur l'Orateur, c'est le ministre du Travail qui s'est occupé directement de ces questions. J'ignore l'état exact des négociations, mais je vérifierai où en sont les choses de façon à pouvoir donner une réponse demain.

(Plus tard)

L'hon. M. Hees: Monsieur l'Orateur, en réponse à la dernière question de l'honorable député de Laurier, le ministre suppléant du Travail vient de m'apprendre que les auditions ont été suspendues pour trois jours cette semaine et qu'elles reprendront jeudi. Il n'y a pas eu rupture.

L'ÉNERGIE ATOMIQUE

ÉTUDE PORTANT SUR LA RÉGLEMENTATION DES ESSAIS NUCLÉAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Hazen Argue (Assiniboïa): J'aimerais poser une question au premier ministre. Je vois dans un journal de ce matin que le président Eisenhower a approuvé un message adressé au premier ministre Khrouchtchev, signalant qu'il consent à ce que des investigateurs scientifiques polonais, tchèques et autres participent aux entretiens projetés au sujet de la manière de surveiller la suspension des essais d'armes nucléaires? Plairait-il au premier ministre de commenter cette nouvelle?

Pourrait-il dire, aussi, si le Canada participera à ces entretiens et si le Canada a été consulté à cet égard?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, l'honorable député a eu l'obligeance de me prévenir de sa question. Comme je le disais hier dans mes observations au sujet de la lettre que M. Khrouchtchev m'a adressée, je me réjouis de ce que les Soviets soient disposés à participer à une étude des modalités de réglementation qui doivent accompagner la suspension d'épreuves nucléaires.

Dans sa lettre du 30 mai au président Eisenhower, M. Khrouchtchev a été un peu plus précis au sujet des dispositions visant à réunir des spécialistes et a formulé des avis touchant la date, l'endroit et la durée de la réunion, ainsi que les participants. Je constate avec satisfaction que le président Eisenhower a signalé que, pour sa part, il ne désire pas permettre que des questions du genre entravent la prompte convocation d'une réunion des spécialistes.

Depuis quelque temps le Canada a des pourparlers avec les États-Unis, le Royaume-Uni et d'autres membres de l'alliance du traité de l'Atlantique-Nord sur cette question. Nous avons eu l'occasion d'examiner à l'avance l'avant-projet de la lettre envoyée par le président le 24 mai et de faire des consultations, et nous avons fait connaître nos vues au département d'État des États-Unis. La déclaration particulière que les journaux de ce matin ont rapportée n'a pas fait l'objet de consultations déterminées. Toutefois, dans une communication antérieure à Washington, nous avions parlé de la possibilité pour l'Union soviétique de souhaiter inclure des représentants d'autres pays communistes, et nous n'avions élevé aucune objection.

Touchant la participation canadienne aux pourparlers, je rappelle que dans la lettre du 24 mai du président Eisenhower il était question d'inclure des investigateurs scientifiques du Royaume-Uni et de la France et "d'autres pays ayant des spécialistes qui ont des connaissances avancées sur les moyens de déceler des essais nucléaires". Je crois pouvoir affirmer que peu de pays sont mieux préparés que le Canada pour fournir un tel apport et si le Canada est invité à fournir un spécialiste ou une équipe de spécialistes, nous y consentirons certainement.

LES FINANCES

BANQUE DU CANADA—IMPRESSION DE BILLETS, OBLIGATIONS, ETC.

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre des Finances. Après examen de conscience, j'ai décidé que la version originale contrevenait au Règlement, de sorte que je donnerai maintenant lecture de la version décapitée.

Le gouvernement ayant annoncé qu'il était décidé à éliminer le gaspillage et la prodigalité, voudrait-il étudier l'à-propos de confier à l'avenir l'impression de tous les billets de la Banque du Canada, des obligations de l'État et ainsi de suite à l'Imprimeur de la Reine, afin d'éliminer justement tout ce que les frais actuels pourraient avoir d'excessif et de recouvrer, en même temps, une partie des deniers publics qui auraient été gaspillés, selon les collègues du ministre, dans la construction et la reconstruction apparemment sans fin de l'imprimerie nationale?

M. l'Orateur: Je comprends que l'honorable député a réduit sa question; toutefois, avant de laisser au ministre la faculté d'y répondre, s'il le veut bien, permettez-moi de signaler que le dernier énoncé me paraît un supplément de renseignement fourni à la Chambre plutôt qu'une demande de renseignement.

M. Herridge: Le ministre aurait-il alors l'obligeance de répondre à ma question sans tenir compte de la dernière partie?

L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances): Il me serait agréable de répondre comme si l'honorable député n'avait pas posé du tout la question.

Je ne crois pas que l'Imprimeur de la Reine ait le matériel voulu pour imprimer la monnaie et les autres effets que fournissent de temps à autre au gouvernement ou à la Banque du Canada deux sociétés d'impression de billets de banque. S'il avait l'outillage requis pour imprimer ces effets gravés, je ne suis pas sûr du tout qu'il pourrait le faire à un prix inférieur à celui qu'exigent maintenant les deux sociétés qui se chargent de la gravure. Je puis assurer à l'honorable député que nous avons l'intention d'extirper le gaspillage et la prodigalité partout où nous en trouverons des indices.

LA HOUILLE

LA "DOMINION COAL COMPANY"—DEMANDE D'UNE AVANCE FÉDÉRALE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. G. McIlraith (Ottawa-Ouest): Monsieur l'Orateur, le ministre des Mines et des Relevés techniques nous dirait-il si la *Dominion Coal Company* a demandé un emprunt à l'État pour continuer à fonctionner jusqu'à ce qu'elle ait écoulée son stock d'environ 1.4 million de tonnes de charbon et, si une telle demande a été adressée, quelle décision a prise le gouvernement?

L'hon. Paul Comtois (ministre des Mines et des Relevés techniques): Je remercie le député de m'avoir donné avis de sa question. A la première partie, je répondrai qu'une telle demande a été reçue et, à la seconde, que la question est à l'étude.

PRÉTENDU FLÉCHISSEMENT DE PRODUCTION, EN AVRIL

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): Puis-je poser au ministre des Mines et des Relevés techniques une autre question qui a également trait au charbon? Le ministre sait-il qu'en avril l'extraction de la houille au Canada a diminué de plus de 10 p. 100 et peut-il dire à la Chambre ce que le gouvernement fait à ce propos?

L'hon. Paul Comtois (ministre des Mines et des Relevés techniques): J'ignore s'il m'appartient de fournir un tel renseignement. Tout ce que je puis dire c'est que je suis au courant d'une telle diminution. Je ne vois pas quel est l'objet de la question.

L'hon. M. Pickersgill: Le ministre pourrait peut-être se renseigner auprès du député d'Halifax.

LA SÉCURITÉ SOCIALE

VŒUX QU'AURAIT EXPRIMÉS LE CONSEIL CANADIEN DU BIEN-ÊTRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. M. W. Martin (Timmins): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social s'il est au courant des articles qui ont paru aujourd'hui dans le *Globe and Mail* et dans la *Gazette* de Montréal au sujet de la proposition qu'a faite le Conseil canadien du bien-être d'instituer une commission royale qui serait chargée d'étudier tous les aspects du programme canadien de sécurité sociale?

Dans le cas de l'affirmative, le ministre peut-il nous dire si le gouvernement étudie cette proposition ainsi que d'autres vœux importants du Conseil canadien du bien-être?

L'hon. J. W. Monteith (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Je tiens à remercier le député de m'avoir fait savoir qu'il poserait cette question. Je suis au courant de ces articles de journaux. Je suis toujours enchanté de connaître les vues d'un organisme aussi important que le Conseil canadien du bien-être sur des questions semblables, et je puis assurer au député que j'attends avec le plus grand intérêt tous les vœux que cet organisme voudra bien soumettre sur le sujet. Tout vœu ainsi exprimé mériterait, cela va de soi, toute notre attention.

LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION

REVUE "TIME"—PHOTOGRAPHIE ET DÉCLARATION DU MINISTRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Hazen Argue (Assiniboïa): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration.

[L'hon. M. Comtois.]

Madame le ministre nous dirait-elle ce qu'elle pense de l'utilisation d'un de ses textes accompagné d'une très charmante photographie de l'honorable ministre, le tout constituant une pleine page d'annonce de la présente livraison de la revue *Time*? Madame le ministre n'a-t-elle pas l'impression qu'en utilisant sa photo et sa déclaration il aurait fallu prendre garde d'éviter de créer l'impression qu'elle appuyait publiquement cette publication?

L'hon. Ellen L. Fairclough (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, la réponse à la première question est non. La réponse à la deuxième est que j'ignorais qu'il y eût quelque négligence.

L'hon. M. Chevrier: J'ai aimé la photo.

L'IMMIGRATION

PRÉTENDU REFUS D'ENTRÉE AU CANADA D'UNE FAMILLE HOLLANDAISE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): Monsieur l'Orateur, j'aimerais également poser une question au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Je me demande si je pourrais demander à l'honorable ministre s'il est au courant des circonstances que rapportent les journaux à propos d'une famille hollandaise en provenance de l'Indonésie qui, à son arrivée à Halifax, s'est vue refuser l'entrée au Canada par son ministère, et s'il n'estime pas qu'il s'agit là d'un cas où il y aurait lieu pour sa part d'agir avec compassion?

L'hon. Ellen L. Fairclough (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je crains que cet incident n'ait pas été porté à mon attention. Je me ferai un plaisir d'aller aux renseignements.

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

MODIFICATION DU PROGRAMME DES ÉMISSIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. R. Tucker (Trinity-Conception): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre qui est comptable de la Société Radio-Canada. Pourrait-il dire à la Chambre si Radio-Canada a décidé de ne pas téléviser le spectacle de Don Messer en remplacement de *Holiday Ranch*?

L'hon. George C. Nowlan (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, l'honorable député a eu l'obligeance de me prévenir de sa question il y a environ trois minutes et je viens tout juste de la lire. Ainsi que je l'ai dit maintes et maintes fois à la Chambre et en dehors de la Chambre, la Société Radio-Canada est entièrement indépendante en ce

qui concerne l'établissement du programme de ses émissions. Je ne suis pas au courant de la modification apportée au programme même si, venant de l'Est, j'ai suivi avec plaisir pendant des années le spectacle de Don Messer. J'irai volontiers aux renseignements pour savoir si ce sera là une perte permanente pour les Canadiens et j'en informerai l'honorable député.

LES NATIONS UNIES

L'OIT—A PROPOS DU CHEF DE LA DÉLÉGATION DU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. L. Houck (Niagara-Falls): Monsieur l'Orateur, je voudrais savoir du ministre suppléant du Travail si l'honorable représentante est en mesure de répondre à la question que j'ai posée hier. Je demandais qui est chef de la délégation du Canada à la conférence de l'OIT, c'est-à-dire l'Organisation internationale du Travail, qui a lieu à l'heure actuelle à Genève.

L'hon. Ellen L. Fairclough (ministre suppléant du Travail): La délégation du Canada à l'OIT est dirigée par M. A. H. Brown, sous-ministre; le délégué du patronat est M. H. Sparks, et celui des ouvriers est M. Claude Jodoin.

M. Houck: Puis-je poser une question supplémentaire? Madame le ministre suppléant peut-elle nous dire pendant combien de temps le ministre assistera à la conférence, et à quel titre?

L'hon. Mme Fairclough: Je ne puis préciser le nombre de jours; peut-être une semaine à dix jours, je crois.

M. Houck: Encore une question, monsieur l'Orateur. A quel titre prend-il part à la conférence?

L'hon. Mme Fairclough: Il y participe à titre de "ministre présent".

L'hon. M. Pearson: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Qui assiste-t-il? "Présent" auprès de qui?

L'hon. Mme Fairclough: Il me semble, monsieur l'Orateur, qu'il s'agit plutôt de "présent à quoi?"

L'hon. M. Pickersgill: C'est la question.

LA DÉFENSE NATIONALE

ARMES NUCLÉAIRES—TRANSPORT PAR AVIONS SURVOLANT LE CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le chef de l'opposition a exprimé en termes généraux son intention de demander si les "accusations" suivant lesquelles des bombardiers de l'Aviation stratégique portant des armes nucléaires survoleraient le Canada en direction de l'Union soviétique sont fondées.

Je dois tout d'abord signaler que la lettre de M. Khrouchtchev est encore à l'étude. Je ne voudrais donc pas prendre de position arrêtée sur quelque détail de cette lettre. Puis-je toutefois prier le chef de l'opposition de se reporter à la page 3274 du hansard du 10 janvier,—c'est alors que la Chambre a été saisie de la question,—et aussi à la page 3342 du hansard du 11 janvier; il y verra ce que le ministre de la Défense nationale et moi-même avons déjà dit à ce sujet. Ces réponses et la réponse que le ministre de la Défense nationale a donnée le 27 novembre 1957, comme en fait foi la page 1647 du hansard, satisfont largement à la présente question. Je parle notamment de la dernière question qui figure à la page 1647 où le député de Burin-Burgeo (M. Carter) a posé la question suivante:

> Puis-je poser une question au ministre de la Défense nationale? Étant donné que le ministre des Affaires étrangères de Grande-Bretagne aurait dit que, pour être toujours prêts, les avions de bombardement américains transportent des bombes chargées dans leurs vols courants, le ministre peut-il nous dire si les avions américains peuvent voler ainsi au Canada en transportant de ces bombes?

Le ministre de la Défense nationale a répondu:

> En vertu d'un accord avec les États-Unis, seulement avec la permission préalable du Canada.

Dans les passages que j'ai signalés, la Chambre était informée que les bombardiers des États-Unis portant des armes nucléaires ne survolaient le Canada qu'avec la permission préalable des autorités canadiennes. Chaque vol doit faire l'objet d'une demande expresse, car on ne donne pas d'autorisation générale. Les armes sont désamorcées afin d'éviter les accidents. En somme, on s'en tient à ce qui avait été établi par le gouvernement précédent.

Les questions antérieures portaient plutôt sur la nature des ententes internationales et sur les mesures de précaution que sur le survol du Canada par l'aviation stratégique. Néanmoins, les réponses dont j'ai parlé ont bien établi que ces envolées avaient lieu. Le chef de l'opposition reconnaîtra sans hésitation qu'il ne serait pas dans l'intérêt public que je donne quelque précision que ce soit sur la fréquence de ces envolées et sur le nombre d'avions en cause. Toutefois, le gouvernement sera toujours prêt à confier dans le particulier des renseignements comme ceux qui sont communiqués aux membres du Conseil privé. Je tiens cependant à préciser bien clairement une chose: aucune des envolées

dont il a été question n'a atteint la frontière du Canada et de l'URSS, ni ne s'en est approchée.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je remercie le premier ministre de ses renseignements. J'admets, en effet, qu'il ne siérait pas de demander ou de recevoir des renseignements détaillés sur pareil sujet. Mais sa réponse à la question posée est importante en ce qu'elle servira à mettre les choses au point à propos des articles parus dans diverses publications aux États-Unis et d'après lesquels cette pratique serait suivie et l'espace aérien du Canada servirait à des vols de ce genre. En déclarant qu'aucun vol de cette nature n'avait lieu au-dessus du territoire canadien sans autorisation préalable dans chaque cas, le premier ministre a donné, je crois, une réponse fort utile.

LES PORTS

SAINT-JEAN (T.-N.)—INTERPELLATION RELATIVE AUX AMÉLIORATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): Puis-je demander au ministre des Travaux publics s'il a reçu des observations de sir Brian Dunfield au sujet des aménagements proposés au port de St-Jean et qu'on vient de faire connaître. Dans le cas de l'affirmative, le ministère tiendra-t-il compte de ces observations?

L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics): Je doute qu'une telle question soit admissible à l'appel de l'ordre du jour. Toutefois, il est exact que nous avons reçu des observations de sir Brian Dunfield. Elles ont été étudiées avec beaucoup de soin; toutefois, elles ne concordent pas avec les idées des fonctionnaires du ministère ni avec celles de la grande majorité de la population de St-Jean.

LA TÉLÉVISION

TERRE-NEUVE—QUESTION AU SUJET DE L'ÉTABLISSEMENT DE NOUVELLES STATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. C. R. Granger (Grand-Falls-White-Bay-Labrador): J'aimerais poser une question au ministre du Revenu national. Peut-il s'assurer auprès de la société Radio-Canada si elle songe à établir une station de télévision dans le centre de Terre-Neuve?

L'hon. George C. Nowlan (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, n'ayant pas reçu d'avis de cette question, je pourrai y répondre en termes généraux. Le député sait qu'on étend le réseau à micro-ondes à Terre-Neuve. Nous espérons que ce prolongement sera chose faite d'ici quelques mois. Lorsque le réseau sera complété, on étudiera la possibilité d'établir des stations à divers endroits le long de ce réseau.

LES CÉRÉALES

LE BLÉ—PAIEMENTS DÉFINITIFS DE LA CAMPAGNE 1956-1957—VERSEMENTS D'APPOINT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Hazen Argue (Assiniboïa): Je me demande si le ministre du Commerce peut nous dire maintenant quand sera annoncé le règlement définitif au sujet du blé de la campagne 1956-1957. Peut-il nous dire si on annoncera en même temps que des versements d'appoint seront effectués?

L'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, même si ces deux annonces devaient se faire, elles ne se feraient pas en même temps. Une annonce sera faite en temps utile quant au règlement définitif au sujet du blé.

M. Argue: Puis-je poser une autre question? Il y a eu de cela une semaine lundi, le ministre a dit expressément "dans quelques jours". Faut-il déduire de ce qu'il vient de dire que l'annonce sera encore retardée?

L'hon. M. Churchill: Non, je dirai encore qu'elle interviendra dans quelques jours, monsieur l'Orateur.

LES SUBSIDES

La Chambre reprend la discussion, interrompue le lundi 2 juin, sur la motion de l'honorable M. Fleming l'invitant à se former en comité des subsides et sur l'amendement de l'honorable M. Pearson.

RELATIONS FISCALES ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES

(*Texte*)

M. Alexis Caron (Hull): Monsieur l'Orateur, lorsque les aiguilles inexorables de l'horloge m'ont fait suspendre mes observations hier soir, j'en étais à parler de la situation du chômage, et je veux citer les chiffres mêmes que mentionnait l'honorable ministre du Travail (M. Starr) lorsqu'il déclarait qu'au 30 avril, on comptait au delà de 722,000 chômeurs au Canada. Cet état de choses constitue une situation alarmante si nous considérons le fait que jamais, depuis la crise de 1930-1935, nous avons eu, au mois d'avril, un nombre aussi considérable de chômeurs au pays. Lorsqu'il s'agit de remédier à cette situation du chômage, on essaie, de toutes parts, à se lancer la balle.

Quelle que soit la cause du chômage, quelles que soient les opinions que peuvent

avoir l'un ou l'autre, quels qu'aient été les énoncés du très honorable premier ministre (M. Diefenbaker) lors des dernières élections et avant les élections du 10 juin dernier, quelles que soient les opinions de chacun, dis-je, il est un fait certain: il y a, dans le pays, un nombre de chômeurs sans précédent. C'est un danger, un risque même pour la paix publique, car, ne l'oublions pas, comme le dit saint Thomas, "Il faut un certain minimum de bien-être pour être vertueux", et si l'on compte un nombre considérable de concitoyens qui peinent et crèvent presque de faim, il y a toujours danger que ces gens-là se révoltent contre l'État, les municipalités ou les provinces. Il est donc temps que notre gouvernement s'occupe attentivement de tendre une main secourable à ces chômeurs.

J'ai dit, il y a à peine quelques jours, que, dans la seule région de Hull, 51.8 p. 100 des chômeurs sont des gens qui veulent travailler mais ne le peuvent pas, parce qu'il n'y a pas de travail. Ils demandent de l'aide parce qu'ils ne touchent aucune prestation d'assurance-chômage à l'heure actuelle, ayant épuisé tous leurs timbres et n'étant plus admissibles aux prestations.

Ce sont des êtres humains qui ont besoin d'être secourus, et alors, il incombe à la municipalité de faire son possible pour leur donner de la nourriture. Le service social fait sa part, et déjà on en est rendu à demander de payer le loyer afin que ces gens-là ne soient pas jetés sur le pavé. Il faut absolument que quelque chose soit fait.

Comme je l'ai dit tantôt, quelle que soit la responsabilité de chacun, il faut que le gouvernement actuel accepte ses responsabilités. Je prends pour admise la situation qui existait en 1953-1954, lorsque le gouvernement provincial payait 50 p. 100 du service d'assistance publique. La ville de Hull a dépensé, cette année-là, $90,000, ce qui fait un total de $180,000 en assistance publique. En 1957-1958, pendant que la ville ne paie que 25 p. 100, elle a dû dépenser, jusqu'à maintenant, $115,000, ce qui fait une dépense totale d'au delà de $480,000 en assistance publique pour la ville de Hull seulement.

Peut-elle continuer de cette façon à subvenir à tout ce qui est demandé, lorsque la situation du chômage n'est pas la responsabilité des municipalités? Au fait, la responsabilité repose sur les gouvernements qui ont manqué de prévoyance, et je suis d'avis que le plus responsable est le gouvernement actuel, qui nous a laissé perdre nos marchés, alors que le Canada produit pour une population d'au delà de 48 millions pendant que la sienne n'est que de 17 millions. Il nous faut donc écouler le surplus de ces produits à l'étranger, et lorsque le Canada perd ses marchés, c'est le chômage, la fermeture de nos usines et les gens sont jetés sur le pavé.

Eh bien, monsieur l'Orateur, je demande au gouvernement actuel, à qui incombe cette responsabilité, de donner aux municipalités la chance d'exécuter des travaux publics immédiats qui pourraient apporter un secours instantané aux chômeurs.

Parlant de travaux publics, qu'il me soit permis de signaler que nous avons réclamé, depuis des années, la construction d'un pont entre les villes d'Ottawa et de Hull. La construction de ce pont s'impose et les gouvernements qui se sont succédé ont toujours prétendu que le coût devrait en être défrayé sur une base de 33⅓ p. 100 par un gouvernement, 33⅓ p. 100 par un deuxième et 33⅓ p. 100 par l'autre.

Eh bien, monsieur l'Orateur, c'est là une situation qui s'aggrave de jour en jour. Il serait peut-être nécessaire que le gouvernement actuel décide de le construire totalement à ses dépens. Si l'on me demande quel en serait le coût, je me reporterai aux chiffres qu'a mentionnés le très honorable premier ministre (M. Diefenbaker) lors de son passage à Hull, alors qu'il évaluait le coût de cette construction à environ 12 millions de dollars. Eh bien, s'il faut dépenser 12 millions de dollars en trois ans pour remédier à la situation alarmante du chômage, je suis d'avis que le gouvernement actuel devrait en assumer le coût total, car je suis convaincu que si nous attendons après le gouvernement de Québec pour payer sa part, soit un tiers, nous ne l'aurons jamais, étant donné que ce dernier ne se préoccupe pas du bien-être des gens, mais bien plutôt de la petite politique. Aussi, la population de Hull ayant élu un député libéral provincial, nous sommes assurés de ne pas en avoir, surtout si nous nous en tenons à la déclaration suivante qu'a déjà faite le premier ministre du Québec à Shawinigan Falls: "Vous n'aurez pas de pont si vous n'élisez pas un député de l'Union nationale".

Monsieur l'Orateur, nous ne pouvons attendre indéfiniment et je demanderais à l'honorable ministre des Travaux publics (M. Green) d'étudier sérieusement cette situation afin que l'on commence, dans un avenir très prochain, la construction de ce pont.

Monsieur l'Orateur, je pourrais continuer à énumérer une quantité de travaux publics qui s'imposent chez nous et je pourrais peut-être aussi, dans les circonstances, répondre à plusieurs assertions qui ont été faites des deux côtés de la Chambre; toutefois, je termine en demandant aux députés de l'aile de l'Union nationale du parti conservateur de rendre leur attitude bien claire. Quelle attitude adoptent-ils relativement à la division

des droits de taxation entre le gouvernement d'Ottawa et celui du Québec? J'espère qu'ils ne vont pas continuer à parler de la Confédération et de tout ce qui s'ensuit, mais nous diront intelligemment et franchement quelle sera leur attitude lorsque le gouvernement auquel ils adhèrent continuera tout simplement la politique des gouvernements qui l'ont précédé. Et alors, nous pourrons peut-être croire en leur sincérité s'ils sont d'avis que les bobards qu'ils nous criaient lors des dernières élections, "Le Canada donne aux étrangers mais la province donne à ses concitoyens", ne sont pas véridiques.

Nous voulons savoir quelle sera leur attitude à l'égard des dons que nous avons faits en vertu du plan de Colombo. Nous voulons aussi savoir, maintenant qu'ils siègent à Ottawa, s'ils ont élargi leur horizon et s'ils ont l'intention de vivre comme des Canadiens ou comme des Québécois étroits qui veulent rester dans leur réserve pour le reste de leurs jours?

M. Noël Dorion (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je n'avais pas l'intention, nouveau venu que je suis en cette Chambre, de participer à ce débat. Cependant, à la suite de certaines assertions lancées par nos adversaires dans certains discours, et vu la manière, à mon avis, un peu légère de traiter des questions de principe, j'ai cru qu'il était opportun de faire entendre une voix de la province de Québec, et, ce faisant, j'ai l'impression que je ferai entendre en même temps celle d'un canadianisme bien compris.

D'ailleurs, c'est sous cet angle plutôt général de canadianisme que j'entends traiter ici l'un des deux problèmes auxquels fait allusion la motion de défiance de l'honorable chef de l'opposition (M. Pearson). Cet amendement comporte deux parties distinctes. La première a trait à l'affaissement économique et aux difficultés qu'il pourrait faire naître dans les municipalités et les villes du pays. La seconde a trait au principe de péréquation et, conséquemment, touche à un des problèmes fondamentaux qui intéressent la nation tout entière. C'est à propos de ce second paragraphe de l'amendement qui a été suggéré par l'honorable chef de l'opposition que je voudrais aujourd'hui, en quelques mots, établir de façon précise ce qu'est la pensée des conservateurs de la province de Québec, et les motifs qui ont incité sa population, lors des dernières élections, à faire confiance à l'honorable premier ministre du pays (M. Diefenbaker).

Monsieur l'Orateur, rien n'est aussi solide et, d'ailleurs, rien n'est plus indispensable que les fondations juridiques sur lesquelles doit reposer toute doctrine dont le rayonnement peut assurer le bien-être et des provinces et du pays tout entier.

Je me permettrai,—et je m'excuse de dire des choses qui paraîtront élémentaires à la plupart des députés siègeant en cette Chambre,—mais, pour bien étayer mon argumentation, je me permettrai de rappeler certains articles de la constitution dont, trop souvent, on a paru ignorer l'existence, certains articles de la constitution qui nous sont chers à nous, gens de la province de Québec, parce que le respect de ces articles nous semble être une des conditions essentielles à la survivance du groupe ethnique que la province de Québec a mission de protéger et de sauvegarder.

L'article 118 de l'Acte de l'Amérique du nord britannique stipule que des subsides seront versés par le gouvernement fédéral aux diverses provinces. En 1907, comme chacun le sait, cet article faisait l'objet d'un amendement adopté non simplement par le gouvernement fédéral mais par un statut impérial comme cela avait été le cas pour l'Acte de 1867.

En d'autres termes, la procédure suivie faisait voir nettement qu'il s'agissait d'un problème d'ordre constitutionnel, puisqu'on avait recours à l'autorité impériale, la même qui, en 1867, avait substantiellement consacré l'entente entre les provinces qui avait donné naissance à la Confédération. Et est-ce à dire, monsieur l'Orateur, que par cet article 118 de la constitution, on avait reconnu comme règle générale le principe des subventions aux provinces? Je dis non. Et j'ai souvenance d'avoir lu un discours de l'honorable député de Montmagny-L'Islet (M. Lesage), prononcé ici en cette Chambre, où il semblait trouver là la consécration du principe des subsides aux provinces, alors que si l'on réfère aux débats, et notamment à ceux de la conférence de Québec, on se rend compte que les constituants avaient refusé d'ériger en principe cette méthode de financer les provinces. C'est tellement vrai, mes savants amis de l'opposition ne m'en voudront sûrement pas de citer ici un juriste qui milite dans leurs rangs,—c'est tellement vrai que M. Louis-Philippe Pigeon, qui fut le conseiller juridique de l'honorable Adélard Godbout de 1940 jusqu'à 1945, traitant précisément de ce problème, rappelait que, d'après Pope, dans *Confederation Documents* où ont été consignés les résumés des débats aux diverses conférences qui ont précédé la Confédération, M. Pigeon, dis-je, rappelait précisément que ce principe avait été rejeté. Voici, en effet, d'après *la Revue du Barreau*

de la province de Québec, Volume 3, 1943, comment M. Pigeon interprétait ce rejet:

Or, sait-on que l'octroi de subsides aux provinces était l'un des pouvoirs énumérés du gouvernement fédéral dans le texte soumis à la conférence de Québec et qu'il en a été retranché au cours de la discussion?

En d'autres termes, les provinces constituantes de 1867 n'ont pas voulu, en donnant naissance à l'État fédéral, en devenir les vassales. C'est la raison pour laquelle nous ne pouvons permettre d'intrusions trop fréquentes dans le domaine des droits fondamentaux des provinces. Et c'est par ailleurs ce qui a incité la province de Québec, à maintes reprises, à exprimer sa volonté formelle de s'en tenir à la constitution qui nous régit.

Monsieur l'Orateur, je ne suis pas de ceux-là qui prétendent que les provinces ont un pouvoir exclusif en matière de taxation directe. J'ai entendu l'honorable député de Laurier (M. Chevrier), au début de la présente session, parler de ceux-là qui prêchent l'exclusivité de la taxation directe aux provinces.

J'ai beaucoup de respect et d'admiration pour l'honorable député de Laurier et je présume qu'il doit avoir des renseignements précis pour affirmer que ce sont là des théories qui sont acceptées et prêchées dans la province de Québec. Quant à moi,—et, entre parenthèses, je ne connais pas ici de députés de la province de Québec qui, en venant ici, aient cru que, de ce fait, leur pensée était enrégimentée,—j'affirme que nous sommes venus ici librement, loyalement, parce que nous croyons vraiment appartenir à un parti qui nous donne toutes les garanties possibles que l'esprit et la lettre de la constitution qui nous régit seront maintenus dans leur intégrité.

J'admets donc volontiers qu'en vertu de la loi qui nous régit depuis 1867, il y a compétence concurrente dans le domaine de la taxation directe et des contributions directes. Mais, cette concurrence de droits et de pouvoirs n'est pas quelconque: elle nous invite à faire certaines précisions et certaines distinctions.

J'entendais mon excellent ami de Hull (M. Caron), en vrac, nous livrer sa pensée. Ce n'est sûrement pas là la façon de procéder lorsque l'on aborde des sujets aussi importants que celui qui fait l'objet de ce débat.

Pour établir ces distinctions, ces différences qui s'imposent, avec la permission de la Chambre, nous allons jeter un coup d'œil sur les deux articles qui ont trait à la distribution des pouvoirs entre l'État fédéral et les provinces, les articles 92 et 91 de la constitution. Que dit l'article 92 à ce sujet? Et d'abord, notons que le préambule est tout aussi important, tout aussi essentiel et indispensable que l'article proprement dit. Lisons donc le paragraphe 2 de l'article 92 en le coiffant du préambule:

92. Dans chaque province, la législature a le droit exclusif de légiférer sur les matières qui rentrent dans les catégories de sujets ci-après énumérées:

Et le paragraphe 2, dit:

2. Les contributions directes dans la province en vue de prélever des revenus pour des fins provinciales;

En d'autres termes, l'article 92 donne aux provinces un droit exclusif de percevoir des impôts directs pourvu que ce droit soit exercé dans les limites de la compétence des provinces et pour des fins spécifiquement provinciales.

En regard de cela, voyons maintenant quel est le pouvoir que les constituants ont donné au gouvernement fédéral. C'est l'article 91, au paragraphe 1, sous-paragraphe 3. Si on lit seul le paragraphe 3, on trouve ceci:

3. Le prélèvement de deniers par tout mode ou système de taxation;

C'est là un pouvoir qui appartient au gouvernement fédéral. Évidemment, si l'on s'en tient exclusivement à ces mots, isolés de leur contexte, on pourrait croire que c'est là un pouvoir absolu donné au gouvernement fédéral. Mais ce n'est pas de cette façon qu'un texte doit être interprété. Je n'apprendrai sûrement pas à mes savants amis de l'opposition, parmi lesquels on compte de brillants avocats, quelles sont les règles à suivre dans l'interprétation d'un texte. Pour donner à un texte son sens complet, il faut le replacer dans son contexte. En agissant de la sorte, que nous donne l'article 91? Voici d'abord ce qu'édicte son préambule:

91. Il sera loisible à la Reine, sur l'avis et avec l'assentiment du Sénat et de la Chambre des communes, de légiférer, en vue de la paix, de l'ordre public et de la bonne administration au Canada, sur toute matière ne rentrant pas dans les catégories de sujets que le présent acte attribue exclusivement aux législatures des provinces.

Or, comme on vient de le voir, parmi ces sujets que le législateur a attribués exclusivement aux provinces se trouve la taxation directe pour fins provinciales. Conséquemment, tout gouvernement fédéral qui prélève des impôts directs pour des fins provinciales s'éloigne de la lettre comme de l'esprit de la constitution. C'est tellement vrai que le Conseil privé n'a pas jugé autrement.

Permettez-moi ici de rappeler une cause souventes fois citée devant les tribunaux, *Bank of Toronto v. Lambe*, 1887, où l'un des membres du Conseil privé de Sa Majesté, lord Atkin je crois, s'exprimait de la façon suivante:

(*Traduction*)

Cette contradiction entre les deux articles a été démontrée dans la cause Parsons.

(*Texte*)

Cette cause de Parsons est très souvent citée en matière constitutionnelle.

(*Traduction*)

"Ainsi, 'le prélèvement de deniers par tout mode ou système de taxation' figure dans les catégories de sujets énumérées à l'article 91; mais, bien que l'explication soit suffisamment détaillée et générale pour inclure 'les contributions directes dans la province en vue de prélever des revenus pour des fins provinciales', attribuées aux assemblées législatives provinciales en vertu de l'article 92, il est évident qu'il ne saurait être voulu, dans ce cas aussi, que le pouvoir général outrepasse le pouvoir particulier." Leurs Seigneuries s'en tiennent à ce point de vue et soutiennent qu'en ce qui concerne les contributions directes dans la province en vue de prélever des revenus pour des fins provinciales, ce sujet relève entièrement de la compétence des assemblées législatives provinciales.

(*Texte*)

Je ne voudrais pas vous ennuyer avec des citations; mais il est une autre cause également importante, qui fait jurisprudence et qui, cette fois, a été plaidée sous le régime libéral de M. Mackenzie King. Elle avait trait aux lois sociales adoptées sous le régime de M. Bennett. Elle avait été portée devant le Conseil privé, et, si j'ai bonne souvenance, —mais je peux me tromper,—c'est le très honorable Louis St-Laurent qui représentait le gouvernement fédéral. Les lords du Conseil privé avaient alors déclaré inconstitutionnelles certaines lois relatives à la sécurité sociale, et, dans le jugement, on retrouve presque textuellement les termes de la décision que je viens de signaler. Au même chapitre, qu'il me soit permis de vous signaler l'opinion d'un grand magistrat de la province de Québec qui a fait honneur au plus haut tribunal du pays, et qui, d'ailleurs, a laissé une œuvre impérissable pour le plus grand bien et de la province de Québec et du pays tout entier. En effet, voici en quels termes, sur ce point extrêmement important, s'exprimait, dans la *Revue du Droit*, 1937-1938, l'honorable juge P.-B. Migneault:

Il faut observer ensuite qu'on ne doit pas donner une extension aux pouvoirs fédéraux énoncés en termes généraux telle qu'un pouvoir provincial analogue, expressément mentionné, resterait sans application utile. Ainsi le Parlement peut prélever des deniers par tous modes ou systèmes de taxation, et la Législature provinciale est autorisée à imposer la taxation directe dans les limites de la Province dans le but de prélever un revenu pour des objets provinciaux. Évidemment, il faut restreindre les termes généraux du pouvoir fédéral pour laisser place à l'attribution provinciale.

Monsieur l'Orateur, c'est là, à mon avis, la doctrine qu'ont mise en œuvre les constituants, par les articles 91 et 92; c'est la doctrine qui toujours a été reconnue jusqu'en ces derniers temps, doctrine confirmée par décision du Conseil privé, confirmée par le plus grand juriste que nous ayons eu chez les Canadiens français, l'honorable juge Migneault, et également confirmée par nul autre que le conseiller juridique de l'honorable Adélard Godbout qui, dès 1940, alors qu'il était premier ministre du Québec, devait la mettre de côté.

Que s'est-il passé dans la suite? Jusqu'en 1917, cette doctrine est restée indiscutable, et pour une bonne raison: c'est que le gouvernement fédéral, en dépit du pouvoir que la constitution lui conférait, malgré les droits qui lui étaient reconnus de prélever des impôts par tout mode de taxation, a jusque là respecté scrupuleusement ce droit qu'également partageaient les provinces. Et, il a fallu cette catastrophe de la guerre, au cours de laquelle le Canada a donné le meilleur de son sang pour la protection de ses droits et institutions, il a fallu cette catastrophe pour que soient, pour ainsi dire, conscrits tous les revenus du pays afin de pouvoir mener à bien la mission qu'il s'était donnée.

C'est sir Thomas White qui, en 1917, a le premier imposé le revenu des particuliers. C'était le droit du gouvernement fédéral, mais un droit qui n'avait jamais été exercé depuis la Confédération; encore, l'honorable sir Thomas White prenait-il soin de noter que ce ne serait que pour la durée de la période difficile que traversait alors le Canada.

Depuis ce temps, plusieurs gouvernements se sont succédé. Les premiers furent des gouvernements libéraux et plutôt que de respecter la promesse qui avait été faite, ils préférèrent conserver cet impôt qui, encore aujourd'hui, se trouve dans nos Statuts et que nous continuons de verser.

Je ne conteste pas, monsieur l'Orateur, que le gouvernement fédéral exerce là un droit; mais je tiens à signaler cependant que, jusqu'en 1917, ce droit n'avait été exercé que par les provinces qui, d'ailleurs, en avaient usé que très modérément. En conséquence, lorsqu'aujourd'hui les provinces se prévalent d'un droit qui, pendant 40 ou 50 ans, n'a jamais été exercé par le gouvernement fédéral, nonobstant le pouvoir qu'il en avait, je dis qu'on a tort de clamer que c'est là faire œuvre de désunion nationale. Les hérauts de la désunion nationale, ce sont plutôt ceux-là qui refusent de reconnaître les droits et les pouvoirs qui appartiennent aux provinces.

(*Traduction*)

L'hon. M. Pickersgill: Je me demande si l'honorable député me permettrait de lui poser une question? Je la lui poserai en anglais afin d'être sûr de sa précision, mais je serais très heureux qu'il me réponde en français. J'ai suivi son exposé très attentivement. Pourrait-il dire à la Chambre combien de provinces exerçaient le droit de percevoir un impôt sur le revenu en 1917?

(*Texte*)

M. Dorion: Je crois qu'aucune province n'a exercé ce droit; je pourrais vérifier, mais c'est mon impression. Cependant, il y a telle chose que l'existence d'un droit et l'exercice de ce droit. Ce droit n'en demeure pas moins, surtout quand il est consacré de la façon la plus formelle, la plus sacramentelle qui soit, par une loi impériale qui vient, pour ainsi dire, le corroborer. Je dis que ce droit-là existe, qu'il peut être exercé en tout temps, et que ce n'est pas après 40, 50, 60 ans qu'on peut dire: vous n'avez pas ce droit, parce que vous ne l'avez pas exercé. Les droits d'une province ne se prescrivent pas, pas plus que les droits de la nation. Aussi, est-on mal venu d'invoquer l'absence de l'exercice d'un droit de cette nature afin de pouvoir ensuite plus facilement le mettre de côté.

Jusqu'en 1937, on peut dire que les gouvernements qui se sont succédé, en cette enceinte, ont été respectueux des droits des provinces. Et ici, qu'on me permette d'ouvrir une parenthèse: s'il est un problème, à mon avis, qui devrait échapper à la "partisanerie" politique, un problème qui devrait, pour ainsi dire, nous élever tous, tant que nous sommes, à quelque parti que nous appartenions, qui ne devrait pas se ressentir des ardeurs des campagnes électorales, c'est bien celui-là, parce qu'il tient à l'essence même de la nation canadienne.

En 1937, le gouvernement Mackenzie King décidait de former la commission Rowell-Sirois, ainsi appelée à cause des personnes qui, tour à tour, furent chargées de la diriger. Un des objectifs de cette commission était précisément d'étudier les problèmes fiscaux qui s'élevaient entre le gouvernement fédéral et les provinces. À la suite des travaux de cette commission, lesquels, si j'ai bonne souvenance, se sont échelonnés sur une période de 2 ou 3 ans, il y eut un rapport qui, en janvier 1941, provoqua la convocation d'une conférence fédérale-provinciale. L'avis de convocation tenait pour acquis certaines des conclusions du rapport, de telle sorte qu'il fermait, pour ainsi dire, la porte à une discussion sérieuse. Sur ce point, qu'on me permette de citer les propos de l'un des amis des honorables membres de l'opposition, monsieur Hepburn, qui était alors premier ministre de l'Ontario, et je cite:

L'hon. M. Pickersgill: C'était un avocat distingué.

(*Traduction*)

M. Dorion: Vous n'aimez pas cela?

(*Texte*)

L'hon. M. Pickersgill: C'était un avocat distingué.

M. Dorion: Ah! bon, merci. Excusez-moi, je n'avais pas compris. Est-ce qu'il n'était pas aussi un homme politique fort honoré dans vos rangs?

M. Habel: Dégommé, à la longue.

M. Dorion: Je cite la page 82 de la conférence fédérale-provinciale de 1941:

> Si vous avez l'intention de poursuivre la guerre de concert avec les provinces, nous sommes prêts à donner notre concours. Si le premier ministre exige cependant que cette collaboration se fonde sur les principes émis dans un rapport que nous n'approuvons pas, mes collègues et moi n'avons plus qu'à nous retirer en laissant ces démolisseurs de la confédération, sous le couvert du patriotisme, terminer leur œuvre néfaste.

Ces paroles, monsieur l'Orateur, n'étaient pas dites par des gens de la province de Québec; elles n'étaient pas prononcées par un premier ministre de la province de Québec. Ce langage était tenu par un premier ministre de l'Ontario, qui plus est, avait l'appui de deux autres premiers ministres, celui de la Colombie-Britannique et celui de l'Alberta. A-t-on parlé, dans le temps, de désunion nationale? Pas du tout, et pour une bonne raison, c'est que ces chefs politiques faisaient entendre la voix de leurs provinces, c'est qu'ils avaient conscience d'assister à une conférence où ils avaient droit de discuter librement, bien qu'on semblait avoir fermé la porte à toute discussion. Qui prétendra qu'en agissant de la sorte, ces chefs politiques se transformaient en hérauts de la désunion nationale, alors qu'à leurs yeux ils revendicaient simplement les droits, les pouvoirs et la liberté qui appartiennent aux provinces.

Monsieur l'Orateur, dès avril 1941, on avait fait allusion à ce rapport dans l'exposé budgétaire et, en 1942, la province de Québec ratifiait une entente en vertu de laquelle, pour le temps de la guerre, elle abandonnait ses pouvoirs de taxation sur le revenu des particuliers, celui des sociétés et des successions entre les mains du gouvernement fédéral, contre la pitance que lui offrait le gouvernement fédéral.

J'entendais l'autre jour, ou hier plutôt, mon bon ami de Hull (M. Caron) se scandaliser des pertes subies par la province de Québec pour n'avoir pas signé d'entente avec le gouvernement fédéral. Eh bien, puisque chez lui le scandale est si facile, qu'il me permette de citer des chiffres: il pourra se scandaliser rétrospectivement, puisque ces chiffres, je les tire de la période où son ami, M. Godbout, était le premier ministre de la province de Québec.

M. Habel: C'était durant la guerre.

M. Dorion: Les ententes ont duré du 1er septembre 1941 au 1er septembre 1947. Durant cette période, en cédant ces sources

de revenus, le gouvernement fédéral a perçu du Québec la somme de $2,258,381,000, et le Québec, en retour pour sa fidélité à ce parti que nous avons délogé lors de la dernière élection, le Québec a reçu la somme de $102,930,272.80. Je note les 80 sous, car les sous comptent avec une pareille pitance.

Ce que je tiens à retenir de tout cela, c'est le fait pour le gouvernement fédéral de contracter une entente consacrait clairement l'existence du pouvoir provincial de taxation. On ne contracte pas une entente lorsque l'on peut impunément s'emparer de tout. Le voleur ne contracte pas d'entente avec sa victime. Mais ici, on a contracté une entente, et, je le répète, on a par là expressément reconnu le principe du pouvoir de taxation des provinces. Mais, monsieur l'Orateur, j'ai toujours compris,—et cela me paraît être élémentaire en droit,—qu'une entente comporte le consentement libre et volontaire des parties. Une entente avec le couteau sur la gorge, ce n'est pas une entente. Lorsque le bandit se présente à la banque, exhibe son révolver, puis dit à la caissière: "Donnez-moi l'argent qui est dans la caisse", et qu'ainsi il l'obtient, il n'y a sûrement pas entente. Je le répète: une entente implique le consentement libre et volontaire des parties, et si les parties ne sont pas libres d'accepter, ce n'est plus une entente, c'est de l'oppression, c'est de la dictature. Et c'est bien là ce à quoi on a assisté au cours de certaines conférences qui ont été tenues entre les provinces et le gouvernement fédéral d'alors.

Je passe rapidement sur les conférences qui se sont échelonnées jusqu'en 1945 pour en arriver à celle que l'on a appelée la conférence du rétablissement. Et il est intéressant de lire les rapports du temps. A ce moment-là, en effet, on y voit que la province qui paraissait s'isoler, ce n'était pas Québec, mais bien plutôt la province d'Ontario. Et pourquoi agissait-elle de la sorte? Simplement, et avec raison, parce qu'elle considérait que la manière de procéder du gouvernement fédéral était contraire à l'esprit et à la lettre de la constitution.

En 1946 était reprise la conférence de 1945. Cette fois, c'était au tour d'un premier ministre libéral, M. Macdonald, de la Nouvelle-Écosse, de s'opposer à cette forme d'entente forcée et à dénoncer les intrusions du gouvernement fédéral dans des domaines qui ne lui appartenaient pas. Je ne sache pas que dans le temps, parmi nos éminents collègues de l'opposition d'aujourd'hui, il y en ait eu qui se soient levés pour crier à l'anathème contre ce premier ministre provincial, contraints d'accepter les conditions auxquelles l'honorable ministre fédéral des Finances d'alors cherchait à soumettre les provinces. Si ce premier ministre eût été de la province de Québec, peut-être l'accueil aurait-il été différent. Il y a une chose que l'on ignore probablement en cette Chambre, c'est que, dans la province de Québec, on a inauguré un système d'épuration du parti libéral. J'avais déjà entendu parler de telle chose dans d'autres pays. On nous a raconté, en effet, par exemple, que dans certains pays situés derrière le Rideau de fer, s'il arrive à un militant de dévier dans sa pensée et dans sa conscience de la ligne du parti, on s'empresse de l'épurer. Eh bien, quelque chose d'analogue se fait parfois dans la province de Québec. On épure certains libéraux. On a rejeté du sein du parti des personnages qui pourtant y avaient joué un rôle éminent. Qu'on se rassure! Je ne fais pas allusion aux libéraux qui siègent en cette Chambre, mais plutôt à quelques-uns de leurs amis de Québec. C'est la sorte de largeur de vue dont nous avons eu, ici, hélas! certains échantillons. Les députés qui nous les ont fournis, ces échantillons, ne cherchaient sûrement pas à travailler à la sauvegarde de l'unité nationale; ils s'employaient plutôt à semer la division dans nos rangs, au détriment de cette union qui caractérise le parti conservateur actuel et qui en fait la grandeur et la beauté.

Monsieur l'Orateur, à ces premières ententes d'autres ont succédé. Sauf l'Ontario et le Québec qui se sont abstenus, et pour des questions de principe, toutes les provinces ont dû signer. Terre-Neuve, entrant à son tour dans la Confédération, faisait de même. Ce fut un grand événement que l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération, et cet événement ne nous aurait-il procuré que l'avantage d'avoir parmi nous l'honorable député de Bonavista-Twillingate (M. Pickersgill), que j'en serais heureux parce que j'ai de l'estime et de la considération pour lui.

L'hon. M. Pickersgill: Merci.

M. Dorion: D'ailleurs, nous nous sommes connus en des circonstances qu'il se rappelle sans doute. Ces circonstances nous ont permis à tous deux de constater que les divergences d'opinions ne nous empêchent pas de travailler, chacun dans son domaine, de travailler au bien de la nation.

En 1954, le Québec imposait les revenus personnels. Cette taxe équivalait à 15 p. 100 de l'impôt fédéral. C'était là l'exercice indiscutable d'un pouvoir qui, constitutionnellement, relevait de sa compétence, et je ne sache pas que personne puisse le lui reprocher. A la suite d'une affirmation aussi éclatante de son droit, divers corps publics multipliaient les requêtes,—et ici je ne parle pas du gouvernement de Québec,—je dis bien des corps publics, tels que la Chambre de commerce et le *Board of Trade* de Montréal,

—requêtes adressées à l'honorable M. Abbott, ministre des Finances du temps, le suppliant d'accorder sur l'impôt sur le revenu des particuliers une déduction qui correspondrait à ce que percevrait désormais le Québec dans l'exercice de son droit. Ce fut un refus catégorique.

(*Traduction*)

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais je suis obligé de le prévenir de l'expiration de son temps de parole.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Monsieur l'Orateur, j'espère que le député de Bellechasse (M. Dorion) m'excusera si je ne fais pas suite dès maintenant à la thèse éminemment efficace, juridique et judicieuse qu'il vient de présenter à la Chambre. J'espère cependant qu'il ne quittera pas la Chambre, parce que j'aimerais, au cours de mes observations sur les relations fédérales-provinciales, relever certains de ses énoncés.

Dans les circonstances et avant d'aller plus loin, monsieur l'Orateur, je crois que la Chambre devrait m'autoriser à consigner de nouveau au compte rendu l'amendement proposé par mon chef à la motion du ministre des Finances invitant la Chambre à se former en comité des subsides. En voici le texte:

Cette Chambre regrette que le gouvernement ait omis de convoquer une conférence fédérale-provinciale pour étudier le chômage et d'autres problèmes immédiats de nature à intéresser les autorités fédérales et les autorités provinciales à la fois; et que le gouvernement n'ait pas donné l'assurance qu'il maintiendrait ou améliorerait le principe de péréquation des revenus d'impôts directs des provinces, incorporé dans la loi existante.

La proposition d'amendement vise plusieurs sujets; toutefois, en la présentant à la Chambre, le chef de l'opposition a cherché, je crois, à toucher trois points en particulier. Le premier point a été la convocation d'une conférence fédérale-provinciale; le deuxième a été le chômage et le troisième, le principe de la péréquation établi par le gouvernement libéral précédent et maintenu par le gouvernement actuel.

J'aimerais, en premier lieu, dire un mot du chômage. Il en a été beaucoup question à la Chambre. Je chercherai à être aussi pratique que possible. Tout ce que je veux dire en ce moment, c'est que le problème du chômage est grave. Il est grave parce que pas moins de 516,000 personnes sont sans travail en ce moment chez nous, et ce chiffre ne tient pas compte des 38,000 personnes qui ont été congédiées temporairement. La situation me paraît donc grave. Le gouvernement n'envisage pas le problème du chômage sérieusement; le gouvernement ne le prend pas au sérieux non plus.

Mon collègue représentant la circonscription d'Essex-Est (M. Martin) a posé hier au gouvernement plusieurs questions pertinentes, lorsqu'il a pris la parole sur la proposition d'amendement. Voici une des questions qu'il a posées: "Le gouvernement voudrait-il nommer une entreprise qui a été amorcée depuis qu'il a pris le pouvoir et dire combien d'hommes y ont été employés?" Le ministre sans portefeuille qui représente la circonscription de St-Jean-Ouest (M. Browne), qui l'a suivi, s'est exprimé en ces termes, comme on le voit à la page 795 du hansard:

Il sait...

Il s'agit de l'honorable député d'Essex-Est. Je poursuis la citation:

...aussi bien que moi qu'aucune entreprise de travaux publics d'importance n'a été lancée depuis l'ouverture de la session et qu'aucune n'a pu l'être avant.

Un peu plus loin, il dit:

La question est valable. J'admets que je ne suis pas moi-même en mesure d'indiquer quoi que ce soit qui a effectivement donné beaucoup d'emplois; mais je sais que le budget des dépenses ou les crédits supplémentaires comportent des sommes destinées à effectuer un certain nombre de travaux. Le ministre des Finances a parlé d'un crédit de 4 millions contenu dans les crédits supplémentaires déposés aujourd'hui.

M. Winch: Mais ce sera pour l'année entière.

L'hon. M. Browne: Peut-être; mais on ne peut entreprendre un programme de 100 millions de dollars de but en blanc.

Eh bien! c'est exactement ce que nous disions au cours de la campagne électorale, qu'on ne peut mettre en train des travaux publics de cette nature en deux mois. C'était ce que disait le chef de l'opposition; c'était ce que nous tous, qui siégeons de ce côté-ci de la Chambre, affirmions, que des travaux publics de l'envergure de ceux qu'avait proposés le premier ministre,—et j'en parlerai un peu plus tard,—ne pouvaient être mis en train du jour au lendemain. Nous avons toujours dit que l'élaboration de projets semblables prenait du temps; qu'il fallait des semaines et des mois pour établir les plans, devis, etc., et qu'il fallait beaucoup de temps avant de réaliser ces projets. C'est pourquoi nous avons proposé et défendu un régime de réduction des impôts.

Qu'il me soit permis d'établir un parallèle entre le point de vue adopté par le ministre sans portefeuille, l'honorable député de Saint-Jean-Ouest, et l'attitude du premier ministre. En commençant sa campagne électorale à Winnipeg, le 12 février, voici ce qu'a dit le premier ministre:

Mesdames et messieurs, je sais ce que signifie le chômage. Afin d'assurer la mise en valeur future du Canada et des emplois, nous avons lancé un vaste programme de travaux publics utiles, qui rapporteront des dividendes et qui supposent une dépense de 1,185 millions de dollars, dont 270

millions seront dépensés durant le premier trimestre de l'année en cours.

Cela signifiait que la première partie du programme devait être appliquée et l'argent nécessaire dépensé durant les trois premiers mois de 1958. Opposons à cela ce qu'a dit le ministre sans portefeuille:

La question est valable. J'admets que je ne suis pas moi-même en mesure d'indiquer quoi que ce soit qui a effectivement donné beaucoup d'emplois.

Voici ce qu'il dit un peu plus loin:

Eh bien! il sait aussi bien que moi...

Il parlait du représentant d'Essex-Est. Je poursuis la citation:

...qu'aucune entreprise importante de travaux publics n'a été lancée depuis l'ouverture de la session, et qu'aucune n'a pu l'être avant.

Il y a donc une opposition directe entre l'attitude du premier ministre et celle du ministre sans portefeuille. Nous savons quelle est la situation en ce qui concerne ce programme de travaux publics prévoyant la dépense de 1,185 millions de dollars. J'hésite à employer le mot et à dire qu'il a été factice. Je n'aime pas employer ce mot; on me permettra néanmoins de dire que le programme alors mentionné par le premier ministre, s'il n'était pas factice, a été grossièrement exagéré, car ce n'était pas du tout un programme de travaux publics. C'était ni plus ni moins que les prévisions budgétaires qui avaient été déposées en majeure partie par le gouvernement libéral précédent et qui ont été maintenues par le gouvernement actuel, lorsque les crédits ont été déposés avant les élections du 31 mars.

Je dis sans hésiter que le gouvernement, ainsi que l'a fait remarquer l'honorable député d'Essex-Est, n'a amorcé aucune entreprise importante au cours des trois premiers mois de l'année, encore moins au cours des cinq mois écoulés depuis le début de l'année.

Que dire de la déclaration dans laquelle le premier ministre a affirmé, à Winnipeg et ailleurs, que personne ne souffrirait du chômage? Eh bien, je puis nommer bien des gens de ma circonscription qui en souffrent. Je puis signaler le discours dans lequel l'honorable député de Restigouche-Madawaska (M. Van Horne) a dit, l'autre soir, qu'il y avait plus de chômage dans sa circonscription que dans toute autre circonscription du Canada. Je n'ai pas entendu le premier ministre ni un autre député se réjouir beaucoup de la déclaration qu'a faite ce député. Pourtant, j'imagine qu'il sait de quoi il parle, puisqu'il traitait une question qui intéresse sa propre circonscription.

L'hon. M. Brooks: C'est la première fois que vous êtes de son avis.

[L'hon. M. Chevrier.]

L'hon. M. Chevrier: Je ne sais pas si je suis de son avis, mais je sais que mes amis siégeant de l'autre côté de la Chambre ont été fort embarrassés par ses propos. Ils aimaient la façon dont ce député attaquait le gouvernement précédent, lorsqu'il était de ce côté-ci de la Chambre; ils aimaient ses énormes exagérations et ils applaudissaient lorsqu'il s'en prenait à mon ancien collègue du gouvernement. J'ai remarqué qu'ils n'avaient pas beaucoup applaudi l'autre soir. Ils étaient fort embarrassés par ses propos et je suis sûr qu'ils ne l'encourageront pas à faire beaucoup d'autres discours comme celui qu'il a prononcé l'autre soir.

L'hon. M. Pickersgill: Ou beaucoup d'autres discours. Un point. C'est tout.

L'hon. M. Chevrier: Il y a d'autres personnes qui souffrent en notre pays à cause du chômage. Je songe aux ouvriers de la grande industrie des textiles, notamment en Ontario et dans Québec, mais aussi ailleurs au Canada. J'ai été renversé l'autre jour d'entendre le ministre du Revenu national (M. Nowlan) déclarer qu'il nommait 50 appréciateurs de plus,—peut-être était-ce 40, j'ai oublié, mais je crois que c'était 50,—qui iraient aux États-Unis et dans d'autres pays pour constater dans quelle mesure on violait les dispositions de la loi sur les douanes. Qu'on me permette de lui signaler que, là encore, il suit, comme le gouvernement a suivi dans bien des cas, la ligne de conduite même de l'ex-gouvernement libéral. L'honorable M. McCann, son prédécesseur, a fait exactement la même chose en plus d'une occasion, notamment des appréciateurs qui devaient aller aux États-Unis y évaluer les prix pour constater si l'on avait violé les dispositions de la loi sur les douanes qui visent le dumping.

J'espère que le ministre remporte beaucoup plus de succès que son prédécesseur, car, d'après les déclarations faites, non seulement par le premier ministre (M. Diefenbaker), mais aussi par une foule d'autres députés, les conservateurs allaient, dès leur accession au pouvoir, mettre fin aux difficultés de l'industrie des textiles. Les problèmes de l'industrie textile me paraissent aujourd'hui aussi graves sinon plus graves que jamais car le nombre des personnes employées dans cette industrie a sensiblement décru depuis que nos amis de l'autre côté ont pris le pouvoir. Je prétends donc que le gouvernement ne tient pas les engagements pris par le premier ministre durant la campagne électorale, au sujet du chômage.

Toutefois, c'est peut-être dans le domaine des relations entre le gouvernement fédéral et les provinces que les conservateurs ont le plus manqué à leurs engagements électoraux.

Dans ce domaine, le premier ministre a fait une série de promesses que j'aimerais rappeler. Il y en a plusieurs, mais je me contenterai d'en relever une. A plus d'une reprise, le premier ministre et ses associés ont soutenu qu'une nouvelle conférence fédérale-provinciale serait convoquée immédiatement après les élections en vue de résoudre définitivement les difficultés qui existent entre le gouvernement fédéral et les provinces, ajoutant que le gouvernement fédéral n'adopterait pas une attitude intransigeante. Cette promesse n'a pas été tenue. Le premier ministre n'a pas convoqué une conférence en vue d'étudier les problèmes fiscaux. Il a convoqué une conférence préliminaire qui s'est occupée de l'assistance aux chômeurs, du programme d'hospitalisation et de subventions spéciales aux provinces de l'Atlantique. D'après les nouvelles, les questions fiscales ont été étudiées lors de séances à huis clos et seulement pendant dix ou quinze minutes à la fin de la conférence.

Je n'hésite aucunement à dire que la conférence fédérale-provinciale convoquée en novembre dernier n'a pas même commencé l'étude des problèmes que posent les relations fiscales avec les provinces. Nous savons ce qui est arrivé par la suite. A la veille des élections, le gouvernement a imposé en janvier par télégramme sa décision unilatérale. Nous savons également que cette décision unilatérale n'a été rendue que pour un an et que toute la question revient sur le tapis. Je demande donc quelle est l'attitude du parti conservateur en matière de relations fédérales-provinciales. Chez le premier ministre, c'est une attitude de confusion et de contradiction. En effet, lorsqu'il a décidé d'imposer une solution provisoire au problème il a eu recours à la même formule exactement que le gouvernement libéral précédent avait établie.

Il a déclaré plus tard qu'il était en faveur des paiements de péréquation aux provinces, mais il a toujours refusé de définir sur quelle base ces paiements se feraient. Pour ce qui concerne le premier ministre, par conséquent, nous demeurons dans la confusion et le vague complets. Hier soir, plusieurs députés de ce côté-ci de la Chambre ont cité des déclarations du premier ministre au sujet de ces paiements de péréquation. Si l'on considère l'attitude du présent gouvernement, qui ne s'écarte en rien de la formule établie et présentée à la Chambre par le gouvernement libéral précédent, le premier ministre ne peut faire autrement que conclure qu'en dépit des discours et des déclarations faits au cours de la campagne électorale, le présent gouvernement adopte dans ce domaine la même politique que son prédécesseur.

J'aimerais maintenant, pour un instant, étudier l'attitude d'un des ministres à l'égard de la question fiscale. Je voudrais parler d'une déclaration faite par le solliciteur général (M. Balcer), principal lieutenant du premier ministre dans le Québec. Le gouvernement dont il fait partie, du moins jusqu'aujourd'hui, s'est contenté de suivre la ligne de conduite du régime libéral précédent. L'automne dernier, le solliciteur général a déclaré nettement qu'il s'opposait à ce que le gouvernement fédéral subventionnât les provinces. Les versements de péréquation sont des subventions, soit dit en passant. Le ministre a dit aussi que le gouvernement allait sans aucun doute trouver une formule établie sur une toute autre base.

Je n'ai pu suivre le très savant exposé que le représentant de Bellechasse (M. Dorion) a fait tantôt. Je lui rends le compliment qu'il m'a fait il y a un instant en disant que je le respecte profondément, surtout quand il fait un savant exposé juridique, car, sauf erreur (j'en suis même certain), l'honorable député est un membre très réputé du barreau de sa province. Mais, malgré l'exposé juridique habile qu'il vient de faire, il a tout de même omis de nous dire s'il fait sienne l'attitude du solliciteur général. Je vais consigner au compte rendu ce que pense le solliciteur général. Ainsi qu'en fait foi la page 134 des Débats du 18 octobre 1957, M. Breton, ex-député de Joliette-l'Assomption-Montcalm, a posé la question suivante:

> Monsieur l'Orateur, me serait-il permis de poser une question à l'honorable Solliciteur général?
>
> L'honorable Solliciteur général a exprimé à plusieurs reprises, alors qu'il était dans l'opposition, l'idée bien connue que les subsides fédéraux aux provinces sont contraires à la constitution. L'opinion qu'il exprimait alors était, en tout, conforme à celle du gouvernement de la province de Québec. En vue de la prochaine conférence fiscale fédérale-provinciale pourrait-il, en ce moment, nous dire s'il s'opposera aux subsides que son gouvernement semble vouloir préparer à l'heure actuelle?
>
> L'hon. Léon Balcer (Solliciteur général du Canada): Monsieur l'Orateur, je tiens à dire à mon honorable ami que je suis encore opposé aux subsides tels que les proposait l'ancien gouvernement. Quant à sa question, il s'agit d'une question hypothétique, mais je suis...
>
> Une voix: Politique...
>
> L'hon. M. Balcer: ...et politique, oui. Je tiens à lui dire que les propositions du gouvernement fédéral ne sont pas encore connues, mais je suis convaincu qu'elles seront faites sur une base bien différente de celle de l'ancien gouvernement.

Il est bien évident qu'elles n'ont pas été faites sur une base différente. Elles ont été faites exactement sur la même base, mais accrues, et je ne sache pas que l'honorable député ait participé au débat pour préciser son attitude. Ainsi, il y a contradiction complète entre ce que le gouvernement a fait et ce qu'a dit un de ses ministres.

Avec la permission de la Chambre, j'aimerais jeter un coup d'œil sur l'attitude du premier ministre de l'Ontario. A une réunion fédérale-provinciale le 9 mars 1956, le premier ministre Frost aurait dit qu'il était nettement contre la formule actuelle des versements de péréquation car ils étaient trop peu satisfaisants pour sa province et trop généreux pour les autres provinces. Il a proposé que le rendement moyen de l'impôt normal par tête dans les deux provinces où il est le plus élevé, base actuelle de ces versements, soit modifié pour être remplacé par la moyenne des quatre provinces au rendement fiscal le plus élevé ou même par la moyenne nationale. On dit qu'il serait même allé plus loin et qu'il aurait précisé que la présente formule était trop généreuse pour la province de Québec.

Pour qu'on ne se méprenne pas sur ce que je vais dire, j'aimerais citer un article paru dans le *Globe and Mail* du 20 mars 1956 qui exposait les vues du premier ministre ontarien. Je cite:

> M. Frost a dit qu'en faisant des comparaisons avec d'autres provinces comme le Québec et l'Alberta, on pouvait prouver l'injustice qui était faite à sa province par la présente formule.
>
> Je cite notre province-sœur de Québec, car c'est avec elle que nous sommes les plus étroitement liés. Du point de vue économique, nous sommes très semblables et avons bien des points communs.
>
> Tout comme l'Ontario, a dit le premier ministre, le Québec se développe et progresse rapidement et a une forte concentration de population et d'industries de transformation. Suivant la formule fédérale, le Québec retirera une subvention suivant les taux réguliers qui sont proposés et une allocation de compensation annuelle de plus de 40 millions de dollars.
>
> M. Frost a déclaré qu'il ne doutait pas que le Québec avait besoin de ces fonds supplémentaires et saurait en profiter, mais, a-t-il ajouté, si telle est l'évaluation fédérale des besoins du Québec, combien plus importante ne devrait-elle pas être pour l'Ontario, étant donné sa population plus nombreuse, sa structure industrielle plus vaste et tous les frais qui vont de pair avec l'essor industriel.

Je ne blâme pas du tout le premier ministre de l'Ontario pour l'attitude qu'il adopte. Il défend, somme toute, les intérêts des contribuables de sa province. Mais considérons sa thèse une minute et comparons-la à celle du présent gouvernement. Suivant M. Frost, le Québec et l'Ontario se disputent les nouvelles industries, ce qui est exact, car les deux provinces ont une forte concentration industrielle. Les deux provinces ont des ressources hydrauliques énormes, Québec dépassant l'Ontario dans ce domaine, je crois. Le Québec aurait un avantage sur l'Ontario, car le niveau général des salaires y est inférieur. Par contre, l'Ontario serait à l'heure actuelle avantagé par rapport au Québec car les taxes y sont inférieures à celles de la province de Québec. Cependant, si l'on se sert de la base actuelle de péréquation, le Québec reçoit un versement élevé de l'ordre de 40 millions de dollars ou plus par an. Ce versement, selon M. Frost, permettrait au Québec de baisser ses taxes, ce qui lui donnerait un avantage supplémentaire sur l'Ontario en ce qui concerne l'installation de nouvelles industries.

J'espère qu'on ne se méprendra point sur mes paroles car je suis sûr que nul ne reprochera au premier ministre de la province de l'Ontario d'aborder le problème sous cet angle. C'est pourquoi il avait le sentiment que la formule soumise par le gouvernement fédéral était trop généreuse pour certaines provinces, surtout le Québec et l'Alberta, comme je l'ai dit il y a quelques instants. Donc, bien que le premier ministre ait systématiquement refusé de déclarer sur quelle base les paiements de péréquation se feraient, nous savons que M. Frost a déclaré publiquement qu'il s'oppose à la base actuelle des versements.

J'aimerais maintenant passer à l'attitude du premier ministre de la province de Québec. J'espère que mes honorables amis qui ont fait tant de bruit à l'autre extrémité de la Chambre hier soir, lorsque certains de mes collègues avaient la parole, auront le sentiment que j'étudie cette question de façon bien impersonnelle. Je considère le premier ministre de la province de Québec comme un ami. J'ai eu beaucoup de contacts avec le premier ministre de la province de Québec à l'époque où j'étais président de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, et tous nos rapports ont été de bon ton et cordiaux. Que l'on n'interprète surtout aucune de mes paroles comme une censure de l'attitude du premier ministre. Mais les faits sont les faits, et nul ne peut aller contre. Il suffit de regarder pour comprendre et c'est pourquoi j'aimerais étudier quelques instants l'attitude du premier ministre de la province de Québec.

Nous savons tous que M. Duplessis ne s'est jamais engagé à l'égard de quelque proposition concrète sur la question des arrangements fiscaux. Dans le bill qu'il a présenté en 1954 en vue de percevoir un impôt sur le revenu provincial, il a fait figurer un préambule déclarant que les provinces avaient, dans le domaine des impôts directs, la priorité sur le gouvernement fédéral, comme l'honorable député de Bellechasse a voulu le prouver tantôt dans son excellent exposé. Mais M. Duplessis a fini par renoncer à cette attitude et l'on a complètement laissé de côté la déclaration figurant dans le préambule du bill. Lorsqu'il est venu à la conférence tenue à Ottawa en octobre 1955, il s'est abstenu de toute proposition concrète.

Voici les conclusions mentionnées dans le mémoire de la province de Québec et

dont le premier ministre de cette province a donné lecture à la conférence. Il y en a trois, que j'énumérerai. On les trouve à la page 37 du compte rendu de la conférence de 1955:

(1) Clarification et délimitation précise des pouvoirs de taxation du fédéral et des provinces, suivant l'esprit et la lettre de la constitution canadienne, c'est-à-dire en tenant compte du passé, du présent et de l'avenir.

(2) Simplification de l'impôt public de manière à en diminuer le coût et en faciliter la perception.

(3) Collaboration de tous les pouvoirs publics pour en arriver à la modération dans le domaine de l'impôt, afin d'alléger autant que possible le fardeau du contribuable.

Tout député (et j'espère que le député de Bellechasse est de ce nombre) qui s'est arrêté à cette question conviendra sans doute avec moi que ces conclusions ne contiennent assurément rien de concret, mais qu'elles sont plutôt conçues en termes très vagues et confus. Les députés se rappellent qu'entre 1955 et 1957 le gouvernement libéral alors au pouvoir à Ottawa a complètement modifié le régime des ententes fiscales avec les provinces. M. Duplessis a dit que ces changements constituaient un pas dans la bonne voie.

Mais, deux ans plus tard, en novembre 1957, M. Duplessis vient à la conférence d'Ottawa, celle de l'automne dernier, et présente exactement le même mémoire, mot pour mot, qu'il avait présenté en 1955. J'ai les deux textes ici même. Je les ai lus attentivement. Je le dis aux députés: le mémoire qu'a présenté le premier ministre de la province de Québec en 1955 et celui qu'il a présenté en 1957 sont exactement les mêmes, mot pour mot.

Afin de dissiper toute équivoque, je citerai un extrait du compte rendu des délibérations de la conférence fédérale-provinciale de 1957, à la page 31. Voici les conclusions du mémoire soumis par le premier ministre de la province de Québec:

1. Clarification et délimitation des pouvoirs de taxation des autorités tant fédérales que provinciales, en conformité de la lettre et de l'esprit de la constitution, c'est-à-dire en tenant compte du passé, du présent et de l'avenir.

2. Simplification du régime fiscal de façon à réduire les frais et à faciliter la perception.

3. Modération en matière d'impôt, à laquelle nous pourrions arriver grâce à la collaboration de tous les pouvoirs publics, de manière à alléger le fardeau du contribuable dans la mesure du possible.

Je pourrais continuer à citer alinéa sur alinéa pour prouver à la Chambre que les deux mémoires étaient exactement semblables.

Par conséquent, ici encore, en ce qui concerne la province de Québec, c'est tout ce qu'il y a de plus vague et de confus. Comme je le demandais plus tôt, quelle est l'attitude du gouvernement à l'égard de ces paiements de péréquation? Nous avons là quatre façons différentes d'envisager le problème des relations fédérales-provinciales. Je demande donc au gouvernement et, en particulier, aux députés de la province de Québec d'exposer clairement leur attitude au sujet de ces quatre façons que je viens d'exposer. Sont-ils en faveur de la proposition du gouvernement? Sont-ils en faveur de la formule de M. Frost? Veulent-ils que les versements de péréquation soient abaissés, ainsi que l'a proposé M. Frost? Assurément pas, car le premier ministre de la province de Québec perdrait de très importants revenus s'il en était ainsi. Il serait intéressant de savoir ce qu'ils ont à dire sur ce point. Sont-ils en faveur des versements de péréquation?

J'espérais que l'honorable député de Bellechasse, qui est une autorité en la matière, nous dirait, au cours de ses remarques, s'il est en faveur de ces versements de péréquation. Il m'a semblé argumenter contre ces versements et signaler tout au long de ses remarques que, dans le domaine fédéral, on n'avait pas le droit de prélever des impôts à des fins provinciales. Il a poursuivi le développement de cette thèse et je suis sûr qu'on ne peut guère s'élever contre le principe dont s'inspire cet argument; mais il n'a pas fait connaître son attitude au sujet des versements de péréquation, pas plus qu'il ne l'a fait d'ailleurs au sujet des subventions aux universités, qui étaient contenues dans les prévisions budgétaires.

Sur quelle base les députés veulent-ils répartir les versements entre les provinces? Veulent-ils que le gouvernement suive la formule Frost ou la formule établie par l'ex-gouvernement libéral? Je demande au ministre des Mines et des Relevés techniques (M. Comtois), sans lui manquer de respect, quelle est son attitude à l'égard de cette question, car j'ai remarqué hier soir qu'il n'a guère goûté les remarques du député de Richelieu-Verchères (M. Cardin); de fait il l'a interrompu, comme il en avait parfaitement le droit, pendant son discours. Quelle est l'attitude du ministre à l'égard des versements de péréquation? Et quelle est l'attitude du secrétaire d'État (M. Courtemanche) à l'égard de ces versements? Quelle est l'attitude du Solliciteur général (M. Balcer)? Maintient-il l'attitude qu'il a adoptée l'an dernier en disant qu'il était contre les versements de péréquation...

L'hon. M. Balcer: Je n'ai pas dit cela

L'hon. M. Chevrier: Il était contre la péréquation.

L'hon. M. Balcer: Je n'ai pas dit cela.

L'hon. M. Chevrier: Quelle est l'attitude du ministre de la Production de défense (M. O'Hurley), qui a invoqué le Règlement hier soir pour s'élever contre ce que disait l'honorable représentant de Richelieu-Verchères? Je pense que le pays, la province de Québec et la Chambre ont le droit de savoir quelles sont les attitudes de ces messieurs.

Plus tôt j'ai mentionné les deux mémoires présentés par le premier ministre de la province de Québec en y mettant autant d'objectivité que possible. J'ai dit qu'ils étaient exactement les mêmes en 1957 qu'en 1955. Ce que j'ai omis de dire, c'est que, s'ils étaient les mêmes en 1957 qu'en 1955, le premier ministre de cette province n'avait probablement pas eu le temps de préparer d'autre mémoire, trop occupé qu'il était à faire élire ses amis dans la province de Québec.

L'hon. M. Balcer: C'est un grand service rendu au pays.

L'hon. M. Chevrier: Pour ce qui est de l'attitude de notre groupe, elle est en ce domaine claire comme du cristal. Au cours des années, travaillant en collaboration avec les provinces, nous en sommes venus, après plusieurs réunions, à une solution qui peut n'être ni définitive, ni complètement satisfaisante pour chaque partie intéressée, mais tant qu'on n'aura pas trouvé quelque chose de mieux, nous estimons que notre formule devrait s'appliquer car elle respecte les pouvoirs constitutionnels des législatures fédérale et provinciales. Elle laisse les provinces entièrement libres de percevoir leurs propres impôts directs si elles le veulent et elle comporte aussi des versements de péréquation qui permettent aux provinces pauvres de mieux remplir les obligations que leur reconnaît la constitution.

Monsieur l'Orateur, j'ai déjà dit au premier ministre que j'espérais le voir à la Chambre au moment où je vous parle. Trois fois déjà le premier ministre a dit à la Chambre que je suis un député déçu et désappointé, parce que j'ai résigné mes fonctions de président de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent après les élections et que je me trouve, à la Chambre, du côté de ceux qui ont subi la défaite. Je ressens cet énoncé du premier ministre. Je le ressens parce que si j'ai résigné mon poste, c'est après mûre réflexion. Lorsque l'ancien premier ministre m'a invité à assumer les fonctions de président de l'Administration en question, je lui ai dit que si je pouvais rendre service au pays de cette façon j'y consentais volontiers.

Une voix: Et l'honorable député a rendu de splendides services.

[L'hon. M. Balcer.]

L'hon. M. Chevrier: Et lorsqu'il m'a invité à revenir au gouvernement...

M. Pallett: Risque calculé qui a tourné mal.

L'hon. M. Chevrier: ...lorsqu'il m'a invité à revenir au gouvernement je lui ai répondu la même chose, que j'y consentais volontiers s'il pensait que j'y pouvais rendre service; toutefois, je vais faire un aveu. Bien que j'eusse étudié très soigneusement la situation dans son ensemble, je croyais, comme la majorité des députés qui siègent de ce côté-ci de la Chambre, que nous serions victorieux. Je me suis trompé, j'ai couru le risque; mais il me semble qu'il ne convient à personne de profiter de cela pour faire une déclaration comme celle qu'a faite le premier ministre. J'avais étudié la situation, non seulement en ce qui me concernait personnellement, mais en ce qui concernait aussi ma famille, notamment mes six enfants, car après tout, il s'agissait d'une décision qui comportait de graves conséquences pour eux, puisque pas moins de cinq de mes enfants sont d'âge à fréquenter l'université.

Je ne crois pas qu'il convienne au premier ministre du Canada de parler de questions personnelles comme il l'a déjà fait à maintes reprises, et je lui dirai en toute déférence que je n'ai pas été frustré mais désappointé. Je regrette qu'il ne soit pas ici, car je lui ai dit que je ferais cela et s'il croit que j'étais frustré...

L'hon. M. Green: Vous ne lui avez pas dit ce que vous vous proposiez de dire.

L'hon. M. Chevrier: Je lui ai dit ce que j'allais faire et il a dit qu'il serait ici. Je lui dis donc que s'il croit que j'étais frustré, je ne l'étais pas autant qu'il l'était lui-même lorsque la grande majorité de ses délégués du Québec se sont retirés du congrès tenu à Ottawa.

Une voix: Ils y sont revenus par la suite.

L'hon. M. Chevrier: J'étais loin aussi d'être aussi frustré...

M. l'Orateur: Si j'interromps l'honorable député, ce n'est pas à cause de ce qu'il dit, mais parce que son temps de parole est épuisé.

M. G. W. Montgomery (Victoria-Carleton): Monsieur l'Orateur, ne siégeant à la Chambre que depuis cinq ans et demi environ,—années très mémorables, d'ailleurs, pour la région du pays dont je suis originaire,—je me dois de dire quelques mots sur le projet de motion à l'étude. Le chef de l'opposition (M. Pearson) a dit, au début de ses observations, que ce débat donnerait aux nouveaux députés de la province de Québec, de l'Ontario et des autres provinces, l'occasion de

se prononcer sur ce problème, c'est-à-dire le problème des relations fédérales-provinciales. Je félicite le chef de l'opposition d'avoir présenté cette proposition d'amendement, parce que je crois que c'est une des meilleures que l'opposition ait présentées. Elle vaut beaucoup mieux que certaines de celles qui l'ont précédée, mais je suppose qu'elles s'amélioreront au fur et à mesure, et il faut nous y attendre.

A mon avis, la motion a donné lieu à un débat important qui, une fois terminé, aura eu pour résultat d'apprendre à l'opposition et à la population en général bien des choses qu'elles ignoraient jusqu'ici. A moins que l'opposition puisse convaincre la Chambre et le pays que les arguments qu'elle fait valoir sont justes, elle ne peut rien faire de concret au sujet de l'amendement qu'elle a présenté. J'ai écouté tous les arguments qui ont été présentés jusqu'à maintenant; certains sont bons. Pour une fois, j'aimerais féliciter le député de Laurier (M. Chevrier) qui a parlé juste avant moi. Je pense avoir entendu un de ses plus beaux discours.

Mais je voudrais tout d'abord m'en tenir aux observations faites par le chef de l'opposition. En présentant son amendement hier, il a appuyé davantage sur un point; en effet, il s'est efforcé de faire croire à la Chambre et au pays que le parti conservateur, sous la direction du premier ministre actuel, et que le gouvernement avaient rejeté le principe de la péréquation. Lorsqu'il parlait, je n'ai pu m'empêcher de penser qu'il voulait simplement dresser un épouvantail pour pouvoir l'abattre. Je crois que le meilleur moyen de lui répondre c'est de lui répéter la réponse qui lui a été faite en septembre dernier lorsqu'il soulignait que le premier ministre (M. Diefenbaker) avait promis, lorsqu'il était dans l'opposition, de convoquer une conférence fédérale-provinciale. Personne ne l'a jamais contesté. Dans toute notre histoire, aucun gouvernement dans les annales du Parlement n'a hérité d'un état de choses aussi déplorable que le premier ministre actuel et son gouvernement en juin 1957.

Je tiens à signaler qu'il est impossible d'organiser une conférence du jour au lendemain et j'invoque, à l'appui de cet énoncé, ce qui s'est passé lors de la conférence convoquée en octobre 1955. Combien de temps l'ancien gouvernement a-t-il mis à organiser cette conférence fédérale-provinciale? Plus d'un an. Cela ne se fait pas du jour au lendemain. Le gouvernement conservateur a effectivement convoqué une conférence et, dans son allocution d'ouverture, le premier ministre s'est exprimé en ces termes:

> Tout d'abord, vous avez droit, je pense, à un exposé de l'attitude générale que prendra le nouveau gouvernement. Nous désirons le fonctionnement en bon accord de nos institutions gouvernementales au Canada. Nous respectons la constitution et nous reconnaissons qu'elle impose certaines obligations aux provinces.

Le premier ministre a poursuivi en disant que, lorsqu'il était dans l'opposition, son parti avait critiqué non pas le principe de la participation du Trésor fédéral, mais l'étendue de cette participation, en ce qui concerne le versement de fonds aux gouvernements provinciaux. Plus tard, parlant des relations fiscales, il a dit que des problèmes spéciaux se posaient aux provinces de l'Atlantique. Il s'est abstenu de dire quoi que ce soit des problèmes de Terre-Neuve parce qu'à ce moment-là une commission royale, instituée conformément aux conditions de l'union, s'occupaient des recommandations à formuler sur ce que Terre-Neuve devrait recevoir. Mais le premier ministre a cependant parlé des provinces Maritimes en disant, avec l'accord, semble-t-il, de toutes les provinces:

> Nous reconnaissons tous, cependant, que les provinces de l'Atlantique, en tant que groupe, doivent faire face à des difficultés plus considérables en matière de finances publiques que le reste de la nation, si elles veulent maintenir le genre de services provinciaux et municipaux auxquels les Canadiens s'attendent généralement. La capacité d'imposition des provinces de l'Atlantique, même dans les meilleures années, est remarquablement inférieure à celle des autres provinces.
>
> Il faut reconnaître franchement que, jusqu'à un certain point, cette différence a été atténuée par les versements de péréquation faits en vertu des arrangements relatifs au partage d'impôts. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a affirmé lors de la dernière conférence que, pour les provinces de l'Atlantique, la différence dans la capacité d'imposition est si grande que cette péréquation touchant les principaux domaines de l'imposition n'est pas suffisante.

Le premier ministre parlait, évidemment, des trois domaines d'imposition auxquels s'applique le principe de péréquation établi par l'ancien gouvernement, c'est-à-dire ceux de l'impôt sur le revenu, de la taxe de vente et des droits successoraux. Il a terminé sur ces mots, dont le sens est très clair:

> Enfin, nous voudrons revoir les arrangements conclus relativement au partage d'impôts. Je crois que le Trésor fédéral devrait aider à égaliser et à stabiliser les revenus provinciaux.
>
> Nous acceptons ces principes et nous sommes disposés à en étudier l'application; à cette fin, je vous demande de nous faire connaître vos vues.

Voilà la réponse au chef de l'opposition, qui lui a été donnée en novembre dernier au moment de la conférence. Elle figure dans le texte, à l'intention de tous ceux qui ont des yeux pour voir et des oreilles pour entendre.

Le chef de l'opposition s'est efforcé de convaincre les députés et surtout, j'imagine, le nombre considérable de nouveaux représentants, que le principe de la péréquation est quelque chose de neuf, de miraculeux, une découverte du parti libéral qui va certainement remédier à tous les maux dont souffre le Canada. Après avoir écouté les discours prononcés au cours du débat, je pense que dans les rangs de l'opposition il y a des députés, des députés qui se figurent encore que la péréquation va guérir tous les maux du pays.

Depuis quatre ans et demi ou cinq ans, j'ai entendu des discours à la Chambre ou ailleurs au sujet des relations fédérales-provinciales. Selon moi, aucun parti ni aucun gouvernement ne peut se glorifier d'avoir trouvé le principe de la péréquation. Je conviens que l'ex-premier ministre en a parlé. L'ex-premier ministre et le premier ministre actuel de la Nouvelle-Écosse ont signalé qu'il comportait des avantages. Le premier ministre du Nouveau-Brunswick l'a préconisé à divers congrès et conférences. C'est après une étude d'ensemble qu'on l'a finalement adopté. Je ne puis comprendre comment certains de nos amis d'en face peuvent avoir l'audace de vouloir nous faire croire, à nous qui étions ici avant eux et qui connaissons le fond de l'affaire, que c'est le gouvernement précédent qui a imaginé, trouvé et découvert cette recette miraculeuse et qu'il tient à y adhérer. Personne ne trouve à redire au principe de la péréquation, qui a du bon, quoiqu'il soit insuffisant.

J'admire le gouvernement actuel à un point de vue: il a adopté le principe, mais non de façon définitive. Il laisse la porte ouverte et il est toujours disposé à entendre les provinces. Si des améliorations s'imposent, elles seront apportées. Voilà une bonne façon d'envisager la question.

Je vais rappeler certaines déclarations formulées lors de la conférence fédérale-provinciale tenue à Ottawa le 3 octobre 1955, puis je tâcherai d'établir des comparaisons entre l'ancien gouvernement, ses promesses et ses réalisations, et ce qu'a fait le gouvernement actuel par rapport à ce qu'il avait promis. A la page 16 du compte rendu des délibérations de cette conférence, le premier ministre d'alors, le très honorable L.-S. St-Laurent, a déclaré, dans son discours inaugural:

> ...le présent gouvernement n'avait aucunement l'intention d'abandonner l'objectif des ententes fiscales, qui est de donner à toutes les provinces, quelle que soit l'assiette de leurs impôts, la possibilité financière de s'acquitter elles-mêmes de leurs responsabilités constitutionnelles et d'assurer des services provinciaux satisfaisants à travers le pays, tout en évitant un trop lourd fardeau de taxation. Tel est le fondement de la politique du gouvernement fédéral.

En cette circonstance, M. St-Laurent rappelait les mots qu'il avait écrits aux premiers ministres des provinces en janvier 1955. Il poursuivit en ces termes:

> C'est là le principe qui inspire le versement d'un certain élément de subside pour répondre aux besoins fiscaux des provinces dont le potentiel de recettes fiscales est moindre que celui d'autres provinces.

Ce principe a été mis en pratique, mais le premier ministre Hicks, de la Nouvelle-Écosse, a indiqué comme on était loin des résultats attendus. Il a dit (page 41 du compte rendu):

> Il est maintenant évident que la capacité relative des diverses provinces de fournir même un minimum de services ne peut être établie d'après les chiffres relatifs à la population seulement... Il me semble que toute formule à laquelle on pourrait recourir devrait tenir compte, non seulement de la population de la province, mais aussi de ses possibilités fiscales.

Ce sont les bases sur lesquelles les provinces Maritimes ont fondé leur thèse depuis le début jusqu'à la réunion des gouvernements provinciaux en novembre dernier. Le premier ministre Flemming, du Nouveau-Brunswick, a déclaré, comme on peut le voir à la page 49 du compte rendu des délibérations de la conférence de 1955:

> Toutefois, l'expérience a montré que les accords sur l'allocation des domaines fiscaux ne vont pas assez loin pour répondre aux besoins des provinces à faibles revenus... Ces provinces, nous en sommes fermement convaincus, devraient bénéficier d'une subvention d'après la norme nationale propre à compenser leur impuissance fiscale touchant les sources de revenus qu'il leur reste.

Je n'ai pas l'intention de donner lecture d'un passage à l'appui, mais si quelque député réclame confirmation de ce que je dis, il la trouvera dans un extrait du rapport de la Commission Rowell-Sirois, chapitre V, volume II.

Qu'est-il arrivé à la conférence de 1955? Je ne puis parler au nom de chaque premier ministre qui y a assisté, mais je crois pouvoir parler au nom des premiers ministres des provinces de l'Atlantique qui, d'après les comptes rendus des journaux, n'ont pas accepté cette formule de la péréquation comme suffisante en soi. Ils ne l'ont pas acceptée, parce qu'elle ne procurait pas assez d'argent aux provinces Maritimes pour assurer les services qu'elles devaient ordinairement fournir à leurs habitants pour les placer sur le même pied que les habitants des autres provinces. Dans ma province, par exemple, il en coûte un tiers de plus que la moyenne nationale par tête pour permettre aux jeunes de s'instruire, et j'imagine qu'une proportion semblable s'applique dans toutes les provinces de l'Atlantique. Notre capacité d'imposition n'est pas suffisante pour combler l'écart

entre les versements de péréquation fondés sur la formule de M. Harris, ex-ministre des Finances, et la moyenne nationale. C'est ce que nous avons demandé, mais on n'a pas fait droit à notre requête.

Au début de mars 1956 quand les premiers ministres se sont réunis avec le ministre des Finances de l'ex-gouvernement pour mettre au point les conclusions de la conférence d'octobre 1955, M. Harris a déclaré, en effet, que les propositions soumises,—il parlait des versements de péréquation,—"avaient toute l'ampleur alors possible" et que si une province avait besoin de plus de revenus elle devait adopter la double imposition en percevant des droits au delà des déductions fédérales qui étaient accordées. Il a dit en effet: "Nous ne pouvons pour le moment faire d'autres concessions importantes qui amoindriraient nos revenus." Telle fut la dernière déclaration issue de la dernière conférence fédérale-provinciale qu'ait tenue l'ex-gouvernement.

Le gouvernement a changé dans l'intervalle, et nous avons eu la conférence fédérale-provinciale de novembre 1957. Les premiers ministres des provinces de l'Atlantique ont assisté à cette conférence, aussi décidés qu'ils l'étaient aux conférences antérieures. Ils ont exposé leur thèse au nouveau gouvernement. J'ai relaté ce qui est arrivé sous l'ex-gouvernement. Aujourd'hui les honorables vis-à-vis adhèrent à la ligne de conduite alors suivie, et s'ils étaient au pouvoir c'est la limite où ils iraient. J'en suis convaincu après avoir entendu les discours d'aujourd'hui.

Qu'a fait le gouvernement actuel? Il s'est rendu compte de la situation qui régnait dans les provinces Maritimes et a immédiatement pris des mesures. Les premiers ministres sont rentrés dans leurs provinces beaucoup plus heureux qu'ils ne l'avaient été l'année précédente. Mais ce n'est pas tout; le gouvernement a fait plus. Il a pris des dispositions pour que, durant les quatre prochaines années, 100 millions de dollars soient distribués à ces quatre provinces sous forme de subventions de redressement en vue d'élever dans une certaine mesure le niveau de vie et de répondre provisoirement aux besoins jusqu'à ce que soient définitivement réglées les dispositions à prendre, sur la demande des premiers ministres. C'est une attitude d'accommodement, de tolérance que le présent gouvernement a manifestée et que l'ancien gouvernement n'a jamais su ou n'a jamais voulu montrer à l'égard des provinces Maritimes, et qui a fait que notre population de l'Est a senti que le présent gouvernement est sincère.

La conférence fédérale-provinciale a été ajournée l'automne dernier et n'a plus été convoquée depuis, mais on n'a sûrement pas entendu les premiers ministres provinciaux la réclamer.

L'hon. M. Martin: Ah!

M. Montgomery: Vous n'entendez pas les premiers ministres provinciaux la réclamer. La situation actuelle les satisfait pleinement, car ils savent que, lorsque viendra le moment des ententes, la conférence sera convoquée et ils obtiendront sans doute un traitement équitable.

L'hon. M. Martin: Le député ignore-t-il que le premier ministre d'Ontario, M. Frost, ainsi que ceux du Manitoba, de la Colombie-Britannique et de la Saskatchewan, ont tous demandé que la conférence soit reconvoquée?

M. Montgomery: Je ne sache pas qu'ils l'aient fait. Aucun ne l'a exigé; rien n'en a paru dans les journaux. J'accepte la parole de mon honorable ami; mais moi je ne l'ai pas su. En tout cas, il y a de ces demandes qui sont peu sérieuses.

L'hon. M. Pickersgill: C'est peut-être vrai de M. Frost.

Une voix: M. Frost n'a jamais demandé que la conférence soit convoquée.

M. Montgomery: Je n'ai pas saisi ce qu'a dit le député.

M. Fraser: Ce n'était que du marmottement.

M. Montgomery: Je parle en particulier des provinces Maritimes, car jusqu'à ce que le gouvernement actuel ait pris le pouvoir, elles se trouvaient en plus mauvaise posture que les autres. En temps normal, c'est surtout là qu'il y a du chômage. Je conviens qu'il y a certains points faibles. Je suis d'accord avec l'honorable député qui a dit hier que le chômage était grave. C'est grave s'il y a deux hommes sans emploi, mais à mon avis le chômage n'est pas aussi grave que certains l'ont prétendu. Tout ce qu'on doit faire, selon moi, c'est de retourner à quelques mois en arrière, alors que certaines personnes parcouraient le pays,—non pas nécessairement ceux qui siègent ici, mais leurs partisans,—en criant à la calamité à cause du grand nombre de chômeurs. Les gens les ont écoutés en riant, et les élections ont prouvé ce qu'ils en pensaient. Je ne veux pas dire par là qu'il n'y a pas de chômage, et que le gouvernement feint d'ignorer le problème. Non. Je n'ai pas à défendre le gouvernement à propos de la question du chômage: ses actes parlent pour lui-même. Je suis convaincu que ce qu'il a fait et réalisé se compare favorablement avec tout ce qu'a fait le gouvernement précédent dans des circonstances analogues.

M. Nesbitt: C'est lui qui a amené ces circonstances-là.

M. Fraser: L'ancien gouvernement n'a rien fait.

M. Montgomery: Il y a autre chose. Du point de vue des provinces Maritimes, ce serait inopportun de convoquer une conférence fédérale-provinciale avant que la commission royale sur la révision des conditions de l'union avec Terre-Neuve ait présenté son rapport et qu'on ait étudié ce rapport. Les premiers ministres et la population des provinces Maritimes se rendent compte qu'on ne peut régler ce vaste problème au cours d'une seule conférence.

L'hon. M. Pickersgill: Le député permettrait-il une question? Ne sait-il pas que le premier ministre (M. Diefenbaker) a lui-même admis que la commission royale chargée de réviser les termes de l'union avec Terre-Neuve n'avait rien à faire avec l'ensemble des problèmes fédéraux-provinciaux?

M. Montgomery: Si je comprends bien l'honorable représentant, je n'admets certainement pas ce qu'il prétend.

L'hon. M. Pickersgill: Le premier ministre l'a admis, cependant.

M. Montgomery: Non, il ne l'a pas admis.

L'hon. M. Pickersgill: Cela figure au compte rendu.

M. Montgomery: Cela ne figure pas au compte rendu. Tout ce qu'il a dit, c'est que l'année dernière, lors de la conférence, on a déclaré ne pas vouloir débattre ces problèmes avant l'établissement du rapport. Mais les députés demandent,—et c'est la raison pour laquelle ils ont entamé le présent débat,—qu'une autre conférence soit convoquée afin de régler toute la question. Ma foi, je dirai qu'il serait sage et raisonnable de ne pas convoquer de conférence pour régler la question dont il s'agit. En effet, j'estime qu'une seule conférence ne saurait la régler.

J'aimerais citer ce que le premier ministre de la Nouvelle-Écosse a déclaré au sujet des subventions de péréquation à la conférence tenue en novembre dernier. Il a dit:

> A ce sujet, il me faut répéter ce qu'on a déjà formulé dans cette enceinte, savoir que le plan de péréquation fondé sur le produit de l'impôt sur le revenu, l'impôt des sociétés et les droits successoraux, quels que soient les taux de base qu'on adoptera, ne tient aucun compte de ce que le revenu fiscal provenant de ces sources, ou bien le revenu fiscal qui en découle, plus le montant du paiement de péréquation, ne fournit qu'une partie des revenus requis par chacune des provinces.

Il parle ici en particulier des provinces Maritimes. Ce n'est pas une solution définitive, et pourtant l'opposition cherche à soutenir qu'il suffit d'adopter la péréquation comme une panacée. Nous ne condamnons pas la péréquation, mais nous soutenons qu'elle ne guérit pas tous les maux. Nous déclarons qu'il faut la répartir sur une période. Dans les provinces Maritimes, nous nous contentons d'avoir confiance dans le gouvernement. Je suis convaincu qu'il en va de même dans quelques autres provinces.

On en arrivera à une solution au cours des années. Nous n'arriverons pas trop rapidement à des conclusions, car cela ne serait pas judicieux. Je ne m'attends pas que le gouvernement fédéral ni que les gouvernements provinciaux en arrivent promptement à des conclusions. Si j'en juge par ce qu'a dit l'honorable préopinant, je crois que la province de Québec a fait preuve de beaucoup de tolérance. Cette province manifeste de la collaboration. Je suis convaincu qu'on trouvera une solution. Je ne sais pas si j'aimerais que des députés de la province de Québec signalent au cours du présent débat que leur province a une idée différente de celle des autres sur la manière de diriger le pays.

En étudiant cette question, je constate que chaque province a son point principal qu'elle veut mettre de l'avant, mais je pense que toutes les provinces ont fait preuve de tolérance. Avec le temps, nous n'aurons pas de difficulté à trouver une solution. Ce sera une solution qui ne sera pas immuable, intransigeante ou tout ce qu'on voudra, comme celle de M. Harris. Nous aurons une solution souple qui satisfera aux besoins des habitants des provinces. Peu m'importe comment on l'appelle; mais, lorsqu'un gouvernement répond aux besoins des gens et que ces derniers sont satisfaits, lorsque nous commençons à avoir un niveau de vie à peu près égal dans tout le pays, les gens sont heureux.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, le débat devient réellement intéressant, mais à mon sens le préopinant, député de Victoria-Carleton (M. Montgomery), s'est un peu abandonné à son exubérance verbale quand il a déclaré au cours des cinq dernières minutes...

M. Montgomery: Ce n'était pas comme une foule des déclarations que vous faites.

M. Winch: ...que les premiers ministres des provinces qui ont demandé l'étude des problèmes à une nouvelle conférence fédérale-provinciale l'ont fait sans sincérité. Je soutiens que lorsqu'un membre de la Chambre des communes fait une telle déclaration à l'endroit des premiers ministres des provinces, toute considération de parti mise à part, il rend un mauvais service à la population du Canada. Quels que soient les partis auxquels ils appartiennent dans leurs propres provinces, je suis sûr que, dans leur idée, ils

ne demandent pas la tenue d'une conférence fédérale-provinciale s'ils ne croient qu'une telle conférence puisse servir l'intérêt des gens de leurs provinces et, par conséquent, de la population du Canada. Je suis honteux de voir que pareille déclaration ait pu être faite à la Chambre des communes. Je respecte les membres des autres partis et les chefs de ces partis pour les croire sincères dans leur désir d'améliorer le sort des Canadiens.

En vérité, la remarque de l'honorable député de Victoria-Carleton vient plutôt renforcer quelque chose que j'avais à l'idée en songeant à la part que je pourrais prendre au débat. Puis-je dire que j'ai l'intention de m'en tenir le plus étroitement possible au sujet à l'étude. Nous étudions en ce moment une motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides et l'amendement à cette motion présenté par le chef de l'opposition (M. Pearson). A mon avis, l'amendement est approprié. Non seulement il est approprié, mais il est nécessaire, et je me dois de l'appuyer pour ces deux raisons.

Cependant, ceux qui ont entendu la plupart des discours prononcés à propos de l'amendement et qui sont au courant des autres débats qui ont eu lieu depuis l'ouverture du Parlement doivent en venir à la conclusion que le moment est venu de nous demander sérieusement, à titre de membres de la Chambre, pourquoi nous sommes ici. Ce n'est peut-être qu'une opinion personnelle, mais j'estime que le moment est venu de songer sérieusement à ce que nous faisons ici; de fait, je pense que ce n'est pas seulement une opinion personnelle. Je pourrais, évidemment, me poser cette question à moi-même, à titre de membre de mon groupe, mais je veux l'appliquer plutôt aux membres du gouvernement et à ceux de l'opposition officielle. Nous avons maintenant atteint un point où, pour ma part, je ne ferais aucun reproche à la population du Canada si elle disait: "Malédiction sur vos deux maisons." Je sais que je ne puis vous poser de question, monsieur l'Orateur, mais, par votre entremise, je demande aux membres de la Chambre s'ils se rendent compte que les députés qui appuient le gouvernement ou qui font partie de l'opposition ont consacré, au cours de la discussion engagée à propos de motions, de bills et d'amendements, la plus grande partie de leur temps à revenir sur le passé et à se condamner les uns les autres, malgré toutes les questions d'importance capitale que nous avons à résoudre, malgré les problèmes qui se posent pour les municipalités, les provinces et l'ensemble du pays.

Il est très intéressant d'écouter ici les membres du gouvernement, mais je tiens à dire que ce n'est pas en déifiant le premier ministre qu'on résoudra les problèmes de la population canadienne. Le fait que le gouvernement a obtenu une majorité écrasante aux élections ne signifie pas qu'il est omniscient.

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député m'avait donné l'impression, au début, qu'il allait commenter la proposition d'amendement. J'espère qu'il y reviendra.

M. Winch: Vous avez raison, monsieur l'Orateur. J'espérais cependant qu'on me permettrait de dire aux autres députés que ce n'est pas ce qu'ils ont fait. Me permettrez-vous une autre remarque, monsieur l'Orateur? Nous ne sommes pas ici non plus pour entendre, de la part de l'opposition, l'exposé interminable et confus d'un programme à la Pickersgill.

La proposition d'amendement est excellente. Il y est question en particulier de la nécessité de convoquer une conférence fédérale-provinciale où seraient discutés les problèmes intéressant à la fois les autorités fédérales et les autorités provinciales. Lorsqu'il est question d'autorités provinciales, on songe aussitôt aux problèmes des autorités locales, qui relèvent des autorités provinciales. Ces gouvernements locaux ne peuvent traiter directement avec le gouvernement fédéral. Le premier ministre (M. Diefenbaker) a admis la chose dernièrement, lorsqu'il a annoncé à la Chambre son intention de tenir en septembre une conférence officieuse avec les représentants des municipalités. Il ne saurait y avoir de conférence fédérale-provinciale qui fasse abstraction des problèmes des municipalités.

Nous devons tous reconnaître, je pense, que les temps ont changé au point de poser aux gouvernements provinciaux des problèmes nouveaux qu'on n'a pas prévus lors de l'établissement de notre mode de gouvernement local il y a plus de 100 ans. De nouveaux besoins ont constamment surgi, et ce sont les autorités locales qui, dans une grande mesure, ont assumé la tâche de satisfaire à ces besoins. Je suis convaincu que les gouvernements de nos provinces ont reconnu les besoins des gouvernements locaux, mais qu'ils n'ont pas été en mesure d'y répondre à cause de la négligence dont on a fait preuve au palier fédéral. J'estime que les gouvernements fédéraux n'ont pas, jusqu'ici, établi de programmes permettant aux gouvernements provinciaux et municipaux de s'acquitter complètement des tâches qui leur incombent de nos jours.

Par conséquent, notre groupe considère qu'il est indispensable qu'une nouvelle conférence soit tenue le plus tôt possible et que le gouvernement actuel y reconnaisse la nécessité de relier les responsabilités fédérales à l'expansion, à la protection, à la conservation

et à la reconstitution des ressources naturelles de notre pays.

Notre ami de Victoria-Carleton ne pensait pas que les premiers ministres provinciaux s'intéressaient beaucoup à une telle question. Je puis, par votre intermédiaire, monsieur l'Orateur, assurer à l'honorable député que pas plus tard que cette année, en présentant à l'assemblée législative de la Colombie-Britannique le budget qu'il lui a soumis en qualité de ministre des Finances, le premier ministre de la Colombie-Britannique a précisé que cette province attendait avec impatience une nouvelle conférence fédérale-provinciale en vue du règlement de problèmes comme les routes d'accès ouvertes par tous les temps, les moyens de communication ou de transport essentiels à l'expansion économique de la province, la protection et la reconstitution des forêts, l'irrigation, l'assèchement, l'endigage, le drainage et le défrichage des terres agricoles, l'expansion et le progrès de la pêche et de l'industrie minière, et, ce qui est de la plus haute importance à l'époque actuelle, une augmentation de l'aide fédérale, matérielle et financière, au développement des sciences pures et appliquées dans les divers secteurs industriels. Qu'il y ait là une nécessité absolue, c'est évident pour qui songe que, nation commerçante,—et c'est particulièrement exact de la Colombie-Britannique, province commerçante,—nous sommes en train de perdre nos marchés étrangers.

Je sais que, en ce qui concerne la Colombie-Britannique, son gouvernement juge absolument indispensable que soit convoquée aussitôt que possible une nouvelle conférence fédérale-provinciale. Il faut aussi considérer, en même temps que les questions que j'ai déjà mentionnées, la nécessité dans laquelle se trouvent les provinces de présenter des observations relatives aux facilités de crédit à taux d'intérêt modique, tant en ce qui concerne la province elle-même que les gouvernements locaux, là où la croissance des services de base et leur nécessité absolue tiennent à l'essor économique général.

Je disais tantôt que nous nous tournons trop vers le passé, et que nous avons tort de le faire. Toutefois, j'aimerais bien revenir sur le passé en ce qui concerne une question seulement. Si je le fais, c'est qu'il y aurait lieu d'inscrire cette question au programme d'une conférence fédérale-provinciale qui devrait se tenir dans les délais les plus brefs. Je songe ici à l'extension des routes d'accès et aux chemins de fer. On nous a beaucoup parlé de la vision du premier ministre et de la construction de chemins de fer vers le Grand Nord. Or, non seulement avons-nous beaucoup parlé de cette question au cours des dernières années, mais nous avons, ici même, à la Chambre des communes, voté d'importants crédits au titre de la construction ferroviaire. Il reste que la Colombie-Britannique a été victime d'un régime d'exception, ou tout au moins qu'elle a été à peu près complètement oubliée. Le 3 juin 1955, le premier ministre de l'époque, M. St-Laurent, saisissait la Chambre d'un projet de loi prévoyant le versement d'une subvention au titre d'une partie du prolongement du *Pacific Great Eastern Railway* en Colombie-Britannique. Prenant alors la parole, le ministre actuel des Travaux publics (M. Green),—et je cite ici la page 4606 du hansard, volume IV, 1955,—affirmait:

> Le gouvernement semble s'engager du jour au lendemain dans une entreprise ferroviaire. Le premier ministre nous dira-t-il s'il a tenu compte des observations que le ministre actuel des Pêcheries (M. Sinclair) a prononcées à ce sujet lorsqu'une subvention a été accordée en vue du prolongement de la ligne de Quesnel à Prince-George. S'il ne l'a pas fait, je l'invite à étudier ce discours. Si le gouvernement y souscrit, il accordera les fonds nécessaires à l'ensemble du prolongement dans la région de la rivière de la Paix.

Voilà ce que disait le ministre actuel des Travaux publics. Il s'agit là d'une question qui intéresse au plus haut point la province de la Colombie-Britannique et qu'il importerait, à ce titre, de soumettre bientôt à une conférence fédérale-provinciale. Si je parle ainsi, monsieur l'Orateur, c'est que, depuis 1953, la Colombie-Britannique a consacré 17 millions et demi à la construction de ce chemin de fer de Quesnel à Prince-George, 14 millions à son aménagement de North-Vancouver à Squamish et 54 millions à son prolongement de Prince-George jusqu'à la région de la rivière de la Paix. Primitivement, l'aménagement de Squamish à Quesnel est revenu à 27 millions. Si j'en crois les renseignements dont je dispose et qui sont, je pense, exacts, les subventions effectivement versées ou promises par le gouvernement fédéral, au titre de ce chemin de fer, atteignent $2,480,000, soit 2.21 p. 100 du chiffre total des immobilisations: $112,200,000. Ayant fait cette dépense, la Colombie-Britannique demande $19,762,500, soit 17.61 p. 100 de l'ensemble des frais primitivement engagés. Vu la déclaration faite par quelqu'un qui est actuellement ministre, vu aussi que le gouvernement n'a rien fait pour augmenter les subventions versées à la Colombie-Britannique au titre de la construction ferroviaire, il nous semble qu'il s'agit assurément là d'une question qui exige qu'on s'en occupe le plus tôt possible. Or, selon nous, la meilleure façon de le faire serait à une conférence fédérale-provinciale.

Il est une autre question qu'on me permettra de mentionner et qui intéresse au

plus haut point, je crois, toutes les municipalités. Je songe ici aux frais scolaires. Il ne s'agit pas là d'une question à confier à une conférence réunissant les municipalités et le cabinet, comme celle qui doit se tenir en septembre et qui n'aura aucun caractère officiel. Comme je le disais, les municipalités relèvent d'un gouvernement provincial quelconque. Elles touchent des subventions versées par ce gouvernement. Essentiellement, et constitutionnellement, il est clair que si on doit recourir ici à une subvention à l'éducation pure et simple, il faudra que, venant du gouvernement fédéral, elle passe par le canal de l'autorité provinciale. Ainsi donc, vu la situation dans laquelle se trouvent toutes les municipalités à cet égard, il convient de tenir aussi rapidement que possible une nouvelle conférence fédérale-provinciale, lors même qu'on ne devrait y aborder que cette question des frais d'instruction publique.

M. l'Orateur: Avant que l'honorable député continue à parler de l'instruction publique, dans laquelle il vise un sujet dont il pourrait être question à une conférence fédérale-provinciale, me permettra-t-il de lui rappeler que cette question fait déjà l'objet de motions inscrites au *Feuilleton*? Le n° 6 par exemple, inscrit au nom de l'honorable député de Port-Arthur (M. Fisher), est conçu dans les termes suivants: "La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait étudier l'à-propos de prendre les mesures nécessaires pour remédier à la crise financière de l'éducation..." Si la proposition du chef de l'opposition (M. Pearson) avait contenu quoi que ce fût qui eût trait à l'éducation, je l'aurais prié de le supprimer, puisqu'il y aurait eu anticipation sur d'autres questions dont la Chambre doit être ultérieurement saisie. A moins que l'honorable député ne puisse me persuader du contraire, je suis d'avis que ce n'est pas la bonne ligne de conduite à suivre à l'égard de la présente proposition d'amendement.

M. Winch: Non, monsieur l'Orateur, je n'ai nullement l'intention de traiter en détail la question des frais d'instruction publique. Je signalais simplement qu'aux termes de la proposition d'amendement,—d'autres problèmes immédiats de nature à intéresser les autorités fédérales et les autorités provinciales à la fois,—cette question pouvait et devait être étudiée à une telle conférence et que cela avait été exposé par le premier ministre dans des déclarations antérieures, en particulier à la Chambre et à la conférence de l'an dernier. Voilà tout ce que je me proposais de dire sur cette question.

La dernière question que j'aimerais soulever est très importante. Il s'agit du problème des capitaux à obtenir pour le financement de l'extension des services essentiels dans les différentes villes et municipalités de notre pays. Personne ne niera que, cette année comme dans les années passées, il y a besoin d'écoles, d'hôpitaux, d'aménagement de systèmes d'adduction d'eau et d'égouts, de routes et de rues, mais que, cette année, le besoin est tel qu'il n'aurait jamais été considéré comme possible les années passées. Le besoin est grand, si grand que, non seulement les gouvernements locaux ne peuvent pas y subvenir mais les gouvernements provinciaux ne peuvent pas non plus s'acquitter de leur obligation d'aider comme il convient au financement des besoins municipaux. Je crois, pour ma part, que l'une des plus grandes choses que pourrait accomplir une conférence fédérale-provinciale tenue à brève échéance serait de s'attaquer à ce problème d'ordre local. Cela veut dire l'offre de capitaux à faible intérêt aux gouvernements locaux et je suis bien certain que, si le gouvernement fédéral se montrait disposé à adopter une telle mesure, il obtiendrait l'assentiment des gouvernements provinciaux et les gouvernements provinciaux garantiraient les émissions d'obligations si c'était exigé.

Je n'ai jamais pu comprendre pourquoi le présent gouvernement et le gouvernement précédent se montraient disposés à juste titre à offrir des capitaux en vertu d'une loi adoptée par la Chambre à un peu plus du taux d'emprunt du gouvernement aux fins de construction d'un certain genre de maisons et pourquoi, par ailleurs, ils n'appliqueraient pas le même principe aux besoins des municipalités. Il y a le précédent de la loi nationale sur l'habitation, de la construction de logements pour les vieillards, de la suppression des taudis et de questions analogues, et je pense qu'il serait bon qu'on étende de telles mesures au domaine du financement des besoins des municipalités. Je suis bien certain qu'une conférence fédérale-provinciale-municipale pourrait facilement et rapidement éclaircir toute cette question.

J'ai déjà mentionné un certain nombre de choses qui me permettent de croire que la convocation prochaine d'une conférence fédérale-provinciale est nécessaire et opportune. Voilà pourquoi je suis d'avis que l'amendement proposé par le chef de l'opposition est également opportun et nécessaire. Voilà aussi pourquoi je l'appuierai.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): Monsieur l'Orateur, en prenant la parole pour appuyer la proposition d'amendement, je tiens à certifier à l'honorable représentant de Vancouver-Est (M. Winch) que je ne me propose pas de vous entretenir du passé. Je veux parler du présent et il se

peut que j'aie des pronostics assez sombres à formuler pour l'avenir. J'ai été vraiment scandalisé, comme la plupart des députés siégeant des deux côtés de la Chambre, par l'assurance avec laquelle le ministre des Finances (M. Fleming) nous a appris hier que le gouvernement n'avait pas attendu une conférence pour résoudre le problème du chômage mais qu'il faisait déjà tout ce qui était en son pouvoir pour régler cette question. Je pense que c'est là une des plus ébouriffantes exagérations que nous ayons jamais entendues de la part du plus grand des maîtres de l'exagération que j'aie connus au Parlement.

Nous savons tous qu'une seule mesure a été prise à l'égard des chômeurs depuis que nous sommes réunis ici il y a quelques semaines, et qu'absolument rien n'a été fait à propos du chômage. On a accordé un léger soulagement à un groupe restreint de chômeurs, ceux qui pouvaient encore avoir droit aux prestations saisonnières. C'est tout ce que le Parlement a fait jusqu'à présent à propos du chômage. Nul, je pense, ne pourrait équitablement m'accuser d'avoir essayé, depuis que j'ai reparu en cette enceinte du côté de l'opposition, d'exagérer le problème du chômage. Je m'en suis bien gardé. Je n'ai jamais prétendu, et je n'essaye pas de le faire maintenant, que les honorables vis-à-vis sont responsables du chômage, mais ce que je tiens à signaler, et ce que les Canadiens estiment, et je puis l'affirmer en toute certitude, c'est que les honorables vis-à-vis, nantis d'un mandat comme le leur, ont le devoir, à ce sujet, de faire plus que d'adopter quelques prestations saisonnières.

M. Chambers: L'honorable député me permettrait-il de lui poser une question?

L'hon. M. Pickersgill: Certainement.

M. Chambers: Ne croit-il pas que des fonds supplémentaires pour la construction de maisons allégeront le chômage?

L'hon. M. Pickersgill: Il est possible que les fonds supplémentaires que nous avons adoptés pour l'habitation contribuent à maintenir les emplois actuels dans le domaine de la construction, mais la politique gouvernementale au sujet des prêts a subi récemment des changements que le ministre s'est systématiquement refusé à nous expliquer en cette enceinte, et qui peuvent nous rendre perplexes. Je ne pense pas que cette mesure augmente beaucoup l'emploi.

Une voix: Elle a déjà donné des résultats.

L'hon. M. Pickersgill: Le tableau ne me paraît pas aussi sombre que l'a brossé l'ami du premier ministre, l'honorable député de Restigouche-Madawaska (M. Van Horne). A mon avis, l'honorable député a exagéré le problème du chômage. Il l'a fait paraître plus grave qu'il ne l'est en réalité, mais cela ne veut pas dire que la situation n'est pas grave. Elle l'est bel et bien. La situation n'est pas brillante, et l'honorable député de Victoria-Carleton (M. Montgomery) m'a bien surpris cet après-midi quand il a dit qu'à son avis la population du Canada se moque du chômage. Je ne pense pas que la population du Canada se moque du chômage.

M. Bell (Saint-Jean-Albert): Elle se moque de vous quand vous en parlez. L'honorable député a dit que la population se moque de vous quand vous parlez de chômage.

L'hon. M. Chevrier: Qu'en était-il en 1955?

L'hon. M. Pickersgill: J'aimerais attirer l'attention sur certaines données statistiques publiées tout récemment par le gouvernement sous l'autorité de l'honorable député qui siège maintenant sur les banquettes ministérielles, afin de donner à la Chambre une idée exacte de la situation actuelle, ou du moins aussi voisine que possible de la situation actuelle dans la mesure où nos renseignements sont précis. Je voudrais d'abord parler de la situation du pays dans son ensemble, puis aborder plus particulièrement la situation qui existe dans les provinces de l'Atlantique.

Dans le pays tout entier, au mois d'août 1957 lorsque les honorables vis-à-vis ont pris le pouvoir, ou peu après, le chômage a atteint ce que je considère comme un maximum dans l'histoire de notre pays. Il a depuis baissé jusqu'au mois dernier, puis a recommencé à augmenter un peu. Mais pendant la période allant du mois d'août 1957 au mois de février 1958, 643,000 emplois ont disparu au Canada. Je sais que les honorables vis-à-vis se hâteront de dire que cette comparaison est injuste, car il y a du chômage saisonnier tous les hivers, mais il me semble qu'aucun hiver de l'histoire de notre pays, et certainement aucun depuis 1935, n'a vu la disparition de 643,000 emplois du mois d'août au mois de février, et c'est justement ce qui s'est passé depuis que les honorables vis-à-vis ont pris le pouvoir.

Je vais faire une autre comparaison contre laquelle on ne peut s'opposer de la sorte. Entre février 1957 et février 1958, la main-d'œuvre a augmenté de 184,000 personnes, mais le nombre des emplois a baissé de 48,000. Il n'y a vraiment pas de quoi être optimiste. Il faut admettre qu'en avril, et nous l'avons constaté avec plaisir, le nombre des emplois a remonté de 11,000 par rapport à il y a un an, mais la main-d'œuvre avait augmenté de 221,000 personnes et il ne suffit absolument pas que le cabinet nous dise,

comme l'a fait l'autre jour le ministre du Revenu national (M. Nowlan), que si nous n'avions pas eu une augmentation de la population, les chiffres relatifs au chômage auraient été satisfaisants. Le gouvernement a le devoir de maintenir une ligne de conduite permettant à notre population croissante de trouver des emplois et si nous n'avons pas eu suffisamment de sens de l'avenir à cette fin, je crois bien alors que personne ne peut l'avoir.

En dépit de l'optimisme de l'honorable représentant de Victoria-Carleton, la situation dans les provinces de l'Atlantique est beaucoup plus grave que dans l'ensemble du pays. En avril, dans les trois provinces Maritimes, la main-d'œuvre était de 440,000, tandis que le nombre de personnes cherchant du travail s'élevait à 74,000, soit près de 17 p. 100. Ce qui revient à dire que plus d'une personne sur six, dans les trois provinces Maritimes, était sans travail et en cherchait activement à la fin du mois d'avril. On n'a jamais rien vu de tel depuis les années 30.

A Terre-Neuve, j'ai le regret de dire que la situation est encore pire. La main-d'œuvre de Terre-Neuve s'élevait en avril à 108,000 personnes, et le nombre de celles qui cherchaient du travail était de 26,000, ce qui représente 24 p. 100, ou une personne sur quatre. Les gens qui ont entendu le premier ministre (M. Diefenbaker) répéter à qui voulait l'entendre, il y a à peine deux mois, que tant qu'il serait premier ministre personne ne souffrirait du chômage, aimeraient bien le voir faire un peu preuve d'initiative et peut-être s'occuper un peu de créer des emplois au lieu d'accorder des prestations à quelques personnes qui ont un nombre suffisant de timbres d'assurance-chômage, en laissant les autres sans la moindre assistance.

M. Pallett: Que dites-vous de toutes les maisons mises en chantier?

L'hon. M. Pickersgill: Ces mises en chantier sont très encourageantes, et chacun se réjouit de voir qu'il existe encore au Canada assez de gens qui ont une confiance suffisante en l'avenir pour acheter des maisons, mais si le gouvernement ne fait rien pour mettre un terme à ce chômage alarmant, il est possible que cela ne dure pas bien longtemps. J'espère bien que cela durera, mais rien n'est moins certain.

Le discours qu'a prononcé l'autre jour l'honorable député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) m'a intéressé mais je m'étonne qu'il n'ait pas parlé dans le même sens que l'an dernier. A ce moment-là, alors que le niveau de l'embauche à Terre-Neuve était très élevé, bien qu'il fût en voie de baisser, il avait insisté plus que tout autre député siégeant de ce côté-ci de la Chambre sur le problème du chômage. Apparemment, les whips de son parti ont eu un entretien avec lui car, cette fois-ci, il nous a dressé un magnifique tableau des merveilles accomplies à Terre-Neuve par le gouvernement Diefenbaker. Ni lui ni l'honorable représentant de Saint-Jean-Ouest (M. Browne) n'ont rappelé par la moindre allusion qu'un quart des effectifs de main-d'œuvre à Terre-Neuve est actuellement sans travail, ce qui ne s'est jamais vu sous l'ancien gouvernement.

M. Pallett: Pas de prestations aux pêcheurs non plus.

L'hon. M. Martin: C'est nous qui les avons établies.

L'hon. M. Pickersgill: Je suis vraiment stupéfait de l'ignorance de l'honorable député de Peel; c'est par pure modestie que je m'abstiens de lui rappeler certains faits sur l'assurance-chômage pour les pêcheurs. Par bonheur, mes commettants connaissent l'histoire de la présente mesure.

M. Pallett: Et l'extension des prestations d'assurance-chômage aux pêcheurs...

L'hon. M. Martin: C'est renversant.

L'hon. M. Pickersgill: L'honorable député ignore sans doute qu'à peu près tous les pêcheurs ont déjà épuisé leurs timbres et que, en dépit du fait que le gouvernement qu'il appuie a prolongé l'hiver jusqu'au 1er juin, cela n'est guère profitable à la plupart des pêcheurs.

Si je puis continuer mon propre discours au lieu d'en laisser le soin à l'honorable député de Peel, je voudrais demander à certains membres du gouvernement qui aiment tant à parler de la prétendue négligence libérale à l'égard des provinces de l'Atlantique de peser un ou deux faits, car il est difficile de se débarrasser des faits.

Au cours de ces vingt-deux années de prétendue négligence libérale à l'égard des provinces de l'Atlantique, la population de la plus grande ville de ces provinces, la ville d'Halifax et sa région métropolitaine,—a triplé; c'était la première période, depuis la première guerre mondiale, pendant laquelle la ville d'Halifax prenait de l'essor. La population de Moncton a doublé, celle de Saint-Jean a doublé également et celle de Fredericton a doublé. Depuis son entrée dans la Confédération, en 1949, jusqu'au départ du gouvernement libéral, la population de Terre-Neuve a passé de 330,000 à 410,000 et tout le monde est resté là-bas parce qu'il y avait du travail pour tous. Voilà quelques-unes des manifestations de la prétendue négligence libérale.

De plus, pendant toute cette période, le revenu des gens de ces provinces a augmenté,

pas autant que nous l'aurions voulu c'est vrai, mais il a augmenté régulièrement chaque année, tout comme le niveau d'existence. Jamais le nombre des chômeurs dans les trois provinces Maritimes n'a atteint, au cours de ces années, un sixième des effectifs et jamais, à Terre-Neuve, un quart de la main-d'œuvre n'a été à la recherche de travail.

Voilà quelques-unes des raisons pour lesquelles j'appuie l'amendement dans lequel mon chef demande la convocation d'une conférence; il me semble que, dans les circonstances actuelles, une mesure de cette nature s'impose. Je reconnais que les conditions ne sont pas aussi mauvaises dans d'autres provinces bien qu'elles ne soient guère florissantes en Colombie-Britannique. Je crois également que dans un grand nombre de régions, même en Ontario et dans le Québec, la situation est non seulement alarmante à l'heure actuelle, mais suscite de graves inquiétudes pour l'avenir.

Comme l'a si bien souligné cet après-midi l'honorable représentant de Laurier (M. Chevrier), nous avons entendu beaucoup de choses lors de la lecture du discours du trône, et que nous en avons entendu encore bien davantage alors qu'on aurait peut-être pu s'attendre à un peu plus d'effusion auparavant, à propos de ce grand programme officiel de travaux publics et de ce grand programme de mise en valeur nationale. Il est vrai qu'en reconnaissant honnêtement hier soir que le gouvernement n'avait absolument rien fait dans l'un ou l'autre de ces domaines, si ce n'est que parler,—et on a vraiment beaucoup parlé,—l'honorable député de Saint-Jean-Ouest,—ce dont je lui en rends hommage,—a dissipé cette illusion.

M. Smith (Calgary-Sud): On a en effet beaucoup parlé.

L'hon. M. Pickersgill: Tous ceux qui comparent les crédits et les crédits supplémentaires déposés hier avec les crédits de l'an dernier ne sauraient manquer de constater que les crédits affectés aux travaux publics, et à la construction en général, n'accusent qu'une augmentation fort réduite, voire tout à fait décevante eu égard à la publicité qu'on avait faite à ce sujet. Certes nous avons affirmé, pendant les élections, comme mon collègue de Laurier (M. Chevrier) le répétait tout à l'heure, que ces programmes grandioses ne sauraient nullement résoudre le chômage puisqu'ils réclament une préparation trop longue. En affirmant cela, d'ailleurs, nous sommes appuyés par une autorité incontestable en matière de gouvernement, le président des États-Unis.

Toutefois, il existe une autre espèce de travaux publics, à laquelle faisait allusion par exemple l'honorable député de Vancouver-Est tout à l'heure. Ceux-ci ne réclament aucune longue préparation et pourraient être mis en chantier sans tarder. Une grande partie d'entre eux ont d'ailleurs été ajournés par nous lorsque nous étions au pouvoir, et cela pour une très bonne raison que je vais vous dire. Ils ont été ajournés donc, parce qu'à ces derniers mois, ingénieurs, architectes et ouvriers spécialisés, vu l'état pléthorique de la mise en valeur du secteur privé, avaient tout le travail qu'ils voulaient. Mais tout cela n'est plus. Il faudrait donc utiliser les services de ces gens-là pour la mise en route d'un programme de mise en valeur du secteur public, routes et écoles par exemple, de manière à constituer le capital social qui doit, dans une très large mesure, être constitué par les autorités provinciales et les autorités locales. Cela me semble être une assez bonne raison pour que cette conférence soit tenue le plus tôt possible. Il n'en faut pas d'autres.

On me permettra aussi de dire un mot de l'autre partie de la proposition d'amendement où il est question de la péréquation. Il est vrai, comme le signalait le chef de l'opposition (M. Pearson) hier que, dans un discours qu'il prononçait au cours de la dernière campagne électorale, le premier ministre affirmait effectivement être favorable à la péréquation. La *Free Press* de Winnipeg du 13 février 1958, rapportait,—et je cite exactement,—que la veille:

> Le premier ministre Diefenbaker a solennellement engagé son gouvernement à maintenir le principe de la péréquation dans les accords fiscaux fédéraux-provinciaux. Il affirmait qu'il tenait à "ce qu'il soit très clairement entendu aujourd'hui"...

J'engage d'ailleurs les honorables députés à plus grande prudence chaque fois que le premier ministre affirme qu'une chose doit être clairement entendue...

> ...que la péréquation serait conservée.

Le premier ministre n'a donné alors aucune définition de la péréquation et nous n'avons jamais pu non plus en arracher une au ministre des Finances. En vérité nous n'avons jamais même pu faire avouer à celui-ci qu'il y était favorable. Il a manifesté à ce sujet une réticence telle que j'ai l'impression que les soupçons de mon collègue d'Essex-Est (M. Martin) ne sont nullement excessifs.

C'est avec un certain étonnement aussi que j'ai constaté que le ministre des Finances ait jugé déplacé, hier, le fait que le chef de l'opposition eût osé présenter au Parlement une proposition d'amendement après la consultation populaire des dernières élections générales. Sans doute il se peut que le ministre des Finances soit un peu trop impressionné par ce qui vient de se passer en

France. Il se peut que son gouvernement, s'étant mis à gouverner par décret dès le premier février de cette année, estime qu'ayant obtenu la majorité qu'il a obtenue, le Parlement ne devrait pas siéger et que nous ne devrions pas discuter des affaires publiques. Mais ce n'était pas le sentiment que certains députés exprimaient lorsqu'ils siégeaient de ce côté-ci de la Chambre.

M. Pallett: Ce n'est pas non plus l'opinion qu'ils ont exprimée de leur propre côté de la Chambre.

L'hon. M. Pickersgill: Il importe qu'à la présente session,—non pas à la présente législature mais à la présente session,—le gouvernement fasse clairement connaître son attitude sur la question de péréquation. C'est pour cette raison importante que la présente augmentation de 3 p. 100 accordée de façon unilatérale par télégraphe en janvier dernier ne doit durer qu'un an. Si le gouvernement ne fait rien pour modifier la loi à la présente session et si les événements suivent leur cours normal, nous serons en présence d'une autre situation urgente vers février ou mars prochains et alors les honorables députés qui siègent en face diront qu'une autre crise s'est produite parce que,—et c'est dans ce sens-là qu'ils parleront,—"vous avez prononcé tellement de discours que nous n'avons pas eu le temps de convoquer une conférence fédérale-provinciale". Encore une fois, nous nous trouverons en présence d'un autre décret unilatéral. Cela n'est tout simplement pas suffisant.

A mon avis, le gouvernement a maintenant eu assez de temps pour décider quelle ligne de conduite suivre. Même si le premier ministre n'a pas pu tenir la promesse qu'il a faite à maintes reprises avant le mois de juin dernier de tenir une conférence en septembre, parce qu'il était trop affairé à assister à des *stampedes* ou à s'occuper d'autre chose, s'il n'a pu que permettre aux provinces de se réunir pendant une couple de jours en novembre et s'il a été incapable de leur accorder son attention en janvier, il me semble qu'après un an au pouvoir, lui et son gouvernement ont eu le temps de prendre une décision.

M. Pallett: C'est 22 fois moins de temps que vous n'en avez eu vous-mêmes dans le cas qui nous occupe.

L'hon. M. Pickersgill: Nous n'avons eu aucune difficulté à nous décider. Nous n'avons eu aucune difficulté à reconnaître, quand des améliorations étaient proposées, qu'il y avait lieu de les faire, et nous avons apporté maintes améliorations dans les relations fiscales avec les provinces.

J'aimerais expliquer brièvement pourquoi ces subventions de péréquation sont si importantes. Elles le sont pour toutes les provinces, cela va sans dire, sauf pour l'Ontario qui, étant donné la nature des choses, ne reçoit que la valeur des impôts mais, dans toutes les autres provinces, le régime de la péréquation revêt une importance plus ou moins grande d'après les possibilités de revenu fiscal de ces provinces. Il se trouve que je représente une des provinces dont les possibilités de revenu fiscal sont les plus faibles et il est facile à comprendre que j'insiste peut-être plus que tout autre député sur l'importance de ces subventions.

J'aimerais rappeler à la Chambre ce qu'était la situation avant le versement des paiements de péréquation aux provinces de l'Atlantique, ou plutôt aux provinces Maritimes, parce que Terre-Neuve ne faisait pas alors partie de la Confédération. Ainsi que le chef de l'opposition l'a signalé, les accords du temps de guerre sur la location des domaines fiscaux étaient en vigueur à la fin de la guerre. C'étaient ni plus ni moins que des accords de location des domaines fiscaux qui ne renfermaient aucune disposition de péréquation. Ils représentaient ce que les provinces obtenaient au moment où elles ont cédé provisoirement leurs droits de prélever elles-mêmes les impôts. Les trois provinces Maritimes recevaient 7.75 millions de dollars. En 1956-1957, dernière année de la seconde période des accords de location, les provinces Maritimes ont reçu 43 millions. Cela ne comprenait pas Terre-Neuve, bien entendu. En 1957-1958, aux termes du régime de la péréquation, elles ont reçu 52 millions. Sur cette somme, 32.75 millions étaient versés au titre de la péréquation. La compensation pour la location des domaines d'imposition représentait moins de 20 millions. Cette somme représente à peu près le double des subventions aux provinces de l'Atlantique dont on a fait si grand état et qui devaient être versées cette année à ces trois provinces à la demande du présent gouvernement, ce dont j'ai toujours accordé tout le mérite au gouvernement. Cependant, j'aimerais signaler que c'est précisément ce dont le ministre des Finances disait hier que cela équivaut à zéro. Il a dit: "Qu'est-ce que les libéraux ont fait pour les provinces Maritimes? Zéro".

Bien entendu, cela a été fait par le présent Parlement mais j'aimerais expliquer ce que notre programme libéral a réalisé. J'aimerais dire en passant à l'honorable député de Victoria-Carleton que, s'il peut me faire part de toute proposition visant le principe de péréquation antérieure à celle que M. St-Laurent a annoncée à la Chambre, je l'examinerai avec beaucoup d'intérêt. Cependant,

je ne veux pas m'écarter de mon sujet. Selon ce qu'a dit hier le ministre des Finances, cette somme de $32,750,000 de péréquation pour les trois provinces Maritimes n'est rien. Si les subventions aux provinces de l'Atlantique,—elles s'établissent à $17,500,000,—sont une bonne chose, et je le reconnais assurément, une somme de $32,750,000 vaut encore mieux. Ces subventions sont plus importantes parce qu'elles ont un caractère plus durable, parce qu'elles se fondent sur une formule précise et sur l'idée, acceptée par toutes les provinces, qu'elles leur sont versées de plein droit.

Et qu'en est-il de Terre-Neuve? En 1957-1958, Terre-Neuve a touché $17,750,000, dont une part de $12,750,000 au chapitre de la péréquation. C'est pourquoi il me semble que le chef de l'opposition n'est pas allé tout à fait assez loin en déclarant hier qu'il est nécessaire,—j'ajoute que c'est même urgent,—que le gouvernement nous dise quelle est en réalité sa politique à propos de la péréquation, et s'il entend vraiment maintenir la présente péréquation. Que le premier ministre aille déclarer, comme il l'a fait à Winnipeg, qu'il est en faveur de la péréquation, ce n'est pas suffisant, car, comme l'a dit hier le chef de l'opposition,—je ne cite pas ses paroles mêmes, mais je crois que le sens y est,—ce n'est pas tant le principe qui importe que son application. Nous voulons savoir, le pays veut savoir, et assurément ceux d'entre nous qui représentent les provinces qui doivent compter sur ces paiements de péréquation pour le maintien de leurs services indispensables veulent savoir si le gouvernement se propose de maintenir le principe de la péréquation en prenant comme norme les deux provinces dont la capacité d'imposition est la plus élevée, ou s'il a conclu avec le premier ministre de l'Ontario une entente secrète qui ne sera révélée qu'après les élections du Manitoba le 16 juin mais avant le 1er juillet, sans qu'on nous ait donné le moindre renseignement là-dessus dans l'intervalle. Je n'affirme rien; je suis plutôt porté à croire que le gouvernement n'a pas de programme à ce sujet, comme le ministre des Travaux publics (M. Green) l'a reconnu il y a neuf mois lorsque je l'ai interrogé pour la première fois sur ce point.

L'hon. M. Green: Je n'ai rien reconnu de tel.

L'hon. M. Pickersgill: Je n'ai pas le temps de remonter aux sources, mais l'honorable député peut consulter le hansard. De fait, la meilleure preuve que le gouvernement n'a pas de programme du tout c'est que, le 27 janvier, il a annoncé ici, en nous faisant part d'un décret unilatéral, qu'il s'en tenait à notre politique pour une année et a demandé d'accorder des subventions un peu plus élevées qui se fondaient précisément sur la même formule. Sauf sur un point, il s'en est tenu au programme libéral. Bien entendu, ce point de différence va prendre une importance appréciable, car la différence c'est que rien n'assure qu'une province recevra effectivement davantage cette année. Je ne songe pas en ce moment aux subventions destinées aux provinces de l'Atlantique; je songe au supplément de péréquation offert par le ministre des Finances (M. Fleming) le 27 janvier. Rien n'assure à n'importe quelle province qu'elle obtiendra plus que l'an dernier. Que les provinces obtiendront un peu plus, c'est probable. Je suis bien convaincu qu'elles n'obtiendront pas les 62 millions que le ministre des Finances a fait prévoir en janvier dernier, car les recettes ont diminué. Tout le monde sait que les recettes ont diminué. Hier, quand j'ai demandé au ministre des Finances s'il pouvait me dire le montant du versement fait aux provinces en avril, je croyais pouvoir le multiplier par 12 et me faire une assez juste idée de la somme que le gouvernement pense qu'il devra retenir sur les 62 millions. Nous savons bien que la réduction sera considérable.

J'estime qu'il y a bien d'autres raisons pour que nous adoptions cette motion et pour que le gouvernement et ses partisans conviennent avec nous qu'il faut convoquer immédiatement une conférence fédérale-provinciale et qu'il doit approuver immédiatement la présente formule de péréquation. Je dois avouer que je ne m'attends pas à ce que cela se fasse, mais j'affirme qu'il y aurait à cela, de très bonnes raisons, ne serait-ce qu'à cause du chômage et à cause de l'intérêt qu'il y a de rassurer les gouvernements provinciaux,—notamment ceux dont la capacité d'imposition est moindre,—en ce qui concerne leur situation fiscale future. Je pourrais du reste invoquer un grand nombre d'autres motifs, mais il me semble que ces deux raisons seules justifient cette proposition de modification qui devrait être bien accueillie par tous les députés qui sont libres d'esprit.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre que je déclare qu'il est six heures?

Des voix: Soit.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. W. H. McMillan (Welland): Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire quelques mots au sujet des versements fédéraux aux provinces en vertu de l'accord fédéral-provincial sur le partage des impôts. C'est avec intérêt que j'ai pris connaissance de la formule utilisée par l'ancien gouvernement pour établir les sommes à verser aux provinces. J'ai également été heureux d'apprendre comment le gouvernement actuel a établi la division des 62 millions de dollars.

Tout d'abord, je dois dire que c'est avec une certaine surprise que j'ai constaté que le budget de l'année 1957-1958 ne prévoyait aucune augmentation des versements, après toutes les critiques que j'ai entendues avant et pendant les élections du mois de juin de l'an dernier. Quoi qu'il en soit, j'avais l'impression que le ministre des Finances (M. Fleming) présenterait un budget qui comporterait une augmentation des versements aux provinces pour l'année financière 1957-1958, afin d'être logique avec ce qu'il avait précédemment déclaré en Chambre. Au lieu de cela, il a préparé un exposé partiel et très peu satisfaisant de la situation financière à l'époque et nous a présenté en décembre dernier son fameux budget miniature.

J'estime que les accords sur la location de domaines fiscaux ainsi que le principe de la péréquation sont souhaitables et nécessaires. Ils aident à éliminer la double imposition et la fiscalité inefficace. Certaines de nos provinces ne sont pas aussi avantagées que d'autres, étant donné leur situation et le manque de matières premières. Ainsi, à cause de ces paiements, ces provinces et toutes nos provinces, ont un régime financier plus stable. A cause de ces paiements les provinces ont pu assurer une certaine égalité de services à leurs habitants, et ont pu affronter les difficultés économiques qui se présentent à nous actuellement.

Dès que le gouvernement précédent eut présenté ses dernières propositions fiscales, le premier ministre de l'Ontario a reproché aux députés fédéraux de n'avoir pas épousé la cause de l'Ontario. Il a soutenu que nous aurions dû obtenir un meilleur traitement pour l'Ontario. Il a dit à ce moment-là que les citoyens de l'Ontario acquittaient environ la moitié des impôts fédéraux et que la province ne touchait en retour que le tiers des paiements totaux. Il a ajouté que, grâce à ces paiements de péréquation, les petites provinces recevaient trop, et a mentionné en particulier que l'Alberta était une province peu endettée qui, en même temps, touchait des redevances du pétrole.

C'est intéressant de remarquer ce que le premier ministre d'Ontario a accepté du présent gouvernement. A l'assemblée législative et sur les tribunes publiques, il a dit vouloir 100 millions de plus. Jusqu'ici, il a bien voulu accepter un versement provisoire de 22 millions, à valoir sur le montant global de 62 millions. La part de l'Ontario équivaut environ au tiers et ce montant représente à peu près la même fraction des versements globaux que l'Ontario a reçus aux termes de la formule utilisée en 1957-1958. Ce que le premier ministre d'Ontario a dit effectivement, c'est que, sur chaque $100 versé par le gouvernement fédéral aux provinces, l'Ontario ne touchait que $33 alors qu'elle contribuait pour quelque chose comme $50 ou environ la moitié de ce montant de $100. Mais il y a une différence. Auparavant, le gouvernement pouvait toucher cette somme en espèces; mais aujourd'hui le ministre des Finances doit emprunter tout le montant de 62 millions, et les Canadiens seront ensuite invités à payer, pendant des années, les intérêts de cette somme. Je n'oserais même pas prédire quand une partie du principal pourra être remboursée.

M. Frost demande 100 millions et il soutient que le montant de 22 millions n'est qu'un versement provisoire. S'il réussit, les Canadiens devront s'endetter de presque 150 millions pour lui fournir 100 millions de dollars. Si nous passons à la page 4037 du hansard, numéro du 27 janvier 1958, nous trouvons un tableau des versements prévus à la loi sur les arrangements entre le Canada et les provinces relativement au partage d'impôts. Les subventions de redressement à l'égard des provinces de l'Atlantique y sont incluses, mais le premier ministre Frost a formulé sa critique avant que ces subventions soient proposées. D'après le tableau, l'Ontario recevrait 34.24 p. 100 de tous les versements accordés en vertu de la formule 10-9-50. Aux termes de la formule 13-9-50, l'Ontario obtient davantage, mais les autres provinces aussi; mais l'Ontario ne touche que 33.10 p. 100, soit une diminution de 1.05 p. 100 au regard de ce que lui valait l'ancienne formule.

Si l'Ontario recevait 34.24 p. 100 de tout le montant distribué par le gouvernement fédéral en vertu de l'accord de partage d'impôts et des modifications que le gouvernement actuel y a apportées, le montant serait de 245 millions. Cependant le montant que l'Ontario reçoit maintenant est de 238 millions, soit 7.5 millions de moins qu'aux termes de l'ancienne formule. Je ne comprends pas les critiques que le premier ministre Frost a adressées aux députés libéraux, puisqu'il vient ici et accepte 7.5 millions de moins qu'il n'aurait reçu en vertu de l'ancienne formule, qui lui procurait 32.24 p. 100 de tout le montant distribué.

M. Frost dit qu'il en veut davantage et qu'il en obtiendra davantage, et je le crois. Le ministre des Finances gardera probablement la nouvelle jusqu'à ce qu'elle procure des avantages politiques à M. Frost. Si la nouvelle est retenue pour coïncider avec des élections en Ontario, je trouve que ce serait une malhonnête politique. On pourrait seulement en déduire que le premier ministre Frost a conclu un accord secret avec le gouvernement actuel.

Les deniers fédéraux dépensés à l'égard d'entreprises dans diverses provinces devraient entrer en ligne de compte, de même que ces versements spéciaux d'ordre fiscal, pour qu'on ait un tableau fidèle de notre économie. Je vais prendre un exemple. Si le calcul du premier ministre Frost est juste, les Ontariens acquitteront à peu près la moitié du coût du financement de la part fédérale relativement au barrage du bras sud de la rivière Saskatchewan. En tant que citoyen de l'Ontario, je veux appuyer ce projet s'il est rentable. J'ai lu des rapports techniques sur ce projet; l'un d'eux avait été écrit par feu Thomas Hogg, ancien président et ingénieur en chef de la Commission d'énergie hydro-électrique de l'Ontario. C'était un ingénieur éminent, mais il ne recommandait guère, du point de vue économique, la partie de ce projet qui a trait à l'irrigation. On ne peut s'attendre que le gouvernement fédéral participe financièrement à l'entreprise pour ce qui n'est pas de l'irrigation. En réalité, tous les rapports d'ingénieurs que j'ai pu lire laissaient entendre que la partie du projet qui intéresse l'irrigation est loin d'être une entreprise rentable. Après les avoir lus, je n'ai pu m'empêcher de penser que jamais, dans toute l'histoire de notre pays, un si grand nombre de contribuables n'auront dépensé tant d'argent pour si peu de gens.

M. McGee: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Vu de notre côté, on dirait que l'honorable député lit son discours. Je dois vous signaler le commentaire 144 de la 4e édition de l'ouvrage de Beauchesne.

M. Winch: L'honorable député a invoqué le bon commentaire, mais il n'aurait pas dit un mot lorsque nous invoquions le Règlement parce que des députés siégeant de ce côté-là lisaient leurs discours, surtout l'honorable député qui a soulevé la question.

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur suppléant: On serait reconnaissant aux honorables députés de bien vouloir consulter leurs notes seulement de temps en temps, sans lire entièrement leurs discours.

[M. McMillan.]

M. McMillan: Je sais que le gouvernement fédéral est en pourparlers avec la Saskatchewan. Il y a un jour ou deux, j'ai lu dans un de nos journaux financiers sérieux que ce projet n'avait aucun sens, du point de vue économique. Je ne saurais me prononcer là-dessus, mais je sais que les crédits supplémentaires déposés hier renferment un poste de plus de 4 millions à ce titre. Si le projet vaut quelque chose, nous voulons l'appuyer. De toute façon, j'estime qu'avant de dépenser quelque argent que ce soit à ce sujet, la Chambre devrait pouvoir prendre connaissance du programme tout entier. Cela vaut aussi pour toute entreprise de l'importance de ce barrage sur le bras sud de la Saskatchewan.

M. Jones: L'honorable député me permet-il de lui poser une question?

M. Carter: Son temps est court.

M. Jones: L'honorable député me permet-il une question?

Une voix: Non.

M. McMillan: Si c'est pour des motifs d'ordre politique ou pour remplir une promesse électorale qu'on construit le barrage, je crois qu'on a tort. Si l'on juge que l'entreprise est utile au Canada, qu'elle accroîtra le bien-être économique de la population de la Saskatchewan et du Canada, alors nous pouvons l'approuver. Le gouvernement devrait d'abord en saisir la Chambre cependant, et non pas laisser croire à la population des diverses régions du pays que c'est une folie politique ou économique. Si l'entreprise est saine et réalisable du point de vue économique, j'ose dire que les contribuables de l'Ontario et des autres provinces seront heureux de l'appuyer, et le premier ministre (M. Diefenbaker) aura un monument à sa mémoire dans sa propre province. S'il en est autrement cependant, le barrage Diefenbaker soulèvera à jamais l'ire des contribuables présents et à venir.

Je dois me hâter parce que mon temps de parole s'épuise. Même si je n'ai pas dit tout ce que je voulais dire sur le barrage du bras sud de la rivière Saskatchewan, il y a un autre point que je veux préciser. Hier, le ministre des Finances (M. Fleming) a dit...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Comme il est huit heures et quinze minutes, j'ai le devoir, conformément au paragraphe 4 *d*) de l'article 56 du Règlement, d'interrompre immédiatement les délibérations et de mettre aux voix toute proposition d'amendement dont la Chambre est saisie.

(La proposition d'amendement de l'honorable M. Pearson, mise aux voix, n'est pas adoptée.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Argue	Habel
Badanai	Hardie
Batten	Herridge
Benidickson	Houck
Boivin	Howard
Boulanger	Leduc
Bourget	McIlraith
Bourque	McMillan
Brassard (Lapointe)	Martin (Essex-Est)
Cardin	Meunier
Caron	Michaud
Carter	Mitchell
Chevrier	Nixon
Denis	Peters
Dumas	Pickersgill
Dupuis	Regier
Eudes	Richard (Ottawa-est)
Fisher	Richard (Saint-Maurice-Laflèche)
Forgie	Rouleau
Garland	Tucker
Gour	Winch—43.
Granger	

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.	MM.
Aiken	Fleming (Okanagan-Revelstoke)
Aitken (Mlle)	Flynn
Allard	Fraser
Allmark	Fréchette
Anderson	Grafftey
Asselin	Green
Baldwin	Grenier
Beech	Grills
Bell (Carleton)	Gundlock
Bell (Saint-Jean-Albert)	Hales
Belzile	Halpenny
Bourbonnais	Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce)
Bourdages	Hamilton (Qu'Appelle)
Brooks	Hamilton (York-Ouest)
Broome	Hanbidge
Browne (Saint-Jean-Ouest)	Harkness
Browne (Vancouver-Kingsway)	Henderson
Bruchési	Hicks
Brunsden	Hodgson
Cadieu	Horner (Acadia)
Campbell (Lambton-Kent)	Horner (Jasper-Edson)
Campbell (Stormont)	Horner (The Battlefords)
Cardiff	Howe
Cathers	Johnson
Chambers	Jones
Charlton	Jung
Chown	Kennedy
Churchill	Kindt
Coates	Knowles
Comtois	Korchinski
Cooper	Kucherepa
Courtemanche	Lafrenière
Crouse	Lahaye
Danforth	Lambert
Deschambault	LaRue
Dorion	Latour
Doucett	Legere
Drysdale	Lennard
Dubois	Lockyer
English	Macdonald (Kings)
Fane	Macdonnell (Greenwood)
Fleming (Eglinton)	MacEwan
MacLellan	MacLean (Queens)
Macquarrie	Pearkes
MacRae	Phillips
McDonald (Hamilton-Sud)	Pugh
McFarlane	Rapp
McGee	Rea
McGrath	Ricard
McIntosh	Richard (Kamouraska)
McLennan	Robinson
McPhillips	Rogers
McQuillan	Rompré
Martineau	Rowe
Matthews	Simpson
Milligan	Skoreyko
Monteith (Perth)	Small
Montgomery	Smallwood
More	Smith (Calgary-Sud)
Morissette	Smith (Simcoe-Nord)
Morris	Southam
Morton	Speakman
Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria)	Spencer
Murphy	Stearns
Nesbitt	Stewart
Nielsen	Tassé
Noble	Taylor
Nowlan	Thomas
Nugent	Thompson
O'Hurley	Tremblay
O'Leary	Valade
Ormiston	Villeneuve
Pallett	Vivian
Parizeau	Walker
Pascoe	Weichel
Payne	White
	Winkler
	Woolliams
	Wratten—155.

M. l'Orateur suppléant: Je déclare la proposition d'amendement rejetée. La Chambre est maintenant appelée à se prononcer sur la motion principale.

LA TÉLÉVISION—DEMANDE D'EXTENSION DE SERVICE

M. Frank Howard (Skeena): Avant de nous prononcer sur la motion principale, j'aimerais soumettre à l'attention de la Chambre ce que l'on pourrait considérer comme un problème se posant à ma région. Il revêt une réelle importance pour ceux qui vivent dans ma circonscription, et je suis sûr qu'il en est tout autant pour ceux qui demeurent dans d'autres circonscriptions éloignées ou rurales.

Nous essayons depuis un certain temps d'obtenir la télévision dans les régions éloignées, mais jusqu'à présent nous nous sommes heurtés à un mur, ou nous avons reçu des réponses incomplètes de la part des autorités chargées de l'administration de la télévision au Canada. Je songe tout particulièrement à un secteur de ma circonscription, bien peuplé, le long de la côte, où demeurent approximativement 35,000 personnes dans trois centres en dedans d'un rayon de cent milles. Nous avons appris que certaines modifications et progrès techniques réalisés dans le domaine de l'électronique et de la télévision permettraient d'établir à un coût raisonnable une sorte d'amplificateur ou de station-relais à basse fréquence comme on en utilise en radio, ce qui permettrait de

faire parvenir la télévision dans cette région. Cependant, pour une raison que je ne m'explique guère, Radio-Canada ne peut ou ne veut exploiter ce progrès pour mettre les émissions télévisées à la portée des régions moins peuplées. On nous a répondu, si toutefois on peut considérer cela comme une réponse, que ni le gouvernement actuel ni le gouvernement précédent ne s'étant occupé convenablement ou publiquement du rapport de la Commission Fowler, Radio-Canada se trouvait dans l'impossibilité d'acquérir le matériel nécessaire à cette fin, ou de le louer, afin que ceux d'entre nous qui vivent dans des régions peu peuplées puissent bénéficier des mêmes distractions que ceux qui demeurent dans les régions urbaines.

Maintenant que j'ai soulevé la question publiquement de cette manière, le ministre chargé de Radio-Canada s'empressera, je l'espère, de mettre la Société au courant du grand besoin d'expansion qui se fait sentir dans ce domaine.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais prendre la parole quelques instants pour soumettre à l'atention du ministre, à propos de la télévision, un problème qui se pose là où ne parviennent pas à l'heure actuelle les émissions de Radio-Canada.

Dans ma circonscription, plusieurs groupements locaux se sont unis en vue d'assurer un service de télévision à leurs propres frais sur une base non lucrative; mais, à cause des règlements actuels, on leur refuse un permis. C'est injustifiable, car, en leur refusant un permis, on prive la population de cette région de l'occasion de profiter d'un service restreint de télévision qu'elle est prête à assurer à ses propres frais.

Le deuxième point que je veux mentionner est celui-ci: un permis est exigé pour l'installation de ce qu'on appelle la télévision en circuit fermé dans des villes comme Nelson; apparemment, ces permis sont approuvés par le ministère fédéral qui les délivre, mais on ne semble exercer aucun contrôle sur le coût du branchement ou du débranchement. J'ai reçu de nombreuses plaintes de gens à qui on a demandé un prix trop élevé; j'en ai fait part au ministère fédéral intéressé, mais j'en ai été quitte pour constater que ce ministère n'exerce aucun contrôle sur les tarifs ni sur les prix demandés pour le branchement ou le débranchement. D'autre part, la Commission des services d'utilité publique de Colombie-Britannique n'est revêtue, à cet égard, d'aucune autorité. Je sais qu'il s'agit là d'une amélioration très répandue depuis quelques années, et j'estime que la question devrait être étudiée afin que les prix exigés puissent être contrôlés, soit à l'échelon provincial soit à l'échelon fédéral.

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): Monsieur l'Orateur, le grief à l'étude est un de ceux sur lesquels nous avons l'impression de parler en chœur. J'ai constaté avec plaisir, à la lecture de nombreux journaux, qu'un certain nombre de députés conservateurs élus au Parlement se sont prononcés en faveur de l'établissement de stations de télévision de Radio-Canada dans des régions éloignées de l'arrière-pays.

Comme l'a signalé l'honorable représentant de Skeena (M. Howard), les frais ne sont pas aussi élevés qu'on l'avait d'abord imaginé. L'un des points que l'on n'a pas, à mon avis, suffisamment mis en lumière est que la Société Radio-Canada a effectué de longues études techniques sur la question. Je pense qu'elle a dressé les plans d'un réseau provisoire assurant un service de télévision relativement complet dans les régions éloignées. Il me paraît regrettable, comme l'a signalé l'honorable représentant de Skeena, que le retard mis par le gouvernement à donner suite aux recommandations de la Commission Fowler ait empêché la Société d'aller de l'avant et ait augmenté l'amertume éprouvée par les populations éloignées qui ne peuvent bénéficier de la télévision.

La lenteur du gouvernement à donner suite à ces vœux a fait, en particulier, qu'un certain nombre de collectivités ont entrepris des expériences coûteuses en vue d'installer leurs propres antennes et dispositifs de réception. Je pourrais citer, par exemple, deux petites localités de ma propre circonscription qui ont dépensé plus de $10,000 pour mettre au point des antennes qui, en définitive, n'ont guère amélioré la réception des émissions télévisées. Un des faits regrettables pour les localités en cause, c'est que la Société Radio-Canada ne les a pas informées des endroits où les stations seront vraisemblablement situées. Il est intéressant de rappeler que, l'automne dernier, tout ce qu'on a pu savoir quant à l'endroit où ces stations réceptrices de Radio-Canada seraient situées dans le nord de l'Ontario nous est venu par l'entremise de la Compagnie de téléphone Bell, qui avait été mise au courant de ces dispositions à cause de son réseau de relais par micro-ondes.

A l'heure actuelle, nos collectivités de l'intérieur sont mécontentes, non seulement parce qu'elles sont privées de la télévision, mais surtout à cause de la mauvaise réception des émissions de radio de la Société Radio-Canada. Dans certains cas, cette réception est inexistante et, à d'autres endroits, des stations-relais transmettent les émissions du

réseau transcanadien. Ceux qui écoutent régulièrement les émissions de la Société Radio-Canada savent que le menu y est passablement lourd par rapport à celui du réseau Dominion. Au cours de la campagne électorale, j'ai eu le plaisir d'entendre pendant une demi-heure, en automobile, un mercredi soir, la voix d'un poète et professeur qui avait réussi à m'endormir à chacun de ses cours quand j'étais à l'université. Pendant une demi-heure, ses lectures ont été transmises par les ondes jusqu'à une localité où je doute fort qu'il se trouve quelqu'un qui, un seul jour de l'année, lise de la poésie en tant que telle.

L'hon. M. Pickersgill: Et puis après?

M. Fisher: Nous ferons nos propres révérences. La haute culture a bien sa place dans les émissions radiophoniques, mais il semble presque que les émissions du réseau transcanadien soient préparées dans le dessein exprès de rendre furieux les gens qui habitent les localités forestières. Dans ces collectivités, on ne trouve pas les mêmes intérêts culturels que dans des localités comme Eglinton, Forest Hill Village, Carleton ou des endroits comme ceux-là.

M. Benidickson: Ils valent tout autant.

M. Fisher: Voilà les distractions qu'on leur propose essentiellement. Et ce qu'il y a d'ironie là-dedans, c'est que, dans bien des cas, les émissions du réseau Dominion sont transmises par fil parallèlement aux émissions du réseau transcanadien, également transmises sur fil. Il en coûterait très peu cher,—peut-être $1,800 d'installation et $2,000 de location des fils,—à Radio-Canada pour fournir à nos petites localités à la fois les émissions du réseau transcanadien et les émissions du réseau Dominion, de façon que les intéressés aient un choix. Voilà, relativement à l'insuffisance de la réception des émissions de télévision et de radio dans les localités forestières, dont on se plaint en règle générale, un des vœux que, je l'espère, le ministre acceptera. Il ne s'agit pas seulement de la question d'étendre les émissions de télévision et de radio à ces régions, mais aussi, dans le domaine de la radiodiffusion, de donner à leurs habitants la possibilité de choisir parmi différentes émissions, afin que, dans une petite collectivité comme Nakina et White-River, on ne soit pas obligé de passer l'après-midi du samedi à écouter de l'opéra, mis qu'on puisse capter une autre émission et jouir du divertissement à caractère plus léger qu'offre, en règle générale, le réseau national.

Peut-être y a-t-il lieu de mentionner aussi que cela nous serait, bien entendu, utile dans nos campagnes électorales. Nous aurions deux moyens de communication avec la population, et je rappelle aux députés qui siègent en face que le parti au pouvoir bénéficierait d'une forte proportion du temps mis à la disposition des partis par les services officiels.

En terminant mes observations sur cette question, j'aimerais rappeler au ministre qui répond de la Société Radio-Canada ce qu'il a dit à la Chambre, en réponse à une question que je lui avais posée. Il a admis que la télévision est un merveilleux moyen de propagande politique. Peut-être serait-il possible par ce moyen de renseigner le Nord et le Nord-Ouest de l'Ontario.

M. D. J. Walker (Rosedale): Monsieur l'Orateur, je veux me joindre au groupe de la CCF (*Exclamations*) pour protester contre l'absence des services de Radio-Canada dans les collectivités situées, comme on dit, dans l'arrière-pays, et je vise, en particulier, les circonscriptions représentées, pour la plupart, par des membres de la CCF. Comme les députés le savent, partout où ont pénétré les émissions télévisées de Radio-Canada durant la campagne électorale, partout où le premier ministre (M. Diefenbaker) a pu faire entendre sa voix et exercer son influence, les représentants des partis d'opposition ont été éliminés.

L'hon. M. Pickersgill: Un plaidoyer pour l'État à parti unique.

M. Walker: Si la voix du premier ministre avait pu atteindre la population des circonscriptions que représentent les membres du parti cécéfiste, ce groupe ne serait pas ici ce soir.

M. Benidickson: Nous aimerions tout de même jouir de la télévision comme on le fait à Toronto.

M. C. R. Granger (Grand-Falls-White-Bay-Labrador): Monsieur l'Orateur, j'ai de brefs commentaires à faire sur le sujet qui nous occupe. En dépit du très sombre tableau que vient de nous brosser l'honorable député qui m'a précédé et des tristes perspectives qu'il a évoquées pour l'avenir, je demande au gouvernement de faire de son mieux pour amener Radio-Canada à étendre ses services de télévision à la partie centrale de Terre-Neuve.

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Vendredi dernier, monsieur l'Orateur, la discussion a porté sur la peine capitale.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Les honorables députés ne peuvent parler sur des sujets qui figurent encore au *Feuilleton*.

(*Texte*)

M. J.-O. Gour (Russell): Monsieur l'Orateur, j'appuie les observations qui ont été faites par certains députés cécéfistes et je suggère à mon bon ami, l'honorable député de Rosedale (M. Walker)...

(*Traduction*)

Monsieur l'Orateur, je tiens à participer au débat pour déclarer que ma circonscription de la région d'Ottawa a capté des prolifiques émissions de télévision de Radio-Canada entreprises par le premier ministre et les membres de son parti. Le premier ministre semble avoir eu beaucoup d'argent à dépenser à cette fin, car on l'a vu, de jour et de nuit, aux émissions de Radio-Canada. Non seulement le premier ministre a-t-il participé à des émissions-sandwichs, mais le premier ministre d'Ontario a également paru sur nos écrans. Je doute cependant que beaucoup de gens aient suivi ces émissions ou encore qu'ils en aient été influencés. Malgré les vastes sommes dépensées par le parti conservateur pour cette publicité, les gens de la région d'Ottawa ne se sont pas laissé influencer. Ils n'avaient pas besoin de la télévision pour savoir comment voter puisqu'ils étaient au courant de ce que le parti libéral avait accompli durant les 22 ans qu'il a été au pouvoir, et ils ont voté en conséquence.

M. Bell (Carleton): Où est l'honorable député d'Ottawa-Ouest (M. McIlraith)? Se cache-t-il?

M. Erhart Regier (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, à propos, justement, des services rendus à notre population par la Société Radio-Canada, il me paraît juste de dire que depuis les élections le nom de Burnaby n'a pas été entendu à la Chambre récemment. Lorsque le nouveau député de Burnaby-Richmond (M. Drysdale) se sera lancé, la Chambre se rappellera, je l'espère, l'existence de la deuxième des municipalités les plus peuplées de la Colombie-Britannique. Près de 100,000 personnes vivent à Burnaby. Nous avons chaque côté de nous, pourrions-nous dire, le village de Vancouver et le village de New-Westminster. Toutefois, quand il s'agit des services de la radio et de la télévision, nous nous sentons traités injustement.

Quelques années se sont déjà écoulées depuis que la population de Burnaby a demandé un permis pour exploiter ses propres stations de radio. A mon avis, elle a convaincu le bureau des gouverneurs de la Société Radio-Canada que la *Burnaby Broadcasting Company* a suffisamment de ressources financières. Je crois qu'elle l'a persuadé qu'elle envisage un programme approprié. La *Burnaby Broadcasting Company* a reçu l'appui de toutes les entreprises commerciales de la municipalité. Je pourrais faire observer que certaines de ces entreprises ont placé plus de sept millions de dollars dans la municipalité; ce ne sont pas du tout de petites entreprises.

[M. Gour.]

Si un village comme North-Vancouver peut obtenir sa propre station de radio et se faire de la publicité sur les ondes, les entreprises commerciales et les gens de Burnaby devraient avoir droit aux mêmes avantages. Nous pensons qu'il y a des passe-droits dans d'autres domaines que ceux de la radio et de la télévision. Je pourrais énumérer ces autres cas, mais ce n'est pas le temps de le faire.

Je crois comprendre que la demande n'a pas encore été refusée. Cependant, chaque fois qu'une demande a été faite par le passé à propos de l'attribution de certaines fréquences, nous avons constaté que les postes de radio anciens, bien établis et, très souvent, qui ont des appuis politiques ont pu obtenir la préférence, et notre homme a dû retourner chez lui et dire aux entreprises commerciales qui l'ont activement appuyé au cours des années qu'il avait encore essuyé un refus. J'espère que cet état de choses changera bientôt et que nous n'aurons pas à attendre que soit institué l'organisme dont il est question dans le discours du trône.

Ayant parlé de la radio, je dirai maintenant un mot des services de télévision. Le représentant de Port-Arthur (M. Fisher) n'aime pas l'opéra; quant à moi, je ne veux pas qu'on m'impose des matches de lutte, si c'est bien de cela qu'il s'agit. Les seules autres émissions que je puisse capter (et il y en a un certain nombre) sont des émissions américaines défrayées,—du moins un bon nombre le sont,—par la réclame canadienne en grande partie. A 16 milles à peine de l'autre côté de la frontière, il y a une station de télévision dont la moitié de nos gens, oserais-je dire, suivent les émissions, alors qu'ils préféreraient beaucoup capter les émissions d'une station canadienne. Je sais qu'il y a la question d'argent.

Néanmoins, je crois depuis un certain temps que le jour est révolu depuis longtemps où nous pouvons nous contenter d'une seule station de télévision dans les grands centres. Il faudrait permettre à des villes comme Vancouver, Winnipeg, Toronto et Montréal de posséder une autre station de télévision, qu'elle appartienne à la municipalité, à des particuliers ou à Radio-Canada, peu importe. Toutefois, il me déplaît de penser que des centaines de milliers de personnes,—dans notre cas, plus d'un demi-million,—aient à choisir entre les matches de lutte présentés par Radio-Canada et une émission américaine. J'espère qu'on s'occupera sans tarder de ce problème. Je sais que le ministre y réfléchit sérieusement. Cependant, vu que la question était à l'étude, j'ai pensé présenter notre problème.

RADIODIFFUSION—DEMANDE D'EXTENSION DES SERVICES

M. M. A. Hardie (Mackenzie-River): Monsieur l'Orateur, alors que plusieurs millions de Canadiens jouissent de la télévision actuellement, nous qui habitons les régions isolées des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon, non seulement nous n'avons pas la possibilité de jouir de la télévision, mais nous ne bénéficions pas de services de radiodiffusion suffisants ni d'une réception satisfaisante. En fait, dans bien des endroits du Nord, si les gens veulent entendre la radio, ils doivent écouter Moscou ou d'autres stations russes, Moscou-Molly ou les nouvelles de Russie. Comme les commissaires des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon l'ont fait ressortir en présentant leur mémoire à la Commission Fowler il y a quelque temps, l'idéologie russe risque de gagner les habitants des régions isolées du Nord.

Je reconnais que de fournir aux Territoires du Nord-Ouest des services de réception radiophonique serait difficile et coûteux. Dans cette région du pays, les conditions atmosphériques sont telles que, d'après ce que m'ont dit des ingénieurs de Radio-Canada, un émetteur radiophonique installé au Texas ou ailleurs dans les parties méridionales des États-Unis pourrait mieux nous atteindre que les stations de radio des régions peuplées du Canada. C'est en raison des conditions atmosphériques de l'hémisphère septentrional. Mais la commission Fowler a bien recommandé dans son rapport que le gouvernement fédéral prévoie, en outre des crédits afférents aux dépenses de Radio-Canada, des fonds destinés à l'aménagement d'émetteurs à Winnipeg et à Vancouver pour atteindre l'est et l'ouest de l'Arctique.

J'ose espérer que durant la présente session ou dans les crédits de l'exercice financier en cours le gouvernement prévoira les crédits nécessaires à l'aménagement immédiat de ces émetteurs qui permettront aux gens des régions septentrionales d'avoir des communications avec le monde extérieur.

L'hon. George C. Nowlan (ministre du Revenu national): Vu le vif intérêt que suscite cette question, un peu partout, il me sera peut-être permis de dire quelques mots avant la mise aux voix de la motion. Si le député de Mackenzie-River (M. Hardie) a consulté le budget supplémentaire des dépenses,—je suis sûr qu'il l'a fait,—il y a trouvé un vote considérable pour l'installation de ce réseau radiophonique dont il a parlé. Je sais bien que la Commission Fowler a recommandé l'installation d'un service d'ondes courtes de Winnipeg à Vancouver pour desservir toute cette région dont il est le représentant et une plus grande région aussi.

Même si nous n'avons pas suivi complètement le vœu de la Commission Fowler à cet égard, nous avons accepté le vœu de Radio-Canada en incluant dans le budget supplémentaire des dépenses un crédit important en vue d'installer tout de suite des services de radio pour cette région qui, jusqu'ici, a été desservie partiellement, au mieux de leurs moyens, par quelques petites stations dont la plupart exigent de nouvelles installations et ne sont pas financièrement en mesure de poursuivre leur activité. A cet égard, en tous cas, pour ce qui est du grief du député, je signale avec plaisir qu'à mon avis nous y faisons droit, peut-être pas entièrement mais au moins dans une mesure qu'il trouvera satisfaisante j'en suis sûr.

Il s'agit d'une installation d'essai. Comme le signale le député, les conditions atmosphériques sont telles que même avec deux émetteurs à chaque station, il est possible qu'on ne puisse capter les émissions de Winnipeg ou de Vancouver. Nous commençons avec un pour l'instant afin de trouver une solution et de voir comment satisfaire aux exigences techniques. Lorsque la station aura un an ou deux d'existence, nous serons peut-être plus renseignés sur le problème.

Pour ce qui est du problème général, il n'y a pas de doute que tous les Canadiens veulent de meilleurs services de radio et de télévision. J'ai la plus grande sympathie pour les gens des régions qui ne sont pas trop bien desservies par les moyens existants. Je me rends bien compte de leur situation. On a dit ici que Radio-Canada n'a pas agi, a négligé ou refusé d'agir; c'est absolument absurde. Radio-Canada n'a ni manqué ni refusé de faire quoi que ce soit. Elle a dépensé les fonds que le Parlement a mis à sa disposition, et les a dépensés le plus efficacement possible.

A cet égard, voici ce que je signalerai. Cette année, sous l'égide du gouvernement actuel, —je ne parle pas du point de vue politique, parce que d'autres gouvernements ont également accordé à la société Radio-Canada leur appui financier,—

M. McIlraith: Nous avons fait du bon travail dans ce domaine.

L'hon. M. Nowlan: Vous avez, sans aucun doute, fait du bon travail. Mais nous allons faire encore mieux. En effet, je puis dire, sans commettre d'infraction ou me lancer dans une discussion politique, que l'ancien gouvernement a fourni assez d'argent pour faire fonctionner la société Radio-Canada jusqu'en octobre dernier. Je suppose que c'était dû à la Commission Fowler qui avait été instituée. Le gouvernement attendait, en effet, le rapport de cette Commission et, empreint de

toute la sérénité d'âme et d'esprit qui le dominait encore il y a un an, il pensait avoir l'occasion de parcourir ce rapport et de présenter des crédits supplémentaires l'automne dernier. En tout cas, lorsque nous avons pris le pouvoir, la société Radio-Canada était dans une situation telle qu'elle aurait cessé de fonctionner en octobre dernier, ses crédits étant épuisés. Comme je l'ai déjà dit, je présume que c'est parce que le gouvernement précédent s'attendait que le rapport Fowler fût déposé et il espérait, prévoyait et présumait qu'il pourrait proposer un crédit permettant à Radio-Canada de poursuivre son activité. Comme nous le savons, quelque chose s'est produit. Le gouvernement avait la paix, la sérénité et le temps voulus pour étudier le rapport, mais il n'a guère eu à voir à sa mise en œuvre ni à la présentation d'un crédit à ce propos.

Le résultat, c'est que la première chose qu'il a fallu faire l'automne dernier a été de pourvoir à un crédit permettant à Radio-Canada de poursuivre son activité le reste de l'année. C'est ce que nous avons fait. Nous avons proposé un crédit, comme le recommandait la Commission Fowler, formant le premier versement annuel. Nous en avons fourni la moitié. Je n'ai pas les chiffres sous les yeux pour l'année courante. Franchement, je ne m'attendais pas à cette question; autrement je m'y serais préparé. Je n'ai pas mes documents avec moi; ils sont tous dans l'autre bureau. Cependant, pour parler de façon générale, je puis dire que nous avons affecté à Radio-Canada plusieurs millions de dollars de plus cette année que jamais auparavant. Le service prend une expansion aussi rapide que possible. Comme les honorables députés qui ont écouté le débat sur l'Adresse le savent, on a critiqué le gouvernement d'avoir mis trop d'argent à la disposition de Radio-Canada. Voilà un reproche que je n'accepte aucunement.

Il importe aussi de signaler à ce propos que les chiffres sont quelque peu trompeurs. N'est-ce pas le gouvernement précédent ou la Commission Fowler, peut-être les deux, qui ont dit (il s'agissait d'une proposition opportune) que la société Radio-Canada devait se départir de nombreux placements qu'elle a détenus jusqu'à l'an dernier? Lorsque la taxe d'accise était de 15 p. 100, le revenu de cette taxe était porté au compte de Radio-Canada qui le plaçait dans certains titres. Selon moi, c'était une erreur de remettre le produit de cette taxe à Radio-Canada, parce que le revenu n'était aucunement en fonction de ses besoins. A l'époque où tout le monde s'achetait un appareil de télévision, Radio-Canada a touché des millions de dollars, que la société ait eu besoin ou non de cet argent. Mais, quand les gens ont cessé d'acheter des appareils, la société Radio-Canada avait besoin de plus de fonds qu'elle n'en retirait de la taxe d'accise. Il lui fallait donc compter sur le trésor fédéral ou le Fonds du revenu consolidé pour combler l'écart.

En tout cas, durant les beaux jours où la taxe de 15 p. 100 rapportait des excédents à Radio-Canada, la société a placé des millions dans les obligations de l'État et d'autres titres qu'elle a vendus l'an dernier. Si on examine le crédit adopté par le Parlement il y a un an et celui d'aujourd'hui, par conséquent, je ne veux pas qu'on suppose que nos avons mis à sa disposition 17 ou 18 millions de dollars de plus. Il faut déduire du crédit les actifs excédentaires, les titres qui ont été vendus l'année dernière.

Je le répète, ces régions qui nécessitent un meilleur service ont toute ma sympathie. Il n'existe aucune région du Canada, qu'elle soit isolée ou très peuplée, qui n'ait besoin d'un meilleur service ou n'en demande un. Radio-Canada fait son possible pour répondre à ces demandes. Je ferai remarquer au député de Port-Arthur (M. Fisher), qui a parlé de la Commission Fowler et de ce qu'elle a recommandé, que la Commission Fowler n'a pas recommandé la modification immédiate de la situation qui existe actuellement. Il n'en résultera pas, par conséquent, qu'à un certain moment mon ami soit endormi par la voix ensommeillée de ce professeur de collège qui l'a endormi 10, 15 ou 20 ans auparavant, et que le jour suivant nous ayons créé de toute pièce de nouvelles installations. La Commission Fowler envisage que cela pourrait être fait en cinq ou dix ans peut-être. Il est impossible de le faire plus tôt car le prix en est énorme. Aujourd'hui, la télévision atteint plus de 80 p. 100 de la population du Canada; la proportion est encore plus grande pour ce qui est de la radio. La Commission Fowler elle-même a admis que 10 p. 100 de la population ne pourrait jamais être atteinte par la télévision ou par la radio, car le coût serait si élevé qu'aucun gouvernement ne pourrait voter les fonds nécessaires et espérer conserver l'appui du public.

Je ne dis pas que telle va être la politique du gouvernement actuel, mais lorsque mon honorable ami rapporte ce qu'a dit la Commission Fowler, et nous dit ce que nous devrions faire, je pense qu'il devrait se tenir plus près du texte de la Commission Fowler et peut-être éviter de se laisser endormir par le porfesseur de collège qu'il a entendu en conduisant.

On a beaucoup parlé de la concurrence. Je pense qu'il est bon de consigner certains faits au compte rendu pour la gouverne de

Radio-Canada. Aux États-Unis, notre grand voisin du Sud, 55 p. 100 de la superficie du pays, non pas 55 p. 100 de la population, ne peut capter qu'une station de télévision. Autrement dit, ces régions n'ont pas de stations concurrentes. Cette affirmation n'est évidemment pas valable pour Chicago, New-York ou Boston, mais sur 55 p. 100 de l'entière superficie des États-Unis, la population ne peut recevoir d'émissions que d'une seule station de télévision.

M. Brassard (Lapointe): Vous rendez hommage à l'ancien gouvernement libéral.

L'hon. M. Nowlan: C'est possible. A tout seigneur, tout honneur. Le gouvernement libéral mérite un hommage de temps à autre, pour certaines de ses réalisations en tous cas. Je signale également le fait suivant. Les États-Unis comptent trois réseaux de télévision, et selon les rapports financiers, aucun de ces réseaux, en tant que tels, ne fait beaucoup d'argent, si tant est qu'il rentre dans ses frais. La population des États-Unis atteint entre 165 et 170 millions; la nôtre, entre 16 millions et demi et 17 millions. Nous avons un réseau national pour la télévision et nous avons aussi un réseau français pour la télévision. Autrement dit, nous maintenons deux réseaux de télévision avec une population de 16 millions et demi, tandis que les États-Unis ont beaucoup de mal à maintenir trois réseaux avec une population d'environ 170 millions. Je déclare donc qu'en somme nous ne réussissons pas trop mal à étendre les services dans les circonstances actuelles. En ce qui concerne notre radio et ses programmes, on reconnaît généralement, je crois, que les normes et la qualité des émissions de Radio-Canada soutiennent avantageusement la comparaison avec tout réseau de radio du monde.

Je signale aussi le point suivant à mon bon ami, le député de Port-Arthur, qui s'inquiétait tantôt de ce que dit la Commission Fowler au sujet de la mise en valeur de sa région et qui veut plus de musique légère, dirons-nous, sur le réseau Dominion par opposition au réseau transcanadien. Si nous adoptions intégralement le rapport de la Commission Fowler,—on y propose que le réseau Dominion soit supprimé,—nous n'aurions plus que l'opéra de Radio-Canada à écouter, pas même la voix endormante du professeur de collège.

Quoi qu'il en soit, je veux assurer à la Chambre et à l'honorable député qui a soulevé la question d'une manière que je comprends, que le gouvernement et Radio-Canada sont conscients de la responsabilité qui leur incombe, le gouvernement de fournir des fonds et Radio-Canada d'assurer le service. Je crois et je suis convaincu que Radio-Canada continuera d'étendre ce service et même de l'améliorer. Comme je l'ai dit au député de Mackenzie, nous étendrons le service à d'autres régions plus ou moins isolées, dirais-je, aussi rapidement que possible. Le service que Radio-Canada assurera aux Canadiens, tous nos citoyens pourront en être vraiment fiers.

L'hon. M. Pickersgill: Le ministre me permettrait-il une question?

L'hon. M. Nowlan: Assurément. Je ne suis pas certain de pouvoir y répondre ce soir.

L'hon. M. Pickersgill: C'est une question bien simple. Voici ce que je voulais demander au ministre. Quand il a parlé de la taxe d'accise de 15 p. 100, a-t-il anticipé sur le budget?

L'hon. M. Nowlan: Non. La taxe d'accise de 15 p. 100 s'applique depuis quelques années aux appareils de radio et de télévision. Le député n'ignore pas que la recette de la taxe a beaucoup diminué en ce qui concerne les appareils de télévision, parce qu'on en achète de moins en moins. Il est assez intéressant de noter qu'elle a augmenté sensiblement pour les appareils de radio, parce qu'aujourd'hui on a un poste dans sa salle de bains, un autre dans la cuisine, un troisième dans la salle de récréation et un quatrième dans son auto. Et voici le résultat net de cet état de choses: les chiffres indiquent que depuis un an nous avons prélevé, sous forme de taxe d'accise sur les postes de radio, deux millions de dollars de plus que n'attendait le gouvernement dont l'honorable représentant était membre, tandis que cette même taxe sur les appareils de télévision a rapporté à peu près deux millions de dollars de moins qu'on avait estimé. Lorsque j'ai exprimé mon avis sur l'erreur commise par le gouvernement précédent en portant la taxe d'accise au crédit de la société Radio-Canada au lieu de l'inscrire au Fonds du revenu consolidé, je n'ai pas le moins du monde insinué, ni laissé entendre ou supposer, que j'étais au courant de ce que pouvait contenir le budget à cet égard.

L'hon. M. Pickersgill: Autrement dit, le député ne sait pas s'il perpétuera l'erreur en question?

L'hon. M. Nowlan: Quand on déposera le budget, l'honorable représentant pourra satisfaire sa curiosité.

Des voix: Aux voix!

M. l'Orateur suppléant: Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: Adoptée.

(La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Rea.)

Des crédits des ministères suivants sont d'abord mis en délibération:

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

1. Administration centrale, y compris le Comité consultatif des services agricoles, $674,164.

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Ministère et missions à l'extérieur—

85. Administration centrale (y compris l'administration de l'ancien bureau des passeports), $5,533,081.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Services de défense—

220. Prévision de dépenses pour les Forces canadiennes, le Conseil de recherches pour la défense, et d'autres dépenses relatives à la défense, y compris les frais relatifs à la participation des forces canadiennes à la Force d'urgence des Nations Unies et les contributions aux frais militaires de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord; autorisation d'engager pendant l'année en cours, sur la somme prévue par les présentes, des dépenses n'excédant pas 130 millions, aux termes de l'article 3 de la Loi de 1950 sur les crédits de défense, étant entendu que, nonobstant le paragraphe 3 dudit article, au cas où des matériels ou des fournitures feraient l'objet d'un virement, la valeur estimative actuelle en sera inscrite au crédit du présent poste au lieu d'être versée au compte spécial mentionné audit paragraphe 3, et qu'elle pourra, après ladite inscription, être affectée aux dépenses des Forces canadiennes; et, par dérogation à l'article 30 de la Loi sur l'administration financière, autorisation de contracter, aux fins précitées, des engagements d'un montant total de $3,158,845,866, quelle que soit l'année au cours de laquelle tombera l'échéance desdits engagements (et dont il est estimé qu'une tranche de $1,350,597,670 deviendra payable dans les années à venir), $1,630,377,196.

MINISTÈRE DU NORD CANADIEN ET DES RESSOURCES NATIONALES

266. Administration centrale, $731,410.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

328. Administration générale, $8,536,892.

MINISTÈRE DES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

473. Administration centrale, $2,438,212.

(Rapport est fait des délibérations.)

LA DÉFENSE NATIONALE

RENVOI DES CRÉDITS DU MINISTÈRE AU COMITÉ PERMANENT

L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, puis-je demander à la Chambre l'autorisation de revenir aux motions.

L'hon. M. Chevrier: Je pense que c'est parfait.

L'hon. M. Pickersgill: Entendu.

M. l'Orateur suppléant: Le ministre est-il autorisé à revenir aux motions?

Des voix: Entendu.

[M. l'Orateur suppléant.]

L'hon. M. Green: Monsieur l'Orateur, je propose, appuyé par l'honorable député d'Eglinton (M. Fleming):

Que les crédits nos 220 à 225 inclusivement et les crédits 504 et 505, figurant dans le budget principal des dépenses de 1958-1959 et que le crédit no 578, figurant dans les crédits supplémentaires de l'année financière se terminant le 31 mars 1959, relatifs au ministère de la Défense nationale, soient retirés du comité des subsides et déférés au comité permanent des prévisions budgétaires, sous réserve toujours des pouvoirs du comité des subsides pour ce qui est du vote des deniers publics.

(La motion est adoptée.)

LE NORD CANADIEN ET LES RESSOURCES NATIONALES

RENVOI DES CRÉDITS DU MINISTÈRE AU COMITÉ PERMANENT

L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, je propose, appuyé par l'honorable député d'Eglinton (M. Fleming):

Que les crédits nos 266 à 303, inclusivement, et les crédits nos 506 à 508, inclusivement, figurant dans le budget principal des dépenses de 1958-1959; et que les crédits nos 580 à 588, inclusivement, ainsi que le crédit no 659, figurant dans les crédits supplémentaires de l'année financière se terminant le 31 mars 1959, relatifs au ministère du Nord canadien et des Ressources nationales, soient retirés du comité des subsides et déférés au comité permanent des mines, forêts et cours d'eau, sous réserve des pouvoirs du comité des subsides pour ce qui est du vote de deniers publics.

(La motion est adoptée.)

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

RENVOI DES CRÉDITS DU MINISTÈRE AU COMITÉ PERMANENT

L'hon. M. Green (ministre des Travaux publics): Je propose, appuyé par l'honorable député d'Eglinton (M. Fleming):

Que les crédits numéros 473 à 499 inclusivement et les crédits numéros 517 à 520 inclusivement, figurant dans le budget principal des dépenses de 1958-1959, et que les crédits numéros 652 à 654 inclusivement, figurant dans les crédits supplémentaires de l'année financière se terminant le 31 mars 1959, relatifs au ministère des Affaires des anciens combattants, soient retirés du comité des subsides et déférés au comité permanent des Affaires des anciens combattants, sous réserve des pouvoirs du comité des subsides pour ce qui est du vote de deniers publics.

(La motion est adoptée.)

LA LOI SUR L'ASSURANCE-HOSPITALISATION ET LES SERVICES DIAGNOSTIQUES

AUTORISATION DE VERSER UNE CONTRIBUTION À UNE PROVINCE PARTICIPANTE, ETC.

La Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Sévigny, reprend l'examen, interrompu le vendredi 30 mai, du projet de

résolution suivant présenté par l'honorable M. Monteith:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure législative pour modifier la loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques en vue d'autoriser le versement de contributions, à compter du 1er juillet 1958, à une province participante pourvue d'un plan en vigueur, et d'apporter certaines modifications relatives à l'application de la loi.

M. Bourque: Monsieur le président, lorsqu'on a interrompu mon discours vendredi dernier à cinq heures, pour donner à la Chambre l'occasion de passer à d'autres travaux, je disais que lorsque les conservateurs étaient dans l'opposition ils condamnaient énergiquement le programme du gouvernement libéral qui refusait de consentir aux hôpitaux un montant important au titre de la dépréciation du coût des immeubles et d'entretien des hôpitaux. Qu'est-ce qui les a amenés à rayer ces postes du bill qu'ils présentent maintenant à la Chambre? Qu'est-ce qui a amené les conservateurs à changer d'idée maintenant qu'ils sont au pouvoir? Pourquoi le gouvernement juge-t-il maintenant que les libéraux avaient raison de refuser d'inclure ces postes dans le projet de loi présenté précédemment? C'est rendre un hommage indirect au gouvernement libéral qui a présenté la mesure; de la part du gouvernement conservateur, c'est admettre que le gouvernement libéral avait parfaitement raison de se refuser à assumer la dépréciation du coût des immeubles et de l'entretien.

La Chambre serait peut-être intéressée à apprendre du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social où en sont les démarches faites auprès des provinces au sujet de la loi sur l'assurance-hospitalisation. Depuis l'arrivée de son gouvernement au pouvoir, le ministre a-t-il personnellement discuté la question avec les premiers ministres des différentes provinces? Si une seule province semble jusqu'ici parfaitement en faveur de la loi et prête à en partager l'application avec le gouvernement fédéral, ce n'est, certes, pas l'indice d'un gros succès. Les provinces semblent plus disposées à se tenir à l'écart qu'à se joindre au gouvernement fédéral pour mettre cette loi en vigueur. L'honorable ministre nous a dit l'autre jour que cinq provinces étaient prêtes à signer. Pourquoi ne l'ont-elles pas fait? Pourquoi retardent-elles si, comme le ministre l'a dit, elles sont complètement d'accord?

Sous le gouvernement libéral, la loi ne s'étendait pas aux malades mentaux et tuberculeux. On alléguait que les gouvernements provinciaux percevaient les impôts à cette fin et qu'il leur appartenait par conséquent d'en supporter les frais. Autrement dit, le gouvernement fédéral d'alors n'a pas cru qu'il devait subventionner quelque gouvernement provincial que ce soit qui percevait des impôts à des fins spéciales, comme c'était le cas à propos des malades tuberculeux et mentaux. Sauf erreur, ceci s'applique également en Grande-Bretagne où un régime d'assurance-santé est en vigueur. Les conservateurs, alors dans l'opposition, soutenaient que la loi devait s'étendre aux malades mentaux et aux tuberculeux.

Le gouvernement conservateur est-il prêt à admettre encore une fois que le gouvernement libéral avait raison? Je tiens à faire remarquer aux députés que ces cas ne sont pas prévus dans le bill qui nous est maintenant présenté pour approbation. C'est un autre hommage au gouvernement libéral qui a été le premier à nous donner la loi sur l'assurance-hospitalisation.

Sous le régime libéral, six gouvernements provinciaux avaient accepté en principe de s'unir avec le gouvernement fédéral pour mettre cette loi en vigueur. Qu'est-il arrivé à toutes ces provinces? Il semble maintenant que la seule province parfaitement d'accord avec le gouvernement fédéral soit l'Ontario qui n'a pas mis en vigueur de programme d'assurance-hospitalisation et, par conséquent, n'est pas admissible en vertu de ce programme. On s'attendait que la loi entre en vigueur vers le 1er janvier 1959 et il semble que les seules provinces admissibles aux dispositions de la loi soient l'Alberta, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique, étant donné que ce sont les seules où des programmes d'assurance-hospitalisation sont en vigueur à l'heure actuelle.

Le ministre a dit que le Manitoba, la Saskatchewan, la Colombie-Britannique, l'Alberta et Terre-Neuve ont maintenant l'intention de mettre leurs programmes en vigueur d'ici juillet. Il a aussi dit que la Nouvelle-Écosse espérait le mettre en vigueur d'ici le 1er janvier prochain et que l'Ontario a signé l'accord. Pourquoi les autres provinces ne l'ont-elles pas signé?

A mon avis, il faudrait rendre hommage à ceux qui ont déterminé la présentation de la loi sur l'assurance-hospitalisation, celui qui était alors ministre de la Santé nationale et du Bien-être social comme celui qui était alors premier ministre. J'aimerais mentionner ici la collaboration et l'appui magnifiques qu'ils ont reçus du premier ministre conservateur de l'Ontario, l'honorable M. Frost; et, si vous me le permettez, j'aimerais complimenter le ministre actuel de la Santé nationale et du Bien-être social d'avoir de nouveau présenté ce bill à la Chambre. Je n'ai aucun doute que cette mesure rassurera nombre de gens qui, pendant des années, ont vécu dans la crainte de la maladie ou de la débilité. C'est un pas dans la bonne direction, et

j'espère qu'il aura du succès. Je crois que c'est une bonne mesure, dont l'initiative revient au parti libéral, et qu'elle ralliera tous les éléments de la société,—ouvriers, collets blancs et gens à l'aise,—bref, toute la population du pays. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, espérons que le gouvernement étudiera avec le plus grand soin les recommandations d'améliorations que l'opposition aimerait voir incorporer dans le bill, afin que tous les citoyens canadiens puissent en retirer le plus grand avantage possible.

M. Granger: Monsieur le président, je serai bref. Prévoyant les décisions que prendrait la Chambre plus tôt cette année, le gouvernement de Terre-Neuve a élaboré un vaste programme destiné à accroître les moyens d'hospitalisation dans la province. Selon le programme annoncé en février dernier par le premier ministre Smallwood, on augmenterait de 1,200 lits les installations hospitalières de Terre-Neuve.

L'attention des gouvernements en cause, qui visent à établir un régime applicable d'assurance-hospitalisation relevant des gouvernements fédéral et provinciaux, constitue un exemple de lois sociales répondant parfaitement aux besoins de notre époque. Je ne puis m'empêcher de mentionner ici que le gouvernement libéral précédent est à l'origine de ce programme, dont le parrain a été le représentant d'Essex-Est.

Il conviendrait d'exposer le programme de Terre-Neuve. On prévoit la construction de sept hôpitaux généraux et de six hôpitaux pour enfants et l'agrandissement des sept institutions actuelles. On construira les hôpitaux généraux aux endroits suivants: Corner-Brook, 75 lits; Grand-Falls, 75 lits; Gander, 80 lits; Clarenville, 50 lits; Belle-Island, 50 lits; la péninsule de la Baie-Verte, 30 lits. L'hôpital pour maladies mentales qu'on se propose de construire à Saint-Jean aura 30 lits. Les nouveaux hôpitaux pour enfants seront les suivants: Corner-Brook avec 40 lits; Grand-Falls, 50 lits; Gander, 30 lits; Bell-Island, 25 lits; Clarenville, 25 lits; Saint-Jean, 200 lits.

Les petits hôpitaux qui doivent être agrandis sont ceux de Placentia, Fogo, Brookfield, Bonne-Bay, Stephenville-Crossing, Bunin et le petit hôpital de Old-Perlican où les travaux ont déjà commencé.

En plus de ces nouveaux hôpitaux et de ces agrandissements, on construira des maisons pour le personnel médical à Brookfield, Hermitage et Saint-Joseph. Les maisons de médecins seront rénovées à Burin, Saint-George et Stephenville-Crossing. Un personnel médical supplémentaire s'établira à Jeffrey, Saint-Laurent, Port-Saunders, Old-Perlican, Hampden, Stephenville-Crossing et Brookfield.

[M. Bourque.]

A part ces nouveaux hôpitaux et ces agrandissements d'hôpitaux, le gouvernement fait construire à l'hôpital de Saint-Jean une nouvelle aile pour les cancéreux au prix de 2 millions de dollars. De plus, le gouvernement projette de construire une nouvelle résidence qui pourra loger 300 étudiantes-infirmières à St-Jean.

Bien des gens qui en bénéficieront vraiment vont suivre de près les débats de la Chambre sur un programme fédéral-provincial d'assurance-hospitalisation, et je me permets de signaler qu'une société qui laisse les gens souffrir et mourir de maladie parce qu'ils ne reçoivent pas les soins médicaux nécessaires appartient à l'époque des barbares. Je suis content que Terre-Neuve soit une des provinces qui se sont engagées dans cette entreprise coopérative de soins hospitaliers pour tous les citoyens.

J'aimerais profiter de l'occasion pour demander encore une fois l'aide fédérale pour l'hôpital de Gander. Gander est, pour ainsi dire, une ville qui se rattache presque entièrement au ministère des Transports. A l'heure actuelle, on garde toujours un certain nombre de lits vides pour les cas d'urgence. Il me semble, à moi et à bien d'autres, que l'hôpital de Gander ressortit dans une large mesure au gouvernement fédéral et j'espère bien qu'on recevra cette demande avec sympathie.

Je demande, en toute humilité et confiance, que l'étendue de la nouvelle vision comprenne les services dont Gander a grandement besoin.

M. Howard: Monsieur le président, depuis quelques jours, non seulement pendant que le comité s'occupait de la présente proposition de résolution, mais aussi pendant que la Chambre s'occupait d'autres questions, nous entendons dire à tout moment, surtout de la part des députés ministériels qui siègent à l'arrière-banc, que le gouvernement honore ses promesses. Chaque fois qu'on trouve l'occasion de l'affirmer, on le fait.

Ceux d'entre nous qui viennent de la Colombie-Britannique et qui ont quelque connaissance de la situation politique des cinq ou six dernières années dans cette province savent qu'il y a une ressemblance marquée entre cette attitude,—qui consiste à dire que le gouvernement honore ses promesses,—et le gouvernement que nous avons en Colombie-Britannique. J'avoue bien franchement que c'est une tactique psychologique habile que de laisser ou créer l'impression dans l'opinion qu'il s'agit d'un gouvernement qui tient ses engagements envers la population.

Cependant, afin de remettre les choses en équilibre, il faut faire voir l'autre côté de la médaille et signaler des cas où le gouvernement n'a pas rempli ses promesses envers la population. Je ne songe pas seulement

aux promesses électorales, mais aussi aux changements qu'il proposait d'apporter quand il siégeait dans l'opposition.

En essayant d'établir cet équilibre à l'égard d'un seul aspect des affaires du comité, c'est-à-dire à l'égard de la présente résolution, je me contenterai de rappeler aux vis-à-vis trois promesses particulières faites par le gouvernement actuel au sujet de la loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques. L'une porte sur les malades hospitalisés dans les sanatoriums pour tuberculeux, une autre sur ceux qui sont dans les hôpitaux pour malades mentaux, et la troisième sur la manière de tenir compte de la dépréciation des hôpitaux. Ces questions ont fait l'objet, non seulement de promesses électorales, mais de discours prononcés par les honorables députés qui siègent à votre droite, monsieur le président, lorsqu'ils se trouvaient dans l'opposition. Je pense que deux de ces promesses ont constitué le sujet de l'amendement au bill primitif présenté par le gouvernement libéral, afin que les frais de maintien des malades dans les sanatoriums pour tuberculeux et les hôpitaux pour malades mentaux se retrouvent dans la subvention. Nous avons donc un groupe de trois promesses, ou une promesse à trois facettes exprimée dans des discours, des amendements, et plus tard dans les promesses électorales irréfléchies faites à l'égard des questions que j'ai mentionnées. Nous ne partageons pas, il va sans dire, l'attitude de l'opposition officielle qui coïncide présentement avec celle que ses membres ont adoptée lorsqu'ils formaient le gouvernement.

J'ai l'impression que le premier ministre (M. Diefenbaker) a au moins cherché à faire croire qu'il voulait remplir ses promesses en dépensant l'argent même des provinces pour les réaliser. En effet, à la conférence fédérale-provinciale de l'automne dernier, dans une tentative manquée pour se décharger d'une partie du fardeau, de ses promesses, il a fait comprendre que si le gouvernement fédéral allait se charger, dans le cadre du plan, du soin des malades hospitalisés dans les sanatoriums et les hospices d'aliénés, il aurait à réduire le montant des subventions générales faites aux provinces, en défalquant de cette somme le montant que comporteraient ces frais hospitaliers supplémentaires. Rien de plus facile que de tenir parole lorsque, pour ce faire, on dépense l'argent d'autrui. Outre cela, nous avons entendu hier le ministre des Finances nous donner le spectacle lamentable de quelqu'un qui prétendait qu'aucun engagement de ce genre n'avait été pris par son gouvernement à la conférence fédérale-provinciale du mois de novembre dernier.

Sans doute, il n'est pas un membre du comité qui votera contre le projet de résolution, la petite modification prévue étant acceptable. Il reste pourtant que c'est un pas fort hésitant dans la voie d'un programme d'assurance-hospitalisation rationnel et complet pour notre pays. Le peuple ne tient pas tellement à ce que le gouvernement fédéral participe à l'assurance-hospitalisation. Il préférerait un programme tout à fait général, analogue à celui qu'envisageait le parti libéral dans son manifeste de 1919, déjà vieux de 40 ans. En fait, la mesure dont nous sommes saisis est à peu près dépourvue de valeur, ne modifiant que peu l'application de la loi actuelle.

Vous n'ignorez pas que le parti auquel j'appartiens fait campagne depuis de longues années, tant à la Chambre qu'ailleurs, en vue de l'application d'un programme national de santé intégral. Nous avons, sur la portée et l'inauguration d'un programme de ce genre, des idées qui ne sont pas celles du parti libéral ni du gouvernement conservateur. Nous avons simplement demandé au gouvernement s'il n'a pas envie de faire autre chose, au moins de tenir parole envers la population en nous proposant des modifications conformes aux idées exprimées il y a moins d'un an par les membres mêmes du gouvernement. Il va de soi que nous aimerions voir celui-ci aller plus loin. Nous voudrions voir modifier la loi de façon qu'elle constituât désormais une base sur laquelle on édifierait un programme national complet, intéressant à la fois les honoraires de médecins et les honoraires de dentistes, programme qui toutefois tiendrait compte, du point de vue constitutionnel, de la compétence des provinces en matière de santé.

Dans un programme national rationnel, comme celui dont nous nous sommes faits les champions depuis de longues années, on devrait insister sur la médecine préventive. Je traiterai plus longuement cette question tantôt. Pour l'instant, je préviens honnêtement le gouvernement que nous persisterons dans les efforts que nous tentons pour le persuader de donner au moins l'exemple, afin qu'un jour nous puissions bénéficier d'un programme du genre de celui auquel je songe.

Bien que la représentation numérique du groupe cécéfiste à la Chambre ne soit pas élevée, nous espérons qu'au cours des années à venir nous pourrons exercer assez de pression sur le gouvernement pour qu'il finisse par se rendre compte, comme ce fut le cas déjà en de nombreuses occasions pour le gouvernement libéral, que les idées que nous exprimons sont nécessaires et qu'il présentera en conséquence un programme législatif pour

mettre en œuvre les principes que nous préconisons.

Dans l'application de la loi actuelle, nous avons à déplorer qu'on ne mette pas d'abord l'accent sur l'aménagement des services nécessaires au diagnostic et à la guérison de la maladie à ses débuts. La mesure dont nous sommes saisis vise la participation à un programme d'assurance selon lequel seront payés une partie des frais de traitement d'un particulier assez malade pour être hospitalisé. Si nous mettons l'accent sur la prophylaxie, nous aiderons la cause de la santé et du bien-être de la population canadienne.

Des plans d'hospitalisation sont déjà en vigueur dans un certain nombre de pays. Malheureusement, le Canada s'est laissé devancer de beaucoup par bien des nations dans le domaine des soins médicaux, des services et de l'assurance pour la population qui en a besoin. Nous ne sommes pas les seuls attardés, car nos bons voisins du Sud se trouvent exactement dans la même situation. Qu'on me permette d'appeler l'attention du comité sur certains pays assez importants qui ont adopté des plans complets d'assurance-hospitalisation qui vont beaucoup plus loin que le régime prévu par le projet de résolution à l'étude. Le premier pays du monde à adopter un plan complet a sans doute été l'Allemagne, en 1883.

L'hon. M. Martin: Sous Bismarck.

M. Howard: C'est exact, je crois. Je n'étais pas né à ce moment-là, par conséquent je ne m'en souviens pas. Quoi qu'il en soit, j'ai lu déjà que Bismarck était très influent en Allemagne au moment où ce régime a été établi. Je suis heureux que mon ami, l'honorable député d'Essex-Est, ancien ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, ait confirmé ce que j'ai dit. Je n'aborderai qu'avec plus d'assurance les autres points que je me propose de traiter.

L'Autriche, autre pays européen, a sans doute été la première nation après l'Allemagne à adopter un plan national d'assurance-santé, soit environ cinq ans plus tard, en 1888. Elle a été suivie de la Hongrie, en 1891. La Nouvelle-Zélande a apporté des changements appropriés à son plan et, en 1939, elle a mis en œuvre un programme complet. Je suis sûr que tous les députés connaissent le plan en vigueur au Royaume-Uni; il a été entouré de beaucoup de publicité au moment de son adoption, en 1948, et par la suite. Comme ce plan ne remonte qu'à quelques années, on se souvient assez bien de ce qu'en ont dit les journaux. D'autres pays qui ont des plans en vigueur depuis un certain nombre d'années sont le Danemark, la Norvège et les Pays-Bas. De fait, 39 autres pays étrangers assurent actuellement le soin des malades hospitalisés.

Trente-huit fournissent les médicaments. Tous sauf un, 38 encore, prévoient les services d'un spécialiste. Tous, sauf deux, prévoient les soins de médecins généraux et le traitement des malades. Ces pays sont moins étendus que le Canada, certains, moins riches et moins peuplés que notre pays ou les États-Unis, notre voisin du sud. Et pourtant il y a déjà bien des années qu'ils se sont donné ces régimes nationaux comprenant tous les soins médicaux et dentaires et non pas seulement un régime d'assurance-hospitalisation.

Je suppose que l'historique non seulement de l'assurance-hospitalisation, mais de l'évolution de la législation dans d'autres domaines réservés entièrement aux provinces ou encore dans les domaines où il n'y avait pas de chevauchement mais des compétences s'exerçant parallèlement en matière de travail, par exemple, montre bien que l'attitude et les décisions du gouvernement fédéral ainsi que les avances qu'il réalise restent généralement très loin de ce qui a été accompli par les provinces. On en a un exemple dans la question que nous débattons.

Nous avons au Canada des provinces où des régimes d'assurance-hospitalisation sont en vigueur depuis des années. Je ne me souviens pas des dates exactes où chacun a été établi, mais ma province en a un; on l'a établi en 1949, je crois, il y a environ 9 ans, sous un gouvernement de coalition alors que, soit dit en passant, des élections provinciales étaient proches. A ce moment-là, on a institué un régime provincial d'assurance-hospitalisation. Avant cela la Saskatchewan et l'Alberta avaient un certain régime. Ces dernières années, on a plus réfléchi, plus discuté et soumis plus d'idées dans d'autres provinces. En outre, nous avons pressé le gouvernement fédéral d'instituer un programme national, même si quelques-unes des provinces ont leur propre régime. Nous avons fini par suivre l'exemple des provinces pour accorder la protection de l'assurance-hospitalisation, par participer avec elles et par y pourvoir.

A notre avis, même si le gouvernement fédéral avant le 10 juin et le gouvernement actuel ont désiré,—apparemment,—borner la participation fédérale à la participation à un régime de protection par l'assurance-hospitalisation, ils auraient dû il y a quelques années prendre l'initiative d'adopter la loi en cause. Ils auraient dû dire aux provinces: nous allons participer avec vous à l'acquittement des frais d'un régime socialisé d'hospitalisation si on veut l'appeler ainsi, quand vous mettrez le régime en vigueur. Lorsque vous

aurez mis le régime en vigueur, nous donnerons le ton; nous démontrerons que nous tenons à établir un régime uniforme pour tout le Canada et nous participerons uniformément à ce régime.

Nous aurions dû adopter cette attitude il y a quelques années, comme nous l'adoptons maintenant, au lieu d'attendre 10, 12 ou 15 ans,—je ne sais pas combien de temps,—d'attendre qu'un certain nombre de provinces aient adhéré à un régime complet d'assurance-santé prévoyant les soins médicaux, l'acquittement des frais du médecin ou du dentiste ou d'autres mesures préventives. Au lieu d'attendre que les provinces prennent l'initiative d'établir leur propre régime, au lieu d'attendre que le grand public emboîte le pas et participe à ces régimes, le gouvernement fédéral devrait donner le ton dans ce domaine en modifiant la loi actuelle, de manière à partager les frais des soins dentaires, des soins médicaux, des soins hospitaliers et des autres soins préventifs donnés par des spécialistes, et il devrait jeter les bases lui permettant d'y participer financièrement avec les provinces afin de mettre le régime en vigueur. Nous devrions agir ainsi au lieu d'attendre, comme on l'a fait par le passé, que les provinces prennent l'initiative et mettent le régime en vigueur, lui donnent de l'ampleur et disent: C'est parfait; les régimes sont en vigueur et nous y participerons avec vous.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Chevrier: Monsieur l'Orateur, le leader de la Chambre nous dirait-il ce que nous ferons demain?

L'hon. M. Green: Monsieur l'Orateur, demain, nous demanderons l'adoption des crédits provisoires et passerons ensuite à la deuxième lecture du bill modifiant la loi sur les normes des produits agricoles du Canada, le numéro 2 du *Feuilleton* d'aujourd'hui. Viendra après cela le projet de résolution que nous venons de discuter. Nous étudierons ensuite le projet de résolution, le numéro 4 du *Feuilleton* d'aujourd'hui, qui a trait à la loi sur le ministère des Transports, puis à l'article numéro 7 du *Feuilleton,* le projet de résolution concernant le parc national de Cape Breton Highlands, et ensuite le projet de résolution concernant la loi sur le prêt agricole canadien.

L'hon. M. Martin: Le leader de la Chambre a-t-il dit que ce serait le premier article?

L'hon. M. Green: Non, la loi sur les normes des produits agricoles du Canada viendra après les crédits provisoires.

L'hon. M. Chevrier: Puis-je demander au leader de la Chambre quels sont les travaux prévus pour le reste de la semaine?

L'hon. M. Green: Jeudi est le jour réservé aux mesures d'initiative parlementaire. Vendredi, nous avions l'intention d'aborder le projet de résolution relatif à l'accord de NORAD. Étant donné l'absence de certains députés qui voulaient prendre part à la discussion, nous aborderons probablement les crédits, les crédits des Travaux publics.

(A dix heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

RÉPONSES AUX QUESTIONS

(Les réponses qui suivent, remises au greffier de la Chambre, sont imprimées dans le compte rendu officiel des *Débats* en conformité de l'article 39 du Règlement.)

CF—105

Question n° 16—**M. McIlraith:**

1. Le gouvernement a-t-il commandé vingt avions de combat CF-105 à l'AVRO du Canada?

2. Dans le cas de l'affirmative, quelle somme estimative le gouvernement dépensera-t-il pour chacun de ces vingt avions CF-105?

3. Quelle somme globale le gouvernement a-t-il dépensée pour l'entreprise relative à l'avion CF-105, depuis ses débuts jusqu'au 1er mai 1958?

4. A quelle date prévoit-on utiliser le CF-105 comme appareil de combat de l'Aviation royale du Canada?

Réponse de **l'hon. Henri Courtemanche (secrétaire d'État):**

1. Le gouvernement a passé des commandes quant au dessin, à la mise au point et à l'outillage nécessaires à la fabrication de la cellule *Arrow*, du moteur Iroquois, de l'appareil intégré de régulation électronique du vol et du tir, ainsi que pour la construction de 37 prototypes de l'avion *Arrow*.

2. A l'heure actuelle, on estime que la construction de chaque avion *Arrow* complet, dans le cadre de la commande des 37 prototypes, coûtera 6.1 millions. Si l'on décidait de passer à la production, le coût de chaque avion ultérieur baisserait considérablement.

3. L'entreprise relative à l'avion complet *Arrow*, y compris le dessin, la mise au point, l'outillage et les frais antérieurs à la production de la cellule *Arrow*, les programmes visant le moteur, l'appareil intégré de régulation électronique du vol et du tir, a coûté à l'État, jusqu'au 1er mai 1958, la somme globale de 233 millions. Ce coût comprend aussi 2 avions terminés, 3 avions à l'étape finale de montage et 32 autres, dans le cadre de la présente commande de 37 avions, à diverses étapes de fabrication et d'obtention de matériel.

4. Les plans actuels qui visent la production et la mise au point de l'*Arrow* prévoient l'utilisation militaire de cet avion en 1961.

NORAD—EFFECTIFS DU QUARTIER GÉNÉRAL

Question n° 40—**M. McIlraith:**

1. Quels sont les effectifs globaux du quartier général de la défense aérienne du continent nord-américain, à Colorado-Springs (États-Unis)?

2. Quel y est le nombre *a*) des officiers et *b*) des sous-officiers et soldats canadiens?

Réponse de **l'hon. G. R. Pearkes (ministre de la Défense nationale):**

1. Il n'appartient pas au gouvernement canadien de révéler le chiffre des effectifs qui ne sont pas canadiens.

2. *a*) huit; *b*) sept.

En outre, deux civils canadiens, investigateurs scientifiques, sont attachés au quartier général de la défense aérienne du continent nord-américain.

SERVICE POSTAL, À OTTAWA—LEVÉE DES BOÎTES AUX LETTRES

Question n° 41—**M. McIlraith:**

1. La levée des boîtes aux lettres à Ottawa est-elle effectuée par des entrepreneurs privés ou par des employés des Postes?

2. Si elle est effectuée par des entrepreneurs privés, quels sont les noms de tous ces entrepreneurs?

3. Depuis le 21 juin 1957, quels contrats a-t-on accordés, quand chaque contrat a-t-il été accordé et comment établit-on le montant d'un contrat?

Réponse de **l'hon. W. M. Hamilton (ministre des Postes):**

(1) Par des entrepreneurs.

(2) La *Rod Service (Ottawa) Ltd.*

(3) *a*) *Ottawa and Street Letter Boxes*
b) Le 11 avril 1958
c) $53,610 par année (taux de base—$2.50 de l'heure)
a) *Ottawa-Postal Station and Shuttle*
b) Le 11 avril 1958
c) $37,419.25 par année (taux de base—$2.50 de l'heure)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 4 juin 1958

La séance est ouverte à deux heures et demie.

LE RESTAURANT DU PARLEMENT

M. E. L. Cardiff (Huron) propose:

Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre a nommé M. l'Orateur et MM. Bourque, Caron, Carter, Deschatelets, Godin, Gour, Halpenny, Knowles, Lafrenière, Légère, Létourneau, Martin (Timmins), McDonald (Hamilton-Sud), McGregor, McQuillan, Muir (Lisgar), Parizeau, Pratt, Smith (Calgary-Sud), Stearns, Stinson, Taylor, Wiechel et Wratten, pour faire partie du comité chargé d'assister Son Honneur l'Orateur dans la régie du restaurant du Parlement, en ce qui concerne les intérêts de la Chambre des communes, et pour représenter la Chambre au sein du comité mixte du restaurant.

(La motion est adoptée.)

LA BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

M. L. E. Cardiff (Huron) propose:

Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre a nommé Mlle Aitken et MM. Argue, Best, Bourbonnais, Bourque, Brunsden, Campeau, Dorion, Eudes, Fairfield, Fisher, Fleming (Okanagan-Revelstoke), Forbes, Fréchette, Grenier, Hanbidge, Houck, Kindt, Knowles, LaRue, Lennard, Lessard, Macquarrie, Martineau, Matthews, McFarlane, McGee, McIlraith, Muir (Lisgar), Nixon, Pigeon, Racine, Ratelle, Richard (Ottawa-Est), Simpson, Skoreyko, Small, Smith (Lincoln), Smith (Winnipeg-Nord), Southam, Stinson, Tremblay, Tucker et Van Horne, pour faire partie du comité chargé d'assister Son Honneur l'Orateur dans la régie de la Bibliothèque du Parlement, en ce qui concerne les intérêts de la Chambre des communes, et pour représenter la Chambre au sein du comité mixte de la Bibliothèque.

(La motion est adoptée.)

LES IMPRESSIONS DU PARLEMENT

M. L. E. Cardiff (Huron) propose:

Qu'un message soit envoyé au Sénat afin d'informer Leurs Honneurs que la Chambre va s'unir à eux pour former un comité mixte des deux Chambres relativement aux impressions du Parlement et que les membres suivants: MM. Allard, Asselin, Badanai, Barrington, Batten, Belzile, Bissonnette, Boivin, Bourdages, Bourque, Brunsden, Cadieu, Campeau, Clancy, Cooper, Creaghan, Deschambault, Dubois, Dupuis, English, Fane, Flynn, Gillet, Godin, Grafftey, Gundlock, Henderson, Howard, Jorgenson, Korchinski, Lahaye, Lessard, Létourneau, Loiselle, McInnis, MacLellan, Martin (Timmins), Martini, McLennan, McWilliam, Michaud, Morissette, O'Leary, Phillips, Rapp, Ratelle, Rouleau, Rynard, Skoreyko, Southam, Taylor, Thrasher, Winkler et Yacula, représenteront la Chambre au sein dudit comité mixte des impressions du Parlement.

(La motion est adoptée.)

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. HOWARD—RÈGLEMENT DU CONSEIL DU TRÉSOR À PROPOS DE LA LISTE DE CONTRÔLE DE L'IMPRIMERIE NATIONALE

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, je désire soulever une question de privilège qui intéresse tous les membres du Parlement et je dois, à cette fin, exposer certains faits pertinents. Sous le régime du Règlement T.B. 477983 du Conseil du Trésor, la liste quotidienne de contrôle est le seul moyen, pour les personnes et institutions qui y ont droit, d'obtenir gratuitement de l'Imprimeur de la Reine les publications de l'État. Ces requêtes doivent être régulièrement présentées sur le bulletin de commande dans les dix jours qui suivent la publication de ce bulletin.

Voici la question de privilège. Cette méthode, appliquée aux députés, est extrêmement gênante pour eux. Il arrive en effet assez souvent que l'on doive s'absenter d'Ottawa pour des raisons officielles, au cours de la session, ce qui nous empêche de faire connaître nos demandes dans le délai prescrit de dix jours, puisque nous ne recevons pas ce bulletin avant l'expiration de ce délai. C'est d'autant plus vrai, d'ailleurs, entre les sessions. Il existe en outre bien des cas où, du fait d'événements qui se produisent après la publication de bulletins particuliers, les députés se rendent compte qu'ils ont besoin de certaines publications.

J'espère bien que d'ici peu, le Conseil du Trésor verra à modifier ce règlement de façon que les députés ne soient pas davantage gênés.

M. l'Orateur: Il s'agit ici peut-être, d'une question de privilège, ou d'une question relative aux travaux de la Chambre. Quoi qu'il en soit l'honorable député l'a signalée à la Chambre et je ne pense pas qu'il veuille poursuivre davantage.

M. Howard: Non, monsieur l'Orateur, je voudrais simplement rappeler ce que je disais à la fin de mes observations.

LA LOI SUR LES JEUNES DÉLINQUANTS

MODIFICATION VISANT À RENDRE SECRETS LES RAPPORTS ET À PRESCRIRE LEUR DESTRUCTION, ETC.

M. Noël Dorion (Bellechase) propose la première lecture du bill n° C-20, portant modification de la loi sur les jeunes délinquants.

Des voix: Veuillez expliquer.

M. Dorion: La présente proposition de modification a pour objet d'assurer le secret des rapports, dossiers ou registres relatifs au procès de jeunes délinquants, et de prescrire en outre que ces dossiers et registres soient détruits après cinq ans à compter de la date de ce procès.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LA LOI SUR LES PÉNITENCIERS

MODIFICATION PORTANT SUR L'ÂGE DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES SUPÉRIEURS

L'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice) propose la première lecture du bill n° C-21, portant modification de la loi sur les pénitenciers.

Des voix: Veuillez expliquer.

L'hon. M. Fulton: Ce bill a pour objet de supprimer la disposition statutaire qui oblige le Commissaire et le Sous-commissaire des pénitenciers à prendre leur retraite à 65 ans. La modification aura pour effet de permettre la prorogation de service de ces fonctionnaires, si on le juge à propos.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LA DÉFENSE NATIONALE

NORAD—PROJET DE RÉSOLUTION PORTANT SUR L'APPROBATION DE L'ÉCHANGE DE NOTES ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

A l'ordre du jour.

Le premier ministre: Avis de motion du gouvernement:

La Chambre décide qu'il y a lieu pour les Chambres du Parlement d'approuver l'échange de notes constituant un accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique concernant l'organisation et le fonctionnement du Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord (NORAD), signées à Washington le 12 mai 1958, et pour la Chambre d'approuver ledit échange de notes.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, à propos de la question figurant sous ce titre au *Feuilleton* d'aujourd'hui, j'aimerais demander qu'on la transfère aux ordres du jour inscrits au nom du gouvernement. On se proposait d'abord de faire étudier vendredi la question de l'accord sur la défense aérienne de l'Amérique du Nord, mais comme le chef de l'opposition s'était déjà engagé pour cette journée, la chose n'est pas possible. J'espère qu'on pourra réserver une journée de la semaine prochaine convenant à tous les députés.

M. l'Orateur: Conformément au paragraphe 2 de l'article 21 du Règlement, ledit numéro est transféré aux ordres du jour inscrits au nom du gouvernement.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): J'ai compris, hier soir, que le débat pourrait avoir lieu mardi. J'ignore si cela irait à la Chambre, mais il nous serait utile de savoir si ce jour-là, soit mardi, conviendrait.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je tiens toujours à accommoder la Chambre; mais, étant donné des dispositions que j'ai déjà prises, je ne sais pas du tout si le débat aura lieu mardi.

QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRISQUE

LA "CANADIAN NATIONAL STEAMSHIPS"

Question n° 1—**L'hon. M. Chevrier:**

1. Quel est le nombre de navires appartenant à la *Canadian National Steamships*?
2. Sur ce nombre, combien sont des cargos?
3. Y a-t-il de ces cargos qui transportent des passagers?
4. L'un quelconque de ces navires a-t-il été immobilisé par suite d'une grève entre le Syndicat international des gens de mer et la *Canadian National Steamships*?
5. Dans le cas de l'affirmative, quels sont les noms de ces navires?
6. Depuis combien de temps dure la grève?
7. A-t-on transféré l'immatriculation de ces navires à un autre pays?
8. Dans le cas de l'affirmative, à quelles fins a-t-on effectué ce transfert?
9. A-t-on consulté le gouvernement au sujet de ce transfert?
10. Le gouvernement l'a-t-il approuvé?
11. Quand a-t-il été effectué?
12. Quelles mesures le gouvernement a-t-il prises en vue de régler la grève, depuis la déclaration faite par le ministre des Transports en novembre 1957?
13. Quel est le nombre d'officiers, de sous-officiers et de marins sur ces navires?
14. Quelles dispositions le gouvernement a-t-il prises pour trouver un emploi à ces hommes?

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): La réponse à la première partie de la question est huit, monsieur l'Orateur.

La réponse aux parties 2 et 3, c'est que tous sont des cargos, dont trois transportent des passagers.

La réponse à la partie 4 est oui; depuis le 4 juillet 1957.

Pour ce qui est de la partie 5, les noms des navires sont les suivants: *Canadian Challenger, Canadian Constructor, Canadian Cruiser,*

Canadian Conqueror, Canadian Highlander, Canadian Leader, Canadian Observer et *Canadian Victor.*

La réponse à la partie 4 répond aussi à la partie 6.

La réponse à la partie 7 est oui.

Quant aux parties 8, 9, 10, 11 et 12, les réponses se trouvent dans les énoncés que j'ai faits à la Chambre, page 987 du hansard du 11 novembre 1957 et page 321 du hansard du 21 mai 1958.

La réponse à la partie 13 est 81.

Pour ce qui est de la partie 14, ces hommes figurent encore sur la feuille de paye.

PILOTAGE ET DISTRICTS DE PILOTAGE

Question nº 2—**L'hon. M. Chevrier:**

1. Quel est le nombre de districts de pilotage au Canada?
2. Où sont-ils situés?
3. De qui relève l'établissement de ces districts?
4. L'emploi d'un pilote y est-il facultatif ou obligatoire?
5. Dans quels districts est-il obligatoire et dans quels autres est-il facultatif?
6. Qui décide si un navire doit retenir les services d'un pilote?
7. De qui relève le pilotage au Canada?
8. La Direction du pilotage a-t-elle compétence sur la partie du chenal dans le district Saint-Laurent-Kingston-Ottawa qui est située en territoire américain?
9. Le Service de garde-côtes des États-Unis et le ministère des Transports ont-ils conclu une entente en vue de rendre le pilotage obligatoire dans ce district?
10. Sinon, le Canada et les États-Unis ont-ils conclu une entente visant le pilotage dans ce district après l'inauguration de la voie maritime du Saint-Laurent?
11. Un texte législatif est-il nécessaire pour donner suite à une telle entente?

L'hon. George H. Hees (ministre des Transport): Monsieur l'Orateur, la réponse à la première partie de la question est 48.

Quant à la partie 2, les districts de pilotage qui relèvent du ministre des Transports sont: Sydney, les Lacs Bras d'Or et Halifax en Nouvelle-Écosse; Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick; Québec, Montréal, le district St-Laurent-Kingston-Ottawa; le district de la Colombie-Britannique, et Churchill, au Manitoba.

Les districts de pilotage relevant des autorités locales de pilotage sont les suivants: En Nouvelle-Écosse: Antigonish, Digby-Annapolis, Bear-River, Economy, Glace-Bay, Hants County, Inverness-Southern, Louisbourg, Minas, Parrsboro, Pictou, Port-Medway, Pugwash, Richmond County, St. Ann, St. Mary's Bay, St. Mary's-Liscombe, Sheet Harbour, Tidnish-Northport et Wallace.

L'hon. M. Pickersgill: "Et tous endroits de l'Ouest!"

L'hon. M. Hees: Au Nouveau-Brunswick: Baie-Verte, Cape Tormentine, Bathurst, Bouctouche, Caraquet, Charlotte-County, Chignectou, Cocagne, Miramichi, Rivière-Restigouche, Richibouctou, Shédiac et Shippegan.

M. Habel: Embarquez!

L'hon. M. Hees: Monsieur l'Orateur, si la Chambre le veut bien, je déposerai cette réponse qui est nécessairement très longue.

L'hon. M. Pickersgill: Accordé!

L'hon. M. Chevrier: Vous vous en tirez très bien.

M. Benidickson: Vous êtes si bien dans ce rôle.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à ce que la réponse soit déposée?

Des voix: D'accord.

L'hon. M. Hees: Le district de pilotage de l'Île du Prince-Édouard, le district de pilotage de New-Westminster (C.-B.). A Terre-Neuve, Humber-Arm, Port-aux-Basques, Botwood, Lewisporte, Togo et l'île Wabana-Bell.

Pour ce qui est de la troisième partie, les districts de pilotage de Québec et de Montréal ont été établis à l'origine par une loi du Parlement. D'autres districts de pilotage au Canada, sauf ceux de Terre-Neuve, ont été établis aux termes de la loi sur la marine marchande du Canada.

Aux 4e, 5e et 6e parties, la réponse est que l'embarquement d'un pilote est facultatif et non obligatoire dans n'importe quel district. C'est le capitaine qui détermine si un navire doit avoir un pilote à bord.

Soit dit en réponse à la 7e partie, l'autorité en matière de pilotage pour les neuf premiers districts de pilotage nommés dans la réponse à la 2e partie est le ministre des Transports. Les autres districts relèvent des autorités locales du pilotage nommées par le gouverneur en conseil aux termes de l'article 325 de la loi sur la marine marchande du Canada, à l'exception des districts de Terre-Neuve qui ont été établis avant l'union.

La réponse aux 8e, 9e et 10e parties est non. A la 11e partie, je réponds qu'une loi serait nécessaire pour prescrire le pilotage obligatoire dans des eaux canadiennes.

LA LOI SUR L'ASSURANCE-HOSPITALISATION

Question nº 3—**L'hon. M. Martin:**

1. Combien d'accords le gouvernement fédéral a-t-il conclus avec les provinces en vertu des dispositions de la loi sur l'assurance-hospitalisation?
2. Depuis le 30 janvier 1958, des conférences ont-elles été tenues entre le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et le ministre de la Santé ou du Bien-être social de quelque province?

3. L'une quelconque des provinces a-t-elle refusé de conclure un accord avec le gouvernement fédéral aux termes de la loi sur l'assurance-hospitalisation? Dans le cas de l'affirmative, quelles raisons a-t-on données pour s'abstenir de conclure un tel accord?

4. L'un des gouvernements provinciaux a-t-il demandé au gouvernement fédéral de participer immédiatement aux frais des plans d'assurance-hospitalisation en vigueur dans les provinces de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de la Saskatchewan?

L'hon. J. W. Monteith (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, la réponse à la première partie de la question est un accord. L'accord avec la province d'Ontario a été signé le 3 mars 1958.

La réponse à la deuxième partie de la question est oui. Le ministre a conféré avec plusieurs ministres de la Santé. En outre, une seconde conférence fédérale-provinciale d'ordre technique a récemment eu lieu à Ottawa à propos de l'assurance-hospitalisation et toutes les provinces y étaient représentées.

La réponse à la troisième partie est non.

En réponse à la quatrième partie, depuis qu'on a annoncé à la Chambre des communes, au cours de la dernière session du Parlement, un projet de modification à la loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques en vue de permettre au gouvernement fédéral de commencer ses versements à compter du 1er juillet 1958, les provinces de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de la Saskatchewan n'ont pas demandé à recevoir de versements plus tôt.

DROITS D'ACCISE SUR LES AUTOMOBILES

Question nº 4—**L'hon. M. Martin:**

1. Le gouvernement a-t-il reçu des observations de la part de quelque groupement ou personne au Canada sollicitant la suppression de la taxe d'accise sur les automobiles?

2. Le gouvernement est-il au courant du grave problème du chômage auquel fait face l'industrie de l'automobile?

L'hon. Henri Courtemanche (secrétaire d'État): La réponse à la première partie est oui. En réponse à la seconde partie, le gouvernement sait que, même si l'emploi dans l'industrie de l'automobile au Canada est un peu plus faible qu'il y a un an, il y a eu une amélioration sensible de l'emploi dans cette industrie au cours des dernières semaines.

POURPARLERS RELATIVEMENT AUX PARCOURS AÉRIENS EN DIRECTION NORD-SUD

Question nº 7—**M. Fisher:**

1. Depuis le 1er février 1958, la Commission des transports aériens a-t-elle entamé des pourparlers avec des hauts fonctionnaires des États-Unis relativement aux parcours aériens ou à certains droits de circulation aérienne en direction nord-sud?

2. Dans le cas de l'affirmative, quels sont ces droits?

[L'hon. M. Martin.]

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je répondrai à la première partie de la question que des pourparlers officieux sur les parcours aériens traversant la frontière sont en cours depuis le 1er février 1958 entre le Canada et les représentants du gouvernement américain. La réponse à la seconde partie est que, les entretiens n'ayant pas encore abouti à un accord définitif, il serait prématuré de révéler dès maintenant les parcours en question.

RADIO-CANADA—ÉMISSION DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

Question nº 9—**M. Fisher:**

1. La Société Radio-Canada possède-t-elle un dossier et le texte de l'émission dite "service public" que la Chambre canadienne de commerce a commanditée le dimanche 30 mars sur certaines stations canadiennes de radiodiffusion?

2. Dans le cas de l'affirmative, quelles stations ont transmis cette émission?

3. La Société Radio-Canada a-t-elle examiné le texte afin de découvrir si l'émission avait enfreint les règlements de radiodiffusion de la Société?

4. Le directeur général des élections a-t-il demandé à la Société Radio-Canada le texte de cette émission?

L'hon. George C. Nowlan (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, la Société Radio-Canada me fait savoir qu'en ce qui concerne la première partie de la question, on a pu relever, sur les registres d'un certain nombre de stations privées mention d'une émission de la Chambre canadienne de commerce qui a eu lieu le 30 mars dernier, mais la Société n'en possède pas le texte.

Quant à la deuxième partie de la question, l'enquête menée a permis de relever dans les registres des stations privées, 13 mentions, en date du dimanche 30 mars, de l'émission en cause. Voici les stations dont il s'agit:

CKDM	Dauphin
CHED	Edmonton
CJRL	Kenora
CKCW	Moncton
CKOT	Tillsonburg
CHLO	Saint-Thomas
CJVI	Victoria
CJAT	Trail
CJCB	Sydney
CFCL	London
CFCN	Calgary
CKCL	Truro
CJIC	Sault-Ste-Marie

J'ajouterai qu'en ce qui concerne les quatrième, sixième, septième, huitième, neuvième, dixième, onzième, douzième et treizième stations, il n'est mentionné aucun nom de commanditaire.

La réponse à la troisième partie de la question est non.

La réponse à la quatrième partie de la question est non.

LA "HOWE SOUND MINING COMPANY"—AIDE FÉDÉRALE

Question nº 10—**M. Dumas:**

1. Quelle somme le gouvernement fédéral a-t-il versée à la *Howe Sound Mining Company* en vue d'acquitter une partie des frais nécessaires pour maintenir la mine Britannia en activité?
2. Quand a-t-il effectué le premier versement?
3. Quand a-t-il effectué le dernier versement?

L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics): La réponse à la première partie de la question est $48,000. La réponse aux parties 2 et 3 est qu'un seul versement a été effectué, le 4 mars 1958.

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

LE NAVIRE "LABRADOR"

Question nº 6—**L'hon. M. Martin:**

1. Quand a-t-on construit le navire *Labrador*?
2. Quel a été le coût global du navire, c'est-à-dire le coût de construction et d'armement?
3. A quelles fins avait-on construit ce navire?
4. A-t-il servi dans l'Arctique?
5. Dans le cas de l'affirmative, *a*) combien de fois, *b*) quelle a été la nature de ce service, *c*) quand a-t-il assuré ce service?
6. Quel était le nombre total des officiers, sous-officiers et marins, pendant qu'il assurait ce service, et quelle somme la Marine a-t-elle dépensée pour l'exploitation de ce navire?
7. Qui assure ce service actuellement?
8. Ce navire a-t-il été cédé au ministère des Transports?
9. Dans le cas de l'affirmative, *a*) quand, *b*) pour quelle raison, *c*) à quelle fin?
10. De combien de membres se compose le personnel et quel est le coût de l'exploitation de ce navire depuis qu'il relève du ministère des Transports?
11. En quoi consistait l'armement du navire avant d'être cédé et qu'en fait-on présentement?

LA "SHIPPING FEDERATION OF CANADA"

Question nº 8—**M. Fisher:**

1. La *Shipping Federation of Canada* est-elle constituée en corporation sous le régime de statuts ou règlements fédéraux?
2. Dans le cas de l'affirmative, quels sont les fonctionnaires de cette société et quelles firmes, sociétés et associations sont membres de la fédération?
3. Combien de ces membres sont canadiens, combien sont britanniques ou étrangers?

LA DÉFENSE NATIONALE

SURVEILLANCE AÉRIENNE DES NAVIRES RUSSES AU LARGE DES GRANDS BANCS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Défense nationale. Les avions américains qu'on rapporte en train de surveiller les mouvements de certains navires russes, au large des Grands Bancs de Terre-Neuve, sont-ils attachés à des bases américaines établies en sol canadien Est-ce que des avions canadiens participent à ces manœuvres de surveillance? Ces avions relèvent-ils du commandement de la défense aérienne nord-américain?

L'hon. G. R. Pearkes (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, des avions américains de la base d'Argentina (Terre-Neuve) et des avions canadiens du commandement maritime aérien effectuent les patrouilles courantes près des abords du continent nord-américain dans l'océan Atlantique. Ces abords comprennent, sauf erreur, les Grands Bancs de Terre-Neuve. Ces avions ne relèvent pas de NORAD.

L'ARC—PRÉSUMÉ REMPLACEMENT DES AVIONS À RÉACTION POUR LES ESCADRILLES AUXILIAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Défense nationale. Est-ce vrai que les avions à réaction utilisés par les escadrilles auxiliaires nºs 401 et 438 de l'Aviation royale du Canada doivent être remplacés par des *Expeditors*? Cette modification doit-elle s'appliquer aussi à d'autres escadrilles auxiliaires? J'espère, monsieur l'Orateur, que cette partie de ma question est conforme à la règle. Dans le cas de l'affirmative, quel est le but de ce changement?

L'hon. G. R. Pearkes (ministre de la Défense nationale): Ainsi que je l'ai annoncé l'automne dernier au cours de l'examen de mes crédits,—je crois que c'était le 5 décembre,—on a fait une étude du rôle qui convient le mieux aux escadrilles auxiliaires de l'ARC. On a annoncé alors que ces escadrilles se concentreraient sur les recherches, le sauvetage et le transport, parce qu'on avait constaté à l'essai qu'il était impossible aux escadrilles auxiliaires d'atteindre un certain degré d'efficacité de manœuvre avec les avions chasseurs à réaction.

Samedi dernier, les commandants des escadrilles auxiliaires ont tenu une conférence à Ottawa et tous ont fait rapport du succès remporté et de l'intérêt manifesté pour ce nouveau rôle. Il a donc été décidé que les six escadrilles auxiliaires,—deux à Vancouver, deux à Toronto et deux à Montrèal,—seraient affectées à cette nouvelle tâche, soit à un rôle qui avait été confié à d'autres escadrilles auxiliaires. Par conséquent, leurs avions d'entraînement, à réaction, seront en temps opportun remplacés par des avions d'un genre qui convient au rôle qu'elles doivent assumer.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Me serait-il permis, monsieur l'Orateur, de poser une question complémentaire? A la suite de la nouvelle qui paraît dans les journaux d'aujourd'hui, le ministre de la Défense nationale peut-il dire si les escadrilles auxiliaires de l'aviation chargées de collaborer avec le pouvoir civil poursuivront des cours comme le font les forces terrestres, au Collège de la défense civile, à Arnprior?

L'hon. M. Pearkes: On se propose de leur donner l'occasion de suivre des cours de défense civile à Arnprior.

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LA "TWIN CITY GAS COMPANY"—ACHAT D'ACTIONS PAR LA "NORTHERN ONTARIO GAS"

A l'appel de l'ordre du jour.

M. M. W. Martin (Timmins): Monsieur l'Orateur, le ministre du Revenu national nous dirait-il si l'on a appelé son attention sur des nouvelles parues récemment dans le *Star* de Toronto au sujet d'amendes que la *Twin City Gas Company* a dû acquitter au chapitre de l'impôt sur le revenu et du moment de l'achat des actions de la *Twin City* par la *Northern Ontario Gas?* Étant donné les conséquences qui peuvent découler de cet état de choses, le ministre peut-il nous dire si le gouvernement a l'intention de procéder à une enquête?

L'hon. George C. Nowlan (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, cette question m'a été remise après mon arrivée à la Chambre, cet après-midi. Je ne suis pas au courant de la matière qui y est traitée. Je me renseignerai et, entre temps, je considère la question comme un préavis.

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

DÉCLARATION RELATIVE À UN CHANGEMENT PRÉSUMÉ DU PROGRAMME DES ÉMISSIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George C. Nowlan (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, hier le député de Trinity-Conception s'est enquis au sujet d'une question très importante, le maintien, par Radio-Canada, de l'émission de Don Messer. Je me suis renseigné et puis déclarer, suivant l'information qui m'a été communiquée par Radio-Canada, que l'émission télévisée de Don Messer a passé sur les ondes d'un réseau régional des provinces Maritimes la saison dernière, sur une base commerciale. On espérait faire profiter de cette émission tout le réseau national, cet été, mais malheureusement les pourparlers avec les publicitaires dont dépendait cette émission n'ont pas abouti. On prévoit que ce programme sera repris par la télévision cet automne, sur un réseau régional ou sur le réseau national. L'émission radiophonique de Don Messer continuera cet été et on espère qu'elle se poursuivra également cet automne à la satisfaction des dizaines de milliers de Canadiens qui l'écoutent.

ÉMISSION DE LA CHAMBRE CANADIENNE DE COMMERCE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): La question que je désire poser fait suite à la question marquée d'un astérisque que j'ai posée moi-même et à la réponse donnée par le ministre du Revenu national relativement à la Société Radio-Canada. Vu que les règlements de la Société Radio-Canada interdisent la diffusion de toute émission de nature politique dans les 48 heures qui précèdent l'ouverture des bureaux de scrutin, la Société Radio-Canada est-elle disposée à se procurer une transcription d'une émission particulière et à l'examiner à ce point de vue?

L'hon. George C. Nowlan (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas d'ordres à donner à la Société Radio-Canada. Cependant, j'irai aux renseignements et j'informerai la Chambre de ce que j'aurai appris.

LES TRANSPORTS

GRAND LAC DES ESCLAVES—PRÉSUMÉE SUBVENTION FÉDÉRALE POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE VOIE FERRÉE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Monsieur l'Orateur, me serait-il permis de poser une question au ministre des Transports? Le *Globe and Mail* d'aujourd'hui annonce que le gouvernement songe à verser une contribution ou subvention de 15 à 20 millions de dollars pour la construction du nouveau chemin de fer du nord entre Waterways et le Grand lac des Esclaves. Le ministre aurait-il quelque chose à dire là-dessus? Cette nouvelle est exacte?

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, les deux chemins de fer poursuivent encore les entretiens et les études à ce propos. A mon avis, la somme mentionnée dans l'article en question est pure conjecture.

L'hon. M. Chevrier: A-t-on décidé le parcours, soit de Waterways vers le nord, soit de Grimshaw vers le nord-ouest à travers la région de la rivière la Paix?

L'hon. M. Hees: Non, monsieur l'Orateur.

LE VIEUX CANAL WELLAND—A PROPOS DE SA SUPPRESSION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): J'aimerais poser une question au ministre des Transports. Se prononcerait-il sur les plans du gouvernement en vue de supprimer le vieux canal Welland de la liste des aménagements qui menacent la vie humaine?

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): Je remercie le député d'avoir eu la courtoisie de me prévenir de sa question. La suppression du second canal Welland, vieux canal qui ne sert plus et qui traverse les municipalités de St. Catharines, Thorold et Meritton, fait l'objet de pourparlers avec les municipalités depuis un certain nombre d'années. Il y a quelques années, le gouvernement précédent avait approuvé un projet que les municipalités n'ont pas jugé acceptable car il n'allait pas assez loin en vue de remédier aux conditions d'alors. Après d'autres discussions et relevés techniques, on a élaboré un projet revisé et plus étendu, il y a environ 18 mois qui, s'il était acceptable pour deux des trois municipalités, St. Catharines et Thorold, a été considéré comme insuffisant pour la municipalité de Meritton.

Ces trois ou quatre derniers mois, toutefois, à la suite d'autres études techniques et de discussions entre mon ministère et les municipalités, des modifications ont été apportées au plan revisé pour prévoir certaines améliorations supplémentaires telles que clôtures et remplissage. Ce plan revisé vient de recevoir, ces dernières semaines, l'approbation des trois municipalités.

Par conséquent, on a pourvu, dans les crédits supplémentaires, à la mise en chantier de ces travaux et on a donné des directives pour la préparation des plans et devis nécessaires, afin que les travaux puissent être entrepris cette année, dès que possible.

LE LOGEMENT

SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT—PRÉSUMÉE SUSPENSION DES PRÊTS CONSENTIS PAR LES AGENCES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. R. Garland (Nipissing): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Travaux publics. Dira-t-il maintenant à la Chambre pourquoi le gouvernement, par l'entremise de la Société centrale d'hypothèques et de logement, vient de suspendre les prêts consentis par les agences pour les remplacer par des prêts directement consentis par cette société?

L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, il s'agit là d'une question qu'il faudrait aborder lorsque nous en serons aux crédits. Comme je le disais à l'honorable député la semaine dernière, le programme de prêts au titre de la construction des petites habitations se poursuit. J'ai ici un rapport intéressant la première semaine, c'est-à-dire la semaine du 23 au 30 de mai, qui montre que la Société centrale d'hypothèques et de logement a consenti des prêts, au montant de $12,657,395, intéressant 1,128 unités.

M. Garland: Monsieur l'Orateur, cela ne répond pas à ma question. Le ministre ne m'a peut-être pas entendu. En ce cas, je répète. Pourquoi le gouvernement, par l'entremise de son agence, la Société centrale d'hypothèques et de logement, a-t-il suspendu les prêts consentis par les agences pour les remplacer par des prêts directement consentis par cette société?

M. L'Orateur: A l'ordre! J'ai l'impression que l'honorable député voudrait que le ministre discute le point.

Des voix: Non, non!

M. l'Orateur: Il demande qu'on explique les motifs du changement. C'est certes amorcer une discussion.

L'hon. M. Pickersgill: Pourquoi le changement a-t-il été fait?

L'hon. M. Chevrier: A propos du rappel au Règlement, qu'on me permette de dire que j'ai posé une question à peu près analogue au cours de la discussion sur le logement et qu'on m'a fourni une réponse très évasive. Voilà pourquoi l'honorable député a posé sa question, mais, lui non plus, n'a pas obtenu de réponse.

L'hon. M. Green: Monsieur l'Orateur, si j'ai bonne mémoire, l'honorable député de Laurier a demandé si le gouvernement avait fait telle ou telle chose et je lui ai répondu. L'honorable député de Nipissing veut maintenant savoir pourquoi. Ce n'est pas une question à poser à l'appel de l'ordre du jour.

Une voix: Pourquoi pas?

L'hon. M. Chevrier: C'est une question parfaite.

L'hon. M. Pickersgill: Pas de renseignement.

M. l'Orateur: Une fois qu'une décision a été prise, il me semble qu'il n'est pas approprié de demander pourquoi elle l'a été.

L'hon. M. Pearson: A propos du rappel au Règlement, votre décision porte-t-elle que nous ne devons pas demander au gouvernement, à l'appel de l'ordre du jour, pour quel motif il a pu prendre certaines décisions?

M. l'Orateur: Je dis simplement que cette question en particulier n'est pas appropriée.

Des voix: Très bien!

L'hon. M. Pickersgill: Le rideau de fer.

L'IMMIGRATION

RÉCLAME DANS LES JOURNAUX ÉTRANGERS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai deux questions à poser à ce moment-ci. Comme je fais toujours passer les dames en premier, j'adresserai la première question au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Est-ce la politique du gouvernement, actuellement, d'insérer dans divers journaux et périodiques publiés en Angleterre et en Europe une publicité montrant le Canada comme un pays offrant des occasions de travail à ceux qui sont doués d'ambition et d'initiative?

L'hon. Ellen L. Fairclough (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): La réponse à cette question est non, monsieur l'Orateur. Toutefois, je sais que quelques compagnies ferroviaires et maritimes ont publié des annonces. Ces annonces ne sont pas commanditées par le gouvernement ni par le ministère.

M. Herridge: J'ai une autre question. Dois-je comprendre que la politique d'immigration du National-Canadien diffère de celle du gouvernement canadien?

L'hon. Mme Fairclough: Monsieur l'Orateur, j'ignore ce que peut être la politique du National-Canadien, mais la politique d'immigration ressortit au Gouvernement. J'imagine que les compagnies ne font que louer des places dans leurs services de transport respectifs.

M. Herridge: J'ai une autre question à poser. Le gouvernement canadien fait de la publicité du genre de celle dont je viens de parler.

Des voix: La question!

M. Herridge: Cela fait-il partie du programme du gouvernement en vue d'encourager l'immigration, selon la réponse que m'a fournie le ministre il y a quelque jours?

L'hon. Mme Fairclough: Je ne sais pas ce que l'honorable député veut dire par "gouvernement national canadien". S'il veut parler du gouvernement fédéral, je puis lui dire que le gouvernement canadien ne fait pas de publicité.

M. Herridge: Je voulais dire les chemins de fer Nationaux du Canada.

[L'hon. M. Pearson.]

L'hon. Mme Fairclough: L'honorable député devrait poser cette question au ministre intéressé.

M. Herridge: J'aimerais poser une autre question au ministre des Transports. Pourrait-il nous expliquer pourquoi le programme d'immigration des chemins de fer Nationaux du Canada diffère de celui du gouvernement canadien, comme l'a signalé le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration en me répondant?

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): L'honorable député sait fort bien que le National-Canadien n'a pas de programme d'immigration. Bien entendu, il ne demande qu'à attirer le plus grand nombre de gens possible susceptibles d'emprunter ses navires ou wagons de chemin de fer. Mais la compagnie de chemin de fer, en tant que telle, n'a pas de programme d'immigration.

PRÉTENDU REFUS D'ENTRÉE AU CANADA OPPOSÉ À UNE FAMILLE HOLLANDAISE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): Pourrais-je demander au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, si l'honorable représentante est maintenant en mesure de répondre à la question que je lui ai posée hier?

L'hon. Ellen L. Fairclough (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, si l'honorable représentant pense à la famille hollandaise, je n'ai pas encore reçu de rapport à ce sujet. Dès que j'aurai l'occasion d'examiner cette affaire, je me ferai un plaisir de le renseigner.

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

ÉVENTUELLE MODIFICATION PRÉVOYANT LES FRAIS D'HOSPITALISATION ET LES FRAIS MÉDICAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Hubert Badanai (Fort-William): J'aimerais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Vu les difficultés financières des municipalités...

Des voix: Plus haut, s'il vous plaît!

M. Badanai: Vu que les municipalités sont obligées d'acquitter les frais hospitaliers et médicaux des chômeurs sans le sou, le gouvernement a-t-il pris des mesures destinées à faire modifier la loi sur l'assurance-chômage de façon à prévoir un dédommagement à ce titre pour les chômeurs?

L'hon. J. W. Monteith (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je crois que cette question devrait être posée au ministre du Travail.

M. l'Orateur: J'ai l'impression que cette question a trait à une question mentionnée au discours du trône. Je me demande même si elle n'est pas déjà inscrite au *Feuilleton*.

L'hon. M. Martin: Si le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social est incapable de répondre à cette question, le ministre du Travail suppléant pourrait au moins la tenir pour avis.

L'hon. Ellen L. Fairclough (ministre suppléant du Travail): Si l'honorable député avait l'obligeance de répéter sa question, je le ferais avec plaisir. Je regrette de ne pas l'avoir très bien entendue.

Une voix: Personne d'ailleurs, ne l'a bien entendue.

M. Badanai: Je n'ai déjà plus mon texte, monsieur l'Orateur. Il s'agissait de savoir si le gouvernement a pris des mesures destinées à faire modifier la loi sur l'assurance-chômage de façon à faire payer un dédommagement aux chômeurs au titre des soins hospitaliers et des frais médicaux.

L'hon. Mme Fairclough: C'est avec plaisir que je répondrai complètement à l'honorable député, plus tard. Il va de soi, cependant, que la loi sur l'assurance-chômage ne comporte aucune disposition prévoyant des dédommagements au titre des soins hospitaliers.

M. l'Orateur, Il y a, au *Feuilleton*, une motion relative à cette question. L'honorable député ferait sans doute bien d'en rester là, quitte à en reparler lorsque la Chambre sera saisie de la question. Elle figure parmi les motions d'initiative parlementaire.

DEMANDE DE DÉCLARATION AU SUJET DES CHIFFRES CONCERNANT LES PRESTATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): Monsieur l'Orateur, est-ce que je puis poser une question au ministre suppléant du Travail? Peut-elle répondre à la question que je lui ai posée hier ou avant-hier en ce qui concerne les chiffres relatifs aux prestations.

L'hon. Ellen L. Fairclough (ministre suppléant du Travail): Monsieur l'Orateur, l'honorable député possède les chiffres les plus récents. J'espère que les chiffres courants, pour le mois terminé le 31 mai, seront prêts d'ici huit jours.

L'hon. M. Pickersgill: Ces nouveaux chiffres intéressent-ils le nombre de personnes touchant effectivement des prestations, ou simplement les requérants, comme c'est le cas des chiffres précédents?

L'hon. Mme Fairclough: Je puis me tromper, mais je crois que les seuls chiffres que nous possédions intéressent les requérants.

LA NAVIGATION

LE CABOTAGE—INTERPELLATION QUANT AU RAPPORT DE LA COMMISSION ROYALE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): J'aimerais poser une question au premier ministre. J'aimerais qu'on me dise si, depuis que la commission royale sur le cabotage a déposé son rapport, le 22 mai, le gouvernement a étudié ce rapport et les vœux qui y sont exprimés, et si ces vœux vont être incorporés à une mesure législative dont sera saisi le parlement au cours de la présente session?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Nous avons encore à examiner un grand nombre de mesures législatives. Jusqu'à ce qu'une bonne partie de ces mesures aient été adoptées, nous n'en n'aborderons pas d'autres, à moins qu'elles ne soient très urgentes.

L'AGRICULTURE

QUESTION AU SUJET DE L'ÉTABLISSEMENT DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Hazen Argue (Assiniboïa): Je veux poser une question au ministre de l'Agriculture. Peut-il nous dire si, à la suite de la récente conférence à laquelle ont participé les ministres provinciaux de l'Agriculture, on a songé à établir un régime d'assurance-récolte?

L'hon. D. S. Harkness (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, à la suite de la récente conférence à laquelle ont participé les ministres provinciaux de l'Agriculture, cette question n'a pas fait l'objet d'une étude particulière. Mais, depuis plusieurs mois, la question fait l'objet d'une étude très attentive et un grand nombre d'employés du ministère de l'Agriculture ont consacré beaucoup de temps au problème de l'assurance-récolte. Ils ont rédigé des propositions que j'étudie actuellement.

LA "CANADIAN PACIFIC STEAMSHIPS"

COLOMBIE-BRITANNIQUE—PRÉTENDUE DEMANDE D'IMPOSITION DE L'ARBITRAGE DANS LES GRÈVES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): J'aimerais poser une question au premier ministre, et je regrette de n'avoir pu lui en donner avis,

vu que l'affaire ne vient que de m'être soumise par courrier. Le premier ministre pourrait-il nous dire s'il a reçu une lettre de la Chambre de commerce de Victoria, proposant que le gouvernement applique l'arbitrage obligatoire dans le cas de la grève du syndicat international des marins contre le Pacifique-Canadien et, si tel est le cas, quelle mesure le gouvernement se propose-t-il de prendre à cet égard?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je ne me souviens pas en ce moment d'avoir reçu cette lettre, mais il est intéressant de noter que mon honorable ami parle dans sa question d'arbitrage obligatoire. Je vais me renseigner à ce propos et essaierai de lui donner une réponse demain; on ne saurait s'attendre, en effet, que je me souvienne de toutes les lettres que je reçois chaque jour.

M. Howard: Puis-je poser une autre question? Le premier ministre m'a-t-il mal compris? Ma question ne proposait aucunement l'application d'un arbitrage obligatoire.

LE COMMERCE

LE BLÉ—DÉCLARATION RELATIVE AUX PRÉTENDUES VENTES À LA CHINE COMMUNISTE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Gordon C. Churchill (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, lundi, le chef de l'opposition posait la question suivante, consignée à la page 760 du hansard:

> Je voudrais savoir du premier ministre si les ventes de blé à la Chine communiste dont on a parlé récemment ont été effectuées en vertu de l'accord qu'il a mentionné à Nanaïmo et à Port-Alberni, en Colombie-Britannique, si l'on en croit les journaux. Dans le cas de l'affirmative, le premier ministre renseignerait-il la Chambre sur la nature de cet accord?

A quoi j'ai répondu, au nom du premier ministre:

> Monsieur l'Orateur, je devrai considérer la question comme un avis afin de pouvoir me renseigner sur l'accord mentionné par le chef de l'opposition.

Ce que j'ai contrôlé, ce sont les articles de journaux afin de me rendre compte de ce qui a été dit. Les services de recherche du chef de l'opposition n'ont pas été parfaitement renseignés à cet égard, comme bien l'on pense. Son évocation, un peu nostalgique, de la campagne électorale, m'avait laissé songeur. J'ai toutefois ici sous les yeux les articles de journaux où il s'agit des discours prononcés par le premier ministre à Nanaïmo et à Port-Alberni les 12 et 14 mars derniers. Le rapport sur le discours de Nanaïmo a été présenté par le *Southam News Service* et l'article sur le discours de Port-Alberni, par la *Presse canadienne*. Le communiqué du *Southam News Service* est un peu inexact, dans sa première phrase, que voici:

> John Diefenbaker est passé mercredi en première vitesse...

Ce qui est inexact, puisqu'il est resté en grande vitesse tout au long de la campagne électorale. Dans cet article de journal il n'est pas question du moindre accord... Je ne puis trouver nulle part le mot "accord". Dans le communiqué de la *Presse canadienne*, de Port-Alberni, on trouve le passage suivant qui est probablement celui auquel faisait allusion le chef de l'opposition:

> Le chef conservateur a également parlé en faveur d'une expansion du commerce avec la Chine communiste, but que poursuit M. Harry McQuillan, candidat conservateur dans Comox-Alberni.

L'hon. M. Chevrier: Répondez à la question.

L'hon. M. Churchill: Les honorables vis-à-vis n'aiment pas...

L'hon. M. Chevrier: Nous n'aimons pas les discours.

L'hon. M. Pickersgill: C'est contraire au Règlement.

L'hon. M. Churchill: Je tiens à en parler, monsieur l'Orateur, afin que tout le monde soit renseigné. On ajoute, entre guillemets:

> "Tant que nos marchés commerciaux ont trait à des marchandises qui ne sont pas d'intérêt stratégique, il n'y a aucune raison de ne pas faire tout notre possible pour augmenter nos échanges avec ce pays."

On remarquera que le mot employé ici est "marchés", puis...

M. l'Orateur: A l'ordre! Je ne sais au juste où veut en venir l'honorable ministre, peut-être parce que son point de départ n'était pas tout à fait précis. Comme la source du renseignement est consignée au compte rendu, la question a probablement reçu une réponse suffisante.

L'hon. M. Churchill: Au contraire, monsieur l'Orateur, avec tout le respect que je vous dois. Le chef de l'opposition voudrait savoir quel accord le premier ministre a mentionné à Nanaïmo et Port-Alberni, si l'on en croit les journaux. Je lui signale que le premier ministre n'a mentionné aucun accord et que la nouvelle de journal qu'a citée le chef de l'opposition parle, mais pas entre guillemets, d'un accord récent concernant la vente de blé à la Chine communiste, pour continuer ensuite, sous forme de citation directe, par le texte suivant:

> "Le commencement de ce qui, croyons-nous, suscitera des échanges et des possibilités nouvelles."

J'affirme monsieur l'Orateur qu'il n'est nullement question d'un accord gouvernemental, ou de quoi que ce soit de ce genre.

La vente de blé à la Chine communiste est due à l'initiative de sociétés privées qui font le commerce de céréales et cette vente de blé canadien s'est élevée, au cours de la présente campagne agricole, à cinq millions de dollars.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Pourrais-je poser une question supplémentaire? Le ministre sait-il que dans le compte rendu de ces réunions, la *Presse canadienne* a employé le mot "accord"? S'il lit l'article du *Sun* de Vancouver, il constatera que non seulement il y est parlé d'un accord intervenu à cette réunion, mais d'un "accord signé récemment", et d'accords signés normalement entre gouvernements, tout particulièrement avec des pays communistes.

L'hon. M. Churchill: Le chef de l'opposition parle maintenant d'un autre article de journal, et il m'aurait facilité la tâche en me le soumettant de prime abord.

MISSION AU ROYAUME-UNI—ACHAT DE DISPOSITIFS ÉLECTRIQUES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Marcel Boivin (Shefford): Monsieur l'Orateur, je me permettrai de poser au ministre du Commerce une question que je lui demanderai de considérer comme un avis. Quelque membre de la mission du Canada au Royaume-Uni a-t-il commandé ou acheté des appareils électriques? Dans le cas de l'affirmative, de quel genre de dispositifs s'agit-il, quelle en était la quantité et quelle en était la valeur en dollars canadiens?

Des voix: Au *Feuilleton*!

L'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce): Il ne s'agit pas, à mon avis, d'une question qu'il convient de poser à l'appel de l'ordre du jour, ni même qu'on puisse inscrire au *Feuilleton*.

L'IRRIGATION

BRAS SUD DE LA RIVIÈRE SASKATCHEWAN—PROGRÈS DES POURPARLERS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Maurice Bourget (Lévis): J'aimerais poser une question au premier ministre. Le gouvernement fédéral a-t-il conclu un accord avec le gouvernement de la Saskatchewan au sujet de l'aide financière concernant la construction du barrage du bras sud de la rivière Saskatchewan?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Nous aimons toujours constater que des députés des autres parties du pays manifestent de l'intérêt à l'égard de ce problème, un intérêt dont ils n'ont pas fait preuve au cours des années. Tout ce que je puis dire, c'est que la question est à l'étude mais qu'aucun accord définitif n'a été conclu.

M. Hazen Argue (Assiniboïa): Je me demande si le premier ministre pourrait répondre à une autre question. Pourrait-il dire quand le gouvernement fédéral prendra une décision à propos de la requête que le gouvernement provincial, sauf erreur, a adressée au sujet de l'aide au financement de l'aménagement hydroélectrique relativement à ce barrage?

Le très hon. M. Diefenbaker: Je n'ai pas la correspondance sous les yeux en ce moment; mais, autant que je me rappelle, la correspondance échangée jusqu'ici n'a renfermé qu'une requête portant sur une expansion considérable de l'aide financière à la province et, pour ce qui est de cette requête, le gouvernement n'y a pas encore fait bon accueil.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

COLOMBIE-BRITANNIQUE——DEMANDE D'ASSISTANCE POUR RÉPRIMER LES ACTES DE VIOLENCE À KOOTENAY

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Puis-je poser une question au ministre de la Justice? D'après la *Gazette* de ce matin, le premier ministre Bennett a annoncé lors d'une conférence de presse hier que le gouvernement de la Colombie-Britannique demandera de l'aide à Ottawa en vue de mettre fin aux actes de violence dans la région de Kootenay. Le ministre dira-t-il à la Chambre s'il a reçu une demande d'aide du gouvernement de la Colombie-Britannique, et, dans le cas de l'affirmative, quelle a été la réponse du gouvernement à une telle demande?

L'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice): Oui, monsieur l'Orateur, nous avons été invités par le gouvernement de la Colombie-Britannique à nous réunir avec lui pour discuter le problème. Je m'attends à ce qu'on organise une réunion sous peu.

LE SERVICE PUBLIC

SÉANCES SUR LA SÉCURITÉ—DISPONIBILITÉ DES RAPPORTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Justice. Étant donné l'accueil favorable qu'a reçu la nouvelle façon de procéder du gouvernement fédéral dans les questions relatives à la sécurité, nouvelle façon que nous avons apprise par suite d'un différend ouvrier survenu entre Radio-Canada

et un employé, le ministre nous dirait-il quelle est la portée de cette nouvelle façon de procéder qui permettrait à ceux qui en font l'objet de prendre connaissance des rapports qui leur sont défavorables?

L'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je tiens à rectifier la fausse impression qui, sans cela, serait créée par la forme sous laquelle a été posée la question. A ma connaissance, lors de la séance spéciale tenue pour cet unique cas, le rapport écrit concernant la sécurité n'a pas été montré à l'employé en cause, du moins pas tous les renseignements disponibles. On ne saurait dévoiler nos dossiers relatifs à la sécurité à quiconque n'est pas autorisé à en prendre connaissance.

La méthode employée dans ce cas-là tendait à déterminer s'il était possible d'accorder à un employé suspect, du point de vue de la sécurité, une audition qui en serait vraiment une. Il s'agissait dans ce cas-là d'une mesure spéciale et nous continuons à étudier la question, afin de savoir si ce serait le bon moyen de régler ce problème.

QUESTION AU SUJET D'UN DOSSIER

TRAVAUX DU SAINT-LAURENT, SECTEUR DE LACHINE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Me permettrait-on de demander au secrétaire d'État suppléant quand je puis m'attendre au dépôt de documents demandés relativement à la mise en valeur de l'énergie dans le Saint-Laurent? Vu que les crédits du ministère des Travaux publics seront à l'étude vendredi, je me demande de quelle façon on pourrait accélérer cette affaire.

L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics): Aucun de ces documents n'intéresse le ministère des Travaux publics.

L'hon. M. Chevrier: Au contraire, puisque la mise en valeur de l'énergie dans le secteur de Lachine relève strictement de la compétence du ministère des Travaux publics.

L'hon. M. Green: Ma foi, monsieur l'Orateur, je ne le crois pas.

L'hon. M. Chevrier: J'espère pouvoir établir le contraire lorsque les crédits de l'honorable ministre seront à l'étude.

LES INONDATIONS

LA BEAUCE—À PROPOS D'UNE ASSISTANCE FÉDÉRALE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Jean-Paul Racine (Beauce): Monsieur l'Orateur, le ministre des Travaux publics a-t-il reçu du gouvernement provincial de Québec une demande d'assistance financière en vue de venir en aide à la population de Beauceville qui a subi des pertes considérables en décembre dernier, par suite de l'inondation de la rivière?

L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics): Je considérerai cette question comme un préavis, monsieur l'Orateur.

LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides sous la présidence de M. Rea.

CRÉDITS PROVISOIRES

L'hon. M. Fleming propose:

Qu'une somme n'excédant pas $601,131,574.17, représentant un sixième du montant total des crédits inscrits au budget principal des dépenses pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1959 (sauf les crédits nos 439, 443 et 502), déposé devant la Chambre à la présente session du Parlement; une somme n'excédant pas $408,333.34, représentant sept douzièmes du montant total des crédits nos 106 et 108 dudit budget des dépenses; une somme n'excédant pas $713,336.50, représentant un sixième du montant total des crédits nos 144, 182, 185 et 186 dudit budget des dépenses; et une somme n'excédant pas $2,849,749.75, représentant un douzième du montant total des crédits nos 10 70, 111, 152, 197, 198, 199, 201, 203, 207, 211, 212, 291 et 303 dudit budget des dépenses;

En outre une somme n'excédant pas $14,287,343.67, représentant un sixième du montant total des crédits inscrits au budget supplémentaire des dépenses pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1959, déposé devant la Chambre des communes à la présente session du Parlement; une somme n'excédant pas $5,002,500, représentant les trois quarts du montant total des crédits nos 545, 546, 547 et 627 dudit budget des dépenses; et une somme n'excédant pas $200,000, représentant un tiers du montant total du crédit no 635 dudit budget des dépenses, soient accordés à Sa Majesté, au compte de l'exercice se terminant le 31 mars 1959.

—Monsieur le président, dans la présente résolution, le gouvernement demande le vote de crédits provisoires pour pourvoir aux besoins de l'État au cours des mois de juin et de juillet. Il y a trois semaines, la Chambre a adopté un premier vote de crédits provisoires pour satisfaire aux besoins de l'État jusqu'au 31 mai. Depuis ce temps, les crédits supplémentaires ont été déposés il y a deux jours et la résolution à l'étude porte sur une tranche, non seulement des crédits principaux, mais aussi des crédits supplémentaires. La somme globale demandée est de $624,592,837.43. Les sommes déjà votées ont été utilisées aux fins approuvées par le Parlement et nous avons maintenant besoin immédiatement de ces sommes supplémentaires.

Pour ce qui est du droit du Parlement d'exercer sa surveillance sur les crédits et le vote de deniers publics, je dois dire un mot de la somme que comporte la résolution

à l'étude. Dans le cas de tous les crédits principaux et supplémentaires, à l'exception de 25, la résolution à l'étude demande l'équivalent d'un sixième du total, autrement dit, il s'agit d'une part de deux mois calculée proportionnellement. Dans le cas des 25 autres crédits, cependant, dont 20 sont des crédits principaux et 5 des crédits supplémentaires, on demande une proportion plus élevée pour des raisons particulières à chaque cas. Il y a des crédits qui intéressent la construction et il faut profiter de la saison active. Dans d'autres cas, il s'agit de cotisations aux Nations Unies qui doivent être versées maintenant.

Certaines sommes concernent également des dépenses de la Chambre des communes et du Sénat, pour la session actuelle, qui ne peuvent être réparties proportionnellement sur toute l'année. Dans d'autres cas encore, il s'agit de services itinérants; le besoin est le même, par exemple, qu'il s'agisse des service ambulants du ministère de l'Agriculture ou de ceux du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales.

Les sommes demandées aujourd'hui ne porteront dans aucun cas, y compris les 25 crédits que j'ai mentionnés, le total du montant voté au delà des onze douzièmes de la somme figurant au budget des dépenses. Je donne au comité l'assurance habituelle que l'adoption de ce projet de loi n'enlèvera rien aux droits et privilèges des députés de critiquer tout poste des crédits lorsqu'il sera mis en délibération en comité des subsides. Conformément à la coutume établie, je promets donc que ces droits et privilèges seront respectés et qu'ils ne seront d'aucune façon ni amoindris ni restreints par suite de l'adoption de la mesure à l'étude. A cet égard, je rappelle aux honorables députés que tous les crédits seront mis en délibération en temps et lieu au comité des subsides, qu'ils y seront discutés et soumis à l'approbation du comité et que tous les députés conserveront leur plein droit de les commenter, nonobstant l'adoption de la résolution à l'étude.

M. Benidickson: Monsieur l'Orateur, le ministre nous ayant assurés que la Chambre ne serait en aucun cas privée de l'occasion qui lui est généralement offerte d'étudier en temps utile chaque crédit en particulier au comité des subsides, il sera content, je pense, et le comité avec lui, de savoir que ceux d'ici n'ont pas l'intention de prolonger indûment l'examen de cette mesure. Je tiens cependant à signaler au comité que dans le cas de 42 crédits de la première mesure financière du 14 mai et, comme le ministre l'a dit, dans le cas de 25 crédits de la deuxième mesure présentée aujourd'hui, plus des quatre sixièmes du montant annuel prévu dans les prévisions se trouveront votés.

Le ministre n'ayant pas voulu jusqu'ici, malgré plusieurs questions, nous dire quand un débat sur l'exposé budgétaire nous permettra d'examiner l'administration financière du gouvernement, j'ai été déçu de constater qu'il semblait avoir oublié, dans ses observations, la discussion, si brève fût-elle, qui a eu lieu le 14 mai lorsque le chef de l'opposition, l'honorable député de Welland et moi-même avons exprimé l'avis que la Chambre était en droit de s'attendre que le ministre lui soumette un aperçu général et à jour de la situation budgétaire du gouvernement. Comme le ministre avait dit lui-même, le 14 mai, qu'on faisait des économies de 73 millions à l'égard des crédits de 1957-1958, nous estimions qu'il se devait de fournir des précisions à la Chambre sans tarder. Je dois dire qu'il nous a plutôt déçus.

Je me rends compte que bien des députés sont nouveaux à la Chambre et, il va sans dire, que parler sur une motion de ce genre, du moins de ce côté-ci de la Chambre, est un rôle nouveau pour moi. Ordinairement, à l'égard de toutes les motions dont la Chambre devait être saisie, nous recevions un préavis par écrit de 48 heures nous révélant certains détails de la mesure à étudier. Les nouveaux députés sont assez renversés, j'imagine, de constater qu'à l'égard d'une mesure aussi importante que la motion à l'étude, qui prévoit des dépenses de l'ordre de 624 millions de dollars, nous n'avons en main que le nº 6 du *Feuilleton,* sans aucune explication préalable sur les questions assez complexes dont il s'agit ici. Nous n'avons eu qu'un mot aujourd'hui du ministre des Finances expliquant que, dans un certain cas, il demande plus d'un douzième ou d'un sixième des dépenses prévues dans le Livre bleu annuel des prévisions budgétaires.

En outre, les honorables députés se rappellent que le Livre bleu lui-même, qui renferme plus de 500 crédits ou postes de dépense, ne nous a été présenté qu'un jour avant que nous soyons appelés à adopter le premier bill de crédits provisoires. Il ne s'agit pas ici de critiquer le ministre ou qui que ce soit, mais j'estime que lorsque nous étudierons de nouveau le Règlement de la Chambre nous y gagnerions sans doute à y inscrire une disposition portant que la présentation d'un bill de cette nature, doit être précédée d'un avis et que la Chambre doit être informée de certains détails à propos des crédits à l'étude lorsqu'il existe des variantes comme celle que le ministre vient d'annoncer.

Nous acceptons donc la motion comme une motion d'affaires courantes. Nous venons de

consacrer deux jours à l'une des six motions de subsides qui nous seront soumises au cours de la session. Je ne veux pas prolonger la discussion, mais je propose à ceux qui songent à assurer au Parlement une plus grande efficacité de se demander s'il ne serait pas utile à tous les députés que le ministre, par quelque moyen, mette la Chambre au courant de ses intentions lorsqu'il s'agit de demander d'autres sommes pour les crédits supplémentaires au delà d'une certaine tranche, à une date antérieure à la date habituelle.

J'ai parcouru les crédits trop hâtivement, y ayant été contraint, il y a un mois, mais, comme l'explique le ministre, nous sommes réunis à une époque assez peu ordinaire pour le Parlement, compte tenu du commencement de l'année financière. Nous devons comprendre que certaines affectations, telle notre contribution au Fonds des réfugiés des Nations Unies, aux réfugiés palestiniens des Nations Unies et, comme l'a dit le ministre, nos dépenses parlementaires, ne sont pas établies par mois et doivent être réglées par procédure spéciale. De même, je pense que les autres postes qui ont attiré mon attention et auxquels il faut attribuer plus que les quatre douzièmes de base de l'affectation annuelle, comportent certains éléments, comme notre obligation de rembourser aux chemins de fer Nationaux du Canada leurs frais d'exploitation d'entreprises comme la *West Indies Steamship Company,* et ainsi de suite.

Avant de m'asseoir, je tiens à rappeler au comité que depuis que le premier bill de subsides de ce genre nous a été soumis, nous avons été saisis de crédits supplémentaires. Ils prévoient une somme supplémentaire de 58 millions de dollars, venant s'ajouter au budget principal des dépenses, ainsi qu'environ 27 millions de dollars pour prêts et avances. Mais je suis sûr que le Parlement se rendra compte que bien des crédits qui auront des répercussions sur notre situation financière en 1958-1959 ne nous ont pas encore été soumis, pour je ne sais quelle raison. Nous nous demandons pourquoi certaines de ces questions ne nous sont pas présentées soit dans le Livre bleu primitif, soit dans les crédits supplémentaires. Je songe à un débat récent que le Règlement m'interdit de passer en revue, indiquant que le 1er juillet le gouvernement fédéral devra commencer à participer financièrement au plan d'assurance-santé. Il ne se trouve absolument rien à ce sujet ni dans les crédits supplémentaires ni dans le Livre bleu. On nous a beaucoup parlé de l'expansion du Nord et d'autres entreprises de travaux publics qui sont censées aider à l'allégement du très grave chômage actuel. Je ne vois pas grand chose, ni dans le Livre bleu ni dans les crédits supplémentaires, qui réponde le moindrement aux questions qui nous sont posées dans tout le pays sur des affaires de ce genre.

M. Argue: Monsieur le président, les membres de mon groupe sont tout disposés à adopter les crédits supplémentaires dont nous avons été saisis. Nous pensons toutefois que les observations qui ont été formulées étaient fort à propos et que, si cela était le moindrement possible, on devrait nous donner un préavis un peu plus long de la ligne de conduite suivie. Je pense également que le gouvernement ferait bien, pour faciliter l'étude de notre situation économique, de nous présenter le budget le plus tôt possible.

Il y a à cela plusieurs bonnes raisons. Le ministre des Finances doit bien se rendre compte que plus tôt nous serons saisis du budget, plus nous pourrons expédier rapidement les travaux de la Chambre au cours de la session. De plus, bien des événements sont intervenus depuis qu'on a déposé le dernier budget à la Chambre. Il y a, néanmoins, deux ou trois points dont je voudrais parler dès maintenant.

Il s'agit de deux questions importantes qui, à mon avis, touchent de très près la population des provinces des Prairies. Je pense à l'urgence de mesures gouvernementales, sous forme de versements d'appoint ou autrement, en vue d'alléger la détresse dans laquelle se trouvent les cultivateurs de tout le pays, et surtout les producteurs de céréales des Prairies, à la suite de la compression de l'écart entre le prix de revient et le prix de vente.

La deuxième question que je mentionnerai maintenant, c'est la nécessité pour le gouvernement d'annoncer qu'il est prêt à accorder à la province de Saskatchewan le même traitement qu'aux régions maritimes en ce qui concerne l'exploitation de l'énergie hydro-électrique, de façon que cette province et le gouvernement fédéral puissent conclure un accord dont le résultat serait l'annonce immédiate de l'aménagement du barrage du bras sud de la rivière Saskatchewan. J'espérais, depuis le début de la session, que le gouvernement assurerait aux agriculteurs de l'Ouest qu'ils obtiendront des versements d'appoint, étant donné que, lorsqu'il a été question de cela durant la récente campagne électorale, on a nettement donné l'impression aux votants des provinves des Prairies que, si le gouvernement conservateur était réélu, il desserrerait effectivement l'étau du coût de revient et des prix et accorderait une attention bienveillante et favorable à la question des versements d'appoint.

Pour paraphraser les mots que le premier ministre a utilisés tant de fois à la Chambre par le passé, je dirai qu'il s'agit d'une de ces questions qui ne sont pas fondamentalement d'ordre politique, d'une question qui transcende les partis politiques et qui, plus que toute question de ces dernières années, a obtenu l'appui unanime des habitants des provinces des Prairies. Ce ne sont pas seulement les grands organismes agricoles, les syndicats du blé, les fédérations d'agriculteurs et les syndicats agricoles qui réclament des versements d'appoint. Non, tous les grands organismes des provinces en cause les réclament eux aussi: l'Association des marchands détaillants, l'Association des municipalités urbaines, l'Association des municipalités rurales, la Fédération des instituteurs. Tout organisme comptant des hommes animés d'esprit civique réclame que quelque chose se fasse.

Encore récemment arrivait sur mon pupitre un exemplaire du *Leader Post* de Regina dans lequel on lisait que l'Église Unie du Canada, au cours d'un congrès régional, a déclaré officiellement qu'elle appuyait la demande de versements d'appoint aux provinces des Prairies. De façon très timide, le gouvernement a déjà souscrit au principe des versements d'appoint dans le cadre de la loi sur la stabilisation des prix agricoles. Bien que cette loi ne soit pas un instrument efficace pour le règlement des difficultés auxquelles font face les cultivateurs qui ne sont pas des régions productrices de céréales et qui ne produisent pas de céréales, il reste que le principe a été établi dans la loi.

Les producteurs de céréales des Prairies s'inquiètent parce que depuis la fin de la guerre, avec la suppression de la réglementation des prix, le coût de la production a augmenté très rapidement et de façon brutale. L'indice des prix des denrées et des services utilisés par les cultivateurs de l'Ouest en 1947 était 166. En 1957, ce même indice avait atteint 249.4, soit une augmentation de 83 points. Durant la même période de temps, le prix payé aux producteurs pour le blé n° 1 du Nord est tombé de $1.83 le boisseau en 1947 à $1.61 le boisseau en 1956. Le versement définitif pour la dernière année-récolte n'a pas encore été annoncé, mais les spécialistes du commerce des céréales estiment que le prix total versé sera probablement encore un peu plus bas. On voit donc, monsieur le président, que depuis 1947, le coût de production a augmenté de moitié; d'autre part les producteurs obtiennent pas mal moins pour leurs céréales.

Et, ce qui n'arrange pas les choses, c'est que les cultivateurs dans les provinces des Prairies vendent moins de blé. Sans doute les ventes de blé ont-elles augmenté dans l'ensemble, mais l'exportation des autres céréales a diminué, et les ventes des agriculteurs, c'est-à-dire, ce qui leur fait rentrer de l'argent, ont beaucoup faibli. Si l'on en croit le résumé statistique de la Commission des grains, en date du 14 mai dernier, ces ventes sont passées, du 1er août à aujourd'hui il y a un an, de 409.7 millions de boisseaux à 362 millions de boisseaux pendant l'année-récolte en cours, ce qui représente une diminution de 47 millions de boisseaux.

Des représentants du Conseil interprovincial des syndicats agricoles sont venus à Ottawa dernièrement et ont demandé que le Trésor fédéral leur accorde des versements d'appoint de 27c. le boisseau pour le blé, de 11c. pour l'avoine et de 17c. pour l'orge récoltés au cours des campagnes de 1955-1956 et de 1956-1957. Pour signaler l'importance de leur proposition, je n'ai qu'à faire remarquer au gouvernement qu'ils en estiment le coût à 247.9 millions de dollars. Les trois syndicats du blé de l'Ouest ont fait des propositions semblables à une date antérieure. Leurs chiffres ne sont pas exactement les mêmes que ceux du Conseil interprovincial des syndicats agricoles, mais ils n'en diffèrent pas beaucoup. Ils ont demandé un versement d'appoint de 22c. sur la récolte de blé de 1955-1956, de 30c. sur la récolte de blé de 1956-1957 et de 15c. et 19c. respectivement dans le cas de l'avoine et de l'orge. Leurs propositions coûteraient au Trésor national un total de 228 millions pour les deux années.

Les cultivateurs de l'Ouest canadien ne demandent pas d'aumône à l'État. Ils ne lui demande pas une mesure de secours. Ils demandent des versements d'appoint, parce qu'ils ont été les victimes de la politique du gouvernement au cours des années. Ils sont les victimes de la déréglementation des prix. Ils sont les victimes d'une politique commerciale internationale qui a abouti à la mévente de leurs produits. Ils ont été sacrifiés à la politique inflationniste pratiquée depuis la fin de la guerre.

Je demande au gouvernement d'étudier les propositions de ces organismes agricoles pour fournir sous peu une réponse affirmative et faire droit aux justes requêtes qui ont été formulées. J'ai demandé hier au ministre du Commerce quand le gouvernement annoncerait le versement final et les versements d'appoint. Comme en fait foi la page 820 du hansard, il a déclaré:

> Monsieur l'Orateur, même si ces deux annonces devaient se faire, elles ne se feraient pas en même temps.

J'espère que cela ne veut pas dire qu'en se prononçant sur les paiements d'appoint, le gouvernement fera une déclaration négative.

S'il le fait, une bonne partie de la faveur dont le gouvernement bénéficie certainement dans les provinces des Prairies se dissipera très rapidement. Le 31 mars, les gens des provinces des Prairies ont jugé que sous le premier ministre actuel leurs demandes visant les versements d'appoint, l'égalité de traitement et la justice économique seraient prises en considération. J'exprime l'espoir que la déclaration du ministre ne laisse pas prévoir une réponse négative. J'espère aussi qu'elle ne donne pas à penser que le gouvernement refusera de prendre des mesures suffisantes en ce domaine, ou ne fera pas droit aux demandes très modérées qu'on a formulées.

En réalité, même s'il faisait pleinement droit aux requêtes qui ont été présentées, les producteurs de céréales se trouveraient encore en plus mauvaise posture qu'en 1947. Il est juste de dire, je pense, que tous les principaux groupes de travailleurs ont amélioré leur situation depuis 1947. Il y a cependant d'importantes exceptions, dont les producteurs de céréales des provinces des Prairies. Si le gouvernement se rend à leurs demandes, leur situation sera encore pire qu'en 1947, quoique bien meilleure qu'elle ne l'est actuellement.

En second lieu, ce que je demanderais au gouvernement, et je ne saurais trouver de moment plus approprié que lorsque le ministre des Finances présente des crédits provisoires, c'est qu'il accueille favorablement la requête du gouvernement de la Saskatchewan qui voudrait que le gouvernement fédéral lui prête 20 millions ou la moitié du coût estimatif de l'entreprise hydro-électrique rattachée au projet de barrage sur le bras sud de la Saskatchewan. Je crois cette requête parfaitement justifiée de la part de la Saskatchewan. En réalité, il suffit de parcourir l'historique de ces propositions pour constater qu'à venir à quelques années à peine il n'était même pas question que le projet impose un fardeau financier à la province. Combien de fois le premier ministre actuel n'a-t-il pas, à la Chambre, fustigé le gouvernement précédent pour avoir prétendu que la province de la Saskatchewan devrait être obligée de payer une partie du coût de l'entreprise. Si l'entreprise de mise en valeur de l'énergie doit coûter, sauf erreur, 40 millions de dollars, la province de la Saskatchewan aurait parfaitement raison, je crois, de dire au gouvernement fédéral: "En ce qui concerne un prêt destiné à la mise en valeur de l'énergie, nous voulons que notre province soit traitée exactement de la même manière que le sont présentement les provinces Maritimes." Notre groupe a été très heureux, à la dernière session, d'appuyer les propositions relatives aux provinces Maritimes.

[M. Argue.]

L'hon. M. Martin: Est-ce qu'on refuse maintenant de le faire?

M. Argue: Je conclus qu'on le refuse jusqu'ici. Il semble que le gouvernement fédéral étudie encore la demande du gouvernement de la Saskatchewan. Le premier ministre a dit cet après-midi...

L'hon. M. Harkness: Je me demande si je puis poser une question à l'honorable député. Quelle est la source du renseignement qu'il prétend donner à la Chambre à ce sujet?

M. Argue: Je suis fort aise que le ministre me pose cette question. La réponse est dans les journaux, dans l'attitude évasive du premier ministre et dans le refus du premier ministre et du ministre de l'Agriculture de déclarer à la Chambre que, pour ce qui est d'un prêt destiné à permettre la mise en valeur du bras sud de la rivière Saskatchewan aux fins de l'énergie, la province de la Saskatchewan sera traitée de la même manière que le sont présentement les provinces Maritimes.

L'hon. M. Harkness: Monsieur le président, l'honorable député n'a pas répondu à ma question. Je lui ai demandé quelle est la source de ces prétendus renseignements qu'il communique à la Chambre.

M. Argue: Ces renseignements sont basés sur les dossiers et archives publiques de la Chambre. Si le ministre de l'Agriculture avait porté attention cet après-midi, il aurait entendu le premier ministre dire que cette demande n'avait pas encore fait l'objet d'une décision favorable.

L'hon. M. Harkness: Je portais attention. Ce que je demande à l'honorable député, c'est la source de ses renseignements.

M. Argue: C'est le premier ministre qui les a donnés.

L'hon. M. Harkness: Vous n'avez pas obtenu ces renseignements de lui.

M. Argue: Et maintenant, je les tire du ministre de l'Agriculture.

L'hon. M. Harkness: Vous n'avez pas obtenu de tels renseignements.

M. Argue: J'en obtiens encore moins du ministre de l'Agriculture que je n'en ai obtenu du premier ministre.

L'hon. M. Harkness: Vous dites toutes sorte de choses mais vous n'indiquez pas la source de vos renseignements. Autant que je sache, vous n'en avez aucune.

L'hon. M. Pickersgill: Ce n'est sûrement pas du présent gouvernement que nous en obtenons.

M. Argue: Si le ministre de l'Agriculture veut prendre sur lui de nier les déclarations du premier ministre, grand bien lui fasse.

L'hon. M. Harkness: Je ne nie rien et je n'affirme rien. J'ai demandé au député où il a pris ces renseignements, et il ne me l'a pas dit.

M. Argue: C'est dans les dossiers de la Chambre. Le ministre sait, je pense, ce qu'on a fait pour les provinces Maritimes. Il sait, je pense—il peut le nier à son gré—qu'on a étudié une proposition de la Saskatchewan portant que le Trésor fédéral devrait lui consentir un prêt pour l'aider à financer sa contribution au projet de production d'énergie. J'ai ici un article qui a paru dans le *Leader Post* de Regina de février 1958, au sujet du barrage du bras sud de la rivière Saskatchewan. J'ai d'autres articles qui ont paru ces derniers jours et où l'on signale que la Saskatchewan a demandé des prêts pour d'autres aménagements. Voilà d'où viennent certains des renseignements dont je me sers.

L'hon. M. Harkness: Autrement dit, le député puise ses renseignements dans les conjectures des journaux.

M. Argue: Si le ministre de l'Agriculture veut dire cela au sujet d'un dénommé Robert Moon qui écrit pour le *Leader Post* de Regina, qu'il en prenne la responsabilité. Mais connaissant ce journaliste depuis longtemps, je sais que ses articles sont généralement dignes de foi. Nous savons, bien entendu, que l'autre jour le premier ministre a dit que 20 journalistes avaient tort et que lui avait raison.

L'hon. M. Harkness: Nous avons enfin découvert la source de vos renseignements. Ce sont des articles de journaux qui se perdent en conjectures.

L'hon. M. Pickersgill: Nous ne tirons certainement pas de renseignements du gouvernement.

M. Argue: Si nous devons quitter le domaine de la conjecture, que le ministre de l'Agriculture renseigne la Chambre cet après-midi sur la situation telle qu'elle est exactement et qu'il dise à la Chambre et à la population de la Saskatchewan si cette province doit être traitée de la même façon qu'ont été traitées d'autres provinces. Qu'il dise si, depuis des années, les déclarations et l'attitude du premier ministre sont justes relativement à cette entreprise et si vraiment il est d'avis qu'elle soit aménagée en Saskatchewan sans qu'il en coûte un sou au gouvernement provincial pour ce qui est des aménagements hydroélectriques. J'avoue franchement que l'attitude du gouvernement nous intrigue. Cette question fait l'objet d'un jeu politique depuis beaucoup trop longtemps. Nous espérons que le présent gouvernement ne continuera pas à le jouer.

Il y a peut-être lieu de rappeler au ministre de l'Agriculture et au ministre des Finances la déclaration que leur chef a faite à la Chambre,—je songe au présent chef du gouvernement,—le 29 mars 1949, ainsi qu'on la trouve à la page 2118 du hansard. Voici ce qu'il a dit:

> Je suis heureux des bonnes dispositions du ministre, mais la population de la Saskatchewan ne veut pas de sympathie au moment des élections; elle veut que le Parlement agisse.

Et c'est ce que nous demandons cet après-midi. Voici de plus ce qu'il a dit relativement à l'attitude du parti conservateur à ce sujet:

> Le parti conservateur progressiste verra à sa réalisation lorsqu'il aura pris le pouvoir. Cette question a été examinée à fond. Après avoir pris connaissance des besoins, non seulement de la Saskatchewan mais aussi de l'Alberta et du Manitoba, notre chef s'est directement engagé à faire exécuter ces travaux dès que les données techniques seront recueillies.

On trouve cette déclaration à la page 2121 du hansard du 29 mars 1949. Nous savons que le coût estimatif de l'entreprise est considérable. Les estimations ont varié entre 100 millions et 200 millions de dollars ou même davantage. Nous savons que c'est une entreprise fort coûteuse. Nous savons que le montant de 4 millions prévu aux crédits supplémentaires ne représente qu'une infime partie du coût de l'entreprise. Voici ce que le premier ministre actuel disait le 29 mars 1949 relativement à un autre poste des crédits de cette époque.

> J'engage donc le Gouvernement à ne pas se contenter d'affecter par-ci par-là à cette entreprise deux ou trois millions de dollars par année car, à ce rythme, les travaux ne seront pas achevés avant une trentaine ou une quarantaine d'années.

Voilà, ces mots qu'il prononçait en 1949 s'appliquent, aujourd'hui, à mon avis, au crédit à l'étude.

L'hon. M. Harkness: Je me demande si je pourrais poser une autre question à l'honorable député. Croit-il qu'on pourrait accomplir plus de travail que ne prévoient les 4 millions environ de dollars inscrits aux crédits supplémentaires et les $500,000 qui se trouvent dans le budget principal des dépenses pour le reste de cette année même, si la Saskatchewan signait immédiatement un accord, comme j'aimerais qu'elle le fasse?

M. Argue: J'espère bien que si. J'espère que le gouvernement actuel aura appris depuis 1949 que le premier ministre d'aujourd'hui avait alors raison de dire qu'avec quelques millions par-ci par-là, cela prendrait bien longtemps. Avec plus d'argent, nous pourrions certes aller beaucoup plus vite.

L'hon. M. Harkness: L'honorable député ferait mieux de se renseigner là-dessus. Il ne me paraît pas très au courant.

M. Argue: Je rétorquerais, dans la même veine, que le ministre de l'Agriculture a bien besoin de conseils sur bien des sujets.

L'hon. M. Harkness: Peut-être!

M. Argue: J'espère qu'un de ces jours il recevra un bon conseil et le suivra. Toutefois, la population de la Saskatchewan, quelles que soient ses idées politiques, ne verra d'un bon œil aucun gouvernement fédéral qui lui refuserait la même mesure législative qu'il accorde à d'autres provinces. Je veux parler du programme de mise en valeur de l'énergie des provinces Maritimes. Aux termes de la loi, ces provinces peuvent obtenir des prêts remboursables sur une période de 30 ou 40 ans. Je crois que c'est 30 ans pour les aménagements hydro-électriques et 40 ans pour les lignes de transmission, sans compter le taux fédéral d'intérêt appliqué aux sociétés de la Couronne et un léger droit pour les frais généraux. La Saskatchewan, j'ignore pourquoi, ne demande même pas au gouvernement fédéral un traitement aussi généreux. Elle ne demande qu'un prêt de 20 millions, soit la moitié du coût de l'entreprise. Elle n'en demande pas plus pour signer une entente. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi le premier ministre tarde tant à donner une réponse qui assurerait à la population de sa propre province, sur une question qui est devenue un ballon politique depuis au moins vingt ans, le même genre de traitement qu'il accorde à la population d'autres provinces.

A la dernière session j'ai appuyé avec plaisir la mesure destinée à venir en aide aux provinces Maritimes. J'ai alors appuyé cette mesure sans réserve. Je l'ai fait, parce que je croyais la chose excellente pour les provinces Maritimes. Aujourd'hui, je ne modifie en rien mon appui. Cette mesure était nécessaire, elle était bonne pour les provinces Maritimes et elle a été adoptée par la Chambre. Mais maintenant il me semble qu'une province comme la Saskatchewan, dont les besoins sont égaux, devrait bénéficier du même traitement.

En outre, avant de terminer mes observations, me sera-t-il permis de rappeler au ministre des Finances et à son collègue de l'Agriculture que, indépendamment du projet de barrage du bras sud de la Saskatchewan, le problème de la mise en valeur des ressources énergétiques en Saskatchewan est difficile à résoudre. La Saskatchewan attend du gouvernement fédéral une réponse favorable à sa demande de prêt aux fins de la mise en valeur intégrale de ses ressources énergétiques en vue de répondre aux besoins de sa population.

M. Peters: Pendant que le ministre de l'Agriculture se trouve à son siège, j'aimerais soulever une autre question relative à l'agriculture. Dans les crédits supplémentaires nous constatons . . .

L'hon. M. Fleming: Je me demande si mon honorable ami me permettrait de l'interrompre? Le comité ne m'en voudra pas de lui signaler que jusqu'ici on n'a pas eu l'habitude,—et mon prédécesseur tenait énergiquement à ce que rien ne soit changé à cet égard,—d'assimiler à des motions de subsides les motions intéressant les crédits provisoires. La Chambre devrait se souvenir qu'on aura, au comité des subsides, toutes les occasions qu'on voudra de soulever des questions intéressant n'importe quel poste du budget des dépenses. Si le ministre affirme, comme il le fait d'habitude, et comme il l'a fait aujourd'hui, que les honorables députés auront comme toujours le droit de discuter tous les postes du budget des dépenses, c'est afin d'éviter que les mêmes débats se reproduisent plus d'une fois. Je prie les députés de se rappeler qu'ils ont parfaitement le droit de discuter n'importe quel poste des crédits ou toute question qui s'y rattache.

Quelqu'un, tantôt, exprimait que le budget soit présenté plus tôt. Or les députés peuvent continuer à soulever d'autres questions, comme s'il s'agissait d'une motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides; mais chaque fois cela retarde d'un jour la présentation du budget. Je signale aux députés qu'une conférence budgétaire attend de pouvoir procéder.

M. Argue: Monsieur le président, je répondrai au ministre que je ne crois pas qu'il veuille dire que c'est antiréglementaire d'agir ainsi . . .

L'hon. M. Fleming: Non, je n'ai pas dit que c'était antiréglementaire; je demandais simplement qu'on procède d'une manière ordonnée et expéditive.

M. Argue: Monsieur le président, le compte rendu des débats prouvera que nous avons excellemment collaboré avec le gouvernement, et avons toujours consenti à ce que soit promptement adoptée une motion comme celle-ci, chaque fois que le gouvernement l'a demandé; mais nous n'avons jamais eu l'intention,—et je ne crois pas que ce soit le cas aujourd'hui,—de retarder exagérément l'adoption de quelque poste et d'empêcher ainsi le gouvernement d'assumer ses obligations financières. Mais il me semble que

nous pourrions hâter l'adoption de la motion en écoutant les députés qui ont quelque chose à dire et je suis convaincu que, après qu'ils auront parlé, même le ministre admettra que l'adoption de la motion n'a pas été retardée plus que de raison.

M. Peters: Je répondrai à l'objection du ministre en disant que, nouveau député, je n'ai participé qu'à la dernière session du Parlement qui a été très brève. On nous a alors assuré que nous pourrions parler de certains crédits, dont un certain nombre n'ont pas encore été mis en délibération, alors que nous faisons maintenant partie de la nouvelle législature.

A mon avis, il s'agit d'une question très urgente, qui se rattache à certaines nouvelles parues récemment dans les journaux au sujet de l'épidémie de rage, dans la région de Thurso (P.Q.). Le représentant d'Argenteuil-Deux-Montagnes a soulevé cette question, il y a quelque jours, après qu'on eut mentionné que, du côté de Thurso, 900 bestiaux et quelques chevaux avaient été vaccinés. On leur a inoculé un vaccin antirabique. La question inquiète fort les gens de ma région, et même de tout le nord de l'Ontario, car il y a eu plusieurs éclosions de rage depuis quelques années. J'estime qu'on aurait dû fournir certains renseignements à la Chambre à ce sujet ces jours derniers. Il paraît qu'un vétérinaire privé a utilisé du sérum contre la rage. Ce sérum devait être approuvé par le ministère de l'Agriculture par l'entremise de son service vétérinaire. Il paraît aussi que c'était un sérum pour les chiens.

Cette question n'aurait pas trop d'importance s'il ne s'agissait que d'un petit nombre de bestiaux mais une épidémie de rage peut se propager très rapidement. Tout d'abord, nous avons cru que la réponse que le ministre a fournie à l'honorable député d'Argenteuil-Deux-Montagnes portait que 45 bêtes étaient mortes et qu'environ une quarantaine étaient malades mais, d'après les renseignements les plus récents que j'ai pu me procurer jusqu'ici, 112 bêtes ont succombé à cette maladie. Nous espérons que la somme ajoutée aux crédits supplémentaires servira au paiement d'indemnités. Je reconnais que le sérum a été administré par un vétérinaire privé qui agissait de sa propre autorité mais le fait est que, sous le régime de la loi sur les épizooties, les maladies contagieuses sont celles qui peuvent se communiquer par contact ou par inoculation. Cela veut dire, je suppose, que la loi vise les animaux atteints, bien qu'il puisse y avoir des divergences de vues à cet égard. J'imagine que ces animaux tombent sous le coup de la loi et que le ministre pourrait, s'il le voulait, désigner cette région comme zone de maladie contagieuse, comme cela s'est fait en plusieurs occasions dans d'autres régions. L'ancien ministre de l'Agriculture, le 11 mars 1949, avait ainsi désigné une région où la rage avait éclaté et, le 22 octobre 1953, le ministre suppléant de l'Agriculture avait déclaré qu'une autre région tombait sous le coup de la loi comme région de contagion. J'estime donc qu'il y aurait lieu de prendre une mesure analogue dans ce cas-ci.

Habituellement, c'est le ministère de l'Agriculture qui fait l'inspection des vaccins utilisés. On devrait songer, à mon avis, à examiner plus soigneusement les étiquettes utilisées pour les sérums de cette nature. Si le vaccin est destiné aux chiens, on devrait songer à indiquer sur l'étiquette qu'on ne peut sans danger l'utiliser à d'autres fins. Sauf erreur, le vaccin antirabique pour chiens est deux fois plus puissant que le vaccin pour bovins. Tout le monde sait que le vaccin pour bovins n'est pas administré très fréquemment pour deux raisons, d'abord parce qu'il est très rare qu'il y ait forte densité de bovins dans une région donnée et que, par conséquent, cette vaccination coûterait très cher; deuxièmement, parce qu'on a constaté que ce sérum n'est pas très efficace pour l'enrayement de la rage.

Dans le nord de l'Ontario, il y a eu de très nombreux cas où des animaux sauvages comme des chiens, loups, renards, etc. ont été infectés, et il a fallu tuer nombre de bestiaux, parce qu'on ne pouvait pas rattraper les animaux porteurs de l'infection et s'en servir pour des expériences de laboratoire, de sorte qu'il a été très difficile d'enrayer la maladie.

Je crois que le ministre devrait songer à ranger cette région dans la catégorie des régions infectées par une maladie contagieuse. Ceux qui sont aux prises avec ce problème sont assurés par le gouvernement de la province de Québec et le gouvernement fédéral que l'homme qu'ils emploient en qualité de vétérinaire est qualifié à ce titre, et il doit y avoir un certain contrôle sur la nomination de ce titulaire. En outre, lorsque le gouvernement se rend responsable de fournir ou de permettre qu'on fournisse un sérum qui pourrait être mal appliqué, il faudrait également qu'il y ait un certain contrôle. Lorsque parfois jusqu'à cent têtes de bétail sont vaccinées, je ne crois pas que personne puisse dire avec certitude que si une vache meurt de la rage, c'est parce qu'elle a attrapé la maladie autrement que par le vaccin.

Outre les points que je viens de signaler, je crois, non seulement que ceux qui sont aux prises avec ce problème devraient recevoir une compensation quelconque, mais qu'il

y aurait lieu de songer à abattre d'autres animaux maintenant malades mais qui ne mourront pas nécessairement. Le gouvernement devrait assurer aux gens qui achètent le lait de ces troupeaux que la contamination par le lait ou la viande n'est pas à redouter, là où la pasteurisation n'est pas obligatoire.

J'espère qu'une partie de ce crédit supplémentaire pourra servir à quelque indemnisation pour les animaux abattus ou morts dans cette épidémie.

En même temps, il convient de signaler au ministre que bien des organisations agricoles, dont le syndicat interprovincial de l'agriculture, ainsi qu'en témoigne son dernier mémoire, espèrent que les versements faits en vertu de la loi deviendront plus généreux. Il y a quelques années, c'était avant mon temps, on a prétendu dans un certain cas que l'indemnisation demandée pour des moutons était trop élevée. Je ne crois pas que c'était exact dans la plupart des cas, surtout quand les animaux avaient été abattus à cause de brucellose ou de tuberculose. Je crois qu'il faudrait songer à accroître les indemnités.

L'hon. M. Harkness: J'ai un mot à dire ici. Il me semble que l'honorable député se trompe gravement sur deux points, en ce qui concerne les bovins qui sont morts à Thurso. D'abord, pour ce qui est d'une indemnité à l'égard de ces animaux, le fait de déclarer qu'il s'agit d'une zone désignée au titre de la loi sur les épizooties n'y changerait rien. Ces animaux ne sont pas morts de la rage; ils sont morts par suite de l'injection d'un mauvais vaccin contre la rage. Ils ne sont pas morts d'une maladie contagieuse, mais des suites d'une injection qui leur a été administrée par erreur.

Je ne pense pas que bien des gens estiment que le gouvernement fédéral devrait se tenir responsable des erreurs commises par les vétérinaires, ou même par les médecins lorsqu'il s'agit du traitement des humains. Si nous établissions un précédent en disant que nous devrions payer les dommages chaque fois qu'un vétérinaire ou un médecin commet une erreur qui entraîne des dommages ou la mort d'animaux ou même de personnes, nous ne tarderions pas à nous trouver dans une situation absurde. Cela n'a tout simplement pas de sens.

La deuxième méprise du député, je crois, c'est quand il dit que ces animaux étaient atteints de la rage et que, par conséquent, la chair et le lait qu'ils produisent présentent un danger. C'est absolument faux, à mon avis. D'après les renseignements qui m'ont été communiqués par le directeur général du service vétérinaire, lorsque cette situation s'est présentée au début, ces animaux n'étaient pas porteurs de bacilles actifs de la rage. On les avait vaccinés, et c'est la réaction de ce vaccin qui a produit de mauvais résultats. Mais les animaux ne portaient pas de bacilles actifs de la rage et il leur était impossible de communiquer la rage à quiconque, soit en mordant, par exemple, ou par leur chair ou leur lait ou n'importe comment. C'est rendre un mauvais service aux propriétaires de ces bestiaux, à mon avis, que de répandre l'idée, comme le fait le député, que le lait ou la viande de ces animaux pourraient être dangereux pour les humains. Je regrette infiniment que le député ait fait une déclaration dans ce sens, car il n'a réussi qu'à rendre les gens méfiants à l'égard du lait ou de la viande produits par ces animaux. Il a, par conséquent, rendu un mauvais service aux cultivateurs de la région de Thurso pour qui la perte de leurs bestiaux est déjà une calamité.

M. Peters: Si le ministre avait fourni ce renseignement-là l'autre jour, on aurait évité certains malentendus.

L'hon. M. Harkness: Je l'ai dit l'autre jour, mais il aurait fallu lire attentivement ce que j'ai dit. On aurait vu que tout était là: ces animaux ne présentent aucun danger.

M. Peters: J'ai parlé de cette question à de nombreux vétérinaires et je ne suis nullement convaincu qu'il en soit ainsi. Ils ignorent si la maladie peut ou non être transmise de cette façon. Sauf erreur, le gouvernement poursuit encore des expériences pour savoir exactement ce qui en est. Si je comprends bien, les hommes de science prélèvent une partie du cerveau d'un animal atteint de la rage et l'injectent dans un animal en santé. Peut-être la rage se produira-t-elle, peut-être que non. Dans ce cas particulier, c'est ce qu'ils ont fait et ils n'ont pas encore été capables de produire la rage. Je ne suis certes pas médecin, mais il me semble que le gouvernement a exercé un certain contrôle en ce qui concerne les expériences que nous avons tentées il y a quelques années sur les vaccins contre la poliomyélite. Certains pourront dire que ceux qui sont morts de certaines injections sont morts d'un mauvais emploi du vaccin et non de la poliomyélite. Il se peut qu'il en soit ainsi, mais en mourant ces gens manifestaient des symptômes de poliomyélite. Le cas peut être différent, mais ce serait exagérer que d'établir une distinction.

Je ne suis pas disposé à dire si une morsure d'une de ces vaches,—bien que je n'aie jamais entendu dire qu'une vache ait mordu qui que ce soit,—

Une voix: J'ai entendu dire que le ministre avait déjà mordu quelqu'un.

M. Peters: ... donnerait la rage ou non, mais je sais très bien que le ministre a le pouvoir, s'il le veut, de ranger cette région dans la catégorie des régions infectées, et je sais en outre qu'il a le pouvoir, s'il le veut, de verser une compensation au titre des animaux morts ou qui seront abattus. La loi elle-même, parlant de maladies contagieuses, dit que les maladies contagieuses sont des maladies communicables par contact ou par inoculation. Que cette inoculation ait été pratiquée par inadvertance, convenablement ou pas, elle se trouve à tomber sous le coup de l'article pertinent de la loi. Je ne suis pas disposé à prétendre, pas plus que je ne l'ai fait jusqu'ici, que le lait de ces animaux pourrait être contaminé.

L'hon. M. Harkness: Alors pourquoi avoir soulevé ce doute?

M. Peters: Toutefois, si j'avais à boire le lait, j'aimerais bien qu'il soit pasteurisé. C'est aux fonctionnaires du ministère à déterminer si la chose est nécessaire ou non, mais dans l'intervalle il faudrait songer à accorder un dédommagement quelconque à ceux qui perdent leurs animaux, songeant que même les bêtes qui ne mourront pas ne seront plus guère utiles aux cultivateurs intéressés.

M. Regier: C'est avec une extrême surprise que j'ai entendu, il y a quelques minutes, qu'on exhortait l'opposition à hâter l'adoption de ces crédits provisoires alors qu'il y a à peine une heure qu'ils nous ont été présentés.

L'hon. M. Fleming: Je puis dire à l'honorable député que jusqu'à l'an dernier, si on consacrait plus de dix minutes à la totalité du vote des subsides, mes prédécesseurs au ministère des Finances s'élevaient toujours contre le temps ainsi absorbé.

N'oublions pas qu'il ne s'agit pas d'une motion de subsides du genre de celle dont nous avons été saisis hier. Si tous les honorables députés voulaient soulever une question à propos d'un poste,—il en existe 602,—nous ne parviendrions jamais à faire adopter de crédits provisoires, et c'est justement pour cela que l'on garantit à la Chambre que les droits des députés de prendre la parole sur un poste quelconque sont soigneusement préservés. Autrement, nous nous perdrions en infinies répétitions.

J'ai parlé un peu plus tôt du budget. J'ai dû annuler la conférence d'aujourd'hui sur le budget, et le budget sera présenté un jour plus tard, c'est tout.

M. Regier: Il est possible que les souvenirs du ministre diffèrent des miens, mais je crois me rappeler qu'il est arrivé au comité de consacrer une journée entière à l'examen des crédits provisoires, et parfois même davantage.

L'hon. M. Fleming: Cela s'est passé à la veille des élections de l'an dernier. Un vote de crédits provisoires de six mois a été sollicité et accordé, mais l'approche des élections empêchait le ministre des Finances de prendre l'engagement habituel. C'est à cette circonstance que pense l'honorable député. Mais s'il remonte plus loin, il constatera que, chaque année, les crédits provisoires n'ont occupé qu'une fraction de colonne du hansard, et s'il y regarde de très près il constatera qu'il faut en moyenne cinq minutes pour toutes les étapes de l'adoption d'un bill de crédits supplémentaires.

M. Regier: Je sais que le ministre des Finances siège aux Communes depuis plus longtemps que moi; il est possible que cinq minutes en moyenne aient déjà suffi, mais je puis lui certifier que depuis 1953 ce n'est certainement pas la durée moyenne que l'on y a consacrée.

On nous demande ici d'approuver une dépense de $624,592,837.43. Depuis un certain temps, ou du moins depuis l'ouverture du Parlement actuel, je commence à me méfier de la façon d'agir du gouvernement, parce que nous semblons toujours très pressés d'expédier certaines mesures législatives. Il semble toujours qu'il faille les adopter hâtivement. Je me permettrai de rappeler au ministre des Finances que, lors de l'ouverture de la session actuelle, on nous a demandé d'adopter une mesure urgente prévoyant des crédits provisoires, ce que nous avons d'ailleurs fait. Puis on nous a invités à nous prononcer en faveur d'une modification de la loi nationale sur l'habitation qui entraînait une dépense de 350 millions de dollars, et nous l'avons adoptée rapidement si l'on tient compte du montant en cause. On nous a demandé d'adopter des modifictaions, très nécessaires, je l'admets, de la loi sur l'assurance-chômage. On nous a presque imposé, sans chercher à obtenir l'autorisation de la Chambre des communes, un accord international de grande importance concernant le NORAD. Il me semblait qu'on allait abolir la clôture dès l'élection d'un nouveau gouvernement et le commencement d'un nouveau régime. Mais on dit qu'il y a bien des manières de tondre un mouton, et il est évident que ceux qui sont aujourd'hui au pouvoir ont trouvé un nouveau moyen de procéder à l'égard de cette ancienne occupation.

Il est une question assez urgente que je veux soulever maintenant, tout en connaissant fort bien l'ordre des travaux de la Chambre annoncé hier soir. En diverses occasions où l'on a annoncé les prévisions budgétaires de ministères en particulier nous

avons dû attendre au moins un mois avant d'avoir l'occasion de discuter des questions visant le ministère en cause. Je veux parler ici d'un poste inscrit à la page 69 du budget des dépenses, sous la rubrique du ministère des Travaux publics; on y signale que les dépenses visant à fournir des contributions aux provinces aux termes de la loi sur la route transcanadienne sont estimées à 45 millions pour l'année financière en cours. J'admets que ce montant est une belle augmentation par rapport au crédit de 15 millions de l'an dernier. Je ne veux pas me lancer dans un ample exposé sur la route transcanadienne. Toutefois nous voici au printemps, saison où les gouvernements provinciaux appliquent leurs programmes de construction routière. J'espère qu'on étudiera sérieusement un problème qui a de l'importance au moins dans une région de la Colombie-Britannique. Je veux parler ici de la ligne de conduite que le gouvernement suit et qui consiste à ne verser qu'un pourcentage fixe à l'égard d'une route transcanadienne régulière à deux voies, et cela comprend aussi les ponts, suivant la définition qu'on en donne.

On se propose de modifier l'emplacement de la future route transcanadienne dans le sud de la Colombie-Britannique. Ce projet comprend ce que l'on appelle le futur pont de Port-Mann. En insistant pour s'en tenir à l'ancienne politique, le gouvernement fédéral est responsable du retard de la mise en chantier de ce pont. Le gouvernement fédéral a dit qu'il paierait la moitié du coût d'un pont à deux voies. Or il serait ridicule, pour n'en pas dire davantage, de construire un pont à deux voies sur le Fraser à Port-Mann. Le gouvernement de la Colombie-Britannique se rend compte qu'il faut sur ce fleuve un pont de six ou huit voies et sollicite du gouvernement fédéral une contribution plus importante que celle que représenterait la moitié du coût d'un pont à deux voies. Mais il ne semble pas pour l'instant que le gouvernement fédéral soit disposé à modifier ses positions.

En attendant, le gouvernement provincial, et je puis comprendre son attitude, s'abstient de se lancer dans la construction de ce pont. Il attend qu'on annonce à Ottawa de nouvelles dispositions à ce sujet. Je comprends fort bien que le gouvernement ne peut pas facilement faire des entorses à sa ligne de conduite pour satisfaire le besoin que nous avons de ce pont. Cependant, un certain nombre des membres de mon groupe demandent déjà depuis quelques années au gouvernement d'assouplir les règlements assez stricts relatifs au partage des frais de construction de la route transcanadienne. La construction d'un pont a été prévue en bien des points de cette route, qui comporte aussi bien des tronçons où deux voies ne suffisent plus. J'exhorte le gouvernement à modifier sa ligne de conduite relative au partage des frais de construction de la route transcanadienne. J'espère bien que le gouvernement nous annoncera sous peu qu'il est disposé à payer une part plus grande des frais de construction d'un pont quel qu'il soit, en tenant compte de la largeur du pont requise par l'emplacement.

[M. Regier.]

M. Martin (Timmins): Monsieur le président, j'aimerais soulever une question d'une importance considérable à l'heure actuelle, surtout si l'on tient bien compte de la situation de la défense de notre hémisphère, et tout particulièrement de nos régions du Nord. Je songe à un incident qui s'est produit il y a environ deux semaines dans ma circonscription, où un homme d'affaires de Timmins a découvert un objet mystérieux à proximité d'une station estivale qu'il possède et gère. Il a rapporté cet objet mystérieux en ville. Selon les renseignements que j'ai pu me procurer, aussi bien en lisant les journaux qu'en consultant des témoins oculaires, ce qui s'est produit par la suite est tout aussi mystérieux que l'objet lui-même.

Je crois savoir que la station locale de télévision a pris environ 100 pieds de pellicule de l'objet en question. D'après les renseignements qui nous été fournis, dès que l'incident a été connu, des membres des forces armées des États-Unis sont venus saisir l'objet et ont interdit la projection de tout film qui en avait été pris. On m'a laissé entendre que, le lendemain, on est revenu sur cette décision en permettant de présenter 30 pieds de ce film ne représentant d'ailleurs qu'une partie de l'objet. J'ai ici un exemplaire de la *Press* de Timmins en date du vendredi 23 mai 1958. Voici le description de l'objet telle que l'a publiée le journal en question:

> Il était de forme cylindrique et avait environ 21 pouces de long. Comme il avait des antennes, il contenait évidemment un équipement de radio. Les piles étaient encore intactes. A l'une des extrémités de l'objet, il y avait un parachute, auquel se rattachait un petit parachute-pilote. Il n'avait pas atterri depuis longtemps, car il n'était aucunement marqué par les intempéries. L'objet était en bon état. C'était une pièce d'équipement très compliquée.

Jusqu'ici, on n'a donné aucun renseignement sur la nature de l'objet. Je me souviens que le journal de langue française de la région en parlait comme d'un spoutnik en miniature. D'autres nouvelles annonçaient qu'il s'agissait d'une partie de satellite, mais il y aurait lieu de préciser certains points. Tout d'abord, on devrait nous fournir certaines explications à ce sujet si cela ne compromet pas la sécurité nationale. Deuxièmement, nous avons droit à certains éclaircissements sur les rapports avec le service de police des États-Unis et sur le degré de son

autorité au Canada. Une explication qu'on a donnée comme possible c'est qu'il pouvait s'agir d'une partie d'un appareil de vérification de la température qui se serait détachée beaucoup plus au nord et qui aurait pu être entraînée vers le sud par les vents qui soufflent dans cette région. Étant donné la tension actuelle sur le plan international et l'inquiétude très compréhensible de la population de cette région, on devrait nous renseigner davantage là-dessus.

M. Argue: Puis-je savoir du ministre des Finances si le gouvernement de la Saskatchewan a demandé,—je ne sais trop si c'est le bon mot,—a demandé, dis-je, qu'on songe à lui consentir un prêt de 20 millions de dollars à l'égard du coût d'aménagement des ouvrages hydro-électriques reliés à l'entreprise du bras sud de la Saskatchewan?

L'hon. M. Fleming: On a posé une question analogue au premier ministre cet après-midi, à l'appel de l'ordre du jour, et il y a répondu. La procédure habituellement suivie en comité des subsides à l'égard d'une motion de crédits provisoires ne permet pas, je crois, qu'on pose des questions détaillées sur des crédits en particulier.

M. Argue: Je dois dire, en toute déférence, que c'est une question à laquelle le ministre des Finances devrait répondre. Un excellent précédent a déjà été établi cet après-midi lorsque le ministre de l'Agriculture a commenté les observations qu'avait formulées un autre député au cours du débat. La source de renseignement dont j'ai parlé il y a quelque temps a été mise en doute par le ministre de l'Agriculture. J'ai dit à ce moment-là qu'une part de cette information provenait d'un article du *Leader-Post* de Regina, en date du 31 mai, rédigé par M. Robert Noon du personnel d'Ottawa de ce journal. Voici un passage de cet article:

> Le cabinet fédéral étudiera de nouveau la demande de la Saskatchewan en vue d'un prêt de 20 millions de dollars à des conditions généreuses relativement au projet du bras sud de la Saskatchewan, a appris le *Leader-Post* ici vendredi soir.
>
> Si la question est remise à l'étude, cela veut dire que les chances d'une mise en chantier, en 1958, de cette entreprise dont on parle depuis si longtemps ne sont pas encore entièrement dissipées.
>
> Dans l'intervalle, les négociations entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de la Saskatchewan demeurent dans une impasse à cause de cette question.

Un peu plus tard on écrivait:

> On croit comprendre que la question a déjà été soumise une fois au cabinet, et que celui-ci n'a pas autorisé un prêt de ce genre, en tout ni en partie.
>
> C'est ce refus, qui aurait été communiqué au début du mois par M. Harkness, ministre de l'Agriculture, qui, paraît-il, a empêché que soit signé un accord fédéral-provincial.

Cet article, et d'autres, joints aux observations du premier ministre, laisseraient à entendre que le cabinet a été effectivement saisi d'une demande et qu'on y a songé, mais à en croire le premier ministre lui-même cet après-midi, il n'a pas encore été résolu d'y faire droit.

Je pense que les faits que je viens d'exposer ont été complètement prouvés. S'il y a erreur sur les chiffres, et sur le fait qu'une demande aurait été soumise au cabinet, n'importe lequel des ministres qui siègent actuellement aux premières banquettes, et qui sont en ce moment à la Chambre, sont libres de le nier. Le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales est à son siège, représentant la Saskatchewan au cabinet, il est évidemment très intéressé par la question et la connaît certainement très bien. Lui aussi peut rectifier l'inexactitude des chiffres ou du compte rendu des journaux, si inexactitude il y a. Toutefois, ce qui me préoccupe, ce n'est pas tellement de déterminer s'il y a eu une erreur ou pas, mais d'obtenir du gouvernement une déclaration qui démontrerait clairement que le gouvernement est disposé à accorder le prêt en question à la Saskatchewan et qu'on pourra mettre immédiatement en chantier l'entreprise du bras sud de la Saskatchewan.

(Rapport est fait du projet de résolution qui est adopté.)

VOIES ET MOYENS

CRÉDIT PROVISOIRE

L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances) propose que la Chambre se forme en comité des voies et moyens.

La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité des voies et moyens sous la présidence de M. Rea.

L'hon. M. Fleming propose:

> La Chambre décide qu'afin de pourvoir aux subsides consentis à Sa Majesté au titre de certaines dépenses du service public pour l'année financière se terminant le 31 mars 1959, la somme de $624,592,837.43 soit accordée par prélèvement sur le Fonds du revenu consolidé du Canada, conformément au projet de résolution adopté ce jour au comité des subsides.

(Rapport est fait du projet de résolution, qui est adopté.)

L'hon. M. Fleming demande à déposer le bill n° C-22, allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1959.

La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re et la 2e fois, puis la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Rea.

Sur l'article 1er—*Titre abrégé.*

M. Benidickson: Puis-je demander au ministre des Finances si j'ai raison de croire qu'il y a seulement cinq crédits à l'égard desquels

y a seulement cinq crédits à l'égard desquels l'adoption du bill à l'étude et le bill antérieur des subsides signifieront que nous avons voté les onze douzièmes des affectations annuelles? Sauf erreur, il y en a eu trois aux termes du bill antérieur et il y en a deux aux termes du bill à l'étude et peut-être quatre postes en outre du budget supplémentaire des dépenses.

L'hon. M. Fleming: C'est exact. Il y en a eu trois à l'égard desquels nous avons voté les onze douzièmes dans le dernier bill et, aujourd'hui, nous adoptons les onze douzièmes des crédits nos 106 et 108 du budget principal des dépenses.

M. Benidickson: Et quatre crédits supplémentaires.

L'hon. M. Fleming: Il y a quatre crédits du budget supplémentaire des dépenses à l'égard desquels nous adoptons aujourd'hui les onze douzièmes, soit les crédits nos 545, 546, 547 et 627.

(L'article est adopté.)

Les articles 2 à 7 inclusivement sont adoptés.

Sur l'article 8—*$200,000—Crédits supplémentaires accordés pour 1958-1959.*

M. Benidickson: S'agit-il d'un article coutumier?

L'hon. M. Fleming: L'article 9 a été présenté dans le bill précédent. Il est destiné à affermir l'autorité de la Chambre. L'honorable député s'enquiert-il de l'article 8 ou de l'article 9?

M. Benidickson: De l'article 8.

L'hon. M. Fleming: L'article 8 est coutumier. Il se présente sous la même forme que les autres articles du bill. Je pensais que la question de l'honorable député visait l'article 9.

M. Benidickson: Nous avons reçu le bill il y a à peine un moment.

(L'article est adopté.)

Sur l'article 9—*Objet et effets de chaque poste.*

L'hon. M. Fleming: Mes observations portaient sur l'article 9.

(L'article est adopté.)

Les annexes sont adoptées.

Le préambule est adopté.

Le titre est adopté.

Rapport est fait du bill qui est lu pour la 3e fois et adopté.

[M. Benidickson.]

LOI SUR LES NORMES DES PRODUITS AGRICOLES DU CANADA

MODIFICATION VISANT À ÉTENDRE L'APPLICATION DE LA LOI AU TABAC EN FEUILLES

L'hon. D. S. Harkness (ministre de l'Agriculture) propose la 2e lecture du bill no C-17 portant modification de la loi sur les normes des produits agricoles du Canada.

—Monsieur l'Orateur, les députés qui ont examiné ce projet de loi se sont sans doute rendu compte qu'il est très court et très simple. Il a pour objet de permettre l'établissement de normes fédérales du tabac en feuilles. Il comporte une très courte modification de l'alinéa *a*) de l'article 2 de la loi sur les normes des produits agricoles du Canada, sous forme d'adjonction des mots "et le tabac en feuilles" à la liste des produits pour lesquels des classes régulières peuvent être établies en vertu de la loi.

La nécessité de classer le tabac en feuilles s'est posée pour la première fois l'an dernier quand le nouvel Office de vente des producteurs de tabac jaune de l'Ontario a décidé de vendre sa récolte à l'enchère d'après la qualité du tabac. Afin d'inspirer confiance aux producteurs et aux acheteurs, l'Office a demandé que soient établies des normes officielles de classement afin d'emballer et d'offrir son tabac à la vente en vertu de ces normes.

Le classement des produits agricoles ressortit à la fois au gouvernement fédéral et aux gouvernements provinciaux. Afin de prévenir l'établissement de normes différentes par ces gouvernements, on a adopté la ligne de conduite suivante: le gouvernement fédéral établit les normes et les gouvernements provinciaux en adoptent de semblables pour les produits qui font l'objet du commerce dans les limites des provinces. Quand la nécessité du classement du tabac s'est posée l'an dernier, il n'y avait pas de loi fédérale qui en permît l'établissement. Il existait effectivement une loi appropriée du gouvernement de l'Ontario et ce dernier a déterminé des classes de tabac jaune en feuilles après consultation avec les fonctionnaires du ministère fédéral de l'Agriculture.

Le présent projet de loi permettra d'établir les classes et les normes de classement fédérales pour le tabac en feuilles qui pourra entrer dans le commerce interprovincial, normes que les producteurs ou autres personnes pourront utiliser s'ils le jugent à propos. L'autorité relative au classement que conférera le bill ne s'appliquera qu'au tabac en feuilles, non au tabac ouvré ou manufacturé.

M. Armand Dumas (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, comme le ministre l'a dit, il s'agit d'un bill très court. Il a ajouté que la mesure est fort simple. Peut-être est-elle simple, mais

en lisant le rapport de la Commission sur les pratiques restrictives du commerce qui a été déposé en 1956 concernant la production, l'achat et la vente du tabac jaune en Ontario, nous voyons que les commissaires ont été étonnés de constater que le tabac jaune canadien est l'un des rares produits du Canada pour lesquels il n'existe aucune norme officielle de classement. On ajoute dans le rapport, à la page 108:

> On a affirmé qu'il est difficile d'établir des catégories pour le tabac. Néanmoins, personne n'ignore qu'on en a fixé dans d'autres pays et qu'elles y sont utiles pour le cultivateur comme pour l'acheteur qui exporte, sinon pour celui qui vend le tabac sur le marché intérieur et qui s'en tient à son propre classement.

Le rapport renferme aussi le passage suivant:

> Le point faible de la méthode d'achat au séchoir, qui se pratique dans l'Ontario pour les acquisitions de tabac burley et de tabac jaune, est le classement.

A mon avis, le ministre a pris une bonne initiative en accédant à la requête de l'Association ontarienne. L'Association compte un grand nombre de producteurs de tabac, car nous savons que la majorité des producteurs canadiens se trouvent en Ontario. La production de tabac au Canada est une industrie fort importante qui a débuté il y a longtemps. Je lis dans le rapport que la production annuelle de 1870-1871 s'est élevée à 1,595,000 livres, 75 p. 100 venant du Quebec et 25 p. 100 de l'Ontario. En 1910, la production a atteint 17,500,000 livres, dont 60 p. 100 du Québec et 40 p. 100 de l'Ontario. En 1920, nous constatons un changement. La production de cette année s'est élevée à 32,500,000 livres, dont 48 p. 100 venant du Québec et 52 p. 100 de l'Ontario. En 1954,—et maintenant nous savons que l'Ontario livre la majeure partie de la production,—cette dernière a été de 168 millions de livres, dont le Québec n'a contribué que pour 9 p. 100 et l'Ontario pour 91 p. 100.

Le rapport sur les pratiques restrictives du commerce indique que le manque de normes de classement constitue une faiblesse dans la vente du tabac. Il est vrai que l'Association de l'Ontario avait son propre système, celui des catégories instituées à l'origine par l'association, en 1936, dans le dessein de déterminer la répartition, et le prix minimum pour chaque catégorie. Ce système est encore en vigueur. Toutefois, les acquéreurs n'achètent pas en se basant sur ce système de catégories; je crois qu'ils ont leur propre système. Par conséquent, les producteurs étaient embarrassés quand il s'agissait d'évaluer leur production. Nous allons avoir maintenant des normes de classement, mais elles ne serviront, je crois, qu'au commerce interprovincial et international. Comme elles ne s'appliqueront pas au commerce à l'intérieur de la province, le gouvernement de l'Ontario édictera sans nul doute, sa propre loi sur les normes de classement qui conviennent. Mais, comme l'a dit le ministre, il est certainement préférable d'avoir une loi fédérale tendant à réglementer le commerce interprovincial et international du tabac.

Sauf erreur, on exporte une petite quantité de tabac en feuilles. Je crois comprendre qu'en 1954, on a exporté 38 millions de livres au Royaume-Uni. Cependant, je crois que les normes qu'on établira serviront également dans nos ventes de tabac en feuilles à d'autres pays. Le ministre sera peut-être en mesure de nous dire, s'il en sera ainsi, bien que cela ne soit pas très important. Il pourra peut-être aussi nous faire savoir si la modification de la loi sur les normes des produits agricoles du Canada entraînera nécessairement l'augmentation du personnel employé pour la classification du tabac en feuilles. Le ministre pourrait également nous dire si le personnel de la division chargée de l'application de la loi en question sera, en conséquence, augmenté de trois ou de quatre employés.

J'ai dit au début de mes observations que l'établissement de normes pour le tabac jaune n'est pas aussi simple qu'on le pense. Bien que tout le monde soit d'accord pour que nous établissions de telles normes; j'ai relevé dans le rapport que j'ai mentionné au début de mon discours ce qui suit:

> S'il était possible d'établir des catégories précises et invariables, on encouragerait le remplacement du procédé des enchères par des méthodes de vente moins coûteuses.
>
> L'étude de l'organisation des marchés du tabac aux États-Unis démontre que des difficultés considérables s'opposent à une normalisation généralement acceptée par les acheteurs. Les observations suivantes sont tirées d'une récente étude préparée par le ministère américain de l'Agriculture.

Ceci m'amène à dire qu'il faut être très prudent et éviter que les règlements, quels qu'ils soient, ne deviennent trop compliqués de façon que, dans la pleine mesure possible, nous en venions à un régime de classification par l'acheteur afin que les producteurs canadiens de tabac en feuilles sachent d'avance ce que vaut leur récolte. De cette façon nous aiderons assurément ces producteurs.

Nous ne nous opposons pas à l'amendement. Nous l'appuierons de notre vote. Je ne sais si le ministre veut que la Chambre se forme en comité cet après-midi. Quoi qu'il en soit, nous ne nous proposons pas de retarder l'adoption de la loi.

M. Hazen Argue (Assiniboïa): Monsieur l'Orateur, les membres de notre parti sont enchantés d'appuyer le bill à l'étape de la deuxième lecture. A notre avis, on y gagnera beaucoup à établir des catégories pour le

tabac en feuilles dans le commerce interprovincial et le commerce d'exportation. Connaissant les résultats d'autres lois qui ont prescrit des normes de classement à l'égard de divers produits agricoles destinés au commerce interprovincial et au commerce d'exportation, nous estimons que l'adoption d'un pareil projet de loi aura d'excellents effets. Comment l'industrie du tabac et les producteurs de tabac ont-ils pu si longtemps exercer leur activité sans un régime de normes de classement appropriées? Je l'ignore. A mon avis, il s'agit d'une excellente initiative qui recevra l'appui des producteurs et de l'industrie en général. J'espère qu'une fois établies, les normes seront appliquées de manière à procurer de véritables avantages à tous ceux qui s'occupent de cette industrie très importante.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): En premier lieu, monsieur l'Orateur, je voudrais féliciter le ministre d'avoir présenté ce bill tendant à modifier la loi sur les normes des produits agricoles du Canada. Cela aidera considérablement l'industrie du tabac, comme l'ont dit le ministre et des membres de l'opposition, notamment en ce qui a trait à l'établissement de normes pour fins d'échanges interprovinciaux et internationaux. Cependant, j'aimerais dire quelques mots à ce propos. L'honorable député de Villeneuve (M. Dumas) n'est apparemment pas au courant,—et je le dis en toute bienveillance,—de la nouvelle tournure des événements en Ontario, en ce qui concerne l'écoulement du tabac. Jusqu'à cette année, le régime dont a parlé l'honorable député était toujours en vigueur. Mais maintenant il existe un régime de vente du tabac tout à fait différent, connu sous le nom d'enchère au rabais, ainsi qu'un système différent de classement. J'ai cru devoir porter cela à son attention. L'ancien système de classement dont il a parlé était en vigueur jusqu'à l'an dernier, alors que le nouvel office ontarien du marché du tabac traité à l'air chaud a été créé.

En expliquant la teneur du présent bill, on dit, entre autres choses qu'il aidera à l'exportation du tabac. Cela intéresse non seulement les députés qui, comme moi, représentent des circonscriptions productrices de tabac, mais encore le Canada dans son ensemble. Je ne crois pas qu'il me soit nécessaire d'en dire plus long. Cette mesure sera certainement avantageuse et d'intérêt général pour le pays tout entier. J'ai l'impression que nous pouvons certainement augmenter considérablement nos exportations, tout particulièrement en Allemagne de l'Ouest et en Hollande. Immédiatement après la fin de la dernière guerre mondiale, nos exportations vers la Hollande étaient considérables, si mes souvenirs sont exacts, mais ces exportations ont par la suite baissé considérablement. Je suis sûr cependant que nous pourrions augmenter nos ventes, non seulement aux pays que j'ai mentionnés, mais aussi à d'autres pays européens.

Pour l'instant, la plus grande partie de nos exportations de tabac jaune ou à cigarette se fait à destination du Royaume-Uni. On a déjà signalé que les normes de qualité auraient, non seulement des répercussions favorables sur la qualité d'un bout à l'autre du pays, mais aideraient aussi à la normaliser.

On nous a dit que de nouvelles superficies allaient être consacrées, au Canada, à la culture du tabac. Comme l'a signalé l'honorable représentant de Villeneuve (M. Dumas), la plus grande partie du tabac jaune se cultive actuellement dans la province d'Ontario, le reste, qui ne représente qu'un faible pourcentage, étant principalement cultivé dans la province de Québec. Cependant, on a laissé entendre que des régions comme la Colombie-Britannique, le Manitoba, la Saskatchewan et même la Nouvelle-Écosse songent maintenant à cultiver ce produit, car elles ont l'impression que leur climat et leur sol lui conviennent, tant du point de vue de sa culture que de celui de son écoulement. J'avoue avoir été passablement surpris, car je ne pensais pas que le climat de la Nouvelle-Écosse convînt réellement à cette fin, mais j'en suis fort aise, car le tabac est un produit très lucratif pour tous ceux qui s'en occupent.

Si on consacre ainsi de nouvelles terres à la culture, il serait extrêmement avantageux pour chacun de pouvoir récolter un produit de qualité uniforme; j'invite donc ceux qui envisagent de cultiver du tabac dans de telles régions à consulter l'Office de vente du tabac jaune de l'Ontario et à collaborer avec cet organisme en vue de mettre au point une méthode passablement normalisée pour la vente aussi bien que pour la culture du tabac.

J'aimerais parler d'une autre question qui a directement trait à la modification dont nous sommes présentement saisis. Je crois savoir que les compagnies acheteuses de tabac prétendent que l'on pourrait augmenter considérablement nos marchés d'exportation de tabac jaune, et elles se plaignent de ce que les producteurs ontariens ont réduit cette année la superficie consacrée au tabac, et par suite le volume total du tabac récolté. Il ne fait aucun doute que l'on pourrait encourager considérablement l'exportation du tabac si les compagnies acheteuses pouvaient s'entendre avec les producteurs sur un prix moyen minimum avant le repiquage, qui, en Ontario, a lieu fin mai ou début juin. N'oublions pas que le tabac est un produit hautement spécialisé. Je ne prendrai pas le temps de la

Chambre pour approfondir cette question, parce qu'il faudrait une bonne journée pour cela. Il s'agit toutefois d'une récolte qui ne se compare à aucune autre et les députés qui représentent des régions où l'on cultive le tabac admettront certainement que nos exportations s'accroîtraient, si les producteurs connaissaient avant la plantation quel sera le prix moyen minimum.

En soi, l'achat du tabac constitue un semi-monopole. On comprend que les producteurs ne veuillent pas cultiver de grandes superficies, s'ils ne peuvent obtenir un prix raisonnable. D'autre part, les acheteurs connaissent d'avance quelles quantités ils auront à acheter. Certaines années, on a même négocié d'avance ou accepté par voie d'arbitrage le prix réel de la prochaine récolte. Rien n'empêche donc les acheteurs de consentir à négocier ou accepter par voie d'arbitrage un prix établi avant la plantation, afin que les producteurs puissent cultiver les superficies nécessaires aux fins d'exportation.

Ce serait à l'avantage de tous,—les producteurs, les acheteurs et tout le pays,—si nous pouvions accroître nos exportations de tabac. Si, comme l'ont récemment prétendu les sociétés acheteuses, il existe des débouchés non encore satisfaits, je ne vois pas pourquoi nous ne recourrions pas à cette méthode. De la sorte, les producteurs n'assumeraient pas tous les risques. Il n'est que juste que les sociétés acheteuses courent certains risques. Il n'est pas raisonnable de leur part de s'attendre que les producteurs assument tous les risques en plantant une grosse récolte pour se trouver ensuite en face de prix trop bas, parfois plus bas même que le prix de revient.

En terminant, j'ose dire que même si le projet d'amendement est très bien accueilli de nos producteurs, du point de vue des débouchés à assurer à notre tabac il y aurait grand avantage à adopter la ligne de conduite que j'ai préconisée et à convenir d'un prix minimum moyen avant la saison de la plantation.

M. H. E. Smith (Simcoe-Nord): Monsieur l'Orateur, il est bien évident que la Chambre va adopter cette modification sans opposition; mais, comme elle a trait à un vaste et de plus en plus important secteur de notre économie agricole, j'aimerais dire quelques mots afin d'en faire ressortir l'importance pour nos producteurs de tabac. Même si la modification comporte plusieurs avantages précis, je ne parlerai que de ses effets sur nos débouchés d'exportation.

Tout d'abord, j'aimerais mentionner quelques caractéristiques de la culture du tabac. L'an dernier, cette industrie a rapporté environ 75 millions de dollars aux cultivateurs de l'Ontario. De fait, le tabac est un des produits qui rapportent le plus d'argent dans le domaine agricole. J'aimerais ensuite faire remarquer que le tabac se cultive dans des terres qui sont généralement inutilisables à d'autres cultures. Le coût de la main-d'œuvre nécessaire à la culture et à la récolte de ce produit est excessivement élevé, atteignant plusieurs centaines de dollars par acre en culture. Cette situation et l'impossibilité d'emmaganiser le tabac sur la ferme pendant plus de quelques mois font qu'il est absolument essentiel que le cultivateur ait un débouché pour sa récolte quand il en commence la culture.

En outre, le tabac est probablement la denrée agricole la plus imposée et l'on espère que bientôt le gouvernement pourra abaisser cette taxe qui punit le consommateur comme le cultivateur. La production de tabac en notre pays réduit sensiblement notre dépendance à l'égard des importations, ce qui aide à réduire notre déficit commercial. Les acheteurs étrangers de tabac semblent intensifier leur demande, ce qui m'amène à parler de l'importance de la présente modification. L'an dernier, en Ontario, on a introduit le système de la vente aux enchères publiques. Ce régime a eu un succès marqué et il a provoqué un grand intérêt chez les acheteurs étrangers qui ne pouvaient acheter directement des producteurs lorsque les ventes se faisaient à la ferme. Si nous voulons encourager ces acheteurs étrangers, il nous faut une méthode uniforme de classification à laquelle ils pourront se fier. C'est là la principale raison de la présente modification.

D'autres raisons, secondaires celles-là, militent en faveur de la création d'un marché d'exportation. Le tabac, en raison des trois ennemis qui le menacent, la gelée, la sécheresse et la grêle, donne des récoltes de volume très variable. Cependant, une fois traité, il peut être emmagasiné des années sans perdre sa qualité. Une fois établie une classification uniforme, une réserve pourrait être constituée de certaines qualités de tabac, réserve qui serait écoulée sur les marchés extérieurs ou sur le marché national, selon les circonstances. Pour ces seules raisons, sans parler de l'aide immense qu'en ressentiraient les producteurs et les acheteurs canadiens, j'estime que ce projet d'amendement mérite l'appui de tous les députés.

(*Texte*)

M. L.-J. Pigeon (Joliette-l'Assomption-Montcalm): Monsieur l'Orateur, mes premières paroles sont pour remercier l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Harkness) qui, en coopération avec le très honorable premier ministre (M. Diefenbaker), présente

ce projet de loi afin d'édicter qu'à l'avenir le tabac en feuilles sera considéré comme un produit agricole.

Il est vrai que ce bill a pour objet d'étendre l'application de la loi au tabac en feuilles, de façon qu'on puisse établir des normes pour les opérations du commerce interprovincial et du commerce d'exportation, mais, monsieur le président, grâce à ce projet de loi, il est peut-être également possible que, dans un avenir prochain, le gouvernement fédéral juge à propos, en vertu d'un arrêté ministériel, de placer le tabac sous l'empire de la loi sur la stabilisation des prix agricoles.

Je désire remercier le gouvernement d'avoir présenté ce projet de loi qui intéresse les producteurs de tabac de ma circonscription, de même que ceux de l'Ontario. Il y a, dans le province de Québec, 1,300 producteurs de tabac à cigares qui sont groupés, en immense majorité, sous l'égide de deux associations coopératives: la *Société coopérative agricole de tabac du district de Joliette,* à Saint-Jacques-de-Montcalm, et la *Société coopérative agricole de la vallée d'Yamaska,* à Saint-Césaire, province de Québec.

Je veux remercier publiquement ici, dans cette enceinte, M. Henri Mireault, président de la Société coopérative de tabac de Saint-Jacques, de même que M. Georges-Étienne Turcotte, agronome et gérant de cette société coopérative, qui se dévouent sans compter pour les producteurs de tabac et qui m'ont fourni quelques chiffres assez intéressants sur la situation du tabac à cigares dans la province de Québec.

Bien que l'action des sociétés coopératives que j'ai nommées plus haut s'exerce dans une branche spécialisée de l'industrie agricole, il n'en reste pas moins que l'économie générale d'une vaste région dépend, dans une large mesure, des progrès ou des reculs de la culture du tabac à cigares. Par exemple, l'industrie du tabac à cigares compte parmi les plus stables de notre économie agricole régionale. Son importance dans les régions de Montcalm, l'Assomption, Rouville et Joliette vient en second lieu, immédiatement après l'industrie laitière. En temps normal, de 4,500 à 5,000 arpents de nos sols les plus productifs sont affectés à cette culture, produisant environ 4½ à 5 millions de livres annuellement. Quelque 1,300 cultivateurs en tirent un revenu dépassant le million de dollars, soit en moyenne de $800 à $1,000 par producteur.

On conçoit que la culture du tabac à cigares constitue, pour le cultivateur, une importante source de revenu. Si l'on ajoute aux montants reçus par le producteur quelque $800,000 versés annuellement en salaires aux ouvriers du tabac dans les usines de préparation de Joliette, Saint-Jacques et Saint-Césaire, on aura une assez juste idée de l'importance de cette culture dans notre économie régionale.

Mentionnons enfin que toute l'industrie manufacturière des tabacs, ou presque, est située dans la province de Québec, principalement à Montréal. On imagine facilement ce que cela signifie pour notre économie quand on songe que les fabricants de cigares versent à leurs ouvriers, en salaires seulement, 5 millions de dollars, environ, annuellement.

Permettez-moi également d'ajouter qu'il y a dans ma circonscription près de 200 planteurs de tabac à cigarettes qui récoltent environ 5 millions de livres de tabac, soit la production globale du tabac à cigarettes dans la province de Québec.

Ce fut jusqu'ici le privilège exclusif de la province de Québec d'approvisionner, en tabac à cigares, les manufacturiers canadiens. La culture y est pratiquée dans deux districts bien délimités, comme je le mentionnais tout à l'heure, soit le district nord, qui comprend les régions de Montcalm, l'Assomption, Joliette et Berthier, et le district sud, comprenant Rouville et une partie des régions d'Iberville, Saint-Hyacinthe et Missisquoi.

La production du district nord est en partie préparée pour l'industrie par la Société coopérative de Saint-Jacques, tandis que celle de Saint-Césaire fait l'usinage d'a peu près toute la production du district sud. Ces deux associations comptent quelque 1,300 sociétaires, dont la production combinée représente les 4/5 de la récolte; leur avoir total est d'environ 1 million de dollars.

Monsieur l'Orateur, permettez-moi également de faire appel, en cette occasion, aux compagnies de tabac à cigares et à cigarettes, telles que l'*Imperial Tobacco Company,* la *H. Simons and Sons Co. Limited* et autres, pour leur demander d'être plus souples et plus compréhensives à l'égard des producteurs de tabac à cigares et à cigarettes, en payant aux cultivateurs un juste prix pour leur tabac, afin qu'ils puissent acquitter leurs frais de production et réaliser un profit appréciable.

Que ces puissantes compagnies, souvent sous la dépendance de financiers américains, aient toujours en vue l'intérêt du Canada d'abord, c'est-à-dire celui du Canadien moyen qu'est le producteur de tabac, de sorte que les producteurs de tabac, tant de l'Ontario que du Québec, aient leur juste part du revenu national.

Monsieur l'Orateur au nom des producteurs de tabac, je désire remercier l'honorable ministre de l'Agriculture d'avoir présenté ce projet de loi.

(*Traduction*)

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2e fois et la Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Sévigny, passe à la discussion des articles.)

Sur l'article 1—*Produit agricole.*

L'hon. M. Harkness: Monsieur le président, je devrais peut-être dès maintenant donner au comité les renseignements qui pourraient l'intéresser, au sujet du bill et de ses antécédents.

L'an dernier, la Commission d'organisation des marchés pour le tabac jaune de l'Ontario avait trois dépôts pour ventes aux enchères: une à Tillsonburg, une autre à Delhi et une troisième à Aylmer. Toute la récolte de 1957 a été vendue aux enchères dans ces dépôts. Les ventes ont commencé le 10 décembre 1957 pour se terminer le 11 avril 1958. Les balles de tabac livrées par les planteurs ont été classifiées par les employés spécialisés de la commission, selon des catégories dont les normes avaient été fixées par la province d'Ontario sous la surveillance d'inspecteurs fédéraux. Un service d'inspection a été fourni par le ministère fédéral de l'Agriculture. Les inspecteurs en question étaient désignés par la province et relevaient du gouvernement provincial. C'est le procédé qu'on applique généralement pour l'établissement des catégories dans les domaines qui intéressent les autorités tant provinciales que fédérales. Le député de Villeneuve a demandé quelle augmentation du personnel pourrait résulter de l'adoption de cette mesure, et il a posé d'autres questions. C'est en réalité en réponse à ces questions que j'ai consigné ces renseignements au hansard.

Le personnel d'inspection comprend un inspecteur surveillant à plein temps, trois inspecteurs saisonniers pendant toute la période du soutien et trois autres inspecteurs pour les trois derniers mois. Cela a été nécessaire, car l'activité s'est poursuivie nuit et jour durant cette période. En d'autres termes, il y a un employé à plein temps et ces trois autres sont des employés saisonniers. Les inspecteurs ont été chargés de surveiller le travail des classeurs et de s'assurer que le classement se faisait suivant les normes officielles de qualité.

Un total de 147,873,775 livres de tabac ont été classées et vendues aux enchères pour une valeur de 74.4 millions de dollars, soit une moyenne de 50.32c. la livre. Ce montant a dépassé légèrement celui de 49c. la livre, négocié plus tôt entre l'Office et les acheteurs à titre de prix minimum de la récolte.

A propos de la question que le député de Villeneuve a posée concernant les exportations de tabac, puis-je faire observer que le tabac que nous exportons est presque entièrement du tabac traité, c'est-à-dire après avoir été séché, préparé, etc. Le total des exportations se situe entre 30 et 45 millions de livres par année; je cite ces chiffres de mémoire.

Les normes prescrites pour l'année, bien sûr, s'appliquent au tabac en feuilles qui n'a pas été vraiment traité. Elles s'appliqueraient dans toute région du Canada. Autrement dit, si la province de Québec désirait employer ces normes, elles s'y appliqueraient, et tout tabac expédié d'une province à une autre devrait être assujéti à ces normes de classement avant d'être exporté.

M. McMillan: Tout le classement se fait-il aux entrepôts où l'on livre le tabac?

L'hon. M. Harkness: Oui, tout le classement se fait aux entrepôts où les enchères ont lieu. Une étiquette de catégorie est placée sur chaque ballot aux entrepôts où les enchères ont lieu.

M. McMillan: Ne fait-on pas un classement dans le champ avant la récolte?

L'hon. M. Harkness: Sauf erreur, il s'agit d'une sélection plutôt que d'un classement. Le classement effectué sous la surveillance de nos inspecteurs se fait aux entrepôts où les enchères ont lieu.

M. Argue: Monsieur le président, ce bill tend à modifier l'alinéa *a*) de l'article 2 de la loi des normes nationales pour les produits agricoles. Cet article définit ainsi qu'il suit le produit agricole:

> *a*) "produit agricole" signifie le bétail (y compris les animaux à fourrure élevés en captivité), les œufs, les volailles, le lait, les légumes, les fruits, le miel et le sirop d'érable, ainsi que leurs produits...

Le projet d'amendement vise à inclure dans cette définition le tabac en feuilles. Je me demande si le ministre voudrait bien, pour l'information du comité, nous dire l'emploi qu'on a fait dans le passé de cet article général, et la façon dont il a été appliqué et si ce qui se fait d'une manière générale en vertu de ce nouvel article peut se comparer à ce qui se fait sous l'empire de l'ensemble de la loi?

L'hon. M. Harkness: On me dit que ce bill a été adopté pour grouper dans une même loi toutes les différentes normes qui avaient souvent été établies par d'autres lois ou autres documents semblables, ou par les autorités provinciales et ainsi de suite afin d'uniformiser les normes de qualité des produits

mentionnés. De ce point de vue, il a parfaitement réussi, l'honorable député le sait, à assurer à l'égard de ces denrées des normes déterminées que les acheteurs acceptent dans tout le pays comme une garantie de qualité tant sur le marché canadien que sur les marchés d'exportation.

M. Argue: Je remercie le ministre de sa réponse. Je me demande s'il pourrait dire au comité, de lui-même ou sur l'avis de son conseiller, quand la loi a été proclamée. J'ai consulté les dossiers et même si je constate qu'elle a été adoptée en 1955 à la Chambre et qu'elle a reçu la sanction royale, je ne puis découvrir si elle a été effectivement proclamée. Je n'ai peut-être pas été aussi diligent que j'aurais pu l'être dans mes recherches mais si j'ai raison il me semble plutôt ridicule qu'on n'ait pas encore proclamé une loi que le Parlement a adoptée en 1955 avec beaucoup de bruit et qui tendait à codifier en une seule la loi sur les produits laitiers du Canada, la loi sur les fruits, les légumes et le miel, la loi sur les animaux de ferme et leurs produits, la loi sur les viandes et conserves alimentaires, la loi sur l'industrie des produits de l'érable et maintenant un nouvel article touchant le tabac en feuille. Je conclus cependant des paroles du ministre que mes recherches m'ont laissé jusqu'ici dans l'erreur.

L'hon. M. Harkness: Non, monsieur le président, l'honorable député ne se trompe pas. La loi n'a pas encore été proclamée, à cause de la nécessité d'y astreindre toutes sortes d'autres mesures législatives et d'ajouter le tabac en feuilles. Nous nous attendons qu'elle le soit bientôt.

M. Argue: Cela semble une façon bizarre et maladroite d'agir. Le Parlement, il y a trois ans, adoptait une loi qui, nous a-t-on fait comprendre, aurait une utilité immédiate et serait appliquée sur-le-champ. Or, cette mesure n'a jamais été promulguée. Je n'ignore sans doute pas qu'elle a été présentée par un ancien ministre de l'Agriculture et par un ancien gouvernement, mais je n'en exprime pas moins le souhait que l'administration actuelle n'aille pas suivre cet exemple. C'est un gaspillage du temps de la Chambre et des deniers publics que d'inscrire à nos statuts, pendant des années, une loi qui n'a jamais été promulguée.

On aurait tort, évidemment, de prétendre que les diverses lois dont je viens de parler ont été inutiles. En effet, je constate que des règlements ont été édictés cinq fois depuis le mois de mai 1955 sous le régime de la loi canadienne sur les produits agricoles, cinq fois aussi sous le régime de la loi sur les fruits, les légumes et le miel, huit fois sous le régime de la loi sur le bétail et les produits du bétail, et neuf fois sous le régime de la loi sur la viande et les conserves alimentaires. Par ailleurs, si je ne m'abuse, aucun règlement n'a été édicté depuis cette époque aux termes de la loi sur les produits de l'industrie de l'érable. J'ai l'impression que les lois qu'on entendait codifier au moyen de cette mesure générale étaient importantes et utiles et qu'on en a fait grand usage depuis 1955, mais il reste que la loi directrice étudiée et approuvée alors par le Parlement attend encore sa promulgation. Je ne sais pas si le ministre de l'Agriculture voudrait présenter quelques observations à ce sujet mais il me semble d'usage assez courant qu'une mesure législative adoptée par le Parlement soit proclamée dans un laps de temps raisonnable ou normal.

L'hon. M. Harkness: L'honorable député sera le premier, j'en suis sûr, à comprendre que je ne me tiens aucunement responsable de quelque retard que ce soit en cette affaire, retard qui était attribuable, à venir à il y a moins d'un an, à l'ancien gouvernement. Ce bill était pour ainsi dire, mort. L'honorable député peut être sûr qu'il reprendra bientôt vie et qu'il sera proclamé sous peu. On m'apprend également que ce retard tient à ce que les règlements nécessaires doivent être mis au point et approuvés par les divers intéressés avant que la loi puisse être proclamée. Il va sans dire qu'en attendant les autres lois restent en vigueur de sorte que les normes prévues dans les diverses lois,—l'honorable député en a mentionné certaines,—subsistent. Ces normes sont maintenues. Une fois cette loi proclamée, les autres disparaissent. C'en est la fin. Avant que toute l'affaire soit réglée et la loi prête à entrer en vigueur immédiatement, elle ne saurait être proclamée, parce que dès lors elle éliminerait les autres lois.

(L'article est adopté.)

Rapport est fait du bill.

M. l'Orateur: Quand le bill sera-t-il lu pour la troisième fois?

L'hon. M. Harkness: Permettez-moi de demander que, du consentement de la Chambre, il soit lu maintenant pour la troisième fois.

Des voix: La Chambre y consent.

M. l'Orateur: Du consentement de la Chambre, il sera lu maintenant.

L'hon. D. S. Harkness (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, du consentement de la Chambre, je propose que le bill C-17 tendant à modifier la loi sur les normes

des produits agricoles du Canada, soit lu maintenant pour la troisième fois.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3e fois, est adopté.)

LA LOI SUR L'ASSURANCE-HOSPITALISATION

MODIFICATIONS AUTORISANT DE VERSER UNE CONTRIBUTION AUX PROVINCES PARTICIPANTES, ETC.

La Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Sévigny, reprend l'examen, interrompu le mardi 3 juin, du projet de résolution suivant présenté par l'honorable M. Monteith:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure législative pour modifier la loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques en vue d'autoriser le versement de contributions, à compter du 1er juillet 1958, à une province participante pourvue d'un plan en vigueur, et d'apporter certaines modifications relatives à l'application de la loi.

M. Howard: Monsieur le président, hier soir, à dix heures, j'étais sur le point de terminer mes observations relatives à ce projet de résolution. Je n'ai plus qu'une chose ou deux à dire. Lorsque le gouvernement du Royaume-Uni a adopté le bill tendant à instituer son plan d'assurance-maladie, en 1948, et après que cette loi a été mise en vigueur, notre pays a entendu beaucoup de critique sur l'application de ce plan, sur les abus auxquels il donnait lieu et l'opposition qu'y faisaient en Angleterre le corps médical et d'autres personnes. On peut s'attendre à une mauvaise publicité comme celle-là, parce qu'il s'agissait de quelque chose de nouveau. C'était changer radicalement un régime appliqué jusque-là en Grande-Bretagne. Quand il s'agit d'un changement important, étant donné notre esprit conservateur (j'emploie ce terme dans son sens le plus général), nous sommes généralement peu enclins à l'accepter. Quand un changement se produit, il y a une période de transition et il faut du temps avant que nous l'acceptions. Voilà une des raisons de la répugnance à accepter le programme national d'hygiène en Grande-Bretagne; mais il ne faut pas voir là uniquement l'origine de toute la publicité adverse. Selon moi, et je ne pense pas qu'on puisse me contredire pour la peine, du moins pour ce qui est du principe général, le public anglais en général trouve maintenant fort acceptable le programme appliqué en Grande-Bretagne, de même que les administrateurs et le corps médical qui s'y opposaient au début.

Si le Canada appliquait actuellement, comme il le devrait, un tel programme général d'hygiène, de concert avec les provinces, je crois bien que ce programme soulèverait une certaine opposition prévenue et préjugée. Nous pouvons également penser que l'opposition et les griefs invoqués contre l'établissement d'un tel régime seraient injustifiés pour une bonne part. On peut s'attendre que les plaintes soient analogues à celles qui ont été formulées en Colombie-Britannique, si ma mémoire est bonne, lorsqu'on y a établi un programme d'assurance-hospitalisation. J'admets d'emblée que l'opposition et la critique formulées contre l'application du programme en Colombie-Britannique étaient pleinement justifiées, pour la simple raison qu'il a été mis en vigueur en tant que loi, à la veille des élections générales, et en tant que programme électoral dénué de toute réflexion préalable, sans coordination, sans aucune tentative pour établir une structure administrative convenable pour l'appliquer. Voilà la principale raison qui a provoqué le dissentiment.

Je crois qu'on peut dire aussi que, si nous établissons un programme du genre de celui que nous, cécéfistes, préconisons depuis des années, nous pouvons nous attendre, au départ, à une forte dépense de deniers publics, à un lourd fardeau pour le Trésor public, par suite de l'application de pareil programme national de santé. Et cela pour deux raisons. La première est ce que nous pourrions appeler la tendance naturelle à abuser du programme lui-même. Nous sommes habitués au Canada à ce thème qu'on peut obtenir quelque chose pour rien, et nous nous attendons à ce que le Trésor fédéral ou le Trésor provincial ou encore les institutions gouvernementales, notamment dans ces domaines-là, nous donnent quelque chose gratuitement. Naturellement, nous ne nous rendons pas compte que nous payons pour cette chose-là, au départ, avec nos impôts directs ou indirects. Mais on aurait quand même tendance à tirer parti des services offerts en vertu de ce programme. C'est pourquoi, entre autres raisons, cela pourrait coûter plus cher qu'on ne s'y attend au début et plus qu'au moment de l'établissement du programme.

Il y a une autre raison qui nous permet de prévoir de fortes dépenses de deniers publics, au début. Les gens qui, dans le passé, ne pouvaient pas ou croyaient ne pas pouvoir se permettre la dépense de visites nécessaires chez le médecin ou le dentiste afin de faire diagnostiquer une maladie ou de recevoir des soins dentaires voudront alors s'y rendre. Ces gens remettent leurs visites à plus tard parce qu'ils croient ne pas pouvoir se permettre ces dépenses. Ils disent: "J'irai une autre fois. Il se peut que je souffre d'ulcères mais, en ce moment, ils ne me font pas trop souffrir. J'aurais besoin de soins dentaires mais je vais attendre quelques mois encore, parce

que je ne peux pas me permettre cette dépense." Si un tel programme entre en vigueur, il y aura une certaine accumulation de besoins que les gens éprouvent depuis des années mais auxquels ils ne pourvoient pas parce qu'ils ne peuvent s'en permettre la dépense. Les gens se rendront compte qu'ils ont l'occasion de recevoir ces soins immédiatement sans qu'il leur en coûte beaucoup, sauf leur cotisation au fonctionnement du programme.

Au fond, je ne crois pas que la totalité des frais d'un tel programme de portée générale puisse être de beaucoup supérieure à la somme que les Canadiens dépensent actuellement au titre des soins médicaux, sauf aux débuts, pour les deux raisons que j'ai déjà données. A mon avis, on dépense actuellement autant d'argent au titre d'assurance privée, de services de médecins, de dentistes et d'hôpitaux dans les provinces où il n'y a pas de programme en vigueur. Je ne crois pas que le montant total qui sera dépensé dans tout le pays soit supérieur à ce qui se dépense à l'heure actuelle.

Dans les quelques minutes qui me restent, j'aimerais résumer l'attitude des cécéfistes à l'égard du projet de résolution et, dans un sens plus large, devant la nécessité d'établir un programme national d'hygiène. La loi primitive présentée par le gouvernement libéral n'était pas suffisante. Elle n'allait pas assez loin et sa portée était trop limitée. Certains changements ont été apportés. Deuxièmement, la résolution ne va pas assez loin parce que, pour certaines parties du pays, elle ne représente qu'une extension de six mois. Le programme du gouvernement tel qu'il est exposé dans cette résolution est incompatible avec les promesses qu'il a faites il y a quelques mois, avant les élections. Il y aurait lieu de mettre en œuvre un plan complet.

M. le président: Je regrette d'informer l'honorable député que son temps de parole est expiré.

M. Howard: Je n'ai plus qu'un ou deux points à traiter.

M. le président: Avec le consentement du comité.

Des voix: Entendu!

M. Howard: Merci beaucoup, monsieur le président. Il y aurait lieu de mettre en œuvre maintenant un plan complet d'assurance-santé. Ce plan devrait être inséré dans nos statuts, même si certaines provinces n'ont pas encore mis en œuvre de programme qui s'y rattache, puisque le gouvernement doit montrer le chemin et indiquer qu'il est disposé à participer au coût d'un plan complet d'assurance-santé dès que ces provinces auront mis leur propre plan en vigueur. Je répète qu'à mon avis les frais ne seraient guère plus élevés qu'ils ne le sont en ce moment, puisqu'ils seraient répartis sur une base plus large et se fonderaient sur la faculté de payer des contribuables.

M. McMillan: Monsieur le président, puis-je déclarer qu'il est six heures?

Des voix: Non!

L'hon. M. Green: Continuez.

M. McMillan: Il ne reste que quelques minutes et j'en ai pour assez longtemps.

M. Argue: Il est six heures.

L'hon. M. Green: Continuez.

M. Cardiff: Pourquoi gaspiller le temps de la Chambre? Cela coûte de l'argent.

M. McMillan: Monsieur le président, il m'a fait plaisir d'appuyer le plan d'assurance-hospitalisation lorsqu'on nous l'a soumis l'an dernier. Comme je pratique la médecine depuis des années, je suis depuis longtemps au courant de la nécessité d'une forme quelconque d'assurance-hospitalisation. J'ai eu l'avantage d'assister à la conférence fédérale-provinciale tenue avant l'offre du plan d'assurance-hospitalisation aux diverses provinces. Je n'ai pas oublié ce qu'ont déclaré les porte-parole de la plupart des provinces. Ils m'ont fait comprendre que chacune de nos provinces avait besoin d'un plan d'assurance-hospitalisation. Ils ont également demandé au gouvernement fédéral de fournir des fonds pour la réalisation du plan, par suite de l'augmentation rapide des frais d'hospitalisation depuis quelques années. J'ai lu dans un rapport que les frais d'hospitalisation étaient passés de $3.47 en 1941 à $14.46 en 1956. De plus il n'y a jamais eu dans l'intervalle de baisse des frais d'hospitalisation.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Pickersgill: Je me demande si le leader de la Chambre pourrait nous dire quels seront nos travaux pour le reste de la semaine.

L'hon. M. Green: Demain, étude des mesures d'initiative parlementaire. Je ne suis pas certain de l'ordre du jour de vendredi. Ce sera probablement les crédits des Travaux publics, mais il se peut que nous décidions de poursuivre l'examen de mesures législatives.

L'hon. M. Pickersgill: L'honorable ministre pourrait-il faire un effort pour se décider car je crois qu'il rendrait grand service à certains d'entre nous, de ce côté-ci de la Chambre, s'il pouvait nous faire connaître demain matin quels seront les travaux de vendredi?

L'hon. M. Green: J'en informerai l'honorable député dès que je le pourrai. Je présume qu'un certain nombre de ses collègues désirent aller chez eux.

M. McMillan: Quand la résolution sur l'assurance-hospitalisation reviendra-t-elle au programme, afin que je puisse reprendre mon discours de deux minutes?

L'hon. M. Green: Je crains que l'honorable député ne puisse aller chez lui vendredi, parce qu'il se pourrait que ce soit ce jour-là.

(A six heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

RÉPONSES AUX QUESTIONS

(Les réponses qui suivent, remises au greffier de la Chambre, sont imprimées dans le compte rendu officiel des *Débats* en conformité de l'article 39 du Règlement.)

L'ASSISTANCE-VIEILLESSE

Question nº 25—**L'hon. M. Martin:**

1. Quelque groupement de la ville de London ou d'ailleurs, dans la province d'Ontario, a-t-il demandé au gouvernement d'accorder l'assistance-vieillesse à l'âge de 65 ans sans évaluation des ressources?

2. Dans le cas de l'affirmative, quelle a été la réponse à ces demandes?

Réponse de **l'hon. M. Monteith (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):**

1. Oui.

2. Les réponses accusant réception des observations signalaient que les propositions qui y étaient contenues seraient étudiées soigneusement. C'est ce que nous faisons.

ENLÈVEMENT DES ARBRES À L'AÉROPORT DE WINDSOR

Question nº 33—**L'hon. M. Martin:**

1. A-t-on donné instruction de suspendre la coupe et l'enlèvement des arbres qui bordent le secteur est de l'aéroport de Windsor?

2. Dans le cas de l'affirmative, pour quelle raison?

3. Combien d'hommes a-t-on embauchés aux fins de ces travaux?

4. Quand terminera-t-on ces travaux?

Réponse de **l'hon. George H. Hees (ministre des Transports):**

1. Non.

2. Voir réponse au nº 1.

3. Le nombre en a varié de 15 à 38.

4. On prévoit que ce sera le 28 juillet 1958.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS—BUREAU DU CONTRÔLEUR DE LA CIRCULATION

Question nº 34—**M. Fisher:**

1. Y a-t-il un contrôleur et un personnel de la circulation au sein des services administratifs du ministère des Transports?

2. Sinon, à quelle date a-t-on aboli ce service?

3. Quelle somme annuelle a-t-on dépensée pour le service du contrôleur de la circulation, depuis son institution?

Réponse de **l'hon. George H. Hees (ministre des Transports):**

1. Depuis la démission du contrôleur des transports, M. R. W. Milner, le 26 décembre 1956, la position est demeurée vacante.

2. Voir réponse au nº 1.

3.

1951-1952	$10,392
(1er sept. 1951 au 31 mars 1952)	
1952-1953	30,433
1953-1954	33,092
1954-1955	27,000
1955-1956	21,204
1956-1957	17,937
(1er avril 1956 au 26 déc. 1956)	

SIGNIFICATION D'EXPRESSIONS APPLIQUÉES AU MARCHÉ DU TRAVAIL

Question nº 42—**M. Houck:**

1. Appliquées au marché du travail, que signifient les expressions *a*) excédent important, *b*) excédent ordinaire, *c*) équilibré?

2. Quelles sont les régions classées dans chacune des catégories susdites et quel en est le nombre?

Réponse de **l'hon. Ellen L. Fairclough (ministre suppléant du Travail):**

1. Une note expliquant la signification de ces expressions est régulièrement inscrite dans la Gazette du Travail. On la trouvera à la troisième page de couverture du numéro d'avril.

2. La classification des régions de la main-d'œuvre au 1er avril 1958 se trouve à la page 334 du numéro d'avril de la *Gazette du Travail*. Des renseignements plus récents paraîtront dans le numéro de mai de la *Gazette du Travail*, que les honorables députés recevront cette semaine.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 5 juin 1958

La séance est ouverte à deux heures et demie.

MINES, FORÊTS ET COURS D'EAU

MOTION PORTANT ADOPTION DU PREMIER RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. J. W. Murphy (Lambton-Ouest) présente le 1er rapport du comité permanent des mines, forêts et cours d'eau et en propose l'adoption.

(Plus tard)

M. G. J. McIlraith (Ottawa-Ouest): Monsieur l'Orateur, je me demande si le président du comité a quelque raison pour demander la permission de la Chambre pour présenter cette motion sans l'avis habituel? J'ai entendu le greffier adjoint donner lecture du rapport du comité. Si je l'ai bien compris, j'aimerais considérer l'opportunité de dire quelques mots à propos d'une de ses parties lorsque la Chambre sera saisie de la motion. Je demande donc que le président du comité fasse réserver la motion pendant une journée, à moins qu'il n'ait quelque raison valable pour demander à la Chambre de l'étudier aujourd'hui. S'il y a quelque raison pour demander la permission de la Chambre, j'aimerais bien la connaître.

M. Murphy: Monsieur l'Orateur, je ne vois aucune raison de ne pas agréer la proposition de l'honorable député et de ne pas réserver la motion pendant une journée.

M. l'Orateur: L'avis sera donc inscrit au *Feuilleton*.

(La motion est réservée.)

LES FINANCES

LES LAINAGES—DÉPÔT DU RAPPORT DE LA COMMISSION DU TARIF

L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je désire déposer des exemplaires, anglais et français, d'un rapport que m'a remis le président de la Commission du tarif. Ce rapport, qui a trait aux lainages, est le premier d'une série à venir à la suite du renvoi relatif aux textiles. Des rapports ultérieurs, formant partie de la même série, porteront sur d'autres produits textiles. Je dépose également, en conformité de l'article 6 de la loi sur la Commission du tarif, la transcription des témoignages présentés aux séances publiques de la commission.

Ce rapport ne m'étant parvenu que tout dernièrement, je n'ai pu encore en étudier à fond le contenu. Je ne tenterai donc pas de donner à présent plus qu'une indication générale de sa nature.

Le rapport que je viens de déposer commence par récapituler la situation et les tendances révélées par un rapport antérieur sur les lainages, que la commission avait présenté à l'ancien Gouvernement au début de 1955. La situation qui existait au commencement de 1955 y est résumée ainsi qu'il suit:

1. Il s'était manifesté depuis plusieurs années une diminution continue de la consommation canadienne de lainages. Il en était résulté une forte réduction de la production canadienne et une moindre réduction des importations.

2. Une préférence croissante s'était révélée pour les tissus relativement légers. En outre, les ventes de tissus mélangés avaient augmenté aux dépens des tissus tout laine.

3. En conséquence de la popularité croissante des tissus légers, dont le prix à la livre est relativement élevé, et de la hausse continue des lainages en général, le plafond de 50 cents la livre qui s'applique, pour ce qui est du tarif de préférence britannique au poste 554b, qui est le principal poste tarifaire touchant les lainages, était devenu applicable à la plupart des importations de draps de laine britanniques, et la moyenne des droits s'y appliquant avait baissé à moins de 15 p. 100 ad valorem.

4. Au cours des années 1950 à 1953, inclusivement, douze fabriques canadiennes de draps de laine et cinq de laine peignée avaient fermé leurs portes.

5. La situation financière de plusieurs des établissements restés en exploitation était précaire.

A la suite de ces observations sur la situation qui existait en 1955, la Commission a dans son présent rapport examiné le degré auquel cette situation et ces tendances s'étaient continuées depuis 1955 ou s'étaient modifiées ou renversées. Ses principales conclusions peuvent se résumer ainsi qu'il suit:

1. La diminution de demande canadienne de lainages s'est arrêtée, au moins temporairement, en 1955. Toutefois, tandis que l'ensemble du marché canadien s'est agrandi

quelque peu depuis, par rapport au fond atteint en 1954, la part du marché approvisionnée par les producteurs canadiens a diminué. En 1956 et dans la première moitié de 1957 la production indigène a fléchi et les importations ont augmenté. Dans la première moitié de 1957 les fabricants canadiens ont fourni seulement 48 p. 100 du marché canadien pour les étoffes de laine, contre 58 p. 100 en 1954.

2. Les récentes tendances de la mode, surtout en ce qui concerne les vêtements de femmes, se sont portées vers les tissus très décorés de genres qui pour la plus grande partie viennent de l'étranger. Cela a diminué fortement la production canadienne de lainages et de mélanges de laine. La demande de laines peignées d'origine canadienne est demeurée plus ferme.

3. La tendance vers les tissus légers s'est maintenue. Le plafond de 50 cents la livre applicable au tarif de préférence britannique donne un très faible montant de droit par verge carrée pour les tissus de ce genre.

4. Depuis 1954, quatre autres fabriques canadiennes de draps ont fermé leurs portes, ce qui fait vingt et un depuis 1950. Bien qu'un certain nombre de leurs travailleurs aient obtenu d'autres emplois, le nombre de chômeurs de l'industrie des lainages a augmenté durant toute l'année 1957.

5. La situation financière de la plupart (mais non toutes) des autres fabriques de lainages s'est améliorée quelque peu entre 1954 et 1956, mais pas suffisamment pour rétablir la stabilité financière dans cette industrie. Des indices de nouvelle détérioration de la situation financière de l'industrie se manifestaient à l'époque où la Commission achevait son rapport.

A la suite de son étude des données de la situation, que j'ai esquissée très sommairement, la Commission du tarif en est venue à la conclusion que le maintien de l'industrie canadienne des étoffes de laine dans un état raisonnablement sain exige une certaine augmentation de protection douanière. La commission est toutefois d'avis que, dans certaines limites, un relèvement des droits de douane n'empêcherait pas les lainages importés de continuer à approvisionner une partie considérable du marché canadien. Tout en concluant à la nécessité d'une certaine augmentation de protection douanière, la commission rappelle qu'une hausse du tarif créerait des difficultés pour l'industrie canadienne du vêtement et pourrait faire monter le prix des vêtements pour les consommateurs canadiens.

Eu égard à ces considérations la commission recommande une nouvelle rédaction du poste 554b dont relève la très grande partie de nos importations de lainages et une certaine augmentation du droit spécifique par livre ainsi que du droit maximum par livre au titre du tarif de préférence britannique. Dans le cas de tissus pesant jusqu'à 12 onces par verge carrée (c'est-à-dire les tissus pour complets et la plupart des autres tissus sauf pour pardessus) elle recommande de porter de 12 cents à 20 cents la livre le droit spécifique faisant partie du tarif combiné et de 50 cents à 60 cents la livre le plafond du droit total. Quant aux tissus pesant plus de 12 onces par verge carrée (tissus pour pardessus), elle recommande de porter de 12 cents à 15 cents la livre le droit spécifique faisant partie du tarif combiné et de 50 cents à 55 cents la livre le plafond du droit d'ensemble.

Les propositions de la commission auraient ainsi pour effet d'augmenter d'un cinquième (d'environ 15 p. 100 ad valorem à environ 18 p. 100) les droits dont seraient frappés effectivement la plupart des tissus de laine peignée et autres tissus pour complets importés du Royaume-Uni. Sur les tissus pour pardessus, le tarif de préférence britannique passerait d'environ 19 p. 100 à environ 21 p. 100 ad valorem. La commission n'a pas proposé de modification des tarifs de nation la plus favorisée ni des tarifs généraux.

Outre le poste 554b, le rapport traite de trois autres postes de moindre importance relatifs aux lainages. La commission propose que deux d'entre eux (postes 554 et 554a) soient enlevés de la liste tarifaire et que le troisième (554c) reste inchangé.

Les taux du tarif de préférence britannique et du tarif de nation la plus favorisée applicables aux postes précités sont, par l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, garantis contre tout relèvement. A l'occasion de la prolongation, à Genève en novembre dernier, des listes tarifaires relevant de cet accord, le Canada s'est réservé le droit de négocier de nouveau les tarifs applicables à ces postes à la lumière de l'étude que la Commission du tarif en faisait alors.

Je tiens à assurer à la Chambre, monsieur l'Orateur, que le Gouvernement étudiera avec beaucoup de soin les recommandations précitées de la Commission du tarif.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, puis-je poser au ministre une seule question? La recommandation de la Commission du tarif qu'il vient de mentionner et qui vise à élever le taux des droits sur les importations britanniques, ne s'étend-elle qu'à ces marchandises?

L'hon. M. Fleming: Oui. La Commission recommande une élévation des taux compris dans la colonne de la préférence britannique

sans recommander une augmentation de ceux prévus en vertu de la clause de la nation la plus favorisée ni de ceux du tarif général.

M. W. M. Benidickson (Kenora-Rainy-River): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté le ministre avec attention en croyant qu'après son long exposé, il finirait probablement par annoncer, avant l'exposé budgétaire même, une nouvelle politique du gouvernement. N'est-ce pas l'habitude de déposer simplement un document de cette sorte au lieu de lui faire toute cette publicité?

M. l'Orateur: A l'ordre! Lors d'une déclaration ministérielle de cette nature, il est de coutume à la Chambre qu'un porte-parole de chacun des partis formule ses observations, les questions étant réservées pour la période qui leur est consacrée. Je crois que c'est une bonne habitude qu'il faut continuer.

(Plus tard)

A l'appel de l'ordre du jour.

M. L. D. Crestohl (Cartier): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre des Finances? A la suite de la déclaration qu'il vient de faire à la Chambre, le ministre peut-il nous dire si la Commission ou son ministère a calculé ou évalué la hausse approximative des complets ou des pardessus d'homme qui résultera de l'adoption éventuelle de cette mesure?

L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je prierais mon honorable ami de s'en référer au rapport de la Commission. Des exemplaires en seront mis à la disposition des députés cet après-midi. Le rapport a été soumis tout récemment au ministère des Finances, de sorte qu'il n'a pas été possible d'entreprendre le genre d'examen nécessaire pour renseigner le député.

LE BUDGET

INTERPELLATION AU SUJET DE LA DATE PROBABLE DE PRÉSENTATION

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, m'inspirant d'un invincible optimisme, je demanderai au ministre des Finances s'il est en mesure de nous donner maintenant une idée du jour où il nous présentera son budget.

L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, c'est avec le plus grand plaisir que je vais satisfaire la curiosité bien légitime de mon honorable ami. Je puis lui assurer que je suis dans la même incertitude que lui au sujet de cette date et que dès qu'il me sera possible de formuler une déclaration à cet égard, je serai très heureux de le faire.

L'INDUSTRIE

LE RADAR—PRÉSUMÉE PROTESTATION DES ÉTATS-UNIS CONTRE L'ADJUDICATION DE CONTRATS À DES SOCIÉTÉS CANADIENNES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. J. McIlraith (Ottawa-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Production de défense. Ma question se fonde sur une dépêche de la *Presse canadienne*, publiée dans le *Globe and Mail* et la *Gazette* de ce matin, concernant une protestation de deux membres républicains du Congrès des États-Unis, qui ont réclamé qu'un contrat pour installations de radar ne soit pas accordé à des sociétés canadiennes, même si les sociétés canadiennes ont présenté les plus basses soumissions à la suite d'appel d'offres par concurrence. Le ministre voudrait-il dire à la Chambre si le gouvernement du Canada a pris des mesures à ce propos? Sinon, a-t-il l'intention d'en prendre?

L'hon. Raymond O'Hurley (ministre de la Production de défense): Monsieur l'Orateur, je remercie l'honorable député d'Ottawa-Ouest de m'avoir prévenu de sa question. Je l'ai reçue juste au moment où j'ai quitté mon bureau pour venir à la Chambre. J'ai lu les articles des deux journaux. Je crois que pour l'instant il s'agit seulement d'une requête que deux sénateurs ont adressée aux secrétariats de la Défense, de l'Air et du Travail. Si d'autres événements surviennent, j'en ferai part à la Chambre.

LES TRANSPORTS

PRÉSUMÉE UTILISATION DES SERVICES DU MINISTÈRE AU COURS DE LA GRÈVE DES PILOTES DES GRANDS LACS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au ministre des Transports. Nous dirait-il ce qu'il pense des reproches qu'a adressés à son ministère un porte-parole de l'Association des pilotes des Grands lacs au sujet de l'utilisation des moyens de transport du ministère par l'une des parties au différend qui existe actuellement dans les Grands lacs?

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas lu l'article qui a paru dans le journal de ce matin. Le député de Welland m'en a parlé au moment où j'entrais à la Chambre. Je lui ai dit ne pas savoir que cela se soit produit. Je demanderai qu'on aille aux renseignements

et je dirai ce qui en est à la Chambre aussitôt que possible.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'ISLANDE—EXTENSION DES LIMITES DE PÊCHE POUR CHALUTIERS ÉTRANGERS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H.-J. Robichaud (Gloucester): J'aimerais poser une question au ministre des Pêcheries. Lui a-t-on signalé la déclaration du ministre des Pêcheries d'Islande étendant les limites de pêche de ce pays à 12 milles, en ce qui concerne les chalutiers étrangers?

L'hon. J. A. MacLean (ministre des Pêcheries): Monsieur l'Orateur, la question ne m'a pas été signalée officiellement. J'ai lu une nouvelle à ce sujet dans les journaux. C'est une question qu'il conviendrait d'adresser à mon collègue, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

M. Robichaud: Puis-je poser une autre question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures? Le ministre ou le gouvernement ont-ils songé...

M. l'Orateur: A l'ordre! Je dois voir si la question ressortit à un ministre de la Chambre. Sauf erreur, le député demande des renseignements au sujet de l'Islande, qui aurait pris la décision unilatérale d'étendre ses eaux territoriales. Je ne crois pas que la question ressortisse à l'un ou l'autre des ministres.

M. Robichaud: Monsieur l'Orateur, ma question a pour but de découvrir si le gouvernement ou le secrétaire d'État aux Affaires extérieures songent à prendre la même initiative en ce qui concerne le Canada.

L'hon. Sidney E. Smith (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, soit dit en réponse à cette question, on n'a pas envisagé une telle initiative.

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

INTERPELLATION AU SUJET DE LA CONVOCATION D'UNE CONFÉRENCE SUR LA CONSERVATION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Je regrette la brièveté de mon préavis, occasionné par une interruption inopinée de mon programme. Vu l'intérêt, dit-on, que le premier ministre manifeste envers la convocation d'une conférence fédérale-provinciale qui établirait des principes nationaux de conservation des sols, forêts et cours d'eau et d'utilisation des terres au Canada, le premier ministre pourrait-il renseigner la Chambre sur les intentions du gouvernement à cet égard?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Cette question sera étudiée en temps utile, monsieur l'Orateur. On n'a jusqu'ici rien fait de plus que ce qu'on a mentionné.

LE COMMERCE

L'URANIUM—DÉCLARATION AU SUJET DES NÉGOCIATIONS TOUCHANT LA VENTE AUX PAYS ÉTRANGERS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Sidney E. Smith (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, mercredi de la semaine dernière le chef de l'opposition m'a posé une qustion dont j'ai pris avis. Il m'a demandé si des négociations étaient en cours avec le Japon ou d'autres pays concernant la vente d'uranium et, dans le cas de l'affirmative, si ces négociations avaient des chances d'aboutir prochainement.

Je regrette que mon absence de la Chambre ait retardé la réponse à cette question. Nous n'avons pas engagé de pourparlers avec le Japon concernant la vente d'uranium. Cependant, on m'a appris que l'*Eldorado Mining and Refining Limited* avait mené à bonne fin des négociations commerciales avec la République fédérale allemande pour la vente d'uranium. Les livraisons se font maintenant. Des négociations analogues sont en cours avec la Suisse pour la vente d'éléments de combustible nucléaire et d'oxyde d'uranium.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Dois-je comprendre que l'*Eldorado* n'a pas engagé de pourparlers de ce genre avec le Japon?

L'hon. M. Smith: Je maintiens ma réponse. J'ai dit, très clairement je pense, qu'il n'y a pas de négociations en cours avec le Japon.

LA MORUE SALÉE—PERTE DU MARCHÉ DE LA JAMAÏQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): J'aimerais demander au ministre du Commerce quelles mesures a prises le gouvernement en vue de trouver un autre marché pour la morue salée en remplacement de celui de la Jamaïque qui est passé à l'Islande? Quelles mesures prend-on pour récupérer le marché de la Jamaïque pour les exportations canadiennes?

L'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce): On examine très attentivement ce problème. Nous sommes en consultations avec les exportateurs de morue salée et je crois qu'il est tout à fait possible que nous récupérions ce marché, dans les cas où il a été perdu temporairement; et dans les autres cas, ce marché sera étendu.

LE PLAN DE COLOMBO—TRAVERSES DE SAPIN DOUGLAS POUR L'INDE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. J. Broome (Vancouver-Sud): J'aimerais poser une question au ministre du Commerce. Peut-il dire à la Chambre quand il y aura appel d'offres au sujet des traverses en sapin pour chemins de fer d'une valeur de trois millions de dollars, que la dernière législature a autorisées sous l'empire du Plan de Colombo à titre d'aide à l'Inde, vu qu'une commande de cette importance serait d'un grand secours pour l'industrie des sciages de la côte de l'Ouest?

L'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, l'Inde a tardé à fournir les devis relatifs à la fourniture de ces matériaux. Nous avons maintenant reçu ces renseignements et les soumissions à cet égard seront demandées sous peu. Le contrat exige en certains cas du sapin de Douglas traité.

LA DÉFENSE NATIONALE

ARMES NUCLÉAIRES—TRANSPORT PAR AVION AU-DESSUS DU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Erhart Regier (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Défense nationale. Vu l'échange de propos qui a eu lieu l'autre jour entre le premier ministre et le chef de l'opposition au sujet d'avions munis d'armes nucléaires qui survoleraient le Canada et l'énoncé du premier ministre disant que chaque envolée d'avions transportant des armes nucléaires doit être autorisée par le gouvernement du Canada, le ministre peut-il révéler à la Chambre et au pays ce que vaut au Canada le programme de riposte dite instantanée qui consiste à maintenir dans les airs en tout temps jusqu'à 1,000 avions, comme l'ont annoncé les autorités de NORAD et de SAC.

L'hon. G. R. Pearkes (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas prêt à accepter l'affirmation de l'honorable député voulant qu'il y ait un nombre d'avions déterminé dans l'air en tout temps. Je n'ai pas vu une telle déclaration. La collaboration avec les États-Unis contribue évidemment à empêcher la guerre et joue à l'avantage du Canada et du monde entier.

M. Regier: Monsieur l'Orateur, le ministre nous dirait-il à quoi sert de maintenir sans cesse un certain nombre d'avions dans les airs, s'ils ne sont pas munis des armes du type le plus récent? Il va de soi qu'ils sont armés.

M. l'Orateur: La question du député est bien celle que je craignais qu'il poserait à la suite de la première. La première question demandait réellement une expression d'opinion, mais il me semble que la seconde tend à nous entraîner dans une discussion. Toutefois, le ministre peut y répondre, s'il le désire.

LA HOUILLE

INVERNESS—PERTE DE MARCHÉ À LA SUITE DE LA FERMETURE DE LA CENTRALE D'ÉNERGIE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H.-J. Robichaud (Gloucester): Puis-je poser une question au ministre des Mines et des Relevés techniques? L'Office fédéral du charbon a-t-il pris des mesures pour remplacer les débouchés qu'ont perdus les houillères d'Inverness, par suite de la fermeture de la centrale d'énergie qu'exploitait la province de la Nouvelle-Écosse, à Inverness?

L'hon. Paul Comtois (ministre des Mines et des Relevés techniques): Il va de soi que nous étudions cette question.

M. Robichaud: Puis-je poser une autre question à laquelle pourra répondre le ministre des Mines et des Relevés techniques ou le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales? Le ministre a-t-il étudié avec le gouvernement de la Nouvelle-Écosse la possibilité d'inclure la centrale d'Inverness dans le programme d'énergie des provinces Maritimes inauguré l'an dernier?

L'hon. Alvin Hamilton (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Monsieur l'Orateur, je devrai considérer cette question comme un avis.

LES INONDATIONS

BEAUCE, P.Q.—DÉCLARATION À PROPOS D'UNE ASSISTANCE FÉDÉRALE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics): Hier, l'honorable député de Beauce m'a posé la question suivante:

Monsieur l'Orateur, le ministre des Travaux publics a-t-il reçu du gouvernement provincial de Québec une demande d'assistance financière en

vue de venir en aide à la population de Beauceville qui a subi des pertes considérables en décembre dernier, par suite de l'inondation de la rivière?

La réponse à cette question est non.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

INTERPPELLATION AU SUJET D'UN SYSTÈME DE TRADUCTION SIMULTANÉE

(*Texte*)

M. Samuel Boulanger (Drummond-Arthabaska): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable secrétaire d'État. Peut-il nous dire où l'on en est rendu en ce qui a trait à l'établissement d'un système de traduction simultanée à la Chambre des communes?

L'hon. Henri Courtemanche (secrétaire d'État): Je crois comprendre qu'une déclaration à cet effet sera faite très prochainement par le leader de la Chambre.

(*Traduction*)

LA LOI SUR L'INTÉRÊT

MODIFICATION VISANT À ÉTABLIR UN MAXIMUM DES TAUX D'INTÉRÊT

M. Hazen Argue (Assiniboïa) propose la 2e lecture du bill C-4 tendant à modifier la loi sur l'intérêt.

—Monsieur l'Orateur, le présent bill a pour but d'établir un maximum des taux d'intérêt qu'on peut exiger en notre pays et de le fixer au niveau de 12 p. 100 par année. Le bill actuel réglementerait les taux d'intérêt et les frais de toutes sortes perçus dans toute transaction au Canada, sauf ceux déjà limités par le Parlement. Le bill est ainsi conçu:

1. L'article 2 de la loi sur l'intérêt est abrogé et remplacé par le suivant:

"2. Sauf ce qui est autrement prévu par la présente loi ou quelque autre loi du Parlement, nul ne peut stipuler, allouer ou exiger, sur quelque contrat ou convention, un taux d'intérêt supérieur à douze pour cent l'an, qu'on l'appelle intérêt ou qu'il soit réclamé comme escompte, déduction sur une avance, commission, courtage, frais d'hypothèque mobilière ou droits d'enregistrement, ou comme amendes, sanctions ou frais de recherches, défauts de paiement ou renouvellements ou autrement,...

Et ainsi de suite. Il existe dans notre pays un grand problème causé et aggravé par les intérêts très élevés que prélèvent les maisons de commerce sur leurs ventes à crédit. Le taux d'intérêts bancaire est limité à 6 p. 100. L'intérêt sur les emprunts consentis par les sociétés de petits prêts sont soumis à des restrictions, quand le prêt ne dépasse pas $1,500; mais, d'une façon générale, il n'existe, sauf dans ces deux cas, aucune mesure restrictive concernant le taux d'intérêt licite.

[L'hon. M. Green.]

Les sociétés de petits prêts qui consentent des emprunts de plus de $1,500, et celles qui prévoient le remboursement par tempérament, demandent souvent des taux exorbitants. Des intérêts de 20 p. 100 sont tout à fait fréquents. Je sais des cas où des entreprises soi-disant sérieuses ont demandé jusqu'à 54 p. 100 d'intérêts par an. Je pense aux intérêts comptés par des maisons aussi importantes que Simpsons-Sears et Eaton dans ce qu'elles appellent leur compte-budget et leurs ventes à tempérament, et pour lesquels le taux d'intérêt varie entre un minimum d'environ 10 p. 100 et un maximum de 54 p. 100 par an pour le moindre achat.

C'est un domaine qui ces dernières années a fait l'objet de bien des discussions. Il y a quelques années j'ai présenté un bill semblable à la mesure dont nous sommes saisis. Le bill a reçu beaucoup d'attention tant à la Chambre qu'au pays. Les députés ont reçu beaucoup de lettres à l'appui du projet de loi et je pense que la population canadienne, presque sans exception, est d'avis que des taux d'intérêt de 20, 25 et 30 p. 100 par an sont trop élevés.

On peut prétendre que les gens ne devraient pas emprunter si les taux montent à ce point; je me rappelle cependant que lors d'une discussion, au cours d'une session précédente, un député libéral a dit qu'il trouvait parfaitement juste qu'une société exige 60 p. 100 si ladite société et l'emprunteur étaient d'accord pour trouver que ce taux était juste. Une telle attitude ne me paraît pas raisonnable. Le Parlement devrait, je pense, protéger les emprunteurs en établissant un taux d'intérêt raisonnable.

Les jounaux m'ont appris qu'une personne avait obtenu un prêt d'une société de petits prêts ou d'une société de finance en vue de l'achat d'une automobile. L'acheteur n'ayant pu verser une mensualité ou deux, la société de finance a saisi l'automobile. Ce qui ne l'a pas empêchée d'essayer de percevoir le solde de la dette et cela après avoir vendu l'automobile à un prix ridiculement bas, après l'avoir presque donnée; ladite société a poursuivi cet homme d'un emploi à un autre, saisissant son salaire et le réduisant presque à l'impossibilité de conserver un emploi. Il appartient au Parlement d'édicter des règlements et des lois propres à empêcher ce genre de combine.

M. Woolliams: L'honorable député me permet-il de lui poser une question? L'honorable député est de la Saskatchewan. N'est-il pas d'avis que cette question de saisie est de la compétence provinciale et que toute tentative de percevoir de l'argent après une saisie est aussi de la compétence des provinces plutôt que du gouvernement fédéral?

M. Argue: Je dirai à mon honorable ami que l'exemple dont je me suis servi n'est pas de la Saskatchewan. Il s'agit d'un exemple pris dans la belle province d'Ontario, de sorte que sa question ne s'applique pas.

M. Pallett: Cela s'applique aussi en Ontario.

M. Argue: Je dis simplement à l'honorable député que si personne n'était autorisé à exiger des taux d'intérêt si exorbitants, cette pratique n'existerait pas ou du moins ne serait pas aussi répandue qu'elle l'est depuis quelques années.

A mon sens, on ne saurait soutenir que le taux d'intérêt devrait dépasser 12 p. 100 par année. De fait, je trouve que le taux de 12 p. 100 est plutôt élevé, mais j'ai fixé un maximum de ce montant afin d'inciter les députés à prendre des mesures concrètes à l'égard de ce problème. Je sais que si un député présentait une motion, énonçant précisément ce qu'on pourrait ou devrait faire, disant dans un cas comme celui-ci, par exemple, que la limite devrait être de 6 p. 100 par an, certains députés diraient: "C'est un peu trop bas; si le taux avait été un peu plus élevé, nous l'aurions appuyé." Ce que je demande dans le bill à l'étude est donc fort modeste. C'est là une disposition fort modérée: c'est certes le minimum qui devrait être accordé.

Je sais, bien entendu, que nos coopératives de crédit, qui exercent leur activité sans bénéfice, le font dans bien des cas avec un taux d'intérêt d'environ 12 p. 100 par an. Vu que les coopératives de crédit ne sont pas des entreprises de rapport, j'estime qu'il ne serait peut-être pas sage, surtout en ce moment, de demander au moyen d'une loi que ces taux soient abaissés.

Je le répète, la chose s'est déjà présentée dans ce domaine, lorsque le gouvernement précédent a présenté à la Chambre un bill tendant à restreindre les taux d'intérêt que pouvaient exiger nos sociétés de petits prêts. Avant que la mesure ait force de loi, les taux d'intérêt qui s'appliquaient sous l'empire de la loi sur les petits prêts ne connaissaient d'autre limitation que celle de 2 p. 100 par mois sur les prêts allant jusqu'à $500. Depuis la modification adoptée par le Parlement en 1956, cette limitation est de 2 p. 100 par mois sur les prêts allant jusqu'à $300, de 1 p. 100 par mois sur les soldes de $300 à $1,000 et de ½ p. 100 par mois sur les reliquats de plus de $1,000 mais de moins de $1,500. Ces dispositions ramènent le taux réel à 1.48 p. 100 par mois sur les prêts de $1,000 et à 1.27 p. 100 par mois sur les prêts de $1,500.

Je trouve ces taux d'intérêt très forts et il faudrait les réduire encore. Les sociétés de petits prêts sont autorisées par la loi du pays à demander les taux d'intérêt qu'elles jugent bons sur les prêts de plus de $1,500. On m'apprend, de source digne de foi, je pense, que les sociétés de petits prêts exigeraient un intérêt d'environ 2 p. 100 par mois sur les prêts de plus de $1,500. Même si nous pouvons penser que le Parlement a déjà beaucoup fait dans ce domaine, nous constatons que ces sociétés exigent toujours de gros intérêts. Les sociétés qui font ce genre d'affaires font de la publicité très intense. Elles font beaucoup plus de publicité que les banques, et donnent à cette publicité un tour bien plus personnel en invitant, par exemple, le client éventuel à "venir voir son ami au bureau de telle ou telle société de prêts. Obtenez un prêt personnel, lui dit-on. Consolidez vos dettes. Vous n'aurez plus de soucis, une fois que vous serez venu nous voir."

A mon adresse à Ottawa, le facteur a laissé l'autre jour une réclame ainsi conçue: "Nous vous prêterons jusqu'à $3,000 pour consolider vos dettes." Je me demande si cette annonce a été envoyée à tout le monde ou bien seulement aux gens qu'elle pourrait intéresser. J'étais presque tenté d'accepter cette offre. On y disait: "Pourquoi ne pas m'appeler et en discuter gentiment dans une atmosphère cordiale?" Le tout se terminait par "Bien à vous" suivi du nom du gérant d'une certaine société de finance de la ville d'Ottawa.

J'en suis sûr, une foule de débiteurs qui trouveraient peut-être souhaitable d'unifier leurs dettes seront tentés de demander à cette société un prêt dont l'intérêt serait de 2 p. 100 par mois, ou presque. L'histoire des prêts consentis en ce domaine démontre que des milliers de Canadiens se dégagent rarement de l'emprise de ces sociétés de petits prêts ou maisons de financement, une fois qu'ils sont tombés sous leur emprise. Un de mes collègues dit que plus de la moitié ne s'en dégagent jamais. A mon avis, une flétrissure s'attache à la démocratie quand notre Parlement permet des taux d'intérêt comme ceux qu'on exige dans bien des cas.

Quand le bill dont j'ai déjà parlé était étudié par le comité de la banque et du commerce, on y a vu comparaître ou participer à ses discussions une cinquantaine de représentants de sociétés de petits prêts; l'ex-député de Saskatoon les appelait "les hommes aux complets gris". Les témoins que ces sociétés ont fait comparaître devant le comité ont déclaré que l'adoption de la mesure dont le comité était saisi susciterait de grandes difficultés aux sociétés de petits prêts. Ils ont presque pleuré devant le comité, et des membres du parti conservateur qui faisaient partie de ce comité (de même que certains membres du parti libéral) leur ont manifesté beaucoup de sympathie. Pour tout dire, ils m'ont presque convaincu que si nous adoptions cette mesure législative qui nous avait été déférée, ils feraient

tous faillite, et les pauvres gens qu'ils avaient aidés avec toute leur générosité de cœur seraient acculés à faire appel aux usuriers, qui leur demanderaient des taux d'intérêt encore plus élevés.

Cependant, la loi figure dans nos statuts depuis ce temps-là, et les sociétés en cause ne sont pas en faillite; elles n'en font pas moins d'affaires et moins de bénéfices qu'auparavant. Au contraire, elles font plus de bénéfices.

Une voix: Payent-elles des impôts?

M. Argue: C'est bien ce que j'espère. Vous feriez mieux de discuter cela avec votre ministre du Revenu national. L'honorable député prétend-il que nous devrions permettre que le citoyen moyen soit forcé de payer des taux d'intérêt de 20 à 30 p. 100 à ces usuriers, de manière que ceux-ci puissent ensuite verser quelque argent au Trésor fédéral sous forme d'impôt sur le revenu? J'ai peine à croire que ce soit là un argument soutenable.

Les bénéfices réalisés en 1956 par les sociétés de petits prêts, c'est-à-dire celles qui doivent faire rapport au surintendant des assurances,—ont atteint 5.4 millions de dollars. L'année suivante, ils se sont élevés à 7.4 millions, soit une augmentation de 37 p. 100.

Dans le domaine du crédit sur ventes à tempérament, auquel pourrait s'appliquer le projet de loi, le résumé statistique publié en avril 1958 par la Banque du Canada indique qu'au 31 décembre 1957, le montant total du crédit non encore amorti que les sociétés de finances et les détaillants avaient accordé aux consommateurs s'élevait à 1,974 millions de dollars. Malgré la prétendue politique de restriction au crédit, dont nous avons tous entendu parler, cette somme dépassait de 64 millions celle qu'on avait relevée un an auparavant. Un poste très considérable figurant sous la rubrique "société de prêts à tempérament" atteignait, le 31 décembre 1957, 779 millions de dollars. Sur ce montant, 639 millions de dollars étaient destinés à l'achat d'automobiles. Le 31 décembre 1956, c'est-à-dire l'année précédente, le montant du crédit non remboursé consenti par les sociétés de financement à tempérament était de 756 millions de dollars.

J'ai examiné les contrats établis par un certain nombre de compagnies de financement qui prêtent à des acheteurs d'automobiles; leurs taux d'intérêt varient entre 18 et 22 p. 100. Cette proposition de loi dont la Chambre est saisie réduirait les taux que ces compagnies peuvent exiger. Elle s'appliquerait aux sociétés de petits prêts à l'égard de tous les prêts de plus de $1,500. Elle s'appliquerait aussi aux contrats de vente conditionnelle des grands magasins. Le 31 décembre 1957, ces contrats s'établissaient à 173 millions, augmentation de 27 millions par rapport à 1951, six ans auparavant. Elle s'appliquerait aux autres formes de crédit des grands magasins, dont le total était de 89 millions le 31 décembre 1957, soit une augmentation par rapport au total de 51 millions le 31 décembre 1951. Elle s'appliquerait au crédit à tempérament des autres détaillants, dont le total s'élevait à 267 millions, comparativement à 96 millions six ans auparavant. Elle s'appliquerait aux autres ventes à crédit des détaillants, qui s'établissaient à 304 millions à la fin de 1957 contre 232 millions six ans auparavant.

Le 31 décembre 1951, le total du crédit dans les domaines que j'ai mentionnés s'établissait à 706 millions; il est passé à 1,974 millions le 31 décembre 1957, soit une augmentation de 1,268 millions ou presque 180 p. 100. Je ne saurais dire combien d'argent cette proposition de loi ferait épargner aux Canadiens; mais, si nous supposons qu'elle entraînerait une économie de 5 p. 100 seulement aux divers chapitres que j'ai énumérés, il en résulterait une économie de 100 millions par année.

Le département fédéral des assurances, composé de fonctionnaires compétents et consciencieux, a fort bien appliqué la loi canadienne qui vise les sociétés de petits prêts. J'aimerais qu'une modification de la loi accroisse l'autorité et les responsabilités de ces fonctionnaires, afin qu'ils utilisent leurs talents pour protéger les emprunteurs de notre pays, quel que soit le genre de l'emprunt que ces derniers obtiennent ou le genre de crédit qu'ils reçoivent.

Le financement des secondes hypothèques, voilà un domaine où l'on exige des taux d'intérêt élevés. Le député de Vancouver-Est a parlé l'autre jour des taux extrêmement élevés qu'on exige à l'égard des secondes hypothèques sur les maisons en voie de construction ou déjà parachevées. Il a énuméré quelques-uns de ces taux; on les trouve à la page 156 du hansard:

> Une autre encore qui voudra emprunter $3,000 devra verser un supplément de $1,000, c'est-à-dire signer une hypothèque de $4,000. Dans ce cas l'intérêt net s'établit à 15½ p. 100. Celui qui a besoin de $1,150 prend une hypothèque de $1,500, ce qui rapporte 18¾ p. 100... Un homme qui a besoin de $600 pour terminer une petite maison prend une hypothèque de $750, ce qui rapporte au prêteur 25 p. 100.

A coup sûr, la loi au Canada devrait interdire un taux d'intérêt de 25 p. 100. Quelqu'un qui a besoin de $600 pour achever une petite maison ne devrait pas être accablé d'une dette l'obligeant à verser du 25 p. 100. Je ne pense pas que la mesure que je propose paralyse les compagnies de prêt. Je ne pense pas qu'elles fassent moins d'affaires. Dans une

économie en expansion comme celle du Canada, je doute que cette proposition ait jamais pour effet de réduire l'ensemble de leurs bénéfices actuels; assurément elle ralentirait l'allure de rentrée de leurs bénéfices, et empêcherait ces compagnies d'extorquer ces bénéfices du citoyen moyen.

M. McGee: Le député permettrait-il une question?

M. Argue: Je vous en prie.

M. McGee: Je m'efforce de suivre nettement l'argumentation de l'honorable député. Je l'ai entendu citer un chiffre d'environ 2 milliards pour le total des prêts en une année donnée. Est-ce exact?

M. Argue: C'est exact. Il ne s'agit pas seulement des prêts. Il s'agit du crédit disponible de toutes sortes accordé en ce domaine général.

M. McGee: Quant aux bénéfices de 5 millions dont vous avez parlé en citant un journal, s'agissait-il des bénéfices nets?

M. Argue: Oui, ceux des sociétés de petits prêts.

M. McGee: Est-il juste de supposer ou de déduire de ce que vous avez dit que les bénéfices nets revenant à ces sociétés sont de 5 millions de dollars à l'égard de prêts portant sur 2 milliards de dollars?

M. Argue: Oh non! Apparemment, je ne me suis pas exprimé clairement. Les bénéfices que j'ai mentionnés ne sont que les bénéfices que, d'après un article du dernier numéro du *Financial Post*, les sociétés de petits prêts auraient faits, c'est-à-dire les sociétés désignées comme telles qui font rapport au surintendant des assurances.

M. Benidickson: Mais nous ne discutons pas la loi sur les petits prêts!

M. Argue: Je ne puis répondre à deux questions à la fois. Ainsi, ce ne sont pas les bénéfices totaux rapportés par la somme de 1,974 millions de dollars dont j'ai parlé. C'est le total du crédit en compte, qui n'a rien à voir avec une société en particulier, qui figure dans le sommaire statistique de la Banque du Canada pour avril 1958; il montre l'envergure du domaine auquel cette mesure législative s'appliquerait.

Mon ami le député de Kenora-Rainy-River dit que nous ne sommes pas en train de parler des sociétés de petits prêts.

M. Benidickson: Actuellement.

M. Argue: Oui, jusqu'à un certain point. Mais ce projet de loi atteindra les sociétés de petits prêts, parce qu'il les empêchera d'exiger un intérêt supérieur à 12 pour 100 à l'égard des prêts de plus de $1,500. Je conviens qu'il ne s'applique pas aux taux relevant des dispositions d'autres lois.

M. McCleave: Les petits prêts ne relèvent-ils pas des dispositions d'autres lois?

M. Argue: Oui, les prêts de moins de $1,500. Mais, si l'on emprunte $1,501, par exemple, aucune loi n'indique quels taux peuvent être exigés. Même si je n'ai pas étudier le droit, je suis convaincu que ce projet de loi, de la façon dont il est rédigé, permettra de régir les taux qu'exigent ces sociétés de petits prêts à l'égard des emprunts de $1,501 et plus.

M. McGee: Je ne veux pas interrompre le député dans l'exposé de son argument. Je voudrais simplement savoir quel est le montant brut des prêts qui ont rapporté ces bénéfices de 5 millions de dollars, afin de déduire de cet argument quelle est la proportion dans les autres cas.

M. Argue: Je n'ai pas ce rapport ici et je ne saurais dire de but en blanc au député quel est le taux des bénéfices ici en cause; mais je puis dire que le taux est très intéressant.

M. McGee: L'honorable député pourrait-il nous en donner le chiffre approximatif?

M. Argue: Non. Je ne voudrais pas faire consigner au compte rendu un chiffre que je suis incapable de prouver. Mais je sais que les témoignages inscrits aux procès-verbaux du comité de la banque et du commerce indiquent qu'un bon nombre de ces sociétés ont réalisé des bénéfices plutôt fantastiques et fabuleux au cours des dernières années. Voici ce que je disais. Malgré les larmes de crocodile que ces sociétés ont versées lorsque la mesure a été adoptée, il reste que dans les années qui ont suivi, leurs bénéfices ont augmenté de 37 p. 100.

Monsieur l'Orateur, ces taux d'intérêt très élevés qu'on demande dans le domaine du crédit à tempérament, ne sont pas demandés, règle générale, par les commerçants ordinaires. Ce ne sont pas les marchands indépendants qui le font, incapables qu'ils sont d'exploiter le domaine du crédit à tempérament. En fait, le crédit à tempérament, de façon générale, lié aux taux d'intérêt très élevés qu'on exige, porte un rude coup à la capacité de concurrence d'un grand nombre de commerçants ordinaires. Je soutiens que l'adoption de ce projet de loi, non seulement aiderait le citoyen moyen qui a besoin d'obtenir du crédit,—et je crois que c'est le cas de la majorité de nos citoyens,—mais permettrait au petit commerçant indépendant de soutenir une concurrence normale.

Je me souviens que l'ancien député de Nanaïmo (M. Colin Cameron) avait consigné au compte rendu le cas qu'on lui avait raconté d'une société qui ne voulait pas vendre au comptant, mais toujours à crédit, car alors le taux très élevé d'intérêts représentait le bénéfice de l'entreprise. Nous savons toute la publicité qu'on fait pour ce genre de transactions, quand on encourage le public par la voie d'annonces à venir acheter tel produit sans faire de premier versement immédiat, ou à verser un dollar tout de suite et un dollar par semaine. Ce n'est pas là une économie pour les gens moyens. C'est un stratagème auquel recourent certaines grandes sociétés pour obtenir de fortes ventes, agrandir leur entreprise tout en réalisant des bénéfices très considérables au moyen des intérêts extrêmement élevés qu'elles font payer à leurs clients.

Monsieur l'Orateur, je propose ce bill, dans l'espoir qu'on l'appuiera de tous les côtés de la Chambre. Il serait souhaitable que les députés conservateurs l'approuvent. J'espère aussi que les députés libéraux l'appuieront. Je sais, évidemment, que les membres du parti CCF lui donneront leurs voix. Si la Chambre ne peut ni ne veut adopter dès maintenant ce projet de loi, je proposerai de renvoyer celui-ci, ou du moins le principe dont il traite, à un comité permanent,—peut-être au comité de la banque et du commerce,—qui pourrait étudier toute cette question.

Après l'étude que j'ai faite de la question et les témoignages rendus en 1956 au comité de la banque et du commerce, je suis convaincu que, pour ce qui est de ce domaine en général, il y a prépondérance des témoignages en faveur de la réglementation de ces taux d'intérêt. Je prie les députés d'envisager la question en elle-même et non pas d'après le parti politique auquel ils appartiennent. Il y a lieu de limiter les taux d'intérêt. Je ne pense pas que cela empêche le crédit dans ce domaine; je ne pense pas que le crédit en soit restreint.

J'estime toutefois que le gouvernement devrait songer à d'autres sources de crédit que celles qui existent aujourd'hui. J'aimerais que les banques à charte augmentent leur activité dans le domaine des petits prêts. D'après le rapport annuel de la Banque du Canada, c'est très souvent le petit emprunteur qui est le premier à souffrir lorsque les banques ont restreint le crédit. J'aimerais qu'on établisse au Canada un régime monétaire qui permettrait à ceux qui empruntent de bénéficier d'un taux d'intérêt raisonnable. Si les banques à charte se refusent à exercer leur activité dans le domaine des petits prêts, et une seule a été vraiment active dans ce domaine jusqu'ici, j'estime que le gouvernement pourrait étudier l'à-propos de conférer à ce sujet avec les coopératives de crédit afin de voir si elles peuvent étendre le champ de leur activité et occuper une partie considérable du secteur que les banques à charte n'occupent pas à l'heure actuelle.

Même si le gouvernement n'est pas porté, je le sais, à favoriser outre mesure l'étatisation, j'estime que le domaine qu'exploitent les banques à charte est un de ceux où une banque d'État pourrait fonctionner avec la plus grande efficacité. La Banque d'expansion industrielle, institution d'État, exerce son activité dans le domaine des prêts importants. Le moment est venu pour le gouvernement d'établir des banques à charte appartenant à l'État, afin d'intensifier la concurrence, si c'est le seul moyen de stimuler les banques à charte et de les pousser à se lancer dans le domaine des petits prêts aux taux d'intérêt bancaire courants.

Pour terminer, monsieur l'Orateur, j'estime que, dans l'intérêt de l'ensemble des Canadiens, le Parlement se doit d'étudier le problème et d'en venir à une décision. Si les députés ne veulent pas prendre une décision aujourd'hui, la question devrait être déférée à un comité, car alors une décision ne saurait tarder parce que, devant les témoignages dont le comité serait saisi, le Parlement n'aurait plus le choix.

M. Drysdale: L'honorable député me permet-il une question? Il y a dans votre raisonnement quelque chose qui m'embrouille un peu; c'est que tout en préconisant un taux uniforme de 12 p. 100, vous faites ensuite intervenir Simpsons-Sears. J'ai constaté dans les rapports antérieurs de cette maison qu'elle avait apparemment . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Je ne veux pas interrompre l'honorable député, mais il convient peut-être de lui rappeler qu'il doit s'adresser à l'Orateur et non pas au député qui a la parole.

M. Drysdale: Permettez-moi, par votre entremise, de poser une question à l'honorable député. L'honorable député a dit qu'en 1956 et en 1957 Simpsons-Sears avait exigé un intérêt de 54 p. 100 qui allait en diminuant jusqu'à 15 p. 100 environ. Parlant de la loi sur les petits prêts, il a dit qu'elle proposait un intérêt de 2 p. 100 sur $300, pour s'abaisser ensuite à 1½ p. 100. Est-ce que la mesure législative qu'il présente ne propose pas un intérêt uniforme de 12 p. 100? L'honorable député me semble s'en prendre à tous ceux qui font de gros emprunts parce que la proportion se ramènerait alors à 3 p. 100. J'aimerais savoir ce qu'il en pense.

M. Argue: On m'a peut-être mal compris. Le bill à l'étude se propose de fixer un maximum pour les taux d'intérêt. Il ne touche en rien le droit qu'a une société ou un particulier de consentir du crédit à un taux inférieur. Ce n'est qu'une mesure tendant à abaisser les taux qui dépassent actuellement 12 p. 100 par année, ce qui est déjà très important en soi.

M. Drysdale: Le député me permettra-t-il une question complémentaire? Comme il a affirmé que certaines sociétés de petits prêts sont usurières par nature, comment peut-il penser qu'il y aura des taux au-dessous de 12 p. 100? Bien qu'il ait déclaré qu'il tenait 12 p. 100 pour un taux raisonnable, il dit néanmoins que les sociétés de finances ont fait des bénéfices énormes. Il n'a pas concrétisé sa déclaration en précisant si le pourcentage de bénéfice était de 10, 12 ou 15 p. 100. Il a employé des mots tels que "fantastique" et "fabuleux" qui ne veulent absolument rien dire. Qu'a-t-il à répondre à cela?

M. Argue: J'inviterais le député à faire son discours en un bloc, au lieu de le diviser en deux parties comme il semble l'avoir fait.

M. Drysdale: Je ne pense pas que vous ayez répondu à la question.

M. Caron: Le député peut-il élucider un point au sujet du taux de 12 p. 100 par année? Voici ce que je lis à la huitième ligne du bill:

...qu'on l'appelle intérêt ou qu'il soit réclamé comme escompte, déduction sur une avance, commission, courtage, frais d'hypothèque mobilière...

Est-ce à dire que, si le taux est fixé à 12 p. 100 par année, un notaire, dans la province de Québec, ou un avocat, dans les autres provinces, qui obtiendrait un emprunt pour un client, n'aurait pas droit à sa commission ou à son courtage à l'égard de cet argent?

M. Argue: Les termes ici employés sont tirés des lois actuellement en vigueur relativement aux autres frais exigibles; je ne me crois pas capable de donner une opinion juridique à ce propos. Le projet de loi a été préparé par les légistes de la Chambre des communes. L'article en cause tend à empêcher quiconque d'obtenir par un moyen détourné ce qui serait effectivement un intérêt. Je dirai à mon ami que, si ce dont il parle n'est pas un intérêt et constitue une rétribution qui a sa place dans une transaction, il n'a rien à craindre. Tout ce que je puis dire, c'est que j'ai confiance dans les fonctionnaires qui m'ont aidé à rédiger ce projet de loi. Le bill énonce exactement l'objet qu'il vise: empêcher que le taux d'intérêt soit plus de 12 p. 100.

M. Chown: Puis-je poser une question? Dans quelle mesure cela influe-t-il sur l'interdiction d'inclure les boni hypothécaires dans le principe des prêts hypothécaires?

M. Argue: L'article se lit ainsi:

Sauf ce qui est autrement prévu par la présente loi ou quelque autre loi du Parlement...

S'il y a une autre loi du Parlement qui limite le taux d'intérêt sur les secondes hypothèques, cela ne s'appliquerait pas, mais ce n'est pas le cas qui nous occupe; en effet, le bill limiterait à 12 p. 100 le taux d'intérêt sur les secondes hypothèques.

M. Gordon Chown (Winnipeg-Sud): Monsieur l'Orateur, l'honorable député d'Assiniboïa me permettra peut-être d'offrir quelques félicitations, alors que je prends la parole pour la première fois au cours de la 24e législature. Je n'ai pas eu l'occasion, au cours de la 23e législature, de vous dire que tout le bien que pense de vous, par exemple, le doyen de la faculté de droit du Manitoba, un de vos bons amis, se trouve confirmé par la façon très digne dont vous vous êtes acquitté de vos lourdes responsabilités en tant que premier représentant de la Chambre; ni de vous dire combien j'ai été heureux de ce que vous ayez eu pour suppléant un député aussi distingué que celui qui vient de prendre la parole, et qui mérite les félicitations de nous tous pour avoir été élevé à la fonction de secrétaire d'État (M. Courtemanche).

En marge de cette promotion, je signale qu'un membre du personel du secrétariat d'État, avec qui j'ai déjeuné hier, déplorait que ce ministère ait perdu sa gente dame au profit de celui de la Citoyenneté et de l'Immigration. J'ai reconnu là une expression très sincère d'affection pour une personne qui, ayant pris la direction de ce ministère, avait conféré à ce poste, pour la première fois depuis bien des années, une dignité, un but, un sens et un élément d'humanité qui n'avaient pas été connus sous l'égide des ministres précédents.

M. l'Orateur: Si le député a terminé ses félicitations, il me permettra peut-être de le remercier pour celles qui me sont adressées. J'espère toutefois qu'il ne créera pas de précédent dont pourraient s'inspirer d'autres au cours du débat. Après tout, il s'agit de discuter le principe d'un bill tendant à modifier la loi sur l'intérêt, et les députés qui l'ont proposé ont droit à ce que tout le temps dont on disopse soit consacré à son étude.

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, je me permettrai de prendre la parole, non pas pour vous défendre, mais parce que je comprends la situation dans laquelle se trouve le député en prononçant

son premier discours à la Chambre. Je conçois que c'est peut-être embarrassant pour Votre Honneur de recevoir constamment les hommages qu'il mérite, mais en tant que député, il me semble qu'étant donné les circonstances, sa façon d'agir en ce moment pourrait être considérée par Votre Honneur comme conforme aux traditions de la Chambre.

M. l'Orateur: Bien entendu, je ne suis ici que pour faire respecter la volonté de la Chambre et, si telle est sa volonté, c'est fort bien.

M. Benidickson: Le consentement était unanime à cet égard.

M. l'Orateur: Cependant, je me rends compte de la difficulté où se trouvent les députés qui n'ont pas eu l'occasion de prendre la parole au cours de la vingt-troisième législature. Les précédents indiquent que, lorsqu'ils prononcent leur premier discours pendant la législature suivante, il ne s'agit pas de premier discours, même s'ils n'ont pas eu l'occasion de prendre la parole auparavant, et qu'ils n'ont pas droit à la latitude qui est accordée dans ces cas. Toutefois, si nous nous laissons guider par la raison et la sagesse, je crois que nous n'aurons pas de difficulté.

M. Chown: Je suis reconnaissant à l'honorable député d'Essex-Est de s'être levé pour défendre mes premières observations. Peut-être devrais-je réserver mes autres félicitations pour une autre occasion plus appropriée, lors du débat sur l'exposé budgétaire, par exemple.

La Chambre a été saisie cet après-midi d'une proposition de loi qui, à mon sens, s'applique à détruire une saine entreprise que les Canadiens appuient de façon générale. Une telle initiative est tout à fait conforme à l'histoire du parti ou du groupe cécéfiste, quel que soit le nom qu'il se donne dans sa situation présente. A mon avis, c'est tout à fait conforme à son histoire et à sa pensée sur la question de l'entreprise depuis qu'il existe.

Même si la situation n'est pas aussi répandue que le député le donne à entendre, j'ai la plus vive sympathie pour les gens qui, traversant des difficultés d'argent sans avoir assez de garanties pour satisfaire d'autres maisons de prêt, se voient obligés de recourir aux services de ces institutions financières.

Le Canada compte au moins 150 maisons de financement du genre, qui ont 550 succursales, dont chacune, dit le député, prospère au point de léser le public. Pour ce motif, il choisit un chiffre au hasard et propose qu'une limite de 12 p. 100 soit établie à l'égard de l'intérêt qu'elles peuvent exiger. D'autre part, il signale que les coopératives de crédit sans but lucratif, dont les frais administratifs ne sont pas les mêmes, constatent la nécessité d'exiger jusqu'à 12 p. 100. J'imagine que c'est la raison pour laquelle il a choisi ce chiffre.

M. Argue: Puis-je poser une question au député? Sait-il que les coopératives de crédit versent d'ordinaire un gros intérêt sur les dépôts, un intérêt bien supérieur à celui que versent les banques et autres dépositaires? Ne sait-il pas que les coopératives de crédit font face au même genre de dépenses que n'importe quelle autre maison de prêt, en plus de payer des impôts fédéraux?

M. Chown: L'honorable député a peut-être raison, mais il n'empêche que pour arriver à joindre les deux bouts, on a jugé nécessaire parfois de demander jusqu'à 12 p. 100 d'intérêt par année. L'honorable député n'a-t-il pas dit cela dans ses observations?

M. Argue: Oui, certaines le font. Je crois que la chose est plus fréquente dans l'Ontario, le Québec et les grands centres urbains. Les très importantes coopératives de crédit des provinces des Prairies demandent un intérêt égal à celui des banques. Cet intérêt leur permet de grosses économies, ou des profits, si vous voulez, mais, à la différence des autres institutions qui font des prêts, les coopératives de crédit les retournent à leurs clients.

M. Chown: Je ne peux que dire que si l'honorable député en est arrivé à ce chiffre, c'est parce qu'il représente le maximum demandé par une organisation qui a tout son appui, comme le mien d'ailleurs. Je me réjouis de savoir qu'une partie de ces bénéfices sont retournés aux clients et que des impôts sont versés au gouvernement fédéral.

Il faut cependant se convaincre que le crédit est entré dans les mœurs. Les jeunes ont découvert que le crédit leur permettait d'avoir immédiatement ce qu'ils voulaient, quitte à payer ensuite pendant un certain temps. Ce n'est pas comme dans le cas des gens plus âgés. Il arrive souvent, cependant, que ces jeunes n'aient pas assez de moyens ou d'appui financier pour offrir des garanties suffisantes aux autres institutions de prêts. Cela veut dire que les sociétés financières dont il est question dans le bill doivent, afin de pourvoir aux réserves pour pertes, aux frais généraux et publicitaires, qui, de l'avis de tous, sont très considérables, exiger les taux d'intérêt que l'on sait sur les petits prêts lorsque la garantie est faible et que la proportion des pertes est assez élevée.

M. Argue: Puis-je poser une autre question à l'honorable député? Sait-il que d'après les témoignages rendus au comité de la banque et du commerce les pertes subies par les

sociétés de petits prêts au Canada s'établissent à environ .26 p. 100 ou à peu près un quart p. 100.

M. Chown: Voilà simplement une très bonne raison pour motiver l'existence de ces sociétés...

M. Argue: Elles ne courent aucun risque.

M. Chown: ...parce que les gens consentent à signer des contrats et des ententes de cette nature.

Je crois que le député nous a également induits en erreur au sujet d'un autre aspect de la situation. Je veux dire que le public a été averti, par bien des moyens, des inconvénients de se charger d'un trop grand nombre de ces contrats. L'industrie elle-même a publié un mémoire où elle expose ses efforts en vue d'éduquer le public dans le sens que j'indiquerai d'après ce document. Les sociétés se sont efforcées d'apprendre aux acheteurs à tempérament, premièrement, à acheter d'une maison sûre et à choisir une maison non moins sûre pour ce qui est du plan de remboursement par acomptes. Deuxièmement, elles recommandent au public de s'assurer qu'il achète un bon produit qui lui donnera entière satisfaction. Ensuite, le public devrait comparer le prix de la marchandise avec le prix d'achat à crédit, pour voir à combien s'élèveront les frais de service qui s'ajouteront au prix de l'article. Puis elles recommandent de ne jamais signer un contrat en blanc, de lire le contrat avant de le signer et d'en obtenir une copie. Cinquièmement, de verser le plus fort montant possible au moment de l'achat et de payer le solde le plus rapidement possible.

M. Peters: Le député dirait-il de qui est le texte qu'il cite?

M. Chown: Il s'agit d'un mémoire préparé par le Conseil fédéré des sociétés de financement des ventes.

M. Martin (Timmins): Le député nous dirait-il le tirage de ce mémoire?

M. Chown: Je n'en sais rien. Je l'ai obtenu d'un député. Il s'agit probablement de textes établis à l'époque où ont eu lieu les séances du comité auxquelles a assisté le député en 1956.

On conseille ensuite à l'acheteur de ne pas engager une trop forte partie de son revenu mensuel dans les paiements à tempérament. Après cela, on conseille au public de ne pas avoir à acquitter un trop grand nombre d'achats à tempérament en même temps. Enfin, dit-on, si vous achetez une automobile, assurez-vous que vous avez suffisamment d'assurances.

Voilà, en résumé, le programme éducatif qu'ont lancé ces entreprises et qui s'adresse à leurs clients, malgré les réclames séduisantes qu'on lit dans les journaux ou qui nous parviennent par les autres moyens de publicité. Normalement, ces sociétés s'assurent que leurs clients ont les moyens de rembourser leurs emprunts. Elles disposent de services très développés leur permettant d'obtenir les renseignements qu'il leur faut à propos de leurs clients, et si elles constatent que l'un ou l'autre des principes que je viens d'exposer n'est pas respecté, elles ne consentent pas de prêt.

Il y a le cas de l'emprunteur qui manque à ses engagements. Ce cas, encore une fois, relève du domaine des relations extérieures, car le choix qui est laissé à l'institution prêteuse est soit une forclusion hypothécaire; soit une poursuite judiciaire, fondée sur un billet promissoire, contre l'emprunteur ou son endosseur ou les deux à la fois; soit la forclusion aux termes d'une hypothèque mobilière ou immobilière; soit la forclusion aux termes d'un contrat de vente conditionnelle ou la saisie aux termes d'une note conférant un privilège sur la propriété ou d'une hypothèque mobilière. Là où un de ces recours a lieu, l'article saisi est revendu et, règle générale, dans l'intérêt des relations extérieures, quand ces sociétés subissent des pertes elles ne recourent pas à la poursuite judiciaire, quel que soit le contrat. Elles font cela, comme je l'ai dit, dans l'intérêt des relations extérieures, et parce qu'elles ne veulent pas encourir des frais judiciaires coûteux.

Dans bien des cas, les gens qui ont fait des achats au delà de leurs moyens cèdent automatiquement les marchandises en question à ces sociétés de prêts. Ils perdent simplement le montant qu'ils avaient payé. Il est permis de compatir avec eux car, en général, ces gens ont dû cesser de payer leur dette à cause de quelque embarras financier et pourtant, par souci d'équité, les gens cèdent l'objet acheté.

Il y a un autre aspect qui mérite, à mon avis, d'être examiné: ce sont les disponibilités d'argent. Je citerai un passage du débat qui a eu lieu au sujet du bill au cours de la dernière session. Le député de Davenport (M. Morton) a dit alors, ainsi qu'en fait foi la page 3318 du hansard du 10 janvier dernier:

> La revue annuelle du commerce de la *Gazette* de Montréal, portant la date du 11 janvier 1958, renferme un article d'après lequel il y avait, le 30 juin 1956, 2,315 millions de dollars de prêts en souffrance, augmentation de 19.6 p. 100 par rapport à l'année précédente, et que, au mois de septembre, cette somme avait augmenté de 17.3 p. 100 par rapport à celle de l'année précédente. On nous dit ensuite qu'en juin 1957 le montant était de 2,472 millions, ce qui indique un ralentissement du taux d'augmentation des sommes empruntées.

Il semblerait, si on en croit ce tableau, qu'il y a actuellement diminution des emprunts. Cela peut tenir au ralentissement économique général qui se manifeste en ce moment. Je crois qu'on a rapporté dans le *Financial Post* du 8 janvier, à la page 25, qu'à la fin de cette année l'ensemble des prêts des consommateurs atteindra environ 2.5 milliards, ce qui est à peu près le même chiffre qu'à la fin de 1956. Cela prouve que le montant total des prêts en souffrance à l'époque correspondante de l'an dernier était à peu près le même qu'à cette époque-ci de l'année en cours. Il faut rapprocher ces constatations du fait que normalement les emprunts contractés par nos concitoyens n'ont cessé d'augmenter.

Apparemment, nos banques ne tiennent pas à consacrer leurs capitaux aux petits prêts; c'est ce qui a suscité l'établissement des sociétés de financement. Elles fournissent de l'emploi à un grand nombre de gens d'un bout à l'autre du pays. Depuis l'ouverture de la présente session, nous avons entendu sans cesse parler de chômage de l'autre côté de la Chambre.

J'estime que le député aurait dû prouver au moyen de chiffres que le taux de 12 p. 100 qu'il recommande suffit à maintenir ces sociétés de finances en exploitation d'une manière rentable.

Suivant mes chiffres, le montant du crédit à la consommation en compte en décembre 1957 était de 1,060 millions de dollars. Ce serait le chiffre sur lequel les sociétés réaliseraient le bénéfice de 5.5 millions qu'a mentionné le député d'Assiniboïa.

M. Argue: Pas du tout!

M. Chown: Je ne sais si le chiffre est plus élevé ou moins élevé, mais si le député le possède, la Chambre aimerait l'apprendre. D'après les renseignements que j'ai sur le sujet, il s'agit du montant du crédit aux consommateurs en cours au mois de décembre 1957.

M. Argue: Je ne conteste pas le chiffre cité par l'honorable député. Le total des prêts qu'il veut connaître se trouvera dans le rapport du surintendant des assurances, lorsqu'il sera publié. Je suis allé aux renseignements avant de venir à la Chambre, et on me dit que le rapport indiquant le total des prêts n'est pas encore paru. On sait toutefois à combien se sont élevés les bénéfices.

Une voix: Ce chiffre existe-t-il pour les années précédentes?

M. Argue: Oui.

M. Chown: Je ne pense pas que le gouvernement doive prendre une mesure avant d'avoir soigneusement étudié la question au cours d'une réunion intime avec les députés ou le ministre des Finances (M. Fleming), qui est le ministre compétent. Je ne pense pas qu'une mesure doive être insérée dans nos statuts sans une étude très approfondie; tel est le point faible de toute la thèse de mon honorable ami d'en face. Il n'a pu fournir à la Chambre les renseignements détaillés nécessaires, afin de démontrer que ces sociétés financières pourraient subsister avec un taux d'intérêt de 12 p. 100 tout en réalisant un bénéfice.

M. Argue: La Banque de Commerce réalise un bénéfice à l'égard de 10.43.

M. Chown: Aux États-Unis, par exemple, où les banques financent les achats d'automobiles, les institutions bancaires doivent exiger un taux d'intérêt de 12 p. 100 afin de protéger ce genre de placements. Dans ma collectivité de Winnipeg-Sud il semble que l'achat des biens de consommation soit à la hausse; ainsi un télégramme reçu de la Chambre de commerce de Winnipeg signale que les ventes de détail au Manitoba pour la semaine terminée le 28 décembre dernier s'établissaient à 28.1 p. 100 de plus que la même semaine de 1956, et la semaine terminée le 4 janvier dernier a accusé une augmentation de 22.6 p. 100 par rapport à la semaine correspondante de l'année précédente. Je consigne ces chiffres pour montrer que durant la régression actuelle on devrait nettement encourager l'achat au détail, soit à crédit soit au comptant. D'après les chiffres que j'ai cités, les achats se multiplient dans ma localité. A mon avis, quoi qu'on fasse en ce domaine pour restreindre les taux d'intérêt, et même si on les supprimait entièrement tels qu'ils existent à l'heure actuelle, rien ne changerait en ce qui concerne les achats à crédit et les achats au comptant.

Chaque client doit se débrouiller lui-même financièrement et l'on n'accepte les risques qu'il représente que si l'état général de ses finances fournit des garanties suffisantes. A mon sens, il n'y aurait rien de plus inopportun à ce moment-ci et dans l'état actuel de notre économie que de restreindre et de réglementer ainsi notre économie par le moyen d'une loi fédérale.

Je le répète, nul n'a plus de sympathie ou de compassion que moi pour la personne qui s'expose à des responsabilités trop lourdes en signant des emprunts à intérêt élevé et qui se trouve un jour dans une situation difficile, incapable de faire face à ses obligations. Mais comme le disait mon honorable ami, il n'en est pas ainsi dans ce cas-ci. Dans bien des cas, les gens s'engagent dans cette voie, les yeux bien ouverts, pleinement avertis de leurs responsabilités et de la teneur des contrats qu'ils signent. Il n'y aurait pas de sens à vouloir maintenir pareille entreprise, si on ne soignait pas les relations avec

le public. J'estime que, dans leur propre intérêt, les sociétés de prêts intéressées ont su soigner ces relations, au moyen de la réclame et de programmes éducatifs.

Mon ami a aussi parlé des requins de la finance, ajoutant que si nous restreignons les opérations de quelque entreprise que ce soit, dans ce cas-ci si nous restreignions encore les opérations de cette entreprise en particulier, le requin de la finance se montrerait et les gens résolus à emprunter pour se procurer de l'argent emprunteraient dans des conditions encore moins sûres. Comme mon honorable ami, je suis absolument certain qu'il existe dans le pays de nombreuses personnes, non des sociétés mais des particuliers, qui exercent cette activité accessoirement. C'est contre eux que je voudrais que soit instituée une mesure législative, si c'était possible, pour les repérer et en quelque sorte les poursuivre car ils saignent les gens en leur imposant des taux d'intérêt scandaleusement élevés et des conditions terriblement rigoureuses.

Enfin, je recommande énergiquement que l'effort prématuré, si on peut appeler cela un effort, tenté pour nous amener à adopter le bill à l'étude n'obtienne pas cet appui cet après-midi et même je veux me prononcer contre le bill dans sa forme actuelle.

M. C. W. Carter (Burin-Burgeo): Monsieur l'Orateur, il s'agit de la deuxième lecture d'un bill; nous nous occupons surtout du principe général à la base de ce bill. Dans ce cas-ci, il s'agit de fixer le taux maximum d'intérêt que peuvent exiger les sociétés de petits prêts. Qu'il soit fixé à 12, 3 ou 15 p. 100, cela n'a absolument rien à voir avec le principe général. De fait, le taux doit être établi d'après le risque couru et il devrait varier selon qu'il y a plus ou moins de risques. Nous savons que, dans bien des cas, le risque couru est bien faible en comparaison du taux d'intérêt qui est exigé; mais il peut y avoir d'autres cas où le risque motiverait un taux élevé d'intérêt. Je ne pense pas que nous puissions nous faire une opinion bien nette sur la ligne de démarcation à établir.

Personnellement, je suis favorable au principe du bill, mais j'aimerais aussi appuyer la proposition du motionnaire, l'honorable député d'Assiniboïa (M. Argue) à l'effet que le bill soit déféré à un comité autorisé à convoquer des témoins et à demander des documents, afin que nous puissions avoir une idée plus précise de l'ampleur du problème à aborder et savoir dans quelle mesure le bill pourra y apporter une solution.

Je crois qu'il conviendrait d'agir ainsi pour plusieurs raisons. La première c'est qu'il est du devoir du Parlement de protéger ses citoyens contre ceux qui pourraient abuser de leurs infortunes temporaires pour leur soutirer de l'argent sous forme d'intérêt qu'ils ne pourraient obtenir autrement. Je sais par expérience qu'une certaine protection est nécessaire.

Je connais, par exemple, le cas, dans ma circonscription, d'un pauvre pêcheur qui a épargné son argent pour s'acheter un camion. Je ne suis pas sûr du versement initial qu'il a dû payer, mais c'était bien au delà de $1,000, c'est-à-dire toutes ses économies. S'il a placé ainsi son argent, c'est qu'il avait l'occasion d'utiliser le camion dans sa localité, où étaient en cours des travaux d'aménagement de routes. Le camion est bien arrivé, mais lorsqu'il vint à s'en servir il constata qu'il avait un défaut mécanique quelconque. Vu qu'il n'y avait chez lui aucun garage qui puisse faire la réparation, il a dû retourner le camion au garage où il l'avait acheté. Tout ceci a pris plusieurs semaines, car l'intéressé avait sans doute passé un certain temps à chercher à découvrir par lui-même ce qui n'allait pas, après quoi il a dû attendre un moyen de transport. Enfin, ayant expédié son camion, l'ayant attendu deux ou trois semaines, il a appris qu'il avait été saisi. Il s'est donc trouvé injustement dépouillé de ses économies.

Je le répète, dans des cas comme celui-ci, il faut assurer une certaine protection. J'aimerais qu'un comité fasse enquête sur des cas comme celui-ci, et sur certains autres cas comme ceux qu'a mentionnés cet après-midi l'honorable député d'Assiniboïa. Je pense qu'il faudrait que nous sachions précisément quelle est la portée du problème.

Une autre des raisons pour lesquelles je pense qu'il y aurait avantage à déférer cette question à un comité, c'est que nous pourrions savoir un peu quel serait l'effet d'une telle mesure législative sur notre économie. Nous savons tous que les dépenses de consommation entrent pour une très grande part dans l'allure générale de notre économie. Nous souffrons en ce moment d'un recul économique, parce que les dépenses de consommation ont notablement diminué. Et, dans une certaine mesure, cela s'explique à cause des ventes à crédit et à tempérament. Nous en sommes arrivés au point où le consommateur a hypothéqué ses revenus pour deux ou trois ans à venir. Voilà une situation grave, et à laquelle il y aurait lieu de s'arrêter très sérieusement lorsque nous envisageons les mesures à prendre, pour peu que nous voulions ne rien négliger pour éviter un retour des crises ou des récessions.

La troisième et dernière raison pour laquelle j'estime qu'il y aurait lieu de renvoyer

cette question à un comité, c'est l'effet que pourrait avoir une mesure comme celle-ci sur les petites entreprises, comparativement aux grandes entreprises qui sont er mesure de consentir à leurs clients de grandes facilités de crédit ou d'achat à tempérament. Nous savons tous que la santé de notre économie, dans un régime d'entreprise libre comme le nôtre, est fonction du nombre des petites entreprises. Tout ce que nous pouvons faire pour les protéger, et pour réduire les inconvénients dont elles ont à souffrir par rapport aux grandes sociétés, nous devrions le faire.

Ce sont les raisons, monsieur l'Orateur, qui me portent à espérer que le projet de loi sera examiné avec attention et qu'on le renverra à un comité où nous pourrons étudier la question plus à fond qu'on ne le pourrait faire ici.

M. M. D. Morton (Davenport): Monsieur l'Orateur, si je prends la parole cet après-midi à propos du bill à l'étude c'est surtout afin de consigner au hansard quelques données statistiques qui seront peut-être utiles aux députés quand ils s'occuperont de cette importante question.

Le problème à l'étude n'est évident pas nouveau. La discussion pour et contre le prélèvement d'intérêts, ainsi que sur le taux admissible se poursuit depuis les premiers temps bibliques. La question a été débattue en détail dans notre pays avant et après la confédération. Il paraît qu'aux États-Unis, en 1909, on a mené une enquête qui a abouti au Règlement actuellement appliqué en Amérique. Ici au Canada la loi sur les petits prêts est entrée en vigueur en 1938 ou 1939 après avoir été étudiée par des membres du gouvernement que la question intéressait, et sur la foi d'un rapport du comité permanent de la banque et du commerce. Notre recueil de lois contient, maintenant, comme nous le savons tous, la loi sur les petits prêts, modifiée en 1956, la loi sur les prêteurs sur gage, et la loi sur l'intérêt.

Le bill à l'étude a trait surtout aux prêts de plus de $1,500 et porte sur les prêts accordés en vertu d'un contrat, d'hypothèques, d'hypothèques mobilières et de ventes conditionnelles, à l'égard desquels il n'esiste actuellement pas de restriction quant au taux d'intérêt exigible.

En discutant ces questions, il faut se demander sur quoi porte le problème. On nous a naturellement signalé l'embarras de ceux qui ont eu le malheur de s'endetter et de tomber sous la griffe des usuriers. Mais la question a peut-être plus de portée que cela. Dans un effort bien intentionné de restreindre le taux d'intérêt exigible, nous pourrions aussi nuire à notre monnaie qui est le principe vital de notre économie. A mon sens, le problème est celui-ci: comment peut-on restreindre le taux d'intérêt exigible sans nuire aux disponibilités monétaires de ceux qui en ont légitimement besoin et sans trop nuire à ceux qui ont le désir légitime d'emprunter à des taux d'intérêt raisonnables.

Certaines observations ont été faites à l'époque quant à l'effet de ces modifications sur l'économie par M. Devon Smith, rédacteur financier du *Telegram*, dans sa chronique "C'est votre affaire", sous le titre "L'argent de contrebande peut être du poison". Il a écrit:

> Dans une économie où les gens ont la faculté d'utiliser leur crédit pour organiser et développer un mode de vie satisfaisant, ce genre de réglementation...

Il parlait des modifications qu'on avait apportées.

> ...fait l'effet d'une protection fraternelle du point de vue des puissants.
>
> Ce serait le cas si un mandat du peuple pouvait raisonnablement être interprété comme un mandat procédant de la nature, y compris la nature humaine.
>
> Le résultat net de la modification semble être un accroissement marqué du nombre des gens qui sont tombés entre les mains des prêteurs échappant aux règlements,—les usuriers,—et les prêteurs sur seconde hypothèque.

Puis il a ajouté:

> La raison n'en est pas difficile à trouver. C'est simplement que beaucoup de sociétés de financement ne peuvent se permettre de prêter à ces taux.

On lit plus loin:

> Les grandes sociétés d'escompte paient 5¾ p. 100 d'intérêt sur l'argent que les banques leur prêtent. Un taux d'un demi p. 100 par mois ne représente que 6 p. 100 par année, de sorte qu'on s'attend que les grandes sociétés prêtent de l'argent pour un supplément d'intérêt de ¼ p. 100 seulement, ce qui est à peine suffisant pour défrayer le service.

Et plus loin dans l'article on lit ceci:

> D'autres qui doivent contracter des emprunts dans la catégorie plus importante de $1,000 à $1,500 doivent emprunter plus de $1,500 pour conclure une transaction qui soit acceptable à la meilleure catégorie de prêteurs particuliers.
>
> D'autres encore, moins avertis et craignant plutôt le montant de la dette que les conditions imposées, acceptent les offres de présumés bienfaiteurs qui exigent en somme du 50 p. 100 ou davantage.
>
> Voici comment cela se passe: le sauveteur bienveillant offre de vous sortir d'un mauvais pas par un prêt garanti par une seconde hypothèque sur votre maison. Bien entendu, l'intérêt est un peu plus raide,—peut-être 12 p. 100,—mais l'emprunt peut être remboursé en trois ans et l'ami donne toutes les assurances que l'emprunt pourra être renouvelé.
>
> L'ennui, c'est qu'il y a un escompte. Vous convenez de rembourser $2,000 mais vous n'obtenez que $1,300. Ainsi vous payez en réalité, non pas 12 p. 100 ou $240 d'intérêt sur $2,000, mais près de 18½ p. 100 sur $1,300.

En outre, il y a ces $700 que vous remettez sans jamais les avoir touchés. Cela représente, sous un autre nom, plus que 50 p. 100 d'intérêt pour trois ans.

Vu l'intérêt qu'on a à payer, il se peut bien qu'on ait à renouveler l'emprunt avant l'échéance. Par conséquent, on renouvelle un emprunt, mettons des $1,500 qu'on n'a pas remboursés où, là encore, il y a un escompte du tiers.

On est donc de nouveau endetté de $2,350 après avoir payé un gros intérêt sur un emprunt de $1,300.

Je suppose que c'est cela que le présent projet de loi vise à prévenir. Et pourtant, c'est le résultat des restrictions imposées par la loi déjà en vigueur.

Bien entendu, l'exemple que je viens de donner pose la question du choix entre la réglementation et l'entreprise libre. Jusqu'à quel point la réglementation peut-elle s'appliquer dans une société d'entreprise libre sans qu'on ait à imposer une régie totale? Il s'agit du conflit entre ceux qui croient que, en réglementant législativement la vie économique, la loi supprimera tous les maux. Cependant, nous ne pouvons pas réglementer la conduite, les instincts ni la morale de l'homme. L'étendue des abus et des injustices découle de la conduite, des instincts et de la morale de l'homme, tels que la cupidité et le besoin, et, pour autant, la loi ne peut pas résoudre le problème. Cela suppose que, s'il n'y a pas d'argent en disponibilité, bien des sociétés qui dépendent de ce crédit ne pourront pas vendre leurs produits de consommation, avec tous les effets que cela pourra avoir sur l'économie. L'effet en est double: ralentissement de l'économie si les disponibilités monétaires sont réduites, et liberté pour les usuriers d'exploiter ceux qui sont dans la dèche. Pour vous donner une idée de l'importance du crédit à la consommation, je vous citerai, si vous me le permettez, monsieur l'Orateur, quelques chiffres. L'honorable député d'Assiniboïa (M. Argue) a déjà mentionné quelques chiffres du rapport de la Banque du Canada pour l'année 1957. Voici ce que je relève à la page 35 du même rapport:

En 1957, l'augmentation nette du crédit accordé au consommateur par les sociétés de prêts et les détaillants a été de 66 millions de dollars, en comparaison de 281 millions en 1956.

On voit que le taux d'augmentation du crédit à la consommation est diminué.

Du total de cette hausse du crédit en 1957, les sociétés de prêts à tempérament ont consenti 26 millions de dollars, les compagnies de petits prêts 12 millions, les magasins à rayons 19 millions et les autres détaillants 9 millions. A l'exception des prêts accordés pour l'amélioration de l'habitation, dont le montant a continué d'augmenter, les prêts personnels consentis par les banques à charte ont diminué pendant l'année.

Le tableau qui figure à la même page montre qu'à la fin de décembre 1957, le solde d'emprunts impayé en millions de dollars, se répartissait ainsi qu'il suit:

Compagnies de prêts à tempérament	782 millions
Compagnies de petits prêts	368 millions
Grands magasins	263 millions
Autres détaillants	563 millions
Total pour les sociétés de finance et les marchands détaillants	1,976 millions

Par contre, voici les chiffres à l'égard des banques à charte: pour la même période, prêts entièrement garantis par des obligations négociables, 257 millions; prêts pour amélioration de l'habitation, 48 millions; autres prêts, 421 millions; prêts des banques d'Épargne du Québec, 13 millions; prêts sur polices des compagnies d'assurance-vie, 292 millions.

On n'a pas à ce sujet le chiffre des prêts en cours pour les coopératives de crédit. Cela donne un tableau assez complet du crédit au consommateur à l'heure actuelle.

A la page 36, sous le titre: "Société de prêts à tempérament" je relève le passage suivant:

Le montant net du crédit dispensé au commerce de détail par les compagnies de prêts à tempérament a augmenté de 24 millions de dollars en 1957, en comparaison de 244 millions en 1956.

C'est une forte réduction du taux d'augmentation dans ce domaine.

Le montant total des contrats achetés des détaillants en 1957 fut inférieur de 73 millions de dollars (soit de 6 p. 100) à celui de l'année précédente, tandis que les remboursements augmentèrent de 147 millions, soit de 15 p. 100. En 1957, l'augmentation nette du crédit en cours pour achat de biens de consommation se chiffra par 26 millions de dollars, en comparaison d'une hausse de 157 millions en 1956.

Le représentant de Winnipeg-Sud (M. Chown) a déjà cité les chiffres de la *Gazette* de Montréal, chiffres que j'ai cités l'an dernier, qui indiquent que, pour ce qui est du crédit à la consommation, le taux de l'augmentation a diminué, même si les chiffres étaient supérieurs à ceux de l'année précédente.

On trouve également certains chiffres intéressants dans le rapport du surintendant des assurances du Canada à propos des sociétés de petits prêts et autres institutions de prêts pour l'année 1956. Comme l'a dit l'honorable député d'Assiniboïa, la dernière édition n'est pas encore prête. Celle que j'ai ici indique qu'en 1956 des petits prêts au nombre de 683,898, représentant une somme de $148,829,708 ont été consentis; c'est une diminution de 51,355 par rapport à l'année 1955 pour ce qui est du nombre de prêts, et de $13,878,721 pour ce qui est de leur somme. Les bénéfices bruts des sociétés de petits prêts se sont établis à $4,761,085 en 1956, soit $1,105,447 de moins qu'en 1955.

Je veux citer de nouveau la *Canadian Statistical Review*, numéro d'avril 1958, page 7 de l'introduction; les chiffres fournis se

fondent sur 4,700 enquêtes effectuées en 1956:

Trente pour cent des familles et particuliers ont déclaré qu'ils avaient des dettes d'achats à tempérament envers des magasins et des sociétés de financement des achats, et 25 p. 100 ont déclaré qu'ils avaient des comptes ouverts. La dette pour ces comptes ouverts était très inférieure à celle des achats à tempérament, la moyenne, pour ceux qui ont déclaré des dettes, étant de $126, comparativement à $461. C'est chez les familles et les particuliers dont le revenu va de $3,000 à $4,000 qu'on trouve la proportion la plus élevée de dettes relatives aux achats à tempérament. La fréquence des dettes bancaires augmente avec le revenu. Pour ceux dont le revenu était inférieur à $1,000, la proportion des dettes bancaires était négligeable. Cependant, à l'autre bout des paliers de revenu (plus de $10,000), environ 22 p. 100 des personnes interrogées étaient endettées et, dans les cas où il s'agissait de dettes envers les banques, la dette moyenne s'établissait à environ $8,300. Environ 10 p. 100 seulement des familles et particuliers avaient une dette envers la banque.

Comme il fallait s'y attendre, la fréquence et le chiffre des hypothèques diminuaient avec l'âge. Chez les propriétaires d'habitations, 53 p. 100 n'avaient pas d'hypothèques, mais 27 p. 100 seulement de ceux de moins de 40 ans n'en avaient pas, comparativement à 86 p. 100 pour ceux de plus de 65 ans. Chez les propriétaires plus jeunes et endettés, la dette moyenne était de $5,634, tandis que chez les propriétaires plus âgés elle était de $3,182.

A mesure que le revenu augmente, on trouve plus de propriétaires d'habitations. Environ 55 p. 100 des familles et particuliers étaient propriétaires de leurs propres maisons, la proportion passant de 41 p. 100, pour ceux dont le revenu était inférieur à $1,000, à 86 p. 100 aux paliers supérieurs de revenu. Cependant, ceux des paliers les plus bas avaient plus souvent leur titre clair de propriété que ceux des paliers moyens et supérieurs, sans doute parce qu'il s'y trouve plus de personnes âgées qui ont eu le temps d'éteindre leurs dettes. Chez ceux dont le revenu était de plus de $10,000, 45 p. 100 seulement n'avaient pas d'hypothèques, contre 86 p. 100 pour ceux dont le revenu était inférieur à $1,000. Les dettes hypothécaires sont les plus fréquentes chez ceux dont le revenu va de $4,000 à $5,000.

Cela nous donne une idée générale des répercussions des prêts sur notre économie. Quant à l'activité de ceux qui obtiennent des prêts, j'aimerais donner un aperçu de la manière dont ces prêts atteignent tous les secteurs de notre économie. Je vais citer un passage du mémoire soumis au comité de la banque et du commerce de la Chambre des communes par l'Association canadienne de prêts aux consommateurs en 1956. A la page 12 de ce rapport nous trouvons une classification détaillée des divers emprunteurs à la fin de 1954. Sous le titre, "Prêts classifiés selon la profession des emprunteurs", voici ce que nous trouvons: artisans, contremaîtres et assimilés, 30.21 p. 100 des emprunts contractés ou en cours à l'époque; ouvriers et assimilés, 21.60 p. 100; employés de bureaux et assimilés, 10.57 p. 100; manœuvres (à l'exclusion du secteur agricole) 8.82 p. 100; employés de services, 5.03 p. 100; vendeurs, 3.99 p. 100; employés de services de protection, 3.86 p. 100; militaires, 3.81 p. 100; propriétaires, directeurs, hauts fonctionnaires, (à l'exclusion du secteur agricole), 3.46 p. 100; travailleurs professionnels et semi-professionnels, 2.84 p. 100; titulaires de pensions ou de revenus indépendants, 2.62 p. 100; cultivateurs et gérants de fermes, 2.22 p. 100; instituteurs, .64 p. 100; ouvriers et contremaîtres agricoles, .23 p. 100; professions non déclarées, .10 p. 100.

Il est également intéressant de voir les fins auxquelles ces prêts ont été consentis, comme il en est fait mention à la page 13 du même rapport. Vient d'abord le remboursement de factures échues, pour une proportion de 21.79 p. 100, factures de soins médicaux, dentaires et hospitaliers, 12.90 p. 100, et ainsi de suite.

Puis à la page 14 du même rapport, au tableau 7, on constate que la plus grande partie des prêts sont accordés à ceux qui gagnent de $200.01 à $300 par mois, dans une proportion de 46.20 p. 100 du total des prêts consentis. Le second groupe en importance se compose de ceux qui gagnent de $100.01 à $200 par mois, groupe dont la proportion s'établit à 22.74 p. 100. Le troisième groupe est celui des gens qui gagnent de $300.01 à $400, dans une proportion de 18.49 p. 100 des prêts. Le revenu mensuel moyen des emprunteurs était de $270; le prêt moyen s'établissait à $224; le versement mensuel moyen exigé, capital et intérêts compris, s'élevait à $18.55; le pourcentage moyen du revenu exigé de l'emprunteur pour le versement mensuel s'élevait à 6.9 p. 100.

Ainsi éclairés, examinons les problèmes qui suscitent des difficultés à ces emprunteurs. Un emprunt, avons-nous remarqué, vise la plupart du temps à la consolidation de dettes échues. Cela veut dire qu'après un certain nombre d'années, à la suite d'infortunes, de maladie, d'accidents, de décès dans la famille ou peut-être de mauvaise administration de leur budget, bien des gens se sont endettés et ont dû consolider leurs dettes en empruntant de ces sociétés. Les notes de soins médicaux et hospitaliers ont été, dans 12.9 p. 100 des cas, le motif de l'emprunt. Compte tenu des divers éléments de l'entretien d'une maison, du loyer ou de l'amortissement de l'hypothèque, nous constatons que près de 30 p. 100 des emprunts sont faits pour

l'entretien des maisons. De plus, les gens qui sont sans travail se mettent naturellement dans des difficultés et retardent leurs échéances. Par la suite, quand ils ne peuvent pas emprunter d'un ami, ils s'adressent à ces sociétés de prêts.

D'aucuns ont des hypothèques si considérables sur leur maison qu'ils ne peuvent pas obtenir d'autres emprunts hypothécaires. Par conséquent, n'ayant pas les garanties qui leur permettraient d'obtenir un prêt d'une société prêteuse telle qu'une banque, ils doivent s'adresser à ces sociétés de prêts. Quand ils ne peuvent pas obtenir assez d'argent d'une société de prêts ou même quand ils ne peuvent pas obtenir de prêts, leur situation est vraiment désespérée et alors ils deviennent la proie d'usuriers. Il importe donc qu'une société de prêts légitime puisse offrir ses services à de telles gens.

L'an dernier, j'ai parlé d'un état de choses qui existe dans la région de Toronto et, je l'imagine bien, dans d'autres régions métropolitaines. Il s'agit des secondes et troisièmes hypothèques et il faut remédier à cet état de choses. Étant donné les loyers élevés que bien des jeunes couples et des couples d'âge mûr doivent payer, cela coûte moins cher aujourd'hui d'acheter des maisons. Il peut se trouver que ces gens ne soient pas trop bien renseignés au sujet des hypothèques et qu'en conséquence ils aient acheté des maisons grevées non seulement de deux hypothèques mais, dans certains cas, de trois. Dans certains cas, ces hypothèques échoient dans trois ou quatre ans. L'agent qui leur a vendu la maison les a peut-être trompés ou peut-être ne se sont-ils pas rendu compte qu'au bout de ce temps-là les hypothèques ne pouvaient pas être renouvelées sans le versement d'une gratification égale, sinon supérieure, au montant du principal payé depuis la prise de possession de la maison. Comme résultat, les gens s'endettent de plus en plus.

Nombre d'entre eux ont dû abandonner leur maison. Beaucoup ont dû la vendre, tâchant de se tirer du mieux qu'is pouvaient de ce mauvais pas. Certains ont tout simplement remis leur maison au détenteur de la seconde ou de la troisième hypothèque, selon le cas, et ont tâché de se faire dégager de leur contrat, s'il en existait un. Ce problème va devenir de plus en plus aigu d'ici deux ou trois ans parce que bien des gens ont été entraînés à acheter des maisons dans ces conditions. Le principe du bill dont nous sommes présentement saisis constituerait une protection pour les gens se trouvant dans de telles situations.

J'aimerais consigner au compte rendu certains chiffres relatifs aux frais et bénéfices de ces sociétés de prêts. J'ai ici le rapport du surintendant des assurances du Canada sur les sociétés de petits prêts et les prêteurs d'argent pour l'année terminée le 31 décembre 1956. Il serait peut-être intéressant d'étudier la statistique relative aux quatre grandes sociétés de prêts et de comparer les soldes de prêts en cours à la somme d'argent qu'elles doivent emprunter. A la page 13 du rapport on constate que la *Beneficial Finance Company* avait un solde total de petits prêts s'élevant à $17,754,341. Les soldes de prêts importants s'élevaient à $61,548,152 et les soldes des contrats de vente sous condition et autres contrats s'élevaient à $2,062,339.

Par contre, la société a emprunté $57,463,530 et a dû payer pour $1,715,836 d'impôts. Les intérêts payés sur l'argent emprunté pour les petits prêts se sont élevés à $712,139 et à $1,843,077 pour les autres prêts. Son profit brut de l'année, avant déduction des impôts, a été de $1,061,238 sur les petits prêts et de $4,770,997 sur les autres prêts. On pourrait fournir des chiffres analogues pour les trois autres sociétés et donner ainsi une idée des bénéfices qu'elles réalisent.

Dans un mémoire préparé par le *Household Finance Corporation of Canada* et soumis au conseil du service social du synode anglican de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard, cette société a expliqué le taux d'intérêt et les problèmes qu'elle doit résoudre en prêtant de l'argent. Voici ce que je trouve à la page 6 du mémoire:

> Une société qui pourrait consentir avec profit des prêts de $12,000, par exemple, à 6 p. 100 par an, constaterait qu'elle n'aurait aucun avantage à consentir des prêts de $200 au même taux. Cela provient de ce qu'il faut 60 fois plus de temps et de travail pour prêter $12,000 en prêts de $200 que pour prêter la même somme en une seule fois. Il est bien évident que les petits prêts doivent se consentir à un taux beaucoup plus élevé.
>
> Le Comité permanent de la banque et du commerce de la session de 1938, dont le rapport est à la base de la loi sur les petits prêts, a reconnu cela et s'est exprimé ainsi:
>
> "De toute évidence, l'achat d'une tranche d'obligations, d'une durée de 12 ans, de l'État canadien, n'exige que peu de frais d'enquête et aucun frais de surveillance. Cinquante placements en hypothèques sur des fermes, pour des périodes diverses, exigent des frais d'enquête et de surveillance considérables. Enfin, 1,000 demandes de prêts à faire à 500 personnes pour quelques mois exigent des enquêtes et une surveillance méticuleuse qui sont

très coûteuses à raison de tant pour cent par mois."

Et maintenant, voici ce qu'on lit aux pages 8 et 9 de ce mémoire:

Les taux en vigueur au Canada à l'heure actuelle ont déjà été exposés au chapitre intitulé "Loi sur les petits prêts". Voici des exemples qui servent à démontrer à quoi ces taux correspondent quand ils sont appliqués à des prêts particuliers:

Montant du prêt	Taux (Loi sur les petits prêts)	Taux mensuel	Taux annuel	Revenu brut des prêteurs par $100 prêtés, par année
$ 300	2%	2%	24%	$13.48
$ 500	2% jusqu'à $300 1%, $301-$500	*1.81%	21.72%	$12.15
$1,000	2% jusqu'à $300 1%, $301-$1,000	*1.48%	17.76%	$ 9.87
$1,500	2% jusqu'à $300 1%, $301-$1,000 ½%, $1,000-$1,500	*1.27%	15.24%	$ 8.44

*Taux moyen quand le prêt est remboursé conformément au contrat.

Peut-être aimerait-on aussi comparer le rendement des sociétés de prêts à celui d'autres industries. A la neuvième page de l'appendice annexé au mémoire présenté au comité de la banque et du commerce par la *Canadian Consumer Loan Association*, appendice préparé par la maison Price Waterhouse, figure un tableau comparatif du rendement des sociétés de prêts à ce moment-là et d'une estimation de ce qu'elle pouvait s'attendre de réaliser après l'adoption de la loi sur les petits prêts. Le tableau fait voir les bénéfices avant déduction de l'intérêt sur l'argent emprunté et des impôts sur le revenu, exprimés en pourcentages de l'actif global, moins les obligations et autre argent emprunté. La page 9 fait voir le bénéfice net, moins les dividendes sur les actions privilégiées exprimés en pourcentage de l'actif total moins les obligations, dont l'argent emprunté et les actions privilégiées, c'est-à-dire l'actif net afférent aux actions ordinaires des sociétés de petits prêts. Le tableau présente la ventilation des six filiales, dont le bénéfice net était de 25.3 p. 100 avant l'adoption de la loi. On calculait que le rendement serait de 16.36 p. 100 après l'adoption de la loi. Il existait 59 sociétés canadiennes indépendantes dont les bénéfices représentaient 9.87 p. 100 et devaient représenter après l'adoption de la loi, 5.41 p. 100.

On compare ensuite ces bénéfices avec ceux de trois banques dont le rendement était de 6.30 p. 100; huit sociétés de services publics et de transports dont le rendement s'élevait à 5.56 p. 100; dix fabriques de produits en acier et compagnies de construction, dont le rendement était de 14.32 p. 100; six fabriques de produits alimentaires, dont le rendement était de 10.09 p. 100; trois fabriques d'eaux gazeuses, dont le rendement était de 10.06 p. 100; cinq fabriques de papier-journal et de produits forestiers, dont le rendement était de 17.17 p. 100; neuf sociétés pétrolières, dont le rendement était de 11.93 p. 100; treize fabriques de bas métaux, dont le rendement était de 15.98 p. 100; deux mines d'or, dont le rendement était de 12.19 p. 100 et sept sociétés diverses, dont le rendement était de 14.01 p. 100.

M. l'Orateur: Je regrette d'interrompre l'honorable député mais je dois l'avertir qu'il a épuisé son temps de parole.

M. Erhart Regier (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, je félicite le préopinant, l'honorable député de Davenport (M. Morton), de l'attitude très sympathique et analytique qu'il a adoptée à l'égard de ce problème. Je suis tout à fait de l'avis de l'honorable député de Burin-Burgeo (M. Carter): ce projet de loi devrait être renvoyé à un comité de la Chambre. Notre groupe estime que le bill a du bon. Cependant, nous aimerions bien qu'un député ministériel propose qu'il soit renvoyé à un comité parce que, croyons-nous, toute étude qui en serait faite au comité ne pourrait qu'aider notre cause.

Je dois aussi remercier l'honorable député de Davenport de l'abondante statistique qu'il a fournie, et de tous ces détails du rapport sur les sociétés de petits prêts pour l'année terminée le 31 décembre 1956. Nous avons su quels sont les pourcentages des bénéfices nets. Il importe beaucoup qu'on aborde ces questions de la bonne façon. L'honorable député a cité l'exemple de la *Beneficial Finance Company*. Je me rappelle très bien que cette société était auparavant connue

sous le nom de *Personal Finance Company*. Toutefois, ayant cru sans doute que ses rapports avec ses clients étaient un peu impersonnels, elle a jugé préférable de modifier la raison sociale de façon que la société soit désormais connue sous le nom de *Beneficial Finance Company*. Je constate qu'actuellement le capital effectivement placé est d'un million. Je constate aussi que les bénéfices nets, après acquittement de l'impôt sur le revenu, figurant à la page 15 du rapport,—il s'agit ici de l'intérêt sur les petits prêts,—étaient de $562,376, et sur les transactions autres que sur les petits prêts, de $2,528,858.

Autrement dit, il y a eu un rapport dépassant de trois millions le capital. Cela veut dire que les propriétaires de la société n'ont risqué que ce million. Leur bénéfice net, après défalcation de l'impôt sur le revenu, dépassait trois millions. Si l'honorable député, en donnant des pourcentages, parle du volume du capital effectivement employé, cela change évidemment les données du problème et ces bénéfices nets, qui dépasseraient autrement 300 p. 100, seraient ramenés à un chiffre beaucoup plus modeste. Toutefois, on me permettra de rappeler à la Chambre que la société est une société constituée en corporation et que, par conséquent, ceux qui ont placé ce million ne risquent absolument pas leur propre argent. Je puis ajouter que la meilleure partie du capital additionnel employé par eux appartient, en général, aux citoyens moyens, assurés sur la vie, et ayant de l'argent dans nos banques à charte. Ce sont ces deux sources qui ont essentiellement fourni le capital de roulement pour ces sociétés de prêts.

Avant de passer au corps de mon discours, qu'il me soit permis de rendre hommage,—non pas à vous monsieur l'Orateur car j'espère que l'excellence de mes arguments constitueront en eux-mêmes un hommage à l'Orateur de cette Chambre,—à un de nos fonctionnaires hautement estimé, le directeur général des assurances, M. K. R. MacGregor, et à ses collaborateurs (*Applaudissements*). Voici un fonctionnaire qui pourrait consacrer tout un volume à ses observations, si ses fonctions ne l'empêchaient précisément d'exprimer toutes ses convictions personnelles. Cet ouvrage aurait une grande valeur pour la population du Canada en général et pour le Parlement en particulier. Il faut décidément rendre un grand hommage à ce fonctionnaire qui a pu, je crois, en s'attachant avec soin et conscience à ses responsabilités, empêcher qu'un grand nombre des excès dont nous nous plaignons en ce moment n'aient des conséquences autrement plus graves qu'ils n'ont en réalité.

En abordant cette question je voudrais présenter, en faveur du projet de loi, un argument d'ordre moral aussi bien qu'un argument d'ordre économique. Nous, de la Chambre des communes, faisons nôtre le principe qui veut que l'une des fonctions de l'État et de la Chambre consiste à adopter des lois qui puissent, tout au moins dans une certaine mesure, protéger le citoyen moyen. Il y a à l'appui de cette thèse un très grand nombre de précédents. N'existe-t-il pas des lois fédérales limitant la liberté d'action des banques à charte dans l'intérêt général? N'y a-t-il pas dans nos lois provinciales des restrictions à l'activité des coopératives de crédit? N'y a-t-il pas encore d'autres mesures fédérales destinées à protéger le public contre les torts éventuels que pourraient leur causer les compagnies d'assurance, etc.? Je me rends parfaitement compte que nous ne pouvons légiférer en matière de comportement humain ou de moralité, pour reprendre les termes de l'honorable député de Davenport. Je reste toutefois convaincu que l'une des raisons mêmes qui expliquent l'existence de la Chambre c'est que celle-ci a à protéger le citoyen moyen contre ceux d'entre ses compatriotes qui voudraient lui faire tort, s'il n'existait précisément pas de mesure législative pour les en empêcher.

Déjà, en d'autres occasions, on nous a administré la preuve que plus de la moitié des gens qui tombent entre les griffes des prêteurs professionnels,—et je songe ici, plus particulièrement, aux sociétés de petits prêts,—ne peuvent jamais s'en échapper jusqu'à leur mort. Le député de Davenport et notre collègue d'Assiniboïa (M. Argue) ont l'un et l'autre consigné au compte rendu des chiffres qui montrent bien à quels niveaux inimaginables atteignent les dettes des chefs de famille de notre pays.

Notre monde actuel se compose de toutes sortes d'êtres humains, y compris ceux qui se livrent à la production; nous reconnaissons tous que ce sont les producteurs qui répondent aux besoins fondamentaux de la race humaine. A cause de la division du travail qui a résulté de l'évolution économique, une classe importante de gens pourrait maintenant être rangée dans la catégorie des services, par exemple les instituteurs, les fonctionnaires, les cireurs de bottes, les barbiers, les exploitants de postes d'essence et ainsi de suite. Ce sont des gens que nous dispensons de produire parce que nous reconnaissons les avantages de cette division du travail et parce que nous préférons partager avec eux nos biens afin qu'ils puissent nous rendre des services qui facilitent l'exécution de nos travaux productifs.

Malheureusement cependant, depuis les temps les plus reculés, il existe une autre

catégorie d'êtres humains, une catégorie toute différente. Il y a toujours eu des gens qui n'ont pas reconnu l'ancien principe biblique suivant lequel l'homme doit gagner son pain à la sueur de son front; ils sont plutôt d'avis qu'il doit gagner son pain à la sueur du front d'un autre. Ils ont toujours estimé qu'il est parfaitement convenable qu'ils se frayent un chemin vers le succès aux dépens de leurs semblables.

En Grande-Bretagne, durant la guerre, un règlement exigeait que les parasites soient intégrés dans des entreprises utiles. Notre civilisation chrétienne moderne devrait être débarrassée des fainéants, des sangsues, des parasites et de tous ceux qui s'enrichissent en profitant de l'infortune des autres. Nous avons tous des fautes à nous reprocher mais il y a deux sortes de fautes et la plus grave qu'on puisse commettre, à mon avis, c'est d'enfreindre le commandement le plus important du plus grand des législateurs qui nous ordonne d'aimer notre prochain comme nous-mêmes.

Aux débuts de l'Église chrétienne, les usuriers étaient expulsés du rang des fidèles. Où sont les apôtres de la religion moderne dans le monde occidental d'aujourd'hui? Beaucoup regrettent le cynisme qui se manifeste de plus en plus dans les pays de l'Ouest à l'égard des Églises organisées; dans une large mesure, cette attitude tient à ce que la chrétienté n'a pas su condamner sans ambages certains des maux qui ont pris racine dans notre société.

Toute cette pratique des taux d'intérêts excessifs suscitait déjà de graves soupçons à l'époque où vous, monsieur l'Orateur, et moi-même étions plus jeunes. Je me souviens du scandale déclenché dans ma localité lorsqu'on a découvert qu'une société de prêts hypothécaires avait exigé 18 p. 100 d'intérêt. Mais maintenant, ainsi que l'a mentionné l'autre jour l'honorable représentant de Vancouver-Est (M. Winch), cette exploitation de nos concitoyens est bien organisée et passe presque pour une profession respectable dans notre société.

Il n'est pas un d'entre nous qui n'ait le plus grand respect pour un grand poète canadien, Robert W. Service. Voici ce qu'il disait, —et d'un intérêt de 5 p. 100 seulement. Qu'aurait-il donc écrit s'il s'était rendu compte que certains des taux d'intérêt exigés aujourd'hui, comme j'entends le démontrer plus tard en consignant des chiffres au compte rendu, atteignent 235 p. 100! Voici toutefois ce qu'il disait de 5 p. 100:

Because I have ten thousand pounds I sit upon my stern,
And leave my living tranquilly for other folks to earn.

[M. Regier.]

Et il ajoute plus loin:

So get ten thousand pounds, my friend, in any way you can
And leave your future welfare to the noble Working Man.
....And though around you painful signs of industry you view,
Why should you work when you can make your money work for you?

Et, monsieur l'Orateur, lorsque je constate que le parti tory cherche à se faire passer pour le champion de l'ouvrier, j'aimerais lui rappeler ce que disait là-dessus M. Service:

So I'll get down upon my knees and bless the Working Man,
Who offers me a life of ease through all my mortal span;
Whose loins are lean to make me fat, who slaves to keep me free,
Who dies before his prime to let me round the century;
Whose wife and children toil in turn until their strength is spent,
That I may live in Idleness upon my Five-per-Cent.

Cela suffit.

Des voix: Bravo!

M. Argue: Écoutez donc les capitalistes à 5 p. 100.

M. Regier: Ces sociétés ne risquent à peu près rien. L'un des députés qui ont participé avant moi au débat a consigné au compte rendu des chiffres qui démontrent que les pertes n'atteignent que .26 p. 100 des sommes engagées. Je pense même qu'au pire moment de la crise, dans les maigres années 30, les grands magasins des États-Unis signalaient que leurs pertes ne dépassaient pas .9 p. 100.

J'en viens maintenant aux raisons économiques pour lesquelles la Chambre devrait examiner avec sympathie le bill présenté par notre collègue d'Assiniboïa. Chaque cent, chaque dollar versé en intérêts, en frais fixes, qu'on les appelle comme on voudra, diminuent la puissance d'achat de la population. A notre époque, à un moment où nous nous préoccupons si fort de l'embauche intégrale, de la découverte de nouveaux marchés, des moyens de permettre à nos compatriotes d'acheter ce que d'autres compatriotes peuvent produire, tout ce qui diminue la puissance d'achat de notre population devrait faire l'objet d'un examen véritablement très sérieux.

L'an dernier j'ai eu connaissance d'un cas particulier. Un homme avait acheté une voiture. Il lui manquait $1,600, qu'il se proposait de verser en mensualités d'un peu plus de $70 sur deux ans. Comme il était intelligent, il s'est adressé à la banque qui lui a fourni l'argent qu'il lui fallait en exigeant en tout et pour tout que $138. S'il ne l'avait pas fait, s'il s'était adressé à une société de

prêts, il aurait dû payer en tout $404 si l'on en croit le vendeur. Autrement dit, en s'adressant à une institution financière digne de confiance, cet homme a épargné $266.

Je voudrais bien que plus de Canadiens s'adressent aux institutions financières établies et respectées de notre pays, lorsqu'ils ont besoin de crédit. Ils s'épargneraient ainsi beaucoup de soucis. La plupart d'entre eux, je le sais, ne s'adressent ni aux banques, ni aux caisses populaires, ni à leurs amis, ni à leurs parents. Au lieu de cela, ils vont furtivement encourager les établissements louches. Dans le cas que j'ai cité, une somme de $266, soit assez pour payer les comptes d'épicerie de cette famille pendant neuf semaines au moins, a été épargnée.

M. Chambers: L'honorable député me permet-il une question? Je me demande s'il n'y a pas malentendu. N'est-il pas vrai qu'il est interdit aux banques d'accepter une automobile en garantie d'un prêt? Dans ce cas, l'ami du député devait avoir d'autres garanties.

M. Regier: Si l'honorable député avait été à la Chambre il y a quelques années, il se souviendrait que nous avons modifié la loi sur les banques afin de permettre aux banques à charte du Canada d'accepter des biens meubles en garantie; cela comprend les automobiles. Je sais qu'il n'entrait pas dans les habitudes des banques d'accepter ces garanties; l'honorable député a parfaitement raison. Cependant, depuis 1955, les banques à charte ont cette autorisation. Malheureusement, trop peu de clients leur demandent des prêts de cette sorte.

M. Nesbitt: Je me demande si mon honorable ami me permettrait une autre question. J'ai écouté son discours avec beaucoup d'intérêt, comme aussi certaines des autres observations formulées par d'autres orateurs cet après-midi. Ce que je voudrais savoir c'est ce qui arriverait si le taux d'intérêt était abaissé, comme le projet de loi le prescrit, à 12 pour 100. Les coopératives de crédit,—il y en a plusieurs dans ma circonscription et plus de la moitié des gens en font partie, si je ne me trompe,—ont constaté que le chiffre d'un pour cent par mois sur le solde non remboursé, soit 12 pour 100 par année, représente le minimum pour le maintien de leur exploitation. Il faut se rappeler que la plupart des coopératives de crédit n'emploient pas d'administrateurs rémunérés; elles ont surtout des employés bénévoles. Si ces caisses s'évitent les frais généraux, comment les sociétés de prêts...

M. Argue: Ne pourriez-vous pas vous inscrire sur la liste de M. l'Orateur?

M. Nesbitt: ...qui doivent embaucher des employés et verser des traitements, peuvent-elles exiger les mêmes taux que les coopératives de crédit?

M. Regier: Je n'ai peut-être pas très bien saisi la question. Quoi qu'il en soit, si je puis supposer que mon interprétation est exacte, voici ma réponse: je puis dire à l'honorable député que la coopérative de crédit dont je fais partie, la *B.C.T.F. Credit Union*, verse à son administrateur un traitement supérieur aux traitements honteux que touchent la plupart des gérants de banques à charte et que tous les employés touchent des salaires syndicaux, soit plus que les employés des banques à charte. Cette coopérative exige un intérêt de 9 p. 100 par année et, de plus, verse à ses déposants un taux d'intérêt de 3¼ ou 3½ p. 100, je ne sais plus exactement. Par conséquent, on se trompe en affirmant que les coopératives de crédit sont obligées d'exiger au moins 12 p. 100. Je sais qu'un assez grand nombre de coopératives de crédits se contentent de 5 et de 6 p. 100 et y trouvent leur affaire lorsqu'il s'agit de prêts sur biens immobiliers.

Je ne voudrais pas que mes collègues m'empêchent de verser au compte rendu le récit d'un cas, survenu au Canada, qui me paraît vraiment honteux. J'ai ici une lettre et des documents que je me propose de citer et que je suis disposé à déposer sur le bureau de la Chambre. Je ne donnerai pas le nom de l'intéressé, bien qu'il m'ait autorisé à le faire. Cet homme habite ma circonscription. J'indiquerai le nom à tout honorable député que la chose peut intéresser; je sais que le Règlement de la Chambre m'oblige à le fournir, si on me le demande. La lettre est datée du 27 mars et est ainsi conçue:

Cher monsieur Regier,

Le *Better Business Bureau* de Vancouver m'invite à vous soumettre mon problème; j'espère que vous pourrez m'aider ainsi que tous ceux qui ont affaire aux sociétés de financement.

Certains de mes adversaires conservateurs devraient m'écouter attentivement car il s'agit d'une lettre qui m'a été adressée par le *Better Business Bureau* de Vaucouver. L'auteur écrit:

Voici mon problème. J'ai fait financer l'achat d'une automobile par la *Credit Acceptance Corporation Limited*, pour une année. Voici les chiffres:

Somme financée	$ 350
Frais de conversion	15

Je ne sais pas ce que cela signifie. Peut-être est-ce une conversion du socialisme de la CCF au toryisme, mais je ne saurais l'affirmer.

Frais d'administration ...	$ 70.00
Enregistrement	3.50
Total	$438.50

Il s'agissait d'un contrat d'un an mais je l'ai payé en un mois et on ne m'en a pas moins exigé $418.50. Or, il me semble, à moi, que c'est du vol en plein jour, et j'aimerais qu'on prenne des mesures relativement au montant d'intérêt que ces sociétés exigent. Tous les jours, des gens se font prendre par ces usuriers. Pourtant, on laisse ces usuriers exercer leur commerce ouvertement et sous la protection de la loi. Je pourrais écrire tout un livre sur les raisons de ne pas les laisser exercer leur besogne, mais vous en savez probablement plus long que moi sur eux.

J'ai sous la main des documents prouvant les allégations de cet homme. Il a payé cette somme au complet en moins de 30 jours. J'ai le chèque encaissé révélant que la société a déposé ce paiement à la banque le 31e jour et qu'il avait été payé le 13e jour. A mon avis, cela représente un droit, ou des frais de service, ou de l'intérêt ou des frais de conversion,—appelez cela ce que vous voudrez,—de 235 p. 100 par année. J'ai dit à cet homme que je mettais en doute la légalité de cette opération. Je me persuade maintenant que c'était une opération légitime parce que c'était un contrat de vente sous condition que le dépositaire d'automobiles avait cédé à la *Credit Acceptance Corporation Limited.*

Il me semble que, si l'élection de la Chambre par la population du Canada signifie quelque chose, elle signifie que la Chambre doit exister pour servir la population du Canada. Si nous affirmons que nous ne pouvons pas légiférer contre ce genre de combine qui exige 235 p. 100 d'intérêt, alors nous devrions tous démissionner, retourner chez nous et laisser la charge à d'autres qui auront à cœur les intérêts des Canadiens.

Je sais bien qu'on a parlé cet après-midi du problème du marché de la consommation et de la puissance d'achat. Cependant, on a trop vendu à la population du Canada par rapport à sa puissance d'achat. Depuis trop longtemps, nous lui refusons une puissance d'achat suffisante. Nous refusons des salaires raisonnables à nos ouvriers; nous refusons un revenu raisonnable à nos ex-militaires, à nos vieillards et à ceux qui sont incapables de gagner leur vie. Voilà pourquoi nos produits commencent à s'accumuler. Quelle solution a offerte le fameux régime de l'entreprise libre? Cette solution consiste à vendre les produits sans tenir compte des conséquences.

Nous avons bien vendu nos produits. On nous a chanté de ravissantes berceuses à la radio: rien à payer au comptant! Et ceci a continué jusqu'à ce que l'ouvrier moyen se trouve actuellement dans les dettes pardessus la tête, et dans l'incapacité absolue d'ajouter quoi que ce soit à ce qu'il doit déjà. Il est donc incapable d'acheter. C'est maintenant qu'il faut payer la note. Le premier ministre (M. Diefenbaker) nous dit: "Achetez, achetez, achetez, ramenez la prospérité!" Mais comment peut-on acheter davantage lorsqu'on est endetté au dernier degré? Monsieur l'Orateur, nous avons retardé la récession, ou la crise, mais nous ne l'avons pas évitée. Du point de vue des achats de consommation, nous avons atteint le point de saturation.

[M. Regier.]

Je n'ai pas à me plaindre de celui qui, à la sueur de son front, a gagné un peu d'argent, en se privant de certaines choses pendant ses jeunes années. Il a certains droits quant aux conditions qu'il peut poser à l'utilisation par d'autres de son propre pouvoir d'achat. Mais d'où vient l'argent en cause à l'heure actuelle dans la plupart des ventes à tempérament? De la population de notre pays. Ce qui fend le cœur, c'est ceci. C'est que l'assurance-vie entre pour une très grande part dans tout cela. On paye de l'argent aux compagnies d'assurances, qui ne rendent à peu près rien de l'argent qu'elles reçoivent. Or, cette même socité d'assurance qui touche les primes de M. Untel prend les primes de celui-ci pour les prêter à une société de petits prêts. Mais si M. Untel veut acheter une voiture, celle-ci lui prête son propre argent et elle lui demande 24 p. 100 d'intérêt,—et dans le cas qui nous occupe 235 p. 100,—sur ses propres économies. C'est une honte. Ce n'est pas exagéré que d'affirmer qu'une toute petite partie seulement de l'argent utilisé actuellement est tirée des économies et des sacrifices de ceux qui le prêtent.

Il y a dans notre société assez de facilités de crédit. Il y a des banques à charte partout au Canada. Il y a aussi le mouvement des coopératives de crédit, qui s'est répandu également un peu partout dans notre pays et dont la croissance est sans cesse plus rapide. C'est avec plaisir que j'ai remarqué que le premier ministre avait assuré au mouvement coopératif que le gouvernement conservateur allait encourager les coopératives québécoises. J'ai ici une coupure du *Rural Co-operator* du 29 avril 1958. L'entête se lit ainsi qu'il suit: "Bravo, M. Diefenbaker!" L'article est ainsi conçu, en partie:

Puisque M. Diefenbaker ne pourrait vraiment pas stimuler l'expansion des coopératives dans une province sans fournir des stimulants du même ordre dans les autres, nous avons hâte d'apprendre comment M. Diefenbaker se propose d'encourager les coopératives.

Et nous n'oublierons pas qu'il est censé avoir promis d'apporter des stimulants!

J'espère que le premier ministre encouragera beaucoup la croissance du mouvement des coopératives de crédit dans tout le Canada. Dans nos institutions bien établies, nous avons tout ce qu'il faut pour satisfaire à tous les besoins légitimes du peuple canadien.

Bien qu'on puisse me citer des cas particuliers, ma thèse générale portant que des services suffisants sont à la disposition de la population du Canada, pourvu qu'elle veuille bien y recourir, ne s'en trouve pas démolie. Lorsqu'on refuse de faire crédit, ce refus est plus souvent qu'autrement conforme aux intérêts de celui qui voudrait emprunter. Le gouvernement a des obligations envers le citoyen moyen à cet égard également.

Le gouvernement conservateur a remporté une victoire éclatante. Il l'a remportée grâce aux suffrages des pauvres gens, car c'est chez eux que se recrute le gros des électeurs. Je dirai aussi que ces gens attendent beaucoup du nouveau gouvernement. Je ne crois pas qu'ait été élu auparavant au Canada un gouvernement dont la population attendait d'avantage. J'espère que le gouvernement reconnaîtra les lourdes responsabilités que lui impose ce vote de confiance. Non seulement pour des motifs économiques mais encore pour qu'on fasse preuve d'humanité au Canada, j'engage les membres du gouvernement à appuyer le bill que présente l'honorable représentant d'Assiniboïa.

M. Egan Chambers (Saint-Laurent-Saint-Georges): Monsieur l'Orateur, j'éprouve beaucoup de sympathie pour les motifs au nom desquels l'honorable député d'Assiniboïa (M. Argue) présente son bill, non pas ses motifs politiques, mais ceux qu'il a affirmés, ainsi que d'autres en cette enceinte cet après-midi, au sujet de la protection des Canadiens, surtout de ceux dont le revenu est faible, contre des taux d'intérêt excessifs lorsqu'ils ont besoin d'argent. Toutefois, le bill, sous sa forme actuelle, ne m'inspire pas autant de sympathie. Tout d'abord, avec tout le respect que je dois à ceux qui l'ont rédigé, je trouve que le libellé de ce bill ne convient pas pour réaliser complètement les fins poursuivies par l'honorable député. Deuxièmement, je me demande si l'on a suffisamment étudié la question avant d'établir le chiffre arbitraire de 12 p. 100 comme intérêt maximum à exiger en pareils cas.

Il a beaucoup été question de déférer cette question à un comité de la Chambre, et j'aimerais que l'on trouve un jour l'occasion d'entreprendre une étude approfondie de tous les renseignements pertinents qui ont été réunis. Il me paraît fort douteux que l'on trouve le temps d'entreprendre une telle étude au cours de la présente session du Parlement, si l'on songe au très lourd programme qui nous a été annoncé par le discours du trône, mais il ne m'appartient pas d'en décider.

Mais laissons de côté pour l'instant la question d'un examen plus approfondi, et voyons ce que nous offre le bill actuel. Il touche à un secteur très sensible de notre économie. Certains députés se rappelleront qu'il peut être très dangereux de jouer avec le crédit. Le groupe principal touché par ce bill est celui des sociétés de financement qui prêtent de l'argent surtout pour l'achat de denrées. Ces prêts peuvent être répartis en un certain nombre de groupes. Il y a d'abord les prêts au détail. Ce sont ceux qui sont consentis à des particuliers qui désirent acheter une automobile ou quelque autre bien durable, comme une lessiveuse ou un réfrigérateur, dont ils estiment avoir besoin.

Il faut établir une différence entre la personne qui doit faire un tel achat à crédit et celle qui va demander un prêt en vertu de la loi sur les petits prêts. Nous avons des mesures législatives régissant les taux d'intérêt que l'on peut exiger pour des prêts. Voici donc la différence principale entre l'homme qui demande un prêt et celui qui désire financer un achat: très souvent, celui qui désire un prêt se trouve en face d'un besoin urgent. Comme on l'a mentionné, il peut avoir des frais d'hôpital inattendus, un accident ou un décès dans sa famille, ou quelque chose de cet ordre, et il lui faut de l'argent. De sorte que si des taux usuraires sont exigés, il peut se sentir forcé par les circonstances d'accepter le contrat et d'acquitter l'intérêt qu'on lui demande. Il est donc parfait que le Parlement ait jugé opportun de limiter le taux d'intérêt sur ces petits prêts. Par contre, la personne qui fait un achat se trouve rarement dans le besoin. Elle désire acheter quelque chose et a, en général, un peu d'argent pour un premier versement.

On a parlé des ventes sans versement comptant, des ventes à $1 comptant, et ainsi de suite. Ces cas se présentent certainement, mais ils ne constituent pas la majorité des prêts consentis selon ces méthodes de financement. On exige en général un premier versement raisonnable, de sorte que l'on a affaire à une personne qui a tout de même de l'argent en poche et qui n'est pas obligée d'emprunter. Elle n'est pas obligée d'acheter une automobile ou un réfrigérateur, mais elle décide de le faire. Dans ce cas, elle a le droit de se mettre à la recherche du vendeur qui lui offrira ce qu'elle souhaite.

Un facteur qui n'a pas été mentionné depuis que je siège en cette enceinte est qu'il existe un grand nombre de sociétés de prêts. Je crois qu'il y en a, en gros, 150. Divers détaillants qui désirent accorder du crédit à leurs clients reçoivent la visite d'un certain nombre de ces sociétés de financement qui leur offrent leurs services. N'oublions pas qu'à l'heure actuelle, c'est l'acheteur qui commande le marché. Les gens étudient

les prix, et ils le font tout autant pour un achat à tempérament que pour un achat au comptant.

Si, dans une ville, deux détaillants d'automobiles vendent chacun le même genre ou des genres similaires, qu'il s'agisse d'autos neuves ou d'occasion, et que l'un d'eux soit en mesure d'offrir un plan de financement revenant moins cher que celui de son concurrent, il va vendre plus d'automobiles. De sorte que les détaillants recherchent les plans les moins coûteux. D'un autre côté, les sociétés de financement, qui se font concurrence, cherchent des clients et savent que si elles peuvent offrir des prêts aux clients de ce détaillant à moins de frais, elles s'assureront la clientèle de ce détaillant. Elles ont donc intérêt à baisser leurs frais suffisamment pour réaliser des bénéfices raisonnables tout en augmentant le volume de leurs affaires. Je pense qu'il ne faudrait pas sous-estimer cet aspect du fonctionnement de la libre entreprise.

Venons aux secteurs où ces sociétés de financement exercent leur activité, c'est-à-dire celui du détail et celui du gros. Dans le secteur du détail, on pourrait établir une distinction grossière en mettant d'un côté les automobiles et de l'autre, les biens durables. Le sommaire statistique d'avril 1958 de la Banque du Canada, dont il a déjà été question cet après-midi, établissait une distinction entre automobiles de tourisme et autres, à l'égard des contrats achetés. Nous constatons que les automobiles de tourisme, —je parle maintenant du domaine des biens de consommation,—représentent 730 millions de dollars, et les autres, ce qui représente, je suppose, les biens de consommation durables, 157 millions de dollars. Ces chiffres sont relatifs à l'année civile 1957.

On a beaucoup parlé du chômage en cette enceinte et nul ne peut en contester l'existence et je pense qu'on admet généralement que sur le continent nord-américain la situation de l'industrie de l'automobile a d'énormes répercussions sur l'ensemble de notre économie. Il y a eu échange de questions et de réponses entre l'honorable député d'Essex-Est (M. Martin) et le gouvernement à propos de certaines données statistiques sur la vente des automobiles. Tous les membres de la Chambre estiment qu'il y a lieu d'approuver toute mesure propre à atténuer le chômage de l'industrie de l'automobile à Windsor, Oshawa et dans d'autres centres de fabrication.

Je me demande très sérieusement s'il serait sage en ce moment d'apporter des changements, sans y avoir mûrement réfléchi, à des services de crédit qui, en 1957, ont permis d'affecter 730 millions de dollars à l'achat de voitures de tourisme. Je le répète, si l'on songe qu'un paiement initial a été versé à l'égard de la plupart de ces achats, parfois sous forme de reprise d'une voiture d'occasion, on peut dire que la valeur des automobiles achetées était certes plus élevée que la somme des emprunts. Sans avoir de chiffres précis là-dessus, j'imagine que, grâce à l'existence de ce genre de contrat financier, on a vendu des automobiles pour au moins un milliard de dollars.

Les honorables députés feraient bien de se demander très sérieusement si, au stade actuel de notre histoire économique et au moment où le chômage sévit, il y a lieu d'apporter un changement. Comme nous le savons, le chômage dans l'industrie automobile a des répercussions sur les industries secondaires et sur la puissance d'achat des travailleurs en chômage ou qui ne travaillent qu'une partie du temps. Le préopinant, l'honorable député de Burnaby-Coquitlam (M. Regier), s'est apitoyé sur le sort du travailleur ou, comme il l'a dit lui-même, sur le sort du pauvre,—ce mot est de lui non pas de moi,—mais je m'étonne qu'il n'ait pas songé aux conséquences néfastes que le projet de loi, sous sa forme actuelle, pourrait avoir pour les ouvriers de l'automobile comme, du reste, pour ceux d'autres industries, notamment les industries de fabrication de gros appareils qui dépendent tellement à l'heure actuelle, pour leur vente au détail, de ces moyens de financement.

Personne que je sache n'a démontré cet après-midi qu'il existe quelque autre source de crédit pour le financement de ces ventes, ni que les sociétés de financement qui existent en ce moment resteraient en affaires si le bill était adopté. Je souligne de nouveau qu'à mon avis une certaine réglementation est nécessaire pour ce qui est de l'intérêt exigé mais je crois également que le régime de la libre entreprise offre déjà une certaine protection en ce sens que ceux qui ont recours à ces moyens de crédit ne sont pas, règle générale, dans une situation désespérée et sont en mesure de marchander.

Je voudrais soulever un autre point à propos de la façon dont le bill est rédigé. On demande l'abrogation de l'article 2 de la loi sur l'intérêt et son remplacement par la disposition suivante:

Sauf ce qui est autrement prévu par la présente loi ou quelque autre loi du Parlement, nul ne peut stipuler, allouer ni exiger, sur quelque contrat ou convention, un taux d'intérêt supérieur à douze pour cent l'an, qu'on l'appelle intérêt ou qu'il soit réclamé comme escompte, déduction sur une avance, commission, courtage, frais d'hypothèque mobilière ou droits d'enregistrement, comme amendes, sanctions ou frais de recherches, défauts de paiement ou renouvellements ou autrement, et qu'il soit versé au prêteur ou par lui exigé ou versé à quelque autre personne ou par

elle exigé, et qu'il soit fixé et déterminé par le contrat de prêt même...

M. L'Orateur: A l'ordre! J'interromps l'honorable député pour lui rappeler que le débat de deuxième lecture doit porter sur le principe du bill et qu'il n'est pas réglementaire d'examiner ses articles, si ce n'est dans la mesure où il est nécessaire de le faire pour parler du principe du bill. Je le signale pour la gouverne de l'honorable député. Il n'y a qu'un article dans le bill, et je l'autorise donc à le lire s'il le juge nécessaire à l'étude du principe qu'il comporte.

M. Chambers: Merci, monsieur l'Orateur. Il se peut que je me lance dans trop de détail. J'aurais probablement dû commencer par vous demander conseil. Je voulais demander comment le bill, tel qu'il est actuellement rédigé, empêcherait les gens d'exiger des taux d'intérêt inférieurs, puis d'augmenter leurs prix. J'ai l'impression que c'est ce qui pourrait arriver dans la vente des automobiles, et comme je l'ai signalé, c'est probablement ce domaine qui serait le plus touché. Il existe un prétendu prix marqué mais, comme le savent la plupart des gens qui ont acheté une auto récemment, les vendeurs n'insistent pas pour obtenir ce prix. Si l'on fait une offre raisonnable un peu en dessous de ce prix, on peut probablement obtenir la voiture à ce prix-là. Si, par contre, le taux d'intérêt était réglementé, les vendeurs pourraient fixer leur prix jusqu'au prix marqué et y inclure tous les frais supplémentaires que le présent bill vise à éliminer.

Pour ne pas risquer de m'éloigner du principe du bill, je n'insisterai pas sur cette question, mais je tiens à dire que si l'on applique ce principe à la vente au détail des denrées durables, je pense que le petit magasin, qui vend en général son contrat à ces sociétés,—ce qui lui permet de vendre à credit,—sera désavantagé par rapport aux grosses sociétés qui ont leur propre dispositif de crédit au moyen de prêts bancaires. L'intention du bill ne fait certainement aucun doute, mais il n'existe pas de prix fixés par la loi. Aucune loi n'oblige le détaillant à vendre à un prix plutôt qu'à un autre, et ce ne serait pas facile de prouver au tribunal que le prix a été fixé arbitrairement pour pouvoir baisser le taux d'intérêt. A cet égard, je crois que le texte du bill laisse à désirer.

L'idée d'établir de façon arbitraire un taux de 12 p. 100 me répugne pour une autre raison. On a parlé de la loi sur les petits prêts.

M. Martin (Timmins): L'honorable député me permettrait-il de lui poser une question? Cela fait trois fois, je pense, qu'il parle d'un taux arbitraire de 12 p. 100. L'honorable député peut-il nous dire quand on lui a donné l'impression qu'il s'agissait d'un taux arbitraire de 12 p. 100?

M. l'Orateur: Je me demande si l'honorable député réserverait sa question et s'il me permettrait ici d'interrompre la discussion.

LA SANCTION ROYALE

M. l'Orateur: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu la communication suivante:

Ottawa, le 5 juin 1958

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable Patrick Kerwin, juge en chef du Canada, député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le 5 juin, à 5 heures quarante-cinq du soir, pour donner la sanction royale à certains bills.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre humble serviteur,
Le secrétaire du Gouverneur général
(Administration)
J. F. Delaute

La major C.-R. Lamoureux, huissier de la verge noire, apporte le message suivant:

Monsieur l'Orateur, c'est le désir de l'honorable député de Son Excellence le Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, monsieur l'Orateur et la Chambre se rendent dans la salle du Sénat.

Et de retour: M. l'Orateur fait rapport qu'il a plu au député de Son Excellence le Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale au bill suivant:

Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1959.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

LA LOI SUR L'INTÉRÊT

MODIFICATION VISANT À LIMITER LE TAUX D'INTÉRÊT

La Chambre reprend l'examen de la motion de M. Argue tendant à la deuxième lecture du bill nº C-4, modifiant la loi sur l'intérêt.

M. Chambers: Monsieur l'Orateur, lorsque la Chambre a été appelée à l'autre endroit, l'honorable député de Timmins venait de me poser une question. Avant de reprendre mon siège, je vais y répondre mais je désire m'arrêter à un ou deux autres points maintenant puisque, pendant que j'en parlerai, il se peut que l'honorable député revienne à la Chambre.

Je trouve que l'on fait bien d'étudier les taux d'intérêt qu'il y aurait lieu d'exiger pour les transactions dont il s'agit ici mais je ne crois pas que le bill proposé soit en ce moment avantageux pour le pays.

Je constate que l'honorable député de Timmins est revenu à son siège. Avant la suspension de la séance, il m'a demandé pourquoi je disais de ce chiffre de 12 p. 100 qu'il était arbitraire. Eh bien, je le trouve arbitraire pour deux raisons. D'abord, pourquoi 12 et non 11 ou 13? L'honorable député qui a proposé le projet de loi ne m'a pas encore convaincu qu'on a beaucoup étudié la question et procédé à énormément de recherches avant de fixer ce chiffre. Pourquoi estime-t-il que c'est à ce taux qu'on pourrait prêter de l'argent en en tirant un rapport convenable, sans bénéfice exorbitant? Pourquoi juge-t-il que ce taux laisserait aux prêteurs un bénéfice suffisant pour leur éviter la ruine tout en leur permettant de prêter de l'argent à ceux qui en ont besoin?

Une autre considération, plus importante encore, c'est que ce taux ne tient pas compte du fait qu'avant l'adoption de la loi sur les petits prêts on a beaucoup étudié la question du barème progressif. Il est clair que la compagnie qui finance des achats dans les domaines qui font l'objet de la discussion doit faire face à certains frais plus ou moins obligatoires: détermination de la solvabilité du client, dépenses d'ordre administratif que comporte le prêt lui-même, coût de la papeterie, salaires des sténographes, etc. D'ailleurs, il faut constituer une certaine réserve pour frais de recouvrement lorsque le recouvrement est difficile. Or il me semble que les frais de recouvrement doivent être à peu près uniformes, quel que soit le montant du prêt. J'imagine que ça coûte aussi cher pour enquêter sur la solvabilité de quelqu'un qui emprunte $100 que s'il emprunte $500.

L'honorable député de Burnaby-Coquitlam a mentionné un très fort montant d'intérêt. S'agissait-il vraiment d'un simple taux d'intérêt? Je ne le crois pas. Le montant qu'il a cité devait comporter les frais d'administration encourus pour établir le prêt. Ces frais seraient normalement répartis sur toute la durée du prêt mais, dans le cas en question, où le prêt a été remboursé en moins d'un mois, si j'ai bien compris, ces frais d'administration, de crédit et autres, devaient s'appliquer au cours de cette brève période. Je reconnais que les chiffres cités par l'honorable député ont semblé bien au delà de ce qui serait raisonnable dans le cas en question.

Si, par définition, il faut comprendre dans l'intérêt tous ces frais, tels que les enquêtes sur la solvabilité,—et je crois comprendre que c'est ce que propose le projet de loi,—il faut comprendre que le pourcentage de ces frais sera plus élevé par rapport à un petit prêt que par rapport au prêt d'une très forte somme. Je sais de par ma propre expérience comme courtier en assurance qu'il nous en coûte autant en frais d'administration pour établir une police d'assurance avec une prime de, disons $7.60, qu'une police dont la prime est de $100. Je crois que ce principe est sanctionné dans la loi sur les petits prêts et j'estime qu'il devrait être sanctionné dans tout bill semblable à celui que nous discutons.

Je n'ai rien à ajouter. Je crois avoir précisé ma position. Toutefois je tiens à féliciter le député d'Assiniboïa d'avoir une fois de plus dirigé l'attention de la Chambre sur ce sujet très important. Oui, j'apprécie les motifs qui ont motivé son intervention mais, à mon grand regret, je ne puis appuyer le bill car je ne crois pas qu'il corresponde à ce que le député cherche à accomplir. Toutefois, j'appuierai lors d'une prochaine occasion, lorsque les responsables en estimeront le temps venu, une enquête approfondie sur ce genre de crédit afin de déterminer s'il est nécessaire de limiter les taux d'intérêt et, dans le cas de l'affirmative, quelles devraient en être les limites.

J'ai encore un mot à dire. J'ai bien peur de ne pouvoir faire à l'honorable député de Burnaby-Coquitlam qui a parlé avant moi le même compliment qu'à l'honorable député d'Assiniboïa. Il représente cet aspect de la doctrine socialiste qui se donne, dirai-je, le monopole de la vertu. Je tiens à lui assurer que si je m'oppose au bill à l'étude, ce n'est pas, comme il veut bien le croire, parce que je fais partie de la classe qui touche des intérêts. Je gagne ma vie et je m'intéresse au bien-être des Canadiens qui gagnent aussi leur vie. C'est pourquoi je suis à la Chambre. Si je m'oppose à la mesure, c'est que je ne la crois pas dans l'intérêt de la population du Canada à l'heure actuelle.

M. Jacques Flynn (Québec-Sud): Monsieur l'Orateur, depuis que je siège à la Chambre, je me suis demandé si je réussirais à faire un discours en anglais sans texte préparé d'avance. J'ai décidé de m'y essayer ce soir.

L'objet du bill à l'étude est excellent, dans la mesure où il tend à faire disparaître les taux d'intérêt usuriers. Je ne doute ni des bonnes intentions du député d'Assiniboïa (M. Argue), ni des bons motifs qui l'animent; mais je ne suis pas certain que le bill, tel qu'il est présenté, aurait les résultats qu'il en attend. Je doute qu'imposer un maximum de 12 p. 100, ou de tout autre chiffre arbitraire, à l'égard du taux d'intérêt permis atteigne le but auquel il songe.

Le crédit, tel que nous le connaissons aujourd'hui, n'existe pas depuis bien longtemps. Il y a à peine un demi-siècle, n'y avait-il

pas seulement les gens à l'aise ou les marchands qui étaient en mesure d'obtenir du crédit? Personne ne pouvait emprunter pour acheter des biens de consommation. Personne ne pouvait emprunter pour l'achat d'une voiture, d'une maison ou des nécessités ordinaires de l'existence. On parle de la loi sur la faillite, loi qui a été conçue à cause de l'évolution du crédit. Malheureusement, cette loi ne s'appliquait qu'aux commerçants, tout simplement parce que le citoyen ordinaire ne pouvait pas obtenir de crédit. Toutefois, depuis peut-être 25 ans, le crédit est devenu une entreprise importante. Alors qu'il y a cinquante ans quelques gens seulement pouvaient emprunter et qu'il n'existait que quelques institutions de prêts, nous en comptons maintenant plusieurs qui offrent du crédit à l'ensemble de la population.

S'il faut en croire les chiffres cités par le parrain du projet de loi, cette entreprise de crédit atteint maintenant environ deux milliards de dollars. Je pense qu'en 1956, durant le débat sur son projet de loi visant à modifier la loi sur les petits prêts, il a dit que ce chiffre de deux milliards avait doublé en quatre ans, ce qui prouve que nous nous trouvons dans un nouveau domaine d'activité économique relativement au crédit tel que nous le connaissons aujourd'hui. Voici donc la question qui se pose: le bill tel qu'il est rédigé remédiera-t-il à la situation qu'il a exposée? Je n'en suis pas sûr,—je le disais tantôt,—parce que nombre de cas dont l'honorable député a parlé,—ceux qu'il a cités en faveur du projet de loi,—ne sont pas des cas où il s'agit d'usure mais plutôt de cas de fraude. Je songeais au cas cité par l'honorable député de Burnaby-Coquitlam (M. Regier). Il a signalé la situation d'une personne qui avait acheté une voiture et qui a été obligée de payer plusieurs centaines de dollars d'intérêt sur un prêt de $350. Dans ce cas, la loi a été violée. Si j'ai bien compris, dans l'état actuel de celle-ci, on ne peut exiger d'intérêt supérieur à 12 p. 100 dans le cas des prêts inférieurs à $500.

M. Regier: Monsieur l'Orateur, je ne doute pas que l'honorable député veuille que ces chiffres restent exacts. Il ne s'agissait pas d'un intérêt de plusieurs centaines de dollars, mais d'un intérêt de 235 p. 100.

M. Flynn: Oui, l'honorable député a mentionné 235 p. 100.

M. Regier: Oui. Je devrais aussi signaler qu'il s'agissait d'une vente sous condition.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. L'honorable député peut demander à celui qui a la parole s'il lui permettra de répondre à sa question mais il ne peut pas participer au débat au moment où l'autre a la parole.

M. Flynn: Je comprends les observations de l'honorable député. Il a parlé d'un taux d'intérêt de 235 p. 100. Mais, comme je le disais, il me semble qu'aux termes de la loi actuelle on ne peut exiger plus de 12 p. 100 au titre d'un prêt inférieur à $500, à moins que ce prêt ne soit assujetti à la loi sur les petits prêts, auquel cas le taux annuel peut être de 24 p. 100. Sauf erreur, si le cas ne relevait pas de la loi sur les petits prêts, il relevait de la loi concernant les prêteurs d'argent, chapitre 181 des Statuts revisés du Canada, qui établit un plafond de 12 p. 100 à l'égard des prêts de moins de $500.

Je le répète, en bien des cas la difficulté ne tient pas au taux d'intérêt mais à la fraude; les lois civiles et le droit coutumier applicables dans chaque province doivent, je suppose, prévoir ces cas, et on peut, dans ces circonstances, recourir aux moyens civils ordinaires.

Pour ce qui est des institutions reconnues de prêts, le crédit est parfaitement réglementé, comme le savent tous les honorables députés. Ainsi, les banques sont assujéties à des règlements portant sur les taux d'intérêt qu'elles peuvent exiger. Il y a aussi d'autres institutions de prêts, comme celles qui relèvent de la loi sur les petits prêts, qui sont assujéties à la loi pertinente, laquelle prévoit un taux maximum d'intérêt de 24 p. 100 pour les très petits prêts, c'est-à-dire ceux de moins de $350.

Nous avons également d'autres lois qui régissent l'intérêt. Il y a par exemple la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles qui fixe un plafond de 5½ p. 100 pour l'intérêt. On trouve des dispositions analogues dans la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche. Aux termes de la loi nationale sur l'habitation, le taux d'intérêt est établi par décret du conseil et ne peut dépasser que dans une proportion déterminée le taux versé par le gouvernement pour les obligations à long terme. D'une manière générale on peut dire que les institutions reconnues de crédit sont réglementées par les dispositions actuelles de la loi. Je dirais que le bill soumis à la Chambre réglementera les prêts de plus de $500 consentis par des prêteurs professionnels ou les prêts de plus de $1,500 consentis par les sociétés de petits prêts. C'est naturellement un domaine qui me paraît très restreint, si nous l'envisageons du point de vue du citoyen moyen ou si nous voulons l'envisager du point de vue de nos amis cécéfistes, à l'égard du petit salarié.

Il est bien difficile de trouver de nombreuses circonstances obligeant un petit salarié à emprunter des sommes supérieures à $1,500 ou $500. Si ces gens qui doivent emprunter n'ont pas pu obtenir un prêt de

la banque, d'une coopérative du genre mentionné cet après-midi au cours du débat, bref des institutions de crédit reconnues, il me semble qu'ils se trouvent dans un cas délicat. Si, tant que la loi sur les petits prêts n'est pas modifiée, nous établissions un plafond établissant un taux d'intérêt inférieur à celui qui est prévu par la loi sur les petits prêts, ces gens ne pourraient pas trouver de prêteur. Il me semble bien en effet que l'on court le danger de créer un marché noir dans ce domaine. Il est naturel que, dans notre société caractérisée par la libre entreprise, un taux d'intérêt qui semble usurier dans certains cas ne le soit pas, étant donné les circonstances spéciales qui s'y rattachent.

Peut-être serait-ce possible de régler de cette façon le problème qui préoccupe le député d'Assiniboïa. Peut-être pourrait-on établir une règle équitable qui pourrait parfois s'appliquer aux crédits qui auraient été consentis par des prêteurs à des conditions exagérées, où lorsque le prêteur aurait profité d'une situation particulière. Je suis certain que le promoteur du présent bill ne croit pas lui-même que ce bill atteindrait le résultat qu'il cherche à obtenir, même s'il était adopté. Je suis certain qu'il voulait provoquer un débat, et jusqu'ici,—à l'exclusion de celui qui parle en ce moment,—je crois que les avis exprimés ont été excellents et très utiles à la situation.

Toutefois, il me semble qu'on ne peut résoudre ce problème simplement en fixant un maximum de 12 p. 100 d'intérêt sur tous les emprunts. Je pense à des transactions commerciales, par exemple, où l'emprunteur s'arrange avec quelqu'un disposé à lui prêter de l'argent, mais où le prêteur désirerait participer au bénéfice découlant des opérations de la société ou de l'organisation en question. Ce prêteur serait en droit, suivant les circonstances, de demander un intérêt aussi élevé que 50 p. 100. Dans certains cas, à mon avis, 50 p. 100 ne serait pas un taux usurier. Je sais bien que, dans certains cas, il y a des abus. Mais encore une fois, monsieur l'Orateur, je crois que les cas dont nous avons à nous plaindre et que tout le monde veut redresser,—surtout ceux qui ont eu à s'occuper de cas comme ceux qui nous sont soumis dans nos bureaux d'avocats,—sont réellement des cas de fraude où le recours aux tribunaux s'impose.

Pour les raisons que j'ai mentionnées, je ne crois pas que le bill aurait les résultats désirés. Si sensible que je sois aux intentions de l'auteur de ce bill qui veut redresser une situation que nous voulons tous corriger, je ne crois pas que le bill à l'étude puisse donner ce résultat. Je ne peux donc l'appuyer.

[M. Flynn.]

M. M. W. Martin (Timmins): Monsieur l'Orateur, je tiens d'abord à féliciter le député de Québec-Sud (M. Flynn) d'avoir participé au débat dans une langue autre que sa langue maternelle. Je lui envie ce talent. Même si je ne puis accepter ses arguments, je tiens tout de même à le féliciter encore de la façon dont il nous les a présentés.

On ne saurait ajouter grand chose à ce que mes collègues d'Assiniboïa (M. Argue) et de Burnaby-Coquitlam (M. Regier) ont dit sur le sujet à l'étude. Toutefois, j'ai quelques remarques à formuler et je puis assurer qu'elles seront très brèves.

Tout d'abord, quelques mots au sujet de certaines choses qu'a dites le député de Winnipeg-Sud (M. Chown). J'ai été intéressé de l'entendre dire que ce projet de loi aurait effectivement pour conséquence de détruire ce qu'il a appelé une entreprise saine. A la vérité, tout son discours indiquait que ce bill entraverait gravement l'entreprise libre. Je ne pouvais m'empêcher de songer à un poème de M. J. D. Ketchum, dont j'aimerais consigner un ou deux versets au hansard, le premier et le dernier. Ce poème est intitulé: "Hymne à la gloire de la libre entreprise". Étant donné le discours du député, je crois que ces vers sont on ne peut plus appropriés. Les voici:

1

Of freedom this and freedom that the drooling leftist chatters,
But freedom for Free Enterprise is all that really matters;
This freedom was ordained by God; upon it rest all others,
For man's divinest impulse is to over-reach his brothers;
And so to this celestial urge we make our offering votive;
Behind all human greatness lies the noble Profit Motive.
Then hail we now Free Enterprise,
Extol and give it praise!
In it the world's salvation lies,
Without it every freedom dies;
O glorious Free Enterprise—
The enterprise that pays!...

6

Free Enterprise does not, of course, mean actual competition,
And cutting prices—God forbid! That's treason and sedition.
A "Gentlemen's Agreement" is the best of all devices
To stablize our dividends, our markets and our prices.
For taking risks we've little love; we set our whole affection
On something like monopoly, with adequate protection.
Then hail we now Free Enterprise,
Extol and give it praise!
In it the world's salvation lies,
Without it every freedom dies;
O glorious Free Enterprise,
O wonderful Free Enterprise,
O marvellous Free Enterprise—
The enterprise that pays!

M. Walker: L'honorable député est-il l'auteur de ces lignes? Cite-t-il les paroles d'un autre ou sa propre composition?

M. Martin (Timmins): Peut-être l'honorable député ne m'a-t-il pas entendu, mais j'ai dit qu'il s'agit d'un poème de M. J. D. Ketchum.

J'ai aussi écouté avec intérêt d'autres observations de l'honorable député de Winnipeg-Sud (M. Chown). Il a dit que, dans certains cas, les taux élevés d'intérêt sont justifiés, parce que les sociétés doivent constituer des réserves en prévision des pertes. Il a prétendu que ces sociétés courent de gros risques. Au cours de ses observations, il a cité un extrait d'une publication mettant le public en garde contre les dangers qu'il y a à trop s'endetter. Il a dit que ces sociétés financières donnaient de tels avertissements aux emprunteurs éventuels. Certes, si les normes élevées dont il a parlé s'appliquaient dans tous les cas, il n'y aurait aucun risque, parce qu'un grand nombre de gens ne pourraient satisfaire à ces normes et, par le fait même, ne pourraient obtenir aucun emprunt.

Une observation de l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Chambers) m'a également intéressé. Il m'a semblé que son principal argument était qu'on ne pouvait s'attendre à maintenir la vente de l'automobile et d'autres produits à un haut niveau, si l'on intervenait de quelque façon dans la question des taux élevés d'intérêt. A mon avis, c'est là, à vrai dire, un argument bien étrange. Quand on se rend compte que les chiffres inscrits au compte rendu aujourd'hui indiquent qu'il y a, à l'heure actuelle, environ 2 milliards de dollars de crédit dans ce domaine et que, à 6 p. 100, l'intérêt sur 2 milliards de dollars s'élève à 120 millions de dollars par année, on comprend facilement que chaque 1 p. 100 qu'on peut rogner du taux d'intérêt épargnera à la population 20 millions de dollars, ajoutant ainsi ce montant à leur pouvoir d'achat. Aux prix actuels, ce montant suffirait à construire 2,000 maisons; en fait, il suffirait pour acheter les épiceries d'un million de familles pour une semaine. On a signalé également que ces sociétés comptaient plus de 500 bureaux régionaux disséminés dans tout le pays et que ces bureaux procuraient de l'emploi. J'admets que ces bureaux peuvent procurer des emplois pour certains, mais dans le cas de bien d'autres, ils détruisent plutôt qu'ils n'emploient.

On a consigné au compte rendu aujourd'hui certains faits relatifs aux coopératives de crédit. J'ai eu l'avantage de servir à titre de directeur-trésorier d'une coopérative de crédit depuis sa fondation jusqu'à ce qu'elle atteigne son premier quart de million de prêts. Pendant toute cette période les pertes subies sous forme de dettes irrécouvrables par cette institution n'ont pas atteint $100. J'ai eu des entretiens avec les employés de diverses sociétés de finances où j'ai appris que leur pertes avaient à peine dépassé cette proportion. Je n'ai pas eu l'occasion de vérifier ces affirmations, mais c'est ce que l'on m'a dit.

Le maximum de 12 p. 100 que mentionne le projet de loi est, en réalité, le taux le plus élevé que les coopératives de crédit sont autorisées à demander. Il ne s'agit pas d'un chiffre arbitraire ni même d'un chiffre minimum. C'est le maximum. Ces institutions peuvent exiger moins d'intérêts, mais pas plus. Je me permettrai de dire que, même dans ces conditions, la coopérative de crédit que j'ai eu l'occasion de servir, a consenti, pendant les quatre ans que je m'en suis occupé, en plus des polices d'assurance-vie garantissant non seulement les emprunts, mais l'épargne, un dividende moyen de 5. p. 100 sur les dépôts et un escompte de 15 p. 100 sur les intérêts. Les députés constateront donc sans peine que le taux de l'intérêt versé par les membres de la coopérative était de beaucoup moins élevé que 12 p. 100 par an.

Sauf erreur, le projet de loi tend à rectifier non seulement les intérêts élevés qu'on prélève actuellement, mais aussi d'autres frais et rétributions qu'on exige en plus. Il y a deux ou trois ans, je me suis occupé d'un cas où un homme avait acheté une automobile. Compte tenu de la valeur de la voiture donnée en reprise et de l'argent comptant versé, il y avait un solde de $700. On lui avait dit qu'il pourrait financer le solde avec des versements mensuels d'environ $35. Malheureusement, l'homme n'était pas beaucoup instruit et il était fort confiant. Il n'a pas demandé de détails. Lorsque son contrat lui est revenu une semaine plus tard, il a constaté que les $700 avaient été portés à environ $1,035.

Sa femme est venue me montrer le contrat et me demander des explications, mais je n'ai pu lui en fournir. Je me suis rendu au bureau local de la compagnie et, après trois heures de travail très ardu, j'ai pu extraire un décompte des divers frais exigés. Chose étrange, le taux d'intérêt dans ce cas n'était que de 8 p. 100; mais des frais d'assurance avaient été ajoutés, une assurance que je n'avais jamais vue auparavant. Le mieux de tout, à mon sens, c'était une police d'assurance que la compagnie lui avait vendue sans évidemment le lui dire; cette police stipulait que si, au cours d'un voyage, il manquait d'argent, il pourrait se présenter à toute succursale de la compagnie et obtenir $100 pour un mois sans intérêt. On lui a vendu cette police d'assurance en vertu de laquelle la compagnie lui prêterait de l'argent et l'on

a exigé de lui un taux d'intérêt, dont il ne savait rien.

Il y avait aussi une police d'assurance-vie de $10,000 au cas où il se ferait tuer à la conduite de sa voiture avant de l'avoir payée intégralement. Ici encore il n'en savait rien et le risque qu'on fasse valoir une réclamation contre la police n'était guère considérable. Le cas eut une issue heureuse. Quand j'eus réuni tous les renseignements et les chiffres, j'informai la compagnie que j'allais au journal local acheter une demi-page d'annonce pour mettre le public au courant de ce qui se passait. Le service des relations extérieures passa aussitôt à l'action. Nous avons pu régler la question par un prêt à la banque sans aucun frais.

J'ai eu connaissance d'un autre cas très récemment, il y a à peine deux mois environ, impliquant un père de 4 enfants, ancien combattant de la guerre de Corée, qui était sans travail depuis 4 mois. Il vint me voir avec une lettre d'une société de financement disant que si le paiement n'était pas fait à 4 heures le lendemain après-midi ses meubles seraient saisis. Je communiquai avec le directeur de la société de financement et lui fis part de la lettre que j'avais. Je l'informai aussi que j'étais enchanté de l'avoir, manquant un peu de matière pour mon émission à la TV le lendemain soir. Ici encore le service des relations extérieures intervint. L'homme en question apprit que dès qu'il aurait de l'argent il pourrait aller payer le montant qu'il voulait, étant assuré qu'on ne lui causerait plus d'ennuis.

Le parti auquel j'appartiens a bien précisé son attitude sur ces questions depuis des années. On nous a accusés de vouloir réglementer ceci et cela. J'ose dire qu'une certaine réglementation est, non seulement sage, mais nécessaire. Personne ne semble s'opposer à la réglementation de la vitesse sur nos routes. Pourquoi ne réglementerait-on pas l'activité de nos entreprises financières? Si l'on interdit les excès de vitesse sur les routes c'est à mon sens uniquement pour refréner les chauffards, qui menacent la vie de nos concitoyens. J'affirme que le même principe est valable dans le domaine du financement et qu'une limitation comme celle-ci est indispensable pour préserver le crédit des citoyens.

En conclusion, j'aimerais toucher un sujet déjà mentionné, celui de la publicité de ces diverses sociétés de financement. Il me semble bien que le but de cette publicité des compagnies de finance est d'aider les affaires en général, à inciter les gens à acheter des choses dont ils n'ont pas besoin, avec de l'argent qu'ils n'ont pas. Je tiens à me joindre à ceux qui ont demandé que le présent bill soit déféré à un comité où on pourrait l'étudier de façon appropriée et prendre les mesures nécessaires.

M. Eldon M. Woolliams (Bow-River): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux d'avoir l'occasion de participer au présent débat, et je suis surtout heureux que le parrain de ce bill soit l'honorable député d'Assiniboïa (M. Argue). Au début de ses observations, il a mentionné qu'il n'avait aucune formation juridique, mais je puis dire qu'il est diplômé de la même université que moi à Saskatoon. Je tiens à lui faire ce compliment, que même s'il n'a pas de formation juridique, il s'est très bien tiré d'affaire en présentant les faits relatifs à ce bill. Si j'étais amené à parler sur un sujet pour lequel il est diplômé d'université, soit l'agriculture, je voudrais pouvoir m'en tirer aussi bien qu'il vient de le faire.

On a beaucoup parlé, au cours du présent débat, de crédit et d'intérêt. Il me semble que nous nous sommes beaucoup écartés du sujet, et si la Chambre veut bien me le permettre, j'aimerais lire l'article 2 de la loi sur l'intérêt. Je dirai, dès le début, comme je le dirai en terminant, que cette question d'intérêt n'est pas facile, parce qu'il y a un certain nombre de statuts fédéraux qui régissent cette affaire. Jetons un coup d'œil sur l'article 2 de la loi sur l'intérêt:

> Sauf disposition contraire de la présente loi ou de toute autre loi du Parlement du Canada, une personne peut stipuler, allouer et exiger, dans tout contrat ou convention quelconque, le taux d'intérêt ou d'escompte qui est arrêté d'un commun accord.

Il y a encore trois autres articles pertinents de la loi sur l'intérêt. Comme le sauront sans doute les avocats parmi nous, il faut, quand on étudie une loi, tenir compte de l'ensemble des articles afin de bien comprendre toute la portée de la mesure. Nous avons l'article 3, que voici:

> Sauf à l'égard des obligations qui existaient immédiatement avant le 7 juillet 1900, chaque fois que de l'intérêt est exigible par convention entre les parties ou en vertu de la loi, et qu'il n'est pas fixé de taux en vertu de cette convention ni par la loi, le taux de l'intérêt est de cinq pour cent par an.

Il y a également lieu de consulter l'article 4, d'après lequel:

> Sauf à l'égard des hypothèques sur les biens-fonds, lorsque quelque intérêt est...

Cela comprend aussi les contrats de vente, et je reviendrai plus tard sur ce point. Le député d'Assiniboïa a beaucoup parlé des contrats d'escompte en cas de vente et de prise d'hypothèque, mais le taux d'intérêt est généralement fixé par les termes du contrat. S'il n'y a pas de stipulation, monsieur l'Orateur, le taux d'intérêt est alors fixé à

5 p. 100. Lorsqu'on envisage un de ces problèmes, on est porté à en exagérer les effets et l'on n'examine pas le fond du problème. Maintenant que j'ai parlé de ces articles de la loi sur l'intérêt, je dirai que je penche du côté de l'honorable représentant d'Assiniboïa et d'autres députés qui ont pris la parole. Aucun membre de la Chambre, à quelque parti qu'il adhère, qu'il soit conservateur, libéral ou cécéfiste, n'est en faveur de taux d'intérêt exorbitants.

Si on lit le hansard depuis l'établissement de la première loi régissant les taux d'intérêt dans notre pays, on constate que les membres de tous les partis ont été favorables à la réglementation des taux d'intérêt. Mais de quelle façon allons-nous y parvenir? Peut-on y arriver comme on le propose ici? Avant de parler de la proposition de modification, puis-je faire observer que la personne qui l'a rédigée doit avoir consulté très soigneusement une autre loi qui s'étend à ce problème, soit la loi sur les petits prêts.

A propos, quelles sont les lois du Parlement qui régissent les taux d'intérêt? D'abord, il y a la loi sur l'intérêt. Puis la loi sur les petits prêts, et j'aurai quelque chose à dire là-dessus plus tard. Ensuite, nous avons la loi sur la faillite et la loi sur les prêteurs d'argent. Cette dernière est encore en vigueur, selon l'index des statuts de l'État. On ne signale pas d'abrogation de cette loi, et, à moins de vérifier dans la loi sur les petits prêts, nous croirions que la loi sur les prêteurs d'argent est encore en vigueur.

Il faut étudier toutes ces trois ou quatre lois avant de modifier le taux d'intérêt dans le sens de la proposition d'amendement. En examinant toutes ces lois régissant le taux d'intérêt, on se rappelle une visite que Robert Browning rendit un jour à Elizabeth Barrett. Elle était malade au lit et demanda à M. Browning s'il voudrait bien expliquer un de ses poèmes. Il lui dit qu'il le ferait volontiers. Elle déclara que le style en était magnifique, mais qu'elle ne pouvait le comprendre. Après avoir lu son propre poème, il déclara: "Quand j'ai composé cela, seul Dieu et moi savions ce qu'il signifiait, et maintenant seul Dieu le comprend." Je dis cela sans intention irrespectueuse, et telle est la situation où se trouve celui qui étudie la réglementation du taux d'intérêt au Canada.

J'aimerais préciser dès le début que le problème est plutôt grave. Il est compliqué, et à cause de cela justement j'aimerais qu'un comité parlementaire soit chargé de l'étudier dans son ensemble, afin de permettre ensuite à l'avocat ou au profane de trouver dans un même texte législatif ce qui a trait à la réglementation de l'intérêt.

Revenons pour quelques instants à la proposition de modification. Il conviendrait, je pense, de la répéter:

> Sauf ce qui est autrement prévu par la présente ou quelque autre loi du Parlement, nul ne peut stipuler, allouer ni exiger, sur quelque contrat ou convention, un taux d'intérêt supérieur à douze pour cent l'an...

J'aimerais faire ici une petite digression. Si j'ai bien compris l'honorable député d'Assiniboïa, il songeait à un intérêt maximum de 12 p. 100 sur les prêts. Comme je m'efforcerai de le montrer dans le peu de temps qui m'est alloué, à considérer toutes les lois du Canada, on voit qu'il ne peut être question d'établir un taux d'intérêt maximum de 12 p. 100 à l'égard de la majorité des prêts, de sorte que la modification proposée ne saurait résoudre le problème que nous a exposé l'honorable député d'Assiniboïa. Voici la suite de l'amendement:

> ...qu'on l'appelle intérêt ou qu'il soit réclamé comme escompte, déduction sur une avance, commission, courtage, frais d'hypothèque mobilière ou droits d'enregistrement, ou comme amendes, sanctions ou frais de recherches, défauts de paiement ou renouvellements ou autrement, et qu'il soit versé au prêteur ou par lui exigé, ou versé à quelque autre personne ou par elle exigé, et qu'il soit fixé et déterminé par le contrat de prêt même, ou, totalement ou partiellement, par quelque autre contrat ou document collatéral par lequel sont effectivement modifiés les frais, le cas échéant, imposés selon le contrat ou les conditions du remboursement de l'emprunt.

Tout d'abord, cet amendement ne tient pas compte des lois adoptées par le Parlement comme la loi sur les petits prêts, la loi sur les faillites et la loi sur les prêteurs d'argent. Il n'est tenu compte d'aucune de ces lois; n'empêche que les prescriptions de ces lois à propos du taux d'intérêt demeurent en vigueur, même si l'amendement était adopté en Chambre ce soir. Je répète par conséquent que l'amendement ne résout pas le problème qu'espérait régler l'honorable représentant d'Assiniboïa. Il ne fait aucun doute que l'amendement a été rédigé, compte tenu de la loi sur les petits prêts. La loi sur les petits prêts est entrée en vigueur en 1939 et, à mon avis, un des meilleurs discours sur cette question a été prononcé par un homme à qui j'aimerais rendre hommage à cet égard, bien que ses idées politiques aient été différentes des miennes. Il a très bien exposé la situation. Je songe à M. Ilsley qui parlait alors à propos du bill présenté à ce moment-là. Il était alors ministre du Revenu national. Il exposa la situation même qui existait quand la loi sur les petits prêts a pris naissance dans la loi sur les prêteurs d'argent qui prescrivait qu'aucun prêt de moins de $500 ne devait porter intérêt à plus de 12 p. 100. Or, il y

avait au Canada et aux États-Unis des gens, même certaines sociétés, qui tournaient la loi. Comment s'y prenaient-ils? Bien que le taux d'intérêt fût établi à 12 p. 100, ils imposaient des frais supplémentaires au titre du courtage, des commissions des escomptes et autres frais, et comme résultat l'intérêt atteignait en réalité 30 ou 35 p. 100, ainsi que l'a exposé M. Ilsley au compte rendu d'avril 1939.

La loi sur les petits prêts a donc été adoptée et déterminait bien précisément que tous ces frais devaient être inclus dans les frais du prêt. Bref, on passait du taux d'intérêt exigible au coût du prêt, qui comprenait tous les frais. Cependant, même aujourd'hui, la loi sur les petits prêts modifiée en 1956,—je crois qu'il y a lieu de le signaler,—prescrit que le coût du prêt jusqu'à concurrence de $1,500 ne doit pas dépasser au total 2 p. 100 par mois sur la première tranche de $300, 1 p. 100 par mois sur la tranche de $300 à $1,000 et 1 p. 100 par mois sur le solde impayé en sus de $1,000. Autrement dit, on paie un taux d'intérêt différent sur la première tranche de $300, sur la deuxième de $700 et sur le solde; toutefois, ce taux d'intérêt est considéré comme étant le prix de revient du prêt et comprend tous les frais. Il y a une exception. A ce sujet, je connais des cas où l'on a contourné la disposition de cette loi, par exemple lorsqu'on a assuré le prêt, et on peut se demander si, en réalité et en droit, la loi sur les petits prêts a remédié à tous égards aux abus qu'elle était censée corriger.

Pour revenir à la proposition de modification de l'honorable député d'Assiniboïa (M. Argue), les stipulations de la loi sur les petits prêts ont été recommandées à titre de modifications de la loi sur l'intérêt. Arrêtons-nous quelques instants à la loi sur l'intérêt. L'honorable député a parlé des contrats de vente, des hypothèques sur biens meubles et des secondes hypothèques, et nos amis de la CCF ont beaucoup parlé des frais et escomptes relatifs aux secondes hypothèques. Avant même l'avènement du parti cécéfiste dans la province de la Saskatchewan et même avant l'élection du gouvernement Douglas, je crois que le recueil des lois de la province renfermait une loi qui nous intéresse ici. C'est pourquoi j'ai demandé à l'honorable député d'Assiniboïa s'il ne pensait pas que le sujet en question ressortissait au gouvernement provincial. Il parlait alors de la saisie d'une automobile; or, dans cette province, une fois que l'automobile est saisie, la dette prend fin; elle est effacée par le fait même. Il en va de même d'un terrain; si le terrain est saisi ou si un accord de vente est annulé, la dette est éteinte et il ne peut y avoir de poursuites.

Je crois que c'est la même chose en Alberta et peut-être dans d'autres provinces de l'Ouest; ainsi, lorsque mon honorable ami prétend qu'on poursuit ces gens dans tout le pays pour leur réclamer le solde dû sur une voiture, dans cette province, j'affirme que ce n'est pas vrai, et que ce n'est probablement pas vrai dans bien d'autres provinces, bien que je l'ignore, n'étant pas membre du barreau des autres provinces. Cependant, dans deux provinces de l'Ouest, la Saskatchewan et l'Alberta, cela éteint la dette.

De toute façon, même la présente motion ne couvre pas les accords de vente et les hypothèques. Somme toute, lorsqu'on considère que la deuxième hypothèque est prise à des taux d'escompte élevés et que si la propriété garantissant la première hypothèque est saisie, la deuxième hypothèque est effacée, on doit reconnaître qu'une personne prêtant en deuxième hypothèque accepte un risque extrême. Ceci explique pourquoi les taux d'intérêts sont si élevés pour les deuxièmes hypothèques et pour les cessions de contrats de vente.

Je répète que l'article 4, sous sa forme actuelle, dans la loi sur l'intérêt, vise les contrats de ventes et les hypothèques. C'est dire que la proposition d'amendement n'apporterait aucun remède au mal dont se plaint notre collègue, en ce qui concerne les escomptes et les taux d'intérêt élevés sur les secondes hypothèques.

Il s'agit ici d'une question tellement compliquée, qui est régie par les quatre lois dont j'ai parlé, que je pense qu'il y aurait lieu de la soumettre à un comité du Parlement de façon que, si on désirait y apporter des changements, ceux-ci se fassent convenablement. C'est ainsi que la situation qui préoccupe nos amis de la CCF pourrait être rectifiée selon les dispositions appropriées par la loi. Je crois comprendre le but que vise notre honorable ami d'Assiniboïa. Il ne voulait pas vraiment modifier le taux d'intérêt, mais assujettir les prêts à une formule qui tiendrait compte des frais, comme c'est le cas aux termes de la loi sur les petits prêts. L'écart dont il a parlé, en ce qui concerne la proposition d'amendement, intéresse les montants supérieurs à $1,500. Si le montant est de $1,501, il tombe sous le coup de la loi sur l'intérêt et non sous celui de la loi sur les petits prêts. Et je le répète, en ce qui concerne un contrat de vente ou une hypothèque, rien ne serait amélioré, du fait que cela est visé par un autre article de la loi sur l'intérêt.

Mon honorable ami d'Assiniboïa est passé ensuite à une autre question dont j'aimerais dire quelques mots. Il a parlé de certaines

sociétés comme Eaton's, et d'autres,—dont je n'ai pas noté les noms,—qui, échappant à tout contrôle, exigeraient des taux d'intérêt élevés. La plupart des commandes qu'on passe à la maison Eaton n'atteignent assurément pas $1,500; par conséquent, le montant d'intérêt qui peut être exigé pour ceux qui demandent du crédit se trouve assujéti à la loi sur les petits prêts, si le prêt est visé par celle-ci. La situation est la même pour beaucoup d'autres établissements; j'en conclus donc qu'on a un peu exagéré. L'amendement ne pourrait porter que sur les promesses de vente, les hypothèques et probablement de gros achats comme les automobiles et les pianos.

Comme l'a dit mon honorable ami de Québec-Sud (M. Flynn), certains petits prêts sont réglés par la loi sur les petits prêts. Il nous faut considérer de nombreux éléments, déterminer par exemple si le coût du prêt est trop élevé; cependant, je voudrais être au courant du nombre de ces petits prêts et des bénéfices qu'ils rapportent. A un certain moment, une de nos banques, la Banque canadienne du Commerce, s'était engagée assez loin dans le domaine des petits prêts mais quelque chose est survenu et le gouvernement libéral a mis en œuvre sa politique de l'argent cher. A ce moment-là, les petites entreprises et les salariés ne pouvaient emprunter des banques. De fait, les prêts étaient pour ainsi dire remboursables sur demande. Les banques ont pris à ce moment-là les mesures les plus inattendues; elles ont relevé leur taux d'intérêt et ont écrit à plusieurs emprunteurs pour leur dire que ce taux d'intérêt avait été relevé d'un pour cent ou d'un demi pour cent, suivant que le prêt était assuré ou non. Des clients sont venus me voir à mon bureau pour me demander comment cela pouvait se faire, puisqu'ils avaient signé un billet pour une certaine somme d'argent à un certain taux d'intérêt. Ces billets étaient remboursables sur demande. Ceux qui contestaient cette hausse du taux d'intérêt pouvaient être sommés par la banque de rembourser l'argent prêté. Il leur fallait donc renouveler le billet à la banque. Je parle en connaissance de cause puisque à ce moment-là j'avais moi-même un billet à la banque.

J'appelle l'attention de la Chambre sur le fait qu'au moment où le gouvernement libéral a mis en œuvre sa politique de restriction au crédit, les banques qui prêtaient des fonds ont prétendu que la Banque du Canada leur avait donné l'ordre de ne plus prêter d'argent même contre une garantie de tout repos, comme, par exemple, des obligations de l'État.

Qu'en est-il résulté? Tous les salariés et des centaines de petits commerçants ont été contraints d'emprunter par l'entremise des sociétés de financement dont mes bons amis de la CCF se sont plaints cet après-midi et ce soir. Voilà ce que nous a valu la politique de l'argent cher. Fait intéressant à remarquer, l'un des libéraux de l'Ouest, qui siégeait ici lorsque la politique de l'argent cher a été établie, disait des banques, en avril 1939, à propos des petits prêts:

> Voici ce que je me vois obligé de déclarer de mon siège à la Chambre des communes. Si les banques ne sont pas prêtes à s'acquitter des devoirs qui leur incombent à la suite des privilèges spéciaux que le peuple canadien leur a accordés, d'après les dispositions de la loi sur les banques et la loi sur la Banque du Canada, je les avertis que, si je suis membre de la Chambre lorsqu'elles viendront nous demander le renouvellement de leurs chartes, je dirai à celles qui n'auront pas fait d'opérations de ce genre et accordé du crédit aux pauvres gens dignes de confiance: "Vous n'avez pas rempli vos devoirs envers le peuple canadien et vous ne méritez pas qu'on renouvelle votre charte."

C'est M. Tucker qui a dit cela, un de ceux qui étaient favorables au programme d'argent rare, lequel programme détournait le citoyen moyen de la banque où il ne pouvait obtenir de prêts pour l'orienter vers les sociétés de prêts. A propos de banques, je crois que nous devrions faire tout ce qui est possible pour encourager les emprunts des banques à charte du Canada. Après tout, nombre de banques, notamment la Banque du Commerce, s'occupent de petits prêts. Elles prêtent à des taux prescrits d'intérêt, et il me semble qu'on devrait tout faire pour les encourager en ce sens. C'est pour cela que j'ai mentionné la question du programme d'argent rare.

Qu'est-ce que je recommande? Je ne veux pas répéter tout ce qui s'est dit cet après-midi à propos des taux d'intérêt. Nous savons très bien qu'il y a des requins dans ce domaine, tout comme il y en avait à l'époque où la loi sur les petits prêts a été adoptée. Je suis de ceux qui croient que les gens qui empruntent de l'argent devraient pouvoir en obtenir à un taux raisonnable d'intérêt, et que ceux qui le leur prêtent devraient réaliser un bénéfice raisonnable sur leur placement. Il faut tenir compte de ce que les frais des transactions, quand il s'agit de petits montants, sont plus élevés que ceux des transactions comportant des sommes beaucoup plus considérables. En outre, quand on prend en garantie des automobiles, des postes de télévision et ainsi de suite, on constate souvent que leur valeur ne suffit pas à rembourser la dette, ce qui se traduit par des pertes d'argent pour les sociétés de financement. Mais il faut arriver à établir un état de choses équitable, où il serait possible d'obtenir des fonds à un taux convenable et de prêter de l'argent de façon à ce que ce placement rapporte un revenu suffisant.

Voilà pourquoi je propose qu'un comité parlementaire étudie les lois relatives aux taux d'intérêt, soit la loi sur l'intérêt, la loi sur les petits prêts et la loi sur la faillite, pour voir s'il ne serait pas possible de simplifier la législation à cet égard. Ce n'est que par hasard que j'ai découvert aujourd'hui que la loi sur les prêteurs avait été abrogée, et qu'elle l'avait été par la modification d'un autre texte législatif, la loi sur les petits prêts. Cela ne figurait pas dans la table des lois et n'importe qui aurait pu faire la même erreur en vérifiant les textes de loi pertinents. Si nous pouvions avoir un seul texte législatif énonçant les prescriptions de la loi sur tous ces points et apporter des modifications afin de simplifier la situation, l'examen de cette question en deviendrait beaucoup plus facile.

Ainsi que je l'ai dit, je penche beaucoup du côté de l'honorable député qui a présenté cette proposition de loi; mais, pour l'instant, j'hésiterais à l'appuyer avant que l'ensemble de la question ait été étudié plus à fond, car, je le répète, en raison du travail que j'y ai consacré, après avoir examiné les autres articles de la loi sur l'intérêt et m'être reporté aux autres lois, je trouve que la proposition d'amendement ne résout pas du tout le problème. Pour cette raison, je répète qu'on devrait établir un comité parlementaire qui serait chargé d'étudier la situation dans son ensemble, avec l'idée peut-être de préparer une loi codifiée, de sorte que nous saurions où nous en sommes sur le sujet. Cela signifierait la codification des lois relatives aux taux d'intérêt.

Dans le domaine des promesses de vente et des hypothèques, il surgit immédiatement une autre difficulté parce que la loi sur l'intérêt n'est pas bien claire sur ce point. Même les décisions rendues par les tribunaux à propos des articles 4 et 5 de la loi sur l'intérêt ne précisent pas le sens de ces articles. On pourrait peut-être rédiger de nouveau ces articles, afin de rendre la situation moins douteuse.

Quant aux amendements, disons que nos amis de la CCF réclament à cet égard un contrôle. Si on allait adopter leur proposition, il faudrait reconnaître que l'article 5 de la loi sur les petits prêts qui prévoit la délivrance de permis,—des permis qui précisément assurent le contrôle réclamé par la CCF,—deviendrait inapplicable. Voici justement le texte de cet article 5:

5. (1) Il est interdit de pratiquer les opérations de prêteur d'argent sans avoir, au préalable, obtenu un permis du ministre, mais le présent article ne s'applique pas à un prêteur d'argent dont le coût des prêts n'excède en aucun cas un montant équivalent à 1 p. 100 par mois du montant réellement reçu par l'emprunteur.

[M. Woolliams.]

Ainsi, si l'on adoptait la modification ce soir, les personnes visées par l'article 5 ne seraient pas tenues de demander de permis; elles relèveraient du surintendant des assurances, et on n'exercerait plus aucun contrôle à leur égard.

Avant de terminer, j'aimerais répondre à quelques questions soulevées par des cécéfistes. Je voudrais parler de la question de la saisie. Trop souvent des propagandistes électoraux font des déclarations comme celles que nous avons entendues cet après-midi. Sous notre régime fédéral, une disposition de la loi détermine les choses qui sont du ressort fédéral et celles qui relèvent des provinces. Quant à la saisie, mes bons amis savent aussi bien que moi que c'est une question du ressort provincial et qu'il n'incombe pas au Parlement de l'étudier. Je leur rappellerais, notamment au député d'Assiniboïa, car c'est le seul de la CCF qui reste en Saskatchewan où j'ai déjà vécu, que les lois protégeant les personnes contre la saisie des biens ou des hypothèques ont été introduites par le parti conservateur et le parti libéral de la Saskatchewan et non par la CCF de la Saskatchewan; ces lois étaient dans les statuts quand Tommy Douglas a pris le pouvoir.

L'honorable député d'Assiniboïa soutient que nous devrions avoir des banques nationalisées. En Saskatchewan, il y a plusieurs institutions qui appartiennent à l'État, fabrique de lainages, fabrique de boîtes, office des pêches, office du bois d'œuvre et ainsi de suite et chacune de ces sociétés de la couronne a perdu de l'argent. Enfin, les socialistes de la Saskatchewan, après être devenus eux-mêmes des capitalistes, se sont rendu compte que cette formule ne payait pas et ils ont liquidé ces sociétés pour revenir aux méthodes traditionnelles. Je crois qu'un exemple classique de banque appartenant à l'État se trouve dans la province d'Alberta où je vis maintenant; c'est la Trésorerie qui a coûté beaucoup d'argent aux contribuables albertains alors que les banques à charte situées aux autres coins font des bénéfices car elles ont le souci de leur intérêt et c'est lorsque cet intérêt existe que les hommes d'affaires s'assurent qu'une entreprise sera payante.

Je pense avoir abordé la plupart des questions que je me proposais d'examiner. Parcourant le hansard, je m'aperçois qu'au cours des ans il y a toujours eu, des deux côtés de la Chambre, des députés qui sympathisaient avec la personne et sa famille qui avaient des difficultés par suite de maladie, et sans qu'elle y soit pour quelque chose. Aucun parti représenté à la Chambre n'a la monopole de la sympathie ou de la compassion. Nous éprouvons tous de la sympathie pour ces gens et tous nous tâchons de faire ce qu'il y a lieu pour le Canadien moyen. On juge l'arbre à

ses fruits, ainsi que l'a dit, à la Chambre, le député de Fernie, cet après-midi, et la population du Canada a dû s'en souvenir à divers moments.

Ainsi, à cette occasion, elle nous a accordé une bonne majorité, tandis qu'à d'autres occasions elle a accordé une bonne majorité à l'autre parti national, le parti libéral. Elle a donc pu croire à certains moments que les deux partis nationaux sont aussi compatissants que les députés du parti de la CCF qui aiment tant prononcer des discours où ils déversent leurs flots de larmes de crocodiles. Il arrive que cette recette magique échoue. Le parti du crédit social en racontait de meilleures; il savait encore mieux appuyer sur la corde sensible et tirer les larmes. On sait ce qui lui est arrivé. Que mes bons amis dans le coin en prennent note.

M. Fisher: Puis-je poser une question à mon honorable ami? L'honorable député n'a-t-il pas laissé entendre, dans la partie positive de son discours, que les contrats d'achat conclus avec des maisons comme *Eaton's* ou *Simpsons-Sears* tombaient sous le coup de la loi sur les petits prêts? C'est ce que j'ai compris. Je me demande s'il y croit.

M. Woolliams: Voici ce que j'ai dit: j'ai dit que les prêts,—et il y a une différence,—de moins de $1,500 relevaient de la loi sur les petits prêts.

M. Winch: L'honorable député ferait mieux de retourner à l'école.

M. Woolliams: Je ne parle pas des ventes sous condition car il s'agit dans ce cas, comme je le rappellerai encore une fois aux députés, de quelque chose qui relève de la compétence provinciale.

Une voix: Ils ne voient pas la différence.

M. A. D. Hales (Wellington-Sud): Je suis très heureux de participer au débat, monsieur l'Orateur, parce que je suis un des tenants du régime de la libre entreprise. Je suis aussi membre d'un parti qui a toujours combattu, je crois, pour la défense des droits de la libre entreprise et des affaires en général. Je tiens à féliciter l'honorable député d'Assiniboia (M. Argue) de la sincérité avec laquelle il a présenté le bill à la Chambre. Je regrette qu'il ne soit pas ici ce soir. Il n'y a actuellement que trois représentants de la CCF. S'ils étaient réellement sincères en présentant ou pilotant un bill tendant à modifier la loi, je crois qu'ils seraient ici au complet ce soir.

M. Winch: Il y en a d'autres dans le couloir.

Une voix: Ils se cachent derrière le rideau.

M. Hales: Je m'étonne aussi du silence de l'opposition officielle au sujet de la question dont la Chambre est saisie. Nous n'avons entendu qu'un représentant ou deux au plus de l'opposition officielle. Je sais cependant que l'honorable député d'Assiniboïa est parfaitement sincère. Que la mesure soit adoptée ou non, il saura, ainsi que les autres membres de la Chambre, que toutes les maisons de prêt qui n'exercent pas leur commerce d'une manière légitime sont au moins averties que le gouvernement surveille leur façon d'agir.

Je n'ai pu m'empêcher de remarquer certaines observations des honorables députés qui siègent immédiatement à la gauche de M. l'Orateur. Notre bon ami de Burnaby-Coquitlam (M. Regier) a parlé de cas extrêmes. Le cas de celui qui aurait payé 235 p. 100 est sans doute exagéré. Je sais que l'honorable député peut faire la preuve de ce qu'il avance. Toutefois, il ne s'agit, à mon avis, que d'un cas entre bien d'autres, peut-être même entre mille. Celui qui a conclu un pareil contrat a eu sans doute l'occasion d'en prendre connaissance. S'il avait demandé quel serait le taux exigé s'il payait son compte un mois avant l'échéance, il aurait probablement été mis au courant de tous les détails de l'affaire. Il a parlé des excellents services de crédit offerts par la coopérative de crédit de cette circonscription. Je m'étonne de ce qu'un plus grand nombre de gens ne recourent pas aux services de cette coopérative.

Pour ce qui est du taux de 12 p. 100 proposé comme maximum, je crois que l'honorable député de Burnaby-Coquitlam (M. Regier) a réfuté cette proposition quand il a dit que les coopératives de crédit exigent 9 p. 100 et qu'elles paient à leurs gérants des traitements aussi élevés, sinon plus élevés, que les banques à charte et qu'elles payent les cotisations syndicales aux membres qui en font partie. Par conséquent, on ne m'a pas prouvé au cours du présent débat que 12 p. 100 soit le taux convenable à exiger. A mon avis, on a cité des cas exagérés cet après-midi. On ne doit pas nous demander de légiférer pour toutes les petites transactions qui devraient faire l'objet d'enquêtes. A mon avis, nous ne devons pas légiférer pour régler tous les cas. Si quelqu'un désire emprunter de l'argent et qu'un autre soit disposé à lui en prêter à des conditions que les deux parties en cause jugent acceptables et comprennent, pourquoi serions-nous appelés à légiférer à ce propos dans une entreprise libre?

Si cette entreprise de prêts rapporte les bénéfices que prétendent nos bons amis de la CCF, alors avant longtemps il y aura beaucoup plus d'intéressés qu'aujourd'hui

dans cette entreprise. Plus il y aura d'intéressés, plus il y aura de concurrence et plus modiques seront les taux d'intérêt. Mon collègue de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Chambers) a donné cet après-midi une explication claire et nette du jeu de la libre entreprise dans les affaires de prêts. Je pense que ce qu'il a dit apparaîtra conforme à la vérité.

L'argent est une denrée, comme toute autre. On vend et on achète de l'argent. Aujourd'hui on utilise de plus en plus largement le crédit. Il semble que celui-ci soit bien entré dans notre existence quotidienne et que nous n'y pourrons pas changer grand chose. Inutile pour moi de donner la liste des façons dont on utilise actuellement le crédit. Il sert à peu près dans toutes les formes d'entreprise, voire en ce qui concerne le pur luxe. On se sert aujourd'hui du crédit pour les voyages en Europe etc. Il reste pourtant que l'existence des sociétés qui prêtent de l'argent répond à un besoin. On profite de leur existence et des facilités qu'elles offrent. Dans toutes nos circonscriptions il existe des sociétés de ce genre et un grand nombre de personnes qui en profitent. Je puis le prouver en indiquant la forte augmentation au chapitre des petits prêts depuis 1952. En 1952, les petits prêts ont représenté une somme d'environ $9,378,835 et, en 1956, ce chiffre avait presque doublé. Par conséquent, le commerce des petits prêts prend de l'essor. Il a doublé depuis cinq ans. Cette expansion n'aurait pas été possible si les sociétés n'assuraient pas au public un service dont il a besoin.

Toutes les entreprises, grandes ou petites, qu'il s'agisse d'institutions de prêts ou d'autres établissements, fonctionnent suivant trois principes ou éléments fondamentaux. Tout d'abord, il doit y avoir des capitaux qu'on peut employer utilement pour réaliser les bénéfices. Il doit y avoir juste rémunération pour les sommes engagées. Deuxièmement, il doit y avoir un produit ou service qui peut être vendu et dont la vente rapporte des bénéfices. Troisièmement, il doit y avoir des aptitudes commerciales fondées sur l'instruction, les connaissances et le talent et pour lesquelles on peut exiger une rémunération équitable. Par conséquent, les institutions de prêts ne diffèrent aucunement des autres entreprises à cet égard.

La question de savoir quel est le taux d'intérêt qui doit être exigé, que ce soit 8, 9, 10 ou 12 p. 100, est un problème très compliqué. Il est indispensable que la Chambre étudie cette loi avec la plus grande attention, et j'estime qu'il faudra la déférer à un comité de la Chambre pour plus ample examen. J'ai l'impression qu'en établissant une limite de 12 p. 100, on risque que ce taux se généralise, même si le prêt pouvait se faire à un taux plus bas. C'est facile de se rappeler ce qui s'est passé à l'époque des plafonds imposés par la commission des prix et du commerce en temps de guerre. On ne pouvait que très rarement acheter un article vendu en dessous du prix maximum. Je crois donc que, si on fixait le taux à 12 p. 100, il serait le seul à être utilisé, et il n'y en aurait pas de plus bas.

La seule solution est de laisser fonctionner dans le cadre de la libre entreprise ce commerce où la concurrence est très vive. Je pense que si ce principe est appliqué non seulement pour l'emprunteur, mais aussi pour le prêteur, les choses iront toutes seules et reposeront sur une base solide. Nous devons reconnaître que les sociétés de prêts canadiennes doivent soutenir la concurrence d'entreprises américaines extrêmement actives. Les prêteurs américains aux États-Unis empruntent une bonne partie des fonds nécessaires, et les obtiennent à des taux inférieurs à ceux qui sont en vigueur au Canada, de sorte que les sociétés canadiennes subissent une concurrence très serrée.

Ce bill a été débattu dans d'autres occasions et je crois sincèrement que le problème n'a pas la gravité qu'on lui a attribuée cet après-midi. J'ai lu avec intérêt que, au Canada, les prêts personnels pour achat à tempérament avaient l'un des taux d'intérêt les plus bas du monde. Le taux courant aux États-Unis est de 3 p. 100 par mois sur la solde en compte jusqu'à concurrence de $150. Puis il est habituellement de 2½ p. 100 par mois. En Angleterre, un taux de 4 p. 100 par mois est reconnu comme équitable. On s'est rendu compte aux États-Unis que, si les taux étaient trop bas, les prêteurs légitimes ne pouvaient plus faire leurs affaires. Il en résulte que les emprunteurs sont obligés de s'adresser aux prêteurs en marge de la loi, qui exigent des taux exorbitants.

Pour terminer, je dirai que cette activité ressemble à d'autres, et que si on la laisse au domaine de la libre entreprise et que si on entreprend une bonne publicité et un travail d'éducation du public, ces difficultés finiront par s'aplanir d'elles-mêmes avec le temps. Je ne puis malheureusement appuyer la motion actuellement, étant donné les conditions existantes et le fait spécialement qu'il ne m'a pas été indiqué quel est le taux d'intérêt qu'il est juste d'exiger. Je préférerais de beaucoup que le bill soit renvoyé à un comité parlementaire qui l'étudierait d'une manière plus sérieuse et plus approfondie que nous n'avons pu le faire aujourd'hui.

M. W. M. Benidickson (Kenora-Rainy-River): Monsieur l'Orateur, nous étudions un sujet dont il a été question ici à presque

toutes les sessions, ces dernières années. J'ai été intéressé d'entendre des représentants de tous les partis nous dire, cet après-midi et ce soir, qu'il y aurait lieu de confier l'examen de ce bill à un comité de la Chambre. C'est une proposition qui a du bon. Il faudrait tenir compte de ce désir. Je crois que ce serait une très bonne chose, parce que, par le passé,...

L'hon. M. Monteith: Le député a-t-il toujours été de cet avis?

M. Benidickson: Oui. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Monteith) se rappellera que j'ai largement contribué à l'examen, par un comité parlementaire, des amendements du bill relatif aux petits prêts et que, en conséquence, des améliorations sensibles ont été apportées à cette loi. Je tiens aussi à faire remarquer à celui qui m'a interrogé que, le comité de la banque et du commerce de 1936 et 1938 ayant accompli des choses dignes de mention dans ce domaine, la Chambre pourrait procéder encore de la même façon.

Quand il s'agit de modifier un statut comme celui-là, on ne saurait prendre les décisions qui conviennent sans avoir l'occasion d'en discuter dans un comité où toutes les personnes intéressées peuvent se faire entendre et où les membres de tous les parties peuvent présenter tous leurs points de vue.

Qu'on me permette simplement de dire un mot d'un rapport très utile qui a résulté d'une discussion parlementaire antérieure à ce sujet. Je veux parler ici de la page 436 du rapport du comité permanent de la banque et du commerce, à qui, en 1938, a été confiée précisément l'étude de cette question des taux d'intérêt. Le comité faisait observer quelque chose qui, il me semble, devrait rester présente à notre esprit actuellement:

> Au cours de toute son enquête, l'objectif de votre comité a été d'assurer à l'emprunteur le meilleur taux possible.

On ajoutait:

> Il est clair que l'État ne peut intervenir avantageusement en matière de taux d'intérêt que dans un domaine limité, car il va de soi que fixer par une loi un taux tel que les sources de prêt se tarissent, c'est rendre un bien mauvais service aux personnes nécessiteuses.

Voilà ce dont il nous faudra tenir compte à l'égard de ce projet de loi et ce que l'on n'a pas tellement approuvé dans la discussion aujourd'hui. Cela étant et, afin que le projet de loi soit étudié comme il convient à un amendement sérieux, j'aimerais proposer, appuyé par l'honorable député de Hull (M. Caron):

> Que le bill ne soit pas maintenant lu pour la deuxième fois mais qu'il soit renvoyé au comité permanent de la banque du commerce.

M. E. J. Broome (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, à propos du projet d'amendement, j'aimerais d'abord formuler quelques observations générales. Tous les honorables députés de la présente législature, comme ceux des précédentes, ont très à cœur les intérêts de l'emprunteur. L'honorable député de Kenora-Rainy-River (M. Benidickson) a lu un extrait du rapport du comité parlementaire de 1938 dans lequel il est dit qu'au cours de toute l'enquête on a visé à obtenir le meilleur taux d'intérêt pour l'emprunteur.

En réalité, toute cette question remonte à 1777, alors que la première loi limitant le taux d'intérêt à 6 p. 100 était portée sur les statuts du temps de George III. Diverses modifications ont été apportées au cours des années, comme par exemple en 1897, alors que sir Oliver Mowat limitait le taux d'intérêt à 8 p. 100. Mais toutes ces modifications portaient sur des taux d'intérêt applicables dans le cas d'emprunteurs ayant des garanties accessoires. Le Parlement ne s'est jamais préoccupé des besoins de ceux qui voulaient emprunter de l'argent sans guarantie accessoire. Ce n'est qu'en 1906 que la situation a été mise au point par la *Money-Lenders Act*, aux termes de laquelle le taux d'intérêt était fixé à 20 p. 100 par année. Mais la principale mise au point sur les taux d'intérêt a été faite, évidemment, par le comité de la banque et du commerce de 1956, dont mon honorable ami a parlé. En 1956, c'est-à-dire il y a à peu près deux ans, le comité a recueilli 679 pages de témoignages. Il a proposé des modifications de la loi sur les petits prêts. Je répète que le problème avait déjà été débattu pendant bien des années, par des comités antérieurs qui se sont efforcés de trouver une solution satisfaisante.

Le problème n'est pas facile à résoudre. Il y a des gens qui ont besoin de crédit, mais qui ne peuvent s'adresser aux banques. Ils n'ont pas les garanties nécessaires. Cette transaction représente pour les banques un risque qui ne les intéresse pas beaucoup. D'autre part, les emprunteurs éventuels peuvent avoir des raisons personnelles pour ne pas vouloir s'adresser à une banque. En tout cas, quand cette nécessité s'est fait sentir, on a trouvé ce moyen d'y répondre. Naturellement, il est arrivé que l'usure est entrée en jeu, et l'emprunteur en a tellement souffert que le gouvernement a dû intervenir pour le protéger.

Mais il fallait aussi procéder de façon à ne pas tarir les sources de capitaux nécessaires à ceux qui désiraient contracter des emprunts. J'appellerai l'attention du député d'Assiniboïa (M. Argue) sur la brochure qu'il a reçue, j'en suis certain, ces dernières semaines. Il s'agit du rapport du surintendant des assurances sur les opérations des sociétés de petits prêts et des prêteurs sur gages. Dans

son rapport, le surintendant des assurances déclare à la page 6, au sujet de l'orientation des affaires:

Dans mes rapports de 1954 et de 1955, j'ai parlé de l'arrêt de l'expansion des affaires, ces dernières années, dans le domaine des prêts régis par la loi, soit des prêts ne dépassant pas $500 (appelés aux présentes "petits prêts") et de l'expansion rapide des affaires dans le domaine plus profitable et non réglementé des prêts dépassant $500 (appelés aux présentes "gros prêts").

Il expose ensuite dans un tableau les effets de cet état de choses. Mon honorable ami sait qu'avant les modifications apportées en 1956, le taux d'intérêt était assez généralement de 2 p. 100 par mois et que les prêts de plus de $500 n'étaient pas réglementés. Par suite des études que le comité de la banque et du commerce a faites en 1956, on a modifié la loi sur les petits prêts et porté le maximum de $500 à $1,500, puis on a établi des taux d'intérêt progressifs aux termes desquels l'emprunteur versait 2 p. 100 sur la première tranche de $300, 1 p. 100 sur la tranche suivante de $700 et ½ p. 100 sur la dernière tranche de $500.

Les effets de ces modifications des taux d'intérêt ne se sont pas encore reflétés dans le rapport du surintendant des assurances, parce que son rapport n'a trait qu'aux affaires faites jusqu'à la fin de 1956. Par conséquent, aucun fait et nulle statistique ne permettent au représentant d'Assiniboïa ni à aucun autre député de fixer intelligemment un taux d'intérêt obligatoire. Nous ne savons pas. Nous n'avons rien pour nous guider. A mon avis, c'est pure folie de ne pas prendre le temps requis, étant donné que la modification de la loi date de 1956 seulement, pour constater quel a été le résultat de manière à bien juger à quel niveau on peut abaisser les taux d'intérêt tout en prévoyant un bénéfice raisonnable pour les sociétés exerçant cette activité, car si nous éliminons le mobile des bénéfices, il ne reste plus de capitaux. A coup sûr, je ne pense pas que le député d'Assiniboïa veuille supprimer les prêts par une loi de sorte que seuls les gens dont le crédit est bon à la banque puissent emprunter de l'argent. Voici ce que le surintendant des assurances a déclaré au sujet des modifications qu'on a apportées; on lit à la page 7 de son rapport:

Comme le mentionnait mon rapport de l'an dernier, les modifications apportées à la loi sur les petits prêts en 1956 ont étendu la portée de la loi de manière qu'elle vise les prêts atteignant jusqu'à $1,500 inclusivement et ont permis un nouveau barème de frais maximums qui sont permis, mais ces modifications s'appliquaient seulement aux prêts consentis après le 31 décembre 1956. Par suite, les données comprises dans ce rapport continuent de refléter les résultats des opérations sur les mêmes bases que les années précédentes.

[M. Broome.]

Voilà les mots importants du rapport. L'auteur du rapport poursuit:

Le rapport sur les transactions commerciales effectuées en 1957 sera le premier à révéler les effets des modifications. Toutefois, on n'en saurait juger pleinement les effets avant que tous les prêts consentis aux conditions antérieures aient été complètement remboursés.

Tous les chiffres qu'on nous a donnés, tout ce qu'on a dit des bénéfices et tout le reste enfin se fondent sur des circonstances qui n'existent plus. A supposer le même concours de circonstances qu'en 1955 et 1956, les mêmes chiffres que l'honorable député d'Assiniboïa a cités, que trouvons-nous? Au bas de la page 6 du rapport, nous constatons qu'en 1954 le total des prêts a atteint 164 millions, laissant un bénéfice total, après l'impôt sur le revenu, d'à peu près $6,900,000. En 1955, les prêts ont grimpé à 197 millions et les bénéfices ont augmenté de $70,000. En 1956, les prêts ont grimpé à presque 250 millions, et les bénéfices ont grimpé d'environ $800,000 pour atteindre $7,740,000.

Sans parler de l'effet qu'exercerait sur l'économie le retrait de 249 millions de crédit, je crois que l'augmentation des prêts, comparée à l'accroissement des bénéfices, garde au moins des proportions raisonnables. Je ne dis pas que ces bénéfices ne sont pas excessifs. Ils pourraient bien être excessifs, mais on doit se rappeler que ces chiffres ne reflètent pas les modifications apportées à la loi en 1956.

M. Benidickson: Puis-je faire observer à l'honorable député qu'il se reporte au rapport du surintendant de assurances qui a trait à la loi sur les petits prêts et que ce n'est pas celle qui est à l'étude ce soir. C'est de la loi sur l'intérêt que nous parlons.

M. Broome: En toute déférence pour l'honorable député, puis-je faire remarquer que lorsque le représentant d'Assiniboïa a présenté ce bill, il l'a rattaché bien clairement et bien étroitement à la loi sur les petits prêts. Ce même lien s'est maintenu durant le débat ce soir. Il est impossible de séparer ce bill de l'autre parce que les deux portent sur la même question.

M. Benidickson: Alors, occupez-vous donc de la proposition d'amendement.

M. Broome: Ce que je dis et ce que j'ai dit est parfaitement régulier.

S'il m'est permis de continuer, monsieur l'Orateur, il n'y a pas de doute que, si nous tâchons d'établir un taux trop bas, nous n'aiderons pas l'emprunteur. Nous ne favoriserons que l'activité illégale de ces prêteurs dont l'honorable député d'Assiniboïa a parlé tantôt. Il a parlé d'un propriétaire de maison qui avait besoin de $600 pour finir sa maison. Je crois que c'est le montant qu'il a

cité. Le propriétaire a annoncé dans le journal qu'il signerait volontiers un billet à ordre au montant de $800 ou $900, à celui qui voudrait bien lui prêter $600. Les gens qui ont besoin de capitaux font à peu près tout pour en obtenir. Je me rappelle un incident qui s'est passé pendant ma campagne électorale. Je sonne à la porte d'une maison et la dame me dit: "M. Broome, s'il est une chose que vous devez faire, c'est tâcher de mettre un terme aux achats par tempérament, parce que ces achats ont pour ainsi dire ruiné ma famille". Nous avons discuté le problème ensemble et à la fin la dame a conclu qu'il était impossible de mettre fin aux achats par tempérament mais elle avait pris la décision de ne plus faire d'achats pour une première mise d'un dollar et pour des versements d'un dollar par semaine, ce qui veut dire qu'à la fin elle payait un article le double de ce qu'elle aurait dû.

Nos amis de la CCF semblent d'avis qu'on peut en légiférant rentrer le bon sens de force dans la tête des gens. Selon eux, on peut en légiférant obliger les gens à faire les choses que la CCF croit qu'ils doivent faire ou obliger le capital à accomplir ce que la CCF est d'avis qu'il doit accomplir. La loi n'est tout simplement pas efficace quand on tâche de contraindre les gens à un mode de vie qu'ils ne veulent pas adopter. Je dis en toute déférence que ce projet de loi a du bon mais que nous ne savons pas ce que les taux doivent être. Nous devrions attendre de posséder plus de données, plus de chiffres sur lesquels nous pourrions fonder notre décision.

M. Benidickson: On pourrait les obtenir au comité.

M. Broome: Aux États-Unis, la *Russell Sage Foundation,* fondation bénévole, a dépensé des centaines de milliers de dollars en vue de transformer les entreprises de petits prêts de ce pays-là en de vraies entreprises d'affaires. Elle a élaboré ce qu'elle a appelé une loi uniforme intéressant les petits prêts et dont elle désirait l'adoption par tous les États de l'Union. Le taux proposé dans cette loi dite uniforme était de 2½ p. 100, taux adopté d'ailleurs par un grand nombre d'États. Le Wisconsin, toutefois, a un taux de 2½ p. 100 sur le premier cent dollars, de 2 p. 100 sur le deuxième cent dollars et de 1½ p. 100 sur le troisième. Je pense qu'il faut rendre un hommage mérité à l'ancienne administration pour avoir fixé le taux qu'elle a établi en 1956. Il me semble que nos lois, sous leur forme actuelle, ont une portée aussi considérable, et témoignent d'un sens social aussi averti que n'importe quelle autre loi du monde occidental. Il faut en rendre hommage à l'ancienne administration.

D'autre part, pour peu qu'on lise le compte rendu des discussions qui ont eu lieu ici à cet égard, on se rendra compte que des députés de tous les partis ont appuyé la mesure. L'honorable député d'Assiniboïa était membre du comité, comme l'honorable député de Kamloops (M. Fulton), celui d'Eglinton (M. Fleming) et aussi, je pense, celui de Kenora-Rainy-River. Ils travaillaient tous à la réalisation d'un même objectif, d'un objectif raisonnable, juste, pratique. En ce qui concerne cette proposition d'amendement, on me permettra donc de dire que nous cherchons tout bonnement à refaire le travail accompli en 1956 avant même d'avoir eu le temps d'en mesurer les effets. Il me semble qu'il ne s'agit pas là d'une proposition qui puisse, actuellement, présenter le moindre intérêt pratique. Comme le dit mon bon ami, c'est un peu prématuré.

Je voudrais mentionner les coopératives de crédit ou caisses populaires qui, comme on l'a signalé, exigent un intérêt de 12 p. 100. Je fais partie d'une coopérative de crédit; de fait j'ai contribué à la fondation d'un de ces établissements. Elles calculent qu'elles doivent exiger un pour cent par mois. Elles ne paient pas d'impôt sur le revenu et ne sont pas des associations à but lucratif. D'habitude, les membres d'une coopérative de crédit ont une ou plusieurs choses en commun. Règle générale, la coopérative connaît assez bien ses membres, de sorte que le risque n'est pas grand. Le tarif n'en est pas moins d'un pour cent par mois. Je reconnais que le prêt est assuré gratuitement et que, dans bien des cas, l'emprunteur obtient un rabais sur les fonds qu'il rembourse à la coopérative. Cependant, même dans les circonstances les plus favorables, le taux ne descend pas au-dessous de 9 p. 100.

Pour ce qui est des banques à charte, la loi sur les banques leur fixe un plafond de 6 p. 100. Par suite d'autres frais légitimes, le taux moyen exigé par la banque du Commerce, qui s'est engagée plus à fond que n'importe quelle autre banque dans le domaine des petits prêts, est de 10.46 p. 100. Prétendra-t-on que la banque réalise des bénéfices exorbitants? A mon avis, elle obtient ce qu'elle juge être des bénéfices raisonnables pour ce genre de transactions. Les banques hésitent à prendre des risques. A mon avis, les entreprises de petits prêts prennent de plus gros risques et, par conséquent, leurs frais sont plus élevés. A quelque point de vue que l'on se place, que l'on envisage la législation passée, que l'on étudie les gens et les institutions qui se livrent présentement à ce genre d'activité ou qu'on analyse le rapport de notre propre service civil, on ne trouve rien qui puisse justifier en ce moment l'amendement qui nous est soumis car il

nous serait impossible de rendre une décision en connaissance de cause.

M. John Drysdale (Burnaby-Richmond): Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire quelques mots de la modification proposée; je le fais, dans une certaine mesure, sur la très aimable invitation de l'honorable représentant d'Assiniboïa (M. Argue). Au début de cet après-midi, quand j'ai demandé des renseignements à l'honorable député, il m'a dit que je pourrais peut-être prendre la parole un peu plus tard;...

M. Argue: Mais pas maintenant.

M. Drysdale: ...j'ai donc pensé devoir accéder à sa très aimable requête afin de l'éclairer sur quelques détails à propos desquels il n'a pas pu me renseigner.

Je tiens à dire tout d'abord que j'approuve l'objectif de ce bill, mais que j'ai l'impression qu'en dépit de son altruisme l'honorable député ne réussirait qu'à provoquer ce qu'il cherche justement à éviter. Dans cet amendement, l'honorable député a saisi au hasard le taux arbitraire de 12 p. 100. Je constate que, bien qu'il ait proposé des motions semblables en mars 1957 et de nouveau en janvier 1958, si je ne m'abuse, il n'a pas encore réussi à démontrer qu'il faudrait fixer le taux d'intérêt à 12 p. 100. Il ne s'est apparemment nullement soucié de la répercussion d'un tel taux d'intérêt sur la disponibilité de l'argent. J'aimerais brièvement le renvoyer à un article publié par le *Financial Post* du 18 août 1956. N'oublions pas que l'honorable député a d'abord proposé un taux bancaire de 6 p. 100. Cet article explique qu'en consentant un prêt de $100, la Banque de Commerce donne effectivement à l'emprunteur environ $94 et que, bien que le taux théorique d'intérêt soit de 6 p. 100, le taux véritable est d'environ 10½ p. 100.

J'aimerais savoir quel est l'objet de ce taux d'intérêt, et ce qu'en pensent les banques. On me dit que la Banque de Commerce considère ce taux comme un "prêt à sacrifice" et qu'elle a adopté le principe d'offrir ce service à l'emprunteur dans l'espoir de l'avoir un jour comme client. En effet, cette banque estime qu'environ les trois quarts des gens qui empruntent de l'argent restent clients de l'institution qui leur consent le prêt; mais je soulignerai au député d'Assiniboïa que la banque considère quand même ces opérations comme un "sacrifice", en leur appliquant un intérêt de 10½ p. 100, ce qui est très près de son taux théorique de 12 p. 100.

M. Argue: Je poserai une question au député. Prétend-il que la Banque de Commerce ne réalise pas de bénéfices au cours de ses transactions dans ce domaine?

[M. Broome.]

M. Drysdale: J'aimerais dire à l'honorable député que les banques voient d'un mauvais œil ce genre de prêts; mais la principale raison pour laquelle elles veulent s'en occuper c'est qu'elles comptent ainsi, à la longue, s'attirer des clients.

M. Argue: J'aimerais poser une seconde question. L'honorable député sait-il qu'à ce taux la Banque de Commerce a effectivement réalisé un bénéfice et qu'en vertu de la modification ici proposée elle pourrait en réaliser un plus gros encore?

M. Drysdale: Le point auquel je désire m'arrêter semble avoir été négligé par l'honorable député d'Assiniboïa. Si quelqu'un fait affaire avec une banque et si la banque consent à lui prêter des fonds, les circonstances sont à peu près toujours les mêmes. La plupart des gens constatent, lorsqu'ils se rendent à la banque pour emprunter de l'argent, que s'ils n'en avaient pas besoin, la banque leur en prêterait volontiers. Autrement dit, on prête aux clients privilégiés. C'est un élément dont l'honorable député d'Assiniboïa n'a pas tenu compte, je crois.

Dans le même article, celui dont j'ai parlé tantôt, il est également question des gros bénéfices réalisés par ces sociétés de financement. Le 11 août 1956, le *Financial Post* mentionne un sondage indépendant exécuté auprès d'environ 58 membres d'une organisation financière au sujet des effets probables de la future loi sur les petits prêts. Cet organisme indépendant a déclaré que 10 membres allaient exercer leur activité à perte, que 20 gagneraient moins de 6 p. 100 sur leur mise de fonds et que douze gagneraient de 6 à 10 p. 100. L'honorable député s'est donné beaucoup de mal dans ses deux discours précédents pour dénoncer les bénéfices énormes et fabuleux que font ces entreprises. J'ai scruté la situation et il m'a été impossible de trouver des chiffres qui confirment ces énoncés. Au lieu de cela, nous sommes en présence d'une situation très facile à comprendre, où le côté altruiste de ce commerce est signalé, et l'on nous montre des pauvres particuliers qui sont jetés sur le pavé et harcelés par les sociétés de finance. Or, en ma qualité d'avocat exerçant sa profession, j'ai vu certains de ces individus. Aussi, lorsqu'il s'agit de choisir entre les courses, la bouteille et la société de financement, vous pouvez vous imaginer ce qui passe en troisième lieu.

L'Association des consommateurs du Canada a dit, en réalité, que le cinquième de ces emprunteurs exigent une attention spéciale. Autrement dit, si le crédit de l'emprunteur était bon, il n'aurait pas à aller ...

Des voix: Guillotine.

(Sur la motion de M. Drysdale la suite de la discussion est renvoyée à une séance ultérieure.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Pallett: Je me demande si je puis m'enquérir au sujet des travaux de la Chambre prévus pour demain?

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur,...

L'hon. M. Green: Vous arrivez trop tard.

L'hon. M. Martin: Je tiens à dire au ministre des Travaux publics (M. Green) que nous saluons cette nouvelle recrue dans le parti libéral.

L'hon. M. Green: Si vous en aviez plusieurs autres comme elle, vous vaudriez peut-être quelque chose!

L'hon. M. Martin: Mon honorable ami sait évidemment que ce n'est pas le nombre, mais la qualité qui compte.

L'hon. M. Fulton: Oui, nous nous en sommes malheureusement aperçus ces derniers jours.

L'hon. M. Green: Nous commencerons demain par les crédits du ministère des Travaux publics. Lorsque nous en aurons fini, nous passerons au projet de résolution concernant le ministère des Transport, à la deuxième lecture du bill concernant la loi sur les pénitenciers et, enfin, au projet de résolution relatif au parc national de Cape Breton Highlands.

(A dix heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 6 juin 1958

La séance est ouverte à onze heures.

LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

ADOPTION DU PREMIER RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. A. R. Smith (Calgary-Sud) présente le 1er rapport du comité permanent des prévisions budgétaires et en propose l'adoption.

(La motion est adoptée.)

LA CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE

DÉCLARATION ATTRIBUÉE AU PREMIER MINISTRE D'ONTARIO

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais savoir si le premier ministre a quelque chose à dire sur l'énoncé attribué au premier ministre d'Ontario, selon lequel il serait inévitable que la conférence fédérale-provinciale soit convoquée avant la fin de l'été et selon lequel également M. Frost aurait pleinement confiance que l'Ontario touche un montant supplémentaire de 78 millions de dollars d'Ottawa.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai déjà dit à ce sujet. Aucune décision n'a encore été prise quant à la réunion de la conférence. Pour ce qui est de la dernière partie de la nouvelle, je ne puis que donner la même réponse que la dernière fois qu'une question semblable a été posée.

M. Hazen Argue (Assiniboïa): Monsieur l'Orateur, j'ai une autre question à poser sur cet important sujet. Le premier ministre peut-il nous dire quand il sera en mesure d'annoncer une telle nouvelle?

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je n'anticipe pas sur ces événements.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Une autre question, monsieur l'Orateur. Le premier ministre voudrait-il commenter la déclaration de M. Nickle, membre du gouvernement Frost, disant que l'Ontario souhaitait vivement recevoir 78 autres millions afin de permettre au gouvernement Frost de réduire les impôts ontariens?

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je suis sûr que le gouvernement Frost saura apprécier l'intérêt si vif que d'anciens ministres de la Chambre des communes manifestent à l'égard des déclarations qui en émanent. A part cela, je n'ai rien à dire.

LE SERVICE PUBLIC

FONCTIONNAIRES TOUCHANT DES TRAITEMENTS SANS OCCUPER DE POSTE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au secrétaire d'État. Elle m'est inspirée par la croisade que nous ne cessons de mener pour assurer l'égalité de traitement à tous les fonctionnaires. Le ministre peut-il nous dire si, à sa connaissance, des fonctionnaires supérieurs auraient continué de toucher leur traitement pendant des années sans remplir quelque fonction que ce soit et, si ces cas existent, sur quelle autorité appuie-t-on un tel régime?

L'hon. Henri Courtemanche (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, je prends acte de la question.

LES PÊCHERIES

QUÉBEC—INTERPELLATION AU SUJET DES NÉGOCIATIONS TOUCHANT L'INSPECTION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H.-J. Michaud (Kent, N.-B.): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Pêcheries. Je regrette de ne l'avoir prévenu que tantôt. Peut-être désire-t-il la considérer comme un préavis. Le ministre est-il en train de négocier à l'heure actuelle, ou a-t-il conclu pour son ministère, une entente avec le gouvernement de Québec relativement à l'inspection des pêcheries à l'intérieur de cette province? Dans le cas de l'affirmative, le ministre pourrait-il informer la Chambre de la portée d'une telle entente?

L'hon. J. A. MacLean (ministre des Pêcheries): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de m'avoir prévenu tantôt de sa question. Je l'informe à regret que je ne puis rien dire pour l'instant. Quand je serai en

mesure de fournir une réponse, j'en ferai part à la Chambre, peut-être à l'occasion de l'examen des prévisions budgétaires de mon ministère.

LE NATIONAL-CANADIEN

INTERPELLATION AU SUJET DE PRÉSUMÉS CONGÉDIEMENTS À FORT-ROUGE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Hazen Argue (Assiniboïa): Monsieur l'Orateur, à la suite d'un télégramme que j'ai reçu immédiatement avant l'ouverture de la séance, j'aimerais poser une question au ministre des Transports. Le ministre aurait-il des observations à faire sur les congédiements qui auraient eu lieu aux ateliers de Fort-Rouge, à Winnipeg? Est-il disposé à discuter cette question avec les autorités du National-Canadien, afin de voir s'il est possible de rétablir ces travailleurs dans leur emploi?

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, ainsi que je l'ai dit en maintes occasions à la Chambre, ces questions sont du ressort exclusif des administrateurs du National-Canadien. Ils m'ont appris maintes fois que, lorsqu'il y a des congédiements, ils ne les font qu'après avoir cherché tous les moyens possibles de maintenir les hommes dans leur emploi et que, lorsque des congédiements sont nécessaires, ils font tout en leur pouvoir pour réemployer les hommes aussitôt que possible.

M. Argue: Monsieur l'Orateur, je me demande si le ministre voudrait bien soumettre ce problème, qui est important, aux administrateurs du National-Canadien. Je suis heureux de l'assurance qu'il a fournie à la Chambre.

L'hon. M. Hees: Oui, je ferai part aux administrateurs des observations de l'honorable député.

M. W. M. Benidickson (Kenora-Rainy-River): Monsieur l'Orateur, je voulais, moi aussi, poser une question sur les mises à pied d'employés des ateliers des chemins de fer Nationaux à Fort-Rouge. En répondant au député d'Assiniboïa, le ministre a dit qu'il se mettrait en relations avec la direction du National-Canadien, mais il n'a pas mentionné qu'il ferait ensuite rapport à la Chambre. Je me demande si le ministre peut nous assurer qu'il le fera et nous indiquer le nombre d'employés qui ont été mis à pied et à combien parmi eux, d'après la direction, il sera offert cet autre travail dont le ministre a parlé.

L'hon. M. Hees: Monsieur l'Orateur, ces questions relèvent de la direction du National-Canadien. Je soumettrai les demandes

[L'hon. M. MacLean.]

des députés à la direction du National-Canadien, mais je ne crois pas qu'il soit juste de s'attendre que chaque initiative que la compagnie juge bon de prendre à l'égard de ses employés soit annoncée à la Chambre.

M. Benidickson: Celle-ci est très importante!

L'hon. M. Pearson: Lisez vos vieux discours!

LES TRANSPORTS

DÉCLARATION AU SUJET DE LA PRÉTENDUE UTILISATION DES INSTALLATIONS DU MINISTÈRE PENDANT LA GRÈVE DES PILOTES DES GRANDS LACS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, les députés de Welland (M. McMillan) et de Port-Arthur (M. Fisher) se sont enquis au sujet d'une nouvelle parue dans les journaux et d'après laquelle les installations de radio-communication appartenant au ministère des Transports avaient été utilisées en vue de briser la grève de l'association des pilotes des Grands lacs.

D'après mes renseignements, la nouvelle est inexacte. En effet, mes services m'ont fait savoir que les installations de radiotéléphone à l'entrée du canal Welland ont toujours été employées comme moyen de communications avec les bateaux à des fins diverses, pour aider le personnel chargé du fonctionnement du canal dans ses opérations de contrôle et ses plans, ainsi que les navires. Les messages envoyés sur ce réseau traitent de sujets variés, comme l'heure d'arrivée probable des bateaux, la livraison de provisions et autres affaires qui se rattachent à la circulation fluviale.

Quelque usage qu'on fasse de ces installations à l'heure actuelle, il ne s'agira que du maintien d'un service établi depuis des années.

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): J'ai une autre question à poser au ministre du Travail à ce propos. Le ministre peut-il nous dire si son ministère a déterminé ou non que ce différend entre l'Association des pilotes des Grands lacs et la Fédération maritime du Canada est, en réalité, une grève relevant directement du ministère?

L'hon. Ellen L. Fairclough (ministre suppléant du Travail): Monsieur l'Orateur, autant que je sache, il n'y a pas de contrat; il s'agit plutôt d'une entente vague, de sorte qu'on ne saurait considérer la question comme relevant du ministère.

M. Fisher: Autre question, alors, au ministre des Transports. Vu la déclaration que vient de faire sa collègue, le ministre pourrait-il poursuivre ses efforts de médiation du différend, maintenant que c'est reconnu que l'affaire ne relève pas du ministère du Travail?

L'hon. M. Hees: Monsieur l'Orateur, comme je l'ai fait connaître à la Chambre il y a quelque temps, le ministère des Transports a offert à maintes reprises de fournir tous moyens jugés utiles pour aider à mettre fin aux difficultés qui existent entre la fédération maritime et les pilotes. Dès que les deux parties en cause auront décidé que nous pouvons leur fournir quelque assistance à cet égard, nous serons heureux de collaborer de quelque façon qu'on voudra bien nous demander de le faire.

LE COMMERCE

DÉTOURNEMENT VERS LE ROYAUME-UNI— PRÉSUMÉE ANNULATION DE COMMANDES CANADIENNES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. G. McIlraith (Ottawa-Ouest): Monsieur l'Orateur, je veux poser au ministre des Finances une question qui se rattache à un discours qu'a prononcé M. H. V. Lush, président de l'Association des manufacturiers canadiens, lors de la 87e réunion générale annuelle de cet organisme. Parlant du détournement des échanges commerciaux, il a dit, entre autres choses, "que certaines fabriques canadiennes, qui sont des filiales de sociétés américaines et qui versent des impôts à l'État canadien et emploient des travailleurs canadiens, ont vu certaines commandes annulées en faveur de fournisseurs anglais". Le ministre des Finances peut-il nous dire quelle valeur ou montant représentaient ces commandes annulées?

L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'ignore quel montant représentent ces commandes qui ont été annulées. J'ignore s'il y a eu des commandes d'annulées ou si certaines n'ont pas été passées qui l'auraient été autrement. Si je comprends bien, M. Lush aurait dit cela. Il ne m'a pas dit sur quoi il se basait pour affirmer ce dont parle mon honorable ami.

L'hon. M. Pearson: Puis-je poser une question complémentaire? Le ministre est-il satisfait de cet aspect de son programme de détournement des échanges commerciaux?

L'hon. M. Fleming: Monsieur l'Orateur, mon honorable ami sait parfaitement qu'il est tout à fait irrégulier d'évoquer ces questions de la façon dont il vient de le faire. Ce que l'honorable député d'Ottawa-Est vient de répéter, c'est uniquement le sentiment d'un certain citoyen canadien sur une situation donnée. Il semble conclure que cela, d'une façon ou d'une autre, se rapporte à un programme visant à étendre les échanges commerciaux dans les deux sens avec le Royaume-Uni. Mais, même si l'incident en question est exact, cela ne permet nullement au chef de l'opposition d'en tirer la conclusion qu'il veut en tirer.

M. McIlraith: Le ministre des Finances conviendra-t-il que lorsque le président de l'Association canadienne des manufacturiers parle de détournement d'échanges commerciaux, il exprime, selon toute vraisemblance, le sentiment d'un citoyen canadien sérieux qui a de cette question une connaissance particulière?

M. l'Orateur: J'ai l'impression que cette question est assimilable à une déclaration et constitue une façon de communiquer certains renseignements à la Chambre plutôt qu'une demande de renseignements.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DES POURPARLERS AVEC LE PREMIER MINISTRE DU ROYAUME-UNI

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Monsieur l'Orateur, le ministre des Finances me paraît de très bonne humeur et très bien disposé aujourd'hui. Étant donné la nature des entretiens que le premier ministre Macmillan doit avoir avec le président des États-Unis sur la question du commerce du Commonwealth, d'après ce qu'en disent les journaux, je me demande si le ministre des Finances profitera du passage du premier ministre britannique ici la semaine prochaine pour lui parler du programme officiel de détournement des échanges commerciaux et, de façon plus particulière, de la proposition britannique de réciprocité des échanges avec le Canada?

L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, mon honorable ami n'a pas précisé quelle sera la nature des entretiens entre le premier ministre du Royaume-Uni et le président des États-Unis relativement au commerce du Canada mais je tiens, pour le bien renseigner, à lui assurer qu'il n'était pas du tout fondé à dire durant la campagne électorale, que la ligne de conduite du présent gouvernement canadien avait suscité quelque ressentiment aux États-Unis.

L'hon. M. Martin: Me sera-til permis de poser une autre question, et d'ajouter, pendant que j'y suis, combien je suis reconnaissant au ministre de lire mes discours? Aura-t-il l'obligeance d'informer la Chambre s'il se propose de profiter de la présence au Canada, la semaine prochaine, du premier ministre britannique pour discuter avec lui

d'une question qui, de toute évidence, pour employer les termes mêmes utilisés par notre premier ministre, est l'une des plus importantes de toutes celles qui se posent actuellement à notre pays?

L'hon. M. Fleming: Mon honorable ami sait parfaitement que nous nous ferons un plaisir de profiter du passage du premier ministre Macmillan à Ottawa, dans huit jours, pour discuter avec lui la possibilité d'augmenter les échanges commerciaux entre le Canada et le Royaume-Uni, dans les deux sens, avec tous les avantages que cela comporte, ainsi que la réalisation du programme du gouvernement qui consiste à augmenter le commerce extérieur de notre pays pour le plus grand bien de celui-ci.

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LA "PREMIUM IRON ORES"—DISCUSSION AU COMITÉ DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): Ma question, assez longue, monsieur l'Orateur, s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le ministre pourra-t-il dire à la Chambre si le comité des affaires extérieures aura l'occasion de discuter tous les aspects de l'affaire de la *Premium Iron Ores,* vu les conjectures que font actuellement les journaux au sujet d'une idée émise devant un comité sénatorial américain et selon laquelle tous les ennuis nés de cette affaire s'expliqueraient par la rivalité commerciale, au Canada, entre la *M. A. Hanna Company,* l'*Iron Ore Company of Canada,* l'*Algoma Steel* et le groupe Steep Rock-Cyrus Eaton?

L'hon. Sidney E. Smith (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Je ne fais pas partie du comité des affaires extérieures, monsieur l'Orateur, et c'est à celui-ci que revient le soin de décider ce qu'on devrait y aborder.

L'IMMIGRATION

PRÉSUMÉE SUSPENSION DU SYSTÈME DE L'ÉTABLISSEMENT LIBRE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): Étant donné les nouvelles officieuses parues dans les journaux, je me demande si le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration pourrait nous dire s'il est vrai que l'établissement libre des immigrants a cessé complètement.

[L'hon. M. Martin.]

L'hon. Ellen L. Fairclough (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Hier, je crois, monsieur l'Orateur, j'ai dit que, pour le moment, le gouvernement ne fait pas de réclame. Il n'y a pas de placement libre pour les immigrants, à l'exception de certaines catégories où nous avons besoin de travailleurs pour des emplois qui ne peuvent être remplis par des gens déjà au Canada.

L'hon. M. Pickersgill: Le ministre peut-il nous dire quelles sont ces catégories?

L'hon. Mme Fairclough: Il faudrait un ordre de dépôt de documents. La liste des catégories où nous manquons de travailleurs en ce moment est passablement longue. L'honorable député est au courant de ces listes et il sait comment ces données sont habituellement compilées au ministère. Je lui communiquerai volontiers un des rapports.

L'hon. M. Pickersgill: Le ministre ne croit-il pas, en sa qualité de ministre suppléant du Travail, qu'étant donné le très grand nombre de chômeurs que nous avons au pays, les personnes sans emploi seraient intéressées à savoir quels sont les emplois qui, de l'avis du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, ne peuvent être occupés par des Canadiens?

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député conviendra, je crois, qu'il demande ici une expression d'opinion.

L'hon. M. Pickersgill: Pas du tout, monsieur l'Orateur.

LA HOUILLE

INVERNESS—DÉCLARATION SUR LA PERTE DE MARCHÉ À LA SUITE DE LA FERMETURE DE LA CENTRALE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Alvin Hamilton (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Monsieur l'Orateur, hier, l'honorable député de Gloucester m'a posé la question suivante:

Le ministre a-t-il étudié avec le gouvernement de la Nouvelle-Écosse la possibilité d'inclure la centrale d'Inverness dans le programme d'énergie des provinces Maritimes inauguré l'an dernier?

Je suis allé aux renseignements. Pour le moment, la réponse est négative. Comme le sait l'honorable député, la centrale d'Inverness est la propriété de la Commission hydro-électrique de la Nouvelle-Écosse, dont le président est le premier ministre de la province. On m'informe que le ministre des Mines et l'administrateur délégué de la Commission hydro-électrique de la Nouvelle-Écosse rencontreront certaines gens d'Inverness vendredi prochain.

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE CHÔMAGE—SUPPOSÉE DÉCLARATION DU PREMIER MINISTRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Hazen Argue (Assiniboïa): J'aimerais poser une question au premier ministre. Pourrait-il nous dire ce qu'il pense de la dépêche suivante de la *Presse canadienne* publiée dans la *Gazette* de Montréal de ce matin:

> Le premier ministre Diefenbaker a dit ce soir que le gouvernement projette de prendre des mesures d'ensemble pour lutter contre le chômage "quel que soit le déficit qui puisse en résulter pour le budget national".

Devons-nous y voir l'annonce de nouvelles mesures destinées à lutter contre le chômage, ou est-ce simplement que le premier ministre prévoit un budget déficitaire?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Dans ce discours, monsieur l'Orateur, j'ai exposé certaines des raisons primordiales du chômage qui sévissait lorsque nous sommes venus au pouvoir; j'y donnais un aperçu des mesures qui avaient déjà été prises puis, avec une fierté exempte d'orgueil, j'ai exposé la ligne de conduite suivie et déclaré que nous nous proposons de la poursuivre et de nous lancer dans une politique d'expansion nationale à longue échéance, en vue de résoudre ce problème, coûte que coûte.

M. Argue: J'ai une question supplémentaire à poser, monsieur l'Orateur. Le premier ministre consentirait-il à préciser le sens de ses propres paroles lorsqu'il a dit: "Quel que soit le déficit qui puisse en résulter pour le budget national"? A-t-il effectivement dit cela?

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député doit savoir qu'il ne convient pas de demander au premier ministre de divulguer ce que contient le budget avant que l'exposé budgétaire ne soit présenté à la Chambre.

M. Argue: A ce sujet, monsieur l'Orateur, j'aimerais vous signaler que ces paroles se trouvent dans une citation. Elles sont extraites d'un discours prononcé par le premier ministre à la réunion, tenue hier, de l'Association des manufacturiers canadiens. En toute déférence, je trouve qu'il y a lieu de demander au premier ministre d'éclaircir dès maintenant les paroles qu'il a ainsi prononcées.

M. l'Orateur: Je regrette de ne pouvoir me ranger à ce point de vue. L'honorable député a attiré l'attention sur cette déclaration. Ce serait admissible de demander au premier ministre s'il a effectivement prononcé ces paroles, mais tous les honorables députés conviendront que c'est contraire à tous les usages de lui demander de nous donner à l'avance une idée de la teneur du budget.

M. Argue: En ce cas, monsieur l'Orateur, permettez-moi de poser ma question plus directement. Le premier ministre pourrait-il commenter les paroles entre guillemets: "quel que soit le déficit qui puisse en résulter pour le budget national".

Le très hon. M. Diefenbaker: Eh bien, ces mots n'ont rien de mystérieux. Ils veulent dire que, quels que soient le coût et les dépenses qui peuvent en résulter et qui en ont déjà résulté, nous avons l'intention de résoudre la situation.

SUPPOSÉE RÉSOLUTION DE LA FÉDÉRATION DES MAIRES ET DES MUNICIPALITÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au premier ministre s'il a quelque chose à dire sur la résolution que la Fédération canadienne des maires et des municipalités a adoptée hier à l'unanimité. Les délégués demandent au gouvernement fédéral de prendre des mesures pour régler le chômage et donnent à entendre que le programme de travaux publics déjà exposé par le gouvernement ne satisfera pas aux besoins immédiats d'emplois.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): En guise de commentaire, je me permets de faire remarquer qu'il s'agit là de l'opinion d'un organisme, s'il était bien cité. Nous avons exposé la situation de notre pays. Nous avons dit que le programme de travaux publics constitue l'une des mesures que le présent gouvernement a prises pour régler la situation.

D'après les économistes, plusieurs mesures pourraient être adoptées, entre autres, une assistance supplémentaire sous forme de capitaux de consommation, afin que le consommateur puisse, comme résultat de l'accroissement de son revenu, faire des achats, ce qui améliorera l'ensemble de la situation. Une autre mesure consiste en un programme de travaux publics. Une troisième consiste à réduire les impôts. Toutes ces lignes de conduite ont été adoptées. En aucun cas, on n'a prétendu que ces trois piliers, si je peux m'exprimer ainsi, du rétablissement ont été exploités à fond. Ils se complètent les uns les autres. Aucun par lui-même n'est reconnu par les économistes comme suffisant pour régler la situation.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Me serait-il permis de poser une question supplémentaire au premier ministre. Vu la résolution adoptée à l'unanimité par la Fédération canadienne des maires et des municipalités, ainsi que l'a dit le chef de l'opposition, et vu l'intérêt compréhensible que le premier ministre porte à cette question, peut-être y va-t-il de l'intérêt du pays que le premier ministre se rencontre avec des représentants de la Fédération, non pas en septembre, mais peut-être beaucoup plus tôt que cela.

Le très hon. M. Diefenbaker: Autant que je sache, monsieur l'Orateur, on n'a pas proposé de tenir plus tôt une réunion. L'idée de réunir les municipalités dans les circonstances que j'avais déjà précisées a été accueillie d'une façon qui m'a paru constituer une base raisonnable pour l'examen du problème en cause et des autres problèmes connexes. Nous avons conclu qu'en septembre ou tout de suite après la conférence du commerce, ce serait assez tôt pour satisfaire aux désirs des municipalités et à l'examen de leurs problèmes ainsi que de toute question qui pourrait surgir.

M. Hazen Argue (Assiniboïa): Puis-je poser une question au premier ministre au sujet de l'énoncé très important qu'il a fait de trois moyens de combattre le chômage? Son énoncé comprend-il aussi l'idée de versements d'appoint aux provinces de l'Ouest?

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, ce que j'ai dit il y a quelque temps n'était que le résumé du programme appliqué par notre gouvernement pour venir en aide aux cultivateurs et mettre à leur disposition des avances en espèces au titre de l'expansion du crédit au consommateur. Quant à la question des versements d'appoint, elle est à l'étude. C'est tout ce que je puis dire pour le moment.

LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides sous la présidence de M. Rea.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

328. Administration centrale, $8,536,892.

L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics): Monsieur le président, les crédits du ministère des Travaux publics sont, dans l'ensemble, d'une nature telle qu'il faut réellement les discuter à mesure qu'ils sont mis en délibération. Toutefois, j'aimerais aujourd'hui formuler quelques observations d'ordre général sur le ministère.

C'est un des plus anciens, et les travaux qu'il a accomplis se voient depuis longtemps déjà, d'un bout à l'autre du pays. Ces derniers mois, il a dû faire face à des responsabilités bien plus lourdes qu'en temps ordinaire. Depuis des mois, les fonctionnaires du ministère non seulement à Ottawa mais dans tout le pays sont tout occupés à des projets destinés à procurer plus d'emplois. Je suis sûr que les honorables députés s'en convaincront à mesure que j'avancerai dans mes observations.

Le ministère a réellement des fonctions propres en ce qui concerne son travail et, de plus, il accomplit beaucoup de travaux pour le compte des autres ministères. Le domaine de notre compétence englobe des entreprises comme la construction d'édifices publics, de ports et de ponts, l'aménagement de certaines routes, notamment la part fédérale dans la route trans-canadienne, la construction de routes dans les parcs nationaux, ce travail étant exécuté de fait pour le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales. Il y a quantité d'autres travaux, y compris le dragage, mais ce sont les principaux faits par le ministère dans le cadre de ses propres fonctions.

En outre, nous faisons beaucoup de travaux pour d'autres ministères, sauf le ministère des Transports, et même nous en faisons dans une certaine mesure pour son compte. Mais la plupart des travaux de construction qui relèvent du ministère des Transports sont exécutés par ce ministère. De la même façon, les travaux de construction pour le ministère de la Défense nationale se font surtout par le ministère de la Production de défense. Nous n'en sommes pas encore rendus au point de construire des pénitenciers. J'ignore si c'est un compliment ou une insulte, mais on ne nous a pas encore demandé de le faire.

Aujourd'hui, naturellement, je parlerai surtout des travaux de construction que fait mon ministère, mais je signale que, durant la présente année financière, les travaux au titre de la construction de défense atteindront probablement 100 millions. Dans une large mesure c'est le résultat du programme du présent gouvernement qui veut pousser la réalisation de ces projets de défense pour créer des emplois. Il en est de même relativement au ministère des Transports. Ce n'est pas à moi qu'il incombe de m'occuper des crédits de ce ministère relativement à la construction, mais ce ministère aménage des terrains d'aviation et des aéroports et construit des navires. Je pense bien que ses dépenses durant le présent exercice financier seront encore plus considérables que celles du ministère de la Production de défense.

Dans le budget de 1958-1959, le ministère des Travaux publics demande environ 218 millions au titre du budget principal et

environ 15 millions au titre des crédits supplémentaires, ce qui fait au total à peu près 233 millions de dollars. C'est de beaucoup la plus forte somme que le ministère des Travaux publics ait jamais cherché à obtenir du Parlement et elle accuse augmentation de 41.6 millions par rapport à l'exercice financier de 1957-1958.

En ce qui concerne les dépenses à faire pour le compte d'autres ministères, on nous demande de dépenser 40.6 millions de dollars cette année. Ce montant ne paraît évidemment pas dans nos prévisions budgétaires, mais il paraîtra dans celles des divers ministères pour lesquels nous exécuterons le travail. Je signale que les travaux entrepris par le ministère des Travaux publics pour le compte d'autres ministères en 1958-1959 auront une valeur globale d'environ 152 millions. Il s'agit de la valeur de ces entreprises. Nous projetons de dépenser 40.6 millions cette année pour ces entreprises, mais la valeur globale du travail dont nous nous occuperons sera de 152 millions. Cela comprend 236 entreprises dont 168 sont nouvelles.

Depuis quelques jours, j'entends des membres de l'opposition,—le député d'Essex-Est, par exemple,—dire que le gouvernement n'a pas amorcé de travaux publics, que tout cela n'a été qu'un mythe.

L'hon. M. Pearson: Il n'a pas dit cela; c'est votre collègue de Terre-Neuve qui l'a dit.

L'hon. M. Green: Je signalerai également que le chef de l'opposition a essayé de défigurer la déclaration du ministre sans portefeuille de Terre-Neuve. Je l'ai entendu également.

L'hon. M. Chevrier: Le ministre ferait mieux de s'occuper de ses crédits.

M. Argue: On n'avancera pas aujourd'hui!

L'hon. M. Green: Je signale plus particulièrement à l'intention des députés de l'opposition officielle que le travail que nous allons exécuter cette année pour d'autres ministères comporte 236 entreprises, dont 168 sont de nouveaux projets.

Le ministère a adopté, pour l'exécution du programme de travaux publics, le principe de dépenser les fonds d'une façon raisonnable pour des entreprises qui sont nécessaires immédiatement ou qui le seront plus tard et qui relèvent du gouvernement fédéral. Autrement dit, nous n'avons pas essayé de dépenser de l'argent pour telle ou telle entreprise qui ne ressortit pas au gouvernement fédéral. Une des raisons de cette attitude c'est que nous estimons qu'il ne serait pas sensé d'agir ainsi; une autre c'est qu'il existe bon nombre d'entreprises relèvant du gouvernement du Canada et auxquelles les fonds peuvent être consacrés.

Nous avons accéléré la construction. Les critiques de l'opposition n'ont guère parlé de cet aspect. Ainsi, avons-nous mis tout en œuvre pour favoriser le travail durant l'hiver. C'est d'ailleurs ce que devraient faire tous les gouvernements et industriels du pays, en tout temps, qu'il y ait régression ou non.

M. Bourget: C'est ce qui se faisait sous le gouvernement libéral.

L'hon. M. Green: C'est vrai. Cela aide à tenir compte de la nature saisonnière de l'emploi au Canada. Si l'on se reporte aux chiffres d'octobre à mars inclusivement, il est intéressant de noter que, l'hiver dernier, le nombre d'heures-hommes d'emploi au titre de programmes de construction relevant de la division de la construction du ministère a augmenté de 39 p. 100, comparativement à la même période de l'année précédente. Les heures de travail en 1957-1958 ont été de 3,047,000, alors qu'en 1956-1957, elles n'étaient que de 2,192,000. Les dépenses découlant de ces programmes pendant l'hiver ont été de $18,799,000 en 1956-1957 et de $24,234,000 en 1957-1958.

En outre, on a lancé deux projets importants de travaux d'hiver pour le compte du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales. Il s'agit, dans un cas, de l'étude préliminaire effectuée pour le compte de la Division des parcs nationaux en vue d'établir le tracé de la route Banff-Jasper-Yellowhead, afin d'en hâter le déblayage, et, dans l'autre, du déblayage, pour le compte de la Division des régions septentrionales, de 150 milles de route dans les Territoires du Nord-Ouest, de Providence en direction nord vers Fort-Rae. Des relevés relatifs aux tracés ont aussi été effectués dans le parc national de Wood-Buffalo. Nous tâchons d'effectuer autant de ces travaux que possible en hiver.

Dans le cas de nombreux projets importants, on a stimulé la réalisation des plans, afin de permettre le commencement des travaux beaucoup plus tôt qu'il n'en aurait été normalement. Ainsi en a-t-il été des constructions suivantes: la voûte destinée à l'Office national du film, à Montréal; la station postale Q, à Toronto, le bâtiment du ministère des Postes, à Ottawa; l'édifice de l'arpentage et de la cartographie, à Ottawa; les bâtiments fédéraux de Plessisville et de Shawinigan, dans le Québec, et de Burin et de Harbour-Buffett, à Terre-Neuve. Voilà quelques entreprises seulement dont on a hâté la réalisation des plans, afin de donner du travail beaucoup plus tôt qu'il n'en aurait été le cas autrement.

M. Bourget: Tous ces projets ont été amorcés par le gouvernement libéral.

L'hon. M. Green: Tous ces projets ont été mis sur pied à un rythme qui aurait essoufflé l'ancien gouvernement et l'aurait désemparé. Un vaste programme de travaux d'hiver a été entrepris dans le domaine des réparations d'immeubles. Ces travaux ne sont pas importants du point de vue financier mais peuvent être faits à court terme dans les endroits où ils se révèlent nécessaires. Un autre avantage qui leur est propre, c'est qu'on peut les entreprendre dans tout le pays.

A l'origine, les plans des travaux de réparation d'hiver représentaient une valeur de 1,046,000 de dollars. La réalisation en a été activée et entre le 1er novembre 1957 et le 31 mars 1958, les travaux accomplis étaient évalués à $2,008,000; cela a été accompli en accélérant tout spécialement les travaux projetés et, de plus, en s'attaquant à des projets dont la réalisation aurait été entreprise sans cela en 1958-1959.

Il y a eu une autre amélioration intéressante, pour ce qui est du travail du ministère, ainsi qu'en témoigne la proportion des crédits dépensés. Je me souviens qu'il y a quelques années, juste avant des élections, le ministre des Travaux publics de l'époque nous saisissait de crédits encombrés de projets que le ministère n'avait nulle intention de réaliser pendant l'année financière visée par les prévisions en cause. Je me souviens que, membre de l'opposition chargé à cette époque de faire la critique des crédits du ministère, je signalais moi-même, en ce qui concerne les postes intéressant les diverses provinces, que la façon dont on avait étoffé les prévisions, à des fins électorales, était incroyable.

Pour l'année 1957-1958, environ 97 p. 100 des affectations ont été effectivement dépensées, contre 91.7 p. 100 pour l'année précédente. Cela montre très clairement comment les fonctionnaires du ministère ont accéléré la réalisation de ces travaux, afin de créer de l'emploi dans notre pays. Le chiffre de 97 p. 100 constitue un témoignage tangible de la façon dont ils ont dirigé le ministère, pendant l'hiver. Il convient de leur en rendre hommage.

M. Fisher: Est-ce que le ministre aurait l'obligeance de nous expliquer plus clairement cette dernière déclaration? Je n'ai pas très bien compris.

L'hon. M. Green: Dans les crédits 1958-1959, on réclame un certain montant d'argent. Le ministère cherche à ce que les travaux visés soient effectivement réalisés au cours de l'année financière en cause. On estime qu'il ne serait pas sage ni juste envers le Parlement de demander de très fortes sommes et de n'en dépenser que 60 p. 100. Au cours de la dernière année financière, soit 1957-1958, les calculs du ministère se sont révélés d'une grande exactitude puisqu'une part de 97 p. 100 des sommes demandées a été affectée aux entreprises pour lesquelles l'argent avait été voté.

Je voudrais aussi dire un mot de la façon dont les nouvelles entreprises ont été mises en marche. Les crédits de 1958-1959 indiquent que les plans et la construction ont été hâtés de façon qu'on puisse entreprendre plus tôt l'aménagement d'immeubles dont plusieurs, autrement, n'auraient été mis en chantier que dans un an ou même plus tard. Je puis citer quelques exemples. Je ne m'y arrêterai que brièvement. Prenons le cas de Terre-Neuve. Le premier crédit relatif à cette province a trait au bureau de poste de Wesleyville que l'honorable député de Bonavista-Twillingate a réclamé avec tant d'acharnement l'an dernier et pour lequel son propre gouvernement n'avait même pas prévu de fonds. Le contrat est en voie d'être adjugé et le bureau de poste sera aménagé.

Le chef de la CCF sourit; il est lui-même exactement dans la même catégorie. Il y a un bureau de poste à Radville (Saskatchewan) dont la construction est en cours cette année et qui normalement n'aurait pas été construit si nous n'avions pas décidé d'accélérer toutes les entreprises qui pouvaient donner lieu à d'effectives mises en chantier pour contribuer à créer des emplois. Je me contente de mentionner ces deux édifices en réponse aux propos irréfléchis de certains membres de l'opposition officielle, qui voudraient faire croire que ce programme de travaux publics ne tire pas à conséquence.

L'hon. M. Martin: Combien d'hommes ont trouvé du travail grâce à ce plan?

L'hon. M. Green: Eh bien je puis dire à l'honorable représentant d'Essex-Est une chose. N'a-t-il pas déclaré que rien n'avait été fait? Or, dans sa propre ville, nous avons accéléré la démolition de vieilles bâtisses sur l'emplacement du bureau de poste, afin de créer des emplois; et pour cela nous avons été obligés de contourner des dispositions prises par son propre gouvernement qui auraient reporté cette démolition à beaucoup plus tard dans l'année.

L'hon. M. Martin: Vous ne donnez pas de travail à beaucoup de monde.

L'hon. M. Green: L'ancien gouvernement libéral n'a absolument rien fait pour hâter la construction de ce bureau de poste à Windsor même.

L'hon. M. Martin: Quand nous étions au pouvoir, il n'y avait pas tant de chômage.

L'hon. M. Green: Pas de chômage? Il y avait bien des présages et signes avant-coureurs de chômage, et vous les avez soigneusement escamotés.

L'hon. M. Pearson: Ce n'est pas ce que le premier ministre a dit hier soir.

L'hon. M. Green: Voici des ouvrages qui n'auraient pas été mis en chantier à Terre-Neuve avant un an ou même davantage si le gouvernement n'avait pas nettement voulu se mettre à l'œuvre: Wesleyville, $27,000; Deer Lake, $26,000. Aménagements portuaires: Saint-Jean, 12 millions de dollars. Le gouvernement libéral qui avait un rapport sur des aménagements au port de Saint-Jean n'a pas bougé. Nous avons inscrit un million de dollars à cette fin dans les prévisions de cette année. Nous avons requis les services d'une étude d'ingénieurs pour les plans et devis, et nous allons mener à bien ce travail qui aurait dû être entrepris plus tôt. Il y a déjà 9 ou 10 ans que Terre-Neuve s'est jointe à la Confédération. Si le gouvernement précédent avait été vraiment à son affaire, il y a bien des années que cette entreprise aurait été amorçée. Bell-Island, $100,000; Codroy, $300,000.

Je passe maintenant à la Nouvelle-Écosse. Ici encore on a hâté des travaux publics qui, autrement, n'auraient certes pas été mis en route cette année et qui ne l'auraient jamais été si l'ancien gouvernement était resté au pouvoir.

L'hon. M. Martin: Il n'y avait pas de chômage à ce moment-là.

L'hon. M. Green: Digby, $150,000; aménagements portuaires; Caribou, $125,000; Dennis Point, $134,000; Glace Bay, $158,000; Main-à-Dieu, $100,000; North Sydney, $158,000; Port Morien, $147,000; Port Hood, $200,000; Shelburne, $100,000.

J'en viens maintenant à l'Île du Prince-Édouard et à la chaussée du détroit de Northumberland dont l'ancien gouvernement ne s'est pas occupé.

L'hon. M. Pearson: Quelle mesure proposez-vous maintenant?

L'hon. M. Green: Un crédit de $360,000 est prévu. On a demandé à une société d'ingénieurs de faire un relevé détaillé et si le rapport est favorable, le présent gouvernement verra à la construction de la chaussée à destination de l'Île du Prince-Édouard. Un édifice est prévu, dans cette province, à Borden, $26,000. Des installations portuaires à Alberton, $100,000; à Fishing-Cove, $85,000.

Nouveau-Brunswick: voici encore des projets que nous nous sommes empressés de mettre au point afin de procurer de l'emploi cette année. Bâtiments: Campbellton, $250,000; installations portuaires: Buctouche, $85,000; rivière Kennebecassis, $150,000; Saint-Jean (Negro-Point), $500,000; et, dans le nord de la province, un pont dont l'ancien gouvernement s'est désintéressé durant 22 ans.

M. Bourget: Nous étions prêts.

L'hon. M. Green: Vous étiez prêts mais vous n'avez jamais rien fait. Chaussée de Campbellton-Cross-Point: un contrat a déjà été adjugé pour la chaussée, du côté du Nouveau-Brunswick, et les provinces du Nouveau-Brunswick et de Québec ont convenu de participer à l'érection de la structure. Il en coûtera environ 4.2 millions au gouvernement fédéral.

M. Robichaud: Le ministre me permettrait-il une question? Le travail est-il commencé au pont de Campbellton et le ministre des Transports a-t-il été délégué pour inaugurer officiellement les travaux?

L'hon. M. Green: Le contrat concernant la chaussée du côté du Nouveau-Brunswick a été adjugé il y a environ six semaines et les travaux sont effectivement commencés.

M. Robichaud: Le ministre des Transports...

L'hon. M. Green: Ne voulez-vous pas le pont?

M. Robichaud: Je pose simplement une question. Le ministre des Transports a-t-il été le représentant officiel du gouvernement à l'occasion du début des travaux du pont?

L'hon. M. Green: Je ne sais pas s'il l'a été ou non. Je sais que je n'y étais pas. J'ai envoyé un télégramme. J'étais trop affairé ici à m'occuper de vous.

L'hon. M. Chevrier: Vous vous affairez maintenant à entraver l'adoption de vos prévisions budgétaires.

L'hon. M. Martin: Vous allez être ici longtemps.

L'hon. M. Green: Passant à la province de Québec, il s'agit ici encore des entreprises en voie d'exécution cette année et qui ne l'auraient pas été autrement. Il y a un édifice pour le commerce à Montréal, $175,000; des améliorations au terminus postal de Montréal, $240,000; un édifice à Nicolet, $250,000; un édifice à Phillipsburg, $150,000; un édifice à Sainte-Anne-de-Bellevue, $125,000 et un édifice à Ville-Saint-Georges, $220,000. Ce ne sont que les postes importants.

M. Bourget: La plupart d'entre eux étaient prévus.

L'hon. M. Green: Puis il y a les aménagements portuaires des Éboulements, $250,000, et de Pointe-au-Père. Je m'étonne que l'ex-adjoint parlementaire n'ait pas fait faire

quelque chose au sujet du projet de travaux à Pointe-au-Père.

M. Bourget: Dites-nous les circonstances.

L'hon. M. Green: Nous allons dépenser 3 millions à Pointe-au-Père.

L'hon. M. Chevrier: Combien?

L'hon. M. Green: Trois millions de dollars. Nous ne faisons que commencer cette année.

L'hon. M. Chevrier: C'est une goutte d'eau dans la rivière.

L'hon. M. Green: Il y a d'autres travaux projetés à Pointe-au-Pic, $200,000; à Rivière-du-Loup, $300,000; à Sorel, pour le dragage, $135,000. Passons à l'Ontario. Il s'agit de travaux qui n'auraient certainement pas été faits, dans bien des cas, au cours de l'année financière, si nous n'avions pas intentionnellement hâté les choses.

L'hon. M. Chevrier: Puis-je poser une question au ministre? Indiquera-t-il combien l'on dépense pour les aménagements portuaires en Ontario comparativement à Québec?

L'hon. M. Green: Des installations portuaires?

L'hon. M. Chevrier: Des travaux portuaires,—le poste qu'il a cité.

L'hon. M. Green: Il s'agissait des crédits affectés aux ports.

L'hon. M. Chevrier: Le ministre pourrait-il me donner le total pour Québec et le total pour l'Ontario.

L'hon. M. Green: Cela figure au budget des dépenses. Si le député veut bien consulter le livre, il le trouvera parmi les crédits. L'honorable représentant s'y connaît dans ce domaine. Il n'a pas besoin de me tendre un piège pareil.

L'hon. M. Chevrier: J'avais l'habitude de faire adopter mes crédits non de les bloquer.

L'hon. M. Green: Si l'on prend l'Ontario, du point de vue des immeubles, l'hôtel des Postes d'Ottawa...

M. le président suppléant: Je dois avertir le ministre que son temps de parole est épuisé.

Des voix: Continuez!

L'hon. M. Martin: Il me semble que nous devrions donner au ministre des Travaux publics l'occasion de nous dire combien d'hommes au juste ont obtenu du travail grâce à ce grand programme de travaux publics. C'est pourquoi j'exprime ce que je crois être l'avis de tous les députés en demandant qu'on lui accorde, s'il le faut, tout le temps nécessaire pour nous exposer comment on a donné de l'emploi à des milliers de gens.

[L'hon. M. Green.]

M. le président suppléant: Le comité consent-il à l'unanimité à ce que le ministre des Travaux publics poursuive ses explications?

Des voix: Oui.

L'hon. M. Green: Monsieur le président, je suis très reconnaissant envers les membres du comité. Je voudrais signaler, cependant, que l'honorable député d'Essex-Est ne pourra jamais se laisser convaincre que nous avons trouvé du travail à quelqu'un à moins que nous amenions le pauvre diable ici, sur le parquet de la Chambre. Il y a le nouvel immeuble du ministère des Postes, sur Riverside Drive, à Ottawa. Je puis assurer aux honorables députés que nous n'aurions jamais procédé à ces travaux, si ce n'eût été pour aider à créer des emplois. Le montant s'élève à $7,600,000. Puis il y a l'immeuble de l'arpentage et de la cartographie, à Ottawa, qui coûtera $7,840,000; un immeuble du ministère des Finances, à Ottawa, au coût de $235,000; un immeuble à Burlington, au coût de $200,000. Puis il y a un immeuble au lac Elliot. Je suis sûr que le chef de l'opposition ne verra pas là d'objection. Je suis sûr aussi que s'il eût été encore au pouvoir...

L'hon. M. Pearson: L'immeuble serait déjà construit.

L'hon. M. Green: ...il n'aurait pas été construit. Le coût de cet immeuble sera de $300,000. Puis il y a un immeuble à Goderich, qui coûtera $175,000; un autre à Guelph: $350,000; un autre à Leamington, $310,000; un autre à Oshawa: $200,000; un autre à Peterborough: $200,000; et la succursale postale F à Toronto: $750,000.

Les travaux portuaires en Ontario représentent: pour Leamington, $102,000; Port-Colborne, $137,000; Port-Credit, $300,000; Port-Dover, $150,000, et Sarnia, $190,000.

L'hon. M. Chevrier: Le ministre nous dirait-il où il est question de ces crédits dans le budget des dépenses?

M. Bourget: Il l'ignore!

L'hon. M. Green: Le montant global de 12 millions, visant les améliorations au port de St-Jean (Terre-Neuve), n'est pas indiqué dans le budget des dépenses. J'ai dit qu'un montant d'un million était inclus dans les crédits. Ce sur quoi j'insiste, c'est que, dans la plupart des cas, sinon dans tous les cas, ces travaux n'auraient pas été entrepris cette année dans les circonstances ordinaires; mais, pour donner du travail, le gouvernement prend les devants. Si les membres de l'opposition officielle ne veulent pas nous rendre hommage d'avoir fait cela, je suis sûr que les cécéfistes le feront volontiers.

L'hon. M. Pearson: Diviser pour régner!

M. Benidickson: Est-ce qu'ils obtiennent tous des bureaux de poste?

L'hon. M. Green: Bien plus, je suis convaincu que les Canadiens se rendent compte que nous nous efforçons vraiment de créer du travail. Je le répète, les projets de travaux portuaires en Ontario représentent, pour Leamington, $102,000; Port-Colborne, $137,000; Port-Credit, $300,000; Port-Dover, $150,000 et Sarnia, $190,000. Ensuite, le pont en contre-bas de Burlington, qui aurait dû être construit depuis longtemps par l'ancien gouvernement, est évalué à 4 millions et demi de dollars.

L'hon. M. Martin: Ce travail a commencé du temps du gouvernement libéral.

L'hon. M. Green: Il n'a pas été commencé du tout, et aurait dû l'être depuis longtemps.

L'hon. M. Martin: Non, vous vous trompez sur ce point.

L'hon. M. Green: Au Manitoba, des immeubles sont prévus à Portage-la-Prairie: $250,000 et à Winnipeg, pour le compte de la Commission d'assurance-chômage: $1,350,000, ainsi que des projets de travaux portuaires à McBeth-Point: $62,000 et au Pas: $90,000.

M. Badanai: Le ministre n'a pas parlé de Fort-William, en Ontario.

M. Fisher: Ni de Port-Arthur.

L'hon. M. Green: Je suis heureux que le député fasse cette observation. En effet, Fort-William a été négligé pendant longtemps par le gouvernement libéral. Nous allons remédier à cet état de choses bien que Fort-William soit représenté par un député libéral. Nous projetons d'affecter de 3 à 4 millions de dollars à l'extension des installations terminales à la tête des lacs.

M. Fisher: Cela ne figure pas dans les prévisions budgétaires.

L'hon. M. Green: J'ai signalé qu'au Manitoba, il y a des travaux portuaires à McBeth-Point: $62,000; et au Pas: $90,000. En Saskatchewan, il y a des immeubles à Radville: $35,000; à Saskatoon: $1,600,000; et à Whitewood: $40,000. Ce ne sont là que les principaux. Il existe aussi un certain nombre de petits projets. En Alberta, nous faisons des améliorations à l'immeuble de la douane, à Calgary: $42,000. Il y a des travaux portuaires au lac La-Biche: $32,000. Pour ce qui est des routes traversant le parc national de Banff, nous avons entrepris de parachever en 1958-1959 tous les travaux de structure et la base de bitume. En Colombie-Britannique, il y a un immeuble à Comox: $40,000. La construction de cet immeuble n'aurait pas été entreprise, n'eût été de la politique du gouvernement.

Il y a les améliorations à apporter aux bureaux de l'immigration à Victoria: $60,000; les améliorations portuaires à Gibson's Landing: $110,000; le terminus du transbordeur Sidney: $300,000; le havre de Sointula, Rough Bay: $250,000.

Telles sont les principales entreprises lancées avant la date prévue, afin de créer des emplois. De plus, au titre des "travaux divers", le crédit de cette année dépasse de $450,000 celui de l'an dernier. Le supplément sera utilisé pour des petites entreprises tout au long de l'année. On a prévu l'acquisition de matériel de dragage et le crédit afférent a été accru d'un supplément de $298,000 inscrit aux crédits supplémentaires. Une grosse drague nouvelle, je suis bien content de pouvoir l'annoncer, doit être aménagée sur la côte de l'ouest, pour la côte de l'ouest, au coût approximatif de 3 millions de dollars.

L'hon. M. Chevrier: A-t-on prévu quelque dépense au titre de la marine marchande sur la côte de l'ouest?

L'hon. M. Green: Après ce que l'honorable député a fait pour la marine marchande, je m'étonne beaucoup qu'il ait l'audace de me poser des questions à ce sujet.

L'hon. M. Chevrier: Je me propose bien de vous en poser beaucoup à ce sujet, ne vous inquiétez pas.

L'hon. M. Green: Les crédits dont je viens de parler ressortissent tous directement au ministère des Travaux publics. Il y a de plus pour 1958-1959 d'autres grandes entreprises que, dans certains cas, nous mettons en marche et, dans d'autres, que nous finissons pour d'autres ministères. Ainsi, pour ce qui est du ministère de l'agriculture, il y a des laboratoires à Fredericton qui coûteront $450,000; à Swift-Current, $1,200,000; à Vancouver, $900,000. Pour ce qui est du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, il y a des écoles et des dortoirs à Pointe-Bleue (Québec) qui coûteront un million de dollars; à Mission-City (C.-B.), il y a la mission St-Mary's pour les Indiens, un million de dollars.

Il y a la construction de nouvelles ailes à l'hôpital Shaughnessy, à Vancouver, pour le ministère des Affaires des anciens combattants, au coût de quatre millions; à l'hôpital Westminster de London: 4 millions et demi; il y a le bâtiment des communications du Conseil national de recherches, à Ottawa: 3 millions et demi; l'école et l'hôpital des Affaires du nord, à Fort-Simpson: 2 millions; l'hôpital et la résidence des infirmières du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, à Aklavik: 2 millions; pour la

Gendarmerie royale du Canada, 48 logements pour les détachements à divers endroits: 2 millions.

Je signale que c'est le ministère des Travaux publics qui est le principal agent de construction dans les travaux d'améliorations locales à Aklavik, à Fort-McPherson, à Fort-Simpson, à Tuktoyaktuk, à Cambridge Bay et à Chesterfield Inlet.

Puis viennent les grandes routes aménagées pour le ministère du Nord-Canadien, dans les parcs nationaux. Ces routes ont une valeur totale de 46 millions. Celles que nous aménageons pour le compte du ministère du Nord-Canadien et des Ressources nationales dans les Territoires du Nord-Ouest intéressent au total 33 millions. En voici les principaux aspects: reconstruction de la route Banff-Jasper, 20 millions au total; reconstruction de la route Banff-Windermere, 10 millions au total; prolongement de la route de Mackenzie jusqu'à Yellowknife, 12 millions au total.

M. Hardie: Ces 12 millions intéressant la route de Mackenzie sont-ils nouveaux?

L'hon. M. Green: Il s'agit du prolongement de la route de Mackenzie jusqu'à Yellowknife.

M. Hardie: Commencée il y a deux ans.

L'hon. M. Green: C'est juste. Nous entendons dépenser 12 millions.

M. Hardie: L'ancien gouvernement entendait dépenser 12 millions il y a deux ans.

L'hon. M. Green: Eh bien, il ne s'est pas du tout pressé à mettre les choses en branle. Puis, pour le ministère des Transports, il y a un quai pour les services de marine à Charlottetown: un million; et pour la Défense nationale un prolongement du quai de French Cable à Dartmouth (N.-É.): un million. Et, ces jours derniers, on a passé un contrat pour la construction d'un pont sur le fleuve Yukon, qui coûtera environ $850,000.

Toutes ces dépenses sont distinctes des dépenses au titre du logement. Je n'entends pas entrer aujourd'hui dans cet aspect de la question. Même les membres de l'opposition officielle admettront que, depuis six mois, le programme du logement du gouvernement a donné du travail, directement et indirectement, à des milliers de Canadiens, à 200,000 peut-être. Je leur conseille de lire le dernier numéro du *Financial Post*, s'ils ne comprennent pas encore la situation. Ils seront fixés là-dessus. L'article en question s'intitule "Essor du bâtiment: un marché de 70 millions pour les usines du Canada". Voici une autre rubrique: "Ce que signifie la nouvelle tendance des crédits pour le bâtiment".

[L'hon. M. Green.]

Qu'on me permette de donner lecture d'un court extrait:

> L'industrie particulière la plus importante du Canada, celle de la construction, déborde d'activité, grâce aux mesures prises en août dernier par le gouvernement fédéral pour aiguillonner cette industrie qui marchait alors au ralenti, et pour favoriser les travaux d'hiver.
>
> Grâce à l'impulsion prodigieuse que lui a value la somme de 300 millions affectée par le gouvernement aux prêts directs, et grâce à la reprise des placements privés, l'industrie de la construction a pris le mors aux dents.

Ce n'est là qu'un aspect de l'encouragement donné à l'industrie de la construction; il y a eu aussi les plans de réaménagement urbain et les plans à dividendes limités, dont l'exécution a été accélérée dans la pleine mesure possible. Un plan de réaménagement sera même mis en marche dans la ville de l'honorable député d'Essex-Est; je m'étonne qu'il n'ait pas déjà exprimé au moins un peu de reconnaissance.

L'hon. M. Martin: Nous en avons certainement besoin. Nous avons environ 15,000 chômeurs là-bas.

L'hon. M. Green: Ce n'est pas de notre faute si le plan n'est pas encore en marche. Les chiffres relatifs à l'industrie de la construction sont très intéressants. J'ai ici certains passages des rapports publiés hier sur la construction par Hugh C. MacLean:

> Pour la deuxième période consécutive cette année, le volume accumulé des contrats canadiens de construction, exprimé en dollars, a battu tous les records. Le chiffre des adjudications pour les cinq premiers mois de 1958 est le plus élevé jamais constaté. Un record analogue avait déjà été établi cette année pour les quatre premiers mois.
>
> La statistique de la construction, préparée d'après les rapports de Hugh C. MacLean, indique que le total pour les cinq premiers mois de 1958 s'établit à $1,295,442,100, soit 23 p. 100 de plus qu'à la fin de la période correspondante l'an dernier et 5 p. 100 de plus qu'en 1956, année où un record avait été établi pour les cinq premiers mois.

L'hon. M. Pearson: Puis-je poser une question au ministre? Peut-il nous expliquer pourquoi, en dépit de cette activité prodigieuse, plus d'un demi-million de Canadiens manquent encore de travail.

L'hon. M. Green: C'est très curieux et révélateur de voir combien le chef de l'opposition et ses partisans se plaisent à proclamer à qui veut les entendre, qu'il y a une multitude de chômeurs dans le pays.

L'hon. M. Martin: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Le ministre des Travaux publics vien d'affirmer que le chef de l'opposition se complaît à l'idée qu'il y a tant de chômeurs. A mon avis cette remarque de la part du ministre des Travaux publics est antiparlementaire. Comme tout autre député en cette enceinte, le chef de

l'opposition s'inquiète beaucoup de ce problème. Je demande au ministre des Travaux publics de retirer cette remarque. Elle porte gravement atteinte à la réputation du chef de l'opposition.

L'hon. M. Green: Ma remarque n'avait rien de déplacé, monsieur le président. On n'avait qu'à voir, pour s'en rendre compte, le large sourire du chef de l'opposition lorsqu'il s'est levé. Cependant, je dirai...

L'hon. M. Martin: J'ai invoqué le Règlement, monsieur le président. Je demande une décision.

L'hon. M. Green: Je suis en train de parler sur ce rappel au Règlement. Je dirai donc qu'à ce propos l'honorable député d'Essex-Est est bien pire que le chef de l'opposition.

L'hon. M. Pearson: Le ministre a signalé que j'ai souri et que, par conséquent, je suis bien aise qu'il y a encore au moins 500,000 chômeurs dans le pays. Cette conclusion est évidemment absurde. Monsieur le président, nous avons certainement le droit, de signaler au ministre,—alors qu'il nous parle de cette activité débordante pour redonner du travail à la population, sans grand résultat,—qu'il y a encore 500,000 chômeurs, et nous avons le droit de lui demander ce qu'il compte faire à ce sujet.

L'hon. M. Green: Le chef de l'opposition sait aussi bien que moi, et que tout autre Canadien qui réfléchit, que le gouvernement n'a pas été responsable de la mise en chômage de ces gens. En admettant qu'un gouvernement en soit responsable, c'est certainement celui dont il faisait partie il y a moins d'un an.

L'hon. M. Martin: J'invoque le Règlement. Je vous demande, monsieur le président, de rendre une décision sur la grave accusation portée contre le chef de l'opposition, et maintenant contre moi-même, affirmant que le problème du chômage ne nous préocupe pas et que nous en sommes méchamment satisfaits. Je vous demande de rendre une décision sur ce rappel au Règlement.

M. le président suppléant: Je ne pense pas que l'observation soit contraire à la dignité parlementaire. Il eût peut-être mieux valu de ne pas la faire. Le chef de l'opposition ayant clarifié la situation, j'estime que l'observation n'était pas antiparlementaire.

L'hon. M. Green: Le triste aspect de la question est simplement le suivant. La situation dans laquelle le Canada se trouve aujourd'hui et depuis quelques mois...

M. Gour: Sous un gouvernement tory. (*Exclamations*).

L'hon. M. Green: ...peut s'améliorer sensiblement si tous les Canadiens essaient d'y mettre la main et ne perdent pas courage. Le gouvernement a beaucoup fait pour remédier au chômage. Il est incontestable, je crois, que des centaines de milliers de Canadiens ont obtenu du travail directement à cause des décisions du gouvernement. Toutefois, c'est l'industrie privée qui doit assurer la vaste majorité des emplois.

Lorsque les chefs des groupes d'opposition à la Chambre pleurent et se lamentent tous les jours de ci et ça, le pays s'en ressent. L'employeur qui a 5,000 hommes à son service peut décider d'en mettre 2,000 à pied. Je crois que dans bien des cas l'industrie privée a mis à pied des hommes qu'elle aurait pu garder. Je puis dire, en passant, que le gouvernement a veillé avec beaucoup de soin à maintenir les gens dans leur emploi. On peut dire la même chose des syndicats. Ils entendent les membres éminents de l'opposition qui déplorent tous les jours que la crise de chômage soit si terrible, que le pays s'en aille à la ruine et que sais-je encore.

L'hon. M. Pearson: Qui dit cela?

L'hon. M. Green: Est-il étonnant que des milliers d'emplois se perdent au Canada par suite des grèves et de lockout, quand les membres de l'opposition donnent un tel exemple?

L'hon. M. Chevrier: Pourquoi le ministre ne revient-il pas à ses crédits?

M. Robichaud: Le ministre permet-il une question?

L'hon. M. Green: Je les invite...

L'hon. M. Pearson: Lisez certains de vos discours de 1955.

L'hon. M. Green: Peut-être étais-je alors aussi étourdi que vous l'êtes maintenant.

L'hon. M. Pearson: Mais avec moitié moins de chômage.

L'hon. M. Green: J'ai de la sympathie, monsieur le président, pour les Jérémies qui nous font face. J'ai cherché la définition du terme dans le petit Oxford, quatrième édition (1956).

L'hon. M. Pearson: A quel poste le ministre en était-il?

L'hon. M. Green: La définition s'applique au chef de l'opposition et à l'honorable représentant d'Essex-Est. La voici: un prophète de malheur ou un contempteur de son temps.

L'hon. M. Martin: Le ministre fait certes progresser ses crédits.

L'hon. M. Chevrier: S'il continue, il sera réputé pour avoir été le ministre qui aura le mieux réussi à retarder ses crédits.

L'hon. M. Martin: Vous allez garder le Parlement ici bien après septembre.

L'hon. M. Green: Je sais que les honorables députés n'aiment pas cela, mais ils le font exprès depuis quelques semaines.

L'hon. M. Chevrier: Vous aurez aussi votre tour.

L'hon. M. Pearson: Vous nous fournissez une occasion magnifique.

L'hon. M. Green: Le gouvernement croit à l'avenir du Canada, et c'est une raison pour laquelle il a remporté une victoire écrasante le 31 mars. Nous nous proposons de poursuivre l'exécution de ces travaux qui aideront à édifier un grand pays.

M. McWilliam: Poursuivez l'étude des crédits.

L'hon. M. Green: Nous allons constituer une bonne réserve de travaux publics qu'on pourra entreprendre du jour au lendemain, au besoin, et c'est un point sur lequel l'ex-gouvernement a lamentablement échoué. Je vais signaler aux députés une liste des principaux travaux qui font l'objet des plans du ministère pour l'avenir immédiat. Dans Terre-Neuve, à St-Jean, un édifice fédéral pour loger la Commission d'assurance-chômage et la Commission des allocations familiales. Dans Québec, à Montréal, un immeuble à bureaux pour le ministère des Affaires des anciens combattants.

En Ontario, à Ottawa, un édifice d'administration pour le ministère de l'Agriculture, un cénotaphe pour les forces aériennes du Commonwealth, une bibliothèque nationale, un cénotaphe national; à London, un nouveau terminus postal; à Toronto, un nouveau bureau local pour la Commission d'assurance-chômage. Saskatchewan: Regina, immeuble à bureaux pour l'Impôt sur le revenu. Alberta: Edmonton, immeuble pour le bureau local de la Commission d'assurance-chômage; Medicine-Hat, nouvel édifice fédéral. Colombie-Britannique: Kamloops, nouvel édifice fédéral; Penticton, nouvel édifice fédéral. Les hauts fonctionnaires sont en train de préparer les plans à cette fin.

En outre, le ministère a maintenant pour ligne de conduite d'utiliser des plans et devis uniformes, lorsqu'ils sont appropriés, pour certains genres d'immeubles qui se prêtent à une telle méthode. Parmi les édifices qui peuvent être construits de cette façon, il y a de petits bureaux de poste, des bureaux des douanes et de l'immigration établis sur les grandes routes, des édifices de détachement et des habitations pour la Gendarmerie royale du Canada et des cliniques pour le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. L'utilisation de plans uniformes permet, non seulement de réaliser de plus grandes économies, mais de commencer la construction des édifices dans les plus brefs délais. Cette ligne de conduite sera maintenue et l'application en sera étendue chaque fois que la chose sera possible.

Je passe maintenant aux Services des ports et rivières, génie. Un groupe interministériel composé de hauts fonctionnaires du ministère des Travaux publics et du ministère des Transports a été établi pour faire sur les lieux des études d'ordre économique et d'ordre technique à la suite de demandes concernant des aménagements portuaires importants. Ce groupe a fait 15 études du genre depuis octobre 1957. En se fondant sur les constatations du groupe, on prend dans tous les cas des dispositions pour satisfaire aux besoins immédiats des ports en cause et pour établir les plans de leur future expansion.

Voici à titre d'exemple, certaines mesures qu'on a prises. Je suis certain qu'elles intéresseront l'honorable représentant de Fort-William.

(i) Au cours de la présente session du Parlement, on déposera un projet de loi prévoyant l'institution d'une commission de port à la tête des lacs (Fort-William et Port-Arthur). On a retenu les services d'un bureau de conseillers techniques qui procédera à des levés et préparera les plans à la tête des lacs d'un terminus portuaire qui servira aux deux villes et constituera, pour ainsi dire, la porte d'accès de l'Ouest canadien. Le coût de ce terminus est estimé à 3 ou 4 millions de dollars.

(ii) On a inscrit aux crédits supplémentaires un poste destiné à l'aménagement d'un port d'hiver à la Pointe-au-Père (Québec), qui servira à relier les rives nord et sud du bas Saint-Laurent. Le coût estimatif des travaux s'élève à 3 millions de dollars.

(iii) Le Conseil national de recherches étudie en ce moment, au moyen de maquettes, les ports de Matane et Chandler, dans la province de Québec, afin de déterminer les meilleurs emplacements et ouvrages qu'exige l'amélioration des conditions d'amarrage et du maintien de chenaux dragués.

(iv) A Sarnia, dans l'Ontario, le ministère a inclus dans le budget principal des dépenses pour 1958-1959 un poste destiné à ajouter de nouvelles installations d'entreposage répondant aux besoins immédiats du port. On étudie aussi l'achat d'autres terrains et d'emplacements maritimes en prévision de l'expansion à laquelle on procédera quand le besoin s'en fera sentir.

(v) On a achevé les premiers levés et préparé une estimation des dépenses pour un quai en eau profonde à Sault-Sainte-Marie (Ontario). Des négociations sont maintenant en cours avec les usagers éventuels.

Enfin, je dirai un mot au sujet du dragage. Outre les mesures qui ont suivi immédiatement les rapports du groupe, un comité formé de représentants du ministère des Travaux publics, du Conseil des ports nationaux et du Conseil national de recherches fait enquête en ce moment pour déterminer quelles mesures il faudrait prendre pour réduire le dragage annuel à Saint-Jean (N.-B.). Au besoin, on construira une maquette afin de pouvoir déterminer le meilleur endroit où placer les futures installations portuaires. Les levés sur place sont dirigés par le Conseil national de recherches, de concert avec le bureau régional du ministère des Travaux publics.

Nous dépensons plusieurs millions de dollars par année pour le dragage d'entretien; afin de nous faire une idée de la situation à long terme, nous avons entrepris une étude des courants du littoral, dans la mesure où ils intéressent le dragage annuel de nos ports. Un comité des vagues et courants du littoral a été adjoint au Conseil national de recherches, et les études commenceront cet été sur le lac Ontario. Les travaux sur les lieux seront effectués par des représentants de l'Université Queen's.

M. Bourget: Monsieur le président, depuis dix-huit ans que je suis membre de la Chambre, je n'ai jamais vu, un vendredi matin, un aussi beau spectacle que celui d'aujourd'hui. J'imagine que les observations du ministère des Travaux publics doivent avoir causé un grand plaisir aux fonctionnaires de son ministère qui ont pris place dans les tribunes et sur le parquet de la Chambre, surtout lorsqu'il a lu tous les postes qui figurent sous la rubrique de leur département dans le budget des dépenses de cette année. J'ai eu fortement l'impression que nous avions assisté une fois déjà au même genre de spectacle durant la dernière campagne électorale lorsque le premier ministre et ses collègues ont promis à la population canadienne qu'un programme de travaux publics s'élevant à 1,185 millions de dollars serait entrepris.

Ainsi nous avons assisté au premier acte de la représentation et je suppose que tous les députés attendent avec impatience le second acte. Je ne pensais pas que le ministre ferait ce genre de déclaration. J'avoue que je n'y étais pas préparé. Vous vous rendrez compte, monsieur le président, que l'anglais n'étant pas ma langue, il m'est très difficile de répondre immédiatement à tous les points qu'a soulevés ce matin le ministre. Toutefois, je suis sûr qu'il se présentera pour moi une autre occasion de le faire au cours de la discussion de ces crédits.

C'est la première fois que le comité des subsides est saisi des crédits du ministère des Travaux publics. J'avais noté quelques paroles de félicitation à l'adresse du ministre, mais je me demande maintenant s'il est vraiment nécessaire de les lui dire.

Une voix: Dispensez-vous-en.

M. Bourget: Cependant, étant bon libéral, je crois que je vais le féliciter d'avoir été désigné à son poste et lui souhaiter d'y bien réussir. Des rumeurs veulent,—je ne sais pas si elles sont fondées car ce ne sont encore que des rumeurs,—que le ministre ait l'intention de céder la place à quelque autre membre de son parti. Je suppose que c'est pourquoi, avant d'abandonner son poste, il a décidé ce matin de donner lecture au comité de tous les postes de crédit qui figurent dans le budget. En fait, le chef de la CCF a déjà dit quelques mots de cette lecture.

Nous savons tous, j'en suis sûr, ainsi qu'on nous l'a dit tantôt, que le ministère est un des plus importants du gouvernement et qu'il a pris un essor considérable depuis la fin de la guerre. Il suffit de se reporter au budget de 1945 pour se rendre compte que le budget des Travaux publics s'élevait cette année-là à environ 19 millions de dollars, alors que les dépenses de ce ministère durant l'exercice 1956-1957 au titre de la construction, de l'entretien et de l'exploitation ont atteint 190 millions. Et c'était alors sous un régime libéral, à une époque où il n'y avait pas la crise de chômage que le Canada traverse aujourd'hui. Cette comparaison montre bien comme le ministère a pris de l'expansion durant la période où l'économie de notre pays était en bien meilleur état qu'aujourd'hui.

Quand, en 1953, l'honorable M. Winters a été nommé ministre des Travaux publics, d'autres fonctions ont été confiées au ministère. Je songe à l'activité de la Société centrale d'hypothèques et de logement, ainsi qu'à l'entreprise de la route transcanadienne. Je suis sûr que tous les députés conviendront avec moi que M. Winters s'est acquitté de ses fonctions avec beaucoup de dévouement et de justice envers tous, son seul but étant de servir au mieux les intérêts de la population. Je suis sûr aussi que, dans ses nouvelles et importantes fonctions, il continuera de s'occuper activement de l'essor de notre pays.

J'ajoute que l'essor et l'expansion du ministère sont aussi attribuables dans une large mesure aux fonctionnaires compétents qui, depuis des années, se dépensent sans compter dans l'exécution de leurs fonctions. Je n'hésite pas à dire que, du sous-ministre au plus humble employé, je n'ai jamais vu un groupe

d'hommes et de femmes aussi loyaux et dévoués que ceux avec qui j'ai eu le plaisir de travailler de 1953 à 1957.

Je n'ai pas l'intention, en ce moment, de m'attarder aux détails des crédits dont nous sommes présentement saisis. Je voulais tout simplement formuler quelques observations générales et m'enquérir de tous changements, nouveaux programmes ou projets que le ministre pourrait envisager pour l'avenir. On ne nous a pas dit grand chose d'une nouvelle ligne de conduite pas plus qu'on ne nous a donné beaucoup de preuves de l'esprit d'initiative du nouveau ministre des Travaux publics. La presque totalité des postes dont il a donné lecture ce matin intéressait des entreprises conçues et préparées par l'ancien gouvernement. J'en administrerai la preuve plus tard.

Avant le dépôt des crédits, un grand nombre de nos concitoyens, un grand nombre aussi d'honorables députés,—et non pas seulement ceux de l'opposition, mais des députés appartenant à tous les partis représentés ici,—s'attendaient à une très forte augmentation du montant qu'entendait dépenser, pendant la présente année financière, le ministère des Travaux publics. On se souviendra même que depuis le début de l'année, et particulièrement au cours de la campagne électorale, le premier ministre et ses collègues, plusieurs fois et en divers endroits, ont promis, à grand renfort de publicité, l'inauguration d'un vaste programme national de travaux publics. Je cite ici le premier ministre: "On entreprendra un programme de travaux publics rentables au montant de $1,185,000,000 dont 270 millions seront dépensés pendant le premier trimestre de cette année."

J'aurais cru qu'en nous présentant ce matin cette déclaration le ministre des Travaux publics nous aurait dit l'affectation précise de ces 270 millions au titre de nouvelles entreprises. A moins, sans doute, qu'il ne partage l'avis de son collègue de Saint-Jean-Ouest qui, ainsi qu'en témoigne la page 795 du hansard du 2 juin de cette année, affirmait:

A propos des travaux publics, j'ai entendu l'honorable député d'Essex-Est (M. Martin) mettre les députés siégeant de ce côté-ci de la Chambre au défi de dire quels travaux publics,—il a apporté une réserve à sa question en parlant des travaux "d'un caractère national",—avaient été entrepris. Il parlait des grandes entreprises. Il sait aussi bien que moi qu'aucune entreprise de travaux publics de grande importance n'a été lancée depuis l'ouverture du Parlement et qu'aucune n'aurait pu l'être avant.

L'hon. M. Browne: L'honorable député de Lévis me permettra-t-il de préciser ma pensée en ce qui concerne la question soulevée par l'honorable député d'Essex-Est? En parlant de travaux publics d'un caractère national, je songeais à des entreprises comme la voie maritime du Saint-Laurent, par exemple, et nullement aux divers travaux figurant déjà aux prévisions budgétaires.

M. Bourget: L'honorable député de Saint-Jean-Ouest, membre du cabinet, aurait dû savoir à quoi s'en tenir sur les grandes entreprises dont on avait tant parlé au cours de la campagne électorale. Cette déclaration est certes très importante pour la population du Canada puisqu'elle émane d'un membre du cabinet. Lorsque l'honorable député de Saint-Jean-Ouest eut terminé les observations dont je viens de parler, l'honorable député d'Essex-Est aurait dit, selon le compte rendu:

Si l'honorable député me le permet, la question que j'ai posée était la suivante: peut-il nommer une entreprise dont le gouvernement a pris l'initiative, qu'il a mise en chantier et, s'il en est une, peut-il nous dire combien d'hommes y ont trouvé du travail?

L'honorable député de Saint-Jean-Ouest a alors répondu:

La question est valable. J'admets que je ne suis pas moi-même en mesure d'indiquer quoi que ce soit qui a effectivement donné beaucoup d'emplois; mais je sais que le budget des dépenses ou les crédits supplémentaires comportent des sommes destinées à exécuter un certain nombre d'entreprises.

Même si le ministre des Travaux publics nous a énuméré ce matin une longue liste d'entreprises, la déclaration que je viens de lire prouve que le gouvernement n'a pris aucune mesure concrète pour alléger le chômage qui sévit en ce moment au Canada. Je le répète, nous nous attendions à une augmentation appréciable des crédits du ministère des Travaux publics pour la présente année financière étant donné que le premier ministre et ses collègues, au cours de la campagne électorale, avaient annoncé ce programme. Mais nous n'avons rien vu de tel.

Évidemment, je veux être juste; je dois dire que nous ne nous attendions pas de trouver toutes ces nouvelles entreprises dans les crédits du ministère des Travaux publics; cependant, d'autre part, nous avons supposé que la division de la construction d'immeubles, au ministère des Travaux publics, dépenserait beaucoup plus cette année. Ce matin, le ministre a énuméré une liste d'entreprises pour démontrer que son ministère est un des plus importants et que c'est sur lui que retombe la responsabilité de remplir les promesses faites durant la campagne électorale.

Le premier ministre n'a pas été seul à parler, durant la campagne électorale, d'un vaste programme de travaux publics; le ministre des Travaux publics en a fait autant. D'après le *Journal* d'Ottawa, numéro

du 28 janvier 1958, le ministre aurait déclaré dans la belle ville de Québec, où il assistait au congrès de l'Association des constructeurs canadiens, que le gouvernement amplifiait son programme de travaux publics et s'efforçait de constituer une réserve d'entreprises qui seraient exécutées lorsque le chômage augmenterait.

Je me souviens qu'au début de la dernière session le ministre a parlé de la réserve de travaux publics qui était censée avoir été constituée par le gouvernement libéral. Depuis lors, j'ai cherché partout sous le lit et sous le sofa, sans trouver de réserve constituée par le gouvernement dont il est membre. Je m'y connais un peu en travaux publics et je défie le ministre de m'inviter à regarder sous le lit pour voir si le gouvernement a une réserve de plans de travaux publics pour atténuer le chômage qui sévit.

L'hon. M. Green: Mais oui, vous pouvez regarder sous le lit à n'importe quel moment.

L'hon. M. Chevrier: Je crains que le lit ne soit pas propre.

M. Bourget: Le Canada comptant plus d'un demi-million de chômeurs, le moment est certes approprié pour annoncer un vaste programme de travaux publics.

D'après le budget des dépenses du ministère pour la présente année financière, le total des dépenses, y compris les catégories spéciales,—et le ministre a signalé le chiffre exact,—atteint 218 millions, comparativement à 175 millions pour la dernière année financière, soit une différence d'à peu près 43 millions. Je me suis borné à comparer le budget principal des dépenses, naturellement. L'augmentation de 43 millions, il faut le signaler, n'est pas attribuable entièrement à l'initiative du gouvernement actuel et elle ne représente pas seulement des nouveaux projets.

Si l'on consulte les crédits, on trouvera une augmentation de 15 millions de dollars pour la route transcanadienne. Le ministre sait fort bien que ces 15 millions ne sont qu'un poste comptable, parce que le chiffre en question représente le volume de travail qui incombera aux provinces, et, pour autant que je sache, on n'a pas donné au provinces d'encouragement supplémentaire pour leur faire exécuter, ou même entreprendre, d'autres travaux. Il y a aussi, sur l'ensemble de l'augmentation, 5 millions de dollars, destinés à l'administration générale, à l'entretien, à l'exploitation des immeubles et terrains publics, au mobilier et équipement des services de l'État, ce qui ne laisse qu'une très petite augmentation pour de nouveaux travaux.

Par conséquent, monsieur le président, il semble qu'il n'y ait qu'une très faible augmentation au titre d'entreprises nouvelles. Si on examine les divers postes énumérés dans les crédits, on constate que bon nombre d'entre eux représentent des entreprises à achever, et bien d'autres qui ont été prévues par le gouvernement antérieur. Je vais vous citer un exemple. Je suis heureux d'avoir pris des notes, car, comme je l'ai déjà dit, le ministre a cité une longue liste d'entreprises. Je suppose que c'est de la bonne publicité, mais prenons, par exemple, un poste:

Construction, acquisition, réparations et améliorations importantes, préparation de plans et achat d'emplacements relativement aux édifices publics.

Je prendrai Québec en exemple, car je suis naturellement plus au courant de ce qui se passe dans ma province. Il y a une liste de 24 entreprises. La troisième est Chicoutimi, édifice public à terminer; Dorion, édifice public; les plans en avaient été établis par l'ancien gouvernement. Le crédit suivant est Hull, Imprimerie nationale, améliorations. Le poste suivant est Montréal, et porte sur l'édifice du Revenu national, autre projet du gouvernement antérieur. Le poste suivant est Montréal, bureau de poste "R", agrandissement et modifications, à terminer; Montréal, terminus postal, modifications et améliorations. Il ne s'agit pas d'une nouvelle entreprise. Vient ensuite le poste Montréal, bâtiment à voûte pour l'Office national du film. Encore un projet qui n'est pas nouveau. Vient ensuite le poste Plessisville, édifice public, à terminer; les plans en avaient été établis par l'ancien gouvernement. Nous avons le poste Québec, Anse-au-Foulon, édifice des douanes et de l'Immigration, 2 millions et demi, l'un des postes les plus importants de cette division à compléter. Puis nous avons Shawinigan, édifice public; les plans ont été établis par le gouvernement antérieur. Puis, Sorel, édifice public; les plans avaient été également établis par le gouvernement antérieur. Ville Saint-Georges, édifice public; plans encore établis par le gouvernement antérieur.

Cela prouve, monsieur le président, que, bien que le ministre nous ait donné une longue liste de postes ce matin, nous pouvons lui dire,—et je suppose que ce serait valable pour tout autre ministère,—qu'en ce qui concerne le ministère des Travaux publics, la grande majorité des postes figurant dans les crédits ont été prévus par le gouvernement antérieur ou bien ce sont des postes pour achever le paiement de travaux déjà entrepris.

J'ai entendu dire qu'à l'automne de 1957, permettez-moi de le signaler au ministre, il y a eu appel de soumissions à l'égard d'un certain nombre d'entreprises et que,

pour une raison ou pour une autre, les soumissions ont été écartées. J'ignore quel est le nombre de celles qu'on a ainsi annulées, mais j'espère que le ministre nous fournira des éclaircissements là-dessus.

Pour ce qui est du rapport entre le chômage et les travaux prévus dans le budget des dépenses de cette année, le ministre nous dira-t-il s'il a reçu les conseils du ministère du Travail sur la région où le travail devrait être exécuté. Nous savons que le chômage atteint certaines régions plus durement que d'autres. J'incline à croire que, dans la répartition de ces travaux, on devrait, cette année, tenir spécialement compte des régions les plus atteintes par le chômage.

Monsieur le président, je veux rappeler une fois de plus à l'attention du ministre la question du bureau de poste proposé pour la ville de Québec. J'avoue que j'ai été quelque peu déçu, comme l'ont probablement été l'honorable député de Québec-Ouest et bien des citoyens de notre capitale, . . .

L'hon. M. Green: Ce n'est pas notre faute. Nous aimerions bien pouvoir aller de l'avant.

M. Bourget: . . . de ce que nous ne pouvions espérer que cet immeuble soit mis en chantier cette année. Je sais que le ministre n'est pas entièrement responsable du retard qui s'est produit, mais j'aurais attendu autre chose, surtout d'un ministre qui ne se gênait guère pour critiquer le gouvernement lorsqu'il se trouvait de ce côté-ci de la Chambre.

L'hon. M. Green: Vous avez fait tant de choses de travers.

M. Bourget: Vous blâmiez le gouvernement chaque jour au sujet de ce retard. Il y a quelques minutes, le ministre se vantait devant le comité de la façon dont il s'y prenait à l'égard de travaux qui n'auraient même pas été entrepris, a-t-il dit, si le gouvernement libéral était resté au pouvoir. Je parle de ce projet qui intéresse tout spécialement la ville de Québec. Le ministre est là depuis 11 mois; a-t-il fait quoi que ce soit à ce sujet?

L'hon. M. Green: Pourquoi n'y avez-vous pas vu avant?

M. Bourget: Nous avons certainement fait quelque chose. Si le ministre veut bien examiner les dossiers et s'il le demande à ses hauts fonctionnaires, il constatera combien de fois l'ex-ministre, M. Winters, a communiqué par téléphone avec le maire de Québec, lui a envoyé de télégrammes et écrit de lettres. Il verra aussi combien de réunions nous avons eues dans la ville de Québec, auxquelles j'ai assisté.

L'hon. M. Green: Puis-je poser une question à l'honorable député?

[M. Bourget.]

M. Bourget: Oui.

L'hon. M. Green: Ne reconnaît-il pas que c'est entièrement parce que les autorités de la ville de Québec et le National-Canadien n'ont pu s'entendre?

M. Bourget: Oui, je le reconnais. J'ai dit que ce n'était pas entièrement la faute du ministre.

L'hon. M. Green: Ce n'est pas du tout notre faute.

M. Bourget: Il y a quelques minutes à peine, j'ai dit que le ministre avait déclaré que certaines entreprises sont aujourd'hui en voie d'exécution qui n'auraient pas été réalisées si le gouvernement libéral était demeuré au pouvoir.

L'hon. M. Green: C'est exact.

M. Bourget: Vous avez eu onze mois.

L'hon. M. Chevrier: Vous vous êtes trop vantés.

(La séance, suspendue à une heure, est reprise à deux heures et demie.)

Reprise de la séance

M. Bourget: Monsieur le président, parlant du bureau de poste de Québec, avant la suspension pour le déjeuner, à une heure, je disais que je suis un peu déçu de constater que la construction n'en sera pas entreprise cette année. J'ai dit aussi que le ministre ne peut être tenu entièrement responsable de ce retard, mais que, néanmoins, je m'attendais que, depuis onze mois que le gouvernement est au pouvoir, il aurait eu le temps de régler les difficultés qui existent entre les autorités de la ville de Québec et celles du National-Canadien. J'ignore si les négociations se poursuivent encore entre les deux parties en cause. S'il n'en est rien, il n'y a qu'un moyen, selon moi, de régler la question.

Le ministre me permettra de lui dire qu'il pourrait, de concert avec son collègue, le ministre des Transports, rencontrer la direction du National-Canadien, afin de la convaincre de demander un prix moins élevé pour son terrain de la rue Dalhousie. Le ministre et les hauts fonctionnaires du ministère des Postes doivent savoir, comme le savent tous les habitants de la ville de Québec, que cet immeuble est absolument nécessaire. Si le ministre accepte d'intervenir dans le sens que j'ai indiqué, je pense qu'il verra la question se régler prochainement.

(Texte)

Maintenant, monsieur le président, je voudrais dire quelques mots à ce sujet dans le

dessein d'attirer l'attention des députés conservateurs du Québec, et spécialement ceux de la ville de Québec, afin qu'ils fassent pression auprès du ministre pour obtenir la construction immédiate de cet édifice qui, comme je le disais tout à l'heure, est absolument urgent pour les services du ministère des Postes, sans compter que cela aiderait à procurer du travail aux 18,000 chômeurs qu'il y a actuellement dans la ville de Québec.

(Traduction)

Maintenant, j'aimerais dire quelques mots au sujet de la route transcanadienne. Dans l'année financière 1956-1957, la construction a bien avancé et si on consulte le rapport des travaux exécutés en vertu de la loi sur la route transcanadienne, on constatera à la page 2 que les engagements pris dans l'année financière s'élèvent à environ 82 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 25 millions sur l'année financière antérieure. En 1956-1957, la part fédérale des engagements a été de 52 millions, dont $11,280,000 représentent des paiements au titre de la contribution additionnelle de 40 p. 100 au coût de construction du dixième du nombre de milles de route. Ceci prouve que la modification présentée par le gouvernement précédent et approuvé par la Chambre au début de 1956 a eu le résultat attendu, a accéléré le rythme de la construction.

Les députés se souviendront que lorsque cette modification de la loi a été discutée à la Chambre, nos amis qui siègent maintenant en face ont beaucoup critiqué les progrès qui avaient été réalisés. Ils reprochaient également au gouvernement d'alors de ne pas acquitter 90 p. 100 au moins du coût total de la route. Je pourrais extraire du hansard de nombreuses déclarations, particulièrement celle du député de Victoria, qui ont été appuyées par nombre d'autres membres du parti conservateur d'alors. Au poste nº 366 du budget de la présente année, le montant affecté à la construction de la route dans les parcs nationaux, qui ressortit exclusivement au gouvernement fédéral,—le ministre le sait bien,—accuse une diminution d'un demi-million. Si la somme de 12 millions et demi qui figure dans le budget représente l'argent qu'il faut pour terminer toute la route dans les limites des parcs nationaux, je ne pense pas que le présent gouvernement soit fondé à dire, comme le ministre n'a cessé de le répéter ce matin, qu'il fait mieux que l'ancien gouvernement.

L'hon. M. Chevrier: C'était du badinage.

M. Bourget: Quoi qu'il en soit, le ministre est maintenant en mesure de modifier la ligne de conduite suivie jusqu'à juin 1957 et j'espère que, lorsqu'il répondra, il profitera de l'occasion pour expliquer les modifications auxquelles il songe pour remplir les promesses faites par son parti quand il siégeait dans l'opposition.

J'aimerais aussi demander, comme l'honorable député de Victoria l'a fait il y a quelques années, si le ministre a pressenti le gouvernement de la province de Québec pour le persuader de participer à l'exécution de ce programme, s'il n'est pas trop tard. Nous, libéraux, avons lieu de regretter que notre province n'ait pas tiré parti de cette entreprise, perdant ainsi, depuis 1949, de 25 à 30 millions que, nous le savons bien, elle pourrait utiliser à l'heure actuelle, surtout aux fins de l'instruction publique. J'espère que le ministre, avec l'aide de nombreux collègues qui l'entourent maintenant...

M. le président suppléant: A l'ordre! Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est expiré.

M. Bourget: Monsieur le président, comme je n'en ai que pour une minute ou deux, peut-être pourrais-je avoir l'autorisation unanime du comité de terminer.

M. le président suppléant: L'honorable député a-t-il le consentement unanime du comité?

Des voix Entendu!

M. Bourget: Je remercie les membres du comité de leur courtoisie.

(Texte)

J'aimerais maintenant, à ce sujet aussi, m'adresser à mes collègues de la province de Québec. Comme je viens de le dire en anglais, depuis 1949, nous avons perdu des revenus de 25 à 30 millions de dollars. Je n'ai pas la prétention d'être un expert ni un grand avocat en matière constitutionnelle, mais je crois que la construction de la route transcanadienne, qui est un projet d'envergure nationale puisqu'il touche plus d'une province, intéresse également les autorités fédérales.

Si mes honorables amis de la province de Québec se rappellent bien, même le journal *Le Devoir*,—qui est un journal autonomiste dans la province de Québec et qui n'appuie pas toujours le parti libéral,—s'est demandé depuis longtemps pourquoi la province de Québec n'acceptait pas d'être partie à ce projet.

Une voix: Autonomiste? il est nationaliste!

M. Bourget: Il a prêché aussi pour l'autotonomie des provinces. Mes honorables amis conservateurs de la province de Québec s'en sont d'ailleurs servis en d'autres occasions.

M. Robichaud: C'est pour cela que M. Duplessis ne permet pas de le lire.

M. Bourget: De toute façon, puisqu'il s'agit d'un projet de cette envergure, où la province de Québec aurait pu bénéficier de millions de dollars, je me demande si mes honorables amis,—qui sont près du premier ministre de la province de Québec,—après avoir étudié cette question, n'insisteraient pas auprès de lui afin que nous puissions récupérer ces millions de dollars qui, comme je le disais tout à l'heure, pourraient être utiles dans plusieurs domaines de l'activité provinciale.

Je fais ces remarques, monsieur le président, non pas dans un but politique, mais parce que nous avons entendu dernièrement les plaintes de certains recteurs d'universités et d'autres autorités en matière d'éducation, et nous avons besoin de tout l'argent dont nous pouvons disposer pour aider ceux qui poursuivent leurs études, surtout dans le domaine universitaire.

(*Traduction*)

Avant de terminer, monsieur le président, je rappelle au ministre qu'en de nombreuses occasions il a prétendu que le ministère des Travaux publics devrait, comme son nom l'indique, être le ministère de qui relèvent les travaux publics à l'intérieur et à l'extérieur du Canada. On trouvera au hansard ce qu'il a dit de cette question en 1954, comme aussi le 1er juillet 1955. Je me rends compte que le ministre est l'un des membres les plus influents du cabinet. Cela étant, je me demandais s'il avait pressenti ses collègues en vue d'obtenir un plus grand nombre de travaux publics, en vue aussi de donner suite à ce qu'il prêchait lorsqu'il siégeait de ce côté-ci.

Le ministre me dira-t-il ce qui en est du dynamitage du rocher Ripple, dans le détroit de Seymour? Le ministre n'ignore pas que cette entreprise a provoqué l'une des explosions non atomiques les plus considérables de l'histoire, le 5 avril dernier. Je crois comprendre d'ailleurs qu'il était présent à l'opération. Tous les députés seraient sans doute enchantés de l'entendre nous parler d'une des entreprises de génie les plus intéressantes qui ait jamais été réalisées dans notre pays. Je ne doute pas ausi que l'honorable M. Winters, ministre des Travaux publics au moment où ont commencé les préparatifs à cet égard, lirait ce rapport avec un grand intérêt. Je vous remercie, monsieur le président.

M. Fisher: Monsieur le président, le thème de la discussion devrait être, à mon avis, que les conservateurs sont tout à fait semblables aux libéraux et que la seule différence est qu'ils renchérissent sur eux. Celui qui m'a précédé a abordé plusieurs points auxquels je me proposais de m'arrêter. Quoi qu'il en soit, je rappelle au ministre que la lenteur de la discussion jusqu'ici est conforme à la tradition, pour ce qui est de l'examen des crédits de son ministère. C'est lui, dans une certaine mesure, qui a créé ce climat. Si l'on consulte le hansard des années passées, on constate que le ministre, au moment de l'examen de ces crédits, a toujours pris son temps. Il avait toujours des questions à poser et n'était jamais pressé d'en finir. Ce renseignement intéressera, je crois, les nouveaux députés, qui sauront qu'il n'y a pas de presse et que l'examen de ces crédits peut se poursuivre pendant plusieurs jours.

Lorsque le ministre était simple député de Vancouver-Quadra, certains de ses collègues comme l'honorable député de Kamloops, celui de Victoria et celui de Huron, l'ont aidé appréciablement à créer cette atmosphère. Les membres de notre parti ont toujours une attitude de rigoureuse honnêteté, car ils n'ont jamais eu le pouvoir et n'ont jamais été atteints par la corruption que l'on peut trouver au gouvernement.

Ce que je voulais signaler, c'est qu'il y a deux ans l'honorable représentant de Victoria a eu une remarque intéressante lors de l'examen de ces crédits. Voici à peu près ce qu'il a dit: J'ai parlé l'an dernier du favoritisme. Tant que vous vous occupez de ma circonscription, peu m'importe le degré de favoritisme auquel vous vous livrez. Pourvu que nous obtenions quelques petits travaux, un édifice ici et là, nous serons satisfaits. Le léger favoritisme auquel se livre le ministère choque parfois un peu, mais nous sommes prêts à nous en accommoder si le ministre se met au travail.

Il m'est donc difficile de ne pas demander s'il n'y avait pas un peu de favoritisme au ministère des Travaux publics sous le déplorable régime qui a pris fin en juin dernier. Nous, honnêtes gens, nous demandons avec inquiétude, par suite de l'attitude d'un député qui a été adjoint parlementaire au titulaire de ce ministère, si le favoritisme existe encore. Ce soupçon s'est accru à la dernière session lorsque le ministre, répondant à un député libéral qui est passé depuis à un poste plus élevé dans Québec, a prétendu que plus probablement certains travaux d'amélioration du fleuve avaient été exécutés dans certaines régions dont les habitants étaient de bons libéraux. Ces soupçons, je le répète, hantent les esprits. Nous sommes prêts à admettre que le nouveau ministre est un homme très franc et très honnête. Il a déclaré maintes fois en public qu'il n'y aurait pas de favoritisme politique. J'estime qu'il devrait être prêt à révéler le favoritisme qu'il a découvert dans son ministère ainsi que les mesures prises pour l'extirper. Il devrait, certes, nous dire quelles dispositions il a prises afin de

surveiller son adjoint parlementaire d'autrefois qui disait ne pas se soucier du favoritisme politique aussi longtemps que sa circonscription en avait sa petite part. Cela peut être conforme aux principes supérieurs de la libre entreprise dont nous avons eu un si bel exposé hier. Toutefois, cela nous semble contraire à l'attitude même du ministre, et nous aimerions qu'il nous éclaire davantage à ce sujet.

Il y a un autre aspect du favoritisme que j'aimerais signaler et qui est venu à la connaissance de ceux qui occupent les banquettes de l'opposition. Il n'y a pas eu beaucoup de candidats conservateurs qui ont été battus, ce qui, je le sais, comble d'aise beaucoup de députés ici présents. Cependant, depuis les dernières élections, certains des quelques candidats conservateurs défaits qui existent, ont fait des déclarations dans leurs journaux locaux, déclarations qui semblent répondre à des lettres reçues du ministère ou des fonctionnaires des Travaux publics les informant que le gouvernement allait, dans sa bienveillance, faire quelque chose pour telle et telle région. Autrement dit, des candidats conservateurs défaits annoncent des entreprises gouvernementales dont la nouvelle leur parviendrait, semble-t-il, par une sorte de moyen de communication avec le ministère des Travaux publics qui leur permettait d'en obtenir des renseignements.

Il se peut que ce soit tout simplement le signe d'un intérêt vraiment supérieur de la part de ces candidats défaits, mais la chose reste suspecte. Je ne crois pas qu'aucun occupant des banquettes de l'opposition, en tout cas pas l'honorable député de Vancouver-Quadra, j'en suis sûr, ait jamais compté annoncer des travaux dans sa circonscription. De toute façon, j'ai la conviction qu'il n'aurait pas plu alors à l'honorable député que le candidat libéral défait fasse ces annonces. Je me demandais si le ministre ne voudrait pas mettre fin à cette pratique? Si l'on va construire un bureau de poste ou des latrines ou quelque chose du genre dans la circonscription, la nouvelle devrait en être dignement annoncée par le gouvernement et par les fonctionnaires de l'État en cause. Comme le ministre le sait, je pense, on est porté à nourrir des soupçons quand un haut fonctionnaire de l'État communique directement avec quelqu'un qui n'a d'autre statut officiel que celui d'un candidat conservateur défait. Les gens d'une telle circonscription sont ainsi amenés à croire que la seule façon de faire faire quelque chose est d'exercer une pression politique par l'entremise d'un parti. Si tel est le cas, je pense que le public devrait le savoir.

M. Crestohl: Vous bornez-vous à faire de la théorie?

M. Fisher: Oui, bien sur, c'est de la pure théorie.

Une voix: Pourquoi ne pas fournir un exemple?

M. Fisher: Un député veut-il un exemple? Je vais lui apporter le journal de Timmins où on pouvait trouver un exemple il y a six semaines environ; le journal de Port-Arthur; le journal de Sault-Ste-Marie où il y avait un exemple il y a environ cinq semaines. Je pourrais tous les signaler au député. Étant donné l'équité et la sincérité du ministre, on devrait redresser la situation maintenant.

Je crois avoir vu l'honorable député de Carleton à son siège il y a quelques instants. Lui et le chef de l'opposition ont parlé de l'aspect des immeubles publics d'Ottawa; cela, évidemment, s'applique aussi à d'autres parties du Canada. Le ministre reconnaîtra que, dans le domaine de l'esthétique, il s'agit d'un sujet général qui devrait être considéré comme étant de mise dans l'étude de ses prévisions budgétaires. Je pense qu'il a un service de l'architecture qui, à sa manière, ainsi que l'a déjà dit le député de Carleton, peut façonner l'atmosphère de la capitale. Manifestement, si nous en jugeons par les observations du député de Carleton, ce style,—comment dirai-je,—libéral moderne ou gothique libéral, ce style quel qu'il soit n'est pas satisfaisant. Il n'est pas particulièrement agréable, Je crois qu'une déclaration est de mise en ce moment,—et je le dis sérieusement,—sur les idées architecturales du ministère des Travaux publics et des fonctionnaires de ce ministère qui en sont chargés. Si nous avons un ensemble d'édifices qui ont un aspect minable, qui déparent Ottawa de sa beauté et de sa dignité en tant que capitale, le moment est venu de faire quelque chose à cet égard. J'espère que le ministre fera une déclaration à ce propos.

Pour parler d'Ottawa en particulier, je songe aussi à une des choses que m'ont signalées maintes fois, en ma qualité de socialiste, des gens qui habitent Ottawa, afin d'indiquer comment le socialisme est inapplicable. L'autre soir encore, une femme qui est à l'emploi du service public m'en a parlé. Elle a dit: "Le Socialisme ne fonctionnera pas". Elle a dit qu'en ce qui concernait les employés du gouvernement, ils ne feraient pas leur travail si on ne les encourageait pas de quelque façon. "L'autre jour", a-t-elle dit, "nous voulions faire poser un bout de linoléum neuf dans notre bureau". Je dirai qu'il s'agit d'un bureau de l'État. Et elle a poursuivi: "Quatre employés du ministère des Travaux publics ont travaillé tout l'après-midi rien que pour relever les dimensions exactes." Voilà le genre de critique qui frappe au cœur

celui dont les principes sont fondés sur le socialisme.

L'hon. M. Green: Vous n'approuvez pas cela?

M. Fisher: Nous détestons voir présenter les employés de l'État sous un mauvais jour. Je voudrais simplement savoir si le ministre peut nous dire quelles mesures il a prises pour faire travailler avec compétence les employés, surtout les employés subalternes du ministère des Travaux publics, de façon à dissiper le genre de critiques qui semble circuler à Ottawa et à donner à ses services le prestige et le renom qu'ils méritent certainement.

Un des points mentionnés que j'ai relevé en d'innombrables occasions en consultant les débats antérieurs, c'est cette réserve de travaux publics. Je crois que le ministre devrait répondre aux questions posées par le député de Lévis à cet égard. Il a déclaré ici même à la dernière session,—et nous nous en souvenons tous,—qu'il n'avait trouvé aucune réserve de projets, comme nous croyions tous qu'il y en avait depuis 1945. Dans sa déclaration très plaisante et à bâtons rompus, il ne nous a donné aucune idée de ce que son ministère ferait pour accumuler une vraie réserve de projets. Je crois qu'il serait temps que nous ayons ce renseignement.

Un autre point intéressant qui a été soulevé par l'honorable député de Lévis,—et auquel je souscris,—est le suivant. Il est difficile de comprendre pourquoi, s'il y a eu pareille accélération des travaux, les crédits du ministère ne sont pas plus élevés qu'ils ne le sont. Si ce comité a été efficace à 97 p. 100, si vous projetez des programmes pour l'avenir et si vous allez entreprendre ce grand nombre de projets, il me semble que votre budget devrait, à tout le moins, être beaucoup plus élevé qu'il ne l'est. Par conséquent, j'estime que le ministre nous doit des explications quant à ses plans.

Une autre déclaration qu'il devrait faire maintenant, selon moi, notamment à l'intention des nouveaux députés,—et je me range moi-même dans cette catégorie, et je sais que l'honorable député de Fort-William apprécierait pareille déclaration en ce moment,—serait à propos des rapports qui existent entre le ministère des Transports et le ministère des Travaux publics. Ce sont ces deux ministères, en effet, qui intéressent les réclamations d'un si grand nombre de nos commettants. Je songe aux ports de la tête des lacs, par exemple. C'est bien difficile de dire qui décide s'il doit s'y faire de nouveaux travaux. Comment savoir quelle compétence entre en jeu? On a annoncé, à vrai dire comme une chose bien ordinaire, que l'État allait dépenser 3 ou 4 millions de dollars dans les installations terminus de la tête des lacs; nous aimerions être renseignés là-dessus. Sauf erreur, il s'agira en somme d'aménagements portuaires qui serviront de modèle sur les Grands lacs, par suite de l'aménagement de la voie maritime.

S'agira-t-il d'immobilisations de la part de l'État (rien ne l'indique dans le budget des dépenses) ou d'un prêt à long terme accordé à la commission du havre en question, moyennent un faible intérêt? Nous aimerions bien le savoir. La question est très importante. Les gens de la région sont très enthousiasmés par l'expansion que prend la commission du havre; mais je suis sûr qu'ils hésiteraient beaucoup si l'État se contentait d'accorder un prêt à long terme et les conseils techniques, sans qu'un montant important soit voté pour entreprendre et exécuter les travaux. J'espère que le ministre nous dira un mot de cette affaire.

L'un des autres sujets dont je veux parler, —le préopinant en a dit un mot également,— a trait à la répartition des dépenses et des travaux à exécuter d'un bout à l'autre du pays. Vous le savez, il y a dix provinces dans le pays, et de nombreux endroits réclament des travaux. Pour ainsi dire chaque député qui a pris la parole dans le débat sur le discours du trône a parlé d'un certain nombre d'ouvrages qu'il voudrait que le gouvernement entreprenne dans sa circonscription, et qui relèvent du ministère des Travaux publics. Quelle est au juste la ligne de conduite générale du ministère en essayant de répartir équitablement ces travaux? Est-ce qu'on tient compte strictement de la nécessité de ces travaux? S'efforce-t-on de traiter toutes les provinces sur le même pied? Si c'était vrai, j'aimerais savoir pourquoi, dans les prévisions budgétaires actuelles, le coefficient par rapport à la population semble particulièrement élevé pour Terre-Neuve et l'Île du Prince-Édouard, et j'aimerais savoir pourquoi le coefficient de l'Ontario apparaît si faible.

Le préopinant a souligné notamment que le ministère des Travaux publics concentre ses programmes de travaux dans les régions où il y a beaucoup de chômage. Si le chômage saisonnier continue,—et nous admettons tous, je pense, qu'il va continuer,—le ministre sait assez bien quelles sont ces régions car, suivant les chiffres du service d'assurance-chômage, dans certaines régions du pays, celles surtout où il y a des industries forestières et des industries de la pâte et du papier, il y a du chômage en hiver. Je sais que certaines mesures ont été prises par le ministère à ce propos, surtout en ce qui concerne les réparations et la peinture d'immeubles du ministère des Travaux publics. Je me demande cependant jusqu'à quel

point on a collaboré avec le ministère du Travail en vue de déterminer quelles sont exactement les zones où ces plans doivent être mis en œuvre afin que des régions comme celles de Windsor, de la tête des lacs ou de Vancouver, où ces problèmes reviennent inévitablement chaque année, puissent profiter d'entreprises d'hiver du ministère des Travaux publics.

Je suis content que l'honorable député de Lévis ait mentionné que Québec n'a pas voulu participer aux ententes relatives à la route transcanadienne car, en vérifiant les débats antérieurs, je constate que l'honorable député de Trois-Rivières a déjà dit que c'était là un autre exemple de la tendance libérale à tout centraliser à Ottawa. On peut donc s'attendre à du nouveau, maintenant que le gouvernement a changé. On peut très bien se demander, à mon avis, si le gouvernement prendra des mesures pour amener la province de Québec à accepter les dispositions de la loi sur la route transcanadienne, ou s'il continuera de s'entendre avec neuf provinces au lieu de dix. En pareil cas, il me semble que ce serait de sa part refuser de considérer la question constitutionnelle que le gouvernement de Québec a soulevée. Là encore, puisqu'il s'agit d'un projet de longue haleine, il faudrait qu'on nous donne des éclaircissements.

Une question qui, je crois, tenait tout particulièrement à cœur à l'honorable représentant de Victoria (Ont.) lorsqu'il était critique dans ce domaine particulier, c'est que la route transcanadienne n'était pas assez large, que si on se contentait d'une chaussée de 22 pieds, la circulation serait tellement concentrée que la route serait vite usée, et elle ne serait pas sitôt achevée qu'il faudrait la reconstruire. Il est très bien prouvé, à mon point de vue, qu'une route plus large, même une route de 24 pieds, serait de beaucoup préférable. J'aimerais savoir où en sont ses efforts en ce sens.

A ce propos, j'ai remarqué que les nouveaux députés conservateurs de l'Alberta et de la Saskatchewan sont fort enclins à réclamer bruyamment une deuxième route transcanadienne relevant de la haute juridiction du gouvernement fédéral.

Je rappelle au ministre que, dans certaines régions du Canada, nous attendons encore que la route transcanadienne s'achève. Avant de se laisser emporter par cette vague d'enthousiasme de l'Ouest canadien, il devrait tâcher d'obtenir des gouvernements provinciaux qu'ils s'appliquent davantage à achever la route. Ne pourrait-il offrir quelque prime au premier ministre Frost d'Ontario afin que son ministère de la voirie travaille un peu plus fort dans le Nord-Ouest ontarien. Nous faisons partie d'un secteur de la province qu'on a tendance à négliger et, en l'occurrence, l'influence fédérale pourrait nous aider à obtenir les aménagements que le gouvernement provincial ne semble pas pressé de nous assurer.

D'après les journaux d'aujourd'hui, le directeur de la Société centrale d'hypothèques et de logement aurait déclaré à l'autre endroit que son personnel a été réduit mais que cela ne l'empêche pas d'accomplir sa tâche avec encore plus d'efficacité. Je ne veux à ce sujet qu'inviter le ministre, qui est responsable du ministère, à accroître le personnel dans les régions qui ne bénéficient pas de ses services à l'heure actuelle. Il a été généralement admis par la Chambre et par le ministre lui-même qu'en matière de logement, les petites collectivités ne bénéficient pas des mêmes services que les villes. Nous pensons que ce serait une bonne chose que la Société centrale d'hypothèques et de logement ait plus de personnel, afin de mieux s'acquitter de ses fonctions dans ces petites collectivités, notamment dans celles qui sont disséminées çà et là dans le bled. Nous aimerions une déclaration là-dessus, surtout que la Société s'est trouvée assez efficace pour réduire son personnel. Nous aimerions savoir si cette diminution du personnel a quelque chose à voir au fait que nous n'avons pas un meilleur service dans l'intérieur du pays. Mon enquête sur les travaux de la Société m'a appris que, de l'avis de certaines personnes qui en font partie, il n'y aurait pas d'autre moyen de mieux desservir les petites collectivités qu'en engageant plus de personnel. Je sais que le ministre examinera favorablement cette question.

J'aimerais bien, entre autres choses, que le ministre précise au comité ce qui différencie exactement le dragage et ce qu'on appelle les améliorations portuaires. Nous pourrions aborder cette question à l'occasion de postes bien déterminés des prévisions, mais celui qui, pour se renseigner sur la situation du dragage, parcourt les prévisions de cette année et même de l'an dernier a bien du mal à distinguer entre ce qui est prévu pour le dragage, pour la rocaille et les arrêtes et ce qui se place sous la rubrique générale "améliorations portuaires".

J'ajoute en terminant que c'est toujours avec plaisir que je ressens à la Chambre ce que j'ai appelé tout à l'heure l'influence bienveillante du ministre des Travaux publics et que nous avons hâte d'entendre les réponses qu'il donnera à quelques-unes des questions soulevées. Je sais que les sept autres membres de notre groupe,—je suis sûr qu'il en est de même d'autres membres du comité,—sont prêts à la lutte et impatients de soulever

toutes les questions qu'on soulève normalement sur des postes particuliers du budget. Enfin, je signale aux nouveaux députés conservateurs que la tradition veut que même les partisans du gouvernement présentent leurs demandes. Nous espérons donc entendre un long concert ininterrompu de telles demandes.

M. Morris: Avant que nous quittions ce premier poste, traditionnellement consacré à l'administration générale, il pourrait nous être utile,—vu qu'on a parlé cet après-midi des travaux publics et de leur retentissement sur l'embauche,—de nous arrêter quelques moments à une circonscription type.

On conçoit que les membres de l'opposition se préoccupent du contre-coup des travaux publics sur l'embauche au Canada. On peut dire que le ministre est naturellement persuadé que le programme de travaux publics lancé par le gouvernement a servi à créer des emplois. Mais peut-être serait-ce plus décisif si d'autres simples députés pouvaient vérifier les remarques du ministre au sujet d'une circonscription type. J'exposerai donc en détail, pendant quelques moments, les effets du programme officiel de travaux publics sur ma propre circonscription qui, je crois, à tort ou à raison, a été négligée sous l'ex-gouvernement.

Peut-être les députés aimeraient-ils avoir une idée générale de l'ampleur de l'activité fédérale dans la circonscription que je représente et en mesurer l'influence sur l'embauche. Depuis les dernières élections fédérales, le 31 mars, le gouvernement fédéral a adjugé les contrats suivant (j'abrège la liste afin de ne pas retenir inutilement le comité): Tout d'abord, il y a le hangar nº 34 établi sur le quai A-1, à Halifax. Ce contrat a été adjugé aujourd'hui même et s'établit à $561,290. On a autorisé des améliorations à deux pavillons de l'hôpital pour anciens combattants, à Camp-Hill; on a autorisé la construction d'un rajout au service des dossiers médicaux, au même hôpital; on a accordé un contrat pour l'agrandissement de l'usine de chauffage central de l'établissement naval *Shearwater;* on a réparé le toit du bureau de poste secondaire d'Halifax; on a accordé un contrat pour la construction d'un édifice de surveillance de l'aéroport et des pistes d'atterrissage, une des quinze stations de radar du Canada; on a autorisé la construction d'une cantine et d'une salle des appareils, à un des terminus océaniques et trois dépôts d'armes ont été installés à l'établissement naval *Shearwater* ou, du moins, on a accordé les contrats de construction à cette fin.

Un contrat de plus d'un demi-million a été accordé à Darmouth pour la construction d'un édifice des magasins de la marine. Il s'agit d'un cas assez intéressant car, durant la dernière campagne électorale fédérale, des candidats libéraux ont promis qu'ils feraient construire cet édifice, s'ils étaient élus. Ils ont fait cette promesse le jour même où les soumissions ont été fermées à Ottawa à ce propos. En outre, un contrat de près de quatre millions et demi de dollars a été adjugé pour la construction d'un terminus aérien à l'aéroport international d'Halifax. Le ministre des Travaux publics, en qualité de représentant de la Société centrale d'hypothèques et de logement, a également, depuis les dernières élections fédérales, approuvé la part fédérale du coût de la vaste entreprise de construction d'habitations d'Halifax, représentant près de 4.25 millions de dollars, et cette semaine les chemins de fer Nationaux du Canada ont lancé le premier appel d'offres relativement à la construction d'un rajout de dix étages et de 4 millions de dollars à l'hôtel *Nova Scotian.*

Ces projets représentent à eux seuls plus de 14 millions de dollars dans une seule circonscription depuis le 31 mars. Si l'on ajoute à cela des soumissions où le montant est peu élevé, qui résultent d'appels d'offres échus depuis les dernières élections fédérales mais pour lesquels des contrats n'ont pas été accordés, et qui ont trait à la construction d'une école de contrôle des dommages, d'une cantine, d'un édifice de bureaux et d'un bâtiment de charge des batteries sous-marines, on arrive à plus de 15 millions de dollars. De plus, on a lancé un appel d'offres en vue de la construction d'une jetée brise-lames à Carter's-Point, pour une autre à Ecum-Secum et pour des améliorations à Windsor-Park et Shearwater. Le ministre des Travaux publics a autorisé la réparation et le prolongement du brise-lames à la pointe Cooper. Un corps-de-garde et une loge de garde sont en voie de construction à l'établissement naval *Shearwater.* On doit réparer la jetée C.V.D., à Halifax, et le ministre a signalé dans ses observations détaillées de ce matin les améliorations apportées à la jetée d'où part le câble sous-marin vers la France, à Dartmouth, et pour lesquelles on prévoit une dépense d'un million de dollars. On se propose de prolonger une piste d'envol et d'atterrissage de l'aéroport international d'Halifax. Il faudra $50,000 pour achever l'Immeuble Ralston, dans cette ville, et on a l'intention d'ajouter une aile à un autre immeuble public d'Halifax, et de le modifier au coût de $75,000, ainsi qu'un autre édifice à Spryfield. Les constructions entreprises par l'État depuis le 31 mars dernier, à Halifax et dans les environs, qui en avaient

certainement besoin après vingt ans, coûteront donc presque 20 millions de dollars.

Je n'abuserai plus que quelques instants de la patience du comité. On a, de plus, autorisé, au titre d'améliorations des ports, havres, jetées et brise-lames les dépenses suivantes: réparations à la rampe et au pont de planches de Bear-Cove; nivellement du pont du brise-lames au niveau original, à Eastern-Passage; réparations au pont et au brise-lames de Grand Désert; réparations aux abords et au pont et quai de Herring Cove; installation d'une grue sur le brise-lames *John Vogler Shore,* à West Quoddy; pose de gravier et érection d'une barricade pour le brise-lames, à Necum Touch; nettoyage des abords et réparation de l'encoffrement du quai, à Owls Head; réparations aux abords et au pont du quai à ce qui est probablement le plus beau site du monde, Peggy's Cove; réparations au pont et aux longrines du quai d'East-Petweswick; érection d'une barricade sur le quai de Port Dufferin Est; enlèvement des débris du vieux quai de Port Dufferin Ouest; réparations à la rampe de Portuguese Cove; reconstruction d'une partie du quai à Sambro; réparations à la rampe et construction d'un hangar à machinerie à Sandy Cove; réparations et améliorations au quai de Sheet Harbour Est; installation d'une grue et d'une armature au quai de Sober Island; et autorisation de construire un quatrième nouveau quai à Factory Cove, Port Dufferin Est,— tout cela depuis le 31 mars.

Je ne veux pas ennuyer le comité avec l'énumération d'autres projets destinés à des endroits dont les noms ne sont peut-être pas familiers aux honorables membres du comité.

L'hon. M. Chevrier: Vous avez réussi dans les deux cas.

M. Morris: On a un exemple de l'activité fédérale dans une circonscription type, où depuis le 31 mars, outre les petites réparations effectuées aux quais et brise-lames, des travaux comportant une dépense de plus de 20 millions ont été entrepris. Ces travaux s'ajoutent à ceux de l'entreprise privée. Ainsi, l'Université Dalhousie, dont le distingué chancelier est un ancien membre de la Chambre, dépensera plus de 2 millions sous la direction de notre collègue. Une partie des dépenses publiques sera faite grâce à l'impulsion qu'a donnée le gouvernement fédéral. Je crois que la dépense de 20 millions de dollars dans une circonscripton type, outre de légères réparations et améliorations, doit représenter du travail pour quelques milliers de personnes dans la circonscription que j'ai l'honneur de représenter. Sans flagornerie, je puis dire que mes commettants sont heureux de ce que le gouvernement a fait pour susciter des emplois, malgré une situation défavorable.

M. Cardin: Monsieur le président, puis-je poser une question au député d'Halifax?

M. Morris: Très certainement!

M. Cardin: Le ministre peut-il dire au comité quelle somme a été dépensée par le ministère des Travaux publics dans cette circonscription durant l'année financière écoulée?

M. Morris: Un peu plus de 10 millions de dollars depuis juin dernier, mais je ne possède pas les chiffres d'avril et de mai. Depuis juin jusqu'à la fin de mars dernier, on a dépensé un peu plus de 10 millions.

M. Caron: Monsieur le président, les crédits du ministère des Travaux publics ont cette année plus d'importance que jamais, étant donné la grave situation du chômage dans le pays et peut-être plus spécialement les promesses faites au cours de la dernière campagne électorale par le premier ministre et ses partisans. Jusqu'en octobre dernier encore, le premier ministre prétendait que les libéraux exagéraient beaucoup la gravité de la situation; mais lui-même et son parti ont fini par se rendre compte qu'il y a aujourd'hui bien du chômage dans le pays. Le chiffre de juin indique, je crois, qu'il y a un demi-million de chômeurs. Il n'y en avait pas eu autant depuis très longtemps.

En examinant les prévisions budgétaires, j'ai été surpris de constater que le montant affecté aux projets de travaux publics soit si faible en comparaison des promesses faites. En parlant de chômage au cours de la campagne électorale, le premier ministre nous a donné à croire que, si son gouvernement était élu, il consacrerait 1,185 millions à la mise en œuvre d'un vaste programme de travaux publics, mais ainsi que le ministre l'a mentionné lui-même ce matin, l'examen du budget de son ministère révèle qu'on dépensera 233 millions de dollars. Il y a donc un écart énorme entre ces deux montants.

Le montant total à voter pour le ministère est de 152 millions et le ministre a dit que $44,600,000 seulement seraient dépensés cette année. Il y a une différence de 21 millions entre le montant voté l'an dernier et celui de cette année et, l'an dernier, le gouvernement n'était pas d'avis que le chômage constituait un élément à considérer dans la conjoncture économique. Cette année, tout le monde admet que c'est un problème important. Même ceux qui sont au pouvoir à l'heure actuelle l'admettent et se rendent compte qu'il faut prendre des mesures pour régler le problème.

Quand on examine soigneusement le budget, on se demande combien d'ouvriers non spécialisés, au juste, bénéficieront de ces entreprises de travaux publics. On utilisera beaucoup de machines dans l'exécution des

travaux projetés et cela réduira le nombre des ouvriers. Un examen minutieux révèle aussi qu'une très grande partie de ces entreprises ne constitue que l'achèvement de travaux commencés sous l'ex-gouvernement libéral. Je n'ai pas fait de calcul, mais je me demande quelle partie représente l'achèvement ou la poursuite de travaux déjà commencés.

Je vois que sous la rubrique: "Ports et rivières, services de génie," il y a à Terre-Neuve trois entreprises à terminer, tandis que deux autres, déjà commencées, doivent se poursuivre. En Nouvelle-Écosse, il y a sept entreprises à parfaire et quatre à continuer. Nous constatons que les montants prévus pour 1957-1958 sont les plus considérables. Les autres sont généralement moindres. Dans l'Île du Prince-Édouard, il y a quatre entreprises à terminer. Au Nouveau-Brunswick il y en a une à terminer et deux à poursuivre. Dans la province de Québec, il y a sept entreprises à terminer et huit à poursuivre. En Ontario, il y en a six à terminer et six à poursuivre. Ce sont là des travaux qui ont été mis en chantier ou inaugurés par le gouvernement libéral qui était au pourvoir jusqu'à juin 1957. Je n'ai pas le temps de relever tous les projets.

Le ministre a essayé de donner ce matin l'impression que les travaux qui se poursuivent maintenant ou qui doivent être exécutés au cours de l'année sont tous nés de l'initiative du gouvernement actuel en vue d'atténuer le chômage. Lorsqu'il parle ainsi, je crois qu'il va un peu loin. Ce dont nous avons réellement besoin en ce moment, c'est de travaux faciles à préparer, qu'on pourrait exécuter immédiatement, non pas des travaux qui demandent beaucoup d'étude de la part des ingénieurs, ou une longue préparation de la part des entrepreneurs, mais des travaux moindres. Eu égard à la situation extraordinaire dans laquelle nous nous trouvons, il m'a semblé que le moment était bien choisi pour le ministre des Travaux publics de remettre en honneur la coutume qui voulait qu'on construise des murs de protection, coutume respectée entre 1908 et 1953. Sans doute me répondra-t-on que ce n'est pas là une responsabilité du gouvernement fédéral; que le gouvernement fédéral a compétence en matière de navigation, laquelle provoque l'érosion des rives des cours d'eau. C'est toutefois une opinion qui a été contredite par certaines autorités provinciales qui estiment qu'aux termes de l'Acte sur l'Amérique du Nord britannique les eaux navigables sont du ressort du gouvernement fédéral, même si on n'y navigue pas. Cette assertion a elle-même été contredite par les conseillers juridiques du ministère, sous M. Winters, qui ont décidé que ce n'était pas là la responsabilité des services fédéraux. J'ai demandé à l'époque au gouvernement de soumettre la question à une autorité supérieure. M. Winters, ingénieur et non homme de loi, n'était peut-être pas en mesure de trancher personnellement la question.

Mais si je ne m'abuse c'est un avocat qui se trouve actuellement à la tête du ministère. On dit d'ailleurs qu'il est excellent avocat. Voilà maintes et maintes fois que je lui demande d'étudier la question et d'en saisir la Cour suprême car, si bon avocat qu'il soit, si bons avocats aussi que soient les conseillers du ministère, ils ne sont pas en mesure de résoudre le problème d'une façon qui soit acceptable aux autorités provinciales, s'ils décidaient que cette question ressortit effectivement aux provinces.

Pour moi, j'estime qu'elle ressortit au gouvernement fédéral. Toutefois, n'ayant pas de formation juridique, je puis me tromper. Toutefois, si j'ai bien compris l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, j'estime que le gouvernement fédéral est responsable en matière de cours d'eau navigables, et non de navigation. On a voulu assimiler les mots "navigable" et "navigation", ce qui n'est pas du tout la même chose. Quant aux autorités provinciales, elles affirment ne pouvoir admettre que, parce qu'on ne navigue pas sur certaines eaux, la responsabilité des autorités fédérales se trouverait, de ce fait, dégagée. Je sais que le gouvernement de Québec et le gouvernement fédéral se renvoient la balle. Il est temps que la question soit soumise à la Cour suprême, afin qu'on décide une fois pour toutes sur qui retombe la responsabilité.

Même si cela est du ressort des autorités provinciales, le gouvernement fédéral, de 1908 à 1953, a accepté la responsabilité de la construction de murs protecteurs là où il en faut. Je sais que, dans ma circonscription, à un certain endroit la terre a été emportée par l'érosion jusqu'à 200 pieds de la rivière. Le cultivateur a perdu sa terre et il veut savoir qui est responsable de cette perte. Si elle a été causée par la nature, il faut y remédier, si la chose est possible, et c'est à l'autorité compétente de le faire. Je veux savoir qui en est responsable en ce moment, et c'est ce que je demande au ministre.

Une voix: "Cause naturelle".

M. Caron: C'est ce que j'ai dit; c'est un cas fortuit et s'il est possible d'y remédier, rien ne nous empêche de tenter des efforts en ce sens. Je crois que c'est possible, et que le seul remède ce serait d'aménager des murs de protection le long des berges. A mon avis, c'est une responsabilité fédérale sous le régime des dispositions de l'Acte de l'Amérique du Nord qui ont trait aux eaux navigables. L'Acte ne précise pas que ces eaux doivent

être fréquentées par des navires. Il déclare que les eaux navigables relèvent du gouvernement fédéral. Dans plusieurs circonscriptions de la province de Québec, dont certaines sont représentées par des députés conservateurs, beaucoup de ces problèmes se posent et il nous faut décider à quelle porte frapper. A mon avis, les gouvernements municipaux ne peuvent pas entreprendre ces travaux; ils n'en ont pas les moyens. Ils veulent savoir si cela relève de la compétence du gouvernement fédéral. Si la question est du ressort du gouvernement provincial, qu'on le leur dise. Je demande au gouvernement et tout particulièrement au ministre des Travaux publics, d'examiner la question et de voir s'il y aurait la moindre possibilité de reprendre cet usage abandonné en 1953 et d'aider les autorités municipales à régler un problème qui a été l'un des plus difficiles à comprendre.

M. Grafftey: Pourrais-je poser une question à l'honorable député? Pourrait-il me dire si le dernier gouvernement libéral avait pour ligne de conduite de construire ces murs de soutènement dans un grand nombre de cours d'eau non navigables de la province de Québec?

M. Caron: Je répète que sous le régime libéral de 1908 à 1911, sous le régime conservateur de 1911 à 1921, et sous le régime conservateur de 1930 à 1935, ainsi que sous le régime libéral de 1935 à 1953, on avait l'habitude de construire une partie de ces murs de protection ici et là pour aider les municipalités et les propriétaires de ces terres. Je ne sais pas si cela était ou non conforme à la loi. Je ne suis pas avocat. Je ne vais pas discuter la question personnellement. Je ne peux que demander au gouvernement d'en saisir la Cour suprême du Canada qui décidera où sont les responsabilités. J'estime que c'est assez juste. Cela ne devrait pas coûter beaucoup au gouvernement de demander une décision. Nous obtiendrions alors une bonne décision, non pas seulement la réponse du ministre nous disant qu'il n'est pas responsable, non pas simplement la réponse des légistes du ministère nous disant également qu'il n'est pas responsable. Les autorités québecoises nous répondent qu'elles ne sont pas responsables, que la responsabilité incombe au fédéral. Nous voulons savoir où se situe la responsabilité afin de pouvoir agir en conséquence.

Je ne crois pas que ce soit une chose déraisonnable à demander au gouvernement. Je ne blâme personne. Il s'agit d'une question de droit. Je ne sais rien en matière de droit, mais je sais que la question peut être étudiée et tranchée par le tribunal. Munis d'une décision juridique, nous pourrons nous adresser aux autorités compétentes et leur demander d'agir en conséquence. Voilà ce que je demande actuellement au gouvernement.

M. Herridge: Monsieur le président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt la déclaration faite ce matin par le ministre et je me suis quelque peu amusé à ce qui m'a paru parfois un certain embellissement des choses. Toutefois, il m'est facile de comprendre l'attitude du ministre, car, j'en suis bien sûr, il aime l'administration de son ministère. Vous savez, monsieur le président, nous avons tous les deux commencé, jadis, par nous occuper de travaux publics. Nous avons commencé par creuser des fossés ensemble. Nous étions membres de la succursale n° 54 de l'association des creuseurs de tranchées internes. Hélas! monsieur le président, le ministre faisait deux fois plus de travail que moi et touchait deux fois plus de salaire.

Soyons sérieux. Le ministère à l'étude a pris beaucoup d'importance depuis que je suis arrivé à la Chambre, en 1945. La raison en est, j'imagine, qu'on demande de plus en plus d'aménagements comme les édifices publics, les ports et, surtout récemment, la construction de la route transcanadienne. Depuis quelques années, notre parti n'était nullement satisfait de l'administration du ministère des Travaux publics. Quelques-uns d'entre nous avaient eu des rapports étroits avec le ministère, mais, à la lumière des constatations passées et des faits observés à la Chambre, nous jugions que le ministère s'enlisait dans des pratiques désuètes, des méthodes arriérées; une certaine léthargie se manifestait, attribuable à des causes diverses.

Le ministre ne l'a pas oublié, je pense, la CCF a proclamé pendant des années la nécessité de dresser des plans, de faire des relevés pour découvrir la possibilité d'aménagements éventuels, d'accroître l'efficacité de l'administration, d'éliminer le régime des faveurs ministérielles et les dépenses de fonds votés par le Parlement au lieu de voter chaque année des deniers qui n'étaient pas dépensés. Je crois qu'on a écouté et mis en œuvre bon nombre de nos propositions et recommandations. Je puis dire, non seulement pour l'avoir constaté à la Chambre, mais pour en avoir parlé avec de hauts fonctionnaires en Colombie-Britannique, avec des administrateurs d'organismes locaux et avec les hommes que le ministère emploie en différents endroits pour exécuter diverses tâches, que le ministère dresse des plans dans une certaine mesure depuis quelques années. On en a une preuve dans l'établissement d'une division des propriétés, dans l'entretien des immeubles et le reste, ce qui est d'une grande importance.

Il y a aussi plus de décentralisation. Dans ma circonscription, il y a des années, je me

rappelle qu'une équipe d'enfonceurs de pilotis qui construisait un quai a été inactive pendant un mois, tout en touchant plein salaire, parce que l'homme dont on avait accepté la soumission pour la livraison du bois destiné au quai avait soudainement demandé $10 de plus le mille pieds. Parce que le service du contentieux devait être informé de l'affaire et devait passer par toutes les complications de la procédure, des hommes sont demeurés inactifs pendant un mois entier, tout en retirant plein salaire, jusqu'à ce qu'on ait décidé d'autoriser le contremaître de l'endroit à prendre livraison du bois majoré de $10. C'était la preuve d'une trop forte centralisation. A mon avis, on a surmonté, ces dernières années, les difficultés que présentait cet état de choses en procédant à une forte décentralisation et en laissant les décisions de ce genre aux autorités de l'endroit comme les ingénieurs régionaux ou, pour les cas de moindre importance, les contremaîtres engagés sur les lieux et ainsi de suite. Il me semble que le rendement du ministère s'en est accru.

Sauf erreur, on a également procédé à une importante réorganisation du personnel ainsi qu'à des changements dans l'administration régionale de façon à ce que les travaux soient mieux dirigés par certains fonctionnaires parce qu'on tient compte de la géographie, des distances et ainsi de suite. J'ai été fort heureux d'entendre le ministre dire ce matin que ses services entreprenaient des levés en prévision de l'avenir, dans l'idée d'une expansion future, ce qui est, à mon avis, fort judicieux.

J'ai appris avec grand plaisir que le ministère étudiait également la possibilité d'adopter des plans uniformes pour certains genres d'immeubles. Je n'ai jamais pu comprendre pourquoi nous devions faire parfois des dépenses inutiles, à mon avis, et souvent souffrir de retards non motivés parce qu'il fallait dresser les plans d'un immeuble destiné aux mêmes fins que des centaines d'autres utilisés à l'heure actuelle au Canada. Je suis fort heureux qu'on ait décidé en faveur de l'uniformisation des plans.

Pour ce qui est de ces améliorations, je dirai, en passant, qu'une bonne part du mérite en revient, selon moi, au sous-ministre, aux hauts fonctionnaires d'Ottawa et d'ailleurs dans le pays, ainsi qu'à la loyale collaboration d'un personnel très nombreux. Certains m'ont fait savoir à maintes reprises à quel point ils appréciaient la façon dont les choses se passaient maintenant, comparativement à certaines fois dans le passé. Je ne veux pas critiquer ceux qui s'occupaient de ces questions dans le passé, parce que les méthodes surannées, les procédés démodés et l'inertie étaient le résultat de toute notre attitude envers les affaires et l'administration publiques. Je crois que l'amélioration tient essentiellement à l'intérêt que les députés de tous les partis ont manifesté envers la situation et à l'intérêt d'un grand nombre de membres du personnel. Je crois qu'on peut affirmer sans trop se tromper qu'à ce compte-là des épargnes considérables ont été effectuées. On a éliminé une bonne part de gaspillage, on a épargné beaucoup de temps précieux, et j'espère qu'il continuera d'en être ainsi.

Avant d'entrer dans les détails d'intérêt plus local, j'aimerais dire un mot de la question du favoritisme politique. J'ai lu avec grand plaisir les déclarations que le ministre a faites, à diverses reprises, pour dire qu'il était vigoureusement opposé au favoritisme politique. J'en suis des plus heureux car le favoritisme politique est un virus qui peut miner l'efficacité de n'importe quel ministère. Je lui souhaite tout le succès possible dans tout ce qu'il entreprendra dans ce sens.

Ayant observé la manière de faire des libéraux et des conservateurs, je sais fort bien en quoi consiste le favoritisme politique. Je me rappelle qu'une fois un entrepreneur de ma région a construit un quai. L'ingénieur qui surveillait les travaux est tombé malade et l'ingénieur régional m'a demandé si je le remplacerais jusqu'à son retour. Rendu sur les lieux, j'ai immédiatement commencé à rejeter des pilots devant servir à l'aménagement du quai, parce qu'ils étaient trop petits, pas assez droits, et ainsi de suite. Le lendemain, j'ai reçu un mot me demandant si je savais que ces pilots avaient été fournis par un libéral influent. Le lendemain, j'ai commencé à rejeter du bois qui ne répondait pas aux exigences et, le jour suivant, j'ai reçu une autre note dans laquelle on me demandait si je savais que ce bois venait d'une scierie appartenant au député libéral de la région à l'assemblée législative de la province.

Le troisième jour, j'ai commencé à me plaindre de la profondeur à laquelle on enfonçait les pilots. On ne les enfonçait pas à 15 pieds, comme cela était exigé. L'entrepreneur est venu me demander si j'ignorais que tous les inspecteurs des travaux qu'il exécutait recevaient gratuitement chambre et pension. Enfin, on a apporté des armatures de fer en étrier et autres objets de quincaillerie. D'après les devis, ces articles n'avaient pas le poids voulu. Je me suis donc plaint. J'ai reçu une note demandant si j'ignorais que cette quincaillerie appartenait au président de l'association libérale. Après ces incidents, j'ai démissionné et repris le plus promptement possible ma vie agréable de paysan.

Voilà ce que j'ai constaté chez les libéraux. J'ai pu constater à peu près la même chose

chez les conservateurs. Sous le régime conservateur de 1930 à 1935, un brise-lames a été construit en face du village aux environs duquel je vis. Je faisais partie du comité du *board of trade* local, comme on l'appelait à ce moment-là, et nous avions tous grand intérêt à voir ces travaux débuter, pour la même raison que nous désirons voir entreprendre maintenant des travaux publics. C'était la crise et le chômage. Le président de l'association conservatrice de l'endroit tenait à appliquer des méthodes de favoritisme dans l'achat des billes de cèdre pour le brise-lames, le transport de la terre, l'enrochement, etc. Le secrétaire de l'association était un jeune Anglais, venu récemment d'Angleterre, qui ne pouvait ni comprendre ni apprécier ce favoritisme. Il s'y opposa très énergiquement, de sorte que le président écrivit au président de l'association conservatrice de Kootenay-Ouest pour s'en plaindre. Le président de l'association de Kootenay-Ouest a répondu: "Je comprends parfaitement, mon cher Tom, que cette question vous préoccupe, mais nous prévoyons la tenue d'élections après mars de l'an prochain. Par conséquent, voulez-vous, entre-temps, l'amadouer jusqu'au jour des élections, après quoi vous pourrez, en bon conservateur, lui dire d'aller au diable".

Je vous rappelle que c'est ce que j'observe depuis des années. Certains membres des deux partis se sont élevés contre le favoritisme politique. Le président tapote-t-il son budget des dépenses? Eh bien, on a dans le passé rattaché le favoritisme politique à ce budget et des gens des deux partis s'y sont opposés. Je suis bien content qu'on s'éloigne de tout cela et que le ministre ait pris cette attitude.

Après avoir fait ces observations assez bienveillantes, j'ai maintenant une doléance à exposer. Je lis à l'occasion dans les journaux que le candidat conservateur battu aux élections a fait une annonce. Plusieurs fois, j'ai lu que le candidat conservateur battu a été autorisé à annoncer la mise en chantier de certains travaux publics, et ainsi de suite. Voici ce que j'ai à dire à ce sujet. Je me rends parfaitement compte que c'est au gouvernement à annoncer ces travaux. Il n'y a rien à redire à cela. Cependant, je ne doute pas que le ministre aura la générosité et la courtoisie de voir que les membres de l'opposition soient aussi informés de ces entreprises et de l'évolution de la situation. Il pourrait le faire, sans aucun doute, sans faire pâlir pour autant l'auréole des candidats conservateurs-progressistes battus.

Je sais qu'un peu partout dans notre pays on demande que soient mis en chantier le plus tôt possible un grand nombre de ces travaux publics. Ces deux ou trois derniers jours, j'ai reçu des lettres de certains de mes commettants, d'excellentes personnes, qui sont à la recherche d'un emploi et qui ne voient pas très bien comment elles feront pour en obtenir en ce moment. Je prie instamment le ministre de voir à ce que ces entreprises soient mises en chantier aussi rapidement que possible, tout au moins celles qui n'exigent pas de longs travaux préparatoires.

Il est une autre question que je voudrais mentionner: celle de la climatisation. Je crois comprendre que l'ancien gouvernement était opposé en principe à climatiser les nouveaux bâtiments publics. Pour ma part, j'ai toujours estimé que c'était là une erreur grave, parce que l'installation ultérieure d'appareils de climatisation entraîne un surcroît de dépenses. J'en ai eu moi-même la preuve la plus évidente à Trail il y a quelque temps. On a aménagé un nouvel immeuble fédéral à cet endroit; cet immeuble donne satisfaction, mais tous les employés regrettent qu'on n'y ait pas installé un système de climatisation des locaux. Il fait très chaud à Trail l'été et le personnel est très incommodé par la chaleur. J'engage le gouvernement à songer à l'installation d'un système de climatisation dans les immeubles publics, surtout dans les grands centres et dans les régions où il fait très chaud. Les frais supplémentaires seront amplement compensés par une augmentation du rendement, moins de perte de temps.

J'ai un autre point à mentionner à propos de l'administration. Lorsqu'on entreprend l'exécution d'entreprises pas trop importantes un peu partout au pays, le ministre devrait songer à embaucher des journaliers, quand c'est possible, sous une surveillance appropriée. Cela peut sembler un peu bizarre aux députés qui peut-être n'ont pas beaucoup d'expérience dans ce domaine, mais il est possible, pour de petites entreprises, pourvu qu'il existe une surveillance appropriée, d'épargner de l'argent en employant des journaliers plutôt qu'en procédant par voie d'adjudication. L'an dernier justement le ministère des Travaux publics nous a construit un très beau quai à Nakusp. A cette époque, j'avais signalé au ministre d'alors qu'il me paraissait préférable de faire, si possible, exécuter le travail en régie pour deux raisons. J'étais persuadé que le personnel du ministre était fort compétent et pleinement capable d'exécuter le travail, et cela fournissait du travail aux employés pendant l'année. Ces hommes devaient, pendant certains mois de l'année, faire des travaux de dragage et ainsi de suite. J'étais persuadé que cela représenterait une économie considérable. Il semble que la construction du quai en régie ait permis de réaliser une économie d'environ $10,000. J'exhorte le

ministre à exécuter en régie sous une surveillance appropriée des entreprises qu'il serait ainsi possible de réaliser à moindre frais.

Passant du général au particulier, je vais quitter le domaine fédéral pour m'occuper de la circonscription de Kootenay-Ouest. Ce matin, j'ai écouté avec intérêt la liste d'entreprises prévues pour la Colombie-Britannique, que nous a lue le ministre. Je n'ai pas entendu parler de la mise en chantier d'un nouvel édifice de la Gendarmerie royale du Canada à Nelson. L'ancien gouvernement a acheté un emplacement, et l'on m'avait dit que l'on en dressait les plans. C'est une entreprise qui, si elle pouvait être lancée, assurerait du travail à un très grand nombre de chômeurs. Je puis également dire au ministre que la Gendarmerie royale du Canada en a un pressant besoin dans la région, parce qu'elle y compte un personnel extrêmement nombreux à cause d'illégalités particulières et intentionnelles qui se produisent de temps à autre. J'ai confiance que le ministre étudiera sérieusement la question.

Je prie le ministre d'affecter des fonds suffisants au dragage des lacs Arrow, soit entre les lacs Arrow supérieur et inférieur. On a prétendu il y a deux ou trois ans au ministère que, parce que les bateaux à roues à aubes avaient cessé de naviguer, le dragage n'était plus nécessaire. Les remorqueurs qui touent les billes et transportent le minerai le long du lac ont un plus fort tirant d'eau que les bateaux à roues; c'est pourquoi les exploitants forestiers et ceux qui s'intéressent au transport du minerai, de même que les propriétaires d'autres embarcations dont le nombre croît sans cesse sur le lac, insistent pour qu'on continue d'affecter des fonds suffisants au dragage de la passe étroite qui sépare ou relie les lacs Arrow supérieur et inférieur.

Je passe maintenant à la protection des berges de rivière dont a déjà parlé celui qui m'a précédé. Il se produit une certaine érosion au tournant de la rivière, tout juste en aval de Burton, surtout à cause du sillage des navires à vapeur ou autres navires qui montent ou descendent la rivière. Si je comprends bien, on reconnaît que l'érosion est la responsabilité directe du ministère. Certains travaux ont été effectués au cours des années, mais voyageant en bateau il y a quelque temps, j'ai constaté que des claies étaient dans un piteux état. Je pense qu'avec un peu de soins, on pourrait conserver le clayage existant et éviter peut-être une grosse dépense éventuelle.

Il y a aussi la question des obstacles à la navigation. A la saison des hautes eaux, sur le fleuve Columbia et les lacs Arrow, on voit de gros troncs d'arbres ou des souches descendre en flottant le fleuve, et s'immobiliser en eaux peu profondes, c'est-à-dire dans 10 à 30 pieds d'eau. J'insiste pour qu'on étudie l'à-propos d'enlever les obstacles qui se trouvent à l'extrémité du lac inférieur et dans un certain nombre d'autres endroits où ils se sont accumulés au cours des ans. Ils sont très dangereux pour les petites embarcations, surtout la nuit.

J'espère que l'on continuera de rectifier le cours de la rivière Duncan. Ce qu'on a fait jusqu'ici a été très utile, car en empêchant le débordement de la rivière on a facilité la navigation de la rivière Duncan au lac Howser. J'ajouterais que ces travaux ont abaissé le niveau des eaux d'environ trois pieds sur à peu près 3,000 acres de terres que les cultivateurs peuvent commencer à cultiver bien plus tôt. Le ministre connaît bien la région dont je parle.

On trouve des pilots juste au bout du lac Howser; ils y ont été enfoncés par les ouvriers du *Canadian-Northern* alors qu'on voulait construire une voie le long du lac Howser et ils y sont restés depuis cette époque lointaine. Le bois de la Duncan qui descend à la dérive la Duncan pour pénétrer dans le lac Howser s'entasse contre ces pilots. Les gens de l'endroit m'ont dit de signaler au ministre que quelques caisses de dynamite feraient sauter ces pilots et empêcheraient les embâcles, et donc les inondations des environs.

J'engage aussi le ministre à réparer les quais utilisables sur les lacs Arrow, Kootenay et Trout. Même si ces quais ne servent pas autant qu'à l'époque des vapeurs à roue arrière, des navires font encore la navette entre Beaton et Nakusp chaque jour sauf le mardi durant les mois d'été, et trois fois par semaine en hiver, le service entre Robson et Edgewood se faisant trois fois la semaine. Il y a des quais entre ces deux points. J'ai proposé, il y a deux ans je crois, que le ministère démolisse le quai du parc East-Arrow. L'Institut féminin local m'a adressé de vives protestations. Je constate toujours que pour atteindre un but il est excellent d'avoir l'appui des femmes. En tous cas, l'Institut féminin et d'autres organismes ont appuyé ma demande, et l'on n'a pas démoli le quai. C'est un grand avantage. J'y suis allé récemment. Il y avait environ 5 petits bateaux amarrés au quai. Le quai est destiné à servir longtemps. Il est fait de billes de cèdre qui sont en bon état. Tout ce qu'il faut, c'est un madrier à l'occasion et d'autres réparations du même genre.

Une autre chose avant de terminer mon épître sur ce point. Je veux signaler au ministre qu'il est absolument nécessaire de

construire un barrage en aile à Arrowhead, où le fleuve Columbia pénètre dans les lacs Arrow. Je me rappelle que ce barrage en aile a été construit il y a près de cinquante ans à un coût très modique. Sauf erreur, il a alors coûté de $3,000 à $4,000. C'était un barrage à encoffrement en charpente rempli de roche. Il a été reconstruit des années plus tard; mais, durant la dernière guerre, on l'a laissé tomber en ruines et on ne l'a pas réparé depuis lors. Par suite de ce délabrement, le fleuve, au lieu de se jeter dans les lacs Arrow à son endroit habituel, est maintenant détourné vers la rive ou le long de la rive d'Arrowhead. C'est dire que les dépôts vaseux, au lieu de tomber dans le lac où ils allaient auparavant, se jettent dans le chenal des navires à vapeur devant et autour des quais et nécessitent, par suite, du dragage supplémentaire. En outre, au cours de l'hiver, de grosses masses de glaces flottantes y dérivent et entourent le quai, ce qui rend difficile l'accostage des navires à vapeur. Je me suis trouvé à bord du bateau alors qu'on a dû passer à peu près une heure à manœuvrer autour de ces masses qui, parfois, peuvent avoir de six à huit pieds de hauteur. Ce sont des accumulations de glace qui descendent du haut Columbia. A un moment donné, on a fait une proposition pour reconstruire cette aile du barrage et dressé une estimation, mais je crois que les services du ministre se sont mépris sur ce qu'on visait. A mon avis, ils ont cru que la population locale voulait avoir un brise-lames le long de la côte avancée d'Arrowhead. Mais tout ce qu'il faut, c'est remplacer l'ancien barrage en aile.

Le bois et la pierre sont à portée de la main. Les hommes chôment, sont disponibles et sont tout disposés à exécuter ce travail. Il y a encore une autre question que je signalerai au ministre. Depuis quelques années, on demande l'aide du gouvernement fédéral en vue du prolongement du mur de Trail. A l'origine, la partie existante du mur a été érigée par le gouvernement fédéral, ou plutôt à ses frais. Il me semble que c'était en vertu d'une loi pendant la dernière crise et prévoyant des travaux dans l'intérêt général du Canada. Depuis lors, on a souvent demandé le prolongement du mur en question, ce qui a, cependant, toujours été refusé pour des raisons d'ordre constitutionnel. Sauf erreur, le gouvernement a offert de payer 37½ p. 100 de tout prolongement qu'on exécuterait à l'heure actuelle, à condition que la province ou la ville acquitte le reste. J'invite instamment le gouvernement à soumettre cet offre à un nouvel examen.

L'hon. M. Green: Elles ont dit ne pas vouloir le faire.

M. Herridge: Je sais. Elles ont trouvé que cela dépassait leurs moyens.

L'hon. M. Green: Non, elles ont dit qu'elles ne voulaient pas procéder à ces travaux.

M. Herridge: Non. Si vous voulez bien vous renseigner, vous verrez qu'il s'agissait, je crois, d'une question d'argent.

L'hon. M. Chevrier: Il en est toujours ainsi.

M. Herridge: Il y a beaucoup de vrai dans ce que vous dites. Je suis tout à fait sûr que leur indécision ou manque d'enthousiasme provenait d'un manque de fonds. A tout événement, je parlerai au ministre personnellement à ce propos.

Je voudrais soulever un autre point avant de terminer. J'exhorterais les services du ministre à collaborer avec les fonctionnaires compétents du gouvernement provincial en vue de s'assurer que les rebuts des scieries, —dosses, bran de scie et autres débris du genre,—ne s'en aillent pas dans les rivières et lacs de notre région. Sauf erreur, il y a dans la loi sur la protection des eaux navigables un article qui tombe sous le coup de l'administration des services du ministre et qui prévoit des règlements appropriés.

L'hon. M. Green: Cet article intéresse le ministère des Transports.

M. Herridge: Le ministère des Transports?

L'hon. M. Green: Oui.

M. Herridge: Cela ne relève-t-il pas de votre ministère?

L'hon. M. Green: Non.

M. Herridge: Pas cet article de la loi?

L'hon. M. Green: Non.

M. Herridge: Je n'en dirai pas davantage à ce propos et je ferai part de mes difficultés au ministre en cause.

M. McGee: Monsieur le président, s'il m'est permis de dire quelques mots à cette étape-ci des travaux du comité, je parlerai d'une question qui prend une importance exceptionnelle au Canada. En face de la régression actuelle, qui présente des difficultés et met sensiblement en cause les députés, on se demande par tout le pays ce que le gouvernement pourrait et devrait faire. Jusqu'où peut-il aller? Où trouver la solution du dilemme? J'espère bien que ce que nous aurons appris en voulant régler le problème d'ensemble qui se pose aujourd'hui nous servira plus tard pour régler et même prévenir les mauvais effets d'une régression.

Pour ce qui est du sujet à l'étude, du ministère dont nous nous occupons, il est compréhensible que des personnes qui au-

raient dû être mieux renseignées, à mon humble avis, aient tenté de retirer des avantages politiques en prétendant ignorer ce qui aurait pourtant dû être bien clair à leurs yeux. Je veux parler de ce qu'on a dit durant le présent débat et qu'on répète depuis six ou huit mois au sujet de ce qu'a accompli le gouvernement pour favoriser l'embauchage. Je me suis renseigné sur la question, particulièrement en ce qui concerne le ministère, les projets de travaux publics exceptés, au sujet du nombre de logements construits et des sommes engagées dans la construction de ces logements. Les chiffres que je possède montrent que pour chaque logement construit, il faut approximatixement deux hommes par an pour le construire. Ainsi, en parlant du nombre de logements construits sur le chantier même, j'ai appris que ce genre de construction exigeait deux années-homme. La meilleure estimation que j'ai pu obtenir du gouvernement et d'autres sources au sujet du nombre d'années-homme nécessaires dans les industries d'approvisionnement direct,—matériaux, unités préfabriquées transportées sur le chantier, etc.,—est également de deux années-homme. Un troisième élément légèrement plus difficile à estimer, est le cinquième homme du programme, qui travaille au stade secondaire, tels que le préposé aux voitures de déménagement.

J'ai appris que le nombre de logements construits, en dehors de l'activité de l'ancien gouvernement, et dont le présent gouvernement a le mérite, était d'environ 35,000 l'année dernière. Si on multiplie ce chiffre par cinq pour obtenir les heures-hommes, il est juste de dire, je pense, que le présent gouvernement, grâce à ses mesures propres, a fourni un emploi à environ 175,000 personnes durant toute l'année passée. Je le répète, ces renseignements n'émanent pas d'une source secrète; ils sont à la disposition des membres de l'opposition et je m'étonne qu'ils aient posé de telles questions.

Examinons maintenant plus à fond cette question des travaux publics comme facteur de lutte contre la crise. Le 20 mai, je crois, j'ai entendu un discours prononcé à la télévision par le président des États-Unis. Il a fait une déclaration qui, à mon humble avis, n'est pas tout à fait juste relativement au rôle des travaux publics comme facteur de lutte contre la crise. Voici ce qu'il a dit:

> Je suis bien décidé à ne pas me laisser embourber dans un programme d'urgence de travaux publics lent à démarrer, qui offrirait le minimum d'emplois dès maintenant et comporterait tous les maux de tête budgétaires dans les années à venir.

Je crois qu'un des membres de l'opposition a cité cette déclaration en soutenant, ainsi que je l'ai compris, que le gouvernement devrait réserver certains travaux publics comme moyens de combattre la crise. Quand on examine de près cette déclaration, on se rend compte qu'elle ne signifie pas ce que voulait donner à entendre l'honorable député d'Ottawa-Ouest, ou l'interprétation qu'en ont donnée d'autres membres de l'opposition. "Lent à démarrer", "d'urgence" et "un minimum d'emplois dès maintenant"! Il y a certaines conclusions qui ne découlent pas logiquement des prémisses de cette déclaration à cause de l'insuffisance de préparatifs et d'un manque de prévoyance. Le ministère, plus particulièrement dans son activité, accrue comme elle l'a été au cours des derniers mois...et je souhaite sincèrement ici que l'on poursuivra ces efforts de façon à accorder une attention toute particulière aux mois d'hiver alors que les effets malheureux du chômage sont les plus cruels.

Je suis persuadé que nous approchons de la fin de la recession. Que se passera-t-il l'hiver prochain? Nul ne le sait. *Quot capita, tot sensus.* Toutefois qu'on me permette de dire qu'il serait bon d'aborder ce problème d'une réserve de travaux publics sous un angle totalement nouveau. J'avais certainement l'impression, impression partagée du reste par la plupart de nos concitoyens, que la réserve de travaux publics dont on parlait après la guerre, à une époque où on s'attendait en général à une récession, sinon à une crise, a fait que certaines grandes sociétés, tant aux États-Unis qu'au Canada, ont agi comme si une crise véritable, ou un recul économique sérieux, était inévitable. La propagande organisée par le gouvernement précédent avait convaincu la population que cette réserve des travaux publics existait effectivement, mais qu'il ne s'agissait pas d'une réserve comme celle dont ont parlé les honorables députés d'en face qui envisageraient, par exemple, des entreprises comme la voie maritime, etc.

Du point de vue économique, une réserve de travaux publics consiste en une série d'entreprises ayant toutes franchi l'étape des préparatifs préliminaires au point que l'écart entre le signal de départ et le départ lui-même a été réduit au minimum, autrement dit que l'écart entre le moment où on a décidé effectivement de réaliser l'entreprise et celui où on a commencé à embaucher a été réduit à sa plus simple expression. Cet intervalle se trouve écourté dans la mesure où des plans ont été préparés d'avance.

Du point de vue économique, les arguments qu'on nous a exposés pour démontrer que nous profitons de cette réserve de travaux publics ne tiennent pas debout car c'est avoir vraiment trop d'imagination que

de soutenir que la canalisation du Saint-Laurent est une entreprise de réserve sur le plan économique. Il faudrait dresser un tableau des diverses régions industrielles du pays en fonction de la mesure dans laquelle elles sont exposées au chômage. Je le répète, une leçon se dégage des événements de l'hiver dernier et c'est que, lorsqu'il se produit un recul économique, le chômage atteint plus gravement certaines régions A l'avenir, il faudrait établir une véritable réserve de travaux publics touchant diverses entreprises, comme la construction de logements, qui seraient économiquement profitables dans toutes les parties du pays. Grâce à ce programme et compte tenu du fait que certaines régions sont plus exposées que d'autres, on pourrait dresser les plans jusqu'à l'étape de la mise en chantier mais pas plus loin,—je ne dis pas que cela serait facile car, dans bien des cas, il faudra résister aux pressions du public, qui ne tarde pas à être renseigné sur ces plans, et aux représentants de diverses circonscriptions et d'à peu près tous les partis, (je serai probablement du nombre), qui demanderont pourquoi il faut attendre un ralentissement de l'activité économique pour mettre en œuvre ces entreprises si elles sont opportunes sur les plans social et économique.

J'ai l'impression qu'il va falloir du courage et de la préparation. Je le répète, j'ai la ferme conviction que nous sommes à la veille de sortir de ces difficultés et d'entrer dans une série d'années de prospérité. Les économistes américains et canadiens qui étudient la situation économique du continent n'en doutent nullement. Mais j'invite de toutes mes forces le ministre et le gouvernement à ne pas se laisser bercer par une fausse impression de sécurité, car c'est une telle attitude qui a fait que le gouvernement actuel a hérité d'une situation qui nous a empêchés de mettre en vigueur ces mesures de réaction contre le recul économique aussi rapidement que nous aurions dû pouvoir le faire.

L'hon. M. Martin: C'était un excellent discours, sans la dernière observation.

M. McGee: Je ferais peut-être bien de m'arrêter alors que j'ai le dessus et de reprendre mon siège.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur le président, le député d'York-Scarborough m'excusera certainement si je passe outre à son argument. Je laisse à d'autres membres de ce côté-ci de la Chambre le soin de réfuter la thèse qu'il vient d'exposer. Je ne prends pas la parole, non plus, pour chicaner comme l'a fait le ministre ce matin. Quand le ministre a parlé comme il l'a fait, il visait l'autre côté de la Chambre, et formulait des arguments contre lui-même et contre l'adoption de ses crédits. Je n'ai pu m'empêcher de repenser aux premiers jours où je siégeais de l'autre côté de la Chambre, et je me rappelle qu'un honorable député du côté du gouvernement faisait exactement ce qu'a fait mon honorable ami ce matin. C'est lui, plus que quiconque, qui retardait ses propres crédits. Il trouvait toujours le moyen de prendre la parole au moment le plus inopportun.

Je ne voulais pas que mes observations suscitent de discussion, mais je voulais étudier un article de la loi sur la protection des eaux navigables. Si je comprends bien cette loi, elle se divise en deux parties. La deuxième partie relève du ministre des Transports et porte sur l'enlèvement des obstacles à la navigation dans un cours d'eau navigable. La première partie relève du ministère des Travaux publics et porte sur la construction de barrages, et d'obstacles dans un cours d'eau navigable.

A l'appel de l'ordre du jour, j'ai demandé récemment au ministre des Travaux publics s'il avait reçu du gouvernement de la province de Québec une demande d'aménagement hydro-électrique dans le secteur de Lachine, et je me rappelle qu'il m'a répondu que bien qu'aucune négociation officielle n'ait eu lieu, il y avait eu des entretiens officieux. C'est bien ainsi que j'imaginais la situation. Je voulais parler de cette question parce que, à mon avis, elle doit intéresser vivement tous les députés de la province de Québec, et, en fait tous les députés, la mise en valeur de l'énergie dans le secteur de Lachine du Saint-Laurent se rattachant à la mise en valeur de l'énergie dans le secteur international.

J'ajoute en continuant que, si le gouvernement de la province de Québec n'a pas présentement l'intention de mettre l'énergie en valeur dans le secteur de Lachine, il l'aura bientôt parce que le jour approche rapidement où, par suite de l'essor de l'industrie sur la rive sud et dans la région qui s'étend de Valleyfield à l'ouest jusqu'à Sorel et Varennes à l'est, on aura besoin d'énergie.

L'hon. M. Green: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Tout cela est bien intéressant mais je pense que c'est irrégulier relativement à l'examen du budget du ministère des Travaux publics. L'honorable député de Laurier parle de mise en valeur de l'énergie du Saint-Laurent, ce qui ne se rattache pas du tout au budget du présent ministère. J'invite l'honorable député à réfléchir sur l'étendue du débat qu'on pourrait avoir sur cette question. Nous nous plongerions dans une situation impossible. Il se peut que cette discussion soit admissible lors de l'examen des crédits du ministère des Transports; elle le sera certainement quand la question de

l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent sera à l'étude ou elle le sera peut-être au titre du budget du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales, ministère qui a une certaine compétence en matière d'énergie, mais le ministère des Travaux publics n'a rien à y voir. Que le ministère des Travaux publics soit obligé, aux termes de la loi sur la protection des eaux navigables, d'accorder un permis pour l'aménagement de certaines entreprises qui pourraient nuire à la navigation ne permet tout simplement pas à l'honorable député d'entamer une discussion sur la question de l'énergie du Saint-Laurent.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur l'Orateur, si je peux dire quelques mots sur le rappel au Règlement, je signale bien respectueusement que le ministre a bien tort quand il dit que cette question pourrait être discutée à l'examen du budget du ministère des Transports. Le ministre des Transports aurait parfaitement raison alors de dire que cette question ne ressortit pas à son ministère parce que, bien qu'il ait autorité en matière de navigation, il n'en a certainement pas en matière d'énergie.

L'hon. M. Green: Le ministère des Travaux publics n'en a pas non plus.

L'hon. M. Chevrier: Si vous voulez bien me laisser continuer, je voudrais poursuivre sur le rappel au Règlement. Le ministre des Travaux publics devrait savoir que la première partie de la loi sur la protection des eaux navigables est de sa compétence et que cela est clairement établi par l'article 7 qui se lit:

7. (1) L'autorité locale, la compagnie ou la personne qui se propose d'établir, dans les eaux navigables, quelque ouvrage pour lequel il n'existe d'ailleurs aucune autorisation suffisante, peut en remettre les plans, avec la description de l'emplacement projeté, au ministre des Travaux publics, et déposer un double de ces plans et de cette description au bureau du registrateur des titres du district, du comté ou de la province où la construction de cet ouvrage est projetée, et elle peut s'adresser au gouverneur en conseil pour en obtenir l'approbation.

Je sais que des pourparlers officieux ont déjà eu lieu à ce sujet et qu'ils ne peuvent être menés à bonne fin que par l'intermédiaire du ministère des Travaux publics auquel doit de toute nécessité être présentée toute demande relative à l'établissement d'un obstacle dans une rivière navigable. J'ai l'intention de discuter maintenant la demande officieuse en question.

J'ai demandé le dossier de la correspondance échangée entre le gouvernement de la province de Québec et le gouvernement fédéral. Je n'ai pas réussi à l'obtenir, parce qu'il n'est pas prêt, mais je n'ai aucun doute qu'en vertu de la partie I de la loi sur le protection des eaux navigables le ministère en cause est le seul que la chose intéresse. La demande ne peut être adressée à aucun autre. Certes, elle ne peut être adressée au ministère des Transports. C'est pourquoi, j'estime avoir raison d'aborder ici la production d'énergie, c'est-à-dire au titre des crédits du ministère des Travaux publics, notamment du premier de ces crédits.

L'hon. M. Green: Monsieur le président, le ministère n'a été saisi d'aucune demande au titre de la loi sur la protection des eaux navigables. Or si l'honorable député a le droit de soulever maintenant la question du programme d'énergie à propos du fleuve Saint-Laurent, un autre député aurait tout autant raison de vouloir discuter ce problème à propos du fleuve Columbia, du fleuve Yukon ou de tout autre cours d'eau navigable du Canada. L'honorable député aurait une petite excuse d'agir ainsi si le ministère était saisi d'une demande quelconque en ce sens, mais comme il n'en existe pas, je soutiens qu'il enfreint le Règlement.

L'hon. M. Chevrier: Il y a eu des entretiens officieux comme le ministre l'a déclaré.

L'hon. M. Green: Sauf erreur, toute discussion qui aurait eu lieu se serait produite lorsque l'honorable député lui-même était président de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent de sorte qu'il devrait savoir à quoi s'en tenir là-dessus. Qu'il veuille amener de force cette discussion en ce moment-ci, sur une vaste question de principe comme celle qui concerne l'aménagement hydro-électrique du fleuve Saint-Laurent, voilà qui me dépasse.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur le président, le ministre a-t-il oublié m'avoir répondu à la Chambre que des pourparlers officieux avaient eu lieu entre ses hauts fonctionnaires et ceux de l'Hydro-Québec pour la production de l'énergie dans la section de Lachine? Je fais observer que le hansard en fait foi, monsieur le président.

L'hon. M. Green: Sauf erreur, il y a plus de deux ans quand l'honorable représentant de Laurier était président de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, des pourparlers très officieux se sont déroulés entre les différentes autorités gouvernementales, y compris l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, à un niveau très inférieur. Toutefois, ce n'est pas le moment de faire entrer de force dans un débat la question de la ligne de conduite visant la production de l'énergie sur le fleuve Saint-Laurent.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur le président, si je puis parler encore du rappel au Règlement, je signale que je n'aime pas l'expression utilisée par mon honorable ami quand il dit que j'essaie d'amener à toute force une discussion du programme de production d'énergie. Il ne s'agit pas pour moi d'amener à toute force dans le présent débat les diverses solutions applicables et que le ministère du ministre devra choisir. Il ne s'agit pas d'amener ce sujet à toute force dans la discussion, mais plutôt de discuter la position d'une province par rapport à l'autre.

Il s'agit de discuter de l'attitude que le gouvernement doit prendre pour ce qui est de la production d'énergie dans une province au regard d'une autre province. Je soutiens que j'ai le droit de faire ces observations, car le ministère que dirige le ministre est le seul à l'égard duquel la chose puisse se faire. Si je ne puis le faire ici, alors tout ministre peut dire: "Eh bien, je n'ai rien à voir à cela". Il doit sûrement y avoir un ministère qui nous permette de discuter de la question de l'énergie et je soutiens que c'est celui qui nous occupe en ce moment.

L'hon. M. Green: L'honorable député aurait pu et aurait dû prononcer son discours lors du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. Comme il le sait, il pourra prononcer son discours lors du débat sur l'exposé budgétaire. En l'une ou l'autre de ces occasions, un député peut traiter n'importe quel sujet; mais cette question est tout à fait étrangère à la discussion sur les prévisions budgétaires des Travaux publics, surtout lorsque le ministère n'est saisi d'aucune demande de ce genre.

L'hon. M. Chevrier: Je soutiens que j'ai le droit de le faire ici.

L'hon. M. Martin: Monsieur le président, je vous fais remarquer que, à l'occasion du premier poste des crédits d'un ministère, on a toujours permis la plus vaste discussion possible. Le ministre des Travaux publics trouve qu'on peut le faire à l'occasion du débat sur l'Adresse ou du débat sur le budget. C'est certes une occasion insuffisante, parce qu'un député peut aimer exposer non seulement son point de vue mais en même temps obtenir du même coup une réaction ministérielle. Or, dans ces débats de nature générale, le représentant n'obtient pas une réponse du gouvernement à l'opinion qu'il exprime. En l'occurrence, il s'agit d'une question qui, aux termes de la loi sur les Travaux publics, relève du ministre des Travaux publics. Ce serait sans doute limiter le Règlement et les traditions du débat à l'occasion du premier crédit que d'empêcher un député de soulever une question considérée comme relevant du ministre en cause. Si le ministre pouvait démontrer qu'elle n'est pas de son ressort, ma proposition deviendrait alors inopportune.

L'hon. M. Green: Pas du tout.

L'hon. M. Martin: La loi l'établit clairement. L'honorable représentant de Laurier a donné lecture de l'article définissant la compétence du ministre à cet égard. L'article le précise nettement. S'il en est ainsi, il ne peut y avoir de doute que le député de Laurier n'enfreint aucunement le Règlement, et que sa question est régulière.

L'hon. M. Green: La politique relative à l'énergie n'a rien à voir avec ce ministère. Nous n'avons aucune compétence pour établir une politique à cet égard. C'est ce que j'ai essayé de faire comprendre dès le début. L'honorable député peut fort bien faire son discours, mais il ne suscitera aucune réaction de notre part, car ce n'est pas là notre responsabilité.

L'hon. M. Chevrier: Je crois que le ministre s'est mis hors de cour en disant qu'un comité de fonctionnaires subalternes a été établi dans son ministère...

L'hon. M. Green: Non, je n'ai pas dit cela.

L'hon. M. Chevrier: ...il y a quelques années pour s'occuper...

L'hon. M. Green: Je pose la question de privilège pour déclarer que je n'ai pas dit cela.

L'hon. M. Chevrier: ...précisément de cette affaire.

L'hon. M. Green: Je n'ai pas dit qu'un comité avait été établi dans mon ministère. J'ai dit qu'il y avait eu divers entretiens entre des fonctionnaires de divers ministères, à un échelon très subalterne, y compris des fonctionnaires de la Voie maritime du Saint-Laurent.

L'hon. M. Chevrier: Cela indique aussitôt qu'il a dû y avoir des représentants des services du ministère au sein de ce comité. Si tel est le cas, je suis donc en droit de discuter l'affaire, car la demande de mise en valeur ne saurait s'adresser qu'à un seul ministère et c'est le ministère des Travaux publics.

M. le président suppléant: A l'ordre! Le président se trouve dans une situation très difficile. Je me demande s'il ne s'agit pas d'une interprétation d'une loi. Il va de soi, le président n'est pas en mesure de faire cela. Nous savons que chacun a droit de se faire entendre et de parler de toute question qu'il désire aborder à certains moments. Il se peut qu'il y ait une loi que le président estime qu'il n'a pas le droit d'interpréter. D'après le président, aucune demande n'a été soumise au ministère des Travaux publics

et, par conséquent, la discussion est irrégulière en ce moment.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur le président, je crois que votre décision est erronée, parce qu'elle m'empêche de parler de la question. Toutefois, je ne la discute pas et je l'accepte. Je veux maintenant parler des travaux d'amélioration aux havres et des ouvrages fluviaux le long de la voie maritime du Saint-Laurent. Ce matin, le ministre a voulu parler assez longuement des travaux accomplis dans les ports depuis la tête des Lacs jusque dans le bas Saint-Laurent. Si je prends en ce moment la parole, c'est pour lui signaler que la mise en valeur des rivières et des ports, consécutive à l'aménagement de la voie maritime, devrait être rationnelle. Je doute fort que cela soit, à moins qu'on ne procède à un relevé économique des ports situés le long de cette voie.

Au cours d'une discussion antérieure, j'ai eu l'occasion de proposer au gouvernement la mise en œuvre d'une étude économique de la voie maritime et des effets qu'elle pourrait avoir sur les diverses régions du Canada. J'ai même donné à entendre qu'on pourrait ainsi déterminer les effets de l'aménagement de cette voie sur la région atlantique, sur l'Ontario, sur la province de Québec, sur les provinces des Prairies et sur la province du Pacifique. Toutefois, on me permettra aujourd'hui de préciser qu'il faudrait essentiellement s'attacher aux agglomérations urbaines de Montréal et de Toronto-Hamilton. Le gouvernement aurait tort, en effet, de mettre en valeur des ports dans la région des Grands lacs et du Saint-Laurent sans s'inspirer d'un plan bien conçu.

Il ne fait pas de doute que la mesure législative déjà déposée à la Chambre et qui intéresse la mise en valeur du port d'Hamilton et des améliorations à celui de Toronto, ainsi que la création d'une commission du havre à la tête des Lacs, présentent d'incontestables avantages. Je pense aussi qu'il faudrait songer, non seulement aux ports des Grands lacs, mais aussi aux ports du bas Saint-Laurent. Sans doute est-il exact que le Conseil des ports nationaux, sur lequel le ministre n'a pas compétence, doit s'occuper des ports de Montréal, de Québec et de Trois-Rivières. Il reste toutefois, dans la province de Québec, un certain nombre d'autres ports auxquels on n'accorde pas toute l'attention qu'ils méritent. Si je considère les montants des prévisions budgétaires à l'égard des ports du bas Saint-Laurent, je les trouve bien minimes en vérité. En effet, si on tient compte des montants prévus pour l'aménagement des ports situés à l'est de Montréal, ils ne soutiennent nullement la comparaison avec les postes intéressant d'autres ports.

[M. le président suppléant.]

On a dit à la Chambre qu'à l'ouverture de la voie maritime une certaine partie du trafic passera sans s'arrêter devant Montréal et que, de ce fait, l'aménagement de la voie pourrait porter préjudice à cette ville. Je n'en crois rien. Il n'est pas douteux, sans doute, qu'une certaine partie du trafic passera fatalement sans s'arrêter devant Montréal, mais il existe également une forte quantité de trafic nouveau, dont n'a jamais bénéficié Montréal, celui des vaisseaux des lacs, qui viendra jusqu'à Montréal pour la première fois et lui apportera un trafic qu'il n'a pas connu jusqu'ici.

Une étude très récente a été préparée par l'Université d'Indiana, de concert avec le *Board of Trade* de Chicago, à propos de l'acheminement des céréales sur les Grands lacs et le Saint-Laurent. On y trouve des conclusions d'un intérêt extrême. L'une des conclusions est que non moins de 200 millions de boisseaux de céréales américaines seront transportés par la voie maritime. Si cette étude est précise et exacte, cela veut dire que ces céréales seront chargées à bord de transporteurs, tant américains que canadiens, des Grands lacs, et qu'il faudra pourvoir à l'expansion des installations portuaires, non seulement à Montréal, mais à d'autres ports en amont de Montréal, en vue du transbordement pour l'expédition outre-mer. Ces ports sont ceux de Sept-Îles, Rimouski, Trois-Rivières, Québec, Sorel, en un mot tous les ports du bas Saint-Laurent.

Que fait le ministère des Travaux publics pour améliorer les installations portuaires de Sept-Îles, par exemple? Je vois dans les crédits de petites sommes pour des jetées et des quais, mais, à la lumière de cette étude sur le mouvement des céréales effectuée par l'Université d'Indiana de concert avec le *board of trade* de Chicago, j'estime que le ministre devrait se demander sérieusement s'il n'y aurait pas lieu d'agrandir les élévateurs de ces ports ou d'aménager d'autres installations dans le port de Rimouski, par exemple.

L'hon. M. Green: Comme l'honorable député le sait, nous n'aménageons pas d'élévateurs.

L'hon. M. Chevrier: C'est possible mais, pour ce transport supplémentaire de céréales, il faudra d'autres installations que les services d'entreposage; or les jetées et les hâvres, qui relèvent de la compétence du ministre des Travaux publics, sont liés aux moyens d'entreposage. Cela confirme ce que j'ai dit plus tôt, à savoir qu'il y aurait lieu de faire faire une étude économique des répercussions possibles de la canalisation du Saint-Laurent sur ces régions.

L'hon. M. Green: Évidemment, votre gouvernement aurait dû le faire il y a longtemps.

L'hon. M. Chevrier: Je remercie le ministre de cette interruption. Ce travail a été commencé par notre gouvernement. Si le ministre veut bien se reporter à ce qu'a fait l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent à l'époque, il constatera qu'on a entrepris une étude et, comme je l'ai dit dans un précédent débat, l'unique raison pour laquelle ce travail a été interrompu, c'est que la personne qui en avait la direction a été affectée au comité du péage. J'ai proposé il y a plusieurs mois que l'étude se poursuive.

Une autre étude a été entreprise par certains économistes à l'Université McGill. Ils ont obtenu des subventions d'une fondation américaine. Leur étude portait sur les répercussions de la canalisation sur une région s'étendant dans un rayon de 100 milles de Montréal. Je ne sais pas où en est cette étude en ce moment, mais j'estime qu'une étude comme celle qu'avait entreprise l'ancien gouvernement devrait être poursuivie. Le ministère aurait alors en main un plan uniforme pour déterminer où ces sommes doivent être affectées.

L'hon. M. Green: Puis-je poser une question au député? Cherche-t-il à prétendre que le gouvernement précédent a commencé une telle étude?

L'hon. M. Chevrier: Je ne cherche pas à le prétendre. Je dis qu'on avait déjà commencé une étude sur les conséquences économiques que la voie maritime aurait sur les diverses régions du Canada, que les données de l'étude avaient été réunies à ce moment-là et que la personne chargée de diriger l'étude avait été nommée au comité des droits de passage et que son travail a été interrompu.

L'hon. M. Green: Quel est le ministère de l'ancien gouvernement qui a commencé l'enquête?

L'hon. M. Chevrier: L'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent.

L'hon. M. Green: Une fois de plus, ceci n'a rien à voir avec le ministère des Travaux publics.

L'hon. M. Chevrier: Mais oui, naturellement! J'essaie de faire comprendre maintenant que le ministère des Travaux publics n'a aucun plan pour l'amélioration des ports le long de la voie maritime. C'est cela que j'essaie d'indiquer. Je disais que je n'ai aucune objection en ce qui concerne ce qui a été fait. Au contraire, je l'ai appuyé, car je crois que la voie maritime permettra un vaste essor des ports de l'Ontario, y compris ceux d'Hamilton et de Toronto. Mais je dis que le montant des dépenses prévues par le gouvernement devrait aussi tenir compte des ports situés le long du bas St-Laurent. Le montant actuel des prévisions n'est pas suffisant. On ne tient pas compte de l'augmentation du trafic sur la voie maritime qui, si elle est terminée l'an prochain, livrera passage, d'après les économistes, à un trafic de 30 à 35 millions de tonnes. Il y a donc lieu d'améliorer les aménagements portuaires, non seulement des ports qui relèvent du Conseil des ports nationaux, mais aussi de ceux qui ressortissent à la compétence du ministre. C'est pourquoi, comme je le disais plus tôt et comme je le répète, une étude de ces ports s'impose si l'on veut dépenser avec profit et économie les deniers publics.

M. Crouse. L'honorable député me permet-il de lui poser une question?

L'hon. M. Chevrier: Oui.

M. Crouse: A propos de cette étude, l'ancien gouvernement a-t-il songé à protéger nos entreprises de transports maritimes pour ce qui est de l'aménagement de la voie maritime du St-Laurent?

L'hon. M. Chevrier: L'Administration de la voie maritime du St-Laurent n'a eu rien à voir à nos entreprises de transports maritimes. L'Administration était une société de la Couronne dont la mission était double; d'abord, elle était chargée d'exproprier les terrains depuis le port de Montréal jusqu'au lac Érié pour la voie maritime et, en second lieu, elle devait aménager un canal de 27 pieds de profondeur. Voilà les deux tâches que devait accomplir l'Administration de la voie maritime. Elle les a commencées, elle les continue, je présume, et autant que je sache, elle continue de s'en acquitter fort bien, avec la plus grande efficacité et dans les délais prévus.

Quant à la question de mon honorable ami, je ne faisais pas alors partie du gouvernement, mais je sais néanmoins qu'une commission royale d'enquête sur le cabotage a été créée par l'ancien gouvernement; elle était chargée du présent problème et de problèmes de cette nature. Cette commission a fait son rapport. J'ai demandé l'autre jour au premier ministre si ses recommandations allaient être acceptées par le gouvernement et mises en œuvre par voie de mesure législative à cette session-ci. Il m'a répondu qu'il ne pensait pas qu'on ait le temps de s'occuper de mesures législatives découlant du rapport de cette commission.

Pour en revenir à ce que je disais, il me semble que si on donnait suite aux propositions que j'ai faites, il y a des ports le long du cours inférieur du Saint-Laurent qui auraient droit à de meilleures installations que celles que prévoient les crédits inscrits dans les prévisions. Je songe, par exemple, aux quantités considérables de minerai de

fer qui remonteront le Saint-Laurent. On a estimé que lorsque la voie maritime sera ouverte à la navigation, 10 millions de tonnes de minerai de fer en remonteront le cours la première année, et 20 millions les deuxième ou troisième années. Trouve-t-on les aménagements voulus à Sept-Îles et aux ports adjacents pour recevoir ce trafic supplémentaire?

Je me borne à signaler la question au ministre. J'ai commencé par exprimer l'espoir de ne pas mettre dans mes observations l'humeur querelleuse manifestée par celles du ministre plus tôt aujourd'hui. Il semble que j'aie réussi à soulever son ire.

L'hon. M. Green: Oh! non, rien de cela.

L'hon. M. Chevrier: Je ne le voulais pas. Je sais que le ministre veut être juste. J'ai simplement voulu lui signaler qu'il devrait traiter tous les ports de la même façon, et pour cela, à mon avis, on doit faire un relevé ou une étude. En somme, le ministre ne peut, en raison des mille et une choses qu'il doit accomplir dans son ministère, déterminer quels aménagements conviennent le mieux à des ports en particulier. Quelqu'un doit le conseiller, qu'il s'agisse d'une commission d'ingénieurs ou d'une commission d'économistes. Voilà pourquoi je dis qu'il n'est pas encore tard. On peut le faire promptement, en raison des renseignements qu'on a déjà recueillis.

L'hon. M. Green: On l'a déjà fait pour presque tous les ports.

L'hon. M. Chevrier: J'en suis heureux. Si on l'a fait, j'espère que les résultats seront mis à la disposition de ceux d'entre nous qui siègent de ce côté-ci de la Chambre, afin que nous puissions constater, par exemple, quels égards on témoigne à Sept-Îles, par exemple, où un chemin de fer existe déjà; quels égards on témoigne à Baie-Comeau, où l'essor industriel est considérable; qu'est-ce qu'on fait à Sorel et à Trois-Rivières.

L'hon. M. Green: Trois-Rivières relève du Conseil des ports nationaux.

L'hon. M. Chevrier: Je m'intéresse aussi aux autres ports établis des deux côtés du fleuve.

L'objet de mon intervention était d'abord de parler de la production de l'énergie. Le président a déclaré que j'enfreignais ainsi le Règlement. J'attendrai une autre occasion de le faire. Mon autre but était de demander au ministre d'étudier sérieusement le cas des ports à l'est de Montréal, de veiller à ce qu'ils obtiennent pour ce nouveau trafic les aménagements voulus, tout comme tous les autres ports du Canada.

[L'hon. M. Chevrier.]

M. McCleave: Monsieur le président, je ne prendrai que quelques instants pour féliciter le ministre et ses services qui s'efforcent de lancer des entreprises utiles au Canada. Je parlerai de la route transcanadienne et de la modification du règlement établissant le tracé de cette route. Cette modification ferait de celle-ci une route vraiment transcanadienne, parce qu'elle se rendrait jusqu'à la belle ville d'Halifax. Cette route passe peut-être loin d'autres villes canadiennes. S'il en est ainsi, j'espère plaider la cause de ces villes.

Le ministre devrait étudier la possibilité d'aménager des tronçons routiers répondant aux mêmes normes que la route transcanadienne et qui relieraient cette route à des villes comme Halifax et les autres villes importantes du Canada. On pourrait peut-être dire que les villes d'au moins 100,000 âmes devraient être ainsi reliées à la route transcanadienne.

Je dirai au ministre que le prolongement de la route transcanadienne jusqu'à Halifax nécessitera l'aménagement de 60 à 70 milles de route depuis Truro. Cette route passerait le long d'un des vastes aéroports nouveaux en voie de construction au Canada, et aurait l'avantage d'assurer une voie de transport de premier ordre vers le plus grand marché des Maritimes. Peut-être contribuerait-elle à atténuer nos problèmes de transport.

(Texte)

M. Dumas: Monsieur le président, c'est la première fois que nous avons l'avantage de discuter les crédits du ministère des Travaux publics depuis que le présent gouvernement dirige les destinées du pays.

Nous savons que le ministre actuel des Travaux publics (M. Green) est un homme très habile et de grande expérience. Il nous l'a prouvé alors qu'il occupait un siège de ce côté-ci de la Chambre. Je dois le féliciter pour le travail qu'il fait. Nous savons aussi que c'est un homme très occupé puisque, en plus d'être ministre des Travaux publics, il est leader du gouvernement en cette enceinte; au fait, on dit, de temps à autre, qu'il a peut-être l'intention de laisser le ministère des Travaux publics pour s'occuper plus spécialement des travaux de la Chambre. Nous espérons le garder avec nous encore longtemps.

Cependant, le ministre des Travaux publics n'est pas seul à faire tout le travail dans cet important ministère. Il a un adjoint parlementaire qui, lui aussi, est très dévoué. Je ne voudrais pas laisser passer l'occasion sans féliciter chaleureusement tous les fonctionnaires du ministère des Travaux publics, en commençant par les hauts fonctionnaires jusqu'aux plus humbles travailleurs. C'est un

ministère qui compte un personnel nombreux, un personnel compétent, des hommes sur qui nous pouvons compter en tout temps et qui sont des employés sincères. L'honorable ministre n'a donc pas à se tracasser; nous essaierons de travailler en collaboration avec eux.

Ce matin, le ministre s'est évertué à nous expliquer que les crédits de cette division étaient beaucoup plus volumineux actuellement que par le passé. Si nous étudions les chiffres qui nous sont soumis, nous constatons que, cette année, le montant supplémentaire n'est que d'à peine 27 millions de dollars, même si l'on tient compte que les crédits supplémentaires pour l'exercice financier 1957-1958 s'élevaient à environ 16 à 18 millions de dollars, car, cette année, nous voyons dans les crédits supplémentaires un montant d'environ 15 millions de dollars.

Toutefois, ce ministère est celui qui s'occupe, sur une grande échelle, de la construction et de l'acquisition de terrains. Au fait, en examinant le tableau que l'on nous fournit avec les crédits, nous constatons, en mettant à part le ministère de la Défense nationale et le ministère des Transports, que le ministère des Travaux publics dispose d'un montant de 107 millions de dollars, soit le montant le plus considérable consacré à la construction et à l'acquisition de terrains. Vient ensuite le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales, où l'on n'y consacre que 30 millions de dollars.

J'ai dit, tout à l'heure, qu'au ministère de la Défense nationale, on consacrait un montant de 100 millions de dollars à l'acquisition de terrains et à la construction d'édifices; au ministère des Transports, on y affecte 86 millions; au ministère du Nord canadien et des Ressources nationales, on consacre un montant de 30 millions, ce qui veut dire qu'approximativement 216 millions sont administrés par ces différents autres ministères.

Je me rappelle fort bien qu'au cours des années 1951, 1952, 1953 et 1954, alors que l'honorable ministre des Travaux publics occupait un fauteuil de ce côté-ci de la Chambre, il ne cessait de répéter que ces démarches d'acquisition de terrains et ces travaux de construction auraient dû être entrepris par le ministère des Travaux publics. Je me demande si l'honorable ministre a fait des démarches ou a préparé un plan afin que tous les travaux de construction relèvent de son ministère. L'honorable ministre a probablement fait des démarches en ce sens et, lorsqu'il répondra aux questions de ceux qui m'ont précédé au cours de ce débat, il sera probablement en mesure de nous dire si son ministère doit entreprendre tous ces travaux de construction pour le gouvernement à l'avenir.

Maintenant, monsieur le président, l'honorable député de Hull (M. Caron) a soulevé une question assez intéressante, celle de travaux de protection le long des cours d'eau navigables. C'est un problème assez important et assez compliqué, mais il n'en reste pas moins que ces travaux de protection, là où coulent des rivières et des lacs navigables, relèvent du ministère des Travaux publics. Je comprends aussi que les dommages causés aux propriétaires riverains, le long de ces rivières et lacs navigables, doivent être causés par la navigation pour que le gouvernement en soit responsable, quoiqu'il n'y ait pas de définition précise à ce sujet.

La rivière Harricana sillonne ma circonscription et celle de Chapleau; c'est un cours d'eau navigable et les fonctionnaires du ministère des Travaux publics sont bien au courant de la situation et admettent que la crue des eaux, le printemps, due à des pluies prolongées, cause des dommages considérables aux cultivateurs qui ont des propriétés le long de cette rivière et sur les bords des lacs qui forment le bassin de cette rivière. Les conseils municipaux de ma circonscription ainsi que ceux de la circonscription voisine ont communiqué avec le ministère des Travaux publics et ses fonctionnaires ont admis que ces dommages étaient considérables. Par contre, je m'accorde avec eux pour dire que, si l'on doit faire du drainage, ceci relève des autorités provinciales.

Or, étant donné que cette rivière est navigable, et si le gouvernement provincial devait en abaisser le niveau au point que l'on ne pourrait plus y faire de navigation, je suis d'avis qu'en ce cas le gouvernement fédéral devrait assumer ses responsabilités.

J'ai déjà parlé de ce projet et j'ai beaucoup insisté, mais vu qu'il s'agissait réellement d'une question de drainage, le gouvernement fédéral n'a pas cru bon, dans le passé, d'entreprendre les travaux nécessaires pour remédier à la situation le long de cette rivière. Aussi, je prierais le ministre des Travaux publics, maintenant que son parti est au pouvoir et qu'il est en très bons termes avec ceux qui dirigent les affaires de la province de Québec, et tout spécialement le premier ministre de la province, de communiquer avec ce gouvernement, lequel pourrait entreprendre des travaux de creusage aux rapides situés en aval de la ville d'Amos. Le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire du ministère des Travaux publics, pourrait alors entreprendre la construction d'une écluse en vue de régulariser le cours de l'eau.

J'admets que, dans certains cas, la régularisation des cours d'eau relève aussi des provinces, lorsqu'il s'agit, par exemple, de créer des bassins pour fins de forces hydrauliques ou autres. Cependant, lorsqu'il s'agit de régulariser le cours des rivières afin d'aider à la navigation, je dis que cela relève des autorités fédérales.

Il faudra donc, de toute nécessité, que le gouvernement provincial entreprenne d'abord des travaux de dragage aux rapides situés en aval d'Amos et à la sortie du lac Peter Brown. Quand ces travaux auront été complétés, le gouvernement fédéral pourra construire une écluse en vue de régulariser le cours de la rivière. On empêchera ainsi les dommages considérables qui sont causés le long de cette importante rivière.

Il y a longtemps qu'on discute ce projet. Je demande encore une fois à l'honorable ministre de bien vouloir étudier la question à fond. Je sais que les fonctionnaires de son ministère se sont donné beaucoup de peine, mais qu'ils n'ont pu s'entendre avec le gouvernement provincial. Je suis d'avis que personne n'est mieux placé que le ministre des Travaux publics pour faire des démarches auprès des autorités provinciales et faire en sorte que ces travaux soient réalisés dans un avenir assez rapproché.

Je comprends qu'on pourrait dire: "Pourquoi n'avez-vous pas exécuté ces travaux avant aujourd'hui?". Eh bien, j'en ai donné l'explication, puisque j'admets que le gouvernement fédéral ne peut entreprendre de travaux de régularisation sur ce cours d'eau avant que des travaux de dragage et de drainage n'aient été exécutés. Je compte donc sur la bonne volonté de l'honorable ministre pour décider notre bon ami, le premier ministre de la province de Québec, à consentir à ce que son ministère de la Colonisation entreprenne d'abord les travaux de drainage.

Je note que, dans le discours du trône, on fait grand état du fait qu'on se propose d'intensifier les travaux de construction relatifs aux ports, aux cours d'eau et aux édifices publics. Eh bien, ce serait probablement là un moyen de mettre à exécution ce projet que les populations des circonscriptions de Villeneuve et de Chapleau ont à cœur de voir se réaliser depuis très longtemps.

Et maintenant, monsieur le président, si l'on compare les chiffres consignés au tableau qui accompagne le *budget des dépenses* pour les années 1958-1959 à ceux de l'année 1957-1958, on se rend compte que le ministre était peut-être un peu trop enthousiaste, ce matin, lorsqu'il nous disait que son ministère avait entrepris des travaux considérables...

[M. Dumas.]

(*Traduction*)

M. le président suppléant: A l'ordre. Comme il est cinq heures, il est de mon devoir, conformément à l'article 15 du Règlement, de prendre la parole pour faire rapport de l'état de la question et pour prier la Chambre de reprendre l'étude de cette question plus tard aujourd'hui ou à la prochaine séance, selon le cas.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

LE CODE CRIMINEL

MODIFICATION VISANT À ABOLIR LES PEINES CORPORELLES

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est) propose la 2e lecture du bill nº c-5 tendant à modifier le code criminel (peines corporelles).

—Monsieur l'Orateur, passer des crédits du ministère des Travaux publics à la question de la peine corporelle, c'est toute une transition! Toutefois, j'espère que le sujet intéresse les députés et qu'ils auront quelque chose à dire à propos du présent bill.

Pour des raisons assez obscures, nous avons, autrefois, au Canada, éprouvé quelque aversion à supprimer la punition corporelle, même si le Canada est parmi les derniers rares pays du monde libre qui aient gardé ce régime de violence dans le traitement des criminels. Il n'y a pas si longtemps qu'on condamnait encore les criminels à des sentences qui impliquaient la peine capitale, le chevalet, le bûcher, la guillotine et autres. Mais avec les années, les pays ont abandonné les traitements brutaux et violents pour adopter des méthodes plus modernes et civilisées dans le traitement des éléments criminels. Le Canada a gardé deux genres de punition corporelle.

L'un est le fouet et l'autre la courroie. Pour ceux qui n'ont jamais vu le fouet, que l'on appelle couramment le "chat à neuf queues", j'expliquerai qu'il s'agit d'un manche de bois auquel sont fixées neuf cordons de nylon d'un quart de pouce de diamètre. La courroie est faite de cuir. Elle a seize pouces de long, deux de large, et elle est fixée à un manche de dix pouces. Quelquefois la bande de cuir est percée de huit trous. Il est donc facile, monsieur l'Orateur, de se faire une idée des blessures infligées à la chair par une lanière perforée. J'ignore combien de députés se sont intéressés à nos institutions de pénologie dans une mesure suffisante pour visiter nos prisons et pénitenciers et examiner ce que l'on appelle le "trou" ou le "solitaire", et voir la pièce qui sert à l'administration des châtiments corporels et le matériel dont on se sert. C'est une chose à voir pour quiconque s'intéresse à la pénologie et au traitement, à la garde et à la réhabilitation des criminels.

Lorsqu'à la suite d'une sentence judiciaire ou des constatations d'un conseil de discipline, une personne est passible d'un châtiment corporel au fouet ou à la courroie, on la descend dans une pièce exigüe, on lui attache les pieds à une plaque de métal fixée au plancher, et on l'allonge sur une table à laquelle on l'attache de manière à l'immobiliser complètement. Vient ensuite la large sangle de cuir que l'on fixe sur les reins, car un coup de fouet ou de courroie porté sur les reins avec une violence suffisante peut blesser ou tuer. Dans le cas de la peine du fouet, les coups sont reçus sur les épaules nues. Quant à la peine de la courroie, elle est infligée sur les fesses nues. Le règlement exige qu'un médecin soit toujours présent au cas où l'on constaterait qu'une personne n'a pas la résistance physique nécessaire pour subir le châtiment. Voilà ce qu'est le châtiment corporel au Canada.

Je répète que nous sommes l'un des quelques derniers pays du monde libre à conserver ce châtiment. J'ai même découvert avec surprise que nous sommes l'un des trois derniers pays à conserver un châtiment corporel quelconque. C'est pourquoi je pense que la Chambre devrait envisager son abolition, surtout comme élément de sentence judiciaire.

L'expérience d'autres pays, et les recherches entreprises au Canada, ont prouvé que le châtiment corporel n'empêche pas la mauvaise conduite ou les tendances criminelles. Il a été abondamment prouvé, à mon avis, par toutes les recherches qui ont été entreprises dans notre pays, que le châtiment corporel a tendance à rendre la personne qui le subit plus hostile à la société et à la loi qu'auparavant. Depuis 25 ans, j'ai visité un grand nombre de prisons et pénitenciers au Canada. Je me suis entretenu avec un grand nombre d'hommes qui avaient subi la peine du fouet ou de la courroie. Je les ai interrogés séparément et en groupe en présence du directeur et du directeur adjoint du pénitencier et ce n'est qu'en de rares occasions que les hommes qui ont subi un châtiment corporel ont dit qu'ils en avaient retiré quelque bien. Dans la plupart des cas, ils ont dit qu'ils en étaient devenus plus amers, plus hostiles et de conduite plus mauvaise qu'auparavant. J'ai interrogé des gens qui n'ont subi que quatre ou cinq coups de fouet ou de battoir et d'autres qui en ont subi jusqu'à 160 au cours d'une certaine période. Dans tous les cas la conclusion était la même.

Ce n'est pas là le seul fruit de mon expérience personnelle, mais aussi ce qu'a constaté le comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes qui, durant trois ans, a enquêté sur la question des châtiments corporels et de la peine capitale. Les membres du comité n'ont pas interrogé personnellement ceux qui avaient subi des châtiments corporels, mais ils ont autorisé leur avocat à rencontrer personnellement et confidentiellement un certain nombre de gens qui avaient subi un châtiment corporel et qui, à leur libération de l'institution pénale où ils avait été internés, se sont réhabilités. L'avocat était chargé de recueillir à titre confidentiel l'avis et les sentiments de chacun vis-à-vis cette forme de châtiment. La lecture des témoignages dont il a été fait rapport au comité est des plus intéressantes. Naturellement, tous les noms on été rayés, car tous ces hommes se sont réhabilités et la plupart occupent maintenant, dans les collectivités où ils vivent, des emplois respectés. C'est pourquoi les individus en cause sont ainsi désignés: "Monsieur A, monsieur B", et ainsi de suite. J'aimerais donner lecture à la Chambre des dépositions de ces hommes qui avaient eu le fouet ou le battoir telles que les ont entendues les membres du comité qui les ont interrogés et telles qu'elles figurent dans le compte rendu des délibérations du comité:

Monsieur "A".

Il estime que ça ne lui a fait aucun bien... Il a plusieurs fois répété que les coups de courroie n'avaient eu aucun effet sur sa conduite à l'intérieur ou en dehors de l'établissement. Il a déclaré savoir que dans plusieurs cas l'homme qui a été battu à coups de courroie a récidivé.

Monsieur "B".

Il a dit que le châtiment corporel, c'était comme donner la courroie à une personne de temps en temps pour lui montrer qui commande; ce n'était pas un moyen de réformer quelqu'un. Le châtiment corporel, c'était bien pire que le "cachot".

Monsieur "D".

Il a affirmé à nouveau que ça ne lui avait fait aucun bien, ajoutant que seuls quelques prisonniers avaient la courroie et que la plupart d'entre eux y passaient plus d'une fois.

Monsieur "E".

Il a répété que la courroie ne lui avait fait ni de bien ni de mal. Il a jugé que les peines corporelles montrent la futilité d'essayer à maîtriser les révoltes dans les institutions.

Monsieur "F".

Il n'a pas jugé que la menace de peine corporelles l'empêcherait de participer à des désordres dans une institution s'il n'était pas traité comme il juge devoir être traité. D'autres formes de peines sont plus efficaces, et les peines corporelles ont fait plus de tort que de bien.

Monsieur "G".

Sa récente expérience au pénitencier montre qu'il y a de meilleurs châtiments que la courroie. La perte des jours de rémission et la privation de divers privilèges sont plus pénibles que de subir des peines corporelles.

Monsieur "I".

Ce témoin a déclaré que durant une certaine période après avoir subi des peines corporelles, il était extrêmement hostile envers l'autorité et ses compagnons de détention; de toute évidence, le fait de parler de son expérience presque 19 ans plus tard éveillait en lui de bien vives émotions. Il a jugé que c'est une peine dégradante et le fait que c'est dégradant suscitait une violente hostilité.

Monsieur "J".

Il a soutenu que le châtiment de la courroie n'avait pas influencé sa conduite subséquente dans les institutions. Ce châtiment n'avait pas influé sur sa conduite en dehors des institutions, parce qu'il avait commis ses deux crimes les plus graves après avoir reçu cette correction. Il a attribué sa réhabilitation fructueuse à ce qu'il avait appris un métier pendant qu'il purgeait sa sentence au pénitencier et qu'il "en avait soupé d'être à l'ombre".

Pour lui, la réclusion solitaire et la privation de nourriture étaient des peines bien plus rigoureuses que le châtiment de la courroie. Toutefois, il a déclaré que d'autres personnes pouvaient subir la réclusion solitaire sans le moindre effort. Cependant, le châtiment de la courroie a tout simplement provoqué l'hostilité et le désir de se venger et n'a nullement contribué à réformer un détenu.

Ces observations, monsieur le président, sont tirées des témoignages recueillis par le comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes chargé d'étudier la peine capitale, les punitions corporelles et les loteries. Je suis sûr que, si les députés examinent cette question, étudient l'histoire de la criminologie, s'entretiennent eux-mêmes non seulement avec ceux qui ont subi des punitions corporelles mais aussi avec des psychologues, des psychiatres, des directeurs et des gardes de pénitenciers, ils seront renseignés et en viendront à la conclusion que les punitions corporelles ne servent aucune fin utile parce qu'elles ne font que susciter de l'antagonisme dans l'esprit de celui qui les subit. Dans la plupart des cas, cet antagonisme ne tient pas à la souffrance physique mais à la dégradation implicite dans cette forme barbare de punition.

On peut dire que depuis quelques années, le ministère de la Justice a pour ligne de conduite de faire servir les pénitenciers, dans la plus grande mesure possible, comme moyens de formation et de réadaptation des détenus qui y sont incarcérés parce qu'ils ont enfreint la loi de la société. Dans les nombreuses visites que j'ai faites de ces établissements depuis un certain nombre d'années, j'ai constaté un grand changement. Depuis quelques années, on accomplit davantage en offrant aux détenus des examens psychologiques, des conseils de psychiatres, et la formation nécessaire du point de vue moral, d'un comportement acceptable dans la société et des responsabilités sociales. C'est, semble-t-il, le summum de la bêtise que de dépenser tout cet argent des contribuables à tâcher de réadapter ces criminels et d'en faire des citoyens honnêtes si, ensuite, la brutalité que comporte le principe de la punition corporelle anéantit en quelques minutes le bon travail accompli.

Ce qu'il y a d'ironique dans tout cela ressort clairement quand on lit quelques-unes des peines imposées par les savants magistrats. Je me plais à signaler que très peu de juges agissent ainsi au Canada, mais il arrive parfois qu'on lise qu'un savant magistrat, en énonçant la peine imposée à un coupable, prescrit qu'en plus de l'emprisonnement il devra subir une peine corporelle en deux séances distinctes. J'ai lu un exemple de cela encore tout dernièrement. Un jeune homme s'est vu imposer une courte peine d'emprisonnement et dix coups de fouet qui devaient être administrés en deux séances.

J'incite les députés à réfléchir à ce qui arrive. Un jeune est condamné à l'emprisonnement dans un pénitencier et, environ deux semaines après son admission, il reçoit la moitié de la peine du fouet qui lui a été imposée.

Jusqu'à ce que le condamné ait purgé entièrement sa peine le directeur, son adjoint, les gardiens, l'aumônier, les instituteurs et les psychologues joignent leurs efforts pour faire de lui un citoyen utile, lui apprennent un métier, lui ouvrent sur l'existence une nouvelle fenêtre et modifient son attitude antisociale de façon à faire de lui un être social. Puis, que se passe-t-il? Juste avant que ce garçon soit libéré, il doit subir la dégradation que comporte pour lui l'administration de ce qui lui reste à subir de ce châtiment corporel. Son sentiment de ressentiment et d'hostilité à l'endroit de la société lui revient, et en quelques secondes tout le bien qu'on a pu lui faire se trouve anéanti. Ce processus m'a été décrit, plus d'une fois, par des directeurs de prisons et leurs adjoints, et par d'autres dans les pénitenciers que j'ai visités d'un bout à l'autre de notre pays. Il est grand temps que nous commencions à faire preuve ici d'un peu de bon sens.

J'aurais bien voulu saisir la Chambre d'un projet de loi d'une portée beaucoup plus étendue que celui dont nous nous trouvons actuellement saisis. J'aurais peut-être dû réclamer la suppression totale du châtiment corporel dans notre pays, tant du châtiment corporel incorporé dans une sentence des tribunaux, comme du châtiment considéré comme mesure disciplinaire à l'intérieur d'une institution pénitentiaire. Toutefois, à l'intérieur même de ces institutions, on a pu noter une réducton très sensible dans l'utilisation de cette forme de sanction. Il existe actuellement un règlement qui exige que le commissaire des pénitenciers connaisse de tous les cas où le directeur de la prison réclame le châtiment corporel. C'est au commissaire des pénitenciers qu'il appartient, en dernier ressort, de donner son approbation à cette mesure. Il en est résulté que, considéré comme mesure disciplinaire à l'intérieur des maisons de correction, le châtiment corporel est de

[M. Winch.]

moins en moins usité. En somme, chez nous il en va aujourd'hui à peu près comme en Grande-Bretagne, en ce sens qu'à l'intérieur d'une maison de correction, on n'y a recours que dans le cas où un détenu est coupable de voies de faits à l'endroit d'un gardien ou d'un codétenu, ou lorsqu'il est tenu responsable d'une destruction, de propos délibéré, de biens matériels. Eu égard à ce fait, et vu aussi que je suis de ceux qui se contentent d'un pis-aller quand ils ne peuvent obtenir tout ce qu'ils réclament, j'ai soumis à la Chambre le projet de loi dans la forme qu'il a actuellement. Personne ne pourra s'opposer ici, je pense, à une mesure qui réclame l'abolition du châtiment corporel en tant que peine supplémentaire ajoutée à une sentence des tribunaux. C'est ce qui a été fait au Royaume-Uni. Autant que je sache, l'Afrique du Sud et le Canada sont les deux seuls pays du monde où le châtiment corporel a été retenu en tant que faisant partie d'une sentence des tribunaux.

Je me souviens très bien de ce qu'a dit l'un d'entre nous qui, il y a huit jours exactement, a parlé de la peine capitale. Il a donné tout à fait l'impression que tout en étant favorable à son abolition, il estimait que ce vœu aurait dû être exprimé par un comité mixte de la Chambre et de l'autre endroit. Je suis certain que lui et tous les autres députés seront contents d'apprendre que le dernier comité mixte de la Chambre des communes et du Sénat du Canada, qui a tenu des séances pendant trois ans, a recommandé à l'unanimité la suppression des peines corporelles en tant que peines judiciaires.

En se fondant sur la situation qui existe dans d'autres pays, en se fondant sur le vœu du comité mixte du Parlement du Canada et en se fondant sur un autre fait que je mentionnerai tout à l'heure, j'exhorte les députés à appuyer le principe de la suppression des peines corporelles en tant que peines judiciaires.

L'article 5 de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, adoptée par les Nations Unies et appuyée par le Canada, se lit ainsi:

> Nul ne sera assujetti à la torture ou à des traitements ou peines cruels, inhumains ou dégradants.

Vu cette disposition de la déclaration universelle des Droits de l'Homme, faite par les Nations Unies et acceptée par le Canada, il est difficile de comprendre comment les Canadiens pourraient approuver officiellement cette disposition tout en maintenant les peines corporelles aux termes de notre droit criminel. Vu que tous les pays civilisés et, en particulier, ceux qui ont une organisation pénitentiaire moderne ne recourent pas aux peines corporelles, vu que cela indique que nous n'en avons pas besoin et vu tous les arguments que j'ai exposés succinctement, j'espère donc que les députés jugeront à propos d'appuyer cette mesure.

M. G. W. Baldwin (Peace-River): Monsieur l'Orateur, je dois dire bien sincèrement que j'approuve le principe dont s'inspire le projet de loi à l'étude de même que l'objectif que son auteur semble avoir en vue, c'est-à-dire la suppression, du Code criminel, de toutes les dispositions relatives à l'administration de peines corporelles, à mon avis inutiles et désuètes, sur les personnes condamnées à ce châtiment.

Autant que je sache,—ce n'est pas tout à fait ce qu'a dit l'honorable député de Vancouver-Est (M. Winch),—quatre pays conservent ce mode de châtiment, y compris l'État du Delaware, l'Union Sud-africaine et, apparemment, ce qui était autrefois l'Égypte. Nous partageons donc avec ces pays l'unique distinction d'avoir conservé les peines corporelles dans nos statuts.

Mon opinion personnelle se fonde dans une large mesure sur l'expérience que j'ai acquise au cours d'une trentaine d'années dans la pratique de ma profession où j'ai, à l'occasion, défendu des gens accusés de délits comportant ces peines, en plus, évidemment, de la peine d'emprisonnement. Je me suis efforcé de me gagner la réputation de quelqu'un qui n'accepte jamais de défendre un coupable mais je crains que parfois les juges et les jurés n'aient pas été d'accord avec moi. Quoi qu'il en soit, lorsque j'ai eu l'occasion de défendre des accusés, j'ai toujours envisagé avec la plus grande anxiété cette question de la peine et de ses effets possibles sur l'intéressé et, aussi, évidemment, sur l'ensemble de la société. Il est impossible de faire la distinction entre les deux, à mon avis. On ne peut mettre à part dans un coin un accusé, comme on le ferait d'un mauvais élève à l'école; on ne peut le séparer de la société car la peine qu'on lui inflige aura nécessairement des répercussions sur ses semblables.

Il est difficile de mesurer exactement ces répercussions mais il ne fait aucun doute qu'avec le temps, elles peuvent être graves pour la famille, les compagnons de travail, les amis et tous ceux qui peuvent venir en contact avec l'accusé, non seulement au moment même mais pendant plusieurs années par la suite. Par conséquent, quelles que puissent être les conséquences salutaires de ces châtiments, elles n'en compenseront jamais les méfaits.

J'ai eu de temps à autre l'occasoin d'en parler également avec des juges. Je me suis rendu compte que la condamnation à ce châtiment est l'une des plus lourdes responsabilités que doit assumer un juge. Une fois que le verdict a été rendu, les membres du tribunal ont bien du mal à déterminer ce

qu'ils devraient faire. J'ai toujours constaté qu'ils ne demandent qu'à étudier tous les aspects du passé de l'individu, et le motif du crime. Ils étudient en fait tout ce qui peut avoir la moindre répercussion sur la question du châtiment. Par suite de ces entretiens et de ma propre expérience, je suis convaincu qu'il n'y a aucun avantage à maintenir dans nos statuts ce genre de châtiment.

J'aimerais dire qu'habituellement, lorsqu'on demande ou propose d'annuler ou d'abolir une certaine disposition législative, la charge de la preuve incombe essentiellement à ceux qui font la proposition; mais il me semble que tel n'est pas le cas ici. Il est question d'une forme de châtiment qui répugne tant à notre notion de ce que doit être un comportement humain normal, qui est si loin de ce que nous considérons comme un comportement convenable, que lorsqu'il s'agit d'analyser la question, il me semble que c'est à ceux qui tiennent au maintien de ce châtiment qu'il incombe de convaincre la Chambre qu'ils ont raison, et ils auront certainement bien de la peine à le faire.

Le but fondamental de ce châtiment est naturellement d'empêcher le crime. On affirme que si tel ou tel crime est commis, celui qui l'a commis doit en être puni. Il me semble que chaque fois qu'un tel crime est commis, cela prouve que le châtiment n'atteint pas son but. A cela on peut me répondre que bien des crimes n'ont peut-être pas été commis du simple fait de l'existence dans nos statuts de la disposition stipulant que, si on commet le crime, on sera puni. Il est évidemment difficile de répondre à un tel argument avec certitude. Il me semble que si feu le Dr Kinsey, qui se complaisait tant à obtenir des renseignements désagréables à des fins statistiques, a éprouvé de la difficulté, et même n'est pas parvenu à obtenir des personnes qu'il a interrogées l'aveu qu'elles avaient envisagé de commettre un crime mais qu'elles s'en étaient abstenues parce qu'elles se rendaient compte qu'elles seraient certainement punies, d'autres auraient certainement de la difficulté à obtenir le même renseignement. Il me semble également que l'on pourrait peut-être répartir les gens qui commettent des crimes, ou qui envisagent d'en commettre en deux catégories. C'est beaucoup trop simplifier, parce que je suis porté à penser qu'il y a autant de genres de criminels qu'il y a de crimes commis. Aux fins de notre thèse, disons cependant qu'on peut classer les criminels parmi les endurcis ou criminels de métier, d'une part et, d'autre part, ceux qui, sous le coup de l'émotion et sans préméditation, ont commis un acte en contravention de nos lois. Dans le premier cas, je doute fort que ces gens portent sur eux un exemplaire de notre Code criminel pour le consulter avant de commettre un délit. Autrement ils n'en seraient, à mon avis, rendus que plus prudents et plus portés à faire en sorte de n'être pas découverts. Quant à l'autre catégorie, il s'agit de gens qui n'ont jamais laissé prévoir qu'ils se rendraient coupables de tels crimes. Ils ne sont pas de ceux qui savent que certains actes comportent telle ou telle punition et il va donc de soi que cette connaissance les empêcherait de commettre ces infractions à la loi.

Ce qui confirme mon opinion là-dessus, c'est ce que j'ai lu dans l'ouvrage intitulé "La potence et le fouet", de M. W. T. McGrath. J'aimerais en lire brièvement un extrait qui exprime mieux et d'une manière plus concise les sentiments que j'ai essayé d'exprimer ici. En page 72, on y lit ce qui suit:

> Avec la collaboration du *Home Office* et de *New Scotland Yard*, nous avons pu analyser les dossiers postérieurs de 440 personnes condamnées pour brigandage et violence entre 1921 et 1930, et dans l'appendice III du présent rapport, il est établi une comparaison entre le dossier de ceux qui ont été fouettés et le dossier de ceux qui ne l'ont pas été. Sur les 142 condamnés fouettés, deux ont été, par la suite, condamnés une deuxième fois pour brigandage avec violence; dans le cas d'un troisième, l'accusation de brigandage avec violence a été abandonnée, le criminel ayant été condamné à dix ans de servitude pénale sous un autre chef d'accusation relevant des mêmes faits. Sur les 298 condamnés fouettés, trois ont depuis été condamnés à nouveau pour brigandage et violence, dont deux étaient déséquilibrés et il est fort douteux que l'un ou l'autre n'eût pas commis le second délit s'il avait été fouetté la première fois. Pour ce qui est de ces 440 cas, il semble qu'une sentence d'emprisonnement ou de serviture pénale sans punition corporelle n'ait pas été efficace pour empêcher le délinquant de commettre un autre délit de brigandage avec violence qu'une sentence d'emprisonnement ou de serviture pénale combinée avec une punition corporelle.

Voici un autre passage extrait de la page 81:

> La plupart du temps le châtiment corporel est infligé à ceux qui ont commis un acte de violence criminelle comme un vol à main armée, des voies de fait graves ou un viol, ou encore qui ont commis un délit sexuel réputé dégoûtant, comme la sodomie ou l'inceste. Les auteurs de ces crimes sont ceux qui sont le moins susceptibles de bénéficier d'un châtiment corporel. Ce sont des instables émotifs, de tempérament probablement agressif, qui ne réagissent qu'avec une violence plus grande encore. Quant aux coupables de délits sexuels, ce sont des gens incapables de maîtriser leurs émotions et qui commettent d'autres crimes même contre leurs propres désirs.
>
> Il y a probablement des gens exceptionnels chez qui le châtiment corporel aurait un effet salutaire, mais ils sont difficiles à reconnaître et, certes, aucun tribunal n'a les moyens de les découvrir. L'effet préventif du châtiment est encore amoindri par le délai inévitable qui sépare le crime du châtiment. Si le criminel pouvait être puni immédiatement après son crime, il pourrait

rattacher les deux, mais il y a un délai en attendant le procès et un autre encore de quelques semaines pour lui permettre d'en appeler; le fouet n'est donné que par la suite. A ce moment-là, il n'y a pas de lien très clair entre le crime et le châtiment.

Pour revenir encore une fois au rapport de la commission parlementaire dont a parlé l'honorable député de Vancouver-Est (M. Winch), je trouve à la page 43 un tableau très significatif, à mon avis, des condamnations où un châtiment corporel aurait pu être ajouté à la peine ordinaire de l'emprisonnement, ainsi que des condamnations où un châtiment corporel a été effectivement imposé. Je crois que les deux chiffres importants se situent en 1931 et en 1954. En 1931, un châtiment corporel aurait pu être infligé dans 1,360 cas en plus de la prison; or il ne l'a été que dans 165 de ces cas. En 1954, nous constatons qu'un châtiment corporel aurait pu être infligé dans 2,344 cas mais qu'effectivement il ne l'a été que dans 14 de ces cas, les juges ayant jugé bon, après en avoir délibéré, d'imposer un châtiment corporel.

De ce qui précède, je conclurais que les personnes les mieux qualifiées pour en juger et dont c'est le devoir d'infliger des punitions en sont arrivées avec le temps à la conclusion que le fouet n'est ni un instrument préventif, ni un instrument de réforme. J'aimerais que l'on tînt compte de ces considérations en examinant les répercussions de la proposition à l'étude.

Enfin, j'ai idée qu'il y a encore au Canada un bon nombre de juridictions où des magistrats de simple police peuvent être nommés sans avoir nécessairement les aptitudes qu'il faut pour exercer les fonctions de juge, comme cela devrait être pourtant. Dans ce cas, sachant que de 90 à 95 p. 100 des affaires criminelles sont en réalité déférées à des magistrats, il me répugnerait beaucoup de voir se perpétuer un état de chose qui permettrait à des personnes, peut-être incompétentes, d'infliger des châtiments de ce genre. Pour ces raisons, j'approuve le principe dont le bill s'inspire et je me vois forcé de l'appuyer.

M. F. J. Bigg (Athabasca): Monsieur l'Orateur, on devrait abolir les peines corporelles. Je fais cette déclaration catégorique, car dès que nous commençons à parler des degrés des peines corporelles nous nous empêtrons. Je reconnais que les peines corporelles devraient être abolies entièrement non seulement dans nos tribunaux mais aussi dans nos institutions pénales et au foyer. J'ai été élevé dans une maison sous un père de la vieille école dont la parole faisait loi et toute manifestation d'enthousiasme normal mais juvénile était regardée d'un mauvais œil. Toutefois, j'ai aussi senti de bonne heure que mon père et ma mère m'aimaient tendrement. Par suite, tous les mauvais effets que les peines corporelles avaient sur moi étaient dissous par l'amour et la bonté. En ce qui concerne mon bien-être moral depuis ce temps, les tenants de la vieille école pourraient soutenir que je suis sérieux parce que j'ai eu un père sévère. Je réfute cet argument en déclarant que ma maturité sociale tient au fait que j'ai eu des parents aimants.

Si nous appliquons mes remarques au problème actuel, les députés devront reconnaître avec moi que les peines corporelles sont démodées depuis longtemps. Les mœurs d'une collectivité sont d'ordinaire établies longtemps avant que les lois s'accordent à ces normes. Au témoignage de l'histoire du monde et du droit, il y a un étrange parallèle entre la diminution de la cruauté et l'avancement des principes démocratiques. La dictature s'accompagne de la cruauté. La liberté s'accompagne de la miséricorde. Il est extraordinaire que nous devions insister sur ce point dans une société chrétienne, mais nous le faisons. Les gens de la vieille école citent les saintes Écritures, mais Shakespeare dit que le diable peut citer les saintes Écritures quand cela fait son affaire.

A mon avis, les châtiments corporels sont mauvais et devraient être supprimés. Ceux qui disent qu' "épargner le martinet, c'est gâter l'enfant", citent les paroles de l'ancien Testament afin d'appuyer un vieil argument usé. Ceux qui veulent réellement le progrès diront, par contre: "Si ton frère a péché contre toi sept fois dans un jour... tu lui pardonneras." Voilà le pardon intégral qui réfute complètement tout argument qu'on pourrait avancer en faveur de la vengeance.

J'affirmerai que, dans notre monde actuel, il n'y a plus de place pour la vengeance. Il n'y aurait qu'une excuse pour le châtiment corporel, soit qu'il découragerait le crime commis sur le plan individuel ou collectif. En tant qu'il s'agit d'un particulier,—et je ne puis évidemment parler que de moi-même,— je ne crois pas qu'une punition corporelle m'ait jamais fait du bien. Je n'ai jamais vu de cas où quelqu'un en ait tiré un bénéfice moral. Il peut y avoir certains cas où il en est ainsi, mais je n'en ai jamais eu connaissance. J'ai pris la parole parce que j'ai quelque expérience à ce sujet, m'étant occupé, directement ou indirectement, de l'application de la loi, pendant les vingt-trois ans que j'ai été agent de la paix pour Sa Majesté.

Je ne conçois guère que la crainte du châtiment corporel puisse vraiment détourner du

crime. Je dirais également qu'afin de comprendre comment empêcher le crime, il faudrait d'abord en comprendre les causes. A mon avis, la plus grande cause du crime est le manque d'affection, et la deuxième est le manque d'argent. Ces deux causes sont souvent liées l'une à l'autre, car dans un foyer pauvre il y a souvent très peu d'affection.

Je passe maintenant au cas des moins favorisés du sort. D'après les données statistiques que j'ai examinées,—et j'ai examiné tout ce gros volume de témoignages recueillis par la commission d'enquête,—90 p. 100 des crimes avec violence sont commis par des gens qui ne sont guère favorisés du sort. Ce sont là les crimes qui, une fois la déclaration de culpabilité prononcée, entraînent généralement le fouet. Le gros pourcentage de ces gens viennent de ce que nous pourrions appeler des foyers économiquement désavantagés. Il est difficile d'obtenir des données statistiques en matière d'affection; c'est pourquoi j'insiste surtout sur l'aspect économique. Je crois qu'il est vrai de dire,—et je le sais d'expérience,—que les crimes avec violence, les vols qualifiés ou vols simples, sont attribuables à ces deux causes. Les accusés appartiennent à des foyers brisés où il n'y a pas d'affection, ou encore à des foyers pauvres.

Celui que frappe la pauvreté fera à peu près tout ce qu'il peut pour se procurer de l'argent qui lui permettra de survivre. Si nous pouvions faire disparaître la pauvreté ou la quasi-pauvreté, je suis sûr que, peu importe les idéologies qui sont ou semblent être en cause, nous supprimerions une des causes majeures de crimes. Quant à la punition, je ne suis pas d'avis que la menace de punitions corporelles empêchera quelqu'un de voler s'il a faim ou si les siens ont faim. Par conséquent, punir quiconque a volé parce qu'il avait faim ou que les siens avaient faim ne peut que susciter le désir de la vengeance. On ne préviendra pas ainsi les crimes.

Il y a autre chose. Supposons que quelqu'un reçoit le fouet pour avoir volé une fois. Ne le pousserons-nous pas davantage dans la fondrière, alors que tous nos efforts devraient tendre à l'en sortir en le convainquant qu'il se trompe et que la société a raison? Avec de la patience et une saine compréhension, nous pouvons le convaincre que la société a raison. Pour cela, il faut d'abord que la société lui pardonne son délit et tâche ensuite de lui montrer qu'il y a moyen de sortir de la situation dans laquelle il se trouve.

Bien des choses sont changées dans les institutions pénitentiaires et dans les punitions. Il n'y a plus de sentences barbares comme on en imposait dans la marine anglaise il y a un peu plus d'un siècle. Je suis toujours d'avis qu'imposer la peine du fouet est cruel, peu importe le poids. On ne saurait dire autrement que les engins de torture dont nous a parlé le député de Vancouver-Est (M. Winch) sont horribles. Je les ai vus. Je ne voudrais pas qu'un seul humain soit puni au moyen de ces instruments, surtout quand il est lié à une table et incapable de se défendre. Il sent qu'il est déjà saisi dans les griffes de la loi. Puis il y a aussi la possibilité,—une simple possibilité,—qu'il ait été arrêté injustement, rapidement jugé et condamné à cette punition inhumaine.

Je reconnais qu'il existe une grande différence entre un crime brutal d'ordre sexuel,—si jamais un tel crime est commis par un homme sain d'esprit,—et le vol d'un portemonnaie ou le vol à la tire. Néanmoins, je maintiens que le fouet ne devrait jamais être utilisé car on ne peut jamais être sûr que la personne en question ait réellement commis ce crime. Nous ne sommes jamais sûrs de ce qu'il avait dans la tête quand il a commis son crime. Les agents de la paix dans notre pays n'ont pas l'habitude d'arrêter un jeune homme pour le simple plaisir de l'arrêter mais il peut arriver qu'un agent se montre trop empressé dans son travail. Il est rare que l'avocat de la poursuite s'acharne à persécuter un homme devant les tribunaux mais c'est possible et cela s'est déjà vu. Et puis, nous ne connaissons pas les antécédents mentaux de cette personne, de cet adolescent ou de ce jeune homme, parce que nous n'imposons pas la peine du fouet aux femmes.

Peut-être pourrais-je faire digression à ce point-ci pour une minute ou deux. Nous n'imposons pas la peine du fouet aux femmes! Pourquoi? Nous convenons tous que notre époque, tout insensible et matérialisante qu'elle semble être, conserve encore un certain cachet de chevalerie. Voilà pourquoi nous ne battons pas les femmes. Nous tenons les femmes pour des égales sur le plan économique, social et juridique, mais nous n'en soutenons pas moins qu'il ne faut pas leur imposer la peine du fouet. Nous nous disons courtois et, en disant cela, nous revenons vraiment à la morale chrétienne. Nous ne flagellons pas les femmes aujourd'hui parce que c'est un des articles de notre code moral. S'il est mal, contraire à nos principes chrétiens et à la courtoisie de flageller les femmes, alors il est certainement mal de flageller un détenu. Ce détenu a droit à une certaine considération. Il n'est pas en mesure de se défendre à armes égales. Du moment qu'il est arrêté et aux prises avec la loi, il est dans une large mesure assimilable à une personne désavantagée. Tous les arguments qu'on pourra invoquer en faveur de l'effet préventif de ce châtiment ne sauraient, à mon sens, contredire ce principe essentiel.

[M. Bigg.]

Les grands réformateurs s'occupent de la question depuis l'époque de Platon. Un gentilhomme italien du nom de Beccaria a beaucoup fait pour réformer le droit pénal italien et celui de l'Europe toute entière. Il a été suivi par Montesquieu, le célèbre philosophe politique français contemporain de Voltaire. Ces hommes, dont les idées sont à l'origine de la Révolution française, ont tout au moins signalé la nécessité des réformes en Europe et les ont fait progresser dans une certaine mesure. Jeremy Bentham, en Angleterre, s'est élevé à son tour contre les rigueurs excessives de la loi. On lui doit d'autres progrès. C'est lui qui est à l'origine des grands mouvements réformateurs du droit britannique. Il a à son tour inspiré des hommes comme Wilberforce qui disait: "Si l'esclavage et la cruauté envers les êtres humains sont mauvais en Angleterre, ils le sont dans le monde entier". Le mouvement s'est étendu. Lincoln, à son tour, à épousé cette cause et s'est rendu immortel en la faisant progresser davantage. Somme toute, l'une des pires caractéristiques de l'esclavage est la possibilité qu'un être humain puisse infliger à un autre un châtiment corporel, sans motif sérieux ou sans motif du tout.

Je reviens, messieurs, à mon premier argument. Il faudrait supprimer purement et simplement le châtiment corporel. Nous ne pouvons discuter plus longtemps des degrés du châtiment corporel. Le châtiment corporel est répréhensible, un point, c'est tout. Pour moi, s'il le faut, je voterai contre mon propre parti et je me prononcerai pour un projet de loi qui aurait pour but d'empêcher un homme d'en brutaliser un autre.

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Dès les débuts, monsieur l'Orateur, je tiens à dire simplement qu'en abordant un sujet comme celui-ci nous ne faisons que rendre justice aux prisonniers, en les traitant de la façon la plus objective possible et en faisant abstraction de toute sentimentalité. Il est juste de dire, je crois, qu'on est à peu près unanime, partout dans le monde, et assurément au Canada, de même que de part et d'autre de la Chambre, à souhaiter que les peines corporelles soient abolies tout comme on veut que la peine capitale soit supprimée. D'après l'expérience que j'ai acquise depuis huit ans en contact avec les prisonniers des institutions fédérales avec qui je me suis entretenu, je sais qu'ils voudraient que la Chambre, je le répète, envisage cette question objectivement plutôt que sur le plan sentimental.

Personne, en cette année 1958, ne peut aborder la question de la peine capitale en se fondant sur le principe de la rétribution, œil pour œil, dent pour dent. A l'encontre de quelques-uns de ceux qui ont parlé déjà de la peine capitale et des châtiments corporels, je ne crois pas que, règle générale, ce soit l'idée de la rétribution qui anime l'esprit du public lorsqu'il envisage ces questions. Je dirai donc simplement que, tout comme nous voulons que la bombe à hydrogène soit supprimée, nous voulons tous que les peines corporelles disparaissent. Cependant, avant de prendre les mesures nécessaires, nous voulons examiner soigneusement quelles sont exactement les sanctions prévues par la société.

Lorsqu'on aborde des questions de réforme pénale, de criminologie et de pénologie, nous pouvons en répartir la discussion sous quatre rubriques. Il y a d'abord les frais assumés par l'État, mais il n'y a pas lieu d'en discuter pour l'instant. La question de coût ne doit pas entrer en ligne de compte. La deuxième rubrique est la protection de la société. Celle-ci doit entrer en jeu. La troisième est le redressement du prisonnier et il faut également s'en préoccuper. Vient enfin l'aspect préventif, qui est également un facteur à étudier.

J'aimerais signaler que certains députés ont parlé de l'effet préventif au sujet de la peine capitale et du châtiment corporel dans les pays étrangers. Ils ont mentionné que dans les pays où le châtiment corporel a été aboli, ils avaient constaté des progrès. Je tiens simplement à signaler que les pays dont ils ont parlé se trouvent beaucoup plus en avance que nous à l'heure actuelle à l'égard des réformes pénales.

Qu'on me permette de dire aussi qu'à l'époque de la rédaction du rapport Archambault, il me paraît juste de rappeler à la Chambre qu'on abusait, dans nos institutions fédérales, de l'usage de lanières. Mais la situation s'est graduellement améliorée. Lors de la rédaction du rapport Fauteux, on a dit qu'il était possible d'apporter des améliorations. Aujourd'hui, on reconnaît assez généralement au ministère de la Justice que la peine du fouet est rarement infligée. Voilà pourquoi comme tout autre j'appuie le bill de tout cœur, en principe. Mais il serait un peu prématuré de l'adopter maintenant. Le gouvernement libéral a présenté les rapports Archambault et Fauteux. Je ne critique pas le commissaire des pénitenciers ni la Commission des pénitenciers en disant que le Canada, en tant que nation, est lugubrement en retard dans la réforme des prisons.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Chevrier: Puis-je demander au leader suppléant du gouvernement quels seront les travaux de la Chambre pour la semaine prochaine?

L'hon. M. Monteith: Monsieur l'Orateur, le leader de la Chambre m'a demandé d'annoncer que lundi serait réservé aux mesures d'initiative parlementaire. Mardi, nous passerons à la question n° 5 du *Feuilleton*, à l'accord de NORAD, puis à la question n° 8 qui est une résolution inscrite à mon nom, enfin à la question n° 2, résolution inscrite au nom du ministre des Transports.

L'hon. M. Chevrier: Le leader suppléant peut-il nous dire quels seront les travaux, mercredi.

L'hon. M. Monteith: Non, je ne le puis pas, monsieur l'Orateur.

(A six heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

RÉPONSES AUX QUESTIONS

(Les réponses qui suivent, remises au greffier de la Chambre, sont imprimées dans le compte rendu officiel des *Débats* en conformité de l'article 39 du Règlement.)

COUR DE L'ÉCHIQUIER—JUGEMENTS RÉSERVÉS

Question n° 52—**M. McGee:**

1. Quel est le nombre de causes que la Cour de l'Échiquier a entendues et dans lesquelles elle n'a pas encore rendu jugement?
2. A quelle date a pris fin l'audition de chacune de ces causes?
3. Quel est l'objet de chacune de ces causes?

Réponse de **l'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice):**

1. Vingt-neuf.

2 et 3.

	N°	Titre de la cause	Jugement réservé	Nature de la cause
1.	100035	Rohm & Haas Co. *c.* Commissaire des brevets	12 janvier 1956	Brevet
2.	89809–10 93194 89811–12	Western Leaseholds Western Minerals... *c.* Ministre du Revenu national	18 janvier 1956	Revenu
3.	74311	McPhar *c.* Sharpe	17 février 1956	Brevet
4.	93109	Banque de Nova-Scotia *c.* Sa Majesté la Reine	20 avril 1956	Compensation
5.	113407	Ministre du Revenu national *c. Frankel Corporation*	1er février 1957	Revenu
6.	101209	*Distillers Corporation c.* ministre du Revenu national	15 avril 1957	Revenu
7.	908065	*Plimley Automobile Co. c.* ministre du Revenu national	16 avril 1957	Revenu
8.	123615 126313 126316	*Interprovincial Pipe Line Co. c.* ministre du Revenu national.	22 octobre 1957	Revenu
9.	132099	Sa Majesté la Reine *c. Peninsula Press*	29 octobre 1957	Expropriation
10.	133946	Building Products Ltd. *c. B.P. (Canada) Ltd.*	6 décembre 1957	Marque de commerce
11.	133777 133778	Ministre du Revenu national *c.* A. Manaster Ministre du Revenu national *c.* J. Manaster.	4 février 1958	Revenu
12.	133924	Alma Catherine Burns et al *c.* ministre du Revenu national	4 février 1958	Revenu
13.	109071	Sa Majesté la Reine *c. Twin City Boat Co*	7 février 1958	Contrat
14.	40568	Durand *c.* La Patrie	7 mars 1958	Droit d'auteur
15.	136965	Canadian Admiral Corporation *c.* sous-ministre du Revenu national pour les douanes et l'accise	12 mars 1958	Appel de la commission du tarif
16.	137519	*Tuxedo Holding Co. Ltd. c.* ministre du Revenu national	17 mars 1958	Revenu
17.	129929	Ministre du Revenu national *c.* Bower	21 mars 1958	Revenu
18.	137147–8–9	*Imperial Oil Ltd. c.* ministre du Revenu national	25 mars 1958	Revenu
19.	138948–9	Sheddy *c.* ministre du Revenu national	26 mars 1958	Revenu
20.	136650	Sa Majesté la Reine *c.* Brisette	9 avril 1958	Dommages
21.	85907	Siscoe *c.* Munn	10 avril 1958	Commerce
22.	135196	Semet Solvay *c.* sous-ministre du Revenu national pour les douanes et l'accise	15 avril 1958	Appel de la Commission du tarif
23.	144073	SS "GIOVANNI AMENDOLA" *c. Powell River Co. Ltd.*	15 avril 1958	Amirauté
24.	132683	*Bayridge Estates Ltd. c.* ministre du Revenu national	23 avril 1958	Revenu
25.	134478	*Javex Co. Ltd.* et al *c. Oppenheimer Bros. & Co.*, et al	7 mai 1958	Appel de la Commission du tarif
26.	136158	*Western Leaseholds c.* Ministre du Revenu national	8 mai 1958	Revenu
27.	131126	*Clover Leaf Bedding Co. Ltd. c. Ideal Upholstering Co. Ltd.*	23 mai 1958	Brevet
28.	130094	Sa Majesté la Reine *c.* H. J. O'Connell, et al	27 mai 1958	Dommages
29.	128771	Sa Majesté la Reine *c.* Hall	30 mai 1958	Expropriation

VILLE ST-GEORGES (P.Q.)—ÉDIFICE PUBLIC

Question n° 62—**M. Racine:**

Le ministère des Travaux publics a-t-il pris des dispositions pour demander des soumissions en vue de la construction d'un immeuble de l'État à Ville St-Georges, comté de Beauce?

Réponse de **l'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics):**

On procède en ce moment à la préparation des plans et devis, et l'on compte lancer un appel d'offres au début de juillet 1958.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 9 juin 1958

La séance est ouverte à deux heures et demie.

LE BUDGET

ANNONCE DE LA PRÉSENTATION LE MARDI 17 JUIN

L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux d'annoncer à la Chambre que, à moins d'éventualités imprévues, je me propose de présenter le budget, mardi soir le 17 juin, à 8 heures, soit dans une semaine à compter de demain.

LES CÉRÉALES

LE BLÉ—VERSEMENTS AU TITRE DU PROGRAMME DE MISE EN COMMUN DE 1956-1957

L'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, j'ai une déclaration à faire au sujet du compte des livraisons en commun du blé de 1956-1957. Les écritures comptables définitives ont été passées pour 1956-1957 et le compte des livraisons en commun de blé pour cette même année a été clôturé au 9 mai dernier.

L'excédent à répartir entre les producteurs est de $25,083,697.42. Ces derniers ont livré 361.4 millions de boisseaux de blé à valoir sur le compte de mise en commun de 1956-1957. Par conséquent, le versement définitif moyen par boisseau est de 6.941c.

Le versement définitif varie considérablement suivant les différentes catégories de blé livré en 1956-1957. Le versement définitif pour la catégorie nº 1 du Nord est de 8.650c. par boisseau; pour la catégorie nº 2 du Nord, il est de 8.704c. par boisseau; et pour la catégorie nº 3 du Nord, de 5.818c. par boisseau. Pour la catégorie nº 4 du Nord, le versement définitif est de 2.752c. par boisseau. Le versement fixé pour la catégorie nº 4 du Nord témoigne des fortes livraisons de blé de cette catégorie et du fait que la Commission canadienne du blé a dû en abaisser le prix de vente pour pouvoir l'écouler. Les versements définitifs sur le blé nº 5, le blé nº 6 et le blé de provende sont de 7.346c., de 5.712c. et de 8.697c. par boisseau, respectivement.

Les derniers paiements à l'égard des classes de blé de meunerie durum sont beaucoup plus élevés. Ils s'échelonnent de 18.456c. le boisseau, dans le cas de l'ambré durum nº 4, à 26.841c. le boisseau, dans le cas de l'ambré durum extra nº 4.

Le paiement final au titre du compte du blé de 1956-1957 est en sus du versement provisoire autorisé en février dernier. Ce paiement provisoire était de 10c. le boisseau pour toutes les catégories de blé, sauf les catégories de blé de meunerie durum, pour lesquelles le versement provisoire était de 25c. le boisseau. Le versement provisoire assurait la distribution de $39,840,940.55. Si l'on ajoute le versement provisoire de l'hiver dernier au paiement final actuel, on constate que l'excédent d'exploitation à l'égard du compte du blé de 1956-1957 s'établit à $64,924,637.97, avant les déductions nécessaires au titre du prélèvement opéré en vertu de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies.

Les chèques destinés aux producteurs pour le paiement final à l'égard du blé seront émis par la Commission du blé, après que le paiement final de 1956-1957 relatif à l'orge aura été effectué, ce qui se fait présentement.

LA COMMISSION DU BLÉ—NOMINATION AU POSTE DE COMMISSAIRE EN CHEF

L'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, je veux annoncer autre chose dès maintenant. Le gouverneur en conseil a désigné M. William C. McNamara au poste de commissaire en chef de la Commission canadienne du blé. M. McNamara est au service de la Commission canadienne du blé depuis 16 ans. Il s'est d'abord occupé des problèmes de transport intéressant la Commission, durant la guerre, et il a ensuite été nommé représentant spécial résidant à Washington, en 1944. En 1945, M. McNamara était nommé membre de la Commission canadienne du blé et, deux ans plus tard, il assumait le poste de commissaire en chef adjoint. Par trois fois il a fait partie de la délégation canadienne qui a participé à des négociations internationales en vue d'accords successifs sur le blé et il s'est activement intéressé au travail du Conseil international sur le blé, dont le bureau principal est à Londres.

M. Hazen Argue (Assiniboïa): Monsieur l'Orateur, je voudrais, dès maintenant, formuler quelques observations. Les versements annoncés pour la récolte de blé de 1956-1957, dont le montant n'est d'ailleurs pas inattendu, sont néanmoins extrêmement décevants pour les producteurs de l'Ouest, car ils sont sensiblement inférieurs à ceux

de l'année dernière, reflétant ainsi un nouveau fléchissement du prix auquel se vend généralement le blé sur le marché mondial. Je sais que la Commission du blé a fait du bon travail malgré les circonstances difficiles, mais, étant donné ce montant extrêmement bas, le gouvernement se doit d'examiner la possibilité d'effectuer dès que possible des versements d'appoint importants et raisonnables. J'espère qu'on fera dans les plus courts délais une déclaration à cet égard.

En ce qui concerne la deuxième annonce du ministre, je sais que les producteurs de céréales l'accueilleront avec plaisir. Dans les milieux du grain on sera heureux d'apprendre que M. W. C. McNamara a été nommé président de la Commission canadienne du blé. Je pense que lui et ses collaborateurs continueront, comme par le passé, à faire du beau travail dans l'intérêt des producteurs, même s'ils doivent surmonter de très grandes difficultés.

L'ASSURANCE-SANTÉ

TERRE-NEUVE—ANNONCE DE LA SIGNATURE D'UN ACCORD

L'hon. J. W. Monteith (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire une brève déclaration à la Chambre. Comme les députés le savent peut-être, j'ai eu l'avantage, plus tôt aujourd'hui, de me joindre à l'honorable M. James McGrath, ministre de la Santé de Terre-Neuve, pour signer un accord entre la province et le gouvernement fédéral aux termes de la loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques. Parlant au nom de mes collègues, je puis dire que nous nous réjouissons de cet événement qui constitue un autre pas vers l'établissement d'un régime qui profitera à tous les Canadiens. Je pourrais ajouter qu'on se propose de mettre cet accord en vigueur à compter du 1er juillet 1958.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Monsieur l'Orateur, nous nous réjouissons tous, j'en suis sûr, de ce que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social vient de nous apprendre. On se félicitera généralement de ce que la province de Terre-Neuve ait signé un accord lui donnant droit de recevoir des prestations, si la Chambre adopte la modification proposée à la loi sur l'assurance-hospitalisation, comme elle le fera sans doute. Je crois avoir raison de dire que l'accord signé avec Terre-Neuve constitue le premier accord signé avec le gouvernement fédéral en vertu duquel une province tire pleinement parti du projet que le gouvernement fédéral a présenté, il y a un an, concernant les services diagnostiques pour malades tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des hôpitaux.

J'espère que le ministre confirmera ou niera cette déclaration. Si telle est la situation, c'est un progrès considérable et une dérogation à l'accord signé avec l'Ontario, accord par lequel cette province ne s'est prévalue de la disposition visant les services diagnostiques qu'à l'égard des malades hospitalisés.

L'hon. M. Monteith: Monsieur l'Orateur, les accords conclus avec l'Ontario et Terre-Neuve sont entièrement conformes aux termes de la loi.

L'hon. M. Martin: Telle n'était pas ma question. J'ai dit que l'accord conclu avec l'Ontario ne prévoyait pas de services diagnostiques pour les malades hors de l'hôpital, mais seulement pour les malades à l'intérieur de l'hôpital, tandis que l'accord signé aujourd'hui avec Terre-Neuve prévoit les services diagnostiques pour malades tant de l'extérieur que de l'intérieur de l'hôpital.

L'hon. M. Monteith: Monsieur l'Orateur, j'ai déjà répondu à cette question. Les deux accords sont entièrement conformes aux termes de la loi.

L'hon. M. Martin: Mon ami n'a pas saisi ma question.

M. Hazen Argue (Assiniboïa): Monsieur l'Orateur, les membres de notre parti se réjouissent de l'importante nouvelle que le ministre a annoncée. Nous avons confiance que les provinces en général signeront des accords sous peu. J'ai lu dans les journaux il y a quelques jours que la province de Québec envisage un programme d'hospitalisation. Nous exprimons l'espoir que Québec et les autres provinces se prévaudront toutes de ce régime fort important. J'exprime aussi l'espoir que le gouvernement annoncera bientôt qu'on a rendu le programme d'hospitalisation complet en y englobant les malades mentaux et les tuberculeux, en conformité de l'attitude que son parti a constamment prise au cours des récentes années.

MINES, FORÊTS ET COURS D'EAU

MOTION TENDANT À L'ADOPTION DU 1er RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. J. W. Murphy (Lambton-Ouest) propose:

Que le 1er rapport du comité permanent des mines, forêts et cours d'eau, présenté à la Chambre le 5 juin 1958, soit maintenant adopté.

M. G. J. McIlraith (Ottawa-Ouest): Le député qui présente la motion indiquera-t-il à la Chambre pourquoi il invite cette dernière à adopter le rapport. S'il a quelque chose à

dire, je serais heureux de l'écouter, sans cela j'aurais moi-même quelque chose à dire à ce sujet.

M. Murphy: Je m'attendais à ce que le député en parle lorsque j'ai présenté ce rapport jeudi dernier. Je m'attendais qu'il présente une objection car il a été dit, au comité des prévisions budgétaires, que les comités ne devraient pas alors siéger durant les séances de la Chambre.

D'habitude, l'autorisation en a été donnée aux comités, soit au moment de leur formation, soit après leur première réunion lorque le rapport a été adopté. J'ai ici les documents afférents à plusieurs années antérieures, mais m'en tiendrai aux toutes dernières. En 1955, quinze comités ont été institués, trois d'entre eux étant autorisés dès leur constitution à se réunir quand la Chambre siégeait. Six comités y furent également autorisés après la présentation de leur premier rapport à la Chambre. En 1956, dix comités ont été créés; tous, sauf quatre, pouvaient siéger en même temps que la Chambre. Ils en avaient demandé l'autorisation dès leur première séance. A la première session de 1957, huit comités ont été établis; tous ont été autorisés à siéger pendant que la Chambre siégeait, dès le dépôt de leur premier rapport. Quatre comités ont vu le jour durant la deuxième session de 1957 et deux ont été autorisés à siéger en même temps que la Chambre après la présentation de leur premier rapport. Les deux autres y ont été autorisés après des séances ultérieures.

Pourrais-je rappeler à l'honorable député que par trois fois il a été président du comité de l'énergie atomique et du comité des recherches, lesquels avaient reçu le pouvoir de se réunir quand la Chambre siégeait et cela au moment même de leur constitution. Je dois dire, monsieur l'Orateur, qu'à notre première réunion la semaine dernière tous ont convenu que nous allions demander l'autorisation de siéger en même temps que la Chambre. Personne n'y a vu d'inconvénient. Les secrétaires assistaient ce matin à notre réunion; toutefois, nous ne pouvons autoriser l'impression des rapports avant que la Chambre ait adopté ce rapport-ci. Je dois dire aussi à celui qui a soulevé cette question que, ce matin, tous les membres du comité ont nettement convenu que le comité n'allait pas demander à siéger en même temps que la Chambre, à moins que la chose ne soit absolument nécessaire.

Le comité compte tenir huit ou dix séances. Si un autre ministère lui est déféré, le comité devra probablement en tenir six autres. Si la Chambre n'adopte pas le rapport aujourd'hui, monsieur l'Orateur, nous serons peut-être obligés de demander plus tard l'autorisation de siéger pendant des séances de la Chambre. Je comprends, comme tout le monde, que le nombre des membres de l'opposition est restreint; mais ce n'est pas de notre faute.

L'objection qui a été soulevée au comité des prévisions budgétaires, c'est que l'opposition compte sur la présence de ses membres ici à la Chambre. Or, monsieur l'Orateur, si vous-même ou n'importe qui voudrait compter le nombre des députés libéraux présents ici, vous verriez, je pense, qu'il n'y en a pas une vingtaine.

L'hon. M. Martin: Regardez vos propres banquettes!

M. Murphy: Je prétends que nous ne demandons rien qui ne soit équitable. Nous tiendrons des séances seulement si c'est absolument nécessaire. Encore une fois, nous devrons tout simplement revenir demander l'assentiment de la Chambre si nous voulons avoir la permission de siéger pendant les séances de la Chambre.

M. McIlraith: Monsieur l'Orateur, vu que je ne suis pas membre du comité en cause, je serai plus bref que je ne le serais autrement.

Des voix: Bravo!

M. McIlraith: Je ne suis pas fâché de constater que ce que je dis à ce sujet ne revient pas entièrement à certains députés ministériels d'arrière-plan, car, s'ils m'applaudissaient, je commencerais à me dire que je suis dans l'erreur. Puisqu'ils ne sont pas de mon avis, c'est donc que j'ai raison. Il s'agit d'une question bien limitée et très précise et dont la Chambre doit être saisie, selon moi.

La partie du rapport à laquelle je m'oppose c'est celle où on demande que le comité soit autorisé à siéger pendant les séances de la Chambre. Le député qui a proposé la motion a dit par trois fois (à la vérité, deux fois sous forme d'engagement) qu'il ne demanderait pas au comité de siéger pendant les séances de la Chambre. Je ne connais pas de meilleur motif pour empêcher que le comité ne possède ce pouvoir extraordinaire.

L'hon. M. Fleming: Ce n'est pas tout ce qui a été déclaré.

M. Murphy: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Si l'honorable député veut bien consulter mes notes plus attentivement, je crois qu'il constatera que je ne demandais pas que le comité siège pendant une séance de la Chambre, à moins que cela ne soit absolument nécessaire.

M. McIlraith: C'est exact. Si j'ai bien compris,—comme je le crois,—c'est bien ce que l'honorable député a dit. Je crois que c'est là la raison la plus évidente pour laquelle

la Chambre ne devrait pas conférer ce pouvoir. Le pouvoir qu'a un comité de siéger pendant une séance de la Chambre est un pouvoir extraordinaire, et à moins que le motionnaire de la mesure demandant ce pouvoir extraordinaire ne soit capable de fournir quelque raison pour laquelle pareil pouvoir devrait être conféré au comité, je prétends, en toute déférence, que tel pouvoir ne devrait pas être conféré.

On a invoqué le cas du comité de l'énergie atomique. L'affaire était très claire,—si l'honorable député veut bien se reporter attentivement au compte rendu, il verra, je crois, que cela a été dit la première fois que le comité a été établi,—et c'est tout simplement ceci. Le comité se proposait de se rendre à l'usine de l'*Atomic Energy of Canada Limited,* à Chalk-River, et voulait avoir l'autorisation de le faire un jour autre que le samedi ou le dimanche. La raison était très claire dans ce cas-là. Cet exemple n'a rien à voir avec le cas présentement à l'étude.

M. Murphy: De nouveau j'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je suis sûr que le député ne veut pas commettre une incorrection. Je lui rappelle que la plupart des réunions de ce premier comité ont eu lieu ici, à la Chambre des communes, et que nous ne nous sommes absentés de la ville que pendant deux jours.

M. McIlraith: Je ne saisis pas très bien à quel titre l'honorable député invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

M. Murphy: C'est une question d'exactitude.

M. McIlraith: Le comité a demandé une autorisation spéciale de siéger pendant des séances de la Chambre. Il a demandé cela pour une raison qu'il jugeait bonne, qu'il a déclaré être telle et que la Chambre a approuvée à ce titre. Aujourd'hui, on ne nous donne aucune raison pour demander ces pouvoirs extraordinaires. On nous soumet une requête assez inusitée, celle d'accorder le pouvoir en cause comme un droit, sans indiquer aucune raison.

M. Lennard: Alors voilà dix ans que le procédé est un peu inusité!

M. McIlraith: Le député a pu parler sans qu'on l'interrompe. Si, malgré le nombre d'années qu'il siège à la Chambre, il n'a pas encore la maturité nécessaire pour faire preuve de la même courtoisie envers un autre représentant quand on examine les affaires de la Chambre, je n'y peux rien. Je n'ai qu'à admettre son droit à siéger ici, droit que j'accepte et que je respecterai. Cependant, je ne puis m'empêcher de m'inquiéter de la façon dont il exerce ce droit.

[M. McIlraith.]

Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de forcer la Chambre à se prononcer sur cette question, et il n'y a évidemment pas de raison pour que l'autre partie de la motion ne soit pas envisagée séparément et agréée par la Chambre, c'est-à-dire celle qui a trait à l'impression des témoignages.

L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics): Ce serait regrettable, monsieur l'Orateur, de ne pas relever l'observation que vient de faire le député d'Ottawa-Ouest, c'est-à-dire qu'il s'agit d'un pouvoir extraordinaire.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Green: A l'entendre, on croirait que nous avons tenté de restreindre les droits du Parlement ou que nous avons été injustes envers l'opposition. J'ai fait partie de beaucoup de comité depuis les vingt-deux ans que je suis aux Communes et, durant tout ce temps, ç'a été la coutume d'accorder à un comité le droit de se réunir pendant que la Chambre siège.

Une voix: Sous les libéraux.

L'hon. M. Green: Et puis-je rappeler au député d'Ottawa-Ouest qu'en plus d'une occasion le gouvernement actuel, du temps où il était dans l'opposition, comptait fort peu de députés. Effectivement nous nous trouvions dans la situation où lui et ses collègues se trouvent aujourd'hui. Je ne crois pas toutefois qu'on ait jamais vu de sérieuse objection à ce qu'un comité siège pendant des séances de la Chambre. De façon générale, ce pouvoir n'a été exercé que lorsque c'était raisonnable.

M. McIlraith: C'est un droit que nous n'avons demandé que lorsqu'il était raisonnable de le faire.

L'hon. M. Green: Oh, non! le député se trompe sur ce point. Il s'est très souvent absenté de la Chambre, même s'il a été député d'Ottawa-Ouest. Il a manqué une foule de choses qui se sont passées ici.

Des voix: Très bien!

L'hon. M. Martin: Voilà une observation bien injuste.

M. McIlraith: Voilà une déclaration bien puérile de la part du leader de la Chambre.

L'hon. M. Green: L'honorable député peut la trouver puérile, mais c'est l'expression d'une vérité. Nous nous sommes engagés, lors du débat sur l'amendement du Règlement, à créer deux comités permanents de plus. Il n'était cependant pas question que ces comités se réunissent pendant les séances de la Chambre, à moins de nécessité. C'est ainsi que le gouvernement envisage la ques-

tion. Mais que l'honorable député d'Ottawa-Ouest veuille faire de l'esbrouffe au sujet du rapport de ce comité, un rapport identique en somme à bien d'autres de maint et maint comité, cela dépasse tout entendement. Je suis sûr qu'à réflexion, il se rendra compte que tout cela ne fait en somme qu'un peu écran de fumée.

M. McIlraith: Non, ce n'est pas ça du tout.

L'hon. M. Green: L'honorable député de Lambton-Ouest ne fait que suivre le programme établi en demandant l'adoption de ce rapport sur lequel se sont apparemment mis d'accord les membres du comité en cause, au nombre desquels ne se trouvait même pas l'honorable député d'Ottawa-Ouest.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Monsieur l'Orateur, peut-être s'est-il dit plus d'une parole malheureuse au cours de cette brève discussion. Je vais essayer...

Des voix: Dites-en une à votre tour.

L'hon. M. Chevrier: ... de ne pas afficher l'attitude combative qu'a adoptée l'honorable vis-à-vis.

Cependant je n'aime pas du tout le propos que l'honorable député de Lambton-Ouest a lancé il y a un moment, en particulier, au sujet du nombre des nôtres à la Chambre, nombre qui ne serait pas aussi considérable qu'il devrait l'être. Je lui rappelle, ainsi qu'au leader de la Chambre qui siège en face, que, lors d'une circonstance solennelle que je ne préciserai pas, il n'y a pas très longtemps, la Chambre était presque vide. Les banquettes des honorables vis-à-vis étaient loin d'être remplies, comme elles auraient dû l'être dans les circonstances.

L'hon. M. Fleming: C'était la même chose des deux côtés de la Chambre. Votre chef n'était même pas à la Chambre!

L'hon. M. Pearkes: Vous n'y étiez pas vous-même!

M. Pallett: La Chambre ne siégeait pas.

L'hon. M. Chevrier: Qu'avez-vous dit?

L'hon M. Fleming: C'était la même chose des deux côtés de la Chambre.

L'hon. M. Chevrier: Le point qu'a soulevé le député d'Ottawa-Ouest est fondé. Peut-être le leader de la Chambre a-t-il raison de dire que l'autorisation demandée n'est pas normalement une autorisation extraordinaire, mais elle est néanmoins extraordinaire étant donné les circonstances où se trouve la Chambre actuellement.

M. Fraser: Dans quelles circonstances se trouve-t-elle? Elle est dans la même situation.

L'hon. M. Chevrier: Étant donné le nombre des députés de ce côté-ci de la Chambre et les fonctions dont ils sont chargés, il leur est extrêmement difficile de remplir ces fonctions et en même temps d'assister aux réunions des comités.

Une voix: A qui la faute?

L'hon. M. Chevrier: Ce n'est pas moi qui en ai décidé ainsi.

Des voix: Si!

L'hon. M. Chevrier: Si dans la seconde partie du rapport qu'on cherche à faire adopter il était dit ce que l'honorable député de Lambton-Ouest voudrait qui soit dit là, c'est-à-dire que le comité ne siège pas à moins que ce ne soit absolument nécessaire, la question paraîtrait peut-être sous un jour différent; mais cette disposition n'est pas dans le rapport. On présente la motion sans qu'aucune condition s'y rattache. Monsieur l'Orateur, je proposerais que la question soit réservée jusqu'à demain, où nous pourrons en reprendre la discussion.

Des voix: Non.

M. Hazen Argue (Assiniboïa): Monsieur l'Orateur, étant donné la discussion qui a déjà eu lieu à la Chambre au cours de la session et la déclaration bien nette du premier ministre, je suis plutôt surpris de constater qu'on nous présente un rapport comportant précisément ces termes-là. Nous nous trouvons en face d'une situation qui va absolument à l'encontre de ce que le premier ministre nous a dit il y a quelques jours. Le 30 mai, alors que nous parlions de l'institution de certains comités, voici ce qu'a dit le premier ministre (page 735 des *Débats*).

M. Murphy: Il s'agissait du comité des prévisions budgétaires.

M. Argue: Il a dit:

> Une chose qu'a très bien précisée le chef de l'opposition est que, dans la plus grande mesure du possible, les séances du comité ne devraient pas nuire aux travaux de la Chambre, et je ne saurais être plus d'accord avec lui sur ce point, parce que nous ne voulons pas que les séances du comité supplantent en aucune façon les délibérations de la Chambre, sous forme de débat officiel ou autrement.

Même s'il s'agissait d'un comité en particulier, je crois que le sens que revêtaient les paroles du premier ministre s'appliquait aux crédits de n'importe quel ministère confiés à l'étude de n'importe quel comité. Le premier ministre a ajouté:

> Il ne faudrait pas essayer, a dit quelqu'un, de bousculer le Parlement. Autrement dit, il faudrait donner l'occasion d'examiner très soigneusement toutes les questions dont est saisie la Chambre. Rien de plus exact.

Voici ce qu'il a dit, un peu plus loin:

Nous voulons que la Chambre des communes soit aussi compétente et efficace que possible.

La composition des comités de la Chambre inclut plus de 700 noms en tout. Or, vu le grand nombre de comités, si le gouvernement veut le moindrement que certains d'entre eux siègent pendant les séances de la Chambre, il sera impossible aux honorables députés de s'acquitter de leurs fonctions comme ils le devraient. Selon le leader de la Chambre, les objections que nous soulevons ne sont qu'un écran de fumée, et il se souvient de plusieurs cas où le nombre de représentants du parti conservateur à la Chambre n'était pas plus élevé que celui des représentants actuels du parti libéral.

M. Fraser: Il s'est trouvé une occasion où ce nombre était même inférieur: il n'y avait que 39 conservateurs à la Chambre.

M. Argue: Oui, et il a dit que pareilles objections n'avaient pas été soulevées. Le leader de la Chambre se souviendra, sans doute, qu'à aucune autre session antérieure n'y a-t-il eu autant de comités de formés que cette année. Ce n'est pas simplement une question d'importance numérique accordée aux partis de l'opposition. Il importe également de ne pas oublier que, pendant la session en cours, des comités en plus grand nombre que jamais se réuniront. Certains n'ont pas siégé depuis au moins vingt ans. Des députés tenants du gouvernement ont insisté sur ce point lorsque nous débattions la question l'autre jour. On nous demande, dans la motion dont nous sommes saisis, d'accepter à l'avance, après quatre semaines à peine de session, la réunion de comités pendant que la Chambre siège.

Le point a été discuté, l'autre matin, au comité des crédits. Deux députés conservateurs ont proposé et appuyé la motion au sujet de laquelle des membres de l'opposition ont pris la parole. A mon avis, il était de bon augure de constater que certains nouveaux membres conservateurs du comité s'opposaient à ce qu'on demande aux comités parlementaires de siéger en même temps que la Chambre. Il me semble qu'on a établi un bon précédent. J'espère qu'on retirera la motion pour la présenter peut-être plus tard, sous une forme différente. Si le gouvernement insistait, en s'appuyant sur sa majorité écrasante, pour faire siéger un certain nombre de comités pendant les séances de la Chambre, il serait responsable de l'impossibilité où se trouveront les partis d'opposition, de fonctionner convenablement au cours de la session actuelle.

J'exhorte donc le gouvernement à examiner très soigneusement la question avant de prendre des mesures qui rendraient difficile aux membres de l'opposition l'exécution des tâches importantes qui leur incombent à ce titre. Je suis sûr que la population du Canada n'éprouvera aucune sympathie pour le gouvernement si elle apprend plus tard que les députés doivent assister à divers comités au moment des séances de la Chambre.

Vu la déclaration très claire que le premier ministre a faite sur ce sujet et parce que nous croyons que les comités ne devraient pas siéger pendant les séances de la Chambre, et étant donné aussi qu'on nous a assuré que cela ne se ferait pas, les membres de notre parti vont s'opposer à la présente motion.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle prête à la mise aux voix?

Des voix: Le vote!

(La motion de M. Murphy, mise aux voix, est adoptée.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Aiken	Gundlock
Aitken (M^lle)	Halpenny
Allard	Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce)
Allmark	Hamilton (Qu'Appelle)
Anderson	Hamilton (York-Ouest)
Balcer	Hees
Baldwin	Henderson
Baskin	Hicks
Beech	Hodgson
Bell (Carleton)	Horner (Acadia)
Bell (Saint-Jean-Albert	Horner (Jasper-Edson)
Bigg	Horner (The Battlefords)
Bissonnette	Howe
Broome	Jung
Browne (Saint-Jean-Ouest)	Kennedy
Browne (Vancouver-Kingsway)	Kindt
Brunsden	Knowles
Cadieux	Korchinski
Campbell (Lambton-Kent)	Lafrenière
Campeau	Legere
Cardiff	Lennard
Charlton	Lockyer
Chown	Macdonald (Kings)
Churchill	Macdonnell (Greenwood)
Clancy	Macquarrie
Coates	McBain
Comtois	McCleave
Creaghan	McDonald (Hamilton-Sud)
Crouse	McFarlane
Danforth	McGee
Dorion	McGrath
Doucett	McIntosh
Drysdale	McLennan
Dubois	McPhillips
English	McQuillan
Fairclough (M^me)	Martel
Fane	Martineau
Fleming (Eglington)	Martini
Fleming (Okanagan-Revelstoke)	Milligan
Flynn	Monteith (Perth)
Fraser	Montgomery
Grafftey	Morissette
Green	Morris
Grenier	Morton
	Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria)

Murphy	Skoreyko
Nesbitt	Smallwood
Nowlan	Smith (Calgary-Sud)
Nugent	Smith (Hastings-Frontenac)
O'Hurley	Southam
Pallett	Speakman
Parizeau	Stanton
Pascoe	Stefanson
Paul	Stinson
Payne	Tassé
Pearkes	Taylor
Pigeon	Thomas
Pratt	Thrasher
Pugh	Villeneuve
Rapp	Vivian
Rea	Walker
Ricard	White
Richard (Kamouraska)	Winkler
Rogers	Woolliams—129
Rompré	
Rynard	

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.	MM.
Argue	Houck
Batten	Howard
Benidickson	Leduc
Bourget	McIlraith
Brassard (Lapointe)	McMillan
Caron	McWilliam
Carter	Martin (Essex-Est)
Chevrier	Martin (Timmins)
Fisher	Mitchell
Forgie	Peters
Godin	Regier
Gour	Roberge
Habel	Robichaud
Hardie	Tucker
Herridge	Winch—30

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. HERRIDGE—À PROPOS D'UN ARTICLE DU "CITIZEN" D'OTTAWA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je tiens à faire, sous forme de question de privilège, une brève déclaration occasionnée par une nouvelle que le *Citizen*, d'Ottawa, a publiée samedi dernier. Même si je me propose de soulever cette question plus tard au cours d'une conférence de presse...

Une voix: Parlez plus fort, s'il vous plaît!

M. Herridge: Même si je me propose de soulever cette question plus tard au cours d'une conférence de presse,—car, me dit-on, c'est ainsi qu'il faut procéder maintenant,—je tiens à la signaler à la Chambre, afin que la vérité soit consignée en permanence.

La nouvelle porte la manchette suivante: "Des invectives brisent le calme, alors que le gouvernement défend son programme d'embauchage; des libéraux exultants sont semoncés." Il s'agit d'un article de M. Bruce Phillips, du service de nouvelles Southam. M. Phillips est un homme de bonne mine parmi un groupe envers lequel,—sauf deux ou trois exceptions du sexe féminin,—la nature s'est montrée un peu chiche à cet égard. Le passage de l'article contre lequel je trouve à redire est ainsi conçu:

> On a été surpris de voir le gouvernement appuyé par Bert Herridge, député cécéfiste, qui a dit que "des gens qui devraient être mieux renseignés ont fait des efforts compréhensibles en vue de tirer des avantages politiques de certaines situations".
>
> A mon avis, il est juste de dire que le gouvernement actuel, par ses mesures précises à l'égard du logement, a procuré un emploi à environ 175,000 personnes durant toute l'année passée. Ce renseignement ne provient pas d'une source secrète; il est parfaitement accessible aux membres de l'opposition, et je m'étonne qu'on ait posé de telles questions.

C'est ce que je suis censé avoir dit, et les députés peuvent bien comprendre que cela a rallumé de vieilles colères chez moi. Jamais je n'ai prononcé ces paroles à la Chambre des communes ou ailleurs. De fait, pour exposer mon sentiment, en parlant de la question du logement, j'ai déploré, entre autres choses, comme en fait foi le hansard du 16 mai, pages 166 et 167:

> Nous sommes favorables à cette résolution, ainsi que l'ont dit certains de mes collègues, quoique nous la croyions encore tout à fait insuffisante à satisfaire à tous les besoins de la population au point de vue du logement. Lorsque le ministre a commencé à parler, j'ai eu vraiment l'impression qu'il était désormais converti à la cause du financement public du logement dans notre pays. En terminant ses remarques, il m'a, au contraire, donné l'impression d'une fiancée qui, ayant donné certaines espérances, avait fini par rompre ses fiançailles.

En réalité, monsieur l'Orateur, les remarques qui m'ont été attribuées ont été faites par l'honorable député d'York-Scarborough (M. McGee) comme on peut le voir à la page 969 du hansard du 6 juin 1958. Ayant signalé cette confusion à la Chambre, j'ai confiance que ma rectitude durant ce débat et ma fidélité à la doctrine de mon parti seront établies. Je sais que la personne qui m'aura causé cette fin de semaine d'inquiétude et d'embarras fera de son mieux pour enlever cette tache de mon blason de socialiste.

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

MODIFICATION VISANT À ÉTENDRE L'APPLICATION DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX VOTES D'ÉLECTEURS ABSENTS

M. Frank Howard (Skeena) demande à présenter le bill n° C-23 tendant à modifier la loi électorale du Canada (votes d'électeurs absents).

Des voix: Expliquez.

M. Howard: La mesure a pour objet d'établir un régime, que nous désignons sous le nom de régime du vote d'électeurs absents

grâce auquel l'électeur qui, le jour des élections fédérales, se trouve absent de l'arrondissement de scrutin où il est inscrit pourra voter dans un autre arrondissement, pourvu que ce soit dans la même province ou dans une autre province contiguë. Le bill contient plusieurs modifications, mais elles sont toutes centrées sur le même principe fondamental, celui qui veut permettre le vote d'électeurs absents.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LA LOI SUR LES INDIENS

MODIFICATION VISANT L'INSCRIPTION DES INDIENS

L'hon. Ellen L. Fairclough (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration) demande l'autorisation de présenter le bill nº C-24 tendant à modifier la loi sur les Indiens.

Des voix: Veuillez vous expliquer.

L'hon. Mme Fairclough: Monsieur l'Orateur, il s'agit d'une modification d'ordre secondaire qui est requise depuis quelque temps. Dès que nous aurons le libellé du bill, on constatera qu'il est très court.

L'hon. M. Martin: Le ministre, qui n'est certainement pas un ministre d'ordre secondaire, devrait, je pense, nous expliquer quel est ce détail secondaire du bill.

L'hon. Mme Fairclough: Monsieur l'Orateur, je dois avouer ouvertement à la Chambre que je n'ai pas le texte du bill ici.

Puisque vous avez eu la bonté de me sauver, monsieur l'Orateur, je vais maintenant expliquer à la Chambre que les alinéas un et deux de l'article 12 stipulent que les personnes qui ont reçu, ou se sont vu attribuer, des terres de métis ou des certificats d'argent, et leurs descendants, n'ont pas droit d'être inscrits à titre d'Indiens. L'objet de la modification est de rendre cette disposition inapplicable aux personnes qui sont maintenant inscrites ainsi qu'à leurs descendants.

M. Winch: Ce n'est pas une modification d'ordre secondaire, mais une modification importante.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LA COMMISSION DE CONTRÔLE DU LAC DES BOIS

MODIFICATION VISANT À EN REMANIER LA CONSTITUTION

L'hon. Alvin Hamilton (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales) demande à déposer le bill nº C-25, en vue de modifier la loi de 1921 concernant la Commission de contrôle du lac des Bois.

[M. Howard.]

Des voix: Explications!

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Ce projet de loi tend à modifier la composition de la commission établie en vertu de la loi en vue de contrôler le niveau de l'eau du lac des Bois. La commission compte actuellement deux représentants de la province d'Ontario et deux représentants du gouvernement fédéral. La modification prévue accordera un représentant à la province du Manitoba, l'Ontario conservera deux représentants et le gouvernement fédéral n'en aura qu'un.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LES COMMISSAIRES DU PORT DE LA TÊTE DES LACS

CONSTITUTION EN CORPORATION EN VUE DE LA RÉGIE DU PORT ET DE SON EXPANSION

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports) demande à proposer le bill nº C-26 tendant à constituer en corporation les Commissaires du port de la tête des Lacs.

Des voix: Explications!

L'hon. M. Hees: L'objet du présent bill est d'instituer une commission de port pour administrer les ports de la tête des Lacs. Cette commission comprendra cinq commissaires, dont un sera nommé par chaque municipalité et trois par le gouverneur en conseil. C'est un bill semblable à celui qui a été adopté pour l'institution de la Commission du port de Windsor et des commissions d'autres ports.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LA LOI SUR LE YUKON

MODIFICATION TOUCHANT LES EMPRUNTS ET LES PRÊTS—NOMINATION DES OFFICIERS DE JUSTICE, ETC.

L'hon. Alvin Hamilton (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales) propose que la Chambre se forme en comité, à sa prochaine séance, en vue d'étudier le projet de résolution suivant que Son Excellence recommande à l'examen bienveillant de la Chambre:

La chambre est d'avis qu'il y a lieu de présenter une mesure législative pour modifier la loi sur le Yukon afin d'élargir les objets pour lesquels le commissaire du territoire du Yukon peut emprunter et prêter de l'argent; d'autoriser la nomination de magistrats de police adjoints et de pourvoir à leur rémunération et au paiement d'allocations; de préciser que le gouverneur en conseil peut nommer des officiers de justice ainsi que des fonctionnaires administratifs, et de prescrire certaines modifications relatives à l'application de la loi.

(La motion est adoptée.)

DEMANDE DE DOCUMENTS

SASKATCHEWAN—ENTREPRISES D'ÉNERGIE ET D'IRRIGATION

Demande nº 8—**M. Argue:**

Copie de toute correspondance et autres documents échangés depuis le 17 juillet 1956 jusqu'à ce jour entre le gouvernement fédéral ou l'un de ses ministères et le gouvernement de la Saskatchewan, relativement à (i) l'aménagement de centrales d'énergie et de lignes de transmission d'électricité en Saskatchewan, (ii) l'aménagement d'un barrage sur le bras sud de la rivière Saskatchewan?

L'hon. Alvin Hamilton (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Avec les réserves d'usage.

M. l'Orateur: Avec les réserves d'usage que mentionne le ministre, est-ce le bon plaisir de la Chambre d'adopter la motion?

(La motion est adoptée.)

LE CODE CRIMINEL

MODIFICATION TENDANT À PRESCRIRE UNE SANCTION DANS LE CAS DE POLLUTION DES EAUX

M. Eric Stefanson (Selkirk) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'à-propos de présenter une mesure législative en vue de prescrire, par une modification au Code criminel, une sanction appropriée pour le délit de pollution des eaux.

Monsieur l'Orateur, en présentant cette proposition de résolution relativement à la pollution des eaux, je dirai que je suis convaincu qu'il s'agit là d'une mesure très importante pour tous les Canadiens, notamment pour les habitants du Manitoba qui se trouvent dans les environs de la rivière Rouge et du lac Winnipeg, soit dans les limites de la circonscription de Selkirk. Pareille mesure est donc très importante pour mes commettants.

N'étant ni avocat ni médecin, les commentaires et observations que je ferai sur ce problème de la pollution des eaux seront ceux d'un profane. J'essaierai de ne pas m'occuper du texte exprès des modifications qu'appelle le Code criminel. Il y a lieu de laisser ce soin aux avocats et, en cas d'application, au ministère de la Justice.

La pollution des eaux n'est pas un problème nouveau. On l'a déjà plusieurs fois discutée à la Chambre, mais l'ancien gouvernement n'a jamais pris de mesures pratiques à cet égard. Elle crée un grave problème, qui s'étend à tout le Canada. Les cours d'eau, les rivières et les lacs sont pollués directement par les eaux vannes et les déchets industriels, qui les rendent non potables et même inutilisables pour les bains et autres genres de récréation. Les choses en sont au point que les eaux polluées tuent le poisson et le gibier.

Il y a bien des causes de pollution. Les eaux vannes non traitées en sont une; les déchets industriels et le pétrole, une autre. Il y a encore les fuites d'huile en provenance des barques et bateaux à moteur. Toute pollution des eaux qui peut avoir des conséquences graves pour la santé et le bien-être d'une collectivité ne peut être traitée à la légère. Il y aurait lieu de protéger la pureté des cours d'eau, des rivières et des lacs, qui sont la création du Seigneur, contre la pollution par négligence ou mauvaise intention. Il y a lieu de sauvegarder les cours d'eau, les rivières et les lacs pour le confort, le délassement et les loisirs de tous les Canadiens. Si chacun suivait l'excellent principe chrétien d'agir envers son voisin comme on veut qu'il agisse envers soi, je suis sûr que particuliers et sociétés ne pollueraient jamais les cours d'eaux qui coulent devant la maison du voisin.

La collaboration des particuliers, des sociétés commerciales et de tous les échelons de gouvernement est nécessaire, si l'on veut éliminer la pollution des eaux. La seule manière d'y arriver est d'établir des lois qui font de la pollution des eaux un délit dont le coupable est punissable. Un médecin peut dresser un tableau indiquant les diverses formes de pollution des eaux et leurs effets sur les diverses formes de vie. Un avocat peut rédiger les textes législatifs nécessaires pour restreindre tous les genres de pollution des eaux et les rendre punissables.

Comme je viens du Manitoba, je me propose de puiser des exemples dans certaines rivières de cette province. La rivière Rouge est une de celles-là. La rivière Assiniboine, la rivière Winnipeg et la rivière Saskatchewan traversent toutes trois le Manitoba. Ainsi que je l'ai déjà fait observer, cette question de la pollution des eaux a été discutée plusieurs fois à la Chambre. La dernière fois qu'elle l'a été, c'était en février 1956. J'aimerais donner lecture d'un extrait d'un discours du premier ministre, que je trouve à la page 1683 du hansard de cette année-là. Il présentait alors un amendement concernant la pollution des cours d'eau interprovinciaux:

Autrement dit, l'amendement que je propose porte sur la situation générale créée par la pollution des cours d'eau interprovinciaux. Lorsqu'il s'agit de cours d'eau navigables, est réputé infraction à la loi des pêcheries le fait de jeter dans un cours d'eau tout effluent ou autre chose de même nature qui nuit aux poissons. Quant aux cours d'eau interprovinciaux, dans sa teneur actuelle la loi assure, en somme, l'immunité à ceux qui déversent des effluents, car elle est ainsi rédigée qu'elle permet la pollution délibérée et gratuite des cours d'eau quand celle-ci ne met pas en danger la santé et le confort de l'individu.

Les exemples sont nombreux: l'un des plus frappants est celui de la majestueuse rivière Outaouais qui longe les immeubles du Parlement.

Je ne parlerai pas de la rivière Ottawa. La Chambre compte bien des députés qui sont au courant des problèmes que pose la rivière Ottawa, et quelques-uns d'entre nous en parleront sans doute. Je poursuis la citation du discours du premier ministre, page 1684 du hansard de 1956:

Je crois que la pureté de l'eau devrait être comptée parmi les plus beaux dons du Créateur. On ne devrait pas permettre qu'elle soit sacrifiée à la cupidité personnelle, ou abandonnée à la pollution gratuite et délibérée. A l'heure actuelle, il n'y a rien dans la loi qui soit de nature à protéger le public contre une petite minorité qui, préoccupée de son seul intérêt, n'a que mépris pour l'intérêt général et pollue volontairement et gratuitement les cours d'eau interprovinciaux.

L'hon. M. Martin: L'honorable député pourrait-il parler un peu plus haut? Il est difficile de l'entendre.

M. Stefanson: L'honorable député m'a-t-il demandé de parler plus fort?

L'hon. M. Martin: Oui, pour que nous puissions vous entendre.

M. Stefanson: Je suis désolé si l'honorable député ne peut m'entendre. Puis le premier ministre ajoute que la Chambre a été saisie de la question en deux occasions antérieures. La rivière en cause était le bras nord de la rivière Saskatchewan qui coule à travers Battleford-Nord et Prince-Albert; à l'époque, elle polluait les eaux à Battleford-Nord, à Prince-Albert et à Le Pas.

Je reviens à la rivière Rouge et à Winnipeg. On a souvent suscité bien des problèmes en y déversant du pétrole qui pénètre dans le lac Winnipeg et des matières d'égout qui descendent le courant, etc. J'ai ici un extrait d'une lettre de M. G. F. Jonasson. Il est président de la *Keystone Fisheries Limited* de Winnipeg. A son avis, les matières contaminées venant de la rivière Rouge, de la rivière Winnipeg et d'autres rivières polluent le lac Winnipeg au point de nuire au poisson et même de le détruire. Voici un extrait de sa lettre:

Je m'occupe de la vente du poisson commercial au Manitoba depuis 1920. Dix années auparavant, j'étais pêcheur commercial. Durant toute cette période, je me suis intéressé de près aux pêcheries commerciales de notre province. Ces dernières années, je me suis beaucoup inquiété de la baisse manifeste des prises de poissons, notamment dans le lac Winnipeg. J'ai beaucoup étudié ce problème et profondément réfléchi aux causes probables de cette rapide diminution de production. Or j'en suis venu à la conclusion bien nette, en me fondant sur une expérience acquise au cours des ans et sur les renseignements que j'ai recueillis, que la pollution est à l'origine de cet espèce de dépeuplement du lac Winnipeg. A mon humble avis, la principale source de pollution vient de la *Manitoba Pulp and Paper Mills*, à Pine Falls qui déverse dans la rivière Rouge, des substances huileuses qui passent ensuite dans le lac Winnipeg détruisant d'abord le poisson à l'extrémité sud et le chassant ensuite au nord. Comme ces substances ne sont pas solubles dans l'eau, elles finiront également par détruire le poisson au nord, même si le processus est plus lent. J'estime que si on laisse les choses continuer ainsi, éventuellement il n'y aura plus de poisson dans le lac Winnipeg. C'est évident que, dans ces conditions, les poissillons ont moins de chance de survivre. Par conséquent, les premiers détruits seraient les peuplements des frayères et les alevins implantés par les établissements piscicoles.

Les quantités de poisson pris dans le lac pendant la courte saison de pêche commerciale autorisée par le ministère sont en réalité très faibles, si l'on compare le nombre de poissons pris, calculé sur le tonnage de la pêche, à l'accroissement naturel qu'on peut attendre du frai et des alevins libérés par les établissements de pisciculture.

Avant l'établissement de la papeterie à Pine Falls, le bon poisson abondait dans la baie Travers, une des meilleures pêcheries du lac. Depuis l'établissement de la papeterie, le poisson a considérablement diminué, à tel point qu'on n'en trouve plus qui vaille la peine. Il en va de même des autres endroits du côté sud du lac.

J'estime que la situation est assez grave pour motiver immédiatement la décision de faire une enquête approfondie sur l'état de l'eau, enquête qui devrait être menée dès cet été, avant la gelée. Le plus tôt sera le mieux. On devrait prélever des échantillons de l'eau à des endroits stratégiques en commençant par le sud pour remonter vers le nord et à partir de la surface jusqu'au fond du lac. On a remarqué, surtout l'hiver dernier, que le poisson pris à proximité de Gimli dégageait une étrange odeur désagréable qui ne lui est pas du tout naturelle.

On a aussi constaté que les bateaux de pêche qui naviguent dans les eaux autour de Gimli et plus au nord ont leurs coques recouvertes d'une véritable pellicule d'une substance grasse, ce qui semblerait démontrer que cette substance se trouve dans les eaux. De plus, lorsque des bateaux ont voyagé du sud du lac jusqu'au nord, de grandes quantités de poissons morts ont été aperçus flottant à la surface, notamment vers l'extrémité sud du lac. J'ai lu dans les journaux récemment quelques observations au sujet de ces cadavres de poissons. On en a donné comme raison le fait que l'eau étant trop chaude, le poisson qui arrivait dans les eaux peu profondes de la partie sud était tué par le changement de température. Toutefois, cela n'explique en rien la présence de cadavres de poissons un peu partout sur le lac. Un cadavre de poisson ne flotterait que peu de temps avant de crever et de couler au fond, à moins qu'il n'ait été préalablement dévoré par les goélands. C'est donc dire que la théorie selon laquelle ces poissons ont été tués en arrivant dans les eaux chaudes et peu profondes est, à mon avis, insoutenable. L'eau ne pourrait, de toute manière, atteindre une chaleur telle que le poisson ne puisse y vivre, et du reste, normalement, il ne nage pas aussi près de la rive.

Cette lettre est de M. G. F. Jonasson, de la *Keystone Fisheries Limited,* qui a de cette industrie une longue expérience. Cette communication est du 13 août 1957. Si la pollution de nos cours d'eau est devenue telle qu'elle tue le poisson qui se trouve dans les grands lacs,—le lac Winnipeg est plus grand que le lac Ontario,—on voit tout de suite à quel point la situation est grave.

Qu'on me permette de citer brièvement quelques coupures tirées de la *Free Press* de Winnipeg. La première est du 28 mars 1958. L'en-tête est "Le maire s'attaque à la pollution". Je cite:

Des hautes personnalités municipales de Winnipeg se sont rendues en toute vitesse sur les bords de la Rouge, à la rue Disraeli, jeudi, après qu'on eut constaté qu'une canalisation d'égout particulière déversait dans l'eau une pellicule huileuse extrêmement volatile.

Vendredi, le maire Stephen Juva avait pris la tête d'une enquête municipale groupant trois services. En outre, la *Manitoba Waterways Association* exigeait que des accusations soient portées devant les tribunaux, si elles paraissaient motivées.

L'autre coupure est du 3 octobre 1958. En voici le titre: "On tient la société gazière responsable de la présence d'huile sur la rivière". Plus tard, le 14 août, le même journal publiait un article intitulé "Une tempête gronde autour de la vidange d'huile dans l'eau". Cet article note qu'on ne savait pas trop comment s'y prendre pour agir contre les personnes responsables du déversement de cette huile. Voici ce quon peut y lire:

Un des points principaux du rapport a donné lieu à une certaine contradiction qui n'a pu être immédiatement éclaircie.

On ajoute:

Une fois la présence d'huile signalée, un porte-parole de l'autorité sanitaire a déclaré que, jusqu'à l'an dernier, seul le gouvernement provincial pouvait autoriser l'évacuation des déchets dans la rivière et que, depuis l'an dernier, la compagnie n'avait pas obtenu cette permission.

En même temps, un porte-parole du gouvernement provincial a dit que si la compagnie avait déjà obtenu l'autorisation provinciale, cette permission n'avait pas été renouvelée l'an dernier après que la province se fut retirée de ce domaine.

Et plus loin:

On s'est donc demandé si le gouvernement provincial avait accordé l'autorisation nécessaire et si, jusqu'à l'an dernier, l'autorité sanitaire régionale avait le pouvoir d'accorder une permission.

On ne savait donc pas à qui reprocher la présence de ces déchets. Tous ces eaux d'égouts et ces déchets industriels déversés dans les cours d'eau posent un très grave problème à toute ville qui se trouve sur les bords de ces cours d'eau. La construction d'usines d'épuration des eaux pose un grand problème parce que ces usines coûtent cher et c'est une question que le gouvernement d'Ottawa doit étudier. On se demande encore qui doit payer les frais du traitement des eaux d'égouts et les municipalités ne se croient pas capables de s'en occuper. On ne peut pas non plus leur reprocher le déversement de tous les immondices que charrie la rivière Ottawa. La situation est maintenant la même à Winnipeg.

J'ai un autre extrait de la *Free Press* de Winnipeg du 28 avril 1958, qui porte le titre "200 millions pour le traitement des eaux d'égouts". Voici comment il se lit:

Le traitement de toutes les eaux d'égouts de la région métropolitaine de Winnipeg, avant qu'elles atteignent la rivière Rouge, coûterait plus de 200 millions de dollars à la municipalité et à ses banlieues, a-t-on expliqué au Conseil municipal de Winnipeg, lundi soir.

J'imagine bien qu'une somme de 200 millions de dollars est hors de la portée d'une ville telle que Winnipeg et que les autorités de cette ville sont d'avis qu'elles ne peuvent pas mettre un tel programme à exécution sans aide de quelque autre source telle que le gouvernement provincial ou le gouvernement fédéral.

Et maintenant, j'ai un autre extrait du même journal du 6 juin 1958, sous le titre "La rivière Rouge est impropre au ski nautique". Voici comment il se lit:

Par suite de la pollution de la rivière Rouge, le club de ski de Winnipeg s'est vu refuser la permission d'y pratiquer le ski nautique.

L'Office des parcs de Winnipeg, à qui le club de ski avait demandé la permission de pratiquer le ski nautique sur la rivière, a refusé d'accorder cette permission après avoir reçu du médecin des services d'hygiène de la ville, le Dr R. G. Cadham, un rapport sur la pollution des eaux de la rivière.

L'interdiction ne s'étend pas à la natation mais ne s'applique qu'à l'exercice du ski nautique.

Je pense qu'en toute logique, si les eaux sont trop polluées pour que les skieurs nautiques y tombent sans danger, elles doivent aussi l'être pour les nageurs. Si cette pollution se continue dans des étendues d'eau comme le lac Winnipeg, où l'on trouve d'excellentes grèves, la population du Manitoba n'aura plus à sa disposition les grèves dont elle a besoin à des fins recréatives pour les fins de semaine et les congés, car, à mesure que la population augmente, on a de plus en plus besoin de grèves propres.

Je voudrais citer un autre exemple, qui remonte à quelques années,—il s'agit encore ici du lac Winnipeg,—pour démontrer que personne ne savait comment s'attaquer au problème ni sur qui rejeter le blâme. Je me reporte à un article de la *Free Press* de Winnipeg, en date du 23 mai 1953, intitulé "Des déchets de pétrole entraînent un désastre à la grève". Cette fois-là le pétrole avait débordé dans la rivière et avait été emporté vers le rivage par la glace par suite d'un changement de direction du vent sur le lac Winnipeg. Tout ce pétrole s'est trouvé sur la rive même et, pour la population qui habite cet endroit, c'était une calamité au même titre que les inondations de la rivière Rouge.

Le 28 mai 1953, la *Free Press* de Winnipeg publiait un article intitulé "Le maire irrité de la municipalité riveraine s'en prend à

l'apathie à l'égard des dégâts causés par le pétrole"; En voici un passage:

Furieux, le maire de Winnipeg Beach, M. Pat Irwin, a lancé jeudi des invectives contre le public en général et les hommes politiques en particulier pour leur manque d'intérêt en ce qui concerne le triste état de la ville.

Le maire a déclaré à la *Free Press* qu'il y avait peu d'espoir, à moins que de l'aide ne soit obtenue rapidement, de débarrasser à temps pour la saison d'été la plage dont les rives sont souillées par des amas de broussailles et de bois mort imbibés d'huile.

C'était le 28 mai 1953, et le 29 mai 1953 on a trouvé l'origine de ce pétrole. Il aurait pu venir d'un établissement industriel de la ville de Selkirk, le *Manitoba Rolling Mill*, mais on n'a pu l'établir. La *Free Press* de Winnipeg du 29 mai écrivit "Le laminoir offre de contribuer à la suppression de l'huile", et, en sous-titre, "se sentant une "obligation morale" à l'égard de Winnipeg-Beach, a dit le directeur".

Dans tous ces cas, toutefois, quand il s'agit d'un point de droit, il n'y a aucun moyen de poursuivre, ou de définir la responsabilité en matière de pollution de cette nature. Je le répète, cette pollution des eaux n'est pas propre au Manitoba, quoique nous en ayons notre part; elle se présente dans tout le pays et j'ai remarqué que l'Ontario avait institué une commission pour étudier ce problème qui a été étudié et est étudié, et pour lequel on ne prend aucune mesure concrète. Il ne se résoudra certainement pas de soi-même.

Je tiens à rappeler de nouveau les observations du premier ministre actuel (M. Diefenbaker), exprimées le 28 février 1956, comme on le constate à la page 1686 du hansard. Il citait alors le numéro de mars 1956 de *Rod and Gun* qui publiait l'éditorial suivant:

Les lecteurs de *Rod and Gun* se souviendront que les eaux polluées de la région de la ville d'Edmonton ont parcouru 400 milles sur la rivière Saskatchewan-Nord pour atteindre Prince-Albert, dans la province voisine, la Saskatchewan. Cette pollution avait tellement atténué le goût et la pureté de l'eau que les habitants de Prince-Albert en étaient indignés, et à juste titre. L'eau était impropre à la consommation humaine, surtout pour ceux qui devaient en boire. Il est à peu près certain que cette eau a tué presque tous les poissons dans la rivière sur ce parcours de 400 milles... Le nombre de poissons morts aux approches de la prise d'eau à Prince-Albert était assez élevé pour inquiéter davantage les habitants de cette belle ville.

Le point le plus important souligné au cours de l'agitation qui a suivi, c'est qu'il n'existe aucune loi permettant de régler convenablement le problème de la pollution des cours d'eau interprovinciaux. En toute justice envers la société d'Edmonton qui, selon certains enquêteurs, était responsable de cette première pollution, il convient de signaler qu'elle a dépensé sans que quiconque ne l'y oblige, plus de $150,000 afin de diminuer la nocivité des déchets qu'elle déverse dans la rivière. Cependant, si une société a agi de cette façon, rien ne nous assure que d'autres suivront son exemple. Nous pouvons affirmer que plus d'une industrie d'Edmonton déverse des substances nocives dans cette rivière, tout comme plus d'une industrie est responsable de la situation déplorable de l'Outaouais, qui était autrefois une magnifique rivière...

Du point de vue juridique, le problème est bien différent de celui que pose la pollution des eaux situées entièrement à l'intérieur des limites d'une province, car la question relève alors des autorités provinciales, à moins que le délit ne tombe sous le coup de la loi sur les pêcheries, des règlements édictés en vertu de la loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs, des règlements du Conseil des ports nationaux qui régissent la protection des eaux navigables ou des règlements édictés en vertu de la loi sur la marine marchande du Canada.

Il y a certes beaucoup à faire dans les limites provinciales et dans chaque province du Canada où la négligence des représentants élus, ajoutée à l'apathie du public, a donné lieu à une situation presque désespérée dans bien des régions.

Le Parlement canadien est saisi d'un bill qui pourrait mettre fin à la situation déplorable qui existe depuis longtemps... Ces cours d'eau publics ne nous appartiennent pas. Nous avons le droit d'en jouir et ils peuvent nous aider à édifier une grande nation, mais nous n'avons pas le droit de les polluer ni de les détruire. Ils font partie du patrimoine d'une valeur inestimable qu'il nous incombe de transmettre aux Canadiens des générations futures.

En terminant mes observations sur la question de la pollution des eaux, je tiens à souligner que c'est un problème qui devient de plus en plus grave. Il ne fera que s'aggraver, si l'on ne prend des mesures efficaces pour le résoudre au plus tôt. C'est pourquoi je l'ai soulevé, pour le soumettre à l'attention du public et à l'attention du gouvernement actuel.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, mes remarques à propos de la présente résolution seront très brèves. Je me contenterai d'exposer, à ce sujet, le point de vue de mon parti et je laisserai à d'autres collègues le soin d'en exposer les détails.

Je tiens à dire tout d'abord que je suis heureux de voir parmi nous un adjoint parlementaire en puissance, qui va probablement présenter le point de vue du gouvernement au sujet de la présente résolution. J'espère que non seulement l'honorable député qui m'a précédé, mais tous ceux qui se prononceront en faveur de l'esprit de la résolution, à tout le moins, n'auront pas peur de parler haut au cours du débat.

Mon parti appuie sans réserve l'esprit et le dessein d'ensemble de la présente résolution. Nous ne sommes pas encore certains des espects légaux de la situation, et nous ne sommes pas sûrs que ce que l'honorable député propose constitue le meilleur moyen de résoudre le problème, mais nous l'approuvons bien sincèrement d'avoir amené aujourd'hui sur le tapis une question que les membres de mon parti soumettent régulièrement à la Chambre depuis nombre d'années. Les

membres de mon parti et d'autres discutent depuis des années, surtout les jours réservés aux députés, du problème de la pollution des eaux. Ce problème a été évoqué en cette enceinte à la suite de difficultés particulières soumises à l'attention des honorables députés de temps à autre. J'ai remarqué, depuis que je siège ici, que la grande majorité des députés s'intéressent à ce problème et s'en inquiètent; mais ce qui me frappe surtout, c'est que, même si une forte proportion des députés s'intéressent depuis longtemps à cette question très importante de la pollution des eaux, nous n'avons pas encore fait grand chose à ce propos.

Autant que je sache, la proposition de résolution a pour objet de modifier le Code criminel de façon à faire de la pollution des eaux un délit comportant une sanction. Je suis parfaitement d'avis qu'on devrait punir ceux qui détruisent ou portent atteinte à nos ressources naturelles. Toutefois, avant de punir les gens ou d'adopter des lois concernant les ressources naturelles, il me semble qu'il faudrait commencer par établir, au sujet des ressources naturelles, un programme qui obtiendrait l'assentiment général des gouvernements fédéral et provinciaux.

Il arrive que cette proposition de résolution vise à réaliser l'un des aspects d'une motion que j'ai eu l'honneur de présenter à la Chambre il y a plusieurs années. J'insistais sur la nécessité de convoquer, après collaboration avec les provinces, une conférence fédérale-provinciale en vue d'instituer une politique nationale en matière de conservation du sol, des forêts et des ressources hydrauliques et d'utilisation des terres.

Nous avons discuté cette question de temps en temps. Je le répète, bien que les membres de la Chambre et les ministres du cabinet semblent admettre la nécessité de mesures propres à sauvegarder nos ressources, les résultats ne sont pas fameux. La question de la pollution des eaux va peut-être de pair avec celle de la conservation de nos forêts; l'une et l'autre sont étroitement reliées. Ce sont peut-être les deux aspects les plus importants du problème de la conservation des ressources naturelles du Canada.

Je pense qu'il est juste de dire que l'enrayement de la pollution des eaux publiques signifie la protection et la préservation de ces eaux afin qu'on puisse en faire le meilleur usage. Nous avons une loi qui régit partiellement ce domaine. La loi sur les pêcheries, par exemple, traite de la pollution de l'eau de mer.

L'hon. M. Martin: Et des lacs.

M. Herridge: Oui, et des lacs, comme le député d'Essex-Est le dit. Il y a aussi la loi sur la protection des eaux navigables, dont l'article 2 traite de la prévention de la pollution, je crois. Je dois remettre cela à plus tard; si je comprends bien, il en sera question plus tard. Il s'agit d'un article de loi qui n'a guère été appliqué. La loi existe, et pourtant les eaux navigables, les lacs navigables et autres cours d'eau du genre sont de plus en plus pollués; il faudra donc une collaboration beaucoup plus étroite entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Mais les lois provinciales divergent beaucoup d'une province à l'autre et chaque province a les siennes propres. Je sais qu'en Colombie-Britannique, par exemple, toutes les questions relatives à la pollution des eaux, notamment pour ce qui est de l'eau potable, relèvent de la loi sur l'hygiène. Puis il y a certains règlements et codes municipaux qui sont appliqués par les municipalités. Par conséquent, il existe beaucoup de lois sur la pollution des eaux, mais elles n'ont guère donné de résultats jusqu'ici.

Quand nous évoquons la question de la pollution des eaux, il est facile de penser qu'elle se rattache directement (et peut-être exclusivement, dans l'esprit de la plupart des gens) à l'eau potable. Or, la pollution des eaux comporte plusieurs aspects. En fait, la pollution des eaux touche à deux domaines principaux: la pollution des eaux maritimes et la pollution des eaux douces. En ce qui concerne le bien-être de l'homme, l'aspect le plus important de ce problème est celui de la pollution de l'eau potable par les déchets d'usines, les eaux vannes et autres déchets du genre. Il y a aussi la pollution dite hydraulique, causée par la vase et le sable qui s'attaquent aux machines des installations hydro-électriques ou qui enlisent les barrages et autres structures de façon à affaiblir leur utilité. Il se produit aussi, à certains endroits et dans certains cas, comme j'ai pu le constater en Colombie-Britannique, la pollution des eaux d'irrigation, qui abîme les conduites, les tuyaux et les installations. Quand la source de cette pollution est attribuable aux eaux vannes ou aux déchets industriels, elle peut abîmer les récoltes irriguées.

Nous avons encore la pollution des eaux du point de vue de la navigation. Elle ne nous concerne pas beaucoup à l'étape où nous en sommes. Il s'agit de débris et de déchets industriels comme les dosses, et autres, qui polluent les eaux à l'égard de la navigation, ainsi que la vase et divers dépôts qui modifient les chenaux et routes utilisés par les vapeurs, et ainsi de suite.

Il y a, enfin, lieu de relever la catégorie la plus grave de pollution, c'est-à-dire celle qui nuit au poisson de mer ou d'eau douce. A mon avis, la pollution de l'eau domestique

et celle qui détruit le poisson constituent les deux principaux problèmes qui nous concernent en ce moment. Sans doute toutes les autres formes de pollution sont graves, mais la pollution qui nuit directement au poisson constitue un grave problème pour certaines régions de la côte du Pacifique et quelques localités situées sur le bord de nos lacs intérieurs. J'ai la chance de représenter une circonscription où la pollution sous toutes formes en plus de celle de l'eau, est vraiment rare. Nous vivons dans une atmosphère raréfiée. Il y a par chez nous de braves gens qui vivent dans une région baignée de lacs et de cours d'eau qui, pour la plupart, n'ont pas été pollués jusqu'ici. Je me considère donc bien chanceux. Figurez-vous que, sur ma terre, je puise mon eau dans un ruisseau alimenté par une chute de mille pieds de hauteur, qui prend sa source dans les neiges des montagnes. Je suis donc parmi les gens très favorisés. Ayant cet avantage de boire chez moi de l'eau si pure, je reconnais tout de suite l'eau malsaine, partout où je vais, ici et là dans le pays. C'est pour cela, à cause de ce contraste qu'on m'a signalé, que j'ai commencé à m'intéresser particulièrement à cette question il y a quelques années et que j'ai commencé à faire ma part pour remédier à cette situation en prenant la parole sur les tribunes populaires, à l'assemblée législative provinciale et, finalement, à la Chambre des communes.

Tout en soutenant sans réserve la nécessité de modifier la loi, nous devons souligner la nécessité d'intensifier la collaboration entre le gouvernement fédéral et les provinces pour créer un organisme national qui s'occupe d'abord de la pollution de la mer et de la pollution des eaux intérieures, sous la direction du gouvernement fédéral, et un organisme provincial pour chaque province qui s'occupe de tous les aspects de la pollution de l'eau douce ressortissant au gouvernement provincial.

A mon avis, la méthode actuelle comporte une foule d'inconvénients. Elle ne pare guère à la situation. C'est un programme trop fragmentaire. Il aboutit à l'emploi inefficace du personnel du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux; il désavantage l'industrie et, à bien des égards, lui cause des injustices. En effet, je connais des industries qui voudraient bien remédier à une certaine situation mais, en l'absence d'un organisme central dans la province et faute d'un programme d'ensemble au sujet de la pollution, la réalisation de leurs projets a été retardée d'une année à l'autre. De la façon dont on procède actuellement, il me semble que le public est insuffisamment informé du problème et de la menace croissante qui pèse sur bien des régions du pays.

Munis de l'autorité nécessaire, des organismes fédéraux ou provinciaux de lutte contre la pollution des eaux pourraient fort bien remplir les fonctions suivantes. Une enquête, à mon avis nécessaire, pourrait être entreprise sur les conditions existantes. Sachons où nous en sommes sur ce chapitre. Est-ce qu'un inventaire de nos ressources forestières n'avait pas été effectué avant que nous songions à un programme officiel de conservation? En deuxième lieu, il faudrait, de concert, déterminer quelle serait la meilleure utilisation présente et future des lacs et cours d'eau de chaque province et de toutes autres régions relevant de la compétence fédérale. Troisièmement, il faudrait prévoir et appliquer des mesures de contrôle. Quatrièmement, stimuler et coordonner les recherches. Cinquièmement, diffuser les renseignements pertinents dans le public.

A mon avis, l'organisme chargé de ces fonctions permettrait d'aborder le problème de la lutte contre la pollution des eaux de façon pratique, tant sur le plan fédéral que sur le plan provincial. Par conséquent, il pourrait porter très vite des fruits réels. J'ajouterai que ce problème ne me paraît pas exiger de vastes sommes d'argent comme les installations hydro-électriques, d'autres installations importantes et ainsi de suite. Cela suppose simplement la coordination des services fédéraux et provinciaux et une action unie, inspirée d'un programme convenu et bien compris. L'établissement des organismes fédéraux et provinciaux dont j'ai parlé équivaudrait réellement à la coordination de nos ressources actuelles sans accroissement sensible des dépenses. Le rôle de l'industrie serait fort simplifié et les problèmes qui résultent de la négligence actuelle ne surgiraient pas. Des services de l'État, des groupes et des particuliers intéressés pourraient s'insérer dans ce mouvement. Les services de l'État qui s'occupent actuellement de la pollution des eaux bénéficieraient d'une aide technique et d'une collaboration éclairée, sur le plan administratif. Les mesures de contrôle seraient mises en vigueur avec efficacité, au bénéfice des provinces intéressées, et du gouvernement fédéral là où s'exerce sa compétence. A ce point de mes propositions, j'ose dire que l'existence d'un organisme fédéral de contrôle travaillant en collaboration avec les organismes provinciaux éclaircirait l'aspect international du problème de la pollution des eaux douces.

Je viens d'exposer brièvement certaines de nos idées sur ce très important problème; toutefois, avant de terminer, je veux réitérer notre conviction qu'il importe d'établir des organismes fédéraux et provinciaux de lutte

contre la pollution des eaux. Je sais que, pour que ces organismes s'acquittent des fonctions qui leur incomberont et assurent une répression efficace, il faudra procéder à certaines réorganisations et faire passer l'autorité d'un ministère à un autre, aussi bien sur le plan fédéral que sur le plan provincial. Toutefois, il s'agit d'un problème grave et qui, contrairement à d'autres, n'a pas à être remis à plus tard à cause de fortes dépenses qu'il suppose. Il suffit que le gouvernement fédéral collabore avec les gouvernements provinciaux. En résumé, la question se ramène à certains aspects de l'organisation administrative que notre parti préconise depuis des années. Selon nous, voici les mesures à prendre au sujet de cette question:

1. La collaboration fédérale-provinciale en vue de l'établissement d'un programme national concernant la pollution des eaux, programme qui s'insérerait dans un programme national visant la conservation des ressources naturelles renouvelables.

2. La modification de la loi, tant fédérale que provinciale.

3. L'établissement d'organismes fédéral et provinciaux pour la pollution des eaux en vue principalement d'atteindre les fins que j'ai mentionnées.

4. Un programme coordonné de recherches qui entraînerait, selon moi, des épargnes plutôt que d'autres dépenses.

5. Renseigner le public sur l'urgence de ce problème important, sur la loi, le programme des gouvernements, l'application de ce programme et sur la collaboration nécessaire du public, de l'industrie et de tous les autres secteurs de notre économie pour que réussissent nos efforts en vue d'empêcher la pollution de nos eaux.

M. Richard A. Bell (Carleton): Monsieur l'Orateur, il est peu probable que nous discutions au cours de la présente session un problème aussi fondamental, pour ce qui est de la santé et du bien-être de tous les Canadiens, que celui qui a été si bien exposé cet après-midi par l'honorable député de Selkirk (M. Stefanson). Pour sa magnifique participation au débat, j'aimerais lui présenter mes félicitations. Le riche héritage de nos ressources naturelles ne renferme rien de plus essentiel, de plus indispensable, de plus significatif que nos lacs, rivières et ruisseaux. La conservation de la pureté de ces eaux douces, selon moi, est une responsabilité nationale autant que provinciale, et je ne saurais hésiter un seul instant à appuyer la proposition de résolution tendant à considérer comme un délit, en vertu du Code criminel, le fait de polluer ou de contaminer délibérément et sans motif ces vastes ressources.

Je partage l'opinion exprimée récemment par l'honorable député de Kootenay-Ouest (M. Herridge), voulant qu'un amendement au Code criminel ne constitue pas en soi une solution au problème. Quant à la proposition de résolution, elle comporte certaines lacunes, mais elle n'en constitue pas moins un bon départ et j'espère qu'à mesure que j'exposerai mes vues, cet après-midi, je pourrai proposer à la Chambre certaines des autres dispositions à prendre pour réaliser les conditions propices à la solution de ce grave problème.

En réalité, la question de la pollution des eaux fait partie d'un problème plus vaste qui est peut-être, dans ses conséquences ultimes, le plus important dont soit saisie la 24e législature du Canada, parce qu'aucune nation au monde n'a autant gaspillé les ressources de son sol et de ses eaux que le Canada. Nous commençons à sentir l'effet de notre gaspillage et de notre prodigalité et j'estime qu'on aurait dû, il y a longtemps déjà, lancer une campagne de conservation du sol et des eaux. D'un programme de ce genre le premier ministre (M. Diefenbaker), à diverses reprises, a parlé avec une chaleureuse éloquence. Je suis d'avis que pareil programme doit prévoir non seulement la conservation du volume de nos ressources hydrauliques, mais surtout aussi la protection de leur qualité. La mesure la plus importante qui appelle l'attention du gouvernement et du Parlement est peut-être la mise sur pied d'un programme aussi vaste que clairvoyant de conservation du sol et des eaux. Je suis certain que notre discussion, aujourd'hui d'un seul aspect, d'une seule partie, du sujet sera un apport utile et important à l'étude du problème d'ensemble.

Ainsi que l'a signalé le député de Selkirk, le problème a deux aspects: le déversement des eaux vannes de source domestique et le déversement des déchets industriels. L'accroissement rapide de la population de nos grandes villes depuis la seconde guerre mondiale et, au cours de cette même guerre, l'expansion de l'industrie,—de fait, dans le domaine chimique, elle a poussé comme des champignons,—ont porté le problème à un point critique dans bien des régions du pays, et il se peut fort bien que l'utilisation de l'énergie atomique crée prochainement des risques encore plus grands.

Il est inutile de nier que les effluents ménagers et industriels doivent se déverser quelque part. Plus tard, j'espère dire quelques mots des récents progrès des recherches concernant leur élimination; mais, en entamant le présent débat, nous ne devons pas perdre de vue qu'un cours d'eau doit remplir un

certain nombre de fonctions. Une de celles-là consiste à charrier les matières d'égout et les déchets des localités, des industries et des autres domaines d'activité se rattachant au développement économique du pays. Le problème fondamental consiste donc tout simplement à s'assurer que les déchets ménagers et industriels sont suffisamment traités avant de les laisser pénétrer dans les cours d'eau, de manière à sauvegarder la qualité de l'eau pour les besoins de l'hygiène publique, pour les loisirs et pour la faune.

La méthode que le député de Selkirk propose pour résoudre le problème est de déclarer infraction aux termes du Code criminel le fait de déverser des déchets sans les avoir traités suffisamment pour en assurer l'innocuité. C'est un domaine auquel le premier ministre s'est vivement intéressé quand il était simplement député de Prince-Albert, et je suis sûr qu'il s'y intéresse toujours aussi vivement en dépit de la multitude de ses autres occupations. L'honorable député a parlé du bill présenté en 1956 par le très honorable député de Prince-Albert; j'aimerais rappeler les termes de la modification que ce dernier proposait alors d'apporter au Code criminel. Il proposait d'ajouter au Code criminel un article 165A portant sur la nuisance publique, qui se serait lu comme suit:

Tout propriétaire, tout locataire ou toute personne exploitant un établissement industriel, une raffinerie de pétrole, une usine de produits chimiques, une scierie ou quelque autre atelier ou ouvrage, ou toute autre personne, qui répand ou jette, ou permet qu'on répande ou jette, des déchets nocifs, des eaux vannes non traitées, du pétrole, de l'huile, de la sciure de bois, une matière ou chose chimique ou autre, dans une rivière, un cours d'eau ou une autre étendue d'eau dont une partie est interprovinciale ou qui se déverse dans des eaux interprovinciales, mettant ainsi en danger la vie, la sécurité, la santé ou le bien-être du public est coupable *a*) d'un acte criminel...

Ensuite la proposition prescrit la peine prévue, et ajoute le second terme que voici:

b) d'une infraction punissable sur déclaration sommaire de culpabilité.

On remarquera que cette proposition ne vise pas à empêcher l'utilisation des cours d'eau pour le transport des déchets industriels, mais elle prévoit effectivement des peines appropriées pour avoir négligé de traiter ces déchets de façon à en détruire ou neutraliser les éléments nocifs avant de les déverser dans le cours d'eau. Étant donné les progrès de la recherche, dont je parlerai tout à l'heure, je crois que ce n'est pas trop demander à l'industrie. Pour ma part, je n'admets pas que l'industrie n'a pas les moyens de traiter les déchets industriels avant de les déverser dans les cours d'eau. Le pays ne peut pas se permettre de laisser l'industrie avoir un accès, pour ainsi dire illimité, aux ressources d'eau pour se débarrasser de ses déchets. Les déchets peuvent et doivent être traités de façon à ne pas nuire aux humains, au poisson et autre faune aquatique, et c'est, si j'ai bien compris, ce à quoi vise l'honorable député par sa proposition de résolution.

La solution du problème se complique de ce que nous avons affaire à trois catégories de ressources hydrauliques.

D'abord, il y a les eaux internationales. Je ne parle que des eaux douces, non des eaux salées. Elles comprennent deux catégories: les lacs et les cours d'eau, comme les Grands lacs, le Saint-Laurent, la rivière Sainte-Croix et la rivière Pigeon et autres cours d'eau, qui constituent les eaux limitrophes. Puis il y a les cours d'eau qui, prenant leur source au Canada, se jettent aux États-Unis, ou les cours d'eau qui, prenant leur source aux États-Unis, se jettent au Canada. Ces eaux, naturellement, relèvent de la Commission conjointe internationale. Sur ces eaux, à mon avis, s'exerce une compétence constitutionnelle qui ne se rattache pas au droit pénal. Le traité des eaux limitrophes de 1909, qui a créé la Commission conjointe internationale, contient la disposition suivante:

Il est de plus convenu que les eaux définies au présent traité comme eaux limitrophes non plus que celles qui coupent la frontière ne seront d'aucun côté contaminées au préjudice des biens ou de la santé de l'autre côté.

A diverses reprises depuis 1909, on s'est plaint de pollutions contraires à cette prescription; ces griefs ont fait l'objet d'enquêtes de la Commission conjointe internationale, et d'importants progrès ont été réalisés. Je n'ai pas l'intention cet après-midi de m'étendre sur la nature et l'étendue de ce progrès. Mais j'aimerais que la Chambre sache que le projet est esquissé dans ce que je crois être l'un des meilleurs sinon le meilleur des discours jamais prononcés sur la pollution des eaux. Je songe au discours prononcé à l'autre endroit par le sénateur Norman P. Lambert, et qui a paru dans le hansard du Sénat, numéro du 2 décembre 1953. Je recommande ce discours à tous les honorables députés qui s'intéressent à la question.

La deuxième catégorie comprend les eaux interprovinciales qui forment les frontières entre les provinces, exemple la splendide rivière Ottawa, puis, les cours d'eau qui prennent naissance dans une province et coulent dans une ou plusieurs autres provinces, comme la rivière Saskatchewan et ses deux bras. M. St-Laurent, ancien premier ministre, était d'avis que la réglementation de ces cours d'eau était affaire d'intérêt local et privé, opinion que je conteste respectueusement. Je suis par contre complètement d'accord avec ce que son successeur, alors simple

député de Prince-Albert, disait à ce sujet le 28 février 1956, page 1684 du hansard:

Le premier ministre a dit, dans cette déclaration,...

Bien entendu, il s'agissait ici de M. St-Laurent.

...que le sujet a normalement été considéré comme étant d'intérêt local. Je m'empresse de révoquer en doute pareille affirmation quand il s'agit d'un cours d'eau interprovincial. Quand une rivière ou un fleuve traverse la frontière d'une province ou de deux provinces, il ne saurait être question d'intérêt local: le gouvernement fédéral est bel et bien en cause. Le gouvernement fédéral s'occupe du confort et de la santé des poissons qui vivent dans pareils cours d'eau. Est-ce trop exiger de lui que lui demander qu'il fasse preuve du même souçi à l'endroit des besoins d'êtres humains? La situation est grave, n'en doutons pas.

L'hon. M. Martin: Les pêcheries ressortissent, bien entendu, au gouvernement fédéral.

M. Bell (Carleton): C'est exact, mais ici la situation est différente. Je soumets à la Chambre deux aspects de la question ressortissant au gouvernement fédéral. A mon avis, il n'y aurait pas empiétement sur le domaine provincial si le Parlement fédéral utilisait le Code criminel pour prévenir la pollution des cours d'eau interprovinciaux. Ensuite, on peut au moins soutenir que le Parlement a ici compétence égale à celle qu'il exerce sur les ouvrages et les entreprises intéressant plus d'une province.

Enfin, troisième catégorie, il y a les eaux exclusivement provinciales ou locales, c'est-à-dire celles qui sont entièrement dans les limites d'une province. Bon nombre de ces eaux sont tributaires de nappes d'eau interprovinciales ou internationales. Lorsque le premier ministre actuel a cherché, quand il était député, à recourir au Code criminel pour s'attaquer à ce problème, il a restreint son bill aux eaux interprovinciales ou aux cours d'eau qui se jettent dans des eaux interprovinciales. Je ne vois pas, pour ma part, pourquoi il y aurait lieu de restreindre ainsi l'application du code. Il me paraît évident que le Parlement peut, s'il le désire, déclarer qu'il y a délit en ce qui concerne cette troisième catégorie d'eaux. La résolution dont l'honorable député de Selkirk a saisi la Chambre cet après-midi ne prévoit aucune limite aux eaux à l'égard desquelles les peines pourraient s'appliquer.

Afin de déterminer si le remède passablement rigoureux que propose l'honorable député est nécessaire et satisfaisant, nous devons examiner l'étendue du problème. Le problème de la pollution des eaux a-t-il atteint un point où rien d'autre qu'une mesure rigoureuse y puisse suffire? Naturellement, le cours d'eau que je connais le mieux, c'est cette grande rivière qui a dénudé le magnifique et antique escarpement rocheux qui forme aujourd'hui le site impressionnant de la colline parlementaire, la rivière Ottawa, qui, sur une distance de 40 milles, baigne la frontière nord de ma circonscription historique de Carleton. Sur une distance d'environ 360 milles, depuis la tête du lac Témiskamingue jusqu'aux rapides de Carillon, la rivière Ottawa marque la frontière entre l'Ontario et le Québec. Il n'est pas exagéré de dire, je crois, que tout le long de son cours inférieur, de fait, depuis les chutes Chaudières, à peu près au niveau des immeubles du Parlement, jusqu'à son embouchure, la rivière Ottawa est incroyablement contaminée et saturée de toutes sortes d'ordures.

Comme je l'ai déjà dit, personne dans la vie publique n'a étudié plus à fond la question de la pollution de l'Ottawa que le sénateur Lambert. Je cite ici son discours du 2 décembre 1953 (hansard du Sénat, page 95):

En un mot, on peut dire que les régions que baigne le cour inférieur de l'Ottawa offrent actuellement l'exemple le plus frappant qu'on puisse trouver au Canada d'un égout principal à ciel ouvert qui dépare le beau site où des gouvernements successifs, ainsi que toute la population du pays, ont projeté d'établir une capitale idéale.

Mes propres observations confirment l'opinion du sénateur Lambert. Cette opinion a été corroborée pour ainsi dire sans réserve par un rapport circonstancié établi en 1956 par la division du génie sanitaire, ministère de l'Hygiène publique de l'Ontario, sur la pollution de l'Ottawa et de ses affluents. J'ai un exemplaire de ce rapport ici. Comme la Chambre peut le constater, c'est un document très détaillé, comportant de nombreux graphiques et tableaux, sur les échantillons qu'on a prélevés de différentes parties de ce cours d'eau ou de ses tributaires. C'est un document très intéressant, qui a été préparé avec la plus grande compétence.

L'hon. M. Martin: Vous voulez parler du rapport de M. Berry?

M. Bell (Carleton): Il a été préparé sous la direction de M. Berry, un des ingénieurs sanitaires les plus compétents de notre continent.

Sans vouloir présenter les détails minutieux que renferme ce document, je voudrais citer quelques déclarations et conclusions du rapport. J'aimerais lire, en premier lieu, un extrait de la page 22 qui porte le titre "La région métropolitaine d'Ottawa, d'Aylmer à Green Creek":

Les eaux vannes non traitées déversées dans la rivière Ottawa à Aylmer, Deschênes, Hull, Ottawa, Eastview, Rockcliffe Park, Pointe-Gatineau, Gatineau Mills et dans la région de l'aéroport de Rockcliffe et de Manor Park provoquent une contamination bactérienne très forte de la rivière sur une distance de presque quarante milles en aval.

La pollution qui en résulte n'est guère difficile à imaginer. A l'émissaire d'égout près de l'écluse Rideau, les touristes qui se promènent en bateaux de plaisance sur la rivière Ottawa pour admirer le panorama doivent tout d'abord traverser une étendue d'eau où flottent des excréments, du papier de toilette, des condoms, de l'huile, de l'eau de savon et autres détritus.

Puis le rapport parle des matières que déverse les différentes sortes d'égouts de la région. A la page 23, il traite du déversement dans l'Ottawa des eaux industrielles usées à cet endroit en particulier. Je cite:

En plus des égouts municipaux, l'évacuation de déchets industriels contribue puissamment à la contamination de l'Ottawa.

Neuf bouches d'égout de la *E. B. Eddy Company* y apportent des déchets du traitement au sulfite, des fibres, des parcelles de bois et de petites quantités d'écorce. On estime que la quantité en est plus grande que les déchets provenant de tous les égouts d'Ottawa réunis. Bien qu'on n'ait pas donné les résultats de l'échantillonnage, il appert que la demande d'oxygène biochimique pour ces déchets équivaut à celle d'un réseau d'égouts desservant une population d'un million.

Il est ensuite question d'autres industries de la région, dont la *Canadian International Paper Company*, de Gatineau Mills, qui déverse ses déchets industriels dans la rivière Ottawa par sept grosses bouches d'égout. Voici ce que dit le rapport:

Les sept égouts déversent environ 47 millions de gallons d'eau usées par jour...

Le total des eaux usées rejetées par cette usine représente une demande d'oxygène biochimique équivalant à celle que provoque le total des eaux usées d'une ville d'un million et demi d'habitants.

A la décharge des fabriques de pâte à papier que j'ai mentionnées, je crois qu'il faut dire qu'aucune industrie n'a consacré plus de fonds à des recherches visant à réduire et à neutraliser la contamination provoquée par les eaux usées de ces usines. J'espère avoir l'occasion d'y revenir. Mais voici la fin de ce passage du rapport:

D'après l'analyse d'échantillon d'eaux vannes de l'industrie, la population de la région métropolitaine d'Ottawa et Hull, plus les déchets provenant de la compagnie *E. B. Eddy Co.*, on estime que le total des eaux vannes représente une demande d'oxygène biochimique de l'ordre de celle des matières d'égout provenant d'une ville de trois millions de personnes.

J'aimerais vous citer une ou deux autres déclarations relevées à la page 29 du rapport, sous le titre "La rivière Ottawa à Ottawa". Voici:

Le reste de ce secteur de l'Ottawa, des chutes Chaudières à Green-Creek, a toujours donné un très fort indice colibacillaire, chaque échantillonnage indiquant des points où le nombre de colibacilles par 100 millilitres atteignait la centaine de mille, ce qui indique un état de pollution intense.

J'insiste sur ces mots: "Ce qui indique un état de pollution intense". Plus loin, on trouve encore:

Le rassemblement des résultats des analyses prouve de façon certaine que la rivière Ottawa, en aval des chutes Chaudières, devient rapidement une rivière extrêmement polluée.

Puis, à la page 32 du rapport, on trouve l'étude de la situation entre Ottawa et Pointe-Fortune, dont voici un passage:

La rivière Ottawa, en aval d'Ottawa, jusqu'à l'extrémité de la dernière zone échantillonnée, soit jusqu'à Pointe-Fortune à la frontière de l'Ontario et du Québec, révèle la présence d'une pollution bactériologique intense tout le long de cette distance. Chaque échantillonnage a donné un dénombrement très élevé de colibacilles et nulle part, le long de ce secteur de la rivière, l'analyse n'a révélé que la contamination bactériologique était moins intense.

Cette analyse effarante de l'état de la rivière Ottawa,—effarante n'est-il pas le seul qualificatif admissible en pareil cas?,—devrait mettre en vive lumière la nécessité d'une initiative décisive et draconienne. Le rapport du Dr A. E. Berry a été, comme le savent les honorables députés, présenté au comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes relatif à la Commission du district fédéral à la session de 1956. Il n'est pas étonnant que la première recommandation de ce comité, coprésidé par l'honorable député de Villeneuve (M. Dumas), portât sur ce problème. Du rapport, tel qu'il est reproduit à la page 1052 (texte anglais) des procès-verbaux et témoignages du comité, je citerai le passage suivant:

(1) Nous estimons qu'un projet d'importance fondamentale à entreprendre et à mener à bonne fin dans la région de la capitale nationale serait l'élimination des causes de la pollution de la rivière Ottawa. Votre comité est d'avis que l'embellissement d'un district fédéral perdrait de sa valeur si l'on permettait que la pollution de cette grande source d'eau continue sans frein. Les eaux d'égout et déchets industriels non traités se déversent librement dans les cours d'eaux avec des conséquences alarmantes.

Ce qui m'inquiète, monsieur l'Orateur, et ce qui me convainc qu'il est temps de prendre résolument des mesures énergiques, c'est que le rapport définitif établi par le comité mixte antérieur, et qui a été soumis à la Chambre le 1er août 1944 contenait une recommandation tout à fait analogue. Les députés qui s'intéressent au texte de ce rapport le trouveront reproduit à la page 68 du mémoire présenté par la Commission du district fédéral le 21 mars 1956.

Je me permets de dire à la Chambre que nous assistons depuis trop longtemps à une attitude de laisser-aller, à une négligence du problème par principe, ou peut-être même à une politique suivie dans l'espoir, digne de Micawber, que quelque chose interviendrait.

D'année en année,—du moins dans cette région,—le problème s'est accentué et je ne pense pas qu'aucune autorité publique, sûrement pas le Parlement, ait entrepris les mesures qui s'imposaient en face de ce problème.

C'est parce que la proposition de mon honorable ami est radicale que je l'approuve. Ce

sera peut-être un traitement de choc, mais accompagné par l'autre mesure que j'exposerai, il me semble qu'il rendrait aux eaux que nous a données le Créateur, l'état qui permettrait au public de s'en servir sans danger.

J'ai déjà dit que l'industrie de la pâte de bois et du papier,—y compris deux usines situées de l'autre côté de la rivière,—avait, par l'entremise de l'Institut canadien des recherches sur la pâte de bois et le papier, affecté de fortes sommes à des recherches visant à réduire ou à supprimer les effets viciateurs de la quantité immense de ses déchets industriels. Cette industrie mérite les plus grands éloges. Ses expériences ont atteint le stade où elles constituent peut-être une "percée" d'ordre technique dans les recherches destinées à éliminer simplement, sûrement et économiquement les effluents ménagers et industriels.

Le caractère pratique du traitement des matières d'égout par une nouvelle méthode, appelée la technique de la suspension atomisée, a fait l'objet d'une démonstration l'an dernier. J'ai ici la brochure contenant les renseignements qui ont été communiqués au cours d'une conférence de démonstration, tenue le 26 septembre 1957, sous les auspices de l'Institut canadien des recherches sur la pâte de bois et le papier, et qui portait sur le "traitement des matières d'égout par la technique de la suspension atomisée". Je cite un bref extrait de l'avant-propos de ce rapport:

> Le 30 juillet 1957, la possibilité technique de détruire en quelques secondes des boues brutes et persistantes, à la pression atmosphérique et de façon continue, a été accomplie dans un appareil mis au point et construit par l'Institut. Depuis lors, des études ont démontré qu'il est possible de reproduire les résultats, que la méthode est souple et qu'elle peut être utilisée au cœur même d'une localité.
>
> Le temps est donc venu d'initier d'autres intéressés à la méthode, à l'outillage et aux résultats, pour qu'à l'échelon municipal des essais se poursuivent en vue d'étudier l'aspect économique et l'aspect technique de l'application quotidienne.
>
> L'urgence des problèmes de la pollution...

La parole est à l'industrie de la pâte et du papier.

> ...est telle, qu'on devrait mener bien des essais de front. Nos pays ne peuvent se permettre qu'une compagnie ou une collectivité fasse cette tentative à loisir pour toutes les autres. De plus, les circonstances diffèrent si sensiblement d'une collectivité à l'autre que des essais simultanés de plusieurs variantes de la méthode sembleraient indiqués.

On ajoute enfin dans l'avant-propos:

> Le succès de l'utilisation de la TSA pour le traitement des boues sanitaires donne à penser qu'on peut fort bien l'employer aussi avec d'autres boues organiques comme celles produites par les conserveries de poisson, les raffineries de pétrole, les salaisons, etc. Voilà pourquoi notre industrie...

Il s'agit de l'industrie de la pâte et du papier.

> ...après avoir dépensé presque 1 million pour mettre au point la TSA et dépensant encore davantage pour l'appliquer dans les fabriques de pâte, était disposée à nous faire étudier les possibilités dans ces autres régions.

Je crois que le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales a grandement contribué à la préparation de ce rapport et de ces données essentielles.

Je laisse à ceux qui sont davantage en mesure de comprendre la technique de ce nouveau procédé expérimental et de vulgariser les termes employés dans cette technique, le soin d'expliquer ce que signifie la TSA (la technique de la suspension atomisée).

Si je parle de cette question, c'est parce que je veux dire au gouvernement qu'il y a lieu d'affecter beaucoup plus de crédits aux recherches en ce domaine. Si, comme cela paraît possible, la TSA constitue une découverte scientifique, il faudrait pousser le plus possible les recherches en vue d'en connaître toute l'importance. Je suis sûr que le Parlement n'hésiterait aucunement à voter des fonds à cette fin.

Un autre domaine de recherche offre beaucoup de possibilités pour la protection de nos cours d'eau: c'est le traitement hygiénique des eaux d'égout en champs d'épuration. Introduite dans le Dakota-Nord il y a cinq ou six ans, cette méthode n'est pas inconnue maintenant dans l'Ouest canadien. Certains députés la connaissent sans doute très bien. Sauf erreur, on ferait actuellement les plans d'une installation de ce genre à Swift-Current, installation prévue pour environ 10,000 personnes. L'honorable député de Swift-Current-Maple-Creek (M. McIntosh) pourra nous en dire davantage. On se propose également de remplacer les installations actuelles de la ville de Regina pour le traitement des eaux d'égout par des champs d'épuration.

J'avoue que ce que je sais de ce sujet, je le dois surtout à un excellent article intitulé: "Le traitement des eaux d'égout par la méthode des champs d'épuration", écrit par M. J. G. Schaffer, directeur de la division sanitaire du ministère de l'Hygiène publique de la Saskatchewan, à Regina, et qui a paru en octobre 1956 dans le *Canadian Journal of Public Health*. Cette technique pourrait bien offrir de nouvelles et excellentes possibilités aux petites municipalités et probablement à certaines municipalités de cette région, qui pourraient évacuer sanitairement les eaux d'égout et à bon compte, protégeant ainsi les rivières et les cours d'eau de la contamination et de la pollution qui les atteignent aujourd'hui.

Je crois que la Commission du district fédéral devrait donner le ton à cet égard et

je crois aussi que le gouvernement fédéral devrait être au premier rang de ceux qui s'occupent de la question. Étant donné tout ce qu'a fait l'industrie privée, en particulier celle de la pâte de bois et du papier, le Parlement doit, certes, être disposé à encourager le Conseil national de recherches et les autres organismes de recherche de l'État à trouver toutes les solutions possibles à ce qui est incontestablement un grave problème d'hygiène nationale.

Tout en appuyant la proposition de résolution de l'honorable député de Selkirk, je fais une réserve. Il ne suffira pas qu'on s'attaque à ce problème sur un seul front, mais je crois qu'on pourra dans un délai raisonnable arriver à résoudre ce problème et à rester maître de la situation grâce à un programme de recherche, à la collaboration des pouvoirs fédéraux, provinciaux, municipaux et de l'industrie et à l'imposition de peines appropriées, comme celles que prévoit la proposition de résolution, pour toute violation des normes établies concernant la pollution des eaux.

Le maintien de la pureté de nos eaux douces importe au point que la nation et tous les gouvernements du pays doivent en payer le prix. Nos industries et nos municipalités doivent reconnaître le droit de tous les citoyens à de l'eau pure, non contaminée, et j'ose dire qu'il faut faire justice du prétexte qu'invoquent les municipalités et les industries lorsqu'elles prétendent n'avoir d'autres moyens de disposer des eaux de rebut que de violer les droits des populations situées en aval des usines et des égouts. A mon avis, la proposition de l'honorable député de Selkirk est un moyen, entre autres, de forcer les gens à agir et, pour cette raison, j'estime que la résolution mérite l'appui de la Chambre.

M. E. J. Broome (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, j'aimerais, pour commencer, dire à l'honorable député de Carleton (M. Bell) que le discours que nous venons d'entendre constitue une précieuse contribution au débat et qu'il y a bien peu d'autres aspects de la question que nous puissions examiner par suite de la recherche et de la présentation minutieuses de l'honorable député.

Toutefois, nos statuts renferment à l'heure actuelle au moins une loi,—la loi sur les pêcheries,—qui a essentiellement pour objet de protéger les eaux navigables auxquelles le ministère des Pêcheries s'intéresse et, à ce propos, j'aimerais exposer quelques détails sur les règlements actuels et ce qui s'est passé relativement à ces règlements.

L'honorable député de Carleton a parlé des besoins biochimiques de l'eau relativement aux déchets industriels et il a signalé que ces déchets exigent beaucoup d'oxygène, tandis que les déjections humaines en exigent très peu. Il a dit, pour donner un exemple, que les déchets de l'usine Eddy équivalent à ceux d'une ville de 500,000 à 600,000 habitants. Le long du Fraser, les déchets industriels sont beaucoup plus nuisibles à la pêche que le déversement des égouts des municipalités situées en aval de la région métropolitaine de Vancouver. Ces effets sont particulièrement nuisibles pour les saumoneaux qui descendent vers l'océan, parce que les déchets industriels absorbent l'oxygène de l'eau et, pour bien dire, suffoquent le poisson. Les saumonceaux meurent et les montaisons s'en trouvent réduites.

Les peines prévues pour le déversement de déchets industriels dans les cours d'eau protégés par la loi sur les pêcheries sont relativement peu sévères. D'après l'article 61 de cette loi, quiconque fait passer ou déposer, ou permet sciemment que l'on fasse passer ou déposer, dans les eaux fréquentées par le poisson, de la chaux, des substances chimiques, ou des drogues, ou des matières toxiques, et le reste, est passible, pour la première contravention, d'une amende de $20 et des frais; pour une deuxième contravention, d'une amende d'au moins $20 et des frais et d'au plus $80 et des frais, et aussi, en plus de cette amende, d'une autre amende d'au moins $10 et d'au plus $20 pour chaque jour durant lequel la contravention se continue.

Cela veut dire que, si le ministère poursuit une société industrielle devant les tribunaux, la société pourra se soustraire à la loi en payant $20 par jour relativement à n'importe quelle sorte de déchets qu'elle veut déposer dans le cours d'eau. D'autre part, si un cultivateur tire de l'eau d'irrigation d'un cours d'eau poissonneux, et omet d'installer un grillage à l'entrée du tuyau d'adduction au fossé d'irrigation, il est passible d'une peine de pas moins de $4 et d'au plus $20 pour chaque jour ou partie de jour durant lequel ce fossé, chenal ou canal reste dépourvu d'un grillage, treillis ou garde-poisson dûment approuvé et bien entretenu. Cela veut dire que l'on peut continuer à déverser des déchets industriels dans le cours d'eau desservant une ville d'un demi-million d'habitants, pour la même peine quotidienne que si l'on a omis d'installer un grillage ou un treillis à l'entrée d'un fossé d'irrigation.

Ce qu'il faut, si nous voulons atteindre ce but, c'est rendre plus sévères les lois telles que la loi sur les pêcheries, la loi sur la marine marchande du Canada et la présente proposition de résolution. Ainsi que l'honorable député de Carleton l'a dit, c'est rigoureux; mais, si des mesures de rigueur sont les seules qui nous permettent de nettoyer

nos cours d'eau et nos lacs, eh bien tant pis. Les peines prévues dans d'autres articles de la loi sur les pêcheries relativement à la saisie de bateaux et à l'utilisation d'explosifs, et le reste sont relativement sévères mais, pour ce qui est de la pollution des eaux, elles ne signifient pas grand chose.

Par ailleurs, quand les navires entrent au port, souvent ils se débarrassent de lest, de vieilles boîtes et de vieux matériaux d'entreposage dont ils n'ont plus besoin. Cela, bien entendu, est interdit par l'article 60 de la loi sur les pêcheries, qui dispose notamment:

> Quiconque, contrairement aux dispositions de la présente loi, jette d'un bâtiment du lest, des cendres de charbon, des pierres ou d'autres substances nuisibles ou délétères dans une rivière, havre ou rade, ou dans des eaux où se fait la pêche, ou laisse ou dépose ou fait jeter, laisser ou déposer sur la rive, sur la grève ou sur le bord de quelque cours ou nappe d'eau ou sur la grève, entre les marques des hautes et des basses eaux, des restes ou issues de poisson ou d'animaux marins, ou laisse du poisson gâté ou en décomposition dans un filet ou autre engin de pêche, est passible pour chaque contravention d'une amende d'au moins vingt dollars et des frais et d'au plus cent dollars et des frais...

Je conçois que, dans certaines conditions, l'acquittement de cette amende constituerait la façon la moins onéreuse de se débarrasser des déchets dont on ne voulait pas à bord du navire. L'une des façons de s'attaquer à ce problème du lest serait de remanier la loi sur les pêcheries, de façon à ce qu'elle atteigne vraiment son but.

Quand, en 1954, le Canada était représenté à la première conférence sur la pollution des eaux de mer par l'huile, on a proposé l'établissement d'une zone côtière de 50 milles sur le pourtour du continent nord-américain. Cette solution protégerait évidemment les eaux canadiennes. En 1956 on a modifié la loi en ce sens, et on en a étendu les dispositions aux Grands lacs. Cela montre qu'il existe effectivement certaines lois fédérales dont on pourrait se servir pour se débarrasser, dans une certaine mesure, de la pollution des cours d'eau et des lacs de notre pays.

Des orateurs qui m'ont précédé ont rappelé les efforts tentés en 1956 par l'actuel premier ministre en vue de faire modifier le Code criminel de façon à y inclure les infractions dont il est question aujourd'hui. Comme le rappelait aujourd'hui l'honorable député de Selkirk (M. Stefanson), les déchets industriels déversés dans le bras nord de la Saskatchewan, aux environs d'Edmonton, altéraient la pureté de l'eau jusqu'à Prince-Albert de façon à la rendre, en cet endroit, à peu près imbuvable. La situation s'est améliorée lorsque les sociétés incriminées ont consacré $150,000 au traitement des déchets, de façon à les rendre inoffensifs. Toutefois, s'il peut se trouver quelques sociétés industrielles prêtes à dépenser une somme d'argent aussi importante, il doit y en avoir un bien plus grand nombre qui ne sont pas en mesure de faire face aux dépenses que leur imposerait l'amélioration de leurs procédés au point que leurs déchets ne pourraient plus porter préjudice à la faune aquatique, ou rendre l'eau impropre à la consommation humaine.

Si on allait adopter une proposition de résolution comme celle dont nous sommes saisis, ces sociétés seraient obligées d'inclure dans leur prix de revient les dépenses qu'impliquerait le traitement des déchets industriels de manière à les rendre inoffensifs. Au cours du débat sur cette question, qui a eu lieu en 1956, on a rappelé qu'aux termes d'un jugement rendu par la cour du district de Montréal, il était possible à celui qui était lésé par le déversement de déchets nocifs dans les cours d'eau d'agir en justice contre le délinquant. Le gouvernement de l'époque a prétendu qu'on pouvait agir aux termes de l'article du Code criminel visant la "nuisance publique". Mais on a rappelé avec à propos, en 1956, que quoi que cela puisse paraître exact, à première vue, dans la pratique ce n'est pas du tout la même chose. Il est impossible de faire rendre à cet article du Code criminel les mêmes services qu'on attend de la proposition de résolution dont nous sommes saisis.

L'honorable député de Kootenay-Ouest (M. Herridge) a proposé la création d'un bureau fédéral de contrôle. L'honorable député de Carleton, parlant de la lutte contre la pollution de nos eaux, a aussi donné à entendre que ce serait possible de créer à cette fin une commission fédérale de contrôle. Je crois toutefois que l'idée la plus utile exprimée par l'honorable député de Carleton avait trait à la recherche scientifique. L'industrie de la pâte de bois et du papier, qui est riche, consacre des crédits importants à la recherche scientifique intéressant ses propres problèmes, mais il existe encore un grand nombre d'industries plus modestes incapables d'assurer des services de ce genre, c'est-à-dire incapables de trouver la meilleure façon de se débarrasser de leurs déchets. Je crois que le gouvernement fédéral, par l'entremise du Conseil national de recherches, et au moyen de subventions, pourrait effectivement instituer un programme grâce auquel l'industrie pourrait, elle-même, s'attaquer à la solution des problèmes qui se posent à elle. Je la crois tout à fait disposée à collaborer à la solution du problème, pour peu qu'on lui fasse savoir que si elle ignore comment s'attaquer à ces difficultés, on l'aidera à en trouver le moyen.

La technique ou le dispositif de la suspension atomisée pourrait peut-être s'appliquer

à tous les genres de déchets industriels, à moins qu'ils ne soient valables que pour les déchets provenant de l'industrie de la pâte de bois et du papier. Quoi qu'il en soit, c'est un grand progrès dans la lutte contre les déchets industriels, et le gouvernement devrait prêter son appui et son concours à son éventuelle application à d'autres industries qui interviennent dans le problème de la pollution.

Je ne voulais pas parler longuement sur cette question, car je me rends compte que d'autres honorables députés désirent exposer leur point de vue. La résolution qui nous est soumise ne comporte pas une réponse complète au problème de la pollution, mais c'est sûrement un pas en avant qui devrait contribuer à hâter la solution de ce problème. Avant de finir, j'aimerais mentionner le débat du 28 février 1956 sur le problème de la pollution de la rivière Ottawa. C'est en somme à Ottawa que je vais résider huit à neuf mois par an, et j'estime donc devoir m'intéresser à cette rivière. Ce jour-là, le premier ministre actuel, a cité un extrait d'un article du numéro de juin 1945 de *Forest and Outdoors*, organe officiel de l'Association forestière du Canada. C'est à la page 1684 du hansard; le voici:

> En ce qui concerne la rivière Ottawa, deux provinces sont en cause. Venant d'Ontario des déchets malodorants, grouillants de bactéries et de poisons (ainsi s'exprime à peu près le professeur Lucien Piché dans un rapport qu'on pourra obtenir du bureau québécois de biologie, à l'Université de Montréal) se déversent dans la province de Québec par voie de l'Ottawa. Ce faisant, ces déchets se mêlent à des déjections analogues venant de la province de Québec elle-même. Ce n'est pas ce qu'on pourrait appeler un joli pastel.

L'honorable représentant de Carleton a parfaitement décrit l'Ottawa aujourd'hui en disant que c'était peut-être le plus grand collecteur d'égouts à ciel ouvert du monde à l'heure actuelle. Le Parlement a le devoir de remettre les cours d'eau dans l'état où ils se trouvaient autrefois et d'empêcher l'aggravation de leur état, qui n'a pas encore atteint un degré désespéré mais qui peut l'atteindre d'ici dix ou quinze ans, au risque d'entraîner l'extinction de la faune. Nous avons le devoir de prendre des mesures à ce sujet dans l'intérêt de la conservation de notre sol et de nos eaux.

Comme l'a signalé l'honorable représentant de Carleton, je tiens à dire que j'appuie la présente résolution et qu'à mon avis l'honorable représentant de Selkirk a rendu service à la Chambre et à la nation en nous soumettant aujourd'hui la présente résolution.

(*Texte*)

M. Rodolphe Leduc (Gatineau): Monsieur le président, je désire féliciter l'honorable député de Selkirk (M. Stefanson) d'avoir bien voulu présenter cette motion aujourd'hui, ce qui me permet, à la suite d'autres députés, de dire quelques mots sur la pollution des eaux en général, et, en particulier, sur celle de la rivière Ottawa.

Je sais, ayant siégé au comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes relatif à la Commission du district fédéral il y a deux ans, qu'un rapport a été préparé et déposé par le Dr Bailey, du département de l'hygiène de l'Ontario, et je sais aussi que la rivière Ottawa, en aval de la capitale, est considérée comme un égout à ciel ouvert.

Du côté ontarien, on exécute actuellement des travaux dans le dessein de diminuer ou d'éliminer la pollution des eaux qui est causée par les égouts de la ville d'Ottawa. Au fait, on construit actuellement un égout collecteur que l'on reliera à une usine d'épuration qui sera située à Green's Creek afin de remédier à cette situation. Mais, malheureusement, du côté de la province de Québec, il ne se fait présentement aucun travail. Pourtant, les rapports nous indiquent clairement que, du côté de la province de Québec, les usines et les papeteries contribuent à la pollution des eaux de cette rivière.

A mon avis, le seul moyen de résoudre ce problème de la pollution des eaux de la rivière Ottawa, c'est de convoquer une conférence entre les autorités du gouvernement fédéral et celles des gouvernements provinciaux de l'Ontario et du Québec. Je crois que c'est le seul moyen d'y arriver, et tant que la province de Québec ne se rendra pas compte de sa responsabilité, il sera impossible de débarrasser la rivière Ottawa de cette pollution.

Je demande donc aux honorables ministres de la province de Québec qui sont intéressés, j'en suis convaincu, à ce que la pollution des eaux de la rivière Ottawa cesse, de bien vouloir faire les démarches nécessaires auprès du gouvernement provincial afin qu'une conférence ait lieu entre les trois gouvernements et que l'on trouve, une fois pour toutes, la solution à ce problème.

(*Traduction*)

M. P. B. Rynard (Simcoe-Est): Monsieur l'Orateur, c'est un honneur pour moi que de pouvoir apporter au débat actuel mon humble contribution. Je félicite les députés qui ont déjà pris part à la discussion et ont signalé tant de points intéressants dont il est nécessaire de tenir compte dans l'étude d'une résolution comme celle dont nous sommes saisis.

Je commence par quelques notes historiques très brèves sur la pollution des eaux. Ce mal est aussi vieux que la race humaine et, lorsque le Christ, en Galilée, a changé l'eau en vin, c'est sans doute parce qu'il a voulu

protéger ses hôtes dans un endroit où les eaux étaient fort contaminées. Au cours de la guerre sud-africaine, la typhoïde a tué plus de soldats que les armes et, pendant la guerre de 1914-1918, c'est parce que des recherches scientifiques nous ont donné le vaccin contre la typhoïde et la paratyphoïde que nous avons pu tenir le coup aussi longtemps.

Grâce à la médecine, la typhoïde a disparu. C'est la science médicale alliée à la technique sanitaire qui nous a valu ce résultat. C'est pourquoi je me sens réconforté en prenant part au débat actuel pour réclamer des mesures spécifiques qui s'imposent depuis longtemps en vue de l'enrayement rapide d'un problème sanitaire qui prend, au Canada, des proportions alarmantes. Pour moi-même en tant que médecin et pour des centaines de mes collègues médicaux, la question de la pollution des eaux est très inquiétante. Nous pouvons nous compter chanceux au Canada. Grâce aux usines municipales de filtration, à la chloruration et à l'emploi d'autres produits chimiques, nous avons pu protéger assez bien notre population contre les maladies communiquées par l'eau. Mais le problème s'aggrave. Le danger devient de plus en plus grand chaque jour par suite de l'accroissement de la population et de l'existence d'usines industrielles beaucoup plus importantes.

Les usines de filtration et les produits chimiques n'offrent qu'une protection partielle. Ce n'est qu'un aspect de la défense contre les microbes et bactéries infectieux qui se trouvent dans beaucoup de nos cours d'eau. Nous sommes dans la situation d'un pays menacé par un voisin belliqueux, qui ne compterait que sur une seule arme pour se défendre et qui ne prendrait aucune mesure pour se préparer à user de représailles.

A l'heure actuelle, notre défense contre la pollution des eaux n'est pas suffisante; nous avons fait très peu pour nous attaquer à l'une des principales sources de cette pollution, si tant est que nous ayons fait quelque chose. Le mérite de la proposition à l'étude c'est qu'elle propose des mesures positives et précises contre ceux qui, par égoïsme, ou peut-être par irréflexion, n'ont fait à peu près rien pour favoriser comme ils le devraient le bien-être de l'ensemble de la population.

En prenant la parole, j'ai dit qu'à mon avis le débat actuel est urgent. Il y a 30 ou 40 ans, l'économie canadienne était fondée dans une large mesure sur l'agriculture et nos matières premières étaient expédiées à l'étranger pour y être transformées. L'agriculture et les matières premières jouent encore un rôle important du point de vue de notre revenu national. Cependant, aiguillonné par deux grandes guerres, le Canada est devenu aussi une nation industrielle. Nous transformons de plus en plus nous-mêmes nos propres matières premières et, chaque année, notre capacité de production industrielle s'accroît de plusieurs millions de dollars. Les nouvelles industries ont besoin d'énergie et, en dépit des grands progrès réalisés au chapitre de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, l'énergie hydro-électrique demeure, et demeurera pendant de longues années encore, notre principale source d'énergie industrielle à bon marché. On aménagera de plus en plus d'usines hydro-électriques et de plus en plus d'industries iront s'installer à proximité de ces usines afin de profiter pleinement du bas prix de cette énergie.

Depuis 20 ans, le danger de la pollution des eaux par l'industrie n'a cessé de s'accroître. En même temps que s'accentuait la menace de maladies d'origine hydrique, la nécessité d'un approvisionnement d'eau pure s'intensifiait dans les mêmes proportions. Depuis la fin de la seconde Grande Guerre, notre population a bien augmenté. Le taux d'accroissement naturel est resté élevé et constant. Nous avons accueilli des immigrants au rythme d'environ 150,000 par année. Ce surcroît de population est un élément de l'accroissement de la demande d'eau pure. Il y a aussi l'évolution de notre mode de vie. Ainsi que je l'ai dit tantôt, notre économie a évolué. Le Canada n'est plus essentiellement une nation d'agriculteurs. L'exode des fermes vers les villes a été continu et augmente encore.

Depuis 13 ans que la seconde Grande Guerre est terminée, nos villes et nos villages ont changé du tout au tout. Ce qui était en 1945 une campagne paisible voisine de la ville fait maintenant partie de la ville elle-même. De nouvelles entreprises de logement ont supplanté les fermes non loin des villes. Les fossés d'égouttement et les puits de ferme d'il y a 15 ou 20 ans ont été remplacés par des systèmes de canalisation d'égouts et d'adduction d'eau. La demande ménagère d'eau s'est accrue beaucoup plus rapidement que la population.

Il en est de même dans l'industrie. L'industrie a de plus en plus besoin d'eau pour ses procédés de fabrication. De nos jours, l'usine industrielle moderne a toutes les commodités nécessaires au travail dans le confort. Qu'on me permette de citer rien qu'un exemple de ce que ces commodités signifient dans l'augmentation de la demande d'eau. De nos jours l'usine moderne a l'air climatisé. Peut-être ne s'est-on pas rendu compte de l'importance de l'eau dans certaines méthodes de climatisation de l'air. J'ai été bien étonné d'apprendre que, pour climatiser l'air d'une grande usine industrielle,

il faut plus d'eau qu'à une ville de 25,000 personnes. Je m'appuie pour dire cela sur une publication de l'ONU intitulée *L'eau et le monde, aujourd'hui.*

Quand nous demandons à l'industrie de cesser de polluer l'eau de nos rivières et de nos lacs, nous ne lui demandons pas trop. Les frais de traitement des eaux vannes non traitées ne sont pas trop élevés comparativement à ce que l'industrie a dépensé pour la construction d'usines et l'achat d'outillage coûteux. Je crois que ces quelques observations feront comprendre aux honorables députés pourquoi je considère cette mesure législative comme extrêmement urgente.

J'ai dit aussi que, en qualité de médecin, j'éprouve un certain soulagement à la présentation de cette proposition parce que toute eau polluée est toujours une menace d'épidémie. J'aimerais exposer quelques faits à la Chambre. Dans l'Inde, par exemple, toujours d'après les publications de l'ONU, 4,000 personnes meurent chaque jour des suites de maladies d'origine hydrique. De 1940 à 1945, ces maladies ont été la principale cause de décès au Venezuela. A la suite de la seconde guerre mondiale, 25,000 Européens mouraient chaque année de maladies transmises par l'eau impure.

Les usines de filtration et les produits chimiques ne parviennent que fort mal à donner une protection suffisante. C'est ainsi qu'en 1937, un faubourg de la grande ville de Londres, du nom de Croydon, a connu une panne de son dispositif de purification des eaux. Cette panne, bien que de courte durée, a déclenché une épidémie de fièvre typhoïde dont beaucoup moururent et beaucoup furent très malades. Le département fédéral de l'Hygiène publique, aux États-Unis, estimait en 1949 que le traitement des maladies causées par la pollution des eaux avait coûté plus de 80 millions de dollars.

Le même danger est couru par toute municipalité canadienne qui doit s'approvisionner en eau dans une source d'eau polluée rendue utilisable par filtration ou traitement chimique. Il ne faut pas se faire d'illusions: il existe de nombreuses localités canadiennes dans cette situation aujourd'hui, de nombreuses localités où la tragédie de Croydon pourrait se reproduire. Il y a de nombreuses régions, comme les villes riveraines des Grands lacs, chez notre grand voisin du sud où les eaux d'égouts et les déchets sont rejetés dans le lac sans traitement préalable. Il est exact que certaines de ces villes ont des usines d'épuration des eaux d'égouts, mais certaines n'en ont pas et la plupart de leurs eaux usées sont rejetées dans les Grands lacs, d'où elles s'acheminent vers nos lacs et cours d'eau.

[M. Rynard.]

Ainsi, le long de l'Ottawa,—il en a déjà été question aujourd'hui,—la plupart des déchets sont déversés directement dans la rivière sans avoir été traités. Une des plus grosses fosses septiques du Canada se trouve dans le sud de l'Ontario. Parfois, l'eau déborde et pollue les grèves et les eaux environnantes. Il faudrait un plus grand nombre d'usines d'épuration partout au Canada. C'est à cause du danger de la pollution des eaux qu'en ma qualité de médecin j'approuve la proposition à l'étude; elle s'attaque à la source du mal.

Je pourrais parler beaucoup plus longuement et souligner l'importance de l'eau pour l'humanité. Je pourrais vous entretenir des terribles effets de la déshydratation du corps humain s'il nous manquait les moyens de remplacer immédiatement l'eau qui s'en exhale constamment. Je pourrais rappeler que l'être humain brûle de l'oxygène si rapidement qu'on pourrait presque le comparer à un flamme mouvante. De fait, la marge de sécurité est tellement faible que, si notre système naturel de refroidissement faisait défaut pendant quelques heures seulement, la température pourrait s'élever des quelques degrés qui séparent la vie de la mort.

Je pourrais consacrer beaucoup de temps à traiter de l'importance de l'eau dans notre économie mais cela aussi peut se résumer en une phrase. Sans de bonnes réserves d'eau pure et non contaminée, notre économie sera comme nos corps, elle se déshydratera et mourra.

Nous pouvons parler de notre richesse en ressources naturelles, de nos forêts, de nos ressources minérales, de notre blé, de notre pétrole, de notre charbon, mais je proclame en toute sincérité que sans eau tout le reste n'a aucun sens. Sans eau, pas d'énergie hydro-électrique; sans eau, pas moyen d'extraire notre or, notre argent, notre nickel et notre cuivre; sans eau, nos belles terres agricoles ne seraient qu'un désert.

Permettez-moi d'aborder un instant l'examen d'un secteur de notre économie qui a un besoin absolu d'un approvisionnement suffisant en eau pure. Je représente la circonscription de Simcoe-Est où l'on trouve quelques-uns des plus beaux lacs, rivières et cours d'eau du Canada. C'est peut-être pourquoi je comprends mieux l'importance de l'industrie touristique pour notre prospérité que certains honorables députés dont les circonscriptions ne sont peut-être pas aussi bien servies à cet égard. Chaque fin de semaine de fête, nos routes sont bondées de villégiateurs. Ils vont vers nos plages, nos chalets de pêche, vers quelque coin tranquille au bord d'un lac où ils peuvent se détendre et se distraire. Mais tuez le poisson par la pollution des eaux, rendez nos lacs et nos rivières impropres à

la natation et au canotage et l'industrie du tourisme au Canada s'éteindra.

Je répète que l'eau est la plus importante de nos ressources naturelles, et que nous devons la protéger. Continuons à la purifier par la filtration et l'utilisation de produits chimiques, mais attaquons-nous également à cette source particulière de pollution en adoptant les mesures efficaces proposées par la résolution. C'est une question d'urgence, d'intérêt national. A l'heure actuelle la pollution des eaux est un des problèmes les plus généralisés et les plus menaçants qui se posent à notre pays. Pour rétablir la pureté de nos eaux canadiennes et les protéger contre la dégradation, il faut des mesures législatives basées sur la bonne volonté et la compréhension entre les échelons fédéral, provincial et municipal. Le gouvernement fédéral devra peut-être verser des subventions représentant un certain pourcentage, et peut-être même un certain montant destiné à payer partiellement les frais de cette entreprise, s'il juge nécessaire de prendre des mesures contre les municipalités coupables. J'exprime l'espoir, —c'est aussi, j'en suis sûr, l'espoir de tous les Canadiens,—que la collaboration et la coordination à tous les échelons de gouvernement nous assureront l'eau la meilleure au monde.

M. M. W. Martin (Timmins): Monsieur l'Orateur, j'aimerais tout d'abord féliciter les députés qui nous ont entretenus de cette question aujourd'hui. Je tiens tout particulièrement à signaler l'excellent discours de l'honorable représentant de Carleton (M. Bell). Nous avons pu nous rendre compte qu'il a consacré un temps considérable à étudier ce problème et à recueillir des renseignements.

On a rappelé qu'il fut un temps où les maladies, la peste, et ainsi de suite provenant de la pollution étaient la conséquence de l'ignorance des effets de cette pollution. La pollution est aussi vieille évidemment que l'humanité elle-même, mais il est tout aussi vrai que, sur notre hémisphère du moins, l'ignorance des résultats de la pollution de l'eau n'est plus une excuse pour son existence. Si nous avons tant de pollution au Canada à l'heure actuelle, c'est tout d'abord, à mon avis, à cause de notre insouciance, et, deuxièmement, à cause de la cupidité et d'un grand manque d'égard envers nos concitoyens. J'ai l'impression que nous nous sommes conduits ici un peu comme l'enfant prodigue qui dilapide le patrimoine que lui ont légué ses ancêtres. C'est très vrai en tout cas en ce qui concerne nos ressources naturelles, nos cours d'eau, nos lacs et ainsi de suite. Je suis porté à penser, comme l'honorable représentant de Carleton, que nous avons pour ainsi dire atteint la limite extrême. Nous ne pouvons plus nous permettre de fermer les yeux sur le problème. Tel l'enfant prodigue qui se trouve en présence de ses 1,000 derniers dollars, nous commençons à nous dire qu'il est temps de remédier à la situation.

Il est bon de remarquer que dans les parties de notre pays non atteintes par la civilisation, la pollution n'existe point. Plus nous nous éloignons de la civilisation, plus nos cours d'eau et nos lacs deviennent purs et moins on court le risque d'être victime de maladies et autres inconvénients qui résultent de la pollution des eaux. Il ne suffit pas toutefois de s'en rendre compte et de l'admettre, il faut encore nous demander ce que nous allons faire pour remédier à la situation?

Les autorités d'un grand nombre de localités ont laissé entendre qu'elles aimeraient s'attaquer à ce problème, mais que cela leur coûterait trop cher. Il me semble, monsieur l'Orateur, que tout dépend du genre de normes que nous nous fixons. S'il en coûte cher aujourd'hui de résoudre ce problème, ce n'est que parce qu'il s'aggrave depuis de nombreuses années. Ce n'est que pour avoir négligé il y a des années, de faire une dépense de peu d'importance qu'aujourd'hui nous devrons dépenser des sommes énormes pour remédier à la situation. A mon avis, il en coûterait trop cher de ne rien faire. Nous nous devons à nous-mêmes d'agir mais aussi nous le devons aux générations futures. De plus, que cela coûte cher à l'heure actuelle, parce que c'est peut-être difficile,—il y aura certainement des difficultés à surmonter,—ne nous justifie pas de continuer à temporiser. Il faut régler la situation. Plus nous tardons à régler le problème, plus il coûtera cher à régler.

Des membres de tous les partis représentés à la Chambre ont exprimé leur approbation là-dessus. A mon avis, ils devraient se montrer aussi enthousiastes pour un autre sujet qui nous menace aujourd'hui et qui, s'il faut en croire nos investigateurs scientifiques, sera éventuellement la cause d'une autre forme de pollution non seulement de nos eaux mais de l'air que nous respirons. Je songe, bien entendu, aux essais atomiques. C'est un problème que nous serons éventuellement obligés de régler et ce sera un problème difficile non seulement du point de vue de nos ressources naturelles mais aussi du point de vue de l'air même que nous respirons.

Un des inconvénients, si l'on peut dire, d'une étude aussi étendue et minutieuse de la situation, telle qu'en a présenté l'honorable député de Carleton, c'est qu'il ne nous reste plus grand chose à dire. Il a très bien traité nombre de questions que j'avais l'intention de soulever, peut-être mieux que je n'aurais pu le faire moi-même. Tout ce que

je puis dire, c'est que j'approuve de tout cœur les observations qu'il a formulées sur divers aspects de ce problème.

Une autre chose que j'ai notée avec intérêt aujourd'hui, c'est qu'on a cité un discours déjà prononcé par le premier ministre (M. Diefenbaker). Habituellement, c'est un privilège réservé aux membres de l'opposition mais aujourd'hui c'est un des députés ministériels qui l'a fait. Les observations du premier ministre qu'on a rappelées aujourd'hui témoignent de son entière approbation de la proposition qui nous occupe en ce moment, comme l'ont approuvée les honorables députés de Carleton, de Selkirk (M. Stefanson) de Simcoe-Est (M. Rynard) et de Vancouver-Sud (M. Broome).

En terminant, monsieur l'Orateur, je tiens à dire que j'approuve la résolution et que je m'attends à ce que le gouvernement, qui dispose d'une majorité plus que suffisante à l'heure actuelle, prendra des mesures immédiates, étant donné le grand intérêt que tant de conservateurs ont manifesté à l'endroit de cette question.

M. John Drysdale (Burnaby-Richmond): Monsieur l'Orateur, je prends la parole à propos de la motion de l'honorable représentant de Selkirk (M. Stefanson) parce que je me rends compte de l'urgence et de l'importance de cette question, dans la mesure où elle concerne ma circonscription. Je représente Burnaby-Richmond qui est dans une certaine mesure, une circonscription dédoublée. Je compte vous parler aujourd'hui du secteur de Richmond.

La municipalité de Richmond comporte principalement deux îles, l'île Lulu et l'île Sea, qui se trouvent toutes deux au milieu du puissant Fraser. Certains préopinants nous ont donné un exposé général du problème de la pollution de l'eau. Quant à moi, j'aimerais étudier une situation d'intérêt immédiat, créée dans une large mesure par notre grande voisine, la ville de Vancouver. Pour vous donner un petit aperçu du problème, je devrais peut-être préciser que l'île Sea, sur laquelle se trouve l'aéroport international de Vancouver, est située à l'embouchure même du Fraser. La ville de Vancouver s'étend sur la rive d'en face, et c'est à mi-chemin que l'on rencontre la petite île du nom de Iona.

Cette île est relativement grande et sablonneuse, ce qui n'a pas empêché l'office des égouts et du drainage de la ville de Vancouver et de sa région de persuader le gouvernement provincial d'aménager dans la petite île une usine de purification pour la ville de Vancouver. Celle-ci, dont la population est voisine de 400,000, a été prévenue dès 1913, dans le rapport Lea, que le déversement des eaux usées dans English Bay,—où il existe un grand parc,—allait susciter de sérieuses difficultés. On lui a du reste soumis d'autres rapports depuis, y compris le rapport Brown et, tout récemment encore en 1957, le rapport Brown et Caldwell. Il est résulté de tous ces rapports qu'on n'a pas voulu polluer les eaux d'English Bay, mais qu'on a pollué des eaux situées un peu partout aileurs. On s'est demandé ce qu'il y avait de plus pressé.

Vallait-il mieux pour les 400,000 habitants de Vancouver compromettre l'avenir et les progrès de Richmond, dont la population n'est que de 28,000 âmes? Il semblerait que l'on ait choisi pour l'instant la solution la plus rapide. L'office de contrôle de la pollution a délivré un permis à l'office des égouts et du drainage de Vancouver et de sa région, permettant à ce dernier de créer cette usine de purification dans l'île d'Iona. Vendredi on adressait un appel au cabinet provincial. J'ignore encore quels ont été les résultats de cette intervention. Voilà la première question urgente.

En ce qui concerne cette question de pollution, en général, et en ce qui concerne indirectement la pollution des eaux, il faut noter que la ville de Vancouver a maintenant complètement rempli un de ses dépotoirs et qu'elle va en créer un autre. Naturellement, on va le faire à Richmond, à l'extrémité ouest de l'île Sea. On a eu l'esprit, tout au moins verbal, si j'ose dire, de qualifier de "remplissage hygiénique" les déchets qu'on entend jeter à l'extrémité de l'île. Malgré tout, il ne s'agit guère que d'un dépotoir, un point c'est tout. Si je soulève ce problème, c'est que ce dépotoir, qui reçoit des ordures ou, si l'on veut, un remplissage hygiénique, se trouve situé juste à l'embouchure du Fraser et servirait, en un certain sens, à agrandir ce secteur.

Quant au dépotoir de la rue Kerr, devant lequel j'ai eu souvent le plaisir de passer, il présente un spectacle qui n'est pas sans intérêt. En effet des milliers de goélands planent sans cesse au-dessus. La ville de Vancouver a eu la brillante idée de créer un dépotoir dans l'île Sea, juste dans le prolongement de la piste d'atterrissage de l'aéroport. Il doit être fort intéressant pour le pilote d'avoir à manœuvrer à travers des nuées de goélands! Mais si l'on désire transférer le dépotoir à l'île Sea, cela tient, dans une très large mesure, je pense, à une simple question d'argent. Il en coûterait trois millions à la ville pour aménager un incinérateur, alors que $200,000 suffiraient à l'entretien du dépotoir. Ainsi donc, le conseil municipal, animé de la plus grande bienveillance, a offert à la municipalité de Richmond la somme

de $100,000 par an pendant les vingt prochaines années pour donner à la ville de Vancouver le droit de déposer ses ordures à l'extrémité de l'île Sea.

C'est la seconde question d'urgence, car ce soir, dans la municipalité de Richmond, le conseil municipal se réunira pour décider s'il doit accepter l'aimable offre de Vancouver et nuire ainsi à l'expansion de Richmond, ou s'il doit au contraire la rejeter. Je les plains d'avoir à prendre une telle décision, car quelle qu'elle soit, ils seront accablés de reproches. La population de l'île Sea n'a nullement le désir de voir les nouveaux camions fermés à ordures arriver de la ville de Vancouver. On estime que ces camions fermés arriveraient au rythme d'environ un par minute et le parcours qu'ils emprunteront vraisemblablement traverse un secteur résidentiel de l'île Sea.

Je répète donc, monsieur l'Orateur, qu'en raison de ces deux problèmes je m'intéresse au plus haut point à la question de la pollution des eaux. J'ai l'impression que la ville de Vancouver, et peut-être même le gouvernement provincial, sont disposés à sacrifier la petite île Sea pour épargner à la ville de Vancouver les quelques millions de dollars qu'elle se voit contrainte de dépenser par suite de son manque de prévoyance. Dans les villes modernes du pays qui n'ont pas de Richmond pour y déverser leurs déchets, on en dispose au moyen d'usines primaires et secondaires. Si la ville de Vancouver voulait dépenser les fonds nécessaires à l'aménagement d'une usine secondaire, il serait possible de déverser directement les déchets dans la baie English car, sauf erreur, le produit définitif,—c'est ce qu'on m'a dit, mais je ne suis pas un ingénieur sanitaire,—a la même consistance ou la même pureté que le verre d'eau que j'ai en main. On éviterait ainsi bien des embarras à la municipalité de Richmond. Cependant, comme je l'ai dit, la difficulté tient à ce que la ville de Vancouver a manqué de prévoyance et aussi au fait qu'une usine coûterait peut-être quelques millions de dollars.

Quelques-unes des villes les plus évoluées en matière de purification ont aménagé, à proximité de leurs usines primaire et secondaire, une usine de broyage où passent les déchets avant d'être acheminés vers l'usine de traitement. Si la ville de Vancouver avait recours à ce moyen, le problème serait résolu à la satisfaction de tous les intéressés.

Pour ce qui est du remplissage sanitaire, je voudrais dire au conseil de ville de Vancouver, qui semble d'avis que l'île Sea serait un lieu approprié, qu'il trouverait, à proximité de la ville de False-Creek, dans la circonscription de mon honorable ami de Vancouver-Burrard (M. Taylor), un endroit convenable pour l'aménagement de ce dépotoir. Puisque le conseil de ville a insisté sur les nombreux avantages offerts par ce moyen, il voudra sans doute profiter de l'occasion. La ville tenait beaucoup à ce que ce dépotoir fût installé dans l'île Sea; de fait, elle y tenait tellement qu'elle a payé les frais d'un voyage, dans la région de San-Francisco, de deux ou trois membres du conseil municipal de Richmond et d'une couple de citoyens de Vancouver. Si l'on veut bien me le permettre, je citerai brièvement un éditorial de la *Review*, de Richmond. Il a pour titre: "Un dépotoir est un dépotoir et pas autre chose"; je cite:

> Les résidents de l'île Sea sont irrités, ce qui n'est pas étonnant, de la proposition de la ville de Vancouver visant l'établissement d'un dépotoir, (qu'on qualifie poliment de "sanitaire"), sur le rivage occidental de leur île. On peut s'attendre qu'ils fassent tout ce qui est humainement possible de faire, (aidés par notre journal dans la pleine mesure possible), pour que ce projet soit écarté.
>
> Nous avons pu nous rendre compte sur place qu'aucun dépotoir "sanitaire" de la région de la baie de San-Francisco ne saurait convenir à l'île Sea.
>
> Ce ne sont que des dépotoirs, avec des mouches, des millions de goélands et de rats, des odeurs et du papier volant au vent.

L'éditorial termine en s'arrêtant à l'essence même du problème qui se pose à la ville de Vancouver:

> Seules les autorités municipales de Vancouver connaissent la réponse à cette question. Nous soupçonnons qu'il s'agit simplement d'argent, et que les eaux du golfe fournissent la fosse la plus proche et la moins onéreuse. S'il en est ainsi, c'est une raison de plus pour répéter que ces autorités sont en train de mériter à leur ville le qualificatif de *Slobtown*.

Je dois dire en terminant, à propos de cette question de la pollution des eaux, que je me rends compte, en ma qualité d'avocat, que la mise en œuvre de la motion de l'honorable député de Selkirk (M. Stefanson) comporte des difficultés sur les plans de la compétence et de la constitution. J'espère cependant que la situation pourra être réglée de façon qu'une municipalité ne soit pas sacrifiée aux dépens d'une ville voisine plus importante. Je sais que "Par terre et par mer, nous prospérons" est la devise de la ville de Vancouver mais j'exprime l'espoir, en terminant, que cette devise ne deviendra pas: "Par terre et par mer, nous prospérons aux dépens de Richmond".

M. Percy Vivian (Durham): Monsieur l'Orateur, cet après-midi, grâce à la motion de l'honorable député de Selkirk (M. Stefanson), la Chambre a pu recueillir un grand nombre de données intéressantes au sujet d'une question qui importe au plus haut point pour notre pays, non seulement considéré en lui-même, mais aussi, dans une certaine mesure, dans ses rapports avec l'étranger. Au cours du débat on a semblé insister sur deux points en particulier, la question d'urgence et la question de responsabilité. La proposition a eu

pour effet pratique de signaler le problème au gouvernement, dans l'espoir qu'on agira au moyen d'une modification au Code criminel. Un grand nombre de ceux qui ont participé au débat, en abordant le problème sous un aspect ou sous un autre, ont souligné la nécessité de prendre des mesures sans tarder, ont bien indiqué quels étaient là-dessus leurs sentiments.

La question de la pollution de l'eau est d'une portée fort étendue. Il importe de s'arrêter à chacun de ses aspects, comme aux effets qu'elle peut avoir sur diverses parties de notre pays et les rapports qu'elle a avec nos administrations, à leurs divers niveaux. On a rappelé que certaines eaux se trouvant entièrement dans les territoires ressortissant à la province intéressée, il était clair que la question intéressait la municipalité en cause et son gouvernement provincial. Il serait extrêmement difficile de mettre en vigueur une mesure contre la pollution s'il fallait pour cela s'en tenir à une modification au Code criminel,—si même la chose était possible,—et c'est pourquoi je prétends que malgré le caractère urgent de la question, qu'on ne saurait nier, il existe encore bien d'autres considérations auxquelles il faut s'arrêter afin de satisfaire aux nécessités du moment en ce qui concerne la pollution d'un aussi grand nombre de nos cours d'eau.

Le problème se complique lorsque la pollution se produit dans un territoire qui ne ressortit pas à une province, mettons dans un territoire non organisé administré directement par le gouvernement fédéral, ou dans une autre province. Il se complique encore davantage lorsque cette pollution intéresse des eaux sur lesquelles a droit de regard la commission conjointe internationale. J'aimerais donc, en temps utile, aborder un ou deux des aspects qui me paraissent avoir le plus d'importance, mais essentiellement un en particulier, auquel on ne s'est pas encore arrêté du tout, soit le rôle de la commission conjointe internationale, les rapports qu'il peut y avoir entre elle et certains des problèmes qui se posent dans nos cours d'eau navigables, les effets de ces problèmes relativement à cette question toute entière.

Monsieur l'Orateur, puis-je dire qu'il est six heures?

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. Vivian: Monsieur l'Orateur, au moment de la suspension de la séance à six heures, je mentionnais le grand nombre de faits que nous ont exposés cet après-midi divers députés pour bien faire comprendre l'urgence du problème de la pollution des eaux. Je voudrais maintenant donner un aperçu de la question en tant qu'elle intéresse la Commission conjointe internationale.

J'ai dit qu'on a signalé cet après-midi le caractère urgent de ce problème. Mais j'appelle l'attention de la Chambre sur le fait que la nécessité de prévenir la pollution des eaux est qualifiée d'urgente depuis 1913. A l'époque, la Commission des cours d'eau internationaux a été absorbée par la Commission conjointe internationale, nouvellement établie. Qu'on me permette de rappeler ce que disait M. George W. Kyte, K.C., dans une émission transmise de Sydney, en Nouvelle-Écosse, le 5 janvier 1937, sur le réseau transcontinental de la Société Radio-Canada. A l'époque, M. Kyte a mentionné que la Commission conjointe internationale était établie depuis 1912, année où elle avait absorbé en quelque sorte l'ancienne Commission des cours d'eau internationaux, laquelle avait été établie par des lois adoptées simultanément par le Canada et les États-Unis en 1902.

A l'article 4 d'un traité conclu en 1909 il était prévu que les eaux dites limitrophes, et les eaux traversant les frontières, ne seraient polluées ni d'un côté ni de l'autre au préjudice de la santé ou des biens des habitants de l'autre pays. La question a été évoquée cet après-midi par notre collègue de Carleton (M. Bell). Il n'est pas sans intérêt de faire remarquer aux députés que ce traité n'a pas été signé par le Canada, mais par des représentants des États-Unis et de la Grande-Bretagne, le Canada à cette époque n'étant pas lui-même partie à certains accords internationaux. Le traité a été plus tard entériné par une loi du Parlement du Canada.

M. Kyte, parlant des circonstances que j'évoquais tout à l'heure, ajoutait:

> Toute la question de l'étendue et des causes de la pollution des eaux limitrophes, et des localités intéressées des États-Unis et du Canada, là où cette pollution était telle qu'elle portait préjudice à la santé publique et rendait cette eau impropre à la consommation domestique ou autre, a été déférée à la Commission le 1er août 1912. Cela se passait quelques mois seulement après la constitution de la Commission, d'où l'on peut mesurer l'urgence que présentait la solution de ce problème.

Si le problème que posait la pollution des eaux était urgent en 1913, combien plus urgent il est devenu aujourd'hui, si on songe à l'augmentation du chiffre de notre population, aux progrès immenses de notre industrie et à l'utilisation de plus en plus poussée de nos cours d'eau, navigables ou autres. M. Kyte dit ensuite:

> L'enquête s'est poursuivie pendant six ans et elle a porté sur les eaux des Grands lacs et les cours d'eau qui les unissent,—le lac et la rivière à la Pluie, le lac de Bois et le fleuve Saint-Jean, à la frontière, à l'est, partout où la pollution pouvait passer d'un côté à l'autre.

Voici ce que dit encore M. Kyte:

L'article 8 du traité prescrit l'ordre de la priorité pour ce qui est de l'utilisation des eaux frontalières et cette utilisation est interdite si elle est incompatible avec toute autre utilisation qui a obtenu la préférence, ou si elle restreint cette utilisation.

Voilà un point important, parce que l'ordre de priorité établi à ce moment-là était le suivant:

1. L'utilisation aux fins domestiques et sanitaires;
2. L'utilisation pour la navigation;
3. L'utilisation aux fins d'énergie et d'irrigation.

M. Kyte dit ensuite:

Ainsi, non seulement admet-on l'importance et la nécessité absolue d'un approvisionnement constant d'eau pure pour les habitants des deux pays, mais on place cet approvisionnement au premier rang des usages qu'on doit faire de l'eau. Et tout usage des eaux limitrophes par des sociétés de navigation, d'énergie ou d'irrigation qui nuit à la pureté de cet approvisionnement peut être région interdite par la Commission.

L'étude dont on a déjà parlé et qui a été lancée en 1912 sous l'autorité de la Commission conjointe internationale découle de l'article neuf du traité du 11 janvier 1909. Un rapport provisoire était publié le 6 janvier 1914. Nous nous rendons tous compte de ce que la date du 6 janvier 1914 représente pour notre pays. Il est révélateur que le rapport ait été établi cette époque-là. Il révélait qu'on faisait une étude approfondie de la pollution des eaux limitrophes, d'autant qu'il renfermait un rapport de spécialistes en hygiène.

Bien qu'on oublie vite, on se rappellera sans doute que la plus grande maladie causée par des eaux polluées était la fièvre typhoïde. Heureusement, le problème ne se pose plus au Canada, mais d'autres problèmes aussi importants se posent aujourd'hui.

Le rapport définitif de cette enquête commencée le 1er août 1912 a été soumis le 10 septembre 1918. Il comprend une introduction définissant les attributions, la méthode finalement retenue pour effectuer l'enquête et des détails sur la pollution qui existait en différents endroits à ce moment-là.

Il est intéressant de noter ici les observations de la Commission au sujet de la pollution causée par les déchets de scieries et autres industries dans la rivière Saint-Jean et la rivière à la Pluie. Cette pollution n'avait pas un caractère bactériologique, mais provoquait des désagréments, en ce sens qu'elle rendait les berges et le lit des cours d'eau laids, malpropres et malodorants. Le rapport mentionnait également que cette pollution causait la mort des poissons; il relève notamment que la pollution due aux résidus chimiques est tout aussi nuisible à la vie des poissons qu'à l'industrie de la pêche et que ces deux sortes de pollution comportaient, dans ces cas, des effets préjudiciables, qui s'étendaient au delà des frontières, sur l'intégrité de la propriété et sur la santé.

Au sujet de la pollution causée par les déchets des scieries et autres industries, tout cela m'a été remis en mémoire par les pertinentes observations du député de Carleton, sur la question, cet après-midi. C'était peut-être comme l'éveil d'un intérêt chez les fabriques de pâte et de papier, pour ce qui est de cette question de la pollution.

Plusieurs députés ont parlé cet après-midi des lois fédérales dans lesquelles il est question du problème de la pollution pour autant qu'elle porte atteinte à l'activité du pays, mais non à la vie humaine. Certains articles de la loi sur les pêcheries ont trait à la protection du poisson et la loi sur la protection des eaux navigables contient un article que je trouve particulièrement intéressant, parce qu'il y est question en toutes lettres des effets de la sciure de bois et d'autres détritus de bois qui, jetés à l'eau, peuvent nuire à la navigation; mais rien n'est dit sur le danger que ces détritus peuvent causer à la santé de l'homme.

Ainsi donc, nous partons de là. Non seulement ce rapport formule-t-il ces observations,—et j'en ai tiré ce qui s'est passé en matière de protection de la navigation et en ce qui concerne la loi sur les pêcheries,—mais il y a aussi la question du dommage à la santé et à la propriété, dans le cadre de la définition des limites de la pollution permise et des normes de purification des eaux vannes. Le chapitre VII du rapport de 1918 traite assez longuement des mesures remédiatrices à prendre et mentionne l'attitude des municipalités.

Je suis d'avis que ce problème de la pollution des eaux ne saurait se résoudre simplement par voie de modification du Code criminel, si tant est que la chose soit possible. C'est là une question d'initiative conjointe à prendre de la part de tous les gouvernements intéressés et, à cet égard, l'attitude et le comportement des municipalités sont de toute première importance.

Je vais maintenant laisser ce point de côté, afin de revenir à ce qu'a dit l'honorable député de Carleton (M. Bell) aujourd'hui à propos de deux problèmes qui ont découlé de l'enquête poursuivie en 1946 par M. Berry, fonctionnaire très compétent du gouvernement d'Ontario. Par suite de cette enquête et pour d'autres raisons aussi, la commission ontarienne des ressources hydrauliques a été constituée. Il est question de cette initiative dans le rapport de 1946. J'ai ici une brochure de la Commission des ressources hydrauliques de l'Ontario, dont je citerai quelques observations intéressantes qui

se rapportent directement à l'attitude des municipalités. J'ajouterai un mot avant d'aborder le sujet. Je suis fermement convaincu qu'il faudrait autant que possible garder l'administration sur le plan local et que tout gouvernement digne de ce nom se maintienne en contact aussi étroit que possible avec la population. C'est ainsi que la meilleure façon d'avoir un gouvernement sensé dans notre pays, c'est de conférer pleine responsabilité à ceux qu'on élit au conseil municipal.

Aux termes de la loi, la Commission des ressources hydrauliques de l'Ontario exerce une surveillance sur toutes les eaux de surface et souterraines de cette province qui peuvent être amenées et utilisées comme eau courante, eau potable et autrement. Cela signifie, évidemment, qu'il ne faut pas seulement avoir un service permettant d'utiliser cette eau et de la faire écouler ensuite par les égouts et ainsi de suite, mais établir un certain rapport entre l'arrivée de l'eau fraîche et l'écoulement des eaux vannes. A l'article 37, la mesure déclare donc à cet égard ce qui suit:

> Les ouvrages d'égout seront en tout temps entretenus, maintenus en bon état et utilisés de la façon et par les moyens qu'indiquera la Commission à l'occasion.

Ce qui est plus important, c'est que cet organisme est disposé à aider les municipalités qui ont besoin d'eau et d'égouts, soit en s'occupant lui-même de les aménager soit en aidant les municipalités à le faire. A ce sujet, il prête son concours pour l'établissement des plans, l'aménagement, le financement et l'exploitation. Je songe ici au problème de la ville d'Ottawa relativement à la rivière Ottawa. Si cette brochure est exacte,—je n'ai aucune raison d'en douter,—je me demande si la municipalité d'Ottawa ou si la Commission du district fédéral se sont donné la peine d'explorer toutes les possibilités pour ce qui est de l'aide que pourrait lui apporter la Commission des ressources hydrauliques de l'Ontario à l'égard de l'évacuation des déchets et de l'épurement d'une partie au moins des eaux que nous voyons maintenant couler dans la rivière Ottawa. Voilà une situation embarrassante. Nous estimons que les municipalités rurales et urbaines et que leurs gouvernements ne s'occupent pas comme ils le devraient de la pollution des eaux et des moyens de la prévenir.

Je reviens à la situation internationale qui nous pose un réel problème pour ce qui est de l'intervetnion ou de la non-intervention du gouvernement fédéral. Les eaux qui relèvent de la compétence du gouvernement fédéral sont les eaux navigables. J'ai dit que, sous le régime de la loi sur la protection des eaux navigables, le gouvernement fédéral s'occupe principalement des risques de la navigation.

Il n'y est pas fait mention des dangers pour la santé que peuvent présenter ces eaux où s'approvisionnent tant de municipalités. D'autres députés nous ont parlé de la destruction du poisson par la pollution. Je m'arrêterai donc sur ce point. Je suis tout disposé à appuyer la motion de l'honorable député de Selkirk (M. Stefanson) en faveur de la modification du Code criminel, mais je ne crois pas que cela soit suffisant pour atteindre le but que nous nous proposons. A mon sens, nous nous sommes surtout préoccupés de questions d'hygiène aujourd'hui. Nous devrions encore suivre le précédent séculaire selon lequel, lorsqu'il y a atteintes aux droits du public, les autorités de la région où elles se produisent devraient avoir la charge de les enrayer et, à cet égard, aller aussi loin que le permettent les ressources et les limitations de la situation locale. Sur ce point, je veux parler directement de la situation municipale. Ensuite, je crois que la province a une obligation envers ses municipalités et le territoire qu'elles renferment. Elles devraient jouer intégralement leur rôle afin de restreindre ou d'enrayer cette pollution considérable des eaux.

Je passe maintenant au dernier domaine où il ne semble y avoir aucun contrôle. En somme, si cela était urgent en 1913, c'est encore plus urgent en 1958. Je veux parler du rôle que les autorités fédérales pourraient jouer en réunissant les provinces, afin d'examiner ce qu'elles pourraient faire avec l'aide du gouvernement fédéral pour rendre plus efficaces ces mesures de réglementation que nous savons maintenant comment prendre, que nous savons nécessaires depuis des années et à l'égard desquelles il s'est accompli si peu depuis 1913.

Par conséquent, monsieur l'Orateur, une initiative s'impose; s'il doit y en avoir, que l'autorité qui la réclame la prenne dans un domaine où elle a une responsabilité directe. Ce domaine relève du gouvernement fédéral et de la Chambre, en ce qui concerne le travail entrepris par la Commission conjointe internationale, pour que nous nous préoccupions des eaux navigables relativement aux risques courus par l'hygiène autant que nous nous préoccupons des périls de la navigation. Nous devrions nous soucier des questions relatives au poisson et nous soucier également des responsabilités relatives aux êtres humains, afin de pouvoir ainsi, grâce à l'initiative du gouvernement fédéral, amener les intéressés, au sein des provinces, soit les ministères soit d'autres organismes, à s'attaquer à la tâche.

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): Monsieur l'Orateur, à en croire certains des députés qui ont pris la parole aujourd'hui, l'industrie

de la pâte et du papier semble assez responsable de la pollution. Je ne compte pas me lancer dans une défense passionnée des matières qu'elle rejette dans nos lacs et cours d'eau, mais je tiens à signaler qu'il y a cinq fabriques de pâte et de papier dans ma circonscription et que chacune d'elles, depuis un certain nombre d'années, a réalisé des progrès immenses dans le domaine de la réduction des déchets qu'elle rejette dans nos lacs et cours d'eau. Par exemple, le liquide rejeté lors de la mise en pâte, surtout par procédé chimique, se trouve brûlé en proportions de plus en plus grandes dans les chaudières génératrices de l'usine, ce qui réduit considérablement la somme de déchets rejetés dans nos cours d'eau.

Il semble également que l'on ait réalisé des progrès assez rapides, à la suite des travaux de l'Institut de recherches sur la pâte de bois et le papier et des compagnies qui en font partie, dans l'utilisation de ces déchets liquides comme matériau de construction de route. Je pense que les progrès réalisés dans toute l'industrie de la pâte et du papier à cet égard prouvent que nous aurons de moins en moins de déchets nocifs dans nos cours d'eau.

A ce sujet, j'aimerais exprimer la déception que l'on ne peut se retenir d'éprouver à l'égard du programme de recherches de la Division des forêts et de la Division des produits forestiers du gouvernement fédéral, si l'on songe qu'il n'est fait aucune mention, dans aucun de leurs très nombreuses entreprises de recherches, de travaux spécialement consacrés au problème des déchets des fabriques de pâte et de papier rejetés dans nos cours d'eau. Il me semble que c'est un aspect du programme fédéral qui mérite examen avant d'aller beaucoup plus loin dans l'étude de la présente proposition de résolution. Le préopinant a exprimé presque exactement mon sentiment sur la proposition: à bien des égards elle mérite d'être appuyée, mais elle ne s'attaque pas à la racine même du problème. Il a parlé de la Commission ontarienne des ressources hydrauliques; j'aimerais en parler plus en détail en signalant que l'article 27 de la loi créant la Commission comporte la disposition suivante:

> Toute municipalité ou personne qui décharge ou dépose en tout temps, dans tout puits, lac, rivière, mare, source, ruisseau ou autres cours d'eau, ou sur la rive ou la berge d'un tel cours d'eau, ou à proximité, des matières qui risquent d'en amoindrir la qualité de l'eau, est coupable d'un délit et, sur condamnation sommaire, est passible d'une amende de $1,000 au maximum ou d'une peine de prison d'une durée maximum d'un an, ou des deux à la fois.

La loi ontarienne, qui au moins est déjà assortie de lourdes sanctions, me paraît aussi efficace que n'importe quelle modification du Code criminel. De plus, la loi prescrit que n'importe qui peut soumettre un grief à la Commission des ressources hydrauliques et faire tenir une enquête. Si un résidant de l'Ontario estime que l'eau de sa localité est polluée, il peut soumettre la question à la Commission, qui, aux termes de la loi, est censée prendre des mesures à ce propos.

Le premier ministre Frost a déclaré que d'ici 10 ans les municipalités et le gouvernement provincial dépenseront environ 2 milliards et demi pour enrayer la pollution des eaux. Cela révèle qu'en Ontario on reconnaît généralement le problème. Au lieu de donner suite à une pareille proposition de résolution, il serait bien plus efficace d'organiser une réunion entre les autorités fédérales et les autorités provinciales. Le but devrait en être non pas d'exercer une pression sur le gouvernement fédéral pour obtenir des fonds, mais de coordonner les responsabilités de ministères comme celui des Transports et celui du Nord canadien et des Ressources nationales.

Enfin, une telle réunion devrait étudier la pollution de l'eau par les débris d'écorce et de billes qui flottent sur les cours d'eau régulièrement utilisés par les sociétés forestières, afin de voir s'il n'y aurait pas moyen par quelque forme de dragage d'enlever ces débris, qui compromettent nos meilleures pêches sportives. Sauf erreur, l'honorable député qui a proposé la résolution pensait surtout à la pêche commerciale, qui pourtant est réellement peu de chose comparée à la pêche sportive et à l'argent, aux intérêts et aux conséquences sociales qui s'y rattachent. Ce que je dis là peut paraître une hérésie pour certains députés des provinces Maritimes, mais je le tiens pour vrai, et c'est certes d'une énorme importance pour notre industrie du tourisme. Chaque fois qu'un bon cours d'eau riche en truites sert au flottage des billes, il cesse d'être un tel cours d'eau pour un bon nombre d'années.

Je sais que les autorités provinciales de l'Ontario font leur part pour essayer de remédier à la situation, mais elle pose vraiment un problème de recherches et de travaux aux autorités fédérales, notamment à la Division des forêts du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales qui pourrait s'en occuper en même temps que de ses autres études sur les déchets de coupe, et nous rendre un réel service.

Si le gouvernement est invité à étudier cette résolution et s'il y consent, les membres de notre groupe l'appuieront sans réserve, car, ainsi que le préopinant l'a signalé, nous estimons que ce qui est en cause dépasse largement la portée d'une modification du Code criminel. Nous espérons qu'en l'étudiant, le gouvernement tiendra également compte de tous les autres aspects du problème.

M. J. E. Knowles (Norfolk): Monsieur l'Orateur, c'est une vérité admise de tous les membres de la Chambre et de tous les citoyens du Canada, j'en suis sûr, que l'eau pure revêt une grande importance pour notre économie nationale. Il est inutile d'insister là-dessus. Ce qu'on a dit aujourd'hui le prouve, nous sommes tous au courant des dangers que représente l'eau contaminée et qui menacent sérieusement notre civilisation. En vérité, la pollution de nos cours d'eau et de nos lacs par les déchets industriels, urbains ou domestiques ainsi que par la boue fait un tort de plus en plus grave au Canada. Les impuretés qui se déposent dans nos rivières et nos lacs sont une menace, non seulement pour la santé publique, mais aussi pour la vie animale sous toute ses formes, ainsi que pour la végétation aquatique et le poisson, et elles rendent l'eau impropre à la consommation domestique ainsi qu'aux fins de l'industrie, de l'agriculture et de la récréation.

Le Canada jouit depuis toujours d'une grande abondance d'eau pure; toutefois, la concentration croissante de la population dans les centres urbains et l'industrialisation de ces centres tendent à faire de la pollution de nos eaux un problème très grave. C'est pourquoi la proposition me paraît arriver à son heure, parce qu'elle fournit aux représentants des diverses collectivités canadiennes l'occasion de débattre les problèmes propres à leurs régions et de formuler les vœux qu'ils jugent les plus propres à améliorer la situation.

Au début de notre histoire, on a reconnu à tous les citoyens certains droits bien établis en ce qui concerne l'usage de l'eau. Ils devraient avoir le libre usage de l'eau aux fins de la navigation, de l'énergie, de l'agriculture, de l'industrie, de la récréation, et aussi aux fins d'évacuation des déchets.

Il y avait cependant un autre droit qui accompagnait ceux-là, c'était le droit de recours à la loi et, au besoin, de redressement, lorsque l'abus d'un des usages légitimes portait atteinte à l'exercice d'un autre usage légitime du cours d'eau. Tel était dans l'ensemble le tableau des droits reconnus des premiers colons du Canada au sujet de l'eau. Au cours des ans cependant, les provinces, le gouvernement fédéral et les municipalités ont jugé nécessaire d'édicter d'autres règlements.

Les causes de pollution des eaux sont probablement au nombre de trois. La première est la trop grande quantité de déchets qu'on déverse dans l'eau; la seconde est probablement la diminution du débit du cours d'eau, qui fait que les effets des effluents sont beaucoup plus graves qu'ils ne l'auraient été autrefois. La troisième cause de la pollution est l'usage qui est fait de l'eau dans les zones d'aval. Lorsqu'on étudie le traitement des eaux vannes on a coutume de tenir compte de l'aptitude du cours d'eau à se purifier par lui-même. Le cours d'eau est censé, en effet, parachever le travail de l'usine de traitement des eaux vannes. Règle générale, une grande rivière peut, à cet égard, accomplir un meilleur travail qu'un petit cours d'eau. Cela veut dire tout simplement que la grande ville située sur les bords d'un important cours d'eau a généralement moins besoin de traiter ses eaux d'égout que le petit village situé sur un petit cours d'eau.

N'oublions pas que le traitement des eaux d'égout ne s'impose que lorsque les eaux courantes sont polluées. Le problème, c'est de se défaire du surplus avec un minimum de perturbation économique. Telle est la solution à laquelle en viennent la plupart de ceux qui s'occupent du problème. Je ne cherche pas à défendre la cause du citadin ou de l'industriel. Je sais qu'ils pourraient faire beaucoup pour améliorer la situation, beaucoup plus qu'ils n'ont déjà fait et qu'ils ne songent à faire à l'avenir.

Toutefois, nous avons aussi certaines responsabilités. Nous devons apprécier à leur valeur le temps et l'argent que certaines de ces sociétés ont déjà consacrés à l'entreprise. Je suis sûr que l'honorable député de Carleton (M. Bell) a expliqué les travaux effectués par l'Institut canadien de recherches sur la pâte de bois et le papier. On a dit que la nouvelle formule créera pour ainsi dire un mouvement perpétuel, si bien qu'il n'en faudra pas beaucoup plus pour liquider les déchets. Certaines villes dont les égouts étaient jadis suffisants constatent actuellement qu'ils ne le sont plus, à cause du ralentissement du débit des cours d'eau. C'est pour cette raison que le traitement des eaux usées devrait s'intégrer à tout programme général de conservation des eaux. En ce qui concerne le traitement des eaux usées, nous pouvons en avoir pour notre argent.

Ceux qui ont étudié ces questions nous disent qu'il existe trois méthodes de traitement. Il y a d'abord ce qu'on appelle le traitement de base, le traitement intermédiaire, et enfin le traitement complet des eaux usées. Il va de soi que c'est ce dernier qui revient le plus cher.

Souvent, le traitement de base suffirait, à condition que le débit du cours d'eau dans lequel on déverserait les déchets soit suffisant. Théoriquement, il est possible, sans doute, d'installer une usine de filtrage au bout d'une usine de purification, et d'en tirer de l'eau potable.

Quant au troisième genre de traitement dont j'ai parlé, le traitement complet, il revient deux ou trois fois plus cher que le traitement de base. Dans certaines de nos régions il est temps de procéder à une analyse complète de la question du débit des eaux. Dans bien des cas l'amélioration du débit réduirait dans de notables proportions le coût de revient des égouts.

En Ontario il s'est fait beaucoup de travail utile par l'intermédiaire de divers offices de conservation des eaux des vallées. Ces offices ont fait ce qu'ils ont pu pour augmenter le débit. Certains d'entre eux ont aménagé des barrages, tels le barrage Fanshaw à London. Disons, en ce qui concerne cette entreprise, que la municipalité y a participé pour 25 p. 100, la province pour 37½ p. 100 et le gouvernement fédéral pour 37½ p. 100. Ce barrage sert non seulement à régler le débit en temps de crue, mais aussi à en assurer l'uniformité pendant la sécheresse de l'été.

En ce qui concerne les entreprises de cette nature, le gouvernement précédent s'était engagé à contribuer à leurs frais d'aménagement dans la proportion de 37½ p. 100. Il n'a toutefois conclu aucun accord avec les autorités locales ni avec les provinces au sujet d'ouvrages moins importants. Un grand nombre des personnes qui font partie de ces offices de conservation des eaux des vallées estiment que le gouvernement fédéral serait bien inspiré de s'intéresser davantage à l'aménagement de petits barrages car, dans bien des cas, ce type d'ouvrage présenterait plus davantages, et réglerait mieux le débit que des ouvrages plus importants. Je parle de cette question au sujet de la présente proposition de résolution parce que c'est à mon avis un domaine où le gouvernement fédéral devrait aider par la construction de barrages plus petits.

Cependant, si toute l'eau de l'usine d'épuration était pure, il n'y en aurait pas moins une certaine pollution provenant des terres cultivées elles-mêmes. Je songe, bien entendu, à l'envasement. Si, avec les années, l'utilisation d'insecticides et d'engrais chimiques s'accroît sur nos terres, je suppose que cela accroîtra la pollution. En entendant une observation faite par un honorable député à propos des lois adoptées dans le passé, et sur le peu que nous avons obtenu des lois, je me suis rappelé cette déclaration d'Aldo Leopold, ce grand naturaliste américain mort en 1948. C'était aussi un grand investigateur scientifique et voici ce qu'il disait sur la conservation, la réglementation des inondations et le reboisement:

> Il existe une lacune et, à cause de cette lacune, l'éducation, la loi et les travaux publics n'atteignent pas leur but. A cause de cette lacune, le désir bien inspiré d'éduquer, de légiférer et de gérer, revêt un caractère d'inutilité tapageuse. Ce qui manque, c'est l'amour, un certain attachement ainsi qu'une certaine sympathie pour la collectivité générale des pierres, du sol, des plantes et des animaux, dont nous faisons partie.

Cette conclusion, il y était arrivé après des années et des années de travail de conservation qu'il jugeait nécessaire. Pour que les gens s'intéressent aux problèmes de la pollution, de l'érosion, de l'incendie de forêt et le reste, il fallait, à son avis, qu'ils connaissent mieux la nature afin d'éprouver un sincère respect devant elle. Si tous nos habitants n'ont pas cette connaissance, c'est très difficile de les obliger par la loi à accomplir ces travaux.

Je conclus en disant qu'à mon avis c'est une question urgente. Nous devons nous y attaquer sous tous ses aspects, et surtout par les méthodes de conservation qui seraient très utiles au maintien du débit des cours d'eau. Il est temps aussi, je crois, que le gouvernement fédéral, avec les provinces, fasse un relevé du débit des cours d'eau pour déterminer la quantité de déchets que ces cours d'eau pourraient assimiler. Je crois qu'ensuite une étude des méthodes d'épuration employées dans les pays européens tels que la Grande-Bretagne, l'Allemagne et la Suède nous procurerait de précieux renseignements qui nous aideraient à régler ce pressant problème.

M. R. J. McCleave (Halifax): Monsieur l'Orateur, le problème de la pollution des eaux s'est présenté à moi d'une façon plutôt brutale il y a une semaine aujourd'hui, lors d'un bref séjour dans une localité centrale de l'État de New-York. J'assistais à un dîner où l'on nous avait servi entre autres choses un excellent bifteck et un verre d'une eau qui me parut plutôt trouble. J'ai pris une petite gorgée d'eau avant d'attaquer mon bifteck. Elle avait mauvais goût et sentait mauvais. J'ai donc posé le verre sur la table et j'ai examiné l'eau un instant. Mon voisin, un pasteur, se tourna vers moi et me dit: "Je dois vous assurer, jeune homme, que cette eau n'est pas polluée." Alors je me répétai plusieurs fois ces mots: "L'eau n'est pas polluée." Après les avoir dits cinq ou six fois, l'autosuggestion a fait son œuvre: j'eus un haut-le-cœur et je dus quitter la salle du banquet tout penaud.

Mes premières paroles doivent donc être des félicitations à l'adresse de l'honorable député de Selkirk (M. Stefanson) pour nous avoir soumis ce grave problème dans ses aspects les plus généraux. Il n'a pas cherché à restreindre la discussion à la pollution des eaux navigables ou à quelque autre domaine; il veut que ce soit un acte criminel que de polluer l'eau. De la sorte seraient

visés trois aspects de la question que j'aimerais aborder. Je veux parler de l'eau employée comme boisson, de l'eau servant à la natation et de l'eau servant à la subsistance des poissons.

La pollution des eaux se pose dans la circonscription d'Halifax. Nous y avons une rivière, la rivière Sackville, qui est aujourd'hui tellement polluée que les établissements de pisciculture exploités par le ministère des Pêcheries ne peuvent plus produire les sortes de poissons qu'elles produisaient auparavant. Il y a là le problème du bassin Bedford, endroit magnifique, bien qu'un peu frais pour nager, qui, tous les matins et les soirs au moment de la marée montante, se remplit de détritus, de déchets et de vieux papiers. Cette pollution provient peut-être du dépotoir de la ville, bien que la ville d'Halifax s'en défende énergiquement en disant qu'il s'agit des déchets industriels d'une usine située à côté du dépotoir. De plus, plusieurs égouts se déversent dans le bras nord-ouest du fleuve et, ces dernières années, il y a eu controverse au sujet de la teneur en microbes de l'eau qui pourrait la rendre dangereuse aux nageurs. On soupçonne que presque tous les lacs de la région métropolitaine d'Halifax, et tous les cours d'eau, sont pollués. C'est en pensant à ce secteur de ma circonscription que j'approuve le projet de résolution dont le député de Selkirk a saisi la Chambre et je le félicite de son exposé très complet à cet égard.

En écoutant les observations formulées au cours du débat, monsieur l'Orateur, je n'ai vu, du point de vue constitutionnel, aucune difficulté en ce qui concerne l'adoption d'une modification aussi large que possible au Code criminel, qui permettrait d'atteindre l'objectif que j'ai mentionnée, c'est-à-dire assurer qu'il y ait de l'eau pure à boire, de la bonne eau claire pour nager sans danger de contracter quelque maladie, et de la bonne eau pour le poisson. Tout cela peut, à mon avis se faire en vertu des pouvoirs constitutionnels conférés à la Chambre par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Je crois que nous pouvons rédiger ou soumettre un projet d'article qui pourrait englober la pollution de la plus petite source d'eau,—un puits, par exemple,—et aussi la pollution de la source la plus considérable, mettons une grande rivière.

Un de ceux qui m'ont précédé a parlé de pollution "intentionnelle, sans motif", pour le simple plaisir de la chose. Cela illustre sa conception du caractère criminel qui devrait s'attacher au délit, ou de la gravité du caractère criminel qui ferait de tel acte un délit. Mais je dirais qu'en traitant de ce problème important,—et il est certain que c'est là l'un des problèmes les plus importants que nous ayons parce qu'il affecte la santé de chacun de nous,—le délit devrait comprendre la négligence criminelle et non le caractère criminel plus grave que comportent les mots "intentionnelle et sans motif".

Ceux d'entre vous qui avez l'habitude des causes criminelles reconnaîtront le parallèle qui existe entre le délit de pollution des eaux et les méthodes utilisées pour enrayer, supprimer ou diminuer les habitudes criminelles en matière de drogues. Au cours des dernières années, la Chambre des communes, dans sa sagesse, ainsi que l'autre endroit, ont élargi et facilité en quelque sorte la tâche de la Couronne en matière de délits criminels par l'emploi des simples mots "négligence criminelle". La négligence, évidemment, comporte la contravention à une norme, ou au devoir qu'a une personne de veiller sur une autre ou, si vous aimez vous reporter aux termes de la Bible, comme un préopinant a dit plus tôt au cours du débat la question, d'observer le commandement: "Aime ton prochain". Le commandement "Aime ton prochain" comporte des aspects négatifs autant que positifs. Cela veut dire: ne lui faites pas de mal; par exemple, ne polluez pas son eau potable; ne rendez pas dangereuses les eaux du lac voisin où veulent se baigner ses enfants.

J'insiste là-dessus, parce que j'ai remarqué que le député de Prince-Albert et le premier ministre (M. Diefenbaker), lorsqu'il a présenté le bill numéro 186 à la Chambre des communes, le 28 février 1955, a traité la question sensiblement de la même façon que je le fais aujourd'hui. La disposition qu'il a proposée, soit l'alinéa *a*) de l'article 165, ne contenait pas les mots "sans motif" ni "intentionnelle".

J'imagine qu'il faisait entrer la pollution des eaux dans l'article relatif à la nuisance publique. Je crois que c'est bien cela, pour une autre raison également. Plus grande est l'infraction dont on accuse quelqu'un plus lourd est pour la Couronne le fardeau de la preuve nécessaire pour mettre fin au délit dont quelqu'un est accusé, pour que la cause serve de leçon. Restreindre ces infractions à celles qui se rangent dans la catégorie des infractions "sans motif" ou "intentionnelles" ne permettrait guère, selon moi, d'intenter une action en justice avec quelque chance de succès. A mon sens, le degré moindre de preuve dans le cas de la négligence criminelle serait préférable.

Voilà quelques idées sur la question. Ce qui s'est dit cet après-midi et ce soir sur ce sujet m'a beaucoup intéressé. Parmi les graves problèmes négligés jusqu'ici et que le

Parlement devrait aborder, je ne puis en imaginer un d'une portée plus nationale. J'espère que nous verrons très prochainement la pertinente proposition de résolution du député de Selkirk concrétisée en une mesure fondamentale qui aidera à remédier à ce grave problème national.

Je crois qu'il est bon de faire remarquer à la Chambre que l'un des problèmes que nous aurons à résoudre dans cette tâche,—si nous l'accomplissons, et j'espère que nous le ferons,—aura trait aux municipalités.

De nombreuses municipalités auront des difficultés extrêmes à financer les canalisations d'égouts et autres grandes installations. La réalisation de ces aménagements leur ayant été ardue par le passé, plusieurs localités en expansion,—et je pense spécialement à celles de la région d'Halifax et de Montréal, —ont attaqué le problème sans méthode. On recourt largement à l'utilisation de puits perdus; parfois, on s'en tient à des limites raisonnables mais pas toujours, malheureusement, ce qui provoque de grandes difficultés aux habitants du bas de la pente.

En étudiant une proposition de résolution de cette nature nous devons veiller à ne pas imposer à l'origine un fardeau trop lourd aux autorités municipales qui ont actuellement déjà beaucoup de peine à prélever les fonds nécessaires pour assurer les services qui s'imposent.

M. C. A. Milligan (Prince-Edward-Lennox): Monsieur l'Orateur, j'aimerais formuler quelques observations sur la proposition de résolution de l'honorable député de Selkirk (M. Stefanson). Il semble bien que la pollution des eaux a posé certains problèmes dans la région qu'il représente. La question m'intéresse également.

Le verre d'eau brouillé dont a parlé l'honorable député d'Halifax (M. McCleave) m'a rappelé un incident survenu il y a quelques années à quelque 200 milles de chez moi. Une personne assise à une table voisine de la mienne me dit: "Vous devriez goûter à l'eau de Napanee!" Napanee est ma propre ville et certes le problème de l'eau y était grave.

Je me réjouis que l'honorable député ait présenté en ce moment la résolution à l'étude, parce qu'elle vise un problème qui intéresse la plupart d'entre nous. Peu de gens cependant prennent ce problème au sérieux à moins que la vie quotidienne leur en fasse saisir l'importance. Tout en étant favorable à la proposition, j'hésite à croire que le gouvernement fédéral doive intervenir en ce moment, parce que la question ressortit, à mon avis, aux provinces et que la situation varie tellement d'une région à une autre que toute mesure prise par le gouvernement fédéral pourrait avoir des effets restrictifs dans certaines zones, alors que peut-être elle se révélerait très efficace dans d'autres où elle aurait dû être appliquée depuis longtemps.

On a dit beaucoup de choses à ce sujet et je ne tiens pas à répéter les observations d'autres députés, de sorte que je me bornerai à exposer les effets de la résolution sur la province d'Ontario et, en particulier, sur ma propre circonscription qui m'est beaucoup plus familière. Je pense que l'Otnario a pris conscience du problème depuis quelque temps déjà, car, par des lois et des recherches, elle s'est efforcée de remédier à la situation et de trouver les moyens d'empêcher la pollution des eaux par les déchets industriels et les eaux d'égout des municipalités.

Le traitement des eaux d'égout a été effectué de manière à satisfaire la plupart des contribuables des villes, villages et municipalités d'Ontario, mais ce n'est pas à une stricte observance de la loi qu'on le doit, mais plutôt aux conseils d'ingénieurs compétents travaillant en collaboration avec les municipalités et qui, avant d'entreprendre quoi que ce fût, s'assuraient que cela ne dépassait pas les moyens financiers de la municipalité.

La pollution de source industrielle crée un très gros problème, notamment quand il s'agit de ces petites industries qui, avec les années, ont accru leur production tandis que leur approvisionnement en eau diminuait, comme diminuaient également les moyens d'évacuer les déchets. Tel est le résultat des piètres méthodes de conservation des eaux pratiquées ces dernières années dans tout le Canada.

Je puis parler de la question avec quelque autorité, ayant été quelques années membre du conseil de la ville de Napanee où ce problème existait et se pose encore; une usine de papier, environ 6 milles en amont, sur la rivière, y déverse des déchets directement, et c'est la seule eau que la ville puisse se procurer. L'usine a accru sa production. Le débit de la rivière a baissé au point où, parfois, quand le niveau en était bas, toute l'eau coulant en aval passait directement par cette usine. Peut-être un état de choses semblable existe-t-il dans toute la province de l'Ontario et une foule des problèmes qui nous assaillent aujourd'hui à Napanee trouvent leur analogue dans maintes collectivités du Canada.

Le gouvernement provincial a manifesté un grand esprit de collaboration et l'industrie a pris tous les moyens possibles pour résoudre ce problème fort grave. Les ingénieurs et les chimistes ont travaillé de concert pour remédier à la situation déterminée par le déversement des déchets dans la rivière, mais jusqu'ici ils n'ont pu éliminer tout à fait ces

rebuts. Dans l'usine dont j'ai parlé on a installé un appareil comme celui que possèdent quantité d'autres usines de la province; l'appareil a pu résoudre dans une certaine mesure le problème de la pollution de l'eau.

Nous avons une loi qui nous permet d'intenter des pousuites contre les établissements qui causent des pollutions de ce genre. Si nous voulions aller assez loin, je pense que ces établissements pourraient être fermés. Je ne crois pas que les habitants des provinces ou de tout le Canada veuillent que nous prenions ces mesures restrictives et allions jusqu'à fermer ces établissements, mais ils aimeraient plutôt que nous trouvions des moyens de résoudre nos difficultés.

Le député de Carleton (M. Bell) a parlé de la technique de la suspension atomisée, soit la pulvérisation de ce détritus dans l'air sous forme de gaz, qui semble donner d'excellents résultats. Il m'est arrivé de m'entretenir avec un des ingénieurs de Montréal au sujet de ce procédé, il y a quelques jours à peine, alors qu'il était ici. Cet ingénieur espère vivement que cette méthode résoudra éventuellement beaucoup de problèmes qui se posent à nous. De fait, sauf erreur, une usine de traitement de ce genre a été établie sur le terrain de l'Université McGill; elle a fonctionné pendant environ deux mois sans avoir d'effets préjudiciables sur les citoyens de Montréal, sans qu'ils sachent même qu'elle fonctionnait.

Je sais que je fais peut-être une digression dans le domaine de la conservation, mais la conservation et la pollution sont si intimement liées, à mon avis, qu'on ne peut guère les séparer.

Comme l'a signalé le député de Port-Arthur (M. Fisher), la Commission des ressources hydrauliques de l'Ontario a été créée il y a quelque temps pour capter de nouvelles sources d'eau comme pour s'occuper des questions de conservation et de pollution. Ce problème est un des plus importants de ceux qui se poseront à nous désormais, notamment quant à savoir où nous trouverons assez d'eau pure pour alimenter nos indusries en plus d'alimenter la population croissante des diverses provinces.

Le président de la Commission me disait récemment que la Commission s'attend que son travail se confinera dans l'ouest de l'Ontario et dépassera à peine la limite est de Toronto dans cinq ans d'ici. Il faudrait, selon lui, trouver moyen d'obtenir de l'eau autrement que des cours d'eau et des lacs. On me dit que le règlement international prévoit que l'eau des lacs ne peut être abaissée qu'à un certain niveau. Il s'en faudra de beaucoup que l'approvisionnement en eau puisse répondre aux besoins de nos villes qui grandissent rapidement. Depuis quelques années, on a aménagé de nombreux barrages de conservation des eaux. A cause des méthodes d'irrigation appliquées dans diverses régions, lorsqu'on libère les eaux en vue d'approvisionner les villes, l'eau se répand directement dans les champs avant d'atteindre les villes. Elle est complètement perdue, parce qu'elle ne retourne pas dans les cours d'eau.

On me dit qu'il y a trois fois autant d'eau dans le sous-sol que sur la terre; mais on n'a pas encore utilisé de technique pour localiser et utiliser cette réserve d'eau ou on n'a pas cherché à la déceler et à l'utiliser. La Commission des ressources a une vaste tâche à accomplir et je suis convaincu que ses constatations seront très utiles à la province d'Ontario.

Pour ce qui est de la conservation des eaux dans le sud de l'Ontario, les députés seront sans doute surpris d'apprendre que, depuis un siècle, de 80 à 85 p. 100 des cours d'eau qui coulaient en permanence deviennent entièrement à sec ou au moins temporairement durant une partie de l'été. C'est dire qu'on a perdu des milliers de milles de cours d'eau autrefois permanents. Chaque printemps, nous gaspillons l'eau dont nous avons un besoin si urgent en été; un grand nombre d'exemples que nous connaissons tous le prouvent. Il y a quelques années, on a fait un relevé dans la vallée de la Humber. La pluie est tombée le 16 et le 17 mars à raison d'un pouce et demi, et vers midi le 17, l'eau s'écoulait dans la Humber avec un débit de 4,000 pieds cubes par seconde. A ce débit, environ la moitié de toute l'eau tombée dans le bassin de la rivière s'était écoulée dans le lac Ontario en 12 heures. A la fin de septembre de la même année, au lieu de 4,000 pieds cubes, il s'écoulait moins d'un pied cube au même endroit. Au printemps, l'écoulement rapide peut causer un abaissement du niveau des eaux souterraines. Il en résulte une grave pénurie d'eau de puits dont dépendent nos cultivateurs et un si grand nombre de villes du sud de l'Ontario. Le manque d'eau de puits pourrait devenir rapidement un facteur propre à limiter l'expansion et l'essor de nombre de nos centres industriels. Il se pourrait qu'il soit nécessaire d'approvisionner ces centres avec de l'eau pompée dans nos lacs moyennant un prix exorbitant.

Il est étonnant de constater combien les plantes consomment d'eau. La production d'une tonne de maïs exige 300 tonnes d'eau. Durant un jour d'été seulement, un pommier pompe du sol environ 800 livres d'eau. Une acre de belle herbe pompe six tonnes d'eau un jour de juin. Il faut, directement ou indirectement, 20 tonnes d'eau pour avoir une

livre de viande de bœuf. Dans les centres urbains, il faut 700 gallons d'eau par jour pour satisfaire aux besoins de chaque personne, y compris l'alimentation. L'eau requise en telle quantité pour satisfaire à des besoins si essentiels devrait être jalousement conservée. Quelle décision le gouvernement fédéral peut-il prendre en vue d'améliorer l'état de nos cours d'eau, non seulement du point de vue de la pollution mais aussi de l'approvisionnement. Comme l'a signalé l'honorable député de Norfolk (M. Knowles), on a érigé de nombreux barrages d'emmagasinage; toutefois, je me demande si le gouvernement fédéral ne pourrait pas aider davantage les municipalités à construire de tels ouvrages qui auraient pour résultat non seulement de conserver l'eau mais aussi de remédier à la pollution.

L'ancien gouvernement a présenté une loi destinée à aider à la construction de barrages de conservation, mais on me dit qu'aucune demande d'aide n'a été soumise et qu'aucune aide n'a été accordée. Dans ma propre région que je connais bien, nous souhaitions construire un barrage afin d'accroître notre approvisionnement d'eau et d'en éliminer la pollution; toutefois, nous n'avons pas pu donner suite au projet avant que le gouvernement provincial porte sa participation à 50 p. 100 en 1956. Je connais une municipalité qui paie les quatre cinquièmes du coût de construction d'un barrage de conservation, mais peu de municipalités ont les moyens de faire face à une telle dépense. Je prie le gouvernement d'étudier les moyens de favoriser et de soutenir par des subventions fédérales des entreprises de ce genre qui, à la longue, contribueront à résoudre le problème de la pollution des eaux. C'est un problème commun. Chacun de nous, je pense, s'y heurte dans sa propre localité.

En terminant, je consigne le texte de la promesse de conservation, qui devrait être familier à tout Canadien:

> Je fais la promesse de sauvegarder et de défendre fidèlement contre le gaspillage les ressources naturelles de mon pays, son sol et ses minéraux, ses eaux, ses forêts et sa faune.

M. John Pratt (Jacques-Cartier-Lasalle): Monsieur l'Orateur, c'est une excellente idée de faire de la pollution de l'eau un délit criminel, pourvu que nous résolvions d'abord le problème de la pollution massive et anonyme des eaux par les municipalités. A moins que nous ne commencions par là, une loi comme celle qui nous est proposée ferait tout simplement un délit criminel du fait de tirer la chasse d'eau et serait inapplicable.

La pollution pose un problème vital dans ma circonscription de Jacques-Cartier-Lasalle où chaque jour 100,000 personnes évacuent des eaux d'égouts non traitées dans le beau lac Saint-Louis. Toutes les villes intéressées voudraient bien faire quelque chose, mais malheureusement comme le traitement des eaux d'égout par l'une ou l'autre de ces villes ne bénéficierait qu'aux villes situées en aval et non à la ville elle-même peut-être, il est difficile de persuader les contribuables d'approuver les frais élevés d'usines appropriées. La plupart des municipalités sont prêtes à payer leurs parts de ces entreprises, mais elles estiment que les gouvernements provincial et fédéral devraient aussi y participer. La province de Québec a déjà prévu $250,000 pour une étude du problème dans l'ensemble de la province, mais il n'est pas besoin d'aucune autre recherche dans ma circonscription pour nous convaincre d'un état de choses répugnant et dangereux.

En décembre dernier, comme maire de Dorval, j'ai convoqué une réunion des maires, administrateurs et ingénieurs des 18 municipalités qui constituent ma circonscription. Ils ont été unanimes à former une commission technique de caractère non politique qui aidera à trouver les moyens les plus économiques de résoudre ce problème des plus urgents. Toutefois les municipalités estiment, à juste titre d'ailleurs, que l'initiative doit venir des échelons supérieurs de gouvernements et susciter la collaboration. Le problème de la pollution des eaux devrait donc figurer au haut de la liste des priorités de toute conférence fédérale-provinciale.

En faisant de la pollution causée par les particuliers un délit criminel, nous prendrons une excellente initiative, surtout quand nous aurons résolu d'abord la question de la pollution.

Mlle Margaret Aitken (York-Humber): Monsieur l'Orateur, quelques mots seulement au sujet de cette proposition de résolution pour dire que le gouvernement devrait songer à modifier le Code criminel de façon que ceux qui causent la pollution des eaux soient punis comme il convient. Je ne puis traiter la question ni du point de vue juridique, ni du point de vue médical, ni du point de vue technique; mais je puis parler en tant que Canadienne qui connaît les beautés de son pays et qui en est fière. Je crois que la belle harmonie ou unanimité complète observée au cours du présent débat devrait nous permettre de faire disparaître la pollution de nos beaux lacs et cours d'eau. Nous voulons tous conserver ou plutôt retrouver la pureté sans mélange de nos cours d'eau.

J'ai lu récemment un article de journal qui m'a révélé une situation plutôt regrettable à Brockville. On a averti les habitants de cette ville que leur eau était dangereuse:

L'analyse, pendant une période prolongée, de l'eau qui approvisionne Brockville a révélé une forte pollution bactérienne intermittente qui dépasse fort les normes admises.

J'imagine que cela pourrait arriver, dans les conditions présentes, dans n'importe laquelle de nos circonscriptions, car cet état de choses résulte de la pollution causée par différents débouchés d'égouts dans Brockville même et aux environs. Dans ma circonscription de York-Humber, la Humber est une jolie petite rivière qui dessine des méandres tout le long de ma région; elle a été polluée. Je lisais justement ce soir que presque un cinquième de la région métropolitaine de Toronto est située dans le bassin hydrographique de la Humber. C'est l'un des principaux déversoirs des déchets de la ville. Les eaux basses de la Humber en été ne permettent pas une dilution suffisante de ces déchets et la pollution y existe à l'état aigu.

Il faut, j'imagine, rejeter la faute de la pollution de nos cours d'eau sur le progrès; mais il me semble que maintenant l'esprit inventif de l'homme doit trouver, sur le chemin du progrès, un moyen de corriger ce qui a été fait. Ce moyen coûtera de l'argent. Cela ressortit au gouvernement, à tous ses paliers, et, comme l'a dit cet après-midi le député de Carleton (M. Bell), cela ressortit également à l'industrie. L'Ontario, toutefois, estime que le nettoyage de nos rivières pourrait coûter jusqu'à un milliard de dollars les prochains dix ans.

Des députés ont dit au cours du présent débat que la proposition de résolution du député de Selkirk (M. Stefanson) est peut-être un peu radicale, une manière de traitement de choc. Peut-être en est-il ainsi. Mais il me semble, monsieur l'Orateur, que le déversement de matières d'égout dans nos beaux cours d'eau est de la barbarie pure et simple. Il faut y remédier et, à mon sens, tous les échelons de gouvernement doivent s'attaquer au problème. La pollution des eaux, comme l'a prouvé tout le débat d'aujourd'hui, a certainement des répercussions très précises sur le bien-être et la santé des humains. Il en va de même de la pollution de l'air que nous respirons. On constate que c'est plus qu'un problème dans la ville d'York-Humber que je représente. Je déplore que le député de Selkirk n'ait pas inclus une sanction appropriée pour la pollution de l'air également.

Dans ma circonscription d'York-Humber,—et j'imagine qu'il en est ainsi de toute ville,—la pollution de l'air que nous respirons suscite un problème de plus en plus grave. La plus grande incommodité causée par la fumée dans ma circonscription provient de la rotonde du chemin de fer. Je suppose que prochainement,—très prochainement,—le remplacement des vieilles locomotives à vapeur par des locomotives diesel supprimera cette incommodité; mais, dans l'intervalle, je m'étonne de la tolérance de ceux qui doivent vivre dans cet air pollué. Avant que vous m'empêchiez, monsieur l'Orateur, de passer de l'eau à l'air, je tiens à dire que nous avons cette pollution de l'air, cette pollution par la fumée, cette pollution des eaux. Il est temps que tous les citoyens s'attaquent au problème. Voilà pourquoi je me réjouis de la résolution proposée par le député de Selkirk et je l'appuie chaleureusement.

(Texte)

M. Paul Martineau (Pontiac-Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, parlant à la suite d'honorables députés qui ont traité cette question de la pollution des eaux avec une remarquable maîtrise et aidés d'une documentation très complète, il m'est certainement difficile, surtout lors de mon premier discours à la Chambre, d'apporter de nouveaux arguments très précis. Cependant, vu l'importance du problème, je ne voulais pas laisser passer l'occasion sans féliciter l'honorable député de Selkirk (M. Stefanson) d'avoir soumis à la Chambre l'étude d'un problème qui devient de plus en plus grave à mesure que notre pays prend de l'expansion et s'industrialise.

En effet, aujourd'hui, la pollution des eaux atteint un nombre toujours croissant de régions de notre pays. A titre de résident de la vallée de l'Outaouais, je sais que, depuis plusieurs années, la pollution de la rivière Ottawa est devenue un problème très grave. Je ne savais pas, toutefois, que ce problème existait à un degré aussi aigu dans toutes les régions du pays, et ce dans les circonstances qu'a mentionnées l'honorable député de Selkirk.

Au fait, il nous a parlé d'une rivière de sa région, la rivière Rouge, que je ne connaissais que de nom et par d'anciennes chansons que les bûcherons et quelques-uns de nos pionniers, tout particulièrement les colons de ma circonscription de Pontiac-Témiscamingue, chantaient autrefois. J'ai donc été aussi surpris que déçu d'apprendre que cette rivière qui, pour moi, était poétique et avait un attrait magique, était polluée au point que cela constituait un grave problème dans cette région. Toutefois, je me demande si la solution qu'a proposée l'honorable député de Selkirk est la plus susceptible de régler le problème.

Avant de modifier le code criminel, il faudrait étudier la question à fond afin d'éviter le conflit des compétences. En effet, plusieurs provinces ont déjà adopté des lois qui prévoient et défendent, dans certains cas déter-

minés, la contamination des eaux. Alors, je me demande si notre Parlement aurait autorité dans ces cas-là. De plus, il ne faut pas oublier que personne, sciemment ou malicieusement, ne veut contribuer à la pollution des eaux. Cette pollution n'est pas causée par le désir des gens d'enfreindre la loi sur la santé publique, mais par la force des circonstances. En effet, notre pays a pris de l'expansion à un rythme très accéléré depuis plusieurs années et sa population souffre de ce que l'on appelle communément en anglais des *growing pains*, dont une consiste à se débarrasser des détritus.

Si le Parlement adoptait une loi qui ferait de la pollution des eaux une offense criminelle, que pourrions-nous faire, puisque aucune mesure adéquate n'a été prise, jusqu'à maintenant, en vue de changer la situation? Si nous amendions le code criminel pour faire de la pollution des eaux un délit criminel à ce moment-ci, nous ferions des criminels d'un grand nombre de nos bons citoyens, par la force même des choses.

Monsieur l'Orateur, avant de procéder à la modification du code criminel, je soumets donc, à l'exemple des honorables députés qui m'ont précédé, que l'on devrait convoquer une conférence fédérale-provinciale, où l'on inviterait les représentants des municipalités, afin que les autorités appropriées agissent de concert en vue de trouver les moyens de résoudre ce problème qui devient un véritable fléau. On pourrait créer, lors de cette conférence, un organisme permanent de contrôle, dont les fonctions seraient d'étudier les aspects de la question.

Monsieur l'Orateur, je saisis l'occasion pour féliciter très chaleureusement l'honorable député de Carleton (M. Bell). Il a fait un brillant exposé de la question et a su pénétrer dans les domaines les plus techniques de la pollution des eaux.

Après un discours aussi complet, il m'est certainement très difficile de traiter la question. Cependant, je suis d'avis que cette discussion a été des plus utile et qu'elle va certainement provoquer, non seulement à la Chambre mais au sein de notre public, de même qu'auprès des autres autorités gouvernementales, une réaction favorable qui va certes avoir pour effet d'accélérer la recherche d'une solution à ce problème sérieux. Je suis convaincu que grâce aux méthodes techniques modernes dont nous disposons depuis quelques années, nous pourrons mettre fin à cette situation.

Je suis d'autant plus intéressé à ce problème qu'il atteint la rivière Ottawa, laquelle prend sa source dans les ruisseaux clairs et limpides des montagnes et des petits coins éloignés de ma circonscription. Il est certes malheureux qu'en arrivant à la capitale canadienne, cette eau, au lieu de s'améliorer par la présence, je dirais, de tant d'étoiles brillantes parmi nous, doive subir cette pollution. J'espère donc que la Chambre va pouvoir trouver les moyens requis pour mettre fin à ce problème.

M. Maurice Johnson (Chambly-Rouville): Monsieur l'Orateur, tout comme mon collègue de Pontiac-Témiscamingue (M. Martineau), je représente une circonscription où malheureusement, malgré le spectacle féerique de la montagne de Belœil se mirant dans la magnifique rivière Richelieu, je suis obligé, moi aussi, d'admettre qu'il existe, au sujet de cette rivière, un problème de pollution des eaux. Ce n'est toutefois pas un problème unique, car cette rivière n'est pas la seule à être polluée; aussi, vais-je bien franchement et bien simplement donner mon opinion à ce sujet.

La pollution des eaux est devenue un problème très important, parce qu'elle s'est accrue avec le progrès industriel et l'expansion des centres urbains, créant des agglomérations de population très dense. C'est une question technique d'ordre administratif. Je n'en veux citer comme exemple que la loi de l'hygiène publique de la province de Québec qui réglemente, jusqu'à un certain point, les problèmes relatifs à la pollution des eaux.

Dans la loi de l'hygiène publique de Québec, au chapitre 183 des *Statuts Refondus de la province de Québec 1941*, on lit, à l'article 40:

Tout campement, servant d'habitation aux ouvriers travaillant dans les exploitations forestières ou minières ou employés à des travaux de voirie, doit être érigé suivant les plans types fournis par le service provincial d'hygiène.

Ce service veille à établir des règlements en vue de protéger les eaux contre la pollution.

Et l'article 41 dit:

Dans tous les cas où une contravention à l'article précédent ou aux règlements provinciaux d'hygiène relatifs à l'état sanitaire des campements visés par le paragraphe 7° de l'article 8, a été établie à sa satisfaction, le ministre doit donner aux contrevenants, aux concessionnaires forestiers, aux propriétaires de mines ou aux entrepreneurs de travaux de voirie, selon le cas, avis écrit d'avoir à corriger sans délai les conditions existantes, en leur accordant un délai de quinze jours pour le faire.

Si après un délai de quinze jours lesdites conditions sanitaires n'ont pas été corrigées à sa satisfaction, le ministre peut ordonner la suppression desdits campements comme habitation humaine et y faire procéder et intenter les procédures judiciaires nécessaires contre les concessionnaires forestiers, les propriétaires de mines ou les entrepreneurs de travaux de voirie, opérant eux-mêmes ou par intermédiaires, lesquels sont tenus responsables de telle contravention et passibles d'une amende n'excédant pas cinquante dollars pour chaque jour que dure le défaut.

Ensuite, à l'article 56 du même chapitre, on parle du drainage et des eaux qui servent à l'alimentation. L'article 56 stipule que:

Aucune municipalité ne peut établir ou laisser établir, et aucune corporation, société ou personne ne peut établir un aqueduc ou prise d'eau d'alimentation ou des appareils pour la purification de l'eau avant d'en avoir soumis les plans et devis, préparés par un ingénieur diplômé, au ministre et d'avoir obtenu son approbation.

Outre la pénalité qui est attachée à l'infraction du présent article, les travaux faits sans cette approbation préalable doivent être modifiés ou démolis par la municipalité, la corporation, la société ou la personne qui les a faits, si le ministre croit que l'eau fournie peut être nuisible à la santé.

Le ministre peut exiger qu'une analyse de l'eau soit faite aux frais de la municipalité, corporation, société ou personne qui soumet les plans, avant de donner son approbation.

Aucun raccordement ne peut être fait entre les conduites d'une distribution d'eau publique et celles d'un système privé, avant que les plans et devis en aient été soumis au ministre et son approbation obtenue.

Des plans et devis des raccordements existant le 13 avril 1933, devaient être soumis au directeur du service provincial d'hygiène avant le premier janvier, 1934. Ces raccordements doivent être supprimés ou modifiés lorsque, dans l'opinion du ministre, ils constituent un danger pour la santé publique.

Cet article s'applique également aux extensions projetées à des installations anciennes.

Et l'article 57 de la même loi, qui concerne les cas d'approbation des égouts, stipule que:

Aucune municipalité ne peut procéder ou laisser procéder, et aucune corporation, société ou personne ne peut procéder à l'exécution de travaux de drainage public ou privé ou à l'installation de dispositifs pour le traitement des eaux des égouts, avant d'en avoir soumis les plans et devis préparés par un ingénieur diplômé, au ministre et d'avoir obtenu son approbation.

Outre l'amende qui est attachée à l'infraction du présent article, tous les travaux faits sans cette approbation préalable doivent être modifiés ou entièrement démolis par la municipalité, la corporation, la société ou la personne qui les a faits, si le ministre est d'opinion qu'ils peuvent être nuisibles à la santé.

Cet article s'applique également aux extensions projetées à des installations anciennes.

58. Le lieutenant-gouverneur en conseil détermine, par règlement, quelles indications doivent contenir les plans et devis qui doivent être soumis au ministre pour approbation, en vertu des articles 56 et 57.

Aux articles que je viens de citer, l'article 59 ajoute:

Aucun règlement municipal relatif à la construction d'un aqueduc, d'un filtre ou de tout autre dispositif de correction de l'eau, d'un réseau d'égouts ou de dispositif pour le traitement des eaux des égouts, ne peut être soumis à l'approbation des contribuables, dans le cas où telle approbation est requise, avant que les plans et devis des travaux visés par ce règlement, préparés par un ingénieur diplômé, aient été approuvés par le ministre.

Et l'article 60 ajoute:

Toute infraction à une des dispositions des articles 56, 57, 58 ou 59 rend la municipalité, corporation, société ou personne qui s'en rend coupable, passible d'une amende n'excédant pas cent dollars.

[M. Johnson.]

Il y a aussi l'article 61 qui a trait aux services en commun, au service inexistant, à l'insuffisance de service, et aux pouvoirs étendus donnés à la Régie des services publics.

L'article 65 a rapport aux prises d'eau polluée, et je cite:

Quand le ministre constate, après enquête, que la prise d'eau d'alimentation d'une municipalité ou d'un groupement humain quelconque est souillée par le déversement d'eaux d'égouts ou d'autres matières résiduaires, ou quand encore il constate, après enquête, qu'un cours d'eau, un lac ou un étang est souillé jusqu'au point de produire des odeurs malsaines et préjudiciables à la santé et au confort de ceux qui vivent dans le voisinage, il est de son devoir de communiquer le résultat de son enquête à toute municipalité, corporation ou personne responsable de cette pollution ou de cette souillure. Si, après avoir entendu les intéressés, le ministre croit qu'il est nécessaire de faire quelque changement ou amélioration, il est de son devoir d'enjoindre à la municipalité, corporation ou personne responsable, de prendre les moyens nécessaires pour faire disparaître les causes de pollution ou de souillure. Les travaux nécessaires à cette fin doivent être terminés dans le délai que le ministre détermine.

L'article 66 complète les dispositions de l'article 65:

Quand le ministre constate, après enquête, que la prise d'eau d'alimentation d'une municipalité est impure et dangereuse pour la santé publique et qu'il est pratiquement impossible d'améliorer suffisamment la qualité de cette prise d'eau en faisant disparaître les causes de pollution ou de souillure, ou quand encore il constate, après enquête, que la prise d'eau d'alimentation est devenue impure par défaut dans la construction ou par insuffisance dans les dimensions de l'appareil de purification de l'eau, il est de son devoir de communiquer le résultat de son enquête à la municipalité, corporation ou personne propriétaire de telle prise d'eau ou chargée de la maintenir en opération. Si, après avoir entendu les intéressés, le ministre croit qu'il est nécessaire de faire quelque changement ou amélioration, il est de son devoir d'enjoindre à la municipalité, corporation ou personne propriétaire de telle prise d'eau ou chargée de la maintenir en opération, de changer la source de l'approvisionnement ou d'installer des appareils suffisants pour la purification de l'eau ou de modifier ceux déjà existants. Les travaux nécessaires à cette fin doivent être terminés dans le délai que le ministre détermine.

Toutes ces citations, monsieur l'Orateur, prouvent que, dans la province de Québec, du moins, on bénéficie d'une législation extensive et complète qui comprend tous les sujets de la pollution des eaux, non seulement dans la loi d'hygiène publique mais aussi dans la loi du régime des eaux courantes, *Water-Course Act*, comme en fait foi le chapitre 98 des *Statuts refondus* 1941, intitulée: loi concernant l'exploitation des cours d'eau et le flottage du bois. L'article 1 dit ceci:

1. La présente loi peut être citée sous le titre de Loi du régime des eaux courantes.

L'article 51 de cette loi prévoit certaines infractions, ainsi que le recouvrement des amendes et des dommages contre les compagnies d'exploitation forestière qui ne voient

pas à protéger nos eaux contre la pollution. L'article 51 du chapitre 98 se lit ainsi:

Sauf la juridiction du Parlement du Canada à cet égard, et les dispositions de la loi passées conformément à cette juridiction, quiconque jette dans une rivière, une crique, un ruisseau ou cours d'eau, des dosses, écorces et autres matières et bois de rebut d'un moulin, des croûtes, racines, troncs d'arbres, broussailles, du tan et des cendres de lessive, et les y laisse séjourner et obstruer ces rivières, criques, ruisseaux ou cours d'eau, encourt une amende de pas plus de vingt dollars et de pas moins de vingt centins pour chaque jour que ces embarras y séjournent, en sus de tous les dommages en résultant.

Cependant, si l'obstruction s'est produite sans malice, de bonne foi, ou dans l'exercice d'un droit, la personne qui l'a produite n'est pas sujette à l'amende ni au dommage, à moins qu'elle n'ait été mise en demeure de faire disparaître l'obstruction dans un délai raisonnable.

Et l'article 51 de la loi du régime des eaux courantes réfère à la juridiction du Parlement du Canada quant au droit criminel, puisqu'il stipule que:

Sauf la juridiction du Parlement du Canada à cet égard,...

Monsieur l'Orateur, malgré toutes ces dispositions législatives emanant de l'autorité provinciale, laquelle a priorité dans le domaine de la pollution des eaux, il demeure tout de même que c'est un problème d'ordre technique et administratif. C'est aussi, d'une certaine façon, un problème d'éducation du public, c'est-à-dire qu'on doit lui faire connaître les problèmes que cause la pollution des eaux et les désavantages qui en découlent; il faut inciter le grand public à réagir et à travailler à résoudre ce grave problème, ou du moins à empêcher qu'il ne s'aggrave.

Pour ce qui est des rivières et des lacs qui dépendent de plusieurs provinces, il serait de mise de promouvoir des échanges de renseignements entre les provinces concernées afin de déterminer les meilleures méthodes à employer pour résoudre le problème. En somme, il faut commencer par le commencement.

Pour ne parler que de la province de Québec, on adoptait, en 1955, une loi relativement à la pollution des eaux, et ce dans le dessein de permettre l'étude du problème dans son ensemble, afin de faire des recommandations d'ordre technique et administratif de nature à le résoudre. Je cite la loi concernant la pollution des eaux, chapitre 11 des *Statuts de Québec, 4-5 Élisabeth II, 1955-1956.*

Attendu que la contamination des eaux des rivières et des lacs constitue un grave danger pour la santé publique;

Attendu qu'il y a lieu de faire une étude soigneuse de ce problème complexe et des solutions qui peuvent y être apportées;

A ces causes, Sa Majesté, de l'avis et du consentement du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de Québec, décrète ce qui suit:

1. Le lieutenant-gouverneur en conseil est autorisé à constituer un comité d'au plus cinq personnes pour étudier le problème de la pollution des eaux du domaine public de la province.

Il nomme les membres de ce comité, parmi lesquels il désigne un président.

Il peut aussi nommer pour les assister un secrétaire, des techniciens et toutes autres personnes dont il juge les services utiles.

Il détermine la rémunération des membres du comité et des personnes ainsi nommées pour les assister.

2. Le comité doit s'enquérir de l'étendue, de la nature et des causes de contamination actuelle des eaux du domaine public, rechercher les remèdes à y apporter et les mesures qui s'imposent pour prévenir d'autres cas de pollution, et faire rapport au lieutenant-gouverneur en conseil de ses constatations et suggestions.

3. Dans l'exécution de son mandat et pour faciliter le règlement des problèmes qui découlent de la pollution des eaux du domaine public interprovincial, le comité, sous la direction du lieutenant-gouverneur en conseil, est autorisé à collaborer avec les autres autorités gouvernementales intéressées.

J'en conclus, monsieur l'Orateur, qu'à mon humble avis, nous devrions laisser les experts suggérer des moyens scientifiques destinés à régler ce problème plutôt que de faire de tout le monde des criminels. Toute suggestion d'amender le code criminel n'apporterait pas une solution à ce problème et serait plutôt dangereuse. Ce problème existera tant et aussi longtemps que les experts qui l'étudient n'auront pas fait de recommandations pratiques et réellement concrètes.

M. Alexis Caron (Hull): Monsieur l'Orateur, à mon avis, à peu près toutes les circonscriptions du pays souffrent de ce mal de la pollution des eaux. N'étant pas avocat, je dois dire, tout de même, que je partage pleinement les vues que vient d'exprimer l'honorable député de Chambly-Rouville (M. Johnson) lorsqu'il a dit, entre autres, que ce problème concernait le gouvernement provincial autant que les autorités fédérales.

J'admets que le gouvernement fédéral peut adopter des mesures pour établir une pénalité visant ceux qui polluent les eaux. Toutefois, ceci ne résoudrait pas le problème. Il y a des années que les municipalités jettent leurs détritus dans nos rivières, que nos manufacturiers jettent leurs résidus dans nos rivières, et c'est là la principale cause de la pollution des eaux.

Or, les égouts de nos municipalités relèvent des autorités provinciales, pendant que les lois régissant les manufactures dans nos provinces sont plutôt du domaine provincial. Au fait, l'honorable député de Chambly-Rouville, en citant de nombreux statuts, a démontré clairement que les provinces sont intéressées particulièrement à ce problème de la pollution des eaux.

Alors que j'étais membre de la Commission du district fédéral, je me rappelle que nous avons étudié cette question pour ce qui en était de la région qui en relevait. Et nous avons alors constaté qu'en 1953 la province d'Ontario avait établi un comité dont la fonction particulière était d'étudier cette question, pendant qu'en 1955 la province de Québec créait également une commission ayant charge de collaborer avec la province d'Ontario afin de résoudre le problème de la pollution des eaux. A cette occasion, aucune demande n'a été faite au gouvernement fédéral, si ce n'est celle de bien vouloir aider financièrement les provinces et les municipalités à enrayer la pollution des eaux.

Je me demande où l'adoption de la proposition de résolution actuellement à l'étude pourrait bien nous conduire. Lors même que l'on condamnerait les manufactures ou les cités à l'amende, cela changerait-il le problème? Pour la ville de Hull seulement, il faudrait dépenser la somme de 40 millions de dollars pour détourner nos égouts et ceux d'ailleurs vers une usine d'épuration. Pour la ville d'Ottawa, il en coûterait au delà de 100 millions de dollars.

Il en coûterait à la ville de Montréal une somme incalculable pour la diversion des égouts; il serait également question de millions pour amener les industries à changer leurs systèmes déjà existants.

Il n'y a pas une seule municipalité au Canada qui puisse entreprendre ces travaux à ses frais, et je ne crois pas que les gouvernenments provinciaux puissent assumer le coût total des changements nécessités par la pollution des eaux.

A mon sens, au lieu de demander au gouvernement fédéral d'insérer dans nos statuts et dans notre code criminel des édits qui ne pourront jamais être appliqués, on devrait plutôt demander qu'un comité représentant les provinces et le gouvernement fédéral soit institué dans le dessein de trouver les moyens de faire l'éducation du public, comme on l'a dit tout à l'heure, et de changer un état de choses qui existe depuis si longtemps qu'il est impossible de l'éliminer du jour au lendemain.

Je sais qu'à Gatineau Mills, la compagnie *International Paper* a établi une manufacture d'alcool, où l'on utilise le résidu du bois. Ce moyen a aidé et je crois que la compagnie *International Paper,* à Gatineau Mills, pollue moins les eaux que la compagnie *E. B. Eddy,* parce qu'elle utilise le résidu de son bois, tandis que la compagnie *E. B. Eddy* ne le fait pas. Il en est de même pour presque tous les moulins à papier situés le long de la rivière Ottawa; leurs résidus sont jetés à la rivière et c'est ce qui cause la pollution. Même le gouvernement fédéral en est responsable puisque, à Chalk River, on déverse tous les déchets dans la crique située à côté de l'usine atomique, lesquels, par la suite, vont se jeter dans la rivière Ottawa. Il faudrait donc commencer par condamner le gouvernement fédéral qui pollue les eaux de la rivière Ottawa. Cela serait assez difficile. Aussi suis-je d'avis qu'au lieu d'adopter ce projet de résolution qui demande de mettre tout le monde à l'amende, on devrait plutôt demander aux gouvernements fédéral et provinciaux d'établir une commission ou un comité qui pourrait étudier les meilleurs moyens à prendre pour empêcher la pollution des eaux, non seulement dans les provinces de Québec et d'Ontario, mais dans tout le pays.

M. Jean-Jacques Martel (Chapleau): Monsieur le président, après tous ces brillants exposés sur le sujet de la pollution des eaux, je me sens un peu mal à l'aise, mais je veux tout de même faire quelques observations. Il va sans dire qu'il n'est pas question de revenir sur ce qui se produit dans les grands centres industriels où la pollution des eaux se manifeste plus particulièrement. On a déjà mentionné la rivière Rouge, au Manitoba, la rivière Ottawa, le lac Saint-Louis, près de Montréal et la rivière Richelieu. On pourrait également parler de la rivière Saint-François, dans la région de Windsor Mills, de Drummondville et de plusieurs autres endroits de la province de Québec où le problème de la pollution des eaux s'est nécessairement posé à la suite de l'industrialisation de ces régions.

Permettez-moi de signaler à la Chambre la situation pénible qui s'est produite, il y a quelques années, dans ma circonscription. Il s'agit de la rivière Laflamme et d'une situation qui a été provoquée par une mine en exploitation de la région de Barraute. A la suite d'inondations, les déchets de cette mine se sont déposés sur une assez grande étendue de terre en culture le long du parcours de cette rivière.

Cette mine commença à produire en 1951. A la suite des inondations qu'il y a tous les printemps, des dépots de cyanure ainsi que d'autres produits chimiques employés pour l'extraction des métaux, ont rendu incultes les terres situées le long de la rivière. Les cultivateurs qui ont été lésés dans leurs droits de propriétaires ont fait des représentations, sans toutefois obtenir de dédommagements, parce que les lois alors en vigueur ne permettaient pas de déterminer exactement qui était responsable de ces dommages.

L'automne dernier, j'ai parcouru une distance de 60 milles en aval de la rivière Laflamme, soit jusqu'à l'endroit où elle se jette dans la rivière Bell, et, sur plus de la moitié du parcours, j'ai pu observer des déchêts de mine

qui avaient été déposés le long de la rivière, ce qui a certes eu pour résultat d'y détruire une bonne partie de la végétation, de même que tout le poisson, dans plusieurs parties de cette rivière qui était pourtant, auparavant, très attrayante pour les touristes et les gens de la région. Même, plus au nord, un territoire très propice à la chasse à l'orignal en a subi les effets.

A la suite de ces dommages, il va sans dire que plusieurs années s'écouleront avant que la situation ne redevienne normale, même si, depuis ce temps-là, la mine a fermé ses portes à cause de difficultés financières.

Toutefois, les cultivateurs de Rochebeaucourt, dont les fermes ont été endommagées, ne peuvent plus réclamer pour les pertes qu'ils ont subies vu que la mine en question est, à toute fin pratique, en faillite.

C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, je suis d'avis qu'il est opportun d'agir le plus tôt possible. J'appuie donc la motion de l'honorable député de Selkirk (M. Stefanson) et je suggère:

...que le gouvernement devrait étudier l'à-propos de présenter une mesure législative en vue de prescrire une sanction appropriée pour le délit de pollution des eaux.

Ceci nous permettrait de conserver en bon état nos lacs et nos rivières.

Eh bien, il faut agir. J'abonde également dans le même sens que l'honorable député de York-Humber (Mlle Aitken) en ce qui a trait à la pollution de l'air et, en étudiant l'à-propos de présenter une mesure législative au sujet de la pollution des eaux, on pourra juger s'il y a lieu, comme l'ont suggéré les honorables députés qui m'ont précédé, de convoquer une conférence fédérale, provinciale et municipale afin d'en arriver à une solution pratique.

(*Traduction*)

L'hon. M. Martin: Allons-nous avoir la chance de voter sur la proposition de résolution?

M. Marcel Bourbonnais (Vaudreuil-Soulanges): Monsieur l'Orateur, je viens d'une région qui compte deux millions d'âmes sur une étendue de 7,500 milles carrés. Cette région comprend tout le centre montréalais, et tous ses égouts se déversent dans deux des plus beaux lacs de la province de Québec, le lac Saint-Louis et le lac des Deux-Montagnes. Le problème de la pollution y sévit donc à l'état très aigu.

Il y a environ 100 municipalités qui déversent leurs égouts dans ces deux lacs. La valeur estimative de la propriété située sur les rives des deux lacs dépasse de beaucoup 150 millions de dollars. Cet état de choses porte atteinte à la valeur mobilière, à la pêche commerciale et sportive et à la navigation. Certains disent que le bateau à moteur ne représente pas une industrie importante dont se soucier. Je dirai cependant qu'à Montréal et dans les municipalités environnantes, il se dépense chaque été des millions de dollars pour la construction et l'aménagement de bateaux, de clubs nautiques, l'achat d'essence et d'huile. Cette industrie occupe donc un bon nombre de nos gens et profitent à bien d'autres. Un autre sport qui est atteint est le meilleur sport d'été, la natation. La présente motion prévoit l'imposition d'une amende aux particuliers causant la pollution, mais ce n'est pas la seule solution, et je ne pense pas que nous trouvions la solution durant un court débat. On a déféré la question aux autorités provinciales et municipales. Elle devrait être étudiée aussi par d'autres autorités publiques d'un échelon supérieur pour qu'on fasse un relevé en vue de trouver des moyens précis d'enrayer la pollution des eaux.

M. Gordon Chown (Winnipeg-Sud): Monsieur l'Orateur...

L'hon. M. Martin: Puis-je poser une question à l'honorable député? Il sait, j'en suis sûr, que s'il prend la parole maintenant, il nous privera de l'occasion de voter.

Une voix: Il a un important discours à prononcer.

L'hon. M. Martin: Nous voulons des actes.

Une voix: Que dire de Windsor?

M. Pallett: La présente législature n'est pas encore terminée.

Une voix: La clôture libérale!

L'hon. M. Chevrier: Nous avons eu un exemple de cela cet après-midi: la clôture complète imposée par le gouvernement.

M. l'Orateur: Je crois que l'occasion de voter a été écartée par les interruptions des honorables députés. Il reste une minute. Plaît-il à la Chambre que je déclare qu'il est dix heures?

Des voix: Entendu!

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Chevrier: Puis-je demander au leader de la Chambre ce qu'il se propose de faire demain?

L'hon. M. Green: Monsieur l'Orateur, demain, nous commencerons par le projet de résolution en vue de l'approbation de l'accord du NORAD; puis nous passerons au projet de résolution concernant l'assurance-hospitalisation, puis au projet de résolution concernant la modification de la loi sur le ministère des Transports, puis au projet de

résolution concernant le parc national de Cape-Breton-Highlands et finalement nous aborderons le projet de résolution du ministre des Finances concernant la modification de la loi sur le prêt agricole canadien.

L'hon. M. Chevrier: Puis-je demander quelles sont les intentions du gouvernement pour mercredi?

L'hon. M. Green: Cela dépendra du progrès que nous ferons demain.

L'hon. M. Martin: Quand étudierons-nous les crédits du ministère des Travaux publics?

L'hon. M. Green: Vous n'en avez pas eu assez?

(A dix heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

RÉPONSES AUX QUESTIONS

(Les réponses qui suivent, remises au greffier de la Chambre, sont imprimées dans le compte rendu officiel des *Débats* en conformité de l'article 39 du Règlement.)

SOMMES DÉPENSÉES EN SERVICES TÉLÉPHONIQUES

Question nº 44—**M. Howard:**

1. Existe-t-il entre le gouvernement et la Compagnie de téléphone Bell un contrat ou un accord en vertu duquel les services téléphoniques des divers ministères et organismes de l'État sont confiés à cette société?

2. Dans le cas de l'affirmative, quelles sommes a-t-on versées à la Compagnie de téléphone Bell durant les années financières 1956-1957 et 1957-1958?

3. Quelles normes, s'il en est, régissent le paiement des services rendus par ladite société?

Réponse de **l'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances):**

1. Oui.

2. On a versé à la Compagnie de téléphone Bell pour les services de téléphone, standards et postes, à Ottawa:

1956-1957	$1,115,342.
1957-1958	1,221,312.

3. Les tarifs réguliers pour le service téléphonique fixés par la Commission des transports pour le Canada et les services particuliers fournis aux termes de l'entente conclue entre le gouvernement et la Compagnie de téléphone Bell.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 10 juin 1958

La séance est ouverte à deux heures et demie.

LA LOI SUR L'ADMINISTRATION FINANCIÈRE

MODIFICATION TENDANT À ASSURER L'IMPRESSION DES INSTRUMENTS NÉGOCIABLES EN ANGLAIS ET EN FRANÇAIS

M. Samuel Boulanger (Drummond-Arthabaska) demande à présenter le bill nº C-27 tendant à modifier la loi sur l'administration financière.

Des voix: Explications!

M. Boulanger: Monsieur l'Orateur, l'objet du présent bill est de disposer que les chèques, traites, chèques de voyage, lettres de change, bons de poste, mandats-poste, versements postaux et toutes autres semblables remises de quelque ministère ou département défini à l'alinéa *f*) de l'article 2 de la loi sur l'administration financière ou de quelque corporation de la Couronne figurant aux annexes B, C et D de ladite loi, devront être imprimés en anglais et en français à la fois.

Cette disposition est conforme au principe énoncé dans la loi sur la Banque du Canada, dont l'article 21, paragraphe (4), décrète que les billets payables au porteur sur demande, destinés à circuler au Canada et émis par la Banque, doivent être imprimés dans les deux langues officielles.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LA "CANADIAN PACIFIC STEAMSHIPS"

COLOMBIE-BRITANNIQUE—LES POURPARLERS RELATIFS À LA GRÈVE AURAIENT ÉCHOUÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre suppléant du Travail. Les négociations entre le médiateur fédéral, le Pacifique-Canadien et le Syndicat international des gens de mer, au sujet d'une grève des services de navigation sur la côte occidentale, ont-elles échoué, ainsi que les journaux l'ont rapporté hier? Dans le cas de l'affirmative, quelles mesures, s'il en est, le gouvernement envisage-t-il pour mettre fin à cette grève coûteuse?

L'hon. Ellen L. Fairclough (ministre suppléant du Travail): Monsieur l'Orateur, je pense avoir ici sous les yeux le journal qui rapporte cette nouvelle. Il faut dire que les négociations n'ont pas échoué. L'honorable député remarquera que, d'après cette nouvelle, le médiateur a déclaré ceci: "Je n'abandonne pas mon enquête, mais je la suspens pour le présent." Voilà où en sont les choses à l'heure actuelle.

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

RENSEIGNEMENTS DEMANDÉS AU SUJET DE CINQ MEMBRES QUI SE SONT NOYÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, le ministre suppléant de la Justice nous fournirait-il des renseignements au sujet des cinq membres de la Gendarmerie royale du Canada qui se sont noyés récemment? En outre, le ministre nous dirait-il pourquoi cinq membres de la Gendarmerie royale se trouvaient ensemble la nuit dans une petite embarcation accomplissant ce qu'on a appelé une patrouille ordinaire sur le lac?

L'hon. Léon Balcer (ministre suppléant de la Justice): Monsieur l'Orateur, je prends avis de la question et j'en ferai part au ministre de la Justice.

(Plus tard)

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Puis-je poser une question au ministre des Transports? Le ministre, invoquant la loi sur la marine marchande du Canada, fera-t-il enquête sur les circonstances qui ont entouré la disparition tragique des cinq officiers de la Gendarmerie royale du Canada qui ont perdu la vie au lac Simcoe, afin de s'assurer, entre autres choses, que les règlements du ministère des Transports sur les petites embarcations avaient été respectés?

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): Je tiens à remercier l'honorable député de la courtoisie dont il a fait preuve en me prévenant qu'il allait me poser cette question. En réponse, je lui dirai que pareille enquête est déjà en cours.

L'ÉNERGIE ATOMIQUE

SUPPOSÉ EXAMEN DE LA RÉGIE DES ESSAIS NUCLÉAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures au sujet de la prochaine conférence technique, annoncée aujourd'hui à Washington, sur les mesures à prendre pour réglementer l'interdiction des essais nucléaires et au sujet de l'annonce que les États-Unis, la Grande-Bretagne, la France et peut-être d'autres pays du groupe occidental y assisteraient. Voici ma question: le Canada est-il invité à cette conférence?

L'hon. Sidney E. Smith (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je dois répondre par la négative. Nous n'avons reçu aucune invitation.

LA LOI SUR LES BREVETS

A PROPOS DU RAPPORT DE LA COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J.-T. Richard (Ottawa-Est): Je désire poser au secrétaire d'État une question dont je ne lui ai donné préavis que tard ce matin ou tôt cet après-midi. Pourrait-il dire à la Chambre s'il a l'intention de déposer le rapport de la Commission royale d'enquête sur les droits d'auteur, rapport qui a été achevé l'an dernier et dont les exemplaires imprimés sont offerts en vente au public depuis déjà assez longtemps?

L'hon. Henri Courtemanche (secrétaire d'État): Je remercie l'honorable député de m'avoir donné préavis de sa question. Bien que je n'y sois nullement tenu, je ne vois aucune objection à déposer ledit rapport aujourd'hui. Donc, il sera déposé immédiatement chez le greffier de la Chambre des exemplaires en anglais et en français du rapport.

LA DÉFENSE NATIONALE

OBJETS MYSTÉRIEUX TROUVÉS PRÈS DE TIMMINS (ONT.)

A l'appel de l'ordre du jour.

M. M. W. Martin (Timmins): J'aimerais poser une question au ministre de la Défense nationale. Je formulerai ma question quelque peu différemment de la façon dont je l'avais rédigée quand je l'ai adressée au ministre en tant que préavis, afin d'en améliorer le sens grammatical. Ma question a trait à l'objet mystérieux qui a été trouvé près de Timmins, et que j'ai décrit à la Chambre le 4 juin, comme en fait foi le compte rendu. Vu qu'un autre objet, identique au premier, a été trouvé dans la région de Val-Gagné à l'est de Timmins, il y a quelques jours, le ministre pourrait-il maintenant répondre à la question que je lui ai posée la semaine dernière? D'abord, que sont ces objets? En second lieu, de quel droit et en vertu de quel accord la police des forces armées des États-Unis se saisit-elle de ces objets au Canada?

L'hon. G. R. Pearkes (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, lorsque l'honorable député m'a rapporté cet incident, le 4 juin, j'ai ordonné qu'on fasse enquête. Il semblerait qu'il soit effectivement tombé du ciel, près de Timmins, un objet qu'on n'a pu identifier facilement. Un monsieur de Timmins a téléphoné à l'officier commandant le détachement de l'aviation des États-Unis à la station la plus rapprochée de la ligne Pinetree, c'est-à-dire Ramore. L'officier commandant a envoyé son agent de sécurité, et non la police, pour examiner l'objet. Quand cet agent est arrivé, il n'a pu identifier immédiatement l'objet et a, par conséquent, demandé aux personnes rassemblées la permission de l'emporter à son poste afin de découvrir ce que c'était. On avait pris des photographies, et l'agent a prié les journalistes présents de s'abstenir de les publier avant qu'il ait eu la possibilité de procéder à l'identification de l'objet en cause.

Moins d'une heure après son retour à son poste, l'objet a été identifié comme étant un appareil de radio-sonde du bureau de météorologie américain, que celui-ci lance pour examiner les conditions météorologiques à de hautes altitudes. L'officier commandant a téléphoné aux particuliers en cause et les a autorisés, ou plutôt leur a permis, de publier les photographies.

En réponse à la question plus précise, je dirai qu'évidemment le personnel de l'aviation, de la police ou autre, des États-Unis n'est pas autorisé à s'occuper de questions de contacts avec les Canadiens, en dehors des bases qui lui sont allouées. La base de Ramore qui fait partie de la ligne Pinetree est une de celles qu'occupe l'aviation des États-Unis. Je propose à l'honorable député qu'advenant semblables circonstances, il invite ses commettants à s'adresser à la station la plus rapprochée de la Gendarmerie royale plutôt qu'au personnel américain.

M. Erhart Regier (Burnaby-Coquitlam): Puis-je poser une question complémentaire au ministre? Qu'entendait donc au juste le ministre en disant que l'officier américain a donné aux journalistes la permission de publier les photos qu'ils avaient prises?

L'hon. M. Pearkes: Si j'ai dit "a donné la permission", je voulais dire qu'ayant demandé que les photos ne soient pas publiées avant qu'il ait eu le temps d'établir l'identité de l'objet en question, dès qu'il l'eut fait, l'officier releva les civils présents de la promesse qu'ils lui avaient faite de si bonne grâce.

M. Martin (Timmins): J'ai une autre question à poser. N'est-il pas vrai que, lorsqu'on a autorisé la projection du film qui a été pris de cet objet, on était censé ne faire voir qu'une partie de l'objet. En d'autres termes, ce n'est pas tout l'objet, mais une partie seulement, qu'on a permis de montrer?

L'hon. M. Pearkes: Je n'ai pas de renseignements sur ce point.

M. Frank Howard (Skeena): Je poserai une question qui découle de ce qu'a répondu le ministre de la Défense nationale au sujet de ces objets de météorologie de l'aviation des États-Unis, quels qu'ils soient. Je devrais peut-être poser la question au ministre de la Justice ou, en son absence, au ministre suppléant. J'aimerais savoir si quelque étude a été faite sur la situation du citoyen canadien qui aurait pu être atteint dans sa personne ou dans ses biens par l'un de ces objets. Quelle serait sa position en droit, advenant qu'il veuille présenter une réclamation en dommages-intérêts?

Une voix: Il faut s'adresser à un avocat.

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député devra consulter un avocat et verser les honoraires habituels.

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

TERRE-NEUVE—INTERPELLATION AU SUJET DU RAPPORT DE LA COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR LA REVISION DES CONDITIONS DE L'UNION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. C. W. Carter (Burin-Burgeo): J'aimerais poser deux questions au ministre des Finances; elles se rattachent à l'annonce qu'il a faite hier. Le ministre a-t-il maintenant reçu le rapport de la Commission royale sur la revision des conditions de l'Union avec Terre-Neuve? Dans le cas de la négative, prévoit-on que le rapport sera reçu avant la présentation du budget

L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances): Les réponses à ces questions, monsieur l'Orateur, sont respectivement: non et non.

LES FINANCES

DÉPÔT ÉVENTUEL DU RAPPORT SUR LE SPATH FLUOR

A l'appel de l'ordre du jour.

M. C. W. Carter (Burin-Burgeo): Voici ma seconde question. La Commission du tarif a-t-elle maintenant reçu les renseignements supplémentaires qu'il faut pour terminer ses audiences sur le spath fluor? Prévoit-on que le rapport de la Commission du tarif sera reçu avant la présentation du budget?

L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances): Les réponses à ces questions, monsieur l'Orateur, sont respectivement: oui et non.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LAOS, CAMBODGE, VIET-NAM—STATUT DES COMMISSIONS DE CONTRÔLE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): J'aimerais poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures une question qu'il peut tenir pour préavis. Est-ce vrai que le gouvernement du Canada a autorisé le représentant de notre pays au sein de la commission internationale de surveillance et de contrôle, au Laos, à demander la dissolution de cette commission? En répondant, peut-être le ministre exposerait-il aussi à la Chambre le statut des commissions au Cambodge et au Viet-Nam?

L'hon. Sidney E. Smith (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Je tiens la question pour préavis, monsieur l'Orateur.

LES TRANSPORTS

LES PROVINCES ATLANTIQUES—PROGRÈS DE L'EXAMEN DES PROBLÈMES DU TRANSPORT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. J. Robichaud (Gloucester): J'aimerais poser une question au ministre des Transports. Le ministre peut-il dire à la Chambre s'il s'attend que l'étude entreprise sur les problèmes du transport dans les provinces Maritimes par le Service de l'économique du ministère sera terminée à temps pour que le rapport soit présenté durant la session actuelle?

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, aucun délai n'ayant été fixé et l'enquête étant une étude, elle se poursuivra jusqu'à ce qu'on arrive à des conclusions. Il est impossible de répondre directement à la question de l'honorable député.

PRÉTENDU EMPLOI DE PILOTES ÉTRANGERS AU CANADA SANS PASSER PAR LE SERVICE DES DOUANES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): Le ministre du Revenu national a-t-il pris des mesures à la suite de l'accusation adressée au premier ministre par l'Association des pilotes des Grands lacs, suivant laquelle l'adjoint au receveur des douanes permet à des pilotes briseurs de grève qui se trouvent à bord de navires étrangers de quitter ces navires à Port-Weller, Port-Colborne et Sarnia sans passer par le bureau de la douane quand ces navires viennent d'un port étranger?

L'hon. George C. Nowlan (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, le député a eu l'amabilité de me faire parvenir un avis de cette question, que j'ai reçu au moment où j'entrais à la Chambre. Je ne sais rien d'une communication envoyée au premier ministre, non plus que des faits dont il parle. De plus, je n'ai pu, durant le peu de temps qui s'est écoulé depuis que j'ai reçu cet avis, communiquer avec les fonctionnaires de la région en cause.

Je considère néanmoins cette question comme un avis et je répondrai au député demain.

PRÉTENDUE UTILISATION DES INSTALLATIONS DU MINISTÈRE DANS LA GRÈVE DES PILOTES DES GRANDS LACS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre des Transports. Voudrait-il commenter la dépêche de journal qui lui a été envoyée, indiquant qu'il a été mal renseigné au sujet des données qu'il a communiquées à la Chambre la semaine dernière relativement à l'utilisation des installations radiophoniques du ministère pour annuler les effets de la grève des pilotes?

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): Je remercie l'honorable député de m'avoir avisé de son intention de poser cette question. J'ai vérifié les renseignements qui m'ont été communiqués vendredi dernier et sur lesquels se fondait la réponse que j'ai fournie à la Chambre ce jour-là. Je crois exacts les renseignements obtenus de mes hauts fonctionnaires.

[L'hon. M. Hees.]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—PRÉSUMÉE ARRESTATION D'UN HOMME EN LIBERTÉ CONDITIONNELLE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): J'aurais voulu poser une question au ministre de la Justice, mais il est absent. En ce cas, s'il est impossible de répondre à la question maintenant, on pourrait la considérer comme préavis. A-t-on signalé au ministre que, d'après ce que dit un journal, un récidiviste en liberté conditionnelle a été arrêté par la Gendarmerie royale du Canada sur l'ordre du service des pardons, sans aucune mise en accusation et sans que l'intéressé sache de quoi on l'accuse, ni puisse présenter sa défense?

Le ministre dira-t-il à la Chambre si la loi canadienne ou la direction du ministère de la Justice permet que quelqu'un soit jugé coupable et réincarcéré sans qu'il sache de quoi on l'accuse et sans pouvoir se défendre?

M. l'Orateur: Je me permets d'inviter l'honorable député à reviser cette question et à en donner avis; elle me semble pécher dans le même sens que la précédente, quoique pas au même degré. Peut-être certaines parties de la question sont-elles admissibles.

M. Winch: Monsieur l'Orateur, je pose cette question parce que l'incident s'est produit à Vancouver où un homme a comparu devant le tribunal vendredi...

Des voix: Règlement!

M. Winch: ...de sorte que l'affaire est urgente!

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

DEMANDE DE DÉCLARATION—LES DONNÉES STATISTIQUES MENSUELLES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Puis-je poser une question au ministre suppléant du Travail? N'était-ce pas l'habitude d'indiquer à la Chambre et au pays, à la fin de chaque mois, les chiffres du chômage tels qu'ils sont établis par le Bureau fédéral de la statistique suivant un relevé des données statistiques sur le chômage, s'arrêtant au milieu de chaque mois? Si c'est bien le cas, le ministre suppléant du Travail peut-il nous expliquer pourquoi on ne nous a pas communiqué les chiffres relatifs au chômage du mois de mai?

L'hon. Ellen L. Fairclough (ministre suppléant du Travail): Monsieur l'Orateur, j'ai répondu, je crois, à une question semblable l'autre jour en disant que je m'attendais que les chiffres soient connus dans quelques jours. Ils sont publiés généralement dans les dix jours qui terminent le mois. Je m'informerai de la raison pour laquelle je ne les ai pas reçus.

M. Benidickson: On les garde jusqu'après la présentation du budget, j'imagine.

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LA "TWIN CITY GAS COMPANY"—DÉCLARATION PORTANT SUR L'ACHAT D'ACTIONS PAR LA "NORTHERN ONTARIO GAS"

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George C. Nowlan (ministre du Revenu national): Le jeudi 4 juin, l'honorable député de Timmins (M. Martin) m'a posé deux questions. L'une me demandait si l'on avait appelé mon attention sur des récentes nouvelles parues dans le *Star* de Toronto, à propos d'amendes relatives à l'impôt sur le revenu, versées par la *Twin City Gas Company,* et du moment de l'achat d'actions de cette société. La seconde question me demandait, vu les conséquences possibles de cette affaire, de dire à la Chambre si le gouvernement se proposait de faire enquête à cet égard.

Ma réponse à la première question est oui; en effet, on a appelé mon attention sur les nouvelles dont a parlé l'honorable député.

Ma réponse à la seconde question est qu'aux termes des dispositions de la loi de l'impôt sur le revenu en ce qui concerne le secret, il serait irrégulier et impossible pour moi de dire, de quelque façon que ce soit, si des enquêtes se poursuivent ou non à l'égard de quelque contribuable que ce soit.

LE NATIONAL-CANADIEN

FORT-ROUGE—INTERPELLATION AU SUJET DE PRÉTENDUS CONGÉDIEMENTS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): J'aimerais poser au ministre des Transports une question dont je ne lui ai pas donné préavis, car je ne viens que de recevoir le télégramme que voici.

Il s'agit d'un télégramme de l'Association internationale des machinistes concernant les congédiements que le National-Canadien a faits aux ateliers de Fort-Rouge, près de Winnipeg. Ma question, fondée sur ce télégramme, est la suivante: le ministre sait-il qu'on renvoie des hommes ayant plus de quinze ans d'emploi? Sinon, demandera-t-il aux autorités du National-Canadien pour quelles raisons elles ont pris une telle décision et si elles ne voudraient pas revenir sur cette décision?

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, comme je l'ai signalé à la Chambre l'autre jour et en maintes occasions, le National-Canadien ne fait pas de mises à pied avant d'avoir examiné toutes les possibilités d'affecter les intéressés à quelque autre travail. Et quand des mises à pied se sont malheureusement révélées nécessaires, de temps à autre, la Compagnie a fait tout son possible pour reprendre les intéressés dès qu'elle le pouvait. Je ne connais pas à fond et en détail l'histoire de la mise à pied dans le cas dont il s'agit, mais je suis sûr que ce que j'ai dit s'applique également à ce cas, comme aux autres sur lesquels on s'est enquis antérieurement, et je ne doute pas qu'on remploiera ces hommes dès qu'il y aura moyen.

L'hon. M. Chevrier: Puis-je poser une question complémentaire? Le ministre est-il au courant de ces mises à pied-là? Sinon, voudra-t-il s'en informer personnellement?

L'hon. M. Hees: On m'a fait part de mises à pied dans deux ateliers, la semaine dernière. J'en ai parlé à la direction des chemins de fer Nationaux et j'ai su qu'on avait étudié toutes les possibilités d'employer ces hommes avant de les congédier. On ne l'a fait qu'à regret, et ces hommes seront rappelés au travail dès que ce sera le moindrement possible.

QUESTION DE PRIVILÈGE

L'HON. M. PEARSON—A PROPOS D'UNE DÉCLARATION FAITE LORS DU DÉBAT DU 9 JUIN

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser la question de privilège à propos de la déclaration qui figure à la page 993 du hansard.

Le ministre des Finances y aurait dit, parlant de la séance de la Chambre qui a eu lieu en l'honneur du président de l'Allemagne: "Votre chef n'était même pas à la Chambre!" Cela, monsieur l'Orateur, n'est pas exact. J'étais à la Chambre avant l'appel à l'ordre donné à la Chambre à onze heures.

L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances): Ce que je voulais dire, c'est que la séance était commencée et qu'à ce moment-là l'honorable député et bien d'autres n'étaient pas à leur place.

M. l'Orateur: A l'ordre.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Moi aussi j'aimerais soulever la question de privilège car, alors que je formulais une observation

sur ce sujet, le ministre de la Défense nationale est intervenu pour me lancer: "Vous n'y étiez pas!" Il voulait dire, évidemment, que je n'étais pas à la Chambre. La déclaration était inexacte, car ce jour-là j'étais ici durant toute la séance spéciale.

M. l'Orateur: Puis-je me permettre un mot au sujet des rectifications? Il est naturellement conforme au Règlement d'attirer l'attention sur les inexactitudes du hansard, mais il n'est pas conforme au Règlement de corriger le texte du hansard pour essayer de rectifier une déclaration qui a été fidèlement rapportée. Cela devrait intervenir immédiatement après que la déclaration a été faite; et j'espère que les députés s'efforceront de faire les corrections qui les concernent non en usant d'un privilège le jour suivant, mais à la fin du discours dans lequel s'est glissée la déclaration qu'on trouve inexacte.

M. J. W. Murphy (Lambton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je tiens à faire remarquer que, dans la page 992 des *Débats*, première colonne, après la deuxième remarque du député d'Ottawa-Ouest, on m'attribue les paroles que voici:

Alors voilà dix ans que le procédé est un peu inusité!

C'est le député de Wentworth (M. Lennard) qui a prononcé ces paroles parfaitement vraies.

Mais ce n'est pas pour cela que je prends actuellement la parole. Je suis allé au bureau des *Débats* où j'ai constaté dans les pages dactylographiées que ces paroles étaient bien attribuées au député de Wentworth. Et pourtant, dans le hansard imprimé, cette prétendue rectification qui, soit dit en passant, était faite par le député d'Ottawa-Ouest, n'est pas exacte.

Nous savons que ce n'est pas la première fois que les membres du parti libéral apportent des changements aux *Débats*.

M. l'Orateur: Le député se méprend sur mes paroles, je crois. Je ne m'oppose pas à ce qu'on corrige des erreurs dans le texte du hansard, mais j'ai souligné que la question de l'exactitude d'une déclaration fidèlement rapportée dans le hansard, pour autant qu'elle concerne un député et fasse l'objet de la question de privilège, devrait être soulevée, si le député est présent, au moment de sa déclaration plutôt que sous forme d'explication le jour suivant.

M. J. E. Lennard (Wentworth): Monsieur l'Orateur, j'ai vu la copie bleue dactylographiée du sténographe du hansard; de fait, elle m'a été envoyée hier par le messager, après que les observations furent formulées. Je l'ai approuvée; mais je constate ce matin, dans le hansard imprimé, que le nom a été changé et que ce que j'ai dit est attribué à un autre.

Une voix: Qui a apporté la modification?

M. Lennard: C'est ce que j'aimerais savoir.

[L'hon. M. Chevrier.]

LA DÉFENSE NATIONALE

LE NORAD—APPROBATION DE L'ÉCHANGE DE NOTES ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre) présente le projet de résolution suivant:

La Chambre décide qu'il est opportun que les Chambres du Parlement approuvent l'échange de notes constituant un accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique concernant l'organisation et le fonctionnement du Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord (NORAD), signées à Washington le 12 mai 1958, et que cette Chambre approuve ledit échange de notes.

—Monsieur l'Orateur, en prenant la parole à l'occasion du projet de résolution, je dirai que, d'une façon générale, je m'en tiendrai à la motion elle-même sans toucher aux aspects qui pourraient prêter à controverse, si l'on se rapporte à certaines délibérations antérieures. A la fin du débat, j'essaierai de répondre aux critiques ou propositions constructives qu'on aura pu faire.

A ce propos, j'ajoute aussi que le ministre de la Défense nationale parlera des questions de défense qui se rattachent de façon particulière à ce projet de résolution et que si, au cours du débat, d'autres renseignements sont jugés nécessaires, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures prendra également la parole, même s'il a effectivement traité cette question à maintes reprises, en particulier la dernière fois qu'il a fait un discours à la Chambre.

Je suis heureux que l'occasion me soit offerte de parler de ce projet de résolution et des pourparlers qui ont eu lieu entre les gouvernements des États-Unis et du Canada au sujet de cette question de la défense du continent nord-américain prévue aux termes du NORAD. En août, le ministre de la Défense nationale a fait part d'un communiqué conjoint sur ce sujet et la question est venue sur le tapis de temps en temps depuis lors. Enfin, le texte des notes échangées a été déposé.

Je ne dirai rien qui puisse prêter à controverse; mais je tiens à dire que, selon la coutume juridique et constitutionnelle, il n'était pas nécessaire de présenter la motion actuelle. Cependant, la question est d'importance primordiale et de nature telle qu'une expression générale d'approbation ou de désapprobation serait utile. Afin, par ailleurs, de donner à ceux qui ont des vues à exprimer là-dessus l'occasion de les exposer à la Chambre, non

seulement au profit des honorables députés mais du pays tout entier, la résolution est présentée.

La question de la défense aérienne est d'une importance transcendante. L'Aviation royale du Canada dépense près d'un milliard de dollars par année. L'efficacité de notre système de défense peut diminuer sensiblement le danger de guerre et, si la guerre éclatait, notre système de défense pourrait diminuer les pertes de vie et les dégâts matériels. En effet, une des grandes raisons de notre survivance, sous l'égide de l'OTAN, c'est que nous avons eu à notre disposition a traité la question plus d'une fois. ce pouvoir de détourner l'agression qui, à vrai dire, a préservé la paix.

Afin de pouvoir détourner toute agression et de maintenir la capacité de notre pays à pouvoir user de représailles en cas d'attaque, il nous faut une défense aérienne puissante. A vrai dire, le problème se réduit à une question de survivance. Le chef de l'opposition a traité la question plus d'une fois. Dans un discours qu'il a prononcé à Philadelphie, devant le conseil des affaires mondiales, le 4 octobre 1957, il a exposé le caractère logistique de notre situation actuelle ainsi que la nécessité d'une unité très forte et très nette avec les États-Unis d'Amérique. Il a commencé son discours en posant la question suivante:

Quel est donc, dans les circonstances actuelles, le meilleur moyen d'assurer notre sécurité,—notre survivance dirai-je,—dans le cadre de la défense collective? Il faut, à mon avis, s'inspirer de deux principes en cherchant la réponse à la question, de nature toute militaire que j'ai posée. D'abord, la défense doit être réellement collective, car l'action nationale seule ne suffira pas. Deuxièmement, il faut reconnaître que seuls les États-Unis disposent actuellement des ressources nécessaires pour assurer la puissance et l'initiative essentielles à cette défense collective.

Puis, un peu plus loin il traite, dans le même discours, une question se rapportant très particulièrement, à ce moment-là, à la collaboration entre les pays européens.

Il a ajouté:

Comment l'unité de la coalition peut-elle être conciliée avec le fait que toute décision de représailles par les armes nucléaires est et, autant que nous sachions, restera confiée surtout à un gouvernement, celui des États-Unis, car le Royaume-Uni entre maintenant dans cette arène sinistre avec sa bombe à hydrogène et la fabrication de projectiles? Cette responsabilité concentrée entre les mains d'un ou deux au plus des membres de l'alliance, quant à la décision d'utiliser une arme qui peut impliquer tout le monde dans sa destruction, est certainement de nature à susciter des tensions et à créer du malaise...

Après avoir exposé ce point, il termine en disant:

Il y a une seconde question, qui est connexe. Sur quelle base prendra-t-on la décision d'user de représailles?

Il parle assez longuement de la question puis conclut que c'est vraiment un des problèmes d'une importance primordiale dans le monde moderne. Aujourd'hui nous de l'Amérique du Nord nous nous trouvons dans cette situation. Même si le Canada et les États-Unis se sont efforcés d'alléger la crainte qui pèse sur tous, nous du Canada, parce que l'URSS est notre voisine du Nord et que les États-Unis d'Amérique sont nos voisins du Sud, nous nous sommes efforcés, et nous continuons de nous efforcer à faire comprendre à l'URSS et aux pays qui font partie de l'Union soviétique qu'il est nécessaire d'en arriver au désarmement et que, à titre de premier pas dans cette voie et à titre d'élément de la situation générale, il y aurait lieu de réserver dans toutes les parties du monde, au besoin, des régions,—pourvu que l'URSS y consente,—en vue d'une inspection soit par l'URSS, soit par nous-mêmes, de manière que la crainte redoutable d'une attaque soudaine et non provoquée soit écartée du cœur des hommes de l'hémisphère occidental et de l'URSS, au cas où l'on y entretiendrait des craintes semblables.

Mais le péril de l'Arctique demeure. A l'ONU, l'URSS a opposé son quatre-vingt-troisième veto pour empêcher l'adoption de la proposition dont elle a récemment été saisie. Nous nous trouvons aujourd'hui dans la situation décrite par un écrivain: ce qui se passe à l'ONU ne modifie aucun des faits de la situation mondiale. M. Max Freedman expose la situation dans les termes suivants:

La paix continue de reposer sur la course inquiétante entre la crainte et la haine. Dans les lointaines régions septentrionales de notre continent, jadis étrangères à la géographie et inconnues de l'histoire jusqu'à tout dernièrement, plane encore le péril d'un conflit militaire.

La situation appelait des mesures, ce dont l'ancien gouvernement s'était aussi rendu compte. Lorsque le gouvernement actuel a pris le pouvoir, il y a juste un an, il a adopté sur ce point la même attitude que le gouvernement précédent, car nous estimons, comme nous ne cessions de le répéter quand nous étions dans l'opposition, que l'objectif des membres de la Chambre était de chercher à atteindre cette mesure d'unité en matière d'affaires extérieures qui permettrait de présenter un front commun au nom de la population du Canada. Nous avons apppuyé les attitudes adoptées, au cours des années, sur tous les sujets de ce genre soumis à la Chambre. Nous avons présenté des propositions qui nous semblaient avantageuses, comme l'opposition le fera à son tour, je l'espère.

Des lignes de défense ont été établies dans le nord du pays, mais aujourd'hui les postes essentiels d'alerte doivent être actionnés de main d'homme. Les instruments électroniques signalent l'approche de l'avion et dirigent le

vol des intercepteurs, mais le chaînon de liaison reste l'être humain. Le problème aujourd'hui consiste à surmonter le danger qui nous menace et à établir, en plus des lignes actuelles de défense, un réseau de détecteurs terrestres semi-automatiques. C'est une sage nécessité.

Lorsque l'opposition actuelle formait le gouvernement, elle s'est occupée de ces problèmes, mais il y avait une difficulté d'importance primordiale. Il y avait au Canada des gens, peut-être peu nombreux, qui estimaient que les Canadiens pourraient entretenir leurs propres ouvrages de défense. D'autre part, la majorité s'est ralliée au principe que l'ancien gouvernement avait entrepris d'appliquer. D'après ce principe, il fallait établir un système de défense aérienne intégrée, entre le Canada et les États-Unis.

Depuis 1951, il est reconnu que la défense aérienne du Canada et des États-Unis doit être envisagée comme un seul et même problème. Des ententes alors intervenues entre les deux pays ne prévoyaient que la coordination de programmes distincts de défense aérienne, et n'autorisaient pas le recours à une action concertée contre un agresseur. L'avènement des armes nucléaires et les progrès technologiques qui en font des engins ultrarapides exigent que de promptes décisions soient prises afin de maintenir l'efficacité de notre défense. Comme le temps manquerait après une attaque soudaine pour déterminer de tels plans, il est manifestement nécessaire d'avoir sur pied en temps de paix un organisme, comprenant des armes, des services et un commandement, qui pourrait agir dès le début des hostilités, les services étant fournis d'avance par les autorités nationales en cause.

Ces dernières années, je le répète, la question a été étudiée. Je vous signale, monsieur l'Orateur, les étapes successives de l'intégration du contrôle militaire des forces de défense aérienne du Canada et de la région continentale des États-Unis en temps de paix, depuis le 14 mai 1956, date où les chefs d'état-major du Canada et les chefs d'état-major conjoint des États-Unis ont consenti à déférer au groupe conjoint d'études l'intégration du contrôle militaire de la défense aérienne continentale du Canada et des États-Unis en temps de paix. Ces délibérations se sont poursuivies et l'honorable Ralph Campney, alors ministre de la défense nationale, a exposé au nom du gouvernement d'alors, les considérations qui étaient acceptables pour les États-Unis et pour le Canada.

En fait, le 11 mars 1957, le ministre de la Défense nationale a approuvé un mémoire en quarante exemplaires adressé au comité de la défense du cabinet et transmis au secrétaire de ce comité pour inscription à l'ordre du jour de la réunion du comité prévue pour le vendredi 15 mars. Aucune mesure n'a été prise à ce sujet. L'accord que nous avons conclu correspond presque entièrement,—je dis presque entièrement parce qu'il y a de légères différences dans les termes et les affaires courantes,—à l'accord qui avait été conclu, à toutes fins utiles, par l'ancien ministre de la Défense nationale au nom du gouvernement d'alors.

Toutefois, des changements se sont produits entre le 11 mars et le 26 avril. Les élections étaient proches. Pour une raison ou pour une autre, les élections ayant été fixées au 10 juin, on a pris la décision de ne plus examiner cette question jusqu'au 15 juin. Monsieur l'Orateur, c'était plus qu'une coïncidence! Le 26 avril, le secrétaire des chefs d'état-major du Canada a informé le secrétaire des chefs d'état-major conjoints des États-Unis que les chefs d'état-major du Canada avaient terminé l'examen de cette question et attendaient l'approbation du gouvernement, mais on ne s'attendait pas que le gouvernement canadien soit en mesure de considérer la question avant le 15 juin.

Si je mentionne cela, c'est que je prévois certains arguments comme ceux qui ont été avancés à ce sujet depuis quelques mois, certaines critiques comme celles qui ont été formulées durant la dernière campagne électorale. On a dit parfois que nous avions perdu la direction politique de notre propre armée. On a prétendu que ce que nous avions fait portait atteinte à la souveraineté canadienne. Ce que nous avons fait, nous l'avons fait sans diminuer en rien la souveraineté canadienne et sans nous mettre dans une situation où, dans l'intérêt de la survivance, nous manquerions d'accomplir sur le continent nord-américain ce à quoi s'attendent, non seulement le Canada, mais aussi les autres États membres de l'OTAN sur le continent européen.

Le résultat de la participation du Canada à une entente de ce genre ne signifie ni perte de souveraineté ni anéantissement; il s'agit de la survivance accompagnée du maintien de la souveraineté. J'insiste sur ces mots qui traduisent bien ce qui s'est vraiment fait. Autrement dit, personne à la Chambre ne possède le monopole du désir de maintenir la souveraineté du Canada. Mais on n'a pas dit que notre souveraineté était réduite de quelque façon parce que, en vertu du traité de l'OTAN, les membres de notre armée et de notre aviation relèvent, en Europe, de l'autorité des chefs de l'OTAN. Nous étions conscients de cela lorsque nous avons conclu cet accord. Si c'est nécessaire, cependant, et acceptable aux termes de l'OTAN, je vous demande, monsieur l'Orateur, pourquoi on a dit tant de choses à propos de cet accord dont les buts sont, d'abord et avant tout et définitivement, la préservation et le maintien de notre survivance même au pays.

J'aimerais dire quelque chose à propos de l'OTAN. En exposant la question, je voudrais d'abord signaler que l'article 6 du traité prévoit ce qui suit:

Pour l'application de l'article 5, est considérée comme une attaque armée contre une ou plusieurs des Parties: une attaque armée contre le territoire de l'une d'elles en Europe ou en Amérique du Nord, contre les départements français d'Algérie, contre les forces d'occupation de l'une quelconque des Parties en Europe, contre les îles placées sous la juridiction de l'une des Parties dans la région de l'Atlantique-Nord au nord du Tropique du Cancer ou contre les navires ou aéronefs de l'une des Parties dans la même région.

Autrement dit, une attaque contre l'un de nous, n'importe où dans le monde, aux termes du traité, est considérée comme une attaque contre nous tous. Ce concept était envisagé par l'accord conclu.

Puis, l'article 3 du traité,—et je signale tout particulièrement cet article qui établit, dans ses grandes lignes, l'organisation de l'OTAN,—prévoit ce qui suit:

Afin d'assurer de façon plus efficace la réalisation des buts du présent traité, les parties, agissant individuellement et conjointement, d'une manière continue et effective, par le développement de leurs propres moyens et en se prêtant mutuellement assistance, maintiendront et accroîtront leur capacité individuelle et collective de résistance à l'attaque armée.

Ensuite, j'invite la Chambre à consulter le tableau nº 4 de la dernière édition du rapport de l'OTAN, qui expose en détail son organisation. J'ai fait agrandir ce tableau pour qu'on le voie mieux. Le Conseil de l'Atlantique-Nord est au sommet de ce que j'appellerai la pyramide. Au-dessous, il y a le comité militaire. Ce comité se divise en deux parties, le comité militaire qui siège en permanence et le groupe permanent proprement dit. Celui-ci se compose encore des divers organismes constituant l'OTAN à proprement parler, soit le commandement suprême allié en Europe, le commandement suprême allié de l'Atlantique, et le groupe stratégique régional Canada-États-Unis. Autrement dit, ces trois éléments sont issus du comité militaire.

Pour ce qui est du commandant suprême allié en Europe, il a sous ses ordres le commandant en chef des forces alliées du Nord-Europe, le commandant en chef des forces alliées du Centre-Europe, le commandant en chef des forces alliées du Sud-Europe, le commandant en chef des forces alliées de la Méditerranée. Puis le commandant suprême des forces alliées de l'Atlantique a sous ses ordres le commandant en chef du secteur occidental de l'Atlantique, le commandant de la flotte d'intervention de l'Atlantique, le commandant en chef du secteur oriental de l'Atlantique, le commandant en chef des forces aériennes du secteur oriental de l'Atlantique.

Passons maintenant au groupe stratégique régional Canada-États-Unis, d'où émane cette coordination en Amérique du Nord. Le commandant en chef des forces aériennes de défense du secteur septentrional de l'Amérique exerce un commandement relié au groupe stratégique régional Canada-États-Unis qui occupe un poste de caractère semblable à celui que détiennent les divers commandants en chef. En d'autres termes, ce que nous avons accompli a été signalé à l'OTAN par le groupe stratégique régional Canada-États-Unis. Je puis aller plus loin et signaler que tout ce qui se fait est soumis à l'OTAN. Si l'on affirme que cette organisation n'a pas de lien avec l'OTAN, je rappellerai que le 21 décembre 1957, lorsque j'ai fait rapport de la réunion de l'OTAN avec les chefs d'État à Paris, j'ai déclaré, comme on peut le voir à la page 2858 du hansard:

Les États-Unis ont particulièrement insisté auprès des représentants là-bas...

C'est-à-dire à la réunion.

...sur la nécessité de coordonner la production de défense, les recherches et la production scientifique. J'ai signalé à cet égard ce que je qualifie à nouveau en cette enceinte d'exemple frappant de la façon dont le principe de coordination et d'interdépendance peut s'appliquer au sein de l'alliance. Je veux parler des accords que nous avons conclus avec le gouvernement des États-Unis au sujet de l'unification de la défense aérienne au sujet de l'Amérique du Nord sous ce qu'on appelle le NORAD, et je tiens à redire que j'ai signalé là-bas, et qu'on l'a admis comme un fait, que ces forces unifiées font partie intégrante de la structure militaire de l'OTAN dans la région Canada-États-Unis,...

Je réitère ces paroles aujourd'hui, car lorsque j'y ai parlé en présence de mes collègues en question, voilà ce que j'ai déclaré. Jamais on n'a élevé des objections contre cette conclusion. Je poursuis la citation:

...qu'il y a un comité de l'OTAN chargé des relations entre le Canada et les États-Unis à ce sujet et que tout ce que nous avons fait a été signalé au groupe permanent et que c'est ainsi que l'on procédera à l'avenir. Le conseil de l'OTAN recevra des rapports détaillés sur tout ce que nous faisons, conformément à la coutume suivie relativement à tous les autres commandements militaires de l'OTAN.

En considérant le plan et en le revoyant en détail dans ce rapport dont j'ai parlé, savoir: l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord, 1957, on saisit comme il est difficile de comprendre pourquoi il faut dire tant de choses d'une telle question. Comme je l'ai dit tantôt, en Europe on n'a soulevé aucune question pour ce qui est de placer les forces canadiennes sous l'autorité de commandants de l'OTAN quant à la direction des opérations. La survivance ne connaît aucune des subtilités d'un nationalisme périmé. J'ajoute ceci toutefois. Comme je l'ai dit tantôt, cet accord représente l'aboutissement des négociations poursuivies par le gouvernement antérieur. Ce qui a été fait doit l'avoir été au su du chef de l'opposition dont les fonctionnaires du ministère participaient de fait

activement à ces démarches. En outre, la substance des accords militaires avait fait l'objet d'une entente, mais j'ai la franchise d'admettre qu'ils n'avaient pas reçu l'approbation définitive qu'on a laissée en suspens jusqu'au 15 juin. Restaient les mesures diplomatiques se rapportant à ces ententes militaires; tout le reste avait été fait.

Le gouvernement, une fois en place, a conclu que l'intégration de la direction des opérations de défense aérienne est importante et ne devait plus souffrir de retard. C'est pourquoi il a autorisé l'établissement, à titre provisoire, d'états-majors unifiés pour NORAD, en attendant un accord sur des points de détail entre nos gouvernements.

J'en viens maintenant à l'accord dont il a été question. Je n'entrerai pas dans les détails puisqu'ils se trouvent dans le hansard du 19 mai. Je ne ferai pas de récapitulation. Je résumerai cependant en disant que cet accord établit les antécédents, l'objectif et la nature du commandement conjoint de la défense aérienne. Il en énonce les principes directeurs, en souligne à chaque ligne le principal objectif. Il ne s'agit pas d'agression, mais de défense; il garantit l'existence d'un énorme complexe de forces de défense aérienne—ces choses sont par définition énormes et complexes—qui fonctionnera avec le maximum d'efficacité et à un moment d'avis pour la défense de l'Amérique du Nord, de ses populations et de ses ressources. Il permet également de donner la riposte aux agresseurs.

A ces fins, l'accord met ces forces sous le commandement d'un état-major unifié qui aura à sa tête un général de l'aviation des État-Unis, secondé par un maréchal de l'air du Canada. J'aimerais aussi signaler que, si des forces canadiennes seront placées sous le commandement d'un général américain, des forces américaines encore bien plus considérables seront dirigées une grande partie du temps par le commandant en second, un Canadien. Les États-Unis ont accepté cela comme une disposition raisonnable de l'accord.

Avec le ministre de la Défense nationale, j'ai eu dernièrement un entretien avec le commandant en chef de NORAD, le général Partridge, et le sous-commandant en chef, le maréchal de l'Air Slemon. Ensemble nous avons passé en revue l'organisation. Nous avons examiné les problèmes et les plans destinés à parer aux circonstances, car on utilise surtout le matériel, les unités et les plans qui existaient lorsque l'état-major unifié a pris la situation en main. Toutefois, il faudra avant longtemps songer à de nouvelles mesures en tenant compte des renseignements et des conseils reçus du NORAD et des chefs d'état-major auxquels cet organisme fait rapport.

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

J'ai vu les commandants. Ils m'ont impressionné et j'estime que la population du Canada, comme celle des États-Unis, peut leur faire confiance. A maintes reprises, ils ont rappelé que le rôle du NORAD est de défendre et non d'attaquer, que l'organisme poursuit un but défensif et non agressif. Il ne peut déclencher la guerre, et ne le fera pas. Il ne peut entrer en scène que si des agresseurs éventuels envahissent notre territoire. L'agression sera vérifiée grâce à des lignes d'alerte, comme la ligne d'alerte préliminaire (DEW) et la ligne intermédiaire (Mid-Canada), et aussi à l'usage des bases de communication au radar. Tout le matériel et les effectifs doivent être en état d'alerte immédiate. Qu'on ne s'y trompe pas.

Quelqu'un pourrait me dire que nous allons être plongés dans la guerre par le fait de quelque commandant. J'ai étudié ce point minutieusement. Je ne révélerai rien qui soit très secret, mais je vais vous dire ce qui se produira si l'officier d'aviation canadien de Saint-Hubert repère le passage d'un avion ou d'avions qui n'ont pas l'air d'avoir simplement perdu leur route mais dont on pourrait dire, à les voir, que tout n'est pas dans l'ordre. Lorsqu'il voit se créer pareille situation, il passe immédiatement à l'action en vertu des règles d'engagement du combat, dont je vais parler en détail, règles qui ont été conçues et rédigées de façon à empêcher, dans les limites de l'ingéniosité humaine, que la guerre n'éclate par suite d'actes d'imprudence ou de négligence de l'un ou l'autre des commandants.

Tout est assujetti aux règles d'engagement. Ces règles ont été fixées en 1951 lorsque le Canada avait ses propres forces aériennes sous son commandement et sa direction sans l'unité qui règne aujourd'hui. Une autorisation, rédigée dans les termes les plus précis, a été délivrée en ce qui concerne l'engagement. Ces règles ont été acceptées et adoptées par l'ancien gouvernement. Il n'en est pas une qui ne soit en vigueur aujourd'hui, ce qui signifie que, du point de vue de l'engagement de nos forces aériennes, toutes les directives données en ce sens, dans la mesure où elles intéressent l'Aviation royale canadienne, seront conformes aux règles d'engagement de 1951. Autrement dit, ce sera un Canadien, à Saint-Hubert, qui donnera le premier des ordres d'opérations aux Canadiens au cas où se présenterait une situation qui, de l'avis tant du commandement de Saint-Hubert que de celui de Colorado-Springs,—qui savent parfaitement à quoi s'en tenir en ce qui concerne l'ensemble du continent nord-américain,—serait propre à provoquer des soupçons.

Ces règles ont été précisées en 1951. C'est le 5 décembre que le ministre de la Défense

nationale de l'époque en faisait le sommaire à la Chambre, ainsi qu'en témoignent les pages 1991 à 1995 du hansard. Il donnait, ce jour-là, les indications générales en ce qui concerne leur nature. Ces règles sont fort étendues et prévoient à peu près tous les cas pressants. Nous estimons qu'elles répondent à toutes les éventualités, dans l'état actuel des choses. Le comité de la défense du cabinet a considéré et approuvé ces règlements, dans la mesure où ils intéressent notre pays, le 12 décembre 1951. Plus tard, au cours du même mois, il en a été fait rapport au cabinet, qui les a approuvés. On est revenu là-dessus en 1957. Ces règles ont alors été portées aux ordres de l'Aviation royale canadienne le 15 juin 1957.

La Chambre me permettra maintenant de lui donner une idée de la nature de l'autorisation qui vise l'interception et la prise en chasse d'appareils ennemis:

Il est nécessaire de prendre des mesures pour empêcher le survol du Canada par des appareils ennemis, pendant la période qui précéderait immédiatement une déclaration de guerre formelle ou une déclaration d'état de crise nationale. C'est pour cette raison qu'on estime opportun que le commandant de la défense aérienne soit autorisé à intercepter des appareils non identifiés et, dans certaines conditions, à les faire prendre en chasse ou sous le feu des batteries de DCA.

Le but de la présente directive est de préciser les attributions du commandant de la défense aérienne, et les modalités de leur délégation.

Quoiqu'il soit indispensable de s'assurer que tout appareil non ami, pénétrant dans certaines régions du Canada soit identifié, il faut également gêner le moins possible la liberté de l'aviation civile. Il faut donc recourir à la prise en chasse seulement lorsque toutes les autres méthodes d'identification ne sont pas parvenues à faire reconnaître l'appareil en cause.

Voilà l'introduction, voilà le but, l'objectif. Quelles sont donc les attributions du commandant de la défense aérienne? Voici les attributions qui lui seraient concédées à la veille d'une déclaration de guerre ou de crise nationale:

a) Il peut autoriser l'interception des appareils aux fins de leur identification, dans le cas où les autres procédés d'identification n'auraient pas donné le résultat escompté.

b) Si l'appareil en question est reconnu comme appareil ennemi, du fait de son aspect ou parce qu'il s'est livré à des actes hostiles, ou si son comportement prête suffisamment aux soupçons pour permettre de croire qu'il est animé d'intentions hostiles, le commandant de la défense aérienne peut autoriser l'intervention des chasseurs ou de l'artillerie antiaérienne.

c) S'il est absolument impossible de reconnaître l'appareil, le commandant de la défense aérienne peut, les circonstances le justifiant, autoriser une intervention ayant pour but de l'obliger à atterrir, sa prise en chasse ou son engagement par l'artillerie antiaérienne.

Chaque fois qu'il est question du commandant de la défense aérienne, il s'agit d'un Canadien posté à Saint-Hubert, dans la province de Québec. La responsabilité est confiée au commandant de la défense aérienne dans certaines circonstances qui déterminent la ligne de conduite à suivre et permettent d'engager tout avion qui paraît hostile ou qu'on ne peut identifier par aucune méthode, et les circonstances où le commandant de la défense aérienne peut déléguer son autorité pour une telle décision supposent l'examen de bien des facteurs, y compris: *a*) la situation internationale; *b*) la capacité du système de défense de découvrir et de reconnaître des avions hostiles; *c*) l'importance relative de la zone de l'objectif menacé; *d*) la norme de formation des unités dans le domaine de la reconnaissance; *e*) le contrôle qu'on peut exercer sur les déplacements d'avions amis ou les renseignements dont on dispose là-dessus.

Suivent les prescriptions relatives à toutes les précautions à prendre et, pour bien assurer que personne ne commettra d'acte nuisible, on a défini comme il suit un acte hostile:

a) Une attaque contre des troupes amies, des objectifs au sol, des navires ou des avions amis, au moyen de bombes, de fusées ou d'autres armes.

b) L'ouverture des portes de la soute aux bombes au moment où l'avion s'approche d'une région vitale.

c) Le larguage de parachutistes en nombre plus grand que celui de l'équipage d'un avion ami de type analogue.

d) Le mouillage de mines.

On ne doit pas considérer cette énumération comme complète. Elle peut être modifiée à la lumière des circonstances.

L'hon. M. Pearson: Le premier ministre voudrait-il nous dire de quel document il s'agit?

Le très hon. M. Diefenbaker: De fait, c'est celui qui autorise l'interception et la chasse des avions hostiles; il est daté de novembre 1951 et, comme je viens de le dire, c'est un document qui a été approuvé après avoir été adopté par le comité de la défense du cabinet de l'époque.

L'hon. M. Pearson: Le premier ministre voudrait-il le déposer?

Le très hon. M. Diefenbaker: Assurément, je le ferai volontiers, avec la permission de la Chambre.

M. l'Orateur: La Chambre autorise-t-elle le premier ministre à déposer ce document? J'imagine qu'il le dépose tout simplement, sans demander qu'il soit annexé au hansard.

Le très hon. M. Diefenbaker: Suivant ce que voudra mon honorable ami.

L'hon. M. Pearson: Ce serait suffisant de le déposer, merci.

Le très hon. M. Diefenbaker: Mon honorable ami voudrait, nous dit-il, que ce document soit déposé et qu'on songera peut-être plus tard à le faire verser au compte rendu après son adoption; mais, si mon honorable

ami estime que c'est suffisant pour le moment de le déposer, c'est ce que nous ferons.

J'ai mentionné ces accords parce qu'ils attestent de la façon la plus claire que ces dispositions maintenant en vigueur sous le régime du NORAD représentent le fruit d'un examen très approfondi de la part de ceux qui siègent maintenant de l'autre côté ainsi que des chefs d'état-major. Plus même, la collaboration actuelle sous le NORAD représente la position du Canada en ce qui concerne son aviation et ses pilotes, et par conséquent assure que les instructions données alors, qui figurent dans le document que j'ai déposé, représentent la position actuelle des Canadiens dans le cadre du NORAD.

On ne peut dire plus qu'il ne sera pris aucune action précipitée qui pourrait tant soi peu porter atteinte à la paix mondiale ou de l'Amérique du Nord. Les règles de l'engagement que j'ai mentionnées s'appliquent dans chaque cas. Je crois que l'acceptation de ces principes indique à quel point a été appuyée cette collaboration de défense entre les États-Unis et le Canada qui reconnaît la souveraineté du Canada à tous égards.

J'ai signalé, premièrement, que les règles sont exactement les mêmes que celles qui existaient avant que les accords du NORAD soient conclus et, deuxièmement, que les plans concernant le NORAD avaient été élaborés et dressés soigneusement et qu'on n'attendait plus que le 10 juin pour les mettre en pratique.

Or, étant donné que les opérations de défense aérienne prévues aux termes du NORAD sont purement défensives et se dérouleront au-dessus de notre territoire, aucune personne rattachée à la défense nord-américaine ne peut commencer une guerre. Les commandants de la défense aérienne ont, encore une fois, reçu dans ce document l'autorité et les instructions nécessaires. Si une telle possibilité effroyable se réalisait et qu'une attaque fût lancée contre l'Amérique du Nord, il faudrait que les commandants de la défense aérienne possèdent une autorité qui appartenait jusqu'ici à nos commandants et qui leur appartiendra jusqu'à ce que commencent les hostilités réelles.

Les règles d'engagement du combat prévoient l'autorité, les circonstances spéciales et la façon dont elles peuvent être déléguées aux officiers subordonnés et exercées par ceux-ci. D'autre part, en cas d'attaque, si l'un ou l'autre de ces actes hostiles est effectivement posé, personne ne dira que la suprématie, civile ou politique, pourrait de quelque façon changer ce qui est inévitable. Mais, en cas d'attaque, il est prévu que les commandants mettront leurs gouvernements immédiatement au courant, après avoir déjà pris les mesures provisoires prévues en vertu de l'autorité conforme à la teneur des règlements en question. A compter d'alors, les deux nations devront prendre les décisions nécessaires. Ce que nous avons fait, en vertu de cet accord, a été d'assurer notre défense sans pour autant amoindrir la détermination que nous avons de maintenir la paix.

Afin de pouvoir prendre promptement des décisions, de concert avec nos alliés, il faut des consultations intimes et fréquentes. C'est ce qui se fait en ce moment, et j'ajouterai que grâce aux dispositions actuelles, les consultations sont presque instantanées. Ces consultations se poursuivront pendant ces jours de paix qui, nous l'espérons, nous attendent, et pourront avoir lieu en tout temps si une crise survenait. C'est pourquoi l'importance des consultations figure par écrit dans l'accord, et pourquoi on insiste là-dessus à maintes reprises.

Pour ce qui est de la substance même de la défense aérienne et des problèmes ou programmes qu'elle comporte, j'ai déjà dit que le ministre de la Défense nationale traiterait cet aspect de la question.

J'ai déjà mentionné les aspects du NORAD qui le rattachent à l'OTAN. Ici au Canada nous considérons nos forces armées comme maintenues en fonction des objectifs de l'OTAN. En effet, ce point de vue ressort des débats qui ont eu lieu, de l'étude dont cette question a fait l'objet et des rapports réguliers. En Amérique du Nord nous sommes associés en vertu de cet accord, parce que nous faisons partie de l'OTAN, et aussi en raison de notre situation géographique.

Certains pensent que l'OTAN ne vise que la défense de l'Europe. Mais il ne faut pas oublier qu'il y a, en dehors de l'OTAN, d'importantes obligations relatives à la défense dans diverses parties du monde et que l'OTAN maintient des effectifs en Amérique du Nord également à cette fin. Le NORAD ressemble beaucoup à un quartier général commun canado-américain établi par les deux gouvernements, par l'intermédiaire de leurs chefs d'état-major, en vertu de l'accord figurant dans l'échange de notes et accompagné de mandats détaillés qu'il est impossible de rendre publics, parce que leur publication équivaudrait à celle de renseignements militaires importants. Je sais que le chef de l'opposition serait le premier à reconnaître qu'il ne faudrait pas les donner.

Tous les États membres de l'OTAN ont été prévenus de l'établissement du NORAD. Le NORAD tiendra les autorités militaires de l'OTAN au courant de son activité au moyen de rapports. Je tiens à ajouter et à souligner qu'il agira en tout temps en conformité des

objectifs stratégiques du Conseil de l'OTAN. Il le fera sous l'autorité de l'organisme dont j'ai déjà parlé,—le groupe stratégique régional Canada-États-Unis,—et sous la direction des gouvernements du Canada et des États-Unis.

Si on parcourt les lettres qui ont été échangées, on constatera que le NORAD s'intègre dans le concept de l'OTAN; et l'intérêt du Canada, au sein de l'alliance, exige que le NORAD soit considéré comme tel. Mais qu'il ait été ou non caractérisé de la sorte,—et, sur ce point, il n'y aurait pas d'avantage à le déterminer au cours des années à venir,—il constitue la réalisation des objectifs ou des fins que le chef de l'opposition a signalés dans le discours dont j'ai parlé au début de mes remarques.

Il y a une autre question dont j'aimerais parler. Je voudrais signaler que le NORAD ne fait pas partie du commandement de l'aviation stratégique, qui est la force d'intervention préventive des États-Unis. Ils exercent leur activité sous différents organismes et à des fins très différentes, même si tous les deux ont la responsabilité vitale de protéger la base du Commandement suprême allié, et en raison de la nécessité de cette unité de nos objectifs, de maintenir la paix, de conserver la vie et les biens de la population de notre continent.

En terminant, je désire faire part d'un autre fait qui n'intéresse le NORAD que dans la mesure où cet organisme et le Commandement stratégique aérien s'occupent de protéger les bases du commandement stratégique, grâce à la collaboration que le Canada et les forces canadiennes apportent à ce commandement afin d'affermir la puissance préventive de l'ensemble du monde libre. Il s'agit de détourner plus efficacement l'agression. Le ministre de la Défence nationale a informé la Chambre, le 27 novembre 1957 et de nouveau le 10 janvier cette année, que les avions américains transportant des armes nucléaires peuvent survoler à l'occasion le territoire canadien, mais que l'autorisation expresse du gouvernement canadien est nécessaire pour chacun de ces vols. Je suis revenu là-dessus le 3 juin. Cette ligne de conduite est en vigueur depuis près de sept ans. En accordant cette autorisation, le Canada a aidé au renforcement de la puissance de représailles stratégiques du monde libre.

A la suite d'entretiens avec les États-Unis, échelonnés sur plus d'un an, le gouvernement canadien a décidé de collaborer au renforcement de la capacité de représailles de l'aviation stratégique américaine qui, on en conviendra, je crois, constitue le principal moyen dont dispose le monde libre pour détourner l'agression. La Chambre comprendra que l'intérêt de la sécurité nationale exige certaines restrictions, et je tiens à dire que le gouvernement canadien a décidé de permettre la création sur certaines bases canadiennes d'installations à l'intention des avions-citernes du commandement de l'aviation stratégique. Ces services de ravitaillement en carburant contribueront à l'efficacité du commandement, à sa faculté d'agir promptement par suite de la réduction de la durée d'avertissement dont il faut maintenant se contenter en cas d'agression à cause des progrès récents dans les domaines scientifique et technique. Ces services ne fonctionneront évidemment qu'à rythme lent en temps de paix mais pourront s'agrandir immédiatement en cas d'urgence. Nos deux gouvernements sont sur le point d'en venir à un accord officiel sur les conditions qui régiront la nature et l'utilisation de ces services, et cet accord sera par la suite déposé sur le bureau de la Chambre.

Comme je l'ai signalé à la Chambre le 13 novembre 1957, l'un des grands objectifs de l'OTAN, dans la région Canada-États-Unis, est d'assurer une base et une protection efficaces en vue des possibilités de contre-attaque nucléaire stratégique, jusqu'à ce qu'une garantie certaine contre toute attaque surprise puisse s'obtenir par accord international. Il faut préserver la prévention nucléaire et, pour être efficace, une telle prévention doit s'appuyer sur une préparation et une disponibilité immédiates. Dans ma correspondance avec M. Khrouchtchev, j'ai signalé que le Canada était disposé à prendre part à un régime d'inspection de la région arctique qui garantirait contre la crainte d'une attaque surprise, et que le Canada est disposé à créer un climat favorable à la réduction des mesures de défense. Les fins de cette suggestion n'ont pas recueilli l'adhésion du gouvernement soviétique.

J'ai dit en cette occasion que les mesures de défense que nous avons prises seuls ou de concert avec des pays amis, résultent de la conviction que de telles mesures sont nécessaires. L'accord NORAD ne porte pas sur les possibilités du commandement de l'aviation stratégique des États-Unis. Le commandant en chef et le commandant en second de NORAD ne sont chargés que de la défense aérienne du Canada et des États-Unis. Il existe évidemment un rapport entre notre défense et les facultés de représailles existant en Amérique du Nord. Le commandement de l'aviation stratégique dépend du réseau d'alerte préliminaire maintenu en service par le NORAD pour alerter ces forces. Il faut, estimons-nous, que notre défense soit suffisamment puissante pour rendre improbable

une attaque réussie contre les forces stratégiques de contre-offensive nord-américaine. La défense, considérée en tant que telle, figure donc pour une part importante parmi les moyens préventifs. Nous estimons que, de ce point de vue, la création du NORAD a apporté un élément de force très sensible.

Je voudrais revenir sur ce qu'a dit le secrétaire d'État aux Affaires extérieures le 19 mai, et répéter en effet qu'on est fermement résolu, ici comme à Washington, à voir à ce que des consultations sur les questions intéressant la défense conjointe des États-Unis et du Canada aient lieu constamment. Toutefois, ces consultations seront de plus en plus fréquentes en période d'urgence. On ne saurait nier que l'élément de surprise joue en faveur de l'agresseur et que, par conséquent, le temps dont on disposera pour des consultations mutuelles, en temps de crise, sera peut-être réduit à sa plus simple expression. Il faut donc ne rien négliger pour voir à ce que le gouvernement du Canada soit consulté au sujet des circonstances qui pourraient peut-être engager notre pays dans une guerre, comme aussi pour assurer le maintien et la conservation de notre collaboration mutuelle. Ainsi, comme je le disais il y a un instant, grâce à la conclusion de cet accord, nous pourrons joindre nos efforts à ceux de nos voisins sans préjudice de notre souveraineté, pour la préservation et le maintien de notre patrimoine national.

En résumé, aux termes de cet accord, les troupes canadiennes et les troupes de nos alliés de l'OTAN agissent après consultation et en collaboration. Les membres de l'Aviation royale du Canada n'agiront au début en vertu d'aucun ordre autre que ceux qui sont présentement en vigueur pour l'état-major de l'Aviation établi à cette fin à Saint-Hubert. Nos dispositions de défense et l'affectation de troupes au NORAD feront l'objet d'un rapport à l'OTAN par l'entremise du bureau régional d'étude. La maîtrise et le maintien du principe voulant que les forces militaires soient en tout temps assujéties aux représentants de la population seront assurés.

Pour ce qui est des autres questions qui pourront se poser au cours du présent débat, je réserve ma réponse, je n'y répondrai pas par anticipation. A mon avis, ces plans dont témoigne l'échange de notes constituent un autre pas dans la voie du maintien de notre survivance et de notre liberté. Nous savons que le maintien des forces de défenses nécessaires exige des économies des pays du monde libre un effort terrible à envisager. Pour cette raison, de concert avec toutes les nations du monde libre, nous sommes résolus à continuer de travailler en vue d'assurer la paix future. Notre but, dans la période critique actuelle, doit être d'assurer le maintien des mesures nécessaires à cette liberté tout en persévérant dans nos efforts pour diminuer la tension actuelle qui maintient l'humanité dans un état de crainte perpétuelle. C'est à cette fin que je soumets la motion à la Chambre, confiant que celle-ci l'approuvera conformément à nos responsabilités en tant que nation, au maintien de nos traditions et, surtout, aux exigences de notre destinée.

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, prenant la parole pour dire quelques mots au sujet du projet de résolution présenté par le premier ministre (M. Diefenbaker), j'ai fortement conscience de l'importance des questions que nous discutons, comme je me rends compte qu'il est souhaitable, pour ne pas dire nécessaire, que tous les députés, où qu'ils siègent, mettent à contribution leur sens des responsabilités dans cette discussion. En commençant ses observations, le premier ministre a déclaré que la Chambre avait essayé, au cours des années, de garder le plus possible l'unité dans les questions de défense et de politique étrangère. Si je me souviens bien, il a même été un peu plus loin et a dit que lorsque nous étions au pouvoir, l'opposition d'alors avait, en toutes occasions, appuyé le gouvernement dans ces questions importantes de politique étrangère, en vue de maintenir cette unité.

C'est ce qu'il a dit, je crois, et je n'ai pu m'empêcher de penser que si la collaboration entre les deux côtés de la Chambre au cours des ans a été, à mon avis, louable et que, si nous avons réussi à maintenir une forte unité dans les affaires extérieures et la défense, il s'est trouvé une occasion où cette unité n'a certainement pas été maintenue: c'était lorsque le gouvernement d'alors a été violemment critiqué et pris à partie au sujet de sa politique dans la crise de Suez. Je fais cette réserve à ce que le premier ministre a déclaré au sujet de l'appui invariablement accordé au gouvernement d'alors.

Mais, à propos de questions comme celle-là, je conviens qu'il importe de maintenir l'unité de la Chambre. Quand il s'agit en particulier de la défense continentale, il ne devrait pas y avoir de division entre les partis. A la vérité, un débat comme celui-ci aurait probablement été inutile si l'on nous avait fourni il y a plusieurs mois tous les détails qu'on nous a donnés aujourd'hui au sujet du NORAD et des mesures prises en vertu de cet accord. S'il était nécessaire de motiver ce débat, il suffirait d'invoquer la déclaration du premier ministre. Mais, même abstraction faite de ce qu'a dit le premier ministre, aucun membre de ce côté-ci de la Chambre n'a à se demander pourquoi un tel projet de résolution

est nécessaire. En effet, comme l'a dit le premier ministre lui-même, il y est question de la défense aérienne qui, pour reprendre ses propres paroles, est "d'une importance transcendante". Si, comme c'est précisément le cas, un accord comme celui-ci a trait à une question d'importance transcendante, il faut certainement que la Chambre en soit saisie sous forme de projet de résolution et soit invitée à en décider.

Le premier ministre dit que, du strict point de vue juridique, une telle motion n'était pas nécessaire. C'est parfaitement vrai; mais il s'agit du point de vue juridique de l'affaire. Mais c'est devenu une convention de notre constitution,—l'honorable député d'Essex-Est (M. Martin) traitera cet aspect de la question plus en détail,—que toute entente intergouvernementale importante est soumise à la Chambre pour fins de discussion de ce genre, notamment si telle entente entraîne quelque engagement ou impose des obligations de la part de notre pays, comme l'accord à l'étude et les ententes qui s'y rattachent le font sans aucun doute. En ce qui nous concerne,—et je crois pouvoir parler au nom de tous les membres de mon parti,—notre fidélité envers le concept de sécurité collective n'est pas en jeu dans une discussion de ce genre, non plus que nous nous inquiétons de perdre quelque portion de notre souveraineté au bénéfice de notre sécurité.

Le premier ministre a dit, et je suis d'accord avec lui, qu'en signant le pacte de l'Atlantique-Nord, nous avons déjà renoncé à une partie de notre souveraineté. Ce pacte, après discussion et décision de la part du Parlement, nous obligeait à participer au dispositif de défense de l'OTAN en Europe. J'ai dit à maintes reprises,—et je n'ai pas changé d'avis,—que, pour ma part, je n'ai aucun doute quant à la sagesse, non pas tant de renoncer à une partie de notre souveraineté, mais de faire en sorte que notre souveraineté joue en notre faveur, c'est-à-dire au bénéfice de notre sécurité par la mise en commun de nos pouvoirs souverains avec ceux de nos amis, de manière que nous puissions ériger une force collective assez forte pour détourner quiconque de vouloir attenter à la paix.

Par conséquent, la question qui nous inquiétait à propos de cet accord, ne tenait pas à ce que nous doutions du bien-fondé de la défense continentale plutôt que la défense nationale du continent nord-américain ni du bien-fondé d'une entente collective à cet égard. C'est la façon de procéder pour en arriver à l'application de l'accord qui nous a fait hésiter. Nous avons demandé le présent débat, pour que les doutes, les ambiguïtés, les confusions et les contradictions à l'égard de cette ligne de conduite et de sa signification, puissent être dissipés. Si le débat peut servir à cette fin il sera amplement justifié.

La déclaration du premier ministre a sans doute précisé certains points, mais elle en a aussi soulevé d'autres, nouveaux et très importants. Je suis certain que tous les députés l'ont entendu avec grand intérêt annoncer que les gouvernements du Canada et des États-Unis avaient conclu un nouvel accord concernant la collaboration de notre aviation et de l'aviation stratégique dans l'intérêt de notre sécurité commune. Il a signalé que l'accord relatif à ces questions sera déposé et que nous aurons alors l'occasion de vérifier sa nature exacte. Pour autant que l'accord permet de veiller à notre sécurité commune et, de ce fait, de maintenir la paix, il devrait, à mon avis, avoir l'appui de tous les députés.

En effet, nous ne nous opposons pas à l'accord intergouvernemental mentionné dans le projet de résolution. C'est la manière dont l'accord a été conclu, je le répète, que nous avons critiqué et que nous critiquerons au cours de la discussion. Lorsque nous avons demandé l'autre jour un débat de ce genre sur ce sujet précis, dont la Chambre serait saisie sous forme de résolution plutôt que comme partie du discours du trône, le premier ministre a dit, il est vrai, que nous désirions un débat de ce genre, je ne crois pas dénaturer ses paroles, pour montrer notre opposition à l'échange de notes.

Il s'en est réjoui parce que, ainsi qu'il l'a dit (page 255 du hansard), nous verrions exactement, à la suite de ce débat, quelle serait l'attitude des membres siégeant de ce côté-ci de la Chambre. Notre attitude est bien claire. Nous n'avons pas demandé cette discussion afin de manifester notre opposition au projet d'accord sur la défense continentale; loin de là. Nous avons demandé ce débat afin de savoir exactement ce que comportait cet accord et la manière dont ces notes avaient été échangées. C'est seulement après avoir obtenu ce genre de renseignements que la Chambre pourra en arriver à la décision qu'elle doit prendre, à la lumière des faits.

A mon avis, une discussion de ce genre pourrait avoir deux autres avantages. S'il s'agit d'un bon accord, conclu selon l'esprit de l'OTAN, incorporant le principe de la défense collective et raffermissant l'idée de la sécurité collective, il est avantageux que le Parlement déclare officiellement qu'il appuie cet accord et ne laisse pas la question dans l'état confus où elle est demeurée pendant des mois. L'autre avantage est que cette confusion sera dissipée, en partie au moins, par la discussion que nous aurons cet après-midi.

L'hon. M. Green: Naturellement, vous en avez causé la majeure partie.

L'hon. M. Pearson: J'espère que cet après-midi je pourrai convaincre même mon honorable ami que la source de la confusion, de la contradiction et de l'ineptie avec lesquelles on a réglé cette question a émané de l'autre côté de la Chambre. La façon dont la question a été traitée depuis la première conférence de presse d'août dernier où l'on a annoncé la nouvelle aux Canadiens pourrait être qualifiée, s'il ne s'agissait pas d'un sujet aussi important, de comédie, de confusion et de contradiction. Peut-être le sommet a-t-il été atteint l'autre jour à l'autre endroit quand le leader là-bas, en réponse à une question, n'a pas reconnu que l'accord eût même été déposé.

Et maintenant, après avoir critiqué le gouvernement pour sa façon de procéder ou pour le manque de méthode qui a été constaté, que devrait-on faire? En essayant de répondre à cette question, j'espère traiter certains des problèmes qu'a soulevés mon honorable ami en parlant de la façon dont a procédé l'ex-gouvernement en la matière jusqu'au 10 juin, dont mes honorables amis célèbrent l'anniversaire cet après-midi avec un vif enthousiasme bien compréhensible. Certes, la voie à suivre dans ces cas et celle qui a été normalement suivie ces dernières années, c'était de confier l'examen d'un accord de cette importance au comité de défense du cabinet. Cet après-midi, le premier ministre a souligné l'importance de cette entente, dont il nous a rendus de plus en plus conscients, vu notamment les documents qu'il a déposés et lus à la Chambre.

Certes, la bonne marche à suivre aurait voulu que le comité de défense du cabinet canadien étudie cette entente, qui aurait ensuite été soumise au cabinet au complet pour décision. C'est alors qu'un accord aurait pu intervenir entre les États-Unis et le Canada, accord énonçant les principes devant guider les actes de cet état-major. Une fois l'accord signé par les deux gouvernements il aurait dû être déposé à la Chambre des communes pour permettre le genre de discussion et de décision qui auront lieu cet après-midi. Toutes ces formalités ayant été observées, le NORAD aurait pu entrer en activité. Telle est la ligne de conduite qui a été suivie à l'égard du pacte même de l'OTAN et à l'égard de l'envoi par nous de troupes en Europe en exécution dudit pacte.

Cependant, ce n'est pas la ligne de conduite qu'on a suivie dans le cas du NORAD. Nous savons maintenant ce qui a été fait. On a établi le NORAD sur le champ. Le premier ministre, en effet, nous a dit cet après-midi qu'après une discussion au sein du cabinet un décret du conseil a été immédiatement rendu pour nommer simplement un maréchal de l'Air canadien commandant adjoint du NORAD et fixer, c'est le seul renseignement concret que renfermait le décret du conseil, son traitement. C'est tout ce qu'on a fait en août dernier. Au cours d'une conférence de presse le ministre de la Défense nationale (M. Pearkes) a alors annoncé au monde cet événement important; c'est tout ce qu'on nous a permis de savoir jusqu'au jour où nous avons soulevé cette question à la Chambre l'automne dernier.

On a dit, en vérité, c'est le premier ministre qui l'a dit cet après-midi, que l'entente conclue l'été dernier n'était que provisoire, que c'était un accord intérimaire. Toutefois, il n'a pas du tout été question du caractère intérimaire ou provisoire de l'accord lorsqu'on a annoncé pour la première fois l'établissement du NORAD. La presse à ce moment-là a simplement mentionné que, grâce au nouvel état-major du NORAD, il serait dressé, en temps de paix, des plans conjoints d'opérations qui pourraient servir immédiatement en cas d'urgence. On s'est servi du mot "urgence".

J'estime, par conséquent, que nous avons raison de dire, comme nous l'avons fait plusieurs fois à la Chambre des communes depuis l'été dernier, que cet organisme a été créé à la hâte et que rien ne faisait présager alors que nous aurions l'occasion d'en discuter de la manière dont nous le faisons, enfin, cet après-midi. On peut se demander pourquoi cette hâte. Rien ne pressait au moment où ces dispositions ont été prises. Les dispositions prévoyant la collaboration en matière de défense aérienne entre les aviations militaires des deux pays fonctionnaient parfaitement. Cet après-midi, le premier ministre a indiqué qu'en ce qui concerne le Canada dans cet accord, le NORAD ne fait que reprendre telles quelles ces dispositions. Si je l'ai bien compris, elles continueront à être appliquées par l'Aviation royale du Canada jusqu'à ce qu'on ait admis que les hostilités ont commencé. Si ces dispositions, qui avaient donné de bons résultats depuis des années, s'appliquaient de façon satisfaisante l'été dernier, il n'y avait aucune raison spéciale de se hâter et de procéder sans soin comme on l'a fait au sujet de cette question très importante.

Certains événements subséquents, qui étaient loin de motiver la hâte dont on a fait preuve, auraient pu entraîner une étude plus approfondie et peut-être un certain retard. Je me demande donc si, quand on a d'abord décidé, l'été dernier, d'établir le NORAD, on a tenu compte de la situation stratégique entièrement nouvelle que suscitaient les engins balistiques intercontinentaux.

En expliquant sa façon de procéder, cet après-midi, le premier ministre a allégué, en insistant sur ce point, que le gouvernement précédent avait effectivement étudié une entente de cette sorte, qu'il était sur le point d'y donner son assentiment officiel et que seulement l'approche des élections générales l'en avait empêché.

Le très hon. M. Diefenbaker: L'avait seulement encouragé à attendre.

L'hon. M. Pearson: Ce qu'on peut déduire de ses paroles, c'est que, si le résultat des élections eût été différent et si le gouvernement avait été réélu, cet accord, au sujet duquel une décision avait effectivement été prise avant les élections, aurait été approuvé à peu près automatiquement. Ce raisonnement n'a pas la moindre valeur. Voici pourquoi. Je suis naturellement au courant des premières discussions relatives à ce genre d'accord. Je sais que les dirigeants de la Défense nationale discutaient depuis des mois et même des années avec leurs homologues de Washington l'intégration des états-majors de la défense aérienne. Je sais que des fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures étaient invités à assister à ces discussions préliminaires officielles. Mais je sais également ceci (peut-être que le premier ministre ne le sait pas et qu'il devrait en être informé): je sais que cette question n'a jamais été étudiée par le cabinet canadien, de quelque façon que ce soit, avant le 10 juin.

Le très hon. M. Diefenbaker: L'honorable député me permettrait-il de poser une question?

L'hon. M. Pearson: Je vous en prie.

Le très hon. M. Diefenbaker: Lui, qui était membre du comité de défense, nous dirait-il si cette question n'a pas été tranchée par ce comité? Sauf erreur, son nom figure parmi la liste de ceux qui étaient présents à cette occasion. Je me demande s'il a participé de quelque façon à cette affaire.

L'hon. M. Pearson: Je puis facilement répondre à cette question. Je ne crois pas violer mon serment de conseiller privé en essayant d'y répondre. J'ai assisté, je crois, à toutes les séances du comité de défense du cabinet de l'époque. Or, à aucune séance de ce comité n'a-t-il été question de l'accord de défense aérienne du continent nord-américain. La question a été mise à l'ordre du jour par le ministère de la Défense nationale, mais elle n'a pas été discutée. Elle ne l'a pas été pour une excellente raison: des élections approchaient. Je me demande ce que mon très honorable ami aurait dit si, au début d'une campagne électorale, alors que plusieurs ministres étaient aux quatre coins du pays, le quorum des ministres à Ottawa eût conclu un accord de cette importance à la veille même d'élections? Voilà la principale raison, évidemment, pourquoi la question a été reportée à plus tard. Nous avons alors manifesté un sens des responsabilités que mon très honorable ami aurait manifesté, j'espère, dans des circonstances semblables. Donc, nous n'avons pris aucune initiative à ce propos. Nous n'avons même pas discuté s'il y avait lieu ou non d'agir, à la veille des élections. Le premier ministre hoche la tête. Mais, comme j'étais présent à ces réunions, je sais pertinemment que cette question n'a été discutée à aucune séance du comité du cabinet, ni par le cabinet lui-même. Par conséquent, prétendre que l'accord avait été, à toutes fins pratiques, approuvé par le gouvernement précédent, ne concorde pas avec les faits.

Une autre raison pour laquelle la question n'a pas été étudiée à l'époque, c'est ceci. Même un rapide coup d'œil,—et je crois avoir été peut-être le seul ministre, autre que celui de la Défense nationale, qui ait eu même la chance de savoir ce qui se passait,—sur les documents, et c'est tout ce que j'avais, révélait tout de suite leur importance. J'aime à croire,—et je crois avoir les preuves nécessaires à l'appui de ce que je vais dire,—que si cette affaire nous avait été soumise après les élections, nous aurions agi de la façon que j'ai indiquée: nous aurions étudié ce document comme il convient; nous aurions mis au point, de concert avec les États-Unis, un accord fondé sur ce document et nous aurions soumis l'accord au Parlement avant la création du NORAD, vu notamment qu'il n'y avait aucune urgence, selon nous, à apporter pareil changement à ce moment-là. De fait, la défense aérienne a réalisé des progrès, découlant des engins balistiques, qui recommandent la prudence et l'examen le plus soigneux. Je fais remarquer à mon très honorable ami que cet accord n'a pas reçu ce genre d'examen à la réunion qu'il a convoquée pour étudier la question.

L'autre motif que le gouvernement a invoqué pour s'être comporté comme il l'a fait, c'est qu'il s'agirait simplement d'une extension de l'OTAN, que ce serait un accord de l'OTAN, qu'il serait déjà prévu dans l'OTAN. Je reviendrai sur ce point un peu plus tard, car j'aurai des observations détaillées à faire à ce propos. J'ai aussi les mêmes livres, les mêmes graphiques et les mêmes cartes que mon très honorable ami a mentionné à la Chambre cet après-midi. J'ai également un ou deux autres documents.

Quelle que soit la manière dont on aurait dû procéder, il reste qu'une fois le NORAD

établi en vertu d'un décret du conseil nommant commandant adjoint un de nos maréchaux de l'air et fixant son traitement, le gouvernement entreprit de négocier,—je ne sais pas s'il s'est agi d'une réflexion après coup,—un accord avec le gouvernement des États-Unis. La question avait certainement été soulevée à la Chambre des communes. L'opposition n'a sûrement pas manqué de signaler qu'un accord d'une telle importante serait fort inacceptable, s'il ne s'appuyait pas sur une telle entente gouvernementale, c'est-à-dire sur un échange de notes signées par des représentants des deux gouvernements. Ainsi l'été dernier, ou l'automne dernier, les négociations ont commencé en vue de conclure cet échange de lettres.

Je ne puis m'empêcher de me demander,—et j'ai acquis de l'expérience dans la négociation de ces documents,—pourquoi il a fallu dix mois ou presque dix mois, je pense, pour négocier un échange de notes du genre de celles dont nous sommes saisis aujourd'hui relativement à la résolution. Je ne puis comprendre pourquoi le gouvernement a refusé au début d'accéder à notre requête très raisonnable visant à ce qu'on soumette cet échange de notes au Parlement. On a suivi une méthode plutôt étrange, à mon avis: quand cet échange de notes a finalement été signé, il a été déposé à la Chambre en tant que partie d'un discours du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Smith) sur l'Adresse en réponse au discours du trône, et en déposant le document on n'a pas cherché à obtenir l'approbation du Parlement. De fait, quand nous avons alors demandé si l'on discuterait ce sujet en vue de l'approuver, nous avons appris que cela ne se ferait pas parce que ce n'était pas nécessaire: il s'agissait d'une partie du pacte du traité de l'Atlantique-Nord.

Je reviens donc à l'argument au sujet duquel le premier ministre a eu tant de choses à dire cet après-midi. Il n'y a pas de divergences de vues entre nous au sujet du fait que le NORAD a sans doute un lien avec l'OTAN. Il n'y a pas de doute à ce sujet. Tout arrangement militaire entre deux gouvernements de l'OTAN ou trois gouvernements de l'OTAN ou cinq gouvernements de l'OTAN doit avoir un lien avec l'OTAN en vertu de l'article 5 et de l'article 3 du pacte de l'OTAN que mon très honorable ami a cités. Il n'y a rien à redire. Mais mes honorables amis ne s'en sont pas tenus là. Pour une raison ou pour une autre,—peut-être pour dissimuler le caractère bilatéral de l'accord, peut-être parce qu'ils étaient un peu sensibles à la réaction populaire en face du placement d'une partie de notre aviation sous le commandement d'un Américain, ou peut-être pour quelque autre raison,—ils se sont donné un mal infini pour présenter cet état-major unifié comme partie intégrante de l'OTAN en alléguant qu'il était responsable envers les chefs d'état-major canadiens et américains qui, sous des couvre-chefs différents, constituent le groupe stratégique régional Canada-États-Unis de l'OTAN. Cependant, il ne semble pas que le mal qu'on s'est donné pour créer l'impression d'un lien organique entre le NORAD et l'OTAN soit couronné de succès. En vérité, le ministre de la Défense nationale est allé plutôt loin en novembre dernier en disant que l'état-major unifié et les forces placées sous son commandement constituaient des forces de l'OTAN. Si l'on se reporte à l'accord, on y trouve l'alinéa suivant:

L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord continuera d'être tenue, par le Groupe stratégique régional Canada-États-Unis, au courant des mesures adoptées pour la défense aérienne de l'Amérique du Nord.

Il déclare que l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord sera tenue au courant des mesures adoptées. Ce n'est pas suffisant comme élément important de liaison entre un commandement et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Pour ce qui est de la responsabilité de cet état-major envers l'OTAN et de l'autorité qu'il en pourrait recevoir, il n'existe absolument aucun lien organique. Le commandant et le commandant-adjoint n'ont pas été nommés par l'OTAN; l'OTAN n'a aucune autorité sur eux et ils ne sont pas comptables envers l'OTAN et, dans ce sens, on a tort de vouloir comparer leur position à celle des commandants de l'OTAN. Cette prétention porte à faux, naturellement.

En réalité, j'aimerais bien que la défense aérienne de l'Amérique du Nord soit placée sous le commandement de l'OTAN, et je suggérerais au gouvernement que c'est peut-être une question qui pourrait être examinée dans une réunion du Conseil de l'OTAN. Ce domaine ne relève certainement pas du commandement de l'OTAN. Le général Partridge n'a absolument rien à voir à l'OTAN, et il l'a mentionné dans ces déclarations publiques. Contrairement aux commandants de l'OTAN, il n'a aucun ordre à recevoir de cet organisme. Il n'accepte pas nécessairement la ligne de conduite établie par l'OTAN, par SACEUR ou SACLANT et, si l'on avait un doute à ce sujet, un témoin à l'objectivité inattaquable l'aurait fait disparaître, le secrétaire général de l'OTAN en personne.

J'aimerais citer, non un article de journal, car le premier ministre a déjà déclaré que les journaux avaient mal interprété les paroles de M. Spaak à la conférence de presse, mais le témoignage textuel enregistré au magnétophone, à cette conférence de presse.

Ce témoignage, dois-je ajouter, je ne l'ai pas obtenu de source canadienne, mais du bureau de M. Spaak. Voici les questions, telles qu'enregistrées au magnétophone:

D. M. Spaak, vous venez de dire que l'OTAN considère le NORAD avec intérêt. Est-ce que, à votre avis, le NORAD fait partie de l'OTAN?

R. Non, il ne relève pas du commandement de l'OTAN.

D. Y voyez-vous un prolongement de l'OTAN?

R. Eh bien! nous nous y intéressons beaucoup, mais le NORAD ne relève pas du commandement de l'OTAN. Je crois que c'est une excellente expérience.

Voilà ce que pense le secrétaire général de l'OTAN au sujet des rapports entre le NORAD et l'OTAN et personne ne devrait essayer encore de confondre ces rapports en voulant établir entre ces deux organismes un lien plus puissant qu'il n'existe en réalité.

Après ce rappel des faits, parlons de l'accord qu'on nous invite à approuver. De même que d'autres députés, j'ai eu l'occasion et le temps d'étudier le texte de l'accord. Comme je le disais tantôt, après avoir lu le texte, et compte tenu de son caractère vague et des généralités qui s'y trouvent (il s'agit vraiment de ce qu'on a appelé tout simplement une convention pour convenir de faire quelque chose), je me suis dit que ce n'était pas facile d'analyser ce texte. J'ai peine à comprendre comment il se fait qu'il a fallu tant de temps à deux gouvernements pour s'entendre sur ce libellé de l'accord, qui a été rendu public après le 31 mars 1958.

Si je comprends bien, dans cet accord,—et voilà des détails que mes honorables amis d'en face pourraient tirer au clair au cours du débat, et j'espère qu'ils le feront, car je me propose de poser certaines questions à propos de cet accord dans l'espoir d'obtenir quelque éclaircissement,—il n'y a aucune réponse à la question de savoir comment et en quelles circonstances l'autorité du NORAD devra s'exercer. La fonction exacte du quartier-général et ses rapports avec les deux gouvernements en cause ne sont pas nettement établis. Bien que je ne tienne aucunement à me montrer tranchant,—car il s'agit d'une chose très importante et je n'ai pas eu la chance d'examiner les paroles du premier ministre avec tout le soin qu'elles méritent,—je ne suis pas sûr du tout que les déclarations du premier ministre cet après-midi aient élucidé la question dans le sens désiré. Il est certain que je ne vois rien du genre dans l'accord lui-même et, somme toute, l'accord est l'instrument qui lie les deux gouvernements.

Le commandant du NORAD, le général Partridge,—et on a déjà cité ses paroles,—disait l'été dernier: "Le président a donné son approbation à l'utilisation, sans avis à qui que ce soit, de toute arme dont nous disposons, si un aéronef hostile fait son apparition dans les airs." En consultant l'accord, je constate que telle est bien sa situation quant à la réserve que contiennent les mots "sans avis à qui que ce soit", car, en vertu de l'accord, il doit nécessairement obtenir son autorité des deux gouvernements. Certes, si cette déclaration expose bien la situation actuelle, si c'est bien la position du général Partridge, elle ne correspond pas à certaines déclarations, déjà consignées au compte rendu, qu'avaient formulées les porte-parole du gouvernement. Le fait qu'elles figurent au hansard ne peut que prouver la confusion et les contradictions qui se sont fait jour à ce propos. C'est, sans doute, l'une des raisons pour lesquelles le débat s'impose aujourd'hui.

Ainsi qu'en fait foi la page 892 du hansard du 7 novembre 1957, le ministre de la Défense nationale (M. Pearkes) a déclaré à la Chambre: "Je dois souligner que le général Partridge ne commande absolument aucune force armée du Canada." J'éprouve donc quelque difficulté à concilier cette déclaration avec les termes de l'accord à l'étude, parce que le commandant du NORAD exerce certainement son autorité sur les escadrilles canadiennes placées sous ses ordres. En vertu d'une partie de l'accord, il exerce cette autorité sur leurs plans et opérations, en dehors des opérations en cas de crise, et le ministre de la Défense nationale lui-même, ainsi qu'on peut le lire à la page 794 du compte rendu des débats, a affirmé à la Chambre le 5 novembre 1957, que le général Partridge, après avoir consulté les deux gouvernements, pourrait engager dans la défense de notre pays soit les forces américaines, soit les forces canadiennes. Après avoir consulté les deux gouvernements,—et cela comprend le gouvernement du Canada,—il pourrait affecter les forces canadiennes ou américaines à la défense de notre pays. Si ce n'est pas exercer une maîtrise, j'ignore ce que c'est.

Le 6 novembre, le lendemain, comme le rapporte la page 852 du hansard, le ministre de la Défense nationale a dit que de telles consultations pourraient se faire par téléphone ou par d'autres moyens. Puis, deux semaines plus tard, le 22 novembre, le ministre a dit à la Chambre qu'il y aurait consultations entre les gouvernements au stade de l'organisation du NORAD et approbation,—c'est le mot qu'il a employé,—du gouvernement du Canada au stade des opérations. Consultations au stade de l'organisation et approbation au stade des opérations; on peut trouver ces remarques à la page 1488 du hansard de 1957.

J'ai lu cet échange de notes avec l'espoir qu'elles pourraient jeter de la lumière sur ces déclarations contradictoires. Je dois avouer qu'elles n'y jettent guère de lumière, car je

ne puis y trouver de confirmation quelconque attestant qu'une telle approbation est requise ou qu'une telle approbation est possible dans le cas d'urgence grave. Pourtant, cet après-midi, le premier ministre a soutenu, —et je crois être équitable envers lui en paraphrasant ce qu'il a dit,—qu'il n'y a guère de danger, si tant est qu'il y en ait, que le NORAD entraîne le Canada dans la guerre, car il a pour seules fonctions la détection et la défense. D'autres ont repris son argument.

Nous devons tous être persuadés,—je parle, je le sais, d'une question dont l'importance est presque transcendantale, soit dit pour employer l'expression du premier ministre—que, relativement aux mesures prises en matière de défense, une erreur d'information ou de détection pourrait être funeste. J'ai été rassuré cet après-midi quand le premier ministre a indiqué, en donnant lecture du document qu'il a déposé, que les dispositions établies sur ce point par le Canada il y a des années en vue de prévenir tout ce que l'intelligence de l'homme peut prévenir valent encore, mais cette possibilité demeure toujours, et je le mentionne pour souligner l'importance—l'importance critique, peut-être—des fonctions que nous attribuons à ce quartier général.

Il y a un autre danger toujours inhérent à une telle situation, et c'est qu'on déploie un excès de force qui transformerait un incident en une catastrophe. Aussi, traitons-nous des questions fort importantes quand nous parlons des fonctions, des attributions et des pouvoirs du commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord.

Je ne veux pas dire qu'à cause de ce risque, qui ne peut manquer d'exister, puisqu'il existe en Europe dans le cadre de l'OTAN, nous ne devrions pas établir un état-major de ce genre. Mais je pense que nous devons envisager franchement cette possibilité. Elle existe chaque fois que nous engageons nos forces par un accord de ce genre, soit national soit international. Que nous l'admettions nous sera peut-être une garantie que toutes les précautions possibles ont été prises pour empêcher que se produise l'éventualité dont j'ai parlé.

Il y a un autre aspect de NORAD, dont le premier ministre a déjà parlé, qui souligne son importance non pas seulement en matière de défense mais aussi en matière de prévention et de représailles: ce sont les relations entre NORAD et l'aviation stratégique des États-Unis, qui ne relève pas de l'OTAN, qui n'a aucun lien avec l'OTAN mais qui, avec l'aviation stratégique de la Grande-Bretagne, constitue le principal instrument de prévention des États membres de l'OTAN, et qui reste pour l'instant, je le crains, en attendant que nous trouvions mieux, notre meilleure protection contre une attaque. Sur quels renseignements l'aviation stratégique des États-Unis se fonde-t-elle pour agir? Sur quels renseignements se fonderait-elle pour user de représailles à titre préventif? Certes, elle se fonderait sur les renseignements qu'elle obtiendrait du NORAD, qui est l'organisme établi à cette fin.

Il y a donc un rapport assez étroit entre les deux organismes. Tout en échappant complètement à notre autorité l'aviation stratégique nous donne peut-être une impression plus forte de gravité et de sérieux parce que nous nous rendons compte qu'un organisme soumis à notre autorité pourrait dans certaines circonstances, à cause de ses responsabilités envers les gouvernements du Canada et des États-Unis, déterminer la ligne de conduite que devrait suivre l'aviation stratégique. J'espère que ces circonstances ne se présenteront jamais.

C'est à la lumière de ces données que j'ai examiné l'échange de notes. Au début du document, on déclare que les mesures de coordination dont il est question au paragraphe 2 de la note n'étaient pas suffisantes, parce qu'elles ne prévoyaient pas la maîtrise autorisée de toutes les armes aériennes qui doivent être engagées dans une attaque. J'aimerais bien savoir à ce sujet si les dispositions actuelles permettent un tel contrôle péremptoire. L'accord lui-même ne fournit aucune réponse à cette question. L'accord déclare simplement, et je cite un extrait du paragraphe 3 de la page 2, que les circonstances rendent indispensable l'existence en temps de paix d'une organisation comprenant les armements et le dispositif stratégique qui pourrait fonctionner au début des hostilités conformément au plan de défense aérienne approuvé d'avance par les autorités gouvernementales.

J'en suis donc amené à me demander si ce plan de défense aérienne a été approuvé. Il doit l'avoir été. C'est ce que j'ai compris cet après-midi quand le premier ministre a exposé en détail les responsabilités canadiennes à cet égard, et il a souligné que ces responsabilités restaient canadiennes dans une certaine mesure. Mais je me rappelle que le ministre de la Défense nationale, lorsqu'il a répondu à ma question l'autre jour à propos de la visite à Ottawa du général Partridge et du maréchal de l'air Slemon, a déclaré:

Aucun plan directeur ne sera approuvé à la suite des consultations qui ont lieu en ce moment; il ne s'agit là que de consultations préliminaires.

Pourtant, en novembre dernier, le ministre de la Défense nationale a déclaré qu'on était

à dresser une série de plans. Je voudrais savoir laquelle des deux déclarations est la plus exacte, celle qui porte qu'on était à dresser des plans en novembre dernier ou celle qui nous annonce que la réunion qui a eu lieu ici la semaine dernière n'a pas sanctionné définitivement de plan, fait qui semble ressortir du passage tiré de la déclaration antérieure du ministre de la Défense nationale.

Je ne m'attends pas,—et je pense qu'aucun député ici présent ne s'y attend,—qu'on nous donne des détails sur des plans de cette nature parce que cela porterait certainement atteinte à la sécurité. Mais il me semble que nous avons droit à certains renseignements sur les principes et les modalités de fonctionnement de notre aviation aux termes d'un tel plan. On ne nous a pas encore donné ces renseignements. On nous a tout simplement dit que "le meilleur moyen de régler le problème de la défense aérienne de nos deux pays consiste à déléguer à un état-major unique la tâche de diriger les opérations des unités de combat et des forces nationales affectées à la défense aérienne de nos deux pays".

Nous ne savons pas quelles sont officiellement ces forces. Cependant, à Washington, on a donné bien des renseignements là-dessus. Ces renseignements ont paru dans les dossiers officiels là-bas, ainsi que dans les journaux. Pour donner une idée de l'étendue des opérations qui relèveraient du NORAD, on déclare que 200,000 Américains et Canadiens sont en service sous ce commandement et sont munis de 2,000 avions...

Le très hon. M. Diefenbaker: Où l'honorable député puise-t-il ces chiffres?

L'hon. M. Pearson: Je cite un article du *Times* de New-York du 22 janvier où M. Hanson Baldwin a déclaré aussi, d'après les renseignements qu'il a obtenus à Washington, que la force en question comprend 75 escadrilles américaines de 25 chasseurs chacune et que l'Aviation royale du Canada a affecté six escadrilles à la défense aérienne sous le commandement du NORAD. Et nous savons bien, pour avoir obtenu ces renseignements du ministre de la Défense nationale lui-même, que seulement huit officiers de l'ARC sont sous le commandement de l'état-major du NORAD, dans le Colorado...

M. l'Orateur: A l'ordre! je regrette d'interrompre le chef de l'opposition mais, vu qu'il est cinq heures, la Chambre doit maintenant passer à l'examen des bills d'intérêt privé.

BILLS PRIVÉS

BILL DU SÉNAT—DEUXIÈME LECTURE

Bill nº S-2, loi concernant *The Protective Association of Canada.*—M. Boivin.

"MERCANTILE AND GENERAL REINSURANCE COMPANY OF CANADA LIMITED"

M. M. D. Morton (Davenport): propose la deuxième lecture du bill nº S-3, visant la *Mercantile and General Reinsurance Company of Canada Limited.*

—Peut-être les honorables députés aimeraient-ils que je leur explique brièvement le but du projet de loi. La compagnie veut augmenter son capital social, le porter de 1 à 5 millions. Lorsque cette compagnie a été constituée en corporation aux termes de la loi sur les compagnies, en 1951, chapitre 71 des statuts de cette année-là, le capital social autorisé était d'un million. Depuis cette époque elle en a émis $750,000. Il reste donc actuellement $250,000 à émettre. Toutefois la compagnie vient de recevoir l'autorisation de l'Office des changes d'Angleterre de transférer à notre pays de nouveaux fonds, dont $250,000 serviront à l'émission des actions visées par l'autorisation primitive et non encore émise.

Outre les fonds constitués par le capital social, la compagnie a, jusqu'ici, transféré $750,000 à un compte d'excédent du capital. Deux cents cinquante mille dollars de plus, qui viennent d'être autorisés, seront également portés au même compte. C'est dire que la compagnie aura, à ce moment-là, émis toutes ses actions autorisées. Afin de procéder à l'expansion envisagée par elle, la société a besoin d'une autorisation de la Chambre afin de porter son capital social à 5 millions.

Il s'agit ici d'une société de réassurance seulement. Elle a augmenté sensiblement son chiffre d'affaires depuis 1951. Envisageant une nouvelle expansion, elle a besoin de l'autorisation que comporte le bill dont la Chambre est actuellement saisie. Je dois dire, que, s'il y a relativement à ce bill des questions qui exigent des réponses à caractère plus technique, les dirigeants de la compagnie seront prêts à comparaître devant un comité lorsque celui-ci sera saisi du projet de loi.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2e fois, est renvoyé au comité permanent de la banque et du commerce.)

BILLS DU SÉNAT—DEUXIÈME LECTURE

M. l'Orateur: Puisqu'il y a un certain nombre de bills de divorce qui en sont à l'étape de la 2e lecture, la Chambre consent-elle à les englober tous en une motion unique?

Des voix: D'accord.

M. R. J. McCleave (Halifax) propose la deuxième lecture des bills suivants:

Bill n° SD-1, loi pour faire droit à Valija Zvirgzds Kazaks.

Bill n° SD-2, loi pour faire droit à Joyce Florence Taylor Larman.

Bill n° SD-3, loi pour faire droit à Kathleen Margaret Coffin Barré.

Bill n° SD-4, loi pour faire droit à Freda Bernadette Godin Headland.

Bill n° SD-5, loi pour faire droit à Bruno Bédard.

Bill n° SD-6, loi pour faire droit à Stefania Sobol Wojtowicz.

Bill n° SD-7, loi pour faire droit à Elizabeth Antonie Hartmann Elstermann, autrement connue sous le nom de Elizabeth Antonie Hartmann Von Elstermann.

Bill n° SD-8, loi pour faire droit à Ruth Ellen McMullin Gosnell.

Bill n° SD-9, loi pour faire droit à Beatrice Bellamy Drysdale Scott.

Bill n° SD-10, loi pour faire droit à John Ronald MacCuaig.

Bill n° SD-11, loi pour faire droit à Edith Ann Van Horne Beattie, autrement connue sous le nom de Beverley Ann Van Horne Beattie.

Bill n° SD-12, loi pour faire droit à Constance Lilias Crawford Booth.

Bill n° SD-13, loi pour faire droit à Henry Krupa.

Bill n° SD-14, loi pour faire droit à Ferenc Tamas Kalman Laczko.

M. Erhart Regier (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de retenir l'attention de la Chambre plus qu'une ou deux minutes sur cette question. Je me rends compte qu'il y a d'autres questions bien plus importantes dont la Chambre est déjà saisie ou qui figurent au *Feuilleton* et que nous devons étudier sans autre délai. Cependant, vu que c'est le premier groupe de bills de divorce que nous sommes priés d'approuver en principe, j'aimerais affirmer encore une fois que mon groupe n'approuve pas l'adoption des bills de divorce par la Chambre des communes. Nous désapprouvons ce principe. Nous nous rendons compte que, dans les circonstances, des particuliers pourraient en souffrir si nous exercions nos droits ici. Par conséquent, nous avons décidé de ne pas les exercer cette fois-ci.

Nous ne nous proposons pas de faire échec à l'adoption de ces 14 bills. Je tiens cependant à rappeler à la Chambre le désir exprimé par les députés conservateurs qui, lorsqu'ils se trouvaient sur les banquettes de l'opposition, demandaient que le gouvernement de l'époque trouve le moyen de dégager le Parlement de cette responsabilité. Je me contente donc pour l'instant, au nom de mon parti, d'exprimer l'espoir que le nouveau gouvernement va prouver que ses membres étaient sincères en tenant ce langage il y a quelques années, et qu'il trouvera au plus tôt le moyen d'éviter à la Chambre des communes de se préoccuper de ces questions plutôt fâcheuses.

(La motion est adoptée et les bills, lus pour la 2e fois, sont déférés au comité permanent des bills privés.)

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

MODIFICATION VISANT À PROTÉGER LE DROIT DE VOTE DES INDIENS

M. Frank Howard (Skeena) propose la deuxième lecture du bill n° C-8, tendant à modifier la loi électorale du Canada.

—Monsieur l'Orateur, en proposant la deuxième lecture de ce bill, comme je l'ai fait à la dernière législature, je pourrais dire tout d'abord que les motifs et la situation qui me portent à le soumettre n'ont pas changé, pas plus que les arguments à l'appui du bill. Tout d'abord, il faut le lire en relation avec le bill n° C-7, qui relève de la loi sur les Indiens. Ils portent tous les deux sur la question du droit de nos Indiens autochtones de voter lors des élections fédérales.

Il y a bien des années que je me préoccupe des droits des Indiens, tant à l'échelon fédéral qu'à l'échelon provincial. Toutes les réflexions que j'ai pu faire sur la question, tous les documents que j'ai pu lire et les arguments que j'ai pu entendre ne m'ont nullement convaincu qu'il y ait une raison valable de ne pas accorder à nos Indiens autochtones le droit absolu de prendre part aux élections fédérales.

La loi électorale du Canada comporte un certain nombre d'anomalies à propos du droit de ces gens de participer aux élections fédérales et de dire leur mot dans le choix des députés qui viennent ici les représenter. Cette loi électorale, qui interdit aux Indiens autochtones de voter aux élections fédérales à l'intérieur de nos dix provinces, leur accorde par contre le droit de voter aux élections fédérales dans les deux circonscriptions de Mackenzie-River et du Yukon. Il existe d'autres circonstances où un Indien autochtone a le droit de participer aux élections fédérales: d'abord si l'Indien a servi dans les forces armées, ou s'il s'agit de l'épouse d'un membre des forces armées, ou encore si l'Indien signe une déclaration en vertu

de laquelle il renonce à son droit à l'exemption de l'impôt sur les sommes qu'il gagne en exploitant la terre de réserve.

Si l'on relit la loi entière, on constate qu'une disposition prévoit que les Indiens n'ont pas le droit de vote, qu'une autre déclare que le droit de suffrage leur est reconnu sans réserve, sans restriction et sans que leurs droits ancestraux ou héréditaires en soient amoindris tandis que d'autres articles prévoient qu'il leur est permis de voter dans certaines circonstances. J'espère que la Chambre accueillera favorablement le bill à l'étude et qu'on ne lui réservera pas le sort qu'ont subi d'autres bills d'intérêt privé, tant au cours de la session actuelle que de sessions passées.

Voyons d'abord ce qui a été fait par les provinces pour assurer le droit de suffrage aux Indiens autochtones. En Colombie-Britannique, ma province, les Indiens ont le droit de vote aux élections provinciales depuis 1949. Au Manitoba, ils jouissent de ce privilège depuis 1954 et, en Ontario, depuis 1953. La Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve ont toujours reconnu sans réserve aux Indiens le droit de suffrage.

Je sais qu'en demandant à la Chambre d'adopter ce projet de loi je m'expose à diverses objections. Pour les prévenir, j'aborderai certaines questions qui viennent peut-être à l'esprit de certains honorables députés. Pour ce qui est d'une objection à laquelle je m'attends, je me permets de faire part de ce qui s'est passé chez nous, en Colombie-Britannique. Lorsque l'Assemblée législative de cette province a décidé de donner le droit de vote aux Indiens aux élections provinciales, —soit dit en passant, ils ont voté pour la première fois en 1949,—un grand nombre d'Indiens ont beaucoup hésité soit à s'inscrire soit à voter. Un certain nombre s'opposaient résolument à toute participation aux élections provinciales, et ont rejeté d'emblée cette idée. Ils craignaient de perdre certains privilèges en votant au cours de ce qu'ils appelaient une élection de blancs.

Par bonheur, un député cécéfiste élu à l'assemblée législative, le député d'Atlin, M. Frank Calder, était un Indien. Lorsque les Indiens ont vu l'un des leurs participer aux débats parlementaires et aux affaires du gouvernement provincial, ils se sont rendu compte qu'ils n'avaient rien perdu à voter, et ils ont commencé de participer plus activement aux élections. Parce que les Indiens représentaient un noyau d'électeurs et parce que, durant les campagnes électorales, les candidats aiment à rencontrer leurs commettants et à se renseigner sur leurs problèmes, les représentants de tous les partis se sont intéressés plus activement aux affaires indiennes. Le gouvernement s'est préoccupé davantage de leurs problèmes, même si ses pouvoirs, pour ce qui est de leur solution, étaient limités, étant donné que les affaires indiennes sont surtout de la compétence fédérale. Mais le gouvernement de la Colombie-Britannique, l'assemblée législative et les divers partis se sont préoccupés davantage des problèmes et des affaires de la population indienne, ne serait-ce que parce qu'elle constituait un groupe d'électeurs. Il en est résulté que la situation des Indiens de la Colombie-Britannique s'est améliorée, principalement parce qu'ils ont le droit de suffrage et la faculté de choisir ceux qui les représentent.

S'ils avaient le droit de suffrage aux élections fédérales, on assisterait au même phénomène. Le parti, les candidats et le gouvernement auraient alors plus tendance à considérer les Indiens autochtones comme un secteur de population ayant certains problèmes, comme des gens qui pourraient voter pour un parti ou un candidat. On se préoccuperait donc davantage de leurs affaires qu'on ne l'a fait par le passé.

On invoque trois raisons pour refuser le droit de vote aux Indiens. D'abord, et c'est l'argument que l'on avance probablement plus souvent que tout autre, beaucoup d'entre eux ne tiennent pas à voter. On dit que beaucoup ne veulent pas participer aux affaires gouvernementales, et qu'ils s'opposent violemment aux élections et au gouvernement de l'homme blanc, qu'ils ont leur propre forme de gouvernement et qu'ils ne reconnaissent pas le gouvernement du Canada. Il existe un autre groupe, représentant de beaucoup la grande majorité, et composé d'Indiens que le droit de vote laisse parfaitement indifférents. Ils ne s'en soucient guère. Il y a enfin le groupe de ceux qui disent qu'ils veulent le droit de vote, et ce sont surtout, sinon tous, des Indiens qui demeurent dans les provinces où on leur accorde le droit de vote provincial et qui ont compris qu'en possédant le droit de vote, ils peuvent influer sur l'attitude du gouvernement à leur égard.

Parlons d'abord du groupe qui s'oppose absolument au droit de vote, et qui ne veut pas en entendre parler. Ces gens craignent de perdre certains des droits héréditaires ou ancestraux qui leur ont été conférés par traité. Nous savons naturellement qu'il n'en serait rien, et pour qu'il n'y ait aucun doute à cet égard, le bill le mentionne expressément. Il n'y a absolument aucune difficulté en ce qui concerne ce groupe. S'ils ne veulent pas voter, rien ne les y oblige. Leur attitude serait analogue à celle de certains groupes religieux ou ethniques du Canada qui, pour une raison ou pour une autre, ne veulent pas participer aux élections. Ils ont le droit de vote. La loi ne leur interdit pas de voter, mais ils n'y tiennent pas. Si le bill était

adopté, ceux de nos Indiens qui, pour une raison ou pour une autre, s'opposent au droit de vote bénéficieraient de toutes les protections possibles. Ils ne seraient pas obligés de participer aux élections.

Ceux qui sont indifférents à l'égard du droit de vote ne diffèrent guère des autres Canadiens qui se désintéressent des élections, qui ne veulent pas participer aux élections fédérales et qui ne voient aucun avantage à choisir les députés et le gouvernement de façon directe en exerçant leur droit de vote. Ce groupe de gens aussi sera satisfait. Les attitudes de tous ces groupes d'Indiens ne seront en rien affectées. L'adoption du projet de loi ne changera pas leur situation actuelle si ce n'est en l'améliorant.

Je n'ai pas l'intention d'ajouter grand chose. Ainsi que je le disais au début de mon discours, j'espère que le projet de loi ne subira pas le même sort que d'autres bills privés présentés à cette session et à la dernière. Je sais que bien des honorables députés ont des idées bien à eux sur la question. Je me rends compte aussi que, pour quelque étrange raison, le cabinet répugne de façon générale à dire qu'il accepte un bill privé. Par conséquent, ce qui arrive, c'est que tout acceptable qu'une idée ait paru au gouvernement dans le passé et, semble-t-il, maintenant, il préfère que le bill soit rejeté pour éventuellement présenter l'idée lui-même, et dire: "Voyez comme nous agissons bien; voici une autre idée brillante tirée de la plate-forme de quelque autre parti". Je pense que cette question est importante pour le bien-être de nos Indiens. Ce serait le premier pas à faire pour aider ces gens et les blancs à mieux comprendre que dans le passé les idées et la culture de chacun.

Je ne verrais pas d'inconvénient à ce qu'un député ministériel propose que le bill ne soit pas lu maintenant pour la deuxième fois mais qu'il soit renvoyé au comité permanent des privilèges et des élections. Je serais bien content, cela va sans dire, que la charmante dame de qui relèverait cette question, même indirectement, propose pareille motion. Cependant, si quelque député ministériel s'engageait à le faire, je n'en serais pas le moins du monde blessé. Tout ce que je veux, c'est qu'on s'occupe de cette question de quelque façon. Si elle est renvoyée à un comité où pourront être appelés des témoins, où les Indiens pourront faire connaître leur opinion, où les fonctionnaires du ministère ou tout autre citoyen intéressé pourraient exprimer leurs idées, pour qu'ensuite, le comité prenne une décision d'une façon ou d'une autre, je n'y verrais aucun inconvénient. Ce qui importe, c'est de prendre quelque mesure en vue d'accorder le droit de vote aux Indiens. Il va de soi que je suis déjà en faveur de l'adoption de ce principe, et j'espère que quelque député ministériel prendra sur lui de faire étudier la question par le comité des privilèges et des élections.

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, avant de commenter le bill même, je tiens à assurer à l'honorable député de Skeena (M. Howard) aussi bien qu'aux autres membres de la Chambre que je reconnais parfaitement que les Indiens devraient avoir le droit de suffrage, puisque ce privilège va de pair avec tous les autres droits qui se rattachent à la citoyenneté et qu'ils ont acquis avant nous. Mais le bill est peut-être prématuré.

Ayant pu me rendre compte par moi-même des difficultés techniques que comportent les définitions ainsi que le droit de suffrage des Indiens, un exposé de l'expérience que j'ai acquise serait peut-être profitable à l'honorable député de Skeena ainsi qu'aux autres membres de la Chambre. Il faudrait commencer, à mon avis, par déterminer combien d'Indiens au Canada réclament le droit de suffrage. Bien que l'honorable député de Skeena soit d'avis que ce droit devrait leur être reconnu, et bien que nous soyons tous d'accord avec lui, il se peut que certains Indiens soient en faveur du droit de suffrage tandis que d'autres peut-être estiment que nous avons tort de vouloir leur accorder ce droit. Les Indiens, nous nous en rendons tous compte, n'envisagent pas ces questions du même point de vue que nous.

L'honorable député de Skeena a eu raison de rappeler que, dans les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon, tous les Indiens qui répondent par ailleurs aux conditions requises ont le droit de vote. Ce n'est pas en accordant le droit de vote aux Indiens qu'il faut commencer à remédier aux maux qui accompagnent l'évolution de ces gens. L'expérience faite tant au Yukon que dans les Territoires du Nord-Ouest en administre surabondamment la preuve. L'Indien croit toujours qu'il "a les yeux fermés", pour employer sa propre expression. Cette proposition de loi a pour but de donner le droit de vote aux Indiens. L'article 3 vise à préserver les droits dont jouit l'Indien, héréditairement, du fait de son caractère d'aborigène etc., malgré l'adoption de l'amendement. Me sera-t-il permis de faire observer que cet article 3 ne protège par les droits des Indiens que vise la proposition de modification. La Chambre me permettra de lui rappeler, pendant un instant, la loi sur les Indiens elle-même. Elle veut que l'Indien soit celui qui est enregistré en tant que tel ou qui a le droit d'être enregistré en tant

que tel. Le mot "enregistré" signifie enregistré en tant qu'Indien dans le registre des Indiens. Le "registraire" est le fonctionnaire du ministère chargé de la tenue de ce registre. Il s'agit ici d'un fonctionnaire de la Division des affaires indiennes. Du point de vue de cette proposition d'amendement, ce sont là des définitions de la plus haute importance.

L'article 5 de la loi sur les Indiens prescrit en outre la tenue d'un registre des Indiens. A l'article 11 on trouvera une définition des personnes qui ont droit à l'enregistrement. A l'article 12 sont définies les personnes qui n'ont pas le droit à cet enregistrement et, par conséquent, ne sauraient satisfaire à la définition du mot "Indien". N'oublions pas que l'article 3 de la proposition de loi dont nous sommes saisis a pour but de protéger les droits des Indiens tels qu'ils sont définis à la loi sur les Indiens. Mais, aux termes du paragraphe (1), alinéa *b*), les personnes suivantes n'ont pas le droit à l'enregistrement:

Une femme qui a épousé une personne non indienne.

L'article 14 de la loi sur les Indiens prescrit:

Une femme qui est membre d'une bande cesse de faire partie de ladite bande si elle épouse une personne qui n'en est pas membre...

Il y a, dans cet article, d'autres termes qui ne nous intéressent pas, aux fins du présent débat. Un Indien, pour avoir droit à l'enregistrement, doit être membre d'une bande indienne. Par conséquent, en dépit de la modification qu'on propose d'apporter à l'article 3 du projet de loi, nous en arrivons à ce résultat paradoxal que ceux que nous voulons protéger ne sont pas protégés du tout. Si une femme indienne, qui aurait autrement le droit de s'inscrire en tant qu'Indienne, épouse un blanc et devient par la suite veuve ou divorcée, elle n'est plus reconnue comme membre de la bande, bien qu'elle soit encore indienne. Elle est Indienne et ne l'est pas.

M. Howard: L'honorable député me permet-il une question?

M. Nielsen: Je vous en prie.

M. Howard: L'honorable député sait-il que le but de l'article 3 n'est pas de protéger tous les droits de ces gens mais plutôt de s'assurer qu'ils ne perdront pas ces droits en votant?

M. Nielsen: Je comprends parfaitement le but visé par l'article 3 mais je n'en suis pas moins d'avis, n'en déplaise à l'honorable député de Skeena, que cette protection n'est pas assurée à la femme mariée dans les circonstances que j'ai exposées. Il faut donc, on le conçoit, avant d'adopter la modification dont nous sommes saisis, eu égard aux articles de l'actuelle loi sur les Indiens, prendre d'autres dispositions.

Voilà des objections de caractère formel. Je me souviens du débat auquel cette question avait donné lieu, à la dernière session, lors de l'examen des crédits. Une partie de la discussion tournait autour du droit de vote de l'Indien. Le 14 janvier, cette proposition de loi, ou une proposition analogue a été présentée par le même député. Me souvenant de ce que je disais alors de l'opportunité qu'il y aurait à demander là-dessus l'avis de représentants autorisés des Indiens, du Canada tout entier, je ne puis manquer de rappeler les observations de l'honorable député de Calgary-sud (M. Smith). Dans des observations consignées dans le hansard de ce jour-là, le 14 janvier, à partir de la page 3475, il notait que le groupement qui se préoccupait des droits des Indiens de l'Alberta s'était publiquement opposé à cette proposition de loi. L'honorable député de Skeena ne voudrait tout de même pas que la Chambre impose à ces gens une modification à laquelle ils seraient unanimement opposés?

M. Howard: C'est précisément pourquoi je voudrais qu'elle soit soumise à un comité.

M. Nielsen: Connaissant moins ces questions de procédure que l'honorable député de Skeena, je laisse à des députés plus expérimentés le soin de répondre à cette objection.

M. Howard: L'honorable député est trop aimable.

M. Nielsen: Je voudrais encore dire ceci, en toute déférence envers l'honorable député de Skeena. Juste avant de se rasseoir il a répété les observations sur lesquelles il terminait son discours du 14 janvier, dans un débat semblable à celui-ci. Ainsi qu'en témoigne la page 3471 du hansard il disait:

Je conseille donc fortement au gouvernement de se dire prêt à accepter ce bill et à faire le premier pas dans la voie du relèvement culturel et économique des Indiens du Canada.

Mais cette mesure, en elle-même, ne saurait atteindre ce but. Ce n'est même pas le premier pas. Au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest l'expérience nous a appris que se contenter d'accorder le droit de vote aux Indiens ne provoque aucun progrès du point de vue de la culture, de l'éducation, etc. En fait, un grand nombre de personnes là-bas se demandent encore ce qu'est le droit de vote. J'ai moi-même pu faire à cet égard une expérience curieuse, à Old Crow, dans le Yukon, où le droit de

vote n'avait pas existé avant l'élection complémentaire du 16 décembre. Personne là-bas ne savait ce qui se passait. On ne savait vraiment pas quel but nous visions. Et pourtant, tous les Indiens du Yukon ayant le droit de vote, il n'y avait aucune raison d'en priver les habitants d'Old Crow. C'est sur ce principe que nous nous fondions. Sans doute ces gens-là étaient reconnaissants de ce qu'on eût fait d'eux, en un certain sens, des citoyens de première classe, au même titre que les autres Canadiens. Il reste qu'ils ne savent pas encore très bien à quoi s'en tenir.

Me permettra-t-on maintenant de dire un mot de certains documents que j'ai trouvés dans mon courrier hier ou avant-hier. Peut-être certains de mes collègues ont-ils reçu de la documentation du même genre. On me permettra de signaler aux honorables députés deux excellentes publications visant tout le problème de l'osmose culturelle chez les Indiens et préparés par les pères Oblats du Canada. On me permettra de citer un de ces documents, intitulé "L'internat et les influences culturelles chez l'Indien". Me conformant ici aux observations de l'honorable député en ce qui concerne les premiers pas à franchir dans cette voie, je voudrais citer la page 47 de cette publication où, au sujet des influences culturelles en Amérique, on écrit:

> Ce dont on a privé l'Indien d'Amérique ce n'est pas seulement de sa terre, mais d'une façon de vivre qui depuis des siècles avait satisfait à ses besoins et à ses exigences. Comment s'étonner, après cela, qu'on ait brisé le cœur de générations successives d'Indiens. Comme le note John Collier, "Leur vie communautaire et familiale a été complètement bouleversée, on a supprimé leurs traditions, on a supprimé, en quelque sorte, tout ce qui pénètre les couches spirituelles les plus profondes de la culture indienne et influe sur elles".

Si la Chambre veut bien me le permettre, j'aimerais donner lecture d'une autre citation tirée de cet excellent ouvrage:

> L'oppression et les brutalités auxquelles l'Indien a été soumis ont détruit sa personnalité et son caractère. Un vieux chef des Indiens Digger de la Californie résumait dans les termes suivants cette tragique histoire de la vie communautaire des Indiens: "Au début, Dieu a donné à tous les peuples une coupe, une coupe d'argile, dans laquelle ils ont bu leur vie. Tous ont trempé leur coupe dans l'eau, mais toutes n'étaient pas pareilles. La nôtre est brisée maintenant. Elle n'est plus."

Il s'agit ici d'un peuple dont les problèmes, on me permettra de le dire, sont analogues à ceux qui se posent à nos propres Indiens.

J'affirme donc qu'adopter ce bill ce n'est pas se rapprocher de l'objectif que vise l'honorable député de Skeena et des membres de son groupe. On ne saurait prétendre le moins du monde qu'adopter cette mesure c'est faire le moindre pas vers le progrès de l'Indien, des points de vue culturel, éducatif ou autres. Ce problème a des racines beaucoup plus profondes et adopter une simple modification pour assurer le droit de vote à l'Indien, ce n'est, en aucune manière, une façon de le résoudre.

[M. Nielsen.]

Avant de terminer mes observations, je voudrais dire que j'éprouve beaucoup de satisfaction,—et je l'affirme parce que je poursuis le même objectif que l'honorable député de Skeena,—du fait que l'Indien du Canada, pour la première fois, peut faire entendre sa voix par l'entremise d'un représentant autorisé, en ce sens qu'il possède maintenant un représentant dans l'autre Chambre. C'est une heureuse initiative; elle marque un précédent qui sans aucun doute durera éternellement.

Après ces quelques propositions et ces observations sur les faiblesses techniques que présente le projet de loi sous sa forme actuelle, je termine mes remarques. Cependant, avant de reprendre mon siège, je souligne de nouveau que j'accueille avec la plus grande sympathie l'idée d'accorder le droit de suffrage aux Indiens. C'est un droit qui devrait leur être reconnu, à mon avis. Je regrette de n'être pas d'accord avec l'honorable député de Skeena. Je ne crois pas que le bill à l'étude atteigne son but car il ne tient aucun compte des circonstances où il pourrait y avoir incompatibilité entre le bill à l'étude et les dispositions de la loi actuelle sur les Indiens. Il faudrait assurément apporter d'autres modifications à la loi pour parer à toute éventualité. Je propose donc que soit entreprise une étude portant sur tous les aspects de la question.

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): Je dois m'élever, monsieur l'Orateur, contre ce qui me paraît être un raisonnement assez spécieux de la part de l'honorable préopinant. Si la nomination d'un Indien au Sénat accorde aux Indiens une certaine représentation, n'est-il pas logique, étant donné les pouvoirs que possèdent la Chambre des communes et le Sénat, qu'on leur donne l'occasion de faire entendre leur voix ici, en leur accordant le droit de suffrage? Cela me semble assez évident.

Je reproche aussi à l'honorable député d'avoir étendu aux autres Indiens les observations qu'il a pu faire au Yukon, en disant que les progrès culturels dont a parlé l'honorable député de Skeena (M. Howard) sont inexistants. On peut généraliser de cette façon en parlant du Yukon, si l'on habite cette région, mais, en ma qualité de représentant d'une autre partie du pays qui compte un nombre appréciable d'Indiens, je signale que nous avons constaté chez eux un grand intérêt pour le droit de suffrage. Je voudrais, avant de terminer, citer certains chiffres que

les membres du parti ministériel peuvent avoir tout intérêt à connaître.

M. Nielsen: L'honorable député me permet-il une explication?

M. Fisher: L'honorable député pourrait attendre que j'aie terminé. Le parti ministériel passe pour le parti de la libre entreprise. On se demandera peut-être pourquoi je rappelle ici ce fait mais n'oublions pas que la libre entreprise représente une attitude devant la vie et que cette attitude s'inspire de l'idée que les gens agissent dans leur propre intérêt. La considération dominante c'est sans doute que c'est ce principe moteur qui anime la vie de la société. A mon avis, cependant, ce raisonnement porte à faux car j'ai ici des chiffres sur les élections ontariennes de 1955 où les Indiens avaient le droit de suffrage. Ces chiffres influeront peut-être sur l'attitude des membres du parti ministériel à l'égard de la mesure à l'étude. A Lansdowne House, dans la circonscription de Port-Arthur, la population entière, à l'exception d'une dizaine de personnes, est indienne. Je veux que la Chambre sache que ces Indiens ont voté, que les libéraux ont obtenu trois voix, les communistes trois voix et le candidat conservateur 132 voix . . .

Des voix: Très bien!

M. Fisher: La CCF n'a pas eu une seule voix.

Des voix: Très bien!

M. Fisher: Dans la réserve indienne de Pic-R, le candidat libéral a obtenu six voix, le candidat communiste aucune voix, le candidat conservateur trente-cinq voix et le candidat CCF,—il n'a pas fait trop piètre figure, je suis heureux de le dire,—treize voix. Dans la réserve du lac Long, les libéraux ont obtenu sept voix, les communistes deux voix, les conservateurs soixante-quatorze et la CCF sept.

Ce sont des régions caractéristiques de la circonscription de Port-Arthur; je cite ces chiffres parce que je sais qu'ils peuvent stimuler l'intérêt des membres du parti ministériel. Si la modification à l'étude était adoptée, qu'ils songent au grand nombre de suffrages qu'il leur serait possible de rallier dans le nord de l'Ontario. Cela mérite considération. Étant donné la très forte proportion d'Indiens qui exercent leur droit de suffrage, nous pouvons en conclure qu'ils ont manifesté un grand intérêt pour les questions politiques. Cela démolit l'argument de l'honorable député du Yukon (M. Nielsen) qui prétend que le droit de vote ne change pas grand chose.

Aux dernières élections, celles du 31 mars, plus de 40 Indiens faisaient la queue à l'un des bureaux de scrutin de ma circonscription; ils étaient très déçus de n'être pas autorisés à voter. Apparemment, on a voulu appliquer beaucoup plus rigoureusement la loi électorale et j'ai été quelque peu désappointé moi-même qu'on leur refuse le droit de voter car c'est la CCF qui avait persuadé ces Indiens de se rendre au bureau de scrutin.

Le fait est que les Indiens s'intéressent au droit de suffrage et, à mon avis, les députés ministériels devraient dans leur propre intérêt appuyer le bill à l'étude. C'est un argument qui peut sembler assez dur et assez froid mais il me semble qu'il devrait avoir un certain poids auprès de ceux qui se réclament de la libre entreprise.

M. Nielsen: Si l'on me permet quelques explications, monsieur l'Orateur, je dois dire que mon honorable ami a de toute évidence interprété erronément mon observation à propos de la représentation des Indiens à l'autre endroit. Je veux que tous les membres sachent que j'accueille favorablement l'idée d'une représentation indienne à la Chambre. Il n'est que juste et convenable qu'ils soient ainsi représentés.

Je dis simplement que le bill, tel qu'il est rédigé, ne peut manquer d'entrer en conflit avec certaines dispositions de la loi sur les Indiens et j'ai signalé un concours de circonstances où cela pourrait arriver. Par conséquent, je ne crois pas que l'honorable député ait pu comprendre ce que j'ai dit. Je répète,—et cela je le crois,—que les Indiens ont le droit d'être représentés à la Chambre et que la seule façon pour eux de l'être c'est de leur donner le droit de voter aux bureaux de scrutin. Or, ce n'est pas le but qu'atteindra le présent projet de loi.

M. A. R. Smith (Calgary-Sud): Monsieur l'Orateur, je ne prendrai part que très brièvement au débat pour exprimer une idée qui n'est peut-être pas neuve mais qui me paraît avoir été négligée lors de l'examen de l'aspect général de cette question lorsque des honorables députés ont répondu aux objections des représentants du parti cécéfiste.

Je pense qu'il est d'usage d'amorcer un débat de cette nature en félicitant le parrain du bill pour se mettre ensuite, pendant 60 minutes, à lui en dire les défauts, ce qui est naturellement un pur exemple de procédure démocratique. Je suis également enchanté que les Indiens aient si bien compris notre avenir politique qu'ils ont appuyé notre parti en si grand nombre et si peu appuyé les membres de la CCF lors de la campagne électorale.

On a prétendu que le présent bill et l'autre bill analogue, présentés pour accorder un

droit à un admirable groupe de nos concitoyens, constituent un pas vers l'intégration et qu'on leur accorde ainsi un privilège dont ils n'ont joui que dans quelques régions du Canada, alors qu'il leur était refusé dans le reste du pays par suite de circonstances que nous connaissons fort bien.

J'ai mentionné au cours de la dernière session, celle de la 23e législature, que les Indiens de ma circonscription ont conçu de vives inquiétudes à l'égard du droit de vote. Ces inquiétudes ont peut-être été exprimées d'une façon dont la logique n'est pas très claire pour certains; j'ai par exemple entendu dire que l'Indien croit que lorsque l'homme blanc lui accorde un privilège, il lui en extorquera un bon prix un jour ou l'autre. Telle n'est évidemment pas la vérité, et ce n'est certainement pas la façon dont s'est comporté le gouvernement canadien depuis un certain nombre d'années, mais nous devons reconnaître que dans certaines régions du Canada, nous trouvons à l'heure actuelle de nombreux Indiens qui se méfient encore de toute mesure législative risquant d'empiéter sur certains des privilèges qui leur ont été accordés autrefois.

On pourra dire peut-être que le présent bill, de par sa nature, protège ces droits, réfutant ainsi cet argument, et qu'il n'y a donc plus de raison pour que cette crainte subsiste. Je félicite donc l'honorable représentant de Skeena (M. Howard) parce qu'il est fort possible que ce soit un pas en avant, et il n'y a pas de raison pour qu'un comité de la Chambre ne s'emploie pas à déterminer quelles seraient les conséquences de son bill sur nos amis les Indiens et leur droit de vote.

J'aimerais vous donner lecture d'une résolution adoptée par les Indiens de ma province, appuyée par l'Association du barreau canadien et approuvée par l'Association des amis des Indiens. Voici comment elle se lit en partie:

Qu'aucun article de la loi sur les Indiens n'impose à un Indien l'admission au suffrage sans son consentement et que le ministre ne dispose d'aucun pouvoir de contraindre au suffrage. La menace du droit de vote obligatoire retarde présentement le progrès des Indiens et, par conséquent, tout article coercitif devrait être supprimé.

Je n'approuve pas entièrement toute la portée de cette résolution.

M. Fisher: Je n'en comprends pas le sens.

M. Smith (Calgary-Sud): Ce n'est probablement pas compréhensible d'où siège l'honorable député mais je lui en enverrai le texte; cela l'instruira peut-être. Cependant, je crois que ce raisonnement a du bon, qu'il persiste encore quelque doute sur le statut futur que l'Indien aurait. Bien qu'un comité puisse avoir l'avantage d'examiner l'ensemble du problème, je préfère l'idée émise à maintes reprises par l'association des Indiens et qui veut qu'un groupement important soit formé par le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, pour examiner la situation des Indiens d'une région par rapport à ceux d'une autre parce que, en somme, les Indiens de l'Est du Canada sont témoins depuis trois ou quatre générations du fonctionnement du gouvernement et du mode de vie du Blanc. Ce qu'il faut dans ma province pour susciter une plus complète intégration et plus d'espoir pour les Indiens, c'est une assistance accrue dans les réserves et de meilleures normes d'instruction. Plus tard une résolution ou un bill de ce genre aurait alors, à mon avis, beaucoup plus de sens.

Je termine en exprimant l'avis que la meilleure façon de procéder consisterait à former un organisme indépendant, commission royale ou autre, chargé d'examiner les avantages relatifs d'une mesure législative de ce genre et ses effets, non pas seulement sur une région mais dans les dix provinces du Canada. J'approuve la plupart des principes dont s'inspire le bill présenté par l'honorable député de Skeena mais je crois qu'il est prématuré de le présenter à l'heure actuelle. Cependant, j'approuverai de tout cœur quelque mesure progressiste basée sur l'idée que j'ai énoncée.

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, nous avons traité de bien des choses cet après-midi relativement à ce projet de loi. L'honorable député de Skeena (M. Howard) n'y songeait pas et il ne s'attendait pas de les régler par ce bill. Tout ce qu'il demande, si j'ai bien compris, c'est que l'Indien ait le droit de vote.

Quand nous accordons le droit de vote à n'importe quel citoyen, il est évident que nous ne lui ordonnons pas de voter. Nous lui accordons le droit de vote s'il désire l'exercer et nous avons assez de maturité, au Parlement du Canada, pour élaborer une méthode qui permette d'accorder ce droit aux Indiens sans en même temps les priver d'aucun des droits dont ils jouissent déjà en vertu d'un traité ou autrement.

Il est bien exact, ainsi que l'un de mes préopinants l'a signalé, que ce projet de loi ne réglera pas tous les problèmes d'ordre économique des Indiens et n'entraînera pas non plus bien d'autres choses que,—nous l'espérons tous, j'en suis sûr,—les Indiens accompliront avant longtemps. Je propose donc, appuyé par l'honorable représentant de Kootenay-Ouest (M. Herridge):

Que le présent bill ne soit pas lu maintenant pour la deuxième fois, mais que son objet soit déféré au comité permanent des privilèges et élections.

M. J. S. Speakman (Wetaskiwin): Monsieur l'Orateur, je tiens à dire que je suis entièrement d'accord avec les observations de l'honorable représentant de Skeena (M. Howard) car j'ai moi aussi le sentiment que le privilège de voter aux élections fédérales devrait être accordé aux Indiens, qui ont été, en somme, les premiers Canadiens.

Dans ma circonscription on trouve deux réserves, celle d'Hobbema, groupant en 1956 une population de 1,786 âmes...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! je regrette d'interrompre l'honorable député, mais je dois lire la motion avant de l'autoriser à poursuivre son discours. L'honorable député de Timiskaming (M. Peters), appuyé par l'honorable député de Kootenay-Ouest (M. Herridge), propose

Que le bill ne soit pas lu maintenant pour la deuxième fois mais que son objet soit déféré au comité permanent des privilèges et élections.

M. Speakman: Je disais donc que la réserve d'Hobbema comprenait 1,786 Indiens en 1956, et celle de Ma Me O, 1,230. Ces deux groupes ont augmenté depuis cette époque. Ces deux réserves comptent de 50 à 60 anciens combattants des deux guerres mondiales, qui tous, ainsi que leur femme, ont le droit de vote. De plus, ces anciens combattants ont les mêmes privilèges que leurs frères de race, c'est-à-dire le droit aux dispositions des traités, à l'exemption des impôts sous diverses formes, à l'instruction gratuite, et, dans le cas de ces deux réserves, au revenu des redevances provenant de deux champs pétrolifères très productifs situés sur les réserves.

Il y a trop longtemps qu'on dorlote les Indiens du Canada, qu'on les traite comme des pupilles de la Couronne, si bien qu'ils ont pour ainsi dire perdu tout désir de prendre leurs propres décisions. Toutefois, une meilleure instruction...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Étant donné qu'il est six heures, je quitte le fauteuil.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

LA DÉFENSE NATIONALE

NORAD—APPROBATION DE L'ÉCHANGE DE NOTES ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

La Chambre reprend l'examen de la motion du très honorable M. Diefenbaker:

La Chambre décide qu'il y a lieu pour les Chambres du Parlement d'approuver l'échange de notes constituant un accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique concernant l'organisation et le fonctionnement du Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord (NORAD), signées à Washington le 12 mai 1958, et pour la Chambre d'approuver ledit échange de notes.

L'hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, à cinq heures, au moment où était interrompu le débat auquel a donné lieu ce projet de résolution, je m'étais attaché aux termes de l'accord dont est actuellement saisie la Chambre, comme aussi à certaines des observations faites par le premier ministre (M. Diefenbaker), et plus particulièrement là où il a dit que l'ancien gouvernement aurait, à toutes fins pratiques, sinon officiellement, approuvé la création du commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord. Encore que j'aie pu démontrer que ce n'était pas exact, il reste, monsieur l'Orateur, que même dans le cas contraire, cela aurait été, de la part d'un gouvernement qui venait d'accéder au pouvoir, un étrange comportement que celui-là. N'aurait-ce même pas été, en quelque sorte, une touchante marque de confiance à l'endroit de l'ancien gouvernement que de faire sien un accord aussi important sans y accorder toute l'attention qu'on devrait normalement apporter à des accords conclus par un gouvernement antérieur.

Je cherchais aussi à démontrer que rien ne permet d'affirmer que le NORAD fasse le moins du monde partie de l'OTAN. Je cherchais aussi à montrer que même si le NORAD, comme le disait le premier ministre, n'est qu'un commandement à caractère exclusivement défensif, tant dans ses attributions que dans sa portée, il reste que, du fait des rapports qu'il a avec le commandement aérien stratégique des États-Unis, et du fait qu'il peut communiquer à ce commandement les seuls renseignements qui lui permettent d'agir, il se trouve investi d'attributions véritablement immenses. Advenant des crises comme celles dont nous souhaitons qu'elles ne se produisent jamais, NORAD disposera de pouvoirs qui dépasseraient singulièrement les attributions de la défense aérienne.

Je m'étais ensuite arrêté, monsieur l'Orateur, à l'accord lui-même et aux principes qui y sont incorporés. J'ai abordé un ou deux de ces principes. J'en viens maintenant à la page 3 où je trouve le passage suivant:

Les deux gouvernements estiment que l'adoption des arrangements de défense aérienne unifiée ici prévus augmente l'importance de consultations aussi étroites que possible entre les deux gouvernements sur les questions intéressant la défense commune de l'Amérique du Nord et que la coopération en matière de défense pourra être mise en œuvre de façon satisfaisante pour les deux pays seulement si ces consultations se poursuivent régulièrement et constamment.

Le premier ministre a parlé, cet après-midi, de la nécessité de ces consultations. Tout comme les autres membres de la Chambre, j'estime, évidemment, que les consultations entre les deux gouvernements sont maintenant plus importantes que jamais, étant donné l'intégration de notre commandement de défense aérienne. Je demande au gouvernement s'il y a eu des consultations de cette nature avant la signature de cette entente. Je voudrais également qu'il donne des éclaircissements à la Chambre et qu'il nous dise si, à la suite de cet accord, de nouvelles méthodes, s'inspirant de la nécessité plus pressante de ces consultations, ont été mises au point.

L'alinéa suivant définit le principe qui doit servir de guide à l'organisation future et aux opérations du commandement nord américain de défense aérienne; ce premier principe, d'une importance capitale, est celui-ci:

Le commandant en chef du NORAD relèvera directement du Comité des chefs d'état-major du Canada et de celui des États-Unis, lesquels relèveront de leurs Gouvernements respectifs.

Cela doit assurément dissiper dans une large mesure l'incertitude et la confusion créées l'automne dernier, au cours de la session, pour ce qui est des responsabilités précises du commandant en chef du NORAD. En vertu de cette entente, il porte évidemment une double responsabilité et de ce fait, je suppose, le choix du commandant en chef du NORAD sera approuvé par les deux gouvernements dont il relève et j'espère aussi qu'on l'a parfaitement mis au courant de cette double responsabilité, et qu'il n'ignore pas qu'il sera par le fait même au service du gouvernement canadien tout autant que du gouvernement américain. On peut en dire autant du commandant en second. Celui-ci, un Canadien, est un maréchal de l'air qu'on a chargé de plus lourdes responsabilités, à cause de ses rapports avec ce commandement je suppose, que n'importe quel de nos maréchaux de l'air en temps de paix, puisque des pouvoirs lui sont maintenant délégués non seulement par son propre gouvernement mais aussi par le gouvernement des États-Unis; c'est un fait inusité, je suppose, en temps de paix, pour un commandant canadien.

Le premier ministre a dit cet après-midi, et je crois me rappeler ses paroles avec exactitude, que NORAD sera la plupart du temps sous le commandement d'un maréchal de l'air canadien. C'est un détail que nous n'avons peut-être pas suffisamment étudié en abordant ce problème, car il va se trouver qu'un Canadien prendra des responsabilités supplémentaires vis-à-vis du gouvernement des États-Unis, ce qui est sans précédent, je pense, dans notre histoire. Puis, dans la suite du paragraphe, on relève que le commandant en chef:

Obéira à un plan général de défense aérienne approuvé par les autorités compétentes de nos deux Gouvernements.

Nous ne savons pas naturellement, du moins je ne le sais pas, et ne pense pas avoir pu l'apprendre d'après la déclaration faite cet après-midi par le premier ministre, en quoi consiste exactement ce plan de défense aérienne. Nous aurons peut-être des éclaircissements sur ce point au cours du présent débat.

Le très hon. M. Diefenbaker: Quelle idée M. Campney s'en faisait-il?

L'hon. M. Pearson: Il ne m'appartient pas, monsieur l'Orateur, de dire au premier ministre ce que pensait un homme qui assumait les fonctions de ministre de la Défense nationale dans un gouvernement précédent. Ma responsabilité se limite à celle que j'assumais en tant que membre de ce gouvernement, et en dépit de tout ce que dit le premier ministre, ce gouvernement, en tant que tel, ne s'est jamais occupé de NORAD, ni de l'idée qui l'anime. Si nous l'avions fait, avant de donner notre accord, nous y aurions consacré plus de 20 ou 30 minutes, au cours d'une réunion du cabinet, et nous y aurions accordé priorité au comité de la défense du cabinet.

L'hon. M. Pearkes: Cela est inexact, et vous le savez fort bien.

L'hon. M. Fleming: Suppositions bien fallacieuses!

L'hon. M. Pearson: A la page 3, l'alinéa 2 de ce paragraphe prescrit que:

Le Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord comprendra les unités de combat et les personnes que lui affecteront expressément les deux gouvernements.

Étant donné tous les renseignements qui ont paru dans les journaux et qui ont été donnés aux comités du Congrès, à Washington, dont une partie a été mentionnée cet après-midi, peut-être le ministre de la Défense nationale nous dira-t-il exactement ce que comprend le NORAD, du moins en ce qui a trait à l'Aviation royale du Canada.

Et puis, voici comment se lit l'alinéa suivant de cette page:

"La Direction des opérations" désigne ici le pouvoir donné à une autorité de diriger,...

Il s'agit bien ici de la direction des opérations par le commandant en chef du NORAD. Je poursuis:

...de coordonner et de contrôler les activités "opérationnelles" des forces affectées, attachées ou autrement confiées à cette autorité.

Cependant, portant la parole à New-York le 29 avril dernier, le ministre de la Défense nationale est allé un peu plus loin que les

termes de cet accord quand il a déclaré,—je cite ici un extrait du discours qu'il a prononcé ce jour-là à l'*Overseas Press Club*, de New-York:

Ce commandement sera chargé de préparer les plans et méthodes à suivre en temps de guerre, et ces plans seront exécutés sans délai advenant une telle éventualité. Le commandement sera aussi chargé des modalités générales de la formation et de la surveillance des exercices afin de s'assurer que les forces sont prêtes s'il y a déclenchement d'hostilités.

Le sens de l'alinéa, c'est, à n'en pas douter, que le NORAD a effectivement la maîtrise des forces qui lui sont affectées en temps de paix, du moins pour ce qui est des exercices et de la formation. Je n'y trouve pas à redire, mais j'aimerais, certes, que le ministre de la Défense nationale (M. Pearkes) concilie cet énoncé avec ce qu'il a déjà dit à la Chambre, savoir que le NORAD n'avait aucune autorité sur les escadrilles canadiennes. Voici une autre phrase du même alinéa:

Aucun changement permanent d'affectation ne serait effectué sans l'approbation de la haute autorité nationale intéressée. Les commandants dont relèvera la direction des opérations pourront envoyer des renforts provisoires d'une région à l'autre, même au delà de la frontière, si les opérations l'exigent.

Les journaux ont donné de cet alinéa une interprétation que les porte-parole du gouvernement voudront bien rectifier si elle est fausse; ils ont dit que le commandant du NORAD peut envoyer des renforts au delà de la frontière si les opérations l'exigent et qu'il exerce ce pouvoir de façon discrétionnaire. Nous avons fort débattu à la Chambre la question de savoir si les avions des États-Unis transportant des armes nucléaires peuvent franchir la frontière canadienne et dans quels cas ils pourraient le faire. Le premier ministre et le ministre de la Défense nationale ont déclaré clairement à la Chambre qu'il leur fallait chaque fois en obtenir la permission du gouvernement canadien.

L'hon. M. Pearkes: Puis-je soulever une question? Cet après-midi, le premier ministre a dit que, dans le cas de défense, l'aviation des États-Unis qui est armée peut franchir notre frontière. J'ai invariablement déclaré que lorsque les bombardiers des États-Unis doivent franchir notre frontière, il leur faut l'autorisation préalable. Le chef de l'opposition (M. Pearson) sait parfaitement bien que cette entente existait quand son gouvernement était au pouvoir. Il n'y a pas eu le moindre changement dans ce domaine.

L'hon. M. Pearson: Eh bien, monsieur l'Orateur, si le présent accord veut dire quelque chose, un changement a bien eu lieu, car pareille entente n'existait pas lorsque nous étions au pouvoir. Par conséquent, aucune autorisation générale n'a été accordée au commandant en chef américain d'un commandement intégré lui permettant de faire passer ses forces à travers la frontière pour fins d'opérations. Or l'alinéa à l'étude lui reconnaît expressément cette autorisation. Nous ne parlons pas en ce moment des bombardiers atomiques du commandement stratégique aérien. Nous parlons d'avions sous le commandement du NORAD.

L'hon. M. Pearkes: Vous avez embrouillé le problème en mentionnant que j'avais déclaré qu'il fallait une autorisation préalable avant que les bombardiers puissent franchir la frontière.

L'hon. M. Pearson: Je me borne à demander au ministre si, lorsque des avions relevant du NORAD franchissent la frontière armés de projectiles atomiques,—et les chasseurs peuvent transporter des projectiles atomiques,—l'autorisation accordée dans l'échange de notes exige la réserve qui a été apportée par le ministre quand il a dit que les avions transportant des armes atomiques ne peuvent franchir la frontière qu'après que la permission a été obtenue dans chaque cas.

L'hon. M. Pearkes: On a toujours posé cette question à l'égard des bombardiers de l'aviation stratégique. On ne l'a jamais posée à l'égard de la défense aérienne de notre pays.

L'hon. M. Pearson: Si, par le passé, cette question a toujours été posée à l'égard des bombardiers du commandement aérien stratégique, je la pose maintenant à l'égard des avions américains qui relèvent du NORAD et franchissent la frontière aux termes de ce paragraphe de l'accord signé par les deux gouvernements.

L'hon. M. Pearkes: Les règlements sont exactement les mêmes qu'ils étaient quand le gouvernement libéral était au pouvoir.

L'hon. M. Pearson: C'est peut-être une réponse satisfaisante pour le ministre, mais elle ne va pas satisfaire le Parlement ni le pays. Même si, bien sûr, j'accepte sans restriction la déclaration faite par le gouvernement et portant que cette permission doit être obtenue dans chaque cas, on nous dit maintenant que cela ne s'applique qu'aux bombardiers de l'aviation stratégique et la disposition est aussi, sans doute, assujétie à la réserve que le premier ministre a apportée cet après-midi à l'égard du prochain accord qui concerne les avions-citernes de ravitaillement. Même s'il en est incontestablement ainsi, c'est malheureux que cela ne semble pas être reconnu par les gens d'outre-frontière qui devraient savoir exactement quelle est la situation et qui, dans leurs déclarations, ne devraient pas induire le public en erreur

sur ce qu'est cette situation. Il y a d'autres preuves, mais je me reporte en particulier, par exemple, à un article paru le 2 mai 1958 dans *U.S. News and World Report* et écrit après une entrevue avec le général Thomas S. Power, commandant, sauf erreur, de l'aviation stratégique américaine. Cet article a reçu beaucoup de publicité et, dans un débat de ce genre, si le gouvernement pouvait le nier en ce qui concerne le Canada, cette dénégation serait utile. Sous la rubrique "Manœuvres au-dessus de l'Arctique", je lis ce qui suit:

De bases établies loin dans le Nord, en Alaska, au Labrador, au Groenland...

De bases établies loin dans le Nord, en Alaska, au Labrador, au Groenland, cette aviation stratégique qu'on a...

M. McPhillips: Vous les leur avez données.

L'hon. M. Pearson: Cette interruption ne révèle pas que mon honorable ami connaît très bien la situation. S'il la connaissait, il saurait que les bases du Labrador dont je parle ont été cédées aux États-Unis par le gouvernement du Royaume-Uni en vertu d'un bail de 99 ans avant que Terre-Neuve et le Labrador deviennent parties intégrantes du Canada. C'était peut-être très clairvoyant de leur part d'agir alors ainsi, étant donné les circonstances. Je continue à citer l'article:

—On exécute souvent des vols sensationnels. Parfois la ligne d'alerte préliminaire, qu'on appelle la ligne DEW, et qui traverse le nord du Canada et l'Alaska, intercepte sur ses écrans de radar des objets qui s'approchent, mais ne peuvent être facilement identifiés. Des bombardiers de l'aviation stratégique s'envolent alors en vrombissant vers la frontière russe. Ils connaissent leur destination et leurs cibles. Ils sont équipés de bombes atomiques ou à hydrogène, dont le cône de charge nucléaire est détaché du reste de l'engin. Les avions convergent vers un point déterminé d'avance. Si, jusque-là, ils n'ont pas reçu d'instructions positives leur enjoignant de continuer, ils rebroussent chemin. On appelle cette méthode le "fail safe system". Ce sont ces vols qui ont suscité les protestations russes auprès des Nations-Unies.

Voilà l'article qui a paru dans la revue en question à la suite d'une entrevue accordée par le général Power et, comme les députés le savent, d'une dépêche de l'*United Press* portant la date du 7 avril, qui avait été envoyée de la base de l'aviation stratégique de Nebraska. Cet article, qui avait dû être autorisé par le commandant de la région, à la date indiquée, donnait aussi des renseignements assez alarmants, même s'ils étaient inexacts, comme je l'espère. Il en est évidemment résulté que le Conseil de sécurité des Nations Unies a été saisi de l'affaire. Il était question dans cet article d'un dispositif de radar, repérant, pour le compte du NORAD, des objets non identifiés et révélant ainsi des renseignements entraînant l'envoi d'avions vers la cible pour fins de représailles et, selon ce rapport, la chose ne s'est pas faite seulement une ou deux fois, mais à maintes reprises. J'espère donc qu'un porte-parole du gouvernement saisira cette occasion pour nier que ce soit ainsi que les choses se passent en ce qui concerne l'utilisation des bases canadiennes et du territoire aérien du Canada, et pour confirmer, de manière que tout le monde le sache, que les ententes déjà mentionnées par le gouvernement et qui exigent le consentement du gouvernement pour chaque envolée au-dessus des frontières de bombardiers chargés d'armes atomiques, sont encore en vigueur.

J'espère aussi,—car je crois que cela également produit un mauvais effet sur le NORAD,—que les nouvelles récemment répandues à l'effet que le NORAD ne fonctionne pas efficacement soient démenties, peut-être par un membre du gouvernement. Une nouvelle parue dans un hebdomadaire américain de grand tirage, dont il existe une édition canadienne,—en fait, il s'agit du magazine *Time*,—et qui s'inspirait d'une dépêche de la presse associée, en provenance de Colorado Springs, datée du 19 mai, rapportait que le NORAD, au lieu d'être un modèle de collaboration interarme dans le cadre des services armés américains, était devenu un exemple typique de rivalité interarme, et ajoutait qu'un officier du NORAD avait qualifié cet organisme de monstruosité.

J'espère qu'on pourra peut-être nier cela aussi. Il ne serait pas inutile de réduire à néant l'impression que laissent de tels articles au sujet du fonctionnement de ce commandement aérien conjoint, qui est actuellement aussi canadien qu'américain.

L'importance de cet accord est également bien démontrée et nous sommes maintenant parfaitement convaincus qu'un débat comme celui-ci avait sa raison d'être. Le discours du premier ministre nous a certainement fait comprendre que les responsabilités du NORAD sont très grandes et ont une vaste portée. Nous espérons que, plus tard au cours du débat, des représentants du gouvernement pourront, dans la mesure où le permet la sécurité, répondre aux questions que des membres de ce côté-ci de la Chambre ont déjà posées ou poseront. Personne n'en demande plus que cela au gouvernement. Enfin, nous espérons que ce qu'accomplira le NORAD, à l'avenir, nous inspirera plus confiance que la méthode qu'a utilisée le gouvernement pour lui donner l'existence.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je tiens à dire en premier lieu que nous regrettons tous, j'en suis sûr,

que l'honorable député d'Assiniboïa (M. Argue) ait dû hier soir quitter Ottawa rapidement et à l'improviste, sa femme étant gravement malade à Regina. C'est la raison pour laquelle il ne peut prendre part à ce débat des plus intéressants et des plus importants.

Comme d'autres membres de mon groupe, j'ai écouté le premier ministre (M. Diefenbaker) avec beaucoup d'intérêt et, je dois dire, avec grande attention. Il a soulevé, à notre point de vue, quelques questions très intéressantes qui devront obtenir une réponse satisfaisante lorsque nous étudierons définitivement cet accord. Nous avons aussi écouté très attentivement le chef de l'opposition (M. Pearson) qui a présenté, à notre avis, un très clair exposé des difficultés et des dangers évidents que comporte cet accord à moins que cette sorte de défense ne soit entreprise avec les méthodes qui conviennent.

Ce que j'ai à dire ce soir résulte de l'intérêt sérieux que notre groupe manifeste à l'égard de ce problème très important. Mes propos découlent de renseignements obtenus à la Chambre, de beaucoup de travail de recherche, de lectures et aussi de fréquentes consultations et d'entretiens entre les membres de notre groupe, ainsi que, dans une certaine mesure, de mes méditations solitaires sur cette très grave question. Avant d'aller plus loin, je signale qu'étant donné le nombre d'allusions et de citations que je ferai, ainsi que la nature et l'importance de la question, je suivrai mes notes de plus près que d'habitude. Mes observations représenteront une analyse de la situation telle que la voit notre groupe. D'autres orateurs me suivront pour relever certaines déclarations du premier ministre et du chef de l'opposition, et celles que fera plus tard le ministre de la Défense nationale (M. Parkes). Enfin, un membre de notre groupe exposera en résumé, vers la fin du présent débat, l'opinion de notre groupe.

Ce que je tente de faire ce soir au nom de notre groupe, c'est donner une honnête appréciation et une sincère analyse de la situation telle que nous la voyons. J'aimerais bien que l'honorable député qui siège en face ne tente pas de donner libre cours à sa suffisance politique en se permettant des observations grossières et verbeuses quand je prends la parole.

Le fait que le gouvernement canadien accepte formellement l'unification de la défense aérienne de l'Amérique du Nord sous un commandant militaire américain revêt une importance historique. Nous sommes tous d'accord là-dessus. Pour la première fois dans notre histoire, en temps de paix, un gouvernement canadien a placé des unités de nos forces armées sous le commandement direct d'une unique puissance étrangère. La gravité de cette mesure suffirait à motiver un examen très soigneux et une discussion complète des faits par les députés. C'est pour ce motif que nous de notre groupe nous sommes fort réjouis de ce que le premier ministre ait consenti à ce que ce projet de résolution, de la plus haute importance, donne lieu à un débat en cette enceinte. Nous jugeons impardonnable de fait pour le gouvernement d'avoir commencé à refuser,—tout au moins jusqu'à ce qu'il ait été soumis à des pressions venant des banquettes de l'opposition,—un débat sur l'échange de ces notes diplomatiques importantes avec les États-Unis. Je ne veux pas m'attarder là-dessus, un de mes collègues ayant l'intention d'y revenir plus longuement plus tard au cours du débat.

Je veux rappeler cependant que le gouvernement a déjà prétexté qu'un débat sur le NORAD n'était pas nécessaire puisque cet organisme n'est qu'une amplification et un prolongement du Traité de l'Atlantique Nord. Je songe en particulier à la déclaration que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Smith) a faite à la Chambre le 19 mai portant que le gouvernement considère le NORAD comme une amplification et un prolongement du Traité de l'Atlantique Nord. Ces paroles se trouvent à la page 200 du hansard du 19 mai 1958.

Tout d'abord, même si ces accords n'étaient qu'un prolongement du Traité de l'Atlantique Nord, la Chambre aurait le droit d'en discuter comme elle l'a fait, par exemple, lorsque l'extension de l'OTAN à la Grèce et à la Turquie a été soumise à l'approbation du Parlement. Cependant, selon certains journaux, le plus haut fonctionnaire civil de l'OTAN, le secrétaire général, aurait déclaré que les accords sur la défense aérienne nord-américaine ne se rattachent pas à l'OTAN. Le premier ministre a donné à entendre que les journaux avaient déformé les paroles du secrétaire général. On a enfin compris le fond de la question quand le chef de l'opposition a consigné cet après-midi au compte rendu certaines citations provenant d'un enregistrement de l'entrevue avec le secrétaire général de l'OTAN. Cela prouve que les déclarations des journaux étaient dans l'ensemble exactes.

Cependant, il ressort clairement du libellé des notes diplomatiques que le gouvernement NORAD ne fera rapport, du moins directement, ni ne devra répondre au commandement militaire de l'Atlantique nord. La note émanant de l'ambassade canadienne à Washington ne laisse aucun doute. Cette

question y est exposée très clairement, comme le prouve le passage suivant:

L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord continuera d'être tenue, par le Groupe stratégique régional Canada-États-Unis, au courant des mesures adoptées pour la défense aérienne de l'Amérique du Nord.

Il me paraît donc impossible de prétendre que cet organisme soit intégré à la charpente de l'OTAN.

M. Pallett: Que pensez-vous du quatrième paragraphe de cette note?

M. Herridge: Un autre orateur se chargera du quatrième paragraphe, et de vous aussi si vous parlez trop.

Il me semble qu'il y a une grande différence entre le fait de tenir le commandement de l'OTAN au courant, et le fait de faire rapport et de répondre directement à ce commandement. Cette note ne comporte aucune mention signalant que le commandement NORAD sera responsable au commandement de l'OTAN. La note déclare simplement, et je la cite de nouveau:

Le Commandant en chef du NORAD relèvera directement du Comité des chefs d'état-major du Canada et de celui des États-Unis, lesquels relèveront directement de leurs Gouvernements respectifs. Il obéira à un plan général de défense aérienne approuvé par les autorités compétentes de nos deux Gouvernements, lesquelles devront tenir compte de leurs objectifs en ce qui concerne la défense de la région Canada-États-Unis de la zone de l'OTAN.

On ne peut rien imaginer de plus clair que cela. Ce n'est rien de plus qu'un arrangement bilatéral, entre deux pays membres de l'OTAN, laissant à l'écart tous les autres partenaires de cet organisme multilatéral. C'est pourquoi notre parti ne peut approuver sans réserve cet accord NORAD et les arrangements qui en découlent. NORAD a été présenté au public canadien comme un arrangement purement défensif, une intégration d'unités militaires canadiennes et américaines en vue de défendre notre continent contre une attaque déclenchée dans nos régions polaires. Les autorités militaires américaines n'ont toutefois jamais essayé de cacher que le NORAD fait partie intégrante d'un dispositif militaire plus vaste comportant des arrangements offensifs aussi bien que défensifs.

Le commandement aérien stratégique des États-Unis, connu communément sous le nom de SAC, est une arme offensive puissante pouvant servir à des représailles instantanées. Le général Partridge, commandant en chef américain du NORAD, a déclaré plus d'une fois en public que si les installations de NORAD détectaient une attaque aérienne, elles alerteraient immédiatement le commandement aérien stratégique en vue de déclencher des représailles instantanées, contre la totalité du pays des avions agresseurs. Chacun sait qu'il existe une collaboration étroite entre les installations de détection et de défense de NORAD et de SAC qui fournissent aux États-Unis leur énorme puissance de représailles.

Chacun sait également que le commandement aérien stratégique des États-Unis a toujours fonctionné tout à fait indépendamment du commandement de l'OTAN. Il relève en fait de l'autorité directe du président des États-Unis. Il peut transporter des explosifs nucléaires et thermo-nucléaires. Il n'a été édifié que pour doter les États-Unis d'un moyen de représailles massives en cas de guerre. C'est un fait reconnu que ce n'est pas l'OTAN mais le commandement stratégique aérien, muni de bombardiers lourds à réaction B-52 et de bombardiers moyens à réaction B-47, qui représente le moyen le plus puissant et le plus efficace, pour les nations occidentales, de détourner l'agression. Tout récemment, le *U.S. News and World Report* du 25 avril 1958 donnait le compte rendu suivant d'une entrevue avec le secrétaire à la défense des États-Unis, M. Neil H. McElroy:

Nos alliés de l'OTAN savent assurément que, sans la protection des forces très puissantes de notre pays contre l'agression, il serait très difficile aux pays de l'OTAN de se défendre contre une puissance possédant des ressources comparables à celles de la Russie, surtout si nous étions mis hors de combat.

A mon avis, elles seraient les premières à reconnaître que le noyau des forces qui arrêtent la Russie se trouve ici même, sur notre continent. Ce sont nos escadrilles de bombardiers lourds, nos 1,500 B-47 et nos ressources de carburant qui permettent à beaucoup de ces bombardiers de se rendre jusqu'à leur cible et d'en revenir.

Quelques-uns des cerveaux militaires les plus compétents et les mieux renseignés de l'Ouest se sont gravement inquiétés des méthodes adoptées par le commandement stratégique aérien. Il en a été question dans de nombreuses publications ces derniers mois, à propos du fonctionnement du réseau lointain de prompte alerte. Ils ont exprimé la crainte que ces méthodes ne soient en elles-mêmes dangereuses et ne puissent, par simple accident, faire éclater un conflit mondial. De fait, ces craintes ont été exprimées sans ambages par un critique et historien militaire éminent de la Grande-Bretagne, le capitaine B. H. Liddel Hart, dans un article intitulé "Les dangers de l'état d'alerte" publié en janvier dernier dans le *Herald Tribune*, de New York.

Le capitaine Hart commentait les faits révélés l'automne dernier par le général Power, chef du commandement stratégique aérien, portant que cette force de plus de

2,000 bombardiers à réaction, munis de bombes nucléaires, est dans un état d'alerte constante. Le capitaine Hart a souligné la grave possibilité d'une erreur humaine, d'une lecture fautive de l'écran de radar, du danger de céder à l'immense tension et de mettre le feu aux poudres, d'une fausse interprétation des mots "péril imminent" ou d'une fausse interprétation d'un code.

De plus, la commentatrice syndiquée, M^me^ Dorothy Thompson, à propos de ces observations d'un des cerveaux militaires les plus compétents de l'Ouest, déclare:

Naturellement, ceux qui ont conçu ce réseau d'alerte et les gouvernements qui l'ont accepté nieront tout danger.

Cependant, le capitaine Liddel Hart, qui connaît à fond les hommes et la guerre, qui n'est pas un emballé, voit de graves dangers dans un réseau où une décision de vie ou de mort peut venir dans l'espace de quelques minutes, d'un seul homme, ou de quelques hommes renseignés par un seul.

Ces commentaires viennent du *Globe and Mail*, numéro du 25 avril 1958. Par conséquent, de l'avis de notre groupe, ce serait le comble de la folie que de faire fi des observations réfléchies d'un homme de l'expérience et du calibre du capitaine Hart. Il importe au plus haut point que le Canada, membre du NORAD, qui travaillera en étroite collaboration avec le commandement stratégique aérien du général Power, examine à fond les conséquences éventuellement très graves du "régime d'alerte" dont parle le capitaine Hart. Aucun gouvernement n'a le droit de prier le Parlement de ratifier un engagement aussi immense dans ces conséquences, sans donner d'abord aux députés l'occasion d'examiner très sérieusement ce que peuvent être ces conséquences.

On me permettra à cet égard de citer une partie d'un éditorial paru le 7 juin 1958 dans *Saturday Night* et où il est question, dans une certaine mesure, des dangers auxquels nous faisons face. Voici:

Tout dernièrement encore, par exemple, Walter S. Robertson, adjoint au secrétaire d'État des États-Unis, rendait témoignage à un comité du Congrès. On lui a posé la question suivante: "Est-ce que je vous ai bien compris? Avez-vous dit que l'essentiel de la politique actuelle vis-à-vis de la Chine et de Formose, c'est qu'il doit toujours y exister une menace d'intervention militaire en Chine communiste, dans l'espoir qu'il pourra se produire, un jour, un écroulement du régime de l'intérieur?"

Il a répondu: "Oui, monsieur, c'est là ma conception."

C'est donc là l'idée que se fait l'adjoint au secrétaire d'État des États-Unis de l'état d'alerte militaire et des dangers que cela peut comporter. Ajoutons à cela les tensions, et les risques de tension auxquels donne sans cesse lieu la politique étrangère d'une autre puissance. Il y a là de quoi nous préoccuper, nous de notre groupe. Je voudrais simplement mentionner la question pour la signaler à la Chambre.

Nous de notre groupe croyons en la sécurité collective. NATO est une forme de sécurité collective, un pacte régional conclu dans le cadre de la charte des Nations Unies. Mais ce dont il s'agit ici c'est un pacte bilatéral. Au lieu de marcher dans la voie d'une police internationale, qui est la conception des Nations Unies, nous estimons, nous de notre groupe, que nous marchons à reculons, dans la voie d'un accord bilatéral. En outre, il y a un autre danger en ce sens que le commandement stratégique aérien des États-Unis dépend directement du président des États-Unis.

On se souviendra qu'au moment de l'attaque sur le canal du Suez et plus tard, M. Dulles affirmait très énergiquement qu'avant une intervention quelconque en Europe, il faudrait une consultation à l'intérieur de l'OTAN. Il avait raison. Toutefois, au même moment, ou très peu de temps après, il exprimait l'avis que les États-Unis ne s'astreindraient pas à des consultations analogues avant d'intervenir eux-mêmes dans le Pacifique. Voilà une situation qui préoccupe fort les membres de notre groupe.

Il est un autre aspect très grave de l'échange de notes diplomatiques entre le Canada et les États-Unis. Ces notes prévoient que les unités militaires canadiennes seront placées sous le commandement du général Partridge des États-Unis, de sorte que le Canada a déjà fait un pas important dans la voie qui mène à la cession de sa souveraineté à une puissance unique. Ce sont deux choses bien différentes que d'abandonner des droits souverains aux mains d'un organisme plurilatéral comme l'OTAN ou les Nations Unies et d'abandonner des droits souverains à un pays unique en vertu d'un accord bilatéral comme le fait, à notre avis, le Canada sous l'empire de NORAD. Qu'un Canadien agisse comme suppléant du chef de NORAD ne change absolument rien à l'affaire.

Les unités canadiennes seront noyées dans l'organisation générale offensive et défensive du continent nord-américain, laquelle relèvera directement de commandants des États-Unis. En outre, l'intégration croissante des services de défense aérienne du Canada et des États-Unis aura des répercussions économiques importantes qui viendront s'ajouter aux conséquences d'ordre politique que représente pour le Canada la perte de droits souverains et de la maîtrise de certaines de ses unités militaires. L'intégration des moyens de défense force le Canada à compter de plus en plus sur les talents technologiques et les ressources économiques des

États-Unis en matière de dessin et de production de matériel militaire. Comme résultat, le Canada dépendra davantage des États-Unis du point de vue économique en général. C'est un aspect qui suscite beaucoup d'inquiétude à notre groupe et, je pense, à bien des Canadiens relativement à l'accord du NORAD. Ainsi, deux jours après avoir déposé l'échange de notes relatif au NORAD, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Smith) a fait une autre annonce importante touchant la défense de l'Amérique du Nord, qu'on retrouve à la page 323 du hansard du 21 mai 1958:

...le gouvernement canadien a autorisé le gouvernement des États-Unis à procéder, au Canada, à des études afin de déterminer, le cas échéant, dans quelle mesure la vitesse toujours accélérée des engins aériens pourra créer des besoins spéciaux dans le domaine des communications, y compris l'amélioration des installations existantes qui pourrait s'imposer en vue de perfectionner le courant des renseignements de repérage et d'alerte concernant les engins balistiques détectés par radar.

Les nouvelles font croire que cette étude aura pour résultat l'adoption du SAGE (*Semi-Automatic Ground Environment*) des États-Unis pour le contrôle terrestre automatique des opérations dans la défense aérienne du Canada. On est à installer ce système aux États-Unis et, dans certains milieux américains, on donne à entendre depuis un certain temps qu'il faudrait adopter le même système au Canada si on veut réaliser l'unification de la défense aérienne des deux pays. Une partie intégrante du système SAGE est un projectile téléguidé sol-air du nom de Bomarc, auquel peut être adapté un cône de charge atomique. Bien que le système SAGE aux projectiles Bomarc puisse très bien faire obstacle aux plus récents bombardiers à réaction pilotés, on sait très bien qu'il serait inutile contre un projectile balistique intercontinental. Par conséquent, on entend déjà parler de la nécessité de quelque autre système d'anti-projectiles balistiques non encore mis au point.

A notre avis, il est certain que nos possibilités techniques et industrielles sont loin d'être suffisantes pour subvenir aux exigences actuelles du dessin et de la fabrication de matériel électronique très complexe et d'un système de projectiles compliqué. De plus, la rapidité avec laquelle ce matériel tombe en désuétude et la nécessité de le remplacer à de fréquents intervalles crée une situation impossible pour un pays comme le nôtre.

Les aboutissants de tout cela pour l'économie du Canada deviennent de plus en plus évidents. A mesure que les exigences de la défense se feront de plus en plus complexes, il semble que notre économie deviendra de plus en plus liée à celle des États-Unis. On

[M. Herridge.]

entend déjà parler de la nécessité d'unifier notre production militaire avec celle des États-Unis, l'industrie canadienne devant fabriquer des pièces composantes pour montage aux États-Unis. Voici comment les choses pourraient se présenter à l'avenir: si elle doit participer le moindrement à la production du matériel nouveau et complexe nécessaire à la défense aérienne du Canada, l'industrie canadienne devra peut-être se contenter d'y jouer un rôle de sous-traitante dans le cadre d'un vaste programme de production des États-Unis. Voilà encore un sujet d'inquiétudes et de malentendus.

A notre avis, par conséquent, non seulement le Parlement doit-il reconnaître que l'intégration de notre défense avec celle des États-Unis entraîne une perte de contrôle sur certaines unités canadiennes de défense mais encore qu'elle peut nous mener à une interdépendance économique encore plus étroite avec ce pays. Or c'est précisément à cause de nos liens apparemment inévitables avec les États-Unis dans le domaine économique qu'il importe encore plus d'éviter de nous mettre dans une position de subordination politique vis-à-vis les États-Unis. Considérant que nous ne pourrons peut-être pas éviter une dépendance économique de plus en plus grande à l'égard des États-Unis en raison des exigences de notre défense aérienne, nous pouvons éviter de faire des concessions politiques bilatérales.

Afin d'empêcher la cession d'une partie de notre souveraineté ou de cette souveraineté à une autre puissance, il s'impose, semble-t-il, que nous recherchions les moyens de faire en sorte que ceux qui donnent suite aux ententes relatives à la défense du continent nord-américain soient directement responsables au commandement de l'OTAN et lui soient subordonnés. Ce point de vue a été bien exposé par *Le Devoir* dans un éditorial qui a été reproduit dans le *Journal* d'Ottawa le 26 mai 1958. Voici le texte en question:

En tant que membre de l'OTAN, le Canada participe à la défense de l'Europe occidentale. Ne serait-il pas plus sage et plus logique de placer la défense de notre immense territoire du nord dans le cadre du pacte de l'Atlantique? La protection de notre région de l'Arctique est importante non seulement pour les États-Unis mais aussi pour l'ensemble de la coalition atlantique.

Pour installer des postes de radar dans le nord, nous avons négocié directement et seulement avec les États-Unis. La ligne d'alerte préliminaire est déjà désuète, car son outillage ne peut déceler les projectiles balistiques voyageant à haute altitude. Ce réseau devra donc probablement être amplifié et amélioré, ce qui accentuera l'intervention et l'autorité de Washington sur le sol canadien.

Pour notre défense aérienne, nous avons négocié un accord qui est déjà en vigueur, semble-t-il, et dans ce dispositif installé à Colombo-Springs il y a un commandant américain qui a autorité sur les forces aériennes des deux pays. Allons-nous de la

même façon négocier directement avec Washington un pacte bilatéral pour des bases de projectiles nucléaires?

Les membres de notre parti posent la même question. Nous voulons savoir où nous allons à cet égard. Les bombardiers supersoniques à réaction et les projectiles balistiques intercontinentaux ont fait du Nord canadien une région essentielle, advenant une guerre avec l'Union soviétique, peut-être aussi importante du point de vue stratégique que toute région de l'Europe. Une attaque par le Nord du Canada impliquerait l'Europe occidentale tout comme une attaque en Europe occidentale impliquerait le Canada. Il semblerait donc logique que la défense du Nord canadien s'insère dans le cadre de l'OTAN tout comme la défense de l'Europe occidentale. A notre avis, que le Canada négocie sa défense au moyen d'accords bilatéraux et que, en agissant ainsi, il risque de perdre certains droits souverains sur ses forces armées aux mains d'une seule puissance, cela semble un pas rétrograde. Ainsi que je l'ai déjà dit, nous craignons que cela pourrait être un avertissement de mauvais augure, un présage d'autres accords du genre à venir, et portant préjudice aux droits souverains de notre pays vis-à-vis des États-Unis.

En outre, une telle mesure est tout à fait inutile, vu que notre pays adhère déjà à une organisation multilatérale dont l'objectif est la défense de tous les États membres. Nous devons espérer, de fait, que même l'organisation multilatérale de l'OTAN n'est qu'une transition vers l'établissement ultime d'une force de police universelle vraiment efficace relevant des Nations Unies.

Une initiative modeste dans ce sens a été prise par l'ancien secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Notre parti est fermement convaincu qu'il n'est aujourd'hui possible de sauvegarder la sécurité des nations que par le renoncement graduel de chacune d'entre elles à une partie de sa souveraineté, mais non par le recours à ce que M. Spaak a appelé, je crois, une expérience intéressante.

C'est parce que nous formulons ces importantes réserves au sujet des propositions qu'on a faites, que nous voudrions que les députés aient l'occasion de les étudier plus à fond. Nous demandons, par conséquent, le renvoi de la question au comité des affaires extérieures de la Chambre et nous voudrions, en outre, que les membres de ce comité puissent accéder à toutes les sources de renseignements utiles qui leur permettraient de se former une idée juste du problème. Je propose donc, monsieur l'Orateur, avec l'appui du député de Port-Arthur (M. Fisher):

Que ledit projet de résolution soit renvoyé au comité permanent des affaires extérieures.

On peut se demander si notre motion est réglementaire ou non, mais la Chambre est maîtresse de ses procédures et elle peut, d'un accord unanime, renoncer à l'application du Règlement habituel. J'exhorterais le premier ministre à prendre en considération la proposition que j'ai faite et, si la motion n'est pas réglementaire, à songer à suspendre le Règlement afin de se rendre au vœu des membres de ce groupe-ci qui cherchent à obtenir des renseignements sur cette importante question.

Comme je le disais au début de mes observations, il s'agit là d'une brève analyse de la situation, de notre point de vue, résultant des renseignements obtenus de part et d'autre et de discussions entre nous. D'autres honorables députés parleront sans doute des observations du premier ministre et du chef de l'opposition et de celles que fera dans un moment le ministre de la Défense nationale. Plus tard au cours du débat, comme je l'ai déjà dit, un des représentants de notre groupe résumera nos opinions et nos vues sur la question.

M. l'Orateur: Si le député veut parler de la question de savoir si l'amendement proposé est régulier, je l'entendrai volontiers avant de dire ce que je pense.

M. Walker: Monsieur l'Orateur, le député de Kootenay-Ouest, qui a une grande expérience des choses parlementaires, doit savoir que c'est tout à fait irrégulier et impossible de présenter une autre motion lorsque la Chambre est déjà saisie d'une motion. Il doit savoir qu'il n'existe aucun moyen de faire cela et dire que la Chambre devrait y consentir à l'unanimité devient en somme une parodie.

M. Herridge: Que vous dites!

M. Walker: Je dirai au député que peu m'importe qu'il lise son discours; mais quand il lit un texte préparé par le nègre du parti cécéfiste, M. David Lewis, c'est une autre affaire. Je vois que le texte va nous être servi à tempérament. Les autres orateurs nous donneront la partie II du texte de M. Lewis...

M. Herridge: Je m'insurge contre cette remarque. Je n'ai pas l'habitude de lire mes discours mais j'ai expliqué que je consulterais mes notes très souvent étant donné l'importance de la question.

M. l'Orateur: Nous nous éloignons du sujet maintenant.

Des voix: Règlement!

M. Herridge: M. Lewis n'a rien à voir avec mon discours. Je l'ai rédigé moi-même, et les autres députés de mon groupe ont fait

de même. J'invite le député de Rosedale à retirer son allusion peu courtoise.

Des voix: Retirez-la!

M. l'Orateur: Le député a nié que ce n'était pas lui qui avait rédigé son discours. Prétendre qu'un discours ait été rédigé par quelqu'un d'autre n'est pas une insulte, sans quoi il y aurait de très fréquents rappels au Règlement à la Chambre. Ainsi, je ne puis demander au député de Rosedale de retirer ce qu'il a dit.

Quant au caractère réglementaire de l'amendement proposé, l'article 44 du Règlement se lit ainsi:

Lorsqu'une question est en débat, nulle motion n'est accueillie, si ce n'est en vue de l'amender, de la renvoyer à une date déterminée, de proposer la question préalable, de faire lire les ordres du jour, de procéder à une autre affaire inscrite au feuilleton, d'ajourner le débat ou d'ajourner la Chambre.

La seule catégorie dans laquelle la motion pourrait rentrer est celle des propositions d'amendement, or il a été soutenu dans le passé qu'une motion portant renvoi d'une question à un comité n'est pas à proprement parler une proposition d'amendement. Je cite le commentaire 202, page 169, de la quatrième édition de Beauchesne:

Ce n'est pas une proposition d'amendement que de proposer le renvoi d'une question à un comité.

La question est également traitée à fond par l'Orateur dans les *Journaux*, page 400, du 21 mai 1951. Je dois donc déclarer que la motion de l'honorable député est irrecevable.

La Chambre est-elle prête à se prononcer sur la question?

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, j'allais demander au premier ministre (M. Diefenbaker) si le ministre de la Défense nationale (M. Pearkes) a l'intention de prendre part au débat comme le premier ministre le lui a suggéré. Il semble que si le ministre de la Défense nationale et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Smith) doivent y prendre part, ce serait normal que les représentants du ministère qui exposent la thèse parlent les premiers. Nous devrions peut-être demander si le ministre de la Défense nationale a l'intention de saisir cette occasion pour participer à ce qui est évidemment pour lui une très importante discussion.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, c'est à l'honorable député, après tout, de décider de l'ordre qui sera suivi. S'il est prêt, nous tenons à entendre le point de vue de l'opposition. Rien n'oblige le ministre de la Défense nationale à choisir ce moment-là pour prendre part au débat.

Des voix: Le vote!

[M. Herridge.]

L'hon. M. Pearson: J'invoque le Règlement. Je signale qu'un grand nombre de questions ont déjà été adressées aux membres du gouvernement qui seront peut-être assez bons d'y répondre maintenant.

Des voix: Aux voix!

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Monsieur l'Orateur, le premier ministre, qui est membre de la Chambre depuis bon nombre d'années, conviendra avec moi, j'en suis sûr, que nous venons d'être témoins d'un des spectacles les plus extraordinaires au Parlement: un ministre chargé d'un ministère à l'égard duquel une question fort importante a été discutée n'a pas profité de l'occasion de participer à une discussion portant sur son ministère, surtout après les remarques faites par son chef, le premier ministre de la Reine à la Chambre. Force nous est de conclure que le peu d'empressement du ministre de la Défense nationale (M. Pearkes) à prendre part à ce débat, en conformité des dispositions ordinaires qui prévoient l'alternance des orateurs entre le gouvernement et l'opposition, tient à ce que le gouvernement est encore embrouillé, comme il l'était l'automne dernier et en août dernier, au sujet de cet accord très important conclu entre les États-Unis et le Canada.

Le premier ministre (M. Diefenbaker) a dit aujourd'hui que cette question n'a pas à être déférée au Parlement. A mon avis, c'est une remarque assez extraordinaire de la part d'un homme connu de ses collègues comme champion des droits du Parlement, d'un homme qui en tant que premier ministre saisit bien peu d'occasions de toujours se conformer à cette réputation que lui font les membres de son propre parti.

Il s'agit d'une question qui ressortit sûrement et à bon droit au Parlement. A coup sûr, le premier ministre ne niera pas que les actes et les programmes de l'exécutif, surtout dans des questions de cette importance, doivent être soumis à l'approbation ou à la désapprobation du Parlement de notre pays conformément à la pratique plus que cinquantenaire. Le premier ministre dit non. Je me propose de lui démontrer que tel est le cas. De fait, nous sommes placés dans une situation exceptionnelle, car le 4 novembre dernier le ministre de la Défense nationale nous a dit, en réponse à une question que je lui avais posée, que le parlement aurait l'occasion de discuter ce sujet. Puis, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Smith), en prenant la parole dans le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, a fait savoir au chef de l'opposition (M. Pearson) que, nonobstant les déclarations de son collègue, on n'aurait pas l'occasion de débattre la question comme le proposait le ministre de la Défense nationale. Or, le lendemain, le député

de Kootenay-Ouest (M. Herridge) a demandé au ministre de la Défense nationale si l'on aurait, oui ou non, la possibilité que laissait entendre sa déclaration du 4 janvier. Le ministre de la Défense nationale l'a, alors, renvoyé à la réponse donnée la veille par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Mais le premier ministre, qui entre-temps s'était rendu compte des conséquences dangereuses de cette ligne de conduite, et qui est toujours à l'affût des moindres sentiments politiques de la nation, ne s'est déclaré d'accord ni avec le ministre de la Défense nationale ni avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et, en l'absence d'une réfutation, il a donné tort à ces deux ministres en acceptant immédiatement la proposition avancée par le chef de l'opposition, selon qui la façon normale de présenter une résolution devait former le point de départ d'un débat à ce sujet à la Chambre. Malheureusement, le premier ministre, en accédant à cette demande, a donné une raison fort inusitée. Ce n'est pas que le Parlement eût le droit de discuter cette affaire: c'est que le premier ministre voulait savoir comment voteraient sur la question les honorables députés qui siègent en face. Droits du Parlement? Libertés civiles? Qu'est-ce que cela veut dire? Il voulait savoir comment allaient voter les honorables députés qui siègent en face, et c'est la seule raison pour laquelle le premier ministre nous a accordé l'occasion d'exercer notre devoir, en tant qu'opposition, de discuter cette affaire très importante.

Pourquoi cette affaire n'a-t-elle pas été discutée par voie de résolution en octobre? Le ministre de la Défense nationale a dit qu'il s'agissait d'un arrangement provisoire. C'est tout ce dont la Chambre était saisie à l'époque; mais d'autres mesures provisoires, dont toutes étaient liées à nos relations avec d'autres pays, ont été discutées à la Chambre par voie de résolutions. Comme l'a dit le chef de l'opposition, lorsque le ministre de la Défense nationale a annoncé en août la décision du gouvernement de former ce commandement continental de défense aérienne, il n'a nullement donné à entendre qu'il s'agissait alors d'un arrangement provisoire. Il n'a aucunement donné à entendre au cours de sa conférence de presse qu'il s'agissait là d'un arrangement de caractère temporaire. Il a dit qu'il s'agissait d'une décision du gouvernement du Canada sans plus de précision. A titre de membre du gouvernement, il a fait part de cette décision sans que le gouvernement ait tout d'abord proposé la question au Parlement et lui ait demandé d'accepter le programme que proposait le cabinet.

Comme l'a dit le chef de l'opposition, la question qui se pose aujourd'hui n'est certainement pas celle de savoir si nous acceptons ou rejetons ce moyen d'assurer la défense collective de notre continent. En principe, tous les députés acceptent ce moyen. Tout ce que nous tâchons d'obtenir du gouvernement, —et nous avons éprouvé quelque dfficulté à cet égard ce soir, étant donné la répugnance du ministre de la Défense nationale à se faire entendre,—ce sont des renseignements supplémentaires au sujet de cette mesure particulière. Nous profitons aussi de l'occasion pour insister sur le droit qu'a le Parlement d'approuver ou de désapprouver cette mesure de l'exécutif.

Le premier ministre a dit qu'une telle approbation n'était pas nécessaire. Presque au début de ses remarques, il a dit qu'il n'était vraiment pas nécessaire de présenter cette mesure au Parlement. Il est évident que cela n'était pas nécessaire. Il n'existe aucune disposition légale exigeant que le gouvernement le soumette au Parlement pour en obtenir ou non l'approbation. Certes, le gouvernement n'est pas légalement obligé de le faire, mais les gouvernements canadiens depuis au moins 1926, et je crois même avant cela, avaient l'habitude de demander au Parlement d'approuver les traités les plus importants, ou ceux ayant une portée politique portant à contestation, avant que la ratification en ait été autorisée par le gouverneur en conseil. Parmi ces traités, il faut mentionner les traités de paix de 1919 et nous nous souvenons tous que sir Robert Borden insista pour que l'arrangement tripartite entre les États-Unis, la France et la Grande-Bretagne, pour autant qu'il touchât à la participation canadienne ou que le Canada y fût mêlé, soit tout d'abord décidé par le Parlement canadien. Puis, il y a eu, naturellement, le traité de l'Atlantique Nord et les récentes modifications apportées au traité d'extradition avec les États-Unis. On avait l'habitude d'obtenir l'approbation de la Chambre sous forme de résolutions conjointes présentées aux Communes et au Sénat, afin de donner aux deux chambres l'occasion de débattre et d'approuver quelque accord que ce soit qui aurait été consenti par le gouvernement fédéral.

Les exemples de cette façon d'agir ne manquent pas. En 1945, la loi sur les accords de Bretton Woods a fait l'objet d'un projet de résolution soumise au Parlement; il y a eu la loi sur l'Organisation de l'alimentation et de l'agriculture des Nations-Unies, le traité canado-américain sur l'extradition des criminels, l'OACI et les deux accords provisoires relatifs à cet organisme. Toutes les conventions de l'Organisation internationale du travail de cette année-là ont été soumises au Parlement de la façon particulière dont cette question est soumise à l'approbation ou au refus du Parlement. En 1948, il y a eu l'accord sur l'UNESCO, l'Organisation mondiale de la

santé, l'accord commercial canado-mexicain, l'accord commercial canado-colombien, l'accord financier entre le Canada et le Royaume-Uni. En 1947, il y a eu les traités de paix avec l'Italie, la Roumanie, la Hongrie et la Finlande; en 1948, le GATT a été soumis à l'approbation du Parlement; en 1949, à la première session, il y a eu l'OTAN et nos représentants à Washington avaient été autorisés à aider à la rédaction complète du traité. Et puis, plus tard, le traité lui-même a été soumis à l'approbation du Parlement. De même, cette année-là, l'accord international sur le blé a été soumis à l'approbation du Parlement, et il en a été de même d'année en année. Il est manifeste que divers traités, conventions ou échanges de notes sur des questions importantes, en vertu desquels notre pays avait contracté des engagements importants, ont été soumis à l'approbation du Parlement, conformément aux usages bien établis à la Chambre même avant 1926. Nous pouvons invoquer à ce sujet le témoignage de M. Meighen, ancien chef du parti conservateur et ancien premier ministre du Canada. (*Bravos*).

Des honorables députés applaudissent. Je souhaite qu'ils applaudissent ce que je vais lire. Voici donc ce qu'il disait au sujet d'une éventuelle conférence impériale qui devait étudier cette question. M. Meighen disait, ainsi qu'en témoigne la page 2696 du hansard du 27 avril 1921:

Je puis assurer avec toute l'énergie que je possède, qu'on n'arrêtera aucune mesure obligatoire pour le pays,—en réalité aucune attitude n'a pu être prise,—quelle que puisse être la volonté du représentant du Canada, qui ait force ou effet avant d'être approuvé par le Parlement canadien.

Ainsi s'exprimait un ancien chef du parti conservateur. Si ces propos étaient exacts en 1921, il me semble qu'ils s'appliquent d'autant plus à la situation actuelle, surtout si on songe à l'importance de la question à l'étude.

M. McPhillips: Et les troupes que vous avez envoyées à Hong-Kong?

M. Robichaud: Vous devriez être en route pour Hong-Kong maintenant.

L'hon. M. Martin: On se rappelle également qu'en 1926 le gouvernement de l'époque a présenté à la Chambre une résolution conçue dans les termes suivants:

La Chambre approuve la procédure proposée pour la négociation, la signature et la ratification des traités et conventions, et considère de plus que les ministres canadiens de Sa Majesté, avant de conseiller la ratification d'un traité ou d'une convention affectant le Canada, ou de signifier l'acceptation d'un traité, d'une convention ou d'une entente entraînant des sanctions militaires ou économiques, s'assureront l'approbation du Parlement.

Cette résolution a été adoptée par la Chambre et je me propose de citer certains

commentaires de députés qui étaient à l'époque les porte-parole du parti conservateur. En proposant la résolution, M. King, alors premier ministre, déclarait, ainsi qu'en fait foi la page 4798 du hansard du 21 juin 1926:

Cependant, ce que je voulais exprimer clairement, c'est que tous les traités ou conventions entraînant une sanction militaire ou économique doivent venir devant le Parlement et, quant à la sanction militaire ou économique, je voulais des termes assez étendus pour comprendre les ententes, afin qu'en faisant allusion aux traités ou ententes de toutes sortes il ne se produisît pas de divergence en ce qui regarderait le simple emploi des mots.

Puis il a prononcé le 12 avril 1928, en présentant une résolution tendant à ratifier la convention sanitaire internationale, qui n'avait certes pas la même importance que l'accord international dont nous sommes saisis, les paroles suivantes, que je relève à la page 1944 du hansard:

En ce qui regarde la procédure que nous adoptons, savoir la ratification de la convention par le Parlement, je répondrai à mon honorable ami qu'elle est conforme au principe sur lequel est fondée une résolution que j'ai proposée moi-même il y a une couple d'années et qui fut adoptée à l'unanimité par cette Chambre. La résolution en question décrète que les traités importants doivent être au préalable ratifiés par le Parlement canadien. Voilà donc pourquoi nous soumettons à l'approbation du Parlement la présente convention qui, à toutes fins que de droit, constitue un traité conclu entre plusieurs pays. Le but visé, c'est d'assurer en dernier ressort au Parlement le droit d'approuver ou de rejeter n'importe quel accord international tendant à lier le peuple canadien.

Ces paroles, jointes au principe énoncé par M. Meighen, à l'attitude adoptée par sir Robert Borden en 1919 et aux paroles de feu lord Bennett, sont certes des précédents qui auraient dû guider le premier ministre, non pas il y a quelques semaines, mais l'automne dernier, lorsque le chef de l'opposition lui a déclaré que le Parlement devrait avoir au plus tôt l'occasion d'étudier cet accord en vue de le ratifier ou de le rejeter. Voici ce que disait M. Bennett, au cours du même débat, comme on le constate à la page 1957 du hansard du 12 avril 1928:

La ratification d'une convention est naturellement, comme l'a dit le ministre de la Justice, une prérogative de la couronne. Celle-ci agit d'après l'avis de ses ministres, et, dans ce cas-ci, les ministres du Canada diront à la couronne que c'est une sage convention qu'approuve notre pays, si le Parlement canadien, comprenant le Sénat et les Communes, la sanctionne. Je conviens parfaitement qu'il est à désirer,—c'est même ce que j'ai toujours maintenu,—que le Sénat et les Communes soient invités à ratifier des conventions ou des traités qui entraînent des complications ou des responsabilités internationales. Cest clair.

De ce côté-ci de la Chambre, nous disons à notre tour au premier ministre: "C'est clair". Le premier ministre, en terminant le débat,

a ajouté les mots suivants, que l'on trouve à la page 1963 du hansard du 12 avril 1928:

Le temps est passé où un gouvernement, ou un conseil exécutif, doit croire qu'il lui incombe d'assumer la responsabilité, sans l'avis favorable du Parlement, d'engagements qui entraînent de fortes dépenses ou des activités considérables. Chaque fois qu'il est question d'un engagement international, l'État ne devrait pas se commettre sans avoir au préalable rallié l'approbation du Parlement. Selon moi la sanction parlementaire ne doit pas être restreinte aux seules démarches militaires et autres mesures du même genre; je la crois opportune en toute circonstance où il s'agit de grosses dépenses ou de considérations politiques d'une grande portée.

Donc, le premier ministre ne niera pas que la situation en cause comporte des considérations d'ordre politique d'une grande portée, et je suis sûr qu'à la réflexion le premier ministre, comme chef du gouvernement, et fidèle à nos traditions, comme il prétend l'être, sera le premier à reconnaître que son gouvernement aurait mieux fait de soumettre cette question au Parlement l'automne dernier. Il pourrait répondre qu'il n'y avait aucun accord entre les États-Unis et le Canada. Même s'il n'y avait pas d'accord à longue échéance, il y avait le temps, du milieu d'août au 14 octobre dernier, de procéder à des échanges de notes entre les gouvernements des États-Unis et du Canada, notes que l'on aurait pu soumettre à la Chambre, et il n'y aurait certainement eu aucun doute à cette époque sur ce que le Parlement aurait fait en principe à l'égard de la résolution qui, à mon avis, aurait fort bien pu être présentée alors.

Mais on avait sans doute des raisons de ne pas le faire, et peut-être en trouvons-nous des indices dans l'attitude adoptée l'automne dernier au comité des Affaires extérieures par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui, en réponse à une question qui lui avait été posée, comme l'atteste la page 20 du compte rendu des délibérations du comité, du jeudi 28 novembre:

En ce qui concerne notre ministère, et j'insiste sur ce point, il n'a jamais été question de nous à ce sujet. Ce fut une discussion d'ordre militaire alors que notre ministère ne s'occupe que de l'aspect politique.

Puis il a ajouté:

Mon ministère n'en sait pas davantage, mais lorsque ces communications militaires auront été dépouillées, nous serons prêts à aider à la préparation des notes et à leur échange par voie diplomatique.

L'hon. M. Smith: Monsieur l'Orateur...

L'hon. M. Martin: J'arrive au point qui préoccupe l'honorable député. Le chef de l'opposition (M. Pearson) s'est alors exprimé en ces termes:

Dans cet ordre d'idées, il me semble très anormal que dans une affaire de ce genre, qui comporte des éléments politiques aussi bien que militaires, il n'y ait pas eu de consultations entre ministères, comme il y en a eu auparavant, consultations auxquelles le ministère des Affaires extérieures aurait dû participer.

Maintenant, disons en toute justice pour le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Smith), que le jour suivant il a corrigé cette impression par les mots que je viens de citer.

Une voix: Alors pourquoi les avez-vous cités?

L'hon. M. Martin: J'y reviendrai mais je veux tout d'abord dire que le premier jour le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a employé ces mots. Au premier ministre (M. Diefenbaker) je dirai qu'en une affaire de ce genre...

Le très hon. M. Diefenbaker: Voulez-vous lire ce qu'il a dit le jour suivant?

L'hon. M. Martin: Je le lirai quand je le voudrai.

Je prononcerai mon discours tout comme le premier ministre a l'habitude de faire quand il prononce un discours. Je traiterai ces choses dans l'ordre qui me paraîtra le meilleur.

A mon sens, aucune résolution n'a été présentée à la Chambre l'automne dernier parce que l'affaire avait été menée presque entièrement par le ministre de la Défense nationale (M. Pearkes) et peut-être par le premier ministre. Je suis sûr qu'autrement, les fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures seraient venus à l'aide du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui venait d'assumer son poste, et auraient veillé à ce que dans des questions impliquant les relations d'un pays avec un autre le service approprié du secrétariat d'État aux Affaires extérieures soit chargé des accords politiques entre l'un et l'autre pays.

L'hon. M. Smith: Nous n'avons rien au ministère à l'égard d'accords militaires. J'ai bien hâte...

M. l'Orateur: Si l'honorable député ne pose pas une question, peut-être jugera-t-il qu'il a prononcé son discours sur cette motion.

L'hon. M. Martin: J'aurais été très heureux de laisser mon ami intervenir dans une question d'une telle importance. Il n'est que juste envers n'importe quel député qui croit avoir un apport à fournir de le laisser faire. Cependant, il est plus que probable que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures aura plus tard l'occasion de participer au débat.

Revenons au mois d'août dernier et à la déclaration dans laquelle le ministre de la Défense nationale a annoncé que le Canada avait décidé de conclure un accord aux termes duquel un officier distingué de l'aviation américaine recevait le commandement de la défense du continent nord-américain et un

officier distingué de l'aviation canadienne devenait le commandant en second. Cet accord comportera l'utilisation des forces canadiennes en dehors du Canada. On peut dire que ces forces seront affectées exclusivement au continent nord-américain, mais il est difficile de concevoir qu'une telle restriction est aussi définie que la première déclaration faite par le ministre de la Défense nationale. Quoi qu'il en soit, il implique l'utilisation éventuelle des forces canadiennes en dehors du Canada et, par suite, cette question aurait dû être soumise, le plus tôt possible, à l'examen du Parlement.

M. McPhillips: Parlez-nous de Hong-Kong.

L'hon. M. Martin: Mon honorable ami me demande de parler d'Hong-Kong. A cela je réponds: que dire de cet accord qui implique également la vie des Canadiens et des Canadiennes?

Or le général Partridge, commandant du NORAD, concevait à sa façon les obligations qui lui étaient conférées. Dans une interview accordée le 6 septembre, qu'on a, d'ailleurs, montrée au ministère de la Défense nationale, —ainsi que me l'a fait savoir dans sa réponse le ministre de la Défense nationale en novembre dernier,—le général Partridge a signalé qu'à la suite d'une entente avec le Président des États-Unis, il ne serait pas obligé de consulter le gouvernement américain avant de presser le bouton. Le ministre de la Défense nationale a dit aussi que le général Partridge commanderait non seulement les effectifs américains mais également les effectifs canadiens. On a alors demandé au ministre de la Défense nationale si le général américain aurait la même autorité à l'égard des forces canadiennes. Pourrait-il presser le bouton sans consulter le gouvernement du Canada? Le ministre de la Défense nationale a répondu qu'il faudrait consulter les autorités politiques du Canada. Dans quelle mesure cette réponse est-elle exacte? Dans quelle mesure la déclaration du général Partridge correspond-elle aux faits? Ou la déclaration du général Partridge est erronée, ou celle du ministre de la Défense est inexacte.

Si le général Partridge n'est pas tenu de consulter le gouvernement des États-Unis, comment peut-on prétendre avec quelque chance de succès, comme le fait le ministre de la Défense nationale, que le gouvernement du Canada, en pareilles circonstances, doive être consulté par le commandant de NORAD? En l'absence du général Partridge, est-ce que le commandant en second est investi de la même autorité que le premier? Le ministre de la Défense nationale l'affirme. Le maréchal de l'Air Slemon serait-il capable d'agir à

l'égard des forces armées américaines exactement de la même manière que le général Partridge a prétendu qu'il le peut, c'est-à-dire sans consulter le gouvernement des États-Unis? Le maréchal de l'Air Slemon pourrait-il agir de cette façon à l'égard des forces armées des États-Unis sans consulter le gouvernement des États-Unis, tout en étant incapable d'engager des forces armées canadiennes sans consulter le gouvernement canadien? Voilà des questions auxquelles le ministre de la Défense nationale n'a pas encore répondu de façon satisfaisante; à vrai dire, le premier ministre n'en a même pas soufflé mot aujourd'hui. Voilà la genre de questions en cause dans l'accord présentement à l'étude.

Personne n'exige que toutes les conditions de cet accord soient exposées à la Chambre, parce qu'il est entendu que des questions de sécurité sont en cause. Mais des points comme ceux que j'ai mentionnés n'ont certainement rien à voir avec la sécurité. On devrait nous dire si le général Partridge a dit exactement ce qui en est au sujet des gouvernements du Canada et des États-Unis ou si sa déclaration n'est pas conforme à la ligne de conduite du gouvernement du Canada. Il va de soi que le gouvernement doit élucider une telle contradiction durant le débat actuel, afin que la population se fie comme elle le doit à un gouvernement qui a conclu un accord sur une question aussi importante que la défense de notre continent et de la nation.

Le texte de l'accord en cause n'est pas long. A la vérité, il ne s'agit aucunement d'un accord. Ce que nous avons en main ne représente pas un accord, mais une convention en vue de convenir de quelque chose. C'est tout. A moins que les clauses qui ne nous sont pas dévoilées contiennent certaines dispositions qui sont incompatibles avec ce que je viens de déclarer, la simplicité de l'accord qui nous est présenté, comme le chef de l'opposition l'a déclaré, fait que cet accord aurait pu être rédigé et signé il y a neuf mois. Pourquoi tout ce retard? Je crois que l'une des raisons, c'est que dès le début, comme l'a dit le premier ministre cet après-midi, le gouvernement estimait qu'après tout, une question de cette nature n'avait pas besoin d'être soumise du tout au Parlement.

Comme le chef de l'opposition l'a signalé aujourd'hui, en dépit du retard, le principe de cet accord, de cette convention en vue de convenir, est sensé. Probablement que la raison de l'accord est de définir comment il sera mis en application en cas d'urgence. L'accord stipule simplement que les plans et méthodes à suivre par le NORAD en temps de guerre seront formulés et approuvés en temps de paix par les autorités nationales et seront

susceptibles d'être appliqués rapidement en cas d'urgence.

Il est évident que le NORAD n'a pas encore préparé ces plans et ces modalités et que ceux-ci n'ont pas été approuvés par les gouvernements des États-Unis et du Canada, comme ils doivent l'être avant d'entrer en vigueur. On se demande naturellement comment on passe de l'état de paix à l'état de guerre. Pourtant, en novembre dernier, le ministre de la Défense nationale (M. Pearkes), a dit que, dans une situation d'urgence, le général Partridge pourrait engager des forces canadiennes ou américaines après consultation avec le gouvernement du Canada et avec le gouvernement des États-Unis. Cela se ferait, a-t-il dit, "au moyen du téléphone ou par d'autres moyens". Par la suite, il a modifié sa déclaration et a dit ce qui suit:

> Une série de plans en voie d'élaboration seront approuvés par les gouvernements du Canada et des États-Unis. S'il se présentait une situation exigeant que l'aviation américaine s'occupe d'une opération en particulier au-dessus du Canada, on peut supposer que cela est déjà prévu dans les plans préliminaires. Il s'agirait donc seulement de signaler au gouvernement du Canada que tel ou tel état de choses s'est produit et que tels ou tels plans devraient s'appliquer.

Voilà qui représente une situation exigeant de la part du ministre de la Défense nationale des éclaircissements. "Mais ces plans n'existent pas" serait la réponse évidente au ministre de la Défense nationale. Faute de quoi, le NORAD n'est plus guère, peut-être, qu'un groupe d'officiers canadiens et américains réunis à Colorado Springs et dépourvus de l'autorité nécessaire pour prendre les mesures qu'exigerait la défense du continent. Si ce n'est pas le cas, je ne doute pas qu'en prenant la parole, le ministre de la Défense nationale nous donne à ce sujet une réponse satisfaisante.

Le premier ministre me permettra de lui dire, en ce qui concerne le document déposé par lui aujourd'hui,—un document qui remonte, je pense, à 1951,—qu'il n'a pas d'autres effets que celui qu'a dit le chef de l'opposition. Il est maintenant possible d'intégrer ses dispositions au NORAD. Si ce n'est pas le cas on peut vraiment se demander la raison d'être de ce commandement. Voilà des questions qui, je n'en doute pas, méritent, de l'avis du premier ministre, une réponse et des précisions suppémentaires. L'accord ne vise pas le point mentionné par le ministre de la Défense nationale, pas le moins du monde. C'est une autre insuffisance.

Il se pose ici bien des questions, dont certaines ont déjà été évoquées par le chef de l'oppositon. Est-ce que ce NORAD signifie, par exemple, qu'il faudrait que le Canada défende les États-Unis contre une attaque venue d'autres pays, d'autres parties du monde, et pas seulement de l'Union soviétique? Mettons, par exemple, contre des attaques venues de la Chine ou de l'Amérique du Sud? Cet accord intéresse-t-il des éventualités de ce genre, qui, vu la situation actuelle du monde, ne sauraient être écartées d'un simple haussement d'épaules? Est-il vrai que les Américains concentreront leurs efforts sur des projectiles propres à intercepter les envahisseurs et que le seul avion piloté aura un équipage canadien? Je n'en sais rien mais c'est certes une question qui mérite une réponse.

Le chef de l'opposition a parlé du nombre de Canadiens et d'Américains qui sont en service au quartier général du NORAD. Le ministre de la Défense nationale, par son attitude à la Chambre cet après-midi, a fait voir qu'il n'accepte pas les chiffres qu'a cités le chef de l'opposition. Si la sécurité n'est pas en jeu, il pourrait nous dire à peu près combien de Canadiens et combien d'Américains sont, aux États-Unis, sous le commandement du général Partridge.

Est-il vrai que divers chefs de service peuvent retirer des unités du NORAD quand ils le jugent à propos. L'autorité du général Partridge est-elle absolue ou s'exerce-t-elle en même temps que celle des commandants d'autres secteurs des forces armées américaines? A-t-il pleine autorité sur les forces qu'il commande? L'accord s'étend-il à des interventions hors de l'Amérique du Nord? Le Canada continuera-t-il de fournir une division aérienne à la défense de l'Europe occidentale? Faut-il en déduire que nous réduirons notre contribution aux arrangements de défense prévus sous les auspices de l'OTAN en Europe occidentale? Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit que NORAD représentait la contribution du Canada à l'OTAN. Faut-il en déduire que nous retirerons d'Europe nos forces aériennes de combat qui y sont stationnées?

Une voix: Est-il possible d'être si irréfléchi?

L'hon. M. Martin: Quelqu'un demande s'il est possible d'être si irréfléchi; c'est une excellente question. Est-il possible que l'honorable député soit si irréfléchi? Comment sera financé le fonctionnement du quartier général intégré du commandement? Pourquoi ne pourrait-on pas en décider maintenant et le faire figurer dans l'accord? Cela va coûter de l'argent. Cela pourrait même coûter beaucoup d'argent. Ne devrait-on pas préciser dans l'accord quelles seront les obligations financières respectives des deux gouvernements?

Il me semble que ce sont certaines des questions que nous avons le droit de poser

pour nous faire une idée précise de la mesure dont nous sommes saisis.

Le 4 janvier, le ministre de la Défense nationale a dit qu'un projet de note avait été soumis à Washington. Pourquoi a-t-on attendu le milieu de mai pour le déposer sur le bureau de la Chambre? Si cette note a été soumise dans le milieu de janvier, le caractère même du document déposé permet d'affirmer sans le moindre doute qu'il aurait dû être déposé sur le bureau de la Chambre sans le moindre retard.

L'hon. M. Pearkes: Avant de l'avoir reçu de Washington?

L'hon. M. Martin: Si on ne l'avait pas reçu de Washington, mon honorable ami peut répondre. Il serait cependant intéressant de savoir si le gouvernement a cherché à obtenir du gouvernement des États-Unis une réponse plus prompte qu'à un autre document qui lui avait été soumis en janvier dernier.

L'hon. M. Smith: Il l'a fait.

L'hon. M. Martin: Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures dit qu'il l'a fait. Quoi qu'il en soit, les mêmes dispositions auraient fort bien pu être soumises au gouvernement des États-Unis l'automne dernier et avoir été présentées à la Chambre avant la prorogation du Parlement.

M. Pallett: L'honorable député me permet-il de lui poser une question? Comme il a presque épuisé son temps de parole, je me demande s'il voudrait maintenant ou avant de reprendre son siège consigner au compte rendu l'énoncé que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a essayé de consigner lors de sa première déclaration.

L'hon. M. Martin: Avant de terminer, je serai heureux de le faire.

M. Pallett: Je crois que l'honorable député n'a plus qu'une minute.

M. l'Orateur: Je dois signaler à l'honorable député qu'il a épuisé son temps de parole.

L'hon. G. R. Pearkes: (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, j'aurais pris la parole dès que l'honorable député de Kootenay-Ouest (M. Herridge) a eu fini, si je n'avais été informé que l'honorable député qui vient de reprendre son siège désirait prendre la parole... (*Exclamations*). ...et on m'a également dit qu'il avait un certain nombre de questions intelligentes à poser. Il m'a donc semblé que tout ce qu'un gentilhomme pouvait faire, c'était de lui donner la chance de poser ces questions. Comme nous ne sommes pas en comité, je n'aurais donc pas eu d'autre chance de parler. Si j'avais pu savoir qu'il prendrait près d'une demi-heure pour nous faire une conférence sur l'histoire parlementaire, j'aurais certes saisi l'occasion d'en parler. Il reste qu'il a posé certaines questions auxquelles je m'efforcerai de répondre.

Il a parlé de consultations. J'ai répété maintes fois que des consultations ont lieu avant toute situation critique qui pourrait se produire. Ces consultations se poursuivent aujourd'hui, elles se poursuivent depuis le 1er août de l'an dernier. Il y a quelques jours seulement, le général Partridge est venu ici s'entretenir avec les chefs d'état-major du Canada. Il a eu des pourparlers avec moi et il a discuté de certaines questions avec le premier ministre du Canada (M. Diefenbaker). Voilà le genre de consultations qui n'ont cessé de se poursuivre.

Le chef de l'opposition (M. Pearson) a demandé si l'on a rédigé un plan d'ensemble durant les deux jours que le général Partridge a passés en visite au Canada. Les plans visant la défense de notre pays,—plans complexes comme ceux qu'on doit finalement parachever,—ne peuvent se dresser en quelques heures. J'ai expliqué qu'il y a eu des pourparlers préliminaires qui ont abouti à un plan sans cesse en cours d'élaboration. Il a aussi contesté le fait que j'ai dit l'an dernier qu'il y avait plusieurs plans. A coup sûr, il y a un certain nombre de plans; il peut surgir un certain nombre de situations auxquelles on doit parer à n'importe quel moment. Certes nous avons un plan sur lequel nous pouvons travailler aujourd'hui, mais ce n'est nullement le plan final qu'adopteront les gouvernements des deux pays.

Le député qui vient de reprendre son siège a voulu savoir pourquoi nous n'avons pas soumis cette note à la Chambre en octobre dernier. Il a donné la réponse lui-même: la note n'avait pas été parachevée, elle n'avait pas été mise au point, et à quoi sert de soumettre au Parlement un programme à demi-élaboré et de prendre le temps de la Chambre avant qu'il soit terminé?

Le chef de l'opposition a posé plusieurs questions plus tôt aujourd'hui et, ce soir, il s'est préoccupé au sujet des exercices qu'il a appelés les exercices *Fail safe*. Il s'agit de l'expression convenue pour désigner certains exercices exécutés afin de mettre à l'épreuve l'aviation stratégique américaine. Ils sont exécutés à très bref préavis et les bombardiers de cette aviation suivent un parcours précis qui a été organisé d'avance; ils sont armés et équipés comme s'ils exécutaient une opération de représailles; mais, avant d'atteindre un point donné où ils doivent recevoir d'autres ordres, ils reçoivent l'instruction de retourner à leurs bases.

J'ai déclaré maintes et maintes fois que les bombardiers de l'aviation stratégique des États-Unis ne survolent le territoire canadien que lorsqu'ils en ont obtenu la permission et que les parcours ont été antérieurement décrits. Les États-Unis ne pourraient pas mettre leur aviation stratégique à l'épreuve au moyen de ce genre d'exercices, si la permission de survoler le Canada n'avait été précédemment obtenue. Toutes ces envolées ont donc eu lieu dans d'autres directions qu'au-dessus du Canada. Les États-Unis n'ont jamais demandé la permission au Canada d'exécuter cette forme d'exercice au-dessus de notre territoire. En outre, j'ai confiance qu'ils ne l'ont pas fait, car notre réseau de radar aurait été assez efficace pour nous permettre de repérer des avions non identifiés, s'ils avaient survolé notre pays.

Je puis donc assurer au chef de l'opposition qu'aucune de ces opérations "à retour obligatoire" n'ont eu pour théâtre l'espace aérien au-dessus du Canada. Le chef de l'opposition a également posé des questions en ce qui concerne les exercices exécutés par des appareils appartenant au commandement de la défense aérienne des États-Unis. Il a demandé si ces appareils traversent la frontière internationale. Je l'ai interrompu pour dire que l'accord en vigueur à cet égard en ce moment est exactement le même que celui qui existait sous le gouvernement antérieur. Je rappelle à l'honorable député les observations de celui qui était alors ministre de la Défense nationale, l'honorable R. O. Campney, répondant à celui qui était alors député de Winnipeg-Nord-Centre, M. Stanley Knowles. On trouvera ces propos consignés à la page 1570 du hansard du 21 février 1957. M. Knowles avait posé une question en ce qui concerne l'autorisation donnée aux appareils américains à réaction, transportant des engins nucléaires, de survoler notre territoire. Voici donc ce que répondait M. Campney:

Monsieur l'Orateur, je formulerai une brève déclaration sur les conséquences de l'affirmation américaine en ce qui nous concerne. Il faudrait bien comprendre que les armes dont parle la déclaration de Washington s'emploieront aux États-Unis. Néanmoins, comme nous le savons tous, la défense aérienne du Canada est assez intimement liée à celle des États-Unis. En conséquence, il y a eu entre les deux gouvernements des consultations détaillées, ainsi que je l'ai déjà mentionné, au sujet de l'emploi possible de ces nouvelles armes aériennes défensives.

L'engin dont vont incessamment se servir les États-Unis et qui aura des conséquences pour la défense aérienne du Canada à l'heure actuelle est la fusée air-air, lancée d'un appareil du genre avion d'interception. Au cours des consultations qui se sont déroulées entre les deux gouvernements, il a été tenu compte dans le détail de tous les intérêts du Canada que peut toucher l'emploi de ces armes. Ainsi que je l'ai déjà dit, le gouvernement du Canada estime, tout comme le gouvernement des États-Unis, que l'amélioration constante du système continental de défense aérienne est absolument essentielle.

C'est, à la lumière du débat actuel, une observation fort intéressante. Je poursuis néanmoins la citation:

C'est un fait que les armes nucléaires mises au point en vue de la défense aérienne amélioreront ces moyens de défense commune. Il est également clair, à mon sens, que nous devons utiliser les meilleurs moyens dont nous disposons pour écarter et, au besoin, repousser l'agression.

Passant maintenant à la question précise de l'honorable député, je crois qu'il faut remarquer que l'utilisation des armes qui font l'objet d'un examen de la part des États-Unis et qui, je le répète, s'ajoutent aux armes existantes sans les remplacer, se limitera aux situations de grande urgence.

Il n'est pas question de les utiliser dans d'autres circonstances. Ce n'est qu'en cas de danger imminent que des avions armés de ces engins pourraient survoler le territoire canadien. Je dirai qu'on a pris des dispositions pour se consulter de très près en l'occurrence, soit en cas d'une grave et soudaine menace. Les autorités canadiennes sont convaincues que les risques de sécurité que nous fait courir l'emploi de ces armes ne sont pas grands, et que les dispositifs destinés à empêcher une décharge prématurée ou accidentelle sont tout à fait suffisants. Les mêmes dispositions que celles décrites par l'ancien ministre de la Défense nationale sont encore en vigueur aujourd'hui.

L'hon. M. Pearson: Le député me permettrait-il de poser une question? Voudrait-il expliquer le sens du mot "provisoires" au troisième alinéa de l'accord? Je demande cela simplement par souci de précision. Je cite:

Les commandants dont relèvera la direction des opérations pourront envoyer des renforts provisoires d'une région à l'autre, même au delà de la frontière, si les opérations l'exigent.

L'hon. M. Pearkes: Certainement. Cela pourrait s'appliquer dans le cas où une escadrille de l'aviation américaine pourrait franchir la frontière canadienne et, temporairement, pendant une brève période de temps au cours d'un état d'urgence, avoir sa base à un aérodrome canadien.

L'hon. M. Pearson: Seulement pendant un état d'urgence?

L'hon. M. Pearkes: Cela pourrait se faire en vertu d'une entente entre les deux gouvernements à l'occasion, par exemple, d'un exercice effectué aux termes d'une entente commune.

On a posé une question à propos de la déclaration que j'ai faite à la Chambre relativement aux moyens de communication, lorsque j'ai parlé de "téléphone ou autres

moyens". Peut-être aurais-je dû donner plus de détails. Je puis dire à la Chambre qu'à maintes reprises j'ai téléphoné directement de mon bureau au quartier général du général Partridge, et que j'ai pu parler à l'officier de service ou au général lui-même à Colorado-Springs sans que cela ne me prenne jamais plus de 40 secondes. Par conséquent, il n'y a pas de graves difficultés qui se posent à cet égard. Comme je l'ai souligné fréquemment, les consultations doivent avoir lieu au préalable et, en cas d'urgence, il ne s'agirait que d'une question d'autorisation à donner. Le chef de l'opposition a dit que l'aviation stratégique entrera en action (n'a-t-il pas dit seulement?) sur l'avis ou d'après les renseignements obtenus par l'entremise des réseaux d'alerte de notre continent. Il pourra évidemment y avoir d'autres moyens ou se produire d'autres circonstances qui permettraient au président des États-Unis de recourir à ces forces armées.

Le chef de l'opposition a cité un article de journal où il est question du nombre de Canadiens employés à Colorado-Springs et du nombre d'escadrilles qui seront mises à la disposition du NORAD. On trouve, dans le deuxième alinéa de la note, le nombre précis d'escadrilles ou d'unités qui seront mises à la disposition du NORAD:

Le Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord comprendra les unités de combat et les personnes que leur affecteront expressément les deux gouvernements.

Aucune escadrille de l'ARC n'a encore été affectée au NORAD. Le chef de l'opposition a mentionné le chiffre de six. Il sait aussi bien que moi que le commandement de la défense aérienne de l'Aviation royale du Canada comprend neuf escadrilles de combat. Je ne comprends pas pourquoi il parle de ce nombre magique de six. Je le répète, aucune escadrille n'a été difinitivement et spécialement affectée au NORAD pas plus qu'il ne semble probable qu'une escadrille de l'ARC n'y soit affectée de cette façon. Le député d'Essex-Est (M. Martin) a émis la supposition qu'éventuellement des escadrilles canadiennes soient envoyées au renfort des États-Unis pour participer à une opération quelconque sur le Mexique ou au delà de la frontière mexicaine. Il a parlé d'autres endroits également. Étant donné la base de nos escadrilles de combat et le genre d'appareils dont elles disposent, il serait pour ainsi dire impossible au Canada de rendre un service de ce genre aux forces aériennes américaines.

Puis-je faire remarquer qu'il est dix heures?

L'hon. M. Martin: Avant que le ministre se rassoie, j'aimerais profiter de l'idée de l'honorable député de Peel (M. Pallett), conformément à ce que j'ai dit que je ferais au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Smith), pour rappeler...

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à ce que l'honorable député d'Essex-Est réponde à la question?

Des voix: Soit.

L'hon. M. Martin: ...ce que le ministre a bel et bien dit le jour suivant. Ainsi qu'en fait foi la page 34 du compte rendu des délibérations du comité des affaires extérieures du 5 décembre 1957, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré ceci:

J'ai dit ce qui suit jeudi dernier, et je cite du texte dactylographié:

En ce qui concerne notre ministère, et j'insiste sur ce point, il n'a jamais été question de nous à ce sujet. Ce fut une discussion d'ordre militaire, alors que notre ministère ne s'occupe que de l'aspect politique.

Je pourrais arguer que le sens de cela est clair d'après le contexte, mais pour dissiper toute ambiguïté, je déclare au Comité, et je le dis en toute sincérité, que mon affirmation concernait l'aspect militaire de la question, et qu'à ce point de vue-là, j'ai dit la vérité.

Les questions militaires relèvent du ministre de la Défense nationale, et je n'en suis pas tenu au courant. Mais pour ce qui est de l'aspect politique, en août dernier ou auparavant, mon ministère s'y intéressait depuis deux ans sous le gouvernement précédent. Au moment où fut prise la décision au sujet de NORAD, mon ministère avait à sa tête le très honorable premier ministre, et il fut saisi de la question aux Affaires extérieures, ainsi que le gouvernement, et ils se sont occupés de l'aspect politique de l'affaire. Voilà la mise au point que je voulais apporter à cette question.

L'hon. M. Smith: Merci, c'est la question que j'allais poser.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Chevrier: Pourrais-je demander si nous poursuivrons le présent débat demain?

L'hon. M. Green: Nous continuerons ce débat demain, et lorsque nous en aurons terminé, nous aborderons la résolution traitant de l'assurance-hospitalisation, puis la résolution relative au parc national de Breton-Highlands, et enfin la résolution du ministre des Finances relative à la modification de la loi sur le prêt agricole canadien.

(A dix heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

RÉPONSES AUX QUESTIONS

(Les réponses qui suivent, remises au greffier de la Chambre, sont imprimées dans le compte rendu officiel des *Débats* en conformité de l'article 39 du Règlement.)

ENQUÊTE DE LA COMMISSION DU TARIF

Question nº 31—**M. McIlraith:**

1. Depuis le 21 juin 1957, combien d'enquêtes le gouvernement fédéral a-t-il confiées à la Commission du tarif en vue d'une étude et d'un rapport, sous le régime de la loi sur la Commission du tarif?
2. Quel était l'objet de chaque enquête?
3. Quelles enquêtes *a*) sont terminées, *b*) sont pendantes, *c*) n'ont pas encore été commencées?

Réponse de **l'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances):**

1. Trois.

2. Enquête nº 121—Chaussures caoutchoutées et chaussures en toile à semelles de caoutchouc.
Enquête nº 125—Textiles
126—Spath fluor.

3. *a*) Une partie du nº 125—Lainages.
b) Une—nº 125.
c) Aucune.

Nota: Les audiences publiques au sujet des chaussures caoutchoutées, des chaussures en toile à semelles de caoutchouc et du spath fluor sont terminées, mais les rapports n'ont pas encore été présentés. En outre, deux enquêtes amorcées avant le 21 juin 1957 ne sont pas terminées.

CHEMIN DU VILLAGE DE SUNSHINE (ALB.)

Question nº 60—**M. Hardie:**

Le gouvernement a-t-il inscrit à son programme de travaux publics l'aménagement et l'entretien durant toute l'année du chemin qui mène de la route transcanadienne au village de Sunshine, près de Banff (Alberta)?

Réponse de **l'hon. Alvin Hamilton (ministre du Nord canadien et des ressources nationales):**

Dans les prévisions budgétaires de 1958-1959, il a été pourvu à l'entretien du chemin durant toute l'année. On espère pouvoir inclure dans les prévisions budgétaires de 1959-1960 les fonds nécessaires à certains travaux de réfection de ce chemin.

FIN DU VOLUME I